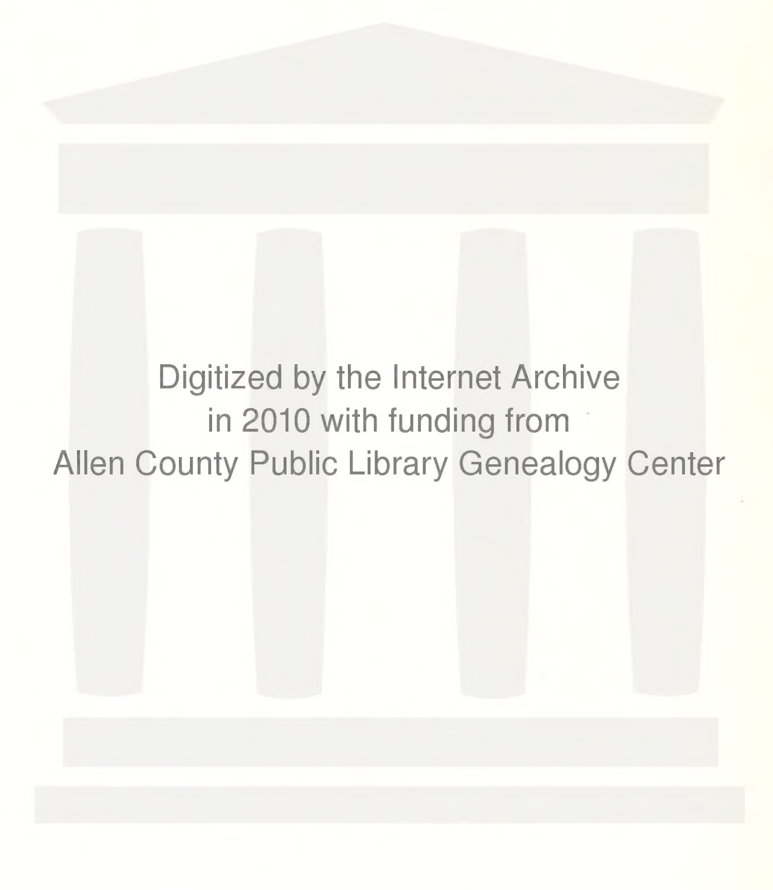

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 00856 5258



DICTIONNAIRE
HISTORIQUE & BIOGRAPHIQUE
DE LA
SUISSE

V. 1

PUBLIÉ AVEC LA RECOMMANDATION DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SUISSE D'HISTOIRE

ET SOUS LA DIRECTION DE

MARCEL GODET
DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

HENRI TÜRLER
DIRECTEUR DES ARCHIVES FÉDÉRALES

VICTOR ATTINGER
ÉDITEUR

AVEC DE NOMBREUX COLLABORATEURS DE TOUS LES CANTONS

ILLUSTRÉ DE

CARTES ET DE NOMBREUSES REPRODUCTIONS D'ANCIENS DOCUMENTS
DANS LE TEXTE ET HORS TEXTE

TOME PREMIER

A - BAROCHE

NEUCHATEL
ADMINISTRATION DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE
ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE
Place Piaget, 7
1921

**

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE
DE LA SUISSE

LISTE DES COLLABORATEURS AU TOME PREMIER

(Les initiales entre crochets [ ] indiquent les abréviations utilisées par nos rédacteurs.)

ZURICH : Prof. Dr Friedrich Hegi, Rueschlikon. [F. H.] — Dr phil. Edwin Hauser, adjoint aux archives d'Etat, Zurich. [E. Hsr.] — Dr phil. Felix Burckhardt, Zurich. [F. B.] — Dr phil. Carl Brun, Zurich. [C. B.] — A. Corrodi-Sulzer, Zurich. — Oskar Farner, past., Stammheim. — Prof. Dr Max Fehr, Winterthour. — Diethelm Fretz, Zollikon. [D. F.] — Johannes Frick, Herrliberg. [J. F.] — † Dr phil. Kaspar Hauser, Winterthour. [K. H.] — Eugen Hermann, archiviste, Zurich. [E. H.] — Dr phil. Robert Hoppeler, Zurich. [R. H.] — Ernst Isler, Directeur de musique, Zurich. [E. I.] — Dr phil. Anton Largiadèr, Zurich. [A. L.] — Dr Hans Morf, Zurich. [H. M.] — Arnold Müller, Zurich. [A. M.] — Dr phil. Alfred Schaer, priv. doc., Zurich. [A. Sch.] — Dr phil. Emil Stauber, Zurich. [E. St.] — Prof. Dr Ernst Walder, Zurich. [E. W.] — Dr med. G.-A. Wehrli, priv. doc., Zurich. [G. W.] — Willy L. Wuhrmann, pasteur, Arbon. [W.-L. W.] — Prof. Dr Alfred Ziegler, Winterthour.

BERNE : Dr Rud. Wegeli, directeur du Musée historique, Berne. [R. W.] — Dr Gottfried Aeberhold, Berne. — Prof. Dr Ed. Baehler, pasteur, Champion. [E. B.] — Alfred Bærtschi, instituteur, Berthoud. — Dr Hans Bloesch, Berne. [H. B.] — G. Buchmüller, pasteur. [G. B.] — Dr [illegible], réd. de l'Annuaire du Club alpin suisse, Berne. — Dr Ad. Fluri, prof. à l'école normale, Berne. [A. F.] — J. Keller-Ris, ancien recteur, Berne. — R. Marti-Wehren, instituteur, Berne. [R. M.-W.] — Emile Meyer, archiviste, Berne. [E. M.] — Dr Wilh.-Jos. Meyer, bibliothécaire, Berne. [W.-J. M.] — Joh. Morgenthaler, instituteur, Berne. [H. M.] — † Rud. Ochsenbein, bibliothécaire, Berthoud. [R. O.] — E. Schneeberger, Berne. — Dr O. Tschumi, privat docent, Berne. [O. T.]

JURA BERNOIS : G. Amweg, Secrétaire de la Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy. [G. A.] — Prof. Dr P.-O. Bessire, Porrentruy. — W. Bourquin, Bienne. [W. B.] — E. Krieg, pasteur, Grandval. [E. K.] — R. Zeller.

LUCERNE : P.-X. Weber, archiviste cantonal, Lucerne. [P.-X. W.] — G. de Vivis, major, Lucerne. [v. V.] — Prof. Dr Seb. Grüter, Lucerne. — Dr Heinemann, rédacteur, Lucerne. — H. Segesser-de Brunegg, cons. de légation, Berne. — Jos. Troxler, rect., Munster. [J. Tr.]

URI : Dr Ed. Wymann, archiviste cantonal, Altdorf. [E. W.] — Joseph Furrer, ancien landammann, Silenen. — Joseph Muller, curé de l'Hôpital, Altdorf. [J. M., A.]

SCHWYZ : P. Henggeler, archiviste, Einsiedeln. [R-r.] — P. Odilo Ringholz, archiviste, Einsiedeln. — M. Styger, chancelier, Schwyz.

UNTERWALD : Dr Rob. Durrer, archiviste d'Etat, Stans. [R. D.] — Al. Truttmann, ancien ammann de district, Sarnen. [Al. T.]

GLARIS : Dr Ad. Nabholz, recteur, Glaris. [Nz.]

ZOUG : A. Weber, ancien landammann, Zoug. [A. W.] — Dr Wilh.-Jos. Meyer, Berne. [W.-J. M.]

FRIBOURG : Abbé F. Ducrest, directeur de la Bibl. universitaire, Fribourg. [F. D.] — Paul Aebischer, Fribourg. [P. A.] — D. Amman, Fribourg. — Dr A. Büchi, prof., Fribourg. — Dr G. Castella, adjoint aux archives, Fribourg. [G. Ca.] — Georges Corpataux, sous-archiviste d'Etat, Fribourg. [G. Cx.] — Th. Dubois, bibliothécaire, Réd. des Archives héraldiques, Lausanne. — Dr C. Muller, prof., Neuchâtel. [C. M.] — Mlle J. Niquille, Fribourg. — Tobie de Raemy, archiviste d'Etat, Fribourg. — Dr Schorderet, Fribourg. [Aug. Sch.] — Hubert de Vevey, Fribourg. [H. V.] — Pierre de Zurich, Fribourg.

SOLEURE : Dr J. Kaelin, Soleure. [J. K.] — Ferd. von Arx, ancien professeur, Soleure. — Dr Max von Arx, Olten. — W. von Arx, professeur, Soleure. — Dr Hermann Büchi, Soleure. — Dr H. Dietschi, Stadtammann, Olten. — Mlle Dr H. Derendinger, Schöftland. — F. Eggenschwiler, instituteur, Zuchwil. [F. E.] — A. Furrer, Soleure. — Dr A. Lechner, chancelier d'Etat, Soleure. — J. Mösch, curé, Oberdorf. — F. Nünlist, curé, Granges. [F. N.] — Prof. Dr E. Tatarinoff, Soleure. [E. T.] — de Vivis, major, Lucerne. [v. V.] — G. Wyss, secrétaire, Soleure.

BALE-VILLE et BALE-CAMPAGNE : Dr Carl Roth, bibliothécaire à la Biblioth. publique, Bâle. [C. R.] — Prof. Dr Friedrich Mangold, Bâle. — Karl Gauss, pasteur, Liestal. — Dr Aug. Burckhardt, Bâle. [A. B.] — Prof. Dr G. Binz, vice directeur de la Biblioth. nationale, Berne. — Dr Lenk, juge, Liestal. — Dr Ludwig Freivogel, Bâle. — Dr Traugott Geering, Bâle. — Dr Anton Haffner, Bâle. [L. A. H.] — P. Huber, prof. Ecole d'agriculture, Liestal. — Dr Aug. Huber, archiviste d'Etat, Bâle. — L.-E. Iselin, pasteur, Riehen. — Dr Ernst Jenny, Bâle. — A. Kögy, pasteur, Bâle. — Dr Emil Major, Bâle. — Merian, Bâle. — Dr Werner Näf, Saint-Gall. — Dr A. Neumann, Bâle. — Dr [illegible] Reinhardt, Bâle. — Hans Franz Sarasin, Bâle. — Lic. theol. Ernst Staehelin, past., Thalheim. — P. Steiner, missionnaire, Bâle. — Prof. E. A. Stückelberg, Bâle. — Prof. R. Thommen, Bâle. — Dr Karl Weber, Bâle.

SCHAFFHOUSE : Dr Werner, archiviste d'Etat, Schaffhouse. [H. W.] — J.-H. Bäschlin, Stadtrichter, Schaffhouse. [J.-H. B.] — H. Wanner-Keller, instituteur, Schaffhouse. — H. Wüscher-Becchi, Schaffhouse. [Wü-Be.] — Dr Fritz Rippmann, archiviste de la ville, Stein s. Rhein.

APPENZELL : Dr A. Marti, bibliothécaire cantonal, Trogen. [A. M.] — Dr R. Sonderegger-Binz, Zurich.

SAINT-GALL : Prof. Dr Pl. Bütler, Saint-Gall. [Bt.] — A. Baumgartner. — † Dr jur. L. Cavelti, Gossau. — J.-J. Muller, 1er archiviste du comté, Saint-Gall. [J. M.]

GRISONS : Dr L. Joss, prof., Coire. [L. J.] — Ch. Bardola, Samaden. [Ch. B.] — Dr C. Camenisch, directeur, Fetan. — J. Conrad, Andeer. [J. C.] — Dr [illegible] — Dr C. Jecklin, recteur, Coire. — Dr F. Jecklin, archiviste, Coire. — Dr Rob. Jörger, Arosa. — Anton Mooser, Maienfeld. — Dr F. Pieth, bibliothécaire, Coire. [F. P.] — Dr Robert von Planta, Fürstenau. [R. v. P.] — Prof. B. Puorger, Coire. — P. N. Salis-Soglio, Beuron. — J.-J. Simonet, chanoine, Coire. [J. S.] — F. Sonder, pasteur, Celerina. — J.-R. Truog, doyen, Jenaz.

ARGOVIE : Fritz Wernli, ancien bibliothéc., Laufenbourg. [F. W.] — E. Fröhlich, pasteur, Brugg. [E. F.] — G.-Th. Gerster, architecte, Zofingue. [Th. Gr.] — Dr A. Heinrich, Aarau. — Kunz, chapelain, Mellingen. — Dr O. Mittler, Gränichen. — Dr Rosenberger, Turgi. — G. Wiederkehr, Wohlen. [G. W.] — Dr O. Zurcher, Baden. [O. Z.]

THURGOVIE : F. Schaltegger, archiviste cantonal, Frauenfeld. [Sch.] — Prof. Dr Th. Greyerz. [Gr-z.]

TESSIN : Dr Celestin Trezzini, professeur, Lugano. [C. T.]

VAUD : Maxime Reymond, arch. d'Etat intér., Lausanne. [M. R.] — Fr. Amiguet, major, Morges. — Arnold Bonard, journaliste, Lausanne. — V.-H. Bourgeois, château de Giez. — G. A. Bridel, éditeur, Lausanne. [G.-A. B.] — E. Couvaz, Lausanne. — Ch. Gilliard, prof., Lausanne. — Marc Henrioud, Berne. — André Kohler, prof., Lausanne. — Meylan-Faure, prof., Lausanne. — Eug. Mottaz, directeur du DHV, Lausanne. — H. Vuilleumier, prof. de théologie, Lausanne.

VALAIS : Dr Léo Meyer, archiviste cantonal, Sion. [L. Mr.] — Dionys Imesch, chanoine, Sion. [D. I.] — E. Tamini, curé, Bex. [Ta.]

NEUCHATEL : L. Montandon, archiviste, Neuchâtel. [L. M.] — Louis Aubert. [L. A.] — Philippe Godet, prof., Neuchâtel. — Emmanuel Junod, prof., Neuchâtel. [E. J.] — Albert Michaud, conservateur du Médaillier, La Chaux-de-Fonds. [Alb. M.] — A. Piaget, archiviste d'Etat, Neuchâtel. [A. P.] — Arnold Robert, ancien conseiller aux Etats, La Chaux-de-Fonds. [A. R.] — Louis Thévenaz, archiv., Neuchâtel. [L. T.] — Paul Vouga, professeur, Neuchâtel. [P. V.]

GENÈVE : Charles Roch, sous-archiviste. [C. R.] — Fernand Aubert, sous-conservateur des manuscrits à la Bibliothèque publique. [F. A.] — Henry d'Auriol. [H. d'A.] — Antony Babel, Dr en sociologie. [A. B.] — Edmond Barde. — Frédéric Barbey, archiviste paléographe. [F. B.] — Victor van Berchem, Dr phil. [V. v. B.] — Alphonse Bernoud, Dr ès sciences. — Rodolphe Bitler. [R. B.] — Louis Blondel, chef du service municipal du Vieux Genève. [L. B.] — Charles Borgeaud, prof. — Maurice Boubier, Dr ès sciences. — F. Bouchardy, lic. ès lettres, Carouge. — Jean Bouvier, lic. ès lettres. — E.-L. Burnet. — Paul Chaponnière, Dr ès lettres. — Edouard Chapuisat, directeur du *Journal de Genève*. [Ed. Ch.] — Albert Choisy. [A. Ch.] — Eug. Choisy, prof. — André Corbaz, Juss. [A. Cz.] — Henri Delarue, bibliothécaire à la Bibliothèque publique. — Henri Denkinger, past. [H. D.] — Henri Deonna, Dr en droit. [H. Da.] — Théodore Foex. [Th. F.] — Francis Fosse, Perly. — M.-L. de Gallatin. [M.-L. G.] — Frédéric Gardy, dir. de la Bibliothèque publique. [F. G.] — William Guex. — Alexandre Guillot, past. — † Otto Karmin, Chêne. [O. K.] — Ulysse Kunz-Aubert. [U. K.] — David Laserre, lic. ès lettres, Lausanne. [D. L.] — Jacques Le Fort, Dr en droit. [J. L.] — Dr Hector Maillard. — Camille Martin, architecte, Petit-Lancy. — Dr Paul-E. Martin, archiviste d'Etat. [P.-E. M.] — A. Mussard, Versoix. — Henri Naef. — Dr Constant Picot. [C. P.] — Mme Hélène Naef-Revilliod. [Hél. R.] — Dr Frédéric Rilliet, Bellevue. — Eugène Ritter, prof. [E. R.] — Albert Roussy. — Emile Tremblay, Dr phil. [E. Tr.] — H. de Vries, Fribourg. [H. Vr.] — Charles Werner, prof.

Collaborateurs généraux.

Prof. Ed. Baehler, pasteur, Champion. [E. B.] — Prof. Dr F. Becker, colonel, Zurich. — Dr Ch. Benziger, Berne. — Dr Bindschedler, Zurich. — Dr Hans Bloesch, Berne. [H. B.] — H. Brunner, bibliothécaire, Winterthour. [H. Br.] — Prof. Dr A. Büchi, Fribourg. [A. B.] — † Prof. William Cart, Lausanne. — Frank Choisy, Genève. — L. Coutrier, Genève. [L. C.] — Dr H. Dübi, Berne. [H. D.] — Dr Rob. Durrer, archiviste d'Etat, Stans. [R. D.] — A.-F.-C. d'Eternod, prof., Genève. — R.-W. d'Erlach, Berne. — † G. Favey, procureur général, Lausanne. — L. Fornerod, Vaud. — E. Fragnière, rédacteur, Fribourg. — Oskar Frei, pasteur, Meilen. — R.-O. Frick, rédacteur, Neuchâtel. [R.-O. F.] — Dr Frida Gallati, Glaris. — Marcel Godet, dir. de la Bibl. nationale, Berne. [M. G.] — † Jean Grellet, Neuchâtel. [J. Gt.] — Dr O. von Greyerz, Berne. [O. v. G.] — Dr Otto Gröger, Kussnacht (Zurich). — Emile Hahn, assistant au Musée national, Zurich. [E. H.] — Dr Heusler, Lausanne. — † W. Heuer, prof., Lausanne. — Prof. Dr Hoffmann-Krayer, Bâle. [E. H. K.] — Dr Jean Humbert, prof., Neuchâtel. [J. H.] — Dr Léon Kern, Berne. [L. K.] — Dr Keller, Zurich. — Dr C. Ladame, Genève. — Dr K. Landolt, Baden. — Dr Ch. Lardy, ancien ministre suisse à Paris, Châtillon s. Bevaix. — Prof. Dr Lehmann, dir. du Musée national, Zurich. — Ch. Lerch-Tschanz, Berne. [L.-Tsch.] — Dr Marc, maître au Gymnase, Berne. — Camille Martin, architecte, Petit-Lancy. [Cam. M.] — Montandon, Genève. — J. Morel, Berne. — J.-J. Monnier, prof., Genève. — Dr Albert Naef, prof., Lausanne. — Prof. Dr Karl Nef, Bâle. — † Prof. Dr Wilh. Oechsli, Zurich. — W. Pierrehumbert, Neuchâtel. — A. Piaget, archiviste d'Etat, Neuchâtel. [A. P.] — Dr Eug. Pittard, prof., Genève. — Burkhard Reber, Genève. [B. R.] — Prof. Dr Reichesberg, Berne. — Dr H. Rennefahrt, Berne. — Ed. Rott, ancien conseiller de légation, Paris. — Alf. Reber, Münchenbuchsee. [A. R.] — Dr L.-R. de Salis, prof., Berne. — [illegible] Sarasin, Schönenwerd. — Prof. Dr G. Saxer, Hint., Berne. — Dr Gustav Schirmer, prof., Zurich. [G. Sch.] — H. Schneeli, Zurich. — Prof. Dr E. Schneider, Riga. [E. Sch.] — Le Secrétariat, Neuchâtel. [L. S.] — Prof. Dr S. Stadler, Berne. — H. Stocker, Bâle. — Dr Karl Stettler, Berne. [K. St.] — Prof. Dr Tatarinoff, Soleure. [E. T.] — Hans Tanner, prof., Genève. — Dr H. Trechsel, Berne. [H. Tr.] — Prof. Dr H. Türler, Directeur des Archives fédérales, Berne. [H. T.] — Major P. de Vallière, Berne. — Dr D. Viollier, vice-directeur du Musée national, Zurich. [D. V.] — Dr Jakob W[illegible] — Prof. Martin W[illegible], Munster. — W. [illegible] — Max Weber, Lausanne. — Dr Rodolphe Weiss, prof., Genève. — René de Weck, secrétaire de légation, Paris. — Dr Rudolf Wegeli, dir. du Musée historique, Berne. [R. W.] — Dr jur. Heinrich Weisflog, Zurich. — Albert Wild, past., Zurich. — Willy Wuhrmann, past., Arbon. [W.-L. W.] — Dr A. Zesiger, Berne. [Az.].

PRÉFACE

En Suisse comme ailleurs, l'histoire, depuis un siècle, a énormément étendu le champ de son activité et spécialisé ses recherches. Une quantité presque innombrable de travaux, de recueil d'actes et de documents, d'études et de monographies, puis d'œuvres de synthèse plus ou moins vastes ont vu le jour. Ils sont consignés dans des milliers de volumes et de brochures et un nombre plus grand encore d'articles de revues. Si bien que, s'il est devenu difficile à l'historien ou à l'amateur d'histoire de s'orienter dans cette production touffue, il lui est plus impossible encore de réunir et de posséder sous la main toutes les publications qu'il peut avoir à consulter au cours de ses travaux ou de ses lectures.

Le moment a paru venu de rassembler en une monumentale publication les résultats acquis les plus essentiels et les plus certains sur les événements de notre histoire, sur le passé de nos cantons, de nos localités, de nos familles, de nos institutions. Et quelle forme plus pratique, plus commode cette encyclopédie historique suisse pourrait-elle revêtir que celle d'un dictionnaire ? Celui-ci nous a paru valoir le grand effort collectif que nécessite sa réalisation.

L'ouvrage dont nous présentons aujourd'hui le premier volume étant en principe un inventaire sommaire des connaissances historiques actuelles sur notre pays, il est forcément et essentiellement une compilation ; cependant, il contiendra et il apporte déjà nombre d'articles originaux sur des sujets jusqu'ici négligés ou qui n'avaient été que partiellement étudiés. Il est une œuvre de vulgarisation dans ce sens qu'il met les résultats des recherches érudites à la portée du public le plus étendu et des milieux les plus divers. Mais on entend bien qu'il ne doit point l'être dans le sens péjoratif qui s'attache volontiers à un genre d'ouvrages trop souvent entachés d'erreurs, d'affirmations gratuites et d'à peu près. S'inspirant de l'esprit et de la conscience scientifiques, on ambitionne d'en faire un instrument d'information précis et sûr qui ne donne pas pour connu ce qui ne l'est point, ni pour assuré ce qui demeure mal éclairci.

La matière qu'embrasse l'ouvrage est si étendue, les études sur lesquelles il se fonde ont été en certains domaines poussées si loin, qu'il ne peut tout dire et doit strictement se borner. N'étant point un dictionnaire spécial d'archéologie, d'héraldique, d'économie politique, de droit ou d'histoire de l'art, il ne saurait s'attarder dans trop de détails. Il ne peut prétendre à remplacer entièrement les travaux qu'il résume. Le commun des lecteurs, ceux qui n'y chercheront qu'un bref aperçu ou seulement un fait, une date, un nom, une armoirie, y trouveront généralement une réponse suffisante à leurs questions. Pour les historiens ou les curieux, au contraire, qui poursuivent dans quelque direction des recherches spéciales, le Dictionnaire ne prétend être autre chose qu'un guide, qu'un instrument d'orientation, mais infiniment précieux. Celui qui, en effet, veut en savoir davantage, pousser plus loin ses investigations, remonter aux travaux de première main, voire même se reporter aux documents originaux, celui-là trouvera au bas de chaque article des indications bibliographiques qui constituent une partie essentielle de notre programme et augmentent, croyons-nous, considérablement la valeur scientifique et pratique de l'ouvrage. Celle-ci se trouve encore rehaussée par une abondante illustration documentaire.

Une œuvre si vaste dépasserait les forces et la durée de la vie d'un homme. Elle ne saurait être, si l'on veut aboutir, qu'une œuvre de collaboration. C'est dire qu'elle ne peut éviter les défauts inhérents à toute œuvre collective, une certaine inégalité dans les proportions et dans la qualité des diverses parties. On s'est efforcé d'y obvier par une bonne organisation, l'établissement de règles générales, une judicieuse répartition du travail, une révision soigneuse des contributions fournies. On a fait appel à tout ce que notre pays compte d'historiens et cherché à confier la rédaction de chaque notice à la plume la plus compétente, décentralisé le travail dans la mesure compatible avec l'unité nécessaire. Tandis que la Direction se réserve la distribution des articles généraux, elle laisse aux correspondants cantonaux, mieux placés pour cela, le soin de choisir leurs collaborateurs et de répartir entre ceux-ci les articles concernant leur région. Si chaque collaborateur, en signant son article, en assume personnellement la responsabilité, il n'est pas moins vrai que chaque canton porte moralement celle de sa contribution cantonale. Il appartient à chacun de nos 25 États de se faire dans le Dictionnaire une place digne de son passé.

Qu'il nous soit permis d'exprimer en terminant notre vive reconnaissance à tous ceux qui nous ont accordé confiance, qui ne se sont pas laissé rebuter par les difficultés et les tâtonnements inséparables du début et qui nous prêtent le concours de leur érudition, de leur plume, de leur patient dévouement. Les historiens suisses ont compris que pareille entreprise est d'intérêt non seulement scientifique, mais patriotique, et qu'elle n'est réalisable que par l'union de toutes les forces. A l'époque de bouleversements politiques et sociaux et de transformation vertigineuse où nous vivons, il est d'une nécessité plus vitale que jamais de répandre la connaissance du passé national, local et familial, ce terroir moral où le présent plonge ses racines et d'où il peut tirer encore une si saine et si riche sève.

BERNE et NEUCHATEL, Août 1921.

LA DIRECTION DU D.H.B.S.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

L'idée de la publication d'un Dictionnaire Historique de la Suisse nous est venue très simplement au cours de la publication du *Dictionnaire Géographique*, et en constatant les nombreux documents demeurés inutilisés. En gestation pendant bien des années, cette idée s'est cristallisée petit à petit et finissait de trouver ses bases normales au moment où éclatait le conflit mondial.

C'est en pleine connaissance des difficultés de réalisation de notre tâche que nous avons entrepris le *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse* en 1918. Les démarches entreprises, tout en nous encourageant dans l'œuvre entrevue, ne cachaient pas les peines au devant desquelles nous allions courageusement.

Ce qu'il était absolument impossible de prévoir, c'était le bouleversement économique consécutif à l'armistice de 1918. Conçu primitivement sur des bases d'avant-guerre, notre plan avait été remanié sous l'empire des événements pendant les années de la guerre. Mais qui donc, en 1918, pouvait imaginer les catastrophiques circonstances qui nous obligèrent rapidement, dès 1919, à changer complètement nos bases financières, à deux reprises, en peu de mois ?

Si nous avons pu persévérer sans défaillance, c'est grâce à l'appui moral si nettement marqué par nos principaux collaborateurs cantonaux, de Genève à Zurich et Saint-Gall, de Bâle aux Grisons et au Tessin, dans tous les cantons sans exception. Cet appui était si sincèrement efficace, que pas un seul instant nous n'avons pensé à abandonner la tâche entreprise, et notre seul souci a été d'adapter aux conditions nouvelles d'existence notre labeur en faveur d'une publication nationale si largement applaudie partout.

Nous avons à remercier ici, non seulement les Sociétés d'Histoire qui encouragèrent d'emblée notre projet, les divers Départements de l'Instruction Publique des principaux cantons, le Gouvernement fédéral, en particulier ceux de ses dicastères qui y étaient directement intéressés, les collaborateurs de tous nos cantons, à la suite de leurs chefs locaux, mais aussi les nombreux souscripteurs de la première heure qui, en nous montrant leur confiance dans l'entreprise par une souscription libérée entièrement, nous permirent de faire face aux bouleversements économiques que toutes les publications de la même époque eurent à affronter.

Nous tenons à rendre un hommage particulier à M. Henri Brunner, l'ancien secrétaire du Dictionnaire Géographique, bibliothécaire de la Ville de Winterthour, lequel a été le premier ouvrier de l'œuvre et depuis bientôt une décade s'est attaché à fixer la première nomenclature du DHBS, après avoir relevé une copieuse bibliographie des ouvrages généraux sur la Suisse, et sur chacun de ses cantons; au premier secrétaire en titre du Dictionnaire, Jean Grellet, alors Président de la Société suisse d'Héraldique, malheureusement enlevé prématurément à un travail auquel il s'adonnait entièrement, avant même d'avoir vu terminé le premier fascicule.

Nous prions enfin les Directeurs scientifiques du Dictionnaire d'accepter l'expression de notre reconnaissance pour avoir bien voulu assumer leur part dans la direction de notre œuvre commune.

Les lecteurs qui ont suivi de près la publication de nos premiers fascicules ont dû sentir à diverses reprises que la tâche des rédacteurs était malaisée, sans pouvoir se rendre compte du motif, ou des motifs divers qui arrêtaient trop souvent notre marche. La principale cause de ces retards a été la nécessité d'accommoder des mentalités très diverses au même but. Les mêmes circonstances se retrouvent dans toute œuvre qui exige la collaboration d'un grand nombre d'esprits. Pour le DHBS, l'effort s'est trouvé compliqué du fait que les bases notées au début se sont trouvées rapidement élargies par des apports rédactionnels insoupçonnés, au moment même où les difficultés économiques battaient leur plein.

Notre décision de terminer dès maintenant le tome premier, prévu à l'origine à dix fascicules, et qui en comprend huit, a pour premier but de faire voir à tous nos amis et souscripteurs que le travail accompli est de valeur : à tous nos collaborateurs que leurs efforts ont produit une œuvre utile, et que l'avenir doit leur inspirer confiance tout en les mettant mieux en contact avec les réalisations pratiques qui sont réclamées de leur dévouement.

Et c'est là le but principal que nous cherchons à atteindre par la présentation du Tome premier du DHBS.

Août 1921. L'ÉDITEUR.

ERRATA DU TOME Ier

DU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE

(Pages 1 à 600)

ACADÉMIE DE SAINT-THOMAS. Page 56, ligne 2, lire : 7 mars 1881.

ACHERMANN. Page 62, ligne 23, lire : Leuw ; ligne 45, lire : Leuw. — Page 63, col. 1, ligne 3, lire : 1737.

ADAMINI. Page 72, 1re col., ligne 3, lire : fils de *Thomas l'ancien et frère de Léon*. — Ajouter après *SKL* d'après le *SKL* c'est 8, Dominique et non 3, Antoine qui se serait rendu à Calcutta, Madras et Bengale.

ADLISWIL. Page 79, 2me col., ligne 35, lire : 1667

ÆMTERBÜCHER. Page 90, lire : *JHGG* au lieu de HHG.

AÉRONAUTIQUE. Page 95, ligne 35, lire : parc des *aérostats* — Ligne 57, lire : le *ballon* Helvétia. — 2me col., ligne 2, lire : *Ballon* St-Gothard. — Ligne 3 lire : *ballon* privé. — Ligne 10, lire : de 7234 m.

ÆSCH, ennet dem Albis. Page 98, ligne 23, lire : en 1562 à la ville de Zurich, qui la fit administrer *par l'avouer impérial*. Réuni en 1437 à Altstetten.

ÆSCHLIMANN. Page 10. . 7 Charles Edouard, * 7 février 1868.

AFFOLTERN PRÈS ZURICH. Page 108, ligne 6, lire : tranché d'*or*.

AFFRY. Page 111, 2me col., ligne 2 sous l'illustration, supprimer les mots : seigneur de Givisiez.

AGRIPPA. Page 125. Légende de l'illustration, lire : d'après un dessin de *la collection* Gosse.

ALBERT VI. Page 143, ligne 29, lire : ... la paix *de Brissach* avec Bâle.

ALBERTINI. Page 144, ligne 37 lire : Trattat*o dei cosi*. — Page 145, 2me col., lignes 3 et 4 supprimer la phrase : ... en 1803 il fut député au Grand Conseil pour la Haute Engadine — Ligne 67, lire : JHGG.

ALBGAU. Page 148, lignes 12 et 13, lire ZGO (supprimer le R).

ALBI. Page 148, dernière ligne, lire : *Gremaud* au lieu de *Gfr.*

ALBICINI. Page 148. (Fra Valeriano da Forlì), * à Forlì.

ALBINEN. Page 149, ligne 4, lire *Gremaud* au lieu de *Gfr.*

ALBIS, d'. Page 151, lire : Millau.

ALLIÉS. Page 201, col. 1, ligne 3, lire : Dessaix.

ALPES (LES). Page 210, 2me col., ligne 13, lire : 3 *sept.*

ALTDORF. Page 248, col. 1, ligne 22 depuis le bas, lire : de 1657. — Page 249, col. 1, ligne 26, lire : à l'*Ouest.* — Ligne 55, lire : Winterberg (1833) — Lignes 67 et 68, lire *K.* Jauch, *l'historien* F. V. Schmid, *l'homme d'Etat* E. Jauch, le *philanthrope* K. Muheim. — Ligne 4 du bas, lire : 1848. — Ligne 3 du bas, lire : les bains de Moos. — Page 249, ligne 21 depuis le bas, lire : *ZSK* et ligne 19 depuis le bas : supprimer *ASGA* 1913

ALTHERR. Page 256, col. 1, ligne 19, lire : 30 *mai*. — Ligne 27, lire : les Althören.

ALTIKON. Page 257, ligne 4, depuis le bas, lire : 160 000 fr.

ALTSTÆTTEN. Page 262, col. 1, ligne 5 depuis le bas, lire : 1460. 2me col., ligne 35 depuis le bas, lire : 25 mars 1966 — Page 263, col. 1, ligne 22, lire : *juin*

AMALRIC. Page 267, supprimer les lignes depuis : Nom d'origine, jusqu'à : Voir.

AMBASSADEURS. Page 288, col. 1, ligne 1, lire : Nicolas Dignette — Ligne 26, lire : Marendet. — 2me col., ligne 8, lire : 1799.

AMIET. Page 301, ligne 16 du bas, lire : 1777 à 1783, vicaire.

AMMANN. Page 302, ligne 12 du bas, lire M. Riedweg. — Ligne 8 du bas, lire : 1798.

ANHORN. Pag. 337, col. 1, ligne 22, lire : en 1630 — Ligne 37 lire : de *Daniel.*

APPENZELL. Légende pl. 10 B. — *Appenzell R.-E* Vers 1770 les « dormeuses » parisiennes firent leur apparition en Suisse : bonnet blanc attaché sous le cou, bordé de dentelle ou de tulle noir. Elles furent adoptées dans le costume populaire d'Appenzell R.-E. à l'usage des femmes mariées. Les célibataires portaient une coiffure de dentelle noire provenant de Saint-Gall, avec trois festons sur le front et des volants en éventail sur les joues. Le chignon à découvert était percé d'une longue épingle, à laquelle s'ajoutait, le jour de la noce, une petite couronne entremêlée de clinquant d'or.

Les vêtements étaient la plupart du temps de couleurs ; la jupe de cotonne rayée, le tablier multicolore. Pour faire voir les couleurs vives du jupon la robe était repliée. Le corsage, ferme, rigide, terminé en pointe, avait à la couture dorsale et sur les deux côtés de la poitrine des anneaux et agrafes d'argent. Un collier de corail entourait le cou ; sur les épaules, un foulard de soie ou un fichu de tulle noir.

Appenzell R.-I. Le costume préféré des femmes des petits endroits, jusqu'après 1800, était une robe de drap rouge avec un corsage pour les jours ouvrables et une jaquette pour le dimanche et l'hiver. Le foulard de velours non à frange d'or fut encore porté quelquefois de nos jours. Les jeunes filles avaient un collier de velours brodé. On rencontrait le bonnet muni de trois festons plats de dentelle sur le front et d'ailes de tulle dirigées en avant ; entre ces deux ailes noires se plaçait le bonnet blanc des femmes mariées et par dessus une petite calotte garnie de dentelle d'or. Les souliers décolletés des hommes et des femmes étaient souvent parés de boucles précieuses.

Les Conseillers se rendaient en séance en long manteau noir, lequel était aussi porté aux enterrements par les proches parents. L'habit de cérémonie était de drap foncé ; la veste des paysans rouge. Les pantalons atteignaient à peine les hanches et étaient tenus par des bretelles de cuir rouge.

Les vachers appenzellois avaient adopté des pantalons de toile écrue, enserrant étroitement la jambe jusqu'au pied ; ils ne portent plus que la veste rouge ou une chemise de futaine. Notre planche montre un vacher en tricorne, tandis qu'il vaque à ses occupations avec son inséparable calotte de cuir ronde.

APRELL. Page 367, ligne 5, lire : 1618. Ligne 11, lire : 1600 En 1607.

ARBEDO. Page 371. Légende de l'illustration, lire : D'après une aquarelle de *Cassina.*

ARCHIVES. Page 387. Remplacer le § 23 sur le Valais par : « *Valais.* Les archives cantonales possèdent une ancienne série d'actes ainsi qu'une nouvelle commençant avec la période helvétique et l'Acte de médiation ; en outre, diverses archives privées. Les documents du Valais, jusqu'en 1457, publiés par Gremaud dans *MDR* 29-33 et 37-39 proviennent d'autres archives : archives de la bourgeoisie de Sion, archives du chapitre de Sion, etc. »

ARDEZ. Page 389, ligne 3, lire : *Basse* Engadine.

ARLAUD. Page 405, ligne 24, lire : à Genève en 1743

BACHMANN. Page 463, col. 1, ligne 5 depuis le bas, lire : dès 1897.

TABLE DES PLANCHES DU TOME Ier

[Note pour le relieur : Le Tome Ier comprend 37 1/2 feuilles de texte ; XII pages de garde, titres, Préface, Errata, liste des collaborateurs et des abréviations, table de 16 planches hors texte imprimées sur les deux faces, et une planche pliée, imprimée sur une face. Ces planches doivent être placées comme indiqué ci-après.]

Hst. = Helvetia, politisch-lit. Monatshefte der Studentenverbindung Helvetia.
JG = Journal de Genève.
JHGG = Jahresbericht der historisch-antiquar. Ges. von Graubünden.
JHVG = Jahrbuch des histor. Vereins des Kant. Glarus.
JNGG = Jahresbericht d. naturf. Ges. Graubunden.
JSAC = Jahrbuch des S. A. C.
JSG = Jahrbuch fur schweiz. Geschichte.
JSGU = Jahresbericht der schweiz. Ges. fur Urgeschichte.
JZB = Jahrzeitbuch.
KKZ = Kathol Kirchenzeitung der Schweiz.
KL = Konversationslexikon
KSA = Korrespondenzblatt fur schweizer. Aerzte.
KSB = Kath. Schweizer Blatter.
LL = Leu, Schweizer. Lexikon 1477-1765
LLH = Holzhalb, Suppl. zu Leu.
Matile = Monuments de l'Hist. de Neuchâtel.
MAGZ = Mitteilungen der antiquar. Gesellschaft in Zurich.
MDG = Mémoires et documents de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève.
MDR = Mémoires et documents de la Soc. d'hist. de la Suisse romande.
MDS = Mémoires et documents de la Soc. savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Meier Biogr. = J. H. Meier : Biographien beruhmter Schweizer.
MF = Mémorial de Fribourg.
MGS = Manuel généalog. pour servir à l'histoire de la Suisse.
MGAB = Mitteilungen der Gesellschaft fur vaterland. Altertumer in Basel.
MHGB = Mitteilungen der historischen und antiquar. Gesellschaft in Basel.
MHK = Mitteilungen der schweiz. Gesellschaft fur Erhaltung histor. Kunstdenkmaler.
MHN = Musée Histor de Neuchâtel et Valangin.
MHVS = Mitteilungen des histor. Verein des Kant. Schwyz.
MHV Sol. = Mitteilungen des histor. Vereins des Kant. Solothurn.
MIG = Mémoires de l'Institut national genevois.
MN = Musée neuchâtelois.
de Montet = A. de Montet, Dict. biogr. des Genevois et des Vaudois
MS. Gal. = Galiffe, Manuscrits généalogiques et autres aux Archives d'État de Genève.
Ms. Hist. = Arch. d'État Genève, Manuscrits historiques.
MVG = Mitteilungen zur vaterland. Geschichte ; hgg. vom histor. Verein in St. Gallen.
Nbl. = Neujahrsblatt.
NSW = Neues Solothurner Wochenblatt.
NWT = Neues Winterthurer Tagblatt.
NZZ = Neue Zurcher Zeitung.
Oechsli = Gesch. der Schweiz im XIX Jahrhundert.
OG = Obwaldner Geschichtsblatter
PC = Arch. d'État Genève, Procès criminels.
PH = Arch. d'État Genève, Pièces historiques.
PIC = Piccard, Répertoire de noms de familles aux Archives cantonales vaudoises.
PJ = Politisches Jahrbuch der schweiz. Eidgenossenschaft.
Pup. Th. = Pupikofer, Geschichte des Thurgaus.
QSG = Quellen zur Schweiz. Geschichte.
QSRG = Quellen und Abhandlungen zur schweiz. Reformationsgesch.
RC = Arch. d'État Genève, Registres des Conseils.
RC impr. = Registres des Conseils imprimés.
RFV = Répertoire des familles vaudoises qualifiées, 1000-1800, Lausanne 1883.
RHE = Revue d'histoire ecclésiastique suisse.
RHV = Revue historique vaudoise.
Rivoire bibl. = Bibliographie historique de Genève au XVIIIe s.
RMS = Revue militaire suisse.
RS = Le Rameau de Sapin
RSN = Revue suisse de numismatique
SAV = Schweiz. Archiv fur Volkskunde.
SB = Schweiz. Bauzeitung.
SBB = Sammlg bernischer Biographien.
SGB = Schweiz. Geschlechterbuch
SGV = Schriften der schweiz. Gesellschaft fur Volkskunde
SI = Schweiz. Idiotikon.
SKL = Schweiz. Kunstler-Lexikon. — Dictionnaire des artistes suisses.
SL = Schweiz. Lehrerzeitung.
SM = Schweiz. Musik-Zeitung
SNG = Schweiz Naturf. Gesellschaft
SPZ = Schweiz. pädagogische Zeitschrift.
SSR = Sammlung schweiz. Rechtsquellen.
SStG = Schweiz. Studien zur Geschichtswissenschaft.
StGA = St. Gallische Analekten ; hgg von J. Dierauer.
StMB = Studien u. Mitteilungen zur Gesch. des Benediktiner-Ordens.
Stumpf. = Gemeiner lobl. Eidgenossenschaft Statten, Landen und Völkern Chronik. (1548 etc.)
STZ = Schweiz. theologische Zeitschrift.
SV = Schweiz. Volkskunde ; Korrespondenzblatt der schweiz. Ges. fur Volkskunde.
SVB = Schriften des Vereins fur die Geschichte des Bodensees.
SW = Solothurnisches Wochenblatt.
SZG = Schweiz. Zeitschrift fur Gemeinnutzigkeit.
SZGL = Schweizerisches Zeitgenossen-Lexikon.
TA = Taschenbuch der histor. Gesellsch. des Kant. Aargau.
TB = Thurgauische Beitrage zur vaterländ. Geschichte.
TD = Arch. d'État Genève, Titres et Droits de la seigneurie.
TRG = Taschenbuch fur die reform. Geistlichen der Schweiz.
Trouillat = Monuments de l'Evêché de Bâle.
TU = Thurgauisches Urkundenbuch.
Tur. I = Turicensia 1891.
Tur. II = Nova Turicensia 1911.
UA = Urkundenbuch der Stadt Aarau
UB = Urkundenbuch der Stadt Basel.
UBer. = Urkundenbuch des Stiftes Beromunster.
UBU = Urkundenbuch Unterwalden.
UG = Urkundensammlung zur Geschichte des Kant. Glarus.
ULB = Urkundenbuch der Landschaft Basel.
US = Urkundenregister fur den Kanton Schaffhausen.
UStG = Urkundenbuch der Abtei St. Gallen.
UZ = Urkundenbuch der Stadt u. Landschaft Zurich.
WL = Wissen u. Leben.
ZGO = Zeitschrift fur die Geschichte des Oberrheins.
ZP = Zurcher Post.
ZSA = Zeitschrift fur schweiz. Artillerie.
ZSK = Zeitschrift fur schw. Kirchengeschichte.
ZSR = Zeitschrift fur schweizer. Recht.
ZSSt. = Zeitschrift fur schweiz. Statistik.
ZStB = Zurcher Steuerbucher.
ZT = Zurcher Taschenbuch.
Zw. = Zwingliana, Mitteilungen z. Geschichte Zwinglis und der Reformation
ZWChr. = Zurcher Wochen-Chronik
ZZ = Zentralblatt des Zofingervereins.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DE LA SUISSE

A

A | A

A. 1. En 1850 et 1851, marque de monnaie sur les pièces fédérales de 1 et 2 cent., ½, 1, 2 et 5 francs, placée au revers sous la couronne, indiquant qu'elles ont été frappées à l'Hôtel des Monnaies de Paris. — L. Coraggioni : *Münzgeschichte der Schweiz*, 1896, p. 30, 32, Pl. III. — *RSN* VII, 1888, p. 172 et s.

2. Marque de monnaie sur des pièces frappées par la ville de St-Gall, désigne le maître monnayeur H.-C. Anhorn, 1714-36 (voir ce nom).

3. Désigne, sur des médailles et des sceaux, des travaux du graveur Jean Aberli (1774-1851) de Winterthour (voir ce nom). [E. Bass.]

A ou **AA**, dans la Suisse orientale **ACH.** C'est le nom d'une quantité de cours d'eau, petits ou grands, dans le nord-est et le centre de la Suisse ; il a passé souvent dans l'appellation des localités riveraines et dans plusieurs noms de famille : « von Aa, zu der Aa », etc. Moyen haut allemand *ahe*, vieux haut allemand *aha*, gothique *ahwa*, fleuve, rivière, rapport le plus ancien avec le latin *aqua*. Souvent il n'est pas réellement nom propre, mais employé simplement dans le sens de « rivière du pays », « Landwasser », pour désigner le cours d'eau par excellence, *κατ' ἐξοχήν*. Ainsi la rivière sortant du lac de Zurich, jusqu'à son confluent avec la Sihl, s'appelait dans la ville de Zurich, jusqu'au XIXe siècle, Aa ; preuve en soit cette citation tirée de la Zürcher Chronik 1336-1446 : « la rivière qui traverse Zurich et qui s'appelle A ; elle sort du lac de Zurich et se jette dans la Lindmag et cette même Lindmag lui enlève le nom d'A où finit la ville ». On trouve A déjà dans les documents en 1272 ; *ennent* A, 1285 et 1289 : *fluvius qui dicitur du A* (Â), 1303 : le cours d'eau qu'on appelle l'A. Par analogie, ainsi que le prouve le nom de la localité glaronnaise Ennenda (= *ennent* A), la Linth a dû être appelée autrefois simplement Aa. En 1300, la Lorze apparaît aussi comme Aa ; de même à Aadorf (886 *Ahadorf*), le nom généralement adopté pour la Lützelmurg était « Aa ». Ces doubles appellations se sont en partie conservées jusqu'à nos jours. Les deux sources de la Glatt s'appellent jusqu'à leur embouchure dans le Greifensee Aa ; par contre, la rivière qui sort du lac de Hallwil porte le nom d'Aa, pendant que le cours supérieur est dénommé Ron et le cours moyen Wag entre les lacs de Baldegg et de Hallwil. A une époque toute récente, et d'abord d'une manière facultative, les cours d'eau portant le nom d'Aa ont été désignés d'une façon plus précise par un complément de lieu : l'Aa de Stemen, de Wäggital, d'Engelberg, de Sarnen. Dans les mots composés anciens Aa s'écrit aujourd'hui généralement *ach*, ce qui prête facilement à confusion avec les noms provenant du latin -*acum* et se prononce en dialecte -*i* ou -*a* : Wutach, Goldach, Steinach, Egnach, Salmsach, Uznach ; on rencontre plus rarement la forme en -*a* : Muota. Des confusions postérieures de « -*ach* » avec « -*bach* » ne sont pas rares : le Rotbach appenzellois en 1323 : *Rotach* ; en 1061 et dans les Casus Sancti Galli : *Rota* ; Weissbach, encore en 1323 : *Wissach*. Aa se trouve aussi en combinaison avec -*bach* : Aabach près de Horgen. — *UZ* 4-8. *SI* 1, p. 63. — *USt G* 3. [Dr K. St.]

A, AA ou **AH** (C. Nidwald). Emplacement d'un château à Oberdorf près de Stans, sur le Gisitlüeli. On y distingue encore le tracé du mur d'enceinte. Ce nom nous est transmis par le premier rentier du couvent d'Engelberg, de 1184-97 environ, établissant qu'un cheval de l'abbé devait y être entretenu annuellement pendant quinze jours. Ce château a déjà été détruit ou abandonné au commencement des guerres d'émancipation, car un acte de 1317 permet de conclure qu'il n'existait déjà plus à cette époque. Ce château a certainement été le berceau de la famille autrefois très importante des chevaliers von Ah (voir ci-dessous). [Al. Truttmann.]

A ou **AA, von,** aussi **zer A** et **zu der AHE.** Ministériaux du couvent de Murbach, puis des Habsbourg. Ils tirent leur origine, sans aucun doute, du château du même nom, et ont aussi joué un certain rôle à Lucerne. Nous mentionnerons : 1. Arnold qui, avec Henri de Malters, ministre de Stans, tenait en fief en 1209, des pâturages à Elsmatt, Fallbach et Wiesenberg qui passèrent en 1213 au couvent d'Engelberg. Arnold était alors déjà mort. — 2. *Arnold*, premier bailli d'empire à Uri ; l'empereur Henri VII libéra par un acte émis à Haguenau, en Alsace, 26 mai 1231, les gens de la vallée d'Uri du pouvoir des comtes de Habsbourg comme serviteurs et promettant de ne jamais les détacher de l'Empire. Le bailliage est dès lors exercé au nom de l'empereur, et comme premier bailli figure *fidelis noster Arnoldus de Aa*. — Voir *UZ* I, 1888, p. 344. — 3. Walter, mentionné 1256-75, à partir de 1257 comme chevalier. [Al. Truttmann.]

Une branche de la famille se transplanta à Lucerne et y fit partie du Conseil. A mentionner : 1. Rodolphe, depuis 1322 bourgeois de Lucerne, ammann 1325, 1328, 1330-32 tient avec sa femme, Catherine de Bramberg, 1333-34, la Kreuzmatt de Lucerne, en fief du chapitre de St-Léger. — 2. Jost zur A, petit-fils de Rodolphe, du petit Conseil de Lucerne 1419-22. — 3. Jean, du Grand Conseil 1451, le dernier porteur du nom connu à Lucerne. Les armoiries de la famille ne sont connues que par des sceaux de la branche de Lucerne ;



elles portent d'argent à un cerf... [illegible] de trois monts de sinople. [P. X. W.]

Une branche de cette vieille famille de chevaliers, de-

venue paysanne, était établie dans l'Unterwald. Dans le Nidwald apparaissent déjà en 1315 JACOB ZU DER AHI et son fils HENSLI parmi les personnalités dirigeantes. Ce dernier se nomme en 1325 VON AA. L'obituaire de Wolfenschiessen contient de nombreux noms de cette famille des XIVe et XVe siècles ; encore en 1607-09 un porte-drapeau se nommait KASPAR VON A, huissier. Une branche de cette famille paraît s'être transplantée dans l'Obwald où elle compte, aujourd'hui encore, d'assez nombreux représentants à Sachseln et à Schwandi. En 1656, nous voyons huit membres de la famille von Ah prendre part à la guerre de Vilmergen, dans le contingent d'Obwald. En font partie : 1. HANSLI qui, en 1494, doit 5 fl. au trésor cantonal pour le domaine First am Sachslerberg. — 2. 1505-1506, WALTER est bailli des libres bailliages. Son sceau porte un A entre trois étoiles qui constitue encore aujourd'hui les armoiries de sa famille. — 3. 1525 un *Caspar von Ah* et sa mère, Anna de Bühlenschwand, sont redevables de 10 gros pfennings au trésor cantonal pour le domaine de Fodi près du Ranft. Vraisemblablement maître d'école, il a joué un rôle important dans l'administration de la région et paraît, de 1532-1556, presque chaque année à la Diète. Il fut, pendant bien des années, secrétaire cantonal et percepteur d'impôts à Mendrisio. Une lettre du 6 janv. 1534 nous le représente comme « un compagnon très instruit, bien versé dans quatre langues, et en même temps un homme de bon appui en toutes circonstances ». Vers la fin de sa vie, il devint percepteur de Locarno et, comme tel, s'éleva avec force, en 1549, contre le préjudice que lui causaient les cortèges de mai et l'usage de faire grâce des amendes à cette occasion. Lors de sa retraite, en 1556, le député d'Unterwald demanda pour lui une pension lui octroyant jusqu'à sa mort la moitié du revenu d'un percepteur de Locarno. — 4. 1533 WALTI est juge à Sarnen. — 5. 1547 le capitaine STOFFEL paraît en justice. — 6 *Melchior* est huissier cantonal de 1560-64, et devient secrétaire cantonal en 1564. Il est également du conseil et, le 27 mai 1560, député à la reddition des comptes des 3 cantons protecteurs d'Engelberg ; député également le 25 juin 1583 pour une session analogue à Lugano. Sa réputation d'intégrité n'était pas intacte. Dans les années 1550 à 1560, il faisait partie des têtes chaudes qui, en raison de leur politique religieuse agressive, causèrent maint embarras au gouvernement (voir Durrer : *Landamm. Heintzli* dans le *JSG* vol. 23). — 7. 1588 HANS était juge pour Sarnen 1590 « Teilenvogt » et conseiller pour Schwandi ; de 1594 à 1616, il fut à maintes reprises vice-landammann ; comme député, il représenta son canton aux diètes de Baden en 1601, 1602, 1603, 1605, 1606, 1609 et à Lugano en 1596 et 1606 ; de même à Weggis, à la conférence des V cantons, le 26 avril 1600. — 8. ANDRÉ devient paroissien à Giswil en 1596 et représente cette juridiction ecclésiastique au tribunal en 1601 — 9. JOST est, le 25 juin 1599, député à la reddition des comptes à Engelberg et assiste, en juin 1600, à la conférence des VII cantons, à Lucerne. — 10 *Jean*, * le 16 nov 1627, prêtre 1651, suffragant à Lungern 1652 à 59, chapelain au Stalden. Il prit part comme second aumônier à la guerre de Vilmergen en 1656 et fut curé de Wolfenschiessen de 1659-1693. Dès son entrée en fonctions, il fit agrandir et restaurer l'église et construisit une chapelle de Lorette. Il s'adonna avec zèle au développement de l'instruction et fut le promoteur de la construction d'un nouveau bâtiment d'école. Transféré le 17 oct. 1693 à la cure de Kerns, il y mourut le 28 sept. 1698. Il fut aussi protonotaire apostolique. Son sceau porte comme cimier un écureuil assis qu'il a évidemment repris des armoiries de la vieille famille de Lucerne.
11. JEAN MELCHIOR † 1755, devint prêtre après la mort de sa femme Eva v. Flüh ; ses deux fils l'assistèrent à sa première messe. Fut maître d'école à Sachseln de 1745 jusqu'à sa mort — 12. JEAN JOS. IGNACE * 1715 à Sarnen, 1742 chapelain à Ston, † 1747. — 13. JOS IGNACE * à Sachseln en 1739, † 30 août 1803 à Zurzach, fit ses études à Milan et à Rome et devint docteur en théologie en 1772 et protonotaire apostolique en 1800 — 14. FRANZ JOSEPH, frère du précédent, né à Sachseln 1735, † 19 mai 1806 à Sachseln. Il devint chapelain de Mosnang en 1759, chapelain de Rorschach en 1763 et en mai 1777 curé à Berg d'où il démissionna en 1799. — 15. *Jos Ignace* * à Sachseln le 15 déc. 1834, prit les ordres le 9 août 1857 ; d'oct. 1857 à nov. 1859, il fut vicaire à Berne puis à Fribourg. A partir du 19 nov. 1863, il fut chargé d'un poste d'instituteur et de pasteur des enfants, à Stans. Dès 1866, il fut encore desservant de la messe du matin. Le 29 sept. 1867, il fut élu curé de la paroisse de Kerns et nommé, en juin 1888, commissaire épiscopal d'Obwald. Prédicateur et orateur populaire très goûté, un des fondateurs du « Schweiz. Piusverein » et co-rédacteur des *Kathol. Schweizerblätter*. Du 1er déc. 1866 au 22 août 1896 il rédigea dans le *Nidwaldner Volksblatt* la revue hebdomadaire de la situation mondiale, ce qui lui valut le sobriquet de « Contemplateur du monde ». Il rédigea en 1878 le supplément du *Volksblatt*, le *Schweizer Monatsblatt für kathol. Literatur*, de 1879-1880 le *Literar. Blätter für die Kathol. Schweiz* dont presque tous les comptes-rendus sont de sa plume. Il se fit connaître aussi comme poète et historien. De ses œuvres, signées du pseudonyme *Hartmann von Baldegg*, nous mentionnerons : Les drames populaires : *Arnold de Winkelried*, *Le Lion de Lucerne* (Stans 1892), *Hans Waldmann* (Stans 1896). En outre ses travaux historiques : *Gedenkblatt an die 400 jahr. Feier des Tages zu Stans den 12. Okt. 1881* (Stans 1881). — *Des hl. Karl Borromaeus Lebensgeschichte* (Einsiedeln 1884). — *Des sel. Einsiedlers Nik. von Flüe, gen. Bruder Klaus zu Unterwalden, wunderbares Leben* (Einsiedeln 1887). A la demande du Histor. Verein der V Orte, il publia *Die Bundes-Briefe der alten Eidgenossen 1291-1513* (Einsiedeln 1891). Ses sermons ont été recueillis après sa mort et publiés par le D. J. Beck chez von Matt à Stans. — 16. ALBERT, * à Sachseln en 1869, neveu du précédent, devint, en 1895, professeur au séminaire d'instituteurs de Schwyz. A la mort de son oncle, en 1896, il fut appelé à lui succéder comme curé de Kerns. Il s'adonna à des travaux poétiques et littéraires.

Bibliographie des articles VON AA : Table des matières des *Gfr.* — ASI. — Cysat : *Kollektan. C. 14* (MS de la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne). — W. Œchsli : *Les origines de la Confédération.* — R. Durrer : *Landamm. Heintzli*, dans *JSG* 23. — R. Durrer : *Die Kunst und Arch.-Denkmäler Unterw.* — A. Küchler. *Chronik von Sachseln.* — A. Küchler *Chronik von Sarnen.* — Matériaux inédits aux archives cantonales d'Obwald. [AL. TRUTTMANN.]

AA, von, von der ou aus der. Deux familles différentes, de la campagne zuricoise, éteintes toutes les deux, l'une originaire de l'ancienne seigneurie de Greifensee, l'autre de Wald, dans l'ancien district de Grüningen. De la première, UTE ou UTTE de Schwerzenbach acquit gratuitement la bourgeoisie de Zurich le 22 nov. 1440, il a été decapité le 8 mai 1444 avec la garnison de Greifensee. — HANS de Hegnau, également depuis 22 nov. 1440 bourgeois de Zurich paie en 1450 à Hegnau 15 schillings d'impôts. *ZT*; Uster. Vers 1467, la famille n'existe plus dans cette région. Le nom est probablement dérivé de l'Aa, cours supérieur de la Glatt.

La seconde famille tire son nom du hameau *In der Aa* près Fründsberg (Com. Wald) où un bien, fief des barons de Klingen, est déjà vendu en 1280, la femme d'*Eberhard user der Ā*. — HEINTZLI et HERMANN, à Wald, paient en 1467 et 1470 chaque fois 1 liv. de cens. — HEINI de Wald, prit part en 1513 à l'expédition dans la Haute-Bourgogne et en 1515 à celle d'Italie (Marignan) ; puis cette famille disparaît de la région.

Arch. Zurich. Rôle des impôts, Rôles des mercenaires. — *UZ* 10 Nr 3.45. — Edlibach *Chronik*, p. 51 note. — *Zurich. Bürgerbuch* I, p. 160, 361. [F. H.]

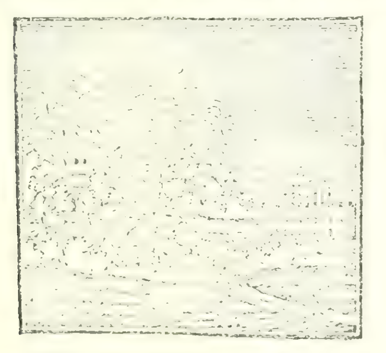
AA ALP (C. Obwald, Com. Kerns). Haut pâturage à l'extrémité S. du Melchtal. Aussi haut que remontent les documents, ce pâturage était propriété privée, c'est-à-dire qu'il ne faisait pas partie du domaine seigneurial mais appartenait à des particuliers. En 1437, le Conseil d'église de Kerns en acheta une grande partie à Dorothea der Flue, pour le prix de 600 l. pfennings. En 1704 une chapelle y fut érigée et consacrée en 1705 à St. Wendelin. Démolie en 1864 elle fut reconstruite sur un nouvel emplacement. [illegible] *Chronik von Kerns.* — R. Durrer *Bruder Klaus.* [AL. T.]

AABERLI. Voir AEBERLI.

AADORF (C. Thurgovie, D. Frauenfeld. V. *DGS*). Commune et grand village, paroisse prot. et cath. — Depuis le XVIII[e] siècle la commune porte comme armoirie un écu tranché d'argent à une serpette au naturel et de sinople à un soc de charrue d'argent.

Colonie alémanique datant de la plus ancienne invasion vers 400-420 (*Dorf an der Aa*, ancien nom de la Lutzelmurg). Les premiers seigneurs furent, dès 780 environ, les comtes de Linzgau (de l'autre côté du Bodan), landgraves de Thurgovie depuis 771. Le comte Ulrich III fonda en 886 la première église d'Aadorf qu'il dédia à saint Alexandre. Un couvent d'hommes y existait déjà en 894; la même année, le comte Ulrich plaça l'église et le couvent ainsi que leurs biens sous l'obédience de l'abbé de Saint-Gall. Plus tard, Saint-Gall y introduisit ses propres moines. Mais aux environs de l'an 1000, le prieuré d'Aadorf fut supprimé. Pendant des siècles le village demeura petit et pauvre. En 1249 [illegible] d'Aadorf un [illegible] Walter d'Elgg [illegible] de l'abbé Bertold de Saint-Gall. Après avoir été à plusieurs reprises donné en gage et racheté par l'abbaye de Saint-Gall, Aadorf dut être de nouveau engagé en 1330, cette fois aux seigneurs de Hohenlandenberg-Greifensee. Hermann de Hohenlandenberg-Greifensee donna, le 24 juin 1349, le patronage de l'église d'Aadorf avec tous les droits s'y rattachant au couvent de Rüti, fondé en 1206 dans l'Oberland zuricois. En 1362 et 1394, les Landenberg, endettés, durent vendre le village d'Aadorf aux frères Harzer, de Constance. Le 17 août 1394, l'abbé Kuno de Stoffeln racheta Aadorf pour l'abbaye de Saint-Gall. En 1413, la souveraineté passa par vente au couvent de femmes de Tänikon, auquel il appartint jusqu'en 1798. Au commencement de juin 1469, Aadorf reçut un statut communal.

Aadorf manifesta tout d'abord une certaine opposition à la Réforme. Mais dans la nuit de Noël 1524 les crucifix et les tableaux de l'église furent volés, portés sur le « Ried », mis en pièces et jetés dans les fossés. Les coupables, en tant que sujets du comté zuricois de Kiburg, restèrent impunis. En juin 1525, Zurich supprima le couvent de Rüti et s'adjugea ainsi le patronage de l'église d'Aadorf. En 1529, toute la commune embrassa la foi nouvelle. Le premier prédicateur protestant, Gebhard Grunder, y introduisit la nouvelle liturgie. En 1602, Wängi se rattacha comme annexe à la paroisse réformée d'Aadorf et le resta jusqu'en 1858. L'abbesse de Tänikon, qui y possédait 10 fermes en [illegible], réussit dès 1609 à fonder de



Incendie d'Aadorf [illegible] 28-29 octobre 1827. D'après une gravière [illegible]

nouveau à Aadorf une petite communauté catholique. La messe y fut [illegible] l'[illegible] de Zurich, dès le 27 [illegible] 162[illegible]. En 1863, Zurich céda à l'État de Thurgovie ses droits de collation.

Pendant la guerre du Toggenbourg, en 1712, Aadorf eut à subir un long cantonnement des troupes zuricoises. Le 24 mai 1799, des combats d'avant-postes eurent lieu dans la contrée d'Aadorf-Ettenhausen entre les Autrichiens et les Français. Le village fut très éprouvé à cette époque par le pillage et les réquisitions militaires. En 1842, le gouvernement de Zurich rattacha à la commune d'Elgg l'Aadorfer Feld, sur lequel quelques familles s'étaient établies. Cette décision provoqua un long différend (1861-1869) qui fut porté jusque devant l'Assemblée fédérale à Berne et fut tranché en faveur de l'interprétation zuricoise.

Aadorf reconstruisit son église, en 1478 et en 1516; le temple actuel date de 1863-1865. La première école réformée remonte à l'hiver 1598-1599. En 1746 une école catholique fut fondée. En 1870, réunion des deux écoles confessionnelles en une seule. École secondaire depuis 1857. Les registres de la paroisse protestante datent de 1723, de la catholique de 1748.

La plus ancienne poste de Thurgovie allait de Winterthour par Aadorf à Saint-Gall (Zurich-Munich). Au « Lion » à Aadorf se trouvaient un bureau de poste et de grandes écuries (pour 18 chevaux); c'est là qu'on relayait et que l'on prenait des chevaux de renfort pour la rampe qui monte au Tuttwilerberg. L'entreprise de roulage de la maison Tuchler avait également son relai au « Lion ». Bureau de poste fédéral depuis 1849, bureau de télégraphe au village depuis 1897, téléphone dès 1894. Station de la ligne Winterthour-Wil dès 1855. Premières industries : grande filature construite de 1825 à 1827 par Ziegler et Geldschauer, de Winterthour. La teinturerie en rouge, fondée en 1833 par Henri Sulzer-Steiner, de Winterthour, et détruite par un incendie en 1847, fut rebâtie en 1857-1858. La caisse d'épargne et de prêt fondée en 1852 avec la garantie de la commune et qui accusait en 1909 un mouvement de 20 millions fit faillite en 1910 ce qui occasionna de grosses pertes à la commune. Dans la nuit du 28 au 29 octobre 1827, Aadorf fut la proie d'un terrible incendie. Habitants : 1850, 742; 1888, 1076; 1910 : village 1524 hab., 218 maisons, commune 3224 hab., 517 maisons.

Originaires d'Aadorf, voir les articles : Alois Staller (1823-1879), Jean-Henri Sulzer-Steiner (1805-1876) et son fils Jacques-Henri Sulzer-Rieter (1830-1894).

Voir Joh. Nater : *Geschichte von Aadorf u. Umgebung*. Frauenfeld 1898. — Kasp. Hauser : *Geschichte der Stadt, Herrschaft u. Gemeinde Elgg*. Elgg 1895. [H. B.]

AAHUSER ou **AHUSER**. Famille qui, jadis, fut une des plus considérées de la commune schwyzoise de Küssnacht et dont le berceau fut un « Stockmet » nommé AAHAUS ou AAHUS situé en dehors de la juridiction communale. — 1. HEINI et six autres propriétaires prêtent serment à Küssnacht à la Ste-Alliance 1293. — 2. HANS est bourgeois de Lucerne en 1352. Il détient dans le district d'Immensee, apparemment à Aahaus et possède [illegible] de redevances. Peut-être est-ce le même qui, en 1377, fut excommunié par l'évêque de Constance lors de la querelle relative à la collation entre la commune et l'abbé d'Engelberg. Il était sans doute membre du conseil. — 3. En 1420, VERENA reçoit son héritage des enfants de Jenni Ahuser. C'est la dernière mention de la famille Ahuser. — Voir : *Rôle de la commune d'[illegible] de St-Leger*. — Rôle des impôts de 1382. — Collection de documents du rédacteur. [AL. TRUTTMANN.]

AAL, *Johannes*, latinisé en *Anguilla*, † 28 mai 1551. Le plus remarquable dramaturge catholique de la Suisse. Prédicateur chassé en 1529 de Bremgarten, sa patrie, pour cause de religion; vécut à Fribourg en Brisgau comme élève de Glarean, fut curé de Baden en Argovie et s'établit en dernier lieu à Soleure où il devint en 1538 prédicateur et en 1544 prévôt à Saint-Ours. Il était en même temps excellent organiste et possédait de solides connaissances en théologie, en mathématiques et en philologie. Il composa la tragédie de Jean-Baptiste jouée à Soleure le 21 juillet 1549, grand drame populaire arrangé pour deux jours de représentation. — Voir Jak. Baechtold, *Gesch. der deutschen Literatur in der Schweiz* [illegible] *ADB* 1, 1875. — [illegible] *reans au Joh. Aal* [illegible] 1550, éd. par [illegible] Tatarinoff dans *Urkundio* 2, 3 part. Soleure 1875. [H. Br.]

AAR (All. AARE). Rivière du Plateau suisse. V. *DGS*. 280 km. depuis ses sources, aux glaciers de l'Aar, jusqu'à son embouchure dans le Rhin entre Koblenz et Waldshut.

A. **Nom**. Il provient sans doute du gallo-celtique, sans qu'on puisse cependant le prouver absolument, et signifie probablement : fleuve ; il est identique avec Ahr (un affluent du Rhin, dont l'embouchure est en aval de Sinzig) et parent avec les rivières gauloises *Arar* (aujourd'hui *Saône*) et *Arum (l'Are)*. La plus ancienne forme dans la langue des Alémanes est certainement *Ara* (ce qu'indique entre autre la composition *Argau*, 761-62 : *in Argouve*'; 622-38 : *flumen Ara* ; dans la Passion de Saint-Justin de Bède (vers 700, si authentique) : *Ara fluvius* ; 1155 : *flumen Are* ; 1254-55 : *aqua Hara*. La forme la plus ancienne est *Arura*, ce qui ressort de deux inscriptions romaines (*CIL* XIII 2 N° 5096 5161) : *nautae aruranci* (= *Aruranici*) et *reg arure* (= *regio Arurensis*) ; dans la *Narratio de martyribus legionis Thebaeae* d'Eucherius (après 400) : *Aralam flumen* ; 983-1002 et 10.. 24 : *fl... Arola...* ; vers 1220 : *Arolae mons* = Aarberg) ; 1235-36 : *infra Araram*, encore très fréquent jusqu'au milieu du XIVe siècle ; forme étrange (probablement adjective) : *fluminis Aralis* (1271). Composés avec Aare, nous avons Aarau, Aarberg, Aarburg, Aarwangen et enfin Argovie. — Holder, *Altcelt. Sprachschatz* (Lpz. 1891). — *FRB* I-6. [D[r] K. St.]

B. **Préhistoire**. Le bassin de l'Aar était déjà habité dans les temps les plus anciens, preuves en soient les nombreuses trouvailles préhistoriques. De l'époque de la pierre (jusqu'en 2500 av. J.-C.) nous connaissons des palafittes dans tous les lacs jurassiens ainsi que dans ceux d'Inkwil et de Moosseedorf, puis des établissements sur terre ferme dans les vallées bernoise, soleuroise et argovienne de l'Aar. Les palafittes persistent pendant l'âge du bronze (2500-900 av. J.-C.) auquel nous devons aussi des fonderies près des bains de Heustrich dans l'Oberland bernois et à Tschugg près du lac de Bienne, puis des tombeaux à Strättligen, à Wangen, à Windisch, etc. Pendant l'âge du fer (900 à 50 av. J.-C.) les palafittes disparaissent. Les trouvailles deviennent toujours plus nombreuses : tombeaux de Thoune et près de Berne même, dans le Seeland, dans la vallée bernoise et soleuroise de l'Aar ; les places fortifiées de La Tène, à la sortie de la Thièle du lac de Neuchâtel et à Jolimont près de Chules ; trouvailles dans le canal de l'Aar près de Port et de Brügg, près de Belmont sur Nidau, aux environs de Windisch et de Brugg.

Il n'est pas possible actuellement de préciser l'origine ethnique des peuplades qui habitaient le Plateau et la vallée de l'Aar aux âges de la pierre, du bronze et au premier âge du fer. Par contre les habitants du second âge du fer (400-50 av. J.-C.) sont si souvent mentionnés dans les sources romaines qu'on peut presque considérer cette période comme historique. Le Plateau suisse était alors habité par des Celtes, et très vraisemblablement déjà bien avant 110, par les Helvètes qui avaient à la Tiefenau près de Berne une de leurs agglomérations principales.

Les communications se sont toujours effectuées le long du fleuve, aussi bien par eau que par terre, depuis les temps les plus reculés et remontant jusque bien avant dans nos vallées. C'est de cette manière que parvenaient aux habitants du bassin de l'Aar leurs matières premières indispensables : le silex de France et d'Angleterre, le verre, d'abord importé du bassin de la Méditerranée, puis plus tard fondu sur place ; le cuivre de l'Est et d'Espagne et l'étain d'Angleterre, l'ambre des côtes baltiques, le plomb de l'Est et du Sud, le sel et le fer de l'Est et de la France, etc.

C. **Histoire**. A l'exemple des Helvètes, les Romains s'installèrent dans le bassin de l'Aar qui leur était connu sous le nom de *regio Arurensis* et formait avec ses nombreux promontoires un terrain favorable aux voies de communication et à leur défense. Ils établirent leur quartier général à Vindonissa (Windisch). Au cours du Ve siècle, les Alémanes venus du nord s'établissaient sur tout le plateau suisse du Rhin à la Sarine et plus loin, mais les Burgondes qui occupèrent la plus grande partie de la Suisse romande actuelle les refoulèrent au delà de l'Aar qui devint ainsi la limite des deux peuples. Avec le VIIIe siècle s'ouvre l'ère franque qui fit surgir toute une série de Pays historiquement distincts :

L'*Ufgau* (franç. *Ogoz*), s'étend de la rive gauche de l'Aar entre Thoune et Berne, jusque dans l'Oberland ; l'*Uechtland* (franç. *Nuithonie*) entre les lacs jurassiens et l'Aar jusque dans la région de Berne ; l'*Aargau*, en aval et principalement sur la rive droite, divisé de très bonne heure (855 et 861) en Ober et Unter Aargau (que séparent la Murg et le Rothbach) ; le *Buchsgau* au N. de l'Ober Aargau, à gauche de l'Aar, le long du Jura ; l'*Inselgau* depuis le pont de Thièle et Gerlier jusque près d'Aarberg. Dans l'angle entre l'Aar et le Rhin se trouvait l'*Augstgau* (dit aussi *Baselgau*) qui se divisa plus tard en Sisgau et Frickgau.

A la dissolution de l'empire de Charlemagne, le traité de Verdun (843) attribuait les régions alémanes à l'Austrasie de Louis-le-Germanique et les pays burgondes au royaume de Lothaire. Pendant les siècles suivants, certaines maisons féodales profitent des faveurs impériales ou de l'insécurité de l'époque pour étendre leur influence et leurs possessions. Ce sont, en Argovie, les comtes de Lenzbourg († 1173) puis ceux de Kibourg et de Habsbourg. Du côté de Berne ce sont les ducs de Zähringen qui éten-



Divisions politiques des territoires de l'Aar au VIIIe siècle

dent leur puissance. Comme point d'appui, ils fondèrent les villes de Fribourg, Berthoud et Berne. A leur extinction en 1218, Berne située sur les terres d'empire devint impériale, tandis que les Kibourg recueillaient une grande partie de leur héritage. Mais ceux-ci s'éteignirent à leur tour en 1264, et les Habsbourg, dont la puissance grandissait rapidement, surent habilement joindre à leurs possessions celles des Kibourg, devenant ainsi les maîtres de toute la contrée. D'autre part, la maison de Savoie avait mis la main sur les régions burgondes et cherchait à étendre ses conquêtes vers le Nord. Sur l'Aar elle se heurta aux Kibourg puis aux Habsbourg (1264-1273) qui arrêtèrent ses progrès. A cette époque de transition, c'est-à-dire du XIe au XIVe siècle, remonte la fondation de nombreuses villes. Elles ont dû sortir de terre comme des champignons. Dans la contrée de l'Aar, on peut mentionner : vers 1280 Unterseen et Interlaken par Walter d'Eschenbach ; 1191 Berne par Berthold V de Zähringen ; 1220 Aarberg par le comte Ulrich III de Neuchâtel-Aarberg ; 1260 Büren, 1264-1270 Gerlier, 1338 Nidau par le comte Rodolphe de Neuchâtel-Nidau, puis Wiedlisbach et Wangen ; 1312 Altreu, au XIe siècle Aarbourg par les comtes de Frobourg ; 1263 Aarau par les Kibourg ; Brugg sous le comte Rodolphe III de Habsbourg. Les ponts traversant le fleuve eurent une grande importance ; souvent un droit de péage lucratif leur était attaché, que

le seigneur du pays pouvait donner en hypothèque à un de ses partisans particulièrement dévoué (par ex. le péage de Soleure).

La puissance de la ville de Berne conquit pied à pied la contrée de l'Aar. En 1323, Berne acquit la ville de Thoune et en 1334 elle s'assura la prépondérance dans tout l'Oberland par la soumission des seigneurs de Weissenbourg. Dans l'alliance qui unit en 1350 Berne et Fribourg d'un côté à l'Évêque de Lausanne et au comte de Savoie de l'autre, l'Aar est indiqué comme limite de territoires dans lesquels l'aide mutuelle était obligatoire. D'autre part, le pacte de l'entrée de Zurich dans la Confédération, le 1er mai 1351, étend également la contrée dans laquelle cette aide mutuelle est exigée jusqu'au cours de l'Aar, depuis le Grimsel jusqu'à son embouchure dans le Rhin. Lors de la conquête de l'Argovie par les Confédérés en 1415, Berne reçut pour sa part Aarbourg, Aarau et Brugg et domina ainsi tout le bassin de l'Aar jusqu'à son confluent avec la Reuss (excepté le territoire de Soleure).

Après la première bataille de Zurich (2-4 juin 1799) de grandes masses de troupes ennemies se trouvaient en présence sur territoire suisse. A l'E. du cours inférieur de l'Aar campaient les Autrichiens, à l'O. les Français. Le 17 août, l'archiduc Charles tenta de passer l'Aar à Dottingen sur 2 ponts de bateaux, mais il en fut empêché par les tirailleurs helvétiques qui se trouvaient à Klein Döttingen sur l'autre rive.

Voir Joh. Dierauer : *Hist. Conf. suisse.* — Alb. Jahn : *Chronik* 1857. — [Joh. Rud. Rahn] : *Die Schweizer Städte im Mittelalter* (*Njbl. des Waisenhauses in Zürich, 1889*). — Ivo Pfyffer : *Der Versuch eines Aareüberganges bei Döttingen...* Baden 1893.

D. Navigation. Depuis les temps les plus reculés, les communications en Suisse suivent les deux directions du N. au S. et de l'O. à l'E., celle-ci surtout favorisée par la dépression : La Sarraz-lacs jurassiens-Aar-Rhin, à laquelle aboutissent toutes les vallées du Plateau. Pendant des siècles une grande animation régna sur nos routes fluviales dont l'Aar jusqu'à Koblenz fut une des plus fréquentées. Le tronçon Brienz-lac de Thoune a toujours été assez peu fréquenté sauf en été pendant la circulation par le Grimsel. Le « Bellevue » construit par les frères Knechtenhofer en 1835 a été le premier vapeur sur le lac de Thoune ; sur celui de Brienz ce fut le « Giessbach » en 1839. De Thoune partait pour Berne encore en 1857, deux fois par semaine régulièrement, le « bateau ordinaire » qui servait en premier lieu au transport des personnes, mais qui chargeait aussi différents produits de l'Oberland, et spécialement les veaux, d'où son surnom populaire de « bateau des veaux » ou « flotte des veaux », et dont l'arrivée à Berne faisait la joie des gamins. La navigation était alors dangereuse et 4-5 bateaux périssaient annuellement.

Du 1er juillet à la fin de l'année 1825, 623 bateaux avec 6162 personnes et 118.400 quintaux de marchandise entrèrent à Berne. La taxe s'élevait, par voie de terre, de 4 à 10 batz par quintal, par eau à 1/2 batz. Un bateau dit « Aarewaidling » de 50 pieds de long sur 12 1/2 de large pouvait contenir 180-230 quintaux de marchandise. En aval de Berne, la corporation des Bateliers avait le droit exclusif de la navigation sur l'Aar jusqu'à Brugg et pendant la foire de Zurzach, jusqu'à Klingnau, port des bateaux bernois qui se rendaient à Zurzach. Avant leur départ de Berne, les bateaux étaient visités et les bateliers devaient prêter serment. A Altenburg près de Brugg, nouvelle visite et contrôle de tous les bateaux. A Zurzach, Laufenbourg ou Bâle ces bateaux étaient souvent vendus et ne remontaient plus à Berne. Il fallait donc en construire toujours de nouveaux. Les formalités douanières à Soleure, Wangen et Aarbourg étaient particulièrement compliquées. A Nidau aboutissait à l'Aar la voie très fréquentée Yverdon-lac de Neuchâtel-Thièle-lac de Bienne, dont la corporation des Bateliers de Berne avait également le monopole. Les taxes prélevées pour le trajet étaient en remontant, pour 1 quintal : du débarcadère d'Altenbourg à Aarau 4 batz, d'Aarau à Aarbourg 3 batz, d'Aarbourg à Soleure 5 batz, de Soleure à Nidau 2 batz et de Nidau à Yverdon 2 batz ; en descendant, d'Yverdon à Nidau 2 batz, de là à Soleure 2 batz, de Soleure à Aarbourg 3 batz, de là à Brugg 4 batz et de Brugg à Klingnau 1 batz. En 1836 encore le trafic d'Yverdon à Soleure était de 156.000 quintaux. Le transport par terre coûtait par heure et par quintal 8 cts et le transport par eau 3.7 cts. Pour permettre aux bateaux de passer directement des lacs de Neuchâtel et de Morat dans l'Aar, Berne fit creuser en 1645 à travers le Grand Marais, depuis l'embouchure de la Broye jusqu'à Aarberg, un canal (voir CANAL D'AARBERG). Le sel et le blé étaient, avec le bois de flottage et le vin, les principaux articles de trafic. Le sel de Bourgogne arrivait jusqu'à Brugg et de là, par voie de terre, allait à Lucerne, dans les Waldstätten et à Zurich ; le sel bavarois de Brugg à Berne, Fribourg et Neuchâtel. De mai jusqu'au 20 octobre 1783, par exemple, 208 tonneaux de sel furent remontés par eau et 111 par terre. Mais déjà vers la moitié du XIXe siècle la navigation sur l'Aar avait beaucoup diminué, avant même que Berne fût relié au nouveau réseau des chemins de fer.

Dans la partie inférieure du cours de l'Aar venait aboutir la navigation de la Reuss et de la Limmat. Voir A. Härry : *Bilder aus der Geschichte der schweizer. Flussschiffahrt* (*Schweizer. Wasserwirtschaft*. 3, 1910-1911 ; p. 36-38, 55-59.) — Herm. Hartmann : *Berner Oberland in Sage u. Gesch.* (vol. 2, 1913).

E. Correction de l'Aar. Le caractère torrentiel très prononcé de l'Aar a de tous temps occasionné de fréquentes inondations et de coûteux travaux d'endiguement tant en amont de Berne que dans le Seeland. Dès les XVIe-XVIIIe siècles on enregistre de nombreuses plaintes contre l'envasement croissant du sillon d'Entreroche près de La Sarraz jusqu'à Soleure. Au commencement du XVIIIe siècle un projet vit le jour de couper la boucle de l'Aar par un canal de Meienried à Buren, mais il ne fut jamais exécuté. D'autres travaux, en 1749-1758, aux environs de Nidau, n'eurent pas tout le succès voulu. Les différents projets de l'ingénieur valaisan de Rivaz, en 1760, de Mirani 1771 et Hebler 1775 demeurèrent sur le papier. Les travaux dans la Thièle à la fin du XVIIIe siècle et le dragage de cette rivière par le capitaine Schlatter 1811-1813 n'eurent pas de résultats plus pratiques : les inondations se répétaient régulièrement chaque année (principalement en décembre-janvier 1801, puis de nouveau en 1815, 1816, 1817). A partir de ce moment la correction de l'Aar fit l'objet de sérieuses et nombreuses études (voir *DGS*), qui aboutirent enfin à l'exécution du projet La Nicca solennellement inaugurée à Aarberg le 17 août 1868. Cette grande œuvre fut achevée avec un plein succès après vingt ans de travaux sous la direction supérieure des inspecteurs fédéraux La Nicca et Fraisse. A côté de ces techniciens, il convient de nommer spécialement l'actif promoteur de cette œuvre utile, le Conseiller d'État bernois Jean-Rod. Schneider, qui fut le véritable chef du mouvement pour le dessèchement du Seeland et qui publia sur ce sujet l'ouvrage : *Das Seeland der Westschweiz und die Korrektion seiner Gewässer* (Berne 1881). — Voir aussi les *Comptes-Rendus annuels de l'entreprise de la Correction des eaux du Jura*, 1869 à 1889. — *DGS*, article Grand Marais. — *Flusskorrektionen der Schweiz* ; fasc. 5 : *Aare zwischen Thuner u. Bielersee*, Berne 1916. — Alb. v. Morlot : *Die Juragewässer-Korrektion* dans *SB* 26, 1895, p. 103-107, 116-119, 122-124. [H. Br.]

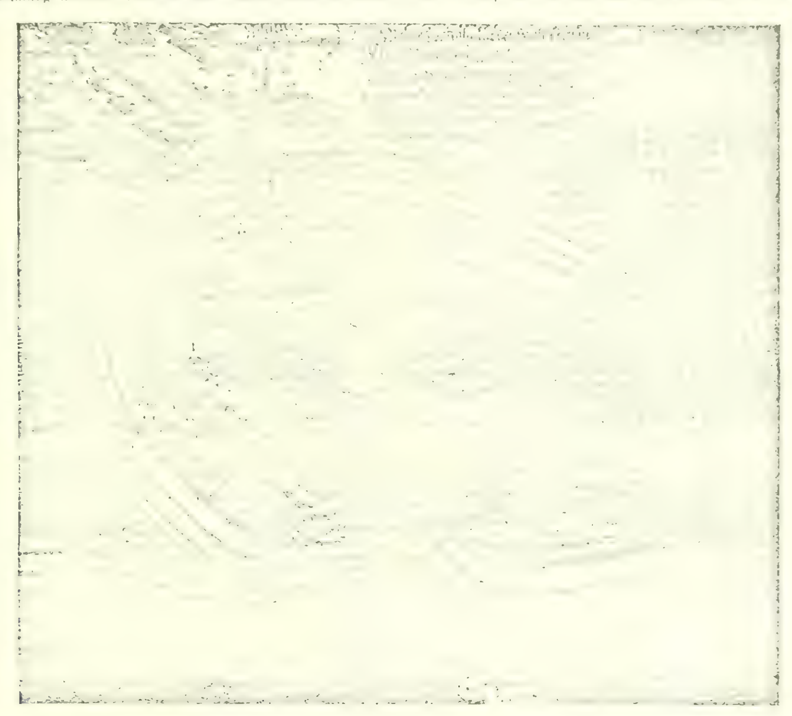
AARAU. (V. *DGS*). Depuis 1803 chef-lieu du canton d'Argovie. De tout temps, important nœud de routes.



Nom et armoiries. Dans les deux plus anciens sceaux de la ville (26 février 1270 et 1301) et dans le sceau du Conseil (13 juin 1356) Aarau avait des armes parlantes Aar (Aigle), Au (prairie), mais dès le commencement du XVIe siècle, les armes actuelles étaient déjà employées, soit : d'argent à l'aigle éployée de sable, au chef de gueules. — Voir W. Merz : *Die Gemeindewappen des Kant. Aargau*. Aarau 1915, p. 3. — Formes anciennes du nom : en [illegible] et 1256, *Arowa* ; 1263 *apud Arowe*, en 1267, *apud Arowe*.

Histoire jusqu'en 1415. On n'a pas établi l'existence d'une station romaine sur l'emplacement actuel de la ville. En revanche, la route militaire romaine de Salodurum à Vindonissa passait tout près d'Aarau. L'existence d'un pont ou d'un bac à Aarau à l'époque romaine est une supposition. On a trouvé à différentes reprises des

monnaies le long de la voie romaine. Voir J. Heierli : *Die archäolog. Karte des Kant. Aargau* 1898, p. 15. A l'endroit où l'Aar, divisé en plusieurs bras, était facile à traverser, il s'éleva pour garder le passage deux châteaux-forts, la tour Rore et celui qui, plus tard, fut appelé le Donjon hors de ville (Burg vor der Stadt) (commencement du XIe siècle). Il se forma en cet endroit, sur le terrain de la communauté de Suhr, un établissement 959 : *apud Arowe*, qui reçut des comtes de Kibourg, successeurs des Lenzbourg, une organisation municipale. A la mort d'Hartmann l'Ancien, en 1264, son neveu Rodolphe de Habsbourg, devenu l'héritier des Kibourg dans la Suisse le patronage de l'église. Des bourgeois d'Aarau combattirent avec les Autrichiens, entre autres à Sempach en 1386 et en 1405 au Stoss, contre les Appenzellois. La petite ville prospéra et aux environs de 1337, recula ses murailles à l'Est. Le duc Albert d'Autriche lui accorda le droit de lever un impôt sur les bancs des boulangers et bouchers ainsi que sur les maisons des nobles. Seule la Tour Rore qui existe encore aujourd'hui englobée dans l'Hôtel de Ville, demeura exempte de tout impôt. C'était la maison du seigneur, entourée de fossés et de murs et qui servait de lieu d'asile (Voir la nouvelle de Henri Zschokke : *Der Freihof von Aarau*). Mais le 12 février 1515, la com-

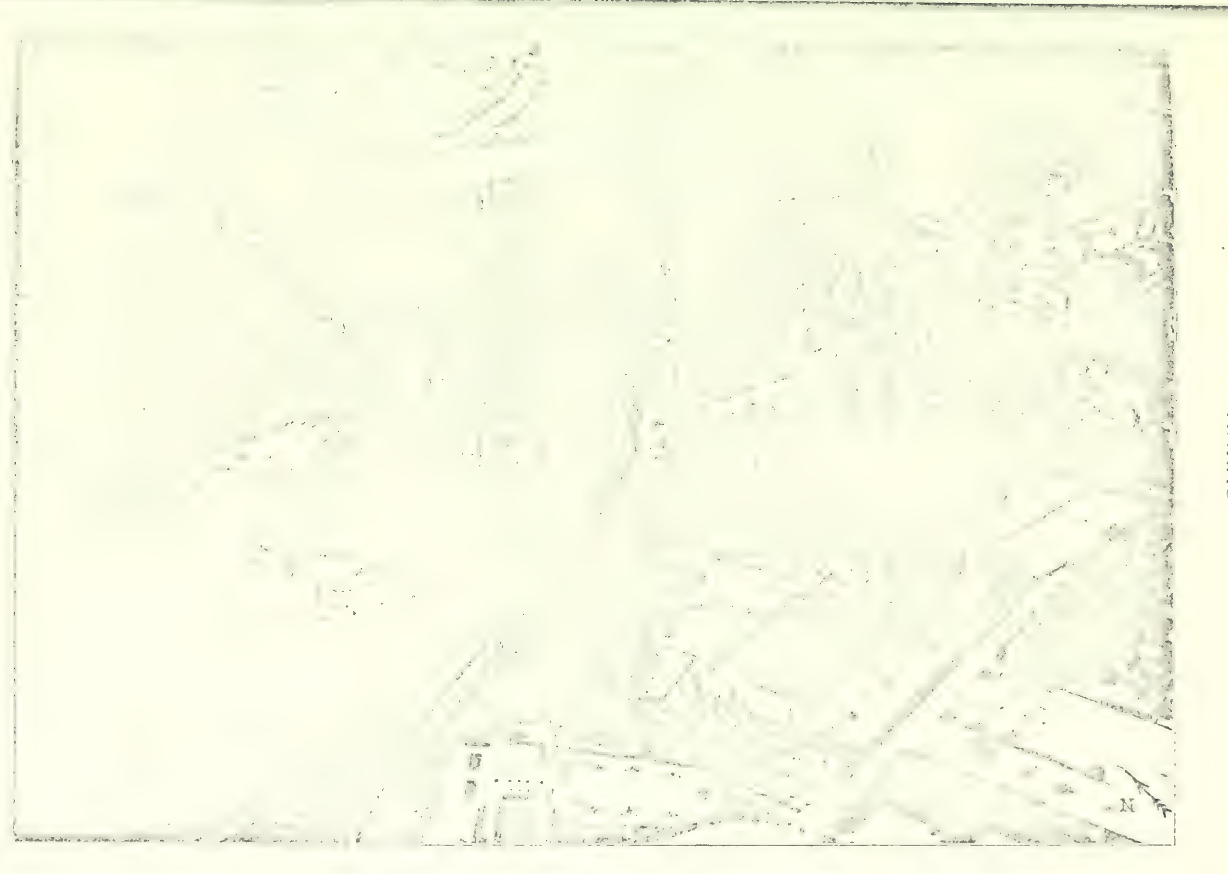


La ville d'Aarau, vue du Nord, en 1612. (D'après le tableau de Hans Ulrich Fisch II, dans la salle du Conseil à Aarau.)

orientale, racheta encore à sa pupille Anne de Kibourg ses propriétés d'Argovie. C'est ainsi qu'Aarau passa à la maison de Habsbourg. Le 4 mars 1283, devenu roi, mais toujours occupé à agrandir la puissance de sa maison, Rodolphe Ier octroya aux bourgeois d'Aarau la première charte de franchises sur le modèle de celle de Winterthour (1264), ce qui leur assura toute une série de libertés et de privilèges. Cette « Rudolfina » fut ratifiée le 22 décembre 1283 par le duc Rodolphe d'Autriche et le 31 octobre 1292 par le duc Albert d'Autriche ; ce dernier accorda également aux bourgeois d'Aarau le droit d'irrigation par la Suhr.

Le 2 février 1301, l'avoyer, le conseil et les bourgeois d'Aarau se donnèrent leurs premières institutions autonomes dites « second statut municipal d'Aarau ». Comme la plupart des villes argoviennes construites sur terres domaniales, Aarau appartenait en propre au seigneur ; celui-ci avait le droit de haute et de basse justice ainsi que mune l'acheta et elle fut immédiatement dépouillée de son immunité. Le faubourg, qui se développait au S. au delà de la Tour supérieure, resta sans fortifications, de sorte qu'en 1388 [illegible] bernoises purent l'incendier [illegible]. Aux XIVe et XVe siècles, les Halles avec le couvent des Sœurs de Schännis fut également compris dans l'enceinte de la ville. Par contre, le « Schlössli », c'est-à-dire le château tout près de l'Aar, hors des murs, ne fit jamais partie intégrante de la cité. L'existence d'un pont sur l'Aar au XIVe siècle est prouvée. Mais il causa aux habitants de grands ennuis, car le fleuve l'emporta à plusieurs reprises, pour la dernière fois en 1843. Depuis 1850, le pont est suspendu, hors d'atteinte des hautes eaux.

Epoque bernoise. Lorsque après l'excommunication du duc Frédéric d'Autriche [illegible] les Confédérés de mettre la main sur les territoires autrichiens, [illegible]

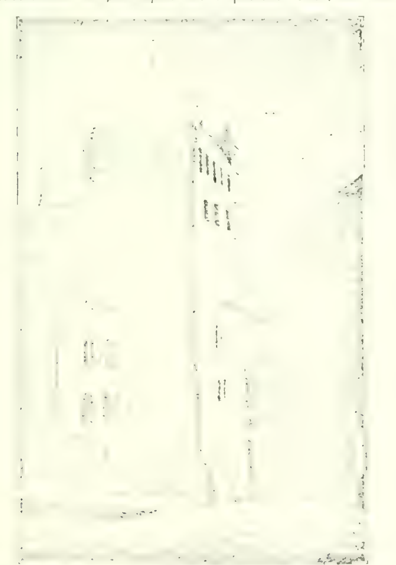


Aarau à 400 m. Photographie prise d'avion par Aéro-Zurich (Comte, Mittelholzer & Cie).

Aarbourg à 500 m. Photographie prise d'avion par Aéro Zurich [illegible]

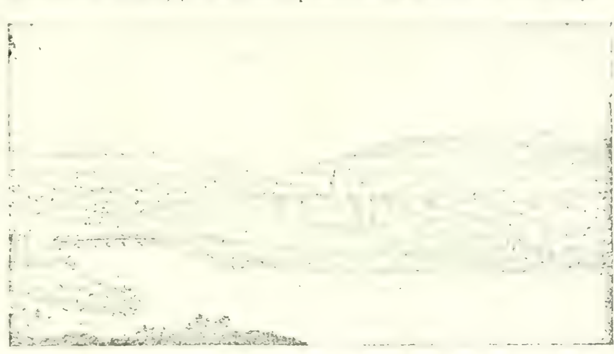
jointement avec Soleure s'empara d'Aarau (20 avril 1415). La ville ayant prêté aux deux états le serment de fidélité, les Bernois confirmèrent ses franchises et ses droits. L'empereur prétendit considérer ces conquêtes comme ayant été faites au nom de l'Empire, mais les Confédérés ne voulurent pas les céder. On entama des négociations à la suite desquelles Aarau fut hypothéquée à Berne (1er mai 1418). Entre temps, le 20 mars 1417, l'empereur, pour mieux affirmer ses droits, avait de son côté reconnu les franchises d'Aarau ; il lui accordait même, le 23 janvier 1418, le droit de glaive. L'empire ne dégagea plus ses hypothèques et [illegible] Aarau firent la ratification des franchises de cette ville par les rois Sigismond 1434 et Frédéric III (1442).

Le 13 mai 1464, Berne se fit renouveler, à elle seule, le serment de fidélité, de sorte qu'Aarau se trouvait [illegible] de la co-suzeraineté de Soleure. Mais Berne se mêla beaucoup plus que ne l'avait fait la maison de Habsbourg des affaires intérieures de la ville, au point [illegible] les bourgeois d'Aarau devinrent [illegible]. Aarau devint ville [illegible]. Thomas de Falkenstein, seigneur de Gösgen, attira, le 6 mai 1449, vingt bourgeois d'Aarau dans un guet-apens où ils périrent tous, sauf un.



Aarau. [illegible] vor der Stadt [illegible] Schlössl. (D'après une gravure de la 1re moitié du XIXe siècle.)

En 1468 [illegible] de nouveau le comte de [illegible] de Rechberg [illegible] Aarau et [illegible] têtes de bétail ; les bourgeois poursuivirent les voleurs, les rattrapèrent, en tuèrent 28 et en firent 9 prisonniers ; ces derniers furent décapités



Aarau à la fin du XVIIIe siècle. (D'après une gravure contemporaine en couleur ; dessinée par G. Lory, gravée par Marquard Wocher.)

à Aarau. Parmi la garnison de Grandson, pendue par Charles le Téméraire, se trouvaient 5 bourgeois d'Aarau ; 120 hommes de cette ville prirent part à la bataille de Morat 1476. Un contingent d'Aarau prit également part à la bataille de Dornach le 22 juillet 1499.

En se rendant au Colloque de Berne (1528), Ulrich Zwingli passa par Aarau la nuit du mardi après Nouvel-An. Lorsque, à la suite de cet entretien religieux, Berne donna l'ordre d'embrasser la Réforme, deux députés vinrent à Aarau faire voter les bourgeois, le 1er mars ; 125 se prononcèrent pour l'ancienne foi, 146 en faveur de la nouvelle. Les premiers prédicateurs protestants furent Jean Zehnder et Jacques Otter. Comme Aarau avait déjà auparavant acquis le droit de nommer ses curés, tous les droits du patron de l'église — le couvent de Beromunster — prirent fin avec la Réformation. A partir de 1531, les délégués des cantons protestants s'assemblèrent fréquemment à Aarau. En 1549, on autorisa le duc Georges de Wurtemberg à séjourner un certain temps à Aarau à la condition « pour son Altesse et ses gens de ne point faire de dettes, de vivre suivant la religion réformée et de ne donner lieu à aucune plainte ». En 1551, la ville organisa une solennelle fête de jeunesse. Le second jour fut représentée une pièce de théâtre, écrite par le [illegible] de Lenzbourg, Hermann [illegible]. De 1557 à 1559 93 réfugiés d'Angleterre, exilés pour cause de religion, s'établirent à Aarau. En 1589, toute l'élite avec le drapeau de la ville d'Aarau rejoignit l'armée bernoise en marche contre la Savoie dans le Faucigny. Lorsque en 1632 l'Argovie fut troublée par l'entrée dans le Fricktal de 8000 soldats allemands et espagnols, l'élite entière fut de nouveau levée. Dans la Guerre des paysans de 1653, les insurgés obligèrent une troupe de 500 hommes de Bâle et Mulhouse à quitter Aarau. Au commencement et au milieu de mai les paysans manifestèrent par deux fois en armes devant la ville, mais sans rien obtenir. Dans la première guerre de Villmergen, le 14 janvier 1656, les bourgeois d'Aarau perdirent 14 des leurs et laissèrent 6 prisonniers aux Lucernois. En 1667, la peste sévit. La paix d'Aarau de 1712 mit fin à la guerre du Toggenbourg. La pâture des chèvres et les délits qui en résultaient, donnèrent lieu à une querelle, dite « querelle des chèvres » (Geissenstreit) (1777-1779), entre le Conseil et quelques bourgeois, qui fut portée jusque devant les autorités bernoises. En 1789 se forma le corps de cadets qui existe encore aujourd'hui.

Sous l'Helvétique et l'Acte de Médiation. A l'époque de la [illegible] helvétique, Aarau [illegible] en vue. Une Diète extraordinaire, la dernière de l'ancienne Confédération, s'y [illegible] le 27 décembre 1797 pour délibérer sur les dangers qui menaçaient alors la Suisse.

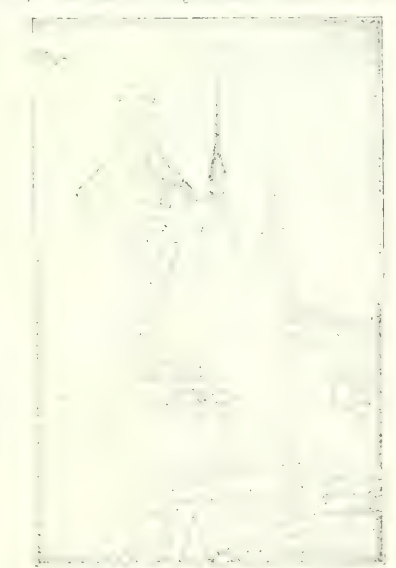
elle n'aboutit à aucune résolution ; on se borna à renouveler, le 25 janvier 1798, au Schachen, les anciennes alliances par un serment solennel. Depuis le 9 janvier se trouvait à Aarau l'ambassadeur français Joseph Mengaud : il réussit à gagner à la France la majorité des bourgeois. A peine la Diète s'était-elle dissoute, que la révolte contre Berne éclata ouvertement (1er février 1798) et Aarau planta un arbre de la liberté préparé depuis longtemps. La ville refusa la levée de l'élite ordonnée par Berne pour défendre la frontière contre l'invasion française. Mais, dans les premiers jours de mars, la chute de Berne décida du sort de l'ancienne Confédération. Les troupes du général Brune occupèrent Aarau, où arriva également le général Schauenbourg. Le 22 mars s'y réunit l'« Assemblée nationale provisoire », qui accepta à l'unanimité, le 26 mars, la constitution helvétique. Aarau fut la première capitale de la République helvétique. L'inauguration solennelle des séances des conseils eut lieu le 12 avril à l'hôtel de ville. Le siège du président était occupé par le doyen d'âge : le héros de la liberté, le trésorier Henri Bodmer, de Stafa. Furent ensuite nommés présidents : au Sénat, le Bâlois Peter Ochs ; au Grand Conseil, le Bernois Bern.-Fréd. Kuhn. Dès lors, l'assemblée législative siégea à l'hôtel de ville et le Directoire tint ses séances à l'auberge du Lion d'Or (le bâtiment du gouvernement actuel). Le 20 septembre, le gouvernement s'établit à Lucerne.



Aarau : Auberges du Sauvage et du Lion d'Or à l'arrière-plan (Siège du Directoire helvétique en avril-septembre 1798). (D'après une gravure de la 1re moitié du XIXe siècle.)

Administration jusqu'en 1798. La constitution municipale d'Aarau était primitivement purement démocratique. L'ensemble des bourgeois composait la commune. Mais de bonne heure les ministériaux et quelques familles de la bourgeoisie, parvenues à la richesse ou aux honneurs, formèrent une classe à part de « nobles » ou « gentilshommes » distincts du commun. Toutefois les deux classes furent de tout temps éligibles au Conseil. Il n'y eut donc à Aarau jusqu'à la fin du régime bernois aucun patriciat. A côté des bourgeois, on voit dès l'origine l'habitant et l'hôte ; le premier n'était pas admis au gouvernement, et le second ne faisait dans la ville qu'un séjour temporaire. De plus en plus les attributions de la commune, c'est-à-dire de l'ensemble des bourgeois, passèrent aux conseils : le petit, le moyen et le grand Conseil. A la tête de cette administration figure de tout temps un avoyer. A ses côtés se trouvait le petit Conseil de 8 membres. Au commencement du XVe siècle apparaît le Conseil moyen (les Trente), composé de 18 membres. La plus récente des autorités municipales étaient les « Burgerre » ou Grand Conseil qui comptait également 18 membres. Les conseils réunis exerçaient la haute justice. Le secrétaire de ville était celui de toutes les autorités jusqu'en 1777, où le tribunal eut son propre greffier. Les corporations n'exercèrent à Aarau aucune influence sur la vie publique. La petite ville d'Aarau fit tout ce qui était en son pouvoir pour l'instruction publique.

Temps modernes. Le 6 janvier 1802, inauguration de l'Ecole cantonale ; nouveau bâtiment 1896. L'Acte de Médiation fit d'Aarau le chef-lieu du canton d'Argovie nouvellement constitué. Réunion du premier Grand Conseil le 25 avril 1803 à l'Hôtel-de-Ville. En 1804, fête de la jeunesse (Maienzug) célébrée avec un éclat particulier, la jeunesse des autres villes argoviennes ayant été conviée. 1811, fondation de la Société argovienne de culture patriotique, qui créa aussitôt une Société de secours pour Aarau et ses environs. La même année fut fondée par Henri Zschokke une loge maçonnique. A la fin de 1813, jusqu'au 22 décembre, quartier général de l'armée fédérale sous de Wattenwil ; puis les Alliés, autorisés par la Diète, traversent la Suisse. Du 7 au 12 juin 1824, la Société de tir d'Aarau organisa le premier tir fédéral au Schachen (place d'exercices), qui amena la fondation de la Société fédérale de tir. 1830, troubles provoqués par la revision de la constitution, et du 6 au 8 décembre, 6000-8000 insurgés, sous Henri Fischer, grand conseiller et hôtelier du « Cygne » à Merenschwand, occupent la ville, en conservant toutefois une discipline complète. 1832, première fête fédérale de gymnastique et du 1er au 8 juillet 1849, tir fédéral. 1880, exposition cantonale pour l'industrie, le commerce et l'agriculture. Musée cantonal des

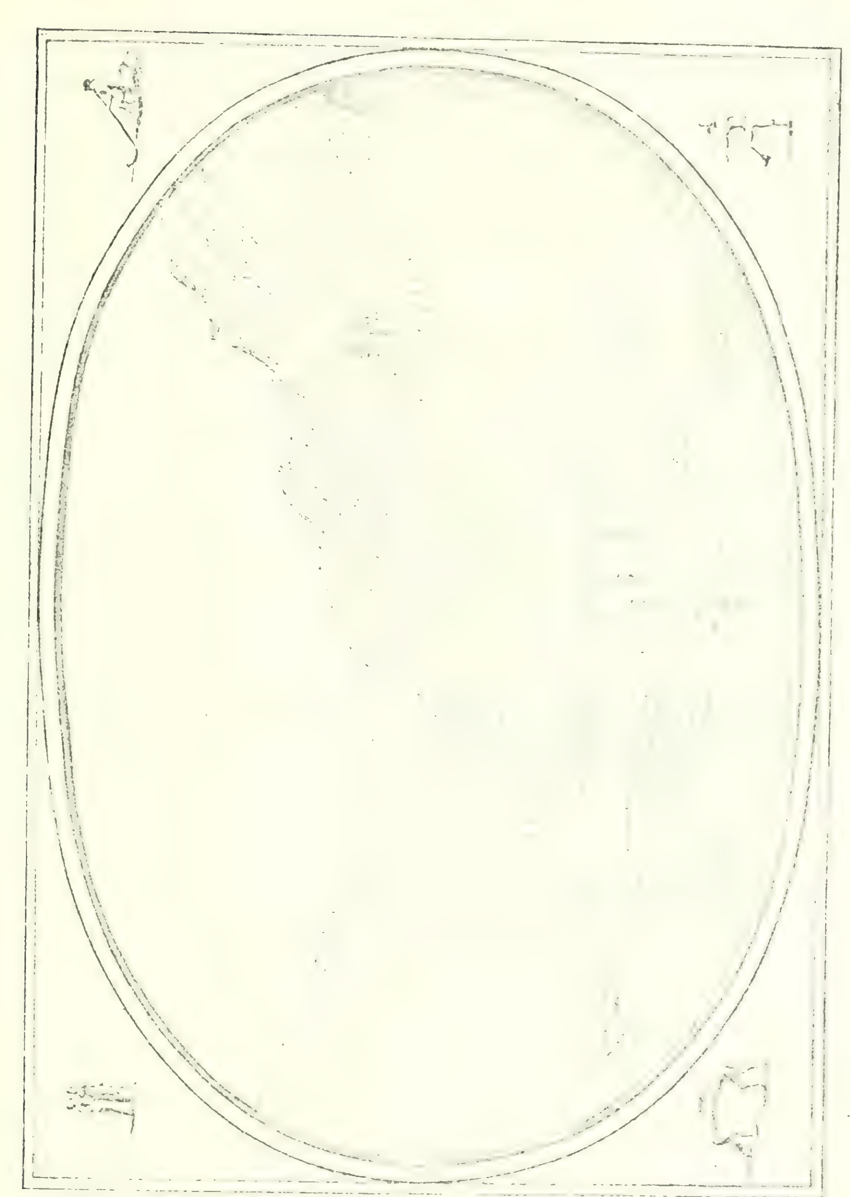


Aarau. L'ancien Pulverturm (magasin à poudre). (D'après une gravure de la 1re moitié du XIXe siècle.)

Arts et Métiers fondé en 1896. Station de chemin de fer dès [illegible] du Central et 1858 du [illegible]-Aarau ; télégraphe depuis [illegible], téléphone 1886. Nouvelle caserne

Vue d'Aarau.

Dessin de G. Lory, gravé par M. Wocher, 1780. (Bibliothèque cantonale d'Argovie.)



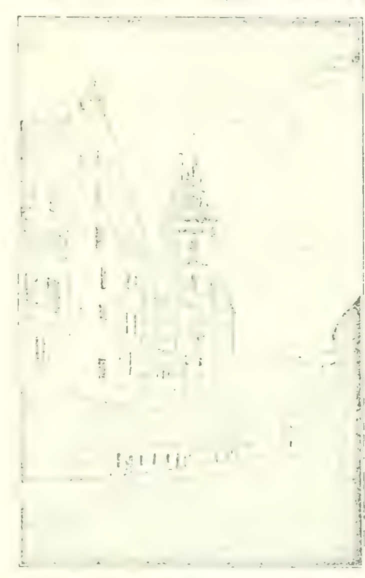
La Fête des Bergers suisses célébrée à Unspunnen le 17 août 1805.

d'infanterie inaugurée en 1849, de cavalerie 1879. De 1822 à 1836, École normale cantonale des instituteurs ; 1872, adjonction à l'Institut des jeunes filles, existant depuis 1864, d'une école normale d'institutrices. Hôpital cantonal décidé 1882, ouvert 1887. Société de Musique (Collegium Musicum) datant de 1704, réorganisée en 1768. Depuis 1850 existe la Société Sainte-Cécile et une musique municipale depuis 1883. Point de théâtre à demeure, mais troupes de passage. L'organisation municipale d'Aarau repose sur la loi cantonale d'organisation des communes. Paroisse catholique érigée par décret du 21 juin 1803, attribuée depuis la réorganisation de l'évêché de Bâle en 1828 au chapitre rural de Mellingen.

Histoire ecclésiastique. La chapelle d'Aarau, fille de l'église de Suhr, est mentionnée pour la première fois en 1275 et le desservant en aurait été Pierre Gurtler (1277). Le 7 juillet 1403, le curé de Suhr, après des luttes violentes, abandonna l'élection du chapelain au Conseil d'Aarau. L'Autriche, suzeraine des deux églises, les céda, le 22 janvier 1413, au chapitre des chanoines de Münster, et, en 1857, elles passèrent à la ville d'Aarau. Déjà en 1350, la chapelle d'Aarau reçut un don pour la construction du chœur, en 1442, un autre pour l'érection d'une nouvelle tour, en 1453, Hans Meier, d'Aarau, la gratifia d'un orgue que les Bernois remplacèrent en 1755 par un autre tiré de l'église du St-Esprit, lequel fit place à son tour à celui de 1891. En 1471, la chapelle comptait douze autels avec neuf chapelains. Reconstruite cette année là au moyen des pierres tirées des ruines du château d'Obergösgen, elle fut inaugurée en 1479. Les 2 et 10 mars 1528, par suite de l'adoption de la Réforme, les images furent enlevées ; et, détachée de Suhr en 1568, l'église d'Aarau fut érigée en paroisse indépendante. De 1803-1885, l'édifice servit aux deux cultes ; alors, la paroisse catholique ayant été constituée, l'église des Saints Pierre et Paul fut construite ; les vieux-catholiques cependant célèbrent leur culte dans le vieil édifice réformé. La tour contenait cinq cloches datant de 1453, 1526, 1548, 1663, 1728 ; à l'exception de la plus grosse, elles furent fondues pour permettre la nouvelle sonnerie harmonique de 1862. Le cimetière autour de l'église fut fermé en 1541 ; un autre établi devant la porte Laurent ; transporté lui-même en 1806 dans le quartier Zelgli, il porte le nom de Rosengarten et renferme aujourd'hui le crématoire. Les registres de paroisse protestants datent pour les baptêmes de 1534, les mariages 1544, les décès 1673 ; les catholiques de 1801.

COUVENTS. La maison des religieuses de Schännis, de l'ordre de St-François, puis de St-Augustin, dans le quartier de la Halde, fut exonérée en 1270 par la ville du payement des redevances et prise aussi sous sa protection par Rodolphe de Habsbourg en 1271. Depuis 1515, le couvent célébrait ses offices dans sa propre chapelle et avait son cimetière depuis 1520. Après sa suppression en 1528, le monastère fut successivement collège latin, 1693 hôpital, 1783 fabrique de rubans de soie, 1815-1850 propriété privée et depuis 1850 maison des pauvres de la ville. En 1350 est mentionné un couvent d'Augustins ; et de 1350-1528 celui des frères mineurs ; la maison des frères prêcheurs, citée en 1350, semble n'avoir été qu'un pied à terre pour les moines quêteurs, car il n'a pas d'histoire ; ces deux établissements occupaient l'emplacement de l'hôtel du Bœuf. Les trois maisons de religieuses, situées au Graben (fossé), au cimetière et au faubourg servaient d'asile permanent pour les femmes isolées ou pauvres. En 1434, il est question de béguines et en 1466 d'une ermite Marguerite. L'année 1344 parait un hôpital dans le faubourg, avec une chapelle dédiée à St-Nicolas. La maison des lépreux, St-Anne, nommée en 1350, disparut à la fin du XVIIe siècle. L'ossuaire au vieux cimetière fut supprimé en 1748. — Voir A. Nüscheler : *Die aarg. Gotteshäuser in den Dekanaten Hochdorf* etc., dans *Argovia*, 28.

Commerce et Industrie. Dès 1600, Aarau possédait une teinturerie et une blanchisserie, et en 1680, les Huguenots apportèrent l'industrie de la soie et la sériciculture ; en 1703 fut construite une fabrique de drap. A la fin du XVIIIe siècle, le capitaine Jean Rod. Meyer introduisit la fabrication des rubans de soie, en 1810 Jean Herzog, d'Effingen, plus tard bourgmestre argovien, établit une filature de coton mécanique. Les coutelleries d'Aarau des XVIIIe et XIXe siècles sont célèbres. Les fabriques de poteries, les fonderies de cloches et de canons et les armureries sont également connues d'an-



Aarau. La rue de Ville avec la tour Rore.
(D'après une gravure de la 1re moitié du XIXe siècle.)

cienne date. La célèbre fabrication d'instruments de mathématiques date du commencement du XIXe siècle. Depuis environ 1750, Aarau posséda une imprimerie ; en 1802 J.-J. Christen et en 1804 H.-R. Sauerländer s'établirent comme imprimeurs et éditeurs. Sur l'Aar se trouvait un important dépôt de flottage. En 1854, la banque d'Argovie fut fondée (depuis 1913, Banque cantonale), en 1872, le Crédit argovien et en 1868 la Caisse d'épargne, de prêt et d'escompte.

Personnages marquants. Voir les articles : Franç. Xavier Bronner (1758-1850), Dr Seb. Fahrländer (1768-1841), Charles Feer-Herzog (1820-1880), Jean Ulr. Fisch (1583-1647), Colonel Fréd. Frey-Herosé (1801-1873), Abr. Emm. Fröhlich (1796-1865), Ferd.-Rod. Hassler (1770-1843), Hans Herzog (1817-1894), Jean Herzog (1773-1840), Augustin Keller (1805-1883), Henri Kurz (1805-1873), Jean Rod. Meyer (1739-1813), R.-L. Rauchenstein (1798-1879), Ernest Louis Rochholz (1808-1892), Colonel Ed. Rothpletz (1800-1879), Emile Rothpletz (1824-1897), Charles Rod. Tanner (1794-1849), Henri Wurri nommé de 1544-1571, Henri Zschokke (1771-1848).

Bibliographie. Walther Merz : *Die Stadt Aarau als Beispiel einer landesherrl. Stadtgründung...* Aarau 1909, 4. — *Das Stadtrecht von Aarau*, bearb. u. hg. von *Walter Merz* (*Sammlung schweizer. Rechtsquellen*, *Argau*, 1re partie, vol. 1). Aarau, 1898. — Ernst Zschokke : *Die Geschichte des Aargaus ; dem aarg. Volke erzählt.* (*Histor. Festschrift.*) Aarau 1903. — Chrn. Oelhafen : *Chronik der Stadt Aarau... bis 1798.* Aarau 1840. — *Chronik der Stadt Aarau bis zum Jahre 1820.* Aarau 1881. — Joh. Müller : *Die Stadt Aarau, ein Beitrag zur Heimatkunde.* Aarau 1865. — *Urkundenbuch der Stadt Aarau ; mit einer histor. Einleitung*, hg. von H. Boos. *Argovia* 11. Aarau 1880. — Gabr. Meyer : *Berichte über die Einführung der Reformation in Aarau*, édit. par W. Merz, Lenzbourg 1894. — Ernst Zschokke : *Geschichte*

des Kadettenkorps der aarg. Kantonsschule. Aarau 1909. — Marta Reimann : *Die Geschichte der Aarauer Stadtschulen bis zum Ende der bernischen Herrschaft (1270-1798).* Aarau 1914. — W. Merz : *Die mittelalterl. Burganlagen und Wehrbauten des Kant. Argau.* Vol. 1, Arau 1905. — D[r] Arthur Schmid : *Die Aarg. Bank (1854-1912).* Aarau 1913. — D[r] Alb. Tschopp-Brewer : *Geschichte der Loge zur Brudertreue in Aarau 1811-1911.* Aarau 1911. — Alb. Brugger : *Gesch. der Aarauer Zeitung (1814-1821).* Diss. Zur. 1914. — K. Ramseyer : *Die Stadt Aarau* (*Heimatschutz* 9, 1914, p. 37-45). — W. Merz : *Wappenbuch der Stadt Arau.* Arau 1918. — *Argovia* ; *Jahresschrift der histor. Gesellschaft des Kant. Aargau.* Vol. 1 et s. Aarau 1860 et s. — *Aarauer Neujahrsblätter* 1910. — *Taschenbuch der histor. Ges. des Kant. Aargau.* 1896 et s. — *Programme der aarg. Kantonsschule.* [H. Br.]

AARAU (CHAPITRE D'). Au temps de la domination bernoise (jusqu'en 1798) une des 8 divisions scolaires et ecclésiastiques des pays allemands dépendant de la ville de Berne. 20 paroisses en faisaient partie. Aarau, avec tous les ecclésiastiques en fonctions, Birrwil, Entfelden, Erlinsbach, Gontenswil, Gränichen, Kirchberg, Kölliken, Kulm, Leerau, Leutwil, Reinach, Reitnau, Rued, Rupperswil, Schöftland, Seengen, Seon, Suhr et Uerkon. Le chapitre était présidé par un doyen. — *Leu* 1, p. 315 et s. [H. Br.]

AARAU (PAIX D'), conclue le 11 août 1712. Elle mit fin à la guerre du Toggenbourg (ou 2[me] guerre de Vilmergen), déchaînée par des conflits confessionnels et la lutte de suprématie entre Zurich et Berne, d'un côté, le Prince-Abbé de Saint-Gall, les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zoug de l'autre.

Les troupes réunies de Berne et de Zurich, ayant défait leurs adversaires et pris le 3 juin la ville de Baden après un court siège, des préliminaires de paix furent entamés au cours du même mois par les ambassadeurs des cantons, à Olten et Aarau. Les cantons et villes neutres : Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Appenzell, Saint Gall et Bienne jouèrent surtout le rôle de médiateurs. Le 8 juillet, un projet de paix fut élaboré ; le 18 juillet, Lucerne et Uri l'acceptaient, tandis que Schwyz, Zoug et Unterwald le rejetaient. Le 21 juillet, un détachement de troupes bernoises qui campaient près de Sins fut attaqué par les paysans et anéanti. Le jour suivant, les troupes des petits cantons se joignirent aux Lucernois qui arrivaient et le 25 juillet, eut lieu la grande et sanglante bataille de Vilmergen, où les troupes bernoises remportèrent une brillante victoire. Les Zuricois s'étant encore emparés de Rapperswil, le gouvernement de Lucerne envoya le 31 juillet des ambassadeurs à Aarau pour conclure la paix. Les envoyés des petits cantons se joignirent à eux et le 6 août, les représentants des XIII cantons et de leurs alliés se réunirent à l'hôtel de ville. Leurs délibérations aboutirent à la Paix publique (Landfrieden), conclue et scellée le 11 août. Elle stipulait entre autres que : 1. Zurich et Berne conservaient le comté de Baden, ainsi que Bremgarten et les bailliages libres inférieurs délimités par une ligne droite de Lunkhofen à Fahrwangen, le tout sous réserve des droits de Glaris ; 2. Rapperswil et Hurden revenaient à Zurich et à Berne ; 3. Berne était investie de la corégence sur tous les bailliages où elle n'avait point eu de part jusqu'alors c'est-à-dire sur la Thurgovie, le Rheinthal, Sargans et le Freiamt supérieur ; 4. partout la pleine liberté de croyance était accordée aux réformés comme aux catholiques ; 5. si l'abbé de Saint-Gall ne voulait pas conclure la paix avec Zurich et Berne, les États confédérés ne s'occuperaient plus de lui. Les gens du Toggenbourg restaient sujets de l'Abbaye de Saint-Gall, avec cette réserve qu'ils obtenaient la liberté religieuse et une part dans l'administration.

Le 1[er] septembre, à Berne, on fêta la paix avec solennité. A cette occasion, on représenta à la cathédrale un drame de circonstance glorifiant les exploits guerriers de Berne : *Der [illegible]* *land.* L'auteur était un étudiant en théologie Jean-Rod. Nüsperli, d'Aarau, qui fut en 1713 pasteur dans sa ville natale et y mourut en 1722. Le gouvernement de Berne exprima à la ville d'Aarau [illegible] reconnaissance pour son dévouement, pour son bon accueil et pour les soins prodigués aux nombreux blessés de la campagne. — Pour la Bibliographie voir AARAU et ARGOVIE. [H. Br.]

AARAU, von, aussi **AROUW, AROW** ou **AROWA.** 1. Famille éteinte de Zurich, du XIV[e] siècle. Le 21 juin 1319, l'avoué des Frères mineurs, de Zurich, vend leur maison sous la Niedere Zaune aux enfants de la défunte MATHILDE d'Aarau, dont tous les enfants vivent encore en 1348 : FRANÇOIS, carme ; les trois sœurs, nonnes. DIETHELM mentionné comme caution dans le pacte d'alliance de 1348, est probablement un membre de la famille Dietel. Le 27 mai 1349, sœur « JUDENTA » vend sa maison sur le fossé à la Brunngasse. Pour d'autres « sœurs » et d'autres membres de la famille, voir dans les *Rôles d'impôts de Zurich 1* sous *Arau* et *Aru.* — *UZ* X 3610. — Arch. cant. Zch. : *Ville et campagne* 1457 ; *Oetenbach* 381 ; *Hinteramt* 103. — W. Merz : *Wappenbuch der Stadt Arau,* p. 18. [F. H.]

2. Famille éteinte ou personnes du XIV[e] siècle à Winterthour (Arow, Arowe). — 1. CONRAD, magister. — 2. HENRI, chanoine au Heiligenberg, 1364. — K. Hauser : *Heiligenberg. Nbl. de la Bibl. de la Ville de Wint.* 1908.

3. Famille bourgeoise éteinte (AROW, etc.) à Aarau des XIV[e] et XV[e] siècles. Le sceau de JEAN de 1381 et 1399 porte parti à 3 têtes d'aigle, 2, 1. — W. Merz : *Wappenbuch der Stadt Arau,* p. 18 et 25 et la planche des sceaux I, n° 2. [F. H.]

AARAU-MENZIKEN ou la LIGNE DU WINENTAL. Chemin de fer électrique à voie étroite de 22,5 km. de longueur. Un mémoire de l'ingénieur et conseiller national D[r] Konradin Zschokke sur les chemins de fer secondaires dans le canton d'Argovie (1898) poussa à établir des chemins de fer régionaux en Argovie. Grâce à la coopération du canton et des communes, on construisit, à côté de la ligne Aarau-Schöftland (ligne de la vallée de la Suhr) celle d'Aarau-Reinach-Menziken (ligne de la vallée de la Winen, qui fut ouverte à l'exploitation le 5 mars 1904. — Placid Weissenbach : *Das Eisenbahnwesen der Schweiz* 1, 1913, p. 251. [H. Br.]

AARAU-OLTEN. Tronçon primitif du réseau des chemins de fer suisses du Centre (voir ce nom), ouvert à la circulation : Olten-Aarau (Schachen) le 9 juin 1856 et Aarau (Schachen)-Aarau gare le 1[er] mai 1858. [H. Br.]

AARAU-SCHŒFTLAND ou **LIGNE DU SUHRENTHAL.** Chemin de fer régional électrique, 10,7 km. Relie la vallée de la Suhr à Aarau ; ouvert à l'exploitation le 19 novembre 1901. Un projet de loi pour la subvention cantonale du chemin de fer des vallées de la Suhr et de la Wina fut rejeté par le peuple le 3 décembre 1899. [H. Br.]

AARAU-ZURICH. Tronçon primitif du réseau de l'ancien chemin de fer suisse du Nord-Est (voir ce nom), ouvert à la circulation : Zurich-Baden, le 9 août 1847 ; Baden-Brugg le 30 septembre 1856, et Brugg-Aarau le 15 mai 1858. [H. Br.]

AARAUER aussi **AROWER, AROUWER.** 1. Famille de la 2[e] moitié du XIV[e] siècle à Zurich : EBERH., JACQUES, RUD. et *dame Arower.* — Zurich. *Rôle des impôts 1* sous *Arauer.* [F. H.]

2. Famille bourgeoise de Winterthour (Arower) : ROBOTRUT avec sa femme Bela et leur fils HENRI, 1374, 1381. — Acte Arch. comm. Wthur. [K. HAUSER.]

AARAUER ZEITUNG 1814-1821. Journal libéral paraissant à Aarau, continuation des *Miszellen für die neueste Weltkunde* (Mélanges d'histoire moderne universelle), qui avaient été publiés par le même éditeur jusqu'en 1813. A côté du *Schweizerbote* (Messager suisse) qui paraissait aussi à Aarau et qui était rédigé par Henri Zschokke, c'était à cette époque le principal journal suisse. A cause de sa franchise et de son intrépidité, il fut en butte à de nombreuses persécutions politiques, auxquelles il succomba finalement en juin 1821. L'éditeur et rédacteur en chef était le libraire Henri Remigius Sauerländer (1776-1847), le savant et politicien zuricois D[r] Paul Usteri (1768-1831) rédigeait les articles concernant la Suisse, qui faisaient la valeur de ce journal. Comme rédacteurs étrangers, on ne connaît que le professeur Fried. Heldmann (1776-1838) et Jean Bapt. Pfeilschifter, 1816. L'*Aarauer Z.* paraissait trois fois par semaine (les mardi, mercredi et samedi) sur 4 pages avec supplément. Il coûtait 8 fl.

plus tard 8 fl. 15 kreuzer ou 12 fr. de Suisse. Il tirait à quelques milliers d'exemplaires. De la fusion de l'*Aarauer Z.* et de la *Gazette de Zurich (Zürcher Zeitung)* sortit en juillet 1821 la *Nouvelle Gazette de Zurich (Neue Zürcher Zeitung)* pour laquelle Usteri se chargea également des articles concernant la Suisse. — Alb. Brugger : *Gesch. der A. Z.* (dans le *Taschenbuch der histor. Ges. des Kant. Aargau, 1914*). [H. Br.]

AARBERG (C. Berne, D. Aarberg. V. *DGS*). Ancienne petite ville, chef-lieu de district, jadis entourée par l'Aar. *Armoiries :* d'argent à l'aigle essorante de sable sur trois monts de gueules. District : mêmes armes en champ d'or, l'aigle armée de gueules. — L'emplacement d'Aarberg était déjà habité au temps des Romains et, point stratégique important (passage de l'Aar), probablement fortifié. Le comte Ulrich III de Neuchâtel (1182-1225) fonda en 1220 la ville d'Aarberg (*Arole Mons*) avec les mêmes droits et franchises qu'à Fribourg. Son fils cadet Ulrich († 1276), qui avait reçu Aarberg en héritage, donna à la ville le 1er mai 1271 une charte dont les dispositions relatives aux péages nous indiquent qu'Aarberg avait, comme centre du pays avoisinant l'Aar et le lac, une grande importance comme marché. Avec le commerce florissaient les métiers. Guillaume, fils d'Ulrich († 1323), confirma en 1285 les franchises d'Aarberg. Pierre, fils de Guillaume († environ 1372), confirma en 1338 les franchises de la ville. Irrémédiablement endetté, Pierre se vit obligé d'hypothéquer à Berne, en 1358, le château et la ville d'Aarberg. Le 24 mars, Berne confirma les franchises d'Aarberg. Les premiers baillis bernois furent Pierre de Seedorf (1358-1360), Pierre de Balm (1360-1362), Pierre de Krauchtal (1362-1365), Ulrich de Bubenberg (1365-1367). Le comte Pierre vendit à son cousin Rodolphe de Nidau, le 23 avril 1367, pour 10 000 florins, le château et la ville d'Aarberg, ainsi que le droit de patronage d'Aarberg et d'Oberlyss et les villages de Lyss, Busswil, Kappelen et Bargen entre autres. Mais comme le comte Rodolphe était également fort endetté envers la ville de Berne, il fut obligé, dès la fin de mai, de céder à cette dernière la seigneurie à peine acquise. A la mi-juin, Berne confirma de nouveau aux bourgeois d'Aarberg leur charte. Berne se fit confirmer, le 2 octobre 1376, par l'empereur Charles IV, son droit à la seigneurie d'Aarberg et depuis 1379 s'en vit assurer la propriété. Le statut municipal d'Aarberg date de 1541.

Sur chacun des bras de l'ancienne Aar se trouve un pont de bois, couvert, datant tous deux de 1557. Avant les chemins de fer, Aarberg avait une grande importance pour la circulation des marchandises et des voyageurs entre Schaffhouse, Zurich, Berne et Nidau, Bienne, Neuchâtel, Morat, Yverdon, Lausanne, ou de Bâle et Soleure à Morat et Lausanne, et, avant la construction de la route qui longe le lac de Bienne, vers Neuchâtel même. En 1768, il y passait en moyenne 20 camions par semaine. Les auberges étaient nombreuses et prospères. Depuis 1876, station de la ligne Lyss-Lausanne. En 1414, les bourgeois cédèrent à Berne les droits et les péages sur les deux ponts. La ville et le château furent complètement incendiés en 1419, de même en 1477, sauf l'église. En 1656, la ville fut en partie détruite par le feu. En 1567, le gouvernement autorisa 2 foires annuelles. En 1566, le grand pont fut emporté par les hautes eaux de l'Aar. Pendant la guerre des Paysans de 1653 une forte armée de campagnards se massa devant la petite ville restée fidèle au gouvernement de Berne. En 1686, deux bateaux chargés de réfugiés français coulèrent sur l'Aar à Aarberg et 113 personnes se noyèrent. Dans les derniers jours de l'ancienne Berne, Aarberg fut, du 24 février au 2 mars 1798, le quartier général du général d'Erlach. Caisse d'épargne de district fondée en 1843. C'est à Aarberg que commencèrent le 17 août 1868 les travaux de la dérivation de l'Aar par le canal de Hagneck.

Le patronage de l'église passa en 1418 à la collégiale de Saint-Vincent de Berne ; l'église paroissiale d'Aarberg était la plus occidentale de l'Evêché de Constance. Détruite dans l'incendie de 1419, elle fut reconstruite seulement à la fin du siècle sur l'emplacement du château des comtes qui avait été également détruit. La cure date de 1721. Il y avait déjà en 1262 une école à Aarberg. Sur la rive droite de l'Aar se trouvait le prieuré de clunistes de Bargenbrugg fondé en 1158 dont l'église ne disparut qu'en 1526 ; les matériaux furent employés pour la tour de l'église d'Aarberg. La tour de l'église porte la date de 1526.

La raffinerie de sucre de betteraves d'Aarberg, fondée en 1899, détruite en 1909 par un incendie, et relevée avec l'aide de l'Etat de Berne, procure du travail à toute la contrée. Les foires aux chevaux d'Aarberg, principalement celles des mois de février, mars et avril, sont connues dans toute la Suisse du Centre, du Nord et de l'Ouest. On y amène chaque fois quelques centaines et jusqu'à un millier de chevaux, principalement de lourds chevaux de trait.



La ville d'Aarberg en 1744 (D'après une gravure de H. Nöhtiger à Berne.)

En 1700 : 50 foyers ; 1800 : 60 foyers et 431 hab. ; 1827 : 73 mais. et 587 hab. ; 1850 : 75 mais. et 801 hab. ; 1900 : 1372 hab. ; 1910 : 175 mais., 1526 hab. Les registres de paroisse datent pour les baptêmes de 1549, les mariages de 1558, les décès de 1680.

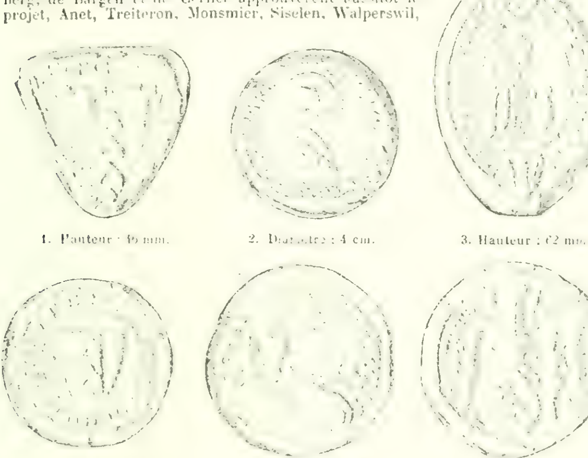
Plusieurs familles nobles vivaient autrefois à Aarberg : les Spins, Lobsigen, Schüpfen, Spiegelberg, [illegible], Rutols, etc. Parmi les hommes remarquables d'Aarberg, il faut citer entre autres : l'avoyer bernois Pierre Kistler († 1480) connu par la querelle des Seigneurs justiciers (Twingherrenstreit), le banneret Pierre [illegible] (1543 et 1550), le philosophe Jean-Rod. [illegible] (1688-1745), et le médecin Ed. Salchli (1833-1886) ; les deux médecins Fréd.-Emile [illegible] († 1865) et Dr Léopold [illegible] († 1882), le conseiller d'Etat bernois Frédéric Kilian (1821-1882), le maître de gymnastique bernois Phocion Clias de son vrai nom Kaslin (1782-1854), ainsi que le chancelier d'Etat et ancien pasteur Hermann Kistler (1844-1916).

Voir J. Sterchi : *Aarberg bis zum Uebergang an Bern.* Berne 1877. — Alb. Jahn : *Chronik.* 1857. — [illegible], Friedr. u. Wolf. Friedr. von Mülinen : *Beiträge zur Heimatkunde des Kant. Bern.* Livr. 6 : *Das Seeland*, Berne 1893. — H. Mühlemann : *Die Landvogtschaft im Amt A.* Berne 1905. — H. Türler, *Das alte Biel u. s. Umgebung*, Berne 1902, p. 35. [H. T.]

AARBERG (BAILLIAGE D'). Jusqu'en 1798 bailliage bernois de 3e classe comprenant les communes

d'Aarberg, Bargen, Kappelen, Affoltern, Kallnach, Radelfingen et Liss et s'étendait en aval de la ville de Berne et à l'E. du lac de Bienne, des deux côtés de l'ancien cours de l'Aar. Cette contrée faisait partie au XI[e] siècle du vaste comté de Bargen ; en 1226 passa aux comtes d'Aarberg et, en 1358, à Berne. Le bailli percevait 6000 à 10 000 francs. Il y eut 89 baillis d'Aarberg de 1358 à 1798. Sous l'Helvétique réuni à la juridiction de Zollikofen, il devint haut bailliage bernois de 1803 à 1831. Dès 1831, district du canton de Berne. — Voir E. F. et W. F. v. Mulinen : *Beitr.* 6 : 1893. H. Br.

AARBERG (CANAL D'). 1645-1663. Ancien canal, depuis longtemps comblé, qui reliait les lacs de Neuchâtel et de Morat à l'Aar. Il s'embranchait sur la Broye, à la Monnaie, passait, dans la direction du N.-E., près de Monsmier et de Treiteron, à travers le Grand Marais entre Siselen et Kallnach, pour se jeter dans l'Aar près d'Aarberg. Le 17 avril 1645 le Conseil de Berne avait décidé la construction d'un canal depuis le lac de Neuchâtel jusqu'à l'Aar, à Aarberg, et cela pour éviter les grands frais de transport du vin depuis Morat. On nomma directeur de l'entreprise MM. de la Prunée ou de la Primavère et le trésorier de Werdt. Tandis que les communes d'Aarberg, de Bargen et de Gerlier approuvèrent aussitôt le projet, Anet, Treiteron, Monsmier, Siselen, Walperswil, et Buhl n'en furent pas autrement ravis. On alla même, par malveillance, jusqu'à combler le « fossé » déjà commencé. L'ouvrage paraît avoir été terminé en 1647. Un tableau spécial de toutes les taxes de voiturage pour les gens et les marchandises, surtout le vin, fut placé à Aarberg. Le canal fut affermé tout d'abord pour trois ans, le 15 septembre 1647, à Henry de Trevtorrens et Cie. Mais déjà en octobre 1648, Jacques Tribolet le reprenait pour six ans. Un nouveau contrat, en date de la Saint Michel 1652 et pour une durée de vingt ans, fut conclu avec David Müller, Georges Fermann et Daniel Morlot, ancien bailli de Morges. On devine le mauvais état des choses à cette stipulation du contrat qu'il faut aussi imposer par la formule de serment au tenancier de la maison de la Sauge (à l'entrée de la Broye dans le lac de Neuchâtel) qu'il ne doit pas entraver les transports sur le canal, mais dans la mesure du possible les favoriser et les encourager. La rapide succession des fermiers s'explique sans doute par les grands frais que nécessitait l'entretien du canal. A partir de 1657 il eut besoin d'importantes réparations. Du 19 octobre 1657 jusqu'à la Saint-Jean 1658, les gracieux seigneurs de Berne semblent avoir géré eux-mêmes l'entreprise ; un certain Jacques Morel la reprit le premier pour un mois, puis Hans Marti, bourgeois de Thoune, mais ce dernier laissa tout tomber en décadence, de telle sorte qu'en 1661 ses biens furent saisis. Entre temps on s'était déjà demandé plusieurs fois s'il ne valait pas mieux combler le canal plutôt que de multiplier les frais et les réparations. Le 13 mars 1663 il fut affermé une nouvelle et dernière fois aux frères Jean Georges et Jean Baptiste Riedkessler, de Morges, à charge pour eux de rétablir à leur frais « le canal devenu impraticable depuis quelques années ». En 1679 le canal n'est plus ouvert. Les autorités de Berne n'avaient pas reculé devant de gros sacrifices pour réaliser une œuvre que les temps modernes devaient reprendre avec des moyens perfectionnés ; la création d'une voie par eau entre le lac de Neuchâtel et le Rhin (voir AAR, correction). — J. Keller-Ris : *Der Aarberger-Kanal* (dans la *Schweiz. Wasserwirtschaft* 7, 1914-1915 ; p. 70-72, 80-83, 127-133). H. Br.



1. Hauteur : 46 mm. 2. Diamètre : 4 cm. 3. Hauteur : 62 mm. 4. Diamètre : 3 cm. 5. Diamètre : 30 mm 6. Hauteur : 32 mm.

Sceaux des Comtes d'Aarberg

1. Ulrich d'Aarberg 1257 (Ulrich brise les armes d'Aarberg des poissons de Montfaucon provenant de l'écusson de sa mère). — 2. Guillaume d'Aarberg 1275. — 3. Ulrich de Valangin 1325. — 4. Pierre d'Aarberg 1313. — 5. Pierre d'Aarberg 1347. — 6. Jean III de Valangin 1431.

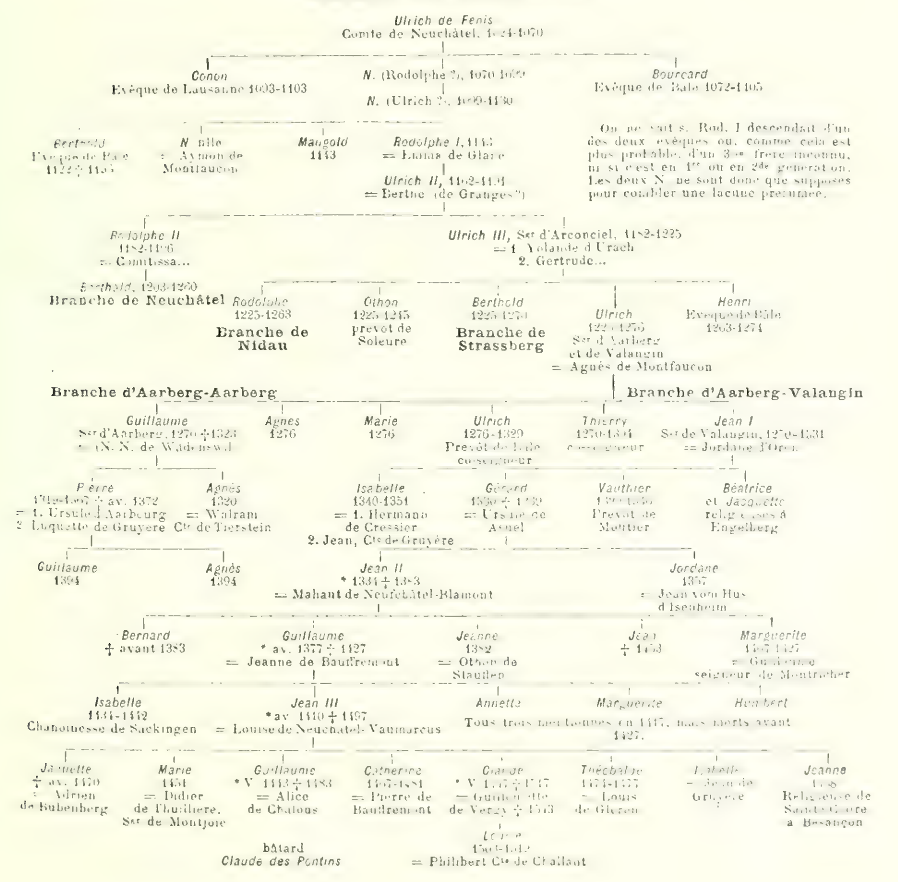
AARBERG (COMTES D'). Branche de la maison comtale de Neuchâtel. Armes : de gueules au pal d'or chargé de trois chevrons de sable. Le comte Ulrich III de Neuchâtel (cité entre 1182 et 1225) procéda vers 1215 avec son neveu Berthold à un partage de leurs états et vassaux. Tandis que les terres romandes échurent à Berthold qui devint la souche de la ligne de Neuchâtel, Ulrich eut les contrées allemandes avec Valangin et les prérogatives comtales. Il fonda vers 1220 le château et la ville d'Aarberg. De ses cinq fils, deux entrèrent dans les ordres : Othon (1225-1245) fut prévôt de Soleure, Henri (né vers 1210 † 1274) devint évêque de Bâle en 1262 et les trois autres se partagèrent l'héritage paternel : Rodolphe (1225-1263) reçut la seigneurie de Nidau, Berthold (1225-1270) celle de Strassberg et Ulrich (1225-1276) celles d'Aarberg et de Valangin. Nous ne nous occuperons ici que de ces deux rameaux, renvoyant pour les branches de Nidau et de Strassberg à ces noms.

Ulrich libéra le couvent de Frienisberg de toute redevance pour sa maison à Aarberg et renonça aux droits d'avouerie qu'il possédait sur les biens du couvent d'Hauterive à Nugerol. Il dut, ainsi que son fils, prêter hommage à Pierre de Savoie pour les seigneuries d'Arconciel, d'Illens et de Roche et 51 vassaux qui en dépendaient. Il en résulta des hostilités avec Fribourg avec qui cependant la paix fut conclue le 25 février 1255. Ulrich mourut le 26 octobre 1276. En 1251, il avait pris femme Agnès de Montfaucon, fille du comte Thierry de Montbéliard. A la suite du partage fait entre leurs quatre fils Guillaume, Jean, Thierry et Ulrich, cette branche se subdivisa en deux rameaux : Aarberg-Aarberg et Aarberg-Valangin, l'aîné Guillaume gardant *Aarberg*, Jean avec lequel Thierry et Ulrich, ce dernier prévôt de Bâle, apparaissent comme coseigneurs, devenant la souche des seigneurs de *Valangin*.

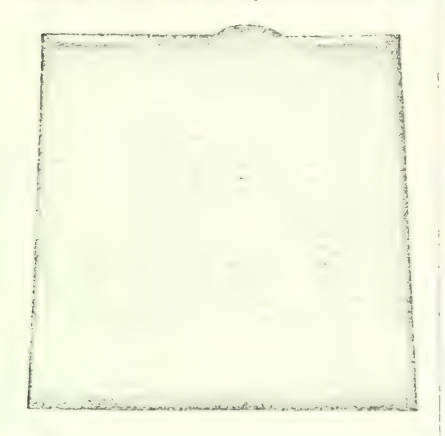
A. **Aarberg-Aarberg.** 1. *Guillaume* se nomme dans des actes de 1272, 1273, 1275, lors du vivant de son père, seigneur d'Arconciel. En 1275, il possédait Arconciel encore en commun avec son frère Thierry, mais paraît

en être seul possesseur en 1286. La même année, il renouvelle pour cinq ans l'hommage rendu par son père pour Arconciel et Illens à Louis de Savoie, baron de Vaud, et reçut de lui l'avouerie d'Hauterive. Guillaume n'était pas en bons rapports avec ses voisins et en 1290 Fribourg ainsi que le seigneur et la ville de Neuchâtel conclurent une alliance de cinq ans contre lui et ses frères. La paix fut cependant rétablie en 1293 et Guillaume vendit en 1296 Arconciel à Nicolas d'Endlisberg. Pendant la guerre de Berne contre Fribourg, Guillaume était à la bataille du Dornbühl aux côtés des Bernois qui le remercièrent de ce bon procédé en le délivrant en 1319 de la captivité de son fils dans laquelle il était tombé. Dans un acte de 1285 Guillaume est intitulé COMTE D'AARBERG. Il mourut en 1323. Sa femme paraît avoir été de la maison de Wadenswil. Outre une fille Agnès, épouse du comte Walram de Tierstein, ils eurent un fils Pierre — 2. ***Pierre*** né probablement vers 1300. En 1319, il se révolta contre son père, lui prit la forteresse d'Aarberg et le fit prisonnier, mais dut, à la demande de Berne, se réconcilier avec lui. Dès lors, le comte Pierre semble être demeuré en bonnes relations avec Berne; il était l'un de ses alliés dans la guerre de Gummenen (1331-1333). Mais on le voit dans la guerre de Laupen (1337-1347), se joindre à la conjuration de la noblesse, qui lui était presque toute apparentée, contre la puissance grandissante de Berne. Bien qu'il fût bourgeois de cette ville, il acquit le 10 janvier 1338, le droit de bourgeoisie de Fribourg, l'ennemie de Berne. Lorsque Gérard de Valangin, chef de l'armée de la noblesse coalisée, entra en campagne contre Berne, vers Pâques 1339, le comte Pierre l'accueillit dans les murs d'Aarberg au retour de ses expéditions fructueuses. C'est pourquoi les Bernois vinrent assiéger Aarberg le dimanche de Pentecôte, mais ils n'entamèrent pas cette forteresse puissamment défendue et durent se contenter de saccager le pays d'alentour. Cinq semaines plus tard eut lieu la bataille de Laupen. Après la bataille, Pierre entreprit avec les gens de Nidau et de Cerlier des expéditions de brigandage contre le territoire de Morat, favorable aux Bernois, et incendia le village et l'église de Chiètres. Le 26 juillet 1339, il entra au service de la ville de Fribourg, comme capitaine, mais il ne pu

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE D'AARBERG.



empêcher la grande défaite au faubourg du Gotteron, fin avril 1340, et se vit congédié par les Fribourgeois. Le 9 août de cette même année il fit à son tour la paix avec Berne. En 1326, il épousa Ursule de Aarbourg et en 1350, en secondes noces Luquette de Gruyères, la veuve de Guillaume d'Oron qui lui apporta les seigneuries d'Illens et d'Arconciel. En 1358, l'empereur Charles VI l'investit de la dignité et des fonctions d'avoyer impérial de la ville de Soleure. Mais Pierre s'endetta de plus en plus, jusqu'à devoir, au printemps de 1358, hypothéquer à Berne sa seigneurie d'Aarberg pour 4000 florins. Pendant l'été 1366, il se laissa entraîner à dévaliser un convoi de marchands près du village de Chénens, de la juridiction de Romont, sur quoi le bailli savoyard du pays de Vaud le condamna à une indemnité et à la peine de mort. Le jugement ne put être exécuté, car le comte Pierre ne se laissa pas prendre dans la juridiction de Vaud. N'ayant pas les moyens de se libérer de l'antichrèse de Berne sur Aarberg, il vendit, dans le but

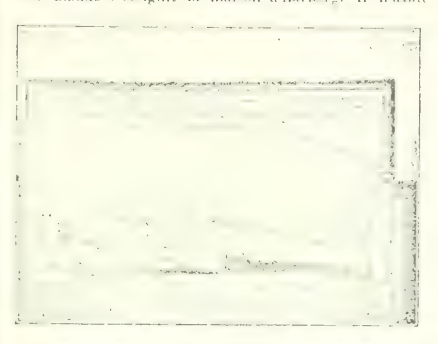


Écusson de Jean d'Aarberg-Valangin, à Berne, (rue des Gentilshommes).

de s'acquitter, en 1367, ce domaine avec toutes ses dépendances à son cousin Rodolphe de Nidau. Comme ce dernier était également endetté à Berne, il dut laisser à cette ville sa nouvelle acquisition. Pierre d'Aarberg mourut peu après, probablement vers 1372. Il laissait un fils Guillaume et une fille Agnès dont on ne sait rien. Avec eux s'éteint cette branche de la maison d'Aarberg.

B. **Aarberg-Valangin**. A la suite du partage fait entre les fils d'Ulrich d'Aarberg († 1276), Valangin échut à ***Jean I*** sous la suzeraineté des seigneurs de Neuchâtel, dépendance que lui et ses descendants supportaient avec impatience, et toute leur politique a tendu de génération en génération à s'en affranchir. Ils s'appuyaient dans ce but sur l'évêque de Bâle et le comte de Montbéliard auxquels, pour se les rendre favorables, ils avaient accordé des droits féodaux empiétant sur ceux du suzerain, ce que celui-ci devait considérer comme des actes de félonie. Il en résulta de fréquents conflits à main armée. Ainsi dès 1295, le comte Rollin de Neuchâtel dut-il, pour défendre ses droits, se porter à la rencontre de Jean et de son frère *Thierry*, co-seigneurs, appuyés de troupes de l'évêque de Bâle. Il les défit dans les plaines de Coffrane, et les deux frères, faits prisonniers, ne furent relâchés que six mois plus tard après avoir entre autres fourni pour rançon deux têtes d'argent du poids de 20 marcs chacune en signe du rachat de leurs propres têtes qu'ils avaient mérité de perdre pour leur rébellion. Ces têtes placées à la collégiale de Neuchâtel ne disparurent qu'à la Réformation. Mais Jean et Thierry n'ayant pas observé les conditions de la paix, Rollin vint en 1301 assiéger et prendre la Bonneville qu'il fit raser. Après plusieurs nouveaux conflits, Jean semble s'être réconcilié avec son suzerain et nous le trouvons plus tard à ses côtés, entre autres en 1325, lui prêtant bonne aide pour faire lever le siège du Landeron, investi par les troupes de Bâle, des Kibourg et de Berne. Jean I mourut vers 1331. — Son fils et successeur GÉRARD, en grande faveur auprès de l'empereur Louis de Bavière, fut son lieutenant-général dans la Haute Allemagne, ce qui l'entraîna à former la ligue des seigneurs contre Berne, qui aboutit à la bataille de Laupen en 1339, où lui-même perdit la vie avec tant d'autres preux chevaliers. Par son mariage avec Ursule d'Asuel, il acquit à sa famille la seigneurie de ce nom et le comté de Willisau. — ***Jean II*** * 1334 † 1383 accorda des franchises générales très étendues à ses sujets et des chartes particulières au Locle, à la Sagne, aux Brenets. Il vit s'éteindre successivement les derniers rejetons des quatre autres branches de la maison de Neuchâtel; il restait ainsi le seul représentant mâle de toute la dynastie et reprit dès lors le titre de comte, espérant sans doute recueillir des avantages à l'extinction de ses cousins de Neuchâtel, cela d'autant plus que le comte Louis lui avait fait don de Boudevilliers et l'avait par son testament entièrement affranchi de sa vassalité, mais la comtesse Isabelle n'entendait pas renoncer à ses droits et Jean dut en fin de compte lui rendre hommage, le 26 septembre 1373. De nouvelles difficultés qui surgirent entre suzeraine et vassal en 1376 furent réglées par sentence arbitrale, mais malgré ces fréquents conflits, Isabelle reconnaissant aussi la loyauté de Jean, le prit comme arbitre dans le procès qu'elle soutint contre sa belle-mère Marguerite de Vufflens. Jean prit part à plusieurs expéditions qui ne l'enrichirent pas, aussi fut-il contraint pendant tout son règne à contracter des emprunts et à payer jusqu'à 25 % d'intérêts annuels à ses créanciers. Il épousa en 1355 Mahaut de Neufchâtel-Blamont († 1410) qui prit la tutelle de ses enfants dont l'aîné ***Guillaume***, * vers 1377 † 1427, avait six ans lors de la mort de son père. Même après avoir atteint sa majorité, il continua à associer sa mère aux actes de son gouvernement. Mahaut, comme tutrice, vexée de voir les Bernois s'emparer du comté d'Aarberg auquel elle prétendait, rompit le traité de combourgeoisie que son mari avait conclu avec Berne, sans vouloir payer la dédite de 1200 fl., prit en et prenant fait et cause pour le duc Léopold d'Autriche, elle envoya sa bannière à l'armée du duc qui fut battue à Sempach. Les Bernois tirèrent vengeance de Mahaut en pillant et ravageant le Val-de-Ruz, ainsi qu'Asuel et Willisau, ce qui lui fit trouver plus prudent de renouveler la combourgeoisie avec Berne en 1401. En 1403, une alliance était pareillement conclue avec Berne. En 1406, Guillaume et Mahaut octroyèrent à Valangin la *grande franchise*, mettant leurs bourgeois sur le même pied que ceux de Neuchâtel quant à leurs personnes, leurs biens et leurs successions. Après d'aceables démêlés avec leurs sujets, ils se montrèrent très larges en étendant les libertés déjà accordées par leurs prédécesseurs à toutes les classes de leurs sujets. Guillaume ne put jamais prendre son parti de voir la succession du comté de Neuchâtel passer à des étrangers, aussi ses rapports avec Conrad et Jean de Fribourg furent ils très tendus. Ses démêlés avec le suzerain, avec les Bernois, sa participation au Concile de Constance et aux guerres d'Italie l'avaient fort endetté, malgré son mariage avec une riche héritière, Jeanne de Bauffremont, qui lui apporta la baronnie de ce nom, en Lorraine. Pour rétablir les finances de la famille, il ordonna par testament que son fils fût placé pendant quatre ou cinq ans au service de quelque prince ou seigneur, en outre, il lui léguait expressément sa rancune contre les comtes Conrad et Jean de Fribourg et le soin de redresser, quand le temps en serait, les grands outrages dont il dut avoir eu à se plaindre de leur part. Il avait entre autres dû renoncer à Boudevilliers et réduire le nombre des plaids de son château de quatre à trois. Cette pénurie d'argent explique en partie les nombreuses charges qu'il permit à ses sujets de racheter et la vente qu'il fit aux Lucernois de Willisau. Son fils ***Jean III***, * vers 1410 † 1497, lui succéda, étant encore mineur pour peu d'années, sous la tutelle de Jean et de Thiébaut de Neufchâtel-Blamont. Son très long règne s'écoula en une période agitée et troublée pour ses sujets. Les chartes de fran

chises qui leur avaient été accordées, déposées au chapitre de Neuchâtel, furent anéanties dans un incendie. Il s'agit de les reconstituer, ce qui n'est pas chose facile, car il y a onze classes de sujets avec des droits et des devoirs différents et dans une longue lutte donnant lieu à d'innombrables contestations, auditions de témoins, sentences arbitrales, chaque partie cherche à profiter de l'occasion pour améliorer sa situation, en prétendant d'une part à des immunités qui n'avaient jamais été accordées, d'autre part, en contestant des concessions faites. Les conflits sont généralement portés devant le forum de Berne qui, presque sur tous les points essentiels, donne raison au seigneur, aussi Jean lui en garde reconnaissance et fut un fidèle combourgeois de Berne. Il avait fourni un contingent aux confédérés contre les Armagnacs et s'employa après la bataille de Saint-Jacques comme médiateur de la paix entre le Dauphin et les Suisses ; il assista, en 1445, ces derniers contre les Autrichiens aux sièges de Rheinfelden et Säckingen et marcha avec eux en 1468 contre le duc d'Autriche au secours de Mulhouse et prit ensuite part au siège de Waldshut. Pendant les guerres de Bourgogne, Jean d'Aarberg est encore de leur côté bien que sa position soit difficile. Il a des relations de parenté avec nombre de grandes familles de la Bourgogne, ses deux fils sont à la cour de Charles-le-Téméraire, ses frontières, qui joutent celles de l'ennemi, sont fréquemment envahies par des bandes bourguignonnes. Ses troupes n'en figurent pas moins à la Tour Bayard, à Grandson, à Morat, où son petit-fils le bâtard Claude des Pontins est blessé. Jean III d'Aarberg figure avec magnificence en maint tournois, entre autres à celui de Dijon en 1443 ; grand chasseur, les faucons du pays que ses sujets sont tenus de lui garder, ne suffisant pas, il en faisait venir à grands frais de l'évêché de Bâle, du reste de la Suisse, de la Savoie et de l'Allemagne. Il fit aussi un pèlerinage à Jérusalem avec Guillaume de Châlons qu'il arma chevalier sur le Saint-Sépulcre. Il fut plus heureux que ses prédécesseurs dans ses tentatives d'affranchissement de la suzeraineté. Il prêta bien hommage à Jean de Fribourg, mais sous les deux règnes suivants, il se borna à le promettre, et de guerre lasse, Rodolphe de Hochberg, généralement absent du pays, ne l'inquiéta pas, préférant ne pas laisser derrière lui un vassal mécontent ; et plus tard, Philippe de Hochberg, malgré ses menaces qu'il n'osa exécuter, dut se contenter de la promesse que lui fit Claude d'Aarberg de prêter hommage lorsqu'il succéderait à son père, mais le moment venu, lui aussi trouva moyen de se dérober. De son mariage avec Louise de Neuchâtel-Vaumarcus, Jean III eut deux fils. GUILLAUME * vers 1443 † 1483 avant son père, était seigneur de Givry du chef de sa femme, Alice de Châlons, dont il n'eut pas d'enfants. Il laissait cependant un bâtard, CLAUDE DES PONTINS dont descend une branche établie en Franche Comté (voir ci-dessous). Le successeur de Jean III à la seigneurie de Valangin fut son second fils *Claude* * 1447 † 1517, qui avait déjà été mis en possession de la baronnie de Bauffremont lors de son mariage en 1474 avec Guillemette de Vergy, la bonne dame de Valangin, chantée par Gust. Schwab dans son poème *Die alte Edelfrau* et dont le nom est resté en bon souvenir dans toute la région. Pendant son mariage et les longues années de son veuvage et de la tutelle exercée sur son petit-fils, René de Challant, elle offre l'image de la châtelaine avisée, administrant ses biens avec ordre, insistant sur ses droits, mais cherchant à atténuer avec bonhomie ce qu'ils pouvaient avoir de trop rigoureux, soucieuse du bien moral et matériel de ses sujets. Claude et sa femme confirmèrent et augmentèrent leurs franchises, agrandirent l'église du Locle, en construisirent une à la Sagne et aux Brenets ainsi qu'une chapelle à la Chaux-de-Fonds ; enfin ils fondèrent à Valangin même, une collégiale dotée d'un chapitre comprenant un prieur et six chanoines. L'église, érigée dit-on à la suite d'un vœu fait par Claude lors d'une tempête sur mer à son retour d'un pèlerinage à Rome, fut consacrée en 1506 à Saint-Pierre, et c'est là que se trouvent les tombeaux de Claude d'Aarberg, mort le dernier de sa race le 31 mars 1517, et de Guillemette de Vergy qui lui survécut jusqu'au 13 juillet 1543. Les troupes de Claude d'Aarberg prirent part à la bataille de Dornach 1499 ainsi qu'aux guerres d'Italie de 1512. L'introduction de la réforme à Valangin, avec laquelle Guillemette ne put se réconcilier, assombrit ses derniers jours. Avec Claude s'éteignit la maison d'Aarberg. Il n'avait



Tombeau de Claude d'Aarberg et de Guillemette de Vergy dans l'église de Valangin.

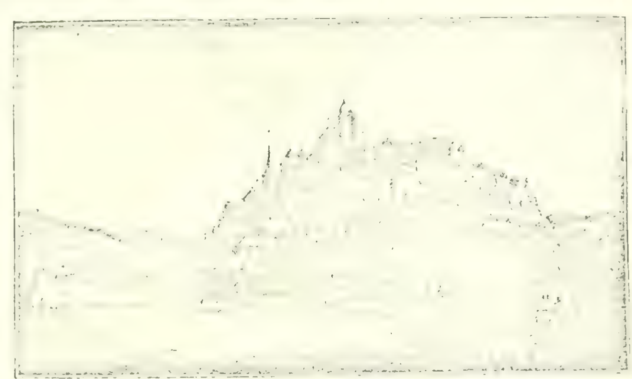
qu'une fille LOUISE qui épousa en 1503 le comte Philibert de Challant († juin 1517) et qui, le suivant dans la tombe en 1519, laissait comme héritier un fils unique, RENÉ (voir CHALLANT).

Voir Jean Grellet : *Les comtes de Neuchâtel* (*Manuel généalogique pour servir à l'histoire suisse*. I. 1900-1908, p. 101-126). — R. v. Diesbach : *Peter von Aarberg*. (*Sammlung bern. Biographien*. 3, 1898, p. 90-105). — J. Sterchi : *Aarberg bis zum Uebergang an Bern*. Berne 1877. — G.-A. Matile, *Hist. de la Seigneurie de Valangin*. Neuch. 1852. [Jean GRELLET.]

AARBERG-VALANGIN, d' (bâtards). CLAUDE DES PONTINS (1473-1524), bâtard de Guillaume d'Aarberg-Valangin (voir ci-dessus), eut un bâtard, MELCHIOR DES PONTINS, qui, après avoir pris part à la conquête du Pays de Vaud, 1536, devint commandant de la garnison de l'Ecluse, et fut traîtreusement assassiné dans les Côtes du Doubs par un compagnon de chasse 21 mai 1537 (*MN*. 1916, p. 47). En outre, de sa femme Perronette Bloyer de Bariscourt, Claude eut un fils, également appelé CLAUDE marié à Anne d'Ardennet. Il fut la tige de la maison d'Aarberg qui s'établit en Franche-Comté, puis en Flandre. Plusieurs de ses membres parvinrent à de hautes positions : FRANÇOIS † 1624 fut gouverneur de Charlemont ; ANTOINE-ULRICH † 1724 devient brigadier en Espagne ; PHILIPPE-CHARLES est tué au siège de Bude en 1708 ; CHARLES-ANTOINE † 1768, général autrichien, se distingue aux batailles de Dettingen et de Nieuport, puis pendant la guerre de sept ans. NICOLAS-MAXIMILIEN devient maréchal héréditaire du Limbourg ; NICOLAS-ANTOINE (1736-1813) parvient au grade de feld-maréchal d'Autriche ; il fut gouverneur de Mons et grand-bailli du Hainaut. CLAUDE-NICOLAS fit en 1636 des démarches à Berne pour tenter de recouvrer la Seigneurie de Valangin, prétendant que Claude des Pontins n'était pas bâtard, mais fils légitime de Guillaume d'Aarberg et d'Alice de Châlons. Il fut éconduit, le testament de cette dernière (1473) prouvant clairement qu'elle n'avait pas d'enfants, tandis que de nombreux documents désignent Claude comme fils bâtard de feue noble mémoire Guillaume d'Aarberg seigneur de Givry .... Cette branche qui contracta des alliances avec les maisons princières de Gonzague, Fugger, Stolberg, s'éteignit avec CHARLES-PHILIPPE (1776-1814), chambellan de Napoléon Ier. Il laissait cependant deux fils illégitimes tous deux établis en Belgique. Ils furent anoblis en 1843 par Léopold Ier, roi des Belges, l'aîné sous le nom de chevalier de Saint-Charles, le cadet sous celui de chevalier de Neuchâtel. Ce dernier a seul fait souche. Ils portent des armes à enquerre : de sable au pal de gueules chargé de 3 chevrons d'or.

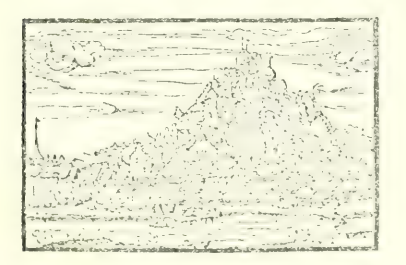
Voir *MN* 1889, p. 193 : *La maison d'Aarberg en Flandre.* — J. Grellet : *Tableau généal. de la descendance de la maison de Neuchâtel.* 1889. — G.-A. Matile : *Histoire de la seigneurie de Valangin.* 1852, p. 232. [J. Grellet.]

AARBERG (SIEURS D'). Famille de ministériaux inscrite à la Bourgeoisie de Berne et tirant son nom de la ville d'Aarberg. On lui connaît deux armoiries : 1° de sable à une fasce vivrée d'argent ; 2° d'or à un lion de gueules issant d'une fasce échiquetée d'argent et de gueules. On connaît authentiquement de cette famille : U. 1239, Henri 1270, Kuno 1282, Humbert 1290, Nicolas et H. 1295, Pierre 1300, Henri 1298 et 1308, Nicolas 1301, Jacques 1302, Conrad 1303. Nicolas donne le 19 juin 1313 un champ et un pré au couvent de Frienisberg. Jean était en 1343 curé de Burglen et chanoine de Gottstatt. — Voir : E. F. et W. F. v. Mulinen, *Beitr.* 6, 1893, p. 49 et s. — *AHS* 1930, p. 64 et 65. [H. Br.]



La ville et la forteresse d'Aarbourg en 1756 (D'après l'ouvrage de Herrliberger ; dessiné par Eman. Büchel.)

AARBOURG (C. Argovie, D. Zofingue. V. *DGS*). — En 1910, 2487 habitants. Située sur la rive droite de l'Aar à son entrée dans la vallée Aarbourg-Olten entre les hauteurs du Born et du Salischlossli. — *Armoiries :* château fort et aigle de sable sur champ d'or. (Voir W. Merz : *Die Gemeindewappen des Kant. Aargau.* Aarau 1915, p. 69). — Aarbourg doit son origine au château fort qui le domine (voir cet article). Sur la rive du fleuve, sous la protection du château, s'établirent des artisans, des ministériaux des comtes de Frobourg et des bateliers, car pendant longtemps le transport des marchandises par eau (spécialement le vin du pays de Vaud) et le flottage des bois de construction furent importants. En 1415 Aarbourg passa à Berne. Les Bernois confirmèrent en 1465 le droit que le duc Léopold d'Autriche avait octroyé en 1385 aux bourgeois et gens d'Aarbourg de prélever une taxe sur le vin. En 1519, Berne accorda trois foires par année et un marché hebdomadaire. En 1573, on mentionne la maison de ville et en 1609, la construction d'une halle aux grains est autorisée. Les fortifications datent du commencement du XIVe siècle et furent étendues et complétées par les Bernois. Aujourd'hui, ces vastes ouvrages sont démolis,



Vue d'Aarbourg. Chronique de Stumpf 1548.

car après l'incendie qui dévasta la ville en mai 1840 et atteignit également l'église, la construction d'Aarbourg fut reprise sur un plan régulier. En 1484 la chapelle de Saint-Georges, située sur un haut rocher, devint église paroissiale. Les hautes eaux de l'Aar ont occasionné à plusieurs reprises de grands dommages, ainsi en 1740 et 1758. Le pont suspendu sur l'Aar, datant de 1837, fut remplacé en 1912 par un pont moderne en béton dont l'arche hardie franchit le fleuve d'un jet de 68 m. Les registres de paroisse datent, pour les baptêmes, de 1556, les mariages 1573, les décès 1576. — W. Merz : *Die mittelalterlichen Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Aargau.* 1, 1905, p. 69-73. — *Führer durch Aarburg und Umgebg.* Zofingen 1915. [H. Br.]

AARBOURG (BAILLIAGE). Jusqu'en 1798 bailliage bernois dans la Haute-Argovie. C'était un des plus petits bailliages ; il ne comprenait que la ville d'Aarbourg et les paroisses de Brittnau et de Niederwil. Englobé en 1798 dans le district argovien de Zofingue. Le tribunal d'Aarbourg se composait du grand-bailli, du sous-bailli, de cinq assesseurs de la ville et de six du bailliage ; pour la juridiction criminelle, on faisait encore appel aux douze juges de Bottenwil. [H. Br.]

AARBOURG (CHATEAU D'). Château et forteresse, fièrement assis sur un puissant rocher qui tombe à pic dans l'Aar, au-dessus de la petite ville d'Aarbourg, avec vue splendide sur tout le pays jusqu'aux Alpes. Le château fut construit au XIe siècle par les comtes de Frobourg, pour assurer la communication militaire entre leurs possessions du Sisgau, d'Argovie et celles du Buchsgau ainsi que pour dominer le passage de l'Aar et la route du Jura au Gothard. Document de 1123 : *Areburc.* Bientôt le château passa en fief aux nobles de Büren qui prirent dès lors le titre de seigneurs d'Aarbourg. Mais en 1251 et 1255 il avait déjà fait retour aux Frobourg. Le 28 juillet 1263, le comte Louis fit don de son château d'Aarbourg et de sa ferme de Niederbipp à l'ordre de Saint-Jean. Peut-être cette donation n'eut-elle lieu que pour la forme, car peu après les Frobourg disposent de nouveau librement de la forteresse d'Aarbourg. En effet, le 17 septembre 1299, le comte Volmar de Frobourg, fils du comte Louis, la vendit pour 1550 marcs d'argent aux ducs Rodolphe et Frédéric d'Autriche. Mais les ducs se virent bientôt obligés d'hypothéquer ce nouveau domaine aux chevaliers Kriech auxquels, à plusieurs reprises, eux ou leurs baillis avaient emprunté de l'argent. Le duc Frédéric confirma l'hypothèque aux Hans Kriech, pour la dernière fois le 23 mai 1412. Trois ans plus tard la forteresse tomba aux mains des Bernois lors de leur conquête de l'Argovie et Hans Kriech dut s'engager à la recevoir en fief de Berne et à la tenir ouverte pour Berne et Soleure. La même année, Berne dégagea l'hypothèque et installa un bailli à Aarbourg, dont elle avait immédiatement

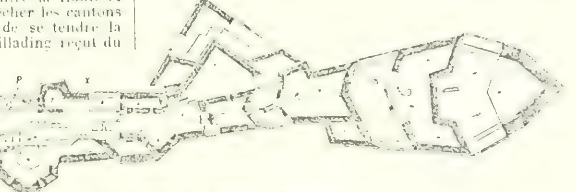
reconnu la grande importance pour la domination du pays environnant. Le premier bailli bernois fut le gentilhomme Rodolphe Rieder. Ainsi l'ancien château comtal devint une résidence baillivale. Les Bernois transformèrent le château à plusieurs reprises. Le chemin d'accès fut amélioré, et en 1574-1575 le maître-tailleur de pierre, Hans Hundertpfund, construisit l'escalier qui descend du château à l'église. La Guerre des Paysans en 1653 et la première guerre de Vilmergen en 1656 démontrèrent la nécessité pour Berne d'entretenir la forteresse en bon état, d'une part pour assurer les communications entre la Haute et la Basse Argovie et de l'autre pour empêcher les cantons catholiques de Lucerne et de Soleure de se tendre la main par-dessus l'Aar. En 1654 Jean Willading reçut du Conseil de guerre de Berne l'ordre de faire un plan de fortification de la ville et du château d'Aarbourg, et en 1657 le banneret Wagner, le général Jean-Louis d'Erlach et M.-B. d'Erlach furent chargés d'aller examiner les lieux, de concert avec le général d'artillerie Jean Georges Werdmuller, de Zurich, et de présenter un rapport qui fut rédigé par Werdmuller sous le titre de « *Considerationes über die Fortification des Schlosses und Pass Arburg* » avec un plan et qui fut présenté le 4/14 septembre 1657. Mais ce ne fut qu'en 1661 que le Conseil de Guerre reçut des Conseillers et bourgeois de Berne le mandat précis de faire avancer rapidement les travaux d'après un plan général. Ce dernier prévoyait sur toute la croupe de la montagne une série d'ouvrages dont chacun, de l'est à l'ouest, dominerait le précédent tout en formant un ensemble complet avec fossés et portes, mais pouvant être défendus indépendamment les uns des autres. En 1664, une garnison de 16 hommes y fut installée. En 1666, elle comptait 15 soldats et le grand bailli reçut le titre de commandant. A la fin du XVIIIe siècle, la garnison comprenait le grand bailli comme commandant, 1 lieutenant, 3 sergents, 3 caporaux, 1 tambour, 1 fifre et 54 soldats. L'aumônier était le maître de latin de Zofingue.

Au XVIII[e] siècle le Gouvernement bernois enfermait à Aarbourg les gens suspects et gênants. Le plus connu d'entre eux est le Genevois Jacques-Barthélemy Micheli du Crest. Il fut prisonnier à Aarbourg en 1747-1748 et de nouveau de 1749 au 30 décembre 1765 ; puis il s'établit à Zofingue où il mourut le 29 mars 1766 à l'âge de 76 ans. A Aarbourg, il dessina le premier panorama des Alpes (de l'Uri Rotstock jusqu'au Finsteraarhorn) et le fit paraître à Augsbourg en 1755 sous le titre : *Prospect géométrique des montagnes neigées... depuis le château d'Aarbourg*, en même temps qu'un *Mémoire pour l'explication du Prospect des Montagnes neigées que l'on voit du château d'Aarbourg.*

Le 10 mars 1798, le chef de brigade français Pinot entra à Aarbourg et en chassa la garnison bernoise. La forteresse d'Aarbourg servit dès lors de prison à de nombreuses personnes suspectes pour des raisons politiques. Le 6 novembre 1802 commencèrent les arrestations des chefs de l'opposition fédéraliste. Leur garde fut confiée à la garnison helvétique sous le commandant Aerni, renforcée d'une compagnie française.

Le gouvernement du nouveau canton d'Argovie fit du château d'Aarbourg, en 1804, l'arsenal cantonal et par la suite on y enferma aussi des criminels. Lorsqu'en 1864 le nouveau pénitencier de Lenzbourg fut terminé, les détenus qui se trouvaient à Aarbourg y furent transférés et la forteresse se trouva vide. En 1871, de nombreux internés de l'armée de Bourbaki y furent provisoirement logés. Le 23 février 1891, le Grand Conseil d'Argovie décida d'installer dans les locaux de la citadelle une maison de correction pour les criminels et vagabonds de 14 à 20 ans. Jusqu'à fin 1911, 764 jeunes gens y furent détenus.

Voir Walther Merz : *Die mittelalterlichen Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Argau*. Vol. I. Arau, 1905. — Walther Merz : *Zur Geschichte der Festung Arburg ; Denkschrift...* Avec 11 planches. Aarau 1893. — Herm. Escher : *Die Staatsgefangenen auf Aarburg im Winter 1802-1803...* (264. *Neujahrsblatt der Stadtbibliothek Zürich auf 1908*). — Herm. Escher : *Aus den Unterhaltungen der Staatsgefangenen auf Aarburg...* (265. *Neujahrsblatt der Stadtbibliothek Zür. auf 1909*). — C. Knabenhans : *Die Erziehungs- und Besserungsanstalten für verwahrloste Kinder und jugendliche Rechtsbrecher in der deutschen Schweiz* (*Annuaire de la Société suisse pour l'hygiène scolaire*, 13, 1912, p. 204-212). H. Br.



Aarbourg. Plan de la forteresse (W. Merz, *Zur Gesch. der Festung A.*).

A. Boulangerie. — C. Habitation du commandant. — E. Chapelle. — H. Haute batterie. — K. Église ; l'ancien édifice construit en 1484 a été incendié en 1840 et remplacé par le bâtiment actuel. — L. Habitations. — M. Casernes. — P. Place d'exercices. — R. Fer à cheval, bastion ainsi dénommé en raison de sa forme. — S. Puits. — W. Cellier. — X. Cellule de Michel. du Crest.

AARBOURG (CONVENTION D'). Voir l'article AARBOURG, TRAITÉ DE, et BEROMÜNSTER.

AARBOURG (BARONS D'). Ancienne famille de haute noblesse dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Leurs armes portaient de gueules à la bande d'argent. Les premiers membres connus de cette famille sont Kuno de Buren et son fils Lutold (*Chuono de Burron et plus eius Liuto[illegible]*), qui figurent comme témoins dans l'acte de fondation du couvent de Fahr le 22 janvier 1130 ; ils tiraient leur nom de leur domaine héréditaire, la forteresse de Buren, en aval de Sursee. Peu après, ces barons se nommèrent *d'Aarbourg*, du château fort perché au-dessus de l'Aar qu'ils doivent avoir habité quelque temps comme vassaux des comtes de Frobourg. Cette famille jouissait alors d'une grande considération, car Lutold I d'Aarbourg, fils de Lutold de Buren, est évêque de Bâle en 1191 et compte comme partisan important de la maison de Hohenstaufen. Son frère puîné fut le chevalier Cuno I d'Aarbourg (1201-1207), leur sœur, probablement Adelheid d'Aarbourg, morte avant 1224, épouse d'[illegible]. Kuno I eut trois fils : le chevalier Kuno II (1234-1257) qui demeurait avec son épouse [illegible], au château de Buren, Lutold II (1241-1256) et Walter, seigneur de la forteresse de Spitzenberg au N. de Langnau en Emmenthal, détruite pendant la guerre de Sempach en 1386, fief de l'abbaye des Bénédictins de Trub. La seigneurie de Buren, avec Wauwil et [illegible], passa au fils de Kuno, Ulrich, [illegible] en 1260 comme *rector ecclesiae* de Buren et chanoine de Beromünster, et mort le [illegible] juillet 1272. Son héritier fut le chevalier Lutold III, fils de Walter, qui reprend en 1274 le nom d'Aarbourg [illegible] et une fille Elisabeth, [illegible] épousa en [illegible] le chevalier

alsacien Jean de Laubgassen (✝ avant 1302), puis en secondes noces Walter d'Asuel (✝ avant 1312). Des deux fils, l'un Ulrich II, époux de la comtesse Elisabeth de Buchegg, mourut avant 1305 sans postérité ; le second Rodolphe I (✝ 4 juillet 1339), pour ne pas laisser s'éteindre la famille, se vit obligé de quitter l'état ecclésiastique et de se marier. Sa fille aînée, Ursule, épousa en 1326 le comte Pierre d'Aarberg (voir cet article) et la plus jeune Benedicta (1317-1361), le chevalier Ulrich Theobald d'Asuel dont le fils, Hans-Ulrich d'Asuel, tomba à la bataille de Sempach. Les fils de Rodolphe I, Rodolphe II et le donzel Lütold IV (1346 ✝ 6 mai 1395) se partagèrent en 1357 leurs biens, Lutold recevant la seigneurie de Büren. De son mariage avec Judith de Wolhusen, il ne semble pas avoir eu d'enfants, mais il avait un fils illégitime, Walter, qui reçut en 1411, de l'évêque Othon de Constance, sur la proposition de l'abbesse Benedicta de Zurich, le bénéfice du *perpetuus vicarius parochialis ecclesie in Silnon vallis Uranie*. Beaucoup plus important que Lutold fut son frère Rodolphe II d'Aarbourg qui fut jusqu'à sa mort (21 sept. 1392) juge impérial à Zurich. De son second mariage descendent probablement Verena, que l'on trouve en 1383 religieuse à l'Oetenbach, près Zurich, et Clara d'Aarbourg, nommée en 1398 *claustralis* (religieuse cloîtrée de l'abbaye de Zurich), ainsi que Regula-Anna, mariée une première fois au chevalier Burkhart Munch de Landskron (1387) et une seconde fois au baron Diethelm de Krenkingen (1404-1409). Le fils de la première femme de Rodolphe II, Rodolphe III avait acquis en 1406 la bourgeoisie de Berne ; il mourut le 25 janvier 1415. Ses filles épousèrent : Margarita, le baron Hans de Krenkingen (1424-1453) ; Ursula, en 1415, le baron Walter de Klingen ; Angelisa (1415-1466) d'abord le chevalier Rodolphe de Buttikon (✝ 1445), puis le baron Hermann de Russegg (1415-1455) ; enfin Greth, sans doute une enfant illégitime, en 1442, Hans Ulrich Otteman de Rheinfelden (cité de 1441 à 1461). Le fils cadet, le chevalier Rodolphe IV, seigneur de Buren et de Rued, mourut peu après son père, le 15 avril 1418, sans avoir eu d'enfants de son épouse Margarita de Rosenegg (citée en 1417). Le fils aîné, Thuring d'Aarbourg, mourut dernier rejeton des barons d'Aarbourg, en juin-juillet 1457. La dernière mention de la famille seigneuriale d'Aarbourg date du 1er septembre 1621 ; c'est une relation, dans l'obituaire de Buren, de l'ouverture du tombeau des fondateurs de l'église de Buren. — Nous relevons de cette maison les membres suivants :

1. ***Lütold***, ✝ 7 juin 1213, devint, en 1191, comme successeur de Henri de Horbourg, évêque de Bâle, et prit, comme partisan des Hohenstaufen, une vive part à la politique de l'empire. En son honneur, le roi Philippe V de Souabe en 1207, puis Frédéric II en 1212, réunirent leur cour à Bâle. En 1200 Lutold prit la croix, mais revint bientôt. Il fut enseveli dans la crypte de la cathédrale.

2. ***Rodolphe I***, 1296 ✝ 4 juillet 1339. Comme fils cadet du chevalier Lutold III d'Aarbourg, Rodolphe s'était voué à l'état ecclésiastique ; en 1296 il était étudiant à Bologne, en 1300 curé à Buren et en 1305 chanoine de Beromunster, lorsque la mort prématurée et sans enfants de son frère aîné Ulrich II l'engagea à renoncer au froc et à se marier. Sa première femme, Benedicta, baronne de Hewen (mariée en 1310, ✝ 11 juin 1334), lui donna deux filles et deux fils ; de son second mariage avec la baronne Elisabeth de Ramstein il n'eut pas d'enfants. Rodolphe acquit en 1314 la dignité de chevalier et fut de longues années comme intendant des biens de la reine Agnès de Hongrie, comme burgrave de Weissenegg, curateur et bailli d'Argovie, au service de la maison d'Autriche. Ce fut lui qui, après la bataille de Morgarten, en 1318 et 1319, avec Henri de Griessenberg et Hartmann de Baden, négocia l'armistice avec les Confédérés. Il prit part également, en 1318, au siège de Soleure. Diplomate avisé et courtisan habile, il se vit souvent confier des missions politiques. C'est ainsi qu'il traita au nom du duc Léopold à la cour du pape Jean XXII, à Avignon, en 1324, la libération du duc Frédéric, prisonnier de Louis le Bavarois, pour le faire reconnaître roi. Il demanda en mariage, pour le roi Henri de Bohême et de Pologne, duc de Carinthie, et obtint, en 1327, Béatrice de Savoie. Le 9 mai 1330, Rodolphe prit part au traité de paix et d'alliance du roi Jean de Bohême et de Pologne avec les ducs Albert et Othon d'Autriche. En sa qualité de bailli autrichien en Argovie, il se construisit un puissant château fort à Lenzbourg. Nous le trouvons en outre, tenant cour de justice à Ruschlikon, puis comme bailli de Kibourg (1335) réglant les litiges intérieurs de la ville de Schaffhouse ; comme bailli de Thalwil, apposant son attestation dans des questions de droit. Il conduisit, également avec succès, les négociations avec le comte Aimon de Savoie, en 1337, au profit de son seigneur le duc Albert. D'aussi bons services ne pouvaient rester sans récompense : les ducs d'Autriche lui conférèrent des revenus et des biens et jusqu'à sa mort, en 1339, il fut intendant de la maison du duc Othon. Depuis 1314, Rodolphe I était seigneur de Buren ; plus tard, il le fut aussi de Triengen.

3. ***Rodolphe II***, première mention 1346, ✝ le 21 sept. 1392. Fils aîné du chevalier Rodolphe I d'Aarbourg et frère du donzel Lütold IV, seigneur de Buren. Il épousa Ursule de Brandis, fille de Thuring de Brandis et de Catherine de Weissenburg ; elle lui donna un fils, Rodolphe III, mais mourut déjà le 9 décembre 1351. De son second mariage avec Marguerite von der Altenklingen (1361-1390), Rodolphe II n'eut que des filles, Clara, Regula, Anna et Verena. Le 6 février 1352, il acquit la bourgeoisie de Soleure, et le 31 août 1361, celle de Zurich, sur quoi l'empereur Charles IV le nomma, le 31 mars 1362, juge impérial du tribunal régional qui venait d'être accordé à la ville de Zurich, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1379 et 1387 Rodolphe apparaît comme seigneur de Rued. Rodolphe et son frère Lutold possédaient en gage de l'Autriche la ville et le bailliage de Gruningen jusqu'à ce que le chambellan des ducs Léopold et Albert, Henri le Gessler, l'eût dégagé, le 17 mai 1374, par le paiement de 4000 florins d'or et reçut ainsi lui-même en gage la ville et la forteresse avec les habitants et les droits de justice.

4. ***Rodolphe III***. Fils unique du chevalier Rodolphe II et d'Ursule de Brandis, né avant le 9 décembre 1351, mort le 5 avril 1415, c'est-à-dire avant la conquête de l'Argovie par les Bernois. Seigneur de Buren et de Rued, il reçut en 1374, de son oncle Thuring de Brandis, la seigneurie et la forteresse de Simmenegg, fief d'empire dont l'empereur Charles IV lui confirma la possession ; par son mariage avec Anfelisa de Grunenberg (✝ 4 nov. 1393), il entra en possession de la seigneurie de Gutenbourg ainsi que de l'avouerie et des revenus des églises de Dettingen et de Madiswil. Les besoins d'argent lui font vendre la seigneurie de Simmenegg, en 1391, à Berne dont il acquiert la bourgeoisie le 21 août 1406 avec ses fils Thuring et Rodolphe. Il était, de même, bourgeois de Zofingue et de Sursee. Pieux, Rodolphe III fit de nombreuses donations à l'église. Outre ces deux fils déjà nommés, il avait encore trois filles légitimes et une illégitime. Avant d'être devenu bourgeois de Berne, Rodolphe est souvent nommé parmi les conseillers de la maison d'Autriche.

5. ***Thüring***. Dernier rejeton mâle des barons d'Aarbourg, fils aîné de Rodolphe III. Il est mentionné dans les documents de 1404 à 1457, année où il mourut, entre le 2 juin et le 7 juillet. On le cite, en 1404, chapelain de Buren ; il est en 1407 immatriculé à Heidelberg ; un an plus tard déjà, chanoine de Beromunster et prévôt d'Amsoldingen, et depuis 1411 prévôt de Munster. Depuis 1416, chanoine de Strasbourg et de Constance. Le 21 sept. 1418 il acquiert la bourgeoisie de Lucerne où, le mercredi après la Saint-Nicolas, soit le 11 décembre 1420, il conclut avec l'avoyer et le Conseil une entente : la *Convention d'Aarbourg*, concernant les droits réciproques du couvent de Beromunster et de la ville de Lucerne dans le bailliage de Munster (aussi dit de Saint Michel). — Voir Math. Riedweg : *Geschichte des Kollegiatstiftes Beromunster*. Luc. 1881, p. 160-162. — La mort prématurée de son frère cadet, Rodolphe IV (✝ 15 avril 1418), l'oblige, en 1424, comme autrefois son arrière-grand père Rodolphe I, avec une dispense du pape, à renoncer à la carrière ecclésiastique. Il épouse, au plus tard en 1426, la comtesse Marguerite de Werdenberg-Heiligenberg (1426 ✝ avant le 1er mars 1443). Leur unique enfant, Verena, épouse Hans de Bubenberg (1451-1474) et meurt déjà le 15 avril 1451, à la fleur de l'âge, avant son père, avec lequel s'éteint la famille. Par héritage de son père et de son frère,

Thuring possédait les seigneuries de Gutenbourg et de Rued. En 1430, il acquit la seigneurie de Schenkenberg, fief d'empire. Son mariage lui donnait des droits sur l'héritage du dernier comte de Toggenbourg. Lorsque la veuve de celui-ci abandonna l'héritage à la parenté de Toggenbourg, Thuring reçut, en commun avec son beau-frère Wolfhart de Brandis, le château et la seigneurie de Maienfeld, ainsi que les terres situées en aval de la Thur. Le 11 avril 1437, les héritiers toggenbourgeois et parmi eux Thuring d'Aarbourg, conclurent avec Schwyz et Glaris ce pacte éternel qui fut le point de départ de la première guerre de Zurich. Pendant le cours de cette guerre, Thuring rompit avec les Confédérés en automne 1444. De continuels besoins d'argent l'obligeaient d'aliéner ses biens et seigneuries : il céda Buren et Rued à sa sœur Anfelisa et à son mari Henman de Russegg ; ses possessions de la Haute-Argovie revinrent en 1431 à la ville de Berthoud, et en 1451, son beau-fils Hans de Baldegg et son frère Markwart reprirent Schenkenberg, fortement endetté aussi. Le 29 avril 1436, Thuring figure comme grand-juge des tribunaux secrets de Westphalie. Avec son père Rodolphe III et son frère Rodolphe IV, il avait acquis en 1408 la bourgeoisie de Berne. — Voir Walther Merz : *Die Freien von Arburg* dans l'*Argovia*, 29, 1901. — id. *Freie v. Arburg*, dans le *MGS*, v. I, p. p. 258 sq. [H. Br.]

AARBOURG (D'). Famille ministériale des seigneurs de Frobourg, fondateurs du château et de la petite ville d'Aarbourg. Ces Aarbourg ne doivent pas être confondus avec la famille des barons d'Aarbourg (voir ce nom). Le mérite de la distinction très nette entre ces deux familles revient à Walter Merz. Plus tard, ces ministériaux d'Aarbourg se transformèrent en famille bourgeoise. On trouve mentionnés dans des documents : en 1201, un Henri de Arburc ; en 1226, Walter, Henri et Bruno de Arburch ; en 1255 et 1256, Rodolphe, Pierre, Henri et Bourcard de Arburc, ce dernier comme avoyer de Zofingue ; en 1262, Dietricus de Arburch, prêtre à la cathédrale de Bâle ; en 1265 et 1269, Bourcard ; en 1274, Werner et Walter ; en 1288 et 1296, Conrad, sous-diacre et diacre au couvent de Saint-Urbain ; en 1289, Agnès, Ulrich et Ita ; en 1290, Werner ; en 1302 et 1320, C. von Arburg, chanoine du chapitre de Zofingue ; en 1332, Ulrich, bourgeois de Mellingen ; en 1346, Margarita, épouse du châtelain Vogt, bourgeois de Zofingue ; en 1452-1463, Hans Coli, huissier du couvent de Munster ; en 1463, Hans ; en 1491, Bourcard et Kumper v. Aarburg. — Voir Walter Merz : *Die Freien von Aarburg* (dans l'*Argovia*, 29, 1901). [H. Br.]

AARBOURG-LUCERNE. Ligne du Central Suisse. Ouverts à l'exploitation : le tronçon Aarbourg-Emmenbrucke, le 9 juin 1856 ; le tronçon Emmenbrucke-Lucerne, le 1er juin 1859.

AARBURGER S. C. (= Senioren-Convent d'A., assemblée des Anciens d'A. Cartel des sociétés d'étudiants Helvetia de Zurich, Helvetia de Bâle (Neue Helvetia depuis 1877) et Zaringia de Berne, conclu en 1876 sous le nom d'« Association du cartel d'Aarbourg », ensuite de divergences d'opinions, notamment en ce qui concerne la participation aux questions politiques et les duels d'étudiants « sans condition » ; depuis le 22 nov. 1884 « Aarburger S. C. ». En font partie en 1917 : Les sections (corps) de Bâle (Vieille Rhenania), Berne (Tigurinia), Genève (Teutonia), Lausanne (Alpigenia), Zurich (Alamannia). [H. T.]

AARE. Nom allemand de la rivière AAR.

AARGAU. Nom allemand du canton d'ARGOVIE.

AARGAUISCH - LUZERNISCHE SEETHALBAHN. Voir SEETHALBAHN.

AARGAUISCHE SUDBAHN. Ligne Aarau-Wohlen-Rotkreuz-Immensee-Arth-Goldau. Ligne de chemin de fer construite en commun par les grandes compagnies du Central et du Nord Est et exploitée par le Central suisse ; passa avec celles-ci aux C. F. F. en 1901. La construction en fut décidée par le contrat de chemin de fer du Sud du 25 février 1872 qui gagna Aarau et une grande partie du canton d'Argovie aux intérêts des deux compagnies. Furent ouverts au trafic : Rupperswil-Wohlen, le 23 juin 1874, Wohlen-Muri, le 1er juin 1875 ; Muri-Rotkreuz, le 1er décembre 1881 et Rotkreuz-Immensee, le 1er juin 1882. [H. Br.]

AARHOF aussi **BURGACKER** (C. Argovie, D. Brugg, Com. Vilnachern). Domaine. Construit vers 1830 par Rohr, propriétaire des Bains de Schinznach ; fut acquis, en 1850 par Wilh. Schulthess qui agrandit le domaine et le posséda pendant 40 ans. C'est là que vit le jour, en 1868, Edm. Schulthess, qui plus tard fut conseiller fédéral et Président de la Confédération. Le domaine passa encore à trois reprises en des mains différentes pour devenir finalement un sanatorium privé. — (D'après des renseignements privés d'un membre de la famille Schulthess.)

AARMÜHLE (C. Berne, D. Interlaken). Ancien village et commune spéciale du Bödeli, entre Unterseen et Interlaken, mais qui, aujourd'hui, se confond entièrement avec cette dernière localité. Il reçut son nom du moulin (1365 : *Amuli*) qui s'y trouvait et qui fut un des premiers de cette contrée. C'était une possession du couvent d'Interlaken. L'empereur Charles IV, par une charte du 3 mai 1365, y transporta les foires annuelles et les marchés hebdomadaires qui, auparavant, avaient eu lieu dans le village de Wyden ; ce droit fut confirmé au couvent d'Interlaken par l'empereur Frédéric III, le 18 août 1473. La désignation d'Aarmühle fut officiellement abandonnée à partir de 1891. — Alb. Jahn : *Chronik... des Kant. Bern.* Berne et Zur. 1857. [R. Bsl.]

AARÜTI (C. Zurich, D. Bulach, Com. Glattfelden). 1. Hameau. Areute dans Leu. Signifie métairie à la Ruti ? (H. Meyer : *Ortsnamen* n° 1410). En 1286, le 16 février, le baron Lutold VII de Regensberg vend un terrain appelé *an Ruti* que *Ruo* dit *an Ruti* cultive. Le 20 oct. 1361, Jean de Lagern vend sa propriété *Annun Ruti* à un bourgeois de Zurich, Jean Hilenmann. Le 16 juillet 1331, vente ultérieure au couvent de Rüti, auquel l'Abbaye de Notre-Dame de Zurich inféoda le bien fonds comme fief héréditaire. Il est libre et exempt de redevances baillivales d'après la déclaration du baron Jacob de Tengen à Eglisau en 1403 ; il passe plus tard à la Chambre des grains (Hinteramt) ; les cens fonciers sont abolis en 1866. Vers 1850, plusieurs habitants de A., du nom de Meier, émigrent en Amérique. Une brasserie est fondée en 1866 par Jacq. Keller, pêcheur de Glattfelden ; depuis 1910, elle n'est plus qu'une auberge. — 2. Circonscription scolaire, *voir* ZWEIDLEN-AARÜTI. — *UZ* V. IX, XI. — Arch. Zurich : *Urk. Rüti* ; *Lagerbuch der Zinse*, n° 143, 1451. — A. Näf : *Geschichte der Kirchgem. Glattfelden* (p. 108, noms de familles). — A. Wild : *Am Zürcher Rhein*. [F. H.]

AARWANGEN. Distr. du canton de Berne. Territoire d'ancienne culture avec des vestiges de l'âge de la pierre, du bronze et du fer. Les établissements des Romains y étaient nombreux. Sépultures alémanes et burgondes.

Là vivaient de nombreux vassaux des Kibourg : les Oenz près d'Herzogenbuchsee, les Eriswil, les nobles de Luternau à Langenthal, les seigneurs d'Utzingen, les Gutenburg près de Lotzwil, et enfin, les seigneurs d'Aarwangen. En outre les barons de Bechburg, les comtes de Falkenstein et de Froburg, les Langenstein et les Grunenberg, le couvent cistercien de Saint-Urbain et la commanderie de Saint-Jean de Thunstetten possédèrent des biens fonds dans le district actuel. En 1331, Jean d'Aarwangen dressa un rentier de ses propriétés qui comprenaient alors : les basses juridictions d'Aarwangen, Bannwil, Berken et Zielebach, ses propres biens à Aarwangen (avec le moulin sur l'Aar et les environs. A cela vinrent s'ajouter de nouvelles terres à Zielebach (1330-1331), à Madiswil (1332), à Ursenbach (1333), à Utzenstorf (1335). Puis la souveraineté passa en 1341 aux Grunenberg qui l'administrèrent pendant 90 ans. En 1407 Wilhelm de Grunenberg s'étant fait recevoir bourgeois de Berne, ses domaines de Grunenberg et d'Aarwangen devinrent déjà, de fait, des juridictions bernoises. En 1432, Guillaume vendit à la ville de Berne pour 8400 florins du Rhin « le chastel et maison forte » d'Aarwangen avec le pont et les droits de péage et tout le bourg d'Aarwangen, en outre tous les intérêts et redevances, tous bois et forêts, juridiction, droits banaux et tributaux, les droits seigneuriaux dans toute leur étendue, en dernier lieu, les tenanciers, hommes et femmes avec tous leurs enfants [illegible] d'Aarwangen ou à Bleienbach. Ces domaines formèrent un bailliage bernois en [illegible], en 1444 et 1480, l'ancienne

famille seigneuriale des Grunenberg. A la fin de l'ancien régime bernois (1798), le bailliage d'Aarwangen, agrandi de maintes acquisitions nouvelles, se composait comme suit :

1° Des hautes et basses juridictions d'Aarwangen (avec Bannwil et Graben-Berken), Bleienbach, Melchnau (avec Busswil), Gondiswil, Madiswil (avec Leimiswil).

2° Du droit de glaive seulement dans les juridictions de Bützberg-Thunstetten (la basse juridiction étant exercée par les seigneurs de Thunstetten) et Roggwil-Wynau (la basse juridiction y étant exercée par le couvent de Saint-Urbain). C'était un bailliage de première classe ; les revenus que le bailli en retirait étaient estimés à 7750 francs anciens dans les années moyennes et à 13638 francs dans les bonnes années.

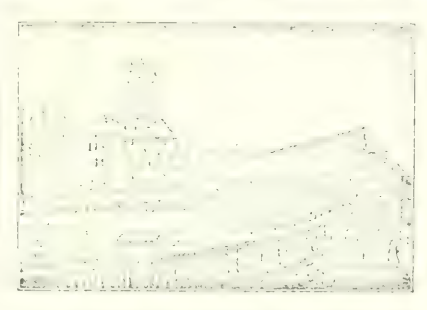
Parmi les 74 baillis qui alternèrent au château depuis 1577 régulièrement tous les six ans) il faut mentionner surtout le premier, Heinrich Andres (depuis 1433), puis Hans-Georg Nageli (depuis 1487), Michel Ougspurger (qui travailla à introduire la Réforme), d. Mulinen (1603-1609), Nicolas Willading (1658-1664), au temps de la guerre des paysans à laquelle les habitants prirent une part active, le comte d'empire et feldmaréchal-lieutenant Jérôme d'Erlach (1707-1713), Sam.-Alb. Muller (dernier bailli).

Sous l'Helvétique, l'ancien bailliage d'Aarwangen fut remplacé par le district de Langental. De 1803-1813 Aarwangen devint un des 22 arrondissements bernois établis par l'Acte de Médiation ; il comprenait les paroisses d'Aarwangen (chef-lieu), Bleienbach, Langental, Lotzwil, Madiswil, Melchnau, Roggwil, Rohrbach, Thunstetten et Wynau. La restauration (1815-1830) conserva au district son étendue et la période de la nouvelle constitution, à partir de 1831, n'y apporta pas grand changement ; on y ajouta seulement en 1874 Schwarzhäusern, et en 1884 Ursenbach. Depuis 1844, Langental est le siège du préfet tandis que les tribunaux, la chancellerie (de 1891 à 1907) et l'office des poursuites nouvellement créé, ont été installés dans le château d'Aarwangen. Depuis 1831, le secrétariat occupe un bâtiment spécial.

Développement : en 1827 : 2151 mais. et 18696 hab.; 1838 : 23164 hab.; en 1870 : 25054 hab., en 1888 : 3273 maisons et 26757 hab., en 1910 : 3819 maisons et 28324 habitants. H. Tr.

AARWANGEN (C. Berne, D. Aarwangen. V. *DGS*). Village paroissial et siège des autorités du district avec château fort et de beaux bâtiments, situé sur une terrasse sur la rive droite de l'Aar, entre Wangen et Aarbourg, à l'endroit où la route commerciale, autrefois très fréquentée de Langenthal à Bâle, franchit la rivière. 1267 *Arwangen*, 1275 *Arwangen*, *Arowangen*. Armoiries : parti d'argent à la fasce de sable et de sable plein. Le village et le château échurent en 1432 à Berne. Le statut sur les arts et métiers de 1478 accorde au village une foire hebdomadaire avec droit de vendre du sel, du fer, de l'acier, de la laine et des toiles. Le village fut à différentes reprises frappé par des incendies et la peste, notamment en 1577. Lors de la guerre des paysans en 1653, les autorités firent exécuter plusieurs meneurs. En 1803 s'éleva la querelle relative à la garde des bans (Bannwartenhandel) (voir cet article). Le village fut fort endommagé lors du passage des alliés en 1813. Le pont d'Aarwangen avait une grande importance comme principale voie de communication entre la Petite-Bourgogne et le Buchsgau. Le 13 mars 1313 le chevalier Walter d'Aarwangen et son fils Jean reçurent en fief du comte Rodolphe III de Nidau et de son frère, le prévôt Hartmann de Soleure, le péage très rémunérateur du pont, droit qui en 1432 passa à Berne. Le vieux pont de bois fut souvent et gravement endommagé par les crues de l'Aar, non encore endiguée, et il fut en partie incendié le 10 mai 1471. Une nouvelle construction fut exécutée de 1551 à 1555 par les maîtres Christian et Benoît Sabier, de Berne. Le 15 juillet 1758, plus de la moitié du pont fut emportée ; puis rétabli, il tint bon jusqu'en 1887, date à laquelle il fut remplacé par le pont actuel à armature de fer. Depuis 1907, un second pont, [illegible] Langenthal-Jura, franchit l'Aar. Le bâtiment de l'[illegible] est devenu une propriété particulière au XIXe siècle. Auberge de l'Ours.

Le château, dont la construction primitive remonte probablement au XIIIe siècle (première mention 18 janvier 1339 : *burg ze Arwangen*), surplombe immédiatement la rivière et en commande le passage comme tête de pont.



Vue d'Aarwangen. Tirée de Wagner : *Burgen und Schlösser der Schweiz*.

Il appartint successivement aux seigneurs d'Aarwangen (approximativement 1250 à 1350), aux chevaliers de Grünenberg, et dès 1432 à la ville de Berne qui fit construire une maison seigneuriale pour y loger le grand-bailli d'Aarwangen.

C'est d'ici qu'au temps des guerres de religion les espions étaient dirigés sur territoire catholique ; ici aussi se trouvait le relai des chevaux pour le service des courriers qui reliaient Berne par Balstal à la ville réformée de Bâle. Lors de la guerre des paysans, le château reçut une garnison ; il en fut de même pendant la guerre de Villmergen de 1656. Un arsenal bien monté y fut également établi. En 1798, le peuple démolit en partie les remparts et causa des dégâts importants dans tout le château. Les 14 et 21 mars 1802 la Chambre administrative bernoise vendit le domaine et château d'Aarwangen au prix de 70750 francs anciens à l'aubergiste de Herzogenbuchsee, Félix Gygax, et plusieurs autres citoyens. Mais déjà le 11 février 1805, le gouvernement racheta ces immeubles et en fit le siège de la préfecture. En 1813, de la cavalerie autrichienne prit ses quartiers au village et au château. La vieille tour carrée de 32 m. de haut, bâtie en blocs de tuf, a conservé jusqu'à nos jours son aspect primitif.

Au point de vue ecclésiastique, le village d'Aarwangen dépendit d'abord de Wynau, mais il possédait déjà de bonne heure (XIII-XIVe siècle) sa propre chapelle avec un chapelain. Le 6 mars 1482 la chapellenie fut rattachée à la paroisse de Bannwil. Lorsque cependant après l'introduction de la Réforme, Aarwangen se fit construire, en 1577, par l'entrepreneur Stab, de Zofingue, une église, celle-ci devint église paroissiale avec Bannwil comme dépendance. La cure était jusqu'en 1812-1815 l'auberge actuelle de la Poste. En 1829 le clocher fut pourvu d'une flèche gothique. L'église restaurée en 1894 et 1903 contient des vitraux aux armoiries de Berne et des baillis. Les registres paroissiaux datent pour les baptêmes et les mariages de 1571, pour les décès de 1592. Depuis 1863 Aarwangen possède un institut de garçons dépendant de l'État. A mentionner parmi les pasteurs, Jean-Jacques Frikart, de Zofingue (1620-1700), qui fut en charge à Aarwangen de 1650-1683.

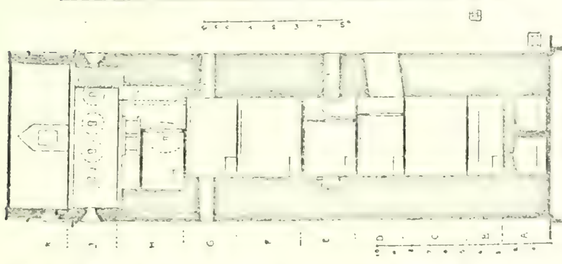
En 1800 le village comptait 152 mais. et 884 hab., 1850 : 170 mais. et 1380 hab. ; 1900 : 265 mais. et 1795 hab. ; 1er décembre 1910 : 265 mais. et 1854 hab.

Alb. Jahn : *Chronik*, 1857. — Egb. Friedr. et Wolfg. Friedr. de Mülinen : *Beiträge zur Heimatkunde*, Heft 5 : *Der Oberaargau*. Berne 1890. — Paul Kasser : *Gesch. des Amtes und des Schlosses A.*, dans *AHVB* 19, 1909. — Türler : *Die Brücke von A.*, dans *Blätter* 12, 1916. — Lor. Geiser : *Staatl. Knaben-Erziehungsanstalt Aarw. 50 jähr. Jubiläumsbericht*. Langental 1913. H. Tr.

AARWANGEN (SEIGNEURS D'), vers 1200-1350. Ministériaux des Kibourg, résidant au château de même nom sur la rive droite de l'Aar, en aval de Wangen. 1194-1212 : *Arwangen* ; castelles de Saint-Urbain, de la seconde moitié du XIII[e] siècle : *de Arwanq* ; 1267 : *Arwangin* ; 1303 : *Arwangun*, dans le rentier des Habsbourg : *Arwanch*. Les armes sont : parti de sable plein et d'argent à la fasce de sable. La première mention authentique de cette famille se rencontre dans les rentiers du couvent de Saint-Urbain, fondé en 1194, qui nomment de 1194 à 1212 un *seigneur Bourcart d'Arwangen et sa fille Ita*.

En 1251, le chevalier Berthold doit se soumettre à Berthoud à un jugement arbitral du couvent de Saint-Urbain. Comme troisième membre de cette famille apparait en 1266 Walter, mentionné pour la dernière fois avec certitude en 1320. La famille s'est éteinte avec son fils Jean vers 1350 (voir plus loin).

Walter. Né vers 1245-1250, est mentionné pour la première fois le 5 mai 1266 comme se trouvant dans la suite de Rodolphe de Habsbourg, à Thoune. Rodolphe ayant été élu empereur en 1273, Walter, qualifié de chevalier en 1274, l'accompagna en 1276 en Bohême contre le roi Ottocar, et en 1280 contre les grands de Bohême. Comme récompense, Rodolphe octroya à Walter les 1[er] février 1277 et 17 décembre 1280, la douane impériale de Soleure. Le 19 juillet 1290 il apparaît même comme bourgmestre de cette ville impériale, et en 1294 il scelle aussi, comme avoyer de Berthoud, la résidence des Kibourg. Le 1[er] août 1313 il se trouve à la journée de Willisau qui resserra les liens des Kibourg à l'Autriche. En raison de son âge avancé, il n'est pas probable que Walter se soit trouvé à la bataille de Morgarten (1315). La dernière preuve de son existence est un acte du 4 juillet 1320, qu'il scelle en qualité d'avoyer de Berthoud. Walter s'est élevé bien au-dessus de la plupart de ses égaux en Haute-Argovie et était un des seigneurs les plus riches en territoires. Il était très recherché comme arbitre et comme témoin. En premières noces Walter avait épousé Adelaïde d'Oenz (mentionnée de 1274-1278), fille du chevalier Henri d'Oenz, intendant des Kibourg et avoyer de Thoune



Tour principale ou donjon d'Aarwangen. En bas, coupe verticale. En haut, entrée de la tour. Dans les combles, porte de l'Avenue de 1657. Relevé en 1909 par H. Hatler, architecte.

1276. De ce mariage est peut-être issue la fille de Walter, [illegible], mentionnée comme première femme de Jean I[er] de Bubenberg, à Berne. Vers 1280, Walter contracta une seconde alliance avec [illegible] de Buttikon. De ce mariage est né, vers 1280-1285, Jean, le seul représentant de sa famille. Tant qu'il n'était pas retenu par le service militaire ou quelque autre fonction, Walter habitait le château familial d'Aarwangen qui formait le centre de son activité. Il est mort peu après 1320, dans tous les cas avant le fratricide au château de Thoune.

Jean, unique fils connu du chevalier Walter et de sa seconde femme Elisabeth de Buttikon, né vers 1280-1285. Il est mentionné pour la première fois le 4 juillet 1301 et avec le titre de chevalier le 1[er] avril 1318. Il passa probablement sa jeunesse au service de l'Autriche et se trouve à la bataille de Morgarten, 1315. Après le meurtre de Hartmann de Kibourg par son frère Eberhard au château de Thoune (1322), Jean se détacha de la maison de Kibourg, et on ne le trouve plus qu'au service de l'Autriche ; en 1329 il prend part à la campagne du roi Frédéric contre la Bohême et la Hongrie ; en 1333 il est bailli de l'Argovie ; 1338-1339 bailli du château de Rotenburg, près Lucerne ; 1340 bailli des ducs d'Autriche dans la Forêt-Noire. Il est délégué de l'Autriche à la paix signée à Baden le 20 juillet 1333, de même en 1334 dans une enquête des droits respectifs de l'Autriche et de l'Empire dans les Waldstätten. Il couronne et termine sa carrière politique par sa participation à la paix de Königsfelden du 20 juillet 1340 qui mit fin à la guerre de Laupen de 1339. De même que son père, Jean était très recherché comme arbitre et comme témoin. Il fut également richement récompensé de ses services par la maison d'Autriche. Ses possessions s'étendaient en tous pays. Il avait épousé peu après 1303 Verena Senn, fille du chevalier Pierre Senn de Munsingen, dont il eut une fille, Elisabeth, qui épousa avant 1322 noble Philippe de Kien, plus tard bourgeois de Berne, et de 1334-1338 avoyer de cette ville. Leur fille Marguerite devint la femme du chevalier Petermann de Grunenberg. Le 18 janvier 1339, Jean dressa à Zofingue avec sa femme, sa fille, son gendre et sa petite-fille un contrat de succession, d'après lequel cette dernière devait recevoir la seigneurie d'Aarwangen avec le château et le pont, tout en réservant à Verena et à sa fille, leur vie durant, la jouissance d'une grande partie des revenus. En 1341 il prit les ordres dans le couvent de Saint-Urbain, mais au bout de peu de temps, il construisit un ermitage à Wittenbach (dans la commune de Hasle dans l'Entlebuch) où il se retira avec six compagnons et où il mourut le dernier de sa race, vers 1350. Sa pierre tombale doit avoir subsisté à Saint-Urbain jusqu'en 1696.

Voir Paul Kasser : *Die Herren von A.* (*BT* II 1908). — Paul Kasser : *Geschichte des Amtes und des Schlosses Aarwangen* (*AHVB* 19, 1909). [H. Br.]

AARWILGUT (C. Berne, D. et Com. Muri). Domaine autrefois appelé « im Neuhaus », fut acquis en 1865 par Ant.-Louis de Graffenried, dit d'Interlaken, colonel et architecte de la ville 1760-1843. Il a rebâti la propriété et lui donna son nouveau nom. De 1853-1857, elle appartint au conseiller national D[r] Aug. de Gonzenbach, ancien chancelier de la Confédération, et dès lors à sa fille. [H. T.]

AARZIELE. Voir Marzili.

AATHAL (C. Zurich, D. Hinwil, Com. Seegraben. V. *DGS*). Actuellement fabrique dans un vallon boisé sur l'Aa sortant du lac de Pfäffikon. Station sur la ligne de chemin de fer Zurich-Wallisellen-Rapperswil. [illegible] *Ah[illegible]* donné au couvent de Rüti avant le 6 mai 1219 par le baron Lütold de Regensberg, avec le consentement de sa femme Berthe de Neuchâtel comme partie de ses biens à Seegräben ; 2 [illegible] 1228 il est placé sous le nom de *mo[illegible] de Imatal* avec [illegible] et d'autres biens du couvent sous la protection du pape [illegible] rendit [illegible], à partir de 1520 [illegible] dîme du couvent. [illegible] 1857. Jusqu'en 1491, le moulin était aux mains des Stadtmann ; il fut saccagé pendant la première guerre de Zurich et [illegible] de propriété [illegible] à cette [illegible] une dispute à propos du caractère de [illegible] moulin, qui fut jugée en 1488 par le Conseil de Zurich en faveur du

couvent. En 1514 il devint et pour longtemps propriété des Reiffer du moulin de Blasi. Hans le meunier d'Aathal, aussi appelé meunier d'Edikon, homme du reste pieux et pacifique, mais qui se trouvait en prison comme anabaptiste, écrivit de sa prison à plusieurs reprises au Conseil de 1528-30 ; il avait interrompu à l'église le pasteur, parce qu'il n'avait pas prononcé la « Salutation angélique ». Ce meunier est sans doute identique avec Hans Reiffer qui, en 1514, avait été inféodé du moulin d'Aathal. Après les Reiffer le moulin parvint en possession des Guyer de Wermatswil.

E. Egli : *Zürcher Wiedertäufer* p. 86 ss. et son *Actensammlung* surtout n° 1635.

Filature de coton des frères Schellenberg jusqu'alors meuniers, construite en 1823 avec 3200 fuseaux. Une seconde filature a été construite en 1825 par Jacob Wegmann de Sulzbach (aujourd'hui Streiff), avec 2800 fuseaux ; celle-ci appartenant au colonel Kunz a été en grande partie incendiée le 12 mai 1846 avec la maison d'habitation. En avril 1859 on découvrit entre autres les fondements d'une villa romaine, où se trouvait un pavement de mosaïque avec hypocauste. Depuis quelques années, exploitation de gravier par la maison Favre. — Usine électrique cantonale « Aathal » au Heusberg pour l'alimentation de Uster, Wetzikon et Pfäffikon, depuis l'automne 1917, avec compteur pour 45 000 volt d'énergie. — Voir H. Meyer : *Ortsnamen* n° 1529. — *UZ* I n° 391, 393, 444. — Arch. Zur. : *Urk.* et *Lagerbücher Rüti*. — *Mem. Tigurina* I à IV.

2. *Château* du moyen âge, immédiatement derrière le moulin, à gauche du sentier conduisant à Seegraben. Au dire du Dr Messikommer, des restes de murs subsistaient encore il y a 40 ans ainsi qu'un fossé les séparant du château. La chronique de Stumpf II, p. 123 b, dit : « *Sur un mamelon pointu, dans d'épaisses broussailles, apparaissent encore les murs de l'ancien château de ceux d'Aatal* ». L'existence d'une famille de ce nom ne peut pas être établie documentairement. Les armoiries se trouvent pour la première fois dans l'*armorial* d'Edlibach de 1488. Stumpf prétend que les d'*Aathal* étaient des damoiseaux au service des barons de Regensberg, seigneurs de Gruningen. Son autre assertion que leurs propriétés ainsi que les biens de l'église de Seegraben auraient été donnés par les Regensberg au couvent de Rüti, fait supposer que l'existence d'une famille noble d'Aathal a été par erreur déduite du passage du bref pontifical du 26 juin 1228 : *molendinum de Imatal* que Stumpf a évidemment traduit par : *moulin de ceux d'Aathal*. En 1526, lors de la vente de la seigneurie de Wetzikon, *les ruines du château dans l'Aathal* sont désignées comme limite inférieure de la pêcherie en faisant partie ; de même en 1578 et 1620 ; en 1683 il dépend du mansé constitué en fief temporaire en faveur du sous-bailli Henri Hösler à Seegraben, situé dans la « Kildenwend ». La supposition de Tobler-Meyer, que le château faisait partie de la juridiction et seigneurie d'Ottenhausen-Wagenburg et s'appelait primitivement Wagenburg, est erronée, au moins en ce qui concerne ce dernier point. *Armoiries* d'après Edlibach : d'or à deux pointes d'azur aboutissant l'une à l'autre et au chef de gueules chargé d'une étoile d'or. Cimier, d'après Stumpf, une étoile. Les armes complètes se trouvent pour la première fois dans le *Geschlechterbuch* de Dursteler.

Biblioth. centr. Zur. *Mskr.* G 278, p. 375. — Arch. Z. B VI 306, p. 341 et plans des fiefs de Rüti. — Félix Meyer : *Gesch. v. Wetzikon*, p. 111. — Croquis dans Zeller-Werdmüller, *Zürcher Burgen*, ex. corrigé par l'auteur, à la Biblioth. centr. Zur. — Vue de P. Staub-Planta [1885]. — *AHS* 1911, p. 11.

3. *Vis-à-vis de ce château, mais de l'autre côté de la vallée, il y a encore un fort que les paysans appellent Heydenburg (château des païens), peut-être à cause de sa haute antiquité* Stumpf II, p. 123. Ancien refuge préhistorique protégé de trois côtés par des pentes abruptes, le quatrième côté muni de remparts et de fossés. Le château a été utilisé par les habitants de la contrée de l'époque de la pierre à celle du bronze. Mis au jour des instruments de bronze.

Ferd. Keller : *MAGZ* XVI, p. 75-23 avec croquis. — J. Heierli : *Urgesch. der Schweiz* avec plan p. 140. — J[ak.] M[essikommer] dans *NZZ* 1915, n° 1498. [F. Hegi.]

AAWANGEN (C. Thurgovie, D. Frauenfeld, Com. Aadorf. V. *DGS*). Section de commune, paroisse et village. Mentionné dans un acte de 844 *Ouwanc*, plus tard *Onewanc*, *Ouwangen* = Wangen (datif pluriel de *wang* = prairie) d'*Ouo* (nom imprécis ; voir Förstemann I, 2 A p. 207 s.). Très anciennement, propriété particulière des landgraves de Thurgovie, cet endroit passa par héritage aux comtes de Kibourg qui en firent don au couvent de Kreuzlingen, fondé en 1125. Le 24 avril 1263 le comte Hartmann l'Ancien renonce à ses droits d'avouerie (*advocatia sita in Ouewanc*) qui furent conférés par l'abbé de Kreuzlingen (27 juin 1265) au comte Rodolphe de Habsbourg. (*UZ* vol. 3, p. 302 ; vol. 4, p. 12). Les descendants de Rodolphe cédèrent l'avouerie en 1340 aux Hohenlandenberg, qui administrèrent Aawangen de leur château de Wellenberg jusqu'en 1522, date à laquelle la juridiction fit retour au couvent. Celui-ci confia l'administration directe à un préposé dont les fonctions furent de 1704-1772 en mains des Rupplin de Kefikon. Une querelle à propos de la délimitation fournit l'occasion de lever un plan géométrique, et le 26 avril 1723 on procéda au bornage de la limite du côté de Frauenfeld. Une des bornes triangulaires avec les lettres FF. (Frauenfeld) et une croix accompagnée d'une crosse (Kreuzlingen) se trouve encore à l'angle de l'ancienne auberge du « Hausli ». La Réforme fut introduite en 1532 ; le couvent de Kreuzlingen n'en resta pas moins collateur d'Aawangen. La prébende de cette église était, il y a cent ans, très recherchée, et, comme celle de Lustdorf, une des plus riches et des plus agréables, les doyens du chapitre de Frauenfeld résidant le plus souvent dans cette localité. Depuis quelques années, c'est une annexe d'Aadorf. L'église de Saint-Michel, transformée au commencement du XVIe siècle, a été restaurée à fond en 1851. La première cloche a été fondue en 1590 par Pierre Füssli, de Zurich, elle se trouve actuellement dans le clocheton de l'école. Un beau vitrail rond, de 1513, provenant de l'église, est au Musée National de Zurich. Aawangen n'eut sa propre école qu'à partir de 1805. - Voir Joh. Nater : *Geschichte von Aadorf und Umgebung*. Frauenfeld 1898, p. 836-842. [H. Br.]

AAZHEIM (C. et D. Schaffhouse, Com. Neuhausen. V. *DGS*). Grande métairie au sud du Lauferberg, à une lieue de Schaffhouse. Restes de murs romains (G. Wanner : *Die röm. Altertümer des Kt. Schaffh.* 1899, p. 33). Le nom laisse supposer un ancien *âzheim*, peut-être avec le mhd. *âz* (= nhd. Aas) « Speise », aliment. Dans l'origine, Aazheim était un village avec une petite église ; en 1429, A. est encore désigné comme tel, mais en 1535, il est dit d'*Aatzhen* que « c'était autrefois un village tandis qu'aujourd'hui il n'est qu'une simple métairie ». Le village paraît donc avoir disparu au XVe siècle. Les barons de Thengen possédaient dans la région des propriétés assez considérables et donnaient leurs biens en fief. En 1363, Jacob Hun, bourgeois de Schaffhouse et tenancier de fief, assigne à sa femme, comme dot, un cens à Aazheim, du consentement du suzerain Conrad de Thengen. Celui-ci, une année plus tard, lui en donna la propriété (*US* n° 903. *UZ* vol. 8, p. 11). Des fiefs des Thengen (il s'agit probablement toujours du même fief) sont mentionnés en 1360, 1375 (gutli zu Atzhaim), 1459, 1454, 1470, 1477, 1478, passant successivement aux mains des familles schaffhousoises Sailer, de Winkelsheim, Neunangster et finalement à l'hôpital (*US* n° 850, 1033, 2006, 2313, 2986 et Rueger, notes p. 488). Les Schultheiss de Randenburg possédaient également à A. un bien qui fut vendu à Jean de Fulach en 1373 (*US* n° 995). Un H. Bilchter est co-intéressé en 1426 à cette propriété Fulach (*US* n° 1756) et un cens de froment sur ce bien est vendu en 1411 et 1426 (*US* n° 1524, 1756). Dès le commencement du XVe siècle, la famille noble des Imthurn prend une situation prépondérante comme avoués et propriétaires ; s'agit-il d'un fief des Thengen, on ne sait ; mais Rüeger et Bächtold le supposent. Rudger Imthurn fonda de son vivant un autel dans l'église de Saint-Jean, à Schaffhouse, et assigna à son desservant un bénéfice sur le village de *Aatzheim*, avec maisons, champs, etc., ainsi que l'avouerie. Les parents du donateur, après sa mort, firent confirmer en 1413 le

testament par l'avoyer et conseil de la ville de Schaffhouse (*US* n° 1594) et cette dernière en fit faire autant en 1415 par l'abbé du couvent Allerheiligen (*US* n° 1594). Les Juthurn s'étaient réservé la collation de la prébende. Avec leur assentiment, le chapelain vendit en 1429 l'autel érigé en l'honneur des Dix mille martyrs, de saint Georges, saint Blaise et saint Léger, « le village d'Atzhan » avec l'avouerie, etc., tel que le donateur l'avait assigné à l'autel, à l'hôpital de Schaffhouse (*US* n° 1798). Bien que la belle métairie « avec ses produits en viandes, volaille, beurre, fromage et autres » (Rueger) convînt à merveille au gros ménage de l'hôpital, celui-ci le vendit à son tour en 1556 avec tout le bétail et le rural, au couvent de Rheinau. Outre un arpent de chenevières, 3 arpents de vignes, 193 arpents de terres labourables, 76 arpents de prés, 9 arpents de pâturages, 58 arpents de forêts, la vente comprenait la petite église à laquelle l'abbé de Rheinau s'interdisait de faire aucune modification « contraire à la religion de ceux de Schaffhouse ». Le vendeur se réservait le droit de justice et de seigneurie. Le prix de vente atteignit 6000 fl. Les nouveaux propriétaires transformèrent A. en maison de plaisance et s'en servirent comme lieu de villégiature. Au-dessus du portail avec escalier à pignon de la maison d'habitation, se trouvent les armoiries de Rheinau avec la date de 1598 et l'inscription : « Jean Theobald par la grâce de Dieu abbé de Rheinau commença cette construction », puis « Gerold p. la gr. de Dieu abbé du couvent de Rheinau » (Rueger, p. 488, note 6 ; voir planches IV et V des *AHS* 1910). En 1838, A. revient de nouveau à l'hôpital et se trouve dès lors en possession de la bourgeoisie de Schaffhouse (Biens de l'Hôpital). A la basse juridiction que l'hôpital, soit la ville ont possédée d'une manière ininterrompue depuis 1524 vint s'ajouter, en 1657, le droit de glaive comme partie de l'acquisition des droits seigneuriaux du landgraviat de Sulz sur le Klettgau. — Voir Rueger : *Chronik* p. 488 avec annot. de Bachtold. — Bachtold : *Der Erwerb d. Landschaft* dans *Festschrift der Stadt Schaffh.* 1901, p. 101 et 140. — *AHS* 1910, p. 67 ss. H. WERNER.

AB ACH, Dr *Jos.*, prévôt à St-Stephan, chanoine à Constance et vicaire général *in spiritualibus* de l'évêque, est mentionné par les documents de 1663 à 1675. — Voir *Gfr.* 16, p. 143, t. 28, p. 63. [S. a.]

ABÆCHERLI. Vieille famille de campagnards de l'Obwald, communiers de Giswil. Lieu d'origine, la ferme élevée d'Æcherli au-dessus de Rudenz. — Sœur BENEDICTE AFFCHERLIN, nonne à Engelberg, en 1334. — En 1573 et 1575, NICOLAS est juge et membre du conseil. — JOSEPH, * 1866, imprimeur à Sarnen, fondateur du journal hebdomadaire *Der Unterwaldner* et du *Bruderklausenkalender* (1915). Al. T.

ABÆSCH. Voir ABESCH.

ABART, *François*. Sculpteur, 1769-1863. Il fit son apprentissage dans son pays, le Tirol, voyagea dès l'âge de 14 ans et se fixa à St-Niklausen près Kerns. A une exposition d'art à Berne, en 1810, il remporta une médaille d'or pour une statue en bois d'Arnold de Winkelried, ce qui le fit connaître. Il fit des statues pour les églises d'Altdorf (saint Pierre et saint Paul et 2 anges, 1811), de Kerns (1816), d'Alpnach (1812-21), pour la chapelle de la Vierge et le chœur principal de l'église abbatiale d'Einsiedeln, et se libéra du paiement des droits de sa naturalisation dans le canton d'Obwald (1821) en faisant pour l'hôtel de ville de Sarnen trois reliefs en albâtre (Arnold Anderhalden, Serment du bailli Landenberg de ne pas tirer vengeance et les Adieux de Nicolas de Flue). Plus connues sont ses deux grandes statues d'ours en granit qu'il exécuta sur l'ordre du Conseil de Berne pour orner la Porte de Morat (1828) et qui gardent maintenant l'entrée du musée historique de la ville fédérale. Il fit encore, jusqu'à un âge avancé, un grand nombre de petits travaux, de sorte que le catalogue d'une exposition de ses œuvres, organisée en 1913 à Kerns, par la Société d'histoire et d'archéologie d'Obwald renfermait près de 200 numéros. — *SKL* I, p. 1 ; II, 702 et 768 ss., suppl. p. 1. — *SBB* 3, 1898, p. 64-65 de J. Durrer. — Otto Hess : Ed. F. A. (in *OGB* 1913). — Wymann : *Zeitschr. f. schweiz. Kirchengesch.* 1913 et *Hist. Nbl. von Uri* 1918.

ABAUZIT, voir aussi COTTAR.

ABAUZIT, *Firmin*, * à Uzès (Languedoc), le 12 novembre 1679, † à Genève le 20 mars 1767. Encyclopédiste et bibliothécaire. Ayant perdu à l'âge de deux ans son père, qui était protestant, Firmin Abauzit fut, en vertu de l'Edit du 12 juillet 1685 et de celui dit de Révocation (12 janvier 1686), placé de force, ainsi que son frère cadet Bonaventure, au collège de sa ville natale pour y être élevé dans la religion catholique. Mais leur mère réussit à les en retirer et à les faire parvenir secrètement à Genève (1689), où elle les rejoignit non sans avoir payé son audace d'une détention au château de Sommières. Dans cette nouvelle patrie, Firmin Abauzit fit des études aussi solides que diverses. Le voyage qu'il fit dès 1698, notamment en Hollande et en Angleterre, le mit en rapport avec des hommes tels que Basnage, Jurieu, Saint-Evremond, Bayle et Newton. Il entretint une correspondance suivie avec ces deux derniers savants. Ses relations de mutuelle confiance scientifique avec Newton furent même telles qu'il réussit entre autres à le faire changer d'opinion sur l'éclipse observée par Thalès, 585 ans avant l'ère chrétienne. Le roi Guillaume III tâcha en vain de le retenir en Angleterre, et l'Académie de Genève ne parvint pas à le convaincre de se laisser nommer professeur de philosophie (1723). En 1727 cependant, en reconnaissance des services rendus à la bibliothèque, il reçut gratuitement la bourgeoisie genevoise. Il mourut célibataire à 87 ans.


Firmin Abauzit

Outre sa mémoire, qu'il avait patiemment exercée et dont on cite de nombreux traits, sa modestie et sa simplicité d'allures étaient extrêmes. S'il ménageait son temps, il était, en revanche, prodigue de ses connaissances et de ses travaux envers ses amis, auxquels il a rendu des services inappréciables ; il a contribué, par exemple, à la réorganisation de la bibliothèque de sa cité d'adoption, dont, en 1727, il fut nommé troisième bibliothécaire. Aussi les publications de ses écrits ne donnent-elles pas une idée complète de sa prodigieuse activité, et de son autorité scientifique pour laquelle Voltaire et J.-J. Rousseau professaient une grande admiration. Sa compétence, loin de se restreindre à l'histoire et à ses auxiliaires (archéologie, numismatique, géographie, philologie), et aux sciences dites exactes (mathématiques et cosmographie), s'étendait également à diverses disciplines théologiques (dogmatique, controverse, etc.). Mais, dans ce dernier domaine, malgré le concours prêté à la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève pour la version, date de 1726, du Nouveau Testament, il fut en butte à des accusations d'hérésie, entre autres de la part de Charles Bonnet dont le dogmatisme rigoureux s'accommodait mal des idées personnelles. Doué d'une foi fondée sur l'expérience, Abauzit appartint à cette école de théologiens modérés, libéraux, comme on les appellera plus tard, qui fleurit à Genève au début du XVIII siècle, et dont Jean-Alphonse Turrettini restera le plus illustre représentant. — Ses principales publications en français sont : *Lettre à une dame de France*, impr. (ou réimpr.?) par Jacques Lenfant à la suite de son « Préservatif contre la réunion avec le siège de Rome » (Amst. 1723). — *Dissertation sur une antique, ou disque d'argent trouvé près de Genève, en 1721*, dans le Supplément de « L'antiquité expliquée » de Montfaucon (Paris 1724). — Collaboration à une version française du *Nouveau Testament* (Genève 1726). — *Geneva Sextanorum colonia*, dans l'« Histoire de Genève », de Spon (Genève 1730). Abauzit munit cette édit. de nouvelles inscriptions. — *Recueil de quelques conférences sur la théologie et la morale pratique*, dans « Mémoires concernant la théologie et la morale » (Amst. 1732). — *Paraphrase de l'épître de Saint Paul aux Galates*, Leyde 1758. — *Discours historique sur l'Apocalypse*, Réimpr. (Londres 1770). — *Œuvres*, Genève 1770, 2 vol. L'éditeur Marc, de Végobre y a joint, en forme d'Avertissement, une notice sur l'auteur. — *Œuvres diverses*

contenant ses écrits. Londres et Amst. 1770-1773, 2 vol. Elles sont précédées d'un Éloge historique de l'auteur par Jean-Pierre Bérenger. — *Essai sur l'Apocalypse*, dans les « Réflexions impartiales sur les Évangiles » (Londres 1773). — *Apocalypse*, par Abauzit, dans l'« Encyclopédie » de Diderot et d'Alembert. — Art. dans le « Journ. ital. », t. 3.

Voir : Rousseau, J.-J. : *Nouv. Héloïse*, 5e partie. — *Journal helvétique*, mars-avril 1767, août 1773. — Meister : *Helvetiens berühmte Männer*, t. 2. — Senebier : *Hist. littéraire de Genève*. — Sayous : *XVIIIe siècle à l'étranger*. — Gibert, Alphonse : *Abauzit et sa théologie* (thèse théol.). Strasbourg 1865. — Montet : *Dictionnaire biogr. des Genevois et des Vaudois*. — Haag : *France prot.*, 2e éd. — Stroehlin, Ernest : *Firmin Abauzit*. Genève 1894 (« Petite bibl. helv. », 2e série, n. 3). — Eug. Ritter dans la *Semaine littéraire*, 18 juillet 1903. — Tristan [Ph. Monnier], dans le *Journal de Genève*, 7 septembre 1904. — Charnisay (baronne de) : *Les chiffres de l'abbé Rouquette : étude sur les fugitifs du Languedoc : Uzès* (Bull. soc. hist. prot. fr., 1911-1916). — Art. d'Ed. Chapuisat, dans la *Semaine littéraire*, 30 mars 1918, etc. — Des Sources manuscrites se trouvent à Genève : Archives d'État, Société d'histoire et d'archéologie. Sur les papiers d'Abauzit à la Bibliothèque publique et universitaire, v. Senebier : *Catalogue raisonné des manuscrits*, et les autres inventaires du dépôt. — Genève n'est d'ailleurs pas le seul siège de papiers Abauzit ; à noter aussi que des papiers de Firmin furent rapportés à Uzès après sa mort par De Croy, l'un de ses héritiers. Mais l'évêque les y confisqua, et, après examen, l'archidiacre du chapitre les fit tous brûler. (Voir entre autres, sur ce sujet, *Bull. Soc. hist. prot. fr.*, loc. cit.) [Fernand Aubert.]

ABBACELLA, ABATISCELLA, ABBATUNCELLA. Anciennes fermes d'Appenzell.

ABBAS, ABBATUS, forme latine du nom de la famille ABT de Zurich. Voir ABT.

ABBATUCCI, *Jean-Charles*. Général français à la mémoire duquel Moreau fit ériger en 1801 un monument au bord de la route de Saint-Louis à Huningue où repose sa dépouille mortelle. Descendant d'une ancienne famille corse, très considérée, fils du général Jacques-Pierre, * 1771, à Zicavo. Nommé adjudant et chef de brigade, il se distingua sous Moreau, dans les campagnes de l'armée du Rhin et de la Moselle. Le passage du Rhin du 25 octobre 1796, à Huningue, s'opéra sous la protection de la brigade d'Abbatucci. Moreau ayant laissé une division en arrière pour surveiller le passage du Rhin le général Abbatucci fut chargé de la défense de la tête de pont et de l'Ile des Cordonniers dont il mit les ouvrages promptement en état. Les Autrichiens apparurent le 28 novembre devant Huningue pour en faire le siège et tentèrent le 30 novembre un premier assaut infructueux, mais au cours duquel le jeune et vaillant général Abbatucci fut mortellement atteint. Il succomba le 2 décembre à ses blessures. Lors du siège de Huningue en 1815, auquel les Suisses prirent part, le monument fut détruit avec les parapets de la forteresse, mais reconstruit en 1828. Il est un but d'excursion très fréquenté des Bâlois. — Ad. Bühler et Th. Stocker : *General Abbatucci* dans *Vom Jura zum Schwarzwald*, vol. 5, p. 241. [J. Gr.]

ABBAYE, ABBATIA (en all. *Abtei*). L'abbaye est un monastère gouverné par un abbé ou une abbesse. C'était primitivement chez nous le cas de tous les monastères qui étaient indépendants les uns des autres, quoique vivant sous une règle commune, dérivant de celle de saint Colomban ou de saint Benoît. A cette première période, appartiennent les abbayes de Romainmôtier (450 env.), de Saint-Maurice (515) — laquelle a pu succéder à un autre établissement religieux — de Saint-Gall (fin du VIe siècle), de Saint-Thyrse à Lausanne (580 env.), de Disentis (614), de Baulmes (652), de Moutier-Grandval et de Pfäfers (VIIIe).

En 910, le duc d'Aquitaine donnant le village de Cluny à l'abbé de la Baume en France provoqua sans s'en douter la création d'une congrégation puissante qui développa — ou plutôt développa — le principe de la dépendance, vis-à-vis d'une maison-mère, de toutes les maisons suivant la même règle. Seule cette maison-mère (Cluny, Savigny) porta le titre d'abbaye, les autres n'étant que de simples prieurés (par exemple Romainmôtier 929, Payerne 960, Lutry 1025). Cependant, au XVe siècle, Cluny se relâcha de sa règle. Payerne redevint abbaye en 1442.

En outre, dans la Suisse germanique, des monastères continuèrent à être créés avec d'autres règles et conservèrent le titre d'abbaye : Einsiedeln 946, Muri 1027, Saint-Alban (1096 env.). Puis, au XIIe siècle, les Cisterciens et les Prémontrés maintinrent ce titre à leurs maisons.

Au commencement, les abbés étaient élus par les évêques. Au VIIe siècle, les rois, les grands seigneurs s'emparèrent de la nomination des abbés et des abbayes eux-mêmes. L'empereur Charlemagne et Louis-le-Pieux remirent, dans beaucoup de cas, aux moines eux-mêmes la nomination de l'abbé, mais cette règle subit bien vite des dérogations, et dès le milieu du IXe siècle, on vit de nouveau des laïques abbés commendataires, tel le duc Hubert, abbé de Saint-Maurice en 866. L'ordre de Cluny fit rétablir la règle canonique de l'élection de l'abbé par les religieux, et dans notre pays cette règle a désormais été généralement observée, quoique parfois les empereurs, les comtes de Savoie, etc., soient intervenus abusivement dans cette nomination. D'autre part, en vertu du système de réserve, la cour de Rome nomma souvent directement dès le XVe siècle aux charges abbatiales. [Max. Reymond.]

ABBAYE. Voir aussi CORPORATIONS (ZUNFT).

ABBAYE (C. Genève). Ce terme a été employé à Genève pour désigner des institutions très différentes.

1° L'Abbaye désignait une *Confrérie militaire* composée de jeunes gens. La plus célèbre s'appelait l'Abbaye de Saint-Pierre, elle avait à sa tête l'abbé, capitaine de la ville, ou capitaine général. Cette confrérie, très importante, soutint tout d'abord les droits de la communauté contre les usurpations du comte de Genève, elle est citée en 1293. L'évêque redoutant l'influence de ces citoyens exigea la suppression de l'Abbaye, cette année-là. Malgré cela, on la retrouve très vivante les siècles suivants. A plusieurs reprises, elle fut abolie comme dangereuse, puis reconstituée à nouveau. L'abbé de Saint-Pierre devint probablement dès 1526 chef militaire des forces genevoises. On connaît les statuts de l'Abbaye, adoptés en 1491. Les membres de l'Abbaye appelés aussi Enfants de Genève étaient connus par leur turbulence et leur indépendance. Cette institution qui fut l'instrument de toutes les luttes politiques, subsista après la Réforme, et devint entre les mains d'Ami Perrin, capitaine général, le grand appui des Libertins. Après l'exécution des chefs de ce parti, le Petit et le Grand Conseil, par un édit, supprimèrent pour toujours, en août 1555, la charge de capitaine général. Cet édit fut confirmé par le Conseil général.

Les membres de l'Abbaye qui, avant la Réforme, avaient pour patron saint Pierre, devaient être munis d'armes offensives et défensives ; ils devaient prêter main forte à la justice et se rendre, pour obvier aux désordres, au lieu de rassemblement fixé par l'abbé (cf. pour les noms l'article ABBÉ).

2° L'Abbaye désignait des *Associations de quartier*, qui semblent avoir groupé des citoyens de bonne volonté, pour travailler au bien public comme il en existe encore à Berne sous le nom de Leiste. Ainsi, en 1537, on parle de l'Abbaye du Bourg de Four, qui se charge de construire un des boulevards de la ville, celui des Belles-Filles. Elle possédait une maison sur la place, mais nous ne connaissons pas ses statuts.

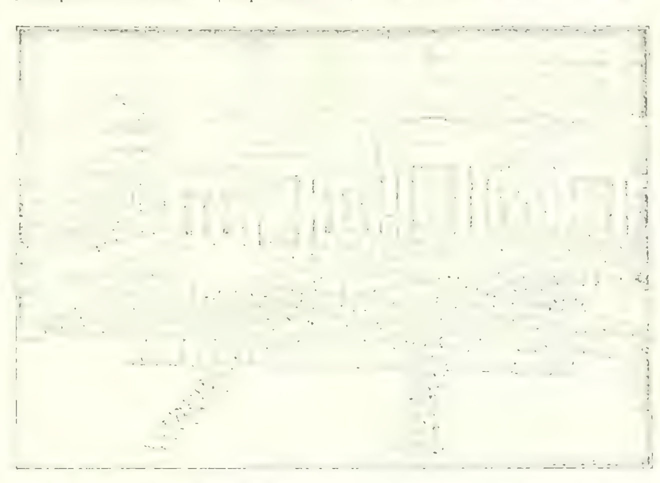
3° L'Abbaye, synonyme de *Maison commune*, de cabaret, où l'on se réunissait pour traiter de la guerre et de la garde de la ville. Le 29 avril 1546, le conseil des CC interdit l'usage des tavernes et décida d'établir des débits officiels ou abbayes tenus par des gens de bien et réglés par des ordonnances sévères. Cinq de ces maisons furent établies : au Bourg de Four, au Molard, à Longemalle, à N.-D. du Pont et à Saint-Gervais. Mais ces établissements n'eurent qu'une courte durée et furent supprimés le 22 juin 1546. [L. BL.]

Voir L. Sordet : *Des Abbayes et Sociétés laïques de Genève*, MDG 4, p. 1 et suiv. — F. B. G. Galiffe : *Genève historique et archéologique*, t. I, p. 328 et suiv. — Antony Babel : *Histoire corporative de l'horlogerie et de l'orfèvrerie*, MDG 33, p. 10.

ABBAYE (C. Vaud). Ce terme semble ici le *Fête locale*, spéciale à la jeunesse, l'équivalent de la *Bénichon* du canton de Fribourg, et de la vogue du canton de Genève. Elle doit dans les trois cas tirer son origine d'une fête

paroissiale annuelle. Actuellement, elle consiste surtout dans un cortège, un bal, avec carrousel, tir et attractions.

2) *Sociétés et confréries.* 1. ***Abbaye de l'Arc.*** Nom donné à plusieurs sociétés de tir à l'arc du canton de Vaud. A Lausanne il existait déjà au moyen âge une confrérie des arbalétriers dont on a les statuts datant du XIV[e] siècle. L'Abbaye des nobles archers de Lausanne fut fondée en 1691. En 1812, elle acquit les terrains à l'est de la place Montbenon où elle construisit le bâtiment que la société possède encore. L'Abbaye de l'Arc de Vevey date de 1694, celle de Morges remonte sous un autre nom au XVII[e] siècle. Il en exista d'autres ailleurs qui ont disparu. — *DHV* 8. — Ed. de Constant: ***Résumé historique sur l'Abbaye de l'Arc de Lausanne***, 1849. — Eug. de Mellet, *Notices sur la société du Grand Mousquet, ainsi que sur la société de l'Arc de Vevey.* M. R.



Abbaye des Vignerons. Le ballet des faucheurs et faneuses. Du souvenir de la Fête des Vignerons en 1905, édité par la *Patrie suisse*. (Phot. de Boissonnas.)

2. ***Abbaye de Tir.*** Désignation usuelle en Suisse romande, spécialement dans le canton de Vaud, des anciennes sociétés de tir ; elle s'applique aussi aux fêtes et réjouissances populaires qui étaient et sont encore organisées par ces sociétés. La plus ancienne, remontant à l'époque de la domination savoyarde et reconnue par les Bernois, est la milice bourgeoise de Grandcour, connue dès le XIV[e] siècle. A partir du XVI[e] siècle, ces sociétés organisèrent des tirs à l'oiseau (tir du papegay) d'abord à l'arc, plus tard à la carabine. Le gagnant était pour l'année déclaré roi du papegay et jouissait de libertés et de droits importants, légalement reconnus. Le mot d'abbaye est adopté au XVII[e] siècle et devient courant au XVIII[e]. Les prix consistaient en ustensiles de cuivre et d'étain. — Voir : Fréd. Amiguet : *Les Abbayes vaudoises.* Lausanne 1904. — Sig. Couteau : *Archives de la Soc. de l'Arquebuse*, 1474-1847. Genève 1872. — *DHV* I, p. 7-11. — *Glossaire du patois de Blonay* dans *MDR*, p. 1. Lausanne 1910.

3. ***Abbaye des nobles enfants.*** Il existait à Lausanne, à la fin du moyen âge, une société de jeunesse appelée l'Abbaye des nobles enfants de Lausanne, qui causa par ses déportements de grands désordres en ville de 1530 à 1536. Son dernier abbé, Ferrand Loys, prit part à la dispute de Lausanne. Cette abbaye fut dissoute par Berne en 1545, ce qui n'empêcha pas son chef de devenir bourgmestre de Lausanne. M. R.

4. ***Abbaye des Vignerons.*** Confrérie à Vevey, XVI[e] siècle, appelée primitivement « Vénérable Abbaye de l'Agriculture » et placée sous le patronage de saint Urbain. Le but essentiel de la confrérie est de développer, améliorer et surveiller la culture des vignes. Le plus ancien document de l'Abbaye est une chronique commencée en 1647, par son président qui porte le titre « Sa Révérence le seigneur Abbé », Chrétien Monnet, et continuée dès lors. L'incendie des plus anciennes archives de la confrérie, qui aurait eu lieu en 1688, est du domaine de la fable. Le trésorier est appelé Connétable, l'huissier Hoqueton. Depuis le XVII[e] siècle, la confrérie qui jouissait de divers privilèges, organisa à l'occasion de ... [illegible] ... appelée parade ... [illegible] ... comportant des arrêts sur plusieurs places de la ville avec exécution de danses et chants, figurant les divers travaux de la vie agricole et viticole ; ces représentations ... [illegible] ... En conséquence de leur ampleur et luxe croissants, elles n'eurent plus lieu que tous les trois, puis tous les six ans, et plus tard à intervalle beaucoup plus long et irrégulier. A partir de 1797, on a recours à un élément nouveau, la glorification des quatre saisons avec attributs mythologiques. La fête des vignerons de 1819 introduit pour la première fois un groupe de vieux Suisses. Elle compte déjà 730 figurants et 2000 spectateurs. Chacune des fêtes suivantes en 1833, 1851, 1865, 1889 et 1905 surpasse la précédente en splendeur. François Grast écrivit la partition de 1851 et 1865, celle de 1889 est du compositeur Hugo de Senger. Tandis que le texte était précédemment demandé à plusieurs poètes, en 1905 on s'adressa à un auteur unique, René Morax, dont le poème a été mis en musique par Gustave Doret ; les costumes ont été dessinés par Jean Morax et les ballets réglés par Michel Ange d'Alessandri. Les grands prêtres de Palès et de Cérès sont changés en rôles de prêtresses dont M[mes] Troyon et Welti-Herzog furent chargées. Cette fête comptait 1122 figurants et les tribunes érigées sur la Place du Marché offraient 12 500 places assises. — Voir *DHV*. I, pages 11-13 avec bibliographie. [illegible]



Abbaye des Vignerons ... [illegible] ... de la Fête des Vignerons de 1905.

ABBAYE (L') (C. Fribourg, D. Gruyère, Com. Sorens. Voir *DGS*). Domaine avec dépendances ... [illegible] ... dont il ... [illegible] ... jusqu'en 17... Voir Humilimont.

ABBAYE (L') (C. Genève ... [illegible] ... de P... [illegible] ... gone de ce nom ... [illegible] ... vent ... [illegible] ... majorité de l'Abbaye d'Abondance. Voir Abondance.

ABBAYE (L') (C. Vaud, D. La Vallée. Voir *DGS*). Commune et paroisse dans la haute vallée de Joux. Tac

son nom de l'ancien couvent de l'Abbaye du lac de Joux (voir cet article). Le village doit son origine aux libertés qu'en 1307 Aymon de Montferrand, en qualité d'avoué du couvent, accorda à tous les colons qui viendraient s'établir dans ces solitudes boisées. Un des premiers fut Vinet Rochat de la Franche Comté, qui obtint de l'abbé en 1480 pour lui et ses trois fils la concession des forces hydrauliques de la Lionne à l'usage de hauts fourneaux, de forges et de martinets, avec le droit de prendre librement dans les forêts du couvent tout le bois dont ils avaient besoin. L'Abbaye fut séparée en 1571 de la commune du Lieu qui embrassait toute la vallée de Joux. Le village fut en partie détruit par le feu en 1833 ; déjà en 1654, la cure avait été incendiée. L'église actuelle date de 1865. De l'église primitive il ne subsiste plus que la tour massive antérieure au XIV[e] siècle. Importante trouvaille de monnaies du temps de l'évêché de Lausanne et des barons de Vaud. — Commencement des registres paroissiaux pour baptêmes 1640, mariages 1650, décès 1728. — Voir *DHV* 1, 1914. [H. Br.]

ABBAYE DU LAC DE JOUX (C. Vaud). Ancien couvent de Prémontrés dans la haute vallée de Joux, fondé aux environs de 1126 par le moine Gosbert, un disciple de saint Norbert de Prémontré. La fondation fut confirmée en 1127 par l'évêque de Lausanne, Gui de Faucigny. L'abbaye fut richement dotée de biens et de franchises par Ebal I, seigneur de La Sarraz et de Grandson, qui se réserva l'avouerie pour lui et ses descendants. En 1348 l'avouerie passa à Louis de Savoie et devint ainsi la propriété des seigneurs de Vaud. Le couvent s'appela à l'origine *Leona* (du nom du torrent voisin, aujourd'hui la Lionne), puis *Domus Dei*, plus tard *Abbatia Lacus Cuarnensis*, enfin abbaye du Lac de Joux. Le couvent reçut de riches donations, de sorte que bientôt il eut des propriétés étendues et qu'il possédait le droit de patronage sur de nombreuses paroisses du pays de Vaud. Les moines essaimèrent et fondèrent les couvents de Humilimont, de Fontaine André et de Bellelay. L'histoire de l'abbaye du Lac de Joux est riche en vicissitudes. Déjà en 1149 des litiges au sujet d'un acte de cession s'élevèrent entre l'abbaye et l'ancienne et célèbre abbaye des Bénédictins de Saint-Oyend de Joux, que Charlemagne aurait investie de la suzeraineté sur toute la vallée de Joux. Lorsque l'abbé Jean de Lutry eut dilapidé les biens du couvent, ce dernier fut évacué en 1323 et, pendant sept ans, gouverné par les seigneurs de La Sarraz. En 1334, le prieur Jean Cuastron, qui n'avait pas été nommé abbé, voulut empoisonner l'abbé Humbert Belvaz ; en punition, il fut livré au chef de l'Ordre. Dans la nuit du 17 août 1364 les habitants de Romainmôtier pillèrent le couvent et maltraitèrent les moines ; le bailli de Vaud les condamna pour ces méfaits à de lourdes amendes. L'abbé Jean de Tornafol fut assailli en 1488 par quelques bourgeois du Lieu qui l'obligèrent à les affranchir de certaines corvées dont il les avait grevés. L'abbé Claude Pollens embrassa la Réforme en 1536 et épousa une nonne. Les autres moines restèrent fidèles à l'ancienne foi et émigrèrent. En 1542 les commissaires bernois confisquèrent les biens du couvent au profit de l'Etat. En 1544, ce que le couvent possédait dans le village de l'Abbaye fut acheté en grande partie par Claude de Glanne, seigneur de Villardin. Les bâtiments du couvent formaient un carré long entouré d'une forte muraille avec deux ailes saillantes du côté du N. L'entrée s'effectuait par un pont-levis jeté sur la Lionne. Il ne reste plus aujourd'hui de toutes ces constructions qu'une tour carrée. L'église primitive, en bois, fut reconstruite en pierre aux environs de 1350 par Aymon de la Sarraz. — Liste des abbés : Gosbert 1126. — Thierry 1141. — Richard 1144. — Etienne 1149-1157. — Gauthier 1168-1177. — M... 1180. — Nantelen v. 1192. — Nicolas 1193. — Guaymar 1215-1217. — Humbert 1219-1247. — Guillaume 1249-1261. — Gui 1263-1265. — Jean de Bretigny 1273-1278. — Rodolphe de Mornez 1283-1289. — Jean 1294. — Nicolas ? 1301. — Pierre 1302-1318. — Guillaume Renty ? 1314. — Reymond 1319. — Jean de Lutry 1322-1324. — Jaques Bonnet 1327-1333. — Humbert Belvaz 1334-1336. — Louis de Senarclens 1336-1359. — Pierre Mayor 1370-1387. — Henri Mayor 1388-1419. — Jean de Jougne 1419-1423. — Guillaume de Bettens 1424-1457. — Nicolas de Giuffi 1458-1477. — Nicolas Garillat 1477-1483. — Jean Pollens 1480-1484. — Jean de Tornafol 1483-1511. — Aymon Jaquet 1509. — Jaques Warney 1513-1518. — Claude d'Estavayer 1519-1534. — Sébastien de Montfalcon 1534-1536. — Claude Pollens, dit Bettens 1536. — Voir *DHV* 1, 1914. [H. Br.]

ABBÉ (en all. *Abt*) en latin *abbas* de l'araméen *abba* = père, préposé d'une abbaye (voir ce mot).

Les chefs des confréries laïques de **Genève** portaient le titre d'abbé. Le plus célèbre était le chef de la grande confrérie militaire, l'Abbaye de Saint Pierre (voir ABBAYE). Ces abbés jouèrent un rôle important dans les luttes politiques genevoises. Ils furent appelés aussi Capitaines généraux. Avec Besançon Hugues, l'Abbaye soutint les aspirations patriotiques des Genevois. Jean Philippe rechercha par contre la popularité, puis soutint le gouvernement de Berne contre celui de Genève. Ami Perrin, chef des Libertins, acquit une grande influence grâce à l'Abbaye ; mais il entraîna avec lui la suppression et la disparition de cette institution en 1555.

Liste des abbés et capitaines généraux connus : 1375, Jean de Rougemont, chevalier. — 1450, Hugues de Bourdignins. — 1475, Antoine de Montchenu, sire et baron de Fernier et Montchenu. — 1476, Etienne Pécolat. — 1491, février, Rolet de Pesmes. — 1491, mai, Pierre Baud. — 1508, Jean Taccon. — 1522, Besançon Hugues ; Etienne Dadaz, son lieutenant. — 1531, Jean Philippe. — 1535, Baudichon de la Maisonneuve ; Pierre Vandel, son lieutenant. — 1537, Jean Philippe. — 1540, Ami Bandières. — 1544, juin, Claude Pertemps. — 1544, juillet, Ami Perrin, cassé en octobre 1547, rétabli en novembre 1548.

Avant la Réforme, il existait aussi un abbé, soit capitaine des paysans, qui commandait les paysans de la banlieue, soit des Franchises genevoises et peut-être ceux des mandements épiscopaux. Cette charge semble avoir été peu considérée. [L. Bl.]

Voir : L. Sordet, *Des Abbayes et Sociétés laïques à Genève. MDG* T IV, p. 1 et suiv. — J. B. G Galiffe : *Genève historique et archéologique*, T I., p. 328 et suiv.

Dans le canton de **Vaud**, le chef de la confrérie des vignerons portait aussi le titre d'abbé (voir ABBAYE DES VIGNERONS).

ABBERG ou **AB BERG**, *Pierre*. Membre du Conseil, à Berne, de 1321 à 1341, fut intendant de l'hôpital du Bas, de 1322 à 1328, puis grand intendant jusqu'en 1334 ; était probablement marchand, parce que, en 1318, il renonça avec d'autres marchands à ses droits à propos du vol commis au détriment des seigneurs de Geroldsegg et de Strasbourg près du bourg de Schwanau. Il était riche et possédait la seigneurie Auf dem Berg au-dessus d'Uetendorf près Thoune, où on voyait il y a quelques dizaines d'années les restes d'un manoir, peut-être sa résidence, en aval du Kurhaus Uetendorfberg actuel. Son sceau (sur une montagne à cinq coupeaux, deux cornes de chamois ou de bouquetins) a été adopté par l'hôpital, fondé par sa fille Anna Seiler, actuellement l'Hôpital de l'Ile. — Voir *FRB* 5-7. [H. T.]

ABBET. Nom qui se rencontre dès 1438 (voir *Grosse de Martigny*, Archives cant. Sion) dans plusieurs régions du Valais avec des orthographes variées. Il exista ou existe encore des *Abbet* à Saint-Luc, *Abbe* à Grimentz, Vissoye, *Abbey* à Miège. Ces trois formes du nom recueillies dans le district de Sierre, sont vraisemblablement de même souche. Aux Verrières (Neuchâtel) vivait au début du XVI[e] siècle, Jean Favre dit Abbet, franc-habergeant et père de quatre fils, Guillaume, Claude, Jean et Pierre qui laissèrent de la descendance du nom de Abbet, mais dont aucun n'est la souche des Abbet de Vollèges comme on l'a dit parfois. La famille *Abbet* dont sont issus les personnages qui suivent est originaire de Vollèges dans le district d'Entremont, d'où elle s'est répandue notamment à Fully, à Martigny et à Saxon. Citons :

1. *Joseph*, avocat et officier instructeur, père du n° 3, * le 3 juin 1814 à Fully, † à Sion, le 15 février 1853. Etabli avocat à Sion, il se signala en 1842 devant le tribunal de Sierre en combattant le principe de la peine capitale. En 1843 il est nommé lieutenant instructeur de l'Ecole spéciale d'artillerie, capitaine dans la suite et directeur de l'Arsenal. Président de la Société la *Jeune Suisse* dont le nom reste attaché aux troubles politiques

qui agitèrent le Valais vers cette époque. Abbet prend la parole en cette qualité au tir cantonal de Monthey de 1843, et, l'année suivante il signe avec Alphonse Morand, secrétaire, les statuts du Comité cantonal de la « Jeune Suisse du Valais » édités à Payerne en 1844. Il signera aussi, comme secrétaire Maurice Barman, président, la proclamation du Comité de Martigny du 25 avril 1844 par laquelle cette organisation déclare se substituer au « gouvernement impuissant ». Après la défaite des libéraux au Trient (21 mai) et l'adhésion du Valais au Sonderbund, il dut se réfugier à Bex, jusqu'à la fin de 1847. Son nom apparaît encore comme secrétaire du Grand Conseil élu au lendemain de la capitulation du Valais (janvier 1848). [L. C.]

2. ***Joseph***. Abbé de Saint-Maurice, évêque *in part. inf.* de Bethléem, * le 23 oct. 1847 à Vince, dans la commune de Vollèges, il fit ses études au collège de l'Abbaye de Saint-Maurice, où, après avoir reçu l'ordination sacerdotale en 1871, il fut nommé professeur dans les cours inférieurs, puis vicaire de Bagnes. Mais il ne tarda pas à être rappelé dans les degrés supérieurs du professorat et enseigna pendant nombre d'années la rhétorique au gymnase de Saint-Maurice jusqu'à son élévation aux fonctions de prieur claustral et de professeur de liturgie. A la mort de l'abbé Paccolat, survenue le 6 avril 1909, le chapitre abbatial lui donnait, le 21 avril suivant, comme successeur, le prieur claustral Abbet, qui fut sacré évêque à Saint-Maurice le 19 septembre de la même année. En 1911 après la mort de Mgr Déruaz Mgr Joseph Abbet fut chargé par le Saint-Siège de l'administration intérimaire du diocèse de Lausanne. † à Choëx (Monthey) 3 août 1914. [L. M.]

3. ***Jules-Maurice***. Évêque de Sion, parent du précédent, * à Bex le 12 sept. 1845, † le 11 juillet 1918. Fréquente les écoles de Martigny et le gymnase de Sion, fait sa philosophie à Brigue, et poursuit ses études de théologie à l'Université d'Innsbruck où ses professeurs furent Stentrup, Hurter, Jung et Jungmann, et après avoir été ordonné prêtre le 26 juillet 1870, il obtint le grade de docteur en théologie en 1872. Il débuta dans la vie pratique comme professeur au collège de Sion, devint le 24 fév. 1880 chanoine et curé de cette ville, tout en enseignant l'histoire ecclésiastique au séminaire et le droit canonique à l'Ecole de droit. Élu, par le Grand Conseil, coadjuteur de l'évêque Jardinier, avec droit de succession, le 19 février 1895, et préconisé comme tel par le Saint-Siège, le 1er oct., il fut sacré évêque le 2 févr. 1896 avec le titre d'évêque de Troade *in part.* Depuis la mort de son prédécesseur, survenue le 26 févr. 1901, Mgr Abbet a été titulaire de l'évêché. Son ouvrage : *Trois mots sur l'Eglise* (Fribourg 1880) a été réimprimé ; ses brochures : *Sur les mariages mixtes* et *Décalogue des citoyens chrétiens*, ont soulevé de vives polémiques. [L. M.]

ABBONDIO. Voir ABONDIO.

ABBUHL. Nom de famille (Bühl = colline) représenté actuellement parmi les communiers de Därstetten, Guttannen, Hasleberg, Innertkirchen, Lauterbrunnen, Meiringen, Oberwil et Wilderswil dans l'Oberland bernois. — 1370, JEAN à Uetendorf. — 1451, HEINI, Ammann à Brienz. — 1603, JACQUES, lieutenant-civil du Bas-Simmental. — MICHEL de même, en 1615. — ISAAC, banneret du Haut-Hasli, 1727-31. [H. T.]

Isaac et ***Nicolas***. Pâtres du Hasli bernois, victimes avec quelques compagnons d'un assassinat sur territoire uranais, alors qu'ils revenaient d'une foire de Bellinzone en août 1616. La Diète de Baden eut à s'occuper de ce forfait et Uri s'engagea à purger son territoire des bandits qui l'avaient commis. — H. Hartmann : *Berner Oberland*, 2. 1913 ; p. 68 et s. [H. BR.]

Arnold. Guide de montagne, * 1778 † 1830, de et à Guttannen. Il était domestique à l'hospice du Grimsel lorsque, le 25 juillet 1812, les frères Jean-Rod. Meyer, le Dr Rod. et Gottlieb Meyer et le Dr Thilo, d'Aarau, l'engagèrent comme guide ainsi que son futur beau-frère Gaspard Huber, et les Valaisans Bortis et Volker. Jusqu'au 3 sept. il les accompagna durant la traversée de la région du Finsteraarhorn et du glacier de l'Aletsch. C'est à lui que revient le mérite d'avoir le premier, avec les deux Valaisans, atteint la cime du Finsteraarhorn. Le 3 sept., avec Huber, il conduisit les touristes à Grindelwald par le passage de la Strahlegg (première traversée). S'étant marié le 26 mars 1816, A. s'établit à Boden, près de Guttannen. En 1828, il accompagne le prof. F.-J. Hugi dans la région du Finsteraarhorn. Emporté par une avalanche le 5 mars 1830, il périt avec sept autres camarades non loin de l'hospice du Grimsel ; son corps ne fut retrouvé que le 26 juin dans le lac. La famille de son fils ARNOLD émigra en Amérique vers 1850-1854. — Voir : *Reise auf d. Eisgebirge im Sommer 1812*, Aarau 1813, p. 6, 16-21, 38-45. — *Alpenrosen* 1827, p. 319, 352 et 1852 I, XXXII-XXXVII. — J.-R. Wyss : *Reise in das Berner Oberland*, 1817, p. 753. — F.-J. Hugi : *Naturhist. Alpenreise* 1830, p. 170-173. [H. D.]

AB BURGHALDEN. Famille à Riesbach et à Zurich, tirant son nom du versant de la colline du Burgholzli actuel descendant du côté du lac. — ULRICH 1313. — Le 5 déc. 1337, JEAN et HENRI vendent leur propriété rurale au Burghalden. Depuis 1362 quelques membres de la famille demeurent en ville (Auf Dorf) et à Riesbach. JEAN, avoyer de la corporation du Chameau en 1373 et 1376 (Bapt.) ; — JACQUES est reçu bourgeois à Zurich 28 août 1401. — *Armoiries* : d'azur à un château d'argent aux toits de gueules terrassé de sinople et brochant sur un chevron d'or. — Armes complètes dans Meiss et Dürsteler, *Geschlechterbücher*. — *UZ* IX, n° 3442. — Vögelin : *Altes Zürich* II, p. 476. — Zurich. *Rôle des Bourgeois* I, p. 209. — *Rôle des impôts* I. — Voir BURGHALDEN. [F. H.]

ABCHURUNG. Terme allemand équivalant à faire le départ, partager, liquider. *Chur*, du bas latin *cura* signifie manse ecclésiastique, cure, et encore le revenu tiré d'un bénéfice, d'une prébende ; *abchuren* = partager, compenser le dit revenu d'après certaines règles.

A l'époque de la Réformation des partages de bénéfices avaient lieu fréquemment, principalement dans des communes mixtes en fait de religion, entre les deux confessions ; le cas se présentait encore au cours des siècles suivants dans les bailliages communs, où l'attribution des paroisses à l'une ou l'autre église donnait lieu à des contestations. Plus tard, ce mot prit, notamment à Zurich la signification de partage de la prébende courante entre curé ou pasteur démissionnaire ou ses héritiers et son successeur. Les dissensions provenaient essentiellement de ce que la rentrée des revenus (dîmes, etc.) s'opérant à des termes différents ; ces contestations ont disparu depuis l'introduction du paiement des prébendes en numéraire. La manière de régler les droits des héritiers d'un pasteur ou curé variait à l'origine. Les héritiers d'un chapelain du Grossmünster eurent, en 1532, la jouissance de la prébende du défunt jusqu'à la fin de l'année de sa mort. L'ordonnance relative au règlement des comptes des prébendes (*Ordnung wie man die Pfrunden abcuren solle* du 6 septembre 1592 Arch. Zur. B. III 5, p. 184) chargeait la commission des examinateurs de régler cette question lors d'un changement de pasteur. Au 17e siècle, on institua à cet effet une autorité spéciale, les *Abchurherren* (commission de partage). Une nouvelle ordonnance de 1710 stipula que les ayants-droit d'un pasteur qui aurait occupé une cure plus de dix ans ne jouiraient de la prébende que pendant le trimestre après sa mort, tandis que la jouissance s'étendrait aux quatre trimestres suivants, si le défunt avait été en charge moins de dix ans ; cette différence fut abolie en 1754, la jouissance de deux trimestres étant accordée aux uns et aux autres. Les héritiers prenaient l'engagement de faire desservir, pendant ce temps, la paroisse d'une manière irréprochable soit par le vicaire, soit par le diacre du chapitre ou par un pasteur voisin. En 1747, ces dispositions furent étendues aux Glaronnais, compris dans le traité de paix confessionnelle et, à partir de 1755, appliquées également aux professeurs et précepteurs.

Voir : *SI*. III 153, III 446 f. — Bluntschli : *Mem. Tig.* 351. — Wirz : *Gesch. des Kirchen- und Schulwesens* II 394. — Bluntschli : *Institutionen* 102, 144. [W. L. W.]

ABDANKUNG. A Zurich, depuis la Réformation, le prévôt de la congrégation pastorale [illegible] une allocution où il remerciait l'assistance des derniers

honneurs rendus au membre défunt ; c'était l'*Abdankung* ou le remerciement. Cette expression est devenue usuelle dans différentes contrées protestantes. Ainsi, dans le canton de Berne, on donne le nom d'Abdankung à la prière ou à l'oraison funèbre faite par le pasteur ou l'instituteur. De même, aux repas d'enterrement, de baptême, de fiançailles ou de noce, des Abdankungen sont prononcées par le pasteur, l'instituteur ou l'un des convives. Après un intermède, le pasteur encore, l'instituteur ou un conseiller communal remercie aussi les sapeurs-pompiers. On trouve déjà au XVIIe siècle des modèles d'Abdankung dans les petits livres imprimés dits « Werbungs-büchlein », tels ceux de J. R. Sattler, Bâle 1609 et de H. Keller, instituteur à Winterberg, dans le comté de Kibourg, 1679, et dans le « Formularbüchlein » de l'instituteur S. Schedius à Steffisburg, 1619, etc. [A. B.]

AB DEM BERG. Nom porté autrefois par la commune zougoise de Menzingen, qui avec Baar et Aegeri formait le bailliage extérieur, en opposition à la ville de Zoug, avec laquelle il y eut entente en 1376 pour adopter quelques dispositions communes. — Voir Dierauer : *Hist. suisse*, I. — *UZ* II, n° 546. [A. W.]

AB DEM HUS. A. **Canton de St-Gall.** Famille ministériale des comtes de Toggenbourg à Lutisbourg, est identique avec les « vom Hus » (Hausen, Com. Kirchberg, C. St-Gall?) de 1268? — 1. Hermann 1317-1324. — 2. Henri 1309-1330, ministérial. — *UZ* VIII-X. — *USt G* III et IV. — Thommen, *Urk.* I n° 349. [F. H.]

B. **Canton de Zurich.** 1. Berchtold, « ufem » ou « ab dem Hus », en latin *de domo*, 1283-1299 ministérial des Regensberg, habitant la ville de ce nom. — 2. Jean « a dem Hûse », 1294 bourgeois de Rheinau. — 3. Jean « ab dem Hus » exécuté à Zurich en 1350 comme un des conjurés de la « nuit sanglante » de Zurich (appartient peut-être à la famille des Ammanner de Zoug). — 4. Jean qui a envoyé en 1386 une déclaration de guerre à la ville de Zurich est originaire de Thiengen (G. d. Baden). — *UZ* V-VII. — *QSG* XVIII, p. 49, 121. [F. H.]

AB DEM HUSE, *Berchtold* (latin **DE DOMO**), du Grand Conseil de Lucerne en 1318, Ammann autrichien de Zoug en 1322, 1327, 1329, 1330, 1339, bailli de Rothenbourg en 1340, 1342 ; juge du tribunal d'arbitrage de Lucerne et fondé de pouvoirs du couvent d'Einsiedeln en 1349, est encore mentionné en 1353, à Lucerne ; fils du chevalier Jean ab dem Hûse. Son sceau (1322-1337) montre une corne en spirale. Paraît en 1285 avec Ulrich de Domo qui paraît une autre fois en 1282. C'est probablement le même Jean qui avait reçu, selon un document de 1322, un fief du cloître de Kappel : « vogtei » à Ebertswil (C. Zurich). — Henri, écuyer 1327, a possédé jusque-là la « vogtei » à Ebertswil, fief du comte Jean de Habsbourg. — Jean, fils du dit Berchtold, 1346 avoyer et administrateur du chevalier Jean de Hallwil au bailliage d'Eschenbach, avoyer à Maschwanden 1358 ; son sceau est le même que celui de son père. — Kopp-Weber : *Der Beste Stein [illegible]* dans le *Gfr.* 62 ; 15 p. 213, note 2 ; 23 p. 295. — *UZ* IV-V, X-XI. — *St.-A. Zurich*, Kappel. [P. X. W.]

AB DEM TOR, TORE. I. Famille du conseil de la Ville de Zurich, ministériale de l'abbaye, mentionnée de 1222-1291 (1359?). Le nom allemand apparaît en 1250 ; précédemment on trouve toujours la forme latine « de Porta ». — 1. Berthold 1222-54, souvent témoin dans des actes de l'Abbaye, bourgeois de Zurich ; est témoin en 1223 avec d'autres ministériaux de l'Abbaye de Zurich, dans l'acte de réconciliation des comtes de Kibourg avec le chapitre de Beromunster ; approuve, avec huit autres bourgeois en 1225 après le 6 janvier, le privilège du roi Henri concernant la confirmation des propriétés du couvent de Kappel dans le Castrum et le territoire de Zurich et assure avec ceux-ci, en particulier à la maison près du pont inférieur, l'exemption de tout impôt. Le 17 décembre 1257 est nommé membre du Conseil. — 2. Othon, 26 mai 1291, dernier représentant de la famille à Zurich, qui puisse lui être attribué avec certitude. — En 1356 il est encore fait mention dans les rôles d'impôt de la maison de Othon « Am Tor », actuellement la maison « Zum Tor », à la Storchengasse 13 ; la même est désignée, dans les rôles de 1357-1376 comme la maison du seigneur Othon *am* ou *zem Thor*. — Rodolphe ab dem Tor fut exécuté [illegible] complice de la « Nuit sanglante ». Un Rodolphe *vom Tor*, 1342, (registre de l'hôpital 261) appartient dans tous les cas à une autre famille. Wilhelmus « de Porta » en allemand « vom Tor », chevalier et du conseil de Zurich dans la seconde moitié du XIIIe siècle, doit être attribué à la famille noble « von Kloten ».

II. Famille éteinte d'Albisrieden mentionnée en 1328 sans liaison apparente avec la famille de Zurich.

Voir *UZ* I-IV, VI-VII p. 350. XI. — *Zürcher Stadtbücher* I, p. 45. — S. Vögelin : *Das Alte Zürich* I, p. 486. — *Zür. Steuerbücher* I (registre : Zem Tor). — J. Dierauer : *Chronik der Stadt Zürich* (*QSG* 18, p. 49). [F. H.]

AB DEM TURM ou **TURNE,** très rarement **vom** ou **IN dem T.** en latin **de TURRE** ou **TURRI.** Famille éteinte de ministériaux des comtes de Rapperswil tirant probablement son nom de « Turm im Tal » (C. Schwyz, paroisse Altendorf). Nommés en 1254 comme faisant partie de la chevalerie. Neugart (*Codex diplomaticus* II, 259) lui donne comme *armoiries* : d'or à la tour de sable (voir *MAGZ* 24 p. 220). — 1. Rodolphe, curé à Kempten (C. Zurich) 1252. — 2. Rodolphe (1255-1290) chevalier ministérial du comte R. de Rapperswil et du comte R. de Habsbourg et Kibourg, vend en 1267 à Hegnau un terrain aux Lazarites de Gfenn (C. Zurich) ; n'a pas de sceau en propre ; a pour femme Hemma de Bach, fille de Henri, joaillier (de la famille de ministériaux de Rapperswil « von Bach ») ; elle fit des donations à Wettingen ainsi qu'à l'abbaye et à la prévôté de Zurich. Sans le qualificatif de chevalier, le Rodolphe de 1299 n'est pas le même que le précédent. — 3 et 4. Les chevaliers Henri (1259-1296) et Burkhard (1261-1296) étaient frères de Rodolphe (n° 2). — 5. Arnold (1293-1295), cousin d'un *Henri* (non chevalier) encore mentionné en 1305. — 6. Hartmann s'emploie à la libération des conventuels d'Einsiedeln retenus prisonniers par les Schwyzois, 1314 ; est curé à Neu-Rapperswil 1315-1319, à Brütten (C. Zurich) 1322-1335, à Ufenau 1322-1332, chapelain et procureur de l'Abbé d'Einsiedeln et du couvent de Fahr 1324-1325, obit à la Ufenau. — Contrairement à la supposition du *UZ*, Ugo, étudiant à Bologne en 1266, fait plus probablement partie des « von Turn » de Lucerne. — *UZ* II-VIII, X. — O. Ringholz : *Gesch. des Stiftes Einsiedeln*, p. 175. — *Gfr.* 43, p. 250. — *Urk. Stadt* - A. *Rapperswil*, n° 18. — *JZB* Altendorf (voir *Gfr.* 25, p. 6, note 3) où se trouvent de plus amples renseignements sur cette famille. [F. H.]

AB DEM WASEN, aussi **am, an dem W.** Famille bourgeoise de Zurich, originaire d'Uster (C. Zurich). Peut-être ainsi nommée d'après un domaine à Wetzikon, appelé en 1324 « an dem Wasen » et dont le nom s'est perdu. Peut-être faut-il chercher leurs descendants dans les Wasen ou Wasmer (voir ces articles). Obits fondés à Töss, à la prévôté de Zurich, à Zurzach. *Armoiries* : le sceau de *Henri*, bailli de Rapperswil en 1345, porte un écu coupé au premier plein, au second parti. — 1. Henri, [illegible] de l'Abbesse de Notre-Dame de Zurich depuis 1307, bourgeois de Zurich en 1317. — 2. Ulrich d'Uster, frère ou fils du n° 1, époux d'Anna, fut tué au Morgarten le 15 novembre 1315 selon l'obituaire de la prévôté. — 3. Burkhard, chapelain et chanoine de la prévôté de Zurich, fils d'Ulrich et de Ita selon l'obituaire de la prévôté ; obtint du pape le 9 janvier 1317 dispense pour un défaut de naissance et est déclaré apte aux bénéfices ecclésiastiques. — 4. Burkhard, bourgeois de Zurich, 16 août 1313. — 5. Henri, fils de feu Henri, cède en 1330 à Henri, fils de son cousin Ulrich [illegible], la dîme de [illegible] qu'il tenait en fief du baron Ulrich de Bonstetten. — 6. Jacques, 1339, recteur de l'église de Gossau (C. Zurich), son sceau figure sur un acte de Rüti. — Voir aussi Am Wasen. — *UZ* VIII-XI. *Mon. Germ. Necr.* I. — [illegible] *JZB* perdu de Töss dans Dürsteler : *Geschlechterbuch* I, 24, n° 221. Nüscheler : *Gotteshäuser*, p. 288. [F. H.]

AB DER HALDEN. Famille de la commune de Rüdlingen (C. Zurich) [illegible] en 1752 [illegible] depuis un certain temps [illegible] *Geschlechterbuch der ... Zürich* [illegible] 1864.

Emile, physiologiste, né le 9 mars 1877 à Oberuzwil (Saint-Gall), étudia à Bâle où il acquit en 1902 le doctorat en médecine [illegible] professeur agrégé de physiologie à l'Université de Berlin.

en 1908 professeur et directeur de l'Institut physiologique à l'Académie vétérinaire de la même ville. Depuis 1911 il est professeur à la Faculté de médecine et directeur de l'Institut physiologique de l'Université de Halle s/S. Depuis 1914, membre d'honneur de la Soc. suisse des Sciences naturelles. Il a publié depuis 1895 près de 450 dissertations sur le sang, le lait, les hydrates de carbone, les graisses, l'albumine, les ferments, l'immunité, etc. Il dirige la publication de : *Fortschritte der naturwiss. Forschung* et de *Fermentsforschung*. — Ouvrages importants : *Bibliographie der gesamten wiss. Lit. über den Alkohol und den Alkoholismus*. Berlin 1904. — *Neuere Ergebnisse der Eiweisschemie*. Jena 1909. — *Handbuch der biochem. Arbeitsmethoden*, 8 vol. Berlin 1909-1914. — *Biochemisches Handlexikon* 9 vol. Berlin 1910-1914. — *Synthese der Zellbausteine* Berlin 1912 — *Physiologisches Praktikum*. Berlin 1913. — *Lehrbuch der physiolog. Chemie*, 3. édit. Berlin 1914. *Abwehrfermente*, 4 édit. Berlin 1914 — *Die Grundlagen unserer Ernährung*. Berlin 1917. — Depuis la guerre A. déploie une grande activité comme organisateur de trains-lazarets, etc. — Meyers *Kl*. — Kürschners : *Lit. Kal. 1916*. — *Biologenkalender 1914*. [H. Br.]

Fritz, fabricant de et à Wattwil (Saint-Gall), 1851-1911. Homme politique influent et chef du parti libéral du Toggenbourg, depuis 1886 membre du Grand Conseil saint-gallois. Comme fabricant, un des derniers adeptes du tissage à main dans le Toggenbourg, s'adonna à l'industrie du coton, puis devint fondateur et directeur du tissage mécanique de soie Abderhalden & C°. Co-fondateur de l'école de tissage de Wattwil et premier président de l'école d'enseignement professionnel de Wattwil, membre de plusieurs autorités communales et du district, en particulier de celles s'occupant de l'instruction publique. — *Nbl. St. G.* 1912, p. 68. [Bt.]

ABDERMATT, MARTIN. *Voir* ANDERMATT, MARTIN.

AB DER RÜTI. Famille bourgeoise de St-Gall, connue dès la seconde moitié du XIII[e] siècle et éteinte en [illegible]. A partir du XV[e] siècle, quelques membres de la famille figurent occasionnellement parmi les autorités de la ville. Le plus important est JEAN, qui fut membre de la corporation des [illegible], depuis 1489 dans les fonctions [illegible], maître bourgeois en charge en 1507 et désigné comme ancien maître bourgeois en 1508. Il fut, durant ces deux années, également député de St-Gall aux diètes fédérales, et bailli d'empire en 1509; il reprit la plus haute magistrature en 1510 et mourut la même année. MATHIAS, surnommé « l'ancien », prédicateur évangélique et pasteur à St-Gall, appartient à l'entourage de Vadian. † 1542. [Bt.]

ABDICATION D'OFFICES. Il faut entendre sous ce titre dans l'ancien droit public genevois la démission [illegible] par un magistrat ou un fonctionnaire de son [illegible] ou de son emploi. Les *Édits sur les offices de la Ville* du 29 janvier 1568 prévoyaient une amende et la peine d'être un an « confiné » dans la ville pour le citoyen ou bourgeois qui refusait d'accepter la dignité, office, ou état auquel il avait été ordonné par le Conseil des Deux Cents. Voir RÉFUS DES CHARGES. Le *Code genevois* de 1791 (Livre VIII, Titre 15) soumettait les élus à quelque charge ou emploi, au Petit Conseil, au Conseil des Soixante et au Conseil des Deux Cents, à l'obligation d'obtenir leur « décharge », s'ils abdiquaient leurs places ou refusaient d'exercer leurs fonctions. Voir DÉCHARGE. Les *lois politiques* art. 479 [illegible] de la *Constitution genevoise* de 1794-1796, autorisaient au contraire les fonctionnaires publics élus par le peuple à donner leur démission au Conseil administratif, sans les soumettre aux formalités de la décharge ; celle-ci fut maintenue dans les prérogatives du Conseil représentatif, dans la *Constitution genevoise de 1814* (Titre III, art. 15) pour les fonctions de syndic, lieutenant et procureur général. Pour les autres, il fallait le Conseil d'État était compétent. Voir *Édits de la République de Genève* (Genève 1707, in-4, p. 25). *Code genevois* (Genève 1792, in-8, p. 572). *Constitution genevoise* (Genève, 1798, in-8), p. 117. *Recueil des lois* t. I. 1816, p. 22. [E.-L. M.]

AB DORF ou **ABDORF.** Familles des [illegible] Küsnacht, Herrliberg, [illegible], Bonstetten, Wettswil, Rifferswil, Embrach (C. Zurich) et Stalbenbach (C. Argovie) sans qu'un rapport généalogique puisse être établi entre elles. Toutes sont éteintes sauf celle de Herrliberg (Küsnacht). — *Rentier de Habsbourg* I et II. — *UZ* IV et VI. — *SSR*, Zurich I, p. 55.

I. A Zurich, famille éligible au Conseil ; ne peut être identifiée avec les ministériaux de l'abbaye « In Gassen » dont le nom latin est *de Platea* ou *de Vico* (*UZ* II, n° 885). Ont peut-être une origine commune avec la famille noble Futschi ; le diacre JEAN nommé *Pellifer* (pelletier) du 10 octobre 1266 étant probablement identique avec le diacre JOHANNES ABDORF du 6 février 1270 et parce que ce dernier acte mentionne un L. Futschi et C. Pellifex dictus Abdorf, tandis que dans une autre charte du 19 août 1266, il est question de Lu. et H. dicti Futzi pelliftces. D'autre part la dérivation du nom du quartier « Auf Dorf » ou d'une des familles des environs de Zurich, par exemple de celle de Küsnacht, n'est pas invraisemblable ; d'autres immigrations peuvent aussi avoir eu lieu au XIV[e] siècle.



L'armorial d'Edlibach de 1488 à Donaueschingen donne aux Ab Dorf bourgeois comme *armes* : d'argent au coussin de gueules chargé d'une boule du champ et orné aux quatre coins de floes de sinople à franges d'or. Cimier : un chapeau d'argent soutenant le coussin de l'écu, un bâton [illegible] d'argent panaché d'or issant de la boule. Peut-être s'agit-il ici des armoiries des Ab Dorf, de Küsnacht, agrégés à Zurich en 1401, et qui avaient adopté les armes de leur commune d'origine. Les armes données par Weber (*Die Mühner v. Zur.* I, p. 103) ne proviennent pas d'une source ancienne. D'autres variantes d'authenticité douteuse se trouvent dans Dürsteler E 17, n° 43. — 1. Le plus ancien porteur du nom C(ONRAD), 19 mars 1254. — 2. JEAN dictus pellifex, diacre (1266-1270), prêtre et chapelain de Ste-Marie au Grossmünster, 1282-1293, apparenté aux Krieg. — 3. Le sieur HENRI, 1273-1291, bourgeois de Zurich et intendant de la comtesse Elisabeth de Homberg-Rapperswil au Weinplatz à Zurich, acheta en 1286 ses vignes de Herrliberg, Heslibach et Wetzikon que sa veuve Marguerite abandonna en 1301 en rentes viagères à sa fille de même nom, nonne à Oetenbach, et pour la célébration d'obits à l'Abbesse du Fraumünster, membre du conseil d'été en 1291. — 4. ULRICH 1277-1332, probablement frère de n° 3, également bourgeois, propriétaire d'une maison à la ruelle du Set [illegible] ruelle du Lion), d'un jardin tenu en fief héréditaire de la prévôté de St-Léonard et d'une terre au Rest Berg ; sa femme Elisabeth Sigrist. — 5. JEAN 1313, probablement fils de n° 4 ; bailli du comte Eberhard de Nellenbourg à Zurich en 1321. — 6. RODOLPHE, 1357-1376, possède une maison au Neumarkt et ne doit pas être confondu avec le boulanger R. au Niederdorf ; il fut conseiller 1365-1401, Natales, receveur des impôts du quartier d'Auf Dorf 1376 et trésorier 1375-1376. — 7. JEAN, désigné dans les rôles des impôts 1357-1369 comme fondeur de cloches, est, en 1371, complice de l'assassinat de Jean de Steg[illegible] par son neveu, le chevalier Eberhard Brun (Arch. Zur.). [illegible] — 8. JACQUES, valet de ville, co-héritier de Hans Waldmann en 1489, peut-être dernier de la famille agrégée en 1401. — Voir *UZ* II-XI. — Weber : *Die Mühner v. Zur. Rechbach* I-III avec beaucoup d'erreurs. — J. Egli *Der ausgestorbene Adel v. Zür.* [illegible] sous : Dorf, Ab. — *Zür. Steuerbücher* I mentionne encore d'autres membres de la famille. — *Mon. germ. Necr.* I. — Gagliardi [illegible] *-Dokumente* II, p. 183 et 287. [F. H.]

II. Famille [illegible] de la commune de Küsnacht sur le lac de Zurich ; une branche encore existante est bourgeoise de la commune de Herrliberg. *Armoiries* : peut-être celles données par Edlibach et décrites sous I. Déjà en 1284, on trouve à Küsnacht des paysans [illegible] Ab Dorf [illegible] desquels des redevances payaient aux chapelains du Grossmünster et de la Wasserkirche. Le [illegible] d'Ab Dorf 1283 au Valdorf que [illegible] [illegible] en fief héréditaire de l'Abbaye de Zurich. [illegible] l'ancien et le jeune, ont acquis la bourgeoisie de Zurich le 30 août 1401. La famille subsiste à Küsnacht jusque vers 1680, mais une [illegible] [illegible] de Herrliberg. De tout temps, les A. ont possédé dans cette localité la propriété [illegible] de Habsbourg. Plusieurs mem-

bres de la famille ont été aux XVII[e] et XVIII[e] siècles propriétaires de moulins dans différentes régions du canton de Zurich. — *UZ* V, VII, VIII, XI. — *Mon. Germ. Necr.* I. — Wöber : *Miller v. u. zu Aichholz* (contient beaucoup d'erreurs). — *Burgerbuch Z.* I, f. 297*b*. J. F. et F. H.

AB EBNŒDE. Famille de ministériaux des Rapperswil et des Regensberg. Voir EBNAT (DE) [illegible].

ABEGG. Nom de familles répandues très anciennement dans plusieurs cantons de la Suisse allemande, mais elles ne peuvent être rattachées à une souche commune et il est douteux qu'elle existe. La fréquence du nom s'explique par sa dérivation d'un des nombreux *Egg* saillie ou promontoire formé par une montagne, comme dans Egg, Egger, Anderegg. La pièce des armes des Abegg de Zurich et de Schaffhouse symbolise probablement un Egg = un coin, une pointe de rocher.

A. Canton d'Argovie. A Zofingue : famille bourgeoise originaire des Egg-Höfen (Com. Strengelbach), déjà mentionnée dans le rentier de Habsbourg sous le nom d'ABEKKE. Les représentants les plus [illegible] sont : 1. WERNHER (Wernli) ab Egg, Abegke, Abegge le 11 mars 1365 dernier témoin à l'investiture des comtes Jean de Frohburg et Sigismond de Thierstein avec le comté du Sisgau par Jean, Évêque de Bâle ; le même mentionné comme bailli de Farnsburg, de Waldenburg et de Gelterkinden. (*ULB* n[os] 443, 448, 511, 566, 1113, 1138.) — 2. CLEWI, probablement fils de Werner, mentionné dès 1434, maître boulanger, capitaine des milices de Zofingue dans la première guerre de Zurich, administrateur d'une léproserie, plus tard hospitalier ; 1450, avoyer de Zofingue, mentionné comme tel en 1457 dans : *Histor. Notizen und Anekdoten von Zofingen* ; est un des bienfaiteurs du chapitre de Zofingue, mentionné pour la dernière fois en 1477. — 3. HANS, peintre verrier, prit part aux guerres de Bourgogne, ainsi en 1474 à l'expédition d'Héricourt, 1475 à Grandson et Orbe, 1476 commandant du contingent de Zofingue à Romont. Depuis 1478 il figure comme membre du Conseil, en 1509 est dénommé « ancien directeur des constructions » et est appelé en 1510 syndic de Zofingue. Il doit être mort tôt après. Sa femme est fille d'Arnit Wiss. Son œuvre capitale est la Passion dans la fenêtre centrale du chœur de la collégiale de Zofingue. *Armoiries* : Marque de maison consistant pour Clewi en une, pour Hans en deux pelles de boulangers. — Voir *QSG* 14. — Merz : *Urk. d. Stadtarchivs Zof.* avec des sceaux de la famille. Stadtrechnungen, Stiftsurbar MS. — Spécialement quant à son activité professionnelle *ASA* XV, 46. — A cette famille appartient probablement aussi WERNLI au service de l'intendant autrichien Henri Gessler et qui, en 1380, fait achat aux Landenberg-Greifensee de la tour Aspermont, à Grüningen, en échange d'un étalon ; il a déjà témoigné à [illegible] le 11 mars 1365. — Voir Diener : *Haus Landenberg*, p. 61. — [illegible] : *M[illegible]*. — [illegible] *UB. Basell[and]*. G. [illegible].

B. Canton Obwald. *Ab Egg, Abegg, An der Egg.* Famille éteinte de campagnards d'*Obwald*, communiers soit de Kerns et de Sarnen, soit de Schwändi et de Lungern.

Les familles de paysans de ce nom qui existent encore sont originaires de Schwyz, établies seulement depuis 1776 dans le pays. Ils sont paroissiens de Kerns et libres consorts à Sarnen. — Voir Kuchler : *MS* [illegible] d'Obwald. — Durrer : *Einheit Unterwaldens*. — Obituaire. Rentier de Sarnen. Al. TRUTTMANN.

C. Canton de Schaffhouse. *Abegg* (autrefois *Ab Egg, Eck, Egk, Egga*). Famille bourgeoise de Schaffhouse qui apparaît dès 1529, mais dont l'origine n'est pas connue. Un des premiers membres dont il est fait mention est 1. le capitaine WERNER Werlin, Wernherr qui, en 1514, fournit au roi de France un contingent de mercenaires. — 2. Le capitaine [illegible], 1589. — 3. SÉBASTIEN, bailli du Val Maggia (Tessin), 1592 et 1594. — 4. JEAN-GASPAR, 1590 à 1607, hospitalier. — 5. JEAN-[illegible], 1707-1714, abbé de la corporation des boulangers. En 1917 la famille ne compte plus que peu de membres. Voir *LL* I, 9. — *Reg. des [illegible]*. — *Reg. [illegible] de Schaffhouse*. — [illegible] 1819. [illegible]

D. Canton de Schwyz. Les *Abegg* (*Ab Egg, Ab Eck*) de Schwyz sont une ancienne famille campagnarde du quartier de Steinen. Des rapports généalogiques quelconques avec la famille zuricoise de même nom ne peuvent être établis et paraissent exclus, ce que tend aussi à confirmer la différence des *armoiries*. Aux XVI[e] et XVII[e] siècles les A. de Schwyz portaient des marques de maison, soit deux pièges à loup croisés et réunis au sommet, soit un A sommé d'une croix ; depuis le 18[e] siècle ils écartèlent : 1 et 4 de gueules à un A ou à une étoile d'or, 2 et 3 d'azur à un fruit de grenade au naturel. Voir *Mitteil. Schwyz* 4. A mentionner : 1. JEAN de Steinen, tué dans la première guerre de Zurich en 1443. — 2. DOMINIQUE, périt à la guerre de Vilmergen 1712, tandis que 3. ANTOINE ; 4. JEAN-ANTOINE ; 5. LÉONARD-FIDÈLE, 1798 et 6. AUGUSTIN, 1799, perdirent la vie en défendant leur patrie contre l'invasion des Français. Cette famille a fourni aux autorités : *Membres du Conseil et septemvirs*, préposés de district ou quartier : 7. JEAN-HENRI, 1680-1694 ; 8. JEAN, 1710-1713 ; 9. HENRI, 1713 ; 10. LÉONHARD, 1769 ; 11. LÉONHARD, fils du précédent, 1777. — *Baillis* : 12. ADAM, à Bellinzone, 1658 ; 13. JEAN-HENRI, à Uznach, 1678 ; 14. HANS, à Gaster, 1680 ; 15. FRANÇOIS, à Uznach, 1698 ; 16. FIDÈLE, dans les bailliages libres 1775. — *Secrétaires d'État* : 17. FRANÇOIS, 1679-1693 ; 18. JOH.-FIDÈLE, 1754-1772. — *Député à la diète* : 19. JEAN-HENRI, 1671 et 1676. — *Ecclésiastiques séculiers* : 20. CHARLES-JOSEPH † 1763, curé de Satteldorf et 21. CHARLES, vivant encore. — *Ecclésiastiques réguliers* : 22. P. BENNO, bénédictin à Einsiedeln, † 1792 ; 23. P.-BENNO, du même ordre, depuis 1826 curé de Freienbach, † 1845 ; 24. P. SÉBASTIEN, jésuite, † 1782 à Lucerne ; 25. P. SIMPLICIUS, capucin † 1807 ; 26. P. JUSTE, du même ordre † 1811. — L'éboulement de Goldau a enseveli, le 2 sept. 1806, 14 personnes du nom d'Abegg, originaires de Goldau et de Rothen. — 27. DOMINIQUE A. de Rotenturm est guillotiné à Schwyz le 22 mai 1894 pour double meurtre. — Son homonyme 28. ***Dominique***, de Schwyz, * 1759 † 1826, a fait plus d'honneur à la famille. Celui-ci fréquenta les écoles supérieures (études latines à Schwyz, école du couvent) et à Muri, puis la rhétorique et la philosophie à St-Gall, dans l'intention de s'adonner à la médecine, il étudia encore la physique, l'anatomie, la physiologie, etc., aux universités de Turin et de Pavie. Il s'adonna également à la musique et à 19 ans passait pour un maître du violon. Il obtint en 1781 une place d'instituteur. Comme organiste depuis 1799, il améliora considérablement la musique d'église de Schwyz et composa aussi des opérettes. Il réorganisa également les institutions scolaires et institua une école normale sur le modèle de celle de St-Urbain. Ses fils, 29. JOSEPH-MARIE, et 30. DOMINIQUE, succédèrent à leur père comme instituteurs et organistes à Schwyz. — 31. FRANÇOIS-XAVIER, [illegible], comme propriétaire de l'auberge de la Croix, de l'Hôtel [illegible] et du Cheval Blanc, à Seewen, remit en vogue vers 1850, par de nouvelles installations, les bains d'eau minérale de cette localité. Voir JOS. [illegible] et [illegible]. [illegible]

E. Canton de Zurich. Les *Abegg* sont ressortissants de toute une série de communes autour du lac de Zurich, probablement avec origine à la commune de *R[illegible]kon* où pendant des siècles on trouve la famille adonnée aux métiers de boucher, boulanger et aubergiste. Dès lors elle s'est propagée au XVI[e] et commencement du XVII[e] siècle à Kilchberg †, Wollishofen †, Meilen †, Zurich, Thalwil †, Horgen, Küsnacht, W[illegible]kon et Wipkingen. En 1910 un Abegg de Mönchaltorf a été reçu bourgeois de Winterthour.

I. L'ancêtre commun de toute la famille de la région du lac de Zurich est [illegible] qui apparaît en 1455 pour la première fois à *R[illegible]* dans l'ancien bailliage de Horgen, [illegible] d'où il venait. — *Armoiries* : [illegible] de [illegible] : [illegible] d'un [illegible] de [illegible], de sable [illegible] d'un A [illegible] par une [illegible] d'un mont à 3 coupeaux de sinople [illegible] : la marque sous les [illegible] d'or et de [illegible] de [illegible] les armes [illegible] [illegible] de Saint-Gall. [illegible] [illegible] dans [illegible] 2 Variante : la marque de

maison se termine en anneau à la partie inférieure de la tige et est surmontée du « coin » de la branche de la ville de Zurich à laquelle est également emprunté le vol du cimier. (Vitrail avec armes complètes de 1646 dans la collection du comte Revertera).

La famille est nommée dans toutes les charges du bailliage dont la bourgeoisie et le conseil de Zurich avaient la nomination. — 1. JACQUES sous-bailli à Thalwil et Kilchberg 1640 (vitrail armorié). — 2. JEAN-JACQUES * 1609, capitaine et sous-bailli à Thalwil et Kilchberg, épouse Marg. Frey * 1612 (vitrail armorié 1688). Pour détails sur les différents membres de cette branche voir A. Näf : *Die Gem. Rüschlikon* (1881). — État de la famille dans J. Frick : *Gemeindebuch der beiden Zürichseeufer* (1864). J. F. et F. H.

II. Les *Abegg* du quartier de l'*Enge* †. JACQUES de l'Enge qui a loyalement servi « mes gracieux seigneurs » dans les deux juridictions de Notre-Dame et des cordeliers déchaussés depuis nombre d'années et dont le grand-père défunt a pris part dans la détresse de messeigneurs à l'expédition de Kappel, y a péri avec deux autres et s'est aussi honorablement comporté, est agrégé comme bourgeois de Zurich le 24 déc. 1599, il devient compagnon de la Constaffel, commissaire de la navigation (Schiffmeister 1602 et membre de la corporation des bateliers. — *Burgerbuch* de Zurich II p. 34 et C. Keller : *Promptuar*. F. H.

III. Les *Abegg de Horgen*. Un membre de cette famille, sans héritier mâle, est agrégé à la bourgeoisie de Zurich en 1887. — *Armoiries*. Celles de la ligne zuricoise A. comme dans l'armorial de Meyer 1674, avec planoir en chef.

L'origine n'a pas pu être établie jusqu'à présent, autrefois surtout maîtres d'état, en particulier menuisiers ; dans les temps modernes s'adonnant aussi à la fabrication de la soie, au blanchiment, à la mécanique, on en trouve aussi dans les autorités communales et cantonales. — 1. JEAN, le premier ancêtre (vers 1598-1678), menuisier, épouse Anna Biber de Horgen 13 mars 1627 (première mention du nom à Horgen); vient probablement de Wollishofen ou de Rüschlikon. — 2. JEAN-JACQUES 1731-1786, menuisier et sergent fit en 1780 une maquette pour la nouvelle église. — 3. JEAN-JACQUES 1765-1836, menuisier et blanchisseur, lieutenant, épouse Barbara Nägeli. Ayant en patriote ardent pris part à la dispute de Stäfa, il fut en janv. 1795 condamné à payer une amende de 75 Liv. au fonds des pauvres et après apaisement des troubles fustigé et banni de la Confédération. Une amnistie ayant été accordée, il revint de Ravensburg en 1797. — 4. JEAN-RODOLPHE (1793-1860) fils d'un ébéniste de même nom, consacré 1814 à Bâle, catéchiste à Unterstrass près Zurich depuis 1818, instituteur à Thoune 1820, pasteur à Meiringen 1828, à Laupen (Berne) 1837, à Wangen 1847 (Wirz : *Etat*). — 5. JEAN-HENRI, allié Glaser 1805-1874, fils de nº 3, négociant et marchand de bois, co-fondateur de la grande fabrique de tissage de soie à Horgen, du séchage de soies et de la Société du Crédit suisse à Zurich, représentant de la maison de soies Arlès-Dufour de Lyon. — 6. JEAN-JACQUES, allié Schnyder 1801-1871 fils de nº 3, blanchisseur, président de la commune, préfet, grand conseiller. — 7. JEAN, allié Schmid 1808-1872, fils de nº 3, boulanger au « Cygne », inventeur des petits pains « Johannes Brödtli », dénommés d'après lui. — 8. CHARLES, allié Buttmann 1840-1874, fils de nº 3, ingénieur-mécanicien chez Escher Wyss et Cie, inventeur des bancs à broches pour le tissage du coton. — 9. CHARLES, allié Madon 1840-1901, négociant, ingénieur, propriétaire d'une grande filature et retorderie de soie à Savigliano, Italie, † à Rosario en Argentine. — 10. JEAN, allié Veith 1843-1915, fils de nº 7, négociant et directeur de fabrique à Bregenz, depuis 1883 à Horgen promoteur et de 1910 à 1912 directeur de l'usine à gaz de la commune lui fit hommage en 1913 d'un vitrail armorié. Il s'est occupé de recherches sur la famille Abegg de Horgen, † à Oberrieden. *ZWChr*. 1915, p. 99 avec portrait. — 11. JACQUES, allié Haan 1846-1912, propriétaire d'une usine de blanchiment, de flambage et d'apprêt à Horgen. *ZWChr*. 1915, p. 100 avec portrait. — 12. *Emile* * 1885 à Kusnacht, Dr en phil., s'adonna à la philologie ; étudia à Zurich les langues germaniques, ... ques et le sanscrit, à Leipzig le persan sous Brugmann et Windisch, la psychologie des races sous Wundt, la philologie générale. Fit son doctorat en 1909 à Zurich ; dissertation : *Die Laute der Mundart von Urseren*, continuée par : *Die Mundart von Urseren*. (*Beiträge zur Schweizerdeutschen Grammatik*, publ. par A. Bachmann. Vol. 4, 1910 ; 1909-1911 rédacteur à l'Idiotikon suisse ; 1913-1915 professeur à l'École normale de Kusnacht ; rédigea 1909-1910 la *Bibliographie für allgem. Sprachwissenschaft* dans les *Indogermanische Forschungen* ; 1914 contribution au livre du jubilé de Ernest Windisch : « *Die Lehre vom Sphota im Sarvadarsanasamgraha* ». — J. Frick : *Gemeindebuch der beiden Zürichseeufer*, 1864. — J. Strickler : *Geschichte der Gem. Horgen*, 1882. F. H.

IV. Les *Abegg de Kusnacht*. Agrégations à Zurich 1823 et 1877. — *Armoiries* : celles de la branche A de la ville de Zurich, le « coin » surmonté comme brisure d'un couperet de boucher d'argent au manche d'or (armorial Egli 1860 et 1869) ; la branche agrégée en 1877 supprime actuellement la brisure. — J. Frick : *Gemeindebuch der beiden Zürichseeufer*, 1864.

Famille notable, vient directement de Rüschlikon, un nommé 1. JEAN-RODOLPHE de Rüschlikon s'étant établi vers 1625 comme secrétaire du haut bailliage de Kusnacht au *Goldbach*. Un de ses petits-fils, 2. JEAN-HENRI, capitaine, fut à la fin du 17e siècle sous-bailli du même bailliage. — 3. HENRI † 1789, porte-drapeau. — 4. JEAN (1763-1852), fils d'un secrétaire cantonal, Rodolphe, était à l'époque de l'invasion française et de l'Helvétique président de la commune de Kusnacht, et le logement des troupes russes, autrichiennes, françaises et helvétiques, lui donna beaucoup d'ennuis. De son premier mariage naquit le membre de la famille qui obtint le droit de bourgeoisie à Zurich en 1823 ; de son second mariage est issu JACQUES (1802-1872), juge de corporation, ainsi que le syndic de la commune, GUSTAVE, allié Bleuler (1803-1850), père du nº 7. — 5. *Jean Jacques* fils du juge de corporation Jacques et petit-fils du nº 4 * 23 juil. 1834 † 17 fév. 1912, industriel et conseiller national à Kusnacht. Il suivit l'école de tissage de soie à Lyon, où il travaillait en même temps dans une ... A la tête d'une fabrique de soie de 1854 à 1889, il se consacra dès lors exclusivement à la vie publique. Comme membre libéral de la Constituante, 1868-1869, il vota le 31 mars 1869 en faveur de la nouvelle Constitution démocratique. Il siégea au Grand Conseil zuricois de 1869 au printemps 1911, et le présida en 1872. De 1891-1908, il fut membre du Conseil de l'Instruction publique et entra en 1887 au Conseil national dont il ... le 22 législature, le 4 ... 1911 comme doyen d'âge. Dès 1881 membre, puis président de la Commission de surveillance de l'école zuricoise de tissage de la soie, il rendit aussi des services comme membre de plusieurs ... et contribua à la réussite du projet d'établissement de la ligne de chemin de fer de la rive droite du lac de Zurich. Major d'infanterie ... a plusieurs institutions d'utilité publique. — Voir Nécrologie *NZZ* 1912, nos 49, 233 et 252. — *ZWChr*. 1912, p. 77-79, avec portrait. — *Zur Erinnerung an J. J. Abegg, Nationalrat* ... Stäfa 1912, avec portrait. — 6. HERMANN, frère du nº 5 * 1844, † 18 sept. 1910, remplit plusieurs fonctions communales et fut président de la commune de 1886-1892. — 7. *Charles*, allié Meyer, * 10 avril 1836 à Kusnacht, depuis 1877 bourgeois de Zurich Abegg-B..., † 23 août 1912, fils du président de commune ... de 14 ans il fréquenta les écoles primaires et secondaire de Kusnacht et pendant une année l'école industrielle de Zu-



J.-J. Abegg. Conseiller national à Kusnacht (1834-1912).

rich. A l'âge de 16 ans il se rendit en Italie pour y apprendre le commerce de la soie grège et de l'industrie de la soie. A 20 ans il entrait à Zurich dans la fabrique de soie Salomon Rutschi-Bleuler. Envoyé en 1857 à New-York pour prendre en mains les intérêts de la maison fortement menacés par une crise industrielle, il s'acquitta brillamment de sa mission. A son retour à l'âge de 23 ans et demi, il épousa Emma Arter, de Zurich, et fondait en 1861, avec A. Rubel, la maison de commerce de soie et de banque Rubel et Abegg qui fut dissoute en 1884. Mais c'est dans le domaine financier qu'il exerça principalement son activité. En 1868 il était appelé à faire partie du Conseil d'administration de la Caisse de crédit suisse qui avait 12 ans d'existence. En 1881 il devint vice-président et en 1883 président de cette banque, emploi qu'il remplit jusqu'en 1911 avec distinction. La situation que la banque a acquise pendant cette période lui est due en première ligne. Il en fut président honoraire de 1911 jusqu'à sa mort. Il était en outre président de la société anonyme de filature de chappe, à Lyon, président des Usines électriques de Strasbourg, vice-président de la Banca commerciale d'Italie, de la Société d'assurance contre les accidents « Zurich » dès 1869 et depuis 1875 de la « Suisse », Société d'assurance de transports, qui toutes les deux ont été fondées avec sa coopération ; président du Conseil d'administration de la Banque des chemins de fer orientaux depuis 1890 de la Banque d'entreprises électriques depuis 1895, membre du Conseil d'administration de la Société d'exploitation des chemins de fer orientaux, de la Société du chemin de fer Salonique-Monastir, de la ligne de Bagdad, du chemin de fer du Gothard, de la Société électrique Germano-Transatlantique, de la Compañia Barcelonesa de Electricidad, de la Société par actions autrefois Dollfus-Mieg & Cie à Mulhouse, etc., il siégea également pendant nombre d'années au Tribunal de commerce de Zurich. D'allure modeste, Abegg-Arter avait un caractère noble, loyal et sympathique. A toute occasion disposé à venir en aide, il n'entendait pas qu'il fût parlé de ses bonnes œuvres. Jamais il n'était fait appel en vain à sa libéralité ; nous ne rappellerons que son don à la caisse de pension du



Charles Abegg-Arter
(1836-1912)

Corps universitaire. Abegg-Arter a accompli dans sa vie un grand travail, plus importants encore sont les bienfaits qui en découlent. — ZW Chr 1912, p. 257-262, avec portrait et 1906, p. 65. — Die Schweiz, 18, 1912. — NZZ 1911 nº 85 ; 1912 nº 238-240. — Zurichs Zürich II, p. 396 ss., avec portrait. — Karl Abegg-Arter (Denkschrift), Zurich 1913. — 8. *Charles*, allié Stockar, fils du nº 7, * 1860, fréquenta les écoles de Zurich. A 17 ans se rendit en Italie où pendant 3 ans il s'initia à l'industrie et au commerce de la soie ; puis après un court séjour en Angleterre, il séjourna pendant un an et demi à New-York, dans des maisons de soie et de banque. Après un voyage au Japon, en Chine, aux Indes, en Égypte et en Turquie, il fonda en 1884 la maison Abegg & Cie à Zurich (filature, moulinage et commerce de soie). Il fonda en Russie une usine de moulinage modèle qui compte parmi les plus productives du monde. Il fut longtemps président des tissages de soie Stünzi [illegible] S. A. à Horgen, et plus tard membre du Conseil d'administration. Il était vice-président de la Soc. [illegible] [illegible] Maggi, à Kemptthal, conseiller d'administration de la Caisse de crédit suisse, de la Société d'assurances « Zurich », de la Société suisse de réassurance, de la Caisse de prêts, et membre de la Chambre de commerce de Zurich. En 1890 il [illegible] [illegible] [illegible] — 9. *Auguste*, allié Ruegg, frère du nº 8, * 1861, fréquenta les écoles de Zurich et l'école de commerce de Genève, puis passa à 18 ans en Italie. Il y fonda la maison Wild et Abegg, maintenant Cotonificio Valle di Susa A. Abegg & Cie. Ces filatures et tissages de coton, dont les débuts furent modestes, comptent maintenant parmi les mieux organisés et les plus importants d'Italie. En 1889 il épousa Anna Ruegg, de Zurich. En témoignage des services rendus, le roi lui conféra un ordre avec degré de commandeur, un honneur rarement accordé à un étranger. Propriétaire depuis 1896 de l'ancien domaine du comte Plater, « au Brolberg », près de Kilchberg, sur le lac de Zurich. — Zürcher Bürgeretats 1877-1911. — Communications de M. C. Abegg, à Zurich II. E. St., F. H. et J. F.

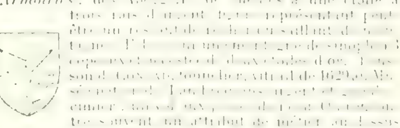
V. Les *Abegg de Meilen* dont on a jusqu'à présent admis à tort qu'ils étaient originaires du pays de Glaris, viennent de Mönchhof (Com. Kilchberg) et sont ainsi une branche de la famille de Rüschlikon. HANS, reprit un peu après 1541 une métairie appartenant à l'ancien couvent de Kappel et vint ainsi à Meilen. Un de ses fils, HEINI, le tanneur, acquit le 11 décembre 1579 la bourgeoisie de Zurich et devint l'ancêtre des Abegg de Zurich de la vieille souche (voir branche A de Zurich). Le tailleur HANS devint le 8 déc. 1607 bourgeois de Zurich, « ses ancêtres s'étant bien comportés dans les afflictions de la ville de Zurich et y ayant même laissé la vie. » La famille est maintenant éteinte à Meilen. J. F.

VI. Les *Abegg de Wiedikon* (Zurich). — JACQUES, * 10 oct. 1685, consacré à Zurich 1706, recteur à Zweibrücken dans le Palatinat en 1710, pasteur de Saint-Pierre à Heidelberg en 1726, où il mourut en 1744. *Leu* I. Il laissa un fils JEAN FRÉDÉRIC qui étudia à Zurich et devint 1751 pasteur à Roxheim et Grossbockenheim, dans le Palatinat. (Holzhalb, *Supplement* z. *Leu*, I, p. 3. — JEAN GASPARD, * 1811, président de commune, directeur de l'administration du sel du canton de Zurich, émigra en 1879 dans l'Amérique du Nord où sa famille est établie à Payson-Utah. — État de la famille. J. Frick : *Gemeindebuch des Limmatthales* II, 1863 et les rôles de bourgeois dans les archives de la ville de Zurich. — *Bürgeretats Zürich* 1903-1911. — C. Escher : *Chronik der ehem. Gem. Wiedikon und Aussersihl* 1911. F. H.

VII. Les *Abegg de Wipkingen-Zurich*, aujourd'hui en grande partie à l'étranger ; ils sont nombreux dans l'état de famille de 1863. J. Frick : *Gemeindebuch des Limmatthales* I. Ils habitent déjà la commune vers 1648 et donnent au 18e siècle une série de sous-baillis, trésoriers et maîtres d'école. — 1. WALTER, trésorier, 1802 suppléant au tribunal cantonal. — 2. EDOUARD (1858-1915) acquiert la bourgeoisie de Zurich 1891 (Abegg C), ébéniste et fondé de pouvoirs chez Escher-Wyss & Cie, membre du Synode d'église. — 3. LOUIS (1846-1896), négociant, agrégation à la bourgeoisie de Zurich 1875 (Abegg C). — 4. JACQUES, 1812-1886, fils de Gaspard, directeur de fabrique, † à Cala Württemberg. — 5. [illegible] 1845-1905, son fils, négociant et fabricant à Zurich. — 6. FRITZ, fils du nº 5, * 1879, Dr en phil., chimiste à Dresden. Fonde Dissertation : Aix la Chapelle 1904 : [illegible] [illegible] [illegible] *von Zink durch Installation der zinkhaltigen Stoffe im Chlorwasserstoffgasstrom*. — Voir C. Escher et R. Wachter : *Chronik der Gemeinde Wipkingen*, Zurich, 1917. — C. Escher : *Chronik der Gem. Ober- u. Unterstrass*, Zurich, 1915. — *ASHR* VII, p. 912 ss. — *Bürgeretats v. Zürich* 1875, suppl. 1911. — Rôles des bourgeois W. aux Archives de la ville Z. F. H.

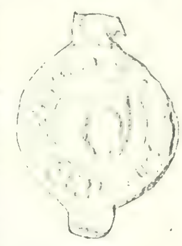
VIII. Les *Abegg de Zurich.* A. originaires de Meilen 1579 et 1607 ; B. de Küsnacht 1823 et 1877 ; C. de Wipkingen, 1875 ; D. de Horgen 1887 ; E. [illegible] depuis 1859.

Armoiries : des Abegg A : de [illegible] à une étoile à trois rais d'argent [illegible] représentant peut-être un [illegible] [illegible] saillant de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de sinople à 3 [illegible] [illegible] de deux étoiles d'or. [illegible] [illegible] [illegible] vitrail de 1629, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] très souvent un attribut de métier [illegible] [illegible] du [illegible] [illegible] un couteau de tanneur dans l'armorial de Meyer 1674. Le vol [illegible] [illegible] les 3 [illegible] dans le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Zurich de 1694 [illegible] [illegible] Abegg [illegible] [illegible]. Les Abegg de Schaffhouse, originaires de Rüschlikon [illegible] portant [illegible]



même écusson, mais avec d'autres émaux. — 1. HENRI von Abegg de Meilen, bourgeois de Zurich depuis le 11 déc. 1579, de l'abbaye des tanneurs et courrier de ville, † 1630. Le tailleur Hans A. de Meilen, bourgeois de Zurich en 1607 (voir Abegg de Meilen) n'est dans tous les cas pas un fils du n° 1. — 2. HENRI (1617-1681) petit-fils du n° 1 et fils du gruyer CONRAD, de l'abbaye des tonneliers 1641 et douzenier des Charpentiers 1673, juge matrimonial 1678. — 3. RODOLPHE (* 1632, † 30 août 1673), tanneur, juge 1668, douzenier de l'abbaye des tanneurs 1673. — 4. JEAN-GASPARD (1633-1693), frère du n° 3, député des tanneurs, substitut de Knonau où son beau-père était secrétaire et procureur du Conseil; agit en 1692 au nom des trois quartiers Agno, Riva et Capriasca (AS I 6, 2b, 598). — 5. JEAN-HENRI 1688-1715, V. D. M. *verbi divini minister*, ministre du Saint-Évangile. — 6. JEAN-JACQUES, chirurgien juré 1714, représentant des abbayes au conseil et curateur du « Jardin noir » 1726, douzenier 1726, juge matrimonial et membre du collège de la Réforme, président de la chambre d'assistance 1727. — 7. JEAN-CONRAD 1677-1755, percepteur. — 8. JEAN-GASPARD (1658-1721), horloger (?), député des tanneurs 1692, secrétaire de corporation et gérant à Wiedikon; prit part comme chef modéré aux troubles de 1713; grâce à son caractère et à sa connaissance de l'histoire de Zurich et de sa constitution, il exerça une forte influence sur ses concitoyens. Il est l'auteur d'une histoire manuscrite des troubles de l'époque en cinq volumes, *Beschreibung der burgerlichen Unruhen und Staatsreformen zu Zurich, anno 1713*. Le supplément contient des considérations sur les métiers (Arch. du canton de Z. B III 14d). Il chercha à reconquérir pour les corporations le droit de nomination des douzeniers qu'elles avaient cédé en 1654 aux Conseils des abbayes. Auteur d'une *Beschreibung des Auszugs der Evangelischen von Veltlin*, etc. 1712 *Ms*. C'est sans doute à lui que le vitrail de 1694 doit être attribué. Voir F. Hegi : *Geschichte der Zunft zur Schmiden* 1912 et *Arch. SG* VIII, p. 175, IX, p. 195. — Haller : *Bibliothek* V, n° 1161, 1168 et 1169. — 9. JEAN (1685-1743), teinturier, lieutenant, de la corporation des tanneurs 1705, douzenier 1733, procureur ... Oetenbach 1739. — 10. JEAN-JACQUES 1697-1780, fils du n° 6. Obtint à Bâle le grade de Dr en méd. avec une dissertation *De petechiis*, 1722. Les poésies que ses amis écrivirent à cette occasion pour le féliciter, ont été imprimées sous le titre *Olla potrida*. Il devint en 1741 préposé de la Chambre d'anatomie, 1744 ancien de l'église française et médecin en second de la ville, 1751 médecin en chef de la ville. Destitué comme tel en 1761 il perdit en 1769 également les fonctions de chirurgien juré et mourut à Hedingen chez son fils. (*Nbl*. de la Bibl. de Zur. 1871, p. 20 ss.). — 11. JEAN-RODOLPHE 1726-1795, ecclésiastique, consacré 1749, pasteur à Bonstetten 1758, à Hedingen 1778. — 12. JEAN (1725-1808), chirurgien, compagnon du Jardin Noir 1747, 1782 peseur à la « Petite balance du beurre », plus tard trésorier. Fut le promoteur en 1788 de l'initiative de l'abbaye des maréchaux auprès du gouvernement tendant à établir un cadastre et en 1797 d'une autre initiative contre l'exportation des vins. — 13. SALOMON, fils du n° 9 (1727-1805), consacré en 1749, voyage en Allemagne, puis devient précepteur à la préfecture de Kusnacht; il est de 1753-1804 pasteur à Schonholzersweiler (Thurgovie) où il se livra avec succès à des essais de culture du ver à soie, † à Baum... (*TB* V, p. 179). — 14. HENRI, fils du n° 12, * 1754, également chirurgien et « Gschauschreiber », s'expatria en Amérique en 1786 à la suite d'égarements matrimoniaux, vécut cependant plus tard auprès de son fils JEAN (n° 16), pasteur à Altstetten et Hinwil. — 15. JEAN, frère du n° 14 (1758-1821), tanneur, conseiller de ville et du Grand Conseil. — 16. JEAN (1786-1876), consacré en 1809, pasteur à Sirnach (Thurgovie), depuis 1812 à Altstetten près de Zurich, et dès 1825 à Hinwil, † à Zurzach. — Voir Näf : *Geschichte von Hinwil*, p. 125. — 17. ANTOINE, frère du n° 16 (1792-1861), visita les hôpitaux militaires de Stuttgart, suivit des cours à Tubingue 1816 et revint en 1817 à Zurich. Il obtint en 1822 la place de médecin d'Oetenbach, du pénitencier et de la Spanweid et entra dans le cercle de l'institut médico-chirurgical où il fit des communications très appréciées sur les maladies de la peau et la syphilis avec démonstrations cliniques. L'ouverture de l'université l'ayant privé de ses situations publiques, il se consacra entièrement à sa clientèle privée. Il a publié les 25es Étrennes de Nouvel-An de la Société du Jardin Noir pour 1832 : *Ueber das Rosshbad in der Spanweid*. — 18. Son fils JACQUES-FRÉDÉRIC (1824-1896), médecin aussi, fit son doctorat en 1850 à Zurich avec une dissertation : *De rachitide*, séjourna à Londres en 1851, puis travailla comme dentiste à Zurich. — *Korrespondenzblatt für Schweizer Aerzte* 26, p. 395. — Voir pour toute la famille : C. Keller-Escher : *Promptuar*. — Dursteler : *Geschl.-buch* und *Tabulae genealogicae*. — J. Egli : *Zurcher Wappenbuch*, 1860, 1869. — Wirz : *Etat des Zurch. Ministeriums*. — *Burgeretats*. [C. BRUN et F. H.]

AB EGGE. Famille de ministériaux du Toggenbourg tirant probablement son nom de la tour *zur Egg*, près de Oberbazenheid. Les *armes* d'après le sceau du maire LÜTI d'Uznach 3 janv. 1353 (St-Arch. Zurich : Rüti 162) : 2 poissons se suivant en rond rappelant le cimier des comtes de Toggenbourg. Apparaît pour la première fois avec ULRICH DE ou AB EGGE 1228-44, mort avant 1260. Son fils GUILLAUME, 1260, bourgeois à Uznach, possédait jusqu'alors avec ses frères un arrière-fief saint-gallois à Oberdurnten. HENRI, qui jusqu'en 1272 était co-propriétaire de l'avocatie sur la manse toggenbourgeoise à Hinwil, possédait jusqu'en 1280 des fiefs de propriété toggenbourgeoise à Schwarzenbach. ALBERT et les fils de son frère défunt THIERRY détenaient jusqu'en 1312 un fief de Toggenbourg à Egelsee (C. Zurich). En 1324, ULRIC, ainsi que KRAFT et LUTOLD, fils de son cousin ALBERT, vendent une dîme toggenbourgeoise au couvent de Rüti. L'avouerie d'Uznach fut décernée à LÜTI vers le milieu du XIVe siècle. — ULRIC VON ou AB EGGE apparaît de 1274-1279 comme ministérial des Regensberg. — *UZ* I-X. — *USIG*. — Wegelin : *Toggenburg* I, p. 133. — Felder : *Burgen St. Gallens* I, p. 36. [F. H.]



Sceau de Lüti Ab Egge

ABEILLE, *Joseph,* « ingénieur de Sa Majesté très chrétienne de France », comme il s'intitulait lui-même, et architecte français, apparaît pour la première fois en Suisse à Genève au début du XVIIIe siècle comme auteur des plans de la maison Lullin, aujourd'hui de Saussure, rue de la Cité, construite de 1707 à 1712, et, en 1708, d'un projet de machine hydraulique pour la ville. En 1711, il dressa le plan du château de Thunstetten pour Jérôme d'Erlach, par l'entremise duquel le Conseil de Berne le consulta; les plans de l'hôpital de l'Ile aux travaux publics du canton et d'un nouvel Hôtel de Ville sont de 1715 et 1726. En 1732, il se rendit à Berne pour élaborer avec Schildknecht les plans de l'Hôpital bourgeois actuellement conservés à la Bibliothèque de la ville; on lui attribue le dessin des façades de plusieurs maisons particulières de Berne. La dernière trace de son passage en Suisse est le témoignage flatteur que lui décerna le Conseil de Berne, le 7 juillet 1735, et, la même année, la commande d'un modèle de drague pour le port de Morges. La famille Abeille, assez répandue en France, a produit des ingénieurs et des architectes dont on retrouve le travail à Rennes, Montpellier, Toulouse. — Voir : *SKL* I, p. 3. — Thieme u. Becker : *Allg. Lex. d. bild. Kunstler*. — Kieser. *Berner Landsitze*. — *La maison bourgeoise en Suisse*, II, p. 26.

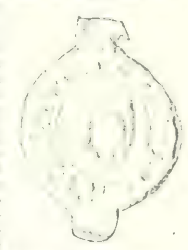
ABEL. Plusieurs familles de ce nom vécurent à Genève et furent représentées (de 1550-1580, par PIERRE, originaire de Lausanne, B. G., et par les fils d'ESPRIT, dont l'un fut imprimeur. On trouve dans beaucoup d'actes le nom de Philippe *Abel*, maître imprimeur. Il faut entendre P. Albert (voir ce nom). — Voir Genève, *AE*. — Etat civil. Reg. des notaires. — Cf. Cov. *TB*. [C. R.]

ABEL Maître. Voir PETRUS.

ABELJANZ. Bourgeois de Zurich depuis le 6 juillet 1884; famille arménienne de Wardabler dist. de Lorri en Arménie. 1. *Harutlhun* * le 13 avril 1849 à Wardabler; fils de Ogsen A. et de Maria Wagesse, domicilié à Zurich depuis 1869. Fait son doctorat à Zurich, en

même écusson, mais avec d'autres émaux. — 1. Henri von Abegg de Meilen, bourgeois de Zurich depuis le 11 déc. 1579, de l'abbaye des tanneurs et courrier de ville, † 1630. Le tailleur Hans A. de Meilen, bourgeois de Zurich en 1607 (voir Abegg de Meilen) n'est dans tous les cas pas un fils du no 1. — 2. Henri (1617-1681) petit-fils du no 1 et fils du gruyer Conrad, de l'abbaye des tonneliers 1641 et douzenier des Charpentiers 1673, juge matrimonial 1678. — 3. Rodolphe (* 1632, † 30 août 1673), tanneur, juge 1668, douzenier de l'abbaye des tanneurs 1673. — 4. Jean-Gaspard (1633-1693), frère du no 3, député des tanneurs, substitut de Knonau où son beau-père était secrétaire et procureur du Conseil ; agit en 1692 au nom [illegible] trois quartiers Agno, Riva et Capriasca (AS I 6, 2b, [illegible]). — 5. Jean-Henri 1688-1715, V. D. M. (*verbi divini minister*, ministre du Saint-Évangile). — 6. Jean-Jacques, chirurgien juré 1714, représentant des abbayes au conseil et [illegible] du « Jardin noir » 1726, douzenier 1726, juge matrimonial et membre du collège de la Réforme, président de [illegible] d'assistance 1727. — 7. Jean-Conrad 1677-17[illegible], percepteur. — 8. Jean-Gaspard (16[illegible]-1721), [illegible], député des tanneurs 1692, secrétaire de corporation et [illegible] à Wiedikon ; prit part comme chef modéré aux troubles de 1713 ; grâce à son caractère et à sa connaissance de l'histoire de Zurich et de sa constitution, il exerça une forte influence sur ses concitoyens. Il est l'auteur d'une histoire manuscrite des troubles de l'époque en cinq volumes, *Beschreibung der burgerlichen Unruhen und Staatsreformen zu Zurich, anno 1713*. Le supplément contient des considérations sur les métiers (Arch. du canton de Z. B III 14*d*). Il chercha à reconquérir pour les corporations le droit de nomination des douzeniers qu'elles avaient cédé en 1654 aux Conseils des abbayes. Auteur d'une *Beschreibung des Auszugs der Evangelischen von Arth*, etc. 1712 *Ms*. C'est sans doute à lui que le vitrail de 1694 doit être attribué. Voir F. Hegi *Geschichte der Zunft zur Schmiden* 1912 et *Arch. SG* VIII, p. 175, IX, p. 195. — Haller : *Bibliothek* V, no 1161, [illegible] et 1860. — 9. Jean (168[illegible]-1743), teinturier, lieutenant, [illegible] corporation des tanneurs 1705, douzenier 17[illegible], [illegible] Ostenbach 17[illegible]. — 10. Jean-Jacques 1697-1780, fils du no 6, obtint à Bâle le grade de Dr en méd. avec une dissertation *De [illegible]*, 1722. Les poésies que ses amis écrivirent à cette occasion pour le féliciter, ont été imprimées sous le titre *Olla potrida*. Il devint en 1741 préposé de la Chambre d'anatomie, 1744 ancien de l'Église française et médecin en second de la ville, 1751 médecin en chef de la ville. Destitué comme tel en 1761 il perdit en 1769 également les fonctions de chirurgien juré et mourut à Hedingen chez son fils (*Nbl.* de la bibl. de Zur. 1871, p. 20 ss.). — 11. Jean-Rodolphe (1726-1795), ecclésiastique, consacré 1749, pasteur à Bonstetten 1758, à Hedingen 1778. — 12. Jean (1725-1808), chirurgien, [illegible] Jardin Noir 1747, 1782 peseur à la « Petite balance de beurre », plus tard trésorier. Fut le promoteur en 1788 de l'initiative de l'abbaye des maréchaux auprès du gouvernement tendant à établir un cadastre et en 1797 d'une autre initiative contre l'exportation des vins. — 13. Salomon, fils du no 9 (1727-1805), consacré en 1749, voyage en Allemagne, puis devient précepteur à la préfecture de Küsnacht ; il est de 1753-1804 pasteur à Schönholzersweilen (Thurgovie) où il se livra avec succès à des essais de culture du ver à soie, † à [illegible] (*TB* V, p. 179). — 14. Henri, fils du no 12, * 1754, également chirurgien et [illegible], s'expatria en Amérique en 1786 à la suite d'égarements matrimoniaux, vécut cependant plus tard auprès de son fils Jean (no 16), pasteur à Altstetten et Hinwil. — 15. Jean, frère du no 14 (1758-1821), [illegible], conseiller de ville et du Grand Conseil. — 16. Jean (1786-1876), consacré en 1809, pasteur à Sitzberg [illegible], depuis 1812 à Altstetten près de Zurich, et dès 1825 à Hinwil, † à Zurzach. — Voir Näf, *Geschichte von Hinwil*, p. 125. — 17. Antoine, frère du no 16 (1792-1851), visita les hôpitaux militaires de Stuttgart, [illegible] 1816 et revint en 1817 à Zurich. Il obtint en 1822 la place de médecin d'Oetenbach, du pénitencier et de la Spanweid et entra dans le cercle de l'institut médico-chirurgical où il fit des communications très remarquées sur les maladies de la peau et la syphilis avec des traitements cliniques. L'ouverture de l'université l'ayant privé de ses situations publiques, il se consacra entièrement à sa clientèle privée. Il a publié les 25e Etrennes de Nouvel An de la Société du Jardin Noir pour 1832 : *Ueber das Badebad in der Spanweid*. — 18. Son fils Jacques-Frédéric (1824-1896), médecin aussi, fit son doctorat en 1850 à Zurich avec une dissertation : *De [illegible]*, séjourna à Londres en 1851, puis travailla comme dentiste à Zurich. — *Korrespondenzblatt für Schweizer Aerzte* 26, p. 3[illegible]. — Voir pour toute la famille : C. Keller-Escher : *Promptuar*. — Dürsteler : *Geschl.-buch* und *Tabulae genealogicae*. — J. Egli : *Zürcher Wappenbuch*, 1860-1869. — Wirz : *Etat des Zürch. Ministeriums*. — *Bürgeretats*. [C. B. et F. H.]

AB EGGE. Famille de ministériaux du Toggenbourg tirant probablement son nom de la tour *zur Egg*, près de Oberhitzenhof. Les *armes* d'après le sceau du maire Lutold d'Uznach 3 janv. 1353 (St.-Arch. Zurich : Rüti 162) : 2 poissons se suivant en rond, rappelant le cimier des comtes de Toggenbourg. Apparaît pour la première fois avec Ulrich de ou ab Egga 1228-44, mort avant 1260. Son fils Guillaume, 1260, bourgeois à Uznach, possédait jusqu'alors avec ses frères un arrière-fief saint-gallois à Oberdürnten. Henri, qui jusqu'en 1272 était co-propriétaire de l'avocatie sur la maison toggenbourgeoise à Hinwil, possédait jusqu'en 1280 des fiefs de propriété toggenbourgeoise à Schwarzenbach. Albert et les fils de son frère



Sceau de Lütold Ab Egge.

défunt Thomas détiennent jusqu'en 1312 un fief de Toggenbourg à [illegible] (C. Zurich). En 1324, Ulrich, ainsi que Rudolf et Lütold, fils de son cousin Albert, vendent une dîme toggenbourgeoise au couvent de Rüti. L'avouerie d'Uznach fut décernée à Lutold vers le milieu du XIVe siècle. — Ulric von ou ab Egge apparaît de 1254-1279 comme ministérial des Regensberg. — *UZ* I-X. — *UStG*. — Wegelin : *Toggenburg* I, p. 133. — Felder : *Burgen St. Gallens* I, p. 36. [F. H.]

ABEILLE, *Joseph*, ingénieur de Sa Majesté très chrétienne de France, comme il s'intitulait lui-même, et architecte français, apparaît pour la première fois en Suisse à Genève au début du XVIIIe siècle comme auteur des plans de la maison Lullin, aujourd'hui de Saussure, rue de la Cité, construite de 1707 à 1712, et, en 1708, d'un projet de machine hydraulique pour la ville. En 1711, il dressa le plan du château de Thunstetten pour Jérôme d'Erlach, pour lequel il [illegible] le Conseil de Berne le consulta ; les plans de l'hôpital de l'Île aux travaux [illegible] du [illegible] et d'un nouvel Hôtel de Ville sont de 1715 et 1726. En 1732, il se rendit à Berne pour [illegible] avec Schildknecht les plans de l'hôpital bourgeois, actuellement conservés à la Bibliothèque de la ville. On lui attribue le dessin des façades de plusieurs maisons patriciennes de Berne. La dernière trace de son passage en Suisse est le témoignage flatteur que lui décerna le Conseil de Berne, le 7 juillet 1735, et, la même année, la commande d'un modèle de drague pour le port de Morges. La famille Abeille, assez répandue en France, a produit des ingénieurs et des architectes dont on retrouve le travail à Rennes, Montpellier, Toulouse. — Voir *SKL* I, p. 3. — [illegible]. — *La maison bourgeoise en Suisse*, II, p. 26.

ABEL. [illegible] famille [illegible] à Genève et [illegible] représentée [illegible] par [illegible], et par les [illegible], dont l'un fut [illegible]. On trouve dans les registres d'actes le nom de Philippe Abel, [illegible], et [illegible] P. Abel, voir ce nom. — Voir Genève, AE [illegible]. — *Gal. Gen.* [illegible]. [C. R.]

ABEL [illegible]. Voir [illegible].

ABELJANZ. Bourgeois de Zurich depuis le 6 juillet 1894, [illegible] de W[illegible] [illegible]. — 1. *Harutiun* * le 13 avril 1849 à W[illegible], [illegible] Zurich depuis 1873, fit son doctorat à Zurich en

1872, avec une thèse *Ueber die Bichloraether* ; est de 1874-1877 maître de chimie à l'école industrielle, de 1877-1884 chimiste cantonal, en 1873 privat-docent à l'université de Zurich et à l'école polytechnique fédérale, en 1884 prof. extraordinaire et en 1890 prof. ordin. de chimie organique à l'université et directeur, en 1892 du laboratoire B de chimie. Il a publié de nombreuses communications dans des revues techniques, a collaboré aux recherches et rapports de l'ingénieur de la ville, Burkli, et a fait le rapport sur le groupe 25 (bière) de l'exposition nationale à Zurich en 1883. Sa seconde fille AGNÈS ERICA * en 1878 a épousé en 1898 le journaliste, plus tard conseiller d'état, Dr Oscar Wettstein à Zurich. — Voir : *Zur Gesch. der zürch. Kantonsschule 1833-1883*. Festschrift. — *75 Jahre chemischer Forschung an der Universität Zürich 1909*. — *Universität Zürich, Festschrift 1914*, p. 61. — 2. ARTHUR TIGRANE, * 1887 à Zurich, fils du précédent, sculpteur, est l'auteur de quelques-unes des meilleures sculptures du nouveau Tribunal de district de Zurich et entre autres de la maquette du bas-relief « Charitas » à l'hôtel municipal III à Zurich. — *NZZ* 1917, N° 77. [F. H.]

ABENDBERG (C. Berne, D. Interlaken. V. *DGS*). Primitivement alpage avec forêt sur lequel, en 1820 et les années suivantes, le forestier Alb.-Chs-Louis Kasthofer fit des plantations. Au mois de mai 1841, le Dr méd. Jean-Jacq. Guggenbuhl y ouvrit une fruitière ainsi qu'un « asile pour crétins » ; ce dernier jouit bientôt d'une réputation européenne, reçut de nombreux secours officiels et prospéra assez longtemps. Mais à partir de 1850 et en particulier de 1855 à 1858, l'établissement ayant été violemment attaqué par des médecins et par la Société suisse des sciences naturelles, comme n'étant pas dirigé d'une manière scientifique, il déclina rapidement. Après la mort de Guggenbuhl (2 février 1863), l'asile fut fermé fin mars 1864, la communauté des frères moraves qui en avait été instituée héritière ayant refusé ce legs. Depuis 1864, l'hôtel-pension Bellevue y est exploité. Le 19 janv. 1918, Mme Hauser-Sterchi, héritière de son père le grand conseiller Sterchi-Wettach, en fit don à l'hôpital de district à Interlaken. — Voir *QSG* NF. (III p. 666). — Communications du pasteur Altherr, Erlisau. [H. T.]

ABENDRUF. Voir BAUER.

ABENSBERG. *Embrich* v. Voir EMBRICH V. ABENSBERG.

ABERACHT. Voir ACHT.

ABEREGG. Nom de famille originaire de Buren (C. Berne). En 1558, dans le registre de baptême de Buren : ABEREGK, ABEREGK. — JEAN FRÉDÉRIC, notaire, le 26 février 1781. — JEAN-FRÉDÉRIC, notaire, le 19 février 1820. — Voir *AHVB* 18, 325. [H. T.]

ABÈRES, d'. Voir MEYNIER.

ABERGEMENT. Par le contrat d'abergement, celui qui aberge, l'*abergeant*, se réservant le domaine direct, cède à l'*albergataire* le domaine utile d'un bien, pour une longue durée ; l'*albergataire* paie un droit de mutation ou *introge* (*entrage* au pays de Vaud) ; l'immeuble abergé est grevé d'un cens ou redevance annuelle.

Dans l'ancienne république de Genève, les aliénations consenties par l'État avaient toujours lieu sous réserve du fief de la Seigneurie, soit sous forme d'abergements, moyennant le paiement d'un cens annuel. Voir aussi FRANCS HABERGEANTS. — Voir A. Flammer : *Le droit civil de Genève* (1875). — *MDG* t. XX, p. 116. — Max Bruchet : *Le château de Ripaille* (1907), p. 593.

ABERGEMENT, De l' ou **Des ABERGEMENTS.** Famille genevoise des XIVe et XVe s. — JEAN de l'A., lieutenant du vidomne en 1400. — Voir Genève *AE*. P. H. 400 et Galiffe Gén. gen. I, qui cite Bernardine, fille de noble Jean De l'A. (1483). [C. R.]

ABERGEMENT (L') (C. Vaud, D. Orbe. V. *DGS*). Commune dépendant au moyen âge de la seigneurie des Clées. Elle avait alors un conseil formé de tous les bourgeois alternant chaque année. Une maison porte la date 1696, une porte de grange celle de 1683. Son église date de 1902 ; elle dépend de la paroisse de Rances. — *DHV* I, 15. [M. R.]

ABERLI ou **AABERLI.** Familles des cantons de Zurich, de Schaffhouse et de Lucerne, sans parenté commune.

A. **Canton de Zurich.** — 1. Famille bourgeoise de Winterthour. *Armoiries* : d'après l'armorial de Winterthour de 1855, les A. portent : d'or à un bélier naissant et coupé de sable, armé d'argent. Cimier : la figure de l'écu naissant d'une couronne d'or ; lambrequins sable et or. La reproduction du cachet du graveur Frédéric A. est en même temps un spécimen de son art. Auberlin ou Aberli est le petit nom d'Abraham, anciennement en usage à Winterthour. Ainsi on trouve dans cette ville en 1448, Heini Auberli, charron ; 1466, Auberlin Stultz ; 1475, Aberli Bosshardt ; 1494, Aberli Tobig. Une abréviation analogue est Aberlin, donnée dans des actes de 1443 au juif Aberlin (Abraham), mais elle s'applique également au nom d'Eberhard. Ce prénom a peu à peu donné naissance au nom de famille Aberli qui apparaît pour la première fois dans les rôles d'impôt de Winterthour de 1496. — 1. *Jean* A. possédait une maison près de la porte supérieure ; s'adonna à la peinture et prit part, avec une hallebarde, en 1529 à trois expéditions guerrières dont il revint sain et sauf. Son métier ne suffisant pas à l'entretien de sa famille, le Conseil le nomma valet de ville en 1530. L'horloger Laurent Liechti, de Winterthour, ayant construit une horloge pour la porte de la ville de Brugg, Aberli fut chargé de la peinture décorative de ce chef-d'œuvre, l'autorité lui fournissant gratuitement la subsistance, les couleurs et l'huile et rétribuant son travail de 30 florins (1531). La seconde guerre de Kappel ayant éclaté, il fut rappelé à la maison au milieu de son travail. Grièvement blessé à Kappel, il est fait prisonnier et conduit à Zoug ; il y fut bien soigné jusqu'à sa guérison, mais il ne put s'acquitter des frais, de sorte que le Conseil de Winterthour s'interposa pour en obtenir la réduction, alléguant comme raison que « notre serviteur » avait plus d'enfants que de fortune. Rétabli, il continua ses fonctions de valet de ville jusqu'en 1545. — 2. CLAUS fit de 1505-1534 partie du Grand Conseil ou Conseil des Quarante. — 3. CONRAD (Kurli) est tué à Kappel. — 4. D'après le Rôle des Impôts de Winterthour de 1500 un prêtre nommé JACQUES ABERLI demeurait avec Jean Aberli à l'Obertor. C'est lui probablement qui devint curé de Neftenbach et y introduisit la Réforme. Il était bourgeois externe de Winterthour et membre de la Société des constaffiers (Herrenstube). D'après Salat il prit part à la dispute de Zurich en 1523 et également à celle de Berne en 1528. En 1535 il émit devant le conseil de Winterthour des prétentions à la succession de la veuve de Henry Wagner, c'est pourquoi on le trouve aussi sous le nom de Jacques Wagner. Portrait par Jean Sulzer (Bild. Zurich). — D'autre part, le tonnelier — 5. JEAN de Winterthour, fut agrégé à Zurich le 12 décembre 1555 (*Zürch. Bürgerbuch* II, p. 31).

Voir à propos de l'horloge de Brugg : Geiser dans le *Aarg. Tagblatt* 1896. — W. Merz : *Aarg. Burganlagen* I, 1905, p. 157. Pour le reste, les archives de Winterthour, la Chronique de Laur. Bosshart (*QSRG* III).

La famille prit une rapide extension à Winterthour et s'adonna à différents métiers. — 6. JACQUES, membre du tribunal municipal en 1561, † 1567. — 7. Le peintre MARTIN, tué à Novarre en 1588. — Nous nous bornerons dans la suite à mentionner les ancêtres directs du peintre Jean-Louis et des graveurs et médailleurs Jean et Frédéric. — 8. BARTHOLOMÉ (Bartlime), * 1550, serrurier de la ville en 1570, eut cinq femmes et onze enfants, † de la peste en 1611. — 9. JEAN, un de ses fils, * 1584, boulanger, épousa Margaretha Troll, devint grand conseiller en 1612, bannere de la ville en 1613, † en 1628. — 10. Un de ses huit fils, JOSUÉ, * en 1627, époux d'Elisabeth Linck, était meunier et mourut déjà en 1658, laissant un fils unique. — 11. JEAN-JACQUES * en 1656, celui-ci, tailleur, atteignit un âge avancé, devint président de quartier et dans sa vieillesse surveillant des orphelins, † en 1741. Il eut de sa femme Anna Margaretha Hegner trois fils dont l'aîné — 12. JEAN-JACQUES épousa Barbara Forrer dont il eut quatre fils, dont nous citons :

13. JEAN-*Louis*, Artiste-peintre * en 1723, montra de bonne heure des dispositions extraordinaires pour le dessin et fut mis en apprentissage chez le paysagiste Henri Meyer, à Winterthour, fils du célèbre peintre Félix Meyer. A 18 ans, il se rendit à Berne où il travailla dans l'atelier de Jean Grimm et tint en 1747-1748 une école de dessin. Les peintres topographes Stoerk et Hubner le poussèrent à l'étude de la nature, du paysage, notamment de l'Oberland bernois. En 1759, quittant femme et enfants, il se

rendit avec le graveur en taille douce, Adrien Zingg, à Paris pour y poursuivre ses études. Un séjour de neuf mois fut très favorable à ses progrès et lui fit voir les détails de ses travaux. De retour à Berne, il s'appliqua à peindre d'après nature, ainsi que des portraits. Son art consiste dans l'invention de ce qu'on a appelé la manière d'Aberli : il gravait sur cuivre des paysages qu'il rehaussait à l'encre de chine ou à l'aquarelle. Son procédé trouva beaucoup d'imitateurs ; il vit ses ressources diminuer, aussi se hâta-t-il de perfectionner ses travaux. Ses paysages à l'eau forte, aussi bien que ses scènes de la vie populaire bernoise étaient très recherchés. Il nous reste de lui le château de Wimmis, Cerlier et le lac de Bienne, Yverdon, Muri près Berne etc. Il mourut à Berne en 1786, à la suite d'excès de travail. Son portrait peint par Handmann se trouve au musée de Winterthour. La *Gesch. der schweizer Künstler* de Fussli renferme son portrait gravé par J.-R. Schellenberg. — *Nbl. der Künstlerges. Zur.* 1817. — *SKL* I 3 4. — *Nbl. der Stadtbibl. Winterthur* 1873, p. 33. — *AHS* 1888, p. 206 ; 1910, p. 229.

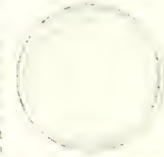
14. JEAN * en 1737, fils cadet du sergent de ville Hans Jacob et frère du précédent. Devenu pharmacien, il s'établit à Morat et épousa Elisabeth Vogeli, de Zurich, mais mourut déjà en 1780, laissant dans la gêne sa femme et son fils — 15. *Jean*, * le 5 janvier 1774. Le parrain de ce dernier, le pasteur Stoll, à Neuchâtel, recueillit l'orphelin tandis que sa mère et sa sœur trouvaient asile à la cure de Rafz. Pour pouvoir reprendre la succession de son oncle Louis, Jean prit des leçons de dessin et de peinture, mais la mort de son parrain déjoua ses projets ; placé dans une maison de commerce, il y fit un apprentissage. Une nouvelle infortune l'atteignit ; à la suite d'une maladie cutanée mal soignée, il perdit complètement l'ouïe, ce qui l'obligea à un nouveau changement de profession. En 1786, le Conseil de Winterthour dut se procurer un nouveau sceau, mais comme il ne se trouva personne dans cette ville qui pût exécuter la commande, il s'adressa au graveur Samson, à Bâle. C'était une indication pour la carrière de Jean. Il fut mis en apprentissage à Diessenhofen, chez le graveur de cachets et armoiries, Balthazar [illegible] maître [illegible] grand talent qui [illegible] d'un [illegible] Vogler [illegible], le libéra [illegible], ne pouvant plus rien lui enseigner, [illegible] avec le témoignage de son entière satisfaction. Jean fut puissamment aidé à se perfectionner dans son art par Frédéric Huber, à Bâle 1794 ; celui-ci ayant appris à Rome l'art de tailler les pierres, mit Jean au courant de tous les secrets de son métier. Après un séjour à Strasbourg, Jean revint à Winterthour en 1796 et s'y maria l'année suivante avec Veritas Sulzberger. La perfection de ses travaux lui acquit bientôt dans le pays et à l'étranger une réputation étendue, à laquelle contribuèrent notamment le [illegible] de W[illegible] et son frère, l'administrateur de l'évêché de Constance. Il trouva également de riches protecteurs en la personne du prince de Furstenberg et de l'Anglais van Meter, propriétaire du château de Goldenberg, près de Winterthour. Peu à peu, sa situation économique s'améliora. En 1802, il hérita quelque fortune d'un frère de son grand-père. En 1806, sa mère acheta pour lui et son gendre, le [illegible] Elias Goldschmid, pour le prix de 5200 florins, la maison « Zum untern Waldegg », dans le faubourg inférieur ; en 1818, à la mort de celle-ci, il fut de nouveau un petit héritage. Plus tard, il acheta la maison du Cheval blanc, près de la porte inférieure [illegible] de l'Aigle. Il grava la médaille que le gouvernement zuricois remit aux troupes auxiliaires dans le [illegible] 1810. La fête de la Réformation de Winterthour, célébrée les trois premiers jours de janvier 1819, lui donna l'occasion de mettre ses talents en évidence. Il eut à graver la médaille qui fut frappée chez Brackmann à Heilbronn. Les demandes affluant, l'édition fut vite épuisée ; en outre, le Conseil ayant décidé de remettre cette médaille en souvenir à toutes les familles, à chaque membre des autorités, du collège [illegible], à chaque [illegible] des écoles, Aberli eut à exécuter une nouvelle [illegible] commande au prix de 1 fl. 25 sch. [illegible] avec les médailles suivantes : à l'avers, la tête de Zwingli, au revers, l'inscription [illegible] *der Stadt Winterthur 1819.* En 1817, A. ayant gravé un coin pour les plaques portées par les deux huissiers du Conseil de ville, demanda comme rétribution que sa part des biens communaux lui fut concédée comme fief viager, ce qui lui fut accordé, mais en 1821, à la



Jean-Louis Aberli, de Winterthour.
Gravé par M. Esslinger.

suite d'une erreur de l'administration, le bien fonds sur lequel reposait la jouissance passa en d'autres mains. Le Conseil reconnut le bien fondé de la réclamation d'Aberli et lui accorda 20 florins d'indemnité, ce dont il se déclara satisfait. Malgré sa surdité, Aberli étant doué d'un esprit très [illegible]. Son besoin de s'instruire le mit en rapport avec des archéologues, des amis des arts et des [illegible] de Suisse et d'Allemagne. Jean A. parvenait toujours plus à la maîtrise dans son art ; ses nombreux travaux se distinguant par l'invention, la forme, la composition et une exécution des plus soignées. Sont à citer parmi ses chefs-d'œuvre, les médailles commémoratives de Zwingli et Pestalozzi, celle du monument du Lion de Lucerne, le grand sceau de la Confédération de 1815, le serment du Grutli taillé dans une grande cornaline, la médaille du [illegible] fédéral [illegible], etc. Il mourut le 24 avril 1851. — Le musée de Winterthour possède sa collection de sceaux ainsi que son buste, par J. Herbst 1852. Le *Nbl. der Zürcher Künstlerges.* de 1853 donne une planche avec empreintes en relief de sceaux, et son portrait par H. Merz. — *SKL* I p. 3-4. — *Nbl. der Stadtbibl. W'thur*, 1874, p. 48 etc. — L. Forrer : *Biogr. Dict. of Med.* I, 1904. — Archives de W'thour.

Le graveur Jean A. eut 2 fils et 4 filles ; l'aîné — 16. JEAN-JACQUES * en 1799 était également destiné à devenir graveur, mais n'ayant pas de [illegible] pour cette occupation, il se voua au commerce. A Winterthour il posséda de 1840-1854, la maison [illegible] Sulzberg, inférieure, ainsi qu'une fabrique de [illegible] devant la Porte des [illegible] chaux dans le [illegible], et on [illegible] la perdit le même jour deux de ses fils, morts en 1839 à [illegible] de la fièvre jaune.



17. Son frère cadet JACQUES-*Frédéric* * le 24 février 1800 marcha sur les traces de son père, qui eut la joie de trouver en son fils un digne successeur, qui lui aidait avec adresse dans ses travaux. C'est [illegible] la médaille de Zwingli, 1819, est de la main de [illegible] Plus tard [illegible] les années [illegible] Un [illegible] Aberli [illegible] de 1821 à 1825 [illegible] travaillant [illegible] comme employé de la maison Mouttet de [illegible] tout en [illegible] son [illegible]

par des visites assidues au musée. Il fit de nombreux tableaux de prêté, mais des jalousies de métier lui procurèrent bien des déboires. Les années 1823 et 1824 le trouvent à Paris où il poursuit ses études dans les collections d'art, se développe par ses relations avec l'artiste Froment ; il y trouve aussi de meilleurs ateliers de frappe qu'à Zurich. L'amour le rappelle à Lyon en 1824 et, en 1825, son père a la joie de le revoir à Winterthour. Dès lors, père et fils travaillèrent ensemble ; les commandes n'étant cependant pas assez abondantes, Fritz se transporta en 1829 à Zurich, où il fut reçu à bras ouverts. Comme membre de la Société des artistes, il put étendre le cercle de ses connaissances et obtenir beaucoup d'ouvrage. Par l'entremise de son beau-frère Jean Brunner, qui était associé dans des filatures à Buchental, près de St-Gall, et à Rorbas, il fit la connaissance de Sabine Erpf, de St-Gall, sœur du conseiller d'État et conseiller national Édouard Erpf. Il l'épousa en 1835 et se rendit en voyage de noces à Munich. A Zurich, il fit les sceaux des universités de Zurich et de Berne et de leurs facultés, la médaille du pont du Moutier, de Zurich, et celle pour le mérite, enfin celle de la Société des Boucs, de Zurich, un de ses meilleurs ouvrages, et celle de Pestalozzi, etc. En 1845, il vint de nouveau se fixer à Winterthour en raison de la santé de sa femme. Il y fit la médaille du pont de la Nydeck à Berne 1846, le sceau du Conseil fédéral 1849, les médailles commémoratives de l'entrée de Zurich dans la Confédération 1851, de la fête fédérale de chant à Winterthour 1854, les médailles pour le mérite de 1848 et 1862, celle du jubilé de l'octroi des franchises de Winterthour par le comte Rodolphe de Habsbourg (22 juin 1264) 1864 (l'exemplaire en argent coûtait 15 fr., en bronze 3 fr. 60 ; une frappe en or fut offerte à l'empereur François-Joseph), etc. La fertilité de Fritz Aberli est étonnante ; il fit 278 gravures sur pierre dure, 18 médaillons en métal, 133 grands sceaux officiels et de sociétés, 182 cachets armoriés, généralement sur acier, pour particuliers, et 8 sceaux de familles, soit un total de 619. Il avait le sens de la noble simplicité qui trouva son expression surtout dans la représentation de la figure humaine et des animaux et rencontra la pleine appréciation des connaisseurs et critiques d'art, aussi bien que des simples amateurs. Le jour de l'Ascension en 1871, une attaque paralysa son bras droit ; « le grand repos », écrit-il alors d'une main tremblante dans son livre de travail. Il mourut le 19 décembre 1872. Sa fille Emma, * en 1839, épousa à Zurich le banquier W. Baschlin, de Schaffhouse. Le portrait de Frédéric dessiné en 1852 par son ami le peintre d'histoire Édouard Steiner, son buste, modelé en 1863 par G. Hörbst, sa collection de sceaux se trouvent au musée et à la bibliothèque de Winterthour, tandis que le musée national possède la collection de tous ses travaux ainsi que ceux de son père et d'artistes amis de l'un et de l'autre. — *SKL* I, p. 3-4. — A. Hafner, un parent de l'artiste, d'après des notes du graveur et médailleur, dans les *Mitteilgn. des Kunstvereins Wthur* 1873. — L. Forrer : *Biogr. Dict. of Med.* I, 1904. — Archives de W'thour. [Kaspar Hauser.]

II. Famille de la ville de Zurich : Plusieurs, tout au moins deux familles bourgeoises différentes, ne pas confondre avec Aeberli ou Eberli, appartiennent en tant que bourgeois à la corporation des boulangers. — A. *Armoiries* : d'argent à un fer à cheval de sable sommé d'une croix de gueules (sceau de Jacques, haut bailli du Neuamt 1497, couleurs d'après Meyer, *Geschlechterbuch*), ou un compas d'or, accompagné d'un pain, sur un mont de sinople à trois coupeaux et chapé de deux étoiles d'or (*Armorial* Meyer 1674). — A. Omis [illegible] renseigné sur les plus anciennes générations du XV° siècle. On peut suivre jusqu'au XVII° siècle les descendants d'un — 1. ALBERT, de la corporation des boulangers, lequel prit part en 1476 à la campagne de Morat et dont les [illegible] appartiennent presque tous à la corporation des boulangers. Les plus importants d'entre les descendants

Sceau de Jacques Aberli bailli du Neuamt 1497. Grandeur originale.

de cet Albert furent : — 2. *Jacques*, figurant sous les formes Eberlin, Auberly et Oberly, fils du n° 1, boulanger. Conseiller de la corporation des boulangers, élu 1489. Le 26 août 1489, administrateur de la succession du bourgmestre Waldmann ; dressa un registre des dettes payées par Waldmann (*QSG* N. F. II, Akten I). Maître de corporation, membre du gouvernement rénové constitutionnellement le 24 juin 1489, du conseil 1490-1500, maître des clefs, messager de diète à Lucerne avril 1494, à Zurich et Rapperswil 1498, haut bailli à Alt-Regensberg 1490, dans le Neuamt 1492 et 1495, haut bailli à Horgen 1500, bailli à Baden 1505-07 (*ASJ*). Membre de la confrérie Lux und Loyen (*ASA* V, p. 17). — 3. HENRI, fils du n° 2, boulanger au Rennweg, un des plus fanatiques partisans de la Réforme, n'observa pas les mandements de carême 1522, prit part à l'organisation du banquet des compagnons sur le Lindenhof. Le 2 juillet 1524, le gouvernement lui confia, ainsi qu'à d'autres, le soin de débarrasser les églises des « idoles ». Plus tard anabaptiste, il fut comme tel impliqué dans le procès intenté à cette secte 1525 (*Quellen z. Schweiz. Reform.-Geschichte* I, p. 15). — 4. JEAN-HENRI (1600-61), consacré au Ministère 1623, pasteur à Regensdorf 1626.

B. La famille la plus importante, éteinte 1794, en réalité 1854. La filiation est dans les origines quelque peu plus aisée à établir que pour A. Ses membres appartiennent presque tous aux corporations de la Balance et du Safran, ils furent tisserands, orfèvres et ecclésiastiques. *Armoiries* : a) Un soc de charrue flanqué de deux étoiles (sceau du maître de corporation Ulrich, 1554) ; b) d'or à une demi-fleur de lys d'azur et un demi-soc de charrue d'argent accolés, soutenus d'une montagne de trois coupeaux de sinople et surmontés d'une croisette d'argent ; chapé ployé d'azur à deux étoiles d'or en chef. (W.-B. Meyer 1605 et Egli W.-B. 1860.) L'ancêtre est 1. ULRICH, le tisserand de Saint-Gall, reçu bourgeois le 28 juin 1486 ; de la corporation de la Balance, eut pour épouse la fille du pelletier Jordan. — 2. FELIX, fils de n° 1, douzenier de la Balance 1516 et 1522, conseiller à Morat [illegible]. — 3. *Felix*. A cette famille a vraisemblablement aussi appartenu un F., qui mérite d'être signalé pour s'être livré à des démonstrations contre Zwingli. En 1522 déjà, soumis à un interrogatoire pour scandale nocturne, le 28 août 1525, tard dans la nuit, il brisait avec Jacques Zimmermann, à coups de pavés, les fenêtres de Zwingli. Tandis que son compagnon parvenait à s'enfuir, F. était arrêté et enfermé dans la « Neue Turm ». Le 2 septembre, son jugement ayant été ajourné, la population prit une attitude menaçante et exigea qu'il fût puni. En conséquence, Félix A. fut transféré au Wellenberg pour y purger un an de détention. Il fut toutefois, sur l'intercession de ses parents, [illegible] [illegible] alors à Lenzbourg. Il tomba du reste encore sous le coup de la loi pour d'autres causes : service mercenaire illégal, menaces de mort. Voir Bullinger : *Reformationsgesch.* I, 292 — contient plusieurs erreurs. En qualité de valet de ville, de Lenzbourg, il adressa en date du 16 novembre 1531 une requête au Conseil de Zurich le priant « qu'on lui ouvrît la ville et le territoire », ce qui fut accordé. — 4. ULRICH, certainement petit-fils de n° 1, fit sous le nom de Ulrich A. dit Eckli le premier entre tous, qui l'on baptisa en langue allemande [illegible] au Grossmünster le 10 août 1523. Ce tonsurier de Leonhard Wyss. Probablement le même que le maître de corporation de la Balance 1553-1554, d. [illegible] 1554. — Zeller, pasteur, également d'un *SKL* I, p. 14, mentionne de nombreux *reliquiaires* de cette famille. — 5. RODOLPHE, frère de n° 4, maître-orfèvre 1573, 1581 du Grand Conseil en qualité de douzenier de la Balance, † 1586 ; son frère est le boursier. 6. HENRI, 1 ... 6. N. 1610 et 1619. — 7. JEAN-RODOLPHE, 156., maître orfèvre. — 8. JEAN-HENRI, tanneur, orfèvre, membre de la confrérie Lux- und Loyen vers 1520, † 23 novembre 1553. Trois de ses fils : — voyez n°s 9-11. 9. JEAN-ULRICH, maître 1556. — 10. JEAN-JACQUES, maître 1579. — 11. MARTIN, maître 1567. — 12. HENRI, un à qui ne fut pas octroyé, renonce à son droit de bourgeois le 26 juillet 1567. — 13. JEAN-JAC-



..., fils du pasteur Etienne (nº 20), maître-orfèvre 1595, 1612 du Grand Conseil en qualité de douzenier de la corporation de la Balance, etc. — 14. ETIENNE, frère de nº 13, maître-orfèvre 1612, 1630 du Grand Conseil en qualité de douzenier de la Balance, Amtmann à l'Hinteramt, etc. Marque d'artiste SA. Son fils, 15. FÉLIX 1691, chantrier du chapitre du Grossmünster, † 1715 (*LL Suppl.*). — 16. JEAN-FÉLIX, maître-orfèvre 1599, vécut à ... — 17. JEAN-THOMANN, maître-orfèvre 1606, fils du pasteur Konrad à Schwanden (nº 21). — 18. JEAN-CONRAD, maître-orfèvre 1612 porte 1590 le ... petit pain dans ses armoiries figurées sur le vitrail du Musée national. — 19. JEAN-CONRAD, maître-orfèvre 1631. — La famille compta en outre une série d'*ecclesiastiques* (Wirz, *Etat*) : 20. ETIENNE 154. — 1608, consacré au ministère 1568, pasteur à Stallikon 1569, à Dällikon 1571, à Hombrechtikon 158., il y résigne ses fonctions 1603 ; adonné à la boisson. — 21. JEAN-CONRAD (155. — 1601), consacré au ministère 1578, pasteur à Schwanden (Glaris) 1580, à Henggart 1592 ; rédige 157. une chronique zurichoise actuellement à la Bibliothèque centrale de Zurich (Haller, *Bibl. der Schweizer-Geschichte* IV, nº 545). — 22. JEAN-JACQUES (1629-89), fils du pasteur Henri à Kiburg, occupe une certaine place dans les polémiques théologiques de son temps ; élève du célèbre orientaliste J.-H. Hottinger qui lui témoigna sa bienveillance et le stimula comme il appert des lettres qu'A. adressa de son séjour d'études à l'étranger au « vénéré maître et bienfaiteur » (Thesaurus Hottingerianus). 1651 consacré au ministère, 1653 catéchiste à Fraumünster, 1654 pasteur à Frauenfeld et depuis 1663 collègue du célèbre polémiste catholique Jean-Gaspard Lang, publie [illegible] *Klagpredigt des Papstes über Herrn Pfarrer Mo[illegible] der Frau Pfarrer Acherlin gehaltenen Leichenpredigt*, 1674 en réponse à l'écrit de Lang sur le sacrifice de la messe un « *Gründlicher Bericht vom H. Nachtmahl* ». Devenu entre temps pasteur à Winterthour dès 1677, il fait suivre 1680 cette dernière publication d'une *Rettungs-Schrift von dem H. Nachtmahl über die so genannte Hell-leuchtend-Catholische Ampel zum H. Nachtmahl des Herren Hr. Caspar Langen*. En 1677, il publie un *Vortrag vor dem Rat zu Winterthur ... Notwendigkeit der Reformation* (Th. IV). Le dernier représentant de cette branche principale est — 23. HENRI (1736-94), 1759 de la corporation du Safran, 1769 maître batelier et caporal de la garde municipale. Laisse une fille : — 24. CATHERINE, * 1762, mariée deux fois, avait eu précédemment un fils illégitime de noble David Fels, de Saint-Gall, : — 25. FRÉDÉRIC * 1787, qui porta le nom A., séjourna en Grèce, fut terminer au Département municipal des travaux publics et mourut en 1854 à l'hôpital de Zurich.

C. Les couteliers Aberli descendant d'HENRI, coutelier, de Stäfa, bourgeois 1558. — D. Une branche de cordonniers remonte à JEAN, cordonnier, de Männedorf, bourgeois 1572. — HENRI ... 1720 avec les ... de la branche A. *Antiquar. Gesellsch.*, N 1556.

JOACHIM Aberlin, qui en 1534 écrivit et fit paraître chez Froschauer, à Zurich, la Bible en trois poèmes, est originaire de Garmenschwiler, entre le Danube et le Rhin. Des éditions de ce petit écrit parurent encore au XVIIe siècle. — *ADB* I p. 20. C. B. et F. H.

B. **Canton de Schaffhouse.** ULRICH, banneret de la ville de Schaffhouse, au milieu du XVIe s., est député avec l'avoyer Peyer à la conférence des villes de Zurich, Berne et Schaffhouse, à Zofingue, le 7 janvier 1549. — *ASHI*. IV 1, e, p. 1. H. W.

ABERMANN. Famille du conseil de Zurich ne comptant plus que deux représentants du sexe féminin, agrégée à la bourgeoisie en 1627. Voir OBERMANN.

ABERN (C. Zoug). Nom : de l'adjectif *aber* dans la signification « sec et chaud », donc pays où la neige disparait tôt (voir *SI* I, 39). Terrasse fertile s'étendant sur le versant S. de l'Albis, de Sihlbrugg jusque vers Steinhausen où elle se perd dans la plaine et comprend les villages de Deinikon, Blickensdorf et Steinhausen. Sur le ... de la terrasse se trouvent deux métairies faisant partie de la commune de Baar, celle de Deubühl ... de ... descendants directs la possèdent encore, puis celle de Frühberg, où Hans Hediinger de Küsnacht, sur le lac de Zurich, vint s'établir en 1531 pour pouvoir rester fidèle à la religion de ses pères ; enfin, le domaine de Noé qui doit son nom à un propriétaire mentionné en 1673 et portant le prénom biblique, rare dans le pays, de Noé. — A. Weber : *Deubühl und Frühberg* dans le *Zuger Kalender* de 1918. A. W.

ABERT (C. Genève). Sous ce nom, on trouve la trace d'un JACQUES, notaire vers 1524, et d'un JEAN, originaire du Gâtinais, B. G. 9 février 1571. — Voir Genève *AE*, liste de notaires. — Cf. Cov. *LB*. E. R.

ABESSONE. Village tessinois situé entre Cadro et Pino, disparu au 16e siècle. Suivant la tradition, tous les habitants seraient morts de la peste et le village abandonné tomba en ruines. En 1786, Holzhalb parle encore des ruines d'une chapelle dans le voisinage d'Abessone. Très probablement le même que *Dassone* ou *Dossone*. (Voir ce mot.) — *Boll. Stor.* 1879. — Leu : *Suppl.* [illegible]

ABESCH, aussi ab ÆSCH, ABÆSCH, von ESCH. Famille de Sursee (C. Lucerne). — 1. JEAN-PIERRE, fils d'Ambroise von Esch et de Elisab. Schmidli, oncle d'Anna Barbara, * 15 août 1666 † vers 1740, peintre sur verre, représentant le plus distingué de cette famille d'artistes. — 2. PIERRE-ANTOINE (Hans P. Ant.), fils de Hans Jacob et de Barbara Girtanner * 13 juin 1670, † v. 1740, peintre sur verre. — 3. ANNA BARBARA, peintre sur verre, fille de Jean-Pierre et de Maria-Elisab. Schnyder, * 23 mars 1706, † v. 1760, la dernière de cette famille d'artistes. On connaît d'elle des centaines de vitraux peints en applique. Monogramme AMAE. — *Armoiries* : parti à dextre fascé de 4 pièces de gueules, d'argent, de sable et d'or, à senestre d'or au lion de gueules. — *SKL* I 4 f. (P. X. W.)



ABETRINGELE. Rite ayant pour but de favoriser la fertilité et qui se pratique le soir de Silvestre à Laupen (Berne) par un bruyant cortège populaire. Il prétend enterrer l'année expirante et mettre les démons de l'hiver en fuite. — Hoffmann-Krayer : *Feste und Bräuche*, p. 105. — *SAVk* I, 222. H. B.

AB ETZELN. Maître HERMANN, ... de Zurich, dans les ... 4 décembre 1550 et dans le ... 9 mars et 29 avril 1552, peut-être identique avec l'architecte de l'église paroissiale de Baar, d'après *JZ Baar* du 24 août 1561 (*SKL* I, p. 6). — *Armoiries* : d'azur à une faucille d'argent à manche de gueules sur 3 monts de sinople, *Geschl.-Buch*, *Grebel*, archives de la ville Z. 1628, sur des rochers d'argent (*Geschl.-Buch Lassl.* 1780) ; armes complètes : *Geschl.-Buch* 1657. La famille du même nom que l'on trouve à ... à l'époque de la réformation, ne peut être rattachée à ce ... de ... — Voir ... *Ortsgeschichte*, ... [illegible] F. H. et F. H.

ABFRUTT (C. Uri, Com. Göschenen). V. *DGS*. Cité dans les documents de 1349, 1563 et 1578, ... aussi Oldrutt, situé à environ 20 min au S. de Göschenen, sur le sentier de la Göscheneralp. Au centre de ce hameau, qui se rattacha jusqu'en 1875 à la paroisse de Wassen, s'élève une chapelle consacrée à Saint Mathias, protecteur des avalanches. On y célèbre encore sa fête, 25 févr., comme jour férié facultatif, avec messe solennelle et ... [illegible]

Depuis 1880, elle a lieu le 4e dimanche d'octobre. Autrefois, il s'y joignait une fête de tir, pour laquelle la Landsgemeinde du 2 mai 1779 accorda annuellement une paire de culottes appelées « Kilwjhosen » (Kilwi = Kirchweihfest). Encore aujourd'hui, le nom de « Scheibenplatzli » (place des cibles) rappelle cette ancienne coutume. 14 Obits (messes anniversaires) dont 9 subsistent encore aujourd'hui, ont été fondées dans la chapelle d'Abfrutt. D'après une annotation qui figure dans le livre anniversaire de Wassen, l'ancienne chapelle a été construite en 1608. Elle avait un campanile construit à la manière italienne, ce qui était caractéristique, et unique en son genre dans le pays d'Uri. Celui-ci était formé d'une épaisse muraille quadrangulaire, au sommet de laquelle était réservée une fente contenant la cloche à peine protégée par un petit toit aplati. Cette construction originale fut démolie en 1880 et remplacée par une chapelle deux fois plus grande. On y replaca l'ancien autel, avec la statue de bois du patron de la chapelle et les images des apôtres. Après qu'un éboulement de pierre eut détruit, en 1883, la chapelle de Saint-Nicolas, située plus loin dans la vallée, on transporta la petite cloche de cette chapelle à Abfrutt. [E. WYMANN.]

ABGOTSPON. Voir GOTTSPONER.

ABIASCA. Voir BIASCA.

ABIBERG. Seigneurs et famille de Schwyz. Voir ABYBERG.

AB INKENBERG (plus rarement **von I.**). Famille bourgeoise de Zurich des XIVe et XVe s., originaire du canton de Zoug. Alliances de filles avec des maris appartenant à la noblesse de race. Le nom est tiré de Inkenberg ou Hinkenberg, hameau de la commune de Baar (voir *DGS* II, p. 589). — 1242 *Inchkenberch* *UZ* II no 566). La manse ab I. à Bettwil (C. Argovie) mentionnée en 1331 dans le rentier d'Einsiedeln emprunte peut-être déjà son nom à cette famille. (*Gfr.* 45, p. 57.)

Armoiries : de sable à un pal d'or chargé de trois monts de sinople. A partir de l'armorial d'Edlibach de 1488 les monts sont par erreur changés en trèfles ; Dursteler donne un sceau exact de Pantaleon de 1420. La cimier reproduit les figures de l'écu sur un vol. Dans Edlibach le nom a été mutilé par suite d'une erreur [illegible]. De nombreux sceaux de Pantaleon confirment ces armoiries. Une seconde armoirie non corroborée par des sceaux apparaît avec Edlibach : coupé de sable à une étoile d'argent et du second à un mont à 3 coupeaux du premier. Dursteler et Meiss ont des variantes dans les émaux.



Les membres les plus anciens de la famille se trouvent dans les obituaires de Saint-Michel à Zoug, de Baar et de Saint-Blaise (voir Stadlin : *Topogr. des Kant. Zug* III, p. 337). — 1. PETER, époux de Henena Schwerter. — 2. HEINRICH 1329-1349 plusieurs fois témoin et arbitre, principalement dans des actes du couvent de Kappel qu'il avait [illegible] et revendiquait des droits à Inkenberg. — 3. MARGARETH, femme de Jean de Maschwanden, † le 2 septembre d'après l'*obituaire* de Baumgarten Merz, *Burgen des Aargaus*, p. 111, n. 4. — 4. URSULA probablement sœur du maître-bourgeois †, avant 1378, épouse tout d'abord Henri IV de Seengen, seigneur de Zufikon, du conseil de Bremgarten ; puis Walther de Heidegg à Aristau et Bremgarten (Merz *l. c.* et *MGS* III, p. 323 et 350). — 5. **Pantaleon** ou **Pentheli**, probablement un fils du no 2, acquiert la bourgeoisie de Zurich le 21 mars 1368, est appelé à cette occasion P. von I. ; fait la même année usage d'un sceau. De 1370-1375, les rôles d'impôts ne le désignent que comme locataire ; à partir de 1372, il est propriétaire dans le quartier de Niederdorf et compte au XVe s. parmi les citoyens les plus fortunés [illegible] de 1408-1427 20 % de cens. Il fait assez rapidement carrière dans les emplois publics et les conserve en partie très longtemps. Surveillant du marché au grain, membre du conseil en mars de 1375 à 1409, puis de 1412 à 1426 ; en 1373, il est percepteur des impôts au Neumarkt ; trésorier 1377-1378, 1379-1380, 1382-1383, 1384-1385, 1386-1387, hôpitalier en partie de 1383 à 1426, garde-sceau 1386-1388, 1391 et 1395 [illegible] bailli de Wiedikon ; 1397, 1414, 1415, 1418, 1421 [illegible] bailli de Hongg et finalement pendant un certain temps maître-bourgeois au second semestre de 1411 et de 1412 député à la diète du 3 mai 1417 (*AS* I n 384). Il était un des collateurs de l'église Saint-Pierre à Zurich où il fonda comme hôpitalier un bénéfice attaché à l'autel de la Vierge. En 1400, administrateur et représentant du couvent des Frères Mineurs à Zurich ; est mort un 31 décembre (1426 ?) d'après les obituaires de la prévoté de Zurich et de Saint-Blaise. — 6. JEAN, chevalier de Saint-Jean commandeur de la maison de Reiden (Lucerne), appose son sceau le 5 janvier 1421 (*Gfr.* 25, p. 326).

Voir : *Leu* X p. 536. — F. K. Stadlin : *Topogr. des Kant. Zug* III, p. 337. — *Gfr.* VIII, etc. — *Zür. Stadtbücher* I-II. — *Zür. Steuerbücher* I. — W. Frey : *Beiträge zur Finanzgesch. Zürichs* (1910 Suppl. p. XXXI, etc. — *Mon. Germ. Necr.* I. — Sal. Hess : *Geschichte der Pfarrkirche zu St. Peter in Zür.* p. 85. — Sal. Hirzel : *Zürich. Jahrbücher* II, p. 112, etc. — *Nbl. Waisenhaus* 1904, p. 85. — J. Egli : *Ausgest. Adel Zürichs*, p. 80. — *Regesten von Cappel.* [F. H.]

ABISS. Voir ABYS.

ABJURATION. Le 21 mai 1536, le peuple de Genève réuni en Conseil général arrête de vivre en la « sainte loy évangélique et parole de Dieu ». Par le vote des *Ordonnances ecclésiastiques*, le 20 novembre 1541 et le 13 novembre 1561, il établit une « police ecclésiastique » pour la ville et son territoire et de cette façon organise le gouvernement spirituel de l'Etat. Les bourgeois et l'habitant de Genève soumis à cette police doivent donc être, de ce chef, membres de l'Eglise.

Pour être reçus membres de l'Eglise, ceux qui étaient nés catholiques faisaient abjuration du papisme devant le Consistoire. Le changement de religion et l'abjuration de la foi réformée entraînaient, *ipso facto*, la perte de la bourgeoisie. La réconciliation avec l'Eglise de ceux qui avaient abandonné leur foi ou qui étaient retournés aux pratiques catholiques devait avoir lieu par une reconnaissance publique de la faute. Ces *réparations* enregistrées par le Consistoire purent dès le commencement du XVIIIe siècle être reçues en particulier par un ministre.

Jusqu'à la fin de l'ancienne République, en 1798, la religion protestante fut maintenue comme Religion de l'Etat. La *Constitution genevoise* de 1794-1796 consacre encore par des règles strictes l'abjuration d'une religion étrangère et la réparation par devant le Consistoire. — V. *Edits de la République de Genève* (Genève 1707), p. 157. *Ordonnances ecclésiastiques* du 3 juin 1576, art 95 ; *Constitution genevoise* (Genève, 1796), p. 180, art. 799, 800, 801. — Cf. Eugène Choisy, *La théocratie à Genève au temps de Calvin* (Genève, 1897), p. 252-253 ; *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 63e année 1914, p. 148-162. [P.-E. M.]

ABLÆNTSCHEN (C. Berne, D. Gessenay. V. *DGS*). Anciennes formes : *Afpentschen, Ablentschen*, plus rarement *Ablentsch*. En français Avernetta ; [illegible] Ablentschen de Avelantze, avalanche, lat. *[illegible]*. Village de montagne et paroisse, la localité la plus élevée de la vallée de [illegible]. Le dialecte est du type de l'Oberland occidental (Gessenay-Simmenthal). Politiquement, dépend de la commune de Gessenay, mais possède sa propre école et sa propre église, est une paroisse séparée depuis 1704. La chapelle, à laquelle fut adjoint un cimetière en 1561, était primitivement desservie depuis Gessenay. Comme faisant partie du territoire de Gessenay, A. appartenait au comté de Gruyère jusqu'au moment où celui-ci échut aux villes de Berne et de Fribourg, en 1555. A. devint alors bernois, avec Gessenay, et fit partie de ce bailliage. La Réformation y fut introduite en 1556. En 1648, 18 maisons ; en 1835, 28 m. et 132 hab. ; en 1888, 23 m., 137 hab. ; en 1910, 96 hab. — Jahn : *Chronik des Kantons Bern*, p. 57 ss. [G. A.]

ABLENTSCHEN. Voir [illegible].

ABLUTION. A la célébration de la messe, le prêtre fait verser par ses acolytes, après la communion, du vin dans le calice pour le nettoyer (purification), puis tenant les pouces et l'index [illegible] la coupe, il fait verser sur ces doigts du vin et du vin et de l'eau [illegible] *in* [illegible] et qu'il boit en même [illegible] ablution. Lorsque la communion des enfants fut [illegible] [illegible] par le [illegible] d[illegible] 12e siècle [illegible] un devoir pour les enfants nouvellement baptisés. L'ablu-

tion fut encore administrée assez longtemps dans quelques diocèses, entre autres dans ceux de Constance et de Bâle; elle fut également employée pour les malades. C'est dans le baillage de Birseck que cet usage se maintint le plus longtemps ainsi que dans quelques endroits des cantons primitifs. Un vase d'argent en forme de tasse pourvu d'un goulot, et ayant servi à administrer l'ablution aux malades, se trouve encore dans le trésor des églises d'Alpnach et de Wolfenschiessen. — Voir *Gfr.* 60, 1905, p. 6-12, 35-44. [E. B.]

ABLUTZ. Famille bourgeoise de Mellingen (C. Argovie). JEAN-JACQUES fut chargé comme « peintre-expert » en 1681 de peindre l'horloge de la tour de Bremgarten pour le prix de 70 fl. et l'horloge de l'hôpital regardant la ville avec tous les chiffres d'heures et signes pour le prix de 110 fl. de monnaie. — JEAN-JACQUES, secrétaire de ville de Mellingen, est mentionné dans un document de 1697. Un Dr. A., secrétaire de ville de Mellingen, est probablement l'auteur des *Acta rerum Mellingensium*, une source d'information sur l'époque de la Réformation dans cette ville. Peut-être est-il identique avec le précédent. — Voir Metz: *Burgen und Wehrbauten* I, 152. — *Schlussber. der Schulen von Bremgarten* 1856-57, 44. — *Das Stadtrecht von Mellingen, bearb. v. W. Merz (SSR Aarg.)*, p. 428. — R. v. Liebenau: *Die Stadt Mellingen* (*Argovia* 14, p. 75). [F. W.]

ABOLITION DES DROITS FÉODAUX. Voir DÎMES, RACHAT DES et DROITS FÉODAUX.

ABOLITION D'USAGES (C. Genève). Le Petit Conseil approuva, le 18 février 1784, une liste des usages abolis en vertu de l'art. 8 du Tit. 17 de l'Édit de Pacification (1782). En opposition à ces usages, le législateur entendait maintenir le texte des Édits civils revus en 1713, contre lesquels l'usage avait prévalu et qu'il faudrait désormais observer à la lettre. — Cf. Genève A. E., P. H., n° 5160. [C. R.]

ABOLITIONNISME. Voir FÉDÉRATION ABOLITIONNISTE INTERNATIONALE.

ABON, *Jacques Auguste*, écuyer, seigneur de Boulays, conseiller du roi de France, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, a été de 1657 à 1670 trésorier général triennal pour les ligues suisses et les Grisons et comme tel en rapport avec la Suisse en particulier par le payement des pensions françaises. [J. G.]

ABONDANCE (ABBAYE D'). Cette abbaye importante située en Chablais sur la Dranse, à 24 km. de Thonon, dont les chanoines suivaient la règle de saint Augustin et dès 1607 celle des Feuillants de l'ordre de Cîteaux, possédait un fief important. A Genève même, l'abbé d'Abondance avait une maison au Bourg de Four; à la campagne le couvent garda jusqu'à la Révolution ses droits féodaux sur des terres sises à Jussy, Moniaz, Lullier, Presinge, Carra, Choulex, soit principalement dans les communes sardes réunies à Genève en 1816. — Au pays de Vaud, l'abbaye d'Abondance avait le patronage du prieuré de Nyon et de l'église d'Assens. Les origines de l'Abbaye d'Abondance sont étroitement liées avec l'Abbaye de Saint-Maurice, à laquelle on attribue sa fondation, et dont elle relevait avant sa propre constitution en abbaye; aussi les rapports de l'Abbaye d'A. avec le Valais ont-ils été nombreux. Rodolphe, qui est considéré comme le premier abbé d'Abondance, fut transféré en 1153 sur le siège abbatial de Saint-Maurice afin d'en réformer la règle, qui paraissait fort relâchée. Par une charte datée de Géronde près de Sierre 1223, Gerold, seigneur de la Tour-Châtillon, faisait don à l'abbaye d'Abondance du prieuré de l'église de la vallée de Lötschen, qui resta sous cette juridiction jusqu'en 1531, où l'évêque de Sion le racheta moyennant 400 livres mauriçoises. Pendant [illegible] au cours de l'occupation d'Évian par les Valaisans (1536-1569), des dissentiments éclatèrent entre le gouvernement de Sion et le chef de la communauté au sujet de la juridiction temporelle dont ce dernier se prévalait sur ses propres terres. Pareillement en 1581 l'évêque Antoine de la Tour céda à ce monastère le prieuré de [illegible] et Val d'Illiez en échange de la Chartreuse de Géronde. Ce prieuré devait faire retour aux évêques de Sion en 1698.

Voir: J. L. Grillet: *Dictionnaire historique, littéraire et statistique du Mont-Blanc et du Léman*. — [illegible] Besson: *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne*, etc., 1759. — L. E. Piccard: *Mémoires de l'Académie chablaisienne*, t. XVII-XVIII. Genève, Archives d'État, Titres et Droits de la Seigneurie. — Abbé Gremaud: *Mémoires et Documents* (Chartes I, 306). — Boccard: *Histoire du Valais*. — Chanoine Grenat: *Histoire moderne du Valais*, p. 23. [L. E. et L. C.]

ABONDANCE, d', Perrod (Genève), syndic en 1309. — Genève, A. E. — P. H. 168 [illegible] [C. R.]

ABONDIO ou ABBONDIO. On trouve ce nom comme nom de famille et aussi comme simple prénom. Les *armes* les plus anciennes des A. sont celles aux deux étoiles, tandis que celles portant l'aigle, la tour et le cerf, gravées sur un vieux sceau (de 1830) ayant appartenu à un Giovanni Antonio leur ont été octroyées par l'empereur Maximilien, lorsqu'il confirma à Antonio son titre de noblesse; les émaux de ces armes sont inconnus. — Parmi les familles d'Ascona, près de Locarno, celle des A. est une des plus anciennes du bourg. Elle est de vieille noblesse et commence à figurer dans des documents existant encore dès le XVe s. Elle était riche, avait ses possessions et son siège à Moscia, hameau d'Ascona situé aux bords du lac, près Brissago, et donna de nombreux chanoines à la collégiale de Locarno, plusieurs curés à la paroisse d'Ascona et plus d'un artiste. Elle avait dans l'église paroissiale d'Ascona le droit de patronage sur la chapelle de la Ste-Vierge, droit qui passa plus tard à la famille Sireon. Dans la première moitié du XVIIIe s. nous trouvons des Abondio établis à Locarno. — Voir *[illegible]*; comm. par M. l'abbé Siro Borrani. — Parmi les membres marquants, citons: 1. ***Giovanni***, d'Ascona, vécut à la fin du XIVe et au commencement du XVe s. Élève de l'Abbaye de Disentis, puis ecclésiastique si distingué que les écrivains l'appelèrent un « prince chrétien très influent »; il prit part au Concile de Constance et fut ami et confident de l'empereur Sigismond, qui l'avait connu probablement à l'Abbaye de Disentis lors de son voyage en Italie par le Lukmanier en 1413. Depuis le 11 juillet 1418, il fut évêque de Riga. On ne connaît pas la date de sa mort; mais il dut mourir avant le 13 octobre 1424, puisque, à cette date, un autre évêque, Henning, [illegible] sur la chaire de Riga. — Siro Borrani: *[illegible] Benedettini [illegible]*, in *Monitore Ecclesiastico dell' Amministrazione Apostolica Ticinese*, 1917. — 2. A. DE RIVA SAN VITALE, ingénieur naval au service du duc de Milan. En 1448, il est désigné avec deux autres compatriotes, MARTINO et GIORGIO, pour réparer la flottille ducale du lac d'Iseo. — *BStor.* 1879 et 1885. — 3. A. D'ASCONA. Sculpteur. Vit en 1530 à Ascona; probablement le même que le suivant. — *BStor.* 1885. — 4. ***Antonio*** [illegible] d'ASCONIO d'Ascona, [illegible] sculpteur tessinois, qui vécut au XVIe siècle à Milan. On ignore les dates de sa naissance et de sa mort. Œuvres [illegible] statues d'Adam et d'Ève de la façade de Notre-Dame près de S. Celso à Milan, [illegible] des orgues de la même église, [illegible] Milan [illegible] 1578, et à [illegible] 1564 pour des [illegible] particuliers. Il aurait fait un groupe de Vénus et Cupidon, qui [illegible] dans les musées de François Ier de France. — *ALBK*. — Bianchi: *Artisti ticinesi*. — Oldelli: *Dizionario [illegible] degli uomini illustri del Cantone Ticino*. — Rahn: *Wanderungen im Tessin*. — *SKL*. — 5. ***Antonio*** [illegible], * probablement à Milan en 1538, † à Vienne le 22 mai 1591, fils du précédent, médailleur, sculpteur et peintre. [illegible] il vécut à Vienne et à Prague à la cour de Maximilien II, qui lui confirma en 1574 son titre de noblesse et [illegible]. Il resta [illegible] Rodolphe II [illegible]; de 1571-1572 il est en [illegible], puis dans diverses cours de l'Allemagne centrale et en Bavière, en 1582 revient à Prague, en 1583 en Italie, en 1584 il est [illegible] Prague, puis à Vienne [illegible] on compte 48 médaillons signés de son nom, mais il y en a bien d'autres non signés. Ce sont surtout des portraits de l'empereur Maximilien II et de sa femme Marie, de Rodolphe II, des archiducs et des [illegible]

Musée historique de Bâle possède de lui une Madone avec l'Enfant Jésus. Très connue est la *Toilette de Vénus* qu'il composa avec Durer. Les documents l'appellent souvent peintre de cour, peut-être parce que ses médaillons étaient peints. A. contribua pour une grande part à la vogue de la céroplastique. — *ALBK*. — *SKL*. — 6. JOHANNES ANTONIUS, sculpteur d'Ascona. Dans le protocole de l'assemblée des bourgeois (*vicini*) d'Ascona du 28 octobre 1592 il est mentionné un « D. Jo. Ant's sculptor de Abundijs », peut-être fils d'Antonio le jeune. On ne sait rien de plus de lui. — 7. AMBROSIO d'Ascona, prêtre du XVIe s., fils de Bernard « quondam Paulo » ; en 1555 il était maître d'école à Ascona et en 1558 habitant Locarno, où il était « rector et praeceptor ludi litterarum ». — 8. *Alessandro*, d'Ascona, * vers 1580, † 1675, fils d'Antonio le jeune, médailleur et artiste en céroplastique. Dans un autographe au Musée autrichien des arts et des industries, il s'appelle lui-même *nobilis tridentinus*. Ses premiers médaillons datent de 1600. Bien que son style se rapproche beaucoup de celui des médaillons hollandais, il ne paraît pas avoir séjourné en Hollande. Il travailla d'abord à Vienne ; puis en 1602 à la cour de Prague ; en 1606 l'empereur Rodolphe II lui donne 20 florins par mois comme sculpteur de la cour ; en 1616 il épouse Regina, fille du compositeur Orlando Lasso, de Munich et veuve de Hans von Achen, peintre de la cour. De 1625-1631 A. habite vraisemblablement Vienne ; de 1632-1645 il vit à la cour de l'électeur Maximilien I de Bavière et plus tard probablement à la cour impériale. En 1665 A. est conseiller de l'empereur Rodolphe II, puis de Mathias, de Ferdinand II et de l'électeur Maximilien II de Bavière. Il laissa des œuvres nombreuses : portraits d'empereurs, de rois et de personnages des cours de Vienne et de Prague. Kenner compte 36 médaillons d'A. ; mais plusieurs ont disparu. Pour l'élégance, il est estimé supérieur à son père. — *ALBK*. — 9. ANDREA, Andréa de Abundijs « fabbromurario quondam Antonii de Merede » (Meride). En 1692 il travailla à la construction du chœur et du clocher de l'église de S. Sisinio à Mendrisio. — *SKL*. — Monti, *Atti della visita pastorale del Ninguarda*. — 10. ANGELO, contemporain, membre du clergé tessinois, prélat domestique sous les pontificats de Pie X et de Benoît XV, * à Ascona en 1851, ordonné prêtre en 1876, curé-archiprêtre de Balerna. — 11. FRANCESCO, de Locarno, membre du Grand Conseil tessinois de 1813 à 1815, député cantonal (voir Tessin : Constitution). — 12. GIOVANNI, contemporain, avocat et notaire d'Ascona, né à A. le 1er juillet 1870, étudia au collège pontifical d'Ascona, aux collèges de Sion et de Schwyz et aux universités de Turin, Pise et Fribourg où il obtint sa licence en droit en 1892. Il fit son stage chez l'avocat Gioachino Respini et en 1894 ouvrit une étude d'avocat et notaire à Locarno. Député conservateur à plusieurs reprises depuis 1893, présida le Grand Conseil pendant la session parlementaire de printemps 1916. Au sein du parti conservateur, G. fut président de la Droite parlementaire en 1916, président du Comité conservateur du district de Locarno, secrétaire de l'Association des Catholiques suisses, section de Locarno. — J. Dotta : *Ticinesi nei Consigli della Confed. e del Cantone*, Locarno 1903. Dr C. T.

ABONDIO, de. FRANCESCO, * 1827 à Balerna, † 1893, avocat et officier des troupes tessinoises ; nommé major en 1868, en 1872 lieutenant-colonel. Il fut juge au tribunal d'appel cantonal. Dr C. T.

ABPLANALP. A. Famille campagnarde d'Obwald. Gilg devient en 1573 communier de Giswil moyennant 100 livres. Al. T.

B. Nom de famille fréquent dans les communes de Brienz, Brienzwiler, Ebligen, Gadmen, Innertkirchen, Lauterbrunnen, Meiringen et Schattenhalb. Tire son origine d'un alpage au Rothorn de Brienz qui fut colonisé au commencement du XIVe s. par des immigrés du Lötschental. — HANS a été de 1685 à 1691 landammann du Haut Hasli et banneret de 1691 à 1701. Issu de la famille de Gadmen : ARNOLD, maître de gymnastique à Bâle, * le 14 décembre 1884 à Brienz. Après avoir suivi en Suisse plusieurs cours pour maîtres de gymnastique et après des études théoriques et une activité pratique à l'Institut de culture physique Sandow à Londres, il fonda à Bâle un établissement privé de gymnastique. Il a exposé son système dans un écrit publié en 1915, *Abplanalp's Rumpfturnen* (La gymnastique du tronc, système Abplanalp). H. T.

ABRAHAM. Né probablement à Bâle, de parents juifs. Ayant eu différentes visions, il se fit baptiser, et prit le nom de Jean. En 1377, il se fit recevoir de l'alliance des amis de Dieu, sous Nicolas de Bâle, et fut ordonné prêtre. Tôt après 1383, au cours d'un voyage auprès du pape, à Avignon, il fut, ainsi qu'un compagnon de route, brûlé comme hérétique à Vienne, en Dauphiné. — D'après K. Schmidt : *Nicolaus von Basel u. d. Gottesfreunde* (dans *Basel im 14. Jahrh.*). (A. B.)

ABRAHAM (Genève). Nom de plusieurs familles. Un Jean A., notaire vers 1520, un Claude A., B. G., dont le fils Jean, C. G., fut monnayeur. — *A. E.* Genève. C. R.

AB RAMLENSTEIN. Famille éteinte, bourgeoise de Zurich au XIVe s., originaire de la région d'Erlenbach, sur le lac de Zurich. La métairie de Ramlenstein est située dans la commune de Männedorf. — *Armoiries* : Dursteler donne deux armoiries tout à fait différentes : 1. de gueules à deux bâtons fleurdelisés passés en sautoir ; 2. de sable à une pointe ployée d'or accompagnée en chef de deux étoiles d'argent. — Ulli acquiert la bourgeoisie le 10 nov. 1386. — *Zurch. Steuerbücher* I, p. 373. — *Burgerbuch* I, p. 354. — Dursteler : *Geschl.-Buch. Mscr.* 21, f. 251b de la Bibl. Centr. Zur. F. H.

ABRAMO. Peintre tessinois. Il vécut à Rimini vers 1650. On a de lui des portraits d'évêques dans la chapelle de la Gomm[illegible] et des tableaux historiques dans les palais Bianchetti et Nanni de Rimini. — *ALBK*. C. T.

ABRAMOWICZ, *Helene*. Voir LAFUE.

AB REITI. Famille éteinte de la région du lac supérieur de Zurich, établie à Männedorf (C. Zurich), Rapperswil (C. St Gall) et Wollerau (C. Schwyz) ; elle était dans une bonne situation de fortune et considérée. De cette dernière localité elle se transporta à Zurich où elle fut agrégée en 1425. Nom territorial (*Ufen Riet* près Horgen 1277.) *a) Männedorf*. *Armoiries* : le sceau du sous-baili HEINI, à Männedorf, du 25 janvier 1447 (Archives de l'abbaye d'Einsiedeln) porte deux anneaux rangés en pal. Première mention à Männedorf : 1. JEAN 1414. — 2. HEINI ab Redy de M., est sous-bailli 1447. — 3. RUDI prend part, en 1512, à la campagne au secours du pape, et en 1515, à celle de Milan (Marignan) ; il est probablement identique avec RUDI, tué à Cappel en 1531. A partir de cette époque la famille n'est plus nommée.

b) Bourgeois de *Rapperswil*, originaires de Männedorf. HEINI fonde vers 1420-1428, en faveur de l'église de Rapperswil, un obit assigné sur sa maison et son domaine « auf dem Berge », le Herrenberg actuel à Rapperswil ; son sceau n'est pas identique avec celui du sous-bailli Heini de M. de 1447. — Voir *Arch. Ct Zur.* : Actes ville et campagne 2412 et Soc. des Antiquaires 787. — *Arch. de Rapperswil* [illegible] II, p. 125, 135, 151, etc. — *Jahrzeitbuch*, p. 32. — *Reg. Leuenthal* 841. — Baumann : *Reform.-Gesch.* III, p. 263.

c) Famille à *Wollerau* et *Zurich* : WERNI ab Reitti, de Wollerau (C. Schwyz) acquiert la bourgeoisie de Zurich le 24 juillet 1425. — *Burgerbuch* I, f. 377 *b*. F. H. et J. F.

ABRELL, JOH. Voir APRELL.

ABRÉVIATION DE LA JUSTICE (C. Genève). Titres des édits passés en Conseil général le 15 novembre 1556, et au Conseil des Deux Cents le 24 mars 1584 et qui fixaient les règles de la procédure en dernier ressort et sommaire et des causes d'injures. — Genève. *A. E.* [illegible] 16 fol. 291. [illegible] de la République de Genève, tome 1708, p. 128-135.

ABREZOL ou **ABERSOLD.** Famille originaire de Diesbach (Berne). Jonas Metzel [illegible] devenu [illegible] de Montherod en 1729, sa famille est appelée Abrezol en 1743, Abrezel en 1[illegible], et Metzler [illegible] d'Aubonne ou [illegible] des Abersold en 1754. Les A. sont bourgeois de Bursinel et de Montherod. Leur nom est peut-être formé de Aebersold. En 1754 (19 oct.), Jacques-François Metzel [illegible] du [illegible], est reçu bourgeois de la commune de Chardonney sur Morges créée en 1744. A Genève, où elle est représentée actuellement,

des membres de cette famille sont venus se fixer dès le XVIII[e] s., à la campagne et en ville. (François, fils d'Isaac, de Morges, y fut reçu habitant, le 20 décembre 1763.) — Genève *AE*. C. R.

Emile, de Montherod, Vaud * le 2 juin 1850, entra en 1865 dans l'administration des télégraphes, fut de 1882-1884 chef du bureau de téléphone de Lausanne, occupa les mêmes fonctions à Genève de 1884 à 1890; de 1890-1905, inspecteur à l'administration centrale des télégraphes et de 1905-1908 adjoint du directeur général des télégraphes fédéraux à Berne. † d'une attaque à Soleure le 1[er] octobre 1908. — Voir le chapitre *Administr. des télégraphes* dans le fasc. V 9 *g γ* de la *BSL*, p. 36-91. — Actes personnels de la Direction générale des télégraphes féder. — *Journal des postes et télégr. suisses* 1908, n° 42. — Le *Bund* 1908, n° 465. L. M.

ABRI, ABRISER ou **FAIRE L'ABRI**, aussi **ABRIS, ABBRIS** et **ABRIX** indique une mesure de « protection » et signifiait évaluer une redevance en nature, plus spécialement les grains, pour en fixer officiellement le prix équivalent en argent, comme une déclaration analogue, appliquée aux vins, s'appelait la *Vente*. Cette question eut une importance particulière dans la principauté de Neuchâtel où, au 18[e] siècle, elle fut la cause de troubles prolongés et de tragiques événements.

Au moyen âge, les redevances se payaient en nature, mais les contribuables, surtout les petits, étant souvent hors d'état de le faire, ils furent peu à peu autorisés à en acquitter une partie en argent et dès 1501, chaque année à pareille époque, généralement en automne, le Conseil d'État fixait l'*abri* et la *vente*, prix officiel auquel le contribuable pouvait payer sa cote de la dîme des grains et des vins et auquel également les « indigents » pouvaient acheter des greniers de l'état le froment nécessaire à leurs ensemencements. Ce système était favorable aux contribuables qui pouvaient se libérer dans de bonnes conditions et à des prix en rapport avec ceux du marché; il pouvait, il est vrai, aussi encourager certaines spéculations de leur part et on en a vu profiter d'une hausse des grains en hiver pour vendre toute leur récolte, puis au printemps réclamer de l'état des semences au prix inférieur de l'*Abri*. Pour le fisc, la régie avait le grand désavantage de laisser à sa charge les fluctuations résultant des plus ou moins bonnes récoltes et de ne jamais lui permettre de porter au budget une somme fixe de recettes. En outre, les receveurs, fonctionnaires bénévoles, accordaient des facilités de payement aux contribuables peu ponctuels, de sorte que le compte des reliquats était toujours important. Ces receveurs ne pouvaient en conséquence que verser des acomptes à la recette et avaient parfois un arriéré de dix ou même vingt ans.

Dès leur avènement, en 1707, les souverains de la maison de Prusse cherchèrent à remédier à cet état de choses sans grand résultat, mais en 1714, et plus tard encore en 1725, la question d'affermer les impôts fut mise sur le tapis; on renonça provisoirement à cette mesure impopulaire sur l'avis négatif de la commission d'étude, instituée à cet effet, et en présence de la résistance opiniâtre de la ville.

Frédéric II, pour les besoins de sa politique extérieure, tenait surtout à pouvoir compter sur un revenu fixe. Plus tenace que ses prédécesseurs, il passa par dessus toutes les oppositions, envoya à Neuchâtel un employé de la chambre domaniale, le conseiller Rhode, et sur son rapport, les fermes furent introduites en exécution d'un ordre royal, en octobre 1748, en lieu et place de la régie. Les fermiers, que pour tranquilliser le peuple, on continua d'appeler « receveurs », s'engageaient à verser au trésor pendant un certain nombre d'années une redevance invariable que le roi se promettait bien d'augmenter par degrés à chaque renouvellement des contrats; c'était au fermier à veiller à ce que les impôts produisissent une somme supérieure à celle qu'il [illegible] fisc. Comme conséquence, l'*Abri* et la *Vente* furent abolis, les receveurs étant autorisés à fixer eux-mêmes à leur gré les prix auxquels pouvaient se convertir les redevances en nature. Ce fut le point de départ de vingt années d'agitation intérieure et de dissentiments avec le roi.

Déjà l'ingérence inaccoutumée dans les affaires de la principauté d'un fonctionnaire prussien et l'activité déployée par Rhode avaient éveillé la méfiance, et l'introduction du système des fermes provoqua un mécontentement latent qui ne devait éclater que plus tard, mais dès janvier 1749 le Conseil d'État demanda à Berlin de pouvoir rétablir au moins la *Vente* en alléguant que le prix officiel des vins exerçait une grande influence sur le commerce des vins en général, soit avec l'étranger, soit dans les transactions intérieures. Éconduit une première fois, le Conseil d'État revint à la charge et finit par obtenir gain de cause par rescrit du 9 septembre 1749 qui autorisait à rétablir la *Vente*, mais à la condition expresse que les receveurs n'en fussent pas lésés et que le prix du vin des redevances foncières restât dans leurs attributions.

Au Val-de-Travers, l'ancien receveur Guyenet, très impopulaire, avait déjà donné lieu à des plaintes qui ne firent que s'accentuer lorsqu'il fut devenu fermier des recettes de la région; aussi en mars 1750 les 9 communes du Val-de-Travers adressent un placet au Conseil d'État, demandant entre autres le rétablissement de l'*Abri*, la publication du contrat entre le souverain et les receveurs et l'obligation pour ceux-ci de délivrer aux pauvres pour leur entretien une certaine quantité de grains au prix officiel. Cette démarche n'ayant pas eu le résultat voulu, cinq des communes décidèrent deux ans plus tard de s'adresser directement à Berlin et y envoyèrent dans ce but, sans y avoir été préalablement autorisées, un délégué le maire Berthoud, ce qui valut aux pétitionnaires une sévère réprimande de la part de Frédéric II. En 1754, le renouvellement des baux des fermes s'étant fait sur un pied favorable pour le fisc, le roi chercha à abolir de nouveau la *Vente* dont le maintien lui était resté sur le cœur. Mais ici les communes du Vignoble entrent en lice, la question des vins les touchant de près; elles font valoir leurs raisons en faveur de la *Vente* et de nouveau le roi doit céder. Mais le mécontentement fait tache d'huile: la partie la plus agricole du pays, le Val-de-Ruz, auquel se joignirent les montagnards du comté de Valangin adressèrent, du 19 février 1755 au 15 février 1757, successivement trois placets au roi, réclamant le rétablissement de l'*Abri*; « le dommage causé par l'abolition de l'Abri, dit une des remontrances est sensible dans toute la Comté et l'on peut à peine se représenter la misère et la détresse du peuple. » Elle provenait du fait que ce n'est plus le prince, mais le peuple qui subissait les fluctuations de la récolte. Toutes les réclamations sont vaines.

Dès la paix d'Hubertsburg le roi, dont la guerre avait vidé les caisses, revient à la charge.

Il avait en vue toute une série de mesures pour augmenter les ressources qu'il tirait de la principauté. Le plus pressé était de renouveler à des conditions encore plus favorables les baux de la ferme arrivés à terme en 1767. Si lors de l'introduction des fermes on ne s'est pas tout de suite avisé que ce système était contraire aux Articles généraux (voir ce mot) jurés par la maison de Brandebourg lors de son avènement, cet argument a dès lors pris corps et, joint aux autres d'ordre économique, devient un puissant motif d'opposition de la part des Corps et Communautés à la tête desquelles se place la ville de Neuchâtel. Elle interdit la publication des enchères et menaça d'exclure tout bourgeois qui y prendrait part. Celles-ci devinrent impossibles, personne ne se présenta; cependant le commissaire royal Derschau, envoyé avec des pouvoirs spéciaux, réussit à faire un accord avec Guyenet et quelques autres receveurs d'après lequel on leur remettait la ferme du pays en bloc, sous la protection spéciale du roi. L'irritation fut si grande que la ville refusa d'exécuter un ordre d'expulsion prononcé contre un étranger suspect d'intrigues contre la maison de Brandebourg, et que les autorités de la ville et de l'État échangèrent des lettres de compliments avec l'ambassadeur de France à Soleure et la Cour de Versailles que la [illegible] en très mauvais termes avec Frédéric II. [illegible] fort courroucé, mais de son côté, [illegible] étranger. Dès lors [illegible] dans le pays et en destituant trois conseillers d'État, il avait de nouveau [illegible] violé les articles généraux. Les rapports réciproques étaient [illegible] et ses privilèges résolut de porter ses griefs à Berne qui,

en vertu des anciens actes de combourgeoisie, était désignée comme arbitre dans les conflits entre le prince de Neuchâtel et ses sujets.

Il s'en prit à la ville de Neuchâtel et le procès dirigé contre elle fut plaidé successivement en première et seconde instance devant le Petit et le Grand Conseil de Berne. L'avocat général Claude Gaudot (1713-1768) y soutint avec beaucoup de passion les intérêts du prince, bien qu'il eût dans les débuts des dissentiments pris le parti du peuple. La sentence de Berne rendue en dernière instance le 23 janvier 1768 fut défavorable à la ville sur tous les points et de nature à diminuer ses droits acquis, aussi ne fut-elle acceptée qu'avec colère et sous protestation, mais, lorsque 9250 hommes furent mobilisés sous le commandement du général Lentulus pour obtenir l'exécution de la sentence par une occupation militaire, la ville fit sa soumission. L'intervention militaire n'eut donc pas lieu alors, mais toute la population fut profondément ulcérée du jugement de Berne qui consacrait un recul dans le sens de l'absolutisme.

Plusieurs pamphlets parurent pendant les premiers mois de 1768, ils ne firent qu'attiser le feu ; les mesures ordonnées par la seigneurie, mais que les autorités locales se refusèrent à exécuter contre les libraires Fauche de Neuchâtel et Girardet du Locle, qui les avaient répandus, ne contribuèrent pas à calmer les esprits, pas plus que les maladresses commises par le vice-gouverneur Michel et la démarche, restée sans résultat, des corps et communautés auprès du canton Vorort pour solliciter l'intervention du corps helvétique.

L'effervescence atteignit son comble, lorsque l'avocat général Gaudot, qui, pour prix de ses services, avait été nommé lieutenant-gouverneur, revint de Berne le 24 avril. Il fut accueilli par des huées et assiégé dans sa maison par la populace qui, le lendemain, finit par y pénétrer et massacrer ce bouc émissaire de la vindicte publique. Une garde bourgeoise et les grenadiers mis sur pied pour sa protection n'offrirent qu'une résistance passive.

Pour activer l'enquête sur ces événements, menée avec une extrême lenteur par les magistrats, une occupation fédérale fut décidée et 600 hommes appartenant aux quatre cantons alliés (Berne, Fribourg, Lucerne et Soleure) firent leur entrée à Neuchâtel le 21 mai mèche allumée, tandis qu'un corps de 1400 Bernois devait au besoin soutenir le premier contingent, mais il put être licencié au bout de quelques jours. Le procès contre les auteurs de l'assassinat de Gaudot auxquels on avait laissé le temps de fuir, aboutit à quelques bannissements et à la condamnation de cinq des plus compromis à la peine capitale en effigie ; leurs images furent pendues au gibet le 16 juillet avec tout le cérémonial d'une vraie exécution.

La tranquillité se rétablit enfin après la nomination du général de Lentulus au poste de gouverneur. Il jouissait de la faveur particulière du roi et, connu pour ses idées modérées, il inspirait confiance aux Neuchâtelois. Il ne tarda pas à élaborer, de concert avec une commission nationale, un pacte de pacification qui fut ratifié par les députés des corps et communautés assemblés le 19 novembre. Il reconnaissait à ceux-ci le droit de réunion qui leur avait été contesté, admettait l'illégalité de la destitution sans jugement des fonctionnaires, et deux des conseillers d'État suspendus par le roi furent réintégrés dans leur place ; il réglait encore différentes questions de police ou concernant spécialement la ville et, point essentiel, il abolissait définitivement la ferme des revenus pour en revenir à la régie et rétablissait la *vente* et l'*abri*. La coutume en fut dès lors maintenue jusqu'au moment du rachat des dîmes en 1849, la *vente* même jusqu'en 1892, — bien qu'elle n'eût plus d'autre intérêt pour le commerce des vins que celui d'établir à titre d'orientation les prix moyens de l'année.

Voir : *Histoire abrégée des troubles du pays de Neuchâtel pendant les années 1766-1768*. Neuchâtel 1832. — G. G. de Tribolet : *Histoire de Neuchâtel et Valangin*. Neuchâtel 1846 p. 122, 170, ss. — G. de Pury : *L'avènement politique à Neuchâtel en 1768*, dans le MN 1875 p. 190, 236, 292, et 1876 p. 13. — Arnold Borel : *Le conflit entre les Neuchâtelois et Frédéric-le-Grand sur la question de la ferme des impôts 1766-1768*. Neuchâtel 18[illegible]

ABRY. *Paul*, sculpteur, né à Hermance en 1860, ressortissant de Bâle où il reçut sa première instruction technique à l'école des arts et métiers. De 1885-1889, nous le trouvons à celle de Strasbourg et à l'atelier de E. Dorr, également dans cette ville. Après de brefs voyages à Paris et Munich au printemps 1889, il s'établit à Zurich où il est maître à l'école des arts et métiers. A côté de plusieurs travaux décoratifs d'architecture au Musée national, à l'Utoschloss, à la Banque cantonale, etc., on lui doit aussi la fontaine monumentale du quai Uto. — D'après *SKL*. [A. B.]

ABSAGBRIEF. Voir FEHDEBRIEF.

ABSCHEID. Voir ABSCHIEDE.

ABSCHIEDE (CONGES). Sous ce nom allemand, on désigne généralement, même en français, les *Recès* des diètes fédérales de tout ou partie des Ligues et de leurs alliés. Ils étaient remis aux députés prenant congé, d'où leur nom ; ce sont des notes sommaires sur les délibérations, notes devant permettre aux députés de faire rapport aux autorités cantonales ou de prendre des instructions. Le recès de chaque député ne contenait en général que ce qui concernait soit l'ensemble des cantons représentés à la diète, soit ce qui se rapportait à son canton en particulier. Il n'était pas fait de recès général ou de procès-verbal proprement dit. Les recès remontent au 13e siècle et se trouvent pour la plupart dans les archives cantonales. Tandis que les plus anciens se bornent souvent à de simples mots de rappel, les plus récents deviennent parfois assez détaillés.

Afin de rendre ces sources d'information accessibles, Lucerne fit, en 1848, la proposition de prier tous les cantons où des diètes avaient été tenues, de dresser un inventaire des recès et des documents s'y rapportant et de le mettre à la disposition du Vorort. Un modèle présenté également par Lucerne fut adopté pour cet inventaire de 1849 et l'on se mit à l'œuvre dans les différentes archives avec plus ou moins d'activité. En 1832, sur la motion de Glaris, la diète entra en matière sur la question d'un répertoire général et le Vorort autorisait la chancellerie fédérale le 30 décembre 1837 à faire établir et imprimer une collection de recès du XVe siècle. Dès 1839, il était fait dépôt à la diète du 1er volume de l'*Amtliche Sammlung der ältern Eidg. Abschiede mit den Beilagen, den Landfrieden und andern Hauptverträgen als Beilagen*, Lucerne 1839, 4°, embrassant la période 1291-1420 et édité par le Prof. Jos. Eutych Kopp. La diète approuva ce travail et invita le Vorort à le continuer ; mais l'entreprise subit un temps d'arrêt jusqu'au moment où le Conseil fédéral prit les mesures nécessaires à sa reprise le 16 janvier 1852, et cela à l'instigation du chef du département de l'intérieur, le très érudit Conseiller fédéral Stefano FRANSCINI.

La direction fut confiée à l'archiviste cantonal de Zurich GEROLD MEYER DE KNONAU (1804-1858), puis à l'archiviste fédéral Dr Jos. Car. KRÜTLI (1815-1867) et finalement à son successeur, le Dr Jacob KAISER qui réussit à mener ce grand travail à bonne fin. L'*Amtliche Sammlung der ältern eidg. Abschiede, Eidgenössische Abschiede* comprend la période de 1245-1798 et remplit huit volumineux in 4° qui se subdivisent à leur tour en dix-sept parties. Ils ont paru de 1856-1886. Auteurs : Vol. I 1245 à 1420, qui est une 2e édition de celui paru en 1839, Lucerne 1874 Ant. Phil. Segesser. Vol. II 1421 à 1477, III 1 1478 à 1499 et III 2 1500 à 1520 parus à Lucerne 1863, Zurich 1858 et Lucerne 1869, également A. Ph. Segesser. Vol. IV 1a et 1b 1521 à 1528 et 1529 à 1532 à Brugg 1873 et Zurich 1876 Joh. Strickler. Vol. IV 1c, d et e 1533 à 1540, 1541 à 1548 et 1549 à 1555 Lucerne 1878, 1882 et 1886, Ch. Deschwanden. Vol. IV 2 1556 à 1586, Berne 1861 J. K. Krütli. Vol. V 1 1587 à 1617 Berne 1872, J. K. Krütli et J. Kaiser. Vol. V 2 1618 à 1648 Bâle 1875, Dan. Alb. Fechter. Vol. VI 1 Frauenfeld 1867, Jean Adam Pupikofer avec la collaboration de J. Kaiser. Vol. VI 2 Berne 1712 Einsiedeln 1882 Martin Kothing et Jean Bapt. Kälin. Vol. VII 1 et 2 1712 à 1743, 1744 à 1777 Bâle 1860 et 1867, D. A. Fechter. Vol. VIII 1778 à 1798 Zurich 1856 G. Meyer de Knonau. Comme supplément au volume IV 1 a et b édité par lui, M. J. Strickler fit paraître l'*Aktensammlung zur schweizer. Reformationsgeschichte 1521-1532*, Zurich 1878-1884, 5 vol.

Le chancelier fédéral Jean Ulr. Schiess avait déjà préparé la continuation de la collection au delà de 1798. Ce

pendant ce ne fut qu'à la suite d'un mémoire présenté par J. Kaiser, en date du 18 janvier 1876, que ce travail fut entrepris ; ce mémoire eut pour conséquence directe la nomination d'une commission composée de MM. le prof. C. Hilty et des archivistes Kaiser à Berne, Aymon de Crousaz à Lausanne et Strickler à Zurich. Ce dernier élabora un mémoire avec programme et fit paraître comme travail préliminaire un *Generalrepertorium der Acten des helvet. Centralarchivs in Bern* (Berne 1876, 4°). La commission de rédaction, soit l'archiviste fédéral, le prof. Hilty et le prof. Dr Emile Blösch à Berne se réunit pour la première fois à Berne, en décembre 1876. M. J. Strickler se chargea de la rédaction et la commença au printemps 1877. Le résultat en sont les 10 volumes de l'*Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803), im Anschluss an die Sammlung der altern eidg. Abschiede auf Anordnung der Bundesbehörden* (Berne 1886-1905).

Dès le 21 juillet 1820 la diète avait chargé la chancellerie fédérale de publier une table des matières complète des recès « plus récents ». Recueillie par le chancelier Jos. Ch. Franç. Am Rhyn (1800-1849), la première partie parut comme *Repertorium der A. der eid. Tagsatzung 1803-1813* (Berne 1842, 4° et fut suivie, en 1843, d'un volume supplémentaire d'actes. A partir de 1874, sous la direction générale de J. Kaiser et suivant l'ordonnance du Conseil fédéral, nous voyons encore paraître en 51 parties la *Amtliche Sammlung der neueren eidg. A. 1803-1848*. Elle est suivie du *Repertorium der A. der eidg. Tagsatzungen 1814-1848*, édité par Gottl. Wilh. Fetscherin (1818-1883), 2 vol. Berne 1874 et 1876, et en 1886 J. Kaiser éditait une seconde édition du *Repertorium der A. der eidg. Tagsatzungen 1803-1813*, paru en première édition en 1842.

Le recueil officiel des recès fédéraux est ainsi continué jusqu'à la nouvelle Confédération et s'arrête à cette époque. Dans son ensemble, il contient, outre les recès aussi complets que possible, également des actes s'y rapportant directement, tels que des instructions, des avis, des mémoires, des plaintes, des projets d'ordonnances ou de traités, des consultations, des messages d'ambassadeurs étrangers et des documents divers, lesquels doivent être considérés au même degré comme sources historiques. Ainsi, nous voyons que les *Abschiede* forment un important recueil de délibérations et de documents de droit public suisse depuis les origines et jusqu'en 1848. Il reflète comme un miroir l'histoire du développement intérieur et extérieur, la chute et la restauration de la Confédération. On peut considérer comme suite aux recès à partir de 1848 : La *Feuille fédérale suisse* (depuis 1848), le *Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale suisse* depuis 1891 ; le *Recueil contenant la constitution fédérale et les constitutions cantonales en vigueur* (Berne 1891, avec suppléments dès 1892), le *Recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération* (depuis 1849, nouvelle série dès 1875), les *Arrêts du Tribunal fédéral suisse* (depuis 1875) pour autant qu'ils se rapportent au droit public suisse. H. Buessrr.

ABSCHWUNG (C. Berne, D. Oberhasle. Voir *DGS*). Extrémité Est des Lauteraarboden entre la jonction des glaciers de Lauteraar et de Finsteraar et de celui de l'Aar inférieur. C'est sur la moraine de ce dernier glacier que le géologue Franc Jos. Hugi, de Soleure, érigea, du 31 juillet au 3 août 1829, une cabane pour y faire des observations glaciaires ; il l'y retrouva en 1830 et en 1836, mais, entraînée par la descente du glacier, la cabane tomba peu à peu en ruines. En 1839, Ed. Desor constata que ses parois étaient encore bien conservées tandis qu'en 1840 elles n'existaient déjà plus. Elle fut remplacée au même endroit par la nouvelle cabane qu'Agassiz, Desor et leurs compagnons y érigèrent et qu'ils nommèrent l'Hôtel des Neuchâtelois (Voir cet article). H. D.

ABSENCE de la Ville. Terme de droit public genevois. Coutumièrement, le fait de s'absenter de la ville fut considéré, à Genève, comme une faute grave méritant des sanctions d'autant plus sévères que la cité courait des dangers plus grands. Au XVIe s., après la Réforme, une absence de trois mois entraînait la perte de la bourgeoisie, qu'on demandât congé ou non au Petit Conseil. La coutume se perdit, au cours des siècles, pour les personnes particulières, mais on en trouve encore des traces, aujourd'hui, dans l'organisation judiciaire et civile pour des personnes officielles. — Voir Genève A. E. — *Recueil des lois, Rép. decennaux.* — Camille Odier : *Index genevois* (Genève 1912). C. R.

Pour les divers droits ou devoirs concernant l'*absence* des bourgeois, voir Bourgeoisie, Droit de.

ABSINTHE. Cette plante dont deux variétés, la grande *Artemisia absinthium* et la petite *Artemisia pontica*, sont les plus connues, croît un peu dans tous les pays. Elle était employée par les anciens en tisane contre toute espèce de maux ; les prêtres en faisaient usage dans certaines pratiques mystérieuses du culte ; elle était aussi considérée comme l'emblème de l'amertume et, de nos jours encore, comme un charme contre les sortilèges qui venaient à la traverse de l'amour ; aussi, un époux superstitieux ne manquait-il pas, le jour de ses noces, d'en porter un bouquet sous ses habits. L'art de distiller ayant été découvert par les alchimistes du moyen âge, l'absinthe fut probablement une des premières plantes soumises à cette opération, sans qu'il soit possible d'en fixer l'époque ; tout ce que l'on sait est que le *Krauterbuch*, du Dr Lonicerus de 1678, indique l'élixir d'absinthe parmi les *tinctures* que vendaient les apothicaires. Cette liqueur ne prit de l'importance pour notre pays qu'à partir de la fin du XVIIIe siècle. A cette époque un médecin français exilé de son pays, le Dr Ordinaire, vint se fixer à Couvet dans le canton de Neuchâtel pour y exercer son art. Comme tant d'autres médecins de campagne, il préparait lui-même ses médicaments et ne dédaignait pas les panacées ; il employait en particulier l'extrait d'absinthe préparé d'après une recette dont il avait le secret et qui ne tarda pas à jouir d'une certaine vogue. A sa mort, la recette fut achetée par les demoiselles Henriod qui, avec des moyens primitifs et en quantités encore bien modestes, continuèrent cette distillation dans leur cuisine jusqu'au moment où elles vendirent leur recette en 1797 à Henri-Louis Pernod qui fonda alors la première fabrique d'absinthe à Couvet. Grâce à son intelligence commerciale, ses produits passés du domaine de la pharmacie dans celui de boisson d'agrément trouvèrent rapidement un grand écoulement, tant dans le pays qu'à l'étranger, particulièrement en France et en Italie. L'usine de Couvet étant devenue trop petite et pour éviter les droits d'entrée, Pernod construisit en 1805 une nouvelle fabrique à Pontarlier. Des fabriques s'établirent encore à Môtiers, Travers, Fleurier et dans d'autres parties du pays, mais le Val-de-Travers resta le centre de cette industrie ; la culture de l'absinthe et des autres plantes employées à la fabrication de l'extrait y devint une précieuse ressource de la population agricole. L'absinthe ne manquait cependant pas d'adversaires, car absorbée en quantités immodérées, elle produit de graves effets toxiques et on accusait la « Verte Sirène », grâce à son odeur et à son goût attrayants, d'être particulièrement périlleuse pour les caractères faibles, et plus d'un [illegible]. Des forfaits criminels commis sous l'empire de l'alcool et que l'on attribuait, peut-être pas toujours avec raison, à l'absinthe, ont, par l'émoi qu'ils ont causé, contribué à activer le courant d'opinion publique qui, peu à peu, s'était formé non pas contre l'abus seulement, mais contre toute consommation d'absinthe. Un cas particulièrement grave, survenu en 1906, à Commugny, où un nommé Lanfray, français d'origine, a tué à coup de fusil sa femme et ses deux enfants et tournant son arme contre lui-même a essayé de se suicider sans y parvenir, a été le fait déterminant d'une initiative partie du canton de Vaud et qui eut pour porte-parole zélé l'avocat Auguste Monnier. Appuyée par 167,814 signatures, elle demandait la prohibition dans toute l'étendue de la Suisse de l'importation, du transport, de la vente, de la détention pour la vente de l'absinthe, ainsi que des boissons constituant une imitation de l'absinthe. Un délai de deux ans devait être accordé. L'Assemblée fédérale adhéra à cette demande et au vote fédéral qui eut lieu le 5 juillet 1908, l'initiative a été acceptée par 241078 oui contre 138669 non. Les seuls cantons de Neuchâtel et de Genève ont donné une majorité de rejetants. La question intéressant surtout la Suisse romande, nous donnons ici les chiffres de cette partie du pays.

	oui	non
Vaud	17.818	13.949
Neuchâtel	6.337	11.634
Genève	5.974	8.686
Fribourg	7.216	4.912
Valais	7.967	4.377
	44.442	43.558

Par la loi d'exécution du 24 juin 1910, l'entrée en vigueur de la prohibition fut fixée au 7 octobre 1910 et des indemnités aux personnes lésées par ces nouvelles dispositions étaient prévues. L'arrêté fédéral du 22 décembre 1910 en fixa les bases comme suit : tout propriétaire de terrains sur lesquels on cultivait l'absinthe avait droit pour la moins-value à fr. 550 — par hectare ; toute personne ayant cultivé l'absinthe, propriétaire ou fermier, recevait pour perte subie une indemnité unique de fr. 2600 —. Les propriétaires de bâtiments et d'installations pour magasinage et commerce de l'absinthe, touchaient une indemnité unique égale aux trois quarts de la moins-value résultant pour ces installations, la moins-value étant représentée par la différence entre la valeur de construction du 5 juillet 1908 et la valeur d'utilisation possible des bâtiments à partir du 7 octobre 1910. Toute personne ayant fabriqué de l'absinthe jusqu'au 5 juillet 1908 avait droit à une indemnité de quatre fois le montant du bénéfice net réalisé en moyenne annuellement pendant la période quinquennale antérieure. Une somme de fr. 15.000 — était mise à la disposition du canton de Neuchâtel pour dédommager de la perte de salaire les journaliers et journalières, occupés par les cultivateurs d'absinthe ; enfin, toute personne occupée depuis plus de trois ans jusqu'au vote fédéral comme employée ou ouvrier avait droit à une indemnité égale au montant du salaire total reçu par elle durant les quatre années antérieures. Cette somme était majorée de 1/2 % par an pour les employés et ouvriers engagés depuis plus de dix ans. Ces indemnités représentent une somme totale de fr. 1828939 12 payée par la Confédération et qui se répartit comme suit :

Indemnités aux propriétaires et fermiers de terrains cultivés en absinthe	Fr.	131518 30
Aux propriétaires de fabriques et fabricants	»	1112268 06
Aux journaliers occupés par les cultivateurs	»	15000 —
Aux employés et ouvriers des fabriques	»	508374 25
Coût des opérations.	»	61778 41
Total . . .	Fr.	1828939 12

MN. 1864, p. 150, 167 : *L'extrait d'absinthe*, par L. Favre, 1882, p. 114. — L. Perrin : Môtiers-Travers, *La Maison Pernod fils à Pontarlier*, Paris, F. Didot, 1896 (Plaquette publiée à l'occasion du centenaire de la fabrique). — *Appel adressé au bon sens et à la raison du peuple suisse par l'Union des intéressés à la question de l'absinthe au Val-de-Travers*, Fleurier, 1908. — Robert Hercod : *La prohibition de l'absinthe en Suisse*. Publ. par le Comité féd. de l'initiative contre l'absinthe. Lausanne, 1907. JEAN GABEREL.

ABSTINENCE. Voir ANTIALCOOLISME.

ABT. Familles d'Argovie et de Zurich. — A. Familles d'agriculteurs de Bunzen (Argovie). Quelques branches s'adonnèrent à l'industrie, d'autres embrassèrent les carrières libérales.

1. ***Roman***, * 1er mars 1810, fils du commerçant Georges Abt, étudia d'abord la théologie, obtint les ordres mineurs, se voua ensuite au commerce et se rendit finalement à Paris d'abord, comme représentant de ses frères, et pour y reprendre à son compte l'industrie de la paille comme co-propriétaire de la maison Abt frères. Un talent remarquable pour le dessin et beaucoup de goût l'aidèrent dans son travail. Il épousa Marie Wey, fille de l'ammann de district et conseiller d'État, Joachim Wey, de Villmergen et de Maria-Magd. Fischer, sœur de l'aubergiste [illegible], à Muri. Homme politique [illegible], il fut membre du Grand Conseil et plus tard ammann de district, place qu'il dut céder à la majorité [illegible], ce qui ne l'empêcha pas de travailler pour le bien du peuple. Son œuvre est [illegible] de Bunzen dont il prit l'initiative et dont il garda la direction jusqu'à sa mort. C'est encore à lui que l'on doit la construction du presbytère des paroisses de Bunzen, Besenbüren et Waldhausern à Bunzen en 1860. — 2. ***G.-R. Siegfried***, * 15 nov. 1844 † 30 nov. 1884. Fils du n° 1 ; fréquenta les écoles de Bunzen et de Muri, entra, en 1860, au gymnase d'Aarau et plus tard aux universités de Heidelberg, de Zurich et de Paris pour y étudier le droit et obtint, en 1868, son brevet d'avocat pour le canton d'Argovie. La même année, il fut nommé greffier au tribunal du district de Muri et 1873, d'Aarau. Dans ses loisirs, il s'occupa de journalisme ; les événements de son temps lui fournirent toujours une riche matière. En 1874 parut sa brochure *Der Aufruhr im Freiamt vom Januar 1841*. Le 20 mai 1874, Aarau le vit avocat consultant et secrétaire de la Société internationale des chemins de fer de montagnes (Direction Riggenbach et Zschokke). Après la liquidation de cette entreprise, il fut nommé le 2 février 1876, substitut et greffier au tribunal criminel du canton d'Argovie. En septembre 1877, appelé par le Dr Conrad Escher, à la *NZZ*, à Zurich, il rédige les bulletins de politique intérieure, et le 2 février 1879, ensuite d'un appel du conseiller fédéral Schenk, il devient premier secrétaire au Département fédéral de l'Intérieur, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort prématurée. Pendant son séjour à Berne, il traduisit l'*Anleitung für Zivilstandsbeamte* et travailla à la loi scolaire de Schenk. Il fut encore correspondant de différents journaux, entre autres de la *NZZ*, des *Basler Nachrichten*, de la *Neue Freie Presse*, à Vienne, du *Schwäbischer Merkur*, à Stuttgart. Son étude historico-pédagogique : *Joh.-Rud. Fischer von Bern* (S. L. 1882) est le fruit de ses méditations sur la période de la République helvétique. Il avait épousé Anna Eggenschwyler. Son fils Siegfried, * en 1872, est ingénieur à Winterthour. — 3. ***Roman***, * le 17 juillet 1850, fils du n° 1, ingénieur, termina ses études à l'École cantonale de Frauenfeld et à l'École polytechnique de Zurich. Il épousa Nanette Felber. De 1872-1875, il fut constructeur aux ateliers principaux du Central, à Olten ; de 1875-1879, constructeur et chef de bureau de la fabrique de machines de la Compagnie internationale des chemins de fer de montagnes à Aarau ; de 1879-1881, ingénieur contrôleur au Département fédéral des chemins de fer à Berne ; de 1881-1885, ingénieur-chef de l'entreprise des travaux hydrauliques de G. Zschokke et Terrier, à Paris ; depuis 1885, constructeur et entrepreneur de chemins de fer de montagne. En 1892 et 1893, membre, puis président du Conseil d'administration du chemin de fer du Gothard, à Lucerne ; membre du conseil d'administration de toute une série de compagnies industrielles suisses et de chemins de fer de montagnes, des chemins de fer orientaux, de la banque pour entreprises électriques, etc. Il est l'inventeur de la crémaillère « système Abt », une combinaison de la locomotive à adhérence et à crémaillère, qui permet de remorquer de lourds trains à une vitesse [illegible] et sur des pentes dépassant deux à trois fois les [illegible] ordinaires, système qui a obtenu le grand prix [illegible] allemande des administrations de chemins de fer. R. Abt collabora à la construction de [illegible] chemins de fer à crémaillère comptant plus de [illegible] km de longueur, remorqués par plus de [illegible] locomotives système Abt. Parmi ces lignes, la première fut celle du Harz et les plus importantes en Suisse sont : Viège-Zermatt, Generoso, Gornergrat, Furka. A celles-ci s'en ajoutent d'autres en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Bosnie, en France, en Espagne, en Australie, aux Indes, au Japon, en Syrie, dans l'Amérique du Nord, au Mexique, dans l'Amérique du Sud et l'Afrique occidentale ; de plus, les funiculaires du Giessbach, de Lucerne, de Salvatore, du Bürgenstock, du Havre, de Naples et de [illegible]. R. Abt obtint le grade de docteur *honoris causa* de l'École polytechnique de Hanovre, il est président d'honneur de la Société suisse des Amis des Beaux-Arts, membre honoraire de la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes, membre correspondant [illegible] [illegible] des Beaux-Arts et du Musée [illegible], membre honoraire de la Société pour l'exploitation des [illegible], membre du Comité du Musée [illegible], à Munich, etc. Il fit aussi [illegible] 1896 et 1900, Bruxelles, Munich, aux expositions nationales de Genève et de Berne. Ses [illegible] à l'ouvrage de l'Hérisau-

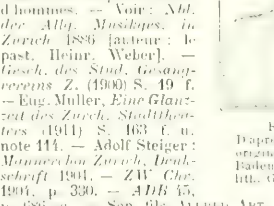
ver : *Spezielle Eisenbahntechnik*, à celui de Röll : *Encyklopädie des Eisenbahnwesens* et à une série de revues techniques suisses, allemandes, autrichiennes et anglaises. A. vit actuellement à Lucerne. — 4. ***Henri*** * en 1851, conseiller national, de Bunzen, fils du n° 1, fréquenta les écoles primaires de Bunzen et de Muri, ainsi que les cours d'hiver, théorique et pratique, de l'école d'agriculture à l'ancienne abbaye de Bénédictins, à Muri, et se rendit pour une année à Paris, chez son oncle, Henri Abt, fabricant de chapeaux et fournisseur du roi Louis XVIII. A l'âge de 19 ans, il reprit la ferme de son père qu'il organisa en ferme modèle, vouant le plus grand intérêt à toutes les questions techniques et économiques ; secrétaire, et plus tard président de la Société d'agriculture du canton d'Argovie, il fut l'un des premiers champions des coopératives agricoles, fonda à Bunzen une des premières associations de ce genre et contribua, en 1886, à la fondation de l'Union des sociétés coopératives agricoles de la Suisse orientale à Winterthour. En 1890, H. A. publia un écrit : *Der Reinertrag der Landwirtschaft, die Grundsteuerschatzung, Hypothekar- u. Erbrechtsgesetzgebung*, qui fit sensation parce qu'il attaquait vivement les bases du système argovien d'impôts et posait une série de problèmes politico-agraires. Le Conseil d'État défendit à l'auteur de faire de la propagande en faveur de ses idées jugées dangereuses pour l'État. En 1887, le canton d'Argovie fonda à Brugg, l'école d'agriculture avec H. A. comme recteur et maître principal, lequel, en 1906, résilia ses fonctions pour se charger de la présidence de l'Union des sociétés coopératives, à Winterthour, et de la rédaction de l'organe de l'union : *Der Genossenschafter*. Déjà en 1897, il s'était chargé de la direction de l'Association suisse d'élevage de la race bovine brune, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1912. C'est ainsi qu'il publia en 1904 une monographie sur le *Schweizerische Braunvieh*. De 1902-1912, il fut encore président de la commission d'inspection du bétail pour le canton d'Argovie. Lorsque les chemins de fer passèrent aux mains de la Confédération, en 1900, il fut choisi pour faire partie du Conseil d'administration. Depuis 1900, il est aussi représentant de l'agriculture au Conseil national. — Un de ses fils, le D[r] ROMAN A., est avocat à Wohlen (Argovie). — Sources : Communiqué par la famille. [F. W.]

B. Familles de la ville de Zurich :

I. Famille de noblesse de race du XIII[e] s. — 1. WERNHERUS DICTUS ABBAS, Custode de la prévôté de Zurich en 1225 ; sa mort, survenue avant 1230, mit le chapitre en possession de revenus à Kusnacht, Trichtenhausen et Witikon. — 2. C. ABBATUS ou ABBAS, chevalier, témoin 18 mars 1261 dans une charte concernant les barons de Regensberg (UZ I, N° 430 31, 461 ; III, N° 1143).

II. Famille bourgeoise des XIV[e] et XV[e] s. — *Armoiries :* de sable à la crosse d'évêque d'or au linge pendant d'argent. Cimier : abbé naissant vêtu de sable tenant un calice d'or dans la senestre (Meiss : *Gesch.-Buch* I, p. 15. — Dürsteler I, p. 11). — Hofe au Horgerberg (Com. Horgen) devient bourgeois de Zurich le 24 janvier 1386. En 1401, un Ruch, probablement le même, possède encore la métairie Moorschwand (Com. Horgen). La famille di parait aussi bien de Zurich que de Horgen avant 1450, mais est peut-être en relation avec la famille Abt, qui tôt après apparait au Lindenberg (C. Argovie). Le nom se rapporte probablement à quelque abbaye Einsiedeln ou Muri. — Voir : *Zürch. Bürgerbuch* I, f. 295. — *Einsiedler Urbar* 1331. [J. F. et F. H.]

ABT, *François*. Chef d'orchestre et compositeur à Zurich. * 22 décembre 1819 à Eilenburg (province prussienne de Saxe) † 31 mars 1885 à Wiesbaden. Il fréquenta l'école Thomas à Leipzig et se vouant à la théologie, mais l'abandonna bientôt pour s'adonner à la musique. En février 1841 il devint maître de chapelle du théâtre de la cour à Bernburg et assume la même année la direction de l'opéra au théâtre par actions de Zurich qui était alors dirigé par la très active Charlotte Birch-Pfeiffer (1841-42). Dès novembre 1844-52 il dirigea également la société de chant « Harmonie de Zurich » fondée en 1841, puis conjointement avec celle-ci, dès 1844-52 la Société Sainte-Cécile ; dès 1845-52 l'orchestre de la Société générale de musique ; 1846-1850 le chœur d'hommes « Studentengesangverein », maintenant « Männerchor Zürich » ; 1847 l'Association des Sociétés de chant de la vallée de la Limmat, fondée en 1828, et temporairement aussi celle des sociétés du bord du lac de Zurich ainsi que la société de chant des étudiants. Appelé à Brunswick, il quitta Zurich en automne 1852. Abt était un fécond compositeur de chants ; on lui en doit plus de 600, dont beaucoup sont devenus très populaires et se chantent souvent, ainsi : *Wenn die Schwalben heimwärts ziehen, Die Abendglocken klingen, Ueber den Sternen, In den Augen liegt das Herz, Schweizerland du Wunderbaum, Nimm deine schönsten Melodien, So viel der Mai auch Blümlein beut, Still und labend, Ade du schönes Waldesgrün, Wo den Himmel Berge kränzen, Dem Vaterland*. Il publia à Zurich sous le titre d'*Arion* un recueil de chants pour chœurs d'hommes. — Voir : *Abl. der Allg. Musikges. in Zurich* 1886 [auteur : le past. Heinr. Weber]. — *Gesch. des Stud. Gesangvereins Z.* (1900) S. 19 f. — Eug. Müller, *Eine Glanzzeit des Zürch. Stadttheaters* (1911) S. 163 f. u. note 114. — Adolf Steiger : *Männerchor Zürich, Denkschrift* 1901. — *ZW Chr.* 1904, p. 330. — *ADB* 45, p. 686 sq. — Son fils ALFRED ABT, * le 26 mai 1855, était chef d'orchestre du théâtre de Genève, où il est mort le 29 avril 1888. [H. B.]





François Abt
D'après une photographie originale de F. Hölzer, à Baden, reprod. par l'Inst. lith. Grimminger, Zurich.

ABTWIL (C. Argovie, D. Muri. V. *DGS*). Paroisse catholique, n'a pas d'armoiries communales. Anciens noms *Apwile, Apwiler* (*Habsburger Urbar*), *Abwil, Appenwile* ; dans le dialecte actuel *Appel* ; comme Abtwil près de Saint-Gall provenant de *Appenwilare* = ferme d'Appo. Des fouilles qui ont abouti à des trouvailles ont fourni les preuves d'établissements du temps des Romains et des Alémans. D'après le rentier de Habsbourg, A. faisait partie du district de Meienberg ; les comtes de Habsbourg y possédaient la haute et la basse juridiction. En 1256, le comte Gottfried de Habsbourg renonce à tous ses droits sur les hommes libres d'A. en faveur de la commanderie de St-Jean de Hohenrain. En 1361, Hartmann de Heidegg obtient du duc Rodolphe d'Autriche, le bailliage avec tous les droits y afférent. Lors de la conquête de l'Argovie en 1415, A. échoua en partage à Lucerne, mais fut cependant, par sentence arbitrale de Berne, attribué avec le district de Meienberg au bailliage commun des sept cantons, en 1425. Le 2 avril 1726, la commune fixait le montant d'une entrée pour les nouveaux communiers et les habitants et, en 1763, elle décidait l'indivisibilité de la moitié des revenus de la commune. Les deux décisions furent approuvées par le haut bailli et inscrites dans le statut communal. Trois manses d'A. appartenaient à la paroisse de Sins ; sur le terrain de la quatrième, une église fut érigée et incorporée à la commanderie de Hohenrain. Cet édifice fut réparé en 1350, un prêtre de St-Jean y disait la messe tous les quinze jours. En 1646, A. demanda que l'église d'être érigée en chapellenie indépendante ; en 1704, l'abbé d'Engelberg, comme collateur de l'église mère de Sins, accorda une autorisation des cultes. Le grand maître de St-Jean avant cédé le droit à la commune en 1710, la construction d'un nouvel édifice fut immédiatement commencée et il fut inauguré en 1712. A. devint une paroisse indépendante en 1757, et l'ancienne chapelle fut démolie. Le couvent d'Engelberg fit desservir la paroisse par un de ses conventuels jusqu'en 1854 ; en vertu de la nouvelle constitution argovienne, les droits de collateur passèrent à la commune. La plus ancienne cloche de la tour date de 1495 ; les fresques, dans l'église, sont l'œuvre du peintre Joseph Balmer d'A. Les habitants du village sont essentiellement adonnés à l'agriculture. — Voir : *ASG* III, 14-15. — *UB des Stiftes Beromünster* I. — *Argovia*

1861, 62-63, Vol. 9, 26, 27. — AS I. II. — *Leu* I. — Bronner : *Der Kant. Aargau.* — W. Merz : *Die Gemeindewappen des Kant. Aargau.* — E. Zschokke : *Gesch. des Kant. Aargau.* — J. Stammler : *Die Pflege der Kunst im Kant. Aargau.* [F. W.]

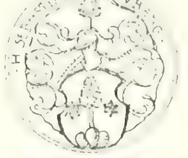
ABTWIL (C. St-Gall). Voir GAISERWALD.

ABUNDI ou **HABUN.** Nom de l'évêque Jean III de Coire ; docteur en théologie et en droit. Originaire probablement de Franconie, il était chanoine d'Eichstätt et remplaça l'évêque de ce diocèse au Concile de Constance qui lui confia la mission de contrôler les titres des dignitaires demandant l'admission au concile. Ses connaissances étendues et sa prudence lui valurent une grande considération, de sorte que le chapitre de Coire l'appela, après la mort du querelleur évêque Hartmann en 1416, à lui succéder. Son élection, tombant à une époque où l'Église était privée de chef, elle ne put obtenir la confirmation papale, mais le nouvel élu l'obtint de l'archevêque de Mayence auquel il l'avait demandée et qui enjoignit au clergé du diocèse de lui accorder l'obéissance. L'évêque Jean fit son entrée solennelle à Coire le 6 avril 1417. Sous l'évêque Hartmann l'évêché s'était profondément endetté et avait été lésé dans ses droits par l'Autriche et les seigneurs de Matsch et de Razuns. L'évêque Jean s'efforça d'améliorer la situation financière de son diocèse et de raffermir ses droits, ce qui lui fut facilité par l'appui libéral qu'il trouva en l'empereur Sigismond. Lorsque le Concile de Constance eut en 1417 élevé Othon Colonna au trône pontifical, celui-ci confirma en 1418 Jean III comme évêque de Coire. Il n'y resta cependant plus longtemps, le pape l'ayant peu après nommé archevêque de Riga, où il mourut le [illegible] mai 1424. — G. Mayer : *Geschichte des Bistums Chur* I, 426-430, Chur 1907. [F. P.]

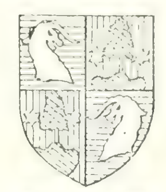
ABURY, ABURI, AB URI, VON URI. Campagnards et consorts au communal intérieur du Quartier d'Arth (Schwyz). Leu dit : Famille éteinte du pays d'Uri à laquelle appartenait : — 1. ANNA, nonne en 1185 du couvent de Lazarites, à Gfenn. — 2. GILIAN, en 1448, bailli de la Léventine. — 3. BALTHASAR et son fils. — 4. JACQUES (voir URI, J. VON), capitaine tué en 1513 à la bataille de Novare, d'autres ont fait partie du conseil cantonal. Plusieurs membres ont émigré dans le canton de Schwyz. — 5. BONORENT, docteur en médecine, a été envoyé comme bailli à Bellinzone en 1633. — 6. HANS fut naturalisé à Schwyz vers 1500 pour 100 L., et — 7. UTY acquit en 1567, pour la même somme, l'agrégation dans le Quartier Neuf. C'est sans doute comme souvenir de l'origine uranaise de la famille qu'elle adopta plus tard la rencontre de taureau comme armoiries tandis que plus anciennement elle portait une marque de maison, ainsi — 8. RODOLPHE VON URI vers 1580 en forme de piège à loup soutenant une croix, — 9. ULIN, inspecteur des travaux vers 1628 deux dits pièges accompagnés en chef d'une croisette. Un sceau du secrétaire d'État — 10. HANS RODOLPHE de 1666 porte déjà la rencontre de taureau sans la marque de l'Etat, plus tard apparaît la tête de taureau seule, de sable en champ de gueules. — 11. HANS était au 15e siècle curé de Morschach. — 12. JEAN BAPTISTE 1779 curé de Nuolen. — 13. ROMAN † 1666 bénédictin à Einsiedeln et — 14. AUGUSTIN également bénédictin à Muri. La famille est sur le point de s'éteindre, son dernier représentant étant le Dr Dominique A., professeur à Schwyz. [STYGER.]

ABYBERG, AB IBERG, AB YBERG, ABIBERG. I. Famille très ancienne, autochtone et libre de l'ancien pays de Schwyz, dont les ancêtres comptent parmi les fondateurs de la Confédération suisse. Elle tire son origine et son nom sans contredit de la localité auf Iberg sise sur le Gibel, à trois quarts d'heure au sud-est de Schwyz. Outre les documents, la source principale pour sa généalogie est l'obituaire de Schwyz. Une chronique de famille, manuscrite et postérieure, la *Ehrenspiegel* de François Marie A. (1714-1799), sur laquelle s'appuie le Dictionnaire de J. J. Leu, doit être consultée avec la plus grande réserve ; sa valeur douteuse est déjà prouvée par le fait qu'elle donne les dates précises de la naissance et de la mort des membres de la famille du XIIIe siècle. Ces deux ouvrages confondent aussi les A. de Schwyz avec la famille ministériale des Yberg dont parle le [illegible] de Lucerne [illegible] Iberg. Au XVIIe siècle déjà Conrad Henri A. [illegible] ses armes (l'if) de la licorne empruntée au [illegible] de cette famille. En réalité, il n'y a entre ces deux familles, appartenant à deux classes totalement différentes, pas la plus petite relation. Les A. de Schwyz étaient des paysans libres et démocratiques, en droit supérieurs, par leur situation sociale inférieurs, aux chevaliers de petite noblesse d'Iberg.

Armoiries. 1. De gueules à un if de sinople au tronc d'or ou d'argent soutenu d'une montagne à trois coupeaux

Sceau provenant des Archives de la ville de Bâle



Armoirie du landammann Kaspar Abyberg (env. 1650)

de sinople, accosté de deux étoiles d'or. — 2. Écartelé au 1 et 4 d'azur à la tête de licorne d'argent et au 2 et 3 de gueules à un if de sinople au tronc d'or ou d'argent soutenu par un mont à trois coupeaux de sinople accosté de deux étoiles d'or.

L'obituaire mentionne 1. ULRICH A., époux de Ida in der Matt, comme ancêtre. Son fils — 2. CONRAD Ier, le « vieux landammann » de l'obituaire de Schwyz, est l'un des promoteurs de la liberté schwyzoise et des fondateurs de la Confédération suisse. Il paraît pour la première fois en 1281 comme l'un des quatre ammann du pays et c'est lui que les documents de 1286, 1291, 1295 appellent landammann. Il scella personnellement l'alliance avec Zurich le 16 octobre 1291 comme honorable Conrad ab Yberg, landammann ; dans l'alliance des trois pays forestiers, au commencement d'août, son nom, comme ceux des autres chefs, n'est pas mentionné ; mais comme il était alors encore, d'après les documents, à la tête du pays, sa participation active ne saurait être douteuse. Sa femme était Judenta. La chronique de famille, dont il est parlé plus haut, place sa mort au 4 août 1297, et il faut bien admettre, d'après le rôle des ancêtres dans l'obituaire de Schwyz, qui fait nettement la distinction entre lui et le « jeune landammann », que son fils poursuivit son œuvre de libération. — 3. CONRAD II qui joua un rôle actif dans la querelle des Marches d'Einsiedeln en 1308, fut à la tête du pays de 1309 à 1311. Son frère aîné — 4. ULRICH II était déjà mort en 1331. — 5. RODOLPHE est nommé dans une lettre d'indulgence pour l'église de Schwyz en 1293. — 6. CONRAD III, fils du n° 3, landammann de 1341-1355, 1370, 1373 ; sa femme, N. Schwanda, était la fille d'Arnold de Wolfenschiessen. — 7. ULRICH III, landammann de 1389-1393 et de 1401-1403, vraisemblablement fils du n° 5, se rencontre dans de nombreux documents jusqu'en 1430. Sa femme était Anna in der Matt. — 8. JEAN Ier, landammann de 1428-1452, peut-être aussi un fils du n° 5. Sa femme Anna Jakob était la fille du landammann Jos. Jakob. Ils avaient en 1448 un fils majeur, Werner, pour lequel son cousin le jeune landammann Ulrich signait. Le landammann Jean participa à la guerre de Zurich, banneret et capitaine à [illegible], il se rendit avec le radeau schwyzois appelé « L'Ours » devant la place forte de Rapperswil, 5 août 1445, il reçut un coup de feu dont il mourut trois jours après. Son fils Werner mentionné plus haut, est probablement celui qui fut tué dans une rixe à Schwyz en 1464 par Jean Untrich (voir Tschudi, *Chronik* II en 1464). — 9. WERNER A. tué à St-Jacques sur la Birse est peut-être un fils du landammann Ulrich. — 10. HENRI, magister, étudia en 1454 à Bâle, desservit jusqu'en 1467 l'église de la Ste Croix à Zoug et fut curé à Einsiedeln en 1469. — 11. ULRICH IV, tué en 1468 devant Waldshut. — 12. ULRICH V, probablement petit-fils du n° 7, landammann 1463-1481, banneret 1484, † vers 1493. Ses épouses furent Vérène ou Dorothée Uloch, puis Anna de Meggen. — 13. JEAN, [illegible] le n° 12 [illegible] de Lucerne en 1502, au Grand Conseil en 1505, banneret 1510, † 1515. En 1516 il payait à Schwyz l'impôt

pour une fortune de 194 £ de revenus. — 14. JEAN, époux de Vérène Basi, tomba le 20 juillet 1499 dans la guerre de Souabe au combat de Rheineck, on ne connait pas sa descendance. — 15. CONRAD était dans la seconde moitié du XVe s. un membre considéré du Conseil de Schwyz. Lui-même et ses enfants Dorothée, Uli, Gret et Anneli étaient membres de la confrérie de St-Martin. Il était probablement aussi le père du « long Uli » et de Gaspard qui demeura près de vingt ans à Sattel. — 16. Le « long Uli » que nous venons de nommer était le contemporain du n° 12. Sa femme Marguerite de Meggen lui donna 7 enfants. En 1482 il résigna ses fonctions d'avoué du couvent de femmes de St-Pierre, à Schwyz. En 1513 il possédait une fortune imposable de 449 £. — 17. HENRI, bailli à Sargans de 1538-1540, † 1572, était le fils de Gaspard nommé plus haut et de Catherine Lutzmann, de Sattel. Il eut trois épouses, Anna Lupfert, Dorothée Ulrich, de Steinen, et enfin Marguerite Schorno. Ses fils étaient Gilg † 1568, époux de Catherine Stocker, l'anabaptiste et médecin Fridolin, mort sans descendants 1567-1568 et — 18. *Gaspard*, né vers 1520, huissier 1551-1556, bailli aux Hofe 1556-1558, bailli de Baden, 1559, landammann 1562, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 80, 82, 87 et 89 était un homme très considéré ; zélé défenseur de la foi catholique, il fut envoyé comme délégué auprès de la ville alliée de Rottweil, sur le Neckar. Il combattit si habilement les prédicants zuricois qui l'avaient précédé, qu'il parvint à convaincre les bourgeois de rester fidèles à leur ancienne religion. Il reçut en récompense un hanap de vermeil, appelé, à cause de sa forme, patte de griffon. En 1586 il était de nouveau représentant des Schwyzois à la constitution de la « Ligue d'or » Borromée entre les sept cantons catholiques. Il hérita de Martin Basi, dernier du nom, de grandes propriétés qu'il possédait, et construisit en 1560 l'ancienne maison A. dans l'endroit appelé « Im Grund », pour laquelle Schwyz, ainsi que le voulait la coutume de l'époque, demanda à la ville de Lucerne un vitrail aux armes du bailli, les autres cantons ayant déjà donné les leurs. Ils sont en grande majorité, sinon même tous, du célèbre peintre verrier Charles von Egeri. En 1588, Gaspard A. vendit publiquement à son fils Jean-Sébastien et aux autres qui pourraient encore lui naître, représentés par son beau-frère l'ancien bailli de Baden, Jean Kennel, toutes ses propriétés, avec l'inventaire agricole complet, pour la somme de 25,000 livres. La fameuse « patte de griffon » fut comprise dans la vente. En 1578, il construisit et agrandit en 1592 également au Grund, la chapelle familiale des A. dédiée aux saints Roch et Sébastien. Son caveau sert de sépulture à l'aîné de la famille. De ses trois femmes : Anna Kennel, Marguerite auf der Mauer et Vérène Zay, le landammann Gaspard n'eut pas moins de 24 enfants dont nous mentionnerons — 19. CONRAD-HENRI * 1560 † 1586 en France, dont l'arrière-petit-fils — 20. GASPARD mourut en 1659 à St-Domingue, dans un combat contre les nègres. Un autre fils du landammann Gaspard était — 21. JEAN-SÉBASTIEN, appelé le « petit landammann », * 1571, † 1651, d'abord capitaine en Espagne et entre 1622 et 1640 trois fois landammann. De ses quatre femmes, Catherine Zeberg, Elisabeth Schmid, Barbe Wirth et Catherine Leubin, il n'eut que quatre enfants parmi lesquels Gaspard sera mentionné plus loin. — 22. CONRAD, le plus jeune des fils de Gaspard (18) et de Vérène Zay, né en 1590, landammann 1654-1656. Comme avoué de l'église de Schwyz depuis 1632, il remania l'obituaire et publia un écrit intéressant sur le trésor de l'église paroissiale de Saint Martin et sur les événements schwyzois de 1640-1661. Il fonda et dota la chapelle de Saint-Jean au Ried (Muotathal), † en 1670. De ses trois épouses, Madeleine Bueler, Elisabeth Ulrich et Marguerite Frischherz, il eut treize enfants. Les filles du n° 18 étaient — 23. DOROTHÉE, épouse du landammann Christophe Schorno et enfin — 24. EVA, * 1593, issue de son troisième mariage, fut un peintre de talent, auteur du tableau de l'autel des Capucins à Arth, où elle s'est représentée en ancien costume schwyzois. — 25. SÉBASTIEN, fils de Conrad-Henri (19) et de Dorothée Reding, le « grand landammann », 1580-1657, débuta dans sa carrière d'homme d'État comme trésorier 1614 et bailli à Lugano 1620, fut quatre fois landammann de 1626 à 1650. Il construisit la grande maison au Mürgli, au-dessous de Rickenbach et appelée aujourd'hui Waldegg. Pour se distinguer de la branche A. du Grund, il plaça dans son *blason* l'if sur champ d'azur, pendant que l'autre était sur champ de gueules. Son union avec Catherine Jutz puis avec Anna Schriber lui donna onze enfants dont six fils ; cependant sa famille s'éteignit avec eux et le Murghof passa aux Fassbind. — 26. JEAN-GASPARD, fils du landammann Jean-Sébastien et de Catherine Zeberg, né en 1605, mort en 1686 servit dans sa jeunesse en Espagne et devint major au régiment Zweyer. Rentré au pays, il devint chancelier, bailli à Lugano, vice-landammann et pendant quatre législatures landammann 1660-1676. Époux de Catherine Suter, il laissa onze enfants, parmi lesquels nous mentionnerons — 27. JEAN-SÉBASTIEN, huissier de l'État, 1655-1667, et bailli dans les bailliages communs. — 28. CONRAD-HENRI, Dr en théologie, revêtit plusieurs charges ecclésiastiques importantes, de même que — 29. JEAN-RODOLPHE, capucin sous le nom de P. Sébastien, qui fut pendant de longues années confesseur au couvent de femmes de la Sainte-Croix à Altdorf, † 1700. — 30. JEAN-ROCH, fils du landammann Conrad (22) et de Marguerite Frischherz, * en 1643, suivit les traditions de la famille et devint officier en Espagne ; de retour au pays, il fut trésorier, de 1694-1696, landammann et mourut en 1736. A l'âge de vingt ans, il avait épousé A. M. Fassbind, alors âgée de seize ans, et vécut une heureuse vie conjugale de trente-six ans. Après la mort de sa femme, il épousa Elisabeth Zay. De ces deux unions naquirent quinze enfants, dix fils et cinq filles dont plusieurs entrèrent au couvent. Parmi les fils, l'un fut prêtre séculier, un autre bénédictin. Un troisième — 31. GEORGES-FRANÇOIS * 1675 entra comme cadet au service espagnol (régiment Meyer). En 1736, après avoir parcouru tous les grades, il devint colonel dans l'armée impériale ; quand il quitta le service, l'impératrice Marie-Thérèse le nomma, le 16 décembre 1750, en reconnaissance de ses fidèles services quartier-maître général. Revenu à Schwyz, il devint vice-landammann. Il avait épousé Barbara Hegner, de Lachen. De leurs cinq fils, deux moururent en bas âge ; un — 32. JEAN-RODOLPHE-ROCH fut chancelier de l'abbaye princière de Schännis, † 1766 ; un autre, — 33. JEAN-JOSEPH-CHARLES, capitaine, et le 3e enfin, — 34. HENRI-FRANÇOIS-MARIE, 1715-1790, commandant de la Marche et archiviste à Schwyz, il rédigea la « *Baugeschichte der schwyz. Pfarrkirche* » et « *l'Urkundenbuch* » dont les MS se trouvent aux archives cantonales ; il composa aussi la Chronique de famille *Ehrensaal*, mentionnée plus haut. Un de ses fils fut le capucin Pierre-François Sales 1745-1819. Un autre fils — 35. P. MARTIN, conventuel de l'abbaye de St-Gall, * 1741, profès 1759. Professeur à l'école de Couvent de Neu St-Johann et St-Gall, curé à Libingen et Neu St. Johann, † en 1777, à Einsiedeln durant le [illegible] des Toggenbourgeois. Le Nécrologe pour Neu St-Johann qu'il écrivit se trouve à la bibliothèque du couvent de St-Gall Cod. 1443. — Voir Rudolf et Rothenflue : *[illegible] Chronik*, p. 84, 220. — Scherrer : *Verz. der Handschr. der Stiftsbibl.* (contiennent des erreurs). Bibliothèque et Archives du couvent.

Des autres fils de Jean-Roch (30) et A.-M. Fassbind — 36. SÉBASTIEN-ROCH fut blessé en 1712 dans la guerre de Vilmergen où il était aumônier, † au Grund en 1773. Son frère — 37. DOMINIQUE-NAZAIRE, en P. Henri, bénédictin d'Einsiedeln, mourut en 17.9. — 38. FRANÇOIS-XAVIER, et — 39. JEAN-MARTIN, d'abord dans le service [illegible] de, ensuite dans le régiment de Niederöst en Espagne. — 40. JEAN-GASPARD passa du service d'Espagne [illegible] de l'Empire, mourut à [illegible] 1746. — 41. CONRAD-HENRI enfin, après avoir été capitaine en Espagne devint colonel en Savoie, et capitaine de la garde suisse, † à Turin en 1743. Sa femme était Régina Christen, de Stans. Leur fils — 42. JOSEPH-ANTOINE fut cadet au service de Savoie, reçut plus tard (1750) de Charles-Emmanuel, la compagnie de son père. Il [illegible] premier lors au [illegible] de [illegible] sine, puis à [illegible], [illegible], il [illegible] dans sa patrie, [illegible] il [illegible] entièrement la maison A. im Grund. En 1749, il accepta une place de lieutenant aux Cent Suisses ; il mourut chevalier des saints Maurice et Lazare à Turin en 1771. Sa femme [illegible] la Mezza[illegible]. Leurs fils, — 43. JOSEPH-ANTOINE II. — 44. FRANÇOIS [illegible]

MINIQUE. — 45. GASPARD et — 46. ALOYS reçurent dès leur berceau le brevet de porte-drapeau avec la solde s'y rattachant. Cela impliquait pour eux le devoir d'entrer plus tard au service sarde. Aloys se retira en 1793 avec le grade et la pension de colonel et l'ordre des saints Maurice et Lazare. Lors de l'invasion française en 1798 il commanda le landsturm schwyzois. Il mourut en 1826 ; de sa femme Anna Reding, il eut trois fils — 47. ALOYS-JOSEPH-ANTOINE — 48. JEAN-THÉODORE-DOMINIQUE, en 1836 officier en Espagne et — 49. *Jean-Théodore*. Ce dernier * le 8 décembre 1795, † le 30 novembre 1869, prit une grande part à toutes les luttes politiques de 1830-1847. Il fut le chef des conservateurs ou Abyberg opposé aux libéraux (ou Reding), dans la querelle des Onglus et des Cornus ; commandant de l'expédition de Kussnacht, principal agent du rétablissement des Jésuites à Schwyz, il fut décoré par le pape Grégoire XVI de la grand'croix de l'ordre de St-Grégoire. Élu landammann après la démission de Nazar Reding (1834) par la landsgemeinde de Rothenturm, il occupa cette charge alternativement avec Ferd. Holdener. Mais la défaite du Sonderbund l'obligea à se retirer avec tout le gouvernement et Reding reprit sa place (15 décembre 1847). Il avait épousé Josefa von Felkle-Felchlin. Son fils unique, le lieutenant Théodore, mourut en 1896 sans enfant. — ALOYS, n° 47, marié à Madeleine-Rose de Hettlingen, était juge cantonal ; son fils GASPARD fut tué à Pérouse ; un autre de ses enfants — 50. ALOYS épousa Antonia Epp, d'Altorf, puis Pauline Réal. Il est le grand-père du conseiller d'État actuel — 51. Dr ALOYS A. — Si nous passons à la branche descendant du général Georges-François (31), au Feldli, nous trouvons : — 52. JEAN-ROCH. Propriétaire des bains minéraux de Seewen déjà connus alors, il publia des notes sur leur valeur curative ; il continua l'œuvre de restauration des bains commencée par son oncle. — 53. JOSEPH-ANTOINE, † 1742 à Ingenbohl. — 54. FÉLIX-ANTOINE-DOMINIQUE, 1706-1771, fils du n° 31, d'abord officier en Sardaigne, puis en Espagne, en 1767 vice-landammann. Un de ses fils — 55. GEORGES-FRANÇOIS-FÉLIX, 1733-1816, fut également officier au Piémont, puis en Espagne et mourut conseiller à Schwyz. De ses trois fils — 56. PLACIDE, 1767-1824, eut une vie des plus aventureuses. Il fut cadet dans le régiment sarde Kalbermatten, 1784 ; aide-major 1786. Créé baron par le roi de Sardaigne en 1791, major, puis lieutenant colonel, il resta au service sarde jusqu'à la cession à la France (1798) et fut décoré. Après avoir servi sous Napoléon, puis Louis XVIII, il reçut la légion d'Honneur (commandeur) et la Croix de Saint-Louis. Il revint à Schwyz, pourvu d'une pension du gouvernement français, y ramenant avec lui sa femme Thérèse Barras, de Naples. Il mourut en 1824. — 57. FÉLIX, le second fils du n° 55, 1770-1832, officier au Piémont, combattit en 1798 au Schornenberg près Arth, contre les Français, fut ensuite capitaine dans la légion helvétique en Italie. En 1802 il fut parmi les troupes marchant contre le gouvernement helvétique ; en 1805 il est lieutenant-colonel fédéral et en 1810 conseiller. — 58. NAZAR-IGNACE-CONRAD-HENRI, 1775-1804, était, comme ses frères n° 56 et 57, officier au Piémont. En 1798, il fut transporté comme prisonnier de guerre en Hongrie, et, capitaine au service de France, il mourut en 1804 à Port au Prince, île de St-Domingue. Deux autres fils du n° 31 — 59. GASPARD-ANTOINE-SÉBASTIEN, * en 1711 et — 60. JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER-HILDEBRAND, 1716-1790, furent également officiers au service sarde ; le dernier devint en 1783 colonel-brigadier. [illegible]



Jean-Théodore Abyberg.
D'après une lithographie des Frères Eglin, Lucerne.

II. Devint bourgeois de Lucerne entre [illegible] Jost, grand conseiller en 1539, bailli de Kriens en 1545, bailli du lac à Sempach 1545, membre du Conseil 1550, bailli de Munster 1551, de Ruswil 1559 ; il tomba à la bataille de Dreux en 1562. Les *armoiries* de cette famille montrent un A majuscule gothique sur trois monts. [P.-X. W.]

ABYS ou **ABYSS.** Famille du canton des Grisons, originaire de Plurs. JEAN ABYS (du district de Plurs) est reçu bourgeois de Coire en 1600 pour 160 florins fins ; il fut la souche d'une nombreuse famille dont sont sortis quelques hommes marquants : 1. *Jean*, Dr méd., 1611-1697, un grand bienfaiteur des Grisons, étudia la médecine à Padoue, puis entré au service de l'Espagne comme médecin militaire, il y acquit une fortune importante. Après son retour, il fut de 1646-1676 médecin des bains de Pfäfers. Ayant perdu ses sept enfants, il légua des sommes importantes au Synode protestant des Grisons, à la paroisse de Coire et aux églises réformées des communes paritétiques de Almens, Stalla, Zizers, Mastrils, Untervaz. Il légua à l'hôpital de Maienfeld 120 florins sous réserve que la commune lui servirait sa vie durant 60 litres de moût. Le plus important de ses legs était destiné à la fondation d'un « Collegium philosophicum » soit d'une école supérieure pour la jeunesse grisonne des deux confessions. L'école commença son activité à Coire en 1699 avec 19 étudiants dans une aile de l'ancien couvent de Saint-Nicolas. L'enseignement comprenait les langues mortes, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la logique. En outre des hommes politiques marquants y donnaient de temps à autre des cours d'histoire nationale et de droit public. La matricule du collège déposée à la Bibliothèque cantonale et comprenant ses statuts donne une bonne idée de son organisation. Coire et l'Engadine fournirent le plus grand nombre d'étudiants et les débuts furent réjouissants. L'établissement ne tarda cependant pas à être aux prises avec de graves difficultés, d'abord avec les héritiers d'Abys, puis avec ses débiteurs, enfin avec le clergé, relativement à la collature et aux droits de surveillance. Toutes ces querelles paralysèrent l'activité de l'établissement ; il put heureusement être réuni en 1803 avec l'école cantonale nouvellement fondée. — 2. *Raget*, colonel, né le 16 mars 1790 à Coire, fils de Abraham, [illegible] commerce et dirigea pendant quelque temps la maison Abys et Cie à Coire. Quartier-maître dans les milices des Grisons dès 1809, il passa en 1812 capitaine d'état-major fédéral. De 1815 à 1822, il servit comme capitaine quartier-maître dans un régiment suisse capitulé dans les Pays-Bas ; de 1826 à 1831, il est lieutenant-colonel au commissariat fédéral des guerres et en 1847, pendant le Sonderbund, commissaire des guerres en chef avec rang de colonel. Comme fonctionnaire civil de son canton, il fut en 1812 [illegible] en 1831 [illegible] de la ville de Coire et après le changement de la constitution de sa ville natale, de 1843-1847, président du tribunal de commerce, bourgmestre de Coire et député de cette ville au Grand Conseil. En 1846 et 1847, il était représentant de son canton à la Diète. A la tête de l'administration de l'armée pendant la guerre du Sonderbund, il acquit, malgré les difficultés extraordinaires avec lesquelles il eut à lutter, l'entière satisfaction du général Dufour qui le lui témoigna par une lettre autographe très flatteuse et lui donna encore dans la suite des preuves de son estime et de sa sympathie. Il mourut le 16 septembre 1866 à Berne. — 3. *Arthur*, [illegible], architecte et peintre, né [illegible] à [illegible]. Après [illegible] chez l'architecte de Rütté, père, à Berne, il poursuivit ses études à l'académie technique de Munich, sous le



Raget Abys.
D'après une gravure sur bois [illegible] *Kalender* [illegible]
1848.

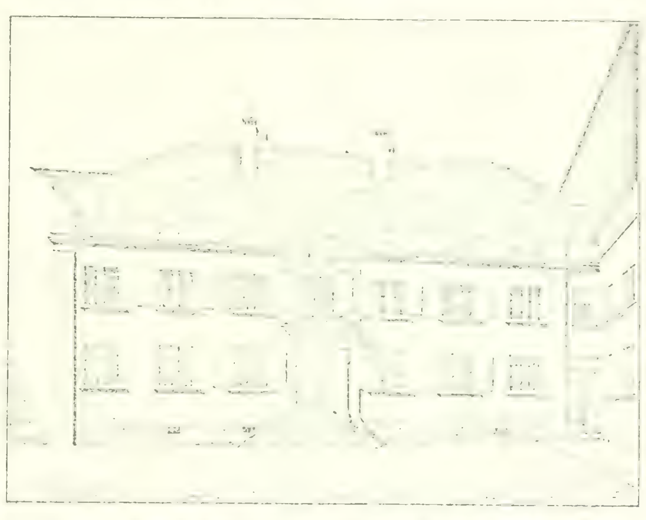
professeur Thiersch, puis travailla dans la maison Robert et Frings à Dusseldorf où il put exécuter de son chef des constructions monumentales. En 1888, il retourna à Berne où il trouva de l'emploi comme architecte à la Direction fédérale des travaux publics. Dans ses heures de loisir, il s'adonna à l'aquarelle et se distingua comme peintre d'architecture et de miniatures. Plusieurs de ses œuvres furent admirées à l'Exposition nationale de Genève. Il mourut après une longue maladie à Muri près Berne, le 23 septembre 1901. — 4. ANNA AEYS-LOTZ, sa femme, née en 1861 à Bâle, y étudia la peinture à l'école d'art, puis à Paris, et vécut quelque temps à Saint-Galmier en France. Revenue à Bâle, elle y donna des leçons de peinture jusqu'à son mariage (1891). Elle a surtout fait des portraits à l'huile et au pastel et de la peinture sur porcelaine. Ses œuvres ont été fréquemment exposées.

Leu : *Lexikon* I, 10. — *Rôle des bourgeois* aux archives de Coire. — *Bündner Monatsblatt* 1856, p. 1. — J.-A. Sprecher : *Geschichte der Republik der drei Bünde im 18. Jahrh.* II, 449 — F. Jecklin : *Das Collegium philos. in Chur und seine Studenten* (*Bündner Monatsbl.* 1914, p. 165). — *Schw. Künstler-Lexikon* I. [F. P.]

ACACIAS (LES) (C. Genève). Localité faisant partie de la banlieue de Genève, entre la route dite des Acacias et la route de Lancy. Ce nom désignait à l'origine un petit groupe de maisons de campagne bâties au XVIIIe siècle le long de la route de Lancy, immédiatement avant le pont sur la Drize ; il s'est étendu peu à peu à tout le quartier qui s'est créé le long de la route des A., commencée en 1878 et achevée en 1881, sur l'emplacement d'un ancien chemin « à talon » qui aboutissait au Pont d'Arve. [CAM. M.]

ACADEMIA. Périodique édité par les frères Leemann et Cie à Zurich. Cette entreprise, sortie de la *Freistudentenschaft* de l'Université de Zurich, se proposait d'être, parmi tous les étudiants un organe impartial dans tout ce qui touchait à la vie académique des deux établissements d'instruction supérieure de Zurich et des universités de la Suisse. Elle cessa de paraître en 1911 ayant fusionné avec une revue concurrente qui prit le titre de *Schweizerische Akademische Rundschau* et ne survécut qu'un an. — Pour les relations entre l'A. et l'Ecole polytechnique, voir Théodore Vetter : *Verband der Studierenden an der Eidg. Technischen Hochschule in Zurich. Historischer Rückblick bei der Feier des 50 jährigen Bestandes 1863-1913*, p. 28. [C. B.]

ACADEMIA S. CAROLI BORROMAEI Académie Borromée à Lucerne. Le 21 mars 1846 fut fondée à Lucerne une société ayant pour but le développement des arts et des sciences selon l'esprit de l'église catholique et le groupement des forces savantes des cantons catholiques. Le nombre des membres fut fixé au maximum de cinquante ; ils devaient être de nationalité suisse. Les statuts prévoyaient la constitution d'un fonds, afin de faire face aux dépenses et permettre la fondation d'une bibliothèque académique ; ils spécifiaient aussi que le Comité devait entretenir une correspondance régulière avec les membres, inviter ces derniers à préparer des travaux scientifiques et faire publier les plus méritoires [illegible]. Le Comité devait aussi s'efforcer de propager les bons écrits, combattre les mauvais, les irréligieux et développer l'art chrétien. Tous les trois ans une assemblée solennelle régulière aurait lieu avec conférences et proclamation des travaux méritoires. Les statuts ayant été approuvés par le pape le 4 juin, l'Académie fut constituée sous la présidence de l'avoyer Constantin Siegwart. En avril 1847, parut le premier fascicule des *Kathol. Annalen*, qui contenait les statuts, l'approbation papale, la liste des membres, ainsi qu'une dissertation du P. Roh, S. J. sur l'ultramontanisme. Les premiers travaux qui parvinrent à l'A. sont : 1. *Series Episcoporum antiquissima episcopatus Curiensis*. 2. *Leu's Tod*. 3. *Die Jesuiten und das Collegium Germanicum zu Rom*. 4. *Gibt es eine kath. Kunst und Wissenschaft?* 5. *Vorzug des Katholicismus vor dem Protestantismus im Bezug auf Ascese* du P. Justus Landolt, d'Einsiedeln. 6. *Quelle, Strömung und Ausmündung der schweiz. Revolutionen vom histor. theolog. Standpunkte*. 7. *Kath. Statistik oder Glückseligkeitslehre für kath. Staaten und ihre Regenten* (par le



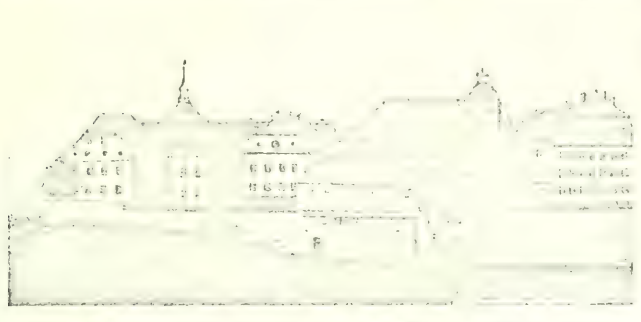
Académie de Berne dans l'ancien couvent des Franciscains. Façade de 1682 (D'après un dessin de L. Saury. Berne 1825)

professeur Stattler, de Soleure vers 1770), manuscrit de 302 pages in-folio. — En mai 1847 le Comité fonda une feuille centrale suisse sous le titre de *Zeitung der kath. Schweiz* ; rédacteur, secrétaire Vincent Fischer ; imprimeurs, Räber frères, à Lucerne. Les membres lucernois de l'A. eurent plusieurs séances, mais après la guerre du Sonderbund la société fut dissoute. [F. X. W.]

ACADÉMIE. On appelle ainsi en Suisse, depuis la Réforme, les écoles supérieures d'instruction publique dont le but était à l'origine de former des pasteurs et des régents. Le développement en diverses facultés s'accentua jusqu'au XIXe siècle où ces académies se transformèrent petit à petit en universités. Ainsi prirent naissance les Académies de Lausanne, la plus ancienne en pays romand (1537), de Genève, création de Calvin (1559) et de Neuchâtel qui ne prit de l'extension qu'à partir de 1831. Celle de Berne 1528 pour la Suisse allemande avait le même but que les académies de la Suisse française et prit un développement analogue. L'Académie de Fribourg eut, dès le début, une visée différente.

1. **Berne.** L'introduction de la Réforme à Berne en 1528 nécessita la fondation d'un établissement d'instruction pour les pasteurs. La nouvelle institution porte le nom de Collège des Cordeliers, parce qu'elle fut ins-

tallée en 1535 dans l'ancien couvent des Cordeliers. Les ordonnances scolaires de 1548, 1616, 1676 et 1770 lui donnèrent son organisation. Aux chaires primitives de



Académie de Berne. L'école supérieure, l'école inférieure et la maison de Wattenwyl à la Herrengasse en 1850. D'après une aquarelle.

théologie, de langues sacrées et de philosophie, on ajouta une chaire de droit en 1680, d'éloquence en 1684, et en 1749, de mathématiques. En 1787 fut fondé l'Institut politique, une école de droit où les futurs magistrats bernois faisaient leurs études en sciences politiques et sociales ; cette institution était indépendante du Collège des Cordeliers, lequel s'appelait aussi École supérieure, pour le distinguer de l'École inférieure. L'École supérieure subit une transformation profonde lorsque, après une décision de 1804, elle fut remplacée par l'Académie inaugurée le 2 novembre 1805. Elle comprenait quatre facultés, théologie, philosophie, droit et médecine, avec une école vétérinaire. A sa tête, comme représentant du gouvernement, se trouvait la curatelle, comprenant le chancelier et deux curateurs ; comme autorité délibératrice fonctionnaient deux conseils académiques, l'un supérieur, l'autre inférieur ; la surveillance des professeurs et des étudiants était exercée par le protecteur. A l'Académie étaient joints un cabinet de physique, un jardin botanique, la maternité, la salle d'anatomie et une école de dessin avec une salle d'antiques. Les discours académiques, les dissertations, les travaux scientifiques des professeurs paraissaient, depuis 1806, dans le *Litterarisches Archiv*. Les étudiants étaient stimulés par les prix distribués par les quatre facultés. La médaille de Haller et le fonds Mushan récompensaient les jeunes prédicateurs de talent. Par décret du Grand Conseil, du 14 mars 1834, l'Académie devint l'Université.

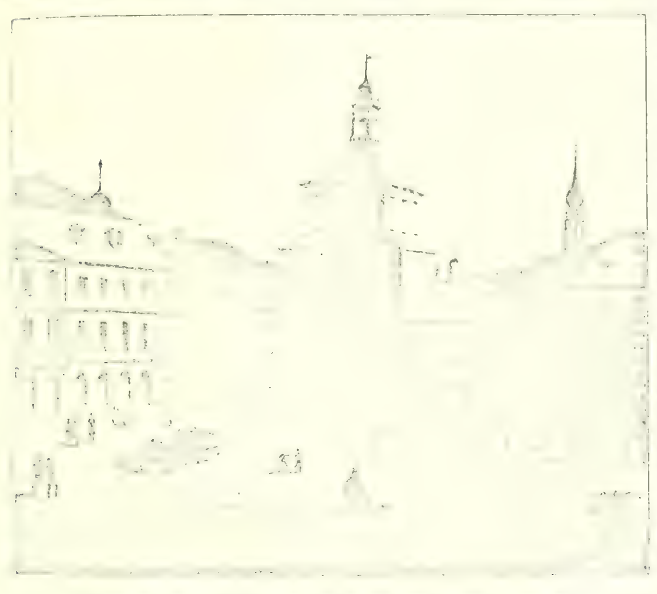
L'Académie a été pour Berne un foyer de vie intellectuelle et scientifique intense durant la période de l'Acte de Médiation et la Restauration. Le chancelier Frédéric de Mutach et le curateur et doyen Ith contribuèrent tout particulièrement à sa prospérité. Mentionnons parmi les professeurs, l'helléniste G. Lösch, le mathématicien J.-Fr. Trechsel, le physicien J.-H. Beck, le naturaliste F.-A. Meissner, le philologue L. Döderlein, le géologue Bern. Studer, l'hébraïsant R. Schärer, l'exégète S. Lutz, les juristes C.-L. de Haller, S. Schnell, E. Henke, l'anatomiste Fr.-A. Emmert et les vétérinaires K.-Fr. Emmert et M. Anker. L'Académie fut transférée dans les vastes bâtiments du couvent des Franciscains, reconstruits en 1682, et qui, démolis en 1906, cédèrent la place au nouveau casino. Les parties les plus remarquables de ces bâtiments étaient celles donnant sur la *Herrengasse*, datant de 1578-1581, et formant l'École inférieure, la façade de la cour du convent en style baroque, 1682, l'ancien cloître avec ses sculptures gothiques, la galerie de la Bibliothèque avec sa remarquable façade [illegible], 17[illegible] et l'aula, de 1810. — Voir Fr. Haag : *Die hohen Schulen zu Bern in ihrer geschichtl. Entwicklung von 1528 bis 1834*. Berne 1903. [F. B.]

2. Fribourg. En 1755, l'État de Fribourg décide la création d'une École de droit ; le projet prévoit d'abord trois, puis deux chaires, et la construction d'un bâtiment au quartier des Places, dans le voisinage de la tour de Jacquemard. Il y a là un vieux grenier qu'on démolit et une maison, dite maison du cloutier (*Haus des Naglers*) dans laquelle, en 1748, devait loger un illustre et infortuné proscrit anglais réfugié en France, le jeune Édouard, fils aîné du prétendant Jacques Stuart. L'École est installée en 1763, dans les étages supérieurs d'un vaste bâtiment neuf, dénommé l'Académie, au rez-de-chaussée duquel est la halle aux vins, bientôt à l'usage de la ville. Un fronton et un balcon ornent la façade qui donne sur les Places, mais point de portes extérieures. On entre par l'intérieur ; les chars y passent et traversent le bâtiment dans toute sa longueur. Les cours commencent avec 34 élèves, le 21 mars 1763, une seule chaire, celle de droit civil, et un seul professeur, un étranger, Joseph Antoine Greissing, qui vient de conquérir ses grades de docteur *in utroque*, à l'Université de Salzbourg. Les leçons de Greissing durent à peine deux ans ; en janvier 1765, il repart pour l'Autriche. Son remplaçant est un Jésuite, le P. Philippe Gerbl, auparavant professeur de droit canon au collège Saint-Michel ; l'État lui confie la chaire de droit civil à l'Académie. Plus tard, vers 1774, la chaire est occupée de nouveau par un laïque, le Dr Tobie Barras, de Broc, né à Fribourg en 17[illegible], futur sénateur de la République helvétique et auteur de plusieurs projets de constitution. En 1798, après l'entrée des Français, l'Académie est transformée en hôpital, et en 1799, en caserne. En 1801, le professeur Barras recommence à l'Académie ses cours interrompus par les événements politiques, mais le bâtiment est dans un état de délabrement tel que, en 1805, l'État décide de le vendre. Ne trouvant pas acquéreur, il cède le 3 août 1828 l'Académie à la ville, en échange du bâtiment de la douane pour transformer ce dernier en Hôtel des Postes. La ville place à l'Académie l'École des filles. Le 25 mai 1873 M. Jean Menoud-Sottaz achète le bâtiment pour la somme de 100 000 francs et y établit l'*Hôtel de Fribourg* (Freiburger Hof) qui devient peu après *Hôtel de Fribourg et de Zæhringen*. Après avoir passé en main d'un consortium, l'Académie devint la propriété de la Société Saint-Pie V, qui y établit, le 28 novembre 1890, le convict actuel Albertinum, où logent les Pères Dominicains professeurs à la Faculté de théologie de l'Université.

Quant à la chaire de droit, elle est rétablie en 1812 et occupée jusqu'en 1824 par le Dr Jean-François Ducros, de Sixt en Faucigny, qui enseigne le droit civil et le droit naturel à un [illegible] d'élèves [illegible] ; depuis le rétablissement des Jésuites en 1818, la chaire de droit fait partie [illegible] de l'enseignement académique de l'Athénée ou Lycée et figure dans les catalogues du collège après la théologie, sous la dénomination d'*Academia juris* [illegible]. Après Ducros, cette chaire reste trois ans inoccupée, elle est confiée en 1827 au Dr Marcelin Bussard, qui la garde jusqu'à sa mort, en 1853, à part une interruption [illegible] année, où elle est occupée par [illegible] Louis Wuilleret, en 1847. [illegible] continue à figurer dans les catalogues du collège sous la rubrique *Cours de droit*. L'École subit une réorganisation en 1865 et en 1882. L'enseignement est confié à deux ou trois professeurs [illegible]. En 1889 elle est incorporée à l'Université qui vient de se fonder.

Sources : E. Bise : *L'ancienne École de droit de Fribourg*, dans *ASHF* IX, 1911, p. 305. — *Inarum Colle-*

[illegible] 1747-1766. — P. Girard : *Explication du plan de Fribourg*, 1827. — Grangier : *Une chaire de droit à Fribourg en 1776*, *Etren. frib.* 1879. — H. de Schaller : *Aperçu hist. du développement du Collège Saint-Michel*, *Etren. frib.* 1882. — J. Gremaud : *Collège Saint-Michel, notes chronologiques*, dans *Etren. frib.* 1887, p. 79. — P. Berchtold, *Hist. du canton de Fribourg*, III, p. 248. — F. Perrier, *Nouveaux souvenirs de Fribourg*, p. 117. — Baron d'Alt, *Hors d'œuvre*, Ms. — *Émulation* 1856, p. 241. — Corpataux, *L'Académie de Frib.* A.F. 1929. [illegible]



L'ancienne Académie de Fribourg, [illegible]. Le tour et la porte du Jacquemart, l'église et le couvent des Ursulines, vers 18[illegible]

3. **Genève.** Le 2 juin 1365, une bulle [illegible] concédait au comte de Savoie, Amédée VI, l'établissement à Genève d'une Université. Les circonstances s'opposèrent à cette fondation. En 1418 le pape Martin V accorda au cardinal de Brogny et à l'évêque Jean de [illegible] une charte instituant, à Genève, une Université des Arts. Cette charte ne fut pas non plus suivie d'exécution. En 1429 fut fondée une école publique municipale, l'École de Versonnex. Elle s'appelait la « Grande Eschole » et fut remplacée en 1536 par le Collège de Rive, qui subsista jusqu'en 1559. Au mois de mai de cette année 1559, le Conseil approuva l'Ordre du Collège (*Leges Academiae Genevensis*) établi par Calvin dans le but de relever le niveau des études et de créer un enseignement méthodique et progressif où les élèves seraient promus de classe en classe jusqu'au rang d'étudiant. La réforme était destinée à introduire le système classique obligatoire dans ce qui s'est appelé plus tard l'instruction primaire et secondaire. Le contrôle des professeurs devint, avec la réussite de cette [illegible], [illegible]; la *Schola publica* se sépara [illegible] de la *Schola privata*. De bonne heure, l'usage donna à la première le nom d'*Academia*, et on réserva à la seconde le nom de *Collège*. Ce collège, sous le nom [illegible], comprenait la *Schola privata*, [illegible] sept classes, et la *Schola publica* comportant un enseignement supérieur. Le chef suprême de l'École portait le titre de Recteur. L'inauguration de l'Académie eut lieu le 5 juin 1559 dans le temple de Saint-Pierre, par une cérémonie présidée par le premier recteur, Théodore de Bèze. L'enseignement comprenait la langue française, le grec, le latin, la religion. Les études étaient établies suivant une progression obligatoire et l'enseignement secondaire était relié à l'enseignement supérieur.

L'Académie (*Schola publica*) avait deux chaires de théologie, plus trois autres chaires : hébreu, grec et philosophie, dont les titulaires portaient le titre de « lecteurs publics ». Les étudiants signaient une profession de foi, les professeurs prêtaient un serment spécial. Les cours eurent d'abord lieu au Collège, puis, vu la grande affluence des étudiants, furent transportés dans l'église de Notre-Dame La Neuve qui prit le nom d'« Auditoire ». Les étudiants, étrangers pour la plupart, étaient soumis à une discipline sévère.

En 1564, l'Académie s'enrichit de chaires de Droit et de Médecine. La peste qui dévasta la ville de 1567 à 1572 mit l'existence de l'institution en danger. Cependant, en 1572, les étudiants revinrent en foule, Français, Flamands, Écossais, Anglais, Hongrois, Polonais, Italiens, Espagnols et Allemands. Des maîtres réputés jetèrent un éclat incomparable sur l'École de Genève. Les plus célèbres furent, après Calvin, Théodore de Bèze, Charles Perrot, Lambert Daneau pour la théologie ; François Hotman, Jules Pacius, Denis Godefroy pour le droit ; J.-J. Scaliger et Isaac Casaubon pour la philosophie et les lettres.

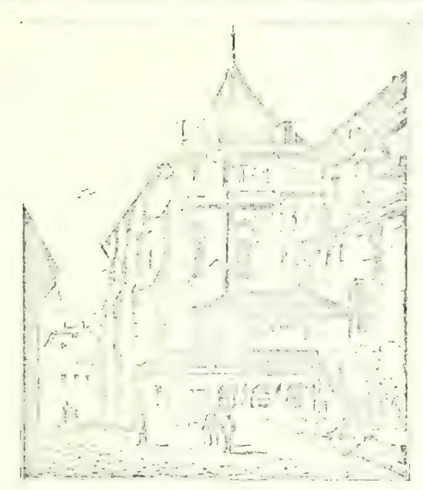
A la fin du XVI[e] siècle [illegible] la confession de [illegible], tous les étudiants [illegible]. En 15[illegible] [illegible], maintint à l'Académie le caractère de centre de culture [illegible].

La suprématie de la [illegible] continua à subsister dans les premières décades du XVII[e] siècle avec des professeurs comme Jean Diodati, Théodore Tronchin, Bénédict Turrettini. [illegible] cette époque [illegible] [illegible], bien que simples étudiants, avaient le droit de prêcher dans les campagnes. Ce fut aussi à cette époque qu'on [illegible] les premiers professeurs [illegible], titre [illegible] à ceux qui [illegible].

L'enseignement [illegible] prospéra avec Jacques Godefroy, de 1619 à 16[illegible]. [illegible] dans l'École avec [illegible] de la théologie. [illegible].

Au commencement du XVIII[e] siècle, [illegible] de [illegible] et de J.-A. Turrettini, [illegible]. Un [illegible] à l'Académie [illegible]. Le Sénat académique remplaça l'Assemblée des professeurs et des [illegible] à la direction de l'Académie, et en même temps que [illegible] remplacée [illegible], les sciences exactes prirent de plus en plus d'importance. Le droit, les lettres, la physique, l'histoire occupent aussi une place

assez considérable et l'on voit peu à peu se dessiner les Facultés. Grâce aux leçons de J.-J. Burlamaqui, Genève devient l'école du droit naturel et le berceau de la science



L'Académie de Genève, Auditoires de droit et de philosophie, XVIIe, XVIIIe siècles. Bibl. Genève, coll. Rigaud, vie 82. (Phot. de L. Molly, Genève.)

politique. Jacob Vernet, distingué théologien, dirige la lutte contre Voltaire. Les sciences et la médecine ont comme représentants Jean Jalobert, Théodore Tronchin, Louis Necker, Louis Bertrand et H.-B. de Saussure.

Cependant, à la fin du XVIIIe siècle, la Vénérable Compagnie des Pasteurs forma avec les professeurs de théologie qui, du reste, en faisaient déjà partie, et les professeurs laïques, de droit et de sciences, un nouveau corps, appelé la « Compagnie académique » ou « Compagnie académiquement convoquée ». Pendant la Révolution et l'Empire, ce corps fut remplacé par la « Société académique », mais la Constitution de 1814 le fit renaître avec tous ses droits. Il ne disparut définitivement qu'avec la loi de 18..

D'ailleurs l'orage de la Révolution fit sentir ses effets à Genève, qui fut annexée à la France en 1798, sans toutefois que cela portât préjudice à l'Académie laquelle resta fidèle au sentiment national.

La direction de l'Académie échut alors, sous la présidence du Bureau de l'Instruction publique de la Société économique, à un corps composé de tous les professeurs et qui prit le titre de « Société académique », laquelle n'était, en fait, que l'ancien Sénat, dont elle eut toutes les attributions. Cette Société Académique subsista officiellement jusqu'en mars 1808, époque de la création du « Conseil académique ». A partir de ce moment elle ne se réunit plus qu'en qualité de société savante, à titre privé.

Grâce aux soins de la « Société économique » qui avait assumé, entre autres, la direction des études et du culte réformé, grâce aussi au dévouement des représentants de Genève à Paris, l'Académie ne disparut pas dans l'organisation de l'Université de France. On vit se constituer un ensemble de chaires scientifiques (chimie, botanique, minéralogie, zoologie, etc.) qui consacra la suprématie des sciences, avec N.-T. de Saussure, Louis Jurine, Gaspard de la Rive et surtout A.-P. de Candolle. En 1809 un statut était accordé, qui conservait à l'École le titre d'Académie et la divisait en trois Facultés (Théologie réformée, Sciences et Lettres) avec deux écoles préparatoires pour le Droit et la Médecine. La direction était maintenue au Recteur et chaque Faculté avait un Doyen à sa tête.

Après que Genève eut recouvré son indépendance, le 31 décembre 1813, l'Académie et la Compagnie académique furent rétablies sur le pied où elles se trouvaient en 17.., à cette exception près que l'École conservait le droit de conférer des grades, droit qui lui avait été accordé en 1809. La direction était dévolue à quatre corps : la Vénérable Compagnie des Pasteurs, la Compagnie académique,

Ornatissimum adolescentem Lambertum Velthuysen Ultrajectino-Batavum insigni
pietatis probitatis ac eruditionis testimonio a nobis discedentem cum aliquot annos prosequuti fuimus,
ac etiamnunc rogati prosequimur. Quamdiu apud nos vixit summam semper in illo pietatem,
singularem eruditionem indefessam diligentiam animadvertimus, quibus artibus omnium benevolentiam
superiorum gratiam ac favorem promeritus est, adeo ut semper induxerimus fore ut fidelemque
operam illum Deo vocante Ecclesiae praestiturum qua non dicam spe sed certa fiducia adducti fuerunt
illum a nobis dimissimus, ac virtus testimonium in illius gratiam habere recentissimus. Datum Genevae
XXV Junij CIƆ IƆCXLI

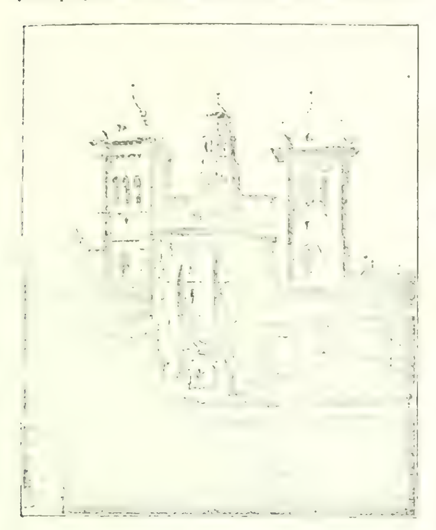
David Clericus Academiae Rector
Joannes Deodatus subscripsi
Theodorus Tronchinus subscripsi
Fridericus Spanhemius subscripsi

Académie de Genève. Certificat d'études portant les signatures autographes de David Le Clerc, Jean Diodati, Théodore Tronchin et Frédéric Spanheim (1641). (Tiré de l'ouvrage de Ch. Borgeaud, *Histoire de l'Université de Genève*, vol. I. Original à la bibliothèque de l'Université de Leyde.)

La direction des études fut définitivement enlevée à la Compagnie des Pasteurs en 1782 par un édit du Conseil des Deux-Cents.

le Sénat académique et l'Académie (composée de la totalité des professeurs titulaires, honoraires et émérites); à la tête de ces corps se trouvait le Recteur.

En 1825, les règlements organisent quatre Facultés : Théologie, Droit, Sciences, Lettres, et prévoient une École préparatoire de médecine. Mais en 1834, une nou-



Académie de Genève. Entrée de l'Auditoire de théologie à Saint-Pierre, du côté de l'Ancien Évêché.
(Tiré de l'ouvrage de Charles Borgeaud : *Histoire de l'Université de Genève*. D'après une aquarelle de Silvestre appartenant à la Ville de Genève.)

velle loi sur la direction et l'administration des établissements d'Instruction publique remplace les quatre corps académiques par un Conseil de l'Instruction publique, sous l'autorité du Conseil d'État, auquel appartiennent désormais la direction et l'administration des établissements d'instruction. La révolution de 1846 entraîne quelques troubles dans l'Académie où avaient enseigné Sismondi, J. B. Rossi et Bellot et une nouvelle loi supprime



Sceau de l'ancienne Académie de Genève. — Sceau du Recteur de l'Académie de Genève.

(Tirés de l'ouvrage de M. Ch. Borgeaud.)

en 1848 le Conseil de l'Instruction publique ; tous les pouvoirs directoriaux sont remis au Conseil d'État, lequel nomme et révoque les professeurs, sauf ceux de la Faculté de Théologie, placés sous la dépendance de la Compagnie des Pasteurs. Le nombre des Facultés est ramené à trois : Sciences et Lettres, Droit, Théologie protestante. Les professeurs sont ordinaires, émérites et honoraires.

Dès lors, les seuls faits saillants furent la constitution d'un Gymnase comprenant les deux années de l'enseignement préparatoire aux Facultés, puis la célébration, en 1859, du 300e anniversaire de la fondation de l'Académie. Enfin, en 1872, fut votée une nouvelle loi sur l'Instruction publique qui remettait l'administration, la direction et la surveillance générale de l'instruction publique au Conseil d'État et, sous la surveillance de ce corps, au Département de l'Instruction publique. Aux quatre Facultés existantes : Sciences, Lettres, Droit et Théologie protestante, il en était ajouté une cinquième, la Faculté de médecine, qui devait être inaugurée l'année suivante.

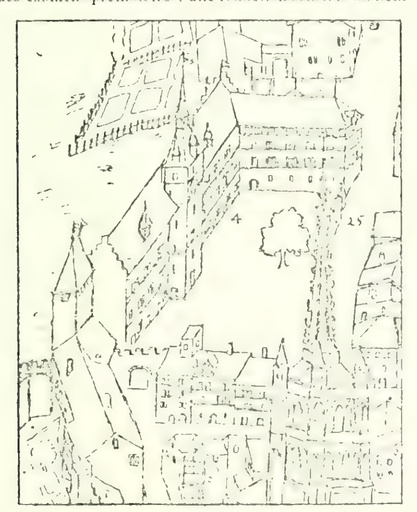
Ce fut à partir du 13 septembre 1873 que l'ancienne Académie devint Université par l'adjonction effective de la cinquième Faculté. (Voir l'article UNIVERSITÉ.)

Voir : *Histoire de l'Université de Genève*, par le prof. Ch. Borgeaud. I. *L'Académie de Calvin*, 1559-1798. Genève 1900. — II. *L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon* (1798-1814). Genève 1909. — Samuel Cornut : *L'Académie de Calvin*, extrait de la *Grande Revue*, Genève 1902. — *Pages d'histoire universitaire réunies à l'occasion du Jubilé*, Genève 1908. — *Actes du Jubilé de 1909*, Genève 1910, p. 38-47. — *Discours de M. Robert Chodat, recteur*, p. 70-76. — *Discours de M. Ch. Borgeaud*. — Ch. Borgeaud : *La question de l'Université il y a cent ans*. *Indicateur d'histoire suisse*, 24e année (1914), p. 65-86. — *L'Université de Genève*. Notice historique par A. Roussy, secrétaire de l'Université. Genève 1918. — *Discours des Recteurs* de 1832. Albert Roussy.

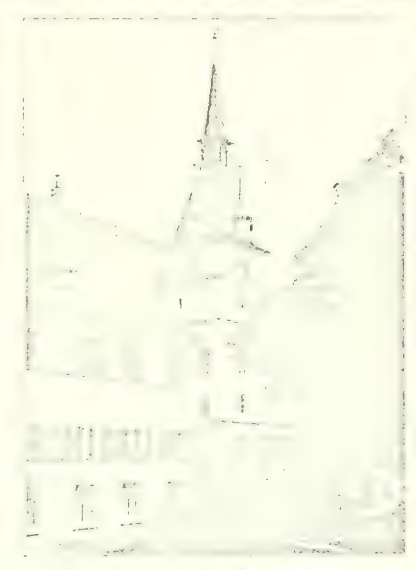
4. **Lausanne**. Fondée en 1537, au lendemain de la conquête bernoise, elle est la plus ancienne des Académies que la Réforme du XVIe siècle a fait éclore en pays de langue française. Son but était de former des ministres pour l'Église et des régents pour les collèges du Pays de Vaud. Cette empreinte ecclésiastique lui est restée tant que dura le régime bernois, et même au delà. En vertu de la première loi organique (1547), elle était dotée de quatre chaires ordinaires (théologie, hébreu, grec et morale, arts libéraux ou philosophie) et avait sous sa direction un Collège de sept classes. De temps à autre des enseignements extraordinaires, confiés le plus souvent à des réfugiés pour cause de religion, venaient enrichir le programme des cours. Les académiciens les plus marquants de cette période initiale ont été : P. Viret, C. Gessner, Curione, Math. Cordier, Th. de Bèze, Fr. Hotman, Nic. Colladon, Ant. de Chandieu, Bonav. Bertram, Cl. Aubery, G. Dubuc (Buccanus). Les ordonnances de 1616 et 1640 n'apportent pas grand changement à l'organisation primitive ; elles déterminent un peu autrement la tâche des professeurs, règlent d'une façon plus précise la marche des études et les examens [illegible], et accentuent encore le caractère théologique de l'institution. Depuis le milieu du XVIIe siècle on fait cependant quelques efforts pour élargir les cadres traditionnels : création d'une deuxième chaire de théologie, dédoublement de celle de philosophie, érection de la première classe du Collège [illegible] celle de rhétorique en [illegible] ou de Belles-Lettres. Après la révocation de l'Édit de Nantes, le nombre des étudiants, fort diminué depuis [illegible], est de nouveau [illegible]. A noter parmi les membres du corps enseignant : Jean Ampert, Marc de Saussure, P. Daniel, J.-B. Plantin, J.-H. Otto, Dav. Constant, Elie Merlat. Un renouveau relativement libéral se fait remarquer dans la loi de 1700. Une chaire laïque de droit et d'histoire fut créée en 1708. On rêva même un moment de transformer l'Académie en Université. Mais le gouvernement, comprimé par l'[illegible] bernoise, ne permit que lentement [illegible] ; [illegible] améliorations, durant les dernières années du régime de LL. EE., portent le nombre des chaires à dix, entre autres par la création d'une chaire de la physique et des mathématiques [illegible]. Les professeurs les plus [illegible] du XVIIIe siècle ont été J.-P. de Crousaz

saz, J. Barbeyrac, Loys de Bochat, Abr. Ruchat, Geo. Polier, Al.-Cés. Chavannes, Fr.-L. Allamand, Clavel de Brenles, Aug. Tissot. De la courte période de l'Helvétique, rien de particulier à signaler si ce n'est la désertion des auditoires : le chiffre des étudiants, qui naguère approchait de 200, tombe à 40 au plus.

Sous le régime cantonal vaudois l'Académie se relève et se rajeunit. Dans la mesure où le permettent les finances de la jeune république, le législateur aspire (1806) à répondre aux besoins d'une instruction supérieure plus générale en développant l'enseignement du droit et en introduisant ceux de la littérature française et des sciences naturelles ; en revanche, les chaires de médecine n'ont jamais existé que sur le papier. Les principales notoriétés de cette époque ont été Emm. Develey, Dan.-Al. Chavannes, Al. Leresche, J.-L. Bridel, Ch. Secretan aîné, Ch. Monnard, A. Gindroz, Fr. Pidou, J.-J. Porchat, auxquels il convient de joindre le doyen Curtat. Une nouvelle ère s'ouvre sous les auspices du mouvement libéral et intellectuel de 1830. L'Académie est réorganisée en vertu d'une loi (1837) qui la décharge enfin de compétences ecclésiastiques surannées, la divise en trois *Facultés* coordonnées (théologie, droit, lettres et sciences), augmente le personnel enseignant et proclame le principe de la liberté des études. Le ci-devant auditoire de Belles-Lettres et les premières années de celui de Philosophie, sous le nom de *Gymnase*, forment la division supérieure du Collège cantonal. A cette phase, la plus brillante de l'ancienne Académie, appartiennent : Alex. Vinet, J.-J. Herzog ; Melegari, Ed. Secretan, Mickiewicz, Juste Olivier, Ch. Secretan junior, Marc Secretan, E.-Fr. Wartmann. Cependant, avant que cette réforme eût le temps de déployer tous ses effets, la révolution politique de 1845 en entraîna une autre dans le domaine scolaire. La loi de l'année suivante se caractérise essentiellement par un retour à l'ancien système des programmes obligatoires et des examens promotoires, une réduction sensible du nombre des chaires, le rétablissement, sous le nom de Faculté des Lettres et des Sciences, du ci-devant auditoire de Philosophie et partant la subordination de cette Faculté aux deux autres ; enfin par la tendance à favoriser les sciences physiques et naturelles aux dépens des sciences morales et des études littéraires. Sous ce régime ont professé entre autres Fr. Guisan, A.-H. Cherbuliez, Jos. Hornung, H. Brocher ; J.-J. Hisely, Eug. Rambert, Jules Duperrex, Max Bonnet, Jules Marguet, Ch. et Ls Dufour, A. Chavannes, Eug. Renevier.



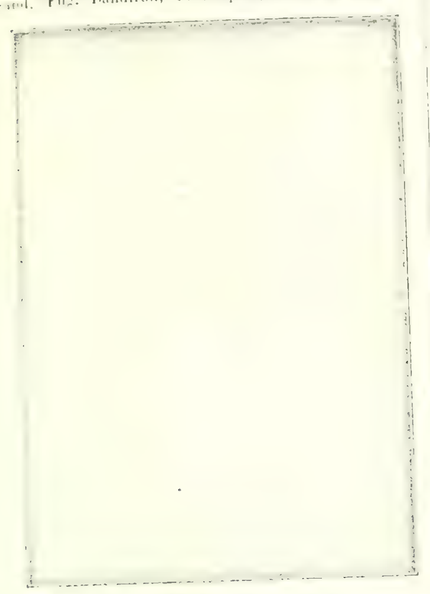
Académie de Lausanne
Fragment du plan Merian en 1638



Académie de Lausanne. État actuel

Dernière réorganisation générale en 1869, due à l'initiative du conseiller d'État L. Ruchonnet. L'institution académique en sort considérablement agrandie. L'ancienne faculté préparatoire est redevenue un *gymnase*, divisé en deux sections (littéraire et scientifique), placé sous une direction spéciale, mais rattaché à l'Académie. A côté de la théologie et du droit, dotés l'une et l'autre de chaires nouvelles, viennent se ranger trois autres Facultés : Lettres, Sciences et Technique (celle-ci issue d'une « École spéciale » fondée en 1853 par l'initiative privée). Ces Facultés confèrent, les trois premières, le grade de « licencié », celle des sciences celui de « bachelier », la technique le diplôme d'ingénieur, chimiste, mécanicien ou constructeur. Il est pourvu à l'enseignement par une trentaine de professeurs tant ordinaires qu'extraordinaires, sans compter les « chargés de cours » et les « agrégés » (privat docents). Là ne s'arrête pas, cependant, l'épanouissement de l'Académie renouvelée. Elle tend d'année en année à prendre des proportions universitaires. A la Faculté des sciences viennent s'adjoindre en 1873 une École de pharmacie et en 1881 une section de propédeutique médicale, avec les laboratoires et amphithéâtres nécessaires. Les études juridiques, de leur côté, prennent un développement considérable, grâce en partie à la présence à Lausanne du Tribunal fédéral, et la Faculté des Lettres s'enrichit de disciplines nouvelles. La transformation de cet organisme complexe en véritable Université n'était plus qu'une question de temps. Grandement facilitée par le legs généreux d'un bourgeois de Lausanne, ancien élève de l'Académie, elle a été résolue par la loi du 10 mai 1890 sur l'instruction supérieure et mise à exécution dès l'automne de la même année. Pendant cette dernière phase l'Académie a compté au nombre de ses professeurs pour ne nommer que d…

[illegible] outre Ch. Secretan et Eug. Rambert, L. Durand, Eug. Dandiran, P. Chapuis, H. Carrard, Léon



[illegible] de Lausanne [illegible] au temps de son professorat à Lausanne, d'après un tableau à l'huile appartenant à M. Henri [illegible]

Walras; H. Brunner, Jules Gaudard, F.-A. Forel, H. Dufour, J. Bonnard.

Bibliographie. Al.-Cés. Chavannes: *Hist. de l'Académie de Lausanne* 1780. MS de la Biblioth. cant. — L. Vuillemin: *Der Canton Waat*, übers. v. G. H. Wehrli — Bossot. 1849, t. II, p. 99 et suiv., 170 et suiv. — A. Gindroz: *Hist. de l'instr. publ. dans le Pays de Vaud*, Laus. 1853. — Ch. Archinard: *Hist. de l'instr. publ. dans le C. de Vaud*, Laus. 1870. — H. Vuilleumier: *Notice hist. et statist. sur l'Acad. de L., suivie de tableaux [illegible] des professeurs de 1537 à 1869*, faisant suite au Programme des cours, Laus. 1878, nouvelle édit. revue [illegible] des tabl. 1913. Les tableaux ont été continués de 1869 à 1890 par J. Bonnard à la suite du Progr. acad. de 1910. — Le même: *L'Acad. de L. 1537-1890. Esquisse historique* (en tête des Discours et leçons prononcés à l'ouverture des cours du 1er semestre de l'Univ., Laus. 1891). — Le même: *Professeurs et étudiants de Laus. au temps de la Réformation* (Extr. de la *Rev. de Théol. et de Phil.* 1917). — Edm. Rossier: *Une Académie au XVIe siècle* (*BHV* t. I, 1893). — Franc. Guex: *Article Instr. publ.* du *DHV* t. II, Laus. 1915. — Will. Heubi: *L'Acad. de L. à la fin du XVIe siècle. Étude sur quelques professeurs d'après des documents inédits*, Lausanne 1916. H. V[illegible]

5. **Neuchâtel.** C'est à la date du 5 [illegible] 1659 que le mot Académie apparaît pour la première fois dans un document officiel du pays de Neuchâtel. MM. R[illegible], Purry et G[illegible], députés de la Vénérable Classe, représentent la nécessité qu'il y aurait d'établir un collège ou Académie dans cette ville et font entendre « les grands profits et avantages qui en pourraient revenir tant à la ville comme aussi à tout le pays ». En 1707, parmi les offres faites par [illegible] le roi de Prusse [illegible] principauté de Neuchâtel figure la promesse d'établir une Académie dans la ville capitale. En 1743, la question de la création d'une Académie est reprise; le 14 janvier, le Conseil de Ville s'adresse au roi de Prusse, le priant de donner suite aux promesses de 1707. Plusieurs Neuchâtelois semblent fort mécontents du retard apporté à l'exécution d'une promesse formelle, et en 1766, un jeune professeur de rhétorique, M. Bertrand, reproche aux Neuchâtelois leur manque de ressources intellectuelles dans la culture des sciences, en comparaison d'autres États de la Suisse, et s'écrie: « Nous, Neuchâtelois, nous n'avons point d'Académie! »

C'est à partir de 1830 que nous assistons à une véritable rénovation et transformation de l'enseignement supérieur en Suisse et cela sous l'influence d'un mouvement parti des Universités allemandes. Bâle réorganise son antique Université, Zurich et Berne transforment leurs établissements en hautes écoles de science, les Académies de Genève et Lausanne reçoivent de nombreux développements. Neuchâtel participe également à ce mouvement et la première manifestation en fut, en 1831, la création de deux chaires, l'une de mathématiques, l'autre de physique et de chimie, venant compléter l'enseignement des lettres et de la philosophie, représentées par deux chaires déjà existantes depuis le XVIIIe siècle. Quelques années plus tard l'enseignement des sciences naturelles vient s'y ajouter, dont la chaire est confiée à Louis Agassiz, sur la recommandation d'Alexandre de Humboldt. La réputation d'Agassiz attirait l'attention du monde savant de l'Europe sur Neuchâtel et ses établissements d'instruction supérieure, appelés *Auditoires*. Agassiz lui-même se préoccupait du problème si complexe de l'enseignement supérieur en Suisse et rêvait d'un lien plus intime entre les différentes parties de la Suisse par la création d'une Université helvétique. Le Conseil d'État du canton-principauté de Neuchâtel ne pouvant rester étranger à de semblables préoccupations, il prit les devants et le 3 mai 1837, le baron Frédéric de Chambrier exposait au Conseil d'État les motifs d'une requête au Roi, en faveur d'un développement à donner à l'instruction supérieure dans la Principauté. A cet effet, il adressa au Roi les 24 mai et 26 décembre 1837 deux mémoires lui démontrant l'utilité de la fondation d'une Académie à Neuchâtel et rappelant la promesse de 1707. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, le fondateur de l'Université de Berlin, [illegible] favorable [illegible], et par rescrit du 17 mars 1838, il donna son assentiment à la fondation de l'Académie. La réalisation de ce [illegible] le défaut [illegible] des difficultés de tout genre d'ordre pratique et [illegible].



[illegible] Pierre Viret [illegible]

tion donna lieu à de longs pourparlers entre l'État, la Ville et la Compagnie des Pasteurs, sur le programme à élaborer, les chaires nouvelles à créer. On dut renoncer à établir un système complet d'études supérieures et l'on dut se borner à ajouter aux enseignements déjà existants quelques chaires nouvelles.

La première année académique s'ouvrit en novembre 1840 avec un programme de 13 cours donnés par 9 professeurs et l'inauguration solennelle eut lieu un an plus tard, le 18 novembre 1841, sous la présidence de M. le baron de Chambrier. L'enseignement comportait au début cinq chaires de Lettres, soit : celles de philosophie, littérature latine et grecque, littérature sacrée, littérature allemande, histoire et géographie ; trois chaires de Sciences, soit : celles de mathématiques, physique, sciences naturelles et une chaire de Droit. Les années suivantes virent s'ajouter une chaire de littérature française (1842), une chaire d'archéologie (1843) et une chaire de chimie (1845). Le grade de licencié ès-lettres ou ès-sciences était conféré à tout étudiant qui subissait avec succès des examens sur les différentes branches correspondantes. Les recteurs de l'Académie furent : MM. Pettavel en 1841 ; Agassiz en 1842 ; Guillebert en 1843 ; de Joannis en 1844 ; Monvert en 1845 ; Pettavel en 1846 et Guillebert en 1847.

En 1846, le départ d'Agassiz, qui allait continuer aux États-Unis sa brillante carrière scientifique, porta un coup sensible à l'Académie de Neuchâtel. Survint 1848 ; le 1er mars éclatait la révolution et, tôt après, le premier Grand Conseil de la jeune République décrétait, le 17 juin, la suppression de l'Académie, pour des motifs à la fois d'ordre politique et financier.

En Suisse, à l'étranger, dans le monde savant, la suppression de la première Académie fut considérée comme une faute de la part d'un gouvernement républicain démocratique. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir la question de son rétablissement se poser dès que la situation de la République se fut raffermie. Le 17 mai 1864, un député, le savant géologue Édouard Desor développa au Grand Conseil une motion demandant l'organisation d'un enseignement supérieur dans le canton. Le lendemain, à l'unanimité, le Grand Conseil vota la proposition Desor, qui devait aboutir à la loi sur l'enseignement supérieur du 24 mars 1866. Le 22 octobre 1866, eut lieu la cérémonie d'inauguration ; les premières années de la seconde Académie furent des années pénibles, d'apprentissage et de tâtonnements ; le défaut principal de la loi de 1866 était la situation hybride faite à l'Académie, à la fois établissement d'enseignement secondaire supérieur et d'enseignement universitaire. En 1873 a lieu la première réorganisation qui prévoit le développement de la Faculté des Lettres, par l'adjonction d'enseignements nouveaux, linguistique, histoire de la langue française, histoire de la pédagogie, et des [illegible] d'enseignements existants, chaire d'histoire répartie en histoire générale, histoire nationale, archéologie, chaire de littérature divisée en littérature française et littérature générale. La même année, par décret du 19 décembre 1873, fut instituée à l'Académie une quatrième Faculté, celle de Théologie, ensuite du vote de la loi ecclésiastique du 20 mai 1873. En 1882, revision de la loi et développement de la Faculté de Droit, comportant dès lors un enseignement complet du droit conforme à l'enseignement juridique des universités. Le 27 mars 1886 a lieu l'inauguration du nouveau bâtiment académique ; la même année, le Grand Conseil de Fribourg, par décret du 24 décembre, affectait une somme de deux millions et demi à la création d'une Université catholique, inaugurée en 1889 ; et grâce au legs Rumine, Lausanne se transformait en Université en 1890. Ces événements firent comprendre à tous l'urgence d'une réforme dans l'enseignement supérieur neuchâtelois, et le Grand Conseil vota le 8 mai 1894 la réorganisation de la Faculté des Sciences, ainsi que les crédits nécessaires à cet effet. La Faculté des Sciences recevant les développements nécessités par les exigences modernes et voyant ses collections et laboratoires complétés et agrandis, l'enseignement de l'Académie se trouvait par là [illegible] élevé au niveau des études universitaires et acquérait une liberté et une autonomie indispensables à son activité scientifique. L'arrêté du Conseil fédéral du 14 mars 1895 élevant Neuchâtel au rang d'un des sièges du premier examen fédéral de médecine, consacra la réorganisation de la Faculté des Sciences, et la loi du 18 mai 1896 sanctionna le nouvel état de choses. La réorganisation de 1896 devait être la dernière étape vers l'Université, transformation dont l'initiative fut prise par M. le conseiller d'État Quartier-la-Tente, et qui succéda à l'Académie le 19 octobre 1909.

Lors de la création de l'Académie en 1866, il y avait dans les trois Facultés (Lettres, Sciences, Droit) : 17 professeurs, 3 privat-docents avec 36 étudiants et auditeurs ; le nombre des cours inscrits au programme était de 52. Pendant la dernière année académique, de 1908-1909, le corps enseignant des quatre Facultés se composait de 32 professeurs ordinaires, 9 extraordinaires, 5 chargés de cours et 10 privat docents avec 316 étudiants et auditeurs, et les cours inscrits étaient au nombre de 127. — Bibliographie : Alph. Petitpierre : *La première Académie de Neuchâtel*, 1889. — Ed. Quartier-la-Tente : *Le Canton de Neuchâtel, 1re Série*, II, 265-391. — *Enseignement supérieur*, 1900. — M. de Tribolet : *L'Académie d'hier et l'Académie d'aujourd'hui*, 1905. — Emmanuel Junod : *De l'Académie à l'Université*, 1910. — Arthur Piaget : *Histoire d'une promesse* dans le *Cinquantenaire de l'Académie*, 1917. Emmanuel J[illegible]

ACADÉMIE DE SAINT-THOMAS (C. Lucerne). Le 7 mars 1881, les professeurs de philosophie et de théologie, Dr Nicolas Kaufmann, Antoine Portmann et Henri Thuring, à Lucerne, fondèrent sous les auspices de l'évêque de Bâle, Eugène Lachat, une Académie de Saint-Thomas pour les ecclésiastiques du diocèse de Bâle. Elle se proposait comme but l'étude de Saint-Thomas, la culture de la philosophie et de la théologie scientifique d'après les principes du thomisme avec l'examen tout spécial des erreurs modernes. L'ordre du jour des trois réunions publiques annuelles comprenait : *a)* Lecture d'une étude et de la critique de cette étude sur un passage de Saint-Thomas, proposé par le comité et éventuellement discussion générale. *b)* Lecture d'un travail libre sur un sujet de théologie scientifique ou de philosophie en se référant spécialement à Saint-Thomas. L'Académie, par son comité, statuait sur la publication des travaux qui devaient paraître sous son nom. Elle compte aujourd'hui environ cinquante membres. — Voir Ueberweg, *Grundriss d. Gesch. d. Philosophie*, t. II. [P. X. W.]

ACADÉMIE FÉDÉRALE. L'idée de créer un Institut national, autorité scientifique suprême, représentant l'unité intellectuelle du pays, n'est pas nouvelle. En 1858 déjà, le célèbre professeur Casp. Bluntschli avait publié un plan d'Académie suisse des sciences dans sa brochure *Ueber die Gründung einer schweizer. Akademie der Wissenschaften* Zurich, Fr. Schulthess. Ce parlement de savants devait comprendre 3 classes : 1. Sciences historiques et politiques ; 2. Langues et littérature ; 3. Mathématiques et sciences naturelles. Il aurait coûté annuellement à la Confédération fr. [illegible] qui auraient été affectés aux traitements des membres ordinaires [illegible], aux travaux de l'Académie, aux [illegible] prix et subventions, enfin aux collections de l'institut.

Ce projet, repris et modifié par le prof. A.-L. Kym, et préconisé par lui pendant de longues années (*Z[illegible] Post*, 3 juil. 1886) rencontra peu de faveur dans la presse et beaucoup de critiques dans les milieux [illegible]. On blâmait en particulier la tendance de faire de l'Académie une institution essentiellement professorale. Le conseiller national J. Schäppi, plus ou moins rallié au projet Kym, a mêlé à tort cette question à celle d'une université fédérale dans sa brochure *Ein Beitrag [illegible] richtigen Lösung der schweizer. Hochschulfrage*, Zurich 1889.

Enfin le prof. Stein, de Berne, appuyé par les prof. Th. Studer et [illegible] Huber et par J.-V. Widmann, [illegible] à intéresser à l'idée le conseiller fédéral Ruchet, chef du Département de l'Intérieur. Il lui présenta un M[illegible] à ce sujet en 1902. Son plan, qui ouvrait l'accès de l'Académie à tous les talents et à tous les mérites et qui, au point de vue financier, comptait surtout sur la générosité publique, se heurta à l'opposition de la Société générale d'histoire et de la [illegible] [illegible] de la Société [illegible] que des sciences [illegible] lesquels voyaient dans cette fondation projetée soit une utopie, soit une [illegible]

dangereuse, soit une doublure inutile. Le projet fut retiré et dès lors abandonné. — Voir *Archives fédérales*. C. III. Instruction publique. — Alex. Daguet : *La création d'un Institut national et subvention fédérale* (*l'Educateur*, Lausanne, 1889, p. 237 et s.). [M. Godet.]

L'idée d'une ***Académie fédérale de commerce*** ou école des hautes études commerciales, a aussi été agitée à diverses reprises sans résultat. Voir en particulier l'article de Léo Gomberg dans *La Suisse universitaire*, Genève, 1897-1898, p. 40 et s. [M. G.]

ACADÉMIE SUISSE. C'est Ph.-A. Stapfer, alors ministre helvétique des Arts et des Sciences, qui, le premier, projeta la création d'une Académie suisse. Cet *Institut national* central devait constituer le couronnement de l'édifice scolaire helvétique, embrassant les écoles populaires industrielles, des arts et métiers, et les gymnases. Tout à la fois Université et Haute École technique, il était destiné à former des médecins, théologiens, instituteurs, juristes, hauts fonctionnaires, savants, artistes et techniciens de tout ordre. D'autre part, à côté du développement et du perfectionnement de tous les arts et des sciences utiles, l'Académie devait avant tout créer un esprit d'union patriotique. Cet institut, dit le projet, sera le foyer intellectuel de notre nation, le creuset où viendront se fondre ses diverses nationalités restées toujours encore isolées les unes des autres, le centre de la civilisation des trois nations qui entourent l'Helvétie. Il est peut-être destiné à unir la profondeur de l'esprit allemand à l'aisance française et au goût italien. La création de ce grand établissement d'instruction devait s'effectuer essentiellement au moyen des subventions allouées aux établissements d'instruction disséminés jusqu'alors et ne pas grever sensiblement les finances de l'État. Mais le projet de Stapfer, qui devançait de beaucoup les temps, dut céder le pas à l'enseignement primaire. Soumis d'abord aux conseils législatifs, à un moment inopportun (c'était la veille de la guerre, le 12 février 1799) il fut transmis ensuite à une commission et tomba dans l'oubli. — Voir *ASHR* III. 605-607 ; 1081-1085. — C. Hilty : *Öffentliche Vorlesungen über die Helvetik*, Berne 1878. — R. Luginbühl : *Ph.-A. Stapfer*. Basel 1887. — W. Oechsli : *Gesch. der Schweiz im 19. Jahrh.* I. 1903. — J. Dierauer : *Hist. de la Conf. Suisse*, V. 1917. [H. B.]

ACADÉMIQUES, SOCIÉTÉS. Les Sociétés académiques suisses ont été fondées au XIXe siècle pour soutenir les Universités de Bâle, Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel au point de vue financier et moral. Les sociétés se composent d'éléments savants et laïques qui s'intéressent au développement des institutions universitaires.

1. ***Société académique de Bâle.*** Le 17 août 1833, la Diète décida de séparer définitivement Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Cette décision eut pour conséquence le partage des biens de l'État, qui, ensuite du verdict du tribunal arbitral fédéral, se fit sur la base de la population des deux nouveaux demi-cantons. La fortune de l'université que la ville revendiqua en vain comme bien d'une corporation, fut également comprise dans le partage ensuite de la sentence du surarbitre, le Dr F. L. Keller. De ce fait, l'existence de l'université, ainsi que celle de toutes les autres institutions scientifiques de la ville, fut mise sérieusement en question. Pour combler ce déficit, il fallait faire appel à tous ceux qui disposaient des moyens d'augmenter leur contribution. L'appel fut entendu, particulièrement pour l'université, qui jouit dès lors de l'appui désintéressé et chaleureux de quantité de personnes de toute condition, enthousiastes pour soutenir l'œuvre. En même temps naquit l'idée de l'association et de la coopération pour la poursuite d'un grand but commun. Et comme la sécurité des biens des corporations et des dons qui leur parvenaient avait été ébranlée par la sentence du surarbitre, le sentiment de dévouement à la chose publique se manifesta par la fondation d'une association libre et indépendante.

Déjà en mars 1833, donc avant que la séparation eût été prononcée, et en prévision des événements qui se préparaient, il s'était constitué un comité qui adressa un appel au grand public pour la fondation d'une société académique libre et indépendante. Cependant l'on n'arriva pas à chef, les courants opposés battirent le projet en brèche et le conduisirent au bord de l'abîme. Il fallut attendre des temps plus tranquilles et se rendre exactement compte de ce qui pouvait être fait ou atteint avant d'entreprendre une nouvelle action dans cette direction. Mais, lorsqu'en avril 1835, le Grand Conseil décida le maintien de l'université et accorda les moyens de le faire, le moment était venu de reprendre et de réaliser les projets de 1833. Le 20 avril 1835, l'appel pour la fondation de la société académique fut lancé, et déjà le 17 septembre l'assemblée constitutive se réunit ; à la fin de l'année elle comptait 96 membres, dont la moitié était des profanes, ce qui est du reste encore le cas aujourd'hui ; et c'est précisément pour cette raison que l'université a des liens si étroits avec la bourgeoisie. A la fin de 1835 la fortune de la société était de 30 000 francs ; aujourd'hui elle a dépassé le million depuis longtemps. L'activité de la société se manifeste de deux façons ; en subventionnant les nombreuses institutions universitaires et en soutenant ou même en prenant entièrement à sa charge les frais de certaines chaires. — Voir Karl-Felix Burckhardt : *Geschichte der freiwilligen Akad. Gesellschaft in Basel während der ersten 50 Jahren*, Basel 1885. [A. B.]

2. ***Société académique de Fribourg.*** D'après l'appel lancé de Lucerne en août 1890, son but est de prêter un appui moral et financier à l'Université de Fribourg « en tant qu'institut supérieur où la science est cultivée en accord avec la foi de l'Église catholique romaine ». Statuts du 19 janvier 1891 et 7 novembre 1892. Initiative de la création prise en juillet 1890 par le Président central de la Société des Étudiants suisses, M. Antoine Augustin, à Berne, et appuyée par ses six prédécesseurs dans cette charge : MM. Franz Schmid-Arnold, et J. During à Lucerne, Dr Th. Holenstein, à Saint-Gall, V. Gottofrey et G. de Montenach, à Fribourg, H. Gentinetta à Loèche. Première réunion le 19 janvier 1891 à l'Hôtel suisse à Fribourg. En décembre 1891, 149 membres, en 1898, 255, en 1918 environ 500. Présidents successifs : A. Augustin à Berne ; Rod. de Reding-Biberegg, conseiller aux États, Schwyz ; G. de Montenach, cons. aux États, et E. Perrier, conseiller d'État, Fribourg. La société a une fortune actuelle d'environ 14 000 fr. ; elle fournit chaque année un subside d'environ 2000 fr. à la Bibliothèque de l'Université (jusqu'à maintenant environ 45 000 francs). — Voir les rapports annuels, dont le premier est de juillet 1892. Voir surtout le neuvième rapport 1901-02, art. E. Bise et G. de Montenach, *l'Université de Fribourg* et la *Soc. acad. Discours prononcé à Romont* le 15 juin 1911. [F. Ducrest.]

3. ***Société académique de Genève.*** Fondée le 16 mai 1888, sous l'impulsion de M. Eugène Choisy, et d'un Comité d'initiative présidé par M. Charles Le Fort, elle a pour but de grouper tous les amis des études supérieures à Genève et se propose de contribuer de tout son pouvoir au progrès du haut enseignement dans tous les domaines, et particulièrement au développement de l'Université (Art. 3 des statuts). Elle est dirigée par un comité de douze membres élus pour deux ans par l'assemblée générale des sociétaires, laquelle se réunit une fois par année.

Deux tentatives avaient été faites précédemment pour la fondation d'une société poursuivant le même but que la Société Académique. L'une en 1873, par M. Georges Fazy, qui proposait la création d'une « École académique » gérée par une « Société de l'Université » ; l'autre en 1880, par M. Émile Ador qui voulut créer une « Fondation de l'Université de Genève ». Ces deux tentatives échouèrent. Celle de 1888 fut plus heureuse, puisque la « Société académique » actuelle comptait, à la fin de 1917, 646 membres et se trouve à la tête d'un capital de 221 325 francs, sans parler des fonds spéciaux formant actuellement un total de 379 318 francs.

Indépendamment des dépenses des fonds spéciaux, les allocations faites par cette Société s'élèvent en 1917 à 128 000 francs. Elles sont destinées tantôt à faire connaître à l'étranger les ressources de l'Université de Genève qui sont considérables ... [illegible] ... des diverses Facultés ou des divers laboratoires, faciliter la publication d'ouvrages concernant l'Université, notamment l'*Histoire de l'Université* de M. le Prof. Ch. Borgeaud ... [illegible] ... fournir aux professeurs les moyens d'acquérir des instru-

ments d'expérimentation ou des collections diverses, augmenter le traitement de quelques professeurs, organiser des cours et des conférences, etc.

Parmi les fonds spéciaux, l'un, le Fonds Naville, a servi à installer une salle de travail destinée aux professeurs, un autre, le Fonds Schwitzguebel, est affecté spécialement à l'achat d'ouvrages pour la Faculté des Lettres, un troisième, le Fonds Gustave Moynier, est consacré à l'abonnement à des publications périodiques, un quatrième, le Fonds auxiliaire de la Bibliothèque publique et universitaire, sert à l'achat d'ouvrages, un cinquième, le Fonds Edouard Claparède, consacré à l'établissement d'une station de zoologie lacustre, a servi à l'achat d'un bateau utilisé pour les recherches sur la faune et la limnologie du lac Léman, un sixième, le Fonds Agénor Boissier, n'a pas encore de destination particulière, un septième, le Fonds du Jardin alpin *La Linnaea*, est destiné à l'entretien de ce jardin devenu la propriété de la Société Académique qui en confie l'entretien et l'administration à l'Institut de botanique de l'Université, un huitième, le Fonds de l'Institut J.-J. Rousseau, destiné à subventionner cet Institut, et enfin le Fonds Gillet, qui sert à fournir des allocations à divers enseignements et à créer des bourses de voyage pour élèves du collège. Depuis 1916 la Société académique accorde chaque année une bourse de 800 francs à un étudiant confédéré désireux de continuer ses études à l'Université de Genève.

Enfin, non contente d'accorder des allocations à l'Université, cette société subventionne souvent d'autres institutions, parfois même d'autres sociétés concourant au même but.

Voir : *Rapports sur les exercices de la Société Académique de Genève* (de 1889 à 1917). — *La Société Académique de Genève pendant les 25 premières années de son activité : Discours et souvenirs*, Genève, 1913. [Albert Roussy.]

4. *Société académique neuchâteloise.* Constituée le 15 octobre 1889, elle a pour but d'encourager le développement des hautes études et de s'occuper de toutes les questions qui touchent à l'enseignement supérieur, en s'intéressant financièrement à toutes les recherches et entreprises scientifiques et en créant un lien entre le pays de Neuchâtel et son université.

Les débuts de la Société académique furent difficiles et ne répondirent pas tout d'abord à l'espoir de ses fondateurs ; on lui reprochait d'être une institution officielle, puis l'insuffisance de ses ressources paralysait son activité ; en 1890, son effectif n'était que de 150 membres, pour tomber même à 102 en 1902. Grâce à la générosité de plusieurs amis de l'enseignement supérieur, de MM. Alfred Borel et Frédéric de Perregaux en particulier, elle vit s'accroître ses ressources et put prendre un certain nombre d'initiatives pour intéresser le public neuchâtelois aux études scientifiques. Dès 1910, elle organise régulièrement, chaque hiver, une série de conférences publiques, subventionne l'entretien de diverses publications périodiques de l'Université, ainsi que les missions et délégations scientifiques, les voyages d'études, l'achat des instruments de laboratoire, les concours universitaires.

Les présidents de la Société académique ont été : de 1889 à 1899, M. le conseiller d'État John Clerc, de 1899 à 1902, M. Alphonse DuPasquier, de 1902 à 1909, M. Alfred Borel, et depuis 1909, M. Armand DuPasquier. Depuis sa fondation jusqu'à fin 1916, la Société académique a fourni à l'Université et aux études supérieures des subventions pour un montant de fr. 22 778,35 et a fait à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'Académie en octobre 1916 un don de 5000 francs à la caisse de retraite des professeurs de l'Université. — Voir *La Société académique*, discours de M. Armand DuPasquier, président, 1917. [L. M.]

5. *Société académique vaudoise.* Elle a été fondée à Lausanne le 17 mai 1890 dans le but de réunir des fonds pour soutenir l'Université, que l'on était alors en train de créer ; son premier président a été le Dr Languier, ce fut plus tard M. J. Bonnard, jusqu'à c'est maintenant M. le Dr Ch. Davel. Pour se procurer des ressources et intéresser en même temps le public aux progrès des sciences, elle a fait donner des conférences. Elle a aussi reçu des dons. Son capital dépasse aujourd'hui 80 000 fr., quoiqu'elle ait dépensé près de 20 000 fr. en subsides pour voyages d'études, publications scientifiques, achats de livres ou de pièces de musées. [C. G.]

6. Voir pour Zurich : HOCHSCHULVEREIN (ZURCHER).

ACADÉMIQUE (ANCIENNE SOCIÉTÉ). Voir l'article ACADÉMIE DE GENÈVE.

ACADÉMIQUE (COMPAGNIE). Voir l'article ACADÉMIE DE GENÈVE.

ACAURAT ou **ACCAURAT.** Famille originaire d'Uzès, genevoise par PIERRE A., DANIEL et DAVID ses fils, B.G., 15 juillet 1555. — PIERRE A. fut membre du Conseil des CC. — Son fils DANIEL et lui exercaient la profession d'apothicaire. — Genève *A.E.* — Gautier : *Médecine*. [C. R.]

ACCARIA. Nom de l'ingénieur qui a dirigé, en 1287, le siège du château de l'Ile, à Genève. Cf. *Regeste genevois* (1249). [C. R.]

ACCIAJUOLI ou **ACCIAIOLI,** *Philippe*, cardinal. D'une famille notable de Florence, * à Rome le 12 mars 1700, vint le 11 janvier 1744 à Lucerne en qualité de nonce apostolique de Suisse, sous Clément XII. — Le *Conflit du Serment* entre le gouvernement lucernois et la nonciature du pape (1747-1748) lui donna fort à faire. Deux moines espagnols de l'ordre des Franciscains ayant commis un délit dans l'Entlebuch, devaient sur l'injonction du Conseil de Lucerne prêter avant tout serment entre les mains du bailli pour être déférés ensuite à la juridiction du nonce. Le nonce Acciajuoli prétendit que les deux moines n'avaient à prêter serment que devant la juridiction *ecclésiastique* et *en aucune façon* devant la juridiction *temporelle*. Le Conseil maintenant ses exigences appuyées sur un droit usité, le nonce lui fit remettre un mémoire détaillé publié par Joh. Jak. Simler : *Sammlung alter und neuer Urkunden zur Beleuchtung der Kirchengeschichte*, II, 1, 325 et suiv. Bien que le pape Benoît XIV eût écrit lui-même au Conseil de Lucerne, le 1er mars 1748, puis une seconde fois le 5 juillet 1748 (voir Simler, l. c., p. 334 et 339-347), le nonce ne put rien obtenir. François-Louis Pfyffer, capitaine de la garde pontificale, homme considéré, s'entremit pour régler le conflit. Le Conseil obtint gain de cause. Le peu souple Acciajuoli se rendit le 19 janvier 1754 comme nonce en Portugal, fut élevé par le pape Clément XIII (1759) au cardinalat, mais fut contraint de se retirer à cause de son zèle en faveur des Jésuites, le 15 juin 1760. Il mourut le 4 juillet 1766 à Ancône. — Voir Ant.-Ph. von Segesser : *Rechtsgeschichte der Stadt und Republik Lucern*, IV (1858), 650-651. — Rufin Steimer : *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz 1073-1873*, Stans 1907. [Wilh. Jos. Meyer.]

ACCORD. Nom d'une des cloches de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève, connue sous ce nom dans l'histoire de cette ville. Voir CLOCHES.

ACCOSTE, *Jean d'*, surintendant des salines de Salins. Il fut chargé par le gouvernement de Franche-Comté de plusieurs missions auprès des Confédérés. La première fois, en 1630, il se rencontra à Yverdon avec les fermiers bernois du sel. Puis, de 1635 à 1647, il fit plusieurs voyages en Suisse, députée par les autorités comtoises. Envahie par l'armée française et par celle de Bernard de Saxe-Weimar, la Franche-Comté était dans une situation si critique qu'elle résolut, au début de 1638, d'envoyer à nouveau un représentant en Suisse. A. fut désigné. Il avait pour mission de tenter toutes les démarches propres à faciliter le rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes ; en cas d'insuccès, il devait chercher à obtenir des cantons le libre passage de secours acheminés d'Allemagne et d'Italie vers Dôle et Salins. Malgré l'appui des Confédérés, A. ne put accomplir le but de sa mission ; il revint en Suisse en 1639, en 1639 et dans les années qui suivirent. Louis XIII accorda en 1641 seulement sa permission de six mois en échange d'une levée de 6000 Suisses. A. fut encore, de 1644 à 1647, envoyé aux Confédérés, tenta de conclure avec l'ennemi... rétablir la neutralité de la Franche-Comté, mais sans succès. — [illegible] Rott : *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, V et VI. [L. M.]

ACÉTYLÈNE. Voir ÉCLAIRAGE.

ACH. Voir AACH.

ACHAIE, d', princes. Nom porté par une branche de la

maison de Savoie, dont l'auteur, Philippe (1278-1334), fils du comte Thomas III, fut inféodé du Piémont et devint par son mariage (1301) avec Isabelle, fille héritière de Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, un des États créés en Grèce par les croisés. Cette branche de la maison de Savoie s'éteignit en 1418 avec la descendance mâle et légitime dans la personne de LOUIS, petit-fils de Philippe. La nièce de ce Louis, Marguerite, porta le titre de prince d'Achaïe, par son mariage avec Théodore II de Montferrat (1403) dans cette maison. La maison de Savoie-Achaïe intéresse la Suisse par quelques-uns de ses membres ; ainsi un fils de Philippe de Piémont, ÉDOUARD (voir ce nom), fut de 1376 à 1385 évêque de Sion. — AMÉDÉE, petit-fils de Philippe et frère aîné de Louis sus-mentionné, joua un certain rôle dans l'histoire du comté de Savoie à la mort de son parent Amédée VII, le comte Rouge, et pendant la minorité de son fils et successeur. Il eut comme tel à intervenir en 1393 dans les affaires du Pays de Vaud à la suite de la condamnation d'Othon de Grandson qui était accusé de complicité dans l'empoisonnement du comte Rouge et dont les biens venaient d'être confisqués. Amédée de Savoie-Achaïe présida les États de Vaud à Moudon, au commencement du mois d'août 1393, et à Morges au milieu du même mois. C'est de cette dernière ville qu'il date (17 août) le brevet par lequel il nomme provisoirement Gérard d'Estavayer châtelain des châtellenies de Grandcour et de Cudrefin qui venaient d'être conquises sur Othon de Grandson. — Son frère LOUIS est présent au pays de Vaud et à Genève en 1397. Il obtient alors 60 livres de la ville de Vevey pour faire la guerre au marquis de Montferrat. — Perrin-Mancini : *Manuele di Genealogia (casa di Savoia)*, Osimo 1876. — H. Gay : *Histoire du Vallais*, p. 95, Genève 1903. — F. Gabotto : *Gli ultimi principi di Achaia 1383-1397*. — K. Behr : *Genealogie der in Europa regierenden Furstenhauser*, Leipzig 1854. — E. Cornaz : *Quelques renseignements inédits sur Othon de Grandson, Gérard d'Estavayer et Humbert le bâtard de Savoie* dans la *RHV*. 1916, p. 245.

ACHALM, COMTES d'. Cette famille apparaît au XI[e] siècle ; ne pas la confondre avec celle des comtes d'A.-Gamertingen au XII[e] siècle. Aïeux, les frères EGINO et RODOLPHE, sous l'empereur Conrad II (1024-1039), construiteurs du château d'A. actuellement ruines au-dessus de Reutlingen sur le Neckar, Wurtemberg. Dr par son mariage avec Adélaïde, fille de Liuto et de Willibirg de Montbéliard-Wülflingen et sœur de Hunfrid, évêque de Ravenne et chancelier italien de l'empereur Henri III, Rodolphe entra en possession de biens considérables en Thurgovie (château de Wülflingen et biens sis à Buch et à Dietikon). Les possessions des A. dans les Grisons (Maienfeld, Flasch) paraissent également provenir d'Adélaïde. Des fils de Rodolphe, les cinq plus jeunes, et certainement aussi EGINO, moururent sans postérité en sorte que les deux aînés LIUTOLD et CUNO entrèrent en possession de la totalité des biens de leurs parents. Une notable partie de l'héritage, en particulier les possessions suisses, fut affectée à la fondation du couvent de Zwiefalten (1089), mais Buch et Dietikon ne tardèrent pas à en être détachés. Liutold résidait au château d'A., Cuno à Wülflingen où de 1055-1056 il détint prisonnier l'évêque Gebhard III de Ratisbonne que l'empereur Henri III avait confié à sa garde. Dans la querelle des Investitures les deux frères furent de zélés partisans du pape. Cuno de Wülflingen mourut le 16 octobre 1092 en laissant trois fils illégitimes d'une serve du comte Hartmann de Dillingen-Kibourg : LIUTOLD et MARQUARD, chevaliers et THEODORIC, ce dernier devint plus tard abbé de Petershausen. Le frère de Cuno, Liutold, mourut le 18 août 1098. Avec lui s'éteignit le dernier représentant mâle de la famille. Leurs armes apparemment portées par l'abbaye de Zwiefalten figurent dans von Alberti : *Württemberg. Adels- u. Wappenbuch*. — Voir Ortlieb : *De fundatione monasterii Zwivildensis* et Berthold : *De constructione monasterii Zwivildensis* in *MGSS* X. — *Casus monasterii Petrishusensis* MGSS XX. — *UZ* I p. 126, note 1. — *SSR Zürich* 2, p. 348. — Merz : *Burgen des Sisgaus* 1, table généal. I. [illegible] C. B[illegible]

ACHARD. Au moins cinq familles distinctes de ce nom ont acquis à diverses époques la bourgeoisie de Genève.

I. *Etienne*, marchand et changeur, correspondant à Genève de Jacques Cœur, passe en 1439 une reconnaissance en faveur du Chapitre pour une maison qu'il possède dans la rue de la Rivière ; en 1461 un acte du même genre en faveur de l'Évêché le montre propriétaire d'un autre immeuble dans la même rue et d'un moulin sur le Pont du Rhône. Du 24 février 1457 au 19 janvier 1459 il siège au Petit Conseil et revêt en 1450 les fonctions de syndic de la ville. Son fils RAYMOND, Renaud ou Rainer Achard, appartient au Conseil des Cinquante en 1489 et 1491. J. A. Galiffe et le comte de Foras le considèrent comme la tige de la famille noble des seigneurs du Rosey en Faucigny. — Voir : AE. Fiefs et MS. généal. de J. A. Galiffe. — Borel : *Foires de Genève*. — Gal. : *Not. gén.* t. III (1836) p. 1. — Comte Amédée de Foras : *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. I (1863), p. 1. — *RG. Gen.*, t. I (1900), p. 167, t. II (1906), p. 482, t. III (1911), p. 116, etc.

II. *Antoine* est reçu bourgeois de Genève le 3 février 1464 ; il siège au Petit Conseil du 17 août 1473 au 4 juillet 1480 ; syndic en 1479, il est mort avant 1503. Ses fils François et Barthélemy, dans une reconnaissance passée en 1503 pour une maison à la Pélisserie et une maison à Palais, sont qualifiés comme lui de nobles, et en outre de citoyens d'Avignon. Peut-être faut-il les rattacher, avec J.-A. Galiffe, à la famille du même nom établie dès le XIV[e] siècle dans le Gapençais et le comtat Venaissin où elle possède les seigneuries de Pennefort, Sainte-Colombe, La Baume, etc. — Voir : Genève AE. Fiefs et MS. généal. de J.-A. Galiffe. — Gal. : *Not. gén.* t. I. (1829), p. 529. — Cov. *LB.* 1897, p. 56. — *RG. Gen.* t. II (1906), p. 212, t. III (1911), p. 115, 533.

III. Deux branches de cette famille originaires de Die en Dauphiné se réfugièrent à Genève au XVII[e] siècle pour cause de religion. La première de ces branches est issue de TIMOTHÉE Achard de Die, dont le fils Jean-François fut reçu habitant de Genève le 30 janvier 1697 et bourgeois le 21 août de la même année ; la seconde descend d'ABRAHAM Achard, pasteur à Pondis, 1659-1660, à Aouste, 1664, à Salles près Tonnerre (?) Dauphiné, 1682, probablement frère de Timothée. — ABRAHAM II fils du pasteur Abraham, reçu habitant de Genève, le 30 mars 1689, acquit la bourgeoisie le 17 [illegible] 1699. La descendance de Timothée se prolongea jusqu'à nos jours à Genève ; celle d'Abraham passa au XVIII[e] s. à Berlin (Prusse) où elle semble s'être éteinte au XIX[e] s. *Armoiries* : d'azur au dextrochère vêtu d'or et tenant une hache d'armes d'argent, accompagnée de trois étoiles du même. Devise : *Esse non videri*. — Voir : Gen. AE. État civil et fonds divers. MS. généal. de J.-A. Galiffe : Dossiers généal. de l'[illegible] et Aymon Galiffe. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises*, MS de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève. — Gal. : *Not. gén.* t. III (1836), p. 3-5. — *Almanach généal. suisse*, 1907, p. [illegible] — [illegible] Dumont : *Familles Dumont, Ascendances et Alliances* 1908, p. 1-6.

A. Branche de Timothée Achard. *Philippe* Achard [illegible] Rigaud [illegible] de bourgeois, [illegible] parti de [illegible] Il fut des 1er [illegible] 26 [illegible] cercles des Représentants comme l'un des 21 [illegible] qui [illegible] les 24 [illegible] pour [illegible] les termes d'une [illegible] au château de [illegible] teville, ne [illegible] pour le roi de France dans les troubles politiques de Genève.

Son fils *Jacques* Achard-Bourgeois, * à Genève [illegible] 28 juin 1747, [illegible] en 1782, au [illegible] du parti [illegible] [illegible] *Mémoires sur Genève et la Révolution de 1770 à 1794*, 1912, p. 336 [illegible] Conseil des CC en 1775, il [illegible] Conseil [illegible] du 20 [illegible] 1782 [illegible] Petit Conseil [illegible] 23 [illegible] lorsque [illegible] député [illegible] de 1815 à 1818 [illegible] à Genève le 26 [illegible] 1828.

Un [illegible] de Philippe, *Jean* Achard [illegible] un rôle [illegible] * [illegible] 1775, il [illegible] au Conseil des CC en 1791 [illegible] membre de l'Assemblée

 ACHARD

nationale en 1793. Privé à perpétuité de ses droits politiques par le second Tribunal révolutionnaire de 1794, il revêtit à nouveau des fonctions publiques à l'époque de la domination française. Membre du collège électoral du Département du Léman sous l'Empire, conseiller municipal de 1801 à 1813, il remplit à Paris diverses missions de confiance pour la ville de Genève et la Société économique ; en 1811 il est délégué aux fêtes du baptême du roi de Rome ; il fait des démarches pour obtenir l'assimilation de la route du Simplon à celle du Mont-Cenis en matière de droit de passage des marchandises ; le 14 octobre 1813, il porte à Marie-Louise une adresse au nom de la ville de Genève. La même année (13 août-17 septembre) il avait fait partie de la délégation chargée de sauver de la vente des biens communaux les propriétés de la Société économique. C'est en effet à l'administration de cette institution, dont il fit partie dès sa création en 1798 et qu'il présida plusieurs fois de 1798 à 1811, qu'il prêta toute son expérience d'habile homme d'affaires. Son aide et ses conseils furent également profitables à Pictet-de-Rochemont, durant sa seconde mission à Paris en 1815, spécialement dans la question de la fourniture du sel à la République de Genève. Député au Conseil représentatif de 1814 à 1819 et en 1820-1821, Jean A. mourut à Genève le 21 décembre 1821. — Voir Charles Borgeaud : *L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon 1798-1814* (1909) p. 224. — Ed. Chapuisat : *La Municipalité de Genève pendant la domination franç.* t. II (1910), p. 173, 476, 522, etc. — *Correspondance diplomat. de Pictet-de-Rochemont* (1914), t. I, p. 102; t. II, p. 180 et 238.

PIERRE-JACQUES-*Albert* (Achard de Gallatin), fils de Jean Achard-Trembley, * à Genève le 28 décembre 1798. Reçu docteur en droit de l'Académie de Genève avec une thèse sur *L'enquête par témoins en matière civile*, le 23 novembre 1822, puis avocat le 6 décembre suivant, il appartint à la magistrature genevoise du régime de la Restauration. Auditeur en 1827, substitut du procureur général de 1828 à 1830, il occupa le siège du ministère public, de 1830 à 1842 et celui de juge à la cour de justice, de décembre 1843 à mars 1848. En même temps il prenait part aux assemblées législatives antérieures à la Révolution du 7 octobre 1846, en qualité de député au Conseil représentatif, 1829-1838, 1839-1841, à la Constituante de 1841, et au Grand Conseil de 1842 à 1846 ; il mourut à Genève le 12 janvier 1881. — Voir *JG* 18 janvier 1881.

Son cousin *Louis* (Achard-Gautier), fils d'Isaac Achard-Baraguay (1756-1809), fils de Philippe, était né à Rouen le 27 août 1793. Licencié en droit de Grenoble, avocat à Genève, le 27 août 1814, il offre en 1815 ses services au gouvernement de la République restaurée et, après avoir été employé à diverses missions administratives, revêt bientôt les charges d'une double carrière de magistrat et de militaire. Auditeur, 1821 à 1823, juge suppléant à la Cour de justice, 1824 à 1830, membre de la direction de l'Hôpital général, 1825 à 1830 et 1842 à 1847, il siège au Conseil représentatif de 1821 à 1830, de 1831 à 1841, à la Constituante de 1841, et au Grand Conseil de 1842 à 1846. En même temps il prend part à l'organisation et aux exercices de la nouvelle milice cantonale. Sous-lieutenant le 11 mars 1815, il commande le corps de la cavalerie genevoise comme lieutenant à partir de 1824 et comme capitaine dès 1825 ; major de cavalerie le 7 avril 1837, il est, en 1838, lieutenant-colonel d'infanterie et commandant d'un bataillon de la réserve. Élu Conseiller d'État le 3 avril 1839, il devient en même temps conseiller major et inspecteur de la milice. Sorti de charge le 8 juillet 1842 et progressivement éloigné des fonctions officielles par la nouvelle orientation politique du pays, Louis A. mourut à Cologny (Genève) le 2 septembre 1864. — Voir *JG* 13 septembre 1864.

JEAN-VICTOR-*Arthur*, * à Genève le 29 octobre 1836, fils d'Albert Achard de Gallatin, s'est fait connaître, à côté de son activité professionnelle par de nombreuses publications scientifiques. Après ses études à l'Académie de Genève et, comme auditeur, à l'École polytechnique de Paris, il a passé en 1858 sa licence ès sciences mathématiques en Sorbonne. [illegible], son stage à l'École des mines de 1858 à 1861 terminé, il prend part comme ingénieur civil à Genève, à partir de 18[illegible], aux études et aux expertises relatives à plusieurs installations hydrauliques de la Suisse romande. Principal expert du gouvernement de Genève dans son litige avec l'État de Vaud à propos du niveau du Léman, il collabore aux travaux qui ont abouti à la régularisation du lac et à la création des forces motrices de la ville de Genève. A cette époque il fut député au Grand Conseil de novembre 1878 à novembre 1886. Membre de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, dès 1865, Arthur A. a publié les résultats de ses recherches dans le domaine de l'hydrographie et plusieurs travaux sur des questions d'électricité et de physique. Attaché de 1886 à 1897 à une société financière à Paris, il collabore sous divers pseudonymes au *Signal* de Paris, de 1894 à 1903, et adresse à ce journal, à son retour à Genève, une correspondance de Suisse. L'expérience des affaires et de l'industrie l'ont également spécialisé dans l'étude des questions économiques et financières. Ses monographies sur les impôts, l'organisation du travail et la municipalisation des services industriels ont été publiées dans la *Revue d'Économie politique* de 1888 à 1916 et en deux volumes séparés : *L'existence du rentier* (1894) sous le pseudonyme de A. de Bennet, et *La justice dans l'impôt* (1904). Voir *Publication des membres actuels de la Société de physique* (1883) p. 1-3; *Supplément* (1896), p. 1. — Poggendorff : *Handwörterbuch*, 3me vol. (1898), p. 8; 4me vol., tome I (1904), p. 6.

ALEXANDRINE-*Lucie* appartient aussi aux lettres romandes. Petite-fille de Louis Achard-Gautier et fille d'Ernest Achard-Rigaud (1821-1869), elle est née à Genève le 1er février 1852. Elle a écrit, pour la jeunesse, de 1885 à 1912 des histoires publiées en cinq volumes à Genève, Neuchâtel et Lausanne. En recueillant et en commentant les lettres du temps et les papiers de famille Mlle A. a fait revivre la figure de son arrière-grande-tante, la cousine de Benjamin Constant, à laquelle elle a consacré une biographie sous le titre de *Rosalie de Constant, sa famille et ses amis, 1re partie, 1758-1782*, (1901), *2me partie, 1783-1834*, (1902). Rédactrice de la revue bibliographique *La Lecture* de 1896 à 1900 ; elle a publié avec M. Édouard Favre les témoignages des contemporains de *La Restauration de la République de Genève, 1813-1814*. (Genève, 2 vol. 1913). — Voir Alex. Jullien : *Catalogue des Éditions de la Suisse romande* (Genève 1902), p. 1. ; *Supplément* (1912), p. 1.

B. **Branche d'Abraham Achard.** *Antoine*, fils d'Abraham II, * à Genève le 11 décembre 1696. Dès le temps de ses premières études à l'Académie, il montra un goût particulier pour la philosophie et soutint en 1712 une thèse publique sur le [illegible]. Un voyage qu'il fit à Paris en 1719 ou 1720, comme précepteur, lui permit d'entrer en relations avec divers savants, parmi lesquels le Père jésuite Tournemine. Revenu à Genève, il fit sa théologie sous la direction du professeur Jean-Alphonse Turrettini et publia en 1721 sa thèse *[illegible]*. Consacré au saint ministère le 24 avril 1722, il fit la même année un nouveau voyage à Paris. Antoine A. faisait à ce moment partie d'un groupe de jeunes gens qui se livraient à l'exploration [illegible] philosophiques ; il renonça cependant à briguer la chaire de philosophie de l'Académie contre son rival Ezéchiel Gallatin en 1723, puis quitta Genève en 1724 pour Berlin où, après avoir révélé un très réel talent de prédicateur, il ne tarda pas à être choisi comme pasteur de l'église française du Werder. [illegible], ses succès grandissants d'orateur, d'homme du monde et de penseur attirent sur lui l'attention de la cour et du monde savant de la capitale prussienne. Conseiller du Consistoire supérieur de l'église française, en juillet 1738, conseiller privé et membre du Grand Directoire français le 28 septembre 1740, il est agrégé en 1743 à la classe de philosophie spéculative de l'Académie royale des sciences. [illegible], il reste en rapports avec sa ville natale et reçoit du Conseil de Genève, le 8 décembre 1724, l'introduction à la Compagnie des pasteurs. [illegible] lui laissèrent peu de loisirs pour la publication de ses travaux. Il avait projeté

d'écrire un grand ouvrage sur la question de la liberté, discussion des doctrines des philosophes et réfutation de Spinoza, Bayle et Collins, dont il communiqua le plan à l'Académie royale en 1745 (*Mémoires de l'Académie de Berlin, 1745* (1746). Histoire, p. 91-93). Il revit aussi les manuscrits de ses principaux sermons dont l'édition complète ne parut qu'après sa mort survenue à Berlin le 2 mai 1772 (*Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, Berlin 1774, 2 vol.). — Voir son éloge par Formey, dans les *Nouv. Mém. de l'Acad. royale des sciences et des lettres de Berlin, 1772*, (1774) Hist. de l'Acad. p. 58-68. — Henri Heyer: *L'Eglise de Genève* (1909) p. 418. — Pour sa bibliographie, voir Sénebier: *Histoire littéraire de Genève*, t. III (1786), p. 34-35. — Henri Heyer: *Catalogue de la Bibliothèque des pasteurs* (1896), p. 82. — O. Kohnke, dans Harnack: *Gesch. der Konigl. Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, t. III (1900), p. 8. — Cf. De Montet: *Dictionnaire biogr. des Genevois et Vaudois* (1877), t. I, p. 2. — *La France protestante*, 2me édition, t. I (1877), col. 30. — Lichtenberger: *Encyclopédie des Sciences religieuses*, t. I (1877), p. 48. — *Biographie universelle*, t. I (1854), p. 114. — *Nouv. Biogr. générale*, t. I (1857), p. 114.

François, frère cadet d'Antoine, suivit à Berlin la brillante carrière de son aîné. * à Genève le 23 juillet 1699, après ses études à l'Académie de Genève et à Lausanne, il chercha tout d'abord sa voie comme précepteur à Lyon, puis pendant trois ans à Genève comme gouverneur d'un fils du maréchal-comte de Finckenstein, gouverneur du prince royal de Prusse. C'est avec lui qu'il fit en février 1735 un premier voyage à Berlin; un autre voyage avec le frère de son élève le retint jusqu'en décembre de la même année à Francfort. On le trouve peu après dans la suite itinérante d'un baron Muller. Une charge de conseiller de la justice supérieure française le fixe définitivement à Berlin en 1738. Dès lors, on le voit prendre place à côté de son frère parmi les savants de langue française réunis autour de Frédéric-le-Grand. A l'avènement du nouveau roi il se rendit en France de juin à décembre 1740, comme secrétaire de la légation prussienne; le reste de son existence que traversèrent les vicissitudes de la Guerre de Sept Ans et dont il nota les particularités dans un journal resté, semble-t-il, inédit, fut consacré à ses devoirs de conseiller de justice et à l'étude des mathématiques, science qu'il cultiva avec quelque succès. Ses *Reflexions sur l'infini mathématique* (*Mémoires de l'Académie roy. des sciences de Berlin, 1745-1746*, Classe de physique, p. 143-154), tentent une réfutation de la doctrine de Fontenelle sur la réalité de l'infini. Membre de l'Académie royale, classe de physique, dès 1744, François mourut à Berlin le 22 avril 1782. — Voir son éloge par Formey dans les *Nouveaux mém. de l'Acad. de Berlin, 1782* (1784), Hist., p. 79-80. — Pour sa bibliographie, v. Poggendorf, t. I, p. 7. — O. Kohnke: *loc. cit.* — Sénebier: *Hist. litt.* t. III, p. 169-170. — Cf. *Biogr. univ.* t. I, p. 114. — *Nouv. Biogr. gen.*, t. I, p. 178.

Guillaume, fils de Melchisédec, frère aîné d'Antoine et de François, rejoignit également ses oncles dans la colonie huguenote de Berlin. * à Genève le 30 août 1716, consacré au saint ministère le 2 janvier 1742, après ses études à l'auditoire de théologie, et la soutenance en 1740 de ses thèses sur le droit d'examen opposé à l'autorité du Pape, il fut, en 1744, nommé adjoint en « survivance » de son oncle Antoine, comme pasteur de l'église du Werder. Sa carrière fut interrompue par une mort prématurée survenue à Berlin en 1755. — Voir Heyer: *L'Eglise de Genève*, p. 417.

François-Charles est, sans contredit, le représentant de la famille dont le nom, resté attaché à la création d'une industrie florissante, est le plus universellement connu. C'est également à la Prusse qu'il apporta les ressources de son esprit d'observateur et les expériences remarquables de son génie inventif. * à Berlin le 28 avril 1753 et fils du pasteur Guillaume A., il se fit connaître dès l'âge de vingt ans par ses publications scientifiques dans les domaines les plus variés de la physique, de la chimie, de la physiologie et de la météorologie. Dès 1794, mais après Chappe, il étudie puis construit un télégraphe optique qui relie Spandau à Berlin et rédige à son usage un dictionnaire en français et en allemand. Nommé membre ordinaire de l'Académie de Berlin le 15 juin 1776, il y recueillit, en 1782, la succession de son maître, le chimiste Marggraff comme directeur de la classe de physique. Marggraff avait réussi en 1747 à extraire le sucre de la betterave. A. chercha sur ses traces à rendre son procédé industriel, tout d'abord dès 1789 à Kaulsdorf près de Berlin, par la culture et l'étude des plantes à sucre. Après l'incendie et la vente de son domaine, il transporta son laboratoire à Buchholz, puis en Silésie, à Kunern, où, grâce à l'appui du roi, il put établir une première fabrique. Ses efforts furent, après six années d'essais, couronnés d'un succès définitif. La fabrication du sucre de betteraves selon ses méthodes, propagée par l'école fondée à Kunern et popularisée par ses écrits de 1801 à 1812, dota son pays d'adoption d'une industrie destinée à une considérable expansion. Membre honoraire de l'Académie royale à partir de 1819, François-Charles A. mourut à Kunern le 20 avril 1821. — Voir *ADB*, t. I (1875), p. 27-28. — Sénebier: *Hist. litt.* t. III, p. 209-216. — Poggendorf, *op. cit.* p. 7. — O. Kohnke: *op. cit.* p. 1-7. — *Biogr. univ.* t. I, p. 114-115. — *Biogr. des contemporains*, t. I (1836), p. 36. — De Montet: *Dict. des Genevois*, t. I, p. 3-4. — *France protestante*, t. I, col. 31. — *Grande Encyclopédie*, t. I (1886), p. 375. — Scheibler: *Aktenstucke zur Gesch. der Rübenzuckerfabrikation in Deutschland*, Berlin, 1875. — Aug.-W. Hofmann: *Ein Jahrhundert chemischer Forschung unter dem Schirme der Hohenzollern*, Berlin, 1881, réimpr. dans *Chemische Erinnerungen aus der Berliner Vergangenheit*, Berlin, [1882]. — L. Du Bois-Reymond dans *Sitzungsberichte der K. Akad. der Wissenschaften zu Berlin*, 1886, t. I, p. 326-328.

[Note: Les recueils biographiques varient sur les dates de la vie de François-Charles A., sur ses prénoms et sur le nom de son père. C'est sur la foi de renseignements généalogiques dont l'origine doit être cherchée aux archives de l'église française de Berlin que nous le considérons comme le fils du pasteur Guillaume A., ce qui concorde d'ailleurs avec les dates de la vie de ce dernier et avec Bartholmèss, *Histoire philos. de l'Acad. de Prusse*, t. II (1851), p. 113. Dans la colonie française de Berlin on signale au XVIIIe siècle une famille Achard, originaire d'Orange. Une autre famille du même nom existe encore à Friedrichsdorf près Francfort. Elle descend de Louis Achard, d'Establet (Drôme, arr. de Die), l'un des trente-six chefs de famille établis en 1687 sur les terres du landgrave de Hesse.]

Dans la descendance d'Abraham A. demeurée à Genève, il faut encore signaler un neveu du pasteur Guillaume A.: ***Jean-Charles***, fils d'Abraham III Achard-Deonna (1715-1792), fils de Melchisédec Achard-Bellamy. * à Genève le 23 avril 1749, membre du Conseil des CC en 1782, entra au gouvernement par la révolution du 9 avril 1782 comme l'un des membres les plus actifs du parti des Représentants. Confirmé par le Conseil général du 12 avril comme nouveau membre du Petit Conseil, il entra le 16 avril dans la Commission de sûreté créée extraordinairement pour deux mois. L'intervention des troupes des Puissances garantes ayant entraîné le 2 juillet la chute du gouvernement représentant et le 4 juillet la réintégration de l'ancien Petit Conseil, Jean-Charles A. fut banni de Genève par les plénipotentiaires des Puissances, puis compris dans une amnistie partielle sous la réserve de sa soumission à l'Edit de Pacification du 21 novembre 1782; dès lors on retrouve sa trace à Bruxelles en 1787 et 1788, avec d'autres Genevois réfugiés, puis de nouveau à [illegible] l'amnistie générale du 10 février 1789. C'est le 28 novembre 1790 qu'il reprit sa place au Conseil des CC auquel il appartint encore en 1791 et 1792. Il mourut à [illegible] le 4 novembre 179[illegible].

IV. ***Jean-Pierre*** Achard [illegible], fils de Pierre, * le 25 juin 1720 [illegible] de Crest en Dauphiné, fut reçu bourgeois de Genève le 18 août 1764. Adjoint au Conseil des CC en 1782, il est en 1780 secrétaire du [illegible] et [illegible] membre du Club de [illegible] en 17[illegible]. C'est en cette année qu'il s'attire quelques désagréments par la publication d'[illegible] extra[illegible] [illegible] intérêt [illegible]. — Voir [illegible] p. [illegible] — Ed. Chapuisat: [illegible], p. 112. [illegible] *MDG*, 1897, t. XXVII, [illegible].

V. Cette famille, originaire d'Aoste en Dauphiné [illegible] A. (1770-1819), fils de François, reçu habitant le 26 février 1773

et bourgeois le 11 mai 1791 avec quatre fils mineurs. L'un d'eux fut Jean-Antoine (Achard-Rehn), * à Genève le 8 février 1797 et † aux Eaux-Vives le 20 juillet 1867. Député au Grand Conseil de 1848 à 1854, il avait été nommé commissaire de police en 1842 et juge de paix de l'arrondissement du Petit-Saconnex le 24 mars 1848. Il occupa ensuite de 1859 à 1862 le poste de directeur de l'arrondissement de Genève des postes et messageries fédérales. — Voir *Documents*... [publiés par J.-A. Achard], Genève, 1862, 12 p. Deux des petits-fils de George A. reprirent la nationalité française et se firent connaître dans la politique et les lettres. Antoine-Philibert-*Adrien* A., fils de Jean-Pierre-Gabriel Achard-Galland (1774-1857), naquit à Genève en 1814. Maire de Lesparre, en 1848, il fut proscrit comme républicain, après le coup d'état du 2 décembre 1851. Rentré en France après l'amnistie générale de 1859, A. fut envoyé à la Chambre des députés par les électeurs de Bordeaux en 1879, puis par ceux de Paris en 1885. A la Chambre, il fut un des fondateurs de la Gauche radicale et de la Ligue républicaine pour la révision de la constitution de 1875. Candidat radical et révisionniste, il échoua à Bordeaux le 22 septembre 1889 et mourut à Castelnau de Médoc le 26 juillet 1890. — Voir *Grande Encyclopédie*, t. I (1886), p. 376. Vapereau : *Dict. des Contemporains* (1893), p. 5.

Louis-*Amédée-Eugène*, fils de Marc-Antoine, fils de George, * à Marseille le 21 avril 1814, après avoir dirigé un domaine agricole en Algérie, fut, en 1835, chef du cabinet du préfet de l'Hérault et débuta dans la littérature en collaborant au *Sémaphore* de Marseille. Fixé à Paris en 1838, il donna des articles de critique littéraire au *Vert-Vert*, à l'*Entracte*, au *Charivari*, puis rédigea le *Courrier de Paris* et, sous le pseudonyme de Grimm, des *Lettres parisiennes* dans l'*Époque*, 1845. Son premier roman, *Nelly*, est de 1842, suivi de *Belle Rose* en 1847. Il assista en 1846 aux fêtes du mariage du duc de Montpensier, en Espagne, et en rapporta *Un mois en Espagne* (1847). Après la révolution de février, il collabora au *Pamphlet* et combattit comme garde national en juillet 1848. La même année, il entre au journal l'*Assemblée nationale* ; après avoir accompagné l'armée d'Italie pour le *Journal des Débats*, il réunit ses lettres en un volume, *Montebello, Magenta, Marignan* (1859). Ses *Récits d'un soldat, souvenirs de 1870*, publiés par son fils, sont inspirés par la guerre franco-allemande, qu'il suivit pour le compte du *Moniteur*. Ce fut un auteur fécond et distingué, qui jouit comme romancier d'une grande notoriété. Ses romans, plus de cinquante volumes, parurent tout d'abord dans les feuilletons des journaux auxquels il collaborait, puis dans la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal pour tous*. Sans laisser d'œuvre durable au théâtre, il aborda bien souvent la scène, en particulier au Théâtre français et à l'Odéon. Il mourut à Paris le 25 mars 1875. Il avait recueilli ses souvenirs d'enfance dans l'*Histoire de mes amis* (1874), et publié en 1872, ses *Souvenirs personnels d'émeutes et de révolutions*. — Voir Lichtenberger, dans la *France protestante*, 2[e] édit. t. IV (1884), col. 1023-1030. — Maurice Tourneux dans la *Grande Encyclopédie*, t. I, p. 375-376. — Vapereau : *Dict. des Contemporains* (1858), p. 10. P. E. M.

ACHATES, *Leonhard*, imprimeur à Bâle. Voir Agstein.

ACHDORF, von. Famille noble badoise mentionnée depuis 1094 (D. Bonndorf, Bade). 1. Hesso fait prisonnier par les Zuricois en 1308. Son frère Hartmann, assisté de quelques bourgeois de Schaffhouse, promet de rétablir la paix entre lui et Zurich, sceau de Hartmann dans *Zürcher Siegelabbildungen* 8, N° 30. — 2. Lisa, 1466, veuve d'Ulrich de Rumlang l'aîné. — Voir *UZS*. *JSG*. 32, p. 65. — *Oberbad. Geschlechterbuch*. — *La ferme d'Achdorf*, à Beringen (C. Schaffhouse), mentionnée depuis 1374, a pris son nom d'un paysan [illegible]

ACHERI (C. Obwald). Prairie à Wisserlen, dans la commune de Kerns. Elle s'étend à environ 1 km. au sud de la frontière Obwald-Nidwald, coupée par la route de Stans à Kerns. Au moyen âge, elle était le lieu de réunion de la Landsgemeinde commune des deux parties du pays. On en connaît jusqu'à présent de 1382, 1470, 1473, 1474, 1484, mais un écrit du gouvernement de Nidwald de 1482, prouve que ces Landsgemeinde en commun à Wisserlen *sur le Acher* étaient un événement très ordinaire se répétant presque toutes les années. Au XVI[e] siècle, les conventions de 1548 et en particulier celle de 1589 garantissant l'indépendance du Nidwald, mirent fin aux Landsgemeinde communes. A l'extrémité sud de l'Acheri, à proximité immédiate de la chapelle de Wisserlen, se trouvait le gibet. Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, des conférences entre magistrats des deux demi-cantons eurent encore lieu à Wisserlen. — Voir Durrer : *Kunstdenkm. Unterwaldens*. Al. Truttmann.

ACHERMANN (voir aussi **ACKERMANN**). Nom très ancien et très répandu, de familles bourgeoises et campagnardes des cantons de Nidwald, Argovie, Fribourg, Lucerne, Schwyz et Soleure, et dont certaines sont éteintes. La branche des Achermann de Nidwald est la plus ancienne, et c'est d'elle au surplus que sont issus les plus éminents porteurs du nom.

A. Nidwald. Ancienne famille campagnarde dont le berceau était à Ennetbürgen. Aujourd'hui encore ses membres n'ont droit de bourgeoisie que dans l'ancienne paroisse de Buochs (au delà de l'eau), à Ennetbürgen, Buochs, Beckenried ; une branche de la famille qui, au XVI[e] siècle, habitait Wolfenschiessen, racheta le droit de bourgeoisie à Buochs en 1614.

On trouve comme premier du nom : — 1. Walter, 1326, qui vend sa propriété de *Langenacker sur la Murg* au couvent d'Engelberg. — 2. Claus, de Bürgen, mentionné pour la première fois en 1366, réside au Spielhöfen ; tué en 1386 à Sempach. A partir de cette époque, on peut reconstituer la lignée ininterrompue des générations successives de chaque branche, en consultant le nécrologe de Buochs, les archives, rentiers et livres d'amis des landammanns Leuw et Lussi (*Voir ces articles*). — 3. Claus, fils du précédent, fait partie des conseils du pays de 1427-1441. Ses enfants naturels, — 4. Margaretha, — 5. Hans, — 6. Walter, — 7. Marguerite l'aînée, — 8. Anne, — 9. Verene et — 10. Marguerite (plus jeune) sont légitimés par un comte palatin de l'Empire, entre 1433 et 1437. L'un d'entre eux, probablement Hensli, est tué le 24 mai 1443 dans le combat du Letzi au Hirzel. Walter est nommé comme député de la région en 1483, à l'occasion d'un procès. Dès ce moment-là, la famille est presque constamment représentée dans les conseils et les tribunaux. — 11. Gaspard, réside au château de Bürgen ; en 1557, bailli des grands-baillages libres. — Son descendant — 12. Gaspard, également à Bürgen, est nommé vice-landamman en 1630, — 13. Jean-Gaspard, fils aîné du précédent, est, en 1634, bailli de la Riviera, en 1636 commissaire à Bellinzone, et laisse un fils, — 14. Jean-Gaspard, qui prend part, comme lieutenant-colonel, à l'expédition de Morée, en 1688. — Le fils cadet du vice-landamman, — 15. François, est banneret, de 1659-1695, bailli à Bellinzone en 1665, vice-landamman de 1671-1673, commandant des troupes en 1671, landammann régnant en 1675, 1679, 1684, 1694 et 1698. Sa seconde femme, Marie-Madeleine Leuw, lui apporta en dot la belle résidence d'Ennetbürgen près Buochs, qui appartient, aujourd'hui encore, à ses descendants. Il mourut le 11 avril 1708, âgé de 88 ans. Son épitaphe lui attribue la gloire d'avoir laissé après lui 112 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. — L'un de ses fils, 16. François-Antoine fut en 1711 commissaire à Bellinzone. Deux autres succédèrent à leur père dans la plus haute charge du pays. — 17. Jean-Gaspard, * 1642, banneret de 1681-1687, bailli à la Riviera de 1683-84, commissaire à Bellinzone en 1689, vice-landamman de 1696-1702, landammann régnant 1702, † 10 mars 1705, à Varese. — 18. *Jean-Jacques*, * 1665, entre au service de la France, fait les guerres de Louis XIV, est blessé à Steinkerque le 3 août 1692, à Neerwinden le 21 août 1694, et nommé Chevalier de Saint-Louis. De retour dans son pays, il fut porte-étendard en 1704, commandant militaire en deçà et au delà du Kernwald en 1706, bailli de Thurgovie en 1708. Son nom rappelle la seule opération qui fut favorable aux catholiques pendant les guerres de Villmergen : le 21 juillet 1712, lors des Schwyzois et des Zougois, il attaqua et défit une division bernoise près de Sins. En souvenir de cette victoire, il fit construire, avec le concours de la famille Zurlauben, de Zoug, une chapelle [illegible] d'Ennetbürgen, [illegible] 1714. Jean-Jacques fut nommé vice-landamman, en 1715 il est envoyé extraordinaire pour le renouvellement du

traité d'alliance avec la France, en 1724 bailli du Rheintal, en 1723, 1727, 1732, 1736 landammann régnant. † 12 déc. 1732. L'un de ses fils — 19. FRANÇOIS-XAVIER, est colonel au service de la France et Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis en 1765 ; commandant militaire du canton. † 1786. Un autre fils, — 20. FRANÇOIS-ALOIS, * 1708, est trésorier en 1736, vice-landammann en 1740, landammann en 1743, 1747, 1752, 1756, 1760, 1769, 1770 et 1776. Bailli de Thurgovie en 1758. † 2 déc. 1779. Le fils de ce dernier, le lieutenant-colonel — 21. FIDÈLE, est Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, porte-étendard en 1761. † 1809. C'est d'un second fils, — 22. VICTOR, lieutenant, que descend le dernier landammann du nom, — 23. STANISLAS-A. * 1780, prévôt en 1810, gouverneur en 1811, landammann dirigeant en 1816, 1820, 1824, 1828, 1832, 1836, 1840, 1843 et 1847. Banneret en 1840. † 1858. — A mentionner parmi les hommes d'église de cette famille, — 24. FRANÇOIS-JOSEPH, de Buochs, * 1696, chapelain à Lungernmoos en 1724, curé à Bergiswil en 1729, prévôt du Chapitre des Waldstätten, † 1762. — 25. JEAN-HENRI, curé à Emmetten 1726, à Beckenried 1729, † 21 mai 1753. — 26. MATHIEU-JOSEPH, * à Buochs en 1725, vicaire de cet endroit de 1751-1776, curé en 1776, † 2 juillet 1777. — 27. JOSEPH-ALOYS, * 1767, nommé curé de Buochs en 1798 par le gouvernement helvétique ; dut résigner son poste en été 1800 ; devint curé de Grosswangen, où il mourut en 1831. — 28. XAVIER, 1854-1914, étudia la théologie à Eichstædt puis au séminaire de Coire. En mai 1878 chapelain à Obertickenbach, en 1881 prêtre de première messe [illegible] à Wolfenschiessen, où il fut nommé curé en janvier 1889. Il fut l'initiateur de la restauration de l'église, exécutée en 1907 et 1908, président de la commission [illegible]laire, maître à l'école de perfectionnement. Président de la commission de construction de la nouvelle maison d'école, et en 1901, il fut nommé inspecteur scolaire cantonal. — 29. FÉLIX, * 28 oct. 1866, † 12 nov. 1912, après des études à Monza et au séminaire archiépiscopal de Milan, devint professeur au séminaire de Rickenbach (Schwyz) de 1891 à 1893 ; en septembre 1893 curé à Emmetten, en mai 1901 jusqu'en 1908 curé-missionnaire à Küsnacht (Zurich). De 1908 à 1912, il est à Beckenried comme chapelain et maître à l'école secondaire. Dès lors chapelain à Stans, et inspecteur des écoles du Nidwald. — Voir : *Gfr.* 68, 1913, p. XIV.

Les *armoiries* des branches nobles de la famille sont, au milieu du XVII[e] siècle : d'azur à trois épis d'or mouvant d'un mont à trois coupeaux de sinople ; cimier : un cheval issant d'argent. Deux chevaux d'argent forment fréquemment le support de l'écu. Les armoriaux présentent d'autres variétés plus anciennes : sur champ de sinople une marque de maison d'or ou d'argent en forme de crochet en chiffre 7 à la jambe [illegible] d'un [illegible] ; de sinople au cerf [illegible] d'or [illegible] accompagné de deux étoiles, d'argent au paysan [illegible], vêtu de brun au chapeau de [illegible], tenant dans la dextre un fléau, dans la senestre, trois épis. — Sources : Table des matières du *Gfr.* et des *ASI.* — Livres [illegible] du Nidwald. — Notes recueillies par le chapelain [illegible]matt. — Recherches personnelles. [R. DURRER.]

B. **Lucerne**. Famille des plus répandues. Au XV[e] siècle déjà, on trouve des Achermann dans presque toutes les communes du canton. — 1. GASPARD, de Lucerne, membre du Grand Conseil en 1518, du Conseil des Neuf en 1521, † 1536. — 2. PIERRE, de Sempach, bourgmestre de cette ville de 1528-1530. — 3. NICOLAS, de Lucerne, sert, en 1525, dans la garde du Duc de Lautrec. En 1539 Grand Conseiller, † 1567. — 4. FRÉDÉRIC [illegible], de [illegible], huissier 1573-1586. — 5. JEAN, de Schüpfheim, ancien banneret en 1605. — 6. JEAN, de Schötz, juge en 1662. — 7. Le P. BRUNO, de Sursee * 1702, [illegible] en 1724, custode, définiteur et prédicateur à [illegible] en 1758. — 8. JOSEPH-ANTOINE, d'Escholzmatt, * [illegible], curé à Ballwil de 1821-1841, [illegible] à [illegible] 1841-46. Auteur d'écrits pieux. — 9. MELCHIOR, d'[illegible]kirch, * 1798, † 16 août 1871. Est curé de Neudorf depuis 1840, d'Emmen dès 1846. — Voir Nikl. [illegible] *Grabrede*, 1871. — *KKZ* 1871. — 10. JEAN-JOSEPH, de Schüpfheim, 1790-1815. Peintre portraitiste, historique et religieux. Vécut successivement à Munich 1820, Vienne et Paris 1841-43, Bâle, Zurich, Paris, Vienne, Francfort, Carlsruhe, Stuttgart, Munich et Escholzmatt. — Voir *SKL.* — 11. MICHEL, de Malters, 1806-72, entre chez les frères ermites à Luthern, en 1832, modelant des statuettes en terre cuite, sculpteur sur bois. — Voir *SKL Suppl.* — 12. ALOIS, d'Altbüron, * 1822, † 21 mars 1897. Régent à Altbüron 1845, maître à l'école secondaire de Munster 1848, à celle de Lucerne 1860. Études dans le *Jahrbuch der Luzerner Lehrer-Konferenz*, 1857-1882. — Voir *Jahresber. d. Stadtschulen*, 1897. — 13. JOSEPH-ANTOINE, de Richental, curé à [illegible]wil 1839, à Eschenbach 1860, † 1871. — 14. ANTOINE, d'Escholzmatt, [illegible], † après 1880. — Voir *SKL Suppl.* — 15. ISIDORE, de Schüpfheim, Grand Conseiller en 1847, membre du gouvernement en 1848, greffier de l'Entlebuch en 1849, adjoint à la préfecture. — 16. ANTOINE, d'Escholzmatt, contrôleur de monnaies pour l'Entlebuch, en 1848, inspecteur forestier en 1857, vérificateur des poids et mesures, 1863. — 17. PIERRE, d'Entlebuch, 1858-1911. Curé à Pfaffnau 1888, inspecteur des écoles 1892. — 18. ALBERT, 1873-1906, originaire de Richental, fréquenta l'école normale de Hitzkirch, étudia à l'Université de Fribourg, obtint le grade de licencié ès lettres et fut nommé en 1897 maître à l'école normale de Hitzkirch. Il devint un membre très actif du comité de l'Association catholique suisse de maîtres d'école et de la rédaction du journal *Pädagogische Blätter.* — Voir *Gfr.* 61, 1906, XXV-XXVII. — F. X. Kunz : *Nachruf auf A. A.*, dans le *Jahresbericht über das Lehrerseminar in Hitzkirch*, 1907. [P. X. W.]

C. **Schwyz**. Famille éteinte de la commune schwyzoise de Küssnacht, jouissant des droits d'habitation et d'alpage. Le 15 janv. 1497 RODOLPHE, est fait prisonnier par l'Alliance autour de Bedan ; [illegible] à Saint-Gall de ne pas se venger. En 1420, JEAN obtient ou renouvelle les droits de bourgeois de Lucerne. Une branche de cette famille s'établit vers cette époque à Lucerne, où plusieurs de ses membres parvinrent dans les Conseils au cours des XV[e] et XVI[e] siècles. Un JEAN et sa femme [illegible] quittèrent Küssnacht pour s'établir sur territoire lucernois. Ils [illegible] rent des paysans de Küssnacht de les assigner devant des tribunaux étrangers, c'est-à-dire lucernois. Schwyz écrivit à ce sujet le 21 décembre 1567, à Lucerne, de faire prêter serment à Jean et à sa femme de ne plus traduire des Schwyzer devant des tribunaux étrangers. A Küssnacht, la famille s'éteignit au cours des XVI[e] et XVII[e] siècles. — *Bergiade Kussnacht*, le plus ancien rôle des bourgeois de Lucerne, fonds Schwyz aux arch. de Lucerne. — Dettling : *Gesch. Kalender 1907.* [M. TRUTTMANN.]

D. **Soleure**. Famille éteinte d'anciens bourgeois de la ville de Soleure. — HANS, bourgeois, 1588. La famille s'éteint à la fin du XVIII[e] siècle.



Armoiries : de gueules à 3 [illegible] de sinople [illegible] de 2 [illegible] de même et accompagnées en chef de deux étoiles d'or. A mentionner : FRANÇOIS, commissaire de l'évêque de Bâle pour le canton de Soleure, * 22 août 1708 à [illegible], † le 14 février 1781 ; ordonné prêtre en 1733, chapelain de la collégiale de Schœnenwerd en 1735, curé de [illegible] en 1742, depuis 1744 camérier du chapitre de [illegible] en même temps que commissaire épiscopal. — *LL Suppl.* I. 19. — Schmid : *Kirchensätze*, 224. — Schmid : *Kirchensätze* II. 268. [J. M.]

ACHEY, *Charlotte*, de Neuchâtel [illegible], baronne d'Achey, [illegible] 1718, fille de [illegible] de [illegible], baron de [illegible], et de [illegible] de [illegible] épousa en 1757 Philippe-[illegible] d'Achey, baron de [illegible], [illegible] dont elle eut deux [illegible] Marie [illegible], femme de [illegible] Pierre, comte de [illegible], qui devait être [illegible] de [illegible], et [illegible] religieuse à [illegible] Le [illegible] la mort de [illegible] François, deve[illegible] [illegible], tante, Charlotte d'Achey, de[illegible] [illegible] de [illegible]ger. Le tribunal des Trois-États lui accorda, en 1803, la possession et jouissance de la seigneurie sa vie durant [illegible], elle [illegible] mais cette [illegible]. A sa mort, elle institua pour héritiers [illegible] son petit-fils [illegible]

briel-Philibert de Grammont et Jeanne-Louise-Philippe, comtesse de Poitiers, qu'il avait épousée en secondes noces. Un monument funéraire à la chapelle des Pères Minimes d'Estavayer (chapelle de Rive) marque la tombe de Charlotte d'Achey. — *Armoiries* : de gueules à deux haches d'armes adossées d'or. — Voir Boyve : *Annales*, IV. 229, 230, 237, 238 ; V 439-42, 449-51. — F. Chabloz : *La Béroche*, 302, 345-46. — Quartier-la-Tente : *Le canton de Neuchâtel*, IIe série, p. 779-780. [L. M.]

ACHIVUS, troisième abbé d'Agaune (Saint-Maurice), † 530. En 515, Sigismond, roi de Bourgogne, fonda le monastère d'Agaune, appelé dès le IXe siècle Saint-Maurice, dans le Valais. Il y appela comme premier abbé le moine Hymnemodus alors abbé du couvent de Grenencense (Grigny près Vienne, France). Plusieurs religieux de cette maison le suivirent à Agaune, parmi lesquels il faut mentionner les presbytres Probus et Achivus. Ce dernier était originaire de la contrée de Grenoble. D'abord soldat, il entra plus tard dans le couvent de Grenencense, et, cédant au désir de son frère germain, Pragmatius, évêque d'Autun, il se rendit à Agaune en 515. Le premier abbé Hymnemodus mourut déjà en 516 et Ambroise Ier lui succéda ; enfin, en 526, Achivus devint le troisième abbé. On loue beaucoup son activité ; il contribua à l'achèvement de la nouvelle église et travailla beaucoup à la vie intérieure et à l'ordre du monastère. Il se distingua aussi par sa science et la lecture de l'Écriture sainte et par son ascétisme. Un de ses élèves écrivit la *Vita abbatum Agaunensium*, la vie des trois premiers abbés d'Agaune. Cet ouvrage est la seule source qui nous soit parvenue et qui nous donne des renseignements sur lui. L'auteur, dont le nom est inconnu, ne tarit pas d'éloges sur l'abbé Achivus qui fut durant quatre ans et onze mois à la tête du monastère et mourut en 530. — Voir son épitaphe dans Em. Egli : *Die christl. Inschriften der Schweiz vom 4.-9. Jahrh.* (dans *MAGZ*, XXIV. p. 11). — E. Egli : *Kirchengesch. der Schweiz*. Zurich 1893, p. 39-40. — Et surtout M. Besson : *Monasterium Agaunense*, Fribourg 1913, p. 141-149 [Wil.-Jos. Meyer.]

ACHSHALM. Nom d'une famille bourgeoise de Berne aujourd'hui éteinte, dont on trouve des représentants aux XIVe, XVe, XVIe siècles, probablement originaire de la contrée de Schüpfen. — 1. Heinz, mentionné en 1389 dans le rôle des redevances de la ville de Berne comme ayant été chargé d'un impôt de 15 sch. Siège en 1402 au Gd Conseil et au tribunal. — 2 Pierre, siège au Gd Conseil jusqu'en 1442. † 1442 ou 1443. Il eut deux fils : 3. Pierre, membre du Gd Conseil de 1443 † 1452. — 4. *Gilles*, Banneret de Berne. Entre en 1447 au Gd Conseil, en 1469 au Petit Conseil. Lors de la querelle des « Seigneurs justiciers » (*Twingherrenstreit*) en 1470, il fait partie du tribunal extraordinaire qui condamne les nobles coupables de s'être rebellés contre les somptuaires. En 1473, banneret des Maréchaux ; en 1474, va comme capitaine à Héricourt, puis en avril 1475, se joint à une troupe de Bernois, de Soleurois et de Lucernois qui font une expédition en Bourgogne, et prennent Pontarlier au retour. En octobre de la même année, il part comme porte-bannière avec les Bernois qui vont assiéger Morat. Après que les Bourguignons se sont emparés par ruse de Brandolf vom Stein, chef de la garnison du château de Grandson, Achshalm est envoyé à Yverdon en qualité de capitaine et conseiller du banneret Antoine Archer ; ce fut lui qui, dans la nuit du 1-2 mars 1476 rapporta à Berne la nouvelle du massacre de la garnison de Grandson. Peu de jours après, il est envoyé à Morat comme capitaine des troupes. De 1476-78, il est avoyer de Thoune. Envoyé de la ville de Berne en 1474 à Soleure avec le chroniqueur Diebold Schilling, il passa de nouveau en 1482 dix-sept jours en voyages, chargé de missions pour la ville de Berne. Il testa le 7 janvier 1494 et mourut peu après de la peste. — 5. Pierre, fils de Gilles, au Gd Conseil depuis 1469, nommé membre du Petit Conseil en 1495, banneret de l'Abbaye des Maréchaux en 1500, et collecteur des impôts du Conseil, intendant de l'hôpital du Saint-Esprit en 1505. En 1509, un certain nombre de mercenaires bernois s'étant rendus au service de la France, en dépit de la défense qui en avait été faite, Pierre A. est envoyé à leur suite avec Hans Krouchtaler, pour les dissuader de leur projet. Il est à plusieurs reprises député de la ville de Berne à la Diète fédérale. † 1511. — 6 Hans, fils du n° 5. Entre en 1505 au Gd Conseil. Il est le donateur d'un des tableaux de la « Danse des Morts » de Nicolas Manuel (Voir Fluri, dans le *BT* II, 1901.) En 1516, est mis sous tutelle pour dilapidation de ses biens, à la demande de sa femme. † 1517. Dernier représentant masculin de sa famille. — 7. Bartholomé, fut justicier, en 1482. — 8. Marguerite Allwand, née Achshalm, épouse en secondes noces, en 1497, Gilles Spilmann. — Voir *DHVB*. — *LL*. — Les *Chroniques* d'Anshelm et de Schilling. — *Ratsmanuale*. — *Oster- und Testamentenbücher*. — *Ausgestorbene Bernergeschlechter*, aux Archives de l'État, à Berne [E. Meyer.]

ACHTBURGER (LES HUIT BOURGEOIS). Depuis le commencement du XIVe siècle, nom du patriciat bâlois qui était représenté au conseil par huit personnes. Elles appartenaient pour la plupart aux quatre corporations de patriciens (Herrenzünfte) : la corporation de la Clef, celle des Orfèvres et Changeurs (Hausgenossen), des Vignerons et du Safran. Ces huit bourgeois se recrutaient parmi les commerçants, marchands et banquiers. En leur qualité de patriciens c'étaient des « oisifs » sans métier, vivant de leurs rentes ou des revenus de leurs campagnes. Depuis le commencement du XVe siècle ils n'avaient que quatre représentants dans le conseil faute de personnes capables ; depuis la fin du siècle ils ne comptaient que deux représentants et en 1542 on leur enlève toute participation au gouvernement de la Ville. [A. B.

ACHTSINIT, *Jean*. Auteur du lied *Ein Badenfahrt guoter gsellen*, où il célèbre et défend Zwingli et Zurich, à l'occasion de la Dispute de Baden de 1526 (voir Bächtold, *Niklaus Manuel*, p. CCXIV-CCXV). Le nom A. n'est certainement pas un pseudonyme, comme l'admettent Bächtold et Frida Humbel dans *Quellen und Abhandl. zur schweiz. Reformationsgeschichte* (*U. Zwingli und sein Reformation im Spiegel der gleichzeitig., schweiz., volkstüml. Litteratur*), mais bien un nom de famille réel. Une famille A. apparaît notamment dans le *Zürcher Glückshafenrodel* de 1504, indiquée comme habitant Bremgarten. [F. H.]

ACHTZEHNER VOM RÜDEN (LES DIX-HUIT). C'est ainsi que l'on appelait depuis la lettre de franchises de Waldmann, 1489-1498, les dix-huit représentants à vie des Constables (groupe du Conseil, composé de chevaliers et de bourgeois) dans le Grand Conseil de Zurich en opposition aux *Douzeniers* (les douze représentants de chaque corporation au Grand Conseil), également nommés à vie. Selon décision du Conseil, du 11 avril 1644, ils figuraient, sur le tableau des membres suspendu dans la salle du Conseil, les deux maîtres des Constables. Les réceptions parmi les Constables devaient se faire en présence des Constables et des Dix-huit réunis. L'accord, sanctionné par l'autorité le 23 janvier 16[illegible], conclu entre la corporation noble, le « Stübli » ou les seigneurs du Rüden d'une part et les membres bourgeois des Constables d'autre part, fixait que les Dix-huit devaient se composer de douze membres de la noblesse et de six membres de familles bourgeoises, tandis que tous seraient élus par les conseillers des Petit et Grand Conseils des Constables et que deux des six membres du Petit Conseil seraient choisis par les Constables et bourgeois c'est-à-dire par le Grand Conseil dans l'ensemble des Dix-huit. L'institution et le nom des Dix-huit disparurent avec le changement de régime de 1798. — Voir Simler Leu : *Von dem Regiment der Eidgenossenschaft* II, 1735, p. 443 note c. — David Wyss : *Polit. Handbuch*, 1796, p. 54 s. — *ZT* 1907, p. 163-180. [F. Hegi.]

ACKER, im. Voir IM ACKER.

ACKERET, AKERET et ACKRER. Ancienne famille de paysons, aujourd'hui encore florissante, des cantons de Zurich, Schaffhouse et Thurgovie, dont les membres se sont disséminés aussi en d'autres cantons.

1. *Ackeret*, aussi *Ackrer* [illegible] au XVe siècle. Vieille famille de paysans, originaire de Seuzach près Winterthour où elle est encore florissante, elle tire son nom de l'antique ferme du [illegible] [illegible] les Ackrer de Seuzach possédèrent jusqu'en 1581 deux grands fiefs à Oberwinterthur. Le chroniqueur de Winterthour, Laur. Bosshart,

eut longuement une violente querelle, intéressante au point de vue de l'histoire du droit, entre les A. et les Wipf à Senzach durant l'automne 1530. L'ancêtre des A. de Senzach est — 1. WELTI ACKERER, mentionné dans le plus ancien rôle des contribuables de Kibourg, après 1452. — 2. JACOB, entrepreneur de bâtiments, 1821-1895, bourgeois de Winterthour en 1875, ainsi que plusieurs autres dans la suite ; une rue porte d'après lui le nom d'Ackeretstrasse. — Voir *Laur. Bosshart's Chronik*, par K. Hauser, Bâle 1905, p. 226. — E. Gagliardi : *Dokumente zur Geschichte des Bürgermeisters Hans Waldmann* I, p. 253. — *Bürgeretats Winterthur* 1875-1915. — FRITZ Ackeret, voir sous ACKERET. Voir aussi AKERET. [Dr. F. HEGI.]

ACKERKNECHT, *Eberhard,* * 11 juin 1883 à Ebersbronn, préfecture de Freudenstadt (Wurtemberg), Dr méd.-vét., privat docent à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Zurich depuis 1914, prosecteur de l'Institut anatomique vétérinaire depuis 1911. Thèse de doctorat : *Das Mark der Röhrenknochen, Untersuchungen an Pferden* (dans *VNGZ* 57, 1912). Thèse d'habilitation : *Die Papillarmuskeln des Herzens, Untersuchungen an Karnivorenherzen* (pas encore publiée). En outre, auteur de nombreuses publications dans des revues de médecine vétérinaire. [F. H.]

ACKERMANN, AKERMANN ou **ACHERMANN.** Familles des cantons d'Argovie, de Fribourg, de Schaffhouse, de Soleure et de Zurich.

A. **Canton d'Argovie.** *Samuel,* * 1749 et † 25 juillet 1810 à Hendschiken (C. Argovie). Fils de Rodolphe A. (messager de Berne) qui, avec ses frères, Jean A. (messager de Bâle) et Rodolphe, s'occupait du transfert des marchandises de ces deux villes dans le canton d'Argovie, et probablement aussi à Zurich. Samuel exerça aussi le métier de son père ; il fait lui-même allusion, dans un de ses rapports au Grand Conseil, à sa connaissance du métier de roulier. Est nommé aussi comme tenancier de l'auberge de l'*Ours*. En 1798, il fut un des huit députés envoyés par le canton d'Argovie au Grand Conseil de la République Helvétique. Dans cette assemblée législative, il se distingue par son activité et la vive part qu'il prend aux débats ; il fut souvent appelé à faire partie des commissions préparatoires. Lorsqu'en mai 1798, des troubles éclatent à Brugg, Samuel A. y est envoyé avec deux autres membres du Conseil ; il se livre à une enquête, procède à quelques arrestations et endigue le mouvement en fort peu de temps, ce qui lui attire les éloges du préfet et du Directoire. Dans tous ses discours, il se montre ami du progrès et bien disposé pour la France. Il s'intéresse aux problèmes d'économie rurale et lutte pour l'abolition des dîmes et des charges féodales qui pèsent sur les paysans. Il prend sans cesse en main les intérêts des communes appauvries, et, dans les questions religieuses, se montre équitable envers catholiques et réformés. A partir de juin 1801, son nom disparaît des actes publics. Il semble s'être retiré alors dans la vie privée, et ne fit jamais partie de la Diète helvétique. — Voir : *ASHR.* Vol. 1-5. — *Geburt-, Ehe-, u. Sterberegister*, Archives communales, Lenzbourg.

B. **Canton de Fribourg.** Plusieurs familles du canton de Fribourg ont porté et portent encore ce nom sans qu'il nous soit possible d'établir s'il existe des liens de parenté entre elles. — 1. ULLINUS fut fait bourgeois de Fribourg en 1357 (*Liv. bourg.* I, p. 164 verso). — 2. JEAN-JACQUES, du bailliage de Dorneck (Soleure), notaire et maître d'école à Fribourg, fut naturalisé Fribourgeois en 1708 (Rôle n° 7, p. 116 et Manual 13 mars 1708), il vivait encore en 1723. — 3. NOT-NICOLAS, à Fribourg, créé notaire en 1850. A l'une ou l'autre de ces familles appartiennent certainement : — 4. JEAN, de Tavel, peintre, qui s'engagea dans les régiments suisses au service de Rome, puis de Naples ; après 1859 s'engagea au service de la Hollande, s'embarqua pour Batavia, revint au pays après quelques années passées en Asie et repartit pour la Russie. — 5. JEAN, peintre et dessinateur, XIX[e] siècle. — 6. MICHEL, natif de Tavel, sculpteur et ermite, XIX[e] siècle. — 7. JOSEPH, directeur et propriétaire du journal *Le Fribourgeois*, [illegible] l'Université de Louvain, † à Bulle le 20 juillet 1905 à l'âge de 43 ans. — Voir *Tableau alphab. des notaires qui ont stipulé dans le canton de Fribourg antérieurement au 31 déc. 1868*, p. 1-2. — *SKL* I, p. 7-8. — *ASHF* VI, p. 299. [RAEMY.]

C. **Canton de Saint-Gall.** P. AEMILIAN (de son prénom Johannes), * à Gossau, le 15 février 1718, fils de Johann et de Anna Bruz. Prononça ses vœux le 15 janvier 1736 et fut ordonné prêtre le 23 juillet 1741. Bon musicien, il fut d'abord sous-maître de chapelle et dès novembre 1741, maître de chapelle. En juillet 1742, il fut déplacé à Bellinzone, où il enseigna la rhétorique au Gymnase que possédait le couvent d'Einsiedeln ; il y resta jusqu'en novembre 1751, où il fut rappelé au couvent en qualité de directeur (*praeceptor*) de l'école. En 1763, il fut nommé prévôt des propriétés du couvent à Saint-Gérold (Vorarlberg), après avoir été, quelque temps auparavant, supérieur du couvent. Il revient à Bellinzone, en octobre 1768, comme prévôt ; il y mourut le 30 juillet 1769. Il traduisit en latin la *Clementia Titi* du Metastase, qui fut représentée le 25 avril 1755 par les élèves du couvent. — Voir *Gfr* 17, 25. [P. R. H.]

D. **Canton de Schaffhouse.** Famille bourgeoise de Schaffhouse dont les origines remontent à l'époque de la Réformation et qui s'éteignit en 1769. A mentionner : — 1. LOUIS, ecclésiastique ; ordonné à Zurich en 1569, depuis 1573, pasteur évangélique à Ellikon sur la Thour, depuis 1576 professeur à Schaffhouse ; en 1580, diacre à Neunkirch ; en 1582, pasteur à Buch sur le Rhin et prédicateur à Schaffhouse ; latinisa son nom en *Agricola*. — 2. JEAN-GUILLAUME, pasteur à Schaffhouse en 1601. Plusieurs membres de la famille occupent des postes de pasteurs à la campagne. — 3. JEAN-LOUIS, mourut en 1679 comme avoyer de la corporation des boulangers et haut-bailli. Les trois derniers représentants de la famille furent maîtres d'école à Thaingen. — *LL* I, 89. — Wirz : *Etat* 1890. — *Genealog. Reg. d. Stadt Schaffhausen.* [BAUMANN.]

E. **Canton de Soleure.** *Joseph.* Médecin à Soleure et ancien Landammann ; * en 1816 à Mümliswil, † en septembre 1896. Fit ses études à Baden, Lucerne, Zurich et Heidelberg où il obtint son doctorat en méd. en 1841. En 1843 il s'établit comme médecin à Soleure où il est très apprécié ; en 1856, il prend une part très active au mouvement de revision de la constitution provoqué par Vigier et devient membre de la constituante ; de 1856 à 1873, il est membre du Conseil d'Etat, puis on le voit à la tête de l'asile d'aliénés de Rosegg, qu'il dirige de 1873 à 1892, époque où il se retire dans la vie privée. — *St. Ursenkalender 1897.* — [H. B.] — P. *Placide.* Abbé de Mariastein (1804-1841). * le 8 janv. 1765 à Ramiswil (C. Soleure), entra en 1783 comme novice au couvent des Bénédictins de Mariastein, fut ordonné prêtre le 6 janv. 1787, puis devint professeur au collège du couvent et, en 1798, [illegible] et curé de [illegible]. [illegible] des années de terreur de la Révolution française, le futur abbé en garda un vif souvenir. Le couvent ayant pu être réintégré en 1803 et l'abbé Jérôme Brunner étant mort, A. devint son successeur ; pendant les premières années, il s'absorba dans un travail de restauration pénible. Il réussit peu à peu à réunir de nouveau les conventuels dispersés en tous pays et à rétablir la discipline monacale. Comme ami des arts, il a pris une part active à la décoration de la chapelle de la Grâce et à la construction de la façade [illegible] actuelle de l'église du couvent 1830 [illegible]. Il est aussi connu comme auteur de plusieurs livres d'édification [illegible] de valeur littéraire. Les [illegible] relatent la grande affluence de pèlerins, notamment de l'Alsace, qui se produisit pendant le règne de l'abbé Placide. Après avoir vécu la période relativement [illegible] de la Restauration, il vit encore les troubles de 1834 provoqués par le gouvernement radical de Soleure qui imposa à son couvent le contrôle de l'Etat comme préparation à sa suppression. C'est sous lui que l'image de N. D. de la Grâce fut [illegible] dans les [illegible] du couvent. — Voir aussi l'art. [illegible] — [illegible] *400 Solothurner Schriftsteller MS.* — Strohmeier : *Der Kant. Soloth.* p. 231. — P. An. Dietler : *Collect. ...lecta MS.* [LATHER. ...]

F. **Canton de Thurgovie.** Famille de la haute Thurgovie (D. Arbon), très répandue et certainement autoch-

tone; il est difficile de remonter à son origine. A citer : JACOB, de Hotsweil (Salmsach), * 1824, consacré pasteur en 1848, fut, après des vicariats à Mammern, Kirchberg, Aawangen, Sulgen et Berg, nommé pasteur d'Ermatingen en 1854; † 1865. On lui doit un écrit sur la question des pauvres et deux sermons de la *Schweizerische Predigtsammlung* de Oschwald. Il mourut dans le naufrage du bateau qui allait de Constance à Schaffhouse. [illegible]

G. Canton de Zurich. I. Nom de famille mentionné depuis 1318, répandu dans les communes zuricoises de la rive droite de la Limmat. La famille de la commune de Fluntern paraît déjà en 1318 et s'éteignit en 1868 avec le régent GASPARD. — Voir *Zürcher Stadtbücher* I. — J. R. Denzler : *Fluntern*, 1858, p. 154. — J. Frick : *Gemeindebuch des Limmatthales* I, p. 5. — Wirz : *Etat des Zürch. Ministeriums*. — II. HENRI, de Wipkingen, obtint gratuitement pour services rendus la bourgeoisie de Zurich en 1440 ; de même JEAN, de la propriété Ackermannshube, près Arbon, en 1476, parce qu'il avait accompagné la bannière de la ville dans le Sundgau. Le *Geschlechterbuch* de [illegible] donne deux armoiries des A. de la ville de Zurich. — III. Une famille de ce nom acquit aussi la bourgeoisie de Winterthour au XVIe siècle. — IV. Descendant d'une famille considérée à Embrach (C. Zurich), JEAN, présida un tribunal en 1360 et fut investi en 1361 de fiefs autrichiens; ALBERT [illegible] a été en 1379 curé à Embrach. — *Habsburger Urbar* II, p. 524. — Arch. C. de Zurich, *Ausgeschied. Urk. Embrach*. — Huber : *Regesten von Klingnau*, p. 15. F. H.

ACKERMANN, *Conrad-Ernest*, 1710-1771, * à Schwerin, fondateur de la célèbre troupe théâtrale Ackermann. La guerre de Sept ans l'ayant obligé de quitter l'Allemagne, cette troupe voyagea en Suisse et y fit sensation. Elle donna à Zurich en 1758, pendant plus d'un mois, de nombreuses représentations, en affectant le quart des recettes à l'Assistance publique de la ville. Tout le monde était si enchanté que le jeune Wieland écrivit sa tragédie « Jeanne Gray », représentée pour la première fois à Winterthour avec Mme Ackermann dans le rôle principal. Sulzer, secrétaire de la ville de Winterthour, rapporta ses impressions sur la pièce et les acteurs en 1759 dans une lettre à l'esthéticien Sulzer à Berlin. A Bâle, la troupe Ackermann donna des représentations en 1757, 1758 et au printemps et en hiver 1760, à Zurzach 1758, à Schaffhouse 1758, à Berne 1758-59. — Voir G. Meyer von Knonau : *Der Kant. Zürich* 2, p. 80. — *ADB* I, p. 37. — R. Ris[illegible] : *Blätter zur Feier des 50 jähr. Jubil. des Zürch. Stadttheaters 1884*, p. 7 s. — B. Litzmann : *Fr. L. Schröder, Ein Beitrag zur Deutschen Literatur- und Theatergeschichte* I. — E. Jenny : *Basels Komödienwesen im 18. Jahrhundert. BJ* 1919. [illegible]

ACKERMANN, *Guillaume-Henri*, * le 25 juin 1789 à Auerbach, dans le Voigtland saxon (royaume de Saxe), se voua durant ses études au gymnase et à la faculté de théologie, à l'éducation des enfants et reconnut que l'enseignement était sa voie. Aussi, en 1811, accepta-t-il avec joie une invitation de Pestalozzi à se rendre à Yverdon. Il travailla donc sous la direction du maître, et comme un de ses meilleurs collaborateurs, et s'assimila la méthode de Pestalozzi. Le 25 mars 1813 il quitta Yverdon, entra dans le corps de Lützow et prit part aux guerres de l'indépendance contre Napoléon. Il profita ensuite d'un séjour en Angleterre, de février en août 1815, pour étudier le système d'éducation Bell-Lancaster et opposer les idées de Pestalozzi. Il retourna ensuite auprès de Pestalozzi, vers lequel il se sentait irrésistiblement attiré et des dernières années duquel il voulut profiter pour compléter ses connaissances pédagogiques. Pendant ce séjour, Bell fit visite à Pestalozzi et A. a laissé dans ses *Erinnerungen aus meinem Leben bei Pestalozzi* une exquise description de la rencontre des deux plus grands pédagogues de leur temps. Cependant Bell, absolument imbu de sa propre méthode, ne se laissa pas plus convaincre par Pestalozzi qu'il n'avait admis les points de vue d'A. durant son séjour en Angleterre. Dans la suite, A. fut témoin de la décadence de l'institution, due aux querelles intestines causées par Schmid, et il quitta Yverdon au début de septembre 1817, mais il voua une piété fidèle reconnaissance à son vénéré maître, ainsi qu'[illegible] aux localités de Suisse où le grand homme avait enseigné et il les visita en 1828. En 1820, A. obtint une place de maître à l'école modèle de Francfort s/M. et en devint une des illustrations. Pendant un long voyage dans le sud, de 1830 à 1831, il renoua les liens d'amitié avec ses amis d'Yverdon. A Francfort s/M. il exerça une activité dans les domaines les plus variés ; il fut un des organisateurs du centenaire de la naissance de Pestalozzi et un des promoteurs de la fondation Pestalozzi à laquelle il céda le produit de la vente de ses *Erinnerungen* mentionnés plus haut. Il mourut le 27 mars 1848 et ce fut un deuil pour toute la ville. — G. K. Barth a publié sur A. une étude critique qui fait autorité : *Der Lützower und Pestalozzianer W. H. Ackermann aus Auerbach i. V.*, avec un portrait de W. H. Ackermann. Leipzig et Berlin, 191[illegible]. L'auteur a utilisé pour cet ouvrage des documents inédits conservés au Pestalozzianum à Zurich et rectifié sur plus d'un point d'anciennes esquisses biographiques, comme celles de l'*ADB* et du *Neuen Nekrolog der Deutschen*, 26e année, 1848, 2e partie, p. 382. C. B.

ACKERN (C. Zurich, D. Winterthour, Com. Veltheim ou Seuzach). Ferme fort ancienne et disparue sur le Lindberg, berceau de la famille actuelle Ackeret dans le vignoble zuricois. En 1230 le comte Hartmann l'Ancien, de Kibourg, donne à son épouse Marguerite de Savoie, entre autres la ferme *Agelern*, avec toutes ses dépendances, qu'il avait rachetée de sa dot. En 1290 des recettes ont été données en gages à un vassal de Rutschwil. Le duc Albert remet en gage en 1292 des recettes d'Ackern, Lindberg etc., à Jean de Humlikon, dont la veuve avait encore la jouissance en 1320. Les recettes sont très bien indiquées dans le rentier des Habsbourg, dès 1279. En 1478 la ville de Winterthour loue à Welti Ackeret, de Seuzach, le Lindberg et la ferme d'Ackern à la condition de construire dans le délai de trois ans une maison de seize colonnes sur le Lindberg. Le domaine est encore mentionné en 1492, probablement déjà sans maison. Il ressort des querelles entre le couvent de Töss et Winterthour, que cette ville a transformé en pâturage le domaine du Lindberg et de l'Ackrat. — *UZ* I, n° 459 ; VI, n° 2218. — *Habsburg. Urbar* 1 et 2. — Troll : *Geschichte von Winterthur* 3, p. 241. — A. Ziegler : *Geographische Namen, Nbl. Stadtbibl. Winterthur* 1929, p. 30. — K. Hauser : *L. bosshart*, p. 226. — H. Sulzer : *Das Dom.-Kloster Töss*, p. 92 (12). — Archives du C. de Z., Töss, n° [illegible]. F. H.

ACKERSTEIN (GRAUER et ROTER). Nom de deux maisons sises dans la commune de Höngg, au bord de la Limmat ; il provient de matériaux qui ont servi à leur construction. Ackerstein signifie bloc erratique. 1. L'Ackerstein gris était dans la seconde moitié du XIXe siècle la propriété de J. Mörian-Fischer. — 2. L'Ackerstein rouge aurait été édifié avec les matériaux provenant d'un seul bloc de serpentine, selon l'inscription de 1674. En 1832 le professeur A.-L. Follen (1794-1855), un réfugié politique, en était propriétaire. — Voir C. Escher et R. Wachter : *Chronik der Gem. Wipkingen*, 1917, avec gravures p. 181 et 183. [illegible]

ACKIN, ACKINUS, ACQUINUS. Médecin et chirurgien juif, de Vixa, reçu en 1412 bourgeois de Fribourg, avec sa femme, ses enfants et toute sa famille pour le terme de dix ans et moyennant finance annuelle de 50 livres [illegible]. En 1420-1422, la ville de Fribourg, très satisfaite de ses services renouvela ce contrat pour dix ans mais en 1424 déjà, Ackin avait quitté Fribourg et se trouvait à Cossale. — *Recueil diplomat. du cant. de Frib.*, VII, p. 101, où l'on peut lire la très curieuse convention de 1420-1422. — *Les médecins juifs à Fribourg dans les siècles passés*, par le Dr Ant. Favre, dans les *ASHF*, tome VII, p. 30. [Raemy]

ACKLI et autres formes anciennes. Nom de famille représenté à Zurich au moins depuis 1357 jusqu'en 1671 et qui se rencontre aussi dans les environs de la ville. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, c'était une famille de tisserands. Sont originaires de Wipkingen : — 1. JEAN, chaudronnier, reçu bourgeois [illegible], prévôt de la corporation des [illegible], de Stadion 1439 à 14[illegible] et de Noël 1425 à 1429. — 2. CONRAD, demeurant à Wipkingen, reçu bourgeois le 26 juin 1530, probablement la même personne que le prévôt de la corporation des revendeurs [illegible] 1440, et de Noël 1443 à 1444 ; taxateur des vins [illegible] 1428 et percepteur de l'[illegible]

pôt sur les vins 1433, haut-bailli à Wollishofen 1424 et 1432 ; comme membre de la Commission du Conseil, il vota la cession à l'Autriche du comté de Kibourg en 1441 ; son sceau présente un bâton de pèlerin (?) oblique, flanqué de deux étoiles (archives C. Zurich : doc. de l'hôpital de 1435). — 3. RODOLPHE, est chargé en 1464 de l'encaissement de l'argent du jeûne des quatre-temps à Niederdorf. — 4. HUGUES, en 1465 curé à Maur, au bord du Greifensee. — 5. JEAN, membre de la corporation des cordonniers, prit part à la bataille de Morat en 1476, est préposé en 1493 à la perception de l'impôt sur les vins et des péages à Niederdorf. — 6. JOS, tondeur de draps, un des meurtriers de l'huissier Schneevogel, nommé en 1489 au Conseil des « Cornus » en qualité de représentant de la corporation des Tailleurs dans le Petit Conseil ; il joua un rôle actif dans les pourparlers avec la campagne zuricoise et dans l'élaboration du Compromis de Waldmann. Il serait l'ancêtre de la famille zougoise des Acklin. — 7. CONRAD eut un rôle actif dans la guerre contre le châtelain de Musso 1531 (Strickler : *Aktensammlung zur Schweiz. Ref. Gesch.*). — 8. JEAN-RODOLPHE, reçu bourgeois en 1618, † 1671, tonnelier, avait comme armes, selon le vitrail de la corporation des tonneliers de 1629, actuellement au Musée national : de gueules à un marteau de tonnelier et un compas d'or en sautoir accompagnés d'une demi-roue du même en pointe, armoiries reproduites dans Strickler : *Gesch. der Familie Sporri*, 1915. — Darsteler : *Geschlechterbuch*, avec trois armoiries. — Voir *Zurch. Steuerbücher* et *Bürgerbuch* I, f. 117, 30, II. — Fr. Hegi : *Gesch. der Zunft zur Schmiden*. — Gagliardi : *Dok. Waldmann* II. [F. HEGI.]

Sceau de Conrad n° 2, bailli de Wollishofen

ACKLIN. Ancienne famille de bourgeois et d'ecclésiastiques à Zoug et à Lucerne, aujourd'hui en partie éteinte. C'est la branche zougoise qui remonte le plus haut.

A. Canton de Zoug. Ancienne famille bourgeoise de Zoug, qui comprend de nombreuses branches (arbre généalogique à la chancellerie de la corporation à Zoug). *Armoiries* : d'azur au rameau de sinople accosté de deux étoiles d'argent. Gatschet (Mss. Hist. Helv. 59. Biblioth. Berne) rapporte d'autres armoiries : parti, d'argent au lion de gueules et de gueules à deux lances d'argent en sautoir. Selon Wikart (Familles de la ville de Zoug. *Gfr.* 23, p. 286) cette famille descend de — 1. JOS, tondeur de draps à Zurich, élu, lors des troubles de Waldmann en 1489, au Conseil des « Cornus ». En 1498, reçu bourgeois de Zoug ; il avait épousé Elisabeth Holzer (voir ACKLI n° 6). Son fils — 2. ANDRÉ, reçu bourgeois en même temps que lui, tomba en 1515 dans la bataille devant Milan. Depuis lors la famille est restée fixée à Zoug où elle est encore prospère. Parmi ses membres, nous citerons : — 3. NICOLAS, 1610-1686, haut bailli à Steinhausen de 1668 à 1669 et 1684-1686. — 4. OSWALD, haut bailli à Cham, 1690-1692, percepteur d'impôts 1681-1682, membre du Grand Conseil en 1687, bailli à Hunenberg, 1693-1696, roi de la corporation des arquebusiers en 1703, trésorier de la bourgeoisie 1699-1702. Ayant fait faillite en 1709, tous ses biens furent vendus à l'encan. — 5. CHARLES-GASPARD, boulanger, comme la plupart de ses ancêtres, fut de 1765 à 1795 membre du Conseil dont il revêtit deux fois la charge de trésorier ; * 1724, † 1796. — 6. JEAN-JOSEPH, 1722-1772, prêtre de la sexte dans la chapelle Schwarzmurer. — 7. FRANÇOIS-MARTIN, 1734-1795, professeur de rhétorique, 1773-1788, durant quinze ans maître du chœur et en 1788 prêtre de la sexte. — 8. CONRAD-CHARLES-GASPARD, 1749-1814, orfèvre, membre du Grand Conseil de 1784 à 1798, haut bailli à Risch 1782-1784 et à Cham 1790-1792. Son sceau d'orfèvre porte une branche de tilleul avec cinq feuilles. — 9. JEAN-CONRAD-JACOB, 1752-1829, chantier de son état, trésorier 1807, membre du Conseil de 1816 à 1820, inspecteur des biens communaux. Allmend en 1816 [illegible] préposé à la surveillance du commerce des grains en 1818, directeur de l'assistance publique de 1821 à 1829. — 10. FRANÇOIS-MICHEL, 1793-1848, médecin aux Leben et dès 1830 au service du pape. — Voir J. M. Weber-Strebel : *Aus dem Geschlechte der A. in Zug*, dans le *Nbl* de Zoug, 1916. — *SKL* I. [A. WEBER et W. J. MEYER.]

B. Canton de Lucerne. Cette famille se rencontre dans plusieurs communes du district de Lucerne ; elle reçut la bourgeoisie de Lucerne en 1550. — 1. JEAN-JACQUES, bourgeois de Lucerne et d'Augsbourg, notaire apostolique et impérial, fut de 1655 à 1689 bailli du chapitre de Zurzach. Il rassembla tous les rôles de redevances du chapitre et réunit les principaux documents dans cinq gros registres cadastraux. En récompense de ses longs et fidèles services, le chapitre lui donna en fief héréditaire, le 2 avril 1670, le châtelet de Mandach à Zurzach, qu'avec ses propres moyens, soit plus de mille florins, il reconstruisit presque entièrement de 1671 à 1673. Voir Jean Huber : *Gesch. des Stiftes Zurzach*, p. 294. — W. Merz : *Burganlagen u. Wehrbauten* II, p. 612, 614, 675. — 2. MICHEL, de Lucerne, * en 1673, bénédictin à Fischingen, écrivit sur le couvent de femmes de Mariahilf à Altstätten (Mulinen : *Prodr.*). — [P. X. W.] — 3. *Vincent*, O. S. B., conventuel du couvent de Beinwil-Mariastein (Soleure), * 29 janvier 1676 à Lucerne, prononça ses vœux le 1 mai 1692, fut ordonné prêtre le 4 avril 1699 ; professeur de théologie et de philosophie, notaire apostolique, secrétaire et archiviste du chapitre et économe du couvent, † le 5 novembre 1747 à Mariastein. Il exerça une activité littéraire dans les domaines les plus variés. On connaît de lui les ouvrages suivants : 1. *Joachim Seiler Abt des Gottshauses Fischingen heilige Ergetzlichkeiten*, etc. ; traduit du latin en allemand, Einsiedeln 1709. — 2. *Christliche Leich-Predigt bey Ehrenbestattung Esaiais... secundi, Abbten von Beinwil..., den 17 Martii 1710*, imprimé 1710. — 3. *Prothocollum electionis Augustini Glutz coadjutoris 1719* ; MS. — 4. *Liber in 8°, qui continet missas... cum psalmis... per totum annum... Item anniversarium Beinwylae 1719*, MS. — 5. *General-Registratur aller Dokumenten in dem ausseren und inneren Archivio*, 1720, MS. — 6. *Calendarium perpetuum, tam festorum quam quam mobilium... ad usum et commoditatem... Monasterii Beinwilensis...* 1728 ; *appendice : Anniversaria solleminia*, MS. — 7. *Hausz-Buech der Probstey... St. Panthaleon*. 1734. MS. — 8. *Directorium cantus pro choro cum ordine professionis...* 1735, MS. — 9. *Pensus debitus servitutis religiosae Benedictinae in Petra Mariana*, 1736. MS. — 10. *Chronica domestica Mon. S. Vincentii... in Beinwiler a prima ejus fundatione, quae facta est A. Chr. MLXXXV usque ad moderna tempora, ad annum... MDCCXXVIII* ; MS. Cet ouvrage, le principal d'Acklin, est d'une importance fondamentale pour l'histoire du couvent de Beinwil. Il renferme, en seize grands in-folio, l'exposé, poursuivi année après année, de l'histoire universelle et de celle du couvent parfois fort mouvementée. Cet ouvrage aux proportions gigantesques fut commencé en 1723 et terminé en 1732, grâce à l'initiative énergique de l'actif abbé Augustin II Glutz. Quoique ce soit une compilation, d'une part les nombreuses copies d'originaux qu'il renferme, notamment des journaux des abbés et de nombreuses lettres, telles ces belles et élégantes missives du patron du couvent H.-J. von Staal à l'abbé [illegible] Wolfgang Spiess, et d'autre part les notices sur l'histoire intérieure, particulièrement sur l'économie du couvent, donnent à cet ouvrage une valeur inappréciable. Il se trouve aux archives de l'État de Soleure. — 11. *[illegible] Henrico Panthaleone [illegible]... continuatum et emmendatum [illegible] P. Vincentio Acklin* 2 vol. Cet ouvrage contient aussi une espèce de chronique du couvent de Beinwil, 1582-1740 ; MS. [TATARINOFF.] — 4. LÉONARD, frère de Vincent, D[r] en théologie vers 1720, curé à Eschenbach et Villmergen, auteur d'un ouvrage d'édification. — 5. BERNARD, frère des n[os] 3 et 4, * en 1737 à Horw, [illegible], 1766 lecteur en philosophie à Bellinzona 1770, [illegible] à Spiez 1774, [illegible] 1777, Werthenstein 1779, Lucerne 1781, confesseur à Muotatal 1783, [illegible] à Lucerne 1791, il écrivit en 1780 *[illegible]*, il fut [illegible]. — 6. NICOLAS-RODOLPHE, de Lucerne, * 1685, curé et camérier à Ufhusen 1723, † 1756. — 7. IGNACE ou

Père MANSUET, fils de Louis, * 1695, cistercien à Saint-Urbain, senior 1768, écrivit sur la bataille de Sempach (Mulinen : *Prodr.*). — 8. LÉONCE, capitaine de la brigade de l'Entlebuch 1782. [P. X. W.]

ACLENS (C. Vaud, D. Morges. V. *DGS*). *Astlegus* en 1002, *Ascleus* vers 1100, d'un nom germanique apparenté au féminin *Ascila*. Village dépendant de la seigneurie de Cossonay, puis dès 1410 de celle de Vullierens. En 1665, il en fut détaché en faveur de Bernard de Budé qui le vendit en 1675 à la ville de Morges pour 75 000 florins. L'église, paroissiale en 1228, se trouvait au quartier de Chablie, au nord du village, et dépendait du prieuré de Saint-Maire, à Lausanne. Au S.-O. du territoire, un chemin vicinal porte le nom de *chemin de la guerre*, et l'on en attribue l'établissement aux Romains. Ailleurs un autre chemin porte le nom caractéristique d'*etraz*. — *DHV* I, p. 16. [M. R.]

ACQUACALDA (AQUA CARIDA) (C. Tessin, D. Blenio, Com. Olivone). Localité sur la route du Lukmanier. On en parle déjà en 1228 dans un procès (5 juin et 15 nov. 1228), qui eut lieu entre les voisins d'Olivone et les seigneurs de Torre à propos de la propriété des terrains de Segno, depuis Portera jusqu'à Acquacalda. — De même dans les statuts de la commune d'Olivone, de 1237. — Meyer : *Blenio u. Leventina*. — Martignoni : *Schema Storico giuridico del Patriziato ticinese*. [C. T.]

ACQUAROSSA ou **ACQUA ROSSA** (C. Tessin, D. Blenio, Com. et paroisse Lottigna). Localité qui prit le nom des eaux ferrugineuses qui y jaillissent. Déjà au XVIIIe s. il existait un petit établissement de bains, suivant une description de la vallée de Blenio du commencement du XIXe s. Ce petit établissement portait la date de 1798. L'établissement actuel a été bâti vers la moitié du XIXe s. Peu connus au nord des Alpes, ces bains attirent chaque année une assez nombreuse clientèle du Tessin et de l'Italie. — *Bstor* 1890. — Bertoni Giacomo-Mosé : *Les eaux thermales acidulées, salines, ferrugineuses, arsenicales avec lithine d'Acquarossa*. [C. T.]

ACQUA MARCIA, aujourd'hui *Aca Martscha* (eau pourrie). Appellation rhéto-romanche pour la source sulfureuse d'Alvaneubad. Voir cet article.

ACQUENEAZ, voir AGUINEAZ.

ACQUINO, voir AQUINO.

ACRONA-SEE, ACRONIUS-LACUS. Anciens noms du Bodan. Voir cet article.

ACRONIUS, *Jean*, originaire de la Frise, d'où son surnom FRISIUS. Immatriculé en 1542 à l'université de Bâle, est avant 1547 maître ès arts et devient professeur de mathématiques, occupant en même temps, de 1549-1553, la chaire de logique. En 1564, il est nommé docteur en médecine, mais meurt de la peste la même année. — Thommen : *Gesch. der Univers. Basel 1532-1632*. [A. B.]

ACTE CONSTITUTIF (C. Genève). Nom d'un chapitre de la constitution du 5 février 1794, chapitre qui suit la Déclaration des Droits et des Devoirs de l'Homme social et précède les Lois politiques. Ses 49 articles sont les bases de toute la constitution sus indiquée et devaient prévaloir, en cas d'opposition, sur les lois proprement dites. [C. R.]

ACTE DE MÉDIATION. Voir MÉDIATION, ACTE DE.

ACTE SOUVERAIN. Nom donné à deux résolutions prises à la suite de la révolution du 14 février 1845 par les citoyens réunis à Lausanne sous le titre d'« Assemblée populaire du canton de Vaud ». Le premier acte souverain renferme la désignation du gouvernement provisoire, le 14 février ; le second, du lendemain, prononça la dissolution du Grand Conseil. [FAVRE]

ACTES d'oubli, de réunion et de paix (Genève). Après des crises aiguës dans le domaine des luttes politique, sociale et économique et pour marquer des intentions de tolérance réciproque, les Genevois promulguèrent des actes d'oubli. L'oubli devait porter surtout sur les faits personnels. Souvent ce ne fut donc qu'un acte d'amnistie plus ou moins générale mais voté par l'ensemble des électeurs (20 décembre 1734, 1[er] novembre 1737, 9 mars 1768, 2 août 1793). L'initiative du reste, en revint souvent aux cercles. Le 31 août 1795, une adresse signée par un très grand nombre de citoyens fut remise aux syndics et au Conseil Administratif pour qu'on établît un *acte de réunion et d'oubli*. Celui-ci fut effectivement célébré à St-Pierre, le 24 septembre 1795, les citoyens étant invités à se dépouiller de tout signe de parti et à se contenter de porter la cocarde genevoise. — Cf. Rivoire : *Bibliographie*. Voir *Genève* V. E. [C. R.]

ACTUAIRE (C. Genève). Nom d'une charge au greffe (XVIIIe s.). — Cf. Rivoire : *Bibliographie*. [C. R.]

ADA ou **ADAMUS.** Abbé de Disentis de 1089-1121. L'empereur Henri V lui confirma les franchises de son couvent et plaça celui-ci sous la dépendance immédiate de l'Empire, de sorte que ni évêque, ni duc, ni comte, ni avoué ne pouvaient y exercer aucun droit. — Th. von Mohr : *Regesten des Stiftes Disentis*, Coire 1848-1852. — Thommen, *Urk.* I n° 107. — Th. von Mohr : *Codex diplomaticus* I, p. 150. [F. P.]

ADALBERO. Trois personnages de ce nom ont été évêques de Bâle et deux abbés de Disentis. — ADALBERO I, évêque de Bâle, du 13 octobre 898 au 15 mai 915, appelé après 898 *sanct Augustensis ecclesiae presul*. *Propinquus* et *consanguineus* de saint Benno, évêque de Metz, lequel mourut en 940 à Einsiedeln. Engagé par lui, A. fit don de Sierenz à Einsiedeln. Voir *Bas. C.* VII, p. 467. — *UStG*, p. 716. — Trouillat I, p. 128. — ADALBERO II, évêque de Bâle de 999 au 12 mai 1025, auquel le roi Rodolphe III de Bourgogne fit don en 999 du couvent de Moutier-Grandval avec toutes ses dépendances. Voir *Bas. C.* VII, p. 467. — Trouillat I, p. 139. — ADALBERO III, évêque de Bâle en 1134, † le 16 octobre 1137, fils du comte Hermann I de Froburg et frère de Ortlieb, son successeur sur le siège épiscopal, et de Heilwig, épouse de Berthold IV de Zähringen. Il paraît déjà en 1130 comme prieur de Saint-Blaise et abbé de Nienburg, et plus tard de Prüm. Il mourut au camp impérial devant Arezzo où il s'était rendu, à la demande du couvent du Mont Cassin, auprès du roi Lothaire pour prier ce dernier d'être le médiateur entre cette maison religieuse et le pape. — Voir *GHS*, p. 29. — Trouillat I, p. 269. [A. B.]

ADALBERO I. D'après la tradition, abbé de Disentis de 637 à 670, année en laquelle le couvent aurait été détruit de fond en comble par les Huns et l'abbé Adalbero et plus de trente moines mis à mort. La tradition donne en outre, une liste d'objets précieux qui à cette occasion auraient été mis en sûreté à Zurich ; peu de jours plus tard les Huns auraient été battus et presque complètement anéantis près de Disla, non loin du couvent. Celui-ci resta désert pendant 60 ans. — Th. von Mohr : *Regesten des Stiftes Disentis* n° 6 et 7 ; — id. *Codex diplomaticus* III n° 4 ; — *P. Pl. a Spescha, sein Leben und seine Schriften*, hg. v. F. Pieth et K. Hager, Bümpliz 1913.

ADALBERO II. D'après la tradition, le cinquième abbé de Disentis qui aurait régné de 775 à 791. D'après la *Synopsis annal. monast. Discut.*, il serait déjà mort en 77[illegible]. Comparer la liste des abbés dans Th. von Mohr : *Regesten des Stiftes Disentis*, Coire 1853. [F. P.]

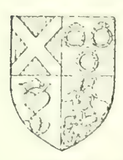
ADALBERT. Nom de plusieurs personnages, abbés et comtes, de la Suisse orientale et du pays de Vaud.

ABBÉS DE DISENTIS. *Adalbert I* (BAJOLER), originaire de Bischofszell, Thurgovie, abbé de Disentis 1643-1655. Peu après son élection, l'abbé et le couvent conclurent avec la Ligue de la vallée de Disentis une convention destinée à aplanir des malentendus subsistant depuis longtemps (voir DISENTIS). — Th. von Mohr : *Regesten des Stiftes Disentis*, n° 325-326. — C. Decurtins : *Landrichter Nicolaus Maissen*, p. 51 et ss. — *P. Pl. a Spescha, sein Leben und seine Schriften*, p. 49, 52.

Adalbert II (de MEDEL-CASTELBERG), abbé de Disentis de 1655-1696, d'une ancienne famille du Tavetsch, était un homme d'une haute culture. Il fut le premier bénéficiaire de la bourse que les cantons catholiques avaient obtenue pour Disentis au *Collegium de Propaganda fide* à Rome. Il y obtint le grade de docteur en théologie avec sa thèse *De Deo uno et trino*, qui a été publiée à Rome avec dédicace au cardinal Barberini. Fait abbé à l'âge de 27 ans, il fut, pendant son règne de quarante ans, le restaurateur de la prospérité du couvent. Trouvant les anciens bâtiments incommodes et trop modestes, il les fit démolir, à l'exception de l'église de Notre-Dame, et entièrement reconstruire sur un nouveau plan [illegible]. [illegible] de son règne a été la querelle avec l'évêché au sujet de l'incorporation de [illegible] bénéfices de l'Oberland [illegible]

DISENTIS). L'abbé Adalbert II s'adonna aussi à des travaux historiographiques. Il écrivit une vie des abbés depuis la fondation du couvent. Ce *Catalogus abbatum* a été détruit dans l'incendie de 1799. C'est sur cet ouvrage que se basent essentiellement les biographies des abbés dans la *Synopsis* et dans Eichhorn et Van der Meer. — J. Cahannes : *Das Kloster Disentis vom Ausgang des Mittelalters bis... 1584*, p. 8. Stans 1899. — J.-G. Mayer : *Geschichte des Bistums Chur*, 1914, II p. 386, 389. — P.-B. Berther : *Il cumin della Cadi de 1656*. Disentis 1911. — C. Decurtins : *Landrichter Nicolaus Maissen*. — *P. Pl. a Spescha, sein Leben und seine Schriften*, p. 52, 59.

Adalbert III (DEFUNS), abbé de Disentis de 1696-1716, originaire d'Acletta près de Disentis. C'était un homme très cultivé et érudit qui pendant tout son règne s'occupa de recueillir et de mettre en œuvre des matériaux sur l'histoire du couvent de Disentis et de son territoire. Il a raconté en sept volumes dans les *Annales Monasterii Disentinensis* l'histoire du couvent depuis son origine jusqu'à son époque. Ces annales ont malheureusement aussi péri dans l'incendie du 6 mai 1799, mais l'essentiel a été conservé dans la *Synopsis Annalium monasterii Disentinensis*, dont l'auteur est également le savant Adalbert III. La *Synopsis* a échappé à la destruction parce qu'il s'en trouvait déjà plusieurs copies hors du couvent avant la catastrophe de 1799. L'abbé Defuns décrivit également très minutieusement la querelle de Sargans de 1701, et il traduisit des écrits latins en romanche. Il s'occupa beaucoup aussi de l'extension des bâtiments du couvent et en particulier de la construction de l'église de Saint-Martin qui fut consacrée en 1709 par l'évêque Ulrich de Mont. Il s'employa encore à enrichir la bibliothèque du couvent et était considéré comme le père des pauvres et des malheureux. Il est mort en 1716. — *P. Pl. a Spescha, sein Leben und seine Schriften*, 1913, p. 58. — J. Cahannes : *Das Kloster Disentis...* p. 8. [E. P.]



ABBÉS DE ALLERHEILIGEN (Schaffhouse). *Adalbert I*, de Metzingen (haut bailliage d'Urach, Wurtemberg), abbé du couvent Allerheiligen de 1099 à 1131. Successeur de l'abbé Gerhard qui avait été chassé de cette maison et soupçonné d'avoir intrigué contre lui, il dut se justifier devant l'évêque de Constance, Gebhard, avant d'être confirmé par lui (*QSG* III, 164). Ses parents, Eberhard et Richina de Metzingen et ses frères, Eberhard et Berthold, firent don au couvent Allerheiligen, en 1102, de biens à Bleichstetten (*QSG* III, 67). Sous son règne éclata avec Adelbert de Mörsberg, avoué du couvent, une lutte acharnée qui se termina par un arrangement en 1122 (*QSG* III, 100) ; de même avec l'évêque de Constance à cause des biens de Tuto à Wagenhausen. La nouvelle cathédrale commencée par l'abbé Sigfrid en 1087, fut achevée sous A. entre 1102 et 1104. A sa demande, son ami Bruno, archevêque de Trèves, céda les corps des saints Constant, Alexandre et Legontius au couvent d'Allerheiligen comme reliques précieuses. Sous A., le monastère traversa une ère de grande prospérité. Voir *LL* I, 35. — Mulinen : *Helv. sacra*, I, 120. — Kirchhofer : *Nbl*, 1824. — Baumann : *Das Kloster Allerheiligen* (*QSG* III). — ADALBERT II, abbé du couvent d'Allerheiligen, mentionné dans les documents en 1145, ne régna pas longtemps ; selon Kirchhofer et Baumann, pas avant 1141 ni après 1148. Mulinen, dans *Helv. Sacra* I, p. 120, cite en 1179, mais sans indication de source, aussi un Adalbert III. — Voir Baumann : *Das Kl. Allgen* (dans les *QSG* III, p. 114, 118, 184). — Kirchhofer : *Nbl* IV, p. 2. — Rueger, p. 1119. — *U* II n° 6-10, 12 et l'article ALLERHEILIGEN. WERNLI.]

Adalbert, aussi BALDEBERT, premier abbé du couvent de Pfäfers. Eichhorn, que suivent Wegelin et Mayer, admet qu'il étudia sous Pirmin et Heddo, à la Reichenau, et fut envoyé en 731, avec onze compagnons, à Pfäfers. En 751, sacré évêque de Coire, il résigna ses fonctions déjà en 754 pour reprendre seul la direction du couvent. Mais, abbé et évêque, il est mentionné par les ordonnances monastiques de Gérold de Hussen, de la fin du XI[e] siècle, comme *Athalbertus abbas de Fabarias*, [illegible] bénédique d'Attigny de 765. — Voir Eichhorn : *Episc. Cur.* — Mayer : *Geschichte des Bist. Chur* I. — Wegelin : *Regestes*. J. M.

Adalbert (ADALBRACHT), abbé de Rheinau, † 26 août 992. — Voir *MVG* XIX, p. 52. — Pupikofer I², 244.

Adalbert, prieur d'Ittingen. Adalbert, Berchtold et Ulrich d'Ittingen, ministériaux des comtes de Kibourg, fondèrent dans leur château avec le consentement de l'évêque de Constance, un chapitre de chanoines augustins, dans lequel ils entrèrent aussitôt. Le pape Eugène III confirma la fondation le 24 janvier 1152. Adalbert en fut le premier prévôt et le comte Welf VI de Ravensburg le dota généreusement. — *UStG*, 3, 694, 697. — *TU* II, 33, 35. (Sch.)

COMTES DE THURGOVIE. — ADALBERT, gaugrave de Thurgovie. On distinguait autrefois quatre personnages de ce nom, mais il a été démontré depuis que les trois documents donnés par Neugart dans son *Codex dipl.* I, n[os] 156, 169, 192, sont mal datés, parce qu'ils reposent sur une confusion entre Charles le Gros et Charlemagne. Celui que Pupikofer nomme Adalbert I, fils du comte Hunfried de Rhétie, comte de Thurgovie, dans les années 835 à 837, à supposer que les deux documents où il est nommé soient authentiques (*UStG* I, n° 356, 370), pourrait bien être le remplaçant du comte Gérold, qui remplit ces fonctions à plusieurs reprises jusqu'en 840. En revanche, dans nombre de documents thurgoviens, est appelé gaugrave de Thurgovie ADALBERT I, 860-894, apparenté avec Emma, épouse de Louis le Germanique, il était appelé parfois *illustris*, illustre ; il est souvent mentionné seul ou à côté du gaugrave zuricois Gérold (comte du Zurichgau) dans des documents zuricois. Selon les *Annales Einsiedlenses*, il a fait punir les assassins de saint Meinrad. — Pupikofer : I², p. 151. — *UStG* II, n[os] 471-691. — *Ratperti casus S. Galli*, p. 210. — Son fils ADALBERT II lui succéda comme comte de Thurgovie 894-910. Pupikofer admet qu'Adalbert I est identique avec le comte du même nom mentionné dans *Scherr* et les *Alpgauurkunden*, mais c'est douteux. Mourut assassiné à l'instigation de Salomon III, évêque de Constance. — *UStG* II, n[os] 692-763. — Poupardin : *Le royaume de Bourgogne*. Sch.

COMTES DE RHÉTIE. — ADALBERT, prétendu fils et successeur de Hunfried, premier comte de la Rhétie curiale. En 824, avec l'aide armée de ses frères et après une rencontre à Zizers, il se serait emparé des biens de son successeur. Voir ci-dessus A. de Thurgovie. — ADALBERT, comte de la Haute Rhétie 958-976. — Voir P.-C. Planta : *Das alte Rätien*, 1872, p. 354, 359, 362, 396. — P.-C. Planta : *Die currätischen Herrschaften in der Feudalzeit*, 1881, p. 11 s. [E. P.]

PAYS DE VAUD. Nom de plusieurs personnages du pays de Vaud vers l'an 1000. — ADALBERT, marquis pour la Bourgogne cisjurane, est témoin d'une donation à Romainmôtier antérieure à 993, il tient en juin 1001 un plaid à Orbe ; il est encore mentionné en 1013, sans qu'on sache s'il est mort ou vivant. Le comte Adalbert est aussi témoin de la [illegible] de Gurel, il assiste en octobre 993 à la confirmation par le roi de Bourgogne de l'élection de l'abbé Odilon de Cluny, et, en 998, à la fondation du monastère de Bevaix ; il apparaît en 1002 au plaid d'Eysins en qualité de comte palatin. Le comte de Vaud était alors Teudon ; il paraît être l'ancêtre des dynastes de Grandson. — Charrière : *Les Dynastes de Grandson*. — Poupardin : *Le royaume de Bourgogne*. — Reymond : *L'Évêque de Lausanne, comte de Vaud*. M. R.

ADALGAUDUS, évêque de Genève. Le [illegible] de Saint-Pierre [illegible] deux évêques de ce nom. On ne trouve mentionné [illegible] que d'un seul, qui assista en 927 à la confirmation de l'évêque de Lausanne Libon. On attribue au second, qui vivait vers après 1019, une [illegible] : *Adalgaudus episcopus Genevensis*, dont l'authenticité est douteuse. M. R.

ADALGOTT. Deux personnages de ce nom ont été abbés de Disentis. — ADALGOTT I. Selon la tradition du monastère, abbé de Disentis 1021-1041, [illegible], a [illegible] à l'évêque de [illegible] par l'empereur Henri. Il en fut, en récompense de services rendus, [illegible] lui. Cependant jusqu'ici, cet abbé ne paraît pas prouvé par les documents. — Voir J. G. Mayer : *Geschichte des Bist. Chur* 1914, I, p. 157. — Th. von Mohr : *Re-*

gesten der Bened. Abtei Disentis, 1853, p. 8. — R. Hoppeler : *Studien zur Gesch. des Stiftes Dis. im Mittelalter*, (*JHGG* 41, 1911, p. 51). — ***Adalgott II***, le Saint, élève de Saint-Bernard de Clairvaux, selon la tradition, simultanément abbé de Disentis de 1150 à 1160 et évêque de Coire de 1151-1160. Comme abbé il n'est pas attesté par les documents, mais il fut sacré évêque de Coire le 4 février 1151 à Mayence. Il passe pour un énergique réformateur de l'évêché, un vaillant champion des droits de l'église, un promoteur de la vie religieuse et surtout de la vie monastique et un bienfaiteur des pauvres. A Coire existait près de l'église de Saint-Martin un hôpital que l'évêque Remedius aurait fondé au début du IX[e] siècle. Pour qu'il remplît son but et fût prospère sous une autorité et une administration appropriées, A. II le remit aux Prémontrés de Saint-Luzi, les chargea de veiller soigneusement sur les pauvres et leur donna encore l'église de Mustail avec ses dépendances, les nonnes de ce couvent ayant été chassées par les prédécesseurs d'Adalgott. Il réforma les couvents de Kazis, Munster et Schannis en leur imposant une discipline plus sévère. Dans la Collégiale de Marienberg, il consacra, le 13 juillet 1160, la crypte et trois autels. Jusqu'à une époque récente on voyait encore le portrait de l'évêque A. dans la chapelle Adalgott à Marienberg. Par une donation d'Ulrich IV de Tarasp, A. accrut considérablement son évêché en ministériaux, serfs et biens dans le Vinschgau, la Haute vallée de l'Inn, la Basse-Engadine, le val Bregaglia, l'Oberhalbstein, le Schanfigg. Il mourut le 3 octobre 1160 dans le couvent de Disentis, où il fut enseveli. Très tôt, il fut vénéré comme un saint. D'après la tradition, sa tombe fut oubliée longtemps, lorsque le 30 juin 1676, l'abbé Adalbert I la fit ouvrir et enfermer les restes mortels dans un cercueil précieux. — Voir J. G. Meyer : loc. cit., p. 206, 213. — R. Hoppeler : loc. cit., p. 8. — *Proprium Desertinense*. — *P. Pl. a Spescha, sein Leben u. seine Schriften*, 1913, p. 53. — ***Adalgott III*** (WALTHER), de Ringgenberg, près de Trons, abbé de Disentis de 1826 à 1846, * en 1765 de parents fortunés qui lui donnèrent une bonne éducation, il se voua d'abord à l'agriculture, embrassa plus tard la vie monacale, prononça ses vœux au couvent de Disentis en 1791, fut ordonné prêtre en 1795, et, sous l'abbé Laurent, remplit les fonctions d'économe du monastère. Violent adversaire des Français, il reporta sa haine sur ses trois frères, dont deux tombèrent au combat de Reichenau et le troisième, blessé, resta estropié. Comme abbé, A. III ne paraît pas avoir été à la hauteur de sa tâche et de graves dissensions se glissèrent dans la maison. Quelques jeunes moines se montrèrent rebelles et animés d'un esprit novateur. Les ordonnances que l'abbé d'Einsiedeln promulgua lors d'une visite ne furent pas suivies ; le 20 janvier 1846, l'évêque de Coire prit le parti d'intervenir d'autorité, et le 20 [illegible], l'abbé âgé de quatre-vingt-un an et aveugle, résigna ses fonctions. — Voir J. G. Mayer : *Geschichte d. Bist. Chur*, 1914, II, p. 625. — *Pl. a Spescha, sein Leben u. seine Schriften*, 1913, p. 183. [illegible]

ADALHARD, frère de Warin, qui fut comte de Thurgovie de 754 à 771 ; lui-même ne fut pas comte de Thurgovie, mais de Baar, et passa avec son frère, en 768, dans le parti de Charlemagne. — Voir Pupikofer I², 130. [illegible]

ADALHART, apparaît comme comte de Thurgovie dans les documents de 920 et 926 ; en 920, il présida une assemblée des États à Erchingen, près de Frauenfeld. — Pupikofer I², 193, 259. — *TB*, 1916, p. 75. — *StUB* III, n[os] 781 et 785. [illegible]

ADALHART, d'Ittingen, 840-870. « Les vieilles chartes des dons mentionnent qu'au temps de l'abbé Grimald 841-872, un noble de Thurgovie, nommé Adalhart, à Ittingen, fit un don honorable au couvent de St-Gall, afin que la jeunesse pût être d'autant mieux élevée, éduquée et instruite. » — Voir Vadian : *Die kl. Chronik der Aebte*, p. 523 dans ses *Deutsche histor. Schr.* I, 163. — *ASG*, 1874, p. 2. [illegible]

ADALHELM, 857-879, comte de Thurgovie, parent de Louis le Germanique, diacre et probablement chancelier du roi, reçut divers dons de ce dernier et se trouve mentionné dans plusieurs documents thurgoviens. Cependant que le diacre ou l'évêque et le comte de Thurgovie [illegible] un seul et même personnage est une supposition de Pupikofer pour laquelle il n'apporte aucune preuve. — Pupikofer I², p. 149. — *UStG* II, n[os] 453, 454, 511 et 512, 462, 463, 464, 466-469. [illegible]

ADALHELM I. Premier abbé d'Engelberg. Voir [illegible] GELBERG.

ADALONG (ADALONGUS, ADELUNGUS, ADOLENGUS). Évêque de Sion et abbé de Saint-Maurice d'Agaune ; il régnait sous le pontificat d'Eugène II, qui en parle en 825 ; sur son intervention les moines du couvent de Saint-Maurice furent remplacés par 32 chanoines réguliers. — Briguet : *Vallesia Christ.*..., p. 128. — *Gall. Chr.* XII, 738. — de Rivaz : *Opera hist.* II. [illegible]

ADALRICH ou **ADELRICH,** fils du comte Adalbert de Rhétie curiale. Adalrich aurait eu l'administration de la Rhétie au temps de l'évêque Esso (vers 870). — Voir *Archiv für die Gesch. der Republ. Graub.*, hg von Th. v. Mohr, II, p. 33. [F. P.]

ADALRICH, ermite de l'île d'Ufenau en 950, lit, avec sa mère Reginlinde, des legs au couvent d'Einsiedeln. — Voir Ringholz : *Geschichte von Einsiedeln*, p. 34 s. — Gelpke : *Kirchengesch. d. Schweiz* II, p. 400. [G. ?]

ADALRICUS, évêque de Bâle de 1025 au 25 mai 1040, appelé aussi Udalricus II. — Voir *Bas. C.* VII, p. 467.

ADALWIN, évêque de Bâle, au IX[e] siècle, successeur de l'évêque Fridebertus et prédécesseur de Hartwig. — Voir *Bas. C.* VII, p. 320-467. [A. B.]

ADAM. Nom de famille que l'on rencontre à Fribourg et à Genève.

A. **Canton de Fribourg** : Ancienne famille de tanneurs à l'origine, bourgeoise, qui a donné 14 membres du Conseil des Deux Cents, de 1465 à 1668, 7 du Conseil des Soixante, 4 de celui des Secrets, deux bannerets, huit baillis, un notaire et deux chanoines du chapitre de Saint-Nicolas. — 1. PIERRE, fils d'Ulrich, de Berne, résidant à Guin, est qualifié bourgeois de Fribourg dans un acte du 14 avril 1358. — 2. ULRICH, fit partie du Conseil nommé en 1449 par Albert, duc d'Autriche. — 3. Parmi les Suisses qui furent exécutés à Grandson, en 1476, se trouvait un A., de Fribourg. — 4. NICOD, conseiller et banneret en 1462. — 5. PIERRE, conseiller, 1503. — 6. SIMON, notaire, 1615. — 7. MARTIN, élu en 1677, chanoine de Saint-Nicolas, † 1679. — 8. *François Pierre-Antoine*, qui paraît avoir été le membre le plus distingué de cette famille. Fils de Jean-Louis et de Marie-Elisabeth Juat, bapt. à Fribourg le 5 juin 1688, il suivit d'abord la carrière des armes au service de France pendant sept ans, puis il entra au séminaire de Saint-Nicolas à Paris. Il fut successivement chanoine de Saint-Nicolas à Fribourg, en 1715, curé de cette ville 1724, protonotaire apostolique, promoteur fiscal, senior du chapitre, chevalier de l'éperon d'or. Homme très estimé et de grand mérite, il mourut le 15 décembre 1758. L'antique chapelle de Saint-Pierre, sur les Places, fut restaurée par ses soins en 1737-1738 ; il acheta une maison avec grange et jardin pour le prieur de cette chapelle. Par testament, il laissa la moitié de ses biens aux bourgeois pauvres de Fribourg. Avec lui s'éteignit la famille A. — *LL* I, p. 28. — Holzhalb I, p. 6. — Raemy : *Chronique fribourgeoise du XVII[e] siècle*, p. 52 et 127. — Berchtold : *Hist. du canton de Fribourg*, I, p. 320. — Apoll. Dellion : *Dict. des paroisses du canton de Fribourg* VI, p. 341, 344, 370. — Brasey : *Le chapitre de l'insigne et exempte collégiale de Saint-Nicolas*, p. 115. — Weitzel : *Répertoire général des familles dont les membres ont occupé des fonctions* [illegible]. [RAEMY.]

B. **Canton de Genève.** [illegible] familles originaires de Jargeau (Loiret), de Rouen, de Dreux, de Metz, de Paris. Celle de Paris eut pour fondateur [illegible] ALEXANDRE, graveur, puis peintre sur émail, dont un des fils, HENRI-ALEXANDRE, joua un rôle dans la politique à l'époque des révolutions genevoises. — [illegible] Genève, A. [illegible] [C. R.]

ADAM. Gentilhomme [illegible], qui avait sa résidence habituelle à Wa[illegible] dans le Vorarlberg. En 941, il fut [illegible] pour avoir pris part à une conjuration contre Othon I[er] et ses biens furent confisqués. S'étant enfui, il alla chercher refuge dans un lieu presque inaccessible, mais peu distant de chez lui, où il vécut en ermite sous le nom de [illegible]. [illegible], semblent avoir trouvé asile à Einsiedeln. En 949, [illegible] fut gracié à Francfort-s-M., grâce au crédit dont

Eberhard, abbé d'Einsiedeln, jouissait auprès de la maison de Souabe, et qui intercéda pour lui. Tous ses biens lui furent rendus ; on y ajouta même le lopin de terre où il avait mené son existence de pénitent, mais il ne profita pas de la faveur impériale. Il préféra reprendre sa vie solitaire, et en 972, après avoir abandonné une partie de son patrimoine à l'évêché de Coire, il fit don à l'abbaye d'Einsiedeln de presque tout ce qui lui restait. Ce fut l'occasion d'une grande solennité ; Gérold, pour symboliser cette cession, apporta lui-même à l'abbé une motte de terre. Puis, au lieu même qu'il avait sanctifié par sa pénitence, il fonda le prieuré de Frisen (appelé aussi depuis 1340 Saint-Gérold) et dédié à Sainte Marie-Madeleine pénitente. Gérold mourut probablement le 10 avril 978. Depuis longtemps on le vénère comme un saint. Peut-être appartenait-il à la maison seigneuriale de Sax, ou Hohensax ; ce qui est certain, c'est que cette famille était originaire de la contrée de Walgau, où Gérold possédait de grands biens, et que l'on trouve parmi ses membres des Gérold. Cela expliquerait pourquoi, au XVe siècle déjà, on a pris Gérold pour un duc de Saxe. Aussi bien, est-ce revêtu des attributs ducaux que l'on voit apparaître Gérold dans un sceau du prieuré, du 27 avril 1501. En outre, il est représenté en chevalier dans le retable de l'église de Sainte-Anna de Brederis, près Rankweil (Vorarlberg). Le prieuré de Saint-Gérold dépend de l'abbaye d'Einsiedeln. — Voir Ringholz : *Gesch. des fürstl. Benediktinerstifts Einsiedeln* I, 39 s. 549 s. 661 667. [Odilo Ringholz.]

ADAM, *Michel*, traducteur d'hébreu en allemand, était, d'après Hottinger et d'autres, un Juif converti au christianisme, qui fut dans la suite, reçu bourgeois de Zurich ; on n'en a pas retrouvé l'inscription, mais un dithyrambe d'Ulrich Grob a pour sujet sa conversion ; il vivait encore en 1550. Selon les livres de familles, il avait épousé une veuve Stapfer, née Manz. Quelques-unes de ses traductions, imprimées en caractères allemands-hébraïques, ont paru chez Christophe Froschauer, à Zurich, sans date : un *Liber precum* et 6 livres ou 97 chapitres sur la guerre des Juifs de Josephon (probablement le même que le suivant) ; et en 1546 : *Joseph ben Gorion* (aussi Josephon ou Josippon), Histoire du peuple juif depuis Adam jusqu'à la destruction de Jérusalem par Titus. La traduction par Michel Adam de cet ouvrage paru au moyen âge et qu'on a attribué à Flavius Josèphe, eut une série d'éditions qui ne furent pas imprimées à Zurich. A Constance parurent en 1544 ses traductions : le Pentateuque, avec les *Haphtar* et les cinq *Megilloth*, et en 1548, les Livres historiques de l'Ancien Testament. — Voir Jul. Fürst : *Bibliotheca Judaica* I, p. 17 et II, p. 113. — E. Camillo Rudolphi : *Die Buchdrucker-Familie Froschauer in Zürich*, 1521-1595, Zurich 1869. — J.-H. Hottinger : *Schola Tigurinorum Carolina Tiguri*, 1664, p. 65. — Meiss : *Geschl.-Buch* I, p. 16. — Dürsteler : *Geschl.-Buch*, Appendix I. [C. B.]

ADAM, *P. Anastase*, franciscain, * le 15 mars 1795 à Oberdorf, près de Soleure, fit ses études dans cette dernière ville et y prononça ses vœux en 1816. Il s'occupa spécialement de la philosophie du P. Girard, qu'il enseigna durant l'année scolaire 1833-1834 au gymnase. A plusieurs reprises, provincial des couvents franciscains de Suisse et chef intellectuel de l'ordre, A. fut un homme des plus considérés, d'une nature profonde et noble ; † 28 février 1848. — Voir *Nekrolog der Deutschen*, 1848. — Schmidlin : *Kirchensätze*, 1908, p. 268. [J. M.]

ADAM, du village de Camogask, héros légendaire de l'Engadine, aurait tué le bailli du château de Guardavall, au-dessus du village de Madulein, et, avec ses compagnons, pris d'assaut et incendié la forteresse, le bailli lui ayant demandé de lui livrer sa fille. Campell prétend avoir connu les fils et les petits-fils d'A. de C. Il est impossible de faire le départ entre l'histoire et la légende. Le personnage paraît historique, mais beaucoup de ses aventures semblent devoir être considérées comme légendaires. — Voir Campell : *Zwei Bücher rätischer Geschichte*, Topograph. Beschr. von Hohenrätien, éd. C. von Mohr, 1849, p. 70 s. — G. Théobald : *Naturbilder aus den Rät. Alpen*, 3e éd., 1893, p. 218. — *Neuer Bündner Kalender*, 1847. [L. J.]

ADAMI. Au Tessin il y a des familles de ce nom de deux souches au moins. Au XIVe siècle on trouve un Martinus A. qui est l'un des représentants de Losone au sein du Conseil de la *pieve* de Locarno et Ascona (1366) ; en 1484, on trouve un Adami de Tegna (à environ deux km de Losone) parmi les soldats qui occupèrent les passages du Val Maggia vers le Val d'Ossola pour empêcher une invasion possible des soldats de l'évêque de Sion descendus pour combattre les comtes d'Arona et le duc de Milan. Ce sont probablement des membres de la famille des Adami que l'on rencontre plus tard dans le Val Maggia (Giumaglio). L'autre branche est celle de Torello, petit hameau de Carona (D. Lugano), qui existait déjà au XVIe siècle, alliée à la famille très renommée des Casella de Carona. Dans les registres de la paroisse le nom est d'abord *de Adamo* ; à partir de 1618, il a sa forme actuelle *Adami*. Dès 1700 cette famille est très nombreuse. En 1642, elle n'habite plus Torello, mais Carona ; des branches s'en détachèrent ; en 1660 on trouve des Adami à Vico Morcote, en 1802 à Venise, vers 1850 à Nice, où ils travaillaient comme entrepreneurs. Aujourd'hui la famille est près de s'éteindre. — 1. Francesco Raymondo de Adamo, vécut au XVIIIe siècle. Professeur de théologie à l'Université de Pise, Général de l'ordre des serviteurs de Marie. — 2. Jean Baptiste, curé de Carona, membre du premier Grand Conseil tessinois, de 1803 à 1806. — 3. Jean-Jacques, de Giumaglio (Val Maggia), député au Grand Conseil de 1877 à 1893 ; en 1891 représentant du XIe arrondissement à la première constituante tessinoise. — Borrani : *Ticino Sacro*, Lugano, 1896. — Dotta : *I Ticinesi nei consigli*, etc. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. [B. C. T.]

ADAMINA. Famille originaire d'Orselina (Tessin). Une branche s'est fixée à Lausanne au milieu du XIXe siècle. Elle est actuellement représentée par M. Jacques A., * en 1846, pasteur de l'Église libre à Château d'Œx (1869-1887), puis à Corsier (dès 1887). Auteur de *L'Amour et le mariage*, 1917. [M. R.]

ADAMINI, famille très connue de Bigogno (Com. Agra, D. Lugano), illustrée par de nombreux artistes. Depuis des siècles, elle possède le patronage de la chapelle de la Présentation de la Vierge à Gentilino. Une branche de cette famille s'est établie à Savosa (D. Lugano) et fut également illustrée par des artistes. On trouve aussi des Adamini habitant le Locarnais dès le XVIe siècle. Le 29 octobre 1535 on rencontre un « Adam Adamina de Locarno » (ailleurs on le dira de Prato Lavizzara, habitant Locarno) comme procureur des gens de Pedemonte ; le même est procureur des gens de Tegna le 31 octobre 1551 ; le 17 mars 1572 on trouve un *dns Johannes Antonius* qui emprunte de l'argent et fait des ventes en 1563. — 1. Joseph Antoine, † le 16 avril 1756, au Portugal, architecte, de Savosa. Il travailla à Lisbonne au service de la reine Marie de Portugal. — 2. Léon, architecte, fils de Thomas, Lauréat, * à Bigogno le 18 septembre 1789, † à Pétrograde le 9 septembre 1854. Depuis 1817 il est au service de l'État russe à Pétrograde et travaille à la construction du nouveau théâtre (1828), à la reconstruction du palais d'hiver (1838-1840), au palais de la grande duchesse Marie Nikolajewna, à la construction de l'église d'Isaac, au palais de marbre, etc. — 3. Antoine, * à Bigogno le 25 février 1792, † à Pétrograde le 17 juin 1847, frère de Léon. Fils de ses œuvres, il devint un grand architecte et s'illustra en Russie sous Alexandre Ier et Nicolas Ier. Il se rendit ensuite à Calcutta, à Madras et au Bengale. Il travailla à Pétrograde à l'église d'Isaac, éleva sur la grande place, devant le palais d'hiver, la colonne d'Alexandre, inaugurée le 30 août 1834, travailla ensuite au palais de la campagne impériale. Depuis 1817, il fut toujours au service de l'État russe. Décoré de l'ordre de Wladimir. — *Allg. Künstl.-Lex.* — *SKL.* — Vegezzi : *Esposizione storica in Lugano.* — 4. Antoine, de Savosa, de 1803 à 1813 représentant du cercle de Vezia au premier Grand Conseil tessinois [illegible] de Savosa, [illegible] 1813 député au Grand Conseil tessinois. — 6. [illegible], de Bigogno, participa aux troubles contre la constitution cantonale de 1839 et 1841 et fut condamné par contumace par le tribunal cantonal de justice du Tessin. Il eut ses biens confisqués. — [illegible], * le 21 [illegible] 1823 à Pétrograde, élève du professeur Thon et de l'Aca-

démie de Pétrograde, plus tard aide de l'architecte prof. Alexandre Brulow. — *SKL*. — 8. DOMINIQUE, fils de 7, architecte, travailla jusqu'en 1827 à des constructions pour l'empereur de Russie. Depuis 1827 on perd sa trace. — *SKL*. — 9. ***Bernard***, * à Bigogno en 1834. † 1900. Il étudia au lycée cantonal de Lugano et à l'École polytechnique de Zurich ; ingénieur en 1859, il travaille à la construction de la ligne Gallarate-Varese et, de 1864 à 1869, à la ligne Gênes-Nice ; en 1870, il fait l'installation de l'eau potable à Vienne ; de 1872 à 1880, il travaille sur la ligne du Gothard et de 1882 à 1886 dirige les travaux de percement du tunnel de Borzallo, de 8 km., sur la ligne Parme-Spezia. Rentré dans son canton, il dirigea les travaux de construction des lignes du S. Salvatore à Lugano et du Generoso ; il travaille ensuite aux fortifications du Gothard (tant du côté d'Airolo que du côté d'Andermatt). Député radical du IIe arrondissement au Grand Conseil de 1897 à 1898. — Voir *Boll. stor.* 1887, 1910, 1911. — Weiss : *Die Tessinischen Landvogteien der XII Orte im 18. Jahrh.* — Bianchi : *Artisti ticinesi*. — *ALBK*. — Dotta : *I Ticinesi nei consigli della Confed. e del Cantone*, Locarno 1903. — Baroffio : *Storia del cantone Ticino 1803-1830*, Lugano, 1882. [Dr TROZZINI.]


Bernard Adamini.

ADAMITES. Secte des IIe et IIIe siècles dans l'Afrique du Nord, dont les membres, pour dominer les passions charnelles, devaient se présenter nus à leurs réunions. Naturellement cet ascétisme forcé produisit aussi des effets contraires. Chez les Bégards, et au début du XIVe siècle, chez les Frères et les Sœurs du libre esprit en Suisse et au sud-ouest de l'Allemagne, cet usage aurait aussi été adopté. En Autriche, les Adamites ont les mêmes tendances en 1312 et les Turlupins de l'Ile de France en 1372, ainsi que les *Homines intelligentiae* à Bruxelles vers 1400. Les Adamites de Bohême furent exterminés par le chef hussite Ziska ; cependant un mouvement du même genre se reproduisit en 1849. Des désordres adamites sont aussi mis à la charge des Antonins du canton de Berne, probablement à tort, mais ils en produisit dans la secte de Rapperswil en 1807. [F. B.]

ADAMO D'AROGNO, (Tessin). * probablement dans la 2e moitié du XIe siècle, † à Trente vers 1220. Architecte et maître constructeur, il continua et acheva la cathédrale de Trente, commencée par l'évêque Ulrich II (1022-1055) et qui est un des monuments les plus splendides de l'architecture lombarde. On prétend n'attribuer à Adamo et à ses fils et petits-fils, qui travaillèrent à cette œuvre pendant un demi-siècle, que la rosace de la façade, la porte du lion et quelques galeries ; mais selon toutes les apparences, la part de ces artistes fut bien plus grande. Une inscription tombale de la fin du XIIIe siècle dans la cathédrale de Trente dit qu'Adamo commença son travail le dernier jour de février 1212 et que, après lui, ses fils et petits-fils ont aussi travaillé à la cathédrale et furent enterrés tout près de lui. — ADAMO, petit-fils du précédent, travailla à la cathédrale de Trente avec son frère ZANIBONO et son père ENRICO di Fono. — Voir *ALBK*. — Bianchi : *Artisti Ticinesi*. — *BStor.* 1886, 1890, 1900. — Vegezzi : *Esposizione storica in Lugano*. — Melani : *Architettura italiana*. — *SKL*. [C. T.]

ADAMO DE CONTONE, seigneur foncier tessinois, probablement de la famille des Orelli de Locarno dont une branche avait des possessions à Contone. Il vécut du XIIe au XIIIe siècle, citoyen de Côme et habitant, en 1205, dans ses terres de Giubiasco, dans le comté de Bellinzone. Vers 1200, il acheta de l'abbé Werner et des moines de la célèbre abbaye de Cielo d'oro de Pavie les possessions de cette abbaye dans les hautes vallées tessinoises. En défendant ses nouveaux droits il entra en conflit avec les gens d'Olivone, Castro, Marolta et Ponto Valentino. Par la médiation de Guido d'Orelli, bailli et recteur de Blenio, probablement son parent, A. consentit à vendre ses droits sur le val Blenio, le 9 janvier 1205 sur le territoire d'Olivone, le 22 octobre de la même année sur Castro, Marolta et Ponto Valentino. — Meyer, K. : *Blenio und Leventina*. — Le même : *Die Capitanei von Locarno*. [C. T.]

ADAMS, *Karl*, mathématicien * 1811 à Merscheid près Dusseldorf, professeur de mathématiques et physique à l'école industrielle de Winterthour où il mourut 14 nov. 1849. Il s'adonna spécialement à la géométrie synthétique, dite nouvelle géométrie, et se fit connaître par plusieurs publications (parues à la librairie Steiner à Winterthour). Ce sont : *Die Lehre von den Transversalen in ihrer Anwendung auf Planimetrie*, 1843. — *Die harmonischen Verhältnisse*, 1re partie, 1845. — *Das malfattische Problem gelöst*, 1846. — *Die merkwürdigsten Eigenschaften des geradlinigen Dreiecks*, 1846. — *Einige geometr. Aufgaben algebraisch gelöst*, 1847. — *Geometr. Aufgaben mit besonderer Rücksicht auf geometr. Konstruktionen*, 1847 et 1849. — *Das malfattische Problem algebraisch gelöst*, 1848. — Voir : Poggendorff : *Handwörterbuch*. — *ADB* I p. 47 (Art. par Cantor). — Notice nécrologique dans le *Landbote* du 15 février 1849 (no 46) et *Neuer Nekrolog der Deutschen*, 27e année, 2 part. (Weimar, 1851). — *Verzeichniss der Niedergelassenen von Winterthur*, 1848. [C. B.]

ADAMS, Sir ***Francis Ottiwell***, fut du 8 juillet 1881 au 1er mai 1888 ambassadeur d'Angleterre près la Confédération suisse. Il écrivit avec C. D. Cunningham, (l'auteur de *The Pioneers of the Alps*), *The Swiss Confederation*, Londres, 1889. Comme ses prédécesseurs, Isaac Wake et Abraham Stanyan, Adams voulut faire connaître à ses compatriotes la situation de la Suisse et surtout donner au courant démocratique en Angleterre un exemple et une ligne de conduite. [G. SCH.]

ADAMUS. Voir ADA.

ADANK. Ancienne famille de Maienfeld (C. Grisons) éteinte aujourd'hui en cet endroit et à Coire et Tschappina. Le personnage le plus important de cette famille est le bailli de Maienfeld THOMAS A. Il vendit en 1594 pour 2500 fl. le château et le domaine de Prestenegg au chevalier Vespasien Salis. Sur la lettre d'achat se lit, écrit de sa main : *Kaufbrief um das Gut Prestenegg, nunc (nunmehr) Salenegg*. 16 membres de la famille se trouvent mentionnés dans le *Jahrbuch der St. Amanduskirche zu Maienfeld*, édit. par Fritz Jecklin, Coire 1913. Les A. sont aussi bourgeois de Fläsch, Schiers, Luzein, Zizers et Zurich. — *Armoiries* : Coupé d'azur à l'étoile d'argent et de sable à la croix patée d'argent sur trois monts de sinople. — Voir F. Jecklin dans *JHGG* 1912. [L. J.]

ADDA (d'). Voir DADDA.

ADDISON, *Joseph* (1672-1719), fit aux frais et sur la demande du gouvernement anglais un voyage sur le continent depuis l'été 1699 à l'automne 1703 et écrivit là-dessus *Remarks on Several Parts of Italy, in the years 1701, 1702, 1703* qui parut à Londres en 1705. Il vint en décembre 1703 à Genève, fit le tour du lac, visita Fribourg, Berne, Soleure, Mellingen, Zurich, Saint-Gall et donne de courts aperçus des curiosités à voir dans ces villes. Ces aperçus sont suivis de remarques générales sur toute la Suisse dans lesquelles il loue l'harmonie qui règne entre les divers États et l'aversion des Suisses pour la pompe et le luxe. Mais l'ensemble est monotone et sec et ne justifie pas tout à fait la louange de Haller dans sa *Bibliothek der Schweizergeschichte* : « Tout respire ici l'esprit et la perspicacité de l'inimitable Addison ». Dans ses célèbres feuilles hebdomadaires, Addison ne parle presque plus de la Suisse. Dans le no 9 du *Tatler*, il écrit le 1er août 1709 une lettre supposée de la plus haute cime des Alpes où il raille le rude service mercenaire. Un mercenaire borgne s'y vantait qu'il y avait dans sa famille sept générations [illegible] quatre générations par un [illegible] avait porté dans la tombe tous ses membres. [G. SCH.]

ADDITAMENTA. Ce sont des suppléments de traite-

ment que recevaient les pasteurs. Accordées à Zurich par les magistrats reviseurs de comptes, ces allocations étaient personnelles et prenaient fin à la mort ou au départ du bénéficiaire, quoique le plus souvent la veuve et les enfants en eussent la jouissance pendant six ans. Lorsque des A. étaient accordés, souvent les successeurs les recevaient également s'ils le demandaient, ainsi le pasteur Anhorn, d'Elsau, † en 1700, les avait obtenus. Son deuxième successeur, le doyen Freudweiler, écrit à ce sujet dans une liste des revenus de la cure : « ajoutons un additamentum personnel, selon une reconnaissance de mes gracieux seigneurs, du 5 mai 1705 accordé à MM. les pasteurs Anhorn et Eich († 1740) et puis à moi, le 20 avril 1746, gratification accordée ainsi pour la troisième fois. » Le grand âge, de longs services, la science, les bonnes mœurs, des églises annexes fatigantes, un grand train de maison, une diminution des revenus occasionnée par la séparation d'églises succursales, les maladies, les infirmités faisaient accorder les A. Le pasteur recevait comme A. [illegible] boisseaux de blé, quatre muids de vin et soixante livres d'argent. Lors de l'introduction de la quatrième communion de l'année, et comme il devait fournir le vin de la communion, le pasteur d'Elsau reçut un muid de vin de plus par an (1796). Dès le milieu du XVIIIe siècle, on chercha à limiter l'octroi des A. Un arrêté du Grand Conseil de Zurich, du 27 novembre 1765, spécifie que tous les A. reçus depuis 1600 seront supprimés lors de la vacation d'une prébende. Pendant un certain temps, ils ne furent plus accordés que par le Conseil qui, le 18 novembre 1728, prit de nouvelles dispositions restrictives. Les maîtres d'école à faible traitement à la campagne, recevaient aussi des A. — Voir Pestalozzi : [illegible], p. 48 [illegible]. — Baltischweiler : *Institutionen*, p. 87. — Wild : *Eglisau* I, p. 179. [W. L. W.]

ADDOR. Famille vaudoise, à Sainte-Croix en 1526, à Vuittebœuf en 1560, aujourd'hui bourgeoise de ces deux localités. Elle a donné, entre autres, M. Gustave Addor, * le 28 janvier 1860, notaire, député de Sainte-Croix au Grand Conseil en 1899-1900, chancelier d'État de Vaud depuis le 20 juillet 1900. De la branche de Vuittebœuf est sorti un rameau qui s'est fixé à Genève et y a acquis la bourgeoisie en 1814. Voir Ador. — *GL* 13 juillet 1917. — Arch. com. Sainte-Croix. [M. R.]

ADE. Famille genevoise des XIVe et XVe siècles. — Genève AE. [C. R.]

ADE, ***Pierre***, d'Aubonne. Prieur de la chartreuse d'Oujon (Vaud) en 1395 et 1397-1400. — *MDR* IIe s., t. VI, 201. [M. R.]

ADEL. Voir Abal.

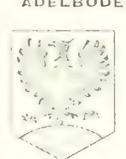
ADELAÏDE, fille de Rodolphe II, roi de Bourgogne, et de la reine Berthe, * 930. Fut mariée tout enfant, en 938, à Lothaire, fils d'Hugues, roi d'Italie, en même temps que sa mère remariait ce dernier. L'union ne fut d'ailleurs pas consommée et Adélaïde épousa finalement Othon Ier, roi de Germanie, auquel elle transmit des prétentions qui permirent à celui-ci de se faire proclamer roi d'Italie en 961 et couronner empereur l'année suivante. A la mort d'Othon Ier, en 984, Adélaïde gouverna effectivement l'empire sous le nom d'Othon II, son fils, et elle disputa à ce moment l'empire à Henri le Querelleur, duc de Bavière. L'impératrice exerça aussi une grande influence sur son petit-fils Othon III. Elle fut encore la protectrice du roi Conrad de Bourgogne, son neveu, et de Rodolphe III, son petit-neveu, et tout au déclin de sa vie, en 999, elle vint en Bourgogne pour réconcilier ce dernier roi avec ses sujets. Sur les instances d'A. son petit-fils Othon III fit don au couvent de Selz, en Alsace, des domaines Kirchberg près Berthoud, Wangen et Uetendorf (*FRB* I 237). Elle mourut le 16 décembre 999.

La vie d'Adélaïde a été écrite par Odilon, abbé de Cluny, qui l'avait connue (*Mon. Germ.* SS., t. IV). L'impératrice était déjà auparavant très liée avec l'abbé Majeul de Cluny, prédécesseur d'Odilon, et c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer la fondation par Adélaïde et sa mère la reine Berthe, vers 961, du couvent de Payerne. En 969, elle contribua aussi à la transformation du prieuré de St-Victor, à Genève. L'Église la canonisa et célèbre sa fête le 16 décembre. — Bentzinger : *K[illegible] Adelheid*, Breslau, 1883. — Wimmer : *L'Impératrice Adélaïde*, Ratisbonne, 1897. — Jardet : *Saint-Odilon*, abbé de Cluny, Lyon, 1898. — Poupardin : *Le Royaume de Bourgogne*, Paris, 1907. — Reymond : *Le Testament de la reine Berthe*, Lausanne, 1911. — Dey : *Histoire de sainte Adelaïde, impératrice*, Paris et Genève, 1862. — Genoud : *Les Saints de la Suisse française*, I. — Burgener : *Helvetia sancta*, I. — Murer : *Helvetia sancta*. — *MDSR* III, p. 295. — *ASHF* I. [M. R.]

ADELBERG, Hans, de Wipkingen et Hansli, de Hongg, reçurent à cause de leurs exploits de guerre, le 22 nov. 1440, la bourgeoisie de la ville de Zurich. C'est aussi une famille de Wil (Saint Gall). — Voir : *Zürcher Burgerbuch I*, p. 161. — Dürsteler et Meiss : *Geschlechterbücher*. — Wober : *Miller von u. zu Aichholz* III, p. 42. — *USG* IV. [F. H.]

ADELBERT de Morsberg, avoué du couvent Allerheiligen à Schaffhouse. En 1098, le comte Burkhard de Nellenburg, fils du fondateur du couvent, résigna ses fonctions d'avoué de cette maison religieuse et *Adalbertus comes de Morisberch* lui succéda de 1100 à 1127 comme *advocatus monasterii*, selon les termes du document. Il tire son nom de son château de Morsberg (Mörsburg) près de Winterthour (pour les rapports de sa famille avec les comtes de Winterthour et de Kibourg, voir l'art. Morsburg). Il était aussi apparenté aux Nellenburg, étant probablement le fils d'une sœur du comte Eberhard III, fondateur du monastère. Le fils de ce dernier, le comte Burkhard, conclut un accord au commencement du XIIe siècle avec Adelbert et son frère Dietrich, au sujet de [illegible]. Comme avoué, A. se rendit coupable dès le début d'actes de violence contre le couvent. La *Chronicon Bernoldi* rapporte qu'en 1098, il aurait fortifié un bastion situé près du monastère et se serait emparé de biens appartenant à l'Abbaye. Alors, les moines portant croix et reliques et chantant des litanies, se seraient présentés devant la forteresse où ils auraient été mal reçus ; les uns furent tués, les autres blessés, tous fort maltraités par les serviteurs du comte, et ils durent se retirer lamentablement. Peut-être les empiétements d'A. sont-ils la cause des ordonnances sévères sur les droits de l'avoué promulguées par le roi Henri V, en 1111, et renouvelées en 1120 et 1122. En dépit d'elles, le puissant comte fit ouvertement selon son bon plaisir, jusqu'au jour où le couvent réussit, en 1122, à s'arranger avec lui à la suite de la médiation et de l'intéressante ordonnance sur les avoués de l'archevêque de Trèves, Bruno. Dès lors, il semble qu'A. de M. se soit vraiment amendé. Cinq ans après, sentant sa fin prochaine, il légua au monastère des biens assez considérables à Illnau pour réparer les nombreux actes et les torts dont il était coupable envers le couvent. La donation fut confirmée par son gendre Meginhart de Spanheim, époux de sa fille Mathilde. — Voir : *LL* I, p. 35. — Baumann : *Das Kloster Allerheiligen*, dans *QSG* III 57, 80, 95, 104, 108, 1[illegible]. — Rüeger : *Chronik*. — Kirchhofer : *N[illegible]* 1824. — Henking : *Das Kloster Allerheiligen*, *Festschrift zur Zentenarfeier*, 1901. — Bächtold : *[illegible] Landschaft*, *Festschrift zur Zentenarfeier*, 1901. — Werner : *Verf. Gesch. der Stadt Schaffhausen*, 1907, p. 78. [W. [illegible]]

ADELBODEN (C. Berne, D. Frutigen. Voir *DGS*). La légende rapporte qu'A. a été colonisé par des Suédois. Jahn voit, à tort, certainement, des traces de civilisation celtique dans le Heidenbühl (lieu des païens) à Hirzboden. A. appartint sans doute avec Frutigen à la seigneurie de Kien, puis à la maison de Wädiswil (seconde moitié du XIIIe siècle), pour appartenir après 1302 aux seigneurs de la Tour de Châtillon et fut enfin acheté par Berne en 1400. L'évêque de Sion possédait la souveraineté



sur l'Alpe d'Engstligen de 1232 à 1816, les alpes du Lasy [illegible] appartenaient en 1357 à la maison de Weissenburg [illegible] [illegible] Bernoud [illegible] Berne [illegible]. En 1433, après [illegible] de Bâle, cinquante-six chefs de famille construisirent l'église d'A. et fixèrent une prébende de quarante florins du Rhin. Une querelle avec l'église mère de Frutigen, qui ne voulait pas [illegible] A. se séparer d'elle, fut terminée par une prononciation du Conseil de Berne en 1435 et 1439

Le droit de présentation du curé appartenait aux paroissiens, ce que Berne reconnut expressément en 1451. En 1453, A. est appelé *altus silva* et comptait cent quarante feux. Une fresque de 1471 dans le porche de l'église, qui avait été recouverte après la Réformation par une peinture représentant les dix vierges, a pour sujet le Jugement dernier et montre en particulier les ecclésiastiques dans les gouffres de l'enfer. En 1478, A. obtint son propre tribunal. La Réformation y rencontra des adversaires acharnés et il se produisit des scènes violentes pendant les services religieux. La découverte d'une mine en 1543 et d'une source sulfureuse en 1559 attira momentanément l'attention du gouvernement sur le village. En 1646, la commune réunit 1800 livres pour la cure et l'école, en 1676 encore 800 livres et décida alors la fondation de quatre écoles à Boden, Innerschwand, Stiegelschwand et Hirzboden. En 1650, l'épidémie appelée « maladie hongroise » enleva en huit mois 123 habitants ; la peste, plus violente encore de septembre 1669 à février 1670, fit 550 victimes. Lors de la Guerre des paysans, la majorité tint pour le gouvernement ; néanmoins il y eut aussi des rebelles et, à cause d'eux, une amende de vingt couronnes fut infligée à la commune. Lors de la première guerre de Vilmergen, les gens d'A. se rendirent à Rossinières et gardèrent la frontière du Valais à l'époque de Noël, « aux couches froides », selon les termes du document. Le narrateur de cette campagne devint plus tard le préfet Allenbach (voir cet article). Dans le consistoire, le pasteur Hans-Jacob Lehmann exerça de 1670 à 1686 un régime sévère, ne craignant pas d'attaquer ses supérieurs, et, à cause de son esprit querelleur, dut subir un blâme. En 1712, les hommes d'A. se trouvèrent à la deuxième guerre de Vilmergen avec leur banneret Jean Murer ; chacun reçut au départ, comme frais de route, quatre livres, et au retour, un repas aux frais de la commune ; deux hommes furent tués au pont de la Sitter. Le lieutenant Christian Bucher conduisit les soldats d'A. à la frontière en 1743 et le lieutenant Gilgian Schmid pour étouffer la révolution à Genève en 1782. Les gens d'A. participèrent aussi à la répression du soulèvement des Vaudois et à la mobilisation de 1792. Lors de la chute de Berne, la compagnie de Frutigen combattit à Rossel et à Neuenegg ; six hommes d'A. tombèrent. La cure actuelle date de 1822 ; le gouvernement avait accordé 2000 livres pour sa construction. Des années mauvaises, le bas prix du bétail, la fièvre aphteuse en 1839, la maladie des pommes de terre, les dégâts causés par les eaux, le manque de gagne-pain, firent tomber les habitants dans la pauvreté et causèrent des émigrations en masse, particulièrement en Amérique. Une fabrique d'allumettes, fondée par le capitaine Jean Rieder, un combattant de Gisikon, une boulangerie coopérative, un asile communal pour les indigents, ne contribuèrent pas plus à améliorer la situation que la fabrication des boîtes d'allumettes, la filature de la soie et l'exploitation de l'ardoise. En 1864 fut fondée une école supérieure. La nouvelle route construite de 1875 à 1884 et dont la participation d'A. s'éleva à fr. 130 000. —, provoqua l'essor du village qui devint peu à peu un lieu de villégiature d'été et d'hiver. En 1901, dans une excursion en skis, Walter Hagen, docteur très aimé et violoncelliste remarquable, eut un accident mortel. En 1908, installation de la nouvelle maison d'école. 1917 service postal par automobile. A. comptait en 1764 : 993 hab. ; en 1798 : 1202 ; en 1818 : 1174 ; en 1831 : 1360 ; en 1850 : 1513 ; en 1860 : 1530 ; en 1870 : 1552 ; en 1880 : 1649 ; en 1888 : 1580 ; en 1900 : 1564 ; en 1910 : 2103. — Les registres de paroisse datent pour les baptêmes et les mariages de 1556, pour les décès de 1668. Sont connus hors des limites communales, entre autres : Abraham Allenbach, notaire, préfet, poète, chroniqueur, † 1705 ; Maurice Kuentzi, auteur de l'*Arithmetica fundamentalis*, 1710 ; Pierre Josi, administrateur de l'église, de 1784 à 1788, poète ; Jean Rieder, capitaine d'artillerie, préfet, 1805-1876 ; Étienne Schmid, 1812-1892 ; Abraham Aellig, 1858-1888, instituteur à l'école supérieure, président du tribunal ; c'est principalement à ses efforts qu'A. doit sa nouvelle route. — Voir *Guide d'A.*, édité par la Société du développement. — Emil Stettler : *Das Frutigland*, Berne 1887. — K. Stettler : *Des Frutiglands Geschichte*. — Herm. Hartmann : *Das Berner Oberland in Sage u. Geschichte*, 2 vol. — Ernst Jorin : *Der Kanton Oberland*, Diss. Zurich 1912. — Extraits des chroniques locales (Allenbach, Aicher, Hari, Hager, Murer, Schmid). ALF. BÄRTSCHI.

ADELHARDT. Famille originaire d'Ulm, genevoise par George et George, B. G. 1er mars 1583. *Armes* : d'argent à aigle éployée de sable. Cim. : un bras tenant un levier ou bâton recourbé aux deux bouts, posés de fasce. Genève, A. E. ; *Galiffe*, *Arm.* p. 5. C. R.

ADELHELM, LE BIENHEUREUX, premier abbé du couvent d'Engelberg. Dans la charte *primitive* de fondation du 22 novembre 1122, et dans la charte impériale, du 28 décembre 1124, il est appelé le père du couvent, et dans la bulle de Calixte II, du 5 avril 1124, le prieur ; ces appellations répondent bien aux origines d'un monastère. La chronique du couvent, du XIIe siècle, dit de lui : En 1131 mourut saint Adelhelm, notre premier abbé, celui qui, aujourd'hui encore, assiste ceux qui viennent sur sa tombe. La chronique du XVe siècle rapporte : Il brilla durant sa vie par ses vertus, et après sa mort par ses miracles. Le plus ancien livre des tailles fixe sa mort au 25 février. Adelhelm est encore vénéré dans le couvent comme bienheureux. Sa tombe, dont quelques fragments seulement furent sauvés lors de l'incendie de cette maison religieuse, se trouve maintenant tout au fond du collatéral droit de l'église du monastère. On conserve dans la sacristie un bâton pastoral modeste, à la crosse de corne, auquel est attaché un suaire, ainsi qu'une chasuble ; on croit que ces objets ont appartenu au premier abbé. Les légendes qui se sont formées autour de sa personne sont représentées en peintures murales dans la grande salle du monastère. On croit qu'A. et ses compagnons venaient du couvent de Saint-Blaise, dans la Forêt Noire ; cependant les témoignages directs des anciens temps, pour ou contre cette opinion, nous font défaut ; pourtant un fait parle en faveur de cette origine : le successeur d'A., l'abbé Frowin, venait de Saint-Blaise. — Voir : *UZ* I, p. 145. — *Mon. germ. hist. scriptores*, XVII, p. 175. — *Afd.* VIII, 103 et 109. — *Album Engelbergense*, 1882. — Mayer, P. Hieronymus : *Das Benediktinerstift Engelberg* (*Beilage zum Jahresbericht des Gymnasiums*, 1891). — *Gfr.* 49. — Durrer, Robert, dans Rahn : *Statistik schweiz. Kunstdenkmäler : Unterwalden*, p. 158. P. IGN. HESS.

ADELLIN. Famille vaudoise, de Dommartin, dont plusieurs membres jouèrent un rôle politique à Lausanne au XIVe siècle. [M. R.]

ADELPHI, *Jean*, médecin de la ville de Schaffhouse, de 1514 à 1523, humaniste, écrivain, propagateur de la Réforme. Son vrai nom est Muling, Mulinger. Il est originaire de Strasbourg où il apparait en 1505 comme médecin, et en 1508 et 1512 il est à Trèves comme correcteur d'imprimerie. On perd sa trace à Schaffhouse après 1523 et sa destinée est inconnue. Adelphi, aussi Adelphus, traduisit du latin nombre d'ouvrages médicaux, historiques, pédagogiques et religieux et publia lui-même des écrits très divers. — Voir Bächtold : *Gesch. der deutschen Lit. in der Schweiz*, p. 431. — G. Mayer : *Schaffhauser Schriftsteller*. — Imthurn dans *Gemälde der Schweiz*, *Kt. Schaffh.*, p. 86. — Charles Schmidt : *Hist. littéraire de l'Alsace* II, p. 135 et 401. H. W.

ADELUNGUS. Voir ADALONG.

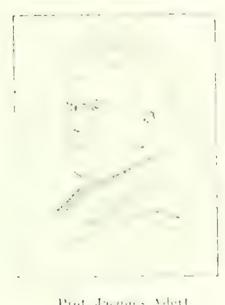
ADELWIL (C. Lucerne, D. Sursee, Com. Neuenkirch). Hameau près de la station de Sempach. *Adelwile* en 1173, *Adelwilen* en 1178 et *Adelwilere* en 1184. L'ancienne juridiction (Twing) d'A. comprenait quatre villages : Rippertschwand, Adelwil, [illegible], [illegible], [illegible] les terres du couvent de Neuenkirch. [illegible] des [illegible] de [illegible] de Lucerne en 172[illegible]. A. Neuenkirch a [illegible] Ulrich, patron de Neuenkirch dans le [illegible]. C'était un des plus [illegible] de la [illegible] de Rotenburg. La chapelle est une annexe de Sempach et [illegible] en 1420. [illegible] de Sainte [illegible]. — [illegible] *Dr. Schweiz.* 1916, p. 655. — [illegible] *Gesch. der Pfarrei Sempach*. — [illegible] *Bestätigungsbriefe*. P. X. W.

ADENOT ou **d'ADENOT,** *Jacques*, Lorrain, de [illegible], [illegible] à la Seigneurie de Genève pendant la guerre de 1589 contre le duc de Savoie, fut accusé d'avoir voulu trahir la ville au profit du duc.

condamné à mort par les magistrats genevois, et exécuté le 17 novembre 1589. DuBois-Melly en a fait un des héros de son roman historique intitulé : *Eve de La Pasle, épisode de la guerre de Genève, 1589-1590*, Genève et Bâle, 1886. — Voir Genève, A. E. ; R. C., t. 84 (1589), passim, et P. C. n° 1796 (ces documents ont été publiés en partie par DuBois-Melly, *op. cit.*). F. G.

ADÉRA ou **ADEREN** (C. Fribourg, D. Lac). Colline au N.-E. de Morat, où l'on prétend, à tort, qu'était le quartier-général de Jacques, comte de Romont, allié de Charles le Téméraire, pendant le siège et la bataille de Morat en 1476. Toutes les sources contemporaines nous apprennent, au contraire, que le quartier-général du comte de Romont était au nord de la ville. S'il avait été sur l'Adéra, le comte se serait aperçu de la défaite subie par les Bourguignons sur la plaine de Châtel-Salvagny, et il ne serait alors pas resté dans son camp jusqu'à 3 heures de l'après-midi à tirer sur la ville. Ceci se trouve aussi confirmé par la *Vue de la bataille de Morat*, gravée par Marti Martini (Fribourg, 1609), d'après laquelle se trouvait un gibet au sommet de l'Adéra. F. D.

ADERT, Jacques, * à Bergerac de parents français, en 1817. Il fut, encore enfant amené à Genève et y fit ses études au Collège puis à l'Académie. Il alla ensuite à Paris, entra à l'École Normale où, comme élève de V. Cousin, il collabora à l'édition des Dialogues de Platon, publiée et connue sous le nom de maître. Devenu professeur au lycée Bourbon-Vendée, il le quitta lorsqu'une place fut vacante au Collège de Genève. Il y était depuis quatre ans (1840-1844) maître de « première classique », quand la chaire de langue et littérature grecques dut être repourvue. A. composa à cette occasion, son *Étude sur Théocrite* (Genève, 1843), thèse de candidature toujours admirée et qui lui mérita, à 27 ans, sa nomination de professeur. La révolution de 1846 l'ayant mêlé à la politique, il donna sa démission avec plusieurs de ses collègues. Il songea alors à partir pour Baltimore où une chaire universitaire lui était offerte, mais des amis le retinrent, le suppliant de se charger de la rédaction du *Journal de Genève* ; il n'accepta qu'avec peine. Les abonnés étaient tombés à un chiffre dérisoire, le journal ne paraissait que trois fois par semaine. Tout en étant, au début, rédacteur de la *Bibliothèque universelle* et professeur au Gymnase libre fondé par De la Rive, Gillet et Turrettini, A. mit cependant à sa tâche nouvelle une telle énergie et une si grande envergure d'intelligence, qu'en quelques années il releva le journal et en fit un organe international et quotidien. La famille de Guillaume Favre le chargea de publier les principaux mémoires de celui-ci ; il les réunit en deux volumes, intitulés *Mélanges d'histoire littéraire* (Genève, 1856, 2 vol.), qui s'ouvrent par une *Notice* d'Adert *sur la vie et les écrits de Guillaume Favre* (tirée à part brochure). Depuis 1866, quoiqu'il conservât ses fonctions de rédacteur en chef, A. n'écrivit plus guère lui-même que quelques articles littéraires et une *Biographie de James Fazy* qu'il n'acheva pas. Il continua du moins à entretenir une vaste correspondance. Vieilli et malade, il donnait sa démission en 1885 et mourait l'année suivante, le 4 juin 1886. J. Adert est bien connu comme bibliophile. Sa bibliothèque, riche surtout en ouvrages du XVI[e] s. (voir le *Catalogue, mss., imprimés, autographes*, Paris, Genève, 1887) fut dispersée après sa mort. — Voir *JG*, 5 juin 1886. — *MDG* t. 22. — *Bulletin* (1886). — *L'Université de Genève et son histoire, l'Institut des Lettres 1872-1896*, par B. Bouvier, Genève, 1896. [illegible]



Prof. Jacques Adert
Catalog. Bibl. Adert.

ADET, Pierre-Auguste, diplomate français, * à Paris le 17 mars 1763, avait été médecin puis employé dans l'administration de la marine et des colonies, lorsque, le 8 sept. 1794, un arrêté du Comité du Salut public l'envoya en qualité de résident diplomatique à Genève pour y remplacer l'ex abbé Soulavie et pour procéder à l'arrestation de ce dernier. A. arriva à Genève le 19 sept. 1794, et notifia sa mission au Conseil qui fit procéder immédiatement à l'arrestation de Soulavie, devenu odieux à la plupart des Genevois. Dans la nuit du 19 au 20 sept., Soulavie fut conduit au château de Tournay puis le lendemain, remis, lié et garrotté, au général commandant le pays de Gex qui l'envoya à Paris. A. fut reçu en séance solennelle par le Conseil le 22 sept. 1794 dans la salle des Deux-Cents décorée des drapeaux genevois, français et américains. Pendant son court séjour à Genève, A. ne cessa de témoigner la plus grande bienveillance aux Genevois, bien différent en cela de son prédécesseur Soulavie, et il intervint avec beaucoup de persévérance et de dévouement pour obtenir l'envoi à Genève de denrées alimentaires, de bois et de charbon.

Un arrêté du Comité du Salut public, qu'il reçut le 11 déc. 1794, lui notifia sa nomination de ministre aux États-Unis et son remplacement par le citoyen Félix Desportes. A. quitta Genève le 14 déc. vivement regretté par les autorités. Il fut rappelé de Philadelphie le 4 mars 1796, mais il conserva son emploi et fut renvoyé de nouveau en Amérique le 28 oct. suivant. Il n'en revint définitivement qu'à la fin de l'an VII et se rallia au 18 brumaire. Mais lors de ses séjours à Paris, il s'employa avec la plus grande complaisance à faciliter les efforts des députés genevois, Micheli et Richard entre autres. Il assista en particulier, le 3 août 1797, à l'audience que leur accorda le nouveau ministre des relations extérieures, Talleyrand. A. entra au Tribunat le 3 nivôse an VIII (24 déc. 1799), devint en l'an XI préfet de la Nièvre, fut député au Corps législatif en 1809. Il mourut à Paris le 19 mars 1834. — Sordet : *Histoire des résidents de France à Genève*. — A. Mazon : *Histoire de Soulavie*. — F. Barbey : *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France*. — *Papiers de Barthélemy*, tome VII. — *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1895. F. B.

ADETSWIL (C. Zurich, D. Hinwil, Com. Bäretswil. Voir *DGS*). Vge, com. civile rétablie en 1910 et com. scolaire. Ancien établissement alaman. En 1836, lors de la construction de la maison d'école, et déjà une fois auparavant, on arriva sur un grand cimetière alaman ; un scramasax et des couteaux qui y furent recueillis se trouvent au Musée National. L'endroit appelé Heidenbühl (colline des païens) au N.-O. du village peut rappeler aussi des établissements plus anciens, comme celui au N. de Palten où l'on découvrit en 1880 plus de 600 monnaies romaines du III[e] siècle (ASA 1880, p. 67). C'est à tort qu'on a cherché *Bal[illegible]* ou W[illegible] Kirchbühl à [illegible]. En 857 ou 858 Wolfhere [illegible] situé à Adalolteswilare au couvent de Saint-Gall [illegible] Adalhere et [illegible] d'Adelolt [illegible] (Meyer : *Ortsnamen*, n° 1611). En tout [illegible] *Adoltswile* depuis le 3 août 1322. Ce jour [illegible] l'abbé de St-Gall [illegible] au couvent de Rüti [illegible] de Werdegg [illegible] et le [illegible] de Hugh [illegible] qu'il avait vendu à Rüti. L'Autriche contestait au même Werdegg le droit de propriété sur les [illegible] domaines. L'avouerie du village [illegible] Greifenberg [illegible] était au [illegible] entre les mains des seigneurs de Hinwil du XIV[e] au XVI[e] siècle. Lors du partage des biens en 1529 [illegible] Herdegen de Hinwil [illegible] Hegnau [illegible] vint en 1473 avec la ville de Zurich, comme nouveau bourgeois, de [illegible] revenus des amendes de la haute et de la basse justice. Statuts pour [illegible] habitants de 1568, 1595 et 1613 [illegible] du 24 [illegible] 1613 [illegible] sur [illegible] la partie commune [illegible] par le châtelain de Greifenberg [illegible] présentation. La haute justice appartenait au comté de Kibourg [illegible] jusqu'en 1574 dans [illegible] qui posséda pendant longtemps la [illegible]

la commune de Baretswil, fut fondée en 1701, mais une maison d'école fut construite seulement en 1807 et la nouvelle de 1836 fut édifiée tout entière au moyen des matériaux d'un bloc erratique. Dans les années 1831, 1847 et 1859, des incendies consumèrent successivement 12, 8-10 et 32 maisons d'habitation et autres constructions ; celui de 1859 anéantit la plus grande partie des archives du Conseil du district de Hinwil. L'agitation des esprits après l'incendie d'une fabrique à Oberuster, nécessita en novembre 1832 l'occupation militaire de la commune. De 1843 à 1844, la route communale de Kempten à A. fut reconstruite, puis en 1847 corrigée dans le village. En 1634, il y avait 106 habitants, en 1910, 236. Une filature de coton Hirzel et Co fut fondée en 1874 par Heinz Ruegg au Tobel. Il y a une maison de convalescence et des villas à A. sur le Bürgweidli ; fondé par la société d'utilité publique du district de Hinwil pour enfants débiles et des convalescents, cet établissement a été décidé le 30 novembre 1902, construit en 1904, inauguré à la Pentecôte 1905. Rapports annuels depuis 1905-1906. — Voir *MAGZ* III, fasc. 4, p. 34. — J. Studer : *Gesch. der Kirchgem. Baretswil*. — R. Hoppeler : *Zürch. Kirchengem.* n° 1. — Liebenau : *Urbar* II, 314. [F. Hegi.]

ADHORTATORIEN. Lettres que la chancellerie zuricoise du XVIIIe siècle envoyait à ses sujets (p. ex. à l'abbé de Saint-Gall, en 1795) pour les persuader d'obéir. — *ZT* 1865, p. 5. [F. H.]

ADISWIL (C. Lucerne, D. Sursee, Com. Gunzwil). En 893 *Adoltesvilare*, 1045 *Adelesvilare*, 1173 *Adelswile*, 1323 *Adilswile*. La ferme, selon le rentier des Habsbourg, produisait annuellement une livre pfennig et appartenait au couvent de Schænnis. [P. X. W.]

ADJOINTS AU CONSEIL DES CC (Genève). Créés par l'Édit de Pacification du 21 novembre 1782, en compensation du droit de faire des représentations qui était enlevé aux citoyens et bourgeois. L'institution fonctionnait comme suit : Tous les citoyens et bourgeois laïques, jouissant de leurs droits politiques et qui remplissaient certaines conditions d'âge et de fortune, pouvaient se faire inscrire sur un registre spécial. Chaque année, au mois de janvier, on en tirait trente-six au sort dans le rôle susdit pour les adjoindre au CC (Grand Conseil). Les adjoints, qui restaient en charge un an, avaient le droit : 1° de faire, le premier lundi de chaque mois, comme les membres mêmes du CC, des propositions relatives à l'administration et au bien public. Le Conseil des XXV (Petit Conseil) était tenu de leur répondre dans le délai de deux mois, comme pour les propositions faites par les membres du CC, et, comme pour ces dernières, il conservait le droit de refus pur et simple. 2° Ils avaient voix délibérative dans le CC pour toutes les questions ayant trait aux propositions. 3° Ils assistaient et concouraient de même à toutes les opérations relatives à l'élection du Grand Conseil. 4° Lorsque le Petit Conseil était constitué en Tribunal, dix-huit d'entre eux assistaient comme représentants de la bourgeoisie à la plaidoirie des accusés et à la lecture des conclusions du Procureur général, et dans les cas de recours en grâce, les dix-huit autres assistaient également à la lecture de la requête et à celle des conclusions du Procureur. Ces prérogatives d'ailleurs n'empêchaient pas l'institution d'être des plus rétrogrades. Elle retirait en effet le droit de représentation à l'ensemble des citoyens et bourgeois pour l'attribuer à quelques-uns d'entre eux seulement, sous forme de propositions, et encore moyennant des conditions restrictives, aussi ne jouit-elle jamais de la faveur publique. Les adjoints furent supprimés par l'Édit du 22 mars 1791 qui rétablit le droit de représentation. — Sources : *Édit de Pacification du 21 novembre 1782*, titre XIII : *Des Représentations*, et *Édit du 22 mars 1791*. [L. F.]

ADJOINTS AU MAIRE. Voir MAIRE.

ADLER, *Frédéric*, de Vienne, * 9 juillet 1879. Privat docent de physique à l'Université de Zurich 1909-11, rédacteur du *Volksrecht* en cette ville. Connu pour avoir assassiné, le 21 oct. 1916, le comte Stürgkh, président du conseil des ministres d'Autriche. [F. HEGI.]

ADLER, *Maurice*, magister, doyen du chapitre des chanoines de Zurzach vers 1616. Auteur d'une biographie de Ste-Vérène, illustrée de gravures sur cuivre par Christophe Greuter, d'Augsbourg. — Voir J. Gruber : *Die Urkunden des Stiftes Zurzach*, Aarau 1873. [P. W.]

ADLERPASS. Passage à 3798 m., entre le Strahlhorn, au sud, et le Rimpfischhorn, au nord, qui conduit de Zermatt à Mattmark ou Fée (*DGS* I, 14), fut franchi pour la première fois le 9 août 1849 par le professeur Melchior Ulrich, Gottlieb Studer et Gottlieb Lauterburg, avec les guides Jean Madutz, François-Joseph Andermatten et François-Joseph Antamatten, et la seconde fois, le 30 août 1853, par Alfred Wills et Heath, avec le pasteur Jean-Joseph Imseng et François-Joseph Antamatten, qui trouvèrent au sommet du col une plume d'aigle. Ce petit épisode voulut que le nom d'Adlerpass, suggéré par le pasteur Imseng, fît disparaître l'appellation de Rimpfischgrat donnée par la première expédition, et celle du col Imseng, ajoutée par Wills, qui figuraient sur la carte Dufour de 1862. C'est le pasteur Imseng lui-même qui fit inscrire le col Imseng sous le nom d'Adlerpass dans le journal de A. T. Malkin, du 27 août 1856. L'appellation de Col de l'Aigle, que l'on rencontre parfois, ne se justifie point dans une contrée purement allemande. — Voir : *Berg- und Gletscherfahrten in den Hochalpen der Schweiz* II (Zurich 1863), p. 130-143. — A. Wills : *Wanderings among the high Alps* (London 1856), p. 156, 174, 186. — *Alpine Journal* XV, 240. [H. D.]

ADLETSHAUSEN (C. Zurich, Com. et paroisse de Grüningen. V. *DGS*). Dans le bois de Strangen près d'A. on découvrit en 1891 et 1912 plusieurs tumuli de la période de Hallstatt (*ASA* NS 15, p. 265 s.). *Adeletzhusen* en 1314, dans le rentier des Habsbourg : *Adlashusen*, village du district (plus tard bailliage) de Grüningen. Ce nom signifie, d'après H. Meyer : *Ortsnamen des Kt. Zürich*, N° 1251 : « Près des maisons d'Adalolt ». Il forma jusqu'en 1800 une partie de la commune civile de Niederglatt, supprimée cette année-là, et avait un bien communal de soixante florins. En 1791 un incendie priva cinq familles d'abri et les dons du bailliage s'élevèrent à 1573 florins 33 schellings. En 1825 A. fut compris dans la communauté scolaire d'Itzikon et devint en 1827 une commune civile indépendante avec son statut pour la réception des habitants (Einzugsbrief). Cependant, le 20 décembre 1884, elle fut dissoute et le trésor communal de deux cents francs servit à établir un étang, réservoir contre l'incendie, le reste fut versé à la corporation de défense contre l'incendie d'Itzikon-Adletshausen. — Voir *UZ* IX, n° 3312. — Archiv. du Canton de Zurich, A 1. 24. 10, *KK* 102, 3 et 4 ; N 83 b. — *Mem. Tig.* III et IV. [F. H.]

ADLIGENSWIL (C. et D. Lucerne. Voir *DGS*). Village et com., nommé en 1210 *Adalgeswile*, 1257 *Adelgeswile*, du nom de personne Adalgis, était à l'origine une ferme du couvent de Murbach, sous l'avouerie des seigneurs de Rotenburg. En 1243 Nicolas était *villicus* d'A. ; Arnold d'A., nommé dans l'obituaire de Seedorf, est de la même époque. Le village passa à l'Autriche en 1291 par achat et Rodolphe, cellérier de Lucerne, reçut d'abord l'avouerie en fief, puis, en 1336 ce fut le chevalier Hartmann de Baldegg et en 1362 Jacob de Rot. Enfin Lucerne, en 1406, en acquit la possession. Le vieux droit en est conservé dans un registre du XIVe siècle. Déjà en 1381, Lucerne avait accordé la bourgeoisie à douze hommes d'A. Le rentier de l'église, du prévôt Vogt vers 1499, présente comme armes de la commune juridiction d'A. celles de la famille Bramberg ; l'avoyer Jean de Bramberg avait reçu en dot de sa femme la ferme de Stuben dans la commune. A. possède deux sceaux communaux datant du XVIIIe siècle, avec l'effigie du patron de l'église, Saint Martin. Le demi-rond à l'arrière-plan dans le grand sceau rappelle les armes de la juridiction, coupé d'or au lion issant de sable, et de sable à la roue d'or. L'archidiacre de l'église en possédait le patronage et devait entretenir pour ce qui est du vicaire dont la charge existait déjà en 1275. En 1509 les deux cures furent réunies ; en 1674, A. eut un vicaire et en 1861, il forma une paroisse indépendante. Les registres de paroisse datent : ceux des baptêmes et des mariages de 1614, ceux des décès de 1656. Les A., d'une famille de paysans d'A., habitaient Lucerne au milieu du XIVe siècle. [P. X. W.]

ADLIKON (C. Zurich, D. Dielsdorf, Com. Regensdorf. Voir *DGS*). Village, commune scolaire jusqu'à 1906, commune civile. Elle a les mêmes armoiries (gravées sur une vieille lanterne) que les nobles d'A. dans le district d'Andelfingen. On découvrit vers 1854 les fondations d'une construction romaine, ainsi qu'une quantité de tuiles, quelques ustensiles et des monnaies à l'endroit où la voie romaine coupe la route de Zurich et pénètre sous le nom de Mauleselgasse dans les Strassenacker. Dans le voisinage se trouvent les Heidenlöcher (trous des païens), qui sont probablement des puits comblés (*MAGZ* XV, p. 81). Dans la *Villa Adalinchova* propriété du couvent d'Einsiedeln déjà en 1040, provenant d'une donation d'Hunzo, comte d'Argovie. Plus tard, nous voyons apparaître comme propriétaires à A. principalement l'abbaye de Zurich et les barons de Regensberg; ces derniers, au cours du XIII[e] siècle, aliénèrent leurs droits à des familles bourgeoises de Zurich, au couvent de Wettingen et à d'autres maisons religieuses. Au XIV[e] siècle, Wettingen possédait une moitié des droits de justice et les bourgeois de Zurich l'autre; on ne sait quand ni comment la part de cette famille passa au couvent de Wettingen. A. était en 14.. propriété commune de Wettingen et des couvents de femmes d'Oetenbach et de Ste-Vérène à Zurich, propriété qui revint à l'hôpital lors de la Réformation. La haute justice appartenait aux Kibourg. Sous le gouvernement zuricois et jusqu'à la Révolution, A. formait une partie du haut bailliage de Neuamt, puis fut compris dans le district de Regensdorf sous la République Helvétique. Le plus ancien rôle coutumier écrit date du milieu du XIV[e] siècle (Hoppeler dans *SSR* Zurich I, 1). En 1704 une partie de la tour du château d'Alt-Regensberg servit à construire le pont d'A. La commission scolaire de Zurich décida la fondation d'une école à A. en 1717; mais elle disparut bientôt, l'instituteur Rodolphe Frey s'étant livré à des arts défendus, avait été cité devant le tribunal matrimonial (Ehegericht) (Archives du C. de Zurich, E II). En 1830, la communauté construisit une petite école; en 1850, la fortune de celle-ci s'élevait à 1740 florins et celle de la commune à 339 florins 12 sch. (*Mem. Tig.* I-IV). — Les seigneurs d'A. qui vivaient encore au XVI[e] siècle provenaient d'A. près d'Andelfingen. CHUONO et ses frères LANDOLT et BURCHTOLD, de Adelnchoven, témoins dans la donation de Lutolf de Regensberg en faveur de la fondation du couvent de Fahr, le 22 janvier 1130, venaient sans doute d'A. près de Regensdorf, mais étaient des paysans libres (*UZ* I n° 279); les témoins du 16 février 1280, par contre, étaient des paysans non-libres (*UZ* V, n° 1759). Comme HESSO, qui avait été curé à Embrach, s'appelle le 12 avril 1318 de Adelinchon, on peut bien considérer comme provenant de ce village son frère Ulrich, curé à Bülach (Zurich), et sa sœur Guta (1305-1331). ULRICH, de Buch, et GUTA sont les fondateurs des autels de St-Omer et de Ste Catherine à Bülach. [F. HEGI.]

ADLIKON, anciennement aussi **ATTLIKON** (C. Zurich, D. et paroisse Andelfingen. Voir *DGS*). Commune civile et scolaire. La commune comprend aussi l'école d'Humlikon et les communautés civiles et scolaires de Dätwil et de Niederwil (*Mem. Tig.* IV, p. 563). Formes anciennes: 1230 *Adelinchon*, 1233 *Adelinchon*. Le nom provient d'Adelinghofen, signifiant « près des fermes d'*Adalung*, d'*Adalo* (Meyer *Ortsnamen* n° 1032). Il existe des tumuli de la période de Hallstatt sur le Rutibuck (Heierli: *Archaol. Karte* p. 34). Primitivement, possession des Kibourg, puis des Habsbourg-Autriche, A. était compris, au début du XIV[e] siècle, ainsi que le bourg d'Andelfingen, dont il partagea la destinée, dans le district autrichien de Diessenhofen. Il est mentionné la première fois comme village en 1296 (*UZ* VI, n° 2359); une famille de ministériaux des Kibourg y résidait; mentionnée dès 1230, elle s'éteignit à Bischofszell au XVI[e] siècle; la commune porte d'azur au croissant d'or posé en pal à dextre accompagné à sénestre d'une étoile du même. Les religieuses de Katharinenthal près Diessenhofen y possédaient quelques propriétés à A. de même que les dominicains de Winterthour et les nonnes de Töss. Ces dernières obtinrent en 1296 en don les biens des seigneurs de Wagenberg à A. Sous la République Helvétique, A. fut compris dans le district d'Andelfingen. Il obtint en 1587 un statut pour la réception des habitants (Einzugsbrief), mais on ne lui connaît pas de rôle coutumier (Hoppeler *SSR* I 1, *Habsb. Urbar* I et II). Dans la nuit du 18 au 19 décembre 1828, un incendie consuma dans le village d'A. divers bâtiments dont six maisons d'habitation. Il y avait une école dans cette localité déjà en 1735, et à la fin du XVIII[e] siècle elle comptait soixante écoliers (Klinke, *Volksschulwesen des Kt. Zurich*. Archiv. du C. de Zurich, E II 490, p. 45). En 1835, la commune construisit une école qui coûta 3000 florins; en 1850, la fortune de l'école s'élevait à 4585 florins 6 sch. et celle de la commune à 3292 florins 20 sch. (*Mem. Tig.* I-IV). Le rôle des ressortissants, de 1740 à 1770, se trouve aux archives communales de Gross-Andelfingen. [F. HEGI.]

ADLIKON, d', famille de ministériaux des Kibourg, puis des Habsbourg-Autriche de 1230 à 1531, à Adlikon, dans le district actuel d'Andelfingen, C. Zurich. Elle reçut les bourgeoisies de Rapperswil (?), Winterthour, Zurich et Bischofszell. La chronique de Stumpf sait peu de chose sur eux, ignore où se trouvait leur château et leur donne pour armes (II, p. 128), avec un cimier faux, celles de prétendus seigneurs d'A., dans le district actuel de Dielsdorf. Elles sont en réalité d'or au demi-lion de sable lampassé de gueules, cimier au lion issant de sable, armes complètes dans le sceau de Hans d'A. (seconde moitié du XV[e] siècle). Sur la carte de la Suisse de C. Turst, de 1495-1497, on reconnaît encore le château. Cette famille apparaît en 1230. Les frères R. et H. d'A. sont au service du comte de Kibourg Hartmann l'Ancien. — 1. Le 16 décembre 1272, ULRICH appelle le comte Rodolphe de Habsbourg et Kibourg son seigneur. — 2. JEAN est frère de St. J. en 1301 à Tobel, en 1315 frère, et de 1326 à 1344 intendant de la maison des chevaliers de St-Jean de Hohenrain. — 3. RODOLPHE apparaît le premier comme investi de la dignité de chevalier le 15 décembre 1307. — 4. RODOLPHE. Il possède (1351) la dîme à Hackab comme fief autrichien, qu'il oblige à sa femme Catherine (1356) bienfaitrice de l'Église (*Gfr.* XIV, 203). Il reçoit, en 1361, en fief du duc Rodolphe, le château de Liebenberg, dans la vallée de la Töss et divers bailliages, et devint bourgeois de Zurich; en 13.1, Hans de Ter en lui remit en gage les villages de Glattfelden, Aarüti, Zweidlen et Weiach avec les juridictions, etc. — 5. GERZO, fils du chevalier Rodolphe n° 3 ou 4, fait une donation à l'Église pour le salut de son âme (*Gfr.* XIV, p. 201). — 6. Au chevalier RODOLPHE d'A., le jeune, le duc Léopold donna également en gages en 1383 des revenus du péage de Schaffhouse. — 7. Le plus remarquable est l'écuyer HERMANN, membre du Petit-Conseil de Winterthour de 1385-1409, membre du tribunal provincial de Thurgovie (1405-1407), en 1401 bailli à Glattfelden et marié de 1402 à 1425 à Elisabeth de Sulzberg qui lui apporta les bailliages de ... d'Oberuzwil et ...; il se fixa à Bischofszell. En 1405 et 1406, il prit part à la guerre contre les Appenzellois. — 8. ANNA, en 14.., est nonne à Töss, en 1419 abbesse, une autre Anna est ... en 1471 à Töss. — 9. HANS, fils du n° 7, reçoit en 14.. de l'évêque de Constance, le Freyenhof, résidence seigneuriale à Bischofszell; il reçoit en 1473 le droit de patronage de l'église d'Obergoldach, et vendit en 14.. la juridiction d'Eschlikon, près de Helfentschwil, à l'abbaye de St-Gall. — 10. Son fils LOUIS ... chanoine à Bischofszell en 14.., curé à Goldach la même année, créateur du *Salve und Rosenkranz* à Bischofszell en 1486, membre fondateur de l'auberge des Seigneurs 1495 à B., custode en 1502 à B. — 11. RODOLPHE, avoué du chapitre des chanoines à B. — 12. LAURENT d'A., en 1498, membre fondateur de la ... Trinité de Bischofszell, dès 1509 custode du chapitre. — 13. BALTHASAR, pasteur à Goldach; cette commune s'adresse en mars ou avril 1529 à la ville de Zurich pour obtenir, à la place de B., un prédicateur connaissant mieux la parole de Dieu et l'Évangile. — 14. Le dernier rejeton de cette famille est ... Adlikon, de Bischofszell, tombé au combat de Gubel le 23-24 octobre 1531. — Voir *UZ* I-XI. — *USG* ... — *AHS* 1914, p. 31. — *US*. ... — E. Thommen *Urk.* I, II. — *Habsburg Urbar.* — *Gfr.* XIV. — *MVB* de Winterthour ... XXVI, 279, XXXVII, 292. — K. Hauser *Winterthur zur Zeit des Appenzellerkrieges*. — Ad. Naef *Gesch. von Glattfelden*. — H. Sulzer *Gesch. von*

Toss. — *Nbl.* Stadtbibl. Winterthur 1908. — *JZB* Heiligenberg. — J. Vadian : *Hist. Schriften* II. — *IB* X. — A. Scheiwiler : *Gesch. des Chorstiftes St. Pelagius zu B.* (1918). — Strickler : *AS Ref.* II, n° 238 et p. 820. — H. Bullinger : *Reform. Chr.* III, p. 205. [F. H.]

ADLISBERG (VORDER et HINTER) (C., D. et Com. Zurich. V. *DGS*). Hameaux sur la pente orientale du Zurichberg. A. désignait à l'ori[gine] une partie des bois sur le Zurichberg. La forêt appelée Adelsperch apparaît en 1167, 1229 et 1234 comme possession du chapitre des chanoines augustins de St Martin sur le Zurichberg. Lors du partage du bien communal en 1525, sur le Zurichberg, Zurich se réserva entre autres les bois d'A. et y installa un garde-forestier avec domicile à Hinter-A. Toutes les forêts du Zurichberg étaient placées sous la surveillance de l'inspecteur forestier. En 1803, lors de la constitution de la commune bourgeoise de Zurich, A. fut attribué à la ville comme propriété. Politiquement, A. appartint dès le début du XV[e] siècle au bailliage des Vier Wachten [illegible] le tribunal [illegible] de la ville ; depuis 1831, A. appartenait à la commune de Hottingen et il fut incorporé avec elle en 1893 à la ville de Zurich. Cependant, après le transfert des bois d'A. à la ville, Hinter-A. demeura le domicile officiel du garde-forestier jusqu'en 1907. En 1888, la station fédérale d'essais forestiers (Prof. Arnold Engler) établit à Hinter-A. une pépinière pour les recherches scientifiques. Les deux auberges, très fréquentées par les promeneurs, datent du commencement du XIX[e] siècle, preuve en soit la date de 1812 sur un poêle en faïence. (Gravure de la prétendue maison du forestier de Hinter-A. dans *ZWChr.* 1899, n° 42). — Voir Vögelin : *Altes Zurich* II, p. 541. — *ZT* 1892, p. 55-90. — Meyer : *Ortsnamen d. Kt. Zurich* n° 105. — *UZ* I, n[os] 319, 419, 496. — *ZWChr.* 1899, n° 22 (bataille de Zurich 1799, avec plan). — B. Muller : *Denkschr. zum 25 jahr. Bestehen der vereinigten Stadt Zurich 1893-1918*. — *Englers Garten NZZ* 1918, n° 509. [A. Largiadèr.]

ADLISCHWYLER, à l'origine *Adoltzwiler*, famille bourgeoise éteinte, de Rapperswil et Zurich, fit partie du Conseil de Rheinfelden et fut anoblie par l'empereur qui ajouta à son nom « de Vollingen ». D'après l'antistès Bullinger, qui fut le gendre d'un A., les *armes* de cette famille sont : de gueules à l'anneau de sable brisé en quatre parties. Voir Balthasar : *Helvetia* I, p. 104). Le *Geschlechterbuch* de Meiss, I, p. 20, donne l'anneau d'argent. Le sceau du secrétaire de ville JEAN A. de Rheinfelden, de 1550, ne représente que l'écu (Arch. d'Et. Zurich, [illegible] 2156). Le cimier, une boule [illegible] se voit sur le sceau de JEAN-JACQUES A. de Vollingen [illegible] Musée national. — Ce nom de famille ne provient pas d'Adliswil (vallée zuricoise de la Sihl), mais de la commune civile d'Adetswil près Bäretswil (Zurich), ainsi que cela ressort des anciennes formes du nom. — 1. ... ADOLTSWILE paraît en 1231 dans le rentier d'Einsiedeln comme domicilié à Kempraten. En 1361, à l'assemblée des vassaux autrichiens à Zofingue, il reçut, sous le nom de BURKHARD Adoltzwiler, avec la famille Wissling, la dîme laïque (dîme ecclésiastique cédée à un laïque) de Niederdürnten, comme fief autrichien (*Gfr.* XLV, p. 115; *Habsburger Urbar* II, p. 1-3). — 2. HANS ADOLTZWILER, vraisemblablement un fils du N° 1, est probablement l'ancêtre des A., bourgeois de Rapperswil, mentionné comme tel le 21 déc. 1387 (Arch. d'Ét. de Zurich, *Rapperswilener Urk. Rath.* N° 19). L'antistès Bullinger appelle les A. une bonne ancienne famille établie depuis longtemps à Rapperswil (Balthasar : *Helvetia* I, p. 104). Hans Adoltswiler fonda avec sa femme, dans la première moitié du XV[e] siècle, un obit à Rapperswil, de même qu'une certaine Adelheit Adelswylerin, épouse de [illegible] Heinz Scherrer (obituaire de Rapperswil, folios 55 et 70). — 3. JEAN ADLISCHWYLER, cordonnier, bourgeois de Rapperswil, prit vivement parti pour [illegible] et les Zuricois ainsi que le rapporte Bullinger dans sa [illegible] Réformation, ce qui le fit emprisonner à Rapperswil le 19 novembre 1531. Un certain Hans Adaltschwiler, de Rapperswil, figure avec sept autres membres de la famille dans le *Glückshafenrodel* de 1504. — 4. **Hans** ou **Johannes**, un homme corpulent et trapu, cuisinier de son métier, appelé pour cette raison aussi Hans Koechli, quitta Rapperswil dans la seconde moitié du XV[e] siècle et s'établit à Zurich. En qualité de cuisinier, il servit chez l'abbé Ulrich Trinkler, à Cappel, et chez le bourgmestre Hans Waldmann. Dans les comptes de la succession de Waldmann, il figure comme Hans Koch, Hans Koechli au service du bourgmestre (Gagliardi : *Dok. Waldmann* II, 252 et 263). En 1490, il participa à l'expédition des Zuricois contre Saint-Gall et reçut en récompense, sous le nom de Jean A. la bourgeoisie de Zurich, le 20 mars 1491. Il fut aussi l'aubergiste des corporations « Zum Weggen », « Zur Meise » et de « Zum Elsasser ». Il acheta et construisit la maison Affentürer à la rue des Bruns. En 1512, en qualité de cuisinier du capitaine, il prit part avec les Zuricois à l'expédition dite du pape ou de Pavie, il mourut d'une esquinancie et fut enterré dans un couvent à Pavie. Il avait épousé d'abord une Freudwiler, dont il eut deux fils, Rodolphe et Jean, puis Elisabeth Stadler, d'Uri, qui lui donna Anna, l'épouse de l'antistès Bullinger. Devenue veuve, elle mit ses biens en viager au couvent d'Oetenbach, où elle mourut avant la Saint-Jean d'été 1529, âgée et infirme (*Helvetia* I, p. 106 ; *Diarium* de Bullinger, p. 11 ss). — 5. RODOLPHE, issu du premier mariage du n° 4 ; d'après le *Glückshafenrodel* de 1504, il demeura au couvent des Dominicains à Zurich, puis comme frère prêcheur, il partit pour Rome et mourut en route (*Helvetia* I, p. 104). — 6. **Hans** ou **Johannes** ADLISCHWYLER, fils du premier mariage du n° 4, mentionné dans le *Glückshafenrodel* de 1504 comme le jeune Hans A. avec Anneli A., la cadette. Vitrier de son état, il épousa à Rheinfelden la fille d'un bourgeois d'honneur, se rendit à la cour du margrave de Roteln et Niederbaden, dont il fut le chambellan ; devint vers 1529 secrétaire de ville à Rheinfelden (Egli : *Actensammlung* n° 1613 ; ses bonnes relations avec son beau-frère l'antistès Bullinger, sont prouvées par sa lettre du 13 juin 1550 accompagnant un présent qu'il faisait à ce dernier (*Zwingliana* I, p. 359) ; enfin membre du Conseil et trésorier à Rheinfelden. Il mourut de la peste le 13 septembre 1564. A la même époque moururent aussi tous ses fils et ses filles, excepté Anneli, la plus jeune. Il avait épousé d'abord une ressortissante de Rheinfelden, dont il eut Jean-Jacques, puis une Laufenbourgeoise (*Helvetia* I, p. 104 ; *Diarium* de Bullinger, p. 77 ss). — 7. ANNA, fille du second mariage du n° 4, identique avec la jeune Anneli du *Glückshafenrodel*, sa mère la plaça comme nonne dans le couvent d'Oetenbach où elle s'était déjà retirée. Elle avait comme curateur, ainsi que sa mère, Gaspard Nasal (*[illegible]* n° 2040). Le 27 octobre 1527, elle se fiança à Henri Bullinger, de Bremgarten, qui était alors maître d'école au couvent de Cappel et étudiant en théologie à Zurich. Cependant le mariage ne fut célébré qu'après la mort de la mère qui s'y était toujours opposée (*Diarium* de Bullinger, p. 11 ss.) ; il eut lieu le 17 août 1529 à Birmensdorf, dans la maison du beau-frère Hans-Reinhard Bullinger, en présence de l'abbé Joner, de Cappel (voir BULLINGER). Six fils et cinq filles naquirent de cette union. Elle mourut de la peste le 25 septembre 1564 et fut ensevelie dans le cloître de la cathédrale de Zurich (*Diarium* de Bullinger, dans les *Quellen zur schw. Ref.*, *Reform. Gesch.* [illegible] II, de F. Egli). — 8. JEAN-JACQUES, issu du premier mariage du n. 6, fut pendant un certain temps le fervent exil de Frédéric de Landegg, dans le Fricktal. Anobli par l'empereur, il reçut un écu et un cimier (le sceau avec les armes complètes au Musée national). Il ne tarda pas longtemps [illegible], il provoqua de graves différends et se vit contraint de quitter [illegible] l'être. Il mourut en 1584 à [illegible], près Rheinfelden, et laissa un fils, [illegible] et deux filles (*Helvetia* I, p. 104). [F. H.]

ADLISWIL (C. Zurich, D. Horgen. Voir *DGS*). La com. politique comprend 37 hameaux ; la com. civile [illegible] XIX[e] s. [illegible] date du 1[er] novembre 1892, et la paroisse du 3 novembre

1895 ; l'assistance publique est de 1877. A. possède une ancienne corporation de forêts.

Armoiries : Les livres de famille (Geschlechterbücher) de Dürsteler et Meiss donnent : 1. d'argent à l'aigle de gueules sur une demi-roue de moulin du même. 2. Coupé d'azur à l'aigle naissante d'or, et d'or à une demi-roue de moulin d'azur. La carte géographique de Gyger donne le champ d'or et les figures d'argent. L'aigle rappelle la première moitié du nom et la roue de moulin l'antique moulin du village.

Archéologie. En 1834, on trouva une épée de bronze endommagée par le feu et une hache (*MAGZ* I, 3 fasc., p. 39, pl. I, fig. 9 et 15, reproduites dans Heierli : *Urgeschichte*, p. 269, fig. 280) au bord de l'Eschibach, près des termes « auf Hoferen » (*ASA* 1888, p. 51). Des tumuli de la période de Hallstatt et des Alémanes dans le bois de Steingass, ont été fouillés en 1884 et 1895 (*ASA* 1897, p. 2 s.). D'autre part, une seule trouvaille romaine a été faite. (Heierli : *Archäolog. Karte*, p. 3). — Cette localité est mentionnée pour la première fois le 24 septembre 1248 : *villa Adeloswile* ; en 1250-1251 *Adloswile*, 1264 *Adoloswile* (*UZ* II et III ; signification : hameau d'*Adelo* et non d'un *Adelmund* (Adelmatswil, C. Zoug) comme l'a cru Meyer (*Ortsnamen* n. 1642). Au moyen âge, les maisons religieuses, du Fraumünster de Zurich, de Rüti et de Muri y possédaient quelques biens, plus tard aussi St-Blaise dans la Forêt Noire. Les barons d'Eschenbach en détenaient l'avouerie qui passa en 1304, par achat, aux Manesse de Zurich, et plus tard à la ville elle-même. Sous le gouvernement de Zurich, A. faisait partie depuis 1530 du bailliage de Thalwil et, dès 1798, [illegible] de Horgen. De plus, Zurich, en vue d'étendre sa puissance territoriale, avait reçu dès 1357 des habitants d'A., en qualité de bourgeois externes (*Zürcher Steuerbücher* I, p. XVIII et XXV, etc.). Sous la Républ. Helvétique, A. fut attribué au district de Horgen. Avant la Révolution, la commune était partagée en trois sections (Wachten). Elle possédait des statuts pour la réception des habitants (Einzug, [illegible]) de 1697 et 1720 (Hoppeler : *Zürcher Rechtsquellen* I, 1). En 1812 les principales dîmes furent rachetées. Jusqu'en 1895, A. faisait partie de la paroisse de Kilchberg ; la séparation et la construction d'une église dans la localité « Oberdalli » furent facilitées par le fabricant Alfred Schwarzenbach, auquel on a élevé un monument près de cet édifice religieux. L'église fut construite d'après les plans de l'architecte bâlois Paul Reber, et consacrée en 1898. Voir : *Zur Erinnerung an den 31. VII. 1898. Einweihung der neuen Kirche in Adliswil*, avec deux illustrations. — Pasteur H.-J. Baumann : *Ein Wort zum Abschied an die Kirchgenossen von Adliswil*, Kilchberg, 20 juillet 1898. — Reproduction : *ZWChr.* 1905, p. 124. Il y a une communauté catholique depuis la seconde moitié du XIX[e] siècle ; elle construisit une église dans la localité Rehsten, d'après les plans du St-Gallois Hardegger ; consécration par le prince Max de Saxe en septembre 1904 (Reproduction : *ZWChr.* 1905, p. 125). En 1646, selon le désir de la commune, une école lui fut accordée, et durant des générations les instituteurs sortirent de la famille Welti (Arch. C. Zurich, *E* I 213, *I* II 490, 53, 496, 271 ; 487 a). Sous la Républ. Helvétique, il n'y eut pas encore de maison d'école (Klinke : *Volksschulwesen*, supplément 11). La cinquième maison d'école fut construite en 1910. Voir : *Die Schulhäuser der Gem. Adliswil*, à l'occasion de l'inauguration de la cinquième école, le 25 septembre 1910, avec 5 figures. — Le 29 mai 1443 le village fut incendié par les Confédérés (*Chronique de Fründ*, p. 140) et le 25 septembre 1799 il devint le théâtre de violents combats entre l'aile gauche des Russes et les Français (Meyer : *Die 2. Schlacht bei Zürich*, croquis en appendice). En 1841, il envoya une adresse de dévouement, signée par 180 citoyens, au gouvernement conservateur. Il eut aussi à souffrir de toutes les [illegible] de la Sihl, le 30 sept. 1732, en 1762, 1819 et 1876 (avec débâcle des glaces), et le 23 août 1846. En 1675, un incendie détruisit entre autres neuf habitations et onze familles se trouvèrent sans abri. — Il doit exister un moulin dans la partie sud du village [illegible] en 1258 (*UZ* II, n. 750) et entre les meuniers de Zurich et ceux d'A. existait une vive concurrence (*Zürcher Stadtbücher* I, p. 5). En 1823, les frères Schoch fondèrent, en aval du moulin, une filature (6000 broches) et introduisirent ainsi l'industrie dans le village. En 1842, le roi des filateurs, Henri Kunz, fonda une filature de coton dans le quartier de Sood, 33 mille broches, raison sociale actuelle : Produits textiles S. A. (Reproduction dans *ZWChr.* 1905, p. 354). En 1861-1862 fut fondé par Meyer-Lauber et J. Schiller-Schwarzenbach, dans la localité Geroldsrüti, le premier tissage de soie de la Suisse, actuellement encore le plus grand (Reproductions dans *ZWChr.* 1905, p. 46 ; 1907, p. 243). Voir aussi art. Famille SCHWARZENBACH. Le directeur, Henri Frick (voir art.), eut une grande part à l'essor de cette fabrique, qui se transforma en société anonyme en 1879. Fondé par des dons des familles Schwarzenbach, Zürrer et Frick, le nouvel hôpital fut inauguré le 15 novembre 1912 (Reproduction dans *ZWChr.* 1912, p. 514, avec des notices détaillées sur les transformations modernes de la commune). Depuis 1894 paraît à A. le journal libéral le *Sihlthaler* (voir art.). La route postale par l'Albis vers Zoug, commençant à A., voir la satire : « *Der Wegknecht von A.* » dans *ZT* 1902. Le passage de la Sihl était important. Le pont, selon la chronique de Haller, fut emporté en 1562, mais sérieusement réparé en 1732, pour être emporté encore le 23 août 1846. Le pont couvert, construit en 1850-1852, est reproduit dans G. von Escher : *Mem. Tigurina* 1870, texte p. 360 et dans *ZWChr.* 1905, p. 354. Pour la construction des routes vers 1840, voir *Mem. Tig.* III, p. 394, IV, p. 564. La construction du chemin de fer de la vallée de la Sihl, terminée en 1892, accéléra l'augmentation de la population. Les cartes de Schoch dans *Beiträge zur Siedlungs- u. Wirtschaftsgeographie des Zürichseegebietes* (dans le 17[e] rapport annuel de la Société de géogr. et d'ethnogr. de Zurich 1916-17) illustrent le développement de la commune depuis 1657. Habitants : en 1634, 260 ; 1671, 462 ; 1888, 2972 ; 1910, 5012 ; au village seul 2773. Maisons : en 1870, 186 ; 1910, 418, au village 238. En 1912 fut fondée une grande colonie de maisons ouvrières. Voir aussi J. Frick : *Gemeindebuch der beiden Zürichseeufer*, 1864, p. 178-184, avec les noms des familles bourgeoises, des professions et des établissements. Vues du village dans *ZWChr.* 1911, p. 30 et dans l'*Albisfreund-Kalender* 1912. Pour les registres de paroisse et les rôles des ménages (Haushaltsrodel), voir l'art. Kilchberg ; registre des familles depuis 1750, les registres des bourgeois et de la commune, depuis 1796, se trouvent aux archives d'A. Voir aussi les art. Letten (ferme), Marienberg (petit couvent), Rütiers (désert) et Soodhof. — On n'a pas de preuves de l'existence d'une famille noble d'A., vassaux et ministériaux des barons d'Eschenbach-Schnabelburg, pas plus que d'un soi-disant château fort sur la pente de la montagne près d'A. Le nom d'Adliswil (voir *Steuerbücher*) [illegible] originaire. La famille bourgeoise de Zurich Adlischwyler (voir art.), tire son nom d'Adelswil. [F. HEGI et A. LARGIADÈR.]

ADMINISTRATIF (CONSEIL). I. *Genève*, ancienne République, période révolutionnaire. — Corps auquel la Constitution de 1794 avait délégué le pouvoir exécutif et la gestion des affaires publiques. Il était composé de treize membres, les quatre syndics et neuf administrateurs, auxquels il fut adjoindre deux secrétaires pris hors de son sein et nommés par lui. La présidence était dévolue aux syndics, chacun d'eux occupant cette charge pendant trois mois consécutifs. Le Conseil administratif était chargé de la sûreté de l'État, du gouvernement des affaires étrangères, de la haute police, de la direction de la force publique et d'une manière générale de toutes les parties de l'administration que le souverain ne s'était pas réservées ou qu'il n'avait pas expressément déléguées à d'autres corps.

Les Syndics, nommés pour un an, et les administrateurs, nommés pour trois ans et renouvelés annuellement par tiers, étaient élus par le souverain en deux opérations séparées, [illegible] de faire en sorte qu'il n'y ait pas [illegible].

La Constitution de 1796 fit subir quelques changements au Conseil administratif. Le nombre des administrateurs fut fixé à onze, ce qui porta le corps entier à quinze membres. [illegible] par chaque [illegible], les deux secrétaires reçurent le titre de

secrétaires d'État ; les fonctions du Conseil, celles de syndics furent mieux précisées, etc.

Au moment de la réunion de Genève à la France, le Conseil administratif disparut pour faire place à l'Administration française. Il avait ouvert ses séances le 14 avril 1794, il les termina le 15 juin 1798.

Le registre de ses délibérations, son copie de lettres et les divers papiers qui le concernent, sont conservés aux Archives d'État de Genève.

Sources : *Constitution genevoise, sanctionnée par le souverain le 5 février 1794.* — *Constitution genevoise, sanctionnée par le souverain le 5 février 1794, modifiée et complétée le 6 octobre 1796.*

II. **Genève**, canton suisse. Pouvoir exécutif dans l'administration municipale de la ville de Genève depuis 1842 et l'administration communale des communes dépassant trois mille habitants depuis 1917.

Sous le régime inauguré en 1814, l'administration de la ville était confondue avec celle de l'État. La Constitution de 1842 l'en sépara et la remit à deux Conseils : 1° le Conseil municipal ; 2° le Conseil administratif, pris dans le Conseil municipal et nommé par lui. Le Conseil administratif, qui tenait la place du maire et des adjoints des autres communes du canton, avait le pouvoir exécutif et était chargé de l'administration proprement dite et de la police de la ville en matière municipale. Ses membres, au nombre de onze, étaient nommés pour le terme pendant lequel ils devaient siéger au Conseil. Leurs fonctions étaient gratuites. Le président du Conseil administratif présidait le Conseil municipal.

La Constitution de 1847 conserva cette organisation en la simplifiant et en l'orientant dans un sens plus démocratique. Le Conseil administratif continuait à être pris dans le Conseil municipal et à être élu par lui, mais ces deux corps étaient renouvelés intégralement tous les quatre ans et le premier était réduit à cinq membres auxquels le Conseil municipal pouvait voter un traitement. Le président du Conseil administratif gardait la présidence du Conseil municipal. De nouveaux changements où s'accusent les mêmes tendances eurent encore lieu en 1874. L'élection des conseillers administratifs fut enlevée au Conseil municipal et passa aux électeurs communaux de la ville. Tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans pouvaient être candidats. Il fut statué enfin qu'aucun conseiller administratif ne pourrait faire partie du bureau de l'autre Conseil. Les dispositions relatives au nombre des conseillers et à la durée de leurs fonctions ne furent pas touchées et sont encore en vigueur aujourd'hui (1918).

Une loi constitutionnelle, acceptée par le peuple le 25 mars 1917, institua un Conseil administratif en place du maire et des adjoints dans toutes les communes du canton ayant plus de trois mille habitants. Ces corps diffèrent du Conseil administratif de la ville par les trois points suivants : le nombre des conseillers est réduit à trois ; le président conserve le titre de maire ; il préside de droit le Conseil municipal. Six communes sont régies actuellement par cette loi : Carouge, Plainpalais, les Eaux-Vives, le Petit-Saconnex, Lancy et Chêne-Bougeries.

Sources : *Constitutions de la République et Canton de Genève* du 7 juin 1842 et du 24 mai 1847. — *Lois constitutionnelles* acceptées par le peuple le 26 avril 1874 et le 25 mars 1917. — *Lois diverses* sur l'administration des communes (*Recueil des lois*, passim). [illegible]

ADMINISTRATION, CONSEIL D', catholique du canton de Saint-Gall (KATHOL. ADMINISTRATIONSRAT DES KT. ST. G.). Après la suppression du couvent de Saint-Gall, une loi du 8 mai 1805 statua définitivement sur la succession des biens laissés par celui-ci. Elle régla la séparation des biens de l'État et de ceux de l'abbaye, les fondations propres de l'église collégiale, l'amélioration des cures catholiques, les pensions des conventuels ; elle décida l'emploi des biens restants en faveur des établissements d'instruction pour les catholiques et des institutions scolaires et d'assistance de toutes les communes catholiques du canton. [illegible] ment le gouvernement (Petit Conseil) passa à l'exécution de la loi et institua pour la gérance de ces fonds une administration catholique autonome. Le 9 décembre 1808, le Grand Conseil vota [illegible] après un projet du gouvernement [illegible] un gymnase catholique, avec commission spéciale, et indépendant du département cantonal de l'Instruction publique. Cependant, le 30 janvier 1813, la direction de tous les établissements catholiques et la gestion des affaires catholiques furent confiées à une nouvelle autorité investie de grandes compétences, le Conseil d'administration catholique, qui se constitua le 18 février, avec les conseillers d'État Dominique Gmür comme président, et Müller-Friedberg, vice-président. Il compta d'abord treize membres, puis quinze, élus, au début, par un collège électoral nommé par le gouvernement, ensuite, jusqu'en 1861, par le groupe catholique du Grand Conseil. Le 13 octobre 1813, une délégation du gouvernement remit au C. d'A. catholique les comptes de liquidation du couvent ; il y avait à l'actif 3 540 353 florins, au passif 1 250 418 florins. Lorsque tous les fonds divers et les dotations furent soustraits, il resta à la disposition du C. d'A. une somme de 857,530 florins.

Par la seconde Constitution du canton de Saint-Gall, du 31 août 1814, la séparation confessionnelle du canton fut fixée légalement. Les catholiques remirent le soin de leurs intérêts au C. d'A., dont la position fut d'autant plus forte que de riches moyens furent mis à sa disposition. Il acquit bientôt une influence telle que le groupe catholique du Grand Conseil tomba dans une dépendance complète à son égard et qu'il rivalisa avec le gouvernement lui-même. Il dirigea les affaires scolaires catholiques à tous les degrés comme département de l'Instruction publique ; il put occuper la plupart des cures du canton ; il avait la haute surveillance sur l'organisation des associations confessionnelles et les corporations, sur l'administration des églises, des prébendes, des biens scolaires, des subventions, des fondations pieuses et géra avant tout le grand fonds central catholique.

Après l'introduction de la troisième Constitution cantonale, le 1er mars 1831, le C. d'A. compta neuf membres, et un conseiller d'État catholique lui fut adjoint pour les affaires scolaires catholiques. De jeunes instituteurs éclairés du parti catholique entreprirent de travailler énergiquement au progrès de l'école catholique, et 250 000 florins du fonds central furent attribués au fonds des écoles primaires confessionnelles du canton. Les vicissitudes de la vie politique du canton, où un parti libéral et un parti conservateur de force presque égale se trouvaient en présence, exercèrent parfois leur influence sur la composition et la tendance politique du C. d'A. Lorsqu'aux élections du Grand Conseil de 1839, la tendance strictement religieuse l'emporta, le C. d'A., avec Léonard Gmür à sa tête, en fut le porte-voix. Il ouvrit et conduisit avec la curie romaine les pourparlers qui aboutirent en 1847 à l'érection de l'évêché de Saint-Gall. 435 000 florins furent alors distraits du fonds central en faveur de l'évêché comme capital de fondation inaliénable, et remis au C. d'A. pour la gérance. Mais en 1847 les circonstances changèrent en faveur des libéraux et le Dr Weder transforma l'organisation du parti catholique du Grand Conseil dans ce sens que dès 1855, le conseiller d'État catholique fut écarté et ses fonctions remises au C. d'A. Sur les instances de son président, le Dr Weder, le C. d'A. accepta de collaborer à la fondation d'une école cantonale mixte et de lui accorder des fonds considérables, malgré la plus vive opposition des partisans de la tendance strictement religieuse (1856). Au cours des années suivantes, le parti ultra-conservateur reprit la haute main dans le C. d'A. et L. Gmür en fut réélu président ; mais l'organisation ne fut pas modifiée.

La quatrième constitution cantonale, du 17 novembre 1861, accorda aux deux confessions à peu près toute liberté pour leurs affaires religieuses ; elle enleva cependant aux organisations confessionnelles leur autonomie dans les affaires scolaires et plaça celles-ci sous la surveillance et la direction de l'État. En exécution de cette loi fondamentale, un collège catholique, représentant les paroisses catholiques, au lieu de l'ancien collège catholique du Grand Conseil, fut institué pour la partie catholique du canton et il [illegible] les sept membres du C. d'A. [illegible] responsable. [illegible] surveilla les couvents, les collectes, les comptes des églises catholiques, prit soin de l'administration du fonds central catholique et [illegible] vis-à-vis des écoles dépendant de la corporation catholique, de l'école [illegible] des garçons et des écoles supérieures de jeunes filles, de leur

dation catholique, les droits d'un inspecteur d'écoles secondaires. La nouvelle organisation confessionnelle du canton, du 19 septembre 1893, qui fut ajoutée en annexe à l'arrêté d'exécution de la cinquième constitution cantonale, du 16 novembre 1893, maintint le C. d'A. dans sa forme, mais restreignit cependant quelque peu ses compétences, notamment en ce qui concerne l'examen et l'admission des candidats au séminaire ecclésiastique, l'octroi des droits d'électeur ou d'éligibilité aux ecclésiastiques ; toutes ces prérogatives passèrent pour la plupart à l'ordinariat de l'évêque. L'organisation de 1893 subsiste encore ; le président du C. d'A. est depuis 1896 le conseiller national Dr Thomas Holenstein. — Voir Baumgartner : *Polit. Gesch. des Kant. St. Gallen, 1803-1903*, dans *Der Kant. St. Gallen 1803-1903. Denkschrift* etc., St. Gallen, 1903. — Hans Fehr : *Staat u. Kirche im Kant. St. Gallen*, 1899. [illegible]

ADMINISTRATIONS FRANÇAISES A GENÈVE. Après l'annexion de Genève à la France, le 15 avril 1798, et la signature du traité de réunion par le Directoire, le 30 avril suivant, le résident de France, Félix Desportes, nommé commissaire du gouvernement [illegible] pleins pouvoirs dès le 25 mars, organisa l'administration de la ville et de son territoire. Par son arrêté [illegible] du 13 juin 1798, Genève et son territoire formèrent un seul canton. Une administration municipale de sept membres dite *intra muros* fut placée à la tête de la cité, tandis que la campagne était régie par une administration municipale dite *extra muros*, formée d'un agent et d'un adjoint pris dans chaque commune. Auprès de chacune de ces administrations siégeait un commissaire du Directoire exécutif.

La loi du 25 août 1798 institua le département du Léman avec Genève comme chef-lieu. Le régime provisoire de Desportes fit alors place aux autorités prévues par la Constitution française de l'an III, sous l'Administration centrale du Département (1 commissaire du gouvernement et 5 membres) et pour la ville une Administration municipale (1 commissaire du gouvernement et 7 administrateurs). La Constitution de l'an VIII et la loi du 28 pluviôse remplacèrent l'administration centrale par la préfecture, l'administration municipale par la mairie. — Voir Edouard Chapuisat : *La municipalité de Genève pendant la domination française*, t. I, 1910. — Frédéric Barbey : *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France*, 1916, p. 239, 263-266, 280. [illegible]

ADMINISTRATIVE (Chambre). Le canton du Léman, sous la République helvétique, fut, comme les autres cantons, administré par un préfet national (Henri Polier, puis Henri Monod) et une chambre administrative de cinq membres désignés par le collège des électeurs. La Chambre administrative du canton du Léman fut le véritable Conseil d'État de l'époque. Elle siégea du 31 mars 1798 au 3 mai 1803, et fut présidée successivement par Henri Monod qui fut destitué sous la réaction de 1801, puis par le baron Crud et enfin en 1802 par le marquis de Langalerie ; au nombre de ses membres, nous relevons les noms de P.-M. Glayre et de V. Perdonnet en 1798, et celui de J.-P. Elie-Bergier, de 1798 à 1803. Les procès-verbaux de ses délibérations forment 18 gros volumes. M. R.

ADOLF, famille d'orfèvres de la ville de Lucerne et du canton d'Uri. — Voir Moos, von.

ADOLPHE DE NASSAU, roi d'Allemagne, * vers 1255, † le 2 juillet 1298. Fils du comte Walram de Nassau, il fut appelé par les princes électeurs allemands à succéder à Rodolphe Ier de Habsbourg. Le duc Albert d'Autriche qui avait espéré recevoir la couronne consentit, après une [illegible] opposition, à lui remettre les insignes impériaux conservés au château de Kibourg. En 1293, comme chef de l'empire, A. confirma aux Zuricois leurs libertés et leur accorda la faveur de nommer, pendant une vacance du trône, le juge criminel ou bailli impérial. A l'encontre de Rodolphe Ier, il plaça de nouveau à Zurich des hommes du pays comme baillis impériaux. Le 11 janvier 1293, Berne rendit hommage à A. qui confirma à la ville les libertés de sa charte et les étendit par des privilèges judiciaires. Soleure fut aussi expressément désigné par lui comme ville impériale en 1295. Lorsque l'opposition entre A. et Albert d'Autriche alla s'accentuant en 1297, A. octroya à une députation d'Uri et de Schwyz, le 30 novembre 1297, à Francfort s/M., une charte de franchise conçue dans des termes identiques à celle que Frédéric II avait accordée aux Schwyzois en 1240, mais sans rappeler cette dernière. A. s'étant emparé de la Thuringe au profit de sa maison, les princes électeurs, par une décision formelle prise à la majorité, le déposèrent en mai 1298 et élurent à sa place Albert d'Autriche ; dans sa lutte contre ce dernier, A. tomba à Göllheim. — Voir *UFB* III, n° 545. — *UZ* VI, n° 2217, 2224-2226, 2256. — *Tschudi*, I, 215. — *Arch. SG* XIII, p. 136. — Oechsli : *Orig. de la Conf. suisse*, Reg. nº 409. — *ADB* I, p. 89. — *Dierauer* I. — Dändliker : *Zür. Gesch.*, p. 123; *Schweiz Gesch.*, p. 393, 394. [Nz.]



[illegible]

ADOR ou **ADDOR.** Famille genevoise venue de [illegible] au XVIIIe siècle. [illegible] * 1721, [illegible] 12 [illegible] fils Jean, citoyen de Genève le 23 [illegible] 1814. Le petit-

fils de ce dernier. — 2. EMILE, naît à Genève le 2 octobre 1845 ; il obtient le grade de docteur en philosophie à Zurich, en 1872, et enseigne comme professeur suppléant de chimie organique à l'Université de Genève de 1873 à 1878. Il est l'auteur de nombreux travaux scientifiques (voir Ch. Soret : *Catalogue des ouvrages publiés par les professeurs de l'Université de 1873 à 1895*, Genève 1896, et *Publications des membres de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève*, 1883 et supplément 1896) ; il a publié les *Œuvres complètes de Jean Ch. Galissard de Marignac* (Genève, Paris, 1902-1903, 2 vol.) en les faisant précéder d'une notice biographique et bibliographique. — 3. *Gustave*, * à Genève le 23 décembre 1845, est lui aussi un petit-fils de Jean A. Il fait ses études de droit à l'Académie, et en 1868 soutient sa thèse : *Essai sur la publicité des droits réels à Genève et en France* ; ayant obtenu sa licence, il entre à l'étude Cramer et y devient associé de Louis, puis d'Auguste Cramer. Sa carrière politique commence en 1871 par son entrée au Conseil municipal de Cologny ; il siège au Grand Conseil de 1874 à 1876 ; il est maire de Cologny en 1878 et 1879 et de 1883 à 1885 ; en 1878, il rentre au Grand Conseil pour en faire désormais partie jusqu'en octobre 1915. En 1878 et 1879, il représente Genève au Conseil des États ; en 1879 il est élu au Conseil d'État où il est placé à la tête du Département de justice et police. Démissionnaire à la suite des élections législatives de 1880, il rentre en 1885 au gouvernement et y dirige pendant douze ans avec succès les finances cantonales. En 1889, la mort d'Antoine Carteret l'amène à remplacer celui-ci au Conseil national dont il sera président en 1902. Il préside le Conseil d'État en 1890, 1892 et 1896, année où il est président du jury de l'Exposition nationale de Genève. En 1898, il est désigné au poste de commissaire général pour la Suisse à l'Exposition universelle de Paris ; après avoir reçu les distinctions les plus honorables pour son activité dans ces fonctions, il se retira du Conseil national au début de 1902, à la suite d'une polémique qui s'engagea contre lui ; mais dans les élections générales d'octobre 1902, il est réélu par ses concitoyens. Ador a fait partie de nombreuses commissions et missions fédérales ; depuis 1881, il est membre du Conseil d'administration du P.-L.-M. ; dans l'armée, il a le grade de lieutenant-colonel depuis 1894. Comme président du comité international de la Croix-Rouge, il a fondé, dès le 15 août 1914, l'Agence des prisonniers de guerre, destinée à rechercher les disparus et à faciliter les rapports des prisonniers avec leurs familles. Il a donné à cette œuvre une importance et une extension remarquables. A la suite de l'incident qui entraîna la démission du conseiller fédéral Hoffmann, G. Ador fut appelé par l'Assemblée fédérale du 26 juin 1917 à faire partie du Conseil fédéral où il prit la direction du Département politique, puis du Département de l'intérieur. Enfin le 11 décembre 1918, il fut élu par l'Assemblée fédérale Président de la Confédération. — *JG* 27, 28 juin 1917. — Galiffe : *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, t. VII, p. 1-6. [illegible]

ADORF, d'. Famille bourgeoise éteinte, de Winterthour. La religieuse Adélaïde d'A., bourgeoise de Winterthour, fonda le 24 avril 1408 une prébende et la consacra à l'autel des Trois-Rois, dans le cimetière, auprès de l'église de W. Le vicaire général épiscopal confirma la fondation par une annexe *Cantaforum* le 19 octobre 1408. La famille A. qui reçut la bourgeoisie de Zurich en 1401, vient de Madling. — *Regesta de Constance* III, n° 8097. — Nüscheler : *Gotteshäuser*, II, p. 251. F. H.

AD RENUM. Nom d'un castel ou d'une localité romaine près du Rhin. La *Table de Peutinger* donne comme distance d'*Arbor Felix* à *Brigantium* dix milles, et de Brigantium à Ad Renum neuf, de plus Ad Renum est indiqué comme étant situé au delà de Bregenz, toutefois, H. Meyer et F. Keller déjà, et après eux la plupart des chercheurs modernes, admettent qu'Ad Renum doit être cherché près de [illegible] entre Saint-Margrethen et [illegible] la route romaine devait franchir le Rhin. Cependant jusqu'à ce jour, aucune trace de castel romain n'a été découverte dans cette région. — [illegible]

ADRESSES (LIVRES d'). A la fin du XVIIIe siècle, il en apparaît déjà quelques-uns, spécialement dans les grandes villes, jusque vers 1860, depuis lors, régulièrement. Tout d'abord, c'est seulement une énumération de gens exerçant un métier, de commerçants et d'artistes, etc. Source historique qui peut être d'une grande utilité. Pour l'énumération voir les articles sur les localités. [illegible]

ADRESSES. 1. Genève. Documents adressés par la population aux autorités ou vice-versa. Lancées par le gouvernement, les « adresses » furent une manière d'appels expliquant une attitude, une situation. Émanant de la population, elles étaient généralement démonstratives et analogues aux Représentations (voir ce mot). Quelques-unes de ces documents sont connus dans l'histoire sous les désignations suivantes : *Adresse aux Genevois*, 30 octobre 1792. Le gouvernement genevois, au moment du départ de Clavière, répond aux plaintes du résident de France et encourage les citoyens à ne pas désespérer de la situation. — *Adresse du peuple genevois aux syndics et Conseils*, 13 janvier 1798. Les citoyens, au nombre de 3681, s'y plaignent des affronts faits à leurs magistrats et déclarent avoir confiance dans l'équité du Directoire auquel cette pièce fut de suite expédiée. — *Adresse aux* [illegible], 22 avril 1814. Les citoyens, au nombre indiqué, prient les membres du Conseil provisoire de reprendre leurs fonctions. — Voir Rivoire, *Bibliographie*. — Gaullieur, *Hist. de Genève*, t. II, p. 310, 445, 495. C. R.

2. Vaud. La principale Adresse vaudoise date de l'automne 1800. Après le coup d'État du 8 août, qui renversa les Conseils Helvétiques et les remplaça par un Conseil Législatif, sorte de gouvernement provisoire, la réaction s'accentua. La loi du 10 novembre 1798 sur l'abolition des droits féodaux ayant été rapportée, et la perception des cens et dîmes ordonnée pour les années 1798, [illegible] 1800, en même temps qu'un impôt foncier de 3 %, pour subvenir à l'entretien des troupes françaises, un grand mécontentement se manifesta dans le canton du Léman. Des délégués des campagnes et des patriotes des villes, réunis à Morges, s'engagèrent à résister à ces lois, et des représentants de la Côte allèrent jusqu'à déclarer que leurs communes préféraient une réunion du Pays de Vaud à la France à la domination de la Suisse allemande et des aristocrates. Du côté réactionnaire, on tendit [illegible] le parti patriote [illegible] de cette affirmation, et l'on mit en circulation des *Adresses* aux Conseils Helvétiques dans lesquelles on émettait le vœu de rester Suisses. A leur tour les patriotes répandirent une autre Adresse intitulée « Adresse des soussignés aux Autorités du Léman », officiellement qualifiée, dans les milieux gouvernementaux, d'« Adresse anarchique ». Les signataires, membres des Communes du Léman, protestaient de leur volonté de rester Suisses, aux conditions suivantes : 1° que le nom de Suisse soit celui d'un peuple libre et indépendant ; 2° que ce peuple soit régi par une Constitution fondée sur les principes de l'égalité et de la liberté ; 3° qu'il n'ait plus jamais sous les yeux le spectacle d'un régime oligarchique contraire à la Constitution ; 4° qu'il soit à l'abri de toute oligarchie, 5° et enfin que tous les titres féodaux soient détruits. Cette Adresse constituait ainsi un véritable appel à la révolte, et ses auteurs furent énergiquement poursuivis.

Peu après, un certain nombre d'aristocrates vaudois firent paraître, sous forme de lettre au Préfet national Polier, par la voie des journaux, une sorte d'adresse demandant le retour du Pays de Vaud à Berne. Eux aussi furent poursuivis [illegible] résultat. [illegible]

ADRIEN DE RIEDMATTEN. [illegible] Sion de la famille de Riedmatten [illegible] — 1. *Adrien I*, évêque de Sion de 1529 à 1548. Fils de Pierre, [illegible] de V[illegible] et de Catherine von Hengart, il est [illegible] en 1484 à [illegible] [illegible] chanoine à Sion et devint en 1520 [illegible] [illegible] du pays comme adhérent [illegible] du cardinal M. Schinner, [illegible] le parti de Georges de Supersaxo. [illegible] comme vicaire du cardinal en 1521 et 1522 [illegible] dans la [illegible] [illegible] seulement que par les efforts de sa [illegible], il [illegible] et put [illegible] de sa [illegible]. Le 8 mars 1529, il fut élu par le Conseil du pays évêque de Sion [illegible] le 10 [illegible] 1529. [illegible] Valais [illegible] en 1530, [illegible] des cantons catholiques [illegible] la [illegible] guerre de Cappel

et conquit en 1536, les territoires savoyards d'Évian et de Monthey. Il mourut le 17 mars 1548. — 2. *Adrien II*, évêque de Sion de 1604 à 1613, fils de Pierre, bailli de Munster. Il fut immatriculé à l'université de Fribourg en Brisgau en 1573, obtint en 1578 le décanat de Sion et en mars 1587 la charge d'abbé de Saint-Maurice. A plusieurs reprises, il remplaça son vieil oncle, l'évêque Hildebrand de Riedmatten, dans des affaires importantes, ainsi aux diètes impériales de 1582 et 1594, aux renouvellements de l'alliance à Altorf, 1589, Sarnen, 1601, et Lucerne, 1602. Le Conseil du pays le nomma évêque le 27 décembre 1604, élection ratifiée par le pape le 14 janvier 1606. Il travailla résolument au maintien de la foi catholique dans le Valais et à la renaissance de l'esprit religieux. Dans le Bas-Valais des capucins savoyards exercèrent une activité missionnaire féconde et fondèrent en 1611 un couvent à Saint-Maurice ; dans le Haut-Valais, une série de prêtres éminents des cantons primitifs travaillèrent et pourvurent au salut des âmes, grandement négligées. En 1607, les Jésuites ouvrirent à Ernen et en 1608 à Saint-Maurice de Laques des écoles publiques qui furent réunies plus tard et transférées à Venthône. Des luttes violentes contre les « patriotes », qui cherchaient à enlever à l'évêque un droit souverain après l'autre, assombrirent les derniers jours de ce digne pasteur des âmes, qui mourut le 7 octobre 1613. — 3. ADRIEN III, évêque de Sion, de 1640 à 1646, fils de Pierre et de Cécile Imahorn, fut en 1634 chanoine à Sion et curé de Saint-Léonard et bientôt après grand chantre ; élu évêque le 30 août 1640, il obtint la ratification papale en octobre 1642. Sous son règne les Bernardines fondèrent un couvent à Collombey et les capucins un autre à Sion, 1645. — 4. *Adrien IV*, de Munster, évêque de Sion de 1646 à 1672. Il devint chanoine à Sion le 12 août 1642, évêque le 11 octobre 1646 et fut confirmé par le pape le 22 août 1650. En 1655, le calendrier grégorien fut définitivement introduit dans le pays ; en 1662, les Jésuites et en 1663, les Ursulines s'établirent à Brigue. Le règne de cet évêque est une époque de puissant développement de tout le pays. Le Simplon et d'autres passages voient un transit actif et même des communications postales presque régulières ; le canal Stockalper, creusé de 1651 à 1659, entre Vouvry et Collombey, permet le transport des marchandises rapide et à bon marché ; des mines de différente nature donnent de riches exploitations. L'évêque A. écrivit quelques notices historiques sur le Valais et Sion, perdues pour la plupart. Il mourut le 13 août 1672. — 5. ADRIEN V, évêque de Sion de 1672 à 1701. Fils de Pierre, intendant de Conches, il devint, le 4 juillet 1664, sacristain du pape, et évêque le 25 août 1672. Sous son règne, des troubles politiques éclatèrent à plusieurs reprises dans le Valais, notamment lors de la déposition du capitaine général du pays, Gaspard de Stockalper, 24 mai 1678 et pendant la guerre dite [illegible], en février 1680. Il mourut le 20 mai 1701. — Voir Riva : *Op. hist.* IV, p. 442-594 ; V, p. 165-197, 483. — *BLG* IV, p. 118. — *BWG* IV, p. 107. — Gruter : *Der Anteil der kathol. u. prot. Orte d. Eidg. an den Kämpfen im Wallis.* — Grenat : *Histoire moderne du Valais.* [D. I.]

ADRIGHETTI, *Jean-Baptiste*, fils de Jean-Antoine, * le 21 juin 1795 à Prato, Val Maggia, † le 6 mars 1872 à Fribourg ; professeur et peintre. D'abord gouverneur dans une famille russe, qui lui accorda plus tard une pension viagère, il devint ensuite professeur en Suisse. Il se fixa à Fribourg en 1855, où il avait une sœur mariée au docteur [illegible]. Il peignit à l'huile et il exposa des toiles à Zurich en 1832. On ne connaît cependant pas d'œuvres que l'on puisse lui attribuer avec certitude. Toutefois, la collection d'Estampes de la Bibliothèque centrale et le Musée de Fribourg possèdent de lui un joli dessin aquarellé : la *Porte des Étangs*, signé *Adrighetti* et non [illegible] ; le même Musée possède de lui une pierre lithographique représentant la descente de croix de Rubens, copie d'une vieille estampe. — *SKL*. [illegible]

ADULA (V. *DGS*). Au sens large, la partie des Alpes qui s'étend du Gothard au Splügen en formant la frontière entre les Grisons et le Tessin ; au sens restreint le point culminant de ce massif, le Rheinwaldhorn ([illegible] Piz Valrhein). Les auteurs anciens emploient ce mot dans un sens différent. D'après Strabon, le Rhin prend naissance à l'A., mais aussi l'Adda. Chez Ptolémée, le nom d'A. s'étend de la chaîne de l'Umbrail jusqu'au Mont-Blanc et correspond ainsi à peu près aux Alpes centrales ou Alpes suisses, à l'exclusion du massif valaisan, mais englobant les Alpes bernoises. — Voir *GSI*, 19. — Heierli et Oechsli : *Urgesch. Graubündens.* — *MSG* 671, Zur. 1903, p. 46 ss. — M. Lutz : *Handlex. der Schweizer. Eidgenoss.* éd. par A. von Sprecher, Aar., 1856 I, p. 10. — Holder : *Altkelt. Sprachschatz* I, 47. [F. P.]

ADVENTISTES. Vers 1820, un mouvement religieux aux États-Unis et en Angleterre proclame le retour du Christ et la fondation du règne de mille ans. Interprétant les 2300 jours mentionnés dans Daniel VIII, 14, comme autant d'années, le fermier William Miller prédit dès 1833, à New-York, dans le Massachusetts et le Maine, l'aube de la nouvelle ère pour le 23 avril 1843, puis pour le 21 mars 1844, enfin pour le 23 octobre 1847. Bien que sa prophétie ne se fut pas réalisée, les attentes eschatologiques n'en persistèrent pas moins parmi ses adhérents. Parmi les différentes sectes adventistes, les plus nombreuses sont celles des Adventistes du septième jour, organisées par James White et célébrant comme jour férié le sabbat, au lieu du dimanche. Ces dernières, aussi appelées sabbatistes, écartent la Trinité et vivent dans la plus stricte abstinence ; elles ont été transplantées en Europe et en Suisse en particulier par des prédicateurs itinérants. Leur organe est le *Herold der Wahrheit*. L'organisation des adventistes est assez élastique. Leurs prédicateurs exercent généralement un métier à côté de leur activité apostolique. Leurs adhérents se trouvent aussi bien dans la Suisse romande que dans la Suisse allemande en ville et à la campagne, mais principalement dans les centres urbains. Les adventistes commencèrent à se propager en Europe vers 1864 et atteignirent leur maximum vers 1874. Une Conférence générale est à la tête de la communauté, cependant les différents états forment également, chacun pour soi, une conférence spéciale. L'Europe, dirigée de 1901 à 1907 par une conférence européenne spéciale, est maintenant organisée en section spéciale de la Conférence générale avec siège à Hambourg. Elle comprend la conférence allemande dont [illegible] l'Allemagne, l'Autriche, les États balkaniques, la Suisse allemande, font également partie, tandis que la Suisse romande est affiliée à la Conférence latine. Bâle est le centre de la propagande adventiste et sabbatiste en Suisse ; il s'y trouve une maison de réunions avec imprimerie et maison d'édition. En 1907, le nombre des membres était de 485 dans la Suisse allemande et de 501 dans la Suisse romande. [E. B.]

ADVOCAT (aujourd'hui VOCAT). Nom d'une famille répandue au XVIIe siècle à Anniviers et dans la contrée de Sierre. Elle a compté plusieurs imprimeurs à Sion et à Saint-Maurice au XVIIIe siècle. — [illegible] 1. JEAN-JACQUES, curé de Saint-Maurice de Laques en 1720. — 2. JEAN-VINCENT, * 1721, † curé de Vex le 31 déc. 1778. — 3. MICHEL-ALOYS, * 1765, à Saint-Maurice, novice de l'abbaye en 1784, chanoine 1787, prieur claustral 1804-1806, curé de Choëx 1806-1834, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare en 1817. Il s'occupa de botanique. — *Walliser Jahrb.* I. — Ritz : *États du clergé.* — Bertrand : *Le Valais*, 125. — Arch. de la contrée de Sierre. [Ta.]

ÆBERHARD. Nom de famille, répandu dans différentes communes du canton de Berne. Autour de 1620 PIERRE [illegible] à Grafenried, bourgeois externe de Berne. [H. T.]

ÆBERHARD. Famille de Zurich. Voir EBERHARD.

ÆBERLI, EBERLI ou **EBERLY**. A. Canton de Zurich. Nom de famille connu depuis le XIVe siècle sur la rive droite du lac de Zurich jusqu'à [illegible], de même que sur le versant oriental de la chaîne du Pfannenstiel. A l'origine, un diminutif du prénom abrégé [illegible]. — [illegible] Förstemann I², 2 A, p. 458 ss. Nombreuses réceptions à la bourgeoisie de Zurich du XIVe au XVIe s., en particulier celle [illegible] de Kleinhans Æ., de [illegible], dans le district de [illegible], en 1504 ; son père avait reçu la bourgeoisie dans la [illegible] de Zurich, mais il avait oublié de se faire inscrire dans le livre des bourgeois. — *Burgerbuch* I, p. 1247. — [illegible] de Stäfa, prirent part à la guerre de la Haute-Bourgogne.

en 1513. — La famille de Erlenbach doit former un groupe à part et sortir du Bötzberg argovien. Elle prit en amodiation, au début du XVIe siècle, les biens et la dîme que le chapitre de Zurich avait à Buchenegg, Stallikon. A remarquer que cette famille porte là le qualificatif de noble Junker; elle s'est répandue dans le district actuel d'Affoltern. — Vers la fin du XVIe s. LAMBRECHT quitta Lindwil pour s'établir à Erlenbach. Sa famille y tint [illegible] et à Kusnacht la boulangerie du couvent. C'est par erreur qu'elle a pris les armoiries des Aeberli de Zurich. — 1. HEINRICH, * 1733, boursier (Seckelmeister) à Erlenbach depuis 1761. Une branche porte encore aujourd'hui le nom de *Seckelmeister*. Il est peut-être identique au juge Henri qui a joué un certain rôle dans les troubles de Stäfa de 1794-95, et qui fut le principal auteur « des désordres et démarches déloyales » dans la commune d'Erlenbach. Comme tel et en qualité de président de la commission illégale qui s'était constituée, il eut à payer une amende de 500 fl. et fut suspendu de sa charge pendant trois ans. — Voir Leuthy : *Gesch. des Kts. Zürich, 1794-1830*, I p. 157. — ÆE Zurich, A. 143 4. — 2. *Conrad*, 1820-1905, de la branche des *Maisli* d'Erlenbach, consacré en 1849, puis vicaire à Langnau et Hausen am Albis, depuis 1853, pasteur à Hütten ; doyen en 1876. Le 4 octobre 1903, on célébra le cinquantenaire de son activité pastorale et la commune lui décerna la bourgeoisie d'honneur. Il a publié : *Predigt über Hosea VI, 1, gehalten in Langnau*, Wädenswil, 1852. — *Gott ist nicht ein Gott der Toten, sondern der Lebendigen. Verurteilung der Predigten von Pfarrer S. Vögelin*, Zurich, 1865. — *Das Bekenntnis Christi vor den Menschen* ; Synodalpredigt, Zurich, 1868. — *Die Evangelische Predigt in der Gegenwart*, Synodalproposition, Zurich, 1875. — [illegible] *40 Predigten*, publiés par K. A., Zurich, 1879. — Voir K. Wirz : *Etat*, 1890. — *Evang. Wochenblatt* 1905, p. 93, n° 23. — *Zürcher Freitagszeitg.* 1905, n° 22. — *Jubiläumsfeier : Andenken an die 50jahr. pfarramtl. Wirksamkeit des H. Dekan C. Æberli am 4. Okt. 1903 in Hütten* (avec un portrait du couple pastoral). — Son épouse ANNA-BARBARA, 1813-1900, fille du pasteur Jean-Gaspard Manz, de Zurich, écrivit une série d'esquisses, que son mari a publiées en 1901, en sa mémoire et pour ses amis, sous le titre : *Alte Rosenblätter, aus dem Nachlasse der Frau Dekan B. Æberli-Manz sel.* — Voir *ZW Chr.* 1902, p. 153, avec un portrait p. 155. — 3. JEAN-JACQUES, 1829-1893, de Oetwil am See, major, dirigea, sans beaucoup de succès, la fabrique de cotonnades fondée par son père à Lachiandl, près d'Oetwil am See ; après son transfert à Oberstrass, il fut employé et, en 1890, directeur du bureau cantonal de statistique, organisateur et commandant des pompiers d'Oberstrass. En récompense des services rendus, la commune lui donna la bourgeoisie. — Voir *NZZ* 1893, n° 15 et 17. — 4. [illegible] * 1846 [illegible] Gaspard à Maur, instituteur à Zurich [illegible] dont il reçoit la bourgeoisie ; un [illegible] pour les travaux manuels pour garçons, il écrivit [illegible] 1882, un *Bericht über die Bewegung u. den gegenw. Stand der Knabenarbeitsschulen, [illegible]* — 5. *Henri*, * 1848, frère du n° 4, à Zurich, depuis 1880, s'occupa des routes de la commune d'Aussersihl, puis de celles du troisième arrondissement de Zurich, après la réunion des deux communes ; inspecteur des routes du C. de Zurich depuis le 1er décembre 189[illegible]. Il s'est fait connaître par ses efforts pour faire bitumer les routes (depuis 19[illegible], *NZZ* 1918, n° 790). Son but était de fabriquer un goudron [illegible] pour agglutiner le macadam. Son système appelé *Macadam [illegible]*, fut présenté en 1908 au premier congrès international pour la construction des routes à Paris ; il fut essayé sur la route d'État n° 185, entre [illegible] et Versailles. Sur l'initiative du congrès, il se forma une société internationale du Macadam [illegible]. Le procédé fut perfectionné en 1910 et éprouvé en maints endroits. Une entreprise [illegible] de construction de routes [illegible] et [illegible] s'est constituée [illegible] pour exploiter l'invention. — 6. RODOLPHE, * 1854 [illegible] son père hôtelier du [illegible] au-dessus d'Erlenbach, il s'est acquis une certaine renommée [illegible] [illegible] éditions [illegible] 22 [illegible] 2 vol. 1915.

Voir *ZW Chr.* 1907, p. 173, avec portrait. — *Id.*, 1908, p. 559-560, et 1909, p. 357. — *Schw. Schriftst. lexikon*, p. 23. — La sœur de son père, [illegible], 1904, épousa le comte [illegible] de Fentzel-Sternau, [illegible] 1839 bourgeois de Erlenbach. — Voir *ZW C[illegible]* n° 47, avec son portrait p. 371. — 7. HERMANN, de Oetwil, fils du n° 3, * 1864, à Oetwil am See, reçu docteur en médecine après soutenance d'une thèse intitulée : *[illegible] zur Lehre von der Nucleinablagerung der Augen*, (1890), pratiqua de 1899 à 1897 à Kilchberg, près Zurich. † 1901. — Voir *Corr. Bl. für Schw. Aerzte* [illegible] p. 288. — 8. JEAN, * 1877 à Meilen, de Männedorf [illegible] d'une thèse de doctorat : *Beitrag zur Casuistik des [illegible] pelt-Marasschen Krankheitsbildes*, 1906. Dès lors [illegible] tique à Meilen. Major sanitaire depuis 1917. En 1918 [illegible] dent de la commission scolaire, président de [illegible] médecin de district en 1919. Propriétaire du vieux [illegible] « Zum Seehof » à Meilen.

B. **Ville de Zurich**. Cette famille apparaît déjà dans les plus anciens livres d'impôts sous le nom d'Eberli. — 1. [illegible] ou CHUNZI, habitant depuis 1356 au quartier de N[illegible] markt, est avoyer de la corporation des tailleurs alternativement au *Baptistalrat* et au *Natalrat*, en 138[illegible], 84, [illegible] 87 ; 1388-89, 1391-92 ; 1393-94, 1396, 1398-99. — 2. [illegible] orfèvre, * à Baden ; en 1535, établi à Zurich, où il acquit la bourgeoisie le 18 févr. 1548. Porte dans son sceau une tête de sanglier. — Voir *SKL* I, 9. [illegible]

ÆBERLI, EBERLE ou **VERRESIUS** de [illegible] sanglier. — JEAN-MICHEL, peintre, originaire de W[illegible] lant (Bavière), habita Bienne dès 1615 jusqu'à sa mort vers 1636. En 1624 il peignit, pour sa chronique manuscrite, une vue de la ville, ainsi que les coupes et les pièces d'artillerie provenant du butin de Morat. En 1627, il [illegible] une seconde vue de la ville, après avoir fait, en 1624 [illegible] planche avec la description de l'église de saint Be[illegible] Bienne. — Voir H. Türler : *Das alte Biel u. s. Umg[illegible]* p. 9. — *Verresiuschronik* (Bibl. de la ville de Berne). *SKL* IV, p. 2. [illegible]

ÆBERSOLD. Ancien et nom de famille. V. Eb[illegible]

ÆBI ou **ÆBY**. Comme AEBLI (voir art. [illegible]) *Alb. Urk.* [illegible] I, 2 [illegible] p. 10 [illegible] — A. S[illegible] *[illegible]* 1903, p. 13 [illegible], nom de famille répandu dans plusieurs cantons.

A. **Canton d'Argovie**. Le premier représentant que l'on trouve mentionné dans le registre d'impôt de 14[illegible] CHEWI, tailleur de son état, qui fut gratifié par la ville de deux muids de vin pour avoir levé la petite église de Saint-Pierre. — WERNER est plus important ; il reçut un [illegible] pour sa maison réduite en cendres lors de l'incendie de la ville. Il est cité souvent dans les documents de 1[illegible] à 1503 comme faisant partie du conseil et de la justice. En 1508, avec sa femme Marguerite, il fonda une messe [illegible] [illegible]

B. **Canton de Berne**. [illegible]

[illegible] Heimiswil, Hindelbank, [illegible] Kirchberg [illegible] 1. JEAN, Kirchberg, * 24 [illegible] [illegible] 1853 [illegible] [illegible] 1893 [illegible] 1887 [illegible] Grand Conseil 1882 [illegible] *[illegible] der Stadt B[illegible]* p. 191 [illegible] — 5. [illegible] * 1855 à Hindelbank [illegible] 1917 [illegible] En 1885, il [illegible] en qualité d'ingénieur [illegible]

district à Interlaken et devint en 1911 ingénieur cantonal à Berne. — *BW* 1916, IV, avec portrait. [H. T.]

C. **Canton de Lucerne.** 1. HANS-ULRICH, de Sursee, peintre verrier, ainsi que son frère *Pierre*, entra en 1611 dans la confrérie de Saint-Luc à Lucerne. — 2. ***Joseph-Guillaume-Louis***, historien, * 18 nov. 1802 à Lucerne, † 1 sept. 1881 à Beromünster, originaire de Sursee dont il suivit l'école primaire pour passer ensuite au gymnase de Lucerne. Après avoir commencé des études de théologie, il devint maître à l'école du district de Zurzach. Il fut appelé en sept. 1829 au gymnase de Lucerne où il enseigna d'abord les mathématiques, puis les langues et littératures grecque, latine, allemande, ainsi que la rhétorique. En septembre 1833 il enseigne au gymnase de Berne puis en novembre 1835, à l'école cantonale d'Aarau dont il fut recteur de 1838 à 1841. En 1843 nous le trouvons recteur de l'école du district à Baden et maître d'allemand et de mathématiques. Cependant, à côté de ses fonctions, il poursuit ses études de théologie et est ordonné prêtre en décembre 1844 à Soleure. Le 25 sept. 1845, il devint chanoine et curé à Baden, puis en 1846 curé à Altendorf (C. Schwyz). Après avoir été professeur d'histoire à l'école cantonale de Saint-Gall en 1849, il rentra dans son canton d'origine en octobre 1850 et devint chapelain des écoles à Sursee. Dès 1851, il enseigna l'histoire au gymnase de Lucerne jusqu'au moment où le Conseil d'État le nomma en 1862 chanoine au couvent de Beromünster où il demeura jusqu'à sa mort. Il fut dès 1828 membre de la Société suisse d'utilité publique, dès 1836 de la Société pour l'éducation nationale à Aarau, dès 1845 de la Société générale d'histoire suisse et dès 1853 de la Société d'histoire des cinq cantons catholiques, dont il fonda une section à Münster; enfin il fut nommé en 1851 membre honoraire de la Société pour la recherche des antiquités rhénanes à Bonn. A. a laissé de nombreuses publications historiques, entre autres dans le *Gfr.*, *ASG* et une refonte de l'*Hist. suisse* de Daguet à l'usage des écoles de la Suisse allemande. — Voir *ASG*, 1881, n° 5. — *Gfr.* 1882, p. 12. — 3. FRANÇOIS-[illegible], architecte à Lucerne, fit vers 1760 un projet pour la reconstruction de l'église de Neuenkirch. [P. X. W. et P. X. W.]

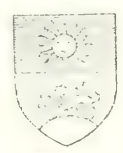
D. **Canton de Soleure.** Deux familles étaient bourgeoises de la ville de Soleure. De la première, JEAN A. fils de Bartli, d'Oberbuchsiten, fut reçu bourgeois en 1626. La famille s'est éteinte avec VICTOR, * 1786, soldat au régiment Reding en Espagne, porté disparu en 1825. *Armes :* d'azur à la marque de maison d'argent sur trois monts de sinople. A mentionner : — 1. [illegible], * 1636, fils de Jean ci-dessus, et de Madeleine Gut. Ordonné prêtre en 1664, il est curé à Bueschwil en 1665 et se retire en 1666. — 2. PHILIPPE, * 1643, † à Hornussen en 1711, frère du n° 1, fut prêtre à Breitenbach en 1666, Wittnau 1688 et résigna ses fonctions en 1702. — 3. MATHIAS, * 1662, † 1724, fils de Wolfgang et d'Elisabeth Schlaap, fut ordonné prêtre en 1693, chapelain à Oberdorf 1694, curé à Lostorf 1713. — 4. URS-JOSEPH-FRIDOLIN, * 1733, † à Soleure 1794, fils de Frédéric et de Marie-Gertrude Meier, fut prêtre et vicaire à Hagendorf 1756, curé à Meltingen 1761, à l'hôpital de Soleure 1777, à Meltingen 1781 et résigna ses fonctions en 1788. — 5. URS-JOSEPH-[illegible], * 1735, † 1798, frère du n° 4, chapelain à Soleure 1757, prêtre 1758 et chanoine à Schönenwerd 1785. — A mentionner de la seconde : VICTOR, menuisier et facteur d'orgues, de Metzerlen, habitant né 1633, reçu bourgeois en 1682. La famille s'éteignit avec JEAN, * 1741 qui prêta serment de bourgeois en 1768 et mourut en 1805. *Armes :* d'or à la marque de maison de sable sur trois monts de sinople accompagnée en chef de deux roses au naturel. — Voir P. Protasius Wirz : *Bürgergeschlechter*. — F. A. Haffner : *Geschlechterbuch*. — P. Alexander Schmid : *Kirchensätze* 1857, p. 224. [v. V.]

ÆBISCHEN, ferme près de Frauenkappelen (Berne) qui fut donnée en présent au couvent de religieuses de cette localité. En 1282 *Eberostein*, 1302 *Eberschon*, 1343 *in der Eberschen* (*Ebersheim* ?). En 1281-1282, les frères Henri et Jorand de Schönenfels cédèrent la dîme d'A., fief impérial, au dit couvent. Voir le nom de famille ÆBISCHER. — *FRB* 3, 316. [H. T.]

ÆBISCHER, nom de famille formé d'ÆBISCHEN (voir cet art.) des cantons de Berne et de Fribourg.

A. **Canton de Berne.** Il est représenté aujourd'hui parmi les familles bourgeoises de Aarberg, Guggisberg et Wahlern (Berne). Nous trouvons en 1390 à Berne Eberscher, Ebenscher, en 1509 Aebischer. Parmi les bourgeois de ce nom à Aarberg, citons : — 1. THOMAS, banneret en 1509, maître-bourgeois 1515, seigneur-justicier Twingherr à Meikirch. — 2. Son fils PIERRE, banneret 1529, bourgmestre 1534 ; aliéna en 1550 son droit de justicier à Meikirch à Ant. Tillier. — 3. RODOLPHE, notaire le 18 juin 1681. — 4. ABRAHAM, notaire le 13 avril 1769. — 5. JEAN-CHARLES, notaire le 25 février 1845. — Voir *FRB Udelbuch*, *Spruchbücher*, *Matrikelbücher*, aux AE de Berne. — Mulinen : *Beiträge*, VI, 47. [H. T.]

B. **Canton de Fribourg.** La famille Aebischer, assez répandue actuellement dans le canton de Fribourg, est originaire du canton de Berne. *Armes :* d'argent au chien de sable ; au chef d'azur chargé d'un besant d'argent. Elle a dû arriver à Fribourg entre 1450 et 1475 ; il en est fait mention pour la première fois dans la liste des combattants de Morat, liste dans laquelle on lit les noms de Otti et Henizli Aebischer, qui prirent part à la bataille avec les gens de Zum Jöch, Saint-Antoine. Dans le courant du XVIe siècle, les registres des notaires, les rôles militaires et les rôles d'impôt signalent un certain nombre de membres de cette famille dans le territoire de l'ancienne paroisse de Tavel, ainsi qu'à Heitenried. En 1555, le rôle d'impôt pour la Gruyère mentionne un Cristan Aebischer (Willenried) ; dès cette époque, en effet, la famille devenue plus nombreuse essaime à Fribourg, puis dans la partie française du canton, à Onnens, dans la région du Gibloux où elle arrive dans les dernières années du XIXe siècle. — ***Joseph*** (1786-1852), d'abord trappiste et professeur à la Valsainte, puis curé de Chandon. En 1815, l'évêque Jenni l'envoya à Neuchâtel dont il devait être le premier curé. En 1806, le culte catholique avait été célébré à la Collégiale, pour la première fois depuis la Réformation, pour les troupes françaises d'occupation. Après leur départ, la messe continua d'être dite dans des locaux divers par le curé de Cressier jusqu'à l'arrivée de A. qui fut l'organisateur et la cheville ouvrière de la nouvelle paroisse pour laquelle il obtint, non sans peine, la concession d'une église. Homme studieux, il chercha à répandre le goût de l'étude chez ses collègues. A cet effet, il fonda la *Grande [illegible]* et la *[illegible] littéraire*. La première, suspecte [illegible] [illegible] l'évêque ; la *Correspondance littéraire*, qui parut en [illegible] cahiers annuels, compte 4 vol. Nommé dès [illegible] commissaire épiscopal, A. résigna ses fonctions en 1842 et se contenta d'être le vicaire de son successeur. Il mourut d'une attaque à Lausanne le 18 août 1852. — *KKZ* 1852. — Quartier-la-Tente : *Le canton de Neuchâtel*, 1re série, II, p. 89. — ***Philippe*** * à Fribourg le 23 janvier 1848, professeur et journaliste [illegible] à Fribourg et Munich. En 1869, professeur au Collège [illegible] à Genève. Alexis Allet, alors [illegible] Valais, l'attira à Sion pour diriger la *Gazette du Valais*, qui connut sous sa direction une période très active. En 1870, Aebischer fut appelé à Paris par son ami [illegible] et écrivit dans de nombreux journaux et revues sous les pseudonymes de Philippe d'Arvenel et [illegible] de Henri [illegible] [illegible] à son retour [illegible] [illegible] au *[illegible]*, il est l'auteur d'[illegible] [illegible] pseudonyme [illegible] de Jean [illegible] [illegible] et collabora sous la direction de [illegible] au supplément littéraire du *[illegible]*. En 1917, à la mort de son ami [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [F. X. L. M. et J. L.]



Armoiries de [illegible] différentes de celles de [illegible].

ÆBISCHLŒSSLI. Maison avec escalier en tourelle,

dans la Buhlstrasse à Berne, qui appartenait au XVIII[e] siècle à la famille patricienne bernoise des Egger et passa par la dernière du nom à son époux Charles-Louis Ougspurger, banneret. En 1795, Albertine Haller, veuve du colonel Béat-Louis Braun, de Berne, en devint propriétaire. Dans la succession qu'elle laissa, la « Muesmatt » ou propriété du « Schlossli » fut acquise en 1832 par Jacques Aebi, de Seeberg. Le fils de ce dernier, Jean-Jacques-Ferdinand, * 28 avril 1825, † 30 novembre 1905 qui exploitait la propriété, légua outre des dons à l'établissement du Steinhölzli, sa maison et fr. 50.000 — pour y installer un orphelinat de jeunes filles. Les héritiers rachetèrent la maison de l'Etat qui en capitalise dès lors les intérêts. — H. Turler : *Bern, Bilder aus Vergangenheit u. Gegenwart*, Berne, 1896. [H. T.]

ÆBLI aussi **AEBLIN, EBLIN.** A. **Canton de Glaris.** — Famille autochtone et considérée qui donna plusieurs magistrats capables à son pays. Mentionnons : — 1. MICHEL, de Biberach, conventuel et curé de la maison des chevaliers de Saint-Jean à Bubikon (Zurich), 1525 pasteur à Buchs, prit part à la dispute de Berne en 1528 et tomba à la bataille de Cappel en 1531 ; dans le porche de l'église de Buchs se trouvait sa pierre tombale d'ailleurs fort endommagée, aujourd'hui transférée à Zurich. — *MAGZ* 21 juin. — Nüscheler : *Gotteshäuser*, p. 574. — *AHS* 1910, p. 54. — 2. WERNER, dit Kilchmatter, combattit en 1444 à Saint-Jacques sur la Birse ; atteint de sept blessures il fut relevé le soir par les Bâlois qui le soignèrent et le guérirent ; il rentra dans sa patrie, seul survivant du contingent glaronnais. Elu bailli de Gruningen, il devint en 1461 landammann de Glaris. — J. H. Tschudi : *Beschr. des Landes Glarus*, p. 270. — 3. JEAN, huissier cantonal, fut élu en 1526 landammann de Glaris. Dans cette haute situation il chercha, étant protestant, à calmer les troubles que la Réforme avait apportés dans le pays. Ce sont principalement ses efforts qui empêchèrent une rencontre armée entre Zurich et les cinq cantons catholiques lors de la première guerre de Cappel et aboutirent à la paix. Il n'en encourut pas moins la disgrâce des catholiques glaronnais et en 1532 il ne fut pas réélu landammann ; toutefois il le fut de nouveau de 1535 à 1546. Il représenta Glaris à de nombreuses diètes, la dernière fois en 1547. — *GSI* IV, 1 etc. — Heer : *Gesch. d. Landes Glarus*, p. 121 et 130. — 4. MATHIEU, capitaine glaronnais à Wil (Saint-Gall) de 1682 à 1684. — *ASI* VI, 26. — 5. MATTHIEU vécut à Glaris de 1720 à 1750 environ et devint par son travail un graveur de sceaux et de cachets remarquable ; mais la mort mit fin prématurément à une carrière pleine de promesses. *SKL*. — 6. JEAN-PIERRE, 1804-1879, de Bilten, d'abord vicaire à Aadorf, fut pasteur à Bâle-Campagne, puis de 1841 à 1873 à Albisrieden (Zurich) et enfin jusqu'à peu avant sa mort à Wiesendangen (Zurich). Il écrivit une série de dissertations historiques et de politique ecclésiastique : *Der gegenwärt. Verfassung des Kt. Glarus*, 1830 ; *Gesch. des Landes Gl. (jusqu'en 1437)*, 1831 ; *Die Schlacht auf der Landschaft Basel 1833*, 1833 ; *Schilderung der Zeitereignisse in der Schweiz 1830-33*, 1834 ; *Die Unsterblichkeit der menschl. Seele*, 1839 ; *Die drei himml. Führer Glaube, Liebe u. Hoffnung*, 1846 ; *Die Gesinnung u. Handlungsweise der Jesuiten*, 1847 ; *Die Erneuerungswahlen der Geistlichen*, 1849. — Voir Wirz : *Etat*, p. 5 et 204. — Landesbibl. Glarus. — 7. GUILLAUME * 1842 † après 1892, fils du n° 6, auteur d'une thèse de doctorat : *De Cautio damni infecti*. Avocat à Zurich. — 8. HEINRICH, * 1844, frère du n° 7, ingénieur-mécanicien. [E. A. N. et F. H.]

B. **Canton de Zurich.** La famille Æbli (ou Ebli, aussi Ebly) apparaît déjà au XIV[e] s. *Burger-* et *Steuerbücher* I. Du 1390 au XVI[e] s., nombreuses réceptions de bourgeois sans liens de parenté connus. UELY (Ulrich), de Glaris, 1468, parce qu'il suivait à ses frais la bannière de la ville et JEAN, de Glaris, 1532. — 1. STEPHAN, armurier et rémouleur, de Einochen dans le Prättigau, reçu bourgeois en 1472. — 2. CONRAD, épousa la fille de ... Hans Nussberger en 1483, adversaire du bourgmestre Waldmann, il fut élu en avril 1489 membre du *Hornerner Rat*, en qualité de suppléant (Zugesetzter) de la corporation Zum Kambel dont il devint avoyer de 1490-92. Bailli du Neuamt en 1491. En 1493, pour la seconde fois Grand Conseiller. Il était probablement un fils de Guillaume E., de Biberach, reçu bourgeois de Zurich en 1449 et receveur en 1464 à Rennweg. Malgré les livres généalogiques, il n'a rien de commun avec la famille Kilchmatter de Glaris. — Voir Gagliardi : *Dok. Waldmann* I et II. — AE Zurich, *Antiquar. Gesellsch.* n° 744. — 3. JEAN, 1496-1507, curé à Uster, proche parent du chanoine de Beromunster, Hans Schwend, de Zurich, et du n° 2. Chanoine de Beromunster de 1509-1522. Son fils le marchand CONRAD, qui vivait encore en 1541, ne doit pas être identique au n° 2. — Voir AE Zurich, *Privatork.* 2. *Kelleramtsrechnungen*. — 4. JACOB, membre de la corporation des charpentiers ; son armoirie se trouve sur un vitrail de l'abbaye de la corporation (1620) : de gueules à une feuille de trèfle de sinople sur trois coupeaux du même (reproduction dans l'histoire de la famille Sporry). [F. H.]



Sceau de Conrad Æbli.

ÆBNIT, EBNET, EBNAT, nom très fréquent d'endroits, de fermes, de lieux-dits, signifie pays plat, plateau sur une pente. 1260-63 : *Ebnode* (probablement près de Sumiswald). — *SI* I, 46. — *FRB* 2, 536.

ÆBY. A. **Canton de Zurich.** — HANS, charron, de Zofingue, reçu bourgeois de Zurich le 31 mars 1470 ; nommé Grand Conseiller, en 1489, comme faisant partie des douze de la corporation des charpentiers. — HEINRICH, de Pfäffikon (C. Schwyz) et WOLFF ÆBY, lui aussi de Pfäffikon, sont reçus bourgeois de Zurich en 1423 et 1425. — *Armes* : De gueules au marteau de tonnelier d'or, chargé d'un couteau posé en fasce, sur un soulier d'argent ou de sable. *Burgerbuch*. I. — *Steuerbücher* I. — Dürsteler et Meiss *Geschlechterbücher* (avec trois armoiries). Armoiries complètes dans *Geschl.-Buch Grebel* 1628 (aux Arch. de la ville, Zurich). [F. H.]

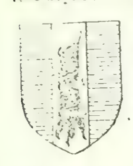
B. **Canton de Fribourg.** — Famille fribourgeoise originaire probablement de Chevrilles (D. Singine). — 1. VUILLY et HANSLE sont, le 22 juin 1476, parmi les Fribourgeois qui combattent à Morat dans la compagnie de Zurbühl (Chevrilles) et Tinterin. — 2. PETER fait en 1536 le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. — 3. NICOLAS, de Muschels, com. de Chevrilles, sellier, est reçu bourgeois de Fribourg le 19 février 1647, droit reconnu le 4 avril 1753 par son arrière-petit-fils Joseph. — 4. JOSEPH entre au service de France en 1732, sert ... en 1748 dans la compagnie Week, régiment Wittmer. — 5. ..., fils du n° 4, * au régiment Wittmer vers 1755, rentré au pays avant 1790, nommé en 1798 inspecteur des grands magasins à ..., conseiller communal et membre du Grand Conseil. Sollicité de se faire inscrire dans la liste du patriciat il s'y refusa toujours, cependant divers documents citent la famille Aeby parmi les familles patriciennes de Fribourg. Il a dix enfants dont les principaux sont : — 6. *Pierre*-JEAN, l'aîné, étudiant chez les trappistes de la Valsainte, puis à Soleure et à Fribourg, nommé en 1818 desservant de la paroisse catholique de Lausanne, en 1822 chanoine de Saint-Nicolas, puis curé de Fribourg, en 18.. membre de la cour épiscopale, auteur d'une brochure très rare sur le rétablissement du culte catholique à Lau-

Ms. ... Armoiries ... Propriété de ...

sanne ; en 1845, il appelle les Frères Maristes pour diriger l'école primaire des garçons de Fribourg fondée par le P. Girard. A la mort de Mgr Jenny, on songe à lui comme évêque ; exilé en 1848 pour avoir soutenu le régime ultramontain Fournier, il rentre à Fribourg en 1857, est nommé en 1858 prévôt de la Collégiale Saint-Nicolas et meurt le 16 février 1868, à 72 ans, excellent orateur, parlant plusieurs langues, doué de grands talents, caractère énergique, mais d'une grande aménité de manières. — 7. NICOLAS, entré jeune encore au service de Naples où il obtient le grade de major, revient au pays en 1839, épouse Joséphine de Gendre, est nommé député au Grand Conseil, conseiller communal de Fribourg, président de la Chambre des pauvres,


Nicolas Æby, major à Naples d'après un portrait de K[illegible] Propriété de Henri-Paul Æby.

inspecteur des arsenaux, prend une part active aux événements du Sonderbund, et meurt d'apoplexie dans sa campagne du Windig, près Fribourg, le 2 février 1865. — 8. FRANÇOIS-XAVIER porte enfant le nom de PIERRE, * à Fribourg le 2 décembre 1804, prêtre le 5 juin 1830, chapelain à Tavel, vicaire à Semsales, coadjuteur à Saint-Nicolas en 1833, il enrichit les registres paroissiaux de notes marginales précieuses ; en 1846, il traduit de l'allemand l'*Abrégé élémentaire de l'histoire suisse*, de Baumwart ; est nommé chanoine de Saint Nicolas en 1856, l'année où son frère en devient prévôt, en 1882 doyen du Chapitre et de la ville, membre de la cour épiscopale et de la Chambre des Scolarques, fonde à son domicile une bibliothèque à l'usage de la jeunesse pauvre, refuse la dignité de prévôt, † le 13 juillet 1891, après 61 ans de prêtrise. — 9. JEAN-PIERRE, 1835 chapelain à Bösingen, puis successivement chapelain, chanoine et recteur de Notre-Dame de Fribourg, auteur d'un manuel de piété intitulé *Le Congréganiste de Marie*, Fribourg, 1865, † à 60 ans, le 18 nov. 1867. — 10. PAUL, fils de 7, * 1841, étudiant à Bâle, Fribourg et Bonn, avocat, fonde avec H. de Weck la maison de banque Weck Æby, élu en 1866, avant l'âge de 25 ans, au Grand Conseil, en 1881, conseiller national ; de 1886 à 1895 syndic de Fribourg. Homme d'initiative, soutien de l'Université naissante, et bon orateur, il meurt subitement à Onnens le 18 juillet 1898 laissant cinq enfants, dont l'un — 11. HENRY, prend la succession de son père à la banque Weck Æby. — 12. PIERRE, Dr jur., professeur à l'Université de Fribourg et directeur de l'École de commerce de jeunes filles de cette ville (1918). — 13. STANISLAS, frère du n° 10, * le 13 mars 1848, caissier en 1875 de la Caisse d'amortissement, Conseiller d'État en 1881, et chef du Département militaire. En 1870, il prend part comme sous-lieutenant au bataillon 61 au service d'occupation des frontières ; de 1878 à 1883 major du bataillon 13. † à Fribourg le 29 mars 1911.



A une autre branche appartient — 11. Jean, * à Fendringen (Bösingen) le 1er novembre 1838, prêtre en 1866, successivement chapelain à Tavel, vicaire à Saint-Nicolas, chanoine de Notre-Dame, curé de Flassels 1877 à 1913, puis chapelain de Saint-Loup près Fribourg, où il meurt le 28 septembre 1914. Pendant les années troublées du Kulturkampf, il évangélise en secret, déguisé en paysan ou en soldat, plusieurs paroisses du Jura bernois privées de leur curé, les agissements du *caporal de Courtemaîche* sont plusieurs fois signalés à la police bernoise. — Un abbé Æby, de Wünnewil, [illegible] part [illegible] en juillet 1819 avec près de 2000 Suisses (Fribourgeois, Valaisans, Bernois, etc.) pour aller fonder au Brésil, à Morro-Queimado, province de Canta Gallo, la colonie de la Nouvelle-Fribourg. Il meurt sur terre brésilienne, avant d'arriver à destination, à mi-chemin entre Rio de Janeiro et la future colonie de la Nouvelle Fribourg, en prenant un bain dans la rivière de Macacou. Sa perte est très regrettée des colons au milieu desquels il devait exercer les fonctions de vicaire. — Notes généalogiques appartenant à M. le prof. P. Æby. — *Étrennes fribourgeoises* 1892, p. 73, 1893 et 1916. — *Volkskalender f. Freiburg u. Wallis*, 1915, p. 97. — Articles nécrologiques parus dans les journaux fribourgeois la *Liberté*, le *Chroniqueur*, le *Confédéré*, la *Freiburger Zeitung*, etc. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses* VI, 351, 375. [J. D.]

ÆBY, *Christophe-Théodore*, anatomiste originaire de Kirchberg, Berne voir AEBI, * le 25 février 1835 à Guttenbrunnen, près Pfalzbourg, † le 7 juillet 1885 à Bilten, en Bohême, fréquenta les écoles de Bâle et étudia la médecine dans cette ville dès 1853, puis à Gottingue, de 1856-1858. En 1858, il est privat-docent à l'Université de Bâle pour l'anatomie et la physiologie, puis prosecteur, et en 1863, professeur extraordinaire. Durant l'été 1863, il est appelé à Berne comme professeur ordinaire d'anatomie, d'histologie et d'anatomie comparée de l'ensemble du règne animal, maître excellent, il y connut la célébrité. Il est en outre alpiniste enthousiaste et hardi. Appelé à Prague en 1884, il inaugura son enseignement en octobre. Mais le 15 janvier 1885, frappé par le typhus et une maladie des voies respiratoires, il meurt à la station climatérique de Bilten. A publié : *Lehrbuch der Anatomie*, 1871, et quarante-neuf autres travaux scientifiques ; et, en collaboration avec Ed. v. Fellenberg et R. Gerwer : *Das Hochgebirge von Grindelwald*, 1865. — Voir sa Biographie par Ludw. Hirzel, dans les *Verhandlungen d. schweiz. Naturforsch. Ges.* 1885, p. 11[illegible] — W. His, avec la liste des travaux scientifiques dans le *Correspond.-Blatt für Schweizerärzte*, 1885, n° 21, p. 513-523. — Pagel : *Biograph. Lex. hervorrag. Aerzte des XIX. Jahr.*, p. 42. [H. T.]

ÆCHERLI, famille à Reiden, Entlebuch, etc. — 1. JEAN, un des chefs des paysans révoltés de Willisau, exécuté en 1515. — 2. NICOLAS, juge communal à Reiden de 1803 à 1812. — 3. NICOLAS, juge de paix à Reiden, conseiller communal 1840, Grand conseiller 1861, administrateur de Reiden, [illegible] 1848, décimateur 1848. [P. X. W.]

ÆCHERLI (GROSS, KLEIN) C. Unterwald. Un certain nombre d'alpages et pâturages avec plusieurs chalets, des deux côtés de la frontière, entre Obwald et Nidwald. Lors de la guerre d'indépendance des Nidwaldiens en septembre 1798, cette croupe fut occupée par 80 à 100 carabiniers du Nidwald commandés par Balth. Näpfli, de Beckenried, (d'après Gut) ou par Jos. Ant. Joller, de Dallenwil, (d'après Fäsi). 2400 Français furent envoyés pour les déloger, dont environ 1000 hommes de la 13e demi-brigade ou trop [illegible]. Le [illegible] détachement était commandé par le colonel [illegible]. Au [illegible] les Nidwaldiens [illegible] rent la dépression à l'aide d'abatis d'arbres et d'[illegible] chements et se [illegible] de chaque côté sur les [illegible] teaux, ils s'y défendirent vaillamment, retenant les forces supérieures pendant 3 à 4 heures et [illegible] de grosses pertes à l'ennemi. Les Français ayant réussi à enfoncer le [illegible], se rassemblèrent au [illegible] et dans la forêt voisine où plusieurs de leurs [illegible] furent [illegible]. Les Nidwaldiens n'auraient eu que sept tués, tandis que les Français auraient laissé 7 à 800 hommes sur le carreau, dont 25 officiers. — Voir Jos. Franz Gut : *[illegible] Nidwald en 1798*. — *[illegible] hundert Jahren. Erinnerungsschrift* [illegible] *Sept. 1798*. — Ernst [illegible] : *[illegible]*. Zurich, 1918. — Hintermann : *Der Kampf der Nidwaldner am 9. September 1798*. [Al. T[illegible]]

ÆCHLER. Famille bourgeoise de Zurich, un ancêtre, JEAN, fut prêtre avant la Réformation, ensuite pasteur à Talheim. Devint bourgeois de Zurich en 1515. — Parmi ses descendants, il faut citer : son fils — 1. J[illegible], médecin. — 2. JEAN-CONRAD, greffier, † 1621. — 3. JEAN-JACQUES, membre du Petit Conseil et capitaine de la milice urbaine, † 1721. — 4. JEAN-H[illegible], membre du Petit Conseil et architecte communal. — 5. S[illegible], chirurgien, membre du Petit Conseil, † 1731. — 6. A[illegible], chirurgien, membre du Petit Conseil, † 178[illegible].

ÆCKERWIESEN. Nom de lieu de la com. de Veltheim

près de Winterthour, écrit de la sorte aujourd'hui, à tort, au lieu de ECKENWIESE. Apparaît en 1298. A. est le lieu d'origine de la famille bien connue de meuniers zuricois Eckenwieser, qui jouèrent un rôle dans la « nuit sanglante » de Zurich. — Voir UZ VII, IX-XI. — *Neuj.-Blatt Stadtbibl. Winterthur* 1909, p. 51 et 57. [F. H.]

ÆDERMANNSDORF (C. Soleure, D. Balstal. V. *DGS*). Com. et vge, appelé en 1308 *Odermansdorf* (de *Odermar*, anc. forme de *Othmar*). Cette localité appartenait autrefois à la seigneurie de Neu-Falkenstein, et de 1420 à 1798 au bailliage de Falkenstein. *Armoiries* : d'argent au compas de gueules posé en bande. Au début du XIX[e] siècle, A. possédait une forge. En 1836 la gueuse des hauts-fourneaux de Gänsbrunnen y fut rafraîchie, c'est-à-dire transformée en fer à forger de différentes formes. Dans la suite, l'usine fut fermée. Plus tard le conseiller Louis de Roll, de Soleure, y fonda une faïencerie qu'il loua le 8 août 1812 et vendit dans la suite ; elle devint en 1884 société anonyme. Le village forme une paroisse avec Matzendorf. La chapelle du village fut reconstruite en 1852 ; le tableau du maître-autel est un don de M. Mérian, de Bâle, lequel possédait une ferme dans la circonscription d'A. Parmi les bourgeois marquants d'A. citons : Nicolas Allemann, professeur à Soleure, 1795-1862 ; Pierre Blasi, chapelain et maître à Olten, 1821-1884 ; Joseph Blasi, avocat, conseiller national, juge au tribunal cantonal, président du tribunal fédéral, 1837-1903. [F. E.]

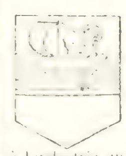
ÆFLIGEN (C. Berne, D. Berthoud. V. *DGS*). Village sur la rive gauche de l'Emme. Ce nom signifie : près des gens d'*Affo* ou *Affilo* (voir Förstemann I 2. A. p. 14 et le nom d'Æfligen). Selon le rentier de 1261-1263, les Kibourg tiraient des redevances d'*Effingen*, dans le district d'Utzenstorf. Le couvent de Fraubrunnen échangea, entre autres, une terre en 1267, avec Walter d'Aarwangen, à *Effelingen*, et l'abbaye de Saint-Urban possédait également une propriété à *Eflingen* qu'elle vendit en 1297 à Fraubrunnen. En 1336 Henri v. Erolswil, avoyer de Berthoud, et Werner Kerro, se soumirent à un tribunal d'arbitrage pour trancher leurs difficultés avec le couvent de Fraubrunnen au sujet du droit de parcours à Rüdlingen et Efelingen ; de même, en 1395 et en 1473, des différends entre le couvent et les habitants d'Æflingen au sujet du droit d'usage des forêts et du parcours durent être tranchés par arbitrage. Dans la querelle entre le couvent et Rodolphe de Ringoltingen au sujet de la limite des juridictions, le Conseil de Berne décida en 1420 qu'Efflingen appartiendrait à la juridiction de Landshut. La dîme d'Æ. était perçue par la Chambre des blés de Berne. Incendie en 1723. Le 21 avril 1798 le village et le bailliage de Landshut furent réunis au district de Berthoud dont ils firent dès lors partie. Il y avait en 1764, 191 habitants ; 1890, 36 maisons et 253 h. ; 1850, 483 h. ; 1910, 56 maisons et 554 h. D'une famille [illegible] de la localité, nous voyons en 1302 Ulrich de Eflingen, en 1303 Werner. En 1323 Hugo, bourgeois de Berne, [illegible] en faveur du couvent de Sels à la dîme de C[illegible] et Nicolas était en 1327 propriétaire d'une maison à la Matte, à Berne. — *FRB* II-IX. — Amiet : *Regesten von Fraubrunnen*. — Jahn : *Chronik des Kt. Bern*, p. 46. [R. [illegible]]

ÆGELSEE (C. Berne, D. Thoune. Com. Uebeschi. V. *DGS*). Lac d'autrefois, mais dont les contours sont encore bien visibles, sur le plateau entre la plaine de Thoune et la chaîne du Stockhorn. Le 23 avril 1553 ce lac fut vendu par la famille d'Amsoldingen à Burkart de Landach. Il est constaté qu'en 1582 on y pêcha encore des poissons. Pour la signification du nom voir *SI* VII 1443. — *FRB* VIII, p. 12. — *LBG* V, p. 220. [H. B.]

ÆGERI (C. Zoug). Le canton de Zoug n'a qu'une seule vallée, celle d'Ægeri, dont le nom se retrouve dans divers documents, sous la forme de *Agreia, Aegri, Agri, Ae*[illegible] *Agrey, Egree* ; origine et signification incertaines. Voir Förstemann II 3. A. 1, 175. Les découvertes faites à maintes reprises, de même que les noms de plusieurs endroits prouvent que la contrée a été habitée par des Celtes, puis, plus tard, par des Romains. L'abbaye d'Einsiedeln avait là de nombreux biens, qui dépendaient de son domaine de Neheim. [illegible] en entier du comte Kuno de Lenzbourg [illegible] [illegible] où se trouvait une bonne pêcherie ; à ce don, la femme de Kuno, Luitgarde, et son fils, Arnold, ajoutèrent tous les territoires que possédaient les Lenzbourg dans la vallée. Certains droits, ceux du bailli et droit de haute justice étaient du ressort de l'Autriche, le droit foncier appartenait à l'abbaye de Fraumünster de Zurich. En matière ecclésiastique, Æ. avait un curé (Plebanus in Agreu) que lui envoyait l'abbaye d'Einsiedeln, et qui était pris soit parmi les religieux de l'ordre, soit parmi les prêtres séculiers. La commune exerçait le droit de collation, et depuis 1668 les habitants élisaient eux-mêmes leurs prêtres, mais, néanmoins, leur choix était soumis à la ratification de l'abbaye. On voit apparaître en Henry de Grabs, le 1[er] décembre 1219, comme premier curé de toute la vallée. Mais depuis 1725 déjà, elle avait été divisée en 2 paroisses distinctes, Ober Ægeri et Unter Ægeri. Depuis les temps les plus reculés, les bourgeois des deux parties de la vallée jouissaient en commun des vastes pâturages du pays (Korporationsgüter) ; c'est de là que peu à peu naquit la commune d'Ægeri, qui devait, plus tard, se séparer en deux. Les constitutions de 1848 et 1874, devaient compléter l'organisation de la vallée, en communes politiques et en paroisses. Depuis l'entrée de Zoug dans la Confédération, jusqu'en 1814, la commune d'Ægeri englobait toute la vallée et formait avec les communes rurales de « Am Berg » Menzingen et Baar le « district extérieur » tandis que la ville de Zoug et ses dépendances composaient le « district intérieur ». Comme les autres communes rurales, celle d'Ægeri dut lutter pendant des siècles contre les tentatives de la ville de la réduire au rang de simple bailliage. Dans le rôle des communes, Ægeri est toujours nommée en second, la première place étant réservée à la ville. De là est née l'expression populaire « Ægeri vor ». Cette hiérarchie a prévalu même dans les questions militaires, où chaque commune formait une unité qui élisait elle-même ses officiers. Le fait attesté aussi bien par le rentier autrichien de 1308 que par le droit seigneurial d'Æ. qu'une route large de 14 pieds conduisait du moulin de Wil à (Ober) Ægeri-village, puis par Hauptsee à la « Porte » de Morgarten, prouve que, déjà anciennement, la contrée d'Æ. participait au trafic qui, par le Morgarten, reliait Zoug à Schwyz, ce qui devait tout naturellement, pousser les habitants de la vallée à cultiver plus particulièrement leurs terres. La vallée fut anciennement divisée en 4 régions (Nachbarschaften) : Dorf, Wyl, Mittel-Dorf et Hauptsee-Rott. Les droits et obligations des bourgeois qui participaient aux biens des corporations étaient réglés pour Ober et Unter Æ. par les lois de la vallée qu'on appela ensuite *Summ-Ordnungen*. En 1650 la vallée avait 1116 h., en 1900, 4484. — Voir Stadlin : *Geschichte von Zug* III. 1 et suiv. — Bridel : *Kleine Fussreisen durch die Schweiz*, 1796 II, 95 et suiv. — Nuscheler : *Gotteshäuser d. Schweiz* p. 59. — B. Staub : *Kt. Zug*, 1869 p. 58. [illegible] Ochsner : [illegible] — A. Letter : *Ægeri* I. 1-5 — W. Sidler : *Schlacht am Morgarten*, p. 49-111. — A. Weber : [illegible] [A. W.]

ÆGERI (OBER) (C. Zoug. V. *DGS*). Ægeri fut jusqu'en 1714 le centre et le chef-lieu de la vallée. Long, dans son *Hist. Hand*[illegible], dit qu'en 876 on y voyait déjà une église, qui, en 1229, fut rebâtie et agrandie. Depuis la séparation de la vallée en deux communes, Ober Ægeri est resté le chef-lieu de la commune du même nom. Registres de paroisse dès 1615. *Armoiries* : d'argent à un bateau chargé de deux rameurs affrontés, sur un lac d'azur.

ÆGERI (UNTER) (C. Zoug. V. *DGS*). *Armoiries* : d'argent à une tour [illegible] à un bateau à voile [illegible] Autrefois Wyl [illegible] Wyler-Rott [illegible] dépendit [illegible] la partie inférieure du lac et [illegible] la Lorze. Il vivait [illegible] de ses cultures et de l'élevage du bétail. Depuis qu'il forme [illegible] il a pris un essort considérable grâce



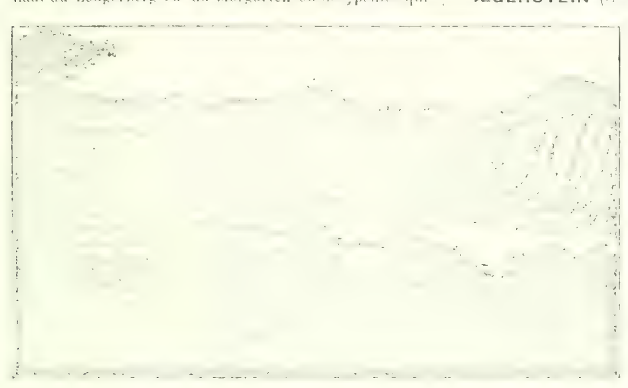
à l'industrie qu'on y a créée. En 1831 les frères Weil

gang. Alois et François-Joseph Hengeler ont installé à l'embouchure de la Lorze une filature de coton. Une simple roue fournissait, à l'origine, la force nécessaire, 20 chevaux. En 1841, elle fut remplacée par une turbine. Enfin, en 1846, on ajouta un second établissement, celui de Neu-Ægeri. Unter Ægeri fut la première commune du canton à posséder une fabrique. Son développement dès lors fut si grand, qu'elle ne tarda pas à dépasser la commune mère d'Ober Ægeri à tel point même qu'en 1900 celle-ci ne comptait encore que 1891 habitants alors que la première en avait déjà 2563. Registres de paroisse dès 1735. [A. W.]

ÆGERI, LAC D' (C. Zoug. V. *DGS*). Le lac d'Æ. est propriété indivise des deux communes, Ober et Unter Ægeri. W. Sidler en parle en ces termes dans sa *Schlacht am Morgarten*, p. 69 : « Le vallon d'Æ. est bien la plus jolie contrée du pays de Zoug. D'où qu'on le regarde, du haut du Zougerberg, ou du Morgarten ou des pentes qui dominent les villages d'Ober et Unter Æ., le lac apparaît comme un brillant saphir, entouré d'un cadre d'émeraude. » Dès que l'histoire nomme la vallée, elle cite aussi son lac, non point seulement comme expression géographique, ou paysage remarquable, mais aussi comme produisant en grand nombre d'excellents poissons. En 934 (voir art. Ægeri), Kuno de Lenzbourg [illegible] l'abbaye d'Einsiedeln de ses possessions dans la contrée d'Æ. où déjà existait une pêcherie. En 952 [illegible] en donna une autre ; enfin, entre 950 et 970, [illegible], femme de Kuno, fit don à l'abbaye d'un [illegible] dans les environs où était également installée une pêcherie qui devait lui payer, chaque année, une redevance en poissons. Le 3 mars 1331, les gens de la vallée d'Æ. reconnurent que ceux des pêcheurs qui, dans leurs filets, trouveraient des « rougets » (truite rouge) auraient à acquitter cette redevance. Il s'agissait de fournir : à Einsiedeln 400 truites du lac, 480 de rivière et 16 [illegible] ; au couvent de Fraumünster, à Zurich, 30 truites. En compensation les gens d'Æ. étaient exonérés de tous droits de péage à Zurich. Ces « rougets » du lac d'Æ. sont devenus aujourd'hui l'objet d'un commerce important. Avant l'existence des lois fédérales sur la pêche et des ordonnances cantonales sur la police des eaux cette pêche était libre dans le lac d'Æ., mais il y a quelques années le canton a institué une taxe spéciale pour la pêche et comme la demande est devenue très forte les prix ont augmenté. Un différend en est résulté entre le canton et les communes riveraines, qui prétendaient être seules juges en la matière et contestaient au canton le droit d'exiger cette patente. L'affaire resta pendante bien des années. Finalement [illegible] Unter Æ. [illegible] porta la cause devant le tribunal fédéral qui, le 21 décembre 1905, rendit son arrêt. Il était décidé : 1° que le lac relevait non point du droit privé, mais du droit public, et, partant, restait soumis à la juridiction cantonale ; 2° que néanmoins, la commune conservait le droit d'installer une pêcherie sur le dit lac. Qui l'emportait ? C'est bien difficile de le dire. En fait, c'était le canton, puisqu'à lui seul fut reconnu le droit de disposer des rougets du lac d'Æ. et d'attribuer au fisc cantonal les droits de pêche y relatifs. Théoriquement, toutefois, c'était en faveur de la commune que le jugement était rendu, puisque la valeur et l'importance de la pêche du lac consiste essentiellement dans la pêche au rouget. — C. L. Wanger : *Sersahling*, dans *Schweiz. Fischereiztg.* 1896. — *Fischereibericht*, 1916. [A. W.]

ÆGERI ou **ÆGERY, von.** Famille éteinte de la ville de Zurich qui a donné des conseillers, des chefs de corporations et des peintres sur verre. Émigrée à Baden (Argovie). Voir Egeri, von. [F. H.]

ÆGERSTEIN (C. Berne, D. Oberhasle, Com. Guttannen. V. *DGS*). Hameau à 1,5 km. en aval de Guttannen sur la rive gauche de l'Aar, tire son nom d'un des nombreux blocs de rocher de la région. Ancien poste de douane, siège de la famille Nägeli (Alexandre, Grand conseiller, régisseur de l'hospice du Grimsel, 1877-1892). On trouve une indication sur des ruines d'origine inconnue dans A. Jahn, *Der Kanton Bern*, 1850, p. 340-43. [E. B.]



Le lac d'Ægeri d'après une illustration de Birdel : *Alexis Fœssi [illegible] Suisse 1797.*

ÆGERTEN, EGERTEN, nom de lieu et de terre. *Extension et formes.* Ce nom avec ses composés est plus ou moins répandu dans toute la Suisse allemande ; c'était à l'origine un nom de terre et il s'est appliqué souvent dans la suite à des fermes, des hameaux, des villages et à Frauenfeld même à un quartier de la ville. Les formes les plus fréquentes sont : *Ægerten*, *Egerten* (plus rarement *Ægert*, *Egert*), dans le diminutif *Ægertli* (E-), et dans les formes isolées *Egerden* (Lucerne) et *Eckerta* (Avers). On rencontre en outre sporadiquement presque partout la forme avec l'*e* devenue muette et d'autre part, comme dans *Ergaten*, *Ergeten* ou *Ergeten*, [illegible] Ez. qu'on trouve dans des contrées strictement germaniques [illegible] Saint-Gall, Appenzell, [illegible] Lorsque le [illegible] de l'article : [illegible] Hauterive [illegible] *Ergeten* Ost [illegible] Fricktal. Dans la forme Ne[illegible] Huttwilen une *n* s'est détachée de l'article pluriel [illegible] *den E.* ou des prépositions *an*, *von*.

Signification et étymologie. [illegible] encore très répandu dans les dialectes de la Suisse allemande comme nom de [illegible] et désigne une pièce de terre qui, après avoir été défrichée et cultivée pendant un certain temps, est transformée en pâturage, en prairie ou même en forêt à cause du fond [illegible] de sa stérilité ou de son éloignement. [illegible] se distingue cependant de la terre en friche en ce que, dans le système de [illegible] [illegible] reste en friche qu'un an, tandis que l'Æ. [illegible] demeure dans cet état plus longtemps [illegible] entre six et douze ans [illegible] toujours [illegible] le nom ne remonte pas au [illegible] XIe siècle. *Egerden* nom d'un lieu [illegible] 1017, voir [illegible] Il. [illegible] 1. 24 *Egerda*, XIIIe [illegible] III [illegible] 12, des [illegible] Lexer [illegible] I 512. Les plus [illegible] mentions [illegible] *Bosel de Egerden* [illegible] en 1220 [illegible] *villa Egerden*, 1275 *FRB* II 20 [illegible], *Egerdon* [illegible] 1282 [illegible] [illegible] *ze Egerden* [illegible] 1281 *QSG* XV [illegible], *de Egerde* près Waldkirch

1361 (*USIG* IV 17). — Parmi les nombreuses explications étymologiques, toutes celles qui voient dans le nom un composé de *garto*, Garten, doivent être abandonnées, à cause du genre grammatical ; d'autre part, les anciennes interprétations comme *ā-gi-erida* = terre qui n'est plus labourée (de l'ahd. *erien* = labourer), ou *ā-garta* = terre non entretenue, sont manifestement insuffisantes, car la voyelle radicale remonte chez nous comme ailleurs à l'ancien germain *e* non pas *ē* ou *ā*. Fischer propose, après Buck, un mot latin : *evervactum* pour *vervactum* = jachère (à propos d'*evarecta*, voir *warecta* dans Du Cange VIII, 407) qui, par *eguareta*, serait devenu en ahd. *egarta* et signifierait comme le mot de l'ancien français *garet* et du français *guéret* une terre labourée et non ensemencée. Du reste plusieurs expressions de l'allemand du sud qui ont rapport à l'agriculture, comme *Schupos*, *Espan*, et qui apparaissent relativement tard (XIIe et XIVe siècles) n'ont pu être expliquées jusqu'ici d'une manière satisfaisante par les langues germaniques ; elles proviennent peut-être d'une langue prégermanique. — Voir : *SI* I 129. — Fischer : *Schwäb. WB* II, 540. — Martin-Lienhart : *Elsass. WB* I, 23. — Meyer-Lubke : *Etym. rom. WB* n° 9264. — Grimm : *DWB* III, 34-5. — Weigand : *DWB* 5 éd. I, 404. [K. Stucki.]

ÆGERTEN (C. Berne, D. Nidau. V. *DGS*). Commune et village avec le hameau paroissial de Burglen sur la rive droite de l'ancienne Thièle et du canal actuel Nidau-Buren. En 1818, 257 h. ; 1910, 670 h. On y a trouvé des monnaies et des tuiles romaines. En 1347, le couvent de Gottstatt acheta des biens à *Egerden* de Conrad et Jean de Moringen ; en 1350, de Werner Trimstein, en 1347 et 1353 des frères d'Illental. Ulrich de Sutz vendit, en 1355, des biens à Ægerten à Rodolphe de Nidau-Neuchâtel. Le 1er janvier 1831, érection d'arbres de liberté à Ægerten et dans les villages voisins ; leur enlèvement par le préfet de Nidau provoqua des troubles. Ægerten est le lieu d'origine de A. Heuer, pasteur à Berthoud (1842-1880). L'ancienne navigation sur la Thièle rendit de grands services aux habitants et à l'agriculture. — W.-F. von Mulinen : *Heimatkunde, Das Seeland*, Bern 1893, p. 50. [E. B.]

ÆGERTEN, point de vue au-dessus du couvent de femmes Maria Opferung, près Zoug, est appelé par erreur *Eggerten* sur la carte topographique. Lors du différend des « Doux et des Rudes », il y eut en cet endroit, le 15 mai 1733, une landsgemeinde mouvementée. — Voir K. Bossard : *Ammann Schumacher u. seine Zeit*, dans *Gfr.* 12. [A. W.]

ÆGERTEN, von. Voir EGERDON, von.

ÆGERTER. Famille bourgeoise de plusieurs communes du canton de Berne. Notaire à Oberwil : CHRISTIAN 1697.

ÆGETER, autrefois aussi **EGENDER**. Famille de Veltheim près de Winterthour qui apparaît au XVe siècle et existe encore aujourd'hui. — 1. CONRAD, 1649, huissier du comté de Kibourg. — 2. SAMUEL, 1670, maître d'école à Veltheim. — 3. GASPARD, 1721, forestier au même lieu. — 4 et 5. En 1698, TOBIAS émigra dans le Palatinat et JACOB en Hollande. [J. F.]

ÆGLER. Nom de famille originaire de Diemtigen, Erlenbach et Krattigen (C. Berne). — JEAN, * 1851 à Krattigen, sa commune d'origine, instituteur à Wohlen (Berne), a exercé une activité littéraire sous le pseudonyme CR. CRATÆGUS ; collectionneur et connaisseur d'antiquités bernoises. Liste de ses publications dans *Schweiz. Schriftsteller-Lex.* 1918. [E. B.]

ÆGLIN, voir GLIN.

ÆLA (C. Grisons. V. *DGS*). Cabane du Club alpin suisse, bâtie en 1878 au fond du Val Spadlatscha, par la section Rhätia du C. A. S. à l'instigation du pasteur Jean Hauri, de Davos, et avec l'appui du C. A. S. et des communes de Bergun et de Filisur. — S. Meisser : *Gesch. der Sektion Rhätia S. A. C. 1864-1964*, p. 64.

ÆLEN. Nom allemand d'AIGLE.

ÆLGGI (C. Obwald). Haut pâturage de la commune de Sachseln. Le nom paraît remonter à *Alpigeu* = contrée alpestre, ce qui s'accorde bien avec l'ancienne mention *Alpgeu* (voir plus bas) ; dans tous les cas, il est identique à *Elgau* (alpe du Pilate, C. Unterwald) et à *Ellgau* (nom d'une contrée alpestre à Habkern, C. Berne), qu'on rencontre déjà, d'après le *SI*, au IXe siècle sous la forme *Alpigauvi* (voir *SI* II, 39 sous *Ail-gau* 2) ; on trouve hors de Suisse le nom *Alpegaua* pour l'Albgau souabe et d'autres Albgau, dès le VIIIe siècle (voir *USIG* I. II. Register). Dès 1714 on y disait la messe malgré l'absence de chapelle ; c'est pourquoi quelques paroissiens prirent l'initiative d'en faire bâtir une (1820-21). Elle fut consacrée à Sainte-Anne. En 1827 on la dota d'une cloche. Cet alpage était depuis longtemps la propriété des paroissiens de Sachseln qui, en 1712, offrirent un refuge, dans les forêts et pâturages de « l'Algow », à Walti Kiser, de Kernersberg. Depuis 1876 une route carrossable, venant de Ettisried, y conduit. — Kuchler : *Gesch. von Sachseln.* — Nuscheler : *Die Gotteshäuser der Schweiz.* [Al. T.]

ÆLLEN. Nom d'une famille de Gessenay. En 1368, on trouve PIERRE ELLEN, fils d'une ELLA. — HERMANN, de Gessenay, * 1887, à Oberbalm, étudia au Technicum de Berthoud et à l'Université de Berne (histoire, littérature), a été rédacteur de l'*Oberländer Tagblatt*, à Thoune, 1908-11 ; de la *Schweiz. Familienwochenblatt*, à Zurich, 1911-12 ; de la *Tessiner Zeitung*, à Locarno, 1912-14 ; est depuis 1915 au *Berner Tagblatt*, à Berne. Il est l'auteur de : *Heimatfeinde*, roman, 1914 ; *Der weinende Felsen*, nouvelles (fasc. 94 du Berner-Verein zur Verbr. guter Schriften) ; *Zur Tessinerfrage*, 1915 ; *Heinrich Federer, zur Einführung in das Werk des Dichters*, 1916 ; *Der hohe Ruf*, drame, 1916 ; il a édité : *Sage und Dichtung des Saanenlandes*, 1907 ; *J. J. Romangs ausgewählte Werke*, 1910 ; *Locarno und seine Täler*, de Hardmeyer, 4e édit. 1915 ; *Grenzwachtzeitung*, 1915 (avec Ulrich Amstutz) ; *Die Heimat ruft!* 1915 (en coll. avec divers écrivains suisses) ; *Schweiz. Schriftsteller-Lexikon*, 1918. [E. B.]

ÆLLIKON, famille éteinte qui a donné des conseillers à Winterthour aux XIVe et XVe siècles ; elle tire son nom de Ellikon sur la Thur. CLAUS, en 1405, élu de l'ancien Conseil à la place d'un collègue tombé à la bataille du Stoss ; 1405-1407, membre de la cour de justice de Thurgovie à Winterthour, et 1408, membre du Grand Conseil. — Voir Hauser : *Die Chronik des Laurentius Bosshart.* — Le même : *Winterthur zur Zeit des Appenzellerkrieges*, où sont encore cités en 1405 WALTI et HANS dans une liste d'hommes portant l'armure. [K. H. et F. H.]

ÆLPLER. Nom d'une famille éteinte de l'Entlebuch. JEAN WALTER, * en 1666, † à Triengen (?) en 1731, fut curé à Marbach en 1694. [P. X. W.]

ÆMMER, FRITZ, méd., originaire de Saint-Beatenberg, * 1867, à Bâle. D^r méd., méd. cantonal depuis 1911, Conseiller d'État et chef du Département sanitaire ; en même temps jusqu'en 1914, Directeur militaire. Il est, de plus, membre du Synode et du Grand Conseil. Ce nom provient de la rivière *Emme* prononcé *Æmme*. — Voir *Basel Staatskalender Adressbuch.* [A. B.]

ÆMSIGEN ou **EMSIGEN** (C. Obwald). Pâturage de la commune d'Alpnach, station du chemin de fer du Pilate. D'après un accord du 11 août 1[illegible], il était depuis un temps immémorial propriété de la corporation [illegible] dem Feld. Celui qui voulait y mener paître son bétail devait payer un droit de quinze livres par tête. Le nom de cette alpe est probablement apparenté aux noms de lieux lucernois Amsig, Amsigen et désigne peut-être d'un ancien nom de famille *Emsig* donc se [illegible] près d'*Emsigen* ou [illegible] au prénom ahd. *Amizo*, *Amiso* (= près des gens d'*Amiso*), voir *SI* I, 242. Förstemann I, 97 ; *FRB* I. — Voir A. Heusler : *Rechtsquellen u. Gem. Land.* [Al. T.]

ÆMTERBUCHER. Nom de deux manuscrits conservés aux archives épiscopales de Coire, que le prof. Gasp. Muoth a publiés en 1897 dans *JHG*, avec une introduction accompagnée de commentaires et d'adjonctions tirés d'un registre de fiefs et d'un [illegible] de la même époque. Le premier de ces manuscrits est intitulé : *Buch der Vestinen so dem Stift Chur zugehoren [illegible] von Ehrnperen, so ein herr u. Bistum zu Chur [illegible] geistlichen u. weltlichen Ständen Gerichten zu[illegible] Hartmanns Zeiten Anno 1410.* Le second a pour titre *Buch der Beamten [illegible] Verhoramtes [illegible]*. Ces deux manuscrits constituent une source précieuse pour l'histoire des Grisons aux XIVe et XVe siècles. [F. P.]

ÆNEAS SILVIUS PICCOLOMINI (1405-1464). Humaniste, éminent représentant d'une famille patricienne de Sienne. De 1432 à 1442, il prit part, sauf une courte

interruption, au concile de Bâle où il fut secrétaire du cardinal-évêque de Fermo, puis secrétaire à la chancellerie et 1er abréviateur. Il fut ensuite membre, puis président de la Députation de la foi. Lors de l'élection pontificale il était maître des cérémonies (*clericus cerimoniarum*), et devint secrétaire du nouvel élu Félix V. Il est l'auteur des *Commentaires sur le concile de Bâle* et des *Dialogues* sur l'autorité de celui-ci. En 1456, il reçut le chapeau de cardinal-évêque de Sienne et deux ans plus tard, fut élu pape sous le nom de Pie II. A sa mort, le nom de Piccolomini fut porté par les enfants de ses deux sœurs, qu'il avait adoptés alors qu'il était cardinal. A. fut un grand protecteur de Bâle à qui il a consacré une description très bienveillante. Cette ville lui doit aussi la fondation de son université en 1460. — Voir K.-R. Hagenbach : *Erinnerungen an ASP.* [A. B.]

ÆNISHÆNSLIN, JACQUES (1796-1856) de Gelterkinden (C. Bâle-Campagne). Avant la séparation du canton, membre du Grand Conseil, de la Cour d'appel ainsi que conseiller communal de Gelterkinden. Après la séparation, il fut président du Tribunal cantonal et de la Cour d'assises de Bâle-Campagne, président du Grand Conseil, puis du Conseil d'Etat et délégué à la Diète; la famille répandue principalement à Gelterkinden et Ormalingen, serait d'après la tradition d'origine huguenote. — Voir AE Bâle, Nachlass J. Merian. [A. B.]

ÆPFELHAUET (JEU DE LA POMME). Ce jeu, qui fut en honneur jusque vers 1870 dans divers cantons suisses, et, plus spécialement dans les sociétés de cavalerie, consiste en ceci : Des cavaliers, lancés au grand galop, doivent chercher à atteindre d'un coup de sabre, une ou quelquefois trois pommes, pendues à une potence. Le départ avait lieu à 20 mètres environ du but, et chaque participant avait droit à deux essais. Dans le canton de Bâle-Campagne, un « touché » comptait pour un point, un coup plein, partageant la pomme, pour 5. Le maximum était ainsi de 30 points pour les deux courses, quand il y avait trois pommes. Ce jeu semble avoir été introduit dans le pays par un officier vaudois ayant servi en Allemagne. — Voir *Die Schweiz*, 1862, p. 80. — *SI* II, 1804. — *SV* 8, 8. [L. B. E.]

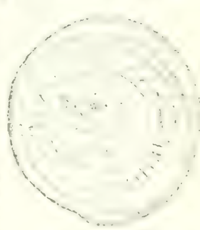
ÆPPLI, ÆPLI, EPPLI, EPPELI, famille de Zurich, de Diessenhofen et de Saint-Gall. Ce nom est primitivement un diminutif du nom de personne ahd. *Abbo, Appo* qui se trouve aussi dans *Abtwil* (voir Förstemann I 2. A. p. 11-12, où *Abbilin* et *Appili* sont indiqués comme noms de personnes déjà au VIIIe et Xe siècle).

A. Canton de Zurich. Famille de conseillers de la ville de Zurich et de seigneurs justiciers à Maur, au bord du lac de Greifensee. *Armoiries:* 1. A l'origine, a un arc-en-ciel [illegible] posé en fasce accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un [illegible] (sceau de Henri 1343-46 et de Rodolphe 1367-1383). 2. D'après l'armorial d'Edlibach de 1488 : d'or au lion de gueules à la queue terminée en plumes de paon, au naturel; cimier, plumet en queue de paon sur couronne d'or (sceau de 1422-1561 et poêle de 1785-1800 à Maur).

La famille portait à l'origine le surnom de « von Gisingen » et apparaît en 1294 comme propriétaire d'une maison à Zurich. Du Conseil depuis 1337. Par l'acquisition du droit de justice et de l'office d'intendant pour l'Abbaye de Zurich à Maur en 1424, cette famille, de marchands à l'origine, se transplanta dans la campagne zuricoise où elle se multiplia rapidement, et fleurit encore.

I. *Eppli,* de Zurich, dits *von Gisingen*. — 1. ALBERT ou ALBRECHT 1294-1307 ou 1322 (?), propriétaire à la Schwendengasse en 1294. † 15 septembre, d'après l'obituaire du chapitre de Zurich. Son frère ou fils est JEAN 1307-1324 (?). — *UZ* VI-XI. — 2. HENRI 1334-1359. Membre du Natalrat de 1357 à 1359. Il fonctionna souvent comme arbitre, inspecteur des édifices [illegible] de la ville en 1351-1352; comme tel, il dirigea la transformation de l'hôtel des monnaies en maison des Conseils [illegible] zum Ruden ». En 1351, co-administrateur du « deutsches Haus »; en 1353-1356, [illegible] de la ville et [illegible] banneret. Sa maison était dans le quartier « auf Dorf ». Il épousa Anna v. Albis, fille du meunier Friedrich. Cette dernière, devenue veuve, acheta, le 7 avril 1362, des trois frères Brun, le moulin Bonzisbühl sur la Sihl. En 1367, elle dota sa fille Anna, nonne à Oetenbach, des recettes de ce moulin. A la suite de relations coupables avec le prévôt du chapitre du Grossmünster, Bruno Brun, elle fut bannie de la ville pour dix ans, en 1371 ou 1373. — Voir W. Frey : *Beitr. z. Finanzgesch.* Supplém. 12 et 13. — Merz : *Wappenbuch von Aarau*, p. 325. — 3. JEAN, 1358-1393, négociant. En 1364, il avait la surveillance de la monnaie de la ville. Il acquit, avec sa femme, en 1379, des terres à Kusen, près Kusnacht, et en 1387, de la fille du chevalier Gottfried Mulner, le domaine de Friesenberg avec l'emplacement du château et les dépendances sur la pente de l'Uetliberg. En 1389, il achète plusieurs boutiques à Zurich. Il est élu avoyer de la corporation du Safran au Baptistalrat de 1393. Sa succession passe, en 1401, à la famille de sa femme Adélaïde Schutz. — 4. RODOLPHE, 1366-1383, fils du n° 2. En 1366, il est banni pour dettes envers l'Abbesse de Zurich par le tribunal impérial de Rottweil ; ses biens, parmi lesquels plusieurs maisons, ceux de son frère Frédéric et ceux de sa mère, échurent à l'Abbesse. — Voir *Stadtbücher* I et *Steuerbücher* I ; *Weber, Mulner* I-III. — 5. HENRI, noble, beau-frère du bailli de Gruningen, Henri Hagnauer. En 1421, au carnaval, le conseil lui remit, comme bailli de Greifensee, le château de ce nom. En 1424, il acquit pour 431 florins du Rhin, le droit de justice de Maur sur le Greifensee, de Ulrich de Lommis et de sa femme Figura Bletscher, de Zurich. Sa fille Anna était nonne à Oetenbach en 1431. Æ. fut probablement le premier de sa famille à porter dans ses armes le lion à la queue de paon, cela à la suite probablement d'une concession impériale. Son premier sceau au lion se trouve sur des documents de 1422 et 1430; dans le dernier il est expressément mentionné H. Eppli v. Mure (AE Zurich, Spanweid 42 43. *Almosenamt* 17). De lui sont issus les Æ. de Maur, Fallanden, etc. qui, depuis le XVe s. habitèrent la mairie de Maur et la cour de Rohr près Fallanden, et y existent encore. — *Stadtbücher* II, p. 329. — AE Zurich. B. VI, 305, f° 67 b.

II. *Eppli*, de Maur (Mairie) et Fällanden (Rohr). Cette dernière commune et la famille portent les mêmes armes. Les Æ. se répandirent à Dübendorf, et au XVIe s. à Kaltenstein Kusnacht, Zumikon, Hegnau, Schonenberg, Wadenswil, et enfin dans les districts de Pfäffikon et de Bulach.


Sceau de Henri Eppli, 1429.

L'ancêtre commun est HENRI, de Zurich, bailli de Greifensee en 1421. En 1460, il vendit son droit de justice à Maur, à noble Engelhard, de Zurich. Cependant, en 1507, JEAN Æ. est encore dit bailli de Maur. La famille acquit de nouveau le droit de justice en 1502 (?) et le vendit définitivement en 1652 à Jean Burkhard, de Zurich (Voir Keller-Escher : *Gesch. der Familie Grebel*, p. 35. — P. Schweizer : *Gesch. der Familie Schweizer*, p. 16). La famille de Maur resta jusqu'au XVIIe s. incorporée à la tribu des Constables, mais ne s'occupa dès lors que d'agriculture et de pêche. A la bataille de Cappel, 1531, tombèrent JOACHIM et HENRI, de Dübendorf, fils de JEAN, bourgeois de Zurich, qui y était établi depuis 1471 ; FELIX, de Maur, JOACHIM, de [illegible] Maur. En 1738, CONRAD et JEAN JACOB en 1743, HENRI, avec femme et enfants, tous de Maur, émigrèrent en Pensylvanie; FELIX, s'établit en 1737 à Dornach. AE Zurich, *Ges. Stadt u. Land*, 3 [illegible]. — 1. OSWALD, cité avec son frère Erhard, bourgeois de Zurich en 1443, il possédait un bien franc à Maur, et reçut en 147[illegible] en [illegible] de l'Abbesse de Zurich, Anna von Hewen, l'intendance de Maur. † avant 1502 ; il laissa 4 fils. AE Zur., B VI 306. — *Hegi*, *Urbar*. — 2. HENRI, bailli à Maur, fils du n° 1, cité en 1502 et 1516 avec ses frères Grosshans, Kleinhans et Jacob, il scella en 1502 et 1507 avec les nouvelles armes (Kirchenarchiv Maur et AE Zurich). — 3. JACOB, 1502-1564, frère

du nº 2, prit part, en 1515, à la campagne de Milan (bataille de Marignan). En 1550, il appose son sceau comme chef de la justice (AE Zur., Actes Greifensee). — 4. JOSE, emploie en 1561 un sceau avec les nouvelles armes (AE de Maur; AE Zur., Actes Greifensee). Vitrail avec ses armes, de 1565, dans le *Auktions-Katalog der Sammlung Vincent in Konstanz*, nº 132 (*MAGZ* XXII, 6). — 5. JEAN-HENRI, de Oberhausen (Com. Stäfa), * 1729, capitaine, précédemment juré, prit part aux troubles de Stäfa de 1794-1795. Au plaid de mai, du 12 mai 1795, à l'issue des délibérations du tribunal, à Stäfa, il se présenta avec trois autres vieillards devant la cour et fit la proposition commune d'envoyer des délégués à Küsnacht pour y prendre connaissance et copie des documents de 1489 et 1532 : la Sentence de Waldmann et la Lettre de Cappel. A la suite de cette démarche, il fut cité devant les Hauts Baillis, la Commission d'honneur et le Grand Conseil, à Zurich. Se conformant à une décision communale il ne se présenta pas. Il fut condamné avec Hurlimann, Kunz et Ratis à une amende collective de 2000 florins et à l'expulsion à vie des assemblées de commune. — Voir Leuthy : *Gesch. des Kts. Zurich 1794-1830* I, p. 82 et 153. — AE Zurich, A 143.5. — 6. *Jean*, de Maur, * 26 novembre 1815, arrière-petit-fils de Félix (1763-1843) et petit-fils de Jean, tous les deux maîtres d'école. Après une jeunesse pénible, il devint instituteur et, en 1836, fut admis dans le synode scolaire du canton ; il pratiqua d'abord à Riedikon, près d'Uster, et dans quelques autres endroits, puis de 1841 jusque près de sa fin, à Obermeilen. Là, à côté de sa profession, il s'occupa d'antiquités et les collectionna. En janvier 1854, il découvrit près de son habitation, dans la baie de Dollikon, les premières constructions lacustres de la Suisse. Il rassembla les objets trouvés dans cette station, reconnut qu'ils provenaient d'un ancien établissement d'êtres humains, et fit part de sa découverte à la Société des Antiquaires de Zurich. Cette communication fut le point de départ des recherches retentissantes de Ferdinand Keller, président de la dite société. On doit à Æ. un plan de situation de la station lacustre d'Obermeilen, publié dans *MAGZ* IX, tabl. I, fig. I. Il est, en outre, l'auteur de : *Die Entdeckung der Pfahlbauten in Ober Meilen, Gewidmet den Ehr. Mitgliedern der Zürch. Schulsynode*, Stäfa, 1870. Ferdinand Keller s'éleva contre les tendances de cet écrit dans *Einige Bemerkungen über die Flugschrift des Herrn Æ. betr. die Entdeckung der Pfahlbauten*, Zur. 1870. Æ. résigna ses fonctions d'instituteur d'Obermeilen en mai 1886 et mourut le 7 juin suivant. — *MAGZ* IX, p. 68. — *ASA* V (1886), p. 325. — Gottf. Kuhn dans *Jahresbericht der Schweiz. Gesch. f. Urgesch.* VIII (1915), p. 8 (avec portrait). — Voir aussi *Gemeindechronik von Maur* (1913, MS de G. Kuhn), à la Bibl. Centrale de Zurich. — 7. JEAN-LOUIS, [illegible] Fallanden, * 25 mars 1834. Instituteur à 18 ans, à [illegible] en 1852, puis à Illnau en 1854. En 1861, il accepta un appel de Winterthour. Excellent pédagogue, il avait le don d'enseigner aux petits comme aux élèves des cours complémentaires. Pendant plusieurs années directeur d'école, il fut aussi membre des Comités des Colonies de vacances, de la station laitière et de l'asile pour enfants. Devenu bourgeois de Winterthour, il célébra, le 30 mai 1902, le cinquantenaire de son enseignement. † le 1er août 1903. — Voir *Landbote* 1902, nos 128, 129, 1903, nº 181. — 8. EMILE (J.-Ernst) 1855-1918, membre du Conseil de commune de Zollikon 1882-1913 qu'il présida de 1902 à 1913. Sous sa direction Zollikon passa, de commune paysanne qu'il était, à la situation [illegible]. Représentant de Zollikon au Grand Conseil de 1902-1911. Inspecteur des routes cantonales. — *ZWChr.* 1918, p. 359 (avec portrait). — 9. ARNOLD-EMILE (E.-Schmid), de Riesbach-Zurich, * 1856, fondé de pouvoirs de l'Institut de crédit suisse, major d'infanterie. Il a publié deux volumes de poésies lyriques : *E[illegible]*, 1885, et *[illegible] am Wege*, 1907, et une série de [illegible] *Neumünstergemeinde* qui ont paru d'abord dans la *ZWChr.* 1912, nos 1-11, et contiennent des souvenirs de jeunesse. Au début de la guerre européenne, il écrivit une monographie d'histoire militaire : *Die Belagerung von Belfort i. J. 1870-71*, Bâle, 1915. Il est aussi l'auteur de festspiele et de poésies d'occasion. — Voir Barth et les bibliographies du *ZT* 1886 et ss. — 10. CARLOS-AUGUSTE (E.-Wild) * 1858, frère du nº 9, professeur au technicum de Winterthour de 1882 à 1900, depuis, directeur d'une fabrique de sécateurs à Zurich, et président du conseil d'administration de la maison Orell Fussli S. A. à Zurich. — 11. AUGUSTE (A.-Eschmann), * 1859, de Baumа (C. Zurich), fils de l'instituteur secondaire Jean-Henri 1828-1907. De 1883 à 1897, instituteur secondaire à Zurich, où il obtint, en 1894, le grade de docteur. En 1897, nommé professeur de géographie aux écoles cantonales de Zurich, comme successeur de J. J. Egli, il enseigna la géographie à l'école industrielle et à l'école de commerce. Depuis 1909 il se consacra uniquement à ses cours de géographie et de géologie à l'école industrielle. Æ. a publié entre autres : *Erosionsterrassen und Glazialschotter in ihrer Beziehung zur Entstehung des Zürichsees*, Thèse, 1894 (Publ. aussi dans les Matériaux pour la carte géologique de la Suisse, liv. 34, Bern, 1894). — *Aus der Geschichte der Erde*, 4 conférences, 1897. — *Die Geologie des Kts. Zug*, 1904. — *Geschichte der Geologischen Kommission der schweiz. Naturforschenden Gesellschaft* (*Festschrift zur 100 jährigen Jubelf. der SNG*, 1915). — En collaboration avec A. Huber : *Der schweiz. Schulatlas hgg. von der Konferenz der Kant. Erziehungsdirekt.* *Jahrb. des Unterrichtswesens in d. Schweiz*, 1908. — Pour le *DGS*, Æppli écrivit l'article *Alpes*, ainsi que la plupart des articles concernant la géographie physique du canton de Zurich. — Voir *Gesch. der Kantonsschule Zürich*, 1833-1908, Zur. 1910. [T. H., J. F., A. M. et K. H.]

B. Cantons de Saint-Gall et de Thurgovie. — III. *Æpli*. Famille de Diessenhofen (APPLI) issue de JEAN, secrétaire de ville à Kaiserstuhl, et frère de Henri, de Fallanden (voir Æ. de Zurich, nº 5). *Armoiries* : d'azur au lion d'or à la queue terminée en plume de paon au naturel; cimier, une queue de paon. — 1. JEAN-URBAIN, 1638-1717, recteur de l'hôpital. — 2. JEAN-CONRAD, 1667-1744, conseiller. — 3. JEAN-URBAIN, 1694-1757, juge de la ville. — 4. CHRISTOPHE, 1698-1779, graveur de mérite et maître des célèbres graveurs de sceaux et médailles Forster, Boltshauser et Wegelin (voir *SKL* I 12). — 5. JEAN-CONRAD, 1707-1787, étudia d'abord à Diessenhofen, puis la médecine à Zurich et Strasbourg. A Bâle, il se fit connaître très tôt comme oculiste. De retour à Diessenhofen, il eut des cures heureuses et se fit un nom réputé ; il fut aussi avoyer de la ville. Æ. a laissé huit enfants, dont Jean-Melchior qui suit. — 6. *Jean-Melchior*, 1744-1813, médecin célèbre et écrivain médical, fut médecin de la cour et du prince de Hohenzollern-Sigmaringen. Après avoir fait avec son père de la chirurgie et de la botanique pratique, il étudia la médecine à Zurich et Tübingue, où il subit ses examens en 1765. Peu après, il prit la place de son frère décédé [illegible] à Andelfingen [illegible] et par des cures heureuses autant que par ses écrits, il se fit un nom, déploya une grande activité et fut aussi membre de plusieurs sociétés savantes. Æ. s'occupa aussi de politique, en particulier de la libération de la Thurgovie, et se mit à la disposition du gouvernement helvétique et de celui de son canton. Il fut sous-préfet de Gottlieben-Thurgovie pour le gouvernement helvétique, puis président de district, vice-président du conseil de santé et membre du conseil de l'instruction publique. Il mourut à Constance des suites d'une attaque qui l'avait condamné à l'immobilité. Pendant sa carrière médicale, il s'intéressa spécialement à l'amélioration des conditions d'accouchement et a combattu les épidémies. — Voir Alex. Æpli : *Denkmal auf J.-M. Æpli*, St. Gallen, 1815. — *Thurg. Neuj. Blatt*, 1878. — *ADB* I, 130 [illegible]. — 7. *Alexandre*, Docteur-médecin * à Diessenhofen le 14 janvier 1767, † à Saint-Gall le 8 mai 1832, fondateur de la [illegible] saint-galloise. Il pratiqua d'abord à Diessenhofen, puis à Trogen ; il s'établit enfin à Saint-Gall en 1798, où [illegible] membre des autorités [illegible] du canton du Säntis en 1798, vice-président en 1803, président du Conseil sanitaire du canton de Saint-Gall depuis 1815, fréquemment membre du Grand Conseil [illegible] et du Conseil communal, membre [illegible] sociétés scientifiques et d'utilité publique, [illegible] de la propagation de l'hygiène bien comprise dans le peuple, et auteur d'écrits médi-

caux. — Voir Ehrenzeller : Jahrb. d. Stadt St. Gallen, 1832, p. 79 ss. — Burgerbuch d. Std. St. Gallen 1910. — 8. ALEXIS-THEODORE, fils du n° 7, 1814-1896, Dr médecin, à Saint-Gall, pendant nombre d'années membre du conseil sanitaire et président de la Société de secours. 9. *Arnold-Otto*, homme d'État, * à Saint-Gall le 22 août 1816, † le 4 décembre 1897, fils du n° 7. Il suivit les écoles de sa ville natale, puis, pendant quinze mois, l'Académie de Lausanne pour se vouer ensuite à l'étude du droit dans les Universités de Heidelberg, Berlin et Zurich. En 1840, il entra dans l'administration saint-galloise comme sous-greffier du tribunal, fut nommé juge cantonal par le Grand Conseil en 1849 et en 1851 entra au Conseil d'État où il resta jusqu'en 1873. De 1873-1883, il fut président du Tribunal cantonal. Il eut une activité méritoire comme membre du synode et du conseil de l'Église évangélique nationale du canton de Saint-Gall. Il présida en outre, de 1867-74, la société cantonale d'utilité publique et de 1876-83 celle des amis des arts. Comme Conseiller d'État saint-gallois, il eut [illegible] à partir avec la diplomatie autrichienne avec laquelle il devait entretenir plus tard de bonnes relations. Il fit établir au printemps 1866, en faveur du fils de Charles-Antoine de Hohenzollern, le prince Charles, qui allait monter sur le trône de Roumanie, des passeports avec des noms d'emprunt et des buts de voyage fictifs, au moyen desquels ce dernier put, avec son compagnon, voyager sans obstacle à travers l'Autriche et la Hongrie juste avant l'explosion de la guerre pour la suprématie en Allemagne. Pendant plus de vingt ans A. fut en correspondance intime avec Charles-Antoine, ce prince si remarquablement cultivé et à l'esprit novateur. Voir *Korrespondenz [illegible] A. u. Karl Anton von Hohenzollern*, par [illegible] *Beiträge zur St. Gall. Gesch.* 1904. En 1849 il fut élu député saint-gallois au Conseil des États où il demeura, sauf quelques interruptions, jusqu'en 1873, année où il entra au Conseil national dont il fut président. Depuis 1849, il eut une vie pour ainsi dire double, faisant face aux charges officielles de son canton et aux obligations que lui imposait la ville fédérale. Sa compagne, Sabine de Gonzenbach, qu'il épousa en 1850 († 1869), femme d'un esprit fin, l'accompagna dans ses pérégrinations politiques et lui créa dans les deux villes un intérieur agréable. Il appartenait au parti radical mais ne fut pas un homme de parti, il plaçait toujours le bien général au-dessus des intérêts du parti. Il en donna la preuve en 1852 lorsqu'il fallut trancher cette question : le reliquat des frais de la guerre du Sonderbund ne pourrait-il pas être remis aux cantons vaincus? En qualité de rapporteur de la commission du Conseil des États auquel la question avait été soumise, il contribua à donner une solution satisfaisante à cette affaire pénible. En 1860 il fut chargé de se rendre à Genève pour liquider l'affaire de l'expédition de Savoie et les troubles qui s'ensuivirent, ce qui lui valut la bourgeoisie d'honneur de cette ville. Lorsqu'en 1883 notre ministre plénipotentiaire à Vienne, le Dr J. von Tschudy, se retira, le Conseil fédéral nomma A. pour lui succéder. Il accepta cette place honorable avec joie et cela d'autant plus que comme Saint-Gallois il lui tenait à cœur de régler la question de la correction du Rhin au sujet de laquelle des pourparlers venaient d'être entamés avec l'Autriche. Le 30 décembre 1892 la convention austro-suisse sur la correction du cours du Rhin était signée. En 1893, une maladie des yeux le contraignit à prendre sa retraite. Il rentra dans sa ville natale où il passa ses dernières années. Durant l'époque de son activité politique, il s'intéressa aux études historiques ; il écrivit une dissertation sur les droits de juridiction de la Suisse sur le lac de Constance, elle a paru dans le fascicule XII des *Mitteilungen des hist. Vereins von St. Gallen*, société dont il était membre fondateur; pendant ses dernières années encore il s'intéressa vivement à toutes les questions scientifiques ou d'intérêt public (voir *ADB* 46, 25). — 10. ALFRED-JEAN, Dr en théologie et doyen à Gachnang, second fils du n° 7, de Diessenhofen et Saint-Gall, * à Saint-Gall le 18 octobre 1817. Il fut consacré en 1841, pasteur à Schönengrund en 1842 ; en 1847 pasteur à Stettfurt (C. Thurgovie) et de 1855 à 1898 à Gachnang, aussi inspecteur des écoles secondaires, dès 1856 membre et à plusieurs reprises président du conseil de l'Église évangélique de Thurgovie, 1858 secrétaire, 1862 camérier, 1866-1898 doyen du chapitre de Frauenfeld, membre et souvent président du synode évangélique de Thurgovie, de 1867-1898 délégué aux examens de théologie des cantons concordataires, membre du conseil de surveillance de l'école cantonale de Frauenfeld et de la commission de revision de la traduction allemande de la Bible, instituée par la conférence ecclésiastique suisse, 1897 Dr en théologie *honoris causa* de la Faculté de théologie de l'Université de Zurich ; il résigna ses fonctions en 1898 et vécut à Zurich jusqu'au 29 octobre 1913 où il mourut le jour anniversaire de sa quatre-vingt-seizième année. — 11. ALEXANDRE-CHARLES-THÉODORE, * 15 avril 1852, † 1er mai 1916, fils du n° 8, étudia la médecine à Zurich, et après un séjour à l'étranger, s'établit à Saint-Gall. Médecin de district en 1888, et pendant 31 ans directeur de la maternité et de l'institut pour sages-femmes ; lieutenant-colonel sanitaire et médecin de l'ancienne VIIe division. — *St. Galler Nbl.* 1917, p. 69. 12. ALFRED-CHARLES, * 1863, fils de 10, médecin à Zurich. — 13. ALEXANDRE-OTTO, * 1870, fils de 10, fit des études de droit, devint greffier du Tribunal de Kreuzlingen et en 1900 fut appelé au poste de greffier du Tribunal cantonal à Frauenfeld. Peu après, il fut encore secrétaire de ville et en 1903, secrétaire général de l'Exposition nationale d'agriculture à Frauenfeld. En 1907, il entra au Conseil d'État, chef du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture, puis de celui de Justice et Police. Élu au Conseil des États en 1919, il abandonna son siège au [illegible]. [illegible]

Arnold-Otto Aepli.

ÆRCHEMBOLDINGEN, propriété d'une famille de paysans libres, près Luthern (Com. Romerswil, C. Lucerne). Voir [illegible].

ÆRGŒW, ÆRGEUW. Voir ARGOVIE.

ÆRNE, *Jacob.* Voir ERNI.

ÆRNEN. Voir ERNEN.

ÆRNEN ou **ERNON,** *Jean* **d',** chanoine de l'Abbaye de Zurich qui pénétra de force dans l'église d'Altdorf (Uri) et en exigea la remise de la part du prieuré de Gestelen. On connaît un acte du pape Innocent IV à ce sujet daté de Lyon le 19 octobre 1248. Sa patrie est probablement Ernen dans le Valais. — [illegible] Wyss *Gesch. der Abtei Z.* n° 116. — *UZ* II n° 737. — O. Ringholz *Gesch. des Klosters Einsiedeln*, p. [illegible]. [illegible]

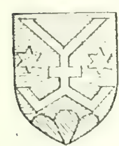
ÆRNI, ERNI. [illegible] de prénoms abrégés comme *Arnold*, *Arnolf* [illegible] voir Förstemann I 2. A. p. 140 141.

A. **Canton d'Argovie.** Ancienne famille d'Aarburg. — 1. [illegible] l'un des [illegible] membres [illegible] Conseil helvétique en 1798. Il fut [illegible] deux autres membres et trois représentants au Sénat helvétique pour recevoir à Aarau le général Schauenburg et le commissaire Lecarlier, 14 [illegible] 1798. [illegible] Grand Conseil [illegible] 1799 [illegible] Directoire [illegible] [illegible] — Voir ASHR 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9. — 2. FRANÇOIS-THÉODORE, * à [illegible] en 1853 [illegible]

vent pour la plupart en Amérique, sont des scènes de la vie du peuple et des paysages du Midi.

B. **Canton de Berne.** Familles bourgeoises du canton de Berne. — En 1347, HENRI Ernis à Thoune. — FRIDOLIN, * 1865, notaire en 1891, président de tribunal à Belp en 1902, lieutenant-colonel d'infanterie.

C. **Canton de Soleure.** Famille bourgeoise éteinte de la ville de Soleure. *Armoiries* : d'azur à la marque de maison d'or formée d'un W surmonté d'un Y en sautoir, accompagnée de deux étoiles d'or et trois monts de sinople en pointe. — 1. NICOLE, cordonnier, reçu bourgeois en 1408. — 2. NICOLAS, charpentier, de Kriegstetten, bourgeois en 1540. — 3. NICOLAS, Grand conseiller, 1544, Jungrat 1551. — 4. NICOLAS † 1611, Grand conseiller 1570, Jungrat 1578, Altrat 1584, bailli de Flumental 1591, de Kriegstetten 1607. La famille s'est éteinte en 1759. — Voir *LL* 6, 415. — Franz Haffner : *Geschlechterbuch*.



D. **Canton de Zurich.** — HENRI, premier chapelain, en 1465, de l'autel des SS. Fabien et Sébastien à Eglisau (C. Zurich) avec prébende pour la messe du matin. — A. Wild : *Am Zürcher Rhein* I, p. 155. [F. H.]

AÉRO-CLUB SUISSE. Société ayant pour but le développement et l'étude de l'aéronautique. Siège social à Berne. Seul pouvoir sportif suisse reconnu par la Fédération aéronautique internationale, à laquelle il est affilié et dont il observe les règlements. Fondé le 8 septembre 1901 par fusion immédiate avec la Société suisse d'Aérostation, créée à Lausanne en 1900 sous la présidence de M. Albert Barbey, et qui fut la première société aéronautique en Suisse. La présidence du nouveau club fut donnée au colonel d'État-major Théodore Schaeck, de Genève, qui avait été le promoteur de l'aérostation militaire (voir Schaeck). On attribua la vice-présidence à M. Albert Barbey. Dès 1902 le club s'occupa d'organiser des ascensions, d'abord avec un ballon loué à un fabricant d'Augsbourg, puis avec des ballons achetés par le club ou par ses membres. En 1907, le ballon suisse *Cognac*, piloté par M. V. de Beauclair, se classa second au grand concours international annuel dit « Coupe Gordon Bennett d'aérostation ». En 1908, le ballon « Helvétia », monté par le colonel Schaeck et le 1er lieutenant Emile Messner se classa premier dans cette grande compétition, partant de Berlin le 11 octobre, à 3 h. 59 pour aller atterrir à Bourget (Norvège) le 14 octobre, à 5 heures, couvrant une distance de 1212 km et tenant l'air pendant 73 heures, ce qui constituait le record du monde. De ces 73 heures, 43 furent passées au-dessus de la mer. L'épreuve devait, aux termes du règlement, être courue l'année suivante dans le pays du vainqueur, la coupe Gordon Bennett 1909 fut disputée à Zurich. Le vainqueur fut l'Américain Mix. La Suisse fut encore représentée à la coupe Gordon-Bennett de 1910, à Saint-Louis (Amérique) par le colonel Schaeck et le capitaine Messner, qui se classèrent 4me et 5me. L'Aé. C. S. engagea plusieurs ballons aux coupes Gordon-Bennett de 1912, à Stuttgart, et 1913, à Paris.

En 1910, l'Aé. C. S., dont le développement devenait toujours plus considérable, se subdivisa en trois sections : Mittelschweiz (Suisse centrale), à Berne, Ostschweizerischer Verein für Luftschiffahrt (Association aéronautique de la Suisse orientale), à Zurich, et Section romande, à Lausanne. L'année suivante, le Club suisse d'aviation, fondé entre temps, à Genève, fut admis comme quatrième section. Les sections sont autonomes. Elles ont leurs représentants au Comité central et à la Commission sportive qui constituent les deux pouvoirs suprêmes en matière administrative et sportive.

Ascension de l'[illegible], capitaine Spelterini, le 17 juin 18[illegible] à Neuchâtel.

L'Aéro-Club suisse a joué un rôle de premier plan dans la vie aéronautique suisse. Dans le domaine de l'aérostation civile, il a entièrement centralisé l'activité sportive et c'est par ses sections ou par ses membres qu'ont été organisées toutes les grandes manifestations et ascen-

sions. En aviation, son activité a été également considérable bien que là l'initiative privée se soit fait une large place. C'est sous les auspices de l'Aé. C. S. que s'est constitué, sous la présidence de M. Emile Messner, le Groupe aéronautique international de l'Exposition nationale suisse de 1914, grâce auquel la Suisse s'est trouvée, au début de la guerre en possession de plusieurs appareils qu'elle a pu utiliser pour l'armée. Il a enfin représenté la Suisse à toutes les conférences internationales ayant trait à la navigation aérienne. L'Aé. C. S. et ses membres ont organisé entre 1902 et 1916, 387 ascensions, auxquelles ont pris part environ 1500 personnes. Il a seul qualité pour délivrer les brevets internationaux de pilote d'aérostat, de dirigeable ou d'aéroplane, les épreuves devant être subies sous le contrôle de commissaires sportifs désignés par lui et les procès-verbaux approuvés par la Commission sportive. La délivrance du brevet international de pilote aux Suisses qui subissent leurs épreuves à l'étranger ne peut être effectuée qu'avec l'assentiment de l'Aéro-Club suisse. [R. W. [illegible]]

AÉRONAUTIQUE et AÉROSTATION

A. **Aérostation civile** (Aéronautique civile). Jusqu'en 1785 nous trouvons en général peu de chose dans la littérature suisse sur l'aérostation et l'aéronautique. La presse de 1783 attira bien l'attention sur l'invention des frères Mongolfier, et la *Zürcher Freitagszeitung* y ajouta toutes sortes d'anecdotes édifiantes sur l'aéronautique. Le 10 mai 1785, le professeur Breitinger, qui fut certes le premier en Suisse, fit monter un ballon de la place de la Limmat à Zurich, devant un nombreux public, survola plusieurs heures la ville et finalement atterrit près de Wallisellen. Dans les dix années suivantes les journaux suisses ne consacrent que quelques notices aux progrès de l'aéronautique. Du reste notre pays semble avoir peu pris part à cette découverte. C'est seulement depuis 1870, à la suite des magnifiques exploits des assiégés de Paris, qu'il semble se produire en Suisse un mouvement en faveur de l'aérostation, du moins en ce qui concerne la théorie, sans qu'il en soit résulté des applications pratiques. Pendant nombre d'années, la Suisse hébergea un des premiers inventeurs de ballons dirigeables, l'ingénieur Hæhnlein, qui construisit à Vienne, en 1872, un dirigeable, encore très apprécié aujourd'hui du point de vue technique, mais qui n'eut pas de succès à cause de la faiblesse de ses moteurs. Hæhnlein demeurait à Frauenfeld ; il travailla à la fabrique Martini comme premier ingénieur jusqu'à sa mort, au commencement de ce siècle. Il fut l'excellent conseiller de plus d'un débutant qui se sentait attiré vers l'aérostation. Dans l'aéronautique active, ce fut le capitaine Spelterini, bien connu, qui le premier, le 6 juillet 1891, de Berne, organisa une série de courses en ballon dans les principales villes suisses. En cette même année, le comte Zeppelin faisait sa première ascension sous la conduite de Spelterini, et atterrissait à Lucerne. Spelterini a fait 561 ascensions dans tous les pays, parmi lesquelles beaucoup de traversées des Alpes, ainsi que des ascensions ayant un but scientifique.

Alb. Barbey fonda en 1900, à Lausanne, la première association suisse d'aérostation sous le nom de « Société suisse d'aérostation ». Cette Société fusionna en 1901 déjà avec l'*Aéro-Club suisse* fondé par le Colonel d'État major général Théod. Schaeck. Par cette fondation, l'intérêt pour l'aérostation se développa rapidement. La propagande se fit par des conférences, et dès 1902 des amateurs firent, seuls, des ascensions avec le ballon *Augusta* qui leur était loué. Schaeck s'efforça de former rapidement un certain nombre d'aéronautes capables, les courses devinrent plus fréquentes d'année en année. En 1903, l'Aé. C. S. acquit le ballon *Mars*, auquel vint s'ajouter en 1906 le ballon privé *Cognac*, propriété de MM. de Beauclair et de Gebhard Guyer, à Zurich ; ensuite le ballon *Pommern* du baron von Hewald s'associa pour un vol avec passagers. L'activité aéronautique se développa en rapport avec cette augmentation du parc des aérostats, et nous voyons de Beauclair concourir à l'étranger en qualité de pilote. En 1908 le dirigeable *Helvetia* s'associe au parc d'aérostats suisses, et gagne, dans la même année, le prix Gordon Bennett pour la Suisse, dans le parcours Berlin-Norvège.

Ce fut le signal d'un plus grand développement de l'aérostation. En 1909, l'Aéroclub acquiert le dirigeable « Saint-Gothard », le parc s'augmente ensuite du dirigeable privé « Azurea » de M. Givaudan à Genève. Dans les années suivantes vinrent s'ajouter le « Blitz », le « Skaal », le « Théodore Schaeck » et le « Léman », ce qui en y ajoutant le « Sirius » de Spelterini, porte à 10 le nombre des aérostats suisses. Il reste à ajouter que la Suisse est en possession du plus grand aérostat qui fut jamais construit, le « Suchard », de 8000 m³ de contenance qui devait survoler l'Océan en 1910. Jusqu'au milieu de 1919, 387 voyages au total ont été entrepris avec ces aérostats, bien que les voyages aériens fussent interdits depuis 1917. Le 3 octobre 1909, 17 ballons se disputèrent la coupe Gordon Bennett ; ce fut l'Américain Mix qui la gagna. A la suite de ce concours international aérien, un concours de vitesse et d'espace fut organisé, 67 dirigeables y prirent part, nombre qui n'a nulle part été atteint. Les organisateurs zuricois de ce concours y admirent les ballons dirigeables. C'est en ces années que Zeppelin faisait, sur le lac de Constance, ses essais qui eurent de brillants résultats ; il réussit quelques incursions en Suisse. Dans la même période, Parceval tentait ses essais avec ses ballons non rigides. Ce fut l'occasion d'inviter à Zurich les représentants des deux systèmes avec leurs dirigeables. Malheureusement, Parceval seul put venir ; ses nombreuses randonnées fort réussies firent sensation.

Dans la suite l'industrie étrangère prit l'aéronautique en mains. A Lucerne s'ouvrit un grand parc pour ballons dirigeables où, plusieurs années durant, des parties d'aviation pleinement réussies eurent lieu sur des dirigeables français et allemands. Notre unique pilote de dirigeable, capitaine Sant-Elu fit sa première école à Lucerne, plus tard à Dusseldorf et compléta son instruction à Berlin. Il est naturel que dans ces années une foule de projets concernant les dirigeables prirent naissance en Suisse, et que d'innombrables personnes, initiées ou non, s'emparèrent de cette question. C'est ainsi que s'ouvrit à Genève une entreprise de construction de dirigeables, sous la direction de M. Liventhal ; alors que l'architecte Chiodera, de Zurich, s'occupait à réaliser des idées nouvelles sur l'aérostation, vinrent s'ajouter les projets de MM. Adrien Baumann et Imbelhorn, mais qui ne sortirent pas de la période des tâtonnements et des difficultés financières.

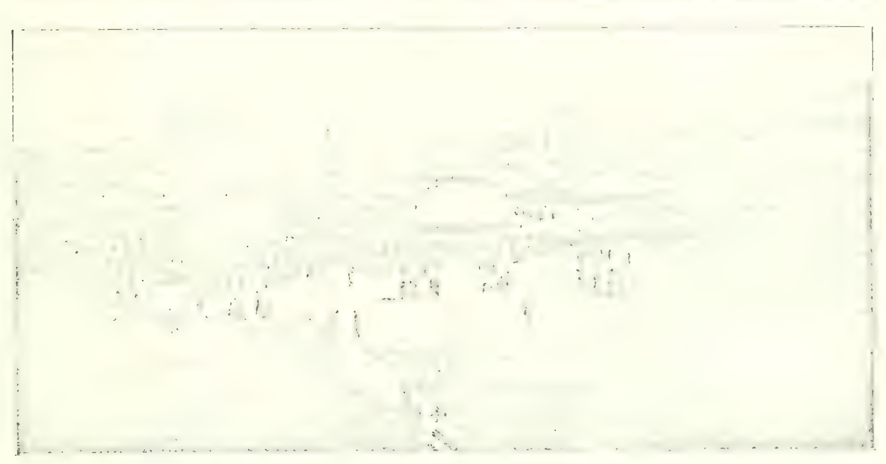
Jusqu'en 1914, nos ballons suisses prirent part à presque tous les concours internationaux et nos pilotes formés à bonne école se rangent parmi les adversaires les plus redoutés. Prirent part aux concours d'aéronautique Gordon Bennett pour la Suisse :

Berlin 1908, 2 ballons : *Helvetia* avec Schaeck et Messner, *Cognac* avec de Beauclair et Dr Biehly. — Zurich 1909, 3 ballons : *Helvetia* avec Schaeck et Armbruster, *Azurea* avec Messner et Givaudan, *Cognac* avec de Beauclair et Dr Biehly. — Saint-Louis, U. S. A. 1910, 2 ballons : *Helvetia* avec Schaeck et Armbruster, *Azurea* avec Messner et Givaudan. — Stuttgart 1912, 3 ballons : *Helvetia* avec Spelterini et Mettet, *Azurea* avec R. O. Muller et D. Jacob, *Zurich* avec de Beauclair et Dr Biehly. — Paris 1913, 2 ballons : *Helvetia* avec Armbruster et Schaeck, *Zurich* avec de Beauclair et Dr Biehly.

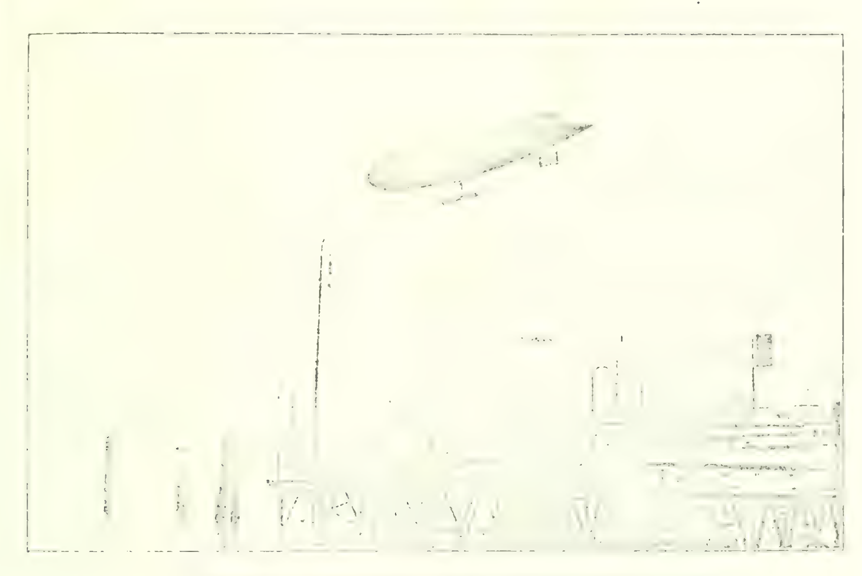
Nos pilotes suisses prirent part à d'autres concours moins importants, et au pays même il y eut toute une série de concours nationaux. En tout cas au moment de la déclaration de guerre l'aéronautique suisse était en pleine voie de prospérité, et à n'en pas douter, son activité aurait pris plus d'extension encore, si la guerre n'était venue tout paralyser du fait que tout le matériel dût être mis à la disposition de l'armée. Au moment où nous écrivons on peut prévoir que le développement de l'aérostation pourra bientôt reprendre. L'intérêt général est resté le même, il n'y aurait qu'une diminution du matériel à constater. Il va falloir [illegible] construire à nouveau. Les [illegible] à l'armée plutôt à cause des grands frais qu'ils entraînent et faire place au [illegible] aérostat. Le gaz d'éclairage pour gonfler les ballons [illegible] le remplacera avantageusement, qu'on le [illegible] dans

des tubes ou qu'on l'utilise directement au sortir de la fabrique. Des établissements fabriquant de l'hydrogène sont à notre disposition, dès à présent, à Monthey (Valais), Steffisbourg (Berne), à Altdorf et à Lucerne.

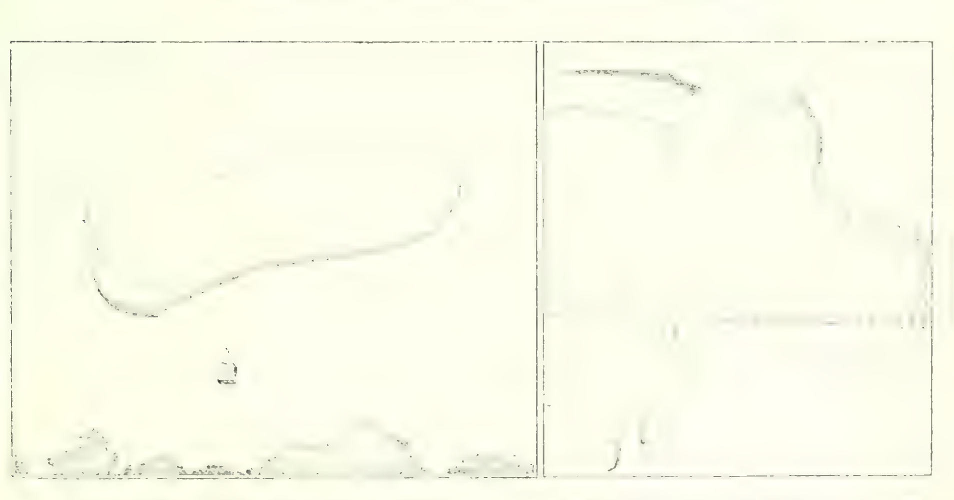
B. **Aérostation militaire** (Aéronautique militaire). Les descriptions humoristiques du capitaine des milices thurgoviennes Debrunner, témoin de l'emploi des aérostats au siège de Venise, doivent être considérées comme la première mention, d'origine suisse, au sujet de l'utilisation d'aérostats dans un but militaire. Mais il ne peut être mis en doute que nos autorités militaires supérieures aient étudié très tôt les possibilités de l'emploi d'aérostats et en aient reconnu l'utilité. Lorsque Spelterini entreprit ses premiers voyages en Suisse, un grand nombre d'officiers y prirent part, et il est à remarquer que même le Département militaire fit faire deux courses depuis Berne. La première eut lieu le 28 juillet 1891 avec MM. le major Schaeck et le capitaine Steinbuch, la seconde, le 6 août 1891, avec MM. les colonels Albert et Paul de Tscharner. L'importance de l'emploi des aérostats au point de vue militaire ne pouvait échapper à nos officiers et l'Assemblée fédérale créa, en 1895, ensuite d'un message du Conseil fédéral, un corps d'aérostiers. La première école de recrues eut lieu l'été 1897 sous le commandement de M. le colonel Schaeck sous la direction duquel quatre officiers, von Gugelberg, [illegible], [illegible] et Messner, furent formés par les spécialistes Surcouf, de Paris, et [illegible], de Augsbourg. Des écoles de recrues et des cours de répétitions eurent lieu périodiquement, si bien que la petite troupe du début se transforma en une compagnie nombreuse qui fut commandée successivement par les capitaines Schmid, Messner et Meyer. La compagnie prouva son utilité pour la première fois aux manœuvres de 1901. Comme matériel la compagnie se servit d'abord d'un ballon sphérique de Surcouf, plus tard aussi du ballon cerf-volant de Riedinger, qui s'imposait alors. Les générateurs de gaz étaient d'origine française, tandis que le matériel roulant et les voitures-treuils étaient d'invention suisse. Il est bien permis de [illegible] la formation des officiers aérostiers ne pouvait résulter que de leur propre travail, n'ayant à cette époque aucun instructeur expert à leur disposition, et l'on ne s'étonnera point si quelques accidents, par exemple la perte d'un ballon [illegible], se produisirent [illegible] première année. A l'exception de quelques petits changements sans importance, l'organisation et le matériel de la compagnie d'aérostats restèrent les mêmes jusqu'au début de la guerre mondiale. Par contre, le développement des troupes et des officiers progressait. Les derniers s'occupaient aussi d'une manière active de l'aérostation civile et par là contribuaient puissamment au développement rapide des entreprises privées. Dans cet ordre d'idées, rappelons que la compagnie d'aérostiers fut pour beaucoup par son expérience dans la bonne réussite du concours Gordon Bennett à Zurich, de 1909. Bien qu'un développement et une réorganisation des troupes aérostières fussent envisagés dès 1911 et 1912, en particulier par M. le colonel divisionnaire Weber qui en avait la direction en qualité de chef du génie, un certain parti de l'état-major réussit à empêcher toute innovation, et à faire refuser les crédits les plus indispensables pour remplacer le matériel usagé. Le résultat fut qu'au moment de la déclaration de guerre, la compagnie laissait beaucoup à désirer, ce qui était d'autant plus grave que dans les milieux compétents on commençait à reconnaître l'importance de cette troupe. Un cours particulier, sous la direction du major d'État-major général Messner, fut [illegible] pour les aéronautes civils, et le matériel [illegible] construit dans ce but. Mais cela donna aussi l'occasion de réorganiser principalement les troupes d'aérostation. Dans les années 1916 à 1918, le capitaine [illegible] [illegible] trouve composée d'un état-major et de 3 compagnies d'aérostiers furent à la disposition de l'état-major général, avec un matériel [illegible] [illegible] des officiers [illegible] des soldats [illegible] des chevaux [illegible] compagnie [illegible] par le service de camions. [illegible] [illegible] l'achat de matériel [illegible] [illegible] M. le capitaine [illegible] prit la direction de la [illegible] [illegible] ballon de [illegible] [illegible] la construction d'aérostats [illegible] [illegible] [illegible] le capitaine [illegible] pour adjudant. Le commandant de la [illegible] compagnie [illegible]



La coupe Gordon Bennett 1909, Zurich. D'après [illegible]



Le [illegible] capitaine [illegible] Quatre Cantons, en 191[illegible]



Ballon [illegible], propriété du capitaine [illegible]

Le [illegible] capitaine [illegible]

le capitaine Santschi, Olten; celui de la 2e, le capitaine Trueb, Saint-Gall; celui de la 3e, le capitaine Frischknecht, Zurich. [E. Messner.]

ÆROSA. Ancienne forme d'Arosa. Voir ce nom.

ÆRZINGER, voir Erzinger.

ÆSCH, ÆSCHI, ÆSCHLEN. Æsch, nom de lieu et de terre répandu dans toute la Suisse allemande, provient directement de l'ahd. *asc* masc. = frêne, ou du datif sing. *asce* qui se rencontre encore dans *Zum Æsch* (Valais, Argovie), *Auf dem Æsch* (Lucerne). Plus ancienne mention : *de Askee in [illegible]* 893 (*UZ* I, et répertoire). On le retrouve dans les noms composés suivant *[illegible]äsch* (voir cet art.), *Gattenäsch* (Appenzell). *Æschi* répandu dans les cantons de Berne, Soleure, Lucerne, Suisse primitive; se retrouve également dans le nom composé *Arn-aeschi*) dérive probablement de l'ahd. *ascahi* = frênaie, et dans quelques cas peut-être de *asc-ahi* = ruisseau bordé de frênes, ou de *ascaa* = au frêne. Plus ancienne mention : *Esche* 1252 (voir art. Æschi). — Le nom de *Æschlen, Eschlen* doit être une forme diminutive de l'ahd. *asc* (ahd. *ascala* ou *escila*), s'il ne provient pas d'une composition *asc-lôh* = forêt de frênes, frênaie. Plus ancienne mention : *Eschla* XIVe siècle (*UStG* III 764; *Eschlon* 1303, 1325 voir art. Æschlen). — A ces formes se rattachent celles en *Esch-*, qui cependant dérivent en partie du mhd. *ezzisch* = champ ensemencé. — Voir aussi Förstemann : *Ahd. Namenbuch* II³ 1, 241 ss. [K. Stucki.]

ÆSCH (C. Bâle-Campagne, D. Arlesheim. Voir *DGS*). Le château d'Æsch des Blarer von Wartensee, aujourd'hui maison d'école, a été construit en 1606. Dans le voisinage de Oberäsch, en deçà de la Birse, s'élevaient sur une arête de rocher trois châteaux du nom de Esch. A l'origine c'était un fief des comtes de Thierstein, mais il passa au XIIIe siècle déjà au chapitre de Bâle qui le remit à la famille des chevaliers de Macerel. Au milieu du XIVe siècle, la moitié du fief échut à la famille von Frick et l'autre à la famille von Eptingen. A l'extinction des seigneurs von Frick, leur part de fief passa en différentes mains : une partie à la famille von Eptingen, puis aux von Hattstatt; l'autre partie aux Meltinger de Bâle. L'histoire de ces deux domaines se perd dans le courant du XVIe siècle. Le fief que les Eptingen obtinrent au XIVe siècle, à qui ils donnèrent leur nom, resta en leur possession jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ces trois châteaux, détruits dans le tremblement de terre de 1356, ne furent pas reconstruits. Il n'en existe aujourd'hui que quelques ruines. — Voir Merz : *Sisgauer Burgenbuch*, p. 65-82. [A. B.]

ÆSCH (C. Lucerne, D. Hochdorf. V. *DGS*). Com. et village au bord du lac de Hallwil. *Armoiries* : parti, d'argent à [illegible] tenant dans la dextre une étoile de même, et fascé de cinq pièces de gueules, d'argent, d'azur, d'or et de [illegible], [illegible] de sinople en pointe. En 893 *Askee*, 1045 *Heuke*, vers 1150 *Æsche*. Comme propriétaires fonciers nous trouvons au IXe siècle l'abbaye de Zurich; au XIIIe, outre les couvents im Hof, de Lucerne, Allerheiligen (Schaffhouse), Engelberg et Cappel, le chevalier Walter de Liel et les comtes de Kibourg et de Thierstein. Pour ces derniers, les ministériaux Arnold, bailli de Richensee, et Burckard von Esch, paraissent comme administrateurs. L'aumônerie de Lucerne échangea avec Walter von Lieli une ferme de faible rapport à Æsch, contre le bailliage de Ekwil. Le droit de pêche du lac [illegible] appartenait déjà en 1173 à Beromunster. En 1400 l'Autriche détenait le droit de haute et basse justice. Dès cette époque, les chevaliers de Saint-Jean de Hohenrain paraissent aussi comme propriétaires fonciers à Æsch et détenteurs du droit de collation, lequel appartenait autrefois aux seigneurs de Krenkingen et à la seigneurie de Kibourg. Le premier curé connu paraît en 1275. Le patron de l'église était au début Saint-Jean Baptiste, aujourd'hui Sainte-Luce. La collation passa cinq siècles plus tard, avec la propriété de Hohenrain à la ville de Lucerne. De 1528 à 1532, la Réforme pénétra temporairement dans la contrée. Les registres paroissiaux datent de 1611. — Voir Estermann : *Gesch. der Pfarrei Hochdorf.* — *Helvetia sacra.* — Adam Brenner : *Beschreibung von Æsch* 1867. [P. X. W.]

ÆSCH (C. Uri). Petite chapelle sur l'ancienne route du Klausen. Construite après 1870 par le président Arnold, de Seedorf, elle renferme une antique *Pietà* de bois. L'intérieur de la chapelle a été peint par Edouard Gubler, de Zurich.

ÆSCH (C. Zoug). Fermes à 500 m. au S. de Walchwil et à environ 60 m. au dessus du lac de Zoug. Un des derniers endroits du canton où la vigne fut cultivée. La légende de la *Frau in der Æsch* relative à la peste de 1628-1630 rappelle ce nom. — P. A. Hurlimann : *Die Heilstätte in Walchwil*, Zoug, 1888. [A. W.]

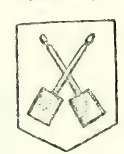
ÆSCH, *ennet dem Albis* ou *près Birmensdorf* (C. et D. Zurich. Voir *DGS*. Com. politique et scolaire avec corporation forestière; autrefois aussi communale. Tombeau de l'âge du bronze à Birsthau [illegible] Keller : *Archäolog. Karte* 2 édit., p. 17). On a trouvé des traces d'un établissement romain à *in der Hubb*, à l'est du village; hypocauste et tessons avec le nom du potier *Metemani*, et en 1880, un four à poterie au nord-est, sur



la pente de la vallée de Wuhre (*ASA* 1880, p. 297). La première mention certaine de *Asche* se trouve dans un document de l'empereur Henri V, du 28 décembre 1124 où il est dit propriété du couvent d'Engelberg. Confirmation de cette propriété en 1184 par le pape Lucien III (*UZ* I, nos 265 et 337). La maison de Kibourg possédait aussi des biens à Æ. de même que les couvents de Cappel et de Saint-Blaise, le chapitre et d'autres maisons religieuses de Zurich ainsi que l'hôpital de cette ville. Les Sonnenberg de Lucerne y avaient eu en 1539 la ferme Sonnenberg. D'abord aux mains des seigneurs von Hedingen, Æ. passa en 1415 à la ville de Zurich, qui le fit administrer depuis le début du XVIe siècle par un bailli spécial. Réuni plus tard à Altstetten, il forma un haut-bailliage avec greffe de tribunal (voir *ZT* 1889, p. 59 et l'art. Altstetten). Le bailliage des Schenk à Æ. et Isenberg, appelé ainsi à cause de Werner Schenk de Maschwanden, était autonome; il fut engagé par le baron Heinrich v. Hussegg aux frères Werner et Jean Meyer von Æsch. En 1411, le fils de ce dernier, Jean, [illegible] aux chapelains du chapitre de Zurich. La haute justice avant le passage de Æ. à Zurich, appartenait aux tribunaux du *Freiamt* habsbourgeois et à ceux du *Freiamt* d'Affoltern qui avaient des ressortissants libres à Æ. Sous l'Helvétique Æ. faisait partie du district de Mettmenstetten. On possède encore un coutumier d'Æ. rédigé vers 1600 (Hoppeler : *Zürch. Rechtsquellen* I 1, p. 27 et 540). Lors du siège de Zurich par le général Andermatt, Æ. fut aussi menacé (*ZT* 1862, p. 124). En 1799, construction de la première maison d'école; en 1811 édification d'un nouveau collège qui est transformé en 1881. En 1849, [illegible] de trois [illegible], [illegible] Une première chapelle, [illegible] de la paroisse de [illegible], élevée dans la Heidenmatt [illegible] nouvelle maison d'école, [illegible] encore sur l'ancien collège (*Gfr.* 34, p. [illegible]). Sur la carte de Gyger de 1667, cette chapelle est très visible. Fortune scolaire 1850 : 5826 fl. 4 s.; fortune communale : 8847 fl. 7 s. Jusqu'en 1800 abolition des dîmes et cens fonciers (*Mon. Tig.* I-IV). Habitants 1634 : 234, 1910 : 287. *Armoiries* : Stumpf (1548) donne à tort au prétendu château d'Æ. les armes de la famille noble von Asch, de Souabe. Celle que Meiss indique dans son *Geschlechterb.* I, 25 comme [illegible] armoirie, a un [illegible] d'or, [illegible] Une autre, d'azur à une roue de moulin [illegible], une plume de paon en cimier [illegible] de Lenzburg, [illegible] par Meiss et [illegible] à Æ. près de Neftenbach (*Mon. Tig.* I, p. 127). — [illegible] Conrad von [illegible], 1247-1261, peut-être [illegible], ou au moins le parent de Conrad von Esch ou Escher, qui est la souche probable des Escher de Kaiserstuhl et de Zurich. Hugo, 1325-1370, doit être la souche des Meyer von Æsch, etc. Il n'est pas certain que [illegible] von Esche, 1295-1310 [illegible] de Conrad dit de Seldenrath de Zurich en 1303 fut de Æsch *ennet dem Albis*; il appartenait peut-être aux seigneurs de Eschibach [illegible] Voir [illegible]. La carte de [illegible] et la [illegible] de 1851 [illegible] château dans la région de [illegible], qui a tiré son nom de [illegible]

romains, au nord-ouest du village *(MAGZ* XXIII, p. 24 (4). [F. Hegi.]

ÆSCH près Maur sur le Greifensee (C. Zurich, D. Uster, Com. Maur. Voir *DGS*). Com. civile et scolaire avec corporation forestière. En 1833-1834, on découvrit non loin de la Forch, dans les champs de la commune, en labourant, 16-20 squelettes humains placés dans la direction de l'Est. Ferd. Keller leur attribue une origine celtique *(MAGZ* I. 1, p. 6 s., table II-III; voir aussi G. Kuhn : *Gesch. der Gem. Maur* I). En 1036-1037, l'abbaye de Zurich y achète un bien, si ce n'est à Æ. près Birmensdorf *(in villa quae dicitur Assche)* (*UZ* I, n° 231). Avant la révolution, Æ. appartenait à la seigneurie de Greifensee et fut hypothéqué avec elle à Zurich par le comte Frédéric VII de Toggenbourg en 1402. En 1798, il fut attribué au district de Uster. La basse justice était rendue par le maire de Maur, dont le droit de juridiction fut possédé plus tard et jusqu'en 1776 par des bourgeois de Zurich. L'ordonnance pour le bois date de 1567 (Hoppeler : *Zürcher Rechtsquellen* I, 1, p. 347). En 1872, une demande d'Æ. d'être érigé en com. politique fut ajournée; en 1881 une convention fut conclue entre Æsch et la commune de Maur : outre les obligations légales des communes civiles, Æsch se chargea encore du service de défense contre l'incendie et de la police champêtre (AE Zur. Actes N). Une chapelle dont le vidame du chapitre du Grossmunster percevait les revenus, s'élevait au-dessus du village, sur une colline qui, encore aujourd'hui, est appelée *Kilchenacher* (Nuscheler : *Gotteshäuser* III, p. 327). La création de l'école remonte à l'époque des débuts de l'industrie dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Une maison, achetée en 1802, fut aménagée en école avec une subvention cantonale de 100 fr. et reconstruite en 1839 pour 6500 florins *(Mem. Tig.* I, p. 421; II, p. 314). Le 8 juillet 1778, un violent orage causa de grands dégâts à Æsch. Habitants : 1634, 93; 1910, 148. *Armoiries* : d'or à deux pelles à feu en sautoir au naturel, la pelle grise dessous, le manche brun. [A. L., F. H. et A. M.]



ÆSCH près Neftenbach (C. Zurich, D. Winterthour. Voir *DGS*). Com. civile avec corporation forestière; com. scolaire Æsch-Riedhof). Suivant le registre des fiefs autrichiens de 1361, des bourgeois de Winterthour et de Schaffhouse avaient des fiefs à *Escha* ou *Eschaw* *(Habsburger Urbar* II, p. 494, 496, 512). L'école a été tenue depuis la seconde moitié du XVIIe siècle jusqu'au XIXe par des membres de la famille Huber, et dans une salle aménagée dans leur propre maison (AE Zur., E II). En 1830, construction d'un bâtiment d'école pour 800 florins *(Mem. Tig.* II p. 370). La com. civile de Æsch est chargée par décision de la com. politique de Neftenbach, du 14 juillet 1892, du service des eaux, des fontaines, de l'éclairage des rues, du service de défense contre l'incendie et de la police de l'endroit. Habitants : 1634, 84; 1910, 155. Le nom local « in der Burg » peut se rapporter à la résidence d'un O[tto] von Asche, qui, en 1251, figure dans la suite de Hartmann l'ancien de Kibourg, probablement : son ministérial *(MAGZ* XXIII, p. 297 (5). Les armoiries présumées d'Æsch, près de Birmensdorf, qui étaient les mêmes que celles des chevaliers Mulner, de Zurich, ont été attribuées à tort à Æsch, près de Neftenbach, par Meiss, *Geschlechterbuch* I, et Bluntschli : *Mem. Tig.* I (1741), p. 127. [F. H.]

ÆSCH, von, ou von ESCH, famille bourgeoise éteinte de la ville de Soleure et famille bourgeoise de Grosshöchstetten, Berne. *Armoiries* : parti d'argent au lion de gueules soutenant de la patte droite une étoile du même et fascé de gueules, d'argent, d'azur et d'or de quatre pièces, trois monts de sinople en pointe. — JEAN, vitrier, de Sursee, reçu bourgeois en 1615. La famille s'éteignit avant 1651. — Voir Franz Haffner : *Geschlechterbuch*.

ÆSCHBACHER, famille bourgeoise du canton de Berne. — ***Robert***, pasteur. Né à Rechelunzen, sa commune d'origine, le 9 février 1869, † 4 septembre 1910. Il étudia la théologie à Berne et Göttingue et fut consacré au ministère bernois le 23 avril 1893. Après un séjour d'étude à Montauban, il devint en 1894 vicaire, puis pasteur de la paroisse de la Nydeck à Berne. Dès 1907 prédicateur à la collégiale de Berne. Il avait été reçu bourgeois de Berne en 1899. Il revêtit la charge de secrétaire de la Société protestante et ecclésiastique de secours, participa au mouvement « Los-von-Rom », défendit au sein du Synode bernois en 1907 le suffrage féminin et fut, dès 1905, à la tête du Comité bernois des Missions. Son activité principale consistait en une prédication couronnée de succès, et une apologétique où il savait réunir une foi positive à une profonde connaissance de la vie moderne. Il publia trois volumes de sermons, 1892, 1905 (2e édit. 1910) et 1907. Son souvenir est perpétué par la fondation Æschbacher, qui a créé un asile pour enfants en bas âge à Munsingen sous le nom d'Æschbacherheim. [W. J. M.]

ÆSCHER (C. Appenzell R.-I. Voir *DGS*). Point de vue anciennement connu et fort visité dans le voisinage du Wildkirchlein. En 1902, les admirateurs de Victor Scheffel ont fait sceller sur la paroi de rocher une plaque de bronze avec l'effigie de l'auteur d'« Ekkehard ». — Voir Gab. Rusch : *Histor.-geograph. Darstellung d. Kt. Appenzell*, Saint-Gall, 1844. — *Führer durch den Kt. Appenzell, Teufen u. Herisau.* — G. Lüthi u. C. Egloff : *Das Säntisgebiet*, 3e édit. Saint-Gall 1913. [A. M.]

ÆSCHER, forme du nom de famille Escher à Zurich employée souvent avant le XIXe siècle. Voir ESCHER. — Famille bourgeoise de Diessbach (Berne). Notaires : JACQUES 1708, JEAN 1813, JACQUES 1781.

ÆSCHI (C. Berne, D. Frutigen. V. *DGS*). Paroisse et com. entre le lac de Thoune et le Kandertal; avec Krattigen, Æschiried et Emdtal, il forme la paroisse d'Æ., station climatérique. En 1848, on a trouvé des restes de l'âge du bronze au-dessus des bains de Heustrich, consistant en saumons de cuivre et en petits fragments d'étain. Tombe plate *(Flachgrab)* de l'époque de la Tène, avec bague d'argent et bracelet en verroterie. — L. R. von Fellenberg : *Analysen*. — *Jahresber. hist. Mus. Bern* 1901. — A. Jahn : *Chronik Kt. Bern*. En 1499, il y avait 150 feux; 1653, 156; 1764, 190; en 1818, on y comptait 229 feux; en 1850, 290; 1880, 254, et 1764, 804 habitants; 1818, [illegible]; 1850, 1251; 1880, 1167; 1910, 1198. Dans les documents, on trouve en 1228 les formes *Asches*, 1525, *Honesche*, 1361, *Esse*, plus tard *Esche*, *Eschy*, *Escha*. *Armoiries* : D'argent à la patte d'ours de sable issant de senestre.



Les barons de Kien, ceux de Wadiswil et Walter von Ried apparaissent dans les documents comme les premiers possesseurs de biens à Æschi. Au XIVe siècle et plus tard c'est principalement la famille des Scharnachtal qui y possédait des biens importants. La localité, avec le droit de patronage de l'église, appartenait à la seigneurie de Mulinen et fut vendue avec cette dernière à la ville de Berne, le 15 octobre 1352, par Thüring de Brandis pour 5723 florins. L'église, consacrée à Saint-Pierre, est mentionnée en 1228 comme faisant partie du décanat de Berne-Köniz. Le droit de patronage avait donc passé à la ville de Berne; au XVe siècle il fut [illegible] fabrique de l'église Saint-Vincent à Berne, chaque prêtre devant payer quinze livres. La date 1480 qui se trouve sur la façade sud de la puissante tour de l'église, se rapporte probablement à sa reconstruction, ainsi qu'il ressort d'une décision du 11 décembre 1482. Il y avait aussi dans l'église un autel dédié à Saint-Jacques, et il s'était fondé, en 1520, une confrérie de Saint-Jacques. De 1517 à 1520, des transformations doivent avoir été faites dans la construction; trois beaux vitraux, Saint-Vincent, de 1519, un vitrail rond et Saint-Jacques le pèlerin datant de cette époque existent encore. Dans le clocher se trouvent trois cloches datant de 1579, 1596 et 1787, dont la plus grosse et la plus ancienne s'est fêlée en 1910. Le droit d'asile de la cure fut confirmé à nouveau le [illegible] mai 152?, mais supprimé le 20 mars 1621. La cure fut reconstruite en 157? et l'Etat fit don d'un vitrail deux ans après, ainsi qu'en 1763. En 1765, une nouvelle grange et un four banal furent construits. L'introduction de la Réforme rencontra de l'opposition, car les femmes pénétrèrent les armes à la main, enlevèrent le porche de la cure et le crucifix de l'église pendant que les hommes pillaient au dehors. La peste enleva, en 1669, [illegible] personnes [illegible]. En 1656, la commune demanda au gouvernement de lui permettre d'ouvrir un cabaret à côté de l'auberge afin que

les malades, les femmes en couches, ainsi que le commun peuple pussent aussi jouir du bon vin à meilleur marché et ne dépendissent pas de l'aubergiste seul ». La demande fut cependant refusée, par contre, le village obtint la concession d'une forge dont il avait été privé depuis longtemps. La foire annuelle était au XVIIe siècle presque la plus grande de l'Oberland. En 1828 et 1909 de nouvelles maisons d'école furent construites. Æschi est connu comme station climatérique depuis 1870. Le peintre d'alpes, Baud-Bovy, y séjourna souvent. A Æschiried vivait Frédéric von Erlach, qui se fit connaître par ses traductions littéraires. Les registres paroissiaux datent pour les baptêmes et les mariages de 1556, pour les décès de 1728. — Voir A. Jahn : *Chronik des Kantons Bern*. — Mülinen : *Heimatkunde*, 1879. — Karl Stettler : *Das Frutigland*, Bern 1887. [H. M. et O. T.]

ÆSCHI (C. Soleure, D. Kriegstetten. V. *DGS*). Com. et village. Au bord du lac d'Æschi l'on a trouvé des restes de palafittes et vers Gallishof, un établissement romain. *Armoiries* : de gueules à l'équerre d'or posée en fasce, une ancre de sable brochant, accompagnée en chef de deux étoiles d'or et de deux autres du même posées sur les crochets de l'ancre, et trois coupeaux de sinople en pointe. Æschi appartint à la paroisse de Herzogenbuchsee jusqu'en 1528, puis à celle de Kriegstetten jusqu'en 1683, époque où il devint paroisse indépendante. Bourgeois d'Æschi : Urs Misteli, secrétaire d'État à Soleure, 1838-1895 ; Franz-Josef Misteli, 1841-1903, professeur à Soleure, puis à l'Université de Bâle professeur de philologie indo-germanique. Registres de paroisses datant de 1744. [F. E.]

ÆSCHI ou **ESCHE**, seigneurs de. Au moyen âge s'élevait sur une colline, au nord-est du lac d'Æschi le château des seigneurs d'Esche. — CHUNO, *miles, dictus de Esche*, apparaît le 24 mai 1252. La famille s'éteignit de bonne heure, et ses biens passèrent aux seigneurs de Stein. — Ulrich de Stein (1252-1283) habitait au château d'Esche ; son fils HENRI (1274-1301) y expédia un document en 1299. Là furent élevés les fils d'Henri, Hartmann (1311-1336), Ulrich (1311-1360) et Ortolf (1311-1372) qui, en qualité de vassaux des Kibourg, eurent beaucoup à souffrir dans la guerre de Gumminen. Leur château fut détruit en 1382 par les Soleurois. — JEAN (1358-1391), fils d'Ulrich, chanoine de Saint-Ours, prit part à la nuit sanglante à Soleure en 1382. Il mourut en 1391, curé de Madiswil. La moitié de la seigneurie d'Esche paraît avoir été cédée à Soleure par OTHON [illegible] Rodolphe, que la ville avait créé, en 1361, avoyer de Büren ; l'autre moitié fut apportée en dot par Agnès de Stein à [illegible] Burkard de Mülinen, bourgeois de Soleure. Le 15 septembre 1466, cette dernière fut vendue à Soleure avec la seigneurie de Halten par le conseiller Burkard de Mülinen, petit-fils d'Agnès, et sa femme, Cunégonde de Spiegelberg. Les ruines du château furent utilisées vers 1840 comme matériaux de construction, et aujourd'hui les dernières traces en ont disparu. — Voir L.-R. Schmidlin : *Gesch. des sol. Amteibez. Kriegstetten*, Soleure, 1895. [F. E.]

ÆSCHILAND, ancienne seigneurie comprenant Mülinen et Æschi, dans l'Oberland bernois. *Armoiries* : D'argent à la patte d'ours de sable issant du flanc dextre. La paroisse d'Æ. formait jadis une communauté ayant son droit coutumier et sa bannière et [illegible] seigneurs de Mülinen et Æschi, parce que le château des propriétaires était dans la première de ces localités. La paroisse de Reichenbach dont la chapelle fut jusqu'en 1529 [illegible] d'Æ. était également comprise dans cette seigneurie. Les premiers propriétaires mentionnés dans des documents étaient les barons de Wediswil, dont la seigneurie passa à la maison von Turm. La Tour (Châtillon) dans le Valais. Pierre von Turm vendit le château et la [illegible] de Mülinen et Æschi [illegible] de Weissenburg, et ceux-ci à [illegible] de Brandis, celui-ci avec son fils vendit à Berne, le 15 octobre 1352, le château de Mülinen avec les gens et propriétés, les villages de Reudlen et Wengi, avec le bailliage et le patronage de l'église, ainsi que l'église d'Æ. pour la somme de 3723 florins de France (*FRB* 7, 672-676). Berne fit administrer la seigneurie par un bailli qui résidait dans le château de Mülinen ; le premier fut Conrad de Scharnachtal, mentionné le 17 septembre 1352. Quand Frutigen passa aux Bernois, l'Æ. fut attribué au châtelain de cette localité. Un différend s'étant élevé entre les taillables et les gens francs de taille au sujet de la redevance annuelle de cent florins payables à Berne, les deux parties convinrent, le 30 mars 1466, de faire ce payement commun de la façon suivante : chaque automne une délégation de Berne monterait et une commission de taillables et d'exemptés examinerait avec elle la question. Le 1er mars 1555, la communauté racheta des redevances annuelles qui s'élevaient alors à 164 livres, 13 s. 4 d. pour 6546 livres 13 s. 4 d. Le pays participa aux troubles de l'Oberland qui aboutirent à la « mauvaise alliance » d'Æ. (« bösen Bund von Æ. »), du 2 mai 1445, lors de la première guerre de Zurich. Mais lorsqu'en août 1446, les députés des cantons réunis à Thoune avec les représentants de Berne et des juridictions d'Æschi, Mülinen et Wengi, déclarèrent qu'Æschi n'avait pas le droit de conclure à l'insu de Berne une semblable alliance avec les autres Oberlandais, l'Æ. qui en mai s'était engagé à suivre la bannière de Berne et à payer les redevances annuelles, sortit alors de l'alliance. Dans la guerre contre Fribourg, en 1448, l'Æ. fut de nouveau aux côtés de Berne ; il y avait sept hommes d'Æ. dans la garnison de la seigneurie de Grasburg. Par contre, la levée pour l'expédition du Sundgau présenta de nouveau des difficultés. En 1499, la communauté fournit avec Krattigen cinquante hommes pour la guerre de Souabe. Le banneret d'Æschi était depuis le 9 novembre 1520 administrateur de la confrérie de Saint-Jacques. En 1640 l'Æ. fut autorisé à adopter un champ d'or pour sa bannière. Vers 1400, la frontière de la seigneurie du côté de Frutigen ayant disparu sous l'inondation, une nouvelle fut établie, en partie en 1471, et par une sentence du 24 octobre [illegible] elle fut déterminée plus exactement de façon à éviter les empiétements réciproques. Le droit coutumier de l'Æ., issu du vieux droit de la seigneurie de Mülinen, renferme de nombreuses dispositions concernant le droit successoral et les biens conjugaux. Il fut en vigueur pour Æschi jusqu'en 1835, pour Reichenbach jusqu'en 1843. — Voir A. Jahn : *Chronik*, 1857. — Karl Stettler : *Das Frutigland*, Berne 1887. [H. M.]

ÆSCHLEN (C. Berne, D. Thoune, Com. Sigriswil. V. *DGS*). Hameau près Sigriswil. En 1303 *Eschlon*. Sur l'Æschlenallmend se trouve un bloc de calcaire mesurant deux à trois pieds de hauteur, cinq de largeur et dix de longueur. Les biens d'Æ., fief de l'empire, furent vendus en 1320 par Werner von Resti au couvent d'Interlaken. Autrefois l'école se trouvait alternativement chaque année à Æ. et au village de Tschingel situé plus haut. — Voir Jahn : *Chronik*, et *FRB* 4, 153. [E. M.]

ÆSCHLEN (C. Berne, D. Konolfingen. V. *DGS*). En 1269 *Eschlon*. Village et commune aux maisons disséminées dans la paroisse de Diesbach et l'ancienne seigneurie d'Oberdiessbach, dont il partagea la destinée. Æ. était compris dans la juridiction inférieure de Konolfingen. Sur son territoire, près de la ferme située dans l'ancien domaine du château, on Burgbezirk selon Jahn, se trouvaient les ruines du château de [illegible], détruit par les Bernois en mars 1331. Les Senn et plus tard les Balmes, ainsi que les couvents d'Interlaken et de Fraubrunnen possédèrent de nombreuses propriétés à Æ. — Voir Jahn, *Chronik d. Kant. Bern*. — *Urbar Diessenbach*, aux Archives d'État, Berne. — *FRB*. 4, 25, 5, 445. [E. M.]

ÆSCHLER, famille éteinte de la ville de Berne. GILIAN [illegible], membre des CC, 1473 du Conseil, 1481 élu 1485 [illegible] à Nidau et 1493 de nouveau du Conseil [illegible]. — [illegible] maître ès arts et [illegible] 1505 [illegible] à Berne. — *LL*. [H. T.]

ÆSCHLIMANN, ancienne famille très répandue dans l'Emmental dès [illegible], où elle a obtenu la bourgeoisie [illegible] près d'[illegible], [illegible] *Esche* [illegible] voir *STN* 240. — Une branche de cet

mille de Langnau reçut la bourgeoisie à Berthoud en 1599, une autre en 1805 à Morat. Parmi les Æ. de Berthoud, mentionnons : — 1. SAMUEL, souche de la famille, reçut la bourgeoisie le 26 février 1599 pour quarante couronnes et une coupe de quatre couronnes. Tanneur de son métier, il entra au conseil en 1611, fut bourgmestre de 1625 à 1628, et mourut en 1637. Deux de ses descendants furent aussi bourgmestres en 1744-1748 et 1786-1790, et plusieurs autres revêtirent des charges dans le conseil. — 2. SAMUEL, 1745-1809, notaire, membre du conseil et bailli de Grasswil, auteur de la *Beschreibung von Erbauung der Burg u. Stadt Burgdorf*, 1779, Mns. — 3. *Jean-Rodolphe*, * le 23 mars 1768, fils d'un fabricant de bas, fut élevé dans la maison des orphelins fondée en 1766, apprit le métier de tonnelier et prit part à l'expédition dans le pays de Vaud en 1791. En automne 1800, il est instituteur à Ersigen où, à cause de sa nomination, un conflit s'éleva entre la commune et l'autorité scolaire bernoise qui avait tenté en vain de lui opposer un autre candidat. En 1804, il est instituteur à Berne, et en 1810 il retourna dans sa ville natale où il est d'abord substitut du chancelier et, en 1816, assesseur au tribunal ; il mourut le 21 septembre 1819 d'une attaque d'apoplexie. Il s'était occupé très tôt d'histoire, notamment de l'histoire de Berthoud ; il copia et augmenta ainsi le Mns de Sam. Æ. Son ouvrage principal est : *Geschichte von Burgdorf u. Umgebung*. Cet ouvrage qui reproduit les principaux documents sur lesquels il se fonde fut remis en 1810 au Conseil, il ne parut qu'après sa mort, en 1850, à Zwickau, en une édition malheureusement fort tronquée et abrégée par Richter, ancien maître de musique à Berthoud. L'histoire manuscrite de Berthoud existe en plusieurs copies, faites par Æ. ou d'autres, dans les bibliothèques de Berne et de Berthoud, aux archives de la ville de Berne et chez des particuliers. Ses autres travaux historiques se trouvent réunis en deux volumes à la bibliothèque de Berne, et en deux autres volumes de *Genealog. Geschlechtsregister der burgerl. Familien Burgdorfs*, déposés aux archives de la commune bourgeoise de Berthoud. *SBB* 4, p. 279. — *BBG*, 10, p. 285. — 4. CHARLES-EDOUARD, * 7 février 1806, † 1893, second fils du pasteur Jean-Henri (1777-1825) et de Marie Eschlimann, se rendit d'abord à Odessa, puis en Crimée et se fixa à Simféropol où, comme architecte, il construisit de nombreux édifices pour le compte de l'Etat, de la cour impériale et de la noblesse ; il fut créé chevalier et conseiller impérial. — *SKL*, I, p. 13. [R. O.]

ÆSCHLIMANN, *Ulrich*, professeur à Winterthour, * le 15 avril 1875 à Gondiswil (Berne), † le 16 octobre 1910 à Milan. Fils de modestes paysans, il étudia les mathématiques à l'Ecole polytechnique de Zurich, obtint son diplôme, puis le doctorat à l'Université de Zurich en 1880 avec sa thèse : *Zur Theorie der ebenen Kurven 4. Ordnung*, 1877, maître de mathématiques, d'arithmétique commerciale et de comptabilité au gymnase et à l'école industrielle, puis dès 1887, également à l'école supérieure des filles à Winterthour. De 1889 à 1906, il est prorecteur de l'école. De 1891 à 1910, membre, puis président de la commission de la bibliothèque. Il fut dès 1891 dans le comité de la société de secours et depuis 1899 membre de la commission des salles de lecture publiques. Il a publié en appendice au programme de Winterthour : *Mathemat. Bemerkungen* 1888 et *Aus dem Mathemat. Unterricht* 1902, plus tard *Aus dem Algebraischen Unterricht* dans la *Praxis der schweizer Volks- u. Mittelschule*, I, 1881 et *Die Grundlagen der Versicherungsrechnung*, dans le *M.-heft des Ver. schweizer Gymnasiallehrer* 24, 1893. — Voir *Dr Ulr. Aeschlimann, Prof. an den kan. Stadtsch. Winterthur. Gedenkblätter* édité par Ulr. Hoepli, Milan, 1911, où se trouve également toute la bibliographie. [H. B.]

ÆSCHMANN. Voir ESCHMANN.

ÆSCHMANN, P. DANIEL, de son nom GASPARD, capucin originaire de Zoug, * le 6 février 1625, il entra dans l'ordre des capucins en 1651 et dirigea, comme gardien, de 1672 à 1675, le couvent de Lucerne. L'Alsace était comprise alors dans la province de Suisse des capucins. Le P. Daniel [illegible] dans le couvent de Sarnen, puis à Frauenfeld, Dornach, Sursee, Bremgarten, Wil et Olten où il mourut le 6 novembre 1696. — Ce nom signifie (comme Eschmann) celui d'*Esch* = frêne, voir *SI* IV 240. — Voir Archives des Capucins, à Lucerne. [W. J. MEYER.]

ÆSPERLING. Voir ASPERLING.

ÆTIGKOFEN (C. Soleure, D. Bucheggberg. V. *DGS*). Com. et petit vge. En 1368 *Eptikofen*, son histoire se confond avec celle de la seigneurie de Buchegg (voir cet art.). Ce nom, provenant de *Epting-hofen*, rappelle la même racine qu'Eptingen (voir cet art.), c'est-à-dire le prénom alld. très rare de *Apto* (voir Forstemann : I², p. 135, II³, 1, p. 175) ou le mot *abbat* = abbé ; il signifie donc fermes des Eptinge, c'est-à-dire des gens d'Apto ou de l'abbé. [F. E.]

ÆTINGEN (C. Soleure, D. Bucheggberg. V. *DGS*). Com. et paroisse protestante dans le Limpachtal. Ce nom provient du prénom alld. *Atto*. Forstemann I², p. 151 s. ; A. Socin, 1903, p. 192, voir aussi l'art. ETTINGEN. Dans la forêt de sapins au nord du village, sur une éminence, se trouvent des ruines nommées *Altschloss* ; au nord-ouest et nord-est on voit encore les traces d'un fossé ; les autres côtés descendent en pente rapide. En 1267 le chevalier Walter d'Aarwangen (avoyer de Soleure en 1280) était propriétaire à Ætingen. La même année il céda des biens *apud Etinge* à l'abbaye de Fraubrunnen. En 1339 il vendit à Rodolphe Pfister de Berthoud, à titre de fief, le village d'Æ., les serfs et les terres vassales exceptés. En 1315 le domaine d'Æ. (Hofstatt et le patronage de l'église furent vendus par le couvent de Saint Gall aux chevaliers de Saint-Jean de Thunstetten. En 1421 ce domaine fut donné en gage par Guillaume de Grunenberg à Simon Friburger et à Petermann de Krauchthal ; George Friburger, de Berne, le céda ensuite pour 210 florins à Berne qui l'aliéna à Soleure pour la même somme en 1470. L'église paroissiale, en gothique flamboyant, date de la fin du XV[e] ou du commencement du XVI[e] siècle ; sur la chaire on lit la date de 1652, et sur les fonts baptismaux 1692. Les registres de paroisse datent de 1776. [F. E.]

AÉTIUS, général romain * 395 ou 396 ap. J.-C. à Durostorum (Silistrie), fils de Gaudentius et d'une Italienne de haut rang. Il apparaît dans l'histoire en 425. D'abord dans l'opposition, il ne tarde pas à se réconcilier avec le gouvernement et fut généralissime. Il est surtout connu pour avoir porté le coup de mort à Attila, en 451, dans les champs catalauniques. Ce qui est particulièrement important pour l'histoire suisse, ce sont les luttes qu'il soutint sur le Rhin moyen, de 435 et 436, contre les Burgondes, et qui faillirent causer la perte de ce peuple aussi noble que richement doué. Aétius entreprit également avec succès des campagnes contre les Alémanes en Vindélicie, car son ambition n'était rien moins que de restaurer l'ancien empire romain du Rhin et du Danube. Le fait que les Alémanes ont été battus en Souabe prouve que la Suisse se trouvait alors encore en possession des Romains. En 443, ayant besoin des Burgondes pour le recrutement de l'armée romaine, Aétius obligea entre autres les propriétaires de la Sabaudia (Savoie, avec Genève, jusqu'au Rhin) de s'entendre avec le reste des Burgondes qui y avaient été transportés et de leur céder une partie de leurs terres. Genève paraît être devenue dès lors la métropole des chefs burgondes et c'est ainsi que, sans qu'Aétius l'ait voulu, le royaume de Bourgogne prit naissance. Mais son but immédiat était atteint, car il vit les Burgondes prendre en très grand nombre les armes dans l'armée du général romain. Aétius mourut assassiné en 454 à l'instigation de Valentinien. — Wurstemberger [illegible] *Gesch. der Völkerwanderung*, 2 édit. [illegible] 274. — *Gregorius Turon.*, II 8. — Jordanes, Prosper Tiro, Renatus Frigeridus, Marius, Marc., etc. — W. Oechsli, *Die Niederlassung der Burgunder und Alemannen in der Schweiz*, *JSG* 33 [illegible] — H. de Claparède *Les Burgondes jusqu'en 443*, Genève 1909. [illegible]

ÆTTENSCHWIL (C. Argovie, D. Muri, Com. Meienberg. V. *DGS*). En 1179 et 1189 *Agetenswere*, *Agetswil* en 1275, etc. [illegible] *Agetes* [illegible] donc ferme d'*Agete* [illegible] *Agetenshova* [illegible] *SI* [illegible] 141. — [illegible] 1282. — Les papes Alexandre III en 1179, Clément III, en 1189, [illegible] 1275, et en 1283 l'évêque de Constance [illegible] [illegible] de la chapelle avec [illegible] [illegible]

le différend entre l'abbé Ulrich II. de Muri et le curé de Sins et Ober-Rüti (1457), la petite église d'Æ. obtint les dîmes de la ferme de Larni. Au milieu du XVIe siècle, Æ. avait encore son curé. En 1574, le couvent de Muri construisit une nouvelle chapelle. Æ. fait partie de la paroisse de Sins. — Voir P. M. Kiem : *Gesch. des Klosters Muri.* — A. Nüscheler : *Die aarg. Gotteshäuser.* [G. W.]

ÆTTI-RUEDI était, jusqu'au moment où éclata la guerre mondiale de 1914, un personnage de carnaval connu à Zurzach. On a voulu y voir un personnage historique ; cependant le nom ne doit pas être plus réel que ceux des autres figures de carnaval, telles que *Gedeon Hosenstoss* à Hérisau, *Glorele* (Hilarius) à Ebwiesen, *Heini von Huri* à Sursee, *Kryde-Glade* (Claudius) et *Eloi* à Zurich, *Hansli* et *Greti* à Wohlen, *Fritschi* (Fridolin), à Lucerne, *Gret Schell* à Zoug, la *lange Gret* dans l'Hinterland lucernois. Le mercredi des cendres apparaissait toujours une figure d'homme fantastiquement accoutrée ; il portait sur le dos un sac rempli de fruits, de quartiers de fruits et de friandises (Gutzli) et tenait à la main un long bâton. Partant du haut du village, il parcourait toutes les rues en appelant : Où sont mes gars ? (*Wo sy myne Buebe ?*) Au premier appel toute la jeunesse se précipitait à sa rencontre en criant : Ici ! Alors l'Æ.-R. vidait le contenu de son sac, de préférence dans le ruisseau, la fontaine ou les mares. Aussitôt les enfants se précipitaient sur les friandises en criant et se querellant et l'Æ.-R. avec son bâton en forme de fourche les poussait et les bousculait. Quand le sac était vide, l'Æ.-R. allait de maison en maison et collectait ses piécettes (Stückli) et son pourboire. Le soir, les enfants rentraient souls et l'Æ.-R. était [illegible] ivre. — Voir E. Hoffmann-Krayer : *Feste und Bräuche*, p. 120. — *SAVk* 1, p. 192. [F. W.]

ÆUGST, ÆUGSTEN Rüschegg, C. Berne. Ce nom est identique à *Ewgst* et à *Eisten*, *Eistle* que l'on trouve dans la Suisse centrale et dans le Valais. Il provient, ainsi que le témoignent clairement les anciennes mentions de *de Ousta*, env. 820, *in loco Ousta*, 946 (*UZ* I [illegible]), de l'ahd. *ouwist* = bergerie, aujourd'hui en patois suisse allemand = étable à chèvres ; voir aussi l'art. AUSWIL. — *SI* I 154-155. Pour l'extension du nom en dehors de la Suisse, voir Förstemann II. 1, 293. [K. Stucki.]

ÆUGST (C. Zurich, D. Affoltern. V. *DGS*). Paroisse et com. civile, scolaire et politique. Cette dernière se compose des communes civiles de Æugst, Æugsterthal et Wengi. Dépôt de l'âge du bronze ; établissement romain à la Halde et au bord du lac Türler, où l'on a trouvé des monnaies et, suivant G. Meyer von Knonau, *Gemälde des Kts. Zürich* I, p. 66, une statuette de [illegible]. [illegible] p. 33, 36, 58-59. — *ASGA* XIII 1867, p. 18. — *MAGZ* III 4, p. 52. *Ousta* au début du IXe siècle, cité dans le rôle du Grossmünster de Zurich ; les dîmes d'Æ. appartenaient au chapitre (*UZ* I, n° 17), plus tard ordinairement *uf Ousten*. En 853, l'abbaye de Zurich possédait des terres à Borsikon (le domaine actuel Kloster du lac Türler ?). En 1296, Rodolphe Manesse le jeune de Zurich, aliéna ses propriétés d'*Ousten* au couvent de Cappel, qui acquit aussi les biens de von Hünoberg. La justice criminelle dépendait à l'origine de l'avouerie impériale de Zurich, mais par la vengeance de 1309 contre les barons d'Eschenbach, elle passa à l'Autriche et fit partie de l'office Maschwanden. Elle passa en 1415 à la ville de Zurich qui plaça en 1512 Æ. et Æugsterthal au bailliage de Knonau. La basse justice de [illegible] Borsikon-Frettmatt passa des seigneurs von Hallwil en 1361 aux Hünoberg, 1378 à Jean [illegible], Ulrich VII v. Landenberg-Greifensee et Jean von Hünoberg. Ce dernier la vendit vers 1400 à [illegible] de Zurich Jean Meyer von Knonau et à son frère Rodolphe, en même temps que [illegible] von Knonau [illegible] *GTS* III, p. 180-181. Le rôle coutumier est de mai 1412. Les [illegible] justice *uf Ousten* deux fois par an [illegible] et en automne et tous ceux qui possédaient [illegible] dans le [illegible] ter. Il y avait à Æ. des paysans libres qui, [illegible] nes et de leurs biens, appartenaient au *Freiamt*. [illegible] l'élection des trois maires d'Obermettmenstetten, d'[illegible]sikon et d'Æugst la coutume (Richtung) du [illegible] d'Affoltern dit que la commune est composée de [illegible]mes libres et des hommes de la juridiction de [illegible]berg et de Hallwil (Baldwil ?) (« Richtung des Fryen zu Affoltern », art. 24, *Arg.* 1861, p. 126 s.). — Ordonnance pour la réception des habitants des communes civiles d'Æugst, Æugsterthal et Wengi et du 9 [illegible] 1774. — R. Hoppeler : *Zürcher Rechtsquellen* I, 1, p. [illegible] 67. — Pendant l'Helvétique Æugst appartint au district de Mettmenstetten. Avant la réforme, il y avait à Æ. une chapelle dédiée à sainte Catherine et à saint Georges, située, suivant la tradition, à la place de la maison « [illegible] Kloster ». En 1503 reconstruction de l'église. Jean [illegible] fondit pour elle une cloche en 1503 et une autre en [illegible]. L'église actuelle fut bâtie en 1667, quand Æ. et Wengi, qui dépendaient jusqu'alors pour le spirituel de Mettmenstetten, furent érigés en paroisse et remis à la [illegible] vallée de la Reppisch. La collature appartint jusqu'en 18[illegible] au gouvernement. Dans le registre des dons de 1666, aux archives de l'église, se trouve une courte notice sur la construction de l'église et sur l'histoire de la commune. Sur la voûte de l'église se trouvent les armoiries des Landolt de Zurich avec l'inscription *Hans Caspar Landolt, A[illegible] zu Capel, Bow Herr diser Kirchen 1667*. Suivant décision du gouvernement de 1668, la paroisse, en qualité de filiale, devait être pourvue d'un expectant qui habiterait la cure. Il dut exister une école à Æ. depuis l'érection de la paroisse, tenue par le pasteur dans sa maison jusqu'en 1816 (AE Zur. E II). En 1818, aménagement et en 18[illegible] reconstruction d'une maison d'école. En 1804, la commune fut punie pour avoir participé à « Bockenkrieg ». Trois maisons doubles et cinq granges brûlèrent en 18[illegible]. En 1787, on découvrit au Riedthof, près Mühlberg, un filon de charbon de terre, qui fut de nouveau exploité pendant la guerre mondiale (*NZZ* 1917 Nr 657). Les registres de baptêmes et de décès datent de 1667, ceux de mariages de 1668, celui des familles de 1810, celui des catéchumènes de 1685. En 1634, 158 ; 1910, 569 habitants. *Armoiries* : d'argent à un écureuil de gueules. La commune [illegible] s'en portant un écureuil assis devant un arbuste. — Voir *Mem. Tig.* I-IV. — Nüscheler : *Gotteshäuser* (*Gf.* [illegible]), p. 124. — R. Oehsner : *Chronik der Gem.* Mns aux archives de l'église de Æ. — Wirz : *Etat.* [F. H. et A. M.]

ÆUGST, ab, von Æ., ÆUGSTER. Nom de famille en 1279, à Zurich depuis la seconde moitié du XIVe siècle. HENRI, maire d'Æugst, est en 1296 au service des seigneurs von Hünoberg. — Voir *UZ* V-VI, VIII. — *Zürch. Steuerbücher* I. — *Stadtbücher* II. [F. H.]

ÆUGSTERTHAL (C. Zurich, D. Affoltern, Com. et paroisse Æugst. V. *DGS* et l'art. ÆUGST), com. civile et scolaire. Dépôt de l'âge du bronze [illegible] *Arch. Karte des Ostschweiz*, p. 15. L'école fut [illegible] dans la seconde moitié du XVIIe siècle pour les [illegible] supérieure et inférieure, Mühlberg et Stüpfer. Une maison d'école fut construite en 1802 [illegible], transférée en 1835. Æ. fut relié par une nouvelle route à [illegible] 1851 (*Mem. Tig.* I-IV. — *MAGZ* VIII, 187 et [illegible] petit couvent de [illegible] la règle de saint [illegible], s'élevait avant la réforme, à l'endroit encore nommé « Kloster ». [illegible] dans la première moitié du XIXe siècle, [illegible] lors remplacé par une maison d'habitation. Jean [illegible] Füssli, de Zurich, fondit pour [illegible] en 1520 et une autre en 1521. — Nüscheler : *Gotteshäuser* (*Gf.* 39), p. 144. — *ZT* 1887, p. 250. [illegible] [illegible] [F. H.]

ÆUSSERER STAND [illegible] de jeunes bourgeois de Berne [illegible] gouvernement [illegible] sible [illegible] de l'Etat et [illegible] *neren Stand*. Les [illegible] de cette institution [illegible] au XVIIe siècle [illegible] seul [illegible] la [illegible] depuis 1756 [illegible] celle des nombreux actes de l'Æ. S. [illegible]

venus. Un avoyer et son lieutenant étaient à la tête de ce pseudo-état auquel il ne manquait que le peuple à gouverner ; l'on voyait aussi le Grand Conseil, le Petit Conseil, le trésorier, le banneret, le Conseil des Seize, le Conseil secret, le secrétaire de ville, le grand sautier, les baillis et les fonctionnaires subalternes. Au renouvellement des autorités (Burgerbesatzung), à Pâques, toutes ces charges honorifiques étaient repourvues ; elles ne rapportaient rien aux titulaires qui devaient au contraire faire un don à la société lors de leur élection ; à cette occasion, on faisait un cortège solennel. Les bailliages, dont le nombre s'éleva graduellement à cent vingt-six, recevaient les noms de châteaux disparus, tels Aegerten, Bubenberg, Geristein, etc. Au XVIIe s. parurent aussi des fonctionnaires militaires, entre autres le capitaine et le banneret des piquiers ou des grenadiers, le gouverneur de Morat, qui se rendait à cheval à Morat le jour de la Sainte-André pour y percevoir certaines redevances. Celui qui désirait entrer dans l'Æ. S. devait jouir d'une bonne réputation ; étaient exclus les étrangers (Schwaben, Waalen, Landsknechte, Gryscheneier et Bryssmaler) ; les jeunes campagnards domiciliés à Berne ou les ressortissants d'autres villes suisses pouvaient être reçus s'ils avaient une réputation sans tache. Au reste, l'Æ. S. ne se composait pas seulement de représentants de l'aristocratie, mais aussi de membres de toute la bourgeoisie, et à côté des fils des familles gouvernantes siégeaient de nombreux représentants des métiers. En 1797, le comte de l'empire, Frédéric-Léopold de Stolberg, fut reçu membre honoraire après avoir rectifié un passage de son récit de voyage de 1794 offensant pour l'Æ. S. Lors de son admission, de son élection à un poste, de son mariage ou de son entrée au gouvernement (Innerer Stand), chacun devait verser des sommes [illegible] dans la caisse de la société, où rentraient également les nombreuses amendes infligées pour la plus petite infraction aux règlements. L'Æ. S. se manifestait au public, principalement de deux façons : par une sortie à cheval et un cortège. La sortie, qui devait représenter le départ du bailli de Habsbourg, et à laquelle participaient quelques représentants du gouvernement et quelques jeunes invités [illegible] de la campagne, se faisait alternativement dans les beaux villages des environs de Berne ; un repas solennel en était le clou [illegible] arriver parfois qu'au retour quelques selles ou voitures étaient vides. Le cortège, pour lequel les foules affluaient à Berne de loin à la ronde, était plutôt un spectacle militaire. En ordre de bataille, et avec les bourgeois de toutes les corporations en armes, l'Æ. S. traversait la ville et se rendait au Kirchenfeld où deux corps se formaient, commandés l'un par l'avoyer, c'était le plus fort, l'autre, plus petit, par le bailli de Habsbourg. [illegible] jusqu'au moment où la forteresse de [illegible] étaient pris d'assaut et le petit corps [illegible] à la retraite ou à la capitulation. Le gouvernement témoignait son intérêt à ces exercices [illegible] en invitant les corporations à y participer, en levant des troupes et en jetant un pont de bateaux dans le quartier du Marzili, mais encore en prenant une grande partie des frais à sa charge, en fournissant [illegible] donnant le vin pour le banquet qui suivait. Les cortèges du lundi de Pâques étaient sans contredit les fêtes [illegible] populaires de l'ancienne Berne. Après le corps de musique à l'uniforme vert, jaune et rouge, venait un [illegible] armé ; il était suivi d'un homme, costumé en singe, à cheval sur une écrevisse, se mirant dans un miroir, qui symbolisait l'Æ. S. Voir l'illustration de la page 104 [illegible] Affenzunft.) Au XVIIIe siècle il fut [illegible] un accoutrement [illegible] la [illegible] et reçut le nom de [illegible] ou de [illegible] Après lui venaient les trois Suisses, Guillaume Tell et son fils, les bannerets des cantons confédérés et des pays alliés, deux à deux, les membres de la société avec les [illegible] de l'Æ. S.

Peu à peu l'Æ. S. servit d'école préparatoire au gouvernement qui lui accorda certains privilèges pour l'entrée de ses membres dans l'administration. [illegible] de l'Æ. S. au XVIIe s. [illegible] 1688, fut approuvée par le gouvernement [illegible] lors, les objets de l'administration de l'État furent également traités dans l'Æ. S. et des procès soutenus ; en un mot, les affaires de l'État furent suivies avec une attention redoublée. Au milieu du XVIIIe s. l'usage s'introduisit d'ouvrir les réunions de printemps par des discours patriotiques prononcés par les hommes les plus remarquables de l'époque. En 1728 la maison située derrière celle de la corporation des tireurs fut achetée et sur son emplacement l'on construisit le bâtiment de l'Æ. S., qui existe encore à la rue de l'Arsenal sous le nom de *Ausserstandsrathaus*. En 1773, parut chez Beat Ludwig Walthard une collection de discours prononcés par les membres de l'Æ. S. de 1757-69. La liquidation de l'association en 1798 laissa un déficit. Les armoiries montrent un singe assis sur une écrevisse et se regardant dans un miroir ; les couleurs étaient jaune, vert et rouge (voir la coupe à la page suivante). — Voir Gruner : *Deliciae urbis Bernae*, 1732. — Holter : *Der ehemalige sog. äussere Stand der Stadt u. Republik Bern*, 1858. — R. Steck : *Ein Konflikt zwischen dem Bernischen äusseren Stand und dem Reisenden* [illegible] *zu Stolberg. 1795* dans *BT* II, 1906. — W. F. von Mülinen : *Vom Äusseren Stand und den Ur*[illegible] dans *BBG* 1916. — K.-L. Stettler : *Erinnerungen* dans *BT* II, 1912. [H. M.]

AFENTURER ou **AVENTURER**, signifie fabricant et marchand d'objets en métaux précieux. *Zürch. Stadtbücher* III, p. 117. Un A. habitait en 1362-1369 dans le quartier auf Dorf, à Zurich, et en 1375-1376 dans celui du Rennweg. *Zürch. Steuerbücher* I. La maison A. acquise en 1412 par Hans Allischwyler, devait son nom à Pierre Naterlander (A.) qui l'avait achetée le 29 octobre 1475 [illegible] Zurich. — ME Zür. *Urk. Propstei* 707. — NICLAUS A., de Zurich, participa avec de Zurgons à l'expédition des Confédérés contre Milan en 1522. [illegible] p. 2[illegible]. [H. B.]

AFFELTRANGEN (C. Thurgovie, D. Münchwilen. V. *DGS*). Com. et paroisse sur la Lauche et la route de Marstetten à Wil, forme avec Zezikon, Märwil et Buch une commune politique ; avec Märwil (et non pas Marstetten, comme l'indique faussement le *DGS*) c'est une succursale, une paroisse protestante. Les catholiques, [illegible] [illegible] de la totalité des habitants, appartiennent à la paroisse [illegible] de Tobel. Le nom *Affeltrangen* [illegible] champs plantés de pommiers ou champs près d'un pommier. Voir [illegible] des comtes Hunico 779 et Isambert 798 et 82[illegible], l'abbaye de Saint-Gall entra en possession de terres à A. rapportant 66 boisseaux de blé par an. En outre, les comtes de Toggenbourg y avaient des propriétés et des droits de [illegible] de même la commanderie de Bubikon, laquelle [illegible] Tobel [illegible] l'abbé [illegible] Saint-Gall [illegible] Tobel [illegible] [illegible] 1804 [illegible] A. [illegible] de Saint-Gall [illegible] [illegible]

[illegible]

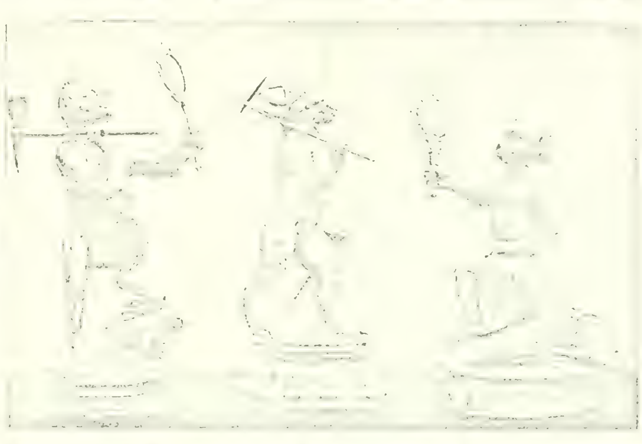
AFFELTRANGER, [illegible]

[illegible]

Gesch. der Gem. Wetzikon, p. 286. — Première mention du nom en 1331 dans l'*Einsiedler Urbar* : Ulrich von Affoltrangen (*Gfr.* 45, p. 94 et 97). — Berchtold, 1332, témoin dans le couvent de Rüti (*UZ* XI, n° 4433). — Jean, demeurant à Zurich 1357-1369 (*Zürch. Steuerbücher* I). — Jean, artiste peintre, * 1874. — *SKL*. — *Die Schweiz*, 1911. [F. H.]

AFFENTRANGER, au XVI[e] siècle *Affeltranger*, nom de famille très répandu du XVI[e] au XIX[e] siècle dans le canton de Lucerne, mais plus spécialement dans les contrées de Willisau et de Hitzkirch. Parmi les hommes marquants ayant porté ce nom, citons seulement Joseph, de Grossdietwil, qui fut président de commune et grand conseiller. † le 7 avril 1913. [P. X. W.]

AFFENWAGEN. On désignait sous ce terme la maison de la corporation de Lucerne et la corporation des « marchands » (chambre des maîtres) dont le premier signe de vie remonte à 1374. Le terme d'Affenwagen se rencontre dès 1385-1400. En 1451 eut lieu une réunion des membres de la corporation des marchands avec ceux de la Société voisine des tireurs ; la confrérie de Saint-Sébastien, fondée vers 1480, fusionna également avec les deux corporations réunies (1518). Dans la suite, l'ancienne enseigne de la corporation devint celle des *Herren zu Schützen*. La maison de la corporation occupait, avec d'autres édifices, la place du bâtiment actuel du gouvernement cantonal, et servit jusqu'en 1585. Au cours de cette année eut lieu le déménagement dans la nouvelle maison corporative *zu Schützen* (partie du centre de l'Hôtel de la Balance). La maison actuelle de la société, le « Casino », près du *Graben*, fut occupée en 1807. Jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, la *Kleinstadt* portait le nom de « Quartier Affenwagen » en souvenir de l'ancienne maison de la corporation. — Voir : Fr. X. Schwytzer von Buonas : *Die Gesellschaftsstube zu Schützen in Luzern*. — Th. v. Liebenau : *Das alte Luzern*, p. 90, 244, 278. [P. X. W.]



Trois coupes d'honneur de l'Abbaye du Singe (XVII[e] siècle) au Musée historique de Berne d'après les *Berner Kunstdenkmäler*, 1904.

AFFENZUNFT (Abbaye du Singe). L'une des 13 corporations bourgeoises de Berne, exista dès 1321 comme association des tailleurs de pierre et sculpteurs, puis des artistes en général, lesquels achetèrent en 1347, dans le Bas Hôpital, une place pour un pauvre et un lit pour un malade, puis acquirent (avant 1389) la maison qui fait l'angle de la Kreuzgasse et de la Kramgasse, là où se trouve actuellement la poste du quartier. La maison fut reconstruite en 1664, puis vendue (1832). On acheta l'immeuble qui sert actuellement de siège à la société et qui se trouve à proximité. En 1469, la société possédait un autel à la collégiale ; en 1476, 13 de ses membres participèrent à la bataille de Morat. La corporation entra de bonne heure en relations avec les ateliers d'Allemagne et se fit représenter à la réunion de Regensburg (1459) par trois délégués. L'organisation intérieure correspond à celle des autres corporations. *Armes* : d'or à un singe de sable tenant dans la dextre un petit miroir rond et sur l'épaule gauche un pic à deux pointes. Outre son livre de société, en parchemin, renové en 1710, la société possède tout un trésor de précieuse vaisselle d'argent, datant de 1667-1702. Les trois coupes en forme de singes, déposées au Musée historique de Berne, sont particulièrement remarquables : le singe debout date de 1637 ; il n'y a pas de marque d'auteur. Le singe en marche porte le signe de l'orfèvre Emmanuel Jenner et douze écus ; on lit ces mots sur l'écu antérieur : « Zu Ehren einer ehrenden Meisterschaft bin ich durch beygefügt aller Geschaft. 1698 » ; les autres écus portent les noms et les marques de onze maîtres orfèvres des années 1685 à 1698. La troisième coupe (singe assis sur une écrevisse) appartenait à l'origine à l'*Ausserer Stand* (État extérieur). Elle porte la légende rimée que voici :



Der lobliche Ausser Stand sein Wapen hat gezieret
Und aus demselbigen diss Trinkgeschier formieret,
So lasset es herum auff aller Gesundheit gehen
Die da von Hertzen gern des Standes Wolfart sehen
Sagt gerne nacher fort durch dich der Inner Stand
Durch dich florire auch das ganze Vatterland.

Puis la date : « In Bern gemacht worden in dem 1678 Jahr ». Les initiales I. W. se rapportent probablement à l'orfèvre Emmanuel Wyss. En 1891, la Société refusa une offre de 100 000 fr. pour deux de ces coupes. — Voir Durheim : *Beschreib. d.* 1859, p. 202. — *BT* I, 1867. — *Festschrift zur Grundsteinfeier*, 1891. — *Berner Kunstdenkmäler*, 1904. [F. B.]

Au XVI[e] siècle il existait à Altdorf une corporation « zum Affen », qui semble avoir fusionné, en 1581 au plus tard, avec la corporation « zur Gilgen » du lieu. — Voir *Hist. Neujahrsbl. von Uri pro 1913*, p. 99. [E. W.]

AFFINAGE. Voir Ivoires.

AFFO. Famille bourgeoise du XIV[e] siècle de la ville de Zurich, appelée Matzinger. — Henri promit avec son fils Ulrich, le 14 janvier 1345, d'obéir aux conseil et bourgeois de Zurich et de se soumettre à la nouvelle constitution confirmée par l'empereur. Le même jour, ils déclarent que la ville les a fait rentrer en grâce. Cependant ils s'allièrent, de même leurs deux, aux conseillers renversés en 1336 et qui avaient formé une conjuration contre Zurich, et fut fait prisonnier dans la nuit sanglante de 1350 et roué ou décapité. La famille s'éteignit probablement par venue[illegible] des barons von Matzingen, peut-être du baron Ulrich ou du doyen Pierre de Gossau, tous



[illegible]

deux frères de l'abbesse Elisabeth de Zurich), du moins, de 1319 à 1323 apparait un Conrad Matzinger dans les documents de l'abbesse, ainsi qu'en 1323 en compagnie du doyen ; dans la liste des exécutions de 1350, figure Cuoni von Matzingen, dit autrefois Affo. Il est remarquable qu'Henri Affo soit dit, dans l'exergue de son sceau de 1343 : *Heinrich genannt Matzinger*. Il porte l'écu avec bord des barons von Matzingen, mais aussi, dans un écu vide, une rose accolée en signe de bâtardise. Son fils Ulrich, par contre, est nommé, sur un sceau contemporain, seulement Affo et porte l'écu avec le même dessin. De 1357 à 1366 n'apparait plus dans les livres d'impôt qu'une Metzi Affina. — Voir : *UZ* IX. — Archives d'État de Zurich : *Urk. Stadt u. Land*, n° 522 b et 523. — Dierauer : *Zürcher Chronik*, p. 49 (*QSG* XVIII). F. HEGI.

AFFOLTER (une forêt à Luterbach, C. Soleure, colline au sud de Brutten, C. Zurich), partout ailleurs **AFFOLTERN**, noms de lieux et de lieux-dits, surtout dans les cantons de Berne où nous trouvons aussi *Gross-Affoltern* et dans son voisinage, près d'un *Moos* = marais, *Moos-Affoltern*, de Thurgovie (dans *Affoltertobel*, Com. Thundorf) et de Zurich (comme *Affolterscheur* dans la Com. d'Embrach) ; il remonte à l'ahd. *affoltra* = pommier, une dérivation de *aphul* = pomme. Cependant, on doit interpréter *Affoltern* près Zurich comme composé de l'ahd. *aha* = ruisseau, comme en font preuve les plus anciens documents : *de Afeltraha*, milieu du IXe siècle ; *Affoltraha* 870, mais déjà en 896 : *Wolvolteswis Affolterun* voir *UStG* II. Des variantes sont *Apfoltern* en [illegible], Argovie, C. Soleure, *Im Abpalter* Muttenz, C. Bâle-Campagne, puis *Zaphoddern* Reigoldswil, C. Bâle-Campagne, dérivé de z'A. — à Affoltern et *Raffholdern* (Kaltbrunn, C. St-Gall et C. Thurgovie), *Raffoltern* (Schüpfheim, C. Lucerne), aussi *Raffolter-See* (Oberstammheim, C. Zurich), formes dont l'origine est expliquée suffisamment par une mention comme *Uolr zer Affholtren* (à Schüpfheim, 1456 *Gfr.* 10,251). En rapport avec A. est **AFFALTRANGEN** (Com. Hinwil, C. Zurich, aussi village et Com. du C. Thurgovie) ; on rencontre ce dernier endroit très tôt déjà : *Affaltrawangas* 779, *Affaltarwangas* 798 (voir *UStG* I, 84, 136), c'est-à-dire plantations de pommiers (voir art. WANGEN). — Le nom de famille AFFOLTER, enfin, s'explique le plus simplement comme abréviation de *Affolterer*, c'est-à-dire celui d'Affoltern, dont des noms de lieux comme *Affolterfeld*, — *moos*, —*ried* au lieu de *Affolterer-feld*, etc. (C. Zurich, près Affoltern) sont le pendant. — *SI* I, 166 ; II, 1186-87. — J.-L. Brandstetter : *Namen der Bäume und Sträuche in Ortsnamen der dt. Schweiz* 1902, p. 6-7. — *Förstemann* II, 1, 172 ff. (avec beaucoup d'exemples pris hors de la Suisse). K. STUCKI.

AFFOLTER. Famille des cantons de Berne et de Soleure. A citer :

A. **Canton de Berne.** — *Ferdinand* (6 févr. 1839-9 oct. 1903), originaire d'Oschwand, Com. Koppigen (Berne), Grand conseiller, capitaine de cavalerie, agronome de valeur et philanthrope. Il affecta, par disposition testamentaire, 200 000 fr. à des œuvres de bienfaisance. Sa sœur ELISE (27 oct. 1835-3 oct. 1905), animée des mêmes sentiments, institua la Société économique et d'utilité publique du district de Berthoud légataire universelle de sa fortune, se montant à 522 473 fr. et devant servir à la fondation d'un foyer des domestiques. Celui-ci, inauguré en 1906 dans la belle maison des donateurs et sous les auspices de la société héritière, porte le nom de *Geschwister Affolter-Stiftung*. R. O.

B. **Canton de Soleure.** — 1. *Amanz-Caspar*, Conseiller d'État à Soleure (10 janv. 1825-28 sept. 1861). Fils du juge Urs-Joseph A., il étudia à Niedergerlafingen, Steinhof et Biberist et spécialement à l'école normale d'Oberdorf. [illegible] J.-J. Cartier, de Kriegstetten, [illegible] vers les humanités. Au printemps 1842, il entra à l'école supérieure de Soleure et passa l'hiver de 1847-1848 à Lausanne [illegible] 1848-1850 il fit des études de droit à Heidelberg et Munich. Après avoir obtenu le titre d'avocat



à Soleure, il fut élu, en 1851, au Grand Conseil par la circonscription de Kriegstetten, puis à la fonction de suppléant au tribunal cantonal par le Conseil où il venait d'entrer. De 1851-1856 il s'adonna à son métier d'avocat. Pendant l'hiver de 1855-1856 il fut l'un des plus zélés défenseurs de la révision constitutionnelle. Après son élection à la présidence de l'assemblée constituante, il fut appelé au gouvernement par les voix des deux partis alors en présence et, en mai 1861, unanimement maintenu dans sa fonction. Dès juillet 1856 il représenta Soleure au Conseil des États. Après la mort de Victor Gisiger (16 avril 1861) il devint président de la société agricole du canton de Soleure. — Voir : *Almanach de Soleure*, de 1862, p. 58-61, avec portrait. — *Solothurner Handelskurier*, du 3 oct. 1861. — *SZG* de 1862, p. 77-86. — [A. LECHNER.] — 2. *Ferdinand-Gabriel*, mathématicien et officier à Zurich. * 17 mars 1847 à Derendingen (Soleure), étudia de 1866 à 1869 les mathématiques à Genève et à Zurich. Il fut d'abord maître de mathématiques de 1869 à 1872, au Gymnase et à l'école réale de Soleure, puis continua ses études à Berne, Pise et Rome. Fit son doctorat à Zurich en 1875 ; sa thèse est intitulée *Beiträge zur geometr. Theorie der ebenen Curvenreihen*. Officier d'artillerie, il donna, en 1878-1879, un cours à l'École polytechnique sur l'armement et les fortifications. Le 20 mai 1882, il fut élu au Conseil d'État de Soleure où il resta jusqu'au 15 août 1884 chef du Département de l'Instruction publique. A. fut alors nommé professeur de sciences militaires à l'École polytechnique de Zurich, puis le 15 janv. 1892, chef de l'artillerie des fortifications du Saint-Gothard et inspecteur-chef de l'artillerie de position. Devenu colonel au début de 1894 il abandonne son commandement deux ans plus tard pour reprendre son enseignement. A. fut aussi membre de la commission des fortifications, et c'est à lui que l'on doit la nouvelle artillerie de campagne. Il a publié, outre sa thèse et une série d'articles militaires : *Beitr. zur Geometrie der Vielecke* (Soleure, progr. de l'École cant. 1869-1870). — *Unsere Positionsartillerie und ihre Bewaffnung*, Frauenfeld, 1883 (trad. en franç. Lausanne, 1885). — [Robert HOLTZ.] — 3. *Jean-Albert*, de Niedergerlafingen et Soleure, juge fédéral à Lausanne. * le 11 août 1856 à Soleure, fils aîné du préfet Urs-Joseph, il suivit l'école communale, puis l'école cantonale de cette ville, obtint le diplôme de maturité en 1876 et étudia le droit à Leipzig, Heidelberg, Bâle et Zurich, où il fut reçu docteur en 1881. En 1882 il passa l'examen d'avocat et de notaire à Soleure et devint membre du tribunal cantonal dont il fut le vice-président pendant l'année 1883. Élu au Conseil d'État en 1884, il en sortit en 1892 pour exercer la profession d'avocat à Soleure. En 1904 se place son élection au Tribunal fédéral. Auteur de plusieurs livres, brochures et articles d'ordre juridique. — 4. *Frédéric-Xavier*, professeur de droit à Heidelberg, * le 10 févr. 1858 à Soleure, troisième fils d'Urs-Joseph A., préfet de Kriegstetten, [illegible] et de [illegible] Grütter. Après avoir suivi les cours des écoles communale et cantonales, il se fit immatriculer en oct. 1881 à la faculté de droit de Heidelberg, qu'il ne devait plus quitter. Le 22 nov. 1884 il obtint simultanément le prix de la faculté de droit pour un travail intitulé *Die Rechte des [illegible] nach den Gesetzen u. Verträgen* [illegible] et celui de la faculté de philosophie pour une étude sur *Die progressive [illegible] organ. [illegible]*. En févr. 1885 il fut nommé *doctor [illegible]*. En 18[illegible] il ouvrit une école privée de droit et d'économie politique dont les cours furent suivis par un auditoire [illegible]. En outre, il donna des conférences d'ordre économique et juridique aux sociétés commerciales de Heidelberg et de Mannheim ainsi qu'aux sociétés industrielles Hanau und Darmstadt de Ludwigsburg et de Worms. En août 1885, il représenta l'Allemagne au congrès international pour les [illegible] à Anvers. En 1897 il se fit agréger à la faculté de droit [illegible] professeur de droit romain et de droit civil allemand. En 1904 il fut nommé professeur extraordinaire. — Il a publié, entre autres ouvrages : *Das [illegible]*, 1897. — *Geschichte des intertemporalen Privatrechts*, 1901. — *System des [illegible]*, 1903. — *System des [illegible] Vermächtnisrechts*, 1904. — *Das [illegible]*, 1911. — *Die Fer*

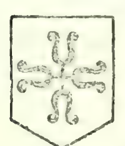
sonlichkeit des herrenlosen Sklaven, 1913. Il donna, en outre, des articles à de nombreuses revues spéciales. Les plus importants de ces travaux sont : *Das intern. u. intertemporale Recht der zeitl. u. örtl. Kollisionsnormen des bürgerl. Rechts.* — *Das System des Code civil.* — *Die objektiven personalen Rechtsverhältnisse.* — *Die Rechtselemente.* — 5. **Jean**, de Niedergerlafingen et Soleure, Conseiller d'État et conseiller national, * à Soleure le 2 oct. 1870, quatrième fils d'Urs-Joseph A., étudia le droit à Heidelberg et Genève, en nov. 1893, docteur en droit à l'université de Heidelberg, reçu en 1896 avocat et notaire et entra en automne de la même année au service de l'État. De 1896-1902, président du tribunal de Balstal, de 1902-1911, avocat et notaire à Balstal et Soleure, en 1911, président du tribunal de Bucheggberg-Kriegstetten et membre du Conseil d'État en 1917. De 1900-1902 et de 1908-1917, fit partie du Grand Conseil. Depuis 1915, professeur de droit à Soleure. Depuis 1910, membre du jury cantonal pour avocats, notaires et greffiers de tribunal, qu'il préside (1919). En 1911, membre du Conseil national (parti socialiste), depuis 1917, membre de la commission fédérale des finances et depuis 1918 de la commission fédérale du timbre. A. LECHNER.

AFFOLTERN (C. Berne, D. Trachselwald. V. *DGS*). Paroisse et commune. 1146 : *Affoltron*. Au moyen âge, siège d'une famille de dynastes dont le château se trouvait près du hameau de Widen et qui a participé, dit-on, à la fondation du couvent de Saint-Urbain. WERNER, le dernier de sa famille (armoiries : un pommier) mourut peu après 1278. De ses trois filles, Agnès épousa Pierre de Hunenberg, Elisabeth, Conrad Schaler, de Bâle, et Claire, Ulrich de Montenach, seigneur de Belp, à qui elle apporta des propriétés à Gerstein. La veuve de Werner d'A., Jeanne de Thorberg, renonça en 1300 à son droit de patronat sur l'église de Bolligen en faveur du couvent d'Interlaken. Dès le XVe siècle, la haute et basse justice d'A. appartiennent au baillage de Trachselwald. Les habitants d'A. possédaient la bourgeoisie externe de Berthoud où ils pouvaient se réfugier en temps de guerre avec leur avoir. En revanche, ils étaient obligés d'entretenir les fortifications de la ville et de payer l'impôt. La paroisse était rattachée au XIVe siècle à la maison de l'ordre teutonique de Sumiswald, mais devint en 1484 une paroisse indépendante. L'église était dédiée à saint Michel. En 1698 le droit de patronat sur la paroisse fut cédé à Berne. En 1748, reconstruction du presbytère. Un vitrail datant du début du XVIe siècle et ayant appartenu à l'église d'A. se trouve au musée historique de Berne. Les registres paroissiaux datent, pour les baptêmes, de 1567, les mariages 1690, les décès 1752. Outre l'agriculture on pratiqua, dès le XIXe siècle, le tissage des toiles. Les manufactures de Jacob Ryser, dans le Schweikhof, et Sommer, Pfister et Cie, dans le Hausmatten étaient bien connues. Sur les nobles d'A. en qualité de propriétaires du château de Waldsberg près Luthern voir l'art. du Dr H. A. von Segesser dans *ASA* 1918, p. 61. *Armoiries* : d'argent au pommier déraciné. — Voir A. Jahn *Chronik*, Berne, 1857, p. 56-58. [illegible]

AFFOLTERN, GROSS. Voir GROSSAFFOLTERN.

AFFOLTERN, MOOS. Voir MOOSAFFOLTERN.

AFFOLTERN. District du C. de Zurich, appelé autrefois *Knonaueramt* ou *Freiamt*. *Armoiries* : d'or à 4 cornières de sable posées en croix ; ce sont les armoiries des d'Eschenbach, qui furent jusqu'en 1309 les plus puissants seigneurs de la contrée.



Préhistoire. Territoire d'ancienne civilisation avec des vestiges des âges de la pierre, du bronze et du fer. Pendant l'âge de la pierre une petite station lacustre s'élevait sur les rives du Türlersee. De l'âge du bronze datent quelques objets isolés découverts soit dans les étangs, soit dans les tourbières (Lunnern, Bonstetten, Kappel, Knonau, Mettmenstetten, A., Uerzlikon, Knonau et Obfelden, etc.), des tumuli à incinération remontant au premier âge du fer. Les sépultures d'Hedingen, de Mettmenstetten, de Lunnern remontent à l'époque des Helvètes. Puis les Romains s'y fixèrent en vainqueurs. Ils tracèrent des routes, en particulier celle de Zurich à Baden et Windisch, à laquelle le pays d'A. était relié par des voies secondaires passant à Maschwanden, Obfelden, Lunkhofen. La XIe et la XXIe légions eurent un poste à Affoltern, comme le prouvent d'innombrables fragments de briques marquées à leur nom. En 1806, les fouilles ont mis à jour, à Affoltern, une maison d'habitation. Ces ruines sont connues sous le nom de *Heidenmauer* ou *im Bruschloss*. En 1741, on a découvert à L.-Lunnern, tant au bord de la Reuss que sur les deux côtés de la route romaine, plusieurs maisons. D'autres villas romaines ont été découvertes à Knonau, Maschwanden, Mettmenstetten, Ottenbach et Rifferswil. Cette époque a livré une collection complète de monnaies, depuis le temps d'Auguste à celui de Maximien (31 av. J.-C., 306 ap. J.-C.), de très nombreux objets de parure (Lunnern, Affoltern, Augst, Mettmenstetten, Maschwanden, Ottenbach). Puis vint l'invasion alémanique. — Voir H. Meyer : *Geschichte der XI und XXI. Legion* (*MAGZ* VII). — F. Keller : *Die römischen Ansiedelungen in der Ostschweiz* (*MAGZ* XII et XV). — F. Keller : *Statistik der römischen Ansiedelungen in der Ostschweiz* (*MAGZ* XV). — J. Heierli : *Urgeschichte der Schweiz*, 1901. — J. Heierli : *Archaeolog. Karte des Kts. Zürich.* — J. Dierauer : *Histoire de la Confédération suisse* I, ch. 1. — J.-J. Marty : *Affoltern am Albis*, 1896. — *ZT* 1857, p. 255. R. O. FREI.

Époque historique. C'est par la guerre de 1415 contre l'Autriche que le territoire du district actuel d'Affoltern passa à la ville de Zurich. Elle en forma en 1512 le haut bailliage (Landvogtei) de Knonau, qui a existé jusqu'à la révolution de 1798. La République helvétique incorporant au territoire de l'ancien haut bailliage celui des anciens bailliages Bonstetten-Stallikon-Wettswil et Birmensdorf-Æsch en créa le district de Mettmenstetten. La constitution de 1803 réunit le tout au district de Horgen qui de plus embrassait les deux rives du lac de Zurich. En 1815, le haut bailliage (Oberamt) de Knonau fut reconstitué dans les limites de 1798, excepté Æsch-Birmensdorf, circonscription qui resta la même pour le district de Knonau 1831-39 et le district actuel d'Affoltern. De 1814 à 1837 Knonau était le chef-lieu, comme il l'avait été sous l'ancien régime ; par décision du Grand Conseil, du 2[illegible]



Costume du district d'A[illegible] d'après [illegible] de la [illegible] de Zurich.

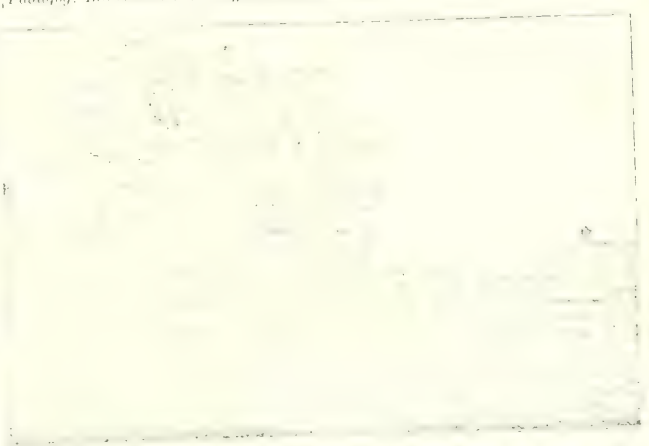
décembre 1837, il céda cette qualité à Affoltern qui donna son nom au district le 1er juillet 1839.

Terre de contact, l'Amtsgemeinde de la Suisse centrale [illegible] et la Reuss, [illegible] au temps de la Réforme [illegible] et à la Réforme, son [illegible]

participa vaillamment à la bataille de Kappel. 86 morts du district sont nommés dans la liste des pertes dressée par Bullinger. Durant les périodes du régime de la ville, la contrée a pris part à trois mouvements révolutionnaires tendant à défendre ou à élargir les droits de la campagne : dans l'affaire de Waldmann (1489) elle fut un centre de résistance ; elle était impliquée aux troubles de 1646 ; en 1804, pendant le *Bockenkrieg*, Mettmenstetten donna le signal du soulèvement. Sur l'histoire médiévale et l'évolution intérieure jusqu'en 1798, voir les articles FREIAMT AFFOLTERN et KNONAUERAMT. Le développement du district au XIX[e] siècle était une [illegible] des impulsions fécondes qui lui venaient de son dernier bailli (Oberamtmann), le Zuricois C.-M. Hirzel, l'*Améer du haut bailliage de Knonau*, comme l'a appelé G. Meyer von Knonau : *Der Kt. Zürich* II,115. — Voir Th. Scherr : *Ein zürcher. Oberamtmann nach dem Vorbild von Pestalozzis Junker Arner* (*Pädagog. Bildertafeln* IV, p. 21). Nommé bailli en 1823, Hirzel proposa, le 22 novembre 1825, la fondation d'une Société d'utilité publique, qui fut constituée le 25 décembre de la même année ; elle existe encore sous le titre de Soc. d'ut. publ. du D. d'A. ; son activité a porté principalement sur le développement de l'école, de l'agriculture, de l'industrie et de l'assistance. Sa première création fut l'école secondaire de Mettmenstetten, le 8 mai 1836, la première école populaire supérieure de la campagne zuricoise. Une caisse d'épargne a été ouverte à A. le 1[er] juillet 1826, créée également par cette société ; en 1870, elle a fusionné avec la banque cantonale zuricoise qui venait de se fonder. L'asile de pauvres de Cappel, fondé le 5 mai 1834, est l'œuvre commune de la Société d'utilité publique et des paroisses du district. Les communes du district participèrent pour une somme importante à la construction de la ligne Zurich-Affoltern-Knonau-Zoug, en 1862-1864.

Le district d'A. est surtout une contrée agricole ; autrefois l'industrie de la soie [illegible] est répandue. La population du district était pour 1634 de 5061 hab. ; 1792 : 10 121 h. ; 1836 : 12 180 h. ; [illegible] 12 925 h. ; 1860 : 12 934 h. ; 1870 : 12 [illegible] h. ; [illegible] h. ; 1888 : 12 533 h. ; 1900 : 13 268 h. ; 1910 : [illegible] ; 1920 : 14 065 h. Sociétés : Soc. [illegible] du [illegible] de Knonau, fondée en 1827 par la Soc. d'utilité publique et le bailli Hirzel qui rédigea les statuts. Il existe, depuis 18[illegible], une Soc. d'utilité publique féminine. Journaux : [illegible] *aus dem Bez. Aff.*, depuis 1847 ; [illegible] 1893 ; *Volksblatt aus dem Bez. A.*, depuis 1913 ; [illegible] depuis 1889. — Personnalités marquantes : [illegible] abbé de Cappel ; Jean Huber [illegible] ; Adam Naef, de Vollenweid ; les frères [illegible] de [illegible]stetten ; Henri Bullinger ; Conrad Melchior Hirzel [illegible] bourgmestre ; D[r] [illegible] ; D[r] J. Dubs, président de la Confédération [illegible] ; Stehli-Hausheer, conseiller national. — Voir J. L. [illegible] : *A. a. A.* [illegible] *u. Bez. A.*, 1890. — [illegible] *zur Reformation*, ZT 1887. — [illegible] *im Bez. A.* ZT 1888. — H. Meyer [illegible] *Geschichte des Bez. A.* [illegible] 1875 [illegible] A., 1843-45 et *Der A[illegible]* 1911-18 [illegible] machs populaires du district.

AFFOLTERN AM ALBIS ou **ALBISAFFOLTERN** tombé en désuétude (C. Zurich, D. Affoltern. V. DGS). Village, commune politique et scolaire et paroisse, chef-lieu du district du même nom. La commune comprend les quatre localités, autrefois communes civiles de Ober Affoltern, Unter Affoltern, Loo[illegible] renbach et Zwillikon. Corporations forestières à Ober Affoltern, Unter Affoltern et Zwillikon. *Armoiries* : D'azur à un arbre feuillé de sinople, fruité de gueules sur une terrasse de sinople. Nommé pour la première fois en 1190 *Affiltre* ; puis dans un document du 2 janvier 1213, l'empereur Frédéric II confirme ses droits au couvent d'Engelberg et mentionne parmi les possessions de celui-ci l'église d'Affoltern (*ecclesia Affoltre*) (UZ n° 376). Confirmation de cette propriété par

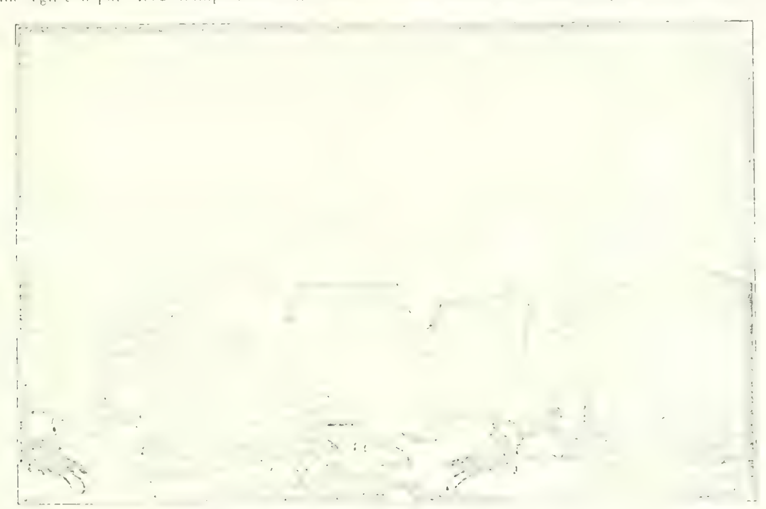


Affoltern am Albis, d'après une gravure de A. Bo[illegible] de 1820. Original à la Bibliothèque centrale de Zurich.

le pape Innocent IX 1236 (UZ n° 502). En 1249 le village est [illegible] (UZ n° [illegible]) et en 12[illegible] [illegible] (UZ n° 9[illegible]). Par la fondation de son [illegible], Conrad de Schnabelburg, le couvent de [illegible] [illegible] en possession de [illegible] [illegible] la famille d'Affoltern, leurs vassaux, les familles de Hedlingen et de Bonstetten, la maison de [illegible] à A. Depuis le XIII[e] siècle une grande partie des terres d'A. passèrent aux couvents de Saint-Blaise, de Cappel, de [illegible] et à l'abbaye de Zurich.

L'Autriche possédait la haute justice et les droits de [illegible] [illegible] Saint-Blaise [illegible] (*Habsburg. Urbar* I, 148). A Affoltern [illegible] [illegible] [illegible] 1334 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible] XV[e] siècle [illegible] La haute justice et les droits de [illegible] [illegible] [illegible] 22 [illegible] 1512 [illegible] 1531 [illegible] [illegible] A. [illegible] 121

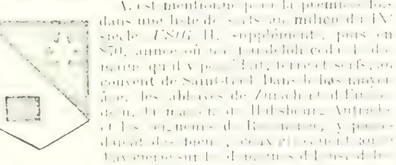
comme propriété du couvent d'Engelberg demeure 90 ans dans cette situation. Le 15 février 1303, Engelberg échangea ses droits sur A. contre la paroisse de Buochs qui appartenait au chapitre de la cathédrale de Constance. En 1522, le doyen et le chapitre sont encore mentionnés comme seigneurs. Ce n'est qu'après la Réformation que le Petit Conseil de Zurich devint collateur. Il ne subsiste de la vieille église gothique qu'une ogive datant probablement du XV[e] siècle. L'église actuelle a été construite dans les années 1645-47, la cure en 1688. Le nouveau clocher, construit en 1861 et pourvu d'un nouveau carillon harmonique, est une œuvre du professeur Gottfried Semper, qui a reçu la bourgeoisie d'honneur de A. à A. — (Voir R. H. Denzler : *Predigt ... am Tage der Kirch- und Glockenweihe in A. a. A. den 20 Oct. 1861*). Affoltern possède une communauté catholique depuis 1887, puis une église depuis 1892. L'importance d'Affoltern a



[illegible] d'après un dessin en couleurs de J. J. [illegible] Zurich.

beaucoup augmenté avec l'ouverture de la ligne Zurich-Affoltern-Zoug (1864). En 1634, 624 hab.; 1836 : 1633 h.; 1850 : 1855 h.; 1860 : 1864 h.; 1870 : 2024 h.; 1880 : 2 199 h.; 1888 : 2 237 h.; 1900 : 2779 h.; 1910 : 3044 h. Industries importantes : tissanderie en soie Naef et C[ie], occupant environ 400 ouvriers; filature de coton J.-A. Biedermann à Zwillikon, fabrique de produits alimentaires Affoltern S. A.; syndicat fromager d'Affoltern, scieries. Grâce au médecin bien connu J.-J. Egli, pasteur et doyen de Bonstetten (1840-1915), A. est devenu une station climatérique où est appliquée la méthode de traitement thérapeutique du curé Kneipp. Il créa l'hôpital de district à A. et le sanatorium *zur Arche*. Sous l'impulsion de Jacob Schneebeli, ancien président du tribunal de district, A. prit une part active aux troubles de 1804 (Bockenkrieg) : les insurgés d'Affoltern emprisonnèrent le colonel Fussli et deux officiers de sa suite venus pour lever les milices ; une section de chevau-légers les délivra par un coup de main dans la nuit de 27 au 28 mars ; un dessin en couleurs de J. J. Aeschmann [illegible] cet événement. Quatre chefs, J. Schneebeli d'Affoltern, Häusler du Freiamt, Henri Haberling de Knonau, Jean-Jacob Willi de Horgen, et Jacob Kleinert de Schönenberg, furent exécutés. [illegible] appelé le *Martyrerdenkmal* [illegible] 1876 J. Hauser, de Ruterswil, a consacré à cet événement la tragédie *Martyrer*, qui a été représentée à Affoltern en 1900. La peste régna plusieurs fois à Affoltern, l'épidémie la plus grave, celle de 1629, emporta en moins de trois mois environ 200 personnes. Les registres de baptêmes datent de 1565, ceux de mariages de 1564, de décès de 1622 ; celui des familles de 1632 et des catéchumènes de 1793. — W. Stauh : *Aus dem Taufbuch der Kirchgemeinde Affoltern am Albis 1712* (ASG 1905, p. 33). — J. J. Marty : *Affoltern am Albis u. Umgebung*, 1896. — Nüscheler : *Gotteshäuser* (*Gfr.* 39, p. 120). — F. Vogel : *Memorabilia Tigurina*. [R.-O. F. et A. M.]

AFFOLTERN PRÈS ZURICH (C. Zurich, D. Dielsdorf. V. *DGS*). Com. polit. scolaire et paroisse, comprenant Neu, Ober et Nieder A., nommée autrefois *Affoltern bei dem Albis* et jusqu'en 1896 A. près Höngg ; le nom officiel est actuellement A. près Zurich. Corporation forestière. *Armoiries* : tranché d'ar. ent à un carreau de sable et de sable à une étoile d'or. La commune a adopté maintenant [illegible] les armoiries de la famille von Affoltern.



A. est mentionné pour la première fois dans une liste de serfs au milieu du IX[e] siècle (*USG* II, supplément), puis en 870, année où un Landeloh céda tout ce qu'il y possédait, terres et serfs, au couvent de Saint-Gall. Dans le bas moyen âge, les abbayes de Zurich et d'Einsiedeln, [illegible] et les seigneurs de [illegible] y possédaient des biens [illegible] sur les [illegible] de leurs vassaux [illegible] XIII[e] siècle [illegible] de la ville de Zurich. Les barons de [illegible], [illegible] en partie [illegible] de [illegible], Zoug et de Schwamendingen près Zurich, [illegible] de Wettingen. Le prévôt de Zurich et l'abbaye de Saint-Blaise [illegible] [illegible] Sainte-Vérène à Zurzach [illegible] à A. [illegible] Wettingen [illegible] et d'[illegible] de Zurich [illegible] l'hôpital de Zurich fut le successeur d[illegible] [illegible] après [illegible] A. [illegible] seigneurs de [illegible] et totalement avec elle à Zurich en 1403, par le duc Frédéric d'Autriche [illegible] pas à [illegible]

jusqu'en 1798, au haut bailliage de Regensdorf, sous la République Helvétique, il fut incorporé au district de Regensdorf. Les habitants étaient paroissiens de Höngg jusqu'en 1683, où A. fut érigé en paroisse dont le gouvernement avait le droit de collation. En 1703, l'annexe Seebach en fut détachée. A. fut assez fortement affecté par les combats durant la République Helvétique; on s'y battit le 3 juin 1799. L'été 1799, 3000 Autrichiens y campèrent 14 semaines et s'y comportèrent brutalement, et le 25 sept. de la même année, lors de la seconde bataille de Zurich, les Russes, poursuivis par les Français, traversèrent A. De 1803 à 1814, Affoltern fut rattaché au district de Bulach, puis à celui de Regensberg, nommé plus tard Dielsdorf. En 1835, l'État vendit des biens et les prébendes qu'il y possédait encore. En 1836, il conclut un accord avec la commune, d'après lequel l'entretien de l'église était à la charge de la commune, et l'entretien de la cure à celle de l'État. Les registres de baptêmes, de mariages et de décès datent de 1683, ceux des familles de 1811. — Voir Hoppeler : *SSR Zurich* I, 1, p. 91-107 et p. 541. — *Memorabilia Tigurina* I-IV. — Nüscheler : *Gotteshäuser* III, p. 581. — M. Schinz : *Die Gem. Affoltern in Vergangenheit und Gegenwart* (*NZZ* 1914 Nr 1130, 1133, 1141, 1895). [C. Brun.]

AFFOLTERN, von. Famille de ministériaux nobles des barons de Schnabelbourg et Eschenbach. *Armoiries :* parti d'or à une branche de pommier [illegible] de sinople, et échiqueté de sable et d'argent. Cimier, des cornes de buffle chargées chacune des meubles correspondant de l'écu; lambrequins d'argent à droite et d'or à gauche. Stumpf déjà ne connut de la famille que les armoiries. Zeller-Werdmüller suppose, dans les *Zürcher Burgen* et certainement à tort, qu'elle était composée de paysans libres du district (Freiamt) et habitant non dans un château mais dans une ferme. Dans les documents suspects du chanoine Hunfred de Strasbourg, de 1044, apparaît un *Cuno de Affaltra*, auquel se rapporte *UZ* n° 233. — 1-3. CONRAD (1249-1255) ainsi que son frère WERNER (1252-1268), *officiales et servitores* du baron Berchtold de Schnabelbourg; le second porte, ainsi qu'un troisième frère JEAN (1249-1268), le titre de *domicellus*, c'est-à-dire gentilhomme. Conrad, appelé *de Affoltre*, fit don en 1255 au couvent de Saint-Blaise, à titre de réparation, de la moitié du domaine d'Affoltern et la reçut en fief. — 4. JEAN reçoit le 13 mai 1303, en récompense de ses services et de sa fidélité et de celle de ses devanciers envers les nobles Walther et Mangold von Eschenbach, le domaine de Hausen, à titre de fief mâle. Il ne laissa que deux filles VERENA et ÉLISABETH. — *UZ* I-IX. — *Habsburger Urbar* II, p. 120, où se trouvent de fausses indications. Le *Necrologium* de la prévôté de Zurich donne, ainsi que les *Zürcher Steuerbücher* I, une série de personnes portant ce nom d'origine ou de famille. — 5. HANS est, en 1435, bourgeois de Zoug et y est domicilié. — 6. Un autre HANS est, à la même époque, bourgeois externe, au Freiamt (*Gfr.* 23, p. 295). D'après les *Mem. Tigurina* de Bluntschli 1742, p. 3, le château était situé près de l'église. Les nobles d'A. sont désignés, dans la description de Cappel par Bullinger, comme bienfaiteurs du couvent. — J.-J. Simler : *Sammlung von Urkunden zur Kirchen-Geschichte* V, p. 431. — Stumpf : *Chronik* I, p. 183 b. [E. Hess.]

AFFOLTERSCHEUER, autrefois **AFFOLTERN** (C. Zurich, D. Bulach, Com. Oberembrach), ancienne ferme dans la Com. civile Hob. En 1281, le comte Hartmann de Habsbourg reçut à titre de fief mâle le bailliage d'*Affoltern*, dépendance du château de Wagenberg, de Hartmann v. Heidegg, fils d'Adelaïde v. Wagenberg. A. faisait partie d'un groupe d'établissements alémaniques, dont les noms se répètent d'une façon identique dans le district zuricois d'Affoltern. — *UZ* V, n° 1640. — *ASG* 5 (1886), p. 2 s. — Meyer : *Ortsnamen*, n°s 84 et 450. [F. H.]

AFFRANCHISSEMENT en allemand **BEFREIUNG**. L'affranchissement consiste dans la suppression de certains droits et la limitation d'autres, le plupart arbitraires, du seigneur sur ses sujets. Il a pour but de libérer les populations de leurs [illegible] mainmorte. Cette liberté, relative, fut [illegible] selon les régions, suivant les seigneurs et les circonstances. Dans notre pays, les affranchissements eurent lieu depuis le XIIe siècle jusqu'au seuil de l'époque actuelle et furent accordés soit à des collectivités (communes), soit à des particuliers. Les causes générales de l'affranchissement sont, d'une part : le mouvement d'émancipation communale qui se développa en Europe du Xe au XIIIe siècle, et d'autre part la nécessité pour les seigneurs, laïques et ecclésiastiques, d'attirer des colons dans des contrées à défricher ou des villes à peupler, ou encore, les besoins d'argent. Ils affranchissaient pour battre monnaie. *Communes.* La plupart de nos villes suisses ont reçu leurs lettres de franchises dans les XIIIe et XIVe siècles. Par celles-ci, les habitants obtenaient non seulement une amélioration de condition en tant que particuliers, mais aussi des droits politiques dans l'agglomération urbaine : droit de s'assembler, droit d'élection, etc. Ces faveurs furent très souvent accordées aussi aux étrangers qui y séjournaient un an et un jour sans être réclamés par leurs seigneurs. *Particuliers.* L'affranchissement individuel s'obtenait de deux façons : 1. par le séjour dans certaines villes, comme ci-dessus ; 2. par le rachat des servitudes. Ce rachat se faisait par le paiement d'une indemnité unique ou d'un cens annuel. Les conditions, très variables suivant les contrées ou les époques, étaient stipulées dans un acte, dressé par ordre du seigneur, et dans lequel l'intéressé n'intervenait souvent pas. Les effets les plus généraux de l'affranchissement sont : la suppression de la taille ; la suppression de l'arbitraire dans les corvées à la volonté du seigneur et son remplacement par une redevance fixe, la suppression du formariage et du droit de poursuite ; la liberté de domicile et celle de disposer de ses biens par vente, échange, ou dispositions testamentaires ; le droit de justice.

1. **Bâle.** A Bâle, la suppression de la main morte date de 1785. Jusqu'alors la servitude ne consistait en réalité que dans le lien avec la glèbe (c'est-à-dire dans la défense du libre établissement) et dans certaines corvées. Les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles furent plus sévères à cet égard que les temps précédents, où les manumissions n'étaient pas du tout rares. Les sujets établis dans les villes ne pouvaient exercer aucun métier pour leur propre compte, ni devenir maîtres indépendants ; ils devaient rester compagnons ou employés. Les bourgeois qui quittaient la ville pour s'établir à la campagne perdaient leur droit de bourgeoisie et étaient assimilés à des sujets. Les mariages entre fils de bourgeois et filles de sujets ne sont pas rares, surtout aux XVe et XVIe siècles ; cependant, il fallait parfois que la femme fût rachetée de la servitude avant la célébration du mariage. [A. B.]

2. **Berne.** Quelques cas d'affranchissement apparaissent au XIVe siècle, mais ce n'est qu'au XVe qu'ils deviennent plus nombreux, quand la ville de Berne favorisa la suppression du servage par rachat. Les serfs de la seigneurie d'Oltigen obtinrent leur liberté en 1413 ; ceux d'Aarwangen en 1439, ceux de Brandis, de 1447 à 1454 ; ceux de la seigneurie de Cerlier, en 1478 et 1491, ceux de Nidau et Schenkenberg, en 1484, ceux de [illegible], en 1494, etc. L'affranchissement était complet à la fin du XVIe siècle dans la partie allemande du territoire bernois. — Voir J. Leuenberger : *Studien z. bern. Rechtsgeschichte*, p. 187-192. [H. T.]

3. **Genève.** Jusqu'en 1794, il y eut matière à affranchissement, sur les personnes (individus, communautés), et les biens (tailles, dîmes, servis, etc.).

Pour les individus, on peut dire : 1. *avant 1536* : a) En ville et dans les franchises, le [illegible] d'habitation [illegible] tout sujet de [illegible] pouvait aspirer à la bourgeoisie. b) A la campagne, [illegible] concernait les seigneurs auxquels [illegible] Genève s'est substituée : l'évêque, Chapitre de Saint-Pierre, Saint-Victor, seigneurs particuliers, etc. 2. *après 1536* : a) En ville et dans les anciennes franchises, [illegible] affranchis [illegible] [illegible] bourgeois et petits [illegible] pouvaient être admis au Conseil des CC, arrêt du Petit Conseil du 24 mars 1671. b) Dans la campagne alors genevoise, il devint [illegible] [illegible] [illegible] établi le Conseil [illegible] [illegible] à la campagne [illegible] (*R. C.* [illegible] novembre 1562). A la fin du

XVI[e] siècle, l'affranchissement des biens taillables (comme l'affranchissement de l'hommage lige) pouvait se faire contre paiement d'une somme équivalant au sixième de leur valeur ; le prix en doubla le siècle suivant pour revenir au sixième en 1782. Des dégrèvements de dîmes furent accordés pour encourager les cultures. L'édit de 1782 qui n'abolissait pas la qualité de sujet (celle de tous les Genevois de la campagne) stipulait l'exemption des tailles, et titre X, art. XXIII, l'affranchissement des gens de mainmorte. L'appareil féodal ne fut complètement supprimé que par une série de révolutions et sa déchéance sanctionnée par la constitution du 5 février 1794. — Voir : *Genève AE*, spécialement les *R. C.* aux cotes indiquées dans les Edits I, III ; et Galiffe, *Genève, H A*. [C. R.]

3. **Grisons**. Au cours du XIII[e] siècle, des gens libres, qu'on appelait *freie Wallser* ou *Walser*, passèrent du Haut-Valais dans les Grisons et s'établirent, avec le consentement ou à l'instigation des seigneurs eux-mêmes, dans les hautes vallées de Rheinwald, Davos, Safien, Avers, Vals, etc. Leurs institutions juridiques furent bientôt complètement identiques à celles des hommes libres du pays. Ils pouvaient choisir librement l'ammann parmi eux, privilège distinctif de ces colonisateurs alpins. Ces *freie Walser*, dont les principaux seigneurs furent les barons de Vaz, constituèrent, sous la conduite de ceux-ci, l'élément qui combattit, en particulier dans les luttes contre l'évêché, avec le plus de persévérance et de succès la féodalité sous sa pire forme, celle de la dépendance personnelle. Il faut reconnaître qu'en Haute Rhétie où la domination territoriale et le servage ne se confondirent pas comme ce fut le cas en Basse Rhétie, le servage eut généralement une forme plus douce qu'ailleurs. Par suite de l'extinction précoce de l'autorité comtale et de son affaiblissement préalable par des dons à l'évêque, aucune domination grisonne ne put se développer entièrement en Haute Rhétie. L'évêque et les divers petits seigneurs (Vaz, Rhäzüns, Belmont) se tinrent mutuellement en échec. Il en résulta que dans la Haute Rhétie la liberté personnelle n'exista pas seulement dans le comté de Laax, dans les nombreuses colonies des Walser et dans la bourgeoisie de Coire, mais aussi dans les autres parties du pays et que la servitude ne s'y rencontra qu'exceptionnellement ou même pas du tout. Il est donc établi que dans le canton actuel des Grisons la liberté était la règle et la dépendance l'exception, même au temps où la féodalité atteignit son plus grand développement et où la servitude devint à peu près générale. Mais bien que la servitude fût rare dans les Grisons, la dîme, le cens foncier, etc., et quelques usages, n'en subsistèrent pas moins partout, comme le *Vogelmahl* et d'autres concernant les décès. Les Grisons ont corrigé cet état de choses ainsi que les plus grossiers abus du féodalisme d'une façon démocratique unique pour l'époque, dans les deux *Artikelbriefe* de 1524 et 1526. C'est ainsi qu'on y trouve pour la première fois dans l'histoire la déclaration de la liberté de conscience. L'abolition complète des redevances foncières ne date que du XIX[e] s. C'est par la fondation des Ligues que le peuple grison se libéra de l'ardeur belliqueuse de ses seigneurs et de leurs empiètements en matière juridique. [P. L. J.]

4. **Jura bernois**. Le régime des princes-évêques fut en général plus doux que celui des seigneurs laïques ; les sujets sont affranchis de bonne heure. La principauté épiscopale formant une mosaïque d'Etats, il est nécessaire de les examiner l'un après l'autre.

I. *Partie helvétique*. La ville de Bienne reçoit en 1275, à la sollicitation de l'évêque Henri d'Isny, de la part de Rodolphe I[er], les mêmes franchises que la ville de Bâle ; elles sont accrues et confirmées en 1468 et en 1556. Six ans après sa fondation (1312), La Neuveville obtient en 1318, de l'évêque Gérard de Wippens, les mêmes privilèges que Bienne, confirmés ou augmentés en 1368. En 1479, Jean de Fleckenstein accorde des immunités à ses sujets de la Prévôté de Moutier-Grandval ; il les décharge de toutes gabelles et gettes.

II. *Partie germanique*. En 1283, Rodolphe de Habsbourg accorde à la ville de Porrentruy les mêmes franchises dont jouissait la ville impériale de Colmar. En 1289, la ville de Delémont a une administration particulière ; les droits de la ville sont augmentés en 1338, en 1356 et en 1428. L'évêque Pierre d'Aspelt accorde en 1296 aux bourgeois de Laufon toutes les immunités, libertés, droits, justice et coutumes dont jouissaient les bourgeois de Bâle. En 1382, l'évêque Imier de Ramstein confirme ses sujets des cinq mairies d'Ajoie dans leurs libertés et franchises, us et coutumes. Deux ans plus tard, il affranchit à perpétuité de toute taille et exaction les habitants des Franches Montagnes ; les étrangers qui s'y établiront seront francs de taille et d'impôts. — Trouillat. — Quiquerez. — Rossel : *Hist. du Jura bernois*. [P. A. B.]

5. **Neuchâtel**. Le premier affranchissement connu est celui de la Charte de 1214, qui exonère, entre autres, les habitants de la ville de Neuchâtel de toutes tailles. Cette franchise servit de modèle à celles de Boudry (1343) et du Landeron (1359). Dans la seigneurie de Valangin, on connaît la franchise accordée aux habitants de La Sagne (1363), celle des Francs-habergeants (1372) et la grande franchise du bourg de Valangin (1497). Les affranchissements individuels étaient accordés par le prince à des conditions variables. Deux affranchissements sont à mentionner spécialement. En 1628, Henri II de Longueville affranchit les mainmortables de la Côte, Colombier, Bôle et Rochefort ainsi que ceux du Val-de-Travers, moyennant la remise par les intéressés d'une somme égale au sixième de leurs biens. Au lendemain de son avènement, le 17 oct. 1708, Frédéric I[er], roi de Prusse, affranchit les gens de conditions du Val-de-Ruz et leur accorda la bourgeoisie de Valangin, pour la somme de 4000 fr. tournois. — Boyve : *Annales*, année 1214. Chambrier : *Hist. de Neuchâtel et Valangin*, p. 439. AL. Neuchâtel. [L. M.]

6. **Tessin**. Le servage disparaît de bonne heure au Tessin et, pour autant que nous l'avons pu constater, au temps de la domination suisse il n'existait plus chez nous. A partir de la fin du XII[e] siècle le nombre des serfs, déjà très restreint, tend à disparaître complètement dans les vallées ambrosiennes. Dans le reste du Tessin, il n'existait que quelques serfs (ainsi dans la *pieve* de Locarno et à Mendrisio). Les autres serfs avaient généralement disparu avec les seigneuries foncières, grâce surtout à l'émancipation économique des communes rurales. L'affranchissement avait lieu de différentes manières : par acte généreux et spontané du seigneur qui faisait don de la liberté à ses sujets, très souvent par rachat ; le serf payait à son maître une somme d'argent déterminée en échange de la liberté ; par le mariage entre libres et non libres, surtout des serfs avec des femmes libres. Si le seigneur refusait son consentement à un tel mariage, il arrivait très souvent que l'homme et la femme vivaient en état de concubinage ; les enfants issus de cette union illégitime suivaient la condition de la mère et étaient libres, d'après le droit alors en usage ; [illegible] contrairement aux dispositions du droit en vigueur en Allemagne et en France. Ces enfants illégitimes étaient à peu près placés sur le même pied que les légitimes : ils pouvaient hériter même du père, [illegible] un impôt de succession et n'étaient pas sujets à la mainmorte. Voilà donc comment l'union illégitime était devenue un moyen d'affranchissement au Tessin comme en Italie. Impuissants devant ce subterfuge, les seigneurs finirent par se borner à ce qu'il était possible de sauver : ils reconnurent les mariages entre serfs et libres et se rattrapèrent en réglant le sort des enfants par des conventions particulières. On a des exemples où un certain nombre d'enfants étaient libres, tandis que les autres restaient serfs. En 1211, par exemple, Philippe Visconti d'Invorio, et sa femme [illegible], font une convention avec [illegible] une femme libre qui avait épousé un serf de Philippe et de [illegible], que des enfants issus de cette union, les premier, troisième, cinquième... étaient serfs ; les deuxième, quatrième, sixième... étaient libres. L'Église approuva ces conventions dans le but de faire disparaître la plaie du concubinage. Il n'y a pas de doute que le vent de liberté communale qui souffla dans le nord de l'Italie, ne contribua pas peu à la disparition de la servitude sur notre territoire. Dans le haut Tessin, les vallées elles-mêmes [illegible] à [illegible] serfs. Déjà en 1240, [illegible] [illegible] [illegible] seigneur ne peut exercer de droits dans la vallée, particulière-

ment sur les serfs. Les statuts de Blenio du XIVe siècle défendent qu'un homme de la vallée acquière des droits seigneuriaux sur un autre homme. — Meyer : *Blenio u. Leventina*. Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. [D. C. F.]

7. **Vaud.** Le plus ancien acte d'affranchissement connu dans le pays de Vaud est celui que le prévôt de la cathédrale de Lausanne, Adalbéron, accorda en 1050 à un serf nommé Burcard et qui pourra désormais, dit le prévôt, s'en aller à sa volonté aux quatre coins du monde *(ire in 4 partes mundi)*. A partir de ce moment, et surtout dès le XIIIe siècle, les affranchissements sont de plus en plus nombreux. Ils sont favorisés à cette époque par les franchises que l'évêque de Lausanne, le comte de Savoie et d'autres seigneurs accordent à différentes villes. A la fin du XIIIe siècle, on voit l'abbé de Montheron créer un village nouveau, Froideville, en y attirant des hommes libérés de la taille ; même procédé un peu plus tard pour la reconstitution du village de Boulens. Les affranchissements individuels se succèdent dès lors sans interruption. Au milieu du XVe siècle, nous assistons à une recrudescence d'affranchissements collectifs. Le 1er août 1450, l'évêque Georges de Saluce affranchit de la taille les habitants du village de Saint-Saphorin, de Chexbres, moyennant versement d'une somme de 1000 livres. Les couvents suivirent ce mouvement, de même les seigneurs. Il restait cependant encore un grand nombre de taillables au moment de la conquête bernoise. Berne favorisa l'affranchissement dès 1573 et fixa enfin en 1678 aux seigneurs un dernier délai d'une année pour s'accorder avec leurs taillables sur l'affranchissement. — Voir *MDR* VI et XIX. — *DHV*. [M. R.]

AFFRY, l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Fribourg. Elle portait, au début, les noms d'Avril, Avri, Avry, Aprils, qui furent changés à la fin du XVe siècle en Affry pour se conformer à la prononciation allemande généralement en usage à Fribourg. Les d'Affry sont originaires d'Avry-sur-Matran et vinrent s'établir à Fribourg vers la fin du XIIIe siècle. Guillaume du Willerme d'A. était maître de l'hôpital vers 1309 et mentionné bourgeois en 1322. L'on ne peut préciser la date d'anoblissement de la famille d'A. ; Molsheim, dans sa *Freiburger Chronik*, mentionne déjà GUILLAUME A. défenseur de Morat noble en 1486. Cependant, c'est à partir de 1551 que les d'A. portèrent le qualificatif de noble. *Armoiries* : chevronné d'argent et de sable de six pièces, ou, d'argent à trois chevrons de sable. Devise : *Intia virtuti nulla est via*. Cimier : un bonnet, haut de forme, aux pièces de l'écu, sommé de trois plumes d'autruche d'argent et de sable.



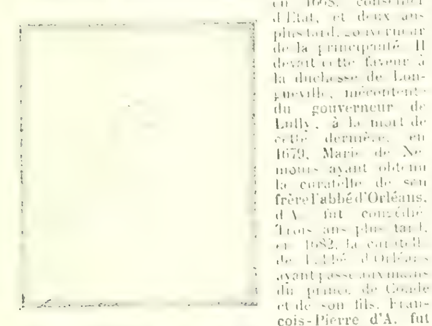
1. JACQUES, fils de Guillaume susdit, moine à Hauterive en 1320. — 2. GUILLAUME, frère du no 1, également moine à Hauterive en 1320. — 3. PIERRE, élu abbé d'Hauterive en 1405 ; le 23 juin 1418, le pape Martin V lui accorda, ainsi qu'à ses successeurs, le droit de porter la mitre et les autres insignes pontificaux. Il assista au Concile de Bâle en 1446. Pierre d'A., considéré comme second fondateur du couvent d'Hauterive, résigna ses fonctions d'abbé en 1449 et mourut quelques mois après, le 4 novembre. — 4. JEAN, frère du no 3, Conseiller d'État en 1426, † vers 1429. — 5. GUILLAUME, fils de 4, Conseiller d'État en 1472. Il commandait le détachement fribourgeois de la garnison de Morat et prit une part glorieuse à la défense de cette ville et à la bataille de Morat, le 22 juin 1476. Bailli de Grandson en 1476 ; avoyer de Morat en 1482, bailli de Pont-en-Ogoz en 1487. En 1491, [illegible] avec Thierry d'Englisberg pour mettre fin aux [illegible] entre l'État de Berne et les habitants du [illegible] Guillaume d'A. mourut en 1493. — 6. LOUIS I, du Conseil des Deux-Cents en 1487, et de nouveau en 1518, [illegible] des Soixante en 1491, et en 1519 banneret de [illegible] 1491, d'Estavayer 1499, d'Illens 1505, † vers 1530, fondateur de l'école des choralistes de Fribourg en 1503, prit part à l'expédition des Suisses en Italie en 1511 et en fit le récit. Première femme, Catherine d'Avenches, deuxième, Elisabeth Matter. — 7. HELENE, fille de 6, fut abbesse de la Maigrauge et † 23 juin 1548. — 8. FRANÇOIS I, fils de 6, * 1495, porta l'un des drapeaux du corps de 1000 à 1200 hommes que le canton de Fribourg accorda au roi de France en 1536 pour repousser, en Provence, les troupes impériales. Conseiller d'État 1541, bourgmestre



[illegible]

tre 1543. Il mourut en 1570 ou 1571. — 9. LOUIS II, fils de 8, seigneur de Givisiez. Il fut au service du roi de France et combattit aux batailles de Dreux 1562, Jarnac 1569 et Moncontour 1569. En 1567, il avait reçu le commandement d'une compagnie de 300 hommes pour aller défendre la ville de Lyon contre les entreprises des réformés. Du Conseil des Soixante 1564, Conseiller d'État 1571, Louis d'A. fut élevé à la dignité d'avoyer en 1582 et en remplit les fonctions pendant 26 ans. Il mourut le 14 février 1608. — 10. *François* II, fils de 9, * 1570, seigneur de Givisiez. Il fut successivement du Conseil des Deux-Cents en 1611, bailli d'Estavayer 1612, du Conseil des Soixante 1616, Conseiller d'État 1618, bourgmestre et conseiller de guerre 1618. En mai 1624, il obtint le poste de lieutenant des Cent-Suisses de la garde du corps du roi de France, [illegible] 1631, [illegible] servir en [illegible] service de France, [illegible] et ne tarda pas à être [illegible] pas [illegible] qui lui [illegible] gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. François

d'A. devint, en 1630, lieutenant d'avoyer et colonel du pays, puis en 1644, il revêtait les fonctions d'avoyer de Fribourg. Il mourut l'année suivante, le 15 mai 1645, alors qu'il prenait les eaux du Bourbonnais, et fut enterré à Moulins. A la mort de Jacob Wallier, François d'A. remplit de 1628 à 1645 les fonctions de gouverneur et lieutenant-général de la principauté de Neuchâtel et Valangin. — 11. JEAN-LOUIS, fils de 10, seigneur de Givisiez. Il devint capitaine dans le régiment suisse de Greder, au service de France ; en mai 1635 servit en Valteline sous le duc de Rohan, se distingua le 10 novembre au combat de Morbegno. Il entra ensuite au régiment des gardes suisses, dont il devint capitaine en 1641. Il fut Conseiller d'Etat à Neuchâtel de 1649 à 1679. A Fribourg, il obtint une place au Sénat en 1656. — 12. FRANÇOIS-PIERRE, fils de 10, * le 6 mai 1620, fut fut lieutenant de la compagnie de Praroman aux gardes-suisses en 1648. Il se signala comme volontaire en 1652 à la défaite de 400 Espagnols près de Catelet, et obtint une compagnie franche en 1666. Du Grand Conseil de Fribourg dès 1641, du Conseil des Soixante 1647, bailli de Romont 1653, conseiller d'Etat 1683, il mourut le 14 mai 1620. François-Pierre fit aussi une brillante carrière dans la principauté de Neuchâtel. Châtelain du Landeron en 1645, il devint en 1668, conseiller d'Etat, et deux ans plus tard, gouverneur de la principauté. Il devait cette faveur à la duchesse de Longueville, mécontente du gouverneur de Lully ; à la mort de cette dernière, en 1679, Marie de Nemours ayant obtenu la curatelle de son frère l'abbé d'Orléans, d'A. fut congédié. Trois ans plus tard, en 1682, la curatelle de l'abbé d'Orléans ayant passé aux mains du prince de Condé et de son fils, François-Pierre d'A. fut rétabli dans ses fonctions de gouverneur qu'il conserva jusqu'en 1686.


François-Pierre d'Affry (1667-1734)
D'après un portrait
Propriété de M. de Diesbach

— 13. Son fils, JOSEPH-NICOLAS, lui succéda comme gouverneur de Neuchâtel. En cette qualité il renouvela, en 1693, la combourgeoisie avec les villes de Berne et de Lucerne. L'abbé d'Orléans [illegible] étant mort, Marie de Nemours devint princesse de Neuchâtel. Irritée d'apprendre que d'A. avait pris parti pour le prince de Conti dans le procès de succession, elle le révoqua. Conseiller d'Etat à Fribourg en 1691, il devint général d'artillerie du Corps helvétique [illegible] 172[illegible]. — 14. FRANÇOIS-PIERRE, frère de 13, * [illegible] mai 1667, Cadet aux gardes-suisses en octobre 1683, major du régiment Surbeck en 1693, chevalier de Saint-Louis [illegible] juin 1705, colonel du régiment Greder, 1714 [illegible] maréchal de camp le 1er février 1719. Il perdit la vie [illegible] 1734 à la bataille de Guastalla. — 15. *Louis*-AUGUSTE-AUGUSTIN, fils de 14, comte d'A., seigneur de [illegible], Bretigny et Saint Barthélemy, * le 28 [illegible] 1713 à Versailles ; cadet aux gardes-suisses 1725, chevalier de Saint-Louis 1740, brigadier 1744, maréchal de camp 1748, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de France auprès des Etats-Généraux [illegible] 175[illegible]. Lieutenant général en 1758, il devint de [illegible] 1759 à 1762, ambassadeur ordinaire auprès des [illegible], colonel du régiment des gardes-suisses 1767, colonel inspecteur général des Suisses et Grisons 1771, [illegible] Saint-Louis 1779, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit 1784, cordon bleu. Il est le seul Suisse qui ait été honoré de cette distinction. Son rôle dans la défense des Tuileries, les 9 et 10 août 1792 [illegible]. Lorsque, le 9 août, son régiment [illegible] aux Tuileries, il était malade depuis [illegible] mener au corps de garde, renouvela l'ordre donné au commandement de n'agir que sur ordre écrit du roi ou sur réquisition du commandant général ou de la municipalité, puis il remit le commandement au lieutenant-colonel de Maillardoz, se retira dans son domicile et ne reparut plus au château.


Louis d'Affry (1713-1793)
D'après un portrait
Propriété de M. de Diesbach

Dans la matinée du 10 août, après la prise des Tuileries, le peuple se porta en foule à son domicile et lui demanda raison des ordres donnés aux Suisses ; il parvint à l'apaiser en répondant qu'il n'avait point donné d'ordres et qu'il ignorait même qu'il dût y avoir aucun acte de violence. Le soir même, cependant, il dut se constituer prisonnier avec plusieurs de ses officiers, dans les prisons de l'Abbaye Saint-Germain. Le 23 août, il obtint du Tribunal révolutionnaire son élargissement en faisant la preuve qu'il n'était pas aux Tuileries le 10 août. Le 27 août, il fut de nouveau emprisonné, cette fois à la Conciergerie, mais dans la nuit du 2 au 3 septembre, tandis que ses officiers étaient massacrés, il fut extrait de la prison par le peuple et porté en triomphe dans une maison voisine pour y passer le reste de la nuit. Définitivement acquitté, le 18 octobre il se retira en son château de Saint Barthélemy où il mourut le 10 juin 1793. — 16. *Louis*-AUGUSTE-PHILIPPE, fils de 15, * à Fribourg le 8 février 1743. Lorsqu'il eut dix ans, son père l'appela à Paris pour le faire étudier au collège Louis-le-Grand. En 1758, il entra dans la compagnie colonelle du régiment des gardes-suisses en qualité d'enseigne. Aide-major à l'armée du Rhin de 1761 à 1762, capitaine en 1766, brigadier 1780, maréchal de camp 1784, commandeur de l'ordre de Saint-Louis. En 1791, lors des préliminaires de la guerre entre la France et l'Allemagne, il commanda toutes les troupes dans le département du Haut-Rhin. Sentant sa position ébranlée par les [illegible] [illegible] il demanda son remplacement pour [illegible] prendre son [illegible] dans les gardes-suisses. Au 10 août il était à Fribourg, [illegible] il s'était dès lors fait retiré les premières années de la révolution, ainsi qu'à [illegible] près de Morat. Dans sa ville natale d'A. [illegible] au Grand Conseil. Lors de la révolution de [illegible] 1781, il joua un rôle [illegible] des assemblées du corps de la noblesse [illegible] plusieurs négociations auprès des représentants des cantons [illegible]. Avec [illegible] de l'ancienne Confédération, commence son rôle dans les affaires [illegible]. En mars 1798, [illegible] quelques jours, le gouvernement provisoire de Fribourg [illegible] pays, en 1801, [illegible]


[illegible] (1743-1810)
[illegible]
[illegible] Suisse

1803. Peu auparavant, il avait été nommé premier avoyer de Fribourg. Louis d'A. revêtit encore la charge de landammann en 1809, et mourut le 26 juin 1810, au retour d'une ambassade auprès de Napoléon pour le complimenter sur son mariage avec Marie-Louise. A cette occasion il reçut de l'empereur le cordon de commandeur de la Légion d'honneur. — 17. CHARLES, * 7 avril 1772, fils de 16, sous-lieutenant aux gardes-suisses ; il fit partie, le 7 août 1792, d'un détachement envoyé en Normandie. C'est à cette circonstance qu'il dut d'échapper au sort de ses compagnons d'armes restés à Paris. Il entre au service de l'Autriche, fait les campagnes d'Italie jusqu'en 1796, devient capitaine de la milice fribourgeoise 1797, colonel 1804 ; chef de bataillon du IIIe régiment suisse de Napoléon, 1806, colonel 1810, officier de la Légion d'honneur, 1812. Il fait les campagnes d'Espagne, 1808, et de Russie, 1812, rentre en France, 1814, et démissionne 1815. Colonel de la IIIe division de l'armée suisse et inspecteur des troupes suisses 1815. Rentré en France, il passe colonel du IIe régiment suisse de la garde royale et meurt le 9 août 1818. — 18. *Adèle*, petite-fille de 17, et fille de l'aquarelliste et dessinateur Louis d'A., duchesse de Castiglione Colonna, artiste sculpteur, connue sous le pseudonyme de *Marcello*, * à Fribourg le 6 juillet 1836, elle épousa à Rome, le 5 avril 1856, Charles, duc de Castiglione de Colonna. Veuve dès le 18 décembre suivant sans enfant, elle orienta désormais sa vie vers la sculpture, dont elle avait déjà reçu les premiers éléments en 1854 et 1855 du sculpteur suisse Imhof. Elle exposa à Paris, en 1863, trois bustes, dont celui de *Bianca Capello* qui la classa d'emblée parmi les bons sculpteurs. Deux ans après, elle donna la *Gorgone*. Plusieurs de ses œuvres, placées à l'Hôtel de ville et aux Tuileries, furent détruites par le feu pendant la commune de Paris. Marcello fit aussi des aquarelles remarquables et s'essaya dans la peinture à l'huile ; son portrait, peint par elle-même, est à la [illegible]. Elle mourut à Castellamare le 16 juillet 1879. Elle légua au canton de Fribourg une collection importante de ses œuvres, et d'autres objets d'art, avec un [illegible] pour payer les frais d'organisation. Cette collection, connue sous le nom de *Musée Marcello*, fut inaugurée le 29 juillet 1881.



Adèle d'Affry, Marcello, Duchesse de Colonna.
D'après un tableau d'Emile Blanchard (1875).

La famille d'A. s'est éteinte dans la ligne masculine en la personne de Philippe, † à Villars-les-Joncs le [illegible] novembre 1869. — *LL*. I. — Zurlauben : *Hist. militaire des Suisses*. — Girard : *Hist. des officiers suisses*, I. — Id. : *Nobiliaire militaire suisse*, I. — May de Romainmôtiers : *Hist. militaire de la Suisse*, VI. — *ADB*. — Mülinen : *Helvetia sacra*. — F.-W. von Mülinen : *Das französ. Schweizerregiment am 10. August 1792*. — M. de Diesbach : *Louis d'Affry, Landammann de la Suisse*, dans *JSG* 1905. — Hartmann : *Les Suisses célèbres des temps modernes*. — *Etrennes fribourgeoises*, 1871, 1874, 1880, 1898. — Vallière : *Honneur et fidélité*. — *ASG* 1901. — [illegible] : *Mort du grand Condé*, *Revue des quest. hist.*, 69, 1900, p. 194-205. — *FSN*, art. Henseler sur *d'Affry*. — *ASHF* IV, 13, 22, 25, 32, 39. — Rott : *Inv.*, IV et V. — *Die Schweiz*, 1901, 4. — P. Girard : *Oraison funèbre*, 1810. — *Almanach fribourg.*, 1882. — *AHS* 1887, 88, 91, 93, 96, 97, 1902, 03, 04, 06, 08. — *Fribourg artist.*, 1916, et passim pour les œuvres de Marcello. — *Le Chamois*, 1871. — Schmacher : *Wappenbuch*, Paris. — La Chenaye Desbois : *Diction.* I. — [illegible] : *Recueil de pièces obsidionales*, Paris 1866. — Maillet : *Catal. des monn. obsid.*, Bruxelles, 1870. — Von Lerber : *Hist. [illegible]*, Lausanne, II. — Pour la bibliographie d'Adèle d'A., voir *SKL*. [J. M.]

AFTERKAMM, JEAN. Artilleur prêté à Zurich par le comte Philippe de Hesse ; dans un document du 4 octobre 1531, le comte le laisse provisoirement à Zurich, qui manque de bons artilleurs. — J. Strickler : *Aktensig. z. Schweiz. Ref.-Gesch.* III, Nr 1482. [F. H.]

AFSPRUNG, *Jean-Michel*. Pédagogue et écrivain populaire, * 21 octobre 1748 à Ulm, † 21 mars 1808 dans cette ville, 1770 précepteur à Vienne, 1771 professeur de littérature allemande à Saros-Patak. Après un long séjour en Hollande, il retourna à Vienne, fut registrateur adjoint de la Chambre des seigneurs d'Ulm et ensuite fonda un institut d'éducation à Heidelberg. En 1791, la révolution française le chassa à Saint-Gall et Lindau, d'où les Autrichiens l'expulsèrent. Il remplit ensuite les fonctions de secrétaire du gouvernement helvétique et, comme tel, fut chargé de la déportation de J.-G. Lavater. Au quartier-général de Masséna il subit un emprisonnement. Afsprung devint encore précepteur à Neuchâtel et à Saint-Gall et termina sa carrière vagabonde comme professeur de littérature grecque dans sa ville natale. Il fut naturalisé suisse le 12 oct. 1798 et fit à cette occasion un discours remarquable (Voir Barth : *Bibliographie der Schweiz. Geschichte* n° 3888). Ses principaux écrits sont : *Reise durch einige Cantone der Eidgenossenschaft* ; *Briefe über die vereinigten Niederlande* ; *Bemerkungen über die Abhandlungen König Friedrichs des Grossen von der deutschen Literatur*. *Sr patriotische Vorstellung an seine liebe Obrigkeit*, Frankfurt 1776, dans laquelle il recommandait une réforme basée sur le réalisme de J.-J. Rousseau, ne lui valut, malgré l'approbation enthousiaste de D. Schubart, qu'un blâme des autorités. — Voir Fr. Nicolai : *Beschreibung einer Reise durch Deutschland*, IX, p. 109. — Fr. Pressel : *Joh. M. Afsprung*, dans les *Württemberg. Jahrbücher* 1865, p. 277 ss. — *ADB* I 136 s. et II 791. [Alfred SCHAER.]

AGARN ou **AGAREN** (C. Valais, D. Loèche. V. *DGS* suppl.). Vge et com. de la paroisse de Loèche-Ville, dont il fit partie administrativement sous la domination française et jusqu'après 1837. Agarn provient de *Agarno* ; en 1252, *Aert* ; 1267, *Agert*. En 1272 déjà, il y avait à Agarn un entrepôt pour les marchandises des commerçants en passage. En 1799, après avoir enlevé le bois de Finge, les Français, commandés par le général Xaintrailles, incendièrent le village ainsi qu'Ems, Turtig et Varone. La chapelle fut scandaleusement mutilée. Agarn fut encore la proie des flammes en 1899 et en 1903. La prébende de recteur a été fondée en 1893 par l'ancien curé Ig. Hasler. Habitants : 1798, 94 ; 1829, 145 ; 1910, 292. [L. Mr.]

AGASSE ou plus anciennement *Agace*. Famille d'origine française. — 1. L'orfèvre parisien ETIENNE vint, au début du XVIIe siècle, s'établir à Genève, qu'il quitta ensuite pour l'Ecosse. Il fonda une famille à Aberdeen, son fils, nommé comme lui. — 2. ETIENNE, revint à Genève, y fut reçu habitant en 1682 et s'y maria en 1685 avec Anne Fontanieu, puis il regagna l'Ecosse. — 3. Le troisième, ETIENNE, fils et petit-fils des précédents, ramena toute sa famille à Genève, où il était né. Il en devint bourgeois avec ses deux fils, Philippe et Daniel, le 15 décembre 1742. — 4. PHILIPPE, et de sa femme, Catherine Audéoud, un fils et une fille. — 5. Le premier, * le 24 mars 1767, fut *Jacques-Laurent*, l'un des plus grands peintres genevois. A l'âge de [illegible] il [illegible] en [illegible] des [illegible]; [illegible] bourgeois fort aisé, il ne cultiva tout d'abord [illegible]



Jacques-Laurent Agasse. [illegible]

que pour son plaisir. Après avoir été, à l'école de peinture du Calabri, l'élève de Cassin et de Vanière, il suivit à Paris les leçons de David. En même temps il étudiait l'anatomie au Muséum d'histoire naturelle et au laboratoire. Les troubles politiques qui avaient compromis plus d'une fortune genevoise, ruinèrent sa famille. Résolu à gagner sa vie par son art, il suivit le conseil de son ami lord Rivers qui l'engageait à se fixer en Angleterre. Désormais, il ne quitta plus ce pays. A Genève, il avait peint plusieurs fort beaux portraits, entre autres ceux de son parent Andéoud-Fazy, de sa sœur, de son cousin [illegible], etc., mais c'était surtout comme animalier qu'il excellait. Il persévéra dans ce genre et il créa bien des chefs-d'œuvre. Il y acquit la célébrité mais non la richesse, trop peu courtisan pour réussir auprès des grands personnages qu'il eut maintes fois, à Londres, l'occasion d'approcher. Il mourut le 27 décembre 1849. Son œuvre assez considérable est disséminée dans les musées et les collections particulières d'Angleterre et de Genève. On trouvera au Musée d'Art et d'Histoire à Genève, le *Lac de [illegible]*, au Musée de l'Ariana la *Négresse Albinos*; beaucoup de familles genevoises possèdent des tableaux où Agasse, Adam Töpffer et parfois Firmin Massot ont collaboré, l'un faisant les animaux, les autres le paysage et les figures. — D. Baud-Bovy: *Peintres genevois*, II. Genève, 1904. — De Montet: *France protestante*, II édition. — *JG*, 1850, n° 6. — Rigaud: *Recueil de renseignements relatifs à la culture des Beaux-Arts à Genève*, Genève, 1849. — *MDG* VI. H. Reverdin.

AGASSIZ. Famille vaudoise originaire de Savoie, possessionnée à Orbe dès le XV siècle, sous le nom d'Agasse. Antoine Agasse fut châtelain d'Orbe pendant vingt ans. Il fut déposé le 23 juin 1551, dit Pierrefleur, parce qu'il était hostile aux Luthériens et s'opposait aux prédications d'Hollard et de Viret. Il mourut à Orbe le 7 juillet 1551. Cette famille a donné dès lors de nombreux fonctionnaires administratifs ou judiciaires dans la ville et le bailliage d'Orbe. — *Armoiries*: d'argent à l'agasse (pie) de sable posée sur deux bâtons croisés de même (de Mandrot). — Variante: Mi-parti: à dextre de gueules chargé d'un lion; à senestre, coupé en chef d'azur chargé de trois fleurs de lys et en pointe, traversé de gueules et d'or à mi-pieds. (Cl., pasteur à Combremont 1796). [A. K.]



1. Louis-Rodolphe-Benjamin, pasteur à Saint-Imier, Môtier, Orbe et Concise, † 6 septembre 1837. Père de

2. *Louis*-Jean-Rodolphe, un des plus grands [illegible] de la science suisse, * 28 mai 1807 à Môtier (Vully), † 14 décembre 1873 à Cambridge (Massachusetts) [illegible]. Il fait ses études classiques au collège de [illegible] et au gymnase de Lausanne. Puis étudie la médecine et les sciences naturelles à Zurich en 1824, à Heidelberg en 1826 et à Munich en 1827. Le 28 avril 1829, il est reçu docteur en philosophie; il avait présenté pour dissertation inaugurale quelques considérations générales sur les formations du squelette dans le règne animal. La même année, il publie, en collaboration avec Martius, son premier ouvrage, dédié à Cuvier: *Selecta genera et species piscium quas in itinere per Brasiliam annis 1817-1820 collegit et pingendos curavit J. B. de Spix, ... descripsit et observationibus anatomicis illustravit L. Agassiz*, Monachii 1829, f° avec 90 planches. Il reçut son diplôme de docteur en médecine, le 3 avril 1830, [illegible] de sa thèse est: *De taxi et synthesi [illegible] corporis docte.* En possession de ce titre, il s'établit à Concise où son père était pasteur; tout en pratiquant la médecine, il travaille à deux grands ouvrages, les *Recherches sur les Poissons fossiles*, qui ne seront terminées que dix ans plus tard, et les *Poissons d'eau douce de l'Europe centrale* dont un seul volume a paru [illegible] trois livraisons publiées en collaboration avec C. Vogt. Pour compléter ses matériaux, il se rend à Paris en 1830; il y entre en relations intimes avec Cuvier [illegible] était recommandé par Alexandre de Humboldt. [illegible] [illegible] passer très sur les poissons fossiles. [illegible] lui valut d'être nommé à la chaire d'histoire naturelle

nouvellement créée au gymnase de Neuchâtel. Pendant le séjour de 14 ans qu'il fit dans cette ville, son activité porta sur une triple série de sujets. Il commença par donner à l'enseignement où il acquit du premier coup une grande maîtrise; il créa et développa le Musée d'Histoire naturelle qui conserve sa grande collection de poissons d'eau douce et tous les fossiles qu'il avait rassemblés pour ses travaux. Dans le domaine scientifique, il continua ses études sur les poissons, en entreprit d'autres sur différents points de paléontologie. C'est à Neuchâtel que parut son œuvre capitale: *Recherches sur les Poissons fossiles*, 5 volumes avec 400 planches in-f° coloriées, 1833-43, qui fit de lui le fondateur de l'ichtyologie paléontologique, l'égal de Cuvier dans ce domaine. Puis parurent successivement: *Monographie d'échinodermes vivants et fossiles*, 4 livraisons, 57 planches, 1838; *Description des Échinodermes de la Suisse*, 2 livraisons, 25 pl., 1839-1840, *Histoire naturelle des poissons d'eau douce de l'Europe centrale*, 1 vol. avec 40 pl. color., 1839-1842; *Nomenclator zoologicus* (catalogue de tous les genres animaux avec étymologie et bibliographie), 1842, *Monographie des poissons fossiles du vieux grès rouge d'Angleterre et de Russie (Old Red Sandstone)*, 1 vol. avec 40 pl. f., color., 1844. A côté de ces études zoologiques, il se lança dans la géologie avec ses travaux qui établirent l'existence de la période glaciaire. Rappelons en premier lieu le

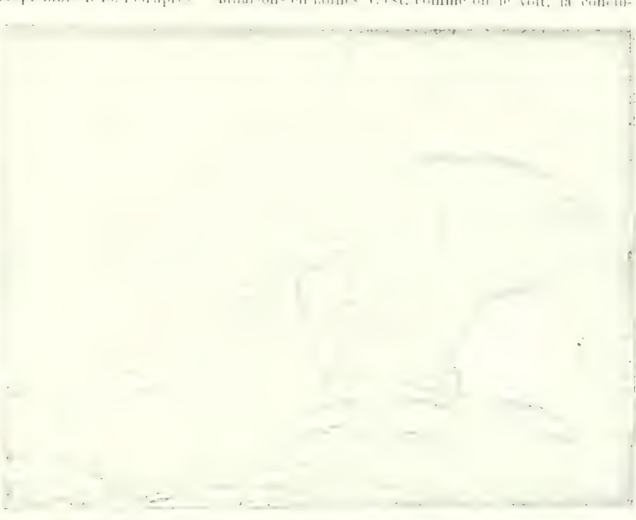


Louis Agassiz (1807-1873). D'après un portrait tiré de [illegible] d'Agassiz par sa femme.

Signature de Louis Agassiz

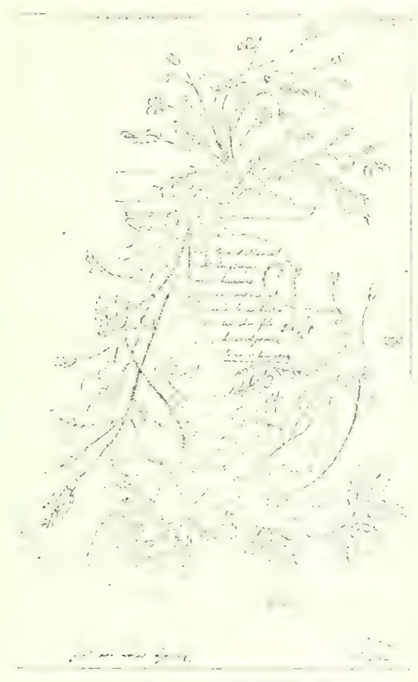
fameux discours d'ouverture de la vingt-deuxième session de la Société helvétique des sciences naturelles à Neuchâtel, le 24 juillet 1837. Dans ce premier discours, [illegible] il pose les bases essentielles sur lesquelles est édifiée de nos jours la théorie glaciaire [illegible] des blocs erratiques et des [illegible] si fréquents dans le Jura. Voir à l'art. [illegible] l'histoire de cette théorie et la part qu'Agassiz y a prise. Les années suivantes sont consacrées à des études sur les glaciers alpins. C'est de cette époque que date le fameux *Hôtel des Neuchâtelois* (voir cet article). Les résultats de ces recherches ont été publiés sous les titres: *Études sur les glaciers*, 1 vol. av. 18 pl. f., 1840, *Système glaciaire ou nouvelles études et expériences sur les glaciers actuels*, 1 vol. av. 10 pl. f. et 2 cartes, 1847. Pendant son séjour sur les glaciers de l'Aar, Agassiz prit part aux ascensions [illegible] de la Jungfrau (28 août 1841), 2° du Wetterhorn, 29 juillet 1845. En 1840, il traversa la Strahlegg [illegible] l'Hôtel des Neuchâtelois [illegible] en 1845. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] il fit plusieurs voyages en Angleterre, en France et en Allemagne. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Pour satisfaire ces besoins, il [illegible] [illegible] [illegible] Nicolet [illegible] à Neuchâtel. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'une pour étudier de près les poissons du Nouveau-Monde

Humboldt réussit à intéresser à cette idée le roi de Prusse, alors prince de Neuchâtel, et Agassiz fut chargé d'une mission scientifique : la comparaison des faunes des États-Unis et de l'Europe. Il s'embarqua en septembre 1846. Peu après son arrivée, il donna une série de « conférences sur le plan de la création, spécialement en ce qui concerne le règne animal » ; sur le conseil de Lyell, il avait été appelé à l'Institut Lowell de Boston. Il y fit ensuite un cours sur les glaciers. Après ce début pédagogique, Agassiz se voue à sa mission et à l'étude de la question glaciaire en Amérique ; il n'est pas long à trouver des traces laissées par les glaciers, et qui venaient confirmer sa théorie. Dans le but d'augmenter son matériel, pour étudier les poissons d'eau douce et pour apprendre à connaître le pays, il organise une expédition au lac Supérieur, à laquelle prennent part des étudiants, des naturalistes et des amateurs. A son retour, il réunit tous les faits nouveaux et les nombreuses idées que cette excursion lui a valu dans un ouvrage remarquable qui nous révèle un nouveau côté de l'esprit d'Agassiz, celui du géographe : *Lake Superior, its physical character, vegetation and animals*, Boston 1850. Il rapporta de ses expéditions un puissant matériel dont il fit le noyau d'un musée, qui devint plus tard le musée de zoologie comparée de Cambridge, l'un des plus importants du monde entier. Au printemps de 1850, il épousa en secondes noces Elisabeth Cabot Cary, de Boston ; sa première femme était Cécile Braun, la sœur du botaniste Alexandre Braun, un ami d'Agassiz ; il l'avait épousée en 1833 ; ce mariage fut pour beaucoup dans sa résolution de rester aux États-Unis. De cette époque datent ses recherches sur les formations coralligènes de la Floride, un sujet que son fils Alexandre devait reprendre plus tard. Il les fit à la demande du Dr Bache, directeur du *Coast Survey*. Les résultats de ces recherches ne furent publiés intégralement qu'après sa mort ; son fils les fit paraître sous le titre de : *Report on the Florida Reefs by L. Agassiz, accompanied by illustrations of Florida corals, from drawings by A. Sonrel, Burkhardt, Alex. Agassiz a. Roetter, with explanation of the plates by L.-F. de Pourtalès*, 1880. En 1857, il publie à Boston un ouvrage d'une portée philosophique, l'*Essay on Classification*, réimprimé plus tard à Londres, traduit en français par Vogeli, revu et augmenté par l'auteur, publié sous le titre *De l'espèce et de la classification en zoologie*, Paris 1869. Il s'efforce de combattre la doctrine de l'évolution, en niant l'influence du milieu dans la variation des organismes. Il cherche aussi, le premier, à définir les termes de la classification : espèce, genre, famille, etc. Dans cette fameuse querelle des réalistes et des nominalistes, il se montre nettement réaliste en soutenant que ces groupes ne sont pas artificiels, mais correspondent à des réalités. Enfin, il nie l'existence d'un centre unique de création des organismes ; selon lui, les provinces zoologiques correspondent chacune à un centre de création distinct. — Il s'occupe également [illegible] alors de la question des races humaines, il a développé ses idées dans un mémoire important, intitulé *Sketch of the natural provinces of the animal world and their relation to the different types of man*, qui a servi d'introduction au grand ouvrage de Nott et Gliddon, *Types of Mankind*, Philadelphie 1854. Contrairement aux idées courantes, Agassiz croit que les hommes ne proviennent pas d'une souche commune, mais de centres divers, et que les groupes primitifs de l'espèce humaine correspondent d'une manière générale à la distribution des animaux et à leurs combinaisons en faunes. C'est, comme on le voit, la conclusion de ses études zoologiques. — Dans la même période, Agassiz entreprend un ouvrage d'une grande envergure, les *Contributions to the natural history of the United States*, qui devait comprendre dix volumes ; quatre seulement ont paru, illustrés de 80 planches, 1857-1862. — Entre temps, on lui décerna beaucoup d'honneurs. En 1852, le prix Cuvier, qui était attribué pour la première fois, lui fut remis pour ses *Poissons fossiles*. Puis, en 1857, on lui offrit la chaire de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle à Paris, poste qu'il refusa, estimant que sa tâche n'était pas terminée en Amérique. Après une nouvelle offre, qui reçut la même réponse, Napoléon III lui conféra la croix de la Légion d'honneur. En 1859, Agassiz se rend en Europe, [illegible] et de France, et vit en Suisse sa [illegible] pour la dernière fois. De retour en Amérique, il reprend son activité professionnelle et scientifique. Quand éclata la guerre de Sécession, il prit parti pour les nègres, et chercha à justifier sa manière de voir par ses travaux scientifiques [illegible]. Mais depuis quelques années déjà, sa santé était minée par ses travaux excessifs ; il dut s'accorder des vacances et fit finalement un séjour au Brésil. Cette expédition fut [illegible] par Nathaniel Thayer, [illegible] ses amis, après un séjour de trois mois à [illegible] Agassiz et son état major scientifique explorèrent pendant dix mois le bassin de l'Amazone. Agassiz s'était [illegible] deux sujets d'étude, la faune des eaux douces du Brésil et les glaciers quaternaires, dont il trouva des traces jusqu'aux sources de l'Amazone. Il rapporta une quantité considérable de matériaux, dont entre autres 1800 espèces de poissons ; on en connaissait jusqu'alors un peu plus de 100 pour l'Amazone. [illegible] tion avec sa femme : *Voyage au Brésil*, [illegible], Paris 1869. En 1871, il s'embarqua de nouveau sur un navire qui faisait le tour de l'Amérique, de Boston à San Francisco par le détroit de Magellan. Il en profita pour étudier [illegible] les [illegible] et les glaciers [illegible] il en découvrit des traces dans tout le sud du continent.



Intérieur de l'Hôtel des Neuchâtelois [illegible] de l'expédition [illegible] de Neuchâtel.

Le récit de cette expédition a été publié sous le titre de : *Un voyage d'exploration scientifique dans l'Atlantique et l'Amérique du Sud*, dans la *Revue cours scient.*, IV, p. 1077 ss. (1873). C'est au cours de ce voyage, à Santiago, qu'il apprit sa nomination de membre étranger de l'Institut de France. De retour à Cambridge, il s'employa à fonder une école d'été sur la côte du Massachussetts, où instituteurs et institutrices pussent, pendant leurs vacances, se récréer et s'instruire en étudiant l'histoire naturelle. Surmené par tous ses travaux scientifiques et par



Dessin de Louis Agassiz à l'âge de 15 ans.
Tiré du *Bull. de la Soc. vaudoise des Sciences naturelles*.

son enseignement, il mourut à Cambridge le 14 décembre 1873. On l'enterra au cimetière du Mount Auburn ; sur sa tombe fut placé un bloc de granit du glacier de l'Aar. Sa mort fut considérée aux États-Unis comme un deuil national.

Au point de vue scientifique, Agassiz excella dans trois domaines. Il est le fondateur de la théorie glaciaire et le pionnier de la glaciologie pour l'art. [illegible] En second lieu, on lui doit la création de l'ichtyologie fossile ; dans cette partie, il est l'égal de Cuvier ; son ouvrage sur les Poissons fossiles est devenu classique et sa classification des poissons est, à peu de chose près, la systématique actuelle ; de plus, ses études sur les poissons vivants et leur embryologie sont avec celles de Cuvier, les premières recherches [illegible] sur la question, et les résultats qu'elles ont donnés forment la base de nos connaissances sur les poissons. En zoologie, il faut encore mentionner ses travaux sur les Échinodermes et les Coraux qui furent poursuivis par deux de ses disciples, Édouard Desor et Alexandre Agassiz, son fils. Une partie de son œuvre qu'on a trop méconnue, c'est celle qui a trait à la géographie physique. Grâce à ses recherches sur les glaciers suisses, il avait acquis une si grande habileté à analyser les formes topographiques qu'il reconstituait avec une aisance surprenante l'histoire de la surface terrestre depuis les temps quaternaires. Cette disposition est frappante entre autres dans son ouvrage sur le lac Supérieur. Cabot qui a écrit le récit de cette excursion raconte qu'il décrivit à ses compagnons l'histoire des chutes du Niagara et qu'il leur en narra le développement futur. — Dans un autre domaine enfin, Agassiz est sans égal : c'est dans l'enseignement. Tous ses élèves, en Suisse comme en Amérique, ont raconté comment il savait se mettre à la portée d'un auditoire quel qu'il fût et exciter son enthousiasme pour les sujets les plus nouveaux et les plus ardus. Il le dut à son esprit éminemment synthétique et à son amour pour l'humanité. En résumé, si Agassiz ne fut pas un génie à l'instar de Newton, de Lamarck ou de Pasteur, il fut cependant l'égal de Humboldt et de Cuvier. L'oubli dans lequel on le tient en Suisse est injuste si l'on songe que la seule époque pendant laquelle Neuchâtel a été un centre scientifique vers lequel se tournaient les regards de l'Europe savante est précisément celle où Agassiz professait. — Voir : E.-C. Agassiz : *Louis Agassiz, sa vie et sa correspondance*; trad. A. Mayor, Paris 1887. — J. Marcou : *Life, letters and works of L. Agassiz*, Londres 1896 (contenant la liste complète des publications d'Agassiz). — L. Favre : *Louis Agassiz* (Programme des cours de l'Académie de Neuchâtel, 1878-1879). — Centenaire d'Agassiz : plusieurs discours publiés dans le *Bull. Soc. vaud. Sciences nat.*, 1907. — M. de Tribolet : *L. Agassiz et son séjour à Neuchâtel de 1832 à 1846* et Th. Studer : *Die Bedeutung von L. Agassiz für die zoologische Wissenschaft* dans les *Actes de la Soc. suisse des sc. nat.* 1907. — W. James : *L. Agassiz, words spoken at the reception of the americ. soc. of naturalists*, Cambridge, 1897. — Soc. de Belles-Lettres : *Souvenir de l'inauguration du buste élevé à L. Agassiz*, Neuchâtel, 1887. — E. Blanchard : *Un naturaliste du XIXe siècle, L. Agassiz* (dans la *Revue des Deux Mondes*, juillet-août 1875). — Une bonne partie des archives d'Agassiz (correspondance, notes de cours et de voyages, manuscrits, ouvrages, originaux de planches), est conservée à l'Institut de Géologie de l'Université de Neuchâtel. Ses collections de zoologie sont la propriété du Musée d'Histoire naturelle de Neuchâtel ; il en est de même pour ses collections européennes de paléontologie.

3. ***Alexandre***, fils du précédent, * 17 décembre 1835 à Neuchâtel, † 28 mars 1910 aux États-Unis. Ne s'établit en Amérique qu'après le second mariage de son père, en 1850. Il termine ses études à Harvard où professait son père ; étudie les sciences naturelles, chimiques et techniques, reçoit le titre d'ingénieur. Nommé assistant au *U. S. Coast Survey* en 1859, au Harvard College en 1860 ; inspecteur des mines de cuivre de Hekla sur le lac Supérieur, de 1866 à 1869. Gagne une fortune considérable en exploitant des mines. Dès lors se voue entièrement aux sciences naturelles. En 1874, à la mort de son père, il est nommé curateur, puis directeur, en 1902, du



Alexandre Agassiz (1835-1910).
[illegible]
[illegible]
des Sciences naturelles, [illegible]

Museum of comparative zoology de Cambridge. Cette institution lui doit le développement considérable qu'elle a pris et qui la place au premier rang, des musées mondiaux, à côté de Londres et de Paris. Mais son activité principale s'est portée vers l'étude des mers. Le *Coast Survey* ayant mis à sa disposition les navires *Blake* et *Albatross*, il fit, de 1876 à 1905, de fréquentes expéditions

qui le conduisirent aux Antilles, aux Sandwich, à Fidji, à la Grande Barrière d'Australie, à l'isthme de Panama, etc. Au cours de ces expéditions, il recueillit un immense matériel zoologique qui fit le sujet de nombreux travaux. Voir entre autres : *Three cruises of the U. S. Coast and Geodetic Survey steamer Blake 1877-1880*, 2 vol. 1888 ; *North American Acalephae*, Cambridge 1865 ; *North American Starfishes*, 1877 ; *On the development of the Ctenophora*, 1874 ; *Revision of the Echini*, 2 vol. 1872. Ses travaux ont porté essentiellement sur les Échinodermes, les Coraux, les Vers et les Poissons d'Amérique. Mais les études qui ont eu le plus grand résultat, ce sont celles qu'il a consacrées aux récifs de coraux. Au moment où il a commencé ses recherches, deux théories étaient en présence : celle de Darwin, d'après laquelle les récifs se forment par le développement en hauteur de coraux sur un soubassement qui s'enfonce, et celle de Murray qui prétend qu'ils s'édifient par le développement latéral de coraux établis sur un soubassement stable. Les études d'Agassiz le conduisirent à développer la théorie de Murray, en lui donnant une forme plus extrême encore ; pour lui, les régions coralliennes sont plutôt en voie de soulèvement que d'affaissement ; et les formes des récifs sont dues à l'érosion marine et éolienne. (Voir : *A reconnoissance of the Bahama and of the elevated reefs of Cuba*, dans le *Bull. Mus. comp. zool. Harvard College*, XXVI, 1894. — *The elevated reef of Florida*, id. XXVIII, 1896. — *The islands and coral reefs of Fiji*, id. XXXIII, 1899. — *The coral reefs of the tropical Pacific*, 3 vol., dans les *Mem. Mus. comp. Zool.*, XXVIII, 1903. Les recherches modernes, celles en particulier de W. M. Davis : *Les falaises et les récifs coralliens de Tahiti*, dans *Annales de Géographie* 1918, semblent donner tort aux conclusions d'Agassiz ; on doit considérer la théorie de Darwin comme générale, celle d'Agassiz comme ne s'appliquant qu'à des cas isolés, tels que la Floride. Les études d'Agassiz sur la Floride sont intéressantes parce que, en se basant sur l'âge des bancs de coraux qui la constituent, elles fixent les débuts de l'activité humaine à un minimum de 200 000 ans d'ici. Voir : G.-R. Agassiz : *Letters and Recollections of Alexander Agassiz with a sketch of his life and work*, avec un portrait, Boston 19[illegible]. — *Memoirs of the Mus. comp. zool. of Harvard College*, Cambridge, 1910. — *Who's Who in America*, VI, 1910. — R. v. Hertwig in *Sitzungsberichte der math. Klasse der K. Akademie der Wissenschaften zu München*, 1911. — *Handwörterbuch der Naturwissenschaften*, I. — *Actes de la Soc. suisse des sciences naturelles*, 1910. [R. O. [illegible]]

AGASSIZHORN. Sommité (3956 m) dans les Alpes bernoises (V. *DGS*), à laquelle Desor donna ce nom en 1840 en l'honneur de Louis Agassiz ; première ascension en 1872. — De même l'Agassizjoch (3850 m) est franchi pour la première fois en 18[illegible]. — Voir D. Dübi : *Hochgebirgsführer durch die Berner Alpen*, t. III, p. 44, 46, 1909. [L. S.]

AGASUL (C. Zurich, D. Pfäffikon. V. *DGS*). Très ancien hameau de la commune de Oberhofen [illegible] Illnau. En 764, Othger [illegible] au couvent de Saint-Gall de la moitié de ses biens patrimoniaux à *Aghasulaga*, et en 774, Blitgaer fit de même pour sa propriété à *Agasalaga*. Hartmot, abbé de Saint-Gall, afferma en 88[illegible] à Amalbert les biens du couvent à *Agasulaha*. Les deux comtes Hartmann de Kibourg remirent en 1239 au couvent de Töss la moitié du domaine d'A. que le [illegible] Henri de Wurmenhausen lui avait donné. Son neveu [illegible] Pierre de Wurmenhausen compléta ce don en 125[illegible]. Le nom d'A. contient [illegible] comme deuxième élément le *salaga*, *sulaga* = mare, bourbier [illegible] [illegible] salat [illegible], un mot qui se trouve aussi dans le nom du village *Selgen* (voir *SI* VII, 866) ; dans le premier élément ne se trouve guère le nom [illegible] douteux [illegible] Förstemann, [illegible] 15 [illegible] plutôt l'ahd. *agana* [illegible] *Sprachschatz* I, [illegible] il faudrait [illegible] la signification d'étoupe, [illegible] paille [illegible] lat. *festuca* [illegible] généralement admise de balle du blé ; donc mare près de [illegible]. — Dîme [illegible] d'A. [illegible] [illegible], [illegible] de Zurich depuis 1401, [illegible] des seigneurs [illegible]. — Voir *UZ* III. — [illegible] III. — *Zürch. Bürgerbuch*, I, p. 51. [F. H. [illegible]]

AGATHOPOLIS. Voir NEUENSTADT.

AGAUNE. Voir SAINT-MAURICE.

AGEN, BATAILLE D'. Lorsqu'en 121 av. J.-C. les Romains eurent organisé la Gaule narbonnaise, ils se trouvèrent menacés par l'invasion des Cimbres et des Teutons. C'était la première fois que des tribus celtiques et germaniques foulaient le sol romain pour en prendre possession. Après avoir, dans leurs incursions au nord des Alpes, entraîné deux tribus des Helvètes, les Toygènes et les Tigurins, ils battirent le consul romain, M. Junius Silanus, sur les frontières des Allobroges, tandis que les Tigurins seuls, sous la conduite de Divico, se dirigeant vers le sud-ouest, battaient complètement le consul romain Cassius Longinus dans le pays des Nitiobriges, près d'Agen sur la Garonne (Agiennum, Lot-et-Garonne). Le consul et une grande partie de ses soldats tombèrent ; les survivants durent passer sous le joug. Cette défaite fut suivie en 105 de celle d'Arausio (Orange). Cependant les Tigurins ne surent pas profiter de leur victoire et Marius sauva Rome de l'invasion. L'endroit de la bataille n'est toutefois pas suffisamment déterminé. — Voir Tite-Live : *Epit.* LXV. — Gisi : *Quellenbuch* I (1869), p. 211-234. — C. Jullian : *Histoire de la Gaule*, III, p. 57 et 350. [E. TATARINOFF.]

AGENCE DES PRISONNIERS DE GUERRE. Voir CROIX-ROUGE.

AGENSTEIN, PETER, de Diemtigen, d'abord trésorier, banneret 1716-1722, lieutenant 1723-1729 et de nouveau banneret du Bas-Simmenthal. Il se serait élevé violemment, devant le gouvernement de Berne, contre le projet de la dîme du lait. — Voir *AHVB* I, 357. [H. T.]

AGENT NATIONAL. Sous la République helvétique, on donnait ce titre au représentant de l'autorité exécutive, désigné dans chaque commune ou section de commune par le sous-préfet du district. L'agent national remplissait une partie des fonctions attribuées aujourd'hui au syndic. — *DHV*. [FAVEY.]

AGERSTENBACH (C. Thurgovie, D. Kreuzlingen, Com. Ermatingen. V. *DGS*). Ferme près d'Ermatingen sur la route de Steckborn à Constance. Dans un rentier du bailliage d'Ermatingen, de 1445, l'*Agelsterenbach* (de l'ahd. *agalstra* = pie) est mentionné comme propriété frontière. Vers le milieu du XVIIIe siècle, le collège des Jésuites de Constance y construisit, comme lieu de séjour, une maison de frères, Sainte-Marguerite ; c'était un fief de Reichenau auquel étaient attachés quatre arpents de vignes et deux faux de pré. Après la suppression du collège en 1774, la maison, légèrement construite, tomba rapidement en ruine et fut vendue en 1781 au peintre Sébastien Mettlin, à Ermatingen. — Voir AC Thurgovie. *Abt. Meersburg*, Ermatingen. — Pupikofer : *Kant. Thurgau* (im *Gem. der Schweiz*)... [SCH.]

AGES. On donne le nom d'âges aux grandes divisions des temps préhistoriques : l'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge du fer.

On a, en effet, reconnu de bonne heure que les plus anciennes armes étaient faites de pierre et de silex ; puis le métal remplaça la pierre : le bronze d'abord, le fer ensuite. Cependant, cette division en trois âges successifs, basée uniquement sur la matière employée pour la confection des principales armes et des outils les plus usuels, ne saurait servir de base, à elle seule, à un classement scientifique des collections d'objets préhistoriques. En effet, si l'usage des instruments de pierre finit par être presque complètement abandonné lorsque le métal fut connu, en revanche, le bronze continua à être employé concurremment avec le fer pendant tout l'âge du fer, comme durant l'époque romaine et celle des invasions. La classification préhistorique est aujourd'hui basée principalement sur la typologie, c'est-à-dire sur l'évolution des formes [illegible] objets [illegible]. Le classement d'[illegible] d'après la matière dont ils sont faits est aujourd'hui complètement abandonné.

Nous donnerons [illegible] un aperçu de l'histoire du système des trois âges [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par Hesiode [illegible] la théorie des trois âges [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 1836 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Romains [illegible] [illegible] [illegible] en 1836 seulement que [illegible] [illegible]

système pour la première fois au classement du musée de Copenhague. La même année, et indépendamment de Thomsen, Lisch l'adopta pour sa publication du musée grand-ducal de Ludwigslust (Mecklembourg-Schwerin). Worsaae, qui avait succédé à Thomsen, proposa de diviser l'âge de la pierre et l'âge du bronze chacun en deux périodes successives et l'âge du fer en trois périodes. Cette division de l'âge de la pierre ne concernait que l'époque néolithique, l'époque paléolithique faisant défaut dans le nord. C'est en 1866 que Lubbock reconnut l'existence de deux âges de la pierre : un premier âge de la pierre, ou époque paléolithique, et un second âge de la pierre, ou époque néolithique ; en 1869, G. de Mortillet présentait sa classification de l'époque paléolithique en quatre périodes successives, classification qui est demeurée en usage jusqu'à nos jours après avoir subi toutefois d'importantes modifications. En 1872, Hildebrand, directeur du Musée

Ages	Époques	Periodes	Phases	Chronologie geologique et historique	Remarques
Pierre	Paléolithique	Chelléenne.		interglaciaire (Riss-Wurm)	Manque en Suisse.
		Acheuléenne			Manque en Suisse.
		Moustérienne.			Wildkirchli, Cotencher.
		Aurignacienne		postglaciaire	Manque en Suisse.
		Solutréenne.			Manque en Suisse
		Magdalénienne.			Schweizersbild, Thaingen, Salève, Birseck, Thierstein, etc.
	Mésolithique	Azylienne.			Birseck.
	Néolithique	Néolithique			Stations lacustres, sépultures.
Bronze		Bronze I		2500-1900	Stations lacustres (Fenis).
		Bronze II		1900-1600	Stations lacustres, sépultures.
		Bronze III		1600-1300	
		Bronze IV		1300-900	
Fer	1er âge du fer	Hallstatt I		900-700	Manque en Suisse. Le Bronze IV se prolonge en Suisse jusqu'au Hallstatt II.
		Hallstatt II		700-450	Tumuli.
	2me âge du fer	La Tène I	a	450-400	Sépultures. Les 3 phases a, b et c n'ont été reconnues jusqu'à ce jour qu'en Suisse. D. Viollier. *Les sépultures du second âge du fer*, Genève 1916.
			b	400-325	
			c	325-250	
		La Tène II		250-50	Sépultures, station de la Tène.
		La Tène III		50 av.-50 ap. J.-C. [illegible]	Village [illegible] à Bâle.

(Actuelle)

de Stockholm, reconnut [illegible] époques successives [illegible] époque de Hallstatt [illegible] Tène [illegible] 1885 [illegible] musée de Kœnigsberg [illegible] teur du musée de Stockholm, proposait [illegible] bronze scandinave en six périodes. — [illegible] *des anthrop. Gesellschaft in Wien* XXIII [illegible] p. 51.

Le nombre des périodes varie pour [illegible] les pays et suivant le plus ou moins grand [illegible] pris par les différentes civilisations [illegible] admet aujourd'hui, pour l'Europe [illegible] suivantes, divisions qui sont applicables [illegible] la Suisse, voir tableau ci-dessus. [illegible]

AGETTES (LES) [illegible] *DGS*, suppl. [illegible] En 1250 [illegible] *Gr.* [illegible] aphérèse [illegible] II 162 [illegible] 1267-1270 [illegible] etc., sont des formes [illegible] XIII [illegible] [illegible] *DHV* [illegible] Aux XIII[illegible] et XIV[illegible] [illegible] De la Tour [illegible] La commune appartenait à la paroisse de [illegible] 1798 [illegible] 1910, 340 [illegible] [illegible]

AGIER, Marie, [illegible] à Genève le 5 [illegible] 1742, [illegible]

Paris le 22 décembre 1820, fille de Louis. On a d'elle [illegible] roman : *Éléonore de Cressy*, Genève et Paris, 182[illegible] ; [illegible] notice qui précède cet ouvrage posthume raconte [illegible] dans un séjour en France, elle eut occasion de voir Bonaparte, très jeune encore, et sous-lieutenant d'artillerie. Une relation suivie s'établit entre eux ; Bonaparte, [illegible] son départ, correspondit quelque temps encore avec [illegible] qu'il avait pris l'habitude d'appeler *sa bonne maman*, [illegible] ne l'oublia point dans sa prospérité ; il la vit à Nyon [illegible] 1797 ; à Chambéry, après la bataille de Marengo. Plus tard, elle reçut de lui une pension de 6000 fr. — *France protestante*, 2e édit. t. I, col. 51. [illegible]

AGIEZ (C. Vaud, D. Orbe. V. *DGS*). Village cité [illegible] 1011 sous le nom d'*A*[illegible], nom dérivé du gentilice *Abdius*. Un cimetière burgonde y a été découvert [illegible] 1836 ; ses restes ont été dispersés. Le village fit partie [illegible] domaine royal de Bourgogne, plus tard, dès le XI[illegible] [illegible] [illegible] *DHV* I, p. 18-19. [illegible]

AGLIÉ (d') et **AILLÉ (d')**. [illegible]

ton de Vaud, et celle de Corbière, dans le canton de Fribourg. Elle disparait des annales genevoises à la fin du XVIe siècle, tout en subsistant en Italie. Le dernier de ses membres qui nous soit connu, à Genève, est Pierre de Saint-Martin d'Aillé, encore vivant en 1569. — Galiffe *MS.* aux AE de Genève. — Ad. Gautier : *Familles genevoises d'origine italienne*, Bari, 1893. — P. H. 331 aux AE de Genève. [H. Reverdin.]

AGLIO, ALLIO, DALLIO, de ALLIO, LAGLIO, ou **dell'AGLIO.** Aujourd'hui le nom de la branche de Arzo (D. Mendrisio) s'écrit toujours *Allio*. Famille noble et très ancienne de Bissone, de laquelle tire probablement son origine la famille du même nom, que l'on trouve déjà au XVIIIe s. à Arzo et qui nous donna le sculpteur et peintre Andrea Salvatore. Vegezzi voudrait faire dériver les Aglio de Bissone de la famille des Aglio de Val d'Intelvi. Les Aglio de Bissone s'allièrent, probablement vers la moitié du XVIe s., avec l'ancienne famille noble des Garovo, elle aussi de Bissone, et constituèrent ainsi la famille des Garovaglio (voir ce nom). — 1. Domenico, architecte, de Bissone. Par diplôme du 22 juin 1558 l'empereur Ferdinand Ier l'anoblit, ainsi que ses frères Andrea et Giovanni et leur concéda en même temps une augmentation d'armoiries. Domenico travaillait à cette époque-là pour l'empereur dans la Croatie et la Slavonie. — *BStor.* 1893. — Voir la description des armes des Aglio de Bissone dans *AHS* 1918, p. 66. — 2. Giacomo Evaristo d'Arzo travaillait avec d'autres compatriotes, vers 1665, à l'ornementation de la chapelle principale du dôme de Côme. — 3. Paolo de Allio, artiste qui travaillait au commencement du XVIIe s. à l'Abbaye de St-Florian, en Autriche. — 4. Andrea Salvatore * 1736, † 1786, d'Arzo, sculpteur et peintre sur marbre. Il vécut presque toujours à l'étranger, surtout en Saxe. La tradition veut qu'il soit revenu en 1780 au village natal. Il inventa de nouvelles machines pour scier le marbre et aurait trouvé moyen de peindre le marbre. Il copia sur marbre des tableaux célèbres : la Vierge de Bonvin, pour la reine de Sardaigne, la mosaïque de Marie de Médicis, de Rubens, pour le comte Firmian, résident impérial à Milan, etc. En 1752 il va à la cour de Dresde et y reste 22 ans. En 1784 il réussit à imiter l'albâtre foncé. Oeuvres principales : une table avec petits amours et méandres pour le roi de Sardaigne ; l'autel en marbre, de style rococo, de l'église de Borna (Saxe), 1756. Il était aussi marbrier de la cour et avait la garde des statues en marbre du grand jardin de Dresde. — 5. Andrea, curé d'Arzo, * à Arzo le 18 septembre 1802, † le 1er novembre 1861. D'abord vicaire à Arzo, de 1828 à 1861 curé d'Arzo. Député au Grand Conseil tessinois de 1847 à 1852, où il représenta le cercle de Riva San Vitale. Aumônier du 1er bataillon tessinois à la guerre du Sonderbund. Il fut renommé comme bon orateur. — 6. Francesco Antonio, sculpteur sur bois et architecte du XIXe s. On lui doit la chaire en bois sculpté avec l'ambon dans l'église paroissiale de Meride (D. Mendrisio) et les travaux de restauration de l'église de l'Immacolata Concezione de Lugano. — *AHSK.* — Bianchi : *Artisti ticinesi.* — Oldelli : *Dizionario.* — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — Ditta : *I Ticinesi...* — Rossi : *Il Sonderbund nel Ticino.* [Dr C. Trezzini.]

AGNADINA. Voir Engadine.

AGNAS (ALLAS). Auberge dite Agnas (Gde Bever, D. Maloja, Com. Bevers). V. *DGS.* Ancienne auberge au bord de l'Inn, entre Bevers et Ponte. Ce nom provient du bouquet d'aulnes, déjà mentionné, *Alnus*, *Agnas* (aux aulnes) et de marécages, dépendant de la commune Au. C'était autrefois l'endroit le plus renommé de l'Engadine, à cinq heures des hospices de l'Albula et de la Bernina. C'est là que s'assemblait autrefois tous les deux ans, la landsgemeinde de la Haute-Engadine, que les délégués des communes se réunissaient en tribunal suprême dans les cas importants et que depuis les temps les plus anciens les hommes et les patriotes de la noblesse de la vallée s'entretenaient avant le départ. C'est à Agnas que chaque année les notables du pays se donnaient rendez-vous et que plus

même les francs-maçons de la Haute-Engadine y tinrent leurs assises. On y vit même souvent des bals élégants. Dans le voisinage se trouve la Fontane des merles (fontana merla) qui fait la frontière, entre Sur Fontana merla et Suot Fontana merla, des deux juridictions de la Haute-Engadine. Les archives de la Haute-Engadine possèdent quelques documents intéressants sur A. Le 15 avril 1555, Sébastien Nuot, propriétaire de la maison de l'Au, annonce à la landsgemeinde réunie à Zuoz qu'il a nouvellement installé dans son immeuble une belle chambre chauffable à l'usage et pour la plus grande sécurité du tribunal de la juridiction. Avant demandé une contribution aux frais, il lui est alloué vingt florins du Rhin. En 1556 la justice de Samaden prononce, dans un différend entre Sébastien Nuot et la localité voisine de Bevers, que cette dernière mettra à ban la forêt de Charnig de telle sorte que la maison de Sébastien dans l'Au soit protégée contre les avalanches ; en outre Bevers lui fournira le bois pour une conduite d'eau. En 1717, les représentants des localités de la juridiction de la Haute-Engadine décident que les propriétaires de l'Au recevront de la juridiction vingt florins pour lesquels ils s'engagent à toujours à chauffer la belle chambre neuve à chaque injonction du landammann. — Voir Z. Pallioppi : *Ortsnamen des Kt. Graub.* I, 2, 1, p. 223 C. — U. Campell : *Rätische Gesch.* (Ausg. Mohr) I, 70. — H.-L. Lehmann : *Die Republik Graubünden, geograph. statist. dargest.* Magdeburg 1797, I, 332. — E. Lechner : *Piz Languard u. die Bernina Gruppe*, 2e édit. Leipzig, 1865, p. 129. — M. Caviezel : *Das Oberengadin*, Coire, 1876, p. 101. — J. K. v. Tscharner : *Der Kant. Graub. hist. geog. stat. dargest.* Coire, 1842, p. 231. — J. Robbi : *Die erste Winterkurgäste im Oberengadin*, St-Moritz-Samaden, 1913, p. 15. — *Regesten des Kreisarchivs Oberengadin*, n. 45, 50, 87. [F. P.]

AGNELET. Famille bourgeoise de Neuchâtel au XIVe siècle. — Othenin dit A. figure dans la reconnaissance de cette ville en 1353. Six ans plus tard, un nommé A., probablement le même, était boursier de Neuchâtel. — En 1365, Nicolet était maire de Neuchâtel. — AE Neuchâtel. — *MN* 1905, p. 73. [L. M.]

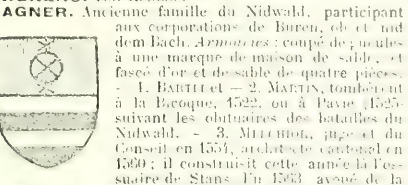
AGNELLI. Famille d'origine milanaise, établie à Lugano où elle fonda et maintint la première imprimerie du Tessin. On ne sait pas précisément à quelle époque les Agnelli s'établirent à Lugano. Suivant les Recès fédéraux, un Giacomo Antonio A. était boursier de Lugano en 1709. En 1745, les douze cantons souverains accordèrent à deux frères Agnelli, de Milan, le monopole de l'imprimerie dans les quatre bailliages « avec la liberté d'imprimer toute espèce de livres qui sont imprimés dans les autres pays catholiques ». Le privilège fut accordé pour vingt ans et renouvelé en 1765 et 1785. La maison A. imprima de nombreux ouvrages religieux, scientifiques et politiques. Elle joua un certain rôle dans les troubles politiques de la fin du XVIIIe s. et fut sévèrement réprimandée par l'empereur Joseph II. A partir de 1746, elle imprima surtout une feuille hebdomadaire portant jusqu'en 1797 le titre *Nuove di diverse corti e paesi*, puis de 1797 à 1799 celui de *Gazzetta di Lugano*, rédigée par le P. Agnelli et par l'abbé Agnelli, qui devint plus tard la *Gazzetta Ticinese*. Depuis 1746 les Agnelli publièrent aussi les *Notizie* ou *Mercurio Storico e politico*, revue mensuelle semblable au *Mercure suisse* de Neuchâtel et au *Mercurio storico e politico* de Venise. L'imprimerie fut détruite le 29 avril 1799 dans l'émeute qui avait éclaté à Lugano contre le gouvernement de la République helvétique. A cette famille appartenaient aussi les Rossi, propriétaires de l'imprimerie à l'époque de sa destruction, rédacteurs de la *Gazzetta di Lugano*, partisans de l'union à la République cisalpine et de la république helvétique unitaire. Lors des troubles de 1799 il s'enfuit à grand'peine en Italie par le Salève. — Antonio, de Lugano, député de 1848 à 1855 au Grand Conseil tessinois. — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — *BStor.* 1882. — Bertoliatti : *Il Tessin...* — Baroffio : *Dell' Invasione francese.* — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — Recès fédéraux. [Dr C. Trezzini.]

AGNELLUS. Selon l'édition des *Scriptores*, *Agnellus* est considéré comme le huitième abbé de Disentis. Le fait n'est cependant pas prouvé par des documents.

toutefois le nom figure dans l'index du Codex de Reichenau de 826 ; et comme dans cette liste, entre l'abbé Ursicin et Agnellus personne d'autre n'est nommé, il faudrait placer son règne déjà dans le VIII[e] siècle. La chronologie 818 à 836, admise habituellement, parait pour la première fois dans la *Synopsis* qui comble ainsi la lacune dans l'ordre de succession des abbés. — Voir Eichhorn : *Episcopatus Curiensis*, p. 225. — Schumacher : *Album Desertinense*, p. 5. [N. C.]

AGNENS. Voir ASSENS.

AGNER. Ancienne famille du Nidwald, participant aux corporations de Buren, ob et nid dem Bach. *Armoiries* : coupé de gueules à une marque de maison de sable, et fascé d'or et de sable de quatre pièces. — 1. BARTLI et — 2. MARTIN, tombèrent à la Bicoque, 1522, ou à Pavie, 1525, suivant les obituaires des batailles du Nidwald. — 3. MELCHIOR, juge et du Conseil en 1554, architecte cantonal en 1560 ; il construisit cette année là l'ossuaire de Stans. En 1563 avoué de la chapelle de Nieder-Rickenbach. Il mourut le 7 février 1593, après avoir assigné par testament une somme importante pour la reconstruction de la chapelle de Buren. — 4. BARTLI, fils du n° 3, acheva la chapelle de Buren en 1596. — 5. JOSEPH-ANTOINE, prêtre 1879, suffragant à Beckenried, 1880, puis curé de ce lieu de 1882-1903 † en 1905 chapelain à Biberegg. — R. Durrer : *Arch.-u. Kunstdenkm. Unterwalden*, p. 75 et 437. — *JAS*. — Odermatt : *Kollektaneen im hist. Museum Nidwalden* — *Stammbucher* de Nidwald. — R. Durrer : *Unterwaldner Urk.-Buch*, p. 1. [R. D.]



AGNÈS. * 1281, † 11 juin 1364, fille du roi Albert I[er], mariée au roi de Hongrie, André III, † 1301. C'est à tort que la tradition lui attribue une grande part dans la poursuite des régicides de son père ; pendant ces événements, elle était au contraire en Autriche. Ce n'est qu'en 1317, après la mort de sa mère Elisabeth, qu'elle se rendit dans sa fondation de Konigsfelden, qu'elle développa par des dons et la construction d'un hôpital et d'un asile de pauvres. Elle fit des dons également à l'hôpital de Baden et au couvent de Töss. A Königsfelden, elle habitait sa propre maison et s'y occupa, pendant plusieurs décades, activement et avec adresse de la politique des Habsbourg. Selon Egide Tschudi, c'était une femme « singulièrement adroite et active », et l'âme de la maison de Habsbourg. Souvent elle joua le rôle de médiatrice dans les difficultés entre les Habsbourg et les Confédérés. Le 24 mars 1331 elle fit aboutir un arrangement entre l'Autriche et le fratricide Eberhard, au château de Thoune ; en février 1333, elle réussit à mettre fin à la guerre de Gumminen entre Berne et ses alliés d'une part et les villes et pays autrichiens d'autre part. En 1340, elle réussit à faire un arrangement entre Zurich et les conseillers de cette ville qui s'étaient réfugiés à Rapperswil pendant la révolution de Brun. En 1342, après la bataille de Laupen, elle fut l'intermédiaire de Berne pour conclure avec l'Autriche une alliance de dix ans, à laquelle se joignit aussi Soleure. En 1350, elle s'entremit dans le différend entre Bâle, Fribourg, Strasbourg et Zurich et amena, en été 1350, Zurich et Rapperswil à signer un armistice. Après le premier siège de Zurich, elle s'entremit encore entre le duc Albert le Boiteux et Zurich et conclut une paix, à la vérité tout en faveur de l'Autriche, puisqu'elle rétablissait les droits seigneuriaux des Habsbourg dans les Waldstätten et interdisait aux Confédérés de s'allier désormais avec des pays sujets de l'Autriche ; mais les Waldstätten refusèrent ils de reconnaître son verdict. Elle mourut à Konigsfelden et sa mort fut une grande perte pour la diplomatie des Habsbourg. Portrait dans [illegible] *Merkwurdige* [illegible], 1773, I, 6 [illegible] — [illegible] I, n° 270, 271, [illegible] — Kopp : [illegible] I, 16[illegible] — Tschudi I, 364. — Lutky [illegible] (185[illegible]), p. [illegible] — [illegible] Liutolf : *Eidg. Bunde*, liv. 12, p. 282 s. — Wattenwyl : *Stadt Bern* II, 67 s. — [illegible] I, p. [illegible] — Hermann von Liebenau : *Lebensgeschichte der Königin Agnes von Ungarn*, Regensburg, 1868. — [illegible] von Liebenau : [illegible] zu der Geschichte der Königin Agnes, [illegible], 1869. — Stammler, dans [illegible], t. 30. — Dändliker : [illegible] *u. Kt. Zurich*, p. 139 s. — Dändliker : *Gesch. der Schweiz* I, 406 s. — Dierauer, I, p. 154 s. — *MAGZ* XXVI, p. 133. [N.]

AGNO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Il faut distinguer l'histoire de la *pieve* d'Agno de l'histoire du village pour simplifier l'exposé.

1. ***Pieve d'Agno.*** La *pieve* d'Agno est très ancienne. Le premier document qui en parle (dont l'authenticité toutefois est mise en doute par quelques auteurs), est un diplôme de 818 de l'empereur Louis le Débonnaire ; il établit que, à côté de la *pieve* d'Agno existait aussi celle de Lugano. L'abbaye de Cielo d'Oro de Pavie posséda dans la *pieve* d'Agno des droits de propriété et de redevances, dont l'existence cependant fut fortement menacée vers la fin du XII[e] s. par les privilèges, tantôt faux, tantôt authentiques, de papes et de rois. On ne peut dire exactement en quelle année les droits de la célèbre abbaye se sont éteints. Ils disparurent, probablement par aliénation dans la première moitié du XIII[e] siècle ; c'est ainsi qu'un document de 1244 ne parle déjà plus des droits que l'Abbaye avait à Astano. Il est prouvé par un document de 1352, conservé aux archives paroissiales de Sessa, et par les relations des visites pastorales des évêques de Côme en 1571 et en 1591, que la *pieve* d'Agno était très étendue et embrassait 36 de nos paroisses sur territoire suisse et 10 paroisses sur territoire italien. En 1633 la *pieve* d'Agno perdit toutes les paroisses et chapelles sur territoire italien, à l'exception de Cremenaga, qui fit partie de la paroisse de Sessa jusqu'en 1842. Ce fut par ordre de l'empereur qu'en 1633, Marchirolo avec Lavena fut détaché et constitué en *pieve* indépendante. En 1661, on constate l'existence du décanat de Breno ; en 1746 ou 1747 est fondé le décanat de Sessa ; en 1910 celui de Breno. Politiquement, la *pieve* d'Agno appartint d'abord à la ville-république de Côme, ensuite au duché de Milan et, après la conquête suisse, elle fit partie du bailliage de Lugano. Avant le XII[e] siècle la vallée de Marchirolo et de Lavena appartenait au comté de Seprio ; en 1196 après de longues discussions entre Côme et Milan, elle fut cédée à cette dernière ville. Pendant la guerre de dix ans (1116-1127) entre Côme et Milan, la *valle Carvina* (le territoire de l'ancienne paroisse de Bironico) semble avoir fait cause commune avec Milan et s'être détachée de la *pieve* d'A., à laquelle elle ne fut rendue qu'en 1181. Isone et Medeglia furent détachés d'Agno en 1501 pour être incorporés au comté de Bellinzone. Le reste de la *pieve* d'Agno partagea toujours le sort politique de Lugano et constitua, avec les *pievi* de Lugano, Capriasca et Riva S. Vitale, la *communitas Vallis Lugani*. Cette communauté de la vallée de Lugano ne fut jamais une commune au vrai sens du mot, indépendante comme les communes lombardes ; ce fut un pays sujet de Côme, de Milan et des Suisses (voir LUGANO). Pendant la domination suisse, la *pieve* d'Agno comptait 37 communes ; elle était placée avec la Capriasca sous la surveillance d'un [illegible] ou d'un [illegible] et devait fournir une compagnie de 200 soldats. A cette époque la *pieve* d'Agno nommait [illegible] 37 des 96 ou 97 membres du Conseil général du bailliage. Aux XVI[e] et XVII[e] s., suivant [illegible] elle nommait trois des 13 [illegible] 12 [illegible] composant le conseil de la communauté ; vers 1680 ce conseil ayant été réduit à 37 membres, la *pieve* d'Agno n'en nomma plus que deux. — Les rapports entre la *pieve* d'A. et les autres *pievi* constituant la [illegible] de Lugano ne furent pas toujours exempts [illegible] tendus. Suivant [illegible], en [illegible] la *pieve* d'Agno prétendit, contre Lugano, d'être exempte [illegible] des routes et en appela aux [illegible] par le duc Sforza de Milan et confirmés en 1535, 1565, 1580, 1588 et 1590 par les cantons souverains. En 1598 elle se sépara des autres *pievi* [illegible] alléguant le trop de charges [illegible] qu'elles lui avaient imposées. [illegible] 1653, nouvelle séparation [illegible] en 1680. [illegible] [illegible] 1798, protesta de son attachement à la Suisse dans une [illegible] le 11 février. La *pieve* [illegible] A la cessation de la domination suisse en 1798, la *pieve* d'Agno nomma 3 des 21 membres du gouvernement provi-

soire de Lugano qui remplaça le 20 mars 1798 le Conseil provisoire qui gouvernait l'ancien bailliage. A la proclamation de l'Helvétique, la *pieve* d'Agno perdit toute signification politique et fut incorporée au district de Lugano. Mais pendant les troubles de la période de l'Helvétique le commissaire Zschokke redonna à la *pieve* d'Agno, comme d'ailleurs à toutes les autres du bailliage, son importance politique d'autrefois dans son projet, avorté cependant, de concentrer toutes les communes du bailliage en quatre grandes communes : Lugano, Agno, Riva S. Vitale et Bidogno. En 1802 le préfet national de Lugano, Franzoni, revient à la circonscription par *pieve* lorsque, sur la demande des deux *pievi* de Lugano et d'Agno, il réunit les assemblées par *pievi* pour l'élection des députés, — ceux d'Agno devaient en nommer six — qui auraient dû procéder à la reconstitution des autorités de district, ce qui amena le soulèvement contre l'Helvétique, la proclamation de l'indépendance et de la souveraineté de l'ancien bailliage et la lutte, dont on parlera plus loin. Ce n'est qu'en 1803 que la *pieve* d'Agno et toutes les autres en général perdirent définitivement leur importance politique.

2. ***Village d'Agno.*** L'histoire du village (anciennement *Anium*) se confond un peu avec celle de sa *pieve*. La paroisse remonte vraisemblablement au VIe ou au VIIe s.; elle existait certainement au IXe s. Une tradition, qui subsistait encore lors de la visitation pastorale de 1684, veut que le chapitre des chanoines ait été fondé et doté par l'empereur Othon II (973-983), lors de sa descente en Italie. Le premier document qui mentionne le chapitre de la collégiale est de février 1192. Le premier prévôt, dont on connaisse le nom, est Guglielmo de Marchirolo (1288-1301). En 1591 la paroisse comprenait encore Magliaso, Neggio, Bioggio et Pura. Elle comptait 166 ménages, dont 81 pour la commune actuelle. L'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste remonte à [illegible] 1740 et fut bâtie sur l'emplacement d'une ancienne chapelle. En 1585, il était déjà question de la construction de l'église collégiale, puisqu'on trouve dans les Recès qu'à cette date Agno demandait aux cantons souverains la permission de lever un impôt pour aider à la construction. L'imposante façade est de l'architecte Giuseppe [illegible] de Turin; l'intérieur est de l'architecte [illegible] de Cassina d'Agno; elle renferme des peintures des frères Torricelli, de Lugano, des stucs de Ghezzi, de Lamone et de Soldati, de Neggio. Le maître-autel, en marbre, est du prof. Ferdinando Albertolli et il fut exécuté par les sculpteurs Gaetano Giorgioli et Pietro Ferroni. — Le village aurait été une colonie romaine. Au moyen âge il a le rang de *bourg*. Les archevêques de Milan y avaient des fiefs; ainsi la curie milanaise investit en [illegible] un certain Ambriolo de Morcote de la pêcherie d'Agno. Ce droit de pêche [illegible] qui le conservèrent jusqu'au commencement du XIXe s. où ils le cédèrent à des particuliers. La pêcherie, très mal vue des habitants et cause de désordres, passa ensuite à l'Etat qui en 1857 en tirait 1950 livres [illegible]. Elle a disparu à la suite du décret du 1er déc. 1853 qui en ordonnait la destruction. La vieille famille des Castagna de Lugano eut la régale de la pêche sur le lac d'Agno (embranchement de celui de Lugano). — De la domination des Visconti on sait seulement que, au temps du duc Filippe-Marie († 1447), Agno fournissait 17 [illegible] aux troupes ducales et qu'en 1498, pendant la peste de Lugano, le marché avait été porté de Lugano à Agno. En 1518 Agno obtint des XII cantons le [illegible] chaque mois une foire et un marché. En 1619 [illegible] la concession d'un nouveau marché au 13 [illegible]; mais la concession fut aussitôt retirée sur les réclamations des deux cantons et demi. En 1798 Agno prit une part active aux mouvements de l'indépendance tessinois; sous la conduite de Battista Vicari, ceux d'Agno accoururent à l'aide des volontaires de Lugano. Lors du passage des Austro-Russes en 1799 quelques maisons d'Agno furent pillées et les plaines d'Agno devinrent le théâtre de plusieurs combats contre les Français, qui y furent battus (17-24 mai). En 1802, lors du soulèvement contre l'Helvétique (v. plus haut), Agno devint le quartier général des troupes [illegible]. Ce [illegible] de l'Helvétique furent battues le 4 octobre, [illegible] pour conséquence la capitulation de ces troupes et leur [illegible]

don par celles-ci de Lugano (5 octobre). Le 18 août 1803 Agno devint le siège d'un des cinq péages cantonaux dans le Tessin. Par le décret de mai 1806 Agno et son cercle devaient faire partie de l'arrondissement judiciaire de Magliaso. — Politiquement Agno est aujourd'hui chef-lieu du cercle de justice de paix avec les communes d'Agno, Bioggio, Bosco, Cademario, Cimo, Gentilino, Iseo, Montagnola, Muzzano, Vernate; au point de vue ecclésiastique, c'est le chef-lieu du décanat embrassant les paroisses d'Agno, Bioggio, Bosco, Cademario, Gentilino-Montagnola, Iseo-Cimo, Magliaso, Muzzano, Neggio, Pura, Vernate. La foire traditionnelle de S. Provino (8, 9 et 10 mars) qui est la plus caractéristique du canton, est célèbre; elle attire à A. une foule énorme. A. possède aujourd'hui un établissement de pisciculture; depuis 1869 une école moyenne et une école de dessin, aujourd'hui professionnelle, due à la générosité du chanoine Alberto Lamoni, de Muzzano. — Maspoli : *La pieve d'Agno*, Como 1917. — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Monti : *Atti della visita pastorale di F. Ninguarda*, *vesc. di Como*, vol. II et III de la *Raccolta storica comense*. — Tamburini : *Guida del Malcantone*, Lugano 1911. — Baroffio : *Storia del C. Ticino.* — *BStor.* 1883, 1884, 1888, 1890, 1904 et 1915. — Meyer : *Blenio u. Leventina.* — Franscini : *La Svizzera italiana.* — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana.* — Baroffio : *Dell'Invasione francese nella Svizzera.* — Recès fédéraux. — Vegezzi : *Esposizione storica.* — Atti del Gran Consiglio del C. Ticino. [Dr C. Trezzini.]

AGNOLO, Marc. Voir ANGELIS, M.

AGNOZZI, JEAN-BAPTISTE, Chargé d'affaires du Saint-Siège en Suisse de 1869 à 1873. L'encyclique papale *Etsi multa luctuosa*, du 21 novembre 1873, renfermant des accusations contre les autorités de la Confédération, le Conseil fédéral remit le 12 déc. de la même année à Agnozzi une note où il déclarait qu'une représentation diplomatique permanente du Saint-Siège en Suisse était devenue sans objet. Le chargé d'affaires transmit alors au Conseil fédéral, le 17 janvier 1874, les objections du Souverain Pontife et quitta la Suisse en février après avoir séjourné [illegible] à titre privé. [F. X. W.]

AGNUZZO ou **AINUZZO** anc. [illegible] (C. Tessin, D. Lugano, Com. Muzzano). V[illegible] S. [illegible] de la paroisse d'Agno. L'empereur Louis le Débonnaire, par diplôme de 818, donna la cour (curtis) d'Agnuzzo au clergé de Sant'Abondio de Côme. — Maspoli : *La pieve d'Agno.* — Brentani : *Lugano e il Ceresio.* — *BStor.* 1885. [Dr C. T.]

AGO. Ancienne famille de Küssnacht (Schwyz). — ULRICH, témoin en 1302 dans le différend entre le chevalier Eppo de Küssnacht et l'abbesse de Zurich au sujet des [illegible] du lac et des pêcheurs au Kiemen. C'était un [illegible] de l'abbaye de Muri [illegible], fermier en 1325 de la pêche que l'abbaye de [illegible] possédait à [illegible]. — *AE Zurich*. [illegible] F. 57. — *Kel[illegible]* [illegible] [A. T.]

AGOBERUS. Abbé de Saint-Maurice du temps du roi [illegible] III [illegible] 7[illegible]. — *Gall. Christ.* XII. [D. I.]

AGŒRN (C. Valais, D. Conches). Hofstatd [illegible] dans le voisinage de Geschinen près Münster, siège de la famille de ce nom, éteinte au XVIe siècle. — [illegible], cité notaire à Naters en 1570, puis à Naters et Conches. Il fonctionne dans des contrats concernant les [illegible] des comtes de Blandrate. En 1573, il [illegible] à Naters, 1576 [illegible] [illegible] de l'évêque H. [illegible] [illegible] de fonder un autel de la Trinité à Naters. Curé à Münster de 1587-1589, puis à Naters jusqu'à sa mort 15[illegible]. — *BWG* I, 27. [D. I.]

AGOSTINI. En 1[illegible] un Agostini était [illegible] des trois *pievi* de Agno, [illegible] et Riva S. Vitale [illegible] longtemps avec Lugano [illegible] de Lugano [illegible] 1705 [illegible] et fut le disciple du prof. [illegible] *SKL.* — 2. [illegible] de [illegible] Agno, membre du Grand Conseil [illegible] 1827 à 1830 [illegible] du district de [illegible] il fut [illegible]

propriétaire du journal *L'Indipendente*. — Dotta : *I Ticinesi*, etc. — Tartini : *Storia politica del cantone Ticino*, Locarno, 1904. — Gubler : *Geschichte des Kantons Tessin von 1830-1841*. [D[r] C. T.]

AGOSTIS, Lorenzo [illegible], de Locarno. Capitaine au service du roi de France, servit avec ce grade en [illegible] Piémont dans la seconde moitié du XVI[e] s. — *BStor.* 1879. [D[r] C. T.]

AGRA (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). On ne sait rien des origines de ce village. D'un inventaire de la cathédrale de Côme il résulte que les chanoines de Côme y possédaient des terres en 1298. En 1472, Agra est détaché avec S. Pietro Pambio et d'autres localités, de la paroisse de Lugano pour constituer la paroisse de S. Pietro Pambio. En 1591, Agra avec le hameau de Lagogno (Barogno) fait partie de la sous-paroisse de Barbengo et compte environ 20 ménages avec 120 à 130 habitants ; en 1801, Agra comptait 196 hab. ; en 1900, 164 ; en 1910, 185. Aujourd'hui il forme une sous-paroisse indépendante et appartient au cercle de Carona et au décanat de Lugano. Sous la domination des Visconti, au temps du duc Philippe-Marie, Agra fournissait 19 soldats aux troupes ducales. — Monti : *Atti* III. — *BStor.* 18[illegible] et 1904. [D[r] C. T.]

AGRICOLA. Voir AGGLEMANN.

AGRICOLA. Évêque de Sion au VI[e] siècle, qui avait alors son siège à *Octodurum*, le Martigny d'aujourd'hui. Son existence est attestée par la Chronique de Marius de Lausanne, relatant que, en 565, les moines de Saint-Maurice avaient formé contre lui une entreprise hostile. Probablement s'agissait-il d'un exemple de lutte soutenue parfois au moyen âge par les cloîtres jaloux de leur immunité, contre l'ingérence d'un évêque qui prétendait les soumettre à sa juridiction. — Voir Besson : *Les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion*. [D. I.]

AGRICULTURE. La production agricole d'un pays est limitée en premier lieu par sa dépendance du climat et de la nature du sol (exposition, altitude, composition chimique). Ce sont là les conditions intrinsèques et essentielles de la culture. Elle est limitée ensuite par des éléments extérieurs nombreux et divers qu'on peut répartir en trois groupes : *a)* les débouchés (voies de communications, transports, marchés intérieur et extérieur, etc.) ; *b)* la personnalité juridique de l'agriculteur ; *c)* la situation juridique de la terre et son organisation. En Suisse, tout particulièrement, ces facteurs sont caractérisés par une extrême variabilité. Il y a donc, dans un article aussi court que celui-ci, de véritables difficultés à décrire minutieusement l'état de l'agriculture au cours de notre histoire. Aussi l'on comprendra que nous nous soyons contentés — faute d'ailleurs de monographies précises pour la période antérieure au XVIII[e] siècle — de donner quelques traits généraux.

D'une façon générale, le caractère [illegible] s'accorde assez bien avec la configuration [illegible] du sol et sa composition chimique. De là, une [illegible] de la production fourragère — [illegible] du bétail — aux dépens de la culture des céréales qui exigent un climat sec.

De la production agricole des habitants des [illegible], nous n'avons aucune trace. Par contre, nous sommes [illegible] mieux renseignés sur l'activité des populations [illegible] et des peuplades occupant à la même époque le centre du pays. Des recherches [illegible] ont permis de [illegible] l'élevage du bétail, la culture des [illegible] arbres fruitiers et le tissage du lin.

Au début de la période que l'on a accoutumé d'appeler historique, les Helvètes occupaient [illegible]

[illegible]

gré les remarquables aptitudes des habitants, était relativement faible.

Les Romains, bien servis par leurs soldats, utilisèrent merveilleusement les dispositions naturelles des Helvètes à l'agriculture et le régime foncier qu'ils trouvèrent établi. Sous leur impulsion, la culture du sol prit — notamment en Suisse occidentale — un essor que ces contrées n'avaient point connu auparavant. Ils introduisirent de nouveaux produits, de nombreuses variétés d'arbres fruitiers et des végétaux originaires d'Orient. Ils apportèrent des méthodes de culture ignorées : la greffe, l'assolement biennal d'une jachère alternant avec une céréale. L'exploitation des terres était libre pour chaque domaine. L'assolement biennal n'était limité par aucune mesure d'ordre général, telle que le ban des récoltes ou le parcours des troupeaux. On pratiquait également la culture alternante des Celtes. Le pays resta divisé en domaines ; chacun dépendait d'un chef habitant au centre de sa propriété, groupant ainsi autour de lui ses colons, serfs ou esclaves.

Cette prospérité disparut avec les invasions. Au V[e] siècle, la domination romaine prit fin en Helvétie. Deux peuplades d'origine germanique s'y fixèrent, apportant avec elles les usages qui leur étaient familiers. Les Alémanes s'étendirent peu à peu du lac de Constance à l'Aar. Ils s'emparèrent du sol par la violence, car rien ne permet de conclure à un partage de la propriété foncière avec les anciens habitants, et formèrent de petites agglomérations, isolées les unes des autres, peu populeuses. Dans la Suisse occidentale, les Burgondes, organisant de rares villages peu nombreux, partagèrent avec les Romains les [illegible] les maisons d'habitation, les vergers et les terres de labour, les forêts et les pâturages. Alémanes et Burgondes subirent bientôt l'influence de la civilisation romaine et la culture de leur sol s'améliora. De leur côté, ils introduisirent dans notre pays le système germanique de l'assolement triennal obligatoire avec le ban des récoltes et le droit de parcours du bétail sur les jachères. Cet assolement triennal comportait la culture successive des céréales d'hiver, céréales d'été, puis la jachère. Ce régime réglait le genre de culture, prescrivait un délai [illegible] pour l'exécution des travaux et [illegible] de laisser le terrain libre au bétail. C'est probablement à cette époque que, des débris des domaines romains, on constitua les biens communaux alémaniques. Ainsi, toutes les terres, sauf les pâturages et les forêts d'utilisation commune, étaient soumises à de nombreuses restrictions entravant le développement de l'agriculture.

Soumis à la domination franque, les Alémanes et les [illegible] n'apportèrent guère de changements à leurs [illegible]. Tous les droits francs supposent un état [illegible] d'agriculture [illegible] aux produits de la terre [illegible], centre de l'activité économique, était une partie de la Marche, c'est-à-dire [illegible] plus considérable, s'étendant [illegible] sur plusieurs lieues, qui était la propriété collective des habitants. On donne généralement comme traits caractéristiques de cette époque : la pauvreté des constructions, la pauvreté des ustensiles agricoles, la surface relativement faible des forêts, les mauvaises prairies, la prépondérance de l'élevage des porcs. L'importance [illegible] de la forêt ne correspondait pas à son étendue [illegible]

[illegible]

mêmes et par eux-mêmes (c'est ce qu'on a appelé le stade de *l'économie domestique fermée*). L'échange n'existe pas. Toute la circulation depuis la production jusqu'à la consommation s'effectue dans le cercle fermé de la maison. L'agriculture, ainsi organisée, se trouve donc, vers la fin du XI[e] siècle, dans une période de stagnation. Ce qui lui donne un caractère économique différent à l'époque suivante, ce n'est pas l'amélioration des produits, mais la circulation de ces produits. L'économie isolée fondée sur la culture du sol a besoin de débouchés pour subsister. Ces débouchés, elle les trouve dans les villes où se tiennent les marchés. Dès le XII[e] siècle, des villes nouvelles sont créées ; les villes anciennes reprennent vie ; la circulation de l'argent est plus grande, le mouvement commercial plus intense, on passe au stade de *l'économie urbaine* : la ville devient le centre d'une région agricole. On l'a dit justement : « le caractère économique de la ville, c'est qu'elle est stérile ». On a beau y rencontrer des jardins, des étables, des allmends, sans l'afflux des produits de la campagne, elle mourrait de faim. L'ancienne économie rurale domestique se transforme. Les agriculteurs produisent en vue de la vente. Ils vendent aux bourgeois les produits du sol. En retour, ils leur achètent des produits industriels qu'ils étaient jadis contraints de fabriquer eux-mêmes, suivant des procédés rudimentaires. La culture des céréales progresse, quoique lentement. Elle paraît s'être étendue plus loin qu'aujourd'hui, jusque dans l'Obwald. L'élève du bétail prend de l'extension ; les produits laitiers font l'objet d'un commerce assez intense. L'élevage des porcs est en progrès. Les chevaux sont très recherchés. Des moutons, on tire de la laine et de la viande. Les produits des forêts augmentent de prix, par suite des déboisements. Font également de grands progrès : la culture des jardins, des arbres fruitiers, la viticulture (notamment dans le Pays de Vaud, depuis le XII[e] s.). La pêche se développe. Par contre, l'apiculture et l'élevage de la volaille semblent subir un temps d'arrêt. Le sort des paysans s'améliore. La diminution de la valeur de l'argent diminue sans cesse la valeur des prestations fixes et héréditaires que les seigneurs perçoivent de leurs tenanciers, d'où une plus-value de la rente du sol. Pour en bénéficier, les propriétaires sont obligés de donner leurs terres à bail et de faire des concessions à leurs tenanciers (par exemple, dans la crise agricole à Fribourg, 1[illegible]). Dans ce nouvel ordre de choses, les couvents cisterciens sont des agents économiques extrêmement actifs. Fondés aux XII[e] et XIII[e] siècles, ils ont adopté dès le début une organisation économique en harmonie avec le nouvel état de choses, en exploitant directement leurs domaines. Possédant généralement de nombreuses vignes, ils vendent leur vin aux villes. Propriétaires de troupeaux de moutons importants, ils s'adonnent à l'industrie de la laine. Les monastères bénédictins — souvent trop petits — qui continuent à faire cultiver leurs propriétés par des tenanciers, payant des redevances fixes, se voient rapidement acculés à la ruine. D'autre part, il se produit une immigration de la population rurale dans les villes. Il est certain que le mercenariat a souvent privé la campagne des bras nécessaires à la culture du sol.

Par la liberté politique, le commerce, la richesse, les bourgeois ont une énorme supériorité sur les habitants du plat pays. C'est pourquoi nous voyons dès le XIV[e] siècle les domaines de la plupart des seigneurs tant laïques et ecclésiastiques tomber au pouvoir des villes (Rappelons, à ce sujet, la querelle très caractéristique des Twingherren à Berne, 1471). Si bien qu'à la fin du XV[e] siècle, on peut répartir les cantons en deux groupes : d'une part, les centres urbains, véritables seigneurs tenant en étroite dépendance les campagnes et les pays leur appartenant ; d'autre part, les communautés rurales de la Suisse centrale, véritables démocraties régies par le système politique issu de la communauté de [illegible]. Nous voyons se manifester dans certains [illegible] cette tendance qui durera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime : localiser l'agriculture à la campagne, concentrer le commerce et l'industrie dans les villes. Voir par exemple les [illegible] de W[illegible] à Zurich à la fin du XV[e] siècle. De cette centralisation politique naît une centralisation économique avancée et l'on peut dire que vers le XVI[e] siècle, nous entrons dans une nouvelle période, que l'on a appelée *l'économie nationale*, et qui est caractérisée par le développement du commerce et de l'industrie, et l'intervention régulière d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Mais pendant tout le XVI[e] siècle, le développement agricole est entravé par la situation politique particulièrement instable, les guerres civiles et les enrôlements à l'étranger.

Au XVII[e] siècle, la Suisse fut troublée par la révolte dite *Guerre des Paysans* (1653), qui prit par la suite une allure politique. Pendant la guerre de Trente ans, la situation des classes agricoles avait été extrêmement prospère. Cette prospérité disparut avec la paix. Les tarifs douaniers de la France et des États de l'Allemagne du Sud paralysèrent le commerce et l'industrie. L'agriculture s'en ressentit. Le prix des propriétés baissa. Les paysans qui avaient contracté des emprunts à de forts intérêts se virent dans le plus grand embarras. De plus, une émission de fausse monnaie vint augmenter leur détresse. Une révolte éclata. On sait comment elle fut réprimée. Le triomphe des villes fut complet et le paysan fut placé dans une dépendance économique plus étroite qu'auparavant.

Pour les XVII[e] et XVIII[e] siècles, il faut noter l'introduction de la pomme de terre et du tabac, l'extension de l'industrie fromagère et de l'élève du bétail, la culture des châtaigniers, près d'Estavayer, jusqu'en 1780. Il est juste de signaler aussi les tentatives de différents gouvernements (en particulier de Berne) pour intensifier l'agriculture (culture des céréales, de la vigne et du mûrier, élevage des porcs, partage progressif des biens communaux depuis 1760) et améliorer la condition personnelle des campagnards. Malgré les efforts des sociétés économiques de Berne, fondée par J.-R. Tschiffeli (1759-1772), de Fribourg (1763), du pasteur Hirzel, malgré les découvertes de N.-Th. de Saussure, le créateur de la chimie agricole, l'agriculture ne parvint pas à sortir de l'ornière où elle était embourbée. Il faut en chercher les causes dans les faits que nous avons déjà signalés : l'assolement triennal, les lourdes charges réelles grevant les terres, l'endettement général et surtout le formidable développement industriel. De l'agriculture à la fin de l'Ancien Régime, nous pouvons, d'après l'excellent ouvrage de M. Rappard, *L'agriculture à la fin de l'Ancien Régime*, donner l'état suivant. Le fait principal, c'est la prédominance du pâturage sur la culture des céréales, et l'importance considérable du bétail et des laitages. Le gros bétail constituait un élément essentiel de la richesse du pays et un des éléments les plus importants de l'économie suisse. Les principaux débouchés extérieurs étaient la France et l'Italie. Le petit bétail n'était pas très considérable et ne quittait guère les montagnes. Par contre, comme au moyen âge, l'élevage du cheval tenait une grande place dans l'économie du pays. Des produits dérivés de l'élevage du bétail, il suffit de retenir le lait, le beurre et le fromage. Par suite du développement du commerce, les prix du lait et du beurre augmentèrent considérablement. Il s'ensuivit une production à caractère commercial, pour la consommation locale et régionale. En vue de l'exportation, l'industrie du fromage était devenue, au cours du XVIII[e] siècle, une des branches importantes de l'activité économique. Le principal centre de production était la Gruyère et le pays de [illegible]. Ce développement entraîna [illegible] une augmentation [illegible] de l'importation du sel, une hausse des prix des pâturages et une [illegible] de vente du lait et du beurre. De grandes exploitations fromagères furent [illegible] nécessitant un intermédiaire [illegible] entre le paysan et le consommateur. La culture des céréales [illegible] à peu près comme suit :

a) Les trois cantons [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] pas de grains ;

b) la principauté de Neuchâtel, les Grisons, Glaris, Appenzell, Genève, Uri, les vallées italiennes, de production [illegible] ;

c) Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall, Zurich, Zoug, Lucerne, Berne, Fribourg, Vaud et Valais produisent à peu près la quantité nécessaire à la consommation intérieure [illegible] [illegible] [illegible].

Dans son ensemble, la Suisse était lourdement tributaire de l'étranger et cette dépendance n'avait fait que s'accentuer pendant tout le XVIII[e] siècle.

Bien que la superficie affectée à la culture de la vigne fût très faible, la viticulture était très soignée. Elle était dans le Pays de Vaud « la source principale du bien-être ». La culture de la pomme de terre était générale. Celle du lin et du chanvre variait beaucoup suivant les régions. La production des fruits, surtout en Thurgovie, dépassait de beaucoup les besoins de la consommation intérieure : de là, un commerce d'exportation assez intense. Les légumes ne donnaient lieu qu'à un commerce local. Le tabac n'était guère cultivé que dans la région septentrionale de la vallée de la Broye. Dans les vallées italiennes, culture du mûrier et élevage du ver à soie permettant d'exporter la soie. Au début du XVIII[e] siècle, les forêts constituaient pour la Suisse d'immenses richesses, mais par suite de la politique imprévoyante des gouvernements, les déboisements avaient réduit le pays, à la fin de l'Ancien Régime, à un état voisin de la pauvreté.

Un fait sur lequel on ne saurait trop insister, c'est qu'à la veille de l'invasion française, la grande majorité des paysans suisses étaient propriétaires. La terre devait nourrir son homme et absorber son activité. Dans la plaine, les terrains attenant à une agglomération, prés et jardins, étaient répartis en petites parcelles que chaque propriétaire cultivait à son gré. Autour de cette première zone, les champs appartenant aux divers membres de la commune. Au delà, une troisième zone constituée par les biens communaux, pâturages et forêts. La première zone avait une importance très variable. Dans les deux [illegible] la culture était réglementée. L'assolement triennal était la règle générale. Çà et là des exceptions : en Thurgovie des essais de production intensive ; dans certaines contrées de Berne et en Valais, l'assolement biennal. Quant aux biens communaux, ils étaient pour la plupart exploités directement. Parfois les communes les affermaient ; les avantages qu'ils offraient aux [illegible] bourgeois variaient suivant les régions. Dans la région intermédiaire, entre la plaine et la montagne, l'élevage prédominait, mais [illegible] [illegible] [illegible] Le rôle de l'homme était [illegible] dans l'économie alpestre, le faire-valoir direct était exceptionnel.

Il faut dire maintenant quelques mots des nombreuses redevances féodales qui grevaient les terres. On peut distinguer deux sortes de prestations : les charges personnelles et les charges réelles. Les charges personnelles [illegible]

[illegible]

Au XIX[e] siècle, l'agriculture fut, en Suisse, comme dans tous les autres pays, de grands progrès. [illegible]

[illegible]

portation des blés étrangers, une baisse lente se produisit ; à partir de 1870-1877, elle s'accentua et une véritable crise éclata. La superficie des terres emblavées diminua considérablement. A la fin du XIX[e] siècle, la Suisse n'aurait plus produit que pour 65 à 70 jours. D'autre part, il est nécessaire de tenir compte de l'accroissement notable de la production de l'unité de surface et des mesures de culture intensive prises pendant la guerre de 1914-1919. Du rendement de 8 à 10 quintaux par hectare, on est arrivé jusqu'à 30 quintaux par ha. Ces dernières années, la moyenne était de 20 à 25 quintaux. Si le pays supporta assez facilement la crise du blé, ce fut grâce au développement de l'élevage du bétail, de la production laitière et fromagère. La production fourragère avait augmenté par suite de l'introduction des plantes dites améliorantes (trèfle, esparcette, luzerne). L'économie alpestre, sous l'impulsion de K. Kasthofer et de R. Schatzmann, avait pris un essor remarquable. Tandis qu'au XVIII[e] s. l'importance du bétail était la suivante : 1[e] espèce bovine, 2 chevaline, 3 porcine, 4 ovine, 5[e] caprine, au XIX[e] s. elle s'établit comme suit : 1[e] bovine, 2 porcine, 3 chevaline, 4 caprine et 5 ovine. L'accroissement des voies de communication, la multiplication des débouchés, la fabrication du lait condensé (première fabrique à Cham, fondée en 18[illegible]) provoquèrent un essor de l'industrie laitière et fromagère qui n'a fait, depuis lors, que suivre une courbe ascendante. Tandis que l'arboriculture devenait très florissante, la viticulture resta à un point mort. La sylviculture, grâce surtout à la législation fédérale, regagna le terrain qu'elle avait perdu au XVIII[e] s. et au début du XIX[e].

L'on [illegible] que actuellement, la surface du sol produit le double ou le triple de ce qu'elle produisait il y a un siècle. Avant la guerre la valeur de la production agricole était d'environ 850,000,000 frs. Dans ce développement, il faut tenir compte des progrès techniques réalisés : l'emploi de méthodes scientifiques, l'utilisation générale des engrais chimiques, surtout depuis 1850, le perfectionnement de l'outillage, les nombreux travaux d'assainissement effectués au cours du siècle dernier. L'État, gouvernement fédéral et gouvernements cantonaux, [illegible] des mesures de protection contre [illegible]. Des écoles d'agriculture furent créées dès 1804 (Hofwil). Les plus importantes sont aujourd'hui : Strickhof (Zurich), Grangeneuve (Fribourg), Rütti (Berne), Muri (Argovie). Une section agricole fut organisée à l'École polytechnique. Des établissements fédéraux d'essais et d'analyses agricoles furent installés à Liebefeld, Zurich, Lausanne. Certains cantons [illegible]

[illegible]

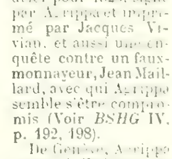
[illegible]

ARBORICULTURE. FORÊTS. — APICULTURE. SÉRICICULTURE. — CÉRÉALES. POMMES DE TERRE. TEXTILES (PLANTES). — DÉFRICHEMENT. MARK. ASSOLEMENT ET JACHÈRE. PÂTURAGES COMMUNAUX. BAN DES RÉCOLTES. VAINE PÂTURE. [J. K.]

AGRIPPA, ***Henri Corneille.*** * à Cologne en 1486. Son véritable nom de famille semble être Cornelis, celui d'Agrippa paraît tiré du nom de sa ville natale, *Colonia Agrippina* ; à la fin de sa vie, il y ajoute le nom de Nettesheim, petit village au nord de Cologne d'où sa famille était peut-être originaire. C'était un cosmopolite vagabond que les uns ont porté aux nues dès le XVI[e] s., d'autres n'ont vu en lui qu'un aventurier sans scrupules et un charlatan éhonté. Hâbleur, vaniteux, vindicatif, il possédait des qualités très vastes pour son temps : militaire, médecin, légiste, théologien, diplomate, orateur, philosophe, alchimiste, penseur libre avec un penchant pour la Réforme, il ne laisse pas, quoi qu'on puisse penser de son caractère, d'être une figure singulièrement intéressante.



Il appartient à la Suisse par la bourgeoisie genevoise qui lui fut octroyée gratuitement en 1522. Il est inscrit dans le registre avec les titres de *artium et medicinae doctor* auxquels, semble-t-il, il n'avait pas droit. Arrivé à Genève en mai ou juin 1521, il y séjourne jusqu'à la fin de décembre 1522 ou aux premiers jours de janvier 1523. Son but en arrivant dans cette ville était d'obtenir, grâce à l'influence de son ami l'official Eustache Chappuis, la charge de médecin du duc de Savoie. Agrippa fut déçu dans ses espérances.



Henri Corneille Agrippa.
D'après un dessin de Gosse.

M. Th. Dufour a retrouvé deux autres traces de son séjour, c'est d'abord un calendrier pour 1523, signé par Agrippa et imprimé par Jacques Vivian, et aussi une enquête contre un fauxmonnayeur, Jean Maillard, avec qui Agrippa semble s'être compromis (Voir *BSHG* IV, p. 192, 198).

De Genève, Agrippa passa à Fribourg en Suisse où il exerça une année les fonctions de médecin de la ville. Sa correspondance le montre entouré d'un groupe de savants et de bourgeois influents, curieux des sciences occultes et peut-être ouverts aux idées nouvelles dont Agrippa, défenseur de Lefèvre d'Étaples, lecteur de Luther, correspondant d'Érasme et de Capiton, était un propagateur. Malgré la faveur dont il jouissait, il se lassa très vite de son séjour en Suisse, et, n'attendant plus rien du duc de Savoie, il reprit sa vie aventureuse et errante qu'il termina à Grenoble, âgé de 49 ans (1535).

Malgré trois éditions datées de 1510, 1531 et 1535, il ne semble pas que le recueil des œuvres d'Agrippa ait été publié de son vivant. Les deux premières dates indiquées sont évidemment fausses, la troisième au moins douteuse. Quoi qu'il en soit, les œuvres complètes d'Agrippa ont été imprimées plusieurs fois dans le courant du XVI[e] s. Parmi les plus intéressantes, il faut citer le *Petit livre sur l'incertitude et la vanité de toutes les sciences...* (très grand nombre d'éditions, traduit à plusieurs reprises en français, entre autres par Louis Turquet, traduit aussi en anglais, en italien, en allemand, en hollandais). — *Le Discours sur l'excellence du sexe féminin* (trois traductions différentes en français, et versions anglaise, allemande, italienne, polonaise, cette dernière en 1891). — *Libri tres de occulta philosophia* (grand nombre d'éditions ; allemande, 1855 ; anglaise, [illegible] ; Lyon 1910, réimpression de l'ancienne traduction française de Le Vasseur 1727).

La source principale de l'histoire d'Agrippa est sa correspondance dont un recueil a paru au cours du XVI[e] s. : 451 lettres dont 253 de lui et 198 de ses amis. On ne saurait accorder une confiance illimitée à tout ce qu'il raconte. Pour sa bibliographie, voir Prost. — Sur A., voir Henri Morley : *The life of Henry Agrippa de Nettesheim*, Londres, 1856. — M.-A. Prost : *Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1881-82, 2 vol. — Joseph Orsier, *Henri Cornelis Agrippa, sa vie et ses œuvres, d'après sa correspondance*, Paris 1911. — Th. Dufour : Notes manuscrites. — A. Daguet, *Agrippa chez les Suisses*, 1512-1532, dans *ASHF* II. — Gautier : *Médecine*, p. 17-19, 423, 505. — Herminjard : *Correspondance des Réformateurs*, I, 1866, p. 46, n. [H. D.]

AGRIMOINE, all. AGRISWIL (C. Fribourg, D. Lac. V. DGS) (*Greindlars, Greidlard*, lat. *Ager Monachorum*). Com. et vge sur la rive gauche de la Bibera, à 2 km. ouest de la station Ferenbalm de la Directe Berne-Neuchâtel ; paroisse Ferenbalm. Habitants, 1818, 204 ; 1882, 167 ; 1910, 145. — *Armoiries* : d'argent à une pie de sable sur une branche du même. Voir *Wappentafel der Stadt Murten u. der gerichtsuntergebenen Dörfer* au musée de Morat. La pie a été choisie à cause de l'ancien nom du village *Agristwyl* que l'on faisait dériver à tort de cet oiseau, en patois *Agerste* ou *Agrist*. Le prieuré clunisien de Villars-les-Moines (Münchenwiler) possédait autrefois des biens à Agrimoine, d'où ce nom. Un chemin qui conduit à Agrimoine au travers de la forêt de Morat s'appelle encore Wilerweg. Agrimoine joua un certain rôle en 1802-1803 au temps de l'occupation française ; des hussards qui revenaient de nuit d'une sortie à Châtel furent assaillis à coups de pierre à Agrimoine et deux fusils leur furent enlevés. Il fallut l'intervention personnelle du général Ney pour que les deux fusils fussent restitués. Les suites de cette affaire désagréable furent une légère amende et la fermeture de l'auberge du village. Anciennes familles bourgeoises d'Agrimoine : Berner, Gottknecht, Kirchhofer, Mader, Schorrer, Vogel. — Voir H. Gutknecht, *Gesch. d. Negr. Agriswil* [illegible] *Engelhard* : *Darstellung des Bezirks Murten*, Berne, 1840, p. 156. [G. M.]



AGRISWIL. Voir AGRIMOINE.

AGT, aussi **AGTEN** ou **AGTER.** Famille que l'on peut suivre du commencement du XV[e] s. jusque vers 1600 dans le district actuel de Lucerne. — HANS, de Lucerne, mourut en 1476 à la bataille de Grandson. Des paysans du nom d'AGTEN sont aussi mentionnés à Fluelen et Gurtnellen au XIV[e] siècle. [P. X. W.]

AGTSTEIN ou **ACHATES,** LÉONHARD, * à Bâle. Imprimeur du XV[e] siècle. Un des premiers introducteurs de la typographie en Italie. Sa première impression est un *Virgile*, Venise 1472, sa dernière une [illegible] de Lascaris, Vicence 1491. — [illegible] *Biographie Universelle*.

AGUET. Nom de plusieurs familles vaudoises citées à Bournens en 1480, à Morges 1548, Sullens 1550, Crissier 1570, Chavannes-le-Veyron 1580, Tremblens [illegible], [illegible] 1633, Poliez 1691, Goumoens-le-Petit [illegible], Echallens [illegible] 1777, Peney [illegible], Savigny 1825. Ont fourni des [illegible]. *Armoiries* : à [illegible] en 1808 [illegible] chargée d'un croissant et de deux étoiles [illegible] à dextre et à senestre [illegible]. D'un A., [illegible] à [illegible] en 1501 [illegible] de lys, dont trois en chef et une en pointe. [M. R.]

AGUIMAC, [illegible] **AGUIMAR.** [illegible] dès la fin du XVII[e] s. [illegible] : ANTOINE, [illegible] maître orfèvre en 1763, qui [illegible] son art et [illegible] à l'Île Saint-Martin [illegible]. [illegible], son fils, orfèvre en 1773. — Voir : [illegible] — *SKL*. [illegible]

AGUSTONE, de Balerna (C. Tessin). [illegible] du XVI[e] s. le 23 [illegible] 1580 le cimetière de Saint-Joseph [illegible] de Rome [illegible] la construction d'une nouvelle église au pied du Capitole [illegible] SS. [illegible] Paolo Agustone. — FRANCESCO, [illegible], peut-être descendant du précédent, disciple d'Hercule Ferrata. Il

travailla à la *Sapienza* de Rome et à Matelica. En 1660 on le trouve à Osimo, travaillant à la cathédrale. — *B. Stor.* 1885. [illegible]

AGY (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). Anciennes formes *Azie, Azje, Agie, Agui, Agiez* (en allemand Ebsachen, Epsachen et Eppsachen et non Englisberg comme l'ont écrit certains auteurs). Groupe de trois maisons de campagne et de trois domaines à 2 km. de Fribourg, dans la commune de Granges-Paccot, appelés du nom de leurs propriétaires actuels : Agy Remy, Agy Reynold, Agy Montenach. D'après Stadelmann et Jaccard, Agy était le domaine d'un Abidius, gentilice romain. La plus ancienne mention d'Agy est de l'année 1212 : Pierre d'Agie est témoin dans une donation faite à l'abbaye d'Hauterive. Il semble, sans qu'on puisse l'affirmer, que la famille d'Englisberg a possédé Agy. L'abbaye de Hauterêt y avait des possessions vers 1230. Le domaine et le fief d'Agy passèrent au début du XVI[e] s. dans la famille Nussbengel où ils restèrent jusqu'en 1649. Le principal des trois Agy était celui appelé aujourd'hui Agy Remy, que l'on qualifiait de fief et qui avait une tour et une maison forte. Quelques individus se sont appelés d'Agy sans qu'on puisse dire qu'une famille ait porté ce nom d'une manière continue. Les Bernois incendièrent Agy le 13 août 1386. Le 21 mars 1448, les volontaires de Fribourg défirent à Agy un corps de Savoyards et de Moratois. C'est dans la plaine d'Agy que la tradition place la revue des troupes fribourgeoises et gruyériennes le 21 juin 1476, veille de la bataille de Morat. C'est à Agy Montenach, qu'eut lieu, en 1790, le mariage d'Etienne de Sénancour, l'auteur d'*Obermann*, avec Marie de Daguet.

Personnages à citer : Marmet d'Azie, bourgeois de Fribourg en 1345, Hensli von Epsachen en 1438 ; du conseil des Deux-Cents en 1450, Clewi Lanter, bourgeois de Fribourg en 1465, dans le conseil des Deux Cents en 1470 sous le nom de Clewi Dagie, et dont les descendants portent le nom de Lanter. — Voir : AEF Fribourg, fonds Remy d'Agy. — Kuenlin : *Dict. du cant. de Fribourg* I, p. 1. — Apollinaire : *Dict. des paroisses* VI, p. 428, 432. — *Chronique fribourgeoise du XVII[e] s.*, par H. Remy, p. 65, 80, 82, 124, 150. — G. Michaut, *Sénancour, ses amis et ses ennemis*, Paris, 1910, p. 75, 381-382. — Stadelmann : *Etudes de toponymie romande* [illegible] p. 253. — Jaccard : *Essai de toponymie*, dans *MDR*, 2[e] série, t. VII, p. 3. — T. de Remy : *Agy, la propriété, les propriétaires, les fermiers* (Ms en préparation). [R. de R.]

AH. Voir **A, AA.**

AHE, zu der. Voir **A** ou **AA.**

AHENARIUS. Voir Kessler, Joh.

AHERLISBODEN (Ahlisboden). Petite plaine de Pirenberg, commune de Gessenay (Berne). D'après la tradition, les hommes de Gessenay y auraient [illegible] les [illegible] venus pour soutenir les [illegible] de [illegible] dans ses prétentions sur le château de Vanel. — Voir [illegible] *Sage u. Dichtung des Saanenlandes*. Bern 1907, p. 21.

AHORN (IM). Voir Im Ahorn.

AHORN, Baptist. Voir Ashorn.

AHORN, Luc, de Constance. Sculpteur, 1789, s'établit à Lucerne en 1820 et y érigea, du 28 mars 1820 au 7 août 1821, le monument du Lion, modelé par Thorwaldsen. — Liebenau : *Karl Pfyffer u. das Löwendenkmal*, p. 40, avec portrait. [P. X. W.]

AHUSER. Voir Aausser.

AIDES. L'aide ou l'aide (*auxilium, praemium, subsidium, subsidia indebita, droit de indicte*, parfois *taille*), était une redevance demandée que le suzerain, en sa qualité de seigneur prééminent, avait le droit, dans certains cas déterminés, d'imposer à la population de ses domaines. On l'a souvent assimilée, à tort, à la *taille domaniale*. C'était une contribution exceptionnelle qui n'était levée que dans des cas extraordinaires, limités par les contrats féodaux et la coutume. Elle consistait soit en une somme fixe perçue sur l'ensemble des habitants, soit en une taxe proportionnelle aux biens de chaque contribuable.

L'aide, ainsi définie, n'existait pas en pays allemanique. Elle était spécifique du droit français. En Suisse, nous ne la retrouvons que dans l'ancien Pays de Vaud, le diocèse de Genève, en Valais et dans la contrée de Neuchâtel. Elle était exigée notamment par les comtes de Neuchâtel, de Gruyère, les seigneurs de Valangin, les dynastes de Cossonay, les sires de La Sarra, les évêques de Lausanne, de Sion, le prieur de Romainmôtier.

En principe, c'était une prestation pécuniaire due par le vassal au suzerain. Elle retomba rapidement non seulement sur les propres tenanciers du seigneur, mais sur ceux de ses vassaux et, parfois, de ses arrière-vassaux. Dès le XIII[e] s., elle ne portait plus, semble-t-il, que sur les bourgeois et les paysans. Les vassaux étaient tenus de « recouvrer l'aide de leurs sujets, et d'en rendre compte à leur supérieur, soit en premier degré ou autre » (Quisard, *Commentaire*, p. 31).

L'aide la plus connue, dans nos pays comme en France, était l'*aide aux quatre cas* : la rançon du seigneur fait prisonnier, la chevalerie d'un fils du seigneur, le mariage d'une fille ou d'une sœur du seigneur, et depuis les Croisades, les expéditions ou les pèlerinages en Terre Sainte (Boyve, an. 1454 ; MDR. XIV, p. XLVI, n. 3 ; XXII, n. 199 ; XXVIII, p. 384 ; XXXI, n. 1412 ; XXXII, n. 1826). Mais le nombre des cas où l'aide était demandée variait beaucoup, et les cas eux-mêmes étaient très différents. Souvent deux ou trois cas seulement sont prévus : chevalerie du fils et mariage de la fille (*MDR* XXX, n. 705, 932 ; XXXI, 1191, 1192) ou, mariage de la fille et changement de seigneur (Valangin 1372) ou encore : mariage de la fille, chevalerie du fils, voyage outremer (*MDR* V, p. 248 9). Un cas où l'aide est fréquemment requise, est l'achat de terres pour la seigneurie. Tantôt on le substitue à l'un des quatre cas ordinaires, tantôt on l'ajoute comme cinquième cas. *MDR* XX, n. 74 ; XXVII, n. 2 ; Boyve, An. 1454, 1537, 1562.

La contribution consistait généralement en un fouage. Des sommes fixes semblent avoir été moins souvent perçues. En 1325, chacune des aides due par les gens de Cossonay fut taxée 110 lb. Au XVI[e] s., les bourgeois de Neuchâtel payaient 700 lb. dans chaque cas.

Dans les domaines ecclésiastiques, la nature des cas fut naturellement modifiée. Le prieur de Romainmôtier levait l'aide : 1° pour couvrir les frais de procès relatifs à sa juridiction ; 2° pour subvenir à ses besoins lorsque ses récoltes avaient été détruites et que celles de ses hommes n'avaient point souffert ; 3° pour l'acquisition de nouvelles terres ; 4° pour la réception d'un bien engagé du consentement commun (*MDR* III, p. 483 484, 795, 858). Les évêques de Lausanne et de Sion ne faisaient appel à leurs sujets qu'en deux circonstances : achat de propriétés et négociations à Rome ou à la cour impériale pour le bien commun. *MDR* VII, p. 9, 12, 211 ; XXIX, n. 265 ; XXXII, n. 1720. Ce dernier cas se retrouve dans la charte de franchises de la prévôté de St Ursanne.

L'aide fut levée pour le rachat du comte R. de Gruyère fait prisonnier (vers 1350), pour un pèlerinage de Conrad de Fribourg (1416), pour le mariage de Marie de [illegible] (1488), pour l'avènement d'Henri II [illegible] (1503), etc. Les seigneurs y [illegible] un grand prix ; ils la conservèrent même lorsqu'ils affranchirent leurs tenanciers des autres redevances [illegible] (*MDR* XX, n. 74 ; XIV, p. XLVI, n. 3) ; parfois ils y renoncèrent, moyennant finances (*MDR* XXX, n. [illegible] ; XXVIII p. [illegible] ; rachats des aides par les hommes des Ormonts des [illegible] 1489).

Dans le comté de Neuchâtel, à l'exemple de la Franche-Comté, les [illegible] étaient, aux termes de [illegible] de franchises [illegible] Dans le Pays de Vaud, seuls [illegible] d'Aubonne étaient soumis à l'aide. Les chartes [illegible] vaudoises ne [illegible] pas cette obligation. Au cours des XIV[e] et XV[e] siècles, les princes de Savoie confirmèrent cette exemption. Mais cela ne les empêcha point, dans un cas précis, d'après la coutume, de pouvoir exiger l'aide de leurs vassaux, de demander à leurs villes des subsides [illegible] accordés. Les villes ne paraissent [illegible] que [illegible] très fréquents pendant les XIV[e] et XV[e] siècles. En fait, ces subsides ne différaient pas des aides, mais au point de vue juridique, ils restaient des [illegible] extraordinaires, [illegible] [illegible] le font [illegible] des *Hands- et Wachtengelder* imposés par Berne à ses sujets.

Il est difficile de dire quand l'aide féodale cessa d'être perçue. Elle disparut très lentement. Dès le XIIIe siècle, on voit des seigneurs en affranchir leurs tenanciers (*MDR* XXXI, n. 1191, 1412); mais ce sont des faits exceptionnels; plus souvent les hommes en paient leur libération. Au milieu du XIVe siècle, les bourgeois de Lausanne paraissent s'être débarrassés de l'aide due à l'évêque pour l'acquisition de nouvelles terres. Dans le Pays de Vaud, la conquête bernoise ne supprima pas immédiatement ces redevances. Quisard, dans son commentaire, en parle longuement. Au XVIIe siècle, elles semblent ne plus exister. Dans les terres de Romainmôtier, elles avaient été abolies par LL. EE. en 1591 (*MDR* III, p. 33, 879). En 1650, Fribourg paraît les réclamer des sujets enlevés à la Savoie. En Valais, il nous a été impossible de fixer une date précise. Dans le comté de Neuchâtel, l'aide était perçue encore au XVIII siècle.

Sur l'aide féodale : *en général* : Ernst Mayer : *Deutsche u. französische Verfassungsgeschichte..* (Leipzig 1889) t. I, p. 74 et 77. — A. Esmein : *Cours élémentaire d'histoire du droit français...* 11e éd. Paris 1912, p. 194, 220, 609 et suiv. — Henri Sée : *Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge.* Paris 1901, p. 482 et suiv. — *En Suisse* : J. J. Hisely : *Histoire du comté de Gruyère*. Introduction : p. 322 et suiv. [*MDR* IX (1851)]. — François Forel et Charles Le Fort : *Chartes communales du Pays de Vaud...* p. XLVII XLVIII [*MDR* XXVII (1872)]. — *DHV* : art. *Aides* et *Ormonts.* — Pierre Quisard : *Le Commentaire coustumier...* éd. Schnell et Heusler (*Zeit. f. Schw. Recht.* t. 15). — B. de Cérenville et Ch. Gilliard : *Le subside de 1432* *BHV* 1917. — Boyve : *Annales historiques* .. — E. Hoppeler : *Beiträge zur Geschichte des Wallis im Mittelalter* (Zurich 1897, p. 95-96. — L. Stouff : *Le pouvoir temporel et le régime municipal [illegible] jusqu'à la Réforme* [L'Evêché de Bâle] [illegible] t. II, p. 26. — N.-F. de Mulinen : *Recherches historiques sur les anciennes assemblées des États du Pays de Vaud* Berne, 1797. — A. von Tillier : *Geschichte des eidg. Freistaates Bern...* (Berne 1838) t. II, p. 466. — Voir les documents cités au cours de l'article. [L. K.]

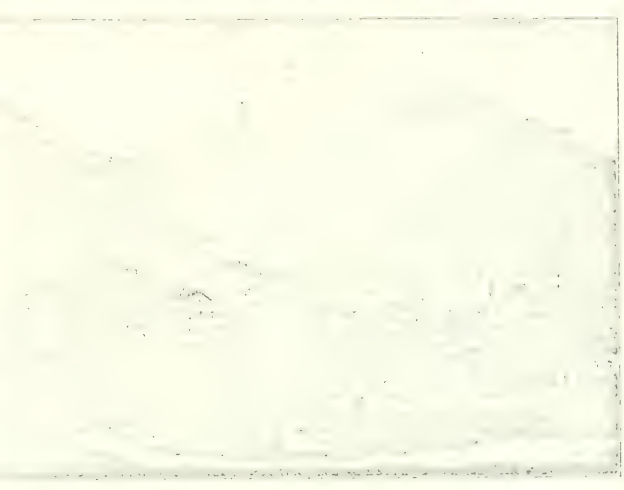
AIDE-MAJOR (Genève). Voir MAJOR.

AIENT. Voir [illegible].

AIGEN. Famille saint-galloise. Voir EIGEN.

AIGLE (en all. [illegible]) (C. Vaud, D. Aigle. Voir *DGS*. *Armoiries* : Coupé de sable et d'or, à deux aigles de l'un en l'autre. Devise ancienne : *Recte [illegible]*. La plus ancienne mention de cette localité date de 1152, sous la graphie [illegible], mais elle existait déjà antérieurement. On y a trouvé des tombeaux de l'âge du bronze ; puis, sur une colline près du château, les restes d'un bâtiment romain avec aqueduc, et enfin une agrafe en fer incrustée d'émaux, de l'époque [illegible]. Le noyau de la localité était au Bourg, où était l'église paroissiale dédiée à saint Jacques, aujourd'hui église allemande protestante. Non loin étaient le château, demeure des vidomnes puis des baillis bernois, et le [illegible] de Saint-Maurice, compris dans le quartier du [illegible]. Au quartier de la chapelle était la maison de Saint-Bernard.

Aigle paraît avoir été, dès le XIIe siècle tout au moins, aux mains des comtes de Savoie. Des vidomnes, qui prirent le nom de nobles d'Aigle (voir ce mot), administrèrent

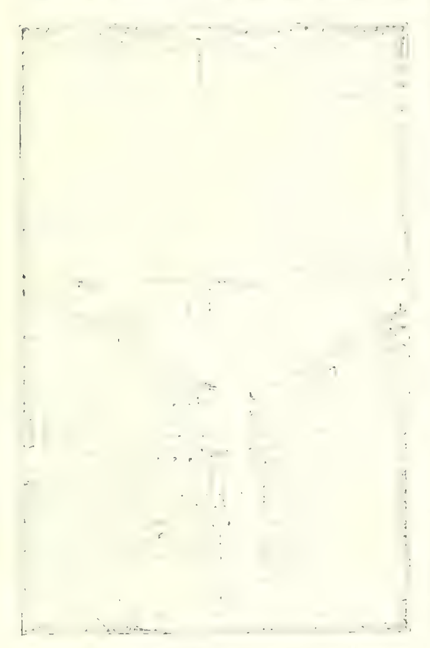


Aigle vu de la gare, d'après une gravure en couleurs de [illegible] 1850.

cette terre en leur nom. Le 15 juin 1232, le comte Thomas de Savoie passa un accord avec les frères Jacques et Pierre de Saillon aux termes duquel il leur céda la [illegible] d'Aigle, excepté le fief des chevaliers et le bourg d'Aigle. Peu après, les Saillon acquirent le vidomnat lui-même. Il résulte de cet acte que dès ce moment, le bourg avait une administration distincte du reste de la seigneurie, et qu'il était déjà doté de franchises, dérivant sans doute de celles de Villeneuve. Du moins, le texte confirmé le 18 mai 1314 par le comte Amédée V s'inspire-t-il directement de ces dernières. Franchises ne veut pas nécessairement dire administration autonome. Mais le 19 juin 1288, le bailli du Chablais G. de Septème, nommant quatre syndics ou [illegible] de la localité, paraît plutôt confirmer une désignation des bourgeois que faire un établissement de son propre chef. En tout cas, l'administration locale est constituée à cette date. Les bourgeois devaient, suivant l'usage, la chevauchée au comte de Savoie. Mais l'acte du 18 mai 1314 réserve qu'ils devront pouvoir aller et venir en un jour par bateaux, et en 1392 la comtesse de Savoie Bonne de Bourbon dispense les habitants du bourg d'Aigle de se joindre à la chevauchée jusqu'à ce que, dit la comtesse, « tous nos autres gens aient passé, afin qu'ils ne souffrent point en leurs biens ».

Les bourgeois d'Aigle entrent souvent maille à partir avec les seigneurs du voisinage. Tant et si bien qu'en 1464, le conseil de Berne leur accorda quelques [illegible] pour les aider à [illegible] de leurs voisins, et [illegible] au moment même où une autre expédition bernoise marchait sur Bex. C'était une première prise de contact dans cette région entre Berne et les ducs de Savoie. [illegible] depuis l'Oberland et le Gessenay [illegible] et sur la plaine du Rhône et la Savoie devait tout naturellement venir aux Bernois. [illegible] au moment des guerres de Bourgogne. Dans la nuit du 11 août 1475, [illegible] de Gessenay, auxquels s'étaient joints [illegible] des Ormonts et de Château-d'Œx, [illegible] à Aigle. Le château était défendu par [illegible] Jean de Compey [illegible], vidomne du lieu. Après une courte résistance [illegible] au cours de [illegible] Vevey [illegible] que, pour se venger, les Bernois [illegible] la garde du

château et livrèrent ce dernier au pillage. Le sire de Torrens fut assassiné à Vevey le 10 mars 1476, et son fils Louis de Compey fut tué en avril suivant dans un



Aigle. L'église allemande [illegible]
D'après une photographie de 1872.

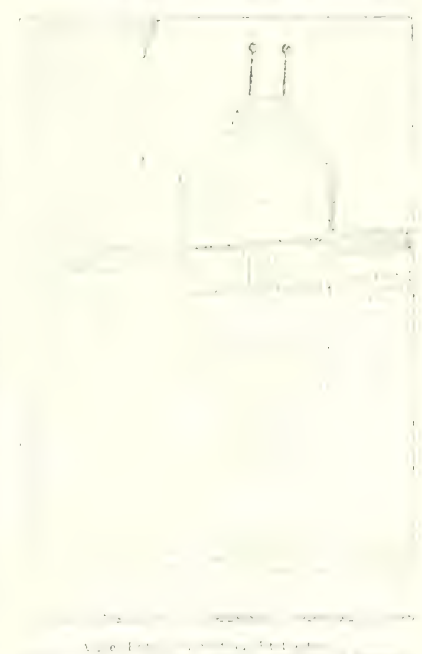
combat livré dans les terrains [illegible] d'Outre-Rhône. Les bourgeois paraissent d'ailleurs avoir été d'accord avec les Bernois. En 1491, ils adressèrent à Leurs Excellences une représentation, leur demandant de ne rien innover dans le pays d'Aigle, qui s'était soumis volontairement, sans [illegible]. Les Bernois avaient récompensé leurs [illegible] de 1475 en cédant [illegible] de Gessenay le domaine de Vallesse, et à ceux de Château-d'Œx et de Rossinières ceux des Clavton. En 1533, ils acquirent de Philibert de Compey les droits des vidamnes.

La réforme fut prêchée à Aigle dès 1526. Farel, qui passait pour être le régent d'école Ursinus, y prêcha le 30 novembre déjà. Le gouvernement bernois hésita tout d'abord à le laisser parler, puis l'autorisa [illegible] le 8 mars 1527. Immédiatement après la dispute de Berne, en mars 1528, la messe fut interdite à Aigle et c'est Félix de Diesbach, le propre frère [illegible] Nicolas de Diesbach, qui, en sa qualité de gouverneur du mandement, exécuta l'ordre d'interdire le culte catholique et de détruire les images. Cela ne se fit pas sans résistance. Le 6 septembre 1529 encore, le Conseil de Berne interdit à ses sujets d'Aigle de porter des chapelets et de [illegible] la vérité évangélique. Il ordonne que [illegible] à Berne, pour être mis à la raison [illegible] de la Parole de Dieu ». Néanmoins, le 24 juillet 1528, Berne avait félicité les gens d'Aigle, par lettre [illegible], et leur avait témoigné toute satisfaction.

[illegible] d'Aigle, l'église [illegible] à saint Jacques et où avait prêché Farel, fut [illegible] au culte allemand. Elle l'a été constamment [illegible] de 1839 à 1866, où elle fut cédée au culte catholique. En 1528, ce fut l'église du prieuré, dédiée à saint Maurice, qui devint paroissiale et qui l'est encore. L'église Saint-Pierre, qui dépendait du Saint-Bernard et desservait un hôpital primitif, fut démolie. On a conservé un bénitier dans la maison Aviolat qui doit avoir été construite sur son emplacement.

En 1642, on éleva à l'église Saint-Jacques une « tournelle » que signale Plantin vingt ans plus tard et à la construction de laquelle les gens de Leysin et de Corbeyrier durent contribuer comme anciens paroissiens. On voit encore dans cette église une cloche fondue en 14[illegible] par Jean Robert. Quant à l'église Saint-Maurice, elle a été réparée à plusieurs reprises, et dotée en 1902 de vitraux dessinés par Frédéric Rouge et exécutés par M. Hosch. A côté des églises, il y avait un premier hôpital dépendant du Saint-Bernard et un second hôpital fondé vers 1350 par Aymonet de Pontverre, « pour héberger les pauvres du Christ » et que ses descendants, les seigneurs de la Baume et de Pontverre, cédèrent à la ville par acte du 27 mai 1442. Celle-ci en avait déjà fondé un autre qui subsista, enrichi des biens du premier, jusqu'au XIX[e] siècle.

Après la Réforme, la ville d'Aigle s'augmenta d'un certain nombre d'immigrés qui avaient quitté le Valais pour cause de religion. Elle vécut dès lors d'une vie paisible sans incidents notables. Notons seulement que la communauté, qui avait obtenu en 1314 le droit de tenir deux foires annuelles, les vit porter à trois au XVI[e] siècle et à cinq en 1762. La peste fit de gros ravages à Aigle, en



[illegible]
[illegible]

1528, en 1[illegible], en 16[illegible], et de 1626 à 16[illegible], comme dans [illegible].

La révolution [illegible] de 1798 s'y fit [illegible] sans incident. En 1800, on [illegible] sur la place des [illegible] une

grosse charretée de terriers et de parchemins, en haine des temps féodaux. La commune d'Aigle acheta, le 26 juillet 1804, le château à l'État de Vaud. Le culte catholique a été réintroduit en 1836 et possède depuis 1866 une église nouvelle.

Les principaux monuments d'Aigle sont le château, qui date du moyen âge et a été restauré par les Bernois, l'église paroissiale qui est l'ancienne église des prieurs, l'église Saint-Jacques, la maison de ville construite en 1668 dans l'ancien immeuble des Graffenried, et quelques maisons du XVe et du XVIe siècles.

Aigle a donné quelques personnages importants : Hugues de Loës, notaire, qui joua un rôle au moment de la Réforme, le landammann Clavel (1767-1837), le colonel Ch. Veillon (1809-1869), le colonel A. de Loës, etc.

Deux journaux paraissent dans cette ville : *Le Messager des Alpes* (1864) et la *Feuille d'Avis d'Aigle* (1891). La société des Mousquetaires date du XVIe siècle.

Bibliographie. *DHV.* — A. C. V. : Arch. d'Aigle. — *MDR* 29-33. — Tillier : *Hist. Berne*, II, p. 247, et Gingins : *Guerres de Bourgogne*, VIII, p. 236. — Hemmingard : *Correspondance*, II. — *Aigle et ses environs*, 1908. — Dolez-Ansermet : *Guide du touriste à Aigle*, 1864. — F. Isabel : *Aigle-Ollon-Bex*, 1897. — Kuss : *Histoire d'Aigle*, 1895. [M. R.]

AIGLE. Famille noble qui tire son nom du fait qu'elle tenait dès le XIIe siècle, à titre héréditaire, le vidomnat d'Aigle, peut-être au début pour l'évêque de Sion, puis pour le comte de Savoie. *Armoiries :* de sable à l'aigle d'or. On connaît MANFRED d'Aigle, chevalier en 1179, BORCARD, « baron » du comte de Savoie en 1179, GUI, GIRARD et GUILLAUME, en 1215, MANFRED, JACQUES et GUILLAUME, fils de GUI, en 1248, lesquels vendirent le vidomnat d'Aigle aux Saillon, leurs cousins, qui paraissent avoir été une branche de la même famille. Dès lors le nom seul de Saillon apparaît dans les actes. — *DHV* I 44. — *MDR* t. XII, XXIV, XXVII, XXIX. — H. Gay du Borgeal : *Notice sur les nobles d'Aigle* dans *RHV* 1894. [M. R.]

AIGLE (DISTRICT). Le district d'Aigle a été constitué en 1798. [M. R.]

AIGLE (GOUVERNEURS ou BAILLIS D'). Les Bernois ayant conquis en 1475 sur le duc de Savoie les quatre mandements d'Aigle, y établirent un gouverneur, que l'on appela quelquefois du nom de bailli, à l'imitation des baillis du pays de Vaud et du Chablais. En voici la liste :

Georges de Stein 1475 ; Nicolas Baumer 1477 ; Pierre Steiger 1479 ; Thomas Schom 1482 ; W.-Léonard Loblin 1486 ; Urs Werder 1490 ; Jean-Rodolphe Nägeli 1497 ; Antoine Brugger 1502 ; Nicolas de Graffenried 1509 ; Jean Huber 1512 ; Jean de Weingarten 1512 ; Louis de Diesbach 1516 ; Nicolas de Graffenried 1519 ; Jacques de Roverea 1525 ; Jean-Rodolphe Nägeli 1528 ; Antoine Tillier 1533 ; Jean Huber 1538 ; Pierre Sturler 1543 ; Nicolas Trémann 1549 ; Georges de Weingarten 1553 ; Nicolas de Graffenried 1558 ; Pierre Koch 1561 ; Abraham de Graffenried 1566 ; Vincent Dachselhofer 1574 ; Benedict d'Erlach 1577 ; Jean d'Erlach 1583 ; Marquard Zehender 1583 ; Antoine Dachselhofer 1585 ; David Michel 1591 ; Abraham Sturler 1597 ; Antoine d'Erlach 1603 ; Bernard de Werdt 1609 ; Jean-Rodolphe Horn 1612 ; Pierre Haller 1618 ; Jean-François de Luternau 1623 ; François Guder 1629 ; François-Louis d'Erlach 1635 ; Jean-Antoine d'Erlach 1641 ; Jean-François de Luternau 1647 ; Gabriel de Diesbach 1653 ; Béat Fischer 1659 ; Conrad Guder 1665 ; Louis Sturler 1671 ; Antoine de Graffenried 1673 ; Antoine Lombach 1679 ; Ulrich Thormann 1685 ; Jean-Ph. Schmalz 1691 ; Antoine Knecht 1697 ; Jean-Jacques Fischer 1703 ; Emmanuel Rychener 1708 ; Béat-Jacob May 1714 ; Jacques Jenner 1720 ; Samuel Mattley 1725 ; Jean-François Wurstemberger 1731 ; Samuel Wurstemberger 1737 ; Béat-Sigismond Ougspurger 1743 ; Louis de Bonstetten 1749 ; Jaques-Emmanuel Fischer 1755 ; Sigismond-Emmanuel de Graffenried 1761 ; A. de Haller, administrateur provisoire 1761-1763 ; Fred.-Guill. de Bondeli 1763 ; Jean-Rod. Wagner 1769 ; Philippe de Buren 1775 ; Nicolas-Albert de Wattenwil 1781 ; Nicolas de Diesbach 1787 ; Béat-Emmanuel Tscharner 1793.

Le dernier bailli quitta Aigle le 25 janvier 1798 pour aller prendre à Château-d'Œx le commandement d'une armée bernoise qui ne réussit pas à reprendre le pays aux patriotes. [M. R.]

AIGLE (MANDEMENT). Le gouvernement d'Aigle était divisé en quatre mandements : Aigle, Ollon, Bex, Ormonts. Du mandement d'Aigle ressortissaient la paroisse d'Aigle comprenant les villages de Leysin, d'Yvorne et de Corbeyrier, la paroisse de Noville avec Rennaz et Roche, la paroisse de Chessel. [M. R.]

AIGLE (PRIEURÉ). De l'ordre des Augustins, dépendant de l'abbaye de Saint-Maurice, au quartier que l'on appelle aujourd'hui le Cloître, près du château. Cette maison existait en 1143 déjà, date à laquelle saint Guérin, évêque de Sion, la restitua aux religieux de Saint-Maurice. Néanmoins, un autre évêque la donna au prieuré de Saint-Pierre de Clages, en Valais, dépendant de l'abbaye d'Ainay. Mais en 1177, l'abbé de Saint-Maurice obtint de l'archevêque de Besançon, légat pontifical, la reconnaissance de ses droits, et en 1259, le prieur de Saint-Pierre de Clages reçut un dédommagement. Le prieur de Saint-Maurice d'Aigle était choisi parmi les chanoines de l'abbaye. En 1528, le prieuré fut sécularisé. La chapelle devint l'église paroissiale. Elle l'est encore. Liste des prieurs :

Guillaume 1234 ; Rodolphe de Chastonay 1294-1322 ; Jean Barthélemy 1327-1354 ; Emery Gorner 1354-1364 ; Jean Garret 1364-1378 ; Guillaume Blanc, Abbé 1381 ; Guillaume André 1392-1403 ; Pierre Patin 1403-1404 ; Pierre Bernard 1404 ; Nicod de Capelin 1435 ; Guillaume d'Aubigny 1455 ; Hugues d'Aubigny 1455 ; Guillaume d'Arbignon 1465 ; Balthasar de Blandrate 1466-1467 ; Jean Favelli 1483-1484 ; Marc, cardinal de Palestrina 1485 ; Jean Meylet 1485-1488 ; Vuillerd du Châtelard 1488-1521 ; Pierre d'Illens 1521-1526 ; Pierre de Graffenried 1526-1528. [M. R.]

AIGLE (SALINES). Les sources salées du district d'Aigle sont connues depuis un temps fort ancien, dès le XVe siècle tout au moins, dans la région d'Arveye et de Panex. Des mines de sel ont été exploitées de 1554 à 1835 à Panex sur Ollon ; d'autres vers 1790 à Arveye, à Chesières et à Plambuit, dans la même région. Mais peu à peu toutes ces mines ont été abandonnées, et l'activité industrielle s'est concentrée sur les salines de Bex. Voir ce nom. — *DHV* I, 249-251. [M. R.]

AIGLE-LE SEPEY-DIABLERETS. Chemin de fer électrique, à voie étroite, construit en 1914, reliant Aigle à travers les Ormonts au village des Diablerets (1160 m.) d'où l'on gravit l'imposant massif des Diablerets (3246 m.). [M. R.]

AIGLE-LEYSIN. Chemin de fer à voie étroite de 1 mètre, à traction électrique, construit en 1900, reliant Aigle et le réseau des chemins de fer fédéraux à l'importante station climatique de Leysin dans les Alpes vaudoises. Longueur 6350 m. — Weissenbach I, 13. — *DHV* I, 442. [M. R.]

AIGLE-OLLON-MONTHEY. Chemin de fer électrique à voie étroite, construit en 1907, reliant la [illegible] industrielle de Monthey, en Valais, et la ligne de [illegible] au réseau fédéral. Longueur 7763 m. — Weissenbach I, 250. — *DHV* I, 442. [M. R.]

AIGLES (Genève). En relation avec ses armoiries, l'État de Genève entretint des aigles qu'il confia, au XIXe siècle, à la ville de Genève. Les animaux, offerts généralement par des particuliers, étaient maintenus dans des cages placées auprès des abattoirs, puis [illegible] l'aigle [illegible], [illegible] en 1840-1876, et enfin dans une [illegible] [illegible] aux [illegible] actuels [illegible], jusqu'à ces dernières années. Voir Genève, Ar[illegible]. [C. R.]

AIGREMONT (C. Vaud, D. Aigle). Château [illegible] des Vuètes, dans la vallée des Ormonts. Il n'en reste que la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] construit entre 1321 et 1[illegible] par Aymon de Pontverre, au nom de l'archiprêtre d'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de Savoie [illegible] [illegible] [illegible] Vaud [illegible] Vers 1352 [illegible] [illegible] puis sa progéniture, Fran[illegible] de [illegible] Château [illegible] et

un parent ou ami, Jean de Vallese, chacun pour la moitié. Françoise mourut en juin 1403 après avoir disposé en faveur de son neveu le comte Rodolphe IV de Gruyère, avec substitution en faveur d'un autre neveu, Jean de la Baume. Mais à sa mort, le comte de Savoie, qui attribuait à Aigremont une valeur militaire, s'empara du château, malgré les tentatives du comte de Gruyère de s'y installer. Un arbitrage qui attribuait en 1404 un quart au comte de Gruyère et trois quarts à Jean de la Baume, ne fut pas ratifié par le comte de Savoie, qui en 1411 encore, tenait le château et la seigneurie, les faisant administrer par son châtelain de Chillon, Ferdinand Bonvier. En 1425 seulement, il abandonna l'héritage de Françoise de la Tour à Antoine de Gruyère (fils de Rodolphe) et à Jean de la Baume par moitié. En 1433, les de Vallese, déjà coseigneurs d'Aigremont, rachetèrent une part de ces biens. La seigneurie fut ainsi possédée par indivis entre plusieurs gentilshommes. Antoine, bâtard de Gruyère, prend en 1480 le titre de seigneur d'Aigremont, mais il vendit ses droits aux Bernois en 1501. Ceux-ci rachetèrent en 1502 ceux du comte de Gruyère, en 1524 ceux de Louis de Bussin, seigneur d'Allaman, en 1532 ceux de Vallese et ceux de Nicolas de Chivron, vidomne de Sion.

Le château lui-même n'est pas mentionné lors de la conquête du pays par les Bernois en 1475. Quoi qu'en dise la légende (*DHV* I, 52), sa dernière mention est de 1447. Il n'avait jamais été un centre administratif ou judiciaire. C'est au Sépey que se traitaient les affaires, se payaient les redevances et qu'en 1502 le délégué du comte de Gruyère remit aux Bernois ses anciens sujets. Sans doute, mal entretenu après la remise en état qu'en avait fait le comte de Savoie avant 1425, et inoccupé par ses divers seigneurs, il était tombé en ruines. *Armoiries* des Aigremont, seigneurs des Ormonts : d'or au lion de gueules. [H. MEYLAN-FAURE.]

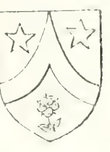
AIGREMONT, d'. Famille bourgeoise de Neuchâtel en 1353 déjà. JEAN, chanoine de Neuchâtel est remplacé le 4 juin 1448 par PIERRE. — Matile : *Musée historique* III, p. 91. [L. M.]

AIGROZ, AIGRE, EGRE. Famille fribourgeoise et vaudoise.

A. **Canton de Fribourg.** Famille du XV[e] siècle — 1. JEAN, fils de Jean, banneret au quartier de l'hôpital (1427-29), membre du Petit Conseil (1431-49), de la corporation des teinturiers, recteur de la Grande Confrérie (1440-41), administrateur de l'hôpital. Fut, à la suite de plaintes portées contre lui par les paysans, destitué par le duc Albert VI d'Autriche et fait prisonnier ; mais relâché au bout de cinq jours, il s'enfuit à Morat avec d'autres conseillers destitués comme adversaires de l'Autriche (1450) ; fit partie du comité formé par ces fuyards. Il rentra à Fribourg lors de la défection de l'Autriche (10 juin 1452), fut de nouveau élu au Conseil, n'est plus mentionné en cette qualité dès 1460. Son nom a été donné en 1492 à une tour des fortifications de la ville (tour d'Aigroz). — 2. JACQUES (Jaquet), banneret 1430-42 et 1456-59 ; fut un des plus riches bourgeois de Fribourg avec une fortune imposable de 10 000 livres 1447. — 3. FELIX est mentionné en 1444 en raison de ses tendances anti-autrichiennes. — A la même époque apparaissent encore PETERMANN et WILHELM ; mais la famille paraît éteinte dès la seconde moitié du XVI[e] siècle. — Voir Pierre de Zurich : *Les fiefs Tierstein* (*ASHF* XII). — Le même : *Catalogue des avoyers*, etc. *AF* VI. — A. Büchi : *Freiburg's Bruch mit Œsterreich*, Fribourg 1897. — Hans Greierz : *Annalen*, *FG* X. [A. B.....]

B. **Canton de Vaud.** Famille citée à Corcelles-le-Petit dès 1500. *Armoiries* : d'argent à la cotice de gueules, soutenue d'une bande d'azur. Cette famille est surtout connue par une série d'astrologues et de maîtres d'école qui se succédèrent de 1697 à 1898. Le premier — 1. JEAN publia en 1697 un *Almanach nouveau* qui devint avant 1729 l'*Almanach de Lausanne*. Le privilège qu'avait obtenu Jean en 1697 fut renouvelé en 1718 à ses fils — 2. DANIEL, maître d'école, mourut en 1752. — 3. [illegible] -SIMÉON (1725-1805) obtint en 1752 le renouvellement du privilège, mais il céda en 1756 ses droits à son frère — 4. LOUIS (1732-1801), qui publia l'almanach [illegible] jusqu'en 1795 puis céda l'almanach à son fils — 5. [illegible] lequel en 1809 ou 10 s'associa son cousin — 6. JEAN-[illegible]-SAMUEL, fils de Daniel, lequel fut à son tour maître d'école pendant quarante ans et mourut en 1836 ; enfin — 7. JEAN-DANIEL, fils de Jean-Guillaume (1876-1898), aussi maître d'école, fut également co-rédacteur de l'*Almanach de Lausanne*. — M. Henrioud : *Les Astrologues de Corcelles-le-Petit et leurs almanachs*, dans la *Revue historique vaudoise*, 1913. — Citons encore M[me] MARGUERITE Aigroz, née Darier * à Genève le 8 juillet 1862. Elle passa son jeune âge en partie à Genève, en partie à Lyon où son père, Henri Darier, était établi dans le commerce. Elle avait fait ses études à Genève. Mariée à Genève à Lucien Aigroz, elle le suivit à Lausanne où elle ouvrit une école de peinture. Sa spécialité était la peinture des fleurs. Plus tard femme de M. Schnurr, elle alla s'établir à Cannes. — *SKL* I, p. 18. [M. R. et L. C.]

AILLOD ou **ALLIOD.** Famille originaire du Pays de Gex, établie à Russin et à Genève dès le XV[e] siècle. *Armoiries* : d'azur à la fasce d'or chargée à dextre d'un croissant, accompagnée de quatre roses du même, trois en chef une en pointe. — MERMET, de Russin, reçu bourgeois le 11 juillet 1442 ; son fils AYMON fut conseiller en 1458. — PIERRE, notaire de 1554-1595, fils d'Ami, conseiller du CC., secrétaire du consistoire et curial du chapitre en 1558, fut poursuivi pour avoir dit avec Collas que Pierre Vandel était homme de bien ; cassé de ses charges, il paya une amende de 10 écus. Peu après il réintégra ses fonctions publiques et fut même pendant l'année 1577, secrétaire d'État, mais déposé en janvier 1578 pour incapacité et peut-être indélicatesse.



Armoiries de Pierre : un chevron ployé accompagné en chef de deux étoiles et en une pointe d'une rose tigée et feuillée (figurant sur un sceau de Pierre Aillod, bourgeois, 1572). — Famille éteinte au XVII[e] siècle. — Voir Genève : AE. — Galiffe et Gautier : *Armorial genevois*. — Covelle : *LB*. [C. R.]

AIMO, chevalier de Poipone, fut installé le 2 janvier 1379 capitaine-général du Valais (Landeshauptmann) par l'évêque Edouard de Savoie. — Le nom, identique à *Aimon* (voir plus bas), est tiré de l'ahd. *Heimo*, forme abréviative des noms en *Heim-*, p. ex. patriciennes *Heinrich* (moderne *Heinrich*), *Heimberht*, etc. — Furrer : *Wall. Gesch.* III. [D. J. et K. S.]

AIMON, prieur de Saint-Maire à Lausanne (1216-1217). [M. R.]

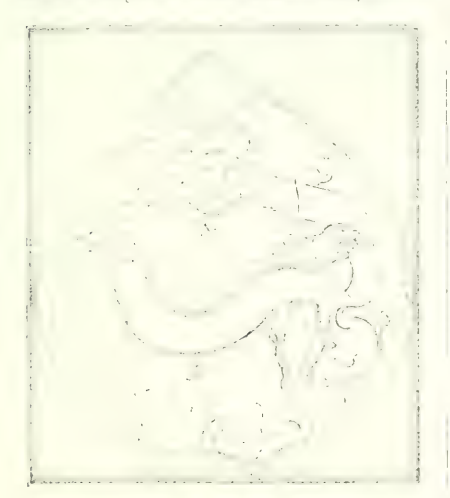
AIMON. Nom de plusieurs prélats et ecclésiastiques de la Suisse romande.

A. **Evêques de Genève.** 1. AIMON (DE GRANDSON) fils d'Ebal IV, seigneur de Grandson et de La Sarra, chanoine de Lausanne en 1209, chantre de cette église 1210-14, chanoine de Saint-Jean de Besançon, évêque de Genève de 1215 à 1260, † le 21 octobre 1262. C'est sous son épiscopat que le comte de Genevois dut remettre au comte Pierre de Savoie son château de Genève. — *Regeste genevois*, nos 554-[illegible] — Reymond : *Dignitaires de l'Église de Lausanne*. [illegible] — 2. AIMON (DE MENTHONAY), évêque de Genève. Chanoine de l'abbaye de Sixt, fut nommé évêque de Genève à la fin de 1267 † 26 novembre 1275. — Cf. *Regeste genevois*, nos 1025-1275. — 3. *Aimon* (DE QUART), évêque de Genève. Fils de Jacques, seigneur de Quart, de vicomté d'Aoste, il est mentionné comme chanoine de Lyon le [illegible] 1283, devient prévôt de Lausanne en 1286, est nommé en 1287 évêque de Sion par le chapitre, mais son élection n'est pas ratifiée par le pape ; enfin il fut évêque de Genève le 28 février 1304. Il eut à soutenir de longues luttes contre le duc de Savoie et le comte de Genevois, [illegible] entre l'évêque et les citoyens de la cité. Il se rendit à la cour de l'empereur Henri VIII, à Lausanne le 5 octobre 1311 et fut inhumé dans l'église d'Aoste, dont son frère, le [illegible] était évêque. — *Regeste genevois*, nos 1524-1693. — Reymond : *Dignitaires de l'Église de Lausanne*, [illegible] 25. — [illegible] : *Chanoines de L.*, p. 13. — 4. *Aimé* ou *Aimon* (DE MONTFALCON) [illegible] chanoine et évêque élu de Genève * en 1443, [illegible] en 1473 de l'église d'Ardon (Valais), pourvu en 1481 d'un canonicat à Genève. Nommé prieur de [illegible] 1481, [illegible] 1483, prieur de [illegible] 1488, recteur de Chézy au pays de Gex 1493, prieur [illegible]

Saint-Sulpice 1509, prieur de Nyon 1512, il fut enfin élu en 1513 évêque de Genève par le chapitre, mais Rome ne ratifia pas l'élection. Il se vit dépossédé en 1536 de plusieurs de ses bénéfices et mourut l'année suivante, à 84 ans, après avoir légué ses biens à la ville de Berne. — *AHS*, 1919, n° 2.

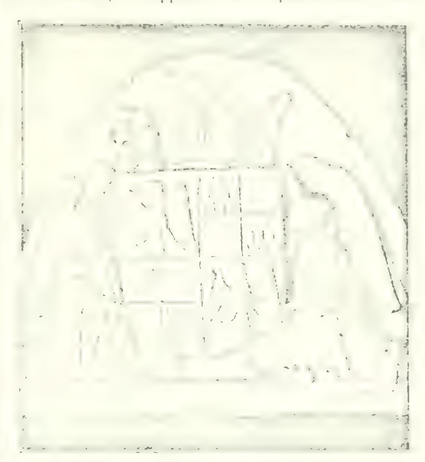
B. Evêques de Lausanne. — ***Aimon*** DE COSSONAY, fils de Jean II, sire de Cossonay, chanoine de Lausanne 1328, nommé évêque de Lausanne le 8 juin 1355, en opposition avec Thomas de Savoie, archevêque de Tarentaise. Ce fut un prélat très énergique qui résista à la main mise de la maison de Savoie sur le pays de Vaud. C'est ainsi qu'il s'opposa en 1356 à la nomination du comte Amédée VI comme vicaire impérial dans son diocèse, codifia en 1368 dans le « Plaid général » le droit coutumier de la ville de Lausanne, obtint en 1365 de l'empereur Charles IV alors à Lausanne la reconnaissance des droits régaliens de l'évêque sur le comté de Vaud. Il institua en 1370 la confrérie des avocats de Lausanne, dite de Saint-Nicolas. Il mourut le 6 mars 1375.

— ***Aimon*** DE MONTFALCON, évêque de Lausanne (1491-1518) * vers 1440, fils de Guillaume, seigneur de Flacieu en Bugey. Aimon entra en religion chez les Bénédictins et fut à la tête de plusieurs prieurés de Savoie, entre autres celui de Ripaille. Mais, intelligent et habile, il fut appelé dès 1471 à la cour du duc de Savoie pour siéger dans son conseil, et en 1489 le roi de France, Charles VIII, le nomma aussi son conseiller. Il venait d'être nommé abbé de Hauterêt (Vaud) en 1489, lorsque, à la sollicitation du duc, le pape le nomma (16 mai 1491) évêque de Lausanne. Aimon fut l'un des plus grands prélats qui illustrèrent ce siège. Il eut tout d'abord à rétablir la discipline dans son diocèse, promulgua des Constitutions synodales (1493), fit imprimer un Missel (1493), un Rituel (1500) et un Bréviaire lausannois (1509). On le voit veiller avec énergie sur les mœurs du clergé ; il eut à se prononcer sur l'affaire Jetzer et des Dominicains de Berne (1508) et différentes affaires de sorcellerie. Il fonda le couvent de carmes de Sainte-Catherine du Jorat 1497 et celui des cordeliers de Morges (1497), contribua à l'élévation de la collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg 1512. Il



Aimon de Montfalcon
d'après un vitrail de l'[illegible]

fut de 1497 à 1510 administrateur de l'évêché de Genève, travailla à rétablir la paix politique à Lausanne, compromise par les [illegible] de ses prédécesseurs, [illegible] Montferrand, et il y réussit pleinement. Quoique sujet du duc de Savoie, il s'opposa à ses empiétements à Lau-



Armoiries d'Aimon de Montfalcon,
d'après un relief au Musée National de Zurich.

sanne. Mais bon serviteur, il fut à plusieurs reprises, de 1495 à 1509, son ambassadeur auprès des Ligues suisses, avec lesquelles il discuta longtemps du renouvellement de l'alliance avec la Savoie. Il fut encore, en 1507, ambassadeur du duc à la cour de France, au sujet d'approvisionnements de blé et d'affaires délicates concernant des pensions. Au retour, et en 1509, ce fut l'évêque de Lausanne qui alla à Lucerne auprès des Ligues suisses pour demander le renouvellement de l'alliance entre la France et les Confédérés. Il fut alors aux prises avec Mathieu Schinner, évêque de Sion, que l'on voit à la même époque intervenir à Rome pour imposer à Aimon un coadjuteur à sa dévotion, Nicolas de Diesbach. Bon évêque, habile diplomate, Aimon était en outre un lettré, épris des arts de la Renaissance. On lui attribue des poésies, entre autres les vers qui décorent les peintures du château de Lausanne. Il fut le mécène du poète [illegible] Andrelinus. Il restaura et agrandit le château épiscopal de Saint-Maire, où l'on voit encore de lui la chambre de l'évêque et de très curieuses peintures, scènes d[illegible] l'[illegible] la musique, fit [illegible] l'église de [illegible] un vitrail représentant son portrait, construisit à la cathédrale de Lausanne le grand portail de style renaissance et la chapelle des saints Martyrs Thébéens avec ses belles stalles. C'est là qu'il fut enterré, le 11 août 1517, au lendemain de sa mort. Aimon avait pour devise : *Si qua fata sinant*. Cette devise et ses armes, écartelé d'argent [illegible] de sable, contre-écartelé d'hermine et de gueules, se retrouvent à la cathédrale de Lausanne, au château et en d'innombrables endroits, jusqu'à Paris au musée de Cluny, qui conserve un beau [illegible]. — Schmitt et Gremaud : *Histoire du diocèse de Lausanne*, t. II, p. 116-127, [illegible]. — Charrière : *Dynastes de Cossonay*, 112-116. — Reymond : *Dignitaires de l'Église de Lausanne*, 337, [illegible] et une étude en préparation. [Maxime REYMOND.]

C. Ecclésiastiques valaisans. [illegible] B. de Montmelian [illegible] AIMON DE [illegible], fils de Jean [illegible], prévôt du Grand Saint-Bernard en 13[illegible], reçut le titre de patriarche de Jérusalem pour [illegible]. Vers le même époque, il administrait le diocèse de Saint-

Pons-de-Tamiers en Languedoc. En 1393, il renonça à la prévôté du Saint-Bernard et en 1397 fut nommé archevêque de Tarentaise par l'antipape Benoît XIII. † 1404. Il légua à l'église du Grand-Saint-Bernard une précieuse relique de la couronne d'épines du Christ. — *Gall. Christ.* XII. — Duc : *La Maison du Grand-Saint-Bernard.* [D. J.]

AIMON, de Genève, fils du comte Guillaume, prévôt de Lausanne 1252, évêque de Viviers 1255, † 1263. — Reymond : *Dignitaires de l'église de Lausanne*, 344. [M. R.]

AIMON, AYMON, AIMONIS. Ancienne famille bourgeoise d'Ayent. Vers la fin du XIII[e] s., un Aimon d'Ayent s'établit à Loèche où il fut la souche d'une nombreuse famille. Au début celle-ci s'appelait Aimonis (forme génitive) dite de Ayent ; elle s'éteignit au XIX[e] s. sous le nom de HEIMEN. *Armoiries :* tranché de gueules à une pointe d'argent ployée en barre mouvante du flanc dextre et chargée d'une étoile d'or, et d'azur à un croissant contourné d'argent.



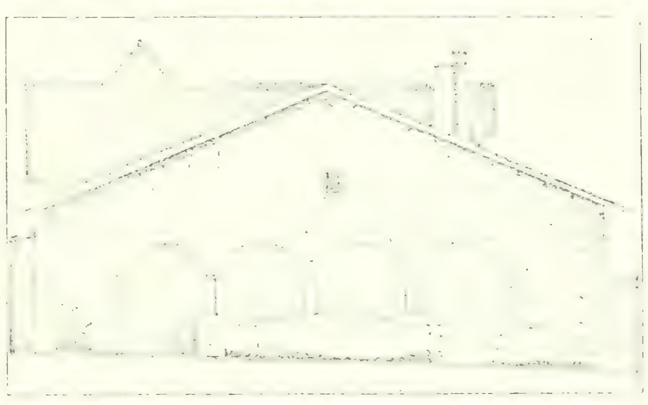
— JEAN, probablement de Loèche, paraît en 1518 comme bénéficiaire de l'église Collégiale de Valère. Prieur de Lens, il est élu le 9 oct. 1532 chanoine de Sion et en 1555 installé doyen de Valère. † au début de décembre 1565. — *BWG* I et Arch. de Valère. [L. Mr. et D. J.]

AINAY. Saint-Martin d'Ainay, ancienne abbaye bénédictine, située à Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône et que l'on croit avoir été fondée ou restaurée à l'instigation de Salonius, évêque de Genève vers 440, fils de Saint-Eucher, de Lyon. C'est là que saint Romain, fondateur de l'Abbaye de Saint-Claude et probablement aussi de Romainmôtier, se serait initié à la vie ascétique. Aurélien (859), abbé d'Ainay, puis archevêque de Lyon, releva les ruines du monastère. L'abbé Gaucerand entreprit la construction d'une nouvelle église que le pape Pascal II consacra en 1107. Durant le moyen âge, l'Abbaye d'Ainay exerça une grande influence dans la région lyonnaise et dans les pays environnants, grâce aux nombreuses églises dont la possession lui fut concédée ; cette influence pénétra, dès le XI[e] siècle, dans l'ancien diocèse de Genève, dans le Valais et, par là, jusqu'en Italie. Vers 1061, Ainay reçut de Conon, fils du comte Gérold de Genève, l'église de Saint-Marcel en Albanais (*in pago Gebennensi*). En 1107, Pascal II confirma à Ainay la possession de l'église de Saint-Jean près Genève, donnée à la dite abbaye par Guy de Faucigny, évêque de Genève (1078-1120), et de l'église de Saint-Romain d'Ayent, en Valais. Les bulles de confirmation des papes Eugène III (1153) et Innocent IV (1250) où sont énumérées toutes les possessions d'Ainay, mentionnent près de cinquante églises dans le seul diocèse de Genève. Voici les églises du territoire actuel de la Suisse qui appartenaient alors à Ainay. Dans le diocèse de Genève : Saint-Jean (prieuré), Saint-Laurent (chapelle), hors la porte Saint-Antoine, Saint-Georges (prieuré), près Lancy, Bardonnex, Confignon, Bourdigny, Meyrin, Moncenet (Com. de Meinier), Meinier, Chouilly, Collonge sur Bellerive, Les Crêtes sur Rive (Vaud) ; dans celui de Lausanne : Saint-Didier, probablement Saint-Loup, près Pompaples ; dans celui de Sion : Saint-Pierre de Clages (prieuré), Saxon, Riddes, Ayent et Grône. — Ainay possédait encore, momentanément, les prieurés de Satigny avant 1153 et d'Anières jusqu'en 1250. L'abbaye lyonnaise exerçait sa suprématie sur la plupart des églises qui lui avaient été confiées dans la région de Genève par l'intermédiaire du prieuré de Saint-Jean (voir ce nom). — Voir *Grand Cartulaire de l'Abbaye d'Ainay*, éd. Charpin-Feugerolles et Guigue (Lyon, 1885). — Regeste. — J.-B. Vanel, art. « Ainay » dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, I, col. 1195-1201 (Paris, 1911). — Galiffe : Genève H. et A. — Genève AE. Visites pastorales (1411-1518). [Victor VAN BERCHEM.]

AINUZZO. Voir AGNUZZO.

AINWIL. Voir ANDWIL.

AIRE (C. Genève. V. *DGS*). Le hameau d'Aïre, près Genève, fit partie du pays de Gex jusqu'en 1816. Pendant tout le moyen âge jusqu'en 1536, époque à laquelle le territoire des Franchises genevoises fut étendu à la commune actuelle du Petit Saconnex, il dépendait de la paroisse de Saint-Gervais. On sait que l'église de Saint-Gervais relevait du prieuré de Saint-Jean hors les murs. De ce fait, les habitants d'Aïre se rendaient à l'église de Saint-Gervais et surtout à celle du prieuré toute proche sur les rives du Rhône, au lieu dit maintenant « Sous-Terre ». Après 1536, le territoire d'Aïre fut détaché de Saint-Gervais et réuni à la paroisse de Vernier, plus tard aussi commune de Vernier dont il dépend encore. Outre la dîme, le prieuré de Saint-Jean possédait en fief une grande partie de ce hameau. Les chapelles de Saint-Jacques, Saint-Martin, ainsi que la cure et le Cimetière ou Saint-Esprit à Saint-Gervais et les seigneuries de Peney, d'Avusy, et Confignon y possédaient aussi des droits. La situation élevée d'Aïre sur un promontoire baigné par le Rhône, favorisa déjà anciennement l'établissement de maisons d'une certaine importance dont les deux principales furent fortifiées. La première de ces maisons fortes appelée « Château d'Aïre » dominant les « Bois du Rhône » ; elle appartenait à la fin du XVI[e] siècle à Benoît Verpillet. Sa veuve, Huguette Mochat laissa cette propriété à son neveu, Jaques Perrossan, fils de Jean, graveur lyonnais ; illustre qui composa entre autres les *Quarante tableaux ou histoires diverses qui sont mémorables.* En 1635 cette propriété fut vendue à Philibert Varet, puis elle passa par héritage maternel entre les mains de Jean Desgouttes. En 1866, ce château complètement transformé appartenait à Étienne Duchêne et ses neveux, et de nos jours, les maisons élevées sur cet emplacement sont la propriété de M. Hugues Perréard.



Aïre. La maison forte dite « Prieuré d'Aïre ». D'après *L'Ancienne Genève* de J. Mayor.

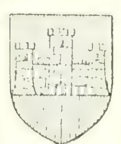
La seconde de ces maisons fortes appelée improprement le « prieuré d'Aïre », probablement à cause d'un petit oratoire que mentionne l'abbé Bourban dans l'ordonnance. Rien ne prouve qu'elle ait appartenu comme dépendance au prieuré de Saint-Jean hors les murs. Elle n'est jamais désignée comme un fief, mais une maison de plaisance, qui pouvait être mise en état de défense. La construction ancienne se composait de deux corps de logis différents, séparés par

un jardin. Le corps de logis du couchant appartenait au XVIe siècle à la famille Du Villard ; ce n'était qu'une maison avec pressoir. Léonard Revilliod l'acquit par l'échange d'une autre propriété à Châtelaine de Louis Du Villard le 27 mars 1635. La famille Revilliod transforma complètement cette demeure et y construisit les arcades bien connues. Tout cet ensemble fut malheureusement démoli en 1882. La propriété appartenait par héritage en 1754 à J.-J. Trembley. De nos jours, l'emplacement est possédé par la société immobilière (ancien prieuré d'Aire). Le deuxième corps de logis au levant appartenait au XVIIe siècle à la famille Rosset qui eut quelques alliances avec la famille Du Villard ; il fut aussi acquis par Léonard Revilliod le 19 mai 1658 d'Anne Rosset, femme de Pierre Des Arts. Les deux corps de logis furent alors réunis. Nous voyons par l'inventaire après décès de Pierre Revilliod, de 1706, que ce dernier avait réuni là une importante collection de tableaux et œuvres d'art. La maison carrée ou maison haute qui existe encore rappelle par son plan les maisons fortes du XVe siècle. Jaques Mayor en a donné une description complète et soignée. Elle subit des modifications importantes aux XVIIe, XIXe et XXe siècles. Dans les restaurations de 1917, on a retrouvé un beau plafond à poutrelles décoré à la mode italienne.

En 1754, la maison haute était entre les mains de J. François Revilliod et Ezéchiel Lullin, puis par héritage elle revint à la famille Prevost qui la garda jusqu'au milieu du XIXe siècle. Lord Stanley d'Alderley, grand ami du Cardinal Mermillod, posséda cette propriété, mais l'abandonna ensuite à ses fermiers en la laissant tomber en ruines. De nos jours, elle appartient à M. Charles Rivet qui en fit faire une restauration complète. — AE, Genève : France n° 24, fol. 67 et suiv. Pinault notaire. Vol. 21, fol. 19. Pierre Jovenon, notaire, vol. 19, fol. 208. Inventaires B. n° 573. Plans du cadastre français. — J. Mayor : *L'Ancienne Genève. L'art et les monuments.* Genève, 1896, 4, f. 79-88. — Id. *BSHG* t. I (1892-1897), p. 133-140. — Théophile Dufour : *Notice sur Jean Perrissin et Jacques Tortorel*, Paris, 1885, 8, p. 21. [Louis Blondel.]

AIRE-LA-VILLE (C. Genève. V. *DGS*). *Ayra-Villa, Ayra-Villa* (1496), centre important de vestiges romains ; ancien fief et baronnie sur la rive gauche du Rhône, en face de l'ancien manoir féodal de Peney. D'après le Sommaire des titres des fiefs de la province de Carouge, t. I, Fiefs avec juridiction (Arch. départementales d'Annecy), les plus anciens possesseurs connus du fief d'Aire sont : 1338, Jean et Aimé de Marlioz ; 1422, Antoinette de Châtillon ; 1462, Guillaume de Viry ; 1497, Pierre de Pesmes, 1534, les de Choudens (Jean et Louis). Les Fabri, famille patricienne genevoise, portèrent le titre de seigneurs d'Aire-la-Ville, du 29 mai 1613 à la Révolution (Acte d'inféodation. Voir Genève AE, titres d'Aire-la-Ville, n° 3). Ils avaient acquis cette seigneurie de Jacques-David, citoyen de Genève, qui l'avait achetée, deux ans auparavant, des de Choudens. Au XVIIIe siècle, la Seigneurie de Genève y percevait des dîmes, ainsi que la maison de Viry, les chanoines de Saint-Pierre (alors à Annecy) et les de la Grave. Conquis par les Bernois en 1536, le fief d'Aire retourna, vingt-huit ans plus tard, ainsi que tout le bailliage de Ternier dont il faisait partie, à la maison de Savoie (Départ. de Lausanne 1564). A partir de 1601 (Traité de Lyon), il fut réuni à la France et incorporé au bailliage de Gex. En 1604 Henri IV céda Aire aux Genevois, mais le Parlement de Dijon refusa d'enregistrer cet acte. Le traité de Turin de 1760 le rétrocéda à la Savoie qui le conserva jusqu'en 1816, époque où Aire devint commune genevoise. Au XVe s. Aire fit partie de la paroisse de Bernex, plus tard de celle de Cartigny et après la domination bernoise qui marqua l'établissement de la foi réformée, les habitants d'Aire retournèrent à l'ancien culte et se rattachèrent à la paroisse de Bernex. En 1726, Mgr. de Rossillon, évêque de Genève, inaugura l'église actuelle et installa le curé Joseph Fabry qui en fut le premier curé. Ce dernier intenta un procès à la Seigneurie de Genève et obtint qu'elle participât aux frais du culte. Le clocher date de 1762. En l'absence de bons communaux, les habitants faisaient paître leurs bestiaux avec ceux de Bernex et payaient pour cela une redevance au seigneur de Laconnex. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, un bac reliait les deux rives du Rhône, entre Peney et Aire. A l'inauguration du premier pont (pont suspendu), le tablier s'écroula et il y eut plusieurs victimes (27 mai 1853). Le pont actuel date de l'année suivante ; les arcades crénelées du premier pont furent seules conservées. — Voir Genève AE, spéc. R. C. — Gautier, IV et VI. — Brossard : *Histoire... du Pays de Gex.* — Th. Claparède : *Histoire des Eglises réformées du Pays de Gex.* — Tabet : *Recherches archéologiques.* [V. C.]

AIREBAUDOUZE, ARIBOUDOUZE, AYREBODOZE, etc. Noble famille du Languedoc, qui acquit au milieu du XVIe siècle la seigneurie d'Anduze et dont la descendance protestante à Genève s'éteignit au XVIIe siècle. *Armes* : De gueules au château d'or sommé de trois pièces du même. — PIERRE, dit Mr d'Anduze, archidiacre à Nîmes était fils de Jean, sieur du Cest, coseigneur d'Anduze et de Clarian, trésorier du roi à Nîmes. Passé à la religion réformée,



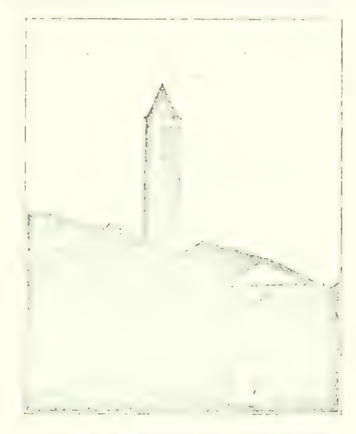
il se réfugia à Genève où il reçut l'habitation le 2 janvier 1552, et la bourgeoisie, le 9 mai 1555. Pasteur à Jussy, en cette même année, à Genève en 1560, il poursuivit son ministère à Lyon (1561), Montpellier (1562) et Nîmes (1564). C'est là très probablement qu'il mourut avant 1571. Son frère GUILLAUME, sieur du Cest, habitant de Genève le 27 avril et bourgeois le 5 juin 1556, entra au Conseil des Deux-Cents en 1566 et mourut avant 1581. — *Pierre* fils de Guillaume, seigneur du Cest, est connu généralement sous ce seul nom de Mr Du Cest, jurisconsulte et humaniste, occupa les premières charges de la magistrature genevoise. * à Genève en 1557, avocat et docteur en droit, il est élu au Deux-Cents, en 1590, au Soixante, en 1599 et devient membre du Petit Conseil, le 9 janvier 1610. Auditeur en 1593, il exerce les fonctions de procureur général de 1605 à son entrée au Petit Conseil, celle de procureur de l'Hôpital, de 1610 à sa mort. Il siège encore au Consistoire comme ancien, de 1603 à 1610, et de 1622 à 1627, à la Chambre de la Santé durant une épidémie de peste de 1615 à 1617 et à partir de 1620 commande la compagnie de Saint-Gervais. Cette carrière si remplie et que la mort interrompit le 8 mars 1627, ne représente qu'une partie de l'activité de Pierre d'Airebaudouze. Au lendemain de la mort d'Henri IV, en 1611, il avait rempli pour Genève une mission de confiance en recueillant auprès des églises protestantes du Midi de la France des subventions destinées à l'entretien de la garnison et à la sauvegarde de la place. Mais les publications qui parurent sous son nom latinisé *Petrus ab Area Baudoza Cestius*, méritent surtout de conserver sa mémoire. Ce sont en premier lieu des recueils de textes juridiques comme le *Corpus juris civilis*, très réputé jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et les *Institutes* de Justinien ; puis les diverses éditions de poètes latins, tel le *Thesaurus*, imprimé à Genève en 1586, et les œuvres d'Ausone qui parurent en 1588, un poème de géographie en latin, de 1589, enfin des pièces détachées éparses dans divers ouvrages du temps, et des [illegible]. Pierre d'Airebaudouze, malgré les jugements sévères des critiques modernes, garde une place honorable parmi les humanistes du XVIe siècle. Une inscription dans le vestibule de sa maison à Genève, 7, rue de l'Évêché se rapporte aux travaux qu'il y fit exécuter en 1626 par l'architecte Jean Bogueret (*SKL*, t. I, p. 169). — Le frère cadet de Pierre, JACQUES, seigneur du Cest, * à Genève en 1571 y mourut le 21 septembre 1623, après être entré au Conseil des Deux-Cents, en 1614. — Voir Genève AE. — *France protestante*, 2e édit., t. I, col. 68-69. — Galiffe : *Not. gén.*, III, p. 7-8. — J. P. Hugues : *Hist. de l'Eglise réformée d'Anduze*, 2e édit. 1864, p. 20-22. — Sur Pierre d'Airebaudouze et ses œuvres, v. Alphonse Rivier dans *Revue [illegible]* 1874, p. 55-73. — [illegible] dans *MDG* XXII, p. 241-255. — *BSHG* IV, p. 187. [F. L. M.]

AIRICH, comte en Thurgovie. Airich apparaît vers [illegible] [illegible] du château [illegible] [illegible] la disposition du duché d'Alémanie [illegible] aux Carolingiens. [illegible]

AIROLDI, famille de Lugano et de Gênes, issue, dit-on, de Airoldo de Bissone, sculpteur (voir ce nom). A citer : 1. *Francesco*, de Ponte Capriasca, ancien capitaine des gardes italiens, joua un grand rôle en 1814 à l'époque troublée du changement de la constitution cantonale. Il fut le chef de la révolte. Le 25 août 1814, il est nommé président de l'assemblée réunie à Giubiasco pour demander la revision de la constitution du 10-29 juillet de cette année-là ; puis envoyé en délégation au Petit Conseil ; membre de la commission issue de l'assemblée de Giubiasco (26 août), du gouvernement provisoire (27 août) ; arrêté le 12 septembre par le commissaire fédéral Sonnenberg et délivré le 14 par les Luganais. Il organisa aussitôt un nouveau soulèvement des gens du val Colla et de la Capriasca et le 20 septembre il se présentait, avec une milice d'hommes en armes, aux portes de Lugano tenu par un contingent de troupes fédérales. Après quelques petits combats contre les troupes fédérales et la population, le contingent fédéral se retira à Mendrisio (21 sept.) et Airoldi occupa la ville, où il commanda en maître jusqu'à l'arrivée du commissaire fédéral Salis-Sis, des Grisons, qui traita avec lui (23 sept.). Airoldi publia le 24 une proclamation « aux citoyens armés du canton du Tessin », de rentrer dans leurs maisons pour y procéder à l'élection des députés, qui devaient se rendre à Bellinzone pour élaborer la nouvelle constitution. Le 15 août 1815, condamné à mort par contumace par la cour de justice du Tessin munie de pouvoirs spéciaux par la Diète fédérale, il eut ses biens confisqués. Airoldi se réfugia en Italie. Le 20 mai 1821 il envoyait de S. Secondo au Grand Conseil une demande en grâce. Le Grand Conseil refusa d'abord la grâce, le 2 juillet 1822, mais il l'accorda le 15 déc. 1824. — 2. *Giovanni*, * 1822, † à Lugano 1894, de la vieille famille patricienne de Lugano, fils d'Antoine, avocat et notaire dès 1847, publiciste, orateur estimé et homme d'État. Il représenta à plusieurs reprises le Tessin au Conseil des États (1851-52 ; 1866-75) et Lugano au Grand Conseil tessinois (1850-55, 1867-93). De 1851 à 1853, il fut un des rédacteurs de l'*Operaio*, organe du parti d'extrême gauche, qui venait de se fonder à Bellinzone et qui, pour combattre le gouvernement de G.-B. Pioda, fusionna en 1854 avec le parti conservateur, ayant comme organe l'*Unione del Popolo*. Il publia des nouvelles, des poésies et surtout sept pièces de théâtre. En 1885, Giovanni commença chez Salvioni, à Bellinzone, la publication du *Per ricrere*, un journal étrange, paraissant irrégulièrement et sans un abonnement fixe. Giovanni en était le propriétaire et l'unique rédacteur et y publia quelques-unes de ses productions littéraires. — Barolfio : *Storia del C. Ticino*. — Tartini : *Storia Politica*. — Dotta : *I Ticinesi*, etc. — *BStor.*, 1894, 1907. — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. *Atti del Gran Consiglio*. *Presse suisse*. [Dr C. T.]

AIROLDO, de Bissone, sculpteur qui travailla en 1387 au Dôme de Milan. De cet Airoldo serait issue la famille des Airoldi de Lugano et de Gênes, où les Airoldi restaurèrent l'église monumentale de S. Donato. — *BStor* 1907. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*, Locarno 1912. II, p. 215. [C. T.]

AIROLO (C. Tessin, D. Léventine. V. *DGS*). Anciennement *Airollo*, *Eriolz*, *Eriels* (nom allemand actuel), *Oeriels*, *Orielz*, *Oriolo*. Chef-lieu du cercle Airolo-Bedretto. Le village est très ancien et eut jadis une grande importance dans la Léventine. Il remonte certainement à l'époque romaine, comme il est prouvé par la découverte de tombes de l'âge du fer et par la trouvaille, en 1840-41, de monnaies romaines à Airolo et à Madrano. La vieille tour carrée du Stalvedro (*Stabulum vetus*), semblable à celle d'Hospenthal, dont on voit encore les ruines, remonte à la domination lombarde ; la tradition l'attribue au roi Didier, qui l'aurait bâtie vers 774. Madrano avait un château dominant la route du Gothard, qui fut restauré vers la fin du XIII[e] s. par les comtes de Vercelli (v. ce nom). Dès une très haute antiquité, Valle, par où passait alors la route, possédait un hospice pour les pèlerins. En 1840 Airolo entretenait encore un hospitalier à Valle en faveur des pèlerins. La paroisse existait déjà en 1224. L'église, à cette époque, devait être un édifice déjà remarquable, puisqu'elle avait trois autels : de Saint-Nazaire, titulaire, de la Sainte-Vierge et de Sainte-Catherine. Airolo devait former une seule communauté avec Bedretto, mais en 1227 les deux *vicinanze* paraissent déjà séparées. Au XIII[e] s. on constate l'existence à Airolo d'un marché déjà ancien, et à partir de 1250 environ la mesure d'Airolo est généralement employée dans toute la Léventine. Airolo partagea toujours le sort politique et religieux de la Léventine. Pendant la période des seigneuries foncières (XII[e] s.) il appartint très probablement aux seigneurs de Giornico. Il formait avec Bedretto, Prato, Quinto et Ambrì, un arrondissement fiscal (la *redaria de Intusmontem*), pour les chanoines du Dôme de Milan, et un arrondissement de dîmes avec Prato, Quinto et Ambrì pour l'église prévôtale de Biasca. En 1290 a lieu le soulèvement



Le clocher d'Airolo. D'après une photographie.

d'Airolo et du reste de la Léventine par Alberto Cerro, de Madrano, contre la domination d'Otto Visconti et même contre les droits souverains du chapitre de Milan, qui avait inféodé la vallée aux Visconti. En 1309 autre tentative de soulèvement par Giacomo Vanossi, seigneur du château de Vercerno. En 1331 Airolo fut détruit, avec Quinto et Faido, par les troupes d'Uri, Schwyz, Unterwald et Zurich, commandées par Jean d'Attinghausen, qui étaient descendues dans la Léventine pour venger des marchands d'Urseren dépouillés, affirmait-on, par les Léventinois. Par le traité du 21 juillet 1426 entre les Suisses et le duc de Milan, Airolo devint avec Hospenthal le siège d'un tribunal arbitral. En 1438 a lieu à Airolo une réunion entre les commissaires d'Uri et du duc de Milan, qui fut suivie de l'invasion et de la conquête définitive de la Léventine par les Uranais. C'est à Airolo qu'avait été fixé en avril 1512 le rendez-vous des troupes des cantons suisses et de Baden et Bremgarten en marche pour les guerres d'Italie. Les gens d'Airolo durent participer en grand nombre, avec les Léventinois, à la bataille de Marignan, puisque Airolo y perdit 31 hommes, presque la moitié des morts léventinois. Airolo prit une part très active aux événements de la deuxième moitié du XVIII[e] s. Lors de l'entrée à Faido en 1792 de troupes suisses pour la protection de notre neutralité, Airolo demanda de fournir tout le contingent exigé de la Léventine ; effectivement la moitié du contingent était composée de gens d'Airolo. — En 1798, lorsque les commissaires d'Uri vinrent à Faido pour traiter de la nouvelle organisation de l'Helvétique, les gens d'Airolo, se faisant les interprètes des sentiments des Lé-

ventinois, demandèrent à ne plus être détachés du canton d'Uri. C'est encore Airolo qui en 1799 donna le signal, avec Quinto, de la révolte du Tessin contre la domination française et contre l'Helvétique. Guidés par le jeune Giov. Antonio Camossi, les gens des deux communes désarmèrent, le 27 avril, une bonne partie du contingent des troupes de l'Helvétique, qui, sous le commandement du capitaine Albertolli, devait passer le Saint-Gothard et s'était arrêté à Airolo à cause du soulèvement d'Uri. Airolo et Quinto entraînèrent toute la Léventine à l'exception de Chironico. Ils arrêtèrent un convoi français et s'emparèrent des effets du général Lecourbe. Le 9 mai, 400 Léventinois combattaient avec les Uranais et les Valaisans à la défense de Wassen. Ceux d'Airolo s'y distinguèrent par leur bravoure, surtout au combat à l'hospice du Saint-Gothard (12 mai), d'où ils furent délogés par les soldats du maréchal Soult. Les 28 morts que les Léventinois eurent dans ces rencontres étaient presque tous d'Airolo. A leur retour, les Français voulurent se venger sur la vallée en commençant par la destruction d'Airolo, où ils avaient déjà fait les préparatifs pour brûler le village. Ce ne fut que grâce à l'action du curé Pozzi qu'Airolo fut épargné. Le 28 mai les troupes autrichiennes et russes arrivaient à Airolo et le général Haddik y fixait son quartier général. Airolo devient le théâtre de combats meurtriers : les 27-28 mai, au Stalvedro, entre 14 000 Austro-Russes et 3000 Français ; le 24 sept., à Cima del Bosco, victoire de Souvarow sur 1000 Français ; le même jour, autre victoire de Souvarow à la chapelle de Saint-Antoine (près de l'Hospice du Gothard). C'est à Airolo, au mois de septembre 1824, qu'eut lieu la conférence des cantons du Tessin, Bâle, Lucerne et Uri, qui décida la construction de la route du Gothard. — Suivant le témoignage de Saint-Charles Borromée, la population d'Airolo vivait au XVIe siècle du commerce et du transit. Jusqu'à la suppression des barrières cantonales par la C. F. de 1848, Airolo compta parmi les places de douanes les plus importantes du Tessin. En 1832 les droits perçus sur les marchandises en transit (*portello*) furent supprimés par décret du Grand Conseil. La douane rapportait 6609 livres environ vers 1816, 4500 vers 1840, tandis qu'à cette époque le droit de péage rapportait 50 000 livres. — Lors de la visite de Saint-Charles (16 octobre 1567) Airolo ne comptait que 145 ménages (180 l'année précédente) avec 600 habitants. En 1900 il comptait 1628 habitants. En 1505, et surtout en 1566, il est visité par la peste qui dans cette dernière année fit 115 victimes et anéantit 35 ménages ; en 1736 (19 sept.) et en 1877 (17 sept.) il est détruit par un incendie. Le 28 déc. 1898, éboulement du Sasso Rosso voir *DGS*. — A remarquer le vieux clocher de style lombard, qui résista à tous les incendies : belle tour carrée en pierre de taille, à six étages. L'église paroissiale des SS. Nazaire et Celse a été bâtie après le désastre de 1877. L'église de Brugnasco possède des peintures de Giov.-Batt. Tarilli et de son fils Gian-Domenico, de Cureglia. Aujourd'hui Airolo est important par les fortifications du Gothard et sa gare des CFF ; c'est un centre de villégiature très fréquenté ; il possède une école professionnelle pour les garçons. Airolo est la patrie d'Albert Cerro, de Giacomo Anneva, du conseiller fédéral Giuseppe Motta, de Sr. Carmela Motta, sœur du précédent, supérieure générale des religieuses de Menzingen. — *BStor.* 1884, 1885, 1893, 1894, 1898, 1899. — Meyer : *Blenio und Leventina*, Lucerne, 1911. — Cattaneo : *I Leponti*, Lugano, 1874. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Pometta : *Saggio di Storia Ticinese*. — Barofilio : *Storia del C. Ticino*. — Barofilio : *Dell' Invasione francese*. — D'Alessandri : *Atti di S. Carlo*, Locarno, 1909. — Magistretti : *Liber notitiae Sanctorum Mediolani*. — Rahn : *I monumenti artistici del Medio Evo nel Cantone Ticino*, trad. avec adjonctions par E. Pometta, Bellinzona 1894. — Franscini : *Svizzera italiana*. — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*, Lugano, 1840. — Recès fédéraux. — *Verzeichnis der bei Marignano gefallenen Liviner*, dans *Histor. Vbl.* 1918. [C. Trezzini.]

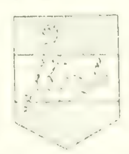
AITLINGEN ou **EIT(E)LINGEN, von**, famille noble éteinte provenant du château d'Aitlingen, à Aelbach thal (Com. Rieteschlingen, Basse. Donaueschingen) qui fut détruit en 1499 par les Confédérés. Deux membres de cette famille furent abbés de Rheinau (Zurich), un autre fut reçu bourgeois de Rheinau dont il devint avoyer par la suite. *Armoiries* : un héron tenant un poisson dans le bec ; cimier : un héron naissant (armoiries complètes sur le sceau de l'avoyer Conrad 1378-91). — 1. HENRI, 1299-1302 grand célérier du couvent de Rheinau, 1302-29 32e abbé sous le nom de Henri IV ; fonda en 1310 une messe perpétuelle sur l'autel de S. Blaise. D'après Mulinen *Helvetia sacra* † 23 octobre 1329. Voir son sceau dans *Siegelabbildgn. zum UZ* VIII, no 12. — 2. JEAN, frère du no 1, possède en 1333 la moitié de la dîme de Weissweil comme fief de Rheinau, conjointement avec son neveu Henri ; ils prennent en tiers Henri Schnetzer, bourgeois de Schaffhouse, auquel ils vendirent leur part le 7 janvier 1334. — 3. HENRI, 1333-82, fils de Hugues et neveu du no 2 ; en 1357, il loue avec sa femme Vérène An dem Ort, de Schaffhouse, la terre de Wilchingen. Vérène vit encore avec son fils Jean en 1382 (Rueger : *Chronik*, p. 882, no 4). Le 27 janvier 1362, Henri, domicilié à Rheinau, cède le moulin Obermarthalen, avec les droits du meunier, comme fief des Habsbourg à l'abbaye de Rheinau (AE Zurich, *Rheinau* no 59). — 4. HENRI, fils du no 3, célérier du couvent de Rheinau, en 1345, puis abbé sous le nom d'Henri VI vers 1350, successeur d'Henri von Neuenburg. Il fut un administrateur prudent et un défenseur des franchises du couvent ; il rassembla les titres du couvent et les fit confirmer par le bailli de Thurgovie


Sceau de Jean d'Aitlingen.


Sceau de Conrad d'Aitlingen.

en 1374. En 1352, il acheta le bailliage d'Altenbourg qu'il remit en fief à son frère Jean. Henri mourut le 2 mars ou le 2 mai 1380. — 5. CONRAD, neveu du no 4, fit don à Rheinau, en 1383, de ses biens à Jestetten pour des œuvres pies. Le 3 décembre 1386, il appose son sceau en qualité d'avoyer de la petite ville de Rheinau, et vendit, le 23 juin 1391, à deux nonnes de Paradies, une autre propriété à Jestetten, appartenant autrefois aux de Tengen. — 6. JEAN, fils du no 5, moine à Rheinau en 1384, custode en 1401, comme tel il installa le nouvel abbé Henri de Ettmatingen. Il est encore cité comme doyen en 1418, avec son frère Henri. — 7. JEAN, fils de Frédéric et neveu du no 5, prêtre séculier, donna en 1384 au couvent de Rheinau plusieurs vignes à Rheinheim pour fonder un anniversaire en l'honneur des nobles von Aitlingen. — Van der Meer : *Kurze Gesch. des Gotteshauses Rheinau*, 1778, p. 101 ff. — *Freiburger Diözesanarchiv* XII, p. 281-84. — Kindler von Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch* I, p. 5. — *UZ*. — Rueger : *Chronik von Schaffhausen*. — *UZ* VIII-XI. [F. Hegi.]

AJOIE (en all. ELSGAU). Contrée du Jura bernois, située au N. de la chaîne du Lomont-Mont Terrible. Elle a porté successivement les noms : *Alsegaugia*, *Alsgau*, *Alsgaudia*, *Alsegaugensis pagus*, *comitatus Alsgaudiae*, *Ajoulx*, *Elsgaudia*, *Elsgaugia*, *Elsgaugium*, *Elsgowe*, c'est-à-dire *Elsgowe*, *Elsgau*, etc. Les vieux documents et la forme allemande nous donnent la signification de ce nom : *gau* (contrée, district) *pagus*. Il semble avoir été emprunté au nom du pays limitrophe *Elsass* du 7e au 8e siècle, *Alsatia*, aussi *Alsacia*, tout en ne connaissant ce nom qui est



composé de *Ali* + *satia*, ahd. *Eli-sazia*, c'est-à-dire les « étrangers », ceux qui habitent un autre pays (*ali-*, *eli-* se trouve aussi dans le mot *eli-lenti* (ahd.) qui signifie un autre pays et qu'on rencontre encore dans le mot « Elend » (nhd.); — l'affinité primitive avec le mot latin *alius*, le mot grec ἄλλος « un autre » est établie. — *Armoiries* : de gueules à la fasce d'argent chargée d'un basilic à enquerre d'or tenant en son bec et entre ses pattes une crosse d'évêque brochant d'or. [D. K. S.]

Autrefois, l'Ajoie comprenait le bassin hydrographique de l'Allaine, depuis la source de cette rivière à son confluent avec le Doubs. Plus tard, ce nom a désigné la région de Porrentruy soumise à la souveraineté temporelle du prince-évêque de Bâle. Actuellement, l'Ajoie désigne généralement le district de Porrentruy, y compris l'ancienne prévôté de Saint-Ursanne. L'histoire de cette région se confond assez souvent avec celle de la ville de Porrentruy. Pourtant, elle en est assez distincte pour mériter d'être traitée à part. Le premier document qui en fasse mention est l'acte de 728, par lequel le comte Eberhard, de la maison d'Alsace, donne au monastère de Murbach les terres de son domaine privé *in pago Alsegaugense*. Le 19 mars 866, Lothaire, roi de Lorraine, confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval ses possessions, entre autres celles situées à Courtemaîche, *Curtemaga*, *Mutuma in Alsgaugense*. Dans le partage du royaume de Lorraine entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, le 9 août 870, ce dernier reçoit, entre autres, l'Ajoie (*Elischowe*). Mais c'est en 999 que l'Ajoie devait revenir, en partie, à l'évêque de Bâle. Le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, ayant fait don de Moutier-Grandval à l'évêque, y compris le monastère de Saint-Ursanne et ses dépendances, tous les domaines de ces deux églises situés en Ajoie furent, par le fait, octroyés. Vers la fin du XI[e] siècle, les évêques Bourcard d'Asuel et Berthold de Neuchâtel ... encore les domaines de l'évêché par des donations de terres sises en Ajoie. Une partie ... entrée en 1125, dans la famille des Montbéliard-Ferrette. Leurs possessions dans ce pays échurent aux comtes de Ferrette qui les gardèrent durant 111 ans. En 1236 elles furent de nouveau réunies au comté de Montbéliard par ... qui les céda à son beau-frère, Thierry III. Des contestations s'étant élevées entre les maisons de Ferrette, de Montbéliard et l'évêque de Bâle, des arbitres attribuèrent, en 1270, l'avouerie d'Ajoie à ce prélat. Aussi, en 1280, l'évêque Henri d'Isny la remit-il en fief inaliénable, et non transmissible à ses descendants, au comte Thierry III, avec l'avouerie de Bure qui la touchait, moyennant une redevance annuelle de deux tablettes de cire. En 1281 les comtes de Ferrette, après diverses contestations, renoncèrent en faveur de l'Église de Bâle à tous leurs droits sur l'avouerie d'Ajoie et le domaine de Bure pour la somme de 180 marcs d'argent. Dès lors, les comtes de Ferrette n'eurent plus aucune autorité en Ajoie. Mais Renaud de Bourgogne, héritier du comte Thierry, revendiqua le Porrentruy et s'empara de la ville. Alors l'évêque appela à son secours Rodolphe de Habsbourg qui assiégea Porrentruy du 2 mars au 16 avril 1283. Le 17 avril 1283, par un acte daté du camp devant Porrentruy, le comte Renaud déclara remettre à l'évêque de Bâle, à perpétuité, le château de cette ville avec tous ses droits et dépendances, les bailliages ou avocaties d'Ajoie et de Bure, avec leur territoire, appartenances et droits y annexés; il s'engagea à ne jamais élever aucune prétention sur ces biens et à ne susciter à l'évêque aucun embarras à propos des châteaux qu'il avait construits, ou qu'il construirait dans la suite sur le territoire de l'évêché. De nouvelles difficultés s'élevèrent entre Renaud et l'évêque Pierre Reich de Reichenstein: elles furent aplanies par la nomination de quatre arbitres: à partir de 1288 la possession de l'Ajoie fut définitivement assurée aux évêques de Bâle.

Carte de la ... d'Ajoie.

L'histoire de l'Ajoie n'offre aucun fait saillant dans la première moitié du XIV[e] s. Le 9 décembre 1383, l'évêque Imier de Ramstein confirma aux habitants des mairies d'Ajoie et de Bure tous leurs droits, libertés, us et coutumes. Mais l'évêché était très obéré et le même évêque vendit à réméré tout le pays de Porrentruy, le 5 juillet 1386, pour 11 000 florins d'or, à Étienne, comte de Montbéliard et à Henri, son fils, seigneur d'Orbe, qui confirmèrent la ville et le ... dans tous leurs droits. Cependant, le 29 juin 1461, l'évêque Jean de Venningen racheta cette contrée au comte Eberhard de Montbéliard-Wurtemberg, pour la somme de 22 500 florins. Elle devint ainsi partie intégrante de la principauté et à partir de cette époque, son histoire se confond avec celle de l'Évêché. Il existait pourtant, en Ajoie, encore quelques seigneuries qui finirent par être réunies peu à peu à l'Évêché. C'est ainsi que celle de Roche d'Or fut reconquise par l'évêque en 1474, en même temps que Franquemont et autres lieux. L'évêque restitua ces derniers ... le 19 juillet 1478, mais il se réserva les villages de Grandfontaine, Rocourt et Damvant. La seigneurie de Rocourt fut rachetée en 1573 par l'évêque Melchior de Lichtenfels. Miécourt et Bonfol..., possession des comtes de Neuchâtel, furent acquis par échange contre une partie du village de Le... en 1625.

L'Ajoie souffrit beaucoup de la guerre de Trente Ans. Plusieurs villages, entre autres Alle, Fontenais, Courtedoux, furent incendiés par les Suédois qui ravagèrent tout le pays en 1634 et en 1635. Porrentruy assiégée dut se rendre ... le 13 ... 1635. L'occupation de la ville dura ... et coûta 800 000 livres bâloises. L'Ajoie ne se releva qu'avec peine de ses ruines.

De 1730 à 1740, l'Ajoie fut troublée par une révolte des

paysans. Celle-ci fut causée par une ordonnance du prince-évêque, de 1726. C'était une sorte de codification des décrets promulgués précédemment avec un certain nombre de dispositions inconnues jusque-là qui faisaient de ce recueil une véritable constitution nouvelle. Porrentruy, puis l'Ajoie formulèrent leurs griefs. Les États de la principauté furent réunis à cinq reprises, de 1730 à 1739, afin d'amener une entente entre la cour et le peuple. Le prince-évêque, Jean-Conrad de Reinach, mal conseillé par son ministre, le baron de Ramschwag, exigeait la soumission de ses sujets. Mais ceux-ci, forts de leurs anciennes franchises, garanties par les rôles ou coutumiers, s'adressèrent à Vienne. Là encore, Ramschwag renseignait l'empereur qui éconduisit les envoyés du peuple. La lutte s'envenima. Le chapitre lui-même réclama l'éloignement du ministre qu'on accusait d'être l'auteur de toute l'effervescence. Le prince s'entêta et nomma le baron de Ramschwag conseiller aulique. Ce fut le signal de la révolte. A la tête des mécontents se trouvaient les *commis*, nommés par les maires d'Ajoie. C'étaient Pierre Péquignat, de Courgenay ; Frideloz Lion, de Cœuve ; Jean-Pierre Riat, de Chevenez ; Germain Prongué, de Buix, remplacé par Jean-Jacques Vallat de Bure ; leur chef incontesté était Pierre Péquignat.

Apprenant que le prince avait l'intention de faire appel aux troupes des cantons suisses, les paysans d'Ajoie réunis en assemblée à Courgenay le 8 septembre 1735 firent le serment de repousser par les armes toute intervention étrangère. Le prince Jean-Conrad mourut en 1737 et il eut pour successeur Jacques Sigismond de Reinach. Celui-ci, à peine monté sur le trône, tenta un dernier effort pour ramener le peuple dans la soumission. Il exigeait d'abord l'obéissance et promettait le pardon ensuite.

Jacques-Sigismond se sentant fort d'un traité qu'il avait signé avec Louis XV, en 1739, comptait sur l'appui promis par le roi de France. D'autre part, Péquignat et ses acolytes avaient fait appel aux Bernois, aux Lucernois et aux Bâlois. Mais ils n'obtinrent rien.

Le 27 avril 1740, le comte de Broglie, envoyé par Louis XV arrivait à Porrentruy avec 400 dragons à cheval et 200 grenadiers. Arrêtés trois jours après à Bellelay, à leur retour de Berne, Péquignat et son compagnon Riat furent emprisonnés au château. Lion et Vallat furent pris plus tard. Un long procès s'ensuivit. Péquignat, Lion et Riat furent condamnés à mort le 31 octobre 1740. De plus, le corps du premier fut écartelé et ses membres placés à l'entrée des mairies d'Ajoie, soi-disant pour donner un exemple au peuple. Les biens des commis furent confisqués, et de nombreuses peines infligées à d'autres accusés. Le souvenir de ces événements vit encore dans le chant populaire par excellence de l'Ajoie, les *Petignats*.

Au point de vue administratif, l'Ajoie fut divisée jusqu'à la fin du XVe siècle en deux avoueries : celle d'Alle et celle de Bure, et le prévôt de Porrentruy était en même temps grand maire d'Ajoie. En cette qualité, il rendait la justice à Alle avec douze assesseurs. Il y avait, en outre, des plaids généraux à Chevenez et à Bure. A partir du XVIe siècle, l'Ajoie eut cinq grandes mairies ayant chacune sa bannière et ses armoiries, savoir : 1. *Mairie d'Alle*, comprenant neuf communes : Alle, Asuel, Charmoille, Cornol, Courgenay-Courtemautruy, Fregiécourt, Miécourt, Pleujouse, Villars-Fontenais, avec la Motte, Montvouhay et Valbert. 2. *Mairie de Bure*, cinq communes : Bure, Boncourt, Buix, Courtemaîche et Fahy. 3. *Mairie de Chevenez*, six communes : Chevenez, Bressaucourt, Damvant, Grandfontaine et Roche d'Or, Réclère et Rocourt. 4. *Mairie de Cœuve*, sept communes : Cœuve, Beurnevésin, Bonfol, Damphreux, Lugnez, Montignez et Vendlincourt. 5. *Mairie de Courtedoux*, comprenant Courtedoux et Courchavon-Mormont.

Au point de vue religieux, l'Ajoie était au XVe s. un des onze décanats ou chapitres ruraux du diocèse de Bâle. Il ne comprenait que seize églises paroissiales, auxquelles s'en ajoutèrent dix jusqu'en 1830 et, partant, chose bizarre, tout en dépendant du prince-évêque de Bâle, pour le temporel, la plupart des paroisses relevaient de l'archevêché de Besançon. Afin de mettre fin à cette anomalie, le prince Frédéric de Wangen fit un échange avec l'archevêque bisontin. Vingt paroisses passèrent sous la juridiction de l'évêque de Bâle, tandis que celui-ci en cédait à l'archevêque vingt-neuf situées dans la partie française de la Haute-Alsace. L'accord conclu en 1779 entra en vigueur en 1781. L'Ajoie subit le sort de l'évêché et, en 1792, elle forma d'abord la République rauracienne (27 novembre 1792-23 mars 1793) ; elle fut ensuite réunie au Département du Mont-Terrible, puis au Département du Haut-Rhin (1800 à 1815). — Trouillat : *Monuments*. — Quiquerez : *Hist. des institutions constitutionnelles et juridiques de l'ancien Evêché de Bâle*. Delémont, 1871. — Mgr Chèvre : *Hist. abrégée du Jura bernois*. Porrentruy, 1899. — A. Daucourt : *Les armoiries de l'Ajoie* (*AHS* 1905 et 1916). — G. Viatte : *A propos des armoiries de l'Ajoie* (*AHS* 1918). [G. A.]

AKERET et **ACKERET.** Cette ancienne famille de paysans, aujourd'hui encore florissante, qui paraît déjà dans le rôle des contribuables en 1454, était originaire de Guntalingen et de Waltalingen dans la vallée de Stammheim où elle s'est éteinte, mais elle s'est maintenue à Nussbaumen (Thurgovie) dont elle avait acquis la bourgeoisie. Le nom s'écrivait autrefois Ackrer et Acker ; il n'avait aucune relation certaine avec les Ackeret de Seuzach, mais avec les Akert de Nussbaumen, depuis 1787 à Aussersihl. Le nom signifiait à l'origine laboureur ou il se rapporte peut-être à *Ackeren*, cueillette des glands et des faînes. (Voir A. Farner : *Gesch. der Kirchgem. Stammheim* 1911.)

— 1. HANS-ULRICH ACKERET, à Nussbaumen, était en 1685 huissier du tribunal thurgovien. Il vint un jour en manteau rouge à l'église de Stammheim et les habitants protestèrent avec succès. — 2. *Jean Ulrich*, 1837-1902, maître imprimeur et propriétaire d'un atelier de broderie. L'avant-dernier d'une famille de onze enfants, et pauvre orphelin, il se rendit à quatorze ans à [illegible] comme apprenti typographe, puis comme ouvrier dans plusieurs localités de la Suisse allemande. De 1860 à 1863, il édita le journal *Grenzbote* à Stein s/Rhin. En 1862 il se fixa à Andelfingen où il reprit le journal *Andelfinger Anzeiger*, devenu depuis 1871 l'*Andelfinger Zeitung*, encore aujourd'hui propriété de la famille. Animé d'un robuste esprit d'initiative, se fiant à ses forces et à l'appui des membres de sa famille, il fonda en 1875 une fabrique de broderies qui fut vendue en 1889. Grâce à une énergie de fer et à sa constance, il fit prospérer ses affaires. Voir le *Wehntaler*, 1902, n° 87, avec portrait.



Jean Ulrich Akeret
1837-1902

— 3. HERMANN, * à Andelfingen en 1865, fils du n° 2, entreprit, après des études professionnelles en Suisse et à l'étranger, la rédaction, l'impression et l'édition du journal le *Wehntaler* à Dielsdorf, et en 1902 *Der Glattaler*, à Bassersdorf. Le tirage actuel des deux journaux dépasse 4000 exemplaires. Il a grandement contribué à la reconstruction de l'imprimerie à Dielsdorf [illegible] en 1911. Capitaine dans les troupes d'administration, quartier-maître, président de la commission de l'école secondaire de Dielsdorf, il est membre du Grand Conseil depuis 1917, membre du comité de l'association cantonale des Arts et Métiers et licencié [illegible]. — 4. GUSTAVE, 1871-1900, frère du n° 3, né à Andelfingen. Jeune encore, il se fit remarquer par ses talents de journaliste dans plusieurs journaux [illegible]. Co-rédacteur du journal de son père, l'*Andelfinger Zeitung*, il se fit remarquer par son [illegible], [illegible] ses capacités [illegible], la [illegible] de ses adversaires politiques. Il collabora [illegible] à la [illegible] de la liste des personnes [illegible] de 1890. Il mourut prématurément à l'âge de [illegible]. [illegible] *Zeitung* 1900, n° 52, avec son portrait. Le *Wehntaler* 1900, n° 50, avec portrait.

NZZ 1900, n° 178.) — 5. Paul, * 1884, frère des n° 3 et 4, qui avait repris, après la mort de son père, la direction technique de l'imprimerie, en est depuis 1907 le propriétaire-éditeur. — 6. Fritz (Akeret), de Nussbaumen, * 27 juin 1866 à Rudolfingen (Zurich), beau-fils du n° 2. A la mort de ce dernier, il fut rédacteur de l'*Andelfinger Zeitung* de 1902-10. Atteint de tuberculose pulmonaire, il se retira à Benken, et de là rédigea la partie agricole du *Winterthurer Tagblatt* ; il livra aussi des articles politiques à la *NZZ* et à l'*Andelfinger Zeitung*. † 1er février 1914 à Benken (nécrologie dans *Andelfinger Zeitung* et *Winterthurer Tagblatt*). [F. Hegi.]

AKERMANN. Voir Ackermann.

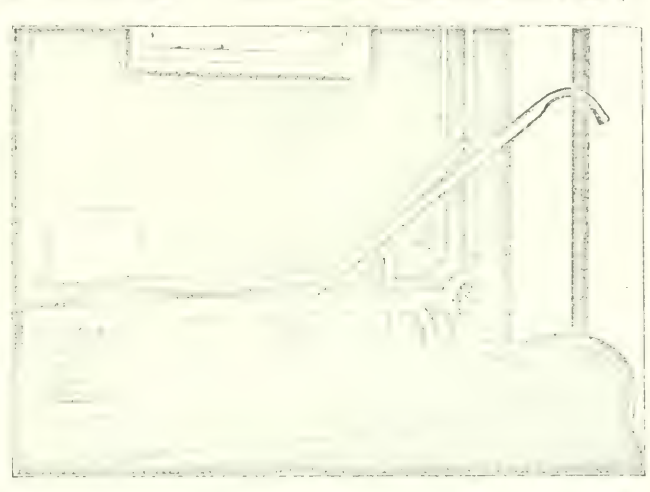
AKERT, famille bourgeoise d'Aussersihl, primitivement originaire de Nussbaumen (voir Akeret). Hans-Heinri fut reçu bourgeois d'Aussersihl en 1787. J. Frick : *Gemeindebuch des Limmatthales* II, p. 32. — *Bürgeretat* de Zurich 1905 et 1911. Des membres de la famille sont établis dans l'Amérique du Nord et dans celle du Sud. — Hans-Heinri Akert-Naef, 1836-1907, apôtre mormon à Salt Lake City (Etats-Unis). [F. H.]

AKLI et **AKLIN.** Voir Ackli et Acklin.

AKUNIAN, *Ilse*. Voir Frapan, Ilse.

ALA, ALAE. Voir Aigle.

ALABAMA (AFFAIRE DE L'). L'affaire de l'Alabama appartient à l'histoire générale et au droit international, mais les deux parties en cause, l'Angleterre et les Etats-Unis, y ont mêlé honorablement la Suisse et Genève. Dans la guerre de Sécession qui pouvait porter un préjudice très grand aux Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne n'observa pas une stricte neutralité ; elle reconnut aux Sudistes la qualité de belligérants et laissa armer dans ses ports, entre 1862 et 1865, plusieurs vaisseaux de guerre [illegible] gouvernement américain et de son ministre à Londres. Un de ces bâtiments, l'*Alabama*, captura plusieurs navires marchands battant pavillon des Etats-Unis et fut finalement coulé le 19 mai 1864 au large de Cherbourg, après un duel avec le *Kearsage*. Après la victoire définitive du Nord, le gouvernement de Washington réclama à l'Angleterre une indemnité. La tension devint telle entre les deux pays, qu'on put craindre un conflit armé. Les Etats-Unis proposèrent l'arbitrage en juin 1865 déjà, mais ce ne fut qu'au traité de Washington, le 8 mai 1871, que l'Angleterre l'accepta. D'après les clauses du dit traité, le différend devait être porté devant un tribunal composé de cinq arbitres nommés par la reine de Grande-Bretagne, le président des Etats-Unis, le roi d'Italie, le président de la Confédération suisse et l'empereur du Brésil. Le 3 août 1871, les ministres de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, à Berne, portèrent officiellement à la connaissance du président de la Confédération, le traité de Washington et l'invitèrent à désigner un arbitre suisse. Ce fut l'ancien conseiller fédéral Stæmpfli qui fut choisi. Le 15 déc. de la même année, il était présenté en cette qualité au Conseil d'Etat de Genève par Sir John Aubépe, consul de Grande-Bretagne, avec les quatre autres arbitres : Sir James Cockburn, lord chief justice d'Angleterre, Charles Francis Adams, fils du président Adams et ministre des Etats-Unis à Londres pendant la guerre de Sécession, le comte Frédéric Sclopis, ministre d'Etat et secrétaire du royaume d'Italie, et le baron d'Itajuba, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Brésil à Paris. La présidence du tribunal d'arbitrage fut déférée au comte Sclopis. Dans les deux courtes séances qui eurent lieu les 15 et 16 décembre 1871 dans la salle sise au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville de Genève (salle qui



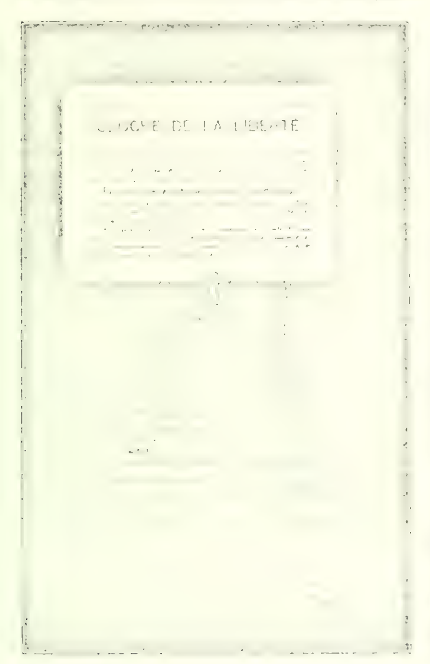
L'Alabama : Charrue symbolique de la Paix, fabriquée avec des épées d'officiers américains [illegible] en 1876, lors du centenaire de la fondation des Etats-Unis ; en 1878 elle figura à l'Exposition de Paris, puis fut donnée à la ville de Genève. (D'après une photographie.)

porta plus tard le nom d'Alabama), il fut décidé que le tribunal se réunirait le 15 juin de l'année suivante à Genève, et que les documents additionnels, les contre-mémoires et les pièces justificatives, seraient remises le 15 avril entre les mains du secrétaire du tribunal, M. Favrot. La remise des dits documents eut lieu au jour fixé, dans une courte séance à laquelle aucun juge-arbitre n'assistait. L'Angleterre et les Etats-Unis y étaient seuls représentés par lord Tenderden, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères et par M. Bancroft Davis, ministre des Etats-Unis à Berlin. Les arbitres tinrent séance les 15 et 18 juin 1872 ; dans la seconde séance, ils entendirent les plaidoyers des avocats américains Ewarts, Cushing et Morrison R. Waite et les répliques des Anglais, Lord Tenderden et MM. Brook Taylor et Harbord. Le jugement fut rendu le 14 septembre suivant ; par quatre voix contre une, l'Angleterre était condamnée à payer aux Etats-Unis une indemnité de quinze millions et cinq cent mille dollars. L'Angleterre s'inclina devant la sentence malgré la protestation de son arbitre qui n'apposa pas sa signature au bas de l'acte, à côté de celle de Charles Francis Adams, Frédéric Sclopis, Stæmpfli et Itajuba. L'arbitre désigné par le président de la Confédération, l'ancien conseiller fédéral Jacques Stæmpfli, reçut comme gage de son indemnité [illegible] activité dans les procès, de remarquables pièces d'art, [illegible] qui figurent aujourd'hui dans les collections du Musée de l'Ariana, à Genève. — Voir *H.* [illegible] — *Papers relating to the Proceedings of the Tribunal of arbitration at Geneva*, Londres, 1873. [C. R.]

ALAMAN. [illegible] famille de l'Ile [illegible] Wädenswil sur le lac de Zurich. Première mention le 22 septembre 1300. [illegible] au couvent d'Oetenbach à Horgen [illegible] Werner en 1335. Les membres de la branche de Horgen rachetèrent la bourgeoisie de Zurich en 1383 Conrad, Pierre et Jean, en 1405 Henri et en 1440 Pierre. Pierre, de Horgen, demeurant à Wädenswil, se racheta de la servitude, avec ses enfants, en 1408.

Le dernier Alaman connu est Hans, à Wadenswil en 1471. — *UZ* VII et XI. — *Zürcher Bürgerbuch* I. — AE Zurich, B VI 191 et 193; *Urk. Stadt u. Land* 2821; *Steuerbücher* du XVe s. [F. H. et J. F.]

ALAMAND dit REY, famille reçue à la bourgeoisie



Alabama. Cloche de la pais [illegible]

de Genève en 1455, JACQUES (1496-1518) et HUGUES (1510) furent monnayeurs du Saint-Empire. — Galiffe : *Notices* IV, p. 8. — *MDG* II. [A. C.]

ALAMAND DE SAINT-JEOIRE, évêque de Genève, sacré le 25 mai 1342. Il décréta en 1343 et 1352 de nouvelles constitutions synodales, soutint des luttes contre le comte de Savoie et contre la puissante famille genevoise des Tavel, reçut en 1365, à Genève, l'empereur Charles IV qui confirma les franchises de la ville. † le 2 avril 1366. — Cf. Fleury : *Histoire de l'église de Genève*, p. 121-128. — *MDG* II, p. 151-53; XXIII f. XXXV-XLV. — Foras, *Armorial*, t. I, p. 7. [M. R.]

ALARDET, CLAUDE-LOUIS, évêque de Lausanne. Voir CLAUDE-LOUIS.

ALARIC, roi des Wisigoths, de la famille des Balthes, * vers 370, † 410 dans l'Italie méridionale. Il fut le premier prince germain établi dans l'empire qui ne voulut pas se plier aux instructions de Rome et prétendit exercer une politique personnelle. Après qu'il eût pillé la péninsule des Balkans, l'empereur d'Occident [illegible] lui confia la préfecture d'Illyrie avec le titre de duc. Mais en 401 Alaric leva de nouveau les Wisigoths et [illegible] sur l'Italie. Pour la sauver, Stilicon retira les [illegible] nes du Rhin. On crut autrefois que le fait d'avoir laissé le Nord de l'Helvétie sans protection, permit aux Alémannes de passer le Rhin et de pénétrer en Helvétie. Mais des recherches plus récentes [illegible] *Niederlassung der Burgunder u. Alemannen in der Schweiz*, *JSG* 33, p. 231 ss.) ont prouvé que cette invasion n'eut

lieu qu'au milieu du Ve siècle. Il n'est pourtant pas exclu que quelques tribus alémanniques se soient établies déjà auparavant sur le sol de la Suisse actuelle. La tradition suivant laquelle les Helvètes auraient prêté leur concours à Alaric pour la prise de Rome n'est pas fondé. — *LL* I, p. 90. — Wietersheim-Dahn : *Gesch. der Völkerwanderung* I. [N.]

ALARME, ALARMISTES (Genève). La réglementation en matière d'alarme et de fausse alarme a été l'objet d'arrêts du Petit Conseil, dès 1527, en tout cas, et d'édits du Conseil des CC dès 1548. La constitution de 1794 consacre la teneur générale de la législation précédente. Au XIXe s. on retrouve des vestiges des mesures prises auparavant. Pour l'alarme en cas de feu, voir à INCENDIE. L'alarme en cas de péril était donnée par les cloches, la *Clémence*, généralement. Tous les Genevois devaient alors accourir se ranger en armes, par quartiers. Les étrangers (sauf la garde soldée) devaient par contre rester enfermés. Le tout sous peine d'amende ou d'emprisonnement. Le cri d'alarme habituel au XVIIIe s., était *à l'eau*, celui qui l'employait sans cause, était réputé séditieux et, partant, criminel. — Voir : Genève AE : *Edits* I, III ; PH n° 5168 ; MH ; Constitutions. — Burnet E.-L. : *Le procès du Vaudois Megystre*, dans *RHV* 1910. [C. R.]

ALARMET. Voir BROGNY.

ALAWICUS, moine de Reichenau, fut nommé abbé de Pfäfers par l'empereur Otton II, par document du 13 octobre 974. Eichhorn (*Episcopatus Curiensis*, p. 274), l'identifie, d'après l'historiographe de Pfäfers, avec l'abbé de Reichenau en 997 qui fut élu évêque de Strasbourg en l'an 1000. Si le document d'Otton III qui donne Klengold pour abbé de Pfäfers le 15 mars 992, est authentique, Alawicus devait avoir quitté ce couvent bien avant son élection à Reichenau. — Wegelin : *Reg. von Pfäfers*, n° 20, 21. — Herimannus Augiensis : *Chronicon*. — *Mon. Germ. scr.* V, 118. [Joseph MÜLLER.]

ALBA, MARTIAL, de Montauban, étudia la théologie à l'Académie de Lausanne et, à Pâques 1552, retourna en France avec quatre de ses collègues : Pierre Escrivain, de Gascogne, Charles Favre, de Blanzac près Angoulême, Pierre Navihères, de Limoges, ancien copiste de Th. de Bèze, et Bernard Séguin, de La Réole, qui avait été au service de Viret. Ils furent arrêtés à Lyon le 1er mai 1552, et le 16 mai 1553, ils souffrirent le supplice du feu, malgré l'intervention des cantons évangéliques, de Berne en particulier, et des commerçants saint-gallois établis à Lyon. Calvin et Viret échangèrent plusieurs lettres avec les martyrs. — Voir Ruchat-Vuillemin V, p. 480-488. — *Bull. du protestantisme français* III, p. 505. — *France protestante*, 2e édit. I, 72-77. [E. B.]

ALBAMAURO, évêque de Genève (?), assista au synode tenu en 850 au couvent des Frères Jumeaux (Langres). — Cf. Duchesne : *Fastes épiscopaux* I, 226. [M. R.]

ALBANI, HANNIBAL, d'Urbino, * 1682, † 1751. Neveu du pape Clément XI. Chanoine de Saint-Pierre à Rome, puis Protonotaire apostolique, nonce en Pologne, cardinal en 1711, archiprêtre de Saint-Pierre. Protecteur de plusieurs ordres et, depuis le 11 février 1719, protecteur des cantons catholiques. — *LL* I, 91. [R. O. F.]

ALBANITAG. Fête de la Saint-Alban, qui pendant six siècles environ est restée le grand jour de fête de Winterthour. A l'origine, on la célébrait le 22 juin, jour de la Saint-Alban ; plus tard, ce fut le 21, car en Suisse aussi, le culte de ce saint britannique fut remplacé par celui de son homonyme de Mayence. La solennisation de ce jour à Winterthour a pour origine la remise à la ville, le 22 juin 1264, par le comte Rodolphe III de Habsbourg, de la charte de franchises. Pour vider un différend de la ville avec la seigneurie, qui avait dégénéré en s[illegible] ment, le comte fit à la ville, par cette charte, des concessions importantes, agrandissement de la banlieue de la ville, accroissement des libertés [illegible] et politique des bourgeois, etc. [illegible] grande importance [illegible] scellé par [illegible] qui, désormais [illegible] régulièrement le jour anniversaire. [illegible] XVe s., l'importance de ce jour s'accentua. C'est que les [illegible] des [illegible], tour des délibérations et des [illegible]. Tous les bour-

geois étaient tenus de participer à l'assemblée sous peine de fortes amendes. Jusqu'avant dans le XVII[e] s., la cérémonie politique, qui avait lieu le matin, était suivie, l'après-midi, d'une revue et d'exercices militaires ; elle commençait déjà à 4 h. du matin jusqu'en 1752, et se célébrait à l'origine en plein air, sur la place du marché. — Depuis 1437, ce fut à l'hôtel de ville, récemment construit, et dès 1560, dans l'église, suivant un cérémonial solennel, avec exercices religieux et musique (*Albanigebätt*, *Huldigungspredigt*, *Albanimusik*). Le soir, l'*Albanischenke* réunissait à l'Hôtel de Ville avoyer, conseillers et bourgeois. C'était un repas commun offert par la ville en l'honneur du nouvel élu, et composé de vin, de pain et de fromage ; on y ajoutait pour les conseillers du beurre et du « ziger ». Depuis 1715, si, pour une raison quelconque, cette fête, appelée aussi *Schultheissen* — ou *Vergebenschenke*, n'avait pas lieu, les bourgeois recevaient en dédommagement 2 mesures de vin et 2 livres de pain ; on appelait cela l'*Albanispende*. Dès 1728, liberté ayant été laissée aux bourgeois de participer à ce repas ou de l'emporter chez eux, et d'autre part, des luttes politiques commençant à les diviser, ce repas fut de moins en moins fréquenté. Il fut finalement supprimé en 1758, car seuls les bourgeois de condition inférieure y participaient encore. Il fut remplacé par un cadeau, perdant ainsi son caractère de fête commune de toute la bourgeoisie. Cette fête ne fut plus célébrée dès lors que dans les sociétés et les familles. Mais elle resta très populaire et survécut même au bouleversement de 1798 qui ravit pourtant à la ville et son autonomie et son avoyer. Cette même année, l'*Albanispende* fut distribuée non seulement après l'élection des autorités provisoires, mais aussi à l'occasion de la prestation du serment civique ; on y ajouta même un don en argent. Les années suivantes, il y eut une interruption causée par les misères et les troubles. En 1803, elle fut de nouveau distribuée régulièrement à l'occasion du renouvellement des autorités communales. Dans des circonstances importantes, ainsi en 1816, lorsque Winterthour eut de nouveau ses propres autorités, et en 1831, quand la nouvelle constitution cantonale lui permit de se donner aussi une nouvelle organisation communale et que toutes les autorités furent renouvelées, on distribua, en plus du don habituel de vin et de pain, un à deux thalers. Depuis 1816 les veuves, les divorcées, ainsi que les demoiselles d'un certain âge ayant leur propre ménage eurent droit à cette distribution, ce qui en modifia le caractère. Bien que le conseil s'efforçât de maintenir la règle d'après laquelle seuls les bourgeois ayant assisté à l'assemblée d'été recevaient l'*Albanispende*, il fut bientôt obligé d'admettre des exceptions. Enfin, en 1864, cette dernière perdit sa signification politique lorsque la distribution fut reportée de la Saint-Alban à la fin de l'année, et ne fut plus qu'une étrenne de la ville aux bourgeois. Une décadence [illegible], elle se maintint sous sa forme dégénérée ; puis les difficultés financières nées de la politique ferroviaire de la ville lui donnèrent le coup de grâce. Depuis 1875, l'*Albanitag* n'est plus qu'un souvenir historique. [illegible]

ALBARET. Famille originaire du Languedoc. — 1. PIERRE, fils de Simon, avocat, émigra au moment de la révocation de l'Édit de Nantes, retourna en France plus tard, mais vint se fixer définitivement à Genève. — 2. JEAN-JACQUES, l'un de ses fils, * à Genève en 1727, reçu bourgeois le 25 juin 1771, fut l'ancêtre commun de deux branches actuellement existantes, l'une à Neuchâtel, l'autre à Genève. Il eut pour fils JEAN-JACQUES et JEAN. Ce dernier, 1756-1822, gendre de Jean-François-Jacob Richard, notaire, fut membre de l'Assemblée Nationale. — 3. JEAN-FRANÇOIS-JACOB, fils de Jean [illegible] Richard (1796-1843), alla s'établir à Montpellier, où il fut réintégré dans la nationalité française. De sa nombreuse descendance, ERNEST, fixé depuis 1891 à Neuchâtel, a été agrégé avec sa famille à cette commune, et naturalisé Neuchâtelois le 19 nov. 1913. — 4. LAURENT, second fils de Jean (1798-1821), mort à Londres, est l'ancêtre de la branche de Genève et l'aïeul de M. Charles Albaret (voir ce nom). La branche catholique restée à Toulouse donne un capitoul en 1771. — Voir AE Genève, [illegible] sur la famille Albaret. — Covelle : *LB*, p. 450. — D. Muston : *Hist. d'un village*. Montbéliard, II, p. 17 et 268. — Bibl. nationale à Paris, Cabinet des titres, registre, pièces originales, lettre A, n° 630. Vol. I, p. 23. [C. R.]

ALBEGG ou **ALPEGG** (C. Schwyz, D. Einsiedeln. V. *DGS*). Est déjà mentionné dans un document d'Henri II du 2 septembre 1018 (Albeccar comme Marche comprenant toute la chaîne de montagnes des Mythen à Bennau, soit la frontière ouest de la vallée de l'Alp. Plus tard, et aujourd'hui encore, Albegg désigne les terres sises au pied du Katzenstrick. — egg = crête avancée, arête ; *alb*, probablement montagne, alpe, ou mhd *albe* = alpe, en allemand suisse encore aujourd'hui écrit quelquefois avec -*b* au lieu de -*p*, voir ALLIS. (Voir *SI* I, 156-157, 190-194.) En 1403, on mentionne un couvent de femmes Hagenrüti dans l'Albegg en même temps que ceux de Hinter et Vorder Au. Vers 1530 il ne restait de ces maisons que celles de Vorder Au et de l'Albegg. Et cette dernière ne dura plus longtemps ; à la suite d'un accord avec le chapitre, elle fut réunie au couvent de femmes de Vorder Au. Voir P.-Odilo Ringholz : *Gesch. des Frauenklosters Au bei Einsiedeln*. [R. r.]

ALBEGGER. Famille éteinte d'Einsiedeln (Schwyz), qui tire son nom d'Albegg. — 1. HEINI, paraît dans les rentiers et les livres de comptes de l'Abbaye d'Einsiedeln au milieu du XIV[e] s. — 2. RUDY Albeker est propriétaire de l'auberge *zum Weissen Wind* à Einsiedeln en 1480. — 3. HEINI, de Gross près Einsiedeln, est cité en 1511 comme « protecteur » à la grande fête des Saints Anges parce que chargé du maintien de l'ordre. En 1519, il est curateur de Vérène Bucler. [R. r.]

ALBENAS, d'. Famille noble française, de Nîmes, réfugiée au pays de Vaud, pour cause de religion, au début du XVIII[e] s. Acquit vers 1740 la seigneurie de Sullens qu'elle posséda jusqu'à la Révolution. — *Armoiries* : de gueules chargé d'une aile d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or en chef et d'une en pointe. [M. R.]

ALBENSCHIT (prononciation populaire *Halbenschit*). A. Groupe de maisons sur l'ancien chemin muletier du Gothard, entre le château d'Attinghausen et l'ancienne tour sur le Schatzbodenli. — B. Nom d'une famille éteinte à Attinghausen, qui tire son nom du hameau, et dont nous pouvons citer : — 1. ULRICH, à Attinghausen dont la propriété fut donnée le 8 mai 1287, par le chevalier Rodolphe de Schauensee aux religieuses de Frauenthal. — 2. BERNARD, d'Albenschit, apparaît de 1365 à 1377, parmi les chefs politiques d'Uri. Les obituaires nomment encore WERNHER et WALTER à Albenschit, qui tombèrent en 1386 à la bataille de Sempach. Celui d'Attinghausen mentionne entre autres ALBERT et WERNHER. L'obituaire de Schattdorf cite RUDOLF à Albenschit, Mathilde, sa femme ; celui de Seedorf, ERNST-Vérène [illegible], qui, vers 1450, possède une propriété à Seedorf, et se trouve le dernier représentant connu de la famille. Ses armoiries sont reproduites dans Pusikan : *Die Helden von Sempach*, sans indication de source. [illegible]

ALBERGATI, *Nicolas*, * à Bologne en 1375, d'une famille noble et illustre dans la magistrature. Il étudia le droit dans l'Université de sa patrie et se fit chartreux à vingt ans. En 1417 il est évêque de Bologne et en 1426 Cardinal prêtre de Ste-Croix de Jérusalem. Albergati fut à plusieurs reprises légat du pape. C'est au retour de sa première ambassade en France, en 1431, qu'il passa au Concile de Bâle ; rentré à Rome en 1432, il fut renvoyé l'année suivante à Bâle avec le titre de légat-président. Ses fonctions de président étaient plutôt honorifiques et ne lui donnaient aucune autorité dans les discussions. Le pape ayant quitté Rome pour Florence à cause des troubles qui y régnaient, les Pères du Concile les envoyèrent le légat afin de l'aider à pacifier l'Italie, mais Eugène IV rappela Albergati à Bâle où, le 24 janvier 1435, il présida la XX[e] session du Concile. Légat peu après à Florence, il fut nommé légat en France et mourut à Sienne le 9 mai 1443. — Voir *Dict. d'hist. et de géogr. ecclésiastiques*. [L. M.]

ALBERGEMENT. Voir [illegible].

ALBERIUS. Voir [illegible].

ALBERSWIL (C. Lucerne, D. Willisau. V. *DGS*). [illegible] le Wiggern, près Willisau [illegible] [illegible] 1331. [illegible] 1439 [illegible] du [illegible] Albert. Le couvent d'Einsiedeln y [illegible]

sédait des propriétés dès le début du XIIe siècle, dont il tirait six schillings de redevance. Le domaine d'Einsiedeln comprenait au XIVe s. quatre *Schupposen* (de 2 poses chacune) de champs et de forêts. L'abbé Conrad III en vendit la dîme en 1502 à l'avoyer Petermann Feer. De même encore, le couvent d'Engelberg s'y trouvait propriétaire déjà en 1236. Les droits de bailli, de haute et de basse justice, appartenaient à la seigneurie de Kastelen, à laquelle, jusqu'au 20 juin 1671, les gens d'Alberswil et d'Ettiswil devaient certains jours de corvée, ce qui occasionnait de nombreux différends. Le rachat des obligations féodales coûta mille florins. Le sceau de la commune, du XVIIIe s., porte l'effigie de Saint-Blaise, patron de la chapelle Burgrain. — Voir *Gfr.* — Ringholz : *Gesch. v. Einsiedeln.* — *Habsburg. Urbar.* [P. X. W.]

Sceau de la com. d'Alberswil.

ALBERT, nom porté par plusieurs évêques, abbés et d'autres ecclésiastiques suisses.

A. Évêque. ***Albert***, évêque de Constance 1407-10, fils d'Albert Blarer et de Anna Muntprat. Chanoine de Constance en 1388, prévôt en 1391. Après que son élection eut été recommandée au pape en 1398, le chapitre l'éleva à l'évêché le 29 décembre 1406; il y renonça en 1410 et mourut le 7 avril 1441. Sur son activité voir K. Rieder : *Regesta Episcoporum Constantiensium* III n. 8001-8205. Son sceau a été reproduit dans Weech : *Siegel von Urkunden aus dem... General-Landesarchiv zu Karlsruhe*, 32.8 et 32.9. — Voir Kindler et Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch* I, p. 97. — Ruppert : *Konstanzer Chroniken*, p. 443. — *Zeitschr. für die Gesch. des Oberrheins*, 27, p. 326-343. — *Badenia*, I, p. 40. [F. H.]

B. Abbés. 1. de Wettingen. ***Albert I*** (Huter) de Mengen, 1358-1379, abbé de Wettingen. C'était un homme d'une activité extraordinaire qui s'efforça sans relâche de relever la situation financière du couvent des Cisterciens de Wettingen, ébranlé par des frais de procès considérables. Il acheta en 1359, du chevalier Jean de Séon, la ferme et le patronage de la paroisse de Höngg. Le droit de patronage et les revenus qui y étaient attachés restèrent au couvent, par contre, l'avouerie passa en 1384 à Zurich. Il acheta aussi à Henri, évêque de Constance, les redevances en vins (quart) de Dietikon, ainsi que deux moulins, et obtint en 1368 du chevalier de Schönenwerth l'Egelsee situé dans le voisinage, avec les bois et les prés. Pour se procurer l'argent nécessaire à cette acquisition, il vendit les terres situées dans le canton d'Uri où, depuis 1315, la situation des propriétaires fonciers ecclésiastiques était devenue fort précaire; en effet, ces biens qui rapportaient encore en 1310 quatre cents livres, n'en donnaient plus que cinq en 1359 par suite de difficultés avec les serfs. Aussi, suivant le conseil de la reine de Hongrie, l'abbé et le couvent vendirent-ils à la landsgemeinde d'Uri en 1359, tous les biens du monastère pour la somme de 8448 florins et renoncèrent-ils à tous leurs droits sur leurs serfs des cantons primitifs. Avec le produit, Albert paya des dettes du couvent et acquit les propriétés mentionnées ci-dessus. Durant son règne, le monastère subit encore de graves pertes, près de dix mille florins, du fait de l'invasion pillarde des Coucy (Gugler). Les années qui suivirent furent toutes remplies de guerres et l'abbé abdiqua en 1379, mais mourut en 1407 seulement. — Voir *LL* t. 19. — Wirz : *Helvet. Kirchengesch.*, Zurich 1893, 2e partie, p. 278 et 279. — P. Dominicus Willi : *Das Cistercienser-Stift Wettingen-Mehrerau*, Würzburg 1881, p. 15. — Hans Lehmann : *Führer durch Wettingen*, Aarau 1894, p. 12. — Albert II (Haas) de Rapperswil, abbé de Wettingen, 1462-1486, travailla activement à la réparation des bâtiments et acheta en 1473 le Katzensee avec les pâturages qui en dépendaient. Il ne fut cependant pas bon administrateur, et, comme les plaintes contre sa mauvaise gestion se multipliaient, les huit cantons confédérés y envoyèrent l'abbé de Salem pour y remédier. Il mourut en 1486. — Voir *LL* t. 19. — P. Dominikus Willi : *Das Cistercienser Stift Wettingen-Mehrerau*, Würzburg 1881, p. 20. — H. Lehmann : *Führer durch Wettingen*, Aarau 1894, p. 13. [O. Z.]

2. Abbé de Muri. ***Albert*** ou Adalbert I, abbé de Muri, 1284-1298, scella en 1285 une lettre d'investiture en faveur du frère R. Knoebli, commandeur de l'ordre teutonique à Hitzkirch et conclut la même année un arrangement entre le couvent de Frauental et l'ancien curé Jean, de Sarmenstorf. C'est sous son règne que fut prononcée la sentence arbitrale des chevaliers Louis von Liebegg et Conrad von Heidegg dans le différend entre le couvent et le chevalier Rodolphe von Barro, de Bremgarten, causé par une question de propriété et de droits à Aristau; le jugement attribua au couvent les dîmes et les bois à Schoren, un bois de chênes, ainsi que divers droits. En 1297, Albert céda par acte au couvent de Gnadental un fief héréditaire dans le Reusstal. — Voir : *Gfr.* 20, p. 309. — Kiem : *Gesch. des Klosters Muri* I, p. 118. [G. Wiederkehr.]

C. Ecclésiastiques. Albert, chanoine de Lausanne et écolâtre de la cathédrale vers l'an 1000. — Reymond : *Dignitaires*, p. 253. [M. R.]

Albert, de Strasbourg (Argentinensis). Chroniqueur, auquel on a attribué pendant un certain temps la chronique de Matthias von Neuenburg. Cuspinien a, en effet, publié en 1553 chez Oporinus à Bâle, à la suite de son ouvrage *De consulibus Romanorum*, un *Chronicon Magistri Alberti Argentinensis incipiendo a Rudolpho primo Habsburgense usque ad sua tempora* (1273-1349). Il est reconnu aujourd'hui que cette chronique est l'œuvre de Matthias von Neuenburg, un secrétaire de l'évêque Berthold de Strasbourg. Tout au plus admet-on que Matthias a utilisé des renseignements oraux de son contemporain Albert de Strasbourg, ou même encore une chronique de ce dernier aujourd'hui perdue. Cuspinien attribue encore à Albert un livre de facéties du roi Rodolphe Ier de Habsbourg, le *Liber facetiarum*, actuellement perdu. Si l'on connaît peu les œuvres d'Albert de Strasbourg, on n'est pas davantage renseigné sur sa vie. Plusieurs suppositions ont été émises à son sujet, dont la plus plausible est que notre chroniqueur doit être identifié avec Albert II, évêque de Freising et comte de Hohenberg, * vers 1303 † 25 avril 1359 à Stein s. Rhin. Le surnom de « Strasbourg » lui venait de ce qu'il avait été chanoine dans cette ville. Il fut candidat à l'évêché de Constance en 1334-35, puis de nouveau dix ans plus tard; enfin, en 1349, il était nommé par le pape à l'évêché de Freising. En cette qualité, il accorda à Albert II d'Autriche des secours contre les Suisses en 1354. — Wenck : *Albrecht von Hohenberg u. Matthias von Neuenburg*, dans *Neues Archiv*, 1884, p. 29-98. — L. Wieland : *Beiträge zur Kenntnis der literarischen Tätigkeit des Matthias von Neuenburg*, dans *Abhandlungen der Kgl. Ges. der Wissenschaften zu Göttingen*, *phil.-hist. Klasse*, 1891 et 1892. — *Diction. d'hist. et de géographie ecclésiastiques.* [L. M.]

Albert de Winterthur, chanoine à Münster (Lucerne), fonde un obit, et † 1335. — Voir M. Riedweg : *Gesch. des Stiftes Münster*, p. 473. [P. X. W.]

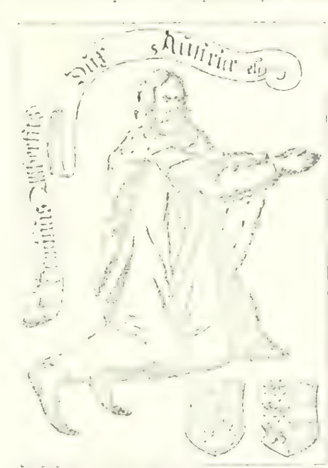
ALBERT I, duc d'Autriche et roi des Romains, fils aîné de Rodolphe de Habsbourg et de Gertrude Anna de Hohenberg, * vers 1248. Il est cité pour la première fois en 1270; en 1276 il était marié avec Elisabeth, fille de Meinhard de Tirol (1263-1313) qui reçut, en 1282, le duché de Carinthie. En 1281, Albert reçut de son père l'administration des terres enlevées à Ottokar de Bohême; l'année suivante il fut investi, conjointement avec son frère, puis à partir de 1283 seul, de l'Autriche, de la Styrie, de la Carniole et de la marche des Vendes. A la mort de son père, 15 juillet 1291, Albert eut à faire face à l'opposition qui s'élevait de toute part contre les Habsbourg. Après s'être rendu maître de la situation à l'est et avoir perdu tout espoir de monter sur le trône, il se tourna contre ses adversaires coalisés de la haute Allemagne pour les écraser. Les plus importants étaient l'évêque de Constance, son parent de la branche de Habsbourg-Laufenbourg; le comte de Savoie et son frère le seigneur de Vaud, la petite maison de Kybourg, les villes [illegible] de Zurich et de Berne, [illegible] l'abbé de Saint-Gall, de la maison de Montfort, [illegible] Elisabeth de Homberg et Rapperswil, entre les fondateurs de la Confédération suisse, Uri, Schwyz et Unterwald. Uri et Schwyz s'étaient alliés le 16 octobre 1291 à Zurich [illegible]. On combattit avec des succès partagés jusqu'à l'arrivée d'Albert. Le 31 mai il se

fit prêter serment à Lucerne, assiégea Zurich quelques jours, continua à poursuivre ses ennemis qui furent promptement contraints de se séparer. Après la prise de Wil, la paix fut conclue en août avec ses principaux adversaires de l'Est : l'évêque de Constance, l'abbé de Saint-Gall et Zurich. Les années suivantes virent surgir l'hostilité entre Albert et Adolphe de Nassau, qui avait été désigné le 5 mai 1292 par les princes électeurs pour succéder à Rodolphe de Habsbourg.

Albert d'Autriche chercha à augmenter sa puissance par des alliances et les mariages de ses filles, jusqu'au moment où l'opposition grandissant contre le roi, les princes se tournèrent vers lui. Après la mort d'Adolphe de Nassau, tombé le 2 juillet 1298 à la bataille de Gollheim, Albert fut élu roi. Schwyz et Uri avaient mis à profit la rupture entre le roi et le duc d'Autriche pour se faire délivrer des lettres de franchise par le premier le 30 novembre 1297. Ces lettres ne furent pas confirmées par le nouveau roi. Au printemps de 1308, Albert se rendit de nouveau dans la haute Allemagne et y faisait de grands préparatifs contre la Bohême et autres adversaires de sa politique, lorsqu'il fut assassiné par le fils de son frère Rodolphe, Jean, et quelques complices : Rodolphe de Wart, Rodolphe de Balm, Walter de Eschenbach et Conrad de Tegerfeld. Le crime eut lieu le 1er mai 1308, entre Windisch et Brugg, à l'endroit où la veuve d'Albert fit élever le couvent de Königsfelden. — Voir Kopp : *Gesch. der eidgen. Bünde* III. — Dierauer : *Hist. de la Confédération suisse* I. — Ivo Luntz : *Urkunden u. Kanzleiwesen der Söhne Rudolfs von Habsburg*, dans *Mitteilgn. des Instituts für österr. Geschichtsforschung*, 1916, p. 411-478. — J. Bernoulli : *Propst Johann von Zurich, König Albrechts I. Kanzler*, dans *JSG* 1917. — Notes du D. C. Frun. [J. M.]

Albert Ier, roi des Romains, d'après les *Mee[illegible]* 1770.

ALBERT II, duc d'Autriche de 1339 à 1358, dit le paralytique ou le sage, * 12 déc. 1298 † 20 juillet 1358, était le 4e fils du roi Albert Ier † 1308, et d'Elisabeth, fille du comte Meinhard de Görz-Tirol. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, mais en 1322, il se chargea de l'administration de l'Autriche et de la Styrie pour le compte de son frère Frédéric, prisonnier à Mühldorf, puis, de 1326-1328, après la mort de Léopold, de l'Autriche occidentale. Il épousa, en 1324, Jeanne de Ferrette, dont on connaît 7 enfants, parmi lesquels trois fils : Rodolphe IV † 1365, Albert III † 1395 et Léopold III † 1386 lui succédèrent sur le trône ducal. Il régna d'abord en commun avec son frère cadet Otto jusqu'en 1339, puis seul jusqu'à sa mort en 1358 sur toutes les terres des Habsbourg. C'est sous son règne que se constitua la Confédération des huit cantons, dans une époque où les intérêts des confédérés étaient en opposition violente avec ceux de l'Autriche. Par son entrée dans la Confédération, Zurich, ville alliée de l'Autriche, provoqua l'[illegible] du duc. Une guerre s'ensuivit dans laquelle il s'agissait pour Albert non seulement de châtier Zurich, mais encore d'affermir et de [illegible] sa situation compromise dans la Suisse centrale. Zurich subit trois sièges de courte durée en septembre 1351, juillet 1352 et septembre 1354. Des pourparlers de paix furent entamés entre chacun des sièges et aboutirent à la paix dite de Ratisbonne [illegible] dans cette ville les 23-25 juillet 1355. Cette paix [illegible] sait dans ses grandes lignes le *statu quo ante* [illegible] — Voir Lichnowsky : *Gesch. des Hauses Habsburg* III. Vienne, 1838. — [illegible] *Lebensgeschichte* [illegible] [illegible] *Urkunden*, [illegible] — A. Huber : *Gesch. Oesterreichs*, II, [illegible] — A. Huber : *Die Zeit der ersten Habsburger* [illegible] *dolf IV*, Vienne, 1866. — Dierauer : *Hist. de la Conf. suisse* I. — Dändliker : *Gesch. der Stadt u. des Kantons Zurich* I. — G. v. Wyss : *Der Regensburger Friede* dans



Albert II, duc d'Autriche, dit le Paralytique, d'après les *Mee[illegible]* 1770.

ASGA 1866-1867. — Th. Ritter : *Die Politik Zurichs in der 2. Hälfte des XIV. Jahrh.* Zurich, 1886. — Favre : *La Confédération des huit cantons*. Leipzig, 1879. — Dierauer : *Chronik der Stadt Zurich* (*QSG* XVIII), Bâle, 1900. — H. de Diessenhofen : *Fontes rerum Germ.* IV. — Matthias v. Neuenburg : *Continuatio*, éd. Studer. — *AS* II, 2e éd., p. 29-41 et 263-297. [Th. Greyerz.]

ALBERT III, duc d'Autriche, * fin 1349 ou début de 1350 † 29 août 1395, dit « la tresse », fils d'Albert II le paralytique et de Jeanne de Ferrette. A la mort de son frère aîné et tuteur, Rodolphe IV 1365, il eut avec son cadet, Léopold III, le gouvernement des terres indivises des Habsbourg. Parmi les adversaires de ces jeunes princes se trouvèrent, à côté de seigneurs allemands et [illegible], les Confédérés qui, déjà peu avant la mort de Rodolphe, avaient mis à profit les embarras de l'Autriche pour [illegible] Zoug. Par la paix de Thorberg [illegible], Zoug resta aux Confédérés. A la suite de [illegible] les deux frères, Albert et Léopold, procédèrent à un partage de leurs terres, en 1373 d'abord, puis, à titre définitif en 1379. Albert avait l'Autriche proprement dite, tandis que Léopold obtenait les autres possessions [illegible] que l'Autriche antérieure. Ce partage eut pour conséquence de laisser Albert complètement étranger aux guerres que son frère avait à soutenir contre les Suisses. Mais Léopold étant tombé à Sempach, Albert réunit les terres de son frère [illegible] [illegible] du 11 août 1386, avec Guillaume [illegible] [illegible]. Dans ces conditions il [illegible] la guerre, et pendant l'année 1388 [illegible] avec Guillaume, à la reprise des hostilités, [illegible] par une paix [illegible] de Näfels. Malgré son [illegible] Albert, dominé par les intérêts de sa maison, chercha à recouvrer par la force les possessions [illegible] les Confédérés [illegible] que [illegible] Léopold IV, pour [illegible] l'Autriche [illegible] des Confédérés, les ducs [illegible] paix de 20 ans, 16 juillet 1394. — *AS* I, [illegible] — Dierauer : *Histoire de la Confédération suisse* I. [illegible]

ALBERT VI, duc d'Autriche, * 1418 à Vienne, deuxième fils d'Ernest dit de fer, le fondateur des Habsbourg-Styrie, et de sa seconde femme Cimburgis ou Cimbarka, fille du duc Ziemovits de Mazovie. Son frère aîné était Frédéric V, plus tard roi sous le nom de Frédéric III. Ambitieux et violent, Albert ne se contentait pas de la condition inférieure que lui faisait le traité du 13 mai 1436 et obligea son frère à lui faire des concessions continuelles. Ainsi, il obtint le 5 août 1439, au nom de son cousin Sigismond, fils de Frédéric « à la poche vide », la régence de l'Autriche antérieure, en 1443, l'administration de ces mêmes terres, et en 1446, des pouvoirs identiques à ceux qu'exerçait le duc Sigismond au Tirol. C'est pendant son règne qu'eut lieu la guerre de Zurich, à laquelle il prit une part importante, politiquement et militairement. Avec son frère, il poussa à une rupture de plusieurs princes allemands avec les Confédérés, octobre 1444 refusa de reconnaître un armistice conclu à Constance, et avec les Zuricois, délivra Rapperswil, fin novembre. Après l'entrée de Bâle dans le conflit, juillet 1445, il se rendit devant cette ville; du 6 au 13 septembre, il campa sur la rive droite du Rhin, en face de Rheinfelden, sans pouvoir empêcher Stein près Rheinfelden de tomber aux mains des Bâlois et des Confédérés. Le 11 mars 1446, les princes alliés du sud de l'Allemagne réunis à Tubingue sous la direction d'Albert, décidaient d'équiper une grande armée. Celle-ci n'entra plus en campagne, parce que des tendances pacifiques gagnaient les deux adversaires. La paix avec Bâle, 14 mai 1449, livra à l'Autriche Rheinfelden, jusqu'alors ville impériale; par contre, Fribourg passa à la Savoie, 10 juin 1452, et Albert VI et Frédéric III ne purent reconquérir Schaffhouse, ville impériale depuis 1415. Cette dernière s'allia aux Confédérés le 1er juin 1454. Albert, qui avait obtenu en 1453 le titre d'archiduc, mourut à Vienne le 2 décembre 1463. Il avait épousé Mechthild, fille de Louis IV, comte palatin du Rhin, et veuve du comte Louis de Wurtemberg. — Voir Huber: *Gesch. Österreichs* III. — Dierauer: *Hist. de la Confédération Suisse* II. — *ADB* I 285-290. — *GHS* I 16. — *ASG* VIII 153. — A. Bachmann: *Urkundliche Nachträge zur österreichischen Gesch. im Zeitalter Friedrichs III*, dans *Fontes rerum Austriacarum, Diplomata et Acta*, t. 46. — Notes du Dr C. Brun. [L. M.]

ALBERT, nom de famille du canton d'Uri. En 1532, JEAN, de Mairengo (C. Tessin), ayant pris part à la bataille de Cappel, fut naturalisé avec ses fils, PIERRE et OSWALD; il se fixa à Bürglen, d'où la famille se répandit dans la suite dans d'autres communes et cantons, sans compter cependant des représentants remarquables. [J. M.]

ALBERT ou **ALBUS**, H., frère de l'ordre des prémontrés, archevêque de Novarsan en Arménie 1345, vicaire général de Jean Senn, évêque de Bâle, † 1349. En sa qualité de vicaire général il consacra, le 29 janvier 1346, l'église de Gnadenthal au Petit Bâle, et le 16 octobre de la même année, celle de Soulz. — Voir *Basler Chroniken* VII, 234. — Vautrey: *Hist. des évêques de Bâle*, I, p. 346. — Trouillat III. [L. M.]

ALBERT, PHILIPPE, † 12 mai 1631 à 65 ans, fils de Guillaume, originaire d'Annecy, imprimeur. La Bibliothèque publique et universitaire de Genève possède, imprimées par lui, une œuvre de Philippe Paschalis 1619, et deux de Jo. Aloysius Riccius 1619-1620. Dans certains actes publics, Philippe Albert est désigné à tort sous les noms d'Abel, Abert. — Voir: Genève AE. [C. R.]

ALBERT DE NOVENZANO. Voir NOVENZANO.

ALBERT (DE NUREMBERG). Sculpteur, selon les documents depuis 1492 à Berne; en 1494 le conseil le recommande à la ville de Berthoud pour des travaux qui ne sont pas spécifiés. Il exécute les armoiries des bailliages bernois pour un poêle de la salle du conseil, il moule des images et des lettres pour la grande cloche de la collégiale. Le 4 novembre 1524, chargé de sculpter les fonts baptismaux pour la collégiale, il reçoit le 24 novembre dix couronnes sur son travail. En 1529, il conclut un marché avec Soleure pour un palançon. — Voir *SKL* I, p. 21. Suppl. p. 3. [L. F.]

ALBERTI. Famille tessinoise, dont on peut citer: 1. ANTOINE, fils de Dominique, stucateur, de Morcote. On le trouve à Rome en 1674 où il est incarcéré pour avoir déchargé une arquebuse en pleine rue. — *BStor.* 1885. — *SKL*. — 2. *Joseph-Antoine*, * à Bologne 1715, † à Pérouse (ou à Ferrare) 1768, architecte et ingénieur, fils d'un maître-constructeur, de Vira Mezzovico, émigré à Bologne. Très jeune, il se distingua dans les études de mathématiques, d'architecture et d'hydraulique et reçut la bourgeoisie de la ville de Bologne où il passa presque toute sa vie. De ses travaux on sait seulement que, parmi les meilleurs architectes de Rome, Florence et Ferrare, lui seul sut exécuter un travail important d'hydrostatique à Pérouse (l'aqueduc), pour lequel il reçut du Pape un don de 200 ducats. De ses nombreux écrits il faut citer: *Istruzioni pratiche per l'Ingegnere Civile, o sia Perito Agrimensore e perito d'ingegnere*, Venise, 1747, réimprimé avec des améliorations en 1768; *Trattato della misura delle fabbriche*, Venise, 1757; *Nuova diopra goniometra da usarsi sopra le tavolette pretoriane per misurare qualsiasi distanza*, Venise 1768. — Voir Bianchi: *Artisti Ticinesi*. — Weiss: *Die tessin. Landvogteien*. — *ALBK*. — Vegezzi: *Esposizione Storica*. — *SKL*. — 3. JEAN-DOMINIQUE, * 29 sept. 1749, † 10 août 1817. Dr en théologie, doyen du décanat de Sessa et pendant cinquante ans prévôt de Sessa. Il fut député au premier Grand Conseil tessinois, de 1803 à 1808, représentant du cercle de Sessa. Homme remarquable pour son savoir et pour ses recherches historiques. — Dotta: *I Ticinesi*. [Dr TREZZINI.]

ALBERTI, JOACHIM, de Bormio, 1595-1673, revêtit dans sa ville natale la charge de podestà, et, durant les luttes dans la Valteline, il fut à la tête des troupes de Bormio. Adhérent influent du parti espagnol, il fut saisi par le duc de Rohan et banni du pays. Il écrivit *Antichità di Bormio*, qui parut en 1890 dans le premier volume de la *Raccolta storica* de la Société d'histoire de Côme; l'*Antichità* est une source précieuse pour l'histoire des Grisons au XVIIe siècle. — Voir E. Haffter: *Eine neue Quelle für die Gesch. der Bündnerwirren im XVII. Jahrh.* (dans *ASG* 1891). — G. v. Wyss: *Gesch. der Historiogr. in der Schweiz*, Zurich, 1895, p. 272. [F. P.]

ALBERTI, d', vieille famille du val Blenio. Dans un document de 1305 conservé aux archives bourgeoisiales d'Aquila on parle d'un JULES d'Alberti, témoin dans un litige relatif à l'obligation de tenir en bon état le *pons regalis* d'Aquila. Ce d'Alberti est dit de Verone, de Ponte Aquilesco (Com. d'Aquila). Les d'Alberti seraient-ils originaire d'Italie? — *BStor.* 1881. — 1. *Vincent*, * à Milan, le 20 février 1763, † à Olivone, sa commune d'origine, le 6 avril 1849, prêtre et homme d'Etat tessinois, appelé parfois le petit Talleyrand. Il eut comme professeur à Milan le célèbre poète Giuseppe Parini. Sous-préfet de Blenio sous la République Helvétique, il fut le vrai et le seul gouverneur de sa vallée; il démissionna de cette charge en 1801. Il était chapelain d'Olivone lorsque le 15 juillet 1801 il fut élu membre des Diètes cantonales. A la mi-août 1802 il est nommé membre de la commission chargée de l'élaboration de la constitution cantonale. Sous l'Acte de Médiation, quand le Tessin devint un canton, il fut le premier président du Petit Conseil, dont il resta membre de 1803 à 1814. En 1814 d'Alberti est envoyé avec Rusca et Caglioni aux plénipotentiaires des puissances alliées pour soumettre à leur approbation le projet de constitution cantonale du 4 mars de la même année. Il fut membre du Tribunal du contentieux, participa à la *consulta* de Soleure et en 1813 il fut chargé de négocier avec le ministre Prina. Il défendit les droits de souveraineté et d'indépendance du Tessin, même au risque d'encourir les fureurs de Napoléon, ainsi lors de l'occupation du Tessin par les troupes françaises du général Fontanelli (31 oct. 1810). De 1815 à 1817, il fut exclu du gouvernement; en 1817 il est nommé secrétaire d'Etat et de 1830 à 1837 fait partie du gouvernement cantonal. Dans les conseils il joua le premier rôle et il est, peut-on dire, le père de la Réforme constitutionnelle de 1830 dont il rédigea le texte, chargé de cette besogne par le gouvernement. C'est lui qui fut envoyé à la Diète fédérale avec deux autres personnes pour obtenir la garantie fédérale à la constitution de 1830. En 1833 lors de la question de la révision du pacte fédéral, d'Alberti fut un des plus acharnés adversaires de la réforme même tempérée, etc. Un homme aimé, administrateur et économiste de mérite, l'Alberti peut-être considéré comme l'un [illegible] Malheureusement il eut des moments de faiblesse, ainsi

le 30 juillet 1811, lors de la question de la cession du Tessin méridional au royaume d'Italie, il fut de ceux qui votèrent pour la cession. D'idées très unitaires d'abord, il les modifia quelque peu dans la suite. D'Alberti siégea au Grand Conseil de 1803 à 1815, de 1820 à 1830 et de 1842 à 1844; il le présida sept fois; il représenta quatre fois le Tessin à la Diète fédérale à Zurich 1813, 1814 et 1815; à Berne en 1830. Il contribua à la fondation de la Société d'utilité publique et en 1833, présida à Lugano la Société helvétique des sciences naturelles. Promoteur de l'instruction publique, d'Alberti et d'autres personnes d'Olivone donnèrent la somme de 34 500 lires pour la fondation à Olivone d'un couvent de huit moines chargés de l'enseignement de la philosophie. C'est l'origine du *Pio Istituto* d'Olivone, dont l'acte de fondation fut rédigé en 1820 et modifié en 1825. On lui doit, en outre, le *Compendio degli atti legislativi ed amministrativi* de 1803 à 1830. D'Alberti était lié d'une grande amitié avec La Harpe et Usteri. — Dotta: *I Ticinesi*. — Baroffio: *Storia del C. Ticino*. — *BStor*. 1890, 1888. — Tartini: *Storia politica*. — Lavizzari: *Escursioni nel cantone Ticino*, Lugano, 1865. — *Correspondance de F. C. De la Harpe avec d'Alberti* (*RHV* 1913-1915). — Vegezzi: *Esposizione Storica*. — Borrani: *Ticino Sacro*. — Gubler: *Gesch. des Kt. Tessin von 1830-41*. — Cantù: *Storia della Città e Diocesi di Como*. — Baroffio: *Dell' Invasione francese nella Svizzera*. — 2. Jean-Pierre, d'Olivone, colonel † 1820, de 1815 à 1820 représentant direct du cercle d'Olivone au Grand Conseil tessinois et du 2 mai 1817 à sa mort membre du Petit Conseil. Avec l'abbé Vincent d'Alberti et d'autres compatriotes il contribua à la fondation du *Pio Istituto* d'Olivone. — Dotta: *I Ticinesi*. — *BStor*. 1888. [E. C. L.]

ALBERTIN. Nom de famille qui se rencontre dans les Grisons, à Alvaneu et Grusch; la famille s'est éteinte, par contre, à Schmitten, Stürvis, Mons. [F. P.]

ALBERTIN, auparavant **ALBERTINI.** Famille venue à Zurich en 1556 avec les proscrits du Locarnais; elle acquit la bourgeoisie en 1640 et s'éteignit en 1790. *Armoiries*: Coupé d'or à une aigle de sable couronnée d'or et d'azur à un croissant d'or (*Wappenbuch* C. Meyer 1674). — 1. Francois (Francesco), s'enfuit avec sa femme et ses deux enfants en 1556 à Zurich, martyr de la foi évangélique. Il connut la pauvreté et dut gagner son pain en raccommodant des souliers. (Ferd. Meyer: *Die evangel. Gem. in Locarno*). — 2. Gaspard, petit-fils du n° 1, passementier, fut reçu en 1640 avec d'autres familles tessinoises, bourgeois de Zurich pour 15 florins, à titre conditionnel, c'est-à-dire sous réserve de ne pouvoir faire partie des autorités; il prêta serment le 28 mars (*Burgerbuch* II). — 3. Jean-Jacques, 1651-1699, cousin du n° 2, étudia à Genève et Paris, dut partir pour le Palatinat à la suite de désordres de conduite; consacré à Zurich en 1663, il retourna dans le Palatinat, où pendant deux ans il fut pasteur et précepteur 1666, pasteur à Wigoltingen 1678, à Ermatingen (camérier 1687, doyen 1693), et 1695 à Mettmenstetten où il mourut. Albertin acquit dans le Palatinat de grandes connaissances musicales, qui lui furent précieuses dans sa carrière pastorale: en particulier touchant les chants d'église et le jeu des instruments. Il faisait autorité dans les sociétés zuricoises de musique pour l'achat d'instruments, et fut l'ancêtre d'une famille de musiciens. — 4. Son fils aîné Jean-Gaspard (1665-1712), d'abord destiné à la chaire, étudia la théologie, il devint en 1688 V. D. M. et depuis 1690 vicaire à Horgen. Mais depuis l'âge de 19 ans il était un membre zélé de la société zuricoise de musique, dont il devint plus tard le directeur et l'âme. De retour à Zurich, il se fit nommer précepteur au Carolinum, c'était un acheminement à l'office de chantre au Grossmünster. En 1696, il remplaça Henri Nötzli dans ce poste. Il joua un rôle considérable comme auteur de libretti, en particulier pour les *Neujahrsblätter* de la Société de musique. Il écrivit le premier, en 1712, une histoire de la musique zuricoise sous forme d'introduction au nouveau registre des procès-verbaux de la *Musiksaal-Gesellschaft*. En 1698, il avait reconstitué le *Musikkollegium an der Chorherrenstube*, qu'il dirigea avec prudence jusqu'à sa mort. Cette société donna, à partir de 1765, de grands oratorios en concerts publics. — 5. Henri, tisserand, frère du n° 4 (1666-1730), se distinua jeune à la musique, fut membre de la Société de musique du Grenier, et en 1699 trompette de la ville. Pensionné en 1733. — 6. Jean-Didier, * 1669, frère du n° 4, membre de la tribu des tisserands et chantre à l'église de l'hôpital à Berlin, a renouvelé son droit de bourgeoisie à Zurich, le 26 mars 1725. — 7. Jean-Henri, fils du n° 4 (1713-1790), se fit un nom comme ingénieur et cartographe, mais fut avant tout musicien. Possesseur d'une épinette, il la donna en 1744 à la société de musique de Bischofszell qui avait perdu tous ses instruments dans un incendie. Auteur de la *Observation Carte von verschiedenen Distanzen am Zurich-See* de 1740, d'une carte des environs du lac de Mezzola [illegible] Chiavenna et d'un abornement en Valteline. En 1745 il s'occupa de la nouvelle édition de la carte cantonale de Schaffhouse (Peyer). — Voir K. Wirz: *Etat*. — *ZT* 1885, p. 12. — Max Fehr: *Spielleute im alten Zurich*, 1916. Le même: *Das Kantorat am Grossmünster in Zurich* (en préparation). — A. Wolf: *Gesch der Vermessungen in der Schweiz*, p. 75-78. — Généalogie au *Promptuarium* de Keller-Escher (Bibliothèque centrale de Zurich) 1er vol. et des Wyss de Berne dans la correspondance latine du XVIe s. [D. Max Fehr.]



ALBERTIN ou **ALBERTINI,** Vincent, de Loèche, fut immatriculé le 22 juin 1573 à l'Université de Fribourg en Brisgau. Il paraît ensuite comme notaire, en 1599 intendant de Loèche, 1616 capitaine des troupes du Valais en amont de la Morse. Il fut capitaine au service de France en 1593 et 1614. Le 30 mars 1614 avec le capitaine Platea, il conclut une capitulation à Soleure avec les plénipotentiaires français pour une levée de troupes dans le Valais. — *BWG* IV. — Rott: *Inventaire II*. [L. Mr.]

ALBERTIN, Jules, de Madrano, dans la Léventine, fut naturalisé dans le canton d'Uri le 20 déc. 1657 après avoir payé 550 florins. [E. W.]

ALBERTINI. Famille grisonne répandue à Ponte, Mesocco, Trons et autrefois à Zuoz, Prasanz et Coire où elle est éteinte. Les Albertini seraient venus de Bologne vers la fin du XIVe siècle. En 1559, Gaspard Albertin appose son sceau portant une marque de maison. En 1603, André et Jean, fils de Bernard de Campovasto, sollicitent des armoiries et plus tard l'anoblissement contre paiement d'une taxe et la promesse de services fidèles; ils essuyèrent un refus, leur demande n'étant pas suffisamment justifiée. En 1641, leurs descendants demandent encore une fois leur anoblissement et des armoiries nobles. Les deux demandes leur furent accordées par l'empereur Ferdinand III alors à Ratisbonne le 13 février 1641. Leurs armoiries sont dès lors: écartelé, aux 1 et 4 d'azur à un lion d'or tenant une arbalète du même chargée d'une flèche d'argent; aux 2 et 3, d'argent à une aigle de gueules. — *Registen von Adels- und Wappenbriefen angefertigt auf Grund der Registern u. Konzepte, im Adelsarchiv des K. K. Minister. d. Innern*, ainsi que *Haus-, Hof- und Staatsarchiv* in *Wien*, Mns. de la Bibliothèque cantonale des Grisons. — 1. Jean, vicaire à Sondrio de 1605 à 1610 (*LL Suppl.* VI, p. 250). — 2. Jacques, docteur en droit, † 1624, fut un des cinq Grisons qui échappèrent aux massacres de la Valteline à Tirano en 1620. Avant 1622 et 1623, il avait été délégué des Grisons auprès du duc de Feria à Milan; en 1623 il défendit [illegible] contre les prétentions de l'évêque de Côme après le traité de Lindau (F. Sprecher: *Gesch. der K[illegible]*, éd. Mohr I). — 3. Jacques-Ulrich, [illegible], docteur en droit, fils du capitaine Ulrich, publia en 1655 [illegible]. En 1666 il était un des 5 membres de la commission qui traduisit en romanche les ordonnances civiles, criminelles et [illegible] du tribunal de la Haute Engadine. En 1675, délégué des Grisons au gouvernement de Morbegno [illegible]. [illegible] 1657-1725, fils du n° 3, prit en 1686 du service en Espagne, il est en 1695 co-

lonel du régiment grison au service d'Espagne et se distingue tout particulièrement en 1702 à la bataille de Luzzora ; en 1704 il est gouverneur de la ville de Lodi ; en 1707, il prend les devants et rentre avec son régiment dans les Grisons avant le licenciement. Il est landammann de la Ligue des Dix-juridictions en 1709, membre du Conseil de guerre des Grisons en 1712, podestà de Tirano de 1719 à 1721 et Capitaine général de la Valteline de 1721 à 1723. La plupart de ses fils et petits-fils furent officiers au service étranger ou revêtirent des charges dans leur patrie ou dans le pays sujet (Voir : *Leichpredigt... bey... Bestattung Ihro Gnaden Herrn Brigadieren Jac. Uldric Albertin, zu Latzern, 1726*, dans *LL* Supp. VI. 626). — 5. JEAN-BAPTISTE, 1769-1831, évêque des Moraves, [redacted] lequel était parti avec sa femme Marguerite, née Planta-Wildenberg, et ses enfants, pour Neuwied, en 1773, et était entré dans la communauté des frères Moraves. En 1782, il entra au gymnase de Niesky et en 1785 au séminaire théologique de Barby. A ce moment-là, il se lia avec son condisciple Fr. Schleiermacher. Nous le trouvons en 1788 maître au gymnase et 1796 professeur de théologie au séminaire de Niesky. A côté de ses études de théologie, il s'occupait avec prédilection de botanique, écrivit sur cette science plusieurs ouvrages qui furent réimprimés plus d'une fois. En 1804, il embrassa le pastorat, s'y voua tout entier de 1804 à 1821 et obtint les plus grands succès. Il devint alors l'orateur le plus aimé et le plus écouté de la communauté. Il a publié : *Dreissig Predigten für Freunde u. Mitglieder der Brudergemeine*, 1805, 3e éd. 1829, et *Sammlung geistlicher Lieder*. Une autre collection de sermons parut après sa mort : *50 Reden an die Gemeine zu Herrnhut*, 1832. En 1814, il fut sacré évêque et en 1821 il devint membre de la conférence des anciens dont il fut le président et l'âme jusqu'à sa mort (voir *ADB* I 216. — *Zum Gedächtnis des selig entschlafenen Bruders J. B. v. A.* Gnadau 1832). — 6. **Christophe**, * en février 1776, à Ponte, † le 23 déc. 1858, à Coire, président de la Ligue de la Maison-Dieu et bourgmestre de Coire, était le fils du capitaine général Pierre et d'Ursina, née Planta Wildenberg. Avec ses frères, il reçut toute sa première instruction par un précepteur, et fréquenta ensuite les universités de Giessen et de Marbourg. Après l'entrée des Autrichiens dans les Grisons, en mai 1799, il fit partie du gouvernement provisoire à tendances autrichiennes, qui fut dissous deux mois après, par suite de l'arrivée des Français. Albertini s'enfuit avec sa mère à Furstenberg et y demeura jusqu'au printemps 1800. Il entra ensuite dans le régiment grison au service de l'Angleterre comme premier-lieutenant dans la compagnie du comte [illegible]. Le régiment opéra d'abord du printemps 1800 à la fin de l'année, à Zizers et environs, puis dans la Haute, enfin dans la Basse-Engadine et fut transféré en Carinthie et en Styrie où il fut licencié en 1801. Albertini retourna alors dans les Grisons ; en 1803, il fut député au Grand Conseil pour la Haute-Engadine ; il épousa, en 1805, Elisabeth von Gugelberg, de Maienfeld. La même année, il quitta, avec sa mère, l'Engadine, demeura quelques années à Sils dans le Domleschg et se fixa en 1808 à Coire. Par ses efforts, et ceux de quelques philanthropes, fut fondée cette année là la caisse d'épargne pour les classes pauvres des Grisons. De septembre 1808 à 1809, en qualité de président de la Ligue de la Maison-Dieu, il fut membre du gouvernement où il se montra énergique et résolu, spécialement dans la réforme complète des moyens de transports, qui toutefois n'aboutit pas. De 1807 à 1848, il fut, presque sans interruptions, membre et plusieurs fois président de la cour d'appel cantonale. En 1814 il s'éleva par la parole et la plume contre le rétablissement de l'ancien régime dans les Grisons que poursuivait le parti réactionnaire. C'est dans le même esprit qu'il parut comme député des Grisons à la diète de Zurich où il chercha à éclairer les monarques étrangers et leurs ministres sur la véritable situation et le sentiment public dans les Grisons. Il fut délégué en 1814 à Milan. En 1815 il représenta au congrès de Vienne les Grisons et défendit les intérêts de son canton dans la question de la Valteline. Selon ses instructions, il s'opposa énergiquement à la délégation fédérale qui poursuivait l'incorporation de cette vallée aux Grisons, estimant qu'elle aurait troublé la tranquillité et la paix du canton. Il écrivit sur l'activité de la députation grisonne à Vienne un intéressant rapport. En 1817 et les années suivantes, nous trouvons Albertini parmi les promoteurs les plus actifs de la construction des routes du Splugen et du Bernardin. En 1822, il fut délégué auprès de l'empereur François à Vérone. De 1809 à 1848 il est membre du conseil de l'hygiène publique, qu'il présida de 1818 jusqu'à sa mort, de même, dès 1808 membre du Conseil et depuis 1818 membre de la direction de l'école cantonale ; il exerça ces deux fonctions jusqu'en 1843. Cependant, son principal champ d'activité fut la commune de Coire. Il fut reçu bourgeois en 1812 et devint la même année prévôt de la corporation, conseiller et juge de la ville. Il fut bourgmestre en 1819, 1821, 1823, 1826, 1828, 1832, et exerça en cette qualité une activité bienfaisante. Dès 1830 il se retira peu à peu des affaires publiques, la tournure que prenaient les événements politiques ne correspondant plus à ses tendances conservatrices et il ne pouvait se réconcilier avec le nouvel ordre de choses. Le 26 août 1829, il fonda avec [illegible] et Abys une société dont le but était l'exploitation des mines de fer de [illegible] et de Bergün, et qui eut une fonderie à Bellaluna ; malgré des difficultés de toutes sortes, cette entreprise put se maintenir plusieurs décades, grâce à l'infatigable énergie de ces deux hommes ; elle fut mise en liquidation pour cause de faillite en 1858. — Voir *Erinnerung an Christoph v. Albertini*, Coire, 1859. — F. Pieth : *Graubünden u. der Verlust des Veltlins* dans *JHAG* 1912. — 7. [illegible], président de la Ligue de la Maison-Dieu, * le [illegible] 1793 à Zuoz, † le 25 juin 1848. Bourgeois de Ponte, il fit ses études de droit de 1813 à 1815 à [illegible]. En 1819, 1823 à 1825, il est [illegible] à la [illegible] ; [illegible] président [illegible], membre [illegible] président de la [illegible] cour d'appel ; 1828 membre de la [illegible] ; [illegible] il fut à la tête de [illegible] ; de 1825 à 1827 et [illegible] sans interruption jusqu'en 1848, représenta la Haute-Engadine au Grand Conseil. Comme



Jacques-Ulrich Albertini [illegible] d'après un portrait de Behrens (Propriété de la famille Albertini, à Ponte.)



Jean-Baptiste Albertini, 1769-1831, d'après un portrait de Behrens (Propriété de la famille Albertini, à Ponte.)



[illegible]

président de la Ligue de la Maison-Dieu. Il appartint au Petit Conseil en 1835 et 1840 ; siégea dans la *Standeskommission* en 1831, 1837 et 1847, et en 1835 représenta les Grisons à la diète fédérale. C'était un homme aux opinions modérées, conservatrices, un travailleur et un homme d'état dévoué à son canton. — Voir J. Robbi : *Die Standespräsidenten und Vizepräsidenten des Kant. Graubünden* (dans *Graubündner General-Anzeiger*, 1917). — 8. RODOLPHE, ingénieur, * à Zuoz en 1821, † à Samaden le 19 décembre 1896. Il fit ses études techniques à Genève, puis à Carlsruhe où il se trouva avec des amis grisons, le futur conseiller fédéral Bavier et l'inspecteur général des constructions Salis. En 1844 il entra au service du canton des Grisons. De 1847 à 1852 il s'occupa spécialement du projet et de la construction de la route du Prätigau et de la Bernina. De 1852 jusqu'à sa mort, il fut ingénieur des trois districts routiers grisons qui embrassaient à cette époque un territoire étendu et difficile : toute l'Engadine, Bregaglia, Oberhalbstein, Poschiavo et la vallée de Munster. C'est sous sa direction que fut entreprise la correction du talweg de l'Engadine à Celerina, qui, si souvent inondée, offrait un aspect désolé ; aujourd'hui l'Inn et le Flatzbach coulent entre des solides digues. — Voir : *Der freie Rätier*, 1896, n° 301. — *SBZ* 1897, p. 7. — 9. THOMAS, conseiller national, * le 14 juillet 1829 à Horn (Thurgovie), étudia de 1846 à 1847 le droit à Munich et en 1848 à Gottingue et Paris. Rentré à Ponte, son village d'origine, il fut de 1855 à 1857 juge de paix du district d'Unter-Fontana Merla, en même temps président de l'autorité tutélaire de l'Engadine, et de 1857 à 1859, landammann de la vallée. Au Grand Conseil il représenta l'arrondissement de la Haute Engadine de 1853-54, 1861-68, 1871-74, 1879-1883 ; il fut préfet de 1863 à 1868 et de 1869 à 1870 Conseiller d'État ; en cette dernière qualité, il se rendit à Vienne en 1869 pour négocier la construction de la route de Martinsbruck. C'est lui aussi qui prit l'initiative de la prolongation de la route de l'Albula, de Bergun à Ponte. De 1882 à 1893 membre et en 1893 vice-président du tribunal cantonal, 1872-1878, membre du Conseil de la Banque cantonale. En 1874 il publia une dissertation sur la construction de chemins de fer dans les Grisons et en 1876, à la demande du gouvernement, un Avis sur les douanes publiques et privées et sur les droits de passage dans les Grisons. Il fit partie du Conseil national de 1893 à 1899 ; se retira des affaires publiques en 1900 et vécut dès lors à Ponte. — Voir J. Robbi : *Unsere Regierungsräte* (*Unterhaltungsblatt zum Graub. Generalanzeiger*, 1918, n° 50. — 10. LAURE, de l'ancienne famille grisonne des Gugelberg von Moos, * le 10 mai 1853 au château de Salenegg à Maienfeld. Mariée à dix-huit ans, veuve à quarante, elle mourut le 25 septembre 1909. Sous le pseudonyme de L. Meyer, elle écrivit son *Lehrbuch der Graphologie*, dont la [illegible] édition parut en 1900 et la cinquième en 1915. [illegible] tous les ouvrages traitant cette matière, celui-ci est un des meilleurs et fut traduit dans plusieurs langues. Mme Albertini avait à Maienfeld un bureau [illegible]. Elle recevait des demandes d'analyse d'écriture du monde entier. Fort souvent elle fut appelée pour expertises d'écriture de Zurich, Saint-Gall, des Grisons et même de l'étranger (Belgique) ; sa profonde sagacité conduisit plus d'une fois le juge sur de tout autres traces et fit découvrir le coupable. — Voir Ad. Frey : *Zum Andenken an L. v. A.* (dans *Wesen und Leben*, 1909). — *Neue Bündnerzeitg* du 5 oct. 1909. — 11. JACQUES, D[r] en droit, colonel, de Ponte Camposasto, * le 21 [illegible] 1861, fréquenta le gymnase de l'école cantonale, étudia à Zurich, Munich, Pise, Iéna, Berlin et obtint en 1887 le grade de D[r] en droit. Il se fixa à Zurich où il fut très apprécié comme avocat. Plusieurs années après, il rentra [illegible] dans sa patrie où il fut élu juge de district et d'arrondissement. Après son mariage, il retourna à Zurich, consacra la plus grande partie de son temps à des études [illegible] et collabora à la rédaction de [illegible]. En automne 1899, étant major, il est délégué par le Conseil fédéral aux grandes manœuvres [illegible] ; en 1902 il est promu lieutenant-colonel, reçoit le commandement du 29e régiment d'infanterie et en 1904 celui de [illegible]. Il retourna alors dans son pays qu'il aimait. En mai 1911, il fut élu landammann de la Haute-Engadine. C'est le premier landammann de la contrée qui ait été plus de quatre années en charge. Depuis 1913, il représente au Grand Conseil la Haute-Engadine et il est également vice-président du tribunal du district de Maloja. — D'après les renseignements de M. Alf. Schucan, à Zuoz. — Voir Th. von Albertini : *Die rhætische Familie von Albertini*, Zurich, 1904. [F. P.]

ALBERTIS, de. Le 20 février 1720, l'abbé de Saint-Gall, Joseph de Rudolfis, reçut en qualité de sujets les frères JEAN et JOSEPH de Albertis, de Venzona, duché de Milan. Ils se fixèrent à Rorschach où ils s'adonnèrent au commerce de toile. Les négociants de la ville de Saint-Gall et de Rorschach s'étaient opposés à leur réception dans les terres de l'abbaye, c'est pourquoi l'Abbé s'était refusé à les recevoir jusqu'au moment où ils reçurent de l'évêque de Constance l'autorisation de s'établir à Arbon. Leur maison de commerce paraît avoir prospéré rapidement ; en 1752, Jean céda à ses deux fils sa part dans la maison, d'une valeur de 67 895 florins. Au milieu du XIXe siècle l'entreprise fut liquidée. Les fondateurs de la maison écrivaient leur nom de Albertis, la lettre de réception donne de Alberti et les descendants s'appelèrent von Albertis. Ils n'ont pas de droit de noblesse ; cependant, en 1754, après la mort de Jean, ils revendiquèrent cette dernière. — Voir : Arch. du chapitre St Gall. — ALOIS, * 25 mars 1801, † 6 sept. 1863 à Rorschach. Destiné d'abord au commerce, il entra dans la politique à la suite du mouvement catholique provoqué par la suppression de l'évêché de Coire-Saint-Gall et la promulgation de la loi sur les droits de l'état en matière ecclésiastique, ces deux événements provoquèrent la grande assemblée populaire de décembre 1834 à Gossau et la fondation du parti conservateur saint-gallois. Placé par les élections de mai 1835 à la tête de la commune de Rorschach et élu par l'assemblée du district premier député au Grand Conseil, il compta avec Léonard Gmür parmi les jeunes chefs du parti et entra avec lui dans le Conseil d'Administration catholique. Pendant vingt ans, jusqu'à son renversement en 1855, il fit partie de cette autorité qu'il présida pendant les législatures de 1843 à 1844 et de 1851 à 1853. Les longues négociations avec la Curie au sujet de l'érection de l'évêché de Saint-Gall eurent lieu en partie durant sa présidence. — Voir *N. Z. Z.* 1863. [J. M.]

ALBERTO. Nom très répandu dans le canton du Tessin, qui fut porté entre autres par plusieurs artistes. — ALBERTO DE BISSONE, sculpteur. En 1388 il travaille à la construction du Dôme de Milan. — ALBERTO I DE CAMPIONE, travaillait en 1244 à la cathédrale de Modène ; oncle d'Arrigo II de Campione. — ALBERTO II DE CAMPIONE, sculpteur, travailla à la construction du Dôme de Milan. Il sculpta, entre autres, en 1404, un sauveur pour la série des « géants » du Dôme sur le dessin de Paolino de Montorfano. — ALBERTO DE CARONA, probablement de la famille des Solari, sculpteur, travaillait en 1387 au Dôme de Milan. — ALBERTO DE CARONA, sculpteur, travailla en 1514 avec son fils Gerolamo et d'autres artistes tessinois à une des portes du Dôme de Milan. — ALBERTO DI [illegible] DE CARONA, architecte au XVe s. Il construisit avec des artistes italiens l'église de Saint Venanzo à Camerino. En 1480, il en acheva la façade avec l'aide de son compatriote Balthazar de Paolo. — ALBERTO DE GIORNICO. Voir GIORNICO. — ALBERTO DE MELIDE, fils de Jean, sculpteur, qui avec son frère Philippe fut chargé d'un monument funéraire dans l'église de Saint-Dominique à Pérouse. En 1471 les deux frères travaillaient à Rome. — ALBERTO DE MORCOTE, maître constructeur. En 1561, il construisit la célèbre Porta Pia de Rome, sur le dessin de Buonarotti. Le 22 mai 1561, il reçut 38 écus pour ces travaux. — Voir *SKL*. — *ALBK*. — *BStor.* 1880, 1885, 1912. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — ALBERTO DE LODRINO, de la très ancienne famille seigneuriale de Lodrino. En 1193, il vendit des droits aux gens d'Olivone, il possédait des fermes, terres, vignes, droits de pâturage et [illegible] à Semione. Avec sa femme Jeanne, et ses enfants, il échangea le 7 juin 1207 des terres avec l'Abbaye de Disentis. — Voir Karl Meyer : *Blenio und Leventina*. — Id. : *Die Capitanei von Locarno*. — ALBERTO DE LUGANO, maître constructeur du XVe s. En 1454 il bâtit le château de Soturna dans le territoire de Sienne. Aux archives des *Riformazioni* de

Sienne il existe la résolution de la petite république par laquelle, en 1454, elle décidait la construction du château et d'en confier le travail à maître Albert de Lugano. — *ALBK.* — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como.* — ALBERTO DE NOVAZZANO, un des premiers archiprêtres de Locarno, en 1233. Cette donnée est importante pour la question discutée de l'organisation ecclésiastique de Locarno. — Monti : *Atti* III. — ALBERTO DE RIVA S. VITALE, fils de Petraccio, notaire impérial et secrétaire des évêques de Côme, André degli Avvocati, Etienne Gatti et Henri de Sessa. Les 23 février 1359, 1er novembre 1364 et 14 avril 1371, Albert rédige les instruments d'investiture de nombreux biens et droits féodaux que les évêques André, Etienne et Henri concédaient à des membres de la famille des Muralto de Locarno. — Voir Karl Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* [D. TREZZINI.]

ALBERTOLLI. Ancienne famille de Bedano (D. Lugano) qui fut illustrée du XVIIIe s. à nos jours par une longue série d'artistes de valeur — 1. FRANÇOIS, architecte, * à Bedano 1701, père de Giocondo. Avec son fils — 2. MICHEL * 1732, il construisit le palais épiscopal d'Aoste, d'autres palais et des églises dans cette ville et à la campagne ; le fameux pont de Chatillon, près d'Aoste, sur une vallée profonde, et la route célèbre de « La Meugnette » au-dessous de la ville. — 3. ALBERT, de Bedano, * à Aoste, stucateur du XVIIIe s., fils de Michel. Il est l'auteur des stucs d'une rare beauté qui ornent la grande salle et l'atrium du palais épiscopal d'Aoste. — 4. GRATO, fils du no 1, † 1812, stucateur et sculpteur, de Bedano, travailla avec son frère Giocondo, de 1772-1775, à la villa Poggio Imperiale de Florence. Il exécuta aussi les stucs du palais royal de Florence. Il doit être identique avec Grato Albertolli qui, le 26 janvier 1802, est envoyé avec le sous-préfet Rusca de Lugano à la rencontre des gens de la Capriasca révoltés contre l'Helvétique et contre la domination française. — 5. *Giocondo,* * à Bedano le 24 juillet 1742, † à Milan le 15 nov. 1839, fils du no 1, architecte, stucateur, peintre, sculpteur et professeur ; en 1809, chevalier de la couronne de fer. Le plus célèbre de toute la famille. Il commença des études littéraires à Aoste, mais étant porté irrésistiblement à l'étude du dessin, son père l'envoya à l'âge de treize ans à l'Académie de Parme. Formé à Parme par un sculpteur et dans le dessin par l'abbé Peroni, et étudiant à l'Académie pendant 10 ans, il se distingua dans la décoration architectonique. En 1770 il est chargé par Ferdinand III de Toscane d'exécuter des statues pour la villa royale de Poggio Imperiale, près de Florence. Il dirige ces travaux pendant quelque temps, puis les laisse à son frère Grato et à des disciples de l'Académie de Parme et en 1772 il part pour Rome afin d'y étudier les monuments de l'antiquité et de la Renaissance. En 1772, Giocondo prépare les projets de restauration de la galerie du château ducal de Mantoue ; avec Carlo Vanvitelli il travaille à Naples à la décoration de l'église de l'Annonciade. En 1774 il est appelé à Milan par le célèbre architecte Piermarini, et est chargé de la décoration intérieure du palais royal de Milan, construit par Piermarini, et qui, satisfait de son travail, finit par lui confier toute l'œuvre décorative. La grande salle était terminée en 1776 ; ce premier exemple de décoration de style classique très pur suscita l'enthousiasme dans les familles nobles de Milan, qui firent décorer leurs palais dans ce style. En 1775 Albertolli est rappelé à Florence et y prépare les dessins et les modèles pour le palais grandducal, dont il confia l'exécution à son frère Grato et rentra à Milan. Giocondo joua un des premiers rôles dans la fondation de l'Académie des beaux-arts de Milan, par Marie-Thérèse. De 1776 à 1812 il y fut professeur d'art décoratif et conserva ce poste malgré les changements du gouvernement. Cette activité comme professeur ne l'empêcha point de décorer de 1775 à 1779 la nouvelle villa impériale de Monza, de faire les dessins pour la décoration des palais du prince de Belgiojoso, des marquis Casnedi et Arconati, du comte Greppi ; de construire, toujours dans le style classique, la façade du palais Melzi au Corso di Porta Nuova, la villa Melzi et la chapelle sur le lac de Côme et d'en exécuter la décoration. Dans la villa de Monza [illegible] Andreani, il reconstruisit, avec le même matériel, une chapelle, vrai bijou d'art classique, qui existait auparavant à Lugano. Les œuvres de Giocondo sont innombrables et il travailla jusqu'à un âge très avancé. En 1812 une maladie des yeux le força de quitter l'enseignement à l'Académie ; dès lors il jouit d'une pension royale. Il fit encore le dessin du maître-autel de l'église de Saint-Marc de Milan, une foule de dessins de candélabres, de meubles, etc., une partie de la décoration de l'arc de la paix à Milan. Comme peintre il laisse une Madone à l'église de Saint Roch à Milan. Giocondo a eu le mérite d'être reconnu l'un des premiers au style classique ; il exerça une influence très heureuse, très intense et très étendue sur l'art par ses travaux et ses publications : *Ornamenti diversi* (24 planches, 1782) ; *Alcune decorazioni di nobili sale* (publication de 22 planches, 1787) ; *Miscellanea per i giovani studiosi del disegno* (20 planches, 1796) ; *Corso elementare d'ornamenti architettonici* (1805). Elle se fit sentir même en France, en Allemagne, en Russie et en Amérique. Avec David, il est le grand propagateur des idées et de l'art classiques. Il n'est pas étonnant qu'il ait joui d'une grande considération ; en 1805 le gouvernement royal de Milan l'envoya à Paris représenter l'Académie des beaux-arts aux fêtes du couronnement de Napoléon Ier. En 1807 il est nommé membre de la Commission de la décoration publique de la ville de Milan. Il fut membre d'honneur des Académies de S. Luc à Rome, de Florence et de Carrare. Retiré de l'enseignement, il continua cependant à faire partie du jury des grands concours. Giocondo a une statue au palais de la Brera à Milan, au Palazzo Civico à Lugano. Il est enterré au cimetière de Porta Garibaldi à Milan où se trouve une belle inscription funéraire. Le 23 janvier 1768 il avait épousé Marthe-Catherine Degiorgi de Bedano, qui lui donna un fils et cinq filles. — Somazzi : *Cenni biografici del Cav. Giocondo Albertolli,* Bellinzone 1883. — Oldelli : *Dizionario.* — *Allgem. Lexikon.* — Bianchi : *Artisti Ticinesi.* — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Lavizzari : *Escursioni.* — *BStor.* 1884 et 1888. — Monti : *Atti* III. — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como.* — Baroffio : *Storia del Cantone Ticino.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — *SKL.* — 6. LOUIS, * 1750, † à Milan le 6 avril 1843, prêtre, de Bedano, fils du no 1, professeur au Séminaire de Côme, et de 1774 à 1780, au gymnase de Brera, à Milan ; pendant trente ans ami et collègue de Parini. — 7. JACQUES, * à Mugena (au-dessus de Bedano) en 1761, † à Milan le 8 janvier 1805, neveu du no 5. En 1773 il va étudier à Parme où son père avait un atelier de marbrerie ; en 1780, à l'Académie de Milan où il suit les cours de Piermarini et de son oncle Giocondo. Inspecteur général des travaux publics dans les districts cisalpins de Padoue, Rovigo et Adria, il est spécialement connu par son activité de professeur au Séminaire et à l'Université de Padoue, 1790, et à Milan, 1798, où il succéda à Piermarini. En 1798 Jacques, avec sept autres professeurs, avait été privé par le gouvernement autrichien de ses charges. Il revint à Milan où il succomba d'un coup d'apoplexie. L'Académie de Brera lui éleva un monument. — 8. RAPHAEL, * à Bedano en 1770, † à Milan en 1812, fils du no 5, dessinateur, graveur et peintre. Il fut adjoint de son père à l'Académie de Milan et dessina et grava un grand nombre de planches pour la *Miscellanea per i giovani studiosi del disegno* de son père. Il travailla aussi aux séries de gravures de son cousin Ferdinand. Il grava lui-même le portrait de Pierre Moscatti et un Saint-Joseph, de Guido Reni. — 9. *Ferdinand* * Bedano le 11 nov. 1780, † à Milan le 24 avril 1844, architecte, décorateur et graveur, neveu et beau-fils du no 5. Élève de celui-ci à l'Académie de Milan où il fut envoyé en 1795. En 1805 il est appelé au lycée de Vérone, en 1807 à Venise, sur l'invitation du célèbre [illegible]cati, alors directeur de l'instruction publique, comme professeur à l'École des Beaux Arts, qu'on venait de fonder. Étant à Vérone il dessina les meilleures constructions de Sanmicheli et il publia en 1815 ces dessins sous le titre de *Porte di città e fortezze di Michel Sanmicheli* [illegible] *teto del XVI secolo.* En 1812 il succéda à son oncle à l'Académie de Milan. A cette époque il essaya de la gravure et fit la plupart des planches composant le grandiose projet du *Foro Bonaparte* publié par l'architecte Antolini, par ordre du garde des sceaux de Napoléon, le duc Melzi de Lodi, il exécuta le sceau et les armes du gouvernement et des familles italiennes anoblies

par Napoléon : il en fit un registre qui est conservé aux archives de S. Fedele de Milan. Comme architecte, il travailla à Milan, Vérone et Venise ; en 1824 il s'établit à Gênes où il fit des constructions de style classique ; il dessina les maîtres-autels en marbre des églises d'Agno (1829) et de Sonvico et le monument du duc de Lodi dans la villa Melzi sur le lac de Côme. A Milan, il construisit la façade du palais du comte Paolo Faverna ; à Casalino Novarese, l'église ; il fit de nombreux monuments funéraires, entre autres celui de Mgr Stanislao Faverna de l'église d'Arconate. En 1824 il publia le volume in-folio *Fregi del Foro traiano*, contenant des dessins rapportés de ses voyages à Rome, Naples et Pompei. Il fut membre correspondant de plusieurs Académies et, avec Dominique Moglia, est considéré comme le père de la décoration italienne moderne. — 10. FILIPPE, * à Bedano 1789, † Monza le 21 février 1832, peintre-décorateur. Élève de l'Académie de Venise sous Borsato, il acquit une grande perfection dans le grotesque à la manière de Raphael. En 1812, il se rend à Milan et y décore plusieurs palais ; il laisse aussi une salle de bains très richement décorée dans le palais royal de Monza. — 11. CHARLES, capitaine en 1799 de la première compagnie du contingent de l'élite luganaise. Lors des troubles et des révoltes de 1799 contre l'Helvétique et contre la domination française en Suisse, Carlo fut envoyé avec sa compagnie en aide au gouvernement central. S'étant arrêté dans sa marche à Airolo, il est désarmé avec ses hommes par les gens d'Airolo et de Quinto et finit par être consigné comme prisonnier aux troupes autrichiennes qui avaient envahi le Tessin. — 12. GIOCONDO, sculpteur contemporain, de Tesserete. Il exposa deux œuvres à Zurich en 1883 : *Il birichino* et la *Melancolia*. — 12. GIOCONDO, * à Bedano le 28 sept. 1870, architecte. Il émigra en Argentine où, en 1893, il fut nommé premier architecte au bureau des travaux publics de Buenos-Ayres ; † 1919. — *BStor.* 1884, 1888, 1893, 1905. — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Lavizzari : *Escursioni.* — Bianchi : *Artisti Ticinesi.* — Monti : *Atti III.* — Oldelli : *Dizionario.* — *ALBK.* — *SKL.* [Dr TREZZINI.]

ALBERTOLLO, DE BELLINZONE, cité en 1471 parmi les artistes qui travaillaient au Dôme de Milan. — *Allgem. Lexikon.* [Dr T.]

ALBERTUS, monnaie d'or, simple et double, frappée vers 1620 par Albert, archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne, elle est tarifée le 11 mai 1620, dans les *AS* I. V, 2 p. 127. — Voir Schneider : *Handwörterbuch der gesamten Münzkunde*, p. 15. [E. H.]

ALBERTUZ, doyen de Lucerne en 1168, fut le premier doyen authentique du chapitre des prêtres des Waldstätten. [P. X. W.]

ALBEUVE (C. Fribourg, D. Gruyère. V. *DGS*). Com. politique et scolaire, paroisse. Aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire, le territoire d'Albeuve apparaît comme distinct du comté de Gruyère : peut-être est-ce une donation très ancienne faite par les comtes à l'évêque de Lausanne. Toujours est-il qu'au XIe siècle, Albeuve changea de propriétaire : Hugo, évêque de Lausanne, donna ce village, en même temps que Riaz et Grans (près Nyon) au chapitre de la cathédrale ; dans un acte de 1200, il est même spécifié qu'Albeuve appartenait uniquement au Chapitre et au prévôt : le doyen et l'évêque n'y avaient aucun droit. En 1291, nouveau changement de possesseur : par acte du 6 août de cette année, en effet, l'évêque Guillaume de Champvent céda au Chapitre son droit de patronage sur les églises de Pontarense et d'Ependes, entre autres choses, et reçut en échange les droits que possédait le Chapitre et le prévôt sur les églises de Riaz et d'Albeuve, certains biens à Vuadens, ainsi que la forêt de Vogeens (Bulle). — Après la conquête du Pays de Vaud par les Fribourgeois, en 1536, Albeuve, de même que Bulle, Riaz et la Roche, demeurèrent la possession de Fribourg, qui, dès lors, se considérant comme successeur de l'évêque, se réserva le droit de procéder à la nomination des curés. Albeuve fit alors partie, non point du bailliage de Gruyère, mais bien de celui de Bulle, de même que les autres terres épiscopales mentionnées plus haut ; en 1561, par exemple, on donne l'ordre au commissaire des extentes de faire des grosses particulières pour Albeuve et Bulle. La position excentrique d'Albeuve, au milieu des terres du comté de Gruyère, n'alla pas sans susciter certains embarras. En 1200, par exemple, eut lieu un arrangement entre les comtes et le Chapitre de Lausanne, arrangement par lequel les comtes abandonnaient au chapitre leurs possessions à Albeuve et à Riaz. En 1237, nouvelle difficulté, entre Rodolphe III et le Chapitre, au sujet d'un certain nombre d'hommes relevant de celui-ci qui avaient épousé des Gruyériennes du comté. Pour prévenir tout ennui dans la suite, on décida que les femmes du comté qui épouseraient des sujets du chapitre, soit à Albeuve, soit ailleurs, appartiendraient à celui-ci, elles et leur postérité, et *vice-versa*. En 1370, autre difficulté encore entre Rodolphe IV et l'évêque Aymon de Cossonay, relative aux limites d'Albeuve : la question fut réglée par une sentence arbitrale.

Albeuve, *Alba aqua* dans tous les documents latins du moyen âge, devait être jadis un assez gros village. Le terrier de 1539, rédigé par le notaire Raymond Bonedier, mentionne un certain nombre de familles qui se sont presque toutes éteintes dans la suite : Tavernier, de la Charrery (actuellement Charrière), Darberg, Wadens, Riboley, Willy, de Cuves, Cugnieu, Eructin, de Gex, Pappiod, Baud, Mermilliod, etc. Le 20 juillet 1876, pendant le tir fédéral de Lausanne, le village fut ravagé par un formidable incendie qui, en deux heures, brûla plus de 160 maisons, l'église, la cure avec les archives et les registres d'état civil. La paroisse d'Albeuve est très ancienne : elle existait déjà au XIe siècle ; probablement fut-elle détachée de celle de Bulle vers le Xe siècle. L'église paroissiale a été reconstruite, et consacrée le 18 septembre 1883. En 1623, les frères Pierre et Antoine Beaud fondèrent la chapelle des Sciernes, où le vicaire d'Albeuve devait dire la messe trois fois par semaine en été et deux fois en hiver. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses* I, p. sqq. [Paul ÆBISCHER.]

ALBGAU (ALBEGAU, ALBIGOUVE, ALPEGOVE). Ancien comté dans l'actuel Grand Duché de Bade, sur la rive droite du Rhin, limitrophe de l'Argovie. Il est mentionné pour la première fois en 781 et pour la dernière en 1120. Plusieurs comtes de l'Albgau furent en même temps seigneurs en Suisse. Ainsi Ulrich (780-803) fut aussi comte de Thurgovie ; Gustave (891) administra la Basse-Argovie ; Luitho (929) était comte du Zurichgau, 924-952, et avoué du chapitre de Zurich. D'autre part, on compte parmi les landgraves de l'Albgau, Rodolphe de Lenzbourg au XIIe siècle. — Voir G. Tumbult : *Die Grafschaft des Albgaus* (dans *ZGOR* nouv. série VII). — Bader, dans divers tomes de *ZGOR*. Sur d'autres *Albgau* souabes voir Stalin : *Württ. Geschichte* I, 279 s. Le nom est d'origine incertaine : *Alb* nom du Jura de Souabe et de plusieurs rivières, voir Förstemann II[1] 47. [F. W.]

ALBI (BLANC). A. **Canton de Genève.** Nom de plusieurs familles ayant vécu à Genève dès le XVe s., originaires de Saint-Gall, de Vaud, de Savoie. Divers membres de ces familles furent reçus bourgeois, quelques-uns remplirent des charges publiques. PIERRE, syndic en 1536. — Voir Genève *AE*. — Covelle : *LB*. — Grivel : *Liste chronologique des syndics.* [H. D. A.]

B. **Canton de Vaud.** Nom de nombreuses familles vaudoises qui donnent à Lausanne des chevaliers et des chanoines au XIIe s., à Vevey le jurisconsulte Girard Albi au XVe s., à Aigle et Villeneuve, des curés d'Aigle, des chanoines de Saint-Maurice et de Sion ou Montreux XIVe et XVe s. [M. R.]

ALBI, ALBUS, HENRI, de la famille des seigneurs de La Tour, possédait à Granges et environs de grandes propriétés. Il avait épousé Aymonde, fille du vidame Guillaume d'Anniviers. Dès le 1er décembre 1250, il paraît dans les documents en qualité de gentilhomme et dès le 17 juillet 1252 de chevalier de Granges. En politique, Albi joua un certain rôle. A plusieurs reprises il est nommé à côté des seigneurs du pays, de l'évêque de Sion et à la tête de la noblesse de la contrée, ainsi dans l'alliance conclue le 17 juillet 1252, par l'évêque Henri Ier de Rarogne avec Berne, dans les traités que ce même évêque signa avec Pierre de Savoie les 5 septembre 1260 et 27 février 1265, etc. Il paraît pour la dernière fois dans les documents le ... 1275. — *Gr.* I et II. [D. I.]

ALBICINI, CESARE, * à Forli 1552, † 1582, de la famille des marquis Albicini. Après une vie

aventureuse, il se retira en 1817 à l'ermitage de Saint-Bernardo, au-dessus de Comano, où il vécut saintement et dans la pénitence. Grand orateur, il tint, à partir de 1821, plusieurs missions au Tessin et en Italie. — *BStor.* 1893. — Borrani : *Ticino Sacro.* — Monti : *Atti* III. [Dr T.]

ALBIEZ (ALBIETZ, ALBEUTZ), PIERRE,* à Faulenfurst 1787, de Tiefenhausern (Forêt-Noire), fils de Michel et de Liberata Burgerin. Son père, marchand de fer, vint se fixer à Fribourg vers la fin du XVIIIe siècle, où Pierre fut élevé. Ce dernier fut naturalisé Fribourgeois en 1826, bourgeois d'Ueberstorf. Pierre épousa la même année Suzanne-Anaïs-Célestine-Clémence Julian, de Nîmes. En 1806, il s'engagea au service de France ; en 1810, il fait la campagne d'Espagne, où sa bravoure lui vaut les galons de sergent-major ; puis il fait la campagne de Russie, il est blessé à Polotsk. 1815, sous-lieutenant des voltigeurs à Fribourg ; 1821, à Foix, capitaine-adjudant-major dans le régiment de Steiger ; en 1828, créé chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de St Louis, 1831, à Nîmes. Après son licenciement, il revint à Fribourg ; 1837, il fait partie du Conseil de guerre, lieutenant-colonel, commandant de gendarmerie ; 1845, adjoint de l'inspecteur général des troupes cantonales, instructeur en chef de l'infanterie fribourgeoise. En 1847, s'étant distingué au service du gouvernement conservateur, il fut destitué par les radicaux. Albiez mourut le 25 mai 1852. Il a publié : *Extrait du règlement sur le service des troupes dans les places et en campagne, à l'usage des officiers... et caporaux d'infanterie*, Paris 1825. — Voir aux AE de Fribourg, Doss. individuels A, Albiez : Tobie de Raemy, *Recueil de généalogies*, pl. 23. — H. de Schaller : *Histoire des troupes suisses au service de France*, p. 305 421 dans *ASHF* III. — A. Maag : *Gesch. der Schweizer. Truppen in franz. Diensten*, p. 82, 304, 814. — *Catalogue de la Bibl. économique de Fribourg*, p. 69. — *Gazette de Fribourg* 1852, n° 64. — *Le Narrateur fribourgeois*, 1852, n° 65. — *Annuaire officiel du Canton de Fribourg*, 1853 et s. [RAEMY.]

ALBIN, *Apollinaire*, conseiller d'état et médecin de la cour de Russie, 1773-1830. Fils de parents pauvres, originaire de Tersnaus dans le Val de Lugnez, le jeune garçon, fort doué, eut à surmonter les plus grandes difficultés avant de pouvoir entrer à l'école du couvent de Pfafers et d'être reçu, en qualité de futur curé, dans l'Alumneum grison à Dillingen. Cependant une aversion intime pour la théologie et une maladie de poitrine l'obligèrent à abandonner ses études. Une tante riche et deux Messieurs von Blumenthal, d'Obercastels, s'intéressèrent à lui et lui avancèrent l'argent nécessaire aux études de médecine. A Vienne, il fut bientôt l'élève favori du célèbre Pierre Frank qui put abandonner à cet étudiant consciencieux et intelligent, durant la dernière année de ses études, une partie de son activité policlinique. Ayant obtenu quelques guérisons remarquables parmi des patients de la haute noblesse, le prince russe Wolkonsky, qu'il avait soigné, l'engagea comme médecin personnel. A Moscou où il avait suivi le prince, il se fit bientôt une grande clientèle et devint plus tard médecin du prince Galizin à Pétrograde. Introduit par ce dernier dans le monde de la cour, il se vit confier plusieurs missions importantes par l'Empereur Alexandre Ier qui pour lui témoigner sa reconnaissance, le nomma Conseiller d'État et médecin de la cour. Durant l'hiver 1812-1813, Albin soigna des milliers de blessés russes et français dans les hôpitaux de Moscou. En 1829 il voulut rentrer avec sa famille dans sa patrie pour y passer les dernières années de son existence. Mais en 1830 le choléra éclata à Moscou et l'empereur lui confia la direction de trois des hôpitaux les plus importants de la ville. En octobre le mal l'atteignit aussi et l'emporta en quelques heures. — Voir A. Sprecher : *Gesch. der Republ. der Drei Bünden* II, p. 492-93. [L. J.]

ALBINEN (C. Valais, D. Loèche. V. *DGS*). Com. politique comprenant les hameaux de Tschingeren, Undlies, Guttey, Planetey, Egerli, Dorben, Dorbenz, Zerbenn. Cité en 1264 *Arbignon*, en 1336 *Albignon* (Gr H.). C'était peut-être un domaine des nobles d'Arbignon (voir ce nom). Les hameaux et les terres portent presque tous des noms romans. La langue allemande n'a pas dû être employée à Albinen avant le XVe siècle. Albinen appartenait à la paroisse de Loèche jusqu'en 1737, et construisit son église en 1739. Habitants : 1798, 226 ; 1910, 359. Les registres de paroisse datent de 1853 (?). — Voir J. Zimmerli : *Die Sprachgrenze im Wallis*, Bâle 1899. [L. Mr.]

ALBINEUS. Voir ALBINUS.

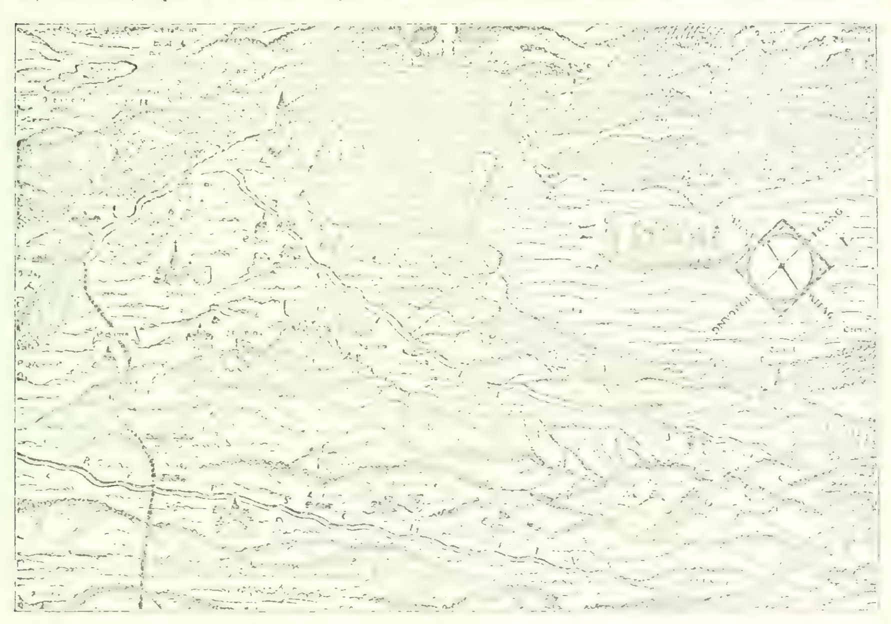
ALBINI, *Joachim* (JACQUES), abbé d'Engelberg de 1694-1724, était fils d'un maçon du Maienthal, un « homme corpulent et puissant », selon le chroniqueur Bünti du Nidwald. Il ne s'agit pas du Maienthal du canton d'Uri, mais du val Maggia dans le Tessin, où, dans cet îlot linguistique allemand qu'est le village de Bosco, se trouve encore la maison paternelle d'Albini. Ses parents sont Jean et Anna im Herd. Le père habitait vers 1685 à Einsiedeln, probablement retiré des affaires ; cependant, il s'occupait beaucoup à cette époque de l'expédition de reliques des catacombes, de Rome à Engelberg, Frauenfeld et à Bosco son village natal. Son fils, le futur abbé Joachim, naquit le 22 mai 1666 ; en 1687 il est moine à Engelberg, 1690 prêtre et en 1694, étant le plus jeune des prêtres, il devint abbé. Il est rangé parmi les plus capables des abbés qui ont dirigé cette maison religieuse, tant pour les soins qu'il apporta au progrès de la vie spirituelle que pour son intelligence dans l'administration. Il brilla au milieu de ses frères par sa vie ascétique, fut pour eux un exemple et devint, selon le témoignage de son contemporain, le P. Ildefonse Straumeyer, l'abbé en toute chose et de tous. Il encouragea les études et les recherches scientifiques par l'achat pour la bibliothèque d'ouvrages nombreux qu'il munit de son ex-libris, il orna la sacristie de pièces d'orfèvrerie de valeur qui ont été conservées pour la plupart. En qualité d'économe, il continua avec l'Italie le commerce assez important de bétail et de fromage, pratiqué par ses prédécesseurs. Son compatriote Brunner, de Bosco, lui servait de secrétaire-correspondant et le maître-fromager Christian Cattonich ou Cattani, originaire de Tavetsch (Grisons), à Engelberg, était chargé des expéditions. L'abbé Joachim projeta la reconstruction totale du couvent d'Engelberg, composé de constructions de tous les siècles, et éleva dans ce but en 1722 le [illegible] bâtiment servant à l'économie [illegible] qui unit la cour du monastère au Sud et à l'Ouest ; il devait servir d'habitation à la famille religieuse durant la période des travaux. Cependant l'abbé ne devait pas pouvoir mettre ses projets à exécution ; il mourut le 11 juillet 1724 après une activité administrative de trente années. Mais il avait posé les bases financières pour la reconstruction du monastère actuel qui se fit après l'incendie de 1729. Joachim fit don à l'église paroissiale de Bosco du corps de saint Théodore, martyr, et de nombreux objets de valeur. Les *armoiries* d'Albini portent un lion issant avec une R entre les pattes. Une grille de fer avec ces armes doit se trouver à Genève. Le portrait à l'huile de Joachim se voit dans la salle de réception du couvent. Son successeur, Emmanuel Crivelli, paya en février 17[illegible] [illegible] au lieutenant et peintre François-Jean-Antoine [illegible] Muos, de Schwyz, pour ce portrait et d'autres [illegible]. Il reçut ensuite un [illegible] du [illegible] du peintre [illegible], un second portrait de Joachim, peut-être une copie du premier. — Voir *Album Engelbergense*, 1882. — R. Durrer, dans Rahn : *Statistik schweiz. Kunstdenkm.*; [illegible] *Unterwalden*. — E. A. Stückelberg : *Gesch. der Reliquien in der Schweiz*, 1902. — [illegible] 1157, 1158, 1162, 1166 et 1168. — D. P. Ignaz Hess : *Der [illegible] in Engelberg*, Jubiläumsgabe, 1914. — Borrani : *Ticino sacro.* — Oldelli : *Dizionario.* — Monti : *Atti* IV. [P. Ignaz H.]

ALBINNA, ALBUNA, etc. Nom primitif [illegible] celtique, de la rivière et de la ville d'Aubonne [illegible] Voir Aubonne. [illegible] siècle [illegible]

ALBINUS. Nom [illegible] de Nicolas Wyss, voir Journal de Bal[illegible] éd. I [illegible] p. 41.

ALBIS [illegible] C. Zurich. V. *DGS*. [illegible] de montagne [illegible] d'Albis [illegible] porte le nom [illegible] Albis [illegible] des que [illegible] d'Albis [illegible] l'Albis et les [illegible] et les fermes qui [illegible] de la [illegible] nom [illegible] probablement [illegible]

d'une manière quelconque en rapport avec Alpes : mhd. *albe* (ahd. *alpa*), en allemand suisse encore prononcé en partie avec *b*, aussi bavarois *Alb'n*, *Alm* « alpage, alpe » ; comparer aussi *Albinen*, nom d'un haut village de montagne dans le Valais ; un mot *alb* « montagne, hauteur », est probablement d'origine pré-indogermanique et est répandu comme noms d'endroits dans l'Europe occidentale : *Albion*, irlandais *Alba*, Écosse, italique *Alba* : noms de villes situées à une grande altitude, *Albanus*, montagne dans la Lucanie ; en mhd. la signification de montagne est encore conservée dans la « rauhe Alb », avec le son primitif ; voir Weigand : *Deutsches WB*[5] p. 43 b. — A. Walde : *Latein. etym. WB*[2] 1910, p. 23, 28, sous *albus*, *Alpes*. C. Turst écrit *Alpis* dans sa nos jours. Ainsi le hameau de Medikon (Stallikon) ne compte plus qu'une maison d'habitation ; les métairies Schnabelberg et Jäger (Langnau) étaient déjà désertes au XVIII[e] s. La vigne que l'on trouvait encore au milieu du XVIII[e] s. à Unter-Albis, à 600 m. d'altitude, a diminué du flanc Sud-Est de l'Albis ces derniers temps. — Voir aussi Ebel : *Anleitung die Schweiz zu bereisen*, II 1809, p. 23-28. Le passage de l'Albis, point stratégique souvent mentionné dans l'histoire militaire, a été occupé en 1799, entre les deux batailles de Zurich, par le général Masséna (F. Becker : *Die 1. Schlacht bei Zurich*, p. 84). Il existe, du cartographe H.-C. Gyger, une jolie petite carte de l'Albis, du XVII[e] s., avec les armoiries du bailliage de Knonau (AE Zurich, II, I 152). — Voir Ed. Attenhofer : *Albisbriefe*, 1890,



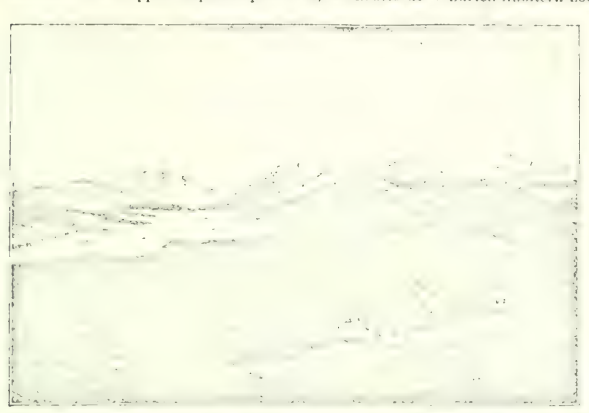
La chaîne de l'Albis. Reproduction d'une partie de la carte Murer de 1566. Bibliothèque Nationale.

Descriptio de situ Confoederatorum (QSG VI) : *Albisi*, dans *Geographus Ravennensis* IV 26 ; 820, *mons Albis* ; 853, *mons qui Albis vocatur*. Sur la crête de l'Albis il y avait trois châteaux-forts : 1. l'Uetliburg, refuge préhistorique et poste de garde romain ; au moyen âge château des barons de Regensberg, détruit en 1267 ou 1268. — 2. Baldern, château impérial et de bailli royal. Suivant la tradition, il aurait aussi été détruit dans le combat contre les Regensberg. Le château élevé et solide que cite Vitoduran sur l'Albis près Zurich, *Castrum excelsum et firmum in monte dicto Albis prope Thuregum*, doit être plutôt l'Uetliburg. — Voir *Turicensia* 1891, p. 32. — 3. La Schnabelburg, propriété des barons von Eschenbach-Schnabelburg, fut détruite en 1309 par les ducs d'Autriche (*ZT* 1894, p. 128). Sur le versant Est de la montagne se trouvaient les châteaux de Friesenberg et Manegg ainsi que le petit couvent de femmes de Mariahalden ; sur le versant Ouest, le château des barons de Sellenbüren. Suivant A. Schoch : *Beiträge zur Siedelungs- u. Wirtschaftsgeographie des Zürichseegebietes* (1917), les établissements les plus élevés sur l'Albis et le nombre de leurs habitants ont diminué ou même disparu de 1634 à tirage à part du *Stadtbote* (avec de courtes notices géographiques et historiques sur l'Albis). — Gottlieb Binder : *Der Uetliberg u. die Albiskette* avec carte dans *Orell Füssli's Wanderbilder* n° 339-340. — [H. Weber] : *Der Albis. Ein Gedicht in Hexametern.* Zurich, 1842. — J.-C. Heer : *Bilder vom Albis*, 1897. — 2 panoramas par H. Keller 1829 et M. Bürgi 1902 ; voir *Bibliogr. Landeskunde* II a, p. 159. La section Am Albis du C. A. S. fut fondée en 1897, comprenant des membres du district d'Affoltern. [F. HEGI.]

ALBIS (C. Zurich, V. *DGS*). Hameaux et fermes : 1. HINTER-, MITTEL- et OBER-ALBIS ou BÜRGLEN-ALBIS, de la Com. Hausen. II. UNTER-, OBER- et HINTER-ALBIS, et l'ancienne Com. civile Albis, de la Com. Langnau.

I. Ces fermes s'appelaient autrefois RATOLTESBERG, désignation qui se rencontre encore dans les actes du canton de Keller, de 1831 (Ober- et Unter-Ratolsberg). En 1189, le pape Clément III confirma au couvent de Muri la possession du domaine *Ratolfsperc*. En 1265 les habitants de la montagne *Rathelspere* reçurent l'ordre d'assister aux trois grandes fêtes de leur église mère à Baar, mais d'aller au culte au couvent de Cappel. En 1260, l'abbaye de Muri remit en fief héréditaire ses possessions

dites *Ratholtsperch* à l'abbé de Cappel et les serfs qui en dépendaient, parmi lesquels les intendants de *Ratolsperch*, au couvent de Cappel. Sept ans plus tard, les nobles de


Vue du Mont Albis d'après un Essai de H. Schwend, gravé par Seefried. (Bibliothèque centrale, Zurich.)

Schnabelburg vendirent aussi à Cappel l'avouerie de leurs possessions sur la montagne dite *Ratolsperch* ; la dîme de ces terres passa à l'Abbaye en 1288. Le nom de Bruderalbis fut porté du XVI[e] au XIX[e] s. par les fermes de Ober- et Unter-Rattlisberg à cause de la famille Bruder (Bullinger : *Reform.-Gesch.* I p. 279). Sur la carte de Gyger, 1667, le nom de Bruderalbis se trouve entre les deux fermes.

II. Dans la banlieue de Langnau se trouvent les hameaux de Unter-, Ober- et Hinter-Albis sur la route de l'Albis. Jusqu'au milieu du XIX[e] s., il existait une commune civile Albis. Les tables de population 1634-1910 des 3 hameaux se trouvent dans A. Schoch : *Beiträge... des Zürichseegebietes*, Tableau VII.

Le haut du passage, où se trouve l'ancienne auberge du Cerf à côté de la nouvelle *zum Windegg*, s'appelait *zur Buchen* déjà au XV[e] s. (*Brennwaldchr.* II, p. 85 et cartes de Murer et de Gyger). Après la bataille de Cappel, les Zuricois se réunirent sur l'Albis à *zur Buchen*, y reçurent des renforts, mais se retirèrent sur Bremgarten (Bullinger : *Reform.-Gesch.* III, p. 191). — En juillet 1799, le général Masséna avait là ses quartiers (vue de l'auberge dans *ZWChr* 1901, p. 320). Il y avait déjà en 1547 un établissement de bains sur l'Albis ; en 1643 une société de tir, qui comptait 127 membres en 1708, y fut fondée. Le pasteur de Thalwil devait tenir le catéchisme sur l'Albis avant la construction de l'église de Langnau ; il recevait un cheval pour cela.

La veuve du colonel von Escher-von Meiss construisit en 1871 une villa entre Ober- et Mittler-Albis, dont sa fille, le délicat poète Nanny von Escher, fit le rendez-vous des amis de la littérature et de l'histoire (*ZWChr.* 1908, p. 294-295 avec vues). Ses recueils de poésies, *Gedichte*, Frauenfeld, 1895, et *Meine Freunde*, Zurich, 1917, contiennent plusieurs morceaux se rapportant à l'Albis. Un monument commémoratif des batailles de Zurich de 1799, le *Franzosenbrunneli*, a été érigé entre Mittler- et Unter-Albis (Attenhofer : *Albisbriefe*, p. 30). [L. Bosi.]

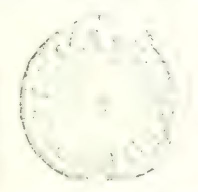
ALBIS (ROUTE ET COL) (C. Zurich. Voir *DGS*.) Deux routes conduisent sur la chaîne de l'Albis, l'une, autrefois peu connue, de Albisrieden à Bonstetten par l'Unter-Albis ; l'autre, d'Adliswil à Hausen (ou Knonau). Toutes deux relient Zurich à Zoug et ont joué un rôle dans différentes guerres : dans l'ancienne guerre de Zurich (*Chroniques* de Fründ et Edlibach) ; dans celle de Cappel (Bullinger : *Reformationsgesch.*) et dans les batailles de Zurich de 1799 (W. Meyer : *Die 1. und die 2. Schlacht bei Zurich.* — L. Hennequin : *Zurich. Masséna en Suisse*). Par suite de l'ouverture des lignes de chemin de fer Zurich-Affoltern-Zoug (1864) et Zurich-Thalwil-Zoug (1897), le trafic a considérablement diminué sur ces routes. Par contre, les chemins de piétons, de l'auberge de Baldern dans la vallée de Stallikon, et par la Schnabellucke sous la Schnabelburg, sont très fréquentés depuis longtemps. L'ancienne route de l'Albis était jusqu'au XIX[e] s. très mauvaise, étroite et dangereuse pour les voitures. Des éboulements et les pluies l'endommagèrent ou la détruisirent à plusieurs reprises. Déjà en 1492, les abbés de Cappel et Muri ainsi que les habitants de la région furent invités à rétablir le chemin dévasté par l'eau. Après une amélioration en 1651, la route fut reconstruite en 1744 et 1757-58 ; les communes du bailliage de Knonau durent contribuer aux frais. La route eut dès lors son propre inspecteur et fut rendue carrossable.

A la place de cette ancienne route, on en construisit une nouvelle en 1835-38, conduisant en de nombreux contours par le col de l'Albis, de Wollishofen à Riedmatt, mais non plus à Turlen. Depuis juin 1837, la poste de Brunnen utilisa cette route ; en 1846, celle de Lucerne passait de jour par l'Albis et de nuit par Horgen. Ce service postal prit fin à l'ouverture du chemin de fer d'Affoltern en 1864 (*Mem. Tig.* I-IV. — AE Zurich, *Akten* V). Dans ces dernières années, le chemin longeant la crête de l'Albis, depuis l'Uetliberg au col de l'Albis par l'auberge Felsenegg (*ZWChr.* 1908, p. 130 ss.) a été rendu carrossable. [F. Hegi et E. Stauber.]

ALBIS, Christian, artiste-peintre et membre de la *Lux- und Lugenbadgesellschaft* à Zurich aux environs de 1520. — *ASA* 5, p. 17 et *SKL*. [F. H.]

ALBIS, d'. Famille originaire de Milhau en Auvergne (France), qui se fixa au pays de Vaud au XVIII[e] siècle et acquit la bourgeoisie de Pully. *Armes :* d'azur à un cygne d'argent surmonté d'un croissant accompagné de deux étoiles d'argent. [M. R.]

ALBIS, von. Nom de familles à Rheinau, Aarau et Zurich. A. — 1. [illegible], témoin à Bendlikon en 1167, fait partie de la suite des barons von Eschenbach et Schwarzenberg, sans doute en qualité de ministérial (*UZ* I, n° 319). — 2. [illegible] de Albis, *Albis*, *Albes*, *Albisse*, ministérial des Regensberg depuis 1241, fut vendu avec sa femme en 1291 au comte Rodolphe de Habsbourg en qualité de gentilhomme dépendant du château de Balm, près Rheinau. Il avait reçu des barons de Regensberg, pour dot de sa femme, la dîme d'église de [illegible] à Essingen. D'après les rôles, détenteur de biens hypothéqués par les Habsbourg, à Egg, Lochenberg et Oetwil (*UZ* IV et VI. — *Habsburger Urbar* II). † avant 1306 sans enfants. D'après le rentier du couvent, de 1330 environ, les von Albis possédaient aussi un fief noble à Rheinau. — 3. [illegible], bourgeois d'Aarau en 1[illegible], † avant 1[illegible]. Il scelle en 1343, en qualité d'arbitre, avec un sceau portant une [illegible]. Il laissa deux enfants, Jean et Anna, qui devint la femme de Henri [illegible] de Zurich [illegible] ce nom et [illegible] Jean 1370. *US*.


Sceau de [illegible] Aarau [illegible]

B. — 1. [illegible], *Albis*, frère [illegible] de Wettingen de 1248 à 126[illegible], ne paraît pas identique à Ulrich de Schnabelburg, de même [illegible] à Wettingen (Dam. Weh. *Albyom* W[illegible]

tingense, 1892, p. 6 et 8. — Dom. Willi: *Das Zisterzienser-Stift Wettingen-Mehrerau*, p. 61. — De la famille Ab Albis ou Albiser citée depuis 1293 à Heisch et à Hausen am Albis, à laquelle se rattache peut-être Frédéric von Albis, mentionnons — 2. Ruedi, fils de Hans, qui reçut en 1399, du couvent de Cappel, le fief « rouge » à Heisch. — 3. Nicolas, son frère (?) et — 4. Hans, de Hausen, tous deux meuniers sur la Sihl, près Zurich, furent reçus bourgeois de cette ville en 1401 et 1423. — Merz: *Wappenbuch der Stadt Aarau*, p. 325. — *UZ* VI et VII. — AE Zurich, *Ausgeschied. Urk. Cappel*. — *Burgerbuch* I. — Voir aussi Albisser. [F. Hegi.]

ALBISBRUNN (C. Zurich, D. Affoltern, Com. Hausen. Voir *DGS*). Établissement hydrothérapique sur un plateau au pied de l'Albis, entre les villages de Hausen et Ebertswil, le plus ancien de la Suisse, fondé en 1839 par le Dr Wilhelm Brunner de Winterthour, et dirigé par lui pendant 14 ans. La maison fut construite en 1839-40 et agrandie aux deux ailes en 1842. Le prospectus de 1844, par le Dr Brunner, donne une description du traitement à l'eau froide, mais bientôt l'institut pratiqua aussi les autres méthodes hydrothérapiques. En 1843, il comptait déjà 143 baigneurs ; dans les années suivantes, le peintre Alexandre Calame, et depuis 1851, Richard Wagner, vinrent s'y reposer. — Voir *Basler Nachrichten* du 3 juin 1885, suppl. au n° 12[illegible]. — Henri Nageli: *Gedichte u. Erinnerungen ... [illegible] das Kurleben in Albisbrunn*, Zurich, 1842. — F. Vogel: *Denkwürdigk. Stadt u. Landsch. Zurich* I, p. 45. — Dr E. Paravicini (médecin et propriétaire de l'établissement depuis 1884): *Die Wasserheilanstalt Albisbrunn*, 1886. — Julius Studer: *Albisbrunn, eine Gesch. Skizze*, dans *NZZ* 1889, n° 207 et 212. — *ZWChr*. 1901, p. 167. [J. H. et A. M.]

Albisbrunn, d'après une reproduction d'un tableau de S. Brunner, gravé par H. Huber.

ALBISETTI, famille mentionnée à [illegible], qui paraît vers 1600 ; aujourd'hui il en existe deux branches, dont l'une à Novazzano et l'autre à M[illegible]. On dit que cette famille descend de la famille des Albizzi de Gênes et du Niçois. Par les mariages, elle est alliée aux nobles Vittadini de Milan ; en 1[illegible], un Joseph Albisetti épousa une Rovida, descendante des nobles Vittadini et [illegible] de Carlo Cattaneo. Dans la maison qui appartient aujourd'hui aux Albisetti alla Fraschetta de Novazzano naquit en 1633 le célèbre architecte Carlo Fontana. — 1. Joseph, de la Mecheria, curé de Novazzano, député au Grand Conseil de 1808-1813. — 2. Joseph, fils de Pierre et de Magda Fontana, * en 1784 à Brusata de Novazzano, † en 1851. C'est lui qui s'allia aux Vittadini de Milan en épousant Rovida. — 3. François, de Ponte Tresa, député de la Magliasina au Grand Conseil, de 1803 à 1808, et de 1813 à 1815. — 4. Charles, fils du n° 2, * à Novazzano en 1833, major des troupes tessinoises en 1872 ; député au Grand Conseil de 1877 à 1885, de 1893-94 et de 1897 à 1902, † en 1908. — 5. Natale, sculpteur contemporain, de Stabio, s'établit à Paris. Les quatre statues de la façade centrale de l'École Polytechnique de Zurich sont de lui. Il exposa régulièrement au salon de Paris de 1890 à 1893 et de 1897 à 1899. A l'Exposition universelle de 1900, il exposa le groupe *Melchthal et son fils*. Membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts en 1897 et de la Société tessinoise des Beaux-Arts. — 6. Pierre, de Novazzano, fils du n° 2. De 1885 à 1892, représentant de Chiasso au Grand Conseil ; en 1892, membre de la deuxième constituante tessinoise. Capitaine et syndic de Novazzano pendant 27 ans, † 1909. — 7. Charles, petit-fils du n° 2 et cousin du suivant, * à Novazzano en 1878, inspecteur cantonal des forêts et major d'état-major général depuis 1917, depuis 1919 commandant du bataillon 95. — 8. Joseph, fils de Trifones, orfèvre encore vivant, de Novazzano, * le 14 mai 1880, directeur de police à Lugano, commandant-major du bataillon de landwehr 175 depuis le 31 déc. 1916. — Voir *Allgem. Lexikon*. — *BStor* 1897. — Dotta: *I Ticinesi*. — *SKL*. [Dr Trezzini.]

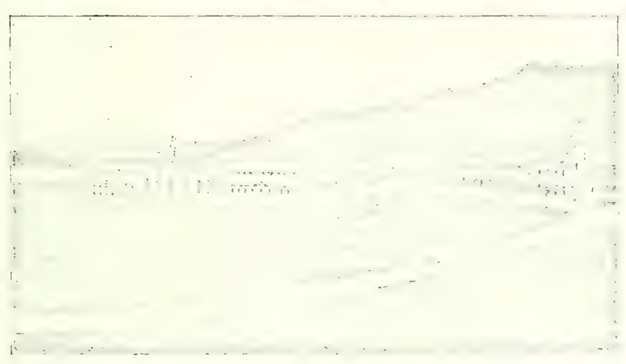
ALBIS-GÆU (GEUW). Circonscription judiciaire prévue dans l'ordonnance de 1761, comprenant la seigneurie de Knonau, les bailliages de Wettswil, Birmensdorf et Wiedikon et le soi-disant Kreuel de la commune d'Albisrieden et les juridictions de Birmensdorf [illegible]kon et Uitikon avec Niederurdorf qui dépendaient des tribunaux de Zurich. — Voir *Rathschreiber- und Schuldenbott-Ordnung* de 1761, p. 177-197, avec la liste de toutes les localités qui en dépendaient. [F. H.]

ALBISGUTLI (C. Zurich, D. et Com. Zurich, jusqu'en 1892 Com. Wiedikon. Voir *DGS*). Vieille auberge et place de tir au pied de l'Uetliberg, qui exactement s'appelle *Unter dem Albis*, ou plus simplement *im Albis*. En 1272 [illegible] de Zurich vend à Hugues Mulner une terre à S[illegible] *Unter dem Albis*, et à Honrein. *UZ* IV, n° 1479. Cet Albis à Wiedikon se divisa en deux parties, séparées par le ruisseau qui descend de Kolbenhof : *Grossalbis* au Sud-Est, et *Kleinalbis* au Nord-Ouest. — Vogelin: *Altes Zurich* II, p. 694 et carte de 1650 environ. — K. Escher: *Chronik der ehem. Gem. Wiedikon u. Aussersihl*, p. 112. L'auberge d'Albisgütli a donné son nom aux installations de tir, qui furent érigées en 1897-98 à Grossalbis par la société de tir de la ville de Zurich ; ces installations furent inaugurées par un tir cantonal, du 12-21 juin 1898. — Voir Fritz Marti: *Die Schützengesellschaft der Stadt Zurich*, 1898, p. 95-101. — [illegible] : *Die Festhütte [illegible] Albisgütli* dans l'*Argauer Schützenfestzeitung* 189[illegible], n° 1, [illegible]. — *ZWChr* 1899, n° [illegible]; 190[illegible], n° 27-[illegible]; 1911, p. [illegible]. Pour le tir fédéral de 1907, on construisit la ligne de tramways [illegible] qui ne fut pas [illegible] et fut exploitée dès lors par les tramways de la ville. — Voir [illegible]. [F. H.]

ALBISHOCHWACHT sur le Schnabelberg. Le Gouvernement de Zurich le fit pourvoir d'abord un poste de vedette sur la [illegible] de la [illegible] des Albis. Il fut érigé sur le Schnabelberg au Nord-Ouest de l'au[illegible]

cien château de Schnabelburg, au point de 880 m. Construit en bois, il brûla en 1664, dans l'affaire Wigoltingen et fut remplacé par un édifice de pierre. Il résulte de l'inspection de 1689 que le veilleur devait être pris dans la paroisse de Hausen, dans celle de Rifferswil et dans la garde de Langnau. A la place du poste de veille qui fut vendu par l'État en 1836, on a érigé en 1873 un pavillon encore existant. (*ZWChr* 1901, p. 320). — Voir G.-J. Peter : *Zur Gesch. des zürcher. Wehrwesens im XVII. Jahrh.*, avec supplément : *Hochwachtenkarte*, de H.-C. Gyger, de 1643. Panorama de Keller 1809 (Ebel : *Anleitung I*). [F. Hegi.]

ALBISHOF (C. Zurich, D. et Com. Zurich, mais jusqu'en 1893 Com. Wiedikon). Sur la route de l'Uetliberg, à l'Ouest de Albisgarten, existe depuis 1850 une fabrique de briques qui possède des succursales à Giesshubel et Heuried et qui, pendant ces 20 ou 30 dernières années, a beaucoup contribué au développement des constructions dans la ville de Zurich. En 1871, fut fondée aussi à Albishof la fabrique de poterie Bodmer. — Voir K. Escher : *Chronik der ehem. Gem. Wiedikon u. Aussersihl*, p. 104. — Comptes-rendus imprimés. [F. H.]


Le nouveau stand d'Albisgütli, ouvert en juin 1898 (Schützenfest-Zeitung 1907).

ALBISRIEDEN (C. et D. Zurich. Voir *DGS*). Com. politique et scolaire et ancienne com. civile avec corporation de forêt, paroisse depuis 1866, école secondaire depuis 1902. *Armoiries* : d'azur à la croix pattée de gueules. En 1839, la Société des antiquaires de Zurich a mis à jour, sur l'ancienne place du gibet, un groupe de bâtiments romains, dont une villa avec son hypocauste en ruines, et une foule d'objets parmi lesquels des tuiles avec l'empreinte D. S. P. D'après les monnaies trouvées, l'établissement a dû être occupé jusqu'à Constantin, puis quitté subitement et réduit en cendres (*MAGZ* X, p. 83, nos 336-348 et XV. 3, p. 82 — Heierli : *Urgesch. der Schweiz* p. 340).



Albisrieden s'appelait à l'origine seulement Rieden (820 *Rieda*, *Riete*, 1225 *Riedren*, 1255 *Rieden*, 1256 *Rieden'*, 1271 *Riedin prope Albis*, 1275 *Rieden prope montem Albis'*; nommé *Rieden am Albis* pour le distinguer des villages d'Oberrieden et Rieden ennet der Glatt près de Wallisellen ; du ahd. *hriot* « marécages » (entre Albisrieden et la Limmat se trouvent encore aujourd'hui des marais), et non du ahd. *riod* « essartage », voir *SI* VI, 1735 milieu. Il apparaît pour la première fois dans le *Rotulus* du Grossmünster de Zurich (IXe s.) comme *villula Rieda* en possession du chapitre de Zurich (*UZ* I nº 37). C'était presque entièrement une seigneurie foncière du chapitre avec de nombreux serfs ; c'est pourquoi elle prit les mêmes armes que celui-ci. En 1256 apparaît la première mention certaine d'un noble d'Albisrieden, Rüdiger. Il avait remis ses fiefs au chapitre sous condition de célébrer son anniversaire et ceux de ses parents et d'ajouter dans les chants d'église l'*Exuperantius* (voir ce nom aux deux anciens patrons zuricois (*UZ* III, nº 1255). Il y avait d'autres propriétaires de moindre importance à Albisrieden : l'abbaye d'Engelberg, les couvents de femmes d'Oetenbach et de Selnau, et plus tard l'hôpital de Zurich. (Hoppeler : *SSR Zurich* I. 1, p. 108-114). Albisrieden appartenait à l'origine à une grande association de « marke », celle de Zurich (?) ; en 1566 il sépara ses pâturages de ceux de Wiedikon avec lesquels il formait jusqu'alors une indivision où la corporation des bouchers de Zurich avait part (*SSR* I. c. p. 117). Le plus ancien rôle coutumier date de 1346, il est en latin tandis que le texte allemand est du XVe s., il a été renouvelé en 1562 et 1651 (*SSR*). Nous sommes peu renseignés sur le bailliage d'Albisrieden. Au Xe s. apparaît bien comme tel un Azilinus (*UZ* I, nº 190), mais il était probablement sous-bailli. Le bailliage passa ensuite aux Zähringen qui le remirent peut-être en fief aux Schnabelburg ; ces derniers ne le possédaient en fief impérial que depuis 1218, puis il devint arrière-fief de la famille des chevaliers Mulner de Zurich. En 1255 Jacob Mulner vendit le bailliage au chapitre de Zurich, qui le reçut en fief la même année du roi Guillaume (*UZ* I nº 429, III n. 940 et 1199). En 1526, le chapitre remit la haute et basse justice d'Albisrieden à Zurich qui depuis 1366 au moins y avait des bourgeois externes (*Zürcher Steuerbücher* I, p. 102). Zurich attribua Albisrieden au haut bailliage de Wiedikon, mais les revenus fonciers et les dîmes restèrent au chapitre. Après 1798, il fit partie du district de Zurich, puis de 1803-1814 de celui de Horgen et à partir de 1814 de nouveau de celui de Zurich. Pour ce qui concerne le gibet, voir Vögelin : *Alte Zürich* II, p. 642.

Albisrieden possédait déjà en 1270 une chapelle (*UZ* IV, nº 1464), dont les patrons étaient SS. Conrad et Ulrich (Nüscheler : *Gotteshäuser* III, p. 402; *SSR Zurich*, I. 1). Le Grossmünster désignait et rétribua le pasteur jusqu'en 1831, date où la collation passa à la commune. Parmi ces pasteurs il y eut J.-J. Breitinger, le futur antistès. La chapelle fut agrandie à plusieurs reprises, ainsi en 1609 où elle fut dotée d'une nouvelle tour, en 1753 elle fut restaurée et en 1816-17 elle fut remplacée par un nouveau bâtiment de l'architecte Conrad Stadler (*ZWChr* 1906, p. 281, avec vue). L'église possédait un fonds assez considérable, ce qui lui permit de secourir ses pauvres dans les années de disette de 1771 et 1772, sans le secours des autorités. Albisrieden fut érigé en paroisse le 18 août 1866. L'école date du XVIIe s. ; le maître était payé par le fonds de l'église, mais en 1780 cette subvention fut supprimée et l'école devint libre (*M. Zurich*, I. II, 395). On construisit des maisons d'école en 1807 et à deux autres reprises.

Dans la guerre de Zurich, le 22 juillet 1443, les avant-postes des Zuricois et des Confédérés se rencontrèrent à Albisrieden ou près du village (*Lilienfels Chronik*, dans *MAGZ* IV, p. [illegible] — Hans Fründ : *Chronik*, éd. [illegible], 153 et 154 — *QSG* XVIII, p. 212). En 1799 Albisrieden fut occupé de juin à septembre par les Français et servit [illegible] (*ZT* 1862 p. 49). [illegible] des Schweizers, [illegible] 1799 [illegible] H. [illegible] Brunner, pasteur à Albisrieden, a trouvé dans les [illegible] de la cure d'Albisrieden eut assez à souffrir des cantonnements qui se [illegible] à ce moment (*ASHR* IV, p. 633, 1440 et 1572). [illegible] 1802 [illegible] fut [illegible] par les troupes [illegible].

Depuis le milieu du XIXe s., l'industrie s'est considérable-

ment développée à Albisrieden et de nombreuses fabriques ont vu le jour (*NZZ* 1919 nº 152). La commune s'efforce d'obtenir sa réunion à la ville de Zurich. Les registres de baptêmes datent de 1590, ceux de mariages de 1597 et ceux des décès de 1700. Registres des bourgeois de 1750. Habitants, 1634 : 243 ; 1814, 1852 ; 1836 : 496 ; 1860 : 610 ; 1888 : 766 ; 1900 : 1218 ; 1910 : 1778. Liste des bourgeois avec leurs professions et des maisons, de 1863, dans J. Frick : *Das Gemeindebuch des Limmatthales* II, p. 101. — Voir *Mem. Tigur.* I-IV. — *ZW Chr.* 1906, avec vue du village, p. 237 et 282 s. — *Gemeindechronik von A.* (1901-05) par O. Winkler, pasteur à A. de 1896 à 1905 (Mns à la Bibliothèque Centrale de Zurich). [C. Brun et A. M.]

ALBISSER, nom de famille que l'on rencontre en plusieurs endroits.



A. **Canton de Soleure.** I. Ancienne famille bourgeoise éteinte de la ville de Soleure. — JEAN, originaire du St-Michelsamt (dans la prévôté de Beromunster, C. Lucerne), reçu bourgeois en 1639. La famille s'éteignit avant 1759. *Armoiries :* d'azur au cor postal d'or, surmonté d'une étoile d'or. — Voir Franz Haffner : *Geschlechterbuch.* [v. V.]

B. **Canton de Lucerne.** Famille de Buron, Entlebuch, Geuensee, Grosswangen, Schachen, etc. — 1. JEAN-BAPTISTE, de Geuensee, secrétaire de préfecture 1820, grand conseiller, Conseiller d'état 1841, président du tribunal 1845. — 2. JOSEPH, juriste à Lucerne, où il naquit en 1868. Il étudia le droit et l'économie nationale à Leipzig, Munich et Berne. Il est avocat depuis 1895 et depuis le 1er juillet 1915 membre du Conseil communal de Lucerne. Il fait partie depuis 1899 du Conseil général de la ville ; il a siégé en 1894-1895, puis depuis 1903 au Grand Conseil de Lucerne comme représentant du parti socialiste qu'il a fondé. Dès 1895 il s'occupa des cheminots ; membre fondateur de l'Union suisse des employés des services de transport, dont il fut le président central de 1898 à 1902 et de nouveau depuis 1909. Comme représentant des cheminots, il fut élu en 1912 au conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents. L'Assemblée fédérale le nomma président du tribunal fédéral des assurances. — Voir *NZZ* 1917, nº 1793. [H. Br. et P. X. W.]

ALBLIGEN (C. Berne, D. Schwarzenbourg. V. *DGS*). Com. et paroisse séparée de Schwarzenbourg par une gorge, profonde de cent mètres, où coule la Singine, et entourée de trois côtés par le canton de Fribourg. La commune d'Albligen et une étroite bande de terre vis-à-vis de Laupen sont les seuls territoires bernois situés à l'ouest de la Singine. En 1148 *Albennon*, dans un document mentionnant les possessions du prieuré de Rueggisberg. 1313 *Albenen*, 1346 et 1351 *Albtingen*, 1339, 1467, 1490 *Halblingen*. En 1423, il passa avec le district de Schwarzenbourg, de la Savoie aux Bernois et aux Fribourgeois et en 1803 fut incorporé définitivement au canton de Berne. Albligen fit d'abord partie de la paroisse d'Ueberstorf, puis, contraint par Berne à embrasser la Réforme, il se trouva réuni en 1531 à Wahleren et peu après constitué en paroisse autonome. En 1565 éclata une violente épidémie de peste. Dans le cimetière supérieur on a découvert les fondations d'un bâtiment d'une destination inconnue. En 1485 Lommerun fit ériger une chapelle dédiée aux saints Pierre et Paul dont la tour fut gravement endommagée en 1804 par un incendie causé par la foudre et qui détruisit l'auberge voisine ; en 1823 fut construite l'église actuelle. A l'intérieur, on montre un vitrail avec l'aigle bicéphale et deux armoiries bernoises. A l'extérieur est fixée une plaque commémorative rappelant la mort du pasteur Walter Hofmann dans une excursion géologique sur le mont Gremmlard en 1895. La cure a été reconstruite en 1721. Parmi les anciennes maisons, citons la « Schmitte » avec ses sentences et ses vitraux, ainsi que celle « im Boden » de 1787. Tout à l'entrée de Kurried, Kunrieden 1467, au bord de la route vers Ueberstorf, se voit un manoir 1727 avec pignon en escalier et des sculptures rongées par le temps dans le jardin, jet d'eau, statues, armoiries, etc., appartenant autrefois aux familles patriciennes fribourgeoises des Mettler et des Praroman. Dans la gorge de la Singine se trouvent

le Moulin de Buch, une ancienne carrière et le pont construit en 1826, restauré et couvert en 1888 et 1906. Habitants : 1818, 520 ; 1870, 692 ; 1880, 701 ; 1910, 645. Registres des baptêmes depuis 1607 avec des lacunes. [L. S.]

ALBO CASTRO, de. Voir WEISSENBURG, DE et BLANKENBURG, DE.

ALBO LAPIDE, *Albert* **de**, ou ALBERT DE WEISSENSTEIN, dominicain, né probablement à Zurich. En 1440 il entre en théologie à Rome ; 1450, confesseur dans cette ville lors du Grand Jubilé sous Nicolas V ; en 1455, il délivre des lettres d'indulgence à Saint-Gall ; 1458, lecteur de théologie à Florence. A partir de 1480, Albert vit à Zurich, mais on ne connaît rien de sa vie. Il est l'auteur de deux ouvrages qui, très probablement, sont les plus anciens imprimés zuricois. Le premier, existant en un seul exemplaire à Einsiedeln, porte pour titre : *Laus*

[illegible]

Albo Lapide. Fac-similé de la dernière page ... Bibliothèque Centrale de Zurich.

et commendatio ... Sancte ... Crucis ... Le deuxième, dont il existe sept exemplaires, est un écrit sur l'extension du Jubilé de 1475 à Zurich, ordonnée par bulle du pape Sixte IV, du 12 juillet 1479. Il a pour but de faire connaître le caractère des indulgences et de recommander leur acquisition. L'auteur parle dans la dernière partie de la ... de Noël 1479 à mars 1480, dans la Wasserkirche de Zurich. ... peut admettre que cet imprimé sortit de presse en 1480, avant le 11 septembre ... d'impression paraît être Zurich ... du livre dénote qu'il ne sort pas d'une imprimerie ..., mais plutôt d'une installation de fortune ... probablement dans le couvent des dominicains de Zurich. C'est donc ... le premier ouvrage d'Albert, qui est ... antérieur à celui-ci. — Voir F. J. Schiffmann : *Der Dominikaner Albertus de Albo Lapide ...* par Ad. ... *ZT* 1900, p. 100 ... *Die deutschen ...* ... *of the ...* Oxford ...

ALBON, IM. Voir Im Albon.

ALBONA. Voir Aubonne.

ALBRECHT, nom de famille répandu dans les cantons d'Argovie, Lucerne, Saint-Gall, Thurgovie, Uri, Valais et Zurich.

A. **Canton d'Argovie**. Ancienne famille bourgeoise de Lenzbourg. — 1. Marc, vicaire et *ludi magister* à Lenzbourg, pasteur à Schinznach et Ammerswil † 1823. Il avait épousé Jeanne Spengler, de Lenzbourg, dont il eut trois fils : Max-Frédéric, 1793-1838, Frédéric-Gottlieb, *1798, Henri, Dr en médecine, 1801-1842, qui fut puni par le tribunal supérieur pour sa participation aux troubles de 1840. — 2. Frédéric-Gottlieb, devint en 1820 vicaire à Ammerswil, de 1824 à 1829 vicaire et maître auxiliaire à Zofingue et de 1829 à 1842 pasteur à Schinznach, où il fut impliqué dans le procès de son frère Henri et condamné à une partie des frais. Ses ennemis en profitèrent pour le priver de ses fonctions. De 1842 à 1846, diacre provisoire à Baden et Lenzbourg, puis en 1847 vicaire à Gontenswil. Accusé d'entretenir des relations coupables avec une jeune fille, il fut suspendu de nouveau de ses fonctions et emprisonné, mais, en 1849, après une brillante plaidoirie de l'avocat Fahrländer, le tribunal cantonal le déclara innocent de toute faute et annula toute peine. — Voir Arch. de Lenzbourg, reg. d'état civil. — R. Fahrländer : *Verteidigung des H. G. Albrecht von Lenzburg, gewes. Pfarrverweser in Gontenschwil, an das tit. Bez. Gericht Kulm.* Imprimé comme Mns. — *THG* 1894. — 3. Gottlieb, *1808 à Lenzbourg, fils de Marc, tenancier de l'auberge du Rössli à Aarau et Lenzbourg, devint d'abord vicaire à Seengen, puis premier pasteur de la paroisse nouvellement fondée de Fahrwangen-Meisterschwanden et de 1849 à 1881, pasteur à Kulm, † en 1893. — 4. Hermann, pasteur, fils du n° 3, * le 16 février 1846, à Fahrwangen, fréquenta les écoles de son canton, les universités de Bâle, Gottingue et Zurich et fut consacré dans cette ville en 1869. Vicaire de Lenzbourg et inspecteur des écoles de district ; en 1874, il répondit à un appel de Rorschach où, jusqu'à sa mort, il exerça une activité étendue et bienfaisante comme pasteur, brillant orateur de la chaire, ami des écoles et philanthrope. Il déclina huit appels venus des paroisses de grandes villes. Sous son influence, la communauté de fidèles disséminés de Rorschach prit un essor extraordinaire. De 1875 à 1877, il fut co-rédacteur, puis dès 1877, seul rédacteur du *Religiöses Volksblatt*. Théologien réformé convaincu, il se fit parmi le clergé protestant de son canton une place en vue. Il mourut à Berne le 26 octobre 1892. — 5. Hermann, * à Aarau en 1847. Reçu médecin en 1876, il s'établit à Berne et enseigne à l'Université comme privat-docent. En 1877, il se fixe à Neuchâtel où il pratique jusqu'en 1895. S'installe ensuite à Genève où il meurt le 5 mars 1899. Auteur de nombreux articles. — *Revue médicale de la Suisse romande*, XIX (1899), p. 230-231. [F. W., Br et L. K.]

B. **Canton de Lucerne**. Famille de la ville de Lucerne, reçue bourgeoise en 1537, originaire de Knutwil, Mauensee, Rieden, Sursee, Ufhusen. — P. Leger, de Lucerne, * 1722, capucin 1741. — P. Masseus, de Knutwil, * 1749, capucin 1770. [P. X. W.]

C. **Canton de Saint-Gall**. Famille originaire de Sargans, dont une branche a émigré à Weisstannen et une autre à Bienne. La première mention qui en est faite est de 1676. — 1. Jacques, * 17 février 1827 à Sargans, fut élève du séminaire puis de l'école cantonale de Saint-Gall et étudia la philologie à Munich. De 1853 à 1854, instituteur à Lachen (Schwyz), puis à Saint-Gall 1856 et 1859 à 1860, ensuite à La Neuveville, 1863 à 1895, professeur de langues allemande et latine au progymnase de Bienne, où il mourut le 27 mars 1897. Excellent dessinateur caricaturiste et satirique, il collabora au *Postheiri* et pendant de longues années au *Nebelspalter* où il publia les lettres de *Stanislaus an Ladislaus*. A Saint-Gall, il rédigea la feuille satirico-poétique illustrée *Der Insp...ter*, 1861-1862, et fut correspondant de plusieurs journaux saint-gallois. Collabora au calendrier *Der Prophet* qui paraissait à Glaris de 1850 à 1860. De 1858 1881, il publia sous le pseudonyme de Frater Hilarius, le *Neuer Fest-kalender*, en 1888, les *Erinnerungen an das St. Galler Oberland in Sarganserm undart von Frater Hilarius*, et en 1890, *Humoristisch-satyrisches Quodlibet*. Il a aussi laissé des poésies inédites : *Gallapfel*. — 2. Son fils Jules, * le 29 juin 1866, avocat à Bienne, conseiller communal depuis 1913, conseiller municipal depuis 1913, député 1902-1918. — 3. Paul-Arnold, docteur méd. * 23 mai 1870 à Mels, pratiqua à Uetikon, Weinfelden, Ottenbach et depuis 1913 à Dubendorf. Dissertation : *Ueber arterio mesenterialen Darmverschluss an der Duodeno-Jejunalgrenze u. seine ursächliche Beziehung zur Magenerweiterung*, Lausanne, 1899, et dans *Virchows Archiv*, 1899. Il a écrit en outre *Gastero-enterostomie bei Ulcus ventriculi*, dans Brun : *Beiträge zur klin. Chirurgie*, XXIII, 1911. [H. T. et G. W.]

D. **Canton de Thurgovie**. Famille probablement originaire du canton de Zurich, bourgeoise de Mullheim (Thurgovie) depuis le XVe siècle. *Armoiries* : parti de sinople et d'argent au massacre de cerf de l'un à l'autre. A citer : — 1. Jacques, * 1806, à Mullheim, consacré en 1828. Il fut le premier pasteur de Nussbaumen (1828-1837), puis pasteur à Matzingen, membre du Conseil d'éducation et secrétaire du Conseil d'église de Thurgovie. Il résigna ses fonctions en 1849 pour raisons de santé, et devint ammann de Mullheim, membre du Grand Conseil et, pendant une législature, du Conseil des États. — 2. Henri, Dr médecin à Frauenfeld, * 5 février 1842 † 18 février 1916, fils du n° 1. Il fréquenta l'école cantonale de Thurgovie, étudia dès 1860 la médecine à Zurich et Berne où il prit ses grades, poursuivit ses études à Prague, travailla pendant une année comme médecin-assistant à l'hôpital cantonal de Munsterlingen et termina ses études sous Billroth à Vienne. Il s'établit en 1866 à Steckborn et en 1871 à Frauenfeld où il fut jusqu'à sa mort un médecin très couru. Albrecht prit part à l'occupation des frontières en 1870 comme médecin-assistant au bataillon thurgovien 7. De 1879 à 1916 il fut médecin de district, médecin de place à la caserne de Frauenfeld et enfin médecin de corps d'armée. En outre, pendant de longues années, il fit partie de l'autorité directrice de l'école primaire de Frauenfeld, et pendant vingt-neuf ans du Conseil de surveillance de l'école cantonale de Thurgovie. L'hôpital de Frauenfeld n'eut pas d'ami plus zélé qu'Albrecht qui fut aussi président de la Croix-Rouge de Thurgovie. — Voir sa nécrologie dans le *Sonntagsbl. der Thurg. Zeitung*. [Sch. et G. W.]

E. **Canton d'Uri**. Albrecht, plus rarement Albert, nom de famille qui paraît pour la première fois en 1469 avec Henri et Pierre à Schattdorf, où ils avaient des propriétés dont Albrecht Bomg payait les intérêts en 1426. Ce dernier est probablement la souche de la famille, le prénom étant devenu nom de famille. — 1. Pierre fit en 1474 un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice et tomba en 1499 au combat de Rheineck. Son fils — 2. Pierre, est avoué de l'église de Schattdorf en 1496, en 1515, trésorier du pays, en 1515 et 1516, député à la Diète; de 1516 à 1518 landammann et en 1524 et 1536, ancien landammann. — 3. Henri, fils du n° 2 paraît la première fois en 1544 comme témoin ; 1544-1547, bailli de la Léventine depuis 1554, membre du conseil de guerre; 1561-1573 député à la diète ; 1563-1565 et 1571-1573, landammann, † aux environs de 1574. — 4. Pierre, fils du n° 3, habitait Schattdorf comme son père, et mourut environ en 1585. Il était membre, ainsi que le landammann Pierre et Balthasar Albrecht, de la corporation de l'Autruche à Altdorf, ou entre [illegible] — 5. Henri, lequel fut prévôt de 1617 1619 [illegible] dressa en 1610 le cadastre des [illegible] Schattdorf, de 1619 à 1622, en qualité de [illegible] prit part aux réunions et aux reddition de comptes des trois cantons ; revêtit en nouveau 1622 la charge de [illegible] eaux à Schattdorf et mourut le 10 sept. 1623. La famille s'est éteinte au XVIIe siècle. Le sceau du [illegible] Pierre porte une marque de maison [illegible]

F. **Canton du Valais**. Les Albrecht [illegible] branche de la famille Mörel [illegible] rent au XVIe siècle [illegible] et de l'autre à [illegible] est éteinte depuis deux siècles [illegible] et Fiel. [illegible] et Sax. — Voir *BWG*, I. 263 — Victor Albrecht, de l'ordre des capucins [illegible] de Valentin, de [illegible]

Viège le 14 juin 1837, étudia à Brigue, entra le 8 octobre 1856 dans l'ordre des capucins à Lucerne et exerça une activité féconde dans les couvents de Schwyz (1860), Arth (1861), Fribourg (1863) et Sion (dès 1877) où il mourut le 7 décembre 1907. Il est l'auteur de l'opuscule : *Blumenlese für Lehrer von einem Erziehungsfreund.* — Voir *BWG* I et *Walliser Bote*. 1907.

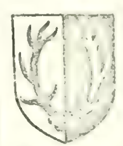
G. **Canton de Zurich.** Nom de famille du canton de Zurich, à l'origine prénom, existant depuis le milieu du XIV[e] siècle à Hongg et à Zurich (*Zürch. Stadt- u. Steuerbücher*. Au XV[e] siècle on trouve cette famille dans le Conseil de Winterthour et dans le Neuamt, d'abord à Stadel en 1455, et au début du XVI[e] s. à Rheinau. Aujourd'hui elle existe encore dans les districts de Bulach, Dielsdorf et Zurich ; à Oberengstringen elle est éteinte depuis 1829 (Weber : *Die Kirchgem. Hongg*, 1869, p. 52 et 155).

I. Campagne du Canton. — 1. Jean, de Winkel, prend part en 1512 à la campagne de Lombardie contre la France. — 2. Adam, du Neuamt (Stadel), participe à la bataille de Marignan (A. E. Zurich, A. 30, *Reisrodel*). — 3. Jean, avoué du couvent de Rheinau en 1529, écrit en cette qualité, le 4 juin, au bailli d'Eglisau, pour demander du secours de la part de Zurich contre les paysans soulevés (Strickler : *Actensammlg. zur Reformationsgesch.* II, n[o] 432 et 544). — 4. Félix, de Neerach, capitaine en 1656 dans l'expédition contre Rapperswil (A. E. Zurich, E. II, 270). — 5. ***Henri***, *1823 à Neerach, † 1895 à Bulach, géologue et sourcier. Il apprit d'abord de son père le métier de forgeron, puis s'établit en cette qualité à Bulach. Des dons d'observation extraordinaires, doublés de connaissances scientifiques, firent de lui un remarquable chercheur de sources. Il se voua complètement et avec passion à cet art et devint le connaisseur de sources le plus expérimenté en même temps que le plus savant qu'il y eut jamais. En 1875, parut son excellente brochure populaire *Die Wasserversorgung auf dem Lande*, avec une préface de l'ingénieur Burkli-Ziegler. Cet écrit, dont le succès et la diffusion furent grands, démontrait que non seulement les villes, mais aussi les villages avaient besoin d'améliorer leurs services des eaux au point de vue de l'hygiène et de l'agrément. En 1884, après l'épidémie de typhus à Zurich, il aida le professeur Heim à clarifier l'eau potable. Dans les volumineux *Berichte der erweiterten Wasserkommission der Stadt Zurich*, 1885, sont publiées toute une série d'observations d'Albrecht. En outre, bon nombre de ses avis comme expert juridique ont paru dans *Expropriationssachen Mertialen u. Benken an den Bezirksrat.* Il a contribué à procurer une bonne alimentation en eau à quelques centaines de localités qui, autrefois, en manquaient, et a tranché une quantité de contestations en [illegible] hydraulique. Il a rassemblé ses notes dans un livre intitulé *Quellenkunde*. Pour la ligne Winterthour-Eglisau, il exécuta le tracé d'un tunnel sous le [illegible]. A la demande de la commission géologique, il fit, dans les années qui précédèrent 1884, un inventaire [illegible] des blocs erratiques et des moraines de la partie nord du canton de Zurich. Sa collection minérale [illegible] a été incorporée à la collection géologique de l'École polytechnique. Albrecht a encore publié *Geologische [illegible]* dans A. Wild : *Am Zürcher Rhein* II, p. 265-277. — Voir A. Heim : *Heinrich Albrecht, geologischer [illegible]* NZZ 1896, n° 72 et 73. — 6. Jacques, 1837-1896, de Stadel, [illegible] de Zurich depuis 1876 [illegible] de sources à [illegible], puis à Affoltern am Albis [illegible] *Zurich* 1879-1911. — 7. Henri, de [illegible] *1-[illegible] [illegible] et secrétaire de commune [illegible] jusqu'en 1911, membre du Grand Conseil depuis 1881 membre du tribunal de justice du district de [illegible] 18[illegible]-190[illegible], président de ce tribunal depuis 1912 [illegible]

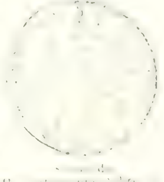
II. Winterthour. — 1. Jean, membre du Petit Conseil 1[illegible]-1550, en 1[illegible] [illegible] du [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] de 1[illegible] et de la [illegible] de Saint-[illegible] aux [illegible] en 15[illegible] [illegible] du [illegible] Thurgovie, [illegible] à Winterthour, en 150[illegible]-15[illegible], directeur des travaux de la ville [illegible] [illegible] [illegible] 2. [illegible] [illegible] de Winterthour en 1560. — 3. Henri, [illegible] auprès d'une S[illegible]

mond, à Innsbruck, lors du siège de la ville en 1469 [illegible]. famille s'éteignit à la fin du XV[e] siècle. — K. Hauser : *Winterthur z. Z. des Appenzellerkrieges*, 1899, p. 117, 123. — *Chronik des Laur. Bosshart* [illegible]

III. Ville de Zurich. De nombreuses réceptions d'Albrecht à la bourgeoisie de Zurich eurent lieu de 1351-1603, puis de nouveau depuis 1876 et par la réunion des communes de 1893 ; la plupart venaient de Hongg, puis aussi de Schaffhouse, Stein s/Rhin, etc. et au XIX[e] siècle de Stadel.



Armoiries : A. Parti d'or et de sable au massacre de cerf de l'un à l'autre. B. Voir n° 3. C. De gueules à un demi-cerf d'or sur trois coupeaux de sinople. (Voir Meyer : *Wappenbuch von Zurich* de 1605 et 1674.) — 1. Stassond, en 1434, vice-gardien des carmes déchaussés à Zurich (Dändliker : *Geschlechterbuch*). — 2. Henri, armurier, demeurant au Rindermarkt en 1429, maître de la corporation des fer, cons. au conseil de la Saint-Jean 1443, capitaine des 20 hommes avec les armes courtes de la corporation (Hegi : *Gesch. der Zunft zur Schmiden*). — 3. Henri, tanneur, cité en 1457 dans une émeute d'Hans Waldmann, prit part en 1458 à l'expédition volontaire de la guerre des plapparts, élu maître de la corporation des tanneurs au lion rouge, dans les conseils de la Saint-Jean de 1485 à 1488. Partisan de Waldmann qui était son créancier hypothécaire pour une maison au Niederdorf, une procédure pénale fut instruite contre lui le 21 mai 1489, après sa fuite. Le 25 août, condamné à une amende de 100 florins en faveur de la ville, exclu de la corporation et déclaré incapable d'emplois pendant 10 ans, il dut donner une caution de 500 florins. Le 9 juin 1492, il fut relevé de ces condamnations et mourut la même année, rétabli dans toutes ses prérogatives. — Gagliardi : *Dok. Waldmann* I et II. — *Edlibachs Chronik*, p. 255. *Armoiries* : d'or à une marque de maison de sable accompagnée en pointe d'un croissant du même (Edlibach). — 4. P[illegible], serrurier, fils du serrurier Matthias, de Stein s/Rhin, qui acquit la bourgeoisie en 1533. Reçu de la corporation des forgerons en 1570, il se maria la même année et son père paya à celle-ci le *Tischgeld* pour 19 tables. Avec Heini et Jörg Albrecht, il fit don en 1610 à la corporation d'une coupe d'argent avec les armes de la famille Hegi : *Gesch der Zunft zur Schmiden* et SKL. [illegible] cendance éteinte en 1785. — 5. Jean, fondeur de [illegible] de Schaffhouse, apprit son métier à Bâle chez un maître [illegible] célèbre pour la fonte des tuyaux de fontaines ; il fut reçu à la bourgeoisie de Zurich, le 13 novembre 1556 pour 2[illegible] florins en considération de ce que la ville ne possédait aucun autre représentant de son métier [illegible] il fut chargé de la surveillance des fontaines et [illegible] construisit une nouvelle fonderie (A. E. Zurich, *Acten Supplikationen* 1654 et *Bauamt* [illegible] II). [illegible] éteinte en 1831. — 6. Jean-Pierre, fils du n° 5, * 1589, fondeur de cuivre, fut reçu de la corporation des forgerons le 17 [illegible] 1612. Il livra l'installation métallique pour les fontaines de toute une série de villes suisses. A sa demande, il reçut en août 1654 une distinction du conseil pour son travail artistique en matière de fontaines, de [illegible] et de treuils (A. E. Zurich, *Akten Supplikationen*). — 7. Werner, 1575-1635, de [illegible] pasteur à Wettingen 1599 [illegible] acquit la bourgeoisie de Zurich en 1603 avec son fils Jean-Conrad. Pendant son séjour à Wettingen, 67 de ses paroissiens passèrent [illegible] 1612 [illegible] pasteur à [illegible] 16[illegible] à Wangen [illegible] [illegible] pasteur, 1603-1651, [illegible] [illegible] [illegible] 1[illegible] [illegible] et [illegible] 16[illegible], à W[illegible] [illegible] 17[illegible], 1742, mourut à 104 ans. [illegible]



[illegible]

jours, à Zurich. — 9. JEAN-JACQUES, fils du n° 7, 1608-1644, consacré en 1634, pasteur à Burg, près Stein s/Rhin jusqu'en 1643 (voir pour les n° 7-9 Wirz : *Etat*. — G. Heer : *Die evangel. Geistlichkeit des Landes Glarus*. — Pupikofer : *Verzeichn. der Geistlichen des Kt. Thurgau*. — Dürsteler : *Geschlechterbuch*). — 10. JEAN-RODOLPHE, 1669-1731, petit-fils du n° 8, *Ratsprokurator* du Conseil en 1693, 1712 commandant du château Forsteck à Sax, 1718-1728 landamman de Thurgovie (Holzhalb : *Lexikon*. — *Die Familie Pestalozzi*, tabl. I. — Pupikofer-Strickler : *Gesch. des Thurgaus* II). — 11. MATTHIEU, 1691-1751, arrière-petit-fils du n° 8, consacré en 1713, pasteur à Kirchberg depuis 1726 (Pupikofer : *Geistliche*, p. 74). — Voir encore Keller-Escher : *Promptuarium* I (Bibl. centrale de Zurich). [F. H.]

ALBRECHT, CHARLES, 1789-1876, * à Tubingue, se rendit en Suisse en 1830 où il remplit plusieurs postes d'instituteur primaire et secondaire, à Horgen, Mettmenstetten, Winigen, Berthoud et Worben. Il a publié contre Strauss, Büchner et Feuerbach : *Naturwissenschaft, Philosophie und Religion nach ihrer Zusammengehörigkeit*, Bienne 1872. — *Die wissensch. gegründete Weltansicht als Beweis gegen den Atheismus Büchners und der übrigen Materialisten*, Bienne 1874. — Voir *Bieler Tagblatt* 1876, n° 141. — *Schweizer. Handelscourier*, 1876, n° 168. [J. B.]

ALBRECHTSWIL, *Hugo* **von**, premier chapelain et fondateur de l'autel Sainte-Catherine dans l'église de Saint-Pierre à Zurich, installé par le prévôt du chapitre le 6 mai 1325. Malgré les présomptions de *UZ* X, n° 3973, il devait tirer son nom de Alberswil (C. Saint-Gall, Com. Gossau). Une famille du même nom était bourgeoise de Wil (C. Thurgovie) en 1277. — *UZ* V, n° 1650. — *Mettler praef. in Tabam Joel*, p. 45. — *UStG* III-V. — *Mon. Germ. Necr.* I. [F. H.]

ALBRICI, nom de famille répandu dans le Tessin et les Grisons.

A. Canton du Tessin. *Armoiries* : D'azur à un château d'argent, à deux tours, ouvert et ajouré du champ, surmonté d'un lion d'or tenant une roue du même. (D'après G. Corti). Le nom se rencontre sous diverses formes : *Brizio, Bricio, Pretio, Albriacis, Albritii, Albricii, Albricis, Albrizzi*. Dans les Recès fédéraux, il est écrit *Albrisch* et *Albrisch*. L'origine de cette famille tessinoise est obscure ; peut-être vient-elle de Côme. On la trouve très tôt à Locarno, Lugano et Torricella. Les Albrizzi de Lugano et de Torricella forment probablement une seule branche ; en tout cas, ceux de Lugano possèdent encore le droit de bourgeoisie ainsi que des propriétés à Torricella. — BRANCHE DE LOCARNO. C'est à Locarno qu'on trouve la première mention de la famille. Le 18 janvier 1247, un ROLANDUS DE BRICIO, de Locarno, est témoin dans un acte passé entre le chapitre de Saint-Victor de Locarno et Simon Orelli. Le 1er janvier 1284, un SIMON de Bricio, de Locarno, fils de feu « Bricii becclarys » (bouchers), de Locarno, participe à l'assemblée des bourgeois. Dans la liste des ayants droit aux régales de Locarno on trouve, en 1317, les héritiers de feu ZINE de Bricio. Dans un acte de location, passé le 24 juin 1393 par la commune de Pedemonte, figure le notaire ETIENNE, fils de feu Monete de Brizio (ailleurs de Bretio), de Locarno. Le fils d'Etienne, ANTOINE, ainsi qu'un GIOVANNOLO, fils de feu Nicolas de Britio, figurent en qualité de notaires dans un acte du 25 mai 1432. Vers la fin du XIVe siècle, on parle d'un « magister Andrea de Albricis » : C'est la première fois qu'on rencontre le nom complet. En 1463 et 1464, la famille Albrici prétend appartenir à la noblesse de Locarno. Elle possède, de 1416 à 1422 le château de Castel S. Pietro (D. Mendrisio). Parmi les membres marquants de la branche de Locarno, il faut citer : — 1. SIMON, dit ordinairement IL CAMPANELLA, de Locarno, capitaine de Franchino Rusca, comte de Locarno, dans la lutte que celui-ci entreprit contre les Vitani de Côme. En 1418 Simon prend Porlezza, il est battu avec le comte [illegible], se retire au château de Morbio Inferiore et y est tué à la prise du château par les Comasques. — 2. ZANINO, de Locarno, homme d'armes à la solde des [illegible], il se distingua surtout dans la guerre des Vitani de Côme contre Franchino Rusca. — 3. LUCIO, de Locarno, créé sénateur de Milan en 1593 par Philippe II, roi d'Espagne. — BRANCHE DE LUGANO-TORRICELLA. La première mention de la branche des Albrizzi de Lugano est de 1400 ; on rencontre alors un ANTOINE de Albricis, de Lugano, archiprêtre de Saint-Victor de Locarno. Le 7 décembre 1414, Antoine et le chanoine LAURENT, fils de maître François de Albricis de Lugano, passent, au nom du chapitre de la collégiale, une convention avec les *vicini* de Pedemonte. En qualité de témoin figure également maître FRANÇOIS, fils de feu Jean de Albricis, de Lugano, mais habitant Locarno. Ce François est vraisemblablement le père de Laurent. Antoine était encore archiprêtre de Locarno le 15 octobre 1437. A cette date, en effet, il assiste avec un ANDRÉ de Albricis, fils de feu Jean, à la rédaction d'un acte d'investiture des biens de l'évêque de Côme aux Muralti de Locarno. Parmi les membres marquants de la branche de Lugano-Torricella, il faut citer : — 4. *Antoine* de Torricella et Lugano, avocat et notaire, * 31 mars 1773, † 1er juillet 1846. Dès 1797, il était premier-lieutenant des grenadiers du corps des volontaires qui repoussèrent, le 15 février 1798, l'attaque des Cisalpins contre Lugano. Membre de la députation qui, le 22 février 1798, traita avec les commissaires de la Cisalpina au sujet des événements du 15 février. Ensuite d'une accusation de corruption portée contre lui par le peuple, il passa aux partisans de la Cisalpina réunis à Pissone, dont il devint secrétaire. En cette qualité, il signa la proclamation que les « Patriotes » ou membres de la



Antoine Albrizzi.
d'après un portrait de Reina

Cisalpine lancèrent contre Lugano, le 1 ventôse an VI. Le gouvernement provisoire lui infligea une amende dont il ne paya qu'une partie ; ses biens furent en conséquence séquestrés par décret du 12 juin 1799. Antoine fut un jurisconsulte de grand mérite ; on l'a surnommé le Marocco du Tessin. De 1813 à 1815, député au Grand Conseil ; en 1815, membre de la commission chargée d'élaborer les codes civil et pénal du Tessin. Membre du tribunal d'appel, député à la Diète extraordinaire du 23 décembre 1830 au 7 mai 1831, à Berne. Inspecteur scolaire général du district de Lugano en 1836. Il collabora avec Franscini à la *Gazzetta Ticinese*. — Voir Monti : *Atti* III. — Oldelli : *Dizionario*. — *BStor*. 1879, 1885, 1895, 1898, 1910 et 1911. — Baroffio : *Storia del C. Ticino*. — Recès fédéraux. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Gubler : *Geschichte des Kantons Tessin*. — Franscini : *La Svizzera italiana*. — Baroffio : *Dell' invasione francese nella Svizzera*. — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Rossi : *Il Sonderbund nel Ticino*. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. [C. TREZZINI.]

B. Canton des Grisons. Famille de Poschiavo. — 1. PROSPER, conseiller aux États, * 18 mars 1822, † 14 décembre 1883. Il fréquenta les écoles de Poschiavo, le collège Gallicus à Coire, et l'école [illegible] à [illegible], et étudia ensuite le droit à [illegible] et Zurich. Il débuta dans la carrière publique comme secrétaire de commune. En 1849 et 1850 il [illegible] membre du Conseil [illegible] cantonale, de 1851 à 1853, à plusieurs reprises, président du tribunal, président du tribunal du district et député au Grand Conseil pour Poschiavo. En 1866, 1867 et 1876 [illegible] Conseil d'État et en 1873 [illegible] Conseil des États. [illegible] il retourna à [illegible] pour se vouer [illegible] à ses [illegible] commerce des vins et [illegible] aux chemins [illegible] [illegible] — Voir [illegible] [illegible] 1885. [illegible] * 1825, † 22 [illegible] 1894 [illegible] 1850 [illegible] de M.

nich et termina ses études techniques de 1860 à 1862, à l'École polytechnique fédérale à Zurich. Entré au service de son canton, il travailla aux routes de l'Albula, du Schyn, de la Bernina et du Landwasser. Il fut aussi pendant cette période podestà de Poschiavo et en 1867 député au Grand Conseil pour l'arrondissement de Poschiavo. En février 1872, le Petit Conseil le nomma adjoint de l'ingénieur en chef et ingénieur de la première circonscription routière, situation qu'il occupa jusqu'à sa mort. — Voir : *Der freie Rätier*, 1892, n° 198. [F. P.]

ALBRIZZI. Voir ALBRICI.

ALBRUN (COL DE L') ou **BOCCHETTA D'ARBOLA** (V. *DGS*). Passage conduisant de Fiesch à Domo d'Ossola entre l'Ofenhorn et l'Albrunhorn. Ce col le plus important du Haut-Valais, forme avec le Gries et le Grimsel une voie commerciale entre l'Oberland bernois et le val d'Ossola. Des trouvailles préhistoriques à Binn permettent même de conclure à une utilisation très ancienne. Dans la guerre de Milan, il servit de passage, en novembre 1425, à une colonne de secours de 2500 Bernois et Soleurois qui allaient dégager un corps franc de confédérés assiégés dans Domo d'Ossola. Ceux-ci étaient accompagnés de partisans de la Suisse orientale et du Valais, qui avaient passé le Simplon et le Gries quelques semaines auparavant. La route prise par les Bernois est indiquée dans Justinger (p. 283) via « Binn » (Binn) et « Batich » (Baceno). Depuis la paix de Bellinzone, de juillet 1426, il n'est plus question que des troupes confédérées aient passé l'Albrun ; par contre, l'échange de marchandises, telles que bétail et vins entre l'Oberland bernois et Domo d'Ossola s'est fait par ce col jusqu'au XIXe siècle. [illegible]

ALBULA. Rivière, vallée, district, route et usines électriques du canton des Grisons.

Nom. Le nom du passage provient, sans aucun doute, de la rivière, non l'inverse. — En romanche, le nom se prononce : ***Alva*** ou ***Alvo***, dérivé de *Albla*, ensuite de différents remplacements des deux *l* ; la forme allemande ***Elbele*** (originairement ***Illbelle*** 1349, ***Aelvell*** 1394), subit la modification normale de l'*a* en *e*. Quant à la dérivation du latin *albulus* — blanchâtre, on peut attirer l'attention sur les *Aquae albulae*, près de Rome, et sur *Albula*, ancien nom du Tibre blanc-jaunâtre (*[illegible] Albula, quem nunc Tiberim vocant.* Livius I, 3, 5. *Thesaurus linguae Latinae* I, 1500.), ce que confirme le fait que jusqu'à la correction de la Nolla, dans le dernier quart du siècle précédent, l'Albula et le Rhin postérieur, n'ont pas été désignés autrement que par les adjectifs blanc et noir. Cependant, comme la plupart des grandes rivières ont des noms qui remontent au-delà de l'époque romaine, il est possible que Albula appartienne au [illegible], [illegible] *Elbe*, mot très répandu dont la forme latine est *Albis*. Il faut avouer que cette hypothèse mérite un certain crédit. [illegible]

Chemin de fer de l'Albula. C'est le tronçon des chemins de fer rhétiques de Thusis à Saint-Moritz. En 1896 la compagnie de chemin de fer Landquart-Davos, qui prit plus tard le nom de chemins de fer rhétiques, ouvrit à l'exploitation la ligne Coire-Thusis. Le trafic vers l'Albula et la route du Splügen prit alors une grande extension et fut favorisé encore dans tous les domaines par la nouvelle voie ferrée. C'est alors que naquit le désir de doter le canton d'un réseau ferré qui relierait progressivement toutes les vallées [illegible]. Une loi ferroviaire visant ce but fut acceptée par le peuple [illegible] le 20 juin 1897. Les frais étaient répartis entre le canton et les communes, ces dernières s'engageant à fournir gratuitement le terrain, la [illegible] le gravier et le sable. Les lignes qui devaient avoir la priorité étaient celles de [illegible]-Ilanz et de l'Albula. Les communications avec l'Engadine étant de première importance, non seulement pour le canton des Grisons, mais encore pour toute la Confédération, tant au point de vue politique que militaire, cette dernière, par décision de l'Assemblée fédérale du [illegible] juin 1898, [illegible] l'établissement des lignes de Thusis-Filisur-Saint-Moritz et de Reichenau à Ilanz par une subvention de [illegible] de francs. Une commission composée du colonel [illegible] Sprecher, de conseiller [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], avait reçu la mission de hâter la construction de la nouvelle ligne, d'accord avec le directeur [illegible] qui

dirigea dès le début l'établissement de ce réseau à voie étroite. Les travaux se firent de 1898 à 1903, la dernière paroi de rocher du tunnel de l'Albula tomba le 29 mai 1902, et la ligne fut livrée à l'exploitation jusqu'à Samaden, ou plutôt Celerina, le 1er juillet 1903 et jusqu'à Saint-Moritz le 10 juillet 1904. Les frais de construction du chemin de fer de l'Albula s'élevaient à fin 1905, pour 61,7 km., à 25 811 000 francs ; le devis était de 21 [illegible] francs. — Voir F. Hennings : *Projekt und Bau der Albulabahn. Denkschrift, im Auftr. der Rhätischen Bahn*, Coire, 1908. [F. P.]

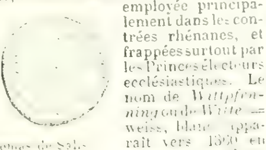
Passage de l'Albula. Passage entre Ponte et Bergün. Des deux côtés du col s'élèvent les pics rocheux de l'Albulastock, granitiques au sud, calcaires au nord. Derrière ce qui fut le lac de l'Albula, s'élève une masse rocheuse blanche à laquelle le passage et la rivière doivent peut être leur nom d'Albula (voir ci-dessus). De tous les passages de l'intérieur des Grisons, l'Albula était autrefois le plus fréquenté. Les trouvailles d'objets en bronze faites près de Bergün font supposer une utilisation ancienne du chemin. Au débouché dans l'Engadine se dressait le château de Guardaval, construit par l'évêque Volkard peu avant 1291. Le passage servait aux relations avec les terres de l'évêché de Coire, situées de l'autre côté des monts, l'Engadine et le Vintschgau. Au sujet de la construction et de l'entretien de la route, il s'éleva déjà au XVIe s. toute espèce de contestations entre les communes en deçà et au delà du passage. Il en fut de même pour le transport des marchandises qui donna lieu à des conflits entre Filisur et Alvaneu. En 1651, les communes de Bergün et Latsch autorisèrent un particulier à construire au col l'hôtellerie du Weissenstein ; seul asile entre Bergün et Ponte, elle fut très fréquentée. Avant cette date, il ne s'y trouvait ni une auberge, ni un hospice, et l'indication du *DGS* y relative est fausse. De même, à l'époque de la construction de l'auberge, il n'existait pas de lac sur le col. Celui qui s'y trouva plus tard était artificiel ; cuvette profonde de quelques mètres et entourée d'une digue. Il fut probablement établi à l'époque où les Salis jouaient un rôle à Bergün et possédaient l'auberge du Weissenstein. Il est connu que les Salis du Val Bregaglia s'intéressaient beaucoup à la pêche et qu'ils ont peuplé de poissons plusieurs lacs de la haute montagne dans l'Engadine, par exemple le lac Sgrischus. Ce sont eux qui formèrent probablement le lac de Weissenstein et y jetèrent des poissons. Il s'étendait jusque dans le voisinage immédiat de l'hôtel, et fut réputé dans la suite pour ses truites ; il a dû être établi vers la fin du XVIIe s. ou au commencement du XVIIIe s., car en 1714, nous trouvons les Salis propriétaires du Weissenstein. En 1[illegible], Bergün, Filisur et Latsch signèrent une convention pour la construction d'un chemin à travers le Bergünerstein, de [illegible] à Bergün. L'ancienne voie passait-elle au-dessus du massif rocheux, par Latsch et Stuls, ou sur la gauche de l'Albula en franchissant les hauts rochers pour aboutir à Filisur ? Les opinions sont encore partagées ; la première supposition est la plus probable. La construction de la route à travers le rocher de Bergun, du moins la partie taillée dans le roc, fut confiée à des carriers expérimentés, Pierre T[illegible] et Pierre Sur, de Thusis. C'est la première fois, à cette occasion, que de la poudre de mine fut utilisée pour la construction des routes dans le canton des Grisons. Les autres travaux du chemin furent, selon la coutume, exécutés en régie. — Voir R. [illegible] : *[illegible] Strassen in den Schweizer Alpen*, Lucerne [illegible], p. 1[illegible]. — J. K. Tscharner : *Der Kanton Graubünden*, Coire 1842, p. 17[illegible]. — G. Theobald : *Naturbilder aus den rätischen Alpen*, 3e éd., 1893, p. 1[illegible]. — P. Lorenz : *Zur Geschichte des Hochgerichts Greifenstein*, Coire 1914, p. 1[illegible]. [F. P.]

Route de l'Albula. La construction de la route de l'Albula, de Tiefencastel à Ponte comprend deux parties : le tronçon Tiefencastel-Bergün fut établi de 1856 à 1858 [illegible] 3 [illegible]. [illegible]. Les premiers travaux coûtèrent 176 000 francs, et la partie dans le rocher de Bergün nécessita à elle seule 40 000 francs. [illegible], quelques [illegible] et les [illegible] qui durent être entrepris, celle-ci de 17,3 km. coûta 230 486 francs. Le tron-

çon Bergun-Ponte, 22,9 km. fut commencé au printemps 1864 et achevé en 1866. L'initiative de la construction partit de Ponte-Campovasto et plus spécialement du landammann Thomas Albertini, de Ponte, le futur conseiller national. Les particuliers et les communes fournirent 72 000 francs. La Confédération, par décision de l'Assemblée fédérale de juillet 1861, s'intéressa au réseau routier grison pour un million de francs et en destina cent mille spécialement à la route de l'Albula ; le canton prit 50 000 francs à sa charge et les dépenses totales s'élevèrent à fr. 252 184,85. En 1871 une société construisit sur le passage de l'Albula l'hospice actuel. La cuvette de l'ancien lac de Weissenstein, après l'écoulement de l'eau, servit un certain temps de glaisière à une tuilerie du voisinage. Plus tard le lac fut reconstitué ; la cuvette était à peine remplie que la digue, faite essentiellement de terre, céda ; et, en septembre 1870, par le plus beau temps, la vallée fut inondée ; depuis lors la contrée de l'ancien lac est un marécage désert. — Voir G. Gilli : *Das Strassennetz des Kant. Graubunden* im *Jahresber. d. Natf. f. Gesch. Graub.*, t 41, 1897-98, p. 126. — P. Lorenz : *Zur Gesch. des Hochgerichts Greifenstein*, Coire 1914, p. 148. [F. P.]

Usines de l'Albula. Usines électriques de la ville de Zurich, près Sils, sur l'Albula, dont la construction fut décidée par la commune en juin 1906. Selon une convention, la ville de Zurich s'engageait à fournir gratuitement à la commune concessionnaire une grande quantité de force électrique. En 1908 et 1909 l'usine fut construite à Sils et les machines, transformateurs et appareils de toute sorte, montés. A la fin de 1909, la conduite aérienne Sils-Zurich et les bâtiments de l'usine étaient à peu près terminés, de sorte que le 15 décembre 1909 la livraison du courant à Zurich se faisait en partie et vers la fin de 1910 en totalité. Les années qui suivirent, la plupart des communes du Domleschg furent reliées à l'usine. Les dépenses s'élevèrent jusqu'à la fin de 1910 pour l'usine à fr. 6 964 110,50 et pour la conduite aérienne Sils Zurich à fr. 4 260 [illegible],91. — Voir *Geschäftsberichte des Stadtrates von Zurich betreffend das Albulawerk*, 1907 ss. [F. P.]

ALBUS, à l'origine, monnaie de la grandeur d'un gros, employée principalement dans les contrées rhénanes, et frappées surtout par les Princes électeurs ecclésiastiques. Le nom de *Wittpfenning* ou de *Witte* = weiss, blanc apparaît vers 1360 en opposition aux *Rappen* ou *Schwarzpfennige*, de la même époque dans la région du Haut-Rhin. L'expression *Albus* correspond à l'allemand suisse *Blanken* (*SI* V, 121-122), au français *blanc* et à l'italien *bianco*. Cette monnaie ne fut pendant longtemps pas employée en Suisse. Elle y fut introduite en masse de l'empire allemand, au commencement du XVIII[e] s. Elle avait alors une valeur d'environ 2 kreutzer ou un demi-batz. Cette monnaie, ainsi que d'autres dites *liederliche* (d'un mauvais aloi), furent rigoureusement interdites en 1721 ; cependant elles restèrent dans la circulation longtemps encore. En Suisse, seul Thomas de Salis, baron de Haldenstein, près de Coire, frappa de ces monnaies en 1752. Elles portent l'inscription *1 Albus*. Il semble cependant que ce ne fut qu'un essai, car elles sont très rares. — C. F. Trachsel : *Die Munzen und Medaillen Graubundens* p. 275, n° 288. — *ASI* vol. 7, 1[re] partie, p. 246 et 248 ; 7, p. 775. — C. Chr. Schmieder : *Handwörterb. der gesamten Munzkunde.* — H. Halke : *Handwörterb. der Munzkunde.* [E. Hahn.]

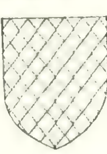
Albus du baron Thomas de Salis-Haldenstein de 1752.

ALBUS. Nom latin de la famille des chevaliers Wiss, de Zurich. Cette forme latine, la seule à l'origine, se rencontre depuis 1149, en 1250 apparaît la forme Wiz dans les documents, et depuis 1258 dans les sceaux. Il n'est pas impossible que Wiz et Her[illegible] Albus, membres de l'abbaye de Zurich en 968, et R[illegible] vers 976, soient des ancêtres des Albus = Wiss. — *UZ* I, p. 177, n° 1. — *Sigelabb. zum UZ* II, n° 81. — Voir aussi Wisso. [F. H.]

ALBUS MONS. Voir Blamont.

ALBUZIO, famille de Lugano dont on peut citer : — 1. Jean-Pierre, † à Milan en 1583 (?), médecin et écrivain de renom. — 2. Jean-Pierre, * 1507, † à Pavie 1583, fils du précédent, médecin, philosophe, historien, poète et orateur. Il fut pendant 50 ans professeur à l'Université de Pavie. Comme médecin il fut appelé aux cours de Parme, de Bavière et d'Autriche et auprès de plusieurs cardinaux. Il fut enseveli dans l'église de St. Eustorgio, à Milan. — Voir Oldelli : *Dizionario.* [Dr Trezzini.]

ALBY (d'), d'ALBI, d'ALBIER, des ALBIACO, familles genevoises paraissant toutes remonter à Hugues d'Albi, d'Albi en Genevois, cité en 1183 et à une autre famille d'Albi, originaire de Cluses. Quelques dignitaires de l'Église et quelques membres du gouvernement de Genève en étaient

membres. Famille éteinte au XVIII[e] s. dans les Albier de la Rochette. — Gui, alias de Claves en Savoie, chanoine de Genève, de Lausanne et de Paris, docteur en droit en 1399, abbé de Saint Félix de Valence. Il était prévôt de Genève en 1423 lorsque le chapitre l'élut évêque de Genève, à la mort de Jean de Courtecuisse. Rome lui préféra le cardinal de Brogny, puis, en 1426, l'écarta une seconde fois pour nommer François de Mez. Le Saint-Siège se borna à l'accepter comme vicaire général. Gui d'Alby était un littérateur de quelque valeur, dont les œuvres ont été récemment étudiées. Il testa le 18 avril 1427 et mourut le 2 mai 1430. — Cf. Regestes : *Dignitaires.* — U. Chevalier : *Répertoire bio-bibliographique*, I. — *MDG* t. II, p. 169-183. — Genève AE. — Galiffe : *Armorial.* [H. de V. et M. R.]

ALCHENFLÜH (C. Berne, D. Berthoud. V. *DGS*). Vge de la commune de Rudligen, paroisse de Kirchberg, sur la rive gauche de l'Emme, à la station Kirchberg du chemin de fer de l'Emme. Ancien siège de tribunal du comte de Bourgogne, à la limite des trois juridictions Kondlingen, Zollikofen et Murgenthal. Alchenfluh forma plus tard avec Mötschwil, Schleumen, Ruti près Berthoud, Lyssach et Rudligen une juridiction du bailliage de Berthoud. Le moulin était propriété du couvent de Thorberg et fut vendu, en 1562, à Hans Loun, de Berthoud. La dîme appartenait à la chambre des grains (Kornherrenamt) de Berne. Alchenfluh est le lieu natal de Jean Weber, Conseiller d'État et directeur du chemin de fer du Gothard, 1828-78. [illegible] — *LL* I, 116. — Hebdall I, 75. [R. O. et K. S.]

ALCHENSTORF (C. Berne, D. Berthoud. V. *DGS*). Com. composée de Unter- et Ober-Alchenstorf, et depuis 1887 aussi de Wil, dans la paroisse de Koppigen. [illegible] en 1257. [illegible] Ursule von [illegible] à la maison des chartreux de Thorberg, fondée par lui. Ce don fut confirmé en 1417 par le pape Martin V. [illegible]

mée. En 1689, les habitants d'Alchenstorf payaient au pasteur de Koppigen 22 couronnes de cense annuelle de chanvre et de lin. Le couvent de Thorberg possédait le droit de basse justice à Ober- et Unter-Alchenstorf, ainsi que le moulin, comme moulin banal, et la pêche. Après la réformation, le village fit partie du district de Thorberg, en 1798 de celui de Wangen, et en 1803 de celui de Berthoud. Habitants : 1764, 276 ; 1850, 648 ; 1880, 676 ; 1910, 635. D'une famille ayant porté le nom d'Alchenstorf l'on connaît : RODOLPHE en 1257 ; H. de Alchistorf en 1276 ; WERNLI et WERNER, bourgeois de Berthoud 1345 et 1349, CHUNZI, de même bourgeoisie 1374. — Voir *FRB* II-IX. — W.-F. v. Mulinen : *Heimatkunde* V, 11. — Jahn : *Chronik*, 63. — Lohner : *Ref. Kirchen*, 414. — Aeschlimann : *Gesch. v. Burgdorf*, 35. — *LL* I, 116. [R. O.]

ALCIAT, ***Jean-Paul***, ou ALCIATI DELLA MOTTE ou SIEUR DE LA MOTTE, de Savigliano en Piémont, fut reçu bourgeois de Genève le 11 novembre 1555. Il fit partie d'un petit groupe de membres de l'église italienne de Genève qui professait des doctrines antitrinitaires. Il refusa de signer une confession de foi proposée par Calvin, le 18 mai 1558, et ne tarda pas à quitter la ville pour éviter les poursuites qui aboutirent, le 1er septembre 1558, à la condamnation d'un autre hérétique italien Valentin Gentilis. Alciat resta dans le voisinage de Genève et, par ses rapports avec ses compatriotes protestants, dirigea ses attaques contre Calvin lui-même. Sa renonciation à la bourgeoisie le 19 juin 1559 le fit citer à comparaître devant les syndics et conseil ainsi qu'un autre fugitif italien, Silvestre Tellius. Alciat répondit de Saint-Julien, alors terre de Berne, le 17 juillet 1559, en envoyant sa confession de foi qui fut trouvée bonne. Il n'en fut pas moins condamné, le 14 août 1559, avec Tellius, par défaut, comme hérétique et fauteur de désordres, à la privation de sa bourgeoisie et au bannissement perpétuel. Alciat séjourna ensuite en Pologne avec Valentin Gentilis et le médecin Georges Blandrata et contribua à y répandre les idées sociniennes. Il mourut à Dantzig en 1565. Son procès se trouve aux AE de Genève, P. C. 835. — Voir l'article de C. Constantin dans le *Dict. d'hist. et de géogr. eccl.* où se trouve la bibliographie. — Bayle : *Dict. hist. et crit.* I, 2me éd., p. 148-150. — J.-A. Gautier : *Hist. de Gen.* IV, p. 233, 284 85. — Henri Fazy, dans *MIG* XIV, p. 2, note 3, p. 27-28. [P.-F. M.]

ALCOOL (MONOPOLE DE L'). Avant 1885, la fabrication de l'eau-de-vie n'était soumise en Suisse à aucune imposition fédérale. Cette fabrication s'exerçait, en ce qui concerne les matières féculeuses, dans 1022 distilleries, pour la plupart très primitivement installées, dont 938 produisaient annuellement moins de 100 et seulement 6 plus de 1000 hl. Les distilleries produisant moins de 2 hl par an ne sont pas comprises dans ces chiffres. La matière première mise en œuvre était principalement la pomme de terre, et les excédents de récolte de ce produit trouvaient un écoulement facile dans les distilleries. En outre, les résidus de la distillation (drèches) constituaient un appoint avantageux de fourrage pour le bétail. Dans 16 cantons et 2 communes, l'importation des boissons spiritueuses était grevée de droits d'entrée variés, mais selon la constitution fédérale de 1874, ces octrois cantonaux ou communaux devaient disparaître fin 1890 au plus tard. La consommation annuelle de l'eau-de-vie était évaluée à près de 9 litres à 50° par tête. Le dommage causé dans le domaine de la santé publique par cette consommation exagérée était d'autant plus grand que la défectuosité des appareils employés ne permettait généralement d'obtenir qu'un produit très impur et de qualité plus que médiocre.

Par message du 20 novembre 1884, le Conseil fédéral proposa aux chambres d'accorder à la Confédération les pouvoirs nécessaires pour combattre l'alcoolisme et de modifier à cet effet la constitution fédérale. Le résultat de cette proposition fut l'adjonction à la constitution d'un *article 32 bis*, conçu comme suit : « La Confédération a le droit de décréter, par voie législative, des prescriptions sur la fabrication et la vente des boissons distillées. Toutefois ces prescriptions ne doivent pas imposer les produits qui sont exportés ou qui ont subi une préparation les rendant impropres à servir de boissons. La distillation du vin, des fruits à noyau ou à pépins et de leurs déchets, des racines de gentiane, des baies de genièvre et d'autres matières analogues est exceptée, en tant qu'il s'agit de produits indigènes, des prescriptions fédérales concernant la fabrication et l'impôt. — Après l'abolition des droits d'entrée sur les boissons spiritueuses mentionnées à l'article 32 de la constitution fédérale, le commerce des boissons alcooliques non distillées ne pourra plus être soumis par les cantons à aucun impôt spécial ni à d'autres restrictions que celles qui sont nécessaires pour protéger le consommateur contre les boissons falsifiées ou nuisibles à la santé. Restent toutefois réservées, en ce qui concerne l'exploitation des auberges et la vente en détail des quantités inférieures à deux litres, les compétences attribuées aux cantons par l'article 31. — Les recettes nettes provenant des droits sur la vente des boissons distillées restent acquises aux cantons dans lesquels ces droits sont perçus. — Les recettes nettes de la Confédération résultant de la distillation indigène et de l'élévation correspondante des droits d'entrée sur les boissons distillées étrangères seront réparties entre tous les cantons proportionnellement à leur population de fait établie par le recensement fédéral le plus récent. Les cantons sont tenus d'employer au moins le 10 % des recettes pour combattre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets. » Cet article fut accepté à la votation populaire du 25 octobre 1885 par 230,250 *oui* contre 157,463 *non*.

La loi fédérale concernant les spiritueux, qui fut élaborée en exécution de l'article constitutionnel ci-dessus, fut adoptée par l'assemblée fédérale le 23 décembre 1886 et par le peuple suisse, le 15 mai 1887, par 267,122 *oui* et 138,496 *non*. En voici les dispositions principales. Le droit d'importer de l'alcool de toute sorte appartient exclusivement à la Confédération, de même que le droit de distiller des matières féculeuses de toute provenance et des fruits de provenance étrangère. La distillation des fruits indigènes est libre. Le quart de la consommation du pays en alcool provenant de matières féculeuses est fabriqué pour le compte de la Confédération dans des distilleries privées concessionnées par l'Etat. Les trois autres quarts sont achetés à l'étranger par l'administration du monopole. Chacun a le droit, moyennant payement d'une taxe de monopole, de distiller des fruits étrangers ou d'importer de l'alcool provenant de fruits étrangers. La Confédération met en vente, en quantité de 150 litres au moins, les alcools indigènes ou étrangers provenant de matières féculeuses, au prix de revient lorsqu'ils sont à l'usage technique, à un prix majoré de la taxe de monopole lorsqu'ils sont destinés à la boisson. Le commerce de l'alcool de toute sorte en quantités de 40 litres ou plus est libre, le commerce en quantités plus petites est soumis aux lois fiscales et de police des cantons. L'industrie des auberges et la vente en détail du vin et de la bière sont également assujetties aux prescriptions cantonales. Pour ces boissons, le commerce en détail ne comprend toutefois que les quantités au-dessous de 2 litres. La responsabilité pour la qualité des boissons distillées provenant de matières féculeuses incombe à la Confédération, la surveillance des eaux-de-vie d'autres provenances est du ressort des cantons. Les recettes nettes du monopole appartiennent intégralement aux cantons, à charge par eux d'affecter le dixième de leur part à la lutte contre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets.

La loi séparait donc la distillation suisse en deux groupes distincts : l'un comprenant la distillation des fruits, déchets de fruits, baies, racines, de provenance indigène, l'autre celle des fruits étrangers et des matières féculeuses. Le second groupe était seul soumis au monopole fédéral. Si la distillation des fruits indigènes a été soustraite aux prescriptions fédérales, cette exception doit être attribuée en première ligne à des raisons d'opportunité politique. La distillation des fruits était la branche le plus anciennement exercée de la distillation en Suisse. Elle était exercée comme industrie accessoire dans une large mesure [illegible], rarement elle était pratiquée en grand. Toute tentative d'incorporer ce domaine étendu de la distillation au monopole aurait soulevé une opposition qui eût empêché d'avance toute intervention [illegible] sentiment populaire était bien d'être convaincu de la nécessité de cette forme de distillation, qui en réalité n'est

pas aussi malfaisante que la distillation des fécules. L'eau-de-vie de fruits coûtait du reste déjà le prix élevé au niveau duquel la taxe de monopole devait faire hausser le prix de l'eau-de-vie de fécule. A côté des motifs d'opportunité, on ne manquait donc pas de bonnes raisons pour justifier la différence de traitement appliquée aux fruits indigènes. La disposition de la loi qui ordonnait que le quart de la consommation d'alcool de la Suisse devait être fourni par des distilleries privées travaillant pour le compte de la Confédération, avait pour but de faciliter aux agriculteurs avoisinant ces distilleries l'écoulement de leurs excédents de pommes de terre et de leur permet-

Fac-simile de la Bible d'Alcuin. Préface de S. Hieronymus (Bibliothèque Centrale, Zurich.)

tre d'accroître, au moyen des drêches, l'effectif de leur bétail. Les nouvelles distilleries ayant été construites, pour la plupart, au contraire des plus importantes des anciennes, dans des régions qui avaient fréquemment une surproduction de pommes de terre, le monopole a procuré de ce chef à l'agriculture des avantages sensibles.

La répartition intégrale des recettes nettes du monopole aux cantons a heureusement résolu, pour les cantons qui percevaient jusqu'alors des droits d'entrée sur l'importation des boissons spiritueuses, le problème brûlant de la suppression de ces droits à la fin de 18[illegible], en leur procurant une compensation à peu près [illegible]. Pour les autres cantons, c'était une recette nouvelle qui mettait fin à l'infériorité fiscale dans laquelle ils se trouvaient depuis 1848 vis-à-vis des cantons à octroi. Une des principales conséquences de la loi fut la [illegible] immédiate des distilleries de matières féculeuses, c'est-à-dire la suppression d'autant de foyers d'infection. Chacun était dorénavant obligé de payer en espèces l'eau-de-vie qu'il buvait. D'autre part, le dégrèvement des boissons alcooliques non distillées (vin, cidre, bière), de toute imposition à partir de 2 litres, rendit ces boissons, qui sont bien moins nuisibles que l'eau-de-vie, plus accessibles au consommateur. En conséquence, l'usage immodéré de l'eau-de-vie décrut rapidement et il est certain que sa consommation a diminué des deux tiers depuis 1885, de sorte qu'on ne peut plus parler en Suisse d'une « peste du schnaps ».

La loi fédérale concernant les spiritueux, du 23 décembre 1886, a été remplacée depuis lors par la loi fédérale sur l'alcool du 29 juin 1900 ; mais celle-ci ayant été émise comme l'autre en exécution de l'article constitutionnel 32 bis, elle est basée sur les mêmes principes fondamentaux et ne diffère de la première que par des dispositions accessoires. Le rendement net du monopole de l'alcool s'est élevé en moyenne, jusqu'à fin 1918, à 6 millions de francs par an. [Alfred CUTTAT.]

ALCUIN, * vers 735 dans le royaume anglo-saxon de Northumbrie, † 19 mai 804 à Tours. Pendant deux séjours dans le royaume des Francs, ministre de Charlemagne dans les questions qui relèvent aujourd'hui du Département des cultes, il eut très peu de relations avec notre pays ; on peut seulement dire qu'il était en correspondance amicale avec Remedius, évêque de Coire (*Monum. Alcuiniana, Bibl. rerum German.* VI, lettres nos 148, 213, 262, 263 et 264). Son activité rénovatrice dans le domaine des études supérieures à la cour de Charlemagne et, pendant son deuxième séjour, à Tours où il créa une école modèle, eut aussi sa répercussion sur les centres civilisés du territoire actuel de la Suisse (voir le catalogue de la Bibliothèque de Saint-Gall, édit. Weidmann, dans *Gesch. der Bibliothek von St. Gallen*, p. 360-400, qui montre combien les livres d'école d'Alcuin étaient estimés). La tradition suivant laquelle Alcuin, au retour d'un voyage en Italie en 781-782, se serait arrêté au couvent de Moutier-Grandval, avant de se rendre à la cour de Charlemagne, et y aurait écrit la Bible dite « Bible d'Alcuin », de Moutier-Grandval, aujourd'hui en possession du *Brit. Museum* (voir Lionel O. Radiguet, *ASI* 1915, p. 190), est une simple présomption qui repose uniquement sur cette expression « Bible d'Alcuin ». Cette Bible est un exemplaire de la Bible revisée d'Alcuin. En réalité, elle a été écrite par un moine de Moutier-Grandval et est devenue celle du couvent. Lors de l'occupation de l'évêché de Bâle par les Français, à l'époque de la Révolution, les successeurs du couvent de Moutier-Grandval, les chanoines de Delémont, s'enfuirent et la Bible resta à Delémont. Elle passa en différentes mains jusqu'en 1822 où elle fut acquise par v. Speyr-Passavant, de Bâle. Ce dernier en publia une description dans laquelle il soutint l'assertion que cette bible avait été écrite de la propre main d'Alcuin et remise à Charlemagne. Il l'offrit en vente dans les principales villes d'Europe, entre autres à Charles X, roi de France, et, en 18[illegible], elle fut acquise par le *British Museum*. Voir de Speyr-Passavant : *Description de la bible écrite par Alchuin, de l'an 778 à 800 et offerte par lui à Charlemagne le jour de son couronnement à Rome, l'an 801*, Paris 182[illegible] (avec bibliographie). — *List of Additions to the manuscr. in the British Museum in the years* [illegible], Londres, 1843, p. 39. — J.-O. Westwood : *Palæographia sacra pictoria*, Londres 1843-1845. — H.-L. [illegible] : [illegible], dans *MHt*, I, p. 115. — [illegible] : *Notice sur le* [illegible] *de Moutier-Grandval*, [illegible] *établi à Delémont* [illegible] 1577, *ASI* XV, p. 161. — [illegible] *de Moutier-Grandval* [illegible] *des Mém. hist. d'A*[illegible], II, [illegible] 2e partie p. 1. — [illegible] *British Museum* [illegible] *British Museum*, [illegible] par Frederic G. Kenyon, Londres, 1900. — A. [illegible] : *La* [illegible] *de Saint-G*[illegible], *ASI*, 19[illegible] p. [illegible] [illegible] Moutier-Grandval [illegible] ASI 1916, p. 222, [illegible] clairement de [illegible]. [illegible] d'Alcuin [illegible] de l'ancienne bibliothèque du Chapitre. Elle a passé de tout temps pour être un don de Char-

Oct. 1919

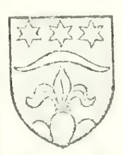
lemagne au chapitre du Grossmunster. — Voir J.-H. Hottinger: *Schola Tigurin. Carolina*, p. 19. — Martin Gerbert: *Iter Alemannicum*, Saint-Blaise, 1773, p. 53. — Schinz: *Ueber einige litterarische Denkmale der Caroling. Monarchen zu Zürich* dans *Schweiz. Museum*, 1790, Xe cahier, p. 729. — Rahn: *Das Psalterium Aureum von Sanct Gallen*, 1878, p. 7. — Vögelin: *Altes Zurich* I, p. 309. — Franz Steffens: *Lateinische Paläographie*, pl. 46 et 47. [C. B.]

ALDER. Famille des cantons d'Appenzell, de Berne et de Zurich.

A. Canton d'Appenzell. Famille appenzelloise très répandue dans les communes des Rhodes-Extérieures qui apparaît pour la première fois en 1501. Elle a donné des membres aux autorités communales de Urnäsch, Schönengrund et Schwellbrunn ainsi que toute une série de membres du gouvernement des Rhodes-Extérieures. Le nom vient peut-être de *Alt-herr*, ancien prénom. — 1. PIERRE, de Urnäsch, * 1605, vice-landammann 1648. — 2. Le plus connu est JEAN, maître d'école à Hérisau aux XVIIe-XVIIIe s. Il fit paraître en 1701, à Saint-Gall, un *Nachtmahl-Büchlein und biblische Fragstücklein* qui eut 20 éditions en 4 ans. Cet ouvrage, accueilli de la façon la plus louangeuse par le clergé protestant de la Suisse orientale, fut exalté en vers par un pasteur de Coire. Mais Alder devint suspect de magie à propos d'écrits anabaptistes et d'alchimie; il entra en conflit avec l'autorité et, en 1715, fut puni corps et biens. Il dut résigner ses fonctions d'instituteur et mourut en 1753 à Schwänberg près Hérisau, indigent et proscrit. L'assertion de Leu qu'il avait été expulsé du pays est inexacte. Alder laissa beaucoup de manuscrits historiques, religieux et politiques qui témoignent d'une activité incessante, d'une grande érudition et d'une intelligence claire. — 3. JEAN-HENRI, de Waldstatt, * 1749, banneret, 1798. — 4. JEAN-JACQUES, de Hérisau, * 1810, trésorier du canton 1859. — 5. FRÉDÉRIC, de Urnäsch, * 1847, Conseiller d'État 1894. — 6. ALBERT, * 12 octobre 1888, subit en 1914 ses examens de médecine à Zurich, et présenta sa thèse en 1915: *Etappen-Spital-Erfahrungen aus Dimotika (Bulgarisch-Türkischer Krieg 1912-1913)*, Leipzig 1915. Depuis 1918 médecin-chef à la Polyclinique de l'Université de Zurich. — Gottl. Büchler: *Gesch. des Geschlechtes der Alder* (Mns. à la Bibl. cant. de Trogen). — Joh.-Konr. Schäfer: *Materialien zu einer vaterländ. Chronik*, 3e année, Hérisau 1811. — Gabr. Walser: *Appenzeller Chronik*. [D. M. et G. W.]

B. Canton de Berne. — **COSMAS** (en lat. ALDERINUS). Musicien et compositeur dont l'origine et la formation professionnelle sont inconnues. Il est probablement identique à un Cosman que les chanoines de Saint-Vincent de Berne prirent « de nouveau » le 6 avril 1524 en qualité de chantre. Après l'introduction de la Réforme, le conseil le nomma greffier du conseil des constructions (Bauherren), poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il fut aussi greffier de la maison de Frienisberg jusqu'en 1542, puis de l'hôpital du Haut. Plusieurs rentiers portent sa signature avec son paraphe. Alder devint en 1538 membre du Grand Conseil. Il est un des auteurs de l'*Interlaknerlied*, dont se plaignirent les Unterwaldiens, et fut pour cela puni d'une amende de 10 florins. Il mourut le 7 novembre 1550. Jean Haller dit dans sa chronique de l'année 1550: « En automne de cette année, le 7 novembre, mourut de la peste Cosman Alder, excellent musicien et compositeur. » Alder fut marié deux fois; sa première femme, Barbara von Hofen, lui donna 6 filles de 1531 à 1539; de la seconde, Barbara Schwagler, il n'eut point d'enfant. Il appartenait à l'abbaye du Lion d'or. L'artiste E. Münger lui a consacré un des panneaux de la frise dans le local de l'abbaye, et l'a représenté dirigeant un groupe de chanteurs et de musiciens. Les œuvres musicales de Alder ont été inventoriées et appréciées par Adolf Thürlings et E. Bernoulli. Ce dernier a édité une composition d'Alder pour l'épitaphe en vers de Henri Bullinger sur la mort de Zwingli (*Zwingliana* II, 1, p. 144). Thürlings a publié, à la suite d'une notice biographique sur Alder dans la même revue (II, 219 s.), une bibliographie de ses compositions. — Voir Thürlings dans *Vierteljahrsschrift f. Musikw.*, 1892, n° 3. — *SBB* II, 1896 et 1898. — Un CONRAD Alder, * avant 1530, puni en 1547 comme étudiant pour ses opinions luthériennes, desservit la maladière (Siechenhaus) de Berne 1549, diacre à Berthoud 1550, pasteur à Grafenried 1552, à Limpach 1555, † 1596, était probablement fils de Cosmas. — GÉDÉON, le fils de ce dernier, fut proviseur à Berne, pasteur à Sumiswald 1587, à Limpach 1596, Biglen 1601, Wohlen 1610. Il mourut en 1626. [A. F.]

C. Canton de Zurich. ALDER (autrefois aussi ALDERER). Vieille famille bourgeoise de Kusnacht (Zurich) où elle compte encore beaucoup de représentants. Originaire probablement du canton d'Appenzell, où elle est citée avant 1400, elle apparaît à Zollikon, près Kusnacht, en 1469. Elle s'éteignit à Zollikon en 1611 avec Nicolas, mais avant 1500 déjà un rameau s'était fixé à Kusnacht. Agriculteurs pour la plupart, les Alder ne se sont pas répandus beaucoup en dehors de Kusnacht. A mentionner: — 1. NICOLAS, de Kusnacht, prend part en 1513 à l'expédition en Haute-Bourgogne; à la bataille de Marignan en 1515. En 1532, il est curateur des enfants du commandeur Conrad Schmid, tombé l'année précédente à Cappel; en 1560, il paraît comme amodiateur d'une partie de la dîme du couvent de Kusnacht. — 2. ULRICH, éperonnier de Kusnacht, acquit le 27 juillet 1603 la bourgeoisie de la ville de Zurich (AE Zurich, *Burgerbuch* II, p. 35). Il est porteur des *armoiries* suivantes indiquées dans le *Geschlechterbuch* I, p. 109, de Dürsteler: de gueules à une banderole d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or et en pointe d'une fleur de lys au pied nourri du même sur un mont à trois coupeaux de sinople. Une branche de Zurich porte à tort, depuis 1861, de gueules à l'aigle d'or (voir J. Egli: *Ausgestorbener Adel von Stadt und Landsch. Zurich*, 1865, suppl. I). — 3. JEAN-HENRI, de Kusnacht, fourrier en 1607 dans l'armée impériale du général comte Gallas. — 4. JEAN-HENRI, de Kusnacht, cordonnier, acquit en 1630 la bourgeoisie de Danzig. — 5. JOSUÉ, de Kusnacht, mourut caporal en 1647 au service espagnol devant Barcelone. — 6. JACQUES, commissaire viticole du canton de Zurich, * 22 mai 1848, † 24 déc. 1910 à Kusnacht. Fils d'un paysan, il suivit les écoles primaires et secondaires de son village, étudia les langues dans divers instituts de la Suisse, puis reprit la profession de son père en se spécialisant dans la culture de la vigne; il acquit ainsi la réputation d'un vigneron modèle. Aussi le Conseil d'État zuricois le nomma-t-il, le 21 juin 1890, commissaire cantonal viticole, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort. Dans son village, Alder rendit des services comme membre de l'assistance et du Conseil de commune. Il était aussi capitaine d'infanterie depuis 1879. — Voir *ZWChr.* 1911, p. 5, avec portrait. — *NZZ* 1911, n° 2 du 2 janvier. — *Zürichseezeitung* 1910, n° 151 du 31 décembre 1910. [J. Frick et D. Frey.]



ALDINGER, *Zacharie*, * 1806 à Dörzbach (Wurtemberg), agent provocateur. En 1834, il s'établit à Berne, soi-disant réfugié politique; mais il est expulsé à cause de son passé douteux, et se rend à Zurich, où il joue un rôle dans la « Jeune Allemagne » sous le nom de baron Eyb. Dans une réunion du club, en 1836, il proposa d'entrer avec armes en Allemagne. Arrêté avec ses collègues, il fut retenu après l'expulsion de ses collègues à la suite d'une plainte de la famille Eyb dont il avait emprunté le nom. Sa situation s'aggrava du fait que le ministre autrichien, comte Bombelles, lui avait donné un faux passeport. Aldinger avait entretenu probablement aussi des relations avec la Légation de Prusse. Malgré le soupçon d'avoir pris part à l'assassinat de l'espion Lessing, qu'Aldinger avait connu à Berne, le procureur général ne put cependant le traduire en justice parce que son alibi présentait une grande vraisemblance. Par contre, il fut condamné en avril 1837 à une année de prison et au bannissement pour falsification de documents publics, appropriation de noms de famille et d'adresses [illegible]. Après sa détention il se rendit à Francfort s/M. où il subit la prison civile. Le reste de son existence est ignoré. — Voir J. Schollenberger: *Lessing*, etc. 1837. — H. Schmidt: *Die deutschen Flüchtlinge in der Schweiz und die erste deutsche Arbeiterbewegung* 1833-36, p. 78 s. [illegible]

ALDRINGEN, *Jean* de, maréchal, de Thionville.

* 10 décembre 1588, † 22 juillet 1634, entra jeune au service de l'Espagne et en 1618 au service de l'empire. Lorsque éclata la guerre de succession de Mantoue, 1629, il conduisit une partie des troupes impériales en Italie par les Grisons, et à la paix de Chierasco, 1631, retourna en Allemagne par le même chemin. En 1632, il est fait comte de l'empire et feld-maréchal. En automne 1633, une armée hispano-milanaise, sous la conduite du duc de Feria, se rendait en Allemagne au moment où le feld-maréchal suédois Horn mettait le siège devant Constance, depuis le territoire suisse neutre, afin de lui interdire l'entrée de la Souabe. Aldringen parvint à joindre son armée à celle de Feria, ce qui obligea Horn à lever le siège. Ces deux armées, environ 25 000 hommes, se retirèrent alors du Bodan sur le Rhin à travers le Hegau et s'approchèrent, le 11 octobre, des villages frontières schaffhousois; ils s'y installèrent et commencèrent aussitôt à piller, brûler et tuer. Le gouvernement de Schaffhouse demanda aide aux Confédérés et aux Suédois. Zurich envoya dans la ville menacée six compagnies, qui y trouvèrent les délégués d'Aldringen requérant en vain une livraison de pain pour leur armée. Ces délégués furent retenus, mais après une vive correspondance, relâchés. Le 16 octobre, l'armée d'Aldringen partit pour toucher peu après, de nouveau, au territoire suisse, près de Bâle. De Laufenbourg, le général requit le gouvernement de Bâle d'accorder à ses deux armées passage sur territoire bâlois et des vivres contre paiement. Les Bâlois accordèrent ce qu'ils ne pouvaient empêcher; leurs députés, parmi lesquels celui qui fut plus tard le bourgmestre Jean-Rodolphe Wettstein, obtinrent au moins que cette troupe prendrait le chemin le plus court, par Augst, et éviterait les excès. Le 18 octobre l'armée d'Aldringen et les deux jours suivants celle de Feria, passèrent les portes de Bâle se rendant en Alsace. La délivrance de Brisach, qui était le but de cette campagne, fut obtenue, mais elle fut suivie d'une retraite désastreuse sur le Danube à la suite de la prise de Landshut par les Suédois. — Voir E. Brohm : *Joh. v. Aldringen*, Halle, 1882. — H. Hallwich : *Gestalten aus Wallensteins Lager* II : *Joh. Aldringen*, Leipzig 1885. — J.-J. Metzger : *Die Stellung u. die Gesch. des Kant. Schaffhausen während des dreissigjährig Krieges* (dans *JSG* IX, 1884). — Franz Fäh : *Der Durchmarsch der Kaiserlichen 1633* (dans *BJ* 1890). [Dr Frieda GALLATI.]

ALEE ou **ALLÉE de l'.** Voir LETA DE.

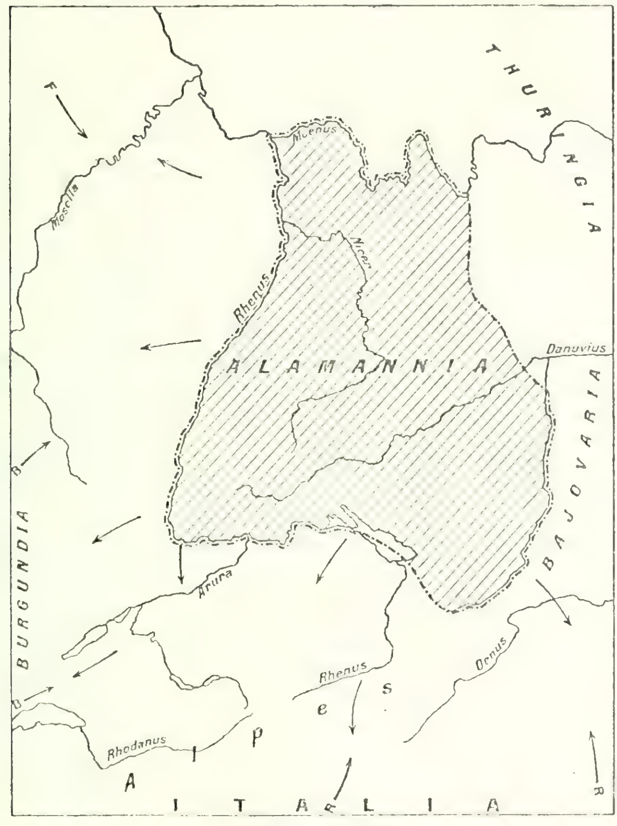
ALEGRE, Yves, marquis d', fut un des prétendants à la souveraineté de Neuchâtel en 1707. Il tirait ses droits de François d'Alègre, seigneur de Precy, second mari de Charlotte de Châlons, descendante directe de Jean de Châlons. Il fut évincé, ainsi que les autres prétendants, en faveur du roi de Prusse le 3 novembre 1707, et présenta, le 19 décembre 1712, une protestation au congrès d'Utrecht pour la conservation de ses droits. Alègre fit paraître en 1707 un manifeste intitulé : *Mémoire de M. le marquis d'Alègre, prince d'Orange, sur la Principauté de Neuf-Chastel et Valangin.* — *Armoiries :* de gueules à une tour carrée d'argent, maçonnée de sable, accostée de six fleurs de lys d'or. — Voir S. de Chambrier : *Description de la mairie de Neuchâtel*, p. 517. [L. M.]

ALEMAN. Voir ALLEMAN ou ALLEMANN.

ALEMAN, Louis, d'une famille noble du Bugey, * à Arbent, en 1390, † à Salon, le 16 septembre 1450. D'abord chanoine de Lyon, puis abbé de Tournus sur Saône, il fut nommé évêque de Maguelonne en 1418 et employé à Rome par le pape Martin V. Après la mort de l'évêque Jean de Courtecuisse, une minorité du chapitre de Genève lui donna ses suffrages contre Guy d'Alby, qui obtint la majorité. Le pape annula cette élection et nomma Jean de Brogny, qui consentit à échanger contre l'évêché de Genève l'archevêché d'Arles, auquel Aleman lui succéda. Créé cardinal prêtre du titre de Sainte Cécile en 1426 et vice-camerlingue, il fut député à Sienne pour la tenue du concile qui y avait été transféré de Pavie. Il joua un rôle éminent au concile de Bâle qu'il présida, il s'y opposa à Eugène IV et fit nommer pape Félix V auquel il alla porter la tiare à Ripaille 1439 et qu'il persuada plus tard d'abdiquer pour procurer la paix à l'église. Déposé par Eugène, il fut rétabli dans sa dignité cardinalice par Nicolas V et envoyé comme légat dans la Basse-Allemagne. Des miracles s'étant produits sur son tombeau, il fut béatifié en 1527. — Cf. : *Abrégé de la vie du C. Louis Aleman, cardinal, archevêque d'Arles*, 1716. — Manni (Domen. Mar.) : *Della vita e del culto del C. Lodovico Alemanno o Alamanni, card. di s. Chiesa*, Florence 1771. — Gabriel Pérouse : *Le cardinal Louis Aleman, président du concile de Bâle et la fin du grand schisme*, Paris 1905. — Guichenon : *Hist. de Bresse et de Bugey*, III, p. 4. — Ulysse Chevalier : *Répert. des sources hist. du moyen âge.* — *MDG* II, p. 170 et s. — Jaques Lenfant : *Hist. de la guerre des Hussites et du concile de Bâle*. Amsterdam 1731. [Albert CHOISY.]

ALÉMANNES. Confédération de peuples, en majorité germaniques. Le nom d'*Alamanni* apparaît pour la première fois en l'an 213 apr. J.-C., lorsque l'empereur Caracalla rencontre ces « Barbares » sur les bords du Main ; de rudes combats y furent livrés, à la suite desquels l'empereur prit, avec plus ou moins de raison, le surnom d'*Alamannicus*. Les Alémannes qui, à cette époque, étaient établis dans la région du Main et qui sont souvent mentionnés chez les auteurs anciens, descendent des Semnones qui en formaient le noyau. Il n'est pas impossible qu'ils aient déjà alors eu contact avec des éléments étrangers, avec des tribus celtiques comme les Helvètes, par exemple, qui ont aussi habité la région du Main, et que ces populations se soient mélangées entre elles. Les Alémannes se nomment eux-mêmes parfois *Suebi*, *Suabi*, nom qui, d'après les sources de langue germanique qui nous ont été conservées, s'applique à tout le peuple des Alémannes. Le nom d'Alémannes (c'est la graphie exacte) a reçu différentes interprétations ; la définition qu'on en donne généralement est celle d'« un ensemble de diverses tribus » ou, ce qui revient à peu près au même, le nom désigne l'ensemble des membres d'une communauté politique plus vaste par opposition aux tribus qui la composent — ceci dans un sens tout à fait démocratique. Cette puissante communauté n'a, bien entendu, jamais été réunie sous un pouvoir central ; mais elle se divisait en différents groupes, parmi lesquels les *Brisgavi*, les *Lentienses*, les *Bucinobantes*, les *Bretobares*, les *Juthunges* ; on cite même jusqu'à 15 « rois » régnant simultanément. Dès le commencement du IIIe siècle de notre ère, les Alémannes commencent à exercer une forte pression sur la frontière de la Germanie supérieure et de la Rhétie. Ce sont eux surtout qui brisent enfin la puissante ceinture de forteresses romaines et passent le Rhin, portant la terreur dans les villes d'Augusta Raurica et d'Aventicum ; leurs bandes pénètrent même jusqu'en Gaule et en Italie, puis disparaissent des annales. Les découvertes archéologiques établissent que dès ce moment, si ce n'est plus tôt, ils se fixent par clans dans certaines parties reculées de la Suisse, et entrent en rapport avec les Gallo-Romains. Ceux des Alémannes qui sont restés au delà du Rhin déploient une énergie admirable dans leurs luttes continuelles contre les Romains, auxquels ils ne laissent pas de repos, tant ils sont avides de posséder des territoires. En 354, l'empereur Constance est contraint de conclure une paix honteuse avec les deux princes alémannes Gundobad et Vadomar, qui règnent sur la région située en face de Bâle, dans l'angle formé par le Rhin. Bientôt ils sont aussi sur les rives du Bodan et tentent de passer le Rhin et de pousser jusqu'en Rhétie. A la fin du IVe siècle, Rome doit [illegible] abandonner complètement la rive droite du Rhin et se fortifier à nouveau le long de [illegible] (voir l'art. RHIN). Les lignes intérieures de la Suisse sont aussi, à cette époque-là, fermées par des forts et des tours de garde. Ces [illegible] de défense ont probablement pour cause immédiate la destruction d'Aventicum par les Alémannes au milieu du IVe s. L'empereur [illegible] bit le prestige des armes romaines [illegible] d'Argentoratum, 356, qui devait être éphémère. [illegible] Valentinien I [illegible] jusque sur la rive droite du Rhin ; c'est probablement à cette occasion que le poète Ausone s'empara de Bissula, la [illegible] Alémanne. En 378, Gratien est le dernier général romain qui pénètre en [illegible] Il est [illegible] ble que des fractions considérables du peuple aient pénétré dans la Suisse [illegible] et centrale. Au commencement du Ve s., Stilicon retira ses légions des positions

qu'elles occupaient sur le Rhin, et se borna à défendre la frontière de l'Italie. En 451, les Alémannes sont encore cités comme « tribus germaniques d'outre-Rhin ». L'énergique général romain Aëtius (v. ce nom) réussit à asservir temporairement ce peuple redoutable à la politique romaine. Ce n'est qu'après la mort d'Aëtius, survenue en 454, que les Alémannes s'établissent de nouveau en grandes masses dans notre pays, pour l'occuper et



L'Alémannie vers 500
——— Frontière de l'Alémannie
Les flèches divergentes indiquent les directions de l'extension des Alémannes, les flèches convergentes, les chocs ennemis rencontrés. B = Burgondes ; F = Francs ; R = Rhètes.

pour le germaniser selon leur coutume. Les Alémannes viennent « pour boire l'eau du Rhin sur la rive romaine » (Sidoine Apollinaire). Le Jura, l'Alsace, le Palatinat tombent en leur pouvoir, tandis que dans les Alpes ils n'avancent que lentement et sporadiquement. Entre eux et la tribu des Juthunges, qui leur est apparentée, et à qui, par la suite, le nom de Suevi = Souabes, s'appliquera spécialement, se nouent de nouveau des rapports plus intimes. Par les passages des Alpes, et principalement par ceux des Grisons, ils s'avancent en Italie. Ils ne semblent guère s'être laissés intimider, quoiqu'une de leurs bandes ait éprouvé encore une fois la force des armes romaines aux Campi Canini, près de Bellinzone. Ils reprirent aussi la région du Main, après la défaite des Burgondes par Aëtius. C'est dans la seconde moitié du Ve s. que les Alémannes déploient en libres Germains leur plus grande puissance. Mais l'éparpillement de leurs forces, conséquence inévitable de leurs incessantes expéditions de pillage, aussi bien que leur irréductible individualisme, les empêchèrent de se constituer en un État organisé. Non seulement ils sont forcés de se retirer devant les Burgondes venus de l'Ouest, et de leur abandonner momentanément toute la Suisse occidentale et centrale, mais encore une troupe des leurs qui s'était dirigée vers le N.-O. pour faire une incursion dans le royaume franc, est vaincue en 496 (ou un peu plus tard) par le roi Clovis. Ces agresseurs, ainsi que leurs compatriotes restés chez eux, perdent leur indépendance, absorbés par l'organisation supérieure de l'État franc. Les groupes du Sud, les Alémannes fixés en Suisse, sont probablement restés tout à fait étrangers à cette expédition ; quoiqu'il en soit, lorsque les Francs firent plus tard une tentative pour les asservir, ils trouvèrent protection, eux et les fugitifs d'autres tribus alémanniques, auprès de Théodoric, roi des Ostrogoths. Vers 507 a lieu un partage temporaire du domaine alémannique entre les trois puissances voisines : le royaume des Ostrogoths (les deux Rhéties), les Burgondes (l'ancienne *Maxima Sequanorum*) et le royaume des Francs (l'Alsace et la rive droite du Rhin) ; dès lors, les Alémannes de la rive droite du Rhin sont appelés *Souabes*, tandis que ceux qui se rattachent aux royaumes des Ostrogoths et des Burgondes gardent le nom d'Alémannes. Théodoric réussit à étendre temporairement son pouvoir sur la fraction burgonde de ce peuple, mais lorsqu'il meurt en 526, et que son empire en Italie est lui-même ébranlé, les Alémannes de Suisse, et spécialement l'ancienne *Civitas Helvetiorum*, tombent sous la domination du roi mérovingien Théodebert (538) auquel ils doivent le service des armes, et dont ils doivent accepter des chefs politiques. Nous ne possédons aucun témoignage écrit des rudes combats qui furent alors livrés. Lors des partages ultérieurs, qui ranimèrent le sentiment de solidarité entre les tribus alémanniques, l'Alémannie occidentale est remise à la Bourgogne, celle de l'Est à l'Austrasie.

Il n'est pas possible de déterminer avec précision la frontière très flottante qui séparait ces deux États. L'Aar tend de plus en plus à former la limite entre la Bourgogne et l'Alémannie, celle-ci s'organise, et forme politiquement, l'Alémannie et la [illegible], et, au point de vue ecclésiastique, l'évêché de Constance. Au commencement du VIIIe s. apparaît un Gottfried, comme duc des Alémannes, qui soutient énergiquement vis-à-vis du maire du palais franc Pépin d'Héristal, les prétentions de son peuple à l'indépendance. C'est [illegible], après la mort de Gottfried, que Charles Martel met fin à l'indépendance du duché d'Alémannie, lorsque, plus tard, surgissent

ici ou là des ducs, ils sont considérés comme des usurpateurs. Sous le roi Pépin le Bref, l'autorité legitime est exercée dans le pays par deux gouverneurs comtaux. A l'époque carolingienne, les Alémannes sont de loyaux sujets de l'empire franc.

Nous manquons de renseignements sur les institutions juridiques primitives des Alémannes. Leur plus ancien code est postérieur à l'an 496. C'est le *Pactus Alamannorum*, qui semble n'avoir pas été écrit avant le milieu du VIe s. Plus tard, entre 613 et 622, apparait la *Lex Alamannorum a Hlotario constituta*, qui est visiblement influencée par le droit franc, quoique d'anciennes conceptions juridiques, notamment au sujet du « prix du sang » (Wergeld), s'y fassent encore jour. Si les Alémannes arrivés en masse au milieu du Ve s. étaient encore païens, s'ils révéraient les anciennes divinités germaniques, en particulier Ziu, que quelques auteurs identifient avec *regnator omnium deus* de Tacite, et se livraient aux mêmes pratiques religieuses que les autres Germains, cependant, au commencement du VIIe s., au temps du missionnaire Colomban, ces farouches populations ne peuvent se soustraire à la forte influence chrétienne des Francs. La *Lex Alamannorum* fixe l'organisation de l'Eglise ; les organes ecclésiastiques y sont placés à la tête de l'échelle de compensation (Wergeld). A cette époque existent d'une façon certaine les évêchés de Strasbourg, Bâle, Constance et Coire. La situation de l'Eglise est telle que l'on doit considérer comme très désavantageux de ne pas s'y rattacher, ou de ne pas se conformer à ses préceptes (Meyer von Knonau). Il est certain que le christianisme mit longtemps pour s'implanter profondément. On peut cependant remarquer que les groupes venus les premiers s'étaient déjà convertis au contact de leur entourage, ou tout au moins se considéraient comme christianisés, lorsque la grande masse suivit leur exemple.

Il ne peut guère être question d'une civilisation propre et typique des Alémannes, en raison de la dissémination de ce peuple et de son contact avec des civilisations étrangères. Ils fuyaient le séjour des villes ; mais n'ont pas anéanti tout ce qu'ils ont trouvé sur notre sol. Cependant ils ont certainement aussi colonisé d'une manière pacifique, et tiré parti pour leur usage des biens existants, des habitations, des champs, des pâturages. L'agriculture a été chez eux très anciennement en honneur. Lorsqu'ils habitaient encore la rive droite du Rhin, ils devaient, parfois, ravitailler l'armée romaine. Ils se livraient aussi d'une façon restreinte à l'industrie du métal et au commerce. Au Ier, et peut-être encore au IIe s., ils avaient probablement la coutume de brûler leurs morts, selon l'usage des autres Germains, et de nombreux tumuli explorés en Suisse étaient des hypocaustes contenant leurs [illegible] des Germains (par exemple à Messen, canton de Soleure [illegible]

C'est probablement aux Celtes qu'ils ont emprunté l'usage d'enterrer leurs morts, comme les Gallo-Romains en avaient aussi pris l'habitude. Ils déposent leurs morts en pleine terre, soit dans des cercueils de bois ou de pierre, soit simplement en les entourant de pierres [illegible]



L'Alémannie à l'époque de sa plus grande extension [illegible] mérovingienne [illegible] 500.

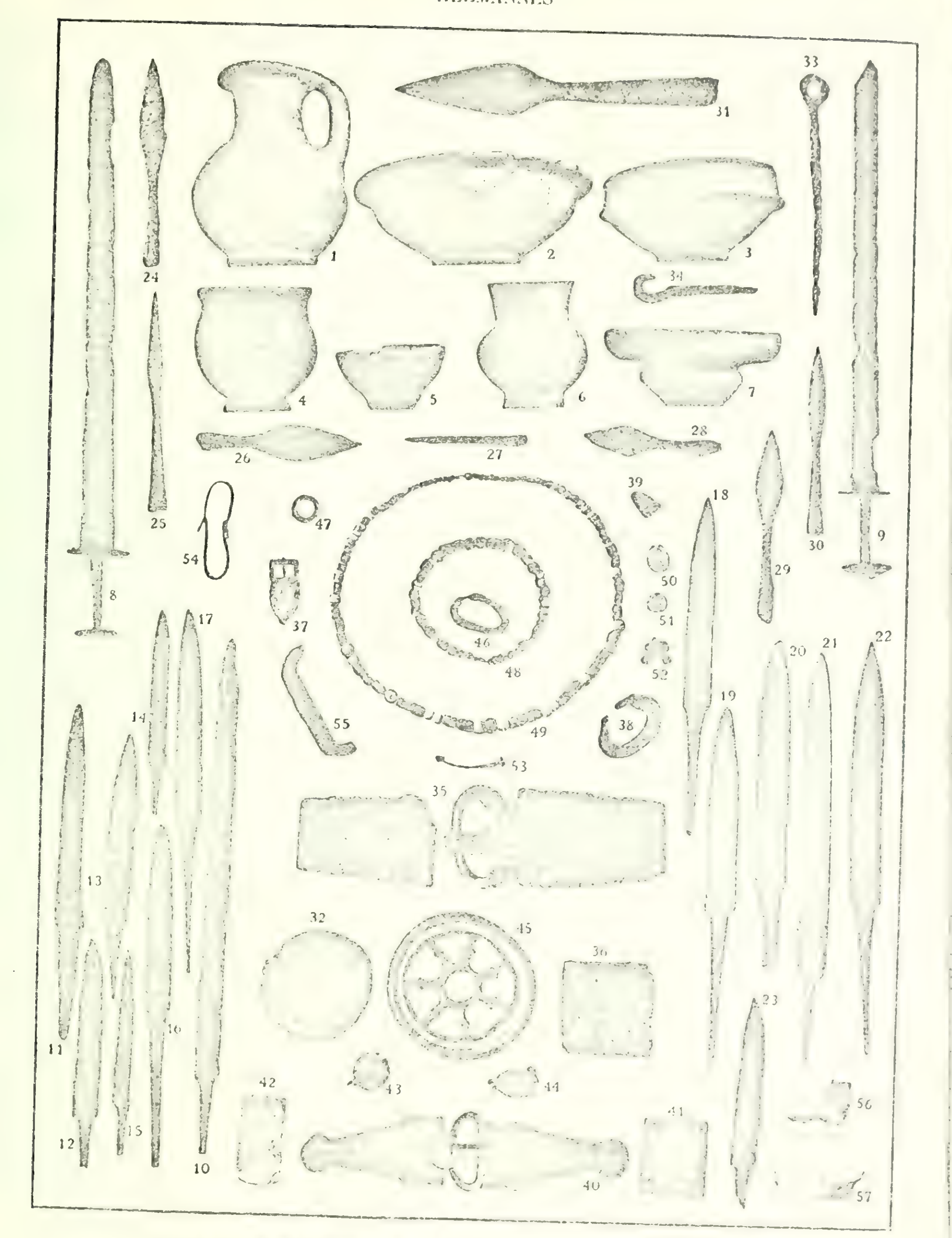
Dissémination des Alémannes en Rhétie et dans le Valais

Frontière de l'Alémannie à l'époque de la plus grande extension.

Limite de la poussée [illegible] vers l'Est [illegible] Alémannes

Frontière [illegible] du VIIe siècle

[illegible] au VIIe s. [illegible] voir par exemple la carte archéologique de la Suisse [illegible] de Keller, et les nombreux rapports sur les [illegible] sont le plus souvent situés près [illegible]



Objets de provenance alémanique (trouvés à Oberbuchsiten (Soleure). (Voir détail, page 167.)

des villages actuels, et Ferd. Keller a pensé avec raison que, dans le voisinage de tous nos anciens villages, il existe des cimetières des habitants primitifs : Germains, Alémannes et Burgondes, dont les uns sont déjà connus, les autres restent à découvrir. Ces cimetières ont livré un si riche mobilier que nous pouvons nous faire une image exacte de l'armement, du costume et de la parure des Alémannes. Il est même possible de déterminer, d'une façon approximative, l'évolution des types et d'en fixer la chronologie. Les guerriers ne portaient point de casque de métal (du moins il n'en a pas encore été découvert chez nous), mais étaient armés de l'épée (spatha) avec fourreau, souvent orné de rivets ; du long couteau (scramasax), souvent aussi avec fourreau ; du couteau court, de la lance et de la pointe de flèche, plus rarement de la hache de guerre, du javelot et du bouclier de bois avec de forts umbos. Les sandales et les ceintures étaient ornées de boucles de fer damasquinées d'argent (celles-ci seulement à partir du VIIe s.), ou encore de boucles de bronze ciselé. Les objets de parure communs aux deux sexes étaient des fibules ; d'abord elles apparaissent, sous l'influence gallo-romaine, munies du porte-agrafe ordinaire et de rayons ; plus tard, les fibules à disque, souvent plaquées d'or, ou pourvues de cabochons. Les femmes se paraient de colliers en perles de verre, d'émail et d'ambre ; elles avaient souvent des aumonières ornées de plaques de bronze ajourées ; on a retrouvé à maintes reprises des boucles d'oreilles d'un très beau travail, de lourds pendentifs et des appliques élégamment ornés. Des épingles à cheveux, souvent joliment ciselées, ont leur extrémité supérieure terminée en forme de tête d'oiseau, avec des pierres ordinairement rouges, ou du corail incrusté, pour figurer les yeux. Hommes et femmes portent de lourds bracelets, qui se terminent fréquemment en tête de serpent. Les tombes d'enfants renferment souvent un riche mobilier funéraire. Un des plus riches cimetières, où l'on a trouvé aussi des bijoux en or, est celui à Beringen (Schaffhouse). Des ustensiles domestiques sont aussi fréquemment déposés dans le tombeau mais la céramique est rare, ce qui fait supposer que l'on se servait surtout de vases de bois. La poterie trahit par ses formes une certaine influence gallo-romaine. A partir du milieu du VIe s., l'influence mérovingienne se fait sentir, surtout dans l'ornementation ; l'influence chrétienne n'est pas absente non plus. Au Sud du Rhin, les trouvailles sont généralement plus pauvres qu'au Nord. — L. Schmidt : *Allg. Geschichte der german. Völker bis zur Mitte des 6. Jahrh.*, avec Bibliographie. — Kaufmann : ***Deutsche Altertumskunde***, 1913. I, 409. — Œchsli : *Zur Niederlassung der Burgunder und der Alamannen in der Schweiz*, JSG 33, 223. — P.-E. Martin : *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne* 534-715, 1910. — Tourneur-Aumont : *Études de cartographie hist. sur l'Alémanie*, Paris 1918. — Barrière-Flavy : *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, 1901. — *Hoops' Reallexikon der german. Altertumsk.*, art. *Alemannen* et *Alemannisches Land*. — Meyer von Knonau : *Alemannische Denkmäler in der Schweiz* dans les *MAGZ* 18, 3 cah., 19, 3e cah. — E. Brenner : *Stand der Forschung über die Kultur der Merowingerzeit* (dans le *JB Röm. Germ. Komm. üb.* 1912, 253-350. — La *Lex Alamannorum* a été publiée par Joh. Merkel dans les ***Mon. Germ. hist. Leges*** III, et dans une nouvelle édition critique par K. Lehmann dans *Mon. Germ. hist. Leg.* section I, t. V (1888), 21-33. — Des recherches anthropologiques ont été entreprises par le Dr Schwerz qui a publié différentes monographies sur ce sujet.

Légende de la planche 166 : FOUILLES ALÉMANNIQUES A OBERBUCHSITEN (SOLEURE). (Objets rassemblés comme exemples de types alémanniques des VII-IXes siècles). — N°s 1-7. Céramique alémanno-franque, en général rare dans ce dépôt parce que la population d'alors se servait plutôt d'ustensiles de bois. Dans les n°s 2-3, l'influence romaine est très reconnaissable. — N°s 8-10. Longue épée dite *Spatha* ; les n°s 8-9 avec plaque de garde et pommeau, le n° 10 encore dans le type de la Tène. Longueur ordinaire 90 cm. Les fourreaux sont la plupart en bois, les bords tenus par des lamelles de bronze ; occasionnellement, le fourreau est orné de clous de bronze. — N°s 11-23. Long couteau dit *Scramasax*, souvent avec poignée proportionnellement longue permettant d'employer les deux mains. Avec et sans gouttière visible, n° 22, celle-ci pour mieux tenir la lame dans le fourreau. Longueur moyenne 60 cm. Le scramasax est l'arme des VIIe et VIIIe siècles. — N°s 24-31. Pointes de lances en fer. A remarquer la variété des formes. Les plus élancées sont les plus modernes. — N° 32. Umbo, en fer, type exclusivement germanique. N°s 33-34. Perçoirs en fer portatifs. Voir Besson, *Art Barbare*, 183, fig. 124. — N°s 35-44. Plaques et ornements de ceinture, boucles de ceinture et de sandale. Le n° 35, en fer, est un exemple typique d'incrustation d'argent. Il faut probablement attribuer une origine orientale à l'art de l'incrustation germanique, qui déjà au VIIe siècle dénote des influences orientales. Le n° 40 est un bon exemplaire de ceinture en bronze. — N° 45. Plaque d'aumonière en bronze, parure féminine typique chez les Alémannes. Ce disque orné se rencontre peu avant l'an 600. Voir Lindenschmit : *Handbuch der deutschen Alt.* I tabl. XXVII. — N°s 46-47. Bracelets de fer et de bronze. — N°s 48-49. Colliers de femme, composés la plupart du temps chez les Alémannes de petites perles de verre, monochromes ou polychromes, ou d'ambre, de formes très variées. — N°s 50-52. Pendentifs, formés très souvent de monnaies romaines ou mérovingiennes, qui fournissent un point de repère chronologique. — N°s 53-54. Anneaux de bronze d'un usage inconnu. Garniture ? — N°s 55-57. Briquet. Le n° 55 est en acier, les n°s 56-57 en silex.

Nous devons ces photographies à l'amabilité de M. le Dr Viollier, vice-directeur du Musée national. [TATARINOFF.]

ALÉMANNIE (DUCHÉ D'). Voir SOUABE (DUCHÉ DE).

ALENÇON ou **ALENCONIO,** PHILIPPE D', * le 15 août 1397, cardinal et évêque d'Ostie. Il fut envoyé par le pape Urbain VI, en qualité de légat, auprès de différents peuples et princes, et séjourna pendant un certain temps de l'année 1387 dans la Confédération suisse, à Lucerne, Zurich, Bâle, etc. Il délivra des indulgences et accorda des privilèges. — Voir *Gfr.* Registre, et *Helvetia*. [P. X. W.]

ALERMET. Voir BROGNY, DE.

ALERTE (LA GRANDE). L'un des principaux objectifs de la politique de Berne, au milieu du XVIIe s., fut d'assurer définitivement sa domination sur le pays de Vaud, qu'il avait enlevé en 1536 au duc Charles III de Savoie et que les héritiers de ce dernier n'avaient jamais renoncé à reconquérir. Ses voisins, tantôt adversaires et tantôt amis, le savaient et s'en servaient comme d'un efficace moyen de pression. C'est ainsi qu'on voit en 1649 le duc invoquer à Berne ses droits pour empêcher la conclusion d'un accord avec la Franche-Comté espagnole, et le gouvernement bernois craignait à ce moment même que les Français ne rachetassent au duc ses prétentions, afin d'avoir sur lui une emprise directe. En 1653, il fut question d'une entente à ce sujet entre le duc de Savoie et les rebelles de l'Entlebuch. L'inquiétude des Bernois fut particulièrement grande en 1655-56 au moment de la guerre de Vilmergen. Berne nomma Wagner gouverneur du pays de Vaud avec mission d'armer les villes du littoral et de requérir l'appui de Genève, en vue d'une agression des troupes savoyardes massées dans le Chablais, et auxquelles des troupes valaisannes et fribourgeoises devaient tendre la main. Des mesures de défense rigoureuses furent prises à Lausanne en janvier, et le 14 février suivant encore, la ville envoya un député à Genève chercher un technicien capable de fortifier la cité. L'alerte fut grande, mais n'eut cependant pas de suite. Le 1er juin 1658, Berne se crut complètement rassurée, à la suite du renouvellement de l'alliance avec la France qui lui garantissait la possession du pays de Vaud. Mais cette joie fut de courte durée. La France, alliée de la Savoie et l'Espagne qui possédait la Franche-Comté, entre lesquelles oscillait la politique des Ligues suisses, signèrent en novembre 1659 la paix des Pyrénées, et l'on craignit fort dans les cantons évangéliques, que ce ne fût au détriment de Genève et du pays de Vaud. C'est la « grande alerte » dont parlent les écrits politiques du temps. Berne leva dans le pays de Vaud une contribution de guerre et renforça, au printemps de 1660, toutes les garnisons du littoral, entre autres à Lausanne, et surtout à Vevey que l'on disait secrètement promis au duc de Savoie. Les cantons évangéliques décidèrent le 27 avril de faire [illegible] sur les bords du Léman. Des déclarations formelles de l'ambassadeur fran-

çais de la Barde ne rassurent qu'à demi le gouvernement bernois qui maintient toute l'année ses mesures de défense, et ne s'en départit que lorsque tout danger fût écarté. — Voir Rott : *Hist. de la repr. dipl. de la France* III. — Genève AE : *RC* 1659 ; PH. 3360-76. [C.-B. Desk.]

ALET. Voir Allet.

ALET, Henri d'. Voir Henri (Bayler), évêque de Constance.

ALETHOPHILUS. Voir Scheuchzer, J. J.

ALETSCH (GLACIER D') (V. *DGS*). Les pâturages à l'Ouest de la partie inférieure du plus long fleuve de glace de la Suisse sont déjà désignés en 1231 dans les documents sous la forme *Alech*. Le nom de famille Aletscher (Alechere, Alethere, Alechera, Alescher, Alacher, Alatscher, etc.) se rencontre de 1320 à 1434. L'origine de ce nom est obscure et n'a rien à faire avec Lötschen puisque A fait partie du radical. La vallée d'Aletsch, d'où sort la Massa, est mentionnée par Stumpf et Simler en 1574 ; le glacier qui la remplit en grande partie figure pour la première fois sur la carte du Valais du greffier Antoine Lambien, de Brigue, en 1682 (facsimile *JSAC* XL, p. 264). Basées sur Lambien, des descriptions du glacier parurent en 1706 par Hottinger et en 1760 par Gruner, celle-ci très détaillée. Ce dernier donne aussi les plus anciennes relations de l'écoulement du lac de Märjelen sous le glacier d'Aletsch dans les gorges de la Massa (voir art. Märjelen, lac de). — Voir W.-A.-B. Coolidge : *Climbers' Guide to the Bernese Oberland* I, 2e partie, p. 175-177. [H. Dem.]

ALEX. Ancienne famille bourgeoise de Bulle. En 1361 déjà on trouve un Mermet, Alex comme caution pour le couvent d'Humilimont. Ce Mermet, † avant 1378, eut trois fils : Mermet, Humbert et Aymonet, dont les deux derniers sont les souches des deux branches mentionnées ci-dessous. *Armoiries* : coupé, de gueules à deux demi-vols d'argent et d'argent à un demi-vol de gueules.

A. Humbert eut deux fils, Rodolphe, gouverneur de Bulle en 1446, et Otto ; c'est de ce dernier que descendent deux rameaux de la famille Alex dont le premier, remontant à Jean, fils d'Otto, s'éteignit à Bulle en 1770, avec Anne-Marie Alex, épouse de Jean Gex ; cette partie de la famille portait le nom de *Alex alias de Broc*. D'Humbert, frère de Jean, descend : — 1. Guillaume, lieutenant (banneret) de Bulle, qui eut un frère — 2. Antoine, notaire dans cette même ville en 1543. Quelques années après, en 1546, il alla s'établir à Fribourg, où il occupa la place de greffier du tribunal. Étant l'un des particuliers les plus riches de Fribourg, il acheta des Mayor de Lutry et de la Grande Confrérie, des droits seigneuriaux sur presque toutes les localités de la contrée du Gibloux (Farvagny, Rossens, Vuisternens, Rueyres, Orsonnens, Fuyens, etc.). En 1556, il fut reçu bourgeois de Fribourg et il prit place au Conseil des Deux-Cents ; en 1571, il fut nommé à celui des Soixante, et en 1580 enfin au Petit Conseil. Il fut anobli en 1581 par lettre de noblesse concédée par l'Empereur Rodolphe II, en date du 27 mai. Selon toutes probabilités, il avait été marié deux fois ; d'abord avec Yonny Paris, de Bulle ; en secondes noces avec Françoise Féguilly, de Fribourg. Il mourut vers 1584. — Voir Rott : *Inventaire*, I, p. 100. — Gremaud : *Notice historique sur la ville de Bulle*, p. 36. — 3. Simon, fils du nº 2, seigneur d'Orsonnens et co-seigneur de Pont en 1588, bailli de Romont de 1589 à 1594 ; du Conseil des Deux-Cents en 1579, des Soixante en 1598 et du Petit Conseil en 1600 ; il fut bourgmestre de Fribourg en 1603, et remplit encore diverses autres charges. Il épousa Elisabeth Kanel en 1575, et mourut sans enfants en mars ou avril 1621. — 4. Nicolas, frère du nº 3, acheta la seigneurie de Jorny en 1591, du Conseil des Deux-Cents en 1583 et des Soixante en 1601. Il commanda une compagnie de 300 Suisses dans le régiment Balthasar Gallati, au service de France en 1587 ; cette compagnie se couvrit de gloire à la retraite de Meaux, et fut du nombre des dix mille Suisses conduits à Henri III, lors de son évasion de Paris, par le baron de Sancy. Il avait épousé Catherine d'Affry, fille de l'avoyer Louis d'Affry, et fut bailli de Morat de 1595 à 1600, † en 1604. — R. Werro : *Notice sur la vie et les écrits de Sébastien Werro*, Fribourg 1841, p. 17-18. — 5. Jost, frère du nº 3 ; des Deux-Cents en 1578, année où il épousa Barbe de Praroman, fille du Conseiller d'Etat Guillaume de Praroman. Ayant, le 14 août 1584, prononcé quelques propos contre la religion catholique, il s'attira de graves ennuis, suscités par le prévôt Schneuwly et le curé Werro, ennuis qui l'obligèrent à se réfugier à Berne, où il fut reçu bourgeois le 4 janvier 1585. Voulant mettre ordre à ses affaires à Fribourg, et fort de la promesse à lui faite par l'avoyer de Fribourg Lanthen-Heid, qu'il ne lui arriverait rien que d'agréable, il se rendit à Fribourg, où il fut pris, jugé et emprisonné, mais relâché bientôt après, Berne menaçante ayant vivement protesté. Il mourut à Berne, sans postérité. — Voir Daguet : *Jost Alex ou les souffrances d'un protestant fribourgeois* (traduit de l'allemand), Genève 1864. — Gelzer : *Die drey letzten Jahrhunderte der Schweizergeschichte*, p. 175-181. — Iselin-Ruttimeyer : *Jost Alex, Beschreibung seiner Gefangenschaft und Entledigung*, dans *AHVB* 1858. — Daguet : *Illustrations fribourgeoises*, p. 47 (*ASHF* VI, p. 243). — 6. Antoine, neveu du nº 5, fils de Charles ; du Conseil des Deux-Cents en 1622, bailli de Vaulruz de 1634 à 1639, † en 1659. — Guillaume Alex, banneret de Bulle, avait un frère Pierre, dont l'un des fils, François, fit partie du clergé de Bulle en 1562. Le petit neveu de celui-ci, Dom Joseph, * en 1630, fut membre du même clergé ; il conquit le grade de docteur en théologie et fut un prédicateur distingué. Il mourut à Bulle en 1702. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, II, p. 297 et 299.

B. Aymonet eut un fils, Jean, † avant 1438, qui eut à son tour deux enfants, Cristin et Mermet, dont les descendants disparaissent à la fin du XVIe s. — Cristin, † avant 1501, gouverneur de Bulle en 1462, n'eut qu'une fille, Jaquette, qui épousa en premières noces Nicod Triciaul, d'Albeuve, et en secondes noces Hugo Grumallier, de Bulle. Le fils de celui-ci, Antoine, prit le nom de famille de sa mère, et c'est ainsi que se perpétua le nom Alex. Son petit fils, Antoine, curial de Riaz au commencement du XVIIe s., eut plusieurs enfants, dont François, époux de Françoise Dargent ; il habitait Bulle ; Pierre, frère du précédent, partit pour la Franche-Comté. Le prieur de Vuillorbe lui accensa, le 15 avril 1664, le moulin de Guizot près de Glamondans, village à 25 km. de Besançon. Pierre s'y maria, et sa descendance est actuellement fort nombreuse. Son arrière petit-fils, Jean-François, ayant eu, en 1794, des démêlés avec la justice républicaine, manifesta l'intention de revenir en Suisse. Il envoya son fils Michel, *en 1772, à Fribourg et à Bulle pour y faire reconnaître leur bourgeoisie. L'ouragan révolutionnaire s'étant apaisé, Jean-François resta en Bourgogne et son fils fut seul à rentrer à Fribourg. Il s'établit au Châtelard, près de Romont, où il arriva après 1795 et s'y maria ; en 1819, il se fixa à Bulle où toutes les autres branches de la famille étaient éteintes. Il eut un fils Jacques, père de plusieurs enfants dont l'abbé Pierre, * le 4 février 1850, élève au Collège germanique de Rome, docteur en théologie, ordonné prêtre à Rome le 10 juin 1876, vicaire à Neuchâtel 1877, curé au Val de Ruz (Fontaines) 21 juillet 1880, professeur au Collège Saint-Michel (Fribourg), 1885, curé de Bulle 6 juillet 1886, membre de la commission de vigilance ; † 20 mai 1917. — Biographie dans *Liberté*. — *Fribourgeois*. — *Semaine catholique*. — *ASHF* IX, 115 et 255. — Voir Dellion : *Dictionnaire des paroisses* II, p. 275 (avec plusieurs inexactitudes : lire par exemple 1413 au lieu de 1313). — *ÉF* 1919. Paul Aebischer : *La famille Alex*. [Paul Aebischer.]

ALEXANDER, famille grisonne, à l'origine bourgeoise de Fideris et plus tard de Seewis. Il existe aussi dans ce village une famille *Zander* qui doit en être issue.

1. *Blasius*, de Seewis, dans le Prättigau, reçu en 1615 dans le synode rhétique protestant, fut d'abord pasteur dans la Valteline, prit part, en 1618, à la propagande des prédicants dans les tractations contre le parti espagnol et siégea au tribunal criminel de Thusis. Le synode de Zuoz le suspendit en 1619 de ses fonctions ecclésiastiques pour six mois, avec Georges Jenatsch, pendant que le tribunal de Coire le déclarait hors la loi pour avoir participé au tribunal de Thusis. Peu après, il fut cependant acquitté par le tribunal de Davos, combattit en

juillet 1620 dans la vallée de Munster contre les Autrichiens envahisseurs, et fut un de ceux qui, avec Georges Jenatsch en février 1621, se rendirent de nuit de Grusch à Rietberg et tuèrent Pompée Planta. Il combattit ensuite, avec ceux de la Basse-Engadine, contre les troupes venues des V cantons au secours du parti hispano-autrichien. En automne 1621, comme les négociations avec l'Autriche ne paraissaient pas aboutir, il dirigea les troupes grisonnes dans leur expédition sur Bormio. Mais comme les Autrichiens pénétraient de nouveau dans les Grisons et soumettaient la Ligue des Dix-Juridictions, Blaise voulut s'enfuir à Glaris par le col de Panix avec Georges Jenatsch et d'autres partisans. Il fut saisi, conduit à Maienfeld, puis à Gutenberg et enfin à Innsbruck, et exécuté dans cette ville le 23 décembre 1622 après avoir eu le poing coupé. Il était accusé de participation au meurtre de Pompée Planta et d'être un meneur dans les troubles de l'Engadine. Blaise avait la conviction qu'on le condamnait parce qu'appartenant à la confession réformée; cela ressort de la belle lettre qu'il écrivit aux siens peu avant son exécution. — F. Sprecher: *Gesch. der Kriege und Unruhen*, éd. Mohr. — 1. *Annalas della soc. Raeto-Rom.* V, 1890, p. 107. — Truog: *Die Bundner Prädikanten* (dans *JHGG*, 1901). — *LL* I, 127. — 2. JEAN, Landammann et directeur des bains de Fideris, * 12 mai 1841, à Fideris. En 1864, il étudia le droit à l'Université de Zurich et de Heidelberg. Fut landammann de 1869 à 1873. Pendant cette période, il tint le bureau des postes de Fideris, qu'il installa dans la maison achetée du ministre Bavier. Grâce à son initiative, Fideris eut une station du télégraphe en 1871 déjà. En 1872 il entra dans la société des bains de Fideris dont il devint directeur en 1881; pendant 17 ans il travailla avec succès à l'achèvement des bains que dirige aujourd'hui son fils. Sa dernière œuvre, poursuivie avec énergie, fut l'introduction de l'éclairage électrique à Fideris. Il mourut le 22 mai 1913 à Fideris. — D'après les renseignements du landammann Jann Alexander à Fideris. [F. P.]

ALEXANDRE. Famille noble vaudoise qui a donné des magistrats à Nyon au XVe s. — *RF* 2. [M. R.]

ALEXANDRE Ier, empereur de Russie 1801-25, fils de Paul Ier, petit-fils de Catherine II, a exercé une influence décisive sur l'histoire de la Confédération suisse. * en 1777, il eut pour précepteur, de 1784 à 1795, le Vaudois F.-C. Laharpe. Celui-ci, pénétré de Rousseau, sut le gagner aux idées de liberté et d'indépendance et l'intéresser au sort de la Suisse. Cet intérêt en faveur de notre pays se manifesta lors du passage des alliés, pendant le Congrès de Vienne et la deuxième paix de Paris. Quand les Alliés passèrent le Rhin, déc. 1813-janv. 1814, Alexandre usa de toute son influence au quartier général de Francfort pour épargner à notre pays une violation de sa neutralité. Il craignait le rétablissement par les alliés de l'ancien état de chose et que l'autonomie des cantons créés en 1803, comme Vaud et Argovie, ne fût remise en question. Il n'aboutit pas dans sa tentative de ménagement. Le passage du Rhin, de Bâle à Schaffhouse, fut décidé en son absence et exécuté, quoique Metternich eut donné deux fois sa parole qu'il n'aurait pas lieu. C'est à son énergique intervention que les efforts des Bernois intransigeants pour reprendre le pays de Vaud et l'Argovie n'aboutirent pas. Alexandre obtint aussi que la réorganisation politique de la Suisse fut laissée à la Diète et aux cantons, quoique les puissances exerçassent une grosse influence par leurs délégués, soit en donnant des conseils soit en faisant pression sur les décisions de la Diète en cas de désaccord des cantons. Ce fut le cas à plusieurs reprises pendant la longue Diète de Zurich, janvier 1814-août 1815. Ainsi l'indépendance de l'Argovie fut obtenue non à Zurich mais à Paris. Pendant le Congrès de Vienne, qui s'ouvrit en octobre 1814, l'influence du tsar en faveur de la Suisse, conseillé par Laharpe et représenté par Capo d'Istria et le baron de Stein, fut décisive. A l'extérieur, l'indépendance de la Suisse fut reconnue; à l'intérieur la Diète avait les mains libres, et les questions de frontière furent réglées d'une façon assez satisfaisante pour la Suisse. Cependant, la Valteline et le pays de Gex furent perdus grâce aux intrigues de la France et de l'Autriche. L'on doit en particulier aux délégués russes la reconnaissance de l'indépendance des cantons de Vaud et d'Argovie. Par contre, Alexandre et Laharpe s'opposèrent, sans succès, à la réunion de l'évêché de Bâle au canton de Berne. A plusieurs reprises, Alexandre témoigna de la bienveillance à des Suisses. En 1804 déjà, il chercha vainement à attirer en Russie J.-H. Pestalozzi; à l'occasion de son passage à Bâle, en janvier 1814, il reçut ce dernier, l'embrassa et lui remit l'ordre de Wladimir. En automne 1815, il revint pour la seconde fois à Bâle et se rendit à Zurich en passant par Brugg où il fut reçu par le gouvernement argovien. A Zurich, il se fit montrer la ville par Escher de la Linth et s'intéressa à ses travaux. Lors de la grande disette de 1817, Alexandre envoya, à la demande de Capo d'Istria, 100 000 roubles pour soulager la misère dans la Suisse orientale. La moitié de cette somme était destinée à la colonie de la Linth. — Voir *Korrespondenz Alexander's I. mit Laharpe* dans *Sammlung der russ. hist. Gesellsch.* V, Pétersbourg 1870. — *Le gouverneur d'un prince*, Lausanne 1902. — Mottaz: ***Laharpe, Alexandre et Bonaparte***, dans ***RHV***, 1902. — Hilty: *Eidg. Gesch.* dans *PJ* 1886 et 1887. — Monnard: *Notice biographique sur le général F.-C. de Laharpe*, Paris 1838. — Oechsli: *Gesch. der Schweiz im XIX. Jahrh.* II. — Oechsli: *Die Verbündeten und die schweiz. Neutralität 1813*, Zurich 1898. — Dierauer, vol. V. — Tillier: *Vermittlungsakte* I et II, *Restaurationsepoche* I. [Th. GRAFFEZ]

ALEXANDRE VI, pape. Rodrigue Lanzol (Borgia suivant d'autres auteurs), neveu de Calixte III, naquit en 1431 à Jativa près de Valence. Il fut successivement évêque de Valence (1455), puis cardinal-diacre de Saint-Nicolas *in carcere* (1456), vice-chancelier de la curie romaine, et le 11 août 1492 pape sous le nom d'Alexandre VI. Alexandre fit une alliance défensive avec Venise et Milan en 1493 et encouragea au début l'entreprise de Charles VIII contre Naples, où 5000 Suisses servaient sous les bannières françaises, puis s'y opposa (1494). Ayant dû consentir à un accord qui autorisait le libre passage de l'armée française, il fit ensuite alliance avec Venise, l'Espagne, le roi des Romains et le duc de Milan pour chasser les Français hors de l'Italie (1495). Louis XII ayant succédé à Charles VIII, il se rapprocha d'abord de lui, mais l'abandonna bientôt par politique de famille. Lors de la conquête de Milan (1499) il accorda aux Français le secours de sa diplomatie. Dans celle de la Romagne, les Suisses avaient 2000 mercenaires qui collaborèrent à la prise de Forli le 12 janv. 1500. Dans le long procès contre l'évêque valaisan Jost de Silenen, il destitua celui-ci (1497) et pour le siège épiscopal, vacant par la démission de Nicolas Schinner, il décida, après de longues hésitations, en faveur du candidat impérial Matthieu Schinner contre celui de la France. Il mourut après une courte maladie le 18 août 1503. — Voir *Burchardi Diarium 1483-1506*, éd. Thuasne, Paris 1883-85. — Anshelm: *Berner Chronik* I et II. — Pastor: *Gesch. der Päpste* III, Freib. i. B. 1895. — W. Gisi: *Der Anteil der Eidgenossen an der europ. Politik 1512-16*, Schaffh. 1866. [[illegible]]

ALEXANDRE (LE PÈRE) est un personnage cité dans la plupart des récits de l'Escalade tentée contre Genève le 21 décembre 1602 par le duc de Savoie; il y est désigné comme jésuite écossais, encourageant les Savoyards à monter aux échelles en leur distribuant des billets destinés à les préserver d'une mort violente. Son nom est demeuré populaire à Genève et il est mentionné dans presque toutes les chansons de l'Escalade, en termes railleurs. Il faut très probablement l'identifier avec le Père Alexandre Hume ou Humaeus (1560 ?-1631 ?), jésuite, qui seconda avec zèle François de Sales dans ses efforts pour ramener le Chablais au catholicisme et qui fut, selon un biographe, aumônier des troupes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. — Voir Ed. Claparède: *Le Père Alexandre* dans *MDG* XVII, p. 118-121. — Alex. de Beedelièvre: *L'Escalade de 1602, l'histoire et la légende*, Annecy 1903, p. 142-146. [[illegible]]

ALEXANDRE, [illegible], sculpteur de la fin du XVe s., collaborateur de Marco Cadenza pour la Scuola Grande de Saint Marc et d'autres constructions de Venise. — *Allgem. Lexikon.* [C. B.]

ALEXIUS (ALEXIS, ALIESCH). Famille [illegible] de Ponte-Campovasto, compte un certain nombre de pasteurs et de notaires de Campovasto-Camogasc. Au

XVIIIe siècle GIAN PITSCHEN émigra en France où son nom fut tranformée en Alexis. La famille habite depuis longtemps Samaden où elle reçut la bourgeoisie en 1914. — 1. GASPARD, 1576-1626, étudia à Zurich et à Genève, ministre le 8 septembre 1609, pasteur à Chêne en 1608; professeur de théologie et de philosophie en 1610; reçu en 1617 du synode rhétique; pasteur à Genève, où il fut aussi pasteur de l'église italienne 1612-18; pasteur dans les Grisons dès cette année 1618; pasteur à Sondrio où il fonda le collège, dirigea (aussi en 1618) l'assemblée synodale suspecte de 1618 à Bergun et assista la même année au tribunal criminel à Thusis. En juillet 1620, à l'occasion du meurtre d'un homme de la Valteline, il s'enfuit à Sondrio avec Georges Jenatsch et d'autres. Au mois de septembre suivant, le parti français l'envoya avec Jean a Porta comme délégué auprès de l'Union protestante en Allemagne, dans les États Généraux et vers le roi d'Angleterre pour demander conseil et secours. Ils passèrent par Aarau Bâle, Strasbourg et furent arrêtés à Brissach sur territoire autrichien, conduits à Innsbruck où on les relâcha après deux ans de captivité (1620-22). Professeur de philosophie à Genève, juillet 1623-26. Il a publié: *Dissertatio physica de mistura*, Genève 1625. — Voir Heyer. — Sac. Dott. Baserga : *Il movimento per la Riforma in Valtellina e le sue relazioni con Ginevra* (*Società storica per la Provincia e antiqua Diocesi di Como*), fasc. 83 et 85, p. 99-128 et 7-36. — Sprecher : *Gesch. der Kriege u. Unruhen*, éd. Mohr I. — 2. GASPAR, de Speier, capucin, père gardien à Feldkirch, fut envoyé en 1621 avec d'autres capucins dans les Grisons, à la demande des catholiques et particulièrement du juge de Florin. Il prêcha à Bonaduz, Sagens, etc. Lorsque les troupes des V cantons durent se retirer des Grisons, les capucins rentrèrent avec elles dans la Suisse primitive. Au début de 1622, le nonce Scappi envoya le père Alexius comme missionnaire dans les Grisons, où il prêcha à Coire et particulièrement dans le Prätigau. Après la soumission de l'Engadine et de la Ligue des Dix-Juridictions, l'évêque de Coire l'envoya en conférence à Lindau. Par son entremise, un accord put être conclu, le 30 septembre 1622, entre l'archiduc Leopold, d'une part, et la Ligue de la Maison-Dieu avec la seigneurie de Maienfeld, de l'autre. Ce traité de Lindau fit de lui un des promoteurs les plus actifs de la restauration du catholicisme dans les Grisons. Alexius mourut le 19 juillet 1629 à Altorf. — Voir J.-G. Mayer : *Gesch. des Bistums Chur*, II, 398 s. — 3. JEAN, de Campovasto, fut reçu en 1663 dans le synode évangélique rhétique, d'abord pasteur à Cinuskel, puis dans sa patrie Campovasto. On connaît de lui deux oraisons funèbres en romanche. — Voir *LL* I, 125. — Truog : *Die Bündner Prädikanten* (*JHGG*, 1901). [C.R. et F.P.]



ALFELD. Voir ARNOLD.

ALFERMÉE (C. Berne, D. Nidau. V. *DGS*). Vge sur la rive gauche du lac de Bienne formant avec Tüscherz (Daucher) une commune bourgeoise et une commune d'habitants, de la paroisse de Douanne (avant 1879 de celle de Sutz). En 1276, *Alpheraure*, don d'un clos de vigne par Henri de Jegistorf à son épouse Elisabeth de Bucheggs, 1325 et 1343 *Alferme*, 1353 *Alphraume*, 1410, *Alfrome*. Le couvent de Fraubrunnen y possédait des vignes en 1340, de même que celui de Saint-Urbain (voir l'art. CONVAINT), la famille d'Erlach au XVe siècle et la ville de Berne jusqu'en 1801. Le vignoble d'Alfermée s'élève des rives du lac jusqu'à 550 m. La limite communale, à l'est, est l'ancienne frontière entre l'évêché de Bâle et le district, autrefois comté de Nidau. Le 2 mars 1798 eut lieu un combat au-dessus d'Alfermée (voir l'art. BIENNE). [E. B.]

ALGE, *Sines.* Pédagogue estimé et sténographe, * le 20 mai 1847 à Lustenau (Vorarlberg), † à Saint-Gall le 18 décembre 1909. Il fut maître secondaire à Lustenau, de 1863-66, puis à Necker (Neu Toggenburg) de 1867 à 1875, où il acquit la nationalité suisse. De 1875 à 1880 à l'école secondaire de Gossau; 1880 à 1904 maître, et 1891 à 1900 directeur de l'école secondaire des jeunes filles de Saint-Gall, maître de sténographie à l'école cantonale 1893 à 1902, membre fondateur 1889 et premier président de la Société des maîtres secondaires saint-gallois et pendant plusieurs années chroniqueur du *St-Galler Neujahrsblatt*. C'est dans la sténographie, système Stolze puis Stolze Schrey, qu'il déploya une activité spéciale ; il fut à plusieurs reprises président de l'Association générale suisse de sténographie, de 1870 à 1888 rédacteur de l'organe de la société, directeur de cours de perfectionnement en sténographie. Il est l'auteur de nombreux manuels de sténographie qui, pour la plupart, ont eu plusieurs éditions (son *Lehrbuch*, en 1918, était à la 63e); il composa aussi de nombreux écrits de propagande ainsi qu'une *Geschichte der Stenographie in der Schweiz* et une *Methodik des stenogr. Unterrichts*, etc. Partisan actif et convaincu de l'enseignement des langues vivantes, il composa plusieurs méthodes pour l'étude de l'allemand, du français et de l'italien (parus chez Fehr, à Saint-Gall et en Angleterre) qui acquirent une grande renommée, parmi lesquels il faut citer ses *Leçons de français*. — Voir J. Kuoni : *S. A. Reallehrer in St. Gallen, ein Lebensbild*, St-Gall 1910. — Paul Lange : *Alges Lehrmethode u. Lehrmittel für den franz. Unterricht*, Saint-Gall et Leipzig, 1905. — Son fils ARNOLD * en 1879, depuis 1907 professeur à l'École de Commerce, depuis 1919 à l'école cantonale de Saint-Gall, est l'auteur de *Die Lautverhältn. einer Patoisgruppe des Berner Jura*, Saint Gall 1904. [Bt.]

ALGENTSHAUSEN (C. Saint-Gall, D. Unter Toggenburg. V *DGS*). Vge et baillage. En 814, *Adalgoz* céda à l'église de Saint-Martin de Jonswil la propriété qu'il avait acquise dans la Marche d'*Adalgozzeshusen*. Dans la suite, le couvent de Saint-Gall acheta de riches propriétés dans la contrée. Algentshausen appartint à la seigneurie (plus tard haut-baillage de *Schwarzenbach*, mais formait néanmoins une juridiction autonome et était désigné en 1324 comme bailliage indépendant. La juridiction de Schwarzenbach passa en 1483 avec Algentshausen au couvent de Saint-Gall. Les dîmes, grandes et petites, furent pendant longtemps propriété des échansons de Landegg. En 1500, Schwarzenbach, Ober- et Niederstetten et Algentshausen, revisèrent leurs anciens droits, coutumier et seigneurial, qui les régissaient. Depuis 1803, Algentshausen fait partie de la commune et paroisse de Henau. [Bt.]

ALGÉRIE. La conquête de l'Algérie par la France (1830) ouvrit de nouveaux débouchés aux populations d'Europe. Les nombreux travaux à accomplir dans ce pays neuf et la sécurité offerte par les troupes d'occupation devaient tenter les gens désireux de faire fortune hors de leur pays. De nombreux Suisses partirent pour l'Algérie, tout d'abord sans leur famille. En 1842, ils formaient déjà une colonie suffisamment nombreuse pour que la Diète se vit obligée de créer un consulat à Alger. La plupart de nos compatriotes établis sur la côte d'Afrique étaient des Tessinois, maçons, plâtriers, marbriers de leur état. A partir de 1844, des ressortissants d'autres cantons, notamment des Valaisans et des Argoviens, se joignirent à eux. En 1854, une compagnie genevoise fonda une entreprise de colonisation à Sétif (province de Constantine). Malgré les concessions et les subventions du Gouvernement français, la situation des colons resta précaire, à raison de la dureté du climat et des difficultés de culture; mais ces désavantages, rendus publics par le consul, n'empêchèrent point les Suisses d'émigrer en Algérie. En 1859, on en comptait 1743 disséminés dans tout le pays; en 1865, près de 2000.

Pendant les trente-cinq premières années de la domination française, nos compatriotes ne furent au bénéfice que d'un régime de tolérance. Le 1er septembre 1865, les stipulations du traité d'établissement passé entre la France et la Suisse, le 30 juin 1864, furent étendues à l'Algérie.

Pour assurer la protection des Suisses dispersés dans les différentes provinces, le Conseil fédéral créa un vice-consulat à Oran en 1859 et un autre à Philippeville en 1870. Ces deux postes n'eurent pas une longue existence. Le 1er fut supprimé en 1888 et le 2e en 1914. Depuis cette date, l'Algérie ne forme plus qu'un seul arrondissement consulaire dépendant du consul installé à Alger.

La vie de la colonie ne fut guère troublée que par les insurrections locales, les tremblements de terre, les famines, les invasions de sauterelles. La plupart de nos compatriotes se sont toujours occupés d'agriculture, notamment de la culture du tabac et de la vigne. Au début, le commerce fut très difficile. Il se développa lentement. Jusque vers 1875, les principaux produits suisses qui

trouvaient en Algérie un débouché assez important étaient les tissus de coton de St-Gall, les montres, les bijoux, le tabac et le chocolat. Puis, dans le tableau des importations en Algérie, le fromage prit une place considérable (50 %). Il faut mentionner également l'absinthe. En 1885, le régime douanier algérien, qui jusqu'alors avait des tarifs spéciaux, fut assimilé à celui de la métropole. Avant 1914, l'Algérie exportait en Suisse des vins, des moutons, des fruits, des légumes. Elle importait surtout de notre pays des machines (locomotives), du lait condensé, des fromages, des tissus de coton. Actuellement l'Algérie n'est pas une place où la Suisse puisse trouver de nouveaux débouchés ; c'est un marché qui a atteint son plus grand développement. Il importe seulement de le maintenir à l'état où il se trouve. — L. Karrer : *L'emigration suisse et la loi fédérale sur les opérations des agences d'émigration*, Berne 1887. — Notes personnelles. [L. K.]

ALGÉSIRAS (ACTE D'). Pour mettre fin à la situation incertaine et confuse du Maroc, une conférence internationale fut réunie à Algésiras (Espagne) du 16 janvier au 7 avril 1906. Par les articles 7, 45 et 46 de ses actes, elle décida : 1. Que la police marocaine à créer aurait à sa tête un Inspecteur général à désigner par la Suisse pour cinq ans, avec résidence à Tanger. 2. Que les actions intentées contre la future banque d'État marocaine seraient jugées en dernière instance par le Tribunal fédéral. Le Conseil fédéral accepta ces dispositions, et le 26 janvier 1907, il désignait, en qualité d'Inspecteur général, le colonel d'artillerie Armin Muller, de Bienne. Ce choix fut agréé par le sultan. Le colonel Muller remplit ses fonctions pendant la durée de son mandat et, le 10 décembre 1911, rentra dans sa patrie. [H. T.]

ALIBERTIS, de. Famille originaire de Florence, ayant vécu à Genève aux XVe et XVIe s. sous les noms de De Albertis, De Alibertis, Bon Filias, Gen filias, Janphiliere. — Voir : Genève AE. spéc. Evêché, rouleau no 77. — Galiffe : Ms. — Covelle : *Livre des B.* — Forel : *Les foires de Genève.* — Gautier : *La médecine à Genève.* [C. R.]

ALIÉNÉS. Le document le plus ancien ayant trait à un aliéné appartient au canton de Berne et remonte à mars 1353. A cette époque-là, les malades étaient confiés à des particuliers ou laissés en liberté. On sait cependant que vers 1300 déjà et jusqu'à la mort de la reine Agnès (1364), Königsfelden fut tout à la fois couvent et hôpital. Vers 1520, la Réforme y pénétra et huit ans plus tard, sous la domination bernoise, un hospice, en partie destiné aux aliénés, y fut installé. Il en est fait mention pour la première fois en 1530. Le règlement de 1548, inspiré par un esprit humanitaire, fixe le mode de vie des pensionnaires, les punitions à leur infliger, etc.

A Bâle aussi, le couvent des Cordeliers avait été supprimé au XVIe siècle et on y avait logé les aliénés, derrière l'église, autour d'une cour, s'étendait un cloître ; à l'étage on disposait de 22 locaux, pour la plupart de sombres cellules.

Nous savons encore qu'à Berne, à cette même époque, on envoyait les aliénés « guérissables » à l'Hôpital de l'Isle, les incurables à l'Hôpital du bas. Au XVIIe siècle, en raison du manque de place, l'idée d'employer à cet effet les léproseries et les maisons affectées aux lunatiques fut maintes fois discutée et rejetée.

A Zurich, c'est également l'ancien couvent des Cordeliers qui servait à héberger les vésaniques ; une commission en avait la surveillance.

Au premier agrandissement de Königsfelden, en 1682, avait succédé celui de 1766. L'année suivante, le Conseil de Berne décida de procéder à un examen et à l'amélioration de la situation des aliénés de cet asile. Mais le premier règlement « cantonal » de cet asile date de 1798.

Après avoir discuté divers projets intéressants, concernant le traitement et le placement des aliénés, les autorités grisonnes avaient fini par les caser avec les condamnés au château de Furstenau.

C'est à Berne que revient l'honneur d'avoir érigé le premier asile destiné à soigner les vésaniques. L'idée en surgit en 1730, mais la maison (Tollhaus) ne fut achevée et ouverte que le 1er janvier 1749. Elle fut agrandie deux fois dans le courant du même siècle, désaffectée en 1855 et utilisée à nouveau quelque vingt-cinq ans plus tard. Ce fut indéniablement une construction bien comprise, le chauffage y était prévu. Le menu des pensionnaires y était réglé ; détail remarquable, le vin en avait été proscrit. On passait le manger aux malades par une ouverture (Essloch) ; il était servi sur un bloc de bois fixé par une chaîne et dans lequel étaient creusées deux écuelles.

Les aliénés du canton de Soleure étaient relégués depuis un temps mal déterminé mais lointain à la Cluse ; vers la fin du XVIIIe siècle on y comptait 20 à 25 pensionnaires.

Lucerne, dès la fin du XVIIIe siècle, logeait ses vésaniques dans le « Tollhaus », endroit malsain. Il fallut des années de polémiques ardentes pour modifier cet état de choses.

La première moitié du XIXe siècle fut une période de développement rapide. Les initiateurs de ce mouvement généreux et humanitaire furent les docteurs de la Rive à Genève et F. Brenner à Bâle.

Le tableau que ce dernier nous trace du traitement des malades est encore bien sombre. Deux grandes chambres divisées en « Blockhäuser » avec grosses serrures, les hébergeaient ; ils étaient en partie enchaînés. Les malades tranquilles étaient mêlés aux épileptiques et aux cancéreux. Les sexes n'étaient séparés que de nuit ; de jour, ils étaient réunis dans un préau, avec des poules, etc. Un « Hausmeister » y régnait à l'aide d'un « nerf de bœuf », mettait les chaînes, un bloc aux pieds, etc. Rarement un médecin y faisait visite (Tableau de Kaulbach).

Cependant, dès 1804, Königsfelden eut un médecin attitré (Dr Kohler) ; en 1810 lui succéda le Dr Stahli, dont on retrouve encore de fort bonnes observations médicales. Très doux, il introduisit des réformes, obtint plus de propreté par l'installation d'un bain et inaugura la thérapeutique par le travail. Il obtint même un crédit pour récompenser les malades qui se rendaient utiles. Il fut interdit à l'aubergiste de livrer du vin aux aliénés. Le Dr Stahli avait mauvaise opinion des bains et douches, des chaises à rotation, faisant partie de l'outillage thérapeutique d'alors. Toutefois, les châtiments corporels, bien que limités, étaient encore en usage.

De 1813 date un règlement pour le personnel médical, la nourriture, les vêtements, etc. Les documents médicaux de cette époque ont malheureusement disparu en majeure partie.

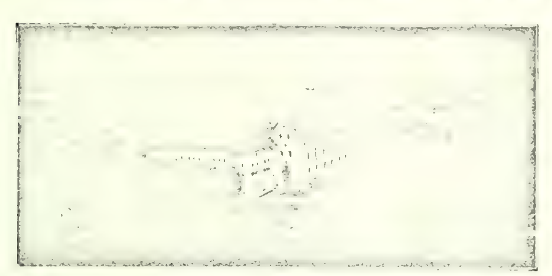
Dès 1806, le canton de Vaud hospitalisa ses aliénés à l'Hôpital cantonal et depuis 1810 au Champ de l'Air, aménagé dans ce but. En 1813, Zurich éleva sur le terrain de l'ancien hôpital une maison destinée spécialement aux aliénés. Elle contenait 22 places pour guérissables et 100 pour incurables.

En 1829, le Conseil de Lucerne décide l'achat du domaine de « Seeburg », pour en faire un asile pour aliénés et aveugles. Un revirement politique (1830) renversa ce projet et renvoya son exécution à des temps meilleurs.

A Genève, avant 1832, les aliénés étaient réunis à la Discipline. Leur sort n'était guère enviable malgré les soins éclairés du Dr de la Rive, et bien qu'auparavant déjà un « hôpitalier » philanthrope, M. Joly, y eût introduit de grandes améliorations. Il avait, par exemple, substitué aux chaînes et aux colliers de fer le corset de force en toile. Les deux sexes étaient confondus sur les mêmes corridors ; les locaux étaient trop petits. De 1832 à 1838 le château de Corsier servit d'hospice et le Dr Coindet en fut le médecin distingué. Le 20 mai 1838 la maison des Vernets reçut les 83 aliénés internés du canton et durant de longues années elle fut considérée comme un modèle. En même temps la *Loi et règlement sur le placement et la surveillance des aliénés* (5 février 1838) réglait toutes les questions relatives à ce domaine. A Bâle, les luttes politiques de 1830 à 1833 [illegible] empêchement à la réalisation des projets d'amélioration du traitement des aliénés. Cependant, dès 1842, le Dr Frédéric Brenner fut appelé à les soigner. [illegible] la valeur scientifique, il aboutit [illegible] mesures [illegible] et demanda énergiquement la construction d'un asile pour y traiter les « malades du système nerveux central ». Les nouvelles divisions furent occupées en 1842 par les aliénés qui en manifestèrent une grande joie. Bientôt la place commença à manquer et dès 1855 [illegible] les idiots, les épileptiques et les gâteux. Notons en passant qu'à cette époque, [illegible] et qu'on commençait à limiter la puissance paternelle. Le Dr Brenner, dans un rapport circonstancié, relève la nécess-

sité de séparer les diverses formes des maladies mentales, de procurer du travail aux internés, d'avoir un pavillon pour les enfants.

En dépit des protestations énergiques des religieuses, le canton de Thurgovie avait décidé de placer ses malades au couvent de Munsterlingen. L'adaptation des bâtiments à leur nouvelle destination fut entreprise en 1838 et l'hospice ouvert en 1840. Il paraît toutefois que la co-existence du couvent conduisit à des dissentiments et il fut supprimé en 1848. Les locaux, occupés auparavant par les religieuses, servirent à agrandir la division des aliénés. Jusque là les sexes avaient été réunis dans un pavillon unique, bien que répartis sur deux étages différents.



Pirminsberg (Saint-Gall). Couvent transformé, avec annexes « en pavillons ».

En 1845, après de longs pourparlers, l'asile de Saint-Pirminsberg, près Pfäfers, reçut les aliénés du canton de Saint-Gall. Un ancien couvent sécularisé a été transformé et aménagé pour y héberger ce genre de malades. Avec les années, il fallut procéder à bien des transformations encore et des annexes plus ou moins heureuses furent ajoutées au corps du bâtiment principal. La colonie agricole de l'asile à St-Margarethenberg, sur l'alpe, loge, l'été durant, de 15-20 malades.

Les cantons voisins, qui n'avaient pas d'asile, s'empressèrent de passer des contrats pour le placement de leurs ressortissants aliénés dans ce nouvel asile.

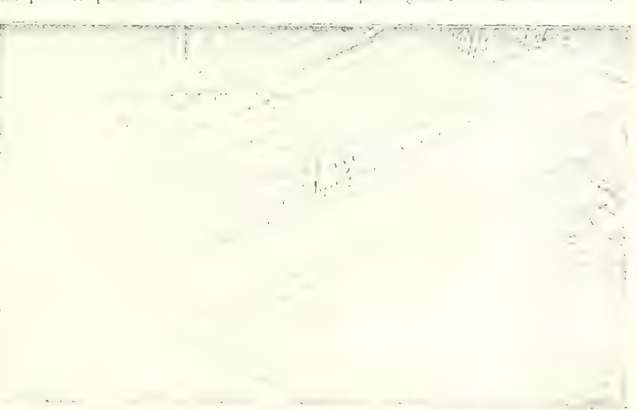
C'est grâce à l'initiative privée de M. Auguste de Meuron que l'asile de Préfargier put, en 1849, ouvrir ses portes aux aliénés du canton de Neuchâtel. Préfargier resta un asile privé, mais avec quelques concessions à l'État, qui peut y interner ses malades à des conditions pécuniaires favorables. Devenu bientôt insuffisant, il a subi aussi de nombreuses transformations depuis l'époque de sa fondation.

Les aliénés de Bâle-Campagne furent placés jusqu'en 1853-54 chez des particuliers ; on se souvient encore des réduits, comparables à des niches, où on pouvait les voir le dimanche pour un morceau de pain. Un petit nombre d'entre eux cependant étaient admis à l'hospice des ..., qui remonte à 1750 environ. Depuis 1853-54 existe à Liestal une section d'hôpital, destinée aux vésaniques ; elle fut agrandie à deux reprises. Le canton a acquis du terrain en vue de la construction d'un asile moderne.

Vers 1860, à l'occasion de l'installation de la maison de correction de Realta, les Grisons y adjoignirent une subdivision pour 25-30 aliénés incurables. Elle existe encore aujourd'hui.

La période de 1855 à 1875 est marquée par un magnifique développement de la psychiatrie. Selon des plans très soigneusement préparés on vit bâtir et consacrer au traitement des maladies mentales de véritables palais ; pendant longtemps, ils furent considérés comme des « types modèles ».

La Waldau (Berne) s'ouvrit en 1855 ; appartenant d'abord à une corporation, elle devint propriété d'État en 1884. L'ancien bâtiment, d'un bel extérieur, n'est plus, aujourd'hui, que le centre de toute une série de maisons ou transformées ou entièrement construites pour recevoir des aliénés. Les 25 pensionnaires de la Clus furent transférés à La Rosegg (Soleure) en 1860. Les bâtiments étaient un modèle du genre pour l'époque. En 1864 déjà, on dut procéder à des agrandissements, la place manquant. Il en fut de même en 1890 du côté des hommes. Enfin en 1910, l'asile fut doté d'un pavillon mixte de belle venue et dont les divers services sont fort bien compris. En 1870, Zurich mit le Burghölzli dont la situation est magnifique, à la disposition de ses malades ; presque dès le début il fut encombré, et dans l'impossibilité de répondre favorablement aux demandes d'admission venant d'autres cantons. Deux ans après (1872) fut inauguré à Königsfelden (Argovie), l'un des plus beaux asiles du continent. Plus tard, une partie du vieil hospice fut démolie, mais une autre est depuis longtemps de nouveau occupée. De nouveaux pavillons ont été ajoutés en 1907-1908. L'asile du Bois de Cery (Vaud) reçut, en 1873, les aliénés internés jusque là au Champ de l'Air et ceux (des hommes seulement) qui avaient été transférés depuis 1867 dans le domaine du dit Bois de Cery. Au bout de quelques lustres, l'asile modèle, construit pour 300 lits, hébergeait de 500-550 malades. L'encombrement, comme partout ailleurs, se fit péniblement sentir. On dégorgea quelque peu par le placement familial, dès 1904. En 1906, ouverture de deux annexes, salles d'observation pour agités. Tout récemment (1919), le

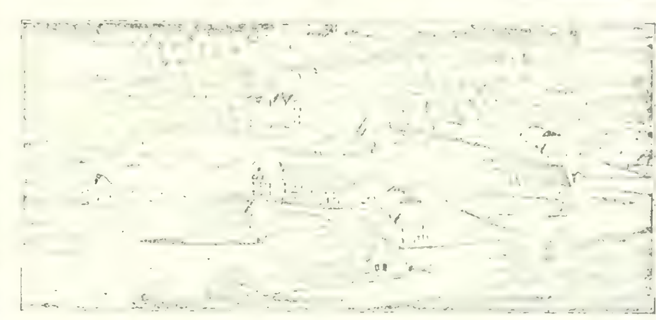


Waldau (Berne). [illegible]

Grand Conseil vaudois a ratifié l'achat de l'ancien hôtel des Bains à Gimel, qu'une société avait déjà transformé en une maison de santé. C'est aussi en 1873 que l'asile de Saint-Urban (Lucerne) accueille les aliénés lucernois. C'est un ancien couvent transformé, qui, comme ses pa-

reils, engloutit pas mal d'argent afin d'être à même de remplir ses nouvelles destinées. Il y avait des années que le Dr Attenhofer signalait, mais en vain, la situation déplorable de ses concitoyens aliénés et avait procédé depuis longtemps au recensement des malades du canton. Les luttes politiques bouleversèrent à plusieurs reprises les projets établis avec sagesse. En 1881, on remédia un peu à l'encombrement de l'asile par la colonie agricole de Gross-Sonnhalde.

On trouve dans le rapport du Dr Girard de Cailleux des détails intéressants sur le sort des vésaniques du canton de Fribourg. C'est en 1875, et sous sa direction, que Marsens (près Bulle) reçut les premiers malades. Les villas d'Humilimont, construites après 1900 sont desservies par les médecins de l'asile, mais au point de vue législatif, elles ne font pas partie de celui-ci.



Krombach près Herisau. Type pavillons.

L'ancien couvent de Rheinau (Zurich) admit des malades depuis 1867. En 1901 et 1915 y furent adjoints les pavillons de Neu-Rheinau. Le tout constitue aujourd'hui le plus grand asile de Suisse. Voir RHEINAU.

Le Prof. Wille, après avoir dirigé et transformé les maisons de Munsterlingen, Rheinau et Saint-Urbain, avait été appelé à occuper la chaire de psychiatrie à l'Université de Bâle. Il employa toute son énergie et son expérience à l'élaboration des plans et à la réalisation d'un asile-clinique, qui fut achevé en 1886. La Friedmatt (Bâle) fut le type, non plus de la « caserne », mais de la répartition « en pavillons ».

Le même système fut adopté à Munsterlingen (Thurgovie) pour les agrandissements successifs de l'asile (1890-1900 et 1903) qui s'était, dès le premier, complètement séparé de l'Hôpital cantonal, au point de vue médical et administratif.

Le canton de Thurgovie héberge encore 130 aliénés chroniques environ dans l'ancien couvent de St. Katharinental, près Diessenhofen ; le manque de places le force



Cery près Lausanne. Type caserne.

en outre à en faire soigner une centaine dans la maison privée de Littenheid, près Wil.

C'est encore la pénurie de places au Burghölzli et à Rheinau qui conduisit à hospitaliser des aliénés chroniques et des séniles à Wülflingen (Zurich) dès 1894.

On n'était point resté inactif dans le petit canton de Schaffhouse. On y procéda à un recensement des aliénés en 1861 ; en 1869, le Conseil d'État proposa la construction d'un asile. Mais elle ne fut réalisée qu'en 1891. La Breitenau, un fort bel édifice, réunit les malades soignés jusque là dans d'autres maisons cantonales ou étrangères ou chez des particuliers.

Le canton de Saint-Gall, dont l'établissement de St-Pirminsberg (Pfäfers) était complètement engorgé, décida la construction d'un nouvel asile dans l'extrémité opposée de son territoire, à Wil ; dès 1890-92, quatre pavillons de 75 lits chacun servirent à caser une partie des aliénés de Pirminsberg. Rapidement le manque de place se fit sentir et en 1898-1902 on construisit dix nouveaux pavillons fort bien aménagés à tous égards. Wil reçoit aussi un assez grand nombre de malades corporels, mais avec l'encombrement dû aux aliénés, on est obligé de leur laisser moins de place qu'il n'en avait été prévu.

Avec l'aide du legs de Loë, les Grisons édifièrent près de Coire la maison de Waldhaus, également très bien installée et rappelant quelque peu le type de Königsfelden. Elle fut inaugurée en 1892.

Neuchâtel se trouvant trop à l'étroit à Préfargier, étudia la création d'un asile qui comprendrait en même temps des pavillons pour les incurables corporels. Projeté d'abord à Rochefort, le nouvel asile, « système pavillons », fut ouvert en 1894 à Perreux, dans un site admirable.

Le Tessin plaça ses malades à l'asile provincial de Côme, en vertu d'un contrat datant de 1882. La maison de santé cantonale de Casvegno, près Mendrisio, fut achevée et occupée en octobre 1898. Le type « villa » y est très coquettement réalisé ; on conçoit qu'un canton où la profession de maçon est fréquente, ait pu bâtir tout à la fois bien et à bon marché. Une colonie agricole y fut adjointe en 1906 ; des agrandissements successifs, nécessités par l'augmentation du nombre des malades, s'imposèrent en 1909 et 1915-16.

Un progrès considérable fut réalisé par le canton de Berne qui, en 1895, inaugura le grand asile de Munsingen, combinaison intelligente du système « casernes » et du pavillonnage. Moins heureuse fut sans doute la transformation de l'ancien couvent de Bellelay (Jura bernois) en une maison pour aliénés incurables (1899). Le climat y est rude, et les voies d'accès sont fort peu commodes.

A cet grand établissement, pour un service d'aliénés, de deux hôtels à Meiringen, paraît plus propice. On y a interné depuis 1919 environ 130 malades du sexe féminin. Le manque de place dans les asiles et la crise hôtelière suite de la guerre ont en quelque sorte justifié l'exécution de ce projet. Mais peut-être que cet es

sai de décentralisation donnera des résultats favorables.

Au début du XXe siècle Genève reprend place au premier rang par l'ouverture de Bel-Air (1900), dont les pavillons confortablement installés donnent à profusion air et lumière aux malades.

Grâce à l'énergie et à la persévérance du Dr P. Repond le canton du Valais fut doté d'un asile à partir de 1901. La maison de Malévoz, près Monthey, d'abord privée, mais à la fondation de laquelle l'État avait coopéré, fut agrandie en 1911 et rachetée par le canton en 1912.

Le canton d'Appenzell Rh.-Ext., se préoccupait depuis des années déjà de l'assistance aux aliénés. Il procéda à un recensement très sérieux de ceux-ci, les plaça d'abord dans les asiles cantonaux voisins. Le pasteur Lutz, et plus tard le Dr Kursteiner furent les chevilles ouvrières de l'organisation de cette assistance. Dès longtemps on avait créé un fonds de réserve pour la construction d'une maison de santé. La grande générosité d'un concitoyen permit bientôt de réaliser le vœu ratifié par la Landsgemeinde et en 1908 l'asile de Krombach, près Hérisau, ouvrit ses portes : coquet village admirablement situé, il domine la ville.

Enfin, en 1912, le Grand Conseil des Grisons décida de faire construire à Realta un établissement de 250 lits ; il doit être achevé dans le courant de 1919.

Les petits cantons de la Suisse centrale n'ont pas d'asile ; Glaris capitalise un fonds destiné à combler cette lacune. En attendant, les aliénés de ces régions doivent être placés soit dans des maisons cantonales, soit à l'étranger. Mais partout le nombre des demandes d'admission dépasse considérablement celui des lits disponibles. Depuis 1906, le sanatorium de Franziskusheim, près de Zoug, bien que propriété privée, pare, dans la mesure du possible, à ces inconvénients. Le 7 octobre 1916, le Conseil d'État de Zoug publia un règlement d'application de la loi sur les hôpitaux, cliniques et maisons de santé publiques et privés, du 11 février 1915.

On peut affirmer que tous les asiles d'aliénés de la Suisse, dirigés par des médecins, sont bien tenus ; les malades y sont humainement traités et bénéficient des progrès de la science. Malheureusement l'encombrement fait partout sentir ses conséquences désastreuses.

L'enseignement de la psychiatrie aux étudiants en médecine est confié aux cliniques de : Bâle (Friedmatt), Berne (Waldau), Genève (Bel-Air), Lausanne (Cery), Zurich (Burghölzli).

Dans la plupart des cantons ont été fondées, dès longtemps, des « Sociétés de patronage ». Elles secourent les familles d'aliénés indigents, concourent à la guérison de malades en payant les frais de traitement ou de médicaments, placent des guéris ou des chroniques capables de vivre en liberté. Elles intéressent le public à la question de l'aliénation mentale, dont la portée sociale est si énorme. A plus d'une reprise elles ont pris l'initiative de la création ou de l'agrandissement d'asiles. — *Bibliographie.* Dr. Frölich : *Allerlei vom alten Spital und der Irrenanstalt Königsfelden.* (XVIIIe rapp. de l'*Aargauische Hilfsverein für arme Geisteskranke*). — Dr Frölich : *Der Spital in Königsfelden. Brugger Neujahrs-Blätter*, 1918. — Dr W. Morgenthaler : *Bernisches Irrenwesen. Von den Anfängen bis zur Eröffnung des Tollhauses 1749.* — *Établissement de Préfargier*, dans *Le véritable Messager boiteux de Neuchâtel pour l'an de grâce 1850.* — Dr R. Godet : *Cinquante ans d'activité. Maison de Préfargier.* Neuchâtel 1899. — Dr Lisibach : *Jubilaeums-Bericht über die 25jähr. Wirksamkeit der kant. Irrenanstalt Sankt-Urban* (XXV. Rapport de l'*Hülfsverein für arme Irren des Kts Luzern* 1899). — F. Riklin : *Ueber Familienpflege der Geisteskranken und Irrengesetzgebung, mit besonderer Berücksichtigung des Kts Zürich. Jahresbericht der Pflegeanstalt Rheinau 1909*, p. 39-154. — Renseignements des directeurs des asiles cantonaux.

TABLEAU DES ASILES CANTONAUX D'ALIÉNÉS DE LA SUISSE

	Année d'ouverture	Moyenne des admissions	Effectif à fin 1917
Bel-Air (Genève)	1900	300	380
Les Vernets (Genève) . .	1838	—	—
Bellelay (Berne)	1899	50	320
Breitenau (Schaffhouse) .	1892	90	250
Burghölzli (Zurich). . .	1870	600	420
Casvegno (Tessin) . . .	1898	200	350
Cery (Vaud)	1873	450	550
Friedmatt (Bâle-Ville). .	1886	200	300
Königsfelden (Argovie). .	1872	200	830
Krombach (Appenzell A.R.)	1908	150	350
Liestal (Bâle-Campagne) .	1853	75	180
Malévoz (Valais) . . . ,	1901	100	90
Marsens (Fribourg). . .	1875	100	280
Münsingen (Berne) . . .	1895	200	807
Münsterlingen (Thurgovie)	1840	150	430
Perreux (Neuchâtel) . .	1894	50	280
St-Pirminsberg (St-Gall) .	1847	130	330
Préfargier (Neuchâtel) . .	1849	75	160
Rheinau (Zurich) . . .	1867	120	930
Rosegg (Soleure). . . .	1860	150	450
St-Urbain (Lucerne) . .	1873	180	560
Waldau (Berne)	1855	190	870
Waldhaus (Grisons) . .	1892	100	340
Wil (St-Gall)	1891	300	680

[Drs. C. LADAME et R. WEBER.]

ALIG, BALTHASAR, d'abord chapelain à Pleif, puis de 1652 à 1677, pasteur à Vrin (Grisons). Il fut un des premiers écrivains romanches de son temps et auteur de *La passiun de Nies Segner,* Prague, 1672 ; deux ans après parut la seconde édition, chez Colrasch. Il traduisit en suite les épîtres et l'évangile du dimanche, imprimés par Barbisch, à Coire. Il est également l'auteur de *Cudisch de Canzuns,* chants religieux parus chez Barbisch. Il fit aussi fondre en 1676 une cloche pour Vrin. — Voir J.-J. Simonet : *Die Weltgeistlichen Graubündens,* Mns. [G. Joos.]

ALIKON (C. Argovie, D. Muri, Com. Meienberg. V. *DGS*). En 893 *Alahinchova* et *Halachinchova,* 1179 et 1247 *Haliachon, Alikon,* c'est-à-dire « fermes des *Alahinges* », soit des gens d'*Alah-frid, -munt, -win,* ou encore d'*Alaho* (forme abrégée) ; de ahd. *alach,* gotique *alhs* « temple ». Malgré le nom de *Burgli* que porte une terre, on ne connaît aucun château ni une famille de chevalier de ce nom. Le prévôt Burkard, de Muri, acheta en 1055 plusieurs fermes à Alikon pour son couvent. Le duc Léopold d'Autriche, qui devait à Hans Gessler 38 marks d'argent, lui assigna pour cette raison trois marcs sur Zoug et Alikon. Cette hypothèque demeura entre les mains de Gessler jusqu'en 1415. En 1240, Ulrich d'Attinghausen scella un document selon lequel Alinchon passe au couvent d'Engelberg. En 1673 la commune reçut des cantons confédérés une subvention pour placer une petite cloche dans la chapelle restaurée de St-Jost ; en 1754, la même chapelle devenue caduque fut reconstruite, agrandie et pourvue d'une petite cloche (de P.-Louis Keiser, de Zoug). — Voir P. M. Kiem : *Gesch. des Klosters Muri* I, 26 et 28. — *UZ* I et II. — *Gfr.* 25 et 26. — A. Nüscheler : *Die Aargau. Gotteshäuser* 25. — W. Merz : *Die mittelalterl. Burganlagen* I. [G. WIEDERKEHR.]

ALIKON, von, famille lucernoise originaire du village de ce nom. *Armoiries :* d'argent à la croix d'azur, pattée et percée. — 1. JEAN, bourgeois 1448, du Grand Conseil 1449, fondeur de cloches. — 2. PIERRE, du Petit Conseil 1451, bailli de Weggis 1469, de Ruswil 1477, 1489, 1493 et de Munster 1483. — 3. Maître HENRI, fils du n° 2, étudia à Bâle en 1478, notaire 1495, du Grand Conseil 1498 à 1503, capitaine à Wil en 1500 pour l'abbé de Saint-Gall, bailli dans les bailliages libres de 1500 à 1502, bailli de Willisau 1503, à plusieurs reprises député à la diète depuis 1500, secrétaire de ville 1503 à 1517. Lettre d'indulgence pour lui, sa femme Dorothée, son fils Balthasar et 3 filles, de 1518, donnée par Bernhardin Sanson. — 4. BALTHASAR, du Grand Conseil 1517, du Conseil des Neuf 1518, † en 1522 à la bataille de la Bicoque. — Voir AS I. — *SKL.* — *AHS.* — *Bals Prot., Besatzungsbuch Akten.* [P. X. W.]

ALINGES, d'. Famille. Voir ALLINGES, D'.

ALINGH. Voir BRASSAHL

ALIOD, *Claude d', Aliodi, Claude de S. . . , A. . . brou,* aussi *Wassermann,* Antitrinitaire originaire de Moutiers en Tarentaise, pasteur à Neuchâtel en 1537. A

la suite d'une dispute religieuse avec les ecclésiastiques bernois, il fut banni du territoire bernois le 21 mai 1534. Il se vit expulsé de Constance et d'Ulm comme arien en août 1534 et en octobre, Bullinger écrivit contre lui. Menant une vie errante, on le trouve à Strasbourg et Wittemberg. Au début de 1537, il est à Thonon, puis à Genève ; le synode de Lausanne, en mai 1537, le condamne à se rétracter et nous le rencontrons ensuite pasteur dans le bailliage de Thonon jusqu'en 1539. En mars 1543, il est à Constance, en juin 1544, il fait une visite à Bullinger. En janvier 1547, à cause de ses erreurs ariennes, il est emprisonné à Augsbourg après s'être rétracté le 2 février, il est réhabilité. Thomas et Ambroise Blaurer le soutiennent financièrement et le recommandent à Bullinger. Il gagna alors péniblement sa vie en vendant des ouvrages de médecine et de mathématiques. En avril 1548, nous trouvons sa famille à Frauenfeld, en mai à Winterthour. Plus tard, il est à Memmingen, en février 1551 il est en prison à Augsbourg et dès lors nous perdons sa trace. En 1534, on le représente sous les traits d'un homme petit et boiteux, chauve, à la barbe longue partagée en deux pointes, famélique et à la veste noire usée jusqu'à la corde. Il donnait toutefois à ses adversaires l'impression d'un homme sincère, pieux et inoffensif. A l'audience de 1534, il avait déclaré que Farel partageait sa conception religieuse, ce qui permit à Pierre Caroli d'accuser d'arianisme Farel et même Calvin, qui traitait Aliod avec indulgence, et de trouver beaucoup de crédules. — Voir Herminjard : *Correspondance des Réformateurs*, t. III-VI. — *Briefwechsel der Brüder A. u. Th. Blaurer* ; éd. par Traugott Schiess, t. III. — Fr. Roth : *Augsburgs Reformationsgeschichte*, t. III. [E. B.]

ALIODI, ALLIODY. Famille reçue à la bourgeoisie de Neuchâtel vers le milieu du XVI[e] siècle. Elle venait très probablement de France à la suite des persécutions religieuses et descend peut-être du pasteur Claude d'ALIOD (voir ce nom). — ISAAC, « libraire » (relieur), a Neuchâtel, a reçu en 1579, 40 livres pour avoir relié 4 registres de reconnaissances. La famille s'est éteinte au XVII[e] siècle. [L. M.]

ALIOLUS, DE MELIDE. En 1421, il est mentionné avec Estomaxius, son compatriote, parmi les artistes employés aux travaux de restauration du dôme de Côme. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — *SKL*. [D[r] C. T.]

ALIOTH. Famille bourgeoise de Bâle, Arlesheim et Bienne ; le berceau est la ville de Bienne. Le premier ancêtre de cette famille qui ait laissé des traces jusqu'ici est CLAUDE, de Bienne (* en 15... † en 16...). Il a laissé des descendants non seulement en Suisse (à Bâle, Arlesheim, Berne, Nidau, Wangen, Meiringen, Oerlikon, etc.), mais aussi en France et en Amérique. *Armoiries :* Coupé d'or à l'aigle éployée de sable et d'azur à trois monts de sinople en pointe, une tour d'argent sur le mont de droite et une colombe du même volant dans sa direction à senestre. *Devise :* plus d'honneur que d'honneurs. Le fondateur de la branche bâloise et d'Arlesheim est un descendant de Claude Allioth de la huitième génération, nommé : — 1. JEAN-SIGISMOND, * à Bienne le 2 nov. 1788, † à Bâle le 5 mai 1850 ; il épousa en 1813 Chrischona Hornung de Mulhouse. Dès l'année 1812, il se fixa en Alsace, où il pratiqua le commerce. Après avoir appris en Angleterre la fabrication mécanique de la chape, il créa à Bâle, en 1824, la filature de chape. La maison J.-S. Alioth et C[ie] fut la première sur le continent à travailler par des moyens mécaniques. Il posa ainsi les premiers fondements de la Société industrielle pour la chape à Bâle qui existe encore. En 1830, il transféra à Arlesheim le siège de ses affaires, et y passa la plus grande partie de son existence ; il habitait la propriété dite « Andlauerhof » et possédait le château de Birseck. En 1840, il devint bourgeois de Bâle. Parmi ses descendants, il y a lieu de citer : — 2. *Daniel-Auguste*, * le 15 novembre 1816 à Guebwiller (Alsace), † le 24 janvier 1889 à Arlesheim ; il épousa en 1840 Marie Falkner. Il dirigea avec succès la fabrique créée par son père qui, en 1873, devint la société en commandite par actions Chancel, Veillon, Alioth et C[ie]. Il fut co-fondateur et membre du conseil d'administration de la société d'assurances sur la vie « La Bâloise », ainsi que de la Banque hypothécaire de Bâle-Campagne ; il fut également député au Grand Conseil de Bâle-Campagne et membre du conseil communal d'Arlesheim. Il fit construire dans sa propriété une chapelle qu'il mit à la disposition de ses coreligionnaires protestants. Il habitait la maison du coadjuteur du chapitre de la cathédrale appelée « Vorderer Hof ». En reconnaissance des services rendus par lui à la communauté, la commune d'Arlesheim lui conféra la bourgeoisie d'honneur. Alioth prit part à la guerre du Sonderbund en qualité d'officier d'état-major et obtint en 1863 le grade de colonel. —





Daniel-Auguste Alioth (1816-1889).
D'après un dessin de Julius Sulzer (1858), lithogr. par L. Wegner.

3. FRÉDÉRIC-SIGISMOND, frère des n[os] 2 et 4, * le 19 juin 1819, † le 12 avril 1878 ; épousa en 1855 Marie Le Grand. Docteur-médecin, il pratiqua son art à Arlesheim et se voua avec zèle à l'étude de la botanique ; il fut un grand bienfaiteur de la commune d'Arlesheim. — 4. JULES-ACHILLE, frère des n[os] 2 et 3, * à Mulhouse le 26 septembre 1822, † à Arlesheim le 13 janvier 1898. Il fut directeur technique dans la filature paternelle J.-S. Alioth et C[ie] transformée plus tard en Société industrielle pour la chape. Dans l'armée, il parvint au grade de major du génie. Il posséda le château de Birseck et la propriété dite « Andlauerhof ». Il épousa en 1850 Emilie Marquis, du Chatelard, et en 1858 Lucie Franck, de Mulhouse. — 5. AUGUSTE-MAXIMILIEN, fils du n[o] 2, * le 29 janvier 1842, † le 1[er] février 1882 ; épousa Aurélie-Marie Charpentier (mariée en secondes noces avec J. Schäublin). Il fut architecte à Bâle et l'ami de Jacob Burckhardt (voir la correspondance éditée par Trog). Il construisit la maison Veillon (actuellement Passavant-Allemandi, Gartenstrasse, 1) et la maison Burckhardt-Heusler, dite « zur Zosse » (Faubourg Saint-Alban, 96). Il fut capitaine d'infanterie. — 6. *Sigismond-Guillaume*, fils du n[o] 2 * le 12 février 1845 à Arlesheim, † le 1[er] octobre 1916 dans cette localité ; il épousa en 1873 Sally Vischer. En 1869, il entra dans la filature de son grand-père J.-S. Alioth et C[ie], sous la direction de son père et lorsqu'en 1873 elle se transforma en société en commandite par actions Chancel, Veillon, Alioth et C[ie], il en devint l'un des gérants. Lors de la création, en 1882, de la Société pour la chape, il y occupa les fonctions de directeur, puis en 1888 celles d'administrateur-délégué, poste qu'il occupa jusqu'au printemps 1914. Il appartint au Grand Conseil de Bâle-Ville de 1884 à [illegible] et de [illegible] à 1902, et fut également membre du conseil de la chambre de commerce bâloise qu'il présida de [illegible] à 1906, maître de l'Abbaye des Tisserands, secrétaire de la société académique et atteignit dans l'armée le grade de colonel à l'état-major général. A l'occasion de [illegible] de l'Université de Bâle, en juin 1910, la Faculté de philosophie lui conféra le titre de docteur *honoris causa*, en reconnais-



Sigismond-Guillaume Alioth (1845-1916).
D'après une photographie.

sance des services rendus à l'Université et à la Ville de Bâle. — 7. *Louis-Rodolphe*, fils du n° 2, * le 5 mai 1848 à Arlesheim, où il mourut le 1er juillet 1916 ; il épousa en 1873 Berthe de Speyr. Après avoir terminé ses études d'ingénieur, il entra comme directeur technique dans la filature paternelle Chancel, Veillon, Alioth et Cie où il était intéressé ; il quitta ce poste peu de temps avant l'agrandissement et la transformation de cette filature en Société anonyme pour la chape en 1882. Dès lors, il se consacra exclusivement à l'électrotechnique et fonda d'abord à Bâle et ensuite à Munchenstein une usine électrique qui devint en 1895 la S. A. d'électricité Alioth et fusionna en 1910 avec la société d'électricité Brown, Boveri et Cie. Louis-Rodolphe fut l'un des tout premiers pionniers de l'industrie électrique suisse et contribua pour une grande part à son développement, à sa renommée et à l'extension de son champ d'activité à l'étranger. Il y a lieu de mentionner spécialement ses entreprises hardies dans le domaine des chemins de fer électriques. En 1903 l'Université de Lausanne lui conféra le titre de docteur ès sciences *honoris causa*, en reconnaissance de ses mérites. Alioth fit également une belle carrière militaire et obtint le grade de colonel du génie. — 8. DANIEL-ALFRED, fils du n° 2, * le 8 février 1850, † le 6 février 1913, avocat et notaire à Bâle, membre de la cour d'appel et capitaine d'infanterie. Il épousa en 1882 Julie Louise Vischer et en 1891, Rose-Barbara-Adèle Veith. [HANS-FRANZ SARASIN.]


Louis Rodolphe Alioth (1848-1916). D'après une photographie.

ALITHEADOTOSKI. Voir FUSSLI, JOH. KONR.

ALIUM, ALLIUM, HALIUM. Formes diverses d'AIGLE.

ALLAGE (DROIT D'). Voir HALLAGE.

ALLALIN (COL D'). (V. *DGS*). 3570 m. Col entre le Rimpfischhorn et l'Allalinhorn, conduit de Mattmark dans la vallée de Saas, à la Taschalp et à Zermatt. Le nom d'Allalin ne vient pas de l'arabe, comme on l'a admis d'après Engelhardt, savant de Strasbourg, car les Sarrasins n'ont jamais paru dans la vallée de Saas, mais provient, comme le démontrent les formes originelles *Augueluna*, *Aquilina*, du dialecte franco-provençal parlé par la population qui habita la vallée de la Viège avant l'invasion germanique. Ainsi, quoique n'ayant pas la même origine, ce nom paraît avoir un sens identique à celui du col de l'Adler voisin. Ce passage a été franchi pour la première fois le 11 septembre 1828, de Tasch à Saas, par le géomètre prussien Ernest Michaelis, alors occupé en Suisse, et le 14 août 1847, de Mattmark à Saas, par le professeur Melchior Ulrich, Jacob Siegfried, le pasteur H. Schoch, avec le pasteur U. Jos. Imseng et les guides Jean Madutz et François Andermatten. — Voir Frobel et Heer : *Mittheil. aus dem Gebiet der theoretischen Erdkunde*, Zurich 1836, I, p. 231, réimprimé dans le *JSAC* XXXIX, p. 378-361. — *Berg- und Gletscherfahrten*, Zurich 1863, II, p. 100-116. — L. G. Lehm : *Walliser Ortsnamen und Walliser Urkunden* dans *ASG* 1894, fasc. 5 et 6 ; 1896, fasc. 3. [H. DÜBI.]

ALLAMAN C. Vaud, D. Rolle. V. *DGS*. Localité déjà habitée à l'époque celtique et qui tire son nom probablement d'un nom de personne celtique. En construisant au XVIIIe siècle la route actuelle, on a trouvé des antiquités gauloises et romaines. Le pont d'Allaman sur l'Aubonne reliait les diocèses de Lausanne et de Genève. Le plus ancien seigneur d'Allaman connu est Humbert de Rossillon, en faveur duquel Jean, coseigneur d'Aubonne, reconnut en 1326 la haute juridiction et le droit de fourches en deçà l'Aubonne. En 1421, le duc de Savoie ayant retiré la seigneurie d'Allaman des Rossillon, à la suite de reprise d'engagère, l'inféoda à Guigue de Briord, châtelain de Nyon, qui la revendit en 1431 à François de Russin. Elle passa de là en 1546 aux Challet, puis en 1573 aux Diesbach, de Berne, en 1576 aux Cerjat, en 1722 aux Langallerie, et enfin en 1755 à Gaspard Sellon, de Genève, dont descend Mme de Loriol, la propriétaire actuelle du château. Celui-ci est une intéressante construction du XVIe siècle, incendiée en 1530, restaurée et transformée en 1723. C'est à Allaman que, le 17 septembre 1471, Philippe de Compey assassina le seigneur Bernard de Menthon. Jean Sellon, seigneur d'Allaman, fut créé comte de l'Empire par Joseph II (voir SELLON). Voltaire tenta d'acheter la seigneurie d'Allaman, mais il fut éconduit par le gouvernement bernois. Le comte Jean-Jacques de Sellon, fondateur de la société de la paix, reçut au château d'Allaman Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, Maret, duc de Bassano, et le comte de Cavour, fils d'une Sellon. — *DHV* I, 58-60. [M. R.]

ALLAMAN. Famille noble, qui possédait au XIIIe siècle une partie de la seigneurie de ce nom (Vaud). A la fin de ce siècle, RODOLPHE d'Allaman, chanoine de Lausanne et de Genève, était conseiller du roi d'Angleterre Edouard, et il était en 1302 professeur à l'Université de Paris. — Reymond : *Dignitaires*, 254.

Famille noble de Romont. Acquit vers 1550, par alliance, la seigneurie d'Echichens (Vaud), qui passa aux Guibert à la fin du même siècle. — *DHV* I. [M. R.]

ALLAMAN-AUBONNE-GIMEL. Chemin de fer électrique, à voie étroite, de 9913 mètres, achevé en 1898, relie le bourg d'Aubonne et la station de Gimel au réseau fédéral. Cette ligne a, comme le Morges-Apples-Bière, pour but de relier les communes du pied du Jura aux rives du Léman. Voir *Rapport sur le chemin de fer du versant sud-est du Jura vaudois*, Lausanne, 1899, et *DHV* I, 412. [M. R.]

ALLAMAND. Famille vaudoise, connue à Rougemont dès 1456. *Armoiries :* d'azur au demi-vol d'argent, alias, à l'aigle d'argent. — L'un de ses membres, FRANÇOIS-LOUIS (1709-3 avril 1784), fils de Thomas, régent au collège de Lausanne, après un séjour prolongé en France, Hollande et Allemagne fut dès 1740 pasteur à Ormont-dessus, Bex, Corsier, puis de 1773 à sa mort, professeur de grec et de morale à l'Académie de Lausanne. Il a écrit divers ouvrages de théologie et de philosophie dont la plupart sont restés manuscrits et conservés à la Bibliothèque cantonale de Lausanne. En fait d'ouvrages imprimés, mais sans nom d'auteur, on a de lui : *Lettre sur les assemblées des Religionnaires en Languedoc*, Rotterdam 1745. *Pensées anti-philosophiques* (opposées aux *Pensées philosophiques* de Diderot), La Haye 1751, et l'*Anti-Bernier ou nouv. Dictionnaire de théologie*, 2 vol. 1770. Il a été en correspondance avec Voltaire et avec Gibbon. Son frère JEAN-NICOLAS-SÉBASTIEN (1713-2 mars 1787) se tourna vers les sciences naturelles et physiques, devint en 1749 professeur de physique à l'Université de Leyde, en 1759 recteur de cette Université, et il mourut dans cette ville. Il forma le cabinet d'histoire naturelle de Leyde, et publia une édition en 24 volumes (1766-1779) des œuvres annotées de Buffon. Il a collaboré à la traduction en français des commentaires latins d'Alb. Schultens sur les livres de Job (Leide 1748) et des Proverbes (1752). — Verdeil : *Hist. du Canton de Vaud* III, 201 et suiv. — Au sujet de sa *Lettre sur les assemblées*, v. Edm. Hugues : *Hist. de la restaur. du protest. en France au XVIII s.* II, p. 245 et suiv. — E. Dardier : *Lettres de P. Rabaut à Ant. Court*, 2 vol. passim (v. la table des noms propres) et Eug. Ritter : *RHV* d'oct. 1905. — Pour sa correspondance avec Voltaire, Maillefer : *RHV* oct. à déc. 1898. — Rossel : *Hist. litt.* — Gindroz : *Hist. inst. publ. dans le canton de Vaud.* — *Conversations suisses*, XI. — B. van Muyden : *Pages d'histoire lausannoise*, 319. — de Montet : *Dictionn. des Vaudois et Genevois*, I, 8-9. [M. R.] — GUSTAVE-HENRI, * aux Verrières en 1776, † à Fleurier en 1840, d'une famille venue aux Verrières dans le courant du XVIIe siècle et naturalisée neuchâteloise en 1786. Allamand, neveu et petit-fils de médecin, étudia la médecine à Besançon et Paris. Il s'établit d'abord, en 1799, à Boveresse, puis en 1802 transféra son domicile à Fleurier où il resta jusqu'à sa mort. Il fut l'introducteur de la

vaccine au Val-de-Travers. Il est connu comme historien, et vit deux de ses mémoires couronnés et publiés par la société d'émulation patriotique, tandis que le troisième, revu et corrigé, ne parut qu'après sa mort. Ce sont : *Essai statistique sur la mairie des Verrières*, Neuchâtel, 1833 ; *Statistique de la Chatellenie du Val-de-Travers*, Neuchatel, 1836 ; *Description de la Juridiction de Travers*, Neuchâtel, 1843. Allamand fit aussi partie de la Société helvétique et de la Société neuchâteloise des sciences naturelles, où il présenta plusieurs communications. — Quartier-la-Tente : *Le Canton de Neuchâtel*, IIIe série, p. 584. — *Actes Soc. helv. sc. nat.* 1840. — [L. M.]

— ALPHONSE-ANTOINE, * à Genève en 1813, consacré au Saint-Ministère en 1836, fut nommé en 1844 pasteur de Saint-Gervais, mais dut bientôt s'absenter pour cause de maladie et mourut à Orange le 1er janvier 1846, après avoir fourni une carrière courte mais bien remplie. — Voir Heyer : *Eglise de Genève*. — DONAT, * à Genève en 1821, † en 1857, docteur en médecine. Après de brillantes études il s'établit à Epernay (Marne) et s'y fit promptement une nombreuse clientèle. Dans la dernière invasion du choléra, qui fit dans cette ville tant de victimes, il rendit d'immenses services par ses talents et son dévouement, mais il tomba dans un épuisement qui mit bientôt fin à ses jours. — Voir Sordet : *Dict.* [A. CH.]

ALLANTSEE, maître AMBROISE, de Füssen, vicaire des chartreux de Bâle en 1480. Il avait un frère JEAN, † après 1518, chanoine de Saint-Pierre à Bâle, professeur à l'Université de Bâle, qui se rattachait aux nominalistes. — Voir *Bas. C.* I, p. 338-40. — Vischer : *Gesch. der Universität*, p. 168. [L. M.]

ALLARD. Au XVIe s., puis de 1691 à 1717, un grand nombre de familles du nom d'Allard, venant surtout du Dauphiné, de la Provence, mais aussi du Bourbonnais et de Reims, passèrent à Genève. Quelques-unes s'y installèrent. A l'une de ces dernières appartient JEAN, le prodigieux aventurier dont les méfaits eurent pour théâtre presque toutes les cours européennes pendant la période 1565-1584. — Voir Genève AE. — *France protestante*. — Pour Jean Allard, cf. Doyen Bridel : *Les Etrennes helvétiennes*, 1824. [C. R.]

ALLASIDERUS. Voir WURSTISEN.

ALLAZ. Famille vaudoise de Villars-le-Terroir, dès le XVe siècle. [M. R.]

ALLE (all. HALL) (C. Berne, D. Porrentruy. V. *DGS*). Vge et paroisse sur l'Allaine. C'est une des plus anciennes communes de l'Ajoie. Quelques ossements et objets trouvés vers le milieu du XIXe s. prouvent qu'il y eut un établissement romain en cet endroit. 797, *Walo* ; 1248, *Alla* ; 1263, *Halla* ; 1284, *Aula*. — Ce village est cité pour la première fois en 797 : Angelram, évêque de Metz, confirme la donation faite par Wascon, abbé de Saint-Nabord, en Lorraine, au comte Wolmerus, avoué du couvent, de différentes propriétés, entre autres Alle, appelé *Walo* (*Nomina villarum Walo quae est juxta Morspere castrum in Elisacia*). En 1179, une bulle du pape Alexandre III confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval un domaine situé à Alle (*apud Alam*). Pour le luminaire de son église, l'abbaye retirait d'Alle cinq sols. Alle souffrit beaucoup pendant la guerre de Trente ans du passage des Suédois qui brûlèrent le village en se retirant (1634). En 1637, nouvel incendie par les Français. Alle était chef-lieu d'une des cinq mairies d'Ajoie (voir ce mot). C'était un des centres de réunion des paysans révoltés (1730-1740). Un procès fameux dans les annales judiciaires du pays est celui qui s'éleva au XIVe siècle entre les communes d'Alle et de Courgenay, au sujet de la possession d'une vaste forêt située sur les pentes N. du Mont-Terri. Ce procès dura jusqu'en 1865. Un autre procès célèbre s'engagea entre Alle et la bourgeoisie de Porrentruy : pour avoir le droit de se réfugier au chef-lieu en temps de guerre, les habitants d'Alle et autres villages d'Ajoie devaient céder chaque année une certaine quantité de bois. Un acte de 1531 reconnut ce droit à la ville, mais il y eut souvent des contestations. La Révolution fit cesser les réclamations. L'église d'Alle n'a d'ancien que la tour qui date du XIIIe siècle. Jusqu'en 1779, elle fit partie du diocèse de Besançon et c'était le prébendier de Clemanden, doyenné de Seste qui nommait le curé d'Alle, lorsque la cure devenait vacante pendant les mois de mars, juin, septembre et décembre. Population : 1764, 696 h. ; 1836, 885 ; 1850, 918 ; 1880, 1052 ; 1900, 1238 ; 1910, 1124. Les registres de baptême et de mariage datent de 1556 et ceux de décès de 1598. — Voir L. Vautrey : *Notices historiques* I, 1863. — A. Daucourt : *Dictionnaire historique* I, 1899. — J. Trouillat : *Monuments* I-V. [G. A.]

ALLE (NOBLES d'). Une famille de ce nom existait au moyen âge : HENRI et BOURCARD vivaient en 1136 ; LOUIS en 1182 ; HUGUES était moine à Lucelle en 1212. GERTRUDE donna tous ses biens à l'abbaye de Bellelay en 1263. La famille s'est éteinte vers la fin du XIVe s. ; son habitation, appelée improprement « château » fut détruite probablement pendant les guerres de Bourgogne, et reconstruite par les de Valoreille. Cette famille, qui exerça de hautes charges à la cour de Porrentruy, disparut du pays à la Révolution française. Aujourd'hui, le « château d'Alle » est une auberge. [G. A.]

ALLEMAGNE (EMPIRE et RÉPUBLIQUE). Dans cet article, nous ne remonterons pas au delà de 1870. Pour les rapports antérieurs, voir l'article EMPIRE GERMANIQUE. — **Relations politiques.** Dès le mois de novembre 1870, les Etats de l'Allemagne du Sud entrèrent dans la Confédération du Nord. L'union, une fois réalisée, l'empire allemand fut proclamé à Versailles, le 18 janvier 1871. Achevée en même temps que l'unité italienne, l'unité allemande provoqua tout d'abord des craintes dans le Conseil fédéral. La répartition des forces à nos frontières était complètement modifiée. Désormais quatre grandes puissances encerclaient la Suisse. De plus, le projet de Bismarck d'annexer l'Alsace entière menaçait de couper les communications directes entre Bâle et Paris et de léser ainsi gravement nos intérêts commerciaux. C'est pourquoi, au début de février 1871, appuyé par les gouvernements bâlois et bernois, le Conseil fédéral décida d'entreprendre auprès du chancelier impérial des démarches en vue d'obtenir des garanties pour la Suisse. A cette fin, il envisagea trois solutions : « 1º demander que l'extrémité méridionale de l'Alsace ne fût pas annexée. 2º si l'Allemagne persistait à détacher entièrement l'Alsace de la France, chercher à obtenir la cession à la Suisse d'une partie de ce territoire pour y établir depuis Bâle une jonction, la plus directe possible, avec le réseau des chemins de fer français. 3º si l'on ne pouvait obtenir cette cession, réclamer des garanties pour le transit, direct et franc de droits, des marchandises expédiées entre la France et la Suisse par le territoire allemand. » (Message du 28 juin 1871.) Mais il reconnut presque immédiatement que sa première proposition était irréalisable et il donna pour instruction à son ministre à Paris de soumettre aux intéressés les deux autres projets. MM. Thiers et Favre promirent de soutenir les revendications de la Suisse ; mais, de l'autre côté, « nous ne reçûmes pas un aussi bon accueil ». En effet, Bismarck opposa un refus brutal à toutes nos demandes. Aussi le Conseil fédéral ne vit-il pas sans satisfaction la France conserver la forteresse de Belfort et une bande de terrain à la frontière jurassienne. Quant au transit, les dispositions du traité du 13 mai 1869, conclu avec le *Zollverein* allemand furent simplement étendues à l'Alsace-Lorraine.

Le 20 février, la Suisse avait reconnu l'Empire allemand. Dès lors, elle s'occupa de régler ses relations avec le nouvel Etat.

Avant la guerre franco-allemande, la Confédération du Nord, la Bavière, le Wurtemberg et le Grand-Duché de Bade avaient chacun des représentants accrédités auprès du Conseil fédéral. Le 4 avril 1871, le général de Roeder présenta au président de la Confédération ses lettres de créance, en qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. Guillaume Ier. Les missions diplomatiques du Wurtemberg et de Bade furent supprimées. Celle de la Bavière fut maintenue. De son côté, le Conseil fédéral accrédita M. Hammer, colonel, auprès des cours de Berlin et de Munich. En outre l'Allemagne consentit à assumer la protection de nos compatriotes établis dans des pays étrangers où la Suisse n'avait pas de représentants diplomatiques.

En 1869, l'Italie, le Wurtemberg, Bade et la Confédération du Nord avaient subventionné le Gothard. Dans la pensée de Bismarck, cette voie devait relier directement

la Prusse à l'Italie et tenir l'Autriche à l'écart. En vertu de la convention du 28 octobre 1871, le Wurtemberg et Bade furent remplacés par l'Empire allemand.

Dans le courant de l'hiver 1871-72, le gouvernement impérial fit savoir à la Suisse qu'il était disposé à conclure avec elle un traité d'extradition. Des négociations furent engagées. Elles aboutirent au traité du 24 janvier 1874 qui entra en vigueur le 6 juillet suivant. Il avait été précédé d'une convention passée, le 25 juillet 1873, entre la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, relativement au transport sur notre territoire d'individus extradés d'Italie en Allemagne et inversément.

Avant la fondation de l'Empire, il n'avait pas été possible au Conseil fédéral de conclure un traité d'établissement avec l'Allemagne, en raison de la diversité des législations internes des États allemands. L'unité une fois réalisée, Berlin proposa d'entamer des pourparlers à ce sujet. Les négociations, longues et pénibles, furent plusieurs fois interrompues. Enfin on parvint à s'entendre et un traité fut signé le 27 avril 1876. Dans ses dispositions essentielles, il était analogue au traité franco-suisse de 1864, à cette différence près qu'il excluait le système des actes d'immatriculation.

Le percement du Gothard rencontrant des difficultés imprévues, il fallut augmenter les subventions. L'Allemagne et l'Italie consentirent à accorder chacune 10 millions et la Suisse 8 ; ce qui porta les subventions respectives à 30, 55 et 28 millions, soit 113 millions au total. Ce fut l'objet de la convention additionnelle du 12 mars 1878.

Le traité de commerce conclu avec le *Zollverein* en 1869 arrivait à échéance. Il fut dénoncé par la Suisse et remplacé par le traité du 23 mai 1881.

Dans le même temps, d'autres conventions portant sur des points spéciaux furent conclues avec nos voisins du Nord (activité des médecins dans les régions frontières, douane allemande à la gare de Bâle, correspondance entre autorités judiciaires, pêche du saumon dans le Rhin).

Pendant ces dix premières années, les relations entre l'Allemagne et la Suisse avaient été correctes et cordiales, sans être particulièrement bonnes. Les sympathies s'en allaient, pour la plupart, vers la France. On l'avait bien vu, en mars 1871, lorsque le peuple de Zurich avait manifesté sa désapprobation à l'égard de la colonie allemande qui célébrait les victoires germaniques d'une façon peu décente. C'avait été un événement sans suites. Mais depuis lors, était survenue une série de petits incidents contraires à la politique du « Chancelier de fer » et qui devaient, quelques années plus tard, faire éclater l'orage.

En 1878 (13 mai-2 juin), deux attentats furent commis sur la personne de Guillaume Ier, par un fou et par un anarchiste. Bismarck en accusa les socialistes qui lui faisaient opposition et prit contre eux des mesures d'exception. Plusieurs chefs cherchèrent un asile dans notre pays et s'établirent à Zurich d'où ils menèrent une campagne ardente contre le gouvernement impérial. Au mois d'août 1880, les socialistes-démocrates tinrent leur congrès à Winterthour et la lutte continua de plus belle. Leur journal, le *Sozialdemokrat* attaquait toujours plus violemment le système bismarckien. Des contrebandiers le colportaient en Allemagne. On peut imaginer la colère du chancelier devant son impuissance à atteindre ces « mauvais patriotes ». Le ministre d'Allemagne à Berne se plaignit amèrement de cette situation au Conseil fédéral. Celui-ci invita le gouvernement de Zurich à sévir contre les agitateurs ; mais les autorités des bords de la Limmat ne bougèrent point. Cette attitude s'explique peut-être, en partie, par le fait que la police zuricoise avait obtenu la preuve que le gouvernement impérial entretenait des agents provocateurs parmi les socialistes. En effet, au cours de l'automne 1887, le commissaire de police, Fischer, chargé par le Conseil fédéral de faire une enquête sur les agissements des socialistes, avait découvert que les nommés Karl *Schröder* et Christian *Haupt* étaient aux gages de la police berlinoise. Cette découverte n'aurait probablement pas eu un effet aussi retentissant, si Fischer, à l'insu de ses supérieurs, ne l'eût communiquée aux députés socialistes allemands Bebel et Singer, qui portèrent l'affaire à la tribune du Reichstag (27 janvier 1888). Il s'ensuivit un échange de notes entre Berlin et Berne. Les autorités allemandes durent reconnaître l'inconvenance de leurs procédés, mais, de son côté, le Conseil fédéral se vit obligé de blâmer sévèrement l'indiscrétion du commissaire de police zuricois. En tout cas, c'était un sérieux avertissement à la Suisse. Le 18 avril suivant, le Conseil fédéral, malgré la protestation de Ruchonnet, décida d'expulser quatre membres du comité des socialistes allemands. Les relations entre les deux pays demeurèrent tendues. En février 1889, un nihiliste, nommé Brynstein, habitant Zurich, fut victime d'explosifs qu'il manipulait. Bismarck fit passer au gouvernement russe un rapport dénaturant les faits. Le Conseil fédéral dut convaincre le tsar de la fausseté de ses informations.

C'est au mois d'avril de la même année qu'éclata l'incident qui mit le feu aux poudres. Un inspecteur de police de Mulhouse, du nom de Auguste *Wohlgemuth*, entra en rapports avec un socialiste allemand établi à Bâle, nommé Lutz, dans l'espoir de faire de son compatriote un agent provocateur et un espion. Après avoir échangé plusieurs lettres, ils convinrent de se rencontrer à Rheinfelden, le dimanche 22 avril. « Mais Lutz avait prévenu quelques camarades et avisé le préfet de Rheinfelden qui semble avoir agi de connivence avec eux. » La conférence commencée, survint la police argovienne qui arrêta Wohlgemuth et saisit la correspondance. Le Conseil fédéral n'en fut informé que trois jours plus tard. M. de Bulow, ministre d'Allemagne en Suisse, réclama énergiquement la mise en liberté immédiate de l'inspecteur de police. Le Conseil fédéral refusa et, le 3 mai suivant, rendit contre Wohlgemuth un arrêté d'expulsion, attendu que cet étranger s'était livré sur notre territoire à des actes contraire au droit des gens.

Bismarck s'enfonça dans le propos de proclamer l'innocence de son agent. Il demanda au gouvernement suisse de retirer son arrêté d'expulsion et menaça, s'il n'obtenait pas satisfaction, d'établir un blocus à notre frontière et de retirer la garantie donnée à notre neutralité. En même temps, il invoqua la nécessité où se trouvait l'Allemagne d'entretenir une police spéciale dans notre pays, pour la raison que la Suisse offrait une trop large hospitalité aux socialistes et aux anarchistes et montrait trop de mansuétude à leur endroit. De plus, il reprochait au Conseil fédéral de ne pas appliquer l'article 2 du traité d'établissement de 1876, stipulant que les sujets allemands, pour s'établir en Suisse, devaient produire non seulement un acte d'origine, mais encore un certificat de bonne vie et mœurs. Il ne prétendit rien de moins que cette dernière pièce devait être exigée et que cette disposition donnait à l'Allemagne un droit sur nous.

Le Conseil fédéral refusa de revenir sur sa décision et répliqua que la police politique n'est pas un devoir spécial à la Suisse, résultant de sa neutralité. Quant à l'interprétation de l'article 2, il répondit justement que l'interprétation allemande était contraire à l'esprit du traité, que la Suisse ne saurait faire dépendre du consentement d'un autre gouvernement l'admission d'étrangers sur son territoire et tolérer ainsi une atteinte à sa souveraineté.

Bismarck avait obtenu des démarches analogues de la Russie et de l'Autriche-Hongrie. Le Conseil fédéral n'eut aucune peine à rassurer ces deux puissances. D'autre part, les États du Sud de l'Allemagne commençaient à faire opposition à la politique impériale. Le chancelier se rendit compte que ses menaces restaient vaines. Avec un geste de rage, il dénonça le traité d'établissement de 1876 (20 juillet 1889).

Durant cette crise, le chef du Département Politique, Numa Droz, avait montré une remarquable fermeté et un grand sens politique. Le Conseil fédéral, les Chambres, le pays tout entier l'avaient approuvé sans réserve.

La Suisse renforça la surveillance des anarchistes et des agitateurs. Un procureur général de la Confédération fut créé. Mais les rapports entre les deux pays restèrent tendus. D'ailleurs, peu de temps après, Bismarck eut l'occasion de montrer son ressentiment.

Le 15 mars 1890, reprenant un projet qu'il avait déjà communiqué huit années auparavant, à d'autres gouvernements, le Conseil fédéral avait invité les états industriels à se faire représenter à Berne au mois de septembre, dans une conférence dont le but était d'examiner l'opportunité d'une entente internationale sur la réglementa-

tion du travail et la protection des ouvriers. Peu après avait éclaté l'affaire Wohlgemuth. Le 12 juillet, le Conseil fédéral avait décidé d'ajourner la conférence au printemps suivant. Au début de 1890, la question fut reprise. Le 5 février, une invitation fut lancée aux gouvernements européens. Le même jour, Guillaume II convoquait à Berlin une conférence analogue. Le prince de Bismarck, hostile au projet, avait caché l'initiative suisse à son souverain. Des notes furent échangées. Par courtoisie, le Conseil fédéral consentit à céder le pas à la démarche impériale.

Ce petit incident ne laissa pas d'influer sur la situation du chancelier auprès de l'empereur. Le 19 mars 1890, Guillaume II demanda à Bismarck sa démission. Dès ce moment, nos relations avec nos voisins du Nord devinrent plus amicales. Sur l'initiative de la chancellerie impériale, on entra en négociations en vue d'un nouveau traité d'établissement. Les pourparlers furent rapides ; ils aboutirent au traité du 31 mai 1890 qui entra en vigueur le 20 juillet suivant. C'était, d'une façon générale, la reproduction de l'ancien traité. Seul l'article 2 était modifié. Les nouvelles stipulations introduisaient l'emploi de certificats d'immatriculation, mais sans effet rétroactif. C'était la consécration de la victoire morale remportée par la Suisse l'année précédente. Après la chute de Bismarck, l'Allemagne avait repris sa politique des traités de commerce. Le 10 décembre 1891, un nouveau traité fut passé avec elle, sur la base des tarifs suisses d'avril 1891. A ce même moment, la France adopta des tarifs extrêmement protectionnistes. La rupture des relations commerciales qui s'ensuivit avec nos voisins de l'Ouest, contribua certainement au développement de l'influence germanique en Suisse, tant au point de vue économique qu'au point de vue moral et politique. Le terrain était d'ailleurs préparé depuis quelques années. L'ouverture du Gothard (1882) avait donné à notre pays une haute importance, et l'Allemagne en avait profité plus que l'Italie. Dès lors, « l'Empire allemand devient le pôle attracteur qu'était naguère l'Empire français. »

En 1893 (2 mai), au retour de son voyage en Italie, l'empereur Guillaume II fut reçu à Lucerne par le Président de la Confédération. Cette entrevue fit la meilleure impression.

Jusqu'en 1909, on peut noter quelques rares incidents : en 1898, des difficultés au sujet d'obligations militaires auxquelles on voulait astreindre certains Suisses établis en Prusse ; en 1901, des protestations de la presse contre le projet allemand de construire des fortifications sur les hauteurs de Tullingen ; en 1908-1909, un conflit relativement au tarif des farines.

D'autre part, il faut mentionner, en 1902, l'intervention allemande qui mit fin à l'affaire Silvestrelli, et quelques années plus tard la révision du traité d'établissement de 1890. Dès 1906, l'Allemagne avait engagé des négociations à ce sujet. On parvint à s'entendre trois ans plus tard. Le 13 novembre 1909, un nouveau traité fut signé qui entra en vigueur le 1er octobre 1911. A la demande de l'Allemagne, l'article 2 exigeant les certificats d'immatriculation fut supprimé.

Dans leur ensemble, les relations devenaient chaque jour meilleures. Le nombre des sujets allemands établis sur notre territoire croissait chaque année. La politique de pénétration économique, soutenue par une diplomatie attentive, représentée à Berne pendant de longues années par le même ministre, s'affirmait incessamment. La finance allemande devenait prépondérante dans quantité d'industries suisses. L'importation allemande en Suisse n'avait cessé de croître depuis la conclusion du traité de commerce du 10 décembre 1891. En 1901, elle était supérieure de plus de 50 % à ce qu'elle était lors de l'entrée en vigueur du traité. L'exportation outre-Rhin avait augmenté de 25 %. L'Allemagne occupait le premier rang parmi nos acheteurs ; nous avions le [illegible] rang parmi ses clients.

Le 28 juin 1903, l'Allemagne dénonçait son traité de commerce. Après de longues négociations, un nouveau traité fut signé, le 12 novembre 1904. Le mouvement commercial augmenta encore. De 1904 à 19[illegible], l'importation d'Allemagne en Suisse s'accrut de 33 %, et notre exportation en Allemagne de plus de 24 %.

Les étudiants suisses fréquentaient surtout les universités allemandes. L'influence intellectuelle germanique se faisait fortement sentir. Si bien qu'en 1903, un professeur suisse proclama que notre pays était une province allemande.

L'importance de cette pénétration et la puissance de la diplomatie allemande se manifestèrent en 1909, lors de la signature de la convention du Gothard (voir ce mot). Depuis 1898, le Conseil fédéral était décidé à racheter à tout prix les obligations de la compagnie du Gothard vis-à-vis des États subventionnants. Il signa, le 20 avril 1909, avec les gouvernements de Berlin et de Rome une convention « qui aliène à perpétuité la liberté de fixation des tarifs sur la ligne du Gothard et celle des tarifs de transit sur toutes les lignes des C. F. F. ». C'est l'Allemagne qui tirait le plus grand profit des concessions contenues dans la convention. Une forte opposition se manifesta dans les diverses régions de la Suisse. Pendant plus de trois ans une campagne très vive fut menée contre l'accord. Au cours de la discussion finale, le Conseil fédéral rejeta les inconvénients de la convention de 1909 sur celle de 1869, affirma la supériorité du texte de 1909 et invoqua la nécessité où il se trouvait de concéder certains avantages à l'Allemagne. Les adversaires de la convention firent remarquer que le côté politique du problème avait été négligé. On souligna le fait que la Suisse était un client très important de l'Allemagne, client que celle-ci devait ménager. On vota les 4 et 9 avril 1913. La convention fut ratifiée par les deux Chambres à une importante majorité. Par suite de la guerre, les conséquences économiques de cet accord n'ont pas encore pu se manifester. Mais la campagne contre la convention eut un résultat immédiat qui fut d'ordre politique. Les opposants lancèrent un mouvement d'initiative constitutionnelle demandant l'introduction du referendum facultatif pour la ratification des traités internationaux d'une durée de plus de quinze ans et celle de la proportionnelle pour les élections fédérales.

Dans certaines parties du pays, une méfiance se manifesta à l'endroit de la pénétration économique allemande. Mais, dans son ensemble, la Suisse conserva ses sympathies à l'Allemagne et les relations restèrent excellentes.

En 1912 (3-7 septembre), en pleine campagne contre la convention du Gothard, Guillaume II était venu en Suisse faire visite au président de la Confédération et assister aux manœuvres d'automne. Il avait été reçu à Zurich et à Berne avec la plus grande cordialité. Des paroles fort aimables avaient été échangées.

Lorsqu'éclata la guerre européenne, l'Allemagne répondit immédiatement à la déclaration de neutralité de la Suisse. Elle assura le Conseil fédéral qu'elle respecterait le traité de Vienne. D'entente avec l'Autriche, elle renouvela sa déclaration, le 24 mai 1915, lors de l'entrée en guerre de l'Italie. Elle tint parole. Notre territoire ne fut pas touché.

En 1915, la Suisse assuma la protection des intérêts allemands en Italie. En février 1917, lorsque les États-Unis se tournèrent contre l'Allemagne, ce fut la Suisse qui défendit les intérêts allemands en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Roumanie.

Au lendemain de l'armistice (11 novembre 1918), l'Empire allemand cessa d'exister. La République fut proclamée. Le Conseil fédéral la reconnut le 15 avril 1919.

LISTE DES MINISTRES D'ALLEMAGNE EN SUISSE, avec les dates de remise des lettres de créance et de rappel : Général de Rœder, 5 avril 1871 – 23 [illegible] 1882. – Otto de Bülow, 21 décembre 1882 – 13 août 1892. – Dr Clément-August Busch, 5 octobre 1892 – 25 [illegible] 1895. – H. de [illegible], chargé d'affaires, 25 [illegible] 1895 – 21 mars 1896. – Comte de Tattenbach, 21 mars 1896 – [illegible] janvier 1898. – Baron de Rotenhan, 8 février 1898 – 17 [illegible] 1898. – Alfred de Bülow, 30 décembre 1898 – 12 octobre 1912. – Baron de Romberg, [illegible] novembre 1912 – [illegible] janvier 1919. – D. A. Müller, 25 avril 1919.

Bibliographie : Pierre Clerget : *La Suisse au XXe siècle, étude économique et sociale*, Paris 1908. – *Feuille fédérale* [illegible]. – [illegible] : *Le droit fédéral suisse. Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale en matière de droit public et administratif depuis*

le 29 mai 1874, trad. Eugène Borel, 2e éd., Berne 1902-1907. — Dr C. Hilty : *Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft*, Berne 1886 et suiv. — Numa Droz : *Histoire politique de la Suisse au XIXe siècle*, dans Paul Seippel : *La Suisse au XIXe siècle*, Lausanne, 1899-1901. — Dr J. Schollenberger : *Geschichte der schweizerischen Politik*, Frauenfeld 1908. — Georges Gariel : *La centralisation économique en Suisse*, 2e fascicule, *Les Chemins de fer fédéraux*, Paris-Genève 1913. [L. K.]

Relations économiques. Par le fait d'une agriculture insuffisante, d'un manque de matières premières, d'une industrie très spécialisée, la Suisse se trouve étroitement placée sous la dépendance de l'étranger. Au moment de la guerre de 1870, l'Allemagne et la Suisse étaient plutôt libre échangistes. Après la fondation de l'Empire, Bismarck n'hésita pas à s'engager dans le courant de protectionnisme qui passait alors sur l'Europe. En 1879, l'Allemagne fixa un tarif autonome irréductible. En 1885, elle releva encore ses tarifs. En Suisse, on entreprit la revision du tarif douanier de 1848 (Revision de 1884 et Loi du 17 décembre 1887). Par ce dernier relèvement, la Suisse eut l'avantage d'obtenir de l'Allemagne, en 1888, un tarif conventionnel portant sur des articles manufacturés et renfermant un certain nombre de concessions avantageuses. Ce fut le premier tarif conventionnel de l'Allemagne.

Vers 1890, le marché intérieur de l'Allemagne était saturé de produits nationaux. Après la chute de Bismarck, Guillaume II organisa un régime nouveau pour trouver des débouchés. Il reprit la politique des traités de commerce.

Le tarif suisse du 10 avril 1891 accentua l'élévation des taxes. Le traité de 1891 avec l'Allemagne fut conclu sur cette nouvelle base.

Jusqu'à ce moment, la Suisse avait été la seule nation européenne qui eut constamment acheté à la France plus qu'elle ne lui avait vendu. Or, en 1891, la France se lança dans le protectionnisme à outrance. Il s'ensuivit une guerre économique avec la Suisse dont l'Allemagne tira profit.

En 1902-1903, la Suisse établit de nouveaux tarifs en vue de protéger l'agriculture. Le 28 juin 1903, l'Allemagne demanda la revision de son traité de commerce. Les négociations furent longues. Un nouveau traité fut signé en 1904. Les droits *ad valorem* furent supprimés.

En 1913, l'Allemagne importait de Suisse pour une valeur de fr. 305 666 000.—. C'était notre meilleur client en importation. La Grande-Bretagne et la France venaient ensuite avec fr. 236 162 000.— et fr. 141 247 000.—. C'était également d'Allemagne que la Suisse recevait le plus de marchandises (fr. 630 860 000.— ; France fr. 347 986 000.— ; Italie fr. 207 027 000.—).

En 1917, en pleine guerre, la situation quant au rang, était la même, seuls les chiffres avaient augmenté. [L. S.]

Relations littéraires. Les rapports littéraires entre l'Allemagne et la Suisse allemande ont pris dès 1871 de l'extension et se sont raffermis, ce qui est pour ces deux pays un grand avantage. La position de l'Allemagne comme nouvelle grande puissance et son état économique florissant ont favorisé les écrivains suisses sans entraver **leur indépendance intellectuelle. Heureusement la littérature** de la Suisse allemande avait, lors de la guerre franco-allemande, pris un tel essor qu'on pouvait à juste titre en être assez fier et considérer comme un point d'honneur de conserver l'originalité du cru. Jérémias Gotthelf avait la réputation d'un grand écrivain, et ses œuvres, éditées par un libraire de Berlin, s'étaient répandues partout où l'on parlait allemand. Gottfried Keller avait éveillé l'attention par son livre *Der grüne Heinrich*, ses poésies et le premier volume des *Leute von Seldwyla*. Des narrateurs fertiles tels qu'Alfred Hartmann et Jakob Frey purent pour motiver ces deux écrivains distingués. Meyer, Widmann, Spitteler, Vögtlin, Marti et d'autres suivirent leurs traces pareils à des troupes d'élite **qui gardent, pour ainsi dire, la frontière intellectuelle.** Ni la littérature du romantisme ni celle du *Junges Deutschland* n'avaient réussi à s'amalgamer avec l'esprit alémanique; le même fait se reproduisit après 1880, lorsque de nouvelles tendances surgirent, telles que le naturalisme, le symbolisme, le nihilisme décadent et les frivoles *Ueberbrettl*. Aucune de ces innovations littéraires, qui ne pouvaient prospérer qu'au sein de grandes villes avides de sensations, telles que Berlin, Munich, Hambourg, n'a pu prendre pied dans la Suisse allemande. En vertu de leur origine étrangère, scandinave, slave, française, ces imitations n'ont pas été acceptées par le peuple suisse qui, avec son solide bon sens, les a reconnues incompatibles avec son génie. Gottfried Keller et Conrad Ferdinand Meyer firent leur chemin sans tenir compte de ces modes changeantes. Leurs chefs-d'œuvre, qui parurent à partir de 1870 et de 1880, juste au moment où la littérature allemande s'égarait sur les traces d'Ibsen, de Tolstoï, de Zola et de Maupassant, conservèrent à la littérature suisse son cachet original. Ils ne firent aucune concession aux idées nuageuses et passagères de l'époque, de sorte que rien ne vint troubler l'harmonie de leur travail et que leurs ouvrages, du premier jusqu'au dernier, ont conservé leur valeur primitive.

Il faut attribuer la considération dont ils jouissent, tout spécialement à l'accueil qu'ils ont reçu en Allemagne dès l'abord, et qui leur a fait grand honneur. La *Deutsche Rundschau* et son directeur, M. Jules Rodenberg, ont tout particulièrement contribué à mettre en renom Keller et Meyer; ce journal a été le premier à publier les œuvres de ces deux auteurs, et c'est ainsi que l'Allemagne en fit connaissance. Ces deux écrivains suisses furent mis au même rang que Théodore Storm. D'autres journaux allemands de premier rang ont prêté leur concours aux littérateurs suisses et les ont favorisés ; nous ne sommes naturellement pas en mesure de leur rendre la pareille. Avant tout il faut citer le *Kunstwart*, rédigé par Ferd. Avenarius, qui a le premier recommandé les œuvres de Spitteler, et les *Süddeutsche Monatshefte* ; ce journal a non seulement publié de temps à autre des articles d'écrivains suisses, mais depuis bien des années il consacre son numéro du mois d'août spécialement à la Suisse et à sa littérature.

En général, l'estime dont jouissent les écrivains de la Suisse allemande dans l'empire voisin a augmenté depuis 1870, de telle sorte qu'actuellement, pour un jeune auteur qui s'adresse à un éditeur allemand ou à un directeur de théâtre, c'est plutôt une recommandation de pouvoir se présenter comme Suisse. On voit là un trait caractéristique de la mentalité allemande, contrastant avec l'esprit latin, c'est-à-dire une grande largeur d'esprit quant aux coutumes indigènes ; c'est avec plaisir que le lecteur voit le peuple peint tel qu'il est avec sa couleur locale, même quand le dialecte ou les expressions du cru lui rendent la lecture un peu difficile. La preuve en est non seulement la popularité dont jouissent les œuvres de Gotthelf, mais aussi le fait que les narrations en allemand bernois, de Rodolphe de Tavel ont trouvé de nombreux lecteurs, notamment chez nos voisins du Sud de l'Allemagne. Du reste la *Zeitschrift des Allgemeinen deutschen Sprachvereins* s'intéresse beaucoup à l'allemand suisse et se montre très compétente dans cette matière.

Les relations personnelles des écrivains des deux pays ont beaucoup favorisé les rapports littéraires entre l'Allemagne et la Suisse allemande. On voyage si facilement que ces relations sont devenues tout naturellement beaucoup plus fréquentes depuis 1871. De nombreux écrivains allemands ont été à Berne les hôtes de Joseph-Victor Widmann, qui, en outre, correspondait avec nombre d'auteurs allemands des deux sexes. De nombreuses Sociétés littéraires, telles que celles de Winterthour, de St-Gall, d'Aarau, d'Olten, de Soleure, de Brugg, et d'autres encore dans des localités plus petites ont organisé des conférences du soir et fourni au public suisse l'occasion de voir de près des auteurs allemands qu'ils ne connaissaient que par leurs œuvres. Le Cercle de lecture *Lesezirkel* de Hottingen, à Zurich, fondé en 1882, s'y est appliqué avec beaucoup de succès ; il a même fréquemment donné la parole à des auteurs de langue française, preuve que le caractère de la Suisse allemande n'a rien d'exclusif. Les tournées de déclamation en langue allemande ont tout particulièrement contribué à favoriser en Suisse l'emploi d'un allemand

pur et correct, tel que celui de la langue écrite ; comme déclamateur, c'est Emile Milan qui a eu le plus de succès. Pendant la guerre mondiale, les visites des déclamateurs se suivant sans interruption, nous en fûmes, pour ainsi dire débordés. A côté de maîtres dans l'art, comme Gerhart Hauptmann et Louis Wüllner, qui firent une profonde impression, la troupe de Max Reinhardt tint le public des théâtres en haleine par des représentations par trop nombreuses. Pour ce qui concerne l'art dramatique, cette invasion étrangère ne nous a pas nui, attendu que nos théâtres ont eu de tout temps des directeurs de nationalité allemande et qu'on ne voit pas fréquemment des Suisses devenir acteurs de profession. On a fait un premier pas pour nationaliser le théâtre, lors de l'Exposition nationale suisse de 1914, par la fondation du *Heimatschutztheater*.

Par d'autres fondations on s'est efforcé d'organiser et de développer, sans entraves quelconques, la littérature et la culture de la langue allemande. Il existe depuis 1904 un *Deutschschweizerischer Sprachverein* qui a pour but de cultiver la langue allemande écrite et nos dialectes. En 1905, à l'instar de la fondation Schiller, on a institué une *Fondation Schiller suisse*. De même en 1912 une *Société des écrivains suisses* s'est constituée ; ces deux institutions sont destinées à venir en aide aux écrivains suisses de profession, soit français, soit allemands. Une série de journaux littéraires qui ont été fondés dans le courant des années passées (la *Schweizerische Rundschau*, qui paraissait jadis en trois langues, *Die Schweiz*, *Am häuslichen Herd*, *Schweizerland* ainsi que quelques almanachs de bon aloi (*Schweizer Heimkalender*, *O mein Heimatland!*) se sont efforcés ou s'efforcent encore d'éveiller l'intérêt des lecteurs suisses pour la littérature de leur pays ; en même temps un excellent annuaire qui paraît à Constance, le *Bodenseejahrbuch*, se voue à un but des plus honorables en publiant les articles des meilleurs écrivains des deux côtés du Rhin. La *Nouvelle Société helvétique* a fait une action fort méritoire en fondant les *Illustrierte schweizerische Sonntagsblätter* qui ont pour but d'éliminer des suppléments du dimanche des petits journaux les textes d'une valeur douteuse d'importation étrangère et de les remplacer par de bonnes lectures du cru.

Par suite de l'extension toujours croissante de la lecture au sein de la population, les libraires et les éditeurs suisses ont beaucoup gagné en importance et sont actuellement mieux en état que précédemment de fournir à un auteur suisse l'occasion de placer avantageusement ses livres. Nous avons chez nous des auteurs distingués qui ne font éditer leurs ouvrages que par des maisons suisses. Mais la plupart finissent toujours par s'adresser à une maison allemande afin de bénéficier d'un champ plus vaste pour la vente de leurs ouvrages, qui trouvent par là un public plus nombreux. Aussi nos auteurs les plus distingués jouissent d'une haute considération dans la littérature des deux pays ; nous citons : G. Keller, C.-F. Meyer, E. Zahn, C. Spitteler, J.-C. Heer, H. Federer, A. Huggenberger, etc. Les sentiments d'amitié et la sympathie qui président à l'échange d'œuvres littéraires entre la Suisse et l'Allemagne ont favorisé l'établissement d'écrivains allemands en Suisse et réciproquement. Karl Henkell, Victor Hardung, Hermann Stegemann, Ricarda Huch, Hermann Hesse ont trouvé chez nous une seconde patrie, tandis que H. Leuthold, Walter Siegfried, Frank Wedekind et d'autres ont prospéré en Allemagne. Dans ces derniers temps encore, la vie des grandes villes d'Allemagne, de Munich en particulier, a exercé une vive attraction sur de jeunes écrivains suisses de talent ; la liberté dont y jouissent les hommes de lettres les a séduits prématurément et non peut-être pour leur bien. Les expériences faites jusqu'à présent, nous font voir qu'un auteur suisse, pour avoir de l'influence sur ses compatriotes, doit vivre au sein de son peuple et prendre part à ses destinées. [O. v. G.]

ALLEMAN ou **ALEMAN, de ALEMANIS.** Famille bernoise originaire probablement de Chieri, près Turin. — 1. JACQUES, apothicaire, qui le premier vint de Genève à Berne au milieu du XVe s. Membre du Grand Conseil en 1460, † vers 1483. — 2. JEAN, fils du n° 1, appelé ordinairement Jean Appentegger, du Grand Conseil de 1485 à 1520. — 3. EMMANUEL, frère du n° 2 et père de — 4. NICOLAS, qui, à partir de 1509 s'appela, d'après son père, MANUEL, et porte seulement comme artiste son nom de famille N. M. Deutsch. Voir MANUEL. — Bächtold et Vetter : *Bibl. ält. Schriftwerke* 2, XX. — *BT* 1900, 132. [H. T.]

ALLEMAN, ALAMANDI. Famille noble du Dauphiné. *Armoiries* : de gueules semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent. — En 1314, GUILLAUME, sire de Valbonnais, épousa l'héritière des baronnies d'Aubonne et de Coppet au pays de Vaud. Il eut pour successeurs ses fils HUMBERT et HUGUES. Ce dernier mourut en 1364, et son héritage fut disputé après sa mort entre ses petites-filles, épouses d'un comte de Gruyère et des seigneurs de la Baume et de Pontverre. — Un frère de Guillaume, ALTHAUD, fut prieur de Romainmôtier (1338-71), puis de Payerne (1371-73). — *DHV* I. [M. R.]

ALLEMAND, l', JEAN-JACQUES. Voir LALLEMAND, JEAN-JACQUES.

ALLEMANDI, MICHEL-NAPOLÉON, * à Ivrée le 13 juin 1807, † le 13 février 1858 à Bâle, où sa famille s'était fixée en 1821. Il fut officier en Espagne puis en Belgique, rentré en Suisse il devint colonel lors de la campagne du Sonderbund. En 1848 il prit du service en Lombardie avec le grade de général, participa à plusieurs batailles puis retourna à Bâle où il mourut. — Voir *Basler Nachrichten*, 1858, n° 41. [A. B.]

ALLEMANDI (FONDATION). MARIE-ERNESTINE Allemandi, née Petit, de Basel-Augst, fit son testament le 26 janvier 1892, par lequel elle donnait aux cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Soleure, un fonds, dont les intérêts doivent servir à doter une jeune fille pauvre. — Voir *Stiftung Allemandi*, Soleure 1898. [J. T.]

ALLEMANDS (CLUB DES). Club genevois qu'on voit prendre part à diverses manifestations révolutionnaires au commencement de 1793. Les noms de son président et de son secrétaire, Holtzapffel et Blay témoignent qu'il s'agit bien d'une société de personnes d'origine germanique. Il ne faut probablement pas le confondre avec un autre cercle Allemand, ou mieux peut-être Allamand, le local est loué au nom d'Allamand et Co, qu'on trouve aux Pâquis en 1794 et 1797. [L. L. BERNET]

ALLEMANDS (RUISSEAU DES) en all. TEUTSCHBACH (C. Fribourg). Voir DUS. Il formait probablement l'ancienne frontière linguistique devant les villages, colonisés par des immigrants d'origine romane, de Planfayon et Plasselb ; mais les documents originaux manquent. C'est probablement le même cours d'eau que celui qui est mentionné sans autre nom que « ruisseau de Planfayon » dans le document du 15 octobre 1442, comme formant la frontière de la juridiction de Fribourg jusqu'à la Singine. — Voir *Rec. dipl. du cant. de Fribourg*. [A. BÜCHI.]

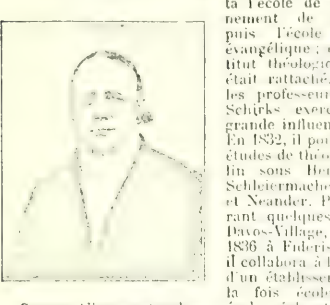
ALLEMANN. Famille des cantons de Berne, des Grisons et de Soleure.

A. Canton de Berne. — 1. BENOIT, 1808-1883, * à Oberbipp. Il fréquenta l'école normale de Hofwil. Fonda, vers 1820, avec son frère [illegible], élève de Pestalozzi, un institut de jeunes gens dans la propriété de Muchtern près Kirchlindach. L'établissement transféré en 1843 dans le château de [illegible], se développa et devint un institut renommé, fréquenté spécialement par les Suisses romands, les Français et les Italiens. Allemann inspecta en 1848 avec le célèbre pédagogue de [illegible] Théodore Muller les écoles secondaires du canton de Berne. C'était un pédagogue et un éducateur émérite. — Voir : *Alpenrosen* 1883, p. 159. — 2. JACQUES, 18[illegible]-1917, * à Gächliwil [illegible] Sankt Stefan. Il [illegible] secondaire de Zweisimmen et [illegible] cantonale de Berne, étudia la médecine à Berne et Munich [illegible] ses études en 1875, il fut [illegible] Rosenthal de [illegible] 1881, et à Zweisimmen de 1881 jusqu'à sa mort. [illegible]



B. Canton des Grisons. — 1. [illegible], de Tschappina, chirurgien et directeur de l'école normale des Grisons, * le 22 juin 18[illegible], † le 17 juin 18[illegible] à Malans. Son père, [illegible] Landammann [illegible] et son grand-père [illegible]

un grand rôle avec leur parti dans les troubles politiques des Grisons de 1790 à 1814. Le fils fréquenta l'école de perfectionnement de Furstenau, puis l'école cantonale évangélique ; enfin l'institut théologique qui y était rattaché, et dont les professeurs Kind et Schirks exercèrent une grande influence sur lui. En 1832, il poursuivit ses études de théologie à Berlin sous Hengstenberg, Schleiermacher, Steffens et Neander. Pasteur durant quelques années à Davos-Village, puis en 1836 à Fideris. En 1837, il collabora à la fondation d'un établissement tout à la fois école normale, école réale et orphelinat à Schiers. En 1839, appelé à la direction de cet institut, il le conduisit de 1839 à 1862 avec intelligence et persévérance au milieu de circonstances difficiles, aidé par une épouse des plus capables qui lui fut enlevée en 1856. La charge étant devenue trop lourde pour ses seules forces, il accepta un poste de pasteur à Malans en 1862. Pendant trente ans, il fit partie du Conseil de l'église évangélique des Grisons, et fut doyen du synode à plusieurs reprises. En 1880, il résigna ses fonctions pastorales. — Voir Wilhelm Bruschweiler : *Seminardir. G. A.*, Bâle 1883. — *43 Jahresber. d. Anstalt Schiers* 1880-1881. — 2. JAKOB [illegible], pasteur, frère du n° 1, * le 28 décembre 1811 à Tschappina, † le 15 janvier 1896 à Malans. Consacré en 1841, il fut pasteur successivement à Grüsch, Tamins, Zernez et Sils dans le Domleschg. Il s'intéressa particulièrement à l'école et à l'assistance et fut membre et président du conseil de l'église évangélique des Grisons. Avant répondu à [illegible] [illegible] berg, dans le Rheintal saint-gallois, il y fut pasteur durant vingt-cinq ans. Peu de temps avant sa mort, il s'était retiré à Malans. C'était un novateur convaincu et actif. — Voir *TRG* 1897, p. 209. — Giovanoli *Leichenrede bei Beerdig. des Hrn Pfr. J. A.* 1896. [S. P.]



Georges Allemann, tiré de Wilhelm Bruschweiler : *Georg Allemann.*

C. Canton de Soleure. — NICOLAS, d'Ehrmannsdorf, pédagogue, * le 28 mai 1795 à Soleure, fit ses études à l'ancien collège. En 1818, devenu prêtre, il enseigna au progymnase de ce même collège, appelé école cantonale depuis 1857, y devint en 1829 maître de rhétorique et depuis 1834 maître d'histoire et de géographie. Il mourut le 21 [illegible] 1862. Il est l'auteur d'un manuel pour l'enseignement de la langue allemande, 1827, d'un autre pour l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne, 1849, de l'*Allgemeine Erdbeschreibung für Gymnasien, Real- und Gewerbeschulen*, 1851, 2 éd. 1855 ; de l'*Allgemeine Staatengeschichte*, 3 vol., 1862. Tous ces ouvrages ont paru chez [illegible] Gassmann, fils, à Soleure. — Voir F. Fiala : *Geschichtliches über die Schule von Solothurn*, 5e partie, 1881, p. 55. — L. R. Schmidlin : *Die Kirchensätze des Kts Solothurn*, 2e partie, p. 75. — *Kantonsschulbericht*, 1861-1862, p. 44. [F. v. A.]

ALLEMOGNE. Le fief des seigneurs d'Allemogne au pays de Gex, s'étendait sur une partie du territoire de Genève ; il relevait du domaine de l'évêque de Genève. En 1300 il est possédé par une famille qui en portait le nom. A cette date, le comte de Savoie concède à Guillaume de Joinville, sire de Gex, les hommages de Guillaume d'Allemagne, damoiseau. Au XVe et au XVIe s., les de Viry étaient possesseurs de cette seigneurie, qui passa [illegible] de Menthon à la famille de Livron. Les nobles de Chatillon en Michaille, [illegible] en 1573, [illegible] ce fief, avec les de Livron [illegible] servi la seigneurie d'Allemogne pendant tout le XVIIe s., comme nous l'apprennent les terriers du fief en 1690. Les de Gonzié succédèrent aux de Livron. [illegible] de Genève, [illegible] d'Allemogne, échangea avec la seigneurie de Genève, le 2 janvier 1772, ses terres sises sur le territoire de la République contre celles dépendant du château de Peney, près de Thoiry, Feniè[illegible], Saint-Jean de Gonville.

Le fief d'Allemogne s'étendait principalement dans le canton de Genève sur des terres à Russin, Satigny, Bourdigny, Bourdigny et Malval ; il était très entremêlé avec le fief de Lugrin. Allemogne était au moyen âge une seigneurie en toute justice. — Voir : *Regeste genevois*, n° 1464. — Philipon : *Dict. topographique de l'Ain*. Genève AE : *EC*, vol. 273, p. 62, terriers du fief d'Allemogne. [L[illegible]]

ALLENBACH, ABRAHAM, 1631-1705, notaire, trésorier et préfet à Adelboden, était issu d'une ancienne famille de la vallée. En 1656 il écrivit la relation de la bataille de Vilmergen, de 1678 à 1701, il fut préfet et composa une : *Adelboden Chronik geschrieben von mir A. A. 1703 im 73. Jahre meines Alters*, Mns in-fol. 42 p. d'après Haller. *Bibl.* IV, n° 664). Il faut remarquer spécialement la description de l'épidémie de peste de 1669, vécue par l'auteur. La chronique, oubliée depuis longtemps, existe en copies. — Mns *Helv.* XIV, 36, 37, de la Bibl. de Berne. [E. B.]

ALLENLUFTEN (en français TOUTVENT) (C. Berne, D. Laupen, Com. Muhleberg. Voir *DGS*). Hameau sur l'ancienne route de Berne au canton de Vaud et passage très fréquenté autrefois. Dans le Buchholz et le [illegible] walde, tumulus de l'époque de Hallstatt fouillés depuis 1847. Urnes funéraires et riches trouvailles en particulier une ceinture en or. Voir Jahn : *Chronik*. Il s'y trouvait jusqu'en 1798 un intendant du gouvernement, tenant une hôtellerie et un dépôt pour les convois de vin acheminés sur Berne. C'est dans ce hameau que le 5 mars 1798, les colonels bernois Auguste de Crousaz et Emmanuel de Goumoens furent massacrés par leurs soldats mutinés. Comme le mot *Luft* signifie en allemand suisse vent, la signification de ce nom est la même qu'*Allenwinden* ; ce dernier se rencontre fréquemment et désigne des collines ou de petites élévations qui sont exposées à tous les vents. — Voir A. Jahn : *Chronik*, p. 64. [P. L. [illegible]]

ALLENSPACH, JEAN [illegible], rédacteur à Zurich, originaire de Hauptwil (C. Thurgovie) [illegible] au [illegible] de Zurich [illegible] 1854 [illegible] de 10 ans, à New-York, [illegible] Marie [illegible] ser. En 1876, il est à Zurich dans une maison [illegible], de 1887 à 1888 à Zofingue et de nouveau à Zurich comme administrateur d'un journal. Il se fit ensuite correspondant libre de journaux à Zurich, après avoir déjà exercé cette profession à Zofingue. De même ici, il utilisa ses loisirs à écrire, spécialement pour le théâtre d'amateurs. Une pièce populaire en cinq actes, *D[illegible]*, et une quantité de pièces en un acte, ainsi que de petits [illegible] et des [illegible] les fruits de son travail. Membre [illegible] parti radical et de [illegible] 1913 [illegible] Conseil de la ville de Zurich [illegible] *Tagblatt* de la ville de Zurich [illegible] avait déjà rédigé [illegible] années comme [illegible] de Zurich depuis 1911. [illegible] divers. [illegible]

ALLENWINDEN (C. et D. Lucerne. Voir *DGS*). [illegible] 1425. L'on prétend qu'il s'y trouvait au XIIIe s. un château fort, [illegible] *Lucern* II, p. [illegible]. [illegible]

ALLENWINDEN (C. Zoug, Com. [illegible]) [illegible] Saint-Verena [illegible]

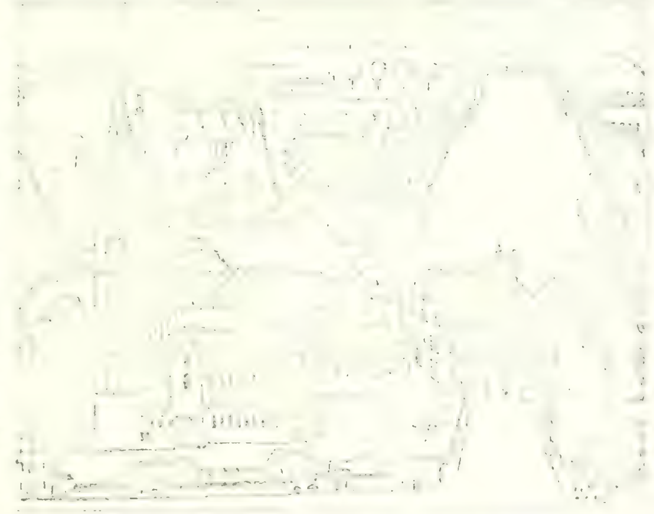
de bétail, est un lieu de pèlerinage très fréquenté ; il a aussi sa maison d'école. Depuis la construction de la nouvelle route cantonale Moosrank viaduc sur la Lorze-Neuageri, le trafic ne se fait plus par Allenwinden. L'église, qui existait déjà en 1514, et qui, en 1699, fut reconstruite par le capucin Marquard Imfeld, puis agrandie et restaurée à une époque récente, est une filiale de la paroisse de Baar. La chapellenie, ou bénéfice du vicaire, fut instituée en 1749. L'église possède un bon tableau de M. Deschwanden : « Vision », ou comment dans sa prison sainte Agathe reçoit la visite consolatrice de saint Pierre. — Voir B. Staub : *Kant. Zug*, p. 65. — A. Nüscheler : *Gotteshäuser*, dans *Gfr.* 39. [A. W.]

ALLENWINDEN (C. et ville Zurich, avant 1893 Com. de Fluntern et Hottingen). Très ancienne ferme de l'abbaye de Zurich, apparaît déjà en 1299 et fut vendue au couvent de Selnau en 1307. Allenwinden embrassait à l'origine toute la région située, à l'Ouest, entre la route de Fluntern vers le Zurichberg, à l'Est, entre celle de Hottingen vers [illegible], au Nord, jusqu'au Krähenbühl et au Sud vers Schowingen. — Voir *UZ* VII-VIII et X. — Vögelin : *Altes Zürich* II, p. 519. — En 1440, Uli *Allenwinder* d'Uster fut reçu gratuitement bourgeois de Zurich (*Stammtafeln zur Geschichte der Familie Ammann*, XIV. — *Bürgerbuch* I, p. 362). [F. H.]

ALLÉON. Parmi les religionnaires du nom d'Alléon ou Aléon qui arrivèrent à Genève, quelques-uns, comme Théodore, ne firent que passer (1701). Parmi ceux qui s'y établirent, on relève la mention de Louis, chaussetier, 1699-1706, venant d'Annonay. [C. R.] — Il vint en outre une famille que Galiffe, dans ses *Notices généalogiques* (vol. III, p. 8) dit originaire de Savigliano (Chavillan) en Piémont, mais fixée un temps à Lyon, avant son arrivée à Genève. Cette famille, alliée de suite aux familles patriciennes genevoises, fut représentée au Conseil des CC, successivement par : — 1. PIERRE, * à Lyon, reçu bourgeois de Genève le 9 novembre 1601, du Conseil des CC en 1611, † le 26 septembre 1615. — 2. JACQUES, son fils, du Conseil des CC en 1643, † en 1670. — 3. JACQUES, fils du n° 2, * en 1638, du Conseil des CC en 1698, † en 1704. — 4. FRANÇOIS, fils du n° 3, du Conseil des CC en 1728, † en 1752, maître orfèvre (voir *SKL*). Famille éteinte au XIXe s. *Armes :* d'azur au griffon d'or armé et lampassé de gueules. — Voir Genève AE. [L. G.]

ALLÉOUD. Famille qui apparaît à Genève au XVIIIe s. avec PIERRE, ANTOINE et FRANÇOIS, de Peypols en Dauphiné, admis comme habitants en 1739, 1741 et 1747. En 1785, PIERRE fils de Pierre, horloger, est reçu bourgeois. Parmi les personnages marquants, signalons : CAROLINE-MARIE, * à Genève le 27 avril 1811, artiste peintre, élève d'Hornung, qui prit part aux expositions genevoises de 1832 et 1847. Elle peignit souvent de souvenir et sur émail. Elle épousa le 2 juin 1849 Abraham-Auguste Pelet [illegible]. — Voir Genève AE. — *SKL*. [L. G.]

ALLERHEILIGEN. Couvent de bénédictins à Schaffhouse, dans l'ancien évêché de Constance, fondé au milieu du XIe s. par le comte Eberhard III de Nellenburg dans sa propriété au bord du Rhin. En 1052 le pape Léon IX consacra un autel dans cet édifice provisoire, la soi-disant chapelle de fondation ou d'Eberhard, qui existe encore en partie. Ensuite eut lieu la construction du monastère proprement dit, prévu pour loger douze moines, et d'une église consacrée en 1064 *in honore sancti Salvatoris ... omniumque... sanctorum* (*QSG* III, 139) ; l'évêque de Constance Rumold présida la cérémonie. C'est ainsi que l'église et le couvent furent appelés St Salvator, et plus tard exclusivement Allerheiligen. L'antique monastère fut bientôt insuffisant ; peu après la mort du fondateur Eberhard (1078), dont la dépouille mortelle fut déposée dans le couvent, il fut complètement démoli et remplacé par un établissement plus grand qui existe encore en grande partie. La pose de la pierre angulaire de l'église, la collégiale actuelle, eut lieu en 1087 ; la construction fut achevée et consacrée entre 1102 et 1104 ; c'est une basilique romane cruciforme, à colonnades et au chœur à pans coupés. Cependant, depuis cette époque jusqu'à nos jours l'argent manqua pour l'édification de la seconde tour. Dans la seule qui existe on vit jusqu'en 1898 la grosse cloche fondue en 1486 et portant l'inscription popularisée par Schiller : *vivos voco, mortuos plango, fulgura frango*. Cette cloche se trouve maintenant à côté de l'église. Les autres bâtiments du couvent se groupèrent autour du cloître roman, un des plus grands de la Suisse, qui s'appuie sur la façade Sud. Le jardin servit dès 1582 de lieu de sépulture pour les patriciens de Schaffhouse, dont les belles épitaphes ont été conservées sur les murs du cloître. A l'Ouest de l'église s'élevèrent, à côté de l'ancienne chapelle d'Eberhard ou d'Erhart, celles de Saint-Jean et de Marie et à l'Est, celles de Saint-Oswald, Saint-Nicolas et Sainte-Anne. En 1484 l'abbé Dettikofer construisit à l'angle Nord-Ouest du domaine du couvent, la nouvelle abbaye qui, dépouillée de son ancienne ornementation, renferme actuellement une partie



Couvent d'All[illegible]

de la [illegible] [illegible]. Ce bâtiment [illegible] à [illegible], constituée dans la partie [illegible] du XVe s. [illegible] restauré en 1[illegible] et

pour laquelle il fallut sacrifier la partie supérieure de la chapelle de Saint-Jean. Après la Réforme, l'église eut également à subir plusieurs rénovations malheureuses, ainsi en 1594, 1751-1753, 1853, etc. Le verger entre le monastère et le Rhin servit, après la Réformation et pendant trois siècles, de champ de tir à la corporation schaffhousoise des archers; au XIXe s., ce terrain se couvrit de fabriques. Pour l'histoire de la construction d'Allerheiligen ainsi que pour les autels, reliques, etc., les gravures et plans, voir notamment Rüeger: *Chronik*, p. 242-254. — Rahn: *Statistik schweiz. Kunstdenkmäler* (ASA 1889, p. 184). — Nüscheler: *Gotteshäuser der Schweiz* II, 1, 31. — Henking: *Das Kloster All* (*Schaffh. Nbl.* 1889-1891). — Wüscher-Becchi: *Die Abtei All*, Bâle, 1917 (avec riche bibliographie).

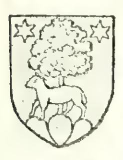
En 1079, le comte Burcard, frère du fondateur Eberhard, appela à Allerheiligen l'abbé Guillaume de Hirsau qui, à la place de la discipline relâchée, rétablit la règle sévère des bénédictins de Cluny. Il contribua ainsi à la future grandeur du couvent. Déjà sous son élève, l'abbé Siegfried (1082-1096) puis sous les successeurs de ce dernier, Gérard (1096-1098) et Adalbert (1099-1131), il atteignit son apogée. Chaque jour environ trois cents religieux et laïques se rencontraient à table. Pendant la querelle des Investitures, dans le dernier quart du XIe s., le couvent fut un adversaire actif de l'empereur. Le fondateur s'était réservé le droit d'élire l'abbé, mais son fils déjà y renonça en faveur des moines. Les abbés étaient consacrés par l'évêque de Constance. Le pape Grégoire VII plaça le monastère sous l'autorité directe du Saint-Siège en 1080 et le déclara affranchi de toute autre autorité ecclésiastique ou laïque. L'immunité que les Nellenburg avaient possédée pour tous leurs alleux schaffhousois fut confirmée par de nombreux papes et empereurs, et les droits que l'abbaye possédait en qualité de seigneurie franche, ainsi que ceux de ses avoués, précisés et étendus. Outre la haute juridiction dans son territoire, fort importante en elle-même et source de revenus, le couvent possédait encore beaucoup de droits utiles. Le fondateur lui avait fait don de Schaffhouse, avec tous ses droits sur les marchés, monnaies, forêts, chasse, pêche, moulins, cens fonciers, dîmes, etc., ainsi que d'une série de propriétés. Son fils Burcard et après lui beaucoup d'autres bienfaiteurs multiplièrent les donations. Les propriétés foncières, droits et revenus du monastère s'étendaient dans le canton de Schaffhouse actuel, le pays de Bade, en Wurtemberg, Bavière, Brisgau, Argovie, Thurgovie et dans les Grisons. Déjà au XIIe s., Allerheiligen était une des abbayes les plus riches de l'Allemagne du Sud et de la Suisse actuelle. Cependant, peu à peu, la ville de Schaffhouse, placée dès l'origine sous l'autorité du couvent, chercha à se rendre indépendante et, durant les XIVe et XVe s., écarta de plus en plus le couvent des affaires. En 1524, une convention passée entre le dernier abbé Michel Eggenstorfer et la ville de Schaffhouse, transforma le monastère en prieuré, ce qui signifiait pour lui une véritable tutelle. En même temps, les droits et les propriétés de bon rapport passèrent à la ville. Enfin la sécularisation complète et la suppression du couvent furent l'œuvre de la Réformation. L'abbé et les moines reçurent des prébendes jusqu'à leur mort; plusieurs d'entre eux se marièrent. La gérance de la fortune du monastère fut confiée à un administrateur de la ville. Jusqu'au moment où d'autres administrations et fondations furent englobées dans le fonds ecclésiastique et scolaire cantonal en 1855, la gérance d'Allerheiligen resta entre les mains d'une administration spéciale. Les précieux restes de l'ancienne bibliothèque du couvent, entre autres des Codices des IXe au XIe s., sont conservés actuellement à la bibliothèque des pasteurs, dans la salle capitulaire du monastère. — Voir Baumann: *Das Kl. All. in Schaffhausen* (*QSG* III). — Mone: *Quellensamml. z. bad. Gesch.* I, 80-98. — *Urk.-reg. f. den Kt. Schaffh.* 1906. — *Annales Scafus. Mon. Germ. Script.* V, 388. — Fickler: *Quellen u. Forsch. z. Gesch. Schwabens u. der Ostschweiz*, Mannh. 1859. — *LL* XVI, 161, 166, 177. — Rüeger: *Chronik*, p. 242. — Harder: *Chronik*. — Kirchhofer: *Schaffh. Nbl.* 1822-1843. — v. Mülinen: *Helv. Sacra* I, 119. — *ASA* Vol. 288. — Henking: *Das Kl. All* (*Schaffh. kant. Festschrift* 1901). — H. W. Harder: *Die Klosterpflegerei bis 1798* (*BVG Sch.* IV, 131). — Bächtold: *Erwerb. der Landschaft Schaffh. stadt.* (*Festschrift*, 1901). — Werner: *Verf.-Gesch. der Stadt Schaffh.* 1907. — Wüscher-Becchi: *Die Abtei All*, 1917. — *Katalog der Ministerialbibliothek Schaffh.* 1877. — Bäschlin[?]: *Gesch. der Stadtbibliothek Schaffh.* 1871. [H. Werner.]

ALLERHEILIGEN (C. Soleure, D. Olten-Gösgen, Com. Hägendorf. V. *DGS*). Grand domaine qui s'appelait autrefois *Berkiswyler*. Pour le repos de son âme et de celle de ses parents, le comte Louis de Froburg donna au couvent de bénédictins de Schöntal, le 8 octobre 1264, une propriété qu'il avait à Berkiswyler. Après la suppression du couvent (1525) la propriété passa à la ville de Soleure; au XVIIIe s., elle était devenue propriété de la famille patricienne Grimm, de Soleure. Le 17 sept. 1697, le vicaire général de l'évêque de Bâle accorda à J.-C. Grimm, capitaine au service de France et membre du Conseil de Soleure, la licence de faire célébrer la messe dans une chapelle sur la montagne de Berchiswil. La chapelle fut dédiée à Tous les Saints et peu à peu le nom d'Allerheiligen devint celui de toute la propriété. Pendant la révolution française, des ecclésiastiques français séjournèrent près de la chapelle; celle-ci dut malheureusement faire place au sanatorium soleurois qui, depuis 1911 s'élève sur l'Allerheiligenberg. — Voir L. Nüggli: *Sol. Lungenheilstätte auf A.* dans le *Sankt-Ursen Kal.* 1911, p. 51. [E. N.]

ALLERHEILIGEN (C. Soleure, D. Soleure-Lebern, Com. Granges. V. *DGS*). Église près de Granges. Au XVIe s. déjà, il y avait sur le *Helgenfeld* une chapelle fort visitée par les pèlerins, surtout lorsque les pèlerinages à Oberbüren eurent été supprimés par le gouvernement bernois. En 1682, la chapelle fut reconstruite et transformée en une belle et vaste église; l'architecte en fut Urs Schmitz, de Granges (*RM* 1682, p. 168). Le chanoine J.-T. Hartmann, de Soleure, la dota en 1689 d'une prébende pour un chapelain et un vicaire. En 1694 le couvent de Bellelay fit des démarches pour y construire avec ses propres moyens un couvent qui devait servir d'asile à ses moines. Dans la convention passée avec le gouvernement, il est stipulé que six religieux au moins, dont les deux tiers Soleurois, séjourneraient à Allerheiligen. La convention fut ratifiée par le général de l'ordre des Prémontrés avec la réserve que l'État de Soleure, en cas de transfert du monastère, rembourserait au couvent de Bellelay tous ses frais et dépenses. Le projet n'aboutit pas (*RM* 1696, p. 19). En 1807 une chapellenie fut instituée, mais en 1811 le titulaire se fixa à Granges où l'on venait de construire une nouvelle cure. L'église renferme trois autels du plus beau style baroque. A la voûte du chœur on voit les armes de Soleure, surmontées de l'aigle impériale et supportées par deux lions. Dans les bas-côtés, il y a six tombes de chapelains ou de parents avec les armoiries des Schmid, Schürmann, Peter, Altermatt, Girard. L'église fut consacrée le 4 ou 5 septembre 1693 par l'évêque Pierre de Montenach. Une chapelle latérale avec un autel [illegible] a été construite en 1751 sur l'emplacement d'une chapelle plus ancienne. Dans la tour se trouvent deux cloches; la plus ancienne est un don de J.-J. Bi[?]genstil, Maria M. von Arx et de la commune de Granges; elle porte les armes de Bogenstil, von Arx et de Granges. En 1864 un connaisseur en art, F. Zetter, de Soleure, découvrit la fameuse Madone de Jean Holbein de 1522 qui est conservée au musée de Soleure, et [illegible] sous le nom de *Zetter'sche Madonna* [illegible]. C'est aussi de l'église d'Allerheiligen que proviennent deux portraits d'anges, de Melchior Wyrsch, [illegible] musée de Soleure, et une statue [illegible] Marie avec le démon enchaîné [illegible] pieds, actuellement dans l'église de Granges. [E. N.]

ALLET (autrefois aussi **ALLIETI, ALLETI**). Famille apparaissant au début du XIV[e] s. à [illegible] connue aussi [illegible] Au XVIIe s. [illegible] se fixa à [illegible] Au XIXe s., une branche, qui [illegible] Sion où déjà [illegible] [illegible] Valais, [illegible] et occupa à plusieurs reprises [illegible] étranger [illegible]

grande renommée et de hautes distinctions. Elle a fourni au Valais un grand-baillif, 2 gouverneurs de Monthey, 7 gouverneurs de Saint-Maurice, 1 gouverneur d'Evian, etc. (Furrer : *Wall. Gesch.*). De Rivaz et Leu rangent les Allet parmi la noblesse du pays. Un AIMON Allet apparaît dans un acte public en 1315. En 1387, ANTOINE Allet représente la commune de Loèche dans un traité avec la Savoie. En 1395, ce même Antoine fait avec Pierre de Rarogne un échange de propriétés situées dans la vallée d'Anniviers (Gremaud : *Mém. et Doc. de la Suisse romande*). *Armoiries* : de gueules, au chêne de sinople sur 3 coupeaux de même supportant un agneau passant d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or. — Parmi les personnages marquants, mentionnons : 1. PIERRE, curé de Loèche du 7 oct. 1511 à 1530. Fidèle adhérent du cardinal Schinner, il brigue en 1519 une prébende de chanoine à Sion, en possession de laquelle nous le trouvons en 1521. Le 12 août 1528, il est nommé administrateur du chapitre de Valère et le 3 oct. 1532 doyen de Sion. Dès 1532 il fut aussi official de l'évêque Adrien I, de Riedmatten, dont il fut le bras droit dans ses efforts pour le maintien du catholicisme en Valais. Le 10 janvier 1558 à Valère, il écrivit son testament et mourut ce même mois. — Voir *BWG* I, 275. — Arch. de Valère. — 2. ETIENNE, immatriculé à l'université de Fribourg en Brisgau le 27 mai 1549 comme clerc de l'évêché de Sion, devint recteur de Saint-André à Valère, en 1551 chanoine à Sion et obtint le 21 janvier 1558 la plus haute dignité du chapitre, le décanat de Sion ; † 1578. — Voir : *BWG* I et Arch. de Valère. — 3. PIERRE, en 1544 banneret, 1548, 1551 et 1560, major, anciennement premier magistrat du dixain de Loèche, 1558 gouverneur d'Evian, 1559 et 1560, 1564 et 1565, 1568 et 1569, grand-baillif du Valais. C'est sous l'administration de Pierre Allet que les négociations avec le duc de Savoie aboutirent au traité de Thonon (4 mars 1569) en vertu duquel Evian fit retour à la Savoie, pendant que le district de Monthey était réuni définitivement au Valais (Perrig : *Chronique*. — Grenat : *Hist. mod. du Valais*. — Furrer.). — 4. *Barthélemy*, de Loèche, fils du n° 3, épousa Christine, fille du secrétaire d'Etat Martin Guntren, de Sion. Il fut major de Loèche en 1572, 1581 et 1602, puis gouverneur de Monthey 1582 et 1583 et depuis 1581 banneret de Loèche. Il représenta, en 1602, le Valais à la Diète de Soleure (*AS* I). Sous Henri IV il prit du service en France comme capitaine ; à la bataille d'Ivry (1590) il sauva la vie au roi qui, en témoignage de reconnaissance, lui remit sa propre chaîne d'or. Dans le Valais, il était à la tête des Francs patriotes unis au parti calviniste qui cherchait à arracher à l'évêque ses droits souverains et à faire passer le pays au protestantisme. Il attaqua surtout violemment les Jésuites qui, à cette époque, venaient de fonder dans le Valais leur premier établissement, et le 7 juillet 1614, il envoya à l'avoyer Pfyffer, de Lucerne, un mémoire contre cet ordre. Il mourut en 1620. — *BWG* I. — Furrer. — 5. MICHEL, fils du n° 4, 1608 major de Loèche, servit en France ; il fut capitaine aux régiments Aregger et Zurmatten (Rott : *Inventaire* IV, 759). Il y eut encore plusieurs autres Allet capitaines au service de France, entre autres, PIERRE, JACQUES, FRANÇOIS, ETIENNE, ce dernier chevalier de Saint-Louis (*LL*). — 6. JEAN-ETIENNE, major et banneret de Loèche, délégué au renouvellement de l'alliance du Valais avec les cantons catholiques, à Altdorf, en 1696. — 7. FRANÇOIS-JOSEPH, banneret de Loèche, châtelain de Vionnaz et Bouveret (1724), gouverneur de Saint-Maurice (1735), colonel du Haut-Valais (*LL*). — 8. FRANÇOIS-ALEXIS, gouverneur de Saint-Maurice, membre de la Diète, major et grand châtelain de Loèche, membre de la Chambre administrative sous le Régime helvétique, vice-grand-juge de la République 1798-1814. — 9. EUGÈNE, fils du précédent, membre de la Diète, conseiller d'Etat, avait le titre de marquis d'Augustini que lui avait légué son beau-père le grand-baillif Augustini, mort à Loèche en 1837. — 10. *Eugène*, fils du précédent, * le 18 fév. 1814 à Loèche, entra le 6 mai 1832 au service du pape, et, de degré en degré, parvint au grade de colonel du régiment des zouaves (1866). Il prit part aux batailles de Vicence (1848), Castelfidardo (18 sept. 1860), Mentana (1867) et à la défense de Rome contre les Italiens (1870). Il acquit au plus haut degré la confiance de ses subordonnés. Après Mentana le gouvernement pontifical lui offrit le grade de général. Il refusa disant : « Il y a beaucoup de généraux par le monde, mais il n'y a qu'un colonel des zouaves pontificaux, et c'est moi » (*Union Allet*, organe des zouaves canadiens). Chargé de décorations, il rentra dans sa patrie en 1870 après le licenciement de l'armée pontificale et mourut à Loèche le 23 mars 1878. Un buste dans l'église paroissiale de Loèche rappelle son souvenir. — *BWG* III. — 11. *Alexis*, frère du n° 6, * en 1820 à Loèche. Il fit ses études à Sion, Chambéry et Pise. En 1845 il entra en qualité de chancelier au service du canton du Valais. En 1847, après la défaite du Sonderbund, c'est à lui qu'échut la tâche de remettre au nouveau gouvernement le palais du gouvernement et la chancellerie d'Etat. Il se consacra dès lors à ses fonctions d'avocat ; sa science juridique et son éloquence remarquable le placèrent rapidement au premier rang des hommes d'Etat du pays. Au Grand Conseil où sa circonscription de Loèche l'envoya siéger pendant 40 ans, il sut grouper autour de lui les adversaires politiques du gouvernement de 1848 et provoquer en 1852 une révision de la constitution qui abrogea les plus dures dispositions contre l'Eglise. Avec une activité opiniâtre il travailla à organiser le peuple et à le gagner à la conservation des principes traditionnels. Aussi les élections au Grand Conseil de 1856 donnèrent-elles au parti conservateur l'importante majorité qui lui fut assurée dans la suite. En 1855, Allet entra au Conseil d'Etat dont il fut toujours alternativement président ou vice-président et où il déploya une activité féconde pour le pays. La réconciliation de l'Eglise et de l'Etat, l'assainissement de la politique financière du pays, la construction de la route de la Furka (1865-1868), les premiers travaux de la correction du Rhône (1864) sont ses œuvres. Dans le domaine de la politique fédérale, il se fit également remarquer : de 1852 à 1863 il est député au Conseil national où lui doit l'introduction du referendum dans la Constitution fédérale, et de 1865 à 1873, membre du Tribunal fédéral. A la suite de l'effondrement de la Banque cantonale du Valais en 1870, il se retira du Conseil d'Etat. [illegible] d'expérience la continuation de son [illegible] [illegible] Retiré de la vie politique, il termina ses jours à Loèche, sa ville natale, où il mourut le 2 [illegible] 12. FRANÇOIS-JOSEPH (1780-1862), fils du n° 8, président du dixain de Loèche, membre de la Diète, juge à la Cour d'appel. — 13. GASPARD (1813-1879), fils du précédent et de Joséphine de Stockalper, chanoine, doyen de Loèche, chanoine, grand chantre de la cathédrale de Sion, député de son clergé au Grand Conseil. *BWG* [illegible] — 14. FRANÇOIS, de Loèche, fils de François-Joseph, * 1830. Ayant étudié à Sion et [illegible], il entra en 1856 dans l'ordre des Jésuites, obtint le grade de docteur en théologie et, de 1870 à 1872, fut un des grands orateurs de la chaire en Allemagne. Quelques uns de ses





Eugène Allet (1814-1878).
D'après une photographie du monument dans l'église paroissiale de Loèche.



Alexis Allet (1820-1888).
D'après une photographie.

sermons ont été imprimés. Il mourut le 12 oct. 1890 à Feldkirch. — *BWG* I. — G. Goyau : *L'Allemagne religieuse*. — 15. OTHMAR, neveu des nos 13 et 14, * le 18 juillet 1851 à Loèche, fit ses études au gymnase de Brigue, entra le 18 déc. 1872 dans l'ordre du Rédempteur, fut dès 1890 supérieur de plusieurs couvents d'Espagne et devint le 1er mai 1904 provincial de l'ordre pour l'Espagne, le Portugal et l'Amérique centrale. En 1910 la confiance de ses frères l'éleva à la dignité de consulteur général qu'il revêtit jusqu'à sa mort, survenue le 20 novembre 1914 à Rome. — *BWG*. D. I.

ALLEU. En allemand ALLOD ou EIGEN. Mot d'origine incertaine, que l'on fait venir de ahd. *al* = toute, entière, et *od* = propriété. Il apparaît pour la première fois dans les *Formulae Andegavenses* (514-530) où on lit : *illas portiones meas quas ex alode parentum*, puis dans la Loi salique, au chapitre *De alode*, et dans la Loi des Ripuaires : *De alodibus*, etc.

La signification du mot alleu a donné lieu à bien des discussions ; il faut reconnaître aussi que celle-ci a évolué et que l'alleu mérovingien ne peut pas être comparé à celui qui subsistait encore au moment de la suppression des droits féodaux. Primitivement, et tel que cela ressort de la loi salique, on peut dire que l'alleu est l'ensemble des biens compris dans la succession qui appartenaient en propre au défunt, par opposition aux biens sur lesquels subsistaient encore des restes de la communauté primitive. Cette définition peut être complétée par la suivante : biens recueillis par héritage en opposition aux biens acquis ou reçus en bénéfice.

Mais l'acception la plus générale de l'alleu est celle de terre franche de charges personnelles et réelles ; on ne peut y lever des cens ou y exercer la justice sans l'assentiment du propriétaire. Toutefois, des impôts ayant un caractère public ont pu être prélevés sur les terres allodiales. L'alleu est donc devenu une terre possédée en pleine propriété, en dehors de toute notion d'héritage ; elle est à l'opposé du fief et de tout autre mode de tenure féodale. Cette variation dans l'acception du mot vient de ce que, au milieu des tenures viagères, seule la propriété libre avait représenté d'abord le domaine héréditaire. C'est ainsi que dès le XIe s., la ville de Lausanne, tant la Cité que le Bourg, est dite la dot et l'alleu de la B. Marie, soit de l'évêché. De même les terres où furent fondés les monastères étaient données la plupart en alleu. En 997, le roi Rodolphe donna des terres à Lutry au chancelier Anselme, que celui-ci remit en alleu à l'abbaye de Savigny. En 1146, le seigneur Aymon de Faucigny donne à son cousin Aymon de Blonay, en alleu franc et libre, une terre à Bret, au bord du Léman, pour y construire un château.

On a distingué, au XVIe s., le franc alleu noble et le franc alleu roturier. Le propriétaire du premier détenait le droit de basse et moyenne juridiction sur ses terres ; il avait sous lui des justiciables et des tenanciers ou vassaux qui lui devaient des redevances féodales ou coutumières. Le franc alleu roturier n'avait pas le droit de justice ni les dépendances féodales.

L'alleu a été constamment battu en brèche par la féodalité et par les gouvernements. Au moyen âge, l'insécurité et les troubles ainsi que l'appétit des grands propriétaires mirent très souvent le petit alleutier dans l'obligation de se recommander, de se mettre sous la protection d'un seigneur puissant. L'alleu, dans ce cas, était converti en fief. Ainsi, vers 1170, Guillaume, seigneur de Vufflens, vend à l'évêque de Lausanne son alleu, formé du château de Vufflens et de diverses terres, et le reprend de lui en fief. Nombreux furent les seigneurs qui agirent de même, par besoin de protection ou besoin d'argent.

La suppression des droits féodaux, dans la première moitié du XIXe s., ne transforma pas la propriété en alleux. Au contraire, l'indépendance première des terres allodiales ne devait pas revivre. Actuellement les terres [illegible] ne sont pas complètement dégagées des charges féodales ; le droit de mutation ou lods les frappe encore.

A notre connaissance, un seul territoire porte encore en Suisse le titre de franc alleu. C'est un petit canton de terre [illegible] lequel aucun droit de mutation ne peut être prélevé. Ce territoire est parvenu définitivement au canton de Neuchâtel

en 1815 ; jusqu'alors il était un sujet de contestation entre l'évêque de Bâle et le prince de Neuchâtel. De la sorte aucun droit féodal n'y était prélevé. Cette franchise exceptionnelle fut maintenue après 1815. — Voir E. Secrétan : *Essai sur la féodalité*, 1858. — Fustel de Coulanges : *L'Alleu et le domaine rural*. — Chénon : *Étude sur l'histoire des alleux en France*, 1888. — Paul Viollet : *Hist. du droit civil français*. — Flach : *Les origines de l'ancienne France* I. — A. Esmein : *Cours élém. d'hist. du droit français*, 1919. — E. Huber : *Gesch. d. schweiz. Privatrecht*, IV. — Les coutumiers du pays de Vaud, avec leurs commentateurs. L. M.

ALLEWILARE. Voir HALLWIL.

ALLGÆUER ou **ALLGŒWER.** Deux familles venues du Sud de l'Allemagne ont porté ce nom dans les cantons de Saint-Gall et de Lucerne.

A. **Canton de Saint-Gall.** Ancienne famille bourgeoise de Saint-Gall immigrée probablement du Wurtemberg. Le nom apparaît pour la première fois en 1494 ; à cette époque, BALTHASAR, tisserand (1504, teinturier), demeurait à la Schmiedgasse. — JACOBUS, 1556-1624, était adjoint du maire en 1613, haut-bailli de Bürglen 1616 ; c'est de lui que descendent les Allgäuer actuels. La charge de prévôt de la corporation fut occupée de 1630 à 1635 par GASPARD, 1644-46 par JACQUES, 1684-95 par JEAN-ULRICH. — HENRI, imprimeur à [illegible], édita de 1847 à 1850 le *Volksmann*, rédigé par le pasteur [illegible]. La famille compta beaucoup de teinturiers, de cordonniers et de meuniers. — Voir *Bürgerbuch* de Saint-Gall 1910. Bt.

B. **Canton de Lucerne.** Famille de Rotenbourg, issue du forgeron Ulrich, venu avec son frère Barthélemy de l'Allgäu bavarois ; il obtint la bourgeoisie de Rotenbourg en 1762. — 1. JOSEPH, * le 13 avril 1835, secrétaire du juge d'instruction en 1855, premier secrétaire 1857, juge à la cour d'assises 1860, administrateur de corporation 1860-87, fut élu président de la cour d'assises le 31 mai 1905. — 2. OSCAR, Dr jur., fils du précédent, avocat 1885, substitut du président du tribunal, vice-président du Conseil d'administration de la Banque cantonale. — 3. FRANÇOIS, fut le dernier à porter l'ancien costume [illegible]. — Voir *Luz. [illegible]* 1897, n° 38-39. P. X. W.

ALLGEMEINE SCHWEIZER ZEITUNG (DIE). Journal fondé à Bâle en 1873 comme organe du *Eidgenössischer Verein* qui venait de se constituer. Conformément au programme de la société ce journal était destiné à faire de la propagande pour une révision de la Constitution fédérale, laquelle garantirait un développement normal de l'État fédératif mais avec des tendances moins centralisatrices que la Constitution rejetée en 1872 par le peuple suisse. En outre, le journal devait favoriser ce développement après l'acceptation d'une Constitution révisée dans le sens voulu. Le premier numéro parut [illegible] 187[illegible] Louis de Wurstemberger, [illegible] en fut le premier rédacteur. Il fut remplacé [illegible] Arnold Joneli. [illegible] [illegible] il avait ses frères [illegible] correspondant de la [illegible] fédérale. Gustave de [illegible] Schaffhouse, rédigeait les nouvelles étrangères. [illegible] rédacteur le journal jouit d'une [illegible] ration, même parmi ses adversaires qui [illegible] le craindre dans un certain nombre. Ses [illegible] diplomatiques sur la Suisse attiraient partout l'attention. A la mort du dernier des trois frères [illegible], en 1[illegible], Otto Zellweger de Trogen, [illegible] les tendances [illegible] [illegible] [illegible] journal politique. [illegible] [illegible] [illegible] *Schweizer Zeitung* [illegible] [illegible] [illegible] association [illegible] *Allgemeine Schweizer Zeitung*, [illegible] *Schw. Ztg.* [illegible] 1902. [illegible]

ALLIANCE (SAINTE). [illegible] [illegible] Russie, l'Autriche et la Prusse [illegible] 26 septembre 1815 [illegible]

Alexandre Ier, influencé par les idées mystiques d'une grande dame de Livonie, Mme de Krudener, a été le promoteur. Les trois monarques s'engagèrent solennellement à se considérer comme des frères selon les paroles de l'Ecriture et dans leurs rapports avec leurs sujets comme des pères de famille et à donner à l'avenir, comme fondement au gouvernement de leurs états aussi bien qu'à leurs rapports réciproques, les préceptes de la religion chrétienne, de la justice, de l'amour et de la paix. Tous les souverains de l'Europe furent invités à faire partie de cette alliance, sauf le Sultan, qui dut rester exclu d'une fraternité chrétienne, et le Pape auquel on ne pouvait guère demander de conclure un pacte avec des princes schismatiques ou hérétiques, et ils se rendirent tous aux instances du puissant auteur de l'Alliance, à l'exception du prince régent d'Angleterre, qui prévoyait que le Parlement ne ratifierait pas un traité d'alliance conçu dans des termes aussi généraux et auquel aucun ministre n'avait apposé sa signature. La Suisse reçut, elle aussi, en juin 1816, une invitation de la part de la Russie et après coup de l'Autriche et de la Prusse et se déclara prête à entrer dans l'alliance, le 27 janvier 1817, après que le projet eut été approuvé par les Grands Conseils et les landsgemeinde, trouvant, disait-elle, dans le contrat d'alliance proposé par les très hautes cours, une nouvelle garantie des grands biens inappréciables pour elle, d'une jouissance assurée de la liberté, de l'indépendance et de la neutralité.

Tandis que les optimistes saluaient dans la Sainte Alliance l'aurore d'un âge d'or de paix éternelle, Metternich n'y voyait qu'un « néant sonore » et Gentz qu'un « décor de théâtre ». Aux libéraux, elle apparut après quelques années comme l'arme principale d'une réaction générale, comme l'alliance oppressive des monarques qui aux congrès de Troppau, de Laibach et de Vérone réclamait pour les grandes puissances le droit d'intervenir dans tous les états plus faibles, dans le but d'y étouffer non seulement la révolution mais aussi, en général, toutes les tendances libérales. Alfred Stern, l'auteur de *Gesch. Europas seit den Verträgen von 1815*, suivant les appréciations de Metternich et de Gentz, voit dans la Sainte Alliance « une feuille de papier sans effet pratique » ; un abus de langage l'a confondue, dit-il, avec la « Grande Alliance » conclue le 20 novembre 1815 par l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie, et d'où sont issues les décisions de tous ces congrès, glorieuses et dignes d'admiration pour les uns, objets de la critique et des malédictions des autres. Pour reconnaître cette erreur, il suffit, dit-il, de se rappeler que l'Angleterre s'est tenue à l'écart de la Sainte Alliance, tandis que la France y est entrée, que d'autre part la « Grande Alliance » compte l'Angleterre parmi ses fondateurs et a tout d'abord exclu la France. Le fait est que non seulement les publicistes, mais aussi les diplomates et les ministres eux-mêmes à l'époque de la Restauration, donnent au terme « Sainte Alliance » le sens critiqué par Stern. Comme d'une part la France est entrée en 1818, au Congrès d'Aix-la-Chapelle, dans la quadruple alliance qui primitivement lui était hostile, et que d'autre part aux Congrès de Troppau, de Laibach et de Vérone (1820-22) l'Angleterre en est sortie et a suivi énergiquement, surtout sous l'impulsion de George Canning, une politique libérale, opposée à celle des puissances réactionnaires du continent, la distinction entre la « Grande Alliance » qui avait cessé d'exister et la « Sainte Alliance » s'effaça en effet. De la première il ne subsistait que l'alliance des trois puissances orientales, auxquelles la France s'unit de la façon la plus étroite au congrès de Vérone, en opposition avec l'Angleterre, c'est-à-dire le groupement des grandes puissances, tel qu'il se présentait dans la Sainte Alliance. Il n'est pas non plus exact de dire que cette dernière n'a été qu'une « feuille de papier sans importance », en 1816 déjà le ministre prussien Ancillon a déduit des principes de la Sainte Alliance son projet de garantie de la souveraineté légitime « contre les « changements violents venant d'en bas » et le 19 novembre 1820 les trois puissances orientales proclamèrent dans les déclarations préliminaires du congrès de Troppau le principe d'après lequel des états « faisant partie de l'Alliance européenne » seraient exclus de cette alliance, si par suite de mouvements révolutionnaires des changements de gouvernement s'y produisent dont les conséquences seraient une menace pour d'autres états, jusqu'à ce que leur situation intérieure présente des garanties d'ordre légal et de stabilité. Outre la Sainte Alliance il n'existait aucune alliance européenne, dont Naples, contre laquelle cette décision était prise, eût pu faire partie. La Sainte Alliance a donc en effet fourni aux grandes puissances un prétexte pour proclamer leur droit d'intervention. D'après un document prussien du 10 octobre 1824, l'Angleterre « s'est elle-même placée hors de la Sainte Alliance et a tout fait depuis pour s'en éloigner toujours plus ». C'est l'Angleterre aussi qui a ruiné la Sainte Alliance, c'est-à-dire l'entente étroite des puissances orientales avec la France sous la direction de Metternich, Canning ayant, dans la question grecque, entraîné à sa suite d'abord la Russie dans le protocole de Saint-Pétersbourg du 4 avril 1826, ensuite la France par le traité de Londres du 6 juillet 1827. Il put écrire dans la joie du triomphe à son représentant à Constantinople, Stratford Canning : « Vous n'avez plus à craindre que la Sainte Alliance ne vous entrave, elle ne marche plus en corps. » C'est ainsi que l'Angleterre, la Russie et la France établirent par la bataille de Navarin (20 octobre 1827) l'indépendance de la Grèce et proclamèrent par là la fin de la Sainte Alliance. — Voir Muhlenbeck : *Etude sur les origines de la sainte alliance*, Strasbourg 1887. — A. Stern : *Gesch. Europas seit den Verträgen von 1815* I, p. 40, 56, 466, II, p. 134 ; III, p. 89, 99. — W. Oechsli : *Gesch. der Schweiz im 19. Jahrh.* II, p. 426, 614. [W. OECHSLI.]

ALLIANCES. Des alliances, c'est-à-dire des pactes politiques avec des puissances étrangères, les Confédérés en ont conclues en grand nombre, surtout après que les guerres de Bourgogne eurent porté le renom de leur valeur militaire à travers toute l'Europe. Parmi leurs alliés, les rois de France occupent la première place, non point pour le rang, mais parce qu'ils ont entretenu sans relâche les relations politiques, fondement de ces traités d'alliance avec la Suisse, auxquels la bataille de Saint-Jacques sur la Birse avait inopinément ouvert la voie. Dans la longue série de ces traités — 1452, alliance avec Charles VII ; 1463, 1470 et 1474, avec Louis XI ; 1484 et 1495 avec Charles VIII ; 1499 avec Louis XII, 1521 avec François Ier, 1549 avec Henri II, 1564 avec Charles IX ; 1602 avec Henri IV ; 1653-55 et 1663 avec Louis XIV, 1777 avec Louis XVI, traités d'alliance, auxquels il faut ajouter les alliances particulières conclues avec des cantons confédérés isolés et certains de leurs alliés, alliance de Louis XII et du Valais en 1500 et des ligues grisonnes en 1509, de Henri III et de Berne et Soleure en 1579 et de Berne en 1582, de Henri IV et de Genève en 1589, de Louis XIV et des cantons catholiques en 1715 — seuls manquent des traités d'alliance avec François II, Louis XIII et Louis XV. — Voir l'art. ALLIANCES FRANCO-SUISSES.

Au point de vue politique, les alliances conclues avec la maison de Habsbourg ne sont pas moins importantes. Mais quoique le début de ces alliances précède les traités conclus avec la France, nous ne constatons pas le développement d'une forte tradition politique, comparable à celle des alliances avec ce pays, ce qui ressort de l'énumération suivante : 1375 alliance du duc Léopold III avec Berne et Zurich contre les *Gugler* ; 1442 alliance perpétuelle de Zurich avec le roi Frédéric III dissoute en 1450 ; 1477-78, alliance perpétuelle (Erbeinung) de l'archiduc Sigismond avec les huit anciens cantons et avec Soleure, en 1487 et en 1500 alliance de l'empereur Maximilien avec quelques cantons et en 1500 avec les Ligues de la Maison-Dieu et des Dix Juridictions, 1511 alliance perpétuelle (Erbeinung) de Maximilien avec les douze cantons et trois alliés, confirmée en 1543 par Charles-Quint, en 1544 par Ferdinand Ier et en 1557 par Philippe II d'Espagne, 1518 alliance perpétuelle (Erbeinung) de Maximilien avec l'évêque et le chapitre de Coire et les Trois Ligues, renouvelée en 1622, 1629 et 1642, 1529 alliance du roi Ferdinand et des cinq cantons, et enfin, en 1702 alliance défensive de l'abbé de Saint-Gall avec l'empereur Léopold Ier.

Les alliances conclues par les Confédérés avec plusieurs princes et villes d'Allemagne, toujours dans un but politique passager, sont presque sans aucun rapport entre elles. Ce sont [illegible] de l'entrée de cantons isolés dans les grandes ligues des villes rhénanes et de

Souabe au XIV[e] s., dont l'énumération nous mènerait trop loin, — l'alliance avec l'évêque de Constance de 1469 (renouvelée en 1494), avec le comte du Wurtemberg en 1469 (renouvelée en 1500 et 1509), avec la Basse Ligue en 1474 et 1479, ainsi qu'avec les ducs de Bavière en 1491. Il faut ajouter les traités conclus pour des raisons de politique ecclésiastique par Zurich avec Constance en 1527, par Bâle avec Mulhouse en 1529 et les combourgeoisies chrétiennes (christliche Burgrechte) de 1530, ainsi que l'union de Berne, Zurich et Strasbourg en 1588.

On constate, par contre, l'existence d'une tradition politique nettement définie, comparable à celle des traités d'alliance avec la France, dans les alliances avec les ducs de Milan dites capitulations, qui furent d'abord conclues avec le dernier Visconti et ensuite, conformément au développement politique, reprises par les Sforza, les rois de France et d'Espagne et finalement encore par l'impératrice Marie-Thérèse. Du côté des Confédérés, tantôt tous les cantons, tantôt quelques-uns seulement, après la Réforme les catholiques surtout, et parmi les Alliés les Trois Ligues, en firent partie. Ces alliances datent des années 1441, 1467 (avec les additions de 1477, 1483, 1496, 1498, 1503, 1512, 1533, 1552, 1587, 1634 (avec les additions de 1664), 1705 et 1763.

Il en est de même des alliances avec les papes Sixte IV (1479), Innocent VIII (1485-86), Jules II (1510) et Léon X (1514). Seul le traité des V Cantons avec Pie IV de 1565 est fondé sur une base strictement confessionnelle.

Les traités de Venise avec les Trois Ligues de 1603 (renouvelés en 1706) et avec Berne de 1615 présentent également certains rapports entre eux. On peut leur comparer les traités d'union avec les Pays-Bas de 1712 et 1713.

Citons comme faits isolés l'alliance de Berne avec la Savoie de 1446, celle du roi de Hongrie, Matthias Corvin, avec les huit anciens cantons, Fribourg et Soleure de 1479, et qui ne s'explique que comme un contre-coup des guerres de Bourgogne, mais n'a jamais eu d'effet pratique, et enfin la combourgeoisie des trois Waldstätten avec Montferrat de 1507.

Tous ces traités sont publiés dans l'*Amtl. Sammlung der eidgen. Abschiede*. — Voir les commentaires dans J. Dierauer: *Hist. de la Conf. suisse* et K. Dändliker: *Gesch. der Schweiz*. — En outre R. Thommen: *Friedensverträge und Bünde der Eidgsch. mit Frankreich 1444-1777* (dans la *Basler Zeitschr. f. Gesch. und Altertumskunde*, vol. XV). — Helen Wild: *Die letzte Allianz der alten Eidgsch. mit Frankreich*, Zurich 1917. — Cf. Vischer dans *ASG*, nouvelle série 16, 241. [R. Thommen.]

ALLIANCES AUSTRO-SUISSES. V. Autriche.

ALLIANCES FRANCO-SUISSES (LES). Les premières relations politiques nouées entre la royauté française et les Ligues des Hautes-Allemagnes ne remontent pas, encore que la chose puisse paraître étrange tout d'abord, au delà de la troisième décade du XV[e] siècle. Il convient de ne pas perdre de vue en effet que, séparées par l'épaisse barrière que constituaient à cette époque les deux Bourgognes et la Bresse savoyarde, la France et la Suisse demeuraient en quelque sorte étrangères l'une à l'autre.

Rendus prudents par l'absence de toute protection efficace, les marchands français hésitaient à se porter au delà du Jura. A dire vrai, certains d'entre eux tentaient parfois de gagner l'Italie par le Valais, mais ne le faisaient qu'à leurs risques et périls. Dans une lettre, datée à Chartres le 12 juin 1356, Jean II le Bon intervient auprès des autorités bernoises en faveur d'un marchand champenois, Henri Colmot, de Neufchâteau, bourgeois de Chaumont-en-Bassigny, dont les habitants d'Unterseen s'étaient appropriés les dépouilles.

Ce fut Charles VII qui, le premier, dès le début de son règne, pressentit les très réels avantages que procurerait un jour à ses successeurs l'amitié des cantons suisses.

Dépêchés par lui à Berne, à Zurich, à Bâle, deux de ses conseillers, Simon Charles et Jean Franberger y entament, en juin et en juillet 1430, des négociations qui n'aboutissent assurément à aucun résultat précis, mais dont on peut dire qu'elles sont comme le point de départ des « intelligences » qui unirent, un demi-siècle plus tard, la Confédération des huit cantons et le roi de France contre le duc de Bourgogne.

Il fallut la rencontre sanglante de Saint-Jacques-sur-la-Birse (2 août 1444) entre les Écorcheurs du Dauphin, Louis et une avant-garde de Confédérés pour ouvrir les yeux du roi Très Chrétien et de son fils sur l'intérêt qu'il y avait pour eux à s'assurer le concours d'aussi formidables auxiliaires à opposer à leurs adversaires de l'intérieur et du dehors. Une trêve, conclue le 20 sept. 1444 précéda l'ouverture de négociations à Zofingue en vue du rétablissement de la paix. Ces négociations furent poussées avec activité, car, le 28 octobre déjà, le dauphin ratifiait en son camp d'Ensisheim le traité signé par ses plénipotentiaires huit jours auparavant. Aigris par leur échec, les Suisses furent moins prompts à accéder aux stipulations souscrites par leurs représentants, et il fallut l'intervention amicale du duc de Savoie pour les y décider (paix de Bâle, 25 nov. 1444).

Certain désormais que l'amitié des Suisses ne sera profitable à sa couronne qu'autant que ceux-ci demeureront unis, Charles VII s'attache, en 1447 et en 1448, à apaiser les différends surgis entre Berne et Fribourg. L'entente rétablie entre ces deux États à Morat, le 16 juillet 1448, fut l'œuvre commune des ambassadeurs français et bourguignons.

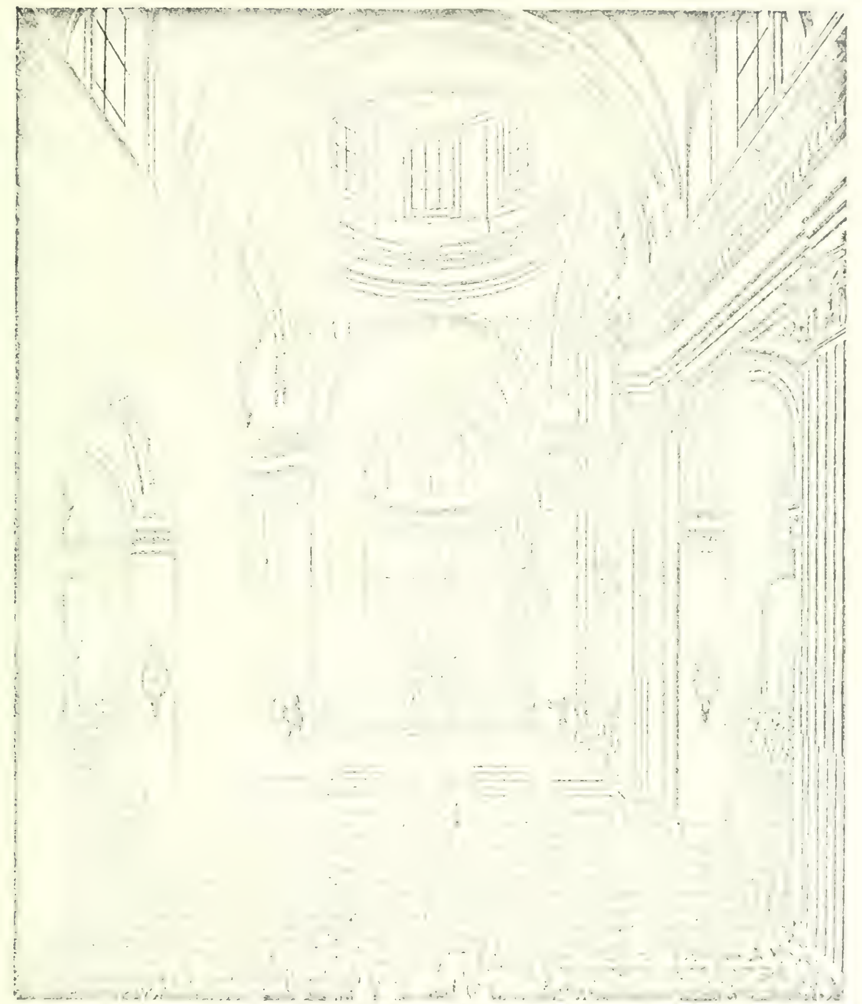
Le rapprochement ébauché en 1430 entre le roi Très-Chrétien et les cantons était désormais inéluctable. Préparé au cours des conférences de Feldkirch, le premier traité franco-suisse porte la date du 8 nov. 1452. Cette « paix perpétuelle », ratifiée par le souverain à Montils-lez-Tours, le 27 fév. 1453, bien qu'elle ne soit en somme que la consécration de l'entente intervenue à Ensisheim, apparaît cependant comme une sorte de traité d'établissement. Mais, à cette heure, l'emprise française sur la politique étrangère des Confédérés ne se fait que très faiblement sentir. Elle est impuissante à empêcher le déchaînement des hostilités entre les cantons et l'Autriche. D'autre part, la mort de Charles VII ne suscite aucune émotion au sein de la Grande Ligue de la Haute Allemagne, et les Suisses ne songent même pas à dépêcher à Paris pour complimenter le nouveau roi sur son avènement.

Les événements survenus en Savoie en 1462, les divergences de vues entre Louis XI, partisan du duc, son beau-père, et les Suisses, enclins à favoriser les prétentions du comte de Bresse motivèrent l'ambassade solennelle que la Grande Ligue dépêcha à Abbeville (oct.-nov. 1463). Son succès fut à peu près nul pour les cantons, mais non point pour le roi, qui sut gagner à sa cause la plupart de leurs représentants.

Les résultats des conférences d'Abbeville ne se firent pas attendre. Le 23 févr. 1464 déjà, deux « orateurs royaux » — c'est ainsi que les Suisses qualifiaient les envoyés des puissances étrangères accrédités auprès d'eux — obtinrent des cantons la ratification du renouvellement du traité d'amitié conclu par Charles VII onze ans auparavant. L'habileté consommée de Louis XI, le père de la diplomatie française, fit le reste. Et la conclusion d'une convention helvéto-bourguignonne (22 mai 1467) de neutralité réciproque, repoussée d'ailleurs par les États orientaux de la Ligue, ne porta aucune atteinte au traité qui liait désormais les cantons au roi.

Les maladresses de Charles le Hardi, la protection accordée par lui au duc d'Autriche (traité de Saint-Omer, de mai 1469) achevèrent de gagner à la cause française les gouvernements confédérés. Dès cette heure, la rupture entre ceux-ci et le grand-duc d'Occident parut inévitable, fomentée qu'elle était par l'or français. Les imprudences du bailli de Ferrette, Pierre de Hagenbach, en précipitèrent le déchaînement et, lorsque deux ambassadeurs de Louis XI, Louis de Sainville et Jean Briçonnet le jeune se présentèrent à Berne, en août 1470, ce fut pour y signer, le 13 de ce mois, un traité d'alliance défensive ostensiblement dirigé contre la puissance bourguignonne.

Inutilement, Charles le Hardi met tout en œuvre afin de se réconcilier avec les Confédérés. Ce fut en vain. L'arrivée en Suisse de Josse de Silenen, le plus habile des diplomates à la solde du roi Très-Chrétien, décida la conclusion d'un accord entre les cantons et l'Autriche, sous la seule médiation de Louis XI, et l'entrée en campagne de ceux-là contre le duc de Bourgogne.



Alliances franco-suisses. Renouvellement de l'Alliance dans la collégiale de Soleure. Bibliothèque Nationale suisse, Berne.

Il ne restait plus en somme qu'à convertir en alliance offensive l'alliance défensive de 1470. Berne s'engagea avec beaucoup plus de résolution dans cette voie que les autres Confédérés. L'accord définitif austro-suisse ayant été arrêté de façon définitive, le 22 octobre, à Feldkirch, l'alliance offensive entre le roi et les cantons le fut le 26 du même mois. La coalition anti-bourguignonne se renforçait d'un élément capital. Or, le roi entendait faire « donner » ses nouveaux alliés contre l'ennemi commun et n'intervenir lui-même dans le conflit que pour s'approprier, au moment opportun, le fruit de l'effort victorieux de ceux-ci. Ses encouragements occultes provoquent de la part des Confédérés deux expéditions militaires successives : celle contre Héricourt (nov. 1474) et celle qui se termina pour eux par la conquête du pays de Vaud (mars-avril 1475). Une troisième expédition contre l'Isle-sur-le-Doubs et Blamont par les Bernois entraîna sur les pas de ces derniers des contingents de tous les États des Ligues, jusqu'alors hésitants. Ils en furent mal récompensés d'ailleurs. La honteuse paix franco-bourguignonne de Souleuvres (13 sept. 1475) allait les porter à s'accommoder eux-mêmes avec Charles le Hardi, lorsque la rencontre de Grandson tira Louis XI du pas difficile où il s'était engagé.

Sommé par les Suisses de tenir ses promesses à leur égard, le roi continuait à louvoyer. Il ne se réveilla qu'après Morat, pour imposer à ses alliés un armistice avec la maison de Savoie, qu'il prenait désormais sous sa sauvegarde. A la nouvelle de l'ultime défaite du duc Charles devant Nancy, il envahit aussitôt les Deux-Bourgognes, avec l'espoir d'y devancer les Suisses. Mais ceux-ci, élevant des prétentions sur la Franche-Comté, ils se les firent acheter par les héritiers du prince défunt. L'échec subi de ce chef par la diplomatie de Louis XI était grave. Elle prit sa revanche en faisant conclure sous sa médiation la paix entre le duc de Milan et les cantons. Dans l'intervalle, au reste, les Français avaient réoccupé la Franche-Comté. Six mille mercenaires suisses levés par le roi demeuraient à sa solde, et les marchands de Berne, de Zurich et de Saint-Gall, séduits par les privilèges que leur concédaient des lettres-patentes de sept. 1481, commençaient à s'établir à Lyon et dans d'autres villes du royaume.

*

Si brillante qu'elle apparût au premier abord, l'œuvre politique ainsi accomplie par Louis XI reposait cependant sur des assises quelque peu chancelantes. Ce prince avait certes tiré un merveilleux parti du concours inespéré et décisif prêté par les Suisses à la réalisation de ses desseins. Mais aussi bien, en se réservant la part du lion, il s'était joué de ses nouveaux alliés, et ceux-ci lui en gardaient rancune. Lui disparu, la régente, mère de Charles VIII, put se convaincre que les dispositions des Confédérés à l'égard de la France n'étaient rien moins que favorables. Arrivés à peu près à l'apogée de leur réputation militaire, ces derniers paraissaient résolus à défendre leurs intérêts politiques et à ne plus laisser à un roi Très-Chrétien la faculté d'exploiter à son seul profit la situation créée par leurs victoires. Ils n'agréèrent point les offres de Paris de renouveler l'alliance qui les liait à la couronne, et le « grand accueil » fait à leurs députés à la cour, vers la fin de 1483, lorsqu'ils s'y rendirent pour complimenter le jeune roi sur son avènement, ne modifia point ces résolutions. Au total, le traité signé à Lucerne le 4 août 1484, après plusieurs mois de laborieuses négociations, ne pouvait être considéré que comme un traité d'attente, assez semblable à celui conclu entre les parties au temps de Charles VII. Au reste, il ne semblait pas y avoir péril en la demeure. D'un côté, en effet, les hostilités avaient momentanément pris fin ; de l'autre, grâce à l'habileté et à la prudence des recruteurs français, des levées clandestines de troupes continuaient à s'effectuer dans l'admirable pépinière d'hommes que constituait l'Helvétie à cette époque. La mission exécutée dans ce pays par Pierre-Louis de Valtan, en juin 1486, eut pour objet de rendre plus efficace pour la couronne Très-Chrétienne son alliance avec les cantons. La situation s'aggravait en Bretagne, en Picardie, en Savoie. Mais les défiances des Suisses persistaient à l'endroit de la France et de son gouvernement. Néanmoins huit mille Confédérés formaient le noyau de l'armée royale victorieuse à Saint-Aubin-du-Cormier (28 juil. 1488). Dans ces entrefaites se produisit la rupture entre Charles VIII et l'empereur Maximilien. Cet événement n'était certes pas de nature à fortifier les sympathies suisses envers l'héritier de Louis XI. De futiles incidents de frontières, de malencontreuses saisies opérées à Auxonne au préjudice d'un marchand des Ligues achevèrent d'indisposer l'opinion en Helvétie contre les autorités royales. Aux conférences de Constance de l'année 1492, les représentants de l'empereur prirent nettement l'avantage sur les partisans du roi Très-Chrétien. User de duplicité et de tergiversations, tel fut désormais le mot d'ordre imposé aux agents de ce dernier accrédités auprès des cantons. Si la Franche-Comté ne put être conservée par la France, la cause en fut à l'hostilité de plus en plus marquée qui se manifestait parmi les États occidentaux des Ligues à l'égard de cette puissance. En revanche, à l'inverse de ce qui s'était produit sous Louis XI, les petits cantons du centre et de l'est, naguère encore très hésitants à accueillir les ouvertures venues du Louvre, tendaient à ne pas les repousser désormais.

La paix faite avec l'Autriche, Charles VIII tourne son activité vers l'Italie. L'attrait du butin entraîne les mercenaires des Ligues à descendre à sa suite dans les riches plaines de la Péninsule, et cela en dépit des défenses édictées par leurs supérieurs. Huit mille Confédérés rejoignent l'armée royale au delà des monts, participent à la victorieuse affaire de Rapallo, entrent avec le prince français dans Rome, le 31 décembre 1494 et dans Naples le 22 févr. suivant. Ils accompagnent Charles VIII dans sa retraite vers le Nord, culbutent les troupes vénéto-lombardes à Fornovo (6 juil. 1495) et, renforcés de vingt mille des leurs, descendus par la voie des Alpes, sous la conduite du bailli de Dijon, réussissent à débloquer Novare et à contraindre à la paix le gouvernement milanais (le oct.). C'est à la suite de cette campagne, glorieuse mais infructueuse, que la plupart des cantons se décident à resserrer les liens qui les rattachent à la France (traité du 1er nov. 1495). Seuls, Berne, Schwyz et le Bas-Unterwalden se refusent à entendre aux offres des ambassadeurs de Charles VIII, mais repoussent avec non moins d'énergie l'idée de faire cause commune avec ses adversaires.

Au total, durant les quinze années du règne de Charles VIII, la renommée militaire des Confédérés s'était accrue sous les bannières fleurdelisées. Mais, encore qu'ils eussent vu confirmés et augmentés les privilèges de leurs marchands en France, les Suisses, grâce à leurs hésitations, n'avaient pas permis à la diplomatie du Louvre de conserver les positions conquises par elle en Helvétie vers la fin du règne de Louis XI.

*

On peut croire que l'avènement de Louis XII provoqua la conclusion d'une entente plus étroite entre la cour de France et les Confédérés. Aussi bien ce prince n'était pas un inconnu pour ces derniers. Pendant trois années, leurs mercenaires avaient fait campagne sous lui dans la Haute-Italie, alors qu'il n'était que duc d'Orléans. De prime abord le rapprochement souhaité de part et d'autre se dessina nettement. Les démarches tentées de Paris aux fins de le hâter furent poussées avec vigueur. L'opposition de Berne et des cantons dissidents ne se prolongea point et, le 16 mars 1499, un traité renouvelant l'alliance fut arrêté à Lucerne entre les représentants des X cantons et les ambassadeurs du roi, lequel en ratifia les clauses à Blois le 16 mai suivant. Ce traité, plus explicite et plus étroit que ceux qu'il était appelé à remplacer, devait surtout [illegible] que les Suisses [illegible] la Lombardie, [illegible] eux-mêmes [illegible] de lui [illegible] au cours de leur lutte contre l'Autriche.

Politique [illegible] Louis XII [illegible] Confédérés. [illegible] traité de mars 1499, [illegible] par lui à [illegible] des Ligues [illegible] Or, les vainqueurs des guerres de Bourgogne, de Souabe et d'Italie

étaient moins disposés que jamais à subir un pareil traitement. Le successeur de Charles VIII reçut d'eux un premier avertissement qui ne réussit pas à vaincre sa maladroite obstination. Ce fut les offres de médiation de son ennemi Ludovic Sforza et non les siennes qu'ils acceptèrent pour hâter leur accommodement avec l'empereur. Lorsque, de surcroît, le roi Très-Chrétien négligea de maintenir les privilèges accordés au commerce helvétique à Milan par les anciens maîtres du duché, lorsqu'il s'abstint de payer les soldes dues aux auxiliaires suisses de ses armées, ces derniers n'hésitent pas à changer de camp et à aider à l'expulsion momentanée des Français de la Lombardie. C'est, à dire vrai, grâce à l'assistance de vingt-quatre mille des leurs que Louis XII parvient au bout de peu de temps à rentrer en possession de ses conquêtes d'outre-monts. Mais sa duplicité et la mauvaise foi qu'il apportait à remplir ses engagements n'étaient certes pas faites pour lui ramener les sympathies déjà fort ébranlées des gouvernements confédérés. Son refus d'autoriser les cantons primitifs, ou du moins Uri, Schwyz et Nidwald à conserver Bellinzone, ainsi qu'il le leur avait promis, déchaîna l'orage. Les enseignes de ces redoutables montagnards descendirent sur Milan. Tout plia devant elles. Par suite, Louis XII se vit acculé à la nécessité d'acheter la paix (Arona, 11 mars 1503) à des conditions qu'il se promettait de ne point observer.

Cependant les défiances subsistaient du côté suisse, à tout le moins. Elles s'accrurent après la reprise de Gênes par les Français, puis au lendemain d'Agnadel, quand il ne fut plus permis de douter de l'ingratitude persistante du successeur de Charles VIII envers ses alliés des Ligues et de son dessein de marchander le prix des services considérables qu'ils lui avaient prêtés. Elles s'exaspérèrent lorsque de surcroît, le traité de Blois de 1499 étant expiré, Louis XII s'abstint d'en solliciter le renouvellement et entama des négociations avec les Valaisans et les Grisons dans l'intention, clairement manifestée, de se passer désormais de l'assistance et du concours des contingents suisses.

La situation se tendait de plus en plus entre le roi et les cantons, et les ambassadeurs dépêchés par Louis XII aux Confédérés ne s'estimaient plus en sûreté au delà du Jura. Aussi bien, dès l'instant que le parti du Louvre subissait une disgrâce en Helvétie, il était dans l'ordre des choses que le parti impérial cherchât à y relever la tête. Il y réussit. Mais le pape, de son côté, ne demeurait pas inactif. Il proposa son alliance aux Confédérés. Ceux-ci l'acceptèrent après quelques hésitations (4 mars 1510) et, du coup, les mercenaires suisses et valaisans passèrent au camp des ennemis de la France. Un rapprochement momentané, survenu vers la fin de l'année 1510 entre les alliés de l'Église ne dura guère. L'arrogance imprudente de Louis XII à l'égard des Confédérés suffit à resserrer les liens récents qui unissaient ceux-ci au Saint-Siège. Il restait au monarque français une dernière faute à commettre. La victoire de Ravenne avait relevé son prestige aussi bien en Italie que dans le massif alpestre. Il en prit occasion pour briser les négociations que ses ambassadeurs venaient de renouer à grand'peine au sein des Ligues, tout en continuant à y lever des troupes malgré l'opposition formelle des autorités cantonales. La réponse de celles-ci ne se fit pas attendre. A l'instigation du cardinal Schinner, ils s'abouchèrent avec Maximilien d'Allemagne, avec Maximilien de Milan et tous les ennemis de Louis XII, s'emparèrent de Lugano, de Locarno, de Mendrisio et du Val Maggia, pendant que les Grisons se saisissaient de la Valteline, battirent à Novare une armée française, qu'ils chassèrent de la Péninsule, enlevèrent Neuchâtel au duc de Longueville, envahirent la Bourgogne et ne s'arrêtèrent que sous les murs de Dijon, où La Trémoille parvint à conclure avec eux un traité de paix que le roi se refusa au reste à ratifier. Lorsque mourut Louis XII, la rupture était complète entre la couronne française et les petits États dont les mercenaires avaient été les artisans de ses succès militaires sur les champs de bataille de Bretagne, de Lorraine et d'Italie.

*

Le refus de Louis XII de ratifier le traité de Dijon avait, on vient de le dire, achevé d'assurer le triomphe des ennemis de la France parmi les Ligues. Lorsque François Ier monta sur le trône, l'état de guerre existait donc de fait à la frontière orientale de ses États, et le duché de Bourgogne demeurait sous la menace d'une nouvelle invasion des Confédérés. Le gendre et successeur du roi défunt s'attacha vainement à ramener ceux-ci. Les conditions qu'ils lui firent pour déposer les armes étaient si sévères qu'il ne se résigna pas à les accepter. Décidé à reconquérir « son » duché de Milan, il franchit les Alpes à la tête d'une imposante armée. Appelés à l'aide par Maximilien Sforza, les Suisses n'hésitèrent pas à accueillir avec faveur cette requête. Ils s'attendaient à renouveler les prouesses de Novare. Vainqueurs, le 13 sept. 1515, ils subirent le lendemain une glorieuse défaite à Marignan et se retirèrent en bon ordre vers leurs montagnes, où François Ier ne songea pas à les poursuivre.

Ce fut dans ces entrefaites que Charles III, duc de Savoie offrit ses bons offices aux deux parties. Ses efforts devaient être couronnés de succès. La paix conclue à Genève le 7 nov. 1515 réconcilia le roi avec les Confédérés, en attendant que la paix perpétuelle signée à Fribourg, le 29 nov. 1516, aplanît les dernières difficultés qui subsistaient encore entre ceux-ci et la couronne Très-Chrétienne.

A dater de cette époque, des relations de jour en jour plus étroites et plus amicales s'établissent entre les deux pays. Elles ne suffisent pas cependant à détacher les Suisses de la cause de Charles-Quint, dont ils favorisent la candidature à la succession de l'empereur Maximilien. Mais elles rendent plus sensible aux yeux de François Ier l'intérêt essentiel qu'a désormais la France à consolider son hégémonie politique au sein des cantons, dès lors que les couronnes impériale et espagnole sont réunies sur une seule tête. La rénovation et l'amélioration des capitulations intervenues entre les Confédérés et le gouvernement de Paris au cours des cinquante dernières années apparaissent désormais comme une nécessité. Deux années de négociations ardues aboutissent enfin, le 5 mai 1521, à la conclusion d'un traité d'alliance défensive, auquel les Ligues Grise et Cadée adhérèrent par un acte séparé le 5 févr. 1523. Ce traité assurait des avantages commerciaux importants aux cantons, ainsi que le paiement de grosses pensions par les soins du trésor royal. Il consacrait, d'autre part, la légitimité des acquisitions faites par les Suisses au delà des monts, aux dépens de la Lombardie. En revanche, les cantons s'engageaient à défendre contre tous agresseurs le royaume et ses dépendances italiennes. Ils surent tenir parole et combattre pour leur nouvel allié aux bons comme aux mauvais jours, notamment à la Bicoque (27 avril 1522) et à Pavie (24 févr. 1525), sur la Somme, où ils contribuèrent à la levée du siège de Péronne (1536), puis en Provence et en Piémont (1537-1544), où leur intervention décida le gain de la bataille de Ceresole (Cérisoles).

Par malheur la Réforme, dont le triomphe à Zurich, à Berne, à Bâle, à Schaffhouse, était désormais certain, divisait chaque jour davantage la Suisse en deux camps et lésait au plus haut degré les intérêts de la couronne Très Chrétienne dans ce pays. Les démarches entreprises par François Ier à l'effet de ramener la concorde au sein des Ligues ayant échoué, les autorités des deux grands cantons de la nouvelle croyance se montrèrent de moins en moins disposées à accorder des levées de troupes à ce prince dans sa lutte contre Charles-Quint.

*

Au début de son règne, Henri II, lui aussi, se heurta à la mauvaise volonté [illegible] des Bernois et des Zurichois à appuyer ses revendications contre l'empereur. Néanmoins ses ambassadeurs, chargés de renouveler avec les Suisses l'alliance de 1521, ne laissèrent pas de conclure à Soleure, le 7 juin 1549, un nouveau traité avec [illegible] cantons, l'abbé et la ville de Saint-Gall, Mulhouse, le Valais et les Ligues Grises, [illegible] cantons [illegible] matique, les Confédérés ne [illegible] dre [illegible] France, [illegible] lanais, ils [illegible] à leur grand [illegible] drapeaux en Picardie, en [illegible], à Calais, à [illegible], ainsi

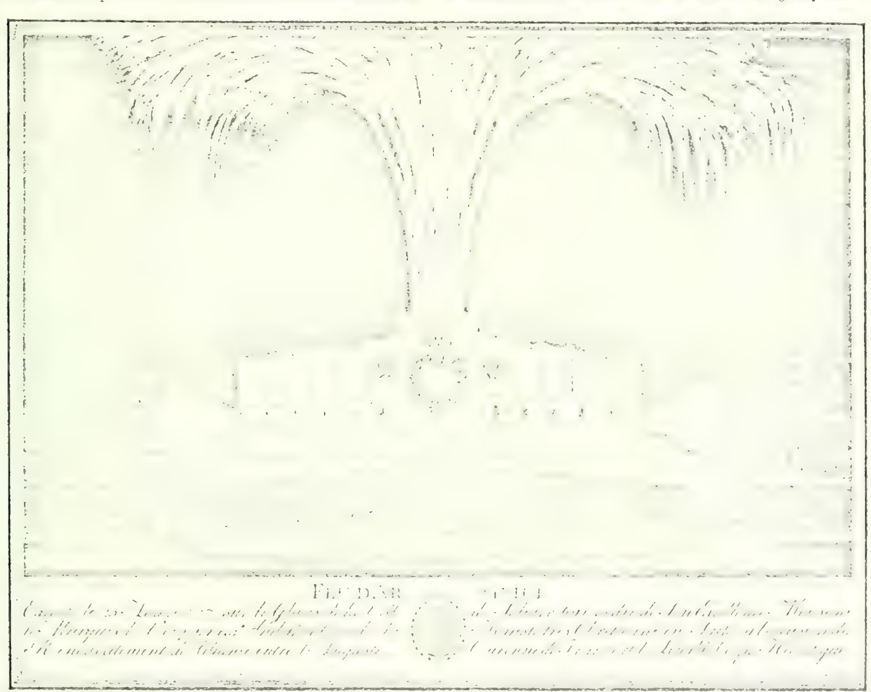
qu'en Italie et furent compris au traité de Cateau-Cambrésis parmi les Etats qu'y réservait le roi Très-Chrétien.

*

Néanmoins, à chaque « renouvellement », les cantons et leurs confédérés émettaient des prétentions si léonines que la couronne se trouvait fort empêchée à leur donner satisfaction. Catherine de Médicis dépêcha en Suisse en 1564 quatre ambassadeurs : le maréchal de Vieilleville, l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, Nicolas de La Croix, abbé d'Orbais, et Pomponne de Bellièvre. L'alliance conclue par eux au prix de grandes difficultés, le 7 décembre, ne différa pas sensiblement de la précédente. Berne et Zurich refusèrent d'y adhérer, comme ils avaient refusé d'adhérer à celle négociée sous le règne de Henri II. Toutefois les gouvernants de ces deux villes furent assez politiques pour résister aux sollicitations de leurs coreligionnaires français rebelles à l'autorité royale. La nouvelle même de la Saint-Barthélemy ne les engagea pas à se départir de la stricte neutralité qu'ils s'étaient promis d'observer dans les affaires d'Outre-Jura. Ils purent ainsi éviter d'entrer en conflit avec leurs confédérés catholiques, lesquels, pendant ce temps, se couvraient de gloire au service de Charles IX.

Peu à peu, cependant, de profondes transformations s'opèrent dans les esprits en Helvétie. Les cantons protestants se rapprochent insensiblement de Henri III, que leurs adversaires confessionnels n'estiment plus assez catholique à leur gré. Des négociations pour un renouvellement d'alliance conduites par François de Mandelot, Jean de Bellièvre-Hautefort, Henri Clausse de Fleury et Jean Grangier de Liverdis aboutissent, le 22 juillet 1582, à un traité en due forme, auquel Berne adhère à son tour un an plus tard, jour pour jour. Mais les rapports se tendent de plus en plus entre catholiques et protestants des Ligues. Si ceux-là ont consenti à la prolongation de leur alliance avec la couronne, c'est à seule fin de ne pas perdre leurs créances sur cette dernière. Leurs aspirations politiques les attirent ailleurs ; elles les engagent à signer des traités avérés ou secrets avec le Pape, le gouverneur de Milan, le duc de Savoie. Complètement acquis à la cause des Guises, ils se jettent à corps perdu dans le parti de la Ligue et concluent avec le roi d'Espagne le traité d'alliance de Lucerne (12 mai 1587).

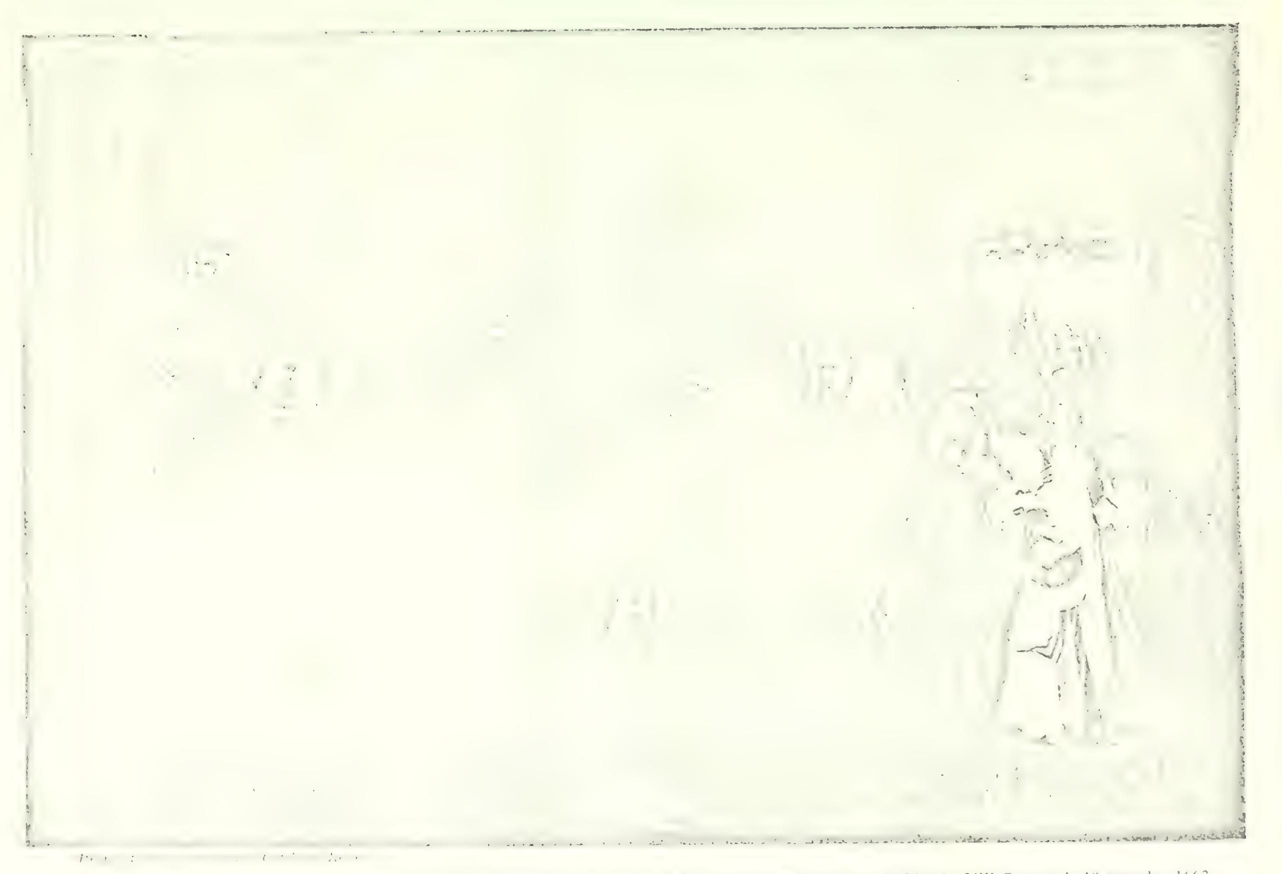
La scission se manifeste dès lors complète au sein de la Confédération. Berne et les Etats de son groupe soutiennent ouvertement le roi de Navarre et le roi Très-Chrétien. Berne et Soleure — ce dernier canton demeurant réfractaire aux avances espagnoles — signent avec Henri III un traité de comprotection en faveur de Genève (8 mai 1579). En revanche, sous l'impulsion du nonce apostolique, d'un agent de la Ligue et d'un représentant de l'Escurial à Lucerne, les Suisses de l'ancienne croyance s'engagent par milliers à la solde de Mayenne (1588-1589). Ce fut une époque douloureuse pour notre pays. L'inévitable se produisit à Ivry, où l'intervention énergique des officiers helvétiques de l'armée royale sauva d'un anéantissement complet les régiments catholiques de l'armée adverse.



Alliances franco-suisses. Feu d'artifice à l'occasion du renouvellement de l'Alliance à Soleure (Bibliothèque Nationale suisse, Berne).

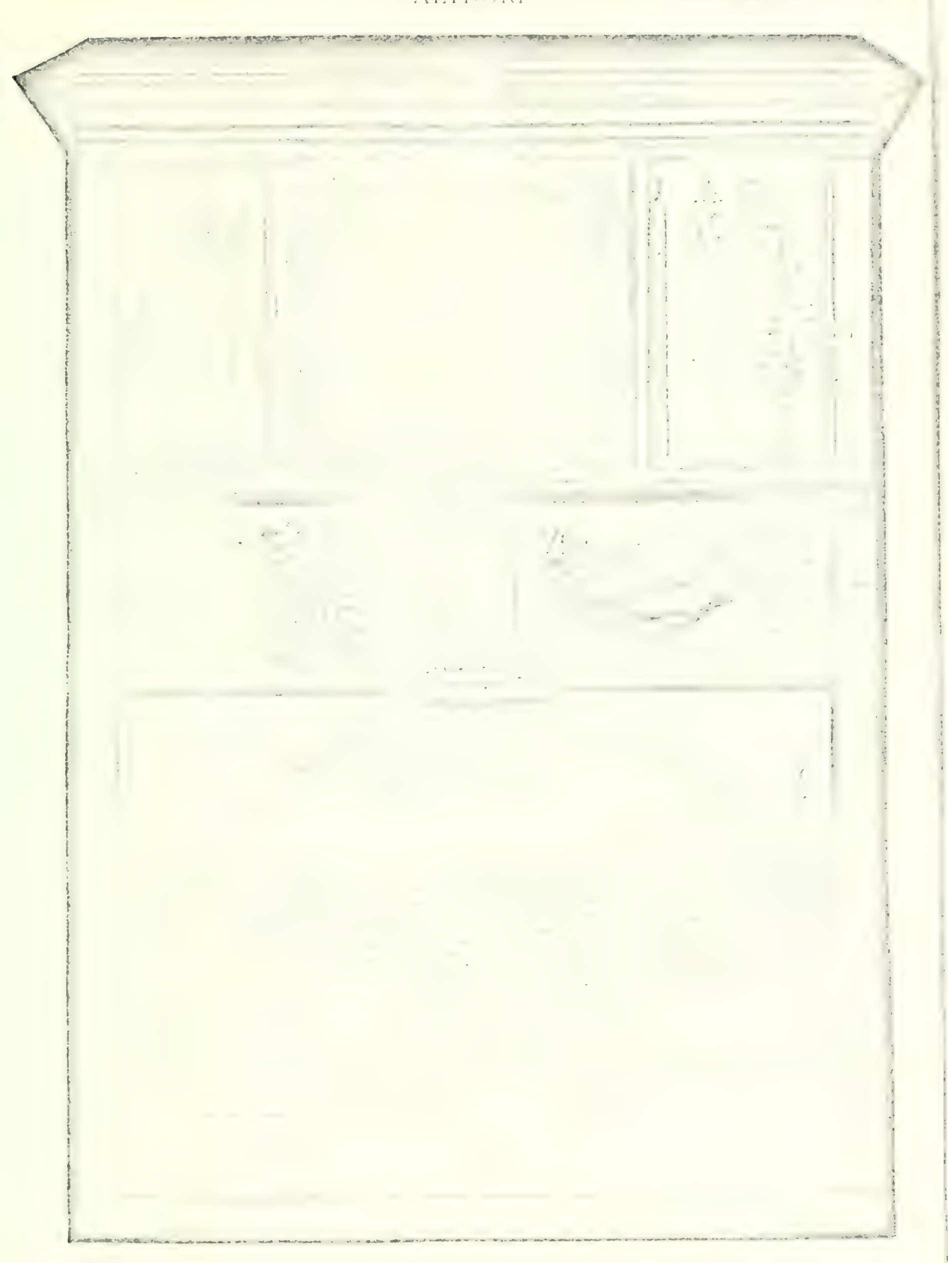
*

L'alliance renouvelée en 1582 étant expirée en 1597, aucun traité n'obligeait plus les cantons à fournir des troupes à la France. Henri IV, au sortir de dix années de guerre civile et étrangère, s'empressa donc d'entamer des négociations en vue de rendre plus étroits entre lui



[illegible]

[illegible] de l'Alliance au Musée National [illegible] Zurich, représentant le serment solennel du traité d'alliance entre Louis XIV et les XIII Cantons, le 18 novembre 1663, [illegible] Notre-Dame [illegible] en [illegible] mesurant 3 m. 95 de hauteur et 5 m. 76 de largeur, faisant partie de la série des quatorze tapisseries de l'*Histoire du Roi*, [illegible] en 1665-1679, d'après un dessin de Charles Lebrun et Saint André.



Altdorf : Peintures murales de 1694 (la bataille du Morgarten) au « Türmli », exécutées par Karl Leonz Püntener, définitivement détruites lors de l'érection de la statue de Tell en 1895.

ALLIANCES FRANCO-SUISSES

et les Confédérés les liens qui avaient attaché ceux-ci à ses prédécesseurs. Il s'agissait avant tout de reviser certains articles de l'alliance de 1582, d'obtenir des Suisses une déclaration précisant l'importance et la qualité des secours que la couronne croyait être en droit d'exiger d'eux et de leurs alliés. Il importait en outre que le nouveau traité donnât à Henri IV une arme puissante pour inquiéter l'Espagne en Italie et isoler le Milanais des possessions allemandes de la maison d'Autriche.

Pour atteindre ces fins diverses, pour dissiper les malentendus du passé et obliger les Confédérés à ne plus marchander au gouvernement de Paris « levées et passages » et à renoncer à assister désormais les ennemis de la France, il paraissait indispensable de leur accorder une satisfaction à tout le moins partielle quant à leurs revendications pécuniaires.

Cette question brûlante de la dette du Trésor royal à l'égard des cantons, pour peu qu'elle ne reçût pas une solution favorable à bref délai, pouvait devenir à elle seule un sujet de rupture entre les deux pays. Or, il est permis de l'affirmer sans exagération, au commencement du XVII[e] siècle, plus de la moitié des Suisses se trouvaient directement ou indirectement créanciers de la couronne Très-Chrétienne. Sully lui-même nous apprend, qu'en 1598, la dette étrangère exigible de son maître ascendait à soixante-huit millions de livres et que, dans cette somme, figuraient près de trente-six millions dus aux Suisses. Ce chiffre eût été certainement doublé si, vers la fin du XVI[e] siècle surtout, chaque nouveau roi eût reconnu la validité des contrats signés par ses prédécesseurs. Assurément, on ne sait de quoi il y a lieu de s'étonner le plus : de la désinvolture dont usait le gouvernement de Paris en reniant une partie de sa dette extérieure, ou de la facilité avec laquelle ses alliés des Ligues se soumettaient à ses décisions arbitraires en cette matière.

Ce qui assura en quelque sorte la pérennité de l'alliance franco-suisse et son renouvellement en 1602 à des conditions fort avantageuses en somme pour la France, ce fut d'une part l'énormité même de la dette de cette puissance envers les Confédérés, dette au remboursement partiel de laquelle ceux-ci, aussi bien les catholiques que les protestants n'auraient su renoncer sans compromettre gravement leur situation économique et, d'autre part, si paradoxale que cette affirmation puisse paraître, la conclusion du traité hispano-suisse de mai 1587. Ce traité qui, dans la pensée des conseillers de l'Escurial, devait porter le dernier coup à l'influence française dans les Ligues fut précisément ce qui la sauva. Il n'enlevait en somme à la couronne Très-Chrétienne que Fribourg, car les Waldstätten et Zoug étaient perdus pour elle depuis longtemps, ou, pour mieux dire, paraissaient trop enclins à n'embrasser ses intérêts qu'autant que ces derniers n'étaient point contraires à ceux de la maison d'Autriche. En revanche, il maintint dans l'orbite de sa politique Soleure et y ramena Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse, soit les Etats les plus importants et les plus populeux de la Confédération. Menacés dans leur existence même par la conclusion des alliances helvéto-piémontaise (1577) et helvéto-lombarde (1587), les cantons évangéliques, préoccupés à juste titre de leur conservation, cherchèrent pour la première fois dans l'alliance de France autre chose que la seule satisfaction de leurs intérêts pécuniaires et mercantiles. Mais, à la longue, ils ne pouvaient persévérer dans leur rôle de prêteurs. Depuis dix ans et plus qu'ils versaient leur sang pour le roi, les régiments protestants n'avaient pas touché le vingtième de leur solde. La misère devenait extrême en Suisse, où le service dans les armées étrangères était le grand revenu des particuliers. L'heure sonna où le mécontentement s'accrut aux Ligues à tel point que l'ambassadeur du Louvre y courut de sérieux dangers, après que les dernières missions helvétiques acheminées vers Paris eurent abouti à de retentissants échecs. Sous peine de perdre toute [illegible] des Confédérés et de jeter ceux-ci dans les bras des Espagnols, Henri IV comprit enfin que le moment n'était plus aux atermoiements ou aux expédients.

Rompre ou payer, tels étaient en somme les termes du dilemme auquel se voyait acculé le roi Très-Chrétien. Rompre, c'était renoncer à l'exécution de ses desseins contre l'Espagne et l'Autriche. Payer, c'était briser avec les traditions d'ingratitude que ses prédécesseurs et lui n'avaient cessé de suivre quand il s'était agi de reconnaître les services parfois désintéressés que leur rendait l'étranger. Le Béarnais se décida à payer. Dès mars 1600, son ambassadeur à Soleure, Hotmann de Montefontaine, put annoncer aux députés des cantons réunis dans cette ville que son maître souhaitait renouveler l'alliance dans le plus bref délai. Le décès subit de ce diplomate n'interrompit que durant peu de temps les négociations. Celles-ci furent reprises avec vigueur en août. Le roi avait désigné pour en assumer la conduite le maréchal de Biron, Brulart de Sillery, président à mortier au parlement de Paris et Mery de Vic, conseiller d'Etat et surintendant de la Justice à Lyon. Ce dernier, dès son arrivée en Suisse, s'appliqua à calmer l'impatience des Confédérés en attendant la venue de son collègue Sillery, venue qui lui permit de passer en Rhétie et d'y entamer des démarches jugées à Paris d'autant plus importantes que l'adhésion pleine et entière des Grisons au traité en préparation paraissait indispensable à la réalisation des plans du monarque français. La lutte fut dure dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn et sujette à de brusques revirements, car les intrigues lombardes y étaient en recrudescence. Elle se termina néanmoins, vers le milieu de janvier 1602, par une victoire signalée de l'ambassadeur de Henri IV. Au total les Grisons se décidèrent à renouveler l'alliance « suivant le vieux traité ». En un mot, ils s'abstinrent d'y réserver le Milanais, ainsi qu'on l'eût désiré à Madrid, mais se refusèrent à étendre aux « amis du roi », c'est-à-dire aux Vénitiens, le privilège de l'usage de leurs passages, réservé uniquement à ce prince.

Durant ce temps, Sillery triomphait, en Suisse et dans le Valais, des oppositions espagnoles. Lorsque Biron le rejoignit à Soleure, où Vic venait de se porter de son côté, la moisson était mûre. Le 29 janvier, les représentants de onze cantons et de tous les alliés (Zugewandten) prirent l'engagement solennel que l'alliance serait renouvelée aux conditions arrêtées avec les ambassadeurs royaux. Berne, ébranlée par les adjurations des autres Etats confédérés, vint à résipiscence le 28 avril, après avoir obtenu dans une lettre annexe la promesse que tous ses pays sujets, sans en excepter ceux qui avaient appartenu jadis à la maison de Savoie, seraient compris dans la capitulation, que le traité de Soleure pour la protection de Genève serait maintenu et que les auxiliaires bernois à la solde de la couronne se verraient dispensés de l'obligation de servir contre leurs coreligionnaires. En revanche, l'accession de Zurich aux articles de janvier 1602 ne se produisit que onze ans plus tard, au temps où Jeannin de Castille représentait le roi Très-Chrétien en Suisse.

L'alliance du 29 janvier 1602 différait en plusieurs points de celle conclue par Henri III en 1582. Sur les vingt-sept articles dont elle se composait, huit renfermaient des dispositions nouvelles n'ayant encore figuré dans aucun traité franco-suisse. En dehors des clauses relatives à l'assistance réciproque que les deux parties contractantes avaient à se donner en cas de guerre, aux levées, au droit d'établissement des Suisses dans le royaume, à la neutralité de la Franche-Comté, à la fourniture de sel aux cantons, à l'accroissement des privilèges des marchands des Ligues, il était stipulé que le nouveau traité demeurerait en vigueur pendant la vie du roi, celle de son successeur et huit ans après, et qu'il embrasserait tous les pays dépendant à cette époque de la couronne de France et de Navarre, aussi bien le domaine particulier du monarque [illegible] par la paix de Lyon. Le remboursement de la dette de trente-six millions d'or exigible du Louvre par les Confédérés était assuré par un [illegible] d'écus et des [illegible] de quatre cent mille écus [illegible] d'autre part [illegible] [illegible] [illegible] étaient à la [illegible] du roi et [illegible] et ceux des Grisons à celle [illegible]. En outre [illegible] des Etats confédérés [illegible] le roi à défendre [illegible] en [illegible] pays [illegible] sans l'aide [illegible]

Nos [illegible]

des cantons. Sur un point, à dire vrai, la diplomatie française éprouvait un échec, puisque Lucerne, Fribourg, Zoug et les cantons primitifs obtenaient, en ce qui les concernait, la réservation des duchés de Milan et de Savoie. La cérémonie de la solennisation de l'alliance eut lieu à Paris le 20 octobre et fut l'occasion de réjouissances dont les mémoires de ce temps relatent l'ampleur et la belle ordonnance.

Le rétablissement d'un poste diplomatique français à Coire, où des troubles provoqués par les compétitions vénéto-lombardes mettaient en péril la stabilité de l'alliance du Louvre ; le renouvellement de l'alliance de 1587 entre la couronne d'Espagne et six d'entre les sept cantons catholiques (1604), renouvellement dans lequel ces derniers omirent de réserver leur alliance avec Henri IV, ce qui leur attira de sérieuses et efficaces protestations du gouvernement de Paris ; une tendance marquée de la part de celui-ci à se désintéresser des affaires des Ligues pour porter l'effort de sa diplomatie vers la Hollande, tels sont les principaux changements survenus dans l'état des relations franco-helvétiques durant les dernières années de ce règne. L'annonce des projets belliqueux formés par Henri IV à l'égard de la maison d'Autriche, confirmée par la levée de six mille Confédérés à la solde de la couronne Très-Chrétienne, soulève un réel enthousiasme dans les cantons protestants. Les catholiques, en revanche, n'hésitent pas à accorder des troupes à l'Espagne. L'assassinat du roi, le 14 mai 1610, et l'abandon de ses desseins par la Régente épargnèrent aux Confédérés le déchaînement des luttes fratricides qu'ils avaient évité non sans peine vingt ans auparavant.

*

La durée inusitée assignée au traité franco-suisse lors de son renouvellement à Soleure en janvier 1602 le mettait à l'abri des fluctuations politiques que devait entraîner la disparition du prince qui l'avait conclu. De fait, ce traité n'eut à souffrir ni du renversement des alliances qui suivit de peu l'établissement de la régence en France, ni des desseins conçus ou exécutés par le duc de Savoie à l'égard de Genève, ni des défiances éveillées par l'annonce des mariages espagnols chez les Confédérés de la nouvelle croyance, ni de l'assistance morale ou effective prêtée par ceux-ci à leurs coreligionnaires d'Outre-Jura, ni des relations de plus en plus étroites nouées entre eux et les Réformés d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne, ni de l'occupation de la vallée de l'Adda par les Espagnols, puis par les troupes pontificales, occupation due pour une bonne part à l'étroitesse des conceptions de Richelieu en matière de politique étrangère.

Le traité de janvier 1602 subit une première « écorne » en mars 1634, lorsque les cantons catholiques procédèrent au second renouvellement de leur alliance avec l'Espagne. Aussi bien, ayant réservé en 1602 Milan et la Savoie dans leur traité avec la France, ils cédèrent à la pression du cardinal-infant, frère de Philippe IV, qui leur demandait de prendre sous leur protection la Franche-Comté, au même titre que les possessions espagnoles de la Haute-Italie. Or, si l'agrément anticipé du roi de France — stipulé dans les lettres réversales du 31 janvier 1602 — leur avait permis, le 28 avril 1604, de s'engager à l'Escurial à défendre Milan contre tous agresseurs, cet agrément leur faisait défaut en 1634. Par suite, aux yeux des ministres français, l'accord signé cette année-là à Lucerne entre les députés de la diète catholique et les ministres d'Espagne était entaché de nullité.

Le second accroc au traité franco-suisse de janvier 1602 se produisit en mars 1637, date à laquelle les Grisons expulsèrent par la force les armes de Louis XIII des deux Rhéties, en attendant de conclure, trente mois plus tard, une alliance très étroite avec le gouverneur de Milan. De ce fait, bien qu'elle n'eût été dénoncée, ni d'une part, ni de l'autre, l'adhésion des Trois Ligues au traité franco-helvétique se trouva annulée et les relations officielles entre Paris et Coire cessèrent et ne furent reprises qu'au commencement du XVIIIe siècle.

*

Peu à peu cependant, la France perdait le bénéfice que son gouvernement s'était promis de l'alliance du Corps helvétique. Les divers membres de ce corps [illegible] chaque jour davantage, à considérer cette alliance comme purement défensive et à qualifier de « transgressions » les services imposés à leurs troupes hors des frontières du royaume et notamment sur les terres de l'Empire. D'autre part, les catholiques, que leurs affinités confessionnelles rendaient tributaires de la maison d'Autriche, embrassaient chaque jour davantage la cause de cette dernière, que les protestants, à leur tour, favorisaient en secret. Louis XIV se donna dès lors la tâche d'introduire dans le traité qu'il se proposait de renouveler avec les cantons suisses des clauses suffisamment précises pour qu'elles les missent à l'avenir à l'abri de l'interprétation, erronée selon lui, que les Confédérés faisaient de certains articles du dit traité. Toutefois son ambassadeur à Soleure, Jacques LeFèvre de Caumartin, arrivé dans cette ville en janvier 1641, prit congé des autorités suisses en janvier 1648, sans avoir pu entamer à fond les démarches indispensables à la prolongation d'un accord qui n'avait plus en somme que trois ans à courir.

Ce fut à Jean de La Barde qu'incomba la mission de mener à bien les négociations que son prédécesseur avait à peine ébauchées. Le labeur s'annonçait rude. Il s'en fallait de beaucoup qu'il arrivât à son terme lorsque, le 14 mai 1651, l'alliance prit fin. On convint néanmoins qu'elle continuerait à sortir ses effets pour les deux parties contractantes jusqu'au complet achèvement des démarches entreprises par l'ambassadeur français. Or, plus de douze ans d'efforts furent encore nécessaires à celui-ci pour lui permettre de conduire à chef ses négociations, que la première guerre de Villmergen avait interrompues de la façon la plus inopportune.

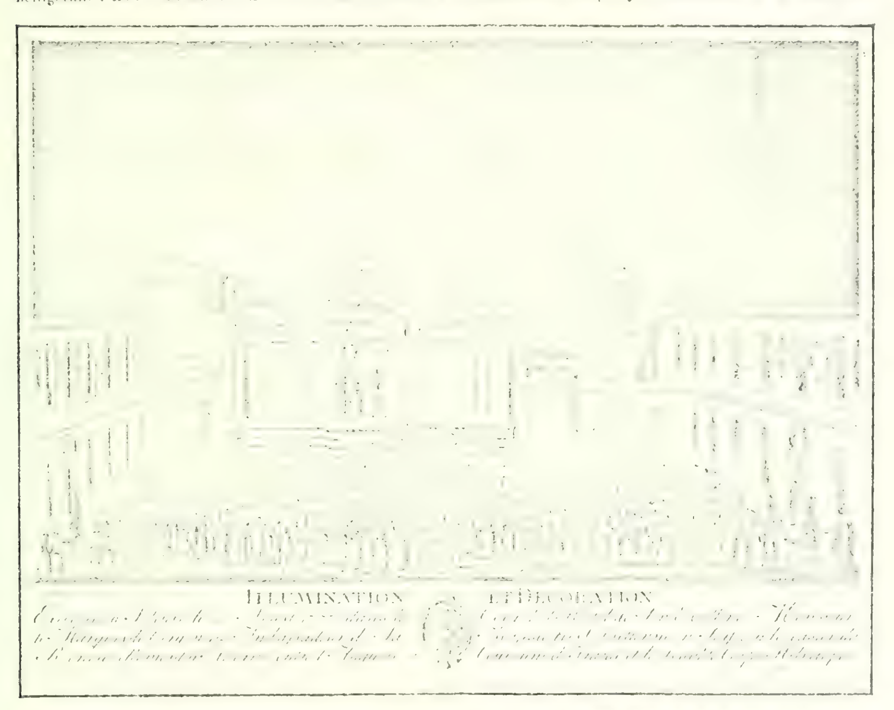
Le traité signé à Soleure le 24 septembre 1663 — et solennisé à Notre-Dame de Paris le 20 novembre suivant — consacra la plus éclatante victoire que la diplomatie française eût remportée depuis le commencement du siècle, car elle permit au roi d'affirmer, dans un traité qui ne fût point un traité de paix, la suprématie de la France sur les États limitrophes de ses frontières du Nord et de l'Est et sa ferme volonté de les soustraire à d'autres influences que la sienne.

Au total, Louis XIV obtenait de ses alliés des Ligues tout ce qu'il souhaitait obtenir d'eux. Déjà résolu à annexer la Franche-Comté, il n'avait d'obstacles à redouter en une pareille conjoncture que de la part des Suisses. Or, après de laborieuses négociations, à dire vrai, il sut amener ceux-ci à renoncer formellement au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. Il leur fit en outre souscrire l'obligation de l'aider à défendre ses plus récentes conquêtes, telle l'Alsace. En revanche, les Confédérés se firent gloire de la promesse obtenue du roi que ce prince leur rembourserait leurs créances par le moyen de paiements échelonnés, maintiendrait les privilèges commerciaux et militaires de la « nation » et assurerait à leurs auxiliaires une place toujours plus en vue et mieux rémunérée dans ses armées.

L'erreur des Suisses était profonde. Leur confiance dans la loyauté du roi Très-Chrétien ne tarda pas à être mise à une dure épreuve. Louis XIV semblait bien décidé à n'observer dans les stipulations du nouveau traité que celles dont l'exécution ne contrarierait pas l'accomplissement de ses desseins politiques ou financiers. Les promesses de prompte extinction des dettes de la couronne à l'égard des Confédérés demeurèrent lettre morte. Les privilèges du commerce suisse furent à nouveau discutés. La volonté du monarque français d'employer les contingents militaires des cantons partout où il le jugerait nécessaire à ses intérêts s'affirma derechef avec force. Il convient de reconnaître que l'exécution de ses plans lui fut facilitée par les désordres intérieurs qui sévissaient au sein de la Confédération [illegible]. En fait, la première conquête de la Franche-Comté, celle de 1668, trouva les Suisses [illegible] et partant incapables d'[illegible] les ambitions françaises. La seconde, définitive, celle de 1674, [illegible] de jour en jour plus menaçante. [illegible] Genève se trouvât coupée de ses communications avec ses protecteurs suisses [illegible] la solde fran-

çaise que, de toutes parts, les mercenaires des Ligues continuaient à affluer vers les lieux de rassemblement qui leur étaient assignés sur le versant occidental du Jura.

Le « defensional » helvétique, institution dont la mise au point eût garanti le sol de la patrie des violations qui le menaçaient et éloigné les hostilités de la ligne du Rhin, aboutit à un lamentable insuccès, grâce à la répugnance que manifestaient les cantons orientaux et ceux du massif alpestre à en supporter le poids et à assurer la sécurité de leurs confédérés de l'Ouest, plus exposés qu'eux aux incursions fortuites ou concertées des belligérants. La révocation de l'Edit de Nantes et l'afflux desseins de conquête de Louis XIV. Les relations de plus en plus confiantes entretenues par eux avec les gouvernements de Londres et de La Haye, les capitulations militaires conclues en leur nom avec ces derniers, l'assistance efficace prêtée par eux à Genève, leur opposition sourde à l'annexion déguisée de Neuchâtel à la France en 1707, l'appoint d'influence apporté par eux aux tenants des prétentions du roi de Prusse à la succession de la Maison de Longueville, tout tendait à démontrer que, si les cantons de l'alliance espagnole inclinaient à passer dans le camp de l'Empereur, ceux de la nouvelle croyance se détachaient chaque jour davantage de la cause du



Alliances franco-suisses. Illumination à l'occasion du renouvellement de l'Alliance à Soleure (Bibliothèque nationale suisse, Berne).

en Suisse des « religionnaires » français et des Vaudois du Piémont expulsés de leurs foyers ne contribua pas à rétablir l'union parmi les Confédérés. Du moins ouvrirent-ils les yeux aux protestants sur la réalité et l'imminence du péril qui les environnait. Les mesures de plus en plus vexatoires prises à Paris envers Genève, l'instabilité de la situation sur le Rhin entre Bâle et Schaffhouse, où, malgré le projet de traité de neutralité négocié par les Suisses et les belligérants (7 mai 1689), des surprises étaient encore à craindre, le déchaînement des hostilités en Savoie, la campagne conduite par Catinat contre les « Barbets » et les succès de ce général en Piémont, l'accroissement de [illegible] tons de la conclusion de la paix de Ryswick et, plus que toute autre chose, le second partage de la monarchie espagnole et l'attribution du Milanais au petit-fils de Louis XIV devaient porter Berne et les cantons de son groupe à se persuader que leur salut résidait de [illegible] dans la victoire des puissances résolues à s'opposer aux

Louvre. Lorsque, de surcroît, à la veille de leur rupture avec les protestants, les catholiques invoquèrent l'assistance de Louis XIV, ce prince ne fut pas en état de s'opposer à l'écrasement de leurs troupes à Villmergen.

A cette date, soit au lendemain de la victoire libératrice de Villars à Denain, mais à la veille de [illegible] paix d'Utrecht, [illegible] le Milanais à Philippe V [illegible] faire passer [illegible] la domination [illegible], la [illegible] d'une nouvelle et prompte confirmation du traité d'alliance conclu par Louis XIV avec les Suisses en 1663 se faisait sentir. Le terme de la durée de ce traité avait été fixé en effet à la [illegible] après [illegible] en 1711 [illegible] à Soleure [illegible] l'ordre de [illegible] ce diplomate [illegible] que [illegible] la paix conclue à [illegible] en 1712 [illegible] pas [illegible] les [illegible] naguère entre eux. Dans un [illegible] adressé par un ad

roi, le 8 mai 1713, il ne cacha pas que le moment lui paraissait mal choisi pour tenter avec quelques chances de succès le renouvellement de l'alliance. A la réflexion, il lui parut toutefois qu'en entamant des négociations avec les seuls catholiques il contraindrait les protestants à y adhérer. L'événement ne répondit point à cette prévision. Outre que les conférences ouvertes à Bade en 1714 pour la paix entre le roi Très-Chrétien et l'empereur ne pouvaient manquer de nuire à la célérité des démarches entreprises d'un autre côté par Du Luc avec les Confédérés, il devint bientôt manifeste que ce diplomate devait s'estimer heureux s'il réussissait à traiter avec les Suisses de l'ancienne croyance et les Valaisans, puisque aussi bien le ministre de la cour de Vienne et le nonce du Saint-Siège travaillaient en secret à faire échouer son dessein.

Dès l'instant que Louis XIV se refusait à renouer son alliance avec les protestants, aussi longtemps que ceux-ci ne se seraient pas soumis à un arbitrage pour régler les démêlés qui divisaient le Corps helvétique, il semblait certain que les négociations ne pouvaient se poursuivre fructueusement qu'avec les seuls catholiques. Elles aboutirent le 9 mai 1715, jour où fut signé le nouveau traité.

Ce traité ne constituait certes pas un succès à l'actif de la couronne de France, puisqu'il ne liait à celle-ci qu'une partie du Corps helvétique, et de surcroît la plus faible, sinon comme nombre d'États, du moins comme puissance militaire et économique. Cette défaite s'aggrava avec le temps, lorsqu'on put se convaincre que les protestants se refuseraient à adhérer à un instrument diplomatique dont un grand nombre de clauses paraissaient porter atteinte à l'esprit qui avait animé jusqu'alors les Conseils de la Confédération dans leurs engagements envers l'étranger. Ils n'admettaient pas le caractère perpétuel de l'alliance consentie par les catholiques (art. IIIe), estimant non sans raison « que des petits États, comme les leurs, ne doivent pas s'engager pour toujours avec un grand monarque qui peut tost ou tard les entraîner après soy ». L'art. Ve, prévoyant la médiation royale dans les différends du Corps helvétique, suscitait de leur part de vives critiques. Il leur répugnait en outre de souscrire aux termes de l'art. XXe qui stipulait « que l'alliance défensive entre les contractants comprendrait non seulement ce que le roi possédait actuellement, mais aussi ce qu'il possèderait à l'avenir ». Enfin, et leur sens politique s'affirmait en cela très sûr, très prévoyant, ils protestaient contre la teneur de l'art. XXIe, où il était dit qu'au cas où le roi et ses successeurs marcheraient à la tête de leurs armées, les cantons seraient tenus de leur accorder une levée extraordinaire de troupes et que ces troupes les suivraient partout où il leur conviendrait de les conduire, clause selon eux contraire à l'*Union héréditaire* qui liait les Confédérés à l'empereur.

*

En précipitant la conclusion du « renouvellement » avec les seuls États catholiques des Ligues, le vieux roi nourrissait l'espoir que les protestants se hâteraient de solliciter leur inclusion au traité, encore que l'ancien demeurât en vigueur en ce qui les concernait, puisqu'il était appelé à ne prendre fin que huit ans après le décès du monarque ou de son héritier présomptif. Les magistrats des cités évangéliques surent déjouer ce calcul et « gardèrent le silence ». Ce fut donc le régent qui, par l'entremise du résident britannique aux Ligues, se décida, en 1719, à entreprendre des démarches auprès de l'autorité bernoise afin de sonder ses dispositions en vue de la reprise des négociations. Aussi bien le roi d'Angleterre avait fait savoir à Paris qu'il lui paraissait souhaitable que le gouvernement français vécût en bonne intelligence avec les cantons protestants. Or ceux-ci entendaient que les premières propositions relatives à la restauration de l'alliance vinssent du Régent. Les ministres de ce dernier durent y consentir. Ce qu'ils souhaitaient en somme, c'était de convertir l'alliance « particulière » de 1715 en une « générale » avec tout le Corps helvétique. Le marquis d'Avaray représentait [illegible] la France à Soleure. Il ne fut pas long à [illegible] si certains États, tels Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell inclinaient vers cette solution, Lucerne, Schwyz, Uri, Unterwalden et Zoug, en revanche, songeaient uniquement à recouvrer, en vertu de la réversale à eux accordée par Louis XIV, les terres que leur avait fait perdre la paix d'Aarau. Quant à Zurich et à Berne, leur attitude à l'égard du corps catholique ne semblait rien moins que conciliante. D'autre part, le jeune roi répugnait à consentir à ce que la restitution réclamée par les petits cantons fût demandée en son nom. En septembre 1724, les Conseils de Berne, ébranlés par les représentations d'Avaray, paraissaient incliner vers la « restitution ». A dire vrai, ils n'y persistèrent pas. Aussi bien, on était résolu à Paris à n'exiger celle-ci, « ni par la menace, ni autrement ».

La situation était telle lorsque, en 1727, le marquis de Bonnac succéda au marquis d'Avaray. Il apportait à Soleure une nouvelle très propre à le faire bien venir des protestants. Le roi renonçait « à leur contemplation » au traité de 1715. La négociation semblait dès lors en bonne voie, d'autant que, dans ce même temps, le renouvellement de l'alliance des catholiques avec le Valais fortifiait la puissance de ceux-là. Dès 1729, l'ambassadeur fut autorisé à déclarer aux cantons évangéliques que Louis XV souhaitait le renouvellement du traité avec les Suisses « et qu'il verroit avec plaisir que le Corps helvétique s'assemblât pour délibérer sur cette affaire ». On put croire que l'annonce de la naissance d'un dauphin survenue dans ces entrefaites et les réjouissances à quoi elle donna lieu au siège de l'ambassade contribueraient à hâter la solution favorable des négociations. Cet espoir devait être déçu. Toutefois, dix-huit mois plus tard, comme les dispositions paraissaient assez favorables à Berne, Bonnac fut autorisé, par une dépêche en date du 20 mai 1731, à se rendre à la diète de Bade et à y déclarer « qu'il ne croyoit pas pouvoir annoncer une meilleure nouvelle au Corps helvétique que celle de la volonté où Sa Majesté paraissait être de demander incessamment, selon les formes ordinaires, le renouvellement de l'alliance ». Bonnac suggéra de prendre pour bases du traité à intervenir la *paix perpétuelle* de 1516 et l'alliance de 1663, en y introduisant les modifications jugées nécessaires de part et d'autre. Zurich prit le contre-pied de toutes les propositions de l'ambassadeur et persista dans cette attitude, encore que, de Paris, on menaçât ce canton de ne plus le reconnaître comme *Vorort* et de faire attribuer cette qualité et ce privilège à Berne.

Rebuté par les difficultés qu'il rencontrait auprès des grands États protestants, l'ambassadeur français chercha à gagner les petits à sa cause. Il y travaillait, lorsque, la guerre s'étant rallumée en 1733 entre l'empereur et le roi Très-Chrétien, ce dernier, dans une lettre datée du 2[illegible] nov. de cette année-là, lui prescrivit de ne pas pousser plus avant les négociations. Celles-ci furent reprises en 1738 par le marquis de Courteille. Le roi paraissait de plus en plus désireux d'assurer la frontière de ses États contre toute agression du côté du Jura et d'être autorisé à [illegible] des levées de troupes sur le sol de la Confédération, de l'aveu des cantons. Mais les obstacles que présentait la restitution des conquêtes bernozurichoises de l'année 1712, joints à la répugnance qu'on éprouvait à Paris à admettre Genève au bénéfice du nouveau traité, et aux difficultés que rencontrait dans les deux grands cantons protestants la poursuite des négociations, firent échouer derechef ces dernières (1739). Le marquis de Paulmy tenta bien de les remettre sur pied en 1751. Ce fut en vain. Et son successeur Théodore Chavignard de Chavigny ne fut pas plus heureux à cet égard. Quelques insinuations lui furent faites par Bâle en 1755 en vue d'un renouvellement d'alliance, mais les choses en restèrent là.

Un point demeurait seulement acquis. Du côté des cantons protestants, le désir d'une entente s'affirmait chaque jour davantage. Lors des troubles survenus à Berne en 1749, [illegible] la France dans les affaires intérieures de ce canton [illegible] du royaume [illegible] au Louvre [illegible] aux Suisses protestants établis dans le royaume les mêmes privilèges qu'aux Suisses catholiques et à les exempter du droit d'aubaine. En revanche, le roi avait un au-



ENTRÉE DE SON EXCELLENCE M. LE MARQUIS DE VERGENNES AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE ET DE MM. LES DÉPUTÉS DU LOUABLE CORPS HELVÉTIQUE DANS L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE S. URS ET S. VICTOR A SOLEURE POUR PRÊTER LE SERMENT DU RENOUVELLEMENT DE L'ALLIANCE LE XXV D'AOUST MDCCLXXVII

Dédiée Au Louable Corps Helvétique

Alliances franco-suisses. [illegible] Soleure. Entrée [illegible] dans la Collégiale
[illegible] Estampe

térêt majeur à être assuré que les cantons évangéliques ne pactiseraient pas avec ses ennemis et que, à Neuchâtel, ne s'organiserait pas dans la suite un plan d'invasion militaire de la Franche-Comté. Trois hypothèses se présentaient à première vue : soit que Louis XV tentât de conclure une alliance particulière avec les protestants, soit qu'il travaillât à leur adhésion au traité de 1715, soit enfin qu'il préférât procéder au renouvellement d'une alliance générale, pareille à celle de 1663.

*

Le décès du roi survint dans ces entrefaites. Selon l'usage, Louis XVI fit notifier aux puissances étrangères son avènement au trône. Sa lettre aux treize cantons demeura longtemps sans réponse. Quand les catholiques rompirent le silence, le 28 novembre, ce fut pour lui demander le renouvellement du traité de 1715. La question était désormais nettement posée. Satisfaire à la requête des Lucernois et de leurs adhérents eût été se priver à tout jamais des services des protestants, lesquels, de surcroît, n'avaient pas été avisés à temps de la démarche de leurs confédérés de l'autre croyance et s'en formalisaient. Après maintes tergiversations, on se décida pour une alliance générale. M. de Pcamilh, secrétaire de l'ambassade, fut chargé de sonder l'autorité bernoise à cet égard. Il acquit bientôt la certitude que l'initiative de l'ouverture des négociations franco-suisses ne viendrait en aucun cas des protestants. On s'arrêta à Paris à l'idée de la faire prendre aux catholiques, et cela en leur suggérant certaines modifications au traité, modifications de nature à permettre à leurs adversaires confessionnels d'y accéder. Cette invitation ayant été déclinée, le roi se résolut à rappeler de Soleure son ambassadeur, le chevalier de Beauteville et à le remplacer par le marquis de Vergennes, frère de son premier ministre. Ce diplomate, revêtu tout d'abord du titre de ministre plénipotentiaire, le fut bientôt de celui d'ambassadeur, dès que ses démarches commencèrent à prendre une tournure encourageante. Ses instructions lui prescrivaient de faire le silence aussi bien sur la restitution possible du comté de Bade, que sur la fameuse réversale de l'année 1715, dont les protestants ignoraient au reste le contenu.

Les négociations furent longues et épineuses. Le traité ne fut signé que le 28 mai 1777. Il comprenait vingt et un articles, confirmait la paix perpétuelle de l'année 1516, précisait le caractère purement défensif de l'alliance, garantissait à chacune des deux parties contractantes les secours de l'autre en cas de guerre, assurait à la France la faculté de faire des levées sur le sol helvétique jusqu'à concurrence de six mille hommes, interdisait la conclusion d[illegible] tous autres traités dont les clauses eussent été contraires, instaurait le régime des capitulations militaires indépendantes et renouvelables au gré des intéressés et contenait des stipulations précises quant aux rapports de nature juridique entre les parties. Sa durée prévue était de cinquante ans. La solennité du « Serment » eut lieu à Soleure le 25 août.

*

Ce n'est pas le lieu de faire le récit des événements qui suivirent et des bouleversements que la Révolution française amena dans les rapports entre les deux pays, ni de la chute de l'ancienne Confédération et des négociations qui aboutirent, le 19 août 1798, à un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et la République helvétique, ou de celles qui précédèrent soit l'*Acte de médiation* (19 février 1803) œuvre du Premier Consul, soit le traité d'alliance défensive avec la France, imposé aux cantons par ce dernier le 27 octobre de la même année, soit les nombreuses capitulations militaires conclues dès lors entre les représentants des deux pays, soit le Congrès de Vienne de 1815 qui fixa définitivement le statut de la Suisse et fit passer le nombre de ses États de dix-neuf à vingt-deux. L'étude de ces négociations trouvera place dans d'autres articles. Nous nous sommes proposés de retracer à grands traits l'histoire des relations diplomatiques de notre pays avec la France au cours des siècles écoulés et plus particulièrement celle des traités d'alliance qui consacrèrent et développèrent l'amitié que des intérêts communs [illegible] n'ont [illegible] cessé d'entretenir entre les deux pays. E. R[illegible]

On se borne dans la nomenclature qui suit à indiquer, d'une part, les principaux ouvrages à consulter sur le sujet traité, et d'autre part, ceux qui, quelle que soit leur importance, n'ont pas trouvé place dans les répertoires bibliographiques de Barth et de Brandstetter.

Sources : Manuscrits. Archives du ministère des Affaires Étrangères à Paris, fonds : Suisse, Grisons, Valais, Évêché de Bâle, Neuchâtel. — Archives Nationales. — Bibliothèque nationale (Cf. Rott : *Inventaire sommaire* etc., 5 vol.). — Archives et Bibliothèques suisses, notamment : Berne, Soleure, Lucerne, Fribourg, Bâle, Zurich, Genève et Coire.

Publications : *Sammlung der eidgen. Abschiede*. — *Sammlung der vornehmsten Bündnussen, Verträgen, Vereinigungen u. s. w. welche die Cron Frankreich mit löblicher Eydtgnosschaft, auffgerichtet* (Bern, 1732). — Précis historique et politique des alliances et des capitulations militaires conclues entre la France et les cantons suisses depuis 1453 jusqu'à 1816 (Paris, 1818). — *Basler Chroniken* (éd. Vischer). — *Catalogue des Actes de François Ier* (Paris 1887-1908, 10 vol.). — *Le Jouvencel* (éd. Camille Favre). — *Le Mercure suisse* (Paris 1634). — *Akten aus der Zeit der Helvetischen Republik 1797-1803* (Bern 1886-1903, 9 vol.). — *Calendar of State Papers* (Spain ; Venice).

VAL. ANSHELM. *Berner Chronik* (éd. Blösch, Bern 1884-1901, 6 vol.).

v. ARX. *Der Einfall der Franzosen in den Kanton Solothurn 1798* (Solothurn 1898).

AUBERT (Hipp.). *Documents diplomatiques relatifs au traité de Soleure* (Genève 1896). — *Les ambassadeurs de Henri III en Suisse en 1582*.

BARTH. (H.). *Repertorium über Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes 1891-1900* (Basel 1906). — BAVIER (Ch.-Ed. de). *Le renouvellement de l'alliance des cantons suisses avec la France, 1777* (à l'impression). — *Bibliographie der schweiz. Geschichte*, 3 vol., dans *QSG* (en particulier t. III, p. 18 et sqq). Cet ouvrage, bien que très étendu, est loin d'être complet, surtout en ce qui concerne la période médiévale. — BEAUCOURT (Dufresne de). *Histoire de Charles VII* (Paris 1881-1891, 6 vol.). — A. BERNOULLI. *Die Schlacht bei St. Jakob* (Basel 1877). — BLOCH (Gilbert). *Bilder aus der Ambassadoren Herrschafft in Solothurn 1554-1791* (Biel 1898). — BARBEY (Frédéric). *Correspondance de Roland Dupré, résident de France à Genève, 1680-1688* (Genève 1906). — BOISLISLE (Jean de). *L'ambassade du marquis de Puysieux en Suisse, 1698-1708* (Paris 1906). — BRANDSTETTER (J.-L.). *Repertorium über die Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtl. Inhaltes 1812-1890* (Basel 1892).

BOURGEOIS. *Neuchâtel et la politique prussienne de 1702-1713* (Paris 1887).

BULLER (Franz-Michael). *Politisch-theologischer Tractat* (1698).

BUCHI (Albert). *Freiburg's Bruch mit Oesterreich* (Freiburg 1897).

DU BELLAY (Martin). *Mémoires* (éd. Lambert) 7 vol. in-12.

BASSOMPIERRE. *Mémoires* (éd. Chantérac, Paris 1877).

BUSER (H.). *Das Bistum Basel und die französische Revolution 1789-1793* (Basel 1895). — *Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny 1875-1876* (t. XIV à XVII). — *Bolletino Storico della Svizzera italiana* 1879.

CHMEL. *Materialien für österreich. Geschichte* t. I. — *Urkunden zur Geschichte Maximilians I* (Stuttgart 1845).

COMINES. *Mémoires* (éd. Dupont 1840-47, 3 vol.).

DÄNDLIKER. *Geschichte der Schweiz* (Zürich 1884). — DE CRUE (Fr.). *Relations diplomatiques de Genève avec la France sous Henri IV* (Genève 1901). — [illegible] (Fr.). *L'expédition de Charles VIII en Italie* (Paris 1888). — DU CHAMBGE. *De Claude de Seyssel, [illegible] et [illegible]* (Paris 1882). — DIERAUER (J.). *Histoire de la Confédération suisse* (Lausanne 1911-1918, 5 vol.). — D[illegible] (H.). *Französische Politik in [illegible] 1727* (Zurich 1917). — DUNANT (Emile). *Talleyrand et l'intervention française en Suisse 1797-98* (*Indicateur d'Histoire suisse*, 1895). — *La réunion des Grisons à la Suisse* [illegible].

ESCHER (H.). *Eine schweiz. Gesandtschaft an den franzos. Hof in den Jahren 1687 und 1688* (Zürcher

Taschenbuch. 1888). — EHSES und MEISTER. *Nuntiaturberichte aus Deutschland* u. s. w. (Paderborn 1895).

FAZY (Henri). *Genève, le parti huguenot et le traité de Soleure* (Genève 1883). — *Les Suisses et la neutralité de la Savoie* (Genève 1895).

FAVRE (Edouard). *La Confédération des huit cantons* (Leipzig 1879). — FLEISCHLIN. *Schweizer Reformationsgeschichte* (Stans 1907).

GAGLIARDI (Ernest). *Der Feldzug von Novara* (Zurich 1907); *Novara und Dijon* (1907); *Mailänder und Franzosen in der Schweiz* (1495-1499). (*Jahrb. für Schw. Gesch.* t. 39 et 40).

GAUTIER. *Histoire de Genève* (Genève 1896-1911, 8 vol.). — GEIGY und LIEBENAU. *Aus den Papieren des franz. Botschafters du Luc* (*Archiv des histor. Vereins des Kantons Bern*. Bd XII). — GINGINS LA SARRAZ. *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles-le-Hardi* (Paris 1858, 2 vol.). — v. GONZENBACH. *Der General H. L. v. Erlach von Castelen* (Bern 1880-82, 3 vol.); *Die Schweizer. Abordnung an den Friedens Kongress in Münster* (1646-58) (Bern 1880). — GUYOT (Raymond). *Le Directoire et la paix de l'Europe, des traités de Bâle à la deuxième coalition 1795-1799* (Paris 1911).

HALLER (G. E. VON). *Bibliothek der Schweizer Geschichte* (Bern 1785-88, 6 vol.).

HALLER (B.). *Bern in seinen Rathsmanualen 1465-1565* (Bern 1900-02, 3 vol.).

HAUG (Ed.). *Der Briefwechsel der Brüder J. Georg und Johann von Müller 1789-1809* (Frauenfeld 1893). — HEGI (F.). *Die geächteten Räte u. s. w.* (Innsbruck 1907). — HERMINJARD. *Le traité de 1430 avec le duc d'Autriche* (*Revue des quest. histor.* 1882). — HUBER (A.). *Geschichte Hüningens von 1679-1698* (Basel 1894). — HEUSLER. *Bürgerm. Wettstein's Eidgenoessisches Wirken 1651-1666* (Basel 1843).

JECKLIN. *Materialien zur Standes- u. Landesgeschichte gem. III Bünde 1464-1803*, 2 vol. (Basel 1907, 1909).

KNEBEL'S. *Diarium* (*Basler Chroniken* II (1851, 1855). — KOHLER (Chs.). *Les Suisses dans les guerres d'Italie* (Paris 1896); *La conquête du Tessin par les Suisses 1500-1503* (*Rev. histor.* XLV). — KAULEK (J.). *Les papiers de Barthélemy 1792-1797* (Paris 1886 sqq. 5 vol.).

LICHNOWSKY. *Geschichte des Hauses Habsburg*. t. V. — LIEBENAU (Th. VON). *Die Beziehungen der Eidgenossenschaft zum Auslande 1447-1459* (Einsiedeln 1877).

LUGINBÜHL. *Ph. Alb. Stapfer 1766-1840* (Basel 1897). — LESUR. *Précis historique et politique des alliances et des capitulations militaires entre la France et les cantons suisses* (Paris 1887).

MAAG (Rudolf). *Die Freigrafschaft Burgund und ihre Beziehungen zu der schweiz. Eidgenossenschaft 1477-1678* (Zurich 1891). — MAY. *Histoire militaire des Suisses* t. III-VI (Lausanne 1788). — MOERIKOFER (J.-C.). *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse* (Paris 1878). — MÜLLER (J. VON). *Geschichte der Schweizer* (1831). — MANDROT (B. DE). *Etudes sur les relations de Charles VII et de Louis XI avec les cantons suisses 1444-1483* (Zurich 1880).

MUYDEN (B.) VAN. *La Suisse sous le pacte de 1815* (Lausanne 1890-1892).

NABHOLZ (H.). *Die öffentliche Meinung in Frankreich u. s. w. zur Zeit Richelieus*.

OECHSLI. *Le traité de Lausanne de 1564* (Berne 1906); *Orte und Zugewandte* (Zurich 1888); *Geschichte der Schweiz 1798-1813* (Leipzig 1903).

PÉLICIER (P.). *Lettres de Charles VIII* (Paris 1898-1905, 5 vol.).

PRINET (Max). *L'industrie du sel en Franche-Comté* (Besançon 1900). — PROMIS et MÜLLER. *Lettere ed orazioni latine de Girolamo Morone 1499-1519* (Torino 1863). — PLANTA (V. von). *Die letzten Wirren des Freistaates der Drei Bünde* (Chur 1857). — PINGAUD (L.). *Correspondance de François de Laharpe et de Jean de Bry 1798-1799* (Paris 1889). — PARIS (L.). *Lettres tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges*. *Négociations relatives au règne de François II* (Paris 1841).

RIVIER (A.). *Berichte der französischen Agenten bei den Eidgenossen 1619-1629* (*Arch. für schw. Gesch.* XX).

REINHARDT (H.). *Die Correspondenz von Alfonso und Girolamo Casati 1620-1623* (Fribourg 1894). — RILLIET (A.). *Le rétablissement du catholicisme à Genève* (Genève 1880). — ROTT. *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie* (Paris 1882); *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les Archives de Paris 1444-1700* (Berne 1882-1894, 5 vol.); *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses* (6 vol. en 7 tomes. Paris 1900-1917) [en cours de publication]; *Méry de Vic et Padavino* (Bâle 1881); *Richelieu et l'annexion projetée de Genève 1631-1632* (Paris 1913); *Instructions et dépêches de Henri IV à Charles Paschal, son ambassadeur à Coire 1604-1610* (Paris 1893), *Jean de Bellièvre-Hautefort et le traité de Soleure* (Paris 1900); *Les missions diplomatiques de Pomponne de Bellièvre en Suisse et aux Grisons* (Paris 1900), *Perrochel et Masséna. L'occupation française en Helvétie 1798-1799* (Neuchâtel 1898). — RODT (VON). *Die Feldzüge Karls des Kühnen* (Bern 1843-44, 2 vol.).

SCHWEIZER (Paul). *Geschichte der Schweizer. Neutralität* (Frauenfeld 1895, 2 vol.); *Ludwig XIV und die schweizerischen Kaufleute* (*Jahrb. für Schweiz. Gesch.* VI); *Correspondenz der franzos. Gesandtschaft in der Schweiz 1664-1671* (Basel 1880).

SEEHAUSEN (Richard). *Schweizer Politik waehrend des Dreissigjährigen Krieges* (Halle 1882). — STRICKLER (J.). *Schweizer. Reformations Geschichte* (Zurich 1878-1884, 5 vol.); *Die Helvetische Revolution 1798* (Frauenfeld 1898). — SANUTO (Marino). *Diarii* ed. 1879-1893. — Jahn. *Bonaparte, Talleyrand et Stapfer 1800-1803* (Zurich 1869). — SINNER. *Bibliographie der Schweizer. Geschichte* (Zürich 1851).

SPRECHER V. BERNEGG. *Geschichte der Kriege und Unruhen u. s. w.* (éd Mohr; Chur 1855). — SEGESSER (A. P. v.). *Ludwig Pfyffer und seine Zeit* (Bern 1880-1882, 3 vol.). — STEIN (H.). *Les premières relations franco-bernoises 1356* (*Ann. Bulletin de la Soc. d'Hist. de France*, XXXIII).

SORDET. *Les résidents français à Genève* (Genève 1854).

TILLIER (A. VON). *Geschichte des Freistaates Bern* (Bern 1828, 6 vol.); *Geschichte der helvet. Republik 1798-1803* (Bern 1843, 3 vol.).

TOBLER (G.). *Zur Mission des franzos. Gesandten Reinhard in der Schweiz* (*Arch. des histor. Vereins*, Bern, XV).

TUETEY. *Les Ecorcheurs sous Charles VII* (Montbéliard 1879, 2 vol.).

UTZINGER (W.). *Burgerm. Johann Heinrich Wasers eidgen. Wirken 1652-1669* (Zurich 1903).

VAESEN (J.). *Lettres de Louis XI* (1883-1909, 11 vol.). — VAISSIÈRE. *Journal de Jean de Barillon 1515-1521* (Paris 1897-1899, 2 vol.).

VAUTREY (L.). *Histoire des évêques de Bâle* (2 vol. 1884-1886). — VUILLEMIN (L.). *Ambassade de Jean de la Barde en Suisse 1648-1654* (*Arch. für schw. Gesch.* V à VIII).

WILD (Hans). *Die eidgen. Handelsprivilegien in Frankreich 1444-1635* (St-Gall 1909). — WILD (Helen). *Die letzte Allianz der alten Eidgenossenschaft mit Frankreich vom 28. Mai 1777* (Zurich 1917). — WARTMANN (Hermann). *Eine Kaufmännische Gesandtschaft nach Paris 1552-1553* (St-Gall 1904). *Jakob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht 1663-1664* (St-Gall 1906).

WURSTISEN. *Basler Chronik* (éd. 1883). — WIRZ (E.). *Die Vereinigung zwischen Franz I und 12 Eidgen. Orten vom Jahre 1521* (Zurich 1911).

ZELLWEGER (J. C.). *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich, von 1698 bis 1784* (St-Gall 1848, 1849, 2 vol.). — ZURLAUBEN (B. F. A.). *Histoire militaire des Suisses au service de France* (Paris 1751-53, 8 vol.). [illegible]

ALLIANCES HISPANO-SUISSES. V. [illegible]

ALLIANCES ITALO-SUISSES. Voir [illegible]

ALLIAZ [illegible] Bains [illegible] XVI [illegible] 1574 [illegible] d'après le médecin [illegible] de la source [illegible] En 1844 [illegible] construit un établissement [illegible] Depuis 1893, une fête de la [illegible] à rapprocher l'Alliaz. L'origine du nom est [illegible]

peut-être de *Laya*, *Léaz*, nom de terre à Lausanne, nom d'un prieuré au pays de Gex. — *DHV* I, 62. [M. R.]

ALLIDI ou **DALIDI**. Ancienne famille du Locarnais peut-être originaire du Val Maggia. En 1431 un JACQUES Dalidi de Bignasco (Val Maggia) représentait cette commune au procès de Locarno et Ascona contre Val Maggia et Val Verzasca. En 1653 un JACQUES-ANTOINE Allidi était un des sept représentants de la *pieve* de Locarno au congrès des bailliages que les douze cantons avaient réuni pour l'envoi d'argent et d'hommes tessinois pour la guerre des paysans. — CHARLES-ANTOINE, d'Ascona, médecin et bon écrivain latin du XVIII[e] s. En 1702 il était encore étudiant à Milan. Il exerça l'art sanitaire dans sa patrie, en Allemagne, en Pologne et à Lodi où il publia différents écrits scientifiques. — Oldelli : *Dizionario*. — *BStor*. 1903. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — Lavizzari : *Escursioni*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. [D[r] T.]

ALLIÉS. Ce terme désigne généralement dans l'histoire suisse les puissances alliées, Angleterre, Russie, Prusse, Autriche, qui luttèrent de 1813 à 1815 contre Napoléon et dont les armées traversèrent en partie la Suisse. En novembre 1813 le quartier général des Alliés à Francfort approuva le plan conçu par le quartier-maître général autrichien de Langenau qui consistait à faire prendre à l'armée principale, commandée par le prince de Schwarzenberg, le chemin à travers la Suisse, afin de tourner la ligne des forteresses françaises. Bien que la Suisse eût décidé le 18 novembre d'observer une neutralité armée, l'armée principale s'avança à travers l'Allemagne du Sud vers la frontière suisse. La protestation du tsar Alexandre contre toute violation du territoire suisse — il songeait à un passage du Rhin au Nord de Bâle — força Schwarzenberg et Metternich à ajourner leurs plans d'agression, jusqu'au moment où une absence d'Alexandre et les intrigues perfides du « comité de Waldshut » leur donnèrent gain de cause. En vertu d'une capitulation négociée le 20 décembre 1813 à Lorrach, le général suisse Wattenwyl retira sans coup férir sa petite armée qui aurait dû protéger la neutralité, et à partir du 21 décembre, 100 000 Autrichiens et 30 000 Bavarois passèrent en quelques jours sur territoire suisse à Bâle, Rheinfelden, Laufenbourg et Eglisau. Il ne s'agissait pas seulement de traverser aussi rapidement que possible la Suisse ; ce pays jusqu'au Léman était considéré en lui-même comme un important objectif. La grande poussée devant se produire de Berne par Pontarlier sur Besançon, toutes les colonnes purement autrichiennes furent dirigées sur Berne et Bienne. Après coup seulement on choisit comme but de l'armée principale le plateau de Langres et l'attaque fut portée plus au Nord dans la direction de Bâle, vers Vesoul ; c'est pourquoi trois des cinq colonnes qui avaient pénétré dans la Suisse en furent retirées vers le Nord en passant par Porrentruy. Ces trois colonnes, autrichiennes, 35 000 hommes, formèrent le centre de l'armée principale ; les gardes et les réserves prussiennes et russes marchaient à leur suite comme réserves. Les Bavarois et les Wurtembergeois devaient, avec un corps d'armée russe, couvrir à l'aile droite le flanc du centre en assiégeant Huningue et les autres forteresses d'Alsace. L'aile gauche, 30 000 hommes placés sous le commandement du prince héritier de Hesse-Hombourg, devait s'avancer par Neuchâtel contre Besançon. Le lieutenant-général Bubna eut la tâche spéciale de marcher par Lausanne sur Genève et d'envoyer une colonne mobile dans le Valais, pour s'emparer du Grand Saint-Bernard et du Simplon. Le 30 décembre Bubna fit son entrée à Genève, après que les Français eurent quitté la ville qui leur avait du reste fait clairement entendre qu'elle n'avait pas la moindre envie de se faire bombarder pour Napoléon. Le même jour la colonne mobile de Bubna, sous les ordres du colonel Simbschen, se trouvait déjà à Sion, tandis que des postes autrichiens occupaient le Grand Saint-Bernard et le Simplon.

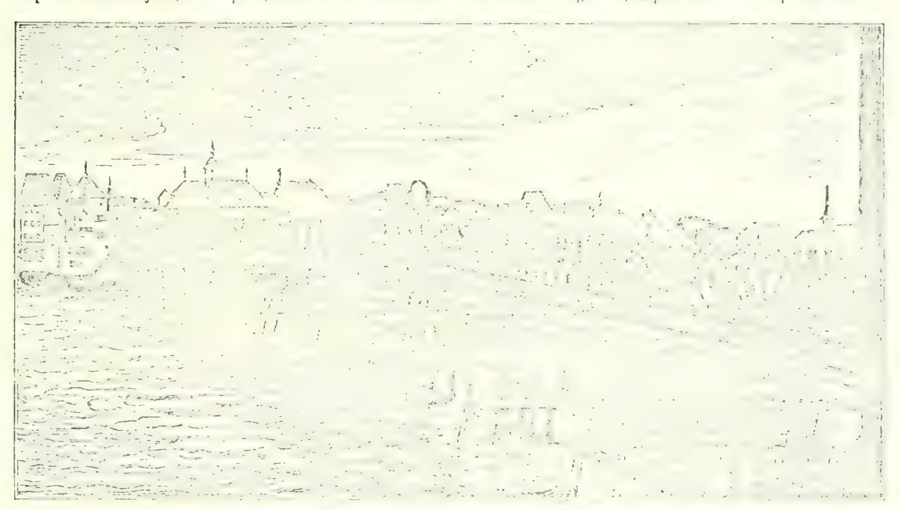
Après que les gardes et les réserves russes et prussiennes, 32 000 hommes, sous les ordres de Barclay de Tolly, eurent déjà commencé, dans la nuit du 30 au 31 décembre, à passer le Rhin à Bâle, et que le général russe eut fait son entrée à Bâle pour se joindre à la suite du centre de l'armée principale, l'avance de l'armée russe fut retardée par le désir du tsar de traverser le Rhin en personne, à la tête de sa garde, le 13 janvier, jour de l'an russe. Jeudi, le 13 janvier 1814, les Bâlois jouirent du spectacle de voir l'empereur François d'Autriche, ayant à sa gauche l'empereur de Russie, à sa droite le roi de Prusse, traverser à cheval leur pont du Rhin, au son de toutes les cloches, et les 30 000 hommes de la garde et de la réserve défiler devant eux sur la place Saint-Pierre. Avec les trois monarques parut toute leur suite de princes, ministres, diplomates et fonctionnaires, parmi eux le futur roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, son frère Guillaume, le futur empereur d'Allemagne, le prince de Metternich, Lord Castlereagh, le chancelier d'État Hardenberg, le baron de Stein, Guillaume de Humboldt, etc., et puis aussi les délégués envoyés par la Diète pour saluer les souverains, tous les députés des cantons, des villes et des pays qui espéraient hâter la réalisation de leurs vœux par des audiences. Le séjour des monarques à Bâle dura dix jours entiers. En même temps avait lieu le siège de Huningue par 10 000 Bavarois et Autrichiens (du 22 décembre 1813 au 13 avril 1814), avec ses différents bombardements, auxquels répondait parfois la ville dans la direction de Bâle, à la grande terreur des habitants. Genève aussi courut un moment le danger d'être châtiée pour avoir abandonné Napoléon, dont les généraux contraignirent Bubna, qui s'était avancé jusqu'à Lyon, à se retirer et l'enfermèrent à Genève. Grâce à la formation d'une « armée du Sud » autrichienne de 40 000 hommes qui devait dégager l'aile gauche de l'armée principale, l'avance des Alliés à travers la Suisse prit de nouveau des proportions importantes, jusqu'à ce que les défaites d'Augereau sur la Saône forcèrent celui-ci à évacuer Lyon, et les généraux placés sous ses ordres à abandonner leurs positions près de Genève.

Après l'abdication de Napoléon, le grand flot humain fut dirigé pendant la retraite des Alliés dans d'autres voies, avec l'intention évidente de ménager la Suisse. Seul Bâle fit exception par sa situation sur la grande route stratégique, jusqu'au moment où la ville fut délivrée en juin du cauchemar qui avait pesé sur elle depuis sept mois. Comme l'avance des Alliés, leur retraite fut aussi accompagnée de visites de souverains en Suisse. L'impératrice Marie-Louise passa avec son fils par Bâle, Schaffhouse et Zurich, son père l'empereur François par Bâle et Schaffhouse, pour se rendre en Autriche. Le roi Frédéric-Guillaume III rendit visite à sa principauté de Neuchâtel qu'il venait de regagner et se rendit sous le nom de comte de Ruppin à Berne et dans l'Oberland bernois et retourna en Allemagne par Zurich et Schaffhouse, dans le plus strict incognito. Le passage des Alliés par la Suisse n'a été, au point de vue militaire, qu'une promenade. Le prince de Schwarzenberg avait promis une exacte indemnité qui, au règlement final des comptes en 1818, ne s'éleva, il est vrai, qu'à peine au tiers des dépenses que les cantons, les communes et les particuliers avaient dû s'imposer pour le lourd fardeau du logement des troupes, de leur approvisionnement, des livraisons de fourrage et de véhicules pour les réquisitions. L'importation de la fièvre d'hôpital et de la peste bovine a été une conséquence grave du passage des troupes ; une autre, plus grave peut-être, fut une tentative de contre-révolution : un émissaire de Metternich, le comte de Senfft-Pilsach, d'accord avec les « intransigeants » (Unbedingte) bernois, avait provoqué l'abdication du gouvernement du canton de Berne, le 23 décembre 1813, l'abolition des actes de médiation de ce canton et le rétablissement de l'ancien conseil patricien des Deux Cents. Ce fut, pour la Suisse, le début d'une période de troubles intérieurs pénibles qui ne prirent fin que grâce à une décision du Congrès de Vienne. Le passage des Alliés eut toutefois cela de bon qu'il supprima d'un coup et pour toujours le protectorat que la France avait exercé sur la Suisse depuis 1798, d'une façon plus ou moins déguisée, ainsi que la domination française directe à Neuchâtel, Genève et dans le Valais, et qu'il rendit possible le retour de ces territoires à la Confédération. Le danger passager d'une transformation du protectorat français en un protectorat autrichien, fondé sur la contre-révolution aristocratique, fut écarté par l'empereur Alexandre de Russie, qui s'érigea, sous l'influence de Laharpe, en protecteur des nouveaux cantons et empêcha une restauration de l'ancienne

Confédération des treize cantons avec leurs pays sujets et leurs alliés. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Prusse renouvelèrent, le 25 mars 1815, leur alliance contre « l'ennemi et le perturbateur de la paix du monde » mis hors la loi, et exigèrent que la Suisse prît une part active à la guerre, malgré la neutralité perpétuelle qui avait été reconnue par le Congrès. Par la convention du 20 mai, elle se rattacha au « système » des Alliés et s'engagea à mettre sur pied une armée suffisante pour la protection de ses frontières et à empêcher toute opération entreprise de ce côté au détriment des Alliés. Par contre, les Alliés promirent de prendre en main les intérêts de la Suisse lors de la conclusion de la paix et de demander l'autorisation de la Diète en cas de passages de troupes à travers la Suisse. En effet, 54 000 Autrichiens de l'armée placée en Italie sous les ordres de Frimont traversèrent, à partir de la mi-juin, le Simplon, et 6000 le Grand Saint-Bernard ; ils rencontrèrent le 21 juin, près de Saint-Gingolph et Meillerie, sur la rive sud du lac de Genève, les Français commandés par Dessain, qui se retira lentement devant des forces supérieures en évitant soigneusement toute violation du territoire genevois. Au nord, l'aile gauche de l'armée principale autrichienne traversa sous les ordres de Schwarzenberg, forte de 110 000 hommes, dans la nuit du 25 au 26 juin, le pont du Rhin à Bâle et s'avança, sans s'arrêter à Bâle, sur territoire français.

Le bombardement de Bâle que le commandant de Huningue, Barbanègre, s'était permis le 28 juin, motiva de la part du général Bachmann, commandant de l'armée confédérée forte de 40 000 hommes, l'envoi en France de 22 000 hommes, au commencement de juillet. Mais tandis que Bachmann et son chef d'état-major Castella désiraient pousser les opérations, la commission diplomatique de la Diète, qui fonctionnait comme une sorte de Conseil fédéral, adopta le point de vue que l'armée ne devait pas s'avancer plus loin en France que ne l'exigeait absolument l'intérêt de la Suisse ; elle résista également au désir des généraux en chef autrichiens qui voulaient disposer des Suisses pour le siège des forteresses de Belfort et de Besançon. L'armée suisse [illegible] la Franche-Comté, où sa situation devint bientôt critique par suite des difficultés du ravitaillement, de sorte que Bachmann et Castella décidèrent, le 20 juillet, de prendre le chemin du retour. Seule la brigade Lichtenhahn et Hess qui se trouvait à Bâle eut à remplir une tâche plus importante : forte de 5000 hommes elle prit part, avec l'artillerie lourde zuricoise, au siège de Huningue entrepris le 26 juin, par l'archiduc Jean, et contribua à la reddition de la forteresse, le 28 août.

En récompense de sa participation à la guerre pendant les Cent Jours la Suisse obtint dans le second traité de Paix de Paris le démantèlement de la forteresse de Huningue avec la promesse de la France de ne pas établir de nouvelles fortifications à trois lieues de marche de Bâle ; la cession de Versoix à Genève, ce qui mit cette ville en contact territorial direct avec le reste de la Suisse ; l'abandon des villages de Savoie nécessaires au « désenclavement » du canton de Genève (zone libre près de Genève) et l'attribution de 3 millions sur les 700 millions d'indemnité de guerre, imposés à la France par les Alliés.



Entrée mémorable à Bâle et passage du Rhin par les troupes alliés. D'après une gravure de B[illegible] publiée probablement peu après l'événement [illegible] Archives d'État, Bâle.

Enfin l'acte concernant la reconnaissance de la neutralité perpétuelle de la Suisse, rédigé par le Genevois Pictet de Rochemont sur un ordre secret de Castlereagh et de Capo d'Istria et que ce dernier fit passer pour son œuvre, fut signé par les cinq grandes puissances et reçut la date de la seconde Paix de Paris, le 20 novembre 1815.

Au retour les empereurs de Russie et d'Autriche visitèrent de nouveau l'un après l'autre la Suisse. Le tsar Alexandre arriva à Bâle le 8 octobre, le 9 à Zurich, le 10 à Constance. L'empereur François atteignit Bâle le 9, visita Huningue le 10, fit une excursion à pied de Schinznach au berceau de la famille des Habsbourg et arriva le 12 à Zurich, d'où il se rendit [illegible] à Saint-Gall et à Bregenz. — Voir [illegible] *[illegible] der Alliierten [illegible] Basel* dans [illegible] 23, [illegible] — Houssaye : *1814*, Paris [illegible] — Houssaye : *1815*, Paris 189[illegible] — v. Janson : *Gesch. des Feldzuges 1814 in Frankreich*, 2 vol. Berlin 1903-1905. — [illegible] *Napoleons [illegible] 1814*, [illegible] — W. [illegible] *[illegible] Schweiz im 19. Jahrh.* Vol. 2, Leipzig 1913. — W. [illegible] *Die Verb[illegible] der Alliierten [illegible] Schweiz [illegible] 1813*, Zurich [illegible] — W. Oechsli : *Der Durchzug der Alliierten [illegible] Schweiz [illegible] 1813-14*. N[illegible] des Waisenhauses, Zurich 1907 et 1908, trad. par le capitaine [illegible] : *Le passage des Alliés en Suisse 1813*

14, Paris 1912. — Oncken : *Gneisenau, Radetzky und der Marsch der Hauptarmee durch die Schweiz nach Langres* dans la *Deutsche Zeitsch. für Geschichtswissensch.*, vol. 10. — E. Schlumberger-Vischer : *Der Reichensteiner Hof zur Zeit der Alliierten 1813-15*, Bâle. [W. Oechsli.]

ALLIÉS DES SUISSES (LES) (Zugewandte). Les pays alliés ou Alliés tout court formaient avec les cantons (Orte) proprement dits et les pays sujets ou bailliages, la Confédération suisse, telle qu'elle a existé jusqu'en 1798. Le caractère de ce lien étant très variable, une définition du terme Allié n'est pas facile. En dernière analyse, les Alliés sont les membres de la Confédération qui, étant unis par un traité permanent à l'ensemble ou à des parties de l'ancienne Confédération, jouissaient de sa protection et lui devaient leur appui militaire. Dans la liste suivante, qui ne tient pas compte de l'état antérieur à 1531, les noms sont classés d'après le degré de l'alliance : 1. Alliés des XIII cantons : les Trois Ligues grisonnes, le Valais, l'évêque de Bâle, Mulhouse (1515-1586), Rottweil (de 1519 jusqu'à la Guerre de Trente Ans). 2. Alliés d'un groupe de cantons : le couvent de Saint-Gall, la ville de Saint-Gall, l'abbaye d'Engelberg jusqu'en 1618, Bienne, Rapperswil, Genève et Neuchâtel-Valangin, Mulhouse depuis 1586. 3. Alliés de cantons isolés : Gersau, de Schwyz ; les barons de Sax, de Zurich ; Payerne, la vallée de Moutier de Berne. — Voir : W. Oechsli : *Orte und Zugewandte* dans *JSG* XIII 1888. [R. Thommen.]

ALLIKON. Voir Alikon.

ALLINGES, d' ou de **ALLINGIO.** Famille noble du Chablais tirant son nom de la petite ville d'Allinges près Thonon. Elle est connue depuis le Xe s. et posséda la seigneurie de Coudrée depuis l'investiture donnée par Pierre de Savoie à Béatrix, veuve d'Henri d'Allinges. Plusieurs membres de cette famille ont rempli des fonctions publiques à Genève et dans le Valais où les d'Allinges avaient de riches propriétés, surtout dans le val d'Entremont, à Bourg Saint-Pierre, Liddes et Orsières. *Armoiries :* de gueules à la croix d'or.

A. Canton de Genève. — Guy ou Guillaume, vidomne et gouverneur du château de l'Isle pour le duc de Savoie de 1278 à 1282. — Hugues, Jean et Guillaume, chanoines de Genève en 1258, 1304 et 1316. — Aymon et Jacques prirent part, en février 1309, au compromis entre les citoyens de Genève et leur évêque, Aymon du Quart. — Jean, aurait été syndic de Genève en 1401. Lors de la conquête du Chablais par les Bernois, en 1536, les d'Allinges adoptèrent la foi réformée que plusieurs d'entre eux gardèrent lorsque la plus grande partie des habitants de cette contrée retournèrent au catholicisme ; ils habitèrent dès lors souvent Genève où ils possédaient entre autres le château nommé « de Coudrée » au haut de la rue Verdaine. — Isaac, * 1634, fils de Bernard, fut le dernier représentant de la branche restée protestante. Les d'Allinges restés catholiques conservèrent de bonnes relations avec Genève ; c'est ainsi que Jacques, commandant du régiment de Montferrat, légua, en 1661, 500 écus à l'hôpital de Genève. [C. R.]

B. Canton du Valais. — Rodolphe, vidame du duc de Savoie à Entremont et Saxon. — Willelmus et Jean, curés à Viège en 1290 et de 1305 à 1315. Dans la première moitié du XIVe s., les terres des Allinges à Liddes passèrent par mariage à Gérard Borgeys, de Gex. — Louis, seigneur de Coudrée, frère de la reine Charlotte de Chypre, fut de 1453 à 1492 chanoine à Sion. Il possédait en même temps des canonicats à Lausanne, Genève et Lyon. — Les nobles Bernardi d'Allinges, qui pendant les XVe et XVIe s. étaient vidames de Vouvry, s'appelèrent dans la suite simplement *de Allingio*. De cette famille Bernardi, alias d'Allinges, sont issus plusieurs abbés de Saint-Maurice. Une branche de cette famille, dite du Boquis de Vouvry, s'établit à Vincy (Vaud) vers 1600. — Rameau : *Le Valais historique.* [D. I.]

C. Canton de Vaud. Les d'Allinges possédèrent plusieurs seigneuries dans le Pays de Vaud. Guillaume acquit vers le milieu du XVe s., par son mariage avec Françoise du Vernay, la coseigneurie de Saint-Martin du Chêne près Yverdon (que Jean vendit en 1544 à Nicod de Cojonay) et la seigneurie de Perroy. François Boniface épousa en 1535 Marguerite, fille unique de Louis de Colombier, qui lui apporta les seigneuries de Colombier, Aclens, Vullierens, Saint-Saphorin, Romanel, etc. — Voir Genève AE. — *Regeste genevois.* — Foras : *Armorial et nobiliaire de Savoie.* — Gal. *Not. gén.* II, 2e éd. — Th. Claparède : *Une famille de Savoie amie de Genève.* — Galiffe : *Armorial genevois.* — Baulacre : *Journal Helvétique,* janvier 1747, et *Oeuvres,* XII, p. 122, Genève, 1857. — Borel d'Hauterive : *Annuaire de la noblesse française,* 1861, p. 124. — Martignier et de Crousaz : *DHV.* — Sordet : *Dict. ms. des familles genevoises.* — Gautier : *Hist. de Genève* II, p. 422, 495 ; VII, p. 75. — *d'Alinge,* broch. extr. du *Signal de Genève,* 1906. [C. P.]

Au XVIe s. vivait à Rolle une famille noble Trolliet, dite d'Allinges. *Armoiries :* d'azur à la croix à double traverse d'or. — *BFG* p. 212. [M. R.]

ALLIO. Voir Alio.

ALLMÆNDER. Voir An der Allmend.

ALLMANN. (C. Zurich, D. Hinwil. V. *DGS*). Dans sa *Chronique* II p. 121 Stumpf distingue déjà l'*Allman* ou *Aleman,* c'est-à-dire la chaîne de l'*Allmann,* du mont *Alman* qui a donné son nom à la chaîne de montagne. Il admet aussi comme [illegible] les Alémannes [illegible] du [illegible] aurait formé [illegible] des Alemans. On suppose que la chaîne de l'Allmann servait déjà en partie, au temps



[illegible]

des Romains, de frontière entre la Rhétie et l'Helvétie. Il est certain que, vers 850, elle séparait le Zurichgau, récemment fondé, de la Thurgovie. Toutefois comme on ne peut guère suivre le nom de la montagne au delà de Stumpf, l'appellation pourrait aussi venir de la ferme Allmann située au pied de la sommité de l'Allmann et elle aurait été donnée au sommet et à la chaîne; d'autre part, la ferme tirerait son nom de la famille Alaman que l'on trouve dans le canton de Zurich dès 1300. Dans la langue populaire, le sommet s'appelle aussi *Walmen*. Au pied de l'Allmann se trouvent les bains très anciens dits *Inneres Gyrenbad* sur la valeur curative desquels on possède un rapport de 1618. — Une vaste caverne dans l'Allmann, près de Wappenschwil-Bäretswil, s'appelle « Hohlenstein » ou « Täuferhöhle »; on y a trouvé des traces d'ancienne habitation; on croit que des anabaptistes s'y seraient réfugiés. (Julius Studer : *Geschichte der Kirchgem. Bäretswil*, p. 73. C'est à tort que Dürsteler (*Geschlechterbuch* I, n° 72), Bluntschli (*Mem. Tig.* 1742) et Leu parlent d'un château-fort et d'une famille noble « von Almenberg » dans le comté de Kibourg et lui attribuent des armoiries qui ressemblent beaucoup à celles de la commune de Fehraltorf et à celles des seigneurs « von Almenshofen » près Donaueschingen; la famille « von Almensberg » reçue dans la bourgeoisie de Saint-Gall, est originaire d'Almensberg (voir cet article). L'Allmann a donné son nom à l'organe des libéraux (Freisinnige) de l'Oberland zuricois de 1850 à 1870; cet organe s'appelle actuellement *der Freisinnige*. Un journal fondé par Guyer-Zeller (1882), le nouvel *Allmann*, a cessé de paraître en 1915. [H. MEYER-F. H.]

ALLMEN, JEAN VON, 1777-1814, fils d'un tourneur. Autodidacte, il commença d'abord avec son frère Henri à découper des services en bois; mais, en 1810, le bailli d'Interlaken, Thormann, lui apprit à sculpter d'après dessins. Bientôt les deux frères trouvèrent un écoulement facile de leurs produits auprès des voyageurs. Jean mourut des suites d'un accident. — *SKL* I, p. 22. — JEAN, 1818-1868, sculpteur sur bois, fils d'un menuisier de Lauterbrunnen. Il exerça le métier de son père à Gerzensee, se fixa en 1850 comme sculpteur à Berne et participa, en 1854 et 1856, aux expositions du Turnus suisses. Après avoir été contremaître dans l'entreprise de sculpture Wald à Hofstetten près Thoune, il travailla trois ans à Paris et vint s'établir à Hofstetten où il mourut. — *SKL* I, p. 23. — Allmen = Allmend (voir *SI* I 190). [E. B.]

ALLMEND (BIENS COMMUNAUX). I. **Définition.** Ce mot désigne la part du domaine communal restée indivise et provenant de l'antique communauté de territoire, de village ou colongère, en tant qu'elle est exploitée exclusivement ou au moins principalement par les ayants-droit de la commune et qu'elle n'est pas utilisée, ou ne l'est que passagèrement, pour satisfaire les besoins de cette dernière (voir dans la Bibliographie ci-dessous Miaskowski et Geiser).

II. **Noms.** L'Allmend se compose de prés, champs, bois, pâturages et cours d'eau; elle est désignée par les formules suivantes dans les documents latins, *pascua, communia*. Dans les documents rhétiques, on trouve entre autres *ascuis* et *pascuis*, qui répondent à l'italien *ascoli e pascoli* et probablement à l'allemand *Wunn u. Weid*. Dans la Suisse allemande, on se sert des formules : *mit Grund und Grat, Holz u. Feld, Wunn u. Weid : almeind, gemeinmarch, gemeinwerk, Ehafti(ge), Trebholtz*, etc. Dans la Suisse romande on trouve : *champois, communes pastures, pasquier, communaux, commune*, etc. Dans la Suisse italienne : *ascoli e pascoli, alpe e pascoli communi, communanza, pascolo commune*, etc.

III. **Evolution.** L'Allmend existe comme institution juridique au Moyen Age jusqu'à l'époque la plus récente dans toute la Suisse, ainsi que dans les vallées méridionales des Alpes. Partout où des peuplades germaniques s'établirent et où le droit germanique domina (Alémannes en général dans la Suisse allemande, Burgondes dans la Suisse occidentale, probablement Ostrogoths et Lombards dans les Grisons et dans le Tessin), le domaine commun est né des formes de la colonisation et de la vie agricole germanique et peut-être primitivement indo-européenne. Il est douteux que des institutions juridiques des populations gauloises (helvétiques) et rhétiques et des institutions romaines (*ager publicus*) aient contribué également à la formation de biens communs.

A. ÉPOQUE PRIMITIVE (Ve-Xe siècles). On admet généralement que les familles et les communautés familiales germaniques (centeneries) occupèrent chacune un domaine limité par des frontières naturelles, le cultivèrent et l'exploitèrent. Ce domaine, la « marke » (*Mark*) formait le fondement économique et juridique de l'association de « marke » (*Markgenossenschaft, Hundertschaft, Thalgemeinde, communitas*). La propriété privée était constituée primitivement seulement par la maison rustique et ses dépendances, et aussi par les vergers (latin : *virgulta*; français : *vergiers, curtils*) et les jardins potagers, (allemand : *hanfbunden*; latin : *ochiae*; français : *ouches, oeches, chenevières*). Ces parties du domaine sont comprises dans l'enclos du village (*Dorfetter*) et dans les colonies avec métairies isolées, entourées de clôture; elles sont *à cloz* (allemand : *eingefriedigt, eingeschlagen*; latin : *clausae*; italien : *chiosse, chiuse*). Dans le voisinage des habitations, le sol cultivable est divisé d'après les règles de la culture à assolement triennal en trois *soles* (allemand : *Zelgen*; latin : *aratorae, zelgae, agri culti et inculti, terrae cultae et incultae*; français : *fins, finages, pieds, pièces*, dont chacune à tour de rôle reste inculte pendant une année (allemand : *brache*, français : *en jachère, en friche*). Chaque membre de la communauté avait dans chaque sole un terrain arable; les champs étaient morcelés (in Gemenglage) et le droit rural ordonnait à chacun de cultiver dans l'un de ses champs des semis d'automne, dans l'autre des blés de mars tandis que le champ de la troisième sole devait rester en friche. Le fourrage nécessaire pour l'hivernage du bétail était fourni par les prés (*Wiesland, Matten, pratum*), etc.

Le reste du territoire de l'association de « marke » en tant qu'il n'était pas revendiqué pour une culture spéciale (par exemple la viticulture), était l'Allmend. De la forêt commune (*Allmendwald*), les membres de la communauté pouvaient tirer pour leurs besoins les bois de construction, de chauffage et de service et les feuilles sèches pour les litières; ils y menaient les porcs, lorsqu'il y avait des glands et des faînes (*Acheram, Eckerit; gesehon, passon*). Les terres communes découvertes servaient de pâturages pour l'estivage du bétail; le pâturage commun (*Allmendweide*) était agrandi par le fait que les terres en jachère, ainsi que les soles cultivées après la moisson et les prés après les foins étaient livrées au libre parcours, étaient « déclos » (*ausgeschlagen, dischiuso*). Le droit à l'utilisation de l'Allmend au point de vue économique et juridique, faisait partie des appartenances nécessaires (*legitima, ehaftige*) des différents biens de l'association de « marke ».

Le défrichement du territoire était continué par les « essarts » permis aux membres de la communauté en tant qu'ils ne portaient pas atteinte aux droits de leurs collègues. Les forêts vierges et contrées sauvages, n'appartenant à aucune association de « marke », étaient réputées propriété souveraine du roi, de là les donations royales de vastes territoires à des couvents ou à d'autres fondations religieuses. Dans la forêt vierge aussi, de nouveaux biens fonciers privés ou communaux (*novale, exsartum, sclare, Neubruch, Reti, Grut, Schwendi, Schwand, bifang, infang*) pouvaient être obtenus par défrichement ou occupation (*comprehensio*).

Telle était la situation jusqu'au Xe s. d'après les lois barbares (*leges Alamannorum et Burgundionum*) et d'après les chartes de l'abbaye de Saint-Gall. Au point de vue économique, la formation de grands domaines ecclésiastiques ou laïques n'amena aucun changement. Les paysans installés dans le domaine gardèrent la jouissance de l'Allmend, même lorsqu'un grand propriétaire foncier avait acquis la plupart des métairies avec les champs et les prés attenants et qu'il les cultivait avec l'aide de serfs ou les faisait cultiver par des censiers libres. L'utilisation de l'Allmend était également nécessaire aux paysans libres et tributaires et aux serfs.

Au point de vue juridique, il est vrai, les propriétaires fonciers ecclésiastiques et laïques s'emparèrent, dans bien des endroits, du droit de disposer de l'Allmend grâce à la juridiction [illegible] et grâce aux immunités dont ils jouissaient [illegible] seigneurs devinrent propriétaires du domaine commun

B. Du Xe au XVIe siècle, la formation de grands domaines se poursuivit ; mais les documents, plus nombreux à partir du XIIIe s., prouvent qu'au point de vue économique l'Allmend est encore exploitée par tous les paysans d'une communauté, qu'ils soient restés en majorité libres, ou que tous ou le plus grand nombre soient devenus censiers ou mainmortables. Les différences de classes primitives s'égalisaient dans chaque district juridique.

Tandis que dans le territoire d'une ancienne association de « marke » se forment les pays libres de Schwyz et d'Uri, pour lesquels l'Allmend est la base économique, dans d'autres contrées celle-ci est généralement la propriété de juridictions plus restreintes, de paroisses ou de communautés villageoises, *Urten* dans l'Unterwald, *Tagwen* à Glaris, *Roden* dans l'Appenzell, *Bauerten* dans l'Oberland bernois, *Bauernzünfte* dans le Valais, *pleus* dans la Haute-Engadine, ***Nachbarschaften***, ***vicinantiae***, ***vicinanze***, etc., dans les Grisons et aussi *patriziati* dans le Tessin, *communes*, *quarts*, *fractions* dans le canton de Vaud, etc.

Le développement du droit au domaine commun est particulièrement influencé au point de vue économique jusqu'au XVIe s. par l'accroissement de la population. Ce fait a les conséquences suivantes :

a) Défense, suivant les besoins des communautés, d'élever des clôtures dans l'Allmend. Les franchises d'Aarberg (1271) stipulent, par exemple, de même que celles de Berthoud (1316), que celui qui entourera d'une clôture et soustraira à la communauté un pâturage pourra être traduit devant l'avoyer par un autre bourgeois, obligé de faire enlever la clôture, et condamné à payer une amende au plaignant et à l'avoyer. Au Tessin, l'usage s'établit en maint endroit de permettre, avec une autorisation particulière de la commune (*comune* ou *vicinanza*, suivant les cas), d'entourer de clôtures des terrains communs et même de construire dessus. Mais ces bâtiments, moulins, foulerie, moulins à pilons, scieries, pressoirs, etc., sont-ils pendant un certain temps non utilisés, un autre membre de la communauté peut en prendre possession, contre paiement à l'ancien propriétaire d'une somme, fixée par estimation.

b) L'acquisition de terres communes par une longue occupation était déclarée impossible dans plusieurs coutumes des vallées tessinoises ; de même, par exemple dans le « Coutumier et Plaict général » de Lausanne (1613). Dans d'autres contrées elle était rendue difficile par une prolongation du terme de la prescription. Dans les « articles » de Naters (1446) un terme de cinquante-six années est prescrit.

c) Par la mise à ban de certaines forêts au moyen d'ordonnances spéciales concernant l'exploitation des forêts et des pâturages, on cherchait à assurer d'une façon durable la productivité de ces terrains et la répartition équitable des produits. Ces ordonnances sont généralement citées dans les « droits et franchises », établis par les coutumes, les sentences arbitrales, etc.

d) L'attribution de parties du domaine commun à des villages ou à des fractions de l'ancienne communauté domaniale est également une conséquence de l'accroissement de la population. Les franchises urbaines accordées, surtout au XIIe et au XIIIe s., par les seigneurs fonciers et les représentants de l'empire furent une cause importante de l'accroissement de la population. Le seigneur foncier ou le souverain qui voulait fonder une ville ou la peupler ou attirer des colons dans un territoire défini (Franchises de l'évêque Imer de Ramstein 1384 pour les Franches-Montagnes ; les Walser libres à Davos, etc.) promettait certaines franchises et certains droits. Parmi ces derniers il y avait en particulier le droit à une Allmend, désignée par le seigneur. Tandis que dans des villes dépendant uniquement de seigneurs fonciers, comme par exemple à Moudon en 1509 encore, le seigneur proclame hautement son droit de propriété sur le domaine commun, dans d'autres villes celui-ci est donné aux bourgeois qui l'utilisent et en disposent sans restriction. Comme les bourgeois des villes ainsi que les anciens cantons de la Confédération attachaient la plus grande importance à la liberté politique, le droit de jouissance du domaine commun n'était accordé qu'à ceux qui personnellement appartenaient à une bourgeoisie ou à un canton. Avec le développement de la souveraineté des différents états, cette manière de voir devint si générale, que sous la pression des gouvernements elle s'imposa partout où des coutumes locales particulières différentes ne pouvaient être invoquées.

Jusqu'au XVIe s. toutefois et au-delà jusque dans les temps modernes, les droits de jouissance du domaine commun ont revêtu des formes très variées. D'après von Wyss et Geiser on doit distinguer les formes principales suivantes : 1. Le droit à l'Allmend est attaché à la propriété foncière ; seul celui qui possède une certaine quantité de terre peut prétendre au bois et au pâturage. Cette prétention devient un privilège, qui finalement pourra être acheté ou vendu, en dehors de la propriété foncière. 2. Le droit à l'Allmend est dépendant des foyers qui par là peuvent devenir *Ehofstatten* ou *Gerechtigkeitshäuser* (maisons auxquelles un privilège est attaché, etc.) ; généralement l'appartenance personnelle à la commune est dans ce cas nécessaire. 3. Dans les villes surtout, mais aussi en maints endroits dans la montagne et parfois dans les pays de plaine le droit à l'Allmend est strictement personnel. Celui qui veut se faire admettre au nombre des ayants droit à l'Allmend, paye une finance d'entrée. Des formes intermédiaires se développèrent ou des formes différentes se maintinrent dans la même contrée, surtout là où l'influence des autorités imposa aux anciennes communautés foncières (*Realgemeinde*) le devoir d'accorder aussi aux autres membres ou habitants de la commune le droit de jouir des domaines communs.

C. Du XVIe siècle à la Révolution française. Les souverainetés nouvellement établies commencèrent à s'attribuer sous différents titres un droit de surveillance de plus en plus strict sur les communes et leurs propriétés (Allmend). Dans bien des endroits, par exemple dans l'évêché de Bâle, l'évêque s'arrogeait des droits régaliens sur les biens communs. Conformément aux nécessités économiques et politiques de l'époque, les souverains usèrent de leur autorité surtout pour restreindre les droits des propriétaires fonciers au profit des membres pauvres de la communauté pour lesquels ils exigeaient l'appartenance personnelle à la commune, telle qu'elle s'était développée dans les villes et dans les cantons libres. Les ordonnances dites de mendicité (décisions des Diètes de Lucerne du 30 mai 1491, de Bade du 30 septembre 1551 et du 6 juillet 1681, etc.), par lesquelles chaque localité, paroisse et commune était tenue d'entretenir ses pauvres, agirent dans ce sens de façon particulièrement efficace dans le territoire de l'ancienne Confédération, dans les bailliages et les pays alliés. Avec l'aide des autorités, on employa pour l'assistance publique la fortune représentée par les Allmends, en accordant un droit restreint de pacage et d'affouage à tous les bourgeois de la commune, en distribuant des terrains de culture pris dans le domaine des bourgeois, pour être exploités à vie ou pendant un temps déterminé, par la création de biens des pauvres au moyen des revenus des domaines communs et d'impôts pour les pauvres, etc. Les propriétaires, par contre, qui avaient été en possession de droits privilégiés à l'égard des domaines communs, reçurent en échange certaines étendues de forêts ou de pâturages, qu'ils se partagèrent en maints endroits dès le XVIIe siècle, sous forme de propriétés privées, ou qu'ils continuèrent à exploiter comme domaine commun d'un caractère généralement privé.

L'augmentation progressive de la population provoqua dans la bourgeoisie des villes et des campagnes la tendance de ne pas laisser s'étendre le cercle des bourgeois ayant droit à l'Allmend ; par l'augmentation des finances d'entrée, on rendit toujours plus difficile aux nouveaux habitants l'obtention du droit de bourgeoisie et partant de la jouissance des domaines communs. D'autre part, de nouvelles formes d'exploitation commencèrent à s'introduire dans l'agriculture ; la plus importante fut l'introduction progressive au XVIIIe s. de [illegible] du bétail à l'écurie [illegible] au lieu du pacage dans les domaines communaux, les jachères, les prairies privées et les champs après la récolte ; en même temps fut introduite la culture des pommes de terre et de [illegible]. L'emploi de méthodes nouvelles de culture provoqua peu à peu la suppression de l'assolement obligatoire, du droit de par-

cours dans les pâturages privés et les champs après la moisson et une exploitation plus intensive des terrains cultivables du domaine commun. Un partage du domaine commun en propriété privée ou tout au moins en jouissance privée s'imposait dorénavant.

D. Époque de la Révolution française. La tendance à partager l'Allmend dans la seconde moitié du XVIIIe siècle fut d'abord favorisée par les lois de la Révolution française. La première constitution helvétique, du 12 février 1798, établissait (article 13) qu'aucun immeuble même les biens des corporations et des associations, ne pouvait être déclaré inaliénable. Mais tandis qu'en France et dans les contrées de la Suisse actuelle réunies avant 1798 à la France (partie septentrionale de l'évêché de Bâle) le partage de l'allmend, sous la pression des autorités, avait fait des progrès (peu importants, il est vrai, dans le Jura bernois actuel), une loi française d'avril 1797 (2 prairial an V) défendit la vente ultérieure de biens communaux, sans une loi spéciale. En Suisse le partage des biens communaux avait d'abord été autorisé par une note du Directoire exécutif adressée en janvier 1798 (15 nivôse an VI) à Mengaud, chargé d'affaires en Suisse ; des partages fictifs des domaines communs parmi les bourgeois eurent lieu en plusieurs endroits ; des « sociétés de bourgeois » nouvellement formées continuèrent à exploiter le domaine commun. En juillet 1798 (9 messidor an VI) le Directoire annula l'autorisation de partage, contenue dans la note adressée à Mengaud, pour les territoires réunis à la France. Pour le reste de la Suisse, la loi fédérale du 13 février 1799 (art. 13) établit qu'aucune commune n'était autorisée à partager son domaine commun avant la promulgation de la loi qui devait régler en détail le mode de partage. Les corporations bourgeoises gardèrent leurs biens et les biens des pauvres avec l'obligation d'entretenir les indigents. Les communes devaient admettre chaque citoyen suisse à la jouissance des biens de la corporation et des pauvres, pourvu qu'il payât un certain droit d'entrée dans la commune et établit son domicile dans le domaine communal. La loi du 15 décembre 1800 sur le partage des biens communs et des forêts n'admet au partage que les biens communs « qui sont attribués en partie ou à quelque titre spécial à une propriété privée ou pour lesquels les droits de jouissance sont définis et irrévocablement établis », c'est-à-dire les Allmend des anciennes communautés foncières, par opposition aux biens des communautés bourgeoises personnelles.

La constitution adoptée le 24 octobre 1801 par la Diète helvétique de Berne établit (§ 23) que la surveillance des biens des églises, des écoles, des communes et des pauvres et l'assistance publique devaient dépendre de chaque canton, mais pour le reste, le § 26 posait à nouveau le principe qu'aucun bien foncier ne pouvait être déclaré inaliénable.

La souveraineté cantonale fut de nouveau renforcée par l'Acte de Médiation 1803 ; la seconde constitution helvétique du 2 juillet 1802 avait déjà attribué l'administration des communes aux cantons.

E. Depuis la Révolution française, l'organisation des anciens biens communs n'a subi aucun changement essentiel ni général, les mêmes influences continuant à agir. Les biens communs, propriété des corporations, les communes bourgeoises ou mixtes, sont attribués aux différents ménages des ayants-droit, pour être exploités et cultivés pendant un temps plus ou moins long, sauf les forêts et les alpes. Les alpes sont occupées en commun ou affermées au profit des corporations auxquelles elles appartiennent. Le pâturage commun, au sens ancien de pacage d'été de tout le bétail, est devenu inutile, du moins dans la plaine par suite du séjour permanent du bétail à l'écurie. L'exploitation des forêts par les ayants-droit consiste en distributions de lots de bois de chauffage et de bois de service (Gabengaben) ; dans les Grisons et dans le Tessin en particulier, mais autre part aussi, les ayants-droit ont des arbres fruitiers en propriété sur le domaine commun. Dans les communes de Vezio, Mugena, Arosio, Cademario et Aranno (D. de Lugano) 2100 châtaigniers par exemple sont d'après Merz (Die Edelkastanie, 1919) propriété privée dans des domaines de patriciens. Dans le Valais on désignait ces arbres fruitiers, privés, en terre bourgeoise sous le nom « arbres de fer ».

Le canton de Lucerne procéda de la façon la plus radicale et par la loi du 28 juin 1803 il prépara la voie au partage des domaines communs et aussi des biens des communautés personnelles. Selon R. Gruter 12 000 arpents de terrain ont été distribués et défrichés à la suite de cette loi. La loi revisée du 24 mai 1837 a eu pour but de protéger les forêts des corporations contre les dangers du partage. Malgré ces partages les associations corporatives lucernoises possèdent aujourd'hui encore 6210 ha. de terrains et de forêts.

Dans le canton de Berne le domaine des communes bourgeoises et autres est évalué par Geiser pour l'année 1903 à environ 100 millions de francs.

Le code civil suisse du 10 décembre 1907 (art. 59) maintient le droit cantonal pour les sociétés d'Allmends et autres associations semblables ; on trouvera les ordonnances cantonales concernant les Allmends surtout dans les lois d'introduction cantonales du code civil ainsi que dans les lois communales et dans les innombrables règlements des communes et des corporations.

Bibliographie. Généralités. A. Heusler : *Institutionen des deutschen Privatrechtes,* 1885, I, 262 ss. — Gierke : *Das deutsche Genossenschaftsrecht.* 1868-81. — Fustel de Coulanges : *Le problème des origines de la propriété foncière* (*Revue des questions histor.*) 1889. — Lamprecht dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* de Conrad. 2e éd. I, p. 87 : *Agrargeschichte.*

Pour la Suisse en général : von Miaskowski : *Verfassung der Land-, Alpen- und Forstwirtschaft,* 1878. — Du même : *Die schweiz. Allmend* 1879. — E. Huber : *Geschichte des schweiz. Privatrechts* IV. — F. v. Wyss : *Die schweizerischen Landgemeinden* 1892. — K. Geiser dans le *Handbuch der schweiz. Volkswirtschaft* de Reichesberg 1903 : *Allmende.* — C. Hilty : *Öffentliche Vorlesungen über die Helvetik* 1878. — *SI* I, 190-192.

Pour les cantons : Berne : K. Geiser : *Studien über die bernische Landwirtschaft im 18. Jahrh.* dans le *Landwirtschaftliches Jahrbuch der Schweiz* 1895, 9. — H. Rennefahrt : *Die Allmend im Berner Jura* 1905. — L.-S. von Tscharner : *Rechtsgesch. des Obersimmenthals* 1908. — Glaris : Stussi. *Geschichte des Glarner Land- und Tagwenrechts* 1912. — Les Grisons : H. Moosberger : *Die bündnerische Allmende* 1891. — E. Branger : *Rechtsgesch. der freien Walser in der Ostschweiz* 1905. — Lucerne : R. Gruter : *Die luzernischen Korporationsgemeinden* 1914. — Graf : *Aufteilung der Allmend in der Gemeinde Schötz* 1890. — Saint-Gall : Heeb : *Die Genossengüter im Kt. St Gallen* 1892. — E. Gmür : *Rechtsgesch. der Landschaft Gaster* 1905. — Schwyz : Kothing : *Die Allmenden des alten Landes Schwyz* 1901 (*Festschr. der geogr.-ethnogr. Gesellsch. Zürich*). — M. Reichlin : *Die schwyzerische Oberallmende bis zum Ausgang des 15. Jhs* 1908. — Thurgovie : Pupikofer : *Geschichte des thurg. Gemeindewesens, in besond. Beziehg. auf die Zweckbestimmung der Gemeindegüter* (*TVG* Thurg. XVII). — Unterwald : Heusler : *Die Rechtsverhältnisse am Gemeinland in Unterwalden* (*ZSR* X, 44 ss.). — Omlin : *Die Allmendkorporation der Gemeinde Sarnen* [illegible] 68. — Uri : K. Huber : *Die Allmendgenossenschaft* [illegible] *poration Uri in ihrem Verhältnis zum Kanton und den Gemeinden.* — Dr. F. Schmid : *Die Allmendgenossenschaft im Lande Uri* [illegible] *Schweiz. Juristenzeitung* [illegible] — Vaud : [illegible] : *Dictionnaire des termes du coutumier du Pays de Vaud* 1766. — Kovalewsky : [illegible] *einer Geschichte der Zerstückelung der Feldgemeinschaft im Kt. Waadt* 1877. — Zoug : K. Ruttimann : *Die Zugerischen Allmendkorporationen* 1904. — Zurich : [illegible] Eichholzer : *Über die Stellung der Frauen nach den Rechtsquellen des Kts Zürich.* Zeitschr. der Savigny-Stiftung 38. — [illegible] : *Die* [illegible] *den* 1917. [illegible]

ALLMEND (THUNER). Voir [illegible]

ALLMENDINGEN [illegible] Les vieux documents [illegible] Allmendingen [illegible] 1250 [illegible] de l'Allmend [illegible]

Il y existait au Moyen Age une famille von Alwandingen habitant probablement la tour fortifiée qu'au XVI[e] s. Thomas Schöpf appelle *arx diruta* et qui était encore debout vers 1750. En 1250 Arnold d'Alwandingen vendit au couvent d'Interlaken des biens sis dans ce village. Un Rodolphe d'Alwandingen, chevalier et ministérial, paraît comme témoin entre 1240 et 1251. Son fils Henri donne en 1256 au couvent de Koniz un champ qu'il possédait à Allmendingen, pour le repos de l'âme de son père et de la sienne. Les maisons religieuses de Münchenbuchsee (1260) et Fraubrunnen (1299) y avaient des propriétés. En 1623 Gaspard de Graffenried était seigneur justicier à Allmendingen. Son fils, Jean Ulrich, donna le village à son gendre Albert de Graviseth qui le possédait encore en 1696. Après lui il passa en 1730 au futur avoyer Isaac Steiger dont le fils François-Louis reconstruisit le château et prit le titre de seigneur d'Allmendingen. Depuis 1806, ce château est la propriété de la famille de May qui s'appela alors May d'Allmendingen. Outre ce petit château portant la date 1607, type d'une ancienne maison de campagne bernoise avec tourelle d'escalier originale, nous rencontrons dans la localité d'autres spécimens de constructions campagnardes bernoises. Notons aussi l'enseigne de l'auberge, un travail exquis de fer forgé. — Stettler : *Topographie* (Mns Bibliothèque de la ville, Berne). — Jahn : *Chronik*, p. 65. — Jahn : *Der Kt. Bern*, p. 397. — A. Kieser : *Berner Landsitze*, p. 8 avec vue. Genève 1918 [L. S.]

ALLMENDINGEN (C. Berne, D. Thoune, Com. Strattligen. V. *DGS*). Village sur la route Thoune-Amsoldingen, devenu durant ces dernières années le quartier des fabriques de Thoune avec un accroissement important de la population, environ 1000 habitants. Fut une colonie romaine importante. En 1824-1825, on découvrit dans l'Alchenmatten cinq petits bâtiments disposés par ordre de grandeur et tout auprès, une vasque en granit posée sur un socle élevé, un pavement de briques et le piédestal d'une statue. Ailleurs, on a mis au jour des fragments d'architecture et de statues en pierre, deux têtes dont l'une est conservée au musée de Thoune portant le bonnet phrygien, ainsi que deux fragments de bas-reliefs; ces derniers représentant un taureau et un porc, font penser qu'il y avait là un sanctuaire en l'honneur de Mithra. Parmi les objets en bronze, citons une tête de femme ayant de magnifiques ornements dans les cheveux (musée de Berne), six hachettes votives avec leurs inscriptions (*C. J. L.* XIII. 5158) *Jovi, Matribus, Matronis, Mercurio, Minervae, Neptuni* ; puis des fibules, clochettes, etc. (musée de Thoune). Les 1200 pièces de monnaies qui y furent aussi découvertes, sont conservées au musée de Thoune et au musée historique de Berne ; ce sont des pièces de cuivre et d'argent, allant du règne d'Auguste à celui de Constantin. — Voir *Der Schweiz. Geschichtsforscher* VIII, 1831, 430-436. — Jahn : *Der Kanton Bern*. 253-257. — *Jahrb. des Hist. Mus. Bern* 1916, 65-66, 69-71. — En 1276 eut lieu un conflit entre Pierre de Schoren et le couvent d'Interlaken au sujet de propriétés à Allmendingen. En 1320 le prieuré de Darstetten y possède des biens. Le village, avec Schoren et Buchholz, était compris dans la seigneurie de Strattligen dont il partagea la destinée et passa avec elle à Berne en 1590. Le détournement de la Kander dans le lac de Thoune y amena de grands changements. En matière ecclésiastique, Allmendingen appartint jusqu'en 1536 à Scherzligen, et après la suppression de cette paroisse, fut incorporé à Thoune. Au Moyen Age, il y existait une chapelle. — Voir *FRB* 3-9. [L. S. et L. B.]

ALLO, P. *Bernard*, dominicain, * à Quintin Bretagne le 5 février 1873, professeur de théologie au séminaire syro-chaldéen de Mossoul Mésopotamie de 1900 à 1903, à la Faculté de Saint-Étienne, de Jérusalem, de 1903 à 1905 et, depuis 1905, professeur d'exégèse du N. T. à l'Université de Fribourg. Il est l'auteur d'articles de critique religieuse et d'exégèse et a publié aussi plusieurs ouvrages : *La peur de la vérité*, 1907 ; *Foi et systèmes*, 1908 ; *Le caractère moral de J.-C.*, 1910 ; *l'Évangile en face du syncrétisme païen*, 1910; *La Paix et la vérité*, étude sur la personnalité de S. Thomas d'Aquin, 1911, etc. [F. D.]

ALLOBROGES. Peuple gaulois établi au Sud Ouest de la Suisse et occupant partiellement le canton de Genève, la Savoie et le Dauphiné, entre le Léman, le Rhône moyen, l'Isère et le pied des Alpes. Leur nom en grec Ἀλλόβρογες, en latin *Allobroges*, serait formé de deux radicaux celtiques *allo* et *brog* correspondant à étrangers *(alienigeni)*. Nous ignorons leur pays d'origine; c'est probablement vers le V[e] siècle avant J.-C., au cours des grandes migrations celtiques qui du nord de l'Europe se répandirent en Gaule et en Italie, que les Allobroges se fixèrent sur le cours moyen du Rhône, région primitivement occupée par les Ligures.

L'Allobrogie, qui au début de l'empire romain constitua le territoire de la colonie de Vienne, comprenait un vaste pays formant deux régions naturelles : l'une à l'Ouest vers le Rhône (l'Ile, d'après Polybe III 49) avec des plaines fertiles riches en céréales et en vins ; l'autre à l'Est vers les Alpes, montagneuse et accidentée, couverte de forêts et de pâturages fournissant des bois et des fromages estimés. Au Sud et à l'Est, le territoire des Allobroges s'étendait jusqu'à l'Arly, affluent de l'Isère, et rejoignait le haut Léman à travers les montagnes du Chablais tandis que d'autres petits peuples gaulois occupaient les crêtes et les défilés des Alpes. A l'Ouest il s'étendait jusqu'aux environs de Lyon et de Valence et même comprenait quelques districts sur la rive droite du Rhône dans la région du Bugey et à l'Ouest de Vienne.

Nous ne pouvons qu'indiquer les faits saillants de l'histoire des Allobroges. Ils apparaissent pour la première fois dans les textes au début de la deuxième guerre punique ; dans sa célèbre expédition, Annibal traversa leur territoire en 218 et reçut d'eux des vivres, des vêtements et des guides avant d'entreprendre le passage des Alpes. Un siècle plus tard les Romains, sur l'appel de Marseille, pénétraient à leur tour en Gaule transalpine et commençaient la conquête de la vallée du Rhône. Les Allobroges, clients des Arvernes occupant le massif central français, opposèrent une résistance désespérée aux progrès des légions romaines. Mais, vaincus en 122 et 121 sur les bords de la Sorgue à Vindalium et sur ceux de l'Isère par les consuls Domitius Ahenobarbus et Fabius Maximus, ils tombèrent sous le joug de Rome. Quintus Fabius Maximus, qui termina leur soumission, reçut en récompense le titre d'Allobrogicus.

L'Allobrogie, soumise dès ce moment à la république romaine, fit partie de la nouvelle province de la Gaule narbonnaise dont elle forma la frontière septentrionale. Les débuts de l'occupation furent pour les Allobroges opprimés par l'exploitation et la cupidité des fonctionnaires romains, une époque troublée et malheureuse. Ils protestèrent plusieurs fois à Rome, mais toujours sans succès, contre les injustes charges financières dont ils étaient victimes (Cicéron *pro Fonteio*). Ce fut une de leurs ambassades qui découvrit en 63 à Cicéron les noms des complices de Catilina.

L'année suivante les Allobroges, poussés à bout, entreprirent sous la direction de Catugnatus un vaste soulèvement contre Rome qui fut réprimé non sans peine par l'intervention militaire du préteur Caius Pomptinus.

Peu après, les Allobroges étaient menacés par l'invasion de leurs voisins du nord, les Helvètes, qui désiraient franchir le Rhône pour s'établir dans la Gaule méridionale. César arriva en 58 à Genève, citadelle la plus avancée des Allobroges, pour défendre la frontière romaine; il empêcha les Helvètes de traverser le fleuve et les força à se diriger sur les défilés du Jura. Les Allobroges furent dès lors les fidèles auxiliaires du conquérant des Gaules dans ses campagnes ; les brillantes propositions de Vercingétorix ne réussirent pas à les détacher de la politique romaine.

Sous Auguste et ses premiers successeurs, les Allobroges, soumis à une administration plus équitable, subirent rapidement l'empreinte de la civilisation latine et adoptèrent la langue, la religion, les mœurs et les institutions de leurs dominateurs. A cette époque, Vienne sur le Rhône, jadis simple centre agricole, devenue la capitale de leur État, reçut le titre de colonie, conférant aux Allobroges rattachés à la tribu Voltinia les droits et privilèges des citoyens romains. Le nom de Viennenses remplace alors celui d'Allobroges dans les textes et documents

officiels. Sous les premiers siècles de l'empire, l'Allobrogie traversa la période la plus brillante et la plus heureuse de son histoire. Elle se couvrit de monuments, de temples et de routes, l'art et l'industrie prirent un brillant essor dans les principaux centres ou *vici* tels que *Cularo* (Grenoble), *Genava* (Genève), *Aquae* (Aix-les-Bains), *Boautae* (Annecy), *Augustum* (Saint Genis d'Aoste), etc. Vers la fin de l'empire, l'ancienne Allobrogie se partagea en trois cités, Vienne, Genève et Grenoble qui, lors des grandes invasions germaniques, furent pacifiquement occupées par les Burgondes.

Les Allobroges intéressent principalement la Suisse comme voisins des Helvètes et anciens occupants du territoire genevois sur la rive gauche du Rhône. Genève leur dut son nom, sa fondation sur la colline de Saint-Pierre et ses premières institutions publiques. Elle se trouvait sur une des routes impériales de Gaule en Italie qui, de Vienne, gagnait le Grand Saint-Bernard ; cette route traversait le Rhône à Genève pour pénétrer sur le territoire de la colonie équestre de Nyon et longer la rive droite du Léman.

Allmer et de Terrebasse : *Inscriptions antiques de Vienne en Dauphiné*, Vienne 1875. — Hirschfeld : *Corpus inscriptionum latinarum* XII, p. 217 à 336. — Desjardins : *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris 1876-93. — Ch. Morel : *Genève et la colonie de Vienne*, Genève 1888. — Garofalo : *Gli « Allobroges »*, Paris 1895. — Jullian : *Histoire de la Gaule*, Paris 1908. — Emile Dunant : *Catalogue raisonné et illustré des séries gallo-romaines du musée épigraphique cantonal de Genève*, Genève 1909, p. 14. — Holder : *Alt-celt. Sprachschatz* I, p. 96-105. [J. J. Mossier.]

ALLOBROX. Voir Allod, Claude d'.

ALLOLO, de Bissone. Artiste, qui le 4 octobre 1387 travaillait avec vingt-deux autres tailleurs de pierre de la région du lac de Lugano à la construction du Dôme de Milan. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri.* [Dr C. T.]

ALLONDON (L') (C. Genève. V. *DGS*). Affluent de droite du Rhône. Dans la limitation du 26 décembre 1752, forme la frontière entre le mandement genevois de Peney et le Pays de Gex. Cette délimitation a été maintenue et confirmée par le procès-verbal du 29 juillet 1825. Voir Genève AE. — *Rec. des Lois* n° 82. — *Regeste genevois* n° 1360, 1549. [H. d'A.]

ALLSCHWIL (C. Bâle-Campagne, D. Arlesheim. V. *DGS*). *Almswilre* vers 1188, *Almiswilr* 1250, *Almeswilr* 1268, était déjà habité à l'époque romaine comme le prouvent les urnes, les monnaies et les autres objets qui ont été trouvés en 1674 en creusant l'étang d'Allschwil — qui semble avoir été un cimetière romain — et la source voisine de la Neuweilerstrasse, connue sous le nom de *Heidenbrunnlein*. Les Alémannes se sont fixés sur le vieil établissement romain. Des traces de l'époque franque dans le *sancti Hylarii akere* laissent supposer que le pays doit avoir été christianisé par les Francs. A l'origine, Allschwil appartenait au territoire du duc en Alsace (*ducatus Helisacensis*) ; plus tard il fut rattaché au Sundgau ou *Comitatus Utonis* (1er juillet 1004). Henri II donna le village, les terres et l'église avec le Hardtwald à l'évêque Adalbero de Bâle. L'église de Bâle consacrée en 1118 à Barthelemé et à Léonard fut dotée de riches biens dans le territoire d'Allschwil. Passagèrement Allschwil, domaine et église, fut engagé aux nobles d'Eptingen (11 février 1268), à Didier Munzer, de Bâle (1308-1323) et à Hamman de Ramstein (15 mars 1373). En 1463, l'évêque apparait de nouveau comme possesseur du village, il le restera jusqu'à la disparition de la principauté. Après la guerre des paysans de 1525 les cinq communes du Birseck, Rheinach, Therwil, Oberwil, Ettingen et Allschwil concluent avec Bâle un traité de combourgeoisie sans l'assentiment de l'évêque et du chapitre de la cathédrale. Ensuite de quoi Allschwil passa à la Réforme en 1529. Le traité de Baden de 1585 annula le traité de combourgeoisie. Jusqu'en 1595, l'évêque Jacob-Christophe Blarer de Wartensee ramena toutes les communes du Birseck au catholicisme, excepté Allschwil qui, protégé par Bâle, résista encore pendant une génération. Au cours de la guerre de Trente ans, l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein, parvint à chasser le dernier pasteur et, le 16 mai 1627, la messe y fut de nouveau dite. Le capitaine de cavalerie suédois Henri-Ernest Streiff de Lauenstein réintroduisit le culte protestant dans l'été 1633 ; mais quand les Suédois partirent, le pasteur dut aussi quitter le village et pour toujours. Le printemps suivant, Allschwil souffrit des Suédois ; le village fut pillé, douze maisons furent livrées aux flammes. En 1792, Allschwil se détacha de l'évêque comme les autres sujets de l'évêché et fit partie de la République Rauracienne. Depuis le traité de Vienne de 1815, Allschwil appartient au demi-canton de Bâle-Campagne. La vieille église, consacrée à Pierre et Paul, fut remplacée en 1698 par une nouvelle. Elle est aujourd'hui propriété des Vieux-Catholiques. La paroisse catholique romaine s'est construite une nouvelle église. Depuis 1889, les protestants disséminés possèdent une chapelle à Neuallschwil. — Voir *BZ* Bd IX p. 348. — J. Trouillat : *Monument de l'Histoire de l'Ancien Evêché de Bâle*, T. I. — *ULB*. — Marcus Lutz : *Neue Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel* Bd I p. 226 f. Bd III p. 366. — Karl Gauss : *Kriegsnöte im Baselbiet während des dreissigjährigen Krieges. Basellandschaftliche Zeitung* 1918 nos 289, 293, 299, 301, 306. — K. Gauss : *BJ* 1909. *Der Abschluss der Gegenreformation im Birseck.* [Dr K. Gauss.]

ALLWAND. Famille de la ville de Berne au XVe et au XVIe siècle. Il faut mentionner : — 1. Guillaume, membre de l'abbaye du Maure, exploite en 1473 la fouleric de Worblaufen. Membre du Grand Conseil en 1469-1495 et 1507-1513. Dans l'intervalle, habite Neuchâtel. Bailli d'Echallens en 1480-1485, de Grandson en 1486-1490. Pendant les troubles de 1513, il fut envoyé dans le pays de Vaud. — 2. Nicolas, son frère, fut membre de l'abbaye du Lion (Mittellöwen) en 1475, siégea au Grand Conseil en 1470-1494. En 1492, il est tuteur de la veuve d'Adrien de Bubenberg. — 3. Jean, fils de Guillaume, fut chassé en 1484 du prieurat de Lutry ; cette même année le Conseil de Berne lui donna une lettre (Wartbrief) pour une place de chanoine survivancier à Zofingue et, en 1489, il fut présenté comme chanoine du chapitre de Zofingue ; il fut custode en 1507, prévôt de 1508 à 1510 ; jusqu'à la Réformation, en 1528, il fut chanoine. — 4. Ulrich, frère de Jean, fut chanoine à Interlaken. — 5. Guillaume, sœur d'Ulrich et de Jean, nonne à Dettlin, en.

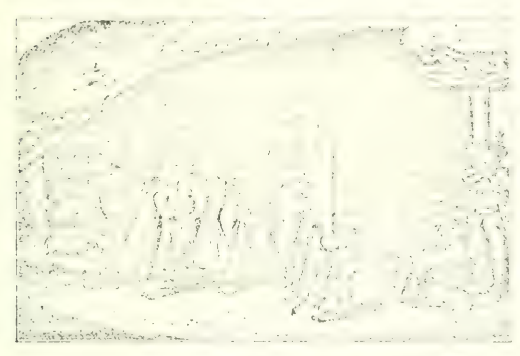
Archives de l'Etat de Berne : *Oster-, Missiven- u. Spruchbücher, Notariatsprot.* — Brunner : *Das alte Zofingen.* — *JZB* du chapitre de Zofingue. — *Stiftsurbar-Auszüge*, Mns de S. Ringier. [Lu. Gr. (E. B. et H. T.)]

ALLWEG (C. Nidwald, Com. Ennetmoos. V. *DGS*). Hameau avec chapelle érigée à la mémoire du héros légendaire, Struthan Winkelried, qui tua le dragon. En 1640 un « Trachencapely », chapelle du dragon, y est mentionnée ; toutefois, une autre petite chapelle, située au-dessous, dans le Drachenried, prétendait aussi commémorer ce fait. Toutes deux tombaient en ruine en 1667. En 1671-72, sur l'ordre de la Landsgemeinde, la grande chapelle actuelle fut construite et consacrée le 15 septembre 1676. Sur la façade étaient représentés le combat de Struthan contre le dragon et la mort héroïque d'Arnold de Winkelried à Sempach. Le 9 septembre, le sommet du col de l'Allweg fut la dernière étape de la résistance contre les Français de Schauenbourg. La chapelle fut alors réduite en cendres, mais reconstruite en 1805-08. La relation légendaire de la chapelle avec la famille Winkelried a sans doute un fonds de vérité, car c'est dans cette contrée qu'il faut chercher le berceau de cette famille célèbre (voir art. Winkelried). [Dr Durrer.]

ALMAGELL (C. Valais, D. Viège. V. *DGS*). En 1291 *de Iuco de Armengel*... de Valesio d'un notaire italien. *Gfr.* II 426 ; en 1307 *Almenkel* et en 1390, *Almellel*. Arch. Valère, Min. V et VI. Com. politique qui avait sa chapelle déjà en 1488, paroisse en 1893. Elle est la plus reculée des quatre corporations formant la commune de la vallée de Saas, qui possèdent encore des pâturages alpestres en commun. Heintrich : 1798, 152. 1910, 253. Le parler populaire dit *Almengell* ou *In Amengel*. ... se rattache à ... peut-être une altération de *San Michele* ou en tout cas se rapporterait à *Michel* ... [D. M.]

ALMANACH (HELVETISCHER). Publié de 1799 à 1822 par les ... Orell, Füssli & Cie à Zurich, cet almanach, fort recherché, compte 24 petits volumes

in-12, illustrés de cuivres, de costumes et de vues, par F.-N. König et H. Meyer, et de cartes par Scheurmann. Il contient principalement, et depuis 1805 exclusivement,



Helvetischer Almanach, 1802. Une noce chez des paysans suisses. Dessiné par F.-N. König, gravé par H. Lips.

des monographies historiques et topographiques sur les différents cantons. Ainsi : Berne, en 1802 et 1819, 1821 et 1822, par J.-R. Wyss ; Zurich 1803 et 1814 ; Lucerne, 1804 ; Uri et Unterwald, 1805 ; Grisons, 1806 ; Schwyz et Zoug, 1807, par Charles Zay ; Appenzell et Saint-Gall, 1808 ; Glaris, 1809, par Jacques-M.-D. Blumer ; Fribourg 1810 ; Schaffhouse et Thurgovie, 1811 ; Tessin, 1812, par P.-Victor Ghirnigelli ; Soleure, par Rob. Glutz et Bâle, 1813 ; Vaud 1815, par Ph. Bridel ; Argovie 1816 ; Genève, 1817, par J. Picot ; Neuchâtel et Valangin, 1818, par Sandoz-Rollin ; Valais, 1820, par Ph. Bridel. H. B.

ALMENHOFEN ou **ALMISHOFEN, von.** Voir Hugo, abbé de Rheinau.

ALMENS (C. Grisons, D. Heinzenberg. V. *DGS*). Com. et vge jouissant de la parité confessionnelle, appartenait autrefois à la juridiction de Furstenau. Ce nom, du romanche *Almén* ou *Dalmén*, s'écrivait autrefois *Lumunnis* 926 (?), 1200, *Lumins* 1156, *Lumunne* 1285, *Lumen* 1268, d'où sont sorties, par l'adjonction de la préposition *a*, *da*, les formes en A. Le nom n'a rien de commun, ni avec *Allmend* ou *Almeinde*, ni avec le latin *lumen* = lumière ou



lama = bourbier. Il se pourrait que *m* fût à la place de *v*, comme dans *hamanna* = français *cabane*, italien *capanna*, ce qui permettrait de rapprocher *Almèns* du groupe LAVIN (voir cet article). Le 3 novembre 926 le roi Henri fait don à perpétuité à l'évêque de Coire de la localité de Lumunn dans le Churgau. En 1200 on trouve mentionnés Albert et Maurice de Lumunns, ce qui ferait croire à l'existence d'une famille noble. Sererhard rapporte qu'un château aurait existé près du village dans les temps anciens. L'église, consacrée à Saint-André, appartenait à l'évêque qui possédait aussi à Almens quelques propriétés, des champs et des pâturages. L'introduction de la Réformation y rencontra une vive opposition. La vieille église dont Ulrich Reschli était le curé en 1510, fut cédée en 1690 aux catholiques pour cent écus de Philippe et l'évêque Ulrich VI de Mont construisit à ses frais l'église protestante actuelle. La paroisse d'aujourd'hui comprend Almens et Rodels. Le 13 novembre 1773 les cens fonciers qu'y percevaient l'évêché et le chapitre de chanoines furent rachetés pour 910 florins et 3 couronnes, soit 845 florins 27 couronnes pour l'évêché et 64 florins 36 couronnes pour le chapitre. Les registres de paroisse datent pour Almens protestant de 1738, pour Almens catholique de 1765. A environ une heure au-dessus d'Almens, sur un étroit plateau (Petit et Grand Schall), se trouvait l'ancien petit village de *Schall* (lieu d'origine de la vieille famille Schaller) dont tous les habitants furent enlevés par la peste qui éclata dans les Grisons en 1629-1630 ; il fut alors transformé en Maiensässe. — Von Mohr : *Cod. dipl. Raet.* I nos 41 et 165, II no 76. — Muoth : *Bündner Geschlechts- und Ortsnamen* (*Kantonsschulprogramm 1892-1893*). — Sererhard : *Delineation*, p. 23. — Lehmann : *Republ. Graub.* p. 209. — Nüscheler : *Gotteshäuser*, p. 98, 99. — Muoth : *Ämterbücher* (dans *JHGG* 1897). — *Regesten der Gem. Almens*. [R. v. P. et L. J.]

ALMENSBERG (C. Thurgovie, D. Arbon, Com. Hemmerswil. V. *DGS*). Hameau situé entre Hagenwil et Steinebrunn, près de la frontière saint-galloise, compte 357 hab. D'après le témoignage des plus anciens documents ce nom signifie : montagne de Uodalberacht (*beracht* = rayonnant ; *uodal* = famille noble, se rencontre encore dans *Ulrich* = *Uodal-rich*. Voici les différentes formes du nom : *Ulbrehtesperge* (*UStG* suppl. III, no 68), *Ulbresberge* (id. no 86), *Ulbrehsb.*, *Ulbrehtsb.* (id. no 88), *Ulbrehtzb.* ibid. III, no 1142), *Ulabsperg* (id. no 1269), *Albsperg* (id. IV A no 258 et 1830), *Albersperg* (id. IV no 2093), *Olmisperg* (id. no 2115), *Albrisperg* (id. no 2162), *Olbersperg* (ibid. nos 2274 et 2489). Composé à l'origine de paysans libres, il possédait son propre tribunal. Le 19 oct. 1296, l'abbé de Saint-Gall, Guillaume, le remet au camérier du monastère en qualité de fief du couvent (*curiam in Ulbrohsberg USiG* IV, nos 318 et 319). La coutume judiciaire date du 5 juin 1441. En 1525 un conflit s'éleva entre les gens d'Almensberg et leurs juges, ceux-là désirant avoir leur propre tribunal ; les dix cantons décidèrent en faveur des habitants. Selon les ordonnances militaires de la Thurgovie de 1628, la juridiction d'Almensberg devait fournir 35 soldats. En 1633, les protestants du village se plaignent de ce que l'abbé de Saint-Gall n'entretienne plus de pasteur dans leur église paroissiale de Hagenwil. La paix de 1712 confirma aux protestants d'Almensberg soixante personnes le droit d'ensevelir leurs morts à Hagenwil. — Voir Pupikofer II 2, p. 215, 553, 570, 626, 743. [Sch.]

ALMENSPACH, Hans, de Ursel, près Francfort s. Main. En 1567, pasteur à Bischofszell, en 1571 à Seuzach (Zurich), d'où il se rendit dans les Pays-Bas. — Voir Sulzberger : *Biogr. Verz. der Geistl. d. Kts Thurgau*, p. 152 — Wirz : *Etat des Zürch. Ministeriums*, p. 164. — Dürsteler : *Geschlechterbuch*. F. Hbr.

ALMER, Christian, 1826-1898, guide alpin célèbre. Il naquit dans son village de Grindelwald, fit le Sonderbund en 1847, fut pendant un certain temps berger sur le Zäsenberg et inaugura sa carrière de guide en 1854, année célèbre par l'essor que prit l'alpinisme. Les années 1864 et 1865 forment l'apogée de sa carrière. La liste de ses ascensions, parmi lesquelles on compte de nombreuses premières, comprend des sommets et des passages dans les Alpes Maritimes, Cottiennes, du Dauphiné, les Alpes Graies, celles de la chaîne du Mont Blanc, les Alpes pennines bernoises, celles du Tödi, de la Bernina, de l'Ortler et des Alpes orientales. Le 22 juin 1896, pour ses noces d'or, il fit avec sa femme l'ascension du Wetterhorn, son sommet préféré. — Voir *JSAC* 34, p. 190. [H. ...]

ALMERAS. Plusieurs Français du Dauphiné, portant le nom d'Almeras, s'établirent à Genève dès le XVIe s. — 1. Marc-Antoine dit Alfred, 1787-1841, élève de Jérôme Aillaud, se voua avec sa femme, Anne Chappuis, à l'enseignement du dessin où tous deux réussirent brillamment. Il existe, en particulier, chez son arrière-petit-neveu, M. Louis Patru..., une série de dessins des peintres ..., ainsi que ses journal et divers manuscrits ... de l'auteur ... — 2. Alexandre ..., 1811-68 ..., fut membre du Grand Conseil (1856-...), l'un de ses représentants et député à la Diète ... — *SKL*. — *Recueil des ... Genève*. [J. R.]

ALPEN (DIE). *Monatsschrift für Schweizer und allgemeine Kultur*; éditeur, Gustave Grunau, Berne. C'est la suite de la *Berner Rundschau*, 1906-1910. En 1914 les *Alpen* fusionnèrent avec la revue *Wissen u. Leben*. [L. B.]

ALPENPOST. Revue consacrée au développement du tourisme, des stations climatériques, de l'industrie de la montagne et tout particulièrement de l'alpinisme. Dès le tome II elle prend le titre de *Repertoire de l'alpinisme*, journal de science populaire. Editeur, Walter Senn, Glaris 1871-73, Zurich 1873-74, sept volumes. [E. WALDER.]

ALPENPOST (NEUE). Organe spécial pour l'alpinisme, le tourisme, la balnéologie, l'hôtellerie, etc. 16 volumes, Zurich 1875-82. Elle fait suite à l'*Alpenpost*. [E. WALDER.]

ALPENROSEN. Parmi les almanachs et les agendas qui du XVIIIe au XIXe s. reflétèrent les différents courants littéraires, les plus importants, en Suisse, furent les *Alpenrosen*. C'est là qu'ont été publiées les poésies aimables, sans prétention et quelque peu bourgeoises et pastorales de la Restauration. Elles sont ainsi un témoignage important de l'époque, et encore aujourd'hui on les recherche pour leurs charmantes illustrations sur cuivre. Les *Alpenrosen* commencèrent à paraître en 1811 sous le titre suivant : *Alpenrosen, ein Schweizer Almanach* depuis 1821 *Taschenbuch) auf das Jahr 1811; hg. von Kuhn, Meisner, Wyss u. A.* (depuis 1826, Kuhn, Wyss, etc.) *mit Kupfern von König u. A.* Berne, chez F.-F. Burgdorfer, Leipzig, chez Fried. Aug. Leo (C.-G. Schmid). Le principal éditeur jusqu'en 1830 fut J.-R. Wyss, et parmi les collaborateurs il faut encore citer : J.-G. Appenzeller ; U. Hegner ; J.-J. Schweizer ; J.-M. Usteri ; Baggesen, de la Motte-Fouqué ; Jean Paul ; A.-W. Schlegel ; G. Schwab, W. Waiblinger. Suivant le genre des almanachs, les *Alpenrosen* contenaient surtout des poésies et d'innocentes nouvelles dans le goût de l'époque, souvent précédées d'un aperçu historique. L'illustration était due principalement à König, Lory, Freudenberger, Usteri, Vogel, Volmar, et gravée le plus souvent par Hess. En 1830, Wyss mourut. Le titre fut alors modifié en *Alpenrosen ; ein schweizer. Taschenbuch auf das Jahr 1831 besorgt von Schweizer. Schriftstellern und Künstlern*, chez J.-J. Christen à Aarau, édité d'abord par A.-E. Fröhlich et ensuite par Abr.-E. Fröhlich, qui s'occupa de la rédaction jusqu'en 1854 où cessèrent de paraître les *Alpenrosen*. L'époque de 1830 n'influence que médiocrement les *Alpenrosen*, car Fröhlich, pasteur et conservateur, y veillait. Les *Alpenrosen* ne parurent pas pour 1831-36 et 1840-47. En 1848 et 1849 parut chez Chr. Beyel, à Zurich et Frauenfeld, une publication concurrente, éditée par J. J. Reithard : *Neue Alpenrosen ; eine Gabe schweizer. Dichter*. L'année suivante, les *Alpenrosen* reparaissent sous le titre : *Alpenrosen auf das Jahr 1850 hg. von A.-E. Fröhlich, Jer. Gotthelf, K. R. Hagenbach, Ed. Dössekel, J.-J. Reithard, B. Reber*, etc., Aarau, J.-J. Christen. Les premières années de cette seconde série de 1831 à 1850 contiennent encore de nombreuses illustrations [illegible], et, depuis 1850, un portrait gravé ou lithographié. Les collaborateurs sont en grande partie les mêmes que précédemment, parmi lesquels : A. Hartmann ; Fr. Oser ; K.-R. Tanner ; H.-W. Wackernagel. — Voir Alfred Ludin : *Alpenrosen*. Diss. Zurich 1902. — J.-J. Hilty : *Alpenrosen*. Diss. Zurich 1914. — Rud. Hunziker : *Gotthelf u. Reithard*. Du même, la biographie de Reithard dans *Nbl. der Stadtbibliothek Zurich* 1912-14. [illegible]

ALPENZEITUNG (SCHWEIZER). Organe des sections allemandes du CAS. 11 volumes, 1882-93, Zurich, F. Schulthess. Lorsque la *Neue Alpenpost* eut cessé de paraître à la fin de 1882, la section Uto du CAS entreprit de publier bimensuellement en format réduit un organe pour relier les sections allemandes du club. La revue publia de nombreux récits de courses dans les Préalpes et d'ascensions dans la haute montagne, ainsi que des dissertations scientifiques, des rapports et des nouvelles des sections de la Suisse allemande. [E. W.]

ALPES (LES). Arc montagneux qui s'étend sur une longueur de 1200 km. de Savone jusqu'à Vienne. [illegible] — Nous étudierons les Alpes sous les points de vue suivants :

1. Définition. Les Alpes en général ; 2. Nom ; 3. Division ; 4. Population ; 5. Prise de possession par les Romains ; 6. Les Grandes Invasions et les migrations ultérieures ; 7. Cols et routes alpestres ; 8. Pâturages alpestres et noms de montagnes.

1. Définition. Les Alpes en général. — Dans le cours de cet article, nous emploierons le mot *Alpes* uniquement pour désigner les hautes chaînes de montagnes, qui ne sont qu'en partie susceptibles de culture et d'exploitation, et qui traversent notre pays de l'Ouest à l'Est, du Grand Saint-Bernard au Stelvio. Elles le divisent en deux parties inégales : l'une, région de collines et de plaines, orientée vers le Nord ; l'autre, d'ailleurs pas entièrement suisse, tournée vers le Sud, et formée d'un réseau de vallées aboutissant à des lacs. Nous ne parlerons des *alpes*, c'est-à-dire des pâturages alpestres où, en général, le bétail ne séjourne qu'en été, que pour autant qu'elles sont mentionnées dans les plus anciens documents et ont une importance historique. De même, il ne sera question que des Alpes suisses, y compris cependant les versants tournés vers la France, l'Italie et l'Autriche. Du reste, il sera utile, en matière d'introduction, de parler des Alpes en général.

Bien que de la plaine du Pô, les plus hauts sommets des Alpes soient parfaitement visibles au lever ou au coucher du soleil par une journée claire, les Alpes, en tant que montagnes, n'ont attiré que fort tard l'attention des peuples méditerranéens. L'intérêt de ceux-ci ne pouvait être éveillé ni par l'état de barbarie qui régnait dans les contrées alpestres au moment où elles étaient encore indépendantes, ni par les forêts et les pâturages dont l'exploitation fut florissante après la conquête romaine, moins encore par la nature elle-même. L'influence que les Alpes exercèrent sur les Romains se borne à ceci qu'elles étaient un obstacle à la circulation et qu'il fallait trouver le moyen de le surmonter (Nissen).

2. **Nom.** — Ceci est confirmé par le fait que le mot Alpes ne s'est imposé que lentement pour désigner l'ensemble de l'arc montagneux qui entoure les pays situés au Nord de la Méditerranée. D'après Holder (*Altceltischer Sprachschatz* 1896, I, 107-108), ce nom serait d'origine ligure. Dès le début, il fut l'objet de malentendus. C'est ainsi qu'Hérodote écrit (*Historiae*, livre IV, chapitre 33 et 49) : Du pays des Ombriens (Haute Italie et Italie centrale), deux fleuves coulent vers le Nord, le *Karpis* et l'*Alpis*, et se jettent dans l'*Istros*, qui traverse l'Europe, venant du pays des Celtes et de la ville de Pyrène. Sans parler d'autres confusions grossières, ce passage prouve qu'au Ve siècle avant notre ère, les Alpes passaient pour un fleuve aux yeux d'un Grec d'Asie Mineure. Plus tard, le nom d'Alpes supplanta celui de *Rhipées* (*Ῥιπαῖα ὄρη*) qui désignait une chaîne légendaire de l'Europe centrale, au delà de laquelle habitaient les Hyperboréens, les Celtes. C'est également à nos Alpes que semble se rapporter le nom de *Hercynia Silva* (*Ἀρκύνια ὄρη*), que l'on rencontre pour la première fois dans Aristote (*Meteor.* I, 13, 19). César (*De bello gallico*, VI, 24, 25) l'applique au versant septentrional des Alpes, du Rhin à la vallée du Danube ; les auteurs postérieurs ont encore poussé cette forêt hercynienne plus au Nord (Odenwald, Forêt de Bohême, etc.). Le monde civilisé ne s'est, au fond, rendu compte qu'il y avait des Alpes que depuis 218 av. J.-C., c'est-à-dire au moment où Annibal les traversa, mais on n'en eut une connaissance un peu claire que du jour où Polybe entreprit son voyage à travers les Alpes (151 av. J.-C.), nous [illegible] quel col il passa (Nissen). Le nom d'Alpes, d'une seule exception [illegible], [illegible] qu'au pluriel *Alpes*, *αἱ Ἄλπεις*, *τὰ Ἀλπεινὰ ὄρη*, *τὰ Ἄλπια*, *Ἄλπεια*, à une exception près [illegible] les Byzantins [illegible] *Ἄλπις*. [illegible] ce mot que [illegible] *Alpes* [illegible] *Julia*, etc., et [illegible] [illegible] [illegible] différentes, [illegible] jamais [illegible] le nom de [illegible] état qu'il [illegible]. [illegible]

tagneux de l'Asie Mineure, s'étend à travers l'Okra (Birnbaumerwald) pays des Taurisques, jusqu'au pied des monts qui séparent la Gaule de l'Italie et où demeurent les Tauriens. Ce fut peut-être bien de Massilia (Marseille) que fut apporté, aux Grecs de la Péninsule Balkanique et de la Mer Noire, le nouveau nom qui remplaça ceux de Rhipées et d'Hercynia.

L'etymologie du mot Alpes était déjà discutée dans l'Antiquité. Dans son *Dictionnaire*, Festus le rapproche du latin *albus* et du sabin *alpus*, et affirme : *Alpes a candore nivium dicta sunt, qui perpetuis fere nivibus albescunt*, anticipant ainsi sur la coutume moderne de voir surtout dans les Alpes l'éclat des neiges éternelles. En se basant sur l'*Enéide* et les *Géorgiques* de Virgile ainsi que sur la *Pharsale* de Lucain, les Scoliastes, eux, écrivent : *Gallorum lingua alti montes Alpes vocantur*, donnant par là au mot Alpes le sens de hautes montagnes. Mais à ces théories [illegible] [illegible] de l'italique ou du celtique, s'opposent les faits suivants : En premier lieu, le nom fut, sans conteste, transmis aux Grecs et aux Romains par les Ligures de la Riviera chez qui il remonte à une haute antiquité et a été également appliqué à l'Apennin, [illegible] [illegible] [illegible] très répandue dans la Haute Italie et le Sud de la France [illegible] [illegible] essentiellement diffèrent du celtique et de l'italique.

Une troisième hypothèse, qui me paraît meilleure, est soutenue par deux Byzantins. Eusthate écrit "Ἄλπεις Κλεισοῦρα. Le mot Alpes signifierait donc un barrage qui ferme une vallée et serait à rapprocher de l'allemand *Klause, Klausenpass*, etc., mots dérivés du latin *clausura*. De même, Procope dans le deuxième livre de son histoire des Goths, dit en parlant des Pyrénées : « les habitants de ces montagnes ont coutume d'appeler Alpes ("Ἄλπεις) un défilé (τὴν ἐν στενοχωρίᾳ δίοδον). Ces explications concordent avec une notice médiévale qu'auparavant je ne réussissais pas à interpréter. On lit dans un acte de vente de Sesopa, du 3 nov. 1305 : *Fortes viri de Fasola, possessores Alpes Barae qui proparte suorum hominum, pro tota parte [illegible] habitantibus in dicta Alpe*. Il s'agit des comtes de Fassola dont le château s'élevait dans le val Sesia inférieur, à Rassa. Ce n'est certainement pas par hasard que ce document a été écrit dans une contrée qui se distingue par un mélange fort ancien de peuples et de langues. Du sens primitif qu'il avait dans une langue qu'on n'écrivait peut-être pas, et qu'on pourrait rendre assez exactement par barrière, verrou, ou par dos de montagne, croupe, le mot Alpes a facilement pu prendre dans la tradition des peuples civilisés, aussi bien la signification étendue de chaînes de montagnes que celle plus restreinte de pâturage alpestre, signification que nous traduisons toutes deux aujourd'hui par un seul et même terme, alors que le sens original s'est perdu.

Au reste, ces étymologies sont critiquables comme le fait remarquer M. K. Stucki. En attendant une solution définitive, il suffira de mentionner le fait qu'en ligure *alpes* signifie simplement *montagne*; de là, il semble facile de tirer la double signification de *montagne* et de *pâturage de montagne*, qu'a aussi prise en Suisse romande le mot *montagne*. (Voir l'article ALPES). Le sens restreint de haute montagne couverte de neige est moderne, malgré l'étymologie fantaisiste de Festus qui veut faire dériver le mot Alpes du latin *albus*.

3. **Division des Alpes.** — Au commencement de l'ère chrétienne, les écrivains grecs et romains avaient déjà partagé les Alpes en divers groupes :

Alpes Maritimae (Alpes Maritimes), du Var — formant la frontière entre l'Italie et la Gaule — à l'origine de l'Apennin, près de Savone et aux sources du Pô, au *Mons Vesulus* (Monte Viso).

Alpes Cottiae, d'Embrun à Suse, ou du Monte Viso au Mont Cenis et au Gran Paradiso.

Alpes Graiae, de ce dernier point au Petit Saint Bernard et à Aoste à l'Est, et au Mont Blanc au Nord.

Alpes Poeninae, du Grand Saint Bernard au Simplon.

Alpes Raeticae, qui commençaient à l'Ouest en un point mal déterminé [illegible] y a compris les Alpes tessinoises et celles des Grisons occidentaux — appelées aujourd'hui Lépontiennes, nom qui vient des Lépontiens et qu'on ne rencontre pas dans l'Antiquité — ainsi que le Massif du Gothard, les [illegible] *Adula* de Strabon et de [illegible]. A l'Est, elles se prolongeaient par dessus le Brenner jusqu'à la Dreiherrenspitze.

Alpes Tridentinae, se rattachant aux Alpes orientales à l'endroit où celles-ci commencent à s'étaler en éventail; elles sortent d'ailleurs, en se développant vers le Sud, des limites que nous nous sommes fixées ; l'Antiquité comprenait sous ce nom les Dolomites [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de l'Italie, les *Alpes Carnicae* (Alpes [illegible]) et les *Alpes* [illegible] (Alpes du [illegible] du Karst). Elles encerclent le golfe de Trieste jusqu'à [illegible] [illegible] et complètent [illegible] l'arc qui va de [illegible] à [illegible] [illegible] les Romains, de la Mer S[illegible] à la Mer [illegible].

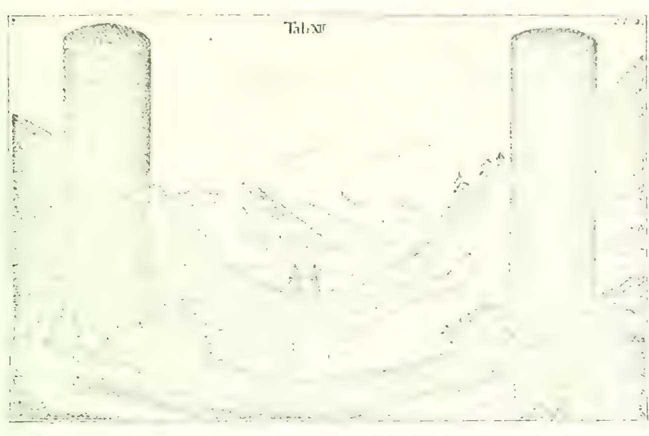
Rappelons que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] considérer les premiers habitants des Alpes et leur [illegible]

4. **La population des Alpes.** — [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], avant [illegible] [illegible] [illegible] les Alpes de l'Albanie au Piémont, bien avant que les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des traces d'

Tabula Peutingeriana 1598 : Itinéraire des routes romaines traversant l'Helvétie. D'après S. Bavier : *Die Strassen der Schweiz*.

cette antique civilisation dans diverses branches de l'activité humaine actuelle : dans la culture, dans la forme des ustensiles et des jouets, et jusque dans les coutumes religieuses ainsi que dans certaines fêtes, chez les populations qui habitent des régions isolées des Alpes, comme Lötschen, Evolène, Arolla ou Somvix. Mais quel nom donner à cette population que les anthropologistes nomment *Homo alpinus*? On ne peut affirmer qu'une chose, c'est qu'elle se rapproche des Illyriens à l'Est, des Ligures et des Ibères à l'Ouest. Les renseignements que nous possédons sur l'idiome alpin nous sont fournis par quelques noms de lieux ou quelques particularités ; c'est ainsi que le mot *leba* ou *loba*, qui signifie vache, — et que le Ranz des Vaches du Pays d'Enhaut et de la Gruyère a mis en vogue — n'a été remplacé que fort tard dans les contrées de langue romane par le mot latin *vacca* ; que dans la vallée de Lotschen, on appelle *lusa* une lampe de grès, mot qui, d'après Léopold Rutimeyer, vient du celto-ibérique *lousa* — dalle. Les découvertes archéologiques, heureusement, nous renseignent amplement sur la culture des habitants des Alpes à l'époque préhistorique. Depuis le néolithique jusqu'à l'époque celtique et romaine, on trouve des traces de cette civilisation un peu partout : dans le Prätigau, le Domleschg, à l'Albula et au Splugen, dans les vallées de Vals et de Tavetsch, à la Gemmi, dans les vallées de Lotschen, d'Hérens et d'Anniviers, près de Schmidigenhausen dans la vallée de Binn, près de Reckingen dans la vallée de Conches, à Schallenberg sur Brigue, sur la Distelalp dans la vallée de Saas, aux Hubelwangen sur Zermatt, au col du Théodule, au Riffelhorn, sur les terrasses de Savièse, à Chandolin et à Salvan, dans les deux vallées de la Dranse et au Grand Saint-Bernard, dans la vallée du Trient jusqu'au col de Balme, et dans le val d'Illiez. Cette civilisation ne différait guère de celle du reste de la Suisse à la même époque. (D'après J. Heierli.) Quant aux peuples du début de l'époque historique qui portent des noms définis, nous pouvons, grâce aux renseignements confus d'écrivains antiques et aux interprétations d'[illegible] Tschudi (1538), nous les représenter à peu près de la façon suivante.

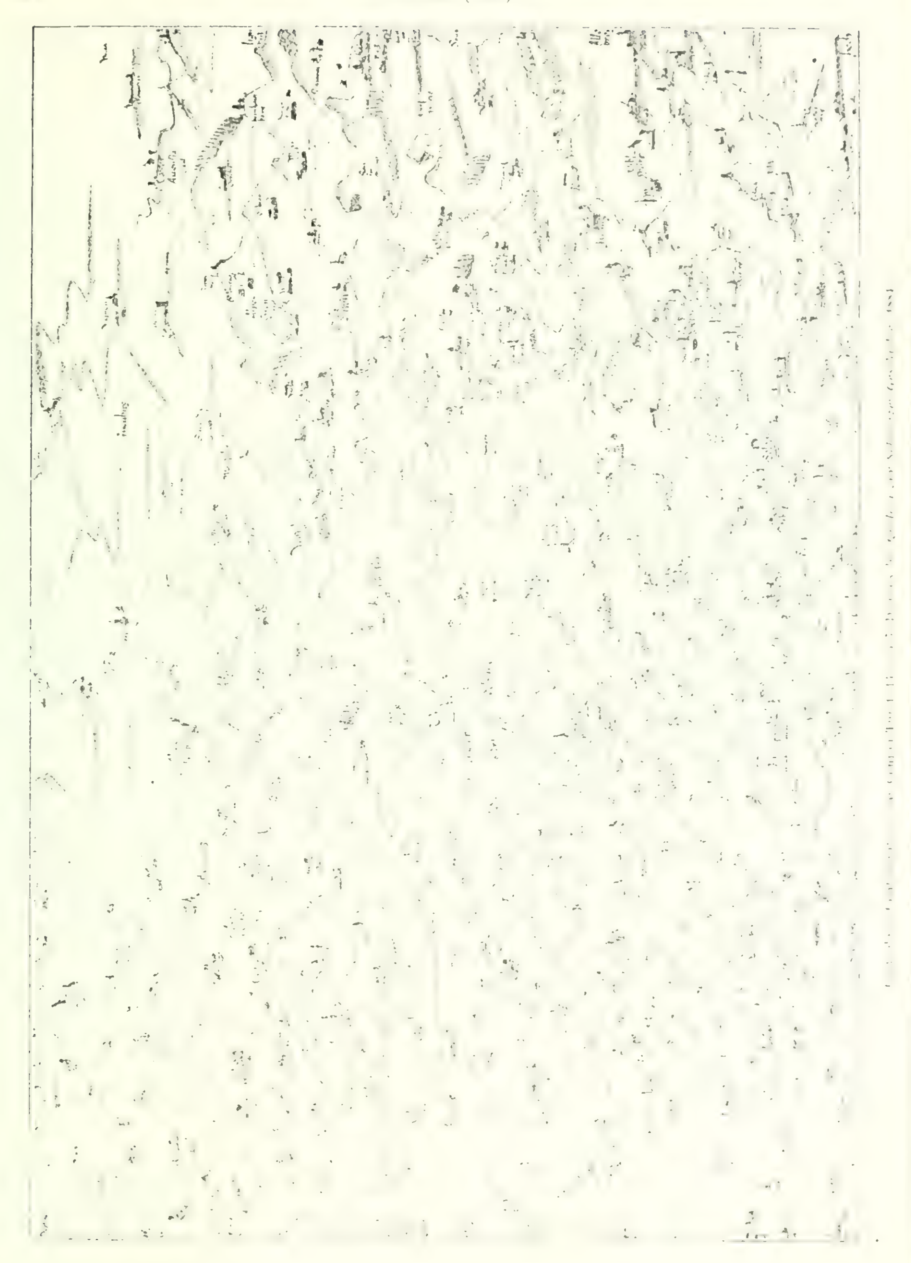
Les Rhétiens (en latin *Raeti*) habitaient la partie orientale de notre pays et s'étendaient à l'Est jusque dans le Tyrol. Comme les noms de Gaulois ou de Germains, c'est un nom collectif ; il ne devint populaire chez les Romains cultivés qu'après la soumission de l'an 15 av. J.-C. Le nom de *Rhétie* (*Raetia*) ne commença à être employé qu'à l'époque de l'organisation des provinces sous Auguste ; il ne s'appliquait pas seulement à la Rhétie curiale. Ce fait suffit à démontrer l'inanité de la théorie de Cassiodora (500 ap. J.-C.), d'après laquelle ce nom proviendrait de la forme en éventail ou en réseau *(retia)* des vallées qui convergent vers Coire. La science moderne rapproche le mot *Raetus* du nom primitif des Etrusques, *Ras-enna* ; elle veut voir dans nos Rhétiens le noyau d'une peuplade répandue autrefois sur une grande partie de la plaine du Pô et des régions avoisinantes. Dispersés par l'invasion celte du Ve s. av. J.-C., ces Rhétiens se seraient maintenus dans deux territoires isolés : dans la Toscane, au Sud-Ouest, et au Nord dans la plaine lombarde, à l'embouchure des fleuves alpestres. Le monument commémoratif de la victoire de la Turbie, près de Monaco (VIIe ou VIe s. av. J.-C.), donne la liste des tribus rhétiennes soumises : les *Triumpilini* (du val Trompia, près de Brescia) ; les *Camuni* (du val Camonica) ; les *Venostes* (de la vallée de l'Adige) ; les *Vennonetes* (du Rheintal) ; les *Suanetes* ou *Sarunetes* (des environs de Sargans ou, selon d'autres, du val Seriana) ; les *Rugusci* (du val Mesocco ou des bords du lac de Côme) ; les *Calucones* (du val Calanca). Les *Mesiates*, de la région des *Campi canini* près de Bellinzone, qui apparaissent pour la première fois dans la *Tabula Peutingeriana* (393 environ ap. J.-C.) seraient également des Rhétiens si l'on en croit la forme de leur nom.



Colonnes romaines au col du Julier. D'après J.-J. Scheuchzer : *It[illegible] per Helvetiae alpinas regiones*

Les anciens auteurs sont unanimes à admettre que les Lépontiens (*Lepontii*) étaient, à l'Ouest, les voisins des Rhétiens au massif du Gothard. Leur nom se retrouve dans la vallée de la Léventine, son origine reste obscure. Cherchant à expliquer le mot *Λεπόντιοι*, Pline déjà s'est livré aux plus extravagantes suppositions. Un bon connaisseur, Caton l'Ancien (170 environ av. J.-C.) les rapprochait des Taurins et des Salasses ; il les considérait donc comme des Ligures mêlés d'éléments celtiques. D'après Ptolémée, leur capitale était Oscella ; ils auraient donc habité le val d'Ossola et les vallées latérales. César (*De bello gallico*, IV, 10) les place aux sources du Rhin ; cependant comme il se fait une idée fausse du cours supérieur de ce fleuve qui, selon lui, coulerait vers l'Ouest, on peut se demander s'il n'a pas confondu le Rhin et le Rhône. Jusque tard dans le Moyen Age, le Gothard a été la frontière linguistique entre les Grisons (romans) et les Valaisans (allemands). Il est possible que les *Viberes* (*Uberi* ou *Viberi*), dont on retrouve le nom dans diverses inscriptions commémoratives de victoires, aient été une tribu lépontienne faisant place plus tard aux *Sédunois* de Sion, aux *Véragres* de Martigny et aux *Nantuates* de St-Maurice à St-Gingolph, qui sont des tribus celtiques. Il se peut fort bien que ces trois peuplades aient pénétré en Valais par l'Ouest, lors de la migration celtique dont nous avons parlé, peut-être lorsque les *Boïens* et les *Lingons* se dirigèrent vers l'Italie en passant le *Mons Poeninus*, le Grand Saint-Bernard. Quant à [illegible] l'élément celtique [illegible] dans les Grisons, où il domine presque, et dont on trouve des traces dans la langue et ailleurs, [illegible]. Les [illegible] Alpes [illegible] des [illegible] le Valais a été [illegible] par une population [illegible] avant l'arrivée des Celtes. [illegible] de cette supposition [illegible] des arguments [illegible]

5. **La prise de possession des Alpes par les Romains.** — [illegible] les Romains ont commencé



à songer à l'Empire, ils ont considéré les Alpes comme le rempart le plus efficace pour l'Italie. Polybe (III, 54) le dit textuellement. Mais il a fallu du temps pour que le



Carte du *Mons Jovis* dans le Codex *Liber Floridis Lamberti* de 1120. D'après l'*Annuaire du C.A.S.* [illegible]

gouvernement reconnaisse la nécessité d'en protéger le flanc extérieur et d'établir un glacis avancé. La République se borna à repousser sur les cols des Alpes orientales les aventuriers gaulois qui essayaient de pénétrer en Vénétie, et de créer des routes sûres pour accéder aux nouvelles provinces, Espagne, Gaule Transalpine et Illyrie qu'il avait fallu gagner par eau dans les premières campagnes militaires. Après 80 ans de luttes, les Ligures des Alpes Maritimes furent si bien maîtrisés qu'ils tolérèrent, dans leur pays, une bande de terrain neutre large de 2 km. et demi où les marchands et soldats romains avaient libre passage. Dans l'Est, grâce au poste établi à Aquilée (182 av. J.-C.), il fut possible d'atteindre, à travers le Birnbaumerwald, la vallée de la Save et de remonter même plus au Nord, jusqu'aux mines d'or des Taurisques en Styrie (*Noricum*) tant convoitées des Romains. Mais cela même provoqua l'hostilité des Salasses dans la vallée de la Doire Baltée (143 av. J.-C.) et la fondation de la colonie d'Eporedia (Ivrée) dès l'an 100 av. J.-C. ; les moyens employés

rapidement que la route qui longeait la mer, ce chemin les conduisait des sources du Pô aux territoires situés entre la Durance, l'Isère et la Drôme, territoires soumis dès l'an 121 av. J.-C. Cependant les populations qui habitaient dans les montagnes restèrent en fait libres et firent de fréquentes incursions — qui demeurèrent le plus souvent impunies — dans la plaine qui s'étendait à leurs pieds, malgré les représailles terribles exercées à l'occasion par les consuls, telles que l'anéantissement en 118 av. J.-C. des *Stoeni* dans le Trentin, dont on raconte des choses effrayantes. En l'an 88 av. J.-C., les Rhétiens détruisirent Côme de fond en comble, n'épargnant même pas les femmes enceintes. Ce qui nous intéresse le plus, c'est l'essai tenté par César, qui chargea un de ses lieutenants, Servius Galba, vers la fin de l'an 57 av. J.-C., d'ouvrir la route des Salasses, par le Nord, dans le Valais. La chose paraissait faisable. César, en effet, avait l'année précédente battu à Bibracte les Helvètes qui se rendaient en Gaule, et qui depuis l'an 100 av. J.-C. étaient en possession du plateau suisse, entre le Jura, les Alpes et le Léman. Il les avait contraints à rentrer dans leur pays, dont il s'était emparé bien que le territoire n'ait été rattaché à la province gauloise que passablement plus tard. Mais la résistance des Sédunes et des Véragres fit échouer ce plan et après un combat à Octodurum (Martigny), Galba fut obligé de se retirer chez les Nantuates (Haute-Savoie) et les Allobroges. César ne renouvela pas sa tentative. Un de ses assassins, Brutus, fut contraint, en 42 av. J.-C., alors qu'il fuyait devant les triumvirs, de l'Isère en Italie, d'acheter son passage chez les Salasses et, encore ceux-ci maltraitèrent-ils un légat anonyme d'Octave.

L'Empire n'usa qu'alors des moyens énergiques. Après une première tentative, en 34 av. J.-C., les Salasses furent défaits, l'an 25, par M. Terentius Varro, plus par ruse que par force ; ils furent repoussés aussi loin que possible. Trois mille prétoriens furent envoyés dans la vallée supérieure de la Doire Baltée, et la colonie d'Augusta Praetoria (aujourd'hui Aoste), dont une porte commandait la route du Grand Saint-Bernard, l'autre celle du Petit Saint-Bernard assura d'une façon durable le passage. C'est de là que doit être partie peu de temps après, l'expédition de M. Vinicius qui soumit définitivement les tribus qui peuplaient le Valais (Dio Cassius, L. III, 26). L'heure des Rhétiens avait aussi sonné. On ne pouvait tolérer plus longtemps leurs perpétuelles razzias dans la Gaule helvétique et chez les Boiens établis entre le Rhin et le Main, avec lesquels on venait de faire la paix. La défaite que leur avait infligée en 44 av. J.-C. L. Munatius Plancus,



Carte des Alpes, [illegible]

n'amenèrent pas une paix durable ; les passages du Grand et du Petit Saint-Bernard restèrent fermés. Plus au Sud, la situation était [illegible] 77 av. J.-C., César, en 58 av. J.-C., ne parvinrent à se frayer un chemin à travers les Alpes occidentales qu'en usant de ruse. [illegible]

le fondateur d'Augusta Rauricorum [illegible] ne paraissait pas d'avoir [illegible] 15 av. J.-C., une révolte des Vennones [illegible] [illegible] par Publius Silius, [illegible] furent com-

plètement défaits. Mais l'honneur d'avoir soumis définitivement les Rhétiens et les Vindéliciens, revient aux deux fils de Livie, Druse et Tibère. Le premier, partant de Vérone, remonta la vallée de l'Adige, battit les tribus du Trentin, brisa la résistance désespérée des Breuniens (*Breuni*), au Brenner, des Genaunes (*Genauni*) du val Genaun, et des Isarques (*Isarci*) à l'Eisack. Puis, repartant de Botzen et passant par la Reschenscheideck, il arriva dans la vallée de l'Inn, puis dans celle du Rhin, par l'Arlberg et le Wallgau (au moyen âge, *Vallis Drusiana*); il la descendit, tandis que derrière lui ses lieutenants brisaient les dernières résistances dans l'intérieur des Grisons, et rejoignit, à Bregenz, son frère Tibère. A partir de ce moment, les *Brixenetes* ou *Brigantini* sont considérés comme réellement soumis. Tibère, lui, était venu de la Gaule cisalpine, il avait remonté le Rhin, — en passant, il doit avoir posé alors les fondements du *Forum Tiberii* (aujourd'hui Zurzach) et du camp fortifié de *Vindonissa* (Windisch près Brougg), — vaincu les Vindéliciens dans un combat naval sur le lac de Constance, les avait repoussés au delà du Rhin et avait conquis leur pays jusqu'au Danube. En même temps, les dernières tribus libres des Alpes occidentales avaient été soumises, de sorte que tout le pays était pacifié. Dès lors les possessions de l'Empereur furent entourées d'une couronne de petits états vassaux gouvernés par des princes indigènes, — tel Cottius, qui donna son nom aux Alpes Cottiennes, — ou de districts montagneux dirigés par des préfets impériaux. Les frontières de l'Italie se trouvaient en fait placées, non pas sur la ligne de partage des eaux, mais seulement au pied des montagnes.

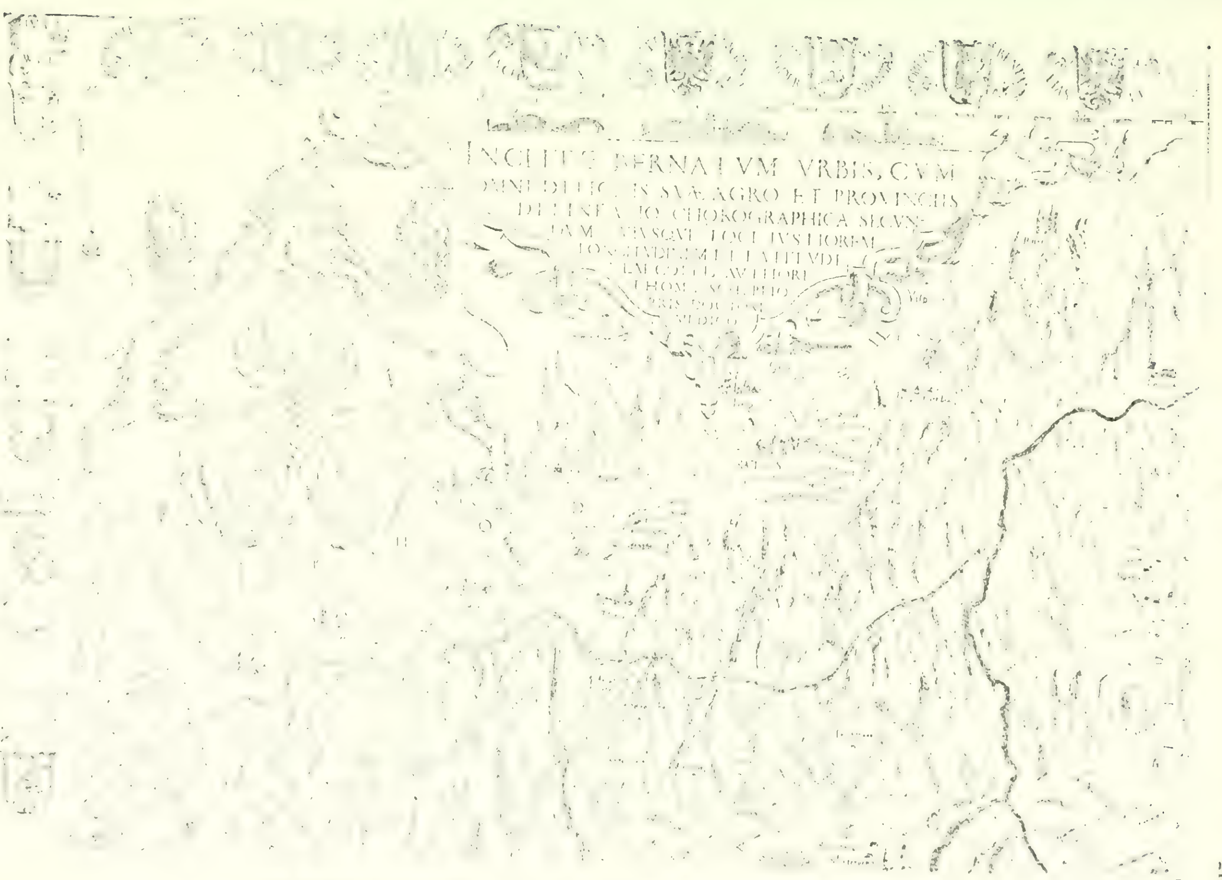
Nissen fait, au sujet des Alpes suisses et de leurs dépendances immédiates à l'époque romaine la remarque suivante : « Dans la vallée de la Doire Baltée, la marche d'Aoste s'étendait jusqu'au Grand et au Petit Saint-Bernard. Au delà, dans le Valais et la Savoie actuels, se trouvaient de petites provinces alpestres ». La *Vallis Pœnina*, qui s'étendait sur la rive Nord du Léman, jusqu'à Pennelocus (Villeneuve), peut-être même jusqu'à Vibisco (Vevey), et, sur la rive Sud, jusqu'à Saint-Gingolph, et à la Morge, était réunie sous la même administration que la Rhétie, qui ne fut érigée en province que sous Tibère. Le fonctionnaire placé à la tête de ce département avait rang de chevalier, et portait le titre de *Procurator et pro legato provinciæ Rætiæ et Vindeliciæ et Vallis Pœninæ*. Dans la partie orientale de ce vaste territoire, le Val Bregaglia, — qui tire son nom de la tribu des Bergalei, s'étendant jusqu'au Septimer et à la Maloja, et arrosé par la Maira, — fut rattaché au territoire de la ville de Côme, et par là même à l'Italie ; les vallées de Mesocco et de Poschiavo furent dans le même cas. De même la contrée dépendant de la ville de *Bergomum* (Bergame), s'avançait, depuis Auguste, assez loin à l'intérieur des Alpes. « La frontière italienne, dit Nissen, du côté de la Rhétie, coupait la vallée de l'Adige, probablement près de Partschins, un peu au-dessus de Méran, et la vallée de l'Eisack près du défilé bien connu du Klausen, en amont de Brixen. Ainsi la plus grande partie du Tyrol méridional devint italienne. »

Nous avons cru devoir exposer ces faits un peu en détail, car ils ont une très grande influence sur le développement politique et religieux ultérieur des contrées qui sont aujourd'hui les Grisons, Uri, le Tessin et le Valais. L'administration commune qui, durant près de deux siècles, unit les Grisons et le Valais, fait seule comprendre pourquoi la vallée d'Urseren, qui est le trait d'union entre ces deux pays, parla romain jusqu'en plein XIVe s., et pourquoi avant que les gorges des Schöllenen fussent rendues praticables par la Stiebende-Brücke et d'autres chemins, elle entretenait des relations plus étroites avec le couvent de Disentis par l'Oberalp et avec la Leventine par le Saint-Gothard qu'avec les seigneurs du pays fixés à Altdorf. Seule aussi, l'organisation des provinces romaines explique pourquoi, au Moyen Age, l'évêché de Coire s'étendait aussi loin au delà de nos frontières, et pourquoi l'évêché de Côme pénétrait si profondément dans nos vallées.

Toute l'administration était réglée sur les besoins militaires, quoiqu'il n'y eût en Rhétie que des cohortes et des troupes alliées (*alæ*) et pas de légions. D'ailleurs, une intervention plus énergique n'aurait guère réussi. Le pays était pauvre, ses produits, exportés dès bien avant la conquête, tels que le bois de pin, la poix, le bois de mélèze, la cire, le miel, le bétail, le fromage, les cristaux, étaient peu nombreux, quoique appréciés. Certes le vin rhétique était la boisson préférée d'Auguste, mais le seigle, l'orge et le froment que produisait le pays suffisaient à peine à ses propres besoins. On devait vivre plus frugalement encore dans le Valais, car on n'entend pas parler d'exportation. En général, on peut dire que l'administration impériale fut un bienfait pour les provinces alpestres. Si l'on en croit Strabon, 33 ans seulement après leur rattachement à l'Empire, elles étaient si bien soumises, qu'elles payaient docilement les impôts et acceptaient le service militaire. L'an 69 de notre ère, leurs milices rendirent des services signalés au général romain Cecina dans sa guerre contre les Helvètes, et plus tard, on retrouve ces fils des Alpes comme soldats réguliers à Vindonissa et dans d'autres camps, certains fort éloignés. La romanisation qui, dans la plaine au delà du Rhin, rencontrait maints obstacles, faisait de rapides progrès en Rhétie proprement dite ; au point de vue linguistique, les éléments rhétique et celtique étaient peu à peu supplantés. Cette romanisation fut plus complète et plus rapide encore dans le Tessin et dans les vallées méridionales des Grisons appartenant à l'Italie. C'est un fait significatif que les fortifications romaines, près de Promontogno, dont les ruines subsistent encore, aient correspondu assez exactement à la frontière des langues : le latin d'une part, parlé par la tribu autonome des Bergalei, d'autre part le dialecte lombard, prédominant de Chiavenna, au val de la Maira. Il est remarquable aussi que dans la Valteline, habitée autrefois par les Etrusques, ainsi que dans les vallées de Poschiavo et de Mesocco, l'ancienne langue rhétique ait dû céder devant l'italien.

Il est impossible de dire quelles sont les localités des Grisons qui datent réellement de l'époque romaine. Dans les Itinéraires on rencontre *Tinnetio* = Tinzen; *Murus* = Promontogno et *Curia* = Coire. Cette dernière localité était la tête de la ligne du réseau des routes rhétiques commencé par Auguste et terminé par Tibère et Claude ; mais il semble qu'elle ne soit devenue la capitale de la *Rætia prima* que sous Dioclétien (284-305 ap. J.-C.), lors de la division en provinces. « De Reichenau, où confluent le Rhin antérieur et le Rhin postérieur, partait une ancienne voie romaine, qui laissait Coire de côté et, par Tamins, Foppa, et le Kunkelpass (*Cuneu'l*?) gagnait Vättis (*Vadutz*?), la *Porta Romana*, au-dessus de Ragaz, et Sargans » (H. Meyer). Sous Constantin (324-337) la province ainsi réduite fut rattachée sous le même nom à la préfecture et au diocèse d'Italie, tandis que le Tessin et les vallées de Poschiavo, de Bregaglia et de Mesocco, qui s'ouvraient vers le Sud, continuaient à appartenir à la province de Ligurie qui avait son chef-lieu à Milan.

Le sort du Valais fut autre. Des inscriptions nous apprennent que les quatre peuplades des Uberes, des Séduniens, des Véragres et des Nantuates, dont les chefs-lieux étaient, respectivement, Sion, Martigny et Saint-Maurice (*Agaunum*) formaient des communautés distinctes, et que le trafic par le *Mons Pœninus* était très actif. Les fouilles, de leur côté, permettent de conclure que les bains de Loèche étaient déjà fréquentés au temps d'Adrien, et que Brigue, Lens, Sierre et Conthey étaient [illegible] habités d'une façon stable. Sous Marc-Aurèle la *Vallis Pœnina* fut séparée de la Rhétie et forma, avec la Savoie voisine, un district qui fut administré par un fonctionnaire de rang inférieur : le *Procurator Augusti Alpium Atrectianarum et Pœninarum* [illegible]. Le premier de ces noms reste inexpliqué et nous ne connaissons pas les frontières de ce district [illegible]. On suppose qu'il s'étendait de la Morge à l'Arve, car sous Vespasien déjà, un légat de cet empereur, *Propraetor* de l'armée en Haute Allemagne, intervenait à la Forclaz de Prarion près de Saint-Gervais, dans un différend de frontière qui s'était élevé entre les [illegible] [illegible] *Viennenses* et les *Centrones*. A côté de la nouvelle organisation provinciale des Grisons et du Tessin, dont il a été question plus haut, le Valais, le Chablais et le Faucigny furent, sous Constantin, réunis à la Tarentaise, formant un nouveau district, entre la préfecture d'Italie et les provinces gauloises. Son nom était *Provincia Alpium*



[illegible] de Thomas [illegible] (Bibliothèque de [illegible] Berne).

Graiorum et Peninarum. Elle se divisait en deux : la *Civitas Centronum*, avec *Darantasia* (aujourd'hui Moûtier en Tarentaise) pour capitale, et la *Civitas Vallensium*, capitale *Octodurum* (Martigny). Cette dernière localité qui déjà sous Tibère était le chef-lieu des quatre cantons penniques, reçut sous Claude le rang de cité, en tant que *forum Claudii*, et participa ainsi au *jus Latii*. Lorsque le christianisme fut introduit en Valais vers 350, Octodurum fut choisi pour siège de l'évêché jusqu'à ce que cette dignité passât à Sion (vers 580). C'est la dernière fois que le nom de Valais apparait conjointement avec celui d'Alpes.

6. **Les Grandes Invasions et les migrations ultérieures dans les Alpes.** — Ce qu'on a coutume d'appeler « les Grandes Invasions », époque qui débute à l'arrivée des Huns dans l'Europe orientale en 373 et finit par la chute de l'Empire Romain d'Occident en 476, ne fut en réalité, pour les Alpes du moins, que la conclusion provisoire d'une longue période d'évolution. Rutimeyer la définit ainsi : « Une nation après l'autre, comme les vagues d'une marée montante, venait se heurter à la barrière des Alpes et s'y briser, laissant derrière elle des îlots de population qui se réfugiaient dans les vallées fermées des Alpes ». Ceux qui vinrent en premier furent les *Alémannes* qui s'établirent, dès 406 ou 407, sur tout le Plateau suisse ; ils s'arrêtèrent d'abord à l'Aar et au pied des Alpes ; plus tard, renforcés par des migrations colonisatrices, ils remontèrent la Sarine vers 454 et pénétrèrent dans les vallées de l'Oberland bernois. Ils furent suivis, une génération après la première migration, par les *Burgondes*. En 443, ceux-ci furent déplacés par Aétius des environs de Worms en Savoie (*Sapaudia*), d'où ils se répandirent d'un côté jusqu'à l'Aar, de l'autre jusqu'en Valais. Dans le pays qu'ils prirent aux Alémannes entre la Sarine et l'Aar, ils furent assimilés et adoptèrent la langue alémannique. De même, l'allemand finit par prédominer sur le cours supérieur de l'Aar, et dans les vallées de la Kander et de la Simme, même après que ces contrées furent soumises à la domination burgonde. Dans le Valais par contre, c'est le français ou plus exactement le franco-provençal, qui l'emporta jusqu'à Loèche ; c'est là l'origine des noms des vallées de la Viège, dans lesquels on avait cru trouver une influence italienne, voire sarrasine. Mais en amont de Viège et jusqu'au Grimsel, la suprématie de l'allemand importé par les Alémannes est incontestable : les noms de Reckingen, Blitzingen, Gluringen, etc. en sont la preuve. « Ainsi la frontière politique s'avança du côté de l'Est au delà de la limite des langues. Une ligne qui, partant du Haut-Valais, remontait le Grimsel et le Brünig, longeait le lac de Thoune, suivait de là le cours moyen de l'Aar jusqu'à son confluent avec la Siggern, en aval de Soleure, et, franchissant le Jura, s'en allait au Sud de Bâle dans la direction de Sundgau, déterminait en Suisse, vers l'an 500, autant qu'on peut s'en rendre compte, la limite entre le royaume burgonde et l'Alémannie, devenue franque dans l'intervalle. Mais le royaume de Bourgogne passa aussi, en 534, sous la domination mérovingienne qui s'étendit dès lors sur toute la partie occidentale des Alpes suisses » (Dierauer).

Les vallées méridionales des Alpes qui, plus tard, partagèrent les destinées changeantes de la Haute-Italie, n'avaient pas été touchées par toutes ces invasions ; de même les immigrants ne pénétrèrent pas d'abord dans la citadelle rhétique à partir du Nord. Mais, le royaume des Ostrogoths fondé en 493, sur lequel régnait Théodoric, s'avançait du Sud vers les Grisons ; c'est là qu'après les catastrophes de 496 et 500, ce qui restait des Alémannes trouva appui et protection, jusqu'au moment où il fut soumis à la domination franque en même temps que les populations rhéto-romanes, vers 538.

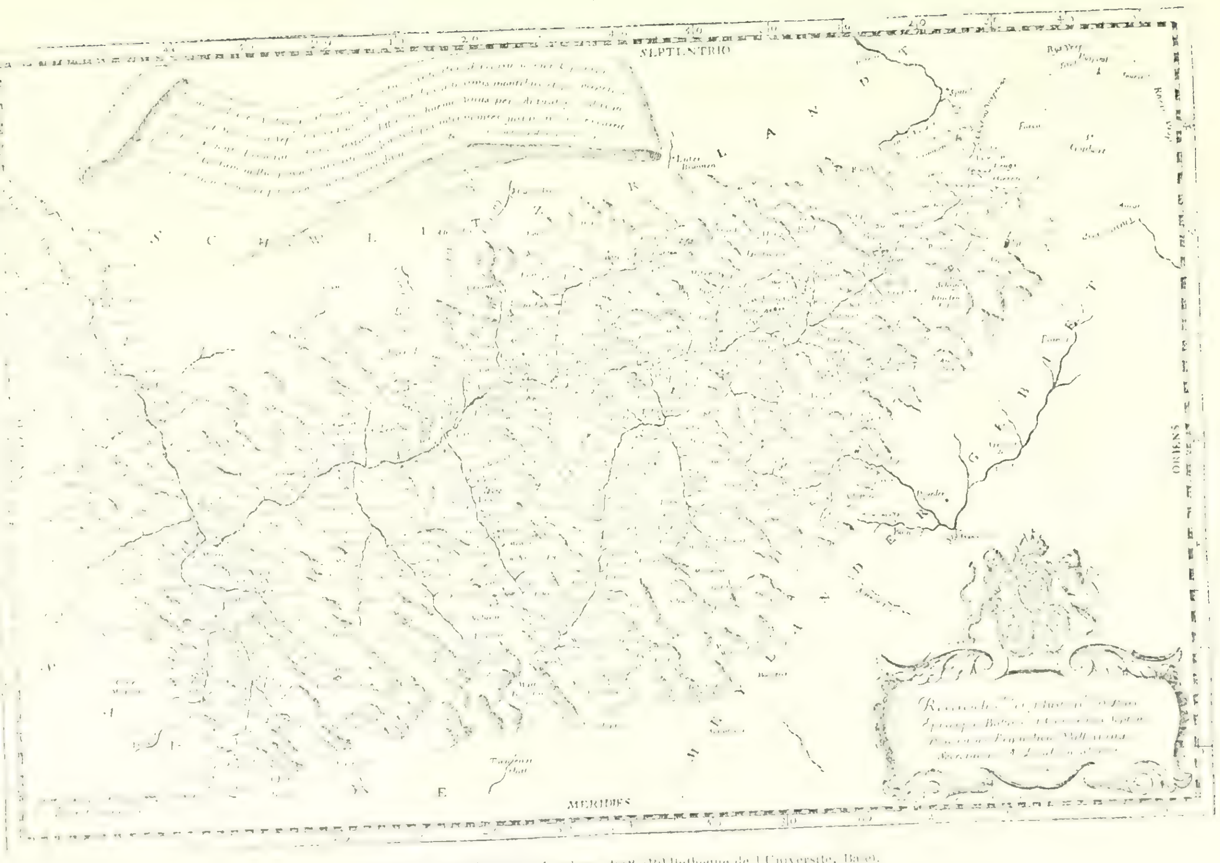
Bien que, pour la première fois depuis l'époque romaine, le pays alpin tout entier fût ainsi soumis à une administration unique, on ne saurait encore parler d'une Histoire des Alpes et pas même sous les Carolingiens. Nous n'avons que de très maigres renseignements sur l'intérieur du pays où, sous un autre nom [illegible] changé, le vieil état de choses continuait à subsister. Il [illegible] *[illegible] dominum* du roi Gondebaud vers 500 [illegible] ble des Alémannes, dont la codification [illegible] 717-719. Dans le testament de Tello, évêque de Coire (766), où ce Victoride, fils d'un *praeses Raetiae*, lègue aux trois églises de Sainte-Marie, Sainte-Martin et Saint-Pierre à [illegible] Desertina (Disentis), les biens qu'il possédait dans la vallée du Rhin antérieur, il est bien question d'un certain nombre de fiefs, tels que Sagens, Brigels, Ilanz et Trons et d'alleux à Lugnez et Obersaxen, mais quelques-uns seulement sont désignés comme « Alpes », tel que Agise (où ?) et Nauto Naul da metz. Et ici, la culture des champs et l'exploitation des pâturages reposaient sur de très vieilles coutumes, qui n'avaient jamais été sérieusement menacées. Mais, en dehors des Grisons, nous ne trouvons à cette époque des localités un peu importantes et des vallées habitées qu'au pied des montagnes. Bellinzone (Bilitione ou Bellitiona) n'est mentionnée pour la première fois qu'en 590, Uri en 732, Scherzligen et Spiez en 761, Lucerne vers 840.

Les expéditions guerrières même n'ont fait qu'effleurer nos Alpes pendant les Invasions. Si l'on pouvait se fier davantage aux notes fragmentaires du Byzantin Ammianus Marcellinus, qui était presque contemporain de ces événements, on admettrait que l'Empereur Constantin a fait une campagne contre les Alémannes du Linzgau (354). Partant de Milan il aurait traversé les *Campi Canini*, dans la plaine du Tessin, entre Magadino et Bellinzone, connue par ses chaleurs torrides (Hundstagshitze) et passé ainsi le Saint-Bernardin. Mais la mention du lac de Constance dans la description rend le fait suspect. Les Guerres Alpines des Francs contre les Lombards qui occupaient l'Italie depuis Alboïn (568) mais qui ont eu grand'peine à pénétrer profondément dans les montagnes de la Rhétie, méritent peut-être plus de créance. Il est très douteux que la tour de Didier à Stalvedro en Léventine et celle dite « des Lombards » à Hospental dans l'Urseren remontent à cette époque. Quand, en 590, les Francs attaquèrent les Lombards, ils partagèrent leur armée en trois colonnes. D'après Grégoire de Tours, celle de droite attaqua Milan, après avoir peut-être passé le Grand Saint-Bernard, celle de gauche doit avoir traversé le Septimer, car elle atteignit Côme par Chiavenna. L'armée du centre semble être descendue du Saint-Bernardin, car elle vint attaquer, assez imprudemment, Bellinzone, où son chef Olo trouva la mort (Oechsli). De la victoire que Charlemagne remporta en 773 sur Didier, la campagne de son oncle Bernard seule nous intéresse ; parti de Genève, il traversa le Mont Joux (mons Jovis ou Grand Saint-Bernard). Ensuite des luttes entre le Pape et l'Empereur (Querelle des Investitures) et de l'apparition de puissances territoriales, l'époque qui s'étend de la fondation du Saint Empire romain-germanique aux débuts de la Confédération suisse amena plus de vie et de mouvement dans les Hautes Alpes.

C'est alors que nos Alpes furent traversées par un nombre incalculable de pèlerins allant à Rome, de marchands et d'agents politiques, de princes et de princesses fugitifs, de rois allemands allant se faire couronner à Rome, etc. [illegible] Nous donnerons plus loin une vue d'ensemble et quelques exemples typiques de ces événements. Mais souvent aussi nos montagnes retentirent à cette époque « sans lois » de cris de guerre ou d'appels au secours poussés par les voyageurs attaqués. Des peuples inconnus jusque là y firent leur apparition. Parmi ces derniers, citons les Hongrois et les Sarrasins, [illegible] ne croyons nullement à la présence des Huns dans le Val d'Anniviers, des Frisons dans le haut Hasli, des Suédois dans les Waldstätten.

Les *Hongrois* apparurent pour la première fois, dans la Marche orientale [illegible] en 862 ; en 899, ils pénètrent en Italie en traversant les Alpes orientales ; en 901, nouvelle irruption [illegible] ils se mettent au service de [illegible] qui était [illegible] Bérenger [illegible] quittent [illegible] en 924 et [illegible] en Gaule [illegible] Saint-Gall [illegible]

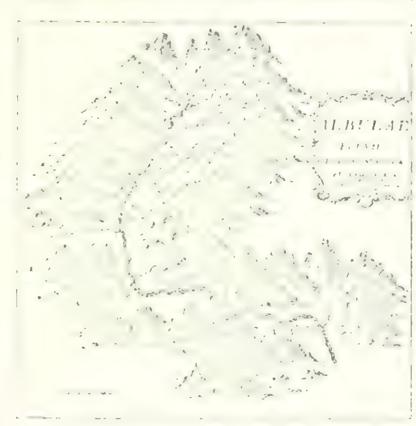
Les Sarrasins [illegible] Alpes [illegible] s'étaient installés, en 888 à Fraxinet [illegible] Fréjus [illegible] 906 [illegible]



Carte du Valais d'Antoine Lambien, 1682 (Bibliothèque de l'Université, Bâle).

les Alpes occidentales, et en 913, se fixa définitivement à Acqui, sur la Bormida, non loin d'Alexandrie. En 921, on les trouve au Grand Saint-Bernard, où ils dépouillent les pèlerins anglais se rendant à Rome. Leur présence y était tolérée, ainsi qu'en Italie, en vertu d'un accord conclu entre le roi Hugo et son adversaire le margrave Bérengar déjà cité. En 936, ils passent les Alpes, — nous ignorons par quelle voie, — et pillent l'évêché de Coire, qu'Othon Ier d'ailleurs dédommagea par la donation des terres et de la collation de Zizers (Acte du 28 décembre 955). En 940, c'est le tour de Saint-Gall de recevoir leur visite. La même année ils brûlent Saint-Maurice, ainsi que le constate à son très grand regret l'évêque Ulrich d'Augsbourg, qui avait auparavant aussi visité le couvent d'Einsiedeln, fondé, à ce qu'on dit, en 861. Bien qu'en 941, Fraxinetum, leur berceau et leur repaire, fût tombé entre les mains d'Hugo, comte de Provence et roi d'Italie, la haine que celui-ci portait à Bérengar ne leur valut pas seulement une capitulation honorable, mais même la tâche de garder la frontière entre la Souabe et l'Italie. Bérengar menacé par Hugo d'avoir les yeux crevés s'était enfui, en 941, en Souabe, en passant par le Jupitersberg (Mont Joux) tandis que sa femme Willa, alors enceinte, avait pris par le Vogelsberg (Saint-Bernardin). Tous deux furent accueillis fort amicalement par le duc Hermann et le roi Othon, qui espéraient s'en servir comme gage vis-à-vis d'Hugo. Mais les Sarrasins, qui gardaient les cols des Alpes, empêchèrent quelque temps Bérengar et ses espions de retourner en Italie; ce n'est qu'en 945 qu'il y parvint en passant presque incognito par le Vinstgau. On n'est pas au clair sur l'extension vers l'Est de la surveillance des Sarrasins; j'ai renoncé depuis longtemps à l'idée qu'ils auraient gardé les passages de la vallée de Saas. Lors de son retour en Allemagne, d'où il était venu par le Brenner, le roi Othon Ier traversa le Septimer avec sa nouvelle épouse Adélaïde, — fille de Rodolphe et veuve de Lothaire — que poursuivait Bérengar; il n'y fut pas, que nous sachions, molesté par les Sarrasins, qui peu de temps auparavant avaient dévasté l'évêché de Coire. Mais ceux-ci continuèrent longtemps encore leurs pillages dans l'Ouest. L'église de Bourg-Saint-Pierre possédait autrefois une inscription qui devait avoir été composée entre 1019 et 1038 et faisait allusion aux maux que souffrit par eux le Val d'Entremont. En 973 encore, ils firent prisonnier, à Orsières, Majolus, abbé de Cluny, qui revenait de Rome, et exigèrent de lui et de ceux qui l'accompagnaient, une rançon de 1000 livres d'argent. Peu après ils disparaissent de l'histoire des Alpes et après qu'en 1038 l'Empereur Conrad II eut réuni sous sa ferme domination l'Alémannie et la Bourgogne, les Alpes connurent la tranquillité pour des siècles.

Après une longue interruption, due aux luttes entre le pape et l'empereur, qui commencèrent avec Grégoire VII (Querelle des Investitures), luttes dans lesquelles Burgondes et Alémannes furent de nouveau séparés, une nouvelle réconciliation se fit. Quoique passagère, cette réconciliation fut importante pour l'avenir lorsque, sous Berthold V de Zähringen, les alleux des bords de l'Aar et de l'Emme et ceux de l'Oberland bernois furent rattachés au Rectorat de l'Evêché de Sion, et à l'autorité (Hausmacht) des vassaux que les Zähringen avaient dans le pays d'Uri et l'Oberland grison. Cela ne se fit pas sans luttes; on parle d'une victoire du duc dans la vallée de Grindelwald en 1191 et d'une défaite dans le Valais, en 1211, près de la *Villa Gestinun*, localité que l'on a recherchée dernièrement non pas près d'Obergesteln dans la vallée de Conches, mais près de Niedergesteln dans les environs de Rarogne (d'après W. A. B. Coolidge 1896-1910). L'expédition n'aurait pas passé le Grimsel, mais le Lötschenpass. On n'a pas de détail sur l'extension de la puissance des Zähringen dans les Alpes, qui prit fin à la mort de Berthold V, mort sans enfant le 12 février 1218. Mais son influence est évidente. Nous pouvons nous en faire à peu près l'idée suivante : Dans le pays habité par une population de langue romane, ainsi que le prouvent certains noms de lieux et des restes du dialecte qu'elle parlait, et qui s'étendait de Truns et de Tavetsch à travers la vallée d'Urseren et le pays d'Uri jusqu'à l'Oberland bernois et au Haut-Valais, pénétrèrent, dès le haut Moyen Age et jusqu'au XIIe siècle, des paysans de race germanique; cette migration, dont on sait fort peu de chose, créa des colonies germaniques non seulement dans les Waldstätten et le Haut-Valais, mais aussi dans l'Oberland



Carte de l'Albula,
d'après les *Itinera alpina*, de J. J. Scheuchzer, 1723.

bernois, dans les anciennes possessions du couvent d'Einsiedeln et ailleurs. (Muoth.)

La présence des Zähringen dans les Alpes depuis le XIe siècle est prouvée par des noms de personnes et de châteaux du territoire de l'Abbaye princière de Disentis qui, par ses princes et ses conventuels, était en relation avec le Valais, Uri, voire Berne et des contrées plus éloignées encore. Il en est de même dans le pays d'Uri. Ce n'est certes pas un hasard que tout près du château de Ringgenberg, dans l'Oberland grison, château qui appartenait aux Zähringen, il y ait de nos jours encore un village qui s'appelle Zignau; que les noms de Opplingen et de Wiler, aussi bien près de Seedorf dans le canton d'Uri que près de Kiesen et de Brienz dans celui de Berne, remontent à des fondations des dynastes de Brienz-Ringgenberg, eux-mêmes apparentés aux sires de Rarogne en Valais, aux Schweinsberg-Attinghausen de l'Emmenthal et du pays d'Uri, et aux von Signau de l'Emmenthal. Cette famille dont, en 1146, les terres étaient dispersées entre la vallée du Rhône, le pied de l'Hornstock et le lac de Brienz à Dorrere, semble être originaire du pays. Une quantité d'alleux unterwaldiens appartenant à des gens de Brienz, marquent la route qu'a suivie vers Uri leur colonisation, et cela avant le rectorat des Zähringen. Nous pouvons ainsi constater toujours plus clairement la puissante poussée qui, au XIIe siècle, amena les Alémannes de la vallée du Hasli et du lac de Brienz dans le Valais, Uri et les Grisons. Il est certain que les Zähringen ont, sinon provoqué directement, du moins favorisé ce mouvement qui était dans leur intérêt. Après leur disparition il ne s'est pas arrêté, mais parfois, sous les nouveaux dynastes, il a pris une autre direction, à l'occasion d'un même échange de sens.

Au XIIIe siècle apparaissent dans les Alpes, à côté des Brienz-Ringgenberg et de leurs parents, les Wolfenschiessen-Unspunnen, et les Eschenbach qui furent dépouillés peu à peu, par le couvent d'Interlaken, fondé en 1130, à Interlaken, de tous leurs droits seigneuriaux, à Grindelwald et dans la vallée de Lauterbrunnen, ainsi que les sires de Rarogne, ceux de la Tour-Châtillon en aval, vers Turtig zu Gestelen, les majors de Simplon et de Viège et les comtes Blandrate.

Les Seigneurs de Gestelenburg construisent à leur possession principale, dont fit partie le Lötschental, depuis 1233, des terres dans la vallée de Loèche (1252) à Zermatt et à Saint-Nicolas, à Simplon, peut-être dans

le Val d'Anniviers, si bien qu'à la fin du XIIIe siècle, Jean de La Tour était le plus puissant seigneur du Valais. Nous dirons dans la suite quelques mots des déplacements de population dont il est l'auteur. Dans le majorat de Viège, dont dépendait la vallée de Saas, les comtes de Hubschbourg, qui possédaient également des terres dans ce qui devait être plus tard les Dixains de Brigue, de Naters et celui de Conches, furent remplacés par les de Castello. Ces derniers possédaient aussi des terres dans le val di Vedro, à Antigorio, à Formazza et à Anzasca, et nous les retrouvons comme vidames de Sion, Naters et Conches. Hoppeler a établi que le majorat du Simplon avait passé successivement entre les mains de Guillaume de Mörel, Jocelyn de Castello, Henry et Rodolphe de Rarogne et, dès 1257, dans celles d'une famille de ministériaux dont La Tour était un fief de la *mensa Episcopalis* de Sion. Le dernier d'entre eux, le jeune sire Jean Ier, avait épousé la fille de Werner II d'Attinghausen, landammann d'Uri ; en 1334, il vendit ses droits sur La Tour et le majorat du Simplon à l'évêque de Sion ; sa veuve, Ursule, se retira dans le pays d'Uri.

L'origine des comtes de Blandrate se perd au Xe siècle dans la confusion suscitée par les luttes pour la possession de la royauté en Italie. Nous en trouvons d'abord une branche dans le val Sesia inférieur et dans l'Ossola ; elle n'apparaîtra que plus tard en Valais. Ces comtes mirent peu à peu la main sur l'héritage des Ornavasso, au bord du lac Majeur, et sur ceux des barons de Castello et de Viège ; ils réunirent à ce domaine une grande partie des fiefs du Haut-Valais qui relevaient de la Table épiscopale de Sion. Leur puissance arriva à son apogée en 1250, quand Godefroy III de Blandrate se maria. En 1249 il avait hérité en commun avec Jocelyn de Viège de la maison de Castello de tous les droits qu'avait Thomas sur son vidomnat de Sion. Sa femme Aldisia, fille de Pierre de Castello, major de Viège, lui apporta, à la mort de son père, en 1259, le majorat et les deux vallées de la Viège, car les femmes héritaient de ces fiefs. En 1250, Godefroy avait aussi acquis, par un accord amical, tous les vassaux que Pierre Crolamonte de Castello avait dans le val Anzasca ; en 1262 enfin, Macugnaga disparaît du rôle des biens du couvent d'Arona. Ainsi les Blandrate pouvaient à leur guise commander la grande migration valaisanne dont nous allons parler.

L'excédent de population germanique qui, au Xe siècle, déborda de l'Oberland bernois, s'écoula en partie vers les vallées méridionales des Alpes, dont les habitants, peu nombreux, parlaient un dialecte roman. Nous décrirons ici ces migrations dans l'ordre géographique, d'Est en Ouest, qui ne coïncide pas avec l'ordre chronologique sur lequel nous sommes mal renseignés. Pour arriver dans le val d'Antigorio, ils ont probablement pris par le Gries qui n'est, en somme, que la continuation du Grimsel. Ils s'installent dans cette région et s'étendent jusqu'à la frontière d'Unterwald. Partant de Pomat, ils semblent avoir atteint à l'Est, Garin Bosco, dans le Tessin (la première mention de l'église de ce village remonte à 1253) en passant par la Furka inférieure, et, à l'Ouest, Saley et Ager. Ceux qui ont passé le Simplon ne paraissent pas être descendus, au Sud, plus loin que le défilé de Gondo qui forme encore à l'heure actuelle la frontière entre l'allemand et l'italien. En 1301, nous rencontrons, à côté de Rossinus de Formazza et de Johann von Pilana im Eschental, un certain Qualterinus du Simplon, bailli des Walser du Rheintal. Qu'il faut-il penser de *Pilana im Eschental*, je n'en sais rien. Jusqu'au XVe siècle, la Toce inférieure n'est peuplée d'Allemands qu'à Ornavasso (Urnavasch). Il n'est pas possible de savoir comment ils y sont arrivés, car ils sont tout à fait séparés des autres colonies allemandes de la Haute-Italie. Les rapports ecclésiastiques qui se sont maintenus, depuis des temps immémoriaux et, dans la tradition populaire, jusqu'en 1812 avec Naters et Glis, s'expliquent par les relations que les sires d'Ornavasso entretenaient avec le Simplon et la vallée du Rhône. À côté de Jocelyn de Naters apparaît un Jocelyn d'Urnavas, prébendé de la collation du Simplon. C'est par le Simplon ou par le val d'Anzasca que les Teutons *Teutonici* doivent avoir atteint le lac Majeur. Quant à Macugnaga, ils y sont arrivés incontestablement par le Monte Moro, d'où ils sont descendus le long de l'Anza, jusqu'à Pestarena et Bannio. Le 16 août 1296, à Almagell, dans la vallée de Saas, un certain Burginer, notaire, rédige un acte, par lequel, d'une part, les gens de Solva (Saas), Morganum (Stalden), Zauxon (Saint-Nicolas) et Pratoborgno (Zermatt), représentés par Jocelyn de Blandrate, major de Viège, ceux de Valenzasca et de Macugnaga, d'autre part, représentés par leurs syndics, déclarent vouloir mettre fin à leurs vieilles querelles par une paix durable, et tomber d'accord sur la question du trafic frontière, en particulier sur les relations avec Novarre et Valsesia. Ce document prouve, ainsi que celui de 1250 dont il y a été question plus haut, l'existence de relations

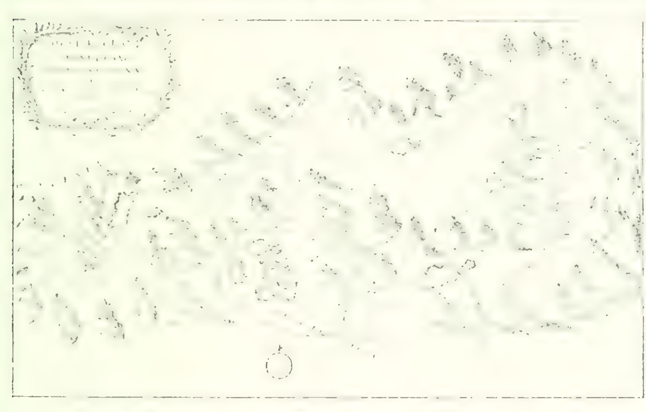


Les sources et le glacier du Rhône. D'après les [illegible] de [illegible]

dès longtemps réglées entre les populations parentes qui habitaient les deux versants du Monte Moro. La majorité des habitants parlaient certainement déjà allemand, et cependant les documents de 1296, 1297 et 1300 n'emploient pas uniquement les noms allemands de Stalden, [illegible]wald et Saas, tandis que les syndics et les quelques libres cités ont des noms romans. Du val Anzasca, les Allemands pouvaient arriver à Rimella par le col de la [illegible]ranca ou de Dorchetta. De là partaient des routes qui menaient à Rima et peut-être aussi à Carcoforo [illegible] dans le val Sermenza. Le document de 1250 [illegible] un accord conclu le 31 août 1270, à [illegible], entre le margrave [illegible] d'Aoste, seigneur de Challant, et les gens de Valsesia nous indiquent la route que doivent avoir suivie les Allemands de Macugnaga [illegible]. [illegible] vers l'Ouest. Elle conduit à Alagna par le col Turlo, le [illegible], comme [illegible] comme à Pestarena et à [illegible], se trouvent des mines d'or qui les tentaient, ils se répandirent de là, en amont, jusqu'aux sources de la Sesia, où toutes les Alpes portent des noms allemands, et en aval jusqu'à [illegible] [illegible] *[illegible] tatscher Sprache, Pragma[illegible] oder [illegible] Tal*

Sesia. Dans le voisinage de cette localité, mentionnée déjà en 1217, les traces allemandes sont particulièrement fréquentes dans le Val di Sogna et à Valdobbia. Du Val di Sogna des sentiers très praticables les auraient conduits dans la partie inférieure de la vallée voisine de la Lys, où leurs traces sont aujourd'hui perdues. Mais il est plus probable qu'ils allèrent directement du Valais à Gressoney, aujourd'hui encore le centre du germanisme au Sud du Mont Rose, en passant par le col du Théodule, les Alpes supérieures d'Ayas et la Bettaforke ; les chalets de Vetra ont dû faire partie primitivement de la paroisse de Praborgne, et les environs de San Giacomo, l'église paroissiale supérieure, s'appelèrent longtemps « le canton des Allemands ». Les relations très suivies que les seigneurs de Challant entretenaient avec l'évêché de Sion, autorisaient ce passage, et l'accord de 1270, qui interdit la route aux « pillards du val Anzasca qui reviennent du val Challant », prouve que c'était un fait coutumier. Le col d'Ollen permettait aux gens de Gressoney de communiquer avec leurs compatriotes du Valsesia. Un peuple si répandu devait être nombreux. Une émigration en sens inverse, partie de la vallée de la Lys, ne se produisit qu'à l'époque de la Réforme et encore seulement sous la forme d'un départ de quelques familles de commerçants qu'on retrouve à Berne, à Zurich, à Constance et jusqu'à Augsbourg. Cette migration, dont nous pensons pouvoir fixer le début au XII[e] siècle, ne pouvait se faire sans le consentement des seigneurs sur les terres desquels elle passait. Et elle ne fut qu'en partie spontanée. Preuve en soit le fait qu'en 1269 Jocelyn de Biandrate se réserve catégoriquement le droit d'envoyer dans la paroisse de Viège ceux de ses nouveaux sujets du val Anzasca qui refuseraient l'obéissance, et de les y retenir : *quod [illegible] dominus omnes possit capere [illegible] et rebus [illegible] heredes et eos et eas possit ducere ad plebatum Vespiae et [illegible] detinere.*

La pression exercée sur les migrations des Walser et des gens du Lötschental auxquels nous arrivons maintenant est plus évidente encore. Nous avons déjà rencontré une colonie de ces hommes, à moitié libres, dans le Rheinwald en 1301. Ils semblent être des descendants de ces Teutons de la vallée de Schams à qui Walter IV de Vaz accorda une charte le 10 octobre 1277 ; cette dernière renferme les principes de ce qui deviendra plus tard le « Walserrecht ». La seconde colonie allemande du Rheinwald (*Vallis Rheni*) semble être Safien. Le nom de Safien indique le chemin [illegible] ; ils [illegible] en effet avoir franchi le Safierberg qui est facilement accessible. Nous les y trouvons en 1326, organisés en commune indépendante, ayant son ammann et ses conseillers judiciaires (échevins) propres, néanmoins son sceau est celui de Rheinwald. Une autre commune d'hommes libres, qui avait pour patron St-Théodule et dont le dialecte prouve l'origine valaisanne, s'est fondée, semble-t-il, entre 1338 et 1383 à Tschappina sur l'Heinzenberg. Ses habitants doivent être arrivés là de Safien en passant la « Stägen », le Glaspass. De même aussi, le hameau de Tenna, situé très haut sur la rive gauche de la Rabiusa, doit avoir été fondé, à une époque qu'il est impossible de préciser, par des colons venus de Safien. Il semble qu'on puisse aussi considérer comme une preuve de l'origine valaisanne des habitants allemands d'Obersaxen, les faits que la fête du village tombe le jour de la St-Théodule, et que, en 1398, le seigneur de Rhazüns se porte garant de son gendre Guiscard de Rarogne, en engageant son bien d'Obersaxen. Vals est aussi une de ces colonies allemandes. Dans le rôle des redevances dues aux seigneurs rédigé en latin par le bailli de Vals apparaissent dès le début du XIII[e] s., dans la partie romane de la vallée, des noms allemands. Il est probable que ces colons sont venus du Rheinwald en passant par le Valserberg ; Saint-Pierre, patron du Rheinwald, figure également sur le sceau de Vals en 1551. Une série de documents du XIV[e] s., mentionnent aussi de nombreux noms germaniques à Valendas et à Versam qu'on atteint facilement de Tenna. Il faut ajouter qu'à Obersaxen, Versam et Valendas, on parle un dialecte valaisan. D'après un document de 1289, les seigneurs de Vaz-Werdenberg ont donné la vallée de Davos en fief héréditaire à un certain Guillaume et à ses compagnons ; l'ammann était responsable de la perception des redevances. A côté de ces habitants d'origine récente, dans les arides vallées latérales de Clavadel, Fluela, Dischma, Sertig et Laret se trouve une vieille population romane. Le dialecte qu'on parle aujourd'hui encore à Davos ne laisse aucun doute sur l'origine valaisanne de maître Guillaume et de ses compagnons. Les Walser de Davos se répandirent bientôt dans le Prättigau, à Churwalden et jusque dans le Vorarlberg. Les habitants du val d'Avers parlent aussi un dialecte valaisan inaltéré. Seul un Valaisan peut comprendre comment leurs ancêtres ont pu passer avec leur bétail par les sentiers, véritables casse-cou qui mènent de Schams dans le Haut-Avers qui a des communications plus aisées avec la route du Septimer par des cols praticables quoique élevés. Leurs colonies ont aujourd'hui complètement disparu du Calfeisental, ensuite de migrations vers Sargans à partir de 1477. Mais au XIV[e] s., nous y trouvons encore des gens portant des noms allemands ; ils dépendaient de l'abbé de Pfäfers selon le droit des Walser et recevaient de lui, en 1346, l'Alpe de Sardona. Un *Ammannamt* de 1559, et les [illegible] biens, terre appartenant à l'ammann [illegible] leur situation juridique, mais c'était des gens [illegible] qui ne formaient pas une commune valaisanne. Le dernier [illegible] est mentionné en 1658 [illegible] ne nous donnent pas une vue [illegible] mais il est certain que les relations de parenté qui unissaient aux [illegible] du Valais [illegible] les Werdenberg-Sargans, permirent d'utiliser cette force populaire inemployée pour [illegible] la colonisation de leurs domaines montagneux des vallées du Rhin antérieur et postérieur, du [illegible] et jusque dans [illegible] 1400 [illegible] que par une population [illegible] Mais les re-



Carte de l'Urseren d'après les *Itinera alpina*, de J.-J. Scheuchzer, 1723

lations entre seigneurs et communes indépendantes, de la Reuss au Rhône, étaient très actives, elles aussi. Bien des faits le prouvent, nous en citerons quelques-uns : en 1354, le chevalier Jean d'Attinghausen, landammann d'Uri, est en même temps recteur du Valais en amont de Viège (il ne s'agit pas là, d'ailleurs, d'une nomination faite par l'empereur); Conrad de Silenen, le fils du landammann d'Uri en charge en 1291, se rend à Viège où il épouse une riche héritière, et fonde une petite dynastie, enfin, en 1346, les communes de Viège, Naters, Morel, Ærnen et Munster concluent une alliance avec la communauté d'Urseren afin d'assurer la sécurité de la route du Saint-Gothard.

Trois noms dominent l'histoire de la migration des habitants du Lotschental. Ce sont ceux de Pierre IV, Jean Ier et Pierre V de La Tour-Châtillon. Le premier partit en campagne pour vider par les armes une querelle de vassaux qu'il avait avec Boniface de Challant, évêque de Sion ; il était à la tête des troupes des sires de Rarogne, Naters, Viège et Morel, augmentée d'un fort contingent de montagnards de l'Oberland bernois, venu par la Gemmi. Il subit une sanglante défaite à la « Seufzermatte » près de Tourtemagne (129?) et dut accepter la paix proposée par le roi Albert. Mais il n'adhéra pas, comme l'avaient fait Jocelyn de Viège (de la famille de Blandrate) et la commune de Loèche, à la convention signée le 4 février 1296, pour une durée de dix ans, entre Berne et Sion. Son fils Jean continua sa politique hostile à Berne, dont la puissance croissait, et aux Waldstätten ; il épousa de même sa querelle avec l'évêque de Sion, ce qui devait causer la ruine de sa maison. Elisabeth de Wadiswil, qu'il épousa vers 1294, lui avait apporté en dot des terres situées dans la vallée du Rhône, le Lotschental et le long de la Dala ; il acquit en outre un certain nombre de propriétés dans l'Oberland bernois, entre autres à Frutigen et dans le Kiental. Il était très lié avec Pierre de Weissembourg, qui avait épousé sa sœur, et Jean de Ringgenberg, dont la femme était la sœur d'Elisabeth de Wadiswil. Felsenburg, Mulinen et Scharnachtal sont cités également dans divers documents comme appartenant à la famille de La Tour ; il en est de même encore des terres de la vallée [illegible] de Lauterbrunnen, pour autant qu'elles n'avaient pas passé de la famille de Wadiswil au couvent d'Interlaken. Tatarinoff a montré en effet qu'en 1240 Walter de Wadiswil, d'accord avec sa mère, Ida d'Unspunnen, avait vendu au couvent l'Alpe de Sefinen, ainsi délimitée : *von Brunlin und von Fortegg uf unz an den Grat und von Spitzenegga in unz uf Seefurgen*. Depuis la mort du beau-père de Jean de La Tour, en 1302 les routes de Lotschen à Lauterbrunnen, par le Lotschenpass, le Dundengrat et la Sefinenfurgge, étaient ouvertes à ce dernier. Il pouvait mettre à exécution les plans de colonisation de ses terres bernoises par des serfs valaisans qui depuis un siècle déjà étaient soumis. S'il redoutait le premier de ces cols, d'ailleurs peu dangereux, mais où se trouvaient des glaciers, il avait la ressource de faire passer ses gens de Kippel à Loèche-les-Bains, déjà fréquenté par les Romains, par le col du Resti ou celui de Faldum ; il pouvait encore traverser la Gemmi (qui fut l'objet, en 1318, d'un différend de frontière qu'il trancha) pour gagner Kandersteg. A la rigueur aussi, si les gens de Lotschen préféraient ne pas emprunter le Dundengrat, assez difficile, il leur était loisible de suivre simplement le cours de la Kander jusqu'à Scharnachtal, toujours sur le territoire des de La Tour, de là, ils gagnaient facilement le Kiental. C'est une de ces routes que doivent avoir suivies les « Lotscherra » que nous trouvons en 1306, *sesshaft uf Planalp* (au-dessus de Brienz). Là ils concluent un marché et demandent l'apposition du sceau du prévôt d'Interlaken, et *den [illegible] herr Peteren von Turne* (Pierre IV de La Tour), *[illegible] herrn und schirmeren [illegible] der Gemeinheit [illegible]* [illegible] la protection de Pierre de La Tour, [illegible] se trouvant déjà dans le bailliage de Brienz ou sur des terres appartenant au couvent d'Interlaken. En 13[illegible], [illegible] une seconde [illegible] *nos communitas dicti [illegible]* [illegible] *de Steige* (Gsteig près Interlaken), [illegible] *partem habentes in monte seu alpe dicta Sevina et in banno dicto im Tale, sitis in Lauterbrunnen*, et ils renouvellent le serment de fidélité prêté à l'église d'Interlaken. En 1311, à côté d'autres, *Burchardus et Conradus fratres dicti Lotscher, habentes nonaginta annos et citra, testes jurati*, remettent sous serment les titres de possession de la terre de Gsteig à un représentant de l'évêque de Lausanne. Ces deux vieillards, au surplus, n'étaient pas natifs de la vallée, un petit fait l'indique : les 23 ressortissants du couvent qui en 1295 tenaient en fief l'alpe de Sevinen portaient tous des noms du terroir : Eschelb, Bohren, Brawand, etc. En l'an 1346 Pierre V de La Tour-Châtillon, — fils de Jean, mort en 1324, — vend pour le prix de 500 florins d'or, à l'église d'Interlaken, *min lute die genemmet sint die Lotscher, und gesessen sint ze Gimelwalt, ze Murren, ze Luterbrunnen, ze Trachsellouwinen, ze Sichellouwinen, ze Amerton, und wa sie sint in der parrochia von Steige gesessen, und ouch die Lotscher die uffen Planalp gesessen sint, in der parrochia von Briens*. Ainsi c'en était fait des colonies des « Lotscher » dans l'Oberland bernois. Ils restèrent dépendants du couvent (Gotteshausleute) jusqu'à sa suppression. Mais leur esprit valaisan d'indépendance réapparaît dans les révolutions de 1349 et 1409. En 1395, Antoine, fils de Pierre V, se désista en faveur du couvent d'Interlaken des quelques droits qu'il conservait encore sur Lauterbrunnen, Gimmelwald, Murren et Ammerten, et du droit de collation sur l'église de Frutigen. C'est de Frutigen que partirent les derniers Lötscher ; ils passèrent par Aeschi et Wimmis, pendant quelque temps possession des de La Tour, nous les rencontrons en 1348 et 1353 dans la contrée de Blumenstein et dans celle de Burgistein en 1335, 1346, 1351 et 1356. Dans ces deux localités, les droits de possession des sires de Rarogne sont établis par des documents, il semble que Jean de La Tour en ait eu également.

Nous abandonnons maintenant ce sujet pour dire quelques mots rapides des

7. **Cols et routes alpestres.** — Polybe ne connaissait aucun passage dans les Alpes suisses ; le seul dont il parle, le *[illegible]*, Strabon IV, 6, § 12, se trouvait dans les Alpes [illegible] [illegible] XXI, 38. La *Tabula P[illegible]* et l'*Itinerarium Ant[oni]ni* citent les deux routes romaines qui, partant de Côme, aboutissaient à Coire, l'une par le Splugen, l'autre par le Julier. Toutes deux d'ailleurs avaient été reconstruites sur des chemins antérieurs. On a trouvé dans l'Oberhalbstein des monnaies massaliotes frappées en Italie. L'antique colonne du Julier prouve que des divinités locales étaient adorées là, et les noms de Tarvessedum et de Splugen sont rhétiens. Il est tout possible aussi que des marchands aient occasionnellement traversé les Alpes entre le Grand Saint-Bernard et le Splugen. Les objets en bronze et les monnaies [illegible] nes qu'on a trouvés au col du Théodule et au Simplon semblent le prouver. Mais ces cols étaient rares et ne concernaient que le trafic local.

Le nombre des passages augmenta beaucoup au Moyen Age. Quelques-uns, que des glaces plus ou moins abondantes obstruaient [illegible] pratiques que très irrégulièrement. C'est [illegible] le *Fenêtre* qui conduit de la vallée de Bagnes à Valpelline, les troupes [illegible] passèrent en 12[illegible] le *col de Collon*, [illegible] Valpelline ; Sébastien Munster en parle, en 1544, comme d'un passage fréquenté [illegible] *Saint-Théodule*, de Zermatt à Valtournanche [illegible] chemins latéraux [illegible] Val [illegible] *Passo di [illegible]* [illegible] Valtelline [illegible] [illegible] tes carrossables [illegible] tiers, et [illegible] l'Ouest à l'Est :

1. Le GRAND SAINT-BERNARD, [illegible] et [illegible] Martigny [illegible] Aoste [illegible] XI[illegible]. C'est par là [illegible] allemands [illegible]

2. Le Mont [illegible], entre [illegible] et [illegible] établi au haut [illegible] de [illegible] 12[illegible]

3. Le [illegible] [illegible] de 121[illegible] le [illegible]

4. Le SIMPLON, de Brigue à Domodossola ; l'hospice est cité en 1235.

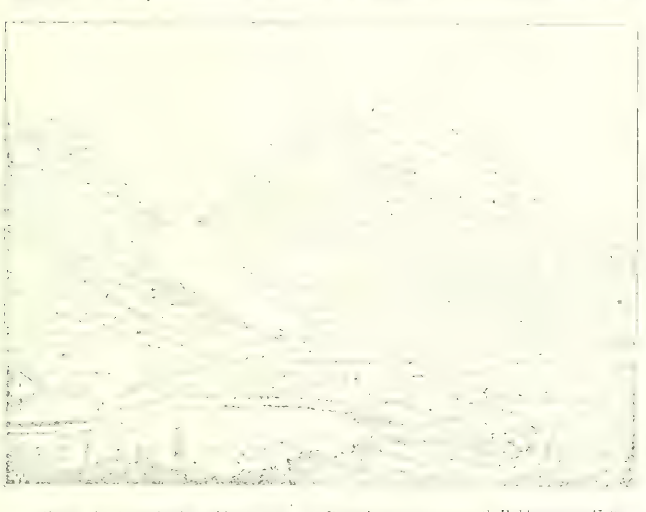
5. Le COL D'ALBRUN, qui conduit de Binn dans le Val d'Antigorio est connu depuis le début du Moyen Âge.

6. Le COL DE GRIES, entre Ulrichen et Pomat, passe, dès 1325, pour le chemin le plus direct pour transporter les denrées de Lombardie à Berne.

7. Le COL DE NUFENEN, de Stockje dans le Val d'Aigesse (Eginental), à Bedretto et Airolo, fut utilisé probablement de même que le Gries et le San Giacomo, par les Walser qui s'établirent, entre 1277 et 1301, sur le Rhin postérieur.

8. Le COL DE SAN GIACOMO, allant des chutes de la Tosa dans le Pomat, à Bedretto et à Airolo.

9. Le SAINT-GOTHARD, qui va d'Uri à la Léventine. Il fut franchi pour la première fois, en 1236, de Biasca à Flueten, mais il a probablement été ouvert entre 1218 et



Glacier de Grindelwald, tableau peint par Rosenberg, gravé par C. Haldenwang, 178[illegible]. d'après l'*[illegible]* du C.A.S. 1[illegible]

1225 ; en effet les gorges des Schöllenen ont été, à ce moment, rendues praticables, et l'ancien chemin, traversant l'Ursernberg avait été amélioré. Il n'a été baptisé Saint-Gothard qu'en 1303 dans la Léventine.

10. Le LUKMANIER et le GREINA, allant de Biasca à Somvix dans la vallée du Rhin antérieur, sont mentionnés pour la première fois en 1[illegible], les empereurs allemands se rendant à Rome ou en revenant, y ont passé en 1184 et 1186, et, probablement en 1191, des pèlerins islandais.

11. Le SAINT-BERNARDIN, de Bellinzone au Rhin postérieur. Il est appelé *[illegible]* en 941, 1277, et encore en 1451 ; depuis lors on lui donne le nom de Saint-Bernardin de Sienne (1380-1444), il fut traversé à plusieurs reprises par les empereurs allemands : 965, 1004, 1413, 1431.

12. Le SPLÜGEN, va de Chiavenna à Thusis, c'est un passage romain que les empereurs allemands ont néanmoins abandonné. C'est la route commerciale la plus fréquentée entre Coire et Milan.

13. Le SEPTIMER, va de Casaccia dans le Val Bregaglia à Tinzen dans l'Oberhalbstein où il retrouve la route du Julier. Il y eut un xénodochium St-Petri sur le col en 831 et 849 ; un hospice y fut bâti entre 1035 et 1122, une route épiscopale construite en 1387. 17 empereurs y ont passé entre 823 et 1212.

14. Le MALOJA et le JULIER, conduisent de Chiavenna dans l'Oberhalbstein, en passant par le Val Bregaglia et la Haute-Engadine. Ils étaient déjà utilisés à l'époque romaine, mais la construction du Splügen leur fit perdre beaucoup de leur importance comme routes commerciales.

15. La route de la BERNINA, entre le val Poschiavo et la Haute-Engadine, n'eut un trafic assez intense que vers la fin du Moyen Âge. Sa continuation naturelle est

16. L'ALBULA, allant de Samaden à Tiefenkastel, où elle rejoint le Julier à qui elle faisait une forte concurrence déjà au XIIIe siècle.

Il semble bien que ce soit par ces deux routes qu'ait eu lieu le retour précipité de l'empereur Charles IV. Il partit de Crémone le 19 juin 1355, pour arriver à Augsbourg le 3 juillet, s'arrêtant à Sonzino, à Bergame, dans le val Camonica, dans la Valteline, à Coire et à Zurich.

17. L'OFENPASS va, de la vallée grisonne de Munster, qui est reliée au Vinstgau et à la vallée de l'Adige à Zernez dans la Basse-Engadine. C'est probablement par là que passèrent, en 1222, le roi Frédéric II, et en 1413, le roi Sigismond, qui tous deux venaient de Trient. Ils se dirigèrent vers Coire par la Fluela et la Strela.

Nous laisserons de côté les cols secondaires ne servant qu'à la contrebande ou au trafic local, et se trouvant sur la ligne principale du partage des eaux. Tel est le *col de Muretto*, connu depuis 1375, allant, par le Val Malenco, de Maloja à Sondrio, dans la Valteline. Et nous jetterons un rapide coup d'œil sur quelques-uns des cols que le Moyen Âge connaissait à l'intérieur du pays, pour traverser les Alpes bernoises, uranaises ou glaronnaises. Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons déjà dit du Lötschenpass, de la Gemmi et du Grimsel, à propos des migrations des Walser. Le col du SANETSCH Senin, va de Gsteig, près de Gessenay à Sion, est cité pour la première fois dans un document de 1252 à propos d'un différend de frontière entre l'évêque de Sion et la ville de Berne. Le col du RAWIL, entre la Lenk et Sion, est mentionné en 1376, le sire Turing de Brandis, en Emmental, le franchit pour aller porter secours à son beau-père, Antoine de La Tour-Châtillon, en lutte avec les Haut-Valaisans. La FURKA et l'OBERALP étaient, déjà du temps des Romains, les passages les plus fréquentés entre le Valais et les Grisons. Mais l'ouverture de la route du Gothard leur porta un grand préjudice. Les cols du KLAUSEN de Sedrun à Amsteg, et du KRÜZLI de Disentis à Amsteg doivent avoir servi, au Moyen Âge, aux communications entre le couvent de Disentis et le Maderanertal, avec lequel il était en relations, mais on n'a pas de documents qui le prouvent.

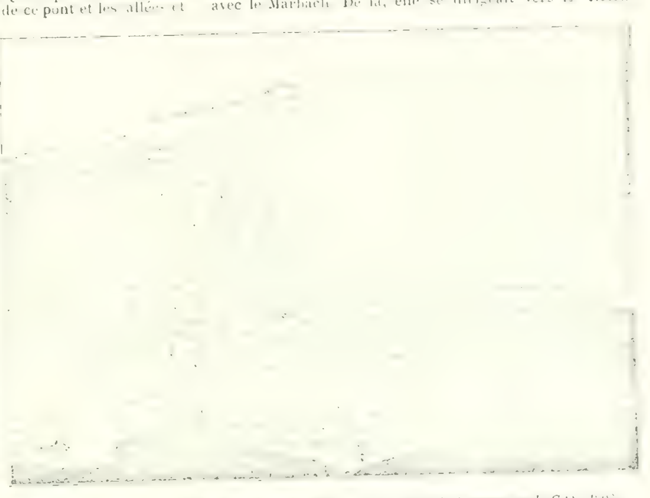
Le col du PANIX et celui de SEGNES, aboutissant tous deux à Elm et partant, le premier de Panix, dans l'Oberland grison, le second de Flims, sont dans le même cas. Le fait singulier que des troupeaux [illegible] venant de Engadine allaient depuis très longtemps pâturer sur l'Alpe de Mätten [illegible] du [illegible] semble [illegible] à la frontière de [illegible] [illegible] avant [illegible] et qu'on rencontre dans [illegible] le Rh[illegible] et le [illegible] de Silvretta.

Dans les temps Modernes, depuis l'époque de la Re-

forme et surtout au XIXe s., le nombre des passages alpestres utilisés, notamment ceux où l'on a créé des routes carrossables, s'est augmenté dans une si grande mesure, que nous ne saurions en parler en détail dans cet article. Nous passons donc au chapitre suivant.

8. **Pâturages alpestres (alpes) et noms de montagnes.** — Déjà au Moyen Age, les Alpes avaient pris une telle importance au point de vue du trafic, que de siècle en siècle, voir de décade en décade, les lieux-dits se multiplient à l'infini dans les documents, si bien qu'ils forment la meilleure source de renseignements historiques où nous puissions puiser. Étant donné cette abondance, nous serons obligés de nous en tenir aux cas typiques. Nous procéderons de l'Ouest à l'Est. De 1252 à 1378, la partie du Val de Bagnes, située en amont du Pont du Quart, appartenait aux sires de Quart près d'Aoste ; cela explique parfaitement et le nom de ce pont et les allées et venues de soldats et de marchands au col de Fenêtre, pendant le Moyen Age. « L'alpe Mundmar, — aujourd'hui Mattmark, — comprenant aussi le Distel et l'Eien devrait s'appeler Muontmor, du nom de la montagne. » Elle fut vendue, vers l'an 1300, par le comte Jocelyn de Blandrate, major de Viège, *um 40 Pfund Mörsiger Währung der ganzen Gemeinde von Saas von Martiswald hine u.* Le Lötschental est mentionné pour la première fois en 1233 ; la croix qui est au sommet du Lötschenpass (qui conduit dans le Gasterntal) apparaît en 1352 dans un acte par lequel Jean de Weissenbourg engage à la ville de Berne ses biens situés sur le cours supérieur de la Kander, qui s'étendent *ad niveos montes in Gastron, ad Crucem.* En 1366 les gens de Loèche s'allient à ceux de Lotschen ; ces derniers s'engageaient à garder les passages entre la *Bossya de Champilz usque ad das Balmhorn quod est super Gandecum.* Champilz, c'est sans aucun doute Gampel ; le Balmhorn, le Balmhorn, qui tire son nom d'une grotte située dans les rochers à sa base Nord-Est ; quant à Gandegg, Justinger, qui connaît aussi Balm, en parle à propos des expéditions de 1384 et 1419, l'appelle « le col près de la croix ». En 1357, les gens de Loèche obligèrent à garder les passages non plus seulement les habitants de Lotschen, mais aussi ceux de Lagastrona. Dans le document confirmant ce contrat, en 1380, on lit *illi de Leuca a[illegible] debent custodire passagium ad Crucem [illegible].* Il apparaît ainsi clairement que, vers 1380, les limites de Lotschen ou Loèche et Gastern d'une part, celles de Frutigen de l'autre, se rejoignaient sur l'étroit plateau qui part du Lötschenpass, sous le Ferden Rothorn, longe la Regizzifurgge, et aboutit au Balmhorn. Cette « Regizzifurgge » tire son nom d'une famille Regez habitant Loèche-les-Bains.

En 1252, la Gemmi est appelée *[illegible] de Curmi*[illegible] et dépend du major de Loèche. En 1318, on la nomme [illegible] *hospitale de Curmez* et elle appartient à Jean de la Tour-Châtillon. En 1374, on parle d'une barricade [illegible] destinée à empêcher les incursions des Valaisans dans la vallée de la Kander [illegible] par les [illegible]. Cela n'a de sens que si la frontière entre le Valais et [illegible] traversait la route de la Gemmi au-dessus de la Spittelmatt, près du Stock, et si l'on admet que des [illegible] pouvaient arriver sur le territoire de Gastern par les [illegible] du Schwarzbach [illegible], lorsque les avalanches [illegible] l'Altels, situé entièrement sur territoire bernois [illegible]



L'[illegible] du [illegible] d'après un dessin de J.-J. Wetzel, 1825 (tiré de l'*Annuaire du C.A.S.* [illegible]).

des dommages aux bergers de Loèche habitant la Spittelmatt, elles dérangent un état de possession vieux de plusieurs siècles, et produisent un déplacement de frontière jusque bien au delà de la ligne de partage des eaux. Un autre nom de sommet apparaît encore plus tôt dans la vallée de Grindelwald. Dans un document de 1220, les limites du domaine impérial accordé au couvent d'Interlaken par Frédéric II sont fixées ainsi : *a Schoneneca usque ad Alpiglen et ad q[illegible] inferiorem.* Peu de temps après 1246, Walter et Conrad de Wadiswil vendent au couvent un alleu appartenant à leur mère : la Wergistalalp. Les limites en étaient les suivantes : de la partie basse du Kalli jusqu'au glacier inférieur, en passant par dessus les Boneren le long du glacier jusqu'à la Lutschine. Puis la frontière suivait cette rivière jusqu'à son confluent avec le Wergistalbach qu'elle remontait jusqu'au confluent avec le Marbach. De là, elle se dirigeait vers le Roten Stock (*Stoccus rubeus*, Rotstock, 2668 m), le Schneid[illegible], et atteignait l'Eiger (3974 m) en suivant l'arête. Le domaine entier était ainsi situé au Nord du *Mons Egere.* C'est la première fois, à notre connaissance, que ces hauts sommets sont désignés comme frontière du pays, du nom qu'ils portent encore aujourd'hui. Les empiétements du domaine privé, [illegible] du domaine d'État, au delà de la ligne de séparation des eaux, sont très caractéristiques dans la contrée du Grimsel. Le trafic par ce col se perd, comme nous l'avons dit, dans la nuit des temps ; il fut réglé par une convention en 1397. [illegible] col se trouvait ainsi une petite [illegible] [illegible] l'échange des denrées, mais [illegible] la [illegible] le nom de Spittel. Le 26 avril 1382, [illegible] Jean IV de Habsburg vendit aux hommes libres de Hasli, qui étaient [illegible], une alpe [illegible] Niederaaren, pour le prix de 20 livres [illegible] d'un groupe d'habitants de [illegible] Conches [illegible] [illegible] affermé ce même alpage [illegible] contre un [illegible] de 3 livres, [illegible] Cet état de choses, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Il fut [illegible] de 15 [illegible]

L'acte d'investiture du 28 mai 1430 stipulait que le domaine comprenait l'alpe d'Oberaar, « aussi loin qu'elle s'étendait dans le Hasli ». On en pourrait conclure en comparant les limites indiquées par Thomas Schopf en 1578 et par S. Bodmer en 1710 que pendant un certain temps la frontière entre Berne et le Valais s'étendait, à l'Ouest de Hausegg, beaucoup plus au Nord que maintenant ; mais cette conclusion demande encore à être vérifiée. Le 16 oct. 1514, jour de la Saint-Gall, le landammann et la commune vendent à « pieux, vénérables et sages Hans Jurgen et Hans Merlen, du Valais, dixain de Viège, commune de Stalden, agissant pour le compte des communes alpestres de Torbel et Burgen », pour le prix de 850 livres bernoises, l'alpe d'Oberaar avec tous ses droits et dépendances, y compris en particulier le droit de se réfugier sur l'alpe d'Unteraar, au cas où la neige les y obligerait.

Une des meilleures preuves de la force d'expansion des Uranais dirigés par leurs landammanns qui avaient acquis de l'expérience et du savoir-faire politique au cours de leurs luttes avec la maison d'Autriche, ce sont les incursions continuelles sur les territoires voisins de Glaris et d'Engelberg. Après de longs combats à coups de plume et à coups d'épée, la frontière entre Uri et Unterwald s'est peu à peu rapprochée, entre 1309 et 1513, de la ligne qu'elle occupe aujourd'hui ; autrefois elle passait par le pied du Weissenberg, au Sud du point 1923 (Eiwenstein), entre les alpes de Furren et d'Ebnet, puis le long de la Fluh, au Nord-Est jusqu'à la « Staube » (la chute de l'Aa) et non pas le Stierenbach, ensuite vers l'Est, au pied du Schlossberg, et par l'arête jusqu'à la Schlossberglucke. La frontière actuelle va du Bernpfad dans la Steinfluh, au pâturage d'Ebnet, descend dans l'[illegible], traverse l'Aa pour rejoindre le Stock, et remonte de là, à travers la forêt de Mysi, sur l'arête du Grassen ; elle laisse aux Uranais l'alpe inférieure de Surenen tandis que celle de Blacken, en deçà de la ligne de partage des eaux, leur appartint de tout temps. Les Uranais ont mis la main sur le reste, en se réclamant de leur droit de refuge sur l'alpe de Surenen en cas d'orage et de chutes précoces de neige, et de leur droit de libre passage sur les chemins et sentiers allant de Stans et Buochs à leurs alpages de Surenen, [illegible] à travers le territoire du couvent.

La légende sûrement très ancienne du « Grenzlauf » essaye de justifier le déplacement de frontière jusqu'au Klausenpass, c'est-à-dire bien au delà de la ligne de séparation des eaux ; ce déplacement valut aux gens d'Uri l'Urnerboden, situé sur territoire glaronnais. La frontière actuelle date du 30 août 1196 ; elle a été fixée à ce moment par une sentence arbitrale du comte palatin Otto de Bourgogne, protecteur du couvent de Säckingen.

En 1540, l'abbé Paulus Nicolai vendit l'alpe de Cornera qui appartenait au couvent de Disentis, à Martin Farisio, de Lodo, Albert Schwarz et Jacob Sermoven, qui la payèrent 400 florins et y firent passer leur bétail par la Bocca di Cadlimo et le Passo [illegible]. Cette alpe avait été inféodée le 27 octobre 1487, par le prédécesseur de Nicolai, l'abbé Jean, à Jean de Manzett, d'une famille de ministériaux de Moos, et avait fait retour au couvent. De 1540 à 1913, date où elle fut rachetée et attenue à la commune de Tavetsch, cette alpe appartint donc, en droit privé, au Tessin.

On retrouve des cas analogues à la frontière orientale de notre pays. Les noms de Gafiertal, dans le Prätigau, et de Klostertal, sur le versant de la montagne où se trouve Montafon, prouvent qu'il se faisait déjà un certain trafic par le Klosterpass (Rote Furka), entre Saint-[illegible] près de Klosters et le Vorarlberg, à une époque où, dans le Prätigau, on parlait encore surtout romanche, donc avant l'arrivée des Walser. En effet, [illegible] U. Campbell assure, en 1572 déjà, que ce trafic existe depuis les temps les plus anciens. Et les faits [illegible] appuient cette idée : Galtür, la commune la plus élevée du Paznaun [illegible], et [illegible] dans la basse-Engadine, jusqu'en 1553 [illegible] les pâturages de Gross-Fermunt, dans le Montafon, appartiennent encore à la commune d'A[illegible], alors que le passage du Fermunt franchit la frontière [illegible] [illegible] encore aux communes engadinoises de [illegible]

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, prouvent qu'une chaîne de montagnes, si inhospitalière qu'elle puisse être, ne saurait séparer longtemps des peuples de même langue et de même mentalité, et que des cols, pour hauts et difficiles qu'ils soient, obligent pour ainsi dire au trafic, dès que les intérêts communs l'exigent. On constate d'autre part que toute l'histoire des Alpes est dominée par la lutte pour la possession des passages alpestres et que ce n'est pas sans raison qu'on a appelé la Confédération de 1291 un « Passstaat ».

Bibliographie. — Bachmann, A. : *DGS* V, 269 ss. — Baragiola, A. : *Il canto popolare a Bosco o Gurin*. Cividale 1891. — Berchem, V. van : *Jean de la Tour Châtillon* (*MDR*, série II, 3). — Bianchetti, Enrico : *L'Ossola inferiore. Notizie storiche* (vol. I) *e documenti* (Vol. II), Roma, Torino, Firenze 1878. — Bohnenberger, Karl : *Die Mundart der deutschen Walliser im Heimattal und in den Aussenorten*. Frauenfeld 1913. — Coolidge, W. A. B. : *The German speaking colony in the Val Formazza* (*Climbers'guide to the Lepontine Alps*), London 1892. — Id. : *Die deutsch redenden Gemeinden im Grauen Bund* (*Österr. Alpenztg.* nº 336, 337), Wien 1893. — Id. : *The German speaking colony in the Calfeisen valley* (*Climbers'guide to the range of the Tödi*), London 1894. — Id. : *Les colonies valaisannes de l'Oberland Bernois* (BBG II, Heft 3), Bern 1906. — Id. : *Les Alpes dans la Nature et dans l'Histoire*, trad. par E. Combe, Lausanne 1913. — Id. : *Das Gestirnum vom Jahre 1211* (*ASG* nº 103), Bern 1916. — Dierauer, Johannes : *Histoire de la Confédération suisse*, trad. par A. Reymond. Vol. I, Lausanne 1911. — Dübi, Heinrich : *Ungarn und Saracenen in den Alpen* (*JSAC* XIV), Bern 1878. — Id. : *Die Feldzüge der Römer in den Alpen* (*JSAC* XVI), Bern 1880. — Id. : *Aus den Notizen über die Alpen aus antiken Schriftstellern* (*JSAC* XVII), Bern 1881. — Id. : *Die Römerstrassen in den Alpen* (*JSAC* XIX, XXI), Bern 1883-85. — Id. *Saas-Fee und Umgebung*, Bern 1902. — Id. : *La Vallée de Gastern, l'Oberhasle et la route du Grimsel* (*Les Alpes bernoises*, ch. V et X), Lausanne 1915. — Duhn, F. von : *Die Benutzung der Alpenpässe im Altertum* (*Neue Heidelberger Jahrbücher* II, 1), Heidelberg 1892. — Durrer, Robert : *Die Freiherren von Ringgenberg* (*JSG* XXI) 1896. — Id. : *Opfelungen im Lande Uri* (*JSG* XXIV), 1899. — Fankhauser, Franz : *Das Tal [illegible] Val d'Illiez*. — Giordani, Giovanni : *La colonia tedesca di Val Sesia*, Torino 1891. — Heierli, Jakob : *Urgeschichte der Schweiz*, Zurich 1901. — Heierli und Oechsli : *Urgeschichte des Wallis* (*MAGZ*), 1896. — Id. *Urgeschichte Graubündens* (*MAGZ*) 1903. — Hess, P. Ignaz : *Der Grenzstreit zwischen Engelberg und Uri* (*JSG* XXV), 1900. — Hoppeler, R. : *Die Meyer von Simpeln* (*ASG*), 1893. — Imesch, A. : *Zur Geschichte des Simplonpasses*, Brig 1904. — Iselin, J. L. : *Walliser Ortsnamen und Walliser Urkunden* (*ASG* 1894, [illegible] 5-6 ; 1896, 3 ; 1904, 5). — Meyer, Heinrich : *Die römischen Alpenstrassen in der Schweiz* (*MAGZ* XIII, 2, Heft 4). — Meyer von Knonau : *Mittelalterliche Handel und Verkehr über unsere Alpenpässe* (*JSAC* XXXVI), Bern 1900. — Muoth, J. C. : *Bündnerische Ortsnamen* (*Beilage zum Programm der Bündner Kantonsschule*), Chur 1893. — Neumann, Ludwig : *Die deutsche Sprachgrenze in den Alpen*, Heidelberg 1885. — Nissen, Heinrich : *Italienische Landeskunde*, Berlin 1883. — Oehlmann, E. : *Die Alpenpässe im Mittelalter* (*JSG* III-IV), 1878-79. — Reinhard, Raphael : *Pässe und Strassen in den Schweizer Alpen*, Luzern 1903. — Rütimeyer, Ludwig : *Die Bevölkerung der Alpen* (*JSAC* I), 1864. — [illegible] Leopold : [illegible] (*SA* [illegible] XX), 1916. — Id. : [illegible] (*SA* XXII), 1918. — [illegible] *Die Entstehung der Pässe [illegible] im XIII [illegible]*, [illegible] 1892. [illegible]

ALPES (CHEMINS DE FER DES ALPES SUISSES). [illegible]

lité entre les régions occidentales, centrales et orientales de la Suisse ; la Suisse occidentale préconisait la ligne du Simplon, la Suisse centrale voulait le Saint-Gothard et la Suisse orientale le Lukmanier. Un instant cette dernière eut la priorité, car le royaume de Sardaigne était favorable à l'idée d'une jonction directe avec les chemins de fer du Sud de l'Allemagne. Toutefois une concession accordée par l'Assemblée fédérale à W. Killias et La Nicca en faveur d'une compagnie anglaise n'ayant pas été utilisée fut périmée en 1862.

I. L'idée d'un chemin de fer du ***Gothard*** fut alors lancée par les cantons de Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Soleure et Bâle qui, avec d'autres cantons et les compagnies du Central suisse et du Nord-Est, formèrent en 1863 l'association du Gothard. Celle-ci chercha à obtenir une subvention de l'Italie et des chemins de fer du Sud de l'Allemagne, ainsi que l'appui de la Confédération suisse en se basant sur la loi sur les chemins de fer de 1852. Après de longues luttes, au milieu desquelles le canton de Berne sacrifia son projet du Grimsel et après les conventions signées avec l'Italie, la Confédération de l'Allemagne du Nord, Baden et le Wurtemberg, on aboutit en 1871 à la fondation de la compagnie du chemin de fer du Gothard. Lorsque les subventions nécessaires eurent été obtenues, ainsi que d'autres moyens financiers, tout d'abord 187 millions, auxquels s'ajoutèrent ensuite 100 millions, on construisit les lignes d'accès et le grand tunnel de Gœschenen-Airolo et la nouvelle voie ferrée fut livrée à l'exploitation en 1882 (pour les détails voir art. GOTHARD). Tout le réseau du Gothard fut racheté de gré à gré par la Confédération suisse le 1er mai 1909 et cette opération épineuse fut terminée en 1911. Enfin en 1912 une nouvelle Convention du Gothard fut conclue avec les États subventionnants, l'Allemagne et l'Italie ; elle va être revisée.

II. Le chemin de fer du ***Simplon*** ou du Tunnel du Simplon se trouvait déjà en germe dans la ***ligne d'Italie***, dont une compagnie française avait obtenu la concession en 1853 et qui livra à l'exploitation les tronçons Bouveret-Martigny, le 14 juillet 1859, Martigny-Sion, le 10 mai 1860, et Sion-Sierre le 15 octobre 1868. Après que 26 millions du capital social eurent été engloutis, les travaux furent suspendus. La question fut reprise lors de la fusion de la ligne d'Italie ou ligne du Simplon avec les chemins de fer de la Suisse Occidentale le 26 mars 1881 et plus encore lors de la réunion, en 1889, des compagnies Suisse Occidentale et Jura-Berne-Lucerne en celle du Jura-Simplon, sur laquelle la Confédération ne tarda pas à exercer son influence. Entre temps, le tronçon Sierre-Brigue était construit et le percement du tunnel du Simplon fut assuré par la promesse de subventions de la part de la Confédération suisse, des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève, des communes de Lausanne et Montreux et de la Société de navigation du Léman, ainsi que par une convention avec l'Italie en 1895-1896. Ce pays donna 4 millions outre les 16 millions de subventions suisses. Le percement du tunnel fut confié à la Société Brandt-Brandau et Cie, de Winterthour ; commencé en 1898, il fut inauguré au printemps 1906. Il y aura deux tunnels parallèles, à voie simple, le second est en voie d'exécution. Le tronçon Brigue-Domodossola fut livré à l'exploitation le 1er juin 1906.

III. ***Chemin de fer des Alpes bernoises*** ou ***Chemin de fer du Lötschberg***. Quoique cette ligne ne franchisse pas la frontière, elle est la voie d'accès la plus importante du Simplon. Elle est sortie victorieuse des projets concurrents, Gemmi et Wildstrubel, avec rattachement au Simplon à Loèche ou à Sierre. Par ses correspondances avec les lignes Delle-Moutier-Granges ou Lengnau-Bienne, elle est la voie la plus courte entre la France du Nord et de l'Est et l'Italie à travers la Suisse. C'est le conseiller d'État Teuscher qui le premier lança l'idée de ce chemin de fer. La concession fut accordée le 23 sept. 1891 et transférée au canton de Berne le 23 déc. 1899, lequel participa pour la plus grosse part des actions à la fondation (27 juillet 1906) et à la construction de la nouvelle ligne. La Confédération suisse consentit une subvention de six millions de francs à la condition que le tunnel Kandersteg-Goppenstein fût à double voie. Aussitôt la ligne Frutigen-Spiez fut construite, livrée à l'exploitation le 25 juillet 1901 et depuis le 1er janvier 1907 est utilisée par le chemin de fer des Alpes bernoises. Depuis le 1er octobre 1910, elle utilise la traction électrique qui fut introduite dès lors sur le tronçon Frutigen-Brigue. La force électrique permet de remorquer les trains les plus lourds sur des rampes de 27 ‰ à 50 km. à l'heure. La construction de la voie Frutigen-Brigue fut concédée à forfait pour la somme de 89 millions à un syndicat d'entreprises français qui acheva ce travail durant l'été 1913, malgré de nombreuses difficultés, tout spécialement dans le tunnel principal où une irruption de la Kander, le 24 juin 1908, en fit modifier le tracé. Le percement du tunnel principal, long de 14.605 m., commença le 1er octobre 1906, et le 15 juillet 1913, toute la ligne de Frutigen à Brigue fut livrée à l'exploitation. Pour des causes diverses le devis fut dépassé d'environ 20 millions. Ce qu'il y a peut-être de plus intéressant dans l'histoire du chemin de fer du Lötschberg, c'est que la voie ferrée se trouve presque exactement sur une vieille route commerciale entre Berne et le Haut-Valais (voir art. LÖTSCHENPASS) qui aboutissait dans la vallée du Rhône près de Gampel, tandis que la ligne ferrée débouche en amont de Brigue.

IV. ***Chemin de fer de la Bernina.*** Franchissant la frontière entre la Suisse et l'Italie, cette ligne à voie étroite et à traction électrique, qui sert plus aux voyageurs qu'au transport des marchandises, peut bien être qualifiée d'internationale, car reliée aux chemins de fer fédéraux par Coire et les chemins de fer rhétiques, elle se soude à Tirano aux voies ferrées de la Valteline. Les différents tronçons ont été livrés à l'exploitation comme suit : Pontresina-Morteratsch et Poschiavo-Tirano, le 1er juillet 1908, Celerina-Pontresina et Morteratsch-Berninahäuser, le 18 août 1908, Saint-Moritz-Celerina et Berninahäuser-Hospice, le 1er juillet 1909, et Hospice-Poschiavo, le 5 juillet 1910.

V. ***Chemin de fer de l'Albula.*** Comme la ligne du Lötschberg, celle-ci ne franchit pas une chaîne internationale, mais seulement une montagne séparant deux vallées. Toutefois par son point culminant à 1792 m., elle possède absolument les caractères d'une voie ferrée alpestre. Elle constitue le dernier anneau des chemins de fer rhétiques dont les tronçons Landquart-Davos et Coire-Thusis ont été livrés à l'exploitation en 1890 et 1896. Partant de Thusis, la ligne de l'Albula franchit la chaîne du même nom et se soude à Samaden au chemin de fer de la Bernina (voir ci-dessus). La construction commença en 1898, le tunnel fut percé le 29 mai 1902 ; le tronçon Thusis-Samaden fut livré à l'exploitation en 1902 et le prolongement jusqu'à Saint-Moritz en 1903. Le coût s'éleva à 25 millions.

VI. ***Chemin de fer des Alpes orientales.*** Nous mentionnerons ici pour mémoire cette importante voie de communication entre le Nord et le Sud, à travers les Grisons, quoique les plans ne soient pas encore exécutés ni le tracé exactement fixé. A l'heure actuelle, deux concurrents irréductibles sont en présence. Selon un projet, la ligne partant de Thusis et se souderait à Chiavenna aux chemins de fer de la Valteline, ce serait le chemin de fer du Splugen ; selon un autre, la voie partant d'Ilanz (station des chemins de fer rhétiques) remonterait la vallée du Rhin antérieur et celle de Blenio, pour s'unir à Bellinzone à la ligne du Gothard ; ce serait le chemin de fer de la Greina. Ce dernier tracé semble avoir totalement évincé celui du Lukmanier et prévoit au Nord une ligne d'accès sur le Tödi. Tel est l'état des choses actuel dans la question du percement des Alpes orientales.

VII. ***Chemin de fer de la Furka-Oberalp.*** Cette ligne, projetée en 1910, n'est encore exécutée que sur les tronçons Brigue-Glacier du Rhône, à l'Ouest, et Ilanz-Disentis, à l'Est. Lorsqu'elle sera terminée, elle reliera transversalement et servira de trait d'union aux lignes Simplon, Lœtschberg, Gothard et Albula. Les travaux actuels sont interrompus [illegible] 1914.

Ce n'est qu'au point de vue technique que l'on peut appeler chemins de fer de montagne, les nombreuses lignes qui escaladent les hauts sommets ou franchissent les passages. Citons [illegible] le chemin de fer de la ***Wengernalp***, ouvert à l'exploitation le 20 juin 1893, celui du ***Gornergrat***, de [illegible] 1898 [illegible]

dacieuse de Guyer-Zeller, le chemin de fer de la ***Jungfrau.*** Le premier tronçon, Petite-Scheidegg-Glacier de l'Eiger fut ouvert le 20 septembre 1898 ; suivirent successivement : Glacier de l'Eiger-Rotstock en 1903, Rotstock-Mer de Glace, 1905, Mer de Glace-Jungfraujoch, 1912, qui est pour l'instant et peut-être pour toujours le point terminus. Nous citerons encore celles qui escaladent les sommets : Pilate, Stanserhorn, Rothorn de Brienz, Schynige Platte, le Niesen, les Rochers de Naye, etc., et celles qui sillonnent les vallées de l'Oberland bernois, le Viège-Zermatt, et celle plus récente de l'Engadine de Samaden à la frontière. — Voir Weissenbach : *Das Eisenbahnwesen der Schweiz*, 2 vol., Zurich 1914. — H. Hartmann : *Zur Eröffnung der Berner Alpenbahn* (Bern-Lötschberg Simplon) 1913. — *Die Berner Alpenbahn*, guide illustré éd. par la direction du B. L. S., Berne-Bümpliz, 1919. — Dr Ed. Platzhoff-Lejeune : *Die Berner Alpenbahn* (Lötschbergbahn), Zurich. — F.-H. Hennings : *Projekt und Bau der Albulabahn*, Coire 1908. [H. Dür.]

ALPESTRE (ÉCONOMIE). Bien que depuis une date toute récente seulement les pouvoirs publics se soient intéressés à l'économie alpestre, celle-ci n'en est pas moins une des plus anciennes branches d'activité du paysan des régions élevées, pour qui, de tout temps, l'alpage a été le complément de l'exploitation agricole de la vallée et l'endroit par excellence pour la production du bétail d'élevage. D'autre part, les alpages fournissent également, depuis les époques les plus reculées, des produits laitiers dont la réputation n'est plus à faire, pas plus dans notre pays qu'à l'étranger. L'histoire ou la légende ne nous dit-elle pas qu'une indigestion de fromage de Gruyère coûta la vie à l'empereur Antonin le Pieux, en l'an 161 après J.-C. Et les passages des alpes supérieures, s'ils servaient de voies de communications aux légions romaines voyaient aussi, au moment de la désalpe, des caravanes nombreuses de mulets qui allaient jusque dans les plaines d'Italie apporter les fromages délicats et savoureux fabriqués sur les hautes montagnes du Valais et des Grisons. Sur bien des alpages, au reste, l'exploitation n'a guère changé de l'époque romaine à nos jours, car s'il y a bien longtemps que l'on apprécie les fromages et le beurre des alpes, il n'y a que peu de temps que la mise en valeur rationnelle et intelligente de ces dernières a fait l'objet d'études exactes et sérieuses. Le mérite d'avoir les premiers attiré l'attention de l'autorité sur la valeur de nos pâturages et sur les moyens d'en accroître la productivité revient au pasteur Sprüngli de Meiringen et aux naturalistes Medicus, Wyttenbach, Haller, Ebel, et plus tard au professeur Schild de Berne et au célèbre Schatzmann, qui peut être regardé comme le plus ardent et plus zélé pionnier de notre industrie laitière et de notre économie alpestre.

En janvier 1863 fut fondée à Olten la Société suisse d'Économie alpestre qui alla t, dès ce moment, travailler activement au développement et à l'amélioration de nos alpages et faire sentir son influence bienfaisante aussi bien dans l'enceinte de nos parlements fédéraux et cantonaux que jusque sur nos montagnes les plus reculées.

A l'heure actuelle, sur 3 203 089 ha. de terrain productif que possède la Suisse, les alpages et pâturages en occupent 681 956, soit le 21,2 %, répartis en 10 756 exploitations. Le canton le plus riche en pâturages est celui des Grisons, avec 203 915 ha. puis viennent : Berne avec 131 608 ha. et le Valais avec 86 733 ha. Le sol productif des alpages et pâturages est évalué, sans les forêts, à 171 millions de francs, avec les forêts à 250 millions de francs. Nos alpages et pâturages suisses peuvent nourrir 511 873 têtes de gros bétail pendant 90 jours, soit le quart de l'année. On appelle un *pâquier* l'étendue de terrain nécessaire à l'estivage d'une tête de gros bétail pendant 90 jours. En moyenne il faut en Suisse 1 ha. 65 pour l'estivage d'une tête de gros bétail, cette moyenne est de 2 ha. 3 pour les alpages élevés du Valais et des Grisons. De par sa situation, l'exploitation alpestre est donc une culture extensive, car elle entretient à l'unité de surface de 7 à 10 fois moins de bétail que les fermes de la plaine.

L'alpage, grâce à la pureté de l'air, à la finesse des herbages, est l'endroit par excellence pour le développement du jeune bétail et, de plus en plus, les éleveurs suisses cherchent à alper, au moins un été ou deux, les jeunes sujets pour leur faire prendre ce développement harmonieux et solide qui a fait la renommée de nos races bovines. L'alpage développe au maximum leurs qualités et leurs aptitudes et nos montagnes nous assurent toujours, sous ce rapport, une suprématie incontestable. On rencontre sur les alpages suisses les deux célèbres races tachetées et grises. La race tachetée rouge et blanche occupe toute la Suisse romande à l'exception du canton de Fribourg où se rencontre aussi la race tachetée noire et blanche, et une partie du canton de Berne. La race grise occupe le reste de la Suisse. Dans le centre du Valais se trouve la race d'Hérens, vaches petites et agiles et spécialement renommées pour leurs instincts batailleurs.

Le bétail alpé produit environ 1 155 763 hl. de lait de vache et 148 645 hl. de lait de chèvre qui, convertis en beurre et en fromage, représentent au cours du jour une valeur de plus de 40 000 000 de francs.

Les résidus de fromageries sont utilisés par 41 656 porcs, tandis que sur les parties les plus élevées des montagnes où les vaches n'osent plus s'aventurer 205 000 moutons trouvent encore une nourriture abondante et succulente. Les chèvres, au nombre de 94 831, broutent les pentes arides sans oublier de donner ici et là, en passant, aux jeunes taillis, des coups de dents qui font le désespoir des forestiers.

Soit la Confédération, soit les cantons ont maintenant tous reconnu l'importance de notre économie alpestre et lui accordent une attention bienveillante et soutenue.

Par la loi du 22 décembre 1893 sur l'encouragement à l'agriculture, les pouvoirs fédéraux ont posé les bases voulues pour le développement et l'amélioration de la culture du sol ainsi que de celle de nos alpages. Les cantons intéressés ont, à leur tour, pris les dispositions nécessaires en application des prescriptions fédérales et, depuis une dizaine d'années, on assiste, dans le domaine qui nous occupe, à un réjouissant mouvement d'activité et de travail, dont la période troublée que nous venons de traverser (1919) n'a pas été sans tirer déjà un appréciable profit. De 1886 à fin 1912, il a été exécuté sur les alpages suisses 3803 projets d'amélioration devisés 14 108 687 fr., qui ont été subventionnés par la Confédération et les cantons à raison, respectivement, de 2 245 305 et 2 731 665 francs.

Malgré les importants travaux déjà exécutés, il reste cependant beaucoup à faire pour retirer de nos alpages tout ce qu'il en serait possible d'obtenir par une exploitation plus rationnelle et plus entendue. Nous nous bornerons, parmi les améliorations les plus importantes, à signaler les suivantes : Création de meilleures voies d'accès et de dévestiture. — Adductions d'eau, drainages, irrigations. — Épierrages du sol, essartages. — Établissement de clôtures. — Reboisement des parties improductives. — Constructions d'étables, chalets, fromageries. — Protection contre les avalanches. — Amélioration du système pastoral. — Établissement de prairies de fauche pour les réserves de fourrages. — Création de jardins potagers pour l'amélioration de l'ordinaire du personnel. — Meilleure hygiène du personnel. — Amélioration de la technique de fabrication et meilleure conservation des produits. Henry W[illegible]

ALPESTRE (VIE). Sommaire : 1. Habitation et costume. — 2. La montée à l'alpe. — 3. La vie sur l'alpe. — 4. Les fêtes et les coutumes sur l'alpe. — 5. La descente de l'alpe. — 6. Les contrées alpestres. — 7. Bibliographie.

Les habitants de nos vallées alpestres sont pour la plupart des paysans qui vivent presque complètement du produit de la terre et de leur bétail. La vie alpestre a exercé une grande influence sur le genre de vie de ces populations, d'une part il a créé toute une exploitation agricole particulière [illegible] l'alpe [illegible] l'art [illegible] [illegible] et la vie [illegible] [illegible] difficulté des communications [illegible] [illegible] coutumes, dont certaines [illegible] [illegible] de la pierre [illegible] les [illegible] dans la [illegible] [illegible] vallées retirées du Valais, des Grisons et du Tessin. Cette [illegible] une petite civilisation particulière sur laquelle il vaut d'autant plus

la peine de dire quelques mots qu'elle est en train de disparaître sous l'influence nivelante de la civilisation moderne. — Dans cet article, nous prendrons les montagnards au moment où ils partent pour l'alpe et nous les suivrons à travers les aspects multiples de leur vie jusqu'à leur retour dans la vallée. Nous ajouterons quelques détails sur certaines particularités de la vie en plaine qui se rattachent à cette « civilisation alpestre » ; la décoration des chalets, les confréries, etc.

I. Habitation et costume. — Autrefois, la plupart des maisons de bois de l'Europe centrale étaient couvertes, intérieurement ou extérieurement, d'inscriptions et de dessins qui exprimaient les goûts et l'idéal du propriétaire et de l'architecte. De nos jours, ces gravures et ces peintures sont tombées en désuétude ; on ne les rencontre plus guère que dans les régions alpestres. Nous trouvons là un premier exemple de ce fait important que nous vérifierons constamment au cours de cet article : que les Alpes jouent le rôle d'un refuge pour de vieilles coutumes que la civilisation a tuées dans la plaine. Nous ne pouvons songer à étudier, même sommairement, la décoration de la maison d'habitation dans les différentes contrées des Alpes ; il faut nous borner à un exemple caractéristique : l'Oberland bernois.

Chez l'Oberlandais, malgré son esprit ouvert aux nouveautés, on trouve un vif amour du passé, dont sa patrie est l'image vivante et à laquelle il est attaché corps et âme. C'est pour cette raison qu'il a orné sa maison d'une façon remarquable. Il n'est pas impossible que dans ce domaine, il ait subi l'influence de l'Italie. En effet, jusque vers 1850, l'Oberland avait des relations commerciales suivies avec la Lombardie. C'est en Italie, certainement, qu'il a pris ce goût du beau si puissant chez lui, et le Hasli, par exemple, n'a-t-il pas eu avec la Lombardie un commerce de cristal intense ? Quoi qu'il en soit, la maison, aussi bien que les petits chalets, est devenue la preuve vivante de la recherche du beau chez l'Oberlandais. L'on peut affirmer d'une manière générale que nulle part la maison ne présente une ornementation plus riche. L'aspect extérieur déjà révèle au passant l'âme et le sens artistique du propriétaire actuel ou de celui d'autrefois. Cette recherche esthétique et ce désir d'animer le cadre étroit de l'existence trouvent aussi souvent leur expression à l'intérieur, dans les chambres. En effet, la construction des parois et du plafond — dont les planches jointes par des listes toutes simples ou moulurées, sont peintes ou ornées de devises, sentences ou versets, — dépasse de beaucoup les besoins journaliers. Parfois, l'on trouve dans ces chambres la représentation de scènes bibliques, ainsi à Adelboden : ce qui témoigne d'une vie religieuse intense hors de l'église. Ici, un artiste du pays a peint le combat de David contre le géant Goliath, là, la parabole des vierges sages et des vierges folles ; ou encore, le propriétaire et sa femme ont fait peindre leur portrait, grandeur naturelle et en habits de fête, par un artiste ambulant sur les parois de la chambre de famille, pour le souvenir éternel des leurs. De même, les panneaux de la porte de cette pièce sont ornés de motifs architecturaux bien peints et du plus haut intérêt, représentant des intérieurs de palais Renaissance. Il y a plus : à l'étage supérieur, le couple s'est fait peindre à droite et à gauche sur les fenêtres en trompe-l'œil et il paraît regarder complaisamment dans la cour, pendant que leur fille, le petit panier à pommes à la main, semble franchir la porte d'entrée. De semblables représentations se rencontrent dans des chalets fort éloignés de la grande circulation, ainsi à [illegible] dans le Simmenthal. C'est là aussi qu'on trouve dans une maison paysanne remarquable, une peinture couvrant toutes les parois de la chambre, du plafond au plancher et imitant la tapisserie des Gobelins. Dans la même vallée, le rejeton d'une des plus importantes familles construit un jour une sorte de château [illegible] on voit encore, à côté des peintures murales, non seulement des cheminées de poêle avec des [illegible] fort bien peints, mais encore de magnifiques marqueteries. Dans l'Oberhasli, au commencement du XIX[e] siècle, un peintre de genre [illegible] [illegible] tions des montagnards des centaines d'œuvres de son pinceau. Ses armoires, ses buffets et autres meubles peints — sur chacun desquels on voit le numéro de la série — se comptent par milliers. Ses bouquets d'œillets que nous trouvons notamment sur les armoires et les bahuts sont d'une finesse remarquable.

L'histoire de la maison elle-même, celle du constructeur, ainsi que de sa famille, voire même celle de tout le village, est racontée par le menu depuis l'an 1500 environ par les inscriptions, gravées à l'origine, puis peintes en caractères anciens ou gothiques. Elles ont toutes trait à l'histoire de la contrée, de la région ou du canton et rapportent de préférence le prix des vivres, leur hausse « effrayante », les incendies, et autres événements semblables.

La planche hors texte en couleurs (Décorations de chalets suisses) qui illustre cet article nous dispense d'entrer dans plus de détails. Nous ajouterons simplement, à titre documentaire, quelques exemples d'inscriptions alpestres.

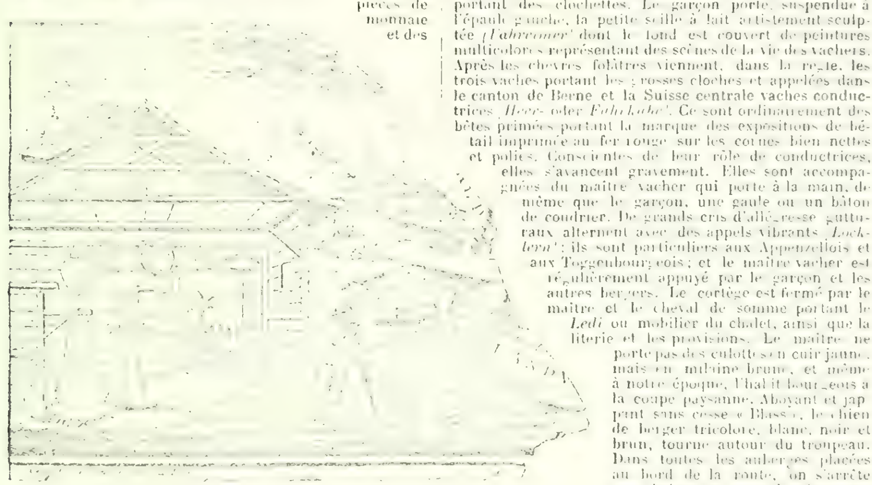
Sur la façade d'un chalet de Plambuit (C. Vaud, D. Aigle, 1150 m. d'altitude), nous avons relevé l'inscription suivante : « L'année 1770. Béni soit l'homme qui se confie en l'Eternel. La maison céleste, c'est la bienheureuse que l'homme jouit après la mort. Mais nous avons cette habitation terrestre par une suite des bénédictions de Dieu, par le secours duquel Pierre-Louis Dormond et Marie-Judith Crozet ont fait bâtir cette [sic] édifice par maître Pierre-Anthoine Petier. » Cette déclaration est surmontée de deux ours et de deux cerfs fort bien gravés.

Un chalet de la Metschalp au-dessus d'Adelboden porte, gravée en fort belles lettres gothiques dont les majuscules sont particulièrement soignées, l'inscription suivante : *In disem Laufen 1754 Jahr. Richt du mich, so denk an dich ; Den der Herr ist Richter. Gott deisr stet behüte Vor Ubdel und Gefahr. Da Hanns David und Melchior Staller haben deisr bouw. Wir bauen alle fest Und sind doch frömd Gest. Und da wir Ewig sollen sin Da bauen wir Gahr wi ig ein.*

Le Valais est un véritable paradis pour celui qui recherche les gravures et les dessins sur les chalets : de toutes ses vallées latérales, le Lotschental est la plus favorisée à cet égard. Un exemple nous suffira. La maison Murmann à Kippel est bien connue. Sa façade principale est toute décorée ; sentences et proverbes alternent avec de très jolis ornements. Sur le fronton, on lit la date 1776 et la devise : *Alles Gott zu Lieb* ; puis entre les trois rangées de fenêtres, se succèdent, avec le monogramme de Jésus-Christ *[illegible]* — *Domus amica, domus optima* — *Dieu te regarde, pescheur, et lo..* — *Auf Gott Bau und Trau bestandig so lang du lebst ; Gott loben macht selig.* Enfin, en grande gothique ornementée : *An Gottes Seegen, Ist Alles Gelegen.*

Le costume de nos montagnards est intéressant aussi à considérer ; il fait partie du tableau historique des Alpes ; il est très caractéristique du goût des pâtres. Dans l'Oberland bernois, le costume ne se porte plus qu'à l'occasion des fêtes ; il se présente sous trois formes : le costume sévère et caractéristique du Hasli, le costume de l'Oberland proprement dit, [illegible] tel qu'il est porté depuis cinquante ans [illegible] la métropole des étrangers, à Interlaken, ou dans les vallées, enfin le costume des vallées de la Kander, de la [illegible] et de la Simme ; ce dernier est le plus simple [illegible] son devant de [illegible] [illegible] Il ne subsiste [illegible] autrefois si pittoresque. Seule la [illegible] rondelle [illegible] [illegible] et qui, il y a un demi-siècle, était [illegible] dans toute la Suisse. [illegible] son costume [illegible] [illegible] *[illegible]* [illegible] [illegible] leurs [illegible] et le valet mettent leurs culottes de cuir couleur safran.

Ils portent une chemise bien blanche au plastron garni d'ornements, de broderies fines et de scènes représentant la vie pastorale. Les manches sont courtes et forment sur le bras un pli raide. Les bas blancs élégants se terminent en bourrelet au-dessous du genou et sont retenus par des jarretières brochées d'argent. Ils sont chaussés de forts souliers dont la languette est dentelée à la partie supérieure ; les boucles d'argent portent une petite vache sur fond rouge. Les culottes sont retenues par des bretelles ornées de plaques de laiton aux emblèmes de pâtres ; le gilet rouge à deux rangées de boutons d'argent, plats et octogonaux. Le costume est complété par le mouchoir triangulaire (*Fetzen*), porté en ceinture qui entoure les hanches et dont la pointe descend sur la cuisse gauche. La cravate (*Schlips*) rouge est retenue par une broche d'or ajourée. La grosse montre d'argent (*Hosenzyt*) est indispensable, ainsi que sa chaîne en vieil argent à laquelle sont suspendues de vieilles pièces de monnaie et des



Fragment d'une carte de J. C. Gassner de 1790-1800. Bürgerbibliothek, Lucerne.

emblèmes de vachers. A la boucle d'oreille en forme de serpent (*Schlangli*), que beaucoup de pâtres portent toute l'année au lobule de l'oreille gauche, sera suspendue la minuscule cuillère à crème en or (*Schaufe*), enfin voici le chapeau de peluche noir qui couvrira une chevelure blonde frisée ou hérissée, généralement inculte. Le chapeau est rehaussé d'une couronne de fleurs artificielles avec d'autres ornements brillants et deux rubans rouges qui retombent sur la nuque. Toutefois, les Toggenbourgeois portent le plus souvent le chapeau brun à fond plat (*Gupfe*) avec des rubans verts et rouges. Sur le devant du chapeau, en guise de cocarde, ils ajustent un ornement en argent représentant une rose. L'équipement serait certainement incomplet sans la petite pipe appenzelloise (*Lindauerli*), tout à fait typique avec ses ornements en argent. La blague à tabac en cuir blanc, dont le fond est décoré d'une petite vache dorée et d'emblèmes de pâtres, est aussi fort originale. Propriétaires, valets et garçons portent aux deux auriculaires un large anneau d'argent gravé où nous retrouvons la petite vache, comme dans toutes les autres parures. Le maître remplit sa bourse — une vessie séchée qu'il a achetée chez le charcutier — de talers et de doublons neufs (*Dublé* = 20 fr.), car cette montée à l'alpe coûtera gros. Sa femme, paysanne prévoyante, a fait polir les grandes boucles de laiton et les ornements des courroies des clochettes, vrais chefs-d'œuvre de ciselure.

2. **La montée à l'alpe.** — Ainsi vêtu, on peut monter à l'alpe ; « alper » comme on dit en Suisse romande. Lorsque sonne l'heure du départ — en Appenzell on l'appelle *Abloo* — on entonne en chœur un jodel durant lequel beaucoup de pâtres ont l'habitude de s'enfoncer le petit doigt dans l'oreille. Aussitôt après et pour autant que le permettent l'impatience ou l'indocilité des bêtes, ces dernières sont formées en colonne selon leur rang et leur condition. Les chèvres, spécialement indociles et gourmandes, sont chargées de *Kommen*, sellettes de bois sur lesquelles deux lattes sont fixées en croix pour les empêcher de se faufiler dans les haies. La marche est ouverte par le garçon qui maintient les bêtes en mouvement par des cris et des appels (*Johele*). Il est immédiatement suivi d'une troupe de chèvres pour la plupart blanches (race de l'Appenzell et du Toggenbourg) et portant des clochettes. Le garçon porte, suspendue à l'épaule gauche, la petite seille à lait artistement sculptée (*Fahreimer*) dont le fond est couvert de peintures multicolores représentant des scènes de la vie des vachers. Après les chèvres folâtres viennent, dans la règle, les trois vaches portant les grosses cloches et appelées dans le canton de Berne et la Suisse centrale vaches conductrices (*Heer-* oder *Fahrkuhe*). Ce sont ordinairement des bêtes primées portant la marque des expositions de bétail imprimée au fer rouge sur les cornes bien nettes et polies. Conscientes de leur rôle de conductrices, elles s'avancent gravement. Elles sont accompagnées du maître vacher qui porte à la main, de même que le garçon, une gaule ou un bâton de coudrier. De grands cris d'allégresse gutturaux alternent avec des appels vibrants (*Lockleren*) ; ils sont particuliers aux Appenzellois et aux Toggenbourgeois ; et le maître vacher est régulièrement appuyé par le garçon et les autres bergers. Le cortège est fermé par le maître et le cheval de somme portant le *Ledi* ou mobilier du chalet, ainsi que la literie et les provisions. Le maître ne porte pas des culottes en cuir jaune, mais en milaine brune, et même à notre époque, l'habit bourgeois à la coupe paysanne. Aboyant et jappant sans cesse « Blass », le chien de berger tricolore, blanc, noir et brun, tourne autour du troupeau. Dans toutes les auberges placées au bord de la route, on s'arrête pour boire un coup de vin rouge ou de vin chaud, ce qui met fortement à contribution la bourse du maître. Dès que l'on s'engage dans la région alpestre et que la contrée devient plus accidentée, on suspend deux des cloches à un bâton qu'un des pâtres porte sur son épaule ; la troisième cloche est portée au moyen de la courroie. Toutefois les cloches ne doivent pas rester silencieuses ; elles seront au contraire agitées d'une manière rythmique. Quand on est arrivé à destination, commence la vraie sonnerie des cloches (*Schelleschötte*) pendant que le bétail s'en donne dans l'herbe fraîche. Cette sonnerie est l'objet de soins variés et spéciaux dans l'Appenzell et le Toggenbourg. [illegible] le premier pâtre fait retentir ses deux cloches [illegible] mesurés et c'est un vrai carillon (*Schellenschötte*) que font entendre les trois cloches bien accordées. [illegible] Ces cloches sont formées d'un alliage [illegible] Une [illegible] bien accordée peut coûter avec les courroies jusqu'à 2000 fr. Elles sont [illegible] Tyrol, de la région d'Innsbruck, [illegible] [illegible] [illegible] Après avoir [illegible], le maître rentre chez lui ; quand il retournera sur l'alpe il y conduira ses porcs.

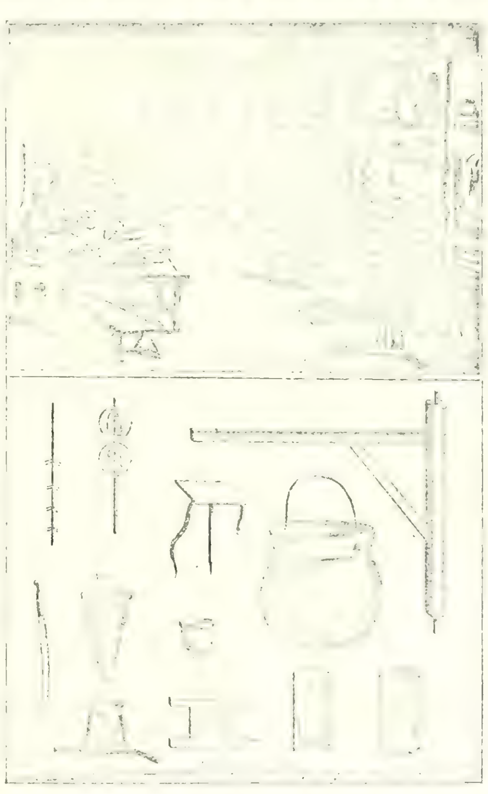
La montée à l'alpe [illegible] de la même [illegible] plus d'ampleur. Nous pouvons donc être brefs pour décrire la

montée dans les autres cantons lorsqu'elle présente quelque particularité intéressante. Une première différence se présente dans les régions de haute montagne : la montée se fait en deux étapes. On distingue en effet deux étages de pâturages. Au-dessus de la ceinture de forêts qui protège les villages et les habitations isolées, on remarque une zone occupée par des pentes herbeuses montant vers les confins de la région des neiges éternelles. Ce sont ces pentes qui sont appelées « alpes » ou « alpages » par les indigènes. Ces hauts-pâturages ne sont pas fauchés ; ils sont exclusivement reservés à l'alpage du bétail pendant l'été. Les portions les plus élevées sont abandonnées aux chèvres et aux moutons ; on réserve aux vaches la zone médiane, où l'herbe est plus abondante et plus haute. En dessous, vient la zone inférieure des pâturages où l'on met pâturer le bétail au printemps et en automne ; en été, on y fait du foin pour l'hiver. Ces pâturages s'appellent suivant les lieux « Vorsass », « Vor alpe » ou « Maien » ou « mayen ». C'est à ces pâturages inférieurs qu'on monte le bétail dès que la neige disparait, à la fin mai ou au commencement de juin. Après y avoir brouté « la première fleur », comme on dit au canton de Vaud, le bétail s'élève dans le courant de juillet aux pâturages supérieurs dits de « rechanges ».

Le départ pour l'alpage revêt, dans les Alpes vaudoises, un caractère pittoresque et joyeux quand tout le troupeau d'un pâturage est réuni pour la montée. Les vaches portent alors leurs plus belles « senailles », clochettes aux sons clairs, leurs plus gros « toupins » ou « bourdons », dont les notes sont graves, sans parler des « tapes », aux tons mats et pourtant agréables. Les appels et la « youtze » (jodel) des armaillis dominent le tintamarre du troupeau. Tout le long du Jura, dans les derniers villages où convergent les routes de nombreux pâturages, c'est, durant quelques nuits, un vrai défilé de troupeaux dont quelques-uns traversent la montagne pour aller estiver « sur France ». Là aussi, passent les « chars à échelles » qui portent le train du chalet : chaudière, seillons, baquets et boute-cul (chaises à traire) ; ce n'est pas une fête à proprement parler, mais la joie est dans l'air. Bien des chansons l'ont exprimée, celle, par exemple, de la *Poya*. La *Poya* est le nom que l'on donne au Pays d'Enhaut, comme en Gruyère, à cette migration des troupeaux. Aux Ormonts, la montée du bétail se fait plutôt par groupes isolés, sans réunion de grands troupeaux. Nombre d'éleveurs, selon les droits d'alpage qu'ils peuvent posséder, répartissent leurs bêtes sur plusieurs pâturages, et en conduisent quelques-unes à des amodiataires de l'Etivaz ou du Gessenay.

Le départ des troupeaux en Gruyère est aussi un événement considérable dans les villages. Les armaillis vêtus de leur veste à courtes manches « bredzon » portant la salière brodée « loï » et la petite cape traditionnelle, rassemblent les vaches en un cortège bien ordonné que suit un char léger chargé de la chaudière et des ustensiles du chalet. Toutes ou presque toutes les bêtes ont leurs cloches et, au milieu des « youtses » et des cris, on se met en route vers la montagne. Outre *la Poya*, les jolis couplets du *20 de mai*, du *Poï*, etc., chantent cette cérémonie alpestre.

Dès qu'on arrive en Suisse allemande, la note sentimentale apparait. Dans l'Oberland bernois, cette séparation d'avec les siens de la vallée, qui durera de longs mois, donne lieu aux plus vives manifestations de sentiments de la part des participants ; chacun sent qu'il va au-devant de l'isolement. Aussi « Laissez-nous encore être joyeux » (*Lasst uns drum noch fröhlich sein*) est-il le refrain quotidien. La nuit qui précède le départ, se passe au milieu des chants et de la danse, jusqu'au moment où l'aube annonce le moment de partir. Alors, par les vallées, les rues des villages, ainsi que le long des routes qui escaladent les premiers contreforts de la montagne et les pistes ou chemins muletiers, retentissent les sonneries tantôt claires, tantôt confuses des troupeaux qui semblent exciter chez les bêtes la nostalgie de l'alpe dans la liberté de laquelle beaucoup sont nées et ont passé leur première année d'existence. Et dominant tout ce bruit, l'on perçoit les appels des bergers qui s'efforcent de ranger les animaux récalcitrants, le *Hoj-hoj* et le *chum-sa-sa-sa* des pâtres et des garçons, ainsi que les jappements des chiens. De temps à autre éclate un cri de joie.



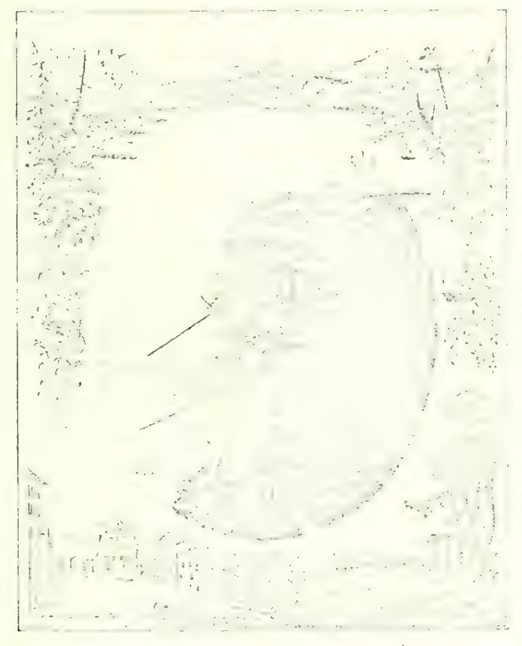
Intérieur d'un chalet de pâtre et [illegible] servant [illegible] du fromage. Gravure de Bernard. [illegible]

Enfin, après des heures de marche, [illegible] et bêtes [illegible] parviennent à destination dans les quartiers d'été [illegible] de l'alpe.

3. **La vie sur l'alpe.** – Alors commence une vie de travail et de [illegible] il faut [illegible] parce qu'elle [illegible] très ancienne et qu'elle est [illegible] de plus [illegible] profondément [illegible] en quelques traits [illegible] temps.

L'ensemble [illegible] de l'exploitation de l'alpe [illegible] en allemand [illegible]. Cette [illegible] de personnes employées [illegible]. Sur les alpes desservies par un homme seul, il y a générale-

ment un garçon en guise d'aide ; dans les Alpes vaudoises, c'est ordinairement l'aïeul qui, assisté de son petit-fils, fait le fromage, garde le bétail et trait les vaches. S'il y a trois personnes, l'une est fruitier, la seconde pâtre, la dernière sert d'aide au fruitier et au pâtre. Sur les grandes alpes exploitées par des associations, il y a deux ou plusieurs aides ; parfois, un homme est spécialement chargé de prendre soin des fromages et de les saler à la cave ; il y a souvent aussi un valet qui s'occupe du bois à brûler. Il faut ajouter le pâtre qui garde les porcs autour du chalet ou sur le pâturage. Par contre, les pâtres qui redescendent leurs chèvres chaque soir au village et les domestiques qui gardent les jeunes bêtes sur

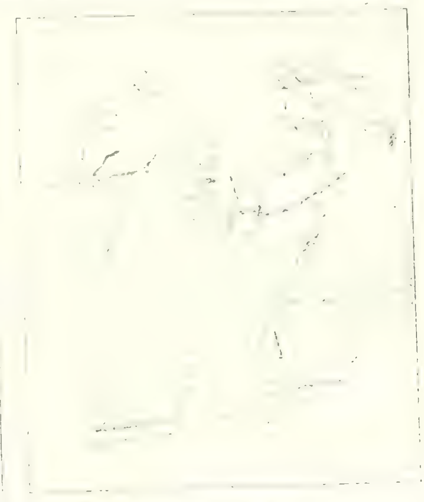


Faneur glaronnais. Lithographie de ... Baumgartner d'après G. Lory, père. (Burgerbibliothek, Lucerne.)

l'alpe ne font pas partie de la « famille ». Sur quelques alpes valaisannes des domestiques s'occupent de l'entretien et de l'amélioration de l'alpe : irrigation, fumage, écobuage, défrichement, enlèvement des pierres et du gravier, amélioration des chemins. Mais généralement l'entretien de l'alpe revient au propriétaire ou, dans les « consortages » (associations) à la communauté. La division du travail est poussée si loin que chacun ne peut compter que sur soi. C'est surtout le cas dans le Valais romand ; ailleurs on est moins exclusif, et dans les petites exploitations, on s'entr'aide généralement. Avec le temps, il s'est établi une véritable hiérarchie fondée sur la division du travail et sur l'importance des occupations respectives. Le personnel se divise en deux grands groupes : le groupe des fruitiers (en allemand *Sennengruppe*), qui s'occupent du lait, et le groupe des pâtres (*Hirtengruppe*), qui s'occupent des pâturages et du bétail. Mais ce n'est que dans les grandes exploitations, surtout au Valais, que ces deux groupes se distinguent nettement. En général, ce sont les fruitiers qui tiennent la tête et les pâtres qui sont au second rang ; cependant, dans le Val de Bagnes, où, plus qu'ailleurs, on fait une différence entre les deux groupes, le fruitier et le premier pâtre occupent le même rang. Entre les aides du fruitier et ceux du pâtre les différences de rang sont bien plus sensibles. La hiérarchie se marque dans les salaires payés en espèces et en nature, dans la couche et même dans la nourriture. Au Valais et surtout dans le Tessin, le personnel féminin est fréquent. Les jeunes filles, souvent même les femmes avec leurs enfants, vivent dans des huttes qui, groupées autour d'une chapelle, forment un véritable village d'été. Dans le Lötschental, la plupart des fruitières descendent chaque jour dans la vallée pour aider à la fenaison et à la moisson ; le soir elles regagnent l'alpe où elles s'occupent de la traite et du fromage. Le matin, elles portent le petit lait au village. A Bosco, la seule commune tessinoise de langue allemande, les jeunes garçons et les vieillards montent aussi sur l'alpe. Ailleurs encore, comme à Belalp, les femmes et les enfants s'établissent aussi sur l'alpe pour tout l'été et les hommes, seuls au village, font le travail des femmes. La transformation de plus en plus fréquente des alpes privées en « consortages » a pour effet l'élimination progressive des femmes de l'exploitation agricole.

L'alpe fournit aux fruitiers et aux pâtres presque tout ce qui est nécessaire à leur subsistance : lait, crème, petit lait, babeurre, fromage, séret, beurre. On ne va chercher au village que le sel, la farine et le pain. Assis autour d'une unique écuelle de bois, les montagnards y puisent avec des cuillers antiques le lait ou le petit-lait (*Suffi*) qu'ils mangent avec du séret frais. Chaque stade de la fabrication du fromage fournit un nouvel aliment, du lait caillé aux débris de fromage qui tombent dans le moulage. Quand le fruitier préposé à la cuisine, dit qu'il va « cuire », chacun sait qu'il s'agit d'un mets fort goûté, par exemple le *Fenz*, bouillie jaunâtre faite de lait, de farine et de beurre. Avec ces trois composants, les fruitiers savent préparer des mets variés : *Ruhmmus*, *Chässchnitten*, *Mus*, *Chollermus*, *Jatsch*, etc. Le maïs (*Türggel*), le riz (par exemple *Nidelreis*) et la semoule (sous forme de bouillie, *Bri*) sont d'autres aliments fréquents. Dans la Suisse italienne, la *polenta* cuite à l'eau et accompagnée de lait ou de crème est particulièrement goûtée. La « raclette » (*Bratchäs*) est aussi fort estimée : on présente à la flamme un morceau de fromage gras qui se rôtit, on le mange ainsi ; maints fruitiers râclent avec un couteau la couche du fromage fondu sur le feu et la mangent à même le couteau ou sur du pain. Un plat favori de la Suisse occidentale est la « fondue », sorte de bouillie de fromage cuit. Dans les Grisons, les noms des mets ont passé du romanche à l'allemand : *Chüssgiandrig*, *Barogael*, *Maluns*, *Tatsch*, *Tartufuns*, *Spatt*, etc. Un régal qu'on offre souvent aux visiteurs est la crème fouettée. On appelle *Spys* les repas froids composés de fromage, de séret et de pain ; le mot *gouta* du latin *cœnula* qui apparaît ici et là dans le dialecte des Alpes vaudoises et du Bas-Valais a la même signification. — Il semble naturel que les montagnards vivent des produits de l'économie alpestre, mais ce n'est pas toujours le cas, en particulier dans le Valais romand. Les vaches ne donnent qu'un peu de lait, aussi étant en quantité sur les alpes à nombreux personnel, la production de lait ne suffit pas à cette consommation. On préfère alors monter de la vallée une plus grande quantité de vivres possible. C'est ... ... le recteur de la montagne. ... est tenu de fournir les vivres ... ... l'alpe. ... ... des petits temps. ... ... La viande est toujours une rareté.

Les mots et les expressions de nos patois romands et alémanniques qui se rapportent à l'économie alpestre reflètent l'évolution de cette industrie profondément autochtone. C'est à ce titre que nous devons dire quelques mots de la linguistique alpestre. On attribue les plus anciens mots, encore inexpliqués pour la plupart, aux peuplades, les unes nomades, les autres sédentaires, qui habitaient les Alpes avant l'arrivée des Romains dans ces hautes régions retirées. Partout où, dans les Alpes, les Romains trouvèrent l'industrie laitière pratiquée, ils apportèrent, avec des méthodes plus rationnelles, leur propre terminologie. Toutefois, nombre d'expressions anciennes survécurent au mélange des races et des langues, puis, plus tard, à la fusion des celto-latins et des Alémannes; quelques-unes subsistent encore aujourd'hui. L'invasion alémannique de la seconde moitié du V[e] siècle, qui aboutit à l'établissement des Alémannes dans la Suisse septentrionale et sur le plateau suisse, n'atteignit pas les Alpes de longtemps; ce n'est que progressivement que ces Germains parvinrent, à travers les Préalpes, jusqu'aux hautes régions, où ils assimilèrent en partie la population celto-latine. Une première poussée alémannique atteignit l'Oberland bernois, puis le Haut-Valais, d'où elle forma enfin les colonies alpestres de Walser. La Suisse centrale et Appenzell furent alémannisés un peu plus tard que les régions occidentales; l'invasion finit par atteindre l'Oberland saint-gallois et les Grisons; dans ce dernier canton elle n'est pas encore terminée. Toutefois, comme le prouve la langue des pâtres de la Suisse allemande, les nouveaux venus empruntèrent à la population romane établie avant eux une bonne partie du vocabulaire technique et des procédés de l'économie alpestre. Des caractères extérieurs, physiques, rappellent le vieux fonds latin dans les régions alpines de la Suisse allemande, parce que les colons alémanniques y furent moins nombreux que dans la plaine et leur influence moins profonde. Remarquons simplement que le vocabulaire de la fabrication du fromage est presque entièrement d'origine latine, tandis que les mots patois relatifs au beurre sont allemands. Les patois alpestres n'ont gardé aucune trace des autres peuplades germaniques qui pénétrèrent dans nos Alpes méridionales et occidentales, ainsi les Ostrogoths en Rhétie et les Lombards au Tessin; ces Germains furent rapidement et complètement latinisés. Les Francs n'ont eu sur notre pays qu'une influence politique. Mentionnons en passant une contrée alpestre de la Suisse allemande où l'on ne parle aucun patois alémannique, c'est le Samnaun dans les Grisons, qui parlait autrefois un dialecte engadino-roman; il subit récemment l'influence du Tyrol et parle depuis un patois bavaro-tyrolien. Dans les Grisons, l'élément rhéto-roman fut repoussé de deux côtés par l'élément alémannique, de l'Ouest et du Sud-Ouest par les Walser, du Nord-Est, du Rheintal par les Alémannes. Dans les Alpes grisonnes de langue allemande, les mots romans sont très fréquents; l'alémannisation y est en partie toute récente. Inversement, le rhéto-roman ne manque pas de mots empruntés à l'allemand. Les vallées grisonnes qui parlent italien appartiennent au groupe lombard comme le Tessin. A Bosco (Tessin), dans le Pommat (Val Formazza) et dans quelques vallées sur le flanc méridional du Mont Rose, la migration des Hauts-Valaisans allemands eut une influence qui est encore sensible de nos jours. A la même époque où les Alémannes prenaient définitivement possession d'une grande partie de notre pays, les Burgondes, Germains également, pénétrèrent dans la Suisse française actuelle, venant du Sud-Est. Ils ne semblent pas avoir pénétré dans les vallées alpestres. A l'inverse des Alémannes qui imposèrent leur langue et leur civilisation aux régions occupées, les Burgondes adoptèrent dans un temps relativement court les coutumes et la langue des Gallo-romains. Maint nom de lieu est d'origine burgonde, mais en dehors de cette catégorie de noms, l'influence des Burgondes sur la langue est nulle; on ne trouve en particulier aucun mot burgonde dans le vocabulaire de l'économie alpestre des patois franco-provençaux des alpes valaisannes, vaudoises et fribourgeoises. Cependant, dans [illegible] temps, des expressions de la langue alpestre des Alémannes ont pénétré en Suisse romande grâce aux fruitiers suisses-allemands; réciproquement, les pâtres et les fruitiers de la Suisse allemande rapportent dans leur pays des termes romands de leur séjour en Gruyère. Le commerce des ustensiles et des produits de l'économie alpestre, les migrations des fruitiers et les relations entre voisins contribuent à modifier la répartition locale des termes techniques patois. Ni dans le présent, ni dans le passé, on ne doit imaginer des limites linguistiques rigides entre les fruitiers de la Suisse allemande et ceux de la Suisse romande; ils ont lutté ensemble dans les guerres d'indépendance, très souvent ils se sont rencontrés sur les passages alpestres, souvent aussi ils ont voyagé. Autrefois, c'étaient les Romands qui donnaient le plus dans ces échanges; de nos jours ce sont les Suisses allemands. Malgré une grande variété, la Suisse allemande présente certaines régions qui sont de véritables



Pâtres schwyzois transportant le fromage.
D'après une lithographie en couleurs d[illegible]
(Bürgerbibliothek, Lucerne).

unités au point de vue de la terminologie alpestre. C'est le cas pour l'Oberland bernois, le Haut-Valais et ses dépendances méridionales et orientales qui forment un tout; la région alpestre de la Suisse orientale constitue une seconde unité bien distincte.

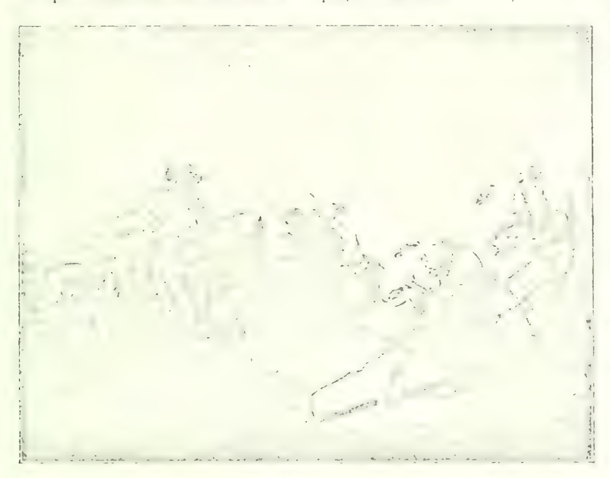
La langue alpestre tire la plupart de ses expressions de la langue vulgaire, mais, comme tout langage [illegible], elle possède un vocabulaire spécial qui [illegible] commune. De nos jours, la facilité des communications et les modifications qu'[illegible] l'économie alpestre [illegible] [illegible] la langue alpestre. Si le vocabulaire [illegible] l'économie alpestre a quelque chose d'antique, [illegible] vient du caractère archaïque des [illegible] l'ancienneté respectable de l'économie alpestre. [illegible] tout, la terminologie de l'économie alpestre [illegible] certaine unité qui s'explique sans doute [illegible] communauté des traditions; les Alpes n'[illegible] jusqu'au VI[e] siècle que par des Latins. Il [illegible] ment qu'il faille tenir [illegible] [illegible] des Alpes [illegible] chez des [illegible] Rætia [illegible] [illegible].

4. Les fêtes et les coutumes alpestres. — [illegible] la [illegible] du tableau précédent [illegible] des pâtres et des fruitiers [illegible] alpestre [illegible] Aussi comprend-on que ceux-ci [illegible]

besoin de se distraire et qu'avec le temps ce besoin ait donné naissance à des fêtes. On en trouve des traces dans les régions alpestres de la Suisse entière jusque dans les siècles passés. La plupart ont lieu au milieu de l'été, c'est-à-dire dans la seconde moitié de juillet ou dans la première quinzaine d'août; exceptionnellement centrale (Uri et Unterwald), elles ont lieu peu de temps après la montée au pâturage. Il faut mentionner dans la Suisse centrale (Schwyz, Uri, Unterwald) les *Kilbi* de pâtres, organisées par les confréries de vachers qui ont lieu seulement après la descente des pâturages, aux environs de la Saint Gall (16 octobre).

Les fêtes de vachers semblent avoir été à l'origine des fêtes de famille qui donnaient l'occasion aux membres des familles des pâtres de se rendre aux pâturages. On invitait également les personnes dont le vacher soignait le bétail. Ces fêtes ont lieu ordinairement dans la période qui s'étend entre la récolte des foins et celle des regains, lorsqu'on fauche les foins dans les Préalpes, c'est-à-dire lorsque la plupart des montagnards se trouvent déjà à proximité des montagnes. Il n'est pas possible de rechercher ici si les cérémonies religieuses (bénédiction des pâturages dans les contrées catholiques, service divin dans les cantons protestants) ont servi de prétexte à des fêtes, ou bien si elles ont suivi une fête alpestre existant déjà auparavant. De semblables fêtes religieuses sont en connexion, mais pas partout, avec les fêtes alpestres qu'elles précèdent, aussi bien dans les cantons catholiques que protestants (Oberland bernois, Suisse centrale, Appenzell, Grisons). En Valais, elles semblent en général coïncider avec la bénédiction des pâturages. Le *Sufsuntig* a pris le caractère d'une fête de famille dans l'Oberland bernois et dans les montagnes fribourgeoises. Il tombe régulièrement à l'époque de la Saint-Jacques, le dernier dimanche de juillet ou le premier dimanche d'août. Dans le Haut-Simmental (Sankt Stephan), on le désigne directement sous le nom de jour de Saint-Jacques. Les membres de la famille montent de bonne heure au pâturage; ils apportent des saucisses, des jambons et de la viande, du vin, des *Nüssli* et des *Brätzeli*. A leur arrivée le fruitier les régale de crème douce ou aigre ou bien *gesotten*, c'est-à-dire épaissie par la cuisson, de *Britsche* (caillebotte), de lait de chèvre, en somme de toutes les bonnes choses qu'on peut avoir à l'alpe. Ensuite, on va passer en revue le bétail. Quand le fromage est fait et que les différents travaux qu'il faut faire même le jour du *Sufsuntig*, sont terminés, on fait un tour sur l'alpe, qui aboutit, si possible, à un beau point de vue. Au retour, on se remet à table pour prendre le café et consommer tout ce qu'on avait apporté de la plaine. Le soir, c'est le tour du vin, souvent on rôtit aussi du fromage de chèvre; puis les convives se mettent en route pour atteindre encore la plaine avant la nuit.

Sur les alpes où se trouvent plusieurs chalets, ou bien là où les chalets sont disséminés de manière à être facilement accessibles des alpes voisines, le *Sufsuntig*, célébré en famille, est devenu dans l'Oberland bernois le *Dorfet* ou *Bergdorfet*, dans la Suisse primitive et l'Appenzell les *Älpler-*, *Sennen-* ou *Bergkilbi*, dans les Grisons les *Bergsonntage*. Au fond, ces fêtes ne sont qu'une extension du *Sufsuntig*, on en a fait un dimanche consacré généralement à la danse ou à la *Kilbi*. Partout on consomme de grand appétit les bonnes choses que fournit l'alpe; toutefois on apporte de la plaine des vivres: du vin, de la viande et des pâtisseries. Dans l'Oberland bernois, c'est souvent un fruitier qui joue le rôle de l'aubergiste; il lui faut pour cela un permis de l'autorité. Souvent aussi, c'est un aubergiste qui monte de la plaine, c'est le cas surtout dans l'Entlebuch, dans le canton de Schwyz, dans l'Appenzell et les Grisons. Le programme se déroule de la manière suivante: dans la matinée il y a un service religieux ou une messe; l'après-midi on passe en revue le bétail, on se livre à des jeux nationaux, et, le soir, on danse. Pour terminer, une bonne rixe était fréquemment de rigueur: de nos jours cela n'arrive plus que rarement. La fête est complétée par des jodels, des chants et des airs de cor des alpes, là où cet instrument est encore en usage. Les jeux nationaux en usage sont, outre la danse, le jet de pierres, l'exercice du drapeau (*Fahnenschwingen*), la lutte (*Hosenlupf*); dans la Suisse primitive et dans l'Appenzell, on grimpe au mât de cocagne et on fait la course en sac; dans l'Oberland bernois on joue aux quilles sur le terrain moyennant un enjeu de 5 à 10 et même de 50 centimes. Dans l'Oberland bernois le *Dorfet* est au fond un *Tanzsuntig* auquel on adjoint parfois le *Hosenlupf*. Mais on y a aussi des fêtes de lutteurs proprement dites; c'est le cas dans la Suisse primitive, à l'Ouest du lac des Quatre-Cantons, dans l'Emmental, l'Entlebuch et l'Unterwald qui en est limitrophe. Tout le monde s'intéresse vivement à ce jeu national, les joutes ont lieu entre les habitants de deux vallées ou de deux cantons; de leur issue dépendent leur honneur et leur renom. On cite comme fêtes célébrées à des intervalles réguliers: le *Dorfet* de Stadelalp entre l'Unterwald et l'Oberhasli, le premier lundi du mois d'août; celui de l'alpe de Breitenfeld près de Lucerne le troisième dimanche du mois de juillet; celui de l'alpe d'[illegible] près de Sachseln le 26 juillet, jour de Sainte-Anne; il se célèbre aussi à Tannen, sur l'alpe de Kerns le 10 août, et au Sörenberg dans l'Entlebuch le deuxième lundi du mois d'août; c'est là que ceux d'Obwald se mesurent avec ceux de l'Entlebuch. Dans les Grisons, la lutte et le jet de pierre sont rares, cependant les fêtes de la montagne *Bergfeste* ou *Bergsonntage* [illegible] un [illegible] important. Elles ont généralement lieu un dimanche [illegible] d'août. A titre d'exemple, nous [illegible] de la fête [illegible]. Elle se célèbre deux ans de suite [illegible] *Gemeindefest* et la troisième année à [illegible]. Le programme, très complet, rappelle celui des fêtes vaudoises: culte, visite du bétail, goûter à la crème, chants, discours. [illegible] Dans la plupart des autres alpes [illegible] ces fêtes ont lieu un dimanche, dans les [illegible] les gens



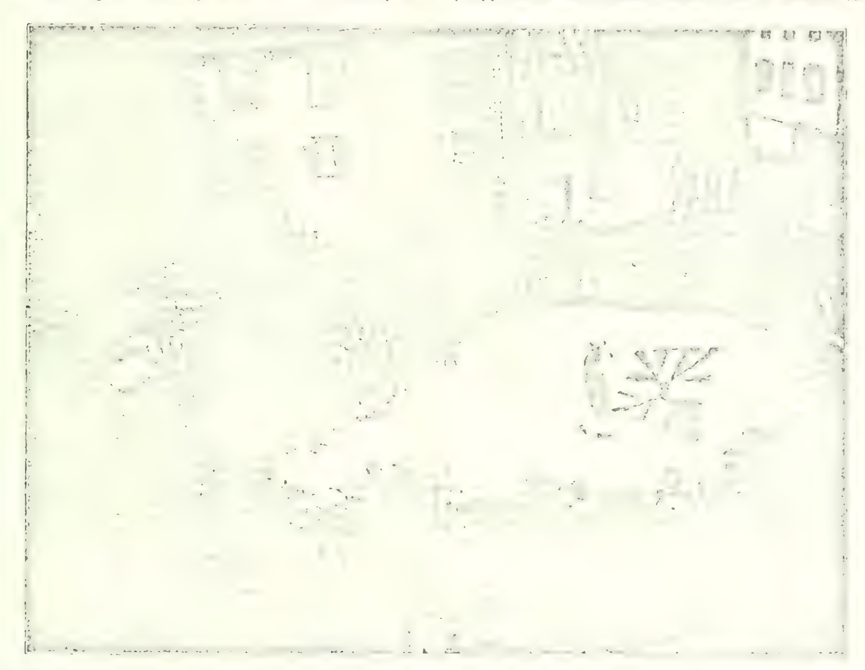
Lutteurs dans les Alpes. Sepia de Joh. Voltz (Burgerbibliothek, Lucerne).

de la vallée montent à l'alpe un jour de semaine, pendant que, sur la montagne, tout le monde travaille.

Les bergers des Alpes imitèrent à Unspunnen le 17 août 1805 et le 17 août 1808 ces fêtes alpestres ; elles furent répétées entre autres en 1867, 1869 et 1905. Les deux premières furent patronées par le gouvernement bernois qui espérait développer ainsi l'industrie des étrangers fortement éprouvée par les années troublées de 1798 à 1804. On en a fait une véritable fête nationale et l'on y a joint le tir. Ces joutes d'Unspunnen ont été renouvelées à l'occasion de fêtes centenaires et dans d'autres circonstances importantes. La légende leur attribue une origine très ancienne. Elle prétend qu'elles ont été instituées par le dernier baron d'Unspunnen. Lorsque celui-ci se fut joint à la petite noblesse bourguignonne soulevée contre le duc Berthold de Zähringen, le bailli impérial lui aurait infligé à Grindelwald une sanglante défaite, le Vendredi Saint de l'an 1191. Pendant que, dans la vallée, le combat se déroulait, un vassal du duc, un seigneur de Wädiswil, aurait enlevé pendant le siège du château la fille du baron, la belle Ita, et l'aurait épousée. Le père n'aurait pardonné à sa fille que très longtemps après, grâce à l'intervention d'un petit-fils. C'est à cette occasion qu'aurait été instituée la fête d'Unspunnen, créée pour célébrer la réconciliation du baron et de sa fille. Par la plume et le pinceau, les poètes et les peintres du XIXe siècle lui ont fait une renommée universelle. C'est pourquoi il est inutile de la décrire, bornons-nous à renvoyer à notre planche hors texte en couleurs qui représente la fête de 1808 (l'original appartient à la Bibliothèque Nationale suisse à Berne). Pour terminer cette esquisse et la compléter, nous mentionnerons encore que les sociétés de gymnastique suisses ont mis les jeux nationaux à leur programme et qu'elles ont cultivé le jet de pierres, la lutte, les courses, le saut et, certaines, l'exercice du drapeau ; la lutte est devenue un jeu national à part et donne lieu à des fêtes plus ou moins importantes.

Il faut rattacher à ces fêtes alpestres les fêtes de la mi-été qu'on célèbre dans les Alpes vaudoises et qui sont tout aussi célèbres que les fêtes d'Unspunnen. Sur nombre de pâturages communaux, on célèbre la fête traditionnelle de la mi-été (*mi-tsautein*) qui amène aux chalets un cortège de visiteurs auxquels les pâtres ont préparé bon accueil. Une chaire rustique est dressée pour la circonstance. Au service religieux succèdent les réjouissances gastronomiques où le vin et les friandises qu'apportent ceux d'en bas rivalisent avec la crème et les fromages vieux qu'offre le pâturage. Des groupes de chanteurs égrènent les couplets de leur répertoire, et les violoneux rythment gaillardement la mesure aux danseurs. Le poète Juste Olivier a écrit pour les mi-étés de Taveyannaz et d'Anzeindaz, montagne de Gryon, des chansons qu'il y chantait lui-même et dans lesquelles s'exprime toute la poésie de ces fêtes alpestres. Aux chalets d'Aï, dont la fête s'appelle la *[illegible]*, il fut de tradition de faire ce jour-là des distributions de produits laitiers aux pauvres. Sur le pâturage de Perche on leur consacrait aussi tout ou partie de la traite d'un des deux premiers jours d'alpage. La distribution en nature qu'on en faisait autrefois aux miséreux qui se présentaient a été remplacée par un versement en espèces aux communes de la ... des deux Ormonts. D'après une légende qu'entretient une chanson connue, ce pâturage aurait été donné aux Ormonans, privés de cette servitude par le châtelain d'Aigremont qu'ils auraient secouru dans un danger pressant.

Dans la Suisse allemande surtout, les montagnards se



La *Kilbi* alpestre du 5 octobre 1911, à Bürglen. L'exercice du drapeau. D'après une photographie de M. le Dr K. Gisler, à Altdorf.

distraient en faisant un peu de musique. Le chant est très cultivé sous forme de *jodel*. L'instrument de musique le plus en vogue est le cor des Alpes qui, d'après M. Gauchat (*Etude sur le ranz des vaches fribourgeois*) serait à l'origine du chant populaire le plus autochtone de notre pays, le ranz des vaches. On joue de l'accordéon et de l'harmonica dans la Suisse centrale et le canton de Berne. A Schwyz et Glaris, le chalumeau, le flageolet, la cithare; à Appenzell, le tympanon sont courants. Le *Trümpi* (guimbarde), fréquent autrefois, n'existe plus guère que dans le Nidwald où il est déjà presque hors d'usage.

En dehors des grandes fêtes de la mi-été, l'alpe reçoit de temps à autre des visiteurs. Dans le canton de Berne, le plus honoré de tous est le pasteur. Le premier dimanche du mois d'août, il va prêcher ici ou là. A Selden, un petit village de villégiature dans la vallée de Gasteren, on trouve un antique usage régulièrement observé. Entre les deux dernières maisons du village, on aménage trois files de bancs parallèles au moyen de poutres sur lesquelles on pose transversalement des planches; ce sont les sièges de la plus grande cathédrale du monde dont les orgues sont les cataractes voisines. Devant le mur de la maison la plus rapprochée de la route, on place une table reposant sur un antique chevalet dont la forme rappelle bien le style gothique. On y dispose à la place d'honneur la Bible de Gasteren et un pot rempli de rhododendrons et de gentianes complète la décoration de cet autel. Cette Bible est fort ancienne, et, selon la volonté du fondateur, elle est toujours conservée chez l'homme le plus âgé de la vallée. Elle fut remise en don aux gens de la vallée de Gasteren au XVIIe siècle par Thormann, ancien bailli bernois, puis gouverneur d'Aigle, pour remplacer, dit la préface, la Bible en usage qui se trouvait en mauvais état. C'est toujours dans ce livre que le pasteur prend le texte de son sermon. On trouve des Bibles sur la plupart des alpes de la région et il n'est pas rare d'y rencontrer les belles éditions in-folio illustrées de Bâle.

Dans les pays catholiques, la montée du clergé sur l'alpe a beaucoup plus d'importance et revêt souvent le caractère d'une véritable fête populaire. C'est que la coutume veut que les pâturages et les chalets soient bénis par le clergé afin d'écarter tout malheur des bêtes et des gens. La Suisse centrale, Uri en particulier, a donné le plus d'ampleur à cette coutume. Selon un document du 28 juin 17[illegible] le nonce papal [illegible] permit aux prêtres d'Uri de dire la messe en public sur un autel portatif, les jours de la bénédiction des alpages. Son successeur, Louis Valentin Gonzaga, renouvela ce privilège le 2 janvier 1765, valable seulement pour le temps où ce nonce serait en fonction.



Bénédiction d'un alpage. Photographie de O. Fehr, Zurich.

Au col de Surenen, il existe sur l'alpe de Blacken une chapelle avec une petite tour. Chaque année au mois de juin, selon une obligation consignée dans un ancien coutumier, une procession s'y rend des communes d'Altdorf, Erstfeld et Attinghausen, qui doit être dirigée à tour de rôle par un prêtre des paroisses susmentionnées. En 1655, lors de cette procession, il fut permis de dire la messe dans cette chapelle qui n'était pas encore consacrée. Cependant, cette chapelle doit dater d'avant cette époque, car la petite cloche qui s'y trouve paraît avoir été fondue vers 1581 déjà, à Engelberg et y avoir été bénie. Lütolf (*Sagen*, p. 330) rattache l'origine de cette procession à la légende connue du monstre (*Greis*) de Surenen. Quand c'est le tour d'Erstfeld, la procession quitte l'église à neuf heures du matin avec la croix et la bannière et aux sons des cloches. La procession se compose dans la règle d'une douzaine de personnes, paysans pour la plupart qui possèdent du bétail à Surenen ou qui veulent y faire visite à des connaissances. Les équipements et les approvisionnements variés des participants donnent un cachet très original à cette procession qui ne parvient à son but que vers cinq ou six heures du soir. En chemin, dans les endroits les moins escarpés, les pèlerins récitent ensemble un psaume. Aux quatre endroits où se trouvent des croix, le prêtre chante le commencement des quatre Evangiles avec les répons et les prières en latin, comme dans une procession dans la vallée. La procession pénètre solennellement dans la chapelle de Surenen avec la croix dressée et la bannière déployée, aux sons de la cloche et de la clochette apportées d'en bas. Le lendemain matin, il y a messe à laquelle participent également les vachers des environs. A la fin de la messe, le sel et l'eau sont bénis et à la sortie, on chante le *Salve Regina*. Sur l'autel se dressent les statues grossièrement sculptées de saint Antoine et de saint Wendelin (Wendelin). Les figures anciennes et plus belles ont été transportées à Erstfeld. En montant, la bénédiction est donnée aux étables, au bétail et aux pâturages. Pendant la messe, les vachers procèdent à l'offrande et déposent leurs pièces sur l'autel. Ensuite, l'intendant de la chapelle fait le tour de l'assistance tendant le chapeau, et recueille les offrandes pour la chapelle.

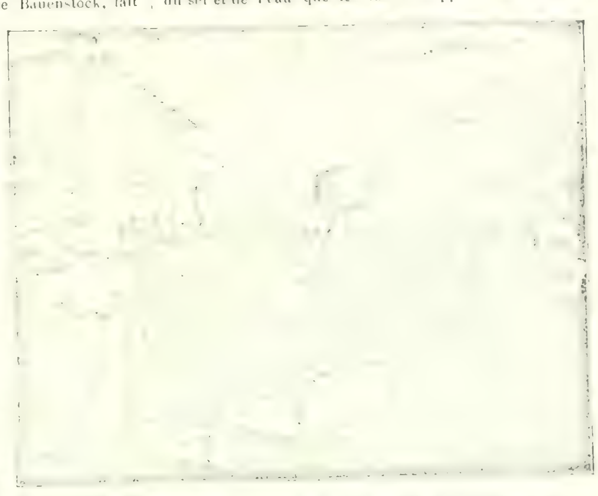
Les habitants d'Altdorf et d'Attinghausen conduisent leur procession beaucoup plus simplement. Dans la vallée de Maderan, le prêtre de [illegible] chaque année les alpages d'Etzli, de [illegible] et de [illegible]. A Wassen, tous les pâtres doivent apporter à l'église paroissiale, le jour de Saint Théodule (en Valais Saint Joder, 16 août), le premier fromage [illegible] après la montée [illegible] et exposé sur l'autel de Saint [illegible]. Le curé et le sacristain reçoivent [illegible]. Le reste est [illegible] [illegible] les alpages de la vallée de Maderan [illegible] [illegible] à Wassen [illegible] [illegible]

hausen et reçoivent chacun un pain du président à titre de salaire de porteur. Conformément à l'usage, le propriétaire du pâturage de Urwangi, sur le Bauenstock, fait cadeau chaque année d'un fromage aux capucins d'Altdorf. Dans l'Isental, tous les pâturages sont bénis au commencement de l'été. Les alpes d'Oberfeld et de Gampelen sont bénies à tour de rôle par le vicaire de Burglen ou de Schattdorf.

L'Urnerboden est l'alpage le plus grand et le meilleur du canton d'Uri. Une chapelle existant sur le Niderstwang déjà en 1437, construite spécialement pour les besoins religieux des vachers. En 1756, la chapelle doit avoir été restaurée et en 1912, la chapelle actuelle a été construite. Par suite du trop grand éloignement de l'église et de l'école, il fut défendu jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle d'habiter à demeure en hiver sur l'Urnerboden. Pendant la saison d'été, le vicaire de Spiringen devait y habiter et célébrer tous les dimanches la messe et prêcher. Cependant, dès que les vachers montaient dans les pâturages supérieurs, le prêtre pouvait retourner chez lui. Peu à peu, il prit l'habitude d'y séjourner tout l'été et en 1902, l'Urnerboden reçut un curé à demeure. Le dimanche après la Sainte-Vérène, a lieu la fête de l'église qui attire beaucoup de visiteurs du canton de Glaris, parce qu'à cette occasion, des marchés de bétail et de fromage sont conclus. Des jeux de société ou des joutes publiques n'ont lieu qu'exceptionnellement. Le lundi, il y a danse. Le premier jour après la montée à l'alpe, il y a procession sur l'Urnerboden. Par décision de la landsgemeinde du 9 août 1528, toutes les familles de Spiringen et d'Unterschachen possédant du bétail devaient déléguer une personne majeure. Cette procession religieuse était, comme la procession de Surenen, un pèlerinage national et avait lieu au milieu des prières jusqu'à la frontière du canton de Glaris; actuellement elle ne va que jusque *zum kalten Brunnen*. Sur demande, le prêtre bénit spécialement les alpages isolés. La fête des troupeaux (*Sennenkilbe*) a toujours lieu à Burglen le dimanche avant la Saint-Gall.

Le jour des prières (*Betentag*), appelé souvent inexactement la bénédiction des alpages (*Alpsegen*), est beaucoup plus ancien qu'on ne le croit ordinairement. Il en est fait mention déjà en 1591; lors des pourparlers entre l'évêque de Constance et le gouvernement de Lucerne, ce dernier avait demandé si cette cérémonie ne renfermait pas quelques superstitions (ASA 1904/05, p. 37). Dans les Alpes uranaises, le jour des prières est célébré encore en plusieurs endroits.

Au Nidwald, un grand nombre de vachers se rassemblent à Maria Rickenbach lors des fêtes de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge; anciennement, il y avait souvent des rixes ces jours-là. Sur l'alpe Steinstossi [illegible], où se trouve une chapelle, on célèbre une messe alpestre dans la première semaine après la montée au pâturage; les vachers des alentours s'y rendent nombreux. Le nom de l'alpe dérive évidemment des jeux populaires pratiqués autrefois à cette occasion. Le curé ou son vicaire y montent du village, le sacristain apporte avec lui les emblèmes sacerdotaux et est accompagné du serviteur préposé à l'autel et du chef de la confrérie. Après la messe, on joue aux quilles dans une étable [illegible] la place de boules on se sert de blocs [illegible] munis d'une poignée et des pieux [illegible] remplacent les quilles. Comme enjeux, le chef de la confrérie et le curé offrent chacun cinq francs [illegible] dévotion et le propriétaire du chalet offre [illegible]



Jet de la pierre. Dessin de J. Schwegler, lithographie de J. Brodtmann. (Burgerbibliothek, Lucerne.)

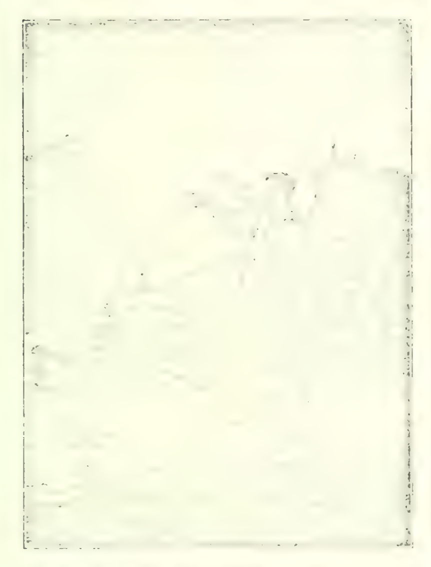
de pain (*Ankenbrot*) fortement beurrée. En même temps que la messe alpestre, a lieu la bénédiction du pâturage, du sel et de l'eau que les vachers apportent de toutes parts avec eux et emportent après la cérémonie. Du Steinstossi, le prêtre se rend dans la règle à Tristeln, une autre fois à Gulern, à Alpeli et à Spis; sur ce dernier pâturage, il est d'usage de lui faire cadeau d'un fromage entier. Cette coutume est, dit-on, en corrélation avec la légende de l'esprit de Spis.

Une distraction fort goûtée des pâtres, c'est de descendre dans la vallée. Mais ce n'est que dans des cas exceptionnels, lorsque l'alpe n'est pas trop éloignée du village, qu'il peut faire une fois visite à la maison, où il a laissé sa femme et ses enfants. Ce sont aussi les liens d'un amour avoué ou secret qui attachent souvent les jeunes hommes à la vallée et qui les attirent au village. Aussi lorsqu'un jeune pâtre demande au maître-vacher l'autorisation de descendre, lui répond-il aussitôt : *Welltist appa z'Chilt* [illegible] pour aller faire la cour [illegible] et le jeune homme de répliquer quels que soient du reste ses projets : *Wolä ppa!* [illegible] [illegible] faire la cour secrète à quelque belle; car [illegible] encore, quoique le temps ait apporté ici aussi quelques changements. L'usage de cette cour s'est conservé tout particulièrement parmi cette population montagnarde restée foncièrement rustique.

5. **La descente de l'alpe.** — Le retour des pâtres de la montagne, qu'on appelle [illegible] en Suisse romande, donne lieu, lui aussi, à des manifestations de [illegible] la montée. Durant de nombreux jours, les préparatifs sont faits. Les abords des chalets et des greniers sont nettoyés et tout est mis en ordre. Les provisions [illegible] fromages et [illegible] sont transportés [illegible] et de là dans la vallée. Les [illegible] jours sont [illegible] le mobilier alpestre [illegible] et vaisselle au moyen de [illegible] [illegible] l'alpe est [illegible] organisée en fête. Les [illegible] de cou, des [illegible] sont [illegible] [illegible] marquent ainsi [illegible] [illegible] tière qui porte la plus grosse [illegible] traite [illegible] [illegible] quelques [illegible] c'est le [illegible] qui

se verra décoré généralement de roses rouges; mais tous deux seront ornés de rubans rouges et blancs. La meilleure vache laitière est placée en tête du cortège ; ensuite viennent les autres, rangées selon leur production en lait ; on suit la même échelle dans l'attribution des clochettes. Et ainsi décorés, pâtres et troupeau descendent dans la vallée.

Dans l'Engadine, cette descente, qui a lieu généralement vers la fin de septembre, est appelée *la Schaipcha* dans la Basse-Engadine et *Scherpcha* en Haute-Engadine. C'était autrefois une véritable fête populaire. Jeunes et vieux se rendaient à la montagne à l'aube, même par un temps incertain et froid, en petits chariots décorés de drapeaux et de branches de sapin, là où les chemins le permettaient, ou montés sur des chevaux de somme. On commençait par la répartition du petit-lait. Dans l'Engadine, la part de chaque membre de la corporation était pesée devant lui ; ailleurs, les parts, préparées aussi exactement que possible à l'avance, étaient tirées au sort. De même, au moyen de morceaux de bardeaux portant chacun la marque de maison du membre de la corporation, on préparait autant de lots qu'on avait fait de fromages durant l'été (*Kaseten*). Et, tandis que chaque vacher prenait sa part de petit lait, un jeune garçon tirait les numéros et annonçait le nom que représentait la marque de maison. On continuait ainsi jusqu'à ce que tout eût été partagé. Dans plusieurs contrées grisonnes, notamment dans l'Engadine, le vacher le plus expérimenté était couronné et les jeunes filles l'ornaient de rubans multicolores ; dans la Basse-Engadine par contre, celui qui avait le plus mal fait ses fromages, rencontrait sur sa route des barrières. Dans la vallée de Schams, les bergers sont aussi couronnés lorsque le bénéfice est particulièrement important ou lorsqu'il n'est arrivé malheur à aucune pièce de bétail. Dans l'Engadine, la soirée se terminait par un bal. On n'oubliait pas non plus la bonne vache qui avait donné le plus de lait. Elle recevait la plus grosse cloche, et, le front couronné, elle marchait au retour, gravement, à la tête du long cortège.



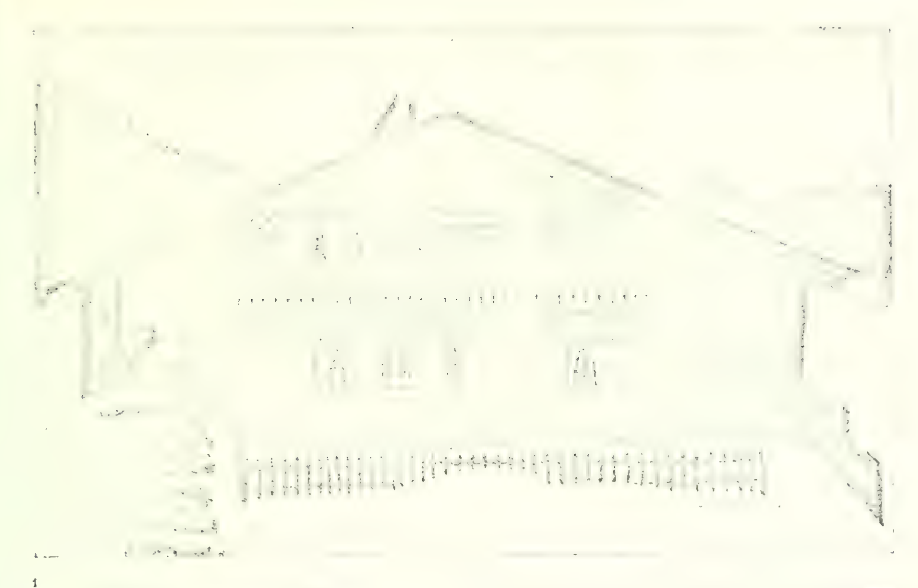
Appel à la prière. Dessin de H. Bachmann ; gravure sur bois de O. Bentel. (Burgerbibliothek Luzerne.)

Dans les cantons de Schwyz et d'Uri, il y a des fêtes qui ont lieu après la descente de la montagne. Ce sont les confréries des fruitiers qui les patronnent. On décrit comme suit la fête alpestre de Schwyz : pendant la matinée exposition de bétail, à midi distribution des prix ; les bêtes primées, enguirlandées, font leur entrée dans le village au son de la musique et des cloches de vaches, on pousse des cris d'allégresse ; après midi un cortège avec tambours, fifres et instruments en cuivre se dirige vers le Bruel, l'emplacement de la fête. Il est accompagné de jeunes fruitiers, portant les ustensiles du métier et les prix destinés aux vainqueurs dans les différents jeux. Comme jeux on cite : grimper au mât de cocagne, la course, le saut, le jet de pierres, la lutte, de même que lors des *Bergkilbi* dont il a été question à propos de la Suisse primitive et de l'Appenzell. Après la distribution des prix, le cortège retourne au village, et l'on danse dans les auberges. La fête alpestre de Bürglen dans le canton d'Uri dure deux jours et la religion y joue un rôle plus prononcé. Il n'est pas question de prix décerné pour le bétail et, en fait de jeux, on ne mentionne que l'exercice du drapeau (*Fahnenschwingen*). Toutefois la fête se termine le soir du second jour par une danse à laquelle on se rend d'endroits éloignés.

Dans le canton de Berne, trois semaines après la descente de l'alpe, se donne à l'auberge du village le repas des pâtres (*Älplerchostete*). A cette occasion, les propriétaires d'alpes, les vachers, le fromager et les bergers se réunissent. Ces derniers reçoivent leur salaire de la saison après le règlement des comptes. Aujourd'hui il s'élève à une somme assez belle. Autrefois, ces salaires étaient modestes. Les vachers et le fromager recevaient 150 francs et le berger beaucoup moins. Aujourd'hui le salaire de la saison d'un bon fromager s'élève à 600 francs. Au cours de cette réjouissance, le fromage qui reste est mis aux enchères. Ce repas porte bien son nom, car ce sont les produits de la montagne qui en composent le menu. Chaque gros propriétaire d'alpe du village apporte un petit fromage, afin que la jeunesse, selon l'antique usage, puisse se sustenter durant la danse, le chant et les jeux. Des croûtes au fromage (*Kasbratel*) constituent la friandise de la soirée. Le fromage ayant été cuit, est étendu tout chaud sur des tranches de pain consommé immédiatement et arrosé d'une bonne goutte de vin. De temps en temps, on offre aussi des gaufres, la spécialité de l'Oberland en pâtisserie, et lorsque le repas est tout à fait corsé, on voit apparaître les « tresses » *(Züpfen)*.

6. **Les confréries alpestres.** — Dans certains cantons catholiques, les fêtes alpestres dont nous avons parlé sont organisées par des confréries de fruitiers et de pâtres. Dans le canton d'Uri, il existe, depuis 1593, une confrérie fondée en l'honneur de la Sainte-Trinité, de la Sainte Vierge, des apôtres Pierre et Paul, de saint Antoine, de saint Vendelin et de toute l'armée céleste. Le costume porté dans la confrérie se compose d'une culotte noire (dans les commencements on empruntait aux ecclésiastiques leurs culottes), d'un frac en queue d'hirondelle, de bas blancs, de pantoufles en cuir ou de souliers non montants, d'un grand chapeau de feutre de forme basse, orné de rubans en couleur, de romarin et d'un bouquet de la *Kilbi*. Sur la poitrine on porte un bouquet de la *Kilbi* avec des feuilles d'or, du clinquant et des fleurs de vives couleurs ; à la ceinture est nouée une écharpe en soie rouge garnie de franges en argent. Les quatre pâtres, élus comme fonctionnaires, ont à choisir quatre jeunes filles comme compagnes. Elles ne portent pas de costume particulier, tout au plus un petit bouquet sur la poitrine, un dans les cheveux et un à la main. La confrérie a une bannière qui lui appartient en propre et qui est confiée à la garde de l'huissier, ainsi que les costumes ; pendant le culte on l'arbore sur l'autel de saint Antoine. Sur la demande qu'on leur en fit, le pape Pie X et son secrétaire, le cardinal Merry del Val, devinrent, en 1908, membres de cette confrérie. On se rend en foule à la *Kilbi* de cette confrérie parce qu'il n'y en a pas d'autre dans toute la vallée de la Reuss ; elle a lieu à Amsteg.

Des documents prouvent qu'il existait à Einsiedeln dès 1614 et même encore avant, une société de fruitiers qu'on



1. Chalet bernois des environs de Diemtigen.

[illegible]

2. Maison engadinoise à [illegible], près de [illegible]

[illegible]

3. Chalet de Jehan Tule, à La Forclaz.

[illegible]
Bernet.

Décorations de [illegible] (voir [illegible])

Bernoise
Etat exterieur de la Ville et Republique

Cortège de l'État extérieur de Berne (voir l'article *Äusserer Stand*).

nommait aussi confrérie et qui avait ses statuts particuliers. Le dimanche après la Sainte Vérène (le 1er septembre) la société célébrait la *Kilbi* des fruitiers le matin par un service solennel, à midi par un repas commun suivi d'un défilé en cortège et de jeux populaires, consistant surtout en exercices au drapeau. Jusqu'en 1798, les fruitiers d'Einsiedeln entretinrent à la chapelle de la Grâce à Einsiedeln un des grands cierges des États (ce nom vient de ce que la plupart de ces cierges étaient des dotations des divers États de la Confédération suisse); en 1801 ils firent don à l'église d'une coupe, le bétail ayant heureusement échappé à une épizootie. En 1861, la société subit une transformation et prit le nom de *Bauernverein Einsiedeln*. Ringholz en parle en détail dans son ouvrage *Geschichte der Rindviehzucht im Stifte Einsiedeln*.

Dans le Valais ces associations se nomment confréries ou *consortages;* les confréries ont un caractère plutôt religieux tandis que les consortages s'occupent de questions administratives telles que la jouissance des pâturages communaux en vertu des anciens usages. Souvent leur champ d'activité est plus restreint et n'embrasse que les fromageries, les écoles, les chapelles, les fours banaux, les fontaines publiques, les conduites d'eau, les emplacements de tir, etc.

7. **Bibliographie.** — *Alpes fribourgeoises (Les)*, Fribourg 1909. — Anderegg, F. : *Schweiz. Alpwirtschaft*, Berne 1899. — ASV 1904-1905, p. 37. — Businger, J. : *Der Kanton Unterwalden*, Saint-Gall 1836. — *Eidg. Taschenkalender*, Aarau 1866, p. 59. — Frehner, O. : *Die schweizerdeutsche Älplersprache*, Frauenfeld 1919. — Gauchat, L. : *Étude sur le ranz des vaches fribourgeois*, Zurich 1899. — Gisler, K. : *Geschichtliches, Sagen u. Legenden aus Uri*, Altdorf 1911. — Gsell-Fels : *Die Schweiz*, Zurich 1883. — Hartmann, J. : *Appenzeller Sennenleben*, Zurich 1914. — Herdi, E. : *Die Herstellung und Verwertung von Käse im griechisch-römischen Altertum (Progr. d. Thurg. Kantonsschule 1917-1918)*. — Herzog, H. : *Schweizerische Volksfeste, Sitten und Gebräuche*, Aarau 1884. — Hoffmann-Krayer, E. : *Feste und Bräuche des Schweizervolkes*, Zurich. — Hugi, G. : *Naturhistorische Alpenreise*, Soleure 1830. — *Illustrierte Zeitung*, vol. 39, no 1008, Leipzig 1862. — Larden, W. : *Inscriptions from Swiss Chalets*, Oxford 1913. — Luchsinger, C. : *Das Molkereigerät in den romanischen Alpendialekten der Schweiz* (SAV IX, 1905). — Id. : *Die Älplerfamilie in den romanischen Alpendialekten der Schweiz (Festschrift zum XIV. allgem. deutschen Neuphilologentage in Zürich 1910)*. — Id. : *Die schweizerische Alpwirtschaft im Spiegel der Mundart (NZZ 1911)*. — Id. : *Bei den welschen Sennen* (SAV XIX, 1915). — Lutolf, A. : *Ueber Sagen u. Märchen*, Schwyz 1858. — Osenbruggen, E. : *Wanderstudien*, Schaffhouse 1867. — *Peter Placidus a Spescha, sein Leben u. seine Schriften*, édité par Pieth et Hager, Bumpliz 1913. — Raemy, H. de : *La Gruyère*, Fribourg 1867. — Reichlen, J. : *La Gruyère illustrée (Chants et coraules de la Gruyère)*. — Reynold, G. de : *Cités et Pays suisses*, Lausanne 1914 et 1917. — Id. : *Contes et légendes de la Suisse héroïque*, Lausanne 1914. — Ringholz, O. : *Geschichte der Rindviehzucht im Stifte Einsiedeln (Landwirtschaftl. Jahrb. der Schweiz*, XXII, 1908). — Rutimeyer, L. : *Ueber einige archaistische Geratschaften und Gebräuche im Kt. Wallis* (SAV XX, 1916). — Id. : *Weitere Beiträge zur Ur-Ethnographie der Schweiz* (SAV XXII, 1918). — SAV II, p. 133 et p. 150. — Schorderet, A. : *La Gruyère et les Gruériens (Echo des Alpes*, 1916). — Sciobéret, P. : *Scènes de la vie champêtre*. — Sprecher, A. : *Geschichte der Republik der drei Bünde*, Coire 1872-1875. — Stebler, F. G. : *Am Lötschberg*, Zurich 1907. — Steinmüller, J. R. : *Beschreibung der Schweiz. Alpen- u. Landwirtschaft*, Winterthour 1802-1804. (SAV VIII, 61). — Tobler, A. : *Der Volkstanz im Appenzellerlande* (SAV, 1905).

D'après des notes de MM. L. Courthion, Dr O. Frehner, H. et J. Hartmann, P. R. Henggeler, Dr L. Joos, Dr A. Nabholz, O. Ringholz, A. Schorderet, Dr C. Trezzini, Ed. Vonther, Dr Ed. Wymann, Dr H. Zahler. [B. O. E.]

ALPHONSIN (ALPHONSIN). Monnaie d'or [illegible] qu'Alphonse I d'Aragon (1416-1458) fit frapper pour la première fois à Gaete en 1437, de la grosseur de la pistole d'Espagne et de la valeur d'un et demi ducat. En Suisse, on le comptait en 1504 pour 4 livres. — Voir AS I t. III, 2e partie, p. 274. — Ed. Martinori : *La moneta; vocabulario generale*, Rome, 1915. [E. H.]

ALPIN SUISSE (CLUB). 1. **Fondation.** Le 19 avril 1863, dans le restaurant de la gare d'Olten, se réunirent 35 « ascensionnistes et amis des Alpes » de Berne, Lucerne, Saint-Gall, Bâle, Olten, Buochs, Zurich, Aarau, Glaris, qui étaient les mandataires d'au moins 70 « amis et ascensionnistes d'accord avec eux », originaires de ces mêmes villes, de Genève, de Coire, de Lausanne et d'autres contrées de Suisse, pour fonder une société « dont le but devait être d'étudier plus à fond et surtout au point de vue géographique, scientifique et artistique nos Alpes et en particulier les Hautes-Alpes, en organisant des excursions et à l'aide de nos cartes topographiques fédérales ». Comme but pratique, les statuts de la société prévoyaient la publication d'un recueil de descriptions exactes, instructives « et agréables, de paysages et de panoramas des Alpes suisses ». La société devait publier des rapports sur les excursions annuelles, entreprises dans une région délimitée d'avance, en utilisant les cabanes que le Club alpin se proposait de construire, et sur les « excursions libres » de membres de la société dans d'autres contrées, avec cartes, panoramas, etc., à l'appui. Le Club était divisé en *sections* qui devaient alternativement, par un roulement annuel, fournir les membres du *comité central*, mais il admettait aussi à ses assemblées générales annuelles des *membres isolés*.

La section de Berne siégea la première comme comité central, sous la présidence du docteur Théod. Rod. Simler, de Zurich (depuis 1861 privat docent de géologie et de chimie à l'Université de Berne), qui déjà avait pris l'initiative de fonder par une circulaire adressée le 20 octobre 1862 à des amis des Alpes de Bâle, Coire, Genève, Glaris, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Lausanne et Zurich une « Société alpine suisse ». A cet effet, il s'était assuré l'assentiment de MM. D. A. Roth, à Berne, K. Hauser, à Glaris, G. Sand-Frank et J.-J. Weilenmann, à Saint-Gall. Le « Club alpin suisse » (C. A. S.) est la troisième parmi les sociétés qui, dans la seconde moitié du XIXe siècle, ont concentré les efforts et l'activité d'alpinistes isolés, en les mettant au service de l'alpinisme, tel qu'il s'est développé en Suisse depuis 1770 environ. L'existence des deux sociétés rivales, l'*Alpine Club*, fondé à Londres en 1857, et le *Club alpin autrichien*, fondé à Vienne en 1862, et l'activité déployée par la société anglaise dans les Alpes suisses ont contribué sans nul doute à unir en une association la confrérie des ascensionnistes suisses.



Abraham Roth

Malgré son caractère national, le C. A. S. admit des étrangers en qualité de membres correspondants ou sociétaires, lorsqu'ils résidaient en Suisse. En effet, dès 1864, la section de Berne admit comme membre l'alpiniste bien connu F.-F. Tuckett, de Bristol, qui lui est resté fidèle jusqu'à sa mort en 191[illegible] [illegible] qui avaient bien mérité des Alpes suisses [illegible] pouvaient être nommés [illegible] par l'assemblée générale. Ce titre fut conféré pour la première fois en 1864 à [illegible] Coolidge [illegible] S. A. [illegible] à John Tyndall. [illegible] le C. A. S. [illegible] prospère [illegible] développement.

2. **Développement ultérieur.** Le C. A. S. [illegible] comptait 257 membres [illegible] 1917 15 175, [illegible] 1 447.

ALPIN SUISSE (CLUB)

Actuellement il sont 16 200 environ. Le nombre des *sections* qui était de 8 en 1863, de 16 en 1873, est de 63 en 1919. Dès 1863 les sections se groupèrent par régions en *associations régionales* (Landesverbände). Les sections qui s'étaient d'abord formées dans les villes principales de quelques cantons seulement, se multiplièrent bientôt dans la plupart des cantons, soit par la création de sections dans les districts, soit par la transformation de groupes secondaires en sections indépendantes, en maintenant le siège de leur activité. Aujourd'hui il n'y a plus un canton ni un demi-canton (sauf les Rhodes Intérieures — la section Appenzell a été dissoute et Bâle-Campagne) où le C. A. S. — ne soit représenté, aussi bien dans les contrées de montagnes que dans la plaine, du lac de Constance au lac de Genève. — Voir Dübi : *Les cinquante premières années du C. A. S.*

Depuis le mois de juin 1909, il s'est formé une *Association of British Members S. A. C.* qui réunit les membres du C. A. S. habitant l'Angleterre et appartenant à différentes sections, notamment à la section genevoise ; le siège est à Londres, le premier président fut M. Clinton T. Dent (40 membres).

3. **La direction centrale du C. A. S.**, qui avait été confiée sept fois de suite à la Suisse allemande, a passé deux fois à la Suisse romande ; à partir de 1892 l'usage s'établit de faire alterner deux comités centraux de la Suisse allemande et un comité romand. Le nombre des membres du comité central (7 au début) dut être augmenté (9 membres) et à partir de 1908 un secrétaire permanent et rétribué, responsable envers le comité central, mais n'en faisant pas partie, a dû être adjoint au comité central.

Dans les années 1863 à 1919 (date de la rédaction de ces notes) la direction des affaires du Club a été dans les mains de vingt comités centraux différents, dont quatre ont siégé un an, sept chacun trois ans, cinq chacun quatre ans, quatre chacun trois ans.

4. **Organisation et Assemblées**. Les *statuts du Club alpin suisse*, soumis à l'assemblée constituante d'Olten par le Dr Simler, votés par l'assemblée générale à Glaris du 5 septembre 1863 en 17 paragraphes, supprimaient les « membres correspondants », les excursions officielles de tous les membres du club (un essai avait mal réussi en août 1863), déterminaient nettement les attributions des comités centraux et des assemblées générales, accordaient aux sections une grande indépendance avec la seule obligation de prêter un appui financier à la caisse centrale, décidaient en principe de publier un annuaire (*Jahrbuch*) avec cartes, de créer des archives du club. Ces statuts furent remaniés par l'assemblée de 1866 à Saint-Gall, en 17 paragraphes, présentant des chances de plus longue durée, et qui furent appliqués avec quelques modifications aux assemblées de 1869, 1875, 1878, jusqu'en 1887, où une revision importante eut lieu. Les dispositions des statuts de 1866, concernant les buts poursuivis par la société, les publications, excursions, l'appui à prêter à des travaux scientifiques de membres du club ou des sections, la construction de cabanes, l'éducation technique des guides, les membres et les sections ont pu être maintenues dans les revisions des statuts de 1887, 1892, 1895, tant elles étaient judicieusement et solidement établies, et dans les trente années suivantes, elles ne durent être complétées que sur deux points (Dübi).



[illegible]

En 1887 les attributions de l'*assemblée des délégués* séparées dès 1867 de l'*Assemblée générale* qui lui fut jusqu'alors subordonnée furent réglées de telle sorte que la direction générale du C. A. S. fut entièrement attribuée à l'assemblée annuelle des délégués, tandis qu'à l'assemblée générale ou à la réunion des membres du C. A. S. annoncée deux ans à l'avance et présidée par un président et une commission d'honneur, ne revenaient que quelques fonctions honorifiques, adoption du rapport du président du club, choix des excursions, du lieu de réunion, du président du club et du président du comité des fêtes, désignation des membres honoraires. De fait, les assemblées générales étaient pour ces questions liées aux propositions des délégués qui se réunissaient à la veille de chaque assemblée générale. Des dispositions prises en 1887 réglèrent le nombre de voix accordées aux délégués d'après l'importance des sections représentées.

Quant aux statuts, entièrement remaniés et adoptés à Berne le 21 septembre et le 15 décembre 1907 et qui n'ont plus été complétés que par des règlements additionnels, le manque de recul dans le temps ne nous permet que de relever les points suivants : aux attributions générales du C. A. S. on a ajouté : la création d'abris pour les excursions en hiver, la création de sentiers et repérages, la défense des beautés naturelles des hautes Alpes, les stations de secours dans les Alpes, la publication de guides tenant compte du tourisme, de la botanique, de la géologie, du folklore alpin. Le comité central fut chargé de la publication de l'annuaire, de l'*Alpina*, qui paraît depuis 1893, et du choix des rédacteurs, de l'administration de la bibliothèque centrale du C. A. S., créée en 1890 à Zurich, de l'office central pour clichés de projections alpestres, fondé à Berne en 1907. Pour les sections romandes, l'*Annuaire* du Club alpin a été remplacé à partir de 1869 par l'*Écho des Alpes*. La nomination de membres honoraires et du président central fut réservée à l'assemblée des délégués.

Les *Assemblées générales* ou fêtes annuelles (Jahresfeste) eurent lieu tous les ans (sauf 1870 et 1871) jusqu'en 1887 ; tous les deux ans, avec entre temps des réunions de délégués des sections, jusqu'en 1907, ensuite elles n'eurent plus lieu que tous les trois ans. Les délégués se réunissent régulièrement tous les ans depuis 1867.



[illegible]

5. **La Caisse centrale** du club est alimentée par les droits d'entrée, fixés à fr. 5.— en 1863, par les cotisations annuelles des membres et par des dons. Les recettes se sont élevées pour les années 1863-1912 à un total de fr. 1 369 720.—, les dépenses à un total de fr. 1 327 476.—

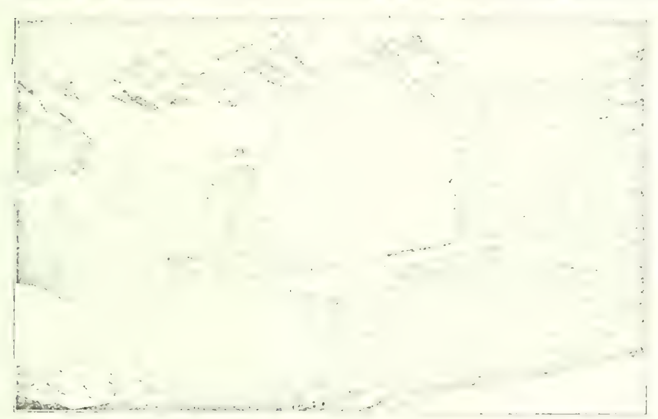
On trouvera des détails sur les voies d'accès entreprises et subventionnées par le club dans la *Notice historique*, p. 224 s. Pour la construction de cabanes, le club a dépensé jusqu'en 1912 fr. 410 313.— ; 140 cabanes ont été construites jusqu'en 1918 (11 sont détruites, [illegible] en reconstruction ou remplacement) dont 87 étaient utilisées à cette date ; elles sont réparties sur tout le domaine des Hautes-Alpes. Elles furent visitées dans les années 1911-16 par [illegible] touristes et guides. On trouvera des détails sur [illegible] des cabanes [illegible] comme points de [illegible] 1911.

6. Quant aux guides, dont la [illegible] avait été d'abord contrôlée par les autorités [illegible] et valaisannes [illegible] par le C. A. S. [illegible] pour les statuts et tarifs des [illegible] des sections [illegible] le club a [illegible] pour les guides, [illegible] des droits de

contrôle sur les guides. Dans les années 1878 à 1914, 48 cours furent organisés par 15 sections. Dès les premières années de son existence, le club s'est occupé de la question importante des assurances pour les guides ; les sections Tödi et Mont Rose fondèrent des caisses de secours pour leurs associations de guides ; la section Oberland institua un « Oberländischer Führer- und Trägerfonds », transformé par le gouvernement bernois en une « Obligatorische Versicherungskasse in Krankheits- und Todesfällen » (1874). En 1881 le C. A. S. conclut avec la Compagnie d'assurances « Zurich » un contrat qui permet aux guides de s'assurer pour des sommes variant de fr. 1000 — à fr. 6000 — dans des conditions définitivement établies en 1882, remaniées en 1908.

7. Excursions. L'organisation d'excursions du Club absorba dans les premières années presque entièrement l'activité du président central, les assemblées générales et les rédacteurs de l'*Annuaire* qui réduisirent au minimum les publications de travaux non officiels. Avec les années et à mesure que les sections s'organisaient, les excursions furent abandonnées à l'initiative privée des sections, mais l'influence et l'esprit des fondateurs du club s'est maintenu pendant de longues années. Le programme de la première excursion du club, qui devait explorer et décrire une contrée au point de vue scientifique, artistique, sportif, topographique, était si chargé que même dans des conditions atmosphériques plus favorables, il n'eût guère été possible de le réaliser. Un rapport du président central, d'après les données des chefs de groupe et de membres, parut dans l'*Annuaire* de 1864. Les résultats furent tels que l'on renonça à partir de ce moment aux « excursions en troupe » et que les excursions furent organisées par les sections et des membres isolés. Jusqu'en 1875 les rapports officiels rédigés par le président central parurent sous le titre « Chronik des Clubs » à la fin de l'*Annuaire*, tandis que les chapitres « Clubgebiet, Freie Fahrten, Abhandlungen » étaient réservés aux articles de rédacteurs officieux ou bénévoles. A partir de 1876 (vol. XII) ces derniers furent seuls à fournir des rapports et d'une façon du reste assez intermittente, en 1903 (vol. XXXIX) le groupe du Mont Blanc publia un dernier rapport de course officielle, puis ces articles disparurent de l'*Annuaire*, à la suite d'une décision de l'assemblée générale de Pontresina. De 1863 à 1905 presque tout le domaine des Hautes-Alpes suisses a été parcouru dans tous les sens et étudié d'une façon systématique et souvent à plusieurs reprises. Alpes glaronnaises, Tödi, Bernina, à mesure que s'achevaient les relevés des cartes Siegfried. Nous ne constatons que quatre domaines non explorés : à l'extrême Nord-Est l'Alpsteingebirge, à l'extrême Sud les montagnes du Sotto-Cenere, à l'Ouest le Jura, d'un caractère non alpestre, et — lacune regrettable — au Sud-Ouest le massif de la Dent-du-Midi.

8. Parmi les travaux scientifiques les plus importants que le club ait entrepris, nous citerons les **cartes**. « Dès la toute première séance du premier comité central, on s'occupa de l'exécution de cartes spéciales à l'échelle de 1 : 50000 et on décida d'adresser au Conseil fédéral une requête au sujet de la publication des relevés originaux pour la première carte du club. Après que les premières cartes du C. A. S. eurent été exécutées à cette échelle et avec courbes horizontales à intervalles de 30 m., l'assemblée générale de 1865 décida de faire des démarches auprès des autorités fédérales afin d'obtenir que toute la carte fédérale fût publiée de cette façon » (Bass). Cet appel énergiquement soutenu par le général Dufour et par le colonel Siegfried provoqua la loi fédérale de 1868 concernant la publication de l'Atlas topographique de la Suisse (voir Dr Emile Burckhardt : *Dufour et Siegfried, le Club Alpin Suisse et la loi fédérale de 1868*). Le terrain était préparé pour toutes les cartes d'excursions à exécuter ; aussitôt un contrat fut conclu avec le bureau de l'État major fédéral, d'après lequel le Club alpin devait supporter la moitié des frais de gravure et d'impression des levés à la planchette (500-700 fr.). Aux 99 339 fr. fournis pour l'exécution des cartes par la caisse centrale, il faudrait ajouter les sommes dépensées par la rédaction de l'*Annuaire* depuis 1904 et déjà à partir de l'année 1890 pour les cartes, sans le concours de la caisse centrale. Il est difficile d'établir aujourd'hui le montant exact de ces dépenses. Il faut également tenir compte du profit moral, que la cartographie suisse a retiré, dans ces 50 années de l'activité désintéressée du C. A. S., tant dans le domaine des cartes de montagne que dans celui des cartes en relief.



L'ancienne cabane du Rottal, d'après la *Festschrift S.A.C. der Sektion Bern*, 1871-1888, p. 58.

9. Reliefs et panoramas. Dans ces deux branches de l'art plastique et de la peinture, mis au service de la description des Alpes et malgré les sommes modestes dépensées, le Club alpin dans son ensemble et les sections — citons celles du Tödi, Pilate, Berne, Moléson, Oberland, Blümlisalp, Winterthour, Bernina, Saint-Gall, Uto, Zofingue, Bachtel, Neuchâtel, Wildhorn, Gothard, Rossberg, Oberaargau, Weissenstein, Jaman et Piz Terri — ont fourni un travail important. L'idée émise par le C. A. S. d'exécuter un relief de la Suisse à l'échelle de 1 : 100000 ou de toute la chaîne des Alpes à l'échelle de 1 : 25000 n'a pas été réalisée. Mais on a admiré aux expositions de Zurich 1883, [illegible], Genève 1896, Berne 1914 les travaux de détail exécutés par MM. [illegible], Heim, Imfeld, Simon, etc., et qui en partie au moins, ont été transférés dans le Musée alpin suisse de Berne propriété du C. A. S. Les premiers dessins panoramiques [illegible] ont fait exécuter en suite [illegible], ont paru sous forme de planches séparées dans les Annexes de l'*Annuaire*. Citons seulement les plus vastes et les plus [illegible] : [illegible] Mont Rose, 4 feuilles [illegible] (vol. XXIX XXX), [illegible] (vol. XLVII). [illegible] panoramas, nous trouvons les grands noms [illegible] : G. Studer, [illegible], Zeller-Horner, Alb. Heim et parmi les [illegible]

10. Itinéraires. Le comité central ayant publié un

programme général pour les excursions du Club, des brochures et monographies de plus en plus détaillées, rédigées par des spécialistes et publiées d'abord sans noms d'auteur par les soins du comité central, sous forme de plaquettes et plus tard dans l'*Annuaire*, étudièrent les terrains d'excursion au point de vue orographique, topographique, géologique, minéralogique, botanique, zoologique. Elles indiquaient la bibliographie concernant la contrée décrite, les ascensions et passages de col entrepris et plus tard y ajoutèrent des notes sur la population, la langue, les us et coutumes, souvent aussi des listes d'excursions avec indications de distances, d'hôtels, de guides, et ont rendu des services aux excursionnistes et aux rédacteurs de rapports de courses.

11. **Revues et ouvrages publiés par le Club alpin** : *a*) *L'Annuaire* (*Jahrbuch*) 1864-1919. Le premier volume fut rédigé par une commission dont firent partie le docteur Abr. Roth, le docteur Th. Simler et M. Rod. Lindt, mais publié à ses risques et périls par le libraire bernois K. Schmid, membre du Club alpin. L'*Annuaire* a passé des mains de K. Schmid, plus tard Schmid et Francke et A. Francke jusqu'en 1907, en celles de Stampfli et Cie ; ensuite le club alpin a pris lui-même la publication à sa charge. L'*Annuaire* est imprimé depuis 1871 par la maison Stampfli à Berne. *b*) *L'Echo des Alpes*, 1865-1918, à partir de 1870 organe officiel des *sections romandes*, fut fondé en 1865 par la section de Genève. De 1867-1869 il avait paru une édition française du *Jahrbuch* (*Annuaire du Club alpin suisse*). *c*) *Alpina*. Sous ce titre parurent à partir de 1893 les *Mitteilungen des Schweizer Alpenklubs* qui devaient publier, en outre des communications officielles du club, de courtes notices concernant le tourisme, des comptes-rendus sur des questions ayant rapport à l'alpinisme (guides, cabanes, indications de chemins, etc.). L'*Alpina* qui est imprimée aux frais du club est distribué gratuitement aux membres. *d*) *Les Guides du Club*. L'assemblée des délégués de Vevey décida en 1901 de remplacer les *Itinéraires* par des guides du touriste, ayant un caractère touristique ou scientifique. Six guides ont paru jusqu'à présent : pour les Alpes glaronnaises (par Naef-Blumer, 3e éd. 1919), les Alpes d'Uri (par le « Akademischer Alpen-Club Zurich » 1905, 2 vol.), les Alpes du Tessin (par L. Lisibach, G. End, J. Kutzner, 2 vol. 1908), Geologischen Wanderungen durch die Schweiz (par J. Weber, 3 vol. 1911-1915), Clubführer durch die Walliser Alpen (par H. Dübi. Quatre volumes sont annoncés ; le troisième seul a paru), Clubführer durch die Graubündner Alpen, 1 vol. par F. W. Sprecher et Dr Ed. Naef-Blumer, avec supplément 1916, 2e vol. (par W. Derichsweiler, Dr Ed. Imhof et Ed. Imhof jun.) 1918. *e*) *Publications officielles isolées du Club alpin* : H. Baumgartner : *Die Gefahren des Bergsteigens* (ouvrage couronné au concours de 1885), Zurich 1886 traduit en français. — Emil Zsigmondy : *Das Recognoscieren im Hochgebirge*, [illegible] 1887. — Fritz Rutgers : *Die Lawinengefahr für Touristen*, 1916 (travail entrepris sur la demande du Comité central de Saint-Gall). *f*) *Publications des sections*. A l'occasion d'excursions, de fêtes annuelles, etc., des sections ont paru de nombreuses publications qui n'ont qu'un intérêt local. Citons seulement deux publications importantes : *Hochgebirgsführer durch die Berner Alpen*, par H. Dübi, 4 vol., 1907-1910 et *Ratgeber für Bergsteiger*, publié par la section Uto, Zurich, 1910. *Schweizer Alpenzeitung*, 1883-93 (sous les auspices de la section Uto : Organ für die deutschen Sektionen des S. A. C., Zurich). [illegible] E. Schulthess, *Annuaire du Club Alpin Français*, 1er avril 1886-9 mai 1894. *Bulletins annuels de la*



Rudolf Lindt.

section Chaux-de-Fonds du C. A. S. (1892 s. 27 numéros).

12. **Travaux scientifiques du C. A. S.** Il s'agit surtout des explorations de glaciers, auxquelles le C. A. S. et les sections Tödi, Pilate, Mont-Rose, Rhätia, Bâle, Bienne, Genève, Jaman ont prêté leur concours. Déjà dans les *Beobachtungsnotizen für die Mitglieder des S. A. C.*, publiées en 1866 par le comité central de Saint-Gall, l'attention des ascensionnistes était attirée sur les phénomènes glaciaires ; avec plus d'insistance encore dans les *Instruktionen für die Gletscherreisenden des S. A. C.* qui ont paru à Berne en 1871. Puis une bibliothèque glaciaire et un « livre des glaciers », dirigés par un archiviste spécial du C. A. S., recueillirent les résultats de ces études qui furent publiés dans un supplément de l'*Annuaire* IX (1873) d'une part et d'autre part dans une monographie spéciale : *Die Gletscher der Schweiz nach Gebieten und Gruppen geordnet*, Zurich 1874. Faute de matériaux suffisants, les rapports cessèrent de paraître dans l'*Annuaire* à partir de 1879, mais furent remplacés dès 1880 par les *Rapports sur les variations périodiques des glaciers des Alpes suisses*, publiés par le professeur F.-A. Forel (d'abord dans l'*Echo des Alpes* et plus tard dans l'*Annuaire* du C. A. S. XVII-XLVII) et continués après sa mort par le professeur P.-L. Mercanton. 39 rapports ont paru jusqu'à présent. Ils utilisent depuis 1880 en partie les observations faites à l'occasion des *mesures du glacier du Rhône*, entreprise grandiose due à l'initiative de MM. L. Rütimeyer et Eug. Rambert. De 1874-1879 ces travaux furent exécutés (d'après un programme établi par une commission des glaciers fonctionnant au nom du C. A. S.) par l'ingénieur Phil. Gosset, qui en fut chargé par le bureau topographique fédéral de Berne. Après que M. Gosset eut exécuté le programme initial, dûment remanié et élargi par ses soins, et qu'il se fut retiré de la direction des travaux, un contrat fut conclu en 1880 entre le Département militaire fédéral et le C. A. S. au sujet de la continuation des travaux de mesurage et des travaux supplémentaires dans le glacier supérieur et le bassin du névé. Ce contrat ayant cessé d'être en vigueur en 1888, le C. A. S. fournit encore de petites sommes pour les travaux de 1890-92 et la publication des résultats (1893-95), mais renonça à son droit de propriété et à collaborer à la publication projetée des résultats acquis. Le C. A. S. avait dépensé pour ces travaux en tout environ 40 000 francs. (Voir les rapports de L. Rütimeyer, J. Coaz et L. Held, ingénieur, puis directeur du bureau topographique fédéral, dans l'*Annuaire* XVI-XXV ; ceux des ingénieurs Held, Rosenmund, Wild, Frey, Simonett et Leupin dans les Rapports de Forel et dans les publications de la *Gletscherkommission der schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft*. Voir aussi dans le vol. 11 des nouveaux mémoires de la S. N. G. le rapport final *Vermessungen am Rhonegletscher 1874-1915*, rédigé par Alb. Heim, [illegible] L. Rütimeyer achevé en [illegible] 1911, L. Held et Paul L. Mercanton et imprimé aux frais de la société et avec une subvention de la Confédération. Bâle et Genève 1916.

13. **Travaux d'utilité publique**. Le comité central de Winterthour de 1903 s'est le premier occupé de l'organisation de *stations de secours* et le comité central de Coire de 1912 a publié un « *Regulativ über das alpine Rettungswesen des S. A. C.* » en se fondant sur dix ans d'expérience. L'assemblée des délégués [illegible] à la demande du Comité central de Saint-Gall, a modifié ce règlement surtout quant aux [illegible] du C. A. S. [illegible] 1918 [illegible] de secours, [illegible] par [illegible] sections, et [illegible] sement, [illegible] en 1912 [illegible] principal [illegible]

14. **Résumé et résultats**. [illegible]

qu'une grande partie du travail était faite en ce qui concerne « les sommets les plus élevés de la Suisse et l'histoire de leur ascension » (sous-titre de l'ouvrage de Studer : *Ueber Eis und Schnee*, Berne 1871). Environ 200 sommets dépassant 3250 m. (limite d'après Studer) n'avaient été le but d'aucune ascension.

En 1894, deux Anglais firent l'ascension de la dernière cime de 4000 m., le Combin de Zessetta ; en 1904, MM. Paul Montandon, Albert Weber et Max v. Wyss triomphèrent du petit Lauteraarhorn, 3742 m., dernière haute cime des Alpes non explorée ; en 1905 ce fut le tour d'un sommet oublié du massif de la Grimsel, de l'Elplistock dont un Anglais fit l'ascension ; en 1916 M. P. Montandon et ses amis achevèrent l'exploration des Seetalhorner, dans le Baltschiedertal, entreprise par Edm. de Fellenberg en 1879, et atteignirent les dernières pointes encore vierges de la contrée. En comparant ces dates on appréciera le travail accompli dans ces 50 années de tourisme. Grâce à cette activité continue à laquelle ont pris part le club et ses sections, des membres isolés, Suisses et étrangers, les Alpes suisses et celles des contrées limitrophes ont été explorées à fond et on s'est rapproché autant que possible du but suprême, la connaissance complète des Hautes-Alpes, grâce à une concurrence internationale, qui a fait de la Suisse le *Playground of Europe*, et dans laquelle le C. A. S. occupe une place honorable. Dans le domaine scientifique, ses cartes et le mesurage du glacier du Rhône sont ses principaux titres de gloire. Dans ces domaines le C. A. S. n'a été dépassé par aucun de ses rivaux les plus audacieux. Si cela n'est pas le cas, dans la même mesure, pour l'assurance des guides, le C. A. S. a le mérite d'avoir toujours respecté l'honneur professionnel et les intérêts matériels des guides et de s'être abstenu de toute influence et de tout patronage égoïste.

L'exploration des Alpes n'est pas achevée ; elle offre encore du travail, une source d'étude et de joies pures pour de longues années et d'innombrables alpinistes. Mais les ascensions, l'exploration, la description des Alpes par la parole et l'image devront toujours s'inspirer du plus pur esprit scientifique et patriotique et l'activité sportive indispensable ne devra être considérée que comme un moyen que le but à atteindre ne suffit pas à sanctifier. — Voir Ch. Morf : *Les pionniers du Club alpin : étude historique.* — Dr Buss : *Die ersten 25 Jahre des Schweizer Alpenklub.* — *Chronik der Sektion Davos S. A. C. 1886-96.* — Ginella-Hohl, L. : *Festschrift der Sektion Zofingen S. A. C. 1874-99.* — Dr E. Walder : *Festschr. zum 40jährigen Bestehen der Sektion Uto des S. A. C.* — Simeon Meisser : *Gesch. der Sektion Rhætia S. A. C. 1864-1904.* — Hiltbrunner : *Festschr. zum 25jähr. Bestehen der Sektion Oberaargau S. A. C. 1881-1906.* — W. Forster : *Festschr. zum 25jähr. Bestehen der Sektion Weissenstein S. A. C. 1886-1911.* — Dr H. Dübi : *Die ersten fünfzig Jahre des S. A. C.* trad. franç. par Dr Delétra. — Dr A. Helbling : *Gesch. der Sektion Aarau des S. A. C. 1863-1913.* — A. Ludwig : *Festschr. zur 50jährigen Jubiläumsfeier der Sektion St. Gallen S. A. C. 1863-1913.* — Rud. Bühler : *Gesch. der Sektion Tödi S. A. C. 1863-1913.* — Tauber : *Festschr. zum 50jährigen Bestehen der Sektion Uto des S. A. C.* — Dr H. Dübi : *Die ersten 50 Jahre der Sektion Bern S. A. C. 1863-1913.* — P.-X. Weber : *Festschr. der Sektion Pilatus 1864-1914.* — Jean Gut : *Septennium-Bericht der Sektion Pfannenstiel 1909-16.* [H. Dübi.]

ALPINA. — 1. Nom de la grande Loge suisse de la FRANC-MAÇONNERIE. — 2. Revue maçonnique, paraissant depuis 1875 ; organe central de l'Union des Loges suisses. Les deux premières années parurent à Lausanne chez Forster-Goodmann, la suite à Berne, de 1877-1893 chez Haller et depuis 1894 chez Baechler & Cie. 3. — Almanach maçonnique édité en 1859 et 1860 par le Dr F. Schauberg, à Zurich et imprimé chez Orell Füssli & Cie, dans la même ville. Cet Almanach ne doit pas être considéré comme un prédécesseur officiel de l'*Alpina*. [illegible]

ALPINA. Organe officiel du C. A. S. [illegible] On peut considérer comme précurseurs de l'*Alpina* quelques revues particulières, telles que : *Die Alpenpost*, éditée par Walter Senn, 1871-1874 ; *Neue Alpenpost*, Zurich, Orell Füssli, 1875-1882 ; *Schweizer Alpen-Zeitung*, rédigée par Lavater et E. Walder, 1883-1893. Sous le même titre d'*Alpina* avait déjà paru à Winterthour de 1806 à 1809 une revue rédigée par C. U. de Salis-Marschlins et J. A. Steinmüller. [E. Walder.]

ALPINISME. Nous désignons par ce mot les excursions dans les hautes montagnes. Ce n'est guère qu'avec Albert de Haller que l'alpinisme commence à se développer. Mais au point de vue historique, on connaît à Haller des précurseurs, tels que Benedikt Marti (Aretius) et Johann Müller (Rhellicanus) à Berne ; Josias Simler, Johann Stumpf et Conrad Gesner à Zurich, Ægidius Tschudi à Glaris, qui ont fait des excursions et des ascensions et ont publié leurs impressions. L'énorme poème de Joh.-Rudolf Rebmann : *Poetisch Gastmahl und Gespräch zweyer Bergen des Niesens und Stockhorns* en arriva même à deux éditions (1606 et 1620). Les œuvres de Thomas Platter, Fabricius Montanus, Ulrich Campbell, Thomas Schöpf, Joh.-Jakob Scheuchzer prouvent que leurs auteurs avaient une grande expérience des Alpes. Ces ouvrages, toutefois, n'ont pas été compris par les contemporains ; du reste, parus au cours de deux siècles troublés, ils ne réussirent pas à attirer les étrangers en Suisse, conséquence naturelle de l'alpinisme. C'est alors qu'apparut le poème de Haller *Die Alpen*, composé en 1729 et publié en 1732 ; il fit une profonde impression sur les contemporains qui, pour la première fois, se rendirent compte d'une manière générale de la beauté de la nature alpestre. Haller, qui passait pour le premier des poètes de langue allemande alors vivants, popularisa le sentiment de la beauté des Alpes (*Alpensinn*) qui, sans lui, serait peut-être resté le privilège de quelques natures exceptionnelles ou le partage exclusif des populations montagnardes. Dès 1741, on fait, par sport, l'ascension de hautes cimes et une foule d'étrangers viennent en Suisse, poussés par le romantisme et uniquement pour « retourner à la nature ». « L'industrie des étrangers » commence à jouer un grand rôle dans l'économie de notre pays.

La publication de cartes géographiques y a beaucoup contribué : cartes de la Suisse de Tschudi (1560) et de Munster (1562), carte bernoise de Schöpf (1578, rééditée et publiée par Joseph Plepp en 1638, réimprimée en 1672), *Topographia Helvetiæ* de Merian (1642) ; cartes de Zurich et de la Suisse de Joh.-Conrad Gyger (1620-1668) ; carte du Valais d'Anton Lambien (1682), carte de la Suisse de J.-J. Scheuchzer (1712). Citons ensuite les cartes restées manuscrites : cartes bernoises de Samuel Bodmer (1701-1717) ; le premier panorama des Alpes de Micheli du Crest (1755), etc. Le grand Atlas de la Suisse de Joh.-Rudolf Meyer publié de 1786 à 1802 et son célèbre relief de 1802 ; enfin la carte de la Suisse à l'échelle de 1 : 100000 de Guillaume Henri Dufour (publiée de 1855 à 1862). Ces cartes furent complétées par des ouvrages, tels que la *Cosmographie* de Sebastien Munster (1544), la *Topographie* de David Herrliberger (1754-1773), les *Eisgebirge des Schweizerlandes* de Gottlieb-Sigm. Gruner (1760), les *Merkwürdige Prospekte aus den Schweizer-Gebürgen* de Sigmund Wagner (1776-1783), *L'État et les Délices de la Suisse* (1730), les *Descriptions des Alpes* (1781) et les *Nouvelles descriptions des glaciers* (1785) de Bourrit, les diverses *Briefe aus der Schweiz* d'Andreæ (1776), Hirschfeld (1767-1785), J. Bernoulli (1777), De Luc (1778), Gœthe (1779), Coxe (1781), Sherlock (1782), von Lerber (1782) et surtout de Meiners (1788-1790). Il y eut en outre des ouvrages spéciaux de J.-S. Wyttenbach : *Kurze Anleitung zu einer Alpenreise* (1777) et *Beschreibung des Schweizerlandes* (1782), Storr et Hacquet (1781, 1785), [illegible] : *Course de Bâle à Bienne* (1789), Robert : *Voyage dans les XIII cantons* (1789), K. Spazier : *Wanderungen durch die Schweiz* (1790), Ebel : *Anleitung, die Schweiz zu reisen* (1793). Cette liste comprend [illegible] ouvrages antérieurs à 1798, leur nombre s'étant dès lors accru d'une manière trop considérable pour pouvoir être mentionné. [illegible] gravures d'[illegible], Rieter, [illegible], Wolf, [illegible], Füssli, [illegible], Kœnig, Zehender, etc.

Premières ascensions les plus connues : voir [illegible]

1518 : le Pilate (Vadian).

1536 : le Stockhorn (Jean Müller [illegible] Rhellicanus).

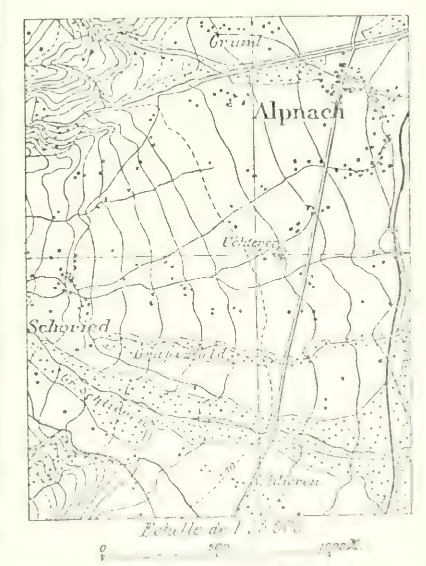
1544 : Jochpass et la Grimsel (Johann Stumpf).
1555 : le Pilate (Conrad Gessner).
1558 : le Niesen (B. Marti = Aretius).
1559 : la Calanda (Jean Fabricius Montanus et consorts).
Vers 1560 : le Matterjoch, la Furka, le Gothard, le Septimer, le Lukmanier (Ægidius Tschudi).
Vers 1560 : la Gemmi (Séb. Munster).
Vers 1600 : la chaîne du Niesen et du Stockhorn (Joh.-Rudolf Rebmann).
Vers 1640 : le glacier de Grindelwald (Math. Merian?)
1702-1711 : les cols de la Gemmi, de Segnes, du Kunkel (J.-J. Scheuchzer et consorts).
Vers 1710 : le Piz Linard (J.-C. Zadrell).
Vers 1740 : Scesaplana (Niklaus Sererhard).
1741 : la Mer de glace et Montanvert (Windham et Pococke).
1744 : le Titlis (quatre personnes du couvent d'Engelberg).
1770 : le Buet (les frères de Luc).
1779 : le Mont Velan (Murith).
Vers 1780 : Gamchilucke et Tschingelpass (J.-S. Wyttenbach et consorts).
1784 : la Dent du Midi (Clément).
1787 : 2me ascension du Mont-Blanc (H.-B. de Saussure).
1788 : Stockgron (Pl. a Spescha) et la Dent de Morcles (F.-S. Wild).
1795 : Gauligrat (R. Stettler et de Graffenried).
Avant 1798 : le Titlis, l'Urirostock et le Oberaarjoch (J.-H. Weiss et J.-E. Muller).
1808-15 : le Hangendgletscherhorn et l'Oldenhorn (J.-J. Frey et F Trechsel).
1811 et 12 : la Jungfrau et le Finsteraarhorn (Joh. Rud., Gottlieb et le Dr R. Meyer).
1827-29 : Mönchjoch, Rottal und Hugisattel, Petersgrat (R. Rohrdorf et F.-J. Hugi).
1830-60 : Epoque classique de premières ascensions de Oswald Heer, Arnold Escher de la Linth, Bernhard et Gottlieb Studer, Agassiz, Desor, Vogt, Melchior Ulrich, Zeller-Horner et d'autres. [D. H. Dübi et Dr A. Zesiger.]

ALPINS (JARDINS). S'il est un pays où la flore alpine ait à jouer un rôle dans le jardin d'agrément, c'est assurément le nôtre. Aussi voyons-nous déjà dès la fin du XVIIe siècle le botaniste Vaucher essayer à Genève l'acclimatation de quelques plantes montagnardes. Puis de Candolle, en 1818, consacre une plate-bande ombragée du Jardin botanique de Genève à la culture des plantes des Alpes, mais ne réussit pas à les conserver. Vers 1840, Boissier crée à Valeyres-sous-Rances (Vaud) le premier jardin alpin avec rochers artificiels à la mode anglaise. Le baron de Buren, de Vaumarcus (Neuchâtel) plante des espèces montagnardes et étrangères sur sa terrasse ; il essaye d'acclimater dans les environs quelques espèces murales. Boissier plantait le rhododendron et d'autres plantes alpines sur le Suchet, V. Andreae fit des plantations dans les bois du Creux du Van et à la Caroline de Fleurier. Vers 1870 l'horticulteur Th. Froebel, à Zurich, stimulé par Boissier et par Van Houtte à Gand, commençait les premières cultures pratiques des plantes des Alpes et les offrait aux amateurs. En 1875, l'auteur de ces lignes, élève de Froebel, faisait à Yverdon les premières cultures en Suisse romande et publiait le premier catalogue destiné aux amis de la flore alpine. En 1879 il transporta cet établissement à la Boissière près Genève. La première exposition publique de plantes alpines acclimatées pour jardins eut lieu au Bâtiment électoral à Genève, en avril 1877. Ce lot remporta un prix et les horticulteurs se moquèrent un peu du jury qui avait primé « un lot d'herbes à lapins ». Depuis lors ces plantes sont entrées dans le domaine de l'horticulture et elles sont actuellement l'un des éléments les plus importants des expositions horticoles anglaises et suisses.

Le premier jardin alpin fondé spécialement pour l'exploitation de cette culture fut celui établi à Plainpalais sous le nom de « Jardin alpin d'acclimatation de Genève » en 1884 ; il fut transporté en 1903 à Chêne sous le nom de « Floraire ».

Pour réussir dans la création de jardins dans les Alpes elles-mêmes, il s'agissait d'étudier les conditions d'acclimatation des plantes exotiques et [illegible] les montagnes. Deux essais avaient déjà été tentés : au Mont-Blanc le comte Nicolai, en 1869, et au Blaser (Alpes allemandes) en 1875, le botaniste munichois Nägeli, d'origine suisse, avaient tenté la chose. Nous fîmes une première tentative en 1885 au Val d'Anniviers autour de l'hôtel du Weisshorn (2200 m.) et la Société valaisanne des sciences naturelles tenta aussi quelques essais pour établir au Saint Bernard et à Zermatt des jardins alpins. Ces tentatives n'eurent pas de suite. Pourtant, à Zermatt, les hôteliers Seiler développèrent le jardin.

L'Association pour la protection des plantes établit en 1889 à Bourg-Saint-Pierre (1600 m.) le premier jardin vraiment scientifique destiné à la culture des plantes de toutes les montagnes du globe. Ce jardin fut fondé grâce aux fonds fournis par le naturaliste anglais Romanes ; il fut appuyé par les souscriptions des Clubs alpins anglais, suisse et français. Le 21 juillet 1889 fut inauguré ce jardin de la *Linnaea*, ainsi nommé en l'honneur de Linné et de la Société linnéenne de Londres, dont Romanes était président. Dès lors le jardin prospéra et fut subventionné par le Conseil fédéral qui reconnut en lui une institution scientifique permettant l'étude *in situ* de la biologie alpestre. En 1915 les membres du comité ayant presque tous disparu, le directeur-fondateur se trouvait seul à la besogne ; il proposa à ce qui restait du comité primitif la cession du Jardin à l'Université de Genève qui y établit un laboratoire et en fit une station d'études sous la direction du professeur Chodat. Par ordre chronologique nous avons encore à mentionner les jardins suivants, qui ont été établis en Suisse. Celui du Pont de Nant (1258 m.) fondé en 1890 par la municipalité de Bex ; il porte le nom de *Thomasia* en l'honneur des botanistes Thomas de Bex. Après l'avoir cultivé pendant quelques années, la société fondatrice le céda à l'Université de Lausanne, qui y a établi un laboratoire pour les étudiants désirant faire des études spé-



[illegible] in Zurich, [illegible]

ciales. En 1896 fut établi au sommet des Rochers de Naye [illegible] nommé la *Rambertia* [illegible]

Rambert. Le botaniste russe de Jankewski avait déjà fait un essai semblable au Nord de la chaîne de Naye et l'avait nommé *Favratia* en l'honneur du savant botaniste lausannois Favrat. Ce jardin périclita, la situation septentrionale n'étant pas favorable à des cultures et la Rambertia le remplaça dès lors. En 1898, la section Chaux-de-Fonds du C. A. S. établit par les soins de M. Mattern au sommet du Chasseral un jardin qui souffrit du manque d'eau et qui dut être abandonné peu après. En 1900, le professeur Hegi établit un jardin alpin sur la Maloja, qui ne prospéra pas. En 1904, le professeur Hool de Lucerne proposa la fondation au Righi et au Pilate de deux jardins alpins dont l'un, celui du Righi, paraît établi et en voie de réussite. Disons enfin qu'un jardin d'essai pour l'étude des graines a été officiellement établi à la Furstenalp (Grisons) qui dépend de la station fédérale d'essais des graines, à Zurich.

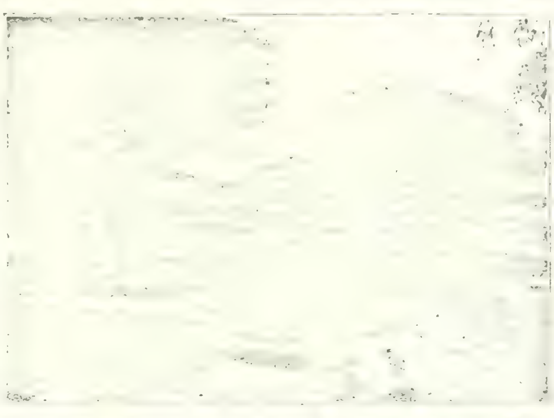
Bibliographie : *Bulletins de l'Association pour la protection des plantes.* — H. Correvon : *Plantes des montagnes et des rochers.* — *Rapport du Ier Congrès des Jardins alpins aux Rochers de Naye en 1904.* — J. Ivolas : *Jardins alpins.* [H. Correvon.]

ALPINULA, Julia. Voir Alpinus.

ALPINUS, *Julius.* Notable d'Avenches, que Tacite dit avoir été à la tête de la révolte des Helvètes contre l'empereur Vitellius, en l'an 68, révolte qui fut causée par les excès de la XXIe Légion romaine. Le général romain Alienus Cecina vainquit les Helvètes au mont *Vocetius* (Bötzberg, Bucheggberg?), puis marcha sur Avenches, qui fit sa soumission et livra Julius Alpinus, que Cecina fit mettre à mort. Une inscription, qu'on prétend avoir été découverte vers 1530 par le Hollandais Merula, célèbre la fille du chef aventicien, Julia Alpinula, prêtresse d'Aventia, morte à 23 ans. Cette inscription est un faux évident. Elle s'inspire d'une inscription trouvée à Baden quelques années auparavant et qui mentionne la femme d'un magistrat de ce lieu, Alpinia Alpinula. Une inscription trouvée à Avenches en 1886, et qui est de l'époque des Flaviens, parle de Marius Alpinius Virilis, qui pourrait être apparenté à Julius Alpinus. Julia Alpinula a fourni à Adolphe Ribaux le thème d'une pièce de théâtre qui fut jouée à Avenches en 1893. — Tacite : *Histoires*, lib. I. — Eug. Secretan : *Aventicum*, p. 6-9. — Dunant : *Guide illustré du musée d'Avenches*, p. 113-115. [M. R.]

ALPISAXUM. Voir Säntis.

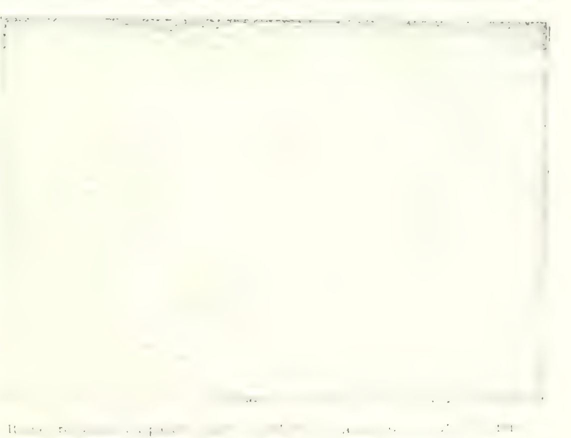
ALPNACH (C. Unterwald. V. *DGS*). Antique établissement, existant déjà à l'époque romaine. Son nom est sans aucun doute d'origine latine : *Alpinacum*, c. à. d. domaine d'*Alpinus*. En automne 1913, on découvrit par hasard dans la propriété d'Ueldern les vestiges d'un domaine romain. La Société d'histoire de [illegible] fit faire pendant les étés de 1914 et 1915 des fouilles qui mirent au jour les fondations de quatre constructions. Les monnaies trouvées datent des Ier, IIe et IIIe siècles après J.-C. Les tuiles portent l'empreinte des XXIe et XIe légions. La première tint garnison à Windisch dans les années 40-70, la seconde entre 80 et 100. La fondation d'Alpnach date du Ier siècle déjà, et la colonie paraît avoir duré plus de deux siècles. C'était probablement un poste militaire ou une



Ruines romaines d'Alpnach d'après les *Mitteil. d. Antiq. Ges. in Zurich*, 1916.

station de relais de la route du Brunig (voir Durrer : *Fund rhätischer Preciatukenden*. — Schneider : *Die urgeschichtlichen und frühgeschichtlichen Altertümer der Schweiz*. — *Bruder Klausen Kalender 1918*.)

Nous trouvons *Alpenacha* mentionné pour la première fois dans le document apocryphe où *Recho* fait don à l'abbaye de Lucerne de toutes ses propriétés sises à Küssnacht, Alpnach, Sarnen et Giswil. Le contenu semble être authentique et dater de la fin du VIIIe siècle. Alpnach devint ainsi l'une des quinze cours colongères (*Dinghof*) du couvent de Murbach. C'est l'une des six anciennes paroisses du pays d'Unterwald au-dessus du Kern-



[illegible]

wald. [illegible] 1914-15 [illegible] 1916 [illegible]

[illegible]

[illegible] XIII [illegible]

bach-Lucerne. En 1275, le prévôt et le chapitre de Lucerne prélevaient sur les oboles de l'église d'Alpnach une somme de 8 schillings 2 deniers pour les contributions à la croi-



Plateau en bronze argenté trouvé dans les ruines romaines d'Alpnach, d'après les *Mitteil. d. Antiq. Ges. in Zurich.* 1910. – Pas tout à fait la moitié de la grandeur originale.

sade. Les revenus du prieur étaient estimés alors à 12 marcs, en 1450 à 30 marcs. D'après une notice de 1286, le domaine d'Alpnach devait livrer annuellement à l'abbé de Murbach trois bœufs et un fromage; au prévôt elle devait, outre un impôt foncier de trois pièces de feutre à 5 schillings, quatre peaux de boucs et cinq peaux de chèvres; autant à l'aumônerie de l'abbaye de Lucerne. Aux environs de 1300, l'église fut reconstruite ou agrandie. Le 22 avril 1301, l'évêque de Constance confirma les indulgences octroyées à l'église de la Sainte-Vierge à Alpnach. En 1345 l'archevêque de Navarzan (*Anavarzensis*) consacra le chœur, l'église et trois autels. La chapelle entourée du cimetière, fut érigée vers 1500 et dédiée le 21 novembre 1501 à Saint Michel par l'évêque suffragant de Constance. Elle servit autrefois d'ossuaire et fut démolie vers 1850. Une nouvelle chapelle fut consacrée le 3 octobre 1848. Pendant le ministère du père Ignaz von Fluh, vice-landamann de la Suisse, on entreprit en 1812 la construction de l'église actuelle, terminée en 1820 et consacrée en 1821 à tous les saints. Les frais s'élevèrent à 170000 florins. En 1872 fut édifié un temple protestant qu'un incendie détruisit en partie en automne 1886.

Le 16 avril 1291, lorsque l'abbé Berchtold de Murbach céda au roi Rodolphe ses propriétés de la Suisse centrale, le domaine d'Alpnach et la collation de l'église passèrent à la maison de Habsbourg. Après la guerre de 1415 le pays d'Obwald réclama comme biens conquis le patronage de l'église et le reste des fiefs autrichiens de l'église. L'empereur Sigismond octroya en 1434 à la communauté d'Unterwalden le droit de patronage des églises d'Alpnach, Sachseln et Giswil, donné autrefois à l'empire par le duc Frédé-



Pendeloque romaine en bronze trouvée dans les ruines romaines d'Alpnach, d'après les *Mitteil. d. Antiq. Ges. in Zurich.* 1910. – Un peu réduite.

ric. L'église ne reconnut ces droits de suzeraineté qu'à la fin de mai 1461, lors des négociations de paix à Constance après la guerre de Thurgovie. Mais la collation même ne passa à la communauté que dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

L'administration, c'est-à-dire les charges de maire (Meier), de cellérier et de bailli, furent exercées pendant quelque temps exclusivement par les nobles seigneurs de Wolhusen qui s'efforcèrent de cumuler ces fonctions. L'entreprise échoua grâce à la vigilance de l'abbé. En 1279 un accord intervint entre celui-ci et les Wolhusen : l'abbaye aurait un maire à Alpnach et droit de justice sur les habitants qui détenaient des terres d'elle. Le domaine d'Alpnach n'avait probablement point de fonctionnaire, mais il dépendait du cellérier de Sarnen. Il existait bien une famille, certainement de haut rang, qui s'intitulait *von Alpnach* (voir cet article), mais on ignore si elle participa à l'administration du pays. Le 10 janvier 1368, la commune d'Alpnach acheta pour 340 livres tous les droits féodaux, le cens baillival, etc., appartenant à la comtesse Marguerite de Strassberg, dame de Wolhusen. Le 30 oct. 1574 la dîme, avec les plapparts de prémices (*Primizplappart*) et les poules de carême, fut remplacée par une contribution annuelle de 86 florins. Les cens et autres revenus du prieuré et du chapitre de Lucerne ne furent cependant supprimés qu'au XVIII[e] siècle. En 1427 la commune fut scindée en deux *Ürtenen* ou subdivisions, *ob dem Feld* et *nid dem Feld*, dont la première embrassait un tiers de la commune.

En 1315 Alpnach fut un théâtre secondaire de la guerre de Morgarten. Le comte Otto de Strassberg, chef d'armée du duc Léopold leva, selon les chroniques, un contingent de 6000 hommes dans les environs d'Interlaken, et fit irruption dans l'Obwald par le Brunig. Sans lui opposer de résistance sérieuse, la vallée, où le parti autrichien était très fort, capitula. Strassberg dut établir un camp à Alpnach, près des *Ebnen Reben*. D'après la légende, c'est la quintaine établie lui tenait un gant retourné qui lui annonçait ainsi l'échec de la tentative principale sur Ægeri-Sattel. Peu après ce messager arrivait un détachement de Confédérés qui attaqua immédiatement les Autrichiens. En toute hâte Strassberg passa le Brunig et battit en retraite sur le territoire des Habsbourg. [illegible]

ALPNACH, von. Famille d'Unterwald, mentionnée en 1251 lors de l'acquisition de Hauw par le [illegible] de Lucerne. – 1. [illegible] acquiert en juin 1257 les biens de Gottfried, de Rodolphe et d'Ebernard de Ho[illegible]. – 2. [illegible] est en 1315 secrétaire des [illegible] de Lucerne. – Voir Stumpf *Chronik*. – *Gfr.* 1, 7, 26, 41. – Kuchler, *Chronik von Alpnach*. [illegible]

ALPNACH-STAD. (C. Obwald. V. DGS.) [illegible] de port et d'entrepôt à l'Obwald. *Stad* vient [illegible] *stade* = rive, rivage. D'après un rôle de 1325 l'intendance des domaines du couvent de [illegible] en retirait 8 deniers et la même somme à [illegible]. Le cloître de Saint-Blaise percevait, d'après un rôle de 1371, une peau de chèvre d'une valeur de 15 schillings et un tiers du prix du passage. Le [illegible] devaient, selon la prescription [illegible], être conduits et [illegible] gratuitement de sel et de pain par le batelier en chef. Outre ce tiers du prix du passage, il y avait encore quatre biens lesquels devaient redevance au couvent; les deux autres tiers du prix du passage ainsi qu'un certain nombre de terres, appartenaient au couvent de Murbach-Lucerne. De tous temps les cou-

vents cédaient en fief à un certain nombre d'habitants d'Alpnach-Stad le droit de passage, ainsi que les biens-fonds qui en faisaient partie. Il paraît que chaque tiers se distribuait à plusieurs bateliers qui effectuaient de concert le transport des passagers et des marchandises. Déjà en 1424 il y eut un procès à propos du droit de passage. Les familles Winkelried, Hackt et consorts plaidèrent contre un certain nombre de paysans qui prétendaient que le lac était domaine public et faisait partie du bien communal. Les juges décidèrent qu'un bout du passage à Niederstad serait libre, mais qu'il ne serait permis de débarquer que des cargaisons dont les passagers seraient propriétaires ; il était interdit d'expédier un chargement sans le consentement des bateliers.

Le trafic augmentant toujours, l'État s'intéressa à la navigation et au transport des marchandises jusqu'au haut de la vallée et par le Brunig. En 1578 l'entrepôt (*die Sust*) fut construit ; en 1889 il fallut le démolir pour la construction du chemin de fer du Brunig. Les bateliers, les rouliers et les muletiers furent mis sous la surveillance de l'État et durent prêter serment chaque année à un jour fixe. Le lac était considéré comme appartenant aux bateliers. Il paraît qu'au milieu du XVII[e] s. une nouvelle répartition eut lieu. En 1668, il n'y avait plus que cinq droits de passage. Dès lors la navigation fut soumise à des redevances. En 1824 chacun de ces droits fut taxé officiellement à 10000 livres, soit environ fr. 13 500 de notre monnaie. Ce n'est qu'après 1850 que la navigation à vapeur s'étendit sur le lac d'Alpnach. En 1851, les sociétés de navigation à vapeur demandèrent au gouvernement d'Obwald libre parcours sur le lac, on n'accéda pas à leur demande malgré l'intervention des autorités fédérales. Ce n'est qu'au printemps de 1858 que l'on réussit à conclure pour la durée de deux ans, avec les propriétaires des droits de passage, une convention qui autorisait les sociétés à naviguer sur le lac. Toutefois le transport était soumis à de grandes restrictions en faveur des bateliers. Les bateaux à vapeur commencèrent leur service en juin 1858. La même année on commença la route du Brunig. La direction des Postes fédérales ouvrit à Alpnach-Stad un bureau et l'on organisa le transport en voiture des passagers et des marchandises par le Brunig. En 1860, l'État construisit un débarcadère au « Franzosenplatz ». La convention avec les bateliers fut modifiée en ce sens que les bateaux à vapeur eurent le droit de débarquer et d'embarquer librement moyennant une indemnité annuelle de fr. 400.— à la corporation des bateliers dont le chef desservait la station. La convention se renouvelait chaque année. Ce n'est qu'en 1872 que la question fut réglée définitivement ; les sociétés réunies de navigation à vapeur se libérèrent complètement de leurs obligations envers les bateliers. En 1880 les redevances concernant le lac furent rachetées et abolies. Les bateliers se démirent peu à peu de leurs fonctions, tout en gardant leur confrérie qui fut dissoute en 1889.

En 1315, les combats de Morgarten firent aussi souffrir Alpnach Stad et Niederstad. Le soir de la Saint Jacques, le 24 juillet, la flotte des Lucernois se mit en campagne et réussit à pénétrer très avant dans le lac d'Alpnach. Ils abordèrent à Niederstad et réduisirent en cendres le hameau entier.

On considère aussi comme faisant partie d'Alpnach-Stad, soit de Niederstad la ferme de Rinau (voir cet article). En 1701, l'évêque de Constance donna l'autorisation de bâtir une chapelle qui fut consacrée en 1702 à Saint-Joseph ; les gouvernements d'Unterwald la dotèrent d'armoiries et de vitraux. — Von Durrer *Kunstdenkm. d. Unterwaldens. Einheit Unterwaldens.* — Kuchler *Chronik von Alpnach.* — Oechsli : *Origines.* — Truttmann *Morgarten* dans *Br. Klausen Kal. 1916.* — Scherer *Die Römer in Unterwalden.* — Obituaires de Sarnen et d'Alpnach. — *Mitt. der Antiq. Gesellschaft Zurich.* 1916 — Protocoles du Conseil d'Obwald, Cadastre et Actes dans les Arch. d'Alpnach. — Arch. Obwald, doss. *Seegebiet.* — *Gfr.* 21, 22, 38 et 48. [Al. T.]

ALPSTEIN. Voir SÆNTIS.

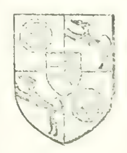
ALPTHAL (C. et D. Schwyz. V. *DGS*). Commune et paroisse. 1018 *Albetal*, tire son nom de la petite rivière *Alp*, qui est toujours appelée dans les anciens documents *Albe, Alba* ; le nom est celto-roman et est à comparer avec *Elbe* (proto-germanique *Albis*), suédois *Elf*, ainsi qu'avec les noms plus récents de ruisseaux Weissach, Weissbach. L'histoire de la vallée remonte jusqu'aux origines de la Confédération et débute par le conflit des frontières entre Einsiedeln et Schwyz. En 947 le duc Hermann de Souabe avait fait cadeau au couvent de la « sombre forêt » ; puis en 1018, à Zurich, l'empereur Henri II avait décidé que cette propriété aurait pour limites les crêtes qui dominent Einsiedeln et envoient leurs eaux à la Sihl ; il attribuait par cela l'Alpthal à l'Abbaye. Sans tenir compte des décisions impériales les Schwyzois passèrent peu à peu la ligne de faîte et s'emparèrent du territoire situé au delà. Il s'ensuivit des querelles incessantes qu'on vidait les armes à la main (attaque du couvent 1314), des arbitrages, des amendes, des excommunications, des interdits. Cela dura jusqu'à la bataille de Morgarten et à la paix de 1350 qui assurèrent aux Schwyzois la possession incontestée de l'Alpthal jusqu'à la frontière actuelle vers Einsiedeln. Le nom « Kriegmatten », que porte aujourd'hui encore une propriété située sur la route de Trachslau, est peut-être un souvenir de ces rencontres sanglantes. En 1690 une chapelle fut construite à Alpthal et dédiée à Sainte-Apollonie. Une fondation de 1691 permit l'érection d'une chapellenie qui devint annexe de Schwyz. En 1757, le conseil autorisa Antoine Stewart et André Schmid, de la Forêt-Noire, à acheter à Alpthal une forêt en vue de la construction d'une verrerie ; en 1760, Sebastien François Abyberg, l'ancien bailli Jean-François Reding, et François-Antoine Reding sont mentionnés comme propriétaires. La landsgemeinde de 1787 céda à Alpthal une partie de l'Allmend appelée plus tard Kirchenried, en vue de l'érection d'une église et d'une cure dont la construction commença en 1789 (consécration en juillet 1797). L'année suivante, Alpthal reçut le droit de baptiser et d'enterrer ; enfin, en 1805, on l'érigea en paroisse. Le premier curé fut Michel Herzog, de Lucerne. En 1852-53, on construisit une école. Elle fut remplacée par une autre inaugurée le 10 octobre 1893. Une nouvelle église portant le même nom que la précédente fut consacrée le 19 juillet 1887 par l'abbé Basile d'Einsiedeln. [M. STYGER.]

ALRUNA, almanach édité par Jean Ernest Frédéric Wilhelm Müller, pseud. Fildor (1764-1826), années 1-4, 1805, 1807, 1809 et 1812, in-12, à Zurich, chez J. Fussli fils, et Leipzig, chez J. B. Schiegg, avec la collaboration artistique et littéraire de J. M. Usteri et de Franz Hegi. — Voir Godeke 2, t. V, p. 517, t. VIII, p. 62. [A. SCHERER.]

ALSGAUGENSIS, COMITATUS. Voir AJOIE.

ALT. Nom de plusieurs familles des cantons de Fribourg, Lucerne et Saint Gall.

A. **Canton de Fribourg.** Famille appelée primitivement *Velhard* ; c'est sous ce nom que sont mentionnés les premiers qui furent reçus bourgeois de Fribourg. [illegible] en 1473 ; JEAN, [illegible], en 1467 ; ANTOINE, [illegible], en 1472. La [illegible] bourgeoisie dans laquelle se trouve la forme [illegible] Alt est celle de Guillaume en 1575. Les frères JEAN-JACQUES-JOSEPH et JEAN-FRANÇOIS-ALT obtinrent, le 3 avril 1687, de l'empereur Léopold I[er], un diplôme de



noblesse et de confirmation de leurs armoiries [illegible] aux 1 et 4 de gueules à [illegible] aux 2 et 3 d'or, au [illegible] d'argent. En 1704, [illegible] seigneur de [illegible] nom se [illegible] le [illegible], se faisant appeler d'Alt de [illegible]. C'est sous ce nom d'ALT [illegible] que le 21 [illegible] l'empereur Léopold I[er] conféra au [illegible] le titre de baron d'empire et [illegible] parti de gueules [illegible] de sable à deux [illegible]. [illegible], chancelier de Fribourg de 1658 [illegible] mathématicien, † 1684. [illegible] JEAN-JACQUES [illegible], fils aîné [illegible] France 1664 [illegible] de l'Ydler, [illegible] suisse au service du duc de Savoie pendant la guerre de la succession

d'Autriche, créé par ce prince chevalier de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare, obtint de l'empereur Léopold Ier, conjointement avec son frère Tobie-Protais, un diplôme de noblesse (1687), et pour lui-même celui de baron d'empire (1704); trésorier de Fribourg (1705), bailli de Lugano, 1712, où il mourut en 1716. — 3 ANTOINE, frère du nº 2, prévôt de la collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg (1707-1736) ; à la mort de l'évêque Pierre de Montenach (1707), le duc de Savoie, désireux de faire revivre son ancien droit d'élection, nomma Antoine d'Alt évêque du diocèse de Lausanne, mais le pape ne ratifia pas cette élection et Jacques Duding fut nommé. — 4. FRANÇOIS-JOSEPH-NICOLAS, baron d'Alt de Tieffenthal, 1689-1770, fils du nº 2, officier au régiment des gardes suisses en France, capitaine (1713) d'une compagnie au service d'Autriche, avoyer de Fribourg (1737-1770), est l'auteur d'une *Histoire des Helvétiens* en dix volumes, parue à Fribourg (1749-1753). — La famille d'Alt s'éteignit en la personne d'EDMOND, † à Paris en 1908 ; il servit dans le corps des zouaves pontificaux. — Bibliographie : *LL*. — d'Alt : *Hist. des Helvétiens*, Fribourg, 1749-1753, VIII, p. 374-375. — De La Chenaye-Desbois : *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 17... — Girard : *Hist. abrégée des officiers suisses*, I, Fribourg 1781. — Le même : *Nobiliaire militaire suisse*, I, Bâle 1787. — Zur Lauben : *Hist. militaire des Suisses au service de France*. — Rott : *Inventaire*. — *AHS* 1908, p. 66. [A. D'AMMAN.]

B. **Canton de Lucerne**. Familles bourgeoises de Lucerne depuis 1563, éteintes avant 1750, de Buron, Luthern, Pfaffnau, Schötz, Ufhusen, Willisau, etc. — HANS, de Lucerne, aubergiste, 1548, musicien de la ville jusqu'en 1552. — HANS RUDOLF HEINRICH Alt (ou HOCH, GROSS, LANG) descendant du mercenaire Hans Hoch (1477-99), garde pontifical à Rome, éditeur de l'ouvrage *Splendore dell' antica moderna Roma*, 1641. † peu après 1652. — HANS RUDOLF, fils, capitaine de la garde à Ferrare. — Voir Liebenau : *Willisau* II, 121 ss. [P.-X. W.]

C. **Canton de Saint-Gall**. Famille établie depuis le XVe siècle dans diverses communes du Rheinthal, spécialement dans le domaine impérial de Kriessern ; aujourd'hui commune d'Oberriet. — HUG, de Bernang, était messager de la ville de Saint-Gall pendant les guerres d'Appenzell. Un autre Alt, HANS probablement, fut juge commun de Rosenberg et des Ramschwag, à Kriessern. Un autre HANS est encore mentionné comme avoué, du même endroit, en 1575. Son sceau porte deux croissants adossés, surmontés d'une croix. — Voir Göldi : *Der Hof Bernang*. — Hardegger et Wartmann : *Der Hof Kriessern*. — *UStG* V. — Arch. du chapitre de Saint-Gall. — *Gallus* II. Abbé de Saint-Gall. *Armoiries* : d'argent à un coq passant de sable, crêté de gueules, tenant dans son bec une colombe d'azur. * le 10 sept. 1610, † le 4 mars 1687 ; consacré prêtre en 1636, acquit à Rome le titre de *doctor decretorum* ; fut préfet d'Ebringen, sous-prieur à Saint-Gall, prieur et préfet à Saint-Jean, puis doyen du couvent de Saint-Gall où il succéda à l'abbé Pius Reher. Pendant la première guerre de Villmergen, qui éclata juste au commencement de son gouvernement, l'abbaye resta neutre. Gallus dut pourtant amnistier ses sujets protestants du Toggenbourg qui lui avaient refusé obéissance quand il s'était agi de convenir la [illegible]. En 1658, il choisit Fidel von Thurn comme premier fonctionnaire, puis 1676 comme maréchal héréditaire; cet habile homme dirigea dès lors la politique extérieure de l'abbaye et prit une part importante [illegible] éclatèrent avec le Toggenbourg les dissensions qui provoquèrent finalement la guerre du Toggenbourg, que Gall, toutefois, ne vit pas. Dans l'exercice du pouvoir l'abbé fit preuve d'autant de rigidité de principes comme homme d'église que dans les affaires politiques. En 1666, il supprima le gymnase de Rorschach, auquel il reprochait de nuire à la discipline du couvent. Le nombre des membres de celui-ci, qui était de 45 sous son prédécesseur, monta à 73 sous son gouvernement. Au lieu de thésauriser, il ajouta deux ailes — encore existantes aujourd'hui — au bâtiment de l'abbaye (1666-72, et 1673-74). Il imposa aux membres de son chapitre la discipline conventuelle. Il était d'ailleurs, pour ce qui le concernait, d'une grande simplicité, et il se vantait de son humble origine. Mais il ne lésinait pas quand il s'agissait des cérémonies du culte. Il déploya, par exemple, une grande pompe lors de la translation de saints des catacombes à Lichtensteig, Wil, Rorschach, Wildhaus et Saint-Gall. 7800 jeunes filles prirent part à celle de Saint-Gall. Il tint à Rorschach (1663) un synode pour le clergé séculier de ses États. Il participa à la réforme des abbayes de Fulda, Kempten et Murbach, et réussit à réunir le couvent de Pfäfers à celui d'Einsiedeln. Il fit beaucoup aussi pour la prospérité de la congrégation suisse des bénédictins, dont il était préses. Tous les abbés de celle-ci assistèrent à sa tenue le 5 mai 1686. Affaibli par l'âge, il dut se retirer à l'hôpital (décembre de la même année) et y mourut. — Voir von Arx : *Gesch. des Kt. St. Gallen* III, p. 175 et suiv. — Karl Wegelin : *Gesch. der Landschaft Toggenburg* II, p. 270 et suiv. — *AHS* 1902, p. 31. — Karl Gauss : *Pfr. Jeremias Braun*, in der *Basl. Zeitsch.* V, 127 et suiv. — A. Hardegger : *Die Alte Stiftskirche in St. Gallen*, p. 70 et suiv. — Arch. d'État St-Gall. [Joseph MÜLLER, St-G.]



Abbé Gallus II Alt
D'après un portrait d'un artiste inconnu, contemporain de l'abbé. Propriété du Vicariat général de l'Évêché de Saint-Gall.

ALTACRESTA. Voir HAUTCRÊT.

ALTANCA (C. Tessin, D. Léventine, Com. Quinto. V. *DGS*). Hameau très ancien. En 1227 la *vicinanza* de Quinto attribua en propre aux gens d'Altanca certains territoires et alpages qu'ils occupaient déjà depuis longtemps : c'est l'origine du patriciat d'Altanca. A l'époque des seigneuries foncières, Altanca appartenait aux seigneurs de Giornico. On constate l'existence de son église dans les *Vite Sanctorum* de Goffredo da Bussero env. 1220-1250. — Altanca est la patrie de Giacomo Mottino tombé à Novare (voir ce nom). — Meyer : *Blenio und Leventina*. — *BStor.* 1907. — Magistretti-Monneret de Villard : *Liber notitiæ sanctorum Mediolani*. [C. T.]

ALTARIENS. Dans les textes de la Suisse romande et avant tout, dans les reconnaissances féodales, on a généralement employé le mot *altarienses* pour désigner les prêtres commis à la desserte d'un autel, d'une église, d'une chapelle. Dans les textes français faisant suite à ces textes latins, le terme usité est *altariens* qui n'a pas encore trouvé place dans les dictionnaires de la langue française à l'encontre d'altariste, du latin *altarista*. — Voir : Genève Arch. d'État, T et D. [C. R.]

ALTARIPA. Voir HAUTERIVE.

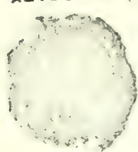
ALTAUDUS, évêque de Genève, assiste en 833 au concile de Worms, en 838 à celui de Kiersy-sur-Oise, et à la translation (non datée) des reliques de Saint-Pierre par l'archevêque de Sens. C'est peut-être l'*Afracus* de la Bible de Saint-Pierre. — *Regeste genevois*, nos 84-86. — *Dict. d'histoire et de géographie ecclésiastiques*. [M. R.]

ALTAVILLA ou **ALTENFÜLLEN**. Voir HAUTEVILLE.

ALT BECHBURG. Voir [illegible].

ALTBURGER. On appelait ainsi à Soleure, [illegible] jusqu'en 1798, les [illegible] du Conseil des 26 par [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

ALTBÜRON (C. Lucerne, D. Willisau. V. *DGS*). En 1130 : *Aldpurron ; büren (-büron)*, maisons (parent du ahd. *bur* = maison : voir art. BUREN) : *Alt* probablement pour le différencier de Buron près de Triengen. Un sceau de la fin du XVII s. porte trois monts surmontés d'un chevron à sommet tréflé. Armoiries : d'argent à une pointe de gueules, au chevron de sinople ployé, à sommet feuillé brochant. Au XIII[e] s., les barons de Balm et de Grunenberg règnent sur la contrée. Après l'assassinat du roi Albert, à Windisch, Rodolphe de Balm s'était réfugié à Altburon. Lorsque le lundi de Pentecôte 1309, le duc Léopold arriva devant la forteresse pour tirer vengeance du crime, le régicide s'était enfui, mais son château fut détruit après un siège de plusieurs jours, les 45 hommes de la garnison furent décapités. Aujourd'hui il n'en reste que le donjon richement orné de briques de Saint-Urbain. Le pays ayant été mis au ban, de l'empire fit retour au roi : il passa en 1316 à l'Ordre teutonique dont les chevaliers le réunirent à leur seigneurie d'Altishofen. La basse-justice releva désormais du commandeur de l'ordre et la haute justice du comté de Willisau. Le 14 novembre 1571, la basse-justice d'Altburon fut achetée par l'avoyer Louis Pfyffer et devint, ainsi que la juridiction d'Altishofen, propriété de sa famille. En 1798 les Pfyffer perdirent le droit de juridiction. Une école de tressage de paille fut ouverte en 1825. Des fouilles faites en 1845 et 1850, puis de 1881 à 1884 mirent au jour des trouvailles qui témoignent de l'importance du château. — Voir : Protocoles et Actes. — *ASG* 1880-81. — *ASA* V 201. 242. pl. XVI. — Estermann : *Gesch. d. Pfar. Gr. Dietwil.* — Coutumier d'Altburon dans Segesser : *Ludwig Pfyffer* II 535. — *AHS* 1897. 1898. 1909. [P. X. W.]

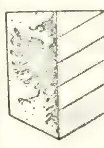

Sceau des Altbüron.

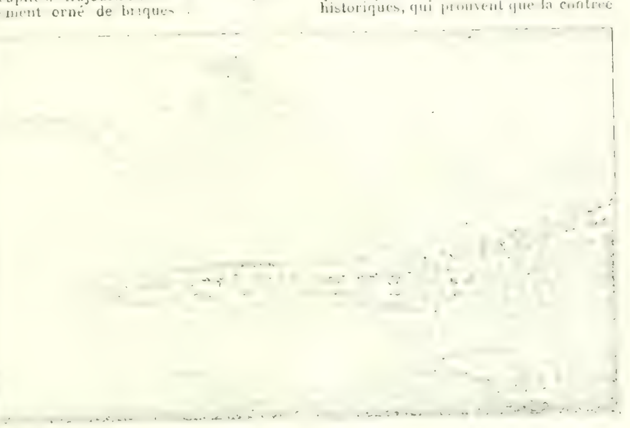
ALTBÜRON, von. Tout ce que nous savons des plus anciens membres de la famille des barons d'Altburon provient du *Liber Heremi* et de l'*Antiquitatum* [illegible] de Tschudi. On n'a pas fourni jusqu'ici de preuves suffisantes de l'existence d'un *Eberhelm* d'Altburon (1099) non plus que de ses fils [illegible]. Nous sommes déjà mieux renseignés sur MANGOLD d'Altburon, prieur de Béromunster entre 1135 et 1173 environ. Les membres de cette famille qui vivaient au XIII[e] s. portaient de tout autres noms que les précédents. Ces personnages sont probablement identiques à ceux du même nom qui furent ministériaux des barons de Wadiswil. Un Bourcard d'Altburon fut membre du Conseil d'Aarau en 1270. En août 1272, il est fait mention d'un bailli Jean d'Altburon. Les barons de Balm, Grunenberg et Wadiswil apparaissent à Altburon de 1249 à 1309. — Voir *FRB* I et II. — *Uber* I. 48. — *ASG* X. 335. 345. 357. — Estermann : *Pfarrgesch. v. Gr. Dietwil* 80. — Riedweg : *Gesch. v. Beromunster* 59, etc. [P. X. W.]

ALTDORF. Voir BASSECOURT.

ALTDORF ou **ALTORF.** Ce nom [illegible] vent des établissements anciens, romains ou celtiques, de même qu'*Altenberg* et *Altstetten*, où l'on rencontre encore de nombreux restes romains. *MAGZ* XXI. 122. Meyer, *Ortsnamen des Kts. Zurich* n° 919. — Les armoiries d'*Altorff*, produites dans Stumpf [illegible] une analogie frappante avec celles des seigneurs « von Altendorf », que reproduit Kindler von Knobloch dans l'*Oberbad. Geschlechterbuch* I. p. 9, ainsi qu'avec celles des seigneurs légendaires « von Almenberg » dont parle Edlibach. Un certain NICOLAS Altorff était en 1421 *coadjutor in domus ecclesie S. Petri*, à Zurich (Dürsteler, *Geschlechterbuch*). Les Altorf et von Altorf que nous trouvons dans les *Steuerbücher* I de Zurich sont des bourgeois de cette ville. — Voir aussi FEHRALTORF et MAUR-ALTORF. [F. H.]

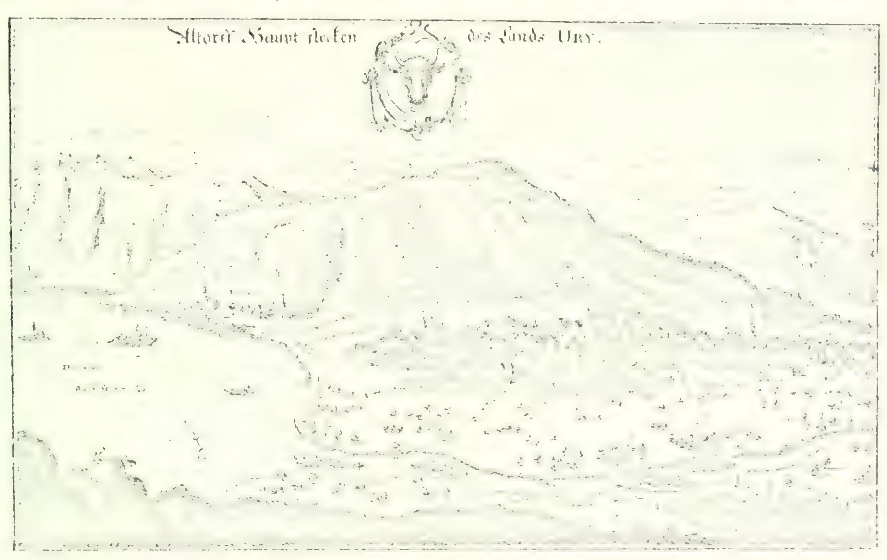
ALTDORF (C. Uri. V. *DGS*). Bourg et chef-lieu du canton. *Armoiries* : parti, d'or à l'aigle de sable mouvante du trait du parti, et de gueules à deux barres d'argent. Altdorf, appelé au XVI[e] siècle par les Italiens généralement *Torfo* ou *del Torf*, par suite d'une interprétation erronée *Al Torf*. En réalité, il s'agit, comme pour la plupart des noms de lieux en *Alt-*, d'une colonisation préalémannique. C'est ce qu'indiquent aussi les trouvailles préhistoriques, qui prouvent que la contrée était habitée à l'âge du bronze et du fer. La paroisse d'Altdorf n'est mentionnée dans les documents qu'en 1244, mais elle est sans doute aussi ancienne que les maisons religieuses de Bürglen et de Silenen qui sont déjà citées en 857, preuve en soit aussi le nom du patron de l'église, Saint-Martin. Il est certain que sous le nom d'Uri, où, en 732, fut exilé l'abbé Eto de Reichenau, il faut entendre Altdorf et le curé Thetelmus de Uron, qui apparaît en 1185, est probablement un curé d'Altdorf. Lorsque en 853 le roi Louis le Germanique fit don au Fraumünster de Zurich du pays d'Uri, cette maison religieuse établit à Altdorf un maire (Meier). Nous retrouvons un de ces fonctionnaires en 1256 [illegible] et vers la fin du XIV[e] siècle. En 1244 l'évêque de Constance incorpora les revenus de la cure d'Altdorf dans ceux du Fraumünster [illegible] 1428, les gens d'Altdorf rachetèrent [illegible] les dîmes et en [illegible] la ville de Zurich, au nom du Fraumünster supprimé, renonça au patronage qu'elle exerçait encore. La paroisse d'Altdorf comprenait à l'origine toutes les communes de la région du lac et de la vallée inférieure de la Reuss. [illegible]




Vue du bourg d'Altdorf en 1831 d'après une aquatinte de J. B. Isenring. Propriété de la Bürgerbibliothek, Lucerne.

metières. Le commissaire J.-A. Gisler (†1917), par la restauration intérieure et extérieure de l'église et par son legs de 54 000 fr. en faveur d'œuvres religieuses et d'utilité publique, a bien mérité de la paroisse. En actions de grâce pour la victoire de Morgarten on constitua à Altdorf en 1317 une prébende pour les matines; en 1595 le doyen Henri Heil y ajouta celle en faveur de la sainte Vierge et de 1561 à 1785, dix familles notables y instituèrent des prébendes familiales. De même, à l'hôpital cantonal, il y a une fondation pour le bien des âmes. Lors de l'incendie de 1799, l'église paroissiale fut réduite en cendres, à l'exception de la sacristie de 1695, mais elle fut reconstruite et agrandie de 1801-1810 pour la somme de 80 490 fl. Il faut mentionner le maître-autel avec son grand tabernacle à colonnes exécuté par C. A. Galetti, de San Fidele, vallée d'Intelvi; les statues en bois de F. Abart; un ostensoir de 1511; l'ossuaire de 1596 et la chapelle d'Ölberg de 1641, avec le sarcophage de frère Nicolas Zwyer (†1546), la prétendue chapelle des Zwyer, consacrée en 1599, avec le portrait du fondateur par F. Schröter, 1622; la chapelle intérieure de la Sainte-Croix, édifiée après la peste de 1629; l'église du Collège, inaugurée en 1907. En 19.9 un terrain près de l'école fut acheté pour y construire une église protestante. — Le 23 décembre 1257 sous le tilleul d'Altdorf, devenu célèbre dans la suite par l'histoire de Tell, le comte Rodolphe de Habsbourg trancha un différend qui divisait à mort les familles Izzeling et Gruoba. En 1570 le cardinal Charles Borromée, lors de son passage, fut l'hôte du chevalier Walter de Roll. En 1681 Marc d'Aviano répandit sur Altdorf sa bénédiction miraculeuse. En 16[illegible] eut lieu à Altdorf le renouvellement de l'alliance des sept cantons catholiques avec le Valais et en 1705 les pères italiens Fontana et Mariani réunirent sur le [illegible] une grande assemblée de mission interne. Le 15 octobre 1798 les Français occupèrent Altdorf et le 26 septembre 1799, le général Souvarof y fit son entrée avec ses Russes. Pendant longtemps Altdorf fut la résidence des ambassadeurs d'Espagne et à plusieurs reprises celle du nonce papal.

Trois anciennes corporations ou confréries, celle du *Regenbogen* (de l'Arc-en-ciel, Saint-Antoine 1502), celle *zu Gilgen* (la fleur de Lys) et *zum Affen* (du Singe, Sainte-Barbe) 1512 et celle des tailleurs et cordonniers (Saint-Crépin et Saint-Crispinien) se chargèrent durant des siècles de l'ensevelissement de leurs membres et de leurs concitoyens; elles furent dissoutes en 1906; cependant elles continuent à remplir leur tâche sous le nom de « Confréries réunies ». Il y avait en outre les corporations et les sociétés suivantes : les bateliers (confrérie de Saint-Nicolas au XV[e] siècle), les bouchers et tanneurs 1611 (toutes deux dissoutes récemment), *zum Hirzen* (dissoute il y a longtemps), les mousquetaires (*Landesschützen*, XVI[e] siècle), Saint-Jacques (XVI[e] siècle), *zum Straussen* et *zum Griessen* (XV[e] siècle), messieurs les *Amtsleute* et *Spielleute* d'Uri (1614), les bourgeois (*Burger*), supprimés par la landsgemeinde en 1660 pour cause d'[illegible], les boulangers et meuniers, 1615, les ecclésiastiques (probablement XVI[e] siècle), les frères de la miséricorde (*Barmherzige Brüder*, 1751), les carabiniers, 1816, une première société théâtrale déjà en 1812, la société théâtrale de Tell, avec le théâtre de Tell, 1899. — Les statuts de la commune, qui commencent en 1583, furent conservés dans le *Dorfbuch*. Cette collection fut continuée en 1658 et rédigée à nouveau en 1681. La liste des présidents de commune commence en 1622. Le 16 février 1913, les habitants formèrent une commune bourgeoise, une commune des habitants et une paroisse avec des organisations indépendantes. — Uri comprenait dix corporations territoriales (*Genossamen*). Altdorf formait la première, et avec [illegible] la seconde, [illegible] au *Landrat* (Grand Conseil), composé de 60 membres, [illegible] Conseil [illegible] Altdorf [illegible] pour la première levée de troupes (*Landsfahne*) trente hommes et pour la deuxième (*Panner*) [illegible]. Trois violents incendies [illegible] le village, en 1400, [illegible] et 1799 [illegible] à peu près totalement les archives du pays, causa des

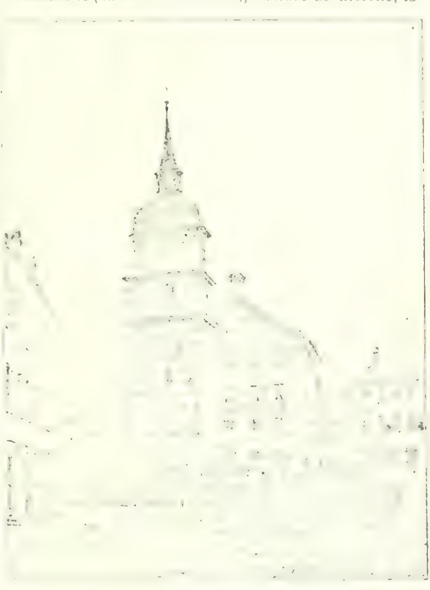


Vue générale du bourg d'Altdorf vers 15[illegible]
Gravure sur cuivre tirée de la *Topographia Helvetiae* de Merian. Propriété des Archives d'État, Altdorf

dommages évalués à plus de trois millions de francs. Du haut du Gruonberg le malheur s'abattit aussi sur le bourg. En 1268, un bloc de pierre tua le curé dans sa chaire et plusieurs personnes dans l'église; en juin 1910 la propriété de Brunegg et douze membres de la famille Ziegler furent anéantis; c'est pour cette raison que très tôt et très souvent la forêt fut mise à ban (elle est mentionnée dans Tell de Schiller).

Abstraction faite d'un séjour passager de l'imprimeur Guillaume Darbelley en 1621 Altdorf n'eut une imprimerie qu'à partir de 1826, François-Xavier Zgraggen y ayant transporté de Fluelen son entreprise. Autres dates : septembre 1832 grande fête de tir de la Suisse primitive; 1852 éclairage installé dans le village; 1882 chemin de fer du Gothard; 1888 installation d'eau; 1895 usine électrique; 1899 route du Klausen; 1906 musée historique; août 1906, tramway électrique Altdorf-Fluelen.

C'est en 1472 que nous rencontrons pour la première fois dans les documents un maître d'école dans la personne du secrétaire du pays, Jean Burgler. Le plus ancien règlement scolaire date de 1579. Pendant longtemps l'école conserva le caractère d'une école cantonale; on y enseignait aussi le latin, le maître était assisté d'un sous-maître. De 1671-1691 le chroniqueur Jacob Billeter d'Egeri fut maître principal. Jusqu'à l'incendie de 1799 l'école se trouvait au Sud du cimetière à côté de l'escalier postérieur de l'église. En 1811 le district d'Uri construisit une maison d'école, devenue depuis 1915 maison de commune, et la commune éleva alors la grande école des garçons à la rue de la gare. Depuis 1697 ou au plus tard dès 1704 le couvent de femmes « près de la croix supérieure » entretenait une école de jeunes filles. Outre l'école primaire, il y a une école secondaire de filles, une école enfantine, une école professionnelle et une section commerciale de perfectionnement. L'école cantonale fut pourvue en 1906 d'un internat, et, transportée au Schächengrund dans l'ancien arsenal transformé, devint le « Collège Charles Borromée d'Uri ». — Sur les places publiques, l'on voit de belles fontaines aux colonnes surmontées de statues, Bessler 1568 (la statue est depuis 1906 sur le pignon du musée), Saint-François 1585, Saint Joseph 1590, Urania sur le Lehn 1591 et Tell. Les édifices publics sont : l'hôtel de ville (1808), l'Archenwage (1824) avec les anciennes prisons de l'État dans la vieille tour, l'arsenal (1804), employé aussi autrefois comme caserne, la Grenette (1733), autrefois l'arsenal, devenu aujourd'hui le Collège, le Turmli, propriété privée rachetée en 1517 par le pays, devenu monument historique au XVIIIe siècle à cause de ses peintures. Parmi les maisons privées, remarquons : la maison de famille des Jauch (1550), celle des Lusser (1560), des Muller, Imhof (Blumenfeld) au Grund (1595), Zumbrunnen zu Allenwinden, Huon (1660), Roll (1562 aujourd'hui Banque Cantonale), Epp (XVIIIe siècle, depuis 1887 maison d'éducation), Crivelli, Schmid (1614), Winterberg (1855), Gamma (vers 1840-1850), le Muheim'sche Vorgasse, Walker (1818) etc. — Parmi les hommes célèbres d'Altdorf mentionnons : les compositeurs Pl. A. Puntener, A.-M. Muller et son fils Jost, G. Arnold, P. Zwyssig, B. Angele; les peintres J.-H. Gessner, K.-L. Puntener, F. Schroter, J. Muheim, père et fils; les orfèvres A. Troger, J. Tibaldi, J.-K. Christen, plusieurs membres de la famille Imhof; les peintres-verriers P. Bock et J. Klan; les naturalistes Dr K.-F. Lusser et A. Gisler, l'ingénieur K.-E. Muller, le pédagogue F. Nager; les officiers supérieurs au service étranger, F.-A. Bessler, P. Zwyer, J.-K.-F. Jauch, A. Schmid, J. Jauch, F.-V. Schmid, l'historien F. Jauch, l'homme d'État K. Muheim. — En 1437 fondation de la première œuvre pour l'entretien des étrangers en passage, vers 1550, construction de l'hôpital de la ville, 1583 adjonction d'une chapelle et fondation d'une soupe (Muos) perpétuelle par Josue Zumbrunnen; en 1845, resp. 1867-1871, K.-E. Muller fonde et construit l'hôpital; en 1887, la société d'utilité publique du canton d'Uri ouvre dans la maison Epp une maison d'éducation pour enfants pauvres et abandonnés; 1850 construction de l'asile des pauvres de la commune, 1917 ouverture du Mariaheim. Les bains de Moos avec leur source sulfureuse, sont exploités depuis le XVIIe siècle. Il s'est créé depuis vingt ou trente ans dans la localité une série d'industries : fabrique fédérale de munitions dans le Schächenwald, fabrique de fils de fer et de caoutchouc (autrefois de carton), filature de filoselle, fabrique de machines à coudre, etc. — En 1910, on comptait 394 maisons et 3903 habitants, dont bourgeois 1058, autres Uranais 1376, Suisses d'autres cantons 1041, étrangers 329, catholiques 3607, protestants 241, parlant l'allemand 3631, l'italien 161, le français 35. Les registres de paroisse datent de 1598. — Voir DGS, suppl. — Wymann : Die erste Wehrsteuer von Schächen..., Nbl. 1911; Die St. Barbarabruderschaft in Altdorf, Nbl. 1913. — Die Agenda der Pfarrkirche Altdorf, Gfr. 1917. — Die Stiftung beim obern Kreuz, Nbl. 1918. — Der Hexenturm in der Pfarrkirche Altdorf, Nbl. 1918. — Muller : Das Nekrologium der Bruderschaft zum Alten Gesellen, ASA 1889. — Auszüge aus dem Stadtbuch von Altdorf, ZSK 1911. — Die Gesellschaft zum Straussen, ASA et SAV, 1911 et ASGA, 1913. [E. WYMANN.]



Tour de Guillaume Tell à Altdorf en 1800.
Lithographie coloriée d'après [illegible], tirée de l'œuvre :
La Suisse et les Suisses.
Propriété de la Bürgerbibliothek Lucerne.

ALTDORF, von. Famille uranaise des XIIIe et XIVe s. [illegible] XIIIe s. [illegible] Uri [illegible] ristes. — H. von Altdorf [illegible] entre Lucerne et [illegible] cens au Fraumünster de Zurich [illegible] chanoine à Zurich [illegible] — Voir Huber : Gesch. des Stifts Zurzach 1869. — Gfr. Reg. I-20. — Gfr. 22, 29, 25, 305, 42. [illegible]

ALTDORF, von. Voir [illegible]

ALTDORF, J. [illegible] de 1501 à 1532. Cette année [illegible] sous-secrétaire Johann Vannenwer, après [illegible] plus tard [illegible] il mourut le 21 août 1570. — [illegible]

ALTDORFER. Voir [illegible]

ALTE BURG. Voir MANGOLDSBURG.

ALTE LANDSCHAFT (C. Saint-Gall. V. *DGS* sous *Fürstenland*).

1. Situation, limite. L'Alte Landschaft ou Furstenland n'est plus, depuis 1798, qu'une désignation géographique de la partie septentrionale du canton de Saint-Gall, autrefois sous la domination de l'abbé de cette ville. Elle comprenait les districts actuels de Wil, Gossau, Rorschach; les deux communes de Straubenzell et Tablat, maintenant réunies à Saint-Gall, celles de Wittenbach, Häggenswil et Muolen. L'enclave d'Altenrhein, aujourd'hui dans le Rheintal, faisait partie de la juridiction de Rorschach. La limite du côté du Toggenbourg, formée essentiellement par la Thour et la Glatt, fut fixée définitivement par la lettre de franchise de l'abbé Ulrich Rösch, de 1471. La frontière septentrionale, vers la Thurgovie, ne fut fixée qu'après la guerre de Souabe; elle correspondait à peu près aux limites actuelles. Du côté d'Appenzell, la frontière fut déterminée après des disputes sans nombre, par décisions des Confédérés de 1458 et 1459. Elle correspondait aussi assez exactement aux frontières cantonales actuelles. Dans le Rheintal elle était formée par le Markbach qui descend de Wartensee et se jette dans le lac de Constance après avoir traversé Staad. La ville de Saint-Gall qui était devenue autonome avant que le développement politique de l'Alte Landschaft fût achevé, n'en faisait pas partie quoique enclavée dans celle-ci.

2. Nom et sceau. Il est possible que l'expression Alte



Sceau de l'Alte Landschaft employé en 1797-1798.



Sceau du Conseil de l'Alte Landschaft en 1798.

Landschaft ait été usitée au XV[e] siècle déjà pour distinguer les anciennes possessions de l'abbaye de la *Neue Landschaft* ou Toggenbourg. Dans le traité de 1730 au sujet d'une nouvelle constitution de l'Alte Landschaft, celle-ci est appelée simplement *Landschaft*. Dans les documents, Alte Landschaft apparaît pour la première fois en 1580, tandis qu'au XVIII[e] siècle Fasi se sert encore indifféremment, dans sa *Staats- und Erdbeschreibung*, des deux termes ci-dessus. *Fürstenland*, très employé aujourd'hui, date du XVIII[e] siècle, si ce n'est même du XIX[e] siècle.

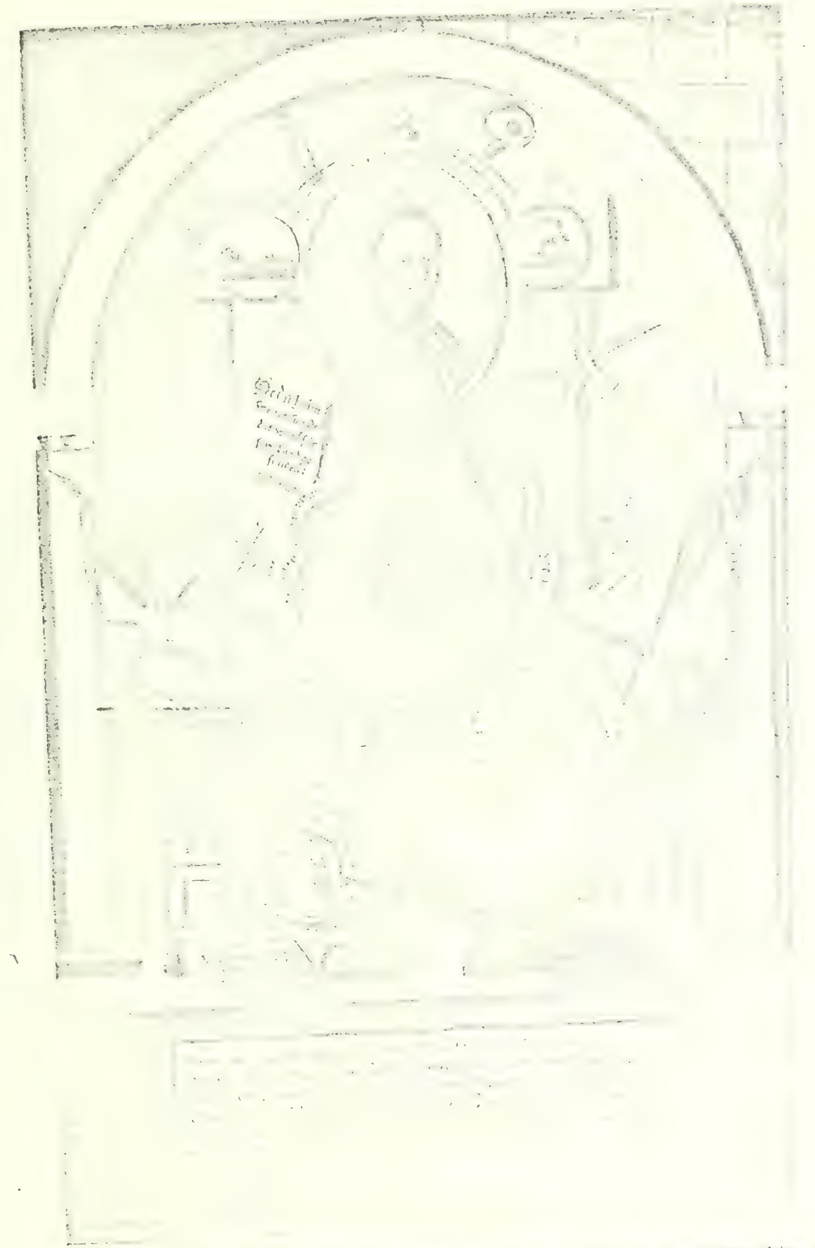
L'Alte Landschaft n'a jamais possédé en propre ni sceau ni armoiries. Dans les documents importants, les abbés scellaient de leur sceau et de celui du couvent. En mars 1797, les cantons protecteurs réunis à Frauenfeld, décidaient que les sujets de l'abbé n'avaient pas droit à un sceau propre, mais en août de la même année, une nouvelle décision favorable à l'Alte Landschaft, cassait la première. Le sceau utilisé jusqu'en mai 1798, contenait les armes des grands bailliages et des districts du gouverneur (*Landshofmeisteramt*), de Wil, Romanshorn, Oberberg et Rorschach.

3. Développement de l'Alte Landschaft. En 818, le couvent reçut de Louis le Pieux le privilège de l'immunité qui limitait le pouvoir du [illegible] et du centenier en leur interdisant l'accès direct des propriétés du couvent et des fiefs ainsi que le droit de lever l'impôt. La conséquence fut que le couvent, ses possessions, sujets et vassaux, formèrent un état [illegible] et fermé. Sur la base de cette immunité et en connexion avec l'ancienne protection tutélaire germanique, se développa une juridiction seigneuriale qui put, par la suite, étendre ses compétences aux feudataires libres. La haute justice continua de relever du tribunal des comtes de Thurgovie. L'autorité était exercée à Saint-Gall ainsi que dans les autres couvents par des avoués dont le pouvoir grandit considérablement, même vis-à-vis de l'abbaye, après que l'immunité eût été accordée et que leurs fonctions fussent devenues héréditaires. Cependant, contrairement à ce qui se passa pour d'autres couvents, les abbés de Saint-Gall réussirent assez bien à se défendre contre les empiètements des avoués.

Ulrich Rösch déploya dans le territoire de l'Alte Landschaft une activité considérable à récupérer les anciens droits de l'abbaye accaparés par les avoués et à acquérir des compétences nouvelles. Les tribunaux inférieurs furent rachetés les uns après les autres: Rorschach, Eggersriet, Untereggen, Steinach, Mörschwil, Tablat, Muolen, Berg, Gossau, Oberdorf, Andwil, Oberarnegg, Waldkirch, Niederwil, Lenggenwil, Niederhelfenswil, Zuckenried, Niederbüren, Oberbüren, Schneckenbund et Thurlinden. La cité de Wil tient une place à part; en sa qualité de ville abbatiale, elle occupe une situation si spéciale au point de vue du droit constitutionnel, qu'elle ne peut être, à cet égard, rattachée à l'Alte Landschaft, bien qu'elle ait été le chef-lieu d'un district de celle-ci.

Depuis les temps carolingiens, et pendant de longs siècles, la justice criminelle dans le Nord de ce qui est aujourd'hui le canton de Saint-Gall, fit partie intégrante de la juridiction des comtes de Thurgovie. Dans la pratique, les détenteurs du pouvoir dans cette région ne se souciaient pas des terres relevant de l'abbaye et laissaient l'abbé ou son bailli agir à leur guise. Au début, l'abbaye installait un bailli dans chaque district où elle avait des possessions. A partir du milieu du X[e] siècle, on voit apparaître un bailli commun à tous les districts. Ses droits étaient si lucratifs que bien loin à la ronde les dynastes les plus importants briguaient cette fonction. En 1180 le bailliage passe à l'empereur Frédéric I[er] et devient un bailliage impérial. L'administration fut alors remise à des ministériaux. Les investitures et les mises en gage du bailliage entier ou de ses parties sont nombreuses dans les décades suivantes. Pendant les troubles qui eurent lieu sous les successeurs immédiats de Frédéric I[er], l'abbé Ulrich VI chercha vainement à reprendre de l'influence sur le bailliage par son frère Heinrich von Sax qui en avait été investi. Dans la lutte entre les Habsbourg, d'une part, et Adolphe de Nassau et Louis de Bavière de l'autre, le couvent prit parti pour ces derniers. La défaite des premiers décida de son sort; il conserva l'immédiateté de l'empire qu'il avait failli perdre du temps de Rodolphe de Habsbourg. Louis de Bavière commença à morceler le bailliage et à en distribuer les parties, il mit ainsi fin au bailliage impérial dont le nom subsista, il est vrai, longtemps encore. Il donna lui-même les propriétés impériales de Rorschach, Tübach et Muolen à Eberhard von Bürglen, le bailliage d'Appenzell, Hundwil, Trogen, Teufen, Wittenbach, Gossau, Herisau, à Ulrich von Königsegg. Le bailliage impérial n'avait jamais été nettement délimité, il ne comprenait pas même toutes les possessions de l'abbaye qui n'avait pas partout le même pouvoir.

Après rachat des tribunaux inféodés par Louis de Bavière, l'abbaye fit exercer par des baillis son droit de haute juridiction. Mais l'abbé Ulrich VIII rompit avec l'ancienne manière de voir d'après laquelle une fondation [illegible] la justice criminelle, et il [illegible] par privilèges impériaux de 1464 et 1485. Ses [illegible] ayant soulevé de l'opposition [illegible] en 1491 [illegible], St. Fiden, Gossau et Wil.



Portraits des quatre principaux [illegible] Johann Kunzle, Karl Justin [illegible] [illegible] de Gossau [illegible]
D'après une aquarelle [illegible]

L'exercice de la haute justice est le couronnement de la puissance territoriale de l'abbaye dans l'Alte Landschaft. Celle-ci est désormais un pays sujet, un État gouverné selon des principes monarchiques. Elle n'a aucune histoire politique propre et partage à travers les siècles, même lors de la réunion à la Confédération, les destinées de l'abbaye. L'histoire de la Landschaft n'est donc qu'une histoire de son évolution juridique qui est achevée avec la fin du XV[e] siècle.

4. **Organisation administrative.** Sous l'abbé Ulrich Rösch déjà, fut posé le fondement d'une organisation qui subsista dans ses grandes lignes jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. La Landschaft était divisée en bailliage supérieur et bailliage inférieur ; le premier comprenait les districts de Rorschach, du Landhofmeister et de Oberberg ou de Gossau. Le district de Rorschach correspondait à celui d'aujourd'hui. Il avait à sa tête un moine de l'abbaye auquel était adjoint un bailli laïque ; un conseil de sept membres constituait l'instance supérieure du district pour les tribunaux ruraux. Au district du Landhofmeister appartenaient Straubenzell, Gaiserwald, Bernhardzell, Tablat, Wittenbach, Häggenswil et Muolen. Il était administré par le gouverneur (Landhofmeister) mais n'avait pas de tribunal propre. Le district d'Oberberg, avec Gossau, Andwil, Waldkirch et Niederwil, était soumis à l'autorité d'un bailli laïque, qui résida d'abord au château d'Oberberg et plus tard à Gossau. Ce district n'avait pas non plus de tribunal propre, de sorte que les appels de ces deux districts devaient être portés devant la cour de Saint-Gall, qui fonctionnait également comme tribunal de deuxième instance du district de Rorschach. Le reste de l'Alte Landschaft formait le district de Wil ; il avait à sa tête un moine et un fonctionnaire laïque appelé bailli impérial. Le tribunal de Wil servait également d'instance supérieure pour les cours inférieures de justice.

L'Alte Landschaft n'avait pas de Constitution ; le prince abbé en était maître souverain. Cependant son autorité était limitée par une série de droits traditionnels. Les édits du prince étaient portés à la connaissance du peuple sous forme de statuts ou mandements. Une partie d'entre eux ont été réunis dans le *Landsatzung* et dans le *Grosses Landesmandat*. L'activité administrative des communes reposait sur les coutumes, qui furent recueillies en grand nombre de la fin du XIV[e] siècle au commencement du XVI[e] siècle.

5. **Tentatives d'indépendance.** A deux reprises, l'Alte Landschaft a tenté de remplacer le régime monarchique par la démocratie, de se donner un gouvernement et de se constituer ainsi en État autonome. Les premières tentatives eurent lieu sous l'influence de la Réforme et des guerres qui en résultèrent d'une part, et d'autre part, sous celle des mêmes causes qui provoquèrent les grandes guerres des paysans de l'Allemagne du Sud. Au printemps 1525, à la suite d'actes de violence, et les autorités étant ébranlées, les quatre cantons protecteurs décrétèrent, à la demande de l'abbé, une journée de justice à Rapperswil. Les représentants du peuple reçurent l'autorisation d'inviter les sujets de l'abbé à une grande Landsgemeinde à laquelle toutes les communes du bailliage inférieur furent représentées. A cette Landsgemeinde de Lömmenswil, 1[er] mai 1525, la première et la seule pendant plusieurs siècles, furent présentées non seulement les réclamations secondaires sur les impôts et les taxes, mais aussi des revendications de caractère général et constitutionnel qui peuvent être considérées comme le point de départ d'une évolution démocratique. Ces revendications eurent si peu de succès auprès des députés des confédérés, que les représentants de la Landschaft durent aussi abandonner un point de leur programme demandant que l'abbé ne pût prendre aucune décision concernant le pays sans le concours de celui-ci. La décision de Rapperswil enterra définitivement tout espoir de libérer la Landschaft du régime monarchique par des voies légales, et de la faire évoluer dans le sens démocratique.

Une nouvelle tentative eut lieu quelques années plus tard, lorsque Zurich et Glaris encouragèrent la propagation de la Réforme sur les terres de l'abbé, et que celui-ci fut obligé de se retirer dans ses possessions étrangères et dans les cours primerères. A la faveur de ces circonstances, les délégués des communes conclurent avec les deux cantons réformés, le 25 mai 1530, un traité organique qui ne tendait à rien moins qu'à la fondation d'un nouvel État. Mais d'après ses dispositions essentielles, l'Alte Landschaft serait devenue un bailliage des cantons protecteurs, dont le représentant aurait eu presque tous les droits de l'abbé. Il avait en main la justice pénale et les fonctionnaires et le peuple devait lui prêter serment chaque année. La victoire des catholiques à Cappel mit fin à ce nouvel état de chose qui avait duré six mois à peine et l'Alte Landschaft retourna à son ancien maître.

La Révolution française donna à l'Alte Landschaft une impulsion nouvelle dont le principal agent fut le député Johann Künzle, de Gossau. Des troubles eurent lieu en 1795 à propos de l'emploi d'un sceau officiel par les délégués de Gossau ; une première sentence des cantons protecteurs leur dénia le droit d'avoir un sceau propre. Le parti populaire des *Rudes* refusa de s'y conformer. Quelques mois après, une *Landratsordnung für die Alt St. Gallische Landschaft* décidait la nomination d'un Conseil (Landrat) de 51 membres. Celui-ci devait élire à son tour une commission de onze membres, un président, un trésorier et un secrétaire. Le droit d'avoir un sceau fut aussi reconnu à la Landschaft. Les élections eurent lieu au milieu d'une violente agitation. Künzle fut élu président du Conseil, qui s'était constitué à St. Fiden. La souveraineté de l'abbé n'avait cependant pas pris fin, mais les événements allaient se précipiter. Le 31 janvier 1798, de nouveaux attroupements eurent lieu devant le couvent de Saint-Gall, demandant la complète indépendance du pays. Le 4 février, sous la pression de troubles incessants et de menaces, le chapitre décidait de céder le pouvoir à la Landschaft, en stipulant que le droit de bourgeoisie, les propriétés et la juridiction ecclésiastique du couvent seraient garantis. Le prince-abbé Pancrace dut aussi céder devant ces événements. Le jour suivant, le peuple plantait à Gossau le premier arbre de liberté, et le conseil, par un manifeste officiel, lui faisait part de l'heureuse « délivrance ». Wil, qui n'avait pas pris part à ces événements, fut néanmoins admis dans le nouvel État moyennant paiement de 400 louis d'or. A la première landsgemeinde du 14 février à Gossau, Künzle fut élu landammann. L'existence de la « République de Saint-Gall » fut notifiée officiellement aux cantons et à l'ambassade de France.

Le nouvel État vécut à peine trois mois qui furent troublés par d'incessantes querelles intérieures et extérieures, des haines de partis et des désordres de toutes sortes. La constitution helvétique causa aussi de graves dissensions. Dans sa grande majorité, le peuple ne voulait pas de cet acte et [illegible] par des actes de violence [illegible] La landsgemeinde du 21 avril [illegible] la constitution démocratique [illegible] au prix de sa vie contre tout ennemi [illegible] Le Conseil de [illegible] prit même des mesures pour organiser la résistance. Mais peu de jours après, tout s'effondrait devant l'inutilité [illegible] de l'entreprise. Le 3 mai, Gossau accepta la constitution helvétique, [illegible] par toutes les autres communes. Le 6 mai, les troupes françaises foulèrent le sol de l'Alte Landschaft, elles ne rencontrèrent aucune résistance et purent sans empêchement remplacer l'ancienne constitution par celle de la République helvétique unitaire.

Bibliographie : [illegible] *Gesch. des Kt. St. Gallen*. St. Gallen 1810-1813. — [illegible] *Gesch. der Schweizer Freistaates u. Kt. St. Gallen*. [illegible] *Entwicklung der Landeshoheit der Abtei St. Gallen in der A. Landschaft*. Gossau 1913. — [illegible] *Rechtsquellen des Kt. St. Gallen*, [illegible] 1903. — Weidmann : *Gesch. des ehemaligen Stiftes u. der Landschaft St. Gallen*. St. Gallen 1834. [illegible]

ALTELS [illegible] Sommet de la [illegible] d'après la description [illegible] de la République de Berne 1795 et [illegible] de J. H. Weiss, 1797. Presque partout dans la vallée de la Kander on emploie le nom [illegible] Son étymologie est incertaine, mais elle est probablement en rapport avec la

Wildelsigenalp située au pied septentrional. La première ascension est de 1834 ; elle a été faite par des indigènes chargés de poser un signal trigonométrique. D'après un rapport de Bourrit dans la *Description des Alpes Pennines et Rhétiennes* (Genève 1781), l'Altels aurait déjà été gravi au XVIIIe s. Le 11 septembre 1895, une partie du glacier de l'Altels se détacha et se précipita sur la Spitalmatte ; 6 personnes et 158 têtes de bétail furent ensevelies et 120 hectares dévastés. Une catastrophe semblable s'était déjà produite au même endroit en 1782. — Voir : H. Dübi : *Hochgebirgsführer durch die Berner Alpen* II, 1910, p. 12. [E. B.]

ALTEMS, Marc. Voir Hohenems, Marc-Sittich von, cardinal.

ALTEN (C. Zurich, D. Andelfingen, Com. Klein Andelfingen. V. *DGS*). Com. civile et scolaire avec ruines du château de Wesperspühl (voir ce nom). 1361, *Alta* (*Habsburger Urbar* II, p. 524). Faute d'anciens témoignages, il est impossible de choisir entre trois étymologies. L'adjectif peut avoir été à l'origine joint à un substantif qui serait tombé : = vieille ferme, habitation (comparer les noms tels que Breiten, Teufen) ; ou bien dans un composé *Altin-Guot* = ferme de *Alt*(*o*) (voir le nom de famille Alt). Le substantif *guot* se serait perdu ; enfin ce pourrait être un composé comme *Alt-aha* (comparer Altachenbach près Zofingue) ou *Alt-heim* comme le veut H. Meyer : *Ortsnamen des Kts. Zurich* no 1014. Les terres appartenaient en grande partie aux couvents de Rheinau et d'Allerheiligen à Schaffhouse, le premier possédait encore au XVIIe siècle le Krähenrieterhof ; le dernier, le vidomnat, le bois de l'église et la dîme sur plus de 100 arpents de terre cultivée. Les droits de Rheinau étaient confiés à un avoué. Il est question d'un rôle coutumier d'Alten en 1505, mais le texte n'a pas été conservé ; des ordonnances pour la réception des habitants datent de 1542, 1565, 1610 et 1738. La commune eut souvent des différends avec les villages voisins et les propriétaires des ruines de Wesperspühl pour des droits de pâturage (R. Hoppeler : *Zürcher Rechtsquellen* I, 1, p. 172-195 et 541). En 1833, construction d'une maison d'école ; achèvement en 1847. En 1860, rachat des dîmes et cens fonciers (*Mem. Tigurina* I-IV). En 1910, 198 habitants. [F. H.]



ALTENBACH, fils du bourgmestre de Laufenbourg (Argovie) entra dans l'ordre des capucins à Constance, sous le nom de *Gaudentius*, contre la volonté de ses parents. Il prit part en 1623 à la mission pour la propagation de la foi catholique dans les Grisons (Coire, Schanfigg, Davos, Jénatsch) et fit 500 convertis. Il fut rappelé ainsi que les autres pères après l'invasion des Français, mais contrairement aux ordres du custode de Constance, il resta pour fortifier ceux qu'il avait convertis. En 1641, alors qu'il était gardien du couvent des capucins de Frauenfeld, il porta plainte devant la diète (3.9 mars 1641) contre le prédicant Steiner, qu'il accusait d'avoir placé dans une auberge un vitrail insultant pour son ordre ; il se plaignit aussi que Zurich avait attaqué sa foi. Il revêtit plus tard la charge de définiteur et fut prédicateur d'un couvent des capucins à Brisach. † 16 juin 1656 dans le margraviat de Baden. — Voir F. Wernli : *Beiträge zur Gesch. Kapuzinerklosters Laufenburg* (dans ...), 1910. [illegible]

ALTENBERG (C., D. et Com. Berne. V. *DGS*). Nom d'un coteau qui descend vers l'Aar et d'une partie de la rive en aval de l'ancienne porte inférieure, vis-à-vis de la vieille ville, du côté du Nord. Ce nom a pour premier composant, non pas l'adjectif *alt*, mais un nom ou un surnom : *Alt*(*o*), c. à. d. *der Alte* (le vieux) ; il signifie donc *Berg des Alto*. En 1293 déjà, on y voyait des vignes. La partie supérieure limitrophe de l'Aargauerstalden s'appelait Sandfluh, et la pente qui s'étend vers la rive Golaten. C'est là que se trouvait la première avec chapelle mentionnée en 1284 ; en 1490 elle fut transférée à Bollingen, les bâtiments servirent par la suite et jusqu'en 1601 à abriter les ... ; le petit couvent des dominicaines de Brunnadern, *Marienthal*, ne resta là que peu de temps ; il fut transféré en 1294, sur une île de l'Aar qui fut réunie plus tard à l'Altenberg. Lorsque les sœurs s'établirent en ville, l'ancien couvent prit le nom de l'*Ile* qui est resté à l'hôpital issu de cette fondation. La culture de la vigne tomba en décadence, par suite de l'importation des vins vaudois (XVIe siècle) ; elle se maintint pourtant à l'Altenberg jusque vers 1800. Jusqu'au XVIIIe siècle, il n'y eut à l'Altenberg, qui se termine en aval par la terrasse du Rabbental, que des pressoirs, des pavillons et quelques maisons de campagne. En 1834 on n'y comptait encore que 29 habitations. L'Altenberg donna son nom à une partie du district urbain qui comprend aussi la partie septentrionale du plateau (Breitenrain, Spitalacker, Lorraine) avec 82 maisons d'habitation (1834). De 1823 à 1834 il y eut un bac entre la *Schütte* et le bain de l'Altenberg. En 1834, on construisit un pont de bois avec bureau de péage, remplacé en 1857 par le pont de fer suspendu qui existe encore. En 1897 fut lancé le pont du Kornhaus qui, par dessus l'Altenberg, relie le centre de la ville au Spitalacker. Aujourd'hui l'Altenberg et le Rabbental forment un quartier très peuplé, où abondent villas et jardins. Une vue de l'Altenberg de 1676 par le peintre Albrecht Kauw se trouve au Musée historique de Berne. — Voir A. Jahn : *Chronik* 1857, p. 77. [E. B.]

ALTENBURG (C. Argovie, D. Brougg. V. *DGS*). Village de la paroisse de Windisch, réuni à la commune et paroisse de Brougg par décret du 16 juillet 1900. *Armoiries* : d'or à un lion de gueules couronné d'or, ou, d'après Gruner, écartelé de sable et d'argent. En 1254, *Altinburch* appartenait au bailliage des Habsbourg ; construit sur l'emplacement du *castrum Vindonissense* romain avec des matériaux tirés en partie des anciens murs. D'après le rentier des Habsbourg, ceux-ci possédaient une métairie *dans les murs*, plus la pêcherie de l'Aar, ils avaient le droit de basse justice. En 1312, un Pierre d'Altenburg est mentionné comme témoin. D'après le rôle des fiefs de 1361, Welti Wolf (de Brougg ?) possédait un fief à Altenburg. Il est possible que ce soit là que se trouvait le château-fort, *Veste Altenburg*, dont Lanzelin, comte d'Altenburg, un ancêtre des Habsbourg, avait pris le nom ; il semble cependant qu'il faille plutôt le chercher vis-à-vis de Rheinau dans le Klettgau, car le château d'Altenburg ne date que de la fin du Moyen Age, si ce n'est même du XVIe siècle. — Voir W. Merz : *Die Gemeindewappen des Kts Aargau*. — Idem : *Die mittelalterl. Wehrbauten und Burganlagen des Kts Aargau*. — *QSG*, tome 14 et 15. [F. W.]

ALTENBURG. Ancien château de Thurgovie, près de Märstetten, résidence des barons de Klingen ; mentionné pour la première fois 20 mai 1227 comme *castrum*, ensuite comme *castrum vetus*, 16 juillet 1252. Il était situé à 500 m. à l'Est du château actuel d'Altenklingen. Des fouilles ont été faites récemment dans ses ruines. Voir *TB*, cahiers 45 et 52. [illegible]

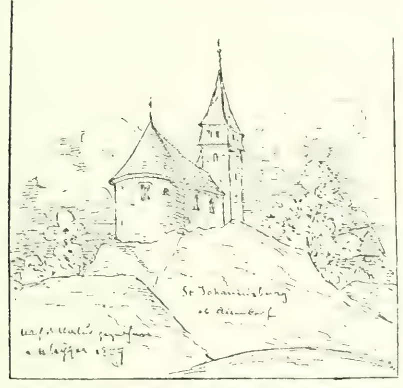
ALTENBURG, Jean. Voir Hohenems.

ALTENBURG-GRIESSENBERG. Ancien château de Thurgovie, situé au Nord de [illegible], [illegible] des barons de Griessenberg, ligne collatérale de ceux de [illegible], fut construit vers 1250, détruit par les [illegible] Wil et rebâti plus tard au même endroit. [illegible] n'est visible. [illegible]

ALTENBURGER, *Elisabeth*, [illegible] en 1880, [illegible] à Paris [illegible]. Elle [illegible]. [illegible] 1911. [illegible] à Berne, 1914. [illegible] 1907. [illegible] 1913 et 1915. [illegible] 1919 [illegible] de Zollikon. — Archives de la Soc. Zuricoise [illegible]. [A. M.]

ALTENDORF (C. Schwyz, D. March. V. *DGS*). Com. et paroisse. Sur l'échelle de Saint-Jean qui domine Alten-

dorf se dressait le château de famille des barons, plus tard comtes de Rapperswil, appelés dans la suite Alt-Rapperswil (v. art. RAPPERSWIL, ALT). Il avait été bâti par un duc franc, Raprecht (= *Rât-bercht ; bercht* signifie brillant, rayonnant, éclatant). Anciennes formes : *Raprechtswilare* 972 ; *Vetus villa Rapertes vilare* XIII[e] siècle ; *Raprehtswile* 1308 ; *Vetus Raperswile* 1321, Alt Rapperswil. Le siège de la seigneurie ayant été transféré de l'autre côté du lac, à Neu Rapperswil, entre 1100 et 1200, les fermes groupées autour du château ressentirent bientôt les effets de ce changement : la contrée se dépeupla. Désormais les documents ne parlent plus que d'un *Altes Dorf Rapperswiler* ou par abréviation *Altendorf* (1449). La forteresse fut détruite par les Zuricois (1350). Le 8 septembre 1358, les comtes Gottfried, Jean et Rodolphe de Habsbourg vendirent le château, la March et le Waggital, ainsi que les patronats, les habitants, les villages et les fonds aux ducs d'Autriche. Par suite de la démolition du château et de la dévastation de la contrée, nombre d'habitants allèrent



Altendorf : la chapelle de Saint-Jean. D'après un dessin de M. Styger, chancelier à Schwyz.

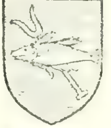
s'établir à Lachen. En 1412, le marché hebdomadaire fut aussi transféré dans cet endroit. Altendorf était, à l'origine, une filiale de l'Ufenau et devint une paroisse, probablement déjà à la fin du IX[e] s. ou au commencement du X[e] s. Le patronage fut cédé en automne 1[illegible] par Léopold III d'Autriche à l'abbé et au couvent de Saint-Jean dans la vallée de la Thour. En 1464, fut consacrée la nouvelle église paroissiale ; en 1658, Altendorf racheta du landammann et du conseil de Schwyz le droit de collation. Réparation complète de l'église en 1787. Le chœur circulaire de la chapelle de Saint-Jean, située sur la colline est le reste de la chapelle du château, elle fut consacrée en 1476 et restaurée en 1892. Les registres de baptême datent de 1651, ceux de mariage de 1641 et ceux des décès de 1636. [M. STYGER.]

ALTENKLINGEN. Voir KLINGEN.

ALTEN LÆGERN. Voir LÆGERN.

ALTENRHEIN (C. St-Gall, D. Unterrheintal, Com. Thal. V. *DGS*). Village et commune. En 890 [illegible] de la Thurgovie, du Linzgau et de la Rhétie [illegible] se rassemblèrent *in loco, ubi Rhenus* [illegible] pour fixer les droits de l'abbaye de Saint-Gall dans le Rheingau, ainsi que les frontières du Rheingau et de la Thurgovie. La contrée d'Altenrhein était alors probablement une île formée par un bras [illegible] dans le lac près de la Speck, à l'est de Staad. En [illegible] l'évêque de Constance, Gebhard II, attribua [illegible] au couvent de Petershausen près Constance. En 1163, le comte Rodolphe de P[illegible] [illegible] tribunal de Tschetnausen près d'Altenrhein en 1[illegible] déclara le Rhin route impériale et libre. Dans un [illegible] du XIV[e] s., les revenus et propriétés *ze Rine* figurent parmi ceux des seigneurs de Rorschach. C'est en 1402 que, pour la première fois, la désignation *Vornechtiger Rin* est appliquée à Altenrhein. Peu à peu, il s'était formé en cet endroit un village qui appartenait, sous le nom de Klosterhof, à l'abbaye de Saint-Gall. D'après le coutumier que l'abbé Ulrich Rösch donna à Rorschach en 1469, *Vornechtiger Rin* dépendait de cette juridiction, il était une des capitaineries, mais autonome au point de vue administratif. En 1542, l'abbé Diethelm donne des statuts à ses sujets de Vornechtiger Rin. En 1639, l'abbé se plaignait de la mauvaise conduite de ses sujets *zue dem alten Rhyn*. En 1803, Altenrhein et quelques petites localités voisines furent réunies à la commune politique de Thal. Au point de vue ecclésiastique il faisait partie de la paroisse de Rorschach, mais fut élevé au rang de paroisse en 1914. Première mention de la chapelle en 1769. — Voir Gmür : *Die Rechtsquellen des Kant. St. Gallen*, I (1903), p. 106-113. [Bt.]

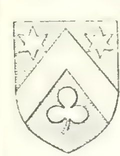
ALTENWEGER. Famille éteinte, originaire de Schmerikon sur le lac de Zurich. *Armoiries* : d'azur au harpon au naturel posé en bande, au poisson d'argent en fasce brochant. (*Wappenbuch Grebel*, 1628, aux Archives de la ville de Zurich).



RODOLPHE, reçu à la bourgeoisie de Zurich en 1385 avec ses frères Ulrich et Henri, de Schmerikon ; il entra en conflit en 1393 avec le Conseil qu'il avait attaqué indûment et dont il avait décrié une décision. Pour éviter la prison il dut prêter le serment de ne pas récidiver et fut expulsé au delà du Gothard. Malgré ces événements, il fut élu au Petit Conseil en 1405 (*baptistalis*), comme *Zunftmeister* de la corporation des bateliers. — AE Zurich, *Rats- und Richtbuch* B VI 195, f. 116 ; *Privaturk.* 1. — *Urk. Stadt-Arch. Rapperswil*, n° 78. [F. H.]

ALTE ORTE. Voir ORTE.

ALTERMATT. Famille d'anciens bourgeois de Soleure éteinte en 1849. De cette famille répandue dans tout le canton, les frères HANS et URBAN, tous deux maçons, obtinrent en 1560 la bourgeoisie de la capitale. Les descendants habitèrent momentanément aussi à Erswil et Rodersdorf. *Armoiries* : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une feuille de trèfle du même. A mentionner : —



1. URS, 1650-1718, fils du major Urs, entre au régiment des Gardes Suisses en France 1669, enseigne en 1674, aide-major 1679, major 1680, chevalier de Saint-Louis 1694, capitaine-lieutenant de la compagnie générale 1696, brigadier 1704, inspecteur d'infanterie 1705, maréchal de camp 1718. — 2. JOSEPH, 1686-1765, fils de Jérôme, maire de Rodersdorf, *P. Jerome* de l'ordre de Saint-Benoît à Mariastein, profès 1711, abbé 1745. — 3. PAUL-KARL, 1710-85, fils du n° 1, enseigne de la compagnie générale du régiment des Gardes-Suisses en France, 1722, sous-lieutenant 1727, capitaine au II[e] régiment suisse n° 49 1738, chevalier de Saint-Louis, 1747, lieutenant-colonel 1756, rang de colonel 1755, brigadier 1762, maréchal de camp 1768, grand conseiller à Soleure 1751-83. — 4. JOSEPH-BERNARD, 1722-1811, fils de [illegible], officier au régiment Suisse en Espagne 1741, [illegible] lieutenant au régiment des Gardes-Suisses en France 1[illegible], aide-major 1752, chevalier de Saint-Louis [illegible] colonel 1[illegible]61, lieutenant-colonel [illegible] 1763, brigadier 1769, grand [illegible] de Soleure [illegible] maréchal de camp 1780, [illegible] 1792-179[illegible]. — 5. *Johann-Baptist* [illegible] [illegible] 1797, aide de camp du général Rodolphe d'Erlach 18[illegible]

lieutenant-colonel d'artillerie 1804, membre de la Commission d'artillerie fédérale, inspecteur des travaux publics 1806, juge cantonal 1813, Petit Conseil 1814, commandant du IIme bataillon d'infanterie dans la campagne de 1815. Il s'occupa également des travaux topographiques. Sa *Carte topographique du Canton de Soleure faite en 1796, 97, 98* dut être livrée lors de l'invasion des Français. En 1811 les autorités de Soleure lui adressèrent des remerciements pour son établissement du plan de l'Almend de la ville et sa description. Président de la commission pour la rectification de la frontière entre la France et Soleure 1816-18. Il fit également un plan et une carte de Soleure en 1825 et 1829, et s'occupa de la correction des frontières avec la France en 1826 et avec Bâle-Campagne en 1840. Il donna en 1837 sa démission de toutes ses fonctions civiles. En 1822 déjà, il avait abandonné toutes ses charges militaires. — *LL* I, 153; Holzhalb I, 37. — Girard : *Histoire des officiers suisses*, I, 17; III, 278. — May : *Hist. milit. des suisses*, VI, 203, 227, 240. — Franz Haffner : *Geschlechterbuch*. — P. Protasius Wirz : *Bürgergeschlechter*. — *Bestallungsbuch*. — Papiers de famille. — Rod. Wolf : *Gesch. der Vermessungen in der Schweiz*, 185. — Pat. Alex. Schmid : *Kirchensätze*, 1857. [v. V.]

ALTER RAT (Ancien Conseil). Voir Zurich.

ALTERSWIL (C. Fribourg, D. Singine. V. *DGS*). Com. et village. Anciennes formes : *Alterihcwilere*, lire -*richs*-(1148), *Altirswile* (1268), c. à. d. ferme de *Altarich* (*FRB* I 426, II 704). La mention la plus ancienne de 1148 en parle comme d'une propriété du prieuré de Rueggisberg. La juridiction appartenait à l'origine aux comtes de Bargen; elle passa plus tard aux Zähringen, puis aux Kibourg, aux chevaliers de Maggenberg et enfin aux Felga. Rueggisberg y avait érigé un établissement pour un ou deux moines, et y avait un Ammann pour y percevoir ses revenus. L'église dédiée à Saint-Nicolas date probablement de 1148. Ainsi que le village elle fut réduite en cendres par les Bernois dans la guerre de Sempach 1386. Le couvent de Rueggisberg et ses possessions d'Alterswil furent incorporés au chapitre de Saint-Vincent à Berne (1484) puis vendus à la ville de Fribourg (30 mars 1486). L'église appartint à la paroisse de Tavel jusqu'en 1878; depuis elle a été érigée en paroisse autonome. — Voir Dellion : *Dict. des paroisses du C. de Fribourg*, XI p. 196. — Wager : *Gesch. des Klunazenser Priorates Rüeggisberg*, Fribourg 1917 et dans *FG* 22-23. [A. Büchi.]

ALTERSWILEN (C. Thurgovie, D. Kreuzlingen. V. *DGS*). Com. et paroisse. Le nom *Alterswilaer* paraît pour la première fois dans le testament de l'évêque Henri de Tanne (1248). (*TU* II, 221, p. 621. — *Reg. E. C.* I 1719). Comme le précédent, signifie : ferme d'*Altarich*; toutefois, faute de documents univoques, on pourrait aussi le dériver de *Altram* ou *Alther*. Alterswilen possédait en 1275 une église paroissiale dont le curé avait un revenu de 14 lb; le chapitre de Constance en exerçait le patronat (*P. E. Th. Urk.* n° 45). Il était situé dans ce qu'on appelait le *Bischofshöri*, partie dans le Reitiamt Schwaderloh, Geboltshausen, Ellighausen, Stocken, et partie dans le bailliage de Eggen (Alterswilen, Altishausen et Dippishausen). Siegershausen, Bommen, Battershausen et Neuwilen relevaient du grand bailli épiscopal de Gottlieben. Baltishausen, Kemmenmühle, Dütschenmühle, Lippoltswilen, Lanzendorn, Sperbersholz appartenaient à la haute juridiction de Krachenburg; Dotnacht et Hausern, plus tard aussi Altshof et Leimgrub, à la ville de Zurich. Ces localités constituent ensemble la paroisse d'Alterswilen. En 1494 on érigea à Altishausen une chapelle qui fit avec celle de Hugelshofen une annexe d'Alterswilen. La Réformation fut acceptée par les 3 communes ce qui occasionna quelques difficultés avec le chapitre de Constance. Le service divin fut célébré pour la dernière fois à Altishausen à Noël 1849, et la chapelle démolie en 1857. A Alterswilen et dans les hameaux l'école date de 1703, l'école secondaire de 1897. Les registres de paroisse datent de 1644. — Voir Sulzberger : *Gesch. der evangel. Kirchgem.* p. 758-80. — Sulzberger : *Verz. der evang. Geistl.* dans *TB* 15, p. 212-47. — Nüscheler : *Gotteshäuser*. II, p. 65. — *Pup. Th.* [illegible] [Sch.]

ALTERTHUMER (ZURCHERISCHE GESELLSCHAFT FÜR VATERLÆNDISCHE). La découverte fortuite de quelques tumuli du premier âge du fer en 1832, près de Zurich, provoqua la création d'une Société dont le but était non seulement de conserver et de décrire les antiquités découvertes dans ces tombeaux, mais aussi la recherche et la conservation de tous les monuments préhistoriques du pays. Pour se procurer des ressources et en même temps pour faire connaître son activité à un public plus étendu, elle fit paraître annuellement depuis 1837 un *Neujahrsstück* (*Mittheilungen der zurch. Ges. für vaterl. A.*). Cette publication aussi intéressante que bien illustrée lui valut un succès général. Encouragée, la Société déploya une plus grande activité et se vit obligée de publier, en dehors de ses cahiers annuels, des volumes dont la collection prit plus tard le titre de *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zurich*. — *Nbl. der Stadtbibl. Zurich*, 1858, p. 37. — *Denkschrift zur 50 jähr. Stiftungsfeier der Antiq. Ges. in Z.* 1882, p. 8. [F. H.]

ALT-GRIESSENBERG. Voir Altenburg (Thurgovie).

ALTHÆUSERN (C. Argovie, D. Muri, Com. Aristau. Voir *DGS*). En 1064 *Althusern*. Le couvent de Muri posséda de bonne heure de grandes propriétés à Althausern. L'ancienne chapelle, reconstruite en 1751, fut détruite, avec 16 autres bâtiments, dans un incendie qui coûta la vie à cinq personnes (2 avril 1760). L'édifice actuel date de 1797. Le « Kapf », la maison de campagne du couvent, construite par l'abbé Plazidus Zurlauben de Muri, au commencement du XVIIIe siècle, s'élève sur le Wagenrain, hauteur d'où l'on jouit d'une vue étendue et qui jadis servit de signal. [G. Wiederkehr.]

ALTHÉE. Voir Altheus.

ALT-HELVETIA. 1. Société d'étudiants de *Berne*, 1850-55. *Couleurs* : vert, rouge, or; casquette verte. Sa fondation est due à quelques anciens membres de la Société *Helvetia* (voir cet article) qui ne s'étaient pas ralliés à la première société de *Nouvelle Zofingue* quand, en 1849, elle s'était transformée en *Helvetia*. Elle fusionne ensuite avec la *Tigurinia* (voir cet article). En 1855, elle prend le nom d'*Helvetia* et s'unit en 1858 avec l'*Olympia* (voir cet article) et avec l'*Helvetia* qui venait de se refonder.

2. Société d'étudiants de *Bâle*, 1885-91. *Couleurs* : vert, blanc, rouge; casquette verte. A l'origine, et dès 1884, son nom était *Basilea*. Jusqu'en 1888, elle fut une section de l'*Helvetia* (voir cet article). — Voir O. Hassler et P. Ehrsam : *Geschichte der Schweiz. Studentenverbindung Helvetia*. Berne 1908. [O. H.]

ALTHER ou **ALTHERR.** Nom de famille répandu encore actuellement dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell Rhodes-Extérieures, probablement originaire de Rorschach.

A. **Canton de Saint-Gall.** Première mention en 1306 dans la ville de Saint-Gall, où en 1361 un Alther acquit la bourgeoisie. Dans la première moitié de ce siècle, les Alther font partie de la corporation des bouchers de Saint-Gall et siègent au Grand Conseil. — 1. Johann, de la corporation des maréchaux, participe à la bataille de Frastenz en 1499. — 2. Thomas, est en 1529 aumônier dans la première guerre de Cappel. — 3. [illegible], fut délégué en 1573 par le Petit Conseil au synode évangélique. — 4. Jakob, † 1611, pasteur à Saint-Gall, publie en 1606, un psautier. — 5. Martin, fut en 1604 et après 1606 Grand bailli de Bürglen; en 1609, du Conseil et feudataire du couvent de Saint-Gall; la branche des Alther issue de lui s'éteignit en 1810. — 6. Johann, † [illegible], membre du conseil de ville, constitua la fondation Alther en faveur des orphelins et des invalides de la commune d'habitants de Saint-Gall. — 7. Daniel, fils de [illegible] Jacques, * le 25 janvier 1831, † le 30 janvier [illegible], pasteur à Cappel (Haut-Toggenbourg) de [illegible], puis à Rapperswil et de 1874-1899 à Lucerne. Pendant sa carrière pastorale [illegible] fréquemment [illegible] tures [illegible] du synode et des conférences [illegible] éducation. [illegible] zèle [illegible], il prit une [illegible] part à l'élaboration musicale du nouveau psautier des cinq cantons [illegible] XII [illegible] rédacteur et [illegible] de [illegible] sous la présidence de Martin [illegible], mourut à Saint-Gall le 23 juin

1887. Il est d'abord à Zurich rédacteur du *Nebelspalter*, puis de la *Zurcher Morgenzeitung*, enfin de la *Zürcher Volkszeitung*. — Voir *Schweiz. Schriftsteller Lexikon*, p. 24.

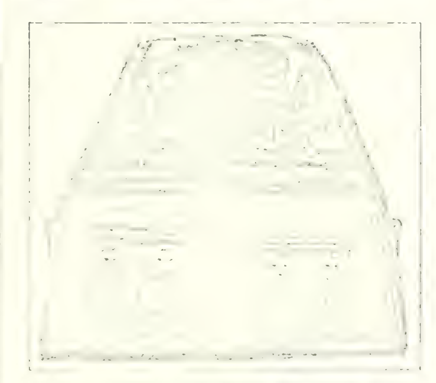
1. Le P. PAUL ALTHER, senior, conventuel de l'abbaye de Saint-Gall, de Rorschach, profès 1538, † le 17 février 1554 ; en 1549 comme custode il fut placé par l'abbé Diethelm Blarer à la tête du couvent de St Johann dans la vallée de la Thour, qui menaçait ruine. Il administra cette maison religieuse jusqu'à sa mort ; le couvent fut ensuite incorporé à celui de Saint-Gall le 3 novembre 1555. — 2. Le P. EGIDIUS ALTHER, S. J. * 1563 † 1639, mentionné dans Leu I, 154, appartenait à la branche des Alther demeurés à Rorschach et n'était pas bourgeois de Saint-Gall. (Voir Wilhelm Hartmann : *Stadt St. Gallische Burger-Geschlechter*, Mns. à la Bibl. de Saint-Gall). — 3. Le troisième prieur de Saint-Jean fut, de 1568 à 1590, PAUL ALTHER-Junior, également de Rorschach, profès le 30 mars 1566, † le 31 décembre 1592 ; sous son administration, le couvent, qui avait été détruit par un incendie en 1568, fut reconstruit et terminé en 1573. — Voir *AS* I t. 4, 1e, 97. Bibliothèque et Archives du chapitre. [Bt., Jos. MÜLLER et A. SCH.]

B. **Canton d'Appenzell, Rhodes Ext.** La famille est originaire du territoire de Saint-Gall. *Armoiries* : d'or à la fleur de lys d'azur, au chef d'argent. Les ALTHER se rencontrent pour la première fois à Trogen dans un document de 1463. Plus tard nous les trouvons dans toutes les communes de la plaine. Ont revêtu des charges dans le pays : — 1. JOHANN, de Trogen, *Landesstatthalter* 1597. — 2. SEBASTIAN, également de Trogen, *Landesstatthalter* 1606, tresorier du pays 1611, bailli du Rheintal 1616. — 3. JOHANN, de Gais, *Landesstatthalter* 1646. — 4. JOST, de Trogen, secrétaire cantonal 1680. — 5. MICHAEL, 1681-1735 de Trogen, landammann 1732-1735. — 6. *Konrad*, de Wald, aurait dû s'enfuir de sa patrie en 1768 pour faux monnayage. A Coire où il s'était réfugié, il construisit avec son ouvrier, Johann-Konrad Langenegger (v. cet art.), le modèle d'un pont de 800 pieds de long, qu'un Anglais lui avait commandé et dont il ne prit jamais livraison. Alther se rendit alors à Londres avec son modèle ; il fut présenté au roi et reçut une belle récompense pour son chef-d'œuvre. De retour à Coire, il confectionna un second modèle de pont avec l'aide de Langenegger. Tous deux se rendirent à Vienne avec leur travail et firent une telle sensation que l'empereur Joseph II les fit comparaître et les chargea de dresser le plan d'un pont, sans piliers, de 340 pieds de long. N'ayant pas exécuté le plan, ils se rendirent en Transylvanie, où ils construisirent, pendant leur séjour de plusieurs années, des scieries, des moulins et autres édifices. Ensuite, Alther se rendit à Saint-Pétersbourg où il fut chargé de construire la Monnaie, dont il devint sous-directeur. Possesseur d'une belle fortune, il serait rentré dans sa patrie, selon le journal de Jean-Gaspard Hirzel (*Ms. Stadtbibl. Zurich*, t. 265, p. 39), et aurait été gracié. D'autre part selon Gabr. Rusch (*Gemälde der Schweiz* 13, p. 98), il aurait péri dans l'incendie de Moscou en 1812. — Voir *Appenzell. Monatsblatt* 1835. — 7. HERMANN, Dr med., de Speicher, * 1848, médecin de l'hôpital de Heiden, membre de la commission sanitaire 1884-1906, conseiller national 1905-1911. — 8. JOHANN, de Speicher, * 1850, conseiller d'Etat 1888-1894. — 9. GUSTAV, de Speicher, * 1870, conseiller d'Etat 1918. — 10. *Alfred*, de Speicher, pasteur et homme de lettres, 14 mars 1843-18 janvier 1918,* à Grub (Appenzell Rhodes-Ext.). Il y passa une jeunesse heureuse qu'il a décrite d'une manière exquise dans son livre *Beckenfridli*. Grâce à un protecteur, il put entrer à l'école cantonale de Trogen et devenir instituteur. Il entra en 1862 à l'Ecole polytechnique de Zurich. Cependant les écrits de Henri Lang et d'Alex. Schweizer exercèrent une telle influence sur lui qu'il se décida à étudier la théologie ; en 1866 vicaire du pasteur de Laufen s/Rhin, 1867 pasteur à Lichtensteig, en 1870 à la rédaction du *Religiöses Volksblatt* qui eut bientôt un grand nombre de lecteurs. En 1871 il est appelé à Rorschach et en 1874 à Bâle, à l'église de Saint-Leonhard où il fut un champion du christianisme libéral. Il déploya une grande activité en faveur des colonies de vacances, et fonda en 1878, avec Em. Linder, le *Schweizerisches Protestantenblatt* qu'il rédigea jusqu'en 1910. Le plus populaire de ses ouvrages est le *Beckenfridli*, contenant son autobiographie jusqu'en 1870. En 1911, il se retira du pastorat. Peu de temps avant sa mort, à l'occasion du jubilé de la Réformation en 1917, il reçut de l'Université de Bâle le grade de Dr théol. h. c. — Voir : *Mein Lebensgang*, dans le *Schweizer. Protestantenblatt*, 1918 no 4. — 11. ALFRED JOH. fils du no 10, 1875 à Bâle, architecte, pratiqua l'architecture et fut professeur d'architecture jusqu'en 1912 en Allemagne ; depuis cette date directeur du Musée et de l'école des Arts et Métiers à Zurich. Premier président du *Werkbund* suisse fondé à Zurich en 1913. — *SKL* IV, p. 5. — 11. HEINRICH, *1878 à Bâle, frère du no 11, étudie la peinture à Bâle, Munich et Rome. Depuis 1913 professeur à l'Académie de Stuttgart, il en devint en 1919 le directeur. Il décora la salle du Sénat de l'Université de Zurich de cinq peintures murales. — *SKL* I, p. 24 ; II, p. 702 ; IV, p. 5. — *NZZ* 1919, no 1833. — *USłG III*. — Zellweger : *Urk. zur Gesch. des appenzell. Volkes II*, 1e part. — Gabr. Walser : *Appenzeller Chronik*, St Gall 1740. — Joh.-Heinr. Tobler : *Regesten u. Landesgesch. des Kts. Appenzell*, Trogen 1813. — *Appenzeller Monatsblatt*, 1840. — Barth. Tanner : *Gesch. der Gem. Speicher*. Trogen 1853. — *Trauerrede, gehalten bei der Beerdigung des Pfr. Joh. Alther von Dekan Heim*, Herisau 1880. — *Appenzeller Kalender*. — *Staats-Kalender des Kt. Appenzell A. R.* — *Wappenbuch der Kantonsbibl. Trogen*. [A. M.]



Alfred Alther
d'après une photographie.

ALTHEUS. Evêque de Sion, abbé de Saint Maurice. L'époque de son épiscopat n'est pas facile à déterminer exactement. Une seule chose est certaine, c'est qu'il fut



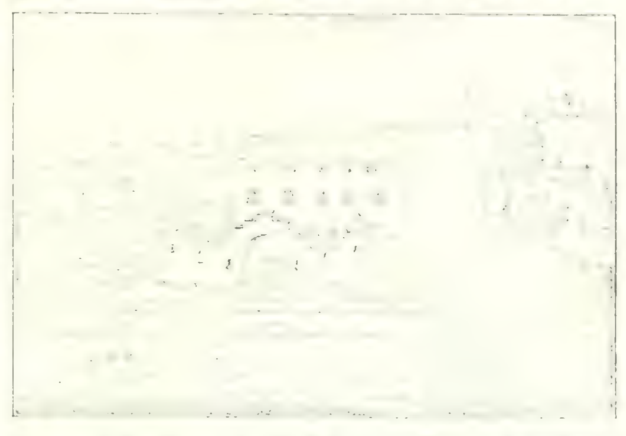
Le [illegible] d'A[illegible] [illegible] des
A[illegible] [illegible] par [illegible] 1[illegible]

contemporain du pape Adrien I (772-95) et de Charlemagne (768-814). Une bulle du premier en faveur du couvent de Saint-Maurice mentionne l'abbé Althée. [illegible] a [illegible] à [illegible] l'évêché de Sion, du temps de l'épiscopat d'Altheus, une

donation au sujet de laquelle nous n'avons pas d'indications précises. C'est cette circonstance qui a fourni la matière des légendes postérieures de Saint-Théodule, contemporain de l'empereur, et de la prétendue *Carolina*, d'après laquelle Charlemagne aurait remis le comté du Valais à l'évêché de Sion. La cathédrale de Sion possède un reliquaire précieux d'Altheus. Sa fête tombe le 23 sept. — Voir M. Besson : *Antiquités du Valais*. — E.-A. Stuckelberg : *Die Schweizer Heiligen des Mittelalters*. [D. I.]

ALTHOOS (C. Zurich, D. et Com. Affoltern près Zurich, V. *DGS*). D'après Meyer : *Zürcher Ortsnamen* 1849, p. 96, prononcé *Aldoos* ou *Aldhus*. Autrefois dans le bailliage de Regensdorf. Sur le versant oriental du Käferberg, à Rumpelhalden, existent les murs de fondation de bâtiments romains (*MAGZ XV*, p. 155). Le droit de pâture des communautés d'Affoltern et de Hongg à Althoos date du 2 octobre 1571. — Voir Hoppeler : *SSR Zurich* I 1, p. 98. [F. H.]

ALTIKON, autrefois aussi **ALTLIKON** (C. Zurich, D. Winterthour. V. *DGS*). Commune politique et scolaire, village et paroisse avec Thalheim. Auparavant com. civile. *Armoiries* : d'argent à deux demi-vols de sable. Première mention de la localité 1277, dérive de *Altilinc-hova* qui signifie : près des fermes des *Altilinge* (= gens d'*Altilo* ou *Altilo*, v. Förstemann I² 56 ss. Depuis le XIIIe s., c'est l'abbaye de Reichenau qui détient les droits fonciers avec l'office de maire, le chapitre des chanoines d'Embrach y percevait la dîme. Le château était un fief autrichien ; la juridiction appartenait aux comtes de Stuhlingen, mais déjà avant 1371 elle était en mains des seigneurs de Griessheim qui possédaient aussi le château. Le petit-fils de Hugo de Griessheim († 1371), Hans senior, vendit en 1454 le château et la juridiction d'Altikon à Hans Ehinger à Gaienhofen. Cette aliénation fit éclater une longue querelle qui dura jusqu'en 1477 où Hans de Griessheim reprit en enchères publiques le château et la juridiction ; mais il les céda bientôt au bailli des Fribourg, le chevalier Félix Schwarzmurer. Dès lors, Altikon changea souvent de propriétaires jusqu'en 1696, où la ville de Zurich l'acquit pour 15500 florins de Johann Kaspar Russinger, de Bâle, et y installa un bailli pour Altikon, Schneit et Feldi. A l'origine les baillis, qui payaient 100 florins par an à la ville, restèrent en fonctions pendant neuf ans et dès 1752, pendant quinze ans, à cause du faible rapport du bailliage. Le dernier bailli fut le médecin Hans-Rudolf Lavater 1753-1821. Altikon n'avait pas de juridiction particulière ; les statuts de 1702 sont conservés. Sous la République helvétique, la commune fut attribuée au district d'Andelfingen, depuis l'Acte de Médiation à celui de Winterthour et Dorlikon qui en dépendant aujourd'hui [illegible] a été ajouté en 1814 au district d'Andelfingen. Au point de vue ecclésiastique, Altikon dépendait de Dorlikon ; en 1641 il forme une paroisse indépendante. La collation appartenait au Petit Conseil de Zurich. La cure a été reconstruite en 1828-1829 et l'église restaurée en 1895. V. [illegible] *Gotteshäuser* II, p. 255. Les Archives d'État de Zurich contiennent des documents à partir de 1376 et des manuels dès 1688 ; les registres de paroisse datent de 1642. L'organisation de la commune date du 29 [illegible] 1880 ; c'est alors que le Grand Conseil décida d'attribuer à Altikon les communes civiles de Herten et Feldi comprises dans la commune d'Ellikon, et dont les écoles avaient été réunies déjà en 1863 à Altikon. — La Thour causa souvent de graves dommages par ses débordements dans

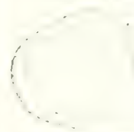


Le château d'Altikon, d'après un dessin de D. Herrliberger. Bibliothèque centrale Zurich.

toute la vallée, spécialement à Feldi, et cela notamment en 1824, 1876 et 1890 ; mais après 1890 le cours capricieux de la rivière fut régularisé et endigué. Les digues se rompirent en aval de Uesslingen le 14 juin 1910. Altikon participa à la construction de la Nationalbahn en 1873-1875, pour 167 000 fr. Population 1634 : 377 hab. ; 1836 : 489 ; 1850 : 452 ; 1900 : 439 ; 1910 : 431. — Voir E. Hoppeler : *SSR* I. 1. — E. Stauber : *Das Schloss Widen*, 1912. — E. Stauber : *Gesch. der Gemeinde Ellikon a. d. Thur*, 1895. — *Memorabilia Tig.* I-IV. — *Nbl. Waisenhaus* 1920. [E. Stauber.]

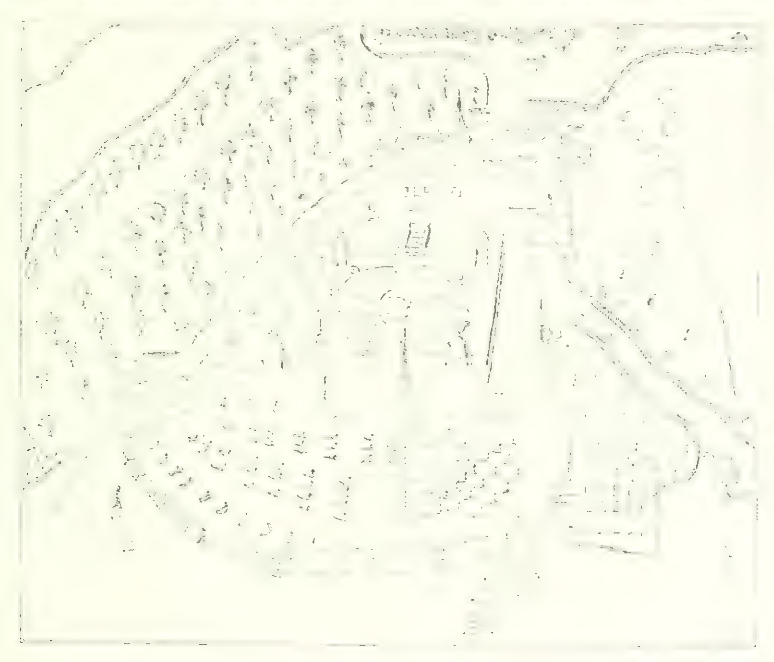
ALTIKON, von. Famille de ministériaux des comtes de Kibourg, 1243-1289 (1330 ?). Anciennes formes du nom *Altinkon* 1243, *Altinchon* 1244, *Altinchoven* 1244, *Altinkon* 1246. *Armoiries* : de sable à deux demi-vols d'argent. *Haus zum Loch* à Zurich, n° 162. *MAGZ* XXIV 4, p. 221 et pl. IV n. 21. — A citer : 1. Konrad, chevalier, dans la suite du comte Hartmann l'Ancien de Kibourg, en 1244. — 2. [illegible], chevalier, 1246. — 3. [illegible], épouse de W[illegible] d'Altikon, passa avec ses fils en 1289 de la sujétion de l'abbaye de Reichenau sous celle de l'abbaye de Zurich. — 4. Hugo, 1289, chevalier de l'Ordre teutonique à Hitzkirch, dont l'anniversaire était célébré le 1er [illegible]. — Voir *UZ* II-VI. — *Mon. Germ. Necr.* I, p. 152. — *Gfr.* IV, p. 275. — Il ne faut pas confondre les von Altikon près Schleitheim dans le Prättigau, ministériaux de Zähringen, avec les von Altikon de Zurich. [illegible] [illegible]

ALTISHOFEN (C. Lucerne, D. Willisau. V. *DGS*). Com. et paroisse. En 1190 [illegible] [illegible]



[illegible]

fen, qui comprenait aussi Altburon et quelques petites localités du voisinage, fut achetée par l'Ordre teutonique. Le commandeur exerçait la basse justice, tandis que la haute justice appartenait au comté de Willisau. Le 6 mai 1315, l'Ordre acquit aussi le patronage de l'église d'Altishofen. Pendant la Réformation, le Conseil de Lucerne fit administrer Altishofen par des receveurs et fonctionnaires jusqu'au 20 mars 1542 où l'Ordre teutonique rentra en possession de ses biens. Le 14 novembre 1571, il vendit la maison d'Altishofen avec toutes ses dépendances pour 8000 couronnes au soleil à l'avoyer Louis Pfyffer, de Lucerne, qui s'appela dès lors ainsi que ses descendants Pfyffer von Altishofen (voir cet article) jusqu'à l'abolition des anciens droits de seigneurie par



Vue générale d'Altishofen en 1775. C[illegible] [illegible] Pfyffer [illegible] 1811 d'après l'original de 1775.
Propriété de la Société d'histoire des V Cantons.

le Grand Conseil lucernois en 1839. En 18[illegible] la commune racheta le château et y installa un orphelinat et un asile pour indigents. Le premier curé mentionné paraît en 1201. La tour de l'église, une des plus anciennes constructions du canton, date du XII[e] siècle. L'église s'élève sur l'emplacement d'un ancien château ; elle fut reconstruite en 1572 et 1771 et restaurée en 187[illegible] et 1901. En 1577 le cimetière fut [illegible]. En 1798 la prestation du serment à la constitution helvétique provoqua un soulèvement à Altishofen et dans les [illegible] ; on en vint aux voies de fait. Le préfet [illegible] échappa à grand'peine à la mort et les insurgés [illegible] château. La révolte [illegible] fut [illegible] étouffée par une occupation militaire et [illegible] Altishofen désarmé. Parmi les bourgeois [illegible] le peintre Jean-Georges Hunkeler (1682-1750) et [illegible] Thomas Bossard * 1[illegible] [illegible]. Les registres de baptêmes datent de [illegible] mariage de 1717 et ceux de décès de 1711. — Voir [illegible]

13, p. 196 et 61, p. 224. — Segesser : *Ludw. Pfyffer*, II, p. 78 et 535. — Sautier : *Fideikommisse*, p. 88. — G. Bossard : *Der Zehntenstreit*. — Kas. Pfyffer : *Geschichte*, II, p. 54. [illegible]

ALT-LANDENBERG. Voir LANDENBERG.

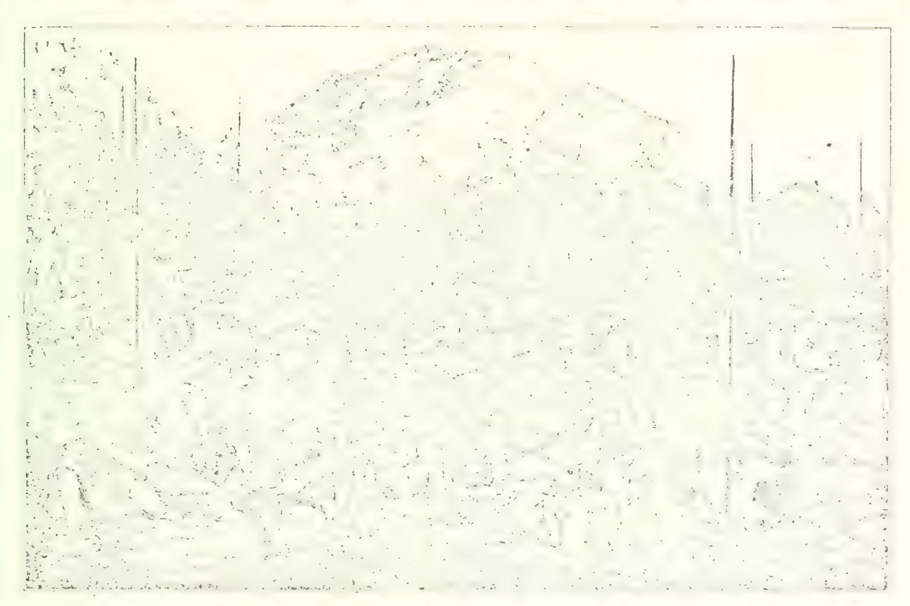
ALTLIKON. Voir ALTIKON.

ALTMANN. Famille bernoise. — 1. JOHANN, * à Zofingue. Après ses études de théologie à Berne, il devint vicaire dans sa ville natale en 1695, pasteur à Gebensdorf, 1697, à Lusslingen 1709, *gymnasiarcha* ou maître de classe supérieure et recteur de l'école inférieure du gymnase de Berne en 1711 jusqu'à sa mort en 1723. Ce fut un pédagogue distingué et apprécié. De son mariage avec Véronique Langhans est né — 2. ***Johann-Georg***, 1695-1758. Il fit ses études à Zofingue et à Berne et entra en 1724 dans le clergé bernois. En 17[illegible] il épousa [illegible] [illegible] Tillier [illegible] 17[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] il devint successivement pasteur à Wahlern 17[illegible] professeur [illegible] 17[illegible] [illegible] de l'école [illegible] 17[illegible] [illegible] [illegible] 17[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Wahlern [illegible] 1757 [illegible] [illegible] fut d'accord avec les Zuricois, et suivit ensuite [illegible]

dances de Gottsched ; son organe, rédigé par Altmann, était le *Brachmann*, qui ne parut qu'en 1740. Il eut à subir les attaques des Zuricois et du groupe littéraire bernois de Samuel Henzi et Samuel König, dont les traditions étaient françaises. Comme théologien il fit de la polémique contre les frères moraves 1744 et la secte de Bruggler, 1753. Comme historien, il publia entre autres la suite de la *Beschreibung Helvetischer Geschichten* de Lauffer 1738 et comme pionnier de l'alpinisme il publia *Versuch eines historisch-physischen Beschreibung der helvetischen Eisgebirge* 1751 et 1753. Dans la cour du musée d'histoire naturelle à Berne se trouve un bloc de pierre avec l'inscription : *Nach J. G. Altmanns Beschreibung der helvetischen Eisgebirge, behauen ums Jahr 1750. Unter Eis bis 1865.* En son honneur, Desor donna le nom d'Altmann, en 1840, au sommet de [illegible] mètres de la chaîne de l'Oberaarhorn. — Voir R. Ischer : *J. G. Altmann* (dans *Mitt. Nat. Ges.* Berne, 1903) ; dans *SBB* t. V, p. 161. — H. Dübi : *Die Alpensonne in der Literatur und Kunst der Berner von 1537-1839* (dans *Mitt. Nat. Ges.* Berne, 1902). — W. A. B. Coolidge : *Josias Simler et les origines de l'alpinisme jusqu'en 1600*. [H. T.]

ALTMANSHAUSEN, von, *P. Erasmus.* Conventuel de l'abbaye de Saint-Gall, * le 25 novembre [illegible], profès 2 août 1574, † le 20 janvier 1624. Étant déjà prêtre, Érasme reçut un subside de la France et étudia en 1584 et les années suivantes au collège de Clermont à Paris où il fit ses humanités. A son retour, il dirigea les novices et fut pendant quelque temps vice-doyen. L'évêque de Constance l'appela en [illegible] [illegible] l'abbaye de Murbach. En octobre [illegible] [illegible] but à Mariaberg [illegible] il y demeura trois ans et trois mois, puis se rendit en 1603, à [illegible]berg. De 1605 à 1615 il est sous-prieur, puis [illegible] du couvent d'Alt St. Johann [illegible] construisit de 1611 à 1613 [illegible] les murs d'enceinte avec quatre tours, établit le cimetière et fit peindre dans le réfectoire, par le Belge Théodore Maurice, les légendes des deux Saint-Jean. En 1616, il fut appelé par l'évêque de Strasbourg, Léopold d'Autriche, à se rendre, avec Paul de Laufon et sous la direction de son collègue Colomban Tschudi, à Murbach, d'où il revint malade trois ans plus tard. Et, comme sénieur, il revêtit la charge de sous-prieur à Wil et de confesseur au couvent de femmes de Sainte-Catherine, dans l'église duquel il fut enseveli. — Voir : *ZSK* XII, 149. — Weidmann : *Gesch. der Bibl. von St. Gallen*, p. 67 (tous deux avec quelques indications erronées). — Bibliothèque et Arch. du Chapitre. [Jos. Müller, St. G.]

ALTMATT (C. et D. Schwyz, Com. Rothenthurm. V. *DGS*). Dans le conflit des frontières du XIVe s., Altmatt



Altmatt. Combat des [illegible] près de [illegible]. D'après une gravure de [illegible] de [illegible] au couvent d'Einsiedeln.

joua avec les villages d'Iberg et Alptal un rôle important. S'appuyant sur les actes de donation du duc de Souabe Hermann et des empereurs Otto et Henri, le couvent d'Einsiedeln étendit son domaine de l'Altmatt jusqu'à la source de la Biber. Durant la lutte entre les Schwyzois et les ducs d'Autriche, l'Altmatt pouvait aisément servir à ces derniers de base pour une invasion de [illegible]. C'est pourquoi en 1310 les Schwyzois élevèrent [illegible] Letzi [illegible] *Mata*, dont [illegible] encore des vestiges [illegible] Après [illegible] du couvent d'Einsiedeln [illegible] 1314, les Schwyzois [illegible] Katzenstrick et l'Altmatt [illegible] aux Schwyzois en 1350 [illegible] [illegible] [illegible] les Schwyzois [illegible] l'Altmatt [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

ALTNAU (C. Thurgovie, D. Kreuzlingen. V. *DGS*). *Althinouwa* (787) signifie *Au* (voir cet art.) = pré d'*Alto*. Une station lacustre de l'époque néolithique fut découverte à l'Est du hameau de *Ruderbaum*. Les trouvailles consistèrent principalement en haches de pierre qui se trouvent pour la plupart au musée Rosgarten à Constance (*MAGZ* XXII, 2, p. 40. — *SVB* t. 3. — *TB* 36, p. 123). En 787, l'abbé Werdo de Saint-Gall échange des propriétés à Altnau contre d'autres à Sitterdorf (*UStG* I, n° 112). En 889, le roi Arnulf fait don à Alberik, vassal du gaugrave Adalbert, d'une terre à Altnau (*ib.* II, n° 670). Dans la lettre de franchises de 1155, l'empereur Frédéric I[er] assure à l'évêché de Constance la possession du *curtium in Altnau cum ecclesia* (*TU* II, n° 42). La partie supérieure du village (Oberhof) appartenait au prévôt, qui possédait également la collation de l'église, la partie inférieure (Unterhof) au chapitre. Cette séparation d'Altnau en deux parties est visible aujourd'hui encore. L'avouerie du chapitre était entre les mains des seigneurs d'Altenklingen, puis, après avoir passé par divers détenteurs, échut en 1471 à la ville de Constance qui la conserva jusqu'en 1803. En 1454, les gens d'Altnau se firent recevoir dans la bourgeoisie d'Appenzell, mais durent y renoncer à la suite des plaintes du chapitre (Zellweger : *UB* III, 1, p. 13). — La paroisse comprenait autrefois Kesswil, Illighausen, Landschlacht et Oberhofen. Kesswil devint indépendant en 1451 ; au XIX[e] siècle, Landschlacht s'unit à Munsterlingen ; Oberhofen était desservi dès 1619 par le pasteur de Guttingen et dès 1712 par celui de Scherzingen. Illighausen dépend encore d'Altnau. La Réformation pénétra aisément à Altnau. Le collateur réussit toutefois à conserver une partie des paroissiens dans l'ancienne foi ; il en résulta des difficultés qui aboutirent en 1810 à une séparation et à la construction de deux églises, une protestante en 1813, une catholique en 1816-1818. En 1708, Altnau, Bottenhof et Landschlacht ont une école, le premier, en outre, possède une école secondaire depuis 1855. — Voir : *Pup. Th.* — Sulzberger : *Geschichte der evangel. Kirchgemeinde* II, p. 780-806, MS. — Sulzberger : *Verz. der Geistlichen* (dans *TB* 45, p. 222-226). — Nuscheler : *Gotteshäuser* II, p. 75. [Sch.]

ALTOBELLO PIOTTO. Voir PIOTTO.

ALTORF et non ALTDORF (C. Schaffhouse, D. Reiath. V. *DGS*). Altorf a pour *armoiries* un cep de vigne chargé de grappes. Le village appartenait à l'ancien comté du Hegau (autrefois landgraviat de Nellenbourg) dans le duché de Souabe. Il est mentionné pour la première fois en 830. Hiltibert reçoit du couvent de Saint-Gall une terre à Altorf (*UStG* I, 305). Au XIII[e] s. Altorf paraît avoir fait partie des possessions habsbourgeoises de la Souabe méridionale et formait un fief des Truchsessen de Diessenhofen, ministériaux des Habsbourg-Kibourg. En 1315, Henri Truchsess vendit tous ses droits sur Altorf à Konrad Heggenzi, de Schaffhouse (*US*, n° 370). En 1344, le couvent de Sainte-Agnès à Schaffhouse acquit de la famille von Stetbach plusieurs domaines à Altorf. Le couvent de femmes de Paradis y avait aussi des propriétés qui furent inféodées à un certain Ernner et à un Mangold (*US* n° 734, 540). Il acquit aussi en 1459 des Heggenzi l'avouerie d'Altorf avec tous ses droits (*US* n° 2499). Les Heggenzi avaient dû engager cette avouerie à Hans von Fürstenberg. Au moment de la vente ils donnèrent un autre gage à leur créancier, de sorte que celui-ci put déclarer l'avouerie libre de toute charge. A la Réformation, en 1529, Paradis vendit à la ville de Schaffhouse ses droits sur Altorf, Lohn, Opfertshofen et Büttenhardt. Il se réserva la collation, les cens et dîmes et les forêts (*US* n° 4376). En conséquence, Altorf passa sous la juridiction inférieure de Schaffhouse et forma jusqu'en 1798 avec Hofstetten [illegible], Lohn, Stetten, Büttenhardt, Opfertshofen, [illegible] le [illegible] du Reiath. Jusqu'en 1723, la haute justice sur le Reiath, y compris Altorf, appartint aux landgraves de Nellenbourg, ensuite à la maison d'Autriche qui vendit ses droits à Schaffhouse en 1723. Au point de vue ecclésiastique, Altorf fut rattaché pendant des siècles à la grande paroisse de Lohn, depuis 1866 à celle de Opfertshofen. [W.-K.]

ALTORF. Voir FURALTORF et MÖNCHALTORF.

ALTORF, COMTES d'. Voir CONRAD I, évêque de Constance.

ALTORF, von ALTORF, ALTORFER. Famille éteinte de conseillers de Winterthour. 1. HANS, 1405-1419 membre du Petit-Conseil et de 1405-1407 membre du tribunal de la Thurgovie. Est mentionné souvent dans les documents. — Voir K. Hauser : *Winterthur zur Zeit der Appenzellerkriege* 1899, p. 121. — *Chronik des Laur. Bosshart.* [K. HAUSER.]

ALTORFER (ALTDORFF). Nom de famille répandu dans les cantons de Zurich et de Schaffhouse.

A. **Canton de Zurich.** I. ZURICH CAMPAGNE. — 1. HANS, de Bassersdorf, participa en 1513 à l'expédition des Suisses en Bourgogne. — 2. THOMAS, de Bülach, prit part à l'expédition de Milan et à la bataille de Marignan (Arch. de Zurich : *Reisrödel*). — 3. OTHMAR, de Birchwil, fut tué à la bataille de Cappel en 1531 (Egli : *Schlacht bei Cappel*, p. 60). — 4. JAKOB, 1569-1579, sous-bailli de la commune de Kloten ; son sceau porte les armoiries de la famille, formées d'un soc de charrue en fasce et surmonté d'une étoile (Arch. Zurich : *Akten Kiburg*). — [J. FRICK et F. HEGI.] — 5. KONRAD, * le 8 février 1828 à Kloten, † le 15 octobre 1898. En 1848 il devint instituteur. En 1867 il acheta le journal *Allmann* fondé en 1850 à Pfäffikon et l'intitula *Der Freisinnige*. Il se voue dès lors à la politique, aux questions scolaires et à la musique. (Voir nécrologie dans le *Freisinnige* 1898, n° 121). — [HANS MATTHEY.] — 6. EMIL, de



Konrad Altorfer (1828-1898). Edwin Altorfer (1866-1915).

Bassersdorf, * en 1866, cartographe à Rüschlikon. Après ses études à Zurich il travailla comme lithographe en France et en Suisse ; 1900-1903, il étudie la cartographie sous le professeur Becker à l'École polytechnique fédérale. En 190[illegible] il reprend la direction de l'Institut cartographique de Henri Keller à Zurich pour le compte de la maison Kümmerly et Frey, à Berne. — 7. EDWIN, * à Wetzikon le 24 août 1866, fils du n° 5, fit un apprentissage de commerce ; après avoir liquidé en 1905 la maison de commerce de son père, il dirigea dès 1898 l'imprimerie du *Freisinnige* qui, grâce à son initiative, devint un quotidien. Grand conseiller en 1914 [illegible] 1915, il mourut le 6 février 1915. — Voir : *NZZ* 1915, n° 224. — *ZWChr* 1915, p. 61 avec portrait. — *Der Freisinnige* n° 33 et 35. — *Zürcher Post* n° 35. [F. S.]

II. ZURICH-VILLE. *Armoiries* : écartelé, au 1 d'azur à une étoile d'or, au 2 d'argent à [illegible] d'azur, au 3 d'argent à une grappe de raisin d'azur, au 4 d'azur à un croissant d'or (*Wappenbuch* [illegible] 1674). — 1. [illegible] 1517. — 2. HANS [illegible] de Kloten, [illegible] que du même [illegible] serment le 21 août, cependant sa famille avait déjà possédé le droit de bourgeoisie [illegible] II, p. [illegible]

B. **Canton de Schaffhouse.** En 1425 Konrad Altorfer, de Winterthour, fut chapelain de l'église de St-Jean à

Schaffhouse. Ce fait a probablement donné naissance à la tradition qui veut que le premier bourgeois de ce nom soit venu à Schaffhouse de Winterthour. Il est plus vraisemblable que Altorf sous Reiath fut son lieu d'origine. — 1. HANS-KONRAD, peintre sur verre au XVIe siècle. — Voir *SKL*. — 2. JOHANN-JAKOB, 1741-1804, étudia à Bâle, 1761-1763, fut précepteur en France, Hollande, Allemagne et Autriche, pasteur à Buch 1772, professeur 1775, recteur du Collège de Schaffhouse 1782, membre du conseil d'église et d'école 1799. Il rédigea pendant un certain temps le supplément de la *Schaffh. Zeitung* et fut aussi poète. Pour ses œuvres, voir C. Mägis: *Schaffh. Schriftsteller*, 1869. — J.-G. Müller: *Rede zu seinem Andenken* 1805. — Lang: *Colleg. hum.* II 61. — Hunziker: *Gesch. der schweiz. Volksschule* I 252 s. — *ADB* I 359. — 3. Son cousin, JOHANN-JAKOB, 1754-1829, fut candidat à Gottingue 1777, maître au gymnase de Schaffhouse depuis 1780, diacre au dôme 1793, professeur de théologie 1804, conseiller d'église et d'école, et écrivain. — Voir Mägis *loc. cit.* — Il a contribué avec son cousin à la création de la Ministerialbibliothek de Schaffhouse (voir préface du catalogue). — 4. GOTTFRIED, * 1877, élu au Conseil d'État en 1915, auparavant, et depuis 1901, secrétaire d'État. [H. B. E.]

ALT-RAPPERSWIL. Voir RAPPERSWIL, ALT.

ALTRAT (ANCIEN CONSEIL). Voir SOLEURE.

ALT-REGENSBERG. Voir REGENSBERG.

ALTREU (C. Soleure, D. Lebern, Com. Selzach. V. *DGS*). Nom d'origine prégermanique comme ceux des localités voisines, Soleure, Bellnach, Selzach, Bettlach, Granges, etc.: *Altrua*, *-rua* 1280; *Altruwa* 1285 (*FRB* III 275, 276; 383, 384); du latin *alta ruta* = haute rue. On trouva en cet endroit des fragments de vases en *terra sigilata*, d'amphores et des monnaies. A l'époque romaine, un chemin, avec pont sur l'Aar, conduisait à Leuzigen et un autre à Granges et Allerheiligen. En 1336 le comte Imer de Strassberg vendit à l'abbé de Gottstatt sa résidence d'Altreu. En 1375 la petite ville et le pont furent détruits par les Gugler et le pont n'a jamais été rétabli. Le château qui est souvent mentionné avec Altreu est celui de Granges qui s'élevait sur un rocher du Jura dans la commune de Bettlach, seigneurie d'Altreu. Cette dernière fut constituée en 1270 par sa séparation d'avec celle de Strassberg. Le premier seigneur en fut le comte Berchtold II de Strassberg (1254-1279). Altreu passa avec le château de Granges, avant 1337, au comte Hugo de Buchegg et ensuite au comte Rodolphe IV de Nidau. Après la mort de ce dernier (1375) ses héritiers vendirent la seigneurie, le 8 janvier 1377, pour 1400 florins, à Rodolphe Sefried, d'Erlach, bourgeois de Soleure. Le 29 septembre 1379, Anna de Kibourg, née de Nidau, épouse de Hartmann de Kibourg, vendit Altreu avec d'autres biens à Léopold d'Autriche. Cette aliénation provoqua un différend que les Soleurois, en vertu de leurs privilèges impériaux, voulurent faire trancher par un tribunal soleurois. C'est une des raisons pour laquelle Rodolphe de Kibourg, fils d'Anna de Kibourg, voulut s'emparer de Soleure en 1382. Enfin en 1389 cette ville acquit de son combourgeois le droit d'hypothèque sur Altreu. [E. T. [illegible]]

ALTREU, *Matthæus* d', gentilhomme, avoyer de Soleure de 1378-1384. Altreu paraît dans les documents de 1370 à 1419 en qualité de témoin, bailli, vendeur de propriétés, avoyer ou membre du Conseil. C'est lui qui empêcha la nuit meurtrière à Soleure en 1382. Altreu se trouva dans toutes les affaires importantes, ainsi en 1393, lorsque dans le cimetière de Jegenstorf fut partagée la seigneurie de Buren et que Soleure obtint Granges. Le nombre de ses biens prouve qu'il était dans l'aisance. En 1401, il vendit un cens sur un bien foncier et un jardin situés devant la porte de Gurzeln, en 1404, de même quelques redevances à Granges, Bettlach et Selzach. Le dernier document qui parle de lui est du 23 mars 1419. Ce jour là il vendit au couvent de Saint-Urbain 24 arpents de terre situés à Balm dans le Bucheggberg, avec le droit de patronage de l'église. [F. [illegible]]

ALTRINGER. Voir ALDRINGER.

ALT-SANKT JOHANN. Voir SANKT JOHANN.

ALTSTADT, ALTSTATT, ALTSTAD (C. et D. Lucerne, Com. Meggen). Propriété sur la pointe de terre du Meggenhorn à la jonction des baies de Lucerne et de Kussnacht. Du XVIIe s. à 1870 c'était un fidéi-commis de la famille Mayr de Baldegg. Sur la plus grande des îles, en face de la rive, l'on voyait les restes du château de Meggenhorn. Celui-ci avait sans doute été construit par Rodolphe l'Ancien de Habsbourg, pour dominer ses propriétés de la Suisse primitive qu'il avait acquises de l'héritage des Lenzbourg. Meggenhorn paraît



Île d'Altstadt d'après un dessin de A. Schmid, gravé par R. Hess.

même avoir été destiné plus tard, par Rodolphe le Taciturne, à servir d'emplacement à une ville concurrente de la florissante et jeune Lucerne. En 1240, on rencontre un Rodolphe, écuyer, de Meienhorn. Dans la guerre de Lucerne, de 1244, le château fut détruit, à sa place le comte Rodolphe érigea la même année, non loin de là sur la Ramenfluh le château de Neuhabsbourg. Dans le rentier de Habsbourg, au début du XIVe s., on trouve la mention des ruines du château de Meggenhorn « dem See ». — La signification historique de Altstadt, et non Altstad, était déjà [illegible] au XV[illegible] [illegible] de l'erreur où est tombé le chroniqueur Melchior Russ. Ce dernier croyait que [illegible] seulement jusqu'à Altstadt qui aurait été le port et l'entrepôt de Lucerne. [illegible] Thomas-Francis [illegible] ériger un obélisque en l'honneur des fondateurs de la Confédération, [illegible] le Grutli. Ce monument fut détruit par la foudre en 1796 et ses restes transportés à Lucerne. — Voir Durrer: *Die Einheit Unterwaldens*, dans *JSG* XXXV, p. [illegible] — *ASA* [illegible] 1911. [P. X. W.]

ALTSELLEN. Voir AUTZELLEN.

ALTSTÆTTEN (C. Saint-Gall, D. Oberrheintal. V. *DGS*). [illegible] La première mention [illegible] *Alt-* peut être [illegible] Il était [illegible]

d'un ancien établissement. On y a découvert des monnaies romaines mais aucune fondation qui eût permis de croire à une colonie romaine. Altstätten devint (à l'exception de Lienz) propriété de l'abbaye de Saint-Gall et ses habitants serfs du monastère. On ne sait quand la ville fut entourée de remparts et de murailles et obtint un marché. Ce dut être très anciennement, dans la nécessité où était l'abbé d'avoir un point d'appui dans ses riches possessions du Rheintal pour la protection des importantes routes commerciales qui se croisaient à Altstätten, et pour tenir en respect les comtes d'Outre-Rhin. En outre, la ville était un centre de trafic et d'entrepôt pour les communes de la plaine du Rhin et pour les montagnards de l'Appenzell. Au XVe siècle, Altstätten possédait déjà une administration communale relativement autonome. Il entra, en 1378, dans la ligue des villes de Souabe, avec Bernang et Marbach, et en 1415 dans la combourgeoisie de Saint-Gall pour dix ans. C'est à cette occasion qu'est mentionné pour la première fois un Conseil de ville, à la tête duquel se trouvait un ammann auquel avait passé une partie des prérogatives de l'ammann de l'abbé ; la ville avait son propre sceau. En 1442, l'empereur Frédéric III lui octroya le droit de poursuite sur ses habitants (*jus de non evocando*). En 1459, la ville prêta serment de fidélité au couvent de Saint-Gall, ce qui ne s'était pas fait depuis longtemps. Peu après, en 1473, s'élevèrent des difficultés avec l'abbé Ulrich Rösch, lorsqu'il fallut fixer la situation juridique des sujets de l'abbaye telle qu'elle ressortait de la coutume et des autres conventions. Un important débat au sujet de la coutume fut tranché en 1487 par un tribunal arbitral de la ville de Saint-Gall. Selon cette sentence, l'abbé désignait parmi les bourgeois d'Altstätten, le président du tribunal (*Gerichtsammann*), son représentant immédiat, auquel furent transmises les compétences judiciaires des anciens maires ; il nommait aussi, sur une triple présentation de la communauté des « gens libres du couvent », le président de la ville (*Stadtammann*). Ces deux magistrats nommaient ensuite, suivant une procédure déterminée, les douze membres du tribunal et du Conseil de ville, ainsi que l'huissier. Cet état de choses subsista dans ses grandes lignes jusqu'en 1798. L'abbé de Saint-Gall était seigneur foncier à Altstätten mais non souverain effectif, il possédait la majeure partie des impôts et redevances ainsi que la basse justice.

Les droits de haute juridiction et de souveraineté, avec perception de l'impôt impérial et commandement des troupes, appartenaient à l'origine au roi ou à l'empereur et étaient exercés par ses mandataires. A l'époque franque, Altstätten faisait partie du Rheingau, plus tard du bailliage impérial du Rheintal, que Louis de Bavière avait engagé en 1347 aux comtes de Werdenberg-Rheinegg, et auxquels l'Autriche [illegible] en 1395. C'est d'Altstätten que partit, le 17 juin 1405, l'attaque des Autrichiens contre les Appenzellois, après que la ville eut été assiégée pendant dix jours, en juin, par les Saint-Gallois et les Appenzellois qui l'avaient bombardée au moyen d'un canon. Mais après la bataille du Stoss les Appenzellois s'en emparèrent et l'occupèrent. Après la dissolution de la « Ligue du lac » en 1408, les Appenzellois ne voulurent pas rendre le Rheintal ; le duc Frédéric IV y envoya une armée en 1410, reprit Altstätten, et pour le punir de sa sympathie déclarée pour Appenzell, le réduisit en cendres. La ville fut reconstruite, mais elle avait été si appauvrie qu'elle ne pouvait ni payer l'impôt impérial, ni entretenir ses routes ; aussi demanda-t-elle à l'empereur Sigismond de lui renouveler et étendre son droit de marché et de lui accorder quelques autres privilèges. En 1415, Sigismond remit le Rheintal aux chevaliers Lienhard von Jungingen et Frischhans von Bodmann, qui le transmirent en 1424 au comte Frédéric VII de Toggenbourg. Ce dernier et le comte Walraff von Thierstein, son neveu, hypothéquèrent Rheinegg, le « château d'Altstätten » et le Rheintal aux frères Ulrich et Konrad Paier. En 1460, les tuteurs de Jacob Paier vendirent Rheineck et le Rheintal aux Appenzellois pour 6000 florins, ce qui provoqua des conflits de compétence avec l'abbé Ulrich Rösch. Ils furent arbitrés le 6 août 1474, par sept arbitres nommés par les Confédérés. Touchant les levées de troupes, il fut stipulé que les gens du Rheintal obéiraient d'abord à leurs seigneurs et en second lieu à l'abbé. En 1490, les Appenzellois durent céder le Rheintal et Rheinegg aux sept cantons de Zurich, Lucerne, Schwyz, Glaris, Uri, Unterwald et Zoug, qui admirent Appenzell en 1500 et Berne en 1712, dans le gouvernement commun de ce pays. Le Rheintal resta bailliage commun jusqu'à la chute de l'ancienne confédération en 1798.

Il y avait à Altstätten quatre châteaux : le château supérieur ou *Alt-Altstätten* est mentionné pour la première fois vers 1300 et fut détruit en 1338. Le château inférieur ou *Nieder-Altstätten* construit après 1326 et détruit en 1338, puis rebâti en 1373 et tombé en ruines en 1405 ou 1410. *Neu Altstätten*, près Lüchingen, fut édifié vers 1375 par trois seigneurs Egloff von Altstätten, le père, le fils et le petit-fils ; pris par les Appenzellois en 1405, mais non détruit, il passa comme fief du couvent en diverses mains et fut vendu en 1639 au secrétaire de ville Gilg Enck, dont les descendants l'habitent encore. Enfin *Hoch-Altstätten* est mentionné pour la première fois en 1420 ; aujourd'hui on voit encore quelques vestiges de murailles et un fossé qui entoure la colline.

En 1303 il est fait mention d'un curé à Altstätten. L'église, citée pour la première fois en 1333, était une annexe de Marbach et fut incorporée avec celle-ci en 1359-1360 au couvent de Saint-Gall par l'évêque de Constance. Lors de la Réformation, la ville embrassa la foi nouvelle et décida, le 15 août 1528, sur la proposition de l'ammann Hans Vogler d'appeler un pasteur. Après la bataille de Cappel, la majorité des habitants retourna à l'ancienne foi, et le curé reprit son activité à Altstätten. La minorité protestante obtint la cojouissance de l'église. Les biens de la prébende furent partagés d'après le nombre des adhérents de chaque confession ; les biens de l'église, par contre, restèrent en majeure partie aux catholiques. Lors de l'incendie de 1410, la première église devint la proie des flammes ; en 1567, un nouvel incendie détruisit l'église commune aux deux confessions. Les autres grands incendies sont de 1687, 1709 et 1801. L'église relevée en 1568 et transformée en 1678 était devenue caduque à la fin du XVIIIe siècle et ne suffisait plus à la population. Elle fut démolie en 1794 et une nouvelle inaugurée en 1798. En 1903, les protestants abandonnèrent l'église paroissiale aux catholiques pour 130000 fr. et construisirent leur propre temple, qui fut consacré le 25 mars 1905. Tramway électrique à Berneck (5 avril 1897), chemin de fer électrique à Gais (17 novembre 1911).

Après la libération du Rheintal en 1798, Altstätten devint d'abord chef-lieu du district d'Oberrheintal dans le canton du Säntis, puis, en 1803, du district du Rheintal dans le nouveau canton de Saint-Gall, et enfin, en 1831, du district d'Oberrheintal. En 1803, Altstätten forma [illegible] commune politique avec Lüchingen, Hinterforst, Kornberg, Gätziberg et Warmesberg ; en 1833 on lui adjoignit encore Hub, Unterlebelaus et le petit territoire excentrique de Lienz avec Plona. Population de la commune politique 1837 : 6429 habitants ; 1860 : 7266 ; 1880 : 7758 ; 1900 : 8 [illegible] ; 1910 : 9350. Les registres de paroisse datent : protestants, de baptêmes 1582, de mariages 1620, de décès 1655 ; catholiques, de baptêmes 1630, de mariages 1656, de décès 1667.

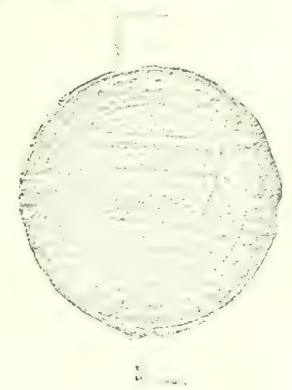
Bibliographie : *USG* I-VI. — *Chronik* von A. [illegible] Vetter 1901. — J. von Arx : *Gesch. d. Kt. St.-G.* 1810-1813. — Näf : *Chronik ... der Stadt u. Landsch. St. Gallen* 1867, p. 511. — *Einige Gedenkblätter zum [illegible] Jubiläum des H. H. J.-G. [illegible]*, 1861. — [illegible] *Gedenk-blätter an die Einweihung der [illegible]*, 1886. — Krüger : *Die Grafen von Werdenberg*, dans *MVG* 22, 1887. — [illegible] : *Zur ältern Gesch. [illegible] St. Gall. Rheintales*, dans *SVB* 35, p. 103-115 avec bibliographie.

Le *Couvent de femmes Maria Hilf*, à Altstätten est un couvent de religieuses [illegible] Cette communauté est mentionnée pour la première fois dans les documents, en 1258 puis en 1295. Au début du XVIe [illegible] en 1518 la maison fut transférée à Nonnental [illegible]

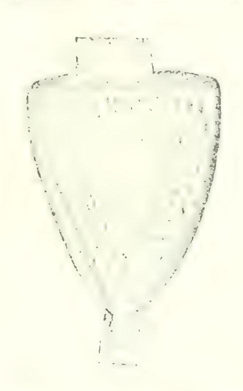
en 1522 entre les sœurs et les habitants d'Altstätten. L'abbé de Saint-Gall, appelé comme arbitre, rendit, le 8 mai, une sentence qui restreignit sur plusieurs points la liberté d'action du couvent. Celui-ci eut fort à souffrir au moment de la Réforme. En 1528, les neuf religieuses qui l'habitaient se réfugièrent dans le pays d'Appenzell; elles y restèrent jusqu'à la bataille de Cappel. En 1532, les cantons coseigneurs chargèrent le bailli du Rheintal de faire rendre aux sœurs leur propriété. Le 4 octobre 1533, la supérieure vendit, pour 200 livres pfennig, à l'abbé de Saint-Gall, l'ancienne maison des béguines. En 1590, l'église du couvent fut construite avec l'aide de la ville et, le 18 avril 1616, dédiée à *Maria die Helferin der Christen*; de là, le nom de *Maria Hilf*. En 1602, la communauté d'Altstätten fut enlevée à l'autorité des Mineurs et placée sous la surveillance des Capucins. C'est pourquoi, en 1609, un capucin, du nom de Louis de Saxe, présida à la réforme du couvent: les religieuses reçurent le costume actuel de l'ordre; la clôture fut établie et la règle appliquée strictement; le bréviaire romain fut introduit et *Maria Hilf* devint ainsi un couvent régulier de capucines. Le 14 juillet 1610 les sœurs furent recommandées à l'abbé de Saint-Gall par le nonce pontifical. Le 7 octobre 1617, à la suite d'un arrangement entre elles, le maire et le conseil d'Altstätten, elles obtinrent un adoucissement aux dures conditions de la convention de 1522. Elles construisirent en 1673, hors de la ville, un monastère qui fut réédifié en 1733. En 1798, devant l'invasion française, 18 religieuses s'enfuirent à Rankwil, seules quatre d'entre elles, âgées, restèrent. Le couvent joue un rôle important en matière scolaire. Il dirigea dès 1838 l'école d'ouvrages et l'école inférieure des jeunes filles, et en 1853, l'école supérieure. Plus tard il se chargea de la direction de la plupart des écoles catholiques d'Altstätten. Il s'est aussi occupé des missions catholiques. En 1888, il fonda un établissement dans l'Equateur. Cette Congrégation des sœurs missionnaires franciscaines de Maria Hilf comme elle s'appelle, est aujourd'hui indépendante du couvent d'Altstätten; elle possède des maisons de missions à Gaissau (Vorarlberg) et Tübach (Saint-Gall). — Voir Nüscheler: *Gotteshäuser* II, 137. — Communication du spirituel actuel P. Alban Latscha, *OMC*.

L'établissement du « Bon Pasteur » à Altstätten est une institution pour jeunes filles libérées des écoles et abandonnées à elles-mêmes. Elle fut fondée en 1868 par trois religieuses de l'ordre, venues d'Angers (France). Le Grand Conseiller Jean Last avança les fonds; en 1876, il remit l'ensemble des bâtiments de l'institution à un prix modéré à quatre ecclésiastiques et trois laïques, à la tête desquels fut placé l'évêque de Saint-Gall. Elle possède depuis 1895 son église propre. En 1913 les religieuses se chargèrent encore de la direction d'un hospice pour femmes adonnées à la boisson. En 1918 l'établissement comptait 280 pensionnaires protégées et pupilles. — Voir Wetzel: *Die Rettungsanstalt vom « Guten Hirten »*, 1896. [Dr Placide Bütler.]

ALTSTÆTTEN, von, famille de ministériaux des abbés de Saint-Gall qui apparaît très tôt à Altstätten et dont elle a pris le nom. En 1166 paraît un Dietrich avec ses trois fils Hermann, Dietrich et Eglolf. *Armoiries*: fascé de six pièces d'argent et d'azur. C'est à une branche de cette famille noble que l'abbé de Saint-Gall donna la charge importante de maire d'Altstätten. — 1. Dietrich I, paraît pour la première fois en 1279 avec le titre de maire. — 2. Son fils Walther I (1280-1316) prit parti pour Rodolphe de Habsbourg dans sa querelle avec l'abbé Guillaume de Saint-Gall; après 1291, il embrassa le parti d'Adolphe de Nassau et fut enfin entraîné dans un conflit avec son suzerain au sujet des compétences et des revenus de l'office de maire. Il eut 4 fils: — 3. Konrad, troubadour. C'était ou le clerc de ce nom qui paraît en 1268, ou plus probablement Conrad, maire d'Altstätten, que nous trouvons en 1320 comme témoin pour l'abbé Hiltbold de Saint-Gall et mentionné encore en 1327. Les armoiries de Conrad dans le manuscrit Manesse, correspondent assez bien à celles des nobles d'Altstätten. On ne possède plus de lui que trois chants qu'il composa pour sa bien-aimée. — Voir Bartsch: *Die schweizer Minnesänger*, Frauenfeld 1886, p. CLII et 265. — *ADB* I, 374. — 4. Eglolf I. — 5. Dietrich II et — 6. Walther II. Vers 1350, les relations des trois maires (Conrad était déjà mort) avec leur suzerain s'aigrirent de plus en plus. Ils s'unirent aux comtes de Werdenberg, Rheineck et dévastèrent les villes des bords du lac de Constance. Mais en 1358 la fortune se retourna contre eux : les troupes de Lindau, Saint-Gall, Constance, Zurich et des confédérés envahirent le Rheintal et s'emparèrent des châteaux supérieur et inférieur d'Altstätten. Les trois frères fugitifs durent se soumettre à des conditions de paix humiliantes. — 7. [illegible] IV, [illegible] à peu près tout l'héritage de la famille. Il acquit le château de Neu-Altstätten et devint seigneur et bailli de [illegible] de la du Rhin; il mourut en 14[illegible]. — 8. [illegible], [illegible] fermier de Hans [illegible] de Neuburg. Le 25 [illegible] 1[illegible] [illegible] entre elle et les [illegible] d'Altstätten au sujet des compétences du maire, elle fut [illegible] par le [illegible] au nom de l'abbé Ulrich [illegible] mourut en 1476. [illegible] couvent [illegible] *Altstätten*, ASG 1919, p. 112-127, avec table [illegible].



Sceau de Walther I d'Altstätten, maire 1289.



Sceau du chevalier Eglolf d'Altstätten, 12[illegible].



Sceau de Conrad d'Altstätten, maire 1327.

ALTSTETTEN (C. et D. Zurich. Voir *DGS*). Commune politique et paroisse. Autrefois grand bailliage et Com. civile. *Armoiries :* d'or à la tour de sable sur trois monts de gueules. Edlibach donne en 1488 comme armoiries de la paroisse la Vierge avec l'enfant. Le nom — *Altsteten* 1249, *Alstetin* 1256 — rappelle une ancienne localité romano-helvète. *Archéologie :* nombreux tombeaux de l'époque de la Tène au Hard, 1906 trouvaille d'un bassin en or, de l'époque de Hallstatt. Restes de murs d'établissements romains sur la colline de l'église, au pied de laquelle passait la route romaine d'Aquae à Turicum ; restes d'édifices aussi à Loogarten et sur le Karstenbühl, et trouvailles romaines isolées. Tombeaux alémanniques en tuf sur le Karstenbühl.

Premières mentions comme village : 1249 *Altstetin, villa superior et inferior,* 1277 *Altstetten prope Thuregum.* Le sol, qui appartenait jadis en grande partie aux Kibourg et Habsbourg, se morcela à la fin du Moyen Age et devint la propriété de plusieurs couvents zuricois. A l'époque de la Réformation, la plus grande partie de ces biens et redevances passa à l'hôpital de Zurich. — Les droits de baillage étaient l'apanage des chevaliers de Schonenwerd qui les reçurent en fief des Kibourg, puis des Habsbourg. Le 19 octobre 1366, le duc Léopold IV d'Autriche les donna aux frères Eberhard et Fritzmann Stagel, bourgeois de Zurich. Ils passèrent ensuite, comme fief impérial, à Jean Tumb de Neuburg, bourgeois de Zurich. Le 15 janvier 1432, ils [illegible] à la ville de Zurich qui, en échange, céda à Jean Tumb le gage qu'elle détenait sur le château, les gens et les propriétés de Flums. Le 22 juin 1433, l'empereur Sigismond donna à la ville le bailliage d'Altstetten en fief. Il faut noter que, le 24 juin 1431 déjà, Jacques Schwarzmurer venait d'être nommé bailli de la ville à Altstetten. La haute justice appartint jusqu'en 1415 à l'Autriche et resta attachée au comté de Baden, des lors bailliage commun des VIII cantons ; seule la région comprise entre le Trüobenbach et la ville revint à Zurich, de par le bailliage impérial.

Le grand bailliage d'Altstetten fut administré au début par des baillis spéciaux ; dès 1477 il fut placé sous l'administration du bailli impérial, c'est à-dire du membre du Conseil qui exerçait la haute justice. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la tradition voulait que l'administration d'Altstetten-Esch fût exercée par les deux trésoriers. Altstetten-Esch eut un greffier commun. Voir aussi [illegible]. Sous la constitution helvétique, 1798-1803, la commune d'Altstetten faisait partie du district de Zurich ; sous l'Acte de médiation, elle fut incorporée au district de Horgen ; depuis 1814, elle appartient au district de Zurich.

Le statut communal fut rédigé sous Jean Tumb le 14 janvier 1429 et revisé le 31 juillet 1553. Outre les sous-baillis soumis à l'autorité supérieure, nous trouvons les quatre administrateurs du village (*die vier des Dorfs Anwalten*) ; chacune des parties (nommée elle-même village) — Ober- et Unter-Altstetten — devait élire dans une assemblée spéciale deux représentants. Toute la région des forêts et des pâturages située entre Uitikon, Urdorf, Schlieren et Altstetten, et appelée Unter-Albis, fut, jusqu'en 1599, possession collective de ces quatre communes. L'endiguement de la Limmat qui déborda souvent nécessita des efforts continuels de la commune. — Altstetten fut à l'origine et jusqu'à la Réforme une filiale de l'église paroissiale de Saint-Pierre à Zurich. Elle est mentionnée comme telle pour la première fois en 1266. L'abbesse du Fraumünster possédait à Altstetten un fonds de terre appelé le pâturage de l'abbesse auquel était attaché le droit de collation de l'église de Saint-Pierre. Avec cette terre, la collation de Saint-Pierre et celle d'Altstetten passèrent au bourgmestre Brun (1345) et après sa mort à l'hôpital de Zurich (1369). Par un acte de dotation du 4 août 1418, la chapelle ou église d'Altstetten reçut un chapelain permanent. Avant la Réforme, c'était un lieu de pèlerinage très fréquenté. A la prière du curé du Grossmunster, Erhard Battmann, le prédécesseur de Zwingli, le cardinal Matthieu Schinner donna à Zurich en 1517 une lettre d'indulgences selon laquelle tous ceux qui participaient à une des cinq processions annuelles et assistaient à la cérémonie solennelle des morts introduite dans la chapelle par le curé, jouissaient d'une indulgence. En novembre 1523, après le second colloque de Zurich, les images furent violemment arrachées de l'église. Le 29 mai 1529, Altstetten fut constitué en paroisse indépendante. L'église fut restaurée en 1780, 1896 et 1919, la nef prolongée en 1761 et 1842. A côté de la porte, sur la paroi orientale, on voit l'inscription *in dem jar MCCCCLXXVI uff den dritten dag merz nam der burgundisch herzog die flucht vor Granse.* Hartmann Rordorf, alors grand bailli d'Altstetten, avait participé à la bataille de Grandson et y fut créé chevalier ; c'est lui qui d'après une conjecture ancienne fit graver cette inscription commémorative. Au XVIIIe siècle, les habitants de la ville choisissaient avec prédilection l'église d'Altstetten pour les cérémonies de mariages.

Le lendemain de la bataille de Saint-Jacques sur la Sihl, Altstetten fut en partie incendié par les Confédérés. De même, la localité eut beaucoup à souffrir des événements militaires de 1799, elle fut [illegible] pendant l'été dans la ligne des avant-postes français. — Une école [illegible] à Altstetten [illegible] la Réforme, les nouveaux collèges datent de 18[illegible], 187[illegible], 1897 et 1911. [illegible] école secondaire depuis 18[illegible] [illegible] en 1901 et 1902 Schlieren et A[illegible] [illegible]. Une église catholique depuis 1900, dont la paroisse comprend Altstetten, [illegible], Schlieren, [illegible], Weiningen, Uitikon, Urdorf, [illegible] et [illegible].

Faubourg industriel de la ville, la commune a pris un développement [illegible] [illegible] [illegible] d'autres [illegible] entreprises [illegible], filatures de soie, fabriques de ciment, industries chimiques, fabriques d'[illegible], etc.

Dans la période [illegible] 1900, la population a augmenté de 61 [illegible]. En 1918 la commune a demandé à être incorporée à la ville de Zurich. En 1634 : 284 hab. ; 1792



Altstetten. [illegible] d'après [illegible] dessin de Herrliberger.

666, 1870 : 1193, 1914 : 6365. Depuis 1890 paraît à Altstetten l'*Anzeiger für das Limmattal* (démocrate). — Registres des baptêmes et des mariages depuis 1607, des décès depuis 1621, des familles depuis 1774 et des catéchumènes depuis 1703. — R. Hoppeler : *SSR* I, 1, p. 262-313. — A. Nuscheler : *Gotteshäuser* III, p. 405 ss. — J. Spörry : *Geschichte von Altstetten (Anzeiger für das Limmattal* 1907 nos 150-153, 1908, nos 1-15). [A. MUELLER.]

ALTSTETTEN, von, ou **ALTSTETTER.** Familles de Zurich et environs. *Armoiries :* d'après l'armorial d'Edlibach de 1488 : d'or à la tour de sable sur trois monts de gueules ; armoiries complètes dans Stumpf II, 169 *b*. — Une famille de chevaliers qui aurait tiré son nom de Altstetten (Zurich) n'a pas plus existé que le château lui-même. De nombreux von Altstetten ou Altstetter sont mentionnés depuis 1357 dans les *Steuerbücher* de Zurich. — HEINI von Altstetten, forgeron à Zurich, participa en 1468 à l'expédition contre Waldshut. Représentant de la corporation des maréchaux dans le Conseil des Cernus en 1489, il participa comme tel aux négociations avec les paysans au sujet du compromis de Waldmann. — Voir Hegi : *Gesch. der Zunft zur Schmiden.* — Gagliardi : *Dok. Waldmann.* [F. H.]



ALT VIERTEL. Voir VIERTEL.

ALT WÆDENSWIL. Voir WÆDENSWIL.

ALTWEGG. Famille thurgovienne qui apparaît en 1401 dans un document de Munsterlingen sous le nom de ALTWEGGER dans la commune de Kreuzlingen. Elle est répandue dans différentes communes du canton. *Armoiries* des Altwegg de Guntershausen : parti d'argent à une roue de moulin d'azur et d'azur à un chevalier tenant deux étoiles d'or dans les mains, surmonté d'un croissant du même renversé. — 1. JOHANNES, 1847-1888, président de la Cour d'appel de Thurgovie, conseiller aux États. Il étudia la jurisprudence à Zurich et Heidelberg (1868-1879). Grand conseiller 1873, devint président de ce corps 1879-1883, 1886 ; secrétaire du Tribunal cantonal 1874, puis président de celui-ci 1880-1888, et pendant ce même laps de temps conseiller aux États. Voir *Thurg. Zeitg* du 18 novembre 1888. — 2. HANS, 1884-1914, de Herrenhof, fils du major et juge de district Hans-Jacques qui était frère du no 1. Il étudia le droit à Zurich, Berne et Munich. Avocat à Kreuzlingen 1910, membre du Grand Conseil 1911, procureur général 1912. † 18 septembre 1914 à Courtemaîche, tué par accident. — 3. PAUL, Dr en droit, 1884, fils du no 1 ; étudie le droit à Zurich, Genève, Heidelberg ; s'établit comme avocat 1909 à Frauenfeld. Chef des jeunes-radicaux du district de Frauenfeld ; 1919 major à l'état-major général et conseiller d'État chargé du département de justice et police.



Joh. Altwegg (1847-1888). Paul Altwegg (1886).

ALTWEIBERMUHLEN (MAITLI-RŒLLI ou **RŒLLETE, ALTWIBER-RELLE, WIBER-RELLET).** On appelle de ce nom des instruments semblables à des moulins que l'on dressait lors des processions du mardi gras et dans lesquelles on jetait par le haut des poupées représentant des vieilles femmes qui ressortaient jeunes par le bas. Cette coutume n'est pas limitée à notre pays, mais elle est particulièrement en honneur dans la Suisse primitive. On la retrouve aussi dans les cantons de Thurgovie, Argovie et Saint-Gall. C'est une représentation symbolique du printemps et de sa puissance de rajeunissement. Elle a son pendant dans les cérémonies de la *Giritzenmoosfahrt* (voir cet art.). — Voir *Archiv f. d. Studium der neueren Sprachen*, vol. CII, 241 ss. ; CIV 355. — *SAV* I, 141. [E. H. K.]

ALTWIS (C. Lucerne, D. Hochdorf. Voir *DGS*). Dans l'Ebnetwald, haut au-dessus du village et de l'Altwisbachtobel, se trouvent les traces visibles d'un refuge. Les *armoiries :* de gueules à une tête de cheval d'argent, ont peut-être quelque rapport avec le « pâturage des étalons » mentionné dans un acte de 1660. Altwis appartenait à l'origine aux comtes de Lenzbourg ; plus tard par héritage aux Kibourg et à l'Autriche. Depuis le milieu du XIVe s. les chevaliers de Heidegg avaient en fief le droit de justice ; à partir du XVe s., celui-ci fut réuni à la seigneurie de Heidegg. Le couvent de Béromunster possédait des biens à Altwis déjà antérieurement à 1173, plus tard de même les religieux de Hitzkirch, Hohenrain et Muri y ont des propriétés. Altwis fit partie intégrante jusqu'en 1415 du district de Richensee qui lui-même fut rattaché aux bailliages libres jusqu'en 1803. A cette date, il fut incorporé avec le district de Hitzkirch au canton de Lucerne. La ville de Lucerne, qui possédait la seigneurie de Heidegg depuis 1700, confirma l'ordonnance communale des habitants d'Altwis le 7 décembre 1740. La commune comptait alors 40 « franchises » qui ne devaient pas être augmentées. — Altwis est aussi le lieu d'origine de Joseph-Alois Hartmann (Père Athanase) 1803-1866, membre de la province suisse des Capucins, évêque de Derbe, puis vicaire apostolique de Patna et de Bombay. — Voir *Urk. Beromunster.* — — *Habsb. Urb.* — *AS* I — *Gfr.* — *Memorials du Petit Conseil.* — Lutolf : *Sagen.* — Imhof u. Jann : *P. Athan. Hartmann*, Lucerne 1903. [P.-X. W.]

ALTWIS, von. *Armoiries :* d'argent à une tête de braque d'or. Famille de Munster à laquelle on ne peut rattacher avec certitude LEONARD et BERTHOLD Altwis, cités en 1114 et 1168. BERTHOLD était probablement ministérial de Murbach-Lucerne, de même que HENRI, feudataire du Couvent im Hof de Lucerne en 1293. Depuis 1300 environ des Altwis (serfs de Béromunster et détenteurs de fiefs à Vilmeringen, se nommant aussi von Vilmeringen) prirent rang dans la basse noblesse en qualité de ministériaux. — 1. ULRICH, sous-prieur 1297, puis prieur de Saint-Urbain, 129[illegible]. — 2. GERARD, appelé aussi Gerang de Vilmeringen, serf de Béromunster 1323, habita Vilmeringen en 1345, il entra au service de l'Autriche, devint avoyer de Lenzbourg 1346-1348, 1359, sous-bailli de Baden 1357. Le fils et héritier de la reine Agnès au Bözberg et à Eggen 1360, 1363 ; il vivait encore en 137[illegible]. — 3. HANS de Vilmeringen, serviteur du comte Rodolphe de Kibourg, 1378, 1384 et 1387 avoyer de Büren. — 4. HENRI, 1368, etc. amman de Munster. — 5. HANS, 14[illegible] seigneur de Grunegg. — 6. CONRAD, doyen de [illegible] 1443, curé de W[illegible] en 1445, plus tard [illegible] à [illegible] d'où il fut banni par l'évêque Jean. — Voir Merz : *Burganlagen* II, 527. — *Siegel und Wappen des Adels etc. d. K. Aargau* p. 71. — Merz dans *GHS* III, 3[illegible]. — *Urk. Beromunster.* — *Habsb. Urbar.* — *Gfr.* — Liebenau : *[illegible]*. [P.-X. W.]

ALT WÜLFLINGEN. Voir W[illegible].

ALTZELLEN ou **ALTSELLEN** (C. Nidwald, Com. et paroisse Wolfenschiessen. V. *DGS*). Par les documents [illegible] comme auberge *SAV* [illegible]. Au Moyen Âge, Altzellen était habité par une population paysanne aisée qui, déjà en 1[illegible], s'était rachetée de la domination du couvent d'Engelberg. Dans la première moitié du XVIe s. le domaine est dans sa propriété de W[illegible], Konrad Scheuber, landam-

mann en 1543, qui mourut ermite en 1559. Sa mère était Dorothea de Flue, fille de Nicolas de Flue dont la mère, Hemma Rubert, était aussi originaire d'Altzellen. C'est avec l'appui de l'ermite de Sachseln et de sa famille que fut construite et consacrée en 1482 à Altzellen la chapelle actuelle, dédiée à l'évêque valaisan saint Théodule (Joder). On conserve au musée historique de Stans un retable gothique du commencement du XVIe siècle et provenant de la chapelle de Saint-Joder. La nef de la chapelle a été restaurée après le tremblement de terre de 1601. — Voir : Durrer : *Kunstdenkmäler Unterwaldens*, p. 18-33. — *Gfr.* XIV, 248. [Durrer.]

ALTZELLEN, ab, est l'ancien nom de ce héros de la liberté qui aurait tué le bailli Wolfenschiessen et qui reçut plus tard de Schiller le nom plus courant de Conrad Baumgartner. Le *Livre blanc* ne connaît guère que l'origine du héros ; l'*Urner Tellenspiel* du début du XVIe siècle l'appelle d'abord Cuno ab Altzellen, et ce nom fut estropié dans la suite en Abatzeller (Appenzeller). Dans la tradition locale, la forme Kueni ab Altzellen persista jusqu'au XVIIe siècle, pendant que déjà dans la chronique conservée dans la maison de Winkelried à Stans 1563 et dans Tschudi vers 1569 le nom de Konrad Baumgartner ou de Baumgarten était employé. On rencontre une famille de ce nom à Wolfenschiessen au XIVe siècle. La demeure du héros serait d'après la tradition locale la propriété de Stalden. — Voir W. Vischer : *Die Sage von der Befreiung der Waldstätten nach ihrer allmählichen Ausbildung*, Leipzig 1867. — G. Meyer von Knonau : *Die Sage von der Befreiung der Waldstätten*, Bâle 1873. — Durrer : *ASG* 1915, p. 159 et *Kunstdenkmäler Unterwaldens*, p. 29. [Durrer.]

ALUMNAT. Voir Collegium.

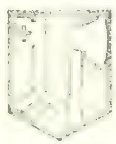
ALVANEU ou **ALVENEU** (C. Grisons, D. Albula, Cercle Belfort. V. *DGS*). Les *armoiries* sont identiques à celles de la juridiction de Inner-Belfort. Ce nom, en romanche *Alvagnè, -i, -ö*, fait l'impression d'une dérivation en *-etum* ou d'un nom d'arbre ou d'arbuste. On trouve les formes suivantes : *Albinude* 1244, *Alvenude* vers 1290, *Alvenus* 1321, *Alvenüs* 1328, *Alfenuda* vers 1336. Les archives riches et intéressantes, remontent jusqu'en 1553. Le 10 déc. 1442 le comte Henri de Montefort à la demande des bourgeois fait cadeau à l'église de Saint-Maurice de la forêt et du pâturage *Sur Ieffen*. Vers 1400, l'église et le village ont été incendiés. A Alvaneu, comme ailleurs, l'assistance publique relevait de l'église et était dirigée par des aumôniers. Les revenus de l'assistance comme ceux de l'église consistaient surtout en rentes foncières. D'après une lettre de rente du 26 juin 1587, la moitié des arrérages devait être payée au prêtre ou au bedeau à la Saint-Martin, en argent, en nature ou valeurs, l'autre moitié à la Saint-Georges, en espèces. Les biens fonciers étaient propriété commune et celui auquel ils étaient conférés ne pouvait ni les engager, ni les hypothéquer, ni les diviser ; en outre le prêtre avait la jouissance de la prairie Schileru. En 1605 on préleva un impôt de 5 batz par 100 florins sur les biens qui par mariage sortaient de la commune et cela pour en augmenter les recettes de l'église. La paroisse ayant de la peine à maintenir l'ancienne doctrine par suite des nombreuses relations avec Davos, elle décida le 24 février 1641 que les bourgeois récemment reçus, ainsi que ceux qui le seraient dorénavant, devraient être catholiques. Ceux qui passaient à la foi nouvelle perdaient la bourgeoisie. Ainsi à la diète d'Ilanz du 25 juin [illegible] Alvaneu protesta contre l'entrée du protestant Salomon Sprecher de Berne, [illegible] dans la bourgeoisie de Wiesen qui se rattachait à Alvaneu. En 1758 la commune décida, au sujet de l'interdiction de recevoir de nouveaux bourgeois, de ne faire d'exception qu'en faveur de seigneurs catholiques puis, en mesure de racheter les biens des réformés et en 1768, une convention formelle fut faite ayant pour but l'exclusion des hérétiques. Le patronage d'Alvaneu appartenait aux barons de Vatz ; il passa aux comtes du Toggenbourg, puis aux seigneurs nobles de Churwalden qui dans la suite exercèrent le droit de présentation dans l'élection des prêtres. A l'origine les trois communes d'Alvaneu, de Schmitten et de Wiesen formaient une seule paroisse. En 1490, Wiesen se sépara et Schmitten suivit plus tard son exemple. — Voir Wartmann : *Rät. Urkunden* (*ASG* X, p. 469). — Robbi : *Ils terms* p. 17. — Ch. Brugger : *Handschriftl. Aufzeich. in der Kantonsbibl. Graub.* — *Regesten von Alvaneu.* — Pallioppi : *Ortsnamen* II, p. 71. — Mohr : *Cod. dipl.* II. — Campell I, p. 145. — J. J. Simonet : *Die Weltgeistlichen Graubündens.* — J. R. Rahn : *Gesch. der bild. Künste in der Schweiz*, p. 743, 744. [L. J. et R. v. P.]



Sceau de la commune d'Alvaneu du 13 au 23 mars 1707. (Arch. d'Alvaneu.)

ALVANEU-BAD (C. Grisons, D. Albula, Com. et paroisse Alvaneu. Voir *DGS*). Bains d'eaux minérales. A l'Ouest des bâtiments de l'établissement se trouve un groupe de maisons avec une église appelée autrefois *Tschessa* et aujourd'hui compris avec les bains sous le nom *igl Bogn* (= le bain). Il en est fait mention pour la première fois dans un contrat de vente de 1474 entre Conrad Müller dit Koch et Jos. Moser, de Coire. En 1550, Dietegen de Salis était créancier hypothécaire des bains sulfureux d'Alvaneu. Au commencement du XVIIe siècle, ils appartenaient à Georg Beeli de Belfort, en 1604, à Jos. Koch de Coire et en 1608 au célèbre Dr Andreas Runelli. Il semble que les bains soient devenus la propriété de la commune, après que la juridiction eut été rachetée à l'Autriche (1652). Ils passèrent aux mains de l'antique famille des Walthier d'Alvaneu et tombèrent en décadence. Au milieu du XVIIIe siècle le landammann Stephen Simmen d'Alvaneu les acheta ; il les agrandit et les améliora. Les célèbres médecins grisons Joh. Bavier, Joh. Ant. Grass et le chirurgien Meinrad Schwartz, qui fut médecin des bains, contribuèrent aussi certainement par leur prédilection pour Alvaneu Bad à lui rendre sa réputation. Alvaneu doit aussi beaucoup au grand médecin, le docteur Grass qui pendant 14 ans, et jusqu'à sa mort, fréquenta les bains d'Alvaneu et les recommandait à ses patients. En 1747 parut à Coire la première *Beschreibung des heilsamen Alvaneuer Schwefelbads*, dans laquelle ces médecins confirmaient leurs observations sur les effets de ces eaux. A la même époque, le naturaliste zurichois J. J. Scheuchzer loue Alvaneu dans sa *Naturgeschichte des Schweizerlandes*. Les propriétaires successifs des bains sont : Joh. Anton Sprecher, de Davos, de 1755 à 1763 ; son frère Joh. Andreas Sprecher, de Grüsch, de 1763 à 1770 ; le fils de celui-ci, le landammann Anton Herkules Sprecher, de Davos, de 1770 à 1808 ; la famille Balzer, d'Alvaneu, de 1808 à 1903 avec une courte interruption à partir de 1851 où les bains passèrent à Jak. Math. Lanz d'Alvaneu ; depuis lors ils appartiennent à une société par actions. — Voir Ch. Brugger : *Handschriftlicher Nachlass* (Bibliothèque cantonale, Coire). — Meyer-Ahrens : *Die Heilquellen der Schweiz.* — Th. Mohr : *Cod. dipl.* I. — *Regesten der Gemeinde Alvaneu.* [L. J.]

ALVASCHEIN (C. Grisons, D. Albula. V. *DGS*). *Armoiries* : [illegible]. Il formait avec Tiefenkastel et Mons la juridiction de Tiefenkastel ; depuis 1851 chef-lieu du cercle du même nom auquel furent encore adjoints Obervaz, Stürvis, Mutten, Conters, etc. Anciennement *Alvasinne* 1154, *Alvasino* 1311, *Alvaschin* 1370, est dérivé [illegible]. L'étymologie [illegible] à une dérivation de *Lupicinus*, nom de personne fréquent dans la vieille latinité ; cependant, on ne peut l'établir d'aucun fait. Alvaschein possède de très [illegible] 1475. L'église, consacrée à Saint Joseph était une [illegible] de Tie-



fenkastel; elle avait un chapelain, 1506-1519; en 1555 intervint un arrangement entre Alvaschein et Tiefenkastel au sujet de la prébende de l'église, celle-ci devint paroissiale en 1663, mais les morts furent enterrés dans le cimetière de Saint-Pierre de Mustail jusqu'au 1er novembre 1679. L'église était assez bien dotée, car en 1712 et 1719, elle acheta des terres pour 573 florins. Par décision de l'évêque Joseph Benedikt elle fut détachée de Tiefenkastel en 1739 et obtint son propre curé. [L. J. et R. v. P.]

ALVUM NOVUM. Voir ALVANEU.

AMACKER. Famille valaisanne citée pour la première fois à Eischol au XVe siècle sous le nom *im Acher (in agro)* qui devint bientôt *am Acher*, plus récemment *Amacker*. Elle se répandit dès le XVIe siècle à Unterbäch, au XVIIIe siècle à Saint-Maurice, plus tard à Sion et Brigue [*BGW*]. — 1. JOSEPH-ANTOINE, * en 1793 à Saint-Maurice, prit part à la reddition de la forteresse de Huningue (1815); entra en 1816 dans la garde suisse en France comme sergent-major, fit en cette qualité la campagne d'Espagne 1823 et obtint la légion d'honneur. Après la dissolution des régiments suisses en France, il rentra dans sa patrie, fut membre du Grand Conseil, préfet, commandant de bataillon (1857-1859), représenta son canton au Conseil des États. † à Saint-Maurice le 17 fév. 1862 [*Gazette du Valais*]. — 2. GASPARD, de Eischoll * 1833, prêtre le 29 mai 1858; professeur à Sion 1859-1860; curé à Binn 1860-1868, à Ausserberg 1868-1872, à Salgesch 1872-1879. Il fut plus tard rédacteur à Munich, Einsiedeln, et 1883, recteur à Blatten. † 1892. — *BWG* I. — *Walliser Bote*, 1892. [D. I.]



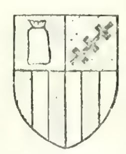
AMADIO ou **AMADEI** et **AMEDEI.** Ancienne famille gibeline de Lugano qui apparaît dès le début du XIVe s. En 1301 on parle d'un DE AMADA, de Lugano, qui vendit ses immeubles à la ville de Côme pour la construction du château de Lugano. En 1305, ELMO AMEDEI, notaire de Lugano, était lieutenant du bailli-recteur Guido Orelli, pour la vallée de Blenio. Le 27 février 1305 il préside le tribunal à Taverna près de Ponto Valentino au nom du bailli-recteur et il rédige lui-même le procès-verbal. — Son fils ADAM figure comme notaire dans la vallée de Blenio en 1315, à Quinto le 20 juin 1322 et à Iragna le 23 juin 1327. Le 27 septembre 1327, PIERRE DE AMEDEO, notaire de Lugano, est vicaire de la Léventine. Le 13 juin 1332 il est lieutenant du bailli-recteur Matteo Orelli pour la vallée de Blenio, le 11 décembre 1333 il rédige le traité d'alliance entre le bailli-recteur Matteo Orelli et la vallée de Blenio d'une part, et le seigneur Franchino Rusca et la ville de Côme, de l'autre. — En 1656, JEAN-BAPTISTE est délégué des Luganais auprès du bailli suisse pour obtenir une revision des statuts de la communauté. En 1910, il n'existait plus aucun Amadio à Lugano. Suivant Anastasi, la famille s'est transportée en Italie. — Voir Meyer: *Die Capitanei von Locarno*. — Meyer: *Blenio u. Leventina*. — Pometta: *Come il Ticino*... — AS, I. — *BStor.*, 1881. — Anastasi: *Cognomi ticinesi*. — Vegezzi: *Esposizione storica*. [Dr C. T.]

AMALRIC. Famille d'Alais en Languedoc, établie d'abord à Aigle, puis à Morges et à Genève, où elle fut reçue à la bourgeoisie en 1770 et 1790. *Armoiries*: de gueules à la grue d'argent sur une terrasse de sinople, tenant en son bec un serpent d'argent posé en barre et accompagnée à senestre d'un serpent en pal du même, au chef d'or chargé d'une aigle couronnée, probablement de sable. Nom d'origine ostro-gothique; voir *Schönfeld*. *WB der altgerm. Personennamen*, p. 14 ss. — Voir: *Rec. gén. suisse*, I — Genève t. II. [A. Ch.]

AMANDUS SUSO. Voir SUSO.

AMAN ou **AMANN.** Voir AMMANN.

AMARCA ou **à MARCA.** Ancienne famille de Mesocco. *Armoiries*: Coupé mi parti au 1 de gueules à un sac d'argent, au 2 d'or, à une croix à trois traverses de sable posée en barre, et palé d'... [illegible] et d'argent de six pièces. — 1. NICOLAS, notaire impérial de Mesocco, † 1450. — 2. ALBERT, fils du no 1, gouverneur de la vallée de Mesocco sous Trivulze, † 1492. — 3. NICOLAS-DONAT, fils du no 1, premier podestat de la Valteline, † 1516. — 4. PIERRE, petit-fils du no 3, archevêque de Toulouse en 1654, puis archevêque de Paris le 16 février 1662, † 29 juin 1662. — 5. JOSEPH, landammann et syndic de la Valteline, † 1739. — 6. JOHANN-ANTON, commissaire du comté de Cleven, † 1813. — 7. KLEMENS, chancelier du bailli de la Valteline, assistant du Commissariat de Cleven, podestà de Teglio et bailli de la Valteline en 1797. C'est sous son administration qu'eut lieu la révolte de la Valteline au printemps 1797, à laquelle il tint tête avec beaucoup de sang froid. Ce ne fut qu'après la fuite des syndics, de qui dépendaient les fonctionnaires grisons, qu'il s'estima relevé de ses fonctions. Il fut encore au service de son pays en qualité de Grand Conseiller, député à la diète de Berne, délégué dans le Tessin, président du Tribunal cantonal, juge de la Haute Ligue Grise en 1807, 1817 et 1818. — 8. JOSEPH, 1799-1866, fils du no 7, landammann et juge, une des personnalités politiques les plus marquantes des Grisons. Après des études classiques et juridiques, il fut élu en 1825 député au Grand Conseil, dont il devint vice-président en 1836 et 1843, et président en 1839. En sa qualité de juge de la Haute Ligue Grise il fit partie du Petit Conseil en 1834, 1839 et 1843. Il fut encore juge cantonal et président du Conseil de l'instruction publique. En 1851 une maladie des yeux mit fin à sa carrière politique; il rentra dans la vie privée et vécut à Mesocco et à San Vittore où il mourut. — 9. JOHANN-ANTON-LUDWIG, frère du no 8, officier au service de France, capitaine dans l'armée piémontaise; il fut plusieurs fois landammann, syndic de la Valteline, préfet du district de Moesa sous la République helvétique, juge et président du Tribunal cantonal, député au Grand Conseil et aux diètes de Berne et Lucerne. — 10. JOSEPH-VICTOR, frère du no 9, lieutenant au service de France, fut fait prisonnier dans la campagne d'Espagne en 1807; en 1815, il est de nouveau au service de France, capitaine de la Garde suisse, chevalier de la Légion d'honneur, en 1820 commandant de bataillon. Il remplit plusieurs fois les fonctions de landammann. — 11. KARL-OSWALD, fils du no 8, landammann de Mesocco, gouverneur de la Ligue Grise 1845. Dans la guerre du Sonderbund, il commandait la première brigade de la troisième division, et il fut envoyé par son canton avec le préfet Joh.-Barth. Caflisch, auprès du général Dufour pour lui demander de ne pas lever les soldats catholiques et de laisser les bataillons réformés dans les Grisons. — Voir Sprecher: *Sammlung rätischer Geschlechter*, p. 233-237. — J.-R. Riedhauser: *Der letzte Bündner Landvogt im Veltlin*, dans *Fr. Rätier* 1909 no 129-134. — Bazzigher: *Gesch. der Kantonsschule*, p. 84. — *BM* 1866 p. 11. — *Bündner Tagbl.*, 1866 no 7, 8. — *Gas. Rom.* no 3. — J. Robbi: *Standespräsidenten*, no 52 et 53. — *JHGG* 1915. [L. J.]



AMARCIUS. Poète du XIe siècle, de Zurich, à ce qu'on prétend, mentionné pour la première fois vers 1300 comme né dans les Alpes, dans la *Tauriner* [illegible] ... Suivant Büdinger on devrait lire *Curiensis* [illegible] soit province de Come. On sait qu'il était contemporain du roi Henri III à Spire, toutefois, il n'est pas prouvé qu'il fût originaire du territoire de la Suisse actuelle. — Voir Max Büdinger et Emil Grunauer: *Älteste Denkmale der Zürcher Literatur*, 1866, p. 8. — *ASG* XIV 1868, p. 89. — Neumann: *Sermonum*, XVI 1855, p. 91. [F. H.]

AMASIA ou **AMATIA, AMAZIA, de.** Forme italienne du nom de famille des Landis de Mesocco. Voir MATSCH.

AM BACH, WERNER, de Meienberg près Lindenau. Abbé de Cappel (C. Zurich) dès 1425, reçut la mitre blanche au concile de Bâle en 1434. Selon la Chronique de Bullinger le couvent de Cappel fut [illegible] ... ferm... en ... [illegible] ... par les Confédérés durant la guerre entre Zurich et Schwyz. Il mourut en 1451 après 46 ans [illegible] ... — Voir *MAGZ* III 1, p. 3. — von Mülinen: *Helvetia sacra*. [F. H.]

AMBACHT. Voir AM...

AMBASSADEURS DE FRANCE EN SUISSE (LES). Manuscrites ou imprimées, les listes contenant les *noms de MM. les ambassadeurs de France en Suisse* abondent. Elles ne sont pas plus exactes pour cela. La première en date fut établie par Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges, l'un des négociateurs du traité de renouvellement d'alliance de l'année 1564. Quelque soixante ans plus tard, Bassompierre la compléta, ou, pour mieux dire, se crut en mesure de la compléter jusqu'à l'année 1630. [*Mémoire des Ambassadeurs de France, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui ont esté en Suisse depuis l'alliance*][1]. En 1677 parut une « *Liste des personnages envoyés de la part des roys de France en Suisse, en qualité d'ambassadeurs, depuis l'an 1452 jusques en ce temps* ».[2])

Au commencement du XVIIIe siècle, on signale un nouvel « *Etat des diplomates français accrédités aux Ligues jusqu'en 1698*. Un exemplaire de ce document est conservé dans les archives de Soleure. [« *Mémoire des Ambassades de France en Suisse depuis le règne de Louis XI jusqu'à present*. »] On relève d'autre part dans les mêmes archives un *Chronologische Verzeichniss der Jenigen Frantzosischen Herren Bottschafteren welche seit Anno 1466 an die Eidgenossen abgesandt worden*, puis une « *Liste des Ambassadeurs qui ont esté en Suisse, tant ordinaires qu'extraordinaires* ». L'analogie que ces trois divers mémoires présentent avec les écrits de Sébastien de L'Aubespine et de Bassompierre suffirait à prouver que ceux-ci et ceux-là ont une origine commune. Dès 1811, le *Solothurner Wochenblatt* a publié intégralement une de ces « Chronologies ». Plus tard, en 1848, M. de Mas-Latrie a donné dans *l'Almanach de la Société de l'Histoire de France* un travail analogue, étendu, selon la méthode adoptée par Guérard, à tous les postes diplomatiques de la France à l'étranger.

Plus récemment, M. René de Maulde, dans un ouvrage d'ailleurs fort médiocre : *La diplomatie au temps de Macchiavel*, a réédité, en les aggravant, les erreurs contenues dans les publications de ses devanciers. Naguère encore, quoique fort incomplètes, ces dernières faisaient autorité. Dans un mémoire adressé au roi, le 4 août 1824, M. de Villèle s'exprimait ainsi : « Depuis le premier traité entre la France et la Suisse en 1452, les rois vos prédécesseurs n'ont jamais accrédité en Suisse que des ambassadeurs [illegible]. On en comptait [illegible] quatorze jusqu'en 1792 ». Or il conviendrait de [illegible] ce chiffre pour se rapprocher de la vérité.

L'hôtel des Ambassadeurs [illegible]
[illegible]

Mais, à supposer même que ces lacunes fussent comblées, il resterait à réparer les erreurs commises, erreurs de noms, de qualités, de dates, si nombreuses qu'elles enlèvent toute valeur aux listes dressées jusqu'à ce jour. Pour n'en citer que deux exemples, celles-ci indiquent comme ambassadeurs en Suisse en 1513 le sieur de Gru, selon les uns, de Gra, selon les autres, alors qu'il s'agit en réalité de Jean de Baissey, Gruyer de Bourgogne ; d'autre part, le sire de La Palisse et le maréchal de Chabannes y figurent comme deux personnages distincts.

*

Durant tout le XVe siècle et une partie du XVIe siècle, les diplomates chargés de représenter la France à l'étranger étaient, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des professionnels. Leur nationalité importait peu au souverain qui les attachait à son service. C'est ainsi que les rois Très-Chrétiens étaient représentés auprès des cantons par des Ecossais, tels Guillaume de Menypeny et Alexandre de Lindsay ; des Savoyards, tels Jean de Lornay, le comte de Bresse, François et Jacques de Gingins, Louis de Bonvillars, Pierre de Lambert, Lancelot de Mondragon ; des Allemands, tels le comte d'Eberstein et Sébastien Schertlin de Burtenbach ; des Lombards, tels Bertrand de Brossa, Girolamo Morone, Raphaël Ballazol, Gaspard Sormano, Jean-Jacques de Castion ; un Napolitain, Michel Riccio ; des Catalans, tels Philippe de Roquebertin et Pierre-Louis de Valtan, et enfin des Suisses, tels Josse de Silinen, Conrad Herngarter, Louis Tegeli, Jean Nussbaumer, Nicolas Hassfurter, Albert de Stein, Jean de Diesbach et tant d'autres. D'aucuns furent naturalisés au cours de leurs missions, d'autres à la fin de celles-ci, d'autres enfin ne le furent jamais.

*

La nature des négociations à ouvrir ou à poursuivre en Suisse exerçait une influence considérable sur le choix des ambassadeurs dépêchés au delà du Jura. S'agissait-il de faire prendre patience aux Confédérés, d'obtenir d'eux des sursis pour le versement des pensions qui leur étaient dues, c'était au concours de leurs « grands argentiers », de leurs surintendants des finances que faisaient appel les rois Très-Chrétiens. Si l'on excepte Semblançay, la plupart des trésoriers dont l'administration devait donner lieu dans la suite à de retentissants procès, Jacques Cœur, Jean Morelet du Museau, Lambert Meigret furent chargés de missions auprès des cantons. Que si, en revanche, les monarques français avaient à solliciter des Suisses soit des levées de troupes, soit le renouvellement de l'alliance de ceux-ci avec la couronne, c'était à de grands dignitaires militaires qu'ils s'adressaient pour assurer l'exécution de leurs desseins, au bâtard Louis de [illegible], à Jean [illegible], [illegible] de La Trémoille, au bâtard de Savoie, aux maréchaux de La [illegible], de Montmorency, de Biron, de Bassompierre, au marquis de Cœuvres, au duc de Rohan.

*

Jusqu'au commencement du XVIe siècle, les personnages dépêchés de Paris [illegible]

[illegible]

Cette [illegible] 1541 [illegible]

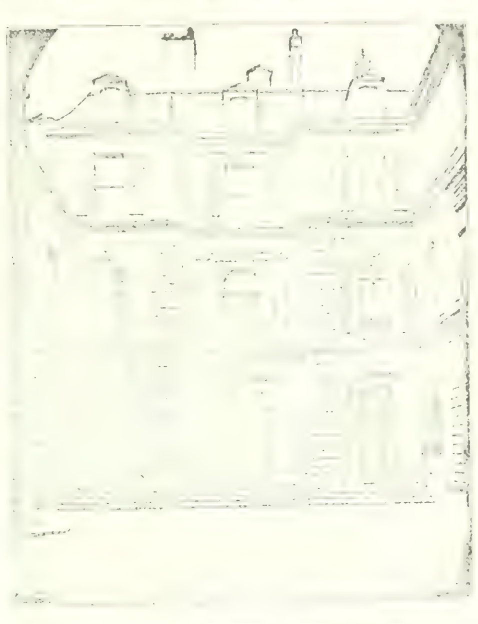
[1] Bibl. Nat. fonds français [illegible]
[2] Haller : *Bibliothek der Schweizer Geschichte* IV, 17[illegible].

s'installait de façon définitive à Soleure. Jusqu'alors ses prédécesseurs s'étaient portés, au cours de leurs missions, soit dans cette ville, soit à Fribourg, soit à Berne, soit à Zurich, soit à Lucerne ou à Bâle, « y logeant dans des hostelleries ». Toutefois ce ne fut qu'au bout de trente ans, en 1552, que les représentants des rois Très-Chrétiens établis au pied du Weissenstein réussirent à y louer un hôtel et à y installer leurs services. Cette année là, en effet, Sébastien de L'Aubespine prit à bail une partie du couvent des *Cordeliers (Kloster)*. Transformé par ses soins et par ceux de ses successeurs, le *Kloster* devint de plus en plus « la maison de France », logis confortable que, durant l'espace de deux cent quarante ans, ses occupants n'abandonnèrent momentanément qu'à deux reprises, en 1584 et 1585, époque où une épidémie pestilentielle contraignit Clausse de Fleury à chercher un refuge à Fribourg, puis en 1717, où un incendie en détruisit de fond en comble les bâtiments et nécessita leur réfection, d'ailleurs assez prompte, sur de nouveaux plans. L'ambassadeur, marquis d'Avaray n'eut d'autre ressource que celle de se retirer pendant quelques mois « à la campagne », soit, dans le cas particulier, au *Waldeck*, propriété de la famille Sury, dont Gravel avait été, vers 1677, le premier locataire.

Ce n'est pas à dire toutefois qu'une constante harmonie n'eût cessé de régner entre le gouvernement de Soleure et ses hôtes français durant le séjour fait par ceux-ci sur les bords de l'Aar. Dès 1532, Daugerant de Boisrigault avait menacé l'autorité du lieu de sa résidence de renoncer à cette dernière, pour peu que les luttes confessionnelles se poursuivissent dans cette région. En 1661, en 1684, en 1727, en 1753, en 1766, en 1780 des incidents se produisirent qui faillirent entraîner le transfert de l'ambassade de France soit à Bâle, soit à Fribourg. Au début de l'année 1792, le conflit, longtemps différé, éclata avec une violence extrême. A la suggestion du dernier ambassadeur du roi Très-Chrétien, marquis de Vérac, lequel avait dû faire place à son secrétaire Bacher, acquis aux nouvelles institutions, le gouvernement soleurois prétendit expulser ce dernier du *Kloster*. Il rendit contre lui, le 21 mars 1792, un décret, annulé à dire vrai le 23 novembre suivant, décret par lequel les habitants de la ville suisse se virent frustrés des cinquante à soixante mille livres que leur rapportait bon an, mal an la présence d'une ambassade étrangère dans leurs murs.

A son arrivée à Soleure, le 30 janvier 1792, Barthélemy comprit aussitôt que la rupture était définitive entre les oligarques de ce canton et le régime instauré sur l'autre versant du Jura. Il ne chercha pas à reprendre possession du logis du *Kloster*, s'installa en compagnie à l'hôtel de la Couronne et demanda au Ministre des Relations extérieures Dumouriez l'autorisation de chercher une autre résidence. Cette suggestion fut repoussée en haut lieu. Elle n'y trouva grâce que le 21 mai suivant. Le gouvernement de Paris avait tout d'abord donné comme instruction à son représentant en Suisse de séjourner à tour de rôle dans les chefs-lieux des divers cantons. L'exécution d'un tel plan offrant de nombreux inconvénients. Il y fut sursis. Mais le choix d'une résidence fixe ne pouvait être différé davantage. L'on songea successivement dans cette vue à Fribourg, à Lucerne, à Berne, à Schaffhouse, à Bâle, séjour que préconisait Bacher, à Frauenfeld, devenu depuis un demi-siècle le lieu de réunion des diètes générales. Les préférences de Barthélemy allaient à Zurich. Les autorités de ce canton se dérobèrent avec adresse à un tel honneur. Ce fut en fin de compte Bade qui réunit tous les suffrages. Deux maisons y étaient à la disposition de l'ambassadeur. Il choisit celle où le Prince Eugène de Savoie, l'un des Plénipotentiaires du Congrès, avait été reçu en 1714 et y installa lui-même, le 6 [illegible], son « ménage ambulant ».

Trois ans plus tard, soit le 12 janvier 1795, le futur membre du Directoire transféra, sur l'ordre du Comité de Salut Public, ses pénates à Bâle. Cette ville allait devenir en effet le centre d'importantes négociations. Le sort de l'Europe est attaché aux conférences qui vont



L'ancien hôtel de la résidence de France à Genève.
(Tiré de la *Patrie suisse*.)

s'y ouvrir. Il importe donc de la mettre à l'abri de l'influence pestilentielle de ces ennemis de l'humanité (les Prussiens).

Une décision du 8 vendémiaire an VII ordonne le transfert de la légation de la République de Bâle à Lucerne. C'est dans cette dernière ville que Henri Perrochel se rend tout d'abord, le 9 novembre 1798. Mais, le 19 mai 1799, Talleyrand, ministre des Relations Extérieures, ayant prescrit à cet envoyé de suivre le Directoire helvétique partout où celui-ci se retirerait, Berne devient le siège de la résidence française dès le 1er juin suivant et le demeure dans la suite.

*

Dès 1521, ainsi qu'on l'a dit plus haut, [illegible] extraordinaires du roi aux Ligues [illegible] recommandaient instamment [illegible] d'une ambassade [illegible] en Suisse [illegible] lui avait été donnée [illegible] la nécessité d'installer un poste [illegible] en Rhétie [illegible] de 1525 à 1530. Après un intervalle de [illegible] des ambassades [illegible] cette année là, le poste [illegible] de Soleure, mais peu de temps [illegible] fut [illegible] de [illegible] Lorsque [illegible] le [illegible] en Rhétie [illegible] nommé en [illegible] de 1618 [illegible] XVIIe [illegible] à Soleure [illegible] pertinent [illegible] des Grisons [illegible] pour la forme [illegible]

qu'ils n'entretenaient plus aucunes relations avec le gouvernement de Coire.

L'ouverture de la guerre de la succession d'Espagne ayant restitué pour un temps aux passages alpestres l'importance qui leur était échue durant la guerre de Trente Ans, Louis XIV prit la résolution de renouer avec les Trois Ligues. De 1700 à 1708, deux envoyés extraordinaires furent accrédités par lui auprès de celles-ci. Mais le résultat de cet effort trompa son attente. Les Grisons ne répondirent pas mieux à ses avances qu'ils ne devaient le faire à celles de son successeur, dont deux représentants, l'un « sans caractère » et l'autre pourvu de lettres de créance, occupèrent le poste de Coire de 1730 à 1741. Il fallut la Révolution et les guerres déchaînées par elle pour attirer à nouveau l'attention du gouvernement de Paris sur la valeur stratégique de la région comprise entre le Splugen et le Stelvio. A son titre d'ambassadeur en Suisse, Barthélemy put ajouter celui de chargé d'affaires auprès des Ligues Grises (1795-1796), en attendant que Comeyras, puis Florent Guyot fussent chargés de gérer les intérêts français en Rhétie.

A l'autre extrémité des Ligues, Genève offrit de bonne heure un champ d'activité très particulier à la diplomatie royale. Plusieurs missions spéciales y furent accomplies durant la première moitié du XVIIe siècle par des envoyés de Henri IV et de Louis XIII. En temps normal, un agent choisi parmi les bourgeois de cette ville et chargé du « paquet du roy » assurait la transmission des dépêches de celui-ci aux autorités de la petite république et vice versa. Mais, à la veille de passer à l'exécution de ses plans contre les Huguenots, Louis XIV résolut de renforcer la représentation diplomatique de sa couronne sur les bords du Léman et d'y établir à poste fixe un résident régnicole. Il y réussit. De 1679 à 1798, les syndics et conseils de la cité de Calvin durent subir la présence dans leurs murs de celle-ci d'un ministre français, dont les constants empiétements sur leurs droits souverains provoquèrent à maintes reprises l'intervention, d'ailleurs inefficace, de Zurich et de Berne.

A Bâle, vers la fin du XVIIe siècle, Louvois crut devoir entretenir un agent secret, avec la mission de le renseigner sur les mouvements des armées impériales dans le voisinage du Rhin. Mais cette expérience ne fut pas poussée plus avant. En revanche, l'ambassadeur en Suisse détache à Sion, de 1691 à 1692, puis de 1701 à 1714, l'un des membres de son personnel, que rejoint en 1703 et 1704 un envoyé extraordinaire de la cour. De 1714 à 1798 la France est représentée dans la vallée du Rhône par des résidents et, de 1802 à 1810, par des chargés d'affaires.

*

Au XVe siècle et durant une partie du XVIe, soit avant la création du poste diplomatique de Soleure, les missions dépêchées aux Ligues comprenaient le plus souvent de nombreux personnages, tous ambassadeurs, puisque aussi bien leurs noms et qualités se trouvaient énumérés dans les lettres de créances adressées de la cour aux cantons. L'un d'eux avait la « langue », c'est-à-dire qu'il portait la parole au nom de ses collègues et avait de ce fait le pas sur eux. Le bâtard de Bourbon, La Trémoille, le bâtard de Savoie et tant d'autres furent, si l'on peut s'exprimer ainsi, des ambassadeurs en chef, à une époque où la Suisse était, plus que tout autre pays, le champ-clos des compétitions politiques qui agitaient l'Europe. Dans la suite, les ambassades polycéphales devinrent l'exception. Les rois n'y eurent plus recours qu'en des occasions solennelles. Le renouvellement d'alliance à Soleure en 1602 fut pour la dernière fois en ligne, du côté français, plusieurs négociateurs ayant rang d'ambassadeurs.

Poste de combat pendant près de deux siècles, l'ambassade française en Suisse demeura longtemps encore d'une gestion malaisée. Seule, la Légation [illegible] était comparable [illegible] des difficultés [illegible] renaissantes qu'avait à affronter son titulaire, du fait aussi de l'instabilité des institutions qui régissaient ce pays. « Bicoques, cabarets et charlatans » [illegible] que devait être [illegible] présentant de la couronne [illegible] à Soleure, citadelle dont l'ambassadeur de France était le gouverneur... le meilleur morceau qu'eût à donner le roy en fait d'ambassade.[1] »

C'est assez dire combien était recherché ce poste, qui, s'il n'entraînait pas à une grande dépense, pouvait en revanche donner des profits indirects[2], où la vie était facile et peu coûteuse, où le titulaire, « pourvu qu'il touchât son traitement », était assuré de réaliser quelques économies, où son épouse conviait au jeu chaque soir « le beau monde » de la petite ville suisse, où elle donnait fréquemment « la comédie », avec l'assistance des secrétaires d'ambassade et des secrétaires-interprètes, dont quelques-uns furent membres de l'Académie française, tels Simon de La Loubère, Jean de La Chapelle et Antoine-Léonard Thomas, ou eussent, comme Jean-Baptiste Rousseau, mérité de le devenir. Vers la fin de la monarchie, l'ambassade fut réservée à des gentilshommes « ruinés », qui, comme ce fut le cas pour Polignac et Vérac, cherchèrent en vain à « s'y refaire. »

Liste des ambassadeurs, envoyés extraordinaires, résidents et chargés d'affaires de France auprès des Cantons suisses, de leurs Alliés et Confédérés (1430-1919).

Les missions précédées du signe ○ sont celles envoyées aux Ligues Grises, aux dizains valaisans, à Genève ou à Porrentruy.

Le signe [illegible] indique les missions spéciales envoyées par des princes et des hauts dignitaires français.

Le signe ≠ concerne des missions exécutées au nom de princes français, sans l'aveu du roi et contre son service.

Abréviations : amb. = ambassadeur.
e. extr. = envoyé extraordinaire.
m. sp. = mission spéciale.

RÈGNE DE CHARLES VII (1422-1461)

Jean F[illegible], Simon C[illegible], e. extr. à Berne, Zurich, Bâle. 1439 *Juin-juillet.*

Jean de [illegible], Gabriel de B[illegible], e. extr. 1444 *Septembre-octobre.*

Jacques JUVÉNAL DES URSINS, Jean III d'ÉTAMPES; Jacques CŒUR, amb. extr. *Fin de* 1447 *ou commencement de* 1448

Aimery de RO[illegible]; Guillaume de M[illegible], amb. extr. (à Fribourg). 1448 *Mai-juillet.*

Raoul de GAUCOURT, amb. extr. 1449 *Janvier.*

Jean de LORNAY, amb. extr. I. *Janvier-février* 1452 II. *Juillet.* III. *Octobre-novembre.*

Antoine de LANNOY, e. ext. 1452 *Octobre.*

Raoul de GAUCOURT; Jean DE LORNAY; Blaise GRESLÉ, amb. extr. 145[illegible] *Juillet-août.*

Gaston DE LYON, m. sp. du Dauphin à Berne. 1456 *Avril.*

Blaise GRESLÉ, Jean de LORNAY, amb. extr. 1456 *Août.*

Jean de [illegible], [illegible], commandeur de Champ[illegible], amb. extr. 1458 *Mars.*

[illegible] de [illegible], m. sp. 1459 *[illegible]*

[illegible] de [illegible], G[illegible] H[illegible], [illegible], commandeur de [illegible]; [illegible], amb. extr. I. *[illegible]* 1459 II. *[illegible]* III. *Mars* 1460

Jean [illegible], commandeur de [illegible]nier, amb. extr. 1461 *Mai.*

[illegible]

RÈGNE DE LOUIS XI
(1461-1483)

Thibaut IX, sire et comte de NEUFCHÂTEL, e. extr. (à Berne). 1462 *Fin de l'année.*

Jean CŒUR, e. extr. *Fin de* 1462-*commencement de* 1463

THIBAUT IX de NEUFCHÂTEL, m. extr. à la frontière des Ligues. 1463 *Juillet.*

Amé de BEAUMONT; Humbert de NEUFCHÂTEL; Michel de BULO, amb. extr. 1464 *Février.*

Philippe de SAVOIE, comte de Bresse, m. extr. (à Berne). 1467 *Vers janvier.*

Louis de SAINVILLE; Jean BRIÇONNET, le jeune, amb. extr. 1470 *Juillet-août.*

Philippe de SAVOIE, comte de BRESSE, m. extr. 1471 *Octobre.*

Jean TURCELLIN, m. sp. 1472 *Janvier.*

o Guillaume POMMIER, m. extr. en Valais. 1472 *Octobre.*

Josse de SILINEN, amb. extr. *Juillet* 1473-*janvier* 1474

Antoine de LASTIC, dit Cannart, amb. extr. 1474 *Janvier-mars.*

Josse de SILINEN; Jean, comte d'EBERSTEIN; Adam GOFFE, m. extr. (conférences de Constance). 1474 *Février-mars.*

Guarcias FAUR; Louis de SAINT-PRIEST; Antoine de MORLET, amb. extr. 1474 *mi-août fin octobre.*

Guarcias FAUR; Georges de LA TRÉMOILLE, sire de Craon, ce dernier presque aussitôt remplacé par Jean de COURCELLES, amb. extr. 1475 *Février-avril.*

Jean BRIÇONNET, l'aîné (mission financière non exécutée par lui). *Juillet-août.*

Henri LALLEMENT, m. financière à Berne, substitué à Jean Briçonnet. *Juillet-août.*

Jean CHALOUCIN, m. sp. *Novembre-décembre.*

Guillaume de SALINS, deux missions à Berne. 1476 I. *Janvier-février.* II. *Avril.*

Louis, bâtard de BOURBON; Josse de SILINEN; Guarcias FAUR; Guy de POISIEUX; Guillaume de CERISAY; Baude MENOU; N. BRANLEFIN, amb. extr. 1476 *Juillet-août.*

Jean DU PRÉ, m. extr. à Berne. *Novembre.*

Louis de SAINT-PRIEST; Jean RABOT; Jean LEBRETON, amb. extr. 1477 *Février.*

Guarcias FAUR, amb. extr. *Février-mars.*

Guarcias FAUR; Louis de SAINT-PRIEST; Jean de BAUDRICOURT; Jean RABOT, amb. extr. *Avril.*

Guarcias FAUR; Jean de BAUDRICOURT; Louis TINDO, amb. extr. *Juin-juillet.*

Josse de SILINEN, rejoint bientôt par Jean, vicomte de ROCHECHOUART, amb. extr. *Août* 1477-*janvier* 1478

Philibert de Grolée, sire d'ILLINS; Pierre de VILLARS; Jean de BOURGES (Burgensis), Josse de SILINEN, amb. extr. 1478 *Janvier.*

Louis d'AMBOISE, évêque d'Albi, amb. extr. 1478 *Août-octobre.*

Bertrand de BROSSA; Étienne BOUTILLAT, amb. extr. 1479 *Février-fin mars.*

Bertrand de BROSSA, amb. extr. *Mi-juin-fin décembre.*

Philibert BOUTILLAT, amb. extr. (mission non accomplie). *Octobre.*

Antoine Ier de LAMET, amb. extr. *Décembre* 1479-*janvier* 1480

Bertrand de BROSSA, amb. extr. 1480 I. *Février.* II. *Commencement juin-juillet.*

Josse de SILINEN, amb. extr. *Février.*

Jean CHAILLENET [illegible], amb. ext. 1480 *M*[illegible]

Louis TINDO, amb. extr. *Juillet-août.*

Simon de CLERON, amb. extr.; Jean BEYNE, m. sp. *Mars.*

VERMANDOIS, roi d'armes, m. sp. *Mars.*

Conrad HEIMGARTER, m. sp. (à Berne). 1482 *Mars.*

Jean ROBINEAU, amb. extr. *Novembre-décembre.*

Agents ordinaires, de nationalité suisse, entretenus par la Couronne de France aux Ligues, 1461-1483.

- o Guillaume de DIESBACH
- o Nicolas de DIESBACH (1466-1475).
- o Josse de SILINEN (1474-1475).
- o Petermann de WABERN.
- o Nicolas STOSS (1479).

RÈGNE DE CHARLES VIII
(1483-1498)

Philibert de GROLÉE; Guarcias FAUR, amb. extr. 1483 *Fin novembre-fin décembre.*

Philippe BAUDOT; Jean d'ANDELOT, Conrad HEIMGARTER, amb. extr. 1484 *Juin-août.*

Antoine de GINGINS, m. extr. à Berne. 1485 I. *Février.* II. *Mars.* III. *Juin.*

Conrad HEIMGARTER, m. sp. à Berne. 1485 *Septembre.*

Philippe BAUDOT; Jean d'ACHEY, arbitres délégués aux conférences de Lausanne. *Septembre.*

Philippe de GENÈVE; Pierre-Louis de VALTAN, amb. extr. 1486 *Avril.*

Pierre-Louis de VALTAN, amb. extr. *Juin.*

Antoine de BAISSEY; Greffin ROZE; Pierre-Louis de VALTAN, amb. extr. 1487 *Octobre.*

Antoine Ier de LAMET, amb. extr. 1488 *Mai-juin.*

Antoine Ier de LAMET, amb. extr. 1489 *Mars.*

Antoine Ier de LAMET, amb. extr. *Juin.*

Antoine Ier de LAMET, amb. extr. *Septembre.*

LYONNAIS, héraut d'armes, m. sp. à Berne. *Décembre* 1489-*janvier* 1490

Philippe de HOCHBERG, marquis de Rothelin, amb. extr. *Commencement de* 1490

Jeannot de CASTELNAU, m. extr. à Berne et à Zurich. *Février.*

Stéphan SCHAFF[illegible]; Christian B[illegible], m. sp. *Février-mars.*

Antoine DE LA F[illegible], S[illegible] de Ryan, amb. extr. *Août.*

Antoine Ier de LAMET, amb. extr. *Août.*

Antoine Ier de LAMET, amb. extr. 1491 *Février.*

Georges d'AMBOISE; Antoine Ier de LAMET, amb. extr. *Mars-juin.*

François de LUXEMBOURG, vicomte de Martigues, amb. extr. *Août-septembre.*

Jean de ROSTIUS, m. d'observation à Bâle. *Août.*

Antoine Ier de LAMET, amb. extr. *Novembre.*

Jean RABOT; Antoine de MORLET, Pierre de JOIGNY. 1493 [illegible]

Jean-Jacques de [illegible], m. extr. aux Ligues, de la part du duc d'Orléans. 149[illegible] [illegible]

Benoît ADAM, [illegible] des Serpens, S[illegible] de C[illegible], amb. extr. [illegible]

Antoine de [illegible], amb. extr. [illegible]

[illegible]

[illegible]

Étienne [illegible], m. sp. en Suisse. *Septembre.*

Antoine de [illegible], Jean [illegible], amb. extr. 1496 [illegible]

Antoine de [illegible], Louis [illegible], amb. extr. *Août-septembre.*

Agents ordinaires de nationalité suisse, entretenus par la Couronne de France aux Ligues, 1483-1498.

ø Antoine de GIESSPERGER, dit DE LA CAPRE.
ø Josse de SILINEN, évêque de Sion.
ø Nicolas HASSFURTER de Heidegg.
ø Barthelémy MAY.
ø Guillaume de DIESBACH.
ø Petermann de FAUCIGNY.
ø Thuring de RUMLANG.

RÈGNE DE LOUIS XII
(1498-1514)

Antoine de BAISSEY; Jean BERDELOT, amb. extr. 1498
Fin juin-commencement août.

Thierry de STAFES, m. extr. *Juillet-août.*

Tristan de SALAZAR; Rigault d'OREILLE, amb. extr. 1499 *Février-avril.*

ø PICARDIE, héraut d'armes, m. sp. aux Ligues Grises. *Mai.*

Louis FIGELI, m. extr. *Juin-juillet.*

Tristan de SALAZAR, amb. extr. *Juin-octobre.*

ø Jean Jacques TRIVULCE, amb. extr. aux Ligues Grises (m. extr. par corresp.). *Juin.*

Charles de MARTIGNY, Michel RICCIO, amb. extr. 1499 *Juillet.*

ø Charles de POYANNE, m. sp. à Genève auprès des députés de Berne et de Fribourg. *Septembre.*

Antoine de BAISSEY, amb. extr. *Septembre-octobre.*

Georges, cardinal d'AMBOISE; Jean Jacques TRIVULCE; Pierre de ROHAN, dit le maréchal de Gié, Plénipotentiaires français à Milan pour négocier avec les députés d'Uri la renonciation des droits de ce canton à la possession de Bellinzone. *Octobre.*

ø Thierry de STAFES, m. extr. en Suisse et aux Grisons. 1500 *Janvier-août.*

Louis FIGELI, m. extr. en Suisse. *Février-avril.*

○ Jean NUSSBAUMER, m. sp. du gouverneur français de la Lombardie. 1500 *Février.*

Philippe de HOCHBERG, comte de Neuchâtel; Antoine de GIMEL; Louis de BOURBON, évêque d'Avranches, m. d'observation dans l'Helvétie occidentale. *Février-mars.*

Tristan de SALAZAR, amb. extr. *Février-août.*

Antoine de BAISSEY, amb. extr. *Mars.*

Jacques d'ASNIÈRES, m. extr. *Avril-mai.*

Thierry de STAFES, m. extr. *Septembre-octobre.*

Tristan de SALAZAR, amb. extr. *Octobre-fin décembre.*

Richard LE MOYNE, m. extr.
Décembre-1500 *janvier* 1501

Antoine de BAISSEY; Jean Jacques TRIVULCE, m. exécutée par correspondance. *Janvier.*

Thierry de STAFES, m. extr. *Février-mars.*

Jean NUSSBAUMER, m. sp. *Avril-mai.*

Pierre-Louis de VALTAN, amb. extr. *Avril-mai.*

GUYOT DES ROCHES; Pierre GROS, m. extr. *Juin.*

Imbert de VILLENEUVE; Pierre-Louis de VALTAN, Claude LE CHARRON, amb. extr.
Juin-août et juillet-août.

Thierry de STAFES, m. extr. *Septembre.*

○ Philippe de ROQUEBERTIN, m. extr. du gouverneur français de la Lombardie. 1501 *Septembre-novembre.*

Pierre-Louis de VALTAN, amb. extr. *Octobre-novembre.*

Imbert de VILLENEUVE, amb. extr.
Décembre 1501-*janvier* 1502

Nicolas HASSFURTER de Heidegg, m. sp. *Mars.*

Thierry de STAFES, m. extr. *Mars-avril.*

Thierry de STAFES, m. extr. *Juin-juillet.*

Antoine de BAISSEY, amb. extr. *Juillet.*

Tristan de SALAZAR, Pierre-Louis de VALTAN, amb. extr. *Novembre* 1502-*fin février* 1503

○ Philippe de ROQUEBERTIN; Jean MOROSINI, m. extr. de la part du gouverneur de Milan. 1502
Novembre-décembre.

Richard LE MOYNE, amb. extr. 1503
Mars-avril.

Charles d'AMBOISE; Antoine de BAISSEY, plénipotentiaires français aux conférences de Locarno et d'Arona. *Avril.*

Antoine de BAISSEY; Imbert de VILLENEUVE, amb. extr. *Mai-juin* 1503 *et mai* 1503 *janvier* 1504

○ Jean Antoine BORGO, m. extr. de la part du gouverneur de Milan. *Janvier.*

Pierre-Louis de VALTAN, amb. extr. *Janvier.*

Richard LE MOYNE, Nicolas CONRAD; Jean KISSLING, m. extr. *Mai.*

François de THILIGNY; Jean BOUCHER, amb. extr.
Novembre 1504 *janvier* 1505

Richard LE MOYNE, amb. extr. *Mai-juin.*

Rigault d'OREILLE, amb. extr.
I. *Octobre-novembre.*
II. *Décembre* 1505 *janvier* 1506
III. *Janvier-février.* 1506

Aymon de MONTFALCON, (Monfalconei évêque de Lausanne, amb. extr. 1505 *Novembre-décembre.*

○ Jérôme MORONE, m. extr. de la part du gouverneur de Milan. 1506 *Janvier-février.*

François de THILIGNY, amb. extr. 1506
Février.

Rigault d'OREILLE, amb. extr. *Août.*

Pierre-Louis de VALTAN; Philippe de ROQUEBERTIN, amb. extr. 1507 *Janvier.*

Jean BOUCHER, m. extr. *Février-mars.*

Jean de Durfort, Sr de DURAS, m. extr. *Mars.*

Aymon de MONTFALCON; Richard LE MOYNE, m. d'observation en Suisse. *Mars.*

François de ROCHECHOUART, Sr de Champdenier, amb. extr. *Mars.*

Jérôme MORONE; Jean MOROSINI, amb. extr. *Avril-mai.*

Jérôme MORONE, Jean MOROSINI, amb. extr.
Mi-juin-mi-juillet.

Pierre-Louis de VALTAN; Philippe de ROQUEBERTIN, amb. extr. *Juin* 1507 *juin* 1508

ø Jean NUSSBAUMER, m. extr. aux Ligues Grises
Juin 1507-*mars* 1508

Guillaume de LA MARE, amb. extr.
Octobre 1507-*janvier* 1508

○ Antoine de BAISSEY, m. extr. du gouverneur de Milan (non exécutée). 1507 *Juillet.*

André LE ROY, amb. extr. 1508
Avril-mai.

Claude de SEYSSEL, amb. extr. *Mai-juin*

○ Jean-Antoine BORGO, m. extr. du gouverneur de Milan. *Octobre-novembre.*

Gaucher de DINTEVILLE, Sr de Polisy; Jean MARNAC, amb. extr. 1509 *Février-juillet.*

Aymon de MONTFALCON, amb. extr. *Avril-juillet.*

○ Geoffroy de GRASSIS, m. extr. aux Ligues Grises de la part du gouverneur français de Milan. *Avril.*

ø Jacques de Gingins, Sr du CHÂTELARD; Geoffroy de GRASSIS, m. extr. en Valais. 1510 *Janvier-avril.*

Gaucher de DINTEVILLE, Sr de Polisy, m. extr. (non exécutée). *Avril.*

○ Geoffroy CARLES, m. extr. du gouverneur français de Milan exécutée par corresp. *Juillet.*

○ Jean de BAISSEY, m. extr. du gouverneur français de Milan. *Septembre-octobre.*

Pierre GROS, m. extr. *Août-octobre.*

Louis de [illegible], marquis de Rothelin; Imbert de VILLENEUVE, Jean de BAISSEY, amb. extr.
Décembre 1510 *janvier* 1511

Imbert de VILLENEUVE; Antoine II de LAVAL, amb. extr. *Mars-juin*

○ Jean de BAISSEY, m. extr. du gouverneur français de Milan (non exécutée). [illegible]

Louis de [illegible], marquis de Rothelin; Raoul de LANNOY, Imbert de VILLENEUVE, amb. extr. 1512 *Mai.*

Claude de SEYSSEL, évêque de Marseille, m. d'observation. [illegible]

Antoine II de LAVAL, m. sp. du roi et de Louis de Longueville. *Mai.*

François de Gingins, Sr DU CHÂTELARD, représentant du duc de Savoie, chargé de la défense des intérêts français en Suisse. *Juillet.*
Jean-Amé de LOMBARD, abbé de Pignerol; SAINT-VICTOR, doyen de Colombier; Lancelot de MONDRAGON, représentants du duc de Savoie aux Ligues, chargés des intérêts de la Couronne Très-Chrétienne. *Juillet-septembre.*
Simon de COLBROUSON, maître d'hôtel de la princesse d'Orange, représentant officieux des intérêts du roi de France aux Ligues. *Juillet-décembre.*

Louis de LA TRÉMOILLE; Claude de SEYSSEL, 1513
Imbert de VILLENEUVE; Gaucher de DINTEVILLE, Sr de Polisy; Jean de BAISSEY, amb. extr. *Février-mai.*
Jean-Jacques TRIVULCE, m. officieuse à Lucerne. *Janvier-février.*

Antoine II de LAMET, amb. extr. tant au nom du roi de France que de la duchesse de Longueville. *Mars-avril.*
Imbert de VILLENEUVE; Jean de BAISSEY, amb. extr. *Novembre.*

René d'Anjou, Sr de MÉZIÈRES, négociateur officieux de la paix entre le roi de France et les cantons (prisonnier des Confédérés durant quinze mois). *Janvier.* 1514
François de Gingins, Sr DU CHÂTELARD; Amé de Genève, Sr de LA BÂTIE; Louis de BONVILLARS, Sr de Mézières, représentants du duc de Savoie en Suisse, chargés d'une mission de la part du roi de France. *Avril.*

Agents ordinaires, de nationalité suisse, entretenus par la Couronne de France aux Ligues, 1495-1515.

- ø Jean NUSSBAUMER, truchement.
- ø Jean METZGER, truchement.
- ø Louis FIGELI.
- ø Nicolas et Conrad HASFURTER.
- ø Louis d'ERLACH.
- ø Aymon de MONTFALCON.
- ø Nicolas CONRAD.
- ø Jean KISSLING.
- ø Werner RATH, secrétaire de Zurich.
- ø Thomas SCHOENI, capitaine de Berne.

RÈGNE DE FRANÇOIS Ier
(1re partie, 1515-1522).

Lancelot de MONDRAGON. *Mars* 1515
Jean de LA FOREST; Pierre de LAMBERT, représentants en Suisse du duc de Savoie, dès le mois de février. Intermédiaires officieux d'un rapprochement entre la France et les Confédérés. *Mars-mai.*
René, bâtard de SAVOIE, Odet de FOIX, Sr de LAUTREC, plénipotentiaires français aux conférences de Verceil et de Gallarate. *28 août-9 septembre.*
Pierre de LAMBERT; Amé de Genève, Sr de La Bâtie et de LULLIN, représentants du duc de Savoie aux Ligues, chargés de la défense des intérêts français. *Octobre.*
Pierre de LA GUICHE; Antoine LE VISTE, amb. extr. *Novembre* 1515-*Mars* 1516
André LE ROY, amb. extr. *Novembre* 1515-*juillet* 1516

Jérôme MORONE, m. extr. (non exécutée). 1515 *Novembre.*
Charles du Plessis, Sr de SAVONNIÈRES, amb. extr. *Décembre* 1515-*[illegible]* 1516
Jean LALLEMANT, l'aîné, m. financière. *Janvier-février.*
Antoine II de LAMET, m. sp. *Janvier-février.*
Charles du Plessis, Sr de SAVONNIÈRES, m. extr. (fait les fonctions d'ambassadeur résident). *Avril* 1516-*[illegible]* 1517
René, bâtard de SAVOIE, Louis de Forbin, Sr de SOLIERS, amb. extr. *Août* 1515-*janvier* 1517
André LE ROY, m. financière. *Janvier-août.*
○ Geoffroy de GRANGIS, m. extr. du gouverneur français de Milan en Suisse. *Janvier-avril.*

○ Geoffroy de GRANGIS; Lambert MEIGRET, m. sp. du gouverneur de Milan (Juges pour le roi aux *journées de marche* de Poleggio et de Ponte-Tresa). *Mai-juin.*
Alexandre de Saint-Gelais, Sr de LANSAC; Denis Poillot, Sr de LAILLY, juges français aux *journées de marche* de Berne. *Juin-juillet.*
Etienne FAUCHER, Pierre LE MASSON, m. financière. *Juillet* 1517-*fin mai* 1518

○ Geoffroy de GRANGIS, m. sp. du gouverneur français de Milan à la « journée » de Locarno. *Septembre.* 1517
○ Geoffroy de GRANGIS; Lambert MEIGRET, m. sp. du gouverneur de Milan (*juges de marche* à la journée de Poleggio). *Octobre-novembre.*

○ Geoffroy de GRANGIS; Jacques MINUT, m. sp. du gouverneur de Milan (*juges de marche* aux journées de Poleggio et de Ponte-Tresa). *Février-juillet.* 1518
Antoine II de LAMET, m. sp. (affaire de Neuchâtel). *Avril-mai.*
○ Jean de DIESBACH, m. sp. du gouverneur français de Milan. *Juin-juillet.*

Etienne FAUCHER, m. extr. *Juillet* 1518-*juin* 1519
Charles du Plessis, Sr de SAVONNIÈRES, m. extr. (fait pour la deuxième fois les fonctions d'ambassadeur résident). *Commencement d'août* 1518-*mi-juillet* 1520

Geoffroy de GRANGIS; Jacques MINUT; Lambert MEIGRET, *juges de marche*, délégués à la journée de Poleggio par le gouverneur de Milan. *Mai.* 1519
Louis de Forbin, Sr de SOLIERS, amb. extr. *Juin* 1519-*mars* 1520
Jean de Bueil, Sr de FONTAINES, l'un des *juges de marche* pour le roi aux journées de Payerne.
I. *Juillet-août* 1519
II. *Janvier* 1520
Pierre de LA GUICHE; Pierre ANTOINE, amb. extr. *Avril-juillet.*
Antoine II de LAMET, amb. extr. *Avril.*
Antoine II de LAMET, amb. extr. *Fin novembre* 1520-*commencement de juillet* 1521

Jean PASIL, m. extr. 1521 *Commencement avril-fin mai.*
Charles du Plessis, Sr de SAVONNIÈRES, amb. extr. (mission non exécutée). *Juillet.*
○ **Etienne CLAUDEL, missions du gouverneur de** 1520
Milan, auprès des Ligues Grises. 1521
Lambert MEIGRET, m. financière à Berne. *Juin-juillet.*
○ Louis d'ELLEVAUX; Guillaume de TRAVIORRENS, m. extr. du gouverneur intérimaire de Milan auprès des Ligues de Suisse. *Juillet.*
Albert de STEIN, m. sp. à Berne. *Juillet.*
Etienne DES RUYAUX, amb. extr. *Juillet-août.*
○ Geoffroy de GRANGIS, m. extr. en Suisse, de la part du gouverneur de Milan. *Juillet-août.*
Antoine II de LAMET, amb. extr. *Août* 1521-*août* 1522
Jean de LANGEAC, amb. extr. 1521 *Septembre.*

René Brethe, Sr de LONGUE, m. extr. 1521 *Octobre.*

○ Charles du Solier, Sr de MORETTE, m. extr. du gouverneur de Milan auprès de MM. de Berne. *Commencement de novembre.*
○ Galeas VISCONTI, m. extr. en Suisse de la part du gouverneur de Milan. *Fin de novembre.*
○ Pierre de [illegible], Sr de [illegible], deux missions consécutives en Suisse de la part du gouverneur de Milan. *Novembre et [illegible].*
René [illegible], Sr d'[illegible], dit le bailli de Touraine, m. extr. *Décembre* 1521-*[illegible]* 1522
I. René, bâtard de SAVOIE, [illegible] ; [illegible] de LA PALICE ; [illegible] ; Jean CALVAU, évêque de Senlis ; [illegible] ; Jean [illegible] ; Galeas VISCONTI, amb. extr. *Janvier-[illegible].*
II. [illegible], Sr de la Rochepot ; Jean de [illegible], amb. extr. *[illegible]* 1521-*janvier* 1522

Mars 1[illegible]

III. André Le Roy, amb. extr. *Janvier-août.*
IV. Jacques Ragueneau. *Décembre* 1521-*janvier* 1522
V. René du Chesnel, Sr d'Angé.
Décembre 1521-*février* 1522
VI. Antoine d'Ancienville, Sr de Villiers.
Janvier-février.
VII. Christophe d'Allègre. *Janvier-février.*
VIII. Ø Ludovic Tschudi (aux Ligues Grises).
Juin-juillet.

Envoyés spéciaux chargés de missions particulières.

○ Michel Antoine, marquis de Saluces, m. sp. 1522
en Suisse de la part du gouverneur de Milan. *Janvier.*
○ Galeas Visconti, m. sp. en Suisse de la part du gouverneur de Milan. *Mai.*
René, bâtard de Savoie; Jacques de Chabannes, maréchal de La Palisse; Jean Morelet du Museau, amb. extr. en Valais, puis en Suisse. *Juin-août.*
Daniel Gundelfinger, m. financière en Suisse.
Juin-juillet.
Charles du Solier, Sr de Morette, amb. extr.
Juin-octobre.
Anne de Montmorency, Sr de La Rochepot, amb. extr. en Rhétie, puis en Suisse. *Août.*

Agents ordinaires de nationalité suisse entretenus par la Couronne de France aux Ligues 1515-1522.

Louis d'Erlach, de Berne (1516-1522).
Jean Merveilleux (Wunderlich) depuis 1522 (plus tard secrétaire-interprète).
Werner Rath, de Zurich, jusqu'en 1519.
Georges de Rive, Sr de Prangin (1521-1522).
Albert de Stein, de Berne (1516-1522).
Ludovic Tschudi, de Glaris (1516-1522).

RÈGNE DE FRANÇOIS Ier

(IIme partie 1522-1547.)

Ambassade ordinaire en Suisse.

Louis Daugerant, Sr de Boisrigaut.
Novembre 1522-*juillet* 1544
(Résidence fixe à Soleure, dès le commencement de septembre 1530.)
Georges de Rive; Guillaume Maillard, chargés d'affaires. *Fin d'octobre* 1535 *à février* 1536
Guillaume Maillard, chargé d'affaires.
Fin de septembre 1536 *à mai* 1537
Jean de Villars, Sr de Blancfosse, chargé d'affaires. *Septembre-octobre* 1538
Georges Wul; Guillaume Maillard, chargés d'affaires. *Fin de septembre* 1542 *fin de février* 1543
Jean Merveilleux, chargé d'affaires.
Fin de septembre 1543-*commencement de janvier* 1544
Jean de Villars, Sr de Blancfosse, chargé d'affaires. *Juillet-fin d'octobre* 1544
Jean Merveilleux, chargé d'affaires.
Octobre 1544-*février* 1545
Mars-commencement de juin 1545
Commencement de septembre 1545-*mars* 1546
Antoine Morelet du Museau, Sr de La Marche-Ferrière, amb. ordinaire (résidence : Bâle).
Mars 1546-5 *novembre* 1546
François de La Rivière, chargé d'affaires (résidence : Bâle). 5 *novembre* 1546-20 *février* 1547
Guillaume Du Plessis, Sr de Liancourt, amb. ordinaire (résidence : Soleure). *Dès le* 20 *février* 1547

Ambassade ordinaire aux Grisons.

Ø Geoffroy de Grangis. *Mars* 1525-*janvier* 1531
(Le poste diplomatique de Coire est momentanément supprimé en janvier 1531.)
Ø Jean-Jacques de Castion. *Fin de* 1536-*octobre* 1539
(Poste momentanément supprimé en octobre 1539.)
Ø Jean-Jacques de Castion. *Dès avril* 1541

Ambassades extraordinaires.

André Le Roy, m. extr. *Novembre* 1522-*mars* 1523
Ø Louis Daugerant, Sr de Boisrigaut, m. extr. en Rhétie.
Fin de janvier-commencement de février 1523
Jean Morelet du Museau, amb. extr. *Mars-mai.*
Antoine II de Lamet, amb. extr. *Juillet-septembre.*
Anne de Montmorency, Sr de La Rochepot; Jean de Diesbach, m. extr. *Août.*
Gilles de La Pommeraye, m. aux frontières de Suisse. *Août.*
Ø Geoffroy de Grangis, m. extr. aux Ligues Grises. *Juillet-décembre.*
Jean Morelet du Museau, amb. extr. *Août-septembre.*

○ Ulrich Harder, m. militaire aux Ligues, de 1524
la part des lieutenants-généraux du roi en Lombardie. *Janvier.*
○ Raphael Baliazol, m. sp. aux Ligues Grises de la part des mêmes. *Janvier-février.*
○ Gaspard Sormano, m. extr. en Suisse, de la part des mêmes. *Mars-avril.*
Antoine II de Lamet; François d'Orléans-Longueville, marquis de Rothelin, amb. extr. *Avril.*
+ N. Mac-Guis, m. du connétable de Bourbon (envoyé de Milan). *Juin.*
Antoine II de Lamet; Antoine Raflin, dit Poton, amb. extr. *Juillet-septembre.*
Jean Morelet du Museau, amb. extr.
Dès la fin de juillet 1524 *à la mi-octobre* 1526
(Demeure comme otage jusqu'à cette date entre les mains des Suisses.)
○ Clément Champion, m. extr. en Suisse, de la part du lieutenant-général du roi en Italie. 1524
Septembre.

Ø Geoffroy de Grangis, m. extr. aux Ligues 1524
Grises. I. *Octobre-novembre.*
II. *Janvier-février* 1525
Denis Poillot, Sr de Lailly, amb. extr. (accrédité par la Régente). *Janvier-février.*
Gaspard Sormano, amb. extr. (accrédité par la Régente). *Mars-avril.*
Jean de Langeac, amb. extr. (accrédité par la Régente). *Novembre.*
Gaspard Sormano, amb. extr. (accrédité par la Régente.) *Novembre* 1525 *à mars* 1526
Gaspard Sormano, amb. extr. *Mai-juillet.*
Jean de Boncœur, m. sp. *Juillet.*
Charles de Coucy, Sr de Burie, assisté de Jean Hédouin, amb. extr. *Juillet.*
Guillaume Du Bellay, Sr de Langey, amb. extr.
Juillet-août.
Jacques Colin, amb. extr. *Octobre.*
○ Jean d'Estouteville, Sr de Villebon, amb. extr. aux Grisons. *Novembre.*
N. d'Estieu (Jean-André d'Estieu ?), amb. extr. 1527
Janvier.
Jean Morelet du Museau, amb. extr.
De mai 1527 *à la fin de mai* 1529, *époque de son décès, survenu à Fribourg.*
Gabriel Marcassin, m. extr. 1527
Mai.
Louis de Rabodanges, amb. extr. *Juillet.*
Guillaume Du Plessis, Sr de Liancourt, amb. extr. *Décembre* 1527-*février* 1528
Christophe Hennequin, Guillaume Du Plessis, Sr de Liancourt, amb. extr. *Mars-mai.*
Jean Delessart, dit Percevet, m. extr. *Juin.*
Claude de Bombelles, Sr de Lavau, amb. extr.
Novembre-décembre.
Lambert Meigret, amb. extr.
Fin de janvier 1530-17 *juin* 1533, *jour de sa mort, survenue à Soleure.*
Lambert Meigret, Louis Daugerant de Boisrigaut, *juges de marché* (*journée de Soleure*); Jean Merveilleux, procureur royal.
Septembre 1530-*février* 1531
○ Claude de Bombelles, Sr de Lavau, amb. extr. aux Ligues Grises. *Mai.*

Antoine de Bremieu, m. extr. *Juin-juillet.*
Jean de Langeac, amb. extr. *Octobre-décembre.*

Gabriel de Davant, m. sp. 1532
Mai-juin.
Jean Junker, m. financière. *Octobre.*
Guillaume Féau, Sr d'Izernay, amb. extr.
Octobre-novembre.
Antoine II de Lamet; Jean Brinon, Sr de Pontillaut; Jean Fraguier, commissaires désignés par le roi pour examiner les comptes des Ligues.
Mai 1532 *avril* 1533
Etienne Laurent, m. financière.
Décembre 1532 *à* 1535

Guigue Guiffrey, Sr de Boutières, amb. extr. 1533
Janvier-février.
Jean Junker, m. financière. *Juin-juillet.*
Antoine II de Lamet; Jean Raviet. *Juillet-novembre.*
1° amb. extr.
2° *juges de marche.* *Août-novembre.*
Jean Proust, m. sp. *Septembre-octobre.*
ø Glado Morand, m. sp. en Valais. *Novembre.*

Guillaume Du Bellay, Sr de Langey, amb. extr. 1534
Avril-mai.
Antoine II de Lamet, amb. extr. *Mai-septembre.*
Robert de La Bassé, m. sp. *Mai.*

Jean d'Estouteville, Sr de Villebon, amb. extr. 1536
auprès des chefs de l'armée bernoise en Bresse.
Février.
Claude de Bombelles, Sr de Lavau, amb. extr.
Mai-août.
Etienne de Laigue, Sr de Beauvais; Guillaume Féau, Sr d'Izernay, amb. extr.
Fin de juin-fin de septembre.
ø Jacques Du Bois, m. extr. aux Ligues Grises.
Juillet-août.
Marin de Montchenu. *Mai-septembre.*
Nicolas de Bossut, Sr de Longueval, m. extr. dans la Suisse occidentale
Fin d'août-commencement de septembre.
Pierre de Combes (receveur d'Auvergne), m. extr.
Juin-septembre.

Jean Du Val, m. extr. auprès des commissaires 1537
français et suisses réunis à Collonges. *Juillet.*
Raymond Pellisson; Pierre Monnier, plénipotentiaires français aux conférences de Collonges. *Juillet.*
Jacques de Gouzolles, m. extr. *Septembre-octobre.*
Jean Torchon, m. sp. *Octobre.*

Guillaume Féau, Sr d'Izernay, amb. extr. 1538
Mai.

ø François Vallet, hérault d'armes du titre 1539
de Guyenne, m. extr. auprès de MM. de Genève. *Juin.*
James de Saint-Julien, amb. extr.
Décembre 1540-*avril* 1541

Bertrand de La Borderie, m. extr. à Berne. *Octobre.*
Jean de Villars, Sr de Blancfossé, amb. extr.
I. *Août* 1542
II. *Février* 1543
Antoine Morelet, Sr de La Marcheferrière,
amb. extr. *Mars-septembre.*
Jean de Villars, Sr de Blancfossé, amb. extr.
Juin-septembre.
Raymond Pellisson; Jean Du Buisson, m. extr.
aux confins des Ligues (Genève). *Juillet.*
N. de La Roche, m. extr. *Août.*
Michel, comte de Gruyère, m. extr. dans la Suisse occidentale. *Novembre.*
Antoine Morelet du Museau, Sr de La Marcheferrière, amb. extr. (mission incomplètement exécutée). *Novembre.*
Jean de Villars, Sr de Blancfossé, amb. extr
(deux missions). I. *Mai-juin* 1544
II. *Juillet-fin d'octobre.*
Jean-Jacques de Castion, amb. extr. *Octobre.*

Jean de Villars, Sr de Blancfossé, amb. extr. 1545
Février-mars.
Antoine Morelet du Museau, Sr de La Marcheferrière, amb. extr. *Juin-septembre.*

François (?) de La Rivière, m. extr.
Décembre 1545 *janvier* 1546
Jacques Bertaut, dit La Grize, m. sp.
I. *Février-mars.*
II. *Mai-août.*
Sébastien de l'Aubespine, m. extr. *Juin.*

RÈGNE DE HENRI II
(1547-1559).

Ambassade ordinaire en Suisse.

Guillaume Du Plessis, Sr de Lyancourt, amb. ord. 1547
confirmé dans ses fonctions par Henri II. *Mars-octobre.*
Louis Daugerant, Sr de Boisrigaut, amb. ord.
Septembre 1547-*fin de juillet* 1548
Amb. ord. et extr. *Fin de juillet* 1548-*4 janvier* 1549
Guillaume Du Plessis, Sr de Lyancourt, amb. ord. et extr. *4 janvier* 1549-*5 septembre* 1549
Amb. ord. *5 septembre* 1549-*19 novembre* 1550
date de sa mort à Soleure.
Jean Merveilleux, chargé d'affaires.
19 novembre 1550-*commencement de février* 1551
Antoine Morelet du Museau, Sr de La Marcheferrière, amb. ord. *Février* 1551 *au 27 octobre* 1552
date de son décès à Bâle.
Jean Merveilleux, chargé d'affaires.
I. *Avril-juin.*
II. *Fin d'octobre-fin de novembre.*
Sébastien de l'Aubespine, amb. ord.
Fin de novembre 1552-*16 octobre* 1554
Bernardin Bochetel, abbé de Saint-Laurent, amb. ord. *10 octobre* 1554-*commencement de juin* 1558
Mathieu Coignet, amb. ord. *Dès le 23 mai.*

Ambassade ordinaire aux Grisons.

ø Jean-Jacques de Castion, amb. ord. confirmé dans ses fonctions par Henri II.
Mars 1547-*printemps de* 1553
époque de sa mort à Haldenstein.
ø Jean des Monstiers du Fraisse, évêque de Bayonne, amb. ord. *Printemps* 1553-*décembre* 1554
ø Louis de Salazar, Sr d'Asnois, amb. ord.
Décembre 1554-*fin de mars* 1558
ø Jean-Jacques de Cambray, amb. ord. *Dès juin.*

Ambassades extraordinaires

ø Jean de Beaucaire, Sr de Puiguillon, m. répé- 1547
tées de la part du duc de Guise auprès des cantons de Soleure et de Berne. *Avril-mai.*
Sébastien de l'Aubespine, abbé de Bassefontaine, amb. extr. *Juin-juillet.*
ø Bertrand Raimbaud de Simiane, baron de Gordes, m. sp. auprès des syndics et conseils de Genève. *Août.*
Charles de Cossé, comte de Brissac; Charles de Marillac, amb. extr. à Genève et en Suisse.
Juillet-août.

Claude de Bombelles, Sr de Lavau, amb. extr. en 1548
Suisse. *Janvier-octobre.*
Antoine de Gramont, m. extr. à Berne et à Fribourg. *Juillet-août.*
Jacques Ménage, Sr de Cagny.
Fin de juillet 1548-*5 septembre* 1549
Louis Daugerant, Sr de Boisrigaut.
Fin de juillet 1548-*commencement de [illegible]* 1549
Guillaume Du Plessis, Sr de Lyancourt.
Fin de juillet 1548-[illegible] 1549
Claude de Bombelles, Sr de Lavau.
Fin de juillet-fin d'octobre 1548
amb. extr. pour le renouvellement de l'alliance.
Christophe [illegible], m. extr. à Bâle.
Juillet 1548-*septembre* 1549
Sébastien de l'Aubespine, m. extr. à Bâle.
Août-septembre 1548
Raymond de Marillac, m. extr. en Suisse. *Septembre.*
Pierre de La Fontaine, m. financière 1548-1549

Sébastien de L'AUBESPINE, amb. extr. 1549
Juin.

Antoine Morelet du Museau, S^r de LA MARCHE-FERRIÈRE; Jacques CANAYE, *juges de marche* pour le roi, Mathieu COIGNET, procureur pour le roi. 1550
Juin-septembre.

Sébastien SCHERTLIN de BURTENBACH, m. extr. auprès des cantons occidentaux; Gabriel ARNOLD, m. extr. dans les cantons du Nord et de l'Ouest. 1552
Mars-avril.

Claude PASCHAL; Mathieu COIGNET, *juges de marche* pour le roi. *Octobre.*

François Lallement, Sr de MARMAGNE, m. sp. *Octobre.*

Claude de CHÂTEAUVILLEN, m. extr. 1553
Juin.

Ø Gabriel Dangerant, Sr de BOISRIGAUT, m. extr aux Ligues Grises. I. *Juin* 1553
II. *Avril* 1554

Charles de MARILLAC, évêque de Vannes[1]; Bernardin BOCHETEL, abbé de Saint-Laurent[2], m. extr.
[1] *19 février-19 avril*
[2] *19 février-commencement d'avril.*

Diègue de MANDOSSE, amb. extr. *Avril.*

Claude PASCHAL; Mathieu COIGNET, *juges de marche* pour le roi; Sébastien de GUMIN, procureur du roi. *Avril*

Diègue de MANDOSSE, amb. extr. 1555
Juillet.

Ø Annibal de Salazar, S^r d'ASNOIS, amb. extr. aux Ligues Grises. *Juillet.*

Louis de Lorraine, cardinal de GUISE, m. de circonstance auprès de la diète de Bade. *Novembre.*

Diègue de MANDOSSE, amb. extr. en Suisse. 1556
Octobre-décembre.

Ø Mathieu COIGNET, miss. extr. aux Ligues Grises. 1557
Mai-juin.

Diègue de MANDOSSE, amb. extr. *Juin-août.*

François Lallement, Sr de MARMAGNE, m. sp. à Berne et à Fribourg. *Septembre.*

Jacques Bochetel, S^r de LA FOREST, m. extr. *Septembre.*

Claude de CHÂTEAUVILLEN, amb. extr. 1558
Juin.

RÈGNES DE FRANÇOIS II et de CHARLES IX (1559-1560) (1560-1574)

Ambassade ordinaire en Suisse.

Mathieu COIGNET, amb. ord. confirmé dans ses fonctions par François II, puis par Charles IX.
10 juillet 1559-*fin de juillet* 1562

Hugues CLERC, chargé d'affaires.
Milieu de mars-fin de juin 1560

Petermann de CLERY, chargé d'affaires.
Fin d'août 1561-*milieu de mars* 1562

Diègue de MANDOSSE, amb. ord.
Fin de juillet-commencement de décembre 1562

Petermann de CLERY, chargé d'affaires.
Commencement décembre 1562-*fin de janvier* 1563

Guillaume Tugginer, dit FROELICH, chargé d'affaires. *Fin de janvier-19 mars* 1562

Nicolas de La Croix, abbé d'OREVAIS, amb. ord. aux Ligues suisses et aux Grisons.
19 mars 1562-*fin de décembre* 1565

Balthazar de CRESSIER, chargé d'affaires.
I. *Février-avril* 1564
II. *Fin mai-mi-juin* 1565
III. (avec Hugues CLERC)
Fin de décembre 1565-*15 mars* 1566

Pomponne de BELLIÈVRE, amb. ord. en Suisse.
15 mars 1566 *fin de janvier* 1571

Jacques VIGIER; Balthazar de CRESSIER, chargés d'affaires. I. *Fin de janvier-8 février* 1570
II. *8 mars-fin d'octobre*

François Gaudart, S^r de LA FONTAINE, amb. ord.
Fin de janvier-1571-*9 février* 1573

assisté dans ses fonctions par Jean Grangier, Sr de Lyverdis, trésorier des Ligues.
I. *Juin-décembre* 1571
II. *Fin de mars-milieu d'octobre* 1572

Balthazar de CRESSIER, chargé d'affaires.
Commencement de mars-25 mars 1573

Jean de Bellièvre, Sr de HAUTEFORT, amb. ord.
Dès le 25 mars 1573

Ambassade ordinaire aux Grisons.

Ø Jean-Jacques de CAMBRAY, amb. ord. confirmé dans ses fonctions par François II, puis par Charles IX. *10 juillet* 1559-*août* 1560

Ø Grégoire CAPEL; Christian GILLION, chargés d'affaires. *Août* 1560-*avril* 1564
(Sous la surveillance de l'abbé d'Orbais.)

Ø Pomponne de BELLIÈVRE, amb. ord.
23 avril 1564-*commencement d'octobre* 1565
(En Suisse *de la fin de juin au commencement de septembre* 1564, puis *du milieu de juin au commencement d'août* 1565)

Balthazar de CRESSIER, chargé d'affaires.
I. *Milieu de juin-fin septembre* 1564
II. *Mi-juin-commencement d'août* 1565
III. *Commencement d'octobre* 1565-*fin mai* 1566

Ø Pierre de GRANTRYE, amb. ord.
Fin de mai 1566-*milieu de mai* 1573

Ø Balthazar de CRESSIER, chargé d'affaires.
Juillet-novembre 1566

Ø Grégoire CAPEL, chargé d'affaires.
Fin d'octobre 1571-*avril* 1572

Ø Jean Grangier de LYVERDIS, amb. ord.
Dès le milieu de mai 1573

Jean FORON, chargé d'affaires.
Fin de novembre 1573 *fin de juin* 1574

Ambassades extraordinaires.

Pomponne de BELLIÈVRE; Claude LAMBERT, *juges de marche* pour le roi; — Jules de GANAY, procureur pour le roi. 1560
Novembre.

✝ Edme de Ferrières, Sr de MALIGNY (dit le jeune Maligny), m. extr. du prince de Condé auprès des cantons protestants et de la république de Genève. 1561

✝ Pierre-Théobald d'ERLACH, m. du prince de Condé et de Coligny auprès des cantons protestants et de Genève. 1562
17-30 avril

Guillaume FROELICH, m. extr. *Avril-juin.*

André Allemand, Sr de PASQUIERS, m. extr. *Avril-juin.*

Jacques de LA COLOMBE, m. extr. *Mai-juin.*

✝ Georges de NEUFFRAT, m. extr. de Condé auprès des cantons protestants. *Mai.*

✝ Godefroy Bernard, Sr de HALVONE, Antoine de PLAIN, m. extr. de Condé auprès des cantons protestants et dans le Valais du PLAIN. *Mai-juin*

✝ Jean FERRON, m. auprès des cantons protestants, de Genève et du Valais, de la part du baron des Adrets et de la ville de Lyon, révoltés contre l'autorité royale. *Mai-juin*

✝ Christophe, baron de DOHNA, Hugues de Rignard, Sr de SAINT-MARTIN, m. financière de Condé à Genève, Bâle et Zurich. *Mai-[illegible]*

Petermann de CLERY, m. extr. auprès des cantons catholiques. *Juin.*

✝ Théodore de BÈZE, m. de Condé auprès des cantons protestants. *Juillet.*

✝ Jean de Badé, Sr de VÉRAC; Henri [illegible], m. de Condé et du Sr de Soubise, [illegible] de Lyon, auprès des cantons protestants et de Genève. *Juillet-[illegible]*

✝ François [illegible] auprès des cantons protestants. *[illegible]*

Pomponne de [illegible]; Nicolas [illegible], juges de marche pour le roi [illegible]. *[illegible]*

✝ Nicolas de MOUY, [illegible] m. de Condé, [illegible] de Lyon et des Églises de France à Berne et à Bâle. *Septembre*

Petermann de CLERY, m. extr. *Juillet* 1563

+ ○ Enecot de Sponde, m. extr. à Genève, de la part de la reine de Navarre. 1564 *Janvier-février.*
Pomponne de Bellièvre, amb. extr.
Avril, puis mi-juin-commencement de septembre
François de Scepeaux, maréchal de Vieilleville[1]; Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges[2], ambrs extr. pour le renouvellement de l'alliance avec les Ligues Suisses et Grises.
[1] *Août-décembre* 1564
[2] *Août* 1564-*janvier* 1565

Pierre de Grantrye (amb. ord. à Coire) en résidence en Suisse. 1566 *Mai-novembre.*

+ ○ Guillaume Stuart, Sr de Vézines, m. extr. à Genève, de la part de Coligny et d'Andelot. 1567 *Avril.*
+ ○ Paul Richiend, S. de Mouvans, m. extr. à Genève, de la part des Églises de France. *Avril.*
Jean de Thévalle, m. extr. aux Ligues Suisses et Grises. *Juillet.*
Jean Bier, m. financière (non exécutée).
(Instructions : *15 mars* 1568)

+ Félix de Bourjac, sénéchal de Valentinois, m. extr. en Suisse, à Genève et aux Grisons, de la part de Condé et de Coligny. *Août-octobre.*
André Allemand, Sr de Pasquiers, m. extr. *Septembre*

+ Jacques du Broullat, Sr de Lisy, m. extr. dans la Suisse protestante et à Genève, de la part des princes de Condé et d'Orange. 1569 *Novembre-décembre.*
+ Guillaume Stuart, Sr de Vézines, m. extr. auprès des cantons protestants, de la part du roi et de la reine de Navarre et des chefs du parti protestant
(Instructions : *31 janvier* 1569) m. accomplie en *février* 1570. (David Chalot représente Vézines à la diète de Bade).
Journée de marche à Payerne. Les noms des deux juges du roi ne nous ont pas été conservés.
1er septembre 1570
(Commission : Paris, *20 août*)

○ Hector de Manigues, amb. du duc de Longueville, accrédité par le roi auprès des cantons. 1571 *Juin*
Jean Grangier de Liverdis, m. sp. assiste l'ambassadeur ordinaire dans ses négociations.
Fin de juin-commencement de décembre.
Pomponne de Bellièvre, amb. extr. en Suisse et aux Grisons. *Novembre* 1572-*mars* 1573
Gabriel de Diesbach, abbé de Vaucluse, m. particulière en Suisse. *Décembre* 1572

○ Hector de Manigues, amb. de la duchesse de Longueville auprès des cantons (avec l'aveu du roi). 1573 *Septembre-octobre.*

○ Pierre Fraffi, m. sp. du Prince-Dauphin (François de Bourbon) à Fribourg. 1574 *Avril-mai.*

RÈGNE DE HENRI III
(1574-1589)

Ambassade ordinaire en Suisse.

Jean de Bellièvre, S. de Hautefort, amb. ord. (m. continuée). *30 mai* 1574-*4 avril* 1579
amb. extr. *4 avril-milieu de mai* 1579
Balthazar de Grissach, chargé d'affaires
I. *Milieu de septembre-fin d'octobre* 1574
II. *Fin de novembre* 1576-*milieu de novembre* 1578
Nicolas de Harlay, Sr de Sancy, amb. ord.
4 avril 1579-*décembre* 1580
Balthazar de Grissach, chargé d'affaires
I. *Fin d'août* 1579-*février* 1580
II. *Décembre* 1580-*milieu d'octobre* 1581
III. *Commencement de novembre-19 décembre* 1581
IV. *Fin janvier-commencement mai* 1582
Jean Vigier, chargé d'affaires
I. *Milieu d'octobre-commencement de novembre* 1581
II. *19 décembre* 1581-*fin de janvier* 1582
Henri Clausse, Sr de Fleury, amb. ord.
Commencement de mai 1582-*fin mai* 1586
amb. extr. *Mai-août* 1582

Jean Vigier, chargé d'affaires.
Fin de mai-15 juillet 1586
Balthazar de Grissach, chargé d'affaires
15 juillet 1586-*4 août* 1587
Nicolas Brulart, Sr de Sillery, amb. ord. en Suisse. *Dès le 4 août* 1587
amb. ord. en Suisse et aux Grisons. *Dès mars* 1588

Ambassade ordinaire aux Grisons.

Jean Grangier, Sr de Liverdis, amb. ord. (m. continuée). *Fin de juin* 1574-*novembre* 1587
amb. extr. *Durant l'année* 1582
Jean Florin, chargé d'affaires.
I. *Milieu d'août-milieu d'octobre* 1574
II. *Avril-mai* 1576
III. *Fin d'octobre* 1577-*fin d'octobre* 1580
IV. *Durant la presque totalité de l'année* 1581 *et jusqu'au commencement de juin* 1582
V. *Du 1er au 20 juillet* 1582
VI. *Octobre* 1582-*commencement de novembre* 1583
VII. *Commencement d'avril* 1584-*commencement de mars* 1585
VIII. *Commencement d'avril* 1585-*septembre* 1587
IX. *Novembre* 1587-*mars* 1588
(En mars 1588, la charge d'amb. aux Ligues Grises est supprimée et réunie à celle de Suisse. Florin demeure représentant de la Couronne à Coire avec le titre de secrétaire-interprète de Sa Majesté).

Ambassades extraordinaires.

+ Jean de Balsac, Sr de Montaigu, m. extr. du prince de Condé. 1574 *Juillet.*
○ Jean Sandras, m. extr. aux Ligues Grises. *Juillet.*
Pomponne de Bellièvre, amb. extr. aux Ligues Suisses et aux Grisons. *Août.*

+ Théodore de Bèze, m. de Condé à Berne. 1575 *Milieu de février.*
Charles de Mahun, S. de Mesley, m. sp. auprès des cantons protestants. *Février-mars.*
+ Aimé de Glane, S. de Cugy, deux m. de Condé à Berne. *Mars et mai.*
Nicolas de Grenier, m. sp. *Fin de mai.*
N. S. de Chavesey, m. sp. à Bâle. *Juin.*
+ Honoré d'Albert, S. de Luynes, m. sp. de Condé auprès des cantons protestants. *Juin-juillet.*
+ Théodore de Bèze, m. de Condé à Berne. *Novembre.*
+ Robert de Villars, Sr de La Gravelinière ; Pierre Beutrich, m. de Condé et de Jean Casimir de Bavière auprès des cantons protestants.
Octobre-novembre.

+ Jacques de La Fin, S. de La Noue, m. sp. du duc d'Anjou et d'Alençon auprès des cantons et de la république de Genève. *Novembre-décembre*

+ Gilles du Fay, Sr de Courtavel, deux m. consécutives du duc d'Alençon et du prince de Condé dans la Suisse protestante et à Genève. 1576
I. *Milieu de mai.*
II. *Milieu de juin-commencement de juillet*
François Hotman, S. de Fontenay et de Montfontaine, m. financière. *Mai-juin.*

+ Robert de Villars, Sr de La Gravelinière, m. extr. du duc d'Alençon, du roi de Navarre et du prince de Condé, auprès des cantons protestants et de la république de Genève. 1576 *Mai-juin.*
+ Claude-Antoine de Vienne, S. de Clervant, m. sp. du duc d'Alençon et du prince de Condé dans la Suisse protestante et à Genève. *Juin-août.*
+ Florimond ... S. de Bazas, Magdalen de Marivault, S. de Pourcelin, m. sp. du duc d'Alençon auprès des cantons et à Genève. *Novembre.*

○ Jean Le ..., S. de ..., m. extr. en Suisse de la part du duc d'Alençon, avec l'agrément du roi. 1577 *Juillet.*
+ Gaspard ..., S. de ..., m. auprès des cantons protestants de la part du roi de Navarre et du prince de Condé. *Octobre-novembre*

○ François d'Angennes, Sr de Montlouet, m. extr. du duc d'Alençon auprès des cantons (avec l'aveu du roi). *Octobre-novembre.* 1578

+ ○ Claude-Antoine de Vienne, Sr de Clervans, m. du roi de Navarre à Genève. *Mars-avril.* 1579

Jacques-François de La Chaise, m. financière et politique en Suisse et à Genève. *Mars-juin.* 1579

+ N. Sr de Gonnault, m. extr. du roi de Navarre et de Condé auprès des cantons protestants. *Mai-juin.* 1580

+ Robert de Thin, Sr de Schelandre, m. extr. de Condé auprès des cantons protestants. *Juin.*

+ François Hotman, Sr de Villiers-Saint-Paul, agent du roi de Navarre auprès des cantons protestants. *Juin-septembre.*

+ Jean de Chaumont, Sr de Guitry, m. confidentielle intermittente du roi de Navarre auprès des cantons protestants et des autorités de Genève. 1580 à 1581

+ Jean Falaiseau, Sr de Villeneuve, m. de Condé à Berne. *Février-mars.* 1581

+ ○ Claude Colladon, m. de Condé à Genève. *Avril.*

+ ○ Bertrand de Loque, m. du vicomte de Turenne auprès des autorités de Genève. *Mai.*

Guillaume Tugginer, dit Frœlich, m. sp. en Suisse. *Mai.*

+ François de Coligny, comte de Châtillon, m. confidentielle du roi de Navarre à Berne et à Genève. *Septembre.*

François de Mandelot [1]; Jean de Bellièvre Sr de Hautefort [2]; Henri Clausse, Sr de Fleury [3]; Jean Grangier, Sr de Liverdis [4], amb. extr. pour le renouvellement de l'alliance.

[1 et 2] *Milieu de mai-fin d'août* 1582

[3] *Commencement de mai-fin d'août.*

[4] *Commencement de mai-fin d'août.*

Nicolas de Lange, m. sp. *mi-août.*

Jean de Nagu, Sr de Varennes, m. sp. *Mai-novembre.*

Jacques Le Roy, Sr de La Grange-le-Roy, m. sp. *Mai-août.*

Nicolas Bourdin, m. sp. *Mai-août.*

Claude Pinart, m. sp. *Fin d'août.*

○ Jean de Thauzin, m. du duc d'Anjou auprès des cantons, avec l'agrément du roi. *Avril-juin-juillet.*

+ ○ Claude-Antoine de Vienne, Sr de Clervans, m. du roi de Navarre à Genève. *Septembre.*

+ Gabriel d'Hèbles, dit La Vacaresse, m. de Condé auprès des cantons protestants et de Genève. *Octobre.*

+ ○ René de Rouault, m. de François de Coligny, comte de Châtillon, auprès des autorités de Genève. *Octobre-novembre.*

+ Paul Choart, Sr de Buzenval, m. extr. du roi de Navarre dans la Suisse protestante et à Genève. *Février.* 1584

○ Balthazar de Crissier, deux m. aux Ligues Grises. *Février.*

+ Soffrey de Calignon, m. extr. du roi de Navarre dans la Suisse protestante et à Genève. *Mai.*

○ Jean Grangier, Sr de Liverdis, m. extr. de la duchesse de Longueville en Suisse, avec l'agrément, l'appui et la recommandation du roi. *Milieu d'octobre-décembre.*

+ Pierre Buatier, Sr de La Motte-Réal, deux m. extr. consécutives en Suisse au nom des princes de la Ligue. *Avril-juin.* 1585

+ Antoine de Lomay, m. extr. du prince de Condé auprès de l'ambassade dépêchée par les cantons catholiques à Paris. *Mai-juin.*

+ Théodore de Bèze, m. du roi de Navarre auprès des cantons protestants. *Juin.*

+ Soffrey de Calignon, m. extr. du roi de Navarre auprès des cantons protestants et de la république de Genève. *Août.*

+ Claude-Antoine de Vienne, Sr de Clervans, m. extr. du roi de Navarre auprès des mêmes. *Septembre-octobre.*

○ Rémy Royer, m. sp. aux Ligues Grises. *Janvier.* 1586

+ Philippe Canaye, Sr de Fresne, m. extr. du roi de Navarre auprès des cantons protestants et de la république de Genève. *Février.*

+ Claude-Antoine de Vienne, Sr de Clervans, m. extr. du roi de Navarre auprès des mêmes. *Février-avril.*

+ Antoine de Moret, Sr de Réau, m. extr. du roi de Navarre auprès des cantons des deux confessions et des Ligues Grises. *Mars.*

+ Maximilien de Béthune, baron de Rosny; Jérôme Berziau, Sr de La Marsilière, m. extr. du roi de Navarre auprès de l'ambassade de médiation dépêchée à Paris par les cantons protestants. *Mai-juin.*

+ Claude-Antoine de Vienne, Sr de Clervans, m. extr. du roi de Navarre auprès des cantons protestants, des Ligues Grises et de la république de Genève. Le Sr de Clervans est assisté de Robert de Heu, Sr de Malroy et de Guillaume Stuart, Sr de Vézines. *Février-avril-juillet.* 1587

+ Mathieu II Coignet, Sr de La Thuillerie, m. extr. du roi de Navarre aux Ligues. *Novembre-décembre.*

+ Antoine de Moret, Sr de Réau, m. extr. du roi de Navarre auprès des cantons protestants et de la république de Genève. *Janvier-mars.* 1588

+ Antoine de Chandieu, Sr de La Roche-Chandieu, m. extr. du roi de Navarre auprès des cantons protestants. *Mars-avril.*

+ Antoine de Moret, Sr de Réau, m. extr. du roi de Navarre auprès des cantons protestants et de la république de Genève. *Juin-août.* 1588

+ Philippe Sirue, m. sp. du roi de Navarre auprès des cantons protestants et de celui de Bâle en particulier. *Juillet-août.*

+ Antoine de Moret, Sr de Réau.

Décembre 1588-*février* 1589

Philippe Canaye, Sr de Fresne.

Décembre 1588-*mars* 1589

m. extr. du roi de Navarre auprès des cantons protestants et de la république de Genève.

Nicolas de Harlay, Sr de Sancy, amb. extr. et plénipotentiaire militaire aux Ligues suisses et aux Grisons. *Février-juin.* 1589

+ Pierre Buatier, Sr de La Motte-Réal, m. extr. du duc de Mayenne auprès des cantons catholiques. *Janvier-juin.*

Gaspard de Schomberg; Balthazar de Crissier; Jean Sandras, m. extr. non exécutée).

Lettres de créance : *12 et 14 mai* 1589

+ Pierre Mathieu, m. financière particulière auprès des cantons catholiques, de la part des échevins et de la ville de Lyon, ralliée à la Ligue. 1589

○ Antoine de Moret, Sr de Réau, m. extr. du roi de Navarre auprès des cantons et de Genève avec l'agrément du roi de France. *Août.*

RÈGNE DE HENRI IV
(1589-1610).

Ambassade ordinaire en Suisse et aux Grisons.

Nicolas Brulart, Sr de Sillery, amb. ord. [illegible] continué. *2 août* 1589-*fin de juillet* 1594

conserve le titre d'ambassadeur jusqu'en [illegible]

Jean Vignier; Jacques Wallier; chargés d'affaires. *Fin de juillet* 1594-*fin de juillet* 1597

François Hotman, Sr de Mortefontaine, amb. ord. *Fin de juillet* 1597-*28* [illegible] 1600

jour de son décès, survenu à Soleure.

Jean Vignier, Jacques Wallier, chargés d'affaires.

I. *Mars* 1599-[illegible] 1600

II. *28* [illegible] 1600

III. *10-30* [illegible] 1601

Méry de Vic, amb. ord.

Commencement [illegible] 1600-[illegible] 1605

Jean Vignier, chargé d'affaires.

I. *22 septembre* 1602-[illegible] 1603

II. Et durant les nombreux séjours de Méry de Vic à Coire.

Ambassade ordinaire en Suisse.

Louis LE FEVRE, Sr de CAUMARTIN, amb. ord. *9 janvier* 1605-*milieu de mars* 1607

Jean VIGIER, chargé d'affaires *Milieu de mars-commencement de mai* 1607

Eustache de REFUGE, amb. ord. *Dès le commencement de mai* 1607

Ambassade ordinaire aux Grisons.

Charles PASCHAL, amb. ord. *Dès le 28 décembre* 1604

Jean FLORIN, chargé d'affaires. *Fin de mai* 1609-*milieu d'août* 1609

Ambassades extraordinaires.

Antoine de Moret, Sr de RéAU, m. extr. auprès des cantons et de la république de Genève (m. continuée au nom du roi de France). 1589 *Août.*

Pierre de LUBERT, amb. extr. *Août-septembre.*

Michel BAELDI, m. sp. auprès des cantons protestants. *Août-septembre.*

+ Léon Lescot, abbé de CLERMONT, m. extr. du duc de Mayenne et des chefs de la Ligue auprès des cantons catholiques. *Septembre* 1589-*avril* 1590

○ François de LUXEMBOURG, duc de Piney, m. extr. auprès des cantons, de la part des « princes, ducs, pairs et officiers de la couronne » ralliés à la cause royale. *Commencement de novembre* 1589

Nicolas de Harlay, Sr de SANCY, amb. extr. et plénipotentiaire militaire. *Novembre* 1589-*mars* 1591

Louis Le Roux, Sr de MAUVOY, m. financière en Suisse 1590 *Février.*

Ezéchiel BROCHARD, m. sp. de Sancy à Bâle. *Juin.*

Guichard FAURE, m. sp. en Suisse et en Italie. *Août-septembre-octobre.*

○ Chrétien MARGUERET [1]; Martin TISSERAND [2], m. sp. en Suisse, de la part du gouverneur et des États du duché de Bourgogne (avec l'aveu du roi).
[1] *Octobre* 1590-*juin* 1591
[2] *Octobre* 1590-*juillet* 1591

François de LUXEMBOURG, duc de Piney, m. de circonstance en Suisse, au retour de son ambassade à Rome. 1590 *Décembre.*

Jean de Chaumont, Sr de GUITRY, amb. extr. et plénipotentiaire militaire auprès des cantons protestants. 1591 *Janvier-mars.*

Ø François VILAIN, m. sp. en Valais, par délégation du Sr de Sancy. *Janvier.*

Michel BAELDI, m. confidentielle auprès des cantons protestants. *Janvier-mai.*

○ Un envoyé de la ville de Lyon auprès des cantons catholiques (lettre de créance du marquis de Saint-Sorlin). *Mars.*

○ Claude Bourgeois de CRESPY, m. aux Ligues de la part du maréchal d'Aumont et des États de Bourgogne. *Mai.*

○ Claude MOCHET D'AZU, trois m. aux Ligues de la part des mêmes (seconde, d'août à septembre 1591, par Martin TISSERAND). *Juin* 1591-*avril* 1592

François d'Abra de RACONIS, m. extr. en Suisse par délégation du vicomte de Turenne. 1591 *Juin-juillet.*

Mathieu Cognet, Sr de LA TURBILLE, m. extr. du Vte de Turenne auprès des cantons protestants. *Juin-juillet.*

○ Guillaume LAVISEY, m. du maréchal d'Aumont et des États de Bourgogne auprès des cantons favorables à la cause royaliste. *Octobre.*

Isaïe Brochard, Sr de LA CLIELLE, plusieurs m. de circonstance en Suisse, à l'aller et au retour de ses voyages en Italie.
Janvier 1591
Décembre 1592
Octobre-novembre 1593
(non accomplie) *Décembre* 1594

Albert de Gondi, duc de RETZ [1]; Pierre, cardinal de GONDI [2], m. extr. aux Ligues de Suisse et aux Grisons. 1592
[1] *Août-septembre.*
[2] *Septembre.*

Ø Hartmann de HARTMANNIS, m. sp. aux Ligues Grises. *Août-décembre.*

○ Pierre de LUBERT, Étienne MILLET, m. extr. en Suisse de la part des chefs du parti royaliste en Bourgogne. 1593 *Mai-juin.*

Ø Balthazar de CRISSIER, m. auprès de l'évêque et des dizains du Valais, par délégation du Sr de Sillery. *Juillet.*

Christophe-Philippe de Senneton, Sr de LA VERRIÈRE, Charles DE PISANS, m. extr. en Suisse. *Milieu de septembre-fin de décembre.*

Albert de Gondi, duc de RETZ, amb. extr. en Suisse. *Septembre-décembre.*

Louis de Gonzague-Clèves, duc de NEVERS, m. extr. en Suisse et aux Grisons. *Commencement d'octobre.*

Joseph Du Chesne, Sr de LA VIOLETTE, m. extr. auprès de la république de Genève et des cantons protestants. *Octobre-décembre.*

+ Jean BERAUT, m. auprès des cantons catholiques, de la part du gouverneur et des échevins ligueurs de Lyon. 1594 *Janvier-février.*

Louis de Gonzague-Clèves, duc de NEVERS, amb. extr. aux Grisons et en Suisse. *Mars-avril.*

Jean de Vivonne, marquis de PISANY, amb. extr. en Suisse et aux Grisons. *Février-avril.*

○ Jean BERAUT, m. des échevins de Lyon auprès des cantons catholiques (avec l'agrément du roi). *Avril.*

Ø Jean VIGIER, m. extr. en Valais. *Octobre* 1600-*janvier* 1601

Nicolas Brulart, Sr de SILLERY, amb. extr. aux Ligues suisses et aux Grisons. *5 septembre* 1601-*26 mars* 1602

Charles de Gontaut, duc de BIRON, amb. extr. aux Ligues Suisses et aux Grisons (chef de la mission pour le renouvellement de l'alliance). *24 janvier-10 février* 1602

Claude LE SERGENT, m. financière en Suisse. *Août* 1601-*septembre* 1602 (puis en 1604 et 1605)

Ø Jean VIGIER, m. sp. en Valais.
I. *Décembre* 1601
II. *Août-septembre* 1604

○ Claude TONNARD, m. à Berne de la part de Lesdiguières. 1602 *Septembre.*

Augustin CURRION, m. extr. auprès des cantons protestants. 1606 *Mars.*

RÈGNE DE LOUIS XIII
(1610-1643.)

Ambassade ordinaire en Suisse.

Eustache de REFUGE, amb. ord. (m. continuée). *14 mai* 1610-*commencement de septembre* 1611

Jean VIGIER, chargé d'affaires. *Septembre* 1611-*31 janvier* 1612

Pierre Jeannin de CASTILLE, amb. ord. *1er février* 1612-*11 avril* 1616 (chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie dès juillet 1614).

Jean VIGIER, chargé d'affaires.
I. *11 avril-17 septembre* 1616
II. *30 octobre* 1616-*16 novembre* 1617

Robert MIRON, amb. ord. *16 novembre* 1617-*10 mai* 1627 (chargé des intérêts français en Rhétie dès le 5 mars 1621).

Jean VIGIER; Louis [illegible], chargés d'affaires. *Mi-juillet-19 août* 1623

Henri WATTIER, chargé d'affaires. *10 mai* 1627-*7 avril* 1634 (sous l'autorité de J. Mesmin de 1629 à 1631).

François [illegible], vicomte de Vaux, nommé amb. ord. en Suisse en *octobre* 1627, la quitte pour la cour, mais sa nomination n'est annulée qu'en 1629.

Michel VIALART, amb. ord. *7 avril-20 octobre* 1634 (date de son décès à Soleure).

Henri WATTIER, chargé d'affaires. *20 octobre* 1634-*29 mars* 1635

Blaise Méliand, amb. ord. *29 mars* 1635-*23 juillet* 1640

Jacques de Stavay-Mollondin, chargé d'affaires. *23 juillet* 1640-*28 janvier* 1641

Jacques Le Fèvre de Caumartin, amb. ord. *Dès le 28 janvier* 1641

Jacques de Stavay-Mollondin, chargé d'affaires. *Fin de décembre* 1642-*fin de février* 1643

Ambassade ordinaire aux Grisons.

Charles Paschal, amb. ord. (m. continuée). *14 mai* 1610-*commencement de juillet* 1614

Antoine Molina et Jean Paul, chargés d'affaires (sous la surveillance de Pierre Jeannin de Castille). *Comm. de juillet* 1614-*comm. de novembre* 1615

Etienne Gueffier, amb. ord. *Commencement de novembre* 1615-*20 septembre* 1621

Jean Paul; Antoine Molina, chargés d'affaires. *Juillet-décembre* 1617-*novembre* 1618 (dès cette date, l'amb. et ses deux adjoints séjournent presque constamment en Suisse, ensuite de la gravité des mouvements populaires en Rhétie. Gueffier continue à résider en Suisse auprès de Miron jusqu'aux premiers jours de mars 1623).

Antoine Molina; Jean Paul, chargés d'affaires sous l'autorité de Miron. 1624-1627

Jacques Mesmin, amb. ord. *8 mars* 1627-*15 juillet* 1629 (prisonnier des Autrichiens dès le 28 mai 1629.) En Suisse: *25 juillet* 1629-*14 février* 1631

Antoine Molina; Jean Paul, chargés d'affaires, sous l'autorité de J. Mesmin. *25 juillet* 1629-*fin de novembre* 1631

Joab-Gilbert du Landé de Siqueville, amb. ord. (et maréchal de camp en l'armée de Valteline). *Fin de novembre* 1631-*2 décembre* 1635

François Lasnier, amb. ord. (et intendant de la justice et des finances en l'armée de Valteline). *17 février* 1636-*26 janvier* 1637

Laurent Tschudi, chargé d'affaires. *26 janvier*-*5 mai* 1637

Rupture des relations diplomatiques entre la France et les Grisons. (Le secrétaire-interprète Tschudi demeure officieusement chargé de la défense des intérêts français à Coire.)

Henri de Bullion, désigné comme amb. ord. ne peut accomplir sa mission.

Ambassades extraordinaires.

Ø Odet de La Noue, m. sp. à Genève. *Février-juin* 1611

Ø Antoine de Champier, Sr de La Faverge, m. sp. à Genève. 1612 *Juillet.*

+ Abraham Clerc, dit Guy, e. sp. du prince de Condé et des princes français ligués, auprès des cantons protestants. 1614 *Février-avril.*

+ Antoine de Pouilly, baron de Cornay, m. sp. du duc de Bouillon auprès des autorités de Berne et de Genève. *Septembre-octobre.*

+ Guillaume de Montigny, Sr de Montigny, m. sp. à Bâle et à Berne, de la part du prince de Condé et des princes français ligués contre la couronne. 1615 I. *4 au 10 juin.* II. *18 au 26 septembre.*

Pierre Jeannin de Castille, amb. extr. en Suisse. 1616 *17 septembre-20 octobre.*

+ Ø Guy de Changy, baron de Roussillon, m. sp. du duc de Mayenne et autres princes français auprès des Ligues Grises. *28 décembre* 1616-*2 janvier* 1617

Jacques Feutt, m. sp. auprès des cantons. 1617 *Juillet.*

Méry de Vic, amb. extr. en Suisse. *8 novembre* 1617-*fin d'octobre* 1618

Pierre Le Clerc, Sr du Tremblay, désigné comme amb. extr. en Suisse (cette décision est presque aussitôt rapportée). 1620 *Décembre.*

Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, désigné comme amb. extr. aux Ligues suisses et aux Grisons (m. non exécutée). 1621 *Janvier.*

Guillaume de Montholon, amb. extr. en Suisse et aux Grisons. *Milieu d'avril* 1621-*2 mai* 1622 (date de sa mort à Soleure).

Antoine de Valles, Sr du Mesnil, m. sp. en Suisse. 1624 *Janvier-novembre.*

François de Raimond de Mormoiron, baron de Modène, désigné comme amb. extr. aux Ligues suisses et aux Grisons (décision rapportée dès le milieu de mars 1624). *Février.*

Jean-Baptiste Le Goux, Sr de La Berchère; Paul du May, commissaires royaux nommés « pour mettre fin aux différends relatifs aux frontières du côté de la Suisse et de Genève ». *Mai.*

François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres. I. amb. extr. en Suisse et aux Grisons. *27 juin-10 novembre* 1624

Ø II. amb. extr. aux Ligues Grises et lieutenant-général de l'armée de la Ligue d'Avignon. *10 novembre* 1624-*13 mars* 1627

Ø Bénigne Besnard, m. sp. aux Ligues Grises par délégation de Miron et du marquis de Cœuvres. *12 septembre-5 octobre* 1624

François de Bassompierre, amb. extr. auprès des cantons suisses et des dizains du Valais. *12 décembre* 1625-*23 février* 1626

Charles de L'Aubespine, marquis de Chateauneuf, amb. extr. en Valteline, aux Ligues Grises et en Suisse. *Août* 1626-*février* 1627

Robert Miron, désigné comme amb. extr. en Suisse (m. non exécutée). *Septembre.*

Ø François du Hallier, m. extr. à Genève. 1629 *Mars.*

Pierre Jeannin de Castille, nommé amb. extr. en Suisse et aux Grisons (meurt à Avignon, le 24 juin, au moment de gagner son poste.) *Juin.*

Charles Brulart, prieur de Léon, amb. extr. en Suisse et aux Grisons. *8 août* 1629-*14 juillet* 1630

François-Annibal d'Estrées, maréchal de France, nommé amb. extr. en Suisse et aux Grisons (m. non exécutée). 1629 *Octobre.*

François de Bassompierre, amb. extr. auprès des cantons suisses et des Ligues Grises. 1630 *3 février-23 avril.*

Ø Bernard de Besançon, Sr du Plessis, m. sp. en Valais. *Mai.*

Ø Abraham de Pourroy, m. sp. en Valais. *Juin-juillet.*

François Le Clerc du Tremblay, dit le Père Joseph, m. extr. en Suisse. *8-14 juillet.*

Ø François du Hallier, m. extr. à Genève. *10 octobre.*

Ø Claude Pichotel, Sr de Molinier, m. sp. à Genève. 1631 *24 mars-23 avril.*

Joab-Gilbert du Landé de Siqueville, m. officieuse en Suisse et aux Grisons. *Mai-novembre.*

Ø Joseph-Antoine Stoppa, m. sp. aux Grisons (par délégation des plénipotentiaires français à Cherasco). *Juin-septembre.*

Ø Antoine de Montferrand, Sr de Saint-Ours, m. sp. aux Grisons, par délégation des mêmes. *Juillet-octobre.*

Ø Charles de La Broche, Sr de La Sarinière, m. sp. aux Grisons. *Octobre.*

Claude de Salle, baron de Rosté, m. sp. aux Grisons et en Suisse (m. interrompue dès son début et non reprise). *Novembre.*

Anne, comte de Bressieux, désigné pour accomplir une m. en Suisse (m. non exécutée). *Novembre.*

Louis de Brancas, Sr de La Salle, désigné pour accomplir une m. en Suisse. Cette m. fut accomplie de fait par le Sr de Mesland. *Novembre.*

Henri, duc de Rohan.

1. amb. extr. en Suisse et aux Grisons et lieutenant-général pour le roi en Rhétie. *20 novembre* 1632-*11 février* 1633

2. Lieutenant-général pour le roi en Rhétie. *2 juillet* 1633-*6 mai* 1634

3. Chargé de m. extr. en Suisse.
I. *12 mai-1er août* 1633
II. *Fin de septembre-commencement d'octobre* 1633

Ø Philippe de Montaut, marquis de NAVAILLES, m. part. à Genève. 1632 *Avril-mai.*
Ø Henri de BULLION, commissaire du roi aux Grisons. *Fin de septembre* 1633-*juin* 1635

Ø Raoul Le Seigneur, Sr d'AMONTOT, m. sp. aux Grisons. 1633 *Juin-août.*

Ø Louis de Briançon, Sr de LA SALUDIE, m. sp. aux Grisons. 1634 *Février.*
Ø Jean de LA HAYE, m. sp. à Bâle et à Porrentruy (assassiné au sortir de Bâle par un parti de cavaliers suédois). *Mars-avril.*
Louis de Blanc de Chapteuil, Sr de LA GARDE DU MAS, m. sp. à Soleure. *Octobre.*
Isaac de Rouvroy, Sr de SAINT-SIMON, m. sp. auprès des cantons protestants et des Grisons. *Décembre* 1634-*janvier* 1635
Henri, duc de ROHAN.
1. Lieutenant-général pour le roi en Rhétie, chargé de faire passer une armée française d'Alsace en Valteline. *Janvier-avril.*
2. Lieutenant-général de l'armée du roi aux Ligues Grises et en Valteline, faisant fonctions d'amb. extr. à Coire. *Avril* 1635-*5 mai* 1637

Ø Pierre GOBELIN DU QUESNOY, m. sp. à Bâle (par délégation de Rohan). 1635 *Février.*
Henri de BULLION, m. sp. à Soleure. *Commencement de septembre* 1635
Ø François LASNIER, m. sp. en Rhétie. *Octobre-novembre.*
Ø Claude de Goyon du Plessis-Renard de LA HOUDINIÈRE, m. sp.
a) à Genève. *25-27 décembre.*
b) en Valteline. *10 janvier-11 février* 1636
Ø François LASNIER, Sr de Sainte-Gemmes, m. sp. à Genève. *5-10 février.*
Ø François de CROIZON, m. extr. en Suisse de la part du prince de Condé. *Juin*
Ø Gérard COLBERT, m. partic. aux Ligues Grises et en Valteline. *Août-décembre.*

Ø Jean-Baptiste-Budes de GUÉBRIANT, m. extr. aux Ligues Grises. 1637 *Août.*
Ø Jean d'Etampes de VALENÇAY, m. extr. aux Ligues Grises. *Avril-mai.*
François de L'Hôpital, Sr DU HALLIER, m. sp. à Bâle. *Août.*
Ø François de Goddes de VARENNES, m. sp. à Genève. *Décembre*

Ø François DAMPMARTIN, m. d'observation à la frontière grisonne. 1638 *Janvier.*

Ø Benjamin PRIOLEAU, m. secrète en Rhétie. 1639 *7-12 mars*
Paul Le Prevost, baron d'OYSONVILLE, m. sp. en Suisse. *Mars-avril.*
Jean-Baptiste MÉLIAND D'EGLIGNY, m. sp. en Suisse. *Avril.*

Jean-Jacques RAHN, m. officieuses en Suisse et aux Grisons. 1641 *Janvier-février.*
Ø Jean-Henri HAB, m. aux Grisons. *Mai.*
François de L'ISLE DE LA SOURDIÈRE, m. sp. en Suisse. *Mars-mai.*
Ø Jean STELLA de MORIMONT, m. sp. auprès de l'évêque de Bâle. *Septembre-octobre.*

RÈGNE DE LOUIS XIV
(1643-1715)

Ambassade ordinaire en Suisse.

Jacques Le Fèvre de CAUMARTIN, amb. ord. auprès du Corps helvétique (m. continuée). *14 mai* 1643-*7 janvier* 1648
Jean de LA BARDE, amb. ord. auprès du Corps helvétique. *10 janvier* 1648-*21 décembre* 1660
Amb. extr. (pour le renouvellement de l'alliance). *Octobre* 1661-*2 octobre* 1663
Michel BARON ; Philippe VIGIER, chargés d'affaires. *Décembre* 1660-*février* 1661
Michel BARON, chargé d'affaires.
I. *Février-octobre* 1661
II. *6 octobre* 1663-*27 juin* 1664 (intérim prolongé de fait jusqu'au 17 septembre).
III. *3 octobre* 1664-*1er mai* 1665
François MOUSLIER, député-résident, puis résident pour le roi en Suisse. *1er mai* 1665-*5 septembre* 1671
Michel BARON, chargé d'affaires. *5 septembre* 1671-*23 novembre* 1672
Henri-François LAMBERT D'HERBIGNY, nommé amb. ord. auprès du Corps helvétique (m. non exécutée). *Avril* 1672
Melchior de Harod de SAINT-ROMAIN, amb. ord. auprès du Corps helvétique. *23 novembre* 1672-*24 février* 1676
Robert de GRAVEL, amb. ord. auprès du Corps helvétique. *24 février* 1676-*30 juin* 1684 (date de son décès survenu à Soleure).
Jules GRAVEL DE MARLY, chargé d'affaires. *30 juin-14 juillet* 1684

Antoine-Michel TAMBONNEAU, amb. ord. auprès du Corps helvétique. *23 décembre* 1684-*14 janvier* 1689
Michel AMELOT, amb. ord. auprès du Corps helvétique. *14 janvier* 1689-*20 avril* 1698
Charles-Léonard Cruan de LAFOULAYE, chargé d'affaires.
I. *10 février-12 avril* 1695
II. *28 avril-30 juin* 1696
Roger Brulart, marquis de PUYSIEUX, amb. ord. auprès du Corps helvétique. *20 avril* 1698-*22 juin* 1708
Jean Rousseau, Sr de SAINTE-COLOMBE, chargé d'affaires.
I. *Du 6 au 22 septembre* 1703
II. *Du [illegible] octobre* 1704-*10 avril* 1705
Jean de LA CHAPELLE, chargé d'affaires. *26 août* 1706-*22 avril* 1707
Jean Rousseau, Sr de SAINTE-COLOMBE, chargé d'affaires. *22 juin* 1708-*27 février* 1709

Ø Laurent de CHAUVIGNY, résident pour le roi à Genève. *20 octobre* 1679-*10 juin* 1680

Ø Roland DUPRÉ, résident pour le roi à Genève. *19 juin* 1680-*30 novembre* 1688

Ø Charles-François de la Bonde d'Iberville, résident pour le roi à Genève. *30 novembre* 1688-*février* 1698
[illegible], chargé d'affaires. *Fin de février-26 mai* 1698

Ø Louis-Henri FEDERBE DE MAUDAVE, agent pour le roi auprès de la république de Valais.
I. *D'avril* 1691 *à mars* 1692
II. *Septembre* 1701
III. *Octobre à décembre* 1703
IV. *Février* 1704-*17 septembre* 1707 (date de sa mort).

Ø Louis-Denis FEDERBE DE MAUDAVE, agent pour le roi en Valais. *Dès le 17 septembre* 1707-1714

Ø Jean-Baptiste de Poussemothe de l'Etoile, chevalier de GRANVILLE, e. extr. aux Ligues Grises (m. à caractère permanent). *19 août* 1702-*11 juillet* 1708

La surveillance des intérêts français en Rhétie est assumée dès 1637 successivement ou simultanément par Laurent I Tschudi, Ulysse de Salis-Marschlins, Jean-Henri Tschudi, Henri de Schauenstein, Andreas de Salis-Soglio, Laurent II Tschudi.

Urbain du Plessis, marquis de JARZÉ, nommé amb. auprès du Corps helvétique le *18 août* 1708 (renonce à occuper ce poste).

François Charles de Vintimille, comte DU LUC, amb. ord. auprès du Corps helvétique. *27 février* 1709-*21 juin* 1715

Laurent Corentin de LA MARTINIÈRE chargé d'affaires I. *24 avril-30 juin* 1713 II. *Dès le 21 juin* 1715

Ø Pierre Cadiot de LA CLOSURE, résident pour le roi à Genève. *Dès le 26 mai* 1693

Ø N. de LOZILLIÈRE, chargé d'affaires. I. *16 août-30 octobre* 1707 II. *20 décembre* 1708-*22 juin* 1713

Ambassades extraordinaires.

Ø Jean Thileman STELLA de MORIMONT, m. sp. auprès de l'évêque de Bâle. 1644 *Août*

ꟸ André Gouhy, Sr de GIROLLES, m. sp. en Suisse de la part du prince de Condé. 1652 *Avril-septembre.*

ꟸ Jean-Henri FALKNER, m. sp. des princes français rebelles. *Juillet-août.*

ꟸ Humbert BASSAND, m. sp. du comte d'Harcourt à Bâle. 1653 *Juillet.*

ꟸ Jean Camus, Sr de BAGNOLS, même m. *Décembre.*

ꟸ Jean-Baptiste Postel (?), Sr DES MINIÈRES, même m. *Décembre.*

ꟸ Antoine Delmas, Sr de BEAUREGARD, même m. *Décembre.*

ꟸ François de Sainte-Colombe, baron de LAUBÉPIN, même m. *Décembre.*

ꟸ Jacques d'Esné, Sr de LA CHESNAYE, même m. 1654 *Mai.*

François, duc de LA ROCHEFOUCAULD, amb. extr. auprès du Corps helvétique (m. non exécutée) nommé en février. 1656

Ø Charles de BROSSES, m. sp. à Genève. 1657 *Novembre.*

Ø Gaspard CHARRIER, m. sp. à Genève. 1660 *Février.*

Charles COLBERT DE CROISSY, désigné comme amb. ord. en Suisse (m. non exécutée) *Juin.*

Jean de LA BARDE, amb. extr. auprès du Corps helvétique. *Octobre*-1661-*2 octobre* 1663

Ø Claude BOUCHU, m. sp. à Genève. 1662 *Février.*

Jean FRISCHMANN, m. sp. à Bâle. *Juin.*

O Louis FOREST, m. du duc Mazarin auprès des autorités de Bâle 1664 *Avril.*

François MOUSLIER, député chargé de m. en Suisse. *27 juin-3 octobre*

Bernard de Besançon, Sr du Plessis, dit DU PLESSIS-BESANÇON, nommé amb. extr. auprès du Corps helvétique (m. non exécutée). 1665 *Fin d'octobre.*

O Pierre STOPPA, m. secrète à Bâle et dans l'évêché de ce nom. *Fin de juin-15 juillet* 1671

Pierre STOPPA, e. extr. en Suisse (deux m. militaires). I. *Août-décembre* 1671 II. *Mars-avril* 1672

Charles de LA FONS, Sr du Fau, m. extr. en Suisse et à Porrentruy. *Comm. novembre* 1671-*comm. de mars* 1672

Simon de Grieu, Sr de SAINT-AUBIN, m. extr. auprès du canton et de l'évêque de Bâle. 1673 *Août-septembre.*

Nicolas de MAILLY, m. sp. à Berne. *Septembre.*

O Henri de Massué, marquis de RUVIGNY, m. extr. du maréchal de Turenne auprès des autorités de Bâle. 1674 *Avril.*

Simon Guyier, Sr de LA BUSSIÈRE, m. extr. auprès du Corps helvétique *Mai*

François Laurent GUILLE, m. partic. en Suisse. *Octobre-décembre.*

O Nicolas Barbault de GRANDVILLARS, m. du maréchal de Luxembourg auprès des autorités de Bâle. 1676 *Octobre.*

O François Frézeau, marquis de LA FRÉZELIÈRE, m. du même à Bâle. *Octobre.*

Jules Gravel de MARLY, e. extr. auprès du Corps helvétique. *14 juillet-23 décembre* 1684

Jean MOREL, abbé de St-Arnoul de Metz; Charles-François de STAINVILLE, dit le comte de Couvonges; Hugues-Louis de REDING-BIBEREGG, dit le baron de Reding; le Dr Jean SCHAFFHOUSER, chargés de négociations officieuses en Suisse (négociations secrètes entre les cours de Paris et de Vienne en vue du rétablissement de la paix). *Décembre* 1692-*janvier* 1693

Ø Béat-Jacques ZURLAUBEN, m. extr. en Valais par délégation d'Amelot. 1692 *Décembre*

O Samuel BERNARD, m. financière à Genève et dans les cantons de l'Ouest. 1694 *Février-mars*

Jean MOREL, abbé de St-Arnoul (sous le pseudonyme de BOISSIEUX); Louis de Verjus, comte de CRÉCY (sous le pseudonyme de DU BALLIER): négociations secrètes conduites en Suisse en vue du rétablissement de la paix (Amelot y prend part). *Août-décembre.*

Ø Jean Lanfranc des Hayes de FORVAL, e. extr. aux Ligues Grises (sous le nom de comte de BROSSES). I. *2-5 décembre* 1700 II. *14 avril* 1701 *fin de janvier* 1702

O Jean-Frédéric VIGIER, m. sp. aux Ligues Grises. 1701 *Février-mars.*

O N. de VILLERS, commissaire des guerres en Franche-Comté, m. à Soleure de la part de Chamillart. 1702 *Février.*

Ø Jean-Étienne de COURTEN, m. extr. en Valais. *12 décembre* 1703-*commencement de février* 1704

O François-Joseph DE LENTILHON DE POINT, m. secrète d'observation en Suisse de la part du secrétaire d'État aux Affaires étrangères. *Avril juillet*

Jean-Antoine de LUMAGUE (Lumaga), deux m. partic. en Suisse (retraite de la Savoie). I. *Janvier.* II. *Février-avril.*

O François-Guillaume de MACKAY, m. officieuse du secrétaire d'État à la guerre, à Soleure et Berne. 1705 *Janvier-avril.*

O Jean de LA CHAPELLE, m. sp. en Suisse, du secrétaire d'État aux Affaires étrangères. 1706 *Janvier-mai*

O Pierre-Antoine LE GUERCHOIS, m. sp. à Genève. 1707 *Mai.*

François Boutet de GUIGNONVILLE, m. financière en Suisse. 1709 *8-15 septembre.*

O David-François MERVEILLEUX, m. officieuse aux Grisons par délégation de Du Luc. 1710 *Mai-juin.*

O Jean-Frédéric VIGIER de Steinbrugg, m. extr. de Du Luc à Coire, afin de procurer la délivrance de Merveilleux, séquestré dès le 15 mai par Thomas Masner. *Juin.*

O Nicolas-[illegible] Saint-Maurice, dit le président de SAINT MAURICE, m. sp. à Soleure, Bâle et Neuchâtel (m. du contrôleur général). 1711 *11 avril-commencement de [illegible]*

O David-François MERVEILLEUX, deux m. extr. de Du Luc à la frontière de Rhétie. I. *14 janvier-11 mars.* II. *8 avril-fin de mai*

Jean-François d'A[illegible], m. d'observation en Suisse (Genève, Bade, Thurgovie). 1714 *Septembre-octobre*

Claude-Louis-Hector, maréchal duc de VILLARS.
5-12 septembre.

François-Charles de Vintimille, comte DU LUC.
28 mai-13 septembre.

Dominique de Barberie de SAINT-CONTEST
31 mars-13 septembre

amb. extr. et plénipotentiaires du roi aux conférences de Bade pour la paix avec l'empereur.

Jean-Casimir de FRISCHMANN de Rosenberg, adjoint aux plénipotentiaires. *28 juin-7 septembre.*

Nicolas Foy de SAINT-MAURICE, m. sp. au cours des négociations de la paix de Bade.
13 juin-12 septembre

○ Rodolphe DAVATZ, secrétaire-interprète chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie.
Dès 1711

RÈGNE DE LOUIS XV
(1715-1774).

Ambassade ordinaire auprès du Corps helvétique.

○ Rodolphe DAVATZ, chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie (m. continuée sous la direction de l'amb. en Suisse, dès juin 1717.
1er septembre 1715-*novembre* 1733

○ Louis-Pierre Auzillon, Sr de LA SABLONNIÈRE, m. sp. aux Trois Ligues (par délégation du marquis de Bonnac).
I. *28 février-10 avril* 1730
II. *Milieu de mai-milieu de décembre* 1730

○ Louis-Pierre Auzillon, Sr de LA SABLONNIÈRE, m. officieuse aux Grisons, par délégation du marquis de Bonnac.
I. *Fin décembre* 1730-*fin décembre* 1731
II. *Fin d'avril-mi-décembre* 1732
III. *27 février-23 décembre* 1733
IV. *4 janvier* 1734-*21 mai* 1735

○ Gaspard-Dieudonné de LA TOUR, secrétaire-interprète, fait les fonctions de chargé d'affaires
Dès novembre 1733
au 18 février 1750

○ Dominique FERNAMONT, « Ministre » puis « Envoyé extraordinaire » du roi aux Trois Ligues.
21 mai 1735-*4 mai* 1741

○ Jean-Ulrich-Florin-Gilles de [illegible], chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie.
18 février 1750-*commencement de mars* 1768

○ Ulysse de SALIS-MARSCHLINS, chargé des affaires du roi auprès des Ligues Grises.
Dès le commencement de mars 1768

Laurent Corentin de LA MARTINIÈRE, chargé d'affaires, m. continuée jusqu'au
5 novembre 1716

Claude-Théophile de Béziade, marquis d'AVARAY, amb. auprès du Corps helvétique.
5 novembre 1716-*30 octobre* 1726

Laurent Corentin de LA MARTINIÈRE, chargé d'affaires.
I. *25 mai-18 juin* 1718
II. *Mi-juillet-17 août* 1718
III. *6 avril-9 juin* 1719
IV. *Mi-avril-18 septembre* 1720
V. *Commencement de mai-30 septembre* 1721
VI. *15 septembre* 1723-*18 avril* 1724
VII. *11 septembre* 1726-*4 novembre* 1727

Jean-Louis d'Usson, marquis de BONNAC, amb. auprès du Corps helvétique (Zoug excepté, du 13 juin 1733 au 27 novembre 1736).
4 novembre 1727-*3 octobre* 1736

Antoine MARIANNE, chargé d'affaires.
3 octobre 1736-*19 mars* 1738

Dominique-Jacques de Barberie de COURTEILLE, amb. auprès du Corps helvétique.
19 mars 1738-*14 avril* 1749

Antoine MARIANNE, chargé d'affaires.
I. *4 mai-7 juin* 1739
II. *24 juillet* 1740-*10 mars* 1741
III. *28 juillet-22 septembre* 1743
IV. *5-13 octobre* 1744
V. *13 décembre* 1744-*21 juin* 1745
VI. *26 juillet-1er octobre* 1745
VII. *17 avril-15 mai* 1748

N. Sr de VERMONT, chargé d'affaires.
I. *13 novembre* 1745-*7 juin* 1746
II. *16 octobre* 1747-*9 février* 1748
III. *3 novembre* 1748-*18 mars* 1749
IV. *14 avril-27 juin* 1749

Marc-Antoine-René de Voyer marquis de PAULMY, amb. auprès du Corps helvétique. *27 juin* 1749-*1er mars* 1752

N. Sr de VERMONT, chargé d'affaires.
I. *3 octobre* 1750-*1er février* 1751
II. *26 septembre* 1751-*juin* 1753

Anne-Théodore Chevignard, dit le chevalier de CHAVIGNY, amb. auprès du Corps helvétique. *7 juin* 1753-*26 juin* 1762

○ Pierre Cadiot de LA CLOSURE, résident pour le roi à Genève (m. continuée).
1er septembre 1715-*6 mai* 1739

○ Gabriel ARNAUD, secrétaire et aumônier, chargé d'affaires. *6 mai-2 juin* 1739

○ Gérard Levesque de CHAMPEAUX, résident pour le roi à Genève.
2 juin 1739-*28 décembre* 1749

○ Gabriel ARNAUD, chargé d'affaires.
I. *12 mars* 1741-*14 janvier* 1742
II. *20 janvier* 1744-*8 mai* 1747
III. *20-28 octobre* 1747
IV. *28 décembre* 1749-*8 mai* 1750

○ Étienne-Jean de Guimard, baron de MONTPEROUX, résident pour le roi à Genève.
8 mai 1750-*7 septembre* 1765
date de sa mort, survenue à Genève.

○ Gabriel ARNAUD, chargé d'affaires.
I. [illegible] 1753-*11* [illegible] 1753
II. *Mi-avril-18 septembre* 1756

Ø Pierre de CHAIGNON, résident pour le roi en Valais (sous l'autorité de l'amb. en Suisse). *Dès le 31 mai* 1744

Ø François de SALAIGNAC, chargé d'affaires à Sion
I. *Du 14 août à la fin d'octobre* 1763. Chaignon s'étant retiré à Saint-Maurice ensuite d'un différend avec les autorités valaisannes.
II. *Comm. d'août-6 décembre* 1767
III. *29 août-fin de septembre* 1768

Ø Louise de QUARTERY, femme du résident et son père, Joseph-Adrien de QUARTERY prennent soin des affaires de cette Légation durant plusieurs absences du Sr de Chaignon et correspondent avec le Département des Affaires Etrangères, l'ambassadeur à Soleure et l'autorité valaisanne.
I. *Juillet-octobre* 1769
II. *Mi-juin-décembre* 1771
III. *Juillet-septembre* 1772

Ø David KROMM, agent politique et commercial en résidence à Bâle « négociations officieuses sans qu'il paraisse que le roy y ait part ». 1732-1751

N. Sr de VERMONT, chargé d'affaires.
I. *8 octobre* 1754-*28 août* 1755
II. *31 mai-28 juin* 1756
III. *7 octobre* 1756-*5 septembre* 1757
IV. *16 octobre* 1758-*29 juin* 1759

François, comte de BASCHI, nommé amb. *6 juin* 1756 (nomination non maintenue).

Jean-Victor-Léonce Corentin de LA MARTINIÈRE, chargé d'affaires.
14 juillet-20 septembre 1760

N. BAILLEUX, chargé d'affaires. I. *2 juillet-12 octobre* 1761
II. *20 juin-20 août* 1762

Henri de Latis, marquis D'ENTRAIGUES, e. de la Cour en qualité de chargé d'affaires. *20 août* 1762-*10 octobre* 1763

Pierre de Buisson de Beauteville, dit le chevalier de BEAUTEVILLE, amb. ord. auprès du Corps helvétique (à l'exception de Schwyz exclu de l'alliance, du 26 janvier 1765 au 7 novembre 1775).
Dès le 10 octobre 1763

Antoine BARTHÈS DE MARMORIÈRES, chargé d'affaires.
I. *29 janvier* 1765-*4 janvier* 1767
II. *3 janvier-28 septembre* 1768

Michel-Jacques MICHELET, chargé d'affaires. *Septembre* 1768

Jean-Paul-Philippe-Bénédict PRAMPIER DE CAZENAVE, chargé d'affaires.
I. *29 décembre* 1770-*20 mai* 1771
II. *28 décembre* 1772-*21 juin* 1773

Ø N. REGNIER, secrétaire et aumônier, chargé d'affaires. *7 septembre-27 octobre* 1765

Ø Louis-Gaspard FABRY, chargé des affaires de Sa Majesté auprès de la République de Genève.
27 octobre-16 décembre 1765

Ø Pierre-Michel HENNIN, résident pour le roi à Genève.
Dès le 16 décembre 1765

○ Dominique(?) GABARD DE VAUX, chargé d'affaires.
I. *Novembre* 1768-*31 mai* 1769
II. *4 février-comm. de juin* 1772
III. *5 novembre* 1773-*5 juin* 1774

Ambassades extraordinaires.

François-Charles de Vintimille, comte DU LUC nommé amb. extr. auprès du Corps helvétique et plus spécialement des cantons protestants, avec, comme *ad latus*, Pierre-Isaac de Brisson, Sr de BRACONNIER (cette m. ne fut pas exécutée). 1718 *avril.*

François GINESTE m. financière en Suisse (exécutée par correspondance). 1722 *novembre-décembre.*

Ø ○ Pierre Arnaud de LA BRIFFE, intendant de Bourgogne; Claude-Antoine de Borssat, Sr de BEAUVAUX, son sub. délégué, m. à Genève (du secrétaire d'Etat de La Vrillière). Rectification de frontière. 1714 *20-28 septembre.*

Ø Charles Des Chiens de LA NEUVILLE, intendant de Franche-Comté, m. à Porrentruy. 1725 *janvier.*

○ Louis d'Usson, comte D'ALLION, m. aux Ligues Grises (par délégation du m. de Bonnac). 1728 *5-12 juin.*

Ø Antoine MARIANNE, m. sp. (de Bonnac) aux Trois Ligues. 1729 *Septembre-octobre.*

Ø N. de LA TOUR DE MANSE, commandant à Blamont, m. auprès de l'évêque de Bâle. 1732 *Juillet.*

Ø Jean-Jacques BULER, dit l'abbé HUBER, m. partic. et confidentielle du secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, à Genève, à Berne, à Soleure. 1734 *Janvier-mars.*

Claude DU PIN, associé des fermiers du sel, m. en Suisse, sous la surveillance de l'ambassade.
I. *Juin* 1736
II. *mi-mai-mi-juin* 1738

Paul-Esprit Feydeau, Sr de BROU, François-Mathias MULLER, m. sp. à Bâle « au sujet de la pêche du saumon ». 1737 *Mai-juin*

○ Daniel François de Gélas de Voisins d'Ambres, comte de LAUTREC, e. extr. et commissaire de Sa Majesté pour la pacification des troubles de Genève ». *18 octobre* 1737-*21 juin* 1738

Ø Marguerite Lallemand, baronne douairière de TRAVERS; Jean-Victor-Rodolphe-Louis-Aloys, baron de TRAVERS-ORTENSTEIN (son fils), m. officieuses intermittentes aux Ligues Grises, en vue du renouvellement de l'alliance. 1737-1742

Charles-Pierre de SAVALETTE de Magnanville, m. sp. à Soleure. 1739 *Octobre.*

○ Jean-Joseph de Sahuguet-Damarzit, dit le baron d'ESPAGNAC, m. d'observation auprès des autorités de Bâle, de la part du maréchal de Saxe (avec l'approbation du roi et des lettres de créance de l'amb.). *Commencement de* 1743

○ Charles-Nicolas, chevalier de LA TOUCHE, m. d'observation du maréchal de Coigny à Bâle (avec l'approbation du roi et des lettres de créance de l'amb.). *Septembre* 1743-*milieu de mai* 1744

Ø Charles-François GUILLEBERT DE SAINT-JOUAN, négociations officieuses avec l'évêque de Bâle. 1743 *Octobre-novembre.*

○ François-Dominique de Barberie de SAINT-CONTEST; Gérard Levesque de CHAMPEAUX, commissaires de Sa Majesté pour la délimitation du pays de Gex d'avec les terres de Genève (Commission du secrétaire d'Etat Saint-Florentin) (négociations à Belley, Saint-Contest y étant tombé malade, alors qu'il se rendait à Genève). 1747 *20-28 octobre.*

○ Louis-Gaspard FABRY, commissaire de Sa Majesté pour la délimitation du pays de Gex d'avec les terres de Genève et du pays de Vaud. *Juin* 1748-*juillet* 1750

○ Louis-Gaspard FABRY, commissaire de Sa Majesté pour la reconnaissance et vérification

des terres, appelées de l'ancien dénombrement, que les Genevois possèdent dans le pays de Gex » (plusieurs m. consécutives). *Mars* **1752**-*avril* **1760**

o Louis-Gaspard FABRY, commissaire de Sa Majesté pour la délimitation de la frontière entre le pays de Gex et le canton de Berne (m. à Berne, du 1er au 8 août). *1er juin-31 août* **1761**

Joseph-François-Hyacinthe FATON, commissaire nommé par le roi pour régler avec les députés bernois le différend de frontière de Romainmôtier. *mars* **1763** *août* **1764**

N. SPEISSER, m. militaire confidentielle à Berne. *Fin d'avril-milieu de juin* **1763**

Louis-Gaspard FABRY, commissaire du roi pour l'interprétation de certains paragraphes de l'art. III du traité d'août 1749 (délimitation de la frontière entre Gex et Genève. Se rend à Genève les 18 mars et 27 septembre 1763). *mars-décembre.* **1763**

Antoine-Charles Esmangart de BOURNONVILLE, m. militaire en Suisse. *Fin de novembre-31 décembre.* **1764**

o Jean-François COSSIGNY ; Jacques-François-Hyacinthe FATON, commissaires nommés par Sa Majesté pour négocier avec les commissaires du roi de Prusse la délimitation de la principauté de Neuchâtel d'avec la Franche-Comté (convention de La Chaux-de-Fonds : 28 septembre 1765). **1765**

Pierre de Buisson de BEAUTEVILLE, dit le chevalier de Beauteville amb. ord. auprès du Corps helvétique, plénipotentiaire du roi pour exercer, conjointement avec les plénipotentiaires de Berne et de Zurich, la médiation nécessitée pour les troubles de Genève. *19 mars-31 décembre.* **1766**

ø François, baron de TOTT, m. secrète à Neuchâtel. *16 janvier-28 avril.* **1767**

Louis-Gaspard FABRY, commissaire de S. Majesté pour, de concert avec les commissaires de Berne, désigner la ligne de limite depuis le lac de Genève au Jura. *Février-novembre.* **1774**

RÈGNE DE LOUIS XVI

(1774-1792, 21 septembre).

Ambassade ordinaire auprès du Corps helvétique.

Pierre de Buisson de Beauteville, dit le chevalier de BEAUTEVILLE, amb. (m. continuée). *10 mai 1774-17 juillet 1775.*

Jean-Paul-Philippe-Bénédict PICAMILH de CAZENAVE, chargé d'affaires. *20-29 juillet.* **1774**

Michel-Jacques MICHELET, chargé d'affaires. *17 juillet-2 août.* **1775**

o Ulysse de SALIS-MARSCHLINS, chargé d'affaires du roi aux Ligues Grises (m. continuée). *10 mai* **1774**-*8 mai* **1792**

ø Yves-Louis-Joseph HIRSINGER, chargé d'affaires de France aux Ligues Grises. *6-26 août* **1792**

ø Aubin-Louis MILLIN, nommé chargé d'affaires à Coire. Arrivé à Zurich le *1er octobre* **1792**, renonce à accomplir sa mission.

o Jean-Ulrich de SALIS-SEEWIS, chargé de la surveillance des intérêts français aux Grisons. *Dès le 26 août* **1792**

ø François BARTHÉLEMY, amb. en Suisse, nommé de surcroît chargé d'affaires auprès des Trois Ligues : (25 décembre 1792) renonce à se rendre à Coire.

o Pierre de CHAIGNON, résident pour le roi en Valais (m. continuée). *10 mai* **1774**-*6 décembre* **1787** (mort à Mondon).

Louise de QUARLEY, sa femme, chargée des affaires de la Légation.
I. *Fin de juin-novembre* **1774**
II. *Commencement de* **1775**
III. *Janvier-mars* **1776**
IV. *Février-septembre* **1779**

o François de SALIGNAC, chargé d'affaires. *Août-novembre.* **1780**

ø Jean-Anne-François-Joseph, abbé de CHAIGNON, chargé d'affaires. *Juin-octobre.* **1781**

ø Louis de QUARLEY, vidame de Massongex, chargé d'affaires.
I. *Fin de mai-novembre* **1782**
II. *Juin-novembre* **1784**
III. *Juin-novembre* **1785**

Jean Gravier, marquis de Vergennes, dit le président de VERGENNES, ministre plénipotentiaire chargé des négociations du renouvellement de l'alliance. *2 août* **1775** *27 avril* **1777**

Jean-Paul-Philippe-Bénédict PICAMILH DE CAZENAVE, chargé d'affaires. *2 octobre-30 mai* **1776**

Jean Gravier, marquis de VERGENNES, amb. *27 avril-22 septembre* **1777**

Jean-Paul-Philippe-Bénédict PICAMILH DE CAZENAVE, chargé d'affaires. *22 septembre-5 décembre* **1777**

Louis-Héraclius-Melchior, vicomte de POLIGNAC, amb. *5 décembre* **1777**-*27 juin* **1784**

Théobald-Jacques-Justin BACHER, chargé d'affaires.
I. *13 février-24 septembre* **1779**
II. *24 août-1 novembre* **1781**
III. *11 avril-20 avril* **1782**
IV. *6 juin-15 novembre* **1782**
V. *16 avril-6 novembre* **1783**
VI. *27 juin* **1784** *27 mai* **1786**

Jean Gravier, marquis de VERGENNES, amb. *27 mai* **1786** *31 mars* **1789**

Dominique GABARD DE VAUX, chargé d'affaires.
I. *19 février-7 mai* **1787**
II. *31 mars-25 août* **1789**

Charles-Olivier de Saint-Georges, marquis de VÉRAC, amb. du roi *25 août* **1789**-*5 mai* **1791**
amb. de France. *5 mai-6 août* **1792**

o Pierre-Michel HENNIN, résident pour le roi à Genève (m. continuée). *10 mai* **1774**-*23 avril* **1779**

ø Dominique GABARD DE VAUX, chargé d'affaires.
I. *Fin de décembre* **1776**-*20 janvier* **1777**
II. *31 mars* **1778**-*18 mai* **1781**

o Claude-Antoine, chevalier de VIVILLE, nommé résident pour le roi à Genève. *Mai.* (m. non exécutée). **1779**

ø Jean-Baptiste-Gédéon de Malescombes de Curières, baron de CASTELNAU, résident pour le roi à Genève. *18 mai* **1781**-*fin d'août* **1790** (absent de Genève du 10 avril au 19 novembre 1782, sans y laisser un chargé d'affaires).

ø Laurent-Joachim Xavier Bernier de MALIGNY, chargé d'affaires.
I. *Mai-juin-20* [illegible] **1783**
II. *13* [illegible] **1784** [illegible] **1784**
III. *18 décembre* **1784** *8* [illegible] **1785**
IV. *6 décembre* **1785** *7* [illegible] **1787**
V. *2 janvier* **1786**-*6* [illegible] **1789**
VI. *8* [illegible] **1789** *fin de* [illegible] **1790**
VII. *Fin d'*[illegible] **1790**-[illegible] *mai* **1792**

ø Jean-Anne-François-Joseph, abbé de CHAIGNON, chargé d'affaires.
Juillet-décembre 1782-25 *août* 1788

ø Jean-Frédéric HELFLINGER, résident pour le roi en Valais (Saint-Maurice).
Dès le 25 août 1788

résident de France (29 août 1792), puis de la République française (25 décembre 1792).

ø Jean-Anne-François-Joseph, abbé de CHAIGNON, chargé d'affaires.
30 *septembre* 1790-7 *février* 1791

Théobald-Jacques-Justin BACHER, chargé d'affaires (22 juillet) 9 *août* 1791-30 *janvier* 1792

François BARTHÉLEMY, amb. ord. de France.
Dès le 30 janvier 1792

(sans caractère public du 10 août à la fin de novembre 1792). Amb. ord. de la République française auprès du Corps helvétique, en fait *dès le 1er décembre* 1792, officiellement *dès le 25 du même mois.*

ø Pierre-Basile François de l'Espine de CHÂTEAUNEUF, résident de France à Genève.
Dès le 15 mai 1792

(se retire de Genève du 3 au 27 octobre, durant l'occupation bernoise).

ø Albert-Barthélemy Fleury DELHORME, chargé d'affaires. *Dès le 23 décembre* 1792

Ambassades extraordinaires.

Horace-Bénédict Perrinet DES FRANCHES, m. secrète à Berne et à Zurich, pour préparer le renouvellement de l'alliance. *11-20 juin* 1775

Jean-Paul-Philippe-Bénédict PICAMILH DE CAZENAVE, m. extr. à Arlesheim (cette m. ne paraît pas avoir été exécutée). *Instructions de la Cour, 16 mai* 1775

Jean LE MULIER DE BRESSEY, m. financière en Suisse (à l'occasion du renouvellement de l'alliance). *30 mai* 1776-27 *août* 1777

Horace-Bénédict Perrinet DES FRANCHES, m. secrète à Soleure et à Zurich (privilèges commerciaux). *Commencement d'octobre* 1777

Jacques-François-Hyacinthe FATON, commissaire de Sa Majesté pour la délimitation de la frontière entre la Franche-Comté et Berne (Noirmont). 1778-*Sept.* 1780

Etienne-Cyprien RENOUARD DE BUSSIÈRE, m. sp. dans le Haut-Unterwalden (sels). 1778 *Avril.*

Fabien de COMMARIEU, m. sp. en Suisse (privilèges commerciaux). I. *Septembre-2 octobre* 1780
II. *Mai-juin* 1781

ø Conrad-Alexandre GÉRARD, deux m. officielles auprès de l'évêque de Bâle (limites).
I. *10-25 août* 1781
II. *Août* 1782

ø Charles-Léopold, marquis de JAUCOURT, ministre plénipotentiaire du roi auprès du gouvernement de Genève, commandant les troupes chargées de pourvoir à la sûreté du dit gouvernement. 1782 *Juin novembre.*

Jacques-François-Hyacinthe FATON. Limites entre Berne et la Franche-Comté (affaire de Noirmont). 1788 *Mai.*

Jacques (?) BELLAN.
Jean-Baptiste-Louis-César Catoire de BIONCOURT, m. sp. en Suisse (question des sels).
I. *Juin-juillet* 1792
II. *Novembre-décembre* 1792

Le général MONTESQUIOU (ci-devant Anne-Pierre, marquis de Montesquiou-Fezensac), m. sp. en Suisse, chargé de négocier le rétablissement des relations entre la France et le Corps helvétique. (Décrété entre-temps d'accusation, le général se voit contraint de passer en Suisse comme émigré et non plus comme négociateur). 1792 *Octobre novembre.*

Pierre de Domecq de TAULES, nommé ministre plénipotentiaire près la diète de Frauenfeld (m. différée, puis supprimée; accomplie par Barthélemy). 1792 *Mai.*

+ Jean-Baptiste-Gédéon de Malescombes de Curières, baron de CASTELNAU;
à Soleure, d'*octobre* 1791 à *décembre* 1792 (expulsé).
Henri de Latis, marquis d'ENTRAIGUES;
Antoine BARTHÈS DE MARMORIÈRES,
en résidence à St-Gall, agent royaliste auprès de la diète de Frauenfeld (*mai* 1792),
agents en Suisse des princes frères du roi.
Dès juillet 1791

+ François-Ferdinand Fidèle-Hamann, comte de MONTJOYE-VAUFREY, agent à Berne, puis à Bâle des princes frères du roi. 1792-1797

O L. SICARD, chargé d'une m. à Genève (auprès de Châteauneuf). 1792 *Octobre.*

PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

(21 septembre 1792-18 mai 1804)

Ambassade ordinaire.

François BARTHÉLEMY (m. continuée), amb. de la République française auprès du Corps helvétique. *Dès le 25 décembre* 1792-*24 mai* 1797
(être reconnu par l'ensemble du Corps helvétique, le 28 mai 1796) (en résidence à Bade puis, [12 janvier 1795] à Bâle).

Théobald-Jacques-Justin BACHER, 1er secrétaire-interprète.
I. en m. d'observation à Bâle (m. distincte de celle de l'amb.) durant les années 1794-1795
II. Chargé d'affaires. 2 *juin*-27 *décembre* 1797

ø Jean-Frédéric HELFLINGER, résident de la république en Valais (m. continuée) jusqu'au 6 juillet 1793, date à laquelle la réunion des Légations de Genève et du Valais devient effective. Helflinger est réinstallé à son poste à Saint-Maurice.
6 *septembre* 1793-2 *janvier* 1798

O Charles-Jean-Baptiste Fleury, dit FLEURY, chargé d'affaires. *29 avril-13 mai* 1795

O Michel-Ange-Bernard MANGOURIT, résident en Valais (Saint-Maurice et Sion).
2 *janvier* 1798-*fin de juin* 1798

Joseph MENGAUD, chargé d'affaires de la République française
27 *décembre* 1797-15 *juin* 1798
(résidence, Bâle).

Louis CHAMPIGNY-AUBIN, nommé chargé d'affaires le
21 *juin* 1798
ne rejoint pas son poste.

Edouard BIGNON, chargé d'affaires.
15 *juin*-9 *novembre* 1798
(résidence, Bâle).

ø Albert-Barthélemy Fleury DELHORME, chargé d'affaires à Genève (m. continuée).
23 *décembre* 1792-6 *juillet* 1793

O Jean-Louis SOULAVIE.
I. Résident auprès des républiques de Genève et du Valais. 6 *juillet*-16 *novembre* 1793
II. Auprès de la république de Genève.
16 *novembre* 1793-8 *septembre* 1794

O Louis-Marc RIVALZ, nommé résident de la république à Genève le 16 *décembre* 1793 (non installé).

la Légation en Valais est supprimée le 25 mai 1798.

ø Louis-Marie TURREAU, général de division, commandant l'armée d'occupation en Valais, est nommé, le *6 août* 1802, député pour concourir au rétablissement de l'indépendance du Valais et à l'installation de son gouvernement; fait fonctions de résident.
18 août 1802-*comm. de juin* 1803

ø Sauveur-Joseph GANDOLPHE, chargé d'affaires de la république en Valais.
23 septembre 1803-*31 juillet* 1804

ø François-Auguste de CHATEAUBRIAND, nommé chargé d'affaires en Valais.
29 novembre 1803
Ne s'y rend pas. Sa démission est acceptée le *2 avril* 1804.

ø Jean-Gaspard SCHWEIZER, nommé agent particulier de la République française aux Grisons. Ne dépasse guère Zurich, où il s'installe. Reconnaît l'impossibilité d'accomplir sa mission.
11 décemb. 1793-*milieu juillet* 1794
(démissionnaire dès la fin d'avril).

ø Jean-Ulrich de SALIS-SEEWIS, officieusement chargé de la surveillance des intérêts français, sous la direction de l'amb. en Suisse.

ø Pierre-Jacques BONHOMME-COMEYRAS ordonnateur du payement des pensions dues aux Grisons licenciés, etc.
29 avril 1796-*1er février* 1798

Résident de la république auprès des Trois Ligues.
4 juin 1796-*1er février* 1798

Grégoire GNEMA, chargé d'affaires. *Fin de juin-14 août* 1796

ø A. BAGUETTE, plusieurs fois chargé d'affaires au cours de l'année 1797

Florent-GUIOT, résident et chargé d'affaires de la République auprès des Trois Ligues.
1er février au *13 octobre* 1798
(date de l'invasion de la Rhétie par les troupes autrichiennes ;

réinstallé à Coire du 14 mars au 2 mai 1799 (suppression de la Légation de Coire, ensuite de la réunion des Ligues Grises à la république helvétique).

Henri PERROCHEL, ministre plénipotentiaire près la république helvétique.
9 novembre 1798-*29 octobre* 1799
(résidence : Lucerne, puis Berne (*1er juin* 1799).

Charles-Frédéric REINHARD, nommé ministre plénipotentiaire le *4 juillet* 1799, appelé entre-temps, le *20 juillet*, aux fonctions de ministre des Relations extérieures ; ne se rend pas en Suisse.

Louis-André PICHON, secrétaire provisoire de la Légation en Helvétie
8 novembre 1799-*22 février* 1800
(résidence : Berne).

Charles-Frédéric REINHARD, ministre plénipotentiaire.
22 février 1800-*7 septembre* 1801
(résidence : Berne).

Raymond de VERNINAC-SAINT-MAUR, ministre plénipotentiaire.
7 septembre 1801-*23 octobre* 1802
(résidence : Berne).

Michel NEY, général en chef de l'armée d'occupation et ministre plénipotentiaire auprès de la république helvétique.
23 octobre 1802-*9 janvier* 1804
(résidence : Berne, puis Fribourg, 2 juillet 1803).

Sauveur-Joseph GANDOLPHE, chargé d'affaires
Milieu d'avril-25 juin 1803

Nicolas-François ROUYER, chargé d'affaires
9 janvier-19 février 1804
(résidence : Berne).

Honoré VIAL, général de division, amb. de la République française en Helvétie.
19 février-18 mai 1804

ø Pierre-Auguste ADET, résident à Genève.
19 septembre-11 décembre 1794

ø Félix DES PORTES, résident à Genève.
11 décembre 1794-*16 octobre* 1795

ø Louis-Pierre-Pantaléon RESNIER, résident à Genève
16 octobre 1795-*18 février* 1796

ø Félix DES PORTES, résident à Genève.
18 février 1796-*26 avril* 1798
(préside, ce jour là, en la qualité de commissaire extraordinaire du gouvernement, à la réunion de Genève à la France. Des Portes ne quitte Genève que le 23 septembre 1798).

ø Pierre-François CHÉPY, commissaire national vers la république de Rauracie, nommé le *20 décembre* 1792

ø Michel-Philippe, dit Théophile MANDAR, commissaire national adjoint vers la république de Rauracie, nommé le *17 février* 1793

ø Louis-Marc RIVALZ, agent diplomatique de la république à Bâle et chargé d'affaires près les cercles du Haut-Rhin
Janvier 1793-*décembre* 1794

ø N. [illegible] d'Arbelet, agent secret à Bâle.
[illegible] 1793
(sans correspondance avec l'ambassade).

N. de [illegible], [illegible] la République [illegible] (résidence : Lausanne).

Missions extraordinaires.

Pierre-Basile François de l'Espine de CHÂTEAUNEUF, m. secrète extr. en Suisse et à Genève. 1793
Février-mars.

ø Pierre-Paul CHÉPY, m. part. à Genève. *Mai.*

Louis-Emmanuel Henri-Alexandre de Launay, comte d'ANTRAIGUES, m. du comte de Provence auprès des cantons. *Février.*

Gilbert DUCLOS, commissaire [illegible] à l'[illegible] du général commandant l'armée du Haut-Rhin [illegible] 1793

Théobald Jacques-Justin BACHER, m. [illegible] tion à [illegible] généraux français :
I [illegible]
II [illegible] septembre
III [illegible] septembre
IV. [illegible]
V [illegible] 1793

Nicolas VIGNEFFE, agent secret à Berne. *Mai-juin.*

+ Jean-Baptiste-Gédéon de Malescombes de Curières, baron de CASTELNAU.

Agent des princes frères du roi (à Frauenfeld, à la diète de *juin-juillet* 1793), expulsé pour la deuxième fois de Soleure vers la fin de *décembre.* 1793

Jacques (?) BRUBAN ; Jean-Baptiste-Louis-César Catoire de BIONCOURT, m. part. en Suisse (question du sel). *Juillet.*

○ Paul-Ulrich DUBUISSON, m. part. du ministre des Affaires étrangères, « afin de former en Helvétie des liaisons profitables à la cause de la République française ». *Août-septembre.*

Étienne-Xavier AUBRIET, m. part. à Bade, auprès de Barthélemy (examen de l'opportunité d'un renouvellement de l'alliance). *9-18 septembre.*

ø ○ Gabriel CASSAT (CACHAT), m. part. d'observation (du ministre des Affaires étrangères) tant à Genève que dans le pays de Vaud et les Ligues Grises. *Août-septembre.*

ø Claude-François PAYAN, m. part. à Genève, avant de reprendre son poste de commissaire national dans le département du Mont Blanc. *Mai.*

ø Alexandre-Léopold MARANDAT, chargé d'une m. de l'amb. à Coire. *29 août-1er septembre.*

ø François JEANNERET, « citoyen de Grandson » m. diverses à Neuchâtel, Bâle, Bade, Rapperswil et dans le Valais. 1793-1795 *Novembre.*

ø Henri BANSI, m. secrète aux Ligues Grises. 1794 *Février-octobre.*

Georges KERNER, agent secret dans la Suisse orientale et le Wurtemberg. 1794

+ Luc-Joseph-Jean-Baptiste comte de Mareschal de VEZET, agent du comte de Provence en Suisse (résidence : Frauenfeld). 1794-1798

Jean BASSAL, m. secrète à Bâle (assisté de son secrétaire François-Jean-Baptiste Topino-Lebrun). *11 décembre* 1795-*milieu de mai* 1796

Pierre-Claude POTERAT (marquis de Poterat), m. secrètes d'observation à Bâle (« appréhendé au corps à l'hôtel des Trois Rois, le 4 juillet, et dirigé sur Paris en chaise de poste »).
20 janvier-commencement de mars 1796
Fin d'avril-4 juillet 1796

○ Philippe VERNON, m. secrète à Bâle (du département des relations extérieures dont il dépend directement). 1796 *Nommé le 20 avril.*

ø ○ Pierre-Jacques BONHOMME COMEYRAS; Pierre BARBAL, m. sp. du général Bonaparte auprès de la république du Valais. 1797 *Fin de mai-commencement de juin.*

+ N. DESCHAMPS de LA TOUR, agent des prétendants français à Berne. 1797

+ Antoine-François LE CLERC de NOISY, agent des prétendants français à Berne. 1797

+ Le chevalier Antoine (?) de CHASSLIN, agent des prétendants français à Berne. 1797

Joseph MENGAUD, commissaire du Directoire m. sp. à Berne et à Zurich. 1797 *Octobre.*

Marie Jean-François-Philibert LECARLIER, com. civil du gouvernement près l'armée française en Helvétie. Représentant du directoire et, comme tel, plénipotentiaire politique. *26 mars-4 mai* 1798

Jean Jacques RAPINAT, commissaire civil du gouvernement près l'armée française en Helvétie (se dessaisit, le 9 novembre 1798, de ses pouvoirs politiques au profit de Henri Perrochel). 1799 *5 mai* 1798-*juin* 1799

Benoît ROUHIER, commissaire ordonnateur en chef de l'armée française en Helvétie. Adjoint aux commissaires du Directoire dans leurs fonctions civiles et militaires. 1798 *Février-commencement de novembre* 1798

François-Joseph RUDLER, nommé commissaire civil du gouvernement près l'armée d'occupation en Helvétie (m. non exécutée, Rapinat ayant été confirmé dans ses fonctions). *Par arrêté du 26 juin* 1798

Mathieu FAVIERS, commissaire ordonnateur en chef de l'armée en Helvétie (sans pouvoirs politiques). *Entre en fonctions au commencement de mai* 1499

Jean RAPP, général de division, aide de camp du premier consul.

I. e. extr. chargé d'imposer la médiation de ce dernier entre le gouvernement et les insurgés. *4-30 octobre* 1802

II. e. extr. (exécution de l'Acte de médiation). *Mars* 1803

François BARTHÉLEMY ; Pierre-Louis RŒDERER ; Joseph FOUCHÉ ; Jean-Nicolas DESMEUNIERS, m. extr. et temporaire pour négocier « avec les députés du peuple suisse à Paris », en vertu de la médiation du Premier Consul. *Décembre* 1802-*février* 1803

(Acte de médiation : *19 février 1803*).

PREMIER EMPIRE

(18 mai 1804-20 avril 1814)

PREMIÈRE RESTAURATION

(20 avril 1814-20 mars 1815)

CENT JOURS

(20 mars-6 juillet 1815)

Ambassade ordinaire.

Honoré VIAL, général de division, amb. de France (Empire) (m. continuée). *18 mai* 1804-*8 juin* 1808

(résidence : Berne).

Nicolas-François ROUYER, chargé d'affaires.
I. *9 avril-10 juin* 1805
II. *7-27 août* 1805
III. *15-30 janvier* 1806
IV. *28 février-9 juin* 1806
V. *Fin de mars-29 avril* 1807
VI. *8 juin-9 décembre* 1808

Auguste, comte de TALLEYRAND, ministre plénipotentiaire et e. extr. de l'Empereur des Français près la Confédération suisse (présente ses lettres de créance le 14 septembre au cours d'un très bref séjour à Lucerne). *9 décembre* 1808-*22 décembre* 1813

(arrêté en Argovie par des troupes autrichiennes) (résidence : Berne).

Nicolas-François ROUYER, secrétaire de Légation, chargé d'affaires. *17 juillet-28 octobre* 1810

Nicolas-François ROUYER, agent « sans caractère reconnu » du gouvernement impérial. 1815 *Avril juillet.*

Auguste, comte de TALLEYRAND, e. extr. et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de France et de Navarre près la Confédération suisse. *Dès le 17 juillet* 1814

(résidence effective : Zurich, puis Berne, dès le 30 octobre 1815).

Charles-Armand de FAULTY, secrétaire de Légation, chargé d'affaires. *31 juillet-25 décembre* 1815

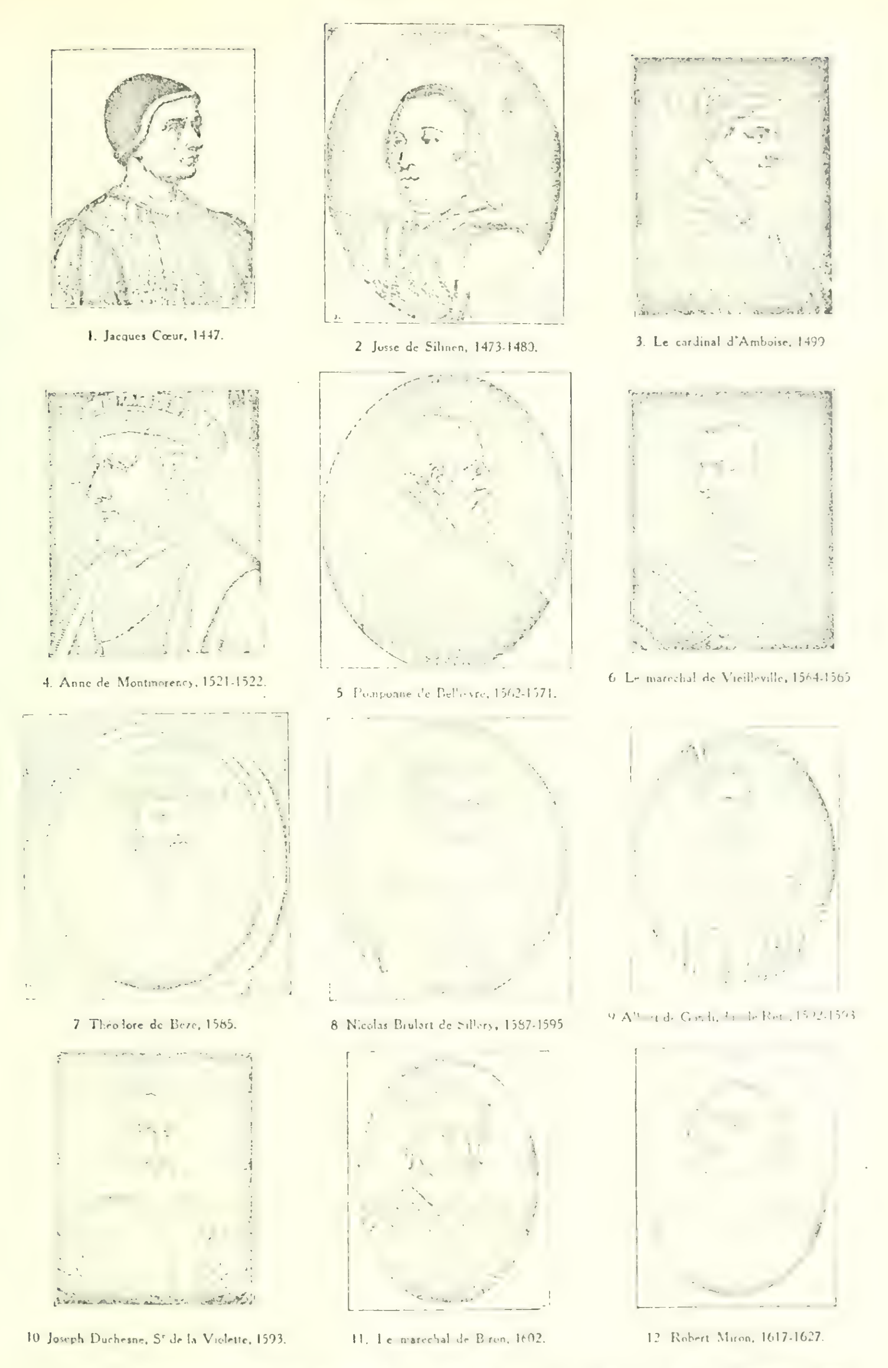
○ Joseph ESCHASSÉRIAUX, chargé d'affaires en Valais (résidence : Sion). *31 juillet* 1804-*12 février* 1806

A la demande de Monge, son beau-père, Eschassériaux obtient son rappel le 31 janvier 1806, pour retirer sa famille d'un pays malsain, où elle est menacée par les goitres et le crétinisme.

ø Claude-Joseph DERVILLE-MALÉCHARD

I. chargé d'affaires en Valais (résidence : Sion). *30 septembre* 1806-*12 novembre* 1810

(réunion du Valais à la France).



1. Jacques Cœur, 1447.

2. Josse de Silinen, 1473-1480.

3. Le cardinal d'Amboise, 1499.

4. Anne de Montmorency, 1521-1522.

5. Pomponne de Bellievre, 1562-1571.

6. Le marechal de Vieilleville, 1564-1565.

7. Théodore de Beze, 1585.

8. Nicolas Brulart de Sillery, 1587-1595.

9. Albert de Gondi, duc de Retz, 1572-1573.

10. Joseph Duchesne, Sr de la Violette, 1593.

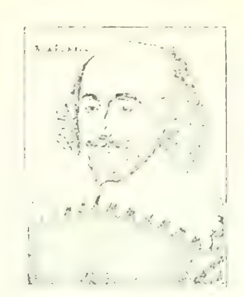
11. Le marechal de Biron, 1602.

12. Robert Miron, 1617-1627.

Les n°s 1, 9, 10 proviennent de la Bibliotheque Nationale a Paris ; les n°s 2, 3, 4, 5, 6, 11 de la Bibliotheque Universitaire à Bale ; le n° 7 de la Burgerbibliothek, a Lucerne ; le n° 8 de la Bibliotheque Nationale a Berne ; le n° 12 de M. Ed. Rott.



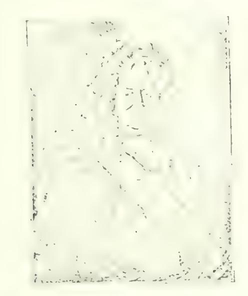
13. Le maréchal de Bassompierre, 1625-1626, 1630.



14. Le duc de Rohan, 1632-1637.



15. Jean de la Barde, 1648-1663.



16. Le marquis de Puysieux, 1698-1708.



17. Le marquis de Bonnac, 1727-1736.



18. François Barthélemy, 1792-1797.



19. Le général Rapp, 1802.



20. Le général Vial, 1804-1808.



21. Le marquis de Moustier, 1824-18[illegible].



22. Paul-Armand Challemel Lacour, 1879-1880.



23. Emmanuel Arago, 18[illegible]-1894.



24. Jean-Baptiste-Paul Beau, 1911-1918.

Le n° 13 provient de la Burgerbibliothek à Lucerne ; les nos 16, 19, 20, 23 de la Bibliothèque Nationale à Paris ; les nos 14, 18 de la Bibliothèque Nationale à Berne ; le n° 15 de la Collection du Marquis de Sinety à Paris ; les nos 21, 22 de la Bibliothèque Universitaire à Bâle ; le n° 17 de M. Ed. Rott.

II. commissaire de l'Empereur près le gouvernement provisoire valaisan. *19 novembre-9 décembre* 1810

○ César Berthier, général de division, commissaire général de l'Empereur dans le Valais. *Dès le 14 novembre* 1810

Missions extraordinaires.

François-Horace-Bastien Sebastiani, général de brigade ; m. part. de l'Empereur en Suisse et aux Grisons, « pour y observer l'état des esprits à l'égard de la France ». *22 juillet-18 août* 1805

1809 ○ Nicolas-François Rouyer, m. part. aux Grisons. *Fin de décembre.*

N. Lothon, inspecteur des douanes de l'Empire à Bourglibre, m. part. en Suisse. *Novembre* 1810 *juillet* 1811

1811 Ferdinand Denois, m. part. en Suisse (questions économiques). *Février.*

1813 ○ Ferdinand Denois, m. part. en Suisse du ministre des Relations extérieures. *Mars-avril.*

○ Louis-Charles-Auguste, baron de Jassaud ; Edme-Thérèse-Jean-Baptiste de Château, auditeur, secrétaire de Légation à Stuttgart ; Joseph-Victor d'Auberson, auditeur, attaché à la Légation de Varsovie. *Décembre.*

M. de confiance en Suisse du ministre des Relations extérieures (sont mis à la disposition de l'amb. au moment où le territoire suisse est envahi par les armées autrichiennes) à Berne et à Zurich.

1814 Antoine-Elisabeth, baron Mallet de Trumilly, maréchal de camp.

I. m. extr. en Suisse de la part « de S. A. R. Monsieur, fils de France, frère du roy et lieutenant général du royaume ». *Avril-mai.*

II. m. extr. en Suisse en vue d'y négocier des capitulations militaires. *Août* 1814-*février* 1815

Le baron Mallet est assisté de son adjoint Joseph de Gimel-Barthes, ancien officier.

III. m. extr. en Suisse, afin d'y continuer la négociation des capitulations militaires. *14 mars-fin d'avril* 1815

1815 ○ Gaetan, comte de La Rochefoucauld ; Roger, comte de Damas, m. extr. du ministre des Affaires étrangères du roi. *Mai-juin.*

Joseph de Gimel-Barthes ; Auguste de Fourstier, agents chargés pour le roi de m. sp. *Juin juillet.*

✠ ○ Félix Des Portes, ancien résident à Genève, ancien préfet du Haut-Rhin, m. de Caulaincourt, duc de Vicence, à Bâle au nom du gouvernement impérial. *Avril-mai.*

DEUXIÈME RESTAURATION. LOUIS XVIII

(6 juillet 1815-16 septembre 1824)

Ambassade ou Legation

Auguste, comte de Talleyrand, e. ex. et ministre plénipotentiaire (m. continuée). *6 juillet* 1815-*4 juin* 1823[1]

[Talleyrand reçoit, en mars 1823, étant à Berne, l'avis de son rappel prochain, qu'il ne sollicitait pas. Il refuse toute compensation [illegible] de Stockholm ou de Washington, au choix, et adresse, le 2 juin, au ministre des Affaires Etrangères, Châteaubriand, une lettre ainsi conçue : « Je ne pourrois Vous exprimer, Monsieur le Vicomte, toute ma reconnaissance de l'intérêt que Votre Excellence a daigné me témoigner. Je la prie de croire que, quoy que je perde ma place, car j'attends demain mes lettres de recréance, j'en garderai à jamais le souvenir. Dieu veuille que je ne sois jamais dans le cas de le lui prouver. »]

[1] Le siège de l'ambassade est [illegible] à Berne [illegible] 1814 au 13 avril 1847 ; il sera [illegible] intermittence [illegible] à Lucerne, puis à Zurich.

Charles-Armand de Failly, secrétaire de Légation ; chargé d'affaires.

I. *5 septembre-fin de décembre* 1818

II. *24 août* 1821-*3 janvier* 1822

III. *4 juin-18 juillet* 1823

Édouard, marquis de Moustier.

I. E. extr. et ministre plénipotentiaire. *18 juillet* 1823-*12 août* 1824

II. Ambassadeur. *Dès le 16 septembre* 1824 (date de son arrivée à Berne).

Charles-Armand de Failly, premier secrétaire de Légation ; chargé d'affaires. *14 février-1er juillet* 1824

Louis-Charles-Edouard, vicomte de La Passe, premier secrétaire de Légation ; chargé d'affaires. *1er juillet-16 septembre* 1824

Missions extraordinaires.

1816 Armand-Charles, comte Guilleminot, général de division, commissaire royal pour la rectification de la frontière franco-suisse, nécessitée par la cession à la Suisse d'une partie du pays de Gex. *Juin-juillet.*

1816 Edouard Mesnil, agent principal de l'administration des salines de France, m. part. et intermittentes à Bâle. 1831

RÈGNE DE CHARLES X

(16 septembre 1824-2 août 1830)

Ambassade.

Edouard, marquis de Moustier, amb. (m. continuée). *2 août* 1824-*20 septembre* 1825

Louis-Charles-Edouard, vicomte de La Passe, premier secrétaire de Légation, chargé d'affaires. *16 décembre* 1824-*10 octobre* 1825

François-Joseph-Maximilien, baron, puis (1826) comte de Rayneval, amb. *10 octobre* 1825-*16 octobre* 1829 (retourne à Berne, le *10 décembre* 1829, et y a son audience de congé le 21, continuant sa route vers Vienne).

Marie-Joseph, chevalier d'Ecquevilly, deuxième secrétaire d'ambassade ; chargé d'affaires.

I. *27 janvier-3 juillet* 1828

II. *27 juillet* 1828-*8 juillet* 1829

Etienne-Louis-Jean-Baptiste Camus, vicomte Camus de Pontcarré, premier secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires. *16 octobre* 1829-*1er mars* 1830

Alphonse-Paul-Joseph-Marie Ernest de Cassas, marquis de Gabriac, amb. *1er mars-13 septembre* 1830

RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

(2 août 1830-23 février 1848)

Ambassade.

Edmond de Jouffet, deuxième secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires du roi des Français. *13 septembre* 1830-*24 avril* 1831

Auguste, baron de Saint-Mesnan, e. en m. temporaire, puis [illegible] plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Français [illegible] militaire. *11 février-24 avril* 1831

1831 François-Christophe-Edouard de Kellermann, marquis de Valmy, premier secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires. *24 avril-2 août* 1831

Marie-Hippolyte Gueulluy, comte de Rumigny, amb. *2 août* 1831-*21 novembre* 1835

1834 Gabriel-Pr[illegible], baron de La [illegible], premier secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires.

I. *5 janvier-28 [illegible]* 1834

II. *20 avril-10 [illegible]* 1835

III. *21 novembre* 1835-*5 [illegible]* 1836

Napoléon Lannes, duc de [illegible], amb. *5 janvier* 1836-*1[illegible] décembre* 1838

Gabriel-Philibert, baron de Belleval, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 1836
Fin janvier-2 février 1836

Adolphe Grandjean de Montigny, secrétaire-interprète, chancelier; chargé d'affaires. 1836
2 février-15 avril.

Gabriel-Philibert, baron de Belleval, premier secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires. 1837
3 janvier-13 février.

Charles-Albert, comte Reinhard, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
I. *20 avril-30 juin* 1838
II. *1er décembre* 1838-*20 août* 1839

Hector, comte Mortier, amb.
20 août 1839-*13 avril* 1844

Charles-Albert, comte Reinhard, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
I. *27 février-4 avril* 1841
II. *1er décembre* 1841-*2 juin* 1842
III. *31 décembre* 1842-*9 juin* 1843
IV. *3 novembre* 1843-*15 mai* 1844

Charles-Edouard, comte de Pontois, amb.
15 mai 1844-*7 décembre* 1846

Charles-Albert, comte Reinhard, premier secrétaire d'ambassade chargé d'affaires. 1845
I. *21 mars-9 avril* 1845
II. *31 décembre* 1845-*8 mars* 1846
III. *7-16 décembre* 1846

Charles-Joseph-Edmond, comte de Bois-le-Comte, amb. *16 décembre* 1846-*fin de février* 1848

Charles-Albert, comte Reinhard, chargé d'affaires. *24 janvier-10 mars* 1847

Mission extraordinaire.

Charles Bresson, 1er secrétaire de la Légation de France à Washington, e. sp. chargé de notifier au Président de la Diète l'avènement de Louis-Philippe. 1830
5-18 septembre.

DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

(23 février 1848-2 décembre 1852)

DEUXIÈME EMPIRE

(2 décembre 1852-4 septembre 1870)

Ambassade ou Légation.

Charles-Albert, comte Reinhard, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
2 mars-6 avril 1848

Auxonne-Théodore Thiard de Bissy, général de division, amb. de la République française.
6 avril 1848-*31 mai* 1849

Jean-Raymond-Sigismond-Alfred, comte de Salignac-Fénelon, premier secrétaire de Légation; chargé d'affaires. *Avril-16 juillet* 1849

Charles-Albert, comte Reinhard, e. extr. et ministre plénipotentiaire de la République française
16 juillet 1849-*7 janvier* 1852

Jean-Raymond-Sigismond-Alfred, comte de Salignac-Fénelon, e. extr. et ministre plénipotentiaire
a) de la République française.
7 janvier-13 décembre 1852
b) de Sa Majesté l'Empereur des Français.
13 décembre 1852-*9 décembre* 1858

Joseph-Arthur, comte de Gobineau, premier secrétaire de Légation; chargé d'affaires.
22 février-1er juin 1853

Louis-Félix-Etienne, marquis de Turgot, amb.
9 décembre 1858-*13 septembre* 1866

Jean-Henri Tillos, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 1860
12 janvier-5 juin

Jacques-Adolphe Cousseau, comte de Massignac, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
I. en fait, du *10 octobre*; officiellement du *10 novembre* 1860 *au 17 mai* 1861
II. *2 au 31 août* 1861

Aloys, comte de Rayneval, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. 1862
15 juin-23 août.

Antoine-Marie-Edmond de Frézals-Bourbeaud, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
I. *Fin décembre* 1862-*12 janvier* 1863
II. *12-22 août* 1863
III. *Fin décembre* 1863-*12 janvier* 1864
IV. *27 janvier-25 mai* 1864

Charles-Frédéric, baron de Reinach, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
I. *Avril-21 juin* 1865
II. *21 février-20 juin* 1866
III. *4 septembre-2 décembre* 1866

Gaston-Robert Morin, marquis de Banneville, amb. *2 décembre* 1866-*16 septembre* 1868

Charles-Frédéric, baron de Reinach, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
31 décembre 1866-*18 avril* 1867

Paul-Alfred, vicomte de Bresson, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires. *Septembre* 1867

Charles-Joseph Crétien de Hell, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
31 décembre 1867-*4 mars* 1868

Pierre-Olivier, vicomte Molitor, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
16 septembre-7 octobre 1868

Joseph-Aimé-Louis, marquis de Cazaux, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
7 octobre-8 novembre 1868

René, comte de Comminges-Guitaud, e. extr. et ministre plénipotentiaire.
8 novembre 1868-*8 septembre* 1870

Joseph-Aimé-Louis, marquis de Cazaux, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
6 mars-2 juin 1869

Charles-Frédéric, baron de Reinach, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
I. *31 octobre-16 novembre* 1869
II. *22 avril-25 juin* 1870

TROISIÈME RÉPUBLIQUE

(4 septembre 1870)

Légation ou ambassade.

Le *8 septembre*, l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, comte de Comminges-Guitaud, annonce au Conseil fédéral qu'il a envoyé sa démission au Gouvernement de la Défense nationale.

Charles-Frédéric, baron de Reinach, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
7 septembre-2 décembre 1870

Pierre-François-Frédéric d'Aymard d'Alby, marquis de Châteaurenard, e. extr. et ministre plénipotentiaire, chargé de prendre à titre provisoire la gérance de la Légation de France en Suisse.
3 décembre 1870-*11 octobre* 1871

Charles-Frédéric, baron de Reinach, chargé d'affaires. *11 octobre-7 novembre* 1871

Pierre Lanfrey, e. extr. et ministre plénipotentiaire. *7 novembre* 1871-*23 novembre* 1873

Charles-Frédéric, baron de Reinach, premier secrétaire d'ambassade; chargé d'affaires.
3-25 décembre 1871

Auguste-Paul de [illegible], comte de La Londe, deuxième secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires. I. *11 novembre-10 décembre* 1872
II. *fin mai-10 juin* 1873
III. *6 décembre* 1873-*8 janvier* 1874

Jean-Baptiste-Alexandre Damaze, comte de Chaudordy, amb. *8 janvier-12 septembre* 1874

Durant les nombreuses absences du comte de Chaudordy l'intérim est géré par :
Antoine-Paul-René LEFEBVRE DE LABOULAYE, premier secrétaire d'ambassade ; chargé d'affaires. *13 septembre-8 novembre* 1874
Bernard, comte d'HARCOURT, amb. (présente ses lettres de créance le 6 octobre, mais ne prend en main le service de l'ambassade que le 8 novembre). *8 novembre* 1874-*29 janvier* 1879
Antoine-Paul-René LEFEBVRE DE LABOULAYE, premier secrétaire d'ambassade ; chargé d'affaires
I. *Commencement avril-28 avril* 1875
II. *24 août-2 septembre* 1875
Florian-Henri-Marie-Raymond, comte de KERGORLAY, deuxième secrétaire d'ambassade ; chargé d'affaires. *16 décembre-2 janvier et 4 à 18 janvier* 1876
Léon-Edouard, comte AMELOT DE CHAILLOU, premier secrétaire d'ambassade ; chargé d'affaires. *18 janvier-5 février* 1876
puis encore à quatre reprises au cours de cette année.
Jules-Paul, comte de CANCLAUX, premier secrétaire d'ambassade ; chargé d'affaires, à trois reprises. *En* 1877 et 1878
Paul-Armand CHALLEMEL-LACOUR, amb. *12 février* 1879-*mars* 1880
(remise des lettres de rappel, le *10 juin* 1880)
Jules-Paul, comte de CANCLAUX, premier secrétaire d'ambassade ; chargé d'affaires. *Fin février-15 mars* 1879
Paul-Dominique CHEVREY-RAMEAU, premier secrétaire ; chargé d'affaires. *Juin-août* 1879
Gaston BELLE, premier secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires. *12-26 novembre* 1879
Géré à partir du *11 décembre* les intérims jusqu'à l'arrivée à Berne de :
Emmanuel ARAGO, amb. *9 juillet* 1880-*18 mai* 1894
Intérims successivement gérés par :
Gaston BELLE, premier secrétaire d'ambassade. 1881-1883
Auguste GÉRARD, premier secrétaire, puis conseiller d'ambassade. 1884-1885
Hippolyte MARCHAND, premier secrétaire d'ambassade. 1886-1889
René-Marie-Christian, comte de KERGORLAY, premier secrétaire d'ambassade. 1889-1890, 1892
Maurice-Robert LESCUYER DE SAVIGNIES, rédacteur à la direction politique, deuxième secrétaire d'ambassade. 1890-1891
Paul DESPREZ, conseiller d'ambassade. 1892-1894
Camille BARRÈRE, amb. *14 juin* 1894-*31 janvier* 1898
Intérims gérés par :
Camille BLONDEL, premier secrétaire d'ambassade. 1895-1897
Charles-Jean-Tristan, comte de MONTHOLON, amb. *15 février* 1898-*1er septembre* 1899
(date de son décès à Berne).
Paul LEFAIVRE, premier secrétaire d'ambassade chargé d'affaires. *3 septembre* 1899 - *10 mars* 1900
Paul-Louis-Georges BIHOURD, amb. *14 mars* 1900-*8 janvier* 1903
Intérims gérés par :
Paul LEFAIVRE, premier secrétaire d'ambassade ; 1900-1901
Napoléon-Eugène-Emile THIÉBAUT, premier secrétaire d'ambassade. 1902-1903
Gaston [illegible], amb. *12 janvier* 1903-*26 mai* 1906
Intérims gérés par :
Napoléon-Eugène-Emile THIÉBAUT, premier secrétaire, puis conseiller d'ambassade. 1903-1906
Paul REVOIL, amb. *7 juin* 1906-*12 mars* 1907
Intérims gérés par :
[illegible], comte de [illegible], deuxième secrétaire d'ambassade. 1906
Charles-Marie-Stephen LE PELLETIER, comte d'AUNAY, amb. *22 mars* 1907-*24 mai* 1911
Intérims gérés par :
[illegible]-Joseph-Stanislas [illegible], premier secrétaire d'ambassade. 1907-1908
Paul-Auguste-Armand CHEVANDIER DE VALDRÔME, premier secrétaire d'ambassade. 1909-1911
Jean-Baptiste-Paul BEAU, amb. *11 juillet* 1911-*23 février* 1918
Intérims gérés par :
Paul-Auguste-Armand CHEVANDIER DE VALDRÔME, premier secrétaire d'ambassade. 1911-1913
André GILLIER, conseiller d'ambassade. 1914-1918
Louis-Georges-Raoul CLINCHANT, premier secrétaire d'ambassade. 1918
Paul-Eugène DUTASTA, amb. *16 mars* 1918
(nommé, le 12 janvier 1919, secrétaire général de la Conférence de la Paix).
Louis-Georges-Raoul CLINCHANT, conseiller d'ambassade chargé d'affaires.
[En mars 1920, M. Henri Allizé est nommé ambassadeur à Berne.] [De Berne]

AMBASSADEURS SUISSES A L'ÉTRANGER. Aucun des agents diplomatiques qui représentent aujourd'hui la Suisse à l'étranger n'a rang d'ambassadeur. De même que notre armée démocratique ignore, du moins en temps de paix, le titre de général, ainsi notre diplomatie ne possède pas d'ambassadeurs, c'est-à-dire d'envoyés de la première classe, au sens d'une hiérarchie déjà quelque peu surannée qui remonte au Congrès de Vienne. D'après les notions admises à cette époque, notions qu'un avenir assez proche pourrait bien bouleverser, l'ambassadeur représente la personne même de son souverain, tandis que les envoyés des autres classes représentent seulement l'État dont ils tiennent leur mandat. Il n'en faut pas conclure que seuls les pays monarchiques puissent conférer à leurs agents le rang d'ambassadeur. La France et les États-Unis d'Amérique, pays républicains, ont des ambassades. La Suisse pourrait en avoir elle aussi, puisqu'une tradition déjà ancienne lui reconnaît les « honneurs royaux », privilège qui, dans l'esprit de ses inventeurs, donne aux républiques souveraines le droit d'avoir à l'étranger des envoyés de la première classe.

Si aucun citoyen suisse n'est, à l'heure actuelle, investi du titre et des fonctions d'ambassadeur, il n'en a pas toujours été de même dans le passé, au temps où la représentation diplomatique de la Suisse n'avait pas un caractère permanent et où le terme n'était pas pris dans le sens limité qu'il revêtit plus tard.

Au point de vue du droit international, on ne saurait guère parler pour la Suisse de l'exercice du *jus legationis* avant le traité de Westphalie qui fut la première sanction officielle de son indépendance. En fait, bien avant 1648, la Diète, au nom du Corps helvétique, les cantons pour leur compte personnel, recevaient et envoyaient des missions diplomatiques. Mais, tandis que, dès le milieu du XVe siècle, la cour de France, par exemple, était représentée d'une manière quasi permanente auprès des cantons suisses et de leurs alliés, ceux-ci ne déléguaient aux princes étrangers que des députations temporaires, chargées de négocier certaines affaires déterminées conformément aux instructions de leurs mandants.

Il arrivait parfois que des missions diplomatiques décrétées par la Diète ne représentassent pas tous les cantons, lesquels d'ailleurs exerçaient aussi, isolément ou par groupes, le droit d'ambassade.

Jusqu'en 1798, l'alliance des XIII cantons dans son ensemble ne réussit pas à se donner une représentation extérieure permanente, bien qu'elle constituât depuis assez longtemps, aux yeux de l'Europe, un État doué d'une certaine personnalité juridique.

Les ambassades extraordinaires, investies d'un mandat déterminé, étaient le seul instrument dont usât, sous l'Ancien Régime, la diplomatie de nos ancêtres, lorsqu'il s'agissait de défendre à l'étranger les intérêts communs de leur [illegible] qui [illegible] vait Wicquefort en 1680, n'ont point d'ambassadeurs, ni de ministres résidents ou ordinaires, à Rome, en France, en Espagne, ni ailleurs ». Les avantages qu'ils remportèrent [illegible] trois batailles qu'ils livrèrent à Charles, dernier duc de Bourgogne, et les expéditions qu'ils firent en Italie pour et contre la France, sous les

règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, leur acquirent une si haute réputation de valeur, que les princes voisins crurent devoir rechercher leur alliance. Ils se sont maintenus en cette possession depuis ce temps-là et reçoivent des ambassadeurs chez eux sans en envoyer ailleurs sinon pour des occasions fort extraordinaires. »

La première mission diplomatique permanente instituée par la Suisse fut une légation à Paris, où le Directoire Helvétique nomma, le 27 avril 1798, un ministre plénipotentiaire près le Directoire de la République Française, en la personne du Soleurois Zeltner.

Dès lors, le titre d'ambassadeur ne fut plus porté — et pendant un temps fort court — que par un seul représentant officiel de la Confédération accrédité en 1801 à Vienne, en qualité d'ambassadeur, Bernard-Gottlieb-Isaac de Diesbach. Cet homme semble avoir été quelque peu ébloui par l'éclat de sa position : il coûta fort cher à la Suisse, si l'on en croit les documents de l'époque. Aussi ne tarda-t-on pas à le réduire au rang de ministre, pour le rappeler définitivement le 26 mai 1802. — Voir aussi REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE. [R. de WECK.]

AMBAUEN, am BAUEN, am BAWEN, am BAUWEN. Ancienne famille de paysans d'Unterwald, bourgeoise de Beckenried et d'Emmetten. Une branche qui acquit en 1604 la bourgeoisie de Stans est éteinte. Le lieu d'origine est Emmetten. *Armoiries* : d'azur à une croix cramponnée d'argent. Variante : d'argent à un trépied de sable. — 1. JAKOB AM BAWEN, de Beckenried, se distingua à la bataille de Novare (1513). De 1522 à 1523 puis de nouveau de 1534 à 1535, il est bailli de Bollenz (Blenio), en 1529, juge, ensuite membre du conseil ; il vivait encore en 1564. — 2. JAKOB AM BAWEN, fils du n° 1, membre du conseil et souvent député à la Diète (1582-1608). — 3. ANDREAS, * 1796, vicaire, puis curé de Beckenried de 1830 à 1872. — Voir collections du chapelain A. Odermatt au musée de Stans. — *ASI*. [R. DURRER.]

AMBEILER ou **ANBEILER.** Voir OHWEILER.

AM BERG. Grande corporation du canton de Lucerne ayant sa propre juridiction, sur la Mauta, ne entre Adelwil et Hochdorf. Voir ERMENSEE.

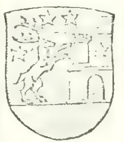
AMBERG, nom de famille répandu dans les cantons de Lucerne, de Schwyz et de Zurich.

A. Canton de Lucerne. Famille de Alberswil, Buchs, Buron, Lucerne, etc. En 1289, KONRAD, dit *a dem berge*, avait quelques possessions à Adelwil ; JOHANN fut reçu bourgeois de Lucerne en 1361. — 1. BERNARD, de Buron, 1803-1880 ; curé de Rickenbach en 1833, doyen de la paroisse, *Regiunkel* de Sursee, chanoine à Münster en 1871. — 2. JOHANN, de Buron, 1830-1887, avocat à Buron et Lucerne, rédacteur du *Wahrheitsfreund*, [illegible] tion, rédacteur de la *Luzerner Zeitung*, [illegible] de tribunal à Sursee 1867, grand conseiller, conseiller national 1873, sous-préfet 1875. — 3. ANTON. — 4. [illegible] et — 5. JOSEPH ROBERT, tous trois peintres et — 6. JOHANN, sculpteur, vers 1850. — Voir *SKL*. — 7. BERNHARD, peintre et sculpteur. — 8. JOHANN, * 30 mars 1833, † 30 mars 1915, professeur à Zoug, Hitzkirch, recteur puis en 18.. conseiller municipal à Lucerne. — Voir *Monatsrosen* 1909. — *Gfr.* 43. 70. — *SKL*. — *Jahresbericht der Höheren Lehranstalt*, Luzern 1914. [F. X. W.]

B. Canton de Schwyz. Famille éteinte de Schwyz. *Armoiries* : coupé de gueules à un lion léopardé d'or et d'argent à trois monts de sinople. — 1. *Joseph*, landammann, † 24 août 1545 à Baar. Il fut grand partisan de la Réforme et était connu sous le nom de *Montanus*. Mais lorsqu'on attaqua aux dogmes, il prit énergiquement le parti de l'ancienne foi. Dès 1522 il représenta le canton de Schwyz à la Diète et en 1524 il fut élu bailli de Thurgovie. C'est sous son administration qu'eut lieu l'incendie de la chartreuse d'Ittingen et la guerre des paysans allemands. Comme député à la Diète Amberg fut du nombre de ceux qui condamnèrent à mort les Wirth, c'est-à-dire le bailli de Stammheim et ses fils. Il fut bailli d'Einsiedeln en 1526 et à Bellinzone 1532-1533. En 1532, il reçut au nom de Louis II Blarer d'Einsiedeln, l'investiture de Charles Quint, avec les droits régaliens, et prêta serment comme fondé de pouvoirs de l'abbé. En 1537 il se rendit à la cour pontificale et, à cette occasion, le pape Paul III lui conféra le titre de chevalier romain. Amberg fut landammann de Schwyz en 1531, 1536, 1540 et 1543. Il était à la tête du parti impérial à Schwyz et avait pour rival Dietrich Inderhalden, le chef des partisans de la France. En 1544, Amberg, avancé en âge, se démit de ses fonctions publiques. On a fait de Joseph Amberg le héros d'une légende qui a été admise par plusieurs historiens. Selon cette légende, un fils d'Amberg ayant commis un inceste avec sa sœur aurait été puni de mort par son propre père en qualité de landammann ; en réalité cette histoire est sans fondement. Amberg n'était pas marié et n'avait point d'enfants ni légitimes ni illégitimes. Il fit son testament le 6 février 1545 ; son héritier naturel était son frère Adrien. — Voir Th. v. Liebenau *Landammann Josef Amberg von Schwyz* dans *ASG* 1887, p. 10, 56, 208. — Meyer v. Knonau : *Hist.-geograph. statist. Gemälde der Schweiz. Kt. Schwyz*. [STYGER.]

C. Canton de Zurich. Ancienne famille des districts zuricois de Bulach et de Dielsdorf ; elle tire probablement son nom du Zürichberg. — 1. KONRAD AM BERG obtint en 1380 la ferme du couvent de Saint-Blaise à Windlach. — 2. HANS, de Glattfelden, prit part à la campagne de Lombardie en 1512 et en 1515 à celle de Milan. — 3. ANDREAS, de Glattfelden, devint bourgeois de Zurich en 1553. — 4. STEPHAN, sous-bailli à Glattfelden en 1613. Vers 1850, puis de 1885 à 1890, des Amberg émigrèrent en Amérique, d'autres se fixèrent à Olten et à Bâle-Ville. — 5. HEINRICH 1876-1916, de Glattfelden, bourgeois de Zurich 1885, propagateur de la sténographie en Suisse, président de la Société de Sténographie de Zurich et membre du comité de l'Union sténographique suisse. — *ZWChr* 1916 p. 351, avec portrait. [J. F.]

AMBERGER, bourgeois de Längendorf (Soleure) en 1851, Bâle 1862 et Zurich 1891. *Armoiries* : d'azur à un mur surmonté d'une tour crénelée d'argent à senestre contre laquelle s'appuie un cerf du même accompagné de quatre étoiles d'or, le tout sur une terrasse de sinople. — 1. FRIEDRICH HERMANN (1823-1903), * à Solingen, où il devint libraire ; à la suite de troubles révolutionnaires il se réfugia en Suisse en 1849 ; libraire à Bâle et fondateur de la *Schweizer Grenzpost* qui cessa de paraître vers 1880 ; de 1884-1888, directeur du *Frankfurter Journal* à Francfort s. Main ; 1889-1896, directeur commercial de l'imprimerie David Bürkli à Zurich. — 2. FRIEDRICH HERMANN-THEODOR (1855-1916), fils du n° 1, co-directeur du [illegible] à Zurich en 1890, et dès 1902 président de la Bourse des valeurs de Zurich. *NZZ* 1916, n. 1442. — *ZWChr.* 1916 p. 59, avec portrait, 1916, p. 310, avec portrait. — 3. FRIEDRICH-GUSTAV, * à Bâle le 24 avril 1863, frère du n° 2, jusqu'en 1919 propriétaire de l'imprimerie et de la maison d'édition Fritz Amberger, successeur de David Bürkli, depuis 1904 membre du Conseil général de Zurich. Il a publié : *Buchdruckerei Fritz Amberger, Zürich, vormals David Bürkli. Eine historische und technische Skizze*. — *Genealogie der Familie Amberger*. — [C. H.] — 5. OLGA, femme de lettres, * 8 août 1882 à Zurich, fille du n° 2 ; fit des études d'art à Zurich, puis à Genève, mais elle se voua ensuite aux lettres et publia : *Alt-Zürcher Bilderbuch*, Zurich 1911 ; *Bilder aus Alt-Zürich*, Zurich 1912, illustré par le même ; *In der Glasschenkel*, nouvelles dans *Schweizer Erzähler*, t. V. ; *Novellenstücke*, nouvelles. Elle collabora à la collection *Das Zürcher Taschenbuch*, t. III. 1911-1913. — Voir *Schweizerisches Schriftsteller-Lexikon* 1918, p. 24. — *ZWChr* 1910 p. 511, avec portrait. [A. SCHERER.]



AMBIEL. Voir AMBÜHL.

AMBILLY. L'ancienne commune sarde d'Ambilly était traversée en deux parties par le Foron. Cette rivière devint en 1816 cours d'eau frontière et toute la partie d'Ambilly qui se trouvait sur la rive droite devint genevoise. Ce territoire fut réuni à la commune de Chêne-Thônex. Ambilly est connu par la découverte de tombes antiques. Son nom est déjà mentionné en 859. Le thaire,

roi de Lorraine, restitua à Isaac, évêque de Langres et à l'église de celui-ci, la *villa* d'Ambilly qui lui avait été injustement enlevée. L'évêque de Langres donna Ambilly à titre précaire à Humbert aux Blanches-Mains comte de Maurienne (1022). A la fin du XIII[e] siècle, c'est l'évêque de Genève qui possède Ambilly. L'abbaye cistercienne de Bellerive et les Templiers y tenaient des terres en fief, ainsi qu'à Annemasse. Voir Arch. d'État Genève : *Fief de Bellerive*, grosse 1. — *Regeste genevois* n[os] 92, 165, 1333, 1641. — Galiffe : *Genève*. — *MDG*, Mémorial I, p. 126. — Cramer : *Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois*. [L. Blondel.]

AMBLÆTTEN, am BLATTEN. Voir BLATTEN.

AMBLER. Voir EMBLER.

AMBOISE, d'. Cette famille française a donné deux ambassadeurs extraordinaires en Suisse : en 1478 LOUIS, évêque d'Albi, qui fut l'année suivante lieutenant du roi en Bourgogne ; en 1491 GEORGES, évêque de Narbonne, plus tard cardinal, premier ministre de Louis XII et légat du Saint-Siège. — Voir Rott : *Inv. sommaire* I. 33, 50, 68, 83. — Art. AMBASSADEURS du *DHBS*. [M. R.]

AMBRESANE. Monnaie d'argent portant l'effigie assise de saint Ambroise, évêque de Milan (ambresane = Ambrosienne) elle avait cours en Suisse aux XIV[e] et XV[e] siècles. On appelait généralement de ce nom les *grossi* ou plapparts de Milan et même de plus grandes et plus petites monnaies, ainsi que des frappes en or. — *Zürcher Stadtbücher*, p. 135, année 1343. — Gnecchi, Ercole e Fr.: *Le monete di Milano*. — Ed. Martinori : *La moneta*. [H.]

AMBREVILLA, THOMAS **d'**, chanoine de Liège, chapelain du pape, accompagna comme auditeur le cardinal Philippe d'Alençon, légat du pape, en Suisse. Il s'arrêta notamment le 11 octobre 1387 au couvent des franciscains à Zurich, d'où il procéda à l'érection de la paroisse de Sisikon, canton d'Uri. — Voir *Gfr.* IX, 16-22, 42, 30, 47, 134. [P.-X. W.]

AMBRÌ SOPRA et SOTTO (C. Tessin, D. Léventine, Com. Quinto. V. *DGS*). Aussi *Umbrio, Umbry, Ombri*. Deux hameaux de la paroisse de Quinto, mentionnés pour la première fois en 1227. Sous le gouvernement des chanoines du Dôme de Milan, Ambri forma sans doute, avec Bedretto, Airolo, Quinto et Prato, un arrondissement fiscal, la *roduria de intus montem*. Avec Prato, Quinto et Airolo il payait la dîme à l'église prévôtale de Biasca. Le 28 octobre 1682 eut lieu la fondation d'une chapellenie scolaire ; aujourd'hui Ambri a une école secondaire mixte. La population était en 1227 de 15 ménages ; en 1900 elle était pour Ambri-Sopra de 46 ménages et 256 habitants, pour Ambri-Sotto de 22 ménages et 93 habitants. — Meyer : *Blenio u. Leventina*. — *BStor.* 1888. — *Popolo e Libertà* du 14 février 1911. [C. T.]

AMBRIACUM. Voir EMBRACH.

AMBROGIO DE FIGINO. Voir DE FIGINO GIOVANNI AMBROGIO.

AMBROGIO, LUCA, DE COLDRERIO. A fait, en collaboration avec d'autres artistes, des constructions au palais du Vatican sous le pontificat d'Innocent IX en 1591. — *BStor.* 1885. [C. T.]

AMBROGIO, DA MURALTO. Peintre, en 1487 il travaillait dans l'église de Saint-Laurent de Lugano, aujourd'hui église cathédrale, qui lui doit deux fresques, encore assez grossières, représentant l'Annonciation de Marie et Saint-Roch et Saint-Sébastien. — *SKL*. — *ALBK*. — Rahn : *I Monumenti artistici del Medio Evo nel Cantone Ticino*. [C. T.]

AMBROISE I. Abbé de Saint-Maurice (Valais) ; était déjà abbé de l'Ile Barbe près Lyon lorsque, à la demande de saint Hymnemodus, il fut appelé à Saint-Maurice pour collaborer à l'érection du couvent fondé par le roi Sigismond. A la mort de Hymnemodus survenue le 3 janvier 516, il devint 2[e] abbé du couvent, et mena à bien l'œuvre d'agrandissement et d'embellissement de l'église, ainsi que du *psalmus perpetuus adsiduum*, commencée par son prédécesseur. L'année de sa mort est inconnue. — Besson : *Monasterium Agaun.* — AMBROISE II, abbé de Saint-Maurice, vers 551. — *Gallia Christ.* XII. [D. I.]

AMBRONICUS PAGUS. Suivant Jules-César, l'Helvétie avait été divisée en quatre cantons *(pagi)* dont il ne nomme cependant que deux, ceux des Tigurins et des Verbigènes. Plusieurs auteurs, Cluver le premier, en cherchant à lever le voile qui recouvre encore les deux autres cantons, ont imaginé d'en nommer un *Pagus Ambronicus* du nom d'une peuplade, les Ambrones, détruits dans la guerre des Cimbres et dont les restes se seraient établis en Helvétie. Ils placent ce pagus dans la région de l'Argovie, mais rien ne confirme cette hypothèse et les renseignements sur l'origine et les destinées voire même sur l'établissement des Ambrones en Helvétie, sont si vagues et contradictoires qu'on ne peut faire aucun fond sur l'existence supposée d'un *Pagus Ambronicus*. — Voir : *HL*. — W. Gisi : *Quellenbuch zur Schweizergeschichte*, p. 37. [J. G.]

AMBROSIEN (RITE). Le rite ambrosien, du nom de saint Ambroise, archevêque de Milan (374-397), est une ancienne liturgie, encore en usage dans la presque totalité de l'archevêché de Milan, dans quelques paroisses des diocèses de Novare et de Bergame, et jusqu'en 1884 dans les régions du Tessin qui dépendirent de Milan. Ces régions sont : la Léventine, le Val Blenio, la Riviera (qui embrasse, outre le district du même nom, les paroisses de Moleno, Preonzo et Gnosca), Brissago et la *pieve* de Capriasca, en tout 55 paroisses. Le rite milanais diffère du rite romain par quelques détails dans l'office et le cérémonial. C'est ainsi que, dans le rite ambrosien, le baptême par immersion est encore en usage ; l'Avent compte six dimanches au lieu de quatre que compte le rite romain ; l'année liturgique commence à la Saint-Martin au lieu du 4[e] dimanche avant Noël (entre le 27 nov. et le 3 déc.) ; le carême commence à quadragésime et non au mercredi des cendres ; aux messes pontificales de l'archevêque dans le Dôme de Milan, les vieillards de l'*école de Saint-Ambroise*, quatre de chaque sexe, font l'offrande du pain et du vin. Ce rite a des affinités avec l'ancien rite gallican. L'église milanaise possède aussi un chant liturgique particulier, les mélodies diffèrent sensiblement de celles de l'église romaine. Il y a une vingtaine d'années, elles furent soumises à une refonte d'après les vieux codes liturgiques. — Voir Hergenröther-Kirsch-Rosa : *Storia universale della Chiesa*. — Kraus-Godet-Verschaffel : *Histoire de l'église*. — Duchesne : *Origines du culte chrétien*. — Piane : *De vera aetate liturgiarum ambrosianae, gallicae et goticae*. — Magistretti : *Cenni sul rito ambrosiano*. — Magani : *Antica liturgia Romana*. — Meyer : *Blenio und Leventina*. — Cabrol : *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. [C. TREZZINI.]

AMBROSIENNES (VALLÉES). Sous cette dénomination on comprend au point de vue *géographique* la Léventine, le val Blenio et la Riviera. Cette dernière comprenait le district actuel du même nom et les communes de Moleno, Preonzo et Gnosca du D. de Bellinzone. Jusqu'au XV[e] siècle le terme Riviera est inconnu et tout le territoire du Nufenen jusqu'à la Moesa et à Gorduno est compris dans les documents sous la dénomination de Léventine. Au Gothard la Léventine s'étendait, jusqu'en 1331, au delà des limites actuelles et embrassait le vaste alpage d'Antella, comprenant aujourd'hui les alpes de Gamssaden, Blumenhalten, Hessenmatt, Wyttenwassern et Cassinella.

Au point de vue *religieux* les vallées dépendirent de l'archevêché de Milan jusqu'à la constitution du Tessin en diocèse autonome (1884-1888). On ignore le commencement de cette dépendance. Les noms des églises les plus anciennes que les documents nous fassent connaître : Saint-Pierre de Biasca, Saint-Martin d'Olivone et Saint-Siro de Mairengo n'ont aucun rapport avec les saints de l'église milanaise ; d'autre part il ne semble pas que ces vallées aient appartenu au diocèse de Côme, à moins qu'elles aient appartenu dans les premiers siècles au diocèse de Novare, qui, suivant Hidber, aurait étendu autrefois sa juridiction sur tout le Tessin actuel. En tout cas, il faut remarquer que si les documents qui parlent d'une façon explicite ne remontent qu'à la dernière moitié du XII[e] siècle, la dépendance spirituelle de Milan est très ancienne, car la bibliothèque ambrosienne de Milan possède un missel dit de Biasca, datant du X[e] siècle et un autre dit de Lodrino du XI[e] siècle. Dès la fin du XII[e] siècle, la juridiction spirituelle sur les trois vallées était

dans les mains du chapitre des chanoines *(ordinarii)*, qui y avaient un *jus quasi episcopale*. Ces *ordinarii* administraient les vallées soit directement, soit par des envoyés extraordinaires, soit surtout par leurs vicaires généraux. Au début, chaque vallée en possédait un, plus tard il n'y en eut plus qu'un pour les trois vallées, qui résida ordinairement à Biasca, parfois aussi au séminaire de Pollegio. Ces vicaires généraux avaient, entre autres, le droit de collation des bénéfices, d'excommunication et d'interdit. Lorsque le chapitre céda à Uri ses droits temporels sur la Léventine (1403-1441) et lorsqu'il perdit les autres vallées (1500-1516), il se réserva la juridiction spirituelle, n'accordant aux nouveaux seigneurs que le droit de présentation aux bénéfices, ce qui fut considéré comme une spoliation par les *vicinanze*, auxquelles il ne resta plus que le droit d'élection. Pour la confirmation de chaque élection les chanoines percevaient un florin du Rhin. En 1487 déjà les *ordinarii* se plaignaient du canton d'Uri, qui demandait la confirmation à l'archevêque et non plus à eux. On pourvoyait, dès 1622, à la formation du jeune clergé, par le petit séminaire de Pollegio et par les grands séminaires milanais et le Séminaire helvétique *(Collegium Helveticum)*. Quant aux divisions ecclésiastiques du territoire, il n'est pas impossible qu'au XIIe siècle les trois vallées aient formé autant de *pievi* ayant pour chef-lieu Biasca, Faido et Olivone. Il paraît certain qu'au XIIIe siècle il existait deux *pievi*, celles de Biasca et d'Olivone. On ignore depuis quand les vallées ne forment qu'une seule *pieve*, celle de Biasca : il en était déjà ainsi au XVIe siècle. Le nombre des paroisses était de 28 au XIIIe siècle et augmenta dans la suite jusqu'à cinquante-quatre.

Les trois vallées ont une histoire *politique* distincte de celle du reste du Tessin. Jusqu'à la domination définitive des Visconti leurs destinées sont communes, dès lors elles se séparent presque complètement : on en parlera dans l'article concernant chaque vallée en particulier.

Pour leurs affaires intérieures les vallées jouirent d'une véritable autonomie, plus ou moins grande suivant les époques et les seigneurs, depuis la plus haute antiquité jusqu'à la fin de la domination suisse. Elles avaient des landsgemeinde, des conseils généraux et, dans le val Blenio, et à Biasca, la *credenza* (voir ce nom), institutions aux larges compétences, dont la principale était d'assister le podestat dans l'administration de la justice; les *vicinanze* et les *degagne* (voir ces noms) avec leurs assemblées, leurs consuls, leurs jurés, leurs administrateurs, leur autonomie, leurs statuts particuliers qu'elles pouvaient se donner librement, leurs impôts, leur monopole des transports, leur droit de nomination aux bénéfices ecclésiastiques, etc.

Il y eut des seigneurs fonciers : le *chapitre des chanoines* de Milan, dont la seigneurie remonte peut-être au haut Moyen Age et fut considérablement accrue par les donations d'Atto de Verceil et de l'archevêque Arnulf (voir ces noms) et par des achats (jusqu'en 1120); l'*abbaye de San Pietro in Cielo d'oro* de Pavie, dont la seigneurie remonte probablement à l'époque lombarde et dura jusque vers 1200; l'*abbaye de Disentis*; les nobles *Orelli* de Locarno; les nobles de *Giornico*, de *Lodrino* et de *Torre*. Les seigneurs fonciers jouissaient aussi, dans leurs possessions, de certains droits de juridiction. Ces seigneuries disparurent, par violence et par rachat, dans la lutte qu'elles eurent à soutenir, surtout aux XIe et XIIe siècles contre les populations des vallées qui voyaient dans les seigneurs un danger pour leurs franchises.

La souveraineté sur tout le territoire des trois vallées était dans les mains des chanoines de Milan. C'était un véritable comté; les seigneurs étaient appelés comtes, ils avaient la haute et la basse justice, connaissaient ainsi de toutes les causes civiles et criminelles. On ne connaît pas l'origine de cette souveraineté du chapitre. Au XIIe siècle on la faisait remonter à la donation d'Atto de Verceil, mais cette donation en est, tout au plus, le point de départ. Jusqu'au XIIe siècle (1120), la souveraineté était dans les mains du grand et du petit chapitre, des *decumani* et des *ordinarii* ou chanoines; dans la seconde moitié du XIIe siècle, les droits des *decumani* disparaissent et [illegible] aux premières années du XIIIe siècle, un seul chanoine est investi de la seigneurie et porte le nom de comte de Blenio et de la Léventine. Parmi ces comtes on trouve Obert Crivelli, qui devint en 1185 archevêque de Milan puis pape sous le nom d'Urbain III. Dès le milieu du XIIIe siècle on a quatre comtes, au lieu d'un seul, [illegible] généralement [illegible] des vallées, [illegible] pour certaines [illegible] à tour de rôle.

Les comtes gouvernaient les vallées par l'intermédiaire des *avogadri*, [illegible] un par vallée qui, à la date [illegible]

Les vallées ambrosiennes. (Les grisés représentent les vallées en question et les deux enclaves de Brissago et de Ponte Capriasca.)

du bailli allemand, n'étaient pas juges, mais seulement les défenseurs des droits du chapitre ; des *podesta* ou podestats (d'abord probablement un seul pour toutes les vallées, vers 1230 et dans la suite un pour chaque vallée), aussi appelés recteurs ou vicaires, véritables gouverneurs au nom des comtes, qui rendaient la justice, surtout la criminelle, en communauté avec les représentants des vallées et les juges nommés par les comtes. Leurs compétences étaient cependant limitées par les franchises des vallées. En présence de tout le peuple, les comtes tenaient en outre dans chaque vallée leurs cours de justice ou *placita donnegaria* (*dominicalia*) pour les affaires civiles seulement : deux fois par an (en mai et novembre) pour la Léventine, sous un vieux mélèze à Bodio ; une fois par an (en novembre) à Sala près de Semione pour Blenio, et à Biasca. Les plaids duraient trois jours ; une cour de justice supplémentaire était tenue immédiatement après, à Giornico pour la Léventine et à Malvaglia pour Blenio, dans le cas où les plaids n'avaient pas liquidé toutes les affaires. C'est à l'occasion des plaids d'automne que les comtes percevaient les impôts : celui de la *fictaritia* (500 livres de nouvelle monnaie pour la Léventine et 200 pour Blenio), le *fictum* ou redevance que les podestats avaient à payer (500 livres celui de la Léventine, 200 celui de Blenio, celui de Biasca ne payait probablement aucun *fictum*), l'impôt des *rodarie* (6 en Léventine et 6 en Blenio) ou de la *castaldia* (intendance) de Claro : en tout un revenu d'environ 2000 livres par an.

Dans leurs visées sur l'Italie, les empereurs d'Allemagne convoitèrent les Vallées Ambrosiennes qui étaient d'une importance exceptionnelle à cause des passages alpestres. Déjà Conrad III avait investi des trois vallées le comte Werner de Lenzbourg, mais ce n'est qu'à la destruction de Milan par Frédéric Ier (1162) que la puissante famille de Lenzbourg put s'imposer dans les vallées et y plaça comme baillis Bernard de Giornico pour la Léventine et Alchérius de Torre pour Blenio. A l'extinction des Lenzbourg (1173), les deux baillis restèrent probablement dans la dépendance immédiate de Frédéric Ier avec des pouvoirs plus étendus. Le chapitre, qui avait dû céder à la violence, mais n'avait pas renoncé à ses droits sur les vallées et se les était fait confirmer par le pape Alexandre III (1162), rentra dans ses droits après la victoire de Legnano (1176). Les populations des vallées soutinrent leurs droits : Bernard de Giornico et Alchérius de Torre se soumirent. Mais les enfants de ce dernier, Arthur et Guido, continuèrent la résistance ; Arthur fut assiégé dans son château de Curtero, près de Torre. C'est pendant ce siège que, en février 1182, les gens de Blenio et de la Léventine signèrent une alliance offensive et défensive (dit *Serment de Torre*) contre tout seigneur qui oserait élever des forteresses dans les vallées. — En 1212 Henri de Sax, petit-fils d'Alchérius, dut recevoir de Frédéric II l'investiture du val Blenio et, probablement, de la Léventine. Le chapitre de Milan vit dans ce fait une menace pour ses possessions et en 1213 le comte Guillaume Balbus investit de tous ses droits le noble Rodolphe de Locarno. La Léventine accepta ce seigneur ; dans le val Blenio les gens d'Aquila et d'Olivone se révoltèrent, croyant leurs franchises menacées par Rodolphe ; mais ils furent battus et durent se soumettre. En 1224 un grand procès fut intenté au chapitre par Henri de Sax qui avait dû recevoir une nouvelle investiture par diplôme du 26 novembre 1220 et niait les droits souverains du chapitre sur les vallées pour les attribuer à l'empereur, qui les lui avait données en fief. La sentence ne nous a pas été conservée, mais elle dut être favorable au chapitre, qui resta propriétaire des terres contestées. En 1239 les vallées sont confisquées par Frédéric II, qui y place Gui de Cano comme podestat impérial, et emploie les impôts tirés des vallées surtout aux travaux de défense de Bellinzone. Mais en 1242 déjà, à la suite de la prise de Bellinzone par les partisans de Milan, les vallées reviennent au chapitre.

A la chute des Hohenstaufen (1250-1268), s'établit à Milan et à Côme le régime des *signorie*, qui constitua une menace continuelle pour la souveraineté des chanoines sur les vallées. De nom, ces *signorie* remplacent simplement les podestats, sous la suzeraineté des chanoines-comtes ; mais de fait les droits de ces derniers restent à l'arrière-plan et les *signorie* finissent par gouverner en maîtres sans trop se soucier des droits du chapitre. De 1270 à 1273 le val Blenio, et probablement la Léventine, passe sous l'autorité des Torriani de Milan, guelfes, qui chassent le podestat Matteo Orelli. En 1273, Matteo avec l'aide des populations réussit à expulser les vicaires des Torriani et est reconnu podestat des vallées par les chanoines gibelins. Avec la défaite des Torriani à Desio (1277) les Visconti montent au pouvoir avec l'archevêque Othon, le fondateur de la puissance de cette famille. Othon se fit investir par les comtes de tous les droits de souveraineté temporelle et spirituelle contre la redevance annuelle de 200 livres impériales. C'est l'origine de la domination des Visconti dans le haut Tessin, laquelle, après une interruption de cinquante à soixante ans (dès 1292) reprendra ensuite presque sans discontinuer jusqu'à la conquête suisse. C'est aussi l'origine des luttes entreprises par les populations pour leur indépendance. La Léventine, toujours jalouse de ses franchises augmentées progressivement jusqu'à une indépendance presque complète, se révolta sous le bailli Alberto Cerro d'Airolo (voir ce nom), qui essaya de briser la seigneurie des Visconti et mêmes les liens avec les chanoines pour avoir cédé les vallées aux Visconti (vers 1290-1291). La tentative échoua devant l'excommunication et l'interdit lancés par Othon et la vallée fut condamnée à payer une amende de 2000 livres. Mais en 1292 la Léventine échappa aux mains des Visconti pour rentrer dans celles des chanoines. — Vers la même époque une révolte éclate à Biasca contre le podestat Henri Orelli, qui dut tenir son pouvoir exclusivement du peuple (1291) ! En 1292 et 1293, à deux reprises, nouvelles révoltes partielles des Léventinais sous la conduite de Gui Orelli, recteur de Blenio. Vers 1300 les comtes investirent de leurs droits sur la vallée la communauté de Léventine qui les conserva jusqu'en 1302. En 1307-1309 nouvelle rébellion du val Blenio. Avec la descente d'Henri VII de Luxembourg en Italie (1313), la domination des chanoines-comtes courut un danger plus sérieux. L'empereur s'empara de la Léventine, qu'il confia au comte Werner de Homberg. La malheureuse tentative de révolte faite par Jacques Annexia (voir ce nom) en 1309 et un grand procès entre l'empire et les chanoines-comtes sur la légitimité de la possession de la Léventine se rapporte à cet épisode. La sentence du 3 avril 1311 reconnut pleinement les droits des chanoines.

L'assujettissement définitif de Côme à Milan (1335) eut une grave répercussion sur les libertés et le sort des Vallées Ambrosiennes. Du temps de la république de Côme les vallées formaient une enclave vis-à-vis de Milan. Côme assujettie, cet isolement providentiel cessa et les vallées tombèrent définitivement sous la domination des Visconti et furent incorporées au duché de Milan au plus grand détriment de leur autonomie. Les Visconti, pour ce faire, n'employèrent point la violence, mais par le détour de la *tota fictaritia*, ou investiture pleine et entière, ils se firent investir par les chanoines de leurs propres droits de souverains temporels sur les vallées. En 1335 déjà, les Visconti pénètrent dans le Blenio et en 1342-1344, ils en acquièrent le rectorat. Vers 1350 ce fut le tour de la Léventine et de Biasca. Réunies sous un même seigneur, les trois vallées commencèrent cependant à avoir chacune une histoire particulière, qui sera exposée aux articles spéciaux concernant ces trois vallées.

Meyer : *Blenio und Leventina*. — Cerutti : *Il Cantone delle tre valli ambrosiane*, dans *BStor.* 1898. — Biscaro : *Le vicende della signoria della Chiesa metropolitana di Milano sopra le valli di Leventina, Blenio e Riviera*, dans *BStor.* 1910, et la bibliographie qui y est indiquée. [C. TREZZINI.]

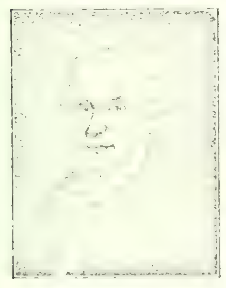
AM BRUNNEN. Voir BRUNNEN.

AMBRUSTER. Voir [illegible].

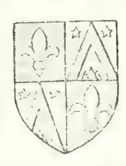
AMBÜHL, AMBUEL, am BUEL, AMBIEL. De nombreuses familles des cantons de Lucerne, Schwyz, Unterwald, Valais et Zurich ont porté ce nom qui dérive de *Bühl* (petite colline, élévation) (SI IV 1096).

A. **Canton de Lucerne.** Ce nom de famille Ambühl paraît très tôt dans le district de Willisau et dans celui de Entlebuch, en 1325, Heinrich et Burkhart en 1321.

etc. Les Ambühl de Grossdietwil, par contre, sont venus au XVII[e] siècle du Toggenbourg. — 1. RUDOLF, dit COLLINUS ou CLIVANUS. Voir AMBUHL (Zurich). — 2. HANS, ammann à Ettiswil, 1545. [P.-X. W.]



B. **Canton de Saint-Gall.** Famille répandue dans le Toggenbourg, particulièrement à Wattwil. — 1. ***Hans-Jakob***, de Wattwil, instituteur et compilateur de notices historiques, * en 1699, † 1773. Avec un zèle inlassable, il recueillit sous le titre de *Schauplatz eidgenossischer und toggenburgischer Geschichten* des notices historiques qui, réunies en quatre volumes in-folio, d'environ mille pages, se trouvent actuellement à la bibliothèque de la ville de Saint-Gall. Les deux premiers volumes sont une compilation de chroniques suisses imprimées; les volumes 3 et 4 contiennent cependant aussi des pages originales sur le XVIII[e] siècle se rapportant au Toggenbourg, spécialement à la guerre du Toggenbourg, l'introduction de la constitution de 1718, ainsi qu'à des événements relatifs à la Suisse ou à l'étranger. — 2. ***Johann-Ludwig***, poète, * 13 février 1750 à Wattwil, fils du n° 1. Il fut d'abord instituteur, puis, en 1782, devint précepteur de la belle-fille de Jak. Laur. Custer, qu'il accompagna à Strasbourg et à Genève. Custer lui proposa d'écrire une Histoire du Rheinthal et lui remit tous les matériaux qu'il avait rassemblés dans cette intention. Cet ouvrage est rédigé sous forme d'annales et parut anonyme en 1805. En 1798, à la demande des notables du Rheintal, il composa la célèbre Adresse des villes et bourgs du haut et du bas Rheintal, dans laquelle il revendiquait la liberté auprès des cantons directeurs. Il adhéra à la République helvétique et fut nommé préfet de l'Oberrheintal. † 22 avril 1800. Ambühl est l'auteur de nombreuses publications, poésies et pièces de théâtre. — 3. HEINRICH, * 18 février 1817 à Wattwil, professeur de musique. Il a publié sous le titre de *Klänge von der Thur* une collection de 21 chants, dont deux sont chantés encore aujourd'hui. — 4. JOHANN-ULRICH, * 28 janvier 1819, de Krummenau, greffier, puis président du tribunal d'Ebnat, membre du Grand Conseil, et, en 1870, du Conseil National. † 28 juillet 1872. — 5. OSKAR-GOTTWALT, chimiste, * 9 août 1850 à Wattwil, étudia à Zurich et Heidelberg, où il obtint le grade de docteur en 1875. Chimiste cantonal de Saint-Gall de 1878 à 1918, chef du laboratoire d'analyse chimique. Il présida la Société suisse des Sciences naturelles, de 1902 à 1908. En sa qualité de chimiste, Ambühl fit partie de nombreuses commissions et s'occupa surtout de législation sur les denrées alimentaires. [Bt.]



Johann-Ludwig Ambühl.
Portrait contemporain signé J. S.

C. **Canton d'Unterwald.** Famille éteinte du Nidwald. On n'en peut fixer avec certitude le berceau, le lieu dit Buel se rencontrant partout dans le pays. Nous trouvons le premier porteur du nom à Nieder-Rickenbach. *Armoiries* : d'or à la lettre H gothique de sable sur trois monts de sinople. — 1. HEINRICH et Ita, sa femme, de Nieder-Rickenbach, vendent en 1339 leurs droits sur la Steinalp. — 2. HANS, devint, sous le nom de Jean V, abbé d'Engelberg en 1450; il résigna ses fonctions en 1458 après une mauvaise administration et mourut le 28 août 1497. C'est par erreur que Renward Cysat l'a fait originaire de Buochs. — 3. HANS, paraît déjà le 18 août 1454 comme ancien ammann du Nidwald, il fut encore landammann en 1463, 1468, 1473 et 1475. — Dans les documents étrangers, la famille am Buel est souvent confondue avec celle des Zumbuel, originaire de Wolfenschiessen. — Voir *Gfr.* table. — *AS* I. — Collection du chapelain Odermatt. — *Album Engelbergense*. [R. DURRER.]

Dans l'**Obwald**, la famille Am Bühl se rencontre à Schwendi (Com. Sarnen), à Giswil et à Lungern. — 1. MECHTILD A DEM BUEL dans le Schwendi, fonde un anniversaire vers 1280. — 2. et 3. CLAUS et RUDI BIELMANN furent tués à Sempach, 1386. — 4. HANS BIELMANN, est en 1447 représentant du *Freiteil* (corporation du village) de Sarnen contre les gens de Ramersberg devant le tribunal. — 5. HANS, bailli de la Thurgovie de 1484-1485, du Rheintal 1498-1499; en cette dernière qualité, il entreprit, durant la guerre de Souabe, devant Rheinegg, un coup de main contre les impériaux qui lui coûta la vie. L'obituaire de Sarnen raconte cet exploit en détail. — 6. NICLAUS, † en 1649, était membre du Conseil et juge; il est un des derniers de sa famille dans la commune de Sarnen. [Al. TRUTTMANN.]

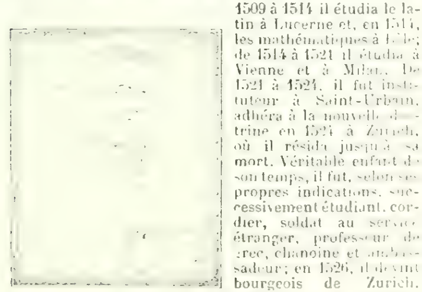
D. **Canton du Valais.** Famille considérée du Valais, originaire de Loèche où les *Ambiel* se sont perpétués jusqu'à nos jours. Au temps de la Réforme, certains de ses membres ayant embrassé la nouvelle foi, s'établirent à Berne et les catholiques dans le canton d'Uri. Un certain PERRODUS, de la famille des Nicodi qui parut à Loèche-les-Bains au XIV[e] siècle, ajouta à son nom, au XV[e] siècle, celui de Cresta tiré de son domicile « am Biel » dans le dit village. Dans la seconde moitié du XV[e] siècle, ses petits-enfants s'établirent à Loèche et n'écrivirent plus guère leur nom que sous la forme de *Crista* ou *am Buel*. — *Armoiries* : écartelé d'azur à une fleur de lys d'or et d'argent à un chevron d'azur accompagné de deux étoiles d'or en chef et de trois monts de sinople en pointe. — 1. GASPARD, * vers 1520, connu sous le nom de *Collinus*, médecin et pharmacien à Sion, comptait parmi les savants suisses de son temps. Il était ami de Conrad Gessner et d'Erasme auxquels il donnait des informations scientifiques sur le Valais. Il a laissé un ouvrage sur les eaux thermales du Valais. — 2. MELCHIOR AMBUEL se fixa en 1530 à Sion, devint en 1558 lieutenant du Grand Bailli et y fonda la famille von Ambuel, éteinte il y a trente ans. Cependant la famille *Ambiel* subsiste toujours à Loèche. — 3. BARTLI reçut la bourgeoisie d'Uri pour avoir participé à la bataille de Cappel. — 4. PETER, * en 1527 à Loèche, fut immatriculé le 31 août 1549 à l'université de Fribourg en Brisgau et fréquenta en outre celles de Bâle et Paris. En 1562 il conduisit un régiment de quatre compagnies valaisannes et de trois neuchâteloises en France au service de Louis de Bourbon, prince de Condé. Il se signala aussi sous Henri IV qui lui octroya une lettre de noblesse. Au Valais, il revêtit également des charges élevées : en 1575 et 1590, il fut major de Loèche; en 1569, gouverneur de Monthey, 1578 colonel. Il fut un propagateur actif de la Réforme dans le Valais. — 5. ***Balthasar***. Il passa sa jeunesse dans le service étranger, enrôla quatre compagnies en 1624 pour le duc de Savoie, devint gouverneur d'Acqui dans le Montferrat, se trouva assiégé dans cette ville en 1625 par les Espagnols et fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare et colonel de la garde ducale. Rentré dans sa patrie en 1631, il fut nommé grand châtelain du dizain et en 1636 bourgmestre de Sion. Il appartenait au parti qui contraignit en 1634 l'évêque de Sion à renoncer à son pouvoir temporel. Comme adhérent du parti anti-espagnol il leva en 1641 un régiment au service de France, lequel, après avoir été cantonné en Flandre, fut envoyé en Espagne, où il subit de grosses pertes au siège de Lérida, il se distingua ensuite le 19 mai 1643 à Rocroy et fut licencié en 1649. Le 11 juin 1652 il fut reçu bourgeois de Berne, avec son fils âgé de 16 ans, après avoir acquis la seigneurie et le château de Gerzensee. — 6. ALPHONSE, de Sion, fut à plusieurs reprises bourgmestre de la ville et grand-châtelain du dizain de Sion, en 1729, il est lieutenant du Grand-Bailli, Grand-banneret de 1735 à 1741. Il revêtit encore plusieurs charges importan-

tes du dizain de Sion, ainsi celles de banneret, de châtelain, de consul, etc. ; il mourut le 2 février 1761. — 7. ***Franz-Friedrich,*** fils du grand-châtelain Friedrich et d'Anna-Maria Lambien, * à Sion le 28 février 1714, devint en 1734 recteur de l'autel de Saint-Jacques, le 25 février 1735 chanoine, le 18 février 1746 grand-sacristain, enfin le 18 décembre 1760 évêque de Sion. A plusieurs reprises, il envoya par tout le pays des missions populaires; ses lettres pastorales reçurent un accueil favorable. En 1765 il fit paraître chez l'imprimeur Naterer à Sion une *Instructio pastoralis complectens principia practica.* En 1766 et 1767, les couvents de capucins de Saint-Maurice et de Sion furent détachés de la province de Savoie dont ils faisaient partie et incorporés dans celle de Suisse. Lorsqu'en 1773 l'ordre des Jésuites fut supprimé, l'évêque s'efforça de garder à Brigue et à Sion, où ils exerçaient leur activité, les pères en qualité de prêtres séculiers pour l'enseignement de la jeunesse. Ambuel est le dernier évêque de Sion qui ait frappé monnaie; il avait cessé en 1778. L'évêque Ambuel mourut le 11 avril 1780. Une partie de son importante fortune fut employée à la confection de pièces d'orfèvrerie pour la cathédrale; celles-ci devinrent, pour la plupart, la proie des Français en 1798. — Voir : *BWG* I, IV. — *de Rivaz* V. — Rott : *Inventaire* I. — Perrig : *Chronik.* [D. I.]



Franz-Friedrich Ambühl.
Portrait à l'huile au Musée historique de Brigue.

E. Canton de Zurich. Famille bourgeoise de Zurich, fondée par Rudolf Collinus. *Armoiries :* de gueules à une tête de taureau d'argent. — ***Rudolf Collinus*** (Clivanus), * en 1499, † le 9 mars 1578, savant de l'époque de la Réformation, originaire de Gundelingen. De 1507 à 1509 il fut élève de l'école du couvent de Beromunster, de 1509 à 1514 il étudia le latin à Lucerne et, en 1514, les mathématiques à Bâle; de 1514 à 1521 il étudia à Vienne et à Milan. De 1521 à 1524, il fut instituteur à Saint-Urbain, adhéra à la nouvelle doctrine en 1524 à Zurich, où il résida jusqu'à sa mort. Véritable enfant de son temps, il fut, selon ses propres indications, successivement étudiant, cordier, soldat au service étranger, professeur de grec, chanoine et ambassadeur; en 1526, il devint bourgeois de Zurich, membre de la corporation des bateliers, en 1531, il put abandonner le métier de cordier qu'il avait encore exercé pendant trois ans, en même temps que ses fonctions de professeur, pour parfaire ses revenus. Il obtint une prébende de chanoine. Ses publications se bornent à deux traductions latines d'Euripide et de Démosthène et à trois discours funèbres en l'honneur de Pierre Martyr, Conrad Gessner et Henri Bullinger. Outre plusieurs manuscrits il a encore laissé une autobiographie, qui plus tard a été imprimée et traduite. Aucun de ses descendants ne l'a égalé; ceux d'entre eux qui étaient lettrés continuèrent à porter le nom latinisé de Collinus, les autres se contentèrent de la forme allemande Ambühl. La famille s'éteignit à Zurich en 1790. — Un petit-fils de Collinus, orfèvre comme son père et son oncle, en 1618 Grand conseiller, † 1647, grava en 1615 3 médailles d'or qui furent remises par Zurich après la vente de la baronnie de Sax aux trois conseillers qui négocièrent cette affaire, Ulrich Funk, Melchior Guldi et Christoph Rad à titre honorifique. — E. Hahn : *Drei seltene Zürcher Medaillen, RSN* XXI, 282. [M.]



Rudolf Collinus-Ambühl.
D'après [illegible] *Ammian von Zurich,* 1591
Grav. sur cuivre contemporaine.

AMBÜHL ou **AMBUEL,** Matthias. D'après la tradition, qui n'est pas corroborée par l'histoire, il aurait été capitaine des Glaronnais à la bataille de Näfels, le 9 avril 1388. — Heer : *Gesch. des Landes Gl.* p. 47. — Le même : *Zur 500jähr. Gedächtnisfeier der Schlacht bei Näfels,* 1888. [Nz.]

AMDEN (C. Saint-Gall, D. Gaster. V. *DGS*). Paroisse et commune politique. Il en est fait mention pour la première fois en 1178: le pape Alexandre III prend le couvent de Schännis sous sa protection apostolique et lui garantit la possession de ses domaines, *in Andimo monte Voraten et Bachelin cum alpibus Alastein* [illegible], *Furculum et Matta dimidia.* Ceci nous explique de prime abord pourquoi Amden se divisa administrativement et juridiquement jusqu'au commencement du XIXe siècle en deux corporations, l'une de paysans et l'autre de propriétaires d'alpages. Ces corporations sont : *Amden-Hinterberg,* à l'Ouest, qu'on nommait anciennement *Gotteshausgut* et dont le noyau se compose des magnifiques domaines de Porten et de Bächli avec les alpages de Minderaltschen et de Hintermatt; *Amden-Vorderberg,* à l'Est, qu'on nommait anciennement *Eigengut,* et qui figure comme propriété de la maison de Habsbourg vers la fin du Moyen Age. L'acte juridique concernant les biens du couvent portait le nom de « Charte du couvent »; il était daté de 1594, stipulait en toutes lettres que les domaines et les alpages en question formaient un tout, et contenait en outre le règlement concernant les alpages. Cet état de choses ne subit pas de changement notoire jusqu'en 1841, époque où on réunit définitivement les terres d'Amden en une seule commune. L'*Alpmatte,* appartenait en 1419 au couvent d'Einsiedeln et ne fut cédée qu'en 1838 à la commune d'Amden. Le noyau de l'*Eigengut* était la *Hofstatt,* Hofstetten d'aujourd'hui, avec la maison de commune et les alpages qui en faisaient partie. L'*Eigengut* faisait partie du domaine seigneurial de Schännis. En 1230, le comte Hartmann de Kibourg assigna comme dot à son épouse entre autres tout ce qui appartient au comte, de la colline portant le nom de Gaster jusqu'aux confins des montagnes *Andimin* et *Kirchinze.* L'*Eigengut* participa à toutes les phases par lesquelles passèrent les possessions autrichiennes dans cette contrée et à toutes les luttes dont elles furent l'objet.

Par la cession du *Niederamt,* c'est-à-dire du domaine seigneurial de Windegg, appelé plus tard simplement *bailliage de Gaster* (v. ce mot), aux Etats de Schwyz et de Glaris en 1438, Amden, qui se rattachait au point de vue politique à cette circonscription, eut une situation politique plus stable. Les gouvernements de ces deux Etats confirmèrent comme perpétuels les statuts et les lois alors en vigueur. Il en résulta une période de querelles acharnées, qui ne sont pas entièrement vidées à l'heure qu'il est. Jusqu'en 1841, il s'agissait des alpages du couvent et d'une séparation concernant les rapports ecclésiastiques, du différend touchant le droit de présentation et la construction d'un presbytère, d'une jouissance plus équitable des biens communaux, de différends avec Weesen au sujet des forêts et des limites de démarcation avec les habitants du Toggenbourg au sujet des alpes de Sitten et de Hadern avec le couvent d'Alt St. Johann à propos de grandes forêts entre la commune d'Amden et la vallée de la Thour. Ces différends donnaient lieu à des escarmouches entre les gens du couvent et ceux de l'*Eigengut* sur le territoire de la commune. En 1799, le village eut beaucoup à souffrir d'une armée autrichienne qui pesa sur les habitants d'Amden, et des soldats français qui vinrent ensuite. En 1803, la commune d'Amden fut [illegible] au canton de Saint-Gall. En 1847, lors des élections au Grand Conseil, Amden,

en tant que communauté du district de Gaster, joua un rôle décisif et fit pencher la balance en faveur de l'union du canton de Saint-Gall avec les adversaires du Sonderbund.

A l'origine Amden dépendait de la paroisse de Schannis. En 1443, on fit un premier pas pour le séparer de cette paroisse. En 1525, il est fait mention d'un curé, d'un prêtre pour les matines et d'un chapelain à Amden; en 1591, Amden s'efforça de rompre les liens ecclésiastiques qui le rattachaient à Schannis et, après de longues contestations, on y parvint en payant une somme de 850 florins en argent comptant. Le couvent se réserva seulement le droit de présentation, qui fut supprimé en 1801. En vertu de la loi du 5 mai 1804, Amden se libéra aussi des dîmes après de longues négociations; ce n'est qu'en 1834 que la dette contractée à cet effet fut complètement amortie. En 1910, la commune politique d'Amden avait une population de 1311 âmes, réparties en 269 familles, habitant 243 maisons. [J. S. et P. Bt.]

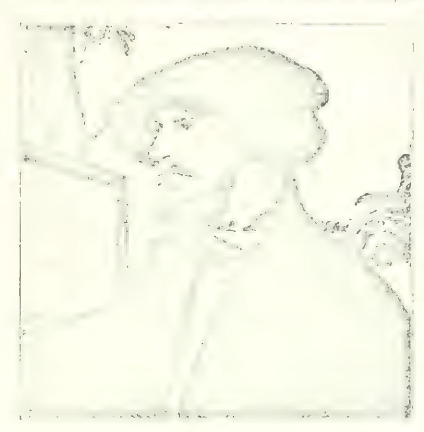
AMEAUX, AMYAUD, PIERRE, † 1552, dessinateur de cartes à jouer, membre du Petit conseil de Genève, du Conseil des Soixante, du Conseil des Deux Cents, capitaine gouverneur de la ville. Le 8 avril 1546, il fut condamné par le Conseil, à la demande de Calvin, à faire amende honorable et à parcourir la ville en chemise, tête nue, une torche à la main, pour avoir « méchamment parlé contre Dieu, contre le magistrat et contre M. Calvin, ministre, dans un dîner d'amis ». Ce jugement souleva des protestations, entre autre celles de Henri De la Mare, doyen du clergé genevois, pasteur à Jussy. Lors de la publication de ce procès par Galiffe, une véritable polémique s'engagea entre défenseurs et réprobateurs de Calvin. — JEAN, son père, avait été reçu bourgeois en 1478; — BERNARDIN, son fils, fut membre du Conseil des Deux Cents, 1552. — Voir Gautier III, p. 260 ss. — Arch. d'Etat Genève. — Procès criminels, 2me série, nº 684. — J.-B.-G. Galiffe : *Le procès de P. A.* dans *MIG* 1863. —Roget : *Hist. du peuple de Genève* II p. 207. — E. Choisy : *La Théocratie à Genève du temps de Calvin*, p. 77. [E. CHOISY.]

AMÉDÉE. Deux évêques de Sion sont connus sous ce nom. — AMÉDÉE I, élu en 936 évêque de Sion, vit encore en 940. — [D. I.] — AMÉDÉE I DE LA TOUR, évêque de Sion (1163-1168). Il était problablement fils de Raymond et frère de Guillaume, premier major connu de Sion. Chanoine puis doyen de Notre-Dame en 1157, il succéda en 1163 à l'évêque Louis sur le siège de Saint-Théodule, et reçut, le premier, l'investiture des régales des mains du duc de Zähringen, avoué des évêchés de Sion, Lausanne et Genève. Son prédécesseur avait aliéné des biens de la mense épiscopale, les églises de Martigny, Sembrancher, Orsières et Liddes, à l'hospice du Saint Bernard. Amédée revendiqua ces églises et fut appuyé par le pape Alexandre III. Après des pourparlers, le Saint Bernard conserva Martigny et les paroisses du Val d'Entremont. D'après le nécrologe de la Collégiale d'Aoste, Amédée serait mort dans cette ville le cinq des calendes de janvier 1168. On croit qu'il a été enseveli dans cette église. — *Gremaud* I, 99. — *Gallia christiana* XII. — Hoppeler : *Beiträge*, p. 193. [E. T.]

AMÉDÉE VIII, duc de Savoie, pape sous le nom de Félix V et évêque de Genève. Voir SAVOIE, MAISON DE.

AMELOT, *Michel-Jean.* Voir GOURNAY, MARQUIS DE.

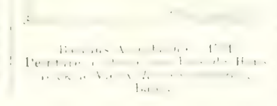
AMERBACH. Famille de Bâle, qui s'illustra dans les sciences durant trois générations. — 1. JOHANNES, *1440, à Amorbach (Basse-Franconie), étudia les langues anciennes à Paris, y devint maître ès arts, puis s'établit à Bâle en 1480 comme imprimeur; il reçut la bourgeoisie en 1484 et mourut en 1513. Ses imprimés ont un cachet artistique remarquable. Parmi ses trois fils, le plus célèbre. — 2. *Bonifacius*, * 1495, † le 24 avril 1562, étudia le latin et le grec avec son père, puis avec Johann Conon; bachelier en 1511 et maître ès-arts en 1513 à l'université de Bâle; il étudia ensuite le droit à Fribourg en Brisgau et dans plusieurs universités d'Italie et de France et reçut le grade de docteur à Avignon. Dès 1525, il était de retour à Bâle et devint professeur de droit à l'université et membre du conseil de la ville (*Stadtkonsulent*). Il fut cinq fois recteur (1526, 1535, 1540, 1551, 1556) et l'ami des savants bâlois les plus éminents, tels Erasme, Glaréan, Grynaeus, Zasius; il hérita même du premier et devint ainsi le fondateur de l'*Amerbachisches Kabinett* (voir cet article). —



Bonifacius Amerbach en 1519. Peinture à l'huile sur bois de Hans Holbein le Jeune (*Kunstsammlung*, Bâle).

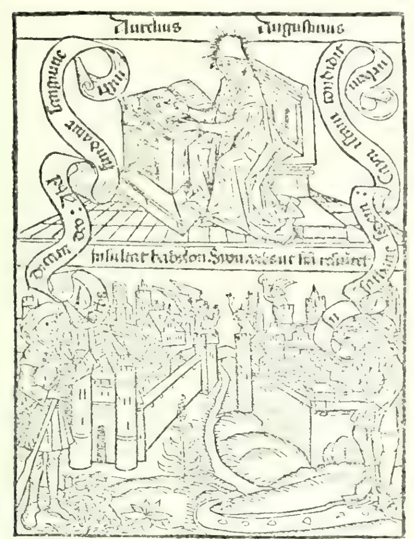
3. *Basilius*, * 1533, † le 25 juin 1591, fils du nº 2, maître ès-arts, puis docteur en droit à Bologne. Il rentra dans sa patrie vers 1560, et obtint en 1560 la chaire de professeur du *Corpus juris*, puis en 1564, il succéda à son beau frère Iselin dans celle de droit romain; en même temps, il était membre du conseil de la ville. Il fut également recteur cinq fois (1561, 1566, 1573, 1580, 1586) et l'avocat de la ville dans la défense de la combourgeoisie de 1555 avec les communes des districts de Delémont et des Franches-Montagnes, qui se termina en 1585 par la victoire de l'évêque Jakob Christof Blarer. La famille s'éteignit avec ce Basilius. — *LL* I, 186 ss. — *LLH* I, 129 ss. — *Bas. T.* 1863. — L. A. Burckhardt : *Der Kanton Basel* dans les *Gemälde der Schweiz*. — *Beiträge zur vaterl. Geschichte* 1843. — *Basler Nbl.* 1884. — Th. Burckhardt-Biedermann : *Basilius Amerbach und die Reformation.* [A. Z.]

AMERBACH (CABINET D'). Cette collection rassemblée à Bâle par Basilius Amerbach fut achetée en 1662 par le Conseil de Bâle pour 9000 Reichstaler; une partie se trouve actuellement dans la Kunstsammlung (K. S.), une autre au musée historique (M. H.) et la dernière à la bibliothèque de l'Université de Bâle. Le noyau de cette collection fut formé par l'héritage de son grand-père, l'imprimeur Johannes Amerbach et de son père, le juriste Bonifacius. Du grand-père proviennent entre autres un long pendentif de [illegible] en argent doré et à la [illegible] de pape M. H.; des [illegible] trois [illegible] plusieurs de



Basilius Amerbach en 15[illegible]. Peinture [illegible] Hans [illegible] Bâle.

A. Dürer), ainsi que des sculptures sur bois italiennes et des gravures sur cuivre (K. S.). D'Érasme de Rotter-



Frontispice de l'ouvrage : *Augustinus de civitate dei*. Imprimé par Joh. Amerbach en 1490. (Bibliothèque universitaire Bâle.)

dam, dont son père avait été le principal héritier, proviennent notamment : les reliques d'Érasme (dans le trésor du M. H.), ainsi que sa bibliothèque (B. U.), le bahut renaissance, artistement sculpté et daté de 1539, qui renfermait l'héritage d'Érasme (M. H.) ; des portraits par Hans Holbein le Jeune, celui de Bonifacius Amerbach, de 1519, et deux d'Érasme (K. S.), probablement aussi le célèbre portrait de la femme de Holbein avec les deux enfants, et nombre de dessins du maître que Bonifacius acquit sans doute en 1549 de l'héritage de la veuve de Holbein (K. S.). — C'est à partir de 1565 que Basilius Amerbach, collectionneur de goût, grandit cet héritage en un véritable cabinet artistique. D'après un inventaire de 1586 il y avait 67 tableaux, 1909 dessins à la main, 3900 gravures sur bois et sur cuivre et plus de 2000 pièces de monnaie et de médailles. Les objets les plus précieux sont : les tableaux, gravures sur bois et sur cuivre et des dessins à la main de Hans Holbein le Jeune entre autres Laïs et Vénus, son portrait, dessins marginaux pour l'*Éloge de la Folie* ; ceux de Urs Graf, de Niklaus Manuel et de Hans Leu ; les dessins sur parchemin de Hans Holbein l'Ancien, une quantité de vitraux du Haut-Rhin et esquisses de pièces d'orfèvrerie (tous au K. S.). Viennent ensuite les médailles de la Renaissance allemande, en argent, bronze, plomb, parmi les modèles des portraits[illegible]ques tels que ceux de H. Schwarz, H. Hagenauer et Chr. Weiditz ; des médailles de la haute Renaissance italienne, en argent, bronze, plomb, [illegible] par les maîtres [illegible] Ludovic et Leone Leoni, Alessandro Ardenti, la collection de Ludovic Demoulin de Rochefort, réfugié français et médecin à la cour de Savoie, acquise en 1582. Parmi les œuvres d'art plastique citons : Adam et Ève, sculptés en buis, par Hans Wyditz l'Ancien en 1515, Vénus, statuette en bronze de Padoue, deux séries de pions de trictrac avec des figures contemporaines, des modèles de pièces d'orfèvrerie gothique flamboyant et renaissance, ainsi que presque toutes les plaquettes en plomb de Pierre Flötner, (tous au M. H.). En 1578, Basilius Amerbach avait fait construire dans la maison « zum Kaiserstuhl », qu'il avait héritée à la Rheingasse, une salle voûtée pour ses trésors. Aucun étranger de marque ne manquait de visiter cette collection célèbre ; et Amerbach se plaisait à offrir du vin aux hôtes particulièrement distingués dans une coupe d'argent ciselée par J. Stampfer (M. H.). — Voir *Beilage zum Jahresbericht der Basler Kunstsammlung*, 1907. — *Beilage zum Jahresbericht des Historischen Museums*, 1917. [Dr R.-F. BURCKHARDT.]

AMEY, *Pierre-François-Joseph*, * à Albeuve (C. Fribourg), d'où sa famille était originaire, le 2 octobre 1768. Il prit du service en France devint sergent, puis sous-lieutenant, le 18 juin 1788, dans le régiment suisse de Châteauvieux. Après le 10 août 1792 Amey passa dans l'armée du Rhin avec plus de 600 hommes de son régiment ; il devint bientôt capitaine de la 1re compagnie de la Légion du Rhin, puis servit sous Marceau en Vendée à la Légion des côtes de la Rochelle. Le 23 juin 1793, il est déjà chef de bataillon ; peu après, général de brigade à l'armée des Alpes ; en 1799, il est à Saint-Cloud lors du coup d'État du 18 Brumaire et se fait remarquer par son énergie ; il est nommé président du Conseil de revision. En 1802, la brigade Amey est chargée par le général Séras de réprimer dans le canton de Vaud l'insurrection dite des « bourla-papey », auxquels il réussit à faire mettre bas les armes sans effusion de sang. La même année encore Amey fait l'expédition de Saint-Domingue comme adjudant général de Leclerc. Il reçoit la croix de chevalier, puis celle de commandant de la Légion d'honneur. En 1808, il est créé baron d'Empire avec deux dotations en Westphalie d'une valeur totale de 4000 francs de rente. En 1809, il fait la guerre d'Espagne, commande une brigade de la division Verdier et prend une part brillante au siège de Girone (juin-décembre). En 1812, lors de la campagne de Russie, Amey commande la 1re brigade de la 9e division (Belliard, puis Merle) du corps d'Oudinot. En 1813, Amey fut chargé au mois de septembre de défendre le royaume de Westphalie contre les troupes prusso-russes. Il était depuis le 19 novembre 1812 général divisionnaire et commandait une division du corps d'occupation sur la Weser ; ces troupes se retirèrent sur le Rhin et le franchirent après la bataille de Leipzig. Amey quitta alors l'armée du Rhin pour prendre le commandement de la 2e division du corps de Macdonald. Il prend part en 1814 aux combats de Château-Thierry, de la Ferté-sous-Jouarre, d'Arcis-sur-Aube ; il est écrasé à la Fère-Champenoise avec la division Pactod par les masses de Blucher et de Schwarzenberg. Son nom figure sur l'Arc de Triomphe. En 1814, lors du retour des Bourbons, Amey fut nommé par Louis XVIII chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, lieutenant général et commandant de la 21e division militaire à Bourges. Il prit sa retraite le 9 décembre 1815, avec une pension de 6000 francs et se rendit en Alsace, patrie de sa femme ; il fut longtemps maire de [illegible] où il mourut en 1850, à [illegible] de l'Sans. — Voir H. de Schaller : *Hist. des troupes suisses au service de France sous le règne de Napoléon Ier*. — Maag : *Geschichte der Schweizertruppen im Kriege Napoleons I. in Spanien und Portugal*. — Maag : *Die Schicksale der Schweizerregimenter in Napoleons I. Feldzug nach Russland 1812*. — [illegible]müller : *Die [illegible] Schweizer 1812*. — *ASHF* IV, p. 27. — Mottaz : *Les Bourla-Papey et la révolution vaudoise*. [illegible]

AMEZ-DROZ. [illegible] Droz [illegible] Amez-Droz [illegible] Claude [illegible] du XVIe siècle. *Armoiries* : d'azur [illegible] accompagné de deux roses et [illegible] — Les Amez-Droz [illegible] de Fonds, [illegible] 1531. Cette famille s'est répandue [illegible] plusieurs

localités du canton de Neuchâtel où elle est encore représentée. — 1. JOSUÉ, 1710-1793, fils de Josué et de Louise Boyve, commerçant à Londres, donna à la Chambre de Charité de La Chaux-de-Fonds des titres de rentes anglaises d'un produit annuel d'environ fr. 2500. — 2. ABRAM, * 1712, frère du n° 1, officier au service de France, maréchal des camps en 1780. Il était à Belfort à la mort de son frère aîné en 1793. — 3. JACOB, 1719-1812, frère des n° 1 et 2, officier au service de France, chevalier du mérite militaire, lieutenant-colonel. — 4. DANIEL, fondeur de bronze pour pendules et ciseleur à La Chaux-de-Fonds, cité de 1781 à 1789. — Voir *Biographie neuchâteloise*, I et II. — *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent.* — A. Chapuis : *Histoire de la pendulerie neuchâteloise.* [L. M.]

AMFELD. Voir IMFELD.

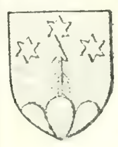
AM GRUND, am GRUND, im GRUND, von GRUND. Famille éteinte de l'Unterwald (Sarnen, Kerns et Alpnach) et de la ville de Lucerne ; elle existait aussi au XVe siècle dans la vallée d'Engelberg et à Attinghausen (Uri).

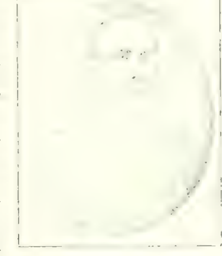
A. Canton d'Unterwald. I. A Sarnen : 1. Vers 1220 PETER et — 2. CONRAD. — 3. CLAUS est en 1514 bailli dans le Rheintal. — II. A Kerns : 1. HEINRICH paraît en justice en 1385. En mai et décembre 1395, il est député de l'Unterwald à la Diète de Lucerne et en 1396 arbitre. — 2. JOST et sa femme Elisabeth fondent la prébende du vicaire de la chapellenie de Saint-Nicolas à Kerns. — 3. SIMON est en 1529 représentant de la corporation rurale des habitants de « Nid dem Feld » à Alpnach. Vers 1540 il est juge et conseiller, en 1543 bailli dans le Freiamt. — 4. HEINRICH, juge en 1562 et membre du Conseil ; capitaine dans l'expédition de Picardie, il participe à la bataille de Dreux. En 1568, il est greffier du pays. — 5. WOLFGANG, juge et conseiller en 1559. — 6. HANS-JOST, membre du Conseil est le dernier du nom ; avec lui s'éteint la famille dans l'Obwald en 1736. — III. Dans la vallée d'Engelberg : Une famille du même nom, mais probablement d'une origine différente, apparaît au XVe siècle dans la vallée d'Engelberg. — Voir G. F. Kuchler : *Chronik von Kerns.* — *Obituaires* et *Cadastres* des églises de Sarnen et d'Alpnach. [Al. T.]

B. Canton de Lucerne. Famille éteinte depuis très longtemps à Lucerne ; une branche existe encore à Emmen. — 1. HERMANN, de Lucerne, est reçu bourgeois le 26 avril 1261. — 2. JACOB, maître d'école à Lucerne, composa en 1468 un drame : *Das jüngste Gericht* et laissa un livre d'heures manuscrit orné de miniatures (voir Liebenau : *Das alte Luzern*). — 3. ***Haimo*** (Heimann, Heini), reçu bourgeois de Lucerne en 1449, avec son père RUDOLF IM GRUND et son frère ALOYS(?). Sa famille vient peut-être d'Engelberg. Le 2 mai 1465, il est nommé curé de Kriens et en 1481 curé de Stans. Il était l'ami et le conseiller spirituel de Nicolas de Flue et cultiva en lui la tendance au mysticisme et le désir de se retirer du monde. A la journée de Stans, le 22 décembre 1481, lorsque les députés des Confédérés ne purent s'entendre sur l'admission de Fribourg et Soleure dans la Confédération, ce fut Amgrund qui spontanément alla durant la nuit au Ranft pour solliciter du saint ermite une dernière tentative de conciliation. Au moment où les députés allaient lever la séance, il apporta le message verbal de Nicolas de Flue, obtint d'être écouté à force de prières instantes et sauva ainsi la Confédération du plus grand danger. Le Conseil de Soleure reconnut officiellement le grand mérite du curé et lui fit remettre par le secrétaire de ville une copie de la légende de Saint-Urs en témoignage de reconnaissance. On ne possède malheureusement pas les preuves de la grande influence que Haimo exerça sur l'activité politique de l'ermite ; cependant, on ne saurait méconnaître l'importance de l'amitié qui unit ces deux hommes. Le 30 novembre, comme arbitre, il trancha un différend qui avait éclaté entre le curé et les paroissiens de Sachseln au sujet des offrandes pieuses sur le tombeau du bienheureux. Haimo mourut en 1493. — Voir Durrer : *Die ältesten Quellen über den sel. Nikolaus von Flüe, sein Leben und seinen Einfluss*, p. 38, 105, 116, 162, 485 et 481. — 4. GILG, frère du n° 3, intendant du grenier, avocat en 1481, membre du Conseil des Neuf en 1482, huissier du tribunal en 1487, juge en 1488. — 5. PETER, curé à Romoos vers 1504. [P. X. W. et R. D.]

AMGRUT, JOACHIM. Voir GRAT, JOACHIM VON.

AMHERD (am HERD, de TERRA, HERDER). Cette famille valaisanne tire son nom de son ancienne demeure *am Herd* ou *zum Herd* au-dessus de Bordt à Gondo. Au commencement du XVIIe siècle, le notaire et major JOHANN fonde à Rarogne une branche cadette qui s'éteignit bientôt. Au XVIIIe siècle des membres de cette famille s'établirent à Glis, Naters, Mund, Brigerberg. *Armoiries* : d'azur à une flèche d'argent issant de trois monts de sinople et supportant une étoile d'argent, accompagnée de deux autres du même. — 1. ALOIS, de Glis. De 1790 à 1795 curé de Grengiols ; le 10 décembre 1790 chanoine titulaire et en 1795 curé de Naters. En 1807 il entra dans le chapitre, devint curé de Sion en 1812, grand chantre le 30 janvier 1816, et doyen de Valère le 25 mai 1817. † 21 juillet 1825. Il institua un fonds pour les étudiants de sa famille et légua au chapitre de Sion des propriétés importantes. — 2. LUDWIG, de Gondo, * 8 mai 1825 à Obergesteln, rédemptoriste à Fribourg en 1845, prêtre en 1851 et missionnaire en Lorraine et au Luxembourg. En 1864 il quitta son ordre et sous le nom de *P. Paulus* devint capucin à Lucerne. Coopérateur à Rapperswil en 1881, chapelain à Hospental en 1882, supérieur au Rigiklösterli en 1884, où il mourut le 9 novembre 1887. Il est l'auteur des ouvrages suivants : *Denkwürdigkeiten von Ulrichen.* — *Thomas in der Bunden oder Freiheitskampf vom Wallis*, drame historique. — *S. Franciscus*, épopée romantique en 12 chants. — Voir *BWG* I. [D. I.]





P. Paulus Amherd
D'après une photographie.

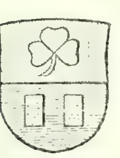
AMIEL. Famille éteinte originaire de Castres en Languedoc, genevoise par JEAN, reçu habitant le 23 mars 1764 et par SAMUEL-FRÉDÉRIC, son fils, bourgeois en 1791. — ***Henri-Frédéric***, fils de Jean Henri et de Caroline Brandt, * à Genève le 27 septembre 1821, † 11 mai 1881. Après ses études à Genève il passa une année en Italie, 1841-1842, puis cinq ans en Allemagne, 1843-1848. Rentré dans sa ville natale, il fut successivement professeur de littérature française et d'esthétique, puis de philosophie. Ses principaux ouvrages sont : *Du mouvement littéraire dans la Suisse romande et de son avenir.* — *Grains de mil.* — *Il Penseroso.* — *La part du rêve.* — *Les Étrangères.* — *Conférence sur Jean-Jacques Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui.* — *Jour à jour.* — C'est dans un de ses recueils de vers que l'on trouve les paroles de *Roulez tambours*, composées dans un moment d'angoisse patriotique, lors du conflit avec la Prusse au sujet de Neuchâtel. Amiel avait commencé en 1847 un journal intime, publié après sa mort par son ami Edmond Scherer sous le titre de *Fragments d'un*

H. F. Amiel d'après un pastel de M[illegible]

journal intime, eut un retentissement et une fortune inouïs. Ce professeur, que rien ne semblait devoir rappeler à la postérité, atteignait d'un coup la célébrité ; il prenait rang parmi les plus subtils penseurs de son temps. — Pour la bibliographie complète des œuvres d'Amiel, voir Soret : *Catalogue des ouvrages, articles et mémoires publiés par les professeurs de l'Université de Genève*, Genève 1896. — *Sources* : B. Vadier : *Henri-Frédéric Amiel.* — Edmond Scherer : Étude placée en tête du *Journal intime*. — *Revue pol. et littéraire*, mai 1883 (art. Pressensé). — *Critique philosophique*, 7 avril 1883 et 20 septembre 1884 (art. Renouvier). — *Journal des Débats*, 30 sept. et 7 octobre 1884 (art. Renan). — *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1884 (art. Brunetière). — Bourget : *Nouv. essais de psychologie contemporaine.* — A. Bouvier : *La religion d'H.-F. Amiel* (extr. des *Étrennes chrétiennes*). — G. Frommel : *Études littéraires et morales.* — G. Monteil : *La religion d'Amiel.* — Marchesi : *Il Pensieroso.* [L. S.]

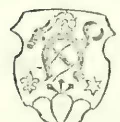
AMIET. Nom de famille des cantons de Neuchâtel, Soleure et Vaud.

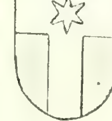
A. Canton de Neuchâtel. Famille répandue dans le Vignoble, aux Hauts-Geneveys (Val-de-Ruz) et à Boveresse. Une branche est bourgeoise de Neuchâtel au XIVe siècle ; une autre de Boudry au siècle suivant. Cette dernière a encore des représentants. *Armoiries :* Coupé de gueules à une feuille de trèfle au naturel et d'azur à deux billettes d'or. — 1. JEAN, maire de Neuchâtel en 1366. — 2. JEAN, prêtre à Cornaux en 1526. — 3. CLAUDE, notaire de 1554 à 1611, commissaire des reconnaissances de Thielle 1578, de Boudry 1593, lieutenant de Boudry 1601. — 4. JACOB, fils du no 3, notaire de 1600 à 1638, greffier de Boudry 1606. — 5. GUILLAUME, notaire de 1626 à 1652, greffier et maître-bourgeois de Boudry. — 6. ABRAHAM, des Hauts-Geneveys, fit ses études à Bâle et à Montpellier où il reçut le grade de docteur en médecine. En 1689, il publia les *Éphémérides ou calendrier pour l'an de grâce 1689*, l'année suivante, convaincu de faux-monnayage, il s'enfuit à Besançon où il publia en 1692 une *Description de la Principauté de Neuchastel et Valangin*, dédiée à la Duchesse Marie de Nemours. Cette brochure, fort rare, a été reproduite dans les *Étrennes neuchâteloises*, t. II, 1863. Rentré au pays en 1699, Amiet passait pour y connaître des gisements argentifères, mais les recherches n'ont donné aucun résultat. Amiet fit encore paraître deux calendriers en 1723 et 1724 et mourut en 1734 (?). — 7. CHARLES-HENRI, 1818-1888, notaire 1840, greffier de la justice de Boudry et à plusieurs reprises maître-bourgeois avant 1848, puis président du Conseil administratif de Boudry. Il fut député au Grand Conseil de 1856 à 1880. — Voir Arch. d'État, Neuchâtel. — *Biographie neuchâteloise*, I. — *MN* 1870, p. 291. — *Messager boiteux de Neuchâtel*, 1889. [L. M.]



B. Canton de Soleure. Famille très répandue dans les hautes communes du Jura (Granges, Bettlach, Selzach, Bellach). Elle paraît pour la première fois à Staad près Granges : 1374, HEINZLI AMIETZ, de Staad. — 1397, CHUENI AMYETS. — URS VICTOR, de Bellach, * en 1752, † 12 mars 1817. En 1776 prêtre, 1777 à 1783 vicaire à Oensingen, 1783 chapelain à Soleure, 1786 curé à Granges ; de 1807 à 1812 il dirigea la construction de la nouvelle grande église. Il écrivit sur des sujets économiques et sur la culture des abeilles. — Voir *SW* 1817, p. 110, 1832, p. 247. [L. S.]

Ville de Soleure. *Armoiries :* de gueules au chef d'argent chargé d'une étoile de gueules et soutenu d'un pal du premier. — *Variante :* De gueules aux fers de cheval et à un marteau du même au manche d'or posés en sautoir, un fer à cheval de sable brochant, et accompagnés d'une rose d'argent en chef d'une étoile d'or à dextre, d'une fleur de lys du même à senestre et en pointe de trois monts de sinople cloués de trois clous de sable. — 1. URS, † 1582, membre du Petit Conseil en 1553, co-fondateur de la confrérie de Luc et bourgmestre en 1557, bailli de Flumental en 1561 ; peintre-verrier. — 2. KONRAD, de Granges, bourgeois en 1595, † 1642. — 3. FRANZ XAVER, 1786-1846, notaire, membre du Grand Conseil, chancelier d'État en 1831. — 4. URS JOSEPH, * à Selzach, en 1778 prêtre, en 1782 chapelain à la cathédrale de Saint-Urs, inspecteur de l'école inférieure de Soleure en 1798, nommé du conseil d'éducation, † 29 janvier 1798. — 5. JAKOB, 1817-1883, fils du no 3, avocat en 1848, grand conseiller en 1851, procureur général de la Confédération en 1852, président du tribunal du district en 1856, président de la cour d'assises en 1857, colonel en 1873, juriste, historien, numismate, poète, auteur d'un ouvrage anonyme sur la guerre du Sonderbund paru en 1848 à Soleure. — 6. JOS. IGNACE, 1827-1895, conseiller municipal en 1858, chancelier en 1861, membre de la commission d'éducation en 1872, historien. — 10. *Cuno*, peintre ; * 28 mars 1868 à Soleure ; étudia d'abord avec Frank Buchser, puis à Munich et à Paris à l'académie Julian (Bouguereau et Robert Fleury). Il subit l'influence des impressionnistes, notamment celle de Gauguin à Pont-Aven en 1892-1893. Première exposition de ses œuvres au Salon des Indépendants à Paris en 1893 et 1894. Rentré en Suisse, il se fixa dans le petit village d'Oschwand près Herzogenbuchsee. Œuvres principales : *Lessiveuses bretonnes* 1893, *Paradis* (1894), *Garçon malade* (1895), *Richesse du soir* (1899), *Espoir* (1901), *Les pâtes jaunes* (1904), *Taches de soleil* (1907), *Récolte des fruits* (1912), *Le chef d'orchestre* (1919). Peintures murales pour le musée des beaux-arts de Zurich (premier projet de 1915, second de 1918). Depuis 1918 Amiet s'occupe aussi de sculpture, a fait des bustes en bronze et en pierre. — Voir *SKL* I et suppl. — *Die Schweiz*, 15 juillet 1904 (illustré). — *Kunst und Künstler* ; février 1906 (illustré). — Müller : *Von Stoff zu Form.* — Klein : *Hodler und die Schweizer.* — *Die Rheinlande*, août 1910 (illustré). — *L'Art décoratif*, mai 1912 (illustré). — Graber : *Schweizer Maler* (avec planches). — v. Sydow : *Cuno Amiet* 1913 (avec planches). — *Schweizerland*, novembre 1917 (illustré). [V. V.]





C. Canton de Vaud. Nom de plusieurs familles vaudoises, originaires de Romainmôtier (1387), de Grandson et Baulmes (1588), de Vevey (1487), de Saint-Prex (1714), de Mur en Vully, où une famille des Hauts-Geneveys (Neuchâtel) fut admise à la bourgeoisie en 1666. Cette famille a donné depuis un siècle trois syndics à la commune de Mur : JEAN LOUIS, major, juge de paix et syndic († 1875). — LOUIS-AUGUSTE, 1875-1905. — FRANÇOIS, syndic 1919. — *Armoiries* des Amiet de Grandson : d'azur au dextrochère de carnation soutenant une colonne d'argent avec un rameau de sinople. [M. R.]

AMIGUET. Nom de plusieurs familles vaudoises : à Clarens sur Nyon dès 1253, à Ollon 1295, à [illegible] et à Noville 1352, à Avenches 1428, à Lutry 1460, à Moudon 1480, à Villeneuve dès avant 1718. Ceux de la famille d'Ollon paraissent être dérivés des branches de Bex et de Gryon (1541). *Armoiries :* d'azur à la croix cramponnée d'or. — 1. GABRIEL Amiguet-Massard, de Gryon, * le 8 mai 1861, député au Grand Conseil vaudois, qu'il présida en 1918-1919, fondateur d'industries électriques, président de la société des mines et salines de Bex. — 2. JULES, d'Ollon, * à Aigle le 20 juin 1867, licencié en théologie en 1888, consacré le [illegible] novembre 1888, pasteur à Chernex sur Montreux 1889, à Pampigny 1893, rédacteur de la *Feuille d'Avis de* [illegible] en 1901, suffragant puis pasteur à Cour, Lausanne 1910, fondateur de l'Église Saint-Jean à Cour. Auteur de : *Ma jeunesse*, poésies, 1892 ; *C'est la vie*, 1908 ; *La gerbe des humbles*, 1911 ; *Choses de chez nous*, 1912. — 3. FRÉDÉRIC, frère du no 2, * le 13 janvier 18[illegible], [illegible]. Auteur de l'*Histoire des* [illegible], 1905 ; *Les Mines vaudoises*, 1914. — 4. [illegible], * le 4 juillet 1891, rédacteur, auteur de nouvelles et de *Mo*[illegible], drame 1915. [A. B.]

AMIN. Voir [illegible]

AMIOD, nom de deux familles du canton de Neuchâtel, l'une d'Hauterive et Cressier, bourgeoise de Neuchâtel au XVe siècle, l'autre à Cernier au Val-de-Ruz. *Armoiries :* parti de gueules à trois billettes d'or superposées,

mouvantes du trait du parti, et une étoile du même en pointe, et d'azur à une demi fleur de lys d'or accompagnée en pointe d'une étoile du même. A mentionner : 1. JEAN, maire de Valangin en 1514 et 1518. — 2. PIERRE, châtelain de Thielle en 1561, du Conseil de Neuchâtel trois ans plus tard, et maître-bourgeois en 1568. Probablement père des deux suivants : — 3. JACQUES, notaire de 1561 à 1614, des Quatre-ministraux en 1581, boursier en 1586, maître-bourgeois en 1595. — 4. OLIVIER, du Conseil des quarante en 1592, hospitalier en 1595. — Voir Arch. d'Etat, Neuchâtel. [L. M.]

AMIRAL. Titre du délégué officiel de la République de Genève auprès des Exercices de la Navigation et chef de la flottille genevoise de guerre. La fonction fut exercée dès 1536, le titre fut employé en tout cas dès 1616. Le dernier amiral fut James Fazy (1849). — Voir : Genève Arch. d'Etat : Edits I, *RC* 1536, 1616. — Coutau : *Archives du Noble exercice de la Navigation.* — *Genève Suisse*, p. 398. [C. R.]

AMIS DE DIEU (GOTTESFREUNDE). C'est ainsi que se nommaient au XIVe s. les adhérents d'un mouvement mystique et ascétique. Durant l'époque troublée où les papes résidèrent à Avignon, beaucoup de formes nouvelles s'étaient glissées dans l'exercice du culte religieux. Elles provoquèrent une réaction qui se proposa de rendre la vie religieuse plus intime par le mysticisme. Et c'est ainsi qu'en de nombreux endroits se constituèrent des associations d'ecclésiastiques et de laïques qui se proposèrent d'atteindre ce but par la parole et par la plume. Beaucoup de leurs ouvrages renfermaient au fond des idées théosophiques et panthéistes. Cependant les Amis de Dieu étaient loin d'en tirer les conséquences, ils restèrent fidèles à l'Eglise, du reste, ils n'avaient pas une organisation qui leur eût permis de s'opposer à elle. Cette vague association mystique qui comprenait des hommes et des femmes se propagea particulièrement sur les bords du Rhin, en Suisse et en Souabe, elle avait ses centres à Cologne, Strasbourg, Bâle. Parmi les chefs, on comptait Eckhart, les deux dominicains Johann Tauler et Heinrich Suso, et le prêtre Heinrich de Nördlingen. L'on comprend que les deux dominicains Tauler et Suso aient entretenu des relations étroites avec les couvents de femmes de leur ordre, Tauler avec les couvents de Suisse, d'Alsace, de Bavière et de la vallée du Rhin ; Suso avait, en ces matières, la direction des couvents de religieuses d'Oetenbach (Zurich), Töss près Winterthour et de Saint-Katharinenthal près Diessenhofen. Nous devons à Elisabeth Stagel, une dominicaine de Töss, la biographie de son confesseur Suso. Cette religieuse était une femme d'élite, de cœur et d'esprit, elle est le premier écrivain de Zurich. Elle nous a laissé des extraits des œuvres de maître Eckhart et particulièrement de Suso, ainsi que quelques écrits. Par ses travaux et la diffusion des ouvrages de Suso, cette savante religieuse a beaucoup contribué à l'avancement de la cause des Amis de Dieu. Parmi les Suisses, citons encore Henri de Rheinfelden, d'Argovie, et surtout Nicolas de Bâle. Mais celui qui exerça la plus grande influence ce fut le « Grand Ami de Dieu dans l'Oberland ». Il a été impossible de l'identifier. Il semble que cet homme extraordinaire ne sortit jamais de sa retraite ; ses enseignements, ses ordres, ses avertissements au sujet des punitions de Dieu sur la terre, ses prophéties étaient communiqués par Rulman Merswin, un patricien de Strasbourg qui se retira plus tard dans la commanderie de Saint-Jean *im grünen Wörth* fondée par lui et où il mourut en 1382 sans avoir dévoilé le secret des merveilleux Amis de Dieu. On crut pendant un certain temps que Nicolas de Bâle avait été le « Grand Ami de Dieu » ; mais c'était un bégard hérétique qui fut brûlé à Vienne, en 1393 ou 1408 à cause de ses idées ; on a cru aussi que c'était l'ermite Jean de Coire, appelé Rutlen. Cependant d'après les recherches sérieuses de Denifle, le Grand ami de Dieu dans l'Oberland n'est qu'une invention du commerçant Merswin, de Strasbourg, lequel voulait donner par ce moyen une plus haute signification à la société des Amis de Dieu et contribuer à son expansion ; il sentait bien que lui-même en qualité de laïque ne pourrait jamais jouir d'une semblable vénération. Récemment on a cherché à prouver que le Grand Ami de Dieu fut un [illegible] Nicolas de Louvain, chevalier de l'ordre de Saint-Jean à Strasbourg. — Voir Karl Rieder : *Der Gottesfreund vom Oberland*, Innsbruck, 1905 ; cfr. aussi Phil. Strauch dans *Zeitschrift für deutsche Philologie*, t. 34 (1902), p. 235-311 ; t. 39 (1907), p. 101-136 ; t. 41 (1909), p. 18-31. — *Deutsche Zeitschr. f. d. Alt*, 24, 200 ss et 25, p. 101 ss. — Bibliographie sur les Amis de Dieu dans Herzog : *Realencyklopädie für protest. Theologie und Kirche*, 3e éd. t. 17, Leipzig, 1906, p. 203-204. — *Kirchliches Handlexikon* I 1747. — Franz Heinemann : *Aberglaube, Geheime Wissenschaften, Wundersucht*, t. I, p. 204-205 (*Bibliographie Nationale*) Berne 1906. — Bächtold : *Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz.* — *ADB* t. 23, p. 620 ; t. 37, p. 173. — K. Schmidt : *Nicolaus von Basel, Leben und ausgewählte Schriften.* — A. Jundt : *Les Amis de Dieu au XIVe siècle.* [W.-J. MEYER.]

AMIS DE L'INSTRUCTION (SOCIÉTÉ DES). Voir THÉATRE.

AMIS DES ARTS DE NEUCHATEL (SOCIÉTÉ DES). Voir BEAUX-ARTS.

AMIZO. Evêque de Sion 983-985, c'est en cette qualité et comme chanoine de Saint-Maurice qu'il ratifia l'échange de pièces de terre, le 24 septembre 983, entre l'abbaye de Saint-Maurice et le chevalier Richardus, et le 19 mars 985, l'investiture d'un fief à Nendaz par l'empereur Conrad à un certain Esembert. — Voir *Gremaud* I. [D. I.]

AM LÆTTEN. Voir LÆTTEN (AM).

AM LEHN. Voir LEHN (AM).

AMLIKON (C. Thurgovie, D. Weinfelden. Voir *DGS*). Village dont le nom apparaît pour la première fois dans une charte de Saint-Gall, en 1282 comme *Amilikon* (d'*Amalinc-hova*) ; près des fermes des *Amalinge*. Les *Amalinge* sont les gens d'*Amalo* ou d'un homme dont le nom commence par *Amal*, voir Förstemann I, 88 ss. Amlikon appartenait à la seigneurie de Griesenberg. — *USTG* IV, p. 1024. [Sch.]

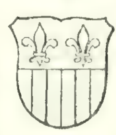
AMMA. Voir EMME.

AMLIN. Voir OMLIN.

AMMANN. Nom de famille répandu dans la plupart des cantons de la Suisse allemande et à Fribourg où l'on trouve le nom de *Mestral* traduit plus tard en *Ammann*. Il doit son origine à la fonction d'ammann qui, remplie de père en fils dans certaines familles, devint nom patronymique à partir du milieu du XVe s. Indépendamment des familles de Fribourg, Schaffhouse et Zurich, qui sont traitées à part, nous donnerons ci-après les personnages marquants des autres familles. Pour celle d'Unterwald, rameau de la famille *von Wolfenschiessen*, voir ce nom. — 1. HEINRICH DER AMMANN, de Rapperswil, en 1293 et 1294 ammann de la comtesse Elisabeth de Rapperswil au château de Grinau sur la Linth ; le 7 janvier 1300 il est témoin lors de la cession de la ville et du château de Greifensee aux Landenberg. Avoyer de Rapperswil en 1305, 1306 et 1310. — *UZ*, nos 2250, 2301, 2531, 2803, 2844, 3030. — [C. B.] — 2. HANS, de Handwil, membre du Conseil de Saint-Gall en 1381, vivait encore en 1419. — [illegible] — 3. ULI JOST, de Haltikon (Schwyz), ammann de Küssnacht en 1465 et propriétaire du vaste domaine d'Arni dans la dîme de Haltikon. Ayant revêtu à plusieurs reprises les fonctions d'ammann jusqu'en 1480, il est connu sous le nom de sa charge qui se transmit à sa descendance, et mourut en février 1493. — *Armoiries* : de gueules à deux épées en sautoir, la pointe en bas, les gardes d'or. — Voir *Urkunden Küssnacht* aux Arch. d'Etat, Schwyz. — *Urbar der Kirche Küssnacht.* — [M. T.] — 4. JOHANN, de Lucerne, curé d'Entlebuch avant 1488. — [P. X. W.] — 5. [illegible], de Frauenfeld, survivancier en 1462 puis chanoine en 1482, de Beromünster, † 1514. Il est l'auteur de *Instructions de jure canonico feudale.* — Voir N. Riedweg : *Münster* 495. — [P. X. W.] — 6. JOST, de Haltikon, ammann de Küssnacht, en 1590. — 7. SEBASTIAN, ammann de Küssnacht en 1610 et 1641. — 8. JOST-LEONZ, secrétaire du Conseil et constructeur des trois palais de Küssnacht, 1758. — Au XIXe s. de nombreux membres de cette famille émigrèrent en Amérique. — Voir [illegible], Conseil de Küssnacht. — Protocole de la [illegible] de Küssnacht. — *Gfr.* 26. — *Freier Schweizer* 1897. — [M. T.] — 9. [illegible], de [illegible] St. Gall [illegible] 1797 [illegible] Saint-Gall [illegible] 1842 à Neuss [illegible] [illegible] conduite. Il [illegible] appuyé [illegible]

perfectionnements à la fabrication des pianos et fit spécialement des clarinettes, des flûtes, des têtes de flûtes artistiques recherchées des étrangers, ce qui le fit connaître des amateurs de toute l'Europe. De 1805 à 1808 il est à Stuttgart et Augsbourg, de 1808 à 1821, de retour à Alt St. Johann, et en 1821 il se fixe à Krummenau où il fut membre du Conseil communal. — Voir *SKL* suppl. (où il est appelé par erreur JEAN). — K. Nef dans *SM* 1901, n° 26. — [P. Bt.] — 10. MATTHIAS, 1773-1835, premier secrétaire de la chambre administrative helvétique du C. de Thurgovie 1798, du Petit Conseil 1804, juge d'appel 1805, juge cantonal 1815, président du tribunal cantonal 1820-1832, juge d'instruction 1833-1835. — [Sch.] — 11. JOHANN, de Madiswil, 1782-1846, médecin. Il étudia à Zurich, Berne et Wurzbourg et pratiqua pendant toute sa carrière dans son village natal; fit partie du tribunal d'Aarwangen 1824, et du Grand Conseil 1831. — Voir L. Ziegler : *Begräbnisrede*. — [E. B.] — 12. FRIEDRICH-FERDINAND, * 1809, d'Ermatingen (Thurgovie) ami et homme de confiance de Napoléon III. — [Sch.] — 13. *Wilhelm*, 1810-1859, fils du n° 10, avocat à Frauenfeld, juge d'instruction en 1838 et membre du Grand Conseil. Il publia en 1841 : *Verhandlungen des thurg. Grossen Rates über die Aargauer Angelegenheit betreff Gesandtschaftsinstruction an die hohe Tagsatzung*. En relations étroites avec les chefs du Sonderbund, il participa à la réunion secrète avec eux le 12 septembre 1843 aux bains de Rothen près Lucerne. Ayant démissionné dans son canton il fut appelé par les autorités lucernoises en qualité de juge d'instruction. A la chute du Sonderbund il s'enfuit en 1847 avec sa famille à Milan, d'où il se rendit à Vienne avec Bernard Meyer. Tombé dans la misère il passa à Innsbruck et se fit sujet autrichien en 1851. Devenu chef d'un bureau de la presse dans l'Allemagne du Sud, chargé de défendre les intérêts de l'Autriche, il se fixa à Stuttgart puis à Munich et obtint en 1854 le titre de conseiller impérial et royal. L'amnistie accordée aux partisans du Sonderbund lui permit de passer ses vacances à Wil (Saint-Gall) où il mourut. — Bibliographie des n° 10, 12 et 13. — B. von Meyer : *Erlebnisse*. — Corragioni d'Orelli : *Sechzehnmonatliche Kerkerleiden*. — Dietrauer. — Baumgartner : *Die Schweiz von 1830-1850*, III et IV. — Correspondance de W. Ammann avec sa famille. — [M. B. et Sch.] — 14. JAKOB, de Bunzen, médecin de district en 1820, juge à Muri 1822, 1829-1831 du Petit Conseil, président de la Commission de l'assistance et de l'hôpital ainsi que du Conseil d'hygiène publique; 1832-1835, médecin à Aarau. † en 1846 à Lucerne. (Renseignements du secrétaire de justice Beyle, d'Aarau.) — P. Weissenbach dans le *Jahresbericht* des écoles de Bremgarten, 1851-1852. — [G. W.] — 15. *Johannes*, pasteur, 1828-1904, * à Madiswil, étudia à Berne, Berlin et Tubingue, consacré en 1853, il reçut en 1854 la médaille de Haller. Diacre à Hasli près Berthoud, 1857 second pasteur de Berthoud, puis directeur du progymnase et de l'école des filles, pasteur ensuite à Lotzwil de 1862 à sa mort; aumônier du bataillon 59 pendant l'occupation des frontières en 1856 et 1870, dès 1871 membre et plusieurs fois président du Conseil synodal; 1883 membre de l'assemblée constituante; 1903 Dr en théologie honoraire de l'Université de Berne. Il fut aussi rédacteur du *Kirchenblatt für die reformierte Schweiz*. — Voir *SBB* I. — *Kirchliches Jahrbuch der reformierten Schweiz*, 1895. — *TBG* 1905. — *Kirchenblatt f. d. reformierte Schweiz* 1904, p. 21. — *Reformblätter* 1904, p. 55. — *ASG* 10, p. 177. — [E. B.] — 16. JEAN-JULES, expert chimiste analyste, de Wengi (Thurgovie), * le 8 mars 1859. Diplôme suisse de pharmacien 1883, Dr ès-sciences de l'Université de Lausanne 1890, pharmacien à Lausanne 1883-1900, Privat-docent, bryologue distingué à Lausanne 1895. Ancien président de la Société vaudoise des sciences naturelles. Il a publié de nombreux ouvrages sur la chimie, la microscopie, les mathématiques et la botanique. A citer : *Flore des mousses de la Suisse*, 3 vol. [A. B.]

A. **Canton de Fribourg.** AMMAN. Cette famille a porté primitivement les noms de *Craudion*, *Gudion*, *Mestraul* ou [illegible] *Mestral* [illegible] Neyruz où on trouve la famille [illegible] XIVe s. Un rameau se fixa à Fribourg où il obtint la bourgeoisie en 1343, en la personne de Mermet Mestraul. *Armoiries* : coupé d'azur à deux fleurs de lys d'or et palé d'or et de gueules de six pièces. — 1. NICOD MESTRAUL, habitait Fribourg dans la première moitié du XVe s.; il assigna en 1442 son droit de bourgeoisie sur une maison dans la bannière des Hôpitaux.



— 2. JEAN MESTRAUL, fils du n° 1, maître d'artillerie, châtelain de Montagny, se signala dans les guerres de Bourgogne, à la prise du château d'Illens, 1475, et à la bataille de Morat, dans laquelle il était conseiller de guerre du contingent de Fribourg, † 1486. — 3. JEAN MESTRAUL, fils du n° 2, germanisa son nom en AMMAN, qui se rencontre pour la première fois en 1504. Il participa à la guerre de Souabe, et à la campagne de Marignan, mais sans assister à cette bataille, blessé à la Bicoque 1522, † 1524. — 4. PIERRE ou PETERMAN, reçut le 26 août 1541, de l'empereur Charles-Quint, une lettre d'armoiries. Avoyer de Fribourg 1540; seigneur de Vuissens et coseigneur de Démoret; envoyé deux fois auprès du roi de France Henri II pour défendre les prétentions financières de Michel, dernier comte de Gruyère. † 1567. — 5. JEAN, 1607-1682, acheta en 1654 la seigneurie de Saint-Barthélemy et château de Goumoëns (Vaud) que ses descendants vendirent dans le XVIIIe s. à la famille d'Alt. — 6. NICOLAS, 1624-1708, acheta en 1673 la seigneurie de Macconnens (Fribourg), laquelle resta dans la famille jusqu'en 1839, à l'extinction des droits seigneuriaux. — 7. BEAT-NICOLAS-IGNACE, 1701-1770, prévôt de la collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg, de 1736 à 1770. — 8. FRANÇOIS-NICOLAS-ALOYS-JEAN, 1781-1853, maître de la monnaie de Fribourg de 1808 à 1847. — 9. NICOLAS-ALOYS-VENCESLAS MICHEL, 1800-1853, préfet des districts de la Gruyère et de la Sarine, membre de la dernière Diète fédérale. Il joua un rôle marquant dans son canton lors du Sonderbund et fut exilé par le gouvernement radical. — Une branche de la famille quitta Fribourg vers 1830 en la personne de Jean, frère du n° 8, et s'établit en Pologne où ses descendants existent encore il y a peu d'années. — Voir *LL* et Holzhalb. — *Mémoires du maréchal de Fleuranges et de Louise de Savoie*. — Hél. Remy de Bertigny : *Chronique fribourg.*, p. 126-127, 132-133. — H. Fries : *Chronik*. — P. von Molsheim : *Chronik*. — *L'Émulation* n° 20, 1842. — Hisely : *Hist. du comté de Gruyère* III, p. 418-435. — Hisely et Gremaud : *Monuments de l'hist. du comté de Gruyère*. — Estavayer : *Inventaire*. — *ASI* 1524. — *Gesch. der Familie Ammann von Zürich*. — *AHS* 1908. — *ASG* IV, p. 262. — *St.B.* — *Genealogisches Taschenbuch der Ritter u. Adelsgeschlechter*.



N. [illegible] A. Ammann, d'après un portrait d'un artiste inconnu. (Propriété de M. Alf. d'Ammann.)

— STEPHAN, sculpteur, originaire d'Um[illegible] reçu à la petite bourgeoisie de Fribourg, le 11 septembre 1586. En 1591 et 1592, il restaura le portail de l'église de Saint-Nicolas à Fribourg. On lui attribue [illegible] Saint-Pierre et de [illegible] en 1601 il sculpta la statue de la Fidélité ou [illegible] placée sur la fontaine de la place des Forgerons. Après 1612 son nom disparaît, soit qu'il mourût alors, soit qu'il eût quitté Fribourg. — *SKL*. [illegible]

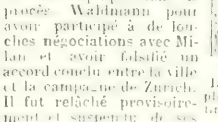
B. **Canton de Schaffhouse.** I. [illegible] Ancienne famille bourgeoise attestée à la ville de Schaffhouse des XIVe et XVe s., elle tire son nom de la fonction [illegible] différents membres de la famille [illegible] p. 634. — [illegible] — II. Ancienne famille bourgeoise

de Schaffhouse, issue de Hans qui se maria en 1542. — 1. HANS, graveur en taille douce 1577-1637. — 2. SAMUEL, graveur de sceaux, se fixa à Danzig où il reçut en 1614 du bourgmestre de cette ville des armoiries qui devinrent celles de la famille. — 3. HANS-HEINRICH, 1607-1669, graveur de sceaux, maître de la monnaie, prévôt de corporation, bailli de Neunkirch ; traduisit du bas-allemand, en 1657, les *Kinderspiele* de Konrad Meyer. — 4. HANS-HEINRICH, * 1637, peintre-verrier, ainsi que son frère. — 5. CHRISTOPH, 1646-1712. — 6. JEREMIAS, frère des nos 4 et 5, graveur en taille douce. — 7. JOHANN, 1640-1702, médecin de la ville, professeur de grec et de physique, publia quelques travaux scientifiques. — 8. JOHANN-KONRAD, 1669-1724, fils du n° 7, médecin, vécut en Hollande où il instruisait les sourds-muets ; auteur d'un intéressant manuel sur l'étude des sons. — 9. JOHANN, 1707-1760, méd. cin, botaniste ; 1730 à Londres, 1733 professeur de botanique et d'histoire naturelle à Pétrograde. Son grand herbier fut déposé au Musée impérial. — 10. JOHANN-KONRAD, 1724-1811, médecin, connu par sa riche collection de gravures sur cuivre, de coquillages et de pétrifications. — 11. JOHANN-HEINRICH, 1722-1794, banquier, fut anobli en 1778 par l'empereur Joseph II sous le nom de VON AMMANN VON HOHLENBAUM. — 12. JOHANN-HEINRICH, 1820-1867, fut membre du Conseil d'État et plus tard maire de la ville. — 13. PAUL-ALBERT, fils du n° 12, * 1860, député au Conseil des États. — 14. Rudolf-EUGEN, * 1882, artiste peintre à Bâle. — Au XVIIIe s. une branche de la famille exploita l'hôtellerie *zum Raben* à Schaffhouse ; une autre, de 1780 à 1870, celle de la *Couronne*, qui passait pour la première de la ville. A plusieurs reprises les Ammann firent partie du Petit Conseil comme représentants de la corporation *zum Rüden*. — Voir Bächtold : *Gesch. der schweiz. Literatur*, appendice p. 144. — Schenkel : *Schaffhauser Beiträge* livr. 8. — *ADB* I, 401. — *Biog. univ.* II, 51. — Schalch : *Erinnerungen* II, 127. — *SKL*. — C. Mägis : *Schaffhauser Schriftsteller*. — J.-C. Vogler : *Schaffhauser Künstler*, dans la *Festschrift der Stadt Schaffhausen* IV, 16. — *LL*. [J.-H. B.]

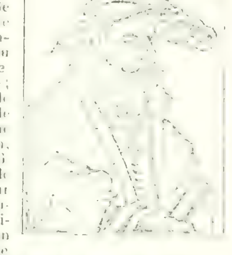
C. Canton de Zurich. Le nom de famille Ammann était très répandu dans les villages riverains du lac de Zurich et dans la campagne zurichoise. Plusieurs de ces familles furent reçues, du XIVe au XVIIIe s., dans la bourgeoisie de Zurich ; nous les avons groupées ci-après suivant le lieu de leur origine. En outre, il faut citer quelques personnages isolés : — 1. JOHANNES, 1408, curé de Rifferswil. — 2. HANS-JAKOB, 1622-1664, pasteur de St. Margrethen. — 3. JOKOB, 1646, trésorier de Fluntern, portait, d'après un vitrail au musée de Nuremberg, les armes des Ammann de Brugg. — 4. JOHANN-CASPAR, de Unterstrass (et Aussersihl), fils du juge de district Caspar (1765-1839), * 12 novembre 1803, † 6 novembre 1870, juge de district 1831, grand conseiller 1832-1865, juge cantonal 1833-1852 ; en 1848-1849 Conseiller aux États. — 5. ERNST, * à Töss 1877, d'Aawangen (Thurgovie) et Winterthour, Dr jur. 1900 à Leipzig, 1902 greffier, 1907 juge et 1909 président du tribunal de district de Winterthour ; avocat en 1911. Membre du Conseil de ville dès 1906 et du Grand Conseil dès 1908. — Voir Nüscheler : *Heimatkunde von Rafferschweil*, p. 14. — *NZZ*, n° 579 du 9 novembre 1870.

I. Ammann ou ***Kelner von Wallisellen***, primitivement seulement von Wallisellen : famille bourgeoise de Zurich dès 1331, éteinte dans la branche masculine en 1474. — *Armoiries* : d'argent (ou d'or) au bras d'azur (ou de sable), vêtu de fer, tenant une clef. — 1. KONRAD, 1330-1357, cellérier d'Einsiedeln et aussi ammann du couvent et de l'abbaye de Zurich sous les abbesses Elisabeth von Matzingen et Fides von Klingen. Cette charge, importante et lucrative, décida de son nom. — 2. HEINRICH, 1331-1381, frère du n° 1, sous-bailli et juge dans le comté de Kibourg en 1377. — 3. JOHANNES, 1349-1402, frère des nos 1 et 2, ammann de l'abbaye de Zurich, cellérier et plus tard bailli en sous-tance de la prévôté de Zurich, trésorier de la ville dès 1380, juge 1379, sous-bailli de Zurich 1382, capitaine du contingent envoyé à Berthoud contre les comtes de Kibourg, 1383. — 4. HEINRICH, 1368-1417, orfèvre, de même que — 5. HANS, son fils, 1408-1453. — Voir *Zürcher Steuerbücher* I.

II. Ammann, de Brugg. *Armoiries* : d'argent au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or, soutenu d'un pal du second. Le 7 avril 1487, le roi Maximilien accorda une lettre d'armoirie à Ludwig, Hans et Ulrich Ammann frères.



A. *Branche de Zurich.* — 1. HEINRICH, aubergiste à Brugg vers 1440, bourgeois externe de Zurich en 1461. — 2. HANS, fils du n° 1, conseiller de Brugg 1446, s'établit vers 1460 à Zurich comme aubergiste *zum Kindli* et *zum goldenen Schwert* ; prit part à la guerre de Waldshut en 1468, † 1501 ou 1502. — 3. JOHANNES, dit aussi *Trinkler*, neveu du n° 2, et beau-frère de l'abbé Ulrich Trinkler de Cappel, licencié en droit ; 1491, curé de Uster, dès 1508 de Rifferswil. Ami zélé de la Réformation il fut plusieurs fois poursuivi ; chapelain de Kilchberg dès 1528, † 10 juillet 1548. — 4. ***Ludwig***, fils du n° 2, fit des études classiques. En 1474 employé à la chancellerie zuricoise et de 1479 à 1484 à celle de Berne ; en 1484 secrétaire d'État de Zurich, il commença les Manuels du Conseil. A plusieurs reprises délégué à la Diète ; il trancha, entre autres, le différend entre l'évêque de Sion et le Valais, d'une part, et le duc de Milan, de l'autre, en 1485-1486. Il fut impliqué dans le procès Waldmann pour avoir participé à de louches négociations avec Milan et avoir falsifié un accord conclu entre la ville et la campagne de Zurich. Il fut relâché provisoirement et suspendu de ses fonctions jusqu'à la Saint-Jean 1489 ; mais le nouveau gouvernement ne pouvant se passer de sa grande connaissance des affaires, il fut réélu au renouvellement des autorités. En 1490 il rédigea la sentence qui mit fin aux troubles de Rorschach ; en 1500 il est député à Innsbruck pour la signature du traité de paix. Il est peut-être l'auteur d'une chronique sur la guerre de Souabe (*QSG*, *Chroniken* II, p. 646). † 7 mars 1501. Son fils, Hans-Ludwig, est le fondateur de la branche bernoise. — 5. ULRICH, dit *Tapferaqt*, frère du n° 4, mercenaire. Il combattit probablement déjà sous Maximilien dans les Pays-Bas, fit en 1495 la campagne de Milan et de Naples avec les Français, acquit la bourgeoisie d'Urspeen, la levée de mercenaires. Le 10 avril 1500 il chercha vainement à sauver le duc de Milan, Ludovic Sforza, de la trahison de Novare. † peu après 1503. — 6. JOHANN-JAKOB (1500-1573), neveu du n° 4, étudia de 1517 à 1519 sous Glarean à Paris, en 1519 avec Rhenanus à Bâle, et jusqu'en 1521 à Milan ; chanoine à Zurich depuis 1524. Il latinisa son nom en *Ammianus*. En 1525 professeur de logique et de rhétorique et de langues latine et grecque, 1553 directeur d'école. — 7. HANS-[illegible], frère du n° 6, probablement drapier. Dès 1536 au Grand Conseil représentant de la corporation *Zur Saffran*, à Noël de la même année membre du tribunal libre de la ville et de la cour matrimoniale, 1537 premier administrateur de l'assistance, 1550 administrateur du couvent de Rüti, † 1560. — 8. ***Jost***, fils du n° 6, * 13 juin 1539 à Zurich, † 17 mars 1591 à Nuremberg, dessinateur, graveur, peintre et peintre-verrier. Il apprit la peinture sur verre à Zurich probablement et se perfectionna à Bâle, après son mariage, il s'établit à Nuremberg vers 1561. En 1577 il renonça à la bourgeoisie de Zurich et reçut le 14 [illegible] de cette année, celle de Nuremberg. Ammann fut un artiste des plus variés et des plus féconds, il avait un grand don d'observation et rendait la vie de son temps dans



Ludwig Ammann. Dessin à la plume de 1[illegible] de J.-H. [illegible], tiré de la *Geschichte der Familie Ammann von Zürich*.

de nombreux tableaux avec une connaissance approfondie. Mais ses types d'hommes du peuple et d'artisans ne sont pas exempts de maniérisme. Ses premiers essais de gravure à la pointe datent de 1564 : des planches pour le *Kriegsbuch* de Frundsberg. Mais c'est dans la gravure sur bois qu'il déploya la plus grande activité ; il fut véritablement le créateur du livre illustré allemand. Mentionnons : les illustrations de la Bible de Francfort de 1564 et de 1579, et particulièrement son *Eygentliche Beschreibung aller Stände auf Erden*, Francfort 1568, qui contient en 132 planches la représentation de tous les métiers. Il est aussi l'auteur de recueils de costumes d'ecclésiastiques catholiques, de costumes féminins, d'un armorial, etc. — Voir Becker : *Jobst Ammann*, 1854, et *SKL* (avec bibliographie.).



Jost Ammann.
Dessin à l'encre de chine, de 1750, de Erhard Dürsteler, tiré de la *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*.

B. *Branche bernoise.* — 1. HANS-LUDWIG, fils du secrétaire d'État Ludwig à Zurich, étudia à Paris 1501-1502, à Fribourg en Brisgau 1507 ; 1529 membre du Grand Conseil de Berne, 1537 gouverneur de Bonmont, puis membre du Petit Conseil jusqu'à sa mort survenue avant Pâques 1542. De 1537 à 1538 il représenta souvent Berne dans des négociations avec Fribourg et Genève, particulièrement pour l'introduction de la Réforme dans la Suisse occidentale. — 2. HANS-BARTHOLOMÄUS, fils du n° 1, 1559-1570 grand conseiller ; 1562-1563 bailli de Locarno où sa position comme réformé fut très difficile. Il posséda avec son frère Anton la seigneurie d'Illiswil et porta le titre de noble. † 1587. — 3. ANTON, 1531-1596, frère du n° 2 ; 1558 grand conseiller, 1571 bailli de Münchenbuchsee, 1582 capitaine dans la campagne du pays de Vaud, 1590 du Petit Conseil, coseigneur d'Illiswil et seigneur de Worblaufen. — 4. DAVID, fils du n° 3 ; 1601 du Grand Conseil, 1614 du Petit Conseil ; envoyé en 1620 à l'archiduc Léopold d'Autriche à Ensisheim et en août 1622 à Lindau, auprès des généraux autrichiens, pour obtenir l'observation de la neutralité suisse. † en février 1632.

III. Ammann de Thalwil. Cette famille qui apparaît à Rüschlikon dans la première moitié du XVIe s. est peut-être issue de celle de Brugg, dont elle porte les armes, par Ulrich dit *Tapferutt*. — 1. HANS-JAKOB, dit le chirurgien de Thalwil, 1586-1658, médecin distingué. Il séjourna dans sa jeunesse à Rome et à l'étranger, puis alla à Constantinople et Jérusalem et revint dans sa patrie par l'Égypte et Rome. En juin 1612 il partit de Vienne pour Constantinople comme médecin de l'envoyé impérial Negroni ; de là il traversa l'Asie Mineure jusqu'à Jérusalem par Damas. Le 21 décembre 1613 il revint à Zurich et publia en 1618 une description de ses voyages. Il acquit la bourgeoisie de Zurich en 1614, mais entra en conflit pour cause de religion avec l'autorité ecclésiastique. — 2. HANS-FELIX, fils du n° 1, 1634-1723, orfèvre. En 1672 maître et en 1692 *Zunftpfleger* de la



Hans Jakob Ammann.
le chirurgien de Thalwil. Gravure sur cuivre de C. Meyer, tirée de la *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*.

corporation des bateliers ; 1696-1711 grand bailli à Flaach. — 3. HANS-KASPAR, 1784-1863, premier chirurgien au service du grand duc de Hesse en 1810, fit la campagne de Russie comme médecin du prince Émile de Hesse, puis s'établit ensuite à Darmstadt. — 4. ANTOINE-NICOLAS, 1829-1899, missionnaire chartreux dès 1852, fit partie des missionnaires diocésains de Lyon, et fut successivement directeur de séminaire, professeur de théologie et aumônier des sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Il rédigea, en outre, pendant un certain temps, la *Semaine catholique* du diocèse. — 5. AUGUST-JULIUS-FERDINAND, * 1850 à Londres, auteur et éditeur de la *Geschichte der Familie Ammann von Zurich*, négociant dans l'Extrême-Orient et dans l'Inde. En 1919 il a fait don de sa précieuse collection d'ex-libris au Musée national et de sa bibliothèque au même musée et à la bibliothèque centrale de Zurich. — 6. HANS, 1855-1902, frère du n° 5, négociant à Bordeaux, depuis 1889 domicilié à Kreuzlingen où il fit l'essai des découvertes de Röntgen et de Doumer et les adapta à des buts pratiques.

IV. Ammann de Küsnacht, de Zurich, famille éteinte en 1792. — 1. HANS-HEINRICH, cordonnier, bourgeois de Zurich en 1587. — 2. HANS-LUDWIG, 1606-1660 fils du n° 1, 1629, pasteur à Teufen (Appenzell), 1634 à Hedingen, 1638 pasteur puis doyen à Glaris. Sa correspondance, très importante pour l'histoire des luttes confessionnelles de cette époque, est en grande partie conservée.

V. Ammann de Greifensee, famille bourgeoise de Greifensee et de Zurich, des XIVe et XVe s., probablement apparentée avec les seigneurs « de Greifensee » à Flums et avec l'avoyer de Greifensee. — 1. BERCHTOLD, 1380-1386, † av. 1414, curé de Steinmaur et bénéficier de l'autel de la reine à Uster. — 2. ULRICH, frère du n° 1, bailli du comte Donat de Toggenbourg à Greifensee 1400-1401, vivait encore en 1422.

VI. Ammann de Grüningen. — 1. JOS, reçut en fief en 1361 le jour de l'assemblée des vassaux de Rodolphe IV d'Autriche, à Zofingue, un demi-marc d'argent et les hommes de la vallée d'Urseren. Son sceau, de 1377, porte Jos. Ammann « von Fagswil ». Avec l'assentiment de son suzerain, le chevalier Hermann de Hinwil, il vendit la dîme de Fagswil à Hermann Brändli, le 3 octobre 1407. — 2. HEINRICH, bourgeois de Coire, chancelier de l'évêque de Coire, beau-frère des seigneurs de Greifensee. En 1494, il acheta la résidence de ces derniers, la baronnie de Haldenstein, avec le château et le village ainsi que les ruines du château de Liechtenstein. À sa mort en 1504, ses héritiers vendirent Haldenstein à Konradin von Marmels, seigneur de Razuns. Capitaine de l'évêque de Coire au château de Fürstenburg, près Mals dans le Vintschgau, il fut remplacé en 1499 par Bénédict Fontana. Dès que la guerre de Souabe éclata, il reçut le commandement des troupes de Coire et tint la campagne de janvier à mai 1499. Il dirigea le siège du château de Gutenberg et défendit le manoir et la ville de Mayenfeld. — Pour l'histoire de ces familles Ammann, voir surtout *Geschichte der Familie Ammann von Zürich*, Zurich 1904 et 1913.

VII. Ammann de Regensberg, famille d'avoyers de Neu-Regensberg. Les barons de Regensberg, comme les barons de Wart et d'autres, avaient un ammann particulier, en latin *minister*, dans leurs places fortes. — 1. WALTHER, 1306-1316 ammann et bourgeois de Regensberg. Il a quatre enfants qui, en 1316, sont au service de l'Autriche, des seigneurs de Regensberg ou dans les chevaliers de Saint-Jean. De 1323 à 1336 il agit comme avoyer et président du tribunal de Regensberg. — 2. LUTOLD, ou Lütold, fils du n° 1, mentionné de 1316 à 1342, reçut en fief les biens de Neu-Regensberg que son père avait vendus au couvent de Wettingen. — Voir *UZ* I-XI. — Arch. d'État Zurich, *Wettinger Urbar*. [F. H.]

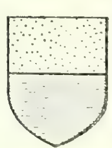
VIII. Ammann de Winterthour, famille éteinte de conseillers. — 1. KONRAD l'ammann, membre du Petit Conseil le 15 octobre 1381. — 2. KONRAD, prit part en 1448 à l'affaire Gessler. — K. Hauser : *Winterthur zur Zeit des Appenzeller Kriege*, p. 119. — *ASG* 1890, p. 134. — Arch. d'État Zurich. *C* 5, *Stadt u. Land* 1526. [K. HAUSER.]

AMMANN. Voir AM.

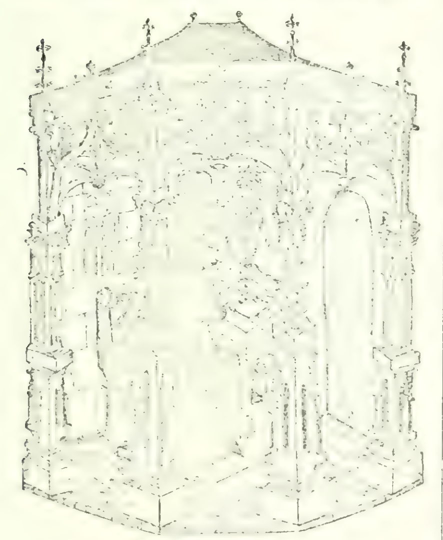
AMMANNSEGG (C. Soleure, D. Kriegstetten, paroisse ... Mai 1920

de Biberist. V. *DGS*). *Amalzeich* en 1261, c'est-à-dire probablement *Amaloltes* — ou *Amanoltes-eich* = chêne d'*Amanolt*. La juridiction et le ban appartenaient autrefois au chapitre de Saint-Ours. En 1434, c'est le chanoine Henmann Leberlin qui est bailli. En 1478, Kunz Werner von *Amalseich* vend pour 113 fl. le quart de la juridiction et du ban au conseiller Konrad Rignar de Soleure. La famille Schwaller de Soleure y possédait des biens au XVIIe s. et jusqu'au début du XIXe. Le bailli J. Schwaller y habitait en été une maison de maîtres, l'hôtel des bains actuels, à côté de laquelle il construisit le bâtiment des bains proprement dit ; plus tard, après avoir transformé la première en auberge, il remit le tout en fief. De Schwaller les bains passèrent à la famille Hirt de Soleure qui en fut propriétaire jusqu'en 1830. Déjà en 1723 une chambre de la maison de maîtres servait de chapelle ; un prêtre de Soleure venait souvent y dire la messe. Les bains, sulfureux et ferrugineux, sont encore en exploitation. [F. E.]

AMMENHAUSEN (C. Thurgovie, D. Steckborn, Com. Herdern. V. *DGS*). *Armoiries :* Coupé d'or et d'azur. Ce nom signifie près des maison d'*An*. (abréviation inexpliquée ; v. Forstemann I² p. 87). Ancienne résidence des nobles d'Ammenhausen. Au contraire de ce qu'on a prétendu, on n'y trouve pas de ruines d'un édifice seigneurial. Ammenhausen est actuellement habité par deux familles de paysans. [Sch.]



AMMENHAUSEN, *Konrad* von, poète thurgovien, * entre 1280 et 1290, † dans les années 1360. *Armoiries :* Coupé d'or et d'azur. Il était originaire d'Ammenhausen et a peut-être été élève du couvent de Stein, où il fut plus tard moine bénédictin. Très cultivé, il avait beaucoup voyagé (en Provence, dans les Grisons) ; il fut curé et poète au couvent de Saint-Georges à Stein s/Rhin en 1337. Auteur du *Schachzabelbuch*, imitation d'un livre latin de Jacobus de Cessole. — Voir Ferd. Vetter : *Das Schachzabelbuch Kunrats von Ammenhausen* (*Bibl. alt. Schriftwerke der Schweiz*, Suppl.). — *Schachspielkundige im Mittelalter*. — *ADB* I. — Jak. Bächtold : *Gesch. der deutschen Literatur in der Schweiz*. — Singer : *Literaturgesch. der deutschen Schweiz im M.A.* [H. W.]



Le poète du *Schachzabelbuch*. [illegible]
D'après [illegible] de Stuttgart [illegible]
(Tiré de Kurschner [illegible] XII [illegible])

AMMERSWIL (C. Argovie, D. Lenzbourg, Com. Villmergen. V. *DGS*). Village et paroisse. *Armoiries :* D'argent à un cerf de gueules issant de trois monts de sinople. Anciennes formes du nom : 893 *Onproswilare* ; 1303-1308 Habs. Urbar : *Ombrechtswile*, ferme d'*Ombercht* (nom inintelligible). En 1275, église paroissiale avec un sacristain ; les comtes de Habsbourg en avaient la juridiction. Vers 1390, les ducs d'Autriche réclamèrent de l'église d'Ammerswil un impôt extraordinaire de 6 florins. En 1480, les nobles de Balmos avaient la basse juridiction qui, dès 1487, passa aux Effinger. Selon la tradition, le presbytère aurait été pillé par les catholiques en 1531, lors de la guerre de Cappel, et le village tout entier lors de la première guerre de Villmergen. Marc Spengler, qui fit prisonnier Thierri an der Halden, fut à la fois le dernier curé et le premier pasteur réformé d'Ammerswil. Les soldats bernois qui avaient été tués dans les guerres de Villmergen furent ensevelis au cimetière d'Ammerswil. Lorsque le canton d'Argovie se constitua, le droit de collature fut transféré de Berne au gouvernement du canton. Les registres de baptêmes et de mariage datent de 17.., ceux de décès de 1752. — Voir *ASG*, 14. — Nuscheler : *Die aargauischen Gotteshäuser*, dans *Argovia*, 26. — W. Merz : *Das Gotteshaus zu Sankt Peter und zwölf Boten zu Ammerswyl*. — Le même : *Die Gemeindewappen des Kantons Aargau*. — *Liber Decanorum*, etc. Ms aux Arch. de Lenzburg. [F. W.]



AMMIANUS. Voir AMMANN.

AMMIANUS MARCELLINUS. Historien romain, né dans la première moitié du IVe siècle, † vers 400 après J.-C. Son ouvrage, *Rerum gestarum libri XXXI*, dont les livres XIV-XXXI, comprenant les années 353-378, nous sont seuls parvenus, constitue une source pour l'histoire ancienne de la Suisse à l'époque des guerres des Alémannes du IVe s. ; il connaissait ces régions pour les avoir visitées, durant son séjour en Gaule avec Ursicinus, de 355 à 357 ; il avait vu Augusta Raurica et Aventicum déjà à moitié détruit. — Voir Otto Seeck dans *Pauly-Wissowa, Realencyclopadie des klass. Altertums* I, Col. 1845-1852. — Teuffel : *Gesch. der röm. Literatur* III, 6 éd. p. 297-302. — Claude Chifflet : *De Ammiani Marcellini vita et libris rerum gestarum*, Louvain 1627. — J. Gimazarre : *Ammien Marcellin*. — Hugo Michael : *Leben des Ammianus Marcellinus*. [Bxs.]

AMMON, Jakob. Premier imprimeur de Zoug 1671-1673. Il venait de Nuremberg, fut imprimeur à Lucerne 1664-1668 au couvent d'Einsiedeln 1668 à Baden, et en 1671 le Conseil de Zoug l'accueillit comme un « artiste imprimeur » et lui fit des avances d'argent. En 1673, il dut s'en aller obéré de dettes et le Conseil reprit ses presses. — Voir la liste des ouvrages imprimés à Zoug dans B. Staub : *Die Buchdruckkunst*, dans le rapport de l'école industrielle cantonale de Zoug pour 1869-1870, p. 10. — J.-Karl Benziger : *Gesch. des Buchdruckgewerbes in Einsiedeln*, 1912, p. 156-157. [A. W.]

AMMON. Voir AMMANN.

AMNISTIA (L'). Journal politique tessinois, qui parut en 1841 chez un imprimeur inconnu, probablement à Lugano. Il était rédigé par [illegible], qui de [illegible] radical avait passé au camp des modérés. Le journal attaqua violemment le gouvernement radical issu de la révolution de 1839 ; il demandait aussi l'amnistie des condamnés politiques de la contre-révolution de 1841. — *La Presse suisse*. — Tarton : *Storia* [illegible]. — Catalogue des journaux au Musée historique de Locarno. [C. T.]

AMOND, d'. Voir [illegible].

AMONTOT, Seigneur d'. *Raoul*. Le seigneur de Réville, [illegible], fut [illegible] par Louis XIII d'une mission extraordinaire à Coire auprès des [illegible] en Rhétie. Il [illegible] les sommes nécessaires à l'achèvement des ouvrages fortifiés

commencés dès le lendemain du départ des Impériaux de ce pays, en exécution du traité de paix de Cherasco. Ses instructions à cet effet sont datées de Fleury, le 19 mai 1633. Sa mission dura de juin à août de cette année. Le s^r d'Amontot devint dans la suite résident pour le roi à Bruxelles (1634-1635) et fut chargé comme tel, d'exiger du cardinal-infant la libération de l'archevêque-électeur de Trèves. Plus tard, chargé d'une mission à Rome avril-novembre 1636), résident à La Haye 1639-1640, puis à Gênes (1642-1646), il avait été nommé en 1639 l'un des intendants et contrôleurs généraux des finances. Il se distingua au siège de Tortona (1642). — Sources : Du Mont : *Corps diplomatique* VI ; 179, 180. — V. Siri : *Memorie Recondite* VIII, 230. — Mis de Granges de Surgères : *Répertoire de la Gazette de France.* — A. Boppe : *Correspondance du Comte d'Avaux*, etc. — E. Rott : *Hist. de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. IV. Voir ce dernier ouvrage pour l'indication des sources manuscrites. [Ed. Rott.]

AMORT, am ORT, im ORT, im ORTT, ORTE. Famille, partiellement éteinte, des cantons de Lucerne et de Schwyz. Sont à mentionner dans le canton de Lucerne : Famille du district de Weggis, éteinte après 1500. — 1. et 2. WALTI AM ORTE et HEINI son fils, sont reçus bourgeois de Lucerne en 1380. — 3. HANS AMMANNS AM ORT fait don en 1471 d'un vitrail pour l'église paroissiale. — 4. JAKOB, bourgeois de Lucerne 1514, membre du Grand Conseil et du Petit Conseil, bailli de Habsbourg 1517, de Euron 1527, 1531, 1535, 1539, de Willisau 1531, 1536, 1537, 1540, 1541 ; premier capitaine de l'abbé de St-Gall à Wil 1533 et 1534, député à la Diète 1535, avoué du couvent d'Engelberg 1538, † 1546. — Voir *Ratsprotokolle*. — AS I *Werners v. Meggen Heiratsgeschichte*. — 5. KASPAR, tient l'auberge de la Cigogne à Lucerne 1520, député à la Diète impériale d'Augsbourg 1531. — Voir : *Gfr. Répertoire*. — *JZB*, Weggis. [P.-X. W. et A. T.]

AMOS, famille originaire de Lucerne. Elle passa dans l'Unterwald à la fin du XVIIe s., puis en Valais vers 1730. A citer JEAN-MICHEL, curé d'Ems de 1733 à 1735, † vicaire de Viège le 4 août 1765. La famille se répandit ensuite à Conches et dans la contrée de Sierre, où elle se trouve encore fortement représentée à Venthône et dans la paroisse de St Maurice de Laques. — *BWG* I et IV. [Ta.]

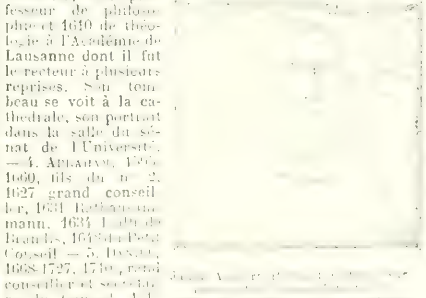
AMOURS, *François* **d'.** Seigneur de la Galaizière, maître d'hôtel du duc d'Alençon, gentilhomme ordinaire de la duchesse de Longueville et son ambassadeur ordinaire au comté de Neuchâtel (nov. 1572-janvier 1585). Cette fonction était indépendante de celle de gouverneur de ce petit pays, exercée le plus souvent par un patricien soleurois ou fribourgeois. Elle conférait à celui qui en était investi un droit de contrôle, à dire vrai plus illusoire qu'effectif, sur l'administration intérieure de Neuchâtel, et devait lui permettre d'y défendre les prérogatives du prince, au cas où elles eussent été mises en péril par ses sujets, « les plus indisciplinés qui fussent ». Député dès la fin de 1570, dans le Palatinat par les princes français rebelles à l'autorité royale, François d'Amours représenta Condé à la Diète de Ratisbonne en 1576. Il appartenait à la confession réformée et fut accusé auprès des cantons catholiques, sans aucun fondement d'ailleurs, par le cardinal Borromée « d'abolir la feste de Noel et d'envoyer placarts par tous les bailliages du dict comté de Neufchastel pour deffendre de la plus festoyer ». — (*Fleury à Villeroy*. Soleure, 5-15 janvier 1584. Bibl. nat. fonds français, 16026 f. 169.) Le S^r d'Amours vivait encore en 1600. Son nom est cité dans l'acte de partage des biens de Gabriel d'Amours, Sr de Seran en Anjou, conseiller au Grand Conseil et de Magdeleine Bidault, ses père et mère, intervenu le 7 septembre de cette année là. Ses rapports de parenté avec d'autres personnages de son nom ont donné lieu à de fréquentes et singulières confusions. Une lettre de lui à Pizet, datée à Strasbourg, le dimanche 31 décembre 1570, conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris (fonds français 2757 f. 42), porte en marge cette annotation d'une main étrangère : « Je crois que cette lettre est du ministre d'Amours, frère de M. Pierre d'Amours, conseiller au Parlement de Paris, lequel ministre fit les prières à la bataille de Coutras. »

La nouvelle édition de *La France protestante* des frères Haag, t. I, p. 177, ne fournissant que des renseignements peu précis sur la maison d'Amours, contribue pour sa part à augmenter la confusion qu'elle s'était donnée à tâche de dissiper. Il y est dit, en effet, que « le ministre Gabriel d'Amours, étudiant en théologie à Genève, de 1559 à 1562, puis pasteur à Paris, se retira après la Saint-Barthélemy à Neuchâtel, où son frère François le fit élire pasteur à Boudry ». J'ai pu vérifier sur place l'exactitude de ce renseignement. L'élection eut lieu le 25 avril 1573. Il est certain, d'autre part, que le ministre d'Amours, rappelé en France en 1584, fut attaché à la maison de Henri de Navarre, suivit ce prince à Coutras, à la prise de Chartres, à Arques et à Ivry. Par malheur, à dater de là, le biographe fait fausse route. Aussi bien, affirme-t-il que, rentré à Paris en 1591, Gabriel d'Amours rallia au parti de Navarre son frère La Galaizière « conseiller au parlement, qui s'était jeté dans le parti de la Ligue ». L'erreur est manifeste. En fait, il s'agit non pas de François, mais de son aîné Pierre, s^r de Seran, lequel était en effet conseiller au parlement dès 1568 et avait fait acte d'adhésion au gouvernement des Guises. Le ministre Gabriel, s^r de Malbert, était marié à Germaine de La Porte, fille d'Eustache, président au parlement de Rennes. Pasteur à Châtellerault, il y mourut avant 1609. Pierre, le conseiller au Parlement de Paris, eut pour femme Jeanne Le Prevost. Le s^r de la Galaizière épousa, en 1581, Marthe Martin, fille de Jean, conseiller du roi et de Françoise Perron. — *Bibliographie* : Bibl. Nationale à Paris, coll. 500 Colbert CCCXCIX, 173. 19 Dos. bleus XVII, Dos. 420. — Haag : *La France protestante*. — Boyve : *Annales historiques de Neuchâtel et Valangin*, t. III, 266, 269. Rott : *Inventaire sommaire*. — *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. II. — *Mémoires de Michel de la Huguerye* (éd. de la Soc. de l'hist. de France) I 361. — *Le Nobiliaire de l'Anjou*. — A. du Bresson de Courson : *Recherches nobiliaires sur la Normandie* (Caen 1876), p. 504. — *Grande Encyclopédie*, t. II, 809. — Arch. Etat Neuchâtel : Manuels du Conseil d'Etat I. 68-399 ; III. 457. [Ed. Rott.]

AMPELANDER. Voir REBMANN.

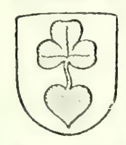
AMPORT. Famille bourgeoise de Berne depuis 1506, originaire de Wiedlisbach. *Armoiries* : de gueules à une licorne d'argent armée d'or. — 1. CHRISTIAN, étudia la théologie à Berne, Zurich, Marburg, 1555 maître d'école à Zofingue, 1566 directeur du gymnase de Berne, 1573 professeur de grec, 1579 de théologie, † 8 mars 1590. — 2. ABRAHAM, 1563-1618, fils du n° 1, 1593 membre du Grand Conseil, 1598 bailli de Schenkenberg, 1610 d'Echallens, 1616 du Petit Conseil. — 3. JAKOB, 1580-1636, fils du n° 1, étudia la théologie à Berne et en Hollande, occupa un poste de lecteur à Franeker, 1608 professeur de philosophie et 1610 de théologie à l'Académie de Lausanne dont il fut le recteur à plusieurs reprises. Son tombeau se voit à la cathédrale, son portrait dans la salle du sénat de l'Université. — 4. ABRAHAM, 1595-1660, fils du n° 2, 1627 grand conseiller, 1631 Rathausammann, 1634 bailli de Brandis, 1648 du Petit Conseil. — 5. DANIEL, 1668-1727, 1710 grand conseiller et secrétaire du Conseil, 1715 bailli de Landshut, 1725 du Petit Conseil. Le dernier de la famille fut ... † ... 1798.





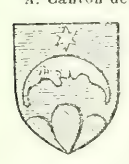
AMPTZ, AMPTZO, AMZO, AMS, AMBS, AMPS, AMTS. Nom de familles répandu à Zurich.

Rapperswil, Baar (Zoug) et Lucerne. Il dérive probablement de *ampt* = Amt (fonction). A Zurich, cette famille est citée déjà en 1253 et 1283, en la personne de vignerons de Fluntern et Flun. Une famille de Hirslanden a été reçue à la bourgeoisie de Zurich au XIV[e] s. ; elle fut suivie en 1401 de Hans, de Rapperswil, et en 1440, de Hans, de Höngg. — *Armoiries :* d'argent à une feuille de trèfle de sinople issant d'un cœur du même (Armorial d'Edlibach 1488). Le *Geschlechterbuch* de Grebel, 1628, donne les feuilles de gueules sur argent. — 1. KONRAD, 1369-1403. En 1369 il payait encore l'impôt à Hirslanden ; en 1370 il est à Zurich (Auf Dorf), où il achète une maison en 1398, fief de l'abbaye de Zurich. Il était cordonnier ; prévôt de la corporation des cordonniers au *Natalrat* 1396-1403, juge au tribunal royal de Zurich 1399. — 2. JOHANNES, 1415-52, préposé à la police du feu et à la surveillance des séchoirs d'avoine 1418, bailli impérial 1421, du *Baptistalrat* 1427-43, du *Natalrat* 1445-57. Comme bailli de Neu-Regensberg, 1425-27 et 1431, il porta le titre de noble qu'il conserva par la suite. En 1441, il fonda avec sa femme Regula von Oetis, un autel à la Wasserkirche en l'honneur de la Sainte-Croix. Il est possible qu'il s'agisse là de deux personnages parce qu'en 1415 apparaissent un vieux et un jeune Johannes Amptz. — 3. RUDOLF, 1429-1460, neveu du n° 2, membre du *Fastenrat*, 1460. — A Höngg la famille existait encore au XVI[e] s. — Voir Socin : *Mittelhochd. Namenbuch*, p. 131. — *UZ* II, n° 857, V, n° 1885. — Arch. d'État Zurich : *Urk. Spital* 395, *Propstei* 447, 611-612, *Geschenkte Urk.*, *Gemächtsbücher*, *Urbar Wettingen*, Urk. Oetenbach 748. — *Stadtbücher* II, p. 110. — *Ztl. Stadtbibl. Z.* 1842, p. 12 [F. HEGI et A. CORRODI.]



AMREIN, am REIN. Famille très répandue dans les cantons de Lucerne et d'Obwald dont le nom est la forme germanisée de *Am Rhyn*.

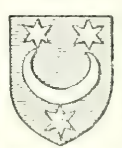
A. **Canton de Lucerne.** Famille éteinte de la ville de Lucerne. — WILHELM, originaire d'Emmen, y acquiert le droit de bourgeoisie en 1385. *Armoiries :* d'azur à un croissant d'or renversé et figuré accompagné d'une étoile d'or en chef, en pointe de trois monts de sinople. — 1. JOHANN, grand conseiller en 1423, du Petit Conseil en 1443. — 2. JOH.-HEINRICH, † en 1629, chanoine survivancier à Munster en 1593, recteur à Neudorf 1600, chanoine de Beromunster 1602, curé à Gross-Dietwil 1602, membre du Synode à Constance en 1611, camérier de Willisau 1612. [v. V.]



— 1. JOST, ammann de Munster en 1552 et 1557. — 2. HANS, de Willisau, avoyer, 1575-1577, 1580-1585, 1587-1589, 1591-1593, banneret 1585. — 3. ADAM, ammann de Munster en 1586. — 4. FRANZ-LUDWIG, orfèvre, * 19 avril 1611 à Munster. — *SKL* I, p. 32. — 5. SEBASTIAN, fils du n° 2, * 18 juillet 1647, † en 1689, orfèvre. — *SKL* I, 33. — 6. JOSEF (1798-1878), curé à Udligenschwil en 1827, chanoine à Munster. — Voir *Gfr.* 35. — 7. JOSEF, de Gunzwil (1825-1877), professeur à Lucerne en 1852, chanoine à Lucerne en 1864. — 8. JOHANN, de Gunzwil, président de commune en 1831, capitaine en 1835, membre de la Constituante et grand conseiller en 1841. — 9. KASPAR-CONSTANTIN, de Neudorf, * 24 septembre 1845 à Lucerne, † 15 septembre 1898 à Saint-Gall, étudia à Bâle et Neuchâtel. En 1870 maître au séminaire de Hitzkirch, en 1873 professeur à l'école cantonale de Saint-Gall, délégué de la Suisse aux congrès géographiques de Bruxelles, de Venise, de Gênes et de Londres, vice-président du jury pour la cartographie à l'exposition de Paris en 1889. Pendant de longues années conservateur du musée ethnographique de Saint-Gall. Il rédigea l'article *Geographie der Schweiz* dans *Meyer's Konversationslexikon*. — Voir Riedweg : *Geschichte d. Kollegiatstiftes Beromunster*. — v. Liebenau : *Willisau*. — Besatzungs- und Bürgerbücher aux Arch. d'État de Lucerne. [[illegible]]

B. **Canton d'Obwald.** — Ancienne famille à Engelberg, venant vers 1491 d'Ettiswil dans le canton de Lucerne. Des membres de cette famille ont, à plusieurs reprises, fait partie des autorités locales. [DURRER.]

AM RHYN ou **AMRHYN.** Famille patricienne de la ville de Lucerne. Le nom est plutôt dérivé de *Rin*, nom d'une partie du cours de la Wyna près de Beromunster dans le canton de Lucerne (groupe de maison *Im Rin*), que de *Rin* = Rhin. — MICHEL AM RIN, tanneur, d'origine inconnue, venant probablement du district de Beromunster (Michelsamt C. Lucerne), renouvelle en 1518 avec ses enfants son droit de bourgeoisie. Le premier dont il est question dans les Conseils, c'est JOST, grand conseiller en 1553 et membre du Petit Conseil en 1564. *Armoiries* : d'azur à un croissant d'or accompagné de trois étoiles du même, 2 et 1. A citer : — 1. WALTER, * vers 1569, † en 1635, fils de Joseph, du Petit Conseil 1586, bailli de Munster 1591, lieutenant-colonel en Savoie 1598, anobli en 1599 par le duc Charles-Emmanuel de Savoie, chevalier de l'éperon d'or en 1602, comte palatin 1603, bailli du Freiamt 1607, colonel en Savoie 1608, capitaine des Cent-Suisses en Savoie 1609, banneret en 1610, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare en 1616, avoyer en 1624, 1626, 1628 et 1631, colonel en France en 1625. — 2. JOSEF, * 1589, † 1645, fils du n° 1, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, chambellan et échanson en Savoie 1608, grand conseiller 1609, capitaine en Savoie 1610, bailli de Baden 1619, de Weggis 1625, de Buren 1633, commandant des troupes catholiques à Baden en 1634, du Petit Conseil 1635, colonel en Savoie en 1638 et en 1639 à la capitulation de Turin. — 3. LUDWIG, * 1593, † 1665, frère du n° 2 ; chevalier du Saint-Sépulcre et du Mont Sainte-Catherine en 1612, grand conseiller 1635, lieutenant-colonel dans le régiment de son frère 1638, du Petit Conseil 1646, bailli dans l'Entlebuch 1647 et 1651, capitaine des Cent-Suisses en Savoie en 1648. — 4. JOSEF, * 1625, † 1692, fils du n° 2. Grand conseiller 1643, bailli de Malters 1649, du Petit Conseil 1652, bailli de Ruswil 1653, de Thurgovie 1660, préposé aux bâtisses 1666, capitaine à Rome 1666, bailli de Rotenburg en 1669, banneret de la ville et avoyer 1673, Pannerherr 1674, chevalier de St-Maurice et Lazare. — 5. P. JOST, S. J., * 1630, † 1697 à Augsburg, frère du n° 4, confesseur de l'évêque de Bâle et recteur du collège de Porrentruy. — 6. P. BEAT, S. J., * 1632, † 1673 dans le cours d'un voyage en Chine, frère du n° 4, missionnaire. — 7. KARL-ANTON, * 1660, † 1714, grand conseiller 1680, bailli de Knutwil 1683, bailli à Wil 1686, capitaine en Espagne 1690, du Petit Conseil 1693, bailli en Thurgovie 1702, colonel en Espagne 1703, Pannerherr et avoyer 1713. — 8. FRANZ, 1662-1736, survivancier à Munster en 1677, chanoine en 1686, *Bauherr* en 1689, prévôt en 1707, fondateur du fidéicommis de la famille en 1722. — 9. WALTER-LUDWIG-LEONZ, * 1716, † 1793, grand conseiller 1736, du Petit Conseil 1744, avoyer en 1773, banneret de la ville 1775. — 10. JOSEF-MARTIN-LEODEGAR, * 1752, † 1824, lieutenant en France, grand conseiller 1772, bailli de Weggis 1779, de Kriens 1783, de Knutwil 1787, du Petit Conseil 1788, bailli de Munster 1789, de Lugano 1794. — 11. JOSEF-KARL-XAVER-[illegible], 1777-1848, étudia à [illegible], grand conseiller et secrétaire du conseil de [illegible] 1798, secrétaire d'État sous l'acte de médiation, du Petit Conseil 1814, avoyer de 1815 à 1840, président de la [illegible] 1819, 1825, 1831, [illegible] — 12. JOSEF-[illegible] JOHANN-KARL-KASPAR-[illegible] von Flüe (1800-1849), fils du n° 11, étudia à Göttingen,



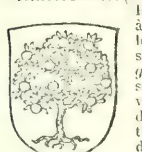


[illegible]

Fribourg en Brisgau et Paris, juge d'instruction extraordinaire dans le procès Schultheiss-Keller en 1824, secrétaire, puis chancelier de la Confédération 1830 ; démissionna en 1847 pour ne pas signer la déclaration de guerre au canton de Lucerne lors du Sonderbund. — 13. WALTER (1832-1904), fils du n° 12, lieutenant dans le régiment suisse au service des Deux-Siciles, colonel fédéral et brigadier 1869, commissaire-taxateur au Tessin pour les expropriations relatives au chemin de fer du Saint-Gothard. — Voir *LL* I, 207. — Holzhalb I, 51. — v. Vivis : *Wappen der lebenden Geschlechter Luzerns* (dans *AHS* 1909, p. 28). — *KSB* 1888. — v. Liebenau : *Oberst Jost Amrhyn und der Fall von Turin*. — Riedweg : *Gesch. des Kollegiatstiftes Beromunster*. — *ADB*. — Girard : *Nobiliaire milit. suisse*, 1787 I, p. 99. — May : *Hist. milit. de la Suisse*, 1788 VI, p. 50, VII, p. 186, 321, 404. — Girard : *Hist. abrégée des officiers suisses* 1781, I, p. 21. — *Besatzungsbuch*. — Papiers de famille. — Pour le nom voir *SI*, VI, 936 7. [v. V.]

AM RIED. Voir OBERRIED.

AMRISWIL (C. Thurgovie, D. Bischofszell. V. *DGS*). Paroisse et village. *Armoiries :* d'argent à un arbre au naturel fruité d'or. Établissement alémannique des VIIe et VIIIe s. ; 799 *Amalgeriswilare*, 1408 *Amergaswile* : établissement d'*Amal-gêr*. Par suite de donations successives, le couvent de Saint-Gall possédait une partie de ce village ; une chapelle y est mentionnée en 1408 et 1455 une prébende de chapelain y fut fondée par Burkhard von Helmstorf d'Eppishausen. Le village dépendait de la paroisse de Sommeri dont la collation appartenait au chapitre de Constance. En 1529 la localité embrassa la réforme, ce qui engagea en 1531 le seigneur Heinrich von Helmstorf, à Bulwil, à réclamer le remboursement du capital de dotation. Un arrangement intervint, selon lequel le collateur se déclara satisfait avec la ferme de la chapellenie et une vigne. En 1712 le pasteur d'Amriswil, qui jusqu'alors demeurait à Schrofen, obtint une cure près de l'église qui avait été agrandie en 1687. L'église actuelle date de 1892 ; l'école primaire de 1854, l'école secondaire de 1862. Registres de paroisse depuis 1621. Ce village insignifiant prit un essor inespéré durant la seconde moitié du XIXe siècle, grâce à sa situation à un nœud de routes, et à l'introduction de nouvelles industries. Il ne comptait encore en 1850 que 492 hab. ; en 1880, 1554 ; en 1910, 3331, sans compter les communes voisines dont la population a augmenté dans de plus faibles proportions. — Voir Sulzberger : *Stiftungsbrief der Kaplaneipfrunde*, dans *TB*, p. 111. — Haberlin-Schaltegger : *Gesch. der Kirchgem. Amriswil-Sommeri.* [Sch.]



AMSCHWAND. Famille de l'Unterwald, probablement originaire de Schwanden, groupe de propriétés au-dessus de Buren. — 1. et 2. ANDRÉ et ARNOLD, de Wolfenschiessen, reçoivent un fief en 1335 du couvent de Lucerne. Ce même Arnold paraît en 1348 comme représentant du Nidwald dans une rectification de frontières entre Uri et Schwyz. — 3. CUNI Schwander reçoit en fief en 1372 la pêche dans le lac de Stanstad. Au début du XVe s., la famille est établie aussi à Kerns. — 4. ULLAN SWANDEN, de Kerns, est reçu bourgeois de Lucerne en 1404. — 5. HEINI posséda le moulin de l'Aa, à Sarnen ; en 1475, il entra en procès avec les ayants droit au cours d'eau et leur vendit son moulin en 1503. Il épousa la baronne Ursula de Geroldseck, veuve du dernier baron Rudolf von Ramstein, et avec l'aide de ses gens, revendiqua les droits de la donataire sur le château et la seigneurie de Zwingen. Ursula de Geroldseck mourut au début de 1474. Amschwand paraît encore comme député de l'Obwald à la Diète de Lucerne, le 15 mai 1476, mais ne joua dès lors plus aucun rôle dans les affaires publiques et mourut après le 18 mai 1503. Au milieu du XVIe s. un certain — 6. HEINI Ab ou Am Schwanden [illegible] dans le Nidwald ; à la landsgemeinde de 1564 ses droits de bourgeois sont reconnus et les 25 florins qu'il avait payés comme taxe lui furent rendus. Toutefois la famille s'est perpétuée dans la branche de Kerns. — 7. [illegible], 1639, député aux Diètes de 1651, 1657, 1659 ; en 1656 il était lieutenant dans la première guerre de Villmergen. — 8. FRANZ IGNAZ,* à Kerns en 1713, reçut en 1736 une bourse à Milan, devint prêtre et en 1741 chapelain de Saint-Nicolas. † le 8 février 1763. — Küchler : *Chronik von Kerns*. Collection du chapelain Odermatt. — Liebenau : *Kathol. Schweizerblätter* XVI (1900) 180. — Merz : *Burgen des Sisgaus*. — Matériaux originaux des archives cantonales et communales. [DURRER.]

AMSELLER, JOHANN. De 1441 à 60 prédicateur du dôme à Coire, l'un des trois chanoines qui destituèrent l'évêque Henri de Höwen à l'occasion des démêlés de Schams et voulurent en 1453 procéder à une nouvelle élection. Pour cet acte de violence le pape excommunia tous les adversaires de l'évêque, y compris Amseller, qui se soumit au verdict du Saint-Siège et se démit de ses fonctions de prédicateur du dôme. Il obtint une pension viagère de 50 florins du Rhin par an. — Voir M. Tuor : *Reihenfolge der residierenden Domherren in Chur* (*JHGG* 1904) p. 17. [F. P.]

AMSLER. Familles des cantons d'Argovie, de Schaffhouse, de Berne et de Zurich.

A. Cantons d'Argovie et de Schaffhouse. Famille de Schinznach, originaire peut-être d'Aarau, dont un rameau s'établit à Schaffhouse. *Armoiries :* d'argent à deux merles de sable sur deux pointes du même. — 1. SAMUEL, meunier et sous-bailli à Schinznach, † 1699. — 2. JAKOB, * 1751, † 1838, médecin et chirurgien, fut élève de l'école latine de Lenzbourg, et suivit dès 1772 les cours de l'Université de Strasbourg ; pendant six ans il pratiqua à Berne et finit par se fixer à Schinznach. Sous l'ancien régime il prit part à la vie politique comme membre du tribunal et plus tard comme conseiller de santé et grand conseiller. — 3. JAKOB, docteur en méd. (1783-1862), fils du n° 2, étudia la médecine à Berne ; médecin des bains de Schinznach, médecin de district, conseiller de santé et grand conseiller. Il fut le fondateur de la Société de viticulture argovienne. — 4. *Samuel*, * en 1791, † le 18 mai 1849, graveur, fils du n° 2, élève en 1818 de G.-Ch. Oberkogler et de Heinrich Lips, à Zurich, en 1813 à Munich, en 1816 à Rome, en 1819 à Pérouse, en 1822 de nouveau à Rome, puis à Schinznach et en 1829 à Munich comme professeur de gravure et membre de l'Académie. Il y devint chevalier de l'ordre de St-Michel. Ses œuvres principales consistent en gravures d'après Thorwaldsen (le Cortège d'Alexandre), d'après Raphaël [illegible] la Mise au Tombeau ; en outre il reproduisit à Munich les œuvres de ses amis Cornelius, Schnorr de Carolsfeld, [illegible] Kaulbach, Overbeck. — 5. KARL (1802-1856), fils du n° 2, fit ses études à Berne, Bonn et Berlin, médecin des bains à Baden, médecin de l'hôpital à Königsfelden, il fonda dans son lieu d'origine une petite maison [illegible] — 6. EMILE, * 1841, fils du n° 5, avocat, président du tribunal, juge cantonal à Aarau. — *Korrespondenzblatt für Schweizerärzte*, 14. — *Nbl. d. K[illegible] Zurich 1850.* — *SKL* I, 33. — [E. W.] — 7. *Jakob*, à Stalden, près Brugg, Argovie, * le 16 novembre 1823, † le 3 janvier 1912, professeur, mathématicien, physicien, inventeur, fabricant d'instruments de précision. Il étudia à Iéna et à Königsberg les mathématiques, l'astronomie et la physique, travailla en 1849 avec Plantamour à l'observatoire de Genève et fut privat-docent de 1850 à 1852 à l'Université de Zurich ; de 1852 à 1859 professeur de mathématiques au gymnase de Schaffhouse. En 1854, il fonda à Schaffhouse, pour la fabrication d'instruments de précision, un atelier de mécanique qui s'est acquis une réputation universelle et dont ses fils ont pris la succession, de 1852 à 1855 il inventa le planimètre polaire et publia des écrits scientifiques remarquables sur les intégrations mécaniques en général. [illegible]



Jakob Amsler. Portrait à l'huile par Ad. Amsler 1911

jahrschrift der NG Zurich). — 8. ***Alfred***, fabricant d'instruments de précision, * le 3 juillet 1857 à Schaffhouse, fils aîné du n° 7 ; il fit ses études à Bâle, Berlin et Dresde et travailla ensuite en France et en Angleterre comme ingénieur-mécanicien et constructeur de vaisseaux. En 1888 il entra à titre d'associé dans la fabrique de son père et perfectionna la construction des instruments pour l'intégration mécanique ; il s'occupa ensuite surtout de la construction de machines et joua bientôt un rôle prépondérant dans la construction d'appareils et de machines pour l'essai des matériaux. En 1919, Dr *honoris causa* du Polytechnicum. — 9. Albert, * 1863 à Schaffhouse, frère du n° 8, colonel, membre du conseil d'instruction publique, propriétaire de la fabrique d'instruments de précision de Schaffhouse. — Voir Karl Amsler : *Stammbaum der Familie A. von Schinznach* — *Nbl. für Jung u. Alt*, hgg. von der Lehrerkonferenz d. Bez. Brugg. — Voir nécrologie avec biographie dans *Verh. d. SNF* 1912. — *SB* 1992. — *Schweiz. Geometerzeitung* 1912. [Wü-Bl.]



Alfred Amsler.
D'après une photographie.

B. Canton de Berne. Famille bourgeoise de Bienne. — 1. Hans, 1547 grand et 1552 petit conseiller, 1566 trésorier, 1575 bourgmestre. — 2. Josué, 1709 grand et 1723 petit conseiller à Bienne. — 3. Nicolas, prédicateur de cour à Nassau, 1711 pasteur de Bienne, † 1739. — 4. Josué, 1737 grand conseiller, † 1795, le dernier de cette famille à laquelle ne se rattache pas la famille Amsler, actuellement bourgeoise de Bienne. [E. B.]

C. Canton de Zurich. — 1. Johann-Jakob, * le 11 octobre 1848 à Meilen, † le 12 février 1909 à Tunis. Premier procureur-général de Zurich en 1875 ; puis avocat en 1878, grand conseiller de 1882 à 1902. Il occupa une position influente dans la commune d'Aussersihl et travailla activement aux préliminaires de la réunion de la commune avec la ville. Membre du Conseil national de 1896 à 1908. — 2. Johann-Rudolf, conseiller national, de Meilen, * le 8 novembre 1853, † le 30 octobre 1917. Président de la commune de Meilen de 1883 à 1901 ; dès 1896 membre du Grand Conseil qu'il présida en 1908 ; conseiller national en 1899. — *NZZ* 1909, n° 53, 72. — *ZP*, n° 38. — Voir *ZWChr.* 1899, p. 4 ; 1905, p. 381 ; 1908, p. 97 et 234 et 1904, n° 11. — *Zürichsee-Zeitung* 1917, n° 258, 259 et *NZZ* 1917, n° 2043. [E. Stauber.]

AMSOLDINGEN (C. Berne, D. Thoune. V. *DGS*). Paroisse et commune. Trouvailles préhistoriques. Les pierres avec inscriptions romaines découvertes dans la crypte de l'église, conservées en partie au musée de Thoune proviennent d'Aventicum. L'*m* dans la première syllabe n'est pas motivée du point de vue historique ; dans les documents on trouve *Ansoltingen*, en patois *Auseldinge* ; ce nom signifie près des gens (parenté) d'*Ans olt* (forme allemande du nom anglais *Oswald*, *Ans* = Dieu », *olt* = *walt* « celui qui gouverne »). Au Moyen Âge, siège d'un chapitre de chanoines dévasté en 1190 lors de la guerre dite des Barons selon un témoignage de 1266. Dans le cartulaire de Lausanne (1228), la localité est appelée *Ansoltingen prepositura et capitulum canonicorum secularium*. L'avouerie qui avait passé des nobles d'Unspunnen aux Wadiswil, fut vendue en 1271 par Walther de Wadiswil à son fils Heinrich, comme prévôt d'Amsoldingen, et au couvent lui-même. D'après un document de 1310, le chapitre entretenait une école. En 1386, Amsoldingen entra dans la combourgeoisie de Berne. En 1437, une enquête de l'évêque s'ouvrit au sujet de la décadence matérielle du chapitre qui fut incorporé en 1484 à celui nouvellement fondé de Saint-Vincent à Berne. La prévôté possédait les droits de haute et de basse justice sur Amsoldingen, ceux de basse justice sur Hilterfingen, Stocken et Mülchi, ainsi que des biens, des cens et des dîmes à Amsoldingen, Allmendingen, Brenzikofen, Oberhofen, Ringoldswil, Stocken, Strättligen, Scherzlingen, Vielbringen, Wimmis et Zwiwil. Le prévôt et les chanoines, au temps de la prospérité, sortaient presque sans exception des rangs de la noblesse du voisinage. Après la Réformation, Amsoldingen demeura le centre de la paroisse du même nom du chapitre de Thoune, à laquelle appartenaient les communes d'Amsoldingen, Hofen, Zwieselberg, Langenbühl, Forst ; puis, les communes auf dem Berg et Uetendorf qui furent incorporées à Thierachern en 1578 ; ensuite les hameaux de Bodenzingen et Tannenbühl réunis à Blumenstein en 1676, et enfin Kienersruti réuni à Kirchdorf en 1703. En 1802 Antoine Unternährer, chef de la secte des Antoniens, y vécut. L'église collégiale, dédiée à saint Maurice, basilique à trois nefs, a plafonds plats, au chœur voûté, a trois absides et une crypte remarquable ; fonts



L'église d'Amsoldingen.
Photographie du pasteur S. Lutz en 1920.

baptismaux de style gothique primaire et fresques du XIVe siècle ; endommagée par un incendie en 1578 et restaurée en 1908, elle compte parmi les églises romanes les plus remarquables de la Suisse. Le corps principal de la prévôté et ses dépendances passèrent avec de vastes terrains en 1496 à Bartlome May et furent entièrement reconstruits et transformés en maison de campagne au XIXe s. (actuellement propriété du colonel Louis de Tscharner). Dans le village, on vit de tout temps des maisons d'habitation intéressantes dont la plus remarquable, située au bord de la route d'Uebeschi, doit avoir appartenu au chapitre des chanoines. Dans le cimetière, remarquons la chapelle de l'ossuaire reliée par une galerie de bois à la cure située plus bas. Le château contient une remarquable collection privée de vitraux et dans le parc deux pierres tombales romaines. Dans les archives de la cure se trouve une chronique manuscrite d'Amsoldingen, due à l'historien Karl Schrämli, pasteur de cette paroisse, 1824-1841. Amsoldingen, rattaché politiquement et militairement au *Landgericht* de Seftigen, dépendait au point de vue juridique du district de Thoune. De 1798 à 1803, il fit partie du district d'Ober-Seftigen, puis définitivement incorporé au district de Thoune. — Les registres de baptêmes et de mariages datent de 1622 et ceux de décès de 1728. — Voir *Die Schweiz* ... — *Die Alpen* ... *et Tal* ... 1830. — Fr. Stettler : *Regesten des Chorherrenstiftes*. — A. Jahn : *Chronik*. — H. Hagen : *Die Amsoldinger Inschriften*.

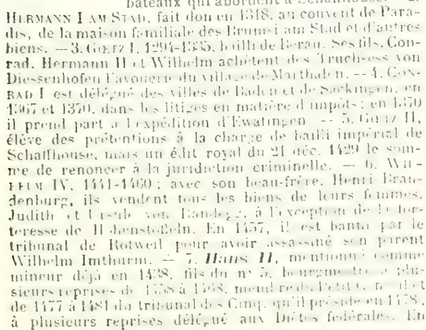
dans *Alpenrosen* 1874. — H. Hagen : *Die röm. Inschriften in Amsoldingen* (ASA 1875). — Lohner : *Kirchen.* — *Kirchl. Jahrbuch der reformierten Schweiz* V, 1899. — *Berner Kunstdenkmäler* II, pl. 4 et V, 5). [E. B.]

AMSOLDINGEN, von. Famille bernoise. *Armoiries :* d'azur à la boucle d'argent. Le fondateur de la famille est le prévôt Heinrich de Wädiswil, à Amsoldingen, qui affranchit le 25 mai 1273 tous les fils qu'il eut de Lucardis von Uebeschi ; avec ses quatre frères il reconnaît ces enfants *mancipii a jugo nostre servitutis* et les déclare libres. L'union du prévôt était une mésalliance ; ses enfants suivirent donc la « mauvaise main », soit la condition de leur mère ; ils n'étaient pas illégitimes, mais simplement libres et ne portèrent jamais le titre de nobles. Ils sont devenus bourgeois de Thoune, Spiez, Berne et Fribourg, et aussi chevaliers et seigneurs de Stocken. — 1. ULRICH, probablement petit-fils du prévôt Heinrich, 1290 bourgeois, 1294 membre du Grand Conseil et 1295 du Petit Conseil de Berne, peut-être bourgeois de Thoune 1308, † 1324. — 2. BURCHHOLD, peut-être frère du n° 1, 1309 reçu bourgeois de Fribourg, 1323 chevalier, † après 1331. — 3. HEINRICH, arrière petit fils du prévôt, reçut en 1360 le château de Stocken « comme son père et son grand-père », † après 1409. — 4. WILHELM, frère du n° 3, 1362 bourgeois de Thoune, 1367 châtelain des nobles de Weissenbourg à Blankenbourg, 1374, des sires de Thurn à Frutigen, 1378 membre du Conseil de Thoune, hérite en 1390 de ses oncles de Rarogne, † 1395. — 5. RUDOLF, peut-être petit-fils du n° 4, bourgeois de Berne et de Thoune, achète Blumenstein en 1466, 1480 trésorier et membre du Conseil de Thoune, † vers 1500, dernier du nom. — Voir M. von Sturler : *Genealogien.* — *AGS* I, table XXVII, p. 301 ss. [E. B.]

AM STAD (en lat. *in Litore*) : subdivision du quartier Auf Dorf de l'ancienne ville de Zurich au Sud-Est de la Wasserkirche. Elle fut appelée plus tard *Vinkenstad* d'après la famille Vinko, et depuis 1581 *Schifflände*. C'est là que se trouvaient des maisons de l'aristocratie. En 1230-1231, une famille de chevaliers s'appelait *in* ou *de Litore*, c'est-à-dire am Stad ; une branche collatérale des chevaliers Manesse portait également le surnom de *am Stad*. — *UZ* I. — Vögelin : *Altes Zurich* I, p. 234. — *Ntbl. Stadtbibl. Zurich* 1850, p. 35. — P. Schweizer : *Erklärung zum Plan der Stadt Zürich* (*UZ* VII). [F. H.]

AMSTAD, AMSTAAD, am STAD, ab STAD, STADMANN (lat. *in litore*), nom de famille des cantons de Schaffhouse, Unterwald et Zurich.

A. Canton de Schaffhouse. Ancienne famille de chevaliers de Schaffhouse, branche de la famille noble des Brumsi, qui portait à l'origine le nom de BRUMSI AM STAD d'après sa résidence sur les bords du Rhin. En 1232 on trouve une *armoirie* particulière aux am Stad : d'azur à un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or. — 1. HEINRICH BRUMSI AM STAD, reçoit en 1257, en fief de l'abbé Hugues d'Allerheiligen, le *Schiffledi*, c'est-à-dire le droit de péage sur les bateaux qui abordent à Schaffhouse. — 2. HERMANN I AM STAD, fait don en 1318, au couvent de Paradis, de la maison familiale des Brumsi am Stad et d'autres biens. — 3. GÖTZ I, 1294-1335, bailli de Berau. Ses fils, Conrad, Hermann II et Wilhelm achètent des Truchsess von Diessenhofen l'avouerie du village de Marthalen. — 4. CONRAD I est délégué des villes de Baden et de Säckingen, en 1367 et 1370, dans les litiges en matière d'impôts ; en 1370 il prend part à l'expédition d'Ewatingen. — 5. GÖTZ II, élève des prétentions à la charge de bailli impérial de Schaffhouse, mais un édit royal du 21 déc. 1429 le somme de renoncer à la juridiction criminelle. — 6. WILHELM IV, 1441-1460 ; avec son beau-frère, Henri Brandenburg, ils vendent tous les biens de leurs femmes, Judith et Ursula von Randegg, à l'exception de la forteresse de Hohenstoffeln. En 1457, il est banni par le tribunal de Rotweil pour avoir assassiné son parent Wilhelm Imthurm. — 7. *Hans II*, mentionné comme mineur déjà en 1438, fils du n° 5, bourgmestre à plusieurs reprises de 1458 à 1468, membre de l'état-major et de 1477 à 1481 du tribunal des Cinq, qu'il préside en 1478, à plusieurs reprises délégué aux Diètes fédérales. En



1461, il scelle avec Heinrich Barter, au nom de la ville de Schaffhouse, le traité de paix entre les Confédérés et l'Autriche. Pour se venger de la signature de cette paix et assouvir d'anciennes rancunes contre Schaffhouse, Bilgeri de Heudorf s'empare de lui par surprise près de Engen et ne le libère que contre une rançon de 1800 fl. Par convention du 27 août 1468, le duc Sigismond prend à son compte, en plus de l'indemnité de guerre de 10000 florins, le remboursement de la rançon d'Amstad. — 8. HANS III (1491-1551), seigneur de Gottmadingen, Randegg, Gailingen et Mohringen. — Voir Rueger : *Schaffh. Chron.* — Imthurn et Harder : *Schaffh. Chron.* — Holzhalb. — *Festschrift f. Stadt u. Kt. Schaffh.* — Werner : *Verf. gesch. d. Stadt Schaffh.* — *AGS.* — Kirchhofer : *Schaffh. Neujahrsgeschenke.* — Pfaff : *Staatsrecht d. alten Eidgsch.* — *US.* [WANNER-KELLER.]

B. Canton d'Unterwald. Ancienne famille de paysans du Nidwald, originaire de Beckenried, dont plusieurs membres ont siégé au conseil et au tribunal. — 1. ANDREAS LITTORI, est nommé en 1315 dans le registre du chapitre de Lucerne comme propriétaire d'un droit de pêche à Stansstad. — 2. DIETSCHI AM STAD est au nombre des pêcheurs de Stansstad qui en 1372 traitent avec le couvent d'Engelberg au sujet de la redevance concernant la pêche. — 3. HEINI AM STAD, de Beckenried, achète en 1423 de Walter Buren deux tiers des droits de pêche dans la partie du lac située à Buochs. — 4. WELTI, fils du n° 3, devient, en 1438, acquéreur du dernier tiers. — 5. JOH.-BAPTISTE, prêtre à Sion en 1777, professeur de philosophie. — 6. JOSEF, * 1846, banneret en 1874, conseiller d'État de 1877 à 1883, conseiller aux États de 1884 à 1893. — Voir *Gfr.* (répertoire). — Durrer : *Handschriftliches Urkundenbuch von Nidwalden.* — Collections du chapelain Odermatt. — *Beiträge zur Geschichte Nidwaldens* X, p. 71. [DURRER.]

C. Canton de Zurich. AM STAD ou STADL, famille répandue à Zurich et dans les villages des bords du lac, principalement à Meilen et Richterswil. Elle est connue depuis 1301 et fut reçue à la bourgeoisie de Zurich avant 1351 et jusqu'en 1516. — 1. MATTHIAS, 1301-1306, cellérier de l'abbaye de Zurich à Stadelhofen. — 2. BERCHTOLD, de Bendlikon, curé d'Affoltern am Albis 1430-1431. — *UZ* VII-XI. — *Bürger- u. Steuerbuch* I. — *Gemächtebücher* (B VI 304 et 305). [F. H.]

AM STALDEN, am STALDEN, AMSTALDEN, STALDER.

A. Canton de Lucerne. Famille de l'Entlebuch. PETER AMSTALDEN, aubergiste à Schüpfheim, Landeshauptmann de l'Entlebuch lors des guerres de Bourgogne. Le 24 février 1478, il fut exécuté pour faux serment et haute trahison. — Von Liebenau : *Der Hochverratsprozess des P. Amstalden* dans *Gfr.* 37. [P.-X. W.]

B. Canton d'Unterwald. Ancienne famille d'Obwald au XIVe siècle, bourgeoise de Ramersberg, au XVe s. et de Kägiswil au XVIe s. — 1. WALTER est tué en 1386 à Sempach. — 2. JOHANN, † en 1422 à Arbedo. — 3. HEINI, † en 1513 à Novare. — 4. NICOLAS, * 1851, de Schwändi, vicaire à Sarnen. Se rendit en 1870, dans l'État de St-Paul au Brésil où il mourut dans la colonie helvétique le 12 oct. 1919 en odeur de sainteté. — 5. WALTER, * 1883, pendant de longues années rédacteur de l'*Obwaldener Volksfreund*, dès 1911 procureur général d'Obwald, dès 1917 capitaine à l'état-major judiciaire et grand conseiller. — Voir Küchler : *Chronik von Sarnen.* — R. Durrer : *Einheit Unterwaldens.* — Arch. d'État, Obwald. [Al. TRUTTMANN.]

AMSTEG (C. Uri. V. *DGS*). Com. et Vge. ... *am Stäg, in Stege, ze Stege*, 1297 *in Stege*, 1... *ze Stege* und *Steg*. Paroisse depuis 1903 ; comprise auparavant dans celle de Silenen. On ne connaît point de trouvailles préhistoriques ; l'histoire d'Amsteg commence avec l'ouverture de la route du Gothard. En 1357, on ... déjà l'hôtel Steg ... 1555, un ... les ... de culte et ... de la chapelle de la Sainte Croix, qui était encore en 1921 le seul ... religieux de la ... mune ; par le mauvais temps ... le curé de Silenen devait y lire la messe moyennant une rétribution spéciale. Le 18 juin 1696, le pape Innocent XII lui accorda un ... et le ... avril 17.. une ... pour ... possédant une fortune de ... En 1762, le village fut gravement éprouvé par les ... du Kerstelenbach ; les

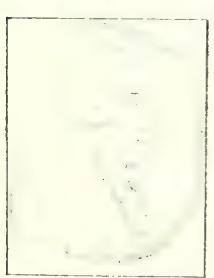
16 et 17 mai 1788, par un föhn violent, la chapelle et presque tout le village brûlèrent ; mais la reconstruction se fit aussitôt. Amsteg souffrit aussi particulièrement durant les guerres de la fin du XVIIIe siècle ; les pertes du 11 octobre 1798 au 11 novembre 1800 sont évaluées officiellement à 306010 fr. L'érection en chapellenie autonome se fit le 12 décembre 1807 par la remise d'une des deux prébendes de chapelain de Silenen à Amsteg ; en même temps la commune prit l'engagement de rétribuer aussi le curé comme instituteur ; mais c'est en 1860 seulement qu'une nouvelle église fut construite et le 28 juillet 1903 la communauté fut élevée, par décret de l'évêque de Coire, au rang de paroisse indépendante. En 1831, 1834 et 1868, Amsteg eut à subir de nouvelles inondations ; outre les dommages causés par le Kerstelenbach voisin, il eut à supporter de grands frais d'endiguement dont l'État a déjà assumé le quart depuis 1625. L'ouverture de la ligne du Gothard (1882) a causé la décadence d'Amsteg qui a été délaissé par le trafic. Cependant les deux usines électriques d'Altdorf (1910) et des C. F. F. (1918) lui ont donné un nouvel essor. — Voir *Gfr.* 47. — *ZSK* 1910, p. 161 ; 1911, p. 313 ; 1917, p. 144. — *SB* du 22 juillet 1916. — *Hist. NB* d'Uri 1897 et 1900. — *Das Bürgerhaus in Uri*, Bâle 1910. [J. MÜLLER.]

AM STEG. Voir STEG.

AMSTEIN. Nom de famille des cantons de Lucerne, Unterwald, Thurgovie et Zurich.

A. Canton de Lucerne. Famille bourgeoise de Willisau depuis 1550. — 1. ULRICH, 1558-1628, étudia de 1581 à 1584 à Paris ; grand cellérier de Saint-Urbain 1587, abbé 1598-1627, restaura le couvent. — 2. HUGO, connu comme chansonnier de 1607 à 1635 † vers 1644. — 3. KASPAR, peintre-verrier à Saint-Urbain de 1604 à 1611. — 4. JOHANNES, prieur de Saint-Urbain 1627 † 1640. — Voir v. Liebenau : *Willisau* II, 119. — *SKL* I, 34. [P.-X. W.]

B. Canton de Thurgovie. Famille éteinte de Bischofszell. — 1. ULRICH, administrateur de l'hôpital, fut investi des dîmes de Zihlschlacht et Hohentannen par l'évêque de Constance en 1515, membre du Conseil de ville en 1520. — 2. PELAGIUS, curé de Goldach, fut favorable à la Réformation. — 3. CHRISTOF, ammann de Bischofszell de 1648 à 1667, membre du Conseil encore en 1671. Peu après la famille paraît s'être éteinte. — [SCH.] — Au début du XVIIIe s. une famille Am Stein, originaire de Wila (Zurich), s'établit dans le canton de Thurgovie. — 1. *Joh.-Georg*, médecin, * le 11 novembre 1744 à Hauptwil, fils de Hans Jakob, chirurgien. Sans avoir fait d'études, il remplit les fonctions de médecin au service de la fabrique de Hauptwil, puis fit un apprentissage de chirurgien à Zurich de 1758 à 1761 et étudia à Tubingue de 1765 à 1768. En 1771, il est médecin du séminaire de Haldenstein où il épousa Hortense de Salis, la sœur de son directeur, Ulysse, en 1775. En 1777 il s'établit à Zizers où il fonda la *Gesellschaft landwirtschaftlicher Freunde*, qui publia un journal hebdomadaire le *Sammler*. Am Stein, devenu Grison en 1783, introduisit la vaccine dans son canton. Il devint, en 1787, médecin ordinaire des bains et du couvent de Pfäfers et mourut le 18 février 1794. *Armoiries* : coupé de gueules et d'argent à un bouquetin de sable brochant. — Voir Z.-W. von Salis-Seewis : *Ges. Schriften*, éd. Th. von Mohr. — 2. *Joh.-Rudolf*, fils du n° 1, * le 1er mai 1777, lieutenant au service de Sardaigne 1795, au service de France 1799, passa peu après au service d'Angleterre, régiment de Salis-Marschlins, et y resta jusqu'en 1800. Après son retour il se voua à l'agriculture, et se rendit plusieurs fois à Hofwil où il fit la connaissance de Fellenberg. Il s'occupa de perfectionner la culture des arbres fruitiers, de collectionner des cartes de géographie, des ouvrages illustrés, et entretint une vaste correspondance. De 1814 à 1818 il reprit du service en Hollande, puis s'établit définitivement à Malans. Il parvint au grade de major de milice et organisa la landwehr en 1838. Dès lors, il s'occupa avec prédilection d'histoire naturelle et de collections et fut un des fondateurs de la société des sciences naturelles des Grisons. Il a laissé une très riche collection d'insectes des Grisons, enrichie d'une quantité de dessins, de descriptions et d'annotations. Am Stein fut un membre zélé de la société scolaire des Grisons ; après la dissolution de celle-ci il s'intéressa à l'école normale évangélique de Schiers, et mourut le 19 décembre 1862. Parmi les nombreux travaux qu'il a publiés dans le *Jahrb. Naturf. Gesell. Graub.*, il faut mentionner ses études sur les mollusques des Grisons : *Verzeichnis der Land- u. Wassermollusken* (3e année). — *Nachtrag zu den Mollusken Graub.* (7e année). — *Die Mollusken Graub.* (27e et 28e années) avec suppléments dans les années 33 et 35. — Voir *Jahrb. Naturf. Ges. Graub.* NS 7, p. 178. — 3. JOHANN-GEORG, fils du n° 2, * 29 novembre 1819, étudia à Wurzbourg de 1843 à 1847, fut médecin à Jenaz, Davos et Zizers, et s'occupa de zoologie et de minéralogie. Il laissa une grande collection de mollusques et publia trois études sur les diptères : *Bündner Dipteren*. — *Amsteinia punctipennina*. — *Dipterologische Beiträge*. Il travailla à la fondation de l'école secondaire de Zizers et fut président du Conseil de cette école. † le 25 juillet 1892. — Voir *Jahrb. Nat. Ges. Graub.* NS 36. — [M. S.] — 4. GOTTLIEB, de Wila (Zurich), * 1853 † 1895, fut vicaire à Laufen et en 1875 pasteur à Wigoltingen où il mourut. Il s'occupa beaucoup de politique et rédigea de 1877 à 1880 la *Thurgauer Volkszeitung*, collabora souvent à des journaux démocratiques zuricois et fut longtemps inspecteur des écoles primaires de Thurgovie. Auteur d'une histoire de Wigoltingen. [SCH.]



Johann Georg Am Stein. Lithographie de 1830 environ de J. Brodtmann.

C. Canton d'Unterwald. Famille éteinte du Nidwald, branche des nobles von Wolfenschiessen (voir art.). Une autre famille Amstein, éteinte aussi, probablement d'une tout autre origine, florissait à Alpnach dans l'Obwald. — 1. ULRICH (1367-1376) membre du Conseil. En 1368 il représenta avec Arnold von Omisried les paroissiens d'Alpnach lors du rachat des droits féodaux de la comtesse Marguerite de Strassberg-Wolhusen. — 2. HANS, trésorier 1525, landammann 1526, 1530, 1534, 1536, 1541, 1544 ; il est le dernier de sa famille. — Voir Registre du *Gfr.* — Kuchler : *Chronik von Alpnach*. [R. DURRER.]

D. Canton de Zurich. I. Famille de la ville de Zurich en 1385, originaire d'Ottenhofen (Bade). — II. Ancienne famille de Wila. — 1. HERMANN, professeur, mathématicien. Originaire de Wila (Zurich), * à Wila le 27 août 1840. Diplômé de l'École Polytechnique. Docteur de l'université de Zurich, professeur ordinaire de mathématiques supérieures à l'université et à l'École d'ingénieurs de Lausanne dès 1875. Auteur d'une vingtaine de travaux (voir *Index bibliographique de la Faculté des sciences*, à Lausanne, 1896, p. 16 et 17, n°s 1-14, et 1915, n°s 15 à 20). — 2. GOTTLIEB, voir le n° 4. Amstein, de Thurgovie. — 3. JOHANN-JAKOB, * 1853 à Wila, maître secondaire en 1878 et membre du conseil de ville de Winterthour jusqu'en 1919, membre de la commission du gymnase cantonal de Zurich depuis 1890. [A. B. et L. H.]

AMSTUTZ, am STUTZ, STUTZER. Familles de l'Unterwald et du canton de Schwyz. Ce nom vient d'un nom d'endroit très fréquent *Stutz*, qui signifie pente abrupte.

A. Canton d'Unterwald. Ancienne famille d'Engelberg, fixée aussi à Hergiswil et à Sarnen. *Armoiries* : d'azur à une croix d'argent sur trois monts de sinople, cantonnée de deux étoiles d'or, ou une croix renversée surmontée de trois étoiles d'or. L'armorial du Nidwald donne encore d'autres variantes, ainsi une croix latine de sable sur trois monts de sinople cantonnée de deux étoiles de sable. — 1. WALTER, fils de Peter am Stutz, conventuel à Engelberg et 1430 administrateur des possessions du monastère de Buochs. La tradition

du couvent d'Engelberg l'identifie à tort avec l'abbé Walther III (1317-1331) qui, avant d'être abbé en 1317, avait été moine à Murbach et élémosinaire à Lucerne (voir Durrer : *Die Familiennamen der ältern Aebte von Engelberg*, dans *ASG* 1911, p. 144). — 2. ULI STUTZER, d'Engelberg, devient en 1413, ainsi que — 3. JOST d'Engelberg en 1410 bourgeois de Lucerne. Ce dernier, commerçant, paraît en 1426 dans un conflit avec la ville de Constance et harangue en 1452 le duc de Milan. — 4. HANS, ancien ammann d'Engelberg, acquiert en 1459 la bourgeoisie du Nidwald. — 5. JOST, vice-landammann du Nidwald, 1529. — 6. BALTHASAR, enseigne, fils du directeur des travaux publics Arnold, lui-même directeur des travaux publics, est, en 1608, le premier intendant de l'arsenal du canton. De cette branche établie à Ennetmoos, sont encore issus : — 7. LEODEGAR, administrateur de l'église à Stans, † 1667 dont le fils — 8. JAKOB, est membre du Conseil, délégué dans les bailliages tessinois, administrateur de l'église 1697, † 1709. — En 1662 HANS AM STUTZ, vice-landammann à Engelberg, avait aussi acheté la bourgeoisie ; cette branche est éteinte. — Vers 1447, un certain HEINI, d'Engelberg, s'était fixé à Sarnen et était devenu membre de la corporation de cette localité ; ses descendants occupèrent durant deux générations une situation officielle en vue, puis la famille s'éteignit. — Voir Durrer : *Urk.-Buch von Unterwalden* (Ms.). — Registre du Gfr. — Collection du chapelain Odermatt. — *Album Engelbergense*. [R. DURRER.]

B. **Canton de Schwyz.** Cette famille paraît dans la première moitié du XVe s. à Kussnacht où le couvent d'Engelberg possédait le droit de patronage de l'église et de nombreuses propriétés. Elle se divisa très tôt en deux branches, dont l'une reçut l'appellation courante de « Stutzer » et l'autre conserva le nom originel. — 1. HANS STUTZER, possesseur de la propriété actuelle dite « Stutzerhüsli », est en procès, en 1448, avec le prévôt Schweiger, de Lucerne, au sujet du droit de pêche. — 2. KARL-LEONZ, * 1675 † 1710, était chapelain à Kussnacht et écrivit une chronique sur la construction de l'église. — 3. OSWALD, trois fois ammann, de 1787 à 1797, de même que — 4. JOHANN-JOS, ammann de 1803 à 1805. — 5. JOS.-ALOIS, fils du n° 4, médecin, ammann, 1822-1824 et 1826-1828. — 6. ALOIS, fils du n° 5, médecin, * 1810, † 1871, membre du Conseil 1830, vice-landammann 1831, et landammann 1832-1834 et 1836-1837. En 1831, il assista comme délégué de Kussnacht aux conférences des districts extérieurs au sujet de la séparation du canton, fut membre du Conseil provisoire des districts extérieurs et en 1833 du Conseil de l'instruction publique du canton de Schwyz. Lors de l'attaque des Schwyzois, le 31 juillet 1833, il fut arrêté et conduit à Schwyz. Après le Sonderbund, il entra au Conseil d'État et représenta son canton à la Diète. — 7. Son fils VITAL, * 1841, † 1909, journaliste, fut pendant de longues années rédacteur du *Luzerner Tagblatt* et correspondant de la *NZZ* ; de 1883-1888, membre du Grand Conseil du canton de Lucerne et du Conseil de ville. — Voir *Jahrzeitbuch Küssnacht*. — *Ratsprotokoll Küssnach* et renseignements de M. Türler, archiviste fédéral. — *Album Engelbergense* 1882. [A. TRUTTMANN.]

Une autre famille est originaire de Sigriswil (Berne).

AMT (ahd. *Ambaht*, mhd. *Ambet*.) **AMTMANN.** Amt désigne soit une fonction avec attributions bien déterminées, soit la circonscription administrative dans laquelle le titulaire exerce ses fonctions. Il provient du gaulois *Ambactos*, c'est-à-dire le serviteur, le client, qui agit au nom de son maître. Le Moyen Age connaissait les fonctions de cour (*Hofämter*), soit celles de maréchal, d'échanson, d'écuyer-tranchant, de camérier, ou celles plus importantes de comte ou de margrave, et les fonctions administratives inférieures, temporaires ou à vie. Les premières étaient données en fief héréditaire à la noblesse ; les secondes étaient remplies par des bourgeois qui, à titre de bailli, d'amtmann ou de maire administraient leurs villes ou leurs contrées. Le landammann avait une situation à part ; à l'origine c'était un simple ammann du seigneur qui devint par la suite le premier magistrat et le représentant de son canton.

Au fur et à mesure que l'organisation administrative du pays se consolidait, *Amt*, de fonction en vint à désigner la circonscription dans laquelle l'*Amtmann* exerçait ses fonctions. Ce sens dérivé se rencontre dans presque toute la Suisse : Berne marque la différence entre *Aemter* et *Dienste*, c'est-à-dire entre les fonctions d'un bailli ou des principaux employés d'une ville : avoyer, membres du Petit et du Grand Conseil, ou greffier, et celles des fonctionnaires subalternes tels que huissier, messager, receveur. Pour désigner le bailliage ou le district, on y a employé l'expression *Landvogtei* jusqu'en 1815 ; de cette date à 1846, *Oberamt*, et encore aujourd'hui *Amtsbezirk*. Zurich donnait à ses baillis le nom de *Landvogt* ou *Obervogt* ; ce canton a conservé depuis la domination autrichienne les termes de *Freiamt* de Knonau, de *Kelleramt* (Lunkhofen et Oberwil), et de *Neuamt* pour les quatre paroisses au Nord-Est du district actuel de Dielsdorf.

De tout temps à Zoug la ville se séparait du bailliage extérieur (*Aeusseres Amt*) comprenant les paroisses d'Ægeri, Baar et Menzingen. A Bâle, le district de Liestal porta jusqu'en 1798 le nom d'*Amt*. L'abbé de Saint-Gall divisait son Alte Landschaft ainsi que le Toggenbourg en bailliages supérieur et inférieur (*Oberamt* et *Unteramt*). Dans l'*Oberamt* de l'Alte Landschaft, le district autour de la ville de Saint-Gall s'appelait *Landshofmeisteramt*. L'évêque de Bâle possédait huit bailliages (*Oberämter*) dans le Jura bernois et bâlois actuel et dans le Brisgau (Schliengen avec Istein).

Dans les bailliages communs enfin, Baden se divisait en une ville et onze *Ämter* ; les Bailliages Libres (*Freiamt* ou plus exactement *Freie Ämter*) étaient composés de treize *Ämter*, quatre supérieurs et neuf inférieurs. Lucerne et Soleure ne connaissaient avant la Révolution que le terme de *Landvogtei* ; depuis lors leurs districts s'appellent *Amt* ou *Amtei*. [L. M. et Az.]

AMT (AEUSSERES). Voir ZOUG.

AMTSBAUMEISTER. Voir BAUMEISTER.

AMUAT, XAVIER, * 26 novembre 1813 à Porrentruy, † 28 juin 1884, brigadier, puis, en 1847, inspecteur des forêts du district de Porrentruy, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Auteur de plusieurs travaux et mémoires sur les forêts et la sylviculture. [E. K.]

AM WASEN. Voir AM WASEN.

AMWEG. Famille originaire du bailliage de Bipp. Citée dans les actes du bailliage en 1466 à Wiedlisbach, en 1522 à Oberbipp, en 1570 à Niederbipp (disparue de cette localité). Un de ses membres : — URS ou URS émigra dans l'Evêché de Bâle au commencement du XVIIIe s. Sa famille devint bourgeoise de Vendlincourt en 1747. — ANTOINE, médecin, membre du Directoire du Département du Mont-Terrible. — V. BAUR. LUDOVIC. — P. [illegible] ERIC, * à Vendlincourt le 14 sept. 1756, profès à Bellelay en 1778. Expulsé en 1797, il se retira dans son village natal, fut administrateur de la paroisse de 1800 à 1816 et curé jusqu'en 1834, † le 25 déc. 1841. Auteur d'une *Histoire de la Rauracie*, restée manuscrite. [G. A.]

AMWERD. Famille éteinte de Lucerne et Sempach. [illegible] MATTHIEU, de Sempach, moine à Hof 1389-1415. — HANS, de Lucerne, mei[illegible] avoyer de Sempach, 1401-1423. — HANS, de Lucerne, [illegible] — JOHANN [illegible], prévôt de Lucernaire, † 1422 à Arlesheim. — [illegible] W[illegible] cerne 1413-1429, abbé d'Engelberg 1429-1431. [P.-X. W.]

AMYRAUT, *Moïse*, 1596-1664, théologien protestant français, professeur à Saumur, chercha à [illegible] le tempérament à la doctrine calviniste de la prédestination [illegible] Sa théorie de l'universalisme hypothétique [illegible] vive opposition dans les Églises calvinistes [illegible] Hollande et de Suisse. En 1647, ces dernières [illegible] venir aux protestants de France [illegible] cette théologie, et en 1648, [illegible] évangélique la proposition de [illegible] la fréquentation des Académies de France [illegible] En 1659 [illegible] leurs « opinions subtiles et dangereuses » [illegible] le *Syllabus contra asserenda* [illegible] l'Église bâloise, et [illegible] En 1661, les Églises de Suisse adressèrent [illegible] avertissement à Genève [illegible] hérésie. Pour sauver l'unité [illegible] l'Académie de Saumur fut [illegible] Cependant [illegible] sures ne purent [illegible] l'extension de l'universalisme

dans les églises de Suisse ; il s'imposa enfin avec le concours des théologiens Alphonse Turrettini, Frédéric Osterwald et Samuel Werenfels. — Voir E. Blösch : *Gesch. der schweiz. reform. Kirchen* I, p. 485-500. — *La France protestante* I. [E. B.]

ANABAPTISTES (Rebaptiseurs). Secte issue de la Réformation, répandue dans toute l'Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche, en Moravie et en Suisse. Le nom d'anabaptistes a été donné à ses adeptes parce qu'ils rejettaient le baptême des enfants et n'admettaient que le baptême de l'Esprit appliqué aux adultes. Ils formaient une communauté de saints inspirés directement de Dieu et séparés du monde ; ils rejettaient l'enseignement de l'Église et la soumission à son autorité et à celle de l'État. En s'opposant ainsi à la réception des enfants dans l'église, à la publication et à la bénédiction des mariages, en refusant le serment aux autorités et le service militaire, les anabaptistes se plaçaient hors de la société civile, ce qui provoqua l'intervention sévère des autorités. Leur fanatisme religieux et politique les poussa parfois dans le communisme et le terrorisme. En Suisse le mouvement prit naissance à Zurich en 1523 sous l'influence de Conrad Grebel, Félix Manz et Simon Stumpf. L'intervention de Zwingli, n'empêcha pas le mouvement de gagner la ville et la campagne et de s'étendre dans l'Allemagne du Sud. Dès 1525 on le trouve à Berne, surtout dans la campagne (Emmental, Oberland, Haute-Argovie, Argovie) et à Soleure. Balthazar Hubmaier, curé de Waldshut, se joint à Grebel et Manz ; il prêche en 1525 et 1526 à Schaffhouse, à Bâle, à Waldshut, à Saint-Gall et à Appenzell, et gagne beaucoup d'adeptes. Bâle et Saint-Gall devinrent des centres anabaptistes. Un colloque eut lieu dans la première de ces villes entre les représentants des églises réformées et des anabaptistes, à la suite duquel le Sénat se prononça contre les anabaptistes. Ceux-ci se crurent assez forts et tentèrent contre l'Hôtel de Ville un coup de main qui échoua. Ils furent alors bannis de la ville, en juin 1527. D'autres colloques eurent lieu à Zurich en 1525 et à Zofingue en 1532. En août 1527, un concordat fut conclu entre les villes de Zurich, Berne et Saint-Gall ; les anabaptistes furent contraints de se convertir, punis d'amendes en cas de refus et de la peine de mort en cas de récidive. Les exécutions commencèrent. Dans cette année 1527, douze d'entre eux furent exécutés, dont Félix Manz à Zurich. De nombreux mandements furent édictés contre les anabaptistes jusqu'au XVIIIe s. C'est à Berne que la lutte contre la secte coûta le plus d'efforts ; de 1528 à 1571, plus de 40 anabaptistes furent suppliciés. A Zurich, la dernière exécution eut lieu en 1614. Peu à peu la peine de mort fut remplacée par le bannissement et la déportation. Les exilés trouvèrent un asile en Alsace, dans le Palatinat, en Hollande, et déjà au XVIe, mais surtout aux XVIIe et XVIIIe s., dans les terres du Prince-évêque de Bâle. Avec les amendes et les biens confisqués, on forma des fonds dit des « anabaptistes ». La constitution helvétique abrogea les lois d'exception contre les anabaptistes en avril 1798. Lorsque l'évêché de Bâle fut réuni au canton de Berne, on introduisit l'état civil pour ceux-ci. La libération du service militaire qui leur avait été accordée fut supprimée par l'Assemblée fédérale en 1850 ; cependant, on adoucit la mesure en versant dans les troupes sanitaires ceux qui étaient astreints au service. On rencontre encore aujourd'hui de grandes communautés anabaptistes dans l'Emmental (Langnau), à Bâle et surtout dans le Jura bernois où ils sont exclusivement agriculteurs dans les fermes isolées des montagnes des districts de Courtelary, Franches-Montagnes, Moutier et Delémont ; ils sont environ 800 et ont conservé fidèlement la langue allemande et les coutumes de l'Emmental. La simplicité de leurs vêtements (point de boutons, seulement des crochets) a presque disparu ; cependant les hommes portent toujours la barbe longue. Leurs prédicateurs laïques ont été remplacés ces derniers temps par des évangélistes formés dans des écoles de prédication. — Voir E. Egli : *Die Zürcher Wiedertäufer zur Reformationszeit*. — Hege et Neff : *Mennonitisches Lexikon* I. — E. Müller : *Gesch. der bernischen Täufer* (avec bibliographie). — C. Bergmann : *Die Täuferbewegung im Kt. Zürich bis 1660*. — P. Burckhardt : *Die Basler Täufer*. — R. Nitsche : *Gesch. der Wiedertäufer in der Schweiz zur Reformationszeit*. [E. B.]

ANÆGLEN. Voir Bülach.

ANAHEIM ou **ANNAHEIM**, Victor, * le 7 septembre 1797, † vers 1850, bourgeois de Lostorf et Balm, fils de Charles, étudia à l'École supérieure de Soleure, devint notaire et se fixa de 1836 à 1845 à Dornach. Il collabora au *Schweiz. Unterhaltungsblatt* et a publié : *Die Königin Bertha oder heroische Darstellung der Gründung der Stadt Solothurn*. — *Gedichte*. — [E. Tatarinoff.] — ***Urs-Joseph***, * 14 avril 1805 à Balm, † 6 mars 1883 à Wolfwil, étudia à Soleure. En 1831 vicaire à Egerkingen, 1832 vicaire et maître supérieur à Therwil, curé d'Oberwil (Bâle-Campagne) en 1835. Soupçonné de libéralisme, il avait soulevé contre lui une forte opposition, de sorte que son installation officielle fut empêchée par les habitants. Afin de rétablir l'ordre, le préfet Kummler envoya six gendarmes dans le village. Lorsque ceux-ci voulurent procéder à des arrestations, un combat eut lieu dans la rue, dans lequel deux gendarmes furent tués. Une mise sur pied de 700 hommes rétablit l'ordre. Anaheim fut encore curé de Rodersdorf 1844, de Wolfwil 1852, camérier du chapitre de Buchsgau 1862. — Gutzwiller : *Gesch. des Birsecks*, 1915, p. 48. [E. N.]

ANALECTA REFORMATORIA, deux volumes publiés à Zurich en 1899 et 1901 par Emil Egli. Cette publication consacrée à l'histoire de la Réformation, complète les *Zwingliana* de E. Egli ; elle contient des documents et des études sur Zwingli et son temps, ainsi que des biographies des réformateurs. [F. H.]

ANALEKTEN (ST. GALLISCHE), édités et dédiés à ses amis par Johannes Dierauer († mars 1920) à Saint-Gall, imprimerie Zollikofer, 1889-1893, 1896-1900, 1902-1907, 1910-1911, en tout dix-huit livraisons. Elles comprennent surtout des lettres se rapportant à l'histoire contemporaine, accompagnées d'une introduction et d'un commentaire par l'éditeur. [Bt.]

ANARCHISME. Comme théorie de politique sociale l'anarchisme a pris naissance vers 1840, mais comme mouvement social dans les années 1860-1870. C'est le Français P.-J. Proudhon (1809-1865), qui, le premier, s'est servi du mot *anarchie* pour désigner un état social particulier. *La propriété c'est le vol*, a-t-il dit. C'était, en effet, la propriété privée qu'il accusait d'être un obstacle au bonheur des hommes, en permettant à certains d'entre eux d'accaparer le produit du travail d'autrui sans en donner l'équivalent. Le seul remède, c'est de libérer l'individu de toute espèce de contrainte. S'il est entièrement libre d'agir à sa guise, il règlera bientôt ses relations économiques avec ses semblables de façon à n'être pas lésé dans ses intérêts par qui que ce soit. C'est pourquoi il est nécessaire, dans l'intérêt général, d'abolir toute forme de gouvernement et d'inaugurer une ère sans gouvernement aucun. En réalité, l'anarchie est l'harmonie naturelle et constitue le plus sûr fondement des relations entre hommes, que rien ne pourra ébranler. Les idées de Proudhon, en particulier l'autonomie absolue de l'individu et la négation de toute espèce de gouvernement ont constitué les éléments fondamentaux du système anarchiste. Elles ont été développées et complétées dans la suite par d'autres théoriciens, entre autres par Michel Bakounine (1814-1876), et Pierre Kropotkine.

Bakounine a surtout critiqué l'État, qu'il ne faut pas confondre avec la société. Tandis que cette dernière est une nécessité dictée par la nature et que l'homme est soumis à ses lois comme aux lois de la nature, l'État n'est qu'une chose historique et passagère, inexorablement vouée à l'anéantissement aussitôt que l'homme a conscience de son caractère hostile à la liberté. Le développement de la liberté comprend deux phases : l'une positive et l'autre négative. Dans la première il y a épanouissement complet de toutes les facultés et des forces de l'individu, favorisé par une évolution correspondante des conditions intellectuelles et matérielles de la vie sociale ; dans la seconde, l'individu se révolte contre toute autorité, qu'elle soit d'origine divine, collective ou individuelle. L'autorité est la négation de la liberté. De même qu'il faut abolir la notion d'un Dieu, il faut aussi abolir la tyrannie, dont l'État est la principale incarnation, ainsi que toute

domination légale d'une partie de l'humanité sur l'autre. Il faut donc considérer la destruction de l'Etat et des entraves mises par les lois à la volonté individuelle comme une action des plus favorables à la liberté et à la moralité.

Kropotkine voit avant tout dans l'anarchisme une façon de considérer le développement de la société. Dans les sciences naturelles on est arrivé à expliquer les différents phénomènes, non par l'étude des généralités, mais plutôt par celle plus approfondie des individualités. De même en histoire, on a cessé de s'intéresser en première ligne au sort des souverains; on commence l'étude des peuples et on en arrive toujours plus à celle des individus. L'anarchisme tient tout entier dans cette nouvelle orientation de la science. D'après Kropotkine cette dernière conception de la vie sociale permet de constater que dans la société, la masse des individus s'est toujours trouvée sous la domination de minorités. Dans les moments de révolte, l'on fait fonctionner le terrible mécanisme des lois ; lois protectrices de la propriété, du gouvernement et des personnes, des lois dans le but d'opprimer les masses à perpétuité. Kropotkine répudie toutes ces lois parce que la propriété n'est protégée que pour dépouiller le producteur d'une partie de son travail ; en outre, parce que les gouvernements, qu'ils soient monarchiques, constitutionnels ou républicains, ont pour but de sauvegarder et de maintenir par la force les privilèges des classes possédantes, et parce qu'en fin de compte la plus grande partie des crimes commis contre les individus dérive du désir de s'emparer des richesses appartenant à autrui ; ces crimes disparaîtront du moment où la propriété privée aura été abolie. Bakounine était partisan de la propriété collective ; Kropotkine, par contre, proclamait le communisme anarchique, en vertu duquel tout mode quelconque de salaire devait être aboli et la fortune existante aussi bien que les produits du travail partagés entre les individus en proportion de leurs besoins.

En 1864 fut constituée l'*Association internationale des travailleurs*, sous les auspices de Karl Marx. Elle ne tarda pas à exercer son influence sur la masse des ouvriers en leur faisant entrevoir, comme but du mouvement ouvrier, le remplacement de l'ordre social actuel, basé sur le capital, par un ordre socialiste reposant sur la propriété commune des moyens de production et sur une organisation commune du travail. A cette organisation sociale Bakounine opposa une organisation à base anarchiste. Celle-ci prit corps en Suisse, dans la partie romande, où le terrain était plus ou moins bien préparé. Tandis que les *Blätter der Gegenwart für soziales Leben* (1844) faisaient de la propagande anarchiste sous l'égide de Wilhelm Marr, Standau et Döleke dans les cercles de la « Jeune Allemagne » certains journaux de langue française tels que *L'Égalité*, à Genève, le *Progrès du Locle*, et d'autres, s'employèrent pendant quelque temps à répandre les idées de Proudhon.

Bakounine arriva en Suisse en 1867 et se fixa à Genève au moment où la *Ligue internationale de la paix et de la liberté*, association à but pacifique, était sur le point de se constituer. Au congrès convoqué à cet effet il développa les principes suivants, sans lesquels la paix et l'équité ne pourraient exister : 1° La suppression de tout ce qu'on nomme nécessité historique et politique de l'Etat, au nom des populations, grandes ou petites, faibles ou fortes, de même qu'au nom des individus, qui doivent pouvoir disposer d'eux-mêmes en toute liberté, indépendamment de l'Etat ; cette liberté étant toutefois limitée par celle d'autrui; 2° Abolition des contrats perpétuels existant entre l'individu et la collectivité, les associations, les territoires, les nations; 3° Tout individu ainsi que toute association, province ou nation doit avoir le droit de rompre une union quelconque, à la condition formelle de ne pas menacer par une nouvelle alliance la liberté et l'indépendance de son ancien allié. Bakounine obtint l'assentiment d'une grande partie des assistants et fut nommé membre permanent du comité de la Ligue de la paix et de la liberté. En 1868 le Congrès de la Ligue, tenu à Berne, n'ayant pas voulu adhérer à ses principes et à son programme d'action, Bakounine sortit de la Ligue avec un certain nombre de ses partisans, parmi lesquels les frères Reclus, Albert Richard, Joucowsky, et fonda à Genève, dans la même année, l'*Alliance de la démocratie socialiste*, la première organisation purement anarchiste. Celle-ci chercha à entrer en rapport avec l'Association internationale des travailleurs, dans laquelle ses sections furent admises, à la condition de se dissoudre et de renoncer à son organisation secrète. Mais les points de vue des socialistes et des partisans de Bakounine étaient trop divergents pour leur permettre de travailler ensemble d'une manière profitable. Les premiers poussaient à la centralisation et préconisaient le suffrage universel, tandis que les seconds réclamaient l'indépendance des sections et combattaient toute participation à la vie politique. Une scission eut lieu en 1871. Le 12 novembre, les sections jurassiennes de l'Internationale, en majeure partie sous l'influence de Bakounine, décidèrent de dissoudre la « Fédération romande » comprenant les sections de la Suisse occidentale de l'Internationale, et de fonder une *Fédération du Jura* indépendante de celle-ci. Lorsqu'en 1872 Bakounine fut exclu de l'Internationale, toutes les sections anarchistes s'en séparèrent et dans un *Congrès international des Travailleurs*, à Saint-Imier, on élabora un programme contenant les points suivants : 1° L'anéantissement de toute puissance politique est le premier devoir du prolétariat ; 2° Toute organisation de pouvoir politique, même provisoire et révolutionnaire, n'est qu'illusoire et tout aussi dangereuse pour le prolétariat que tous les gouvernements actuels. C'est dans la Fédération du Jura que l'emploi de la violence a été préconisé pour la première fois, sous l'influence du réfugié russe Serge Netschajeff. Bakounine se retira bientôt de la vie politique pour cause de santé et mourut à Berne en 1876.

Kropotkine vint en Suisse en 1871 et s'affilia à la section zuricoise de l'Internationale, puis il se rendit à Genève et passa à Neuchâtel où il entra en relations avec James Guillaume, l'un des dirigeants de la Fédération du Jura. Après un court séjour à Sonvillier, il se décide à devenir anarchiste au moment de quitter la Suisse. Il revient dans notre pays en 1879, se fait recevoir de la Fédération du Jura et se voue avec zèle à la propagande anarchiste sous le pseudonyme de *Levaschoff*. Au début de 1879 il entreprend à Genève la publication du journal *Le Révolté* pour lequel il écrivit la plupart des articles. Il recommande l'insurrection comme moyen de propagande et remplace le collectivisme de Bakounine par le communisme comme but de l'association anarchiste. Kropotkine ayant glorifié l'assassinat du tsar Alexandre II fut expulsé de la Suisse le 23 août 1881 par décision du Conseil fédéral.

Le Révolté, publié par Kropotkine, avait succédé à *L'Avant-garde*, qui avait paru dès le mois de juin 1877 à Berne, puis à La Chaux-de-Fonds ; cette feuille fut interdite le 12 décembre 1878. Un des plus zélés collaborateurs de *L'Avant-garde*, Paul Brousse, réfugié français, fut de 1875 à 1877 préparateur de chimie à l'Université de Berne. Il rédigea de 1876 à 1877 l'*Arbeiterzeitung*, paraissant à Berne, le premier organe anarchiste de langue allemande publié en Suisse. Brousse recommandait la propagande par le fait. Il fut traduit devant les Assises fédérales, tenues à Neuchâtel les 15 et 16 avril 1879, pour une série d'articles de *L'Avant-garde* dans lesquels il excitait publiquement à l'assassinat des monarques et hommes d'État. Il fut condamné à deux mois de prison et à 10 ans de bannissement.

Johann Most, d'abord socialiste, devint anarchiste sous l'influence d'Auguste Reinsdorf et des écrits de Kropotkine. Il arriva en Suisse en 1867, comme ouvrier relieur au Locle et se fit recevoir de l'Union ouvrière socialiste. Son séjour dans le Jura neuchâtelois fut décisif pour ses opinions. D'athée et républicain qu'il était, il devint socialiste, et se renforça encore dans ses convictions à Zurich, où il séjourna plus tard quelque temps. A Vienne, en 1870, il est condamné pour haute trahison, passe en [illegible], est élu au Reichstag, puis expulsé de Berlin. Il se rend à Londres, y publie la *Freiheit*, et est condamné pour avoir

fait l'apologie de l'assassinat d'Alexandre II. Sa peine finie, il passe en Amérique, revient en Suisse en 1877 et prononce un discours à Zurich le 17 mars. En 1880 il fait un court séjour dans notre pays, pendant lequel il donne des conférences dans plusieurs villes, attaquant le parti socialiste allemand et recommandant les méthodes de combat des anarchistes. Deux ans plus tard, la *Freiheit* s'imprimait à Schaffhouse, et Karl Schræder, démasqué en 1888 comme agent provocateur de la police prussienne, l'éditait à Zurich. Il n'en parut, cependant, que quelques numéros, Most s'étant fixé à New-York où son journal parut dès lors.

La propagande par le fait est justifiée par Most de la manière suivante : d'une part, elle est le meilleur moyen de réveiller les masses de leur quiétude ; d'autre part, elle inspire aux classes dirigeantes mille fois plus de crainte qu'une théorie quelle qu'elle soit. Elle favorise ainsi la révolution sociale. Le but de cette dernière est l'organisation d'une vie commune où l'État n'aurait point de part, et où les différents buts de l'existence seraient atteints par le moyen d'associations libres. Celles-ci ne doivent pas être centralisées et leur fédération n'aura lieu qu'autant que la solution des problèmes l'exigera. Au lieu de faire des lois on prendra des décisions au fur et à mesure des cas qui se présenteront. La *Freiheit* de Most devint avec le temps l'organe des anarchistes qui considéraient le meurtre et le brigandage commis sur l'individu comme un expédient révolutionnaire utile et même indispensable. Dans plusieurs villes de Suisse se formèrent, au début des années 1880, des associations acquises aux idées de Most. Après l'arrestation à Vienne des anarchistes Hermann Stellmacher et Anton Kammerer, en janvier 1884, le Conseil fédéral, considérant que ceux-ci avaient séjourné en Suisse et y avaient en partie prémédité leurs actes, adressa le 23 mars suivant une circulaire aux gouvernements cantonaux dans laquelle il déclarait les délits des prénommés de caractère non politique. Le Conseil fédéral ajoutait qu'il était temps pour la Confédération de prendre des mesures contre les anarchistes pour le maintien de la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse. Le jour avant, il avait décrété l'expulsion d'un certain nombre d'anarchistes liés avec Stellmacher et Kammerer.

Dans les premiers mois de 1885, certains membres du Conseil fédéral reçurent des lettres anonymes, les informant que l'on avait décidé, dans les cercles anarchistes, de faire sauter le palais fédéral pendant une session des Chambres. Une enquête fut ouverte, sous la direction d'Edouard Muller, plus tard conseiller fédéral. Des arrestations et des perquisitions domiciliaires eurent lieu, mais aucune charge suffisante ne fut relevée permettant de traduire en justice les anarchistes que l'on avait reconnus comme tels. L'attentat projeté contre le palais fédéral n'était qu'une fausse alarme.

A la suite du rapport d'Edouard Muller, le Conseil fédéral se contenta d'expulser, le 3 juin 1885, les anarchistes les plus compromis, en tout vingt personnes, parmi lesquelles l'écrivain anarchiste bien connu Jean Grave, du Puy-de-Dôme (France).

Le 18 juillet 1889, un manifeste signé « les Anarchistes suisses de Bâle, Fribourg, Aarau, Le Locle, Rorschach, Neuchâtel, Saint-Gall, Berne, La Chaux-de-Fonds, Zurich, Lausanne, Vallon de Saint-Imier, Genève, Lugano, Winterthour, Bienne, Glaris et Lucerne » fut répandu dans plusieurs villes suisses. Ce manifeste regorgeait d'injures contre les autorités suisses et cherchait à convaincre le public qu'en Suisse il y avait aussi « des légions de malheureux, d'affamés et de mécontents » prêts à renforcer l'anarchie révolutionnaire sans qu'il fût besoin d'avoir des chefs étrangers pour les stimuler ; il s'adressait enfin au Conseil fédéral et lui attribuait personnellement la responsabilité des poursuites et des expulsions qui avaient eu lieu contre les anarchistes. La proclamation finissait par ces mots : « Oeil pour œil, dent pour dent. Vive l'anarchie. » Le Conseil fédéral chargea de l'enquête, ouverte à propos de cette affaire, le conseiller d'État Stockmar, alors directeur de police du canton de Berne. En vertu des art. 46 et 48 du Code pénal fédéral de 1853, trois anarchistes, savoir Albert Nicolet, de La Ferrière (Berne), Félix Darbellay, de Lausanne, et Ferdinand Henzi, de Gutenburg (Soleure), le premier comme auteur du manifeste et tous trois pour l'avoir répandu, furent traduits devant les Assises fédérales qui siégèrent le 20 décembre 1889 à Neuchâtel. Les jurés rendirent un verdict de non culpabilité pour les trois accusés ; le président des Assises fédérales, le juge fédéral Morel, chercha à l'expliquer en disant que l'acquittement n'avait eu lieu que parce que l'art. 46 du Code pénal fédéral n'était, dans sa forme, pas applicable au cas en question.

Le 18 décembre 1893, à la suite des réclamations qu'avait suscitées l'acquittement de 1889, le Conseil fédéral soumettait aux Chambres un projet de loi complétant le Code pénal fédéral, concernant « les crimes commis contre la sécurité publique sur le territoire de la Confédération ». Cette loi fut adoptée le 12 avril 1894.

A partir de 1890, des éléments italiens commencèrent à jouer un rôle toujours plus en vue parmi les anarchistes de Suisse. Les nombreuses expulsions décrétées dès 1890 contre les anarchistes concernaient pour la plupart des Italiens, et au début de juin 1898 une feuille anarchiste *L'Agitatore, periodico-comunista-anarchico* commença de paraître à Neuchâtel. Au mois de septembre il était déjà supprimé à la suite des mesures prises par le Conseil fédéral, à l'occasion de l'assassinat de l'impératrice Elisabeth d'Autriche, tuée à Genève, le 10 septembre 1898, par l'Italien Luigi Lucheni. Le 23 septembre, l'imprimeur de *L'Agitatore*, F. Germani, et le rédacteur Giuseppe Ciancabilla, qui s'occupaient, en outre, de la propagande anarchiste parmi les ouvriers italiens en Suisse, furent expulsés avec 33 de leurs compatriotes. Deux ans après, un Tessinois, Luigi Bertoni, fondait un nouveau journal *Il Risveglio socialista-anarchico*, avec un supplément français, indépendant du journal, et portant le titre *Le Réveil*.

Vers la fin de 1899 Carlo Frigerio publia à Berne un *Almanacco socialista-anarchico per l'anno 1900*, qui devait inaugurer une série périodique de publications anarchistes destinées à la propagande parmi les ouvriers italiens en Suisse. Cette brochure contenait parmi des extraits des publications d'écrivains anarchistes de renom, un article contre la monarchie italienne engageant la population ouvrière à se révolter et à résister aux troupes ; on conseillait d'opposer aux mitrailleuses et aux canons des bombes, des mines et l'incendie. Une enquête fut ouverte par le procureur général de la Confédération en vertu de l'art. 4 de la loi du 12 avril 1894, contre l'éditeur et les colporteurs de l'almanach, Luigi Bertoni à Genève, Carlo Frigerio à Berne et Emile Held à Genève, furent cités devant le Tribunal fédéral ; dans la session du 29 mai 1900 les trois accusés furent absous à l'unanimité, l'art. 4 de la loi précitée n'étant pas applicable aux actes incriminés.

Un conflit diplomatique se produisit au printemps de 1902 entre la Suisse et l'Italie au sujet du journal *Il Risveglio*. En 1901, ce journal et le *Réveil* publièrent à plusieurs reprises des articles glorifiant l'assassinat du roi Humbert Ier, commis à Monza le 29 juillet 1900 par Gaetano Bresci, et célébrant le meurtrier comme « martyr du peuple ». Le ministre d'Italie se plaignit au Président de la Confédération, exprimant le désir que des poursuites fussent intentées au *Risveglio* en vertu de l'art. 4 de la loi de 1894. Après examen des faits, et en considération de la sentence du Tribunal fédéral du 29 mai 1900, le Conseil fédéral reconnut que des poursuites seraient sans effet. Lorsque l'année suivante, la Légation italienne protesta de nouveau à propos d'articles parus [illegible] dans le *Risveglio*, le Conseil fédéral lui fit remarquer que l'offense portée [illegible] ne pouvait être punie qu'en vertu de l'art. 42 du Code pénal fédéral de 1853, et seulement à condition que le gouvernement italien exigeât en [illegible] [illegible] équivalente. Par sa note du 2[illegible] février 1902, le Conseil fédéral communiqua son point de vue à la Légation.

d'Italie ; celle-ci donna le 8 mars une réponse contre laquelle le Conseil fédéral protesta énergiquement, parce qu'offensante, dans la forme et dans le fond. Après une nouvelle note, peu convenable de la légation d'Italie, le Conseil fédéral décida de rompre les relations diplomatiques avec le ministre Silvestrelli et d'exiger son rappel. La manière de procéder du Conseil fédéral dans cette affaire obtint l'approbation de l'Assemblée fédérale. Le conflit entre la Suisse et l'Italie se termina, grâce à l'entremise du gouvernement allemand, le 22 juillet 1902, par le remplacement des ministres respectifs de Suisse et d'Italie.

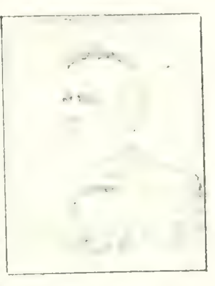
Dans la nuit du 22 au 23 décembre 1902 des matières explosives furent lancées dans l'église de Saint-Pierre de Genève, causant des dégâts peu importants. Une enquête du procureur général de la Confédération découvrit le coupable, Carlo Machetto, qui à la suite d'un examen mental, fut livré aux autorités italiennes pour être placé dans une maison de santé.

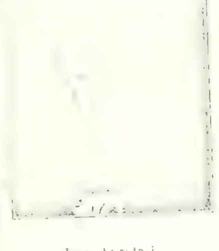
A la suite de réclamations des gouvernements étrangers, provoquées par l'apologie de crimes anarchistes, le Conseil fédéral se vit obligé, vers la fin de 1902, de préparer un projet de loi en supplément au Code pénal fédéral pour la répression de l'apologie du crime. Ce projet, amendé et adopté par les Chambres fédérales, le 30 mars 1906, a la teneur suivante : « Celui qui, publiquement, incite à commettre des crimes anarchistes ou donne des instructions pour les commettre ou fait publiquement l'apologie de crimes de ce genre, dans l'intention d'inciter autrui à commettre de tels actes, sera puni de l'emprisonnement. »

Dans le siècle actuel le mouvement anarchiste a vu diminuer son intensité à mesure que, parmi les ouvriers, le mouvement socialiste gagnait du terrain, et a fini par perdre complètement son importance. De temps à autre on expulse quelques personnes accusées de faire de la propagande anarchiste, mais ces cas n'attirent que fort peu l'attention du public. L'époque de l'anarchisme et surtout celle de l'anarchisme usant de violence peut être considérée comme passée. — *Bibliographie* : P. Eltzbacher : *Der Anarchismus*. — G. Langhard : *Die anarchistische Bewegung in der Schweiz*. — N. Reichesberg : *Anarchismus und Sozialismus*. — E. V. Zenker : *Der Anarchismus*. — H. Zoccoli : *Die Anarchie. Ihre Verkünder, ihre Ideen, ihre Taten*. [N. REICHESBERG.]

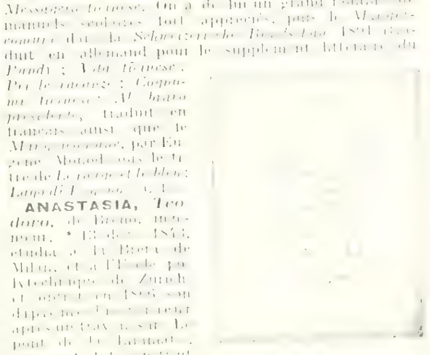
ANASTASE ou **ANASTAISE**. Famille originaire d'Oulx (Piémont), venue à Genève au XVIe s. — 1. JEAN, fils d'Etienne, reçu bourgeois de Genève le 20 décembre 1558 avec ses trois fils. — 2. GASPARD, notaire dès 1562. — 3. JEAN, époux en premières noces de Jeanne, fille de Robert Estienne. — 4. ETIENNE, époux de Catherine, fille du même Robert Estienne. Etienne fut libraire et imprimeur. Son nom orthographié Anastase, se retrouve sur une douzaine de volumes ; sa marque typographique, un laboureur conduisant deux bœufs attelés à une charrue, figure sous le n° 2 dans les *Genfer Buchdrucker- und Verlegerzeichen*, de Heitz. — 5. JEAN, imprimeur, de Sauze-d'Oulx, en Dauphiné, † avant 1591. — D'après les notes manuscrites communiquées par M. Th. Dufour. [C. R.]

ANASTASI ou **ANASTASIO**, anciennement *Anastagi*, famille de Lugano, qui vint s'y établir vers 1620 et dont elle devint bourgeoise en 1773. Elle venait de Palerme, mais tirait en réalité son origine de Ravenne, d'où elle avait dû fuir en Sicile pour se soustraire aux persécutions et aux vengeances des familles rivales. — Les *armes* des Anastasi de Ravenne, de Palerme et de Lugano sont les mêmes : d'azur à la crosse d'or en pal. — 1. *Giuseppe*, * à Lugano en 1819, † en 1883, fit ses études chez les Pères Somasques du couvent de Saint-Antoine de Lugano. Pendant la période troublée de 1852-1855 il se jeta avec ardeur dans le mouvement politique, fonda une imprimerie à Faido et y publia le *Patriota del Ticino*, journal d'opposition au gouvernement radical. Lorsque le fameux *pronunciamento* éclata (février 1855), un groupe de révolutionnaires fut envoyé dans la Léventine pour arrêter Anastasi. On raconte que, celui-ci étant boiteux à la suite d'une [illegible] qu'il avait eue pendant ses études, sa femme, le prit sur sa hotte et le porta sur les montagnes. La bande arriva à Faido et, n'y trouvant plus le journaliste, elle incendia l'imprimerie et la rédaction du *Patriota*. Dégoûté de la politique, appauvri par la destruction de son imprimerie, Anastasi revint à Lugano et il y fonda une fabrique de cigares, qui prit bientôt un heureux développement. — 2. *Pietro*, peintre tessinois, fils du n° 1, * à Lugano le 30 juillet 1853, † dans sa villa Vedo à Morcote le 11 nov. 1913. A seize ans il suivit sa secrète vocation et s'adonna complètement au dessin. Il étudia à Rivera avec Pelossi, puis à la Brera de Milan et à l'Académie de Saint-Luc de Rome. En 1893, professeur aux écoles cantonales de dessin de Lugano ; membre du Conseil communal (1900-1904) et de la municipalité de Lugano (1904-1908), président de la Commission scolaire. Il travailla beaucoup à l'organisation du Museo Civico des Beaux-Arts de Lugano, qui possède onze de ses tableaux. Frappé de congestion cérébrale le 7 juin 1909, il ne guérit qu'imparfaitement et sa carrière d'artiste fut brisée. Anastasio fut un peintre d'histoire. Il exposa la première fois à Zurich en 1883. — Anastasi : *La Vita e le opere di Pietro Anastasio pittore*. — SKL. — ALBK. — 3. *Jean*, neveu du n° 1, professeur et publiciste, * à Lugano le 10 nov. 1861, obtint en 1881 le diplôme de l'école d'architecture, mais ne fut jamais architecte. En 1888 professeur et vice-recteur de l'École normale des garçons à Locarno, où il enseigna les mathématiques. En 1891 il revint à Lugano et de 1892 à 1907 dirigea le *Corriere del Ticino*, et depuis 1918 le *Messaggero ticinese*. On a de lui un grand nombre de manuels scolaires fort appréciés, puis le *Mezzo-manuale* [illegible] *la Schweizer* [illegible] 1891 [illegible] duit en allemand pour le supplément littéraire du *Bund* ; *Vita ticinese* ; *Per le vacanze* ; *Campagna ticinese* ; *Il buono prescelto*, traduit en français ainsi que le *Mezzo manuale*, par Eugène Monod sous le titre de *Le rouge et le bleu* ; *Lago di Lugano*. [C. T.]


Pietro Anastasi.
Photographie de 1910.


Jean Anastasi.
D'après une photographie.

ANASTASIA, *Teodoro*, de Bienno, ingénieur, * 13 déc. 1843, étudia à la Brera de Milan et à l'École polytechnique de Zurich et obtint en 1866 son diplôme [illegible] après un [illegible] sur le pont de la Lammat [illegible]. Ce pont fut construit d'après son projet [illegible] 1866 il [illegible]



cinq autres Tessinois à la Société des travaux du canal de Suez. Au Caire, il construit avec Lepori les palais de la poste et du ministère et dirige la construction des aqueducs de la ville. Il fut inspecteur du cadastre égyptien, directeur de la Société des travaux publics d'Égypte, entrepreneur du grand canal de Nubaria. Il se suicida le 2 juillet 1892 à Port-Saïd. — Bianchi : *Artisti ticinesi*. — *SKL*. — *BStor*. 1894. — Renseignements d'une des sœurs de l'artiste. [C. T.]

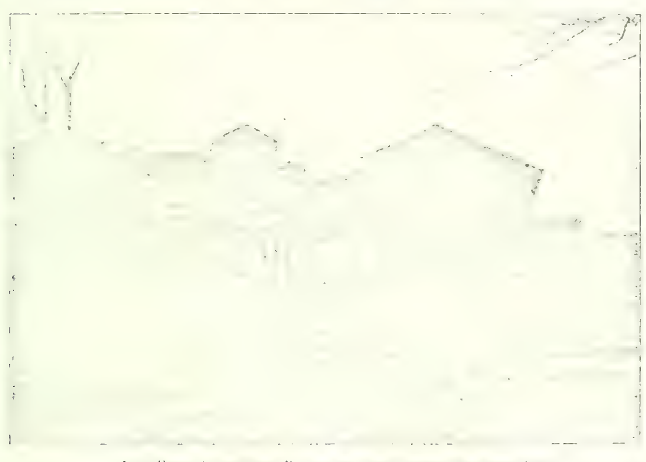
ANASTASIO. Voir ANASTASI.

ANCHEDINA. Voir ENGADINE.

ANCEL. Famille vaudoise originaire d'Yverdon. — *Armoiries* : d'azur à un croissant d'argent, accompagné de trois étoiles de même. — 1. En 1588, le commissaire GEORGES ANCEL joua un rôle politique assez important à Lausanne, lors de la conjuration d'Isbrand Daux. — 2. En 1680 ABRAHAM, châtelain de Vuarrens, épousa Anne de Praroman qui lui apporta la seigneurie de Cheyres ; il la revendit en 1704 au gouvernement de Fribourg. — 3. DAVID est qualifié en 1725 de seigneur d'Yvonand. [M. R.]

ANCHETTES (C. Valais, D. Sierre, Com. Venthône. V. *DGS*). Anciennes formes : *Ansel*, *Anses*, *Ansech*, *Dansech*. Sous ce nom existaient deux hameaux, dont l'un *Ansel-Allamant* paraît dès le XII[e] siècle et s'élevait à l'Est de la ligne du chemin de fer Sierre-Montana ; l'autre, *Ansel-Bernard*, appelé aujourd'hui Anchettes, est cité depuis 1400 et subsiste encore avec le château de Platea-de Preux. Pierre de la Tour ayant vendu, en 1218, ses biens au chapitre de Sion, celui-ci obtint entre autres des droits de juridiction sur Anchettes qui durèrent jusqu'en 1798. En 1350 un différend surgit entre Guichard Tavelli et les chanoines à propos d'Anchettes ; les sujets du chapitre lui payaient 30 sous de service et 30 sous de plaid. Les chanoines faisaient exercer leurs droits par un vidomne ; cette charge devint héréditaire dans une famille qui prit le nom d'Ansel et demeura, vers la fin du XIV[e] siècle, à Anchettes-Bernard. Le château d'Anchettes passa en 1436 aux de Platea, puis par alliance en 1520 aux de Preux qui l'ont restauré vers 1896.

Anchettes posséda un collège de Jésuites, de 1651 à 1665, époque où cet établissement fut transféré à Brigue. La chapelle a été bâtie en 1649. Au milieu du XIX[e] siècle le chapitre de Sion vendit à des particuliers ses propriétés d'Anchettes. — Voir Gremaud. — Rameau : *Le château du Valais*, 76. — Furrer : *Urkunden*, 312. — *BWG* I et 1917. — Grenat : *Histoire du Valais*. [L. Tx.]



Le village d'Anchettes d'après une photographie de environ 1880.

ANCIENS. Le terme d'anciens ou de presbytres remonte à l'Église primitive. Quand une communauté avait été fondée par un apôtre ou un autre missionnaire itinérant, le soin de continuer leur œuvre et de veiller à l'édification de l'Église était remis à quelques hommes particulièrement distingués par leur piété ou leurs dons spirituels, qu'on appelait *presbytres* (anciens) ou *évêques* (surveillants).

Le terme d'anciens reparut avec la Réformation, spécialement dans les Églises calvinistes, pour désigner les laïques associés à la direction des communautés, mais il n'a pas été partout employé et les fonctions des anciens ont varié suivant les temps et les lieux. Calvin, qui admettait quatre ministères dans l'Église et distinguait entre pasteurs, docteurs, anciens et diacres, envisageait les anciens comme spécialement chargés de la discipline ecclésiastique. C'est à ce titre qu'ils figuraient, avec les ministres de la Ville, dans le Consistoire établi à Genève par les Ordonnances ecclésiastiques de 1541. Mais le Consistoire a pris avec le temps des compétences plus étendues, tout en perdant son caractère premier ; il est devenu l'autorité supérieure de l'Église de Genève, et les laïques qui en font partie ne sont plus appelés anciens. Le nom était étranger aux autres constitutions ecclésiastiques de la Suisse, sauf à Neuchâtel où les membres des consistoires admonitifs, qui dépendaient de l'Église et étaient distincts des consistoires seigneuriaux, sont constamment appelés anciens et qualifiés de « coadjuteurs des pasteurs et ministres au fait de la discipline ecclésiastique ».

L'exercice de la discipline par le moyen des consistoires a été partout aboli dans le courant du XIX[e] s. Les consistoires locaux sont devenus les Conseils de paroisse qui ont un tout autre caractère. Les membres des Conseils de paroisse représentent les anciens et les diacres des premières communautés chrétiennes, mais ils ne sont jamais appelés diacres, terme qui dans les Églises protestantes est réservé à d'autres fonctions, et on ne les appelle anciens que dans l'Église libre du canton de Vaud et dans le canton de Neuchâtel. Et encore, ici, l'Église indépendante distingue-t-elle entre le Conseil d'Église qui dirige la paroisse et le Collège des anciens qui s'occupe spécialement du soin des pauvres et des malades. L'Église nationale neuchâteloise ne connaît que les Collèges d'anciens. Partout les Conseils de paroisse ou les Collèges d'anciens sont soumis à des réélections périodiques. L'œuvre spirituelle que leur réservent la plupart des constitutions ecclésiastiques est dans nos divers cantons plutôt à l'état de devenir. Il ont été jusqu'ici essentiellement des corps administratifs. [E. A.]

ANCILLON, *David*, * à Metz en 1670, † à Berlin en 1723, étudia d'abord la théologie à Genève. C'est au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes, suivit son père qui s'était retiré à Berlin. Il [illegible] en 1692 [illegible] pasteur de l'Église française de Berlin et, en 1[illegible], devint ministre de la Cour. Le roi de Prusse Frédéric I[illegible] à Neuchâtel plusieurs missions importantes. En 1707, il l'envoya en Hollande et en [illegible] en Suisse. [illegible] après, il le chargea d'entretenir une correspondance [illegible]

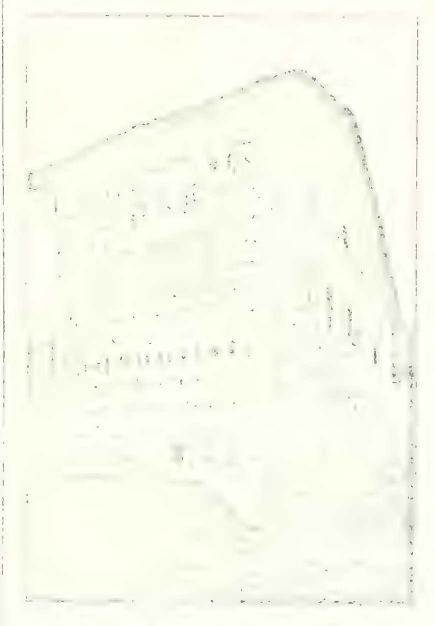
avec des Neuchâtelois au sujet de la succession prochaine de la duchesse de Nemours. Lorsque s'ouvrit cette succession, en 1707, Ancillon vint avec Metternich à Neuchâtel. Il y prononça des sermons qui portèrent ombrage aux prétendants, et parcourut aussi le pays pour soutenir la candidature de son maître. Ancillon fut reçu bourgeois de Neuchâtel en 1707. — Voir : *ADB* I, p. 420. — *La France protestante*, 2me éd., I, p. 230. — *Biographie neuchâteloise* I. — 2. ***Jean-Pierre-Frédéric***, 1767-1837, fils de Louis-Frédéric. Il étudia la théologie à Genève, devint pasteur français de Berlin en 1790, professeur d'histoire en 1792 à l'Académie royale militaire et depuis 1803 membre de l'Académie des sciences et historiographe de la Cour, en 1810 précepteur du prince royal (plus tard Frédéric-Guillaume IV). Il fut ensuite successivement conseiller de légation, conseiller d'État, directeur de la section politique au ministère des affaires étrangères, et en 1831 chef du Département de Neuchâtel, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort. En cette qualité il s'occupa des événements de ce canton, en particulier de la révolution de 1831. Il a publié : *Tableau des révolutions du système polit. de l'Europe depuis le XVe s.* (1803). — *Nouveaux essais de politique et de philosophie* (1824). — Voir *ADB*. — *La France protestante*, 2e éd. I. — Arthur Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâteloise*, II et III. [L. M.]

ANCORA (L'). Journal politique tessinois paraissant deux fois par semaine de 1830 à 1832, fondé par l'abbé Georges Bernasconi et édité par l'imprimerie Elvetica, de Capolago. Il travailla à faire connaître les idées pédagogiques du P. Girard et fut un chaud partisan de la réforme cantonale de 1830. Il eut pour successeur le *Pungolo*, de Mendrisio. — *La Presse suisse*. — Tartini : *Storia politica*. — Gubler : *Gesch. des Kts. Tessin von 1830-1841*. [C. T.]

ANDACHER, aussi **ENENTACKER, ENENDACHERS, ENNETACHERS, ENDACHERS, ADACHER, ADACKER.** Ancienne famille du Nidwald, qui tire son nom de la propriété d'Ennetacher, dans le Blatzetürli, paroisse de Wolfenschiessen. *Armoiries* : de gueules à un cheval d'argent passant ou saillant et une étoile d'or au canton dextre du chef. Cimier : cheval d'argent issant. Ces armoiries sont déjà employées dès le début du XVe s. et sont confirmées par le diplôme de noblesse de 1500. — 1. ANDRE ZE ENENTACKERS, tombé à la bataille de Sempach. — 2. ENGELHARD ENENTACHERS est en 1426, et peut-être en 1429 et 1431, landammann en charge. En 1454, il paraît encore comme ancien landammann. — 3. PAUL, fils du no 2, landammann en 1467, 1469, 1471 (?), (1476) (?), 1479, 1482, 1489, 1491, 1493 (et 1499 ?). Il vivait encore le 16 mars 1501. — 4. MELCHIOR, fils du no 3, lui succède dans la charge de landammann où il est encore en 1504 et 1507. Pendant la guerre de Souabe, 1498-1499, il est bailli de la Thurgovie. Après la conclusion de la paix, Maximilien lui octroya une lettre de noblesse, pour lui et ses descendants, à Augsbourg le 23 mai 1500. — 5. ANTOINE, fils du no 4, commande en 1521 le contingent d'Unterwald se rendant auprès du pape ; il fut bailli de Baden durant la période critique 1529-1530, et après une longue opposition de Berne. Avec lui s'éteint la branche anoblie. — 6. ULRICH, frère du no 4, landammann en 1510, 1515, 1517 et 1518. C'était un mercenaire célèbre acquis à la France. Il fut parmi ceux qui étaient expressément accusés d'avoir, pendant les expéditions de Novare et Dijon, trahi la politique des Confédérés, d'avoir enrôlé des mercenaires pour le roi et de s'être laissé corrompre à Dijon. Il mourut en 1519 et employa sa grande fortune à faire des dons à l'Église. Il fonda entre autres le 1er mai 1519 la deuxième chapellenie, dite prébende Andacher, dans l'église de Stans. — La famille n'existe plus actuellement qu'à Stansstad où elle avait obtenu en 1642, 1669 et 1668 le droit de bourgeoisie. — Voir Deschwanden : *Verzeichnis der Landammänner von Nidwalden*, dans *Gfr.* 26. [R. DURRER.]

ANDECHT, NORBERT. Voir HOHENWART, N.

ANDEER (C. Grisons, D. Hinterrhein, V. *DGS*). Chef-lieu de la vallée de Schams. En 1208 *A*[illegible], 1321 *Andacre*, 1325 *Andair*, 1354 *Andayr*, 1377 *Andra*. Le nom dérive d'*Aquedair*, *a l'urnetanum*, localité près d'un bouquet d'aulnes. Heierli et Oechsli ont cherché dans la région la station romaine de *Lapidaria*. L'évêque et le chapitre de Coire possédaient à Andeer un grand domaine, appartenant probablement à l'origine aux dépendances de l'église de Saint-Martin de Zillis. En 1540 la communauté (Nachbarschaft) rachète la grande dîme ; la dernière, dite du chapitre, fut rachetée en 1745. L'église actuelle fut bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, et restaurée en 1827, 1843 et 1864. La chapelle, dédiée à Saint-Michel, est citée pour la première fois en 1411. En 1601 la séparation de l'église d'Andeer de l'église-mère de Zillis nécessite un arbi-



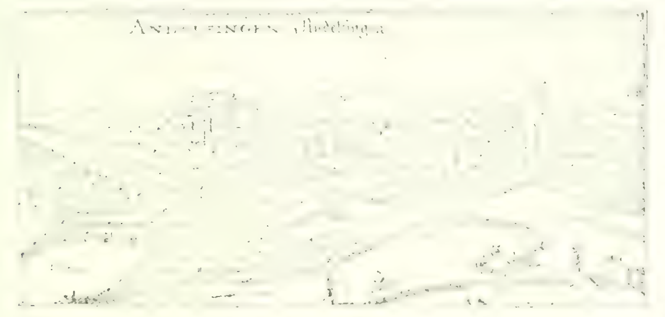
Maison de 1501 avec peintures murales au graffite, à Andeer.

trage. En 1708 les deux Ferrera et en 1790 Pignieu se séparent d'Andeer. Avant la Réformation, existait près du Rhin le couvent des béguines de Sainte-Marguerite, dont la contrée porte encore le nom. Derrière Bärenburg existait la chapelle de Saint-Étienne disparue depuis longtemps. La paroisse catholique avec son église date de 1883. Les registres paroissiaux datent de 1734. — A la tête de la communauté divisée en quatre *squadras da casaun* (cercles administratifs) était autrefois le maire *(cuvig)* nommé pour deux ans [illegible] mente. En matière judiciaire, Andeer formait avec Pignieu et Ferrera un des quatre tribunaux inférieurs *(dretgiras pintgas)* soumis au tribunal supérieur *(Hochgericht)* de Schams. En 1811 un fonds des pauvres et en 1812 un fonds scolaire furent créés. C'est à Andeer que fut fondée en 1871 la première assurance cantonale sur le bétail. En 18[illegible] les hautes eaux du Rhin [illegible] tout le village ; [illegible] ponts et la petite [illegible] furent emportés. La crue de 1868 emporta le pont du [illegible] qui ne fut pas reconstruit. [illegible] de 1500 relie le village à la rive [illegible] du Rhin.

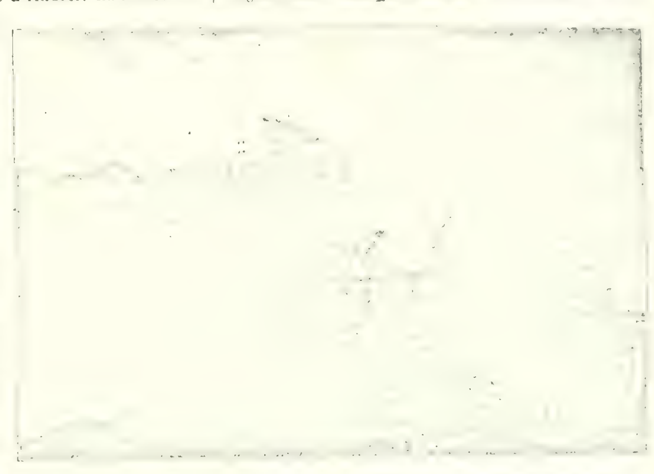
— Le trafic a pris un certain essor depuis l'ouverture de la Via Mala (1473). En 1593 la douane de Port Schams à Zillis fut transférée à Andeer. La source minérale d'Andeer et son hôtel Fravi, construit en 1829, sont connus (en 1553 : *fontana nera in loco Schams appellato*). Andeer a possédé des fonderies d'argent et de fer et dans les années 1860-1870 la *Val Sassam mines Company Ltd.* y avait son siège. — Von *Necrolog. Cur.* — *QSG* 10. — Moor : *Die Urbarien des Domkapitels.* — Kellenberger : *Die Mineralquelle von Pignen (Jahresber. der nat. Gesell. f. Graubünden* 1867). — Goll : *Das Mineralbad Pignen. Andeer* — Nagel : *Andeer in Graubünden.* — Christoffel : *Las Societats de mats e lur deitairas nauschas (Annalas della Soc. retorom.* 12). — C.-U. von Salis : *Gesch. des Bergbaus in Graub.* (dans *Neuer Sammler* 2). [J. CONRAD.]

ANDEER, *Petrus-Justus*. Pasteur, philologue et naturaliste, * 13 mars 1815 à Fetan, † 29 mars 1882 à Schleins, étudia à Halle, Leipzig, Berlin et Tubingue, et fut successivement pasteur à Santa Maria en 1840 ; Bergün en 1848 ; Fuldera en 1867 ; Schleins en 1872. Il s'occupa d'histoire naturelle, de la flore du Rhin en particulier, et de l'étude du romanche. Il a publié des travaux dans les rapports de la Société des Sciences naturelles des Grisons, et en outre : *Ueber Ursprung und Geschichte der rhäto-romanischen Sprache* et *Elementargrammatik der rhäto-romanischen Sprache.* — *Jahrbuch der naturforschenden Gesellschaft Graubündens* 26, p. 13. — *JSG* IV 94. — Truog : *Die Bündner Prädikanten*, p. 42. [L. J.]

ANDELFINGEN (C. Zurich. V. *DGS*). District comprenant 24 communes politiques qui, jusqu'à 1917, étaient divisées en cinq cercles d'élections au Grand Conseil. Ce sont : Andelfingen, Marthalen-Trullikon, Benken-Laufen, Stammheim et Flaach. Il comprend 15 paroisses (dont Rheinau seul est catholique) et 19 communes civiles. Le district compte un grand nombre de vieux châteaux, dont la plupart sont encore habités.



Gross et Klein Andelfingen vers [illegible]



Les Impériaux brûlent le pont de la Thour près d'Andelfingen, le 25 mai 1799. Aquatinte de J.-L. Bleuler (Bibliothèque Centrale, Zurich).

et se nomme souvent simplement *Ausseramt* ou *Weinland*. Les *armoiries* de l'ancienne seigneurie d'Andelfingen étaient celles des comtes de Kibourg avec une étoile devant la tête du lion inférieur, comme brisure.

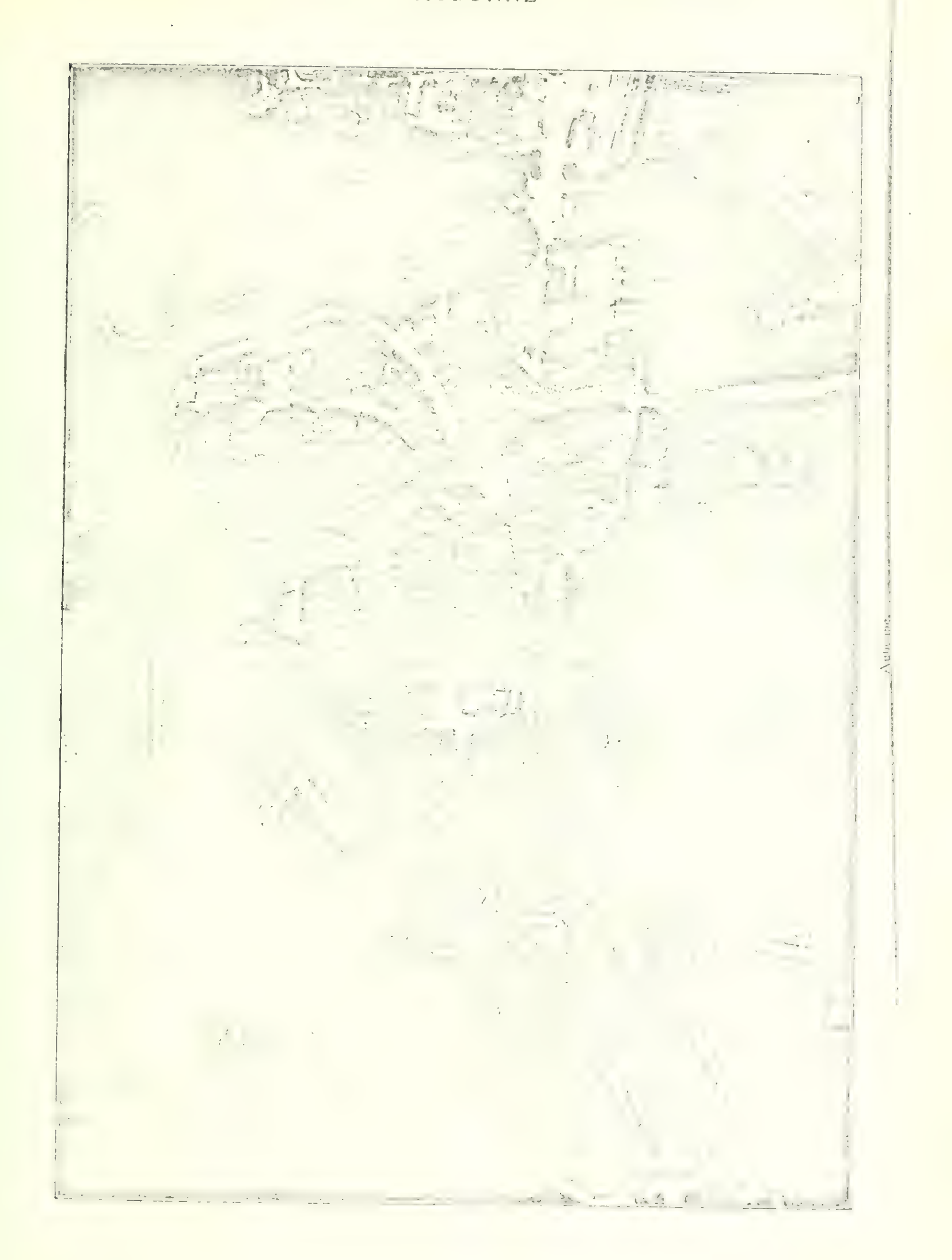
Archéologie. L'on a découvert des stations néolithiques à Andelfingen et à Guntalingen ; un tombeau de l'âge du bronze près du Blutbuck à Unterstammheim ; de nombreux établissements sur l'Ebersberg am Irchel et des tombeaux. En 1911 on découvrit sur le Hochlaufen près d'Andelfingen un cimetière gallo-helvète datant de 350-225 environ av. J.-C. Du temps des Romains deux routes traversaient le district : l'une venant de *Tasgaetium* (Eschenz près Stein), conduisait à Oberwinterthour par Thalheim ; l'autre route allait de Schaffhouse à Oberwinterthur. Des tours et vigies romaines s'élevaient au-dessus de Berg am Irchel, sur la Schutzenhalde près de Feuerthalen et près d'Ellikon sur le Rhin. Des trouvailles faites en plusieurs endroits témoignent de nombreux établissements alémaniques et francs. Les comtes de Kibourg qui avaient, dès les anciens temps, des propriétés dans la contrée et de nombreux vassaux, acquirent peu à peu la souveraineté de tout le territoire, du Rhin à la Glatt. Les localités d'Andelfingen, Hausen, Ossingen, Waltalingen et Guntalingen furent d'abord incorporées au district de Diessenhofen, puis vers [illegible] [illegible] district d'Andelfingen. Sous Rodolphe de Habsbourg, Andelfingen devint sujet autrichien. En [illegible] les ducs Albert et Léopold [illegible] engagèrent le district d'Andelfingen à Johann Truchsess von Diessenhofen ; en [illegible] [illegible] Hohen-Landenberg, Beringer von Hohen-Landenberg

Gross- et Klein-Andelfingen.

Photographie prise en avion à l'altitude de 3[illegible]0 mètres au dessus du sol par l'Aero-Zurich, Comte, Mittelholzer & C[ie], en août 1919.

Appenzell.

Photographie prise en avion à l'altitude absolue de 1[illegible]0[illegible] mètres par l'Aero-Zurich, Comte, Mittelholzer & C[ie], en juillet 1919.



fut contraint en 1434 de céder ses droits sur Andelfingen pour la somme de 2300 fl. à la ville de Zurich qui en fit un grand baillage, indépendant de Kibourg, et en 1482 un baillage général. Vers 1500, cinq juridictions se partageaient le district. 1. Le bailli de Kibourg avait des droits sur la moitié « des villages du comté », Henggart et Flaach, sur Berg, Ellikon, Marthalen, Oerlingen, Rudolfingen, Trullikon, Truttikon, Wildensbuch, Benken, Uhwiesen, Dachsen, Nol Laufen, Flurlingen, Feuerthalen et Langwiesen (ce territoire formait l'*Aeusseres Amt* des six districts de Kibourg). 2. Zurich commandait par l'intermédiaire du bailli, résidant au château d'Andelfingen, dans les « villages seigneuriaux » de Henggart et de Flaach, pour la moitié à Volken, Dorf, Humlikon, Adlikon, Niederwil, Dätwil, Gross- et Kleinandelfingen, Alten, Dorlikon, Gutighausen (district inférieur), Guntalingen, Waltalingen, Gisenhard, Ossingen, avec Hausen et Burghof (district supérieur). 3. Rheinau avait sa juridiction particulière. 4. Le bailli de Thurgovie avait droit de haute justice à Stammheim. 5. Le baron de Wulflingen avait la juridiction sur Buch am Irchel.

La Réformation fut propagée par l'intervention personnelle de Zwingli qui, dans l'automne de 1523, parcourut le district en prêchant de lieu en lieu. Le mouvement atteignit son apogée le 18 et le 19 juillet 1524 au couvent d'Ittingen qui fut pillé et incendié par une bande venant du *Weinland* et des communes thurgoviennes voisines à l'instigation du bailli catholique de Thurgovie. Ce mouvement eut une fin tragique, car les promoteurs, Wirth et Rutimann, furent exécutés à Baden, quoique innocents. En 1525 les paysans du district d'Andelfingen et d'autres présentèrent à Zurich dix-sept articles réclamant des réformes sociales. Des anabaptistes existèrent jusqu'en 1535 dans la plupart des communes. En 1531 Rheinau repoussa la Réformation. Stammheim, Ossingen, Trullikon, Marthalen et Laufen firent partie dès 1532 du chapitre de Stein, Benken dès 1555, Feuerthalen dès 1675 et Andelfingen dès 1710.

Le gouvernement helvétique organisa de 1798 à 1803 les deux districts de Benken (comprenant les communes situées entre la Thour et le Rhin) et d'Andelfingen (comprenant à côté des autres Rorbas, Dättlikon, Neftenbach, Hettlingen, Seuzach, Dägerlen, Dynhard et Altikon). Pendant les hivers de 1798 à 1799 et de 1799 à 1800, le *Weinland* eut à supporter le cantonnement de soldats français et, en mai 1799, il fut le théâtre de combats. En 1801, soulèvement des partisans du gouvernement helvétique à Dachsen, Benken et Andelfingen. De 1803 à 1814 Andelfingen fit partie du district de Winterthour. Pendant la Restauration, les communes du district actuel, plus Dägerlen, formaient le haut district d'Andelfingen. Le 27 mai 1836 fut fondée à Benken, sur l'initiative du préfet Schenk d'Uhwiesen, une société d'utilité publique. En 1843 celle-ci créa une caisse d'épargne qui fusionna en 1874 avec la Banque Cantonale de Zurich.

Population : En 1634 : 7170 hab. ; 1671 : 11 788 ; 1792 : 12 292 ; 1812 : 12 571 ; 1836 : 15 716 ; 1850 : 17 058 ; 1888 : 16 793 ; 1910 : 18 010 ; 1918 : 21 268. — *Journaux* du district : 1. *Andelfinger Zeitung.* — 2. *Volksblatt aus dem Bezirk Andelfingen* avec supplément gratuit : *Der Hausfreund*, fondé en 1877. — 3. *Der Anzeiger vom Kohlfirst* (1911).

BIBLIOGRAPHIE : Heierli : *Archäolog. Karte des Kts. Zurich.* — D. Viollier : *Le cimetière gallo-helvète d'Andelfingen* (ASA 15). — A. Farner : *Gesch. der Kirchgemeinde Stammheim und Umgebung.* — A. Waldburger : *Der Bezirk Andelfingen zur Zeit der Reformation* (ZT 1908-1912). — A. Waldburger : *Rheinau und die Reformation* (JSG XXV 1900). — A. Farner : *Die Ortsnamen des Bezirkes Andelfingen* (*Hausfreund* 1905, nos 2-6). — A. Farner : *Die Geistlichen der Gemeinden des Bezirkes Andelfingen seit der Reformation* (*Hausfreund* 1906, nos 3-17). — A. Farner : *Vor hundert Jahren* (*Hausfreund* 1899, n° 39 ; 1900 n° [illegible]). — J. H. Müller et A. Meyer : *Gesch. der gemeinnützigen Gesellschaft des Bezirkes Andelfingen 1836-[illegible]*.

ANDELFINGEN (GROSS-) (C. Zurich, D. [illegible]). Dès 1831 chef-lieu du district de ce nom, commune politique et avec Klein-Andelfingen, Adlikon, Alten, Dätwil, Humlikon, Niederwil et Oerlingen, la plus grande paroisse du *Weinland*. *Armoiries* : celles de l'ancien baillage d'Andelfingen. Voir ANDELFINGEN-district, où il est aussi fait mention des trouvailles archéologiques du *Hohenlaufen*. Anciennes formes : 1246 *Andolvingen* ; 1261 *Andolfingen* ; 1399 *Andolffingen*, ce qui signifie : chez les descendants d'*Andolf*. En vertu d'un contrat du 18 juin 1264, les propriétés situées à Andelfingen, Gailingen et Dorlingen, cédées en fiefs par l'évêque de Constance au comte Hartmann l'Ancien de Kibourg, lequel les avait transmises à son neveu, le comte Rodolphe de Habsbourg, devaient rester propriété de ce dernier avec l'assentiment de l'évêque. L'église d'Andelfingen est mentionnée pour la première fois en 1260 ; précédemment église de montagne, dédiée aux deux saints Placide et Sigisbert, elle était une annexe de Rheinau. En 1275 le curé déclara un revenu de 87 livres et 10 schillings. En outre, le seigneur retirait 30 muids de cette prébende. Le 26 novembre 1404 le duc Frédéric d'Autriche échangea, avec le couvent d'Allerheiligen à Schaffhouse, le droit de patronage d'Andelfingen contre la paroisse de Griesingen (Wurtemberg). En 1407 le château d'Andelfingen fut pris par les Appenzellois et en 1440 par les troupes de l'abbé de Saint-Gall, qui se retirèrent bientôt après. En 1476 Andelfingen devint la proie d'un violent incendie qui dévora 29 maisons. Lors de la bataille de Morat, il fournit 32 hommes, et pour la prise des villes de Plaisance et de Parme, en 1521, 28 mercenaires pour l'armée du pape. En 1521 Andelfingen fit partie du petit nombre de communes qui encouragèrent les Zuricois à participer aussi à l'alliance française, pour ne pas les voir se séparer du reste des confédérés. Lors de la Réformation, la paroisse d'Andelfingen comprenait, outre la paroisse actuelle, le territoire de Benken, Berg am Irchel, Dägerlen-Rutschwyl, Dorf, Dorlikon (aujourd'hui Thalheim), Volken. En 1608 Volken en fut séparé et Dägerlen en 1642. Le premier pasteur d'Andelfingen fut Conrad Pfister, de Schaffhouse ; le droit de patronage fut transféré après la Réformation au canton de Schaffhouse, puis à Zurich le 27 juillet 1864. Pendant la guerre de Trente ans, Andelfingen eut au printemps de 1628 de la cavalerie impériale en cantonnement. En 1672 l'église fut considérablement agrandie ; en 1784 on reconstruisit le presbytère. En 1799 Andelfingen eut beaucoup à souffrir des combats entre les Français et les Autrichiens ; le 25 mai plusieurs maisons furent pillées, entre autres le presbytère et le château ; 15 furent incendiées, entre autres la *Haldenmühle*, la maison du péage et d'autres ; plusieurs personnes y perdirent la vie. Le 7 octobre, nouveaux combats entre les Français et les Russes ; à la fin de 1800 l'armée française passa de nouveau par Andelfingen, en se livrant au pillage. En 1832 le château, où mourut Salomon Landolt en 1818, fut vendu pour le prix de 18000 fl. au baron de Sulzer-Wart, de Winterthour ; il est encore propriété de la famille. Lors de la fête de chant du district à Andelfingen, en 1839, 444 chanteurs tombèrent malades pour avoir consommé de la viande gâtée ; dix en moururent (Dr J. J. Suter : *Die Fleischvergiftungen in Andelfingen und Kloten*). En 1869 on fut obligé de démolir la nouvelle tour de l'église presque achevée, parce qu'elle s'était penchée en suite de l'affaissement des fondements. Une école existait déjà dans la première moitié du XV[illegible] s. En 1857, on érigea le nouveau bâtiment de l'école communale. [illegible] Conrad [illegible] [illegible] électriques fondée par la commune en [illegible]. — *Population* : 1634, 1200 habitants ; 1836, [illegible] ; 1850 : [illegible] ; 1870 : [illegible] ; 1888 : [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Konrad Gräb (1828-1903), peintre de portraits ; [illegible] (1836-[illegible]), [illegible] Zurich ; Joh. Konr. [illegible] (1844-1910), directeur du chemin de fer Nord-Est Suisse ; Konrad

Juin 1920.

Meisterhans (1858-1894) Dr phil., professeur à Soleure, historien marquant. — *Bibliographie* : Voir district d'Andelfingen. — Chronique de la commune en manuscrit à la bibliothèque centrale de Zurich. Concernant le château, voir *MAGZ* XXIII, 6. [O. Farner.]

ANDELFINGEN (KLEIN-) (C. Zurich, D. Andelfingen. V. *DGS*). Vge et Com. politique comprenant les trois communes civiles et scolaires de Alten, Klein-Andelfingen et Oerlingen. Sur le territoire d'Alten se trouvent les ruines du château de Wesperbühl ; sur celui de Klein-Andelfingen celles de Schalterberg et les bains d'Andelfingen. La maison de commune, de 1866, contient les armoiries des familles bourgeoises peintes sur verre. [F. H. et E. K.]

ANDELFINGEN, von. Famille de ministériaux des



Kibourg n'ayant pas le titre de chevaliers. Il ne faut pas la confondre avec la famille wurtembergeoise du même nom, qui avait des biens à Schlatt près Diessenhofen et fut reçue à la bourgeoisie de la ville de Diessenhofen en 1375. — 1. Berchtold, témoin dans un acte du baron Cuno von Tufen en 1272. — 2. Berchtold, 1230-1340, bénéficiaire de l'autel de Saint-Jean à Beromunster. Un Heinrich von Andelfingen était également à Beromunster en 1330. — 3. Eberhard, avait en 1334 un bien à Volken en fief masculin du chevalier Johannes von Hettlingen. — *UZ* IV, VIII, XI. — *Gfr.* 2, 23, 32. — *UBuch Beromunster.* — *Zürcher Steuerbücher* I. — F. Pupikofer-Strickler : *Gesch. des Thurgaus.* [F. H. et J. F.]

ANDELFINGER ZEITUNG. Organe démocratique libéral du district d'Andelfingen, fondé en 1857 par un nommé Mahler sous le nom de *Andelfinger Anzeiger*, qu'il porta jusqu'en 1870. — Voir *Zum 50-jährigen Jubiläum der Andelfinger Zeitung* dans le numéro 105 de 1906 du dit journal. [F. H.]

ANDENMATTEN, Franz Joseph, de Saas, * le 14 novembre 1692, chapelain de Zermatt de 1730 à 1741, de Sierre, 1741-1749, recteur de la cathédrale de Sion en 1749, chanoine le 6 novembre 1750, trésorier et seigneur de Maregnena le 28 février 1755. Procureur général du chapitre en 1759, 1760, 1762. Doyen de Valère le 6 novembre 1767. — Voir : *BWG* I. — Arch. de Valère. [D. I.]

AN DER ALLMEND, ANDERALLMEND, ou **ALLMENDER.** Famille patricienne éteinte de la ville de Lucerne, qui apparaît dans la première moitié du XVe siècle. En 1495, Hans renouvelle son droit de bourgeoisie. La famille s'éteint avec Franz-Jos.-Melch.-Georg, 1748-1829, grand conseiller en 1765. La famille possédait les châteaux de Schauensee de 1620 à 17[illegible] et de Baldegg de 1725 à 1806. *Armoiries* : de gueules à une aile de sinople, tête et attache d'or. Plus tard on ajouta une bordure d'or. — A citer : 1. Martin, † en 1547, nommé aussi *Pallinola*, survivancier à Münster en 1499, chanoine en 1524, custode en 1537. — 2. Mauritz, 1572-1634, grand conseiller en 1590, bailli de Ebikon en 1593, de Habsbourg en 1599, du Petit Conseil en 1606, bailli de Münster en 1609 et 1615, banneret en 1627, avoyer en 1630, capitaine et chevalier. — 3. Johann, † en 1647, grand conseiller en 1609, du Petit Conseil en 1617, bailli de Münster en 1621, de Rotenburg en 1627, de Thurgovie en 1632, directeur des constructions (*Bauherr*) en 1635. — 4. Mauritz, 1614-1688, étudia chez les Jésuites à Lucerne et à Porrentruy, de 1635 à 1642 à l'Université de Dillingen, Dr en théologie, chanoine de Münster en 1643, secrétaire de 1647 à 16[illegible]. A l'occasion de la béatification de Nicolas de Flüe il fut envoyé à Rome. En 1662 custode, en 1674 prévôt, doyen en 16[illegible] ; il fit construire la sacristie actuelle des chanoines. — 5. Johann-Rochus, 1621-16[illegible], étudia à Dillingen, d'où il revint avec le doctorat [illegible] et en droit ; en 1646 chapelain de Saint-Jean à Münster, chanoine en 1657, protonotaire en 1659. — 6. Mauritz, 1642-1717, survivancier à Münster en 16[illegible], [illegible] de Mellingen de 1670 à 1677, chanoine [illegible] en 167[illegible], secrétaire ; il renonça à [illegible] de Lucerne en 1685, puis résigna ses fonctions [illegible] et s'en alla à Rome où il devint protonotaire et chevalier. En 1707 il retourna à Lucerne et y fut nommé chanoine en 1709. — 7. Johann-Kaspar, 1663-1731, lieutenant 1698 puis capitaine de la garde en Lorraine en 1710, grand conseiller en 1719. En 1725 le duc Léopold Ier de Lorraine lui fit don du château de Baldegg. En 1727 il se démit de son grade de capitaine et devint résident du duc en Suisse. — 8. Jakob-Joseph-Mauritz, 1653-1735, curé d'Hegglingen, chanoine de Münster en 1681, chevalier de Jérusalem, aumônier du duc de Lorraine. — Voir : *LL* I, 133. — *LH* I, 30. — *AHS* 1905. — G. von Vivis : *Wappen der ausgestorbenen Geschlechter Luzerns*, 79. — Mathias Riedweg : *Gesch. des Kollegiatstiftes Beromunster.* — *Kathol. Schweizerblätter.* — Th. v. Liebenau : *Lothringen und die Schweiz.* — Girard : *Nobiliaire militaire suisse* I, 73. — *Gfr.* — *Besatzungsbuch.* — Papiers de famille. [v. V.]

ANDER BRUGG. Voir Brugg.

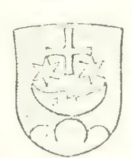
ANDEREGG. Familles des cantons de Berne, Saint-Gall et Glaris.

A. Canton de **Berne**. — 1. Jakob, à Meiringen, 1826-1878, connu depuis 1864 comme guide hardi de la chaîne du Mont-Blanc. — 2. Melchior, 1827-1914, de Zaun près Meiringen, d'abord paysan et sculpteur, puis tenancier de l'hospice du Grimsel, dès lors guide des alpinistes anglais les plus réputés et surnommé par eux « roi des guides ». — 3. Felix, 1834-1911, de Ranmsberg, à Rotenbach, succéda à son père comme instituteur à Rotenbach, et en 1866 à l'école de la fabrique de Wangenwil ; il fonda une société pour le développement de l'agriculture et devint maître itinérant ; 1874-1883 maître d'agriculture à Coire, 1883-1886 secrétaire de la société suisse d'agriculture à Zurich, puis publiciste à Berne. Auteur de la partie *Agriculture* dans *BSL*. — Voir Cunningham et Abney : *The pioneers of the Alps.* — *JSAC* 50, p. 211. — *Der Bund*, 1911, no 224. [L. B.]

B. Canton de **Saint Gall**. — 1. Tobias, * 14 novembre 1751 à Ennetbühl (Toggenbourg), † 1er novembre 1826 à Wattwil, est le fondateur de l'industrie du coton à Wattwil. Ses deux fils continuèrent son œuvre. — 2. Johann-Georg, 8 juillet 1792-21 mai 1856, se fixa à Saint-Gall et dirigea une blanchisserie, une fabrique d'apprêtage et de blanc ; il exportait ses tissus en couleur au Brésil. A la fin de sa vie, par la fabrication des tricots, il introduisit l'industrie à domicile dans le Toggenbourg. Membre du Grand Conseil de Saint-Gall, du Conseil National, 1848-1856. — 3. Friedrich, 12 novembre 1797-28 août 1864, dirigea la fabrique de son père à Wattwil. Parmi ses cinq enfants, citons : — 4. Gustav-Friedrich, 16 août 1823-16 janvier 1883, fabricant, membre du Conseil de Commune, du Grand Conseil depuis 1851, du Conseil National en 1867 et du tribunal de district. Il fit des dons importants à des œuvres de bienfaisance, de diverses communes et mourut sans postérité. — 5. Wilhelm, frère du précédent, 9 juillet 1825-8 mai 1876, fut le dernier représentant mâle de la famille qui s'éteignit avec lui. — Voir *ADB* I, p. 428. — *Schweizer Ehrenhalle* I, p. 275-280. [P. Bt.]

ANDERGAND. Voir Imgrüngand.

ANDERHALDEN, an der **HALTEN** ou **HALTI-**

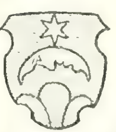


MANN. Famille [illegible] d'Obwald, dont le berceau est Sachseln ; plus tard [illegible] à Sarnen et [illegible] de [illegible] ; [illegible] [illegible] est éteinte. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] XVIII [illegible] [illegible] [illegible] de Mechel [illegible] et Melchtal [illegible]. — 1. Arnold [illegible] Hans [illegible] [illegible] de Nicolas de Flüe [illegible] en 1488 [illegible] ans [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] Walter [illegible] [illegible] [illegible]

commune d'origine devant le tribunal et depuis lors, il fut toujours un des premiers représentants de sa commune dans les autorités du pays. Député à la Diète de 1472 à 1481 ; trésorier de 1477 à 1478, bailli en Thurgovie de 1470 à 1471. Il fut un des chefs du pays durant la seconde moitié du XVe siècle, et pendant les troubles politiques de cette époque il était à la tête du parti fédéral de l'ordre. — 2. Son fils ENDERLI (André) était dit capitaine et revendiqua l'honneur d'avoir blessé mortellement Zwingli d'un coup de feu à Cappel. — R. DURRER. — 3. JAKOB est en 1550 bailli de Mendrisio et plus tard de Sargans. En 1554 il est délégué à Coire pour le conflit des sept cantons avec les Grisons au sujet de la seigneurie de Haldenstein. — 4. FRANZ était huissier en 1669, membre du Conseil en 1671, enseigne en 1673, trésorier du pays en 1688, bailli du Rheintal en 1689 où il mourut en 1691. — 5. Son fils JAKOB administra, après la mort de son père, le bailliage jusqu'à l'expiration de ses fonctions. — 6. JOHANN-FRANZ était huissier en 1685, trésorier en 1693, bailli du Freiamt en 1696, landammann en 1705, 1709, 1713, 1718, 1720 et 1726. Il représenta quarante fois l'Unterwald à la Diète de 1686 à 1726. — 7. JOHANN-ANDREAS, 1696-1768, maître d'école, vicaire de 1728 à 1746, puis curé de Sachseln. — 8. JOHANN-MEINRAD, * 1734, † 1816 ; de 1769 à 1779 chapelain de Flueli ; il s'essaya aussi dans les lettres, et c'est lui qui fit de l'idyllique Flueli un lieu de séjour. — A Sarnen, les Anderhalden sont mentionnés dès 1485. Citons : — 1. JOHANN-BENEDIKT, * le 7 février 1628, devint prêtre en 1651, chapelain à Sarnen ; en 1654 vicaire et en 1663 curé ; † le 10 mai 1704. — 2. R. FRANZ-MEINRAD, * 1707, prêtre en 1730, vicaire à Kerns, puis chapelain à Stalden, en 1731 curé de Kerns, † 1788. — 3. JOHANN-MARQUART, * en 1727, prêtre en 1758, vicaire à Lunkhofen, plus tard professeur au Collège de Sarnen, chapelain à Saint-Nicolas, vicaire à Sachseln de 1766 à 1802. Il est l'auteur des généalogies des familles de Sachseln qui sont considérées encore aujourd'hui comme des modèles. Il lui fut alloué pour ce travail en 1799, 24 florins. — 4. Le PÈRE KARL, * en 1842, entra au couvent d'Engelberg en 1860, fut ordonné prêtre en 1865, professeur de 1865 à 1868, devint grand-cellérier, curé à Engelberg de 1875 à 1879, confesseur à Sarnen en 1879, à Rickenbach en 1891. C'était un calligraphe excellent, un architecte et un connaisseur d'art distingué. — 5. JOS.-FRANZ, frère du n° 4, * 1824, † 1876, prêtre en 1846, vicaire à Alpnach et Seelisberg de 1850 à 1859 ; 1859 curé de Lungern ; de 1869 à 1871 inspecteur des écoles de l'Obwald ; il fut aussi historien. — 6. Le PÈRE BEDA, bénédictin ; * en 1871, † 1914, nom de baptême Guillaume, entra au couvent de Muri-Gries, fut ordonné prêtre en 1896, Dr phil. univ. de Fribourg. En automne 1900, professeur de mathématiques et de physique à l'École cantonale de Sarnen, fit des conférences et des articles sur l'électricité et l'aviation. — Voir : *ASI*. — Kuchler : *Chronik von Sachseln und Sarnen*. — Durrer : *Bruder Klaus*, p. 465. — Répertoire du *Gfr.* — Arch. d'État Obwald et arch. com. Sachseln. — *Gfr.* IX, 54. [R. DURRER et Al. TRUTTMANN.]

ANDERHIRSERN, an der HIRSERREN ou **HIRSIMANN.** Ancienne famille de l'Obwald. Primitivement à Alpnach ob dem Feld (1384), actuellement de Sarnen (dès 1621). Le berceau de la famille est le domaine de Hirsern à Alpnach. Au milieu du XVe s. — 1. KLAUS AN DER HIRSERN paye le cens au chapitre de Lucerne pour le domaine de [illegible] à Alpnach. — 2. HEINRICH, opéra en 1444 sous le nom de Hirsimann, la division de la communauté d'Alpnach en deux parties : *ob dem Feld* et *nid dem Feld*, dans la même année, il devint landammann et occupa cette charge en 1436, 1442, 1447, 1456, 1461 et 1467. Il se fixa au chef-lieu Sarnen et ne laissa pas de descendance masculine. — 3. En 1445 un KLAUS AN DER HIRSERN, d'Obwald, devint avec ses fils, Conrad et Claus, bourgeois de Lucerne. — 4. JOHANN AN DER HIRSERN, en 1615 curé de Sarnen. En 1605 il avait reçu de la landsgemeinde [illegible] de [illegible] et de 1612 à 1615 avait été vicaire à Sarnen. Il mourut en mars 1619. [R. DURRER et Al. TRUTTMANN.]

ANDERLEDY, *Antonius-Maria*, de Brigue, * à Bérisal le 3 juin 1819, † à Fiesole le 18 janvier 1892. Il entra le 5 octobre 1838 dans l'ordre des Jésuites et étudia à Rome, à Fribourg et à Chambéry de 1844 à 1848. En 1848 il reçut la prêtrise à Saint-Louis (États-Unis) et fut missionnaire à Greenbay au bord du lac Michigan. En 1850 il retourna en Europe dans le couvent de Tronchiennes, près de Gand, et dès 1851 s'occupa des missions populaires dans l'Allemagne du sud. Pour des raisons de santé, il prit la direction des collèges de l'ordre. De 1853 à 1856, il fut recteur du collège de Cologne et de 1856 à 1859 de celui de Paderborn. De 1859 à 1865 il dirigea comme provincial la province allemande de l'ordre, professa la morale à Maria-Laach (1866-1868), devint recteur du collège de ce nom en 1869 et, en 1870, fut appelé à Rome comme assistant de l'ordre pour l'Allemagne. Le 24 septembre 1883 la Congrégation Générale l'élut vicaire général de l'ordre et le 4 mars 1887 il devint général après la mort du P. Beckx, son prédécesseur. Il a réédité le *Neoconfessarius* du P. Reuter et rassemblé les brochures qui, sous le titre de *Stimmen aus Maria Laach*, ont plus tard donné naissance au célèbre journal du même nom. Voir : *BWG* I. — *Stimmen aus Maria-Laach.* [D. I.]



AN DER LINTH. Voir BECKER, BERNHARD.

ANDERMATT, district du C. des *Waldstätten* ; pendant la République Helvétique, il comprenait la vallée d'Urseren, ainsi que Wassen et Göschenen avec la vallée de Meien et l'alpe de Göschenen. En 1799 il comptait 2149 hab. Andermatt était le chef-lieu, la résidence du sous-préfet et le siège du tribunal du district. Voir aussi l'art. URSEREN. — Hoppeler : *Siegel und Wappen von Urseren*, *AHS* XXV, 143 et fig. 102. — Stückler : *ASH*, n° 81. — Hoppeler : *Der Untergang des alten Fleckens Altdorf*, *Nbl* Uri V. — Hoppeler : *Ursern im Kriegsjahr* 1799, *Nbl.* Uri VI. [Robert HOPPELER.]

ANDERMATT (C. Uri. V. *DGS*). Chef-lieu de la vallée d'Urseren, connu d'abord sous ce nom. En romanche *Pont Anceres* ; celles de la vallée d'Urseren. A. est mentionné pour la première fois en 1309 sous le nom *In der Matt* et doit son origine à une colonie des *Walser*, mélangée d'éléments alémaniques venus de la vallée inférieure de la Reuss après que les gorges de Schöllenen eurent été rendues accessibles. L'histoire d'Andermatt est en général la même que celle de la vallée d'Urseren (voir cet article). Le 9 septembre 1766 un violent incendie réduisit 108 foyers en cendres. Le 12 septembre 1779 on prêta pour la dernière fois serment aux lois d'Uri. Vingt ans plus tard Andermatt était érigé en district du canton des Waldstätten (voir art. ANDERMATT, district). En 1799 le village fut successivement occupé par des troupes françaises, autrichiennes et russes. Après l'arrivée des Autrichiens on constitua à la fin de juin un conseil provisoire de cinq membres, qui fut dissous le 16 août à l'approche du général Gudin. Le 21 septembre il y eut une assemblée électorale qui se passa dans le plus grand calme. Trois jours plus tard l'avant-garde des troupes russes de l'armée de Souvorov était dans le village, qui fut de nouveau occupé par les Français le 4 octobre. En 1802, sous l'Acte de Médiation, Andermatt redevint le siège des autorités du district [illegible] sous la Constitution cantonale du 5 mai 1850, en 1888 la nouvelle Constitution supprima les districts. Actuellement, il n'y a plus que le tribunal de [illegible] qui siège à Andermatt. L'exploitation des alpes et surtout le transit [illegible] le Saint-Gothard [illegible] la population. Avec l'ouverture du chemin de fer du Saint-Gothard en 1882 le transport des marchandises [illegible]. Andermatt prit un nouvel essor comme lieu de cure et de séjour [illegible] 1885 [illegible] d'armes principale pour les fortifications du Saint-Gothard. [illegible] saint Colomban [illegible] dans la suite elle devint [illegible]. De tout temps le couvent

des Bénédictins de Disentis eut le droit de patronage tandis que le droit d'élection revenait à la vallée. Jusqu'en 1688 l'église fut desservie par des ecclésiastiques séculiers, dès lors par des capucins. L'hospice des capucins à Andermatt était dirigé par un Père Supérieur. L'église paroissiale fut construite en 1602, au pied du Gurschen et dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Selon la tradition on y conservait les reliques de saint Félix et de sainte Régule qui y avaient été transférées de Zurich à l'époque de la Réformation. On fait mention de la chapelle de Saint-Pierre pour la première fois en 1448. Une autre chapelle, dédiée à saint Antoine, se trouvait dans les Schöllenen. La chapelle de Mariahilf, au-dessus du village, est de date plus récente. En 1882 Realp se sépara de la paroisse d'Andermatt et Hospental en 1886. Les protestants ont depuis 1915 une petite église à leur disposition. — Registres de paroisse depuis 1640. *Population* : 1799, 605 hab. ; 1850, 677 ; 1900, 818 ; 1910, 993. [Robert Hoppeler]

Andermatt sur la route du Saint-Gothard vers 1850. Dessin de G. Straub. Aquatinte de L. Weber. (Bürgerbibliothek Luzern.)

ANDERMATT. Familles de Lucerne, Unterwald et Zoug.

A. **Canton de Lucerne.** Famille de Lucerne, de Malters, de Rotenbourg et de Willisau. — Rudolf-MANN, le sautier de Willisau, fut juge dans cette localité en 1463, avoyer en 1461, 1488 et 1493, † après 1505. [P.-X. W.]

B. **Canton d'Unterwald.** ANDERMATT, ANDER MATT, AB DER MATT, A DER MATT, IN DER MATT, IN [illegible]. Famille de l'Obwald et du Nidwald, originaire de Buochserberg, mentionnée en 1257. — FRANZ-JAKOB, † le 15 mai 1678, médecin à Stans, publia entre autres une biographie de *Ritter Conrad Scheuber, weiland Landammann zu Unterwalden.* — Voir *Gfr.* 21, 29 et 54. — Durrer : *Landamt Unterwaldens*. — Küchler : *Chronik von Sarnen.* — *Obwaldner Gesch. Blätter*, 1901. — Obituaire de Sarnen. [Al. T.]

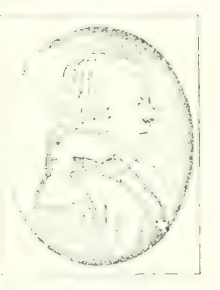


C. **Canton de Zoug.** Famille de Baar où elle fut reçue à la bourgeoisie au XV[e] siècle. Selon [illegible] elle serait venue du Valais. [illegible] *Armoiries* : d'azur à un agneau passant sur 3 monts de sinople, la bannière de gueules chargée d'une croix d'argent. — 1. JOST, cité en 1[illegible], doit être la souche de la famille. — 2. JOHANNES, membre du Conseil en 16[illegible], trésorier en 1619, bailli de Baden en 1614, 1616, 1626, † en 1628. — 3. *Jakob*, ammann, fils du n° 2, * le 7 mai 1602, † le 19 août 1680, capitaine au service de l'Espagne, puis bailli de Lugano en 1640, des bailliages libres en 1643, en 1657 ammann de la ville et du district de Zoug ; membre du Conseil de Baar, du Conseil de ville et de district ainsi que du tribunal de Zoug. Lors de la guerre des paysans, en 1653, il fit partie du tribunal arbitral entre les Lucernois et les habitants de l'Entlebuch. En échange des services rendus la ville de Lucerne lui conféra, à lui et à ses descendants, le droit de bourgeoisie à perpétuité. Il a laissé un journal comprenant les années 1641-1651 et 1657-1660, publié en partie par [illegible] dans le *Zuger Nbl.* 1909. Son portrait est suspendu dans la salle du Grand Conseil de Zoug. — 4. JOHANN-JAKOB, fils du n° 3, trésorier en 1680, administrateur de la chancellerie de la ville et du district, bailli de Lugano en 1685, † en 1693. Son fils — 5. FRANZ mourut en France comme capitaine commandant dans la compagnie Zurlauben. — 6. JOHANN-BERNHARD, fils du n° 3, administrateur de l'église et secrétaire de la commune en 1690, trésorier de Baar en 1700. — 7. CHRISTOPH, fils du n° 3, † le 4 novembre 1714. Il fut successivement administrateur de [illegible], trésorier (1681), secrétaire de [illegible], conseiller [illegible], et ammann en 1693, 1702 et 1711. En sa qualité d'ammann, il se prononça en 1712, à la landsgemeinde de la [illegible] près de Baar, contre la guerre ; [illegible] le peuple [illegible] de ses fonctions. Son portrait se trouve dans les archives paroissiales de Baar. — 8. *Christoph*, fils du n° 7, † le [illegible] avril 17[illegible], conseiller en 1714, trésorier en 1715 et [illegible] en 17[illegible]. [illegible]

[illegible]

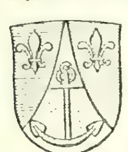
près dans sa prison ; mais il réussit à s'évader, aidé par des amis, le 25 décembre 1733. Il fut bien accueilli à Lucerne et surtout par l'ambassadeur français à Soleure, où il resta jusqu'à sa mort, survenue avant que le régime des *Rudes* fût arrivé à son terme. — 9. CHRISTOPH, fils du n° 8, Dr en théologie, curé à Steusslingen (Wurtemberg), † en 1742. Sa correspondance contenant des détails intéressants sur la lutte des *Doux* et des *Rudes* a été publiée par Ed. Lutolf dans le *Gfr.*, 63 — 10. JOSEPH-LEONZ, † en 1770, fils du n° 8, capitaine au service des Deux-Siciles jusqu'en 1735, fut ensuite membre du Conseil de Zoug, trois fois bailli de Lugano, huit fois à Frauenfeld et ammann en 1747 et 1756. Après la chute du parti des *Rudes* à Zoug, son père fut déclaré innocent, et la commune de Baar adjugea à ses héritiers 3000 fl. en compensation des souffrances et dommages qu'il avait subis. En 1765 de violents tumultes éclatèrent de nouveau dans le canton de Zoug à propos des pensions payées par la France et à cause du sel. Après des scènes orageuses dans les assemblées de commune, l'ammann Jos.-Leonz Andermatt fut contraint de restituer avec intérêts la somme reçue, en tout 8150 fl. — 11. FRANZ-BARTHOLOMAEUS, fils du n° 8, fut en 1738 membre du Conseil et ammann, puis bailli de Thurgovie en 1738, 1740, 1742, à Lugano en 1739 ; en 1742 il entra comme capitaine au service de l'Espagne dans le régiment Sury ; † le 20 novembre 1743. — 12. JOHANN-JAKOB, * 1708, conseiller en 1729, trésorier en 1731, capitaine dans l'armée impériale en 1734, bailli de Sargans en 1761, conseiller et président de commune de Baar en 1764, trois fois ammann, en 1765, 1774 et 1783, bailli de Bellinzone en 1730, 1766, 1775, dix fois bailli à Frauenfeld dans les années de 1748 à 1782 ; en 1785 il se démit de ses fonctions. — 13. *Christian-Leonz*, † 1757, curé de Udligenswil (Lucerne). Il fut cause de l'affaire d'Udligenswil. Le bailli du district de Habsbourg, dont ressortissait Udligenswil, avait permis la danse pour la fête patronale, le 26 août 1725 ; en revanche, le curé Andermatt l'avait interdite et refusé les sacrements à deux personnes qui avaient enfreint la défense. Le gouvernement de Lucerne maintint la décision de son bailli et cita le curé à l'effet de se justifier. D'accord avec le commissaire de l'évêque, Bisler, Andermatt se refusa à comparaître, alléguant qu'il n'était justiciable que des tribunaux ecclésiastiques. L'affaire alla jusqu'au pape qui, avec la congrégation des cardinaux, prit parti contre le Conseil de Lucerne. Les cantons catholiques et la Diète tentèrent en vain de s'interposer. Enfin l'ambassadeur français, de Polignac, réussit à faire accepter aux deux parties un arrangement : l'évêque de Constance était tenu d'instruire l'affaire du curé Andermatt, mais celui-ci ne devait plus retourner à Udligenswil. Après avoir longtemps différé sa réponse, l'évêque de Constance déclara que le curé Andermatt était sans reproche, mais que, pour maintenir la paix, il avait à renoncer à son poste de curé ; une prébende de chanoine lui fut conférée au chapitre de Saint-Jean à Constance et il devint protonotaire apostolique. Les rapports entre Lucerne et le pape ne se détendirent qu'à la mort de Benoît XIII, le 21 février 1730. Le Conseil annula, le 27 octobre 1731, le décret de bannissement rendu contre Andermatt. — 14. *Joseph-Leonz*, * le 5 mai 1750, † le 2 novembre 1817, général, fils du n° 10, entra au service de France à 18 ans et prit part aux campagnes de 1759-1762 dans le Hanovre. En 1763 il fut lieutenant au régiment espagnol de Bedmer, puis revint au service de France en 1769, capitaine de l'ancienne compagnie Tschudi du régiment Jenner. En 1790 il fut décoré de l'ordre de Saint-Louis à Nancy. Son régiment ayant été licencié à Bitche, il entra, en 1793, au service de Victor-Amédée de Sardaigne, lieutenant-colonel le 29 juin 1793 et colonel en 1796. Andermatt était en congé dans son pays, lorsque fut proclamée la République Helvétique le 12 avril 1798. Il prit le commandement des milices de Zoug contre les troupes françaises, entra dans le Freiamt et engagea le 26 avril, à Hegglingen, un combat dans lequel il dut reculer devant les forces ennemies supérieures. Les Français étant entrés à Zoug, Andermatt se rangea de leur côté et exigea de la commune de Baar la somme de 8150 fl. qu'avait dû payer son père 34 ans auparavant. Cette somme, qui s'élevait avec les intérêts à 21 205 florins, lui fut remise le 3 mai 1798, puis Andermatt retourna à son régiment dans le Piémont. Après l'abdication de Charles-Emmanuel II, le 9 décembre 1798, les régiments suisses furent incorporés à l'armée française. Andermatt fut nommé général de brigade en 1799 et prit part aux batailles de Legnano, Ronco et Naples ; à Vérone il fut blessé et à Mantoue, fait prisonnier et transféré à Augsbourg, d'où il revint en juin 1800. En 1801 il fut à la tête des fédéralistes qui venaient de dissoudre la Diète, mais bientôt après il fit cause commune avec le gouvernement unitaire et fut envoyé contre les cantons primitifs soulevés. Il conclut avec eux un armistice le 7 septembre 1802, puis assiégea vainement Zurich qui s'était aussi révolté. Quelque temps après il fut battu à Faoug par le général Bachmann, et se retira dans le canton de Vaud où il fut destitué de son commandement. L'Acte de Médiation mit fin à la carrière militaire d'Andermatt. Il fut encore délégué de Zoug à la Consulta en 1802 où il s'efforça de faire adjuger le Freiamt à son canton. — 15. FRANZ-JOSEPH, * le 28 octobre 1771, † le 16 mai 1829, capitaine au service du Piémont ; à son retour au pays, il devint lieutenant-colonel (1804-1825) ; de 1825 à 1829 landeshauptmann, landammann de 1816 à 1817, 1820-1821, 1824-1825, 1827-1828. — 16. KARL-ANTON, * le 13 mai 1775, † le 11 janvier 1832, secrétaire d'État 1803-1829 ; en 1818 il reçut la bourgeoisie d'honneur de la ville de Zoug. — 17. KARL-ANTON, * en 1789, † le 20 avril 1861. En 1807 sous-lieutenant dans le 4me régiment suisse en France, lieutenant-colonel en 1815, fit en 1810 la campagne d'Espagne et retourna en 1815 au pays avec les régiments suisses. Dès lors, il s'occupa de l'organisation militaire de son canton et fut promu au grade de major. Dans la guerre du Sonderbund, il commandait un bataillon de landwehr, et était en même temps membre du conseil de guerre comme grand juge. — 18. ALOIS-JOSEPH, vicaire, * le 22 septembre 1806, † le 8 juillet 1883, étudia à Einsiedeln, Fribourg et Strasbourg. Le 8 novembre 1828 il fut nommé professeur à l'école latine de Baar ; il s'occupait de recherches historiques et publia dans le *Gfr.* 24 (1869) : *Die Pfarrkirche in Baar und deren Patronatsrecht.* — 19. ALBERT, * le 26 janvier 1823, fils de Constantin Andermatt. Son père, fils naturel du général Jos.-Leonz, fut légitimé le 31 mai 1816. Il fut directeur de police à Zoug (1850-1862) et se vit contraint, à cause de son caractère indocile, de résigner ses fonctions. Il se rendit à Paris, où il gagna sa vie comme journaliste et copiste. Il a publié *[illegible] der Schweiz 1840-1849*, *[illegible]*, *[illegible]* — 20. [illegible], conseiller aux États, * le 24 décembre 18[illegible] à Baar, [illegible] le droit à Fribourg, à Bâle et à Zurich, de [illegible] à 1902, secrétaire de la Caisse [illegible], de [illegible] à 1913 directeur de la police cantonale, [illegible] procureur général [illegible] 191[illegible] [illegible] des États.

Bibliographie: [illegible] IV. — *Gfr.* 12 p. 91, 14 p. 153, 163 ; [illegible] p. 51. — *[illegible]* — *[illegible]* IX. — K. Schwerzmann : *Das [illegible]*. — W.-J. Meyer : *[illegible]*. — W.-J. Meyer.


Jos.-Leonz Andermatt, Général de la République Helvétique. D'après une Miniature à l'aquarelle à la cure de Baar.

ANDERWERT. Famille d'Emmishofen (Thurgovie). *Armoiries* : d'azur à deux fleurs de lys d'or, à une

pointe du même chargée d'une ancre d'azur — 1. *Joseph*, fils de Georges, avoué du couvent de Munsterlingen et secrétaire du tribunal de Thurgovie, * le 26 février 1767, † le 10 février 1841. Il étudia le droit à Fribourg-en-Brisgau, et à Besançon. A la mort de son père il devint son successeur à Munsterlingen. Lorsqu'éclata la Révolution française, il rédigea la proclamation : *Aufruf an meine lieben Mitbürger, von einem Landmann im Thurgau*, dans laquelle il exhortait à rester fidèle aux autorités existantes. Toutefois, il devint membre du Comité qui, en 1798, fit de la Thurgovie un État indépendant, et commença sa carrière politique. Il fut membre du Grand Conseil, sénateur, en 1803 membre du Petit Conseil de Thurgovie et, alternativement avec Morell, landammann, chef du parti catholique auquel il rendit de grands services par sa prudence et sa modération. Il représenta le canton à la Diète où il joua bientôt un rôle important. Il fut l'auteur de la Constitution thurgovienne de 1814. En 1830, il présida l'assemblée constitutionnelle de Thurgovie. 2. JOHANN-LUDWIG, * 1802, † le 20 juin 1876, préfet à Tägerwilen et à Tobel; de 1841 à 1849, membre du Conseil d'État, directeur des travaux publics; de 1850 à 1859 préfet à Frauenfeld. — 3. *Joseph Fridolin*, fils du n° 2, * le 19 septembre 1828, † le 25 déc. 1880, étudia le droit à Lausanne, Heidelberg et Berlin. Après avoir pratiqué quelque temps comme avocat, il fut élu au Grand Conseil et y joua bientôt un rôle prépondérant, en même temps que Labhardt de Steckborn et Deucher, par exemple lors de la révision de la Constitution de 1868, qui eut lieu sous sa présidence. Dès 1863 du Conseil national qu'il présida en 1870; il fut un des chefs de la gauche radicale lors de la révision de la Constitution fédérale, en 1870 et en 1873. En 1869, il devint membre du gouvernement thurgovien où il se chargea du département de l'Instruction publique. En 1874, il est membre du tribunal fédéral et à la fin 1875, élu conseiller fédéral; ce fut le premier Thurgovien faisant partie du Conseil fédéral. Il dirigea le département de Justice et Police et rendit de grands services lors de l'élaboration du Code fédéral des obligations. Comme conseiller fédéral il fut vivement attaqué par les anciens partisans du parti démocratique du canton de Zurich; cette opposition systématique l'affecta à un tel point qu'après avoir été élu Président de la Confédération pour 1881, il mit lui-même fin à sa vie, avant d'entrer en fonction. — Voir J. C. Mörikofer : [illegible] *Zeitung*, n° 21 du 18 février 18[illegible] — 4. WILHELM, libraire à Zoug, * en 1831, † le 24 [illegible] 1911 à Emmishofen; il se fixa en 1864 à Zoug comme représentant de la maison Fr. Schulthess de Zurich, et ouvrit en 1881 une librairie pour son compte. — Voir Meyer : *Zuger Biographien*, n° 23. [Wilh. Jos. Meyer.]





Joseph Anderwert.
Lithographie de 1830 environ de C. Studer, d'après un portrait de Sulzer, dessiné par Schwaetzer.



Joseph Fridolin Anderwert.
Dessin au crayon vers 1880, d'après une photographie.

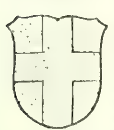
ANDEST (rhéto-romanche ANDIAST) (C. Grisons, D. Glenner, Cercle Ruis. V. *DGS*). Paroisse catholique de population romanche. En 766 et vers 825 *Andeste*, 1290 *Andest*. En 1297 un *Albertus de Andest* est mentionné avec d'autres seigneurs; on peut inférer de ce fait l'existence d'une tour près d'Andest, peut-être aussi près de Grünenfels. Andest appartenait certainement au château de Grünenfels qui en 1357 fut cédé avec Schlans par Heinrich von Montalt à son beau-frère, Ulrich Walther von Belmont, et repris de lui en fief l'année suivante. En 1378 la fille de Simon von Montalt vendit les deux manoirs au baron Ulrich Brun von Räzüns. Les anciennes seigneuries de Friberg et Georgenberg ayant été vendues en 1343 par Rudolf von Werdenberg-Sargans et sa femme Ursula von Vaz aux Räzüns, ces derniers réunirent alors les quatre châteaux avec leurs dépendances à la seigneurie de Georgenberg ou Jörgenberg qui comprenait les villages de Waltensburg, Andest, Ruis, Seth et Schlans. En 1429, Andest devint une commune autonome comprise dans la paroisse de Waltensburg. Très tôt au Moyen Age il y eut une chapelle, située probablement sur l'emplacement de l'église paroissiale actuelle dont la tour paraît être fort ancienne. En 1461 déjà l'église était dédiée aux saints Julitta et Quirens. Lorsque Waltensburg embrassa la Réforme, Andest faillit en faire autant. Le maire aurait alors conseillé de ne pas prendre de décision dans l'assemblée de commune, mais d'aller à la maison consulter aussi les femmes. Lui-même serait allé de maison en maison pour engager les habitants à demeurer fidèles à l'ancienne foi, ce qui fut fait. En 1526 Andest obtint du tribunal de la Ligue grise d'être séparé de Waltensburg en matière ecclésiastique, à la condition de payer à l'église de Waltensburg la cense annuelle ou de se racheter pour 20 florins; en 1541 la commune prit ce dernier parti. Lorsqu'en 1458 la lignée mâle des Räzüns s'éteignit avec Georg, les seigneuries de cette famille revinrent en partie au comte Josef Niklaus von Zollern qui, le 6 juin 1472, vendit pour 1500 florins la seigneurie de Jörgenberg à l'abbé et couvent de Disentis, à l'exception des minerais, métaux et mines. En 1734 Waltensburg se racheta de la juridiction de l'abbé et la juridiction civile, dont la moitié était restée à l'abbé, tint de temps à autre ses assises à Andest. Registres de baptêmes depuis 1628. — Voir Th. Mohr : *Cod. dipl. Rat.* I, n° 9, 73, 136; II, n° 76, 160. — J. Jac. Simonet : *Die Weltgeistlichen Graubündens* (Ms). — Nüscheler : *Gotteshäuser*, p. 71. — P. C. Planta : *Die currätischen Herrschaften*, 418, 422, [illegible] — Th. Mohr : *Regesten von Disentis*, n° 208 et [illegible] — *Willische Chronik*, p. 1307. — *Regesten von Andest*. [L. J.]

ANDHAUSEN (C. Thurgovie, D. Weinfelden, Com. Berg). Dans ce village, 13 tumuli alémannes furent explorés en 1907 et on y trouva une épée, un couteau et l'umbo d'un bouclier, qui sont déposés au Musée National. Le nom vient de *Annenhusun*, près des fermes de *Anno* (voir ANNWIL). — Voir : *Jahresbericht der schweiz. Gesellschaft für Urgesch.* I. [Sch.]

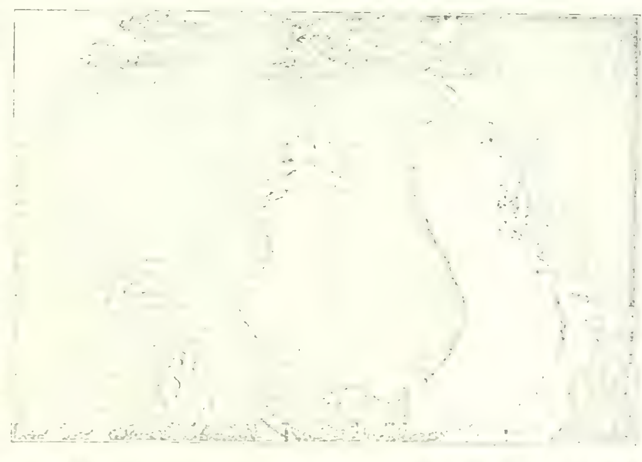
ANDIRAN, d', ou **DANDIRAN**. Famille de Genève venue de Casteljaloux en Guyenne (Lot-et-Garonne). — 1. JEAN, marchand, bourgeois de Genève en 1711. — 2. JEAN, fils du n° 1, banquier à Paris, avait été chargé par le libraire Rey, de payer à J.-J. Rousseau une rente viagère de trois cents livres en faveur de Thérèse Le Vasseur. — 3. FRANÇOIS, 1802-1876, petit-fils du n° 2, dessinateur, aquarelliste et peintre de talent, dont l'œuvre considérable est encore presque inconnu en Suisse. Après avoir séjourné à Paris et à Nantes, il se fixa à Lausanne et y ouvrit des classes de dessin et de peinture. — 4. [illegible] GENE, 1825-1912, frère paternel du n° 3, pasteur [illegible] Lausanne. — Voir Vulliemin : *Biographie [illegible] d'Andiran*. — Heyer : *L'Église de Genève*. — Le SKL.

donne des renseignements inexacts sur les études du n° 3. [E. B. et C. B.]

ANDLAU, d'. Famille de ministériaux originaire de l'Alsace, propriétaire de domaines dans le Sisgau et dans l'évêché de Bâle, alliée par de fréquents mariages à la noblesse de ces contrées. *Armoiries :* d'or à une croix de gueules. Dès 1540 chevaliers héréditaires ; dès 1676 et 1680 les branches autrichiennes ont le titre de barons de l'empire ; le titre de comte est conféré en 17[illegible] à la branche française et en 1817 à la branche autrichienne. Dans le territoire de l'ancien évêché et dans le canton actuel de Bâle-Campagne les Andlau portaient le nom de leurs domaines de Homburg et dès 1808 celui du château de Birseck (voir cet art.). Par rapport à la Suisse, nous citons : 1. GEORG, * vers 1390, chanoine à Bâle en 1416, puis prévôt ; le 4 avril 1460 premier recteur de la nouvelle université de Bâle jusqu'au 18 novembre 1460, † le 7 mars 1466 et enseveli dans la cathédrale. — 2. PETER, premier professeur de droit canon en 14[illegible] et vice-chancelier, recteur de l'université de Bâle en 1471. Il travailla beaucoup à ramener le clergé aux principes de l'église catholique. On ne sait s'il appartenait à la famille noble d'Andlau ou s'il n'était qu'originaire du village de ce nom. — 3. HARTMANN, * vers 1450, bourgmestre de Bâle de 1488 à 14[illegible], puis chevalier au service de l'évêque, † vers 1515. — 4. *Johann-Ludwig*, connu comme ecclésiastique sous le nom de *Coelestin*, * le 27 mai 1627 à Ensisheim, fit sa profession le 3 mai 1649 à Saint-Gall ; en 1656 il devint instituteur à Rorschach, puis curé à Nesslau et à Hemberg. Le 18 décembre 1662 il fut élu abbé de Murbach, mais contraint de céder la place à la suite des intrigues de l'évêque de Strasbourg, Egon von Furstenberg. Élu une seconde fois le 6 juin 1686, il n'accepta pas son élection, et vécut à Hesingen (Wurtemberg), se livrant à ses penchants ascétiques. Il fit don au couvent de Saint-Gall de 5000 florins pour acheter des domaines [illegible] le [illegible] bourg, et les remettre en [illegible], les revenus devaient servir à l'éducation de jeunes convertis. En 1700, il se fixa à Rorschach et y mourut le 7 février 1707. — 5. PHILIPP-ALEXANDER-LEO, chanoine de la cathédrale de Bâle en 1703, chantre en 1720, prévôt en 1737, † en 1758. — 6. JOHANN-BAPTIST-GEORG, bailli de Birseck de 1714 à 17[illegible]. — 7. JOHANN-KONRAD-IGNAZ, chanoine en 1729, doyen en 1759, † en 1761. — 8. BENEDIKT-FRANZ-JAKOB-HEINRICH, chanoine en 1741, cellérier du chapitre en 17[illegible], † le 30 mai 17[illegible]. — 9. FRANZ-KARL, * vers 1730 ; comme dernier bailli de l'évêché à Birseck (17[illegible]-1792) il acheta du [illegible] Munch von Munchenstein l'ancien hôtel des [illegible] land à Arlesheim, et [illegible] l'hôtel d'Andlau, destiné à être la future résidence du bailli. En 1780, il établit le jardin anglais « Ermitage », célèbre parmi les contemporains. Il est le père du membre le plus éminent de la famille, soit : — 10. *Konrad-Karl-Friedrich*, * en 176[illegible] [illegible] France en 1779, capitaine en 17[illegible] [illegible] en 1791, parce qu'il ne voulait pas prêter serment à la nouvelle Constitution de la République et se retira probablement dans ses domaines. Le 18 avr. 1808, il acheta le château de Birseck et semble s'être lié avec les réactionnaires du Sud de l'Allemagne. Lors du passage du Rhin par les Alliés il parut au quartier-général autrichien et devint en 1814 gouverneur pour les Alliés de la Franche-Comté, du département des Vosges et de la principauté de Porrentruy, soit de trois territoires que les Français avaient été obligés d'évacuer. Après la première paix de Paris, du 30 mai 1814, qui assignait à la France ses anciennes frontières de 1792, Andlau alla se fixer au commencement de juillet à Arlesheim, où il s'engagea dans une partie fort inégale contre Metternich et l'empereur Alexandre, s'efforçant de former de l'ancien évêché de Bâle, de Porrentruy à Bienne, un canton séparé dont il aurait été le gouverneur. Quoique détesté dans tout le pays, à cause des réquisitions imposées par les Alliés, il tenta en vain de se faire reconnaître dans le Sud, soit dans le Val de Moutier, dans l'Erguel, à la Neuveville et à Bienne. Il finit par avoir le dessous, à la suite des habiles manœuvres diplomatiques de Berne, qui réclama avec succès le Jura comme dédommagement pour l'Argovie et le pays de Vaud ; Berne avait de son côté les sympathies de la population du Val de Moutier et du Val de Saint-Imier. Le 23 août 1815, il fut contraint de remettre l'administration de l'ancien évêché au commissaire fédéral Johann-Conrad Escher et de renoncer ainsi à ses projets ambitieux. Il entra comme ministre d'État au service du Grand-Duché de Bade et reçut en 1819 l'enregistrement à la noblesse de Bohême. Toutefois il resta en possession de Birseck jusqu'à sa mort ; ce n'est qu'en 1815 que ses descendants vendirent le château et quittèrent définitivement le pays. De nos jours, la famille existe encore en Autriche et dans le Grand-duché de Bade. Voir Kindler v. Knobloch : *Oberbadisches Geschlechterbuch.* — *LL.* — Merz : *Burgen des Sisgaus.* — Sutterlin : *Heimatkunde von Arlesheim.* — Beuchat : *L'évêché de Bâle 1814-1815.* — Gatrio : *Abtei Murbach.* — Dierauer. [P. BURCK et A. Z.]



ANDLAU, HOTELS d'. A BALE. Deux maisons de Bâle portent le nom de la famille d'Andlau. L'une, [illegible]



[illegible]

[illegible]

de ses propriétaires, le chanoine Jakob von Andlau, fils du bourgmestre de Bâle Hartmann ou Hartung (von Andlau) qui était devenu chanoine en 1488, mais avait dû quitter la ville en 1499 à cause de sa conduite équivoque. Quoiqu'il fût reparti avec le chapitre en 1529, il disposa de sa maison en 1531 au profit d'un collègue ; mais la Réformation fit de cette propriété du chapitre une propriété publique. L'argent étant rare dans l'époque qui suivit la République Helvétique, on se vit contraint de vendre la maison en 1805 ; mais en 1918 elle fut rachetée. Autrefois l'Hôtel d'Andlau servit successivement de demeure à six bourgmestres ; aujourd'hui, il est un bâtiment administratif.

L'autre Hôtel d'Andlau se trouve à la Petersgasse, nº 36 38, et a appartenu à la famille von Andlau jusque vers 1640. Quoique d'autres personnes en fussent devenues propriétaires, elle a conservé le nom de la famille jusqu'à nos jours.

A ARLESHEIM. Ce bâtiment, ancien Hôtel des Flachsland, fut acheté en 1763 du dernier des Münch von Münchenstein par Karl-Franz von Andlau, et devint le siège du bailli épiscopal au Birseck. En 1780, de concert avec le chanoine Heinrich von Ligerz et les peintres Jacob Loutherburg et Stunz, son épouse, Balbina-Konradine née von Staal, y installa un jardin anglais ou ermitage qui fut déjà dévasté en 1792, lors de l'occupation de l'évêché par les Français. Toutefois le fils du dernier bailli, Konrad-Karl-Friedrich von Andlau, acheta pendant la période française les ruines de Birseck et le domaine y attenant, soit l'Hôtel Andlau, et fit restaurer le jardin. Du mois de juillet 1814 jusqu'au 23 août 1815, il y résida comme gouverneur de l'évêché, occupé par les Alliés, et rêva la fondation d'un canton de Porrentruy. Quoiqu'il eût plus tard transféré son domicile dans le Grand Duché de Bade, il conserva cette propriété, qui trouva encore de vifs admirateurs en 1837 ; en 1845 ses héritiers la vendirent à la famille Alioth, à qui elle appartient encore de nos jours. — Voir Merz : *Burgen des Sisgaus*. — Gutzwiller : *Gesch. des Birsecks*. — Sütterlin : *Heimatkunde von Arlesheim*. [Az.]

ANDOIN, ANTOINE **d'**. Serait venu de Gascogne d'après une tradition qui n'a pas été confirmée. — PIERRE, probablement son fils, écuyer, est mort entre 1512 et 1516 ; il avait épousé Catherine du Terreaux et en avait eu Claude et Henriette qui portèrent le nom de leur mère. *Armoiries* : d'argent au pal d'or chargé de trois bandes de sable. — Voir Boyve : *Annales*. — *AHS* 1897, p. 15. — Arch. d'État Neuchâtel. L. M.

ANDRÉ. Nom de familles vaudoises diverses, les unes autochtones, à Morges dès 1544, à Moudon dès 1566, les autres venues de différentes parties de la France lors de la révocation de l'Édit de Nantes et plus tard. — 1. EUSTACHE, dit Fortunatus, originaire du Midi de la France, peut-être de Marseille, fut demandé en 1531 par Farel pour prêcher la Réforme au Pays de Vaud, mais n'y vint qu'en 1537. Il fut pasteur de Cully et de Villette. — 2. AUGUSTE-ANDRÉ, de la Tremblade (Charente-Inférieure), * 17 février 1861 à Vuillerens (Vaud). Pasteur en France de 1884 à 1888, rédacteur à l'*Estafette*, à Lausanne, 1888, lecteur à l'Université de Lausanne dès 1891, officier d'académie 1910. Auteur d'ouvrages sur la diction et la prononciation, et de *Causeries françaises* ; *Théâtre français contemporain*, 1901 ; *Annuaire de la Suisse pittoresque*, 1889-1902, etc. [A. B. et M. R.]

ANDREA, SILVIA. Voir GARBALD, JOHANNA.

ANDREA. Voir GANDRIA, DI ; MENDRISIO, DI ; LUGANO, DI.

ANDREA, GIROLAMO **d'**. Archevêque de Mélitène, nonce du pape en Suisse (20 août 1841-31 octobre 1845), il résida d'abord à Schwyz, puis à Lucerne dès le 22 janvier 1843, où il se prononça en faveur de l'entrée des Jésuites dans le pays. — Voir Steimer : Dierauer. F.-X. W.

ANDREÆ, JOHANN-GERHARD-REINHARD, chimiste, * 1724 à Hanovre, † 1793 dans cette ville comme pharmacien de la cour. En 1763 il fit un voyage en Suisse, et visita Gessner à Zurich et Haller à Roche. En 1769 la Société Économique de Berne le nomma membre honoraire. Il publia des *Briefe aus der Schweiz*, 1776, Zurich et Winterthour. — Voir *Nekrolog auf das Jahr 1793* (*Schlichtegrolls Nekrolog*, 4me année, I, p. 164). — J.-G. Meusel : *Lexikon der vom Jahr 1750 bis 1800 verstorbenen Teutschen Schriftsteller*, I, Leipzig 1802. — *ADB* I, p. 447. — Kont. Bäschlin : *Die Blütezeit der Oekonomischen Gesellschaft in Bern, 1759-1766*. [C. B.]

ANDREÆ, HEINRICH-VOLKMAR, * 6 juin 1817 † le 19 mars 1900. Il fut reçu pharmacien en 1839 et s'établit alors à Môtiers, puis, à Fleurier où il resta jusqu'en 1896. Andreae fut un des plus fervents amis du Jura qu'il parcourut dans tous les sens à la recherche de plantes médicinales. Il était membre fondateur du Club Jurassien et de son organe, le *Rameau de Sapin*, auxquels il voua une sollicitude constante. Il fut naturalisé Neuchâtelois en 1843. — *RS* 1900. — *Messager boiteux de Neuchâtel*, 1901. — [L. M.] — **Volkmar**, petit-fils du précédent, * le 5 juillet 1879 à Berne. Après avoir étudié la musique à Berne sous Karl Munzinger, il fréquenta le conservatoire de Cologne de 1897 à 1900. Après avoir été quelque temps répétiteur de solo à l'opéra de Munich, il revint en 1902 au pays où on lui conféra successivement la direction du *Stadtsängerverein* de Winterthour (1902), du chœur mixte de Zurich (1902), du *Männerchor* de Zurich (1904) et, en 1906, il succéda à F. Hegar comme directeur des concerts de la Tonhalle. Il est directeur du conservatoire de musique de Zurich depuis 1914. Lors de l'inauguration du nouveau bâtiment de l'université, en avril 1914, la faculté de philosophie lui conféra le grade de docteur honoraire. Parmi ses compositions il faut citer : *Petite suite* et *Notturno et scherzo* qui furent aussi appréciés à l'étranger, de même que *Ratcliff* (d'après Heine), dont la première eut lieu à Essen (1914). Dans les chœurs avec accompagnement : *la barque de Caron* ; *das Göttliche*, et le *Chant de Magenta*. Musique de chambre : 2 trios pour piano, op. 1 et 14, une sonate pour violon, op. 4, des quatuors, op. 9 et 33, un trio, op. 29. En outre, il fut aussi invité à diriger des concerts à Paris, à Barcelone, à Leipzig, à Francfort et dans plusieurs villes de la Suisse. [F. L.]



Volkmar Andreae
(Photographie de 1915)

ANDREAZZI. Nom de deux familles du Tessin, originaires des districts de Blenio et de Mendrisio et qui n'ont aucun lien de parenté entre elles. *Armoiries*. Les Andreazzi de Blenio portent un ours tenant une massue brochant sur une fasce (émaux inconnus), au chef d'or chargé d'une aigle de sable couronnée. 1. LUIGI, de Bellinzone, fut accusé en 1797 par le commandant français de la Lombardie, d'être espion et commissaire autrichien. En 1799 les [illegible] l'accusaient de nouveau d'être un des principaux agents du mouvement réactionnaire à la tête duquel se trouvaient l'avoyer Steiger, de Berne, et [illegible] Hotz, de Zurich. C'est sans doute lui qui fut député au Grand Conseil de 1803 à 1814 et impliqué, cette dernière année, avec d'autres personnes, dans un procès politique. Le 16 décembre le tribunal d'appel condamnait les accusés à une grosse amende. — 2. GIOVANNI, fut nommé [illegible] de [illegible], lors des troubles contre-révolutionnaires de 1814, membre de la Commission des Trois, avec [illegible] Antonio et le Dr Mosè [illegible], [illegible] remplacer le Petit Conseil et Conseil d'État, [illegible] 1814. Il est probablement identique au député de 1803 à 1808 au Grand Conseil [illegible] 5 mai 1808 remplaçant Pietro Maria Nessi [illegible] 1813 [illegible] de tentatives d'annexion d'une partie du territoire tessinois par le royaume d'Italie, Andreazzi

vota pour l'abandon à Napoléon du territoire au sud du lac de Lugano. — Dotta : *I Ticinesi*. — Baroffio : *Storia del C. Ticino dal 1803 al 1830*. — *Atti del Gran Consiglio*. [C. T.]

ANDREOLETTI, PIETRO, sculpteur, fit le monument de Louis Favre à Göschenen. Suivant le *SKL*, cet artiste serait originaire de Morcote, mais il est natif de Porto Ceresio, village italien sur le lac de Lugano. [C. T.]

ANDREOLI ou **ANDREOLO**. Familles originaires de Vico-Morcote, Lugano et Carona dans le Tessin, et de Disentis dans les Grisons. La branche de Lugano est éteinte. Aux XVe et XVIe siècles, il y avait aussi des Andreoli à Locarno et au Val Maggia. *Armoiries* : Andreoli de Vico-Morcote et Lugano : portent un chevron accompagné de deux étoiles, d'un lion en pointe, le chef chargé d'une aigle (émaux inconnus). — 1. ANDREOLO, de Campione, tailleur de pierres. Le 4 octobre 1387 il travaillait avec 22 autres artistes de la région du lac de Lugano à la construction du dôme de Milan. — 2. ANDREOLO, de Giornico, cité en 1415 et 1422, grand vicaire de la Léventine ; il gouvernait au spirituel la vallée au nom des quatre Ordinaires du Dôme de Milan. — 3. ANDREOLI, de Carona, * le 4 novembre 1788, † le 26 janvier 1874 à Carona. Il émigra en Algérie, où il construisit plusieurs palais. Il fut député au Grand Conseil. — 4. FILIPPO, du Val Maggia, un des sept reviseurs nommés par le Conseil général du Val Maggia le 12 sept. 1514 pour la revision des statuts de la vallée. — Lienhard-Riva : *Contribution à un armorial du Tessin* dans *AHS*. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. — *BStor*. 1898. — Anastasi : *Cognomi ticinesi*. — [C. T.] — 5. JAK.-ANTON, de Disentis, * le 21 juin 1819, † 13 novembre 1878, profès 1839, consacré 1842, chapelain à Rueras, bénéficiaire à Rumein (Com. Igels) en 1856. En 1860 il fut élu supérieur du couvent grâce à la bienveillance que lui accordait le chargé d'affaires pontifical, Mgr. Bovieri, et fut un administrateur très indépendant. Mais l'année suivante, il fut sécularisé par Rome à la suite de différends et devint curé de Dardin jusqu'en 1872, à Heukirch de 1872 à 1875 et à Oberkastels jusqu'en 1878, où il est mort. — Voir A. Schumacher : *Album Desertinense*, p. 113. [L. J.]

ANDREONI, CARLO, ingénieur, * à Mendrisio en 1892. Pendant cinq ans il travailla à Riga à la « Société générale électrique de Russie », et ensuite à Arkangel ; en octobre 1918, il fut nommé directeur général de la même société, qui se constitua à Arkangel en section autonome et indépendante et embrasse le Nord de la Russie, savoir les anciens gouvernements d'Arkangel, Wologda et Onéga. — *Popolo e Libertà*, 10 octobre 1918. [C. T.]

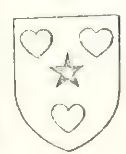
ANDRI, NIKOLAUS, * à Munster (Grisons), † 16 juillet 1889, d'abord aubergiste à Varsovie, rentra ensuite dans les Grisons, fit partie du Grand Conseil, devint landammann et construisit le grand hôtel de Munster (Kurhaus) qu'il exploita. — Voir : *Monatrosen* 1889, p. 591-592. — *Bündner Tagblatt* 1889, nos 168 et 174. [L. J.]

ANDRIÉ ou **ANDRÉ**. Famille des Hauts-Geneveys (Neuchâtel), de la fin du XVe siècle, encore représentée aujourd'hui. Elle a pour ancêtre Perroud Andrié dont un petit-fils alla faire souche à Couvet dans le courant du XVIe s. Un autre rameau s'établit aussi plus tard à Valangin. *Armes* : d'argent au cerf passant au naturel. — 1. HENRI, notaire en 1684, † après 1721. Il s'établit à Valangin, y remplit les fonctions de grand-sautier, justicier et maître bourgeois. Il épousa Jeanne-Marie Montandon dont il eut entre autres Jean-Henri et Jean-Jacques, qui furent seigneurs de Gorgier (voir d'ANDRIÉ). — 2. JEAN-FRANÇOIS-DANIEL (1792-1866). Consacré en 1813, il fut d'abord diacre à Môtiers (1813-1816), puis pasteur aux Ponts (1816-1830) et diacre au Locle (1830-1843). Des circonstances de famille l'appelant à s'établir à Berlin, il ne tarda pas à être nommé pasteur de l'église française du Refuge de cette ville, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il a publié quelques sermons et *Le 3me Jubilé de la Réformation du pays de Neuchâtel*, Lausanne, 1830. — 3. LOUIS (1810-1873), rédacteur au *Neuchâtelois*, puis, de 1852 à 1886, juge de paix de Neuchâtel, avec une interruption de 1856 à 1861. Il fit aussi partie du Grand Conseil à partir de 1858 et du Conseil général de Neuchâtel, qu'il présida à deux reprises. — *Biographie neuchâteloise*, I. — *Messager boiteux de Neuchâtel*, 1867 et 1899. [L. M.]

ANDRIÉ, d'. — 1. JEAN-HENRI (1693-1762), fils du notaire Henri, et notaire lui-même de 1714 à 1725. Nommé greffier de Valangin en 1716, il passa quelques mois après au service de François-Marie Spinola, duc de Saint-Pierre, et vice-roi de Valence, en qualité de secrétaire français. Rentré au pays en 1719, Andrié reprit ses fonctions de notaire et greffier qu'il abandonna encore en 1724 et 1725 pour suivre le baron de Strunckede à Berlin. A la Cour, il fit une brillante carrière et parvint au poste de ministre de Prusse à Londres. Il était de retour à Berlin, en qualité de Conseiller de la Justice supérieure française, lorsque, en 1749, à la mort de la marquise de Cheylaz-Grammont, Frédéric II lui accorda l'investiture de la Seigneurie de Gorgier, avec droit de substitution en faveur de son frère Jean-Jacques, lui-même étant mort célibataire. — 2. JEAN-JACQUES fut baron de Gorgier de 1762 à sa mort, en 1765 ; Il naquit à Valangin en 1697, et fut successivement notaire, greffier de Valangin, intendant des bâtiments et forêts, maître bourgeois et receveur. — 3. JEAN-HENRI (1729-1788), fils du précédent, fut d'abord précepteur du prince Frédéric-Henri, neveu de Frédéric II, puis revint au pays, en 1765, à la mort de son père pour recevoir l'investiture de Gorgier. Il reçut en même temps le titre de Conseiller d'État. A l'avènement de Frédéric-Guillaume II il retourna à Berlin et devint chambellan du roi. Il mourut en 1788 après avoir été fait vicomte de Gorgier en décembre 1787. — 4. Son fils, CHARLES-FRÉDÉRIC, lui succéda comme vicomte de Gorgier. Il était alors élève de l'Académie royale militaire de Berlin, et pendant sa minorité, Jean-Simon-Pierre, son oncle, géra la seigneurie de Gorgier. D'abord officier au service de la Prusse, Charles-Frédéric passa ensuite sous les ordres de Berthier ; il devint son aide de camp et chef du Bataillon Neuchâtelois des Canaris, fit la campagne de Russie en 1812 et fut tué deux ans après à Brienne. Il avait vendu Gorgier en 1813 au comte James-Alexandre de Pourtalès. — 5. JEAN-SIMON-PIERRE, † 1792, fils de Jean-Jacques, notaire de 1764 à sa mort, Conseiller d'État en 1788, intendant des bâtiments et Haut-Gruyer, reçut en 1789 le titre de baron de Gorgier.

Armoiries : Les diplômes de vicomte et de baron de Gorgier accordés en 1787 et 1789 donnent les armes suivantes : coupé, au premier de gueules à trois chevrons alaisés d'argent ; au second, d'argent au cerf passant au naturel. Cependant, les d'Andrié ont fait usage de sceaux portant des armes un peu différentes : coupé au premier de gueules au pal d'argent chargé de trois chevrons de sable ; au second d'argent au cerf passant au naturel. Voir *AHS*, 1891, p. 413. — Quartier-la-Tente : *Le Canton de Neuchâtel*, 2e série, p. 781. — *Biographie neuchâteloise* I. — Arch. d'État Neuchâtel. [L. M.]

ANDRION. Famille originaire de Chivasso en Piémont, genevoise dès 1543, qui joua un rôle important dans l'histoire politique et religieuse de Genève de 1543 au XVIIe siècle. *Armoiries* : d'azur à trois cœurs de gueules, à la molette d'éperon de sable en abîme. — 1. JACQUES, fils de Nicolas, † avant 1582, [illegible] en France, [illegible] — 2. JACQUES, frère du n° 1, [illegible]



[illegible] *[illegible] familles [illegible]* dans *AHS* 1917.

— Galiffe : *Not. gen.* II, 23. — Gautier : *Médecine*. — Arch. d'État Genève. R. C. [M.-L. C.]

ANDRYANE, PHILIPPE-ALEXANDRE, 1797-1863. Politicien et littérateur français, auteur des *Mémoires d'un Prisonnier d'État* (Paris, 1837), et des *Souvenirs de Genève* (Paris, 1839) ; il vécut de 1820 à 1822 à Genève et y fut en relation avec Buonarotti et le général Chastel. Parti pour l'Italie, il fut aussitôt arrêté et condamné à mort par le gouvernement autrichien pour faits politiques et rapports avec des patriotes italiens à Genève. Sa peine fut commuée en celle de détention perpétuelle ; il fut ensuite gracié. On trouve dans ses *Souvenirs* des renseignements sur l'époque de la Restauration genevoise. — Voir Ed. Chapuisat : *Propos du temps passé* dans *BIG* XLIII, p. 262-270.

ANDWIL (C. Saint-Gall, D. Gossau. Voir *DGS*). Com. politique et scolaire, paroisse. En 846 *Annonwilare* (établissement d'*Anno*), en 1176 *Ainwile, Einwile, Annwile*. Le château d'Andwil, qui n'était probablement plus en possession des nobles de ce nom (voir cet art.), fut pris en 1405 par les Appenzellois et peut-être démoli ; une partie de la propriété passa à un certain Ulrich Bytt, surnommé Welter, auquel l'abbé de Saint-Gall, Henri IV, renouvela en 1419 le fief d'Andwil. Ce bailliage passa par héritage entre les mains d'étrangers. En 1470 l'hôpital de Saint-Gall l'acheta de la veuve de Bill avec les droits de justice, les dîmes et censes, pour la somme de 950 fl. L'abbé Ulrich Rösch chercha à annuler cette transaction en refusant l'investiture du fief ; en 1480 les députés des VIII cantons se prononcèrent en sa faveur, toutefois en 1482 on en vint à un arrangement à l'amiable : la ville paya à l'abbé 400 fl. et reçut l'investiture. En 1490 Saint-Gall fut obligé, à cause de l'affaire du couvent de Rorschach, de céder Andwil avec dépendances aux confédérés qui le vendirent à l'abbaye ; celle-ci l'eut en sa possession jusqu'en 1798 ; il ressortissait au district d'Oberberg. C'est probablement de 1490 que date le rôle coutumier qui fut renouvelé en 1510. En 1528 Andwil était devenu protestant, mais fut obligé de reprendre son ancienne confession en 1531. Il fit partie de la paroisse de Gossau jusqu'en 1729, époque où il fut érigé en paroisse autonome. L'acte de concession et de ratification est du 29 novembre 1731, la dédicace de l'église paroissiale eut lieu en 1737. En 1803 Andwil devint commune politique du canton de Saint-Gall, D. Gossau. En 1806 Ober-Arnegg (toutefois sans Beckenhub et Rüti) fut incorporé à Andwil. Population : 1837 : 569 hab. ; 1860 : 687 ; 1910 : 878. La commune entière, avec Ober-Arnegg, compte 987 hab. Registres de baptêmes et de décès depuis 1731, de mariages depuis 1732. — Voir *UStG*. — *Konstanzer Regesten*. — Gmür : *Rechtsquellen des Kts. St. Gallen*. — Naef : *Chronik oder Denkwürdigkeiten*, etc. [J. M.]

ANDWIL, von Famille de ministériaux de l'évêque de Constance, tirant son nom du village, connue au XIIe s., déjà. — *Armoiries* : d'argent à une tête de cerf de gueules. Dans la seconde moitié du XIIIe s. les von Andwil sont au service de l'abbaye de Saint-Gall et jouent un rôle important. A leur bailliage d'Andwil ils ajoutent peu à peu des fiefs du couvent : le château et la mairie d'Oberberg, vers 1380 le château d'Ettisberg, dont Conrad von Andwil est propriétaire en 1389 ; et enfin Rotmonten. Pendant la guerre d'Appenzell les von Andwil combattirent dans les deux camps. Par le mariage de Konrad von Andwil avec Elisabeth von Altstätten la famille acquit des propriétés étendues et florissantes dans le Rheintal ; dans l'Alte Landschaft elle détenait aussi le bailliage d'Ober-Arnegg. Le personnage le plus important fut le chevalier *Fritz-Jakob*, bailli épiscopal de Constance à Bischofszell. Il fut l'ami de l'empereur Maximilien et du duc de Wurtemberg, et l'ami de Zwingli et de Vadian. En janvier 1523, il se trouvait à la tête de la députation de l'évêque à la dispute de Zurich. Peu après, il embrassa la Réforme,

et dans une lettre à Vadian, du 14 août 1526, donna libre cours à son indignation sur la conduite de l'empereur, des princes allemands, du pape et des évêques. Il aida à propager la Réforme à Bischofszell. Il résidait ordinairement dans son château de Beckenhub ou Neu-Andwil qu'il avait construit ; il mourut en 1533 ou au début de 1534. Andwil a écrit quelques cantiques ainsi qu'une *Beschreibung des Volks in der Landschaft Thurgau* (publ. dans *TB* 26, p. 130). Il est probablement aussi l'auteur du poème *So neulich ein Thurgauer Bauer Doktor Martin Luther zu Lob gemacht*, une variante de la satire bien connue : *Die göttlich Mühle*, de 1521. Selon Bullinger, il aurait aussi composé une chronique suisse. La famille s'éteignit en 1700 avec Wolfgang Eberhard, chambellan du duc de Wurtemberg. — Voir *UStG*. — *Konstanzer Regesten*. — Kindler v. Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch* I, p. 15. — Butler : *Aus der Vergangenheit von Gossau und Andwil* (*St. Galler Tagblatt* n° 22, 1920). — E. Egli : *Ritter F.-J. von Andwil* (*Zwingliana* II, 44). — Bächtold. [Pl. Bt.]

ANEAU. Voir NYON.

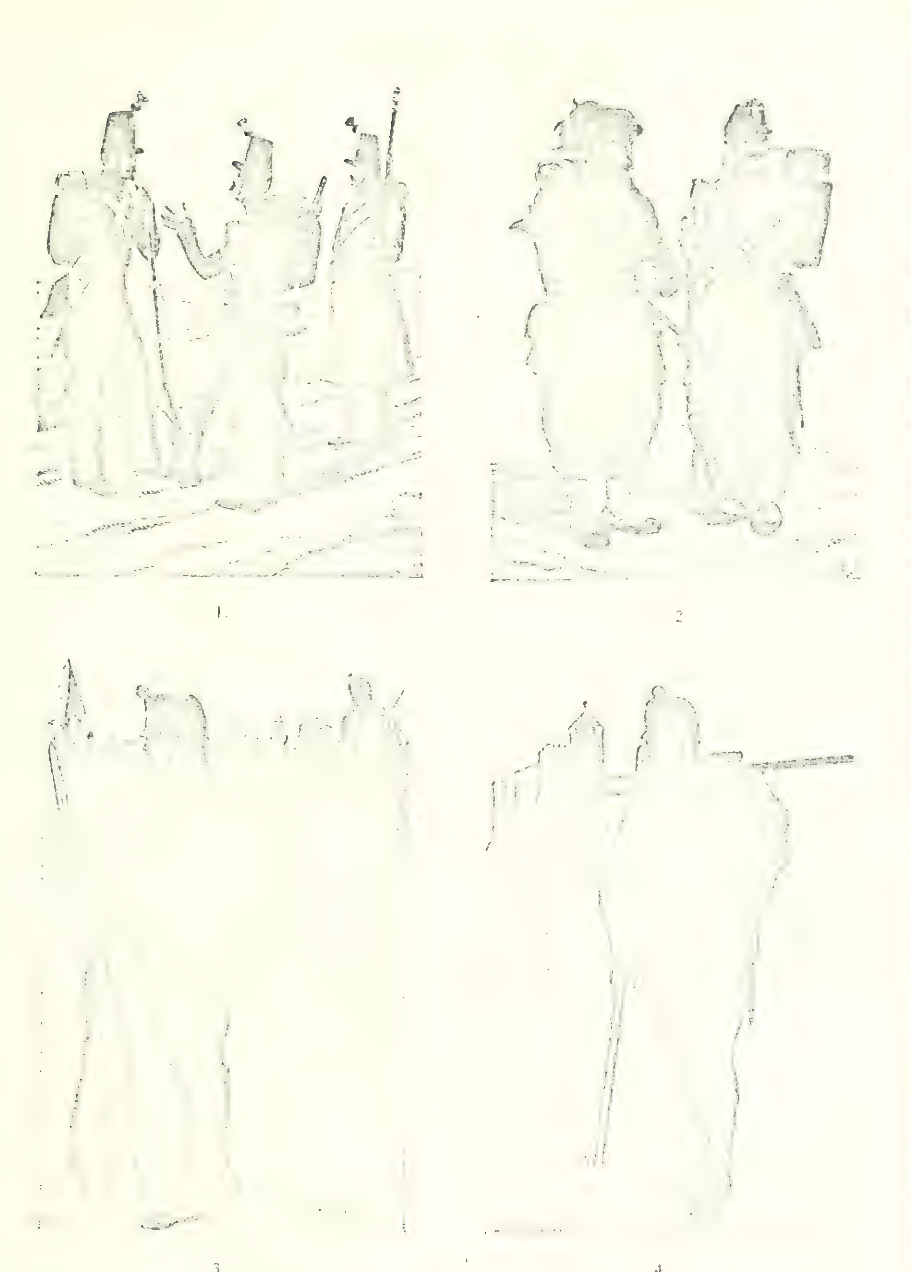
ANENSTETER. Voir ANNENSTETTER.

ANET en all. INS (C. Berne, D. Cerlier. V. *DGS*). Com. et paroisse. *Armoiries* : d'or à un soc de charrue d'azur penché à dextre et une serpe du même, le manche au naturel, penchée à senestre accompagnés en chef d'une étoile de gueules et de trois monts de sinople en pointe. En 1848 G. de Bonstetten et le colonel Schwab, de Bienne, ont mis au jour 14 tombeaux de la période de Hallstatt dans la forêt d'Anet et au Schaltenrain. Anciennes formes du nom : 1009 *Anestre*, 1179 *Anes*, 1181 *Ins*, 1182-1187 *Hyns*, 1185 *Anest*. La première mention d'Anet est de 851 : cette année là, nous apprend le cartulaire de Lausanne rédigé en 1228, David, évêque de Lausanne, y fut assassiné par un seigneur de Tegerfelden. En 1009, un nommé Hupald donne à l'abbaye de Saint-Maurice une maison et une vigne sises à *Anestre*. Anet fit partie du comté de Bargen et plus tard de celui de Cerlier, soit du plus ancien domaine connu de la maison de Neuchâtel, dont il suivra les destinées. Le château de Hasenburg ou de Fenis, berceau de la famille de Neuchâtel, est précisément situé sur le territoire d'Anet. Dans le partage des terres de la maison de Neuchâtel vers 1222 Cerlier fut adjugé à la branche cadette, et rattaché peu après aux terres du comté de Nidau. Rodolphe ... Le 24 mai 1265, Rodolphe II, de Nidau, comte de Cerlier, remet au comte Pierre de Savoie Cerlier et son alleu d'Anet, et reprend le tout en fief de lui. Cette suzeraineté de la Savoie sur Cerlier devait durer jusqu'aux guerres de Bourgogne. A l'extinction de la maison de Nidau (1375) Cerlier revint à la veuve de Rodolphe IV, Isabelle, comtesse de Neuchâtel, qui en prêta hommage à Amédée de Savoie en 1377. Isabelle mourut en 1395 dernière de Neuchâtel, et Cerlier fit retour au suzerain. Mais en 1407, à la suite d'une prononciation de la comtesse de Savoie, Jean de Chalon-Arlay reçut en fief le château, la châtellenie et le mandement de Cerlier. La fille de Jean de Chalon, Marie, épousa Jean de Fribourg, comte de Neuchâtel, en 1416, et lui apporta en dot Cerlier. L'investiture de cette seigneurie fut accordée par Louis duc de Savoie à Jean de Fribourg en [illegible] en 1428. Lors des guerres de Bourgogne, Cerlier fut occupé en 1474 par Berne, comme terre [illegible], et [illegible] définitivement [illegible]. La dîme d'Anet appartenait à la branche aînée de Neuchâtel, qui, en 1246, l'avait [illegible] aux [illegible] de [illegible] en 1255. Amédée de Neuchâtel en fait [illegible] Rodolphe [illegible] XIIe s. [illegible] de Saint-[illegible] Saint-Maurice dans les possessions [illegible] avait à Anet et environs [illegible] les couvents de [illegible], Hauterive, Fontaine-André et Bellelay [illegible] des [illegible].

[illegible] Anet [illegible]



Voir article page 108.



1. 2. 3. 4.

Les quatre principaux uniformes d'ordonnance de l'Armée suisse

1 : 1847 — 2 : [illegible] — 3 : [illegible] — 4 : [illegible]

gibet est encore nommée Galgenhubel. Dans la nuit de Noël 1375, des paysans d'Anet et des localités voisines surprirent un détachement des Gugler à Anet (Ins), et non pas à Jens comme on l'a dit quelquefois, et lui tuèrent 300 hommes. Encore aujourd'hui, des champs près de la route de Monsmier s'appellent Guglerацker. Le 3 juin 1476, les troupes du comte de Romont, venues pour piller, furent battues à Anet ; en 1535, les Seelandais se joignirent aux Neuchâtelois sous les ordres de Wildermuth pour marcher au secours de Genève, et défirent les Savoyards à Gingins. Lors de la guerre des paysans la population du bailliage de Cerlier fut une des rares de la partie allemande du canton qui restèrent fidèles au gouvernement. Le 29 déc. 1844 une grande assemblée populaire demanda l'expulsion des Jésuites. Anet fut éprouvé par de nombreux incendies : en 1562, tout le village ; 1655 (26 maisons) ; 1677 (70 maisons) ; 1848 (71 maisons) ; 1880 et 1901.

La paroisse déjà mentionnée en 1185 appartenait au décanat de Soleure dans l'évêché de Lausanne, en 1228 ; quelques années plus tard, au décanat de Saint-Imier. Elle comprend actuellement, outre Anet, Brüttelen, Gasetz, Monsmier et Treiten. L'église, dédiée à la Vierge, descendit au rang de chapelle et devint une annexe de Champion, mais vers la fin du XVe s., elle se releva et celle de Champion lui fut subordonnée. Lors de la visite de 1453, l'église était en très mauvais état. La collature, appartint aux comtes de Neuchâtel-Nidau puis aux différents seigneurs de Cerlier. Le 17 juillet 1485, la paroisse d'Anet fut réunie au chapitre de Saint-Vincent de Berne ; après la Réforme elle dépendit du gouvernement de Berne. Lors de la taxation des paroisses bernoises en 1665, Anet venait en tête des 240 paroisses avec un revenu moyen de 1286 couronnes (environ 30000 fr.). La prébende était en général donnée à des professeurs émérites de l'Académie de Berne ou à des pasteurs de la cathédrale. Le clocher date de 1541 ; la cure a été reconstruite en 1592 et 1728. Au Nord du village, sur la route de Cerlier, existait une chapelle dédiée à Saint Théodule évêque de Sion. Nombre de familles patriciennes de Berne possédaient des maisons de campagne à Anet : les von Werdt, Knecht, Wagner, Fischer, Tscharner, [illegible], von Graffenried ; la plupart de ces propriétés passèrent au XIXe s. à des familles neuchâteloises : Pourtalès, Reynier, Pury. La campagne de Pury a été transformée en 1920 en hôpital de district. La correction des eaux du Jura (1874-1887) a transformé les marais du Seeland en plaine fertile ; sur le territoire d'Anet se trouve la colonie agricole et pénitentiaire de Witzwil, le plus grand domaine rural de la Suisse.

Une famille noble d'Anet existait aux XIIe et XIIIe s. Ses membres, dont plusieurs [illegible] qualifiés [illegible], furent des ministériaux des comtes de Neuchâtel.

Parmi les notabilités d'Anet, il faut citer : Jacques Probst (1769-1833) ; le professeur Matthias Anker (1788-1863) et le peintre Albert Anker (1831-1910). — Voir G. de Bonstetten : *Les Tombelles d'Anet* (*Recueil d'antiquités suisses*, *carte archéologique du canton de Berne*, p. 3-4). — *FBB*. — Jahn : *Chronik*. — [illegible] : *La rue d'Anet* (*Journal helvétique* 1756). — A. Mühlemann : *Heimatkunde* (avec corrections). — Friedli : *Ins* (*Bärndütsch als Spiegel bernischen Volkstums*). — Matile. — Chambrier : *Hist. de Neuchâtel*. — *ASHF* 1903. — *ASG* 1910. — *BT* II 1901, p. 1 ; 1913, p. 223. — Arch. d'État Neuchâtel, actes concernant *Cerlier et la Neuveville*. [illegible]

ANET. Familles vaudoises à Bex, le Chatelard et Nyon (1648). Un Anet fut maître à Oron en 1615. Un autre a publié en 1762 une étude sur la *culture des vignes*. — CLAUDE ANET est le pseudonyme que prend dans les journaux de Paris un écrivain vaudois d'origine, M. Jean Schopfer de Morges, qui fut correspondant de journaux à Petrograde pendant la guerre mondiale, et publia en 1918 l'histoire [illegible] de la révolution russe (Voir Schopfer). [illegible]

ANETHAN, P. *Boniface* d'. Bénédictin d'Einsiedeln, fils de Johann Adam, premier conseiller intime du prince de [illegible] [illegible], * le 28 avril 1711. [illegible] Joseph-Antoine [illegible] collège des Jésuites de [illegible] et fit ses vœux le 31 juillet 1735 à Einsiedeln sous le nom de P. Boniface. De 1740 à 1749 il enseigna la musique et le chant à l'école du couvent et, pour quelque temps, au gymnase de Bellinzone dont les pères avaient la direction. En 1751 le margrave Louis de Baden le fit venir pour aider à son oncle, le prieur du couvent de Rottenberg, à rédiger une histoire de la maison des margraves. De retour à Einsiedeln le 14 sept. 1752, le P. Boniface fut encore confesseur au couvent de Fahr, puis résida à Rastatt de 1762 à 1765, à Bregel de 1765 à 1768, chez la princesse Elisabeth de Baden. Le 24 août 1765 l'impératrice Marie-Thérèse le nomma chapelain de la cour. Le P. Boniface mourut à l'âge de 84 ans le 28 août 1797 à Pfäffikon où il s'était retiré au mois d'octobre 1788. [R. H.]

ANETSWIL (C. Thurgovie, D. Münchwilen, Com. Wängi. V. *DGS*). Ce nom peut très probablement être dérivé de *Aganolteswilare*, plus tard *Einoltswilari* = établissement d'*Aganolt*. Avec la Thurgovie Anetswil fut incorporé en 1460 aux VIII cantons par droit de conquête et fut soumis à la haute et basse justice du bailli des confédérés. En 1473 l'empereur Frédéric III fit don d'Anetswil et d'autres juridictions, autrefois autrichiennes, aux frères Heinrich et Hans von Wengi en reconnaissance de services rendus contre les confédérés ; mais cette donation resta un vœu pie. Avec Weiern, Ober- et Unter Tuttwil, Holzmannshaus, Wilhof, Hetterschen et Eggetsbühl, Anetswil formait la juridiction du « Tuttwilerberg ». Primitivement il fit partie de la paroisse d'Aadorf, plus tard de celle de Wängi sur Frauenfeld. En 1727 Anetswil ouvrit, de concert avec Eggetsbühl, Lachen, Haselli, Rengetswil, Berg et Schwarzwald, une école qui fut plus tard transférée à Eggetsbühl. La nouvelle maison d'école fut construite en 1909. Anetswil forme aujourd'hui avec 19 hameaux et fermes une commune civile et avec Krillberg, Tuttwil et Wängi la commune politique de Wängi. — Voir Nater : *Gesch. von Aadorf*. — Pupikofer : *Gesch. der Kirchgem. Wängi*. [Sch.]

ANEXTLOMARUS, ANEXTIOMARUS, ANEXTIOMARA. Nom d'une divinité celtique, con-



[illegible]

nue comme « grand protecteur », qui paraît être un surnom d'Apollon. Ce nom, que l'on rencontre rarement, a aussi été un nom de personne d'après des trouvailles à l'embouchure de la Tyne (Angleterre), [illegible] et des pièces de monnaie au Mans. En 1 [illegible] découvert à Avenches au champ Bercon, [illegible] de la route Avenches-Morat, une inscription [illegible] ainsi conçue : [illegible]. Les [illegible] A. Anextiomarus et A. Augusta [illegible] blières. Aimes-Séchal, cette pierre [illegible]. Voir [illegible] *Sur la Pl.* [illegible] [illegible] 1912. [illegible] [illegible] [illegible] excellent [illegible] nom de [illegible] Windisch. [illegible]

ANGAL. [illegible] des villes, des ponts, des murs de ville, des tours, [illegible] fortifications, de [illegible] et pour les [illegible] [illegible]

mont en 1338. Voir l'art. OHMGELD. — Quiquerez : *Institutions*. — Arch. de l'Évêché de Bâle, à Berne : Liasse non numérotée. [G. A.]

ANGE. Voir ENGEL.

ANGE (L'). Voir L'ANGE.

ANGEHRN. Famille des cantons de Thurgovie et de Saint-Gall. *Armoiries* : le sceau du juge Hans-Jakob, de 1737, a trois épis sur trois copeaux ; celui de l'ammann Johann-Conrad, en 1743, un chien ravissant sur trois copeaux, tenant une croix dans la patte droite. Les armoiries suivantes : d'azur à une pointe d'argent chargée d'un sapin sur trois copeaux de sinople, à deux demi-vols d'or adossés, mouvants des flancs de la pointe, et à un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or paraissent avoir été introduites par l'abbé Benedikt-Maria, puis admises par toute la famille. Cette famille, dont quelques membres se nommaient encore en 1659 AM GEREN, existe actuellement dans le village thurgovien de Hagenwil et dans les villages saint-gallois de Muolen et Häggenswil. Pour l'explication du nom, voir l'article GEHREN. — 1. HANS AM GERN, surnommé *Rumeli*, est cité en 1494. Ses fils, MARTIN et HANS, obtinrent en 1520 de l'abbé Franz Geisberg, en fief du couvent, le *Widumshof* à Hagenwil, lequel était encore en possession de la famille en 1769. — 2. JOHANNES, fut investi en 1720 des biens du château à Hagenwil, après que les droits seigneuriaux sur ce village eurent passé au couvent de Saint-Gall (1684). Le château fut acquis en 1806 par l'ammann Benedikt Angehrn ; il est encore en possession de ses descendants. Au XVII s. déjà les Angehrn sont ammann du tribunal de Hagenwil ; au XVIII s. cette charge importante est héréditaire dans la famille. — 3. ***Benedikt-Maria*** ou ***Franz-Joseph***, fils de Jakob, * à Hagenwil le 15 décembre 1721, † le 25 juillet 1787. Après des études à Saint-Gall et à Dillingen il entra sous le nom de Benedikt-Maria au couvent des Bénédictins de Neresheim en Wurtemberg dont il fut nommé abbé le 3 juin 1755. Dans cette position il s'occupa surtout des écoles, de telle sorte que sous lui Neresheim devint le centre intellectuel de la Basse-Souabe. L'abbé Benedikt, homme habile en affaires, était très bien vu à la cour du duc Charles-Eugène de Wurtemberg ; comme président et inspecteur de la congrégation bénédictine de la Basse Souabe, il fut chargé par elle, en 1773, de l'administration du couvent de Fuldenbach. En 1778 le Conseil impérial de la cour, à Vienne, le nomma administrateur-assistant du couvent de Saint-Ulrich et d'Afra à Augsbourg. Benedikt-Maria resta toujours en relations avec sa patrie et fit visite à son cousin Beda, devenu abbé de Saint-Gall, en 1777 et en 1783. — Voir *Freiburger Diözesanarchiv* XVIII, 275. — 4. ***Beda*** ou ***Johann-Konrad***, fils de l'ammann Johann Konrad, * à Hagenwil le 7 [illegible] 1725, † à Saint-Gall le 19 mai 1796. Après avoir fait des études classiques au gymnase des Jésuites à Constance, Johann Conrad entra en 1743 au couvent de Saint-Gall et prononça ses vœux en 1744 sous le nom de Beda. En 1749 il fut ordonné prêtre et enseigna pendant douze ans à l'école du couvent la philosophie, la théologie et le droit canon ; il avait en outre la charge de vice-official et fut nommé en 1761 prieur et administrateur du couvent de Neu St. Johann dans le Toggenbourg. L'abbé Colestin II étant décédé le 25 février 1767, Beda lui succéda ; il fut élu le 11 mars, au second tour de scrutin. Son prédécesseur lui avait laissé une principauté ecclésiastique bien administrée et tranquille, et malgré les grosses dépenses de construction, pourvue d'un trésor bien rempli. Beda fit aussi de grosses dépenses. Il compléta le chœur et l'ornementation de l'église du couvent, construisit un nouveau palais, bâtiment actuel du gouvernement, dont les frais s'élevèrent à 173 313 fl. ; il fit bâtir la maison du sel à Rorschach. Pour faciliter les communications avec le port de Rorschach, il fit faire les routes de Rorschach à Wil (1778), de Wil à Ricken (1786-1787), de Saint-Gall au Speicher (1789), en tout pour plus de 200 000 fl. Il favorisa par des subsides l'érection de paroisses ou la reconstruction d'églises ; sous son administration sept nouvelles paroisses et six chapellenies furent érigées ; 19 églises et chapelles reconstruites, entre autres, de 1776 à 1778, l'église de Bernhardzell, remarquable par sa forme circulaire. Il pourvut d'une manière très large aux frais de culte du couvent ; trois ornements pontificaux coûtèrent de 40 000 à 50 000 fl. Il acquit pour la bibliothèque du couvent une grande partie des manuscrits réunis par Aegidius Tschudi, entre autres les célèbres manuscrits des Nibelungen et de Parsifal. Pendant la disette de 1770-1771, il fit venir du blé d'Italie que les gens du couvent transportèrent par le Splugen, vu le manque de bêtes de somme. La caisse du couvent participa pour une somme de 95 512 fl. à cet achat qui revint à 240 000 fl.



L'abbé Benedikt Maria Angehrn de Neresheim.
Portrait contemporain à l'huile conservé à Neresheim.



Sceau privé de Beda Angehrn.



Sceau abbatial de Beda Angehrn.

A la suite de ces énormes dépenses des querelles intestines éclatèrent bientôt, provoquées par la manière déraisonnable dont Beda agissait en matière de finances ; les sommes empruntées pour l'achat du blé et la construction des routes ne furent pas remboursées, mais de nouvelles dettes contractées pour en payer les intérêts. En outre plus de 100 000 fl. furent perdus à [illegible] des [illegible]. Beda s'étant refusé à laisser une commission faire une enquête, il en résulta de sérieux différends. Plusieurs des conventuels, les plus capables, réclamèrent d'abord un inspecteur de la congrégation des Bénédictins suisses, puis du nonce, et demandèrent enfin au pape Pie VI de bien vouloir intervenir. Par bref du 11 juillet 1785 l'offre de démission de Beda fut refusée et le 16 août on intima aux conventuels pleinement l'ordre de garder le silence. Von Arx, qui faisait partie de l'opposition, de même que le successeur de Beda, estimait que la fortune du couvent avait diminué de deux millions de fl. sous l'administration de cet abbé, et que le fardeau des dettes accumulées fut une des causes de la suppression du couvent. Vers la fin de son administration, Beda vit encore les tourmentes de la révolution et fut contraint, à son corps défendant, d'y jouer un rôle important. Des plaintes portées par la commune de Gossau en furent le point de départ. A l'instigation de Johann Künzle et de [illegible] Karl [illegible] et Anton Bossart, les [illegible] du district d'Oberberg présentèrent à Beda le 10 août de 1793 six requêtes tendant à la suppression de divers impôts, au retrait du règlement de Müller-Friedberg pour les notaires et à la [illegible] étrangers. Beda les [illegible], une assemblée, tenue le 7 de

cembre 1794, élut, en dehors des organes légaux, une commission de 17 membres, chargée de porter plainte auprès des quatre cantons protecteurs : Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris. Une proclamation de l'abbé, du 13 décembre, proposant un arrangement à l'amiable ou une sentence juridique, n'eut pas de succès. Kuenzle, encouragé par Glaris, ne tint pas compte des prescriptions de l'abbé au sujet des assemblées de commune et convoqua à Gossau, le 24 février 1795, la première assemblée générale du bailliage d'Oberberg ; le nombre des requêtes fut porté à 15 et le comité, de 37 membres, fut chargé de recueillir de nouveaux griefs. Une proclamation de Beda, du 19 mars, promettant que les plaintes dont il avait connaissance seraient consciencieusement prises en considération, passa complètement inaperçue dans le trouble, de telle sorte que l'abbé accorda le 16 avril une amnistie générale, tout en concédant l'élection du comité et en faisant la promesse de résoudre la question des griefs soit à l'amiable, soit juridiquement. Après une seconde landsgemeinde à Gossau, à la fin de mai, on remit à l'abbé le 3 juin 1795 les griefs, se montant en tout à 61 points différents, dont quelques-uns portaient sur la forme du gouvernement. Ce n'est qu'alors que le couvent fit des efforts pour influencer en sa faveur l'opinion publique, mais il était trop tard. Les chefs du mouvement insistèrent auprès de Beda pour lui faire prendre une décision ; ce dernier nomma une commission de trois membres, choisis dans le chapitre du couvent, lesquels, après diverses négociations, firent part aux communes, le 7 octobre, de leur décisions, comprenant 17 points, tout en proposant de les soumettre aux quatre cantons protecteurs, si elles ne paraissaient pas acceptables. [illegible] les comités firent des préparatifs pour convoquer une landsgemeinde de toute la Landschaft. Beda prit peur et conféra de son chef avec eux ; par une convention à l'amiable, conclue le 28 octobre, il [illegible] à toutes leurs réclamations. Malgré l'opposition du chapitre, il se laissa persuader de prendre part à la troisième landsgemeinde, la plus importante, tenue le 23 novembre 1795 à Gossau, reconnaissant ainsi la nouvelle constitution, ce qui fit dire à Müller-Friedberg que Beda avait détruit l'œuvre de mille ans et donné au pays une constitution irréfléchie, qui serait la source de nouvelles prétentions. Sur ces entrefaites l'effervescence ayant aussi gagné le Toggenbourg, les cantons protecteurs de Zurich et Berne lancèrent le 30 août 1795 une proclamation qui tranquillisa le pays jusqu'à un certain point, mais qui ne réussit pas à arrêter le mouvement. Comme dernière concession, l'abbé Beda proposa, le 31 mars 1796, aux Toggenbourgeois, le rachat du « Todfall » pour la somme de 55 000 fl., tout en leur promettant que les autres prestations pourraient être rachetées avec le temps. Il était en proie à des embarras toujours croissants, lorsque, le 19 mai, la mort le délivra. Jusqu'à nos jours, il est toujours resté pour le peuple « l'aimable Beda » ; un historien impartial ne saurait contester qu'il fut un homme sans tache, mais ne pourra pas lui épargner le reproche d'avoir échoué dans son activité d'homme public, à cause de son caractère débonnaire jusqu'à la faiblesse. — Voir : von Arx : *Gesch. des Kant. St. Gallen* III, 614-646. — Le même : *Die Ursachen der Aufhebung des Stiftes St. Gallen*. — Baumgartner : *Gesch. des Kts. St. Gallen*, I, 105-156. — Weidmann : *Gesch. des Stiftes St. Gallen*, p. 1-70. — Naef : *Chronik*, 266-280. — Fäh : *P. Iso Walser*. — Dierauer : *Müller-Friedberg*, p. 29, 57-74. — Le même : *Johannes Kuenzle* (*St. Galler Blätter*, 1902). — Oesch : *Peter Aloys Falk*, p. 15-21. — Arch. du chapitre. — 5. JOSEPH-LUDWIG-ANTON, Dr méd., neveu de l'abbé Beda, * à Hagenwil le 6 avril 1758, † à Wil le 15 mai 1821, étudia à Neresheim, en 1776 à l'Université de Strasbourg et en 1780 à celle de Besançon. Il fut conseiller palatin à Wil, en 1798 membre du gouvernement provisoire, employé du canton du Säntis, en 1802 médecin du district et conseiller municipal à Wil. — 6. JOHANN-BAPTIST, frère du précédent, * à Hagenwil le 13 octobre 1760, † à Wil le 13 juillet 1832, étudia à Neresheim, de 1778 à 1780 à Besançon, puis à Fribourg-en-Brisgau. En 1784 il devint gentilhomme de la cour de Saint-Gall, de 1789 à 1792 commissaire des fiefs, de 1792 à 1798 grand bailli à Gossau ; destitué par la révolution, il alla se fixer à Hagenwil, fut grand conseiller, président de district à Bischofszell et élu le 23 décembre 1812 membre du Petit Conseil du canton de Thurgovie ; chaque fois que le protestant Morell fonctionnait comme landammann, il était son lieutenant catholique. Après la révision de la constitution, en 1831, il ne fut pas confirmé dans sa charge lors des nouvelles élections et se retira à Wil où il mourut. — Renseignements de A. Oberholzer, à Arbon, et des Archives de Thurgovie. — 7. JOSEPH-ANTON-FIDOLIN, * le 8 nov. 1828, † le 10 nov. 1889, fut ordonné prêtre le 8 août 1854 au séminaire de Saint-Pierre près de Fribourg-en-Brisgau, puis devint curé à [illegible], de 1854 à [illegible], à [illegible] de 1861 à 1863, à Wittenbach de [illegible] à [illegible], à Waldkirch de 1869 à 1889 où il mourut. Il s'occupa beaucoup des écoles, et fut président du conseil scolaire du district de Gaster, et en 1870 de [illegible] de Gossau, poste qu'il remplit jusqu'à sa mort. — Voir *Ostschweiz* 1889. — *St. Galler Nbl.* 1893, p. 57, qui donne une date de décès inexacte. [J. Müller.]



L'abbé Beda Angehrn avec le collier de l'A[illegible]. Gravure sur cuivre de P. Y. Valenti d'après le portrait de J. F. Roth (Bibliothèque de l'Évêché de Saint-Gall).

ANGELE, *Benedikt*, * le [illegible] 1839 à [illegible] (Wurtemberg), † 7 octobre 1904 à Altdorf, [illegible] dans [illegible] le [illegible] de mai 1860, Altdorf [illegible] [illegible] de la [illegible] du [illegible] et



[illegible]

lui accorda la bourgeoisie d'honneur, la landsgemeinde lui décerna la bourgeoisie du canton. Angèle enseignait le chant, fonctionnait comme organiste de l'église paroissiale et dirigeait la société de musique de l'église et du chœur d'hommes d'Altdorf. Souvent il fut appelé pour l'expertise de cloches neuves et comme membre de jurys. Il laissa de nombreuses compositions, inédites, mais qui sont toutes beaucoup chantées dans la Suisse primitive. — Voir : *Bote der Urschweiz*, n° 82. — *Gotthardpost*, n° 42. — *Urner Wochenblatt*, n° 42. — *SM* n° 29. — Karl Gisler : *Geschichte des Männerchors Altdorf.* [L. Wymann.]

ANGELICO (FRA). Voir CATTANEO.

ANGELINO, DE BELLINZONE, aumônier des troupes du duc de Milan à la bataille de Giornico. Suivant un document non daté, mais certainement de 1479, aux archives de Milan, Angelino fut fait prisonnier et perdit dans la bataille son calice d'argent, le missel, le bréviaire et les ornements sacrés. — *BStor.* 1879. [C. T.]

ANGELIS, FILIPPO **de,** archevêque de Carthage, nonce pontifical en Suisse du 27 avril 1830 au 13 avril 1839. Il s'occupa spécialement des affaires de l'évêché de Saint-Gall, et, à la suite de difficultés soulevées par les articles de Bade, il transporta son siège à Schwyz en 1835 ; pendant ce temps le Grand Conseil de Lucerne déclara en mars 1836 que l'exercice de toute juridiction de la part du nonce en Suisse en matière ecclésiastique serait un abus. En 1838, Angelis déposa une protestation contre la suppression des couvents de Franciscains de Lucerne et Werthenstein. — Voir R. Steimer : *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz.* — Styger : *Die päpstlichen Nuntien in der Schweiz.* [F. S.]

ANGELO. Voir AROGNO, DE ; LUGANO, DE ; MARIDE DE.

ANGELOCH, von. Famille éteinte, bourgeoise des villes de Bade et de Lucerne. *Armoiries* : d'azur à un hameçon d'argent. — 1. BERNHARD, chevalier de l'Ordre de St. Jean, prieur du Danemark, commandeur d'Leuggern (?) et Leuggern, plus tard Grand Maître des pays allemands. — 2. JOHN, fils du n° 1, reçu bourgeois de Lucerne, avec ses fils, en 1589, † 1625, acheta en 1597 de la ville de Brugg les droits de basse justice à Böttstein, qu'il revendit déjà en 1606 aux frères von Roll, d'Uri ; il fut aussi commissaire de l'archiduc Léopold d'Autriche dans le Prättigau en 1623. — 3. JOHANN-BERNHARD, fils du n° 2, évêque de Chrysopolis, évêque suffragant de Bâle en 1626, † 1629. — 4. GEORG, † 1647, survivancier de Beromünster en 1614, chanoine en 1625, chanoine de Bade 1626, Senior à Beromünster. — Voir : *LL.* [illegible] — Merz : *Burganlagen des Kts. Aargau* I, 136. — Fricker : *Gesch. der Stadt und der Bäder zu Baden*, 254. — Vautrey : *Hist. des évêques de Bâle* II, 187, 192. — Rott : *Hist. de la Représentation diplomatique* III, 812. — *Bürgerbuch Luzern.* [v. V.]

ANGELORUM MONS. Voir ENGELBERG.

ANGELROT. Famille d'orfèvres, de Tann (Alsace) domiciliée à Bâle. — 1. WOLFGANG, mentionné à Bâle en 1479 et en 1503 ; il est sûrement parent des trois suivants, mais il n'est pas possible de le prouver. — 2. NIKLAUS, * vers 1460, † vers 1530, bourgeois de Bâle dès 1513, père des deux suivants : — 3. BALTHASAR, * vers 1480, † le 5 décembre 1544, orfèvre jouissant d'une haute considération, bourgeois de Bâle dès 1507 ; vers 1520 il chargea Hans Holbein de décorer de peintures la façade de sa maison « zum Tanz » ; en 1527 membre du Conseil comme prévôt de corporation. — 4. KASPAR, * vers 1485 ; disparaît dès 1535. Il était aussi orfèvre, mais continuellement endetté, ce qui l'obligea à prendre la fuite. — Voir *SKL* I et IV. [Az.]



Le château d'Angenstein avant 1624 (Gravure sur cuivre de Matthäus Merian le Vieux. Image redressée d'après l'original qui est renversé.)

ANGELUS DOMINI. Prière, nommée parfois *Salutatio angélica*, rappelant le mystère de l'Annonciation et la visite de l'archange Gabriel à Marie. Elle est dite trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, accompagnée d'une sonnerie de cloches. Dans certaines régions des Alpes, la sonnerie du soir est remplacée par un appel à la prière. Cet appel, fait à pleins poumons par des pâtres, au moyen d'un entonnoir à lait, convie les vachers à la prière et à se recommander à la protection de Dieu avec leur bétail et leurs biens. Cette prière *(Betsegen)* date certainement du XIII[e] s. Elle se disait déjà au XVI[e] siècle sur l'alpe de Frakmünt dans l'Eigental (Pilate). Cet usage vénérable tend aujourd'hui à disparaître. On le rencontre cependant encore dans de nombreuses régions alpestres de notre pays, ainsi dans le Haut-Valais, l'Oberland saint-gallois, les cantons des Grisons, Uri, Unterwald (sur le Musenalp) et dans l'Entlebuch (alpe de Fankhaus sur le Schimberg). — Voir Thalhofer-Eisenhofer : *Handbuch der Liturgik*, 2[e] éd. 1912, I, p. 530. — P.-X. Weber : *Der Pilatus*, p. 151. — K.-A. Kälin : *[illegible]* [illegible] *Hoton* [illegible] — S.-H. [illegible] par E. Buss. [J. Müller, Saint-Gall.]

ANGELUS, JOANNES. Voir ENGEL, JEAN.

ANGEN, ZEM. Famille bourgeoise de Bâle. *Armoiries* : [illegible] — [illegible] mentionné pour la première fois en 1280, est en 128[illegible] membre du Conseil. La [illegible]

la plus marquante est PETER,* vers 1375, † en 1409; dès 1403 premier prévôt de corporation. L'aînée de ses filles, AGNÈS, mourut en 1451, dans le couvent de Steinen, dernier rejeton de la famille. — Voir Merz : *Die Burgen des Sisgaus* III, tabl. gén. 15. [A. B.]

ANGENSTEIN (C. Berne, D. Laufon, Com. Duggingen. V. *DGS*). Château bâti au XIIIe siècle. Placé à l'entrée du défilé qui relie la vallée de Laufon avec celle de Birseck, le château d'Angenstein avait autrefois une grande importance à cause du passage qu'il défendait, et sa possession fut longtemps disputée; de là le nom, le château fort près du défilé. Il appartint sans doute d'abord aux comtes de Ferrette, parce que situé dans l'évêché de Bâle. En 1324, il passe à la maison d'Autriche par le mariage de Jeanne de Ferrette avec le duc Albert d'Autriche. Cependant ce dernier en partagea la propriété avec l'évêque de Bâle. Angenstein devint en 1338 un fief des comtes de Thierstein, qui en remirent la garde à l'écuyer Henneman Schaler. Détruit en partie lors du tremblement de terre du 18 octobre 1356, le château fut reconstruit et passa successivement dès 1358 aux mains des Münch von Landskron, du chevalier Valentin von Neuenstein, de la famille Kilchmann et des Lichtenfels. La famille Thierstein étant sur le point de s'éteindre, les villes de Bâle et de Soleure, l'Autriche et l'évêque de Bâle se disputèrent la possession d'Angenstein. En 1519, après bien des vicissitudes, il fut acquis définitivement aux évêques de Bâle. L'un de ceux-ci, Melchior von Lichtenfels, donna Angenstein en fief au docteur Wendelin Zipper moyennant une redevance annuelle de 400 florins. Zipper devait, en outre, reconstruire dans l'espace de huit ans le manoir, détruit par un incendie en 1517. Les Soleurois s'opposèrent vainement à la reconstruction du château. Angenstein resta à la famille Zipper, alliée plus tard à celle des Grandvillers, de Delémont, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Pendant la guerre de Trente ans Bernard de Saxe-Weimar s'empara du château et y établit son quartier général. Le fief d'Angenstein subit le sort de l'évêché de Bâle ; il fut supprimé en 1792, incorporé en 1793 au Département du Mont-Terrible, et, en 1800, à celui du Haut-Rhin ; en 1815 il fut attribué au canton de Berne. Le château fut acheté en 1798 par l'ingénieur Kastner, de Strasbourg, qui y fit d'importantes réparations ; il est actuellement propriété de la famille Bertschi. La chapelle existe encore ; elle occupe une tourelle adossée à la paroi extérieure du donjon et contient trois vitraux de 1562, représentant la Nativité, le Crucifiement et la descente du Saint-Esprit. — Voir A. Quiquerez : *Topographie d'une partie du Jura oriental.* — A. Daucourt : *Dict. hist. des paroisses du Jura-Bernois* I. — W. Merz : *Die Burgen des Sisgaus* I. — J. Mathis : *Notes sur le château d'Angenstein* (dans *ASJ* 1916). [G. A.]

ANGERER, *Gottfried*, directeur de sociétés chorales, * le 3 février 1851, à Waldsee, près de Friedrichshafen, † le 19 août 1910 à Zurich. Après avoir été instituteur pendant six ans, il étudia la musique et le chant. En janvier 1887, il fut choisi parmi 55 concurrents comme directeur de la société de chant *Harmonie*, de Zurich ; dans la même année, il devint professeur de chant à l'école de musique, actuellement le conservatoire de Zurich. Il y resta jusqu'en 1898 et prit ensuite en 1901 la direction de l'Académie de musique de Zurich qu'il conserva jusqu'à sa mort. Angerer a beaucoup travaillé au développement du chant pour voix d'hommes. C'est à lui et à Attenhofer qu'on doit le haut degré de perfection atteint en Suisse dans ce domaine. Comme compositeur, son succès fut d'assez courte durée. On peut citer parmi ses œuvres : *Sonnenblick* et *Schalleben*, pour voix de femmes et d'enfants avec accompagnement de piano ; *Der letzte Skalde* ; *Sigurd's Brautfahrt* ; *Konigsfelden* ; *Des Geigers Heimkehr* ; *Germanenzug* ; *Gottesdienst des Waldes* ; *Gotentreue* ; *Der Konigsbote*. La ville de Zurich, en récompense de ses services, lui conféra la bourgeoisie d'honneur. — Voir A. Niggli : *Gottfr. Angerer*. — *Biographisches Jahrbuch* 1910. — Ernst Isler : *Gottfr. Angerer.* — *Schweizer. Musikzeitung*, 1910, n° 33. [E. I.]



G. Angerer d'après une photographie de 1910

ANGERIO (C. Tessin, D. Blenio). Hameau aujourd'hui disparu, appartenant à la commune et paroisse d'Aquila. Un document de 1281 dit qu'à la *vicinanza* ou assemblée des bourgeois d'Aquila étaient représentées quatre familles d'Angerio. — Meyer : *Blenio und Leventina.* [C. T.]

ANGEVILLE, d'. Famille venue du Bassigny (Champagne) en Savoie où Robert (ou Rolet) d'Angeville s'établit dans le XVe siècle. *Armoiries* : De sinople à 3 (ou 2) fasces ondées d'argent. Elle a donné à Genève : — 1. AMÉ, official de l'évêché vers 1440. — 2. AMÉDÉE, Dr ès lois, vice-official en 1513. — 3. JEAN, venu de La Roche et secrétaire de l'évêque, fut reçu bourgeois de Genève, le 1er février 1485. — 4. HENRIETTE d'A., † à Lausanne en 1871 à 77 ans, fut, après Marie Paradis, la première femme qui ait fait l'ascension du Mont-Blanc (1838). — Voir : Guichenon : *Histoire de la Bresse et du Bugey*, suite de la 3me partie, p. 7. — Grillet : *Histoire de la Ville de La Roche*, 1790. 1867. — *JG* 28 janvier 1871. — Durier : *Le Mont-Blanc*, p. 201. — de Foras : *Armorial et Nobiliaire de Savoie* I. — Galiffe : *Armorial*. — Covelle : *LB*. [C. R.]

ANGIO. Village. Voir DANGIO.

ANGLAIS. Voir GUGLER.

ANGLEIS. Ancienne famille noble, d'origine française, qui vint s'établir à Estavayer-le-Lac dans la première moitié du XVe siècle, probablement à la suite d'Humbert, bâtard de Savoie, dont elle était parente ; elle s'éteignit vers le milieu du XVIe siècle. — 1. PIERRE, conseiller d'Estavayer 1443, capitaine dans le contingent d'Estavayer 1454, gouverneur en 1450, 1457, 1462, 1464, 1467. — 2. ANTOINE, fils du n° 1, hérita d'Humbert, bâtard de Savoie († 1443), les terres de Saint-Aubin en Vully et de Dompierre ; il posséda également des droits sur la seigneurie de la Molière, qu'il céda, le 21 janvier 1475, pour le prix de 150 florins de Savoie, sa seigneurie de Saint-Aubin à Pierre Angleis, bâtard, son frère. — 3. PIERRE, fils naturel du n° 1, capitaine de la IIIe compagnie du contingent d'Estavayer 1474-1475, châtelain de Chenaux pour l'Hôpital et la Grande Confrérie de Fribourg 1477-1482. Il testa en 1487. — 4. HUMBERT, fils du n° 1, prêtre, docteur en droit, prieur de Saint-Ours d'Aoste 1477. — 5. CLAUDE, fils du n° 3, gouverneur d'Estavayer en 1492. — 6. JEAN, fils du n° 3, prêtre, recteur de l'Hôpital 1579, vicaire 1584, curé d'Estavayer 1587, puis de Font 1588-1600. — Voir Dom. Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Dellion : *Dict. paroiss.* [H. V.]

ANGLETERRE. Voir GRANDE-BRETAGNE.

ANGLIKON (C. Argovie, D. Bremgarten, Com. Wohlen. V. *DGS*). En 1265, *Angelinchon* près de Wohlen, ... des *Angelingen*, gens d'Angilo ou ... Förstemann I, p. 107 ss. D'après le rentier des Habsburg, il appartenait, vers 1300, ... district et paroisse de Villmergen, et en 1415 il passa avec le Freiamt aux Confédérés. Anglikon ... résidence ... de ... Le rentier des Habsbourg y mentionne ... dont la ... avait ... Le ... , à Sarmenstorf, fit don en 1270 de la moitié d'un ... Anglikon ... vers 1500 Anglikon ...

seigneurs de Hallwil. Walther von Hallwil se donne en 1407 le titre de seigneur justicier d'Anglikon. Beat Jakob Zurlinden, de Zoug, greffier du Freiamt acheta en 1678 les seigneuries d'Anglikon et de Hemmbrunn. Anglikon eut de bonne heure une chapelle (Saint-Antoine, plus tard François Xavier, actuellement Saint-Wendolin). Le 8 juillet 1748 l'abbé Gerold de Muri consacra la nouvelle chapelle construite par la commune. Anglikon avait un sceau portant un hexagone avec une étoile au centre. Cette localité ressort depuis 1914 de la com. politique et, depuis 1917, de la paroisse de Wohlen. — Voir : *Habsburger Urbar.* — *Argovia* VI, p. 160 ; VIII, 130. — W. Merz : *Die Burgen und Wehranlagen* I, 2. — *Urbar Beromunster.* — *UZ* III, 306. — Nüscheler : *Die aarg. Gotteshäuser.* [G.W.]

ANGLOSAXONS (LES SAINTS). Voir SARMENSTORF.

ANGOULÊME, CHARLES-ANTOINE-LOUIS DE VALOIS, chevalier d'Angoulême et chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, premier gentilhomme de la Chambre du prince de Conti. Il fut envoyé par ce dernier pour soutenir ses prétentions à la souveraineté de Neuchâtel, en 1694 et 1699, contre la duchesse de Nemours. — Rott : *Inventaire* IV. — Boyve : *Annales* IV, années 1694 et 1699. [J. G^t.]

ANGREVILLE, JACQUES-ETIENNE d', * 1808 à Saint-Maurice, † 1867, héraldiste, numismate et naturaliste. Avec le concours de A. de Mandrot, il édita en 1868 l'*Armorial historique du canton du Vallais* et collabora aux *MAG*. Il a laissé un riche médaillier ainsi qu'un herbier des plantes de son canton. On a encore de lui : *Numismatique vallaisanne, époque mérovingienne*, et une *Flore vallaisanne*. — Bertrand : *Le Valais*, p. 112-142. [Ta.]

ANGST. Famille bourgeoise d'Eglisau et de Regensberg, bourgeoise de Zurich dès 1819 ; elle est répandue dans les communes du Rafzerfeld et de la partie inférieure de la vallée de la Toss. *Armoiries* : de gueules à un bélier d'argent. Le nom de la famille existe dès la fin du XVe s. à Eglisau et dans le Rafzerfeld. — 1. HANS-HEINRICH, 1665-1746, d'Eglisau, bourgeois de Regensberg en 1687, sous-bailli du district de Regensberg de 1704 à 1746, fondateur de la branche de Regensberg. — 2. HANS-CASPAR, 1687-1752, fils du n° 1, chirurgien et avoyer de 1730 à 1750. — 3. HEINRICH, 1696-1777, frère du n° 2, sous-bailli du district de Regensberg, capitaine en 1746 et aubergiste de la Couronne. — 4. JOHANNES, * en 1728, fils du n° 3, trésorier en 1756 et 1766, puis avoyer, † en 1773. — 5. HARTMANN, docteur en médecine, avoyer de Regensberg et représentant de cette localité en 1798 dans la commission du canton de Zurich, commissaire du district de Regensberg de 1799 à 1802, préfet de district et suppléant au tribunal cantonal sous la République Helvétique, de 1801 à 1802 membre de la nouvelle diète du canton et grand conseiller en 1803. — 6. *Joh. Heinrich*, * en 1847, de Regensberg, d'abord négociant, consul général anglais à Zurich de 1886 à 1916, il fut le premier directeur du Musée national suisse à Zurich de 1892 à 1903 et très habile collectionneur, docteur honoraire des universités de Zurich et de Harward, bourgeois d'honneur de Zurich en 1892. [F. HEGI et A. HOFFMANN.] — 7. *Charles-Albert* dit *Carl*, * le 19 juillet 1875 à Genève, fils de Daniel, venu de Wil (Zurich) à Genève en 1869. Il étudia à l'Ecole des Arts industriels, puis, en 1896, entra dans les ateliers Jean Dampt à Paris, où il resta huit ans. De retour en Suisse, Angst se voua spécialement à la sculpture. Il exposa au Salon de Paris, à l'Exposition internationale de Rome, et obtint une médaille d'argent à Genève en 1896 et une médaille d'or à Munich, 1910. De 1910 à 1912, il fut professeur à l'Ecole des Arts et Métiers de Genève. Parmi ses œuvres récentes, citons : *La Fontaine Monnier-Valette*, à Genève (1912) ; le *Monument Edouard Rod*, à Nyon (1915). [L. C.]

ANGSTER. Monnaie de billon de la valeur de deux deniers. *Etymologie*. Il est mauvais de faire dériver ce mot de *denarii Augustorum* comme David Hottinger dans ses *Nummi bracteati tigurini*, 1702, ou de l'expliquer par les *Angesichter* (visages) empreints sur les pièces. C'est dans le *SI*, col. 339-340, sous II et III, qu'on trouve la meilleure étymologie : mhd, *angster*, provenant du latin *angustrum*, employé pour désigner le col étroit d'un vase ; Konrad von Megenberg s'en sert en 1349 dans ce sens : quatre sixièmes de vin, ce sont « *vier gar gross angstar* », ce qui signifiait déjà alors la sixième partie d'une unité. Angster apparaît d'abord comme nom d'une monnaie bâloise ; dans les *Basler Chroniken* on lit : en l'an 1354 parut la première monnaie d'angster. Dès le début, les ordonnances monétaires décrétèrent que la valeur de l'angster devait être de deux deniers, soit la sixième partie d'un schilling. Cette valeur se conserva jusqu'à la disparition de cette monnaie, à Lucerne, en 1843, à Schwyz, en 1846. L'empreinte n'eut jamais, en réalité, une relation avec le nom de la monnaie et les coïncidences relevées à Bâle, Zurich et Lucerne étaient purement fortuites.



Angster de l'évêché de Bâle (1372). Angster de la ville de Zurich (1424). Angster de Schwyz (1846).

Monnayage. Les angster furent frappés d'abord par l'évêque de Bâle ; ils portaient une tête d'évêque entre une crosse et la lettre B ; dès 1373 par la ville de Bâle pour le compte de l'évêque puis pour son propre compte (avec la crosse seulement). D'après la convention monétaire de Schaffhouse du 7 mars 1377 on en frappa à Schaffhouse, Brisach, Fribourg, Zofingue, Laufenbourg, Berthoud, Neuchâtel, Thiengen, Zurich, Berne et Soleure ; le nom n'avait alors plus rien de commun avec l'empreinte de la pièce ; plus tard, l'abbaye du Fraumünster de Zurich et la ville de Zurich, qui lui succéda dans ses droits, en frappa aussi. En 1424 les villes de Zurich, Saint-Gall et Schaffhouse émirent des angster d'un type commun, mais avec des empreintes diverses, dès 1526 avec un écu ; à l'époque moderne, cette monnaie fut surtout employée par Lucerne (1773-1843), par Schwyz (1773-1846) et par Zug (1736-1805). A Neuchâtel, la comtesse Isabelle fit frapper en 1375-1377 des *Angstres*. Ce nom est sans doute la forme française de Angster. — Voir : J. Cahn : *Der Rappenmünzbund*. — B. Harms : *Die Münz- und Geldpolitik der Stadt Basel im Mittelalter*. — H. Meyer : *Die Denare und Brakteaten der Schweiz* (*MAGZ* 1845 et 1858). — Coraggioni : *Münzgeschichte der Schweiz*. — *ASI*. — Ed. Jenner : *Die Münzen der Schweiz*. [F. H.]

ANGSTERBRIEFE. Les *Angsterbriefe* sont les lettres que Berne adressa à ses sujets à la suite de la décision du 12 mars 1443, de prélever un impôt extraordinaire (*Hauptangster*) pour couvrir les frais de la guerre de Zurich et de celle de Fribourg. Cet impôt de capitation, du montant d'un angster par semaine, devait être payé par toute personne âgée de plus de douze ans. Dans les contrées, où Berne jouissait du droit d'imposition, cette contribution fut levée sans difficulté ; par contre, dans les localités où les franchises s'opposaient à cette perception, Berne dut envoyer des *Angsterbriefe*. Ceux-ci ne sont autre chose qu'une déclaration écrite de Berne que cet impôt n'étant pas dû, qu'il était accepté à bien plaire, sans obligation pour l'avenir, et avec l'assurance qu'il ne durerait que jusqu'à l'extinction de la dette. Des *Angsterbriefe* existent en original à Nyon, Zofingue et Nidau. — Voir *Rechtsquellen des Kts. Aargau* I, II. — *Archiv* XI. — Tillier II, p. 112. [A. J.]

ANGUILLA. Voir ANGUILLA.

ANHORN. Famille des Grisons, établie primitive-

ment à Fläsch, aujourd'hui à Maienfeld seulement. *Armoiries* des Anhorn de Fläsch : d'argent à un érable accompagné de deux étoiles d'or. Le nom signifie érable, dans le dialecte du Prätigau on dit *Anhorn* pour *Ahorn* (voir *SI* I, col. 161), c'était donc probablement à l'origine un nom d'endroit. — 1. CHRISTIAN, * vers 1500 à Fläsch dont il devint trésorier ; adhérent et propagateur de la Réforme ; il cacha dans sa cave Jacob Burkli, de Zurich, qui, venu prêcher la nouvelle foi à Fläsch, était poursuivi par les catholiques. — 2. BARTHOLOMAUS, * le 1er juillet 1566 à Fläsch, fils d'Ulrich († 1589), d'abord pasteur à Fläsch, puis de 1596 à 1621 à Maienfeld, prêcha le premier l'évangile à Zizers le 4 octobre 1612 et à Trimmis le 2 juin 1614 ; il contribua aussi à l'introduction de la Réforme à Untervaz. En 1621, après l'invasion des Autrichiens, il s'enfuit dans les Rhodes-Extérieures ; mais en 1622, il fut appelé par les gens victorieux du Prätigau comme aumônier à Maienfeld ; il dut s'enfuir de nouveau en septembre et arriva à Buchs d'où il fut appelé comme pasteur à Speicher en janvier 1623 ; enfin en 1626 il fut nommé à Gais où il mourut probablement en 1644. Ses ouvrages les plus connus sont : *Graw-Pünter Krieg* 1603-1629, récit sous forme de journal, et l'*Appenzeller Chronik* (mns de 1625, Bibl. cantonale, Trogen). — Voir *BM* 1881. — *ASG* VII et VIII. — *JSAC* 1910-1911, p. 46. — *Appenzeller Monatsblatt* 1840. — 3. BARTHOLOMAUS, fils de Henri, * à Fläsch en 1616, pasteur à Grusch et Seewis 1634, à Hundwil 1635 et à Saint-Gall 1637. En 1649, il reçut du prince-électeur du Palatinat, Charles-Louis, un appel comme pasteur et



Bartholomäus Anhorn. Lithographie de 1840 par F. Schönfeld d'après le portrait de 1683 dans une réimpression d'un livre d'Anhorn.

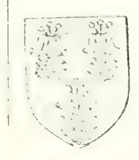
inspecteur à Mosbach. Il consacra vingt-quatre églises réformées dans le Palatinat. Rentré au pays en 1661, il devint pasteur à Bischofszell, et en 1676 doyen du chapitre de la Haute-Thurgovie ; mais déjà en 1678 il dut céder sa place étant poursuivi par le collateur (le chapitre de la cathédrale de Constance) et se rendit à Elsau (Zurich) où il mourut en 1700. Il est l'auteur de toute une série de petits écrits et d'un ouvrage sur le folklore : *Magiologia. Christliche Warnung für den Aberglauben und Zauberey*, Bâle 1674. — Voir *LL*. — Wirz : *Kirchenstat* 1890. — 4. BARTHOLOMAUS, fils du no 3, * en 1644, consacré en 1669 ; de 1674 à 1710 pasteur à Amriswil-Sommeri, époque durant laquelle eut lieu la restauration de l'église (1678). Il mourut en 1710 camérier du chapitre de la Haute-Thurgovie. — Voir G. Sulzberger : *Verzeichnis der thurgauischen evangelischen Geistlichen*, p. 193. — 5. MARX, frère du no 4, d'abord pasteur à Fläsch, puis en 1657 à Wolfhalden. En 1659 il reçut la bourgeoisie de la commune et le 24 avril 1659 la landsgemeinde lui donna celle des Rhodes-Extérieures. De ses descendants existent actuellement dans le Vorderland, à Wald, Wolfhalden et dans le Rheintal. — 6. SYLVESTER-SAMUEL, médecin de la ville de Saint-Gall en 1680, 1709 membre du Conseil, 1710 premier médecin de la ville. — 7. SYLVESTER-SAMUEL et — 8. SEBASTIAN entrèrent au service de la Russie et furent promus colonels le même jour, puis nommés lieutenants généraux et créés barons. Les fils de l'un vivaient encore en Russie au XIXe s. Les Anhorn de Hartwis ne sont plus bourgeois de Saint-Gall. — 9. JACOB, Chef 1661, aubaire, s'enfuit de Saint-Gall en 1692 et mourut à La Haye. — 10. JOHANN-KASPAR, orfèvre, 1686 maître de la Monnaie à Saint-Gall, † 1736. — Les deux branches de la famille établies à Saint-Gall s'éteignirent au XVIIIe s. avec — 11. BARTHOLOME et — 12. SYLVESTER, orfèvre. — Voir W. Hartmann : *Stadt St. Gallischer Bürgergeschlechter* (mns à la Bibl. de la ville). — *Beiträge zur Lebensgeschichte der evangel. St. Gall. Geistlichen* (mns à la Bibl. de la ville). [M.Sch., Bt., L.J. et A.M.]

ANHUSER, JOHANNES, probablement originaire de Constance ; de 1379 à 1403 il est custode ou trésorier du chapitre des chanoines à Embrach (Zurich), chapelain en 1403. Il postula aussi une prébende de chanoine à Coire. — J. Huber : *Regesten von Klingnau und Wislikofen*, p. 45. — Arch. d'État Zurich, *Urk. Embrach*. — *Repertorium Germanicum* I, p. 69. [F. H.]

ANIÈRES (C. Genève. V. *DGS*). Première mention en 1261. Pendant tout le moyen âge, Anières forma une paroisse indépendante. Son église de Notre-Dame fut démolie vers 1835. La présentation du curé relevait, avant 1536, du prieur de Saint-Victor. En 1471, la paroisse comptait sept feux et huit en 1482. Bien que son église existât déjà, elle n'est pas mentionnée dans le pouillé du diocèse au XIVe s. ; par contre, nous possédons l'inventaire des biens de 1540. Dans la suite, Anières fut rattaché à Corsier au point de vue ecclésiastique et communal. En 1816, avec toute la région d'Hermance, cette terre devint genevoise. Par la loi du 10 novembre 1858, Anières se sépara de Corsier et redevint une commune indépendante. Au point de vue paroissial, la population relève toujours de la cure de Corsier. Depuis 1890, les protestants ont construit un temple à Anières. — Voir Arch. d'État Genève, *T* et *D*. [L. B.]

ANIÈRES. Parmi les familles qui ont porté ce nom, soit aux environs de Genève, soit en Savoie, il faut distinguer deux branches. La plus connue, vassale de la maison de Faucigny, tenait ses possessions sur la rive droite du lac, avec une maison forte à Pregny et des biens dans le pays de Gex. Elle semble s'être éteinte vers 1361 et ses biens passèrent, pour une part, aux de Genthod. La deuxième branche était établie à Anières même. — HUMBERT est chanoine de l'Abbaye de Filly vers 1345 et en 1408. PIERRE, donzel, possède encore des terrains près du village ; il meurt avant 1426, et les biens de cette famille ont dû passer à la famille noble des de Villette. — Voir *Regeste* : n° 613, 628, 934, 1243, 1244, 1249. — Arch. d'État Genève, *TD. Fiefs du Chapitre, Peney, de Saint-Michel, Visites épiscopales*, vol. 2 et 3. — Fontaine-Borgel : *Journal historique des communes genevoises, Hermance, Anières*... *Académie chablaisienne*, t. XX, p. 77-78. [L. B.]

ANJORRANT. Famille noble, originaire du Berry, venue à Genève au milieu du XVIe s. *Armes* : d'azur à trois lis au naturel, tigés et feuillés de sinople. — 1. RENAUD, seigneur de Souilly, qui était protestant, vint à Genève où il fut reçu habitant le 10 décembre 1554, et bourgeois, le 30 janvier 1556 ; il devint membre du conseil des CC dès 1560 ; † le 25 août 1572. — 2. *Jacob*, fils du no 1, 1566-1628, fréquemment appelé Mr de SOUILLY. Docteur en droit, membre du Conseil des CC en 1593,



il joua à Genève un rôle considérable. Il fut auditeur de justice en 1595, secrétaire d'État de 1598 à 1603, membre du Petit Conseil dès 1603, syndic six fois tous les quatre ans, depuis 1607, de la même manière premier syndic quatre fois de 1631 à 1673, lieutenant de la justice à huit reprises, de 1606 à 1610. Il déploya aussi une intense activité diplomatique : En mars 1593, il reçut la mission d'aller solliciter l'appui financier des Provinces-Unies, en faveur de l'Académie et de la République. Il rapporta, en avril 1594, une somme représentant environ 90000 florins de Genève en partie don, en partie prêt. Dès mars 1598, il fut une seconde fois envoyé auprès de l'Électeur Palatin et des États de Hollande pour obvier à la situation financière lamentable de la République. En mars 1601, Anjorrant rejoint François Chapeaurouge (Chapeaurouge) à la Cour de France, pour demander à Henri IV l'abandon du Pays de Gex.

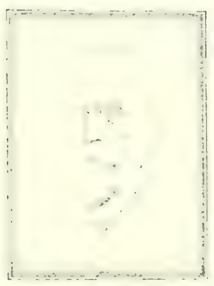
A la fin de l'automne 1601, il était à Turin où, accompagné de Lect, il tint tête à Charles-Emmanuel et refusa d'admettre, traitée en paix d'une manière, la sujétion de ce que le duc voulait imposer à Genève. En

février suivant, Anjorrant accompagna Chapeaurouge à Paris pour y discuter l'exemption des tailles et péages dans le pays de Gex en faveur des Genevois, la cession à Genève de quelques villages situés sur la rive gauche du Rhône. En 1603, après avoir pris part le 21 mars à la première entrevue de Saint-Julien, il se rendit en France, puis passa en Angleterre. Il enleva à Jacques Ier l'idée fausse que les prétentions de Charles-Emmanuel sur Genève étaient légitimes et obtint son appui pour l'organisation d'une collecte dans l'Église anglicane en faveur de Genève et de son Académie.

Devenu négociateur officiel de Genève avec la France dès janvier 1610, il sut établir de bonnes relations avec la régente, ses ministres et Louis XIII. Lorsqu'en 1611, Charles-Emmanuel fit mine de reprendre les hostilités contre Genève, Anjorrant persuada Marie de Médicis de fournir des secours et d'envoyer le sieur de la Noue pour mettre la ville en état de résister.

De sa mission de 1619-1621, pendant laquelle il suivit Louis XIII dans sa répression des protestants du Midi, il rapporta, malgré la situation délicate que lui avait créée ces circonstances, une somme de 50 000 écus. Après 1629, Anjorrant renonça à ces voyages diplomatiques, mais continua, à Genève, une vie de politique active, jusqu'à sa fin. — Voir Galiffe : *Not. gén.* — Galiffe et Gautier : *Armorial.* — *France protestante.* — Borgeaud : *Histoire de l'Académie de Calvin.* — Francis de Crue : *Henri IV et les députés Chevalier et Chapeaurouge (MDG XXV).* — Arch. d'État Genève : Galiffe mns ; Sordet mns ; Roget mns. [A. Mussard.]

ANKER. Famille de Loctaz (Lüscherz) et d'Anet (Ins). — 1. *Matthias*, 1788-1863, professeur et vétérinaire à Anet, fils du vétérinaire Rudolf († en 1817.) Après avoir étudié avec son père puis chez le vétérinaire J. Keyser, à Leuzingen, il fréquenta en 1810 l'Académie à Berne ; en 1811 il obtint le diplôme de vétérinaire et fit, de 1812 à 1815, des séjours aux universités de Berlin et de Vienne. En 1816, il fut adjoint au professeur F. Emmert, directeur de l'École vétérinaire bernoise, et devint professeur en 1832. En 1835, il fut reçu membre honoraire de la Soc. vaudoise des sciences médicales, en 1858 de la Société des vétérinaires pratiquants de Saint-Pétersbourg, en 1859 de l'École vétérinaire de Dorpat. En 1829, il obtint une médaille d'or pour la solution d'une question, mise au concours, concernant la maladie des poulains. Anker a publié un grand nombre d'expertises, de rapports et de mémoires. Il fut membre du conseil de santé et de la Société économique, qui lui décerna, en 1862, la grande médaille du mérite. — Voir Th. O. Rubeli : *Die tierärztl. Lehranstalt Bern.* — 2. Samuel, 1790-1860, frère du no 1, agriculteur et vétérinaire à Anet, membre du tribunal du district en 1831, vétérinaire cantonal à Neuchâtel de 1835 à 1852. En 1824, il publie : *Praktische Anleitung zur Heilung des [illegible]* — 3. Johann-[illegible], 1804-1879, frère des nos 1 et 2, né et élevé à Anet ; il étudia la médecine à Berne, pratiqua comme médecin à Cerlier, où on lui conféra la bourgeoisie d'honneur en récompense de ses services ; en 1847, il se fixa à Saint-Blaise. Pour honorer ses nombreux mérites, cette commune lui érigea un monument au cimetière. — Voir E. Friedli : *Bärndütsch* IV, p. 361. — 4. *Samuel-Albert*, 1831-1910, peintre de genre et d'histoire, * à Anet, fils du no 2. A partir de 1835 il passa sa jeunesse à Neuchâtel, dont il suivit les écoles, puis le gymnase à Berne, et il [illegible] en 1851 ; il étudia ensuite la théologie aux universités de Berne et de Halle. Peu de temps avant de terminer ses études, il se voua à la peinture sous la direction de Gleyre à Paris, où il fréquenta l'École des Beaux-Arts. En 1859 il exposa au Salon et vécut pendant l'hiver à Paris, pendant l'été à Anet, où il se fixa définitivement en 1890. De 1862 à 1863, il séjourna en Italie, où il fit de nouveaux voyages en 1887 et 1891. En 1866 il obtint la médaille d'or du Salon à Paris et en 1878 la croix de la Légion d'Honneur. En 1878 il devint membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts et fut, de 1891 à 1902, membre de la fondation Gottfried Keller. En 1896 il fonctionna comme membre du jury à l'exposition des Beaux-Arts de Berne. En 1901 il fut reçu docteur honoraire de l'université de Berne. Dans sa commune d'Anet il occupait diverses charges et fut, de 1871 à 1872, membre du Grand Conseil. En 1864 il épousa Anna Rüfli († en 1917). La plupart de ses tableaux de genre représentent des scènes de la vie des paysans bernois avec tant de vérité qu'on peut le comparer à Jérémias Gotthelf, dont il a illustré plusieurs récits dans l'édition Zahn. Toutefois, surtout dans sa première période, il cultiva aussi le genre classique, le genre historique et le portrait. Après l'attaque d'apoplexie qui le frappa en 1901, il peignit surtout des aquarelles. On trouve ses œuvres, très nombreuses, dans toutes les galeries d'art de la Suisse, ainsi que chez des particuliers. Parmi ses chefs-d'œuvre, nous citons : *[illegible] Huguenot* (propriété particulière) ; *Le contrat de mariage* (à Zurich) ; *Français internés* (à Neuchâtel) ; *L'Amie morte* (à Berne). — Voir A. Rytz : *Der Berner Maler Anker.* — *SKL* avec bibliographie. [E. B.]



Albert Anker en [illegible] d'après un [illegible] portrait par [illegible] Musée des Beaux-Arts, Berne.

ANNAHEIM. Voir Annaheim.

ANNALAS. Organe de la *Società Reto-Romantscha* dans les Grisons, paraît depuis 1886. Elles contiennent des spécimens en prose et en vers des divers dialectes romanches des Grisons, de toutes les époques, soit anciennes, soit plus récentes. Les meilleurs écrivains romanches y publient leurs travaux littéraires. [B. P.]

ANNALES. Parmi les annales du moyen âge qui intéressent notre pays, il faut citer entre autres : *Annales Alamannici*, 703-926 ; *A. Bernenses*, 1191-1344 ; *A. S. Blasii et Engelbergenses*, 932-1175 ; *A. Basileenses*, 12[illegible]-1277 ; *A. Lausannenses*, 746-1280 ; *A. Lausannenses*, 850-985 ; *A. Murbacenses*, 621-1400 ; *A. Sangallenses Balzeri*, 691-814 ; *A. Scafhusenses*, 1080-1212 ; *A. S. Urbani*, 1[illegible]-1415. — Voir G. von Wyss : *Gesch. der Historiographie in der Schweiz.* — J.-L. Brandstetter : *Repertorium.* — Aug. Potthast donne dans la *Bibliotheca Historica medii aevi* I, 2e éd., p. 48-100, une liste des annales du moyen âge. [W.-J. Meyer.]

ANNECY, d'. Famille féodale du diocèse de Genève qui a donné à l'Église catholique divers dignitaires et plus spécialement des chanoines au Chapitre de Genève. L'un de ces derniers, Étienne, fut doyen de Vuillonnex de 1285 à 1303. Un autre, Lambert, fut amiable compositeur à l'accord de Saint-Sigismond entre Amédée comte de Genevois et l'Évêque de Genève. — Voir *Regeste genevois.* — Galiffe ms. — Arch. d'État Genève. [[illegible]]

Une autre famille de ce nom a donné Pierre d'Annecy, chanoine de Lausanne et de Genève † 1417. [M. R.]

ANNÉE DE L'ÉGALITÉ GENEVOISE. Mode de computation imaginé par les Révolutionnaires genevois en imitation des années républicaines françaises. On en rencontre déjà des exemples le 12 décembre 1792 et même un peu avant, mais elle n'entra véritablement en usage que le [illegible] et le 29 du même mois, lorsque le gouvernement aristocratique eut été remplacé par deux comités provisoires. Elle commençait le 1er janvier et terminait le 31 décembre comme l'année vulgaire à laquelle elle fut simplement superposée. Le 1er janvier 1795 compta [illegible] le premier jour de [illegible].

L'année de l'Égalité accompagnait dans les dates l'année vulgaire et il est très rare de la rencontrer seule. Elle n'eut, jusqu'en 1796, aucun caractère officiel. La Constitution du 5 octobre 1796 (titre IX, art. [illegible]) ordonna qu'elle fût [illegible] dans tous les actes qui émanent des corps constitués et qui concernent l'intérieur de la République ; mais cette prescription [illegible] l'année de l'Égalité [illegible] au milieu du mois de juin 1798, au moment où [illegible]

fut incorporée à la France, et fit place, comme l'année de l'ère chrétienne elle-même, au calendrier révolutionnaire français.—Voir E.-L. Burnet : *L'année de l'Egalité à Genève, 1792-1798*, ASG 1911. [E.-L. B.]

ANNELER. Nom d'une famille bourgeoise de Thoune, répandue aussi à Därstetten, Guggisberg, Lutschental, Wahleren ; elle avait obtenu la bourgeoisie en 1638 par : — 1. JAKOB, fils de Pierre, du Grand Conseil en 1639, secrétaire de ville en 1640, 1651.— 2. RUDOLF, fils du n° 1, 1642-1678, notaire et membre du Grand Conseil en 1668, arbitre en 1669, administrateur des fonds d'église en 1671, greffier du tribunal d'Uetendorf en 1674, se noya dans la Linth en rentrant des bains de Pfäfers. — 3. RUDOLF, fils du n° 2, 1677-1746, notaire, membre du Grand Conseil et secrétaire de ville en 1707, greffier en 1712, du Petit Conseil en 1717, trésorier 1724-1746.—4. JOHANN-FRIEDRICH, fils du n° 3, * 1716, notaire, greffier en 1741, du Grand Conseil en 1742, du Petit Conseil en 1746 ; en 1751, il est banni à perpétuité pour faux ; il s'arrête d'abord à Neuchâtel, puis se fixe à Londres où il doit s'être suicidé à la suite de nombreuses escroqueries. — 5. CHRISTIAN-FRIEDRICH, fils du n° 4, 1741-1811, du Petit Conseil en 1789, hospitalier en 1794, juge au tribunal du district en 1798, sous-préfet du canton d'Oberland et préfet du district de Thoune en 1801, lieutenant baillival et juge en 1803, membre du Petit Conseil en 1803, banneret jusqu'à sa mort.— 6. NIKLAUS-FRIEDRICH, fils du n° 5, 1771-1846, architecte, sous-lieutenant d'artillerie en 1793, capitaine en 1799, membre du Grand Conseil en 1803, hospitalier. — 7. JOHANN-KARL-RUDOLF, fils du n° 6, 1801-1877, étudia d'abord le droit, puis la théologie à Berne, devint instituteur à l'Orphelinat des garçons et entra en 1828 au service de l'église bernoise. Après un voyage d'études en Allemagne, il fut suffragant à Kirchberg, Ruschegg et Thoune. Son journal (publié par le pasteur G. Dummermuth : *Beilage zu den Emmenthaler Nachrichten* 1885) donne beaucoup de renseignements sur la lutte entreprise contre le paupérisme et ses conséquences dans le district de Schwarzenbourg. En 1833, il était pasteur à Wahleren, en 1839 à Oberdiessbach jusqu'à sa mort. — 8. MARIE Anneler, née Beck, belle-fille du n° 7, naquit en 1854 à Schaffhouse ; elle écrivit sous le pseudonyme de HANS ECK ; elle est la mère de — 9. KARL, * 1886 ; il fit dès 1902 un apprentissage de peintre-décorateur, fréquenta l'école des arts et métiers de Berne, travailla au château d'Altenstein, à Cobourg, Munich et se fixa en 1909 dans le Lötschental. Avec sa sœur — 10. HEDWIG, * 1888 à Berne où elle obtint le grade de D[r] phil. à l'Université, Karl publia en 1917 : *Landes- und Volkskunde des Lötschentals*. Karl fit l'illustration et sa sœur le texte, cette dernière publia en outre : *Geschichte des Lötschentals in neun Bildern*. [L. L.]

ANNEN. Ancienne famille de paysans, domiciliée principalement dans les communes d'Arth et de Steinen (Schwyz) ; elle n'a jamais joué un grand rôle dans la vie publique. Nom : fils d'*Anna* (comp. art. ENTEN), ou d'*Anno*, ahd. nom de personne. Au XV[e] s., cette famille était établie à Schwyz où l'on célébrait pour elle un anniversaire. Suivant Fassbind, les Annen ont pour *armoiries* : écartelé, au 1 et 4 de gueules à une lettre A, au 2 et 3 d'azur à une fleur de lys d'or. Quelques membres de la famille occupèrent des postes dans les communes d'Arth et de Steinen. — LORENZ fut bailli à Uznach de 1574 à 1576.— JOSEF-BALTHASAR, JOHANN-LEONARD, d'Ingenbohl, et J.-MELCHIOR, de Lowerz, furent tués dans la guerre de Villmergen en 1712. JOHANN-SEBASTIAN, de Steinen, † en 1798 dans les combats contre les Français. Plusieurs de ses membres firent partie du clergé, séculier et régulier, ainsi CHRISTIAN, de Steinen, curé à Iligau en 1794 et ensuite chapelain à Rotenturm, † en 1799 ; le P. BASILIUS, de Steinen, conventuel du couvent de Pfäfers, * en 1735, † en 1791 ; JOSEPH, de Steinerberg, curé de ce village, † en 1846. Nous citons parmi les Capucins : P. ALEXANDER, d'Arth, * en 1678. Il débuta en Alsace puis passa en Suisse ; † en 1733 à Andermatt. — Comme artiste, JOSEF-DOMINIK, * en 1829, d'Arth, mérite d'être cité. Il était élève de Paul Deschwanden et séjourna assez longtemps à Munich pour se perfectionner dans son art. Il peignait surtout des portraits. [R-r.]

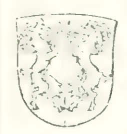
Une ancienne famille du pays de Gessenay, domiciliée à Gessenay et à Lauenen, porte aussi ce nom.

ANNEVELLE. Famille originaire de Landau (Alsace) dont le nom Anweiler a pris la forme française Anvel puis Annevelle, genevoise par Jean-Frédéric, reçu habitant le 17 mars 1784. — 1. DAVID, 1830-1891, conseiller municipal à Lancy, contribua beaucoup à la création de la ligne de chemin de fer Vollandes-Annemasse ; il fut le principal artisan de la construction des chemins de fer à voie étroite du canton. Sa sœur JULIE est connue par quelques publications littéraires. — 2. ALBERT, 1838-1898, siégea à plusieurs reprises au Grand Conseil et fut un des premiers et des plus chauds partisans de la représentation proportionnelle au Grand Conseil. — Voir *JG* 12 mai 1891 et 2 juillet 1898. [C. R.]

ANNEXIA, ANEXIA, de NEXIA, riche famille qui habitait un château à Madrano (Airolo), au dessus des gorges du Stalvedro. Elle aurait reconstruit ce château après 1262, car on sait que de 1270 à 1282, il n'était qu'une ruine. Les Annexia prétendaient, paraît-il, n'être pas sujets des chanoines de Milan, seigneurs de la Léventine ; il est probable qu'ils appartenaient à la même famille qu'Alberto Cerro (voir ce nom). — 1. GIACOMO, † avant 1329, joua un rôle politique important et fut impliqué dans le procès engagé entre Henri VII de Luxembourg et les chanoines de Milan au sujet de la possession de la Léventine. Pour des raisons inconnues, Guido Orelli, podestat de Blenio, le fit prisonnier en 1309 dans son château de Madrano et le menaça d'un procès. Il est probable qu'Annexia fit alors appel à l'empereur qui, la même année, s'empara de la Léventine et l'inféoda, avec Uri, Schwyz et Unterwald au comte Werner de Homberg. En 1311, Annexia était encore en prison, et parmi les personnes appelées à témoigner au sujet de la souveraineté de la Léventine, il fut le seul à déposer en faveur de l'empereur. — 2. ROBERTO, neveu du n° 1, notaire. Pendant la guerre de 1331, il fut fait prisonnier par les gens d'Urseren. — Voir Meyer : *Blenio und Leventina*. — Pometta : *Moti di libertà nelle terre ticinesi*. [C. TREZZINI.]

ANNIVERSARIUM. Voir OBITUARI.

ANNIVIERS (SIRES d'). Les chanoines de Sion puis l'évêque, possesseurs du Val d'Anniviers, l'inféodèrent à une famille qui en prit peu à peu le nom. Les d'Anniviers tirèrent d'abord de l'évêché la charge de majorie en fief dès le début du XIII[e] s., puis celle de vidomne. Suivant une reconnaissance de 1339, ils possédaient outre le vidomnat, la majorie, le fief des Favres et le monopole de la chancellerie de la vallée, monopole souvent affermé à des clercs. Ils avaient encore les deux châteaux de Vissoye et de Beauregard, appelé aussi Pierregard. Cette famille, à la suite d'alliances avec la noblesse du voisinage, prit rang parmi les dynastes les plus puissants de la vallée du Rhône. *Armoiries* : parti de gueules et d'or à deux lions rampants affrontés ... l'un de l'autre.

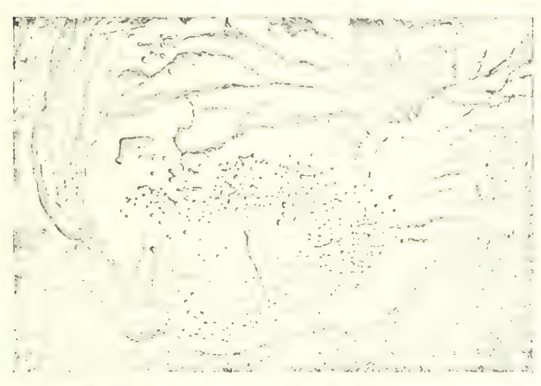


1. GUILLAUME, fils du vidomne Pierre, reçut le premier le vidomnat en fief en 1235, de l'évêque Landri. — 2. JACQUES, obtint en 1264 la pleine jouissance du vidomnat ... de Sion. Il épousa Guigone de Châtillon d'Aoste qui, devenue veuve, acheta de l'évêque Boniface de Challant le vidomnat pour 20 ans. Il testa le 3 novembre 1294. — 3. JEAN, fils du n° 2, disputa au chapitre de Sion dans un procès retentissant 1320-1328, le ... du droit de chancellerie dans le Val d'Anniviers. Il prit part à la fondation de la chartreuse de Géronde, qu'il dota en 1331. — 4. JEAN II, fils du n° 3, chanoine de Sion ... d'Anniviers. — A l'extinction de ... cette famille, la vallée passa aux de Rarogne, dont une branche des seigneurs prit le nom d'Anniviers vers 1380. — Voir : Gremaud I. — Rameau : *Le Vallais historique*. — Furrer : *Geschichte Wallis*, II, 115. — *AHS* 1890, p. 10. [Ta.]

ANNIVIERS (VAL d') (all. EIFISCHTAL) (C. Valais, D. Sierre. V. *DGS*). Vallée sur la rive gauche du Rhône

comprenant les villages d'Ayer, Grimentz, Saint-Jean, Saint-Luc, Chandolin et Vissoye. Anciennes formes à partir de 1138 : *Anivies, Anivies, Aniversium, de Aniviesio, Aniver, Aniveys, Enfis* et *Eenfis* au XVe s. *Armoiries* : celles des sires d'Anniviers. — [L. Mr.] — *Préhistoire* : La toponymie, les fouilles de l'Hôtel Bella Tola à Saint-Luc, en 1883, les pierres à gravures préhistoriques qui existent à Vissoye et celles de la rive droite de la Navisance, à Saint-Luc et à Ayer, et sur la rive gauche à Grimentz, au Guernerez et à Saint-Jean, fournissent la preuve d'établissements préhistoriques. Ferdinand Keller signale déjà en 1870 la célèbre pierre à écuelles des *Servagios* (Servants) au-dessus de Saint-Luc, un bloc erratique géant, à 1700 m. d'altitude, partagé en trois fragments. Celui du centre présente à sa surface plus de 350 bassins ronds, la plupart reliés entre eux par des rainures formant les figures les plus variées. Un autre bloc couvert de gravures semblables a été constaté au village, et détruit. On a aussi trouvé dans le val d'Anniviers des tombes celtiques et des tombes du deuxième âge de la pierre, une hache de bronze. Autour et à peu de distance, se trouvaient des tombeaux [illegible] contenant du charbon et des ossements brûlés ; d'autres tombes contenaient de la poterie, des bracelets, des agrafes, etc., en bronze, ainsi que deux bracelets en argent massif. Une autre pierre intéressante est la *Pierre Mart ra* (pierre des martyrs) au-dessus de Grimentz. Le bloc est presque au ras du sol ; on y voit profondément gravée une paire d'empreintes de pieds, droit et gauche, entourées de dix bassins ronds, de l'exécution la plus soignée et très bien conservés. On admet généralement que ces pierres sculptées sont des monuments religieux. Voir l'art. PRÉHISTOIRE. — Voir B. Reber : *Die vorhist. Denkmäler im Einfischtal*, dans *Archiv f. Anthropologie* XXI, 1892. — Keller : *Zeichen- oder Zahlensteine der Schweiz*. — B. Reber : *Recherches archéol. dans le Valais*, Genève 1891. — B. Reber : *Les gravures pédiformes sur les monuments préhistoriques ; pierres à glissades*, Paris 1912. — B. Reber : *Quelques* [illegible] *curies préhist.* dans *Compte-rendu du* [illegible] *d'Anthropologie et d'Archéologie préhist.* [illegible] 1912. — A. Schenk : *La Suisse préhistorique*. [illegible]

Les de Granges avaient au XIe s. des droits sur le val d'Anniviers, qui passèrent, probablement par alliance, au comte Ulrich de [illegible] que Aymon de Savoie, son oncle [illegible]. Ce dernier les céda, le 12 juin 1052, à son chapitre cathédral qui, à son tour, les donna en échange, en 1193, à l'évêque Guillaume d'Ecublens [illegible] de Bex et de Granmesnil, et [illegible] rachetés peu à peu de 1388 à 1588 [illegible] reste au chapitre que la collation à la cure de Vissoye.



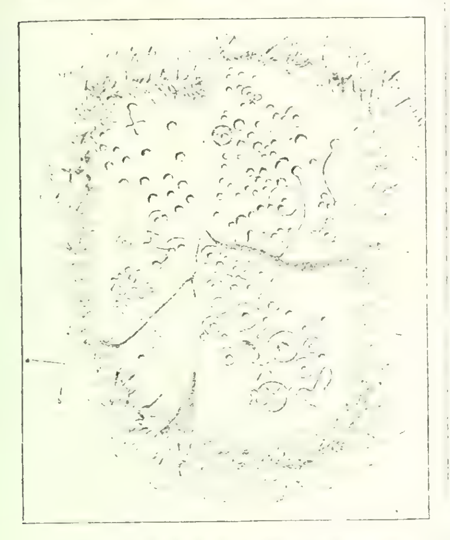
Gravures préhistoriques : La Pierre des Servagios à Saint Luc.

Les droits de l'évêque de Sion étaient exercés à Anniviers, majorie et vidomnat, par des vassaux qui, peu à peu, prirent le nom de la vallée (voir l'art. ANNIVIERS, SIRES D'). A Jacques II d'Anniviers succéda, dans la seconde moitié du XIVe s., Pierre de la Tour-Rarogne, son gendre, qui prit une part active à l'insurrection des Valaisans contre leur évêque Edouard de Savoie. Pour le venger, Amédée VII de Savoie, dit le comte Rouge, s'empara de son château de Beauregard et saccagea la vallée (138[illegible]). A la fin de cette fatale campagne, Anniviers dut payer pour sa part 25[illegible] d'indemnité. Guichard, fils de Pierre, ne fut pas plus heureux. Devenu bailli du pays, il excita par ses mesures [illegible] le mécontentement des patriotes qui lui envoyèrent la *matze*, l'obligèrent à s'exiler avec sa famille à Berne, dont il était bourgeois, et détruisirent Beauregard en 1416. Après le traité d'Evian, Guichard rentra, en 1421, en possession du vidomnat d'Anniviers. Ses deux fils, Hildebrand et Petermann, prêtèrent hommage au prélat administrateur, André de Gualdo, acceptèrent un arrangement avec l'évêque au sujet de leurs droits sur la vallée (1460), et affranchirent leurs sujets d'anciens usages moyennant le paiement de 2900 écus. Cependant, à la mort de l'aîné des deux frères, l'évêque Walther de Supersaxo s'adjugea sans autre cette seigneurie, usurpée autrefois, prétendait-il, à la mense épiscopale. A cet effet, il se rendit dans la vallée accompagné du baillif du Valais et prit possession du château de Vissoye, où son châtelain remplaça désormais celui des vidomnes (14[illegible]). Ce châtelain exerça la justice et perçut les redevances ; il habitait le château actuel, sur une crête au Nord de l'église. En 1541, la vallée obtint de désigner elle-même cet officier. Les [illegible], les dîmes [illegible] de fiefs et de redevances de la part de l'évêque, [illegible] tent la jouissance effective, pendant plus de trois siècles, de ses droits seigneuriaux et la bonne intelligence [illegible] régnait entre lui et ses sujets. En 1547 une convention fut passée entre les communes du dizain à propos des conseillers généraux et de la charge de grand châtelain, dont l'élection, à la suite de difficultés entre les intéressés, fut réglée en 1733 par un arrêté de la Diète.

Anniviers se rattachait au dizain de Sierre, qui était divisé en trois parties : la [illegible] de Granges, [illegible] Sierre et le val d'Anniviers. [illegible] devint une châtellenie [illegible] Les villages [illegible] vidomnats [illegible] avec leurs [illegible] pâturages et de forêts. Au XVe s. le val d'Anniviers formait quatre quartiers : Ayer, Grimentz, Saint-Jean et Saint-Luc, [illegible] vers 1600 [illegible] A cause des [illegible] vallée [illegible] tes avec [illegible]. C'est ainsi qu'elle [illegible] tribuer à l'[illegible] de la cure de [illegible]. En 1861 [illegible] les redevances [illegible] droits des de [illegible] dîmes [illegible] Les [illegible] 1798, le [illegible] [illegible] période [illegible] Vissoye, Ayer et Grimentz [illegible] nombre [illegible]

[illegible]

1200 à 1700 environ. Celle qui la remplaça vers cette date ne fut pas consacrée parce qu'insuffisante et provisoire. Son clocher brûla complètement en 1784 ; on le rebâtit et il reçut un nouveau beffroi et de nouvelles



Gravures préhistoriques sur la roche, Col de Torrent à côté de la Pierre aux Fées.

cloches : c'est le clocher actuel. En 1808 enfin, le curé Gillet éleva sur l'emplacement de l'ancienne construction et de l'antique chapelle de Saint-Jacques, le sanctuaire actuel. Aux Morasses, entre Saint-Jean et Grimentz, existait, dit-on, une paroisse au XVe s. C'est sans doute quand elle disparut que le curé Égide Massy créa le vicariat de la vallée en 1678. Le 25 mai 1804, Saint-Luc et Chandolin se séparèrent de l'église-mère pour former une paroisse sous le vocable de Saint-Luc, évangéliste. Le 9 mai 1825, Grimentz institua un rectorat, sans se détacher complètement de Vissoye. Chandolin se détacha de Saint-Luc en 1884 et fut érigé en paroisse. Enfin, en 1916, Ayer agrandit sa chapelle pour y instituer un rectorat. — Voir L. Meyer : *Untersuchungen über die Sprache von Einfisch im 13. Jahrh.* (avec bibliographie). — Le même : *Saint-Luc, Val d'Anniviers. Sierre*, p. 29 ss. — Mumen : *Les Lenzbourg* (dans *Histor. Forscher*). — *ASI G* 1912, p. 223. — A. K. Fischer : *Die Hunnen im schweiz. Eifischtale* (peu exact). — Gigi dans *ASG* 1886. — Arch. de la vallée. — Gremaud. [J. Z.]

ANNO. Moine du couvent de Saint-Gall. Le duc Liudolf de Souabe, qui s'était révolté contre son père, l'empereur Othon Ier, l'installa comme abbé du couvent à la place de l'abbé Craloh, qui s'était enfui auprès de l'empereur. C'était un homme digne et actif, qui se hâta de fortifier par des murailles et des tours le village qui s'était formé autour du couvent ; il mourut le 1er décembre 954 avant que cet ouvrage fût achevé. — Voir Ekkehart IV : *Casus sancti Galli* (dans les *MVG*, XV-XVI, p. 252 ss.). [Bt.]

ANNONCIATION (STYLE DE L'). Voir CALENDRIER.

ANNONE. Famille opulente originaire d'Annone près Milan. — CHRISTOPHE, 1534-1598, [illegible], acquit en 1564 la bourgeoisie de Bâle ; [illegible] père était déjà mentionné dans cette ville de 1535 à 1552, où tous deux étaient expéditeurs (*Guttertiger*). A citer : le conseiller CHRISTOPHE, † 1639. — L'orfèvre JOH.-JAKOB, * 1684, † 4 avril 1744, dont beaucoup d'œuvres existent encore dans les collections publiques et privées. — HIERONYMUS, † en 1770, pasteur à Muttenz, connu pour avoir été à la tête de la communauté piétiste de Bâle. — Le conseiller LUKAS, † 1781, ainsi que JOH.-JAKOB, * 1728, † 1804, J.V.D., professeur d'éloquence et membre du Conseil de ville, écrivain très fécond. Il possédait une grande collection de monnaies et médailles suisses, qui a été utilisée par G.-E. de Haller pour son *Schweiz. Münz- und Medaillenkabinett*. — NIKLAUS enfin, † 1703, était un horloger habile qui vendit à Louis XIV, lors de son passage à Ensisheim, en 1681, un automate remarquable. La famille s'est éteinte vers 1820. — Voir Lutz : *Bürgerbuch*. — *LL*. — *SKL* IV. [A. B.]

ANNOT. Voir MUNOT.

ANONYMUS FRIBURGENSIS. Chroniqueurs fribourgeois du XVe s. Voir FRIBOURG (CHRONIQUEURS).

ANSALDI, *Antoine-Joseph* dit *Nicolo*, * 24 janvier 1838 à Porto-Maurizio (Ligurie), † à Genève le 16 février 1917, chansonnier et chanteur public. Après avoir pratiqué différents métiers, il débuta sur la scène du théâtre de Toulon. C'est au cours de ses tournées à Nice, Marseille, Bordeaux et Genève qu'il fit la rencontre de sa compagne et collaboratrice, Pierrette ALBERTINE née Philippe (1832-1918). Le succès que connurent ces époux était dû à des chansons et à des pièces artistiques qui eurent une certaine vogue durant la période des conflits confessionnels de 1873 à 1883. Ansaldi fut le « barde » du radicalisme genevois. Il organisa aussi de petites tournées parmi les cercles radicaux de la Suisse romande, notamment à Fribourg et à Neuchâtel. Sous son nom seul ou en collaboration avec sa femme, Ansaldi a beaucoup publié de 1890 à 1914, dont nous citerons : *Clameur humaine*, avec *Au vieux logis* ; *Heures vécues* et *Souvenirs de deux vieux Genevois*. [L. COURTHION.]

ANSEGISUS. Évêque de Genève, assista en 877 au concile de Ravenne. [illegible] de saint Pierre dit qu'il fut évêque 32 ans et 10 mois, ce qui est sûrement faux. Une partie de son épitaphe, provenant de Saint-Victor, a été retrouvée. Bonivard la transcrit fidèlement dans ses chroniques, puis s'entête à nommer cet évêque *Ansegarius*. La pierre portant cette inscription est conservée au Musée archéologique de Genève, n° 33, ainsi que les fragments d'une autre pierre tombale, de la même époque, semble-t-il, où l'on peut lire la fin d'un nom ...*gisus*. — Voir Bonivard : *Chroniques*, éd. Revilliod I, p. 47. [M. R.]

ANSEL. Famille vaudoise à Payerne 1487, à Château-d'Œx 1558, à [illegible] 1562, à [illegible] 1589, à [illegible] et Pomy [illegible], à Yverdon [illegible]. [illegible] d'un [illegible] en chef de deux [illegible] [illegible]. [illegible] Georges, notaire à Lausanne, procureur fiscal de Berne en 1580-1600, personnage politique important, parent et adversaire du [illegible] Pays. [M. R.]

ANSELME. Nom d'origine germanique [illegible], *helm* = casque, heaume. Nom de plusieurs personnages de la cour du roi de Bourgogne au Xe s. et d'ecclésiastiques au moyen âge. — ANSELME, comte des Equestres en 926 et 953, avoué de l'évêque de Lausanne en 961. — Voir [illegible] : *Les origines de la* [illegible] *de* [illegible], p. [illegible]. — ANSELME, chanoine de [illegible] [illegible]. — Voir Matile : [illegible]. — ANSELME, de Moudon, chanoine et prévôt du chapitre de Neuchâtel dès 1327, [illegible] de l'autel [illegible] à la Collégiale de Neuchâtel, † 7 juillet [illegible]. — Voir Matile [illegible] III, p. [illegible].

ANSELMIER. [illegible] 1881 [illegible] 1895 [illegible].

1. Claude-Henri-Jules, fils du précédent, * le 10 mai 1839 à Genève, † le 7 octobre 189[illegible] [illegible] des 1874 [illegible] de [illegible] et du [illegible] 1876, il

— fut employé pendant 12 ans en qualité d'ingénieur par le Département des Travaux publics du canton de Saint-Gall pour la correction de torrents et de ruisseaux. Pour l'exposition de Zurich en 1883, il fit les reliefs du Drubbachtobel, des Wildenberger Ruli et du Simmitobel. En 1888 il s'établit comme ingénieur civil à Saint-Gall. Son dernier travail fut de dresser les plans du chemin de fer du Gornergrat. — 2. GASTON, ingénieur, * à Genève en 1840, † 1909. Il fréquenta l'école du couvent d'Einsiedeln et le lycée puis s'initia dans les Alpes bernoises, aux côtés de son père, à la triangulation, à l'arpentage et à la cartographie. Après avoir travaillé entre autres comme adjoint de l'ingénieur Diethelm, aux routes militaires du canton d'Uri (routes de l'Axen, de l'Oberalp et de la Furka), il ouvrit un bureau technique à Berne en 1866. Anselmier dressa de nombreux projets de routes, de chemins de fer et de correction de rivières ; il construisit le tramway Berne-Bremgarten-Friedhof, et le fit actionner par l'air comprimé. Anselmier fut président de la Société d'embellissement de la ville de Berne. — *SLK.* [E. B.]

ANSELMO, DI CAMPIONE, architecte et sculpteur. Suivant un document du 30 novembre 1244, Anselme, qui était mort depuis longtemps, aurait fait un contrat avec l'administration de la fabrique du dôme de Modène, d'après lequel lui et ses descendants auraient dû être occupés à perpétuité, avec un salaire fixe, aux travaux de la cathédrale. Anselme travailla au dôme vers 1160 ; il est possible qu'il ait collaboré avec Alberto Ier, de Campione, aux huit reliefs de la Passion, qui ornent la chapelle à droite du chœur. Son fils fut *magister Otacius* ; son petit-fils, ARRIGO Ier, le contrat susnommé était en vigueur pour lui. — *SKL.* — *ALBK.* [C. T.]

ANSERMET, famille d'Estavayer. — 1. PIERRE, du contingent d'Estavayer en 1474. — 2. AYMON, du clergé d'Estavayer en 1524. — 3. LAURENT, gouverneur d'Estavayer en 1534. — 4. CLAUDE, gouverneur en 1573. — 5. PETERMANN, gouverneur en 1582 et 1592. — 6. LOUIS, prêtre 1589, chapelain de l'autel de l'Assomption en l'église d'Estavayer, curé de Bueyres de 1593 à 1596, du clergé d'Estavayer dès 1593, † 1616. — 7. PHILIPPE, gouverneur en 1607. — 8. ÉTIENNE, gouverneur en 1625. — 9. JACQUES, gouverneur en 1655. — 10. FRANÇOIS, l'aîné, prêtre, du clergé d'Estavayer de 1659 à 1690. — 11. FRANÇOIS, le jeune, membre du clergé d'Estavayer de 1662 à sa mort en 1708. — 12. CHRISTOPHE, gouverneur en 1662. — Voir Dom Grangier : *Annales d'Estavayer.* — Dellion : *Dictionnaire.* [H. V.]

ANSERMET, ERNEST, chef d'orchestre et compositeur, originaire de La Tour de Peilz, * à Vevey le 11 novembre 1883. Il fut professeur de mathématiques au collège de Lausanne dès 1906. Il organisa et dirigea l'Orchestre romand (1918). Critique musical, auteur d'œuvres pour piano, orchestre, chant : *Feuilles au printemps, Cloche fêlée, Causerie, Chansons* sur des paroles de Ramuz (1918). [A. B.]

ANSERMET. Famille. Voir BERGER.

ANSERMOZ. Familles vaudoises de Prévérenges (1383), de Morges (1573), d'Yvorne (venue du Val d'Aoste avant 1604), de Tolochenaz (1604), de Cuarnens (1608), d'Aigle (venue de Bagnes en 1618), d'Ormont-dessus (avant 1718). — *Livre d'or vaudois.* [M. R.]

ANSHELM, *Valerius* (de son nom Valerius Rüd), chroniqueur, de Rottweil en Souabe ; * en 1475, il étudia à Cracovie de 1493 à 1495 et devint bachelier ès lettres et de 1496 à 1499 à Tubingue, et se rendit à Lyon en 1501. Le 22 août 1505 il fut nommé maître d'école à Berne, le 17 novembre 1508 médecin de la ville. Il adhéra un des premiers à la Réformation, à Berne, et sa femme ayant tenu des propos inconsidérés sur le culte de la Vierge, il fut inquiété et alla se fixer à Rottweil. En janvier 1529 on l'appela comme chroniqueur à Berne, où il travailla à la chronique de la ville jusqu'à sa mort, survenue à la fin de 1546 ou au commencement de 1547. En latin, Anshelm rédigea en latin un abrégé d'histoire universelle, qui fut d'abord ... [illegible] puis imprimé en 1540 chez Apiarius à Berne. Son ouvrage principal, l'histoire de la ville de Berne, comprend l'époque des guerres de Bourgogne jusqu'en 1536. Son manuscrit se compose de 3 volumes in folio et va jusqu'en 1526 ; sur les dix années suivantes, il ne laissa que des ébauches qui furent rassemblées en un volume par Michael Stettler. La chronique de Valerius Anshelm a été publiée la première fois de 1825 à 1833, par E. Stierlin, en 6 volumes. Elle s'arrête à 1526. La seconde édition, critique, a été publiée par E. Blösch, d'après le manuscrit original, pour la Société d'histoire du canton de Berne. Elle a paru de 1884 à 1901, en 6 volumes, sous le titre : *Die Berner Chronik des Valerius Anshelm.* Th. de Quervain a retrouvé le texte de huit fragments de l'an 1528 et l'a publié dans : *Kirchliche und soziale Zustände in Bern 1528-1536.* La chronique d'Anshelm, écrite dans l'esprit de la Réformation, se distingue par son exactitude, par un langage plein de force et la grandeur des descriptions. Suivant le jugement de Ranke, elle est une des meilleures chroniques de son époque. Voir l'introduction de la seconde édition et *ADB.* — Voir Fluri : *Anz. Alt.* 1896. — Tobler, *ib.* 1899, 1908. — *ISG* 1896, n° 5 ; 1908 n° 2. [E. B.]

ANSORG. Famille. Voir ONSORG.

ANSPACH. Famille genevoise venue de Sauerschwabenheim (Électorat de Mayence) en 1741. — 1. *Isaac-Salomon*, baptisé le 12 juin 1746 à Genève, reçu habitant en 1777 et bourgeois en 1779. Après des études en lettres et en théologie, il fut consacré ministre en 1774 et nommé régent l'année suivante. La révolution de 1782 le priva de cette place et le força à s'expatrier à Bruxelles où il fut nommé pasteur en 1783. Rentré à Genève en 1789, il devint l'année suivante pasteur du Petit-Saconnex. Avec plusieurs de ses collègues, il se rangea du côté des novateurs dans la lutte qui aboutit à la chute de l'ancien régime genevois. En décembre 1792, il fit partie du Comité des Quarante, et le 28 du même mois, jour de la victoire, fut nommé membre du Comité provisoire d'administration. Le 11 février suivant, il entrait à l'Assemblée nationale et y prenait immédiatement une place prépondérante. L'on peut dire que la Constitution de 1794 est son œuvre. Le 18 février 1794, il fut élu procureur général, la plus haute charge de l'État après celle de syndic, et remplit ses fonctions avec conscience et dignité. On lui a fait un grief de ne pas s'être opposé plus résolument à l'insurrection de 1794, reproche qu'il mérite peut-être moins que ses collègues du gouvernement. Lorsqu'elle eut éclaté, il s'efforça d'en empêcher les excès, et dans la funeste journée du 25 juillet, aux Bastions, il s'adressa ... pour la vie des sept victimes ... Anspach était un révolutionnaire convaincu, de tendances assez avancées, ce qui le fit tomber dans un certain discrédit pendant la période de réaction qui suivit l'insurrection. ... [illegible] ... nommé le 11 décembre 1795 après avoir résigné ses fonctions de procureur général. En janvier 1796, il fut ... [illegible] ... Anspach resta pasteur de Cartigny et Avully jusqu'en 1816 ... [illegible] ... 1825 ... [illegible]



I.-S. Anspach. Caricature contemporaine de W.-A. Töpffer (Bibliothèque publique, Genève).

d'action et il n'avait peut-être pas l'énergie suffisante pour faire face aux circonstances critiques dans lesquelles il se trouva placé. On a de lui des brochures politiques, des rapports, des discours, et un *Cours d'études de la religion chrétienne* en sept volumes, 1818-1819. — 2. FRANÇOIS-LOUIS-JEAN-JACQUES, * à Bruxelles le 8 octobre 1784, † 1858, fils du n° 1, fut un des directeurs de la banque de Belgique et chevalier de l'Ordre Léopold. En 1830, la ville de Bruxelles l'avait envoyé siéger à la Chambre des représentants. Il eut trois fils : JULES-VICTOR, qui fut bourgmestre de Bruxelles ; EDOUARD, ministre plénipotentiaire de Belgique au Brésil, en Suède et en Espagne ; EUGÈNE-GUILLAUME, directeur de banque. — Voir Sordet : *Diction. des familles genevoises.* — Heyer : *L'église de Genève.* — Rivoire : *Bibliographie.* — Arch. d'Etat Genève. [L.-L. BURNET.]

ANTAGNE (C. Vaud, D. Aigle, Com. Ollon. V. *DGS*). Hameau dominant Ollon, à 2 km. à l'Est. On y a trouvé des sépultures de l'époque de la Tène, des débris de constructions romaines. Le nom paraît être d'origine germanique. Anciennes formes : 1199 : *Antagnes* ; 1532 : *Antagnyez* ; 1589 : *Anthagne* ; 1680 : *Antagnies*. Au moyen âge, ce hameau dépendait de l'abbaye de Saint-Maurice qui perçut des cens jusqu'en 1805. Un chevalier d'Antagne, Falco, donna en 1199 au couvent la moitié de la dîme du lieu. Antagne eut une école dès 1696 ; le bâtiment actuel date de 1901. — *DHV*. [M. R.]

ANTELMI, ANTONIO, secrétaire de la République de Venise, résidant à Milan 1614-1616, chargé d'une mission extraordinaire à Zurich en mai 1618, résidant à Mantoue 1642-1643, à Milan 1643-1644. — Rott : *Hist. de la représentation diplomatique.*

ANTEREN (C. Berne, D. Wangen, Com. Niederbipp et Oberbipp). La petite vallée d'Anteren recèle dans sa partie postérieure, ressortissante d'Oberbipp, des objets fort intéressants au point de vue archéologique. Sur la pente Est de *Hohenstuden* s'élève un édifice romain duquel on jouit d'une vue toute particulière sur le Buchsgau. Il semble, d'après les revêtements en marbre retrouvés, que c'était une villa. L'eau était fournie par un réservoir découvert qui existe encore sur la pente. Le plateau dominant Anteren au Sud-Ouest (Neubann, Stierenweid et Hohenstuden) contient de nombreux tumuli en pierre. — Voir Wiedmer-Stern : *Archäologisches aus dem Oberaargau* (dans le *AHVB*, 17, 1904, 342). [E. TATARINOFF.]

ANTHOINE, NICOLAS, 1603 (?)-1632, * à Briey (Lorraine). Catholique d'origine, il se convertit au protestantisme vers l'âge de vingt ans, puis adhéra secrètement au judaïsme. Il fut pasteur à Divonne, mais ayant trahi son secret, il fut placé, le 11 février 1632, dans l'asile des aliénés de Genève. Incité par la Compagnie des pasteurs, le Conseil de Genève lui fit un procès en hérésie. Anthoine fut condamné à mort le 19 avril 1632, et le lendemain, étranglé et brûlé. — Voir Arch. d'Etat Genève : *Procès criminels*, s. II 1632. — Spon : *Histoire de Genève* I, p. 495-501. — Gaberel : *Histoire de l'église de Genève* II, p. 294-300. — Gautier : *Histoire de Genève* VII, p. 198-230. — *France protestante.* — [S. Balitzer] : *Nicolas Anthoine, un pasteur... brûlé à Genève en 1632...* (*Revue des études juives* 1898, n° 72). [O. KARMIN.]

ANTHOINE, famille de notaires et de conseillers d'Estavayer, éteinte au XVI° s. — 1. ANTOINE, notaire 1397-1451, conseiller 1443. — 2. PIERRE, notaire 1429-1434. — 3. JACQUES, capitaine de la VIII° compagnie du Contingent d'Estavayer 1474. — 4. ANTOINE, gouverneur d'Estavayer en 1507. — Dom Grangier : *Annales d'Estavayer.* — Dellion : *Dictionnaire.* — Archives de la famille de Vevey. [H. V.]

ANTHROPOLOGIE. *Sommaire* : 1. État actuel de l'anthropologie suisse. 2. Histoire de l'anthropologie suisse jusqu'en 1895. 3. L'anthropologie suisse depuis 1895. (Voir *DGS* t. V, p. 195 et l'art. AGE du *DHBS*.)

1. Etat actuel de l'anthropologie suisse. L'âge de la pierre taillée se subdivise en une série de périodes, qui sont, en commençant par la plus ancienne : les périodes chelléenne, acheuléenne, moustérienne, aurignacienne, solutréenne, magdalénienne, et, entre cette dernière et l'âge de la pierre polie, s'intercale la période azilienne. Jusqu'à présent les plus primitifs débris de civilisation rencontrés en Suisse datent de l'époque moustérienne. Il y a quelques années l'on ne pensait même pas remonter si haut, dominé que l'on était par l'idée que les glaciations ayant recouvert complètement ou presque complètement notre pays, il était inutile de chercher au delà du post-glaciaire des traces humaines sur le territoire suisse.

Puis est venue la découverte du Wildkirchli, dans le massif du Säntis. Dans cette grotte, un outillage du type moustérien a été rencontré avec les restes d'une faune caractéristique pour cette période. Ensuite, les fouilles de la grotte de Cotencher dans le Jura neuchâtelois ont mis au jour un outillage moustérien très rapproché de celui du Wildkirchli et des débris abondants d'une faune de la même époque dont la liste est, pour les spécialistes, extrêmement instructive. En outre, cette découverte de Cotencher apporte des précisions particulièrement précieuses au sujet de la place que doit occuper le moustérien dans la chronologie des glaciations. L'on peut donc faire remonter à la période moustérienne les premiers établissements de l'homme sur le territoire de la Suisse ; mais il s'agit là d'apparitions sporadiques, et il faut arriver à la période magdalénienne pour constater la présence plus étendue et plus durable de l'homme. Quel était le type physique des Helvètes de l'âge de la pierre taillée ? Les stations suisses ne peuvent malheureusement apporter aucune indication précise à cet égard. Les stations paléolithiques n'ont fourni aucun squelette humain suffisamment complet pour que nous puissions en déduire quelques conclusions sérieuses. Quelques-uns des fragments recueillis ont cependant été l'objet de recherches anthropologiques. Parmi ces dernières on peut citer la récente publication de Schlaginhaufen : *Die menschlichen Knochen aus der Höhle Freudenthal im Schaffhauser Jura* (*Arch. suisses d'anthrop. génér.* Genève 1920). Devant une telle pénurie de renseignements, il nous faut donc procéder par hypothèses et nous imaginer que les Suisses de ces époques reculées appartenaient à la même population, au même type ethnique que l'habitant, aux mêmes périodes, des territoires voisins de notre pays.

Les découvertes faites jusqu'à ce jour nous permettent de constater la présence en Europe, durant les périodes paléolithiques, d'au moins quatre types humains. C'est d'abord l'*Homo Heidelbergensis*, de la période chelléenne, encore hypothétique quant aux détails de sa morphologie générale, connu seulement par la découverte de la mâchoire de Mauer près Heidelberg. Il devait être d'une construction autrement plus brutale que les types actuels.

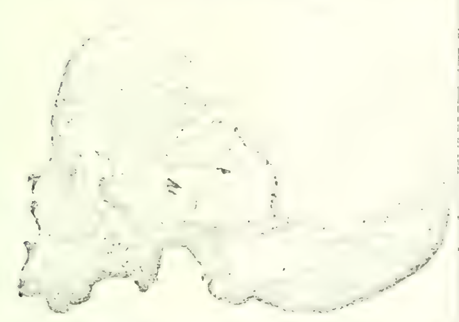
De cette même période on a découvert en Angleterre, à Piltdown (Sussex) un crâne dont la morphologie appartient aussi à un type évolutif inférieur, moins cependant que le précédent, et qui a été dénommé *Eoanthropus Dawsonii*.

Grâce aux squelettes de la Chapelle-aux-Saints (France), de Spy (Belgique), de Neanderthal (Allemagne), de la Ferrassie, du Moustier, etc., on a pu reconstituer le type humain moustérien. Il est d'une telle infériorité évolutive qu'on a pu dire qu'aucune race humaine actuelle, quelque basse que soit sa position dans la hiérarchie morphologique, ne peut lui être comparée. Cet *Homo Neanderthalensis*, comme on l'a appelé, ne devait pas pouvoir se tenir franchement debout. Une taille peu élevée, un corps massif, des jambes courtes, des extrémités très développées, un grand crâne avec une face énorme, tels sont les signalements principaux de cette race humaine. Jusqu'à plus ample information, nous pouvons admettre que ce sont de tels hommes qui parcouraient notre pays pendant la période moustérienne et qui ont abandonné, au Wildkirchli et à Cotencher leurs instruments de pierre.

Deux squelettes rencontrés dans les grottes des Baoussé-Roussé sur le littoral méditerranéen de l'Italie, à deux pas de la frontière française, et des représentations sculptées datant de la même époque trouvées en divers endroits de la France, en Autriche (a

Willendorf), et aussi aux Baoussé-Roussé, semblent indiquer l'existence pendant la période aurignacienne d'une race négroïde à caractères stéatopyges.

Dans le paléolithique supérieur (ce sont les stations magdaléniennes qui sont les plus nombreuses en Suisse)



Crâne du début de la période néolithique trouvé à Chamblandes. Type dolichocéphale dit de Cro-Magnon. (Musée de Lausanne.)

la race dite de *Cro-Magnon* (station de la Dordogne) apparaît comme représentant vraisemblablement le type de l'*Homo sapiens* actuel. Le squelette de cette race est d'une morphologie autrement plus noble que celle des races précédentes.

Toutes ces races humaines sont du type cranien dit dolichocéphale. Sans doute la forme cranienne de l'*Homo Neanderthalensis* n'est pas la même que celle des hommes du type *Cro-Magnon*, mais il n'en existe pas moins par ce caractère de dolichocéphalie un air de parenté morphologique entre ces types.

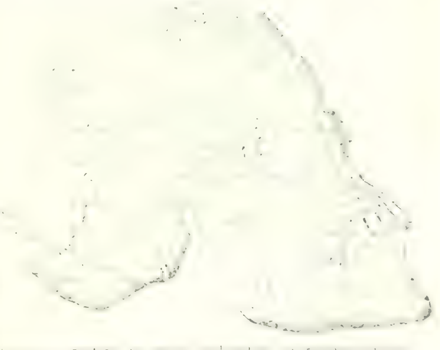
Dans les temps néolithiques apparaissent des individus dont le type cranien est brachycéphale. On a pensé que c'était à cette race nouvelle qu'était due la construction des habitations lacustres. Mais une race dolichocéphale coexiste avec elle sur notre sol et l'on ne sait quelle parenté peut la relier aux dolichocéphales paléolithiques du type de l'*Homo Neanderthalensis* [illegible] Quand, en Suisse, l'âge du bronze va succéder à l'âge de la pierre, les dolichocéphales semblent être devenus plus nombreux ; pendant l'âge du fer, ils paraissent être en certains endroits prépondérants, et, [illegible] dans la région du Plateau. Quelques [illegible] de cette région, comme celui de M[illegible] par exemple, [illegible] presque exclusivement ce type [illegible] ainsi que des individus mésaticéphales. Le [illegible] cependant présente une image de brachycéphalie [illegible] compacte du moins très accusée.

Dès les périodes protohistoriques la Suisse apparaît donc comme habitée par une population mixte. Le massif alpin principalement, et une grande partie du reste du pays, renferment une population brachycéphale, appelée communément celtique, [illegible] etc., descendante vraisemblable des brachycéphales venus en Suisse dès les premiers temps néolithiques. Ces constructeurs des palafittes sont, au point de vue strictement ethnique, et dans l'état actuel de nos connaissances, les fondateurs de notre [illegible] A côté d'eux vivent les dolichocéphales dont nous venons de parler et dont les premiers types apparaissent en Suisse dans les sépultures comme celles de Chamblandes. [illegible] historiques [illegible] connaît et qui, venues du Nord et du Nord-[illegible] sur le territoire de la Suisse [illegible] nes à caractères principalement dolichocéphaliques.

Avant de clore cette [illegible] il ne faut pas oublier de signaler un groupe [illegible] dont la présence en Suisse a pu également modifier, dans une certaine mesure, la physionomie ethnique de diverses parties de notre pays. Nous voulons parler des populations de petite taille, des pygmées, que nous rencontrons dès les temps néolithiques. Il ne s'agit pas ici d'individus ayant subi des dégénérescences fortuites. Ce sont des individus normaux représentant une « race ». On a rencontré de tels pygmées en divers lieux de la Suisse, dans le Valais, dans les cantons de Berne et de Schaffhouse, etc.

2. Histoire de l'anthropologie suisse jusqu'en 1895. Les premiers travaux relatifs à l'ethnologie suisse, dont nous avons à nous occuper dans cette notice, datent du deuxième tiers du XIXe s. Les squelettes qu'on découvre à ce moment-là dans diverses parties de la Suisse, on tente de les apparenter aux populations voisines avec lesquelles nous supposons avoir eu des liens historiques ou linguistiques. On essaye d'établir des filiations entre les anciens habitants des Grisons et les Etrusques. Avant que ne paraissent les premiers ouvrages généraux traitant de la population suisse dans son ensemble, quelques revues scientifiques, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, publient des dissertations au sujet des Rhètes (Steub : *Zur Rhätischen Ethnologie*, Stuttgart, 1854. — Freund : *Ethnological Observations on a journey through the Rhaetian Alps. Journ. of the ethnological Society of London*, 1856). Il faut reconnaître sans parti pris que les savants suisses ont été longs à comprendre l'intérêt de l'anthropologie physique pour la classification des races. Pourtant les essais de Blumenbach ne leur étaient pas inconnus, non plus que les débuts de la craniométrie comparée de Daubenton ou ceux de la craniométrie ethnique de Camper et de Sömmering. Les études de morphologie ethnique semblent se déclencher vers le moment où se crée à Paris la première société d'anthropologie. C'est encore une étude sur la population grisonne qui fait les frais d'une communication de von Baer à l'une des premières séances de la Société d'Anthropologie de Paris *(Sur la forme du crâne des Romans Rhétiques*, 1859). L'auteur discute la parenté, qu'il conteste, des Grisons et des Etrusques. Et c'est la forme brachycéphale des crânes grisons tandis que les Etrusques sont, selon lui, dolichocéphales, qui le conduit à cette conclusion négative.

Cinq années avant la fondation de la Société d'Anthropologie de Paris, Ferdinand Keller publiait ce livre fameux qui ouvre un horizon tout nouveau sur la civilisation primitive de la Suisse : *Die Keltischen Pfahl-*



[illegible]

bauten in den Schweizerseen. C'est une pièce [illegible] portante pour l'histoire des [illegible] [illegible] par [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qu'on cherche [illegible] possible, les

caractères physiques du civilisateur. Mais les premiers documents importants permettant de discuter la race des lacustres n'apparaîtront que beaucoup plus tard. Cependant, en 1862, His publie la première description d'un crâne humain extrait des palafittes. (*Ueber den menschlichen Schädel aus dem Pfahlbau von Meilen* in *Neue Denkschr. der allg. Schweiz. Gesellschaft der Naturwissenschaften* 1862.)

En 1864, paraît un ouvrage capital, qui pendant bien des années sera comme le bréviaire des anthropologistes suisses : His et Rütimeyer : *Crania helvetica, Sammlung schweizerischer Schädelformen*, Bâle et Genève 1864. Ces auteurs, après avoir étudié 100 crânes des « temps historiques » et environ 150 crânes modernes, constatent quatre formes crâniennes-types en Suisse : le type de Sion (des temps préromains) ; le type de Hochberg (des temps romains au Ve s. après J.-C.) ; le type de Bel-Air (de l'époque burgonde et alémanne du Ve au IXe s.) ; le type de Disentis (du moyen âge et des temps actuels). Le premier de ces types crâniens est mésaticéphale (indice moyen 77.2) ; le second et le troisième sont des types dolichocéphales (indices respectifs : 70.7 et 73.8) ; le quatrième type est nettement brachycéphale (indice 86.5). Cette classification qui a pu avoir une valeur momentanée n'est plus admise par les anthropologistes actuels qu'à titre historique. Depuis le moment où His et Rütimeyer publiaient leur volume, de nombreuses découvertes sont venues modifier nos conceptions. Le type de Disentis pourrait cependant caractériser le type crânien de la plupart des Grisons et d'une grande partie des brachycéphales suisses.

Jusque vers 1867 on ne s'est guère occupé, dans les recherches relatives à la morphologie humaine, que des caractères crâniens. Mais on se rend bien compte cependant que la forme du crâne, tout importante qu'elle soit, n'est qu'un des éléments devant servir aux classifications des groupes humains. D'autres caractères doivent être envisagés, notamment la stature. Et c'est, sauf erreur, P.-L. Dunant, de Genève, qui commence en Suisse les enquêtes relatives à la taille des habitants de notre pays. Successivement il publie : *Recherches sur la taille moyenne en Suisse (Journ. de statist. suisse*, 1867) ; — *Taille moyenne des habitants de Genève*, 1867 ; — *De la taille moyenne des habitants du canton de Fribourg (J. de statist. suisse*, 1868 et *Bull. Soc. d'Anthrop.*, Paris 1869).

En même temps que le passé de la plus lointaine Helvétie est l'objet de la préoccupation des anthropologistes, l'étude de la population vivante sollicite leur attention, car celle-là peut être l'image de celle-ci. A quels groupes humains de la primitive Europe rattacher les populations actuelles de la Suisse ? Ces dernières


[illegible]

ont-elles des ascendants dans tous les stades des successives apparitions humaines sur notre sol ? Ou seulement dans quelques-uns d'entre eux ? Et dans lesquels ? Aussi dès 1876, voit-on apparaître les premières publications relatives aux caractères descriptifs des Suisses contemporains : L. Guillaume : *Observations faites sur la couleur des yeux et des cheveux dans le canton de Neuchâtel* (*Bull. Soc. des Sc. nat. de Neuchâtel*, 1876, et *Journ. de statist. suisse*, 1878). Cette publication est le début de celles qui paraîtront successivement comme résultats d'une vaste enquête entreprise dans toutes les écoles de notre pays. Pendant ce temps, les recherches continuent dans les stations lacustres de toute la Suisse. Les rares débris humains que l'on y découvre sont aussitôt décrits par les heureux fouilleurs. L'étude des crânes provenant des habitations lacustres a certainement, pour la connaissance de l'ethnologie suisse, une très grande importance. En effet, ces stations semblent avoir été créées par des brachycéphales venus de l'Est ; dès lors, il importe de savoir si la civilisation de l'âge du bronze a été apportée par une autre race humaine ou si elle est la civilisation nouvelle de la race déjà fixée dans l'antique Helvétie. Aujourd'hui encore le problème n'est pas résolu. Il semble — nous n'osons pas aller plus loin que ce terme dubitatif — qu'avec l'âge du bronze apparaissent en Suisse — venus aussi de l'Est par les cols des Alpes ? — des individus plus nettement brachycéphales (néobrachycéphales) que leurs devanciers. Mais la difficulté des recherches, le manque en particulier de découvertes stratigraphiques dans les stations lacustres, nous obligent à beaucoup de prudence.


Crâne lacustre brachycéphale (néolithique) de la station de Font (Musée de Neuchâtel).

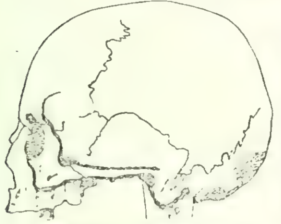
En 1894, Studer et Bannwarth, rassemblant toutes les trouvailles des stations palafittiques, publient le somptueux ouvrage où sont représentés, par la photographie, tous les crânes des lacustres suisses connus à cette époque : *Crania helvetica antiqua*, Leipzig, 1894. Cette publication magistrale permet à G. Hervé d'essayer une synthèse du peuplement de la Suisse à la période néolithique (*Les populations lacustres, Revue mens. de l'Ecole d'Anthrop. de Paris*, 1895) à laquelle on peut encore avoir recours.

3. L'anthropologie suisse depuis 1895. Jusqu'en 1895, les études [illegible] d'anthropologie [illegible] n'avaient guère abordé que le canton des Grisons. Nous en avons vu la raison : le désir de rattacher les Etrusques à la race des Alpes rhétiques. Désormais les autres cantons auront leur tour. Mais les premiers travaux ne touchent encore qu'à une ou deux régions. C'est ainsi que M. Bedot commence l'étude anthropologique des [illegible] Valaisanne (*Notes anthropologiques sur le Valais*, *Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1895, suivies, trois ans plus tard, d'une seconde partie, portant le même titre et publiée dans le même recueil. Quelques [illegible] après, [illegible] examine, dans le détail, les [illegible] du même canton. [illegible] de caractère [illegible], en succédant au nombre [illegible] jusqu'au moment où le même auteur [illegible] des sur les [illegible] dans la vallée du Rhône. Dans le canton de Vaud, Schenk [illegible] l'étude anthropologique de ses [illegible] Schenk expose ce que [illegible] de la forme crânienne de [illegible] Schürch comprend [illegible] soit du Musée anatomique de [illegible] de Hasle (Lucerne), [illegible] et Stans, [illegible], Altdorf et Schattdorf [illegible] de [illegible] série, des individus étudiés. Les dolichocéphales ne

ANTHROPOLOGIE

sont représentés que par le 1,6 %, les sous-dolichocéphales et mésaticéphales par le 11,8 %. En 1902 E. Wettstein étudie les caractères craniologiques de la région de Disentis : *Zur Anthropologie und Ethnographie des Kreises Disentis.* Quelques années plus tard, F. Schwerz publie : *Versuch einer anthropologischen Monographie des Kts. Schaffhausen, speziell des Klettgaues.* (*Denkschr. der Schweiz. naturforschenden Gesellschaft* 1910.) Le même auteur étudiera également le type physique des Alémannes qui semblent avoir joué un certain rôle dans la physionomie ethnique de la Suisse.

La période des progrès anthropologiques que nous considérons dans cet historique ne voit pas seulement surgir des travaux concernant la connaissance morphologique de la strate humaine moderne. Tous les squelettes qui sont mis au jour par des fouilles, — autrement plus précises et plus soigneuses qu'autrefois, — sont soumis à l'examen des spécialistes. La bibliographie de l'anthropologie suisse, dès 1896, renferme un grand nombre de travaux décrivant les restes humains rencontrés au cours des fouilles, sur la terre ferme et dans les lacs. Les trouvailles de Nuesch, au Schweizersbild, conduisent Kollmann à la publication d'un mémoire important : *Das Schweizersbild. Der Mensch* (*Neue Denkschrift der allg. Schweiz.-Gesell. der Naturwissensch.*, Zurich 1896), et la description des débris de squelettes rencontrés dans les stations palafittiques de la période de la pierre polie et du bronze continuent. Elles permettront bientôt, espérons-le, d'éclaircir certains points controversés au sujet des plus anciens peuplements de la Suisse. Les invasions des périodes historiques ont été capables de modifier le type ethnique de la Suisse. Dans quelle mesure ces modifications probables sont-elles intervenues ? Il est impossible, à l'heure actuelle, de le savoir exactement, faute de documents ostéologiques en nombre suffisant provenant des périodes antérieures aux invasions. Lors de ces périodes, la Suisse est de plus en plus peuplée. La quantité de documents nécessaires pour avoir une vue un peu nette de la physionomie ethnique de notre pays à ce moment-là doit donc absolument devenir plus considérable. En outre, les enquêtes sur la population vivante ne sont pas encore assez complètes pour que les comparaisons deviennent très profitables. En ce qui concerne les peuples des invasions plusieurs travaux ont déjà paru qui ont donné le portrait ethnique — peut-être n'est-il pas définitif ? — de deux groupes importants de ces migrateurs : les Burgondes et les Alémannes.


Type de crâne suisse modérément allongé (sous-dolichocéphale)

On a fait grand bruit, en Suisse, à un certain moment, à propos de l'influence ethnique qu'auraient pu donner les Huns et les Sarrasins à la population de notre pays. Il a paru, à cet égard, quelques travaux historiques, linguistiques et ethnographiques. Mais il faut reconnaître franchement l'impossibilité dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui d'apporter à ces problèmes aucune précision basée sur les recherches d'anthropologie proprement dite.

La presque totalité des études d'anthropologie en Suisse ont été jusqu'à présent presque exclusivement descriptives. Cependant, quelques essais ont été tentés dans le sens d'une anthropologie explicative. Il a semblé à quelques anthropologistes, que certaines caractéristiques relevées sur les crânes et sur les autres parties du squelette ne devaient pas demeurer à l'état d'analyse ; qu'elles pouvaient donner matière à des examens nouveaux. Le poids exceptionnel de certains crânes des Grisons, ceux qui [illegible] brachycéphales (Pittard et Kappeyne : [illegible] l'étude anthrop. des Grisons : 19 crânes d'Ems* (*Bull. Soc. d'Anthrop.*, Lyon 1902), doit pouvoir trouver son explication. La courbure postéro-antérieure des fémurs humains de la plupart des montagnards alpins ; certains détails spéciaux dans la construction générale de ces os longs ainsi que des tibias ; certains caractères de prognathisme, associés à la dolichocéphalie, dans des régions en très grande majorité brachycéphales sont des caractères qui attirent justement l'attention. Il est une autre recherche qu'il paraît nécessaire, non pas d'entreprendre, car elle est entreprise, mais d'intensifier : c'est l'étude de la croissance du corps dans les diverses parties de la Suisse, en fonction des divers milieux.

Nous ne savons pas exactement, pour l'ensemble de la Suisse, quelle est la stature moyenne, par cantons et par districts, des habitants. Il s'agirait pourtant là de documents élémentaires. Puis à côté de ce premier enregistrement de connaissances relatives à la stature, qui représente incomplètement, il faut le reconnaître, le développement général du corps, les anthropologistes émettent le désir de savoir si la croissance de la taille est, en Suisse, influencée par les divers milieux physiques et sociaux et, en cas d'affirmation, dans quelle mesure elle l'est. Sous le terme de « milieu », on peut entendre beaucoup de choses. Pour simplifier, nous ramenons le milieu physique à la nature du sol, l'altitude, la direction des versants. Réduite à ces facteurs généraux, il n'en reste pas moins que la recherche de l'influence de ces milieux sur le développement de la stature est un des problèmes les plus délicats. Et c'est pourquoi beaucoup de conclusions exprimées à ce sujet sont vraiment trop simplistes. Certains systèmes sociaux sont édifiés sur des rapports de statistiques dont on n'a jamais cherché l'interprétation véritable. On ne saurait trop s'entourer de précautions scientifiques ; on ne saurait assez veiller aux divers facteurs autres que les milieux, qui peuvent influencer des variations qu'on pourrait être trop facilement tenté d'attribuer uniquement à ces milieux. Ici, en particulier, il ne faut jamais perdre de vue le facteur ethnique que la plupart des statistiques ont négligé — parce qu'elles ne supposaient pas son existence. Et l'importance de ce facteur dans des interprétations sociales est tellement grande qu'elle devrait nous inciter à mieux connaître les caractères anthropologiques de notre pays. Les connaissant mieux, nous en discuterions plus sainement.

Nous ne savons pas non plus quelle est la différence de taille existant entre les hommes et les femmes, pour l'ensemble de notre pays. Quelques timides essais ont été tentés en ce qui concerne les écoliers des deux sexes. Mais la différence dans le développement ne devrait pas être établie seulement de cette façon générale ; il faudrait tâcher de la saisir dans les détails : croissance des divers segments du corps, des membres inférieurs et supérieurs, du crâne et de ses parties, etc.

Tout ce qui a été dit ci-dessus montre que les études d'anthropologie suisse sont encore en pleine jeunesse. On ne s'étonnera donc pas de constater qu'un tel état n'est guère favorable à la publication de travaux d'ensemble. Les *Crania helvetica*, de His et Rutimeyer, ne pouvaient représenter qu'une image restreinte et momentanée des recherches anthropologiques en Suisse. Le beau volume de Studer et Bannwart : *Crania helvetica antiqua*, donnant le catalogue des crânes lacustres suisses, ne pouvait pas non plus fixer définitivement la physionomie ethnique de nos ancêtres pour ces périodes lointaines. Pour oser publier une œuvre définitive, il faudrait limiter ces recherches à une petite région et l'étudier à fond. C'est ce qui a été fait pour la vallée valaisanne du Rhône : Eugène Pittard : *Crania Helvetica. I. Les crânes valaisans de la vallée du Rhône* (*M.H.*, XX). Cette œuvre d'ailleurs n'a pas abordé l'étude, par suite de manque de collections, de l'anthropologie préhistorique. Une vue générale de l'anthropologie physique de la Suisse a été tentée dernièrement par Schwerz : *Die Völkerschaften der Schweiz von der Urzeit bis zur Gegenwart*, Stuttgart, 1915. Avant cet ouvrage, [illegible] avait donné une étude générale de l'anthropologie préhistorique de la Suisse dans un

volume intitulé : *La Suisse préhistorique*, Lausanne, 1912.

Il faut reconnaître toutefois, que dans l'état actuel de nos connaissances, encore trop fragmentaires, tout essai de synthèse anthropologique concernant la Suisse entière — dans le passé et dans le présent — ne peut avoir qu'une valeur momentanée.

Si maintenant, nous essayons de récapituler les étapes principales par lesquelles l'histoire de l'anthropologie en Suisse est jalonnée, nous constatons les faits suivants :

Tout d'abord dans le premier tiers du XIXe s. quelques essais à caractères plutôt historiques et littéraires. Ils ont principalement pour but de tenter des rapprochements ethnologiques avec des groupes historiques dont l'étude est alors en vogue (les Grisons rapprochés des Etrusques par exemple). Dès 1850 environ, l'anthropologie devient plus nettement scientifique. Mais pendant un grand nombre d'années elle restera descriptive et elle s'attachera presque exclusivement à étudier les populations du passé. A cette époque l'étude de la population vivante n'est l'objet que de très timides essais. Mais l'extension des fouilles dans les stations lacustres, la réunion de congrès internationaux, la découverte dans des conditions indiscutables des premiers squelettes paléolithiques dans les pays voisins, l'immense mouvement anthropologique qui se déclenche un peu partout dans le monde, entraînent les savants suisses dans l'activité générale : des publications nombreuses et variées paraissent dans tous les coins de notre pays. Les anthropologistes suisses participent bientôt à l'étude des problèmes qui passionnent l'anthropologie universelle. De plus en plus quelques-uns spécialisent leur effort dans ce domaine (Carl Vogt, J. Kollmann, Studer, Fritz et Paul Sarasin). La dernière étape consiste dans la spécialisation définitive de quelques savants suisses dont toute l'activité scientifique se portera exclusivement sur les recherches anthropologiques. On peut citer, en plus des noms ci-dessus et dans l'ordre chronologique : R. Martin (Zurich), Eugène Pittard (Genève), Alex. Schenk (Lausanne), J. Schlaginhaufen (Zurich), Schwerz (Berne), qui ont donné la plus grande partie de leur effort intellectuel en faveur de l'anthropologie physique de la Suisse.

Bibliographie : J. Kollmann : *Das Schweizersbild bei Schaffhausen und Pygmaen in Europa (Zeitschrift fur Ethnol.* 1894). — F. Schwerz : *Die neolitische Bevölkerung der Schweiz (Arch. fur Rassen und Ges.* suppl 1914-1915). — J. Kollmann : *Die Schweizer Jugend nach der Farbe der Augen, der Haare und der Haut (Correspondenzblatt der deutschen Ges. fur Anthropologie*, 1880). — Beck : *Ueber die anthropologische Untersuchung der Schulkinder (Mitt. der naturforschenden Ges. in Bern*, 1879). — J. Kollmann : *Die statistischen Erhebungen über die Farbe der Augen, der Haare und der Haut (Denkschrift der Schweiz. Ges. fur Naturwissenschaften*, 1881). — H. Hot : *Notiz über drei Schadel aus den schweiz. Pfahlbauten (Mitt. der naturforschenden Ges. in Bern*, 1874). — Ch. Aeby : *Ein merkwurdiger Fund (Correspondenzblatt der deutschen Ges. für Anthropologie*, 1874). — R. Virchow : *Schädel und Gerate aus den Pfahlbauten von Auvernier, Sutz und Moringen (Verhandl. der Berliner Ges. fur Anthropologie*, 1877). — Quatrefages et Hamy : *Crania ethnica, les crânes des races humaines*. — J. Beddoe : *The Germanic and Rhetian Elements in Switzerland (Report of the British association for the advance of sciences*, 1883). — R. Andree : *Ethnograph. Karte von Graubunden (Mitteilungen fur Erdkunde*, Leipzig 1880). — A. Scholl : *Ueber ratische und einige andere alpine Schadelformen*. — Hovelacque : *Crânes des Grisons (Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, 1892). — Kollmann : *Craniologische Mitteil. Menschliche Schadel aus Pfahlbaustation am Züricher gefunden*. — Kollmann : *Ein Schadel von der Pfahlbaute bei Bevaix ...* [illegible] — Th. Studer : *Nachtrag zu dem Aufsatz ... in den Pfahlbauten des Bielersees*. *Menschenreste. Mitt. der Naturf. Ges. in Bern*, 1884. — Heim : *Westschweizer. Pfahlbaubevölkerung (Verhandl. der Berl. Ges. f. Anthropol.* 1885). — R. Virchow ... 1887. — ... *schädel des Museums in Bern*. — Heierli : *Der Pfahlbau Wollishofen (M. A. G. Z.* 1886-1890). — Kollmann : *Zwei Schadel aus den Pfahlbauten u. die Bedeutung derjenigen von Auvernier für die Rassenanatomie (Verhandl. der nat. Ges. Basel*, 1886). — Studer : *Ueber menschl. Knochen aus dem Pfahlbau bei Sutz am Bielersee (Mitt. der naturforschenden Ges. Bern*, 1880). — B. Reber : *Tier- und Menschenreste aus Pfahlbauten des Kts. Thurgau*. — Pittard : *Etude de 114 crânes de la vallée du Rhône (Haut Valais) (Rev. Ecole d'Anthrop.*, 1898). — Le même : *Etude de 57 crânes valaisans de la vallée du Rhône (ibidem* 1898). — Le même : *Les populations du Valais (Rev. scient.* 1898). — Le même : *Etude de 47 crânes dolichocéphales et mésaticéphales de la vallée du Rhône (Bull. Soc. neuchâteloise de Géographie*, 1899). — Schenk : *Etude préliminaire sur la Craniologie vaudoise (Bull. soc. nat.*, 1899). — O. Schurch : *La forme du crâne chez les populations du Plateau suisse (Compte rendu Soc. helvétique sc. nat.*, Genève 1898). — Le même : *Neue Beiträge zur Anthropologie der Schweiz*. — R. Verneau : *Un nouveau crâne humain d'une cité lacustre (L'Anthropologie*, 1894). — V. Gross : *Schädel aus dem Ufergebiet des Bielersees (Verhandl. der Berl. Ges. für Anthropologie*, 1898). — Schenk : *Etude sur les ossements humains des sépultures néolithiques de Chamblandes*, etc. *(Arch. des sc. phys. et nat.*, Genève 1898). — Pittard : *Sur des restes humains provenant de diverses stations lacustres de l'âge du bronze en Suisse (ibidem* 1899). — Le même : *Sur de nouveaux crânes... de diverses stations... de l'époque néolithique et de l'âge du bronze en Suisse (L'Anthropologie*, 1899). — Le même : *Un nouveau crâne humain d'une station lacustre du Lac de Neuchâtel (Bull. Soc. sc. de Bucarest*, 1900). — Schenk : *Squelette d'Anthy (Bull. Soc. vaudoise des sc. nat.*, 1905). — Pittard : *Deux nouveaux crânes humains de cités lacustres en Suisse (L'Anthropologie* 1906). — Otto Schlaginhaufen : *Mitt. uber das neolit. Pfahlbauskelett von Egolzwil (Verhandl. schweiz. nat. Ges.*, 1915). — Le même : *Ueber die menschl. Skelettreste aus dem Pfahlbau am Alpenquai in Zurich (Vierteljahrschrift der nat. Ges. Zurich*, 1917). — Schwerz : *Untersuchung von Burgunderschädeln der Westschweiz aus dem 5-10. Jahrh. (Zeitsch. f. Morphol. und Anthrop.* 1910). — Lagotala : *Quelques crânes burgondes des environs de Genève (Arch. suisses d'Anthrop.*, 1915). — Schwerz : *Die Alamanen in der Schweiz (Zeitsch. f. Morph. u. Anthrop.* 14). — Le même : *Untersuchung der Schädel aus dem alaman. Gräberfelde von Augst (Arch. f. Anthrop. Braunschweig)*. — Pittard : *Squelette humain découvert dans la station de la Tène (L'Homme préhistorique*, 1912). — Le même : *Crânes de l'âge du fer provenant du Valais (Arch. suisses d'Anthrop.*, 1915). — O. Schlaginhaufen : *Die menschl. Knochen des La Tène-Fundes von Dalcola (A.S.A* 1916). — Le même : *Anthrop. Mitt. über das La Tène-Skelett von Frauenfeld (TB* 1916). — Pittard : *Influence du milieu géographique sur le développement de la taille humaine (C. R. Académie des Sc. Paris, et Assoc. franç. pour l'avancement des sc.*, 1909). — Pittard et Kaufmann : *La taille humaine en Suisse. I Le canton du Valais (Journ. Stat. suisse*, 1907). — Pittard et Koppenburg : *La taille humaine en Suisse. II Le canton de Vaud (Journ. Stat. suisse*, 1908). — Pittard et Vallet : *Note préliminaire sur la taille humaine dans le canton de Neuchâtel (Arch. suisse d'anthrop. génér.*, 1915). — Pittard et ... : *Contribution à l'étude anthrop. des habitants du canton de Vaud (ibidem* 1915). — Pittard : *Comparaisons ... crânes anciens du Valais (L'Anthrop.*, 1900). — Le même : *Les segments ... chez l'homme et chez la femme (... des sc. phys. et nat.*, 1900). — Le même : *... sexuelles d'une série de 795 crânes de ... alpins (Bull. Soc. d'Anthrop.*, 1901). Eug. Pittard.

ANTIALCOOLISME. C'est au XIXe s. seulement que les particuliers eurent l'idée de s'associer pour lutter contre l'alcoolisme. Sous l'influence des sociétés de tempérance qui se fondent au début de ce siècle, aux Etats-Unis d'abord, puis en Angleterre, on voit se former en Suisse, au cours de ... En 1836, une Société de tempérance ... Peu après, en 1837, une organisation ... dans le canton de Neuchâtel ... et ... dans le canton de Fribourg en 1843, se constituant ... [illegible] ... avait été ... [illegible]

sante sur l'alcoolisme dans le canton, organisée par la Société vaudoise d'utilité publique. La Société genevoise d'utilité publique publia, en 1841, un rapport sur l'ivrognerie dans le canton de Genève ; le rapporteur était Ernest Naville. Des sociétés analogues se fondèrent en Suisse allemande, où l'écrivain populaire Zschokke, en particulier, s'éleva à plus d'une reprise contre l'habitude de boire à tout propos. Aucune de ces sociétés ne déploya une activité véritable ; elles ont toutes végété un ou deux ans, puis se sont dissoutes.

Le mouvement antialcoolique organisé ne commence donc, à vrai dire, en Suisse que dès 1877, date de la fondation de la première société suisse d'abstinence totale, due à l'initiative du pasteur Louis-Lucien Rochat. Ayant eu l'occasion, au cours d'un séjour d'études en Angleterre, de voir que les buveurs, jugés chez nous incorrigibles, pouvaient se relever par le moyen de l'abstinence totale combinée avec une influence religieuse, Rochat eut l'idée de fonder une œuvre analogue en Suisse. La CROIX-BLEUE est donc avant tout une société de relèvement pour buveurs. En même temps, c'est une société à base religieuse ; elle exige de ses membres l'abstinence totale de toute boisson enivrante, fermentée ou distillée, sauf usage religieux ou prescriptions médicales. Au 1er sept. 1919, la Croix-Bleue comptait 31 143 membres, répartis en 531 sections.

En 1888 se fonde l'AVENIR, société d'abstinence de l'Église nationale vaudoise, dont l'activité est restée limitée à son canton d'origine. Elle comptait en 1918 286 membres. En 1889, le professeur Auguste Forel fonda à Zurich la Société internationale contre l'usage des boissons alcooliques, devenue bientôt la LIGUE ANTIALCOOLIQUE. La société professe une neutralité confessionnelle et politique absolue. Elle s'est répandue, au début au moins, surtout dans les villes, et dans les milieux intellectuels. Maintenant encore, c'est elle sans doute qui compte la plus forte proportion de médecins et d'instituteurs parmi ses membres. Ceux-ci sont au nombre de 1148 en 39 sections, d'après le recensement de 1919. En 1892, le professeur Forel encore introduisit en Suisse l'ORDRE INTERNATIONAL DES BONS-TEMPLIERS. Cette société a emprunté à la franc-maçonnerie quelques-uns de ses usages (loge, mot de passe, rituel, etc.). Au point de vue antialcoolique, elle exige de ses membres un engagement beaucoup plus strict que la plupart des autres sociétés antialcooliques. Elle ne leur demande pas seulement l'abstinence totale à vie, après un certain stage dans la société, mais aussi de s'engager à ne pas acheter, vendre ou offrir des boissons distillées ou fermentées. En 1905, la plupart des loges suisses de l'Ordre quittèrent la Société internationale pour fonder un nouvel ordre, international également, l'ORDRE NEUTRE INDÉPENDANT DES BONS-TEMPLIERS. Actuellement, ce dernier compte 3881 membres.

En 1895 fut fondée la LIGUE CATHOLIQUE SUISSE D'ABSTINENCE, sous les auspices de l'évêque de Saint-Gall, Monseigneur Egger, et du landammann d'Obwald, M. le Dr Ming. Elle compte actuellement 10356 membres dans 158 sections.

Avec le temps, on éprouva le besoin de spécialiser, en quelque sorte, le mouvement antialcoolique en fondant des sociétés dont l'entrée est réservée exclusivement à certaines catégories de personnes. C'est ainsi qu'en 1896, nous avons la SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES ABSTINENTS, qui comprend actuellement 1067 membres dans 15 sections ; en 1900, la LIGUE SUISSE DES SOCIALISTES ABSTINENTS, avec actuellement 1165 membres dans 33 sections ; en 1902, la LIGUE SUISSE DES FEMMES ABSTINENTES, dont l'effectif atteignait, en 1919, 2550 membres dans 50 sections ; la même année, la SOCIÉTÉ DES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER ABSTINENTS (723 membres dans 18 sections en 1919) ; en 1906, l'ASSOCIATION DES PASTEURS ABSTINENTS (500 membres) ; en 1911, la SOCIÉTÉ DES MÉDECINS ABSTINENTS (149 membres). En 1900, les membres de l'Église méthodiste fondent une société spéciale, l'ALLIANCE D'ABSTINENCE (*Allianzabstinentenbund*), qui comptait en 1919, 1654 membres dans 45 sections.

En 1893, le pasteur Charles [illegible] fonda [illegible] la Société d'abstinence pour la jeunesse, l'Espoir, qui se développa rapidement dans les cantons romands protestants ; elle compte actuellement 7352 membres. L'Espoir est indépendant de la Croix-Bleue, mais il en a le même caractère religieux. En 1900, la Croix-Bleue de la Suisse allemande fonda une œuvre pour enfants, le *Hoffnungsbund*, qui comprend actuellement 17524 membres dans 434 sections et qui s'est complété par la fondation d'une ligue pour adolescents, le *Junglingsbund*, avec 1189 membres en 43 sections. Les Bons-Templiers se sont préoccupés aussi d'exercer une action parmi la jeunesse et ont organisé des sections d'enfants et d'adolescents. Leur effectif s'élevait, en 1918, à 3965 membres. L'œuvre parmi les jeunes a pris également un grand développement dans la Ligue catholique d'abstinence ; elle y compte 31037 adeptes répartis en 222 groupes. L'Alliance méthodiste et la Ligue antialcoolique ont aussi leur œuvre parmi la jeunesse.

La jeunesse des écoles, des gymnases, des écoles normales, des universités a vu depuis longtemps plusieurs de ses membres s'intéresser à la question de l'alcool ; ils se sont groupés en sociétés spéciales : l'HELVETIA ; la LIGUE CATHOLIQUE DES ÉTUDIANTS, fondée en 1899 ; la LIGUE DES JEUNES FILLES ABSTINENTES (écoles supérieures, etc.) ; la LIBERTAS, fondée en 1893, société d'étudiants abstinents, et deux sections d'étudiants portant couleurs, la RHENANIA et la JURASSIA, à Bâle et à Zurich.

Le développement très rapide du mouvement abstinent en Suisse se marque par la statistique des abstinents, depuis la fondation de la Croix-Bleue en 1877 jusqu'en 1919. Nous avons, en 1881, 369 abstinents organisés, en 1919 : 117485.

Il existe en outre quelques sociétés antialcooliques qui n'exigent pas de leurs membres l'abstinence des boissons alcooliques mais qui, dans des domaines précis, patronage des buveurs, asiles pour buveurs et propagande éducative, exercent une activité très utile. Ce sont : la *Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme*, fondée en 1892, avec trois sections, Genève, Neuchâtel et Jura bernois ; la *Ligue des femmes suisses contre l'alcoolisme*, à Genève, fondée en 1899 ; la *Société saint-galloise contre l'abus des boissons spiritueuses*, fondée également en 1899, et qui travaille à intéresser à la question de l'alcool les sociétés catholiques du canton de Saint-Gall.

La plupart des sociétés précitées, sauf la Croix-Bleue, se sont groupées en une *Fédération abstinente suisse*, dirigée par un comité d'action. En outre, le vrai centre de la lutte antialcoolique en Suisse, le trait d'union entre le public, les autorités et les organisations antialcooliques les plus diverses, c'est le SECRÉTARIAT ANTIALCOOLIQUE SUISSE, fondé en 1901, et qui, dès 1902, a son siège à Lausanne. Il publie 4 journaux en trois langues différentes, organise des cours scientifiques sur l'alcoolisme, etc. C'est lui qui, en particulier, a organisé en 1906 l'initiative fédérale contre l'absinthe qui aboutit le 5 juillet 1908, au vote de la prohibition. La Fédération abstinente suisse organise, tous les deux ou trois ans, des congrès d'abstinents, auxquels les membres de toutes les sociétés sont invités. Les questions actuelles y sont mises à l'ordre du jour et traitées, soit dans les assemblées de délégués, soit en assemblée plénière. Le premier Congrès des abstinents suisses a eu lieu en 1898, à Olten ; le dernier en date s'est réuni le 14 septembre 1919, à Bâle. Citons, parmi les principaux journaux antialcooliques paraissant en Suisse, la *Revue mensuelle* [illegible] publiée en langue allemande, [illegible] *Der Freiheitskämpfer* ; *Der Schweizer Abstinent* ; *Das Blaue Kreuz* ; *Das Volkswohl* ; *L'Abstinence* ; *la Croix-Bleue*, etc.

Les asiles pour buveurs jouent un rôle modeste, mais extrêmement utile dans le mouvement antialcoolique. L'expérience, en effet, a montré que beaucoup d'alcooliques sont incapables de se relever par eux-mêmes ; il faut les arracher à leur milieu et les astreindre à une cure d'abstinence de durée suffisante [illegible] dans un établissement spécial. Dans plusieurs cantons, une loi sur l'internement des buveurs est venue renforcer l'action de l'initiative privée, en permettant d'interner les alcooliques déclarés. Nous avons en Suisse, actuellement, 12 [illegible] pour les hommes. Il existe en outre plusieurs maisons de santé privées qui

reçoivent des malades nerveux, et spécialement des alcooliques, appartenant à des milieux cultivés. Une œuvre récente est celle des patronages pour buveurs, analogues aux dispensaires antituberculeux. Il y en a à Zurich, Bâle, Winterthour, Coire, Aarau, Montreux.

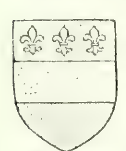
Un dernier auxiliaire de la lutte antialcoolique est à mentionner : les restaurants sans alcool dont les premiers furent ouverts en 1880 environ. Ils étaient au début d'humbles cafés-chocolat, destinés avant tout à offrir un lieu de réunion aux anciens buveurs auxquels le séjour des cafés ordinaires aurait été fatal. Petit à petit, le caractère de l'institution s'est modifié, ces restaurants se sont ouverts à toute la population.

Il faut mentionner dans ce domaine la Société féminine de Zurich pour restaurants sans alcool qui a ouvert, en 1894, son premier établissement, et qui actuellement possède à Zurich 13 restaurants, et un hôtel sans alcool au Zurichberg. Actuellement l'œuvre des restaurants sans alcool se transforme encore et étend son influence. Elle tend à créer, non plus seulement des locaux destinés avant tout à fournir à leurs clients le vivre et le liquide, mais des salles ou maisons de commune. Dans ce but a été constitué, sous le patronage de la Société suisse d'utilité publique et de la Société féminine de Zurich pour les restaurants sans alcool, une fondation pour le développement des salles et maisons de commune sans alcool. [R. Hercod.]

ANTIGORIO. Vallée. Voir Ossola (Domo d').

ANTIMILITARISME. Voir Militaire.

ANTIOCHE. La famille d'Antioche semble être issue de la famille noble de [illegible] de Chypre. Elle vint s'établir en Savoie et à Genève avec Anne de Chypre, épouse du duc Louis de Savoie. *Armoiries* : de gueules à une fasce d'or surmontée de trois fleurs de lys du même. — 1. Perrin, écuyer du duc Louis dès 1447, et vicaire de la ville de Turin, reçut, le 7 décembre 1455, l'inféodation du château de Dunet en Genevois. Il devint bourgeois de Genève en 1456. — 2. Georges, fils du n° 1, acquit des hoirs de noble François Crochon, en 1488, des droits seigneuriaux, à Genève, Chambesy, Pregny, Frontenex, Compesières. Ce fief passa dans la suite aux nobles Pertemps, pour être acquis en 1600 par la seigneurie de Genève. Il possédait dans la ville de Genève une maison à Rive, et acheta encore, en 1494, la seigneurie, le château, la ville et mandement d'Yvoire en Chablais. Son frère Amédée ou Amabole eut un fils, Pierre, dernier du nom d'Antioche qui testa en 1521 en faveur de noble François de Saint-Jeoire. Les de Saint-Jeoire, ainsi que les de Brotty, leurs cohéritiers dont les descendants existent encore, ont pris le nom d'Antioche. — Voir Foras : *Armorial*. — Galiffe : *Lit*. — Arch. d'État, Genève : Titres et Droits, fiefs d'Antioche et Pertemps. [L. Blondel.]



ANTIQUARISCHE GESELLSCHAFT IN ZÜRICH. Voir Historiques, Sociétés d'.

ANTISÉMITISME. Voir Juifs.

ANTISTÈS (du grec : préposé) titre du premier pasteur dans quelques églises protestantes de la Suisse. Déjà mentionné dans les plus anciennes histoires de l'Église (c'est ainsi que le Christ est appelé *Legatus et antistes*, et le pape *antistes* [illegible]), cette fonction a été remise en usage au temps de la Réformation.

Dans sa correspondance privée, Zwingli est appelé antistès en 1525, 1528, 1530 et 1531, Œcolampade en 1530 et Bullinger dès 1531. Ensuite ce titre s'est implanté peu à peu, mais c'est dans l'ordonnance ecclésiastique zuricoise de 1675 qu'il est devenu officiel.

Zurich. L'antistès, jusqu'en 1833, était toujours le premier pasteur du [illegible] élu par le Grand Conseil ; dès cette date, il a été élu pour quatre ans, sur triple présentation du synode. En vertu de sa charge, il présidait le synode et la commission des examinateurs et fut, jusqu'en 1798, l'intermédiaire entre le gouvernement et le clergé. D'après la constitution ecclésiastique de 1803, il était président du petit et du grand Conseil d'église et en vertu de celle de 1833, du Conseil d'église et du synode ; la loi du 3 novembre 1895 supprima la charge d'antistès et la remplaça par celle de président du Conseil d'église. Les antistès de Zurich ont été : U. Zwingli (1519-1531) ; Heinrich Bullinger (1531-1575) ; Rudolf Gwalter (1575-1585) ; Ludwig Lavater (1585-1586) ; Rudolf Stumpf (1586-1592) ; Burckhard Leemann (1592-1613) ; Hans-Jakob Breitinger (1613-1645) ; Hans-Jakob Irminger (1645-1649) ; Hans-Jakob Ulrich (1649-1668) ; Hans-Kaspar Waser (1668-1677) ; Hans-Jakob Müller (1677-1680) ; Hans-Heinrich Erni (1680-1688) ; Anton Klingler (1688-1713) ; Peter Zeller (1713-1718) ; Ludwig Nüscheler (1718-1737) ; Hans-Konrad Wirz (1737-1769) ; Rudolf Ulrich (1769-1795) ; Johann-Jakob Hess (1795-1828) ; Hans-Georg Gessner (1828-1837) ; Johann-Jakob Füssli (1837-1849) ; Hans-Jakob Brunner (1850-1866) ; Diethelm-Georg Finsler (1866-1895). Le graveur Konrad Meyer a publié une collection de portraits des « premiers pasteurs de Zurich », de 1519 à 1679. En 1719, lors de la fête de la Réformation, une gravure en taille douce de Joh. Ammann, de Schaffhouse, représentant en buste les 15 antistès, parut en deux formats. Les archives des antistès furent déposées en 1837 aux Archives de l'État, auxquelles on remit aussi en 1890 des pièces de caractère scientifique et privé qui avaient été attribuées à la bibliothèque cantonale. Elles contiennent entre autres la collection des lettres de Zwingli, Bullinger et des antistès qui leur ont succédé, environ 400 volumes. — Voir *Thesaurus linguae latinae*, II, 185. — *Zw.* III, 194, 284, 358. — G. Finsler : *Kirchliche Statistik*, p. 45. — W. Baltischweiler : *Institutionen*, p. 87. — G. R. Zimmermann : *Die Zürcher Kirche nach der Reihenfolge der Zürcherischen A.* — *ZT* 1882, p. 154. — *SKL* I, p. 52. [W. L.W., F. H. et L. F.]

Bâle. L'antistès, aussi archidoyen, présidait le synode de la ville et de la campagne, ainsi que le synode provincial, composé des ecclésiastiques de la campagne, et, dès 1847, la commission des examinateurs ou Conseil d'église. Jusqu'à 1737, il était professeur de théologie à l'Université, et, comme tel, recteur à tour de rôle, et tous les trois ans doyen et censeur des publications théologiques. L'antistès était élu par le Grand Conseil, qui avait le droit de conférer cette charge à l'un des principaux pasteurs de la ville. De fait, le pasteur de la cathédrale était toujours antistès ; depuis 1875 l'élection a lieu par le synode. A la suite des modifications apportées à la loi du 12 novembre 1892 et du 2 janvier 1897 sur l'organisation de l'Église nationale, les titres d'antistès, d'archidiacre et de diacre furent supprimés officiellement. On mit à la tête du Conseil d'église un président élu par le synode, lequel peut être aussi un laïque. Ont été antistès de Bâle : Johannes Œcolampade (1529-1531) ; Oswald Myconius (1532-1552) ; Simon Sulzer (1552-1585) ; Johann Jakob Grynaeus (1585-1617) ; Johann Wolleb (1618-1629) ; Theodor Zwinger (1630-1656) ; Lukas Gernler (1656-1675) ; Peter Werenfels (1675-1703) ; Johann Rudolf Zwinger (1703-1708) ; Hieronymus Burckhardt (1708-1737) ; Johann Rudolf Merian (1737-1766) ; Emanuel Merian (1766-1816) ; Hieronymus Falkeisen (1816-1838) ; Jakob Burckhardt (1838-1858) ; Samuel Preiswerk (1859-1871) ; [illegible] Stockmeyer (1871-1891) ; Arnold von Salis (1891-1920). — Voir P. Ochs : *Gesch. der Stadt und Landschaft Basel* VI, 447 et VII, 526. — *BVG. Bas.* XV, p. 31. — K. R. Hagenbach : *Versus memoriales*. *Basler N.* 1877. — Supplém. du dimanche des *Basler Nachrichten* 1916, p. 161. [W.-L.W. et [illegible]]

Schaffhouse. L'antistès était nommé par le Conseil et fonctionnait comme président permanent du clergé ; on désignait toujours pour cette charge le pasteur de Saint-Jean. L'antistès servait d'intermédiaire entre le gouvernement et le clergé et, à peu d'exceptions près, [illegible] président du synode [illegible] 1852 [illegible] élu dès lors par le Grand Conseil. [illegible] l'Église et [illegible] deux présidents du Conseil d'État, [illegible] le premier assesseur du sy-

node et du Convent et, le plus souvent, président de ces deux autorités, ainsi que de la commission d'examen des candidats. Il avait en outre l'inspection du clergé et représentait l'église au dehors. L'organisation ecclésiastique du 11 avril 1915 supprima la charge d'antistès. Ont rempli les fonctions d'antistès : Heinrich Linggi (1536-1551) ; Simprecht Vogt (1551-1561) ; Sebastian Grübel (1561-1569) ; Johann-Konrad Ulmer (1569-1600) ; Ludwig Kolmar (1600-1614) ; Johann Jezler (1614-1622) ; Johann-Konrad Koch (1622-1643) ; Melchior Hurter I (1643-1655) ; Johann-Georg Schalch (1655-1686) ; Balthasar Pfister (1686-1696) ; Johann-Jakob Veith (1696-1706) ; Melchior Hurter II (1706-1713) ; Johannes Ott (1713-1724) ; Eberhard Köchlin (1724-1749) ; Johann-Balthasar Pfister (1749-1756) ; Johann-Wilhelm Meyer (1756-1767) ; Johann-Heinrich Oschwald (1767-1803) ; Melchior Habicht (1803-1812) ; Johannes Kirchhofer I (1812-1824) ; Johann-Wilhelm Veith (1824-1833) ; Friedrich-Emanuel Hurter (1833-1841) ; David Spleiss (1841-1854) ; Johannes Kirchhofer II (1854-1861) ; Johann-Jakob Mezger (1861-1893) ; Theodor Enderis (1893-1915). Voir G. Finsler : *Kirchliche Statistik*, p. 213. — Joh. Bächtold : 300 *Jahre Gesch. der Schaffhauser Kirche*. (Mns. en possession privée). [Werner et L.B.]

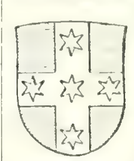
Lorsque Saint-Gall et Thurgovie, qui furent jusqu'en 1798 sous l'influence de Zurich, devinrent des cantons autonomes, ils créèrent aussi des charges d'antistès, qui furent supprimées en 1830. Dans les Grisons, les pasteurs de Saint-Martin à Coire et d'Ilanz et celui de Davos-Platz portaient le titre d'antistès. Celui de Davos tenait les registres paroissiaux de toutes les communes du district et était chargé de prêcher dans chacune d'elles, à tour de rôle, le jeudi. — Voir G. Finsler : *Kirchliche Statistik*, p. 286, 680 Anm. — M. Valèr : *Die evangelischen Geistlichen an der Martinskirche in Chur vom Beginn der Reformation bis zur Gegenwart*. [W.-L.W.]

ANTITRINITAIRES. Parmi les courants issus de la Réformation, nous rencontrons les adversaires de la trinité, les antitrinitaires chez lesquels la critique rationaliste du dogme s'allie à une piété panthéiste et qui, en opposition avec l'église, représentent l'individualisme religieux. Ils apparurent aussi en Suisse, mais ne s'y sont jamais constitués en communautés comme en Pologne. A ce courant appartenait LUDWIG HETZER, de Bischofszell, curé vers 1520 à Wadenswil et à Zurich ; en 1534 parut également à Berne CLAUDE D'ALIOD. L'antitrinitaire le plus célèbre fut l'Espagnol MICHEL SERVET, à Genève. L'antitrinitaire et antinomien hollandais David Joris, de Delft, vécut incognito sous un faux nom à Bâle de 1544 à 1556. Parmi les fugitifs italiens, il faut mentionner le savant juriste MATTHIEU GRIBALDI et GEORGES BLANDRATA, tous deux membres de la communauté italo-évangélique de Genève ; VALENTIN GENTILIS, de Naples, à Genève en 1558. Les deux SOCIN, de Sienne, LÉLIUS l'aîné et son neveu, le célèbre FAUSTUS, se sont établis à Zurich et à Bâle. Le courant antitrinitarien comptait aussi des adhérents parmi le clergé évangélique des vallées italiennes des Grisons. [E. B.]

ANTLIT, HEINTZ, de Radolfszell, armurier, fut reçu bourgeois de Zurich le 11 février 1549, à cause de ses services. — *Burgerbuch* I, f° 168. [E. H.]

ANTLITZGESELLSCHAFT. Voir SAINT-GALL (VILLE).

ANTOGNINI ou **ANTONINI.** I. Famille de Soazza et de Roveredo (Grisons) au XVIe s. — 1. GIOVANNI-PIETRO, cité en 1579, était médecin et dut jouer un certain rôle dans la vallée de Mesocco lors de la Réformation. Il fut en relation épistolaire avec Charles Borromée ; accusé de l'avoir appelé dans la Mesolcina, il dut comparaître devant le tribunal de la Ligue Grise à Ilanz, et fut condamné à une amende de 50 écus. Il paraît qu'il passa ensuite à la Réforme. — 2. CATERINA SONVICO ou SONVICO, femme du n° 1, avait passé à la Réforme et y resta malgré les exhortations de saint Charles Borromée en 1583. — 3. RODOLFO, fils du n° 1, médecin ; il figure dans une vente le 26 janvier 1629 ; en 1633 il acheta le vicariat de la Valteline et en reçut la confirmation des Trois Ligues grisonnes le 10 mars de la même année. — II. Famille de Vairano (Tessin), originaire de Milan, venue à Vairano en 1730, où elle acquit la bourgeoisie. Elle est répandue actuellement à Magadino, Bellinzone, Lugano, etc. *Armoiries :* d'azur à une croix d'argent chargée de cinq étoiles d'or. — 1. *Domenico,* du Gambarogno, fut un des quatre délégués nommés le 8 juin 1798 à l'assemblée de Locarno et Val Maggia pour aller défendre à Berne, auprès du Directoire helvétique et du Commissaire français Rapinat, les intérêts de leurs régions. La délégation demandait entre autres le droit pour le peuple d'élire ses autorités judiciaires et civiles. Dans la réunion du corps électoral du canton de Lugano, tenue dans cette ville le 11 juillet 1798, Domenico fut élu membre de la Chambre administrative. Il doit être identique à l'avocat et notaire Domenico, de Vairano, député au Grand Conseil de 1813 à 1821. En 1805, il était président de la Cour d'appel ; en 1809 membre du Petit Conseil. Le 30 juillet 1811, il fut un de ceux qui votèrent contre la cession de la partie méridionale du Tessin à Napoléon. — 2. BENIGNO, * en 1837, † 1902 à Bellinzone. Avocat en 1861, notaire en 1863 ; de 1867 à 1871 et de 1877 à 1881, député au Grand Conseil et président de ce corps en 1877 ; de 1878 à 1884 membre et président du Conseil d'État ; dès 1884 juge à la Cour d'appel et en 1891 membre de la première constituante tessinoise. De 1861 à 1867, il collabora à *La Gazzetta del Popolo Ticinese* et à la *Costituzione*. — 3. GIOVANNI, de Bellinzone, * 1834, † 1901, député au Grand Conseil de 1868 à 1893 et à la première constituante de 1891. Promoteur et grand défenseur du projet de correction de la rivière du Tessin. — 4. GIOVANNI-BATTISTA, de Magadino, * 1838, † 1919, commerçant, syndic de Magadino, inspecteur scolaire. Il légua 50 000 fr. à la Société suisse d'utilité publique, dont le revenu doit être employé pour des œuvres de bienfaisance au Tessin et à Bâle-Campagne où il avait passé les dernières années de sa vie. — 5. GIUSEPPE, * à Bellinzone le 25 août 1852, études à Côme et à Milan, ordonné prêtre en 1880. De 1885 à 1889 professeur au collège pontifical d'Ascona ; de 1891 à 1892 au grand séminaire de Lugano ; secrétaire puis provicaire général sous Mgr. Molo. Dès 1897 prélat domestique de Léon XIII, Pie X et Benoît XV ; chanoine honoraire de Lugano en 1897, chanoine effectif en 1906. — 6. FRANCESCO, avocat, * à Bellinzone en 1863, député au Grand Conseil, conseiller national dès 1919, président de la Société cantonale d'agriculture et de la section tessinoise de l'Union populaire catholique suisse. — Dotta : *I Ticinesi*. — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Baroffio : *Storia del Cantone Ticino*. — *Francese*. — *BStor* 1895, 1901. — Ponzetta : *Cenni d'I ... nò come in ... degli Svizzeri*. [C. Trezzini.]



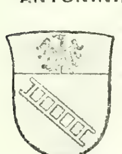
ANTOINE, JACQUES-DENYS, architecte, * le 6 août 1733 à Paris, † le 24 août 1801. De 1785 à 1796 il habita Berne et construisit en 1787 la bibliothèque de la ville, en 1790 la Monnaie et la porte du Marzili ; ces deux dernières bâtisses furent démolies en 1912 pour faire place au Palace Hôtel Bellevue. En 1795, il fit le plan d'un nouvel Hôtel de ville, lequel ne fut pas mis à exécution. — Voir *SKL*. [H. F.]

ANTONIENS, secte antinomienne, fondée par ANTON UNTERNÄHRER, * en 1759, † en 1824. Dès 1800, il fit une propagande exaltée, montant à la dissidence des districts de Thoune, de Seftigen et de Schwarzenburg. Il résidait à Amsoldingen, d'où il exerça, comme chef de la communauté qui porte son nom, une grande influence sur ses adhérents. En 1802, à la suite de sa propagande antinomienne et communiste, et d'un attroupement de ses adhérents devant la collégiale de Berne, il fut arrêté et incarcéré à Berne et de là en ... En 1805 il fut ... et banni à perpétuité du canton de Berne comme ... de principes ... et dangereux. Il résida à Schüpfheim, sa commune d'origine, ... aussi avec les catholiques, la plupart du temps ... par la police ... 1820 ... en 1824. Il a publié ... écrits ... : *Das Gerichtsbüchlein ; Buch der Erfüllung, Geheimnisse der*

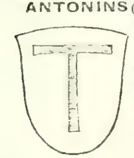
Liebe; *Schlüssel der ganzen Heiligen Schrift* (réimprimé à Berne en 1872 et 1916). Suivant celles-ci, basées sur des passages de la Bible, Dieu a créé le monde bon, et partant l'homme naturel avec ses instincts, et lui a dit : Soyez féconds et multipliez. Par Satan la loi est entrée dans le monde, établissant une distinction entre le bien et le mal. L'œuvre de rédemption de Jésus-Christ a été accomplie par Unternæhrer, le deuxième Christ. Pour les rachetés, tout ce qui repose sur une base légale et morale (le mariage, la famille, la propriété, l'état, les lois, l'église, l'école) est répréhensible. Unternæhrer reviendra pour juger le monde et récompensera par des réjouissances célestes ceux qui croient en lui. En 1805 et en 1821, la police fut obligée d'intervenir contre ses adhérents à Amsoldingen, en 1830 à Wohlen, en 1840 dans le district d'Interlaken. Cette communauté, qui a perdu avec le temps son caractère antinomique, a aussi des adhérents dans les cantons d'Argovie et de Zurich ; toutefois elle est sans organisation aucune. Cependant elle existe encore, comme le prouve la publication : *Antoni Unternährer, Hier ist der Herr...*, éd. par *Anton Gruessen*, 1917. — Voir J. Ziegler : *Aktenmässige Nachrichten über die sog. Antonianer* (dans Fr. Trechsel : *Beiträge zur Gesch. der schweiz. reformierten Kirche*. III). — G. Joss : *Das Sektenwesen des Kts Bern*. — W. Hadorn : *Gesch. des Pietismus in den schweiz. reformierten Kirchen*. [L. B.]

ANTONIETTI. Vieille famille bourgeoise d'Astano. — 1. Giuseppe-Antonio. Le 15 février 1798, à la tête des gens de Caslano, Ponte Tresa et du reste du Malcantone, il chassa, avec les frères Beltramini, une bande de Cisalpins de notre territoire et la refoula au delà de la Tresa ; il abattit l'arbre que les Cisalpins avaient planté sur le pont et jeta le bonnet phrygien avec les emblèmes et le drapeau cisalpin dans la rivière. — 2. Rocco, * à Calprino en 1845. Avocat et notaire, en 1872 président du tribunal du district de Lugano, et de 1885 à 1889, membre de la Cour d'appel. [C. T.]

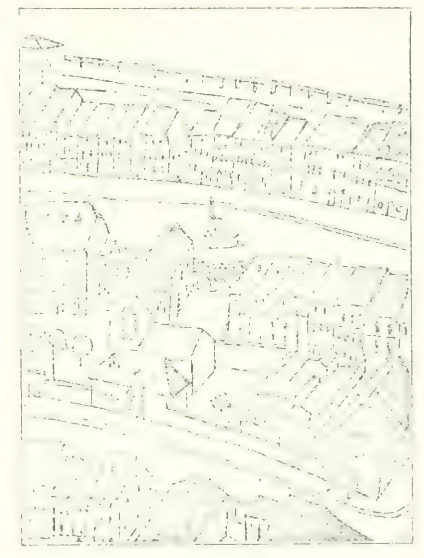
ANTONINI. Nom de famille répandu dans le Val Maggia, à Manno et à Lugaggia. — *Armoiries* des Antonini de Manno : de gueules à une échelle d'argent posée en bande, au chef d'azur chargé d'une aigle de sable. — 1. Antonio-Pietro, de Campo, est chef d'une escouade de 62 hommes en 1484 à la défense du col de Cravairola, lors de la descente des troupes de l'évêque de Sion dans le Val d'Ossola contre le comte d'Arona et le duc de Milan. — 2. Andrea, † vers 1700, fut juge au tribunal de Vienne et fit bâtir l'autel de Saint-Charles dans l'église de Gravesano. — 3. Maria, grand vicaire de l'archevêque de Milan en 1819. — 4. Tranquillo, * à Lugaggia le 31 juillet 1846, † à Lugano le 6 mars 1919. Il fut successivement directeur spirituel du collège Saint-Joseph à Lugano 1871 ; curé de Bidogno 1874 ; de Tesserete 1888 ; de Ponto-Valentino 1889 ; directeur spirituel du grand séminaire de Lugano 1898-1904 et finalement chanoine de la cathédrale de Lugano 1902, doyen du décanat de Bironico 1906. — 5. Severino, * le 31 octobre 1860 à Lugaggia, frère du n° 3, avocat, étudia à Turin et à Naples. Membre du Grand Conseil dès 1890 et de la deuxième constituante en 1892. — Voir Dotta : *I Ticinesi*. — Lienhard Riva : *Contribution à un armorial du Tessin* (*AHS* 1914). — Vegezzi : *Esposizione Storica*. — Pometta : *Come il Ticino...* — *BStor.* 1880. [C. T.]



ANTONINS (Ordre et Hôpitaux de Saint-Antoine). L'ordre de Saint-Antoine de Viennois sortit d'un hôpital fondé vers 1074, par un gentilhomme du Dauphiné, nommé Gaston, pour soigner les malheureux atteints d'une maladie dont on ne connaît pas exactement la nature, appelée alors : *mal des ardents, feu infernal, feu de Dieu, feu de la Vierge* ou *feu de Saint-Antoine*. Quoique placé sous le vocable du saint ermite, il n'en suivait point la règle ; c'était à l'origine une simple fraternité laïque. Boniface VIII, par bulle du 10 juin 1297, transforma les antonins en chanoines réguliers et leur prescrivit la règle de Saint-Augustin. En 1777, cet ordre fut uni, corps et biens, à celui de Malte. Quand le *feu infernal* devint plus rare, les pèlerins et les passants furent admis dans les hôpitaux de Saint-Antoine. Conformément à leur règle, les antonins sollicitaient l'assistance publique en parcourant les rues, faisant sonner une petite cloche. Souvent les dons qu'ils recevaient consistaient en porcs. Sur leur habit de couleur noire, ils portaient en application un T (*tau*) bleu.



L'abbaye de Saint-Antoine, la maison-mère, située dans le diocèse de Vienne, avait sous sa dépendance



Couvent des antonins à Bâle d'après le plan de Merian de 1615.

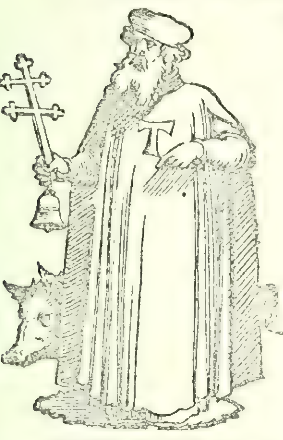
en France, en Italie, en Allemagne, en Suisse, de nombreuses maisons à la tête desquelles étaient placés des commandeurs (*præceptores* ou *magistri*) ; mais le lien hiérarchique qui unissait ces différentes maisons était assez lâche et chacune d'elles jouissait d'une grande autonomie. Le chapitre général de l'ordre se tenait à Vienne, tous les trois ans. C'est vraisemblablement d'Alsace où, dès la fin du XIIe s., ils possédaient plusieurs maisons, que les antonins vinrent s'établir à Bâle, au cours du XIIIe s. En 1304, ils étaient fixés dans le faubourg de la ville appelé *zu Kreuz*. Leur chapelle dépendait de Saint-Pierre, leur hôpital recueillait également des pèlerins. Au cours du XIVe s., on constate l'existence d'un second groupe d'antonins, logés au Petit-Bâle, à la Rheingasse, dans une maison appartenant aux von Haltingen. Après avoir passé en mains de différents propriétaires, cette maison fut vendue en 1462 à l'ordre de Saint-Antoine pour 200 fl. Des contestations s'élevèrent et celui-ci n'entra en sa possession définitive qu'en 1470. Ces deux établissements qui disparurent à la Réforme étaient soumis à celui de Fribourg-en-Brisgau.

L'hôpital de Berne était rattaché à la *præceptorie* de Chambéry. Il apparaît pour la première fois dans un acte de 1284, mais il n'est pas sûr que ce fut déjà alors une commanderie. On ne constate la présence certaine d'antonins à Berne qu'à la fin du XVe s. Leur maison était sise à la Hormannsgasse (actuelle-

ment Postgasse 62); il n'y avait d'ailleurs qu'un frère. En 1468, le gouvernement bernois obtint, non sans peine, l'union de la maison de Berthoud dépendant de Constance, à celle des bords de l'Aar. Dès lors, l'histoire de la maison de Berne n'est que le récit des difficultés du conseil de la ville au sujet de la nomination des précepteurs. D'après Anshelm, les antonins construisirent leur chapelle en 1494. Ils avaient reçu de nombreux dons, notamment de l'avoyer Rudolf de Ringoltingen. Leur maison fut vendue en 1529 à Johann-Bartholomé Ibach. La chapelle, sur les murs de laquelle il y avait des peintures intéressantes, subsiste encore, mais dans un état déplorable.

Sur la maison de Berthoud, nous n'avons que très peu de renseignements. Elle ne semble pas avoir été créée avant le XV[e] s.

L'ordre possédait encore une maison à Uznach, fondée en 1373 par les comtes Donat et Diethelm de Toggenbourg, à la requête de frères venus de Constance. La fondation était pour 6 prêtres; mais, à raison des temps troublés, un hôpital fut seul créé et la maison ne fut complètement organisée qu'en 1473, sous le préceptorat d'Erhart Torler. Vers 1470, celui-ci acquit des cantons de Schwyz et de Glaris la collature de l'église d'Uznach moyennant paiement de 850 fl. Cet achat fut confirmé par le pape l'année suivante. Les antonins demandaient l'aumône un peu partout; en 1526, ils firent une quête à Berne. Une autre source de revenus pour eux était constituée par les oboles des pèlerins qui venaient des termes schwyzoises et d'Einsiedeln à Saint-Antoine d'Uznach. En 1522, la maison devint une fondation séculière soumise aux cantons possesseurs d'Uznach. Enfin il faut mentionner parmi les personnages sortis de cet ordre, Benoît de Montferrand, abbé de Saint-Antoine de Viennois, évêque de Lausanne de 1476 à 1491.



Seigneur Antonin. D'après une gravure sur bois de Sebald Beham (AHS 1914, p. 34).

Il faut se garder de ranger parmi les *préceptoreries* tous les établissements placés sous le vocable de Saint-Antoine. Un grand nombre d'hôpitaux portant ce nom n'ont été dirigés par les Antonins que longtemps après leur fondation ou ne l'ont même pas été du tout. C'est le cas des hôpitaux de Saint-Antoine de Lucens (XIV-XV[e] s.), de Cossonay, fondé vers 1355, de Neyruz (Vaud) et de Coire (début du XIII[e] s.) qui ne paraissent pas avoir appartenu à l'ordre de Saint-Antoine de Viennois. — Voir sur l'ordre en général : V. Advielle : *Hist. de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois* (première partie seule publiée). — L. Lallemand : *Hist. de la charité*, IV, 1. — A BALE : R. Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel*, I. — AHS 1914, p. 33. — W. L. Stählin : *Die beiden Antoniterkapellen* (*Basler Kirchen*, p. 101). — A BERNE : BT I 1876, p. 261. — *Mémorial de Fribourg*, II, p. 206-207 (à propos de cet article, RHE VIII, p. 223). — *Kathol. Schweizer Blätter*, 1893, p. 1. — H. Türler : *Das alte Bern*, p. 37. — A UZNACH : *Gfr.* XXXIV, p. 87. — DHV. — Nüscheler : *Gotteshäuser*. — On peut consulter aussi, mais avec beaucoup de prudence, M. Tenzerath : *Die Kirchenpatrone der alten Diözese Lausanne im Mittelalter*. [J. K.]

ANTONIO. De nombreux artistes et ecclésiastiques tessinois de la fin du moyen âge, ne sont connus que sous leur prénom Antonio. A citer parmi les plus importants : — 1. ANTONIO, de Lugano, peintre. On lui attribue les tableaux de la nef de l'église du collège d'Ascona, faits vers 1400 en collaboration avec Nicola, de Lugano. — 2. ANTONIO, de Bellinzone, fut professeur des Beaux Arts à l'université de Pavie, dont il était vice-recteur en 1463. — *BStor.* 1881, 1901. — 3. ANTONIO, de Morcote, architecte à Venise. On a de lui la façade de l'église de S. Zaccaria, qui remonte à 1477. Suivant Vegezzi, il aurait été l'architecte de toute l'église. — 4. ANTONIO, de Gnosca, ingénieur militaire du duc de Milan. On le trouve à Bellinzone presque sans interruption de 1470 à 1510. En 1447, il travaillait à la consolidation d'une partie des murs de la ville, de la *Porta Nuova*, ou de Locarno, jusqu'à la tour *del Sasso*; en 1492, il consolidait la tour ronde de la *Murata*, la grande muraille qui allait d'une montagne à l'autre et fermait complètement la vallée, près de la rivière. En 1499, il répara la *Murata* et fit creuser le fossé le long de la grande muraille; au mois de février 1507, Bellinzone le chargeait des réparations au pont de la Moesa. Antonio appartenait probablement à la famille des Masotti. — 5. ANTONIO, de Sala, † en 1498. En 1483, il était archiprêtre de l'église Saint-Laurent à Lugano, et grand vicaire de l'évêque de Côme, Branda. — 6. ANTONIO, de Carona, sculpteur, fils de Dominique. En 1517, il travaillait avec Pietro Aprile au monument d'Eleonora Malaspina, à Massa. Il aida encore Pietro dans l'exécution de la grande fontaine pour le château de Calahorra dans la Sierra Nevada. — 7. ANTONIO, de Ponte, architecte de renom. Il construisit, avec Guglielmo Bergamasco, la façade intérieure du palais des doges à Venise, et, avec l'aide d'Antonio Paleari, de Morcote, le pont fameux du Rialto. On a de lui encore la salle des *Provveditori della giustizia* à Venise. Il mourut dans cette ville le 20 mars 1597 à 88 ans. — 8. ANTONIO DEL POZZO, de Coldrerio, fils de Philippe, architecte. Le 25 août 1593, il signe un contrat avec la Chambre apostolique pour l'achèvement du palais commencé par Sixte Quint, à Rome. Pour ce travail, il s'associa avec Antonio Bolino, Ambrogio Lucca et Tommaso del Pozzo, ses compatriotes. — 9. ANTONIO, de Castello (Castel S. Pietro), sculpteur et stucateur. Avec son frère Pietro et un certain Marziano, de Lugano, il fit plusieurs travaux en stuc pour une chapelle de l'église de l'abbaye de Wettingen. Suivant un contrat de 1606, les travaux suivants pour cette église furent confiés aux trois artistes : une statue de la Vierge avec deux anges, 2 pl[illegible] au-dessus de la porte d'entrée du jubé ; la salutation angélique pour le maître-autel et les arcs du chœur ; les statues des apôtres et des prophètes, des quatre évangélistes, etc., pour différentes chapelles et pour le cloître. — *BStor.* 1885, 1891, 1893 et 1905. — *ALBK*. — *SKL*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Simona : *Note di arte antica del Cantone Ticino*. — Brentani : *La storia artistica della collegiata di Bellinzona*. [C. TREZZINI]

ANTROGGIO (C. Tessin, D. Valle Maggia). Ancienne localité de la commune de Mogno, qui possède une petite chapelle dont les fresques d'[illegible] par le [illegible] remontent à l'époque gothique tardive. Suivant Simona cette chapelle serait antérieure à celle de la Madonna di Campagna de Maggia, qui pourtant est considérée comme la plus ancienne de toute la Valle Maggia. — Simona : *Note di arte antica del Cantone Ticino*. [C. T.]

ANTRONA (COL D') nommé aussi **SAASERBERG, SAASER FURKA, PASSO DI SAAS,** mène de Saas à Antronapiana. Il est mentionné pour la première fois dans un document de Sion de l'an 1217. Il ne faisait point partie des routes dépendant de la mense épiscopale, mais appartenait aux gens de Saas qui conclurent en 1415 avec ceux d'Antrona un [illegible]. C'est pendant le XVI[e] s. qu'il fut le plus fréquenté, comme le prouvent les [illegible] de Stumpf, Tschudi et Simler. La route pavée, dont on trouve encore les traces dans [illegible] près la [illegible] de cette époque. [illegible] les restes de l'[illegible], construit en 1732, sont une preuve du

commerce du sel qui florissait au XVIIIe s. La révolution et l'ouverture de la route du Simplon mirent un terme au trafic du col d'Antrona, qui n'a d'importance que pour les touristes. — Voir Ruppen : *Chronik des Tales Saas*, p. 81, 142. — Dubi : *Saas-Fee*, p. 113-120. — *Arch. SG.* III, 155. [D. I.]

ANTUATES. Tribu helvète. Voir NANTUATES.

ANTWART ou **ANTWARTH,** deuxième abbé de Rheinau, cité le 21 septembre 850 (?). Il apparaît aussi dans le livre de la Confrérie de Saint-Gall. — Voir van der Meer : *Gesch. von Rheinau*, p. 22-26. — *MVG* 1885, p. 51. — *Monumenta Germaniae historica, libri confraternitatis*, p. 47. — *QSG* III (Cartulaire de Rheinau), p. 9 et 69. — *UZ* I, n° 61. [L. H.]

ANWIL. Village. Voir ANDWIL.

ANZEINDAZ (C. Vaud, D. Aigle, Com. Bex. V. *DGS*). Grand alpage des Alpes vaudoises, au pied des



Plan d'Anzeindaz en 1457 (l'original est conservé en double aux archives de Bex et d'Ollon).

Diablerets. C'est le point de départ de nombreuses courses de montagne ; une fête populaire, la « mi-été d'Anzeindaz » s'y célèbre le second dimanche d'août. Voir ALPESTRES, FÊTES.

L'origine du nom est inconnue. Les anciennes formes donnent *Azenda* en 1298, *Aizenda* en 1300, *Anzendaz* en 1457, *Anzendaz* en 1517. La montagne d'Anzeindaz relevait en 1301 directement du comte de Savoie, auquel les compartitionnaires devaient 10 fromages et un setier de rente. En 1329, le comte de Savoie l'inféoda aux nobles Tavelli, coseigneurs de Bex. Des Tavelli, l'alpage passa par héritage aux Greysier, aux La Tour-Châtillon, aux Blonay, aux Duin, coseigneurs du château de Bex. En 1568, les propriétaires en étaient Jean de Duin, Pierre de Roverea, ainsi que les hoirs de Hippolyte de Juliansonge et des Novasselle d'Aigle. La commune de Bex en devint propriétaire au XVIIe s. Le droit d'alpage à Anzeindaz appartenait aux communiers de Bex. Mais au XIIIe s., les sujets qu'un coseigneur de Bex, Pierre de La Tour, avait à Ollon, en bénéficiaient aussi. Ce fut l'origine de procès qui durèrent des siècles. La première sentence connue au ce sujet est du 6 août 1289. La plus ancienne qui soit conservée est du 17 juin 1298 ; c'est le premier document existant qui mentionne Anzeindaz. Les communiers de Bex sont reconnus seuls usagers de l'alpage, à la réserve des droits des descendants des hommes d'Ollon, sujets de Pierre de La Tour, sur le terrain dit du Torrenteruex (ailleurs Cuel), qui se trouvait droit sous le mont d'Anzeindaz. Dès lors, les sentences se multiplient, qui maintiennent le principe des prononciations précédentes, mais étendent peu à peu les avantages des hommes d'Ollon. L'une de ces sentences est du 6 juin 1457. C'est à cette occasion que dut être fait le plan d'Anzeindaz que nous reproduisons ici, et dont les originaux se trouvent en double aux archives de Bex et d'Ollon. Une sentence, du 15 juin 1517, fixa de nouvelles délimitations, mais deux ans après déjà les parties revenaient à la charge.

Les communiers d'Ollon avaient obtenu le 20 juin 1413 une lettre de sauvegarde du comte de Savoie pour leurs droits à Anzeindaz, moyennant paiement de deux livres de cire. Après la conquête bernoise, les seigneurs de Bex y prétendirent. Mais les gens d'Ollon déclarèrent que cette redevance était due au souverain et non à eux, et qu'ils n'étaient pas même astreints. [illegible] de brebis réclamé aux communiers de Bex par les [illegible] hommes du lieu. Des sentences [illegible] en 1568 et 1573 [illegible] de cette rente. A la même époque, de 1530 à [illegible], la communauté de Bex eut des conflits [illegible] avec les habitants de la châtellenie de Conthey [illegible] dut céder une part de ses droits, [illegible] la part d'Ollon, et en 1874 d'autres [illegible] communiers de [illegible]. Des [illegible] chalets [illegible] celui du [illegible] de 1675 [illegible] sont du XVIIIe s.

Lors du Sonderbund en 1847, Anzeindaz eut un poste militaire pour la surveillance du Pas de Cheville. — *DHV*. — A. Mulhe... : *Histoire de Bex*. [illegible] Lausanne [illegible]

ANZONICO (C. Tessin, D. Leventine. V. *DGS*). Petite

commune et paroisse au-dessus des gorges de la Biaschina. Anciennes formes du nom : *Anzonicum*, *Anzonego*, *Anzôni*, *Anzonick*. A l'origine, Anzonico dépendait au spirituel de Giornico et bien qu'il eût une église, celle-ci était desservie par l'un des curés de l'église-mère de Giornico. Il constitua une paroisse autonome en 1620, tout en conservant jusqu'à 1830 l'obligation d'aller en procession à l'église-mère de Saint-Michel et de lui offrir un cierge. L'ancienne église ne devait pas remonter très haut ; du moins le *Liber notitiae Sanctorum Mediolani* de Guglielmo da Bussero (vers 1220-1290) n'en dit pas un mot. — Au point de vue politique, Anzonico suivit le sort de toute la Léventine. Il faisait partie de la *vicinanza* de Giornico. Cependant, en 1329, il y avait déjà un consul de la *degagna* de Anzonico et même en 1227, lors du partage des alpages de la Léventine, Anzonico devait jouir d'une certaine autonomie, puisqu'il envoya un représentant au conseil général de la Léventine, à Faido. En 1802, Anzonico fut une des dix communes de la Léventine qui demandèrent la réunion de la vallée non pas au nouveau canton du Tessin, mais à celui d'Uri. En 1666, une grosse avalanche emporta l'église, le clocher, bon nombre de maisons et d'écuries avec tout le bétail. Il y eut à déplorer plusieurs victimes. L'église fut rebâtie en 1670 ; en 1677 on montait la première cloche sur le clocher. En 1567, lors de la visite pastorale de Charles Borromée, archevêque de Milan, Anzonico comptait 58 ménages. En 1870, on comptait 56 ménages et 244 habitants ; en 1910, 229 habitants. — Meyer : *Blenio und Leventina*. — D'Alessandri : *Atti di S. Carlo*. — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera Italiana*. — Magistretti : *Liber notitiae Sanctorum Mediolani*. [C. Trezzini.]

AOSTALLI ou **OSTALLI**. Famille à Pambio et à Savosa au XVI[e] s., et dès le XVII[e] s. à Castagnola, où elle subsiste encore. — AGOSTINO, *maestro da muro*, fils de maître Giov.-Maria, était en 1593 au service du duc de Mantoue. Suivant acte du 20 mars de cette année, il aurait été chargé, avec des collègues du Luganais, de construire les fortifications de Casale Monferrato. — *BStor.* 1902. — Monti : *Atti*. [C. T.]

AOUT (FÊTE NATIONALE DU PREMIER). Fête nationale en souvenir de l'alliance perpétuelle conclue par les III Waldstätten le premier août 1291 et qui fut le noyau de la Confédération suisse. Cette fête fut célébrée pour la première fois le premier août 189 . Ce jour-là, les cloches de toutes les églises de la Suisse sonnèrent à huit heures du soir. En 1899, sur la proposition du gouvernement de Berne et avec l'assentiment du Conseil fédéral, on décida de sonner les cloches chaque année, le 1[er] août, au soir. Ainsi cette fête nationale prit de fortes racines dans toute la Suisse. Les feux allumés le soir sur les hauteurs sont, avec la sonnerie des cloches, la principale caractéristique de cette fête. — Voir aussi l'art. FEUX COMMÉMORATIFS. [A. Z.]

AOUT 1792 (DIX). La prise des Tuileries à Paris concerne l'histoire suisse en ce sens que cette fameuse résidence du roi Louis XVI fut défendue presque exclusivement à la dernière heure par le régiment des Gardes Suisses. Après que le régiment des Gardes Françaises eut abandonné ses postes de garde et fraternisé avec le peuple en révolte il ne resta à leurs côtés qu'environ 200 gentilshommes français, voulant défendre leur roi contre ses propres sujets. En vertu de la capitulation, les Suisses devaient être au nombre de 2400 hommes, divisés en 4 bataillons ; à ce moment, ils n'étaient que 1500 hommes, dont un détachement de 300 hommes avait dû être envoyé en Bretagne le 7 août. Déduction faite des sentinelles et des hommes en congé, environ 900 hommes occupaient les Tuileries et faisaient le fatigant service de garde en commun avec les Gardes Françaises et les gendarmes à cheval. Mais lorsque, le 10 août le tocsin retentit, les Français, qui ne voulaient point tirer sur leurs compatriotes, se retirèrent, bientôt la Garde Suisse forma le dernier rempart entre le roi en péril et le peuple en révolte, qui voulait venger en ce jour l'injustice de bien des siècles. Peu après 9 heures du matin, le combat s'engagea entre la garnison du palais (les Suisses, et environ 200 gentilshommes français susmentionnés) et un nombre d'assaillants de beaucoup supérieur, bien pourvus d'artillerie et sortant principalement des faubourgs de Paris et de la province, surtout de Marseille. Les Suisses eurent d'abord le dessus, mais au bout de deux heures environ le manque de munitions les força à se défendre à l'arme blanche. La masse des assaillants ne cessa de se ruer sur ce rempart rouge et finit par l'enfoncer. Les uns après les autres, les Suisses tombèrent pour la défense de leur honneur et par fidélité à leur consigne. Ceux d'entre eux qui avaient été chargés d'accompagner le roi à 9 heures à l'Assemblée nationale furent désarmés et lâchement massacrés. D'autres, auxquels le roi avait ordonné de mettre bas les armes, sortirent du palais et voulurent se rendre aux casernes par les jardins ; de tous côtés, on tira sur eux, et on les attaqua avec de la cavalerie ; ils furent tués jusqu'au dernier sur la place Louis XV et leurs cadavres amoncelés autour du monument de ce roi. D'autres encore, qui avaient d'abord été plus heureux en se constituant prisonniers, furent massacrés le 2 septembre, et le commandant du palais, le major Bachmann, dut monter sur l'échafaud le jour suivant pour crime contre la majesté du peuple. Environ 600 hommes perdirent la vie, en majeure partie des Suisses ; 300 à peu près échappèrent à la mort. Contrainte par la foule, l'Assemblée nationale se constitua en Convention nationale ce même jour, 10 août, en se déclarant l'autorité suprême et en prononçant la suspension du roi. La fin du régiment des Gardes Suisses signifiait aussi pour Louis XVI la fin ou du moins le commencement de la fin de son règne.

Le Roi ordonne aux Suisses de déposer à l'instant leurs armes, et de se retirer dans leur caserne
Louis

Facsimilé de l'ordre du roi Louis XVI, le 10 août 1792.

Cette sanglante journée [illegible] la Convention [illegible] le 20 août 1792, toutes les troupes étrangères. Cette mesure atteignit d'abord les dix régiments suisses de ligne encore stationnés en France. [illegible] la Garde. La prise des Tuileries [illegible] aussi [illegible] prise de la Bastille, le commencement d'une ère nouvelle.

[illegible]

Le Lion de Lucerne.

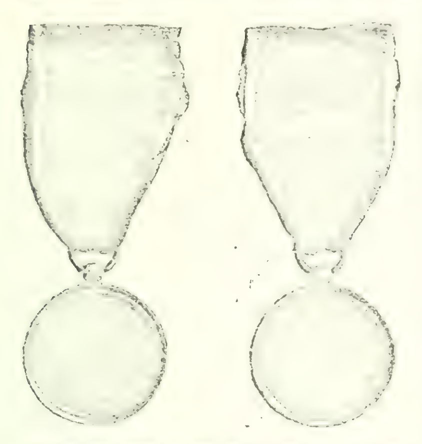
[illegible] Albert [illegible] Régiment des Gardes suisses, la journée du 10 août 1792 aux Tuileries.



L'enseigne Montmollin à la [illegible] des Tuileries le 10 août 1792

[illegible]

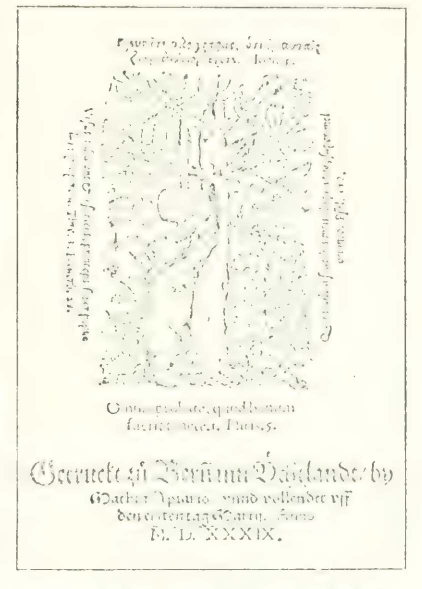
l'étranger. Le 10 août 1821 eut lieu à Lucerne l'inauguration du monument érigé « à la loyauté et à la vaillance des Suisses », le lion de Thorwaldsen, dont l'as-



Médaille commémorative avec ruban, donnée en 1817 aux 400 survivants du Régiment des Gardes Suisses. (Musée historique de Neuchâtel.)

pect saisissant conserve le souvenir de cette mémorable journée d'août. C'est aussi la prise des Tuileries qui a provoqué la création de notre unique ordre militaire, savoir, la médaille de fer « honneur et fidélité », que la Diète fit distribuer en 1817 à tous les survivants. On n'oublia pas naturellement l'officier français Carquet qui, commandant un détachement de la garde nationale, avait sauvé 238 Gardes Suisses en les incorporant dans ses troupes à lui et en les laissant retourner au pays sans être inquiétés. Encore un quart de siècle après cette sanglante journée, Napoléon Bonaparte parlait avec horreur du massacre dont il avait été témoin devant le monument de Louis XV. Aucun champ de bataille ne lui avait fait une aussi affreuse impression que les cadavres amoncelés de Suisses devant les Tuileries. — Voir [illegible]. ASG 1903. — *Revue des Études historiques*, 1909. — *Hist. militaire de la Suisse* VI. — W.-F. von Mülinen : *Das franz. Schweizer Garderegiment am 10. Aug. 1792*. [A. Z.]

APIARIUS (Biener). Famille d'imprimeurs qui les premiers introduisirent l'imprimerie à Berne et à Soleure. — 1. *Matthias*, originaire de Berching (Bavière), se fixa comme relieur à Bâle en 1525. Il assista à la dispute de Berne en 1528 ; en 1533, il était imprimeur à Strasbourg où il édita, avec Pierre Schöffer II, des œuvres musicales. Le 19 janvier 1537 le gouvernement de Berne lui accorda la franchise de droits et un sauf-conduit pour son établissement à Berne, où il exerça sa profession d'imprimeur et de relieur, souvent au milieu de difficultés financières, jusqu'à sa mort en 1554. Ses meilleurs travaux d'impression à Berne sont : le calendrier de 1539 ; *De claris mulieribus*, 1539, un ouvrage de Boccace illustré, le *Catalogus annorum*, ouvrage historique de Valerius Anshelm (1re éd. 1540 ; 2e 1550), et les trois éditions de *Schimpf und Ernst* de Pauli (1542, 1543, 1550). — 2. *Samuel*, fils du n° 1, reprit l'imprimerie après la mort de son père, et édita une quantité de chants populaires, de chants de guerre et d'autres opuscules. Il imprima des ouvrages plus importants pour [illegible] à Francfort. Des [illegible] rieuses, auxquelles s'ajoutaient périodiquement des accès de folie, lui attirèrent toutes sortes d'ennuis. En 1559 il dut quitter Berne pour quatre ans. Aussitôt rentré, il fut accusé d'avoir imprimé une poésie injurieuse pour le Conseil de Lucerne, qui demanda son exil. Il se rendit à Soleure où, le 12 septembre 1565, il obtint l'autorisation d'installer une imprimerie, la première de Soleure. Déjà l'année suivante, il se rendit à Bâle où nous le trouvons tantôt compagnon, tantôt maître imprimeur. Il mourut en 1590. — 3. SIEGFRIED, son frère, était relieur. Pendant les quatre ans d'absence de Samuel, il imprima quantité d'opuscules. De 1553 à 1565,



Marque de Matthias Apiarius sur le titre de 1539 de la Chronique de Schodeler. (Frank, Bibliothèque de la ville de Berne.)

année de sa mort, il était un des fifres de la ville. — Voir *BT* II 1897, p. 196-253 ; 1898, p. 168-233. — *SKL* IV, p. 11. — *ADB*. [A. Fluri.]

APICULTURE. On peut affirmer que l'apiculture était déjà pratiquée par les premiers habitants du pays. Cette industrie était née de la nécessité de se procurer le miel, la seule matière sucrée qui fût longtemps à la disposition des hommes. Dans l'Helvétie romaine, l'abeille, déjà [illegible] en Italie, fut considérée [illegible] grecque, cylindrique, en terre cuite, introduite par les colons, fut bientôt remplacée par la ruche de bois ou de paille dont l'[illegible]. Durant le moyen âge, l'[illegible], elle est surtout pratiquée dans les couvents. Le miel [illegible] apprécié comme [illegible] d'une foule de remèdes et de drogues, [illegible] la fabrication des [illegible] et autres [illegible]. La cire, [illegible] les besoins du culte [illegible] diverses pratiques [illegible] le miel, une des redevances [illegible] que nous [illegible] et prolifique [illegible] que vers 1840 qu'on opéra les

premiers croisements par l'introduction des abeilles liguriennes ou italiennes, puis un peu plus tard avec les abeilles carnioliennes.

Une foule de savants s'intéressèrent aux abeilles. Chez nous les Huber, les de Gélieu, les Duchet, laissèrent d'intéressants ouvrages sur la matière. En 1861, l'apiculteur zuricois P. Jacob fonda la Société suisse des amis des abeilles, dont le développement fut rapide. Cette association réunit les apiculteurs suisses de langue allemande. Afin de répandre les idées nouvelles, Jacob créa la *Schweizerische Bienenzeitung* qui, de personnelle, devint, à partir de 1878, la propriété et l'organe de la société. Sous la direction de Ritter, Burky, Jeker, et avec la collaboration de Blatt, Göldi, Theiler, Kramer, etc., ce journal devint une autorité en apiculture. La Suisse romande ne tarda pas à suivre le mouvement. Le 16 avril 1876, grâce à l'initiative du pasteur de Ribeaucourt, la *Société d'apiculture de la Suisse romande* fut fondée à Nyon. En 1874, déjà, s'était constituée à Hauteville, sur Vevey, la *Société vaudoise d'apiculture*. Cette société fusionna en 1879 avec la Société romande. Cette même année 1879 vit apparaître le *Bulletin d'apiculture de la Suisse romande*, dirigé par E. Bertrand, à Nyon, un des fondateurs de la Société romande. La publication, qui prit en 1885 le titre de *Revue internationale d'apiculture*, eut un succès croissant durant les 25 années de son existence, car Bertrand s'attacha dès le début à répandre les méthodes américaines. En 1903, la *Revue internationale d'apiculture*, qui cessait de paraître, fut remplacée par le *Bulletin de la Société romande d'apiculture*, propriété de l'Association. Depuis l'introduction des méthodes nouvelles, l'apiculture a pris un essor inespéré, preuve en soit les données des recensements fédéraux :

En 1876:	47 237	apiculteurs possédaient	177 120	ruches.
» 1886:	41 136	» »	207 384	»
» 1896:	44 583	» »	259 109	»
» 1901:	42 257	» »	242 544	»
» 1911:	34 351	» »	225 030	»
» 1918:	29 377	» »	205 934	»

[I. Forestier.]

APOTHÉLOZ, LOUIS-HENRI-AUGUSTIN, * 3 septembre 1866, de Oulens (Vaud), agrégé à la commune de Colombier (Neuchâtel) en 1917. Il commença des études de médecine, puis devint instructeur d'infanterie. Colonel en 1917, il remplit *ad interim* les fonctions d'instructeur d'arrondissement de la IIe division. Député depuis 1916 au Grand Conseil neuchâtelois. — Voir aussi APPENTHEL. — *PS* 1918. [L. M.]

APOTHEKER, APPENTHEKER ou **APPENTEGGER.** Famille originaire de Constance, mentionnée déjà en 1267. — 1. WERNHERUS, pharmacien, est cité dès 1274 dans les listes des conseillers de la ville. Son sceau représente un mortier à deux anses, avec deux pilons croisés. Plus tard la famille porte une tête d'écrevisse ou de cerf-volant sur champ d'or. — 2. JAKOB, architecte, du Conseil de Constance, de 1414 à 1443, quitta la ville en 1428



avec toute la famille et devint bourgeois de Schaffhouse en 1429, en même temps que Konrad et Felix Appentegger. Membre de la *Katzenzunft* en 1434. Lorsque l'empereur fit son entrée dans la ville, en 1442, il était parmi les porteurs du dais. — 3. Noble LUDWIG APPOTEGER fut alternativement bailli impérial et bourgmestre de Constance, de 1481 à 1493. — Voir Beyerle : *Konstanzer Ratslisten*. — Kindler von Knobloch : *Oberbadisches Geschlechterbuch* et *Wappenrolle der Gesellschaft zur Katze*. [illegible]

APPALTO. C'est le nom italien de la ferme des péages. En 1512, les trois Ligues grisonnes conquirent la Valteline, Chiavenna et Bormio et administrèrent [illegible] contrées comme des pays sujets. Les Grisons [illegible] pour les marchandises importées dans ces possessions italiennes des droits de péage qui furent affermés très tôt déjà. Pendant longtemps [illegible] la ferme des péages qui passa, par mariage, à [illegible] Salis. Cette dernière payait aux trois Ligues un fermage annuel de 14000 florins. En 1788, la famille Bavier obtint les péages moyennant une redevance annuelle de 96 000 fr. à payer aux trois Ligues. [P. P.]

APPELLINUS ou **ABELLENUS.** Évêque de Genève qui assista en 627 au troisième concile de Mâcon. La bible de Saint-Pierre l'ignore. — Voir : *Regeste genevois*, n° 75. [M. R.]

APPENTEGGER, JEAN. Voir ALLEMAN (Berne) n° 2 ; voir aussi APOTHEKER.

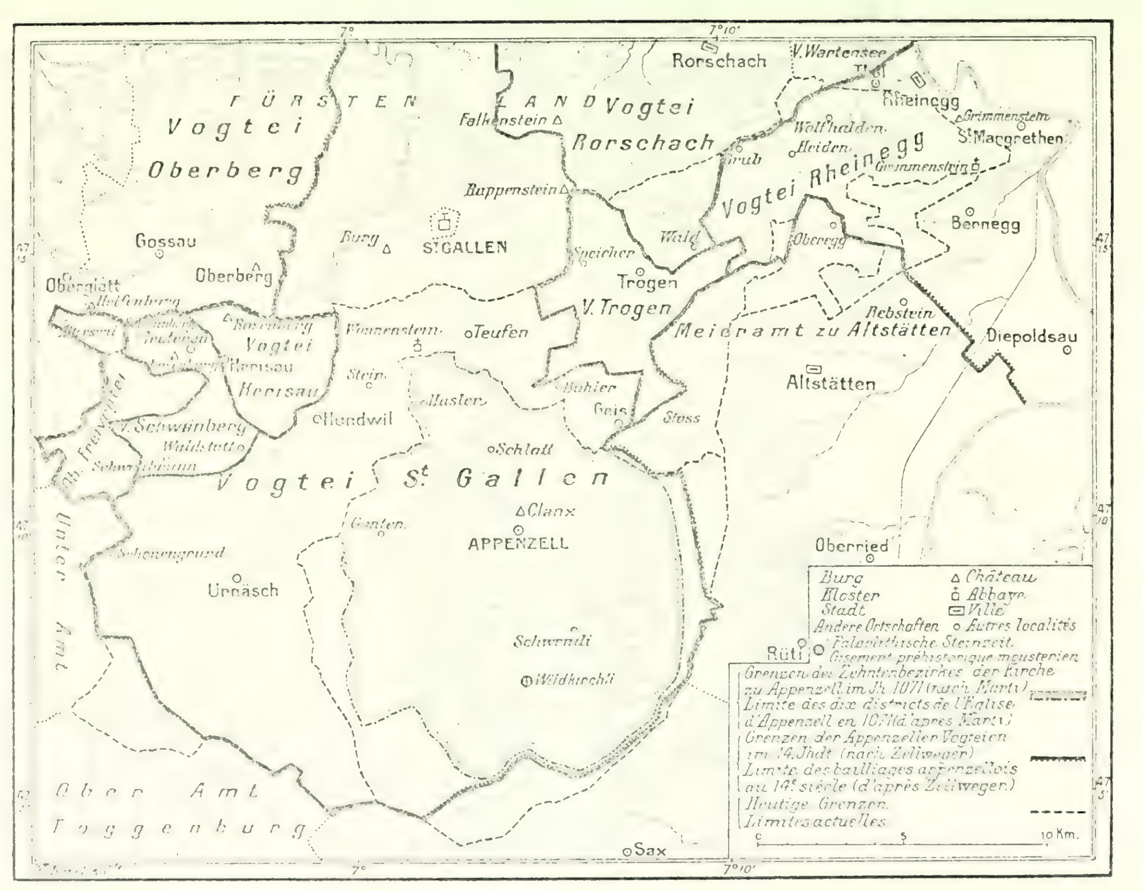
APPENTHEL, d', ou APOSTELLO, APPENTEL, APPOTHEL, APENTHEL. Famille bourgeoise de Fribourg depuis le 13 janvier 1554 en la personne de PIERRE Apostello, d'Onnens. *Armoiries* : de gueules à une croix d'or dont le pied fendu en chevron repose sur trois coupeaux de sinople, le sommet de la croix en forme de fer de flèche, l'extrémité des bras cramponnée, le tout cantonné de quatre étoiles d'or. — 1. GUILLAUME, reconnut son droit à la bourgeoisie secrète et privilégiée le 12 mai 1627 ; du Conseil des Deux-Cents en 1616, des Soixante en 1631, bailli de Bellegarde de 1627 à 1632, † le 2 septembre 1643. — 2. GASPARD, du Conseil des Deux-Cents en 1600, avoyer de Morat de 1605 à 1610, directeur de la Fabrique de Saint-Nicolas en 1613, † 1620. — 3. JOSSE, docteur en théologie, curé de Tavel de 1676 à 1708. — 4. JEAN-PIERRE-JOSEPH, membre des Deux-Cents en 1757, des Soixante en 1775, bailli de Romont de 1764 à 1769, secrétaire en 1777, directeur de Bourguillon en 1784, † le 7 mars 1785. — 5. PIERRE-JOSEPH, recteur de Notre-Dame de 1758 à 1807, membre de la cour épiscopale, † le 5 décembre 1807. — 6. JEAN-PIERRE-JOSEPH-JUSTIN, baptisé le 14 avril 1767 ; du Conseil des Deux-Cents de 1787 à 1798, puis de 1814 à 1831, archiviste en 1788, bailli du Val Maggia de 1792 à 1794, secrétaire du préfet national 1798, chancelier 1814-1825, conseiller et juge d'appel 1827, président du tribunal d'appel en 1831, † le 1er novembre 1848. — 7. JOSEPH-PIERRE-THÉODORE, frère du n° 6, baptisé le 2 juillet 1768, s'engagea en 1784 au service de France, dans le régiment de Sonnenberg, passa avec celui-ci au service d'Angleterre en 1792, capitaine au régiment Royal Étranger en 1796, † le 4 septembre de cette année dans un naufrage sur les côtes de la Corse. Il est connu sous le nom de chevalier d'Appenthel quoiqu'il ne paraisse pas avoir été réellement créé chevalier. — 8. ANTOINE-JOSEPH-JUSTIN, fils du n° 6, * le 4 août 1799 ; lieutenant-colonel en 1839, fit partie de l'expédition de Bâle-Campagne ; archiviste d'État de 1828 à 1839, juge de paix de Fribourg 1847, juge près le tribunal de la Singine 1857, [illegible] de préfet du [illegible] en [illegible], † le 21 décembre 1878. — 9. [illegible], fils du n° 8, * 18[illegible], † à Colorado (Mexique) le 27 février 1903. Avec lui s'éteignit la ligne masculine des Appenthel. — Voir Ch. de Raemy et ses *RHV* 1905. — *Nouvelles Étrennes fribourgeoises* 1880, p. 12. — *ASHF* IX, p. 150. — *Journal de Fribourg* 1879, n° 25 à 44. — Ch. de Raemy : *Le chevalier d'Appenthel*. — Hel. Raemy de Bertigny : *Chronique fribourgeoise*, p. 323. — Dellion : *Dictionnaire* VI, p. 120, XI, p. 195. — *LLH* I. — Alt. Weitzel : *Répertoire des familles*, p. 517. [R. AEM.]



APPENWILER, ERHARD **von**. Originaire de Colmar, il parait déjà en 1429 à Bâle [illegible] mort en 1472. Il est chapelain de la cathédrale et en même temps [illegible] de la confrérie de Saint-[illegible]. Il est connu comme auteur de la chronique [illegible] des années 1444 à 1471, qui est de la plus grande importance pour l'histoire de Bâle. — Voir Aug. Bernoulli, dans *BC* IV. [A. B.]

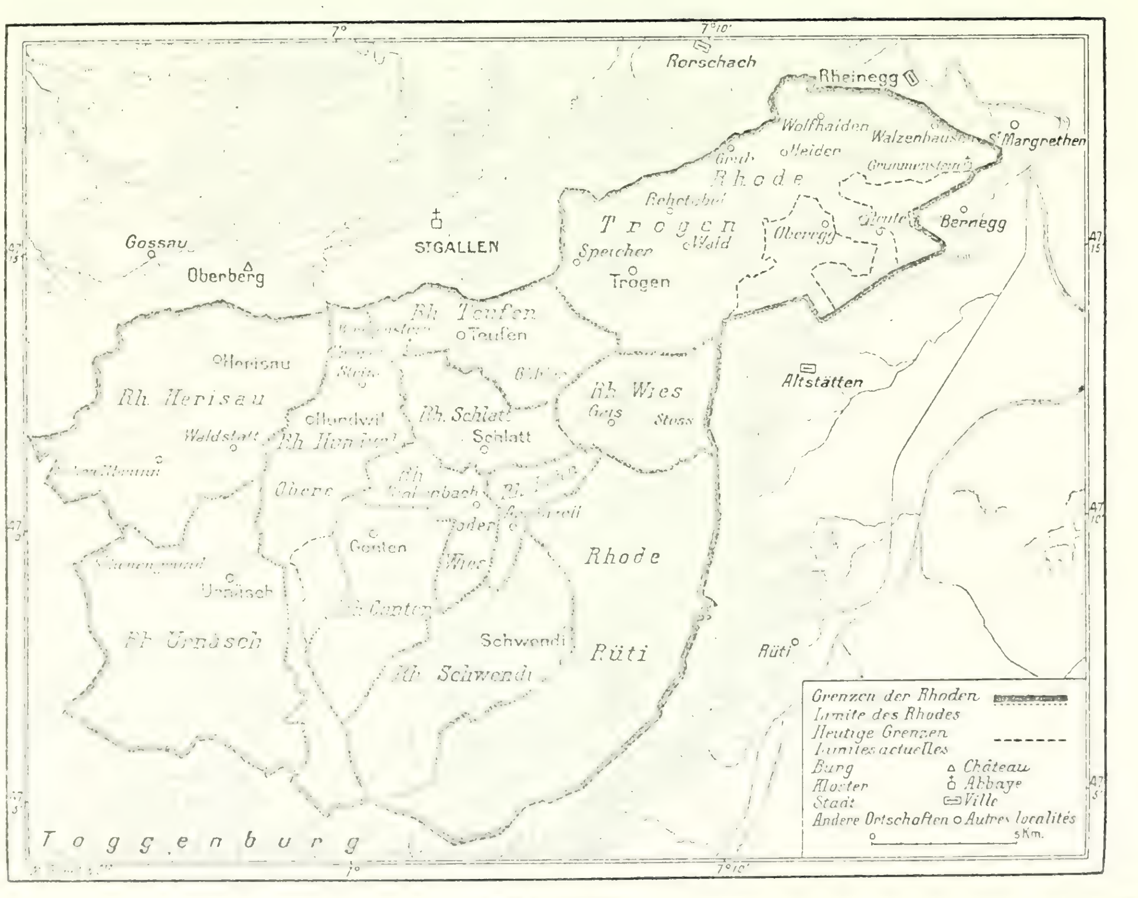
APPENZELL. Canton de [illegible] l'État de [illegible] Confédération [illegible] [illegible] Appenzell [illegible] et Appenzell [illegible] 1513 [illegible] [illegible] d'[illegible] sur [illegible] de gueules. Le [illegible] sceau, du 10 octobre [illegible]

[illegible]



Appenzell jusqu'à la fin du XVe siècle.

CANTON D'APPENZELL



l'inscription : *Sigillum universitatis terre de Abbatiscella.* Un document, de 1450 environ, porte un sceau d'exécution soignée avec l'inscription : *Sigillum Universitatis Appenzell.*



Préhistoire. Près du Wildkirchli, le Dr Bächler de Saint-Gall a trouvé des traces d'un établissement préhistorique. Cette station, la seule en Europe située dans la région alpestre et à cette altitude (1477 m.), fut habitée par l'homme du moustérien. Quoique jusqu'ici on n'ait trouvé aucun reste humain dans les couches de terrain des deux grottes du Wildkirchli, les autres trouvailles préhistoriques et paléontologiques constituent une preuve indéniable de l'existence de l'homme préhistorique dans ces demeures spécialement favorables à un établissement durable. Lors des premières fouilles, on rencontra des instruments en pierre dont la matière première ne fut certainement pas arrachée aux parois des grottes, mais importée d'une manière ou d'une autre. On peut inférer des restes d'animaux découverts que l'homme de cette époque était un contemporain de l'ours des cavernes ; on mit encore au jour des restes de lion et de panthère des cavernes, de loup des Alpes, de loup, de blaireau, de bouquetin, de chamois, de cerf, de marmotte et de corneille. Quelques fragments d'os montrent aussi des traces de travail humain ; Bächler présume l'existence d'une civilisation moustérienne de l'époque quaternaire. Des fouilles ultérieures donneront peut-être encore des renseignements plus complets.

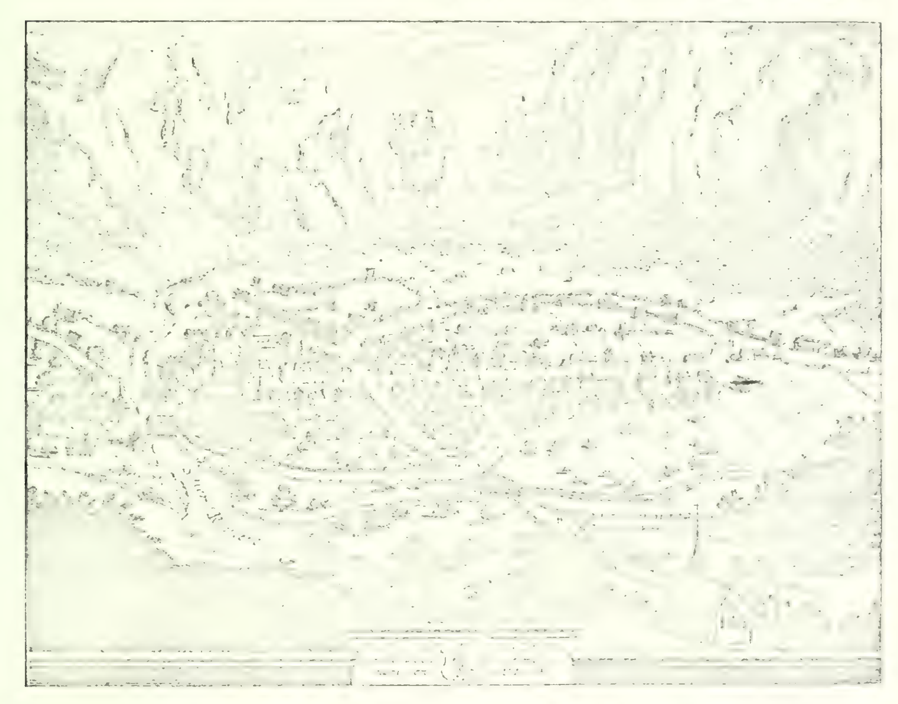
Moyen âge. Nous manquons de témoignages historiques jusqu'au premier siècle av. J.-C. Les Helvètes et les Rhètes se partageaient alors le territoire du canton actuel, et ces derniers profitèrent du mouvement d'émigration manqué des premiers pour s'emparer de tout le pays (58 av. J.-C.) ; mais ils durent bientôt eux-mêmes se soumettre aux Romains et se trouvèrent compris dans la province de Rhétie (15 av. J.-C.). Après quarante ans de domination des Ostrogoths, Appenzell fut englobé avec la Rhétie dans le royaume des Francs (538) dont il partagea dès lors les destinées. Appenzell fut compris dans la Thurgovie dont il constitua au VIIe s. la frontière Sud-Est vers la Rhétie Curiale, du Säntis au Meldegg (Monstein) ; jusqu'en 1798, les deux évêchés de Coire et de Constance étaient encore séparés par les anciennes frontières du comté. Dès la fondation de l'abbaye de Saint-Gall en 614, Appenzell entre dans l'histoire comme alleu du couvent. La première grande localité, mentionnée déjà à l'époque franque, est Herisau en 837, puis viennent Hundwil en 920, et l'église d'Appenzell en 1071, la plus ancienne du pays. Les Appenzellois vécurent ainsi pendant quatre siècles en qualité de gens du couvent ; mais, durant les luttes des abbés contre les comtes de Toggenbourg et de Werdenberg et les ducs d'Autriche, ils acquirent par leurs qualités militaires divers droits importants, en particulier l'élection d'un conseil du pays, 1377. L'énergique abbé Cuno de Stoffeln (1379-1411) chercha vainement à éteindre ce foyer de liberté qui s'enflamma à la suite des victoires de Sempach et Näfels. Le 17 janvier 1401 les huit communes d'Appenzell, Hundwil, Urnäsch, Gais, Teufen, Trogen, Speicher et Herisau conclurent, sur le modèle des Confédérés, une alliance avec la ville de Saint-Gall et quatre communes abbatiales de la région de Gossau contre l'abbé, l'ennemi commun. Lorsqu'à la suite du verdict de Constance (1402), Saint-Gall et les communes de l'intérieur se retirèrent de l'alliance, les Appenzellois scellèrent, au début de 1403, une combourgeoisie avec Schwyz ; et, dans les deux rencontres de Vögelinsegg (15 mai 1403) et du Stoss (17 juin 1405), ils remportèrent une victoire complète sur leurs ennemis rangés sous les bannières de l'abbé et de l'Autriche. Alors, avec la violence d'un torrent alpestre, les Appenzellois sortirent de leurs montagnes et fondèrent la Ligue autour du Lac *(Bund ob dem See)* qui comprit, outre Appenzell, une partie de la Thurgovie, tout le Rheintal avec le Liechtenstein, le Vorarlberg et le Bregenzerwald ; mais après trois ans d'existence, la Ligue fut dissoute (1408). Alors, pour la seconde fois, les Appenzellois cherchèrent et trouvèrent alliance en Suisse ; le 24 novembre 1411, ils conclurent une combourgeoisie perpétuelle avec les sept cantons orientaux (Berne n'y fut pas compris).

Rattachement à la Suisse. Quoique dans le traité de 1411 les parties ne jouissent pas des mêmes droits — les Appenzellois étaient les « protégés », c'est-à-dire presque les sujets des Confédérés — cet accord, grâce à la politique habile des premiers, marque bien le début de l'entrée d'Appenzell dans la Suisse comme État confédéré. La sentence de Baden du 31 mai 1429, par laquelle les Confédérés cassèrent la combourgeoisie d'Appenzell avec le Rheintal, à la demande du comte de Toggenbourg, et contraignirent les montagnards à des réparations envers l'abbé, nous montre pour la dernière fois Appenzell pupille des sept cantons, lesquels, pour veiller à l'exécution des clauses du verdict, envoyèrent pendant un certain temps un bailli dans le pays. Appenzell obtint les droits d'allié des Confédérés par sa participation à l'ancienne guerre de Zurich, lorsqu'il entra en 1444 dans la ligue antizurichoise, et par la défense victorieuse de sa liberté à Wolfhalden, l'année suivante. Le 15 novembre 1452, les Appenzellois reçurent la lettre de confirmation qui contenait encore quelques réserves pour les cas de guerre et d'alliance. Ils firent un nouveau pas en acquérant un droit de gage sur le Rheintal ; et, dès lors, il n'y eut plus qu'une nuance juridique entre la situation que leur faisait l'acte de 1452, et leur situation effective comme membre de la Confédération et co-détenteurs d'un bailliage commun. A la vérité, Appenzell perdit sa situation par son attaque insensée contre le couvent de Rorschach, le 28 juillet 1489, et le traité du 10 février 1490 ; mais il la reconquit après la guerre de Souabe, 16 mai 1500. Ainsi, c'était une évolution naturelle qui, le 17 décembre 1513, faisait d'Appenzell un membre définitif et indiscutable de la Confédération des XIII Cantons. A la première Diète, le 9 janvier 1514, le député d'Appenzell se plaça délibérément devant le représentant de l'abbé de Saint-Gall, son ancien suzerain, tirant ainsi toutes les conséquences de son admission dans la Confédération. Il conserva son rang, malgré les protestations réitérées du vénérable abbé de Saint-Gall, Franz Geissberger.

Réformation et contre-Réformation. La nouvelle foi prit pied très tôt dans le pays ; déjà en 1523 la landsgemeinde décidait que chaque prêtre baserait sa prédication uniquement sur la Bible, et en 1524 il fut reconnu que les communes décideraient de l'acceptation de la nouvelle foi. Sous l'influence exercée ouvertement par les Saint-Gallois Vadian et Kessler, la Réforme s'implanta dans toutes les paroisses extérieures ; seule celle du chef-lieu résista quelque temps, mais pendant l'été 1531, elle commença à fléchir et à tolérer la nouvelle foi. La bataille de Cappel et la seconde paix générale *(Landfriede)* n'apportèrent d'abord aucun changement ; mais il existait toutefois une tension entre les deux partis, ainsi que le montra, de 1535 à 1539, le *Pannerhandel*, dans lequel l'acquisition inconsidérée de la vente d'une bannière conquise faillit provoquer une guerre avec la ville de Saint-Gall. Néanmoins les deux partis vécurent côte à côte dans une tolérance mutuelle relative jusqu'au moment où les vagues de la contre-réformation vinrent déferler sur le pays. Après une visite du nonce en 1579 commencèrent les premières persécutions au chef-lieu ; puis l'introduction du calendrier grégorien (1584) et surtout l'exécution du médecin Antoine Leu pour avoir offensé un prêtre, la même année, causèrent toutes sortes de troubles qui s'aggravèrent lors de l'établissement des capucins en 1587 [illegible] tion du couvent 25 juillet [illegible], [illegible] protestants d'Appenzell d'aller à l'église au dehors de la commune et [illegible] contraints d'émigrer. Ils se vengèrent en [illegible] en s'opposant à l'entrée du canton dans l'alliance espagnole. Deux ans après, les « gros bourgeois » (grosse Hansen) réussirent cependant, à [illegible] de [illegible] d'Appenzell [illegible] à faire accepter l'alliance ; ils furent appuyés par la Diète de Baden du 11 mai 1597, cette dernière sachant bien que sa dé-

cision n'obtiendrait pas l'assentiment des Rhodes-Extérieures protestantes et elle proposa en même temps aux deux partis la séparation du pays. Le 2 juin 1597, la landsgemeinde de Hundwil rejeta en effet l'alliance espagnole et vota la séparation des Rhodes-Extérieures, qui fut admise cinq jours après par l'assemblée paroissiale d'Appenzell, laquelle demeura fidèle à l'alliance espagnole. Ainsi le sort en était jeté et l'Acte de séparation du 8 septembre 1597 consomma la rupture. Aux Rhodes-Extérieures de Hérisau, Hundwil, Teufen, Trogen et Urnäsch s'ajouta la localité protestante de Gais comme sixième Rhode; la paroisse d'Appenzell, divisée en six Rhodes : Schwende, Rute, Lehn, Schlatt, Gonten

ment par les deux demi-cantons. L'antique bannière et l'ancien sceau restèrent aux Rhodes-Intérieures qui durent payer aux Rhodes-Extérieures une nouvelle bannière et un nouveau sceau, mais « un peu différents des anciens ». Les bannières conquises restèrent arborées dans l'église d'Appenzell, mais comme propriété de tout le pays ; les archives aussi restaient propriété commune. — L'Acte de séparation a aujourd'hui encore force de loi en ce qui concerne la situation intérieure des deux demi-cantons ; seules les conditions embrouillées de la partie orientale du canton ont été réglées par décret de la Confédération en 1870, lequel supprima les biens dits « exemptes » et consacra aussi la séparation ter-



Le village d'Appenzell vers [illegible] d'après une gravure sur cuivre de Matthäus Merian.

et Rinkenbach ou Wies, prit le nom de Rhodes-Intérieures; toutefois la séparation ne se fit pas dans la partie orientale de la Rhode de Trogen, appelée « Oberegg » et « am obern Hirschberg » ; là, les protestants furent attribués aux Rhodes-Extérieures et les catholiques aux Rhodes-Intérieures. La fortune du pays, avec la maison du conseil, l'hôpital, l'arsenal, la tuilerie et la boucherie, fut attribuée aux Rhodes-Intérieures [illegible] aux Rhodes-Extérieures, à titre de rachat, [illegible] florins ; le contenu de l'arsenal fut partagé en parts égales entre les deux demi-cantons qui pouvaient [illegible] voyer à la Diète leur députation séparément ; celle des Rhodes-Intérieures avait la préséance. Toutefois le pays tout entier, comme autrefois, n'avait droit qu'à une voix, qui ne pouvait être [illegible] du moment où les deux délégations étaient [illegible] d'accord. Le bailliage du Rheintal était occupé alternative-

ritoriale. — L'Acte tout entier fut conçu [illegible] en faveur des catholiques. Les portions des terres et parts égales ne correspondaient nullement au chiffre de la population qui [illegible] en 1597 [illegible] dans la proportion de [illegible] en faveur de la partie catholique [illegible] à la Diète [illegible] des protestants [illegible] beaucoup plus nombreux, était toujours paralysé [illegible] la constitution fédérale de 1848, les deux [illegible] De 1597 [illegible] les deux demi-cantons ont suivi chacun des [illegible] — Voir APPENZELL RHODES-EXTÉRIEURES et APPENZELL RHODES-INTÉRIEURES. [illegible] [illegible] Merian [illegible] 1597. [illegible]

APPENZELL RHODES-EXTÉRIEURES. Demi-canton dès le 8 septembre 1597 ; il forme avec les Rhodes-Intérieures le XIII[e] canton de la Confédération. *Armoiries* : d'argent, à un ours levé en pied de sable armé et lampassé de gueules, accosté des deux lettres de sable V et R (*Usser Rhoden* = Rhodes-Extérieures). Le demi-canton ne comptait d'abord que les six Rhodes extérieures d'Urnäsch, Hérisau, Ober-Hundwil, Unter-Hundwil, Teufen et Trogen, et comme septième la paroisse de Gais, détachée de la Rhode intérieure de Rinkenbach. Les quatre premières sont « au delà de la Sitter » (aujourd'hui : *Hinterland*), les trois dernières « en deçà de la Sitter » (*Mittel-* et *Vorderland*). Les protestants de la pointe Est de la Rhode de Trogen, du Ober-Hirschberg et d'Oberegg, quoique en minorité et très mélangés de catholiques, furent rattachés aux Rhodes-Extérieures, mais leurs biens, dénommés *biens exempts*, devaient rester entre les mains de protestants, qu'il s'agît d'héritages, de ventes ou d'échanges ; ils étaient en revanche exempts d'impôts. La frontière fut dans cette région celle des biens particuliers et forma un enchevêtrement compliqué, témoignage de l'intolérance confessionnelle. Par l'érection de nouvelles paroisses se formèrent de 1614 à 1749 treize nouvelles Rhodes, Speicher, Walzenhausen, Schwellbrunn, Heiden, Lutzenberg, Wolfhalden, Rehetobel, Wald, Reute, Schönengrund, Waldstatt, Bühler et Stein, qui forment telles quelles, avec les sept anciennes Rhodes, les vingt communes actuelles du demi-canton. Dans l'ancien canton d'Appenzell, les Rhodes-Extérieures cédaient le pas aux Rhodes-Intérieures ; mais le vote du canton dans son ensemble exigeait l'accord des deux parties.

Le gouvernement du demi-canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures appartenait nominalement à la landsgemeinde, assemblée de tous les citoyens âgés de 16 ans révolus ayant le droit de vote, et qui se tenait chaque année alternativement à Trogen et à Hundwil. En fait, ici aussi, les compétences passèrent complètement au double Landrat, qui peu à peu, non sans luttes, restreignit toujours davantage les droits de la landsgemeinde. D'après le Landbuch de 1632, le droit de faire des propositions à la landsgemeinde était lié à l'autorisation du double Landrat ; mais il resta aux pétitionnaires, dans les Rhodes-Extérieures, le droit de monter eux-mêmes sur l'estrade, c'est-à-dire de présenter eux-mêmes leur requête à la landsgemeinde [illegible] déférente. A partir de 1747, le double Landrat formé des Nouveau et Ancien-Conseils, se composa de [illegible] du Petit Conseil, de 167 du Grand Conseil, et des 10 grands fonctionnaires (soit 2 landammanns, [illegible] landammanns, trésoriers, capitaines et [illegible]), la landsgemeinde choisissait les premiers selon une proportion déterminée dans les Rhodes en deçà et au delà de la Sitter, et les derniers en parts égales dans les deux moitiés du canton. Le double Landrat siégeait à Hérisau et à Trogen ; en ce dernier lieu étaient aussi depuis 1597 l'hôtel de ville et l'arsenal, la caisse du pays et le gibet, signe du droit de haute justice. Les deux Petits Conseils [illegible] séparément comme autorités [illegible], divisées par districts, au delà de la Sitter à Urnäsch, Hérisau ou Hundwil, en deçà de la Sitter à Trogen. Pour les affaires [illegible], il existait deux tribunaux [illegible] à Hérisau et Trogen, depuis qu'en 1600 les Rhodes-Extérieures s'étaient rendues indépendantes de Zurich et de Constance en cette matière.

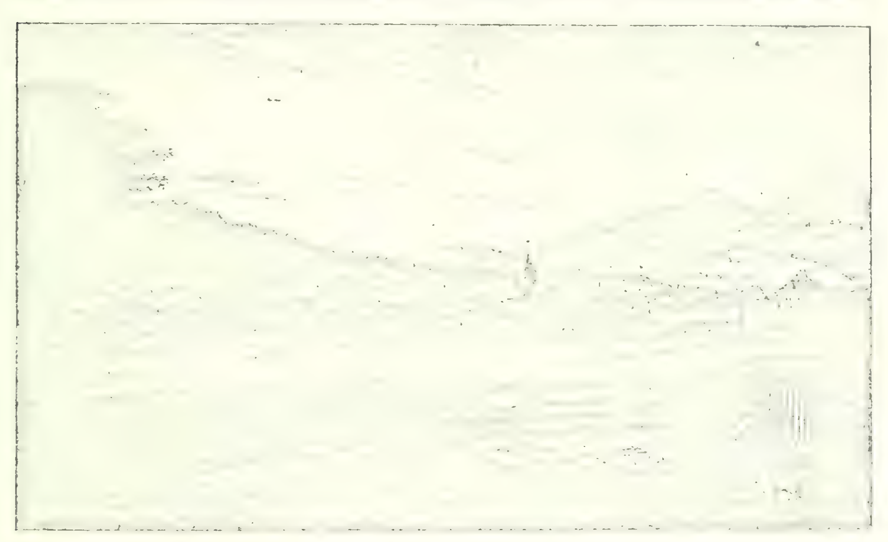
Les deux Appenzell possédaient en commun les archives du pays et les bannières [illegible] l'église de l'ancien chef-lieu ; l'administration de l'unique bailliage du Rheintal était également commune. En 1600, lorsqu'il fallut nommer le premier bailli depuis la séparation du canton, le sort favorisa les Rhodes-Intérieures et le tour des Rhodes-Extérieures ne vint qu'en 1616 ; jusqu'en 1798, il n'y eut à Rheineck que six baillis venus des Rhodes-Extérieures, chacun pendant deux ans.

La suite de l'histoire des Rhodes-Extérieures ne répond pas à l'idée que l'on se fait communément d'un État démocratique ; elle est avant tout remplie par une ardente rivalité de partis et, comme dans toute la Suisse aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, par la lutte des familles aristocratiques pour le pouvoir. Au delà de la Sitter ce sont les Tanner, les Wetter et les Schiess, de Hérisau ; en deçà de la Sitter, en particulier les Zellweger, de Teufen et Trogen, et les Schläpfer, de Trogen, qui détiennent presque exclusivement les principales fonctions ; six Zellweger, quatre Tanner, trois Wetter, deux Schiess, deux Gruber et deux Schläpfer ont occupé le siège de landammann ; les neuf autres landammanns furent pris dans neuf familles différentes. Ces grandes familles, très considérées, jouissaient d'une grande influence dans les conseils ; dans la landsgemeinde, par contre, elles rencontraient nécessairement des adversaires, l'histoire en fournit la preuve.

En 1644, la landsgemeinde déposa le landammann Johann Zellweger (de Gallern près de Teufen), élu seulement deux ans auparavant, parce que, sur sa proposition, le Landrat avait voté, sans consulter la landsgemeinde, une loi sur les successions de personnes sans héritiers naturels. Ce n'est pas par hasard qu'un Tanner, puis un Schläpfer le remplacèrent ; la preuve de la haine profonde qu'on lui vouait, c'est que pendant le reste de sa vie il ne put obtenir une charge importante. Cette affaire fut probablement le prétexte de la division du demi-canton, si grosse de conséquences, *derrière ou au delà de la Sitter* et *devant ou en deçà de la Sitter*, que vota la landsgemeinde de 1647. Sur la demande des quatre Rhodes alors au delà de la Sitter (Urnäsch, Hérisau, Ober et Unter-Hundwil), les six Rhodes en deçà de la Sitter (Teufen, Trogen, Speicher, Grub, Walzenhausen et Gais) acceptèrent, grâce à la médiation d'une mission zuricoise, le traité suivant : toutes les hautes fonctions (landammann, vice landammann, trésorier, landeshauptmann et enseigne) seraient occupées à double par des titulaires de l'un et l'autre côté de la Sitter, de telle façon qu'à un landammann d'en deçà de la Sitter serait adjoint un vice-landammann d'au delà. La landsgemeinde, le Grand Conseil et le double Landrat demeuraient communs et indivis, ils devaient siéger en deçà de la Sitter à Trogen, au delà à Hundwil ou à Hérisau. Les Petits Conseils étaient par contre divisés et siégeaient d'une part à Trogen et d'autre part à Hérisau, Hundwil ou Urnäsch. Dès 1648, par gain de paix, le bailli du Rheintal fut aussi pris tour à tour dans les deux moitiés du demi-canton, et dès 1671, le doyen et le camerier de l'église du pays furent aussi séparés par la Sitter. La décision de [illegible], en apparence [illegible], était en réalité une source [illegible] du pays et [illegible] les Rhodes d'autant plus [illegible] les [illegible] que des démagogues sans conscience se servaient de leur rivalité pour satisfaire leurs propres ambitions. Ce danger n'apparut que lors du *[illegible]* de 17[illegible]-1733, provoqué par le landammann Lorenz Wetter, qui n'avait manifesté tout d'abord [illegible] que son camarade héréditaire et collègue Konrad Zellweger. Le prétexte, préparé de longue main, fut l'[illegible] à la paix de Rorschach, signée aussi par les Rhodes-Extérieures en 1714, [illegible] et ne respectant pas le consentement de [illegible]. Ces [illegible] prémédités [illegible] du [illegible] gagnèrent [illegible] dans les [illegible] entre [illegible] de [illegible] et les Rhodes-Extérieures. Le double Landrat avait [illegible] provoqué. [illegible] d'un [illegible] Konrad Zellweger [illegible] de [illegible] de son [illegible] en 1732. Il y [illegible] des [illegible] luttes, au cours desquelles les [illegible] de Wetter [illegible] les [illegible] de Zellweger. Les deux landsgemeindes [illegible] de Teufen et de Hundwil, [illegible] séparation des communes

de Speicher, Trogen, Rehetobel, Grub, Heiden, Wolfhalden, Lutzenberg, Walzenhausen et Reute (toutes dans le Vorderland), la prise d'armes générale du 5/16 mars 1733, et les insultes faites aux députés des Confédérés à Hérisau, toutes ces manifestations violentes et passionnées, avaient fait grand bruit en Suisse. Après la victoire des « Durs » et l'expiation des « Doux », le Landrat prononça l'interdiction des noms des partis, et s'en contenta, car, au mal initial, à l'épineuse question de la division du pays par la Sitter, personne en cette terre de pure démocratie ne se hasardait à toucher, de peur de subir le sort de Zellweger de la part d'un ami de l'autre côté de la Sitter.

Il ne serait pas juste de ne présenter que les mauvais côtés de l'histoire des Rhodes-Extérieures. Un des faits les plus intéressants à constater, c'est combien l'union avec les Rhodes-Intérieures demeura encore un certain temps vivante. Ainsi en 1603, six ans après la séparation,



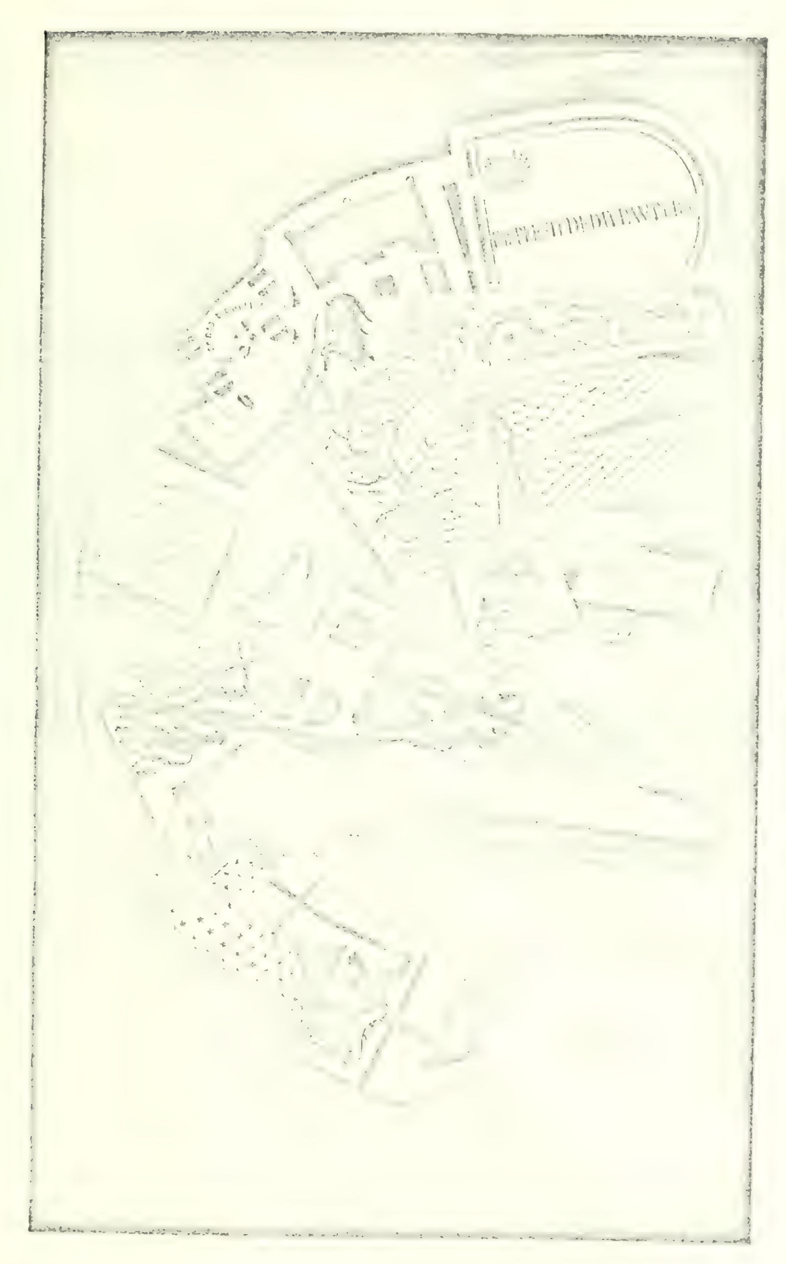
Vue du village d'Appenzell vers 18[illegible], d'après [illegible] de J. B. [illegible] Trogen.

les deux demi-cantons offrirent ensemble leurs bons offices pour empêcher la guerre qui faillit éclater entre Berne et Genève et la Savoie à la suite de l'insuccès de l'Escalade. Les deux Appenzell employèrent jusqu'en 1632 le code des lois de 1585 ; à cette date seulement, les Rhodes-Extérieures en firent faire une copie et le modifièrent selon leurs besoins. En 1653, les deux moitiés du pays furent unies lorsqu'il s'agit d'aider à protéger les autorités d'institution divine contre les paysans révoltés. De même, ils prirent soin de ne pas se mêler aux luttes confessionnelles ; en 1656 et en 1712 nous trouvons Appenzell entier parmi les neutres qui réclament la paix et travaillent à la rétablir. En 1712, la situation fut particulièrement délicate pour le pays, car les Rhodes-Extérieures eurent à élire en automne le bailli du Rheintal. Par modération réciproque on évita un conflit, jusqu'à ce que les gens du Rheintal eussent prêté serment au corps zurichois opérant en [illegible]. La méfiance envers l'abbé empêcha alors les Rhodes-Intérieures d'intervenir en sa faveur ; elles laissèrent les Rhodes-Extérieures occuper tranquillement la frontière du Rheintal, soi-disant contre l'Autriche, sans se décider à intervenir ni pour l'ambitieux abbé ni pour les gens du Rheintal.

Les Rhodes-Extérieures firent aussi preuve de sens démocratique dans l'organisation de leurs communes. Partout la paroisse se confondait avec la commune politique, d'une façon si complète que le Landbuch de 1747 (une simple réédition de celui de 1632) employait le nom de paroisse pour les réunions politiques où l'on élisait les conseils et les capitaines, et que finalement dans la langue officielle appenzelloise cette appellation ne signifia plus qu'assemblée politique de commune et remplaça l'ancien nom de Rhode. Sitôt qu'une paroisse devenait autonome et se séparait de l'église-mère, elle constituait sans autre une commune politique avec ses capitaines, Grands et Petits Conseils, et était ainsi représentée dans les autorités d'après la décision de la Landsgemeinde. Ainsi, les sept Rhodes originaires s'accrurent plus tard jusqu'à 20 sans que depuis 1647 il y ait eu de difficultés à ce sujet. La meilleure preuve de l'excellence de cette manière de faire est qu'elle a été adoptée par le régime actuel.

Depuis la séparation religieuse, les protestants d'Appenzell s'étaient rattachés au synode saint-gallois [illegible]. En 1602, suivant la coutume de l'époque, ils avaient fondé une église nationale, et en 1618 ils se plièrent encore aux nouveaux usages en réintroduisant le chant dans les cultes, d'où les premiers réformateurs l'avaient banni. En 16[illegible], ils l'emportèrent sur l'abbé de Saint-Gall en l'obligeant à renoncer à ses prétentions à la collature. En 16[illegible], ils adhérèrent à la Confession helvétique et en 16[illegible] à la *Formula Consensus*, les plus importantes tentatives d'unification religieuse en Suisse. En 1757, les pasteurs des Rhodes-Extérieures rompirent leur ancienne alliance avec Saint-Gall et formèrent une corporation indépendante avec son propre synode.

La situation spéciale des catholiques dans la Rhode de Reute ne pouvait durer indéfiniment. Mais ici encore il faut reconnaître qu'on n'agit pas envers eux comme dans les bailliages communs ou dans le Toggenbourg en [illegible]. L'acte de séparation de 1597 fixait le tracé de la frontière de telle manière que les habitants [illegible] vivre en paix avec de la bonne volonté. L'autorité maintenait le principe du droit et s'en tenait au traité. Son point de vue dans la ques-



Ignatius Kegel et sa fille, de Schwende.

[illegible]

Demoiselles Joseph Segner et Josepha Huber à Schw[illegible]

[illegible]

Bartholomé [illegible]

[illegible]

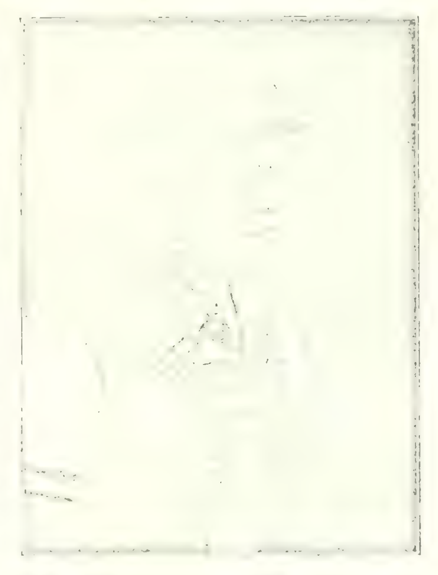
Jean Jacques [illegible]

[illegible]

tion de la dépendance territoriale des deux couvents de Grimmenstein et Wonnenstein, situés dans les Rhodes-Extérieures enfin l'emporta : le premier fut compté comme territoire des Rhodes-Extérieures, le second comme enclave des Rhodes-Intérieures ; les tentatives pour modifier cet arrangement (à Grimmenstein en 1667 et à Wonnenstein en 1750) n'aboutirent qu'au maintien de l'état de choses. A cette dernière occasion fut supprimée l'unique commune qui avait conservé la parité religieuse : Grub, dans les Rhodes-Extérieures, qui se détacha en 1751 de Grub dans les terres de l'abbé de Saint-Gall, devint une paroisse autonome et fut admis comme Rhode. Seule la Rhode de Lutzenberg continua à faire partie, et fait partie encore aujourd'hui, de la paroisse saint-galloise de Thal.

Lors de la séparation, les Rhodes-Extérieures comptaient 6322 hommes au-dessus de 16 ans et ayant droit de vote, ce qui correspondait à une population de 30 000 âmes. En 1733, Zellweger estime les forces des « Durs » à 5000 hommes et celles des « Doux » à 4000, en tout 9000 hommes, soit 45 000 âmes. Ce chiffre est trop élevé, car en 1850 on comptait 25 758 habitants en deçà de la Sitter et 17 863 au delà, soit 43 621 âmes en tout, et en 1837 : 41 080. On ne doit pas admettre une population de plus de 35 000 personnes au XVIIIe s., dont 20 000 en deçà et 15 000 au delà de la Sitter. En 1850, il n'y avait que deux pour cent de catholiques dans les Rhodes-Extérieures.

Après la courte période de la République Helvétique, qui réunit les deux demi-cantons pour trois ans (sauf une interruption pendant l'occupation autrichienne en 1799), Appenzell Rh.-E. reçut aussi de Paris sa constitution. Par méconnaissance de la situation ou pour maintenir une fiction, on avait gardé un canton unique, tout en déclarant cependant ses deux moitiés « réciproquement indépendantes l'une de l'autre ». De fait, les deux demi-cantons étaient déjà complètement séparés en 1803. Mais, comme l'agitation continuait pendant la Médiation, le Grand Conseil, assemblé à Trogen, n'adopta une nouvelle constitution que le 25 juin 1815. De même que dans les Rhodes-Intérieures, cette dernière privait la landsgemeinde de tous droits, à l'exception du droit d'élection et du droit de naturalisation, et concentrait l'autorité, davantage qu'en 1798, entre les mains du Nouveau et de l'Ancien Conseil, et du Grand Conseil formé des 10 magistrats et des 40 capitaines ; ce dernier n'avait plus que le contrôle des comptes de l'Etat et le droit de naturalisation. Le pays resta divisé en deux parties, l'une en deçà, l'autre au-delà de la Sitter ; leurs Petits Conseils particuliers furent maintenus, de sorte que les Rhodes-Extérieures eurent dorénavant quatre chefs-lieux : Trogen, Hundwil, Herisau et Urnäsch, mais la landsgemeinde ne se réunissait et ne se réunit encore que dans les deux premiers. Il est vrai que le peuple, soit la landsgemeinde, n'avait pas été consulté, de sorte que, dans les années 1820, on commença à faire de l'opposition à la suprématie de nouveau exercée par certaines familles, et cela par le moyen encore inusité de la presse. Un médecin, le Dr Johann Meyer, à Trogen, avait fondé en 1825 l'*Appenzeller Monatsblatt*, suivi en 1828 de la célèbre *Appenzeller Zeitung*. Protégés par le landammann Matthias Œrtli, qui n'exerçait plus le droit de censure, Meyer et ses collaborateurs purent formuler des critiques d'un ton inouï pour l'époque, et lorsque le parti adverse se retrancha derrière le « vénérable Landbuch », collection de lois et de sentences juridiques dont il n'existait que quelques copies, ils le publièrent. Dans ce pays de montagnes la lutte pour les droits du peuple commença plus tôt que dans le reste de la Suisse (Schaffhouse excepté) ; toutefois les difficultés à la landsgemeinde furent telles que ce n'est que longtemps après les autres cantons, le 5 mai 1834, que les Rhodes-Extérieures votèrent leur nouvelle constitution. Cette constitution fut une des premières à stipuler pour le double Landrat une représentation uniforme de toutes les communes, sur la base de leur population, et le droit pour tout citoyen de prendre la parole à la landsgemeinde. Pour le reste, on ne fit pas de grands changements : on conserva les 10 magistrats; le double Landrat, composé des 10 magistrats, des 40 capitaines et des députés des communes, élus librement, au nombre d'environ 35 ; le Grand Conseil, composé des 10 magistrats, de 2 intendants des bâtiments, des 20 capitaines en charge, et enfin les Petits Conseils en deçà et au delà de la Sitter, comptant chacun 13 membres. Voilà les conquêtes de l'époque nouvelle : égalité devant la loi, liberté de presse et de métiers, droit de pétition et garantie de la propriété privée. La séparation complète des pouvoirs et la liberté religieuse n'étaient pas encore admises ; en effet, le Grand Conseil demeurait le tribunal suprême et la confession protestante religion d'État. La constitution



Vacher appenzellois de la Schwägalp. D'après une photographie

du 3 octobre 1858 réalisait le premier de ces deux progrès en instituant comme autorité exécutive la « Commission d'Etat », formée des magistrats réduits à 7 ; et comme autorité législative, outre la landsgemeinde, le Grand Conseil, élu par le peuple, en proportion de la population ; enfin, comme autorités judiciaires, le tribunal cantonal en instance supérieure et les Petits Conseils en instance inférieure. Une mesure encore plus importante fut la suppression de la division du pays par la Sitter, qui eut lieu en vertu de cette constitution et mit fin à la séparation intérieure datant de 1647. Le pays fut alors divisé en trois districts : *Hinterland*, l'ancien territoire au delà de la Sitter, *Mittelland* et *Vorderland*, le territoire en deçà de la Sitter. La constitution du 15 octobre 1876, encore en vigueur actuellement, apporta la liberté religieuse et une séparation complète des pouvoirs de la landsgemeinde, du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des autorités judiciaires, depuis la justice de paix au tribunal cantonal ; le droit de vote jusque là fixé à 16 ans, fut porté à 20 ans en vertu des prescriptions fédérales.

Au XIXe s., les Rhodes-Extérieures se sont développées tout autrement que les Rhodes-Intérieures : l'industrie, qui se répandait toujours davantage, les rendit plus accessibles aux innovations ; des hommes tels que

le Dr Meyer réussirent à mettre leur pays, au moyen de l'*Appenzeller Zeitung*, à la tête des cantons avancés et à entraîner leurs compatriotes dans la voie du progrès. Lors des tentatives de révision du Pacte fédéral en 1832-1833, l'enthousiasme fit défaut, tandis que lors du Sonderbund les Rhodes-Extérieures mirent toutes leurs troupes en campagne : 2 bataillons d'infanterie de l'élite et un de la réserve, 4 compagnies de carabiniers et le corps de volontaires du landsturm ; 5 hommes furent tués et 25 blessés. Appenzell Rh.-E. participa aussi à l'occupation des frontières en 1856-1857 et en 1870-1871. Toutefois les Rhodes-Extérieures goûtèrent si peu les nouvelles prescriptions de la Constitution fédérale de 1874, votées par elles cependant, que leur constitution ne put être mise en harmonie avec la première qu'à la deuxième tentative. Depuis plusieurs années, le tissage des cotons s'est largement répandu dans le canton et l'a fait prospérer. Les chiffres suivants font voir quelle a été l'influence de l'industrie sur la population : 1837 : 41 080, 1850 : 43 621, 1860 : 48 431, 1870 : 48 734, 1880 : 51 958, 1888 : 54 109, 1900 : 55 281, 1910 : 57 994. — Voir : *LL* et *LLH*. — Zellweger : *Appenzell*. — *Feuille fédérale*, 1869, no 49 et 1870 no 40. — Constitution du Canton. — [A. J.]

APPENZELL RHODES-INTÉRIEURES. Dès le 8 septembre 1597 demi-canton et, avec les Rhodes-Extérieures, XIIIe canton de la Confédération. Les Rhodes-Intérieures avaient la préséance à la Diète sur leur collègue des Rhodes-Extérieures. *Armoiries* : celles du canton avant le partage, soit d'argent à un ours levé en pied de sable armé et lampassé de gueules. Ce nouveau territoire se composait principalement de l'ancienne paroisse d'Appenzell, divisée en six Rhodes : Schwende, Rüte, Lehn, Schlatt, Gonten et Rinkenbach ou Wies ; le territoire de Stechlenegg, de la Rhode extérieure de Hundwil, formait la 7me Rhode ; et les catholiques d'Ober-Hirschberg et d'Oberegg dans la Rhode extérieure de Trogen les 8me et 9me Rhodes ; ces deux dernières étant mélangées de protestants, ne devaient point faire entièrement partie des Rhodes-Intérieures, mais chaque domaine était rattaché aux Rhodes-Intérieures ou Extérieures suivant la confession du propriétaire et ne pouvait être transmis qu'à des gens de la même confession (domaines dits exemptés). Au sein de la Confédération les deux demi-cantons ne comptaient que pour un, et n'avaient à la Diète qu'une voix, valable seulement lorsque Appenzell d'une part, et Trogen, Hundwil ou Hérisau d'autre part, étaient entièrement d'accord. Les Rhodes-Intérieures et les Extérieures possédaient en commun le village d'Appenzell, les archives du pays et les bannières conquises, déposées à l'église. Elles administraient en commun leur seul bailliage du Rheintal alternativement avec les VIII anciens cantons. En [illegible], pour la première fois depuis la séparation, le canton d'Appenzell eut, à son tour, à nommer le bailli du Rheintal [illegible] décida en faveur des Rhodes-Intérieures qui, jusqu'en 1798, repourvurent sept fois la charge de bailli.

Le pouvoir suprême ou gouvernement était confié par la landsgemeinde composée de tous les citoyens âgés de 16 ans révolus ; elle avait lieu ordinairement le dernier dimanche d'avril sur l'ancienne place d'Appenzell ou dans l'église de la localité. La landsgemeinde nommait les principaux magistrats, soit le landammann, le banneret, le vice-landammann, le trésorier, le Landeshauptmann, l'intendant des bâtiments, l'administrateur des biens de l'église, l'enseigne du canton et se prononçait sur toutes les questions qui lui étaient soumises. Ses compétences n'allaient pas plus loin, car l'autorité législative et judiciaire était exercée par le Grand Conseil qui s'assemblait deux fois par an. Il se composait de 74 députés des neuf Rhodes, soit de 18 capitaines, de 16 petits et 32 grands conseillers et de 8 magistrats. Dès 1723 chaque Rhode [illegible] 4 grands conseillers, 4 petits conseillers et [illegible] capitaines, de sorte que le Landrat (réunion des députés des Rhodes et des magistrats) compta 80 membres. Le gouvernement proprement dit était le Petit Conseil ou Conseil hebdomadaire, composé des 8 magistrats, [illegible] capitaines et de quelques petits conseillers qui [illegible] adjoints à tour de rôle. Lorsqu'il s'agissait d'affaires très importantes, le conseil était réuni par l'huissier qui se rendait chez chaque conseiller pour lui lire la convocation (*Zusammengelesener Rat*) ; il délibérait sur la politique extérieure de la République et se composait du Conseil hebdomadaire auquel on adjoignait tous les petits conseillers, soit de 42 membres en tout. Toutes ces assemblées siégeaient dans la maison de commune d'Appenzell qui fut rebâtie après l'incendie de 1560.

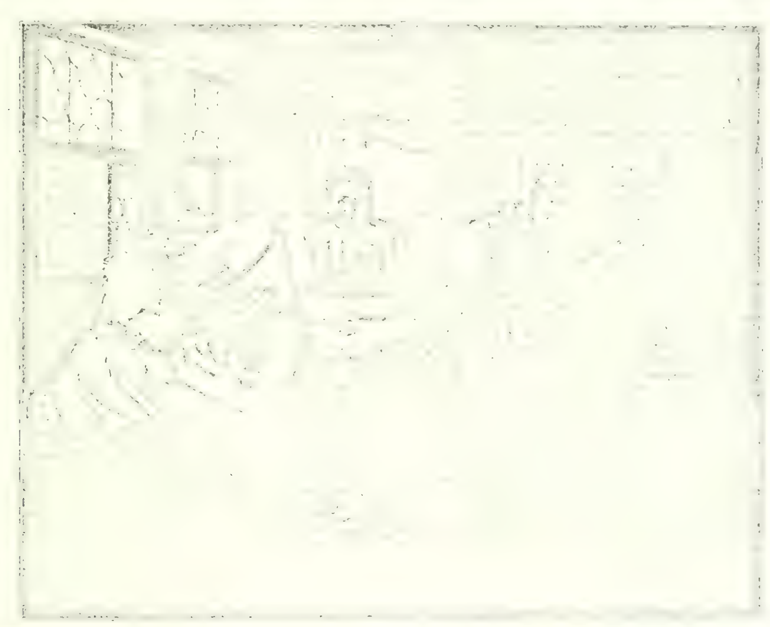
L'histoire ultérieure des Rhodes-Intérieures diffère entièrement de celle des Rhodes-Extérieures ; sur un seul point il y a ressemblance parfaite entre les deux demi-cantons : dans les querelles passionnées des partis au sein de la landsgemeinde et dans les luttes entre la suprématie de certaines familles ; ces luttes dominent toute l'histoire intérieure du pays. Dans ce pays de la démocratie pure, tout comme dans les aristocraties, quelques familles dominaient dans les Conseils ; leurs adversaires trouvaient alors le moyen de se venger dans les landsgemeinde. A Appenzell les Suter étaient tout puissants, puis les Geiger, les Nat, les Fassler, les Schiess et les Wieser. De 1597 à 1798, sur 23 élections de landammann, ces six familles ne sont pas arrivées moins de dix-sept fois au pouvoir ; les Suter 6 fois, les Geiger 3 fois et les 4 autres chacune 2 fois. Parmi les sept baillis du Rheintal, il y eut trois Schiess, le grand-père, le père et le fils. On est obligé de chercher des indications dans ce dénombrement, parce que, dans les Conseils, tout se passait dans les coulisses et que les actes eux-mêmes ne fournissent pas toujours les renseignements désirés. Après la landsgemeinde de 1660, qui fut très orageuse, le Landrat décréta en 1667 qu'un citoyen ne pourrait à l'avenir prendre la parole à la landsgemeinde sans y avoir été autorisé par lui. Malgré cette mesure restrictive, il y eut, déjà en 1679, à propos de la sortie du Défensional, des scènes violentes, puis de nouveau en 1706 lors du renouvellement de l'alliance avec l'Espagne ; enfin en 1723 à propos des élections ; mais les scènes les plus regrettables eurent lieu lors de l'affaire Suter, de 1775 à 1784. Il s'agissait ici de l'antagonisme entre les familles Suter et Geiger, représentées par les landammanns Joseph-Anton Suter et Johann-Jakob Geiger. Suter, d'abord le favori du peuple et son homme de confiance, avait commis des fautes graves dans l'exercice de sa charge, de sorte que Geiger put en tirer parti pour le faire enfin destituer et bannir. Lorsque neuf ans plus tard Suter se hasarda à rentrer au pays, Geiger, qui était de nouveau au pouvoir, le fit emprisonner et condamner à mort, sous la pression de son parti, celui des [illegible] ; Suter fut exécuté le [illegible] mars 1784. Ce meurtre judiciaire fut expié en 1829 par une réhabilitation de la famille.

L'entrée dans l'alliance espagnole, qui fut la cause de la séparation du pays, porta les Rhodes-Intérieures du côté des catholiques militants. Le 28 [illegible] leur représentant apposa solennellement le sceau du canton au traité des VI cantons avec l'Espagne, qui fut renouvelé trois fois, en 1604, en [illegible] et en 1706. Conformément aux articles du traité, les Rhodes-Intérieures envoyèrent cinq fois une compagnie au service de l'Espagne ; toutefois leurs rapports avec l'Espagne ne les empêchèrent pas d'autoriser à deux reprises des enrôlements pour la France. En [illegible] le pays accéda à la Ligue d'or des VII cantons et en [illegible] au Défensional, [illegible] de concert avec les autres petits cantons catholiques. Les Rhodes-Intérieures [illegible] [illegible] aussi qu'elles [illegible] [illegible] la cause des [illegible] [illegible] 1712 [illegible] l'alliance [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] envoyant des soldats [illegible] XVIII [illegible] et [illegible]

En 1647, en 1654 et en 1668 les filiales de Gonten, d'Oberegg et de Haslen se séparèrent de l'ancienne paroisse d'Appenzell ; par contre, les filiales de Brulisau et d'Eggerstanden, fondées au XVe s., continuèrent jusqu'à nos jours à dépendre de l'église-mère.

Il y avait à Appenzell un couvent de Capucins dès 1590, un couvent de nonnes, Sainte-Marie-aux-Anges dès 1613 ; puis deux couvents de nonnes, de date beaucoup plus ancienne, à Wonnenstein et à Grimmenstein (1228 et 1400). Il est intéressant de noter que ce dernier était situé sur le territoire des Rhodes-Extérieures, commune de Walzenhausen, tandis que les Rhodes-Intérieures en avaient l'avouerie. Le couvent de Wonnenstein, en revanche, appartenait au territoire des Rhodes-Intérieures, et formait une enclave des Rhodes-Extérieures de la commune de Teufen. Cet enchevêtrement territorial, très compliqué, existe encore de nos jours ; dans les recensements les habitants de ces deux couvents sont comptés avec la commune d'Appenzell, ce qui, du moins pour Grimmenstein, n'est pas correct. Lors de la séparation, les Rhodes-Intérieures avaient 2782 hommes de 16 ans révolus et ayant droit de vote à la landsgemeinde, ce qui correspondrait à peu près à une population de 10 000 âmes. En 1837 le recensement ne fournit qu'un chiffre de 9796 hab. et en 1850 de 11 272, de sorte qu'on ne peut pas estimer la population avant 1798 à plus de 8000 âmes. Encore en 1850 elle ne comptait pas tout à fait un pour cent de protestants.

Après la réunion forcée sous la République Helvétique, qui fut de courte durée et [illegible] en 1799, Appenzell reçut sa première constitution par l'Acte de Médiation du 19 février 1803. Il est curieux de constater que cette loi fondamentale, imposée par l'étranger, entretient la fiction de l'unité d'Appenzell (de même que celle d'Unterwalden) et [illegible] qu'un canton, tout en disant que les deux parties sont « réciproquement indépendantes l'une de l'autre ». En fait les deux moitiés se sont définitivement séparées en 1803. Les Rhodes-Intérieures ne jouirent d'une véritable constitution qu'après la conclusion du Pacte fédéral entre les cantons suisses après la première chute de Napoléon. Le Grand Conseil d'Appenzell Rh.-I. décréta cette constitution le 30 juin 1814 et n'institua que sept Rhodes parce que celles de Rinkenbach et de Stecklenegg, de même que Hirschberg et Oberegg furent réunies. Les huit magistrats d'avant 1798 furent réintroduits et augmentés d'un trésorier et d'un administrateur de l'assistance publique.



Costumes des paysans des Rhodes-Intérieures vers 1820. D'après [illegible]

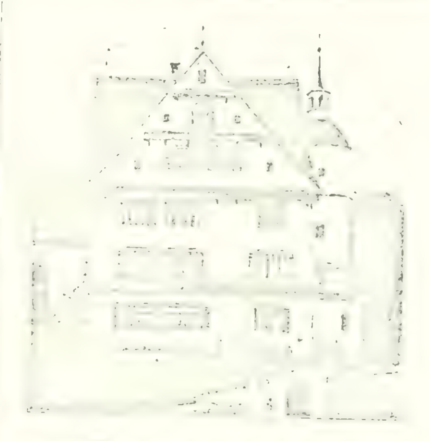
Ils étaient tous élus par la landsgemeinde, qui n'avait d'ailleurs qu'un contrôle général sur les comptes de l'État et le droit de naturalisation. Le Grand Conseil, véritable gouvernement, se composait, comme autrefois, des magistrats et de deux fonctionnaires du Conseil (intendant de l'arsenal et [illegible]), et de 8 petits et 8 [illegible] conseillers par chacune des 7 Rhodes, en tout de 12[illegible] membres. [illegible]

apportait des réformes notables relativement à la landsgemeinde, qui redevint le pouvoir législatif, tandis qu'on garantissait à chaque citoyen le droit de faire des propositions. Et lorsque le Grand Conseil eut enfin décrété que l'ancien landammann Suter, exécuté en 1784, aurait une sépulture honorable et que sa condamnation à mort serait annulée, les Rhodes-Intérieures se trouvèrent momentanément à la tête des cantons progressistes. Cette constitution se maintint pendant près de 60 ans dans les Rhodes-Intérieures, jusqu'au jour, le 24 novembre 1872, où une landsgemeinde extraordinaire en vota une nouvelle, qui, sauf quelques modifications, est encore en vigueur aujourd'hui. Cette landsgemeinde n'a pas apporté d'ailleurs de profonds changements. Elle s'est contentée, dans plusieurs cas, de renouveler les formes. Ainsi les anciens magistrats se nomment Commission d'État (correspondant au Conseil d'État d'autres cantons); le Petit Conseil reçoit le titre plus moderne de tribunal cantonal et de tribunal de district; la landsgemeinde et le Grand Conseil n'ont pas subi de changements, de même que les capitaines et conseillers qui, déjà auparavant, exerçaient l'autorité communale. Le principe essentiellement nouveau consiste en ce que dans le Grand Conseil et au tribunal de district les Rhodes sont sur un pied d'égalité, et ont représentées proportionnellement à leur population. Une seule exception est faite en faveur d'Oberegg-Hirschberg, dont le nombre de voix donnant droit à un siège n'est fixé qu'à 400 pour le Grand Conseil et à 150 pour le tribunal de district au lieu des 800 et 300 voix réglementaires. L'histoire des Rhodes-Intérieures a été généralement paisible au XIX[e] siècle, même aux époques dangereuses de 1830 et 1847. Il est vrai que les troubles qui précédèrent, en 1827, la seconde constitution nécessitèrent une intervention fédérale, et qu'en 1847 les Rhodes-Intérieures furent contraintes à payer une amende de 15 000 fr. pour être restées neutres lors du Sonderbund; mais il n'y eut plus de sang versé. Il faut l'attribuer au développement de l'instruction et à la situation économique difficile du pays; celle-ci commença à s'améliorer ces dernières années grâce aux progrès de l'industrie de la broderie, mais la guerre mondiale l'a de nouveau compromise.

En matière ecclésiastique, les Rhodes-Intérieures ont partagé le sort du canton de Saint-Gall; après la suppression de l'évêché de Constance, en 1821, et du double évêché de Coire et de Saint-Gall (1823-1836), elles firent provisoirement partie du nouvel évêché de Saint-Gall et furent dès lors administrées par un vicaire de l'évêque. L'une des deux annexes de l'ancienne paroisse d'Appenzell, Brülisau, s'est constituée en paroisse en 1879, de sorte que dès lors les Rhodes-Intérieures comptent 5 paroisses. Population en 1837 : 979[illegible]; 1850 : 11 272; 1910 : 14 585.

Voir : *LL* et *LLH*. — Zellweger : *Appenzell* [illegible] *Feuille fédérale*, 1869, n° 49 et 1870, n° 40.

APPENZELL (Com. et paroisse, chef-lieu du demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. V. *DGS*). En 1061-1071 : *Abbatis cella*. Armoiries : celles d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Le village se forma certainement longtemps après la colonisation du pays par les Rhètes et les Alémannes. En 1061-1071, le couvent de Saint-Gall y édifia la première église consacrée à saint Maurice, et en même temps le château de Clanx, la première devant assurer la domination spirituelle du couvent, le second sa domination temporelle. Appenzell grandit bientôt et, quoique n'étant plus la seule paroisse (Herisau eut une église en 1250, Hundwil en 1345), elle demeura la principale et donna tout naturellement son nom au pays en 1379. Tout aussi naturelles furent les aspirations de la commune grandissante à l'indépendance, surtout lorsqu'en 1253 l'église eut été incorporée au couvent de Saint-Gall. En 1270 déjà, les Appenzellois entrèrent dans l'alliance des Saint-Gallois contre leur propre seigneur, l'abbé Berchtold, alliance que sa mort rendit sans objet. La situation devint plus difficile pour Appenzell quand, en 1345, l'abbé Hermann von Bonstetten acquit l'avouerie impériale sur les quatre districts d'Appenzell, Hundwil, Teufen et Urnäsch, et avec celle-ci le droit d'impôt et la haute justice. Vers 1360 Appenzell conclut avec Hundwil une alliance contre leur seigneur, que seule l'intervention de la ville de Saint-Gall put rompre en 1367. Ce même abbé Georg autorisa, à son corps défendant, les cinq communes d'Appenzell, Gais, Hundwil, Teufen et Urnäsch à entrer dans la Ligue des villes souabes, le 26 septembre 1377. Dans la suite, cette alliance fut de la plus haute importance pour Appenzell, lorsque grâce aux villes de Saint-Gall et de Constance les cinq communes obtinrent leur première administration autonome et leur premier Landrat, et se réunirent alors peut-être pour la première fois en une landsgemeinde. Celle-ci fut naturellement tenue à Appenzell qui devint ainsi d'emblée chef-lieu du nouvel État en voie de formation. La lutte qui s'engagea contre l'abbé Kuno von



Appenzell. Le château, bâti en 1563 par Anton Loser.

Stoffeln plaça Appenzell au centre des événements. En 1401, Appenzell entra, le premier des cinq cantons, dans l'alliance avec la ville de Saint-Gall et les gens du couvent; il conclut deux ans plus tard une combourgeoisie avec Schwyz; c'est pour ainsi dire à ses portes que les Appenzellois battirent les Autrichiens au Stoss. Malgré la défaite de Bregenz, qui mit fin à l'éphémère Ligue autour du lac, l'abbé ne put relever sa domination spirituelle et temporelle; Appenzell se trouva par là délivré de la juridiction de l'abbé, recouvrit son indépendance religieuse, perdue par l'incorporation de son église, et forma de nouveau une paroisse autonome.

Appenzell devint dès lors le centre politique du pays auquel il avait déjà donné son nom. C'est là que les landsgemeinde eurent dorénavant lieu, que les conseils siégèrent, et que se trouvait l'arsenal érigé probablement déjà avant 1500. Par suite de la séparation religieuse, Appenzell perdit, il est vrai, une partie de son avantageuse situation, du fait que les Rhodes-Extérieures tinrent leur assemblées à Herisau et à Hundwil et [illegible] qu'à la rupture définitive de 1597, aux fonctions de chef-lieu, maintenu [illegible] par le curé Theobald Huter [illegible] le grand incendie, qui, le 18 mars 1560, ne détruisit pas moins de [illegible], dont l'église et la maison de ville. Malgré les [illegible] de la reconstruction, le double Conseil de la paroisse prit sur lui de bâtir encore un couvent de Capucins qui [illegible] 1587, fut [illegible] ans. Par la séparation d'avec les Rhodes-Extérieures, Appenzell devint chef-lieu des

Rhodes-Intérieures et en fut l'unique paroisse, d'où Gonten se sépara en 1647, Oberegg en 1654, Haslen en 1668. Toutes quatre faisaient partie du chapitre rural de Saint-Gall et conservèrent ainsi, au moins dans le domaine religieux, l'ancienne dépendance de l'église-mère. Il n'y eut jamais de Rhode d'Appenzell, car cette grande paroisse de 2782 âmes (1597) se divisait en six Rhodes, (voir l'article APPENZELL-RHODES INTÉRIEURES), et le village même était dans la Rhode de Lehn. Appenzell est relié depuis le 19 octobre 1886 à Urnäsch et par là à Saint-Gall par le chemin de fer à voie étroite Appenzellerbahn, avec Gais-Saint-Gall par le tramway Appenzeller Strassenbahn. — *LL.* — Zellweger : *Kt. Appenzell.* — *ZSK* 1916, p. 248. [A.Z.]

APPENZELL (DISTRICT D'). Ce fut la constitution du 24 novembre 1872 qui créa le district d'Appenzell comprenant les anciennes Rhodes de Lehn et de Rinkenbach, et qui auparavant s'était quelque temps appelé simplement le Village. Cette année-là, la division en sept Rhodes (Schwende, Rüte, Lehn, Schlatt, Gonten, Rinkenbach, Oberegg avec Hirschberg), établie par la constitution de 1828, fut supprimée et les districts introduits. Celui d'Appenzell comprend, outre la plus grande portion du village du même nom, 35 hameaux et 133 fermes isolées qui appartenaient autrefois à la Rhode de Lehn. Population en 1880 : 4300 hab.; 1910 : 5143. — Voir A. Ott : *Die Siedelungs-Verhältnisse beider Appenzell.* [A.M.]

APPENZELLER. Nom de famille répandu dans les cantons de Berne, Saint-Gall, Schwyz, Uri, Unterwald et Zurich. Dans les cantons de Schwyz et Uri ces familles sont éteintes ; dans l'Unterwald, les Appenzeller sont paroissiens de Lungern, mais une famille du même nom existait aussi à Stans dans la deuxième moitié du XVIe s. Voir à ce sujet les art. ABTZELLEN et BAUMGARTNER. A citer : BENEDIKTUS, musicien du XVIe siècle, * en Hollande, de nationalité suisse, élève du compositeur Josquin Desprez. Il succéda à Jean Gossins en 1531 et de 1540 à juillet 1551 fut maître des enfants de chœur des chapelles Marie de Hongrie et Sainte-Catherine des Pays-Bas à Bruxelles. — Voir W. Barclay : *Who was Benedictus?* — P. A. Schubiger : *Die Pflege des Kirchengesangs in der deutschen katholischen Schweiz* p. 37.

A. Canton de Berne. — 1. *Johann Konrad,* * 1775 à Berne, † 1850, fit des études en théologie et devint en 1801 maître de calligraphie et d'arithmétique à l'école de Winterthour. Il fut consacré à Schaffhouse et nommé en 1809 pasteur de Brutten. Appelé en 1817 au rectorat du nouveau gymnase de Bienne, il fut élu premier pasteur de cette ville en 18[illegible]. Le comte Gobineau, Alexandre Schweizer et Agassiz furent ses élèves. Après la révolution de 1830, il abandonna la direction du gymnase, mais conserva son poste de pasteur jusqu'à sa mort. Appenzeller collabora aux *Alpenrosen*, et publia plusieurs ouvrages, entre autres : *Thomas Wittenbach oder die Reformation zu Biel.* Son portrait à l'huile est conservé au musée Schwab, à Bienne. — *SBB* I. 3-15. — 2. KONSTANTIN, * 1814, † 1899, fils du n° 1. Il fit des études en théologie et entra en 1837 dans l'église bernoise. Après un stage à Berlin et un vicariat à Bienne, il devint en 1842 pasteur à Gsteig, en 1851 à Neuenegg, en 1860 second et en 1863 premier pasteur de l'église du Saint-Esprit à Berne. Il se retira en 1885. En 1868, il fonda l'institut pour anormaux du Weissenheim près de Berne ; il fut le promoteur de la société de secours des églises protestantes, membre du Petit Conseil et président de la direction des deux orphelinats de la ville. — *THG*, 1910. [L. F.]

B. Canton de Saint-Gall. Ancienne famille de Saint-Gall, riche et florissante surtout aux XVe et XVIe s. — 1. CHUONRADUS DE APPENZELLA est mentionné en 1223, avec d'autres bourgeois, comme témoin de la fondation d'une messe anniversaire de [illegible] du magister Gebhard, de Gutern près Saint-Gall. — 2. RUPERTUS DE APPENZELLA est nommé en 12[illegible]. — 3. HANS, et — 4. WALTER devinrent en 1375 bourgeois de la ville. — 5. JOHANNES, 1457, était recteur de la léproserie du Linsebühl près de Saint-Gall [illegible] — 6. CRISTAN occupa le même poste après 1451. — 7. LAURENT, dès 1423 chapelain de la chapelle des lépreux fondée en 1390 au Linsebühl en faveur de ses administrés ; il mourut en 1440, chapelain (*Mittelmesser*) de St.-Mangen. — 8. OTMAR, et — 9. KONRAD étaient en 1476 membres du *Notenstein*, société de bourgeois aisés, qui n'ont ni métier ni boutique même s'ils sont commerçants. — 10. RUDOLF, prévôt des bouchers de 1468 à 1487. — 11. LIENHARD, fut député du Grand Conseil lors de la conclusion de la paix avec les Confédérés, le 7 mars 1490, à Einsiedeln. — 12. KONRAD, secrétaire de ville de 1502 à 1512 ; il fut envoyé en 1507 à Rome pour déterminer les droits de la paroisse de Saint-Laurent, et en 1521 à la cour impériale pour obtenir la confirmation des franchises de la ville. — 13. OTMAR, bourgmestre de 1524 à 1526. — 14. SEBASTIAN ABTELL, servit sous Franz v. Sickingen, devint maître d'hôtel du comte palatin Ludwig, et seigneur de Luxburg. — 15. OTMAR, bourgmestre de 1664 à 1687. — 16. HEINRICH, 1789-1861, conseiller de commune en 1835, et secrétaire de la chambre de charité de Saint-Gall. — Voir *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen* 1910. — Wilh. Hartmann : *Stadt St. Gall. Bürger-Geschlechter* mns. de la bibliothèque de la ville de Saint-Gall. [Bt.]

C. Canton de Zurich. Famille connue à Hongg et à Wipkingen dès le commencement du XVe siècle, s'est répandue ensuite dans les communes voisines et acquit la bourgeoisie de Zurich dès 1440. — 1. JAKOB, d'Altstetten, 1795 sous-bailli, 1803 membre du tribunal de district à Horgen, † 1808. — 2. JOHANNES, de Hongg, juré, 1798 représentant du haut bailliage de Hongg dans la Convention nationale zuricoise. — 3. HANS-JAKOB, de Hongg, * 1761, représentant de la corporation de Hongg au Grand Conseil zuricois dès 1803, président du tribunal de district de Regensdorf sous la République Helvétique. — 4. KONRAD, de Hongg, président de commune et président du tribunal de la corporation, nommé en 1813 membre du tribunal de district de Bulach. — LL. — 5. *Kaspar*, * le 6 juillet 1820, † le 10 février 1901, marchand à Zurich en 1849, ouvrit en 1853 à Wipkingen une retorderie de soie qui eut une grande prospérité. Vers 1860, collabora en 1871 à la fondation d'une filature de soie mécanique à Winterthour. Il fut en outre un grand bienfaiteur ; il fonda en 1856, à Wangen, un institut pour jeunes filles et un autre à Tagelswangen en 1869. En 1864 il créa et dota de 50000 fr. un fonds pour permettre aux ouvrières de fabrique pauvres d'apprendre un métier ; en 1874 il ouvrit à Brüttisellen un institut de garçons relié à une fabrique de souliers. Près de 2000 garçons et filles furent entretenus [illegible]. Il créa [illegible] un institut pour [illegible] catholiques à Richterswil [illegible] de la fondation Pestalozzi [illegible] maison [illegible] de l'institut [illegible] de Pestalozzi. Il fut à l'âge de 75 ans le président du comité pour l'érection d'un monument [illegible] à Zurich, dont l'inauguration eut lieu en 1899. — *N. d. der Hülfsgesellschaft in Zürich*, 19[illegible]. — *Gartenlaube*, 1901, n° 9, suppl. 2, avec portrait. — *Jahrbuch für Gemeinnützigkeit*, 1900-1901. — A. Lappeler : *Nachruf an C. A.* [F. STAUBER.]

APPENZELLERBAHN. Chemin de fer à voie étroite et à traction à vapeur, bâti en deux sections : de Winkeln à Urnäsch 1875 et d'Urnäsch à Appenzell 1886. La troisième section Herisau-Gossau [illegible] construite en 1913 [illegible] Bodensee-Toggenburgbahn [illegible] St-Gall [illegible] Appenzellerbahn [illegible] Winkeln-Herisau n'est plus exploitée [illegible] [illegible]. [H. A.]

APPENZELLER KALENDER. Il fut fondé en 1722 par [illegible] sous le titre de *Neuer [illegible] Schreib-Kalender* [illegible] en 17[illegible] à Trogen, [illegible] à Saint-Gall le [illegible] septembre 17[illegible]

suite des querelles politiques du pays, Tobler dut émigrer dans la Caroline du Sud sans toutefois cesser de s'occuper de son calendrier. Pour 1767 il existe un exemplaire de l'*Appenzeller Schreib Calender* portant le nom de Tobler; à partir de 1736 Gabriel Walser de Speicher reprit la publication de l'almanach pour lequel Tobler lui avait laissé des matériaux pour quinze années; il le continua sans se nommer, jusqu'à son départ du canton (en 1745). De 1745 à 1782 Ulrich Sturzenegger, de Trogen, fils de paysan et autodidacte comme Tobler, reprit la rédaction et l'édition. Sous sa direction, l'almanach qui, dès 1755, parut sous le nom de *Alter und neuer grosser Staats-, Kriegs- und Friedens Appenzeller Calender*, et se répandit tellement que le tirage annuel atteignit 50 000 exemplaires. En 1782, le fils d'Ulrich, Matthias, reprit la rédaction. Pendant la République Helvétique, l'almanach s'appela *Neuer grosser historischer helvetischer Kalender*; il parut dès 1803 en deux éditions : *Grosser* et *Kleiner historischer Appenzeller Kalender*. Johann Ulrich, fils de Matthias, reprit de 1808 à 1840 l'impression, l'édition et la rédaction. Il améliora beaucoup l'almanach en 1830, au point de vue typographique, et l'orna de bonnes gravures sur bois dues à Merz, de Hérisau. Son fils Johann vendit en 1847 l'impression et l'édition à Johannes Schläpfer, mais il garda la rédaction jusqu'à sa mort. Quand Schläpfer mourut à son tour, en 1872, l'impression et l'édition passèrent par vente à Konrad Bächinger, de Frauenfeld, et Ulrich Kübler, de Langdorf près Frauenfeld. Celui-ci continua seul après le décès de son associé en 1882 et céda en 1908 l'entreprise à son fils aîné, l'éditeur actuel. Le tirage atteint 89 000 exemplaires. — Dierauer : *Gabriel Walser*. — J.-K. Schäfer : *Materialien zu einer Vaterländischen Chronik*, 1810. — G. Rusch : *Fortsetzung der Walser Chronik*. — *Appenzellisches Monatsblatt*, 1828, nº 9. [A. M.]

APPENZELLER SONNTAGSBLATT. Journal fondé par Johann-Ulrich Zellweger, qui le maintint dans un esprit sincèrement orthodoxe. A la mort de Zellweger la rédaction fut assurée par divers ecclésiastiques d'idées orthodoxes. En 1884, Otto Zellweger, fils du fondateur, pasteur à Reute, et plus tard à Heiden, reprit la rédaction et l'édition du journal qui avait peu à peu atteint 2000 abonnés, mais lui conserva jusqu'à aujourd'hui son ancien nom. — Voir *Die Schweizer Presse*. [A. M.]

APPENZELLER STRASSENBAHN. Tramway d'un mètre d'écartement, bâti en deux sections de Saint-Gall à Gais 1889 et de Gais à Appenzell 1904. La ligne exploitée a une longueur de 20 kilomètres. [L. S.]

APPENZELLER ZEITUNG. Elle fut créée par le médecin Johannes Meyer de Trogen, qui d'abord fonda en 1825 l'*Appenzellisches Monatsblatt*; au printemps 1828, il commença à publier l'*Appenzeller Zeitung*. D'abord hebdomadaire, le journal parut dès 1831 quatre fois par semaine, de 1832-1852 deux fois, ensuite six fois. Sous la rédaction de Meyer, le journal fit sensation par la hardiesse de son langage; il devint, comme l'avait voulu son fondateur, l'organe de combat du parti radical et l'un des plus lus, mais aussi des plus détestés. Les collaborateurs de Meyer les plus connus sont Kasimir Pfyffer de Lucerne, l'avocat Karl-Rudolf Tanner d'Aarau, le médecin I.-P.-V. Troxler de Beromünster, alors professeur à Bâle, le thurgovien Thomas Bornhauser, pasteur d'Arbon, et le chancelier Gallus-Jakob Baumgartner de Saint-Gall. Après la mort prématurée de Meyer, en automne 1833, la feuille passa de 1834 à 1852 à Johannes Schläpfer, de Rehetobel près de Trogen, de 1852 à 1862 son parent Johann-Michael Schläpfer en fut rédacteur et transféra le siège social à Hérisau; il passa ensuite la rédaction à Johann Martin Müller, de Stein (Appenzell) qui s'en chargea de 1862 à 1889. Lorsqu'il se retira en 1889, l'édition passa à un consortium. En 1916 un nouveau consortium reprit le journal, et établit un comité de rédaction de trois membres pour répondre aux exigences d'un tirage journalier de plus de 7000 exemplaires. — *Appenzeller Zeitung*, 1828-1919 Trogen et Hérisau. — *AJ*, cahier 42; 1891, 1892. — *Appenzellisches Monatsblatt* 1833, nº 9. — *Die Schweizer Presse*. — Zellweger : *Kt Appenzell*, p. 612. [A. M.]

APPENZELLISCHE JAHRBÜCHER. Fondés en 1854 par la *Gemeinnützige Gesellschaft* d'Appenzell et contenant chaque année des articles d'histoire du pays. — Voir Barth. nº 9799.

APPERT, ***Joseph-Meinrad***, 1818-1898, originaire de Lachen (Schwyz), étudia à Einsiedeln et Milan, fut ordonné prêtre le 6 juin 1846 et nommé par l'évêque Kaspar von Carl, chancelier de l'évêché de Coire en 1858; il devint chanoine en 1861, chantre de la cathédrale en 1867, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il remit en 1878 la chancellerie au futur évêque Rampa pour travailler à une histoire de l'église. En 1886 une grave maladie l'arrêta. Théologien distingué, Appert était aussi très au courant du droit canon. Il mourut le 25 mars 1898. — M. Tuor : *Reihenfolge der residierenden Domherren in Chur*. — *JHGG* 1904, p. 55. — *Bündner Tagblatt*, 1898, nº 74. [F. P.]

APPIA. Famille des cantons de Vaud et de Genève. Dans le premier de ces cantons, la famille Appia était bourgeoise de Lausanne aux XIIIe et XIVe s. *Armoiries* : celles des Appia de Genève. A citer — JACQUES (1267) dont le testament fut annulé par l'Eglise à cause de ses actes d'usure, les exécuteurs durent rembourser une longue liste de sommes extorquées par lui à de nombreux débiteurs, couvents, seigneurs et bourgeois. [M. R.]

A Genève, la famille est venue des vallées vaudoises du Piémont au XVIIIe s. *Armoiries*: d'azur à trois pies mal ordonnées, accompagnées en pointe de deux haches d'argent passées en sautoir. — 1. *Louis-Paul-Amédée*, * le 13 octobre 1818 à Hanau, † à Genève le 1er mars 1898, docteur en médecine des universités de Heidelberg (1843) et de Paris (1877), membre du Comité fondateur de la Croix-Rouge. Il vint en 1849 s'établir à Genève, s'y fit naturaliser en 1860 et devint l'année suivante président de la Société médicale de Genève. Attiré par les problèmes de la chirurgie de guerre, il prit, dans la guerre d'Italie de 1859, une grande part aux efforts faits pour secourir les blessés, inventa un appareil pour le transport de ces derniers et publia, en 1859, un guide pratique : *Le chirurgien à l'ambulance*. Il collabora avec Henry Dunant à la fondation de la Croix-Rouge en créant avec lui et G. Moynier le Comité genevois de secours aux blessés militaires, 1863, qui se transforma bientôt en Comité international de la Croix-Rouge. Appia fut membre de ce comité jusqu'à sa mort et y remplit les fonctions de secrétaire de 1867 à 1870. Il accompagna l'armée austro-prussienne dans la guerre du Schleswig (mars-avril 1864), prit part au congrès international qui élabora la Convention de Genève, publia avec Moynier en 1867 : *La charité et la guerre*. Pendant la guerre de 1866, il se rendit à l'armée de Garibaldi et passa, en 1870, cinq mois dans les ambulances de l'armée allemande. Appia assista à de nombreux congrès internationaux et fut membre de [illegible] sociétés scientifiques. — Voir *Bull. international des soc. de la Croix-Rouge*, 1898. — *Revue médicale de la Suisse romande*, 1898, avec la liste de ses publications. — *Allgem. schweiz. Militär Zeitung*, 1898. — A. François : *Le berceau de la Croix-Rouge*. — 2. PAUL, fils du nº 1, * en 1856, directeur de la Banque de commerce de Genève de 1895 à 1918, et de [illegible] directeur de la banque de dépôts et de crédit à Genève. — 3. ALBERT, fils [illegible] du nº 1, * en 18[illegible] [illegible], [illegible] [illegible] scénique et [illegible] ques [illegible] Genève, Paris, Dresde, Bayreuth, Vienne, et collabora de 1906 [illegible]



L. P.-A. Appia.
Photographie de 1871.
Collection Maillart.

Jaques-Dalcroze, entre autres pour les représentations de l'*Orphée* de Gluck, à Hellerau, en 1913, et pour celle de la Fête de juin à Genève en 1914. Il a exposé ses théories dans *Die Musik und die Inszenierung* (1899), et dans quelques articles de la *Vie musicale*. — Voir Combe : *L'art de la mise en scène* (*WL* 1914). — Bonifas : *La Rénovation scénique et les travaux d'Adolphe Appia*. — 4. PAUL-HENRY, neveu du n° 1, * à Palerme le 15 août 1861, † à Genève le 28 juin 1901, fils du pasteur Georges. Il étudia à Berlin, Neuchâtel et Erlangen, et se fit agréger neuchâtelois en 1884, commune de La Coudre. Après divers ministères en Belgique, en France et à Turin, il fut appelé en 1897 à Genève et devint l'année suivante professeur de théologie pratique à l'École de théologie de la Société évangélique. Il a publié : *Le christianisme social*, et de nombreux articles de revue. — Voir *Henry Appia, sa jeunesse, son activité*. [D. L.]

APPIANI, de APLANIS, de APLANO, APIANO ou APPIANUS. Très vieille et noble famille gibeline de Locarno. — 1. GIOVANNI-BATTISTA, † 1540, beau-fils du comte Ludovico Borromeo, d'Arona, qui le fit d'abord son châtelain et en 1512 podestat de Vogogna (Italie) ; en 1520, il est podestat à Domodossola, puis trésorier royal et ducal à Milan. Suivant Oldelli, lorsqu'en 1521 les Français furent chassés de Côme, Appiano fut envoyé par le gouverneur de Milan aux Comasques pour les persuader de revenir à la domination française. Il reçut du roi de France, pour services rendus, une rente viagère de 50 écus d'or. Un Battista Appiano, sans doute le même personnage, avait été chargé en 1505 par le duc d'Amboise, gouverneur de Milan, d'encaisser la taille de 1000 écus d'or au soleil imposée au Val Maggia en punition de sa révolte de 1503. A la Diète de Baden, du 22 juillet 1533, il fut accusé de s'être approprié des objets d'argenterie et d'avoir exigé une seconde fois le paiement d'une dette déjà payée. Il ne fut pas arrêté pour la raison qu'une révolte pouvait éclater à cause de son grand prestige et de sa puissante parenté. — 2. FRANCESCO, probablement fils du n° 1, percepteur d'impôts du bailliage de Locarno le 7 juillet 1544. C'est probablement lui qui, ayant été privé de son brevet d'avocat, demanda à la conférence du syndicat, du 8 juillet 1546, d'être réintégré dans sa charge. — 3. TIBERIO, beau-fils du bailli Sidler, de Lucerne ; fut lieutenant baillival de Locarno de 1563 à 1564. — 4. CATERINA, une des plus ferventes adeptes de la réforme à Locarno, épousa vers le milieu du XVIe s. un Italien, franciscain défroqué, Leonardo Bodetto ou Boleto. Son mari ayant ouvert une école littéraire à Locarno, elle donnait l'enseignement élémentaire aux enfants. Devenue veuve, elle fut chassée en 1555 lors de l'expulsion des réformés du bailliage de Locarno. — 5. RAFFAELE, † 1590, médecin renommé ; il aurait laissé, dit-on, plusieurs travaux manuscrits de médecine. — 6. CARLO, bienfaiteur de Locarno ; en 1685, il fit transférer l'hôpital de Locarno de Santa Maria in Selva dans les bâtiments où il est aujourd'hui. Il donna cette maison avec un vignoble et [illegible] lires impériales. — 7. LUIGI, fondateur de l'école littéraire de Locarno, transformée plus tard en gymnase et, ces dernières années, en école technique. Par son testament, du 28 mai 1695, il légua à Locarno 2000 écus (à peu près 20000 fr.). Avec les revenus du capital il voulait que l'on payât deux chanoines, appelés plus tard *scolastici*, qui devaient se charger de l'éducation gratuite de la jeunesse masculine de la ville et des villages voisins. L'un d'eux tenait l'école élémentaire ; le second enseignait la grammaire, les humanités et la rhétorique. — En 1555 un rameau s'établit à Zurich. FRANCESCO-MICHELE, FILIPPO et PARISO [illegible] rent le tissage du velours et la teinture de [illegible] à Zurich et à Bâle. — Voir *ASI*. — *BStor* 1880, 1881. — Oldelli : *Dizionario*. — Meyer : *Die [illegible] von Locarno*. — Pometta : *Come [illegible] Ticino*. — Motta : [illegible]. — Weiss : *Die tessinischen Landvogteien*. — [illegible] : *La Svizzera italiana*. — Barofho : *Memorie storiche*. — Nessi : *Memorie storiche di Locarno*. — F. Meyer : *Die evangelische Gemeinde in Locarno*. [C. TREZZINI.]

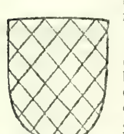
APPLES (C. Vaud, D. Aubonne. V. *DGS*). Anciennes formes : *Applis* 1011 ; *Aples* 1222 ; *Apples* 1328. On y a trouvé des ruines romaines et un cimetière burgonde. Le village est mentionné pour la première fois dans un diplôme du roi Gontran de Bourgogne au monastère franc-comtois de Saint-Seine, daté de l'an 600, mais ce diplôme est faux ou falsifié. La première mention certaine du village est l'acte de 1009 par lequel le roi Rodolphe III donne au couvent de Romainmôtier le village d'Apples, avec l'église, ses dépendances et les droits de justice. Dès lors, et jusqu'à la Réforme, cette localité dépendit de Romainmôtier. L'avouerie d'Apples passa bientôt aux sires de Vufflens-le-Châtel, puis aux sires de Montricher. Le couvent la racheta à ces derniers en 1265. Les moines accordèrent aux habitants un plaid général en 1327. D'après ce plaid général, les hommes du couvent sont libres, mais leurs biens soumis à la mainmorte ; quelques hommes francs jouissent de privilèges spéciaux héréditaires : le mayor ou *villicus*, les deux *famuli*, les quatre forestiers du bois de Saint-Pierre et les douze *colongiers*. A noter que les femmes paraissent avoir été admises dans l'assemblée générale du plaid. Sous la domination bernoise, Apples fit partie du bailliage de Romainmôtier. Il était administré par un conseil de 12 membres et formait une châtellenie avec une cour de justice. Le moulin d'Apples sur la Morges existait déjà en 1328. Apples était une paroisse en 1228. L'église, dédiée à Saint-Pierre, est un édifice ancien complètement restauré en 1905. Registres de baptêmes depuis 1627, de mariages depuis 1630 et des décès depuis 1729. — Voir *DHV*. — Martin : *Études sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, p. 163. [M. R.]

APPLES, d' ou DAPPLES. Famille originaire sans doute d'Apples, mais fixée à Bremblens sur Morges dès le XVe s. *Armoiries anciennes* : d'azur à la bande d'or chargée de trois tourteaux de sinople et accompagnée de deux oiseaux d'argent ; *nouvelles* : de gueules à la bande d'azur chargée de trois besants d'argent. — 1. JEAN-PIERRE, 1653-1733, fut docteur en médecine, professeur de grec et recteur de l'Académie de Lausanne. De ses fils l'un fut pasteur, un autre professeur, deux médecins. — 2. CHRISTIAN, 1740-1802, fils du médecin Jean-Pierre-Jacob, fut professeur de droit à l'académie de Lausanne et joua un certain rôle au moment de la Révolution, de même que — 3. le notaire LOUIS. Au siècle dernier, — 4. EDOUARD DAPPLES, 1807-1887, fut syndic de Lausanne et président du Conseil national. — Dumont : *Coll. généal.* [M. R.]

APPOLLINAIRE, Père. Voir DELTON.

APRELL, APREL ou ABRELL, familles bourgeoises de Cerlier et de Bienne. A Cerlier elle apparaît en 1429. — 1. HANS, membre du Conseil 1554. — 2. [illegible], bourgmestre vers 1600. — La famille s'est éteinte peu avant 1798. — A Bienne : — 1. JEAN, * 1620, peintre verrier, fit son apprentissage à Nuremberg et obtint de sa ville natale un certificat de bonnes mœurs le 7 février 1[illegible]. A différentes reprises, il reçut de la ville de Bienne des paiements pour vitraux livrés en 158[illegible], 158[illegible], 15[illegible], 1[illegible]. Il était membre du Conseil secret en 15[illegible] et devint caissier en 1602. En 1[illegible], il fut nommé bourgmestre et représenta la ville dans les négociations concernant le traité d'[illegible] et le traité de Baden de 1[illegible]. — 2. BENOIT, fils du n° 1, commandant [illegible] de l'Erguel en 1626. — Voir C. A. Bloesch : *Gesch. der Stadt Biel* II, p. 15[illegible]. — *SKL* IV. — [illegible] : *Die Bieler Landsknechte* [illegible]. [illegible]

APRILE, de APRILIS, de APRILE, DAPRILE, ou de ABRIL. [illegible] de C[illegible] qui a compté [illegible] d'artistes de grande valeur. On trouve [illegible] [illegible] [illegible] d'azur [illegible] — 1. [illegible], sculpteur, [illegible] Antonio et d'Andrea. Il [illegible] pour



des travaux exécutés vers 1488 et devait travailler à Rome et à Gênes. — 2. ANDREA, fils du nº 1, sculpteur et architecte à Gênes, où il avait un atelier dès 1470 avec son frère Antonio. Ils travaillèrent ensemble, de 1490 à 1514, au Palazzo delle Compere, à Gênes. Il est difficile d'établir si cet Andrea est identique avec le maître Andrea, sculpteur à Carrare. — 3. ANTONIO, fils du nº 1 et frère du nº 2, sculpteur et architecte à Gênes. Il est aussi connu sous le nom d'ANTONIO SANTE DE CARONA. — 4. *Pietro*, fils de Giovanni, et frère des nºs 5 et 6, sculpteur et architecte. Il est mentionné à Gênes déjà à la fin du XVe s.; de 1504 à 1558, il travailla dans cette ville et surtout à Carrare où il exécuta des travaux artistiques importants ; en 1516, une statue en marbre de la Vierge pour la cathédrale de Pise, qui serait celle que l'on admire aujourd'hui sur le bénitier ; dans la même année, le monument d'Eleonora Malaspina, marquise de Massa Carrare. A partir de 1512, il entra en relations avec l'Espagne. Avec Marco de Rossi, il termine les monuments, commencés par Ordoñez Bartolomé, du cardinal Ximenès, du roi Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille. Aprile fut un brasseur d'affaires, un entrepreneur aux relations très étendues; il fut entre autres en relations d'affaires avec Michel-Ange. Il est mentionné pour la dernière fois le 17 octobre 1558. — 5. GIOVANNI-ANTONIO, frère des nºs 4 et 6, sculpteur, vécut et travailla à Gênes, à Savone et à Carrare. En 1521, en l'absence de son frère Antonio-Maria, on lui confia, avec Pietro Angelo della Scala, le parachèvement du monument de l'évêque d'Avila Francesco Ruiz, laissé inachevé par Ordoñez. Ce monument fut terminé en 1526. — 6. *Antonio-Maria*, frère des nºs 4 et 5, sculpteur et architecte à Gênes et à Carrare, dont l'activité est connue dès 1514. Ses principales œuvres sont : le monument de Don Pedro Henriquez de Ribera, de 1520 à 1525, avec plusieurs collaborateurs ; la chaire et la balustrade du dôme de Savone, en 1522, avec Angelo Molinari. En 1526, il est chargé, à Séville, avec son frère Giovanni-Antonio et d'autres artistes, de faire six monuments. Le seul qui ait été conservé est celui de Don Francesco de Zuñiga et de sa femme Eleonora Manrique de Castro ; il a été achevé en 1532 et se trouve dans l'église de Saint-François de Séville, après avoir été retrouvé bien loin de cette ville. Le 10 septembre 1529, il se charge de la construction d'un grand mausolée de famille pour le marquis de Tarifa, dans la chartreuse de Séville. Dix monuments qui existent encore dans cette église sortirent de son atelier. L'année précédente, 1528, il travaillait avec son frère Pietro et Bernardino Gaggini au palais de famille des Ribera. Le 10 septembre 1529, il fut encore chargé de faire, avec Antonio de Novo de Lanzo, un grand portail et quatre fenêtres pour la bibliothèque de Fernand Colomb à Séville. Les trois frères Aprile, firent, dit-on, le magnifique autel de l'église de S. Fedele près Vico-Morcote. — 7. BATTISTA, fils du nº 4, sculpteur à Carrare où il travaillait en 1525 avec Pietro, Andrea, Giovanni-Antonio Aprile et Pier Angelo della Scala. En 1524, il avait fait un crucifix pour Lucrèce Malaspina. — 8. LEONARDO, architecte, sculpteur et ingénieur. En 1564, il obtenait la charge d'architecte et de statuaire général du dôme de Côme ; en 1569, il dirigeait encore les travaux de construction. Il vivait encore en 1573. Suivant Calli, un Leonardo, de Carona, sculpteur et ingénieur, travaillait en 1507 au dôme de Côme où il avait succédé à Rodari dans la direction des travaux. Il est peu probable qu'il soit identique à Leonardo Aprile. — 9. MARTINO, sculpteur sur bois. En 1541, il prépara le modèle sur bois de la grande porte du dôme de Milan. Il aurait même, dit-on, sculpté toutes les portes du monument milanais. — 10. BATTISTA, fils d'Andrea. De 1579 à 1580, il fit, avec Giorgio, fils de Bernardino Scala Corona, une décoration en marbre de Carrare pour la chapelle de famille des Biliardi dans l'église de Saint-Augustin de la Spezia. — 11. GASPARE, architecte et entrepreneur, construisit la nouvelle collégiale de Bormio de 1628 à 1640. — 12. CARLO, sculpteur renommé à Palerme, où il laissa de nombreux travaux : des statues de saints sur la place du dôme ; les statues de Charles V, de Philippe II, Philippe III et Philippe IV sur la place Vigliena. — 13. FRANCESCO, sculpteur de grande valeur à Rome, où il travaillait déjà en 1642. On a de lui le tombeau en marbre de la famille Bolognetti dans l'église de Gesù e Maria al Corso. Sa dernière œuvre fut la statue en marbre de Sainte-Anastasie dans l'église de San Giovanni dei Fiorentini. Il mourut pendant l'exécution de ce travail, qui fut achevé, suivant Titi, par Ercole Ferrata. — 14. CARLO-ALESSANDRO, maître-constructeur du XVIIe siècle, travailla pour les ducs de Savoie à la chapelle du Saint-Suaire à Turin. Le 2 avril 1669, il reçut du duc Charles-Emmanuel, une lettre d'armoiries. — 15. FRANCESCO, sculpteur. De 1731 à 1750, il travailla pour la cour de Charles-Emmanuel III de Savoie et fit les travaux en marbre de la chapelle d'Amédée de Savoie dans le dôme de Verceil. — Voir *ASI*. — *BStor*. 1885, 1903, 1909. — *SKL*. — *ALBK*. — Bianchi : *Gli artisti ticinesi*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — Monti : *Atti* ... — Ponetta : *Como il Ticino*. — Casella : *Carona, Morcote, Vico-Morcote*. *Medioevo. Rinascimento*. [C. TRIZZINI.]

APRO. Famille. Voir PRO (A).

AQUAE. Voir BADEN en Argovie.

AQUAE BONAE. Voir BONN près de Guin.

AQUAE DURAE. Voir ZURZACH.

AQUAE SEXTIAE (BAINS DE SEXTIUS), citadelle romaine, aujourd'hui Aix-en-Provence. Le consul romain C. Marius battit non loin de là, en l'an 102 avant J.-C., les tribus germano-celtiques des Teutons, qui avaient pénétré en Gaule déjà en l'an 112 avant J.-C. ; les Teutons s'étaient séparés des Cimbres pour descendre du Nord-Ouest en Italie. Voir l'art. VERCELLAE. Les Tigurins avaient entraîné à leur suite les tribus helvètes des Tougènes, qui subirent la catastrophe commune. Dans ces combats périrent aussi beaucoup de femmes. La tradition étant pleine de lacunes et de contradictions, il est difficile d'établir la participation réelle des Helvètes à cette bataille. Voir les articles AGEN et ARAUSIO. — Gisi : *Quellenbuch*, 215. — Mommsen : *Römische Gesch.* 2,183. [E. T.]

AQUA RUBEA. Près d'Obervaz (Grisons) se trouve une région champêtre nommée *funtauna cotschna*, fontaine rouge. On y voit encore les traces d'un château. Le nécrologe du chapitre de Coire mentionne à la fin du XIIe s., à la date du 17 décembre, un CONRADUS DE AQUA RUBEA ; une famille noble de ce nom a donc existé, et ses membres étaient peut-être ministériaux des barons de Vaz. — RUDOLF aurait, selon la légende, entrepris au commencement du XII s. un pèlerinage en Terre-Sainte, puis fondé le couvent de Churwalden (1167), où il serait enterré. On ne sait jusqu'à quel point cette légende est fondée ; la tradition du couvent a probablement conservé le nom du fondateur, et sur ce point la légende peut être exacte. Était-il un baron de Vaz ou leur ministérial, il est impossible de le dire. Il ne faut pas le confondre avec le chevalier Rudolf von Rotenbrunnen dans le Domleschg, car ce nom ne date que du milieu du XVIe s., époque où l'on découvrit dans ce territoire des « eaux rouges ». — Voir J.-G. Mayer : *Gesch. des Bistums Chur* I, 295. — J.-J. Simonet : *Die Freiherren von Vaz*, 14 et 24. — W. v. Juvalt : *Necrologium curiense*, 130. — *DGS*. [L. J.]

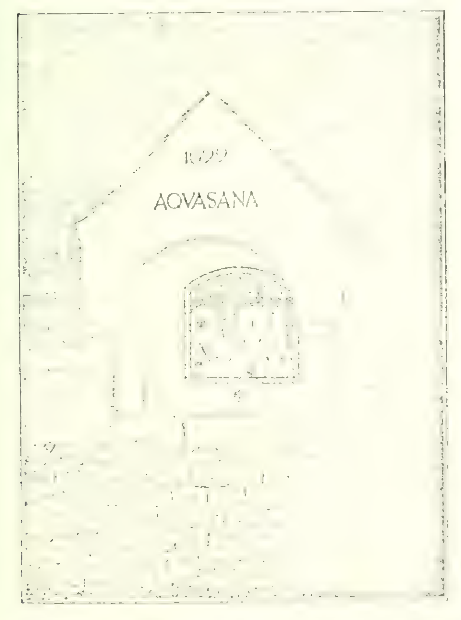
AQUASANA (C. Grisons, Ober Landquart. Com. Saas. V. *DGS*. suppl.) Prairie à une demi-lieue en amont de Saas ; les indigènes et l'historien Sprecher la nomment *Larestan*. Aquasana est une traduction, peut-être exacte, du romanche *Larsana*, en latin *Lavacrum* car il existe réellement là deux sources minérales abondantes. Sur cette prairie se déroula, le 5 septembre 1622, une partie de la sanglante bataille entre les gens du Prättigau et les Autrichiens, où les premiers furent battus. Le 31 octobre 1915 eut lieu à Saas l'inauguration solennelle du monument d'Aquasana. — Voir F. Sprecher : *Gesch. der bündnerischen Kriege und Unruhen*, et Mohr : *Id.* — D. A. Ludwig : *Der Prättigauer Freiheitskampf*, p. 131. — *BM* 1915, p. 370. [L. J.]

AQUAVIVA, FRANCESCO, comte, né à Pérouse, archevêque de [illegible] et nonce papal en Suisse du 28 janvier 1690 au 13 juillet 1696. Il fut chargé de la défense des intérêts catholiques lors des affaires de Genève et de

Pays de Vaud et au règlement des démêlés avec l'abbé de Pfäfers. — R. Steimer: *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz.* — *AS* VI, 1. [P.-X. W.]

AQUIDURUM. Voir ZURZACH.

AQUILA (C. Tessin, D. Blenio. V. *DGS*). Com. et paroisse. Anciennes formes du nom : *Aquilo, Aquilli, Aquilono, Degheri, Degrum, Anquene.* Aquila est mentionné pour la première fois en 1196 ; outre les hameaux de Dangio, Grumarone, Pinaderio et Ponto, il comprenait encore, vers 1200, la *vicinanza* de Ghirone. Ghirone fit partie de la commune politique d'Aquila jusqu'en 1853 ; à cette date cette dernière, ainsi que l'ancienne bourgeoisie, furent partagées en deux, mais la séparation définitive de la bourgeoisie n'eut lieu qu'en 1914. Sous la domination des chanoines de Milan, il formait une des six *rodarie* de la vallée de Blenio ; il était en outre le chef-lieu de la *fagia de medio*, composée des *vicinanze* d'Aquila, de Consiglio (les communes actuelles de Ponto Valentino, Castro et Marolta), Torre, Grumo et Lottigna, une des trois circonscriptions administratives du Val Blenio. Au début du XIIIe s., les habitants d'Olivone et d'Aquila, qui se croyaient menacés dans leur autonomie par l'assujettissement des vallées ambrosiennes à Rodolphe Orelli, de Locarno, se liguèrent et se révoltèrent. La lutte fut acharnée et se termina par les sentences arbitrales des barons Albert et Henri de Belmont, le 1er novembre 1213. Les gens d'Aquila et d'Olivone étaient condamnés à une amende de 300 florins et à reconnaître la juridiction des nobles locarnais. Quelques années plus tard en 1219, Aquila,



Monument érigé à Aquila en [illegible] des [illegible] du Pratigau contre les Autrichiens envahisseurs [illegible] ordres du comte von Sulz et du [illegible]

avec la plupart des vicinanze de Blenio, est [illegible] dans un procès contre les nobles de [illegible]. Au point de vue ecclésiastique, Aquila [illegible] paroisse de rite ambrosien. L'église de Saint-Vincent est déjà mentionnée le 1er novembre 1213. L'édifice actuel date de 1730 et fut consacré le 18 mai 1805 ; le clocher, de style roman tardif, qui est encore celui de l'ancienne église, fut rehaussé d'un étage en 1600. L'église possède un tableau de la Trinité, qui doit être une copie allemande, faite en 1579, du tableau de Durer, de 1511. Les registres des baptêmes datent de 1685, ceux de mariages de 1779 et ceux de décès de 1726. Population : en 1258, 68 ménages ; en 1567, 92 ménages ; en 1870 : 1225 hab. ; en 1900, 719 hab. ; en 1910, 677 hab. — Voir Meyer: *Blenio und Leventina.* — Meyer: *Die Capitanei von Locarno.* — *BStor.* 1880, 1881. — D'Alessandri : *Atti di S. Carlo riguardanti la Svizzera.* — Rahn : *Monumenti.* — Pometta : *Moti di Libertà nelle terre ticinesi...* — Magistretti : *Liber notit. sanctorum Mediolani.* — *Nuova raccolta delle leggi del C. Ticino.* [C. TREZZINI.]

AQUILA. Voir AIGLE.

AQUILESCO (C. Tessin, D. Blenio, Com. Ghirone). Hameau de la paroisse de Ghirone, appartenant autrefois à la Com. d'Aquila, dont il fut détaché une première fois en 1836 ; le 17 juin 1853, le gouvernement le réunissait définitivement à la Com. de Ghirone. — *Atti del Gran Consiglio ticinese.* [C. T.]

AQUINÉE, ACQUINEAZ, ACQUENÉE. Famille noble, d'orig. méridionale sans doute, devenue bourgeoise de Genève avec Matthieu, banquier-changeur, en 1450. — LÉONARD fut plusieurs fois syndic dès 1488. — GUILLAUME, membre du Conseil des Cinquante en 1512, puis conseiller, fut syndic en 1521. Il se distingua comme un des principaux Mamelus (partisan du duc de Savoie), et fut, après 1526, au nombre des condamnés ; il se retira à Versoix où il vivait encore en 1540. De sa femme, fille de Perceval Peyrolier, syndic, il eut trois fils : LOUIS, MICHEL et LÉONARD qui portèrent le titre d'Aquinée dit Peyrolier et furent les derniers du nom. La succession des familles Aquinée et Peyrolier, dont les biens avaient été confisqués comme biens de Mamelus, fut longue et difficile. Elle nécessita l'intervention des Confédérés, du prince-évêque de Genève, du duc de Nemours et même du roi de France, François Ier. Tous les droits de la succession furent acquis par la Seigneurie de Genève en 1558. Le fief d'Aquinée s'étendait non seulement à des maisons et terres à Genève, dans les Franchises de cette ville, à Plainpalais et sur le Pré l'Évêque, mais aussi à Vandœuvres, Cologny, Pressy et dans le canton de Vaud, à Saint-Cergues et Tannay. — Voir Galiffe : *Not. gen.* II, p. 35. — Arch. d'État Genève : *P. H.*, nº 1054 ; *T. et D.* : *fief Aquinée.* [E. B.]

AQUINO, LADISLAS, COMTE D', évêque de Venafro, nonce papal en Suisse du 23 juin 1608 au [illegible] octobre 1613. Il résida à Lucerne, plus tard à Locarno et Lucerne. Le Conseil lucernois atteste à l'occasion de son départ de la ville, qu'il avait été un administrateur [illegible] et capable d'une conduite exemplaire, et qu'il ne s'était mêlé à aucune affaire séculière, comme enrôlement de soldats. Le pape Paul V le nomma cardinal en 1616. Un rapport de sa main sur la nonciature en Suisse se trouve en ms. à la Bibliothèque Nationale à Paris, 1621. — Archives d'État Lucerne : *Actes de nonciature.* — Balthasar — Steimer. [P.-X. W.]

AR, ARA. Voir AAR.

ARAGNON, ARAGNUM. Voir [illegible]

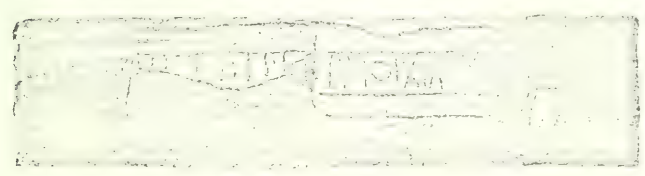
ARAGO, François Victor *Emmanuel.* Ambassadeur de France en Suisse, * à Paris le 6 juin 1812, † 26 nov. 1896. Il était fils du célèbre astronome [illegible] Arago. Il fut [illegible] [illegible] législatif, dans le [illegible] gouvernement de la Défense nationale [illegible]. Le 11 [illegible] 1880, il était nommé ambassadeur de France en Suisse [illegible] ment de [illegible] [illegible] [illegible] les quatorze années qu'il demeura [illegible] représenta la France [illegible] [illegible] qui [illegible] une part [illegible] [illegible] littéraire [illegible] le *modus vivendi* commercial entre la France et la Suisse.

il fit tous ses efforts pour provoquer la conclusion d'un accord entre les deux pays. Sa tentative fut vaine. Au mois d'avril 1894, il fut mis en disponibilité, à raison de son grand âge et de mutations dans le personnel diplomatique. [L. K.]

ARALES. Fief qui portait aussi le nom de Ducommun. Il comprenait une partie de l'ancienne châtellenie genevoise de Jussy, près des hameaux des Etoles et de Moniaz. En 1645, le Conseil de Genève proposa, en échange d'une dette de 24 000 florins avec l'intérêt, due aux frères Ducommun, des Etoles, de leur aberger, en fief noble, avec juridiction, cinq cents poses de bois près de Jussy. Cette offre acceptée, l'inféodation eut lieu le 16 novembre 1646. Les frères Ducommun, Joseph et Manassés, étaient originaires de Sion. En 1728, ce fief passa à Théodore Ferrier, dont la fille, héritière de ses biens, épousa Jean-Louis de Loys. La seigneurie de Genève racheta les droits de ce fief le 15 novembre 1760 à Sophie de Loys. Par le traité de Turin, une partie de ce territoire, avec les Etoles et Grange-Veigy, furent cédés à la Savoie contre Crete et Bessinge. — Voir Arch. d'État Genève: *T. et D, fief d'Arales.* — A. Corbaz: *Un coin de terre genevoise, Jussy l'Evesque*, p. 165. [L. B.]

ARAN (C. Vaud, D. Lavaux. V. *DGS*). Ce village est peut-être l'*Eranus* d'un diplôme de Rodolphe III relatif à l'abbaye de Saint-Maurice, d'environ 993. Sa première mention certaine est de 1142. A cette date, le sire Humbert de Cossonay tenait du même couvent des vignes à *Erans*, qui passèrent plus tard à la maison de Savoie. Mais l'évêque de Lausanne était à *Arans* le seigneur dominant, et les hommes de ce village marchaient dans son armée sous la bannière de la paroisse de Villette. Aran et quelques autres hameaux étaient autrefois l'un des « quarts » de cette paroisse. C'est aujourd'hui le chef-lieu de la commune de Villette. On y remarque quelques maisons anciennes, l'une de 1595. — *DHV*. [M. R.]

ARANNO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse dans le haut Malcantone. Anciennes formes du



Fragments d'une pierre tombale trouvée à Aranno (la dernière pièce à droite est renversée).

nom : *Ranno*, *Arannum*. *Arano*. En 1842 on y découvrit une pierre tombale avec inscription nord-étrusque, qui fut malheureusement brisée en quatre fragments par les ouvriers. Elle est aujourd'hui scellée dans le mur de la maison d'Antonio Pelli à Aranno; un relevé existe au musée historique de Lugano. Suivant la tradition, il existait à Aranno un château romain, sur les ruines duquel, affirme Lavizzari, fut bâtie plus tard l'église de Saint-Victor. Au spirituel, Aranno dépendait autrefois de la collégiale d'Agno, et devait payer au prévôt et au chapitre une dime qui, aux XVII[e] et XVIII[e] s., était de 20 mesures de céréales. Un chapelain exerçait le ministère au nom du prévôt d'Agno, qui était chargé de son entretien. Il avait aussi la pastoration de Vernate, Iseo et Cimo. En 1445 fut fondé un bénéfice laïque pour le chapelain. Aranno a été érigé en paroisse le 21 avril 1651 avec droit de présentation du curé par les habitants. L'église de Saint-Victor, mentionnée pour la première fois en 1352, a été restaurée et agrandie après 1651, en 1777 et en 1815. Elle fut consacrée le 6 mai 1888. Population : en 1591 : environ 400 hab. ; [illegible] : 261 ; 1910 : 244. — Voir Lavizzari : *Escursioni nel cantone Ticino.* — Monti : *Atti della visita [illegible]* — Pometta : *Sunto di storia ticinese.* — [illegible] : *La Pieve d'Agno.* — Weiss : *Die tessinischen [illegible]*. — Brentani : *Lugano e il Ceresio.* — *BStor.* 1885 et 1890. [C. Trezzini.]

ARANTHON. Famille. Voir ARENTHON.

ARARE (C. Genève, Rive gauche, Com. Plan-les-Ouates. V. *DGS*). *Armoiries* gravées sur la tour du château : une fasce accompagnée de deux étoiles en chef et une en pointe (émaux inconnus). En 1374, le Chapitre de Genève acquit par échange, de la comtesse du Genevois, des cens entre Arare et Perly. Les terres d'Arare relevaient également du prieuré de Saint-Jean hors-les-murs de Genève et de la commanderie de Compesières. Le château d'Arare est une simple maison forte sans droits seigneuriaux. Il semble remonter au XV[e] s. Dès le commencement du XVI[e] s., le château était propriété de la famille noble des de la Croix. En 1628 il passa aux de Veillet, puis aux de Launay 1695. De 1813 à 1919 il resta en possession de la famille de la Grave à Avusy. Non loin du château, sur le chemin de Compesières, se trouve le domaine rural dit *à Louche* en 1810, ou *Levaux* en 1830 ; ce fut la propriété du général comte Michel-Marie Pacthod. — Voir Arch. d'État Genève : Cadastre-Notaires-Fiefs. — Foras : *Armorial de Savoie*, t. III, p. 143 et 240, t. IV, p. 326-327. — *Iconographie* : Fatio et Fréd. Boissonnas : *La campagne genevoise*, p. 21, 42, 46. — Du Bois-Melly : *Châteaux, manoirs et monastères des environs de Genève.* — Camille Martin : *La maison bourgeoise dans le canton de Genève*, p. 74-75.

ARAU, ARAUGIA. Voir AARAU.

ARAUSIO, aujourd'hui **ORANGE** (France, Département Vaucluse). Lieu près duquel les Cimbres, sous la conduite de leur chef Boiorix, anéantirent l'armée du consul romain Cn. Mallius Maximus et de son légat M. Æmilius Scaurus; 80000 Romains doivent être tombés là. Selon Eutrope et Orose, la tribu helvète des Tigorins, entrée en Gaule en même temps que les Cimbres, doit avoir pris part à la bataille. Salluste, *de bello Jugurthino* 114, dit que toute l'Italie trembla de peur après cette défaite. — Voir les articles : AGEN, AQUAE SEXTIAE, VERCELLAE. — Gisi : *Quellenbuch* 212. — Mommsen : *Römische Gesch.* 2, 176. [E. T.]

ARBALESTRIER. Voir ARMBRUSTER et ARBALETRIER.

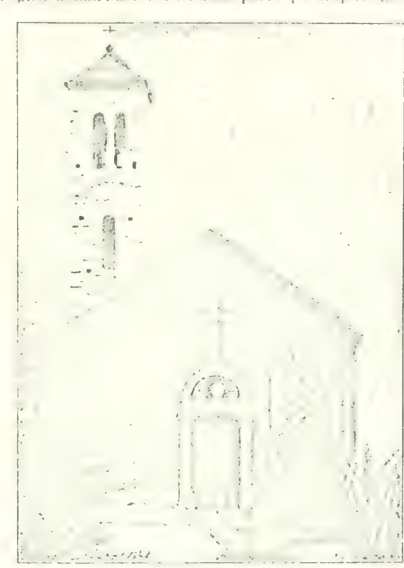
ARBALÈTE. V. ARMES.

ARBALÉTRIER, ARBALESTIER, ARBALESTERII, BALISTIER ou BALISTERII. Famille originaire du Pays de Gex mentionnée pour la première fois à Genève dans la personne de Pierre Balistier en 1[illegible]. Elle a fourni de nombreux bourgeois, fonctionnaires publics et dignitaires de l'Église. *Armoiries* : une arbalète accompagnée en chef de deux étoiles (émaux inconnus). — Voir Gautier, Borel, Covelle. — *Armorial genevois.* — Sordet mns. — Galiffe mns. — Arch. d'Etat Genève. [Th. I.]

ARBAZ (C. Valais, D. Sion. V. *DGS*). Anciennes formes du nom : *Albet*, *Arba*. Arbaz eut des seigneurs très tôt déjà : les comtes de Granges y possédaient un domaine au X[e] s. Il passa par alliance en partie aux comtes de Lenzbourg et à Humbert aux Blanches mains, premier comte de Savoie, au XI[e] s. Le fils de ce dernier, l'évêque Aymon de Sion, donna à son chapitre de la cathédrale, par testament de 1052, ses possessions d'Ayent-Arbaz, qu'il tenait de la comtesse de Lenzbourg, sa mère, et d'Ulrich V. de Lenzbourg, son oncle. Ces propriétés revinrent à la Savoie, on ne sait dans quelles circonstances. Vers la fin du XII[e] s. la seigneurie d'Ayent-Arbaz paraît divisée en deux parties : l'une, propriété des [illegible] Ayent, [illegible] vers 1250 ; [illegible] 1291 à l'évêché de Sion ; l'autre, inféodée aux nobles de Bex par la Savoie, passa ensuite, par les [illegible], aux de La Tour, [illegible] de Sion. Désormais, à l'exception [illegible] Arbaz [illegible] pendant près de deux siècles la juridiction des de La Tour, qui l'aliénèrent par le ma-

tral, dit de Bex, habitant le château d'Ayent, depuis 1260. A la suite du meurtre de l'évêque Guichard Tavelli, en 1375, les dizains, vainqueurs à Saint-Léonard, rasèrent le Hasenbourg, le château d'Ayent, et repoussèrent à Arbaz Thuring de Brandis. Arbaz ayant été revendu à l'évêque Edouard de Sion, la mense épiscopale renouvela à diverses reprises ses franchises et accorda de nouveaux privilèges en 1537. En 1566, elle concéda l'exercice de la justice, et en 1707 ménagea une entente entre Arbaz et le reste du dizain au sujet de la bannière. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution, qui supprima les droits de l'évêque. Pourtant, un arrangement intervint entre Arbaz et la mense épiscopale, en 1806, pour le rachat des fiefs et des dîmes. A la suite de ces événements, Arbaz restait rattaché à Ayent. L'évêque Jean-Joseph Blatter avait, en 1747, ordonné le partage des biens communaux avec Ayent, mais cette division ne satisfit personne et le prélat Hildebrand Roten crut faire œuvre de pacification en décrétant, en 1753, le retour au *statu quo ante*. Enfin, vers 1840, trois arbitres procédèrent à un nouveau partage définitif, que le Grand Conseil sanctionna en 1877. Si Arbaz dépendit d'Ayent au spirituel jusque dans la seconde moitié du siècle dernier, il eut dès 1667 une chapelle sous le vocable de la Visitation de la Vierge. En 1821, une église la remplaça, desservie pendant l'hiver par le vicaire d'Ayent. Un recteur à demeure fixe fut, depuis 1860, attaché à son service. Enfin, 1880 vit se consommer la séparation. Aujourd'hui, Arbaz forme une commune et une paroisse de plus de 500 âmes, avec une église construite en 1911. Registres de paroisses depuis 1860 (?). — Voir Gremaud IV, 305. — *Geschichtsforscher* IV, 20. — *Chartes sédunoises*, 340. — Van Berchem : *Jean de la Tour*, p. 50-60. — Charrière : *Sires de la Tour*. — Boccard : *Histoire du Vallais*, p. 87. — Muller : *Histoire des Suisses* II, 345. — Notes du chanoine Fardel. Archives d'Arbaz. [Ta.]

ARBEDO, ARBEDUM (C. Tessin, D. Bellinzone. Voir *DGS*). Com. et paroisse, célèbre surtout par la bataille du 30 juin 1422 entre les Confédérés et Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. On a trouvé à Arbedo des tombes du premier et du second âge du fer. Au moyen âge, le chapitre de Bellinzone, dont Arbedo dépendait, possédait dans ce village des immeubles et des redevances. Le 30 juin 1422, Arbedo fut incendié pendant la bataille ; en 1483, il fut dévasté par la peste. En 1798, à partir du 24 octobre, il dut subir l'occupation des troupes françaises qui avaient occupé le Tessin. En 1285, une chapelle de Saint-Christophe est signalée à Arbedo. Suivant Borrani, elle ne serait autre que l'église des SS. Carpoforo et Maurizio, qui existe encore aujourd'hui entre Gorduno et Gnosca. Dans ce cas, il est peu probable que les gens d'Arbedo aient utilisé cette chapelle éloignée et placée au delà de la rivière du Tessin, d'autant plus que l'église de San Paolo existait déjà alors dans le voisinage. Nous croyons plutôt que Saint-Christophe d'Arbedo était dans le village même. En 1255, première mention de l'église de San Paolo, aujourd'hui appelée couramment *Chiesa rossa* à cause de sa couleur extérieure ; elle devint célèbre à la suite de la bataille parce que les morts furent ensevelis dans l'ossuaire quadrangulaire au Sud de l'église. Les travaux de restauration de ces dernières années ont démontré que cette église date de différentes époques. Au début, c'était une chapelle avec atrium étrusque (?) entourée de tombes païennes. La seconde construction, de style médiéval, renfermait la première ; c'était l'église du temps de la bataille avec le clocher encore existant. La troisième, l'actuelle, est un agrandissement de la seconde ; elle remonte probablement au XVe s. et contient des peintures intéressantes du XVIe et une cène probablement du XVe s. Des deux cloches, l'une remonte à 1581 et l'autre à [illegible]. [illegible] et devant l'église on découvrit une grande fosse remplie de squelettes, ceux des guerriers tombés à la bataille. L'ossuaire, aujourd'hui disparu, était de beaucoup postérieur. La séparation de la paroisse d'Arbedo de celle de Bellinzone fut décrétée par saint Charles Borromée au mois de décembre 1583. Le premier curé fut un Antonio Cusa, de Bellinzone, qui, en 1591, officiait déjà depuis plusieurs années à Arbedo. A partir de cette époque, l'église de San Paolo fut délaissée parce que trop éloignée

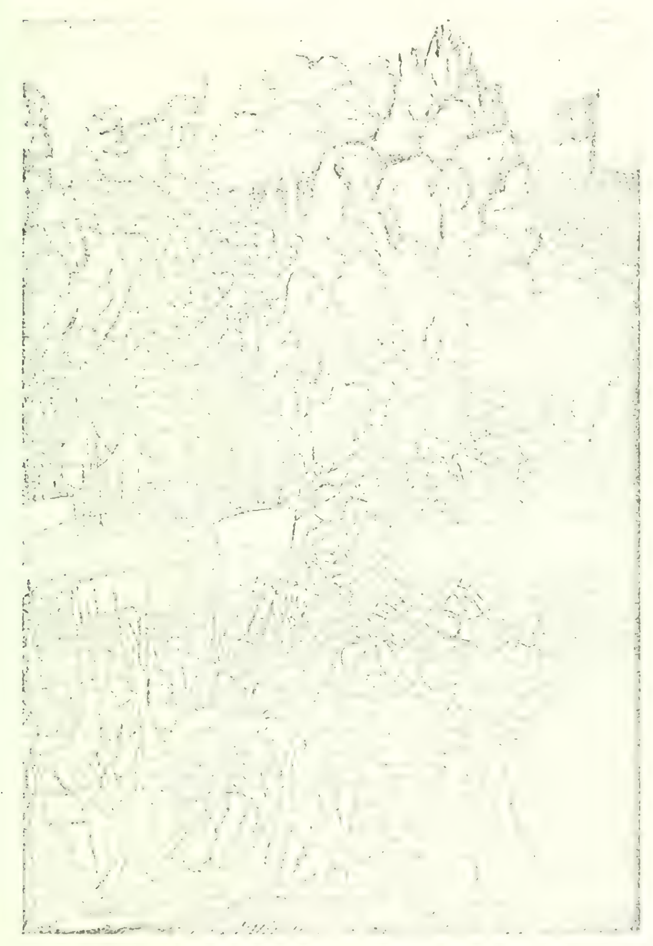


L'Église rouge à Arbedo, sur le champ de bataille. (D'après une aquarelle d'[illegible].)

du centre du village et le culte eut lieu dans l'église actuelle de Santa Maria Assunta. Celle-ci a été bâtie en 1625 sur l'emplacement d'une ancienne église, qui, suivant Borrani, remontait au XIIIe s. La paroisse jouit, dès juillet 1791, du titre d'église prévôtale. Registres paroissiaux depuis 1671. Habitants : 1591 : environ 350 ; 1900 : 1042 ; 1910 : 1200. — Voir Borrani : *Bellinzona, la sua chiesa e i suoi arcipreti*. — *BStor*. 1880, 1884, 1885, 1886, 1900, 1905, 1909. — Monti : *Atti della visita pastorale di Mgr. Ninguarda*. — Berollio : *Dell' [illegible] ticinese [illegible] Svizzera*. — *Atti del Gr. Consiglio del C. Ticino*. — Rahn : *Monumenti*. [C. Trezzini.]

ARBEDO (BATAILLE D') appelée aussi bataille de Bellinzone, ou quelquefois bataille de San Paolo. La bataille du 30 juin 1422 n'est qu'un épisode saillant de la politique transalpine, qui pendant plus d'un siècle inspira les hommes d'État de la Suisse centrale. Les comtes de Sax avaient signé en 1417, avec Uri et Obwald, un traité de combourgeoisie qui reconnaissait à ces derniers le droit de tenir une garnison à Bellinzone. Les conflits soulevés entre combourgeois fournirent aux petits cantons l'occasion de faire une descente à Bellinzone à la fin de février 1419. Pour conserver au moins le val Blenio, Misox et le Monte Dongo, les Sax cédèrent à Uri et à Obwald la ville et le comté de Bellinzone pour la somme de 2400 florins (1er sept. 1419). Mais le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, n'entendait point perdre Bellinzone. Uri et Obwald ayant refusé de lui vendre cette ville, Philippe [illegible] les douaniers [illegible] de Sax [illegible] et envoya vers le Nord le célèbre condottiere Francesco Bussone, comte de Carmagnola, qui prit Bellinzone en avril 1422 et s'empara de toutes les possessions des Suisses au Sud des Alpes jusqu'au Monte Piottino. A cette nouvelle les Uranais et les Obwaldiens traversèrent le Gothard et des-

cendirent jusqu'à la Moesa; ils firent courir des bruits alarmants pour engager les autres Confédérés à prendre part à la campagne. Mais Zurich refusa son assistance alléguant que Bellinzone était en dehors de la zone d'influence des Confédérés. Après avoir inutilement de-



La bataille d'Arbedo d'après une miniature de la chronique [illegible] de [illegible] 1[illegible].

mandé à Carmagnola de restituer la forteresse et de s'arrêter, Uri réussit à obtenir l'aide des cantons en répandant la nouvelle que l'ennemi était arrivé au Monte Piottino et qu'il voulait dévaster le val d'Urseren. A l'exception de Berne, tous les cantons accordèrent alors leur secours. Vers la fin de juin les troupes franchirent le Gothard dans l'ordre suivant : Uri, auquel s'ajoutèrent les hommes de la Léventine ; Unterwald et Lucerne; ensuite Zoug et finalement Schwyz, Glaris et Zurich. Ce fut une faute grave que l'on devait payer cher, que de marcher en formation aussi dispersée contre un ennemi très supérieur en nombre. Les gens d'Uri et de la Léventine, un corps de volontaires, ceux d'Unterwald et de Lucerne, en tout, 2500 hommes environ, le contingent de Zoug compris, qui arriva plus tard, avancèrent sous les ordres d'Ulrich Walker, avoyer de Lucerne, jusque sous les murs de Bellinzone, qu'ils essayèrent de prendre d'assaut. Ils réussirent à rompre en plusieurs endroits les murs de la ville, mais ne purent y pénétrer ; ils se retirèrent au Nord et établirent leur camp dans les environs d'Arbedo pour y attendre le reste des Suisses. Ils négligèrent le service de renseignements, surtout dans la région au delà de la forteresse vers le Monte Ceneri et la plaine de Magadino. Chose encore plus grave, l'indiscipline s'infiltra parmi eux, si bien que 600 à 800 hommes, la plupart Lucernois, quittèrent le gros de la troupe pour faire, contre la volonté des chefs, une expédition dans la Mesolcina. A la nouvelle de la descente des Suisses, Carmagnola transporta de la Lombardie à Bellinzone son armée qui comptait 16 000 hommes, dont 4 à 5000 cavaliers sous les ordres d'Angelo della Pergola. Les gens de Carmagnola arrivèrent dans les environs de Bellinzone le 29 juin au plus tard, tandis que les contingents de Zoug, Schwyz, Glaris et Zurich étaient encore en marche. Voulant attaquer par surprise les Confédérés avant que tous leurs contingents ne se fussent réunis, Carmagnola cacha son armée sur les pentes du Monte Ceneri et principalement dans les environs de Magadino. Dans la nuit du 29 au 30 juin il porta ses troupes de Magadino à Bellinzone. Il les avait divisées en quatre corps, dont il commandait lui-même le premier, le deuxième était commandé par Angelo della Pergola, le troisième par [illegible] d'Istria et le dernier par [illegible]tino de Brescia. Le 30, à la pointe du jour, les cavaliers d'Angelo della Pergola sortirent des portes de la ville et se lancèrent à l'assaut. Les Confédérés, qui croyaient [illegible] à faire avec la garnison seule, [illegible] à l'[illegible] de l'ennemi de Carmagnola. [illegible] et s'élancèrent contre les [illegible] de [illegible] de San Paolo, [illegible] coûta la vie à 400 cavaliers. Mais la [illegible] de l'infanterie italienne sortirent de la ville pour livrer

bataille. L'arrivée du contingent de Zoug ne pouvait changer grand'chose : il était impossible que 2000 Suisses pussent rejeter plus de 15 000 Milanais. D'autre part, il n'était plus possible aux Confédérés, assaillis de front et sur les flancs, d'interrompre le combat. Les Suisses se retirèrent donc avec de graves pertes dans le village d'Arbedo. Ils avaient l'intention de passer sur la rive droite de la Moesa, mais un corps milanais avait pris les devants et coupé le passage. Ils durent continuer la bataille, barricadés dans le village qui, par malheur, fut incendié par les Lucernois ; les Suisses se retirèrent alors sur l'arête où vient finir le Monte Arbino, au Sud-Est d'Arbedo, renversant ainsi le front de bataille. Protégés par la montagne, ils faisaient face au Nord contre les Milanais qui les harcelaient d'en bas et leur coupaient toute retraite, et se défendaient désespérément dans l'attente de secours qui n'arrivaient pas ; leur situation devint intenable. Ils demandèrent une trêve et pendant que l'on négociait, ils se réorganisèrent. La trêve ne fut pas accordée et la bataille reprit. Vers le soir, les assiégés virent arriver les secours ; c'étaient les soldats rentrant de leur équipée dans la Mesolcina. Les combattants s'élancèrent alors de leur arête sur les troupes milanaises ; ils réussirent à s'ouvrir un passage, passèrent sur la rive droite de la Moesa et commencèrent leur retraite. Contrairement à la légende, Carmagnola ne les poursuivit pas ; il trouva prudent de les laisser partir. A Claro, les vaincus rencontrèrent les Schwyzois et un peu plus loin les Zuricois. Bien que les pertes des Milanais fussent plus importantes (de 900 à 1000 morts), celles des Confédérés étaient très sensibles. Outre tout le train avec 1200 chevaux et mulets et quelques douzaines de prisonniers, parmi lesquels le chef de l'expédition, Walker, de Lucerne, l'ancien landammann d'Uri, Pierre d'Utzingen, Henri von Moos, Germain Seiler et Hartmann Golder de Lucerne, les Suisses avaient laissé sur le champ de bataille au moins 500 des leurs sans compter 18 Léventinais et des mercenaires étrangers. Le Bürgerbuch de Lucerne, de 1422, parle de 358 morts ; la chronique de Zimmermann, de 1427, d'environ 700 morts ; la chronique de Saint-Gall, de 1470, de 401, la chronique de Thurgovie, de 1472, de 1100. Suivant Morone, on compta 1100 cadavres de Suisses sur le champ de bataille. Uri avait perdu son landammann, le capitaine Rot et le banneret Püntiner ; Zoug le landammann Kolin et son fils ; Nidwald les landammanns Bartholomäus Zniderist, Thomas et Heinrich Zelger ; Obwald le banneret Zum Hoffen ; Lucerne perdit 40 membres du Grand Conseil. Mais les Confédérés avaient sauvé leurs quatre bannières ainsi que l'honneur des armes ; ils avaient même conquis une bannière ennemie, qu'ils suspendirent aux parois de l'église de Saint-François à Lucerne. — Voir Meyer : *Politique et campagnes des Confédérés au delà des Alpes jusqu'à la victoire de Giornico*, dans *Histoire militaire de la Suisse* III. — Pometta : *Come il Ticino* II. — Dierauer III. — Lavizzari : *Escursioni nel Cantone Ticino*. — v. Liebenau : *La battaglia di Arbedo* dans *BStor.*, 1886 et 1905. — Ed. Wymann : *Das Schlachtjahrzeit von Uri*. [C. Trezzini.]

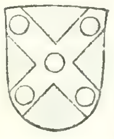
ARBEN. Voir Arbon.

ARBENZ, Johann-Jakob, d'Andelfingen, * 14 novembre 1835, † 9 mai 1904. Vécut à Rheinegg où son père Joh.-Jakob enseigna depuis la fondation de l'école secondaire (1829) jusqu'à sa mort (1862). Il fut aussi maître secondaire dès 1858 pendant [illegible] ans et fonctionnaire de la Com. de Rheinegg qui lui conféra la bourgeoisie d'honneur. Chroniqueur de la commune, il entreprit une biographie de J.-L. Custer et une [illegible] de la station climatérique de Walzenhausen. — Emil, d'Andelfingen, * le 22 février 1848 à Rheinegg, † le 27 avril 1917. Il étudia à Zurich, Heidelberg, Leipzig et Berlin, professeur de langue grecque et latine au Gymnase de Saint-Gall, de 187[illegible] à 1913. Il fut recteur de cet établissement de 1891 à 1896. Avec la collaboration de Wartmann et de Schiess, il publia la correspondance du réformateur saint-gallois Vadian, ce qui lui valut en 1909 le titre de docteur [illegible] de l'Université de Zurich. Il donna une étude populaire sur Vadian dans *St-Gall. Nbl.* — *Tagblatt der Stadt St. Gallen*, 1905, 40. — *Theorie und Praxis*, 15. — *Europäische Wanderbilder*, 254. — Paul, — Paul, de Gross-Andelfingen (Zurich), * le 23 septembre 1880 à Zurich, étudia à Zurich et Berlin, obtint son doctorat à Zurich 1905, et fut successivement privat docent, entre autres de géologie à l'université de Zurich et à l'École polytechnique fédérale dès 1908, professeur extraordinaire de géologie en 1914 et professeur ordinaire à l'université de Berne en 1916. Il a publié : *Geologische Untersuchung des Frohnalpstockgebiets* (*Matériaux pour la Carte géologique de la Suisse*, 1907). [E. B.]

ARBERG. Voir Aarberg.

ARBETIO ou **ARBITIO.** Général romain, *magister equitum*. En 355 (d'après quelques auteurs en 354), il fut envoyé en Rhétie par l'empereur Constantin II pour y combattre les Lentienses alamanniques qui faisaient souvent de lointaines incursions dans le territoire de l'empire. Il subit d'abord quelques défaites, puis les battit à plate couture. Le lieu de la bataille n'est pas connu, il se trouve dans la région du lac de Constance. — J. Krapf : *Ueber Ammianus Marcellinus XV* 4. — G. Reinwald : *Ueber den Ort der Lentienserschlacht*, 355. — *SVB IV*, p. 61. — *Archiv für österreichische Gesch.* 90, I, 175. — Pauly-Wissowa : *Realencyclopädie des klassischen Altertums* II, 411. [C. B.]

ARBIGNON. Les nobles d'Arbignon tiraient leur nom du hameau d'Arbignon, près de Collonges (Valais), désigné aujourd'hui sous le nom de Haut de Collonges. Mentionnés vers 1200, ils avaient des possessions à Arbignon, Collonges, Morcles, etc. Des rameaux s'établirent dans le canton de Vaud, à Aigle, Vevey, Lutry. *Armoiries* : d'azur au sautoir d'or chargé de cinq tourteaux de gueules. — 1. Pierre, hypothéqua une part de ses biens en 1233 à son cousin Rodolphe pour pouvoir prendre part à une croisade. — 2. Guillaume, fut créé chevalier en 1323 par Édouard de Savoie sur le champ de bataille de Varey. — 3. Guillaume, prieur commendataire d'Aigle, † à Rome en 1465. — 4. Berthod, châtelain de Saint-Maurice en 1492. — 5. Barthélemy, châtelain de Saint-Maurice de 1500 à 1512. — 6. Jean, châtelain de Monthey en 1526. — 7. Maurice, co-seigneur du val d'Illiez et de Saint-Paul, gouverneur de Montmélian en 1574. — Au XIV[e] s., les d'Arbignon s'établirent à Colombey où ils possédaient un château-fort, sur les ruines duquel fut bâti en 1643 le cloître des Bernardines. En 1573, ils vendirent au Valais leurs droits de [illegible] dans le baillage de Monthey et dans le Val d'Illiez. La famille s'éteignit au commencement du XVIII[e] s. — Rameau : *Le Valais historique*. — Gremaud. [J.-B. B. et Ta.]



ARBON (C. Thurgovie, D. Arbon. V. *DGS*). Ville et château au bord du lac de Constance. A l'époque néolithique, le [illegible] était déjà habitée. Près du [illegible] et à la Bleiche, on découvrit en 18[illegible] et en 1885, sur une surface de [illegible] des restes d'habitations lacustres et des objets qui sont déposés au musée d'Arbon. On présume que [illegible] avant les Romains, il y avait une [illegible] celtique. Le nom [illegible] *Felix* se rencontre pour la première fois dans l'*Itinéraire d'Antonin*, du III[e] s. après J.-C., comme désignation d'un poste romain sur la route de [illegible] et de [illegible] : Arbon [illegible] dans la *tabula Peutingeriana*, IV[e] [illegible]. Des fouilles exécutées en 1892 et 190[illegible] ont permis de déterminer l'emplacement du château. Des [illegible] [illegible] J.-C. On peut en conclure que le château fut [illegible] temps de Valentinien I, probablement par les Romains. [illegible], il resta possession [illegible], car la *Notitia* [illegible] d'Arbon [illegible] *Brigantinus* [illegible] *Arbor Felix* faisant partie de [illegible]

province *Rætia prima*. Ammien Marcellin (XXXI, 10), le mentionne encore comme château vers 378. En 1891, on découvrit aussi à Arbon des tombeaux alémanniques contenant des scramasaxes, des fibules, des boucles d'oreilles, des bracelets en bronze et des boucles de ceintures incrustées.

Vue d'Arbon, d'après un dessin de L. Rohbock gravé sur acier par J. Umbach vers 1870.

Quand l'évêché de Windisch fut transféré à Constance (550-583) la contrée d'Arbon lui fut annexée et lorsque Gall et Colomban arrivèrent au bord du lac de Constance, vers l'an 600, ils trouvèrent à *Arbona* une petite communauté chrétienne, formée de Romains et d'Alémannes, sous la direction du prêtre Willimar. Saint-Gall y mourut en 627. Pendant les luttes entre l'évêché de Constance et le couvent de Saint-Gall, Arbon servit de point d'appui aux troupes de l'évêque. Au moyen âge, la famille des ministériaux d'Arbon est en possession de la localité ; l'évêque l'a certainement chargée de la garde du château. En 1255, le village reçut le droit de marché, et peu après celui de cité. Il avait alors pour baillis les nobles de Kemnat et de Bodman, héritiers des derniers d'Arbon. De 1263 à 1265 Conradin, le dernier des Hohenstaufen, résida au château d'Arbon et conféra à la ville le droit de justice et de ban, en souvenir de ce séjour. En 1282, Rudolf I, évêque de Constance, racheta la ville pour la somme de 3000 florins. Cependant, elle fut de nouveau donnée en gage, en 1379, aux Peyer de Hagenwil, et, en 1422, aux Mötteli de Rappenstein. En 1441, l'évêque Henri IV rattacha la ville à l'évêché ; dès lors, jusqu'en 1798, elle fut administrée par un bailli au nom de l'évêque. Lorsqu'en 1460 les Confédérés s'emparèrent de la Thurgovie, l'évêque de Constance fit valoir ses droits d'immunité ; toutefois, il dut convenir que le château et la ville d'Arbon seraient toujours à la disposition des Confédérés. Cependant, de nombreux conflits de compétence s'élevèrent dans la suite entre les deux parties.

A cette époque, les communes, actuellement indépendantes, de Steinach, Mörschwil, Horn, Goldach, Egnach, Roggwil et Steinebrunn faisaient partie depuis l'an 900 déjà de la paroisse d'Arbon. En 1457 on construisit la tour d'église, mais l'évêque Henri IV n'y donna son autorisation que sous certaines réserves concernant la sûreté du château. En 1494 la ville fut détruite par un incendie. Pendant la guerre de Souabe, en 1499, les Confédérés occupèrent le château et la ville, parce qu'ils doutaient de la neutralité de l'évêque Hugo von Breitenlandenberg. Sous cet évêque, le château fut rebâti ; la boiserie de la grande salle se trouve maintenant au Musée National de Zurich. En 1525, la Réformation fut introduite à Arbon, et pour un temps le service religieux catholique entièrement suspendu. Les réformés furent cependant obligés, en 1537, de rendre l'église principale aux catholiques et de se contenter, pour leur culte, de la chapelle d'Erdhausen, quoiqu'ils fussent beaucoup plus nombreux que ces derniers, soit 180 contre 15. Cet état de choses dura jusqu'à la fin des dissentions confessionnelles, soit près de deux siècles. Les deux parties finirent par s'entendre ; les charges et les places de conseillers furent pourvues à double ; l'ammann de la ville devait toujours être catholique. Lors de la quatrième paix générale *(Landfriede)* conclue en 1712, la parité des deux confessions fut garantie pour l'avenir par les cantons de Berne et de Zurich.

Au commencement du XVIIIe s., le commerce de la toile et l'industrie qui en dérive apportèrent de l'animation et de l'aisance dans Arbon. Les maisons Eberz, Fingerlin, Furtenbach, Albertin et Mayr blanchissaient et teignaient par semaine 3 à 400 ballots de toile de 150 livres, qu'elles expédiaient jusqu'en Espagne. Le gouvernement épiscopal, voulant prélever un droit sur cette exportation, occasionna de nouvelles dissensions qui se terminèrent en 1728 par le traité arbitral de Diessenhofen. Le commerce de la toile dut plus tard céder la place à l'industrie cotonnière qui prit son essor au milieu du XIXe s. pour disparaître à la fin du siècle et faire place à son tour à la fabrication des machines. Cette dernière est de nos jours encore en pleine prospérité ; elle a donné à la ville un essor inattendu et a fait d'elle la localité la plus populeuse et la plus industrielle du canton de Thurgovie. Adolf Saurer († 1920), dont le père était venu de Sigmaringen (Allemagne), occupe plus de 5000 ouvriers à la construction de machines à broder et d'automobiles. La ville qui, en 1851, ne comptait que 900 habitants, a dépassé actuellement le chiffre de 10000 âmes. En 1895, la vieille tour de l'église, datant de 1457, fut remplacée par une nouvelle, et l'on restaura l'église ; les frais se montèrent à 120000 francs. En 1920, les deux confessions, qui avaient eu jusqu'alors une église commune, prirent la décision de se séparer à l'amiable. L'ancienne église fut entièrement cédée aux catholiques, et les protestants résolurent de construire une église pour leur propre compte. Cette de-



Premier sceau de la ville d'Arbon, 9 juillet 1[illegible].

cision fut facilitée par des dons, en particulier par Adolf Saurer. Les écoles suivirent le développement de la ville. Pendant des siècles, deux écoles confessionnelles avaient subsisté avec peine; actuellement Arbon possède un enseignement primaire, secondaire et professionnel complémentaire. Depuis quelques années, la ville a aussi un musée historique. Les registres de baptêmes et de mariages datent pour les protestants de 1598 et ceux de décès de 1639, pour les catholiques de 1636. — Voir *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und Umgebung*, vol. 10, 32 et 34. — Oberholzer: *Gesch. der Stadt Arbon.* [Sch.]

ARBON, von. Nom d'une famille de ministériaux de l'évêché de Constance et de plusieurs prélats qui tirèrent sans doute leur nom de la ville d'Arbon. *Armoiries*: d'argent à une aigle de gueules becquée d'or. Le premier représentant du nom est l'évêque HERMANN I de Constance (1139-1165). Les chroniqueurs de l'évêché en font un baron. Des historiens modernes, tels que Roth von Schreckenstein et, après lui, G. Meyer von Knonau, ont contesté, à tort, qu'il fût membre de cette famille. Il est vrai que les barons d'Arbon ne sont mentionnés nulle part, mais, dans les documents relatifs à cet évêque, les von Arbon occupent un rang si exceptionnel parmi les nombreux représentants de la noblesse féodale, qu'on ne peut expliquer ce fait qu'en admettant un degré de parenté entre l'évêque et ses ministériaux. — HEINRICH VON ARBON, élu évêque de Coire en 1180, avait été auparavant chanoine de Salzbourg et de Coire. On a voulu identifier avec lui HEINRICH I, abbé de Pfäfers de 1155 à 1158; mais à tort. Ni le catalogue des abbés de ce couvent du XV[e] s., ni Stocklin dans ses *Antiquitates Fabarienses* ne donnent le nom de famille du dit abbé. — WERNER, en 1201, est probablement identique au *plebanus*, archidiacre et doyen Wernerus, dont il est question de 1199 à 1236 parmi les chanoines de Constance. — RUDOLF, était maire d'Arbon en 1255. — HERMANN abbé de Pfäfers, 1330 † 12 juin 1361. *Armoiries:* trois milans. D'après Tschudi, *Gallia Comata*, p. 124, il aurait porté plus tard d'argent à l'aigle de gueules. Hermann fut d'abord conventuel d'Einsiedeln; il est mentionné pour la première fois abbé de Pfäfers le 1[er] juin 1330 et obtint de Charles IV en 1347, les droits régaliens. Avant son élection, Pfäfers avait beaucoup souffert des démêlés de Donaz von Vatz avec le chapitre de Coire; Hermann travailla activement et avec succès au relèvement du couvent. Il reçut en 1342 des avoués du couvent, Hartmann III et Rudolf IV von Montfort-Werdenberg et Sargans, la promesse qu'ils n'enlèveraient jamais le château de Wartenstein au couvent. En 1351, il prit en gage pour 350 florins la part de Rudolf IV à l'avouerie. Il édicta en 1353, de concert avec son chapitre, une ordonnance sur l'emploi du sceau du couvent. De 1336 à 1342, il fit adapter aux livres liturgiques une nouvelle notation musicale. — Wegelin: *Pfäferser Regesten*, 143-233. — *Mon. Germ.* V, 71. — Ringholz ; *Gesch. Einsiedelns* I, 190-193. — *Cfr.* 43, 314. — Eichhorn : *Episc. Curiensis*, 285. — Les von Kirchhof *(de Cimeterio)* sont probablement une branche cadette des ministériaux ; ils avaient leur château dans l'enceinte du cimetière. — Voir *TU* II et III. — *UStG.* — Kindler von Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch.* — Mohr : *Cod. diplom.* et les sources citées ci-dessus. [Sch. et J. M.]

ARBONGAU. Partie du duché d'Alémannie avant l'an 1000. Dans une cinquantaine de documents de Saint-Gall des années 744 à 872 la situation du couvent est indiquée *in pago Turgauensi vel in pago Arbonensi*, ou *in situ Arbonensi*. En outre seraient situés dans le *pagus Arbonensis*: Steinach, Goldach, Morschwil, Berg, Wilen, Buchen et Gommerswil. Par conséquent le comté d'Arbon comprenait une partie de la Thurgovie et s'étendait au *forestum Arbonense* et au district du Wildbann qui appartenait à l'évêché de Constance et dont les frontières sont indiquées dans un acte de Frédéric Barberousse, du 27 novembre 1155. Il n'est ni attesté ni même probable que le comté d'Arbon ait été administré par un comte. Après 872, il n'en est plus question nulle part. — Voir *TU* II, 149. [Sch.]

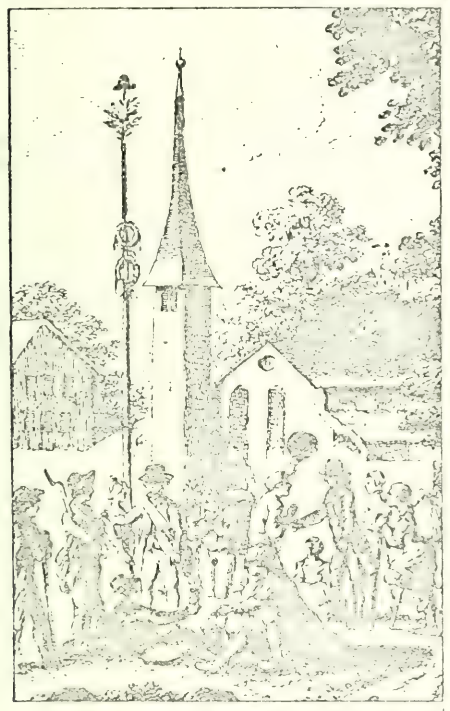
ARBONNIER, d'. Famille noble vaudoise. *Armes* : Emmanché en fasce de deux pointes et deux demi-pointes d'azur et d'or. Le 27 août 1427, le duc de Savoie reconnut que CLAUDE d'Arbonnier, clerc, de Mathod, bourgeois d'Orbe, était le petit-fils de noble Guillaume Darzan, seigneur de Saint-Pierre d'Albigny en Savoie, reçu bourgeois d'Orbe en 1382. Le petit-fils de Claude, GEORGES II, devint co-seigneur de Dézy. Chaque génération fournit à Orbe des châtelains et des gouverneurs ou syndics. LOUIS-FRÉDÉRIC d'Arbonnier de Dézy (1698-1780) s'engagea au service de France, et parvint en 1761 au grade de maréchal des camps. Son neveu VICTOR, capitaine au service de France, mourut syndic d'Orbe et avec lui s'éteignit la principale branche de la famille. Une autre branche subsiste encore dans l'État de New-York. — Dumont : *Coll. généal.* [M. R.]

ARBOR FELIX. Voir ARBON.

ARBORICULTURE. C'est aux Romains que nous devons l'origine de notre arboriculture : les premiers vergers et vignobles ont été plantés par des colons romains. L'invasion alémannique et burgonde fut néfaste à l'arboriculture comme du reste à toute l'agriculture. L'arrivée des moines irlandais lui donna un nouvel essor. Colomban († 615) a planté des arbres fruitiers à Bregenz ; dans son testament, Tello, évêque de Coire, mentionne, en 766, des vergers à Seranio (Sargans), Maile (Mels), Campellos (Camplun). L'abbé du couvent de Reichenau, Wallfried Strabo (843-850) créa un jardin potager et un verger. — L'arboriculture fut protégée très tôt par la loi. En 630 déjà, la *Lex Bajuvariorum* interdit, sous des peines sévères, d'arracher des arbres fruitiers; l'arrachement d'un simple framboisier était puni d'un sol d'amende. La Loi salique protégeait la greffe; celui qui endommageait un greffon était puni de 3 à 15 sols d'amende. — Les Croisades eurent une certaine influence sur la propagation des espèces; les pèlerins et les Croisés rapportèrent d'Orient maintes espèces de fruits : bergamotes, prunes de Damas et de Jérusalem. Le moine saint-gallois Ekkehard († vers 1036) énumère, dans ses *Benedictiones ad mensas*, les mets servis dans les couvents de l'époque ; on y trouve à peu près tous les fruits connus de nos jours. Aux XIII[e] et XV[e] s. l'arboriculture était soumise à la dîme ; c'est ainsi qu'on trouve, en 1225, la dîme des coings près de Lausanne ; celle des noix en 1237 à Romainmôtier, en 1326 à Sarnen et à Giswil, en 1428 à Meggen. Parmi les Suisses qui écrivirent des ouvrages d'arboriculture, mentionnons : le naturaliste Conrad Gessner, de Zurich († 1565), Jean Bruhin, de Bâle, qui cultiva et dessina quelques fruits (1650) et surtout le Bernois Daniel Rhagor qui publia, en 1639, *der Pflantzgart*, un excellent traité d'arboriculture, de culture des légumes et de la vigne. Avant la Révolution française, les progrès furent lents; jusque là, l'arboriculture n'était pratiquée que pour satisfaire les besoins personnels. Dès le début du XIX[e] s., elle devint une branche importante de l'économie agricole. L'exemple fut donné par la Société économique de Berne. Il faut mentionner les noms de Emanuel-Friedrich Zehender, de Gottstatt (1791-1870), à qui l'on doit plusieurs écrits sur l'arboriculture, et de son père, le doyen Samuel Zehender, dont les vergers étaient célèbres. La première exposition d'arboriculture eut lieu à Zurich en 1843. En 1863 fut fondé le *Schweiz. Obst- und Weinbauverein* ; en 1863 parut le *Pomologische Bilderwerk*, et, depuis 1865, la *Monatsschrift für Obst- und Weinbau*. Les sociétés et les associations se proposant le développement de l'arboriculture sont aujourd'hui en grand nombre, et la littérature sur ce sujet est considérable. Les progrès de l'arboriculture ont provoqué la création de fabriques de conserves de fruits, et permis une exportation de plus en plus importante. D'après le secrétariat suisse des paysans, la Suisse possédait en 1919 : 6 000 000 pommiers, 3 000 000 poiriers, 2 000 000 pruniers, 500 000 noyers. En 1915, la récolte des fruits a été estimée à 110 millions de francs. — Voir O. Heer : *Die Pflanzen der Pfahlbauten*. — *Der Obstgarten*

années 1879 et 1881 — *Monatschrift fur Obst- und Weinbau*, 1870. — Daniel Rhagor : *Der Pflantzgart*. — E.-F. Zehender : *Schweiz. Obstbauer*. — Voir aussi AGRICULTURE. [E. JACKY.]

ARBRES DE LIBERTÉ. La seconde année de la Révolution française vit surgir de toutes parts en France des arbres plantés sur les places publiques pour célébrer l'abolition de la féodalité. Cet usage s'est répandu avec rapidité dans d'autres pays. En Suisse, les arbres de liberté ne sont pas connus avant 1792. Lors de la fête de Rolle et du Banquet des Jordils, 14 et 15



Arbre de liberté à Zurich en 1798. D'après une gravure contemporaine sur cuivre (Fragment du titre du *Nbl. der Zürcher Musikgesellschaft*).

juillet 1791, furent érigées des perches surmontées du chapeau de Guillaume Tell, orné de rubans tricolores ; mais il n'est pas encore question d'arbres de liberté. C'est dans la principauté de Neuchâtel et dans l'évêché de Bâle qu'apparaissent les premiers arbres de liberté ; le 5 septembre 1792, on apprend qu'un arbre de liberté a été planté à La Chaux-de-Fonds, devant la maison du maire, et un autre aux Eplatures. Le 21 octobre suivant, un troisième est élevé devant l'hôtel de ville de Porrentruy et un quatrième au Locle le 17 décembre. Dans le vignoble neuchâtelois, on en signale un à Peseux le 18 décembre 1792, et à Colombier le 4 février 1793. Genève n'a pas dû connaître les arbres de liberté ; dans la révolution du 4 au 5 décembre 1792, on planta des perches surmontées de bonnets rouges. Le premier arbre de la Suisse allemande paraît avoir été planté à Stäfa en 1795. En 1797, les arbres de liberté apparaissent au delà des Alpes : fin avril à Campione et fin mai à Sondrio dans la Valteline. En 1798, au moment de la chute de l'ancienne Confédération, ils se multiplient ; un arbre aurait été élevé à Montreux au début de janvier, le premier du pays de Vaud, mais cette affirmation repose sur une erreur. Le 8 janvier 1798, le bailli de Vevey, Emanuel-Rud. Tscharner, annonce au Conseil secret de Berne qu'« on voulait planter un arbre de la liberté à Montreux, mais que l'idée ne rencontra pas l'approbation populaire ». La première mention certaine d'un arbre de liberté en 1798 est du 9 janvier ; ce jour-là, on en planta un à Bienne sur l'ordre de la commission militaire française. Voici, simplement énumérées, les autres mentions que nous avons trouvées : 11 janvier à La Neuveville, 17 janvier 1798 à Liestal ; 19 janvier à Bâle devant l'hôtel de ville ; 24 janvier dans tout le canton de Vaud ; 28 janvier à St. Johann (Toggenbourg), devant la maison du grand bailli ; 30 janvier à Mendrisio ; 1er février à Aarau après la dissolution de la Diète. Le 4 mars le conseil de Fribourg détermine les places de la ville où l'on plantera les cinq arbres « que l'on vient d'amener ». Le 9 mars les amis de l'ordre nouveau plantent devant l'hôtel de ville de Berne un arbre de la liberté. Dans le Bas-Valais, des arbres de liberté furent plantés à Saint-Maurice, 28 janvier, puis à Martigny, Monthey, dans l'Entremont, etc. et même à Sion, 1er mars. En janvier 1802, révolution à Fehraltorf (Zurich) et érection d'un arbre. Vers la fin d'octobre 1802, on en signale un à Langenthal qui fut coupé.

Pendant les révolutions de 1830 et 1831, quelques localités plantèrent également des arbres de liberté : mai-juillet 1830 au Val-de-Travers ; 18 décembre sur Montbenon à Lausanne ; 28 décembre à Verneaz près Vaumarcus ; 1er janvier 1831 aux Ponts-de-Martel ; 7 janvier et jours suivants, dans le demi-canton de Bâle-Campagne. Le 15 février, un arbre est planté dans la Léventine (probablement à Faido), surmonté d'un chapeau de Tell noir avec des plumes rouges et blanches. Au mois de mai et à la mi-août 1831, d'autres sont mentionnés dans le Valais et à Liestal, Sissach, Waldenburg. Depuis cette année on n'a plus planté d'arbres de liberté. — Voir C. Burnier : *La vie vaudoise et la Révolution*. — Gautherot : *La Révolution française dans l'anc. Evêché de Bâle* I. — H. Fazy : *Genève de 1788 à 1792*. — A. Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâteloise* III. — T. Curti : *Gesch. der Schweiz im 19. Jahrh.* — A. Gobat : *Histoire de la Suisse*... — P. Seippel : *La Suisse au XIXe siècle*. — *ASH*. — *L'arbre de la liberté en Vallais*. — Arch. d'État Neuchâtel ; *Manuels du Conseil d'État*. [B.-O. F.]

ARBURG près de Lucerne. Voir ALLENWINDEN.

ARBURG. Voir AARBOURG.

ARCEGNO (C. Tessin, D. Locarno, Com. Losone. V. *DGS*). Anciennes formes du nom : *Arcegnio*, *Arcegno*, *Arzenio*, *Arsegnio*. Sous-paroisse autonome du décanat d'Ascona, Arcegno fut séparé de la paroisse de Losone le 3 septembre 1891. En 1665 un chapelain y est mentionné. L'église actuelle remonte au XVIIe s. ; auparavant existait une chapelle, dédiée à Saint-Antoine, construite de 1347 à 1357. L'évêque de Côme lui accorda, le 13 juin 1552, des fonts baptismaux. Primitivement, les évêques de Côme possédaient à Arcegno des droits régaliens qu'ils inféodèrent aux nobles Muralti de Locarno et Duni d'Ascona en 1257 et 1261. On ne sait au juste quand ces droits [illegible] ; probablement par voie de cession et de rachat. Ainsi, le 27 avril 1525, eut lieu la cession du cinquième de la dîme à la commune, et en 1526, l'évêque [illegible] d'Arcegno d'un autre cinquième. Arcegno fournit beaucoup de [illegible] en Italie. En 18[illegible], la *Compagnia di [illegible]*, constituée en 1815 par [illegible], donna [illegible] de toutes les *compagnie* de contribuer à l'ornementation des églises de leur village, la grosse cloche, [illegible] la chapelle [illegible] le chemin de croix qui longe la route conduisant à l'église. La *Compagnia di [illegible]* donna un tableau de la Vierge, qui est placé derrière le maître-autel. — Habitants : 1591 environ [illegible]. Registres de baptêmes et de mariages depuis 1653, de décès depuis 1705. — Voir Meyer : *Die*

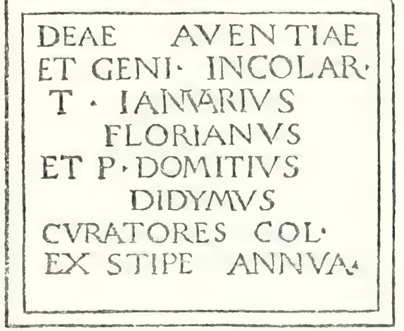
Capitanei von Locarno. — Monti : *Atti...* — *BStor.* 1894. — Buetti : *Note storiche religiose.* [C. Trezzini.]

ARCH (C. Berne, D. Büren. V. *DGS*). Vge, com. et paroisse (comprenant Leuzigen). Anciennes formes : *Archo* en 1236 ; *Archon* en 1275. Ce lieu était déjà habité aux temps préhistoriques ; des trouvailles romaines ont été faites près de Bisenlee, et aussi au-dessus de l'église. Dans le Wannereinschlag se trouvent deux grands tumuli. Arch était situé sur la route romaine reliant Petinesca à Salodurum. Il appartenait à la seigneurie de Büren-Strassberg et passa avec elle à Berne en 1393 comme commune du bailliage et plus tard district de Büren ; en 1318, lors du siège de Soleure, les Autrichiens y commirent de grands dégâts. L'église, située dans l'évêché de Constance, décanat de Wengi, est peut-être une fondation des seigneurs de Strassberg, elle est nommée pour la première fois en 1275. En 1308, la collation était en mains d'Otto von Strassberg ; elle passa en 1364, par héritage d'Imer von Strassberg, au comte Rodolphe de Neuchâtel, qui la vendit en 1378 au couvent de Prémontrés de Gottstatt ; en 1528, la suppression de ce couvent la fit passer à la ville de Berne. Dans l'église, de style gothique, se trouvent trois vitraux armoriés, de Bienne 1534, Berne 1538 et Soleure 1539 ; le premier est probablement l'œuvre du verrier Jakob Wildermut, les autres peuvent être attribués avec certitude à Niklaus Schmalz. Les registres de baptêmes datent de 1549, de mariages de 1627 et ceux de décès de 1649. La cure fut rebâtie en 1740. Un grand incendie détruisit six maisons en 1880. — Voir *ASA* 1888, p. 75 et 1916, p. 140. [E. B.]

ARCHEGG. Hameau. Voir Arig (Opfr).

ARCHÉOLOGIE. *Le mouvement des études archéologiques en Suisse.* — Les premiers renseignements relatifs aux antiquités nationales suisses remontent, sauf erreur, au milieu du XVe s. ; la chronique de Königsfelden, de 1442 environ, mentionne des découvertes de monnaies d'or et d'argent, de constructions, de canalisations, sur l'emplacement du *Vindonissa* romain. Un siècle plus tard, vers 1530, la chronique de Brugg parle d'une façon plus précise des trouvailles faites à Windisch, cet emplacement qui, depuis quelques années, grâce aux travaux de la société *Pro Vindonissa*, prend une importance scientifique de plus en plus considérable. Au XVIe s. encore, Tschudi rassemble des inscriptions romaines. Dans la chronique de Stumpf, qui étudia entre autre l'Avenches romain, on trouve des indications relatives à des sépultures romaines et même préromaines, à des inscriptions ; la chronique de Sébastien Münster parle de nombreuses antiquités de l'Helvétie, tandis qu'en 1597, André Ryff donne déjà une description assez détaillée de l'établissement romain d'*Augusta Rauracorum* (Augst).

A partir du XVIIe s., les trouvailles se multiplient. C'est, par exemple, le bas-relief romain représentant un prêtre et un taureau, transporté à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne ; en 1633, le trésor de Wettingen, huit vases romains en argent richement décorés. On assiste ensuite à la création de nos premiers musées archéologiques à Bâle, Zurich et Berne. Il est vrai que ces musées étaient essentiellement destinés aux œuvres d'art et que leurs sections archéologiques présentaient les associations les plus extraordinaires de raretés de toute espèce. Mérian publiait sa grande topographie et à la fin du XVIIe s. Wagner, dans son *Mercurius Helveticus* (1688) essayait de présenter l'ensemble des recherches archéologiques en Suisse. Au XVIIIe s., les trouvailles d'antiquités sont si nombreuses, d'un bout à l'autre de la Suisse, qu'il ne saurait être question de les énumérer. On s'occupe très activement de l'étude de notre archéologie nationale, les savants commencent peu à peu à s'intéresser aux œuvres du moyen âge : ainsi à Zurich, le chanoine Jean-Jacques Breitinger prend très énergiquement en mains la cause de la conservation du Grossmünster et Emmanuel Büchel décrit avec soin les antiquités de la ville de Bâle. Néanmoins, l'époque romaine tient toujours le premier rang, et, dans ce domaine, la science archéologique offre des travaux de véritable intérêt. On pourrait citer, entre autres, la célèbre controverse relative à Aventicum, que le jésuite français voulait placer à Antre, tandis que Marquard Wild (1710) désignait Avenches comme emplacement de la ville romaine ; les discussions qui se greffèrent sur les trouvailles faites à Baden, la lecture des inscriptions romaines, telle celle du Lindenhof à Zurich qui, dès 1747, permit à Hagenbuch de fixer le nom romain de sa ville natale, *Turicum* ; en 1763, le travail d'ensemble de Daniel Bruckner sur les antiquités de la ville et de la campagne de Bâle, spécialement important grâce à sa bonne description des trouvailles de Basel Augst ; en 1773, celui de l'ingénieur Jean Müller, de Zurich, qui publie une collection de reproductions d'antiquités suisses ; en 1788, à Berne, le *Mémoire abrégé et recueil de quelques antiquités de la Suisse*, d'Érasme Ritter. Si l'ouvrage de Bruckner s'occupe surtout des antiquités romaines, il renferme aussi plusieurs représentations d'objets chrétiens primitifs, et Jean Müller reproduit nombre de documents du moyen âge. D'autre part, à la fin du XVIIIe s. apparaissent les deux premières études relatives à nos cathédrales ; celle de



Pierre tombale d'Avenches. Reproduite par Stumpf en 1548.

Schinz en 1789, sur l'église de Zurich, ouvrage tout à fait remarquable pour l'époque, et celle de Léonard Baulacre et Jean Senebier sur la cathédrale de Genève.

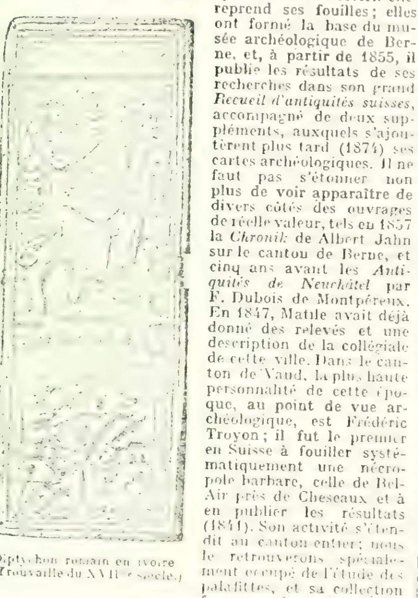
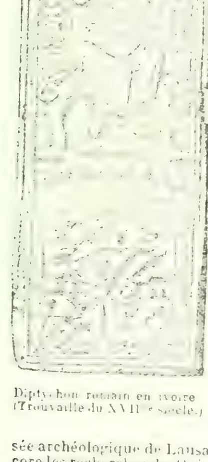
Le début du XIXe s. est marqué, en 1811, par la très importante publication de Louis de Haller : *Helvetien unter den Römern*, et par sa *Topographie de l'Helvétie*. L'œuvre de Haller a été l'objet de critiques très vives mais assez injustes ; la meilleure preuve de sa valeur est que les auteurs modernes sont souvent amenés à s'y reporter. Il faut aussi citer le *Dictionnaire du canton de Fribourg*, de Kuenlin, 1832, et celui que le Docteur Levade, de Vevey, avait publié peu avant (1824), et dans lequel se trouvent beaucoup de documents importants relatifs au canton de Vaud. Parmi les travaux intéressant le moyen âge, il faut signaler la description du Vieux-Zurich, de Salomon Vögelin, lequel, dans sa préface, lance le premier appel à ceux qui voudront s'unir pour la conservation et l'étude des monuments de l'art ancien, et les [illegible] de Martin Usteri, les gravures de François Hegi, et d'autres. A ce moment, si l'on excepte encore les périodes préromaines, les bases de l'étude des antiquités nationales sont solidement assises et l'[illegible] remarquable.

1832 est une date qui restera gravée dans les annales de l'archéologie suisse ; la découverte fortuite de deux tumuli près de Zurich amena Ferdinand Keller à fonder la Société des antiquaires de Zurich (Antiquarische Gesellschaft in Zürich). Dès sa création, cette société

ARCHÉOLOGIE

tion se donna pour tâche de scruter toutes les époques, tous les restes de notre archéologie nationale, les diverses périodes préromaines aussi bien que l'époque romaine, celles des invasions barbares et du moyen âge. Aux *Mémoires* publiés par l'*Antiquarische Gesellschaft* de Zurich vint s'ajouter l'*Anzeiger fur schweiz. Geschichte und Altertumskunde*, qui en 1868, prit le titre d'*Anzeiger für schweiz. Altertumskunde (Indicateur d'antiquités suisses)* et dont la publication est aujourd'hui confiée à la direction du Musée National.

L'impulsion partie de Zurich ne tarda pas à se faire sentir ailleurs ; un peu partout les sociétés d'histoire vont surgir; en 1837, la *Société d'histoire de la Suisse romande ;* en 1838, la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève ;* en 1840, la *Société d'histoire de Fribourg ;* en 1841, l'*Allgemeine Geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz ;* 1842, l'*Antiquarische Gesellschaft Basel*; 1846 le *Historischer Verein* à Berne. C'est alors que G. de Bonstetten entreprend ses fouilles; elles ont formé la base du musée archéologique de Berne, et, à partir de 1855, il publie les résultats de ses recherches dans son grand *Recueil d'antiquités suisses*, accompagné de deux suppléments, auxquels s'ajoutèrent plus tard (1874) ses cartes archéologiques. Il ne faut pas s'étonner non plus de voir apparaître de divers côtés des ouvrages de réelle valeur, tels en 1857 la *Chronik* de Albert Jahn sur le canton de Berne, et cinq ans avant les *Antiquités de Neuchâtel* par F. Dubois de Montpéreux. En 1847, Matile avait déjà donné des relevés et une description de la collégiale de cette ville. Dans le canton de Vaud, la plus haute personnalité de cette époque, au point de vue archéologique, est Frédéric Troyon; il fut le premier en Suisse à fouiller systématiquement une nécropole barbare, celle de Bel-Air près de Cheseaux et à en publier les résultats (1841). Son activité s'étendit au canton entier; nous le retrouverons spécialement occupé de l'étude des palafittes, et sa collection forma une des bases du musée archéologique de Lausanne. Qu'il suffise de citer encore les recherches de Quiquerez dans le Jura Bernois, sa publication des *Monuments de l'ancien évêché de Bâle ;* les travaux de Vischer de Bâle, en 1838, les *Remarques sur les cathédrales suisses*, de Jakob Burckhardt, enfin, en 1853, l'ouvrage de l'architecte genevois Blavignac, intitulé *Histoire de l'architecture sacrée du IVe au Xe siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion.* C'est un des premiers essais d'archéologie monumentale et médiévale qui embrasse une région d'une certaine étendue; si les conclusions chronologiques sont inexactes, sa valeur documentaire n'en subsiste pas moins, grâce aux observations, aux planches et aux dessins très soignés qui accompagnent le texte. La découverte, en 1854, des premiers palafittes à Meilen au bord du lac de Zurich fut une révélation; elle ouvrit une ère toute nouvelle à l'étude de notre archéologie préhistorique et fit sensation d'un bout de l'Europe à l'autre. Ce fut Ferdinand Keller qui prit la tête du mouvement et qui publia toute une série de rapports de haute valeur scientifique. Tandis qu'avec Messikommer, Schenk et Leiner, il étudiait les lacs de la Suisse

Diptychon romain en ivoire (Trouvaille du XVIIe siècle.)

orientale, ceux de Neuchâtel, de Morat, de Bienne, étaient explorés par Desor, Grangier, Schwab, Vouga, Gross, de Fellenberg, Jenner; le lac Léman par Troyon, Morlot, Monod, Forel, Gosse et d'autres.

Le résultat essentiel des recherches sur les palafittes fut de trancher définitivement le problème de la succession des périodes préhistoriques, problème si souvent controversé entre les savants allemands et ceux du Nord de l'Europe, de donner raison à ces derniers en démontrant que l'époque de la pierre avait précédé celles du cuivre, du bronze, puis du fer, et de fixer les transitions graduelles de ces différentes phases. Un des revers de la médaille fut que les trouvailles se succédèrent et s'accumulèrent avec une telle rapidité que leur étude approfondie ne put souvent être menée de front avec les fouilles. L'exploration de nos palafittes absorba pendant longtemps la majeure partie de l'activité des archéologues. On n'oubliait cependant pas l'antiquité romaine; de 1853 à 1870, Meyer-Ochsner, Mommsen, Keller, Jahn, Rochat d'Yverdon, Bursian et d'autres publièrent sur ce sujet des études remarquables, mais l'archéologie médiévale n'était pas encore très en faveur; néanmoins, en 1856, Wilhelm Wackernagel avait fondé à Bâle une collection du moyen âge qui est devenu le beau musée historique de la *Barfusserkirche*. A Zurich, Nüscheler fit paraître, dès 1864, *die Gotteshäuser der Schweiz*. Mais si les monographies descriptives de nos monuments du moyen âge sont encore rares à cette époque, il serait injuste de ne pas faire ressortir l'importance et l'utilité majeure d'autres travaux, sans lesquels la science archéologique n'arriverait jamais à la précision indispensable, sans lesquels elle resterait toujours dans le vague; ce sont les recherches historiques et la publication de documents d'archives. Dans ce domaine il faut se borner à citer quelques publications, celles des Sociétés d'histoire de la Suisse romande, de Genève, de Fribourg, de Neuchâtel, du Valais, etc., les regestes, tel en 1856, le *Regeste genevois;* les *Monuments de Neuchâtel* par G.-A. Matile, les *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, de Trouillat, les *Documents relatifs à l'histoire de la ville de Berne*, de Zeerleder, le *Mémorial de Fribourg*, les *Regestes des archives de la Confédération suisse*, et le *Schweiz. Urkundenregister*, de Hidber.

Les trente dernières années du XIXe siècle présentent, en matière archéologique, certaines tendances nouvelles, qui s'accentuent de plus en plus pour aboutir insensiblement aux conceptions actuelles. Ces tendances nouvelles se manifestent de diverses manières; il faudra se borner à essayer d'en fixer certains faits caractéristiques. C'est, par exemple, le besoin de fouilles plus systématiques, plus scientifiques, dans lesquelles les observations précises remplacent de plus en plus l'imagination, les déductions hasardées, les théories, les hypothèses un peu poétiques. Il en est exactement de même dans l'étude de notre archéologie monumentale, où l'on abandonne le romantisme pour approfondir les questions, en se basant de plus en plus sur l'étude simultanée et indispensable des archives, des textes ou des documents originaux qu'on publie. Cette façon plus sérieuse, plus scientifique, de traiter les questions amène à des conclusions plus sûres et fait de l'archéologie la sœur de l'histoire nationale.

S'il est impossible de parler de la pléiade d'archéologues et d'historiens de mérite qui, de 1870 à nos jours, ont enrichi la science de travaux très nombreux, très variés, et auxquels nous devons nos conceptions actuelles en ces matières, il semble cependant indispensable de citer quelques-uns des noms et des travaux les plus marquants. Le véritable initiateur du mouvement moderne en faveur de notre archéologie monumentale et médiévale fut le professeur J.-R. Rahn, de Zurich. L'œuvre que ce savant a accomplie dans la Suisse entière est considérable. Dès 1872, il commença, canton par canton, une statistique des monuments du moyen âge, qu'il publia dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*. En 1876 parut sa *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*. Il n'est presque pas un de nos édifices les plus importants du moyen âge, grands ou petits, dont il n'ait [illegible] Rahn fut un des créateurs du Musée national suisse et de la

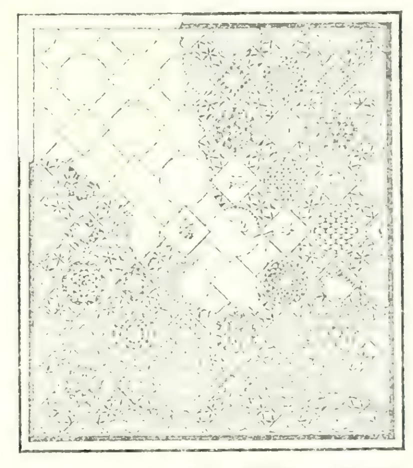
Société suisse des monuments historiques, fondée en 1879. A ses côtés il faut encore citer les Zeller-Werdmuller, von Rodt, les différents Burckhardt, Rüggenbach, Sarasin, Alfred Godet et tant d'autres dans la Suisse entière, ainsi que des savants étrangers tels que Wilhelm Lubke, auquel revient l'honneur d'avoir écrit les premières études sur nos vitraux, et Viollet-le-Duc.

Les périodes préhistoriques et romaines n'étaient cependant pas négligées. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier les publications des sociétés de Zurich, de Bâle, de Genève, de Neuchâtel, de l'association *Pro Aventico*, de l'*Indicateur d'antiquités suisses*, les travaux des Vouga, Wavre, Carrard, Morel-Fatio, Gross, Ritz, Mommsen, Burckhardt, Meyer, Mandrot, Morel, Eugène Secrétan, W. Cart, Aloïs de Molin, Heierli. Ce dernier a conquis une place très spéciale dans l'archéologie préhistorique par son livre *Urgeschichte der Schweiz*. Il fut l'un des fondateurs de l'importante Société suisse de Préhistoire, à laquelle se rattachent aussi les noms de Tatarinoff, Wiedmer-Stern et d'autres.

Vers la fin du XIXe s. l'ensemble de ces tendances diverses et de tous ces efforts aboutit à une conception absolument nouvelle en Suisse et d'une importance dont on ne saurait assez souligner la portée, la conservation de nos monuments historiques. Si cette notion avait tardé à s'imposer, si, sous ce rapport, nous étions en retard sur tel pays voisin, il est permis de dire que le mouvement fut peut-être plus solidement ancré qu'ailleurs, plus populaire. Il se traduisit très rapidement par la réorganisation complète et par l'agrandissement de nos musées archéologiques, par la création de nouvelles collections avec, comme couronnement, la construction de Musée national inauguré le 25 juin 1898. La réorganisation et l'agrandissement de nos musées cantonaux, la création du Musée national répondaient au besoin de conserver au pays les monuments transportables. Mais il y eut une autre impulsion, tout aussi importante, ce fut le besoin de sauver, de protéger, de restaurer nos anciens édifices encore debout sur tout le territoire suisse. C'était là, on peut le dire, un principe tout à fait nouveau et qui nous vint de France.

Actuellement la tendance qui s'impose de plus en plus est celle de l'étude sur place, étude menée de front avec celle des documents et des textes originaux : inscriptions lapidaires, chartes, comptes de construction, etc. Les fouilles sont envisagées autrement qu'on ne le faisait jadis, en général. Aujourd'hui, celui qui entreprend une fouille archéologique doit se rendre compte qu'il lit et qu'il détruit une page de l'histoire que personne ne pourra lire après lui, qu'il assume donc de ce fait une grande responsabilité scientifique. Il ne s'agit plus comme autrefois (il y eut heureusement des exceptions) de recueillir et d'exposer le plus d'objets possible, quelque intéressants et utiles qu'ils puissent être, mais avant tout d'observer et de noter les moindres détails, car aucun détail n'est superflu. De nos jours on exige que toute fouille digne de ce nom soit accompagnée d'un journal, illustré de plans, de croquis, de photographies, que les observations soient faites non seulement dans le cabinet de travail mais avant tout sur place. Pareil besoin d'approfondir les questions se manifeste aussi dans l'étude de notre archéologie médiévale et monumentale. L'exploration archéologique des édifices, de la base au sommet, est chose toute moderne et montre bien notre façon actuelle d'envisager la question. Il est encore un fait absolument moderne, absolument nouveau chez nous, c'est l'intervention et la coopération financière des pouvoirs publics. Nous avons vu que cette coopération s'est manifestée tout d'abord par la création de musées cantonaux ; ce furent ensuite des fouilles pratiquées par les cantons en faveur de ces musées, puis intervinrent des ordonnances diverses pour la conservation de nos antiquités nationales et des lois spéciales pour la conservation de nos palafittes. Le 10 septembre 1898, le canton de Vaud fut le premier en Suisse à adopter une *Loi sur la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* dont les dispositions essentielles furent empruntées à la loi française de 1887. Les cantons de Berne, Neuchâtel et Valais possèdent aujourd'hui des lois très semblables à la loi vaudoise ; le Tessin s'est inspiré de la loi italienne, plus rigoureuse et peut-être moins facilement applicable à cause de ses atteintes à la propriété particulière ; d'autres cantons étudient présentement la question.

S'il n'existe pas de loi fédérale relative à nos monuments, la Confédération fait beaucoup pour l'étude, pour l'acquisition et la conservation de nos antiquités nationales. Depuis l'arrêté du 30 juin 1886, les Chambres votent chaque année des crédits considérables, soit en faveur du Musée national et des collections cantonales, soit pour subventionner des restaurations, des fouilles et des études archéologiques entreprises dans un but purement scientifique par des États, des communes, des sociétés ou des particuliers. En échange de ses subventions, la Confédération exige des engagements de conservation future, très précis, engagements qui doivent



Mosaïque romaine trouvée à Avenches d'après un dessin d'Erasmus Ritter de l'an 1750 approximativement.

être ratifiés par les gouvernements cantonaux et qui constituent un véritable «classement».

L'art. *Archéologie*, de notre collaborateur M. A. Naef a dû être sensiblement restreint en raison des nécessités imposées par les circonstances économiques actuelles.

ARCHER. Famille bourgeoise de la ville de Berne. *Armoiries* : d'or à deux fragments d'arche de pont de sable surmontés d'une étoile du même. — 1. WERNER, 1306, valet de Johann von Bubenberg ; acheta en 1340 une terre des chevaliers de Saint-Jean, de Münchenbuchsee. — 2. SIMON (petit-fils de Rudolf von HINDELWANGEN), du Grand Conseil en 1414, du Petit Conseil en 1427, 1430 et 1436, puis administrateur de l'Hôpital du Bas. — 3. ANTON, fils du n° 2, du Grand Conseil en 1448, du Petit Conseil en 1462, bailli de Bipp 1465, banneret des Boulangers en 1467 et en 1474 ; administrateur de l'Hôpital du Bas de 1470 à 1472 ; trésorier du même établissement de 1477 à 1483, bailli de Lenzbourg en 1482, trésorier de la ville de Berne en 1490 ; capitaine et conseiller dans les guerres contre Waldshut 1468, à la bataille et à la prise d'Estavayer, à Héricourt 1474, 1475 ; en 1495, il reçut en fief de l'évêque de Sion la montagne d'Engstligen et mourut en [illegible]. — 4. HANS, fils du n° 3, du Grand Conseil en 1470, receveur (*Böspfenniger*) en 1480, bailli de



Frutigen en 1483, de Laupen en 1495, † 1512. — 5. SULPITIUS, du Grand Conseil en 1503, devint bailli de Laupen en 1508, du Petit Conseil en 1518 et en 1528, fut député à Neuchâtel en novembre 1530, destitué en 1535. Il vivait encore en 1540.

A. *Branche aînée*. Elle descend de — 6. LUDWIG, fils d'un Vincent, du Grand Conseil en 1523, châtelain de Zweisimmen en 1526, du Petit Conseil et bailli de Schenkenberg en 1534, † 1536. — 7. HANS-RUDOLF, du Conseil en 1534, succéda à son frère aîné Ludwig n° 6, comme bailli de Schenkenberg en 1535, † 1538. — 8. LUDWIG, fils du n° 6, tanneur, du Grand Conseil en 1550, bailli de Thorberg en 1550, grand sautier 1558, bailli de Bipp en 1560, de Payerne en 1564, † 1566. — 9. SIMON, fils du n° 7, du Grand Conseil en 1580, bailli de Büren 1584, de Bipp en 1593, d'Aarbourg en 1603, d'Aarwangen 1612, † 1624 ou 1625. — 10. BENEDIKT, * 1537, † 1587, entra au Grand Conseil en 1559, devint grand sautier en 1561, receveur de la maison d'Interlaken. — 11. BENEDIKT, fils posthume du n° 9, * le 12 juin 1587, † en 1667 ou en 1668, verrier, du Grand Conseil en 1617 bailli de Frutigen en 1625, recteur de la léproserie en 1642, fut déposé pour négligence dans ses comptes en 1657, surveillant des caves de la ville en 1664. — 12. DANIEL, fils du n° 10, * vers 1640, du Grand Conseil en 1664, surveillant des caves du pays allemand en 1668, membre des Seize en 1688, † 1691. — 13. BENEDIKT, fils du n° 11, * 1651, † le 1er mars 1712, fut directeur de l'Hôpital du Haut en 1704.

B. *Branche cadette*. — 14. BARTLOME, * le 10 septembre 1533, du Grand Conseil en 1554, petit conseiller en 1563, 1568 et 1577, fut bailli d'Unterseen en 1556, de Thonon en 1563, de Morges en 1568, banneret des tanneurs en 1583, directeur de l'arsenal en 1586, † 1589. Il fut capitaine de 495 hommes de Langenthal et Aarwangen dans l'expédition de 1582. — 15. ANTON, fils du n° 14, * 1581, conseiller en 1606, étalonneur en 1607 et percepteur en 1609, bailli du chapitre *(Stiftschaffner)* en 1611, † de la peste la même année. — 16. ANTON, fils du n° 15, 1603-1655, du Grand Conseil en 1627, étalonneur en 1629, bailli de Landshut 1636, du Petit Conseil en 1654. — 17. ANTON, fils du n° 16, 1632-1674, du Grand Conseil en 1657 fut en 1664 Rathausammann et bailli de Thorberg en 1667. — 18. ALBRECHT, fils du n° 17, * 1642, dut avoir tué Vincenz Sturler dans une bagarre ; en 1673 du Grand Conseil, gouverneur de Payerne en 1687, fut déposé pour dettes en 1696 et rayé du Conseil. — 19. ANTON, fils du n° 18, * le 24 janvier 1681, pasteur à Frauenkapellen en 1713, il se retira en 1725 et mourut en 1729. — 20. HANS-JAKOB, commis au grenier en 1722, renvoyé pour sa conduite en 1726 et interné à Interlaken où il mourut, dernier de la famille. — M. von Sturler : *Genealogien bernischer Geschlechter* à la Bibl. de la ville de Berne. [E. B.]

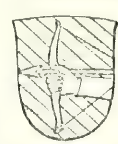
ARCHEVÊCHÉ. Voir ÉVÊCHÉ.

ARCHIMBAUD. Famille originaire de Montélimar, venue à Genève au XVIe s. — ÉTIENNE fut reçu habitant en 1572. — JEAN, ingénieur, proposa au Conseil, en 1652, de construire une machine élevant l'eau du lac pour alimenter les fontaines publiques. Malgré l'intérêt que prit la population à ce projet et les demandes de particuliers désirant recevoir l'eau à domicile, le Conseil le rejeta définitivement en 1658 après six ans de tergiversations. Ce ne fut qu'au siècle suivant que l'ingénieur Abeille dota la ville de Genève d'un système hydraulique approprié à ses besoins. — PHILIPPE fut pasteur de 1733 à 1775. — THÉODORE et OLYMPE, convertis au catholicisme sous l'influence du curé Pontverre, publièrent des ouvrages de polémique religieuse. — Voir Arch. d'État Genève. — Covelle : *LB*. — *SKL*. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [Th. FOEX.]

ARCHINARD. Nom de famille répandu dans les cantons de Genève et de Vaud.

A. **Canton de Genève**. Plusieurs familles de ce nom, venant du Dauphiné, se sont établies à Genève de 1559 à la fin du XVIIIe s. — 1. ANDRÉ, fut admis à la bourgeoisie en 1702. — 2. DANIEL, fils du n° 1, * 1698, fut successivement pasteur de plusieurs églises françaises en Allemagne. Il mourut à Brunswick en 1755. — 3. JEAN-ANDRÉ, 1807-1869, pasteur à Chancy puis à Genève, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie et de théologie, entre autres : *La Chronologie sacrée basée sur les découvertes de Champollion*. — *Les origines de l'Église romaine*. — *Les édifices religieux de l'ancienne Genève*. — 4. JEAN-CHARLES, 1829-1906, député de 1878 à 1880, chancelier en 1880. — Voir de Montet : *Biographie des Genevois et des Vaudois*. — Galiffe mns. — *France protestante*. — Sordet mns. — *JG*. — *Passe-partout*. [Th. F.]

B. **Canton de Vaud**. Famille du Crêt près Montélimar (France), réfugiée en 1768 à Lausanne pour cause de religion. *Armoiries* : d'azur à cinq cotices d'or, au dextrochère vêtu d'argent, tenant un arc tendu avec sa flèche du même. — 1. CHARLES-VÉRIDIQUE, * à Montpreveyres le 10 juin 1811, pasteur. Il fut successivement directeur du collège de Moudon de 1840 à 1845, maître de français à Berthoud 1845-1848 ; pasteur à Payerne 1848-1856, à Saint-Cierges 1856-1864, premier président du Comité de secours en faveur des protestants disséminés 1854-1862 ; secrétaire en chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud de 1864 à 1873 ; pasteur à Corsier 1873-1891, † à Vevey le 2 janvier 1898. Il est l'auteur d'une *Histoire de l'Église du canton de Vaud*, qui a eu deux éditions, d'une *Histoire de l'Instruction publique dans le pays de Vaud*, et d'autres opuscules. Il avait concouru en 1838 pour la chaire d'économie politique à l'Académie de Lausanne par une dissertation sur la Population. — 2. CHARLES, * à Wesserling (Alsace) en 1819, consacré en 1844, pasteur en Alsace et de 1854 à 1857 à Biel, puis de 1864 à 1872 directeur du collège cantonal à Lausanne et professeur au dit collège jusqu'en 1886, † à Chailly sur Lausanne le 19 décembre 1905. Il a publié une notice historique sur le collège cantonal. — 3. AUGUSTE, fils du n° 1, † en 1917, juge au tribunal de district de Lausanne, s'est consacré à diverses œuvres de bienfaisance et fut pendant plus de vingt ans secrétaire de la société de patronage des détenus libérés. [G.-A. B. et H. V.]



ARCHIPRÊTRE, titre de dignitaire ecclésiastique, qui remonte au IVe s. et était donné au premier des prêtres (par l'âge ou par ses qualités) de l'église épiscopale. Il devait remplacer l'évêque, malade ou empêché, dans les cérémonies du culte et parfois il avait aussi une part dans l'administration des biens de l'Église.

En Suisse il n'y a d'archiprêtres qu'au Tessin et à Genève. Au Tessin les chefs des chapitres de Lugano, Balerna, Bellinzone et Locarno et les curés d'Ascona et de Riva San Vitale portent ce titre. En 1910 il fut conféré aussi au prévôt de Biasca. Dans le canton du Tessin, chaque archiprêtre est à la tête d'une *pieve*. — A Genève il y a quatre archiprêtres : ceux de Saint-Pierre aux Liens, de l'Immaculée Conception, de Sainte-Croix et de Saint-François de Sales.

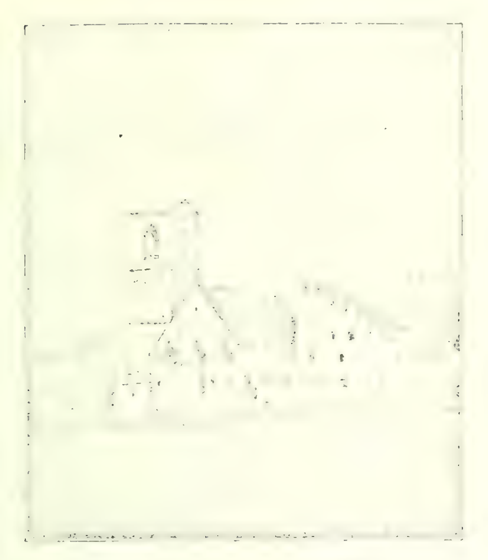
Wetzer et Welte : *Dict. encycl. de théologie catholique*. — Thomassin : *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*. [C. TREZZINI.]

ARCHITECTURE CIVILE. Voir MAISONS, GÉNIE CIVIL.

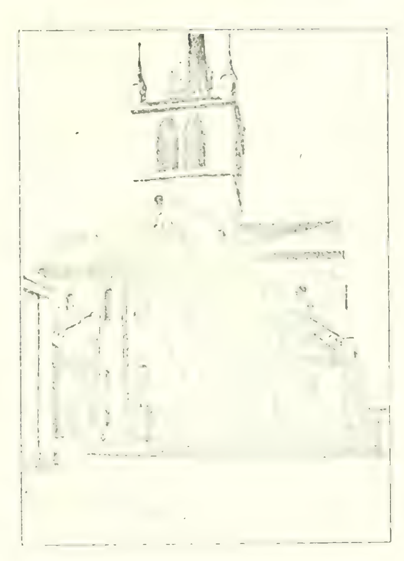
ARCHITECTURE MILITAIRE. Voir CHATEAUX, FORTIFICATIONS.

ARCHITECTURE RELIGIEUSE. Les premiers édifices chrétiens de notre pays se rencontrent à partir du IVe s., entre autres à Genève, à Saint-Maurice, à Romainmôtier. Il n'est demeuré de ces constructions que quelques vestiges de murs enfouis sous le sol d'édifices postérieurs et retrouvés au cours de fouilles systématiques. Ce sont généralement de modestes chapelles à une nef, accompagnées d'une abside. A Romainmôtier, deux annexes dessinant une sorte de transept donnent au plan la forme de croix ; le sanctuaire est déjà orienté. Vu le petit nombre de bâtiments conservés, il n'est encore possible de tirer des conclusions générales sur l'architecture de cette époque où les traditions romaines, bien que dénaturées, étaient encore très vivantes.

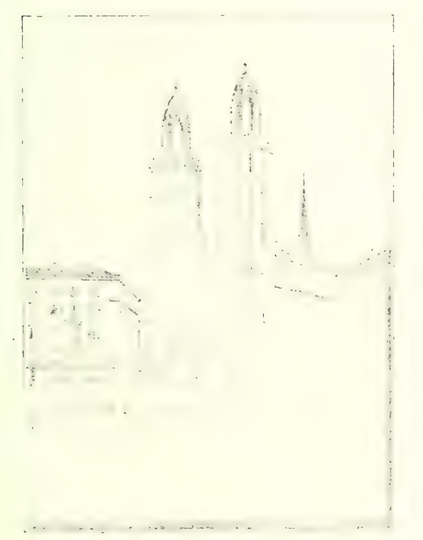
Les vestiges de monuments élevés durant la période intermédiaire qui sépare la fin de l'époque romaine de l'avènement de la dynastie carolingienne se trouvent



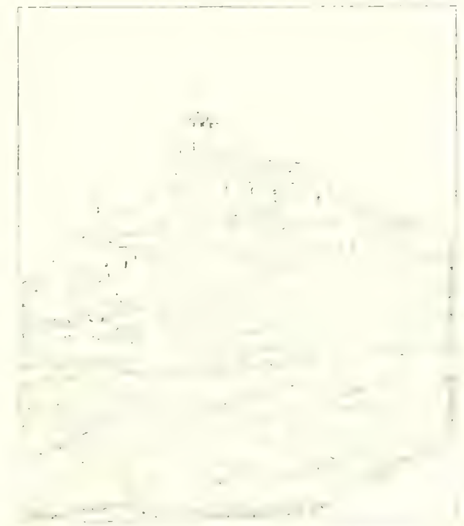
L'église de Münster (Grisons), de l'an 700 environ.



L'église abbatiale de Payerne, de l'an 1000 environ.



La cathédrale de Zurich, de 1100-13[illegible].



L'église de Valère à Sion, de l'an 1200 environ.

tout d'abord dans les localités où le christianisme avait fait sa première apparition : à Genève, les églises de Saint-Pierre et Saint-Victor furent construites ou reconstruites à cette époque ; à Saint-Maurice régna également une grande activité; la deuxième église de Romainmôtier, semblable à la première, date peut-être du VII[e] s. Nous ne savons rien de précis sur les petits édifices construits en mémoire des premiers missionnaires; ils devaient en tout cas être de très petites dimensions. La transformation de la *cella* de Saint-Gall en un couvent de bénédictins n'est connue que par des textes, tous les restes architecturaux ont disparu au cours de reconstructions postérieures. A Coire, la crypte de Saint-Lucius, avec couloirs circulaires, est probablement un reste de la cathédrale construite en 540. Le principal intérêt de ces vestiges réside dans le fait qu'ils attestent la continuité du développement de l'architecture religieuse pendant les premiers siècles du moyen âge. L'ancienne Gaule mérovingienne reprit et développa les traditions antiques et devint, bien plus que l'Italie en décadence, le centre d'où rayonnèrent les idées nouvelles. La civilisation carolingienne n'aura plus qu'à faire fructifier ces semences.

Les monuments élevés au IX[e] et X[e] s. ont laissé sur le sol de notre pays des traces un peu plus visibles que ceux des périodes précédentes. La Suisse orientale occupe dès lors une place plus importante dans l'histoire de l'architecture, avec ses grandes abbayes qui constituèrent les principaux centres de culture. L'église du couvent de Munster (Grisons), édifice à une nef, pourvu de trois absides en fer à cheval, a conservé des peintures murales de l'an 800. A Disentis et à Mustail, il y a encore des vestiges d'églises de cette époque. L'abbaye carolingienne de Saint-Gall nous est connue seulement par son plan conservé à la bibliothèque du couvent, plan qui ne fut pas exécuté tel quel, mais qui nous renseigne sur les conceptions architecturales de l'époque : double chœur, crypte, nef à colonnes, tours rondes isolées à l'Ouest, cloître au Sud. A Zurich, la crypte du Fraumünster présente un type assez développé, avec couloirs coudés sur plan rectangulaire. Dans la Suisse romande, à côté de Saint-Maurice, où les fouilles ont mis à jour quelques vestiges carolingiens, les abbayes de Romainmôtier et de Payerne sont les principaux témoins de l'influence de Cluny en Suisse. A Romainmôtier le plan de cette époque peut être reconstitué malgré les transformations postérieures. A Payerne, la région de la tour occidentale peut remonter au X[e] s. A Genève, il y avait, en 926, à Saint-Gervais, une église dont les fondations existent encore au-dessous du sol.

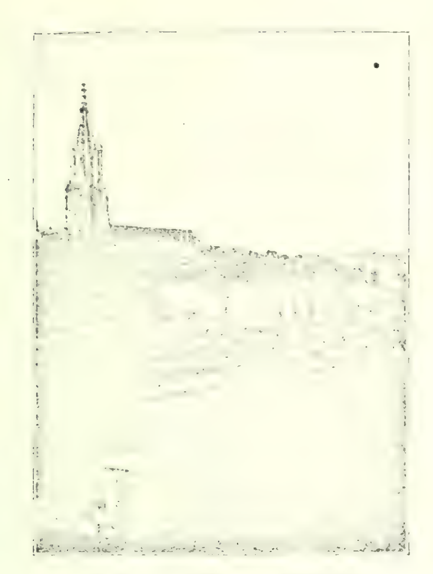
Notre connaissance de l'architecture préromane en Suisse est, on le voit, très fragmentaire; nous sommes, par contre, mieux renseignés sur le développement de l'architecture après l'an mille, car les édifices sont plus nombreux et ont été mieux conservés. L'architecture romane en Suisse ne présente aucun caractère d'unité. Au Nord et à l'Est se font sentir les influences de l'Allemagne méridionale ; dans les cantons romands, les relations avec la Bourgogne et la vallée du Rhône sont nettement affirmées. Au Tessin, on respire l'atmosphère de l'Italie. Dans la Suisse allemande, si l'on excepte quelques édifices importants, l'architecture est très rudimentaire; la basilique non voûtée est la règle. L'extérieur est pauvre, le portail peu développé. Les monuments les plus caractéristiques du genre sont le Munster de Schaffhouse, consacré en 1064 et reconstruit au commencement du XII[e] s., et l'église de Stein [illegible]. Les églises de Moutier-Grandval et de Saint-Imier, dans le Jura, celles de Beromunster et de Schoenenwerd, présentent certains caractères communs : elles possèdent toutes à l'Est trois absides semi-circulaires et ont été transformées par des réfections postérieures. Dans la Suisse centrale et les Grisons, le style roman s'est maintenu plus longtemps, principalement dans les clochers.

C'est seulement dans les édifices des grands centres que se manifestent les innovations caractéristiques de l'architecture romane. Le Grossmünster de Zurich fut reconstruit au début du XII[e] s., mais l'entreprise ne fut achevée qu'au XIII[e] s. L'église n'est donc pas homogène, mais présente, dans ses dispositions essentielles, un type bien caractérisé. A une travée de la nef correspondent deux travées de bas côtés; de ce fait le rôle des piliers n'est pas chaque fois le même et l'alternance des supports crée à l'intérieur de la nef un rythme nouveau. La cathédrale de Bâle, dont la nef est construite d'après un système analogue, présente une architecture de style plus avancé et moins lourd. Les églises de Neuchâtel et de Saint-Ursanne forment en quelque sorte la transition entre l'architecture de la Suisse allemande et celle de la Suisse française. A Neuchâtel, le chœur et ses deux annexes avec absides semi-circulaires datent de la seconde moitié du XII[e] s. A l'extérieur, la corniche et les frises présentent une décoration romane très intéressante. L'église de Saint-Ursanne appartient déjà à l'époque de transition, mais elle possède un chevet dont les détails rappellent le style de la cathédrale de Bâle; le portail, avec des restes de polychromie, est l'un des plus beaux spécimens du genre en Suisse.

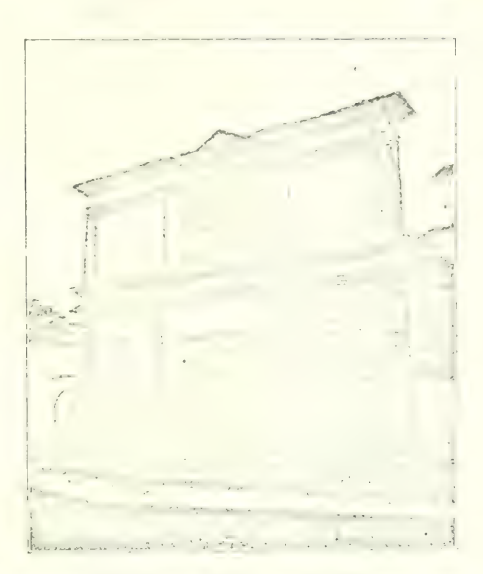
Dans la Suisse romande, l'influence de la France se fait sentir principalement dans les dispositions des voûtes. Le berceau se rencontre fréquemment, même dans de grands édifices. Les abbayes de Cluny jouent à cette époque un rôle prépondérant dans le pays. L'église de Romainmôtier a conservé en grande partie sa structure romane, elle est précédée d'un narthex à deux étages; la croisée est surmontée d'une tour carrée. L'église de Payerne, d'un style moins primitif et de proportions grandioses, est malheureusement dénaturée à l'intérieur par des installations utilitaires. La tour élevée sur les croisées ne fut achevée qu'à l'époque gothique, mais avait dû être déjà projetée à l'origine. Parmi les autres édifices de cette époque il faut citer les églises de Grandson, basilique à colonnes avec voûtes en berceau dans la nef, et demi-berceau dans les bas côtés, et Saint-Pierre de Clages, au Valais, dont la croisée est surmontée d'une charmante tour octogonale. Les clochers de Sion et de Saint-Maurice sont de puissantes constructions qui rappellent certaines tours de la vallée d'Aoste. Dans le Tessin, l'art roman n'a pas laissé de monuments bien considérables. Partout la basilique simplement recouverte d'une charpente est la règle. Les plans sont également très peu développés, les chœurs de forme carrée, les bas côtés font le plus souvent défaut. L'église de Biasca est un des rares exemples d'églises à trois nefs; elle a été passablement remaniée au XVII[e] s. Celle de Giornico a un chœur et une crypte voûtée, mais sa nef unique est recouverte d'un plafond.

En Suisse, comme ailleurs, l'architecture gothique eut un caractère plus universel que celle de la période précédente. Sans disparaître complètement, les différences locales s'atténuent; mais entre le XII[e] et le XVI[e] s. le style subit des variations résultant de l'application progressive de nouveaux systèmes constructifs. La cathédrale de Genève est l'un des premiers édifices où l'on ait employé de façon conséquente la voûte sur croisées d'ogives. Commencée vers le milieu du XII[e] s., la construction ne fut achevée qu'un siècle plus tard. Plusieurs catastrophes en ont modifié assez profondément l'état primitif. Le plan de l'édifice a encore le caractère roman; les parties orientales présentent certaines analogies avec les dispositions des églises cisterciennes. La cathédrale de Lausanne marque un progrès véritable dans le développement du style. Elle fut édifiée à une époque plus récente et achevée, seulement dans ses parties principales, au XIV[e] s. Le chœur, avec déambulatoire, a beaucoup plus d'ampleur qu'à Genève. Le plan de la nef semble avoir été conçu dans l'idée de construire des voûtes sexpartites, mais il n'a été appliqué que dans une travée, partout ailleurs la croisée d'ogives sur plan barlong a été adoptée. Parmi les autres particularités de l'édifice il faut citer le narthex, avec un porche ajouté au XV[e] s., le portail des apôtres au [illegible] et la tour [illegible] sur la croisée. Dans la même ville, l'église [illegible] des franciscains, Saint-François, est également un spécimen de style gothique dans la [illegible] de son évolution.

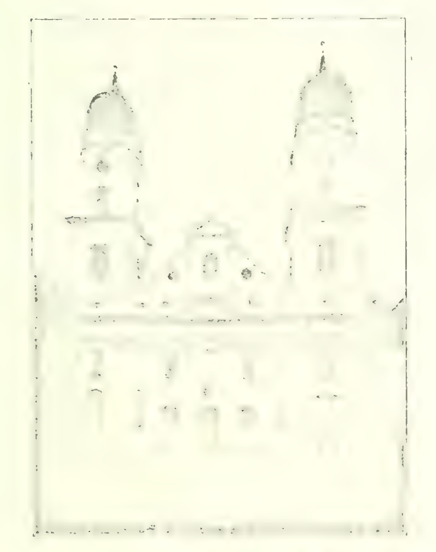
Dans le Valais, Notre-Dame de Valère à Sion [illegible]
[illegible]
Les transepts ont [illegible] le chœur
présente des détails romans, la nef a dû être construite



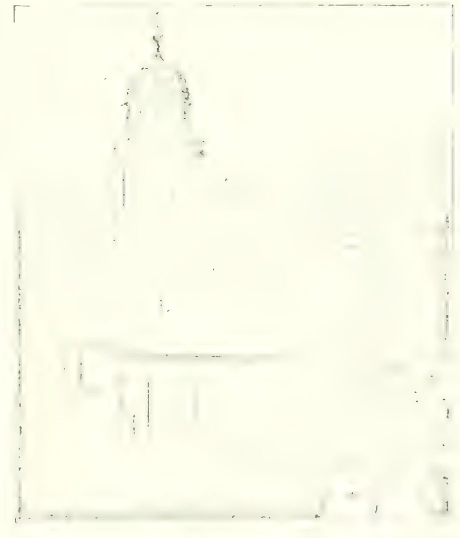
La cathédrale de Berne, de 1421-1633.



L'église San Lorenzo de Lugano, de 1507.



L'église du couvent de Saint-Urbain, de 1715.



Le Temple national de La Chaux-de-Fonds, de 179[illegible].

à la fin du XIIIe s. Par suite des relations avec la vallée du Rhône et la Bourgogne, le style gothique s'est manifesté en Suisse romande plus tôt que dans les régions septentrionale et orientale de notre pays. La cathédrale de Coire, commencée sur une base romane, est l'édifice le plus irrégulier et le plus pittoresque qu'on puisse imaginer. La nef, avec ses travées carrées, accompagnées de bas-côtés très étroits, trahit des influences italiennes. Dans les autres localités des Grisons, avant l'arrivée des dominicains et des franciscains, le style reste encore très archaïque. Le chœur de l'église des dominicains de Bâle est le seul reste de l'église consacrée en 1269. De proportions hardies et élancées, très sobre de détails, cet édifice est l'expression la plus parfaite d'une architecture qui recherche avant tout les effets d'ensemble. L'église des cordeliers de Bâle, une des plus grandes de la Suisse, dénote les mêmes tendances.

Si, pendant le XIIIe s., les manifestations de style gothique restent isolées et n'exercent point une influence générale sur le développement de l'architecture, il n'en est pas de même à partir du XIVe s. A cette époque, l'avènement de la bourgeoisie et la prospérité du commerce favorisèrent l'esprit d'entreprise dans toutes les villes. Les cités épiscopales étant déjà, pour la plupart, pourvues de grandes cathédrales, le zèle des constructeurs s'applique avant tout à l'édification d'églises paroissiales. La collégiale de Fribourg, commencée au XIVe s., est l'un des exemples les plus typiques des monuments élevés à cette époque. Dans le Jura, les églises de Porrentruy et de Bienne présentent les caractéristiques habituelles du style gothique tardif. Les églises de campagne élevées aux XVe et XVIe s. ont, par contre, encore des allures très archaïques. Elles n'ont qu'une nef accompagnée de chapelles; le chœur est généralement carré, une tour s'élève devant la face occidentale ou sur la croisée. Aux bords du Léman et dans la vallée du Rhône, on ne rencontre pas davantage de monuments remarquables. Cette contrée n'a pas, pour ainsi dire, connu la belle floraison décorative de l'art gothique à son déclin. L'architecture demeure extrêmement sobre et se confine dans la recherche d'heureuses proportions dans les intérieurs. Les églises paroissiales de Genève sont très caractéristiques à cet égard : le chœur, à peine séparé de la nef, a la même hauteur que celle-ci.

Dans la Suisse allemande, c'est à Bâle que règne la plus grande activité à la fin du moyen âge. A la suite du tremblement de terre de 1356, les principaux édifices durent être restaurés. A la cathédrale, la partie supérieure du chœur fut reconstruite, ainsi que la nef et le cloître; les tours occidentales furent achevées. A Berne, la collégiale est l'édifice le plus représentatif de la fin de la période gothique. La nef, accompagnée de bas-côtés et de chapelles, est précédée d'une puissante tour avec un triple porche. L'effet de l'intérieur est grandiose; la lumière est répandue à profusion par de larges fenêtres. Dans les formes, on sent le désir de faire à tout prix du nouveau et de couvrir toutes les surfaces par des lignes compliquées. Le chœur a servi de modèle à celui de Berthoud, achevé en 1487. En Argovie, à côté du couvent de Kœnigsfelden fondé en 1310, qui a conservé son église édifiée dans le style simple des franciscains, il faut mentionner les églises de Zurzach et de Zofingue.

Le Fraumunster de Zurich, dont le chœur appartient encore au XIIIe s., fut achevé avec des ressources toujours décroissantes. La Wasserkirche, édifice à une seule nef, est un exemple brillant de la science des constructeurs de voûtes de la fin de l'époque gothique. Dans la Suisse orientale, le plus bel édifice de ce temps est le couvent de Mariaberg, près de Rorschach, avec son cloître autour duquel se groupent les différents bâtiments et l'église aujourd'hui désaffectée. A Schaffhouse, le Munster fut achevé en 1170. Dans les Grisons, le type roman de l'église à une nef, couverte d'un plafond et pourvue d'une ou plusieurs absides, se perpétue jusqu'à une époque assez tardive, puis subitement, dans le dernier quart du XVe s., le style gothique se développe avec une intensité et un éclat remarquables, et prolonge sa floraison jusqu'au XVIIIe s. De nombreux maîtres d'œuvre déployèrent leur activité dans les vallées les plus reculées et répandirent ainsi dans toute la région la connaissance du style nouveau. Tous ces édifices, généralement à une seule nef, présentent les systèmes de voûtes les plus compliqués. L'extérieur est par contre très simple, les fenêtres étant même souvent supprimées au Nord par suite de la rigueur du climat. Le plus grand édifice religieux des Grisons est Saint-Martin à Coire. L'église romane, en grande partie incendiée en 1464, fut reconstruite après cette date. Dans la Suisse italienne, comme dans la plupart des pays méridionaux, le style gothique ne fut jamais accueilli avec faveur et ne fut pas appliqué d'une façon très conséquente.

Si, pendant le moyen âge le Tessin occupe un rang modeste dans l'histoire de l'architecture, il prend sa revanche à partir du XVIe s. C'est dans la Suisse italienne, en effet, que paraissent les premières manifestations du style Renaissance. On ne construisit pas tout d'abord des édifices complets dans le goût nouveau, mais l'on acheva des églises commencées en style gothique. La façade de San Lorenzo, à Lugano, édifiée en 1517, est conçue à la manière des églises de l'Italie du Nord : belle composition développée en largeur, où, malgré l'importance des pilastres, le parti horizontal domine, décoration riche et élégante, faisant preuve d'une imagination toujours renouvelée. La façade de la collégiale de Bellinzone, commencée au XVIe mais achevée seulement au XVIIe s., présente une ordonnance à peu près analogue dans sa partie inférieure, mais est surmontée d'un étage de plus couronné d'un fronton.

Au Nord des Alpes, dans la Suisse allemande aussi bien que dans la Suisse française, la Renaissance a laissé peu de monuments d'architecture religieuse. Dans les cantons protestants, l'activité est nulle à cette époque. Ailleurs, le style gothique persiste longtemps, même après le XVIe s. Des édifices importants élevés dans le style nouveau ne paraissent pas avant le XVIIe s. L'église de Saint-Léger à Lucerne (1633-1644) a un intérieur correct de tendance classique tandis que son portail montre des formes plus opulentes et plus compliquées. Les arcades du cimetière et le grand perron forment un bel ensemble, unique en son genre en Suisse. Dans la Suisse occidentale, on sent l'influence de l'art français. Les églises des Visitandines et des Jésuites à Fribourg datent également du XVIIe s. L'église de Glis, en Valais, plus récente, présente un mélange de formes gothiques et Renaissance.

Aux XVIIe et XVIIIe s., les Tessinois ont laissé beaucoup de traces de leur activité dans différentes régions de la Suisse. C'est à eux que l'on doit la reconstruction de l'église de Muri (1695-1697), le plan de l'église du couvent de Saint-Gall, modifié dans la suite, et surtout l'édification de l'église Saint-Ours à Soleure. Les Pisoni ont créé là une œuvre de grande envergure, admirablement complétée par l'aménagement des abords.

Une influence d'une toute autre nature se fait sentir par l'intermédiaire de l'école dite du Vorarlberg. Des familles d'artistes originaires de cette région travaillèrent en Suisse et dotèrent notre pays d'édifices importants. De grandes abbayes furent reconstruites grâce à l'initiative de prélats amis du faste. Le chœur de l'église d'Einsiedeln fut édifié de 1674 à 1676 par H.-C. Kuen ; l'église elle-même et le couvent sont l'œuvre de K. Moosbrugger et de ses collaborateurs. Le plan est très largement conçu ; les bâtiments se groupent autour de grandes cours rectangulaires et symétriques. L'église, occupant une position dominante, est précédée d'un grand perron avec arcades en hémicycle. Par sa riche décoration de stucs et de peintures, et par ses vastes proportions, cet édifice est le plus caractéristique de son époque. Parmi les nombreux monuments de la même école aux dispositions longues et vastes, il faut citer : l'église de Rheinau, celles de Saint-Urbain (Lucerne), de Munsterlingen et de Sainte-Catherinenthal près de Diessenhofen, œuvres de F. Beer. Le couvent de Pfäfers, d'un style encore lourd, fut reconstruit après l'incendie de 1730. L'église abbatiale de Saint-Gall présente extérieurement des caractères assez divers. La nef, avec le transept se terminant en hémicycle, est [illegible] et l'une des plus belles créations de l'époque. La décoration, bien que très abondante, ne compromet pas l'effet de l'architecture

Dans les cantons protestants, le réveil de l'architecture religieuse fut beaucoup plus tardif. Les édifices construits spécialement pour le culte protestant ne sont pas antérieurs au XVIIIe s. Il faut citer l'église du Saint-Esprit à Berne et les temples de Morges, Yverdon et Genève (Fusterie) qui lui sont quelque peu postérieurs. L'église d'Olten, du commencement du XIXe s., consacrée au culte vieux-catholique, a la simplicité et la correction des édifices classiques.

L'époque moderne a vu se succéder les tendances les plus variées dans le domaine de l'architecture. Les édifices religieux, comme les édifices civils, sont le témoignage de la multiplicité des recherches faites dans un siècle où l'histoire était en grand honneur. Tour à tour les styles des différentes périodes antérieures ont fourni des sources d'inspiration aux architectes. L'église de Neumunster à Zurich (1839) est encore l'écho de réminiscences classiques; à partir du milieu du siècle, les modèles du moyen âge furent plus en faveur; l'église Sainte-Elisabeth à Bâle est de style gothique, celle de Notre-Dame à Zurich rappelle les premières basiliques chrétiennes. Dans la forme des édifices, on passa alternativement du plan central au plan de forme allongée. Au cours de ces dernières années, on ne peut relever une tendance bien marquée de l'architecture religieuse. L'esprit moderne s'est manifesté davantage dans d'autres domaines. [Cam. Martin.]

ARCHIV FÜR DIE GESCHICHTE DER REPUBLIK GRAUBÜNDEN, publié par Theodor von Mohr, en corrélation avec le *Codex diplomaticus*. Deux volumes d'*Archiv* et deux volumes du *Codex* parurent de 1848 à 1853, sous la direction de Th. von Mohr. Après sa mort, son fils et collaborateur Conradin von Moor (comme le nom s'écrit aujourd'hui) continua ces deux publications. L'*Archiv* compte 6 volumes, le *Codex* 4. — *ADB* 22, p. 23. [F. P.]

ARCHIV FÜR SCHWEIZER GESCHICHTE, publié par la Société générale suisse d'histoire. Voir HISTOIRE, SOCIÉTÉS D'.

ARCHIV FÜR SCHWEIZERISCHE REFORMATIONSGESCHICHTE, publié de 1868-1876 par le SCHWEIZERISCHER PIUSVEREIN (voir cet article). Sous ce même titre, la *Gesellschaft für Wissenschaft und Kunst* a publié un supplément aux *Katholische Schweizerblätter* (voir cet article).

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES. Revue fondée, en 1887, par Maurice Tripet, archiviste à Neuchâtel. Les premiers numéros, mensuels, portèrent le titre : *Archives héraldiques et sigillographiques suisses*, puis, dès 1895, la revue prit le nom définitif de *Archives héraldiques suisses*. Le 1er janvier 1892, les *Archives héraldiques* devinrent l'organe de la Société suisse d'héraldique et M. Tripet en continua la rédaction jusqu'à sa mort, le 16 juillet 1894. La publication de la revue fut dès lors confiée à un comité de rédaction. A partir de 1897, les *Archives héraldiques* devinrent trimestrielles. [Fréd.-Th. Dubois.]

ARCHIVES SUISSES DE TRADITIONS POPULAIRES. Revue fondée en 1897. Voir FOLKLORE.

ARCHIVES. Les historiens ont en Suisse à leur disposition de nombreuses collections de documents publiques ou privées, ce sont :

I. Les Archives fédérales à Berne. La Confédération d'avant 1798 ne possédait pas d'archives spéciales; les traités internationaux importants étaient conservés dans les archives cantonales tantôt dans les unes, tantôt dans les autres; ainsi plusieurs accords avec la France étaient à Soleure; quand Zurich correspondait comme Vorort avec les puissances étrangères, il classait les pièces dans ses archives d'État et en communiquait des copies aux cantons. Comme les huit anciens cantons tenaient leur Diète à Baden pour les comptes annuels, et que la plupart et les plus importantes de leurs assemblées avaient lieu dans la même ville, il s'y forma un commencement d'archives fédérales qui n'étaient pas seulement une collection d'*Abschiede*, mais qui contenaient aussi des comptes de bailliages, des rentiers, des traités d'alliance, des procès-verbaux de Diètes (dès 1533), etc. L'exclusion des cantons catholiques au gouvernement commun de Baden, en 1712, fit transférer les Diètes à Frauenfeld où se formèrent de nouvelles archives. Il se constitua de même des archives communes dans les autres bailliages communs. Lors de l'effondrement de la Confédération, ces actes restèrent où ils étaient et furent incorporés aux archives du chef-lieu du canton. La République Helvétique ne parvint pas à réunir ces documents, et la Diète se contenta, le 16 juin 1804, de souligner le caractère fédéral de ces archives, déposées en partie à Soleure, Aarau (autrefois Baden), Frauenfeld et Zurich, et d'en assurer la libre utilisation. L'État unitaire qu'était la République Helvétique créa les premières archives centrales en décidant, le 18 décembre 1798, l'aménagement d'archives nationales pour la nouvelle administration. Les anciennes archives furent placées le 25 juillet 1798 sous la garde des chambres administratives; en 1799 un inspecteur d'archives (Beat Steinauer) devait visiter les archives des couvents de la Suisse orientale, mais les événements militaires en empêchèrent l'exécution. Des affaires plus importantes firent bientôt passer le soin des archives à l'arrière-plan. En septembre 1800, les archives de l'abbaye d'Einsiedeln, transportées à Zoug en 1798, furent rendues au prince-abbé. La chambre administrative de Berne livra en 1798 à celle de Vaud les actes qui lui revenaient, et à celle de Fribourg les pièces concernant Morat. — Lorsqu'après la République Helvétique, en 1803, les archives centrales durent être remises à Fribourg, premier Vorort sous l'Acte de Médiation, on s'effraya d'avoir à transporter chaque année au nouveau Vorort l'immense collection d'actes qui s'étaient accumulés pendant les cinq dernières années; la majeure partie resta à Berne, et l'année suivante la Diète décida que les archives helvétiques y demeureraient définitivement et que les nouvelles archives fédérales y devaient aussi être installées. Un archiviste fédéral, Karl Wild, de Berne, prit la direction des archives helvétiques, et classa les actes de la chancellerie fédérale, dont le siège changeait avec le Vorort. Wild conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, survenue le 5 juin 1848. Le changement de constitution en 1848 provoqua la création de nouvelles archives fédérales, où l'on versa tous les actes du Conseil fédéral et des différents départements. D'abord rattachées à la chancellerie fédérale, ces archives en furent séparées en 1861 et attribuées au Département de l'Intérieur. Elles quittèrent en 1899 le sous-sol du Palais fédéral pour occuper l'aile Sud, très bien aménagée dans ce but, du nouveau bâtiment des Archives et de la Bibliothèque, au Kirchenfeld.

Les archives fédérales comprennent les trois divisions indiquées ci-dessous : A. LES ARCHIVES HELVÉTIQUES, allant du 12 avril 1798 au 8 mars 1803 et comprenant, en 3775 volumes, les actes de l'administration centrale pour cette période, classés par autorités ; B. LES ARCHIVES DE LA DIÈTE, allant de 1803 à 1848, divisées en : période de la Médiation, 1803-1813, avec 672 volumes, et période de la Restauration et de la régénération, 1813-1848, en 2230 volumes. Elles contiennent les actes de la Diète, des Vororts et des autorités fédérales ; C. LES ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE CENTRALE depuis 1848, dont les actes sont classés en fascicules d'après la matière ; elles s'augmentent tous les trois ans du dépôt des actes de 7 à 9 ans en arrière (ainsi en 1921 seront déposés les actes de 1912-1914). Le tout est classé suivant le plan annexé au règlement des archives de 1864. — Il faut mentionner enfin les collections de copies de documents ayant trait à l'histoire suisse faites pour les archives fédérales à Venise de 1870 à 1890, à Londres de 1879 à 1881, à Paris depuis 1882 et aux archives italiennes depuis 1891. — Voir *Inventarium des eidg. Archivs von 1803-1848*. — *Generalrepertorium der Akten des helvet. Centralarchives in Bern*, 1876. — *Reglement und Plan für das eidg. Archiv nebst dazu gehörigen Instruktion* 1864. — *JHGS* V, 327. — *La Suisse*, p. 500. — *SB*, vol. 27. — *ASI*, 1880-1886. — *ASHR* 1886-1905. — *AS* II, 1803-1848, 3 vol. 1874-1886. — V. Cerasole : *Elenco dei documenti degli archivi di Venezia riguardanti la Svizzera e i Grigioni*. — Ed. Rott : *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les*

archives et bibliothèques de Paris, 1444-1700. — Le même : ***Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés.*** — H. Reinhardt : *Schweizergeschichtliche Forschungen in spanischen Archiven und Bibliotheken.* — C. Wirz : *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven, 1447-1503.* — A. Pluss : *Mitteilungen über das Archivwesen der Schweiz* dans les *Deutschen Geschichtsblätter* X 1909, p. 163.

II. Les archives cantonales sont indépendantes entre elles aussi bien que les archives fédérales ; elles ont chacune leur organisation particulière. A une exception près, toutes les archives d'États ou de cantons sont aujourd'hui classées et inventoriées. Elles sont administrées par des archivistes d'État particuliers qui dirigent en même temps, dans quelques cantons, la bibliothèque cantonale (Argovie, Thurgovie, Saint-Gall, Valais) ou sont chanceliers (Zoug, Liestal, Sarnen, Hérisau), ou remplissent d'autres fonctions (Stans, Glaris, Appenzell-Rh. Int.). Jusqu'en 1798, dans les anciens cantons-villes, les archives d'État se confondaient avec celles de la ville. La séparation se fit au début du XIXe s. Toutefois les archives d'État conservèrent certains documents d'ordre général relatifs aux villes. Les anciens registrateurs des chancelleries furent remplacés par des archivistes en titre à Zurich 1837, à Lausanne en 1829, à Bâle en 1877, à Berne en 1891, à Altdorf en 1906, à Soleure en 1919. Quelques archives d'États se trouvent aujourd'hui dans des bâtiments neufs ou nouvellement aménagés (Bâle, Zurich, Fribourg, Neuchâtel, Schaffhouse, Frauenfeld).

Les archives cantonales se composent de fonds d'origine différente. — **1. Zurich.** Les plus anciens actes concernant la ville datent de 1262. Les archives de diverses autorités furent centralisées de 1837 à 1848. En 1864 s'ajoutèrent aux archives des couvents sécularisés au temps de la Réformation, celles de Rheinau, dont le plus ancien document date de 852. A l'exception de ce qui concerne la République Helvétique, tout le contenu des archives d'État est classé d'après les matières. — Voir P. Schweizer : *Gesch. des Staatsarchivs Zürich* (*Neujahrsblatt des Waisenhauses*, 1894). — Le même : *Inventar des Staatsarchivs des Kts Zürich*, dans *Inventare schweiz. Archive*, II. — J. Strickler : *Das Abt-St. Gallische Archiv in Zürich* (butin de 1712) dans *Arch. SG.* 17, 44-57. — E. Egli : *Aktensammlung zur Geschichte der Zürcher Reformation*, 1519-1533. — J. Escher und P. Schweizer : *UZ*, volumes I-XI, jusqu'en 1336. — *Die Z. Stadtbücher des 14. und 15. Jahrh.*, 1314-1525, 3 volumes. — Steuerbücher I, 1357-1376. — *Rechtsquellen des Kantons Zürich* I, 1. — **2. Berne.** Il faut distinguer : A. les archives de l'ancien canton, et B. celles du Jura. — A. Les archives des couvents sécularisés sont plus riches que celles de la ville, dont la première pièce est l'alliance avec Fribourg en 1243. Les recueils de sentences s'ouvrent en 1411, les livres de missives en 1442, les manuels du Conseil en 1465. Les actes sont riches, ceux des 70 dernières années sont encore dans les Départements respectifs. — Voir H. Türler : *Uebersicht über den Inhalt des Staats-Archivs des Kts. Bern.* — Le même : *Inventar* dans *Inventare schweiz. Archive* I. — *FRB*, I-IX, jusqu'à 1378. — F.-E. Welti : *Stadtrechnungen*, 1375-1384, 1430-1452, 2 volumes. — B. Haller : *Bern in seinen Ratsmanualen*, 1465-1565. — M. v. Stürler : *Urkunden zur bernischen Kirchenreform.* — Steck und Tobler : *Aktensammlung zur Geschichte der Berner Reformation*, 1521-1532. — M. v. Stürler und Schnell : *Uebersicht der ältern Rechtsquellen.* — F.-E. Welti : *Rechtsquellen. Stadtrecht von Bern* I (jusqu'en 1539). — L.-S. von Tscharner : *Statutarrecht des Obersimmenthal.* — B. Les archives du Jura, transportées en 1898 de Porrentruy à Berne dans la tour des prisons, se divisent aussi en deux parties : *a)* Les anciennes archives du prince-évêque de Bâle avec leurs deux sections : les *Spiritualia* concernant [illegible] jusqu'en 1792), et les *Temporalia* (concernant le pouvoir temporel de l'évêque), toutes deux classées d'après les matières. En 1792, l'évêque les avait emportées avec lui à Constance, puis à Vienne. Le gouvernement bernois en obtint la restitution en 1818 ; elles furent conservées à Berne jusqu'en 1842, année où elles furent envoyées à Porrentruy. — Voir Trouillat : *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, jusqu'en 1500. — *b)* Arch. de la Rép. rauracienne, 1792-1793, et de la période française, Dép. du Mont Terrible, 1793-1800, et Dép. du Haut-Rhin, arrond. de Porrentruy et de Delémont, 1800-1814. — G. Gauthrot : *Arch. de la Tour des Prisons à Berne* (Inventaire), extrait du *Bibliographe moderne*, 1908. — C. Folletête : *Les origines du Jura bernois 1813-1815.* — **3. Lucerne.** Les plus anciennes archives, au nombre desquelles il faut compter plusieurs archives de couvents dont les plus importantes sont celles de Saint-Urbain, contiennent des documents depuis 1196. Les manuels du Conseil commencent en 1381. — Voir A.-Ph. von Segesser : *Rechtsgeschichte*, I, X-XVII. — Th. von Liebenau : *Gatterers Lehrapparat in Luzern* (aux archives de l'État). *Archival. Ztschr.* II, 1877, 204-226. — P.-X. Weber : *Der älteste Steuerrodel Luzern's 1352*, *Gfr.* 62. — *Luzern's ältestes Ratsbüchlein, 1300-1402*, *Gfr.* 65. — *Das Weissbuch der Stadt Luzern, 1421-1488*, *Gfr.* 71. — *Das älteste Luzerner Bürgerbuch 1357-1479*, *Gfr.* 74 et 75. — **4. Uri.** Les anciennes archives d'État, à Altdorf, furent la proie des flammes le 5 avril 1799 ; de nouvelles se sont formées depuis lors. Les documents de 1196 à 1500 ont été publiés par le curé A. Denier dans *Gfr.* 41 et suivants. — **5. Schwyz.** Les archives subirent de grandes pertes dans l'incendie du village en 1642 ; elles furent soigneusement classées par l'archiviste H.-F.-M. Abyberg de 1771 à 1790 ; elles durent être remises en 1798 à la Chambre administrative de Zoug et revinrent à Schwyz en 1801 et 1803. — Voir J.-C. Benziger : *Das Schwyzer Archiv*, dans *MHVS*, 16. — **6. Obwald.** Les archives d'État, à Sarnen, ne sont pas encore entièrement inventoriées. — **7. Nidwald.** Les principaux documents sont exposés avec les bannières dans les vitrines de l'hôtel de ville de Stans. Les archives furent réorganisées en 1857. — Voir A. Vockinger : *Inventar*, dans *Inventare Schweiz. Archive*, I, 153. — **8. Glaris.** Les archives d'État comprennent les anciennes archives communes, celles des protestants et celles des catholiques, les archives helvétiques et, depuis 1837, les archives modernes. — Voir J.-J. Blumer : *US* 2 vol. — **9. Zoug.** Les anciens documents des vieilles archives de Zoug présentent, en grande partie, aux archives bourgeoises de cette ville. Aux archives cantonales se trouvent aussi celles des Waldstätten pour l'époque de la République Helvétique. — R. H. : *Das Waldstätterarchiv in Zug*, dans *NZZ*, 1894, n° 345 ss. — **10. Fribourg.** Les riches archives d'État occupent depuis 1918 de nouveaux locaux dans l'ancien couvent des Augustins. Le plus ancien document de la ville date de 1191, les comptes des trésoriers de 1376, les manuels du Conseil de 1438, les livres de missives de 1449. Elles possèdent aussi les archives des couvents d'Hauterive, Valsainte, Humilimont, des augustins et des chevaliers de Saint-Jean. — *Recueil diplomatique du C. de Fribourg*, 1177-1444. — M. de Diesbach : *Regeste fribourgeois*, 51. 1885. — J. Schneuwly : *[illegible]*. — **11. Soleure.** Les manuels du Conseil datent de 1466, les livres des missives de 1456. Le *[illegible]* de 1252. — SW, 1812-1832. — *[illegible]*. — **12. Bâle-Ville.** Les archives sont conservées au grand complet depuis le tremblement de terre de 1356 ; elles sont en général chronologiquement classées. — R. Wackernagel : *Das Staatsarchiv des Kts Basel-Stadt.* — Le même : *Inventar*, dans *Inventare Schweiz. Archive*, I. — Le même : *Repertorium des Staatsarchivs zu Basel.* — *UB*, jusqu'en 1797. — B. Harms : *Der Stadthaushalt Basels* [illegible], 1360-1535. — A. Huber : *[illegible]* [illegible] XI, 1904. — **13. Bâle-Campagne.** Les plus anciens fonds des archives d'État, à Liestal, [illegible] 1833 [illegible] Bâle. Ils se rapportent à l'administration et [illegible] des couvents de [illegible] [illegible] 1512. — **14. Schaffhouse.** Les manuels du Conseil datent de 1467. [illegible] des couvents. — *[illegible]* I, [illegible] [illegible] (*QSG*, III). — **15. Appenzell Rh. Ext.** Les archi-

ves d'Etat, comprenant les actes depuis la séparation du canton en 1597, se trouvent à Herisau; les pièces judiciaires sont aux archives judiciaires à Trogen. — *UA*, jusqu'en 1513. — *Urkundenbuch* suppl. à J.-G. Zellweger: *Geschichte des Appenzeller Volkes*. — 16. **Appenzell Rh.-Int.** Les anciennes archives d'Appenzell, jusqu'en 1597, sont restées propriété commune des deux demi-cantons et conservées à Appenzell où se sont constituées depuis lors les archives concernant les Rh.-Int. — 17. **Saint-Gall.** A. Archives d'Etat: Elles sont nées avec le canton en 1803 et contiennent les actes de l'administration dès cette date. Il faut y ajouter une partie des archives des cantons de la Linth et du Säntis et quelques archives de baillages. — O. Henne am Rhyn: *Inventar*, dans *Inventare schweiz. Archive*, I, 88. — B. Archives du chapitre. Elles comprennent les archives de l'abbaye de Saint-Gall, extrêmement riches en documents du VIIIe au XIe s., ainsi que les actes de l'administration des terres abbatiales jusqu'en 1798. Les archives des couvents de St. Johann et de Pfäfers, supprimés en 1805 et 1838, s'y trouvent aussi. Les archives du chapitre furent en partie transportées au Tyrol et en Bavière, de 1798 à 1804. D'après un arrangement de 1825, elles sont propriété commune du gouvernement et du Conseil d'administration catholique et doivent être dirigées par un archiviste particulier. — K. Wegelin: *Historische Denkschrift über das Stifts-Archiv*, dans *Verhandlungen der St. Gall.-Appenzell. gemeinnütz. Gesellsch.* — J. Hane: *Inventar*, dans *Inventare schweiz. Archive*, II, 118. — Wartmann: *UStG*, jusqu'en 1453. — Regeste de Pfäfers, dans *Mohrs Regesten*. — 18. **Grisons.** Les archives d'Etat, à Coire, contiennent les procès-verbaux des Ligues depuis 1567, les actes communs aux III Ligues, de 1600 à 1850, les documents de 1464 à 1799 et ceux du XIXe siècle. — J. Robbi: *Urkundenregesten*, 1301-1797, dans *JHGG*, 49 et ss. — Th. von Mohr: *Codex diplom. ad historiam Raeticam* (jusqu'à 1400). Voir Arch. de la ville de Coire. — 19. **Argovie.** Dans les archives argoviennes à Aarau se trouvent les actes des anciens baillages libres, ceux du bailliage de Baden, les archives des couvents de Muri et Wettingen et de la commanderie de Leuggern, ainsi que les actes du canton dès 1803. — *Rechtsquellen*, *Stadtrecht*. — *Arg.* — 20. **Thurgovie.** A Frauenfeld sont rassemblées les archives des couvents d'Ittingen, Tänikon, Kreuzlingen, Münsterlingen, Feldbach, Katharinental, Kalchrain, Tänikon, de la commanderie de Tobel, les actes thurgoviens de l'évêché et chapitre cathédral de Constance (Meersburger Akten), une partie des archives du bailliage thurgovien, des archives de la Confédération (jusqu'en 1798), des archives helvétiques. — F. Meyer: *Repertorium der* [illegible] *Archiven der* [illegible] *thurg. Hauses* [illegible]. — *TU*, jusqu'en 1270. — 21. **Tessin.** Les archives cantonales à Bellinzone contiennent les actes de l'administration cantonale depuis 1798, les archives des tribunaux de district et celles des couvents supprimés. — [illegible] *archivi ticinesi*, *BStor.* 1, 2, 3. — Meyer: [illegible] *Leventina*, p. 4. — 22. **Vaud.** Les [illegible] des archives cantonales à Lausanne sont [illegible] archives, tirées en 1798 et plus tard, de Berne, concernant l'administration bernoise de 1536 à 1798, celles de l'évêché et du chapitre cathédral, des couvents ([illegible] parchemins) et les archives des fiefs; [illegible] archives de [illegible] helvétique et celles de l'administration cantonale à partir de 1803; *et* les archives d'état-civil [illegible] 1821 et les registres de notaires. A côté des [illegible] cantonales, il existe celles du Grand Conseil, [illegible], des synodes, etc. — *DHV* I, 73. — *Cartulaire de Lausanne*, *MDR* VI. — *Cartulaire de Romainmôtier*, *MDR* III. — Hidber: *Diplomata helvetica varia*. — 23. **Valais.** Les archives cantonales sont [illegible]; elles contiennent les actes de la période helvétique et ceux depuis 1803. Les anciens documents [illegible] proviennent des archives bourgeoises de Sion, du chapitre de la cathédrale, etc. Ils ont été publiés par Gremaud, jusqu'en 1457, dans *MDR* 29-33 et 37-39. — 24. **Neuchâtel.** Les riches archives de l'Etat, à [illegible] de Neuchâtel, contiennent celles des diverses maisons souveraines et de l'administration du pays jusqu'à nos jours. — G.-A. Matile: *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, jusqu'en 1395. — *Inventaires et documents publiés par les archives de l'Etat*, 4 vol. — 25. **Genève.** Les archives d'Etat comptaient en 1897 au moins 14 à 15 000 volumes et 400 000 pièces isolées. Toutes les anciennes archives sont réunies, aussi celles de l'évêché, du chapitre cathédral et des couvents. — L. Dufour: *Les archives d'Etat de Genève*, 1814-1896, *BSHG* II, 49. — Ed. Mallet: *Chartes inédites* dans *MDG* XIV, suppl. ib. XV. — Lullin et Le Fort: *Recueil de franchises et lois municipales* 1234-1536, *MDG* XIII. — *Regeste Genevois* (jusqu'en 1312). — *Registres du Conseil*, 1409-1514. — Turrettini et Grivel: *Les Archives de Genève*, 1529-1541.

III. **Archives de villes.** Plusieurs parmi elles sont remarquables par leur importance et leur richesse; ainsi celles de Coire, malgré leur destruction dans l'incendie de la ville en 1465, ont conservé pour la période postérieure, un grand nombre d'actes. — Voir F. v. Jecklin: *Materialien zur Standes- und Landesgeschichte gem. III Bünde*, 1464-1803. Il faut citer ensuite les archives de la ville de Saint-Gall qui contiennent les documents de la ville (1350-1797), ses livres (protocoles depuis 1477), les archives des dicastères et celles de l'hôpital. — *Inventar*, dans *Inventare* I, 105. — La ville de Lausanne conserve dans ses archives de l'hôtel de ville des manuels depuis 1383 et des comptes depuis 1377, les archives de l'abbaye de Montheron, des prieurés de Saint-Sulpice et de Bioley et de divers anciens couvents de la ville. — E. Chavannes: *Extraits des manuaux*, 1383-1564, *MDR*, 35, 36, II, p. 1. — Le même: *Comptes de la ville inférieure*, 1375-1476, *MDR*, 28. — A Neuchâtel, un incendie détruisit la ville et ses archives, ainsi que les lettres de franchises, le 20 octobre 1450, et une inondation, en 1579, causa beaucoup de dégâts. Les comptes de la ville ont été conservés depuis 1359, avec plusieurs lacunes. W. Wavre en a publié des extraits jusqu'en 1672 dans *MN*, 1905-1909. — W. Merz a publié l'inventaire des archives d'Aarau, Aarbourg, Baden, Bremgarten, Lenzbourg, Mellingen et Zofingue dans le 3e volume des *Inventare schweiz. Archive*; il les a classées en partie lui-même. Pour les archives d'Aarau, voir H. Boos: *Urkundenbuch*, dans *Arg.* XI. — W. Merz: *Rechtsquellen*, dans *Arg.* XXX. — *Stadtrecht*, dans *SSR*; pour Baden: F.-E. Welti: *Urkunden*, 1256-1500. *Stadtrecht*, dans *SSR*; pour Lenzbourg: W. Merz: *Stadtrecht*, dans *SSR*; pour Mellingen: Th. von Liebenau, dans *Arg.* XIV et W. Merz: *Stadtrecht* dans *SSR*; pour Zofingue, dont les archives furent anéanties par l'incendie de 1396: W. Merz: *Urkunden* (jusqu'en 1650); *Stadtrecht*, dans *SSR*. Une partie des documents des archives de Kaiserstuhl et de Klingnau furent publiés par F.-E. Welti, *Stadtrecht* de ces deux villes, dans *SSR*; celles de Brugg, par W. Merz: *Stadtrecht* de cette ville, dans *SSR*. Dans les *Inventare schweiz. Archive* ont été encore publiés ceux des villes de Berne, [illegible], Altstätten, Lichtensteig, Rapperswil (Archive [illegible]), Rheineck, Sargans, Uznach, Walenstadt, Wesen, Wil et Zurich. Parmi les plus importantes de ces archives, il faut encore citer: Winterthour, Stein s. Rhin, Lucerne, dont des [illegible] ont été publiés dans *Gfr*, celle ont été versées aux archives de l'Etat en 1910, Zoug, Willisau, Sursee, Olten, Berthoud, Thoune, Porrentruy, Saint-Ursanne, Delémont, La Neuveville, Cerlier, Morat, [illegible], Nyon, Villeneuve, Vevey, Orbe, Moudon, Yverdon, Grandson, Cossonay, Nyon, Payerne, et surtout Sion, dont les riches archives bourgeoises complètent beaucoup de lacunes des archives d'Etat.

IV. **Archives de villages.** Les archives de [illegible] sont en général moins riches et [illegible] que les archives de villes. [illegible] commune [illegible] ce sont [illegible] qui sont [illegible] les communes [illegible] archives [illegible] ment [illegible] par des [illegible] pour leur conservation. Depuis 1905, [illegible]. Dans le canton de Vaud, où elles dépendent des archives d'Etat, quelques-unes ont ainsi déjà été sot

gneusement décrites. — F.-R. Campiche : *Les archives de Lignerolle*, dans *RHV*, 1916. A. Millioud a publié en 1910 les documents de Bex. Dans le canton de Neuchâtel, les archives communales sont également placées sous la surveillance des Archives de l'Etat. Plusieurs localités ont fait procéder au classement de leurs archives. La loi bernoise du 16 mars 1902, sur la conservation des antiquités artistiques et des documents, accorde la même importance aux documents historiques des communes et des corporations (de droit public) qu'aux actes d'état et ordonne leur inscription dans le registre cantonal. Ce travail n'est pas commencé. Des subdivisions communales comme les *patriciati* et les communes bourgeoises du Tessin et quelques corporations de paysans de l'Oberland bernois ont conservé d'importants documents. K. Meyer a ainsi fait une riche récolte dans les parchemins des archives des communes, paroisses et *patriciats* de Blenio et de la Léventine, des XII-XIVe s. Il faut encore mentionner les *Urkunden und Akten der Gemeinde Ragatz*, imprimés en 1872, les inventaires des communes civile et politique et de la paroisse catholique de Rorschach, dans les *Inventare*... II, 184 ss. Enfin, il y a lieu de rappeler les nombreuses monographies de localités qui ont été publiées et pour lesquelles les archives de ces endroits ont été utilisées.

V. Archives d'évêchés, de chapitres, de couvents et de paroisses. Les arch. épiscopales eurent pour la plupart un malheureux sort ; seules, celles de Coire conservent des documents remontant à 773, mais beaucoup d'autres, des siècles suivants, sont perdus. Les arch. du chap. de la cathédrale sont à Coire. Les archives de l'évêché, à Sion, furent brûlées le 24 mai 1788 ; celles du chap. de la cathédrale, à Valère, forment une riche collection. Les arch. épiscopales à Soleure possèdent un certain nombre de documents du moyen âge provenant des anciennes arch. de Constance et qui leur ont été remises par les arch. de l'archevêché de Fribourg-en-Brisgau. Les arch. épiscopales, à Fribourg et à St-Gall, datent de 1663 et 1844. Les arch. du chap. de St-Nicolas de Fribourg contiennent quelques actes des XIVe et XVe s. — Des couvents existants, c'est l'abbaye d'Einsiedeln qui possède le plus de documents ; ils remontent jusqu'à 946. Les plus anciennes pièces ont été publiées dans les *Documenta archivi Einsidlensis*, 1665-1695. Voir aussi les *Regesten* de P.-G. Morell (jusqu'en 1526), dans Mohr : *Regesten*, I. Les documents de l'abbaye d'Engelberg, 1120-1428, ont été publiés par P.-A. Vogel, dans *Gfr.*, 49-57. L'abbaye de Disentis perdit ce qui restait de ses archives dans l'incendie du 6 mai 1799. Mohr publia le regeste du chapitre d'après des copies, dans le second volume de ses *Regesten*. Th. von Liebenau a publié les documents du chapitre de Beromünster jusqu'en 1362, dans *Gfr.*, 1906-1913. L'abbaye de St-Maurice a certainement perdu une fois ses plus anciennes pièces, elle possède des originaux depuis 1135. (Voir *Mon. Hist. Patriae chart.*) Les plus vieux parchemins du chap. des chanoines du Gr.-St-Bernard auraient été égarés au Piémont, le plus ancien qui soit conservé aux arch. date de 1159. Borrani a donné un regeste des riches arch. du chapitre de Bellinzone, dans *BStor.* 1909. *L'archivio arcipretale* de Locarno (autrefois archives du chapitre de Muralto) est aussi riche et important. L'inventaire de l'abbaye des cisterciennes de Wurmsbach près de Rapperswil est donné dans *Inventare* I.

Tous les autres couvents non mentionnés ici conservent leurs archives chez eux, alors que celles des couvents sécularisés doivent presque toutes être cherchées dans les archives d'Etat des cantons respectifs. Un grand nombre d'archives paroissiales possèdent aussi de précieux documents, ce sont : Alpnach, Baar, Bischofszell, Freienbach, Kerns, Menzingen, Neuheim, Oberägeri, Risch, Sachseln, Sarnen, Steinen, Walchwil, etc., ainsi que d'autres en Suisse occidentale et méridionale.

VI. Archives de corporations. Celles des corporations de métiers remontent dans certaines villes jusqu'au XIVe s., ainsi à Bâle, où elles sont réunies aux arch. d'Etat. Les arch. des anciennes corporations de tireurs datent d'une époque un peu plus récente, mais les confréries ont souvent conservé encore d'anciens documents. Les hôpitaux possèdent d'ordinaire d'importantes arch. qui appartiennent souvent aux communes. Les documents des arch. d'anciennes corporations de copartageants de montagnes ou d'alpages sont moins bien conservés. Les propriétaires des moulins et les usiniers au Sulgenbach à Berne possèdent des documents remontant à 1363 (*FRB* 8, 514). Les nombreuses sociétés modernes, sociétés d'utilité publique, économiques ou autres, cherchent à faire classer leurs papiers par un archiviste.

VII. Archives de familles et de personnes. Un certain nombre de familles nobles et patriciennes possèdent des documents relatifs à leur famille, quelques-unes déjà depuis le XIIIe s., et les conservent dans leurs propres archives. Les familles d'Orelli et de Muralt à Zurich et à Berne ont tiré en partie les leurs de celles de la *Corporazione nobile* à Locarno, dont les plus anciennes pièces, concernant précisément ces familles et quelques autres, sont des privilèges accordés par Frédéric Barberousse. Parmi les archives de famille on peut mentionner celles des d'Erlach, [illegible]n, de Wattenwyl, de Tscharner, de Bonstetten, de Segesser von Brunegg, de Roll, de Salis à Zizers et de Salis à Bondo, de Sprecher à Maienfeld, de Diesbach à Villars-les-Jones (publiées dans le *Chartrier de la maison de D.*, 1891), de Mestral à Vuillerens, de Chambrier, de Merveilleux, de Saussure, de Torrenté, Torriani à Mendrisio (*BStor.* 22), etc., etc. Les archives de la famille d'Estavayer ont été acquises par les Archives d'Etat de Neuchâtel en 1918. Celles du château de Spiez sont conservées aux archives d'Etat bernoises, ainsi que celles de Worb, tandis que celles de la famille von Effinger von Wildegg appartiennent avec le château au Musée National. Des personnes qui occupaient des positions importantes ont aussi constitué et laissé des archives, tels sont le bourgmestre H.-R. Wettstein, dont les papiers sont aux archives d'Etat de Bâle, le général Charles d'Affry, dont les papiers militaires passèrent en 1888 aux archives de la Confédération, le général Niklaus-Franz Bachmann, etc.

VIII. Registres paroissiaux et notariaux. D'après la loi fédérale du 24 décembre 1874, les anciens registres paroissiaux devaient être conservés en original ou en copie par les officiers de l'état civil. Les cantons de Fribourg et Valais les laissèrent dans les cures, tandis que Genève, Vaud (jusqu'en 1821), Neuchâtel (jusqu'en 1800) et Bâle-Ville les réunirent aux archives d'Etat. Voir la liste des registres déposés de Lausanne dans *DHV* 696. Les anciens registres notariaux se trouvent dans la plupart des cantons aux archives d'Etat. — Voir en général : C.-A.-H. Burkhardt : *Hand- und Adressbuch der deutschen Archive* (pour la Suisse allemande, p. 159-174). — Hilber : *Schweiz. Urkundenregister* II. — Langlois et Stein : *Les archives de l'histoire de France* (chapitre XI, Suisse). — A. Mettler : *Archivalischer Almanach*, I-V, 1903-1914. [H. Türler.]

ARCIONI, ancienne famille de Corzoneso (Tessin). — *Antonio*, * à Corzoneso en 1810. De 1855 à 1859, il représenta le cercle de Malvaglia au Grand Conseil. Dans la campagne du Sonderbund, il était capitaine d'une compagnie de chasseurs du bataillon 3. Antonio prit très jeune du service en Espagne et au Portugal, où il fut promu lieutenant et reçut la croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique. Lors de la révolution de Milan, de 1848, contre Radetzky, il fut des nombreux Tessinois qui allèrent combattre pour l'unité italienne. A Côme, il est fait commandant d'une légion de volontaires tessinois et comasques et court, à la tête de ses volontaires, aider à la libération de Milan. Envoyé dans le Tyrol italien, il y soutient des combats contre les Autrichiens. Après Custozza et la retraite des Piémontais, Arcioni se porta dans l'Italie centrale. En 1849, à la défense de la République romaine, il fut créé général et réorganisa la légion des émigrés. Le 30 avril 1849, il se distingua sous les murs de Rome dans un combat à la baïonnette contre la brigade française de Molière. Pendant la courte trêve, Arcioni fut chargé d'organiser un autre corps de volontaires pour défendre la ville de Bologne menacée par les Autrichiens. Aux premiers jours de juin il était rentré à Rome, où il se distingua dans les combats des 3, 4 et 15 juin, sur les monts Parioli contre les Français, surtout à l'assaut du pont Milvius. A la chute de la Répu-

blique romaine, Arcioni rentra au pays, où il mourut en 1859. — Voir Dotta : *I Ticinesi nei Consigli della Confederazione e del Cantone.* — Rossi : *Il Sonderbund nel Ticino.* — Lavizzari : *Escursioni nel Cantone Ticino.* — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* [C. Trezzini.]

ARCONCIEL (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). Anciennes formes du nom : *Arconciacum, Arcunciacum, Arconcier, Arconcie*, dérivant d'*Archontiacum*, domaine d'*Archontius*, gentilice romain. *Armoiries* : d'azur à la tour d'argent crénelée; l'écu est surmonté d'une couronne murale. Cet endroit, habité dès les temps préhistoriques, est mentionné pour la première fois dans le *Liber donationum* d'Hauterive, où est transcrit un acte daté de 1082 par lequel l'empereur Henri IV donne au comte Conon (vraisemblablement de la famille d'Oltingen) le château et le village d'Arconciel. Au début du XII[e] s., il semble appartenir aux sires de Glâne. En tout cas, il passa quelques années plus tard à la famille de Neuchâtel et, en 1225, devint la propriété de la branche Neuchâtel-Aarberg. A ce moment, Arconciel est le centre d'une seigneurie dont les limites sont nettement déterminées. Elle comprend, avec le château d'Illens et les Granges, les villages de Treyvaux, Ecuvillens, Magnedens et Corpataux. En 1251, Ulrich d'Aarberg dut, pour cette terre, prêter hommage à Pierre de Savoie. Vingt ans plus tard, le 1[er] juin 1271, il essaya de transformer le village d'Arconciel en une petite ville ; à cette fin, il lui accorda une charte de franchises analogue à celle de Fribourg. Cette tentative n'eut pas grand succès et en 1292, Guillaume d'Aarberg vendit cette seigneurie à Nicolas d'Englisberg, bourgeois de Fribourg. En 1342, Guillaume d'Englisberg la légua à son cousin Guillaume d'Oron qui mourut peu après, et dont la veuve, Luquette de Gruyère, se remaria en 1350 avec Pierre d'Aarberg. Vers 1380, à la suite de la disparition de son mari, dame Luquette vendit Arconciel à Antoine de la Tour-Châtillon, dont la fille épousa Jean de la Baume-Montrevel. Ainsi arriva cette terre fribourgeoise dans les mains de Guillaume de la Baume, chambellan du duc de Bourgogne et gouverneur de Bresse. Au milieu du XV[e] s., le château et le bourg d'Arconciel étaient complètement ruinés : ses habitants s'étaient établis en dehors de la presqu'île formée par la Sarine, à l'endroit où se trouve le village actuel. Survinrent les guerres de Bourgogne. En janvier 1475, la seigneurie d'Arconciel-Illens tomba au pouvoir des Fribourgeois et des Bernois. En 1484, Fribourg en devint seule propriétaire et la transforma en bailliage. Du château et du bourg d'A., il reste quelques ruines qui en marquent l'emplacement.



En 1148, on trouve la mention d'un curé d'Arconciel, ce qui permet de croire à l'existence d'une église ; mais sur ce premier édifice, on ne sait rien de précis. D'après le rapport des visiteurs de l'année 1453, l'église d'Arconciel, placée sous le vocable de Saint-Jacques, était un petit bâtiment pauvre. En 1558, elle fut détruite par un incendie. L'église actuelle date de 1786. Des réparations y furent faites en 1881. Au milieu du XIV[e] s., il existait également à Arconciel une chapelle dédiée à Saint-Nicolas. Voir aussi le mot ILLENS. — La bibliographie sur Arconciel est donnée par M. de Diesbach dans son article : *La seigneurie d'Arconciel-Illens*, AF. — On peut y ajouter F.-Th. Dubois : *Les Armoiries d'Arconciel*, Ibid. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. — Benzerath : *Die Kirchenpatrone* [illegible] — Jaccard : *Essai de toponymie romande.* — *Pages d'histoire* [illegible] *sociétés d'histoire du canton de Fribourg*, [illegible] [J. K.]

ARCONCIEL, [illegible] Voir [illegible], PH.

ARCTOPOLIS. Nom de Berne grécisé.

ARDEZ ou **ARDETZ, ARDETIUM** (all. STEINSBERG) (C. Grisons, D. Inn, Cercle Obtasna. V. *DGS*). Com. et paroisse de la Basse-Engadine, comprenant les hameaux de Bos-cha et de Sur En. *Étymologie* : le nom d'Ardez vient de *Ardetia*. *Ard* est la forme romanche de *art* (pierre), *etia* est la forme latinisée de [illegible] *ette* (montagne). *Artetia* est devenu [illegible] Ardez. Steinsberg en est la traduction allemande. *Armoiries* : l'ancien sceau du village porte une croix pattée surmontée d'un bouquetin naissant (dépendance de l'évêché), avec l'inscription *Sigillum Communitatis Ardetiensis*, aujourd'hui les armoiries ne portent que le bouquetin sur champ d'or.



L'évêque de Coire acheta Ardez, château et habitants, en 1208 des seigneurs von Frickingen. En 1357, l'évêque Peter I l'hypothéqua au margrave Ludwig von Brandenburg, prince du Tyrol, mais le dégagea dès 1358. Dans la seconde moitié du XIV[e] s., Ardez fut inféodé aux seigneurs de Matsch. Un long différend avec l'évêque s'ensuivit, auquel l'arbitrage du duc Ernest d'Autriche mit fin en 1421 en obligeant les seigneurs de Matsch à restituer Ardez. En mars 1499, les Tyroliens brûlèrent le village et emmenèrent des otages à Meran. Ardez adopta la Réforme en 1538. Il se trouvait en 1619 parmi les communes condamnées par le tribunal de Thusis pour avoir protégé le capitaine Rudolf von Planta. Pendant la guerre de 30 ans, en septembre 1622, le général Johann von Salis y établit son quartier général ; les Autrichiens et les Glaronnais vinrent y piller tour à tour. En 1639, Ardez fut le théâtre de la dispute entre Rudolf von Planta-Ardez et Rudolf von Planta-Zernez qui aspiraient tous deux à la charge de landammann d'Obtasna (v. art. PLANTA-ARDEZ). En 1655, Ardez et Guarda se libérèrent de leurs obligations envers le Montafun pour 200 florins ; le droit de passage vers Fermunt fut acquis en 1644, 1718 et 1762. Il y eut d'innombrables disputes de frontière dans le Val Tasna entre Ardez et Fetan, 1325, 1510, 1613 et 1745. A la Noël 1799, les Français pillèrent le village. Lorsqu'il fut question de l'entrée des Grisons dans la Confédération, Ardez s'abstint comme la plupart des communes de la Basse-Engadine. L'église principale d'Ardez est SANTA MARIA de l'Assomption, mentionnée la première fois en 1161. D'après l'architecture, elle est très ancienne ; la tour fut rebâtie en 1445. Selon Campell, les murailles étaient ornées des armoiries des familles. Ces peintures disparurent en 1576. Les églises dépendant d'Ardez étaient : — 1. l'église de GUARDA. — 2. ST. LUZIUS à Ardez, en 1525 encore chapellenie, aujourd'hui à l'état de ruine. — 3. ST. ROCHUS, bâtie du temps de Campell par les bourgeois d'Ardez, aujourd'hui en ruines. — 4. ST. STEPHAN à Bos-cha, en 1525 encore chapellenie, en 1576 partiellement détruite et transformée en habitation privée. — 5. CHIANOVA, chapelle à Surenn, à l'entrée du Val Tasna, également disparue. — 6. GOLTURA (Galtür) dans le comté de Tyrol, en 1536 chapellenie d'Ardez. C'est là qu'on enterra les gens de Galtür jusqu'à la Réforme. Parmi les bourgeois d'Ardez, il faut citer le réformateur Johann Gallizius (Saluz) et Luzi [illegible] ; le pasteur patriote [illegible], ancien [illegible] des Planta-Wildenberg. Les principales familles sont les [illegible], Campell, Bonorand, Chaluna, [illegible]. Les Schekk (peut-être Scecka), vassaux de l'évêché, étaient aussi devenus bourgeois. — Population : [illegible] hab. Registres paroissiaux depuis [illegible]. — Voir C. Mohr : *Gesch. von Graubünden*, I, II, III. — J.-C. Muoth : *Die Feudalzeit in Graubünden*. — P.-C. Planta : *Gesch. von Graubünden*. — P.-C. Planta : *Chronik der Familie Planta.* — Campell : *Rätische Gesch.* — J.-C. Muoth : *Das Aemterbuch des Bistums Chur*. — A. Nüscheler : *Gotteshäuser der Schweiz* I. — C. Mohr : *Codex diplomaticus*. — Robbi : *Bündnerisches Monatsblatt* VIII, [illegible] — [illegible] : *[illegible]* — Registre d'Ardez. [illegible]

ARDIEU. Famille de Bulle, connue dès le XIV[e] s. En 1358, Conon Ardieu, charpentier, [illegible] reconnaissance en faveur de l'évêque de Lausanne. La famille s'est éteinte en la personne de Jacques Nicolas (1812-1885). — PIERRE, * à Bulle [illegible] 30 octobre 1775, [illegible] l'autel de la chapelle de N.-D. de Compassion à Bulle [illegible] chapelle. On lui attribue encore [illegible] de N.-D. des Sept Douleurs [illegible] des augustins à Fribourg. — Voir ASHF III, p. 91.

P. Athanase Cottier : *La chapelle de Notre-Dame de Compassion... de Bulle*, p. 45 et 50. — *SKL* I. — *FA* 1896, pl. XI, 1897, pl. XXI. [RAEMY.]

ARDIN. Famille vaudoise possessionnée à Gingins dès le XVIe s., d'où elle essaima dans différentes localités de la région. *Armoiries* : de gueules à une tour d'argent enflammée d'or. — VINCENT, seigneur de Lavelière devint seigneur de Begnins par son mariage en 1674 avec la petite-fille d'Eléonore de Nassau, princesse de Portugal, mais le domaine de Mattheray, qui était son lot, fut déjà vendu en 1681. On voit cependant ses descendants en porter encore le titre en 1717. — Le premier pasteur de Longirod, J. ARDIN, † 1676, appartenait à la même famille. — Olivier : *Généalogie*. M. R.



ARDISÆUS, VITUS. Originaire des Grisons, il se rendit en 1536 à Bâle où il fut professeur de mathématiques de 1542 à 1556. Il a fort probablement traduit son nom allemand ARDÜSER (voir ce nom) en Ardisæus ; cependant, on n'a pas pu établir jusqu'ici de relation de parenté avec cette famille. — Voir *LL*. — *Athenæ Rauricæ*. A. B. et L. J.

ARDON (C. Valais, D. Conthey. V. *DGS*). Localité où l'on découvrit des vestiges de la domination romaine et peut-être les ruines d'un temple en l'honneur de la déesse Isis et en outre des sépultures du moyen âge sans mobilier funéraire. Anciennes formes : *Ardua*, *Arduns*, *Ardunum*, *Arduno*. Ardon formait autrefois avec Chamoson, Saint-Pierre et Magnou une seule seigneurie appartenant à l'évêché de Sion, et s'en trouva, à deux reprises, isolé par la châtellenie savoyarde de Conthey-Hérens. Après la guerre entre le comte Pierre de Savoie, et l'évêque de Sion, Henri de Rarogne, il passa à la Savoie victorieuse en 1260, mais revint à ce même prélat en 1268 par un arrangement avec le comte Philippe, frère et successeur du précédent. Cependant, Amédée VII, le Comte rouge, vainqueur de l'évêque, exigea, comme son prédécesseur, que la Morge de Conthey servît de limite entre le Valais épiscopal et le Valais savoyard.

Au moyen âge, un major et un vidomne administraient au nom de l'évêque la baronnie d'Ardon-Chamoson, qui tenait son plaid sur la place de Saint-André, dans ce dernier village. Le vidomne exerçait la justice aux mois de mai et d'octobre ; le major le reste de l'année probablement. La majorie appartenait aux nobles de Chamoson, puis aux de Pont de Saint-Martin, originaires du val d'Aoste ; elle passa ensuite aux de Chevron, en 1431, qui l'administraient au nom de la Savoie. Lors de la conquête de 1475, Walter Supersaxo l'adjugea au siège de Sion, duquel relèvera désormais le major attitré. Le vidomnat fut successivement aux mains des nobles d'Ardon, des de Chamoson, enfin des de Chevron-Villette depuis 1350. Le dernier de cette famille, Nicolas, remit, le 9 janvier 1571, pour 50 écus d'or à Jean et François de Montheolo, ses héritiers, ses droits sur le vidomnat d'Ardon-Chamoson, qui resta à leurs descendants jusqu'en 1798. Après la conquête du Bas-Valais, lors de laquelle le château du Crest près d'Ardon fut détruit, Ardon continua à former une majorie avec Chamoson, Saint-Pierre de Clages et Magnou, reconnaissant les droits de l'évêque et des sept dizains. En retour, il obtint la confirmation de ses anciens privilèges et même de nouvelles concessions. Au militaire, ce territoire dépendait du gouvernement de Saint-Maurice, dont le titulaire passait en revue la milice de la majorie. Ardon demeura réuni à Chamoson jusqu'en 1798 ; d'après un arrangement de 1786, il comptait pour un tiers, et Chamoson pour deux tiers. Cependant, chaque village avait ses procureurs et jouissait d'une certaine autonomie administrative. Quand la Révolution de 1798 supprima les droits seigneuriaux, Ardon sut tirer parti des événements et racheta les [illegible] de la mense épiscopale en 1806 [illegible] du chapitre et de la cure de [illegible] en 1808. Devenu partie intégrante du canton du Valais, il [illegible] au district de Conthey, dont il partagea les destinées.

Au point de vue ecclésiastique, cette paroisse remonterait au XIe s. Son église, consacrée aux saints Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste, relevait du chapitre de Sion ; le chanoine-sacristain en avait la collation. L'église primitive desservit la localité jusqu'en 1488, et fut reconstruite quelques années plus tard. Son clocher, élevé en 1525, fut conservé quand on procéda vers 1890 à la bâtisse du troisième édifice. Il existait aussi à Ardon une chapelle dédiée à Saint-Antoine fondée le 7 juin 1541 par les nobles de Montheolo, chapelle restaurée vers 1780. Ses fonds permirent d'entretenir un prêtre, qui remplit l'office de vicaire pendant plus de deux siècles. Depuis 1852, Chamoson, qui relevait d'Ardon, au moins depuis cinq siècles, s'en sépara pour former une paroisse. Liste des majors d'Ardon : Maurice Waldin 1565, Hildbrand de Riedmatten 160[illegible] ; François Yost 1614 ; Pierre-Maurice de Riedmatten 1672 ; Philippe de Torrenté 1701 ; Paul Kunschen 1720, Jean-Arnold Blatten 1733 ; Jean-Chrétien Roten 1752 ; François-Xavier de Courten 1762 ; Marie-Antoine Augustin 1781 ; Nicolas Roten 1798. Registres de paroisse depuis 1853 (?). — Voir F. Boccard : *Hist. du Valais*. — Gremaud. — Furrer : *Geschichte ... über Wallis*. — Rameau : *Le Vallais historique*. — Gay du Borgeal : *Hist. du Valais*. — Anne de Rivaz : *Notice historique sur l'Eglise paroissiale d'Ardon*. — Ritz : *Décanat d'Ardon*. — Archives locales. TA.

ARDON, d'. Famille de vidomnes du village de ce nom, éteinte au XIVe s. *Armoiries* : de gueules à deux clefs d'or posées en sautoir. — BOCCARD, figure parmi les barons épiscopaux au traité de la Morge en 1179. — Sont encore connus, les vidomnes : BOSON, 1202-1203 ; le chevalier ANSELME, 1209-1228, et ses fils, JACQUES, ULRICH, PIERRE et GUILLAUME. Cette famille possédait des biens à Ergisch et à Morel dans le Haut Valais. [TA.]

ARDÜSER. Famille des Grisons (V. aussi l'art. ARDISÆUS). — 1. HANS, landammann, † 1580 à Davos. Il fut juge matrimonial, architecte, orfèvre, premier fourrier dans la compagnie de Calais, bailli à Maienfeld, landammann à Davos, commissaire des comptes en Valteline, député en Autriche et à la Diète. — 2. HANS, fils du n° 1, * 1557 à Davos, devint maître d'école à Maienfeld en 1577. Il se rendit à Feldkirch chez un peintre nommé Moriz et son fils Jörg. Dès 1580 il exerça son métier de peintre décorateur de maisons et d'églises à Alvaschein, Flums, et tint l'école pendant l'hiver à Lenz puis à Thusis. Il devint bourgeois de cet endroit en 158[illegible]. Connu surtout par une chronique et son autobiographie. Cette dernière va jusqu'en 1605, la première de 1572 à 1614. — 3. [illegible] HANNES, * 1584, † 1665, est peut-être fils du n° 2. Haller parle d'une carte en deux feuilles : *Helvetia cum vicinis Rætis ... Bonum, ... ratibus Rhætiæ ... Bestia ...* 1625. Il devint [illegible] de Zurich en [illegible] comme [illegible] de la ville en 1632 ; il publia la [illegible] *Theatrum Pro*[illegible] manuscrits sont à la bibliothèque de [illegible] Zurich. [illegible]



[illegible] Hohentrüb [illegible] 1652-[illegible] curé de Obersaxen [illegible] 167[illegible] par l'évêque Ulrich [illegible] CHRISTIAN, [illegible] de Salux 1651-1[illegible], de [illegible] 1674, de St.

Maria dans la vallée de Munster 1679-1682, de Samnaun 1682, de Tinzen 1691, de Mons 1701-1703. Il mourut le 14 septembre 1718. — Voir H. Arduser : *Chronik*. — *ADB*. — R. Wolf : *Biographien zur Kulturgesch. der Schweiz*, IV. — Truog : *Die Bündner Prädikanten*. — J.-J. Simonet : *Weltgeistliche in Graubünden*. [M.S. et L. J.]

ARDUNUM. Voir ARDON.

ARDUTIUS. Famille. Voir FAUCIGNY, DE.

AREGGER. Famille. Voir AEGGERTER et ABIG, OBER.

ARENENBERG. Domaine et château dans la commune thurgovienne de Salenstein. Son nom était d'abord *Ahrensholden*, puis Narrenberg. A l'origine c'était une vigne où, vers 1400, des patriciens de Constance bâtirent un pavillon d'été, puis, en 1540, le bourgmestre de Constance Sebastian Geisberg y fit édifier un petit château. En 1585, le propriétaire, Hans-Konrad von Schwarzach de Constance y ajouta une tourelle. Le domaine fut reconnu propriété libre par les Confédérés. En 1731, le baron C. Anton von Ruppelin zu Kefikon und Wittenwil l'acheta pour son beau-fils, Anton


Le château d'Arenenberg tel qu'il était à l'époque de la reine Hortense. (Photographie [illegible])

Prosper von Streng, dans la famille duquel il resta jusqu'en 1817. L'ex-reine de Hollande, Hortense, l'acheta alors pour 30 000 florins. Elle fit abattre le mur d'enceinte et transforma le château en villa en l'agrandissant beaucoup ; elle y tint sa cour pendant les mois d'été de 1825 à 1837. Après sa mort, Napoléon, prisonnier à Ham, le vendit (1843) à un particulier, mais l'impératrice Eugénie le fit racheter en 1855. En 1906, elle en fit don au canton de Thurgovie à la condition de maintenir le Musée Napoléon installé dans le château. Les autres bâtiments, transformés, abritent depuis lors une école d'agriculture. — Meyer : *Die früheren Besitzer von Arenenberg*. — *Führer durch das Napoleonische Museum*. Sch.

ARENTHON, d'. Maison de chevalerie savoyarde, éteinte. *Armoiries* : bandé de gueules et d'argent de six pièces. Elle donna à Genève et à Lausanne plusieurs chantres et chanoines dès le XIV[e] s. La plupart des d'Arenthon, mêlés à l'histoire de Genève, portent le second nom d'ALEX [illegible] de leurs seigneuries. — JEAN, évêque d'Annecy, eut quelques difficultés avec le magistrat de Genève pour avoir pris le titre, dans une procuration, d'Évêque et Prince de Genève en 16[illegible]. Voir Arch. d'État Genève : *P. H.*, n° [illegible] ; *[illegible] des actes notariés*, [illegible] série, *T* et *D*. [illegible]

ARESE, JEAN-FRANÇOIS, comte [illegible], * 15[illegible] † 16[illegible] d'une famille [illegible]. Il fut [illegible] en Espagne et en Sicile, puis Charles II d'Espagne le chargea *ad interim* du poste d'ambassadeur auprès des Confédérés et des Grisons en 1681. [illegible], il devenait gouverneur de Montferrat, puis [illegible] trésorier général, général d'artillerie à Milan, gouverneur

de Final, et, en 1696, de Novare. Il mourut le 10 avril 1721. — Bolli : *Inventaire*. — *LL*. [illegible]

ARETIUS (forme grecque de MARTI), *Benedictus*, † 22 mars 1574, fils du pasteur de Batterkinden (Berne), était en 1539 étudiant au collège des Cordeliers ; il étudia à Strasbourg et Marbourg. Il était maître de logique dans cette dernière université, lorsque, le 6 août 1548, il fut appelé comme directeur ou gymnasiarque à l'école latine de Berne ; il devint en 1553 recteur et professeur des langues grecque et hébraïque et, dès 1564, de théologie. Il fut un des meilleurs pédagogues de l'ancien Berne. Son portrait à l'huile se trouve dans l'auditoire de théologie de l'Université de Berne. Il publia beaucoup, entre autres à Bâle : *Partitiones methodicae grammaticae Ebra*[illegible]. Botaniste et grand ami de la nature, Aretius gravit le Stockhorn et le Niesen (1557), visita le Hasli, la région de l'Engstlenalp, le Kiental et les sources de la Simme. En 1567, il fut chargé par le Conseil de légitimer l'exécution de l'antitrinitaire Valentin Gentilis. Il le fit dans : *Valentini Gentilis justo capitis supplicio affecti brevis historia*. En 1573 parut à Berne son œuvre principale : *Theologiae problemata*, compilation de théologie et de toutes les connaissances naturelles et médicinales de l'époque. L'ouvrage eut plusieurs éditions : Genève 1579, Morges 1583 et Lausanne 1617. — Voir A. Haller : *Benedikt Marti*. — J.-H. Graf : *Gesch. der Mathematik und Naturwissenschaften* I, 25-29. — W.-A.-B. Coolidge : *Josias Simler et les origines de l'alpinisme jusqu'en 1600*. [illegible]

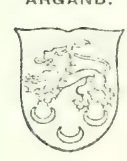

Benedikt Aretius. Portrait à l'huile sur bois, à l'auditoire de théologie de l'Université de Berne.

AREUE (COL D') (C. Grisons, D. Hinterrhein. V. *DGS*). Étymologie : *Areuetal*, *Areuen-Alp*, du romanche *ruven* : gorge ou pente dénudée. La route d'Areue, dont on voit encore des vestiges de pavement, partait d'Isola et conduisait au Rheinwald ; à Nufenen, elle se confondait avec le passage du Vogelberg et aboutissait à Pitasch et Ilanz. Ce trajet très direct de Chiavenna à Ilanz, demandait 16 heures de marche ; il a été peu à peu abandonné depuis l'ouverture de la Via Mala en 147[illegible]. Dans le val d'Areue devait exister au XIII[e] s. un hospice qui fut peu à peu recouvert par le glacier ; [illegible] tirée de la glace, est dans le clocher d'Isola. — Voir F. [illegible] : *Pässe und Strassen*, p. 142. — [illegible] Salis-Seewis : *Gesammelte Schriften*, p. 2[illegible]. — E. Lechner : *Thusis und die Hinterrheintäler*, p. [illegible]. — Z. Pallioppi : *Ortsnamen des Kts. Graubünden* I, p. 85. [illegible]

AREUSE ou **REUSE** (C. Neuchâtel, D. Val-de-Travers et Boudry. V. *DGS*). Rivière prenant sa source à Saint-Sulpice et se jetant dans le lac de Neuchâtel près de Grandchamp. L'Areuse formait, sur une partie de son cours, la limite entre les terres de [illegible] et celles du comté de Neuchâtel. [illegible] Neuchâtel [illegible] du Val-de-Travers [illegible] de Boudry, l'Areuse passe dans des gorges [illegible] qui, pendant longtemps, furent à peu près inaccessibles. [illegible] furent découvertes [illegible] [illegible] sur la [illegible] de l'Areuse [illegible] Four, [illegible] Vert, [illegible] Bourgeois, [illegible] cher a été [illegible]

Les recherches, dirigées par MM. Auguste Dubois, de Neuchâtel, et Dr Stehlin, de Bâle, ont donné des résultats des plus intéressants au triple point de vue paléontologique, anthropologique et glaciologique. (Voir art. COTENCHER.) — Matile I. — A. Dubois : *Les gorges de l'Areuse et le Creux-du-Van.* — Le même : *L'Areuse ou La Reuse* (*Bull. Soc. neuch. de Géographie*, t. XX). — Le même : *Notes sur les fouilles exécutées en 1916 dans la Grotte de Cotencher* (*MN* 1916). [L. M.]

AREUSE (C. Neuchâtel, D. Boudry. V. *DGS*). Localité entre Colombier et Boudry, tire son nom de la rivière Areuse qui coule à 500 m. plus au Sud. *Armoiries* : de gueules au lion contourné d'or, une barre d'azur chargée de trois étoiles d'argent brochant sur le tout. En 1903 on a découvert à Bel-Air, près Areuse, un cimetière burgonde. Areuse est mentionné pour la première fois en 1178. En 1311, Pierre, co-seigneur d'Estavayer, reconnaît tenir en fief de Rodolphe de Neuchâtel, l'avouerie de ce village. Areuse, érigé très tôt en commune dépendait de la juridiction et de la paroisse de Colombier ; il possédait une chapelle — disparue aujourd'hui — consacrée à Notre-Dame. Au début du XIXe s., Areuse se trouvait dans la situation anormale d'être une commune sans territoire, sans école, et de n'abriter aucun de ses ressortissants. Il se composait alors de treize maisons, dont 10 étaient sur le territoire de Colombier et 3 sur celui de Boudry. La juridiction de Colombier ayant été supprimée en 1832, Areuse fut incorporé à celle de Boudry. Cette situation prit fin en 1870. Au premier janvier de cette année, la commune d'Areuse fusionnait avec celle de Boudry, suivant décret du Grand Conseil du 20 novembre précédent. Tous ses ressortissants, environ 200, devenaient originaires de Boudry, et sa fortune, 30 000 francs environ, était versée dans les Fonds de la Chambre de Charité de cette ville. — Matile : *Monuments* I. — Trouillat I. — *Bulletin du Grand Conseil*, t. 29. — *MN* 1904, p. 191. — *Revue Charlemagne* 1910. — Arch. d'État Neuchâtel, doss. *Areuse*. [L. M.]



AREZZO, P. BERNARDIN d', Général de l'ordre des capucins, célèbre par sa sainteté. Il visita en 1695 la province suisse des capucins et tint le 20 juin à Dornach un chapitre de province, à l'occasion duquel une grande foule s'assembla pour recevoir sa miraculeuse bénédiction. — Meyer : *Chronica Capucinorum*, p. 426. [E. W.]

ARGAND. Famille originaire de Bonne (Haute-Savoie), venue à Genève dans la seconde moitié du XVIIe s. La plupart des membres de cette famille se vouèrent à l'orfèvrerie, à la joaillerie et à l'horlogerie. *Armoiries* : d'azur au lion léopardé d'or accompagné en pointe de trois croissants du même. — 1. JACOB, * le 16 août 1729, du Conseil des Deux-Cents de 1770 à 1782, auditeur 1778-1781, membre de la Chambre des comptes, de celle des appellations, etc. — 2. JAQUES, 16 janvier 1733-10 septembre 1782, était doué d'un génie très inventif et perfectionna beaucoup la bijouterie à Genève. — 3. *François-Pierre-Ami*, célèbre physicien et chimiste, * à Genève le 5 juillet 1750, † dans cette ville le 14 octobre 1803. Il fut collaborateur de Montgolfier dans la construction des aérostats et trouva une nouvelle méthode pour la distillation des vins, mais il est surtout connu par l'invention des lampes à double courant d'air et à cylindre de verre, dite lampe Argand, qui fit une révolution dans l'éclairage. Elle fut brevetée en Angleterre en 1784 et en France en 1785 et 1787. Argand eut beaucoup à lutter pour protéger ses droits contre un certain Lange, avec lequel il finit par s'associer, et contre le pharmacien Quinquet. Il eut même le chagrin de voir ses lampes prendre à Paris le nom de lampes à la Quinquet, bien que ce dernier n'eût eu, en réalité, aucune part à leur invention mais tout au plus à leur perfectionnement. — 4. JAQUES-ANTOINE, * le [illegible] août 1755, † à Paris le 10 février 1796, se rattacha au parti révolutionnaire à Genève. Il fut nommé juge au tribunal provisoire de recours, en 1793, et en 1794 à la grande Cour de justice criminelle. Pendant l'insurrection de la même année, il fit partie du Comité du 19 juillet et du premier tribunal, dont il démissionna le sixième jour. — 5. ANDRÉ, 1er septembre 1762-18 août 1829, avocat, fils du n° 1, membre de l'Assemblée nationale en 1793, juge de paix et membre du Conseil législatif en novembre 1796. Sous le régime français, il fit partie de l'Administration municipale de Genève (13 juin 1798-29 janvier 1799) et fut conseiller de préfecture. En 1814 il entra au Conseil représentatif où il siégea jusqu'à sa mort, avec une interruption de 1822 à 1823. Dufour-Vernes, dans sa généalogie de la famille Argand, fait d'André un membre de la Chambre des Appellations et un procureur de l'Hôpital en 1792 ; c'est une erreur, il fut élu à ces deux charges au mois de janvier de l'année suivante seulement, et il refusa la seconde. — 6. *Jean-Robert*, * le 18 juillet 1768, † le 13 août 1822, à Paris où il était allé se fixer après l'insurrection de 1794. Son père, fanatique de Rousseau, l'avait élevé selon les principes de ce philosophe, d'où les noms d'ÉMILE ARGAND ou d'ARGAND-ROUSSEAU qui lui sont fréquemment donnés. Il se jeta avec fougue dans le mouvement révolutionnaire et fut secrétaire, en décembre 1792, du comité des Quarante qui dirigeait les Égaliseurs. Après la victoire, le 28 décembre, il fut nommé, malgré sa jeunesse, membre du Comité provisoire d'administration, et, lors de l'établissement du gouvernement constitutionnel, en 1794, il entra au comité législatif. Pendant l'insurrection de 1794, dont il fut un des chefs, il fit partie du Comité du 19 juillet, du premier tribunal révolutionnaire, de la Commission révolutionnaire et du second tribunal. Argand, très versé dans les mathématiques, est l'auteur de : *Essai sur une manière de représenter les quantités imaginaires dans les constructions géométriques*, Paris 1806, réédité par Houel en 1874. — Une autre famille de Corsier, Genève, a donné — 1. JEAN-SIMON, * à Corsier le 21 avril 1805, maire de Corsier, député au Grand Conseil de 1854 à 1862. — 2. ÉMILE, * 6 janvier 1879 à Genève, fit des études de médecine d'abord, puis de sciences naturelles à Paris, Lausanne et Zurich. Doctorat à Lausanne en 1909, avec dissertation sur *L'exploration géologique des Alpes Pennines Centrales*. Professeur ordinaire de géologie à l'Université de Neuchâtel dès 1911, et directeur de l'Institut de Géologie de cette ville. Ses travaux lui ont valu en 1913 le prix William Huber de la Société de Géographie de Paris, et, en 1913, le prix Spendiaroff décerné par le Congrès géologique international réuni à Ottawa. Argand est, en outre, depuis 1917, vice-président de la Société géologique de France. Ses principales publications sont : *Carte géologique du massif de la Dent Blanche*, 1 : 50000. — *Les nappes de recouvrement des Alpes Pennines*. — *Les nappes de recouvrement des Alpes occidentales*. — *Sur l'arc des Alpes occidentales*. — Voir *Rec. gén. suisse* I. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises*, ms. — *SKL*. — [illegible] : *Notice sur Aimé Argand* (*Bull. de la Classe d'Industrie et de Commerce de la Soc. des Arts de Genève*, n° 23, [illegible]). — Montet : *Biographie des Genevois et des Vaudois*. — Les biogr. Dufour et Maunoir renferment des erreurs. — P. Dorveaux dans Soc. d'histoire de la pharmacie. [illegible]



F.-P.-A. Argand.
(Collection Maillard, Genève.)

ARGENGAU. Partie du duché d'Alémannie vers l'an 1000. Formes du nom : [illegible] en latin :

Arconessa pagus, Argoninsis pagus, Argunensis pagus. Le pays tire son nom de l'*Argen*, affluent du lac de Constance. Il était limité au Sud par ce lac et le Rheingau, à l'Est par l'Allgau *(Alpegoue)* et l'Illergau, au Nord par la Folcholtespara, à l'Ouest par le Linzgau, et comprenait ainsi une partie du Wurtemberg et de la Bavière. — Meyer von Knonau : *St. Galler Mitteilungen*, 13, 196-201. — *UStG* I-II. [Sch.]

ARGENT. Voir ARSENT.

ARGENTINA, de. Famille bâloise de chevaliers, originaire de Strasbourg, dont la souche est : — 1. Le chevalier HEINRICH, mentionné de 1187 à 1202. Son fils — 2. ALBERT, était également chevalier et bailli à Bâle (1226-1255). Ses fils sont — 3. BURKHART, chevalier, membre du Conseil et bourgmestre (1255-1287). — 4. HEINRICH, chevalier, membre du Conseil (1250-1291) et — 5. WERNER, chevalier et bourgmestre, fut tué en 1271 par des paysans du village de Richen. La famille s'éteignit vers 1300 avec le chevalier ALBERT, petit-fils du nº 2. — Voir *UB*. [A. B.]

ARGENTINA, JOHANNES, dit de, moine et prieur du couvent de cisterciens de Wettingen ; il reçut le 10 août 1248 pour le compte de son couvent la cession de tous les droits que les von Grunenberg avaient dans le canton d'Uri ; le 27 novembre 1248, Konrad von Otelfingen lui remit de même la dîme d'un manse à Würenlos, qu'il tenait en fief héréditaire du couvent. Cette donation fut confirmée le lendemain à Mellingen. — *Gfr.* 41, 12. — *UZ* 227 ; 324. [F. W.]

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE). Cet État, affranchi du joug espagnol en 1811, attira les colons européens sitôt que les difficultés d'émigration commencèrent avec l'Amérique du Nord. Cependant, il ne semble pas que les Suisses y soient allés nombreux avant la deuxième moitié du siècle. En 1858 un consulat suisse fut créé à Buenos-Ayres. Dès lors, le flot des Suisses à destination de la République Argentine ne fit que croître, malgré les avis réitérés des autorités, des consuls ou des compatriotes déjà établis dans ce pays. En 1891, le consul de Buenos-Ayres était élevé au rang de Ministre résident et en 1910 il devenait Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. Les nombreuses colonies suisses établies dans l'intérieur du pays ont nécessité la création de consulats à Tucuman, Cordoba, Mendoza, Conception de l'Uruguay, Parana, Rosario, Esperanza, Corrientes, Santa Fé et Bahia Blanca. En 1906, un traité d'extradition a été conclu entre la République Argentine et la Suisse. La colonie suisse en Argentine était d'environ 10000 personnes en 1872; en 1919 elle était d'environ 20000 âmes. — *Ministres résidents :* Emile Rodé, 1891-189? ; Joseph Chollet, 189?-1910 ; Alphonse Dunant, 1910. *Ministres plénipotentiaires:* Alphonse Dunant 1910-1915; Paul Dinichert, 1915-1917 ; Arthur de Pury dès 1917. — Voir Karrer : *L'émigration suisse.* [L. M.]

ARGENTINENSIS. Voir ALBERT DE STRASBOURG.

ARGOVIA. Revue annuelle de la Société d'histoire du canton d'Argovie paraissant depuis 1860. Les premiers rédacteurs furent E.-L. Rochholz et le pasteur Karl Schröter. En 1889, la rédaction passa à l'archiviste Hans Herzog et en 1896 à Walter Merz, pour faire retour au premier en 1911. [H. W.]

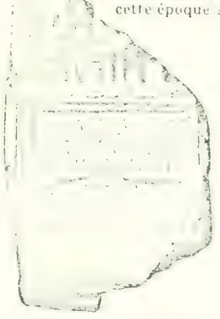
ARGOVIA. Société d'élèves de l'école cantonale argovienne. *Couleurs* : bleu, blanc, noir. Devise : *litteris et amicitiæ.* Fondée en 1867, elle succéda à l'ancienne section argovienne de l'Helvetia. — *Argovia*, 1867-1917. *Fünfzigstes Stiftungsfest.* [H. W.]

ARGOVIE (en all. AARGAU). Canton suisse depuis le 19 février 1803. (V. *DGS*).

Sommaire : 1. Armoiries ; 2. Périodes préhistorique et romaine; 3. Colonisation alémanne. Epoque féodale; 4. Conquête de l'Argovie 1415 ; 5. Epoque de sujétion 1415-1798 ; 6. Sous la République Helvétique ; 7. Le canton d'Argovie de 1803 à 1848 ; 8. Le canton d'Argovie depuis 1848 ; 9. Développement de la civilisation : *a)* Agriculture, chasse, pêche ; *b)* Commerce et métiers ; *c)* Industrie ; *d)* Moyens de communication ; *e)* Organisation judiciaire ; *f)* Assistance publique ; *g)* Ecoles ; *h)* Eglise ; *i)* Les Israélites en Argovie ; *k)* Arts et arts industriels ; 10. Bibliographie.

1. Armoiries. D'après la décision de la Commission du gouvernement du 20 avril 1803, parti de sable à une fasce ondée d'argent, et d'azur à trois étoiles d'argent.

2. Périodes préhistorique et romaine. Dans l'Untersiggental on a découvert une station néolithique qui subsistait encore à l'âge du bronze ; d'autres doivent exister également près d'Oberehrendingen. Sur les hauteurs du Jura et sur les collines molassiques, les châteaux de terre avec enceinte pullulent et, bien que jusqu'à présent ces constructions n'aient pas été étudiées systématiquement, plus d'une remonte sans doute à l'époque néolithique. Dans le lac de Hallwil, on a retrouvé des palafittes de la période néolithique. Les vallées de la Bunz, de la Winen et de la Wigger, aujourd'hui en partie envahies par la tourbe, ont déjà fourni tant d'objets de caractère néolithique que l'on peut y admettre l'existence de stations lacustres, comme on en a signalé dans le Suhrental. Tandis que l'âge du bronze n'est représenté que par des trouvailles isolées, la période de Hallstatt, par contre, ou premier âge du fer, est d'autant plus riche. Le cimetière de Unterlunkhofen, avec plus de 60 tumuli, a été exploré depuis 1865. Les traces du second âge du fer sont moins nombreuses ; par contre, les tombes de cette époque sont répandues dans tout le pays, ce qui permet d'admettre que l'Argovie était peuplée dans toutes ses parties pendant la période préromaine. Sans nul doute, Windisch était habité avant l'occupation romaine par une peuplade de l'âge de la Tène ; peut-être existait-il là, au moment de l'établissement des Romains, un refuge celtique. Les Romains établirent leur premier camp de Vindonissa dans les années 15 et 27 ap. J.-C. Faisant partie de la ligne de défense du Rhin, ce camp dut être relié aux routes qui menaient vers ce fleuve.



Pierre tombale du soldat Quintus Lucilius de Vindonissa

Elles allaient, d'une part à Augst (*Augusta Rauracorum*) par dessus le Bötzberg, d'autre part par Döttingen à Zurzach (*Tenedo*). La ville des eaux romaine *Aquae Helveticae* (Baden), où se trouvait un dépôt [illegible] et une importante industrie métallurgique, était également en rapport avec Vindonissa, ainsi que les très nombreuses villas de la contrée appartenant aux paysans qui s'étaient enrichis dans l'approvisionnement de Vindonissa, et plus tard aussi de l'Italie. Lorsque vers la fin du premier siècle ap. J.-C. les Romains reculèrent la frontière au-delà du Rhin, l'occupation militaire de Windisch prit fin. Dans tout le pays le nombre des villes et des villages s'accrut considérablement, [illegible] villas, par exemple celles de Birrwil, Gonten[illegible], etc., sont de vraies constructions de luxe qui ont été dans toute leur splendeur au II[illegible] et au III[illegible]. Sur le Rhin aussi on a retrouvé de ces édifices (à Zurzach), preuve que l'on se sentait à l'abri [illegible]. Lorsque vers le milieu du III[illegible] les Romains durent abandonner le [illegible] [illegible] cédant aux attaques des Alamans [illegible] leur ligne de défense derrière le Rhin, ils installèrent sur le territoire de l'Argovie une chaîne [illegible] [illegible] [illegible] Valentinien I (364-375). A la fin de la période romaine, on

a dû construire également, derrière la ligne de l'Aar, pour la défense des passages, une série de têtes de pont et de castels, ainsi Altenbourg en amont de Brugg. Mais peu à peu les Alémannes et leurs alliés traversèrent cette ligne et occupèrent certaines parties du pays ; un des plus anciens et des plus importants lieux de sépulture (environ 1200 tombes) d'origine franque-alémanne est celui de Kaiseraugst, qui fut utilisé probablement durant les années 500-900 et témoigne de l'existence d'une population plutôt pauvre et pacifique. Partout dans le pays, et surtout dans le voisinage d'installations romaines, s'établirent des colons germaniques. Leurs sépultures diffèrent de celles de Kaiseraugst par l'existence d'armes et se trouvent généralement dans le voisinage de villages actuels (Abtwil, Birrwil, Fahrwangen, Fislisbach, Gontenswil, Hägglingen, etc.). [E. TATARINOFF.]



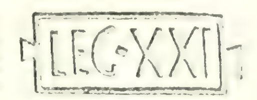
Tour d'observation romaine (*specula*) avec signal de feu, d'après la colonne Trajane (W. Merz, *Bilderatlas*.)

3. **Colonisation alémanne. — Epoque féodale.** — Après la mort du général romain Aétius (454) eut lieu



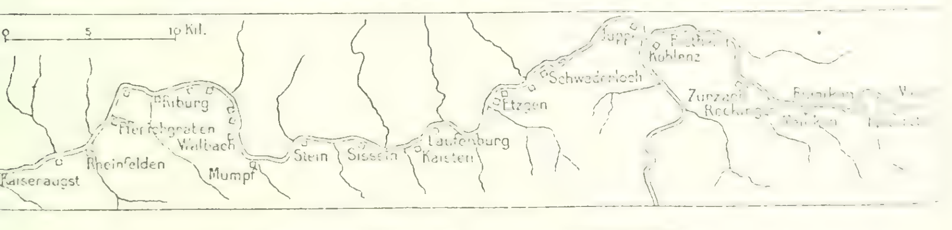
Brique de la XI[e] Légion de Vindonissa Legio XI Claudia Pia Fidelis. (W. Merz, *Bilderatlas*.)

une nouvelle et puissante invasion d'Alémannes. Cette fois, ils s'installèrent définitivement dans le pays ouvert, mais dévasté, entre le Rhin et les Alpes et y trouvèrent les terres arables désirées. Les faibles restes de la population gallo-romaine périrent ou furent absorbés. Des établissements alémannes, à noms allemands, surgirent peu à peu de l'obscurité ; sur quelques points seulement les nouveaux habitants maintinrent les anciennes dénominations, en les modifiant selon leur langue et leur compréhension (Aargst, Koblenz, Windisch, Baden). Les ducs alémannes tombèrent en 496 sous la domination du roi franc Clovis, mais seulement d'abord pour leurs domaines de la rive droite du Rhin, tandis que la plus grande partie des pays de la rive gauche dépendait du roy. une de Bourgogne, qui bientôt après était conquis par les fils de Clovis. Sous l'influence des chrétiens francs, le christianisme se répandit dans le courant du VI[e] s. dans les pays alémannes. Dans la période suivante, les diocèses furent définitivement organisés : l'évêque de Vindonissa, connu seulement depuis 511, semble s'être retiré à Aventicum et avoir abandonné la partie orientale de son diocèse à l'évêque de Constance, dont le domaine s'étendait déjà au VII[e] s. à l'Ouest jusqu'à l'Aar. Peu à peu la division franque du pays en *Gau* (comtés) se précise. Elle était fondée, sans nul doute, sur une division du pays plus ancienne, due aux Alémannes. Mais ce n'est



Brique de la XXI[e] Légion de Vindonissa (W. Merz, *Bilderatlas*.)

qu'en 763 qu'apparaît pour la première fois le nom d'Aargau. Ce comté ne répondait du reste nullement au canton actuel, le terme géographique Argovie ayant subi dans le cours des siècles les changements les plus variés. L'Argovie alémanne embrassait tout le territoire de la rive droite de l'Aar et s'étendait à l'Est jusqu'à la chaîne de montagnes qui sépare aujourd'hui les cantons d'Unterwald et de Lucerne et jusqu'au cours inférieur de la Reuss. La partie supérieure de ce comté se sépara vers 861, sous le nom d'*Argovie supérieure*, de la partie inférieure. La frontière était formée par la rivière Rot-Murg qui sépare encore aujourd'hui l'Argovie de Berne. La partie orientale du canton actuel d'Argovie sur la rive droite de la Reuss et de l'Aar inférieur appartenait à la *Thurgovie*, tandis que le Fricktal était compris dans l'*Augstgau*. La région située sur la rive gauche de l'Aar répondait assez exactement au Frickgau, sauf que Kienberg et Rotenfluh étaient également situés dans le Frickgau, tandis que Rheinfelden et la plus grande partie des terres qui en dépendaient étaient situés dans le Sisgau. Dans le traité de partage de Verdun (843), les territoires alémannes qui s'étendaient à l'Ouest jusqu'à l'Aar furent attribués au royaume franc-oriental. Mais lorsque, peu de temps après, à la mort de Lothaire, son royaume se désagrégea, un comte Rodolphe, de la famille des Guelfes, fonda sur les deux versants du Jura le royaume de Bourgogne supérieure et en recula les frontières à l'Est jusqu'à la Reuss ou même jusqu'au lac de Zurich. Au début du X[e] s., le premier duc du nouveau duché d'Alémannie, appelé la Souabe, arracha au royaume de Bourgogne l'Argovie jusqu'à la frontière orientale du canton actuel de Berne. A partir de ce moment, les deux parties de l'ancienne Argovie franque eurent des destinées politiques séparées. L'Argovie supérieure resta pour le moment soumise à l'influence bourguignonne et se divisa plus tard en plusieurs domaines qui finalement tombèrent tous aux mains de l'envahissante Berne. L'Argovie inférieure, ou Argovie proprement dite, partagea pendant près de deux siècles les destinées du duché de Souabe. Mais sous l'influence de la puissante famille de Zähringen, les territoires alémannes de la rive

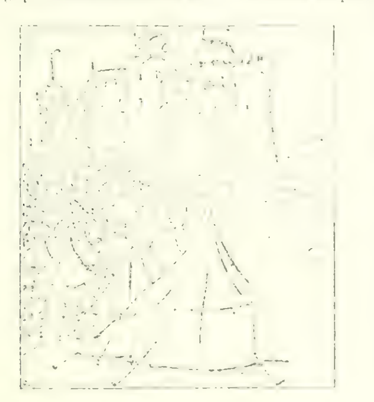


□ Castels et tours d'observation ○ [illegible]
Fortifications romaines sur le Rhin, d'après W. Merz, *Bilderatlas*.

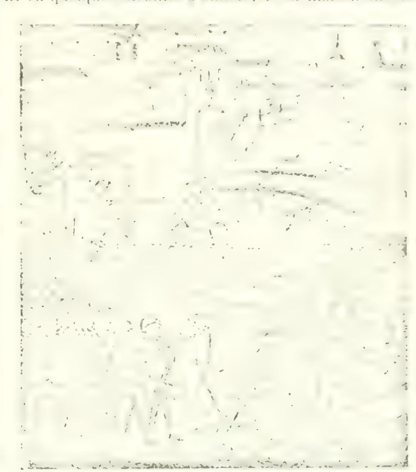
gauche du Rhin se séparèrent peu à peu du duché de Souabe et, lorsqu'en 1218 le dernier des Zähringen s'éteignit, les pays suisses passèrent sous la dépendance [illegible] [illegible] Alémannie. L'ancienne division en comtés tomba en

désuétude. Les principales causes en furent le développement de la féodalité et l'immunité des domaines ecclésiastiques. Une noblesse guerrière, des familles de grands propriétaires fonciers s'emparèrent des droits des comtes et ne se désignèrent plus d'après les comtés, mais d'après leurs châteaux. En Argovie ce furent surtout les comtes de Lenzbourg, qui souvent s'intitulaient comtes d'Argovie. Pendant la querelle des investitures, ils devinrent comtes du Zurichgau, qui jusqu'alors avait appartenu aux Nellenbourg. La famille se divisa en deux branches : la branche cadette, dans laquelle passa le Zurichgau, hérita de Baden, élevé par là au rang de comté. En 1172-1173 les deux branches de cette puissante famille s'éteignirent. Les terres allodiales des comtes de Lenzbourg-Baden échurent à la maison de Kibourg qui acquit bientôt aussi le comté du Zurichgau sur la rive droite de la Limmat et le réunit au landgraviat de Thurgovie. L'empereur Frédéric I[er] donna une partie des fiefs échus à l'Empire ainsi que des terres allodiales de la branche aînée au comte Albert de Habsbourg, c'est-à-dire le bailliage de Säckingen, le landgraviat d'Argovie et le landgraviat du Zurichgau sur la rive gauche de la Limmat (sauf Baden et ses dépendances) et du lac de Zurich, et les propriétés des Lenzbourg à Lucerne et dans l'Unterwald. Le château de Lenzbourg lui-même avec ses dépendances fut donné en 1254 au comte Hartmann-le-jeune de Kibourg. Dans le Fricktal, nous trouvons les comtes de Rheinfelden, les comtes de Alt-Homberg et de Alt-Tierstein. Laufenbourg appartenait au couvent de Säckingen. Rheinfelden passa par voie d'héritage aux Zæringen (1090), devint immédiat de l'empire en 1218, puis fut donné par le pape en 1252 à l'évêque de Bâle, redevint terre immédiate en 1273 et échut en 1330 à la maison de Habsbourg (Autriche). Les possessions et les droits des autres familles nobles du Fricktal passèrent également peu à peu par voie d'héritage à la maison de Habsbourg, ainsi que l'avouerie de Säckingen et le château de Laufenbourg qui en dépendait.

Les Habsbourg sont probablement originaires du Haut-Rhin. Ils avaient acquis en alleu le pays près de Brugg, y construisirent au commencement du XI[e] s. le château de Habsbourg et fondèrent en 1027 le couvent de Muri. Mais ils ne prennent le titre de comtes de Habsbourg qu'au commencement du XII[e] s. Dans les partages de 1232 et 1238-1239, la terre des Habsbourg, le landgraviat d'Argovie, Säckingen, Lucerne et Muri, les villes de [illegible], [illegible] et [illegible] [illegible] au [illegible] [illegible], [illegible] [illegible], [illegible] des Habsbourg au landgraviat du Zurichgau [illegible]



Assaut d'un château fort, d'après la chronique de Schilling.



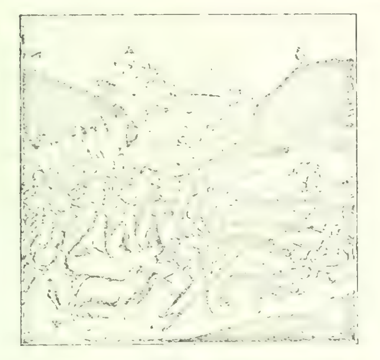
Reddition de la ville d'Aarau, d'après la chronique bernoise de Diebold Schilling.

bourg, Sempach, Willisau et les propriétés de [illegible] dans les Waldstätten. Le fils d'Albert, Rodolphe III, fit en quelques dizaines d'années, de sa maison une des plus puissantes de l'empire. Après l'extinction de la famille de Kibourg (1264), il acquit sous forme d'héritage ou par achat la plus grande partie de la succession, Baden, [illegible], Lenzbourg, Aarau, Sursee, Zoug, Arth, Willisau, Sempach. En 1273, il fut élu roi d'Allemagne, et profita de toute occasion pour arrondir son domaine dans le territoire suisse, de sorte que celui-ci s'étendit presque sur toute la Suisse moyenne et du Nord-Est. Ses héritiers agirent dans le même esprit. Vers 1280 les comtes de Frobourg furent forcés de vendre à Albert, fils de Rodolphe, la ville de Zofingue. Lorsqu'en 1330 la ville de Rheinfelden passa elle aussi aux mains du petit-fils de Rodolphe, tout le territoire du canton actuel d'Argovie était réellement sous la domination de la maison des Habsbourg [illegible] Laufenbourg qui ne dut être cédé qu'en 1386 par les Habsbourg-Laufenbourg à la branche aînée, et Zurzach, Kaiserstuhl et [illegible], [illegible] le district actuel de Zurzach, appartenant à l'évêque de Constance et ne [illegible] [illegible] à la souveraineté de l'Autriche [illegible] peu de temps avant la conquête de l'Argovie par les Confédérés.

Lorsque le roi Albert eut été assassiné en 1308 à Windisch, la vengeance de sa mort [illegible] [illegible] sur la noblesse d'Argovie. La noblesse et [illegible] [illegible] durent leur sang pour les [illegible] [illegible] [illegible] guerre de Morgarten, ensuite dans la [illegible] [illegible] duc Albert II contre les Zuricois [illegible] [illegible] mais surtout dans la guerre de Sempach. [illegible] d'Autriche [illegible] [illegible] de [illegible] territoires [illegible] appartenant [illegible] Argovie, [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] cienne Argovie [illegible] [illegible] [illegible] peu une [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] plaire et politique. [illegible] de Baden [illegible] [illegible] Landgraviat d'Argovie [illegible] [illegible] [illegible] du XVI[e] s. [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] partie de l'Argovie.

L'Argovie autrichienne comprenait donc dorénavant le canton actuel d'Argovie, sauf le Fricktal et le district de Zurzach, mais en plus la partie septentrionale du canton actuel de Lucerne, d'où le comté de Willisau avait été détaché au XIVe s. par hypothèque. La frontière orientale était assez mal définie, le landgraviat d'Argovie dépassant la Reuss et la frontière cantonale actuelle et englobant depuis le XIIIe s. un fragment de l'ancien Zurichgau, c'est-à-dire le Freiamt sur la rive droite de la Reuss, avec le Kelleramt Lunkhofen.

4. Conquête de l'Argovie 1415. Lorsque le duc Frédéric IV d'Autriche eut aidé le pape Jean XXIII à s'enfuir du concile de Constance, le roi Sigismond le mit au ban de l'empire, le 30 mars 1415, et ordonna à tous ses voisins de s'emparer des possessions du duc, qui lui aussi avait pris la fuite. Les Confédérés avaient déjà été poussés à pénétrer dans l'Argovie. Le roi réussit à gagner les hésitants et à apaiser leurs scrupules. Après s'être soigneusement garantis de tous côtés, ils pénétrèrent en Argovie le 15 avril 1415. Ils n'avaient pas à craindre de

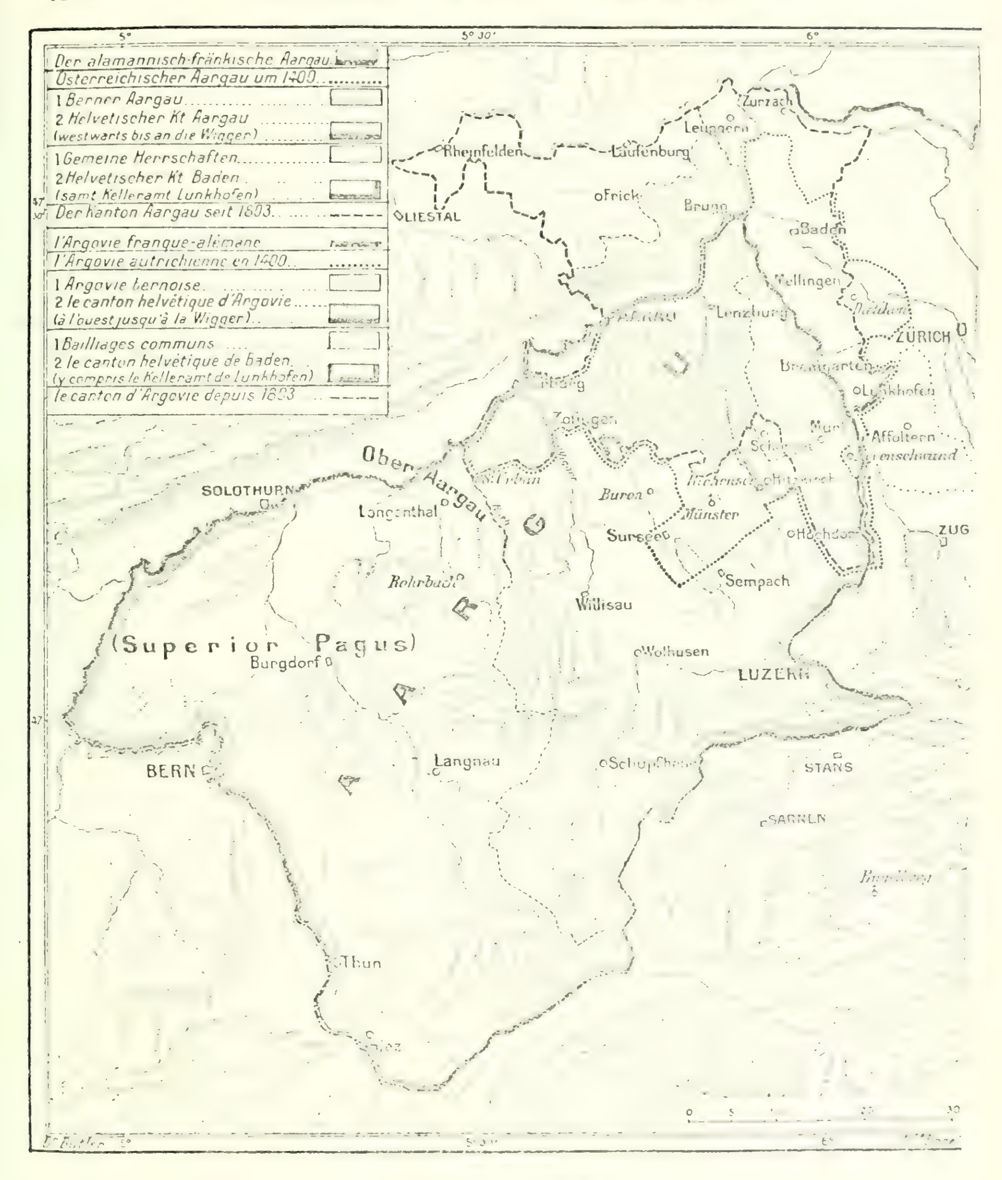


Pillage des environs de Bremgarten par les Zuricois, d'après la chronique de Schodoler.

résistance sérieuse. Les Bernois se mirent les premiers en marche, renforcés par des troupes de Soleure et de Bienne, et s'emparèrent facilement des villes de Zofingue, Aarbourg, Aarau, Lenzbourg et Brugg, ainsi que des nombreux châteaux de la contrée. Le 17 avril, les Lucernois aussi entrèrent en campagne et s'emparèrent de la petite ville de Sursee, puis du bailliage de Saint-Michel. Ils avancèrent vers le Nord à travers les bailliages de Richensee et de Meienberg vers Villmergen et Mellingen. Les Zuricois suivirent un jour plus tard. Ils prirent d'abord le village de Dietikon et le Freiamt (Affoltern) sur la rive droite de la Reuss; puis ils marchèrent sur Mellingen qui se rendit le 21 avril. L'armée réunie remonta alors vers Bremgarten, où les autres troupes des cantons confédérés, sauf Berne et Uri, se joignirent à elle. Sans résistance sérieuse, cette ville se rendit à des conditions favorables. L'armée entière attaqua ensuite la forteresse de Baden, et l'obligea à capituler le 17 mai, après que les Bernois eurent tiré sur le « Stein » avec leurs bombardes. Les vainqueurs emportèrent les archives de l'Autriche antérieure, qui étaient conservées dans cette ville, démolirent les murs et mirent le feu aux constructions de bois. Ainsi finit la domination autrichienne en Argovie. Entre temps, le duc Frédéric IV s'était humilié devant le roi et avait obtenu de lui qu'il ordonnerait aux Confédérés de rendre le pays conquis. Mais les Confédérés tinrent tête à la requête du roi, ayant bien vite compris qu'il avait plus à cœur de se procurer de l'argent que d'aider au duc à recouvrer ses possessions. Sigismond céda, en effet, aux Bernois leurs conquêtes contre une hypothèque de 5000 fl. et le 22 juillet 1415, le reste du pays conquis à Zurich, contre une autre de 4500 fl. ; il autorisa également les autres cantons à participer à cette opération financière. Auparavant déjà, il avait confirmé les droits et privilèges traditionnels de quelques-unes des villes conquises d'Argovie. Ainsi ce pays n'était au point de vue juridique qu'un gage de l'empire ; mais comme les circonstances ne permettaient pas de songer à une restitution, ce pays passait définitivement aux mains des Confédérés.

5. Période de sujétion, 1415-1798. Tandis que le territoire occupé par les Bernois resta dès le début leur propriété incontestée, dans les autres contrées la situation ne fut définitivement réglée qu'après de longues négociations. Zurich proposa d'abord que toutes les conquêtes fussent la propriété commune des cantons. Mais finalement le principe opposé prévalut, chacun ne devant garder que ce qu'il avait conquis seul, sans l'aide des autres, sauf quelques exceptions. Le 18 décembre 1415 Zurich accepta de partager avec les cantons de Lucerne, Schwyz, Unterwald, Zoug et Glaris le gouvernement du territoire qu'il tenait en hypothèque, et partagea avec Berne celui de Baden. Ainsi avait été créé le premier bailliage commun. Mais il y eut bientôt toutes sortes de difficultés qui ne furent réglées définitivement que dix ans plus tard. Zurich garda seul le Freiamt d'Affoltern avec le Kelleramt Lunkhofen ; Lucerne le bailliage de Saint-Michel avec Sursee; par contre Zurich, Schwyz, Unterwald et Glaris prétendirent à une part du gouvernement des bailliages de Meienberg, Richensee et Villmergen, également conquis par Lucerne seul et qui furent incorporés dans le bailliage commun des six cantons, à la suite d'une sentence arbitrale de Berne. La situation dans les bailliages communs d'Argovie était la suivante à partir de 1450 : *a)* La ville et le comté de Baden appartenaient aux VIII cantons, et étaient administrés par un bailli nommé alternativement tous les deux ans par les cantons souverains ; *b)* Les villes de Mellingen et de Bremgarten dépendaient également depuis 1443 des VIII cantons et du bailli de Baden ; *c)* Le bailliage du Waggental, appelé aussi bailliages en Argovie *(Aemter im Aargau)* et depuis le commencement du XVIe s. *Freiamt* ou bailliages libres, fut soumis jusqu'en 1532 à six cantons. Le bailli n'y résidait pas, mais se rendait dans son bailliage deux fois dans l'année et lorsque les circonstances l'exigeaient. Les Bernois n'avaient pas passé sur la rive gauche de l'Aar en 1415, sauf que le seigneur de Wildenstein avait été contraint à leur prêter hommage. Ils divisèrent le pays conquis en bailliages d'Aarbourg et de Lenzbourg. Mais les 4 « villes libres » Zofingue, Aarau, Lenzbourg et Brugg gardèrent leur autonomie communale et ne furent pas soumises aux baillis. On avait accordé aussi des privilèges spéciaux à beaucoup de domaines seigneuriaux. A l'époque de la Réformation (1528), lorsque les couvents bernois furent sécularisés, Berne fit du chapitre *(Stiftsverwaltung)* de Zofingue (sans la ville) et de Königsfelden deux bailliages spéciaux et attribua à ce dernier, appelé *Hofmeisteramt*, en outre le *Amt im Eigen*. Du pays de la rive gauche de l'Aar inférieur, les Confédérés n'avaient occupé qu'une petite partie qui fut attachée au comté de Baden, comme bailliage de Leuggern. Le reste, maintenu sous la souveraineté des ducs d'Autriche, souffrit cruellement pendant l'ancienne guerre de Zurich, parce que les Confédérés ravagèrent le pays. Plus tard, une série de seigneuries de la rive gauche de l'Aar, qui étaient fiefs des ducs, passèrent aux mains des Bernois. Ils occupèrent en 1460 Schenkenberg et en firent un bailliage propre, auquel ils ajoutèrent (1502-1503) la seigneurie récemment acquise d'Urgiz. En 1535, la seigneurie de Biberstein avec la seigneurie de Kungstein et en 1732 Kasteln avec Auenstein furent également acquis par Berne, qui en fit des bailliages. La maison d'Autriche n'eut finalement plus que le pays désigné généralement sous le nom de Fricktal, administré depuis Ensisheim.

La Réforme fut d'abord bien accueillie en Argovie, surtout à Zofingue, et lorsque Berne adopta les idées nouvelles, l'introduction de la Réforme ne rencontra en Argovie qu'une résistance minime. Dans le Freiamt et dans le comté de Baden, les cantons primitifs réussi-

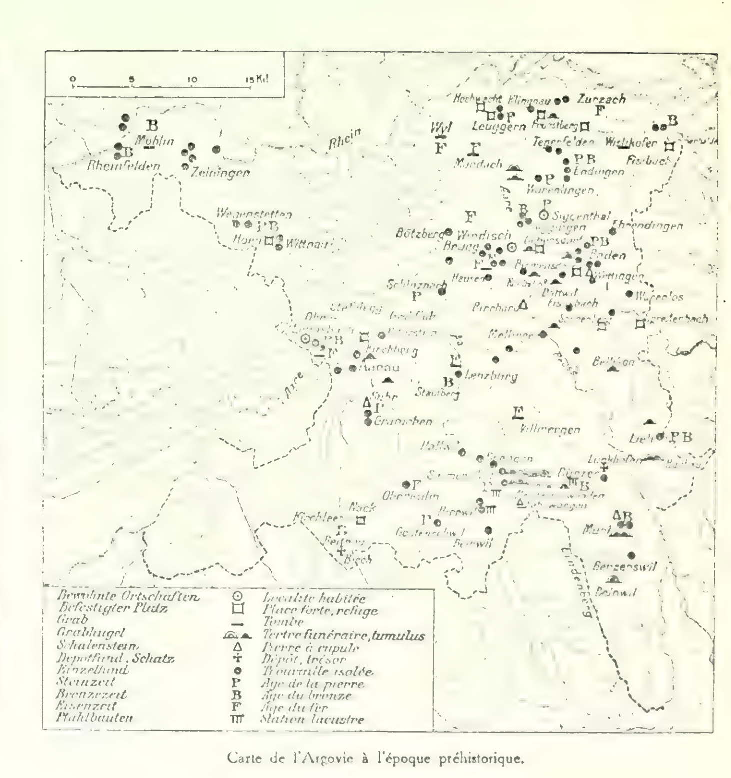


L'Argovie à travers les âges.

VINDONISSA
TENEDO
Zurzach
AQUAE Helvetiorum
Rhenus
Reuss
Etzgen
Laufenburg
Seon
Lenzburg
Bremgarten
Zufikon
Oberwil
Wyl
Waltenschwil
Zofingen
Abtwil

Bewohnte Ortschaften	Localité habitée
Befestigter Platz	Castrum, specula
Grab	Tombe
Inschrift	Inscription
Depotfund, Schatz	Dépôt, trésor
Strasse, Weg	Route, chemin
Brücke	Pont

Carte de l'Argovie à l'époque romaine.

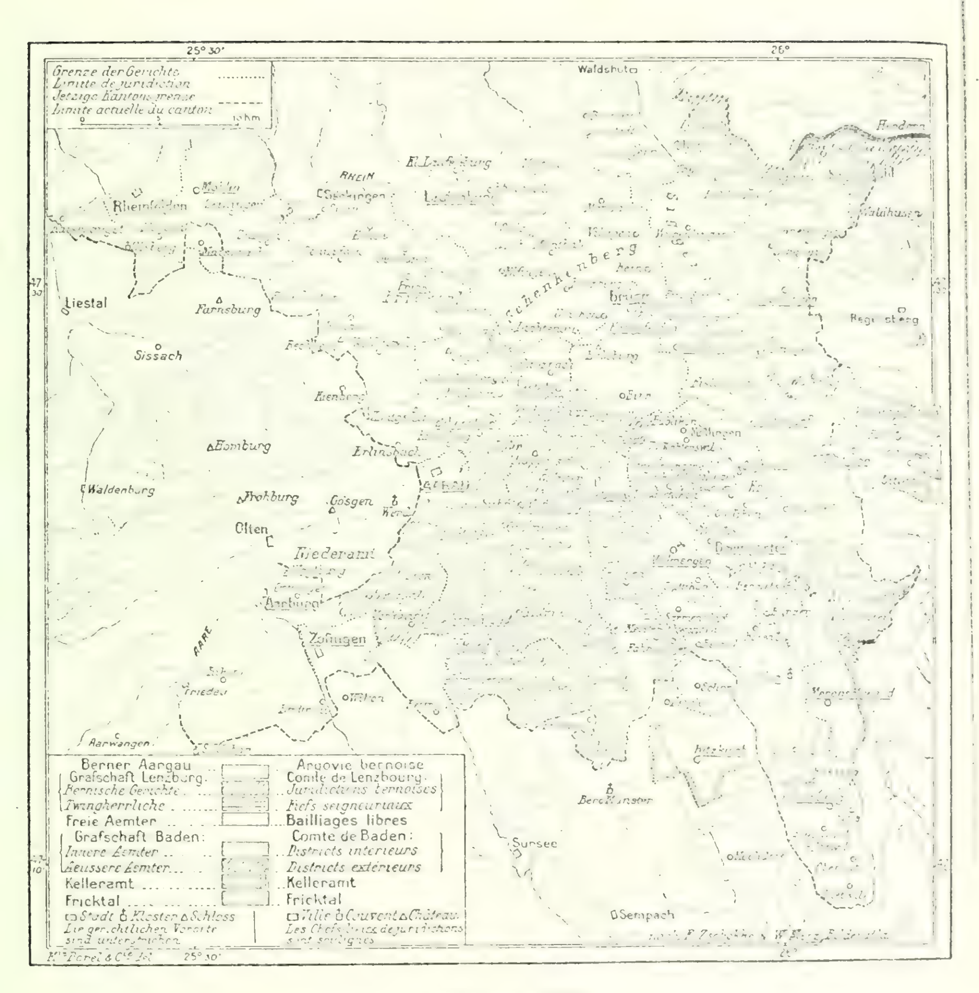


Carte de l'Argovie à l'époque préhistorique.



L'Argovie au Moyen Age.

CANTON D'ARGOVIE



L'Argovie jusqu'en 1798.

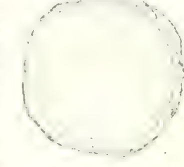
rent d'abord à entraver tout mouvement de réforme, mais après la première paix publique de 1529, elle s'imposa dans ces contrées et prit pied surtout à Bremgarten. Après la deuxième paix publique de 1531, la situation changea complètement. Le Freiamt, ainsi que Mellingen et Bremgarten, en furent exclus et livrés aux cinq cantons pour être jugés et punis *(in Recht und Strafe)*. Les deux villes perdirent le droit d'élire leurs avoyers ; de fortes amendes furent imposées partout et l'ancienne foi rétablie. En outre, les cantons admirent aussi Uri dans le gouvernement commun du Freiamt et renforcèrent ainsi la majorité catholique des cantons coseigneurs. L'Argovie bernoise maintint par contre la nouvelle foi, tandis qu'elle ne put prendre pied dans le Fricktal. La guerre des paysans de 1653 ébranla profondément les pays d'Argovie. Le mouvement s'étendait surtout dans la partie bernoise et dans le Freiamt. Le 28 mars, 500 hommes de Bâle et de Mulhouse, sous les ordres du colonel bâlois Zornlin, entrèrent en Argovie, à la demande de Berne ; mais ils se retirèrent le lendemain devant l'attitude menaçante de la population. A l'assemblée des paysans de Sumiswald, du 23 avril, l'Argovie était représentée par Hans-Jacob Wägeler, de Rued ; Hans Schürmann, d'Unterentfelden ; Rudolf Frei, de Gontenswil ; Peter Fallimann, de Wittwil ; Hans-Jakob Dubler, de Burg ; Hans Hess, de Brittnau. Les paysans adressèrent à la ville d'Aarau un ultimatum lui ordonnant de se déclarer pour ou contre le mouvement. La réponse ne les satisfaisant pas, les paysans, sur l'avis de leur chef Nicolas Leuenberger, cernèrent les villes d'Argovie et occupèrent le gué de Windisch et les ponts de Mellingen. Alors des troupes confédérées, sous les ordres du général Werdmüller, de Zurich, pénétrèrent en Argovie et occupèrent le 31 mai la ville de Mellingen. Les paysans lucernois et bernois accourus au secours furent vaincus dans le combat sanglant de Wohlenswil et contraints à la paix de Mellingen, qui ne fut pas ratifiée par les gouvernements parce que trop douce. Un châtiment terrible frappa partout les vaincus, en Argovie comme dans les autres cantons. Les gouvernements et les tribunaux militaires fédéraux de Zofingue et de Mellingen prononcèrent un grand nombre d'exécutions, de lourdes amendes, de peines d'emprisonnement et corporelles. Tandis que plusieurs chefs purent se réfugier dans l'Argovie inférieure, ceux que l'on appelait les trois Tell du Freiamt, Jacob Hartmann, de Sarmenstorf, Andreas Meier et Ulrich Koch, de Villmergen, furent décapités. On imposa les frais de guerre aux bailliages rebelles ; le Freiamt dut payer à lui seul la somme relativement très considérable de 24 000 florins.

Les deux guerres de Villmergen, 1656 et 1712, eurent aussi en grande partie le Freiamt pour théâtre ; la première fortifia la situation prépondérante des cantons catholiques dans la Confédération, la seconde fit au contraire triompher le principe de l'égalité des deux confessions. La paix d'Aarau du 11 août 1712 changea aussi la situation politique dans les bailliages communs d'Argovie. Le comté de Baden et la partie Nord du Freiamt jusqu'à une ligne allant de Lunkhofen à Fahrwangen, avec Mellingen et Bremgarten durent être cédés à Berne, Zurich et Glaris. Berne reçu également une part au gouvernement du Freiamt supérieur.

On comprend que les idées de la Révolution française aient été bien reçues d'abord dans les pays sujets de la Suisse, ainsi en Argovie. A peine la dernière Diète de l'ancienne Confédération eut-elle été dissoute à Aarau et les députés eurent-ils quitté la ville (le 1er février 1798), que la révolte éclata dans l'Argovie bernoise. On refusa la mobilisation des troupes ordonnée par Berne. Alors le colonel de Büren attaqua Aarau avec des troupes bernoises ; la ville se rendit et fut occupée militairement. Après la chute de Berne, les Français victorieux marchèrent vers l'Est et occupèrent Aarbourg, Zofingue, Aarau et les autres parties de l'Argovie. On saluait les « libérateurs » avec enthousiasme, avec des arbres de liberté et des cocardes françaises. Mais bien vite l'enthousiasme se refroidit lorsque l'on reconnut que des maîtres sévères avaient été remplacés par d'autres encore pires. Le général en chef français Brune et le Directoire de Paris décidaient dorénavant du sort de la Suisse et l'affranchissement du Freiamt et du comté de Baden, par les cantons, le 19 et le 28 mars, n'eut au fond qu'une valeur formelle.

6. **Sous la République Helvétique, 1798-1803.** — Tous les privilèges et sujétions disparurent dans l'État unitaire qu'était la République Helvétique ; l'égalité de droits et un code civil suisse furent introduits. Parmi les 19 cantons, nous trouvons aussi le canton d'Argovie. Il n'embrassait que l'Argovie bernoise jusqu'à la Wigger à l'Ouest. Le Freiamt et le comté de Baden furent d'abord réunis en un canton avec Zoug, mais lorsque ce dernier se fut joint à l'opposition de la Suisse centrale contre le nouvel état de choses, ils formèrent un canton spécial de Baden avec Baden comme capitale. Le canton d'Argovie était divisé en districts d'Aarau, Brugg, Lenzbourg, Kulm et Zofingue. Les citoyens ayant droit de vote élirent aussitôt une « assemblée nationale provisoire » qui se réunit le 22 mars à Aarau, mais se sépara cinq jours après, pour faire place aux autorités helvétiques. Aarau fut désigné pour capitale de la République Helvétique une et indivisible et les députés des cantons (provisoirement 10 seulement, parmi lesquels Argovie) se réunirent dans cette ville. Le gouvernement fut constitué définitivement le 12 avril et dès le mois de septembre le siège fut transporté d'Aarau à Lucerne. En 1799, le canton d'Argovie et surtout celui de Baden eurent beaucoup à souffrir. Pendant plusieurs mois, les Français faisaient front aux Autrichiens d'abord, puis aux Russes sur l'Aar inférieur et sur la Limmat. Lorsque l'invasion étrangère se fut retirée, les luttes constitutionnelles intestines commencèrent. Lorsqu'en août 1802 le premier Consul retira les troupes françaises de la Suisse, la révolte éclata partout, mais c'est en Argovie qu'elle sévit avec le plus de violence *(Stecklikrieg)*. Dans beaucoup d'endroits du canton un mouvement en faveur de la réunion avec Berne se manifesta de nouveau. Bonaparte intervint encore une fois ; des troupes françaises occupèrent de nouveau la Suisse, tandis que la Consulta helvétique se réunissait à Paris, pour élaborer une nouvelle constitution. Le canton d'Argovie y était représenté par Gottlieb Krauss, de Lenzbourg ; Gottlieb Hunziker, d'Aarau ; l'ancien sénateur Melchior Lüscher, d'Entfelden ; Peter Suter, de Zofingue ; et Johann-Heinrich Rothpletz, d'Aarau ; on y comptait de plus : de Zurzach, l'ancien lieutenant baillival Abraham Welti ; de Bremgarten, l'ancien lieutenant du gouvernement Heinrich Weber ; de Muri, le commandant Emanuel Jauch. Stapfer était délégué du gouvernement helvétique, de l'Argovie et de la Thurgovie. Johann-Rudolf Meyer, d'Aarau, se rendit spontanément à Paris, tandis que le Fricktal déléguait Baptist Jehle, d'Olsberg, et Josef Friedrich, de Laufenbourg. La nouvelle constitution de la Suisse, connue sous le nom d'Acte de Médiation, créa une Confédération d'États composés de 19 cantons avec égalité de droits, parmi lesquels le canton d'Argovie. La République Helvétique prit fin le 10 mars 1803. [§ 5 et 6 : H. Lehmann.]

7. **Le canton d'Argovie de 1803 à 1848.** — Une proclamation adressée au peuple d'Argovie détermina les frontières du nouvel État. Lucerne céda le district de Merenschwand qui lui appartenait depuis le XIVe s., et reçut en retour le district de Hitzkirch, appelé autrefois Richensee ; Zurich perdit le Kelleramt, Lunkhofen et reçut Dietikon, Schlieren, Oetwil et Hüttikon. La frontière occidentale, au Sud de l'Aar, fut portée en avant de la Wigger jusqu'à la Murg et la Roth. La première constitution du canton d'Argovie, divisait celui-ci en 11 districts : Zofingue, Kulm, Aarau, Brugg, Lenzbourg, Zurzach, Bremgarten, Muri, Baden, Laufenbourg et Rheinfelden. Ces districts étaient subdivisés en 48 cercles. Aarau devint capitale. La constitution établissait comme pouvoir législatif un Grand Conseil de 150 membres, mais le droit de vote du peuple était considérable-



[illegible] d'Argovie. [illegible]

ment restreint par un système électoral compliqué et par l'introduction du cens électoral. Le Grand Conseil élisait dans son sein le pouvoir exécutif, un Petit Conseil de 9 membres qui était investi de droits étendus, nommait tous les fonctionnaires, disposait de l'armée et possédait seul le droit d'initiative en matière de législation. Le pouvoir judiciaire était confié à des tribunaux spéciaux.



Johann Rudolf Dolder landammann d'Argovie

Le 25 avril, le premier Grand Conseil du nouveau canton se réunit ; le lendemain, le gouvernement fut élu : Joh.-Rud. Dolder, ancien landammann de la Suisse ; l'ancien landammann Karl Reding, de Baden ; Karl Fetzer, président de la Chambre administrative du Fricktal à Rheinfelden ; Peter Suter, de Zofingue, président de la Chambre administrative d'Aarau ; le receveur Attenhofer, de Zurzach ; Joh.-Friedrich [illegible], de Laufenbourg ; Ludwig May, de Schöftland ; [illegible] Weissenbach, président du tribunal de district de Bremgarten ; le colonel Gottlieb Hunerwadel, de Lenzbourg. Dolder fut nommé landammann. C'est alors aussi que Henri Zschokke occupa les fonctions publiques d'inspecteur des forêts et des mines.

Après la bataille de Leipzig, les Alliés, [illegible] l'invasion de la France, violèrent la neutralité suisse. Du 21 décembre 1813 à [illegible] janvier 1814 ils passèrent le Rhin ; environ 70 000 hommes, des Autrichiens surtout, traversèrent l'Argovie [illegible] furent installés à Kœnigsfelden, [illegible] et à Rheinfelden. Sous la protection des baïonnettes autrichiennes, Berne éleva des prétentions à la domination du Pays de Vaud et de l'Argovie. Mais dans les deux pays, le peuple repoussa avec indignation cette tentative, car en Argovie aussi l'idée d'un État indépendant avait fait des progrès et personne ne souhaitait plus le retour à la domination bernoise. Le 20 décembre 1813, le Grand Conseil d'Argovie [illegible] les prétentions de Berne et ordonna des levées de troupes pour la défense de l'indépendance. L'agitation ne se calma que lorsqu'une décision de la Diète, du 29 décembre, abrogea l'Acte de Médiation, mais conserva les six nouveaux cantons et parmi eux l'Argovie. Tandis que l'on discutait à Vienne et à Zurich l'organisation nouvelle de la Suisse, le canton d'Argovie se donna, le 4 juillet 1814, une seconde constitution. Le point principal qui la distinguait de la première était la restriction des droits populaires. Le Pouvoir était dorénavant entièrement dans les mains du Petit Conseil dont la durée des fonctions, comme celles de la plupart des autres administrations, était prolongée à 12 ans. De plus, le cens électoral, actif et passif, fut très sensiblement élevé. L'introduction de la parité des droits des deux confessions était une innovation importante : le Petit et le Grand Conseil et la Cour d'appel devaient être composés par moitié de réformés et de catholiques.

Le Congrès de Vienne confirma finalement la décision de la Diète de maintenir les nouveaux cantons. L'existence du canton d'Argovie avait été sauvée et défendue contre les intrigues des Bernois, surtout grâce aux efforts de Rengger à Vienne et de Stapfer à Paris.

Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe occasionna un nouveau passage des Alliés qui cette fois pesa lourdement sur Rheinfelden et le Fricktal. Les troupes argoviennes prirent également part à la campagne [illegible] de France [illegible] en Bourgogne, et au siège de Huningue. Le [illegible] 7 août 1815 [illegible] le Grossmünster de Zurich par les 22 cantons suisses, [illegible] la période de la Restauration ; celle-ci, qui dura jusqu'en 1830, fut en Argovie aussi une époque de [illegible] sous tutelle du peuple, mais moins que dans d'autres cantons [illegible] pas de vieille aristocratie. Le gouvernement [illegible]. L'homme le plus [illegible] du gouvernement [illegible], [illegible] dans la vie privée, était Johann Herzog, d'Effingen (1773-1840), [illegible] 1819 et représentant [illegible] de l'Argovie à la Diète. [illegible] gouvernement [illegible] pour relever [illegible] le commerce et l'industrie et le bien-être du peuple. En 1816, [illegible] les [illegible] de commerce ; [illegible] États de Berne, [illegible], Soleure, Bâle, Argovie et Vaud. [illegible]

Wir Präsident, Klein und Große Räthe des eidgenössischen Standes Argau,

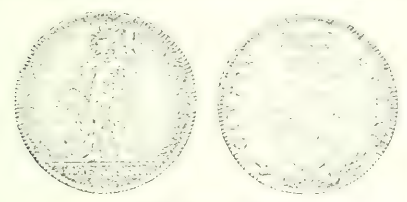
[illegible]

Kanzley des Standes Argau

Première proclamation des autorités législative et exécutive du canton d'Argovie [illegible]

ces, l'Argovie édicta le 10 mai 1823 une loi sur la censure. Mais il y eut aussi des hommes qui protestèrent contre cette tutelle, ainsi Henri Zschokke, le poète Abraham-Emmanuel Fröhlich, de Brugg (1796-1865), l'avocat Karl-Rud. Tanner, d'Aarau (1794-1849), etc.

Une assemblée d'hommes de confiance, réunie à Lenzbourg le 12 septembre 1830, et plus tard, l'assemblée populaire de Wohlenswil (7 novembre), à laquelle assistèrent 4000 citoyens d'Argovie, demandèrent une nouvelle constitution. Le 2 décembre, le Grand Conseil approuva un décret du Petit Conseil ordonnant la convocation immédiate d'une Constituante, en ajoutant, il est vrai, que toute modification de la constitution devait être approuvée par lui. Cette restriction des droits de la Constituante provoqua une grande indignation parmi le peuple. Le 6 décembre, 6 à 8000 hommes armés se rassemblèrent à Wohlen. Le soir, les rebelles commandés par Heinrich Fischer, membre du Grand Conseil et propriétaire de l'hôtel du Cygne à Merenschwand, entrèrent à Aarau qu'ils occupèrent. Cette armée populaire obtint le 10 décembre une décision du Grand Conseil ordonnant l'élection immédiate de la Constituante dont les résolutions devaient être soumises sans modifications quelconques à la votation populaire. La Commission se réunit à Aarau le 3 janvier 1831 et désigna Heinrich Fischer comme président. La votation populaire eut lieu le 6 mai 1831 et confirma à une grande majorité le projet de constitution qui lui fut soumis. Le Grand Conseil était dorénavant prépondérant. Un nombre important de droits populaires étaient introduits : liberté de conscience et de la presse, liberté de commerce et d'industrie, égalité devant la loi, droit de pétitionnement et de remontrance, liberté personnelle, admission du public aux délibérations des autorités, réduction de la durée des fonctions, service militaire obligatoire pour tous. La parité confessionnelle fut maintenue et enfin on décida que la constitution devait être revisée par le Grand Conseil dans les 10 années suivantes et soumise à une votation populaire.



Écu argovien de 1812

Au lieu d'assurer à l'Argovie une période de tranquillité et de progrès, les nouveaux droits du peuple provoquèrent des luttes acharnées, politiques et religieuses, qui, se répercutant au-delà des frontières cantonales, devaient bientôt diviser la Suisse entière en deux camps. Le 17 mars 1832, l'Argovie entra dans le concordat dit des Sept (*Siebner Konkordat*), en vue de résoudre les questions religieuses. Dans les cantons libéraux, le mot d'ordre était de soumettre l'Église à l'État. Dans ce but, Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall établirent entre eux les 14 articles dits de Baden en vertu desquels l'Argovie introduisit aussi la confirmation [illegible] de l'église par l'État, retira l'autonomie aux couvents de Muri, Wettingen, Fahr, Hermetschwil, Gnadenthal et Baden, et les plaça sous l'administration de l'État. Enfin le Grand Conseil exigea de tous les prêtres catholiques le serment de fidélité. L'agitation [illegible] pendant, lorsque l'évêque de Bâle et [illegible] XVI condamnèrent tous deux les Articles de Baden. Le gouvernement mit les troupes de piquet et les plaça sous les ordres du colonel David Zimmerli. Le décret du Grand Conseil [illegible] de l'évêque [illegible] canton du diocèse de Bâle. Le serment de fidélité [illegible] dut être obtenu de force en novembre 1835 par l'occupation des districts de Muri et de Bremgarten.

Cependant le terme prescrit pour la revision de la Constitution approchait. La grande assemblée populaire catholique du 2 février 1840 à Mellingen fut suivie de plusieurs autres, tant réformées que catholiques, jusqu'à ce que le peuple rejetât dans la votation du 5 octobre, la Constitution revisée qui lui fut proposée par le Grand Conseil, compromis entre les exigences des deux partis. De nouvelles assemblées populaires, entre autres la plus importante celle de Baden du 29 novembre 1840, accrurent encore l'agitation. La votation au sujet du nouveau projet de constitution établi entre temps et qui ne tenait plus compte de la parité confessionnelle pour le Grand Conseil, eut lieu le 5 janvier 1841.



Philippe Albert Stapfer.

La 4me constitution du canton d'Argovie ayant été adoptée par 16 000 voix contre 11 500, un soulèvement violent se produisit dans le Freiamt et une rencontre eut lieu près de Villmergen avec les troupes gouvernementales ; les insurgés eurent 7 tués et 13 blessés, les troupes gouvernementales, 2 gravement blessés ; finalement, les insurgés furent dispersés. Les couvents furent rendus moralement responsables des troubles et supprimés par le Grand Conseil, le 13 janvier 1841, sur la proposition du directeur de séminaire, Augustin Keller. Lorsque l'Argovie eut annulé la suppression des couvents de femmes de Baden, Fahr et Gnadenthal, le 19 juillet 1841, et celle du couvent d'Hermetschwil, le 29 août 1843, il se trouva en Diète une petite majorité de 13 voix pour décider, le 31 août 1843, que l'affaire des couvents d'Argovie était terminée.

Mais la Suisse resta divisée en deux camps qui se séparèrent encore plus sur la question des Jésuites. Le 29 mai 1844, Augustin Keller proposa au Grand Conseil que le canton d'Argovie exigeât de la Diète l'expulsion des Jésuites du territoire de la Confédération. Le Grand Conseil approuva cette proposition, qui fut repoussée par la Diète le 20 août. Les libéraux lucernois firent appel à la force et [illegible] leur gouvernement en deux expéditions de corps francs auxquelles des gens armés d'Argovie prirent une part importante ; mais elles échouèrent.

Le 4 novembre 1847 éclata la guerre du Sonderbund, pour laquelle l'Argovie mit toutes ses troupes sur pied. L'attaque du Freiamt [illegible] entreprise le 12 novembre par le général en chef du Sonderbund [illegible], échoua sur tous les points. Avec la prise de Lucerne le 24 novembre, [illegible] fédérale triomphait.



8. **Le canton d'Argovie depuis 1848.** Après l'introduction [illegible] par la Constitution [illegible] titutions cantonales durent être mises [illegible] avec la nouvelle constitution. [illegible] dans la votation populaire du [illegible] 1852 par 22 752 [illegible]

voix contre 4064. Par cette constitution, la durée des fonctions publiques fut abaissée de 6 à 4 ans, et le cens électoral supprimé ; le peuple obtint le droit de dissolution du Grand Conseil ; le droit d'initiative pour la modification des lois et l'introduction de cours d'assises. La parité confessionnelle fut maintenue dans le gouvernement et le tribunal cantonal ; mais le nombre des membres de ces deux magistratures furent réduit de deux. Les années suivantes furent calmes, sauf l'affaire de Neuchâtel qui occasionna au début de 1857 la mobilisation des troupes fédérales, sous les ordres du général Dufour. Par suite du déploiement de l'armée fédérale le long du Rhin, de grandes masses de troupes entrèrent dans l'Argovie : la 4e division sous les ordres du colonel Kurz, de Berne, était campée de Rheinfelden à l'embouchure de l'Aar avec son quartier général à Frick ; la 1re division, sous les ordres du colonel Veillon, de Lausanne, avait son aile gauche dans le district de Zurzach.


Le général Hans Herzog, d'après une photographie de 1870

En vertu de la Constitution de 1852, la question d'une revision éventuelle de la Constitution devait être soumise en 1862 au peuple. Les propositions du Grand Conseil furent adoptées le 6 avril 1863. Les principales innovations étaient les suivantes : l'élection directe des pasteurs par les paroisses ; l'État contribue pour une part aux frais d'assistance publique des communes ; le Grand Conseil ou 6000 citoyens peuvent en tout temps exiger une revision totale ou partielle de la Constitution. Une seconde votation, le 15 décembre 1863, étendit encore les droits du peuple en lui accordant le droit de veto contre des décisions légales du Grand Conseil ou des décisions dont les conséquences financières dépassaient un million (referendum financier facultatif). De plus, les prescriptions en matière d'impôt étaient modifiées et la représentation dans le Grand Conseil fixée à un député pour 1100 habitants ou fraction de plus de 550. Parmi les hommes remarquables de l'époque, nous citerons outre Augustin Keller, membre du gouvernement de 1856 à 1881, surtout le conseiller d'État et colonel Sam. Schwarz (1814-1868), de Mullingen ; Emile Welti (1825-1899), de Zurzach, conseiller d'État de 1856 à 1866, puis conseiller fédéral, successeur de Frey-Hérosé ; le conseiller national Feer-Herzog (1820-1880), d'Aarau, et le poète Jak. Frey (1824-1875), de Gontenswil.

Les droits populaires furent progressivement étendus : en 1869 élection des ammanns et des juges de districts par le peuple et en 1870 introduction du referendum obligatoire pour la promulgation de lois et de l'initiative législative. Lorsqu'éclata la guerre franco-allemande en juillet 1870, l'Argovie fournit 5 bataillons de fusiliers, 3 compagnies de chasseurs, 2 compagnies de cavalerie, une batterie de campagne, 4 compagnies de sapeurs et du génie et un train de parc. L'Assemblée fédérale nomma commandant en chef de l'armée fédérale le colonel d'artillerie Hans Herzog (1819-1894), d'Aarau, petit-fils du bourgmestre Joh. Herzog, d'Effingen. Lors de l'internement des Français sur le territoire suisse, l'Argovie eut à hospitaliser 8612 internés. A partir de ce moment, les troupes d'Argovie n'ont plus fait de service actif jusqu'au moment où la mobilisation générale de toute l'armée fédérale, le 1er août 1914, les appela, elles aussi, sous les drapeaux.

Le *Kulturkampf* des années 1870 provoqua des luttes graves dans le domaine religieux. Lorsque l'évêque de Bâle, Eugène Lachat, se déclara partisan du dogme de l'infaillibilité du pape, les gouvernements de Berne, Soleure, Bâle-Campagne, l'Argovie et de Thurgovie interdirent la publication du nouveau dogme et soutinrent les prêtres catholiques qui ne voulaient pas admettre l'infaillibilité. L'évêque résista et ne fut plus reconnu par les autorités cantonales. En mars 1874, l'Argovie se retira du diocèse. Le 1er septembre 1884, le Conseil fédéral obtint du pape la nomination d'un évêque reconnu par le gouvernement de notre pays. Les décisions du Concile du Vatican de juillet 1870 eurent comme conséquences la création de l'église chrétienne catholique ou vieille catholique. En 1876, un évêché de cette église fut institué pour la Suisse ; le premier évêque, Ed. Herzog, prêta serment à Rheinfelden le 8 septembre.

En 1883, la revision totale de la Constitution fut décidée et le projet élaboré par la Constituante approuvé par le peuple, le 7 juin 1885, par 20 038 voix contre 13 766. Les points principaux de cette sixième constitution sont les suivants : vote obligatoire ; facilités introduites dans l'exercice du droit d'initiative qui n'exige plus que 5000 citoyens au lieu de 6000 ; le Grand Conseil est autorisé à percevoir un demi-impôt d'État ; réduction du nombre des membres du Conseil d'État à 5 membres ; suppression définitive de la parité dans l'idée qu'une représentation au gouvernement doit être assurée à la minorité politique, l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit. Les affaires ecclésiastiques sont abandonnées aux synodes des différentes confessions, mais sous le contrôle de l'État. Le 7 juin 1903, l'élection des conseillers d'État et aux États par le peuple fut introduite, et en 1905 les communes dites de referendum (c'est-à-dire des assemblées communales dans lesquelles avant une votation cantonale les citoyens devaient être éclairés sur la question) supprimées. En 1903, le canton d'Argovie célébra par des fêtes brillantes le souvenir de ses cent ans d'existence.

Les hommes remarquables de la dernière période sont, outre le général Hans Herzog, le colonel Emile Rothpletz (1824-1897), d'Aarau, le conseiller aux États et colonel Olivier Zschokke (1826-1898), d'Aarau, le conseiller aux États Joh. Haberstich (1823-1890), d'Entfelden, le colonel Aug. Rudolf (1834-1899), de Rietheim, le colonel Arn. Künzli (1834-1908), de Riken, le conseiller national Erwin Kurz (1846-1901), d'Aarau, le peintre Ad. Stäbli (1842-1901), de Brugg, le conseiller fédéral Edm. Schulthess (* en 1868), de Villnachern, le juge fédéral Alb. Ursprung (* 1862), d'Ueken et Zurzach.

9. **Développement de la civilisation.**

a) Agriculture, chasse, pêche. L'agriculture est aujourd'hui encore avec l'industrie une des principales ressources du canton. Aux XVIe et XVIIe s. on a obtenu, grâce à de grands défrichements de forêts, du terrain pour la culture. La pomme de terre ne fut introduite qu'au XVIIIe s. Dès les temps les plus anciens la culture des arbres fruitiers était florissante. Le vignoble n'a pris de l'extension qu'à partir des XVe et XVIe s., mais dans les derniers temps, l'étendue en a sensiblement diminué. Les sections d'Aarau et d'autres localités de la société économique fondée en 1759 à Berne ont fait faire de grands progrès à l'agriculture. L'activité de la société d'agriculture d'Argovie a été bienfaisante. L'école d'hiver (*Winterschule*), fondée en 1887 à Brugg, et des cours organisés par l'État forment les agronomes. La législation agricole est constituée principalement par la loi rurale du 24 novembre 1875 et la loi complémentaire du 28 mai 1894. La chasse est réglée actuellement par la loi du 23 février 1897 d'après le système des districts de chasse. Avant cette loi, la chasse était encore affermée par districts. La pêche est réglée par la loi fédérale du 21 décembre 1888 et l'ordonnance d'exécution cantonale du 11 novembre 1890. — Voir S. Heuberger : *Die Bedeutung des Getreidebaues in der aargauischen Geschichte.* — *Die Landwirtschaft im Kt. Aargau.*

b) Commerce et métiers, système monétaire ; foires, industrie, etc. Le début du développement des métiers dans les villes, les corporations n'ont pas acquis en Argovie la puissance politique qu'elles ont eue dans d'autres villes de Suisse (Bâle, Zurich, Schaffhouse, etc.). Le commerce fut d'abord limité aux villes qui avaient obtenu le droit de tenir marché. Le marché le plus important d'Argovie était Zurzach avec

Costumes du Fricktal.



Dessinés et peints par [illegible] Hubert [illegible]

Costumes du Freiamt.



Dessinés et peints par Joseph Reinhard [illegible] Musée historique, Berne.

Costumes du Fricktal, Canton d'Argovie. — Jusque vers 1840 les femmes du Fricktal portaient un bonnet dont le fond était en métal [illegible] d'une broderie de soie bigarrée ; il était porté au-dessus du front [illegible] Le col blanc [illegible], après 1840 [illegible] très travaillé. Le corsage, de forme empire, était court.

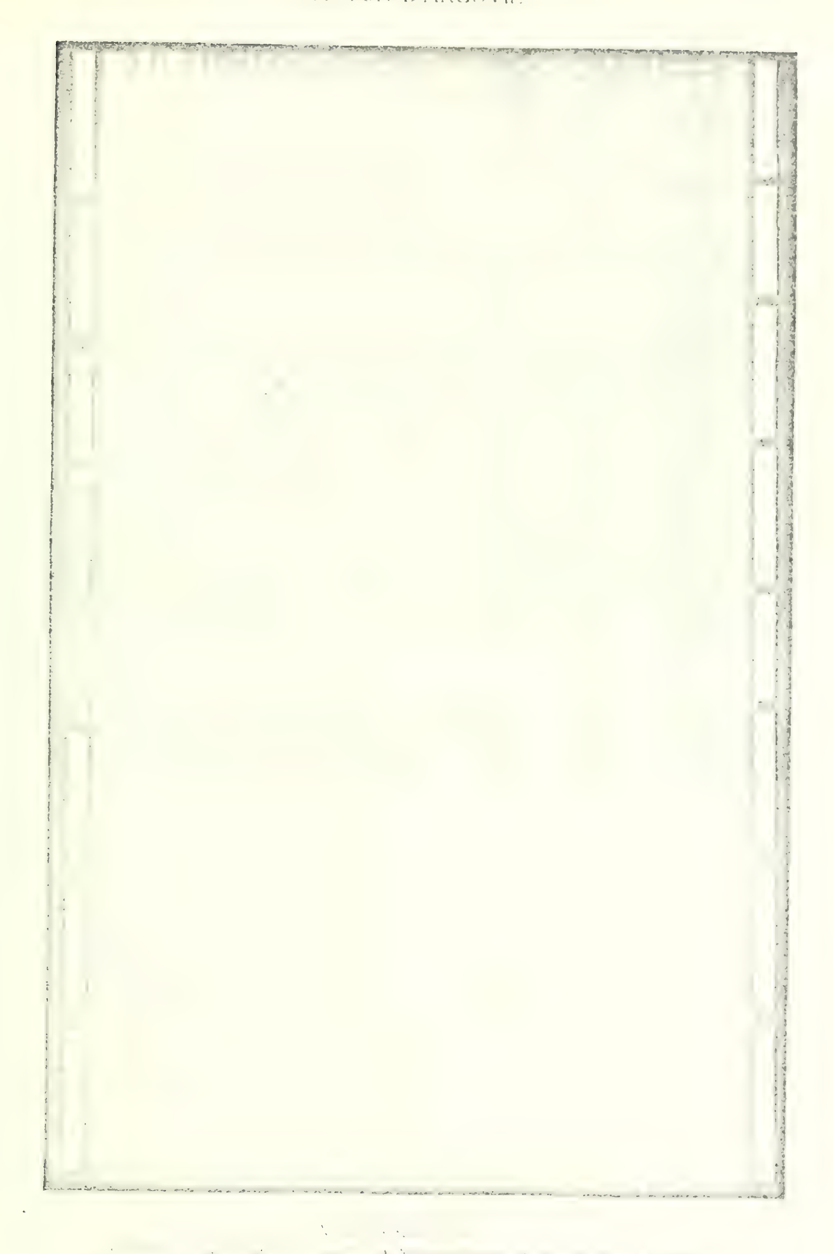
Costumes du Freiamt (Henri Lundzy-Burkart et sa fille). Le costume de Lunard, [illegible] Burkart de Merenschwand dans le vieux Freiamt, présente un genre de veste tout à fait spécial. Tandis que, sur le devant, elle descendait sur les culottes portées bas, la veste s'arrêtait, derrière, immédiatement au-dessous des omoplates. Elle était faite de grosse toile ou de futaine de coton teinte. Les points de couture devaient orner le vêtement et se faisaient souvent en couleur. Sur le pan droit, on voyait la date de la confection du costume, marquée avec du fil rouge, ainsi que les initiales brodées du propriétaire. La veste n'avait pas de boutons ; les deux pans étaient retenus, le dimanche, par un large ruban de soie de couleur. On ne rencontre ce costume que dans le Freiamt et les contrées limitrophes, les cantons d'Argovie, Lucerne, Zoug et dans les régions frontières de Zurich. Les culottes de lin plissées et les gilets rouges étaient portés par la plupart des paysans en Suisse. Les femmes du Freiamt se distinguaient des autres paysannes suisses par leur corsage tout particulièrement [illegible] et leur coiffure [illegible], spéciale à cette contrée et [illegible] nulle part ailleurs ; elle était faite de fils de cuivre tressés et des pierreries de couleur y étaient enchâssées.



Infanterie argovienne en 1803



Cavalerie argovienne, hussards, 1805



Vitrail de [illegible] (auteur [illegible]

ses foires célèbres, qui avaient lieu le 1er septembre (jour de Sainte-Vérène) et à la Pentecôte. On y vendait surtout du cuir, du drap et des chevaux. Les moyens de communication modernes enlevèrent à Zurzach de son importance et en 1856 la foire du cuir fut transportée à Zurich. Zofingue et Laufenbourg avaient le droit de battre monnaie, la première de ces villes depuis le commencement du XIIIe s., la seconde depuis 1363. Sous la République Helvétique, le monnayage était un monopole de l'État centralisé ; en 1803, ce monopole passa aux cantons. Mais la Diète du 11 août 1803 décida que tous les cantons suisses devaient introduire le même titre dans leurs monnaies. Dans le Pacte fédéral de 1815 toute restriction du droit des cantons de battre monnaie fut supprimée. Une confusion incroyable se produisit, à laquelle la majorité des cantons chercha à mettre fin à partir de 1819 par des conventions dites concordats. Le canton d'Argovie institua en 1805 un atelier monétaire à Aarau, mais il ne se maintint que jusqu'en 1825. L'Argovie se rattacha ensuite au concordat monétaire et fit frapper ses monnaies à Berne en 1826, 1829 et 1831. En 1848, le droit de battre monnaie passa à la Confédération. — Voir E. Reber: *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie.* — Corragioni: *Münzgeschichte der Schweiz.*

c) Industrie. Les commencements de l'industrie textile (soie et coton), qui aujourd'hui encore est importante, remontent aux premières années du XVIIIe s., où le tissage du coton au métier à main se développa dans le Winental, le Seetal et le Wiggertal. En 1810, Joh. Herzog, d'Effingen, fonda à Aarau le premier tissage mécanique de coton. Le tissage de rubans de soie, qui existait déjà au XVIIIe s., est aujourd'hui un métier exercé à domicile surtout dans le Fricktal. Le siège principal de la broderie est Zurzach, où elle a été introduite vers 1870. Le tressage de la paille est une vieille industrie locale du Freiamt. Vers la fin du XVIIIe s., Jakob Isler, de Wohlen, réussit à trouver des débouchés importants aux tressages de paille et aux chapeaux de paille. Dans la suite, le tissage de la paille et plus tard encore l'emploi du chanvre indien, de la soie, du coton et des crins de chevaux se répandit dans cette branche de l'industrie. Elle fut introduite vers 1840 à Meisterschwanden et Wildegg et plus tard à Aarau. La fabrication du ciment à Aarau date de 1830 et passa de là à Wildegg et dans d'autres endroits. Au XVIIIe s., on découvrit les mines de sel près du Rhin, mais on n'a commencé à les exploiter sérieusement qu'à partir de 1840 environ ; la saline de Kaiseraugst fonctionne depuis 1843, celle de Ribourg depuis 1844 et 1846 ; une seconde saline est installée à Kaiseraugst depuis 1863. L'industrie chimique fut introduite dans la seconde moitié du XIXe s. Auparavant on utilisait déjà l'oolithe de fer (Fricktal, Erlinsbach) et le fer en grains éocène au Hungerberg près d'Aarau, pour la production du fer. La fonderie de cloches d'Aarau est une des plus anciennes industries métallurgiques du canton. En 1803, l'Alsacien Esser introduisit à Aarau la fabrication des étuis de mathématiques et des instruments géodésiques. La plus importante parmi les fabriques de machines électriques est la fabrique de Brown, Boveri & Cie, à Baden. La fabrication des chaussures fut introduite à Schönenwerd (Soleure) par Karl-Franz Bally vers 1850 ; bientôt après elle passa en Argovie. L'industrie du tabac dans le Winental supérieur date des années 1840 (Reinach, Menziken) et se répandit de là dans le Seetal (Beinwil) et à Rheinfelden. L'industrie des conserves à Lenzbourg depuis 1886. Exposition industrielle cantonale d'Aarau en 1880. Le commerce et l'industrie furent soutenus au XIXe s. surtout par les banques qui apparurent en Argovie au milieu du siècle. En 1854, la banque de crédit d'Argovie fut fondée sous la direction de Feer-Herzog. La plus ancienne des nombreuses caisses d'épargne est celle d'Aarau (1812).

Les forces hydrauliques sont de plus en plus mises au service de l'industrie. La première loi sur les installations hydrauliques date de 1876. — Voir DGS VI, 724.

d) Moyens de communication. La construction des routes a été très négligée pendant des siècles. Encore en 1569, on se plaignait à la Diète de Baden de ce que les routes et les chemins des bailliages communs fussent en si mauvais état que l'on ne pouvait en bien des endroits ni y marcher, ni aller à cheval ou en voiture. La navigation sur l'Aar, la Limmat et la Reuss devint florissante à cette époque et s'est maintenue pour le transport des personnes et des marchandises jusqu'au XVIIIe s. Les foires de Zurzach devaient une bonne partie de leur importance au trafic des marchandises par voie d'eau. Depuis 1850 à nos jours, le trafic des bateaux a presque entièrement disparu. (Navigation fluviale de Rheinfelden à Bâle.) Au XVIIIe s., on recommença à construire des grandes routes et les Bernois ont bien mérité du pays à cet égard ; ainsi furent créées les routes de Zurich à Berne et celle de Zurzach. Vers la fin du XVIIIe s., on commença à construire la route du Bözberg et de 1803 à 1811, on fit la route qui traverse la Staffelegg. Les constructions de routes ultérieures appartiennent presque toutes à la première moitié du XIXe s. Les ponts, en partie très anciens, ont joué un grand rôle dans le mouvement commercial ; ceux de Kaiserstuhl, Laufenbourg, Säckingen et Rheinfelden sur le Rhin ; d'Aarau et de Brugg sur l'Aar ; de Baden et depuis 1765 de Wettingen sur la Limmat ; de Sins, Bremgarten, Mellingen et de Windisch sur la Reuss. Windisch reçut en 1835 un nouveau pont sur la Reuss ; le pont suspendu d'Aarau a été construit en 1850 ; le pont de la Fridau à Murgental en 1863 ; le pont sur la Reuss à Ottenbach en 1864 ; le grand pont sur l'Aar à Wildegg en 1869-1870 ; le pont sur l'Aar à Döttingen en 1891 ; le pont sur l'Aar au-dessous de Turgi en 1893.

Les chemins de fer amenèrent le changement le plus complet. Dès 1841, le Grand Conseil eut à s'occuper de cette question. La première ligne de Suisse fut celle de Baden-Zurich (dite *Spanischbrötlibahn*), inaugurée le 7 août 1847. Elle fut suivie des lignes Baden-Brugg en 1856, Brugg-Aarau 1858. D'Olten la voie ferrée avait été prolongée en 1856 jusqu'à Aarau et la liaison avec Lucerne par Zofingue avait été constituée. En 1858 Aarau fut relié à Berne et par le Hauenstein à Bâle. En 1877 la ligne Baden-Lenzbourg-Zofingue de la Nationalbahn fut ouverte à l'exploitation. Les communes des bords du Rhin jusqu'à Koblenz furent reliées par Winterthour, après que déjà en 1859 la ligne Koblenz-Turgi eut été rattachée à la ligne Aarau-Zurich. En 1875 la voie ferrée de Brugg à Bâle par le Bözberg fut construite, en 1883 et en 1887, celle du Seetal ; en 1892, la dernière voie ferrée normale Stein-Koblenz fut inaugurée. Depuis le commencement du XXe s., on a ajouté des tramways électriques : Bremgarten-Dietikon 1900, Aarau-Schöftland 1901, Aarau-Reinach-Menziken 1904, etc.

e) Organisation judiciaire. Les tribunaux [illegible] étaient les tribunaux de première instance pendant l'époque de sujétion avec un sous-bailli comme président. Le bailli représentait l'instance suivante, tandis que des délits graves pouvaient être [illegible] jusque devant le Conseil de Berne ou devant la Diète. Beaucoup de basses justices étaient en outre dans les mains de seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Les villes aussi avaient leurs propres tribunaux. La République Helvétique a posé les bases du système juridique moderne : tribunaux de district et un tribunal cantonal. La Constitution de 1803 institua un juge de paix par cercle, des tribunaux de districts et une Cour d'appel. Les juges de paix et les juges de district étaient nommés par le Petit Conseil, des juges de district sur proposition de trois candidats désignés par la Cour d'appel, les juges de la Cour d'appel par le Grand Conseil. La Constitution de 1814 maintint en général ces dispositions, celle de 1831 introduisit la séparation [illegible] des pouvoirs et établit que le tribunal cantonal devait se composer de 9 membres ; le Grand Conseil nommait [illegible] les juges de district sur la proposition [illegible] tandis que les juges de paix étaient nommés par le tribunal cantonal sur la proposition des [illegible]. La Constitution de 1852 [illegible] [illegible] 1885, le Grand Conseil [illegible] le tribunal cantonal [illegible] membres), la Cour d'assises, la Chambre de mise en accusation

sation et les procureurs ; mais les membres des tribunaux de districts et les juges de paix de chaque cercle sont élus par le peuple.

La torture fut appliquée pour la dernière fois à Aarau en 1779 ; la dernière exécution capitale eut lieu en 1863. En été 1864, la maison de correction moderne de Lenzbourg fut inaugurée. Depuis 1893, il existe dans le château d'Aarbourg une maison d'éducation pour jeunes criminels.

f) Assistance publique. Le Grand Conseil vota des lois d'assistance publique en 1804 et en 1825. Aujourd'hui l'assistance publique est confiée aux communes sous la surveillance de l'État. Chaque district possède une société d'éducation des indigents, presque toutes fondées de 1855 à 1865. Les établissements privés pour indigents sont ceux de Friedberg près de Seengen (1852), de Kasteln (1855), l'établissement du Couronnement de la Vierge à Baden (1869), de Saint-Jean à Klingnau (1894). Les heimatlose ont eu définitivement le droit de bourgeoisie en 1847. La société argovienne d'utilité publique *(Aargauische gemeinnützige Gesellschaft)*, qui a pu fêter en 1911 le centième anniversaire de sa fondation, a joué un rôle important dans les questions sociales.

g) Écoles. L'Argovie est redevable de ses premières écoles aux moines de Muri et de Wettingen, aux chanoines de Rheinfelden, de Zofingue et de Zurzach. Les premiers textes relatifs à l'organisation de l'enseignement dans ces fondations pieuses remontent généralement aux premiers temps de leur existence. Lorsque dans le courant du XIII[e] s. le bien-être et l'importance des petites villes grandirent, les autorités laïques s'occupèrent aussi de l'enseignement ; c'est ainsi qu'alors déjà Mellingen, Aarau, Klingnau, Laufenbourg, probablement aussi Bremgarten eurent leurs écoles latines ; Brugg et Kaiserstuhl les imitèrent plus tard. La Réforme provoqua la création d'écoles publiques ; les catholiques suivirent cet exemple; dans les villes (à côté des écoles latines) et dans les villages les plus importants, se fondèrent des écoles communales où les enfants apprenaient à lire, à écrire, à calculer et le catéchisme. La fin du XVIII[e] s. et la République Helvétique leur donnèrent une nouvelle impulsion. En 1802 l'école cantonale fut inaugurée, depuis 1896 elle est installée dans un bâtiment magnifique. En 1822 l'école normale cantonale d'Aarau, dirigée par le directeur Nabholz, fut inaugurée et transportée en 1836 à Lenzbourg sous la direction d'Augustin Keller et en 1846 dans les bâtiments du couvent sécularisé de Wettingen. On relia avec le collège municipal de jeunes filles d'Aarau une école normale de jeunes filles pour laquelle l'État fournit des fonds. Zofingue fonda la première école de district en 1815, combinaison de l'école secondaire et du progymnase ; Aarau suivit cet exemple en 1816 ; en 1835, il existait déjà 13 de ces écoles et aujourd'hui il y en a 33. Les lois scolaires de 1805, 1822, 1835 et 1865 sont des dates importantes dans l'histoire de l'enseignement. Le nombre des écoles s'éleva de 259 au commencement du XIX[e] s. à 482 en 1845. Aujourd'hui, il n'y a pas moins de 631 écoles communales ; en outre, les écoles de district, de nombreuses écoles professionnelles, écoles ménagères pour jeunes filles, des maisons d'éducation et de relèvement, une école d'agriculture ouverte l'hiver (Brugg), etc. La riche bibliothèque cantonale, le musée des arts et métiers (1896), etc., contribuent à répandre la culture intellectuelle. — Voir O. Hunziker : *Gesch. der schweiz. Volksschule.* III, p. 338. — Hans Müller : *Die aarg. Fortbildungsschule*, 1865-1915.

h) L'Église. — 1. *Église catholique.* Les deux diocèses de Vindonissa et d'Augst remontent sans doute à l'époque romaine. Vindonissa n'est toutefois désigné comme siège d'un évêque qu'en 511. Le diocèse de Vindonissa fut ensuite rattaché à celui de Constance, comme depuis la deuxième moitié du V[e] s.

Dans le courant du moyen âge s'est formée la division ecclésiastique du territoire du canton d'Argovie faisant partie de l'évêché de Constance.

L'archidiaconat d'Argovie se divisait en [illegible] Aarau, Altishofen (plus tard Willisau, [illegible] puis tard Pfäffikon, puis Sins et Hochdorf) (les paroisses catholiques furent détachées en 1805 du chapitre de Hochdorf et réunies au chapitre de Bremgarten) ; Wohlenswil (plus tard, 1324, Windisch et 1360 Staufen ou Ammerswil, puis Mellingen et Lenzbourg). A l'occasion de la Réforme, les églises réformées de Holderbank, Staufberg, Ammerswil, Brugg et Windisch se séparèrent et formèrent avec Bür et (1873) Othmarsingen le chapitre Brugg-Lenzbourg. De l'archidiaconat de Bourgogne, décanat de Rot (plus tard Winau), dépendait Riken ; de l'archidiaconat de Zurichgau dépendaient les décanats de Rapperswil et de Kloten (plus tard Regensberg). Enfin de l'archidiaconat de Klettgau, décanat de Tengen (plus tard Neunkirch, Eglisau), dépendait l'église de Kaiserstuhl.

L'évêché d'Augst fut transféré à Bâle lors des invasions. Peut-être les deux évêchés ont-ils existé simultanément pendant un temps, car Ragnachar, au commencement du VII[e] s., avait le titre d'évêque de Bâle et d'Augst. Ensuite l'évêché d'Augst disparaît et il n'est plus question que de Bâle.

Les territoires argoviens de la rive gauche de l'Aar, qui firent par conséquent de tout temps partie de l'évêché de Bâle, formaient à la fin du moyen âge les deux décanats de Frickgau et de Sisgau. Dans la seconde moitié du XVII[e] s., on réunit le Sisgau et le Frickgau dans le chapitre rural de Sisgau et Frickgau.

En 1814 un vicaire apostolique fut institué pour les parties suisses du diocèse de Constance et plus tard (1819) l'administration en fut confiée à l'évêque de Coire. En 1827 enfin un traité, auquel l'Argovie aussi se rallia en 1828, fut conclu par plusieurs cantons avec le Saint-Siège, par lequel les territoires argoviens sur la rive droite de l'Aar furent également rattachés au diocèse de Bâle. A diverses reprises, les évêques de Bâle entrèrent en conflit avec les cantons de leur diocèse, et aussi avec l'Argovie. A l'époque du Kulturkampf, il y eut, en particulier, rupture avec l'évêque Eugène Lachat (voir KULTURKAMPF). En mars 1874, l'Argovie sortit du diocèse. En 1884 seulement, après la retraite de Lachat, et grâce à l'intervention du Conseil fédéral, un arrangement eut lieu entre les sept cantons du diocèse et la Curie romaine. Par la Constitution cantonale de 1885, l'église d'Argovie reçut un organe officiellement reconnu, le Synode. En 1906 et 1907 enfin, les biens ecclésiastiques furent séparés des biens de l'État, ce qui était déjà prévu par la Constitution, et furent attribués aux paroisses.

La division ecclésiastique a été sensiblement modifiée par suite du passage de la Basse-Argovie bernoise à la Réforme. Depuis 1828, l'Argovie catholique se divise en 4 chapitres : Sisgau et Frickgau, avec 28 paroisses ; Mellingen, avec 20 ; Bremgarten, avec 15, et Regensberg, avec 23 paroisses. (V. *DGS* V, 301.) Il n'existe plus qu'un seul des 22 couvents : le couvent des bénédictines de Fahr sur la Limmat, enclavé dans le canton de Zurich. Les autres ont été sécularisés à l'époque de la Réforme, par l'empereur Joseph II (Fricktal), dans la période de médiation, à la suite de l'affaire des couvents d'Argovie (1841) et depuis, par des décisions du Grand Conseil.

2. *Église protestante.* L'introduction de la Réforme dans la Basse-Argovie bernoise se fit sans difficulté. Les 5 (plus tard 6) bailliages formèrent les 3 chapitres d'Aarau (Biberstein entièrement, Lenzbourg en grande partie), de Brugg-Lenzbourg (Schenkenberg, Kasteln-[illegible]den, Kasteln entièrement et l'extrémité [illegible] de Lenzbourg) et de Langenthal dans la Haute-Argovie (seulement Zofingue et Aarbourg). Aarau comptait 19 paroisses, Brugg-Lenzbourg 17 et les deux communes de Gebenstorf et Birmenstorf dans le Freiamt, Langenthal trois communes dans le [illegible] Argovie, et toute la Basse-Argovie bernoise comptait donc [illegible] paroisses. Chaque chapitre avait à sa tête [illegible] [illegible] par le [illegible] Aarau, Brugg, Lenzbourg et Zofingue dépendaient d'eux. Les 3 chapitres se réunissaient [illegible] à Aarau et une fois à Lenzbourg, et dans l'espace de [illegible] ans, deux fois à Brugg et une fois à [illegible] [illegible] ecclésiastique. Le Grand Conseil de Berne, par contre, prenait toutes les dispositions légales après avoir con-

sulté le *Ministerium*, c'est-à-dire l'ensemble du Corps ecclésiastique.

Le nouveau canton d'Argovie chargea un Conseil d'Église de la direction de l'Église évangélique. Plus tard, cette dernière s'est aussi développée dans le sens démocratique et l'église d'Argovie est aujourd'hui un mélange d'église d'État et d'église populaire. Un synode ayant un comité synodal à sa tête a la direction de l'église évangélique. Les pasteurs sont élus par les paroisses pour une durée de 6 ans et soumis à réélection ; ils sont rétribués par l'État. L'Argovie a adhéré au concordat intercantonal concernant l'admission à partir de 1862 de pasteurs évangéliques réformés dans le service de l'église. [F. W.]

3. *Vieux catholicisme et église chrétienne catholique (christlich-Katholische Kirche).* Le dogme de l'infaillibilité du pape, proclamé le 18 juillet 1870, se heurta en Argovie à la résistance de l'État, qui interdit la publication de ce dogme, en se fondant sur la loi du placet de 1834 et sur la décision du Grand Conseil du 18 février 1867. Dans beaucoup de paroisses aussi, en particulier dans le Fricktal aux tendances libérales, les décisions du Concile du Vatican ne furent pas approuvées. A Olsberg, Rheinfelden, Möhlin, Magden, Kaiseraugst, Obermumpf, Wallbach, Wagenstetten, Hellikon, Zuzgen, Aarau, Lenzbourg et Laufenbourg, des paroisses et des associations vieilles-catholiques se formèrent, qui se rattachèrent à l'évêché chrétien-catholique suisse fondé en 1875. Le 18 septembre 1876 eut lieu à Aarau la consécration d'un évêque que les gouvernements cantonaux assermentèrent. Certaines paroisses, comme Rheinfelden et Aarau, avaient déclaré presque à l'unanimité leur réunion à l'église nationale chrétienne catholique ; d'autres se divisèrent en paroisse catholique romaine et paroisse chrétienne-catholique. Dans ces dernières, les biens de l'église et les prébendes furent partagés, par voie de décret, d'après le nombre des paroissiens ayant droit de vote et les églises furent abandonnées, par un partage purement idéal, aux deux partis qui devaient s'en servir indifféremment. On maintenait ainsi au point de vue juridique le principe de l'utilisation simultanée des églises, établi par la quatrième paix publique. Les catholiques romains par contre en appelèrent au Tribunal fédéral en se fondant sur l'article 50, III, de la Constitution fédérale. Celui-ci rejeta le recours et déclara les mesures prises par les autorités d'Argovie justifiées.

La Constitution du 23 avril 1885 régla à nouveau les affaires ecclésiastiques et des synodes spéciaux composés d'ecclésiastiques et de laïques furent institués pour les confessions chrétiennes reconnues par l'État et pour les associations libres qui s'y rattachent. Le synode chrétien catholique, duquel dépendent les paroisses chrétiennes-catholiques d'Aarau, de Kaiseraugst, Magden, Möhlin, Olsberg, Rheinfelden, Obermumpf-Wallbach, Wegenstetten, Hellikon, Zuzgen et l'association de Lenzbourg, s'est organisé le 15 septembre 1886 avec l'approbation de l'État. [Seb. BURKART.]

i) Les Israélites en Argovie. Les Israélites ont leurs lieux de résidence primitifs à Endingen et à Lengnau, dans l'ancien comté de Baden, seuls endroits où il leur fut accordé de s'installer librement dès la seconde moitié du XVIIe s. sans avoir, il est vrai, le droit d'y posséder des maisons et des terres. Là, il leur était permis d'exercer leur culte et ils y avaient leur cimetière. Pendant la République Helvétique, la question des droits de bourgeoisie des Israélites fut débattue, mais ne put être résolue ; toutefois, ils jouissaient de la liberté du culte. Le canton nouvellement fondé régla leur situation par une loi en 1809, mais ne leur accorda pas le droit de bourgeoisie. Ils en demeurèrent exclus même alors que peu à peu d'autres droits leur étaient accordés. La loi de 1862, motivée par un arrêté fédéral de 1856, voulut leur accorder ce droit aussi, mais le Grand Conseil fut révoqué par le peuple, qui à une grande majorité exigea la modification de cette loi. La nouvelle loi de 1863, qui annulait l'ancienne, n'eut pas l'approbation des Autorités fédérales ; une troisième loi (1863) rétablit en tout les droits politiques des Israélites. Mais ce ne fut qu'en 1877 que les corporations juives de Lengnau et d'Endingen devinrent communes bourgeoises et furent réunies aux communes bourgeoises chrétiennes pour former des communes politiques. L'émancipation des Juifs était réalisée. Entre temps la loi sur les paroisses de 1868 avait créé pour les Juifs aussi des paroisses et des consistoires dans lesquels siégeaient le rabbin ou un administrateur et des membres laïques. Il existait des prescriptions particulières au sujet de la circoncision et de l'abatage selon le rite juif (qui fut interdit en 1893 par la Constitution fédérale revisée). Outre les deux paroisses juives il existe des associations cultuelles à Baden et Bremgarten. (*DGS* VI, 744.)

k) Arts et Arts industriels. — 1. *Architecture.* La plupart des anciennes églises ont été souvent remaniées. Parmi les édifices conventuels encore existants, on remarquera particulièrement Muri, consacré en 1064, Wettingen (église construite de 1227 à 1256), Königsfelden (1309-1320), Zurzach (de la fin du Xe s.), église reconstruite en 1294 et consacrée en 1347, Zofingue (église incendiée en 1396, presque entièrement reconstruite en 1515 et consacrée en 1520). Les autres églises du canton n'ont pas de grande valeur artistique. Les églises paroissiales d'Aarau, Baden, Bremgarten, Brugg, Kaiserstuhl, Laufenbourg, Rheinfelden et Zurzach (ne pas confondre avec l'église du couvent) sont entièrement ou en partie gothiques.

En fait d'édifices profanes, l'Argovie se distingue surtout par ses nombreux châteaux. A citer : Aarbourg, Brunegg, Biberstein, Habsbourg, Kastelen, Lenzbourg, Liebegg, Trostbourg, Wildegg, Wildenstein. Nombre de petites villes étaient importantes pour la défense des passages de rivières, par exemple Aarau, Brugg, Bremgarten, Mellingen, Baden, Kaiserstuhl, Laufenbourg, Rheinfelden.

La simplicité de l'architecture ne favorisait guère le développement de la sculpture. On ne peut citer que quelques sculptures sur pierre, surtout celles qui ornent des fontaines publiques : ainsi la fontaine de la Justice à Aarau 1643 et les 7 fontaines de Bremgarten érigées de 1650 à 1700. Rares sont aussi les monuments funéraires anciens ayant une valeur artistique : Zurzach (église du couvent) ; Wettingen (chapelle de Marie et nef principale) ; Königsfelden (tombeaux des chevaliers morts à Sempach) ; église de Rheinfelden (pierre tombale) ; Lenzbourg (tombeaux de Villmergen).

Les sculptures sur bois sont plus importantes : A Bremgarten un beau crucifix de jubé, de 1600 environ ; à Muri, une mise au tombeau de 1500, les « Monts des Oliviers », de Baden et de Bremgarten. Un volet d'autel gothique provenant de Herznach se trouve au musée historique d'Aarau ; des fragments d'un autre autel de Baden au musée historique de Bâle. Muri possède plusieurs autels, décorés avec un luxe particulier et [illegible], en style rococo. Les stalles de chœur et les bancs d'églises sont de remarquables travaux de sculpture sur bois, particulièrement ceux de Zofingue, Aarau, Beinwil près de Muri, Frick, Wettingen et Muri. Une chaire gothique se trouve à Königsfelden, six belles chaires plus récentes à Zofingue, Bremgarten, Wettingen et Muri. Les [illegible] de Königsfelden, Rupperswil, Rheinfelden et le château de Habsbourg ont des plafonds de bois gothiques. La salle du Conseil de Mellingen (aujourd'hui au Musée national) est également gothique ; deux salles de l'hôtel de ville d'Aarau sont dans le style de la première Renaissance.

En fait de céramique, on trouve les briques de Saint-Urbain et des poêles à Zofingue.

Travaux en métal : grilles du chœur à Muri, Wettingen, Zurzach, Laufenbourg et Rheinfelden. 83 cloches datent d'avant la Réformation ; la plus ancienne, datée de 1397, se trouve à Bremgarten. L'orfèvrerie est richement représentée à Königsfelden, Muri, [illegible] et Bremgarten. Parmi les ostensoirs, il faut citer ceux de Baden, [illegible], Laufenbourg, [illegible] ; parmi les reliquaires, ceux de Zurzach (Sainte-Vérène), Muri, Baden.

Dans la peinture, il faut citer les vitraux de Königsfelden, de Zurzach, Kulm, [illegible], [illegible], Windisch, Bremgarten, Zofingue et Aarau. Des tapis [illegible]

peintes existent à Aarau (halle des marchands et hôtel de ville), à l'hôtel de ville de Zofingue, à une maison d'école construite à Brugg en 1515, à la maison du Saumon de Rheinfelden.

Le canton d'Argovie possède de tous les cantons le plus précieux trésor en fait de vitraux, à Königsfelden, Staufberg, Wettingen, Gebenstorf, Auenstein, Kirchleerau, Zofingue, Uerkheim, Birrwil, Reitnau, etc. On connaît environ 25 peintres-verriers en Argovie, dont les plus importants sont Hans Ulr. Fisch I (1583-1647), Hans Balthasar Fisch (1608-1656) et Hans Ulr. Fisch II (1613-1686).

L'art de la *miniature* occupe une place modeste. Des ouvrages d'église nous sont parvenus de Wettingen et de Muri. Clément Speeker (1479-1480), Werner Schodoler (1490-1541), frère Jakob Roch, de Muri († 1613), et Jakob Hofmann, de Baden (1576), ont composé des chroniques illustrées d'Argovie. Le père Winterlin, de Muri, Samuel Amsler, de Schinznach (1791-1849), Wilh. Suter, de Zofingue (1806-1882), et Johann Burger, de Burg (1829-1912) se sont distingués comme graveurs en taille douce. [J.G.]

Bibliographie. — *Historische Festschrift fur die Zentenar-Feier des Kantons Aargau 1903.* — Franz Xaver Bronner : *Der Kanton Aargau.* — Emil Zschokke : *Geschichte der Entstehung des Kantons Aargau.* — Joh. Müller : *Der Aargau.* — Alois Wind : *Geschichte des Kantons Aargau.* — Walter Merz : *Wie der Aargau an die Eidgenossen kam.* — Hans Schmid : *Bundesrat Frey-Herosé.* — Placid Weissenbach : *Placid Weissenbach.* — Erwin Haller : *Burgermeister Joh. Herzog von Effingen.* — Ad. Maurer : *Der Freiamtersturm und die liberale Umwälzung im Aargau 1830 u. 1831.* — Walter Merz : *Die mittelalterlichen Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Aargau.* — Walter Merz : *Bilderatlas zur aarg. Geschichte.* — Walter Merz : *Die Burgen des Sisgaus.* 4 vol. — *Argovia*, I et ss. — *Taschenbuch der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau.* — *Festschrift, hgg. von der aarg. naturforschenden Gesellschaft.* — Ernst Zschokke : *Geschichte des Kadettenkorps der aargauischen Kantonsschule.* — Emil Zschokke : *Geschichte der Gesellschaft für vaterländische Cultur im Aargau.* — Rud. Wernly : *Geschichte der aargauischen Gemeinnützigen Gesellschaft 1811-1911.* — *Die Landwirtschaft im Kanton Aargau ; Festschrift zur Feier des 100jährigen Bestehens der aarg. landwirtschaftl. Gesellschaft.* — Emil Schulz : *Reformation u. Gegenreformation in den Freien Aemtern.* — *Aargauisches Dichterbuch. Festschrift zur aarg. Zentenarfeier 1903.* — Jak. Stammler : *Die Pflege der Kunst im Kant. Aargau* (*Argovia* 30). — Sam. Heuberger : *Die Bedeutung des Getreidebaues in der aarg. Geschichte.* — Clara Muller : *Gesch. des aargauischen Schulwesens vor der Glaubenstrennung.* — Karl Heuberger : *Die aargauischen Pfrundgüter u. ihre Herausgabe an die Kirchgemeinden.* — E. Haller : *Die rechtliche Stellung der Juden im K. Aargau.* — Dierauer. [H. Br.]

ARGUEL, d'. Famille noble. Voir ERGUEL, d'.

ARGUN, PETER von. * 1413 ou 1414, de la famille augsbourgeoise PIER EGEN ; en 1442, il prit, en même temps que d'autres armoiries, le nom de VON ARGUN. Il était bourgmestre d'Augsbourg lorsqu'il fut appelé comme surarbitre du tribunal de Kaiserstuhl qui n'avait pu arriver à un accommodement entre Zurich et les Confédérés ; il trancha à Lindau le 28 février 1447 dans le sens des arbitres des Confédérés, après être intervenu le 12 décembre 1446 entre les Confédérés et Hans Wilhelm von Fridingen sur Krayen. — *Chronik des Burkard Zink*, dans *Die Chroniken der deutschen Städte* V, p. 196 et suppl. ; VI, p. 397-420. — *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine*, 1918, nos 1 et 2, col. 26-31. — *AS* I, 2. [C. Brun.]

ARIANA. Musée de Genève. Voir MUSÉES.

ARIANISME. L'arianisme, condamné au concile de Nicée en 325, parce qu'il fait du Christ non la deuxième personne de la divinité, mais une créature de Dieu, quoique la première et la plus importante, se répandit chez les Wisigoths, les Burgondes et les Lombards, et ainsi dans le territoire de la Suisse actuelle, sans cependant pouvoir y supplanter le culte orthodoxe, appuyé sur l'épiscopat et les couvents. Quoique le roi burgonde Gondebaud (vers 480-516) se fût converti à l'arianisme, l'orthodoxie remporta la victoire grâce à l'activité de l'archevêque Avitus de Vienne, de l'évêque Maxime de Genève et du couvent d'Agaune. Le fils de Gondebaud, Sigismond, qui entreprit la reconstruction d'Agaune en 515, embrassa la religion orthodoxe avant son couronnement. Avitus de Vienne célébra la défaite de l'arianisme dans un prêche tenu le 22 septembre 515 à Namasrae (Annemasse). — Voir E. Egli : *Kirchengesch. der Schweiz.* — Marius Besson : *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion.* [E. B.]

ARIG (OBER) (autrefois ARCHEGG). (C. Lucerne, Com. Ruswil) Ham. A la fin du XIIe s., il est compté parmi les revenus du couvent d'Engelberg et fut vendu le 6 octobre 1296, comme alleu de Diethelm von Wolhusen. Dès lors, Archegg est divisé en Ober, Mittler et Unter Arig. Ces deux derniers hameaux sont sur le territoire de la commune de Buttisholz. — Archegg donna son nom, jusqu'au XVe s., à la famille très florissante des VON ARCHEGG ou ARCHEGGER. A partir du XVe s. elle se nomme tantôt ARIGER, bourgeoise de Ruswil, Rotenburg, Malters, Littau, Rickenbach, etc., et tantôt ARIGKER, ALLKER et ARIGGER. Sous ce dernier nom, le plus employé, elle est établie en partie depuis des siècles à Ruswil, Werthenstein, Geiss, Willisau, Hergiswil, Ufhusen, Romoos, Hasle, Schüpfheim, Escholzmatt, Kriens, Winikon, etc. [P.-X. W.]

ARIGER. Voir ARIG.

ARISDORF (C. Bâle-Campagne, D. Liestal. V. *DGS*). En 1154 *Arnoldstorf* (c'est-à-dire *Arnolfs-dorf*), en 1265 *Arlstorf*, en 1266 *Arnstorf*, en 1269 *Arnesdorf*. Dans le voisinage se trouve une pierre à écuelles appelée le Kindlistein. Au XIIIe s. Arisdorf appartenait aux comtes de Froburg et de Tierstein qui y avaient chacun leur maire. Vers 1300, la propriété des Froburg avait passé à la maison de Tierstein. En 1319 le chevalier Heinrich von Hertenberg acquit du comte Ulrich de Tierstein le quart des droits de justice d'Arisdorf, après 1352 la famille de Hertenberg acheta un second quart et, plus tard, celle de Barenfels le huitième de l'ancienne propriété des comtes de Tierstein. Après diverses mutations, les Barenfels devinrent en 1446 seigneurs d'Arisdorf. Le dernier de la famille, Adelberg von Barenfels, vendit en 1532 le village avec tous ses droits à la ville de Bâle pour 2000 florins. Il n'est pas possible de déterminer si Arisdorf a vraiment joué un rôle dans la mêlée de Aldingen en 1273 (voir *DGS*). Les registres de baptêmes datent de 1558, ceux de mariages de 1566 et ceux de décès de 1585 (avec quelques lacunes). — Voir Merz : *Burgen des Sisgaus.* — *BJ* 1890. [A. B.]

ARISTAU (C. Argovie, D. Muri. V. *DGS*). Com. et village. En 1153 *Aregstowa*, [illegible] *Aristowe*, 1532 *Aristor* ou par [illegible]. Le rentier des Habsbourg rattache ce village dans le bailliage de Muri, Freiamt supérieur, paroisse de Muri. *Armoiries* : d'azur à une colonne d'or entourée d'une corde. En [illegible], peu après la fondation du couvent de Muri, sous le prévôt Gottfried, des paysans [illegible] appelés Wolfen [illegible] s'établirent dans la région des villages actuels d'Aristau, Althäusern, Birri et Rüti (Greuel), protégés par les comtes de Habsbourg, ils défrichèrent les marais et les forêts. Une famille de ministériaux des Lenzbourg prit le nom d'Aristau ; le premier nommé est HENRI (1150). Cette famille s'éteignit très tôt. Les chevaliers von Baar (Bar) de Zurich avaient dès 1285 des possessions à Aristau. Les frères Rudolf et Arnold von [illegible] [illegible] et 1280, mais [illegible] [illegible] ne [illegible] pas [illegible] toute. [illegible] arbitrage de [illegible] Rudolph et Arnold contre [illegible] en 1305 les possessions [illegible] de Muri et attribuèrent en [illegible] à Hartmann von [illegible] [illegible] partie de ses [illegible] d'Aristau au couvent de Muri. Lors de la guerre de Sempach, les Lucernois détruisirent

le château; il ne fut pas rebâti. Dès le commencement du XIIe siècle, il existait une chapelle à Aristau, rebâtie en 1621 et agrandie en 1735 par l'adjonction d'un chœur. Le village forme une commune politique avec Althäusern et Birri, et une commune bourgeoise depuis 1912. — *Acta Murensia* 27, *a* et *b*. — *Argovia* 18, p. 141. — Kurz et Weissenbach : *Beiträge* I, p. 138. — P.-M. Kiem : *Gesch. des Klosters Muri*, I, p. 119. — F.-X. Bronner : *Der Aargau* I, p. 57. [G. Wiederkehr.]

ARISTE. Voir Gueffier.

ARISTOCRATIE. L'aristocratie, telle qu'elle a existé jusqu'en 1798, peut se définir ainsi : une classe sociale dont les membres jouissent de certains privilèges héréditaires, à raison de leurs richesses, de leur rôle politique ou de l'illustration de leurs ancêtres ; mais ce ne sont que des privilèges moraux ou, tout au moins, que des privilèges de fait.

La communauté politique, telle qu'elle nous apparaît dans les chartes urbaines, s'étend à toute la bourgeoisie. Il en a dû être ainsi à l'origine ; mais par la force même des choses, par suite du mouvement économique, le pouvoir passa aux mains des plus riches. Ces riches ne sont, pour la plupart, autre chose que des marchands enrichis ; ce sont aussi des propriétaires fonciers. Ils détiennent les droits politiques jadis diffus dans l'ensemble de la population. Ce mouvement de concentration des pouvoirs qui exista toujours à des degrés divers, prit une forme définitive au cours du XVIe s. L'accession à la bourgeoisie fut rendue plus difficile et souvent impossible. Les revenus, les emplois communaux, civils et militaires, appartinrent à un certain nombre de familles déterminées. La naissance l'emportait sur la condition sociale.

Cette classe dominante régna dans tous les cantons de l'ancienne Confédération, avec des pouvoirs plus ou moins étendus. Elle prit dans les villes, au cours du XVIIe s., le nom de *patriciat* et ses membres s'intitulèrent *patriciens*. Dans les cantons campagnards, le même mouvement aristocratique se manifesta parmi les propriétaires fonciers. Des luttes et des troubles éclatèrent naturellement entre le peuple et les aristocrates.

Ce régime sombra en 1798 et prit fin définitivement en 1848. — Voir Noblesse et Patriciat, où est donnée toute la bibliographie. [L. K.]

ARLAC. Voir Erlach.

ARLAUD. Famille genevoise originaire de Maringues en Auvergne. — Antoine vint à Genève et acquit la bourgeoisie le 26 décembre 1617. Son petit-fils — *Jacques-Antoine* est le premier et le plus célèbre des peintres sortis de cette famille qui en a produit plusieurs. Il naquit à Genève le 18 mai 1668 et fit ses études au Collège. Il renonça à la théologie où voulaient l'engager ses parents, pour suivre ses goûts artistiques. Âgé de vingt ans, il partit pour Paris ; ses miniatures devinrent vite célèbres. Le Régent prit de lui des leçons de dessin et le logea à Saint-Cloud. Le duc de La Force lui offrit 12 000 livres de sa *Léda*, grande miniature exécutée d'après un bas-relief de Michel-Ange. Il dut à ses protecteurs et à son mérite personnel un succès très rapide et très grand. Comme Genevois, il eut à remplir un petit rôle diplomatique : le Conseil de Genève le chargea de rechercher pourquoi la Cour de France n'avait point répondu aux lettres de condoléance sur la mort de Louis XIV. Il fit en 1721 un voyage en Angleterre et fut dès lors en relation avec Newton. Des raisons de santé déterminèrent son retour au pays, où il s'établit définitivement. En 1736 le duc de Modène lui demanda son portrait pour la « Galerie des peintres célèbres » à Florence. Il mourut à Genève en 1743. — Antoine, son frère, 1692-1762, agrégé le 24 août 1716 et visiteur des morts, laissa un mns. contenant ses recherches sur l'histoire de Genève ; l'exactitude en est sujette à caution. — François, cousin de Jacques-Antoine, est connu comme inventeur d'un instrument à cremones dont la description se trouve dans les Mémoires de la Société des Arts. Ses deux fils, Louis-Ami (1751-1829), et Jérémie (1758-1827), furent peintres tous deux. — Louis-Ami Arlaud-Jurine fut élève de Liotard et de Vien, à Paris. Il fit du pastel, de l'huile, de la peinture sur émail, mais il est connu surtout par ses miniatures sur ivoire. Il voyagea en Italie et en Angleterre et habita à Genève dès 1802. Jérémie accompagna Saint-Ours à Rome. Dessinateur honorable, il fut maître surnuméraire des écoles de dessin. — Marc-Louis, d'une autre branche, établie à Orbe, * à Orbe en 1772, † à Lausanne en 1845, étudia à Paris avec David ; il fut directeur de l'école de dessin de Lausanne et dota le canton de Vaud d'un musée de peinture (Musée Arlaud). — Voir Arch. d'État Genève ; Galiffe mns. ; *PH* 4241. — B. Bodmer : *Louis Ami Arlaud* dans *Nos Anciens et leurs œuvres*, 1901. — de Montet : *Biographie des Genevois et des Vaudois*. — *France protestante*. — A. Massé : *Les parrains illustres des rues de Genève*. — *MDG* V, 113. — J.-J. Rigaud : *Recueil de renseignements sur la culture des Beaux-Arts à Genève*. — L. Gauthier : *Médecine*. — Sordet : Mns. — E. Bonjour : *Le Musée Arlaud*. [H. Reviliod.]



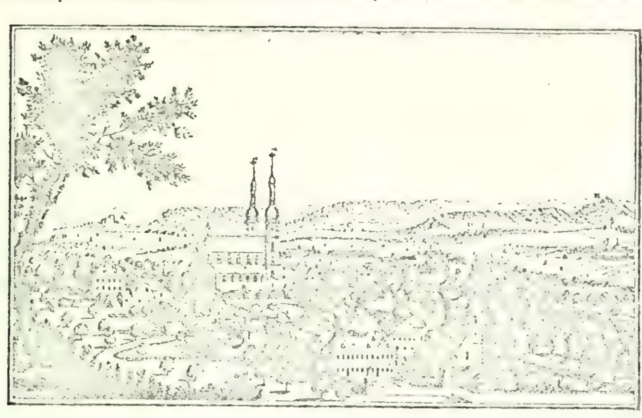
L.-A. Arlaud-Jurine. D'après une miniature sur ivoire.

ARLENS (C. Fribourg, D. Glâne, Com. Blessens. V. *DGS*). Groupe de maisons du village de Blessens. Anciennes formes : *Allens*, *Aslens*, *Erlin*. Aux Grottes (*crypte*) on a découvert des tombes anciennes près du ruisseau dit Rio d'Arges. Au Xe s. un nommé Engeron échange des biens à Arlens avec l'abbé de Saint-Maurice. La dîme de froment et d'avoine appartenait au XIVe s. à Richard de Prez. En 1403, Antoine Champion et Jean de Prez possèdent la dîme d'Arlens en fief du comte Amédée de Savoie ; en 1516, Georges Maillardoz, de Rue, était coseigneur d'Arlens. Le 21 octobre 1784, le fief d'Arlens et la dîme de Vaud (Invaud) sont inféodés à Julie-Catherine Mey d'Henniguer ; cet acte donne l'historique de la dîme d'Invaud, Mossel et Corbeyrier avant et après la Réforme. À la fin du XVIIIe s., le fief d'Arlens appartenait à la famille Cazenove d'Arlens. — Voir *MDR* 29, 55. — *ASHF* VI 17, 96 ; VII 300, X 2, 4, 83. — Kuenlin : *Dictionnaire*. — *Cartulaire de Romainmôtier* (mns. aux Arch. d'État Fribourg). — Voir aussi *Hist. helv. mon.* II 62. [J. D.]

ARLESHEIM (C. Bâle-Campagne, D. Arlesheim. V. *DGS*). 1239 *Arlesheim* ; 1245 *Arlesheim* ; 1255 *Arlesheim* ; 1285 *Arlesheim* ; 1292 *Arlesheim* ; [illegible] ; 1475 *Arlassen* ; 1750 *Arlaszen* [illegible] ou *Arolf*. Les grottes d'Arlesheim ont servi de demeure à l'homme depuis le paléolithique jusqu'à l'âge du fer. À l'origine, Arlesheim était une possession des ducs d'Alsace, Etichonides ou Adalrics. Vers 708, sa fille Odilie, abbesse du couvent de Hohenbourg, fit don d'Arlesheim avec dépendances à son couvent, qui le tint en sa possession jusqu'en 1239. [illegible] le Sisgau, Arlesheim [illegible] du même nom [illegible] par les avoués du couvent de Hohenbourg [illegible] Habsbourg [illegible] époux de [illegible] barons de Hohenbourg [illegible] [illegible]

[illegible]

commune d'Arlassen », de même que les villages du Birseck, présentèrent à l'évêque leurs griefs et réclamèrent pour la commune entre autres le droit de participer à l'élection du prêtre. Après l'établissement de la Réformation à Bâle, quelques paysans d'Arlesheim brisèrent l'image placée au-dessus de la porte de l'église et la torture; le prêtre fut obligé de céder la place. Pendant longtemps, Arlesheim n'ayant pas de pasteur en propre, fut desservi par celui de Pfeffingen. Le 22 septembre 1553, les Soleurois attaquèrent les trois villages d'Arlesheim, d'Ettingen et de Therwil pour s'en emparer et les ramener à la confession catholique; quelques jours plus tard, les Bâlois arrivèrent et mirent en liberté les habitants prisonniers. En 1569 un pasteur réformé, Paul Scherb, vint à Arlesheim, toutefois le 29 octobre 1581 l'évêque Jacob Christophe Blarer de Wartensee introduisit de nouveau la religion catholique dans le village parce que quelques habitants d'Arlesheim étaient allés au printemps à la messe à Dornach. En 1678, le chapitre de Bâle, qui s'était enfui en 1529 à Fribourg-en-Brisgau, obtint de Louis XIV de pouvoir rentrer dans l'évêché. Il alla se fixer à Arlesheim comme à l'endroit le plus approprié, parce que situé dans le voisinage des localités d'où le chapitre percevait ses revenus; en outre, ce village était soumis aux tribunaux ecclésiastiques et laïques de l'évêque et distant seulement d'une heure de Bâle et de l'église mère, où l'on espérait toujours que, avec le temps, le catholicisme serait rétabli et le chapitre réinstallé. Le 25 mars 1680, on posa la première pierre d'une nouvelle église, qui fut consacrée le 26 octobre 1681; peu après on bâtit aussi les maisons pour les chanoines. A l'exception de la tour, l'église du village, dédiée à Sainte-Odile, fut reconstruite de 1625 à 1629 et exhaussée de trois pieds en 1682; lorsque la commune eut acheté l'église cathédrale en 1814, Sainte-Odile fut démolie. En 1792, Arlesheim adhéra à la République rauracienne et fut réuni en 1793 à la France; en 1815, le congrès de Vienne l'adjugea au canton de Bâle, après que d'Andlau, gouverneur de l'ancien évêché de Bâle pour les alliés, y eut résidé pendant un an. En 1833, après la séparation de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, Arlesheim devint chef-lieu de district; les anciennes maisons du chapitre furent occupées par le secrétariat et le tribunal du district ainsi que par la préfecture. Ce fut en quelque sorte une compensation pour la vie et l'animation qui avaient pris fin en 1792, lors de la [illegible] prince-évêque et du départ du chapitre. La chapelle réformée, construite en 1856 par la famille Alioth, fut mise hors de service en 1912, et remplacée par une église plus spacieuse, construite avec le produit d'une collecte faite en Suisse lors de la fête de la Réformation. Registres de baptêmes depuis 1596, de mariages depuis 1606, et de décès depuis 1659. — Voir Trouillat. — Fritz Sarasin: *Die steinzeitlichen Stationen des Birstales zwischen Basel und Delsberg.* — H. Boos: *Urkundenbuch von Baselland.* — Walter Merz: *Die Burgen des Sisgaus.* — Jakob Burckhardt: *Die Gegenreformation in den ehemaligen Vogteien Zwingen, Pfeffingen und Birseck.* — Markus Lutz: *Neue Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel.* — G. Sutterlin: *Heimatkunde des Dorfes und der Pfarrei Arlesheim.* — Karl Gutzwiller: *Geschichte des Birsecks.* — Archives de Bâle et de Liestal. [K. Gauss.]



Arlesheim vers 1750. (Dessin de E. Buchel dans la *Topographie* de Herrliberger.)

ARLESHEIM, ERMITAGE D'. Voir ANDLAU, HOTELS D'.

ARLOD, d', ARLO, ARLOZ ou **DARLO.** Nom de famille noble et de lieu très anciennement répandu en Savoie, en Bresse, en Bourgogne, à Saint-Claude et dans le pays de Vaud. Sur la rive droite du Rhône, à une demi-lieue de Bellegarde, existe un village du nom d'Arlod (*Arlaudus*) avec un château dont les ruines subsistent encore. L'on trouve à Genève, Reymond d'Arlod, chanoine en 1188, et Guillaume, en 1265, mais il n'est pas possible de faire remonter les d'Arlod de Genève au delà de maître Pierre, alias de Arlo, dont l'origine est inconnue, mais qui venait peut-être du village d'Arlo précité. *Armoiries*: d'azur à la rose d'or surmontée en chef de trois étoiles du même. — 1. MAITRE PIERRE, alias de Arlo, reçu bourgeois de Genève en 1464, couturier. — 2. JEAN, fils du n° 1, du Conseil des CC en 1535. Il épousa en 1537 Françoise B[illegible]. Prisonnier à Chillon, il fut délivré en même temps que Bonivard. — 4. DOMAINE (Dominique), fils du n° 1, du Conseil des CC en 1535, lieutenant de justice, [illegible] en 1536, syndic en 1540, 1541, 1545, [illegible]; il fut l'un des deux juges envoyés par Genève à la marche de Lausanne (30 mai 1540) à la suite de l'affaire des Articulants. Le 14 mai 1555, il fut arrêté à l'occasion du meurtre du chanoine Werly, puis [illegible] de Calvin, il fit partie, en 1553, du Conseil qui condamna Servet. — 5. PIERRE, fils du n° 4, du Conseil des CC en 1557, testa en 1568. Il acheta en 1568 de Charles-Jacques [illegible] et Louis d'[illegible], [illegible] la moitié du fief de Vers, [illegible] Confignon et [illegible], dont l'autre partie fut vendue en 1588 par [illegible] de Vernan, veuve d'[illegible], à Michel, fils de Pierre d'Arlod. [illegible] rien de commun avec celui de [illegible] région Bernex-Confignon. — 6. MICHEL, [illegible], fils du n° 5, † 29 juillet 1613, du Conseil des CC en 1599. — 7. PAUL, fils du n° 5, possédait en indivis avec son frère les fiefs de son père. Par contrat entre vifs du 9 mai 1623, il céda à Pierre de [illegible] et Savoie; ces derniers furent [illegible] le [illegible] septembre 1637 [illegible] Claude de [illegible]. La famille d'Arlod s'éteignit au début du XVIIIe s. — Voir Arch. d'État Genève. [illegible] — [illegible] *Hist. Abb. de Saint-Claude* [illegible] — *Regest des familles genevoises* [illegible] — [illegible]: *Armorial de*

Savoie. — *Regeste genevois.* — Galiffe : Mns et *Armorial.* — Galiffe : *Notices généalog.* — Piccard : *Noms propres de la Suisse romande* (Mns. aux Arch. d'État Lausanne). [Dr d'ERLACH.]

ARMAGNACS. Bandes de mercenaires, ainsi nommés d'après leur premier chef, le comte BERNARD D'ARMAGNAC, de Gascogne, qui les recruta dans les années 1420 pour la maison d'Orléans en lutte contre la Bourgogne. Appelés aussi ÉCORCHEURS au siècle qui vit leurs exploits. En 1439 déjà, forts de 12000 hommes, ils avaient dévasté l'Alsace, mais cependant sans paraître aux frontières des VIII cantons, ni à celles des postes avancés de Bâle et de Soleure. Ce ne fut que lorsqu'en août 1443 l'ancien ennemi des Suisses, le roi Frédéric III, sollicita le secours de la France contre les Confédérés pendant la guerre de Zurich, que le roi de France, Charles VII, saisit l'occasion de se débarrasser une bonne fois de ces redoutables bandes tout en cherchant à réaliser ses plans d'occupation de l'Alsace et si possible de Bâle. Après l'armistice de Tours, le 28 mai 1444, avec les Anglais, il concentra les Armagnacs sur le plateau de Langres en Champagne et les dirigea contre les frontières suisses. Quarante mille hommes à pied et à cheval, et non pas 5000 comme le roi d'Allemagne l'avait demandé, se mirent en marche sous le commandement du Dauphin Louis (le futur roi Louis XI) et de son banneret, Jean de Bueil ; ils remontèrent l'Alsace et leurs avant-postes furent en vue des tours bâloises le 24 août ; les premières nouvelles de l'approche de l'immense armée étaient déjà parvenues à Berne le 27 juillet.

Les Armagnacs venaient ouvertement dans le but de détruire les armées des Confédérés assiégeant la Farnsbourg et Zurich, mais le danger le plus pressant menaçait d'abord Bâle. Le 23 août, les cavaliers du comte Antoine de Dammartin passèrent la Birse et occupèrent le Birseck et les villages entre Bâle et Pratteln, tandis que des Autrichiens se rassemblaient près de Säckingen et se disposaient à marcher au secours de la Farnsburg assiégée par 2700 Confédérés. A la nouvelle de l'approche des Armagnacs, les chefs confédérés devant la Farnsburg envoyèrent 1300 hommes en reconnaissance contre le nouvel ennemi et leur ordonnèrent de s'arrêter à la Birse. Accompagnés de 200 Bâlois de la campagne, ces 1500 hommes partirent le 26 août 1444 de Liestal et se heurtèrent les uns après les autres près de Pratteln et de Muttenz à un ennemi beaucoup plus considérable, qui les anéantit finalement vers la léproserie de Saint-Jacques sur la Birse. La nouvelle de la bataille poussa les Confédérés à lever le siège de la Farnsburg encore le jour même, et, quelques jours après, celui de Zurich. Les Armagnacs occupèrent immédiatement la rive droite du Rhin jusqu'à Schaffhouse et ravagèrent le pays comme des barbares, pendant que leur chef, [illegible] du trône de France, investissait Bâle [illegible]ment. La sanglante résistance que les 1500 [illegible] lui avaient opposée à Saint-Jacques [illegible] la prudence, et le poussa, le 28 septembre, à conclure un armistice avec les Confédérés, puis à faire la paix le 21 octobre à Zofingue, paix qu'il signa le 28 à Ensisheim et étendit le 25 novembre à Bâle.

Par la paix d'Ensisheim et de Bâle, le dauphin renonçait à son attaque contre la Suisse, et retirait son armée des frontières suisses. Les Armagnacs saccagèrent encore pendant plusieurs mois l'Alsace et le Sundgau, jusqu'à ce que le roi Charles VII et son fils, en vertu du traité du 13 février 1445, les rappelassent, délivrant ainsi le pays de cette plaie. Les Armagnacs sont avant tout importants pour l'histoire suisse parce que ce sont eux qui mirent en relation les Confédérés avec Louis XI et furent ainsi l'origine des alliances qui réglèrent pendant trois siècles les rapports réciproques entre la France et la Suisse. — Dierauer II. [A.]

ARMAILLI. Ce mot, [illegible] le canton de Fribourg, dérive du patois [illegible] qui provient lui-même du [illegible]. Primitivement, Armailli désignait [illegible] sur les pâturages alpestres [illegible] pluriel s'applique à tout le personnel [illegible] que le singulier armailli est [illegible] de fromager. Les plus connus des armaillis sont les Armaillis des Colombettes que célèbre le *Ranz des vaches*. [F. FRAGNIÈRE.]

ARMAN. Prieur du Grand Saint-Bernard. Son portrait au prieuré de Saint-Jacques à Aoste porte la date de 1192. Il fut en fonctions probablement jusqu'en 1199 ; cette année-là, un Petrus est mentionné comme prieur. Sous son administration, l'hospice acquit par dons ou achats diverses terres à Aoste, Saint-Oyen et Jablo. — Duc : *La maison du Grand Saint-Bernard.* [D. I.]

ARMAND, *Eugène-Alphonse*, avocat, * à Marseille le 6 septembre 1802, † à Marseille le 9 février 1875. Professeur de droit commercial dans sa ville natale, il fut destitué en 1829 pour ses opinions libérales et vint à Neuchâtel briguer la chaire de belles-lettres nouvellement créée. Il ne fut pas nommé, mais resta à Neuchâtel où il fit des cours libres de droit naturel et de littérature française. Il étudia avec intérêt la constitution et les lois de la Principauté et proposa de grandes réformes : l'élaboration d'un code civil, la liberté de la presse, la fusion des deux tribunaux souverains de Neuchâtel et de Valangin, etc. L'avocat marseillais, qui était monarchiste constitutionnel, passa dès lors pour un émissaire dangereux à la solde de la France. Rédacteur du *Messager neuchâtelois*, il devint l'un des chefs des libéraux neuchâtelois de la première moitié de 1831. Il fut expulsé au mois de juin 1831. — Voir A. Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâteloise* II, p. 310. — *MN* 1920, p. 81. [A. P.]

ARMBRESTER, ARMBROSTER. Famille bourgeoise de Lucerne. Voir [illegible]

ARMBRUSTER ou **ARMBROSTER** (ARBALÉTRIER). Famille noble de Berne, faisant partie de l'Abbaye du Mittelleuen (abbaye du Lion Rouge). *Armoiries* : de gueules à un lièvre d'or terminé en queue de poisson d'azur. — 1. NIKLAUS, du Grand Conseil en 1407. — 2. NIKLAUS, fils du n° 1, du Grand Conseil en 1457. — 3. *Johann (Balistarius)*, fils du n° 2, chanoine en 1476, curé de Chales jusqu'à 1479, de Naters de 1479 à 1480, puis doyen du chapitre de Sion 1479-1500, vicaire général de Lausanne en 1483 et chanoine en 1484, dernier prévôt du prieuré clunisien de Rueggisberg en 1484. Il se rendit à Rome en automne 1484 par ordre du gouvernement bernois, et conduisit habilement avec la Curie les négociations qui aboutirent le 14 décembre 1484 à la fondation du chapitre de Saint-Vincent à Berne, dont il fut le premier prévôt. Il devint prévôt titulaire d'Amsoldingen en 1485, abbé de Payerne de 1490 à 1492 et 1494 [illegible] de l'évêché de Lausanne et candidat au siège [illegible] de mai 1491 [illegible] il fut [illegible] par [illegible] il édifia une chapelle [illegible] de l'église, mais dut la transférer en [illegible] du cimetière, sur le Münsterplatz. Il mourut le 30 juillet 1508 et fut enterré dans le chœur de la collégiale. — 4. BERNHARD, frère du n° 3, du Grand Conseil en 1488, bailli de Grandson 1495-1496, [illegible] 1496-1499, il assura son droit de bourgeoisie sur la maison de son frère au Münsterplatz, et [illegible] 1499 [illegible] gasse (c'est-à-dire [illegible]) [illegible] du tribunal de la ville en 1510 et [illegible] — 5. FRANZ, fils du n° 4, [illegible] got, fut père en 1519 [illegible] de Wartensee [illegible] Grand Conseil en 1530 [illegible] en 1521 et 1527, fut fait prisonnier [illegible] et [illegible] [illegible]



Dictionnaire de l'église de Lausanne. — Zesiger. [illegible]

I, 199. — Wirz : *Reg. zur Schweizer Geschichte* IV. — [E. B.]

La famille Armbruster, établie aujourd'hui à Berne, est originaire de Gadmen et de Berne, et vint dans cette ville avec — 1. REINHART, * 1842, † 1915. Celui-ci fonda et dirigea une lithographie et un établissement artistique sous la raison sociale R. A. de 1884 à 1897, puis R. A. und Sohn de 1897 à 1906, A. Söhne 1906 à 1917, depuis lors *A. Graphische Anstalt*. Depuis sa mort, le propriétaire en est — 2. ERNST, * 1871, lieutenant-colonel en 1913, conseiller général de 1913 à 1920, grand-conseiller de 1916 à 1918. — *Armoiries* : d'azur à un lièvre d'or terminé en queue de poisson d'argent. [Az.]

ARMÉE. SOMMAIRE : 1. Période héroïque 1291-1515 ; 2. Période patricienne 1515-1798 ; 3. Période démocratique 1798 à nos jours.

1. Période héroïque, 1291-1515. L'armée est la plus ancienne et la plus originale des institutions de la Suisse, le fondement de l'union fédérale. Le principe du service obligatoire a toujours été à la base de notre organisation militaire. Tout habitant libre des cantons suisses, de leurs alliés et sujets, paysan libre, bourgeois ou noble, était tenu de servir de 16 à 60 ans. Les infirmes payaient un impôt. Les réfractaires étaient déclarés infâmes et parjures. Leur maison était rasée. Il était rare cependant que les forces entières du pays fussent appelées sous les armes ; les effectifs étaient déterminés par le but de la campagne. A côté des hommes désignés régulièrement, il se présentait, surtout pour les guerres à l'étranger, une foule de volontaires dont le nombre suffisait souvent à lui seul. Dans les guerres de Bourgogne, les Confédérés ne mirent en ligne que le tiers de leurs forces, les guerres d'Italie se firent presque entièrement avec des volontaires. Les cantons fixaient les détails de leur organisation militaire ; cependant, des principes généraux furent énoncés dans une série de décisions et de règlements adoptés par la Diète. Le Convenant de Sempach, 1393, a posé les premiers principes du droit de la guerre et de l'instruction tactique. Il exprime d'une façon péremptoire la nécessité d'une discipline stricte dans l'armée, punit sévèrement le pillage, l'abandon du drapeau, les outrages aux églises, aux femmes et aux vieillards. L'esprit d'humanité qui anime ce Convenant honore les Suisses à une époque où, partout ailleurs, on ne songeait aucunement à adoucir les maux de la guerre. Ce code resta en vigueur jusqu'en 1798. Il fut complété par le Concordat de Stans, de 1481, qui insistait sur la nécessité de l'action militaire commune, et par une série d'ordonnances ultérieures de 1499 à 1521, qui fixaient les détails de l'armement, de l'équipement et de la préparation à la guerre. Les cantons développèrent ces codes par des ordonnances militaires, ainsi Berne en 1410, Lucerne en 1481.

Instruction militaire. La période d'instruction militaire était précédée, chez les garçons de 8 à 16 ans, d'exercices de tir à l'arbalète, de maniement de la pique et de l'épée, sous le contrôle des magistrats. L'enthousiasme guerrier était si grand qu'on dut souvent interdire aux enfants de se joindre aux troupes qui partaient. En 1477 plus de mille enfants qui avaient suivi l'armée en route pour Nancy, durent être ramenés de force dans leurs familles. Les jeunes gens en âge de servir étaient instruits par les vieux soldats. Des concours de tir, de course, de saut, de natation, d'équitation entretenaient l'adresse et la vigueur corporelles. L'entraînement s'acquérait par des expéditions continuelles sur les terres ennemies ; ainsi de 1307 à 1311, les Schwyzois ne firent pas moins de 30 incursions dans les domaines des Habsbourg.

Les cantons nommaient leurs officiers. Un Conseil de guerre exerçait le commandement suprême. En 1512, pour la première fois, la Diète confia le commandement à un chef unique, le baron Ulrich de Hohensax, qui fit la conquête du duché de Milan. La solde était de 120 florins par mois pour le service hors des frontières ; dans le pays chaque soldat vivait à ses frais, mais les communes devaient avoir une réserve de numéraire équivalente à 3 mois de solde, soit 15 à 18 couronnes par homme et par mois. Seuls les porteurs d'armes à feu recevaient de leurs gouvernements une solde qui constituait plutôt une sorte de prime pour l'acquisition d'armes coûteuses.

Armement et équipement. Les Suisses étaient mieux armés et équipés que leurs adversaires. L'infanterie comprenait des piquiers et des hallebardiers. La lourde pique de frêne avait 16 à 18 pieds de long ; son maniement était difficile et exigeait de l'apprentissage. La hallebarde était longue de 8 à 9 pieds ; elle servait à frapper d'estoc et de taille. Le fantassin portait, en outre, la hache d'armes, l'épée suisse et le poignard. L'épée à deux mains, l'espadon, disparut après les guerres de Bourgogne. Le morgenstern est une arme improvisée, qui apparut déjà dans les premiers temps, mais surtout plus tard, en 1622, lors de la révolte du Prätigau et des guerres des paysans et de Villmergen, en 1653 et 1656. Comme arme de jet, on peut citer l'arbalète et, dès 1500, l'arquebuse. Les piquiers et les sous-officiers (Rottmeister) portaient la demi-cuirasse, les officiers souvent l'armure complète. Les soldats fournissaient eux-mêmes leur équipement ; cependant les cantons entretenaient des réserves d'armes et de cuirasses dans les arsenaux. Des inspecteurs s'assuraient du bon entretien des armes, à intervalles réguliers. La cavalerie, peu nombreuse, se composait surtout d'archers à cheval, de gens d'armes (Reisige) et d'estafettes pour le service de liaison. Elle était fournie par Zurich, Berne et Soleure, ainsi que par les couvents et les seigneurs alliés et combourgeois (prince-abbé de Saint-Gall, comtes de Neuchâtel, de Gruyère, etc.). L'artillerie, introduite à la fin du XIV[e] s. (Bâle 1371, Saint-Gall 1377) s'augmenta ensuite du butin des guerres de Bourgogne et de Souabe. Vers 1500, les Confédérés possédaient un millier de pièces : bombardes, couleuvrines et fauconneaux.

La rapidité de la mobilisation assurait aux Confédérés un avantage décisif sur leurs adversaires. Un système de signaux optiques très ingénieux, placés sur les collines, faisait communiquer en quelques heures les parties les plus éloignées du pays. En cas d'alarme, on sonnait le tocsin, on hissait la bannière sur les églises et on allumait les feux. Les contingents se rassemblaient sur les places prescrites, chacun ayant pour trois jours de vivres. Le serment prêté en grande solennité, les hommes partaient pour le lieu prévu et le soir du deuxième jour, l'armée confédérée était concentrée pour entrer en campagne. Tous portaient, depuis Laupen, par ordre de la Diète, une croix blanche cousue sur leurs pourpoints ou clouée sur leurs harnais. C'était l'insigne commun à toute l'armée.

Tactique. En marche, on formait une avant-garde, un corps principal et une arrière-garde. Une fois les chefs renseignés sur la position de l'ennemi, on établissait l'ordre de bataille. Les corps de troupes étaient disposés les uns par rapport aux autres, de front ou en profondeur. Dans le premier cas, on formait un centre et deux ailes, dans le second plusieurs échelons placés les uns derrière les autres, débordants, avec des intervalles et des distances proportionnés aux effectifs, le dernier échelon servant de réserve. Dans chaque corps de bataille ou carré (*Gewalthaufen*), les piquiers sur trois rangs encadraient les hallebardiers, les arbalétriers et arquebusiers se tenaient sur les flancs, l'artillerie dans les intervalles, la cavalerie aux ailes. Les bannières des cantons et alliés étaient placées au centre des carrés. On cherchait à agir sur les flancs de l'adversaire tout en l'attaquant de front [illegible] les charges de cavalerie en employant la formation [illegible].

La tactique des Suisses [illegible] l'école [illegible] détrôné la chevalerie [illegible] la discipline des rangs et les évolutions [illegible], perdues depuis les Romains. Les Suisses furent successivement les premiers maîtres et les instructeurs de l'[illegible] de France [illegible] de Ferdinand le Catholique [illegible] des lansquenets allemands [illegible] de Hongrie, le duc de Savoie, le doge de Venise et les États italiens leur confièrent l'instruction de leurs troupes et adoptèrent leurs méthodes de combat. A Marignan, 1515, [illegible] suisse [illegible] devant la formidable artillerie de François I[er]. — Bibliographie : [illegible]

und Kriegswesen in der Blütezeit der alten Eidgenossenschaft. — G. de Reynold : *L'armée suisse, origines, évolution, méthodes.* — Feldmann : *Institutions militaires de la Suisse jusqu'en 1907.* — Carl von Elgger : *Kriegswesen und Kriegskunst der alten Eidgenossen.* — Vallière : *Les Suisses en Italie (1331-1515).* — Feiss : *L'armée suisse.* — Escher : *Das schweiz. Fussvolk im 15. und im Anfang des 16. Jahrh.* — Ed. von Rodt : *Gesch. der Kriege Karls des Kühnen.* — E. Frey : *Die Kriegstaten der Schweizer.* — *Histoire militaire de la Suisse*, publiée par l'État-Major.

2. **Période patricienne, 1515-1798.** Les alliances, les influences étrangères, le service capitulé, les guerres civiles, l'absence de pouvoir central désorganisèrent les milices cantonales. Elles vécurent sur le passé, leur instruction devint routinière, tandis que sur tous les champs de bataille de l'Europe, les régiments suisses au service étranger se couvraient de gloire. Ils furent une excellente école de guerre pour nos officiers rentrés au pays : les généraux Johann Ludwig von Erlach, Jean de Sacconay, Robert-Scipio Lentulus, Alois de Reding mirent leur expérience au service de leur canton. Dans son ensemble, l'organisation de l'ancienne armée subsistait : service de 16 à 60 ans, mobilisation extrêmement rapide, préparation de la jeunesse. Dès 1615, date de la première ordonnance imprimée à Berne, nous trouvons les traces d'une instruction régulière en temps de paix, appelée plus tard le *Trüll*, et qui n'est pas autre chose que l'apprentissage de la discipline du rang. Déjà auparavant on avait commencé à instituer des exercices de tir, d'abord dans les villes, puis dans la campagne ; on construisit des stands et on décerna des prix aux bons tireurs.

La frontière ayant été violée et les Grisons dévastés pendant la guerre de Trente ans, la Diète adopta, en 1647, sous l'impulsion du général J.-L. von Erlach-Kastelen, le *Défensional de Wyl*, qui fixait les contingents de chaque canton, pays allié ou sujet, en proportion de la population. L'armée fut répartie en 3 classes de 12000 hommes chacune. Un conseil de guerre exerça le haut commandement. Une compagnie de 200 hommes se composait alors de 120 mousquetaires, 60 piquiers et 20 hallebardiers. On imposait aux cantons l'obligation de fournir 3 cavaliers par 100 hommes de leur contingent et les cantons-villes de Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Fribourg et Soleure fournissaient l'artillerie lourde avec les chariots de munitions, les grenades à mains, d'autres les convois de subsistances.

Cette organisation trouva une application immédiate : de Bregenz, les Suédois menaçaient les frontières Est. Une mobilisation partielle suffit à empêcher une nouvelle violation du territoire.

En 1668, la loi de 1647 fut transformée en *Défensional fédéral* à la nouvelle de l'attaque de Louis XIV contre la Franche-Comté, province placée sous le protectorat du Corps helvétique. On forma 3 divisions de 13400 fantassins, 402 cavaliers et 16 canons, correspondant à peu près à nos classes actuelles de l'élite, de la landwehr et du landsturm. Les cantons fournissaient aussi, à tour de rôle, le haut état-major général du colonel-général au vaguemestre. Le Défensional a contribué à unifier l'organisation et l'instruction de l'infanterie et de la cavalerie. Les cantons-villes, surtout, se conformèrent aux décisions de la Diète de Baden. Ils adoptèrent le calibre normal de mousquets d'une once. Les ordonnances de 1647 et 1673 créèrent la cavalerie bernoise et zuricoise. Par contre, ces efforts d'unification échouèrent pour l'artillerie. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, Berne n'admit que les calibres de 2, 4, 6, 8, 12 et 24 pour les pièces de campagne (système français de Vallière), tandis que les canons de Zurich étaient construits d'après le système prussien. Les drapeaux étaient aux couleurs cantonales, avec une croix blanche traversante. En 1673, 1674 et 1678, la Diète adopta des articles additionnels sur la justice militaire et l'administration ; mais les petits cantons négligèrent leur état militaire, de sorte que, depuis 1700, seuls les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Glaris protestant, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell-Rh. E. faisaient encore partie du Défensional. Celui-ci, malgré ses imperfections, protégea la Suisse pendant les guerres de Louis XIV ainsi qu'en 1707 (succession de Neuchâtel) et en 1709. Puis il tomba peu à peu en désuétude, certains cantons, par indifférence ou égoïsme, refusant de se soumettre à leurs obligations. En 1743, on rassembla avec peine 2000 hommes, alors qu'à la même date plus de 60000 Suisses servaient à l'étranger. En 1792, 2 bataillons occupèrent Bâle, troupe bigarrée, inégalement instruite et armée, formée de 16 contingents différents. En même temps, Berne seule pouvait mettre sur pied une armée de 14 bataillons, 4 escadrons et 6 batteries, sous le général de Muralt, pour couvrir Genève et sa frontière du Jura.

Les ressources des cantons en hommes restaient considérables, grâce à une très forte natalité : lors de la deuxième guerre de Villmergen, en 1712, 100000 hommes firent campagne plusieurs mois, et tout autant en 1798.

Zurich et Berne, surtout, maintinrent leurs milices sur un pied satisfaisant. Le territoire de Zurich, depuis 1713, était divisé en 20 arrondissements de régiment qui, avec 8 escadrons de dragons, 8 compagnies d'artillerie et 4 de chasseurs, formaient une armée de 30000 hommes. L'infanterie portait l'habit gris à revers bleus, les bas bleus et le tricorne bordé de blanc. Le « piquet » de 1500 hommes était toujours prêt à partir, conformément au Défensional.

L'armée bernoise réorganisée en 1760-1768 fournissait 63697 enrôlés, dont 27218 destinés à l'armée de première ligne (28 régiments d'infanterie dont 7 du pays de Vaud, 18 escadrons de dragons, 3 compagnies de cuirassiers vassaux, 24 compagnies d'artillerie, 14 compagnies de chasseurs, 8 de carabiniers et 600 matelots de la flotte du Léman. L'arsenal de Berne contenait 30000 fusils et 506 canons de 6, 8, 12 et 24 livres, obusiers de 16 et 25 livres et mortiers de 50 à 300 livres.

Le fusil à pierre avait remplacé le mousquet depuis 1690. Les soldats emportaient leur équipement chez eux et devaient se présenter en uniforme devant le pasteur pour se marier.

Le général, subordonné au Conseil des Deux-Cents, ne pouvait rien entreprendre sans consentement préalable ; ingérence du pouvoir civil qui paralysa l'action d'Erlach sur ses troupes, en 1798, et précipita la ruine finale de la République. L'uniforme était gris, à parements rouges. En 1757, on adopta l'habit bleu de roi qui s'introduisit, de plus en plus, dans la plupart des cantons. Les dragons seuls portaient l'habit rouge à Zurich et à Berne, les chasseurs avaient la casaque verte à Zurich, bleue à Berne.

Instruction. Dans la plupart des cantons le régiment était considéré comme un dépôt où l'on puisait suivant les besoins. Les compagnies de grenadiers et de mousquetaires, formées des plus jeunes classes, marchaient au premier appel, les fusiliers restaient « de piquet ». L'instruction se donnait dans chaque arrondissement de recrutement par un major de département assisté d'aides-instructeurs. On exerçait 12 à 15 jours par an, [illegible] pour l'artillerie. Des revues générales se tenaient au printemps et en automne, des camps d'instruction de 8 à 15 jours en été, où des troupes de toutes armes manœuvraient ensemble. Les premiers règlements d'exercice imprimés ont paru à Genève 1603 et [illegible], Berne 1615 et 1619, Zurich 1651 et 1656, Bâle 1663, Zurich 1667 et 1673, Lucerne 1682, Bâle 1686, Genève 1686, Berne 1684 et [illegible]. Dès 1703 les règlements [illegible] de toute l'infanterie de [illegible] à partir de [illegible], les instructions du Grand [illegible] Front réglé. Certains corps étaient réputés : l'artillerie zuricoise et bernoise, les chasseurs carabiniers bernois, le régiment [illegible] de Gruyère. Mais, en général, l'instruction était trop formelle, le service [illegible], la discipline laissait à désirer, [illegible] manquait [illegible]. La Société [illegible] fondée en 1779 [illegible] des réformes, mais elles n'eurent aucun résultat pratique. [illegible] le système [illegible] des cantons [illegible] à l'étranger. Cette [illegible] de France, [illegible] Soleure, en 1712, une

partie des troupes mobilisées. Il écrivait au roi son maître : «Nous avons vu hier passer à Soleure une compagnie de dragons du Pays de Vaud qui est des plus belles. Tous ces dragons sont uniformes et bien faits ; ils paraissent tous avoir servi».

Les principales villes suisses (Zurich, Berne, Bâle, Genève) avaient une troupe permanente «garde d'État» ou «garde soldée» pour le service de place de la capitale, et Berne tenait une garnison permanente dans sa forteresse d'Aarbourg. En cas de danger pressant, les cantons pouvaient rappeler leurs officiers et même leurs régiments à l'étranger. En 1792, l'État de Berne rappela son régiment du service de France et l'incorpora, sous le nom de régiment de Watteville dans son armée qui couvrait les frontières de Genève et du pays de Vaud. Malgré tout, l'esprit militaire subsistait. Le noyau et les cadres des milices étaient formés de soldats rentrés des régiments suisses de France, de Hollande ou d'Espagne. Lorsque les armées du Directoire français envahirent la Suisse, en 1798, elles trouvèrent à Berne, dans la Suisse primitive et en Valais, une résistance inattendue qui aurait pu être victorieuse, si les cantons eussent réuni leurs forces, au lieu de combattre séparément. Les généraux français rendirent d'éclatants témoignages à leurs adversaires de Neuenegg, du Rotenthurm, de Stans et de Sion. — *Bibliographie* : Fried. Pieth : *La Suisse pendant la guerre de Trente ans* dans *Hist. militaire de la Suisse* VI. — Ed. von Rodt : *Gesch. des Bernerischen Kriegswesens*. — G. de Charrière : *La campagne de 1712, étude historique et militaire*. — Le même : *L'armée zuricoise dans la guerre du Toggenburg*. — Pochon et Zesiger : *Schweizer Militär vom Jahr 1700 bis auf die Neuzeit*. — Max de Diesbach : *La garnison de Fribourg (AF 1914-1915)*. — Dinner : *Zur eidg. Grenzbesetzung 1792-1795 (JSG XII, 102)*. — E. Muret : *L'invasion de la Suisse en 1798*. — P. de Vallière : *La part de la Suisse romande dans l'histoire militaire de la Suisse (RMS 1916-1917)*. — R. v. Erlach : *Zur bernischen Kriegsgeschichte des Jahres 1798*. — Steinemann : *Reformen im bernischen Kriegswesen (1560-1653)*.

3. Période démocratique, de 1798 à nos jours. Après l'effondrement de 1798, le Directoire français imposa à la République helvétique un système militaire centralisé. Mais l'entretien des armées françaises qui vivaient sur le pays, la guerre européenne en Suisse après les ruines de l'invasion anéantirent les ressources financières et rendirent impossible l'application de la loi de 1798. L'armée nationale comprenait :

1) La *Légion helvétique*, troupe permanente à recrutement volontaire (dissoute en 1799).

2) Les 6 *Demi-brigades auxiliaires* ; au lieu des 18000 hommes prévus, il ne se présenta que 4000 conscrits qui furent incorporés de force dans les troupes françaises.

3) La *Milice sédentaire* : Service obligatoire de 20 à 45 ans. Le pays fut divisé en 8 départements militaires sans égard aux frontières cantonales. Ce système très impopulaire devait donner 60000 hommes, mais on ne put en rassembler que 10000 environ. — Sous l'Acte de médiation, Napoléon accapara les forces militaires des cantons pour ses régiments suisses toujours maintenus au complet. Pendant son règne, la Suisse dut lui fournir 4 régiments permanents de 4000 hommes qui périrent en grande partie en Calabre, en Espagne et surtout en Russie. L'armée nationale instituée par le *Règlement général de 1807* n'existait que sur le papier. Les mobilisations partielles de 1805 et de 1809 montrèrent l'insuffisance des milices. Cependant, ces campagnes pacifiques fortifièrent le lien fédéral, elles firent revivre l'esprit de corps. On diminua les inconvénients du système fédératif par un contrôle central permanent de l'instruction des troupes cantonales.

En 1813, un faible cordon de 20000 hommes gardait le Rhin, sous le général de Wattenwyl, et [illegible] menaçaient Bâle. Malgré des protestations, la Diète ordonna aux troupes de livrer le passage et les Autrichiens et les Russes traversèrent le pays. Pendant les Cent-Jours, la Confédération sortit pour la première fois depuis des siècles de sa neutralité. En juillet 1815, [illegible] Suisses sous les ordres du général Bachmann pénétrèrent en Franche-Comté ; 5000 hommes sous le colonel d'Affry prirent part au siège d'Huningue. Le brassard fédéral comme autrefois la croix blanche, fut alors institué comme insigne commun à toute l'armée. Cette campagne révéla une fois de plus l'extrême inégalité d'instruction des contingents cantonaux.

Après la chute de Napoléon, la Suisse reconstituée redevint maîtresse de ses destinées. Le *règlement militaire fédéral de 1817* tint compte des expériences de 1815. L'armée, élite, réserve et landwehr, eut un effectif de 67000 hommes, soit 4% de la population. On institua l'État-major fédéral et l'École centrale de Thoune pour amener l'unité d'instruction et de doctrine. Des «camps fédéraux» furent, à partir de 1820, l'origine des grandes manœuvres. La frontière fut de nouveau occupée en 1831, et dans l'affaire de Louis-Napoléon en 1838, les cantons romands mobilisèrent 27000 hommes sous le général Guiguer de Prangins, sans attendre les ordres de la Diète qui mit de piquet toutes les forces de la Confédération. En 1845, lors des expéditions des «corps francs», 2 divisions (général de Donatz) préludèrent à la guerre du Sonderbund qui, en 1847, mit sur pied 180000 hommes sous les ordres des généraux Dufour et Salis-Soglio. Le drapeau fédéral, adopté en 1840, remplaça les anciens drapeaux aux 25 couleurs cantonales. Enfin, la loi d'organisation militaire de 1850 chercha à corriger les défauts dénoncés par Dufour. On fit un pas de plus vers l'unification par la création du Département militaire fédéral. Mais le vice fondamental du système restait le dualisme entre la Confédération et les cantons ; en outre, le temps de présence sous les armes était trop court. L'école de recrues durait de 28 à 42 jours, les cours de répétition de 3 à 10 jours. En 1856-1857, le soulèvement des royalistes neuchâtelois et l'intervention de la Prusse nécessitèrent la mobilisation de 30000 et la mise de piquet de 100000 hommes sous les ordres de Dufour.. L'armée concentrée sur le Rhin était forte de 9 divisions de 15600 hommes, 1400 chevaux et 24 canons chacune, plus une réserve de cavalerie, d'artillerie et du génie et 3 brigades indépendantes.

En 1859, 1860 et 1866, des corps d'observation de 10000 hommes occupèrent la frontière, tantôt au Sud, tantôt au Nord, suivant la situation internationale. Chacune de ces mobilisations était suivie de réformes. En 1842, le fusil à percussion remplaça le fusil à pierre. Le chargement par la culasse fut introduit en 1859 et le calibre réduit de 18 à 10,4 mm. En 1865 le canon d'acier de 10 cm., se chargeant par la culasse, succéda aux pièces de bronze lisses se chargeant par la bouche et en 1869, l'armée suisse fut la première en Europe à posséder un fusil à répétition, invention de Friedrich Vetterli, à Neuhausen.

La couverture de la frontière du Jura en 1870-1871, sous le général Herzog, dévoila l'insuffisance de la préparation à la guerre. La mobilisation fut lente, les [illegible] et le matériel de réserve manquaient ; le soldat montrait de la bonne volonté, mais l'instruction défectueuse et le peu d'entraînement des troupes les rendaient incapables d'efforts prolongés. Le général Herzog dans son rapport officiel, critiqua sans ménagement les points faibles du système et demanda la centralisation complète de l'instruction et la prolongation du temps de service. *L'organisation militaire de 1874* attribua à la Confédération l'instruction et l'armement. 8 divisions et les brigades de landwehr donnèrent un total de [illegible] hommes. La durée des écoles de recrues et des cours de répétition fut prolongée à [illegible] jours. On augmenta le service effectif des cadres. Les derniers vestiges de l'autonomie cantonal disparurent, excepté les [illegible]. De 1875 à 1907, on créa successivement la section des sciences militaires à l'École polytechnique, le landsturm, l'artillerie de forteresse, les fortifications du Gothard et de Saint-Maurice, les corps d'armée, les mitrailleurs, les [illegible] à cheval. On renforça [illegible] [illegible] l'artillerie adopta en 1889 la pièce de campagne [illegible] cm [illegible] et en [illegible] canon [illegible] à tir rapide et recul sur affût. Le fusil de [illegible] calibre 7,5 mm [illegible] [illegible]

grès considérable. Il a été transformé en modèle 1911 à balle conique. L'instruction militaire préparatoire se développa ainsi que le tir obligatoire en dehors du service.

Le 3 novembre 1907, le peuple vota la loi militaire de 1907. Sous ce régime, en quelques années, grâce à un travail intensif, une transformation, très remarquée par nos voisins, s'est opérée. L'organisation des troupes de 1912 a réparti l'armée en 6 divisions, créé les brigades de montagne, les mitrailleurs d'infanterie, la cavalerie d'armée, les obusiers de campagne, l'école militaire pour instructeurs. Les écoles de recrues et d'aspirants prolongées à 2½ et 3 mois, les cours de répétition annuels permirent une instruction moins superficielle du soldat et de l'officier. La force totale de l'armée fut portée à 281 000 hommes, 45 000 chevaux et 800 canons plus 200 000 hommes des services complémentaires. L'enseignement remarquable des cours d'État-major général, de l'école de tir de Wallenstadt et de l'École centrale entretint le goût des recherches scientifiques et des études historiques dans le corps d'officiers.

La mobilisation générale d'août 1914, général Wille et chef d'état-major général Sprecher-de Bernegg se fit avec ordre et rapidité. La longue attente à la frontière mit le « moral » des troupes à une rude épreuve dont elles sortirent victorieuses. La discipline ne se relâcha pas. Le manque d'expérience et de routine de beaucoup d'officiers s'atténua avec les mois et les années. L'entraînement des troupes à la marche, au tir, au service en campagne, leur belle tenue sous les armes, donnèrent confiance au peuple et imposèrent le respect aux belligérants. Les manœuvres d'armée de mars 1917, auxquelles prirent part près de 100 000 hommes dans des circonstances particulièrement difficiles, permirent de constater l'excellent fonctionnement des états-majors supérieurs et des services de l'arrière, la mobilité des troupes dans tous les terrains, leur endurance et leur dévouement. La solde du simple soldat fut portée de fr. 0.80 à fr. 8.50 par jour et ramenée en 1919 à fr. 2.—. En 1915-1916, l'armée reçut l'uniforme gris-vert et, en 1917-1918, le casque d'acier. Le renforcement des mitrailleurs, le développement de l'aviation, la pratique des nouvelles méthodes de combat tinrent les divisions constamment en haleine.

L'histoire de notre armée qui se confond avec celle de la nation est loin d'être achevée. De nouvelles tâches l'attendent. Elle doit rester l'éducatrice du peuple, l'expression suprême de notre volonté de vivre.

Bibliographie: Œchsli : *Die Schweiz vor hundert Jahren 1798-99.* — Leemann : *Denkschrift über die Ereignisse im Jahre 1838.* — Muret et B. de Crousaz : *La Suisse en 1815. Le second passage des alliés et l'expédition de Franche-Comté.* — Ed. Secretan : *L'armée Suisse depuis 100 ans* (*La Suisse au XIXe s.* I). — G.-H. Dufour : *Rapport général sur l'armement et la campagne de 1847.* — Jacky : *L'occupation des frontières suisses en 1870-71.* — Feyler : *La Suisse sous les armes.* — Egli : *L'armée suisse.* — Leiss : *Das Wehrwesen der Schweiz.* [Major P. DE VALLIÈRE.]

ARMÉE DU SALUT (HEILSARMEE, SALVATION ARMY). Communauté religieuse organisée militairement, fondée en 1865 par William Booth (1829-1912). Née des besoins religieux et sociaux modernes, basée sur le méthodisme, l'Armée du Salut a un caractère international chrétien-syncrétique ; son but est le salut des classes négligées de la société. A la tête des officiers, sous-officiers et soldats des deux sexes se tient un général, à pouvoirs monarchiques, qui est, depuis la mort du fondateur, son fils Bramwell Booth. Journal principal : *The War Cry, Le Cri de guerre.* Méthode d'action : Évangélisation par le moyen de réunions à cachet militaire avec sollicitations à la conversion immédiate ; travail de relèvement social.

L'Armée du Salut se répandit en Suisse dès 1882 grâce à l'Irlandais Clibborn et à Kate Booth. Elle fut en butte les premières années à l'hostilité du public. Plusieurs cantons interdirent les réunions (1883 : Genève, Neuchâtel, Vaud, Berne ; 1885 : Zurich ; 1888 : pétition d'Appenzell-Rh.-I. pour l'application de la loi sur les jésuites à l'Armée du Salut). La conclusion du rapport du conseiller fédéral Ruchonnet à l'Assemblée fédérale le 2 juin 1890 et la circulaire du Conseil fédéral du 14 février 1893 jointe à l'arrêté définitif abrogeant les lois contre l'Armée du Salut (Berne 1897, Genève 1898) provoquèrent un changement d'opinion. Aujourd'hui cette communauté jouit de l'estime générale et de l'appui des autorités. Elle comprend 119 corps d'armée avec 400 officiers en service permanent ; le quartier général et le commissariat sont à Berne. Il existe trois maisons de relèvement pour femmes et jeunes filles (Zurich 1894, Bâle 1900, Vevey 1904) ; 4 asiles de nuit pour femmes (Zurich 1907, Genève 1908, Bâle 1909, Neuchâtel) ; 3 asiles de nuit pour hommes (Zurich 1899, Genève 1904, Bâle 1906) ; un asile pour mères et enfants (Zurich) ; 2 postes de travail pour hommes (Zurich, Bâle) ; 2 colonies agricoles pour détenus libérés et sans-travail (Köniz près de Berne, Devens près de Saint-Aubin, Neuchâtel) ; 4 postes de secours (Zurich, Berne, Genève, Bienne). — *The Salvation Army*, 1917. — P.-A. Clasen : *Der Salutismus.* [E. B.]

ARMENSEE. Village. Voir ERMENSEE.

ARMES. Les différentes armes se divisent d'après leur destination en *armes défensives* et *armes offensives*. Parmi les premières, on compte : le *bouclier*, l'*armure* et la *cuirasse*, le *casque* ; parmi les dernières, l'*épée* sous toutes ses formes : le glaive, la dague, le sabre, le poignard ; puis les armes d'*hast* telles que la hallebarde, la lance, la pique, l'esponton, la hache d'armes, le marteau d'armes, le morgenstern ; les *armes de jet*, qui comprennent l'arbalète, l'arc, les machines de siège ; enfin les *armes à feu*, qui se divisent à leur tour en artillerie et en armes portatives : l'arquebuse, le mousquet, le fusil. Les *armes d'ordonnance* du XIXe s. forment un groupe particulier ; elles ont été et sont encore fabriquées en grande quantités pour le compte de l'État et sont uniformes pour l'armée.

A. Armes défensives. 1. *Bouclier.* Des garnitures de boucliers, umbos, se trouvent fréquemment dans les tombeaux de l'époque des invasions. Dans le haut moyen âge le bouclier rectangulaire, oblong et plus tard arrondi, était en usage au Nord des Alpes ; en Italie et en Orient on se servait du bouclier rond. Nous ne tenons pas compte ici du bouclier ou écu de chevalerie (écus de chevalerie de Seedorf, du XIIIe s., au Musée national à Zurich ; de Rarogne, datant du XIVe s., à Sion). Dans les boucliers de fantassin on distingue suivant la grandeur : le pavois d'assaut, d'une hauteur d'environ 2 mètres, pour la guerre de siège, et le pavois, d'environ 1½ mètre de haut, qui couvrait un fantassin jusqu'à la poitrine, enfin le petit pavois qui abritait un homme agenouillé. Les grands et les petits pavois étaient souvent ornés de peintures (armoiries). Les boucliers du Musée historique de Berne (des XIVe et XVe s.) appartiennent à ces trois catégories et sont en bois de sapin ; sur le devant est collée une traverse en chêne, et les deux faces sont recouvertes de peau de truie sous laquelle se trouve une couche d'étoupes. Les boucliers ronds en fer, souvent richement ornés, (exemplaires à Zurich et à Berne) n'ont qu'une valeur décorative. On trouve dans la plupart des musées suisses d'une certaine importance des boucliers pris à la guerre ; c'est à Zurich et à Lucerne (butin de la bataille de Giornico) qu'ils sont le plus nombreux.

2° ***Armures et cuirasses.*** Au moyen âge, on portait pour la protection du corps des cottes de mailles, *broignes*, haubert, ou des tuniques de toile ou de peau recouvertes d'anneaux. L'emploi de la cotte de mailles persista jusque dans le courant du XVIe s. Déjà au moment des invasions et plus tard, le haubert était une arme défensive des nobles, toutefois, à mesure que l'armure de plates prit de l'importance, il fut supplanté comme arme de chevalerie pendant un certain temps on le portait sous les armures et il faisait partie de l'équipement des fantassins. Les armuriers étaient des citoyens des villes et ne disparurent que dans la seconde moitié du XVIe s. : à Berne, en 1575, à Zurich en 1582. Le tronc de l'armure était formé d'un plastron, souvent renforcé, d'une dossière de forge, et souvent combinés ensemble ; le bord était sou-

vent entouré d'un cercle en laiton, recouvert fréquemment d'ornements et d'inscriptions (de provenance orientale ou de Nuremberg).

Les chevaliers portaient la cotte de mailles sur un vêtement de cuir *(gambison)*. Le cou et la tête étaient protégés par une sorte de capuchon appelé camail. Avec l'emploi du heaume, le camail disparaît, et le cou est garanti par le gorgerin suspendu au casque lui-même; au XVe et XVIe s., on plaçait sur les épaules des ailettes. Au XIIIe s., on vise déjà à mieux garantir certaines parties du corps en adaptant des renforcements sous forme de plaques de fer ou de corne (coquilles aux coudes et aux genoux, rondelles mobiles aux aisselles, plaques de renforcement sur la poitrine et le dos). Dans le cours du XIVe s., ces essais aboutirent à l'armure de plates, dont la composition s'acheva vers 1420. Les pourpoints cousus, sans manches, se composaient de plusieurs couches de toile superposées de façon à former une texture impénétrable. Ils étaient renforcés soit par des anneaux de métal cousus, soit par des lamelles de fer placées l'une sur l'autre comme les tuiles d'un toit (*corazin* lorsque les lamelles sont en dedans, ***brigantine*** lorsqu'elles sont en dehors).

C'est à Milan que furent fabriquées les premières armures de plates. L'atelier des Negrolis (Missaglia) était surtout célèbre dans ce genre ; le Musée historique de Berne en possède une armure complète datant de 1440-1450 (d'autres pièces d'armures se trouvent à Zurich et à Aarau). Plus tard, Augsbourg et Nuremberg devinrent des centres de fabrication. Les premières armures étaient lourdes et manquaient de souplesse (poids de l'armure Missaglia à Berne 27,78 kilos). En bombant la poitrine et en cannelant la surface plane (armures de Maximilien) on obtint une diminution sensible de poids sans altérer la solidité. Au XVIe s., le costume influença la forme des armures. L'armure du fantassin est de beaucoup plus simple que celle des chevaliers. On laisse de côté les jambières et les brassards sont fort simplifiés. C'est ainsi qu'on est arrivé à la demi-cuirasse qui se trouve encore dans les arsenaux suisses et dans les musées en plusieurs centaines d'exemplaires (la plus belle collection est à Soleure). On a réussi à réduire le poids d'une armure pour fantassins jusqu'à 8,1 kilos. Pour les sièges de forteresses, on se servait d'armures de tranchées, d'une construction spécialement solide. L'armure perdit son importance avec l'apparition des armes à feu dont le tir était beaucoup plus juste. Elle s'est conservée jusqu'à nos jours comme cuirasse. Les armures de nos collections proviennent presque toutes de l'étranger (Allemagne et Italie). Toutes les villes importantes avaient un ou plusieurs employés chargés de l'entretien des armures. Vers la fin du XVIe s., il existait à Frauenfeld un atelier d'armurier (Hofmann); on ne trouve en Suisse qu'un seul autre armurier : H. M. à Bâle; ses initiales sont données par une armure datant du milieu du XVIe s.

3. *Casque*. Le casque est de date plus ancienne que l'armure. Ceux dont on se servait lors des invasions et dans le haut moyen âge sont coniques, d'abord formés de côtes garnies de plaques (casque à côtes), plus tard emboutis d'une seule pièce (casque normand des Xe et XIe s.). Pendant les croisades, on construisit un heaume lourd, en forme de pot, que l'on posa d'abord sur le sommet de la tête, puis sur les épaules (le seul exemplaire trouvé en Suisse est au Musée National). Au XIVe s., le casque conique fut transformé en bacinet : les parois furent sensiblement allongées, le tissu de mailles du colletin se fixa au casque par du fil de fer. Plus tard on ferma l'ouverture ménagée pour le visage par une visière proéminente. Avec l'introduction de l'armure de plates, le casque devint une pièce de l'armure, et se modifia avec l'emploi du bacinet. La forme du timbre devint hémisphérique, garnie d'une crête plus ou moins haute. La nuque est rentrée et garantie par des cercles de métal. Dans le casque bourguignon le gorgerin et le casque sont réunis par un bourrelet et ne font qu'un. La visière, en deux ou trois pièces, est mobile. Au XVe s., le fantassin porte le chapeau d'armes, hémisphérique, à ailes plates ou fortement rabattues (chapeau d'armes de Zwingli au Musée National). Le chapeau d'armes se transforma au XVe et début du XVIe s. en salade portée aussi par les chevaliers, avec un large couvre-nuque, et en armet au XVIe s. Le timbre de ce dernier est pourvu d'une crête très haute ou d'une pointe ; sur le devant se trouve la visière, fixe ou mobile, et derrière un couvre-nuque. Les oreilles sont garanties par des oreillères tournant dans des charnières ou fixées par des courroies de cuir. Dans la deuxième moitié du XVIe s., on introduisit d'Espagne le morion, qui se rapproche également du chapeau d'armes, mais dont les parois sont droites ; il est pourvu d'une crête très élevée et d'un rebord étroit, se terminant en pointe devant et derrière. Le cabasset, piriforme, pointu à la partie supérieure, se rapproche du morion. Dans le cours du XVIIe s., on vit apparaître le casque hongrois, de type oriental, ou Bourguignote à nasal mobile.

B. Armes offensives. 1. *Épées, dagues, poignards.* Les armes d'estoc et de taille sont les épées et les poignards. L'épée des chevaliers du moyen âge dérive de la spatha de la période des invasions, et celle-ci procède de l'épée celtique. Les trouvailles faites dans des tombeaux alamannes et burgondes fournissent des données sur la forme de l'épée à deux tranchants en usage lors des invasions. C'était une épée à large lame, creusée d'une rainure. On remarque déjà à la poignée un essai de protection de la main consistant en une mince plaque de fer adaptée entre celle-ci et la lame; on voit aussi un commencement de pommeau. Dans l'épée carolingienne, ce genre de poignée est parvenu à un entier développement. La main se place entre deux fortes barres : l'une, antérieure, un peu plus longue, mais ne dépassant guère la lame : l'autre, postérieure, surmontée d'un renflement, le pommeau. Au Xe et au XIe s., la forme de la poignée subit une modification décisive. La barre antérieure, plus mince et plus longue, se transforme en garde. On donne au pommeau, forgé d'une seule pièce, la forme d'un chapeau, d'un champignon ou d'une lentille. Dès le XIIe s., la poignée s'allonge. Vers 1300 la garde et la poignée sont de longueur égale, dans la suite la proportion change au détriment de la garde. Au XVe s. la poignée s'est tellement allongée que la main droite ne suffit plus à manier l'épée et qu'on est obligé de s'aider de la main gauche. On obtient alors les épées « à une main et demie » ; puis vient l'épée à deux mains qui a déjà atteint son entier développement vers 1480. Lors de l'apparition de l'armure de plates, on forge la lame de façon à pouvoir frapper d'estoc. Les épées des chevaliers tués à Sempach sont de véritables types d'épées d'estoc. Dès le XVe s. la poignée se complique. On munit la garde d'anneaux latéraux avec ou sans feuilles d'arrêt. On y adjoint des sous-gardes recourbées le long des tranchants, de sorte que l'épée du XVIe et du XVIIe s. a tout un système de branches et d'anneaux artistement construits. Dans l'épée d'estoc, l'appareil destiné à protéger la main, ordinairement en forme de cloche, est placé en avant de la garde. Dès le XVe s. on voit apparaître l'épée à lame recourbée, soit le sabre. Les épées des époques préalamannes et carolingienne sont pourvues d'ornements damassés. Les épées et dagues ont déjà des incrustations, qui deviennent plus fréquentes dans la suite, et qui sont incrustées dans la lame en différents [illegible]. On trouve déjà des marques de fabrication sur les épées celtiques et, çà et là, sur des lames carolingiennes. Dès le XIVe siècle les [illegible] se multiplient.

Le scramasaxe des [illegible] [illegible] forme de [illegible] [illegible] du moyen âge [illegible], qui fut porté par les bourgeois et les paysans jusqu'à la fin du XVIIe s. Cette [illegible] n'a qu'un tranchant et le pommeau [illegible]. La [illegible] en [illegible] n'est pas, comme c'est la règle pour l'épée à deux tranchants, [illegible] plaques retenues par des chevilles. — [illegible] à deux tranchants, [illegible] [illegible] et [illegible] au XVe s. [illegible].

[illegible] sont le [illegible], l'épée et [illegible].

La dague [illegible] du poignard, dont la lame

a été allongée. La forme de la poignée est caractéristique en ce sens qu'au lieu de la garde et du bouton, elle a des broches saillantes, recourbées l'une contre l'autre. Dans le dernier quart du XVe s., on portait fréquemment la dague. Vers la fin du XVIe s., elle tomba en désuétude. Rare dans les collections suisses, elle est représentée à Berne en cinq exemplaires.

L'épée suisse se distingue de la dague par la forme de la lame qui est, ou bien large et à un tranchant (cette forme peut être considérée comme spécifiquement suisse), ou aussi à deux tranchants. Cette arme est actuellement très rare.

Le sabre suisse était l'arme des gens de qualité et souvent, vers la fin du XVIe s., orné de gravures ou d'incrustations en argent ; jusqu'au milieu du XVIe s. sa forme primitive est caractérisée par la lame légèrement recourbée et à un tranchant, et le dos, affilé sur un quart de sa longueur, à partir de la pointe ; la poignée est terminée par un pommeau en forme de nœud. Au milieu du XVIe s. la lame a une courbure plus forte, le dos est muni de plusieurs rainures ; le pommeau présente la forme d'une tête de lion ou de braque.

Le poignard est une arme spécialement faite pour frapper de la pointe et pour cette raison on en a fait usage en tout temps. Lors des invasions il n'en existait pas de forme spéciale dans le pays. Dès lors, et jusqu'au XIe s., c'est le couteau (*sax*) qui sert de poignard et l'on use indifféremment de cet instrument comme ustensile et comme arme. Ce n'est qu'au XIe et au XIIe s. que le couteau-poignard, à un tranchant et à dos très fort, et au XIIIe s. que le poignard à double tranchant font leur apparition. Dès lors les deux formes se rencontrent simultanément, puis le poignard à un tranchant devient plus rare et finit par disparaître presque entièrement. Comme pièce de l'armement d'un chevalier, le poignard se porte au XIIIe s. au moyen d'une chaînette sur la poitrine ou plus bas à la ceinture.

Les illustrations des chroniques font une différence rigoureuse entre le poignard suisse et le poignard à disque. Le premier se distingue par la poignée, qui est munie en avant et en arrière de saillies latérales, enchâssées dans du métal et plus ou moins recourbées l'une contre l'autre. Primitivement cette arme n'est pas exclusivement d'origine suisse, toutefois ce n'est que sur le territoire suisse qu'elle s'est transformée en dague suisse, par l'allongement de la lame; les fourreaux artistement ornés, dont on fit d'abord usage au commencement du XVIe s., ne se trouvent que chez nous. Des artistes comme Hans Holbein ont fait pour ces fourreaux des dessins qui sont très importants en matière d'art industriel. On en voit des exemplaires remarquables dans les musées de Zurich, de Berne et de Bâle.

Dans les illustrations des chroniques le poignard à disque est porté par les Savoyards et les Bourguignons ; au lieu de la garde et du pommeau, il est muni de disques en fer. On trouve au Musée historique de Berne un certain nombre de ces poignards qui sont du reste assez rares.

Les poignards du XVIe s. sont souvent aussi munis de gardes fort saillantes, çà et là d'un anneau, et les pommeaux sont semblables à ceux des épées. On nomme *miséricordes* et par erreur aussi *perce-cuirasses*, des poignards à lame très pointue, ordinairement quadrangulaire. La *langue de bœuf* est un poignard à longue lame très large. On en faisait usage en Italie et elle n'a jamais servi chez nous. La *main gauche* est un poignard dont la garde est pour l'ordinaire pourvue de riches ornements ; dans le combat à l'épée on s'en servait pour parer. Dans ce but, on faisait aussi usage du poignard à ressort dont la lame était divisée en trois ; les deux lames latérales s'écartaient au moyen d'un ressort.

2. *Armes d'hast : a) à longue hampe.* Les armes qui rendirent l'infanterie suisse si redoutable et avec lesquelles elle obtint des succès si étonnants, furent la pique et la hallebarde. La maîtrise avec laquelle ils maniaient ces armes devint cependant inutile lorsque les progrès réalisés dans l'emploi des armes à feu eurent révolutionné la tactique. Toutefois, encore en 1656, les Bernois attribuèrent leur insuccès dans la bataille de Villmergen à la supériorité de leurs adversaires dans le maniement des armes à hampe.

La *pique* est pourvue d'une courte pointe en fer fixée à la hampe au moyen de deux brides plus ou moins longues; cette pointe était ordinairement en forme de feuille ou plus tard quadrangulaire. La hampe, arrondie, en bois de frêne, avait une longueur de 15 à 18 pieds (4,5 à 5,5 mètres).

Les chroniques illustrées, des dessins et des vitraux, nous renseignent sur la manière dont on se servait de la pique. En marche, le soldat portait son arme sur l'épaule, au combat, il la tenait en arrêt des deux mains, qu'il changeait de place suivant la hauteur du but qu'il voulait atteindre. Pour accroître l'effet du choc et peut-être aussi pour mieux s'assurer contre un recul dans un assaut, il plaçait l'avant-bras gauche sous la hampe, lorsque la pique était abaissée. Les fers de piques se fabriquaient dans le pays; quant aux hampes, on était obligé de les importer.

La *pique du cavalier* est beaucoup plus courte et plus forte que celle du fantassin. La main était protégée par une rondelle de garde auquel on donna peu à peu la forme d'un entonnoir.

L'*épieu*, arme courte des fantassins, était déjà en usage à l'époque des carolingiens comme pique à ailerons. Ces deux sortes de piques sont caractérisées par une douille portant latéralement deux proéminences en forme d'ailes.

L'emploi de la *hallebarde* (de *Halm*, hampe, et de *Barte*, hache) est plus varié ; elle permet de frapper d'estoc et de taille. Le chroniqueur Jean de Winterthour atteste qu'on en fit déjà usage lors de la bataille de Morgarten : « Les Suisses avaient certains instruments meurtriers, nommés dans leur langage *Helmbarten* (hallebardes), au moyen desquels ils mettaient en pièces les adversaires les mieux cuirassés. »

Dans les commencements, la hallebarde s'emploie surtout pour porter des coups. La hache aplatie à sa partie supérieure a un long tranchant, parallèle au dos, auquel on a forgé deux anneaux servant à fixer la hampe. Telle est l'arme que l'on désigne comme hallebarde de Morgarten et que l'on nomme habituellement 1315 dans la science des armes. Dans la seconde moitié du XIVe s., les deux anneaux disparaissent et on enfonce la hampe dans une douille de moitié aussi longue que le fer. Une pointe adaptée au dos, le crochet, rend cette arme encore plus redoutable.

Vers la fin du XVe s., l'extrémité du fer, qui était aplatie, se transforme peu à peu en une pointe quadrangulaire et la hallebarde devient ainsi une arme d'estoc. Le tranchant subit aussi des modifications de forme et de position. Dans la première moitié du XVIe s., il était recourbé en dehors (comme chez Tschachtlan déjà en 1470) et dans la suite même plus ou moins rentré, ce qui est un signe de décadence. Au milieu du siècle, il en est résulté la hache en forme de croissant, ordinairement ornée de dessins à jour ; le tranchant était fortement rentré et la pointe démesurément longue. De la sorte, la hallebarde est devenue plus ou moins impropre à servir d'arme de guerre. Au XVIIe s., le fer est orné de jolis dessins à jour et on fait usage de la hallebarde comme d'une arme de luxe ou d'insigne distinctif ; au XVIIIe s., ce développement rétrograde finit par l'esponton. Il est difficile de dater les hallebardes, parce que certaines formes ont été en usage à deux reprises. La hampe était ordinairement en bois de frêne à pans coupés, fixée au moyen de deux longues brides attenantes à la douille. Deux contre-brides fixées devant étaient destinées à renforcer les deux autres. Comme autres formes de hallebarde, il faut encore citer la hallebarde de Sempach, [illegible] sous ce nom dans l'inventaire de l'arsenal de Zurich en 1651, [illegible] jour); le tranchant [illegible] ment recourbé, la pointe [illegible] est forte. On en trouve de [illegible] exemplaires dans tous les arsenaux, qui ont [illegible] au XVIIe s. La hallebarde de Berne appartient par sa

forme au XVe s., mais les exemplaires existants proviennent probablement d'une commande faite au XVIIe s. ; elle est caractérisée par un fer étroit avec tranchant long et droit, les côtés sont contournés. La partie qui relie la pointe, aplatie et pourvue d'un renforcement quadrangulaire au crochet, est aussi contournée.

Le fer de la hallebarde de Soleure, du XVIe s., est fortement rentré sur les côtés. Le tranchant est recourbé, la pointe, fort longue, renforcée antérieurement, le crochet partagé en deux pointes recourbées.

Les *hallebardes-pertuisanes* sont des hallebardes avec fer large où la forme de hache est moins visible.

Les *guisarmes* ont une longue hampe et un fer en forme de serpette avec pointe au dos. Le canton de Zurich en commanda à Kempten en 1583.

Les *hallebardes-sabres* ont une pointe très longue en forme de sabre.

La *hache d'armes* n'est pas moins redoutable que la hallebarde ; dans les inventaires des arsenaux, on la nomme hache meurtrière. La forme du fer varie. Le plus souvent la partie tranchante est combinée avec un marteau dont le dos est lisse ou pourvu de pointes. La hache d'armes à longue hampe est connue dans le pays sous le nom de marteau de Lucerne ; elle est pourvue de quatre longues pointes et d'un fort crochet.

Le *morgenstern* (gourdin de Fidelis, gourdin de l'Entlebuch, *trüssel*, bâillon du Prätigau, bâillon des Grisons) est encore considéré à tort comme l'arme de prédilection des Suisses et mis au même rang que la hallebarde. De fait, il n'a jamais joué un rôle de ce genre et ce n'est que lors du soulèvement du Prätigau, en 1622, contre les Autrichiens (où le père gardien des Capucins, Fidelis de Sigmaringen, fut tué avec une arme de ce genre) qu'il acquit de l'importance comme arme du landsturm. On en fit usage dans la guerre des paysans en 1653 (gourdin de l'Entlebuch), dans les combats contre les Français et en dernier lieu dans la guerre du Sonderbund. Il n'est question nulle part du morgenstern dans les listes d'armes du XVe et du XVIe s. ; de même on ne l'aperçoit nulle part aux mains d'un Suisse dans les chroniques illustrées avec leurs innombrables représentations de Confédérés en armes. Tschachtlan (1470) connaît bien cette arme, mais en pourvoit un Autrichien ; de même Schilling, de Lucerne (1507), équipe des envoyés étrangers avec le morgenstern. Au moyen âge, le morgenstern est assez fréquemment reproduit dans les scènes de la Passion en même temps que d'autres armes existantes, mais d'origine étrangère ou d'un usage restreint ; c'est ainsi que cela se voit sur le vitrail biblique de la collégiale de Berne, datant du milieu du XVe s. Un manuscrit d'Einsiedeln du XIIe s. relate que saint Meinrad avait été tué au moyen d'une massue garnie de clous, et le rudiment de cette arme se trouve déjà dans les illustrations des manuscrits carolingiens. Le morgenstern est une massue à longue hampe, dont l'extrémité est renflée, recouverte de clous et munie généralement d'une pointe. Outre cette forme, généralement connue, on en trouve dans les arsenaux une autre, construite avec soin, dont la tête est munie de cercles en métal garnis de pointes. La reproduction qui se trouve sur le vitrail biblique de Berne se rapproche de cette forme.

b) à courte hampe : la massue, le marteau d'armes et la hache d'armes.

L'arme primitive, c'est la massue, un bâton de bois renflé à l'une de ses extrémités. Au XVe s., elle devient un signe de distinction (bâton de commandement) ; la tête est munie de clous, comme cela se voit dans la chronique illustrée de Tschachtlan, en 1470. Pour briser des casques à fortes parois, on chercha à augmenter l'intensité du coup en faisant la poignée et la tête en fer. Afin de reculer le centre de gravité, on fit un assemblage de plaques pour la tête. Cette forme du bâton de commandement ou masse s'est conservée jusqu'au XVIIIe s. comme sceptre de justice.

Le marteau d'armes à manche court n'est connu que comme arme de distinction, et se trouve à titre de rareté dans quelques collections (bec de perroquet).

La hache d'armes à manche court est représentée dans les illustrations des chroniques postérieures à 1470. On la trouve fréquemment dans la chronique du Bernois Schilling (1474-1478), tandis qu'il n'en est pas encore question dans Tschachtlan. Schilling arme de la hache toutes les sortes de troupes à l'exception de la cavalerie ; d'après lui, elle se portait suspendue à la ceinture.

3. *Armes de jet.* Il faut comprendre sous ce nom : l'arc, l'arbalète et les machines de siège.

a) L'arc était construit en bois d'if. Au moyen âge, on s'en servait surtout dans la Suisse occidentale, toutefois l'usage s'en était répandu dans le Nord de la Suisse, jusqu'à Schaffhouse, ainsi que le prouvent les étroites meurtrières, pratiquées à hauteur d'homme, dans les fortifications. Dans les chroniques illustrées, ce sont surtout les soldats étrangers qui sont armés de l'arc. En 1388, les Fribourgeois avaient à leur solde des archers étrangers. En 1546, un Zuricois exporta des arcs en Angleterre, ce qui était interdit. Cysat dit des Soleurois : « Ils ont dans leurs montagnes des ifs en abondance, dont on fait des arcs pour la guerre. » L'arc, comme arme, fut supplanté par l'arbalète qui avait une plus longue portée et qui lançait un projectile d'un effet plus grand.

Des sociétés de tir à l'arc, avec le traditionnel tir au papegai, existent encore dans différentes localités de la Suisse occidentale et à Berne.

b) L'arbalète. Les premières miniatures carolingiennes ne connaissaient pas l'arbalète ; ce n'est qu'à la fin du Xe s. qu'on en trouve un dessin dans la Bible de Saint-Germain. Lors de la première Croisade, les peuples occidentaux se servirent d'arbalètes. Les trouvailles faites dans les châteaux font remonter l'introduction de l'arbalète en Suisse avant le commencement du XIVe s. Dans le courant du siècle, les autorités favorisèrent le tir en accordant des subventions pour la fréquentation de fêtes de tir au dehors (dans les comptes de la ville de Berne, de 1378, il est fait mention de ceux qui sont allés tirer à Soleure et ailleurs). Il faut en conclure que les tirs étaient depuis longtemps organisés, ce qui, en effet, était le cas pendant tout le moyen âge. De nos jours, il existe, dans plusieurs endroits, des sociétés de tir à l'arbalète pour hommes et pour jeunes garçons, lesquelles proviennent évidemment de cette organisation.

Pour tendre l'arbalète, on se servait d'une ceinture *(Gesrf)*, formée d'une courroie nouée autour du corps et d'un crochet double ; le tireur tendait l'arbalète en pressant avec le pied gauche sur l'étrier adapté à l'arbrier et en se redressant ensuite lentement. On peut aussi tendre l'arbalète plus simplement au moyen d'un grappin en bois ou en fer qui fait l'office de levier ; toutefois, il n'est pas applicable partout.

Ce procédé fut perfectionné par les Allemands et les Anglais. Les premiers se servirent d'un cric à manivelle, cranequin, et les seconds d'une sorte de moufle. Un procédé plus simple, mais qu'on ne pouvait employer partout, consistait à bander l'arbalète au moyen d'un pied de biche.

Le carreau se compose de la pointe et de la tige. Primitivement, la pointe était fixée à la tige au moyen d'une cheville, plus tard, on y forgea une virole, dans laquelle on introduisait la tige ; cette dernière est souvent pourvue d'ailes en copeaux de bois ou en languette de cuir. On obtenait un mouvement de rotation en adaptant les ailes de façon qu'elles fissent un angle déterminé avec l'axe du trait. Dans la guerre de siège, on se servait de traits à feu, pourvus de crochets et d'une masse incendiaire.

L'arbalète laissait beaucoup à désirer quant à la vitesse du tir. Par le programme du tir de Soleure, en 1461, nous savons que le tir à la cible avait lieu à une distance de 125 pas. En campagne, on admet un tir encore efficace à 200-250 pas. Les arbalètes de chasse possédaient un fût en fer et pouvaient lancer des galets ou des balles de plomb.

c) Machines de siège. L'arbalète est, en raison de sa construction, la première arme mécanique. En augmentant ses dimensions, on en fit une pièce qui ne pouvait plus servir d'arme à main pour la guerre et la chasse,

mais qui convenait pour la guerre de siège. Les comptes de la ville de Berne mentionnent au XIVe s., outre l'arbalète, le *Springolf* et l'arbalète montée sur un banc, qui étaient desservis par l'arbalétrier. Le *Springolf* est une arbalète montée sur un char. En Suisse, aucune de ces grandes arbalètes n'a été conservée ; toutefois, il existe à Sion deux bancs à tendre les arbalètes, qui en faisaient partie, et servaient à tendre l'arc de façon à permettre d'y adapter une corde neuve. Des bancs de cette espèce ont été constatés à Berne en 1383.

Les carreaux de ces grandes arbalètes étaient munis de lourdes pointes carrées, en fer ; on se servait aussi de pierres et de balles de plomb comme projectiles. C'est sur les personnes que les arbalètes faisaient le plus d'effet ; elles n'étaient pas en état de faire de véritables brèches, mais elles pouvaient entamer les murailles et les créneaux ; on s'en servait aussi contre les portes.

Les arbalètes sont des pièces à trajectoire tendue, tandis que les balistes du moyen âge ont une trajectoire parabolique. Ces dernières reposent sur le principe de la force impulsive du levier à bras inégaux.

La *baliste* ou *catapulte* est un levier à deux bras avec contrepoids. Le bras le plus long servait à lancer le projectile, dont la portée était augmentée par une fronde adaptée à l'extrémité antérieure. Comme cela se voit dans l'ouvrage de Tschachtlan en 1470, les hommes de service abaissaient le bras de levier le plus court, ou bien, lorsqu'il s'agissait de machines plus fortes, on l'abaissait au moyen d'un caisson lourdement chargé qui se remontait avec un treuil. Au moyen de la baliste, reproduite dans Tschachtlan, on ne pouvait lancer que des boulets en pierre peu lourds ; en revanche, la baliste, dont il est déjà question dans le manuscrit de poésies de Manesse, du commencement du XIVe s., et plus tard dans la chronique bernoise de Schilling (1474-1478), avait une force impulsive considérable. Outre des pierres, on lançait aussi des cadavres d'animaux et de petits fûts remplis d'excréments humains. Comme plus tard les pièces d'artillerie à poudre, ces machines avaient chacune leur nom. L'emploi des catapultes persista, à côté des canons, jusque dans le XVIe s. D'anciens modèles de balistes, mues à ressort, se trouvent dans les musées de Zurich et de Berne : une baliste à 2 et une à 7 arcs, à un bras en fer.

Dans les sièges, on utilisait encore : le *bélier*, soit une forte poutre ferrée, que plusieurs hommes lançaient avec force contre les murs et les portes, ou que l'on suspendait à un échafaudage pour la mettre en mouvement ensuite ; des *tours mobiles* à plusieurs étages, montées sur roues, et le *chat*, c'est-à-dire un toit muni de roues, que les assiégeants approchaient des murailles pour y exécuter leurs travaux.

4. *Armes à feu. a) Artillerie.* L'emploi d'un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon pour lancer des projectiles est mentionné pour la première fois en 1326, à Florence, puis en 1346 en Allemagne à Aix-la-Chapelle et, de 1361-1371, à Bâle en Suisse. A Berne, on avait déjà des canons avant 1377.

Les premières pièces d'artillerie furent des canons de petites dimensions et d'un effet médiocre. Ils étaient en fer fretté ou coulés en bronze. On construisit déjà au XIVe s. des canons plus forts pour des projectiles en pierre, les canons à pierres, nommés *bombardes* dans les pays romans. Ils se composaient d'un tube court, fixé à une chambre allongée. Le mot italien pour chambre est *cannone*. Les Français désignèrent par le mot de canon le tube tout entier et c'est de là que cette expression se répandit au XVIIe s. en Allemagne et en Suisse.

Le procédé de fabrication est le même, seulement vers la fin du XIVe s. on ajouta de la fonte aux canons en fer forgé et en bronze. Les bombardes étaient souvent de grandes dimensions. Les *obusiers* étaient des canons à pierres raccourcis. La nécessité d'obtenir un tir plus rapide provoqua la construction de pièces se chargeant par la culasse. On sépara la chambre à feu de la bouche et on en adapta plusieurs à un canon. En même temps, on augmenta passablement le calibre du canon. L'invention du chargement par la culasse eut lieu déjà dans les dernières années du XIVe s. On a [illegible] le nom de bombardes, que portaient les canons à pierres, à de grosses pièces servant à lancer des boulets en pierre d'un quintal et plus. Au commencement du XVe s., on construisit des pièces de siège vraiment énormes qui étaient fort difficiles à transporter et à manier. Ces gros canons étaient formés de douves en fer forgé. On ne s'en servit que dans la première moitié du XVIe s. Outre ces colosses, on avait au XVe s. une artillerie de siège plus légère avec pièces de 25 à 100 livres que l'on trouve dans les arsenaux (*Tarrasbüchse* et gros canons à pierres). Les bombardelles étaient d'un calibre plus faible.

Les *mortiers* sont des canons dont les projectiles ont une trajectoire parabolique ; ils apparaissent à Bâle en 1385, et sont mentionnés à plusieurs reprises dans la guerre d'Appenzell.

Les pièces de campagne (le mot artillerie ne s'emploie pas au moyen âge pour des canons, mais signifie simplement tout l'armement de guerre) destinées principalement à tirer sur la troupe, ne commencent à jouer un rôle que dans la première moitié du XVe s., après l'invention de l'affût sur roues. A côté de canons de gros calibre, il y en avait de moyens et d'autres, longs et étroits, nommés *couleuvrines* et enfin les canons de Tarras, dont il est fait mention pour la première fois, de 1426 à 1427, à Bâle et qui sont la plus petite pièce de campagne munie de roues ; on les ajustait aussi sur des chevalets (canons sur chevalet). Au XVIe s., ils se sont transformés en *fauconneaux*. Au milieu du XVe s., on fit usage des embrasseurs, venus de la Bourgogne. On les fixait en passant un cercle sur le canon ; ils ne servaient pas à pointer le canon, mais à le fixer à l'affût. Vers 1500, l'artillerie légère ne se composait que de couleuvrines et de gros canons. A la même époque, on se servait aussi de boulets en fonte. A la fin du XVe s., les canons en fer forgé furent généralement abandonnés. Pour les canons de calibre moyen, on employa la fonte, pour les gros calibres le bronze. Jusqu'à cette époque, il est impossible de coordonner en un système les innombrables calibres en usage. L'empereur Maximilien a complètement réorganisé l'artillerie. La pièce du plus gros calibre lançait des projectiles en fer de 100 livres ; la demi-bombarde, de 50 livres, et la *Viertelbüchse* ou *Kartaune* (de *quartana*), de 48 livres.

Plusieurs canons, réunis sur un affût, formaient une pièce à grenaille ou orgue à serpentin tirant plusieurs coups à la fois. A Soleure et à Schaffhouse, on en voit de constructions diverses, ne datant toutefois pas du moyen âge. En 1742, un Bernois, Johannes Welten, de Gessenay, construisit un nouveau modèle de pièce à tir accéléré, qui se trouve aujourd'hui au Musée National de Zurich.

Depuis le XVIe s., jusqu'à l'introduction des canons rayés et des canons modernes, se chargeant par la culasse, on n'a pas réalisé de progrès importants en dépit des nombreuses tentatives faites dans ce but. Pendant la guerre de Trente Ans, en Suède et à Zurich, on fondit des canons en cuivre autour desquels on enroulait de la corde que l'on recouvrait de cuir ; toutefois, l'invention de ces canons en cuir, dont quelques-uns se trouvent encore au Musée National, ne répondit pas à ce qu'on en attendait. En revanche, l'invention de la machine à forer les canons par Johannes Maritz à Berthoud, laquelle permettait d'obtenir un alésage bien centré, réalisa un sensible progrès, tandis que le procédé de forage au calibre, usité dès le XVe s., ne donnait que des résultats défectueux.

Au début, les lourds canons de siège n'étaient point montés sur des affûts, mais on les couchait sur le terrain ou sur un échafaudage qui devint plus tard le berceau à canon (*Lotstocke*). On pointait le canon au moyen de coins. Les canons mis en place étaient abrités sous un toit en bois solidement construit. De bonne heure déjà, on a fait des essais pour monter les affûts des canons de campagne sur des roues. L'affût à bascule se composait d'une pièce [illegible] [illegible] [illegible] ; le recul [illegible] Dans la première moitié du XVe s., on fit usage de l'affût bourguignon, composé [illegible] deux branches servant de mâts. Par suite de l'invention

des tourillons, vers 1460, on arriva à construire des affûts à parois ou à cadre ; c'est ainsi que le canon devint une arme vraiment propre à la guerre. Les deux parois, réunies par des traverses, ont sur le devant le palier des tourillons au moyen duquel elles subissent le recul et facilitent beaucoup le pointage de la pièce.

Au commencement du XVe s., on était obligé d'importer les gros calibres (de Strasbourg, de Nuremberg) ; plus tard, on fut à même de se pourvoir dans le pays.

Les canons étaient desservis par le maître-canonnier et ses aides ; dans les commencements, il devait aussi s'entendre au métier de fondeur. De même que les balistes, les premiers canons lançaient non seulement des pierres, mais aussi de grosses flèches. Les gros canons ne lançaient que des boulets en pierre, ceux de calibre plus faible des boulets en plomb ou en fer. Vers la fin du XVe s., on se servit de boulets en fonte. Le tir de plusieurs boulets à la fois au moyen d'un seul canon, ou tir à mitraille, était déjà connu au milieu du XVe s. Déjà cent ans auparavant, on employait des boulets incendiaires creux et remplis d'une masse incendiaire. Des bombes en pierre ou en bois sont mentionnées à Francfort s/M. en 1400. On peut admettre qu'au milieu du XVe s., la portée d'une grosse pièce de siège était à l'ordinaire de 1000 mètres. Les canons de campagne de gros calibre avaient la même portée.

b) Armes à feu portatives. En 1364, la ville de Pérouse fit construire 500 *haquebuses* ou traits à poudre, avec lesquelles on pouvait transpercer toutes les cuirasses. Cette indication historique sur les armes à feu portatives est en parfait accord avec les deux arquebuses les plus anciennes du Musée historique de Berne. Elles sont toutes deux en fer forgé et fermées à la culasse par un coin en fer solidement fixé. L'haquebuse de Berne est montée sur un fût en chêne dans lequel est fixé sous le canon un gros crochet destiné à recevoir le recul. D'autres canons d'haquebuses de la même époque sont en bronze.

Déjà à la fin du XIVe s., on allongea le canon et l'on donna à la culasse la forme d'une douille dans laquelle on enfonçait une hampe. Ces haquebuses emmanchées furent en usage jusqu'au milieu du XVe s. Dans la seconde moitié du siècle, on inventa la culasse vissée et une autre sorte de fût que l'on perfectionna toujours davantage pour en arriver à la crosse du fusil moderne.

Ces armes portatives fonctionnaient au moyen d'une mèche ; il était presque impossible de viser, attendu que le tireur était obligé de tenir l'arquebuse d'une main et d'avoir l'œil plutôt fixé sur le bassinet que sur le but. Ce n'est qu'après l'invention de la platine, qui produisait le feu mécaniquement et qui contenait sur une plaque de fer tout l'appareil à feu, qu'il put être question de tirer juste. Au commencement la platine à mèche était construite de telle façon que la mèche se pinçait dans un crochet recourbé, ou chien, que le tireur abaissait avec la main sur le bassinet. En allongeant la base du chien, on put s'en servir comme de détente. Un ressort maintenait le chien en place avant que le coup partît et au moyen d'un second ressort le chien s'abattait d'un seul coup. Les arquebuses à mèche furent en usage jusqu'à la guerre de Trente Ans.

En partant du briquet qui donne des étincelles lorsqu'on le bat sur une pierre à feu, on arriva à inventer la platine à rouet et celle à silex. La platine à rouet, inventée probablement à Nuremberg en 1515, se compose d'une roue en acier, pourvue à la circonférence d'encoches et tournant très vite, en frottant un morceau de pyrite ; des étincelles sont ainsi projetées sur le bassinet. Cette nouvelle invention avait sur la platine à mèche l'avantage de rendre l'arme indépendante du temps, mais elle avait un inconvénient : la roue s'encrassait rapidement des résidus de poudre, et cela déjà même au bout de quelques coups. On voit aussi assez souvent pour cette raison des arquebuses du XVIe s. munies d'une combinaison de platines à rouet et à mèches. L'infanterie ne fit pas bon accueil à la platine à rouet, mais bien la cavalerie. Cette dernière avait déjà au XVe s. une arme à feu portative spéciale, l'escopette. Le cavalier portait l'arme à une courroie autour du cou et la plaçait sur une fourche pour tirer. L'arquebuse courte à rouet (carabine, pistolet) fut généralement admise dans la cavalerie dès la moitié du XVIe s.

A peu près en même temps que l'invention de la platine à rouet en Allemagne, une nouvelle construction, venant d'Espagne, se propagea, en passant par la France et les Pays-Bas, savoir la platine à déclic. Elle se distingue de la platine à mèche surtout par l'emploi de la pierre à fusil. En face du chien est adaptée une surface raboteuse sur laquelle s'abat le chien portant la pierre à feu. En combinant cette surface avec le couvercle mobile du bassinet, on inventa la batterie (vers 1580). Un nouveau perfectionnement fut encore réalisé par l'adaptation d'un second cran d'arrêt pour le chien.

La batterie à silex (batterie de fusil) dérive de la platine à chenapan ; c'est une invention française du milieu du XVIIe s. ; à Zurich, Félix Werder fabriquait en 1652 des batteries de fusil. La partie caractéristique de cette batterie, c'est la noix avec deux crans d'arrêt qui fait agir le ressort sur le chien. La batterie de fusil supplanta tous les autres systèmes et resta en usage jusqu'au XIXe s., où eut lieu l'introduction de l'arme à percussion (les capsules furent inventées en 1818 par Jos. Egg).

On fixe la date de l'invention de la double détente à l'an 1543. Il est déjà fait mention de canons de fusil rayés en 1498 ; il s'agit vraisemblablement de rayures droites. On dit que les rayures en hélice ont été inventées en 1560 à Nuremberg. Il est probable que l'usage de munir d'ailes les carreaux d'arbalète a été le point de départ de cette invention.

Les *arquebuses* à hampe du XVe s. étaient déjà munies de petits crochets fondus ou soudés, qui servaient à suspendre l'arme au parapet du mur et à recevoir le recul. Dès la seconde moitié du XVe s., les dimensions du canon subirent une augmentation et on le nomma arquebuse, de l'allemand *Hackenbuchse*, canon à crochet. L'arquebuse, d'une longueur d'un mètre et plus, avait un poids d'environ 15 kilos et lançait des balles de 40 grammes à peu près. La double arquebuse avait presque 2 mètres de longueur. En campagne, on la plaçait sur une fourche, qui, depuis Maximilien, était susceptible d'être démontée. Le poids de la double arquebuse était d'environ 30 kilos, les balles pesaient 110-120 grammes.

Vers 1520, on voit apparaître en Espagne le *mousquet*, dont le canon était un peu plus long, mais les parois moins fortes et sans crochet ; il était facile à transporter et on le plaçait sur une fourche (fourquine) pour tirer. Il fut introduit en 1565 dans la milice bernoise. Dans la suite, on distingua deux sortes de mousquets : les mousquets de campagne, dont le canon était lisse, et les mousquets de cible, dont le canon était rayé. Dans les premières années de leur apparition : Berne (1563), les mousquets ne furent pas admis dans les tirs, parce qu'ils différaient trop des autres armes.

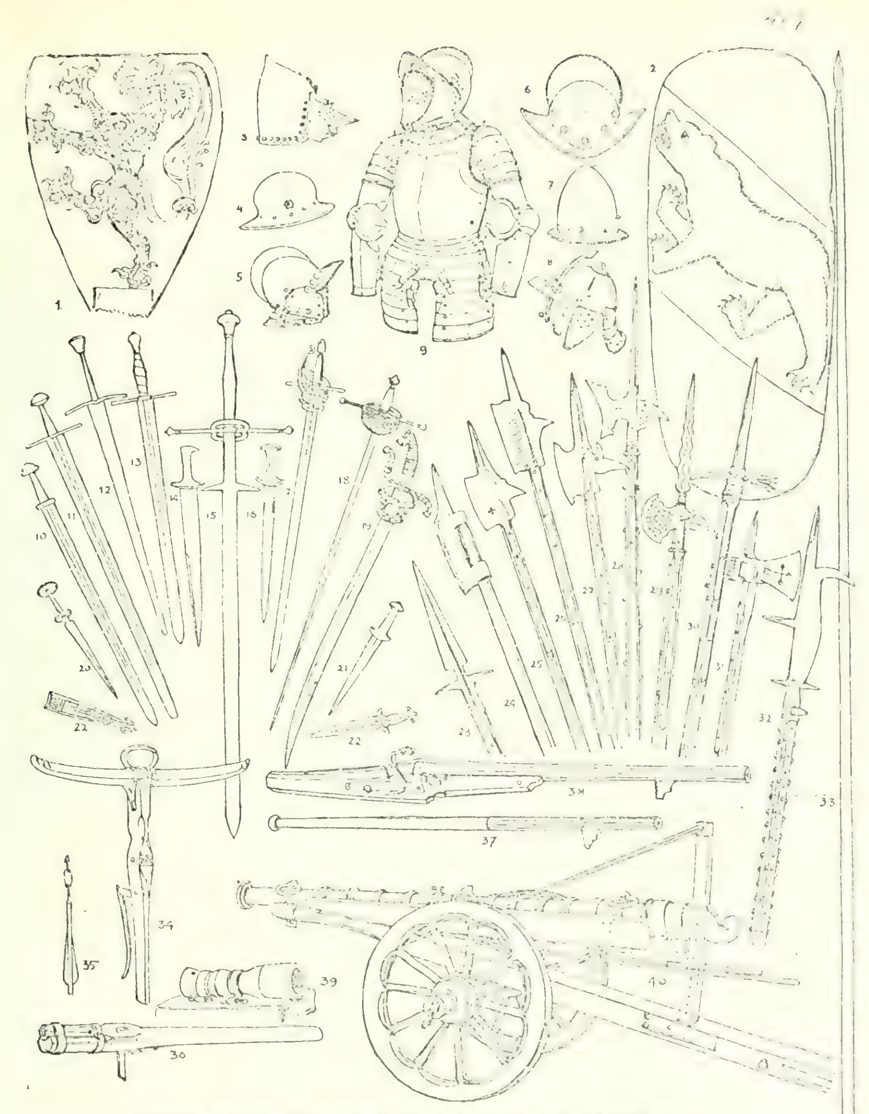
Le *fusil* du XVIIIe s. a un canon à parois encore moins fortes que le mousquet. Sa légèreté permit de l'employer comme arme d'assaut en le munissant d'une baïonnette qu'on enfonçait primitivement dans le canon. La baïonnette à douille fut inventée en 1688.

Dans la première moitié du XVIe s., on inventa en Espagne le *trabuc*, dont le canon est court et a un orifice évasé en entonnoir, rond ou ovale.

De bonne heure, on a combiné les armes à feu avec d'autres armes. Comme exemple on peut citer l'arquebuse de Zwingli qui est combinée avec une courte hache d'armes. Souvent, on adaptait des lames d'épée ou de sabre à des armes à feu. [R. Wegeli.]

Voir W. Boeheim : *Handbuch der Waffenkunde.* — M. Jähns : *Entwicklungsgeschichte der alten Trutzwaffen.* — E. Haenel : *Alte Waffen.* — *Zeitschrift für historische Waffenkunde.* — *Mitteilungen der Antiq. Gesellschaft in Zürich* [illegible]. — M. Thierbach : *Die geschichtliche Entwickelung der Handfeuerwaffen.* — *Jahresbericht des bern. histor. Museums.*

c) Armes d'ordonnance. Les armes fabriquées sur commande et [illegible] d'après un modèle uniforme, sont appelées armes d'ordonnance. Le premier pays qui en fit faire est la France avec son fusil modèle



ARMES ET CUIRASSES (1/[illegible] DE LA GRANDEUR NATURELLE, No 40 LE 1/[illegible]).

1. Bouclier d'un chevalier de Prez[illegible], XIIIe s. — 2. Pavois bernois, XIVe s. [illegible] — 3. Bacinet, XIVe s. — 4. Chapeau d'armes de Zurich en 1[illegible] — 5. Bourguignote, XVIe-XVIIe s. — 6. Morion, XVIe-XVIIe s. — 7. Cabasset [illegible] du XVIe s. — 8. Bourguignote à [illegible] XVIIe s. — 9. [illegible] — *10 à 22 [illegible] et poignards :* 10. Carolingien — 11. [illegible] XIIe s. — 12. XIVe s. — 13. Vers [illegible] — 14 et 16 [illegible] — 15. Épée à deux mains, XVIe s. — 17. Épée vers 1[illegible] — 18. Rapière, XVIe s. — 19. [illegible] XVIe s. — 20. [illegible], XVe s. — 21 et 22. Poignards suisses, XIVe et XVIe s. — 23. [illegible] — 24. [illegible] du XIVe s. (Vouge). — 25. Hallebarde de Sempach. — 26. Hallebarde bernoise — 27. [illegible] — 28. Milieu du XVIe s. — 29. XVIIe s. — 30. Marteau d'armes bernois, XVe-XVIe s. — 31. [illegible] d'armes, XVe s. — 32. [illegible] XVe s. — 33. Lance, XVIe s. — 34. Arbalète, XVe s. — 35. Carreau [illegible], XVe s. — 36. Canon à main bernois, XIVe s. — 37. Haquebute [illegible], XVe s. — 38. Arquebuse à [illegible], XVIe-XVIIe s. — [illegible] Obusier, XIVe s. — [illegible] XVe s.

Les nos 1 et 4 sont tirés du Musée national à Zurich [illegible] 2 et [illegible] à [illegible] du Musée historique de Berne [illegible] de la Neuveville.

1717 : son second modèle de 1778 fut adopté ou imité par le monde entier. En Suisse, les armes d'ordonnance ne sont connues que d'une façon assez restreinte, car les moyens financiers réduits dont on disposait ne permettaient de se les procurer qu'en petit nombre, et la prescription partout en vigueur obligeant le soldat à fournir son arme les rendait en grande partie superflues. Les grands cantons comme Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, et la ville de Genève avaient à la vérité un certain stock d'armes dans leurs arsenaux, mais ils s'en tenaient aux modèles étrangers, dont ils possédaient une véritable collection et qu'ils vendaient aussi sans réflexion à ceux qui étaient astreints au service militaire. Cet état de choses dura même encore après 1803 et ne prit fin que le 13 avril 1842 lorsque la Diète introduisit le fusil à percussion pour l'infanterie et le fusil de chasseurs modèle 1842, auxquels succéda en 1851 la carabine (Stutzer) de campagne, en 1856 le nouveau fusil de chasseurs et en 1859 le fusil d'infanterie système Prélaz-Burnand, se chargeant tous par la bouche et à amorce. En 1863 et 1864, la Suisse introduisit les premiers fusils et carabines se chargeant par la culasse, et fut le premier pays qui adopta le petit calibre (Milbank-Amsler). De 1717 jusqu'à cette année-là tous les fusils avaient eu le calibre usuel d'une once ou de 18 mm.; on les diminua alors à 10,4 mm. Les carabiniers reçurent en même temps les carabines américaines Peabody dont le système est encore en usage pour certaines carabines de stand et armes privées. En 1868, la Suisse fut de nouveau la première à adopter pour son armée un fusil à répétition, le Vetterli, muni d'un magasin à 8 cartouches et culasse mobile ; il fut construit jusqu'en 1881 en quatre modèles divers chaque fois améliorés, et constitua jusqu'en 1889 (sous les quatre formes du fusil, du mousqueton, et de la carabine pour les carabiniers et pour la cavalerie) le fusil uniforme de l'armée. Lors du nouvel armement de 1889, l'arme des carabiniers disparut et le modèle ne fut plus établi que comme fusil, mousqueton et carabine de cavalerie ; il possède un magasin à 12 cartouches, réduit un peu en 1896, une culasse droite, et son calibre n'est plus que de 7,5 mm. En 1911 vint enfin le dernier modèle, d'une manière générale un perfectionnement du modèle 1889-1896, avec balle conique et magasin réduit à 8 cartouches, fabriqué en deux types : le fusil et la carabine ou mousqueton.

Pendant la guerre européenne on introduisit dans l'armée suisse le casque d'acier qui rappelle dans son ensemble le casque d'autrefois. Les premiers essais remontent à 1911 ; le modèle définitif est de 1917, et en 1920 il a été adopté pour toute l'armée d'une façon définitive, entre autres parce qu'il coûte moins que le képi de feutre et de cuir. Cependant il doit rester au matériel de corps. Les soldats porteront pour sortir une casquette de drap à côté du bonnet de police au cantonnement. [Az.]

ARMES-RÉUNIES. Nom d'une société de tir et d'une société de musique de La Chaux-de-Fonds. La première fut fondée le 12 juin 1820 par 56 patriotes montagnards ; elle était composée d'éléments républicains, en opposition à la Société des Mousquetaires, plus ancienne, formée de partisans du roi de Prusse. Les Armes-Réunies, par leur participation aux tirs fédéraux, notamment à Soleure en 1840, contribuèrent à fortifier les sentiments républicains des Chaux-de-Fonniers. A la suite d'une manifestation patriotique, la société fut dissoute le 15 août 1840, mais ce ne fut pas pour bien longtemps ; reconstituées en 1845, les Armes-Réunies purent reprendre leur nom en 1848 avec l'avènement de la république.

La société de musique s'appela d'abord Musique des carabiniers. Fondée vers 1828, elle partageait les idées politiques des Armes-Réunies et accompagna celles-ci au tir de Soleure où elle joua la marche de soldats connue sous le nom de *Marche de Soleure*. La sentence de dissolution de 1840 frappa aussi la musique des carabiniers. Ayant été reçue membre honoraire des Armes-Réunies, en 1840, la musique des Carabiniers porta ce nom quelquefois, puis d'une façon continue à partir de 1848. — A. Robert : *Souvenirs historiques* (MN 1906). — *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent*, p. 1[illegible]. — Lucien Landry : *Trois causeries sur La Chaux-de-Fonds d'autrefois*. — M. Laracine : *Souvenirs de la Fête fédérale de gymnastique et du tir des Armes-Réunies*. — A. Matthias : *La musique militaire les Armes-Réunies, son passé, son présent.* [A. R.]

ARMIN (et non ARNIM), SIXT von, Secrétaire de légation du ministre de Prusse en Suisse, Justus von Gruner 1816-1819, et chargé d'affaires depuis la mort de ce dernier, 1er septembre 1819, jusqu'à la nomination du comte de Meuron, le 8 février 1820. Le 3 décembre 1820 il se présenta avec le ministre d'Autriche devant le Vorort de Lucerne pour réclamer des mesures contre un club de réfugiés allemands à Coire. De 1824 à 1831, pendant la mission du baron d'Otterstedt, il dirigea la légation de Prusse en Suisse à titre de conseiller, car Otterstedt étant également ministre prussien dans le grand-duché de Bade, habitait d'ordinaire Karlsruhe. — Dierauer. — Oechsli : *Schweizerische Gesch. im XIX. Jahrh.* — Pieth : *Die Mission Justus von Gruners in der Schweiz.* — Pieth : *Zur Flüchtlingshetze in der Restaurationszeit.* — *ASN* 1070. [F. P.]

ARMORIAL. Les recueils d'armoiries, manuscrits ou imprimés, sont nombreux en Suisse, de composition et de valeur très diverses. Les plus anciens sont la *Wappenrolle* ou l'*Armorial de Zurich*, du XIVe s., connue autrefois sous le nom de *Membrana heraldica*, publiée en 1860 par la Société des Antiquaires de Zurich ; l'*Armorial de l'Abbaye des boulangers de Lucerne*, de la première moitié du XVe s. et le *Livre des fiefs des évêques de Bâle*, de 1441.

Les armoriaux sont de deux sortes : ou bien ils ont été dressés par des amateurs curieux d'héraldique, d'après des sceaux, des fresques, des pierres tombales ou des vitraux ; ou bien ils sont dus à une décision des Autorités et sont destinés à compléter des rôles de noblesse ou de bourgeoisie. Consacrés d'abord aux seules familles nobles ou patriciennes, ils ont englobé aussi la simple bourgeoisie à partir des XVIIe et XVIIIe s. Mais à ce moment-là, la méconnaissance des graveurs et dessinateurs en matière de blason enlève beaucoup de valeur héraldique et artistique aux armoiries. Trop souvent, jouant sur les noms de famille, on s'est plu à faire des « armes parlantes ».

L'essor pris par les études héraldiques dans la deuxième moitié du XIXe s. a permis la publication de nombreux armoriaux, soit partiellement, soit complètement. Il a favorisé aussi l'élaboration de nouvelles collections d'armoiries d'après les documents, sceaux et cachets entre autres, que les recherches d'archives ont mis au jour. Ces publications conservent, en raison même des nombreuses particularités de notre pays, un caractère local ou régional. Seuls les quelques ouvrages consacrés aux armoiries des États et communes suisses ont un caractère national.

Indépendamment des armoriaux proprement dits, quelques publications historiques et généalogiques, par l'abondance de l'illustration, peuvent prendre rang parmi les recueils d'armoiries : ainsi la Chronique de Stumpf, qui donne les armes des nombreuses familles [illegible] dont le texte fait mention ; ainsi encore les deux tableaux que Jean Grellet a consacrés à la généalogie des familles représentées sur Neuchâtel, etc. Nous donnons ci-après la liste des principaux armoriaux suisses manuscrits classés d'après le lieu de leur dépôt.

BÂLE. A la Bibliothèque universitaire : *Wappenbuch*, de 1580 environ (O I 15) ; *Koch's des Wappenbuch*, 15[illegible] env. (O I 13) ; *Wonnerwetschs des Wappenbuch*, de la deuxième moitié du XVIe s. (O I 11) ; *Ez von Rotensteinisches Wappenbuch*, de la deuxième moitié du XVIe s. (O III 3) ; [illegible] *Wappenbuch*, [illegible] de la fin du XVIe s. (O I 1) ; [illegible] *Wappenbuch*, de 1621 (H I 5a) ; *Insignia Liberatis* [illegible] XVIIe-XVIIIe s. [illegible]

Arch. [illegible] *Wappenbuch*, 1580-1590 (F 4) ; Christian Wurstisen : *Wappenbuch*, de la deuxième moitié du XVIe s. (F g 14) ; Hiero-

nymus Vischer : *Wappenbuch*, de la fin du XVIe s. (F 3) ; *Wappenbuch des Direktoriums der Kaufmannschaft*, 1716-1832 (F f 5) ; *Wappenbuch der Schlusselzunft*, 1514 environ.

BERNE. A la Bibliothèque de la ville : Jakob Bucher : *Regimentsbuch « Theatrum Reipublicae Bernensis »*, 2 vol. 1223-1661 (Mss. Hist. Helv. XII, 10 et 11) ; Niklaus Gatschet : *Wappenbuch des Alten und neuen Adels*, 2 vol. 1799 (Mss. Hist. Helv. XIV, 58 et 59) ; Joh. Rud. Gruner : *Wappenbuch*, 2 vol. vers 1730 (Mss. Hist. Helv. XI, 63 et 64) ; J.-R. Gruner : *Wappenbuch der ausgestorbenen Berner Geschlechter*, vers 1730 (Mss. Hist. Helv. XII, 93) ; *Thesaurus topographicus historicus Bernensis*, 4 vol. 1729-1730 (Mss. Hist. Helv. XIV, 13-16) ; Heinrich Hess : *Wappenbuch der Stadt Zürich*, 5 vol. 1734 (Mss. Hist. Helv. VI, 1-5) ; Jakob Kull : *Wappenbuch der löblichen Burgerschaft in Zurich*, 1844 (Kp. VI 121) ; Dietrich Meyer : *Wappenbuch der wohlgeborenen Geschlechter von Zurich* 1605 (Kp. IV 72) ; G. K. Stauffer : *Wappenbuch gesammter Burgerschaft der Stadt Bern auf das Jahr 1836* (Kp. VI, 170) ; Bendicht Rufer : *Wappenbücher*, vers 1800 (Mss. Hist. Helv. XV, 61-66) ; Joh.-Jak. Sinner : *Bernisches Regiments- und Regionionenbuch*, 2 vol., vers 1750 (Mss. Hist. Helv. IV, 81 et 82) ; Wilhelm Stettler : *Wappenbuch der Regimentsfähigen Burgern der Stadt Bern*, 1700 (Mss. Hist. Helv. XVI, 135) ; B. A. Dunker : *Wappenbuch der Stadt Bern*, 1795 (Kp VI, 170a) ; Matthias Walther : *Gereimte Chronik von Bern*, 1640-1650 (Mss. Hist. Helv. 79) ; Thuring Walther : *Wappenbuch* 1612 (Rar. 37) ; *Wappenbuch der Berner Geschlechter*, XVIIe s. (Mss. Hist. Helv I, 119) ; Joan Caspar Winterlin : *Wappenbuch « Arma Gentilitia »*, 1633 (Mss. Hist. Helv. XIV, 11) ; (Em. Wyss) : *Wappenbuch sämtlicher in der Stadt Bern verburgerten Geschlechter*, 1829 (Kp. IV, 126).

BIENNE. Archives de la ville. 75 armoiries des familles biennoises dans la chronique de Verresius.

GENÈVE. Aux Archives de l'Etat : J.-A. Galiffe : *Armorial* (Genève, Suisse, étranger) ; le même : *Armorial national* (Genève, Savoie, Suisse).

A la Bibliothèque publique et universitaire : Ch. Ph. Du Mont : *Armorial genevois*.

A la Bibliothèque de la Soc. d'histoire : *Nobiliaire des familles genevoises*, 1788 ; *Blasons de familles genevoises*.

LAUSANNE. Les Archives cantonales vaudoises ont en dépôt la bibliothèque de la Soc. vaudoise de généalogie, qui possède plusieurs armoriaux :

J.-E. d'Angreville : *Armorial historique du Vallais*, copie mns. de 1868 par Chs-Ph. Du Mont : *Armorial fribourgeois* ; Jean Pasche : *Armorial du Pays de Vaud*, 1654 ; copie par Chs-Ph. Du Mont ; Jean Pasche : *Armorial du Pays de Vaud*, original (?) ; *Nobiliaire du Pays de Vaud*, copie par Samuel Olivier ; *Armorial des Nobles Fusilliers, Abbaye de Lausanne*, 1654-1838 ; *Armorial suisse*, par Chs. Ph. Du Mont ; Christoph Silberysen : *Wappenbuch der Schweiz*, 2 vol., XVIe s. ; *Regiment Buch der Stadt Zurich*, XVIIe s., complété jusqu'à 1798 ; E. de Mellet : *Bailliage de Chillon en 1660*, avec armorial, 1861 ; Chs.-Ph. Du Mont : *Armorial de la Suisse romande* ; *Recueil des armes des familles esteintes du Pays de Vaud* ; *Recueil de blasons des familles des cantons de Berne et Fribourg*, commencé le 1er janvier 1698 ; Sterky : *Nobiliaire du Pays de Vaud*, copie par Chs-Ph. Du Mont ; Clavel de Brenles : *Recueil de Blason, des armes des bonnes familles du Pays de Vaud*.

A la Bibliothèque cantonale : *Armorial de familles vaudoises et fribourgeoises* (F 737) ; *Armorial vaudois*, par Mandrot et Bacon de Seigneux, 1855 (F 985) ; Aurelian zur Gilgen : *Armorial des familles de Lucerne* (F 637) ; Fr. de Gingins : *Armorial des familles nobles ... du Pays de Vaud* (F 1014).

NEUCHATEL. J. Huguenin : *Abrégé d'armoiries et principe héraldique de plusieurs familles tant de nobles que de bourgeois...* XVIIe s. (Arch. de l'Etat).

Livres des familles bourgeoises de la ville de Neuchâtel, dit Rolle Baillod (Arch. de la ville de Neuchâtel) ; J.-J. Berthoud : *Recueil d'armoiries de familles de la principauté de Neuchâtel...* 1779 (propriété privée) ; Louis Benoit, fils : *Armoiries de familles neuchâteloises*, 1791 (Propriété de MM. Mauler à Môtiers) ; *Rolle général et alphabétique de Bourgeois de Neuchâtel, dès 1550 à ce jour...* par A. S. Wavre, 1830 (Arch. de la ville de Neuchâtel) ; *Armoiries des familles neuchâteloises* (Bibl. de la ville) ; *Armorial neuchâtelois. Galerie historique du château de Neuchâtel*, par Félix Bovet, 1857.

ZURICH. Aux Archives de l'Etat : *Wappenbuch der Spital-Pfleger-Meister und Schreiber*, 1200-1847, établi jusqu'en 1701 par Johann Jakob Bodmer (H I 410) ; Escher vom Luchs : *Familien- und Wappenbuch*, XVIIe s., jusqu'en 1690 (Dépôt de la Soc. des antiquaires de Zurich).

A la Bibliothèque centrale : Aeg. Tschudi (?) : *Wappenbuch*, copie d'après un original d'Engelberg ; XVIIe s. (M A 53) ; Joh. Stumpf : *Wappenbuch schweiz. und ausländischer Geschlechter*, XVIe s. (Ms. A. 4) ; *Wappenbuch* du XVIe s., attribué autrefois par erreur à J. Stumpf (Ms. A. 42) ; Joh. Leu : *Sammlung sehr vieler Adel- und Burgerlicher Wappen*, 5 vol. 1770 (Ms. Leu, 116-120) ; Joh. Fried. Meiss : *Lexikon geogr. ... urbis et agri Tigurini*, 15 vol. XVIIIe s. (Ms. E. 53-67) ; Erhart Dürsteler : *Stemmatalogia Tigurina*, 14 vol. (Ms. 16-29) ; Heinrich Schweizer : *Zurcherisches Geschlechterbuch* (Ms. P. 137-140) ; *Armorial des familles nobles tant anciennes que nouvelles de la Suisse*, première moitié du XIXe s., 2 vol. (Ms K. 1-2) ; *Underschiedliche Adeliche genealogische Familien der Stadt Schaffhausen*, env. 1735 (Ms. T 552) ; *Regimentbuch der Stadt Zurich*, 1716 (Ms T 601).

Bibliographie : *AHS*. 1913, 1915, 1918. — *Deutsche Herold*, 1891, n°s 11 et 12.

LUCERNE. A la Bibliothèque bourgeoise : *Wappenbuch österrichischer Ritterschaft...* par F. N. 1722 (Ms. 136) ; *Wappenbuch des alten ... Helvetisch- oder Schweizerischen Adels* (Ms. 32) ; *Wappenbuch. Mit ausgemalten Wappen und Notizen* (Ms. 138) ; *Wappenbuch, enthaltend die Ämter und Stände und Vogtei- Wappen von Basel, Zurich, Bern...* (copie d'après un original du XVIIIe s.) (Ms. 339) ; *Stammbuch des Aargau's*, par Hans Ulrich Fisch, 1634 (Ms. 234) ; *das Luzernische Wappenbuch*, 2 vol. (Ms. 37) ; Fr. Karl Rusconi : *Wappenbuch*, 1790, 2 vol. et 1 vol. répertoire (Ms. 87) ; Wilhelm Dörfliger : *Abschilderung und Abschrift aller Figuren, Wappen und Gemählden... welche in der Schlachtkapelle bei Sempach zu sehen* (Ms. 28) ; *Sempacherschlacht*. A la fin se trouve un recueil d'armoiries par Cysat, avec répertoire (Ms. 124) ; *Viridarium Nobilitatis Lucernensis*, doit avoir été dressé par Joh. Baptist Rusconi, et les armoiries peintes par son fils ; *Wappenbuch*, de familles suisses, en grande partie lucernoises (Ms. 127) ; Joseph de Fleckenstein : *Namen, Geschlechter und Wappen aller Herren Schultheissen von Luzern... nachdem das Regiment von ... [illegible] 1315-1795* (Ms. 303) ; *Wappenbuch enthaltend illuminierte Wappen von bei Sempach [illegible] Eidgenossen* (Ms. 88) ; *Wappenbuch [illegible] Luzern* (Ms. 102) ; *Wappenbuch enthaltend [illegible] Wappen der Familien Cloos von Luzern* (Ms. 190) ; *Wappenbuch der Schultheissen von Luzern* (Ms. 105) ; *Wappen von [illegible] und Geschlechtern von Luzern, Bern, Zurich und [illegible]* (Ms. 111) ; *Wappen : [illegible] Alte Adel im Kt. Luzern* (Ms. 304) ; *Wappen der Schultheissen von Luzern* (Ms. 303) ; Hans Jacob Krauss : *Wappen [illegible] Fürsten, Grafen, Freiherren und Adels [illegible]schaft [illegible]*, 1647 (Ms. 302) ; *Wappenbuch [illegible] Luzern*, 1865 (Ms. 73) ; *Zurcher Wappenbuch* (Ms. [illegible]).

FRIBOURG. A la Bibliothèque cantonale : 1. *Armorial Techtermann*, du début du XVIIe s., par Wilhelm Techtermann ; 2. *Armorial [illegible]*, 1685, copié [illegible] par François de Diesbach ; 3. *Armorial [illegible]*, XVIIIe s. ; 4. *Armorial Comtaz*, n° 1 ; début du XIXe s., par le notaire Jean-Joseph Comtaz ; 5. P. Apollinaire Dellion : *Armorial historique du canton de Fribourg* [illegible] son armorial paru en 1865. [illegible] 1865, par L. G. se trouve à la Bibliothèque du Musée [illegible] à Fribourg ; 6. *Armorial [illegible]*, 1700 [illegible] de M. Alfred d'Amman à Fribourg ; 7. *Armorial* [illegible] Muller à Bellaux ; 8. *Armorial Comtaz*, n° 2, copie du n° 1 (propriété de Mme Ch. Loye, à la Tête Noire, Fri-

bourg) ; 9. *Armorial Grangier*, commencé par Louis Grangier († 1891) et continué par sa fille, Mme Louise Ellgass-Grangier, à Estavayer-le-Lac. [L. S.]

ARMOURIN, jadis *Armurin*, *Armerin*, au XVe s., 1580 *Armorin*, 1682 *Ermerin*. Ce nom, qui semble particulier à Neuchâtel, se rencontre dans les acceptions suivantes : 1° Armurier ; 2° Bourgeois revêtu d'une armure (cuirasse et casque) et armé d'une hallebarde et d'une épée, faisant fonction de garde dans les foires, et, avant la Réformation dans les fêtes d'origine ecclésiastique (la plus ancienne mention au Landeron en 1463). La présence d'armourins aux quatre foires de Neuchâtel est bien établie dès le XVIe s. Ils marquaient leur entrée en fonction par un cortège de la ville au château, la veille de chaque foire, et par la suite la veille de la foire de novembre seulement. Dès le XVIIe s., ils furent remplacés par de simples gardes de police. Le cortège de la veille de la foire de novembre s'est toutefois maintenu avec une certaine ampleur et a pris le nom de Fête des Armourins. On la célébrait le soir du premier mardi de novembre.

Au nombre d'une vingtaine, les Armourins, accompagnés chacun de deux *éclaireurs* ou pages portant des flambeaux et de *novices* portant une écharpe blanche et des fleurs à leur casque, déambulaient par les rues, de l'Hôtel de Ville au Château, aux sons des fifres jouant la *Marche des Armourins*, et s'arrêtaient pour le « salut de la hallebarde » à certaines places déterminées. Arrivés dans la cour du Château, leur capitaine, un membre du Petit Conseil, complimentait le Gouverneur ou le Président du Conseil d'État ; après la réponse on présentait à boire et des santés étaient portées. Le cortège redescendu, on enlevait les cuirasses — provenant du butin de Grandson, dit la tradition — et la fête se terminait par un souper et par un bal. La présence des pages avec leur flambeau, leur écharpe et leur toque à trois plumes, a été expliquée par une légende : au XIVe ou XVe s., des Savoyards cachés dans des tonneaux seraient parvenus à s'introduire dans la cour du Château, mais des enfants qui y jouaient ayant remarqué des bruits insolites, seraient venus donner à temps l'alarme en ville. En fait, on ne sait rien de précis sur l'origine de cette fête, qui fut supprimée après les événements de 1848.

Période moderne. De 1863 à 1871, dans diverses occasions, des reconstitutions de la fête des Armourins eurent lieu, grâce surtout au peintre Bachelin. En 1898, lors du Cinquantenaire de la République et du Tir fédéral, la pièce historique *Neuchâtel suisse* ayant remis en faveur la marche des Armourins, une société de jeunes musiciens fut constituée sous le nom d'Armourins. Ce n'est qu'en 1902 toutefois que fut définitivement fondée, sous la tutelle de la Corporation des Tireurs de la ville de Neuchâtel, la société appelée *Musique des Armourins*. Elle est formée d'une cinquantaine de garçons de 10 à 13 ans. Les instruments sont le fifre et le tambour ; le costume et le béret sont aux couleurs de la Ville. — Voir *Etrennes historiques concernant le Comté de Neuchâtel*, 1796. — *Alpenrosen* 1820 (avec estampe de Ch. Girardet). — S. de Chambrier : *Description de la Mairie de Neuchâtel*. — *Le Neuchâtelois*, novembre 1835. — *Rapports du Conseil de Bourgeoisie*, 1870. — *MN*, 1866 (article Alph. Wavre) ; 1868 (Aug. Bachelin) ; 1917 et 1918 (W. Pierrehumbert). — *Almanach de la République*, 1872. — Ph. Godet : *La Marche des Armourins*. — Quartier-la-Tente : *Le Canton de Neuchâtel* I. — *Statuts de la Musique des Armourins*. — *Pages illustrées*, février 1911. [W. Pierrehumbert.]

ARMOY. Village de la Haute-Savoie, canton Thonon, où Genève a eu, ainsi qu'à Draillant, des droits de dîmes et de patronat. En 1494, le pape Alexandre VI unit l'église d'Armoy au Chapitre de Genève ; Draillant, par contre, qui possédait un prieuré rural de [illegible], dépendait de Saint-Victor, près Genève. [illegible] droits furent recueillis par la seigneurie de Genève, qui percevait des dîmes, des novales et avait un droit de patronat des cures, mais dont la souveraineté absolue a toujours été difficile à prouver. [illegible] du Chablais par les Bernois, il y eut de grandes difficultés au sujet des cures d'Armoy et Draillant, car les Genevois les avaient pourvues de pasteurs. De 1541 à 1589, les ministres y exercèrent leur charge et les dîmes furent perçues régulièrement. Le traité de Saint-Julien, en 1603, rendit aux Genevois les dîmes, sans l'exercice de la religion dont ils avaient été spoliés en 1589. Pendant tout le XVIIe et le XVIIIe s., de multiples difficultés surgirent au sujet des dîmes. Les revenus diminuaient peu à peu et l'on avait de la peine à trouver quelqu'un pour les percevoir. Enfin, le traité de Turin, en 1754, priva définitivement les Genevois des droits qu'ils avaient sur cette région. Mentionnons, parmi ceux-ci, le cens dû par les Dames de la Visitation de Thonon à la Seigneurie de Genève. — Voir Arch. d'État Genève *PH* nos 84, 788, 1553, 2287, etc. ; *Reg. des dîmes* n° 63, *Savoie*, n° 28. — Dubois-Melly : *La Seigneurie de Genève*. — Galiffe : *Genève H. et A.*, supp. [Louis Blondel.]

ARMS. Famille. Voir Darms.

ARMUHLE. Voir Aarmühle.

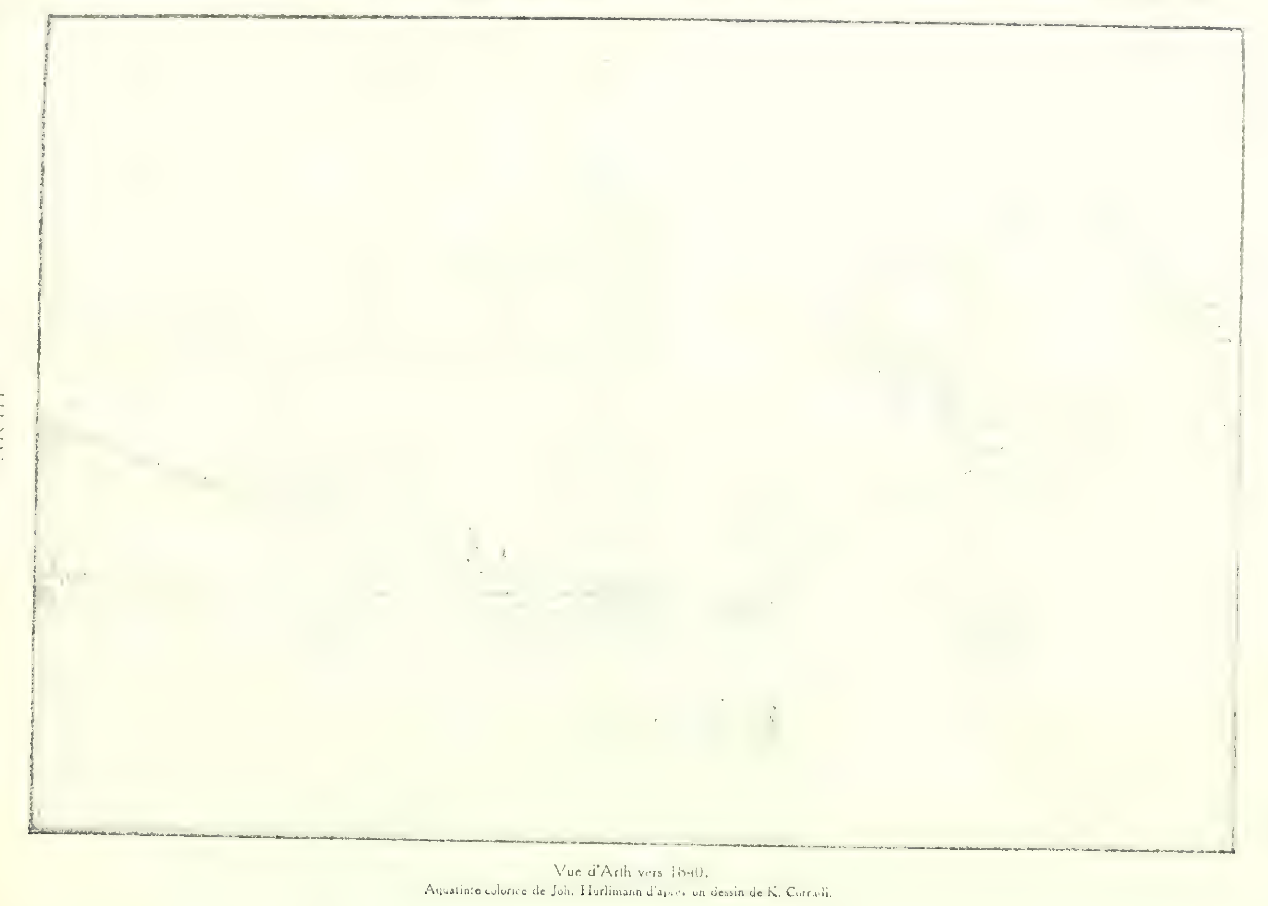
ARN. Famille bourgeoise de Buetigen (Berne) ; du ahd. *Arn(o)*, nom de personne très répandu (abréviation de noms en *Arn-* = aigle). — 1. Johann, 1730-1779, fut administrateur de l'église et juge. — 2. Johann, 1825-1899, fondateur de l'institution Arn pour enfants pauvres. — 3. Niklaus, * 1833 à Ottiswil, † 1905, étudia la théologie à Berne, devint pasteur d'Habkern en 1859, de Sumiswald en 1864, et se retira en 1888. [E. B.]

ARNAUD, ARNAUDI, ARNAULD. Différentes familles de ce nom, d'origine suisse ou française (Dauphiné, Languedoc, etc.) apparaissent dès le XVe s. à Genève. — 1. Robert Arnaudi, de Strabor (Strasbourg ?), bourgeois le 15 janvier 1443, trésorier de la ville en 1466 pour les contributions d'un emprunt destiné à obtenir le retour des foires, prieur de la confrérie de l'Eucharistie, recteur de l'Hôpital des pauvres honteux, conseiller dès 1473. Il fut un des fondateurs de la Chapelle de la Trinité à Saint-Gervais et de la confrérie de l'Assomption. — Voir Sordet mns. — Galiffe mns. — *RC*. — Covelle : *LB*. [H. D.]

ARNAUD, *Henri*, * 1641 à Embrun (Hautes-Alpes), d'une famille protestante, † le 8 septembre 1721 à Dürrmenz, pasteur et conducteur des Vaudois du Piémont. Sa famille émigra très tôt dans les vallées vaudoises. Il fréquenta en 1664 la faculté de théologie de l'Université de Bâle, devint dès 1670 pasteur dans les vallées vaudoises. Il participa à l'émigration de ses compatriotes, vaincus le 31 janvier 1686 par le duc de Savoie. Déportés vers la plaine du Pô à proximité des places fortes piémontaises, pendant l'hiver 1686-1687, un certain nombre d'entre eux, 3424 personnes, se rendirent en Suisse avec l'autorisation du duc. Au lieu de s'en aller en Brandebourg comme il avait été prévu, les exilés entreprirent en août 1687 et juillet 1688 deux tentatives inutiles pour rejoindre leurs vallées. Arnaud, qui joua un certain rôle dans ces préparatifs, était en avril 1687 à Neuchâtel avec sa famille, et se rendit en Hollande où il intéressa Guillaume d'Orange au projet de retour des Vaudois dans leurs vallées. Il prit le 26 août 1689 le commandement de l'expédition qui partit de Prangins (Nyon), et la ramena après de durs combats dans ses vallées. Le 3 avril 1690, il prit part à un synode comme pasteur de Vignes Pour, fut appelé par la commune de Saint-Jean quand l'édit du 1er juillet 1698 exilant des vallées tous les protestants qui n'en étaient pas originaires, le chassa du Piémont. Il se rendit à Genève, Zurich, Francfort et Londres, aida aux colonies vaudoises établies dans le Wurtemberg et devint en 1699 pasteur de la communauté de Dürrmenz-Schönenberg près de Pforzheim. — L. [illegible] : *Henri Arnaud*. — [illegible] *Arnaud, pasteur et chef des Vaudois*. [E. B.]

ARNEGG (OBER et NIEDER) (C. Saint-Gall, D. Gossau. V. *DGS*). Ober-Arnegg est un hameau de la commune d'Andwil, Nieder-Arnegg appartient à la commune de Gossau. Armoiries [illegible] en 750 [illegible] ; *Huinegg* [illegible] ; *Arnegg* ; [illegible] l'abbaye de Saint-Gall [illegible] à Arnegg. En [illegible], la dîme de Nieder-Arnegg était

L'entrée des Armourins au château de Neuchâtel en 1836.
Peinture à l'huile de W. [illegible] fils au Musée de Neuchâtel



Vue d'Arth vers 1840.
Aquatinte coloriée de Joh. Hurlimann d'après un dessin de K. Corradi.

un fief de Saint-Gall, qui fut racheté dans la seconde moitié du XV[e] s. par l'abbé Ulrich Rösch. En 1510, Nieder-Arnegg appartenait à la juridiction de Gossau, et devint une commune autonome au XVIII[e] s. — Ober-Arnegg, mentionné pour la première fois en 1417, était un bailliage des seigneurs d'Andwil et portait ordinairement le nom de Neu Andwil; c'était un fief de l'abbaye de Saint-Gall. Le petit château de Neu-Andwil paraît être identique à Reckenhub et doit avoir été bâti en 1508 par Fritz-Jakob von Andwil. En 1669, les droits de justice sur Ober-Arnegg furent vendus par les enfants de Barbara von Andwil au capitaine Franz Meili et à son frère Marx pour 11 800 florins. A leur mort, en 1701, ces droits passèrent au chapitre de Saint-Gall pour 10 800 florins. La même année, le prince-abbé Leodegar confirma à la juridiction les coutumes que Hans Kaspar von Andwil lui avait accordées en 1536. Le bailliage de Ober-Arnegg appartint à l'abbaye de Saint-Gall jusqu'en 1798, puis, en 1806, ce hameau fut rattaché à la commune politique et civile d'Andwil, dont il dépendait aussi pour l'école et l'église. Nieder-Arnegg, par contre, fut érigé en commune et rattaché à Gossau, mais dépendit aussi d'Andwil pour l'école et l'église. — Gmür : *Rechtsquellen des Kts. St. Gallen* I, 458. [Pl. Bütler.]

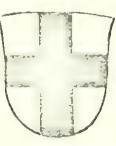
ARNEN. Village. Voir ERNEN.

ARNET. Famille répandue dans le canton de Lucerne à Ebikon, Gettnau, Hellbühl, Kriens, Menzberg, Root, Ruswil, Schlierbach, etc. dont le nom dérive du ahd. *Arn-olt* (ou *Arn-walt* nom qui est cependant rare). Un des Arnet de Ruswil, maître Fridli, s'établit dans le canton d'Uri et y obtint la bourgeoisie en 1645 pour 600 florins et un baril de vin. — 1. JOST, chapelain de St. Peter à Lucerne 1612, curé de Winikon 1621, mort 1669. — 2. UBALD, d'Ebikon, capucin, père gardien à Schüpfheim 1710, † 1732. — 3. SIGISMOND, de Root, provincial des franciscains en 1674. — 4. HEINRICH, de Root, ammann, maître-banneret en 1686. — 5. NIKODEM, de Root, * 1763, chapelain en ce lieu en 1789. — 6. JAKOB, maître des eaux à Lucerne en 1765. — 7. XAVER, de Gettnau, * 1844, † 1906, professeur de physique à l'école supérieure de Lucerne de 1870 à 1906; directeur de la station météorologique 1880-1906, publia des travaux de physique, de météorologie et des études sur les lacs. — 8. THADDÄUS, de Root, * 1850, vicaire à Altishofen, chapelain de Meierskappel 1879, inspecteur scolaire de district 1880, curé à Egolzwil 1883, à Buron 1888, inspecteur cantonal des écoles 1889, chanoine de Munster 1890, prévôt 1911. [P.-X.W.]

ARNEX (C. Vaud, D. Nyon. V. *DGS*). Cette localité avait dès le XII[e] siècle des seigneurs particuliers vassaux des seigneurs de Prangins. Ils s'éteignirent au XIV[e] siècle, et les comtes de Savoie exercèrent les droits de justice à Arnex, où l'abbaye de Bonmont et les seigneurs de Gingins avaient des biens. Les princes de Savoie réunirent Arnex à la seigneurie de Coppet, mais en 1432 Mainfroy, marquis de Saluces et seigneur de Coppet, échangea cette localité avec le prieur de Ripaille contre des cens à Coppet. A la Réforme, Berne confisqua les biens du prieuré, et inféoda (1652) le village d'Arnex à J.-J. Quisard, seigneur de Crans; les descendants de ce dernier vendirent à leur tour en 1763 la seigneurie d'Arnex à Antoine Saladin, de Genève, qui la possédait en 1798. Arnex est le lieu d'origine de l'historien de la Réformation, Merle d'Aubigné. — *Armoiries* des nobles d'Arnex sur Nyon : d'azur semé de petits triangles de sable au lion du même. — Voir *DHV*. [M.R.]

ARNEX (C. Vaud, D. Orbe. V. *DGS*). Ce village était habité à l'époque romaine, et l'on y a trouvé en 1898 dix-huit sépultures de l'époque burgonde. En 1049, le seigneur Adalbert de Grandson donna au couvent de Romainmôtier tout ce qu'il possédait à Arnex. Ce fut sans doute l'origine des biens du couvent dans ce lieu, qu'il fit administrer dès le XII[e] s. par un mayor; office héréditaire dont la famille prit le nom d'Arnex. Au XIII[e] s., Conon d'Arnex affranchit de la main-morte tous les tenanciers. Après la Réforme, Arnex fut uni au bailliage de Romainmôtier, et les que l'office de la mayorie passa plus tard à différentes familles, entre autres aux Mayor de Romainmôtier, aux Chaillet d'Arnex, et à Maurice Glayre, le futur directeur de la République helvétique. C'est ainsi que la demeure des mayors, remaniée au XVII[e] s., et appelée dès lors le château d'Arnex, devint la propriété de Glayre et par sa fille des de Lerber qui l'ont vendu en 1919. L'église d'Arnex, dédiée à Saint-Martin, a un chœur que l'on date du XIV[e] s. — Voir *DHV*. [M. R.]

ARNEX, ARNAY, d'. Famille noble vaudoise. Elle remonte à Wibert, chevalier, vivant en 1109, se fixa dès le XIV[e] s. à Orbe où elle exerça différentes charges. — CLAUDE d'Arnex était écuyer d'Hugues de Châlons, prince d'Orange et seigneur d'Orbe en 1476 au moment des guerres de Bourgogne. — Son fils, CLAUDE, châtelain d'Orbe en 1533, fut mêlé à la Réformation. — Un fils de Claude, PIERRE, fut co-seigneur de Lussy et de Disy; un autre, FRANÇOIS co-seigneur de Montagny-le-Corboz et de Mollondin. Cette famille vint finalement se fixer à Lausanne, et donna dès lors des officiers, des professeurs, des ministres. Le plus connu est JEAN RODOLPHE, 1710-1765, professeur d'éloquence à l'Académie de Lausanne. Cette famille s'est éteinte au XIX[e] s. — *Armoiries* : d'argent à la croix de sable. — Voir Dumont : *Collection gén.* — *Répertoire des familles qualifiées.* [M. R.]



ARNEX, MAYOR d'. Voir GLEYRE.

ARNI (C. Argovie, D. Bremgarten, Com. Arni-Islisberg. V. *DGS*). En 1246 : *Arne*, comme les suivants, dérive probablement de *Ahorn-ahi* forêt d'érables. Ce village faisait partie du Zurichgau, et appartint dès 1415 à l'Oberkelleramt (Zurich), paroisse de Lunkhofen. Il y avait un château, aujourd'hui disparu entièrement, propriété d'une famille de ministériaux des Kibourg et des Habsbourg. — CUNRADUS DE ARNE, chevalier à Wildegg, est mentionné comme témoin près du comte Rodolphe de Habsbourg, le 23 avril 1242. Parmi les chevaliers opposés à un accommodement à l'amiable entre Rodolphe de Habsbourg et les Zuricois d'une part et les seigneurs de Regensberg d'autre part, en 1246, on trouve RUDOLFUS VON ARNE. En 1320, le couvent de Frauental acquit deux fermes à Arni, qui s'ajoutèrent à ce qu'il y possédait déjà; en 1409 et 1430, il y acquit la dîme de divers biens. Un différend entre les couvents de Frauental et Muri et leurs tenanciers, au sujet d'une dîme, fut tranché le 5 mai 1686 à Frauental par le gouvernement zuricois en faveur des couvents. Le différend au sujet de la dîme sur les pommes de terre fut terminé dans le même sens en 1767. La dîme d'Arni fut rachetée en 1807 pour 1033 fr. Arni forme avec Islisberg une commune politique; elle n'a pas d'armoiries, et celles des ministériaux de Kibourg sont inconnues. — W. Merz : *Burgen und Wehrbauten* I, p. 75. — UZ. — P. Weissenbach : *Schlossbericht der Schulen von Bremgarten*, 1849-1850, 1851-1852. — L. Sauter : *Das Kloster Frauental*. — P.-M. Kiem : *Gesch. des Klosters Muri* II, p. 171. [G. Wiederkehr.]

ARNI (C. Berne, D. Konolfingen. V. *DGS*). Commune avec de nombreux hameaux et fermes de la paroisse de Biglen. C'est probablement le qui était la terre d'ARNE que le père de l'abbé Lecelin, de Saint-Jean près Cerlier, donna à ce couvent, selon la bulle du pape Lucius III, du 2 octobre 1185. Des démêlés éclatèrent en 1359 entre les paysans d'Arni et le domaine de Biglen. Le droit de justice d'Arni passa en 1424 de Petermann von Krauchtal aux Erlach, puis aux Hetzel et en 1544 aux Seigneurs. La dîme appartenait à l'Hôpital du Bas à Berne. Jusqu'en 1798, Arni faisait partie avec Biglen de la seigneurie de Signau. Une école fut construite près de l'auberge d'Arni en 1775. [L. F.]

ARNI. Ferme près de Küssnacht (Schwyz), à environ 1 km. au Nord de la station du chemin de fer. Elle appartenait à la chapelle de Küssnacht fut donnée par *Rudolf* au couvent de Murbach. Elle se trouvait parmi les biens que l'abbé de Murbach céda en 1291 à la maison des Habsbourg. En 1303, elle est mentionnée dans l'urbaire comme propriété foncière. Plus tard elle fut propriété du couvent de Lucerne. — Voir : *Habsb. Urb.*

Urbar. — *Gfr.* 50, 69. — *Kammeramtsrodel Luzern.* — *Hofrecht Küssnach.* — Arch. de Schwyz, doc. concernant Kussnach, n° 14. — *Urbar der Kirche Kussnach.* — *Grundbuch Kussnach.* [M.T.]

ARNOLD. Nom porté par plusieurs familles des cantons d'Uri, Saint-Gall, Lucerne, Soleure, Valais, Zoug et Zurich et par plusieurs ecclésiastiques au moyen âge.



A. Canton d'Uri. Famille issue de HANS, de Spiringen, mentionné la première fois le 24 avril 1365. Elle est originaire de Spiringen, Altdorf, Attinghausen, Bürglen, Erstfeld, Flaelen, etc.; des rameaux s'établirent aussi dans les cantons de Lucerne, Schwyz et Nidwald. *Armoiries*: de gueules à un cavalier tenant une hallebarde. — 1. HEINRICH, de Spiringen, membre de la confrérie des Lazaristes; le 22 mai 1402, il est arbitre à Urseren et, le 26 avril 1408, membre du tribunal arbitral appelé à trancher entre le couvent d'Engelberg et les paroissiens de Kussnach. — 2. HEINRICH, probablement fils du n° 1, député à la Diète 1430-1464, fut sept fois landammann et l'un des arbitres qui tranchèrent, en 1437, entre Zurich et la comtesse de Toggenbourg d'une part, et Schwyz et Glaris de l'autre; second plénipotentiaire à Lucerne le 4 août 1441 à la conclusion de la paix avec le duc de Milan, chef des Uranais dans la guerre de Zurich de 1444. — 3. JAKOB, fils du n° 2, représenta le canton d'Uri à la Diète de 1468 à 1494, landammann 1474-1476 et 1490-1492, premier capitaine de la garnison de Giornico 1479. — 4. HEINRICH, d'Altdorf, membre du Conseil, bailli de la Riviera 1552, de Bellinzone 1554, administrateur de l'église 1556-1558, député d'Uri en Bourgogne, le 2 mai 1557, pour la ratification de l'alliance avec le roi de France, capitaine de 248 hommes à la solde du pape sous les ordres de Melchior Lussy 1557, assista le 27 juillet 1557 à la défaite de Palliano, vivait encore le 18 février 1563. — 5. JAKOB, d'Altdorf, frère du n° 4, greffier en 1536, bailli du Freiamt 1540, député à la Diète 1544-1573, vice-landammann 1544-1549, landammann en 1549-1551, 1559-1561 et 1569-1571, dès 1554 membre du Conseil secret ou Conseil de guerre, dès 1564 membre du Conseil de l'hôpital à Altdorf, arbitre à la conférence de Neuchâtel, les 11-19 février 1561, entre Berne et la Savoie; le 10 août 1565, unique député uranais à l'alliance des V cantons catholiques avec le pape Pie IV, mentionné la dernière fois le 16 décembre 1578. — 6. KATHARINA, † 1626, la première conventuelle uranaise du couvent de Bénédictines de Seedorf et abbesse de ce couvent. — 7. JAKOB, d'Altdorf, dès 1591 capitaine de la garde papale à Bologne, donna à l'église du couvent de Seedorf un tableau de Denis Calvaert, pour le maître-autel, † 1634. — 8. JOHANN-KASPAR, d'Altdorf, * 1590, † le 23 décembre 1637; chevalier, d'abord greffier, dès 1618 député à la Diète, 1624 bailli de la Riviera, 1626 commissaire de Bellinzone, 1631-1633 vice-landammann, 1633-1635 landammann, puis landeshauptmann, premier député d'Uri, le 20 septembre 1634, à Milan pour la conclusion de l'alliance avec Philippe IV d'Espagne. — 9. ARNOLD, d'Altdorf, fils du n° 7, succéda à son père comme capitaine à Bologne, décédé en 1654. — 10. JOHANN-ANTON, d'Altdorf, capitaine, administrateur de l'église de 1638 à 1650, député à la Diète 1645-1662, bailli de Thurgovie 1648, vice-landammann 1651-1653, landammann 1653-1655, puis banneret; † le 11 avril 1663. — 11. JOHANN FRANZ, d'Altdorf, fils du n° 10, lieutenant-colonel au service de l'Espagne, député à la Diète 1651-1671, dès 1656 banneret, 1659-1661 trésorier, 1662-1664 bailli de Thurgovie, † 7 novembre 1672. — 12. JOHANN-KASPAR, d'Unterschächen, membre du Conseil, tomba à Villmergen, 1712. Il est l'ancêtre de la branche encore existante de Seedorf. — 13. MATTHIAS-HIERONYMUS, d'Altdorf, * 1642, † 24 décembre 1719, chapelain d'Unterschächen 1675-1681, principal promoteur de la construction de l'église et de la séparation d'avec Spiringen, devint en 1681 curé de Schattdorf et *sextar* du chapitre des quatre Waldstätten. — 14. [illegible]

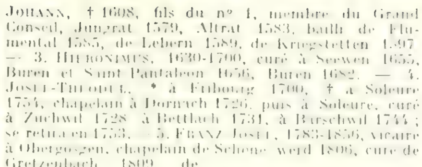
JOSEPH, * 14 mars 1657 à Altdorf, chapelain d'Unterschachen de 1681 à 1687, et curé de 1687 à 1716, dès 1712 fut secrétaire du chapitre d'Uri; 1716-1721, curé d'Amden (Saint-Gall); 1721-1733 de Schännis, camérier de son chapitre et commissaire épiscopal, protonotaire apostolique, finalement obligé de se retirer en 1733, puis chapelain d'Altdorf jusqu'à sa mort, 8 novembre 1736. — 15. JAKOB-JOSEF, d'Altdorf, dès 1697 capitaine de la garde à Bologne, membre du Conseil d'Uri 1717, et baron, † 1728. — 16. JOSEF-LEONZ, d'Altdorf, 1700-1760, en 1728 capitaine-lieutenant au service d'Espagne, puis capitaine de la garde royale à Naples, bailli de Sargans 1753-1755, fut membre du Conseil. — 17. JOSEF-ANTON, d'Altdorf, * 1712, † à Altdorf le 17 janvier 1780, greffier, bailli de la Riviera 1756, commissaire de Bellinzone 1758, membre du Conseil, 1763 lieutenant de la garde à Bologne et 1766 capitaine de la garde papale à Ravenne. — 18. MARTIN-ANTON, d'Altdorf, * 1714, † 6 août 1761, capitaine au service espagnol, membre du Conseil, major, directeur du sel. Les archives d'Uri conservent de lui un rôle de guerre de 1755. — 19. FIDEL-AUGUSTIN, d'Altdorf, fils du bailli Johann-Josef, servit au régiment Bessler, fit la guerre d'Italie, devint lieutenant-colonel et capitaine des grenadiers en Sicile, † 1793. — 20. KARL-MARTIN, d'Altdorf, * 1731, † 31 janvier 1812, étudia à Altdorf, Lucerne et Milan, devint vicaire à Spiringen en 1755, curé de ce lieu en 1766, chapelain d'Altdorf, un certain temps professeur de rhétorique et secrétaire du chapitre d'Uri, commissaire épiscopal 1803. — 21. JOSEF, d'Altdorf, * 10 février 1738, † 13 mai 1819, profès au couvent de Pfäfers en 1755, doyen en 1768 et 1786, abbé dès le 10 décembre 1805; comme tel, il ne put empêcher la disparition du couvent de Disentis. Ses lettres à son frère Karl-Martin, la plupart en latin, de 1799 à 1812, sont presque toutes conservées aux archives d'Uri. — 22. HEINRICH, de Burglen, * 1740, † 28 novembre 1819, 1785 curé de Bürglen, en 1796 prévôt de Bischofszell, et membre de la Commission scolaire centrale. Son portrait est à la sacristie de Bürglen. — 23. FRANZ-MARIA-JOSEF, d'Altdorf, aubergiste du Lion noir, * 1751, † 8 juin 1811, fils de Josef qui était venu en 1750 de Burglen à Altdorf, fut vice-landammann 1792-1796, puis banneret et député à la Diète 1784-1807. — 24. ALOIS, de Spiringen, * 1761, † 21 décembre 1831, curé de Spiringen; il laissa un Registre manuscrit des familles du Schächenthal 1600-1830, et un *Urbarium* de l'église de Spiringen. — 25. JOSEF-MARIA, de Spiringen, * 21 mai 1768, † 10 février 1849, chapelain de 1792 à 1805 à Selva, Sedrun et Curaglia, dès juillet 1805 à sa mort chapelain et maître d'école à Intschenenalp. — 26. JOSEF-ANTON, d'Altdorf, * 1759, † 18 novembre 1821, banneret, 1803-1813 député à la Diète, 1809-1811 vice-landammann, 1811-1813 landammann, 1815 commissaire de la Confédération [illegible] l'Unterwald; il fut comme un père un des [illegible] du parti anti-français. Lorsque les Uranais formèrent un bataillon avec les Obwaldiens et se rendirent en 1815 à la frontière française, il leur donna un drapeau de soie qui est encore aujourd'hui celui de la landsgemeinde. — 27. FRANZ XAVER, d'Altdorf, 1775-1851, frère du n° 26, membre du Conseil 1821, vice-landammann 1829-1832, landammann 1832-1834. — 28. KARL-FRANZ-MARIA, d'Altdorf, * 30 septembre 1778, † 28 janvier 1866, hôtelier du Lion noir, membre du Conseil secret, banneret dès 1820, et vice-landammann de 1832 à 1835. — 29. KASPAR, de Bürglen, * 25 juin 1788 à Altdorf, † 21 octobre 1817, fils du lieutenant Franz-Josef, servit au rég. espagnol Bettschart, puis sous Joseph Bonaparte et en France sous les Bourbons où il devint capitaine au régiment suisse. Il reçut la médaille « Honneur et Fidélité », devint capitaine de la garde et fut tué dans un duel à Paris. — 30. FRANZ-MARIA, de Bürglen, * 27 novembre 1797, † à Molin[illegible] le [illegible] décembre 1857, adjudant-major à Naples, fit la campagne contre la république romaine et reçut l'ordre de Saint-Georges. — 31. HANS, de Bürglen, 1801-1863, 1852 membre du Conseil secret, devint le 3 octobre 1857 membre du gouvernement et [illegible] [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] conseiller d'État par la landsgemeinde extraordinaire

— 32. Jost-Anton, de Burglen, * 22 février 1814, † à Altdorf le 3 avril 1875, prêtre et professeur de philosophie à Lucerne de 1841 à 1847, à Londres en 1848 et dans divers diocèses de l'Amérique du Nord de 1849 à 1866. — 33. Josef, * Altdorf le 18 mars 1825, † le 10 avril 1891, participa au combat de Gisikon, 1847, comme adjudant du colonel Schmid, et à la campagne du Rhin de 1856 comme capitaine des troupes uranaises ; il fut commandant de place à Genève 1864, colonel 1868, conseiller d'Etat 1850, conseiller national 1865-1890, dès 1858 landeshauptmann et en 1866-1870, 1878-1880 landammann. Il fonda et soutint de 1878 à 1884 l'Urner Zeitung, de 1884 à 1885 l'Urner Volksfreund et l'Urner Wochenblatt. Il fut aussi juge-suppléant au Tribunal fédéral. — [E.Wymann.] — 34. Gustav, d'Altdorf, * 1er septembre 1831, † 28 septembre 1900, débuta en 1850 comme pianiste, fut organiste et directeur de chœur à Lancaster 1850-1854, puis à Manchester ; de 1865 à 1883 directeur de la musique de la ville de Lucerne, et professeur de musique à l'école supérieure de cette ville 1870-1878, composa la cantate de Winkelried 1886, la cantate du Rutli 1891. La ville de Lucerne lui décerna la bourgeoisie d'honneur en 1883 ; il devint inspecteur des écoles de Lucerne, président du Conseil de bourgeoisie 1888-1891, et membre du Conseil de ville. — [E.Wymann et P.-X. W.] — 35. Jakob-Anton, de Spiringen, * 1839, † le 7 juillet 1898, curé d'Unterschächen, publia dans l'*Historisches Neujahrsblatt von Uri*, 1897, des notices historiques sur la paroisse d'Unterschächen. — 36. Franz, d'Altdorf, aubergiste du Lion noir, * 18 octobre 1849, † 1912, conseiller de corporation, grand conseiller, président de commune d'Altdorf, lieutenant-colonel. — 37. Karl, d'Altdorf, professeur à l'Université de Washington, prêtre depuis 1912. — Voir Archives d'Etat Uri ; *JZB* de Spiringen, Altdorf, Burglen ; arbres généalogiques de V. Schmid et J.-A.-V. Imhof. — *Hist. Nbl. Uri* III, XVIII, XXI. — *Gfr.* XIII, XV, XX. — Obituaire du couvent de Seedorf. — *SGB* II, IV. — *LL*. — Girard : *Nobiliaire militaire suisse*. — Oechsli : *Origines de la Confédération suisse*. — *ZSK*. — *ASMZ* 1891. — *Urner Wochenblatt* 1916, 1918. — *KSB* 1950. — *SMi* 1900. [J. Müller.]

B. Canton de Saint-Gall. Famille mentionnée à Saint-Gall au début du XIVe s. *Armoiries* : parti d'azur et de gueules à un quartefeuille d'argent. — 1. Konrad, était bourgeois de Saint-Gall en 1313. — 2. Heinrich, peut-être celui qui fut décapité en 1350 à Zurich pour avoir pris part au massacre du 23 février, était bourgeois de Saint-Gall en 1349. — 3. Johann, était bourgeois de Saint-Gall en 1361 ; l'abbé Georg lui remit en fief le château de Falkenstein qu'il racheta en 1380 de ses fils Johann et Laurenz, avec tous les droits afférents. Dans la seconde moitié du XIVe s., la famille Arnold était très riche et considérée à Saint-Gall, mais au début du siècle suivant, elle était installée dans l'Allemagne du Sud. [P. B.]

C. Canton de Lucerne. Familles de Buron, Dagmersellen, Grosswangen, Gunzwil, Knutwil, Langnau, Lucerne, Munster, etc. — 1. Heinrich, fut ammann de Root 1504. — 2. Urban, de Reiden, * 1785, vétérinaire en 1807, grand conseiller 1831-1845 et membre du Petit Conseil 1831. — 3. Martin, de Mehlsecken, * 1794, grand conseiller 1832, conseiller d'Etat 1847, et juge au tribunal cantonal 1849. — 4. Le père Augustin, de Mehlsecken, 1798-1880, fut moine à Saint-Urban 1822, président d'un district scolaire 1835, curé de Saint-Urban 1849-1874. — 5. Engelbert, de Schletten, 1856-1911, étudia à l'École polytechnique de Zurich 1874-1878, fut assistant à celle de Riga, puis professeur à Carlsruhe. — *Gfr.* 1901, XIX. — *NZZ* 1911, 337. [P.-X. W.]

D. Canton de Soleure. Les Arnold-Obrist sont une vieille famille bourgeoise de la ville de Soleure, descendants d'un Johann, venu d'Aarau, qui acquit la bourgeoisie en 1536. *Armoiries* : d'or à trois roses de gueules posées en pal. — 1. Johann, † avant 1573, du Grand Conseil 1557, Jungrat 1557. — 2. Johann, † 1608, fils du no 1, membre du Grand Conseil, Jungrat 1579, Altrat 1583, bailli de Flumental 1585, de Lebern 1589, de Kriegstetten 1597. — 3. Hieronymus, 1630-1700, curé à Seewen 1655, Buren et Saint Pantaleon 1656, Buren 1682. — 4. Josef-Theobald, * à Fribourg 1700, † à Soleure 1754, chapelain à Dornach 1726, puis à Soleure, curé à Zuchwil 1728, à Bettlach 1731, à Biberist 1744 ; se retira en 1753. — 5. Franz Josef, 1783-1856, vicaire à Obergösgen, chapelain de Schönenwerd 1806, curé de Gretzenbach 1809, de Trimbach 1811. — 6. *Karl*, 1796-1862, vicaire de Cappel, curé de Hagendorf 1820, chanoine à Soleure 1828, prédicateur à la collégiale 1831. Malgré les difficultés soulevées par le diocèse, il fut nommé évêque de Bâle par le chapitre, le 4 août 1854 et confirmé par Rome le 16 septembre. Il introduisit un nouveau catéchisme en 1859 et fonda un séminaire de prêtres qui s'ouvrit en 1860. Il fut aussi écrivain. — *Leu* I, 345. — *Holzhalb* I, 83. — F. A. Haffner : *Geschlechterbuch*. — P. Wirz : *Bürgergeschlechter*. — F. Schmid et L. Schmidlin : *Kirchensätze*, 1859, 1908. — *KKZ* 1854, 1855, 1862, 1863. — *Leipziger Illustrierte Zeitung*, 1855. [v. V.]





Karl Arnold-Obrist, évêque de Bâle. D'après une aquarelle de 1854 de J. F. Dietler.

E. Canton du Valais. Famille encore existante à Simplon, dont sortirent beaucoup de prêtres. — Alois, * à Brigue le 27 août 1803, † 19 mai 1865, fils du médecin Josef, étudia à Brigue, entra dans l'ordre des Jésuites le 24 septembre 1823. A cette occasion, il légua une partie de sa fortune considérable à l'école primaire et à l'église de Brigue. Jusqu'à l'expulsion des Jésuites, en 1847, il fut professeur au collège de Schwyz, et retourna en 1848 à Brigue, dont il reprit l'école primaire en 1857 ; il mourut confesseur des Ursulines. — *BWG* I. [D. I.]

F. Canton de Zoug. La famille Arnold est éteinte dans la ville de Zoug. Rudolf et Hans tombèrent à Novare 1513. — Konrad (Cuoni) renouvela 1514 son droit de bourgeoisie à Zoug. [W.-J. M.]

G. Divers. Arnold, Friedrich, * le 8 janv. 1803 à Edenkoben (Palatinat), † le 5 juillet 1890, prof. et directeur de l'Institut anatomique de l'Université de Zurich de 1835 à 1840. Il fut ensuite professeur à Fribourg en Brisgau, à Tubingue et à Heidelberg. Pendant son séjour à Zurich, il a publié : *Lehrbuch der Physiologie des Menschen* ; *Tabulae anatomicae* et plusieurs travaux sur l'anatomie du cerveau et de la moelle épinière. Son frère Johann-Wilhelm, fut professeur de pharmaceutique et d'histoire de la médecine à Zurich de 1835 à 1841. — Voir J. Pagel : *Biographisches Lexikon*. — E. Gurlt et A. Hirsch : *Biographisches Lexikon*. [C. W.] — Arnold, Daniel-Wilhelm, maître à l'Institut de sourds-muets de Riehen, puis dès le 17 mai 1839, à celui que Christian F. Spittler avait fondé à Riehen près de Bâle. Dès 1840, il en devint directeur, et fit de Riehen un lieu de pèlerinage pour tous les spécialistes dans l'éducation des sourds-muets. La ville de Bâle lui accorda la bourgeoisie d'honneur ; il mourut le 17 septembre 1879. — Voir *Zur 75. Jahresfeier der Taubstummen-Anstalt Riehen, 1839-1914* (avec portraits).

Arnold I, évêque de Coire, succéda à Heinrich II von Arbon en 1193 ou 1194. En [illegible] 1198, il couronna le roi Philippe [illegible], successeur de Henri VI, mais son nom de famille n'est pas indiqué. Le 7 mai [illegible], [illegible] Reichber est mentionné pour la première fois. — J. G. Mayer : *Gesch. des Bistums Chur* I, 222-223. — [illegible] Arnold, abbé de Muri 1227-1230 [illegible] paraît [illegible]

comme témoin dans des affaires importantes, entre autres dans le conflit entre les comtes de Kibourg et le chapitre de Beromunster. — P. M. Kiem : *Gesch. des Klosters Muri* I, 94-98. — *Gfr.* 28, 315. — [G W.] — ARNOLD, doyen de Risch. Le 7 mai 1255, il décida, au nom de l'évêque de Constance Eberhard II, que Scheuren *(Orreum)* et Rattlisberg (aujourd'hui Bruder Albis) dépendraient de la paroisse de Baar et non de celle de Cappel. Le 27 novembre 1257, il trancha un différend au sujet de la dîme sur les fruits due par quelques paroissiens de Baar au couvent de Cappel, en faveur de ce dernier. — *Gfr.* 24, p. 3-4, 183-184. [W.-J. M.]

ARNOLD VON BRESCIA. Voir BRESCIA, DE.

ARNOLDI, *Henri*, de Alfeld (Saxe), neuvième prieur des chartreux de Bâle. Il naquit vers la fin de 1407, se rendit très jeune à Rome où il vécut à la Cour pontificale et obtint la charge de notaire. A l'occasion du Concile, il se rendit à Bâle et fut notaire de cette assemblée. En 1437, il se retira au couvent des chartreux de Bâle, dont il devint prieur en 1449, et mourut le 5 juin 1487. Arnoldi est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont deux seuls ont été imprimés de son vivant : *Tractatus de modo proveniendi ad visum et perfectam dei et proximi dilectionem, habens fundamentum ex theologia mistica*, et une prière contre les Turcs : *Contra Turcos specialis letania et preces flexis genibus dicendæ*. Il a en outre écrit une chronique du couvent des Chartreux du Petit-Bâle, depuis la fondation, 1401, jusqu'en 1480, qui a été publiée en 1872, dans les *Basler Chroniken* I, p. 248-305, sous le titre : *Chronica fundationis Carthusiae in Basilea minori*. — Voir *Bas. C.* I, p. 239. [A B.]

ARNOLLET ou **ARNOULLET.** Famille d'imprimeurs lyonnais. C'est par erreur que les biographes, depuis La Caille jusqu'à Gaullieur et N. Rondot, ont cru que JACQUES Arnollet, établi à Lyon, à la fin du XVe et au commencement du XVIe s., avait imprimé aussi à Genève. L'erreur a été expliquée et rectifiée par Baudrier, dans sa *Bibliographie lyonnaise* (10e série, p. 1 ss). Le petit-fils de Jacques, BALTHAZAR, également imprimeur à Lyon, fut en relation avec Calvin et d'autres Genevois. Il fut poursuivi à Lyon, en 1553, pour avoir fait imprimer, à Vienne, en Dauphiné, la *Christianismi restitutio* de Michel Servet. Son rôle, dans cette affaire, est exposé en détail par Baudrier (op. cit., p. 91 ss.). Au dossier du procès intenté, à Genève, contre Michel Servet, figure une lettre de Balthazar à Jacques Berthet, dans laquelle il cherche à se disculper et demande la destruction des exemplaires envoyés à Francfort : il charge Berthet de le défendre dans le procès en règlement de comptes que lui avait intenté, à Genève, son beau-frère et collaborateur, Guillaume Guéroult. Cette lettre a été publiée par Rilliet-de Candolle dans *MDG* III, p. 142 ss. — Voir Gautier : *Hist. de Genève* III, 476, n° 3. [L. G.]

ARNOULD. Famille originaire des Pommerats (Jura bernois), venue de France après la révocation de l'Édit de Nantes. Une branche s'est établie aux Etats-Unis vers le milieu du XIXe s. et une autre à Lausanne. — HENRI, ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, a publié un ouvrage : *Christianisme républicain*. [A. J.]

ARNOUX, CHARLES, d'origine française, fondeur de cloches à Estavayer-le-lac depuis 1872. Il a livré de nombreuses cloches dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel. — Voir *MN* 1915, p. 186. [L. M.]

ARNULF II, archevêque de Milan de 996 à 1018. Quelques historiens lui attribuent la donation des vallées ambrosiennes tessinoises de la Léventine, Blenio et Riviera au chapitre des chanoines du dôme de Milan ; d'autres, par contre, l'attribuent à Atto, évêque de Verceil. Le calendrier de Beroldus, du début du XIIe s., publié par Magistretti, contient sous la date du 25 février : *obiit Arnulfus archiepiscopus, qui dedit vallis presbiteris decumanis et cardinalibus*. L'on ne connaît pas la nature de cette donation : était-ce une concession de territoires appartenant à Verceil, tirés du domaine de l'évêque Atto, ou bien était-ce la remise des droits de juridiction sur les trois Vallées ? — Voir Meyer : *Blenio und Leventina*. — *BStor.* 1910 (avec bibliographie). — Voir aussi l'art. ATTO. [C. TREZZINI.]

AROGNO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse. Anciennes formes : *Rognium, Aronium, Rogno, Aurogno, Arognio*. En 810, l'église de Saint-Nicolas est déjà mentionnée ; en 870, celle de Saint-Vital. L'église de Saint-Michel, et non pas de Sainte-Croix comme l'affirme à tort Rahn, remonte, au moins pour certaines parties de style roman, au XIIIe et même au XIIe s. Vers la fin de 1797, un conflit territorial s'éleva entre Arogno et l'enclave italienne de Campione, et, après de longues négociations entre les autorités suisses, lombardes et italiennes, ne prit fin que par la convention du 5 octobre 1861. En 1798, le 24 février, Arogno adhéra à la république de la « Pieve de Riva San Vitale » qui venait d'être proclamée. Au point de vue ecclésiastique, Arogno fit partie de la paroisse de Riva San Vitale jusqu'au 11 mars 1581, époque où il en fut détaché et constitué en paroisse indépendante. L'église paroissiale de San Stefano n'est que l'agrandissement, fait de 1581 à 1630, d'une très vieille chapelle que l'on voudrait faire remonter au XIe s. Suivant la relation de la visite pastorale de Mgr. Ninguarda, Saint-Blaise aurait été la première église paroissiale. Cette chapelle, qui n'existe plus, s'élevait peut-être sur l'emplacement où, au XVIIe s., on bâtit l'église de Saint-Roch. Les registres paroissiaux datent de 1592. Pendant quelque temps, on a exploité à Arogno une mine de houille, aujourd'hui abandonnée. L'industrie horlogère y a été introduite en 1873 par Alexandre Manzoni et son fils Romeo.

Arogno est la patrie de plusieurs artistes : ADAMO d'Arogno, ses fils et ses petits-fils, ABAMOLO, ABASMINO, etc. ; parmi les bienfaiteurs du village, il faut citer Andrea Colombo qui y fonda et dota une école élémentaire pour 10 enfants pauvres. *Population* : 1591, environ 380 hab. ; 1900, 1075 ; 1910, 1009. — Voir *BStor.* 1881 et 1890. — Monti : *Atti...* — Rahn : *I monumenti artistici nel C. Ticino*. — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Lavizzari : *Escursioni nel C. Ticino*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. [C. TREZZINI.]

AROLA. Voir AAR.

ARONA (PAIX D'). Le traité de paix d'Arona (Italie) signé le 11 avril 1503 entre les délégués de la France et des Confédérés, assura définitivement à ces derniers la possession du comté de Bellinzone. Il fut l'exécution d'une promesse faite aux Suisses par Louis XII, encore dauphin, le 13 juin 1495, de leur donner Bellinzone, Lugano et Locarno, et même, disent les *ASI* I, le comté d'Arona, s'ils l'aidaient à prendre Milan. Cette ville ayant été prise avec le secours des cantons, le roi de France ne tint pas sa promesse. Le canton d'Uri s'empare alors, le 14 avril 1500, de Bellinzone au nom des Confédérés. Louis XII déclare en mai 1501, qu'il cède aux Suisses leur conquête de Bellinzone, mais à la condition d'évacuer le duché de Milan. Les préliminaires d'une trêve de deux ans sont acceptés par la Diète de Schwyz le 30 septembre 1501 ; ils assurent à Bellinzone le commerce et l'exemption des douanes. Mais le roi de France affame cette ville dont il revendique la propriété ; la trêve est rompue et de côté et d'autre on se prépare énergiquement à la guerre, janvier et février 1503. Le 26 février, les Uranais sont en campagne, suivis le 10 mars par les contingents des autres cantons et des pays alliés (Saint Gall, Rottweil, Appenzell, Constance, Valais et Grisons) en tout environ douze à quatorze mille hommes. Ils dépassent les défenses de Giornico, grâce à l'aide des habitants du Val Mesolcina révoltés contre la domination française, et occupent tout le pays, de Bellinzone à Arona, à l'exception des châteaux et des villes fortifiées.

A ce moment, Louis XII pensa à traiter directement avec les Confédérés. Les négociations commencèrent pendant le siège de Locarno, à Arona ; c'est pourquoi la paix d'Arona est appelée aussi dans les *ASI* paix de Locarno. Le 9 ou le 10 avril 1503, les négociateurs suisses Ulrich de Saxe et Matthieu Schinner partirent pour Arona afin d'y rencontrer Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, gouverneur de Milan, délégué par le roi de France. Le traité fut conclu le 10 et signé le 11 avril. Les signataires étaient, du côté suisse, Matthieu Schinner, évêque de Sion, et Ulrich von Hohensax, chef du contingent grison ; du côté français,

Charles d'Amboise et Antoine de Bessey. Louis XII le ratifia à Lyon le 16 juin de la même année.

Par le traité d'Arona, Louis XII, comme duc de Milan, cédait, sous réserve de l'investiture impériale, la ville et le comté de Bellinzone avec Isone et Medeglia aux trois cantons d'Uri, Schwyz et Unterwald. En outre, les privilèges commerciaux dont les Confédérés jouissaient dans le Milanais étaient confirmés et étendus à Bellinzone. — Voir *ASI*. — Dierauer II. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. [C. Trezzini.]

AROSA (autrefois Erosa ou Erosen) (C. Grisons, D. Plessur, Cercle Schanfigg. V. *DGS*). Arosa vient du bas latin *arrogium* (cours d'eau). La contrée fut colonisée au commencement du XIVe s., probablement par des Walser de Davos. En 1384, les gens « *in Sapunne, in Venden und in Arasen* » résolurent de bâtir ensemble une chapelle à Langwies. En 1492, Arosa et les gens de Pratsch construisirent à Inner-Arosa la petite église de montagne qui existe encore et aux alentours de laquelle se trouvaient alors les centres d'habitation. La toiture voûtée en bois en est très remarquable, on y voit les armes d'Autriche et d'Heinrich IV, évêque de Coire. En [illegible] la juridiction de Davos se racheta de la dépendance autrichienne, avec Arosa, et en 1669 céda, pour 800 florins, Arosa, Obersee et Untersee à la ville de Coire pour amortir en partie un emprunt contracté pour son rachat. Les tentatives de séparation religieuse de Langwies à la fin du XVe s. réussirent, mais les essais d'émancipation politique échouèrent (1542). Arosa forma jusqu'à la division du canton en districts (1851) une communauté de la région de Davos ; à ce moment, il fut incorporé au district de Schanfigg. Il est établi qu'une mine fut exploitée autrefois à Arosa ; la tradition lui fait jouer un grand rôle, mais en réalité, elle est peu importante. Arosa ne vécut, jusqu'à l'introduction de l'industrie des étrangers, que de l'élevage du bétail et d'un peu de fromagerie. Au XVIe s., une grande partie des forêts qui s'étendaient jusqu'au Schwellisee furent transformées en pâturages. La fin du XVe s. et le commencement du XVIe furent le bon temps d'Arosa [illegible] ron y habitaient. Le village se divisait en commune intérieure et en commune extérieure, et si les habitants de la première (ayants droit à l'alpe de Schönboden) [illegible] avaient en 1508 plus de pâturages qu'ils n'en pouvaient utiliser, ceux de la seconde [illegible] Sattel) se plaignaient dès cette époque qu'ils en manquaient. Lorsqu'au milieu du XVIe s. Arosa s'endetta et qu'il fallut lui accorder en 1571 un délai de payement à cause des temps chers et difficiles, les habitants de la commune extérieure, la plus pauvre des deux, prirent la résolution d'émigrer ; le 7 novembre 1575, les gens du Sattel vendirent leur avoir à la ville de Coire pour 12 400 florins. L'alpe de Schönboden passa aussi morceau par morceau à Coire et Maienfeld. En 1596, Coire y possédait 273 *Stoss* (droits de pacage), Maienfeld 139 et Arosa seulement 47 ¼. En 1625 Coire acquit les propriétés de Maienfeld, 152 ¼ *Stoss* pour 2968 florins. Par la disparition de leurs pâturages, les habitants de la commune intérieure auraient été aussi obligés de s'expatrier, si la ville de Coire ne s'était engagée contre une faible redevance à laisser paître dans le Schönboden tout le bétail qu'ils pourraient entretenir l'hiver durant par le produit de leurs propres prairies (droits d'hivernage).



L'église d'Inner Arosa. [illegible] photographie

Les bonnes relations qu'entretenaient Coire et Arosa au début du XVIIe s. se gâtèrent et firent place à de l'animosité au milieu du XVIIIe s. Alors que le conflit était à l'état aigu, Arosa put racheter pour 3806 florins, à la suite d'un arbitrage, en 1780, les 152 ¼ *Stoss* que possédait autrefois Maienfeld. Les bourgeois de Coire réunirent à l'alpe de Sattel ce qui leur restait de l'alpe de Schönboden, dont l'autre partie, propriété des habitants d'Arosa, prit le nom d'alpe d'Arosa. La sentence de 1780 sépara les ayants droit à l'alpe, mais la lutte continua entre les bourgeois de Coire et les habitants d'Arosa, les premiers ne reconnaissant plus aux seconds le droit d'hivernage. En 1791, le tribunal de Davos décida que tout habitant avait le droit de faire estiver sur l'alpe d'Arosa, pour 1 ½ florins, le bétail qu'il pouvait hiverner avec le foin de sa propre récolte. Le droit d'hivernage fut encore [illegible] par l'accord de 1809 d'après les principes suivants : A chaque bourgeois et habitant devait être attribué un pâturage qui [illegible] définitivement et inséparablement joint à son domaine ; les bourgeois [illegible] la part qui leur était [illegible], et les habitants durent acheter le leur au prix de 38 florins le [illegible]. Cette détermination du droit d'hivernage [illegible] inséparablement un droit d'alpage à la possession d'une terre de prairies [illegible] jusqu'à nos jours.

La concession du chemin de fer électrique à voie étroite Coire-Arosa date de [illegible], la ligne [illegible] le 11 décembre 1914. En [illegible] pelle catholique, pose de la première pierre de la nouvelle église évangélique sur le [illegible] plans de [illegible] l'hôpital [illegible] population d'Arosa [illegible] au commencement du XIX s. [illegible] de prairies et de pâturages [illegible] En 1850, il restait 56 âmes [illegible] tour de 18[illegible] [illegible] complète [illegible] d'Arosa [illegible] la cure [illegible] et l'extension [illegible] d'hiver [illegible] Il est devenu une des stations [illegible] et sa population comptait [illegible] en 19[illegible] — [illegible] Fischer : *Land und Leute im Tale Schanfigg*. — P. Mo-

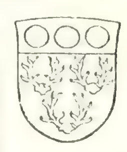
tier : *Geschichtliches über Arosa*, dans *Fremdenliste von Arosa* VIII, 20 et 21. — R. Just : *Die Gemeinde Arosa*. — A. Jenny : *Arosa Wanderbilder*, 372-374. — A. Hold et R. Just : *Vom alten Arosa*. [Dr R. Just.]

AROSIO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse. On a découvert récemment à Arosio une quantité de monnaies romaines ; d'après la tradition, une voie romaine montait de Ponte Tresa et Novaggio à Arosio d'où elle descendait au col du Monte Ceneri. Anciennes formes du nom : *Arosium, Aloxio, Aroxio, Roseo, Rosio*. La première mention du village est de 1180. En 1217, l'église Sainte-Marie de Côme possédait des immeubles à Arosio, de même que le monastère de Saint-Abondio de Côme. L'évêque de Côme avait la dîme sur les châtaignes, qui fut rachetée au commencement du XIXe s. Sous les ducs de Milan, Arosio devait fournir aux armées ducales, dans la première moitié du XVe s., 30 hommes d'armes. Arosio appartenait anciennement à la paroisse d'Agno, mais on ne sait pas quand il en a été séparé. En 1571, il formait déjà une sous-paroisse; cependant, le 30 septembre 1599, Arosio demandait encore à être séparé d'Agno. Jusqu'en 1910, Arosio fit partie du décanat d'Agno ; depuis 1910, du nouveau décanat de Breno. L'église de Saint-Michel est citée pour la première fois le 1er juin 1217. L'édifice actuel comprend des adjonctions postérieures : les deux chapelles latérales datent de la fin du XVIe s. et du commencement du XVIIe s. Une restauration générale eut lieu de 1640 à 1647. Sur la route d'Arosio à Gravesano s'élève la chapelle très ancienne de Ronco, aujourd'hui de Cimaronco, qui est un lieu de pèlerinage fréquenté. A l'origine, ce n'était qu'une petite chapelle ouverte et la partie ancienne — le maître autel actuel — a encore une fresque, qui remonte probablement au XVe s. Les registres de baptêmes datent de 1760, ceux de mariages de 1695 et ceux de décès de 1824. Arosio a été dévasté par un incendie en 1584. *Population* : 1591, environ 300 hab.; 1801, 221 ; 1910, 189. — *BStor* 1885, 1890, 1904 et 1915. — Brentani : *Lugano e il Ceresio*. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno* : *AS* I. — Monti : *Atti*... — Borrani : *Ticino Sacro*. — Galli-Tamburini : *Guida del Malcantone*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. [C. Trezzini.]

AROUW, AROUWER, AROVIA. Anciennes formes d'AARAU.

ARPAGAUS. Ancienne famille bourgeoise de Cumbels (Grisons). — 1. CHRISTIAN, * 1613 à Cumbels, curé à Ruschein, doyen du chapitre de l'Oberland, vicaire épiscopal, † à Lumbrein le 15 octobre 1681. — 2. CHRISTIAN, de Tersnaus, 1650-1664 curé à Cazis, 1664-1666 à Neukirch (Lugnez), 1675 chapelain à Vals, 1677-1681 curé du même lieu, 1682 de Lumbrein, 1684 chanoine, dut se rendre à Wil (C. Saint-Gall) où il devint curé et doyen; † 25 novembre 17[illegible]. Il avait obtenu à Dillingen son doctorat en philosophie en 1671 et celui en théologie en 1679. Il publia deux volumes de sermons. — 3. MORITZ, landammann à L[illegible], importante personnalité politique. Il signa à Ilanz avec Anton Sala et Anton Orsi du côté catholique, avec Paul Bech, de Belfort, du côté protestant, le 12 juillet 1704, au nom des trois Ligues, une ordonnance qui mit fin à l'affaire de Sagens. Il participa aussi à l'affaire Massner. — 4. JOHANN BARTHOLOMÉ, * le 3 octobre 1810 à Cumbels où il mourut le 3 février 1882. Il étudia la médecine à Paris et Heidelberg, s'établit à Ilanz, devint préfet en 184[illegible], remplaça l'année suivante Carlo a Marca au Petit Conseil, devint conseiller national de 1851 à 18[illegible], puis membre du Petit Conseil en 1866-1867 et 1870-1871. Il a rendu de grands services à la langue romanche par ses publications et comme rédacteur de la *Ligia Grisa*. — F. Robbi : *Unterhaltungsblätter zum Graub. General-anzeiger*, 1918, n° 6. — *Gazetta Romonscha*, 1882, n° 7. — *Bündner Tagblatt*, 1882, n° 30. — J.-J. Simonet : *Die Weltgeistlichen Graubündens* [illegible]. — A. Sprecher : *Gesch. der Republik der 3 Bünde* I, 34 et 152. [L. J.]

ARPEAU. Famille noble vaudoise, originaire d'Annecy. *Armoiries* : de gueules à trois rencontres de cerf d'argent, au chef du même chargé de trois tourteaux d'azur (variante chef de gueules à trois [illegible]). — JEAN, marchand à Lyon, acheta en 1[illegible] la seigneurie de Troches en Savoie, qu'il revendit ensuite. Il se fixa à Genève. — Son fils, SAMUEL, 1580-1610, s'établit à Rolle, fut coseigneur du Rosey du chef de sa mère, une Senarclens, châtelain de Bursins et de Perroy. Ses descendants occupèrent de nombreuses charges locales. — EMMANUEL joua un rôle politique en vue dans la région en 1798-1815 ; il avait épousé une Gallatin. — Son fils CHARLES-BENJAMIN prit du service au Wurtemberg où il fut créé comte Arpeau de Gallatin. — Dumont : *Coll. gén.* [M. R.]

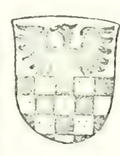


ARQUEBUSE. Voir ARMES.

ARRAGON. Famille vaudoise fixée à Corsier sur Vevey, dès le XVIe s. [M. R.]

ARRAGOSIUS, WILHELM, * 1513 à Toulouse, médecin très savant et considéré à Paris, médecin particulier du roi de France et de l'empereur d'Allemagne, vint à Bâle vers 1585 comme réfugié religieux et habita jusqu'à sa mort, survenue en 1610, dans la maison Zwinger. Il était disciple de Paracelse et s'occupa beaucoup d'expériences chimiques. Il désigna Jakob Zwinger comme héritier de sa bibliothèque et de ses instruments. — A. Burckhardt : *Gesch. der medizinischen Fakultät zu Basel*. [A. B.]

ARREGGER VON WILDENSTEG. Famille bourgeoise éteinte, de la ville de Soleure, venue probablement du bailliage de Ruswil par Martin et son frère Niklaus Archegger reçus bourgeois en 1495. *Armoiries* : coupé d'azur, plus tard d'argent, à une aigle issante de sable et échiqueté de sable et d'or. — 1. LORENZ, † 1616, grand conseiller 1555, bailli de Gösgen 1569, porte-bannière 1567 et capitaine 1576 au régiment Pfyffer, bailli de Flumental 1581, de Kriegstetten 1585, Altrat et trésorier 1585, banneret 1586, colonel au service de France 1589, chevalier français 1591, bailli de Buchegg 1593, avoyer 1594; il fut seigneur de Wartenfels en 1591, terre qu'il céda en 1600 à Jost Greder. — 2. JOHANN-JAKOB, * 1607, † 1675, grand conseiller 1633, capitaine au régiment de Stavay-Mollondin en 1635, au régiment de Roll en 1641, Jungrat 1638, bourgmestre 1647, bailli du Lebern 1649, gentilhomme de la chambre du roi de France, propriétaire d'une demi-compagnie du régiment suisse de la garde 1653, chevalier de Saint-Michel 1655, Altrat 1663, bailli de Kriegstetten 1665. — 3. JOHANN-MARTIN, * 1658, † 1689 en Négrepont, fils du n° 2, lieutenant en France 16[illegible], capitaine au service de Venise 1687, lieutenant-colonel. — 4. FRANZ-ANTON-JOSEF, * 1680, † 1765, du Grand Conseil 1715, lieutenant au régiment des gardes suisses en France 1719, chevalier de Saint-Louis 1727, capitaine-commandant 1733, brigadier 1744, démissionnaire 1746. — 5. PETER, * 1691, † 1737, frère du n° 4, lieutenant au régiment des gardes suisses en France 1717, capitaine au service de l'Espagne 1721, colonel 1733. — 6. JOHANN-VIKTOR-LORENZ, * 1699, † 1770, frère du n° 5, grand conseiller 1725, capitaine en Espagne 1728, fut prisonnier à Alger de 1732 à 1738, colonel du régiment Arregger 173[illegible], Jungrat 1743, Altrat en 1764, trésorier et banneret en 176[illegible], bailli du Buchegg[illegible] en 17[illegible]. De 17[illegible] à 1750, il reçut le titre de baron autrichien sous le nom de Arregger von Wildensteg. — 7. VIKTOR-JOSEF-AUGUSTIN-HIERONYMUS, * 1746, † 1835, [illegible] en Espagne, grand conseiller 176[illegible], capitaine de 176[illegible] à 17[illegible], Jungrat 1771, bailli de Flumental 1[illegible], Altrat 17[illegible], du Petit Conseil et avoyer 1814. Il fut le dernier de sa famille et dernier avoyer du canton de Soleure. — Une branche Arregger existe aussi dans le canton de Lucerne, à Schüpfheim, Ruswil etc. — Voir *LL* et *LLH*. — Girard : *Histoire militaire suisse* I, 13[illegible]. — May de Romainmôtier : *Histoire militaire de la Suisse* VI, VII. — *SGB* III, 22. — A. Huber : *Geschlechterbuch*. — P. Wirz : *Bürgergeschlechter*. [v. V.]



ARRICUS. [illegible] de Chalon le 2[illegible]. — Voir [illegible] I, 2[illegible].

ARRIGO I, DE CAMPIONE, architecte et sculpteur, fils d'Otacio et petit-fils d'Anselmo. Le 30 novembre 1244, il renouvela la convention faite par son grand-père, suivant laquelle celui-ci et ses héritiers devaient être employés à la construction du dôme de Modène, moyennant un traitement fixe. Petrocchi voudrait identifier Arrigo I avec le *magister Henricus* qui était directeur des travaux pendant la première période de construction de la cathédrale de Massa Marittima (1228-1267). — *ALBK.* — *SKL.* — Petrocchi : *Massa Marittima.* — ARRIGO II, petit-fils du précédent, architecte et sculpteur à Modène. En 1319, il achevait le couronnement octogonal de la tour Ghirlandina ; en 1332, il sculptait la chaire en bois, ornée de nombreuses statues de la cathédrale. — *ALBK.* — *SKL.* [C. T.]

ARRIGONI (autrefois NARBUTONI s) Famille bourgeoise de Vezia. — 1. EMILIO, fut gouverneur de la vallée de Lugano pour le duc de Milan vers le milieu du XVe s. — 2. PIETRO, capitaine dès 1822, adjudant-major en 1828 ; en 1836 membre de l'état-major fédéral. — *BStor.* 1879. — *Annuario del C. Ticino*, 1824 et 1836. — Dotta : *I Ticinesi.* [C. T.]

ARRISSOULES (C. Vaud, D. Yverdon. V. *DGS*). Anciennes formes : *Aressules* 1146 ; *Aresloules*, *Aressoles*, *Arisoles* au XIIe s. L'abbaye d'Hauterive possédait à Arrissoules, dès sa fondation, un domaine important qui lui venait peut-être des seigneurs de Font ou des sires de Glâne et qui lui fut confirmé par l'évêque Gui de Merlen en 1142. Le chapitre de Lausanne y possédait aussi des biens. Mais le village lui-même paraît avoir fait partie jusqu'à la Réforme de la grande seigneurie de Saint-Martin du Chêne. Les gens d'Arrissoules étaient et sont encore paroissiens de Rovray. — Voir *DHV.* [M. R.]

ARRUFFENS (C. Fribourg, D. Glâne, Com. Romont. V. *DGS*). Ce hameau formait à la fin du moyen âge une seigneurie relevant du château de Romont et du comte de Savoie et appartenant aux seigneurs de Billens. Le premier d'entre eux fut le chevalier Humbert de Billens, seigneur de Palézieux. En 1341 et 1342, il accensa des terres d'Arruffens à des bourgeois de Romont ; le 3 janvier 1346, il vendit en franc alleu à Jacques de Billens, son parent, une partie de ses possessions d'Arruffens pour 1201 florins de Florence. Arruffens semble avoir appartenu aux de Billens jusque vers la fin du XIVe s., puis aux seigneurs d'Illens. Par mariage, cette seigneurie passa ensuite à Jacques Mestral, donzel de Mont, vers la fin du XVe s., et resta dans cette famille jusqu'en 1798, époque où les droits féodaux furent supprimés. Arruffens fit d'abord partie de la commune et paroisse de Billens, puis fut réuni à celle de Romont par décret du 20 mai 1868. — Voir Arch. d'État Fribourg : *Arch. de la Ville Rom.* — Kuenlin : *Dict. hist. du canton de Fribourg*, p. 13. — *DHV* p. 3?? [G. CORPATAUX.]

ARSENAL. Les arsenaux des villes n'apparaissent qu'avec l'introduction de l'artillerie, qui appartenait seule à la collectivité, tandis que chaque bourgeois conservait son armement complet chez lui et le produisait seulement à l'inspection annuelle. Le plus ancien arsenal est mentionné à Berne en 1384, d'abord appelé Werkhaus, reconstruit en 1526 dans l'Aarbergergasse, et transféré en 1598 à la rue qui encore aujourd'hui porte le nom de Zeughausgasse ; il ne fut démoli qu'en 1880 et transféré dans les nouvelles installations militaires sur le Beundenfeld ; le plus ancien inventaire est de l'époque de 1687. Le deuxième arsenal semble être celui de Fribourg, qui fut installé dans la Mauvaise Tour en 1403, deux autres suivirent en 1443 et en 1500 au Belluard et à l'Hôtel de ville ; celui de la Mauvaise Tour fut démoli en 1848, les deux autres transférés en 1896 à Pérolles ; les rôles commencent déjà en 1465 et comptent, jusqu'en 1602 dix remaniements. A Bâle le premier arsenal fut construit en 1438, mais l'on possède l'inventaire d'une collection d'armes datée de 1415. Après l'incendie de 1775, l'arsenal, détruit lui aussi, fut reconstruit l'année suivante. De 1912 à 1914, un nouvel arsenal fut érigé près de la gare aux marchandises des CFF. L'arsenal de Schaffhouse est mentionné pour la première fois en 1484 ; le bâtiment fut transformé en 1515 en atelier monétaire. Un autre arsenal avait été édifié à la fin du XVe s. ; il fut utilisé jusqu'en 1854. L'arsenal actuel date de 1871-1873. Genève eut son premier dépôt d'armes dans la maison de ville au XVe s., en 1507 à la grande « grotte ». En 1557, la maison de Saint-Aspre, dans la rue actuelle des Granges, fut acquise pour y serrer l'artillerie. Une salle d'armes installée au-dessus de la halle en face de l'Hôtel de ville devint en 1783 le principal dépôt d'armes de Genève et le resta jusqu'au transfert de l'arsenal aux casernes de Plainpalais. La « salle des armures et collections historiques » fut installée en 1910 au Musée d'Art et Histoire. Zurich bâtit son plus ancien arsenal en 1487 seulement près du Katzentor. Lucerne enfin vit son arsenal érigé au XVe s. et rebâti en 1547, s'écrouler dans la Reuss en 1568. — Soleure rebâtit le sien en 1610. Lausanne a eu un arsenal dans l'ancien hôtel de ville du Pont au XVe s. et l'on en a un inventaire de 1450 ; au XVIe s. l'arsenal de la ville fut transféré dans l'ancienne église de Saint-Étienne, tandis que le bailli en avait un autre au château. En 1836, le canton de Vaud établit son arsenal au château de Chillon, d'où trente ans plus tard il fut transféré au château de Morges où il est encore.

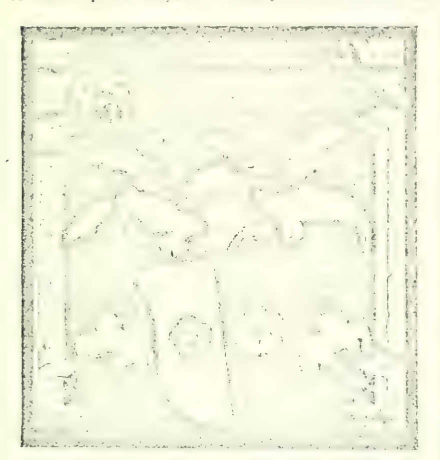
Tous ces arsenaux, petits ou grands, ont formé le noyau de nos collections historiques actuelles, car leurs directeurs commencèrent chacun à rassembler des pièces rares, de sorte qu'ils les transformèrent peu à peu en musées. Les arsenaux jouent dans l'étude des antiquités suisses un rôle appréciable ; ils ont en particulier contribué à doter nos musées historiques d'armes et d'insignes militaires authentiques, la plupart très anciens.

Il faut mettre à part les arsenaux des fonderies, où l'on fondait les pièces d'artillerie. Ce n'étaient sans doute à l'origine que de simples hangars avec un four utilisé seulement pour la fonte de l'artillerie ou d'autres objets. De telles fonderies sont mentionnées à Berne en 1445. A Zurich, la famille de fondeurs Füssli fournit jusqu'en 1830 l'artillerie nécessaire à la ville ; à Berne et à Genève, ce furent les Maritz, de Berthoud, ainsi que des bourgeois. Les petits cantons remirent leurs commandes aux possesseurs de fonderies existantes, jusqu'à ce que la Confédération prît la place des fournisseurs privés de l'armée et exploitât en régie la fabrique d'armes, installée dès 1875 par le canton de Berne, et acquise par elle en 1880.

Depuis 1917 cette fabrique a été considérablement agrandie et transférée sur le Wylerfeld. Toutes les pièces d'armes un peu importantes possèdent aujourd'hui les arsenaux fédéraux, dont les directeurs ont assez fréquemment constitué de petites collections d'armes privées, qui ont formé à l'occasion la base de plus grandes ou qui ont été réunies à la grande collection fédérale de modèles à Thoune. — Voir Tudor : *Bern, [illegible] Vermaechnis* [illegible]. — *Zürcher Taschenbuch* 1850 ss. — *SKL.* — *Anshelm Chronik.* — Arch. d'État Genève. *R* — *MDG*, III [illegible] — *BIG* XXXI, p. 60. — *BSG* I, p. 125-153. — V. Cartier : *Le Musée d'Art et d'Histoire* [illegible]

ARSENT. Ancienne famille éteinte de Fribourg. *Armoiries* : parti d'argent et de gueules à deux roses de l'un en l'autre. La famille existait déjà à Fribourg au début du XIVe s. avec Hugo, bourgeois de cette ville en 1301. A citer : — 1. MARMET, reçu bourgeois de Fribourg le 4 avril 1409, † le 12 octobre [illegible]. Il était probablement fabricant de drap et fut [illegible] des Hôpitaux de 1424 à 1427, puis conseiller. — 2. JACQUES, fils du n° 1, [illegible] des Hôpitaux de [illegible] à 1430, trésorier [illegible], puis conseiller. [illegible] à l'ordre du duc Albert d'Autriche [illegible] 1449, il fit partie du nouveau Conseil établi par ce duc. — 3. JACQUES, fils du n° 2, apothicaire. Il fit partie du Conseil des Deux-Cents de [illegible], du Conseil des Soixante [illegible] 1481 ; maître de la fabrique de la collégiale de Saint-Nicolas de Fribourg [illegible] que ses [illegible] conduit au sommet de la tour, avec la date de 1481 qui est l'année de sa mort. [illegible] *Fr* [illegible] vers 1457. Du Conseil des Deux-Cents de [illegible], du Conseil des Soixante [illegible], banneret du Bourg 1491-1494, conseiller dès 1494, [illegible]

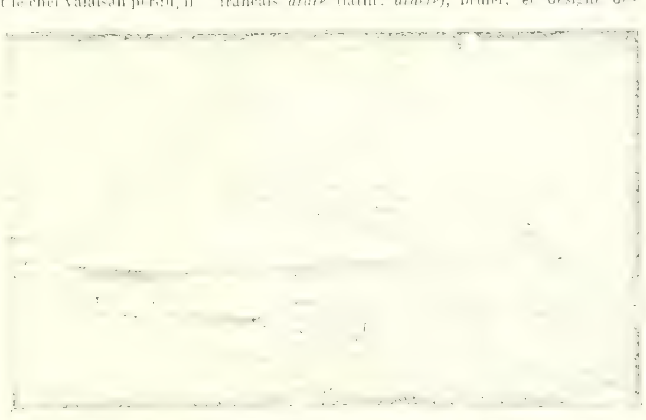
avoyer de 1507 à 1509. En 1506, il avait fait le voyage de Terre-Sainte et avait été créé chevalier. Arsent était le chef du parti français à Fribourg et recevait en cette



Vitrail aux armes de François d'Arsent donné vers 1500 dans l'église de Barberêche.

qualité une pension importante de la France. Lorsqu'en sept. 1510, Georges Supersaxo fut arrêté et jeté en prison à Fribourg, à l'instigation du cardinal Schinner, Arsent fut désigné à son corps défendant et sous la pression de ses ennemis politiques pour être son avocat. Convaincu de l'innocence de son client, Arsent n'eut pas le courage de tenir tête à la passion populaire. Il chercha à gagner du temps pour permettre à diverses influences de se faire sentir, puis, sentant le chef valaisan perdu, il consentit à fermer les yeux lorsqu'on lui révéla la tentative d'évasion organisée par le doyen Loubli, curé de Fribourg, et la femme de Supersaxo. Partagé entre son désir de sauver un innocent et celui de ménager ses intérêts, il laissa faire. Supersaxo s'étant évadé dans la nuit du 10 au 11 janvier 1511, la fureur populaire se tourna contre Arsent qui, réfugié d'abord à Saint-Nicolas, puis au couvent des Cordeliers, fut incarcéré à la Mauvaise Tour, lorsque le portier de la maison de ville, mis à la question, eut révélé la complicité de l'ancien avoyer. Rien ne pouvait plus le sauver, et les démarches entreprises par ses parents et amis, ainsi que par divers États confédérés, restèrent vaines. Le 17 fév. il reconnut ouvertement la part passive qu'il avait prise à l'évasion ; le 18 mars 1511, il comparut devant le tribunal et fut condamné, ainsi que son complice Pierre Lantz, portier de la maison de ville, à avoir la tête tranchée. La sentence fut exécutée le même jour. L'histoire a voulu faire porter à Pierre Falk le poids de cette injuste condamnation, mais il semble que c'est à tort. Falk remplit dans cette affaire le rôle principal d'accusateur d'Arsent en sa qualité de banneret du Bourg. — 5. PIERRE, fils du nº 3, du Conseil des Deux-Cents 1495-1506, du Conseil des Soixante 1506-1511, conseiller, † après 1533. On lui a attribué, à tort, la traduction en vers français des distiques latins de Dyonisius Caton. Il ne fut que le copiste ou le propriétaire du manuscrit que possèdent les Archives d'État de Fribourg. — 6. THIÉBAUD, † 1525-1526, fils du nº 4, protonotaire apostolique et chanoine de Neuchâtel dès 1518, fut nommé doyen de Fribourg pour les paroisses de la campagne en 1509, puis curé de Môtier et prieur commandataire de Grandson. En 1510, le cardinal Schinner offrit de lui faire obtenir des bénéfices pour une valeur de 1000 ducats de revenus si son père voulait abandonner la cause de Supersaxo, mais Arsent refusa. Il devint chanoine de Saint-Nicolas en 1515, mais ne revint pas à Fribourg après la mort de son père. — 7. GUILLAUME, fils du nº 4, du Conseil des Deux-Cents 1518-1519, du Conseil des Soixante 1519-1520, conseiller 1520-1524 et bourgmestre 1520-1523. Mis à l'amende et exilé pour son attachement à la Réforme, il entra comme capitaine au service de France et eut d'interminables démêlés avec le roi au sujet de sa solde qui ne lui était pas payée. Pour se venger, il attaqua de jeunes Français étudiants à Bâle, et l'un d'eux fut tué. La Diète eut à s'occuper à maintes reprises de cette affaire. Réfugié en Lorraine, et trahi par son domestique, il fut saisi par les émissaires de François Iᵉʳ et eut la tête tranchée. La famille Arsent s'éteignit avec lui. — 8. PIERRE, frère du nº 7, du Conseil des Deux-Cents 1519-1520, du Conseil des Soixante et bailli de Grandson 1520-1525, conseiller 1525-1533 † 1533. Les nᵒˢ 7 et 8 firent en 1519 le voyage en Terre-Sainte avec Pierre Falk, l'auteur soi-disant responsable de la mort de leur père. — Voir *AHS* 1897, 1905. — *AF* 1913, 1918. — *ASHF* IV, V, VI. — *FG* 1900. — *MF* IV. — Berchtold : *Hist. du canton de Fribourg.* — *Recueil diplomatique de Fribourg* II. — Alt : *Hist. des Helvétiens* VI. — *Geschichtsforscher* 1812. — *Arch. SG* I. — Arch. d'État Fribourg. [Pierre de ZURICH.]

ARSES (LES) (C. Fribourg, D. Gruyère, Com. Charmey. V. *DGS*). Étymologie : *arses* vient de l'ancien français *ardre* (latin : *ardere*), brûler, et désigne des terrains défrichés par le feu. Les Arses sont un petit hameau de la commune de Charmey, qui ne compte que 4 maisons. Au-dessus du hameau, on voit une masse de rochers dite *Pierre de la Brune*, parce



Les Arses près de Charmey. D'après une photographie.

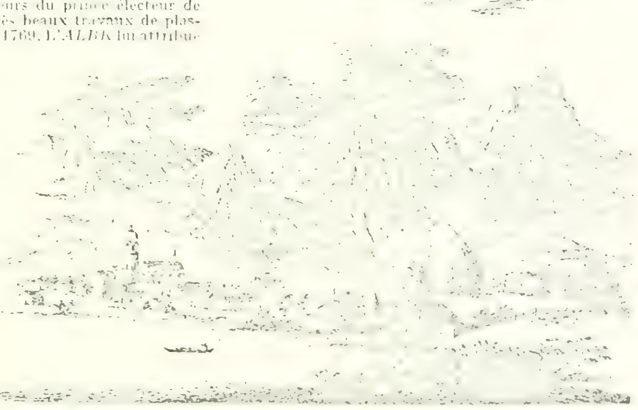
qu'elle supportait un château qui appartenait aux sires de la Baume, originaires de la Savoie. Selon Kuenlin, on voyait encore les vestiges de ce château à la fin du XVIII[e] s. En 1319, le donzel Pierre de Gruyère, co-seigneur de Corbières, affranchit les hommes de Charmey et des Arses (46 chefs de famille, dont 4 femmes) et leurs héritiers de toute taille moyennant paiement de 80 livres de Lausanne. A une époque indéterminée, les sires de la Baume vendirent leur château à une famille Remy de Charmey, qui s'appela dès lors Remy de la Baume et dont le dernier rejeton, Louis Rime, dit « le Pia », mourut en 1864. On voit au hameau des Arses une chapelle dédiée à N. D. de Lorette et fondée en 1645, probablement par Georges et François Remy de la Baume. — Voir Kuenlin : *Dict. géographique du canton de Fribourg.* — Hisely : *Hist. du comté de Gruyère* (*MDR* X, 177). — Jaccard : *Essai de toponymie.* [G. C.]

ARSINA, de. Famille de notaires d'Estavayer-le-Lac, éteinte dans la première moitié du XVI[e] s. — 1. ANDRÉ, notaire de 1479 à 1540, secrétaire du Conseil d'Estavayer en 1482. — 2. PIERRE, membre du Conseil d'Estavayer de 1509 à 1515, notaire de 1508 à 1528. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer.* — Arch. de la famille de Vevey. [H. V.]

ARSINAC. Voir RAVBÉE.

ART. Village. Voir ARTH.

ARTARI, ARTARIA, ARTARIO. Vieille famille bourgeoise d'Arogno, que l'on rencontre aussi à Blevio (Italie) et à Lugano. — 1. GIAN-BATTISTA, * à Arogno en 1660, architecte et stucateur. Il sut donner à ses travaux en stuc l'apparence de la solidité du marbre de Carrare, de sorte qu'ils conservent encore à notre époque une merveilleuse fraîcheur. Avec son compatriote Genone, il construisit de 1704 à 1712 la cathédrale de Fulda, fit d'autres travaux dans cette ville et plusieurs grands édifices à Rastadt. Plus tard, il voyagea en Hollande, dans l'Allemagne du Nord et en Angleterre et laissa dans ces pays ses œuvres les meilleures. Il travailla aussi dans son village natal, où il mourut dans la force de l'âge. — 2. GIUSEPPE, fils aîné du n° 1, * à Arogno en 1697, comme son père stucateur et architecte. Il étudia d'abord sous la direction de son père et alla ensuite se perfectionner dans son art à Rome. Il travailla avec son père en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, où il laissa partout des œuvres remarquables. Ayant conquis les faveurs du prince électeur de Cologne, il fit pour lui de très beaux travaux de plastique et mourut à Cologne en 1769. L'*ALBK* lui attribue la construction du château de Falkenlust, de 1729 à 1737, et celle de la cage d'escalier du château de Bruhl, de 1743 à 1748. — 3. GIOVANNI-BATTISTA, d'Arogno, * dans ce village le 13 février 1795, † à Moscou en 1874. Peintre et stucateur de renom, il travailla dans les palais impériaux de Moscou, où il fut aussi professeur de dessin à l'école impériale. A Arogno, il laissa un tableau de l'Annonciation suivant les symboles orientaux que l'on admire dans l'église paroissiale. Il représenta le cercle du Ceresio au Grand Conseil tessinois de 1855 à 1859 et de 1863 à 1867. — 4. ALBERTO, topographe et professeur,



Vue d'Arth en 17[illegible]. D'après une gravure [illegible] de [illegible]

* à Arogno le 21 juillet 1814, fit ses études d'architecture à Milan. En 1844, il fut nommé professeur de dessin à Bellinzone, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1845 il fut chargé par le général Dufour de dresser le plan de Bellinzone avec ses fortifications — c'est le seul plan connu du vieux Bellinzone — dont une copie se trouve à la maison de ville. On a encore d'Artari le palais des postes, qui va être transformé en maison d'école, et la réduction du grand escalier de la collégiale de Bellinzone. — Voir *SKL.* — *ALBK.* — Bianchi : *Artisti ticinesi.* — Weiss : *Die tessinischen Landvogteien.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — *BStor.* 1885, 1889, 1907. — Dotta : *I Ticinesi.* — Oldelli : *Dizionario.* [C. TREZZINI.]

ARTER, *Paul-Julius.* Peintre et graveur en taille-douce, * à Zurich en 1797, † à Munich en 1839. On ne sait rien de sa personne, de ses études ni des œuvres de ses dernières années ; il semble cependant s'être formé par lui-même. Son travail principal, publié en 1853, une *Sammlung zürcherischer Altertümer in Baukunst und Freskomalerei*, est une illustration de *Das alte Zürich historisch und topographisch dargestellt*, par Sal. Vogelin. Son œuvre se compose en outre de perspectives architecturales peintes à l'aquarelle, de paysages qu'il a lui-même gravés sur cuivre, et de dessins, reproduits en lithographie par J. Brodtmann. — Voir *SKL.*

ARTH (C. et D. Schwyz. V. *DGS*). *Armoiries* : de gueules à une tour d'argent sur trois monts de sinople. Ce nom vient du ahd. et du mhd. *art*, prim. labourage (du ahd. *erien* = labourer, lat. *arare*) puis terrain cultivé (*SI* I, 473). L'endroit doit avoir été colonisé très anciennement ; il est possible qu'il y ait eu des lacustres et une colonie romaine, il est certain que les Alémannes s'y établirent en nombre comme le témoignent beaucoup de noms de lieux. Le christianisme y fut introduit de bonne heure, l'église paroissiale est une des plus anciennes du pays. Arth fut une terre royale ; sous l'empereur Frédéric II probablement, le bailliage en fut cédé aux seigneurs de Sax et Misox, qui le remirent en fief aux seigneurs de Grünenfels. Le chapitre de Beromunster possédait aussi de grands biens à Arth, dont les comtes de Lenzbourg et plus tard les Kybourg furent avoués. Rodolphe de Habsbourg réussit à acquérir le bailliage et l'avouerie, [illegible] surtout Schwyz, les virent le [illegible] et construisirent leurs fortifications sur le propre sol de l'ennemi ;

ce furent les *letzi*. L'une allait du lac au Rufiberg, tandis que l'autre, s'étendant du lac au Rigi, fermait la vallée. Toutes deux étaient munies d'une tour et d'une porte ; elles étaient reliées le long de la rive par une solide muraille et dans le lac par une double palissade. Une muraille de même nature fut aussi édifiée à Oberarth. Ces travaux paraissent avoir été terminés avant la bataille du Morgarten. Les Schwyzois durent à leurs bonnes relations avec les habitants d'Arth et avec les seigneurs de Hünenberg vassaux de l'Autriche à Arth, de pouvoir les édifier sans difficulté. Heinrich von Hunenberg aurait, dit-on, averti, par une flèche les Schwyzois de l'entrée des Autrichiens par le Morgarten. La conséquence immédiate du Morgarten fut que Arth tomba entre les mains des Schwyzois ; l'Autriche n'y garda que le droit de collature, qui passa à Schwyz en 1448. Arth fut d'abord une sorte de pays sujet de Schwyz, mais devint bientôt partie intégrante du canton avec sa propre représentation au Conseil, et prit une part active aux guerres des Schwyzois. La Réformation trouva un facile accès, grâce au curé d'alors, Balthasar Trachsel. Elle s'y maintint après sa fuite. Les procédés employés à l'égard des réformés provoquèrent en 1655 l'affaire d'Arth.

C'étaient surtout des membres de l'ancienne famille von Hospenthal qui s'étaient tournés vers la nouvelle foi. Ils tenaient leurs réunions la nuit en secret, de sorte qu'on les appela *Nicodémites*, et à cause du nom de la ferme où ils se retrouvaient, l'affaire s'appela *Hummelhandel*. En janvier 1655, le Conseil de Schwyz décida d'agir énergiquement contre eux. Mais ils furent avertis et s'enfuirent, d'abord les cinq chefs de la famille Hospenthal, puis dans la nuit du 23 septembre, leurs familles elles-mêmes, en tout quatre ménages et environ 40 personnes. Ils se rendirent par Zoug à Cappel, puis à Zurich où ils furent très bien reçus et soignés. Schwyz agit avec la plus grande sévérité envers les suspects et ceux qui ne s'étaient pas enfuis ; quatre qui ne voulurent point abjurer leur foi furent mis à mort, les autres privés de leurs biens. Les fugitifs, protégés par le Conseil de Zurich, s'adressèrent à Schwyz pour rentrer en possession de leurs biens. Schwyz n'en voulut pas entendre parler, et accusa Zurich de n'être pas resté fidèle à l'alliance en accueillant les fuyards. L'affaire s'envenima rapidement et mit en opposition les cantons catholiques et les cantons protestants. Les tentatives de conciliation ne manquèrent pas, mais toutes échouèrent. Les exécutions du 13 novembre 1655 à Schwyz furent le coup décisif ; au début de l'année suivante éclatait la guerre de Villmergen.

Le danger couru par l'ancienne foi provoqua l'érection d'un couvent de capucins à Arth, 1656, près de la chapelle de Saint-Zenon. L'inauguration de l'église de ce couvent eut lieu en 1667. Johann Sebastian Zay bâtit en 1689 sur le Rigi la chapelle de *Maria zum Schnee*, à côté de laquelle fut édifiée une maison pour les capucins qui tiennent encore aujourd'hui un hospice au sommet (voir RIGI-KLÖSTERLI). Au cours des années 1694 à 1696, fut bâtie l'église paroissiale actuelle. La tour est encore celle de l'ancienne église Saint-Georges qui datait de 1312. L'église nouvelle fut inaugurée le 13 octobre 1697 par le nonce Michael-Angelo Conti qui devint en 1721 le pape Innocent XIII. Vers 1890, elle fut complètement restaurée. A part l'église paroissiale, il y a encore plusieurs anciennes chapelles : — 1. Saint-Georges, église paroissiale d'Arth jusqu'en 1312, reconstruite en 1654. — 2. Saint-Zenon mentionnée déjà en 1290, aujourd'hui chapelle des capucins. — 3. Saint-Adrian am Rufibach, bâtie en 1580, réédifiée en 1889. — 4. La chapelle d'Oberdorf, de 1466, rebâtie en 1753.

Arth formait autrefois un des six districts du canton de Schwyz, l'*Arther Viertel* ; il avait à sa tête un *Seckelmeister* et était représenté au Conseil par 10 conseillers. Les registres de paroisse datent de 1635.

Arth subit plusieurs catastrophes : les plus terribles furent l'incendie de 1719 qui détruisit 77 maisons, celui de 1759 qui anéantit le village presque entier, et l'éboulement de Goldau du 2 septembre 1806.

Arth est la patrie de Rudiger d'Arth, des Hospenthal, Zay, Mettler, Rickenbach. *Population* : 1910, 5145 hab. — Voir A. Blum : *Alter Klang aus alten Gassen. Schweiz. Merkur St. Gallen*, 1832, 1833. — *Zeitschrift für historische Theologie*, 1873. — A. Denier : *Die Nikodemiten von Arth oder der Hummelhandel. Gfr* 36. [R.-r.]

ARTH-RIGIBAHN. Voir RIGI, CHEMINS DE FER DU.

ARTHUS, *Maurice*, * à Angers le 9 janvier 1862. Il fut assistant de physiologie, puis chargé de conférences à la Sorbonne (1887-1896), professeur de physiologie à la faculté des Sciences de Fribourg (1896-1900), chef de service à l'Institut Pasteur de Lille (1900-1903), professeur à l'École de médecine de Marseille (1903-1907) et professeur de physiologie et directeur du laboratoire de physiologie de l'Université de Lausanne depuis 1907. Il a publié deux ouvrages classiques : *Précis de chimie physiologique* (9 éd.), traduit en allemand, russe et espagnol ; et un *Précis de physiologie* (6 éd.). Ses travaux, publiés dans environ 200 notes et mémoires, se rapportent à la coagulation du sang, caséification du sang, aux venins, sérums antitoxiques, etc. Titulaire du grand prix de l'Académie des Sciences de Paris, il est membre et correspondant de nombreuses sociétés et académies. [L. K.]

ARTHÜSER. Voir ARBUSER.

ARTICLES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS. A la mort de la Duchesse de Nemours, l'Association des corps et communautés de la principauté de Neuchâtel soumit à l'approbation des prétendants à la souveraineté, un certain nombre de garanties constitutionnelles, les unes applicables à tout le pays, les autres intéressant spécialement soit la bourgeoisie de Neuchâtel, soit celle de Valangin. Ratifiées en 1708 par le roi de Prusse, devenu prince de Neuchâtel, elles formèrent ce qu'on a appelé : 1° *Les articles généraux* ; 2° *Les articles particuliers pour la ville et bourgeoisie de Neuchâtel* ; 3° *Les articles particuliers pour la bourgeoisie de Valangin.*

Les premiers, en neuf articles, contiennent des garanties pour l'exercice de la religion, les prérogatives de la compagnie des pasteurs, les nominations aux emplois publics, sauf à celui de gouverneur, réservés aux regnicoles et aux personnes nées sujettes de l'État ; le droit de sortir du pays et de s'enrôler à l'étranger, sauf sous un prince en guerre avec le roi de Prusse ; la garantie d'une bonne administration judiciaire, etc.

Dans les Articles particuliers, les bourgeoisies de Neuchâtel et de Valangin obtiennent des garanties pour leurs intérêts propres. En outre, à la demande de la bourgeoisie de Valangin, le titre de Comté fut substitué à celui de Seigneurie de Valangin. Les Articles généraux furent remplacés en 1814 par la Charte constitutionnelle. — *Recueil de pièces officielles concernant la principauté de Neuchâtel et Valangin* I. — Boyve : *Annales*, V p. 252-270, 379. [L. M.]

ARTICLES D'ILANZ. Voir ILANZ.

ARTICULANS ou ARTICHAUTS. Noms donnés aux trois ambassadeurs de Genève, Ami de Chapeaurouge, Jean Lullin et Jean-Gabriel Monathon qui conclurent au nom des syndics et conseils, avec l'avoyer et conseil de Berne, au mépris de leurs instructions, le traité du 30 mars 1539, par lequel la République de Genève se laissait dépouiller d'une grande partie de ses droits sur les terres de Saint-Victor et du Chapitre. Le traité fut rejeté par le Conseil général le 25 janvier 1540 ; les trois Articulans prirent la fuite et furent décrétés d'arrestation par le Conseil général le [illegible] avril suivant ; le 5 juin, les syndics et Petit Conseil les condamnèrent à mort comme faussaires et rebelles. Les trois condamnés, eux-mêmes membres du Petit Conseil, avaient été d'entre les adversaires les plus déclarés de Farel et de Calvin ; ils comptaient un grand nombre de partisans dans la ville, si bien que leur faction, dirigée par le capitaine-général Jean Philippe, provoqua, le 6 juin, un tumulte [illegible]. Jean Philippe fut condamné à mort et exécuté le 10 juin [illegible] le mécontentement des Bernois. La dénonciation du traité de 1539 et les intrigues de la cabale des Articulans furent l'occasion de démêlés sans fin entre Genève et Berne, [illegible] à la souveraineté sur les terres de Saint-Victor et Chapitre fut tranché par six arbitres du Conseil de Bâle.

admis par les deux parties en février 1544. Ce traité entraîna l'amnistie des fugitifs compromis dans le parti des Articulans qui rentrèrent à Genève le 29 février 1544. Le 7 mars suivant, les deux Articulans survivants, Jean Lullin et Jean-Gabriel Monathon, soutenus par Berne, obtinrent de rentrer à leur tour dans la ville, sous la réserve de payer une amende de 200 écus et d'abandonner les prises de leurs fonds à la Seigneurie. — Voir Gautier : *Histoire de Genève* 3, p. 38-189. [P.-E. M.]

ARTIKELBRIEF. Nom de tout document dont le contenu est coupé en subdivisions ou articles. Cette dénomination, fréquente dans l'ancienne littérature historique, est employée au gré de l'auteur. Elle fut surtout usitée pour les LETTRES DE CAPPEL (voir cet article) des années 1531 et 1532, par lesquelles Berne et Zurich durent accorder certaines libertés à leurs sujets rebelles après la deuxième guerre de religion. L'expression *Capitulation* particulièrement courante dans les relations militaires et mercenaires avec l'étranger, possède à peu près la même signification : un document divisé en chapitres ; elle a remplacé depuis environ 1650 l'ancienne dénomination d'Artikelbrief. Un des derniers emplois de ce mot dans l'allemand officiel fut probablement l'*Articuls-Brieff* (intitulé dans l'édition française : *Articles nouveaux*) que Berne fit imprimer en 1708 et 1711, mais qui n'est pas autre chose que le règlement de service pour la garnison de Berne de ce temps. — *LL* I. 353. — Dierauer. — Tillier. [Az.]

ARTILLERIE. Voir ARMES.

ARTOLPHUS, HIERONYMUS, de Coire, maître ès arts à Bâle, étudia plus tard la médecine, mais ne parvint qu'au grade de *candidatus medicinae*, titre qu'il conserva lorsqu'il devint recteur de l'Université de Bâle en 1538, professeur de logique en 1540. Il mourut de la peste l'année suivante. — A. Burckhardt : *Gesch. der medizinischen Fakultät zu Basel.* [A. B.]

ARTOPOEUS, *Nicolas.* Nom grécisé de NICOLAS PFISTER, † 15 décembre 1553, de Balingen, dans la Forêt-Noire, appelé aussi pour cette raison BALING. En 1527, il était maître de l'école allemande de Coire, et refusa la même année un appel de Wesen, en 1528 un autre de Berne et en 1529 de Königsfelden. Appelé à Thoune en 1535, il retourna à Coire en 1539, y devint recteur de l'école latine nouvellement fondée, fut destitué en 1542 pour avoir été un des promoteurs des poursuites criminelles intentées aux partisans de la France. Il devint maître d'école à Brougg et succéda en 1546 à Grynaeus comme directeur du collège des Cordeliers à Berne, où il enseigna le grec et l'hébreu, et devint en 1553, peu avant sa mort, directeur de l'école latine. Ses publications ne nous sont pas parvenues. — Voir *QSG* 23. p. 38. — Fr. Haag : *Die hohen Schulen zu Bern.* [L. B.]

ARTORE (C. Tessin, D. et Com. Bellinzone. V. *DGS*). Au moyen âge, le chapitre de la collégiale de Bellinzone y possédait des droits de dîme, dont il investit, le 3 juin 1383, l'archiprêtre de Bellinzone, Giovanni de Mazzo. Primitivement rattaché à la paroisse de Bellinzone, Artore en fut séparé, avec Daro et Pedemonte, pour former la paroisse de Daro, par décret de l'évêque de Côme, Lazaro Carafino, du 29 janvier 1631. Jusqu'en 1907 Artore faisait partie de la commune de Daro. Population en 1900 : 163 hab. — Franscini : *La Svizzera italiana.* — Monti : *Atti...* — Borrani : *Bellinzona e i suoi dintorni.* — *BStor.* 1909. [C. T.]

ARTS (SOCIÉTÉ DES). Société d'utilité publique fondée à Genève en 1776 par Horace Bénédict de Saussure et Louis Faizan. Dès le début, elle est dirigée par trois comités : le comité général, qui s'occupe de l'entreprise elle-même ; le comité des Arts, chargé du département de l'horlogerie, de la bijouterie ainsi que des autres professions mécaniques ; le comité de l'économie rurale auquel revient l'agriculture et l'économie domestique. En 1798, la Société s'organise en quatre comités : dessin, chimie, mécanique, agriculture. Après des jours critiques, elle connaît des temps meilleurs et, de 1820 à 1822, se constitue en trois classes définitives de vingt membres chacune : Beaux-Arts, Industrie, Agriculture. On doit à la Société des Arts la fondation d'écoles industrielles ; l'ouverture de cours de mécanique, d'horlogerie, de dessin ; des concours, des expositions de produits agricoles ou industriels. La classe d'agriculture publie un *Bulletin* ; celle d'industrie en a édité un pendant longtemps, et la classe des beaux-arts organise annuellement deux concours de peinture, le concours Diday et le concours Calame. — Voir Jules Crosnier : *La Société des Arts* (avec bibliographie). A. B.

ARTUS. Famille originaire de Bobi (Piémont), genevoise par Jean-Pierre, tanneur à Carouge, reconnu Genevois, le 25 avril 1823. — 1. JEAN-FRANÇOIS, l'un de ses fils, * à Carouge le 14 octobre 1823, fut un dessinateur-lithographe estimable. — 2. EMILE, 1861-1916, fils de ce dernier, fut peintre et cultiva le portrait avec un certain talent. — Voir *SKL* ; dans cet ouvrage, la mention d'un Emile Artus, * en 1823, doit être erronée et le lieu de naissance de François (Jean François), inexact. [C. R.]

ARUFFENS, d'. Nom sous lequel sont connus plusieurs membres de la famille vaudoise de Mestral de Mont, seigneur d'Aruffens. Voir MESTRAL. [M. R.]

ARVE. Cette rivière torrentueuse qui prend sa source au col de Balme, est, après le Rhône, le cours d'eau le plus important de toute la région. Il n'emprunte le territoire genevois qu'à la fin de son parcours, à partir de Sierne. Les formes les plus connues du nom de l'Arve sont : *Arva* (1083), puis *Alva*, et aux XIII[e] et XIV[e] s., *Arar.* Il faut rapprocher l'origine de ce nom de celle de l'Aar, de l'Aire (Laire), dénominations extrêmement anciennes, déjà formulées à l'époque celtique. Le rôle historique de l'Arve a été considérable, surtout comme ligne de démarcation entre les États et les circonscriptions ecclésiastiques. Dans toute la première partie de son cours, l'Arve traverse l'ancien Faucigny. En aval de Bonneville, elle formait limite entre le Faucigny et le Genevois et, depuis le pont d'Etrembières, entre le Chablais et le Genevois. Dans sa partie inférieure, elle limitait sur sa rive droite le bailliage de Gaillard, sur la rive gauche, celui de Ternier ; enfin, l'ancien territoire épiscopal de Genève : les Franchises, de Champel au Rhône, s'arrêtaient, au moyen âge, à l'Arve. Depuis 1815, la rive gauche de l'Arve a été cédée à Genève, de Sierne à Carouge ; la rive droite, du Foron à la Seimaz. Toute la partie française dépend du Département de Haute-Savoie.

L'Arve, qui avait son cours entier dans le diocèse de Genève, séparait aussi les décanats d'Annemasse et de Vuillonnex.

Il y a, actuellement, six ponts et passerelles sur le parcours genevois de l'Arve. Ce sont : le pont de Sierne, établi en 1782 ; la passerelle de Vessy (1866) ; le pont de Carouge, le pont des Acacias (1596) ; le pont de Saint-Georges (1884) et la passerelle de la Jonction (1873).

Le pont de Carouge, autrefois dit le pont d'Arve, est le plus ancien de tous ; il existait déjà à l'époque romaine. C'est par là que passait la grande voie antique de Vienne à Genève. Par le fait du déplacement de l'Arve, ce premier pont se trouverait, actuellement, entièrement, sur la rive droite. On en a trouvé les substructions dans la campagne Prevost-Martin. Le pont du moyen âge, construit en bois, était en aval du pont actuel, en face de la rue du Cheval-Blanc. Il est cité pour la première fois en 1265. Le pontonnage se percevait au profit de l'évêque. Les bourgeois de Genève, de Cruseilles, de Rumilly et d'Aubonne étaient seuls exemptés de ce droit, à la condition de fournir un bœuf pour le transport des matériaux en cas de réparation. Nous connaissons ces privilèges par un acte de 1340. Souvent détruit par les inondations, ce pont fut remplacé par un bac ou « traille », ce qui souleva des difficultés en 1374 entre le châtelain de Ternier et l'évêque. Le pont fut rétabli en [illegible] et [illegible] en [illegible]. En 1590, on le démolit complètement et le transporta sur l'emplacement actuel du pont des Acacias. Ce ne fut qu'en 1818, que l'on construisit le pont de pierre actuel en amont de l'ancien passage.

L'évêque de Genève a, de tout temps, été considéré comme possesseur des rivages de l'Arve et de la pêche faite dans cette rivière. Cela nous est confirmé par une reconnaissance de [illegible] de [illegible] [illegible] l'évêque, cédant le revenu de la pêche qui s'étendait spécialement

entre le pont de Carouge et le Rhône. En 1505 et 1512, il y eut des contestations à ce sujet entre le duc de Savoie et l'évêque. En 1527, l'évêque Pierre de la Baume inféode cette pêche ainsi que celle du Rhône et du lac, à Besançon Hugues. Après la Réforme, ces droits revinrent à la Seigneurie, qui acquit aussi des Bernois, en 1538, leur droit de pêche dans l'Arve. La maison de Savoie contestait cependant ces droits et le roi de Sardaigne en revendique encore la souveraineté en 1787.

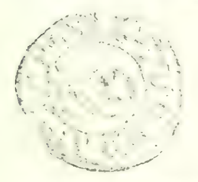
Le régime torrentiel de l'Arve a, pendant des siècles, causé de graves désagréments aux Genevois. Pendant les crues violentes, l'eau recouvrait fréquemment la Plaine de Plainpalais, abîmant jardins et maisons. Au XIVe s., les eaux coulaient près du couvent des Dominicains, sous les murs de la ville et la jonction du Rhône et de l'Arve avait lieu en face de Sous-Terre. Les Dominicains établirent des digues et provoquèrent ainsi de violentes disputes avec les hommes de la Bâtie-Mellier. Une transaction intervint entre les deux parties en 1396. Les inondations les plus célèbres, depuis le XVIe s., sont celles de 1530, 1570-71, 1573, 1599, 1602, 1651, 1673, 1711, 1733, 1770, 1773, 1778, 1787. En 1570, 1651 et 1711 le courant des eaux fut si violent qu'il refoula le Rhône dans le lac et fit tourner les moulins de ce fleuve à rebours.

Une profession qui a longtemps été pratiquée sur les rives de l'Arve était celle des *tireurs d'or*. Elle se développa après la Révocation de l'Édit de Nantes, où de nombreux ouvriers vinrent se réfugier à Genève. Ce métier consistait à laver les sables de l'Arve pour en extraire les paillettes d'or, il était peu profitable et disparut au début du XIXe s. — Voir Arch. d'État Genève : *P. H.* — *Regeste.* — Galiffe : *Genève*, II et A. — *Rec. des lois.* — *BIG* VI. — *MDG* X, in-4. — Grillet : *Dictionnaire hist. des Départements du Mont-Blanc...* — L.-E. Piccard : *Hist. de Thonon et du Chablais.* — *ASG* 1917, p. 61. — Doumergue : *J. Calvin* III. — A. Babel : *Les métiers dans l'ancienne Genève* (*MDG* XXXIII). [Louis BLONDEL.]

ARWANGEN. Voir AARWANGEN.

ARX, von ou von ARGX. Famille bourgeoise de Bâle, dont une branche alla se fixer à Soleure et une autre à Fribourg au XVe s. On les trouve à Soleure, Olten, Egerkingen, Neuendorf, Walterswyl, Stüsslingen, Dornach, Utzenstorf. *Armoiries* : A l'origine, un soc de charrue (1372). Plus tard : taillé d'or et d'azur, à une fleur de lys d'azur mouvante du trait du taillé. Variantes : à deux fleurs de lys de l'un en l'autre. Branche de Fribourg : d'or aux trois lettres de sable A R X, mantelé de gueules à deux fers de lance d'or et trois monts de sinople en pointe.

A. **Branche de Bâle.** — 1. THOMA, fut témoin en 1348. — 2. JOHANN, bailli de Fridau, porte dans son sceau un soc de charrue, le 13 février 1372. Il fit partie en 1367 et 1368, ainsi que — 3. ERHARD, de Härkingen, du tribunal du Buchsgau. — 4. HENZMANN ou HERMANN, d'Egerkingen, bailli de Fridau,


Sceau de Johann v. Arx à Fridau en 1372.


Sceau du bailli Theobald v. Arx à Homburg en 1511.

fut membre du tribunal du Buchsgau en 1371. — 5. CONRAD, était en 1420 membre de la corporation des merciers de Bâle. — 6. HEINRICH, marchand à Bâle, fut bailli de Homburg en 1485. — 7. THEOBALD, succéda au n° 6 comme bailli de Homburg en 1511. — 8. DIEBOLD, potier d'étain à Bâle, fut bailli de Homburg 1514-1522, † 1531.

B. **Branche de Soleure.** L'ancienne famille bourgeoise de Soleure s'est éteinte en 1718 ; une nouvelle famille s'est fixée dans cette ville au XIXe s. — 1. *Ferdinand*, de Soleure, * 1er novembre 1842 à Niederbuchsiten, étudia à Neuchâtel et à Munich, fut de 1888 à 1914 professeur à l'école cantonale de Soleure, inspecteur des écoles primaires et des écoles de district, membre de la Commission de rédaction du *Fortbildungsschüler*, président de la Société cantonale d'histoire. Ses principales publications, surtout historiques, sont : *Illustrierte Schweizergesch. für Schule und Haus* (6e éd.). — *Die Restauration im Kt. S.* — *Die Regeneration im Kanton S.*, 1830. — *Die Schlacht bei Dornach 1499.* — *Der Einfall der Franzosen in den Kanton Solothurn 1798.* — 2. *Rudolf*, * 29 août 1851 à Erschwil, où son père était instituteur. Il devint maître d'école à Inkwil, secrétaire du Département de l'Instruction publique, substitut du greffier du tribunal cantonal en 1874. Il poursuivit en même temps ses études de droit et passa les examens de greffier de tribunal et de notaire. En 1879, il s'établit à Dornach comme avocat, et plus tard à Balsthal. En 188[illegible], il devint membre du Grand Conseil et la même année entra au Conseil d'État après le krach de la Banque Cantonale qui coûta 2 millions et demi au canton. Comme chef du Département des finances, von Arx eut pour tâche de rétablir les finances cantonales. Le 1er janvier 1909, il passe vice-directeur de la Banque Cantonale soleuroise. Lieutenant-colonel, il a fait partie du Comité de la Société suisse des tireurs, dont il est membre honoraire. [A. L.]

C. **Branche d'Olten.** — 1. HEINRICH, était aubergiste à la Couronne et bourgeois d'Olten en 1470. — 2. CHRISTIAN, d'Egerkingen, teinturier, devint en 1632 nouveau bourgeois à Olten. — 3. JOHANN-ULRICH, * 1764, megissier, s'expatria en Hongrie où il doit avoir fait souche. — 4. *P. Ildephons, O. S. B.*, * 3 octobre 1755 à Olten, sous le nom de URS JOSEPH-NIKLAUS, † 16 octobre 1833 à Saint-Gall. Dès 1773, il se voua à l'étude de la bibliothèque de Saint-Gall et des anciens manuscrits ; devenu prêtre en 1781, il travailla à introduire la méthode de l'école normale d'Autriche, sur l'ordre de l'abbé Béda. Adversaire de ce dernier, il fut nommé curé en 1788 à Hemberg, en 178[illegible] à Ebringen en Brisgau, puis rappelé en 1796 à Saint-Gall par le successeur de Béda pour le contrôle des archives de l'État. Lors de l'invasion française il s'enfuit au couvent de Nothenstein et après avoir été un moment lieutenant de Wil en 1799, il devint curé de Wasserburg, au bord du lac de Constance. Il employa son temps à classer les archives de sa ville d'origine, Olten, et à en préparer l'histoire. Il écrivit aussi l'histoire du canton de Saint-Gall, qui consacra son renom d'historien. En 182[illegible], il fut appelé à l'administration de la *Stiftsbibliothek* de Saint-Gall, où il travailla à l'établissement d'un catalogue des manuscrits. En 181[illegible], il avait été nommé directeur du Séminaire ecclésiastique et était en outre membre du Conseil ecclésiastique et du [illegible]. Principales œuvres : *Geschichte der Stadt Olten.* — *Geschichte des Kt. St. Gallen.* — *Geschichte der Landschaft Buchsgau.* — [illegible] — 5. HEINRICH, * 12 septembre 18[illegible], † [illegible] janvier 1858 à Berne, dessinateur et caricaturiste. Il avait un talent indéniable, et mourut dans la misère et le [illegible]. Il [illegible] illustrations au *[illegible]*, revue satirique, au *Neuen Berner Kalender*, de Jeremias Gotthelf, aux *[illegible]* du *Berner Kunstblätter*.


Ildephons von Arx. D'après [illegible] (*[illegible] des Kunstvereins St. Gallen* 1903).

d'Adrian von Arx, son cousin ; il doit aussi avoir collaboré dès 1845 au *Postheiri*. — 6. *Adrian*, * 28 février 1817 à Olten, † 17 mars 1859 à Valencia (Vénézuela). Il fut successivement secrétaire d'État à Soleure en 1841, membre du Comité des Corps francs à Soleure, et prit part à leur expédition, capitaine d'artillerie, secrétaire du Conseil de guerre des Confédérés à Berne 1847, membre de la mission militaire suisse dans la guerre russo-turque 1854 ; il se rendit dans l'Amérique du Nord en 1856, collabora à la *New-Yorker Abendzeitung* et au Journal de l'État de New-York, passa en 1859 au Vénézuéla avec son ami le général Paez, rappelé par la révolution. Comme adjudant du général, devenu président du Vénézuéla, il devait en organiser l'armée, mais le climat le terrassa. Von Arx est l'auteur de plusieurs drames et poésies encore très populaires en Suisse. — 7. ADRIAN, fils du n° 6, * 15 nov. 1847 à Soleure, † 16. sept. 1919, étudia le droit à Zurich, Heidelberg, Leipzig et Genève ; fut secrétaire de ville à Olten, 1872-1876, où il pratiqua comme avocat et notaire ; membre du Grand Conseil de 1881 à 1917, qu'il présida à plusieurs reprises, et du Conseil national de 1908 à 1917. Il publia en 1875 *Der Unabhängige* et en 1881 *Die Montagszeitung*. Il est l'auteur de : *Die Schlacht bei Dornach* et *Die Ratzenburger*. — 8. URS, * 1849 à Olten, † 3 mai 1910, étudia le droit à Heidelberg, Vienne et Paris, et fut avocat et notaire. Il fut pendant quelque temps suppléant du tribunal cantonal et président de la Cour d'assises. — 9. CASIMIR, * 30 octobre 1852 à Olten, dès 1881 membre du Grand Conseil, provoqua la fusion des deux banques privées, la *Solothurnische Bank* et l'*Hypothekar-Kasse des Kts. Solothurn* en une banque d'État, la *Banque cantonale soleuroise*, dont il fut président dès la fondation, 1886. Ammann de la ville d'Olten 1890-1902, membre du Conseil des États, il prit une part prépondérante à la nationalisation des chemins de fer suisses et fut dès 1898 président du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux. Il fut aussi membre de la Commission de direction de la Société suisse de surveillance.



Casimir von Arx, conseiller aux États. D'après une photographie.

— 10. WALTHER, * à Olten le 4 déc. 1852, étudia à Leipzig, Genève et Paris de 1872 à 1875, devint en 1876 maître à l'école de district d'Olten et au printemps 1878 professeur de langue et littérature allemandes au gymnase de Soleure. Il publia en 1884 *Der deutsche Unterricht in unsern Bezirksschulen*, et en 1902 *Alfred Hartmann. Sein Leben und seine Schriften*. *Albrecht von Hallers erste Alpenreise*. — 11. ANTON, * 1856 à Olten, † 3 mars 1912. Maître d'école à Subingen et Fehren, il quitta l'enseignement pour cause de santé, étudia le droit, fut greffier à Dorneck-Thierstein de 1877 à 1886, puis membre du tribunal cantonal et de la Cour d'Assises, 1895-1907 président du tribunal du district de Soleure-Lebern. De 1887 à 1892, il rédigea le *Solothurner Volksfreund*, organe du parti radical. Il fut aussi président de la Commission scolaire du district de Dorneck, inspecteur de plusieurs écoles primaires et d'écoles de district. — 12. MAX JOHANN, médecin, * 12 mai 1857 à Olten, fils du médecin Alexander. Il étudia à Zurich, Leipzig, Heidelberg, Vienne et Paris, dès 1884 médecin en second et dès 1893 médecin chef de l'hôpital cantonal soleurois. De 1901 à 1908, il fut médecin de la IIIe division. — 13. ADRIAN, fils du n° 7, avocat et notaire, 1919 membre du conseil national. [A. L. et M. von ARX.]

D. Branche de Fribourg. — 1. HENSLLINUS VON ARX, d'Olten, boulanger, fut reçu bourgeois de Fribourg en 1422. Il habitait le quartier de l'Auge. — 2. Son fils, BENOÎT, reçu bourgeois le 17 septembre 1467, remplit diverses fonctions publiques. Membre du Conseil des CC de 1466 à 1468 et de 1470 à 1487, du Conseil des Soixante de 1487 à 1494, banneret de l'Auge de 1489 à 1492, conseiller de 1494 à 1502, puis de nouveau du Conseil des Soixante et banneret de l'Auge de 1504 à 1505 et conseiller de 1505 à 1516, date de sa mort. — 3. ULRICH, reçu bourgeois le 21 décembre 1467, fit partie du Conseil des CC dès 1487, et mourut en 1502. — 4. Son fils, NICOLAS, reçu bourgeois le 11 octobre 1516, fut membre du Conseil des CC de 1519 à 1521. — 5. HANS, fit partie du Conseil des CC de 1544 à 1562. Avec lui, les von Arx disparaissent de Fribourg. — [Pierre de ZURICH.] — *Zofinger Stiftsjahrzeitbuch*. — *Bas. C.* VII, p. 355. — *Solothurner Wochenblatt* 1813, p. 333. — Buchner : *Basler Merkur* 1786. — F. Haffner : *Schauplatz* 1666. — Tschudi : *Wappenbuch*, f° 387. — P. I. von Arx : *Gesch. der Landgrafschaft Buchsgau und Olten*. — *FRB*. — W. Merz : *Die Burgen des Sisgaus*. — *Oberrheinische Wappen und Siegel*, p. 78. — P. A. Schmid : *Familienbücher im Stadtarchiv von Olten*. — F. Haffner : *Chronik*. — Vonwiller : *Jahrbücher der Stadt St. Gallen*. — P. F. Weidmann : *Gesch. der Bibliothek St. Gallen*. — Meyer von Knonau : *P. Ildefons von Arx*. — *Inventare schweiz. Archive* I, 89, II, 125. — *ADB* I, 615. — H. Dietschi : *Oltner Biographien*, mns. — *SKL* I, 53. — J.-J. Honegger ; *Nationalliteratur* IV, 260. — J.-J. Honegger : *Im Schweizerhaus* 1876. — *Solothurner Tagblatt* 1910, 103, 1912, 53. — *St. Ursen Kalender* 1912, 80.

ARZET. Voir ARTZET.

ARZIER (C. Vaud, D. Nyon. V. *DGS*). Ce village paraît avoir été un domaine privé de l'époque mérovingienne. Il y subsista sans doute quelques habitants que la chartreuse d'Oujon groupa en 1304 en communauté, y attirant de nouveaux agriculteurs par la concession de vastes pâturages dans le Jura, jusqu'au lac des Rousses, et par l'affranchissement de toute servitude de taille et de mainmorte. Le 26 février 1306, l'évêque de Genève constitua la terre d'Arzier en paroisse, groupée autour d'une église, Saint-Nicolas. Il définit les droits et les obligations du prieur de la chartreuse d'Oujon, du curé et des paroissiens. Après la Réforme, privés de l'appui de la chartreuse, les habitants d'Arzier laissèrent aller leurs terres en friche. Pour rentrer dans ses droits fiscaux, le gouvernement bernois concéda en 1664 les droits seigneuriaux à la municipalité, à charge pour elle d'assumer toutes les charges légales. La nef de l'église actuelle est du XIVe s. Une famille noble d'Arzier est citée dans l'Armorial de Mandrot avec ces armes : de sable à trois alérions d'or. Les registres de baptêmes et de mariages datent de 1710 et ceux de décès de 1728. — Voir *DHV*. [M. R.]

ARZILLIERS ou **ARZELIERS**, GASPARD PERRINET, marquis d' [illegible]. Issu d'une famille noble protestante du Dauphiné, il fut agent de Guillaume III d'Orange à Aarau en [illegible], en traitant des troupes avec l'agent hollandais Convenant pour une expédition du Piémont en France. A Berne en 1691, il devint l'année suivante membre de la direction de la colonie française, puis s'établit, au début du XVIIIe s., à Genève où il fut l'homme de confiance de la France et de l'Angleterre. — Voir *France protestante*, art. Perrinet. — Rott : *Inventaire*. [L. R.]

ARZO (C. Tessin, D. Mendrisio. V. *DGS*). Com. et paroisse faisant partie de la pieve de Riva San Vitale, dont elle suivit les destinées politiques. Anciennes formes du nom : *Artio*, *Arzio*, *Artium*. Arzo fit partie du territoire de Lugano sous les Visconti et sous la domination suisse, et du district de Lugano jusqu'en 1814. En 1798, il était compris dans la république indépendante de Riva San Vitale et ses délégués prirent part le 23 février à l'élaboration de la constitution [illegible]. Déjà connu au moyen âge par ses carrières de marbre, Arzo fournit le marbre [illegible] de Come, pour la restauration de la [illegible] letto de la même ville en 1455 et pour les parties en relief de la [illegible] de la cathédrale de Lugano. Le village exerçait un droit de douane sur le marbre que l'on extrayait de ses carrières. Dans la première moitié du XVe s., Arzo devait fournir aux

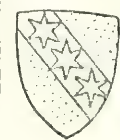
ducs de Milan huit hommes d'armes. Au point de vue ecclésiastique, Arzo appartint à la paroisse de Riva San Vitale, dont il fut détaché le 15 octobre 1630 pour être constitué en paroisse indépendante. Au XVIIIe s., il devait encore à l'église-mère de Riva San Vitale une redevance de 415 lires, qui fut rachetée plus tard. Aujourd'hui encore, il fait partie du décanat de Riva San Vitale. Arzo est le lieu de naissance de Salvatore Allio, de Antonio et Giovan Maria Rossi. — Population : 1591, environ 260 hab. ; 1801, 418 ; 1900, 703 ; 1910, 741. — Voir Barofflio : *Dell' Invasione francese in Svizzera.* — Monti : *Atti...* — Weiss : *Die tess. Landvogteien.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — *BStor.* 1885 et 1890. [C. Trezzini.]

ASAM. Famille de peintres de la haute Bavière. — 1. KOSMAS DAMIAN, * 28 septembre 1686 à Benediktbeuren en haute Bavière, † 11 mai 1739 à Weltenburg, fils du peintre Hans Georg, étudia la peinture à Rome avec son frère Aegidius, chez Giuseppe Ghezzi, de l'école de Pietro da Cortona. La décoration de l'église d'Einsiedeln, 1724-1726, est son œuvre maîtresse ; elle le place parmi les meilleurs artistes des XVIe et XVIIe s. — 2. ÆGIDIUS, frère du n° 1, s'occupa surtout de plastique ; * 1er septembre 1692 à Tegernsee, † 1759. Il se forma à Rome chez Bernini. Tandis que son frère peignait les fresques de l'église d'Einsiedeln, Ægidius en exécuta les décorations en stuc et se montra dans ce domaine aussi génial que son frère. — Voir P. Kuhn : *Der jetzige Stiftsbau Maria Einsiedeln.* — *SKL* I. [R-r.]

ASCENSION (en allemand : AUFFAHRT, HIMMELFAHRT). L'Église ne célèbre pas ce jour autrement que les autres grandes fêtes. Le missel romain prescrit seulement qu'après le chant de l'Évangile dans la messe ardente, les cierges de Pâques, consacrés le samedi saint, doivent être éteints. Dans quelques églises de la Suisse existe encore aujourd'hui l'usage d'élever une statue du Christ jusqu'au toit en symbole de ce jour, ainsi dans la Hofkirche de Lucerne. Il est de coutume, dans le district saint-gallois du Lac, de bénir des couronnes à l'église ; elles sont ensuite pendues dans la maison pour préserver des maladies. A Saas (Prätigau) les jeunes filles apparaissent couronnées à l'église. A Beromünster (Lucerne), a lieu le jour de l'Ascension une procession à cheval avec le saint sacrement ; en tête se tiennent le sautier du chapitre portant la lance de saint Michel et un manteau rouge, les porteurs de la croix et de la bannière en robes de chœur blanches, ainsi que le curé, le prédicateur et au moins quatre ecclésiastiques ; puis viennent quatre laïques à cheval en manteaux rouges et une partie des suivants en manteaux noirs ; en chemin, la procession fait quatre haltes avec évangiles, répons et bénédictions ; dans les hameaux et dans les fermes sont dressés des arcs de triomphe et les maisons situées le long du chemin sont décorées ; tous les participants récitent le rosaire à haute voix. La cavalcade compte 250 à 350 cavaliers et toujours plusieurs milliers de piétons. Ce cortège est mentionné comme visite des terres vers 1420, comme procession en 1509 ; l'itinéraire est toujours resté le même à quelques exceptions près. — Voir *BLS*, fasc. V 5, cahier 4, 72. — Estermann : *Stiftsschule* 134, et *Topographie* 61. — Herzog : *Schweiz. Volksfeste* 243. — M. Schnyder : *Im Sonnenschein* 137. — *Sonntagsblatt* du *Vaterland* 1916, 172 (avec illustration). — *ASG* 19, 30. — *ZF* 1918, 162. — P. Grellet : *La vieille Suisse* 3. [J. T.]

A côté des usages religieux de l'Ascension, les coutumes populaires sont assez nombreuses. Dans quelques régions de la Suisse (Canton de Thurgovie), la course aux œufs a lieu ce jour-là, tandis qu'ailleurs elle se fait généralement à Pâques. L'antique coutume de faire le tour de ses terres tombe le plus souvent sur ce jour, en particulier à Sempach et dans le canton de Bâle-Campagne, tandis qu'elle a lieu à Liestal au *Banntag*, soit le lundi avant l'Ascension. Dans le canton de Lucerne, règne la croyance populaire que l'ordre de la nature détruit à Pâques se rétablit à l'Ascension et que les petits garçons auraient régné au ciel dans l'intervalle. En Thurgovie, les œufs pondus ce jour protègent contre le mauvais temps ; dans le Knonaueramt, le bonheur entre à l'écurie si le bétail boit ce matin-là. La croyance est encore répandue en beaucoup de lieux que le soleil se lève en trois bonds à l'Ascension, comme on le dit ailleurs du soleil de Pâques. Dans le canton de Schwyz, les orages doivent venir en été de la région du ciel vers laquelle se tourne l'image du Christ élevée ce jour-là dans l'église. Les mets du jour de l'Ascension sont en particulier le beurre et le miel, à Zofingue le séret. — Voir O. Ringholz : *Wallfahrtsgeschichte U. L. F. von Einsiedeln.* — *SI* I, 1030. — E. Hoffmann-Krayer : *Feste und Bräuche*, p. 159. [G. M. et E. H.-K.]

ASCHWANDEN (am SCHWANDEN, an SCHWANDEN). Famille du canton d'Uri qui comptait, lors du recensement de 1910, 609 représentants dans le canton, dont 148 établis à Altdorf.



Armoiries : d'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent. — 1. JAKOB, de Seelisberg, paraît le 5 juillet 1436, premier de la famille. L'obituaire de l'église paroissiale de Seelisberg mentionne dès le XVe s. un grand nombre de personnes de cette famille, qui tire son nom d'une terre, Schwand, qu'elle y possédait. Au XVIe s., la famille se répandit à Altdorf et à Schattdorf, au XVIIe à Bauen, Fluelen, puis à Seedorf, Sisikon, Erstfeld, à la fin du XVIIIe à Paris et au XIXe à Zoug. — 2. ANDREAS, de Seelisberg, du Conseil, de 1514 à 1516 bailli de la Leventine ; il fit faire, le 6 février 1517, comme administrateur de l'église de Seelisberg, par Hans Sibenherz, de Zoug, un tableau pour 30 fl. ; il représenta encore Uri le 27 mai 1538 à une conférence des trois cantons à Brunnen. — 3. MELCHIOR, de Seelisberg, du Conseil, second député le 5 mai 1555 à la reddition des comptes de Faido ; de 1559 à 1561 membre du tribunal des Quinze, † vers 1574. — 4. HANS, de Schattdorf, du Conseil, paraît souvent dans les documents de 1552 à 1576 ; recteur d'une léproserie en 1562, il donna à Schattdorf un vase de baptême qui a été conservé. — 5. BERNHARD, de Seelisberg, du Conseil, le 1er décembre 1577 second député au tribunal d'appel de Stans ; bienfaiteur de la chapelle de Maria Sonnenberg, il donna en 1581 la grande cloche de Bürglen. — 6. JOSEF-ANTON, greffier, se distingua à la bataille de Villmergen. — 7. JOHANN-GEORG, de Bauen, notaire apostolique, * 1759, † 20 juin 1829, étudia la philosophie et la théologie à Soleure ; de 1784 à 1788 curé chapelain et maître d'école à Bauen ; dès 1788 curé d'Erstfeld, secrétaire du chapitre des Waldstätten, membre de la Commission scolaire uranaise et de la



Johann-Georg Aschwanden. D'après un portrait à l'huile de 1790 environ se trouvant à la cure d'Erstfeld.

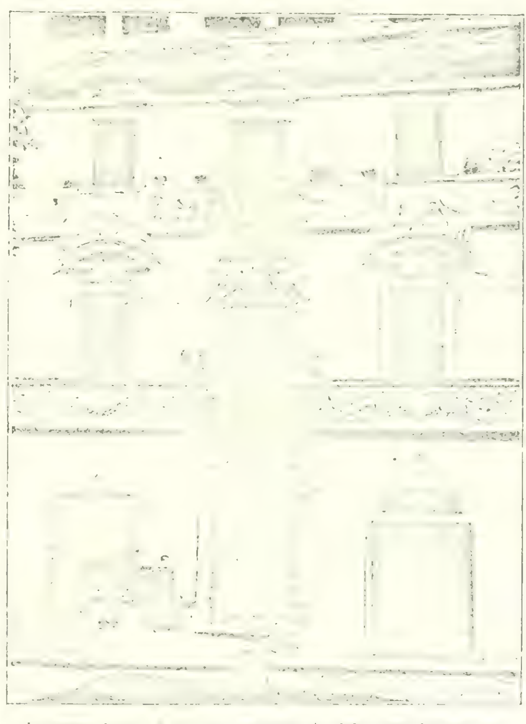
Commission de l'assistance publique ; l'un des plus actifs adversaires des Français et de la Constitution helvétique ; en 1799 instigateur du malheureux soulèvement uranais contre les Français. Philanthrope, il ne fut surpassé par aucun de ses contemporains dans son dévouement pour les pauvres et l'école. Son portrait est à la cure d'Erstfeld ; un calice à ses armes se trouve dans l'église du même lieu. — 8. SEBASTIAN-HEINRICH-ANTON, de Sisikon, * 1766, † 18 septembre 1834, sacristain et secrétaire de la municipalité, rédigea une description de l'éboulement de Sisikon des 14 et 15 mai 1801, et un intéressant protocole de la période de la République Helvétique, publiés par A. Schaller, dans *Hist. Nbl. Uri*, 1919. — 9. FRANZ-JOSEF, de Bauen, * 1793, † 1878 à Seelisberg, il étudia la philosophie et la théologie à Soleure, devint chapelain du chapitre de ... ; 1820-1823 professeur de syntaxe à Altdorf, 1823-1825 curé à Attinghausen, puis

à Flums, Jonschwil, Sargans. — Voir Wymann : *Das Schlachtjahrzeit von Uri*, p. 40. — *Hist. Nbl. Uri*, VI, XII, XIV, XXIII. [Jos. Müller, E. W. et A. Sch.]

ASCLEPIODOTUS. Voir PONTIUS ASCLEP.

ASCONA (C. Tessin, D. Locarno. V. *DGS*). Com. et paroisse, chef-lieu du cercle « delle Isole » et du décanat d'Ascona. Anciennes formes du nom à partir du XIIIe s. : *Scona, Schona, Ascona, Aschona.* On ne sait rien des origines du village, que Vegezzi fait remonter à l'époque gauloise. En 754, un Guido, comte de Lomello et de Sparavara, faisant donation à l'abbaye de Disentis de plusieurs terres dans l'Insubrie, entre autres le domaine d'*Anchsona*. Cette donation fut confirmée en 1154 par Frédéric Barberousse et en 1181 par le pape Lucius III. D'après la tradition, le village s'étendait autrefois du côté de la colline de Castelletto. Ascona suivit les mêmes destinées politiques que Locarno jusqu'à l'érection du canton du Tessin. En 1497, il est mentionné, avec Locarno et plusieurs autres localités, dans la liste des terres du comté d'Angera, mais cette dépendance ne dura pas longtemps. Dès le moyen âge, il formait avec Ronco sur Ascona une *communitas* ou *territorium* avec des biens communs (la *pieve* de Locarno était divisée en *territoria* ou communautés). En 1368, Ascona, Ronco et Castelletto se donnaient des statuts particuliers. Vers la même époque, le premier de ces villages était le siège de la Cour de justice. Des familles nobles entre autres les Duni, l'évêque de Côme et l'église locale de Saint-Pierre jouissaient de droits féodaux à Ascona, relevant pour la plupart de l'empire. Le village avait droit de marché, conféré le 22 avril 1428 par Philippe-Marie Visconti et confirmé en 1720 par les Suisses. D'après les statuts généraux de 1365, Ascona avait 3 représentants dans le Conseil de la *pieve* ; sous la domination suisse, il n'en eut plus que 2, alternativement tous les deux ans avec Ronco. Vers 1540, il nommait aussi deux membres du collège des *faculterii* sorte de Commission fiscale de 14 à 15 membres qui fixait pour toute la *pieve* la quote part d'impôt à payer par chaque commune. L'école d'Ascona existait déjà en 15[illegible]; ses maîtres venaient quelquefois de loin et elle recrutait des élèves jusqu'à Milan. Le 10 novembre 1798, les troupes françaises de Lecourbe occupèrent Ascona, mais elles durent céder la place aux Austro-Russes au mois de mai de l'année suivante. A l'arrivée des impériaux dans le Tessin, tandis que les anciens bailliages tessinois renversaient les organes de la République Helvétique et proclamaient des gouvernements provisoires, Ascona se donna une régence et un tribunal autonomes qui subsistèrent jusqu'à la fin de l'occupation des impériaux. La paroisse d'Ascona existait déjà en 1332 ; primitivement le village dépendait de Locarno, mais on ne sait quand il s'en est séparé. Les curés étaient au nombre de trois ; dès 18[illegible], il n'y en a plus qu'un avec le titre d'archiprêtre. Le 2 juillet 1799, Ascona devint une paroisse prévôtale. Il est le chef-lieu du décanat du même nom, qui remonte probablement à saint Charles Borromée.

Le village eut à souffrir de nombreuses inondations, entre autres en 1177, 15[illegible], 1570, 1640, 1795, 18[illegible]. Suivant Rahn, il existait autrefois près du hameau de Moscia une carrière de marbre d'où, en 1532, on extrayait les cinq paires de belles colonnes qui séparent les trois nefs de l'église de San Francesco de Locarno. Au début du XIXe s., Ascona était une station de douane et exerçait, malgré la loi du 22 novembre 1803 sur les péages et pontonnages, une régale du poids, sorte de droit d'entrée surtout sur le fromage, les graisses et le beurre. — *Personnages marquants.* Nous citerons : les Abondio, Giovanni Serodino, Della Gana, Gaetano Matteo et Paolo Antonio Pisoni, Pier Francesco Pancaldi-Mola, tous artistes ; le bienheureux Pietro Berno, les Caglioni, Raffaele Pancaldi, etc. — *Population* : en 1591, environ 1000 hab. ; 1801, 772 ; 1900, 942 ; 1910, 1153. — *Edifices remarquables* : le palais Serodino, aujourd'hui Borrani, dont la façade fut bâtie et décorée par le célèbre artiste Giovanni Serodino ; la maison de ville qui est l'ancien palais Bartolomeo Papio.



La maison Ferrani à Ascona, construite de 15[illegible]. D'après une photographie.

LES CHATEAUX. Ils étaient au nombre de quatre : *San Michele.* Il s'élevait à l'Occident du bourg, sur un rocher dominant le lac, et, d'après la tradition, remonterait à l'époque gauloise ; il aurait été achevé par les Lombards. En 1189, l'évêque de Côme, Anselmo [illegible] Raimondi, en investit Pietro Duni ; le château resta dès lors dans cette famille dont il porta le nom. En 1518, il fut démantelé par les Suisses, qui laissèrent subsister une partie des tours ; aujourd'hui quelques rares vestiges du château sont encore visibles, entre autres une grande muraille soutenant un terre-plein. Le château des *Griglioni* [illegible] vers 1[illegible] par la famille Griglioni [illegible] de cette famille [illegible] Rahn, le château se composait de trois ailes rectangulaires [illegible] XVIIIe s. [illegible] une bonne partie, entre autres deux des quatre [illegible], une partie des fossés et la porte d'entrée Nord. La *Tour*

des Carcani (Torre dei Carcani) se dressait à peu de distance du château Griglioni, près du palais Duni. Monti l'appelle aussi château de Saint-Georges à cause du voisinage de cette église. La tour fut démolie il y a environ un siècle. *San Materno.* Ce château s'élevait sur une colline au Nord-Est d'Ascona et dominait la route de Locarno et du Val Maggia. D'après la tradition, il remonterait aux Lombards ; il appartint à la famille de Castelletto, de Milan, puis aux Orelli. La chapelle, encore ouverte au culte en 1619, est aujourd'hui désaffectée. Elle est à deux étages, dont le second constituait probablement seul la chapelle ; dans l'abside on voit les restes d'une *Majestas Domini*, qui date du XIIe ou XIIIe s. Elle a été malheureusement mal restaurée en 1902.

LES ÉGLISES. *San Pietro e Paolo.* L'édifice actuel remonte à la première moitié du XVIe s., mais, quoi qu'en dise Rahn, il est hors de doute qu'une église de Saint-Pierre existait auparavant avec rang d'église collégiale. Cette église paroissiale renferme des peintures remarquables de Pier-Francesco Pancaldi-Mola et de Serodino. *San Sebastiano.* Cette chapelle fut celle de la famille Duni. On fixe la date de sa construction au XIIIe s. ; au XVIIe, elle subit des modifications importantes et fut agrandie. Les Duni y avaient fondé deux bénéfices en 1451 et 1687 ; le patronage passa plus tard à la famille Berno. Les vestiges de l'édifice roman ont été déposés au Musée historique de Locarno. *San Giorgio* était une chapelle qui fut démolie en 1897 ; elle dépendait du château des Carcani. D'aucuns disent que c'était l'édifice religieux le plus ancien d'Ascona. *San Michele.* L'édifice actuel fut bâti en 1626 par Cristoforo Simoni d'Ascona, sur l'emplacement d'une chapelle plus ancienne appartenant au château du même nom. La *Madonna della Fontana* existait déjà en 1428. D'après la tradition, une bergère muette aurait, en 1428, reçu la parole en priant près de la chapelle, et obtenu qu'une source jaillit pour abreuver ses moutons. De là vient la dénomination de *Madonna della Fontana Parlengora* (qui fait parler) donnée par le peuple à ce sanctuaire. Ce serait en souvenir de ce fait miraculeux que les gens d'Ascona auraient décidé d'ériger une église en cet endroit. Le 12 mars 1617, le nonce Sarego posait la première pierre de l'édifice actuel, dont la dédicace eut lieu en 1677. On attribue généralement les plans à Giovanni Serodino qui y aurait exécuté aussi des travaux de peinture et de sculpture, entre autres la belle statue de pierre du maître-autel. L'église souffrit beaucoup d'un incendie en 1789, mais fut restaurée tôt après. *Santa Maria della Misericordia.* C'est le nom de l'église annexée au collège pontifical. L'édifice primitif, construit probablement par les bénédictins, était de style gothique ; le bâtiment actuel fut commencé en 1399. Il présente un grand intérêt par ses peintures. A l'extérieur on voit la fresque d'une madone de la miséricorde, de la fin du XVe ou du commencement du XVIe ; dans le chœur des fresques du XVe s. devaient représenter l'histoire de l'ancien et du nouveau testament. Sur les parois de la nef on a découvert un cycle de peintures qui, suivant Rahn, est le plus grand de toute la Suisse. En 1510, la chapellenie étant vacante, les habitants d'Ascona firent don de l'église aux dominicains à la condition d'y bâtir un couvent. De petites dimensions, ce dernier fut construit après 1514 au Sud du chœur de l'église et subsista jusqu'à la fondation du collège pontifical en 1584.

Le Collège pontifical. Cet établissement d'éducation, le premier qui ait été fondé au Tessin, est dû à la munificence du chevalier Bartolomeo Papio. Le 20 août 1580, il légua sa maison d'Ascona et 25 000 écus d'or pour fonder un séminaire, dont la propriété était réservée au Saint-Siège. A cette somme vinrent s'ajouter 2000 écus d'or, que la population d'Ascona s'engageait à payer en douze ans, et 2000 écus d'or légués par Lorenzo Pancaldi. La maison Papio n'étant pas propre à en faire un collège, on utilisa dans ce but l'église *Della Misericordia* et le couvent des dominicains. L'établissement fut canoniquement érigé par saint Charles Borromée le 30 octobre 1584 ; dès sa fondation, il embrassait un internat avec étude des lettres classiques, hébraïque et italienne, et une école élémentaire gratuite pour les enfants d'Ascona. Dès 1616, et pendant plus d'un siècle et demi, l'enseignement fut donné par les oblats du Saint-Sépulcre de Milan. En vertu de la loi de sécularisation de l'enseignement, du 28 mai 1852, le personnel enseignant ecclésiastique fut chassé, l'évêque de Côme privé du droit d'administration, et le canton du Tessin installa dans les bâtiments de l'école un pensionnat de jeunes filles. En 1879, le collège fut rendu à sa destination primitive et son administration, confiée à l'évêque de Côme, passa en 1885 à celui de Lugano. Depuis 1919, le collège est provisoirement fermé. Registres paroissiaux depuis 1600.

Bibliographie. Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — Monti : *Atti.* — Pometta : *Come il Ticino ...* — AS I. — *BStor.* 1879, 1881, 1883, 1885, 1889, 1892, 1893, 1894. — Rahn : *Monumenti...* — Rahn : *Wanderungen im Tessin.* — Simona : *Note di arte antica del C. Ticino.* — Mazzuchi : *Le chiese dell' attuale C. Ticino.* — Borrani : *Ticino Sacro.* — Buetti : *Note storiche religiose.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — Cantù : *Storia della città ... di Como.* — Weiss : *Die tessinischen Landvogteien.* — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana.* — Franscini : *La Svizzera italiana.* — Tartini-Respini : *Storia politica del C. Ticino.* — Lavizzari : *Escursioni...* — Hidber II, no 2013. — [Celestin TREZZINI.]

ASCONIO, P. Voir ABBONDIO.

ASHER, LÉON, * 13 avril 1865 à Leipzig, étudia la médecine à Leipzig, fit son doctorat en 1890, fut médecin-assistant de la clinique de l'Université de Heidelberg 1891-1894, assistant à l'Institut physiologique de Berne 1894, privat-docent 1895, professeur titulaire 1901, extraordinaire 1906, professeur ordinaire de physiologie et directeur de l'Institut physiologique de l'Université de Berne depuis 1914. Il publia annuellement dès 1902 la revue : *Ergebnisse der Physiologie.* [E. B.]

ASILE (DROIT D'). I. Dans l'église. A. *Définition, historique.* Le droit d'asile de l'église est un droit réservé aux églises et à d'autres lieux sacrés, en vertu duquel ceux qui s'y réfugient ne peuvent en être emmenés de force et condamnés à mort ou à quelque autre peine corporelle, à moins qu'ils ne se soient rendus coupables d'un délit que les lois ecclésiastiques déclarent expressément incompatible avec le droit d'asile. Toutefois, il est permis aux autorités ecclésiastiques de livrer les délinquants indignes du droit d'asile si le juge s'engage à ne pas faire subir au coupable la peine de mort ou quelque autre peine corporelle.

Le droit d'asile de l'église chrétienne est fondé sur le fait que les lieux consacrés à la Divinité jouissent d'une vénération particulière. Comme institution légale, il remonte à l'époque romaine du christianisme et dérive du droit d'asile attaché aux temples grecs et romains et aux statues des empereurs romains. Dès le début, le droit d'asile fut très précieux à l'église chrétienne en lui procurant un moyen tout opportun d'intervenir dans l'exercice de la justice, surtout lorsqu'il s'agissait de mettre une sentence à exécution. L'église, déjà alors et plus tard, en opposant le droit d'asile à une application trop rigoureuse du droit pénal, a rempli sans aucun doute une mission civilisatrice de grande importance ; de même, il ne faut pas méconnaître que la protection des asiles a été d'un grand secours aux débiteurs en détresse et aux esclaves. Mais dès le début, l'église a aussi étendu sa protection à des personnes coupables de crimes prémédités, ce qui était fâcheux au point de vue [illegible] et politique.

D'après le droit canon, le droit d'asile est attaché : 1. à toutes les églises et aux bâtiments et places qui en dépendent ; 2. aux cimetières ; 3. aux couvents, à la demeure de l'évêque et, à l'occasion, à d'autres lieux religieux. Les criminels exclus du droit d'asile sont : 1. les brigands ; 2. ceux qui dévastent la campagne de nuit ; 3. les assassins ; 4. ceux qui [illegible] ; 5. les hérétiques [illegible] qui [illegible]. Les délits déclarés incompatibles avec le droit d'asile sont trop importants à connaître [illegible] des gouvernements [illegible] les papes [illegible] un nombre toujours grandissant de crimes.

La violation du droit d'asile constituait un sacrilège et était punie de l'excommunication.

Au moyen âge et dans la suite, le droit d'asile, tel qu'il avait été institué par l'Église, ne fut jamais reconnu en Suisse ni dans d'autres pays. Au moyen âge, il fut constamment violé.

Les peines décrétées par la loi ecclésiastique, l'excommunication et l'interdit, ne suffisant pas à faire respecter le droit d'asile, les églises réclamèrent au moyen âge des privilèges impériaux, attendu que, suivant les notions juridiques du temps, c'était une prérogative de l'empereur de conférer à un endroit le droit d'asile. Ces privilèges contenaient une sanction pénale et étaient, de cette manière, plus aptes à protéger le droit d'asile. D'autres églises et couvents considéraient par contre le droit d'asile comme suffisamment garanti par des privilèges impériaux d'immunité.

Les couvents, qui jouaient dans ce domaine un rôle plus important que les églises, fondaient leurs droits d'asile surtout sur les privilèges de l'empereur et se nommaient lieux de refuge impériaux ; leurs droits étaient délimités par le contenu du privilège ou bien d'après ceux des autres asiles impériaux séculiers. Outre les asiles d'églises, le moyen âge a eu des lieux de refuge séculiers, soit des endroits dont le droit d'asile reposait entièrement sur le droit séculier. Ces asiles connaissaient beaucoup plus de délits incompatibles avec le droit d'asile que ceux de l'église. Les lieux de refuge séculiers refusaient leur protection aux délits que l'on comprend sous la dénomination de crimes capitaux, soit le meurtre, l'incendie, la trahison, la sédition, le sacrilège, le vol avec effraction, etc., mais l'accordaient aux affaires d'honneur, telles que l'homicide involontaire, les blessures, etc. Dans les XIe, XIIe et XIIIe s., le droit d'asile répondait à un véritable besoin, mais vers la fin du moyen âge, il s'opéra peu à peu un changement, surtout dans les villes, lorsqu'on jouit de plus d'ordre et de tranquillité et qu'on fut convaincu qu'il était dans l'intérêt de tous que la justice s'exerçât d'une manière régulière et sûre. C'est pourquoi de fréquents conflits éclatèrent à ce sujet entre les autorités séculières et ecclésiastiques.

B. *Le droit d'asile dans la Suisse protestante.* Dans les contrées protestantes de la Suisse, le droit d'asile de l'église disparut avec l'introduction de la Réforme. Mais quoique celle-ci eût mis fin à la vénération et au caractère surnaturel des lieux de refuge, les asiles purement séculiers continuèrent non seulement à exister, mais le droit d'asile se maintint aussi pour un certain nombre de couvents, de maisons religieuses, de prieurés et d'établissements de ce genre, qui avaient été sécularisés et remis à un administrateur [illegible]. Cela s'explique parce que peu à peu le droit d'asile avait pris corps et s'était tellement enraciné dans [illegible] du peuple, que les autorités séculières [illegible] obligées d'en tenir compte, même après le changement de religion. Avec le temps, ces lieux de refuge tombèrent en désuétude, de même que les asiles séculiers, dont ils subirent le sort ; toutefois, il est possible que quelques-uns d'entre eux aient continué à exister jusqu'au XVIIIe s.

C. *Le droit d'asile dans la Suisse catholique et la Constitution de Grégoire XIV « Cum alias ».* [illegible] nouvelle commença pour le droit d'asile comme institution de droit canonique et, partant, pour les cantons restés catholiques, avec l'édit concernant la constitution de Grégoire XIV : *Cum alias*, du 24 mai 1591, et son application. Cette Constitution, la *Gregoriana*, contenait la codification du droit d'asile formel et matériel, telle que le concile de Trente n'avait pas réussi à l'élaborer. Elle avait d'abord pour but de mettre le droit d'asile en harmonie avec les besoins d'une époque nouvelle, à laquelle elle fait d'importantes concessions, en augmentant le nombre des délits incompatibles avec le droit d'asile, puis elle voulait maintenir l'autorité de l'église relativement à cette institution, [illegible] exactement la procédure d'extradition des [illegible] indignes du droit d'asile. [illegible] suivre, la *Gregoriana* déclare qu'un délinquant [illegible] du droit d'asile, ne peut être saisi qu'en vertu d'une autorisation formelle de l'autorité ecclésiastique compétente. Ces innovations, apportées au droit d'asile par Grégoire XIV, rencontrèrent une vive opposition dans le monde séculier, surtout à cause des conditions auxquelles l'extradition devait avoir lieu. On acceptait volontiers l'augmentation du nombre des délits indignes de l'asile, mais on n'approuvait pas que Grégoire réservât au juge ecclésiastique de décider dans chaque cas de cette indignité, et partant de la livraison de l'accusé au tribunal séculier. Les papes qui lui succédèrent n'ont fait de concessions au pouvoir temporel qu'en déclarant encore d'autres délits et crimes incompatibles avec le droit d'asile, mais jamais en modifiant d'une manière sensible les principes fondamentaux de l'extradition telle que les précise la *Gregoriana*.

La *Gregoriana*, dans son ensemble, ne fut admise que peu à peu dans la Suisse catholique et d'une manière définitive seulement à la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe s.

Les conflits relatifs au droit d'asile, qui eurent lieu dès le second quart du XVIIIe s. dans les bailliages communs où, à l'exception des bailliages italiens, la parité confessionnelle existait et où les cantons protestants et catholiques avaient part au gouvernement, sont plus importants que ceux qui surgirent dans les contrées entièrement catholiques. La lutte concernant le droit d'asile ecclésiastique atteint son apogée en 1751 et dans les années suivantes. Pendant 30 ans des négociations eurent lieu pour la limitation de l'immunité ecclésiastique entre les cantons administrant les bailliages communs, d'une part, et les cantons catholiques, le nonce ou la curie, d'autre part, qui n'aboutirent à aucun résultat. En 1785, on cessa de s'occuper de la question de l'immunité dans les Diètes.

Les tentatives faites par les États confédérés pour restreindre le droit d'asile ecclésiastique dans les pays sujets n'ayant pas eu de résultats, ce droit resta en vigueur dans ceux-ci et dans les cantons catholiques, de fait et de droit. De même que d'autres institutions qui s'étaient survécues, le droit d'asile de l'église et quelques refuges séculiers encore existant furent balayés sans miséricorde par le mouvement helvétique de 1798. On ne jugea pas même nécessaire d'en ordonner la suppression. Il contrastait si fort avec les idées nouvelles, qu'il ne pouvait être question de le tolérer plus longtemps.

Dès le premier quart du XIXe s., le droit d'asile de l'église a presque entièrement perdu son importance pratique dans les autres États de l'Europe. Conformément à sa politique traditionnelle, qui ne renonce jamais définitivement à ses prétentions, même lorsque les circonstances ont changé et qu'il n'y a pas de [illegible] à espérer pratiquement, l'église catholique maintient encore en principe le droit d'asile, ainsi qu'on [illegible] le *codex juris canonici*, entré en vigueur en 1918 à la Pentecôte. — Voir R.-G. Bindschedler : *Kirchliches Asylrecht (Immunitas ecclesiarum localis) und Freistätten der Schweiz* (avec bibliographie).

II. **Droit public.** A. *Signification et histoire.* L'asile est le lieu d'où personne ne peut être [illegible]. À notre époque de civilisation, le droit d'asile fait partie du droit des peuples. Il n'y a que les étrangers, non les indigènes, qui cherchent asile dans un État ; ces derniers possèdent le droit d'entrer et de demeurer dans leur patrie. Le bannissement de citoyens ne saurait avoir lieu que par le moyen d'une loi, et ne paraît pas, pour la Suisse du moins, légalement admissible. L'État donne asile sur son territoire à deux catégories de personnes, à certaines conditions et sans y être tenu juridiquement : aux délinquants en fuite, à la condition qu'ils ne tombent pas sous le coup d'une loi d'extradition, et aux personnes qui ne possèdent pas de papiers suffisants. Les exilés politiques [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ne sont pas toujours poursuivis pour délits politiques [illegible] la plupart, abandonnent leur patrie à cause de leurs opinions politiques et trouvent [illegible] à l'étranger, sans être en possession [illegible] que les autorités de leur pays leur ont refusés. Ab[illegible]

tion faite du droit d'asile des ambassadeurs, qui ressort au droit international d'exterritorialité, et qui consiste en une immunité locale très réduite (franchise de l'hôtel), le droit d'asile qui comprend l'ensemble des dispositions juridiques concernant les lieux de refuge, appartient à l'histoire du droit. Ce droit d'asile, qui n'est plus en pratique, a son origine dans l'église et se développa surtout dans le droit canon. Le droit d'asile moderne n'est pas un droit à l'asile, l'individu ne peut exiger juridiquement que celui-ci lui soit accordé. Le droit d'asile moderne n'est ainsi pas un droit de l'individu, mais au contraire un droit souverain de l'Etat qui donne ou refuse asile, qui reçoit des étrangers à titre d'hôtes et les tolère; il l'exerce sous sa responsabilité, en considérant d'un côté son autonomie et son indépendance vis-à-vis des autres Etats, de l'autre ses devoirs de membre d'une communauté internationale d'Etats.

B. *Le droit d'asile en Suisse*. *a*. Les compétences des autorités fédérales. La police des étrangers, comme la police des personnes, est tout d'abord une affaire cantonale, aussi en ce qui concerne la police politique des étrangers. C'est donc le canton qui décide s'il admettra un réfugié étranger sur son territoire, ou s'il lui en interdira l'accès et sur quelles présomptions. Les expériences faites en Suisse dans la première moitié du XIXe s. démontrèrent qu'il était souhaitable d'accorder aussi à la Confédération une certaine compétence dans ce domaine, et c'est pourquoi l'article 57 de la Constitution de 1848, maintenant article 70 de la Constitution de 1874, dit : La Confédération a le droit de renvoyer les étrangers qui compromettent la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse. La sanction de cette prescription de la Constitution est la peine pour rupture de bannissement, article 63 lit. *a*. du Code pénal fédéral.

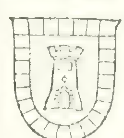
b. Les rapports entre la Confédération et les cantons peuvent être exprimés ainsi : Le droit d'asile est avant tout une compétence cantonale ; dans la règle, la Confédération ne saurait y obliger un canton, mais elle peut restreindre ce droit dans la mesure où le lui permet l'article 70 de la Constitution fédérale. Dans l'intérêt supérieur de l'ordre et de la sécurité publics, il fallut cependant s'écarter de ces principes dans certains cas. En 1849, entre autres, lorsque le nombre des réfugiés d'Allemagne et d'Italie dépassa dix mille. A cette occasion, la Confédération prescrivit exceptionnellement de leur accorder asile, organisa une direction centrale et astreignit les cantons à tolérer un certain nombre de réfugiés en prenant à sa charge une partie des dépenses. Quand il s'agit par contre de l'internement de fugitifs isolés, la Confédération ne les adresse jamais à de certains cantons, mais leur ordonne simplement de se rendre dans l'intérieur de la Suisse et non dans les cantons frontières.

Les événements politiques des années 1880 démontrèrent clairement ce qu'avait alors d'inadmissible l'absence d'organisation en matière de police des étrangers et conduisirent l'opinion publique à demander la création d'un bureau fédéral spécial chargé de la police des étrangers et de surveiller les agissements menaçant la sécurité intérieure ou extérieure du pays. Ce bureau créé le 28 juin 1889, ne remplaça pas les autorités cantonales, mais s'occupa de la police des étrangers à côté d'elles et en relation avec elles.

c. L'exercice du droit d'asile repose sur le principe que la Suisse accorde asile aux réfugiés politiques de tous les partis, s'ils s'en montrent dignes en se tenant tranquilles, mais non s'ils poursuivent leurs agissements et leurs attaques contre l'existence et la sécurité légale d'autres Etats. Furent renvoyés entre autres des réfugiés qui protestèrent publiquement contre leur internement, des espions et des agents provocateurs, ceux qui par un abus du droit de presse mirent en danger les bonnes relations de la Suisse avec les Etats voisins, ceux qui cherchèrent à préparer sur le sol suisse une révolution politique dans leur pays. Dans ces trente dernières années en particulier, des anarchistes, en premier lieu ceux qui excitèrent à la [illegible] par le fait ou la pratiquèrent, puis tous ceux qui se rendirent coupables de propagande anarchiste par leurs discours ou leurs écrits ou qui devaient être surveillés comme anarchistes dangereux. Avant la guerre mondiale, les déserteurs et les réfractaires étrangers trouvaient aussi asile en Suisse, car ils ne pouvaient être extradés pour des délits militaires. Pendant la guerre, leur nombre augmenta extraordinairement et plusieurs ordonnances durent être édictées à leur sujet. Pendant un certain temps un décret du Conseil fédéral, du 1er mai 1918, interdit aux déserteurs et réfractaires l'accès du territoire suisse ; d'après un autre, du 29 octobre 1918, c'est le Département fédéral de police qui décide si les déserteurs ou réfractaires entrant en Suisse doivent être internés dans un établissement ou s'il y a lieu de leur accorder le droit d'établissement à la condition de se conduire correctement. Il est à regretter que l'asile ne soit pas refusé aux spéculateurs et aux usuriers dépourvus de passeports, qui vivent en grand nombre depuis la guerre dans nos grandes villes et dans nos stations climatériques. Le fait que la Suisse accorde aux mêmes conditions qu'autrefois un asile hospitalier aux exilés politiques, parmi lesquels se trouvent les princes détrônés et leur suite, résulte de sa mission historique, et elle ne devrait jamais y manquer. La question de l'ouverture de la frontière suisse aux étrangers, devenue actuelle avec la fin de la guerre, n'a pas de rapport avec le droit d'asile ; elle touche à la question alimentaire et au problème de l'envahissement de la Suisse par l'étranger. — Voir Lammasch : *Auslieferungsrecht u. Asylrecht*. — J. Langhard : *Das Recht der politischen Fremdenausweisung*. — Salis : *Droit féd. suisse* 1903, IV, nos 1943-1951, 2035-2088. [Brusschweiler et L. R. v. Salis.]

ASIMO. Premier évêque de Coire connu. En 452, Abundantius, évêque de Côme, signa et approuva une pièce au nom de son frère Asimo, évêque de Coire. — Mayer : *Gesch. des Bistums Chur* I, 41 ; II, 373. — *LL* I, 363. [L. J.]

ASINARI, ARSINARII, ASINERI, ASINEIR. Famille originaire d'Asti, dont plusieurs membres s'établirent dans certaines villes de Suisse, où ils firent le commerce d'argent. Comme la plupart des marchands et changeurs italiens du moyen âge, ils sont généralement appelés *lombards*. — C'est à Fribourg que les Asinari ont eu leur établissement (*casana*) le plus important. On y constate leur présence dès la fin du XIIIe s., et par un acte de 1363, on voit que Georges Asinari avait été reçu bourgeois de la ville. Au milieu du XIVe s., cette famille est, avec les Thoma, les Saliceto et les Medici, à la tête d'une banque importante. Ils prêtent de l'argent non seulement aux Fribourgeois, mais aux villes et seigneurs du pays, notamment aux comtes de Gruyère et de Neuchâtel. — En 1[illegible], un Oddonino Asinerii, qualifié *de domicellus* et [illegible] de Morat. Son fils qui portait le même nom, fut, en 1411, nommé châtelain d'Aubonne et de Coppet. — Sur leur situation juridique dans les villes, voir art. *Lombards*. — Bibliographie : Amiet : *Geldwucher des Mittelalters*, *JSG* I-II. — *Codex Astensis* I, [illegible]. — Schulte : *Gesch. des* [illegible] *Handels*. — Martele : *Monuments* [illegible].



A Genève, un [illegible] Asinari est mentionné en 1358 comme [illegible] associé avec un Moneri. Son petit-fils, Barthélemi, fut syndic en 1435 et 1438. Armes : d'azur à la tour d'or, à la bordure componée de [illegible] d'azur et d'argent. — Voir Galiffe : *Not. gén.* II, 3[illegible]. — [illegible] I, [illegible]. — Galiffe et Gautier : *Armorial* [illegible] I et II. — Borel : *Les foires de Genève*, p. 106, 1[illegible]. — Arch. cant. vaudoises. — *JSG* I-II. [illegible]

ASKETISCHE GESELLSCHAFT [illegible] Pfarrverein du canton de Zurich. En 1768 [illegible] d'alors, c'est-à-dire les candidats en théologie attendant une nomination de pasteur, et [illegible] J.-C. Lavater, fondèrent une société [illegible] *Theologisch-* [illegible] 1771 *Asketische Gesellschaft*. Leur but était de [illegible] [illegible] capables. Leurs premiers présidents furent Johann Jakob Breitinger et J. J. Simmler. Au début, la société

se réunissait le premier jeudi de chaque mois, plus tard une fois par an dans la deuxième semaine après Pentecôte. Dès 1864, elle publia chaque année ses *Verhandlungen*. La présidence changea tous les trois ans dès 1837. Depuis 1913 son nom officiel est : *Pfarrverein (Asketische Gesellschaft) des Kantons Zürich*. — W. Wuhrmann : *Verhandlungen des Pfarrvereins (Asketische Gesellschaft) des Kts. Zürich* 1918, p. 20. [W.-L. W.]

ASNENS ou **AGNENS** (C. Fribourg, D. Broye. Voir *DGS* sous Delley). Village et seigneurie situés autrefois entre Saint-Aubin et Delley. La première mention d'Asnens est de 1085 ; un nommé Wilhelmus donne un chesal et des terres, sis dans ce village, à l'abbaye de Payerne. Le 22 août 1239, Pierre d'Asnens prête hommage au chapitre de Lausanne pour sa seigneurie d'Asnens. Au XIV[e] s., celle-ci passa aux barons de Grandson. Pierre de Grandson donna en accensement perpétuel en 1335, aux habitants d'Asnens, toute la messellerie et les pâquiers du village. Le duc de Savoie eut à son tour la seigneurie d'Asnens, mais il la remit, avec celle de Saint-Aubin, à Antoine Anglais, au XV[e] s. Ce dernier demanda en 1447 au Conseil d'Estavayer son admission et celle de ses sujets au ressort militaire de cette ville, sous certaines réserves. A la fin du XVI[e] s., de longues difficultés surgirent entre les cantons de Berne et de Fribourg au sujet de la métralie, de la messellerie et de la dîme d'Asnens. Cette dernière fut délimitée en 1719 à la demande de Berne. La dernière mention d'Asnens est de 1759 et a encore trait à la dîme de ce village. — Voir Hidber : *Schweiz. Urkundenregister* I, 285. — M. de Diesbach : *Regeste fribourgeois*. — Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Dellion : *Dictionnaire* XI, p. 10 et 16. — *ASHF* VI, 344. — Arch. d'État Fribourg : *Bailliage de Montagny et de Saint-Aubin*. [G. CORPATAUX.]

ASNENS. Famille de seigneurs du village de ce nom, ministériaux des comtes de Neuchâtel en 1215, connus déjà au XII[e] s. — GISLAMARTUS d'Asnens et son fils Guillaume sont témoins dans des actes passés en 1162, 1184 et 1195 en faveur du couvent d'Hauterive (Fribourg). En 1268, les d'Asnens étant devenus seigneurs de Delley, réunirent leurs deux noms dans leurs titres et bientôt ne gardèrent que celui de DELLEY. *Armoiries* : d'azur, coticé d'or armé et lampassé de gueules, à deux cotices d'or brochant sur le tout. — FRANÇOIS, aurait pris part à la croisade de 1217 et serait mort en 1219 devant Damiette. Son écusson se trouve à la salle des croisades du château de Versailles. — PIERRE, prête hommage au chapitre de Lausanne, en 1239, pour sa seigneurie d'Asnens. — HENRI, fils d'Aymon, donna en août 1322, au couvent des dominicaines d'Estavayer, tous ses droits sur le dîme d'Asnens situé près de la terre de son frère Bernard. — Au XVI[e] s., la famille passa en France où elle existe encore sous le nom d'Asnens de Delley. — Voir *AHS* 1[illegible], p. 9. — P. Justin Gumy : *Regeste d'Hauterive*. — M. de Diesbach : *Regeste fribourgeois*. — Grangier : *Annales d'Estavayer*. [G. CORPATAUX.]

ASPARI, DOMENICO, d'Olivone, peintre et graveur sur cuivre, * à Milan le 4 août 1745, † le 8 avril 1831. Sous les auspices du P. Venini, il suivit pendant huit ans à Parme les leçons du peintre et professeur Baldrighi. Pendant cette période, il fut [illegible] travaux de décoration au palais ducal. De retour à Milan il se mit à la gravure sur cuivre, et pendant plus de trente ans fut professeur à l'Académie de la Brera, Milan. [illegible] tableaux, on a de lui [illegible] et [illegible] l'église d'Osnago (Italie) et [illegible] parmi les gravures, 25 vues de Milan (1788-1792), la *Cène* de Léonard de Vinci, [illegible] attribuée au Corrège. — GAETANO, [illegible] fils du précédent, * à Milan, † 1873 [illegible] après un prix extraordinaire au concours de l'Académie de la Brera il fut nommé [illegible] de l'Académie royale de Bologne où il resta plusieurs années. Il construisit dans cette ville le théâtre de [illegible] qui fut ouvert en juillet 1870. — Voir [illegible] *ticinesi*. — *SKL*. — *ALBK*. — *BStor.* 1891. [illegible]

ASPELT, *Peter* von, * à Aspelt près de Luxembourg, fut d'abord médecin du roi Rodolphe de Habsbourg, ensuite prévôt de la cathédrale de Trèves et en 1296 chancelier du roi Wenceslas II de Bohême. De 1296 à 1306, il fut évêque de Bâle, et de 1306 à sa mort en 1320, archevêque de Mayence. Comme tel, il fut le chef de la politique allemande. Sa pierre tombale dans la cathédrale de Mayence le montre couronnant trois rois. Comme évêque de Bâle, il fit mettre par écrit les statuts du synode de 1297 et de 1299 et créa la collection de documents et de titres juridiques de l'évêché connue sous le nom de *Codex Basiliensis*. C'est aussi lui qui acheta en 1305, pour l'évêché, de la comtesse Ita von Toggenburg, née comtesse de Homberg, dernière de sa famille, les seigneuries de Liestal et Homberg pour 2100 florins. Il était connu comme grand adversaire du roi Albert. — *Bas. C.* VII. [A. B.]

ASPER. Famille d'artistes zuricois, mentionnée déjà avant 1500 avec HANS, père et fils, tous deux orfèvres. Le plus célèbre représentant de la famille est : — 1. HANS, * 1499, † 21 mars 1571, peut-être élève de Hans Leu, attesté par ses œuvres de 1524 à sa mort, grand conseiller de sa corporation, la *Meise*, en 1545. Il resta pauvre et fut même assisté dans ses dernières années. C'est un de nos meilleurs portraitistes, dont on possède 24 portraits. Son Zwingli (1549), son capitaine Frœhlich (1549), Froschauer (1550), Bullinger (vers 1559), et son autoportrait (1571) sont célèbres ; presque toutes ses œuvres sont à Zurich. — 2. RUDOLF, * le 12 janvier 1552, † de la peste en 1611, fils du n° 1, entra à la *Meise* en 1570, peintre comme son père ; plus artisan, il n'a pas laissé d'œuvres dignes de mention. — 3. ANDREAS, * le 18 août 1581, † 1638, fils du n° 2, peintre, entra à la *Meise* en 1600, il ne fut guère qu'artisan. — *AZ.* — HANS-KONRAD, bourgeois de Constance, peintre, sculpteur et architecte. Il travailla en Suisse à Einsiedeln de 1620 à 1633 où il termina le revêtement de marbre noir de la chapelle de la grâce, et l'orna de statues pour le comte Kaspar von Hohenems. Il est aussi l'auteur de 37 planches sur cuivre dans *Helvetia sancta* de Heinrich Murer. — *SKL.* [B.]

ASPER, ASPERLIN, ESPERLIN, ESPER. Famille originaire du val Isenthal, [illegible] Au XIII[e] s., elle avait des propriétés à Törbel et à Morel dans la vallée du Rhône, et compte toute une dynastie de majors de Rarogne, d'où le nom de Rarogne qu'on lui donne quelquefois. *Armoiries* : d'or au lion d'azur lampassé et couronné de gueules. — 1. ***Henri***, fils du major Rodolphe, chanoine de Sion dès 1436, doyen, atteint soixante, fut désigné par le chapitre le 15 janvier 1451 pour succéder à Guillaume VI de Rarogne sur le siège épiscopal de Sion. Le pape Nicolas V [illegible] le 3 mars 1452 [illegible] Guillaume d'Estaing de l'administration [illegible] de l'église de Sion. Les Valaisans [illegible] pour leur candidat [illegible] l'élection d'Asperlin fut confirmée le 11 septembre 1457. Asperlin renouvela les [illegible] avec les [illegible] de Milan en 1457 [illegible] avec Venise et [illegible] Il mourut le [illegible] 1[illegible] à peine âgé de 50 ans. — 2. ***Rodolphe***, [illegible] [illegible]



fille unique de Jacques de Gléresse, seigneur de Bavois au pays de Vaud, qui lui apporta cette seigneurie. Son fils — 5. LAURENT (1510-1596) acquit les seigneuries de Ballaigues et de Lignerolles par son mariage, le 3 janvier 1526, avec Marie Champion, fille de Benoit Champion, seigneur de Cheseaux, Ballaigues et Lignerolles. — La descendance mâle de cette branche s'éteignit en 1738 par la mort de JEAN-SALOMON Asperlin. — Voir Gremaud. — Rameau : *Le Vallais historique.* — Gingins : *Indépendance du Haut-Valais.* — Furrer : *Gesch. über Wallis.* — *DHV.* — Collection Dumont. — *AHS* 1906, p. 30 ss. — *LL.* — Wirz : *Regesten.* [Ta. et M. R.]

ASPERMONT, von. Ministériaux de l'évêque de Coire, appelés quelquefois chevaliers, l'une des familles les plus anciennes et les plus considérées de la Rhétie. Elle tire son nom de deux châteaux-forts près de Zizers et de Jenins. Au milieu du XIVe s., elle disparut du pays pour apparaître encore quelque temps dans la campagne zuricoise, dans la Marche de Schwyz et dans le Vorarlberg. *Armoiries* : de sable à la fasce d'argent. — 1. SWICARDUS I, 1120, envoyé en 1153 de l'empereur Frédéric I à Milan. Dans les guerres qui suivirent contre Milan, il rendit d'importants services à l'empereur comme général en chef. — 2. ULRICUS, jura en 1219, pour l'évêque Arnold de Coire, la paix avec la ville de Côme. — 3. EBERHARD II, fils d'Eberhard I, fut capitaine au service de l'évêque Friedrich I. de Coire, et tomba en 1288 à la bataille de Balzers. — 4. EGLOLF II, frère du n° 3, et — 5. ULRICH VIII, fils du n° 4, furent excommuniés en 1300 pour avoir commis de grands dommages au détriment du chapitre de la cathédrale de Coire. Une des branches de la famille s'éteignit en 1333 avec — 6. ULRICH VI. Ses cousins — 7. EBERHARD III et — 8. ULRICH IX furent ses héritiers ; ils vendirent leur part du Prätigau en 1338 au comte Friedrich von Toggenbourg, et au bailli Ulrich von Matsch. — 9. ULRICH X, en 1318 commandeur de l'ordre de Saint-Jean à Feldkirch, fut le dernier de la lignée qui s'était établie au Vorarlberg. — 10. ULRICH XII, alla habiter Grüningen (Zurich) vers 1350. Avec son fils — 11. ULRICH XIII, il habita un château qu'on appela Aspermont. En 1368, ils vendirent le village de Rickenburg dans la Marche. — 12. EBERHARD IV épousa Elisabeth von Riet qui lui apporta les châteaux de Riet près de Tettnang, de Bleiach près d'Immenstadt et plusieurs autres biens seigneuriaux. Ayant été ruiné, probablement dans le démêlé Montfort-Werdenberg, il dut vendre la dot de sa femme. — 13. ULRICH XI, fils du n° 12, renonça en 1376 à tous ses droits au tombeau de ses pères dans la cathédrale de Coire et se servit désormais du nom germanisé RAUENBERG. Son père avait déjà renoncé à ses armoiries familiales et adopté celles de sa femme. Les Rhomberg du Vorarlberg et de Bavière sont considérés comme les descendants des Aspermont. — Voir *AHS* 1889, 311. — Mohr : *Codex.* — Regestes de Pfäfers. — Wartmann et Thommen : *Urkunden.* — Jecklin : *Burgen und Schlösser.* [A. MOOSER.]



ASPERMONT (ALT) (C. Grisons, D. Fünf-Dörfer, Com. Trimmis. V. *DGS*). Château appelé aussi RAUH- et RUCH-ASPERMONT, dont la tour est d'origine romaine. En 1258, Johann Peter von Sax, à Mesocco, vendit le château (que ses ancêtres avaient hérité des von Belmont) pour 3350 fl. à l'évêque Heinrich III de Coire, après quoi Ulrich von Aspermont le reçut en fief viager de l'évêque. En 1275, Walther IV von Vaz en fut inféodé. L'évêque Johann I hypothéqua le château à Ulrich von Aspermont en 1328, pour 800 marks, et l'évêque Ulrich IV en 1347 aux deux frères Walther et Ludwig von Stadion. Dès que l'évêché exerça la juridiction temporelle dans les IV villages (Zizers, Igis, Trimmis et Untervaz), il la confia à des administrateurs qui habitèrent le château ; ceux-ci furent, de 1349 à 1526 : Ulrich von Aspermont, Marquard, vicomte de Sargans, Johann von Planta, Hans von Marmels, Otto von Capaul, et le dernier : Jörg Ruch von Bebies, [illegible]. Quand les droits et l'administration épiscopale sur les IV villages prirent fin, Alt-Aspermont resta inhabité et marcha à sa ruine ; cependant la tour était encore bien conservée du temps de Stumpf (1548) et de Campell (1570). Lors des troubles des Grisons, au commencement du XVIIe s., le colonel autrichien Baldiron installa une garnison et de l'artillerie dans le château et fit établir un retranchement depuis le rocher du château jusqu'au Rhin, mais les gens des Ligues, conduits par Stephan This, l'eurent bientôt délogé. Le 11 avril 1878, la tour s'écroula dans les profondeurs du Haslitobel. — Voir Kraneck : *Ritterburgen.* — D. Jecklin : *Burgen und Schlösser.* — *AHS* 1889, p. 311. [A. MOOSER.]

ASPERMONT (NEU) (C. Grisons, D. Maienfeld, Com. Jenins. V. *DGS*). Second château familial des nobles von Aspermont, mentionné la première fois en 1299. Après leur départ, vers 1350, le château passa successivement au chevalier Rudi von Rankwil de Feldkirch, au bourgeois de Coire Strauß, puis aux chevaliers von Siegberg. Par Ursula, fille du dernier chevalier von Siegberg, le château et la seigneurie d'Aspermont passèrent entre 1465 et 1477 à Diebold von Schlandersberg, du Tyrol. En 1499, les gens des Ligues et les Confédérés s'emparèrent du château et l'incendièrent, mais il fut bientôt rebâti. Ulrich von Schlandersberg le vendit pour 16 000 fl., en 1522, à son cousin, Josua von Beroldingen, qui le revendit en 1526 à Valentin Compar, d'Uri, greffier et bourgeois de Maienfeld ; la même année, le château changea trois fois de propriétaire. Finalement les III Ligues l'obtinrent pour 10 000 fl. et le cédèrent avec la collation de l'église de Jenins à la commune de Jenins, à laquelle Hans von Marmels racheta de nouveau le tout pour 4475 fl. En 1538, il revendit le château et les terres attenantes à Peter Finer, bailli autrichien des 8 juridictions à Castels. De celui-ci, l'ensemble passa finalement en 1540 à Gregor-Karli von Hohenbalken et par la fille de ce dernier, Margaretha, à Andreas von Salis, de Jenins, vers 1600. Violanda von Salis l'apporta en dot à son mari, le chevalier Anton von Molina qui fut le dernier habitant de ce château. — Voir Kraneck : *Ritterburgen.* — D. Jecklin : *Burgen und Schlösser.* — Reg. de Jenins. [A. MOOSER.]

ASPREMONT. Voir SURY D'ASPREMONT.

ASSEMBLÉES NATIONALES. La chute de l'ancienne Confédération, en 1798, a vu surgir dans la plupart des cantons et pays sujets des assemblées de délégués qui, sous le nom d'assemblées provisoires, assemblées primaires, etc., eurent à s'occuper de la nouvelle organisation à donner à leur pays, et des élections aux *assemblées nationales.* — Voir HELVÉTIQUE, RÉPUBLIQUE.

ASSENS (C. Vaud, D. Echallens. V. *DGS*). *Alsens* en 1154 et *Hasens* en 1[illegible]. On a trouvé dans ce village en 1901 un tumulus de l'âge du fer, et en 1880-1881 et 1913 près de [illegible], des tombes [illegible]. Au moyen âge, cette localité appartenait à plusieurs seigneurs, entre autres celui de [illegible]. L'église paroissiale dédiée à saint Germain appartenait en 1154 déjà à l'abbaye d'Abondance en Savoie. [illegible] Jean Barre, prieur de Ripaille [illegible] reconstruisit l'église et l'ornà de peintures [illegible] qui subsistent encore. Un autre curé, Jean Mestral, devint prévôt de la collégiale de Fribourg [illegible]. Sous son administration, les protestants tentèrent d'introduire le *plus* à Assens, mais n'y réussirent pas [illegible], de telle sorte que la messe y a été célébrée jusqu'à nos jours. Un [illegible] y fut cependant établi [illegible] jusqu'en 1845. L'église sert aux deux cultes. En 18[illegible], une nouvelle église catholique a été construite. On y voit les tombeaux de [illegible] (1 1847) et de la baronne d'[illegible] en 1870, [illegible] de la paroisse catholique de [illegible] entre le lieu d'[illegible] (1827-1870) [illegible] [illegible]

ASSENTI. [illegible] noble vaudoise de [illegible] au XIVe s. [illegible] famille bourgeoise [illegible] XVe s. — 1. HENRI [illegible] Vaud pour [illegible] dre donné de [illegible] du duc de Savoie [illegible]

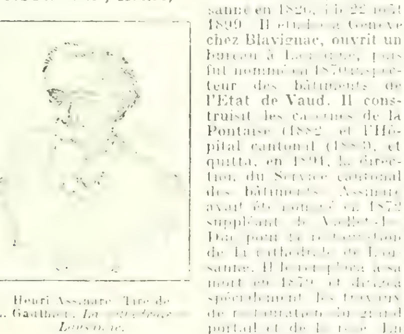
en Bresse par le Dauphin. Gouverneur d'Estavayer 1457-1459 ; capitaine dans le contingent 1465. — 2. JEAN, chapelain à Estavayer puis à la cathédrale de Lausanne en 1454 ; recteur de l'hôpital de Notre-Dame à Lausanne de 1458 à 1466 ; curé de Corcelles sur Chavornay 1458 à 1463 ; chanoine de Lausanne 1467 ; doyen de Valère 1468 ; curé de Saint-Prex et en 1472 de Chexbres. En 1487, il fit rebâtir et agrandir à ses frais la chapelle de Rivaz à Estavayer et mourut le 21 mars 1492. Comme chanoine, Assenti siégea au Conseil de ville de Lausanne en 1481, après la fusion de la Cité et du Bourg. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Wirz : *Regesten*. — Reymond : *Les dignitaires de l'église de Lausanne*. [M. R. et H. V.]

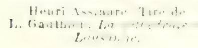
ASSERANS. Le prieuré rural d'Asserans, paroisse de Farges dans le Pays de Gex, relevait de l'Abbaye de Saint-Pierre de Nantua. Les biens de ce prieuré, qui fut détruit par les Bernois à la fin du XVI[e] s., s'étendaient sur une partie du territoire genevois, en particulier à Malval, Essertines et Russin. En 1300, le prieuré d'Asserans et celui de Malval furent unis, semble-t-il, et dès le XIV[e] s., ces deux prieurés bénédictins sont toujours mentionnés ensemble. La Seigneurie de Genève racheta en 1759 leurs droits aux religieux. — Voir Arch. d'Etat Genève : *Registres de la Chambre des fiefs*. — *RC*. — *Regeste*. — Guigue : *Topographie historique du Département de l'Ain*. — Galiffe : *Genève H. et A.*, supp. [Louis Blondel.]

ASSESSORE. Pendant la domination des Suisses sur le Tessin, les *assessori* composaient avec les *abati* dans chaque bailliage la Commission chargée d'examiner les candidats au notariat sous la présidence du chancelier du bailliage. Ils étaient nommés par le Collège des notaires. Lugano nommait deux *assessori*, Mendrisio de même, Locarno en nommait trois qui s'appelaient *periti*. — Voir Weiss : *Die tessinischen Landvogteien*. [C. T.]

ASSIGNAC, PIERRE DE. Voir ROVRÉE.

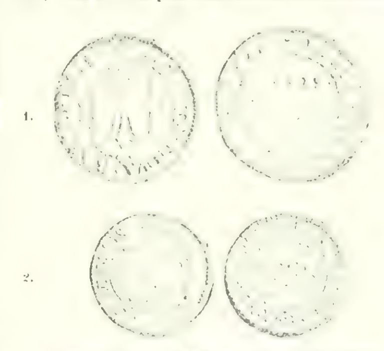
ASSINARE, *Henri*, Architecte vaudois, * à Lausanne en 1826, † le 22 août 1899. Il étudia à Genève chez Blavignac, ouvrit un bureau à Lausanne, puis fut nommé en 1870 inspecteur des bâtiments de l'Etat de Vaud. Il construisit les casernes de la Pontaise (1882) et l'Hôpital cantonal (1883), et quitta, en 1891, la direction du Service cantonal des bâtiments. Assinare avait été nommé en 1872 suppléant de Viollet-le-Duc pour la restauration de la cathédrale de Lausanne. Il le remplaça à sa mort en 1879 et dirigea spécialement les travaux de restauration du grand portail et de la rose. En 1891, il prit le titre officiel d'architecte de la cathédrale qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Voir *SKL*. — E. Gauthier : *La cathédrale de Lausanne*. [M. R.]





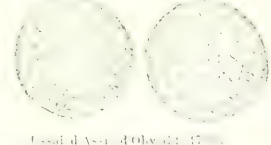
Henri Assinare. Tiré de L. Gauthier : *La cathédrale de Lausanne*.

ASSIS. Monnaie frappée par les cantons de Bâle, Obwald et Zoug. Le nom signifie en bas-latin proprement monnaie en argent ; il est dérivé de [illegible] unité monétaire romaine. [illegible] Strasbourg fut la première à frapper, vers 1500, des assis qui correspondaient au sol de 12 deniers ; le double assis se nommait [illegible]. Bâle employa en 1623 le terme d'assis pour le sol de 12 heller = 24 deniers = [illegible] rappen ; elle frappa des doubles assis datés de 1623, 1624, [illegible] à la taille de 72 au marc et à 6 lots de fin. En 16[illegible], elle frappa aussi, sur le conseil de son maître monnayeur J.-J. Schultheis, une quantité de doubles assis non datés, au même titre, mais [illegible] (74 à 75 au marc) et qui [illegible] partout. Le monnayeur Georg Wessenhagen fit un second essai d'assis simple en 1663, à la taille de 168 au marc et à 5 lots de fin ; la frappe en fut reprise en 1695, 1697, 1698 et 1708 puis abandonnée définitivement en



1. Double Assis = 2 sols de la ville de Bâle (1623).
2. Assis = 1 sol de la ville de Bâle (16[illegible]).

partie à cause du décri général de cette monnaie et de sa dépréciation hors de la ville de Bâle. Obwald frappa également, en 1728, un assis à titre d'essai, de la valeur d'un sol. Zoug, par contre, appela dès 1650 ses angster non datés 1/6 d'assis ; il en émit aussi datés de 1746 à 1782. Le maître monnayeur zougois, Fridolin Weissenbach, frappa en 1714, à Fribourg-en-Brisgau, pour 1000 florins d'[illegible] assis pour le compte de son canton. — Voir Coraggioni. — Archives d'Etat Bâle. [F. H. et A. Fi[illegible].]



Essai d'Assis d'Obwald 1728.

[illegible]. Assis = 1 Angster de Zoug [illegible] daté.

ASSISTANCE PUBLIQUE. Au moyen âge, l'assistance fut avant tout exercée par l'Église, en particulier par les couvents et les ordres hospitaliers, chevaliers de Saint-Jean, Lazaristes, Antonins. Elle [illegible] par les bourgeoisies et les cités [illegible] de construire des hôpitaux et des [illegible]. Après la Réformation, les couvents, dans les cantons protestants, furent sécularisés, quelques-uns d'entre eux transformés en hôpitaux, par exemple [illegible] parfois leurs biens servirent à constituer les fonds des pauvres.

La mendicité avait pris à cette époque [illegible] développement. Aux vrais indigents se joignaient les [illegible] [illegible], les vagabonds, les anciens soldats [illegible] rentrés de l'étranger [illegible]

[illegible]

L'entretien des [illegible]

sistoires dans la Suisse française, Waisenamt dans la Suisse allemande. Quelquefois aussi des corporations de métiers ou des confréries religieuses se chargeaient de l'assistance des bourgeois indigents, comme à Berne par exemple.

Actuellement, l'assistance privée est exercée par un grand nombre de sociétés à buts très divers : sociétés d'assistance, sociétés en faveur de l'enfance abandonnée, sociétés auxiliaires, etc. Les nombreuses colonies de Suisses à l'étranger ont également fondé des sociétés de secours ou de bienfaisance, subventionnées par la Confédération et les cantons, dont le but est de venir en aide aux compatriotes indigents et de favoriser leur rapatriement.

Assistance officielle. A. *Confédération.* Dès le XVe s. la Diète eut à prendre des mesures contre le paupérisme. En mai 1491, elle décidait que chaque canton devait prendre soin de ses pauvres. Cette décision est renouvelée en 1551 : chaque canton, y compris les III Ligues et le Valais, les bailliages communs, chaque localité et paroisse doit entretenir ses indigents selon ses propres ressources. Dans les Diètes suivantes, il fut entendu que les pauvres indigènes ne devaient pas rôder et que les étrangers seraient chassés ; seules les localités qui n'avaient pas le moyen d'entretenir leurs pauvres étaient autorisées à les laisser mendier hors de leur lieu d'origine munis de lettres de mendicité. (Décisions des 7 février 1560, 14 mars 1563 et 24 mars 1591.) Sous la République Helvétique, la loi du 13 février 1799 déclara que nulle commune n'était autorisée à partager son fonds des pauvres et qu'aucun habitant non bourgeois ne pouvait être astreint à payer un impôt d'assistance. Un concordat, du 10 juillet 1819, auquel treize cantons se rattachèrent, exigeait de toute personne désirant un permis de domicile la preuve qu'elle était en état de pourvoir à sa propre existence et d'entretenir sa famille. Le canton de domicile pouvait la renvoyer dans sa commune d'origine si elle tombait à charge de l'assistance. La Constitution fédérale de 1848 soumit dans l'article 41 le droit d'établissement des citoyens suisses à l'intérieur de la Confédération à certaines conditions, entre autres à la preuve qu'ils étaient capables de s'entretenir eux et leur famille par leur fortune, leur métier ou leur profession. Lors de la revision partielle de la Constitution en 1865-1866, l'obligation de fournir cette preuve fut supprimée, par contre le droit de renvoi à la commune d'origine par suite d'appauvrissement fut maintenu. La question de l'assistance fut précisée dans la Constitution de 1874, puis complétée par les lois du 22 juin 1875 et 25 juin 1903. Le Code civil suisse, du 1er janvier 1912, prescrit l'assistance par les parents, et définit la protection à accorder à l'enfance. Au début de la guerre européenne, sept cantons conclurent un accord, le 26 novembre 1914, au sujet de l'assistance à domicile pendant la durée de la guerre. Ce concordat, auquel s'étaient ralliés onze autres cantons jusqu'en 1919, prit fin le 31 mars 1920. Il prescrivait que les communes de domicile, obligées de secourir des Suisses tombés dans le dénuement par le fait de la guerre, étaient en droit de porter le 50 % de leurs frais d'assistance au compte du canton d'origine. Un projet de concordat concernant l'assistance intercantonale fut présenté le 29 janvier 1917 aux gouvernements cantonaux. Les cantons concordataires prennent à leur charge l'assistance des ressortissants d'autres cantons, mais le canton d'origine doit en payer une certaine partie : les deux tiers quand le séjour hors du canton ne dépasse pas dix ans, la moitié jusqu'à vingt ans et le quart s'il est plus ancien. Le concordat n'est pas applicable lorsqu'il s'agit de personnes établies au dehors depuis moins de deux ans. Le partage des dépenses entre le canton de domicile et les communes est l'affaire de chaque canton. Le Conseil fédéral fait fonction d'instance arbitrale. Jusqu'à la fin de 1919, adhérèrent au concordat les cantons de Schwyz, Berne, Appenzell Rh.-Int., Appenzell Rh.-Ext., Tessin, Bâle-Ville et Grisons.

B. *Cantons.* ***Zurich.*** Un office de l'assistance (*Almosenamt*) fut créé par la ville en 1525 de cinq [illegible] de chanoines. En outre, le chapitre du Grossmünster [illegible] lui remettre des biens importants, cens et dîmes des [illegible] chapelles et confréries, revenus annuels des prébendes et des maisons. Cet office placé sous la direction des autorités, s'occupait de l'assistance des pauvres à la ville et à la campagne. Il avait à sa tête un président, deux ecclésiastiques et quatre laïques. Le pain dit des pauvres était distribué en ville le samedi à l'ancien couvent des Augustins, à la campagne le dimanche après le service du matin. L'office fut supprimé par la loi du 21 octobre 1834. Sa fortune constitua le fonds cantonal de l'assistance et ses bâtiments furent utilisés pour l'université nouvellement créée.

En 1525 également, Zwingli publia une ordonnance concernant les aumônes. La mendicité fut interdite aux gens du pays comme aux étrangers.

Le couvent des frères prêcheurs devint un hôpital et celui d'Œtenbach une maison d'isolement pour lépreux. Un mandement de 1530 et une ordonnance de 1572 demandèrent que les biens d'église et de chapelle des communes ne fussent pas détournés de leur destination, mais employés à l'adoucissement du sort des pauvres. Des impôts d'église furent introduits à Zurich en 1558 en faveur des pauvres. Le Conseil décida en 1585 que chaque commune devait entretenir ses pauvres du revenu annuel des biens d'église, en 1634, il introduisit un impôt sur le blé et sur le vin, et recommanda en 1667, à l'exemple de la ville, le prélèvement chaque dimanche d'un impôt d'église, qui fut déclaré obligatoire en 1689. Une première loi sur l'assistance en 1630, fit de celle-ci une affaire communale. L'ordonnance de 1767 ordonna qu'au moins une fois par mois une collecte fût faite dans l'église en faveur des pauvres, ainsi que les jours de fête et de jeûne. De là sortirent les fonds des sachets, qui devinrent avec le temps les fonds des pauvres des communes. Le XIXe s. vit deux lois sur l'assistance, l'une de 1836 et l'autre, encore en vigueur, de 1853.

Berne. L'assistance dans la ville fut réglée au temps de la Réformation par l'*Ordnung der Mushafen und Spenden, husarmen Luten uszeteilen*, de 1528. Les employés désignés devaient aller de maison en maison et dresser un rôle des bourgeois réellement dans le besoin. Le couvent de l'Île, supprimé, fut transformé en hôpital et dans la léproserie du Breitenfeld, les lépreux recevaient un asile et des soins. Quelques mandements généraux furent édictés pour la campagne de 1530 à 1571. L'État participa déjà alors à l'assistance par des distributions de céréales, des bons de vêtements, etc. Les couvents supprimés furent transformés en établissements de bienfaisance. La charité privée était très développée. De 1571 à 1690 furent édictées toute une série d'ordonnances sur la mendicité, qui avait pris un grand développement par suite de la mauvaise situation économique. [illegible] *Mandement* de 1628 prescrivent que l'assistance des pauvres devait se faire au moyen du revenu des biens des communes et des églises, ainsi que par des impôts et par les contributions des personnes riches. Dans toutes ces ordonnances, les secours étaient limités aux enfants, vieillards, malades et infirmes. Celle de 1690 resta en vigueur pendant tout le XVIIIe s. L'État participa à l'assistance par ses hôpitaux. De nouveaux bâtiments abritèrent l'hôpital des bourgeois et celui de l'Île. L'assistance par les paroisses devint toujours plus d'importance [illegible] plan. L'ordonnance de 1807 [illegible] La loi de 1857 [illegible] domicile. [illegible]

et sur l'établissement, de 1897, n'a rien changé à ces principes.

Lucerne. Une ordonnance régla l'assistance d'une façon générale en 1590. Chaque commune devait établir une liste de ses pauvres et leur remettre une plaquette de laiton en signe de leur droit à être assistés. Les sommes nécessaires étaient fournies par le produit annuel des dons, les aumônes des églises, les contributions libres, etc. Le soin des pauvres fut confié au curé et à deux laïques. En 1665, l'assistance passa des paroisses aux communes. Une ordonnance de 1718 préconisa les impôts pour subvenir à l'entretien des pauvres. Une autre de 1783 dispensa les familles de remplir leur devoir d'assistance, renvoya à leur commune les mendiants vagabonds et institua dans chaque commune un commissaire des orphelins chargé du soin des ayants droit à l'assistance, mais qui n'était lui-même soumis à aucune surveillance. Les conséquences de cette ordonnance furent que les pauvres se rassemblèrent dans leurs communes et qu'en bien des endroits ils assiégèrent les maisons des riches pour obtenir des secours. La réorganisation de l'administration communale de 1803, conserva le commissaire des orphelins ; la mendicité fut interdite et les enfants pauvres durent fréquenter l'école comme les autres. Les impôts communaux d'assistance étaient déjà alors obligatoires. Une loi de 1804 autorisa le partage des pâturages de l'Allmend entre les ayants droit et leur mise en culture, ce qui donna de l'occupation à beaucoup d'indigents. Une nouvelle ordonnance, en 1818, institua dans chaque commune une chambre des orphelins, et pour le canton, un conseil d'assistance et de tutelle. La loi de 1819 défendit la mendicité et classa les nécessiteux en trois catégories : les malades, les personnes âgées et les infirmes, les enfants. La loi de 1855 préconisait la répartition des indigents et leur mise en condition. Vers 1850 existaient un grand nombre de sociétés d'assistance privée dans les communes, et aujourd'hui encore, le canton en possède beaucoup. La loi en vigueur date de 1889.

Dans le canton d'*Uri*, il ne fut jamais question de véritable paupérisme. La cause en est l'existence des biens communs et des *Allmend*, qui sont propriété indivise des communes et auxquels ont part les plus pauvres bourgeois. Des hôpitaux d'étrangers existaient déjà aux XVe et XVIe s. à Andermatt, Erstfeld, Wassen et Altdorf pour les voyageurs pauvres traversant le Gothard. La landsgemeinde résolut en 1805 d'organiser l'assistance publique. En 1812, il fut établi que les bourgeois du district d'Uri avaient droit à être assistés dans une commune du district après 15 ans de domicile. La haute surveillance était confiée à une autorité centrale d'assistance. De 1810 à 1845 furent [illegible] des listes d'impôts pour les familles chargées de l'entretien d'un des leurs. La loi de 1843 prévoyait l'assistance par les communes de tous les indigents qui y étaient domiciliés depuis plus de 15 ans. La Constitution de 1888 contient des prescriptions au sujet de l'assistance ; la loi actuelle date de 1897.

Schwyz. L'assistance obligatoire par la famille fut décidée déjà en 1671 et précisée en 1685. Le *Landrat* ordonna en 1805 que chaque commune prît elle-même soin de ses pauvres. Cette décision souleva des difficultés dans les districts à plusieurs communes, car il n'existait aucun droit de bourgeoisie communale. Le *Landrat* de 1818 renouvela sa décision de 1805 en ajoutant que dans les districts à plusieurs communes, les pauvres originaires du district auraient droit à l'assistance dans la commune où ils auraient [illegible] 25 ans sans interruption. Le gouvernement schwyzois introduisit en 1824 des loteries en faveur des pauvres de tout le canton. La loi organique des conseils de district, en 1848, leur confia l'assistance. La Constitution de 1848 en fit une compétence communale. [illegible] la loi [illegible] d'assistance de 1851, encore en vigueur, introduisit le droit de bourgeoisie communale.

Obwald. L'assistance obligatoire par la famille fut introduite en 1578 [illegible] jusqu'au milieu du XIXe s., l'assistance tirait ses ressources des fonds des pauvres, assez riches dans quelques communes, et du produit de l'impôt sur les familles. La mendicité dans les rues était florissante quoique théoriquement interdite. Le gouvernement décida en 1848 que chaque commune eût à créer un service d'assistance pour que les pauvres ne fussent plus obligés de vivre de la mendicité. La loi de 1851 supprima l'impôt sur les familles et obligea les communes à prélever un impôt sur la fortune des particuliers et des corporations pour l'entretien de leurs pauvres et à leur fournir davantage de travail que jusqu'alors.

Nidwald. L'assistance obligatoire par la famille exista depuis 1623 et fut renforcée encore en 1705 et 1731. La loi de 1811 supprima l'assistance par la famille et introduisit l'assistance par la paroisse. Les Nidwaldiens habitant en 1811 hors du canton et qui ne pouvaient plus prouver les droits de bourgeoisie de leurs ancêtres, ainsi que les personnes tolérées dans le Nidwald, furent soumis à une administration cantonale des pauvres. La loi actuelle de l'assistance a été adoptée par la landsgemeinde de 1912.

Glaris. Le *Landbuch* de 1448 contient une disposition concernant le retour à l'État de ses frais d'assistance et le *Landbuch* de 1629 connaît l'assistance par la famille et les amis. La landsgemeinde évangélique de 1770 institua l'assistance des pauvres victimes d'accident et des malades par les soins du trésor de la partie évangélique du pays ; celle des honnêtes étrangers pauvres devait être confiée dans chaque commune à un homme ou à un curateur spécial. En 1806 le Conseil évangélique ordonna aux paroisses de nommer des commissions d'assistance et institua une caisse nationale évangélique pour l'assistance des indigents. Il fut décidé la même année que les personnes aisées qui ne donnaient pas de contribution volontaire en faveur des pauvres pourraient être astreintes au payement d'impôts proportionnés. La première loi sur l'assistance date de 1840. Elle confie l'assistance dans les paroisses au *Stillstand* (curateur d'église), dans les communes civiles au Conseil communal. Les revisions de la loi en 1849 et 1877 limitèrent les obligations de la famille et augmentèrent la part de l'État. La loi de 1903 est encore en vigueur.

Zoug. L'assistance fut d'abord une affaire d'église, peu à peu elle passa aux mains de l'administration civile. A côté de l'assistance par la famille, déjà mentionnée en 1615, l'autorité civile pratiquait le système du placement des indigents. L'ordonnance du Grand Conseil de 1845 sur la mendicité et l'assistance tenta la première organisation de l'assistance. C'est en première ligne à la famille, puis à la commune d'origine qu'incombait l'assistance. Les communes développèrent [illegible] le système du placement et [illegible] les pauvres dans les établissements [illegible] tion entre 1812 et 1877. La Constitution de 18[illegible] l'assistance sous le contrôle de l'État. La loi de 18[illegible] [illegible] revision [illegible] les communes [illegible] et apporta quelques améliorations à l'assistance.

Fribourg. Une ordonnance de 1580 [illegible] paroisses et communes [illegible] les mendiants et pauvres [illegible] de pouvoir [illegible] les [illegible] ordonnances de 1630 invitaient les communes à [illegible] leurs devoirs envers les pauvres et à [illegible] rêts de leurs [illegible] ment droit [illegible] core du [illegible] mant de [illegible] de 1750 [illegible] oublieux de leurs devoirs [illegible] des personnes [illegible] 1817 [illegible] générale [illegible] de tous les [illegible] l'État [illegible] pauvres [illegible] l'assistance [illegible] tifs [illegible] institutions [illegible] La loi de 18[illegible] fut [illegible] donc [illegible]

matière d'assistance. La loi actuelle, de 1869, n'a rien changé à ces principes.

Soleure. La première tentative d'organiser l'assistance est la décision du Grand Conseil, du 17 décembre 1813; elle posait les principes suivants : 1. Interdiction de mendier dans les rues ; 2. Obligation pour les communes d'instituer des fonds des pauvres ; 3. Nomination d'administrateurs communaux de l'assistance pour l'entretien des indigents ; 4. Participation proportionnée de l'Etat à l'entretien des fous, des idiots, des infirmes et des incurables pauvres. La première loi concernant l'assistance fut votée par le peuple en 1912.

Bâle. Dans la ville un office de l'assistance fut fondé lors de l'introduction de la Réforme en 1527; diverses recettes lui furent attribuées ainsi que le droit de percevoir des collectes à l'église. Des administrateurs furent appelés à la direction et à la surveillance des aumônes journalières. Au bout de quelques années déjà, pour éviter les abus, on décida que seuls les pauvres habitant en ville auraient part aux aumônes et que pour les distinguer des autres, ils porteraient un écu au bras. Les aumônes devaient être limitées aux bourgeois de la ville. Une réorganisation eut lieu en 1758. Quatre classes furent instituées d'après l'âge, les besoins et la situation, en vue des distributions d'argent. L'office actuel de l'assistance s'occupe, d'après la loi de 1897 et le statut de 1898 des bourgeois adultes pauvres ; l'Orphelinat bourgeois s'intéresse aux enfants et aux familles à enfants mineurs.

Dans la campagne, 17 mandements furent publiés aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s. pour lutter contre la mendicité. Les ordonnances de 1608, 1679 et 1711 prescrivirent que chaque commune eût à prendre soin de ses pauvres. Celle de 1727 obligea les communes à créer des fonds des sachets. En 1728 et 1730 des contributions volontaires furent recueillies en leur faveur et on leur donna comme recette : les offrandes d'églises, les taxes d'héritages, une part de la finance de réception des nouveaux bourgeois, le tiers des impôts payés par les bourgeois externes. Ainsi se formèrent dans toutes les communes des biens des pauvres, parfois considérables. Le fonds des pauvres du pays fut constitué en 1816 et l'impôt en sa faveur décidé en 1818. La loi actuelle, de 1850, introduisit une nouvelle organisation dans le canton de Bâle-Campagne.

Schaffhouse. Le Conseil décida, déjà en 1491, que les secours ne devaient pas être réservés aux bourgeois de la ville, mais accordés aussi aux habitants pauvres qui avaient payé l'impôt de l'année. Une ordonnance de 1524 interdit la mendicité. Les mendiants étrangers étaient logés et entretenus à l'*Elendenherberge*, mais deux fois seulement par an. Le fonds des sachets, fondé au XIVe s., avait tellement grossi lors de l'entrée de Schaffhouse dans la Confédération que le droit de juridiction de Beringen put être acheté par son moyen. L'ordonnance de 1542 introduisit pour la première fois les communes de la campagne dans l'organisation de l'assistance publique. Le soin des pauvres reposait en premier lieu sur les communes. En 1699, l'assistance fut réorganisée ; elle pouvait se faire par la commune ou par l'Etat, dans ce dernier cas, la commune avait à payer une contribution annuelle au fonds des pauvres de la ville. La distribution aux pauvres sans distinction de bourgeois et d'habitants se faisait dans chaque endroit par les pasteurs et les autorités. Une loi de 1803 obligea les communes à prendre soin de leurs pauvres. En 1851, le canton se donna une nouvelle loi sur l'assistance qui est encore en vigueur.

Appenzell. Le *Landbuch* de 1409 contenait déjà des indications sur l'assistance. Au XVIe s., les décisions suivantes furent prises : 1570, les riches doivent assister les pauvres et surtout ceux de leur parenté ; 1571, interdiction à ceux qui reçoivent des aumônes de fréquenter les auberges ; 1579, [illegible] le sachet des pauvres dans les paroisses et pour celui de tout le pays. Il existait déjà alors un trésorier de l'assistance. Une ordonnance de 1592 posa en principe que chaque Rhode eut à prendre soin elle-même de ses pauvres et il fut décidé en 1594 que seuls les [illegible] munis d'une attestation des autorités pourraient avoir droit aux secours des sachets. Appenzell conclut en 1580 une convention avec le prince-abbé de Saint-Gall pour une action commune contre la mendicité. Diverses mesures furent prises aux XVe et XVIe s. pour améliorer le sort des pauvres ; plus tard, pour empêcher l'accès du pays aux étrangers, l'obtention de la bourgeoisie fut rendue plus difficile. D'après la Constitution de 1829, la landsgemeinde avait à élire un trésorier et un curateur de l'assistance. Hirschberg et Oberegg reçurent leurs fonds des pauvres particuliers et leurs propres curateurs. Lors de la revision de 1852, des commissions d'assistance communales ou de district furent aussi instituées. Le règlement de 1897 est encore en vigueur.

Saint-Gall. Le service mercenaire et les guerres de Bourgogne augmentèrent le nombre des pauvres. La Réforme provoqua la suppression de l'assistance par l'église et sa remise aux autorités laïques. En 1580, le gouvernement du prince-abbé conclut avec Appenzell et la ville de Saint-Gall une convention pour la lutte contre la mendicité. Les pauvres indigènes devaient être entretenus par des aumônes basées sur une liste des pauvres établie quatre fois par an. Lorsqu'en 1681 la Diète décida à nouveau que chaque autorité devait prendre soin de ses propres pauvres, le gouvernement du prince-abbé ordonna que chaque commune devait entretenir ses pauvres et ne pas les laisser mendier dans les autres communes. En 1795 existaient déjà toute une série de fonds communaux d'assistance. Dans la ville de Saint-Gall existait déjà vers 1530, dans l'église de Saint-Laurent, un tronc des pauvres. La loi d'organisation de 1803 obligea les communes civiles à secourir leurs pauvres, soit au moyen du bien des pauvres, soit par une contribution des biens communaux, soit par des impôts d'assistance. La loi de 1816 attribua l'assistance aux Conseils communaux. La loi encore en vigueur, de 1835, ne reconnaît l'obligation d'assistance qu'envers les bourgeois nécessiteux et parle pour la première fois d'asiles pour indigents.

Grisons. L'assistance était confiée aux XVIe et XVIIe s. aux communes. La Constitution de 1839 limita leur autonomie et introduisit une autorité cantonale d'assistance. Le Grand Conseil décida en 1847 que les communes devaient séparer le bien des pauvres de leurs autres biens. La dernière ordonnance est de 1857.

Argovie. La loi de 1804 sur l'assistance est encore en vigueur malgré les nombreuses tentatives de réorganisation. Un fonds cantonal d'assistance fut institué et alimenté par des taxes d'établissement, des amendes, etc. D'après une loi de 1804, les impôts d'assistance ne pouvaient être perçus à l'extérieur et dans le canton que sur les ayants droit au bien des pauvres. En 18[illegible] le Petit Conseil édicta un règlement communal sur l'assistance.

Thurgovie. La première paix générale (*Landfrieden*) et l'édit de Brunner de 1530 chargèrent l'église du soin des pauvres. Dès la Réformation ce furent donc les paroisses qui s'en occupèrent et leurs biens subvinrent en même temps à l'assistance, à l'église et à l'école. Une loi de 1817 prescrivit que si les ressources de l'assistance ne suffisaient pas, elles seraient complétées par des collectes. Les fonds des pauvres ne furent fondés qu'à la fin du XVIIIe s. par des impôts d'église, des legs et des taxes de mariage. La première organisation de l'assistance thurgovienne date de 1819. Elle obligea les communes d'origine à donner un asile à leurs pauvres. Le reste de l'assistance incombe à la paroisse d'origine et si ses finances n'y suffisent pas, c'est à la commune de contribuer à couvrir le déficit. L'ordonnance de 18[illegible] remit le soin de l'assistance aux paroisses. La loi actuelle date de 1861 et se base sur le principe de l'assistance par la commune d'origine, et, seul canton où le cas se présente, sur la confession.

Tessin. Il [illegible] déjà dans la première Constitution de 1803 le principe de l'assistance publique obligatoire par les communes d'origine. Plus tard, des caisses communales d'assistance furent prévues [illegible] les [illegible] d'aucun patrimoine [illegible] à payer une redevance. Aux [illegible] appartenait et à ceux qui avaient payé cette

redevance ou une certaine somme était assurée l'aide des communes. La caisse des pauvres devait être administrée par la municipalité. La loi de 1841 institua un fonds de secours cantonal. La loi sur l'organisation des communes de 1854 désigna comme autorités communales d'assistance les Conseils communaux, régla le droit à l'assistance, la forme de celle-ci et ses ressources. D'après la loi du 27 novembre 1855, la commune de domicile était chargée du soin des non bourgeois malades qui ne pouvaient être transportés dans leur commune d'origine ; elle pouvait se faire rembourser par cette dernière. La loi actuelle fut édictée en 1903 et un règlement y fut ajouté en 1904.

Vaud. Un règlement de 1817 ordonnait aux communes de prendre soin de leurs pauvres. Des fonds des pauvres existaient dans presque toutes les communes, et les impôts d'assistance étaient interdits. Le soin des indigents, des orphelins et des enfants abandonnés a été réglé par la loi de 1888. La charge de l'assistance incombe d'abord à la famille, puis à la commune d'origine, puis à l'État.

Valais. Le *Landrat* décida en 1714 que l'assistance dépendrait des dizains, éventuellement des communes. Une loi sur la mendicité fut publiée en 1803. Une autre loi sur la suppression de la mendicité, en 1827, obligea en premier lieu la famille à l'assistance ; si la commune de domicile n'accordait pas volontairement des secours, ceux-ci incombaient à la commune d'origine. Chaque commune dut créer une chambre de charité, chargée d'établir un état et un budget des pauvres pour chaque année. La loi de 1827 fut complétée par un décret de 1850, dans lequel l'obligation d'assistance par la famille fut accentuée. Un Comité de bienfaisance devait remplacer la chambre de charité. La loi de 18[illegible], encore en vigueur, réorganisa l'assistance.

Neuchâtel. Plusieurs communes constituèrent aux XVI[e] et XVII[e] s. des fonds des sachets en faveur des indigents. En 1773, l'autorité ordonna aux communes de pratiquer l'assistance. Les communes ne furent tenues à secourir leurs pauvres que dans la mesure où le revenu du bien des pauvres le leur permettait. La plupart des communes constituèrent des [illegible] et des chambres de charité. Le canton [illegible] l'assistance par la commune de domicile [illegible] Neuchâtelois établis dans le canton, par la loi de [illegible] en vigueur. Les biens des [illegible] aux frais d'assistance des communes d'[illegible]. L'État accorde des subventions aux communes [illegible] du fonds de réserve cantonal.

Genève. Calvin institua à côté de [illegible] par le Conseil de la ville, une assistance [illegible] deux existent encore aujourd'hui [illegible] de *diaconies* ou comités de [illegible] en faveur des pauvres le [illegible] lectes d'église, et qui sont [illegible] la première dans l'Hospice général [illegible] hôpital de Genève fondé en [illegible] 1868 et de 1869 ont chargé [illegible] malades, vieillards, orphelins, invalides et en général de tous ceux qui y ont droit.

La décision de la Diète de 18[illegible] eut une influence certaine sur [illegible] tance cantonale. 21 cantons [illegible] le principe de l'indigénat [illegible] commune d'origine) et [illegible] Rh.-Int., Tessin et Neuchâtel [illegible] cile (entretien des habitants [illegible] cile). Dans divers cantons [illegible] des années dans le but de [illegible] actuelles et de passer au [illegible] cantons, Appenzell Rh.-Ext. [illegible] sistance. La plus ancienne [illegible] 1826), la dernière en date [illegible] confiée dans tous les cantons [illegible] quelques-uns ce sont des [illegible] tres des Conseils communaux [illegible] canton de Genève l'Hospice [illegible] ministres à classer les [illegible] les catégories suivantes : 1. [illegible] enfants abandonnés ; 2. [illegible] vailler par suite de l'âge ou d'autres infirmités ; 3. les malades incurables. Dans la plupart des cantons s'y ajoute un quatrième groupe : les chômeurs involontaires et les familles tombées dans le besoin par suite d'accident survenu à leur chef ou de son décès. Des impôts directs en faveur des pauvres existent dans les cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Obwald, Nidwald, Glaris, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Saint-Gall et Thurgovie. L'État participe à l'assistance par des subventions aux communes dans les cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Glaris, Schaffhouse, Vaud et Neuchâtel.

Voir W. Köhler : *Armenpflege und Wohltätigkeit in Zurich zur Zeit Ulrich Zwinglis.* — Uhlhorn : *Die christliche Liebestätigkeit.* — W. Roscher : *System der Armenpflege und Armenpolitik.* — A. Weber : *Armenwesen und Armenfürsorge.* — J. Beck : *Die kirchliche Armenpflege.* — J. Conrad : *Handwörterbuch der Staatswissenschaften.* — C.-W. Kambli : *Das Verhältnis von bürgerlicher und territorialer Armenpflege.* — H. Anderegg : *Geschichte des Armenwesens*, dans *Handwörterbuch der Schweizerischen Volkswirtschaft.* — C.-A. Schmid : *L'assistance légale des indigents en Suisse.* Trad. par John Jaques. — A. Wild : *L'assistance volontaire organisée.* Trad. par Paul Monnerot. — Le même : *Soziale Fürsorge in der Schweiz.* — E. et H. Anderegg : *Bibliographie der schweizerischen Landeskunde. Armenwesen und Wohltätigkeit.* — *Statistique suisse de l'assistance officielle.* — G. Finsler : *Zürich in der 2. Hälfte des XVIII. Jahrh.* — *Kulturhistorische Skizzen aus dem Gebiete des Zürcher Armenwesens*, dans *Zürcher Jahrbuch für Gemeinnützigkeit.* — A. Wild : *50 Jahre zürcherisches Armenwesen.* — K. Geiser : *Geschichte des Armenwesens im Kanton Bern.* — J. Krauer : *Das Armenwesen im Kt. Luzern.* — G. Heer : *Das Armenwesen des Kts. Glarus.* — L. Genoud : *L'Assistance dans le canton de Fribourg.* — Heiz : *Armen- und Armenerziehungsanstalten der Stadt Basel.* — E. et H. Anderegg : *Die Schweizerische Philanthropie anfangs des XX. Jahrh. Appenzell* et *Wallis.* — Hungerbühler : *Geschichtliches über das St. Gallische Armenwesen.* — E. Näf : *Das Armenwesen im Kt. Aargau und die Reformbestrebungen.* — U. Dinkelmann : *Die Praxis des thurg. Armenwesens.* — Pour l'assistance dans les cantons de Lucerne, Uri, Nidwald, Obwald, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, voir *SZG* XVI, 433, XXXIII, 345, XXVI, 399, II, 7, XIX, 682, XXXIX, 401, XXVII, 352, II, 453. — Schmid et Wild : *L'assistance en Suisse.* — *Les lois cantonales sur l'assistance.* — Paul Flückiger : *Die bürgerliche Armenpflege im Kanton Bern.* [A. Wild.]

ASSOCIATION DES CORPS ET COMMUNAUTÉS. Groupement des quatre bourgeoisies, des communes et de la Compagnie des pasteurs de la principauté de Neuchâtel, constitué à la fin du XVII[e] s. Il avait pour but de maintenir les droits de la duchesse de Nemours à la principauté contre les [illegible] du prince de Conti. Le premier acte d'association fut signé le [illegible] 1699, puis renouvelé en 1703. A la mort de la duchesse de Nemours, les corps et communautés renouvelèrent, le 11 août 1707, leur association et décidèrent : 1. de veiller à la conservation des lois et constitutions de l'État, des libertés et franchises de l'État et de chacun des corps en particulier ; 2. de travailler à obtenir les articles généraux et particuliers, soumis à l'[illegible] des prétendants ; 3. [illegible] assistance à tous ceux, corps ou même particuliers, qui pourraient être inquiétés du fait de l'association.

Le roi de Prusse devenu prince de Neuchâtel, les articles généraux [illegible], et les [illegible] très décidément, en 1709, voulut continuer leur association pour le maintien et la conservation de la domination du roi de Prusse. [illegible] l'association [illegible] XVIII[e] s. [illegible], en particulier lors des troubles de 1767-1768 [illegible] Il [illegible] son successeur [illegible]

[illegible] à Neuchâtel. L'association [illegible] au début,

lorsque les circonstances l'exigeaient, mais, en 1761, il fut convenu d'assemblées périodiques entre les délégués des quatre bourgeoisies et de la compagnie des pasteurs. Quoique les premiers actes d'association eussent été sanctionnés par le Conseil d'État, l'existence du groupement des corps et communautés ne fut officiellement reconnu qu'après les troubles de 1767-1768. — Voir Archives d'État Neuchâtel. — Boyve : *Annales*. — Borel : *Le conflit ... sur la question de la ferme des impôts*. — Tribolet : *Histoire de Neuchâtel et Valangin*. [L. M.]

ASSURANCES EN SUISSE (LES). Le besoin de se prémunir contre les conséquences économiques du décès, de la maladie, des accidents, de l'incendie, — pour ne citer que les principaux risques assurables — s'est surtout fait sentir, en Suisse comme à l'étranger, dans le cours du XIXe s. Seule l'assurance contre les risques de transport (assurance maritime) remonte à une époque beaucoup plus reculée. On a coutume de diviser les assurances en deux catégories principales : Les assurances privées d'une part et les assurances sociales d'autre part. Cette division n'est cependant pas rigoureusement exacte, certains types d'assurances participant à la fois des assurances privées et des assurances sociales.

I. Assurances privées. Le droit de légiférer en matière d'assurance privée a été donné à la Confédération par l'art. 34, al. 2 (côté administratif) et par l'art. 64 (droit privé) de la Constitution fédérale.

En exécution de l'art. 34 précité a été édictée la loi fédérale du 25 juin 1885 concernant la surveillance des entreprises privées en matière d'assurance, qui assujettit les sociétés privées au contrôle de la Confédération.

Cette surveillance est exercée par le Conseil fédéral et, plus spécialement, par le *Bureau fédéral des assurances*. Les entreprises désireuses de travailler en Suisse doivent en demander l'autorisation au Conseil fédéral et satisfaire aux exigences de la législation sur les assurances privées. Les Sociétés autorisées à opérer sont ou des compagnies anonymes ou des sociétés à forme mutuelle. 112 entreprises se trouvaient, à fin 192[illegible], soumises à la surveillance du Conseil fédéral. 14 d'entre elles ont renoncé à la concession. Les 98 sociétés restantes, dont 33 sont suisses et 65 étrangères, opèrent dans les branches suivantes : vie, accidents et responsabilité civile, incendie, chômage, pertes de loyer, bris de glaces, dégâts d'eau, inondations, vol avec effraction, cautionnement, crédit, machines, automobiles, mortalité du bétail, grêle, transport, réassurances.

En dehors de ces sociétés soumises au contrôle de la Confédération, il y a de nombreuses sociétés mutuelles qui échappent à cette surveillance parce que leur champ d'activité est localement restreint (art. 1, al. 2, de la loi précitée). Ces mutualités font surtout l'assurance au décès, l'assurance individuelle contre les accidents et l'assurance du bétail.

Une loi récente, du 4 février 1919, qui a également pour base constitutionnelle l'art. 34 de la Charte fédérale, impose aux sociétés privées d'assurances l'obligation de constituer un *cautionnement*. Celui des sociétés étrangères d'assurance-vie doit correspondre au montant de la réserve mathématique de leur portefeuille suisse. Le cautionnement des sociétés étrangères autres que celles d'assurances-vie doit s'élever à la moitié au moins de leur encaissement annuel de primes en Suisse. Le cautionnement doit être constitué pour les trois quarts au moins en valeurs suisses.

Quant au *droit privé* en matière d'assurance, domaine où la souveraineté législative appartient à la Confédération en vertu de l'article 64 de la Constitution fédérale, il a fait l'objet d'une loi spéciale *du ... [illegible] 1908 sur le contrat d'assurance*. Cette matière forme une partie intégrante du droit fédéral [illegible].

Chaque année, depuis 1886, le Conseil fédéral publie un rapport circonstancié sur la situation des entreprises d'assurances soumises à son contrôle. Cette publication paraît sous le titre de *Rapport du Bureau fédéral des assurances sur les entreprises privées en matière d'assurance en Suisse*. En outre, le Bureau fédéral édite, dans la règle tous les cinq ans, un recueil des arrêts de tribunaux civils suisses dans des contestations de droit privé en matière d'assurance.

II. Assurances sociales. Le 26 octobre 1890 le peuple suisse a accepté un art. 34bis de la Constitution fédérale permettant à la Confédération d'introduire, par voie législative, l'assurance en cas d'accident et de maladie et de déclarer la participation à ces assurances obligatoire en général ou pour certaines catégories de citoyens. En exécution de cet art. 34bis les Chambres votèrent, le 5 octobre 1899, une « loi sur l'assurance contre les maladies et les accidents et sur l'assurance militaire ». Le referendum fut demandé et à la votation populaire du 20 mai 1900, la loi en question fut rejetée. Une nouvelle loi, du 13 juin 1911, a été acceptée par le peuple le 4 février 1912. Elle est intitulée : loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents et a été complétée par une loi du 18 juin 1915 et deux ordonnances de 1916 et 1917. L'assurance militaire, qui n'a d'ailleurs pas été la cause du rejet de la loi de 1899, a été détachée de la loi de 1911 pour réserver cette matière à une réglementation spéciale. Il est question de procéder à une revision générale de la loi de 1911 et d'introduire aussi l'assurance accidents volontaire.

Par arrêté fédéral du 19 décembre 1912, il a été créé un *Office fédéral des assurances sociales*, dont le siège est à Berne. Cet office est chargé de la surveillance des caisses-maladie et sert d'intermédiaire entre le Conseil fédéral et la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents à Lucerne. Il est en outre autorité de recours contre les décisions de la Caisse nationale en matière de soumission à l'assurance accidents obligatoire.

ASSURANCE-MALADIE. Le législateur de 1913 a abandonné le principe de l'assurance obligatoire contre les maladies, que consacrait le projet de 1899. Cette assurance continue à être pratiquée par les caisses déjà existantes, qui sont des caisses de secours mutuels, mais la Confédération leur alloue des subventions et encourage et favorise ainsi l'assurance-maladie volontaire. Ces caisses, pour avoir droit aux subsides fédéraux, doivent satisfaire aux exigences légales. Les caisses subventionnées sont dites « reconnues » et sont placées sous la surveillance de la Confédération.

L'art. 2 de la loi prévoit que les cantons peuvent rendre obligatoire l'assurance-maladie, en général ou pour certaines catégories de personnes, et créer aussi des caisses publiques d'assurance en tenant compte des caisses de secours existantes. En application de cette disposition, plusieurs cantons de la Suisse allemande ont rendu l'assurance-maladie obligatoire. Dans la Suisse romande, Genève et Vaud ont introduit l'assurance infantile. Celle-ci est à l'étude dans le canton de Neuchâtel.

ASSURANCE-ACCIDENTS. La loi fédérale du 13 juin 1911 a institué une *Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents* dont le siège est à Lucerne.

L'assurance est obligatoire pour tous les employés et ouvriers des exploitations soumises à la loi fédérale du 23 mars 1877 sur le travail dans les fabriques [illegible] remplacée par celle du 18 juin 1914, pour les employés et ouvriers des entreprises de transport et des postes, pour les ouvriers du bâtiment, etc. Suivant décision du Conseil fédéral du 30 novembre 1917, l'assurance obligatoire est entrée en vigueur le 1er avril 1918.

Il a été créé un *Tribunal fédéral des assurances*, dont le siège est à Lucerne, et auquel peuvent être déférés les [illegible] de l'instance cantonale.

ASSURANCE-INVALIDITÉ, VIEILLESSE ET SURVIVANTS [illegible]. En date du 21 [illegible] 19[illegible], le Conseil fédéral a soumis à l'Assemblée fédérale un [illegible] concernant l'attribution à la Confédération du droit de légiférer en matière d'assurance-invalidité, vieillesse et survivants, [illegible] pour les assurances [illegible]. Il y aura lieu de compléter la Constitution [illegible].

Le [illegible] mai 19[illegible], le Conseil fédéral a soumis à l'Assemblée fédérale un projet de loi sur la [illegible] [illegible] le 30 septembre [illegible] [illegible] le 31 décembre 1919 n'a pas été utilisé. La [illegible] d'a-

surance du personnel fédéral doit entrer en fonction le 1er janvier 1921. Une première loi concernant les pensions de retraite aux fonctionnaires et employés fédéraux a été rejetée par le peuple le 15 mars 1891. Cet échec fut attribué au fait que la loi mettait toute la dépense à la charge de la Confédération, au lieu d'appeler le personnel à y participer par le paiement de cotisations.

Les *fonctionnaires et employés des chemins de fer fédéraux* sont au bénéfice d'une caisse spéciale de retraite et de secours. Les statuts qui régissent cette caisse datent du 19 octobre 1906 et ont été modifiés à plusieurs reprises.

Cantons. Le canton de **Neuchâtel** a, le premier, créé un établissement officiel d'assurance-vie appelé « Caisse cantonale d'assurance populaire » (loi du 29 mars 1898). La caisse est basée sur le principe de la mutualité ; elle est gérée avec le concours de l'État qui accorde des subsides. L'assurance est facultative. La loi du 15 mai 1906 prévoit l'assurance au décès, l'assurance mixte et l'assurance de rentes. — Dans le canton de **Vaud** la loi du 2 mars 1907 (modifiée par celle du 1er septembre 1910) a créé sous le nom de « Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires », une caisse d'assurance mutuelle en cas de vieillesse. L'assurance est facultative. — A **Glaris**, le 7 mai 1916, la Landsgemeinde a accepté la « loi sur l'assurance-vieillesse et invalidité par l'État », qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1918. La Caisse jouit de la garantie de l'État. L'affiliation à la Caisse est obligatoire pour toutes les personnes domiciliées dans le canton, de 17 à 50 ans révolus.

Des fonds cantonaux d'assurance-vieillesse et invalidité existent dans les cantons de Saint-Gall, Appenzell Rh.-Ext., Zurich et Soleure. En outre, dans plusieurs cantons, des caisses de retraite ont été créées en faveur des fonctionnaires et employés de l'État : Bâle-ville 1888 ; Genève 1893 ; Grisons 1902 ; Vaud 1906 ; Argovie 1908 ; Glaris 1909 ; Zoug 1916 ; Lucerne 1918 ; Neuchâtel 1920.

Communes. Les villes de Lausanne, Saint-Gall, Berne, Zurich et Lucerne ont fondé pour leurs fonctionnaires des institutions de prévoyance en cas de vieillesse et d'invalidité, ainsi que des caisses de veuves et d'orphelins.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE CRÉÉES PAR L'EMPLOYEUR. Comme la Confédération et les cantons mettent, faute de fonds, peu d'empressement à mener à chef les assurances sociales, un certain nombre d'établissements commerciaux et industriels, de leur propre mouvement, ont créé des caisses assurant leurs employés pour le cas de décès, de vieillesse et d'invalidité. Il résulte d'une enquête faite en 1916 que sur 82 entreprises de tous genres 41 possédaient des caisses d'assurances au profit de leur personnel. Dans 30 de ces 41 caisses, c'est exclusivement le chef de l'établissement qui fournit l'argent nécessaire aux secours et qui alimentent les fonds de prévoyance.

ASSURANCE MILITAIRE. Il y a lieu de mentionner aussi l'assurance militaire, qui n'est pas une assurance au sens technique du mot, mais une institution reposant sur le principe de la responsabilité civile de la Confédération. Cette assurance est régie par la loi fédérale du 28 juin 1901. La nouvelle loi sur le même objet, du 23 décembre 1914, n'a pas encore été promulguée. Quelques dispositions d'icelle seulement sont entrées en vigueur.

III. Assurance immobilière et mobilière dans les cantons. ASSURANCE IMMOBILIÈRE. L'assurance des immeubles contre l'incendie est, en principe, affaire des cantons. Elle y est obligatoire, sauf dans les cantons d'Uri, du Tessin, du Valais et de Genève. Dans ces quatre cantons, les propriétaires de bâtiments ont la liberté de ne pas conclure d'assurance, mais de fait, à peu d'exceptions près, [illegible] des entreprises privées, [illegible] nécessité. Cinq cantons (Uri, Schwyz, Tessin, Valais et Genève) et deux demi-cantons (Appenzell Rh.-Int. et Unterwald-le-Haut) ne possèdent pas d'établissement cantonal d'assurance immobilière contre l'incendie.

ASSURANCE MOBILIÈRE. L'assurance des biens meubles contre l'incendie est restée du domaine privé et facultative. Cependant, dans le canton de Vaud, l'assurance mobilière a été monopolisée (loi du 17 janvier 1905). Les entreprises privées ne sont pas admises, dans ce canton, à assurer le mobilier contre l'incendie. Dans le canton de Glaris, l'État, sans avoir introduit un monopole exclusif, a cependant créé un établissement cantonal, mais les sociétés privées d'assurance-incendie sont admises à opérer concurremment avec l'établissement de l'État. Dans les cantons de Fribourg et d'Argovie, l'assurance mobilière est bien obligatoire, mais les sociétés privées sont seules à couvrir ce risque d'incendie. Ainsi l'assurance des biens mobiliers contre l'incendie a été déclarée obligatoire dans les cantons de Glaris, de Fribourg, d'Argovie et de Vaud. Tous les autres cantons ont laissé à l'initiative privée le soin de se garantir contre le risque d'incendie du mobilier.

En 1903 a été fondée l'*Association des établissements cantonaux suisses d'assurance contre l'incendie*. Au sein de cette Association s'est constituée en 1910 l'*Union de réassurance d'établissements cantonaux suisses d'assurance contre l'incendie*.

Bibliographie : *Rapports de gestion du Conseil fédéral.* — *Rapports du Bureau fédéral des Assurances.* — J.-J. Kummer dans le *Handwörterbuch der Schweiz. Volkswirtschaft* du D. Reichesberg, III, 2e partie, p. 1198. — O. von Waldkirch : *Die Staatsaufsicht über die privaten Versicherungsunternehmungen in der Schweiz.* — A. Dubois : *Du contrôle des entreprises privées d'assurances sur la vie d'après la législation suisse.* — Th. Berlin : *Les assurances agricoles.* — H. Roelli : *Kommentar zum Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag* I. — F. Ostertag : *Das Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag.* — *Rapports de la Caisse nationale d'assurance.* — Th. von Dyrowski : *Die Alters- und Invalidenversicherung in der Schweiz.* — A. Gurse : *Die Alters- und Invalidenfürsorge im schweizerischen Handel und in der schweizerischen Industrie.* — Giorgio et Nabholz : *Die schweizerische obligatorische Unfallversicherung.* — Gelpke et Schlatter : *Unfallkunde für Ärzte, Juristen und Versicherungsbeamte.* — A. Gaibwicht : *Commentaire de la loi [illegible] sur l'assurance en cas de maladie*, I. — Ed. Niederer : *Das Krankenkassenwesen der Schweiz.* — *Revue suisse des accidents du travail.* — Rapports de gestion des gouvernements cantonaux. — Rapports des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie. [H. M.]

ASTANO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse du décanat de Sessa. Anciennes formes : [illegible] *Astanum*. En 1914, on a trouvé à Astano des monnaies romaines. L'abbaye de San Pietro in Ciel d'oro de Pavie, y avait des biens avant 1255. Un couvent de l'ordre des Humiliés fut réuni en 1277 à la prévôté de Saint-Antoine de Lugano. [illegible] dans la seconde moitié du XV s., [illegible] quitter Astano pour se retirer à [illegible]. Leurs biens passèrent au couvent des Humiliés de Sainte-[illegible] de Lugano, qui les garda jusqu'à sa [illegible] gouvernement tessinois en 1848. Astano fit d'abord partie de la paroisse [illegible] paroisse le 20 novembre [illegible] décanat nouvellement fondé de Sessa. La paroisse comprend encore le hameau de la Costa, de [illegible] Sessa. Une chapelle de Saint-Pierre est mentionnée à Astano le 2 juillet 1555. [illegible] achevée après [illegible] autel, de 1766-1767, [illegible] de Rovio. Registres de paroisse dès [illegible].

Le territoire [illegible] de fer [illegible] Battista [illegible] exploiter une mine d'or, [illegible] considérations [illegible] au XIX s. [illegible] 1891 [illegible] de la [illegible] Angelo [illegible] [illegible]

Ticino sacro. — Monti : *Atti...* — Lavizzari : *Escursioni nel C. Ticino.* — Galli-Tamburini : *Guida del Malcantone.* — Franscini : *La Svizzera italiana.* — Barofflio : *Memorie storiche.* — *Rivista arch. comense 1917-1918.* [C. Trezzini.]

ASTE, Marcello d', archevêque d'Athènes, nonce papal en Suisse du 23 mars 1692 au 6 juin 1695. — Voir Steimer. [P.-X. W.]

ASTER. Ministériaux de l'abbé de Saint-Gall et du comte de Toggenbourg. *Armoiries* : une tête d'oiseau (d'après les sceaux). — 1. Rudolf, 1347, bourgeois de Wil et caution de l'abbé Hermann. Il doit avoir été châtelain de Lutisburg pour le comte de Toggenbourg en 1355. Son sceau se trouve dans un acte de 1365 et 1368. — 2. Hans, fils du n° 1, ministérial du couvent de Saint-Gall 1398, avoyer de Wil 1405. [Bt.]

ASTHEIMER, famille bourgeoise de Fribourg. — 1. Joseph-Protais, * 1727, chapelain d'Alterswil 1755, du clergé de Notre-Dame de Fribourg 1757-1781, curé-doyen d'Arconciel 1781-1800. — 2. Romain, frère du n° 1, * 1728, jésuite 1746, lors de la suppression de l'ordre en 1775 il était professeur de théologie au collège de Fribourg et aumônier du couvent des Ursulines de cette ville. Il résigna ces dernières fonctions en 1784 et mourut à Munich le 15 mars 1791. Il a publié : *Machina corporis humani* ; *Microcosmus, commentatio physica* ; *Phytologia generalis.* — Voir Dellion : *Dictionnaire des paroisses* I, p. 81, VI, p. 425, XI, p. 199. — Mulinen : *Helvetia sacra* II, p. 55. — Holzhalb. — Arch. d'État Fribourg. [Remy.]

ASTI, von (ou de Lavold), Galvan, marchand et cahorsin mentionné à Lucerne de 1296 à 1333, année de sa mort. Il devint bourgeois de Lucerne en 1298, fut en conflit avec des négociants de Bâle, emprisonné à Zurich en 1308, et prêta aux ducs d'Autriche une somme d'argent garantie par des terres et des revenus à Malters et à Gersau. — Voir *JSG* I, 194, II, 144. [v. V.]

ASTIÉ, *Jean-Frédéric*, * à Nérac en France 1822, † 1894, étudia la théologie à Genève, Berlin et Halle. Pasteur à New-York de 1848 à 1853, il devint en 1856 professeur à la Faculté de l'Église libre à Lausanne et y professa jusqu'à sa mort les histoires de la philosophie, de la théologie moderne, des religions et de la symbolique. Il adopta entre l'orthodoxie traditionnelle et le « libéralisme » une position intermédiaire, qu'il n'a jamais abandonnée. Deux principes qu'il proclamait avec prédilection étaient celui du spiritualisme absolu, à la façon des Quakers, et celui de l'individualisme, dont il faisait honneur à Vinet. Dès 1872, Astié dirigea avec Dandiran le *Compte-rendu*, plus tard intitulé *Revue de théologie et de philosophie.* Outre un grand nombre de brochures, souvent anonymes, on lui doit entre autres : *L'esprit d'Alexandre Vinet* ; *Histoire de la république des États-Unis* ; *Les deux théologies nouvelles dans le sein du protestantisme français.* [Ph. Bridel.]

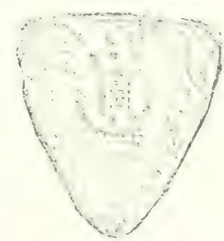
ASUEL (all. Hasenburg) (C. Berne, D. Porrentruy. V. *DGS*). Village dominé par les ruines du château du même nom. Anciennes formes : *Hasuel* en 1260, *Asleuel, Esuel, Hasunbruck* en 1279, *Haselburg, Hasenburg, Asuel.* — *Armoiries* : celles des sires d'Asuel, d'argent à la bande de gueules. Asuel formait une des quatre grandes seigneuries de l'évêché de Bâle, avec le comté de Ferrette, Ribeaupierre et Zwingen. Le château, qui remonte probablement au XI[e] s., fut détruit par le grand tremblement de terre du 18 octobre 1356. Le dernier des sires d'Asuel fit don de ses propriétés à l'évêque et à l'église de Bâle en 1479. L'année suivante, Oswald, comte de Tierstein, éleva des prétentions à la seigneurie d'Asuel. En 1497, la seigneurie d'Asuel, avec ses vassaux et toutes ses dépendances, était toute entière dans les mains de l'évêque et de l'église de Bâle. L'église, dédiée à saint Étienne, a été construite en 1839, date de sa séparation de la paroisse de Charmoille. *Population* : 1818, 361 hab. ; 1850, 453 ; 1880, 436 ; 1900, 373 ; 1910, 342. — Voir Vautrey : *Notices historiques.* — Daucourt : *Dictionnaire historique.* — Trouillat. [P.-O. B.]

ASUEL, d'. Famille de grands vassaux de l'évêque de Bâle à la fin du moyen âge. Ils portaient aussi le nom germanisé de Hasenburg, qu'ils donnèrent à Neu-Hasenburg, près Willisau, où la famille avait des terres de la fin du XIII[e] s. On n'a apporté jusqu'ici aucune preuve des prétendues relations des Asuel avec la famille de



Fenis dont le château prit plus tard le nom de Hasenbourg. Bourcard, évêque de Bâle de 1072 à 1107, connu sous le nom d'Asuel doit être rattaché à la famille de Fenis-Neuchâtel. *Armoiries* : d'argent à la bande de gueules.

La famille des sires d'Asuel descend de Hugues de Montfaucon, seigneur de Charmoille. Outre Asuel, elle possédа l'avouerie de Saint-Ursanne, Pfeffingen, Pfetterhausen, Hérmoncourt, la dîme de l'église de Bonfol, des droits sur l'église de Boécourt, des terres dans la région de Willisau, etc. A la cour de l'évêque, les Asuel faisaient fonctions d'écuyers-tranchants (*Truchsess*). Les premiers connus sont les deux frères Bourcard et Henri, 1036. † avant 1159. Ce dernier eut plusieurs fils dont : — 1. Bourcard, avoué de Saint-Ursanne 1152, † avant 1175, et — 2. Regnier, 1136-1175, fondateur de l'église de Glovelier. — 3. Un Bourcard d'Asuel est cité en Franche-Comté de 1145-1175. A cette date, il était légat impérial en Bourgogne. — 4. Hugues, chanoine de Saint-Ursanne 1146, prévôt 1173, évêque de Bâle 1179, † 15 mai 1180. — 5. Henri, évêque de Strasbourg 1181, prit part à la troisième croisade, † 25 mars 1190. — 6. Aymon et — 7. Thiébaud, frères, font le partage de leurs possessions le 18 juillet 1285. Aymon reçoit Neu-Hasenburg, avec la collation de l'église et les terres en deçà du Hauenstein jusqu'à l'Aar, et 20 feux à Miécourt. — 8. Henri, frère des n[os] 6 et 7, chanoine de Saint-Ursanne, recteur de l'église de Willisau 1285, chanoine de Moutier-Grandval 1296. — 9. Hugues, écuyer, avait donné à l'abbaye de Cerlier des biens sis dans la paroisse de Willisau. Il les reprend de celle-ci en emphythéose le 5 décembre 1309. — 10. Jean, dit de Charmoille, 21[e] abbé de Lucelle, † 1362. — 11. Jean-Bernard, tenait en fief de l'église de Bâle, en 1424, le village et le château d'Asuel, Montgremay, la Combe et Charmoille ; le château de Pleujouse, Miécourt, Vendlincourt, la haute justice à Saint-Ursanne, la basse justice à Glovelier, et le vitrage de Courtedoux. — 12. Jean-Lutold, dernier de sa famille, chanoine de Besançon en 1458, avec Anselme et Thiébaud d'Asuel, et prévôt de Saint-Ursanne. En 1479, il donna tout ce qu'il possédait à Gaspar, évêque de Bâle, et à l'église de cette ville, et mourut en 1481. — Voir Trouillat. — Vautrey : *Histoire des évêques de Bâle* I. — *LLB.* — *MN* 1867, p. 139 et volume 32. — *AHS* 1916, p. 32. — Daucourt : *Dictionnaire historique.* — Le même. *Les derniers sires d'Asuel.* — Merz : *Burgen des Sisgaus.* — *Gfr.* 58 (v. Liebenau : *Willisau*). [illegible]



Sceau de Walther d'Asuel 125[illegible].

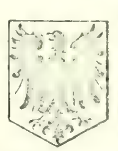
ATAMES, abbé de Disentis. D'après le Synopsis, il est le 1[er] abbé de Disentis et doit avoir été en fonctions de 10[illegible] à 10[illegible]. Il ne paraît dans aucun document. — Eichhorn : *Episcopatus Curiensis*, 228. — Schumacher : *Album Desertinense*, 9. [N. C.]

ATHENAZ, ATTENAZ ou **ATINAZ** (C. Genève, Rive gauche, Com. Avusy. Voir *DGS*). Ce hameau appartient à la partie genevoise de la Champagne. Il est cité pour la première fois en 1302 comme propriété du prieuré de Saint-Victor près Genève. Jusqu'au XVIII[e] s., il se trouvait dans la paroisse de Chancy et ses destinées suivirent celles des villages d'Avusy et de Laconnex. Outre Saint-Victor, le [illegible] de Bonmont et [illegible] de Genève y possédaient des terres et des maisons. Par lettres patentes du 10 mars 1759,

François Perrin obtint la vente du fief et de la juridiction d'Athenaz qui devint baronnie ; il en reçut l'investiture le 28 août suivant. En 1754, à la suite du traité de Turin, Athenaz, terre de Saint-Victor, fut cédé par Genève, en toute souveraineté, au roi de Sardaigne. En 1816, il redevint terre genevoise. A Athenaz se rattache le souvenir de vexations des gardes savoyards, vexations qui nécessitèrent, en 1688 entre autres, une mission du procureur général de la République à Chambéry pour protester. — Voir Arch. d'État Genève : *T et D. Regeste*. — Fotas : *Armorial*, art. Perrin. — Gaudy-Le Fort : *Promenades historiques dans le canton de Genève*, II, p. 112. [Louis Blondel.]

ATLAS TOPOGRAPHIQUE. Voir CARTOGRAPHIE.

ATTALENS (C. Fribourg, D. Veveyse. V. *DGS*). *Armoiries* : d'argent au lion de gueules, à une bande de sinople brochant. En 1068 : *Attalenges* = auprès des *Attalinge* (gens d'*Atto* ou *Attila*) ; voir Förstemann I, 2e éd. p. 151. En 1829-1830, on découvrit à Attalens des tuiles, des monnaies et des plaques de marbre romaines ; plus tard des tombes burgondes. Le village se trouvait sur la route romaine de Vevey à Moudon. En 1068, Bourcard et Anselme, abbé et prévôt de Saint-Maurice, concédèrent la *villa d'Attalenges* à la femme d'Otton, avoué de la même abbaye. L'histoire d'Attalens est intimément liée à celle de Bossonens. En 1274, ces deux villages appartiennent à Amédée I d'Oron ; son fils Rodolphe devint seigneur d'Attalens, tandis qu'un autre fils, Guillaume V, le devenait de Bossonens. En 1374, Amédée de Savoie, devenu seigneur d'Attalens, inféoda celui-ci à Aymon II d'Oron, de la branche de Bossonens, qui réunit ainsi les deux seigneuries dans sa main pour une année. En 1376, Amédée VI de Savoie, dit le Comte vert, obtint Attalens en vertu d'un jugement du bailli de Vaud, et l'inféoda en 1382 à Antoine de la Tour-Châtillon, pour 3000 fl. d'or. Par alliance le village passa peu après dans la famille de la Baume. En 1476, à la suite des guerres de Bourgogne, il fut livré aux flammes par les Fribourgeois et fit retour à la Savoie lors de la conclusion de la paix. Les sires de la Baume se qualifièrent de nouveau de seigneurs d'Attalens, et, en 1495, l'un d'eux porta plainte devant le Conseil de Fribourg contre Adrien de Bubenberg, qui s'était emparé de force du village. On ne sait quand ce dernier fit retour à la Savoie, mais, en 1523, Charles III le vendit au chapitre de Lausanne pour 9300 fl. en se réservant le droit de rachat. Il transmit son droit de rachat en 1531 à Charles de Challant, qui, deux ans après, entra en possession d'Attalens. Lors de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, 1536, Fribourg obtint entre autres de Berne Bossonens et Attalens et érigea le premier en bailliage. La suzeraineté d'Attalens passait ainsi à Fribourg, mais Charles de Challant conservait la propriété de la seigneurie. En 1615, Fribourg acquit cette dernière pour 6000 écus bons ou 30 000 fl. et l'érigea immédiatement en bailliage qui subsista jusqu'en 1798. En 1804, le château et le domaine cantonal d'Attalens furent vendus à la commune d'Attalens pour 600 livres. Les registres de paroisse datent de 1621 (?). — Voir : *ASHF* X (avec bibliographie). [G. Cx et G. Cx.]



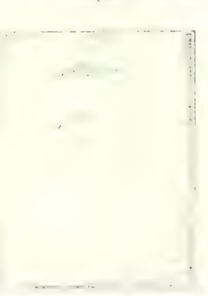
ATTELWIL (C. Argovie, D. Zofingue. V. *DGS*). Cette commune fait depuis longtemps partie de la paroisse de Reitnau. Elle est mentionnée dans le *Habsburger Urbar* de 1300 sous le nom d'Attelwile (= ferme d'*Attilo*) et appartenait à l'*office* [illegible]. Les ducs d'Autriche y avaient les droits de ban et de corvée et exerçaient la justice. En 1415, devenue possession bernoise, elle fit partie de la [illegible] dans le bailliage de Lenzbourg. *Armoiries* : d'or à une aigle de sable. — *OSG* 14. — *AHS* 1915, n° 3. [illegible]

ATTENHOFER. Famille originaire des cantons d'Argovie, de Lucerne et de Zurich.

A. Canton d'Argovie. — 1. PETER, curé à Gersau dans la Forêt-Noire, chanoine 1492, doyen 1494 et prévôt du chapitre de Zurzach en 1496. En 1502, il eut un différend très sérieux avec son chapitre, relativement à leurs droits réciproques, et vit encore triompher la Réformation à Zurzach le 17 octobre 1529. Il mourut le 19 février 1532 à Waldshut. La famille s'est répandue de Zurzach dans les cantons de Lucerne et de Zurich.

B. Canton de Lucerne. — 1. JOSEF-BLASIUS, de Zurzach, médecin à Sursee, bourgeois en 1777, secrétaire communal de 1793 à 1798, médecin du district en 1804. — 2. HEINRICH-LUDWIG, fils du n° 1, * le 2 avril 1783, † le 26 juin 1856 ; fit son doctorat à Vienne en 1803, médecin militaire en Autriche, dès 1808 médecin militaire à Saint-Pétersbourg, conseiller impérial de la Cour en 1814, médecin et conseiller de commune à Sursee depuis 1815, conseiller d'État en 1820, préfet de 1831 à 1847, conseiller de santé de 1819-1840, auteur d'écrits sur la médecine et l'histoire. — 3. HEINRICH, fils du n° 2, juge criminel 1836, juge cantonal 1841, député à la Diète 1845, administrateur des domaines du couvent de Muri, dans le canton de Lucerne, de 1843 à 1842, grand juge dans l'état major de l'armée du Sonderbund. — 4. KARL, fils du n° 2, * 1811, † le 23 mai 1891, médecin à Sursee, médecin du district en 1845, médecin de division en 1847. — 5. AUGUST, * le 8 août 1828, † le 18 septembre 1862 à Zurzach, peintre, étudia à Munich. On a de lui deux retables, Madone et saint Georges, dans l'église d'Unterendingen. — 6. KARL, fils du n° 4, * le 28 février 1835, † le 10 octobre 1906, Dr en droit, étudia à Munich et à Heidelberg, avocat à Sursee en 1863, juge cantonal de 1871 à 1893, juge fédéral de 1893 à 1906, auteur de plusieurs ouvrages de droit historique. — 7. HEINRICH, fils du n° 4, * le 13 juin 1837, † le 13 novembre 1911, médecin à Sursee en 1861, conseiller de santé de 1871 à 1911, dès 1896 à Lucerne, juge de district en 1897, conseiller de commune de 1899 à 1911. Il fut un des fondateurs de l'asile d'enfants à Maria Zell. — Voir : *Luz. Volksblatt*, n° 135. — *Vaterland* 1906, n° 235 ; 1908 n° 71, 73, 75 ; 1911 n° 266. — *Gfr.*, 3, 6, 14. — *SKL* [P.-X.W. et O. M.]

C. Canton de Zurich. — 1. ADOLF, * le 14 mai 1879 à Zurich, écrivain. — Voir *Schweiz. Schriftsteller Lexikon* 1918. — 2. *Karl*, * en 1837 à Wettingen, † en 1914 à Zurich. Il montra très tôt des dispositions musicales ; à 17 ans, il dirigeait la section de chant de la Société du Grutli à Neuchâtel ; à 20 ans, il entra au Conservatoire de Leipzig et devint en 1859 maître de chant et de musique à Muri. En 1863, il s'établit à Rapperswil et fut appelé trois ans plus tard à Zurich où il dirigea le *Männerchor* de Zurich, celui d'Aussersihl et la Société de chant des étudiants. Attenhofer dirigea les chœurs d'ensemble aux fêtes fédérales de chant de Bâle 1875, Zurich 1880, Winterthour 1887, Bâle 1893 et Zurich 1905. Sous son habile direction, le *Männerchor* de Zurich remporta de grands succès. De 1872 à 1900, il fut maître de chant à [illegible] [illegible] des [illegible] et à l'école normale, de 1870 à 1913, des [illegible] à l'école de musique fondée par lui [illegible] [illegible] Zurich. En 1865, il [illegible] de Zurich [illegible] 1911 [illegible]. En 1905, il passa à V. Andreae la direction du *Männerchor*, et en 1913 [illegible] des étudiants [illegible] en [illegible] [illegible] Attenhofer fut [illegible] pour chœurs d'hommes [illegible]



Karl Attenhofer. D'après une photographie [illegible]

positeur, il atteignit la perfection dans le lied. — Voir E. Isler : *Karl Attenhofer* (*Nbl. der allgemeinen Musikgesellschaft in Zurich*, 1915). — *Zurcher Freitagszeitung* 1914, n° 22 (avec portrait). — *Vereinsblatt des Männerchors Zürich* 1914, n° 6 (avec portrait). — [E. I.] — 3. EDUARD, * 1842 à Wettingen, † 1912. Il fut jusqu'en 1885 rédacteur du *Limmat*, fonda cette année là le *Stadtboten* qui parut jusqu'en 1902. — Voir *ZWChr.* 1912, n° 16. [F. H.]

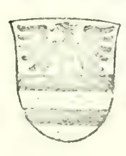
ATTIKON (C. et ville de Zurich, ancienne com. Oberstrass). Ancien nom des fermes d'Hinterhub et Hubacker à la frontière de Schwamendingen, dérive de *Atting hovun* près des fermes des *Attinge*, c'est-à-dire des gens d'*Atto*. — Voir *UZ* IV et XI. — *Ortsnamen*, n° 1034. — Vogelin : *Altes Zurich* II, p. 582. [F. H.]

ATTIKON (C. Zurich, D. Winterthour, Com. Wiesendangen, V. *DGS*). Petit village formant la commune civile d'Attikon-Wallikon, qui appartenait au XIVe s. aux Kibourg-Habsbourg. Une famille von Attikon apparait dès 1317. elle aurait porté les armoiries des seigneurs von Altikon. — Voir *Habsburger Urbar*. — *Mem. Tig.* I-IV. — *MAGZ* XXIII, p. 298. [F. H.]

ATTINGER. Famille d'Attikon, ancienne Com. Oberstrass, de Dubendorf, Seebach, Winterthour et Zurich, et de Neuchâtel et Villiers ; dérive de *Atting hovun* comme Zollinger de *Zollung-hovun* = Zollikon. *Armoiries* de la famille neuchâteloise : d'or à la herse de sable soutenue de deux bras armés, mouvants des francs-cantons, et à la terrasse de sinople. — La famille zuricoise est mentionnée à Attikon en 1325. — 1. LEONHARD ACTINGER, en 1482 chanoine de Saint-Pierre à Embrach, fut excommunié. — 2. THOMAS ATTINGER, sous-bailli à Dubendorf en 1513. — 3. HANS, de la corporation des bouchers, de Dubendorf, devint bourgeois de Zurich le 23 janvier 1567. — 4. HANS-WILHELM, de Dubendorf, architecte de l'hôpital de Zurich, bourgeois de cette ville le 9 septembre 1618. — La famille neuchâteloise est établie depuis la fin du XVIIIe s. à Neuchâtel où elle a fondé une imprimerie au début du siècle suivant et une maison d'édition en 1885. De Villiers en 1819 ; de Neuchâtel en 1869. — Voir Wirz : *SI* II, 1025. *Regesten* IV. — *Bürgerbuch Zürich* II. — Hoppeler : *Zürch. Offnungen.* [F. H.]

ATTINGHAUSEN (C. Uri. V. *DGS*). Com. et paroisse. Nom : près des maisons des *Attinge* (gens d'*Atto*). Le rôle des cens de l'abbaye du Fraumunster à Zurich est le premier à mentionner des habitations à Attinghausen. Ce village appartint au moyen âge à la paroisse d'Altdorf ; en 1485, il eut son propre prêtre, et un second bénéfice y fut fondé de 1809 à 1819. Attinghausen obtint le droit de baptême le 3 septembre 1547, mais sa complète séparation ne suivit que plus tard. Il existe encore une tour et une partie de la muraille de l'ancienne chapelle romane. Cette église, inaugurée le 15 mai 1546, brûla en 1761 avec la cure. Celle qui fut rebâtie a été complètement renovée en 1895 par le curé A. Denier. En 1546 fut inaugure l'ossuaire, à côté de l'église paroissiale, et en 1723 la chapelle de saint Onuphrio. L'obituaire commence en 1501 ; le registre des baptêmes en 1624. Le conseiller Jakob Plattel fonda, en 1608, dans sa propriété, un couvent de femmes du tiers ordre de saint François. Le bâtiment brula le 20 décembre 1676 et l'établissement fut transféré à Altdorf. Les murs d'enceinte du domaine et la cure sont encore debout. Une école est mentionnée au XVIIIe s., mais Attinghausen ne possède un collège que depuis 1909. En 1910 : 596 habitants. — Voir *Gfr* 17, 18, 37, 47. — *ASA* 1896, 1897. — *ZSK* 1919, p. 112. — *Historisches Nbl. von Uri* 1897, 1902, 1919, 1920. — Zeller : *Denkmäler aus der Feudalzeit im Lande Uri*. [J. MÜLLER.]

ATTINGHAUSEN-SCHWEINSBERG (von) DE ATTINGENHUSEN, ATTINGHUSEN, DE SWEINSBERG. Cette famille, qui se rattache étroitement aux origines de la Confédération, n'est certainement pas originaire d'Uri, où elle joua son rôle historique. C'est peut-être une branche de la très ancienne famille des seigneurs de Signau, dans l'Emmental. *Armoiries* : coupé d'or à une

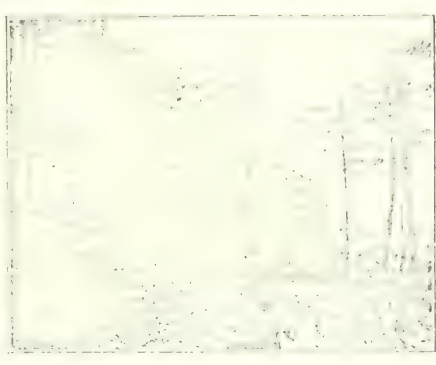


aigle issante de sable et de sable à deux fasces d'or. Le berceau des Attinghausen est le château emmentalois de Schweinsberg près d'Eggiwil dont les premiers membres ainsi qu'une branche collatérale prirent le nom ; il resta en possession de la famille uranaise. D'anciennes notices du couvent de Saint-Urbain mentionnent un WERNHER VON SIGNAU dans les années 1212-1224 possédant des biens dans la région de la future seigneurie de Schweinsberg. Des raisons sérieuses font de ce personnage le constructeur du château de Schweinsberg et l'ancêtre de la famille qui en prit le nom. Le baron ULRICH paraît de 1240 à 1253, premier de cette famille, il se nommait alternativement, selon qu'il était en territoire burgonde ou dans les Waldstätten, VON ATTINGHAUSEN ou VON SCHWEINSBERG. Les possessions uranaises de la famille étaient ainsi contemporaines ou même un peu antérieures au château familial de l'Emmental. On a jusqu'ici attribué l'établissement de la noblesse burgonde dans le pays à la politique des Zähringen et on l'a placée entre 1173 et 1218, quand le duc Berchtold V, recteur de la Bourgogne, réunit, à l'extinction de la famille des Lenzbourg, l'avouerie de Zurich et du pays d'Uri à son pouvoir ducal. Mais peut-être cet établissement a-t-il une origine plus ancienne. Le château d'Attinghausen était certainement en 1240 le centre d'un important domaine, limité par les seigneuries d'autres nobles burgondes. — WERNHER I VON ATTINGHAUSEN-SCHWEINSBERG est mentionné de 1248 à 1288 ; son frère RUDOLF en 1249. La famille se divise à la troisième génération en deux branches principales dont l'une habita Uri, l'autre l'Emmental. — *Wernher II*, 1264-1321, seigneur d'ATTINGHAUSEN, portait aussi, sur son sceau, le nom de Swensberg, tandis que son frère DIETHELM, à qui étaient échues les terres de l'Emmental laissa en conséquence tomber le nom d'Attinghausen dès 1299. Wernher II fut l'un des fondateurs historiques de la Confédération. Déjà, lors de la première alliance perpétuelle, en 1291, il conserva dans son château le sceau du pays d'Uri. Il fut à la tête des représentants uranais au Conseil confédéré institué pour l'exécution de l'alliance d'Uri et Schwyz avec Zurich, du 16 octobre 1291. En 1294, il fut élu landammann par la landsgemeinde et conserva cette haute dignité toute sa vie : il est encore mentionné comme tel le 20 novembre 1321. Les premières manifestations de l'indépendance des Suisses eurent lieu pendant qu'il était au pouvoir : les assurances diplomatiques données par les privilèges du roi Adolphe en 1297, de l'empereur Henri VII en 1311, de Louis de Bavière en 1316 ; la sécurité militaire obtenue par la victoire du Morgarten, les démêlés avec Lucerne, le renouvellement de l'alliance des trois Waldstätten le 9 décembre 1315. Il [illegible] la route du Gothard [illegible] hypothèque [illegible] On ne saurait assez estimer la valeur personnelle de cet [illegible] pour son rôle dans la [illegible] dans la Suisse primitive. Son fils JOHANNES, connu comme landammann de 1331 à 1357 sans interruption, fut sans doute le successeur immédiat de son père. La position de Johannes [illegible] encore sa puissance sur le Haut-Valais et avait été nommé recteur du Valais par l'empereur Louis, apparaît clairement dans l'alliance perpétuelle avec Zurich le 1er mai 1351 où, seul avec [illegible] de Zurich, il est mentionné [illegible] tants. Son pouvoir [illegible] Il fut [illegible] la dernière fois le [illegible] novembre [illegible] tomber peu après [illegible] et son château fut détruit [illegible] 3 février 1357. Les fouilles exécutées en 1898 ont démontré qu'il fut détruit [illegible] Le seul fils [illegible] du landammann, Johann, fut, selon la coutume de l'époque, [illegible] Altdorf [illegible] Zurich [illegible] en 1359 [illegible] Les descendants de [illegible] les seigneurs de Simplon, dans le Valais, et de Rudenz, dans l'Unterwald, [illegible]

La branche désignée alors comme cadette, retournée en 1299 au château familial de Schweinsberg, se maintint encore pendant un demi-siècle. Le personnage le plus important était THÜRING I, fils du susnommé Diethelm. Il fut moine à Einsiedeln dès 1314 et devint en 1349 abbé de Disentis. Comme tel, il résolut heureusement et définitivement le long démêlé entre Schwyz et Einsiedeln au sujet de la Marche. Il mourut en 1353, et la famille s'éteignit en 1415 avec THÜRING II. — JOHANN, 1443-1478, collateur d'Hochstetten était probablement un rejeton illégitime. L'héritage des Schweinsberg de l'Emmental passa au mari de BENIGNA, fille de Thüring, soit à Ulrich von Balmoos, qui prit les armoiries des Attinghausen-Schweinsberg et les conserva dans sa famille. — Voir Th. von Liebenau : *Gesch. der Freiherren von Attinghausen und Schweinsberg*. — *Gfr.* XXII 145. (Tous deux vieillis.) — Oechsli : *Les origines de la Confédération suisse*. — Durrer : *Die Ruine Attinghausen*, dans *ASA* 1898. — Le même : *Opplingen im Lande Uri*, dans *JSG* XXIV. — Le même : *Der letzte Attinghausen*, dans *ASG* 1913. [R. DURRER.]

ATTISHOLZ (BAINS D') (C. Soleure, D. Lebern. Com. Riedholz. V. *DGS*). Ce nom vient de *Attines holz* = bois d'*Atti*, diminutif de *Atto* (nom). On y trouvait une vaste construction romaine à l'Erdbeeri, et une fastueuse villa de la même époque dans la Schalchenmatte, non loin l'une de l'autre, qui avaient excité la curiosité des dilettantes dès le XVIIIe s. Une route très ancienne a certainement conduit de Soleure à Œnsingen par Vogelsholz, Attisholz-Bad, Flumental, et le Sud d'Attiswil. Au moyen âge et jusqu'au XIXe s., la grande route de Soleure à Bâle n'avait pas le tracé actuel, mais passait par les bains. Les villas romaines doivent avoir été bâties sous les Antonins. La région fut colonisée dès le haut moyen âge, mais il est impossible de savoir si les bains étaient déjà utilisés par les Romains. La première mention d'une concession pour la recherche de sources chaudes aux environs de la ville de Soleure date de 1395 ; ces recherches n'eurent aucun résultat, car la source d'Attisholz est froide (12,5° Reaumur). Les bains, connus depuis 1445, appartinrent à Soleure, qui les fit administrer en régie jusqu'en 1798 ; ils furent rebâtis de 1508 à 1513. Les bains furent bientôt réputés, surtout chez les familles bourgeoises de Soleure. Leonhard Thurneisser les décrit dans *Von kalten, warmen, mineralischen und metallischen Wassern*. Barthomé Bütiker acquit en 1840 l'établissement, qui appartient aujourd'hui à Ernst Probst-Otti. — Voir Meisterhans : *Älteste Gesch. von Solothurn*. — Tatarinoff : *Das Twingherrenschloss im Attisholzwald*. — Haffner : *Schauplatz*. — Strohmeier : *Der Kt. Solothurn*. — Archives d'État Soleure. — Förstemann I. 152. [L. TATARINOFF.]

ATTISWIL (C. Berne, D. Wangen. V. *DGS*). Vge, Com. d'habitants et Com. bourgeoise, dépendant de la paroisse d'Oberbipp. En 1304 *Attiswile* = ferme d'Atti (*Attelenwile*, mentionné en 1255, est Attelwil du C. d'Argovie). *Armoiries* : de gueules à trois monts de sinople d'où croissent deux feuilles de trèfle du même surmontées d'une croix d'or ou d'argent accompagnée de deux étoiles du même. C'était un établissement alémanne sur la route romaine Aventicum-Augusta Raurica et Vindonissa. On a mis au jour à Attiswil plusieurs bâtiments romains d'une certaine étendue, le plus important est à la Schalchenmatte. A la Bettlerküche on a découvert des monnaies romaines. Non loin du cimetière se trouve le *Fletstein*, un des rares menhirs du canton de Berne ; des tessons d'un récipient romain et des fragments de silex furent trouvés auprès de cette pierre. Attiswil passa avec la seigneurie de Bipp en 1413 à Berne et Soleure, et, par le partage de 1463, à Berne seul. Des conflits au sujet de la frontière ayant éclaté entre Attiswil et les paysans des villages soleurois de Niederwil, Rüti et Flumenthal, celle-ci fut fixée à nouveau en 1[illegible] entre Attiswil et la seigneurie de Flumenthal. La haute justice de cette seigneurie soleuroise s'étendait à la Sigger sur le territoire de la commune d'Attiswil. Par un accord du 11 décembre 1545, Soleure s'engageait à faire cesser cet état de choses. Le village dépendit jusqu'à la Réforme de la paroisse de Flumenthal ; le



La pierre protégée à Attiswil, bloc erratique.

curé de ce lieu percevait la dîme ; en outre, Attiswil payait des cens à Bipp et Bechburg. Les franchises des bourgeois d'Attiswil datent de 1560, 1575 et 1581 et concernent des droits de pâturage, liés au droit de domicile. La taxe d'établissement était au XVIe s. de 10 couronnes, au XVIIe s. de 30 couronnes. Le collège, bâti en 1707, sert aujourd'hui d'hôtel de ville, mais il était question d'une école déjà en 1633. La maison d'école actuelle date de 1879. Depuis 1918, le village est une station du chemin de fer électrique Soleure-Niederbipp. *Population* : 1558 : 40 feux ; 1653 : 73 ; 1764 : 115 et 563 hab. ; 1850 : 518 hab. ; 1880 : 995 ; 1910 : 977. — A. Jahn : *Chronik*. — v. Mülinen : *Heimatkunde : Der Oberaargau*. — J. Leuenberger : *Chronik des Amtes Bipp*. — H. Freudiger : *Die politisch-wirtschaftliche Entwickelung des Amtes Bipp*. — *FRB*. — *AHVB* 3 et 17. — Wiedmer-Stern : *Archäologisches aus dem Oberaargau*, p. 327-334. [H. M.]

ATTISWILE, HEINRICH VON. Avoyer de Soleure mentionné de février 1250 à novembre 1252. Il est le troisième avoyer de Soleure connu par son nom. — Voir *SW* 1823, 100. — [illegible]

ATTO, OTHO ou **OTHON**, évêque de Verceil de 925 à 960 environ, d'origine lombarde suivant les uns, d'origine franque ou bourguignonne suivant d'autres. Par testament de 945, il fit don des trois vallées ambrosiennes tessinoises — qui étaient dans ses biens allodiaux — aux chanoines du dôme de Milan. On peut dire que cette donation fut l'origine de la domination temporelle et spirituelle des chanoines sur les vallées de la Leventine, Blenio et Riviera. Le testament d'Atto n'existe qu'en trois copies, dont deux sont évidemment apocryphes, et la plus ancienne, [illegible] est fort discutée par les historiens. [illegible] dans le *BStor* 1910 [illegible] l'authenticité à la copie de 11[illegible]. Pour lui, le donateur des vallées aux chanoines de Milan est Arnulf II, archevêque de Milan de 998 à 1018. Mais Karl Meyer, de Lucerne, [illegible], dans *Blenio und Leventina*, défend l'authenticité du testament d'Atto. — Voir *BStor* 1888 et [illegible] — Meyer : *Blenio und Leventina*. [illegible]

ATZENHOLZ. Voir [illegible]

AU ou **AUGE** [illegible] qui vient du [illegible] dans toute la Suisse [illegible] pour [illegible] d'Ufenau, Lützelau, Reichenau, Schwanau, les pres-

qu'îles d'Au près de Fribourg et près de Wädenswil, les innombrables lieux-dits terminés en *-au* qui désignent des terres riveraines de ruisseaux ou de cours d'eau et simplement des prairies humides. Dans le canton de Berne se rencontre isolément la forme modifiée *Oey*, *Eu* (ainsi Oey près de Diemtigen). La forme *Ei*, *Ey* tient une grande place à côté de *Au* dans tous les cantons de l'Ouest (Eimatt près de Berne, Ramsey dans l'Emmental, les noms de famille Eymann, Eyer), elle ne se rencontre que dans des dénominations relativement récentes, jamais dans les noms de grandes localités ou de villes. La forme *Au*, au contraire, fait partie des dénominations alémaniques les plus anciennes. Les premières mentions sont entre autres : UFENAU (Au d'Uvo), en 741 *Hupinauvia*, en 965 *Ueinoua* ; ILLNAU (Au d'Illo), en 745 *Illenauvia;* LÜTZELAU (petite Au), en 745 *Luzzilunauvia*, vers 1200 *Luzelnowe* ; DEGENAU (grande Au), en 898 *Tegernnouua;* ALTNAU (Au d'Alto), en 787 *Althinowa;* GOSSAU (Au de Göz), en 824 *Cozesouua*, HERISAU (Au d'Herwin), en 837 *Herinisouua;* RHEINAU (Au près du Rhin) en 844 *Rinaugia;* SOSSAU (Au avec Sass, maison d'habitation), en 841-872 *Sazouua*, LANGNAU (longue Au), en 850-876 *Langenowa*. Le dialecte a souvent modifié *au* et *en* dans les mots de deux syllabes, forme qui se rencontre aussi dans la langue écrite, ainsi RAMSEN, en 1324 *Ramsowe* ; RÆMSEN, vers 1200 *Ramsowe ;* WILEN, en 897 *Wilowwa ;* il n'y a cependant aucune règle dans cette formation qui doit pour chaque cas être attestée par des documents. — Voir *UZ* I. — *UStG* I-III. — *FRB* I. — *SI* I 6. — Förstemann II 1, 3e éd. [K. St.]

AU (restaurant à Bevers). Voir AGNAS, ALTAS.

AU (C. Saint-Gall, D. Unterrheintal. V. DGS). En 1316 *Dickenau*, et plus tard Au. [illegible] avant 1520 il n'existait encore aucune maison à Dickenau. Au appartenait avec Monstein, Zwingenstein, Haslach et quelques autres terres à l'ancienne seigneurie de Widnau-Haslach. En 1775 les trois Rhodes de Widnau, Au-Haslach et Schmitten se séparèrent pour des questions d'administration et de juridiction sans cesser d'appartenir à la seigneurie de Widnau-Haslach. En 1803 lors de la formation des communes du canton de Saint-Gall, Au fut attribué à la commune politique de Berneck ; il en fut séparé déjà en 1805 pour former une commune autonome. En 1832, lors de la division en communes politiques et civiles, Au resta commune civile.

Au point de vue religieux, Au faisait partie de la paroisse de Berneck. Lors de la Réformation, la population adopta les nouvelles croyances comme presque tout le Rheintal, mais après la bataille de Cappel 1531, une réaction se produisit et seule une minorité resta réformée. En 1721 les catholiques d'Au et de Haslach élevèrent leur propre chapelle ; la paroisse fut érigée en 1803 et l'église achevée et [illegible] en 18[illegible]. Les protestants d'Au dépendent aujourd'hui encore de Berneck. Daniel Scheitlin, de Saint-Gall, bâtit en 1[illegible] un petit château au Monstein, qui lui fut [illegible] par l'abbé de Saint-Gall. Plus tard, il passa aux [illegible], puis à la famille [illegible]. *Population* : 1850, 87[illegible] hab. ; 1910, 2437. Registres de la paroisse catholique : baptêmes, mariages et décès depuis 1802; ceux de la paroisse protestante ont les mêmes que ceux de Berneck. [illegible]

AU. Couvent de religieuses OSB près d'Einsiedeln.



Maison de campagne à l'Au près de Wädenswil en 17[illegible]. D'après un dessin de H. [illegible]

(*Gaden* [illegible], *Au*, *Auga*, *zu Alienlüelingen in der Au*). Il date probablement du XIIe ou du XIIIe s. et faisait partie lors l'origine des quatre maisons de religieuses situées près d'Einsiedeln. Les trois autres s'appelaient Alpegg, [illegible] et Hintere Au. Hagenrüti et Hintere Au cessèrent peu à peu d'exister dans le XVe et le XVIe s. De 1526 à 1536, les religieuses qui restaient furent transférées d'Alpegg à Vordere Au, qui subsista seul de ces quatre couvents de religieuses. Ces dernières furent incorporées en 1703 à l'Ordre des Bénédictins. Vordere Au, nommée simplement Au, ou dans le langage populaire *[illegible]*, [illegible] du couvent d'Einsiedeln, [illegible] et devant le [illegible] de [illegible] Alten[illegible]. [illegible] en [illegible] de 1[illegible], et [illegible] par [illegible]. [illegible] XVe s., fut reconstruite en [illegible] et [illegible] de [illegible] par le P. [illegible] [illegible] d'Einsiedeln. — Voir [illegible] *[illegible] der Benediktinerinnen-Kloster zu Au bei Einsiedeln* [illegible] [illegible]

AU. Couvent de cisterciennes [illegible] près de Steinen (Schwyz), fondé vers 12[illegible], à [illegible] il suivait la règle de Saint-Benoît et était placé sous la direction spirituelle des religieux de [illegible]. En 1[illegible], l'évêque de Constance autorise les religieuses à bâtir un couvent et une église avec cimetière. En 1[illegible] il les [illegible] de la juridiction épiscopale et les autorise à s'incorporer à l'Ordre de Cîteaux. La consécration de l'[illegible] eut lieu en 12[illegible]. [illegible] des donations [illegible], le couvent acquit de grands biens, non seulement dans la contrée, mais aussi sur le territoire de Zoug et d'Unterwald, [illegible], comme il dépendait du [illegible] d'[illegible], il eut beaucoup à [illegible] des Schwyzois. Au XIVe s. les couvents de [illegible] de Saint-[illegible] furent chargés de [illegible] des religieuses. [illegible] 15[illegible], les [illegible] religieuses qui restaient se [illegible] de l'abbé de Saint-Gall. [illegible] la maison [illegible] de [illegible]. En 157[illegible],

un incendie avait détruit le couvent. La nouvelle église fut inaugurée en 1590, mais le couvent ne put être habité que plus tard. A la suite d'un second incendie en 1640, le Conseil de Schwyz décida que les religieuses eussent à se rendre au couvent de St. Peter auf dem Bach, à Schwyz, auquel les biens du couvent d'Au furent aussi attribués. L'église, rebâtie en 1690, existe encore. — Voir *Gfr.* 7. — Mulinen: *Helv. sacra* II, 132. [R-r et L. K.]

AU (C. Zurich, D. Horgen, Com. Wädenswil, V. *DGS*) Colline formant presqu'île dans le lac de Zurich. En 1832 on y découvrit des armes de l'âge du bronze. La presqu'île est mentionnée pour la première fois le 17 mars 1316. Une maison, *in der Au*, y fut érigée en fief héréditaire en 1484. Le colonel et futur général Johann-Rudolf Werdmuller acheta en 1651 pour 5000 fl. le domaine et la maison, et son frère transforma celle-ci en villa italienne. A la mort de Werdmuller le domaine passa en mains de son beau-fils Bräm, puis de Heinrich Lavater, qui y reçut Klopstock le 30 juillet 1750. — *L'Obere Au*, grande forêt de chênes de 27 ha., a fourni pendant des siècles le bois des palissades, fortifications et bateaux de guerre de Zurich. Le gouvernement se défit de ce domaine en 1835 pour 30 150 fl. — Le *Mittlere Augut*, comprenant 19 ha. et une villa, fut acquis en 1911 pour 171 000 fr. par un consortium qui en fit un restaurant. — Voir *MAGZ* I, 3. — Klopstock : *Der Zürichsee*. — K.-F. Meyer : *Der Schuss von der Kanzel*. — E. Stauber : *Die Halbinsel Au im Zürichsee*. [E. Stauber.]

AU (OWE), *Johannes* von, greffier de la ville de Zurich, 1358-75. Il figure en troisième rang sur le tableau armorié des greffiers de la ville de Zurich. Il acquit en 1370 la moitié d'un domaine à Glattfelden, ce qui fait penser qu'il a probablement tiré son nom d'Eglisau (Owe), devint percepteur d'impôts à Niederdorf en 1375. Il est peut-être identique à Johannes Binder qui était greffier de Zurich encore en 1358 car il a le même sceau. — Voir *Zürcher Stadtbücher* I, p. X. — P. Schweizer: *Original des ewigen Bundnisses von 1351*, p. 17. — Weber: *Die Müller* II B, col. 223-225 (contient des erreurs). [F. H.]

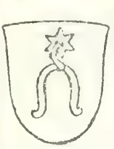
AU (IN DER). Le plus ancien établissement provisoire de l'Ordre des Franciscains à Lucerne fut fondé en 1240; en 1269, il fut transféré à *in der Au* (Petit Lucerne). Le couvent lui-même est mentionné en 1272 et la construction de l'église fut entreprise en 1290. Parmi les hommes marquants de ce couvent, on trouve: Heinrich von Isni, Johannes von Blatten, Thomas Murner, frère Illuminat Rosenegatt, Franz Geiger et Gregor Girard. Il fut supprimé par le Grand Conseil lucernois en 1838. — P.-X. Weber dans *Gfr.* 1917. [P.-X. W.]

AUBAINE (DROIT D') (en allemand *Fremdlingsrecht*, en latin *jus albinagii*). L'aubaine, que l'on confond quelquefois avec la Traite foraine [illegible], est le droit en vertu duquel le souverain recueille la succession d'un étranger mort dans ses États. On contestait autrefois aux étrangers le droit de disposer de leurs biens par testament, de sorte que s'ils décédaient sans enfants légitimes, leur succession revenait en tout ou partie, à l'État. Le terme d'étranger n'avait pas la même signification qu'aujourd'hui ; de canton à canton, l'on était étranger. Cependant, les cantons entre eux avaient renoncé par des traités spéciaux au droit d'aubaine. Ce dernier fut supprimé graduellement dès le XVIII[e] s. Le 7 décembre 1771, les IV cantons protestants, Saint-Gall, Mulhouse [illegible] Bienne, signèrent un traité avec la France pour la suppression [illegible] d'aubaine et de la Traite foraine [illegible] furent abolis par l'Acte de médiation de 1803, et par le Pacte fédéral de 1815. Au XIX[e] s., des traités spéciaux avec les États étrangers mirent fin au droit d'aubaine. Voir aussi TRAITE FORAINE. [H. M.]

AUBANEL. Famille de Montélimar [illegible] venue à Genève au XVII[e] s. [illegible] reçu habitant le 31 [illegible] plusieurs fonctionnaires, [illegible] 1871, commissaire de police en 1815. — Voir [illegible] *La musique et les [illegible] de Genève*. [illegible]

AUBÈRES, d'. [illegible] (Haute-Savoie). — P[illegible], [illegible] nève en 1389, lieutenant du vidomnat [illegible], syndic en 1428 et 1441, conseiller en 1429, 1439, 1440, 1442. Son fils était greffier du vidomnat en 1430. Famille éteinte au XV[e] s. — Voir Arch. d'État Genève, inventaires. — Galiffe et Gautier: *Armorial*. [Th. Fav.]

AUBERJONOIS, AUBERJONAY. Famille d'Yverdon dès le XIV[e] s. *Armoiries* : de gueules à un éperon d'argent, la pointe en haut.



— 1. HENRI, notaire à Lausanne et à Yverdon au XVI[e] s. — 2. ISAAC-LOUIS, * 1741, passa en Pologne avec P.-M. Glayre, où il devint lieutenant-colonel d'artillerie. Rentré au pays, il fut conseiller puis banneret d'Yverdon. En 1798, député d'Yverdon à la représentation des villes puis membre de la Chambre administrative du canton du Léman. Il acheta en 1791 l'ancien château seigneurial de Montagny-le-Corboz. — 3. ANTOINE-FRANÇOIS-LOUIS, 1787-1837, fut capitaine au service de la Compagnie anglaise des Indes orientales dès 1809. — 4. VICTOR-WILHELM-LOUIS, 1805-1871, préfet du district de Lausanne de 1837 à 1845. — 5. GUSTAVE, 1837-1917, député au Grand Conseil et agronome. Il fut président de la Société d'agriculture de la Suisse romande et de la Société vaudoise d'horticulture, président d'honneur de l'exposition nationale d'agriculture 1910. Ses constructions rurales et sa laiterie modèle de Beau-Cèdre ont acquis un renom même à l'étranger. Il fut un des fondateurs du théâtre de Lausanne en 1871. — 6. RENÉ-VICTOR, fils du n° 5, * 1872, artiste-peintre. — 7. MAURICE, 1875-1902, s'occupa d'entomologie, de sériciculture et d'agronomie. Il avait résolu le problème de produire une belle qualité de soie en nourrissant les vers à soie avec des feuilles de chêne, et obtint une médaille d'or à Vevey en 1900. [G.-A. BRIDEL.]

AUBERT. Nom de famille très répandu dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève. Plusieurs de ces familles sont autochtones ; d'autres, par contre, sont venues de France. Dérive du nom germanique *Adalbert*.

A. **Canton de Neuchâtel**. Famille bourgeoise de Neuchâtel au XV[e] s., vers la même époque on trouve les Aubert à Savagnier, Fontaines, Engollon, Cortaillod et Saint-Aubin. *Armoiries* : de gueules à une cotte de maille (haubert) d'argent. — JACQUES, curé du Locle en 1496. — ANTOINE, notaire en 1555, des Quatre-Ministraux de Neuchâtel en 1560, nommé maire de Neuchâtel pour deux ans en 1572, roi des mousquetaires en 1578. — LOUIS, * 1856, pasteur de l'Église indépendante aux Planchettes 1880-18[illegible], à Bôle-Colombier 1895-19[illegible], professeur à la faculté indépendante de théologie, bibliothécaire de la bibliothèque des pasteurs, auteur du dernier catalogue de cette bibliothèque (19[illegible]). Arch. d'État Neuchâtel. [L. M.]

B. **Canton de Vaud**. Famille d'[illegible] de la vallée de Joux. *Armoiries* : parti, au 1[er] coupé de deux traits ; au 1[er] d'azur à une étoile d'or, au 2[e] de gueules ; au 3 d'argent [illegible] au second d'or à une clarinette d'argent [illegible] — 1. JEAN et — 2. PIERRE sont au nombre des hommes du Lieu qui, le 13 décembre 158[illegible] reconnaissent [illegible] de l'abbaye du Lac de Joux. — 3. ÉTIENNE [illegible] 1[illegible], syndic et gouverneur du Lieu. — 4. DANIEL, régent au collège de [illegible], professeur [illegible] au début du XVIII[e] s. [illegible] — Au moment de la séparation [illegible] du Chenit [illegible] du Lieu en 16[illegible], les Aubert furent répartis entre les deux communes. [illegible] Vaud [illegible] [illegible] — Voir [illegible] *Histoire* [illegible] de Vaud. — D. Martignier [illegible] [illegible] Aubert : [illegible] [M. R.]

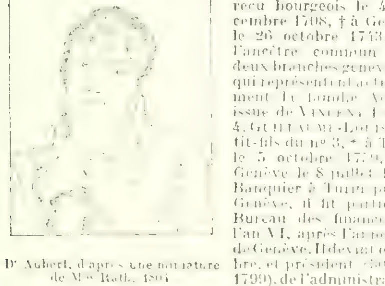
C. **Canton de Genève**. [illegible]

I. Les Aubert de [illegible], [illegible] par la réception

de Jean à la bourgeoisie en 1493. *Armoiries* : de sable à la colonne d'or surmontée d'une flamme et accompagnée de trois étoiles mal ordonnées, deux d'argent et une d'or. — 1. HENRI, fils de Jean, du Conseil des Deux-Cents en 1536, conseiller 1537 et de 1542 à 1556, syndic 1549, 1555, 1563, 1567 et 1571. — 2. JEAN, fils du nº 1, du Conseil des Deux-Cents 1560, auditeur 1562 et 1573, procureur général 1568, conseiller 1588. Il commandait la garnison genevoise du fort de Bonne lors de la reprise par les Savoyards en 1589 ; blessé, il parvint à s'enfuir mais mourut peu de temps après. — 3. PIERRE, fils du nº 2, † 1636. Imprimeur dès 1598, il fut nommé imprimeur de la république en 1626 ; du Conseil des Deux-Cents en 1613. — Voir Galiffe : *Not. Gen.* I, 137-139. — Arch. d'Etat Genève.

II. Les Aubert, originaires du Chenit et du Lieu, vallée de Joux, venus à Genève aux XVIe et XIXe s. — 1. LAURENT-MARCEL, * 1836, du Grand Conseil 1876-1878 et 1880-1884, maire de Chêne-Bougeries 1882-1885. — 2. EMILE-AUGUSTE, * 1839, imprimeur à Genève et auteur de : *Lignée généalogique de Guillaume Aubert.* — Voir Aubert-Schuchardt : *Lignée généalogique de Moïse Aubert.* [Th. F.]

III. Les Aubert, de Crest en Dauphiné. Famille de robe connue à Crest dès le XVIe s. L'ancêtre auquel remonte la filiation ininterrompue en est VINCENT I (* avant 1530, † vers 1604), qui habitait Manas près Crest. Une partie de la famille embrassa la Réforme. Des branches se répandirent à Londres, Turin, Genève, etc. *Armoiries* : d'or à trois têtes de limiers (alias chiens braques) de sable, arrachées de gueules. A des branches actuellement éteintes se rattachent PIERRE II et JEAN LOUIS. — 1. PIERRE II, * à Genève le 29 juillet 1715, † à Genève le 9 avril 1784, négociant en cette ville puis à Gênes, membre du Conseil des Deux-Cents (1752-1753 et 1771-1784) et Secrétaire de la Chambre des comptes (1760-1769) à Genève. — 2. JEAN-LOUIS, l'un de ses fils, * à Genève le 20 juin 1756, banquier et membre du Conseil des Deux-Cents. — 3. JACQUES II, arrière-petit-fils de VINCENT Ier, * à Crest en 1677, réfugié pour cause de religion à Genève vers 1699-1700, reçu bourgeois le 4 décembre 1708, † à Genève le 26 octobre 1743, est l'ancêtre commun des deux branches genevoises qui représentent actuellement la famille Aubert issue de VINCENT Ier. — 4. GUILLAUME-LOUIS, petit-fils du nº 3, * à Turin le 5 octobre 1759, † à Genève le 8 juillet 1847. Banquier à Turin puis à Genève, il fit partie du Bureau des finances en l'an VI, après l'annexion de Genève. Il devint membre, et président (30 mai 1799), de l'administration municipale de Genève. Il fut du nombre des négociants ou banquiers appelés à seconder l'administration préfectorale et fit partie du Tribunal de commerce et du Conseil Représentatif dès la Restauration de la république ; membre du Consistoire. — 5. ANTOINE, dit TONIN, frère du nº 4, * à Turin le 11 juin 1772, † à Genève le 15 décembre 1820, docteur en médecine à Gottingue en 1797. Agrégé à la Faculté de Genève en 1799, il se rendit la même année à Paris, et s'intéressa à la découverte de la vaccine. Traduisit en français l'ouvrage de Woodville (*Rapport sur la cow-pox...* 1799). Il entra ensuite comme élève à l'hospice des [illegible] de Londres sous la direction du Dr Woodville, et rédigea en l'an IX (1800) un *Rapport sur la vaccine...* Rentré à Genève, il se voua



Dr Aubert, d'après une miniature de Mlle Rath, 1801

spécialement à la pratique des maladies mentales, et fut nommé en 1808 médecin des aliénés. Fut médecin de l'impératrice Joséphine et de la reine Hortense. — 6. Jean-*Louis*-Hippolyte, neveu du nº 4, * à Turin le 15 octobre 1813, † à Genève le 11 novembre 1888, fit une belle carrière militaire. Collaborateur du général Dufour dans l'œuvre de réorganisation de l'Ecole Centrale de Thoune et de l'arme du génie. Capitaine et instructeur du génie en 1842, il donne sa démission de major lors du Sonderbund. Rentré dans l'armée en 1855 avec le grade de lieutenant colonel, il passe colonel et inspecteur du génie en 1858. Lors de la campagne du Rhin, 1856, il dirigeait le bureau d'état-major du génie installé à Zurich. En 1860, chargé par le Conseil fédéral d'étudier les routes militaires des Alpes dans la Suisse centrale, il dirigea la construction des routes de l'Axenstrasse, de la Furca et de l'Oberalp. Il dirigea le rassemblement de troupes de 1861. Nommé commandant de la 9e division en 1866, puis de la 3e en 1870, il participa à l'occupation des frontières de 1870-1871. Colonel divisionnaire en 1875, prit sa retraite l'année suivante. Aubert, qui avait fait un doctorat en mathématiques, est l'auteur de *Leçons sur le calcul des probabilités et ses principales applications* (1839). Il fut appelé vers 1848 à occuper la chaire de mathématiques du gymnase libre (Institution d'enseignement littéraire et scientifique). Vers la même époque, il fonda une institution préparatoire pour l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris, qui acquit une réputation européenne. En 1852, il devint administrateur, et en 1856 directeur de la compagnie de chemins de fer l'*Ouest-Suisse*, plus tard *Suisse-Occidentale*. Démissionnaire en 1872, il passe l'année suivante administrateur-délégué de la compagnie d'assurances *La Genevoise*, dont il fut président du conseil d'administration de 1880 à sa mort. En 1862, le duc d'Aumale, Henri d'Orléans, lui avait confié l'éducation militaire de son fils aîné Louis. — 7. Antoine-EDOUARD, arrière-petit-fils du nº 3, * à Marseille le 10 septembre 1820, † au Petit-Saconnex (Genève) le 15 août 1877, avocat, juge à la Cour dès 1864, puis président de la Cour de Justice 1875 à 1876 ; de 1858 à 1860 et de 1862 à 1872 député au Grand Conseil qu'il présida en [illegible] et 1868. Membre du Consistoire (1855-1859). Présida le Comité d'organisation du cinquantenaire, proposé d'abord pour fêter, de l'entrée de Genève dans la Confédération ; administrateur de plusieurs [illegible]. Au Grand Conseil, il appartenait à l'opposition libérale et soutint la cause d'une politique modérée ; il combattit [illegible] des [illegible] du régime fazyste, et fut un des premiers partisans de la représentation proportionnelle. Membre de la Commission de la Constituante de 1862. Père des fils, nos 8 à 10. — 8. CHARLES-Hippolyte, * le [illegible] 1848, † le 12 novembre 1910, avocat à Genève 18[illegible]-1892, juge au tribunal de première instance [illegible], puis juge d'instruction [illegible]. Membre du Consistoire, etc. [illegible] artistique et philanthropique. — 9. AUGUSTE-Albert, * 25 avril 1853, [illegible] des architectes de la nouvelle Sorbonne, etc. — 10. [illegible] Victor, * [illegible], [illegible] à Paris, directeur de la bibliothèque de Genève [illegible] 1906, auteur de travaux et publications [illegible] [illegible] de manuscrits, [illegible] des [illegible] monuments, etc. — 11. [illegible], * [illegible] 1879. Bibliothécaire à la Bibliothèque [illegible] ses travaux en collaboration avec le Dr [illegible] Aubert, *Catalogue des* [illegible]



Louis Aubert, colonel fédéral. (Collection Maillart).

de l'Univ. de Genève... 1896 à 1907. — 12. HENRI-LOUIS, fils du nº 6, * 1849, agent de change (1876-1902), administrateur, puis directeur (1902-1913) de *La Genevoise ;* membre du consistoire etc. Parmi ses fils nºs 13 et 14 : — 13. LOUIS-HENRI-GUSTAVE, * le 10 janvier 1877, médecin-chirurgien à Genève. Publications médicales, dont la traduction de la 6e éd. du *Précis d'opérations obstétricales,* d'A. Doderlein. — 14. THÉODORE-William, * le 8 septembre 1878, avocat à Genève. Délégué du gouvernement suisse en France, 1917-1918, et par le comité international de la Croix-Rouge à Berlin en 1918, dans les régions dévastées en 1919, et à Paris en 1919 pour visiter les prisonniers et internés. — *Bibliographie : AGS* IV. — Notes sur la famille Aubert de Genève, originaire de Crest en Dauphiné (par Hippolyte-V. Aubert). — F. Barbey : *Félix Desportes.* — Ed. Jacky : *L'occupation des frontières suisses en 1870-1871.* — Galiffe : *L'occupation des frontières... 1870-1871.* [F. A.]

AUBERY, *Claude,* originaire de Triancourt en Champagne, étudia dès 1563 à Genève et à Bâle. En 1576, il fut nommé *professor artium* à l'Académie de Lausanne. Il y défendit avec ardeur la philosophie d'Aristote et publia un *Organon* en 1584. Son livre, *De Fide catholica,* qui parut en 1587, fit scandale dans les milieux protestants ; il y cherchait, par le moyen de sa doctrine de la justice inhérente, un compromis entre les deux religions catholique et protestante. Cet ouvrage fut condamné par le colloque de Berne en 1588, et son auteur dut se rétracter. L'aubérianisme recrutant néanmoins de nombreux adhérents dans la Suisse romande, Aubery rentra en France en 1593 et retourna dans le giron du catholicisme. Il semble être mort à Dijon en 1594. — Voir *France protestante,* 2e éd. — A. Bernus : *Antoine de Chandieu.* — Heubi : *L'Académie de Lausanne.* [† W. HEUBI.]

AUBIGNÉ, d'. Famille éteinte de réfugiés français établie dans la Suisse romande dès le XVIIe s. *Armoiries :* de gueules au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or. La descendance de Nathan porte la barre brochant sur le tout. — 1. *Théodore-Agrippa,* célèbre homme de guerre, écrivain, maréchal de camp des armées d'Henri IV, * le 8 février 1552 près de Pons en Saintonge, † le 29 avril 1630 à Genève. Compagnon de luttes d'Henri IV, il entra dans l'opposition dès l'abjuration de ce monarque et s'établit en septembre 1620 à Genève, où il avait déjà passé deux ans à l'âge d'écolier. D'Aubigné mit ses talents au service de cette ville et fit ajouter de nouvelles fortifications du côté de Saint-Victor et de Saint-Jean. Il avait formé le projet de « faire des cités helvétiques un camp protestant au service d'une fédération des puissances réformées ». Berne l'appela et le reçut avec de grands honneurs, Bâle le consulta à son tour et sur son avis construisit quatre nouveaux bastions. D'Aubigné acquit en 1620 la terre du Crest et sur l'emplacement de l'antique manoir des de Rovorée, il bâtit le château actuel. Là, il recevait l'élite de la société genevoise et l'on a comparé le Crest de ce temps à un Ferney protestant. D'Aubigné est l'auteur des *Tragiques* et d'une *Histoire universelle,* etc. Il fut inhumé dans le cloître de Saint-Pierre. — 2. NATHAN, fils légitimé d'Agrippa, médecin, astrologue et géomètre, seigneur de la Fosse, * le 16 janvier 1601 à Nancray en Gâtinois, † le 11 avril 1669 à Genève. Il est la souche de la famille MERLE D'AUBIGNÉ. — 3. TITE, fils du nº 2, * le 31 janvier 1634 à Genève, médecin de la princesse à Neuchâtel dès 1666 ;



Théodore Agrippa d'Aubigné, d'après le portrait à la Bibliothèque publique de Genève.

bourgeois de cette ville en 1678, il y mourut en novembre 1688. — 4. SAMUEL, frère du nº 3, * à Genève en 1657, pasteur à Renan 1679-1695, puis à Bévilard, † à Renan en 1710. — Voir d'Aubigné : *Vie à ses enfants.* — S. Rocheblave : *La vie d'un héros.* — Galiffe : *Not. gén.* III. — Heyer : *Théodore-Agrippa d'Aubigné à Genève.* — *MDG* XVII, 153-327. — Arch. d'État Genève. [A. CORBAZ et E. K.]

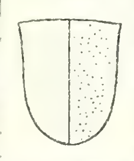
AUBIN. Famille genevoise établie à Chêne dès le milieu du XVIIIe s. — 1. NAPOLÉON, * 1813, † 1890, consul général de Suisse au Canada et journaliste ; il fonda en 1837 le *Fantasque* et collabora plus tard au *Pays* et au *National,* journaux canadiens. — 2. LOUIS, * 1837, † 1902, neveu du précédent, fut pasteur au Bullet, à Brenles et Chesalles (Vaud), puis à Avully (Genève) de 1875 à 1900. — Voir Arch. d'État Genève : *État-civil.* — *JG* 7 août 1890. [Th. F.]

AUBONNE. Bailliage du pays de Vaud à l'époque bernoise. Il fut constitué le 2 février 1701 à la suite du rachat de la baronnie d'Aubonne par le gouvernement bernois du dernier seigneur Henri du Quesne. Il comprenait le district actuel moins les villages d'Apples, Bérolles, Bière, Mollens, Saint-Georges, Saint-Oyens et Bougy-Villars ; en plus Burtigny, Chardonney, Étoy, Lavigny et Yens. — Voir *DHV.* [M. R.]

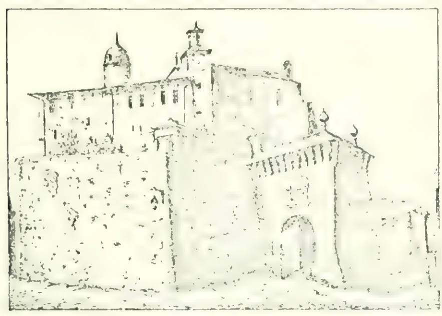
AUBONNE (C. Vaud). Décanat du diocèse de Genève, comprenant toute la partie occidentale du canton de Vaud, dès l'Aubonne, la rive droite du Rhône au canton de Genève et le Pays de Gex. En 1444, le siège du doyenné fut transféré d'Aubonne à Gex. — Voir Regeste genevois. — Reymond : *Dignitaires.* — *DHV.* [M. R.]

AUBONNE (C. Vaud). District constitué en 1803 et formé de 17 communes réparties dans les trois cercles d'Aubonne, Gimel et Ballens. Voir *DHV* et *DGS.* [M. R.]

AUBONNE (C. Vaud, D. Aubonne. V. *DGS*). *Armoiries :* parti de gueules et d'or. On y a trouvé un tombeau de l'époque de Hallstatt, des vestiges romains et des tombes burgondes. La ville actuelle paraît avoir été édifiée au XIe et au XIIe s. par les seigneurs d'Aubonne à l'ombre de leur château. Ils y attirèrent notamment les habitants des deux localités voisines de Trévelin et de Bougy-Saint-Martin qui furent désertées à tel point qu'il ne restait plus que trois familles dans cette dernière paroisse en 1276. Les seigneurs d'Aubonne donnèrent au nouveau bourg des franchises importantes en avril 1234. Dès le XIVe s., la ville fut administrée par deux syndics ou gouverneurs et par un conseil qui finit par être fixé à 12 membres. En 1476, les gens d'Aubonne prirent le parti des Suisses par le fait qu'ils étaient sujets du comte de Gruyère allié des Confédérés. Pour ce motif, ces derniers [illegible] leurs incursions au Pays de Vaud. L'histoire de la ville se confond au surplus avec celle de ses seigneurs. Aubonne avait été construit sur le territoire de la paroisse de Trévelin. L'église de Trévelin, dédiée à Notre-Dame, quoique désertée par les voisins [illegible], resta cependant le centre paroissial d'Aubonne ; elle fut démolie en 1577. L'église de Saint-Étienne, construite au XIIIe s. près du château, sert [illegible] d'église paroissiale. Elle est de style gothique avec des stalles du XIVe s. et des restes [illegible] de chapelles latérales dédiées à Sainte-Catherine et à Saint-Jacques (celle-ci fondée par les Bercoz). Aubonne avait en outre un vieil hôpital fondé avant 1275 et un hôpital du Saint-Esprit fondé en 1314 par le curé Jacques [illegible] et administré par la ville. Cet hôpital fut [illegible] en 1600. Les habitants d'Aubonne [illegible] la révolution et en firent solennellement [illegible] les titres féodaux. Les monuments [illegible] d'Aubonne sont : le château formé de deux corps de bâtiments qui furent plusieurs fois [illegible] ; le [illegible], le [illegible] la partie antérieure. Au XVIIe s., Tavernier, [illegible], transforma [illegible] l'édifice. Tavernier fit construire la grande tour actuelle qui a 23 mètres de circonférence. Le château appartient de-



puis 1835 à la ville ; il abrite les écoles, le musée, le tribunal et les prisons. Depuis la Réforme, Aubonne a eu un pasteur et un diacre. Une chapelle libre a été construite en 1862. Le culte catholique est célébré depuis 1918 dans une salle privée. Aubonne avait une Société des Arquebusiers datant de 1550, une Société des Arbalétriers de 1575. Elles ont été réunies en 1838 en une Abbaye des amis d'Aubonne. La ville a deux journaux : le *Journal d'Aubonne* et le *Jura vaudois*. Aubonne est la patrie de L. Bégoz, membre du Directoire Helvétique, du colonel Bégoz, des généraux Bérioud et de Mestral d'Aruffens. Les registres de baptêmes et de mariages datent de 1629 et ceux de décès de 1712 ; les registres de baptêmes de la paroisse allemande datent de 1711. — Voir *DHV*. — Du Quesne : *Aubonne à travers les âges*. — *Echo vaudois* 1919. [M. R.]



Le château d'Aubonne vers 1840. D'après une lithographie de J.-F. Wagner.

AUBONNE (L') (C. Vaud, D. Aubonne. V. *DGS*). Rivière descendant des environs de Bière au lac. Citée au Xe s. sous le nom d'*Albona (Albana)*. Sous la domination romaine, elle séparait la *Civitas Equestris* de la *Civitas Helvetiorum* ; ensuite le comté des Equestres de celui de Vaud et enfin le diocèse de Genève de celui de Lausanne. En 1365, l'empereur Charles IV concéda à Guillaume de Grandson seigneur d'Aubonne, le droit de construire (ou plus exactement de reconstruire) un pont sur l'Aubonne près d'Allaman, sur la grande route, et d'y percevoir un péage. Cette taxe étant extrêmement gênante, l'empereur en dispensa en 1386 tous les sujets de l'évêque de Lausanne et plusieurs seigneurs du pays de Vaud rachetèrent l'imposition pesant sur leurs sujets. Cette exemption fut reconnue plus tard par le gouvernement bernois et étendue par eux aux ressortissants des bonnes villes du pays de Vaud. Ce pont porta aussi le nom de pont d'Allaman et de pont de Genève. — Voir *DHV*. [M. R.]

AUBONNE (SEIGNEURS d'). Les premiers seigneurs d'Aubonne apparaissent en 1001 au plaid d'Eysins, dans l'entourage du roi de Bourgogne Rodolphe III. Ce sont TURIMBERT et DODON, frères. HUMBERT, qui vivait au milieu du XIIe s., fut un des bienfaiteurs des couvents de la région, mais il était en même temps en guerre avec l'évêque de Lausanne saint Amédée, auquel il avait enlevé le village de Saint-Livres. GUERRY, chevalier, 1177-1261, donna aux bourgeois leurs franchises en 1234 et vendit en 1259 et 1261 sa part de la seigneurie — la plus importante — à Pierre de Savoie. Il demeura dans la région et sa branche s'éteignit avec ses petits-enfants. Il avait deux frères, PIERRE-PETREMAND, dont les enfants et les petits-fils conservèrent des droits à la seigneurie, et JAQUES, qui fut la souche d'une lignée de coseigneurs d'Aubonne, laquelle s'éteignit en 1458 avec Marguerite dont les Menthon héritèrent. D'Humbert Ier, que nous avons mentionné, descend une autre branche qui se fixa à La[illegible], [illegible] magistrats et des chanoines et s'éteignit avec le XIVe s. Pierre de Savoie légua Aubonne à sa femme Agnès de Faucigny de laquelle hérita en 1271 sa sœur Béatrix, mère d'Humbert, sire de Thoire et Villars. Aubonne passa ensuite par alliance à Guillaume Alleman de Valbonnais en 1314 et en 1357 à Guillaume de la Baulmes qui mourut en 1362. Le comte de Savoie inféoda en 1364 la seigneurie d'Aubonne à Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, dont le fils Othon épousa l'une des héritières des Alleman. Othon ayant péri dans son fameux duel avec Jean d'Estavayer, sa veuve céda ses droits au comte de Savoie. Mais son neveu, le comte Antoine de Gruyère, revendiqua la seigneurie et finit par l'emporter en 1425. Le comte Michel parvint à conserver Aubonne en 1536 en admettant la suppression du culte catholique sur ses terres, mais ses biens furent saisis en 1553. Ils furent achetés par François de Lettes, ex-évêque de Montauban, qui fut convaincu en 1583 de haute trahison et vit ses biens confisqués. La terre d'Aubonne passa ensuite par des ventes successives à Guillaume Villermin de Montricher (1586), à J. H. Lochmann (1586) ainsi qu'à François Villain (1592), à Théodore Mayerne (1620), à Jean-Baptiste Tavernier (1670), à Henri du Quesne, fils de l'amiral Abraham du Quesne, qui la vendit enfin au gouvernement bernois le 1er février 1701. Quant à la coseigneurie d'Aubonne, que Marguerite, fille d'Antoine, avait léguée à son cousin Henri de Menthon, bailli de Vaud, elle échut au fils cadet de ce dernier, Jean, seigneur de Dusilly et vidomne de Morges, dont les descendants possédèrent les droits jusqu'en 1579, date à laquelle Prosper de Menthon et son oncle Jaques en furent privés pour avoir refusé de rendre hommage au baron d'Aubonne, François de Lettes. Celui-ci réunit ainsi les deux parties de la seigneurie. — *Armoiries* : les sires d'Aubonne portaient un croissant accompagné de trois étoiles, 2 et 1 ; les co-seigneurs : de gueules à deux pals d'azur, au chef d'or chargé d'un lion issant de sable ; les citoyens de Lausanne : d'azur à trois pals alézés d'argent, celui du milieu en bande. — Voir *DHV*. — de Charrière : *Les dynasties d'Aubonne*. — Sceaux des seigneurs d'Aubonne, *AHS* 1920, 5. [M. R.]

AUBORANGES (C. Fribourg, D. Glâne. V. *DGS*). Com. et vge. Anciennes formes du nom : *Alburenges*, *Alburenges*, *Arborenges*, *Alborengis*, *Alborengius*, *Arboreinges*, *Auborenges*, *Aulbrenges*, *Borenges*, forme primitive *Albhar-ingas* dérivant d'un nom propre germanique *Alb-hari* (*Alb* = démon, elfe, *hari* = Herr, seigneur ; comparer *Albe-rich*). Le 21 juillet 1517, Louis de Savoie céda à l'abbaye de Saint-Maurice tous ses droits à Auboranges, ne retenant pour lui que le dernier supplice des condamnés à mort, contre les droits que celle-ci possédait à Vuadens. Le gouvernement de Fribourg, successeur de la maison de Savoie dans ses droits de suzeraineté sur Auboranges, [illegible] et réclama des abbés de Saint-Maurice, qu'il considérait comme des vassaux, prestation d'hommage. Cette cérémonie ne se faisait pas toujours sans difficulté. En 1639, l'abbé Odet, et en 1655, l'abbé de Quartéry, refusèrent de prêter hommage-lige. Les deux prélats voulurent de plus annuler l'échange fait en 1517, et recouvrer Vuadens ; ils avançaient que le contrat n'avait pas été libre, que les religieux y avaient été obligés par des menaces et que le Pape ne l'avait jamais ratifié. Le monastère protestait aussi contre une redevance [illegible] par les Fribourgeois depuis 15[illegible] et faisait remarquer qu'Auboranges était un fief franc, donné [illegible] par le prince sans condition aucune. Le gouvernement dut céder sur ce dernier point et renoncer [illegible] jusqu'alors. Auboranges fit partie de la paroisse de Châtillens jusqu'à la Réforme ; dès lors, il [illegible] à celle de Promasens. Au XVIIe s. cependant, les paroissiens d'Auboranges devaient encore contribuer au traitement du pasteur réformé de Châtillens. — Voir Kuenlin : *[illegible]*. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses* IX, p. [illegible]. — Ch. Pasche : *La contrée d'Oron*. — Jaccard : *Essai de toponymie*. — Stadelmann : *Études de toponymie romande*, *ASHF* XII, [illegible].

AUBORT. Famille vaudoise mentionnée aux Planches (Montreux) dès le XVe s. Elle a donné autrefois

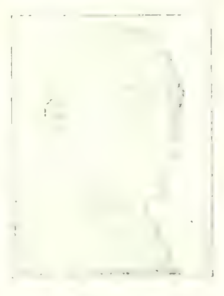
des châtelains, des notaires, des juges, des conseillers, puis des professeurs et des commerçants. [M. R.]

AUBRY. Très ancienne famille des Franches-Montagnes (Jura bernois) qui a donné des hommes marquants dans la magistrature, l'armée et le clergé. Nom dérivé d'un prénom germanique : *Albe-rich* = seigneur des elfes. — 1. PIERRE, surnommé le grand curé, * en 1598, † en février 1636, fut le premier curé résidant à Montfaucon ; il avait fait ses études à Porrentruy. — 2. AUGUSTIN, * à Montfaucon en 1741, entra au service de France en 1759. Lors de la visite du prince de Wangen aux Franches-Montagnes (1766), il fut un des trois cavaliers auxquels échut l'honneur d'accompagner cet hôte illustre. Lieutenant en 1767, il fut tué à Merosaglia en Corse en 1769 lorsque les Français s'emparèrent de cette île. — 3. ÉTIENNE-JUSTIN, * en 1801, fit ses études au collège Saint-Michel à Fribourg, puis à Rome où il obtient les grades de Dr en philosophie et en théologie ; nommé curé aux Bois, il y bâtit la belle église actuelle ; de 1833 à 1835, il professe au séminaire de Porrentruy, revient en 1836 dans sa première paroisse où il meurt en 1853. — 4. *Pierre-Ignace*, * le 16 décembre 1796 au Praisalet, Com. du Bémont (Franches-Montagnes) † à Saignelégier le 10 avril 1878. Étudia à Soleure, à Berne et à Vienne, fut précepteur en Pologne. Rentré au pays il fut tour à tour maire de Saignelégier, député à la Constituante de 1830, juge à la Cour d'appel du canton de Berne, membre du conseil d'État et député au Conseil national. Il négocia avec l'ancien landammann Blösch et le landammann Näf de Saint-Gall, députés de la Diète, le rachat des corps francs prisonniers à Lucerne. Il se retira à Saignelégier en 1850, où il s'occupa d'affaires juridiques comme procureur en droit, prit part à la fondation de la Caisse d'épargne et de l'orphelinat du district. — Voir *SBB* IV, p. 611. [E. K. et G. A.]

AUDANGER. Famille neuchâteloise. Voir GUY D'AUDANGER.

AUDEMARS, HODMAR, ORDEMARS. Famille vaudoise de la vallée de Joux. Nom dérivé du prénom germanique *Audamari* = Otmar (*aud* = riche, *māri* = célèbre). *Armoiries* : parti d'azur à une colombe et trois étoiles d'argent, et d'argent à une tour de... sur un mont de sinople. — 1. JACOB, figure en 1669 parmi les chefs de famille qui ont contribué à la construction de l'église du Chenit. Dans la seconde moitié du siècle, le chef de cette famille paraît être un Pierre Ordemar, dont les enfants Pierre, Joseph et David sont appelés de 1699 à 1710 Hodmar et Ordemars. L'orthographe Odemars apparaît en 1711, celle Audemars au milieu du XVIIIe s. — 2. LOUIS-BENJAMIN, 1781-1833, réforma la construction mécanique des montres dans la vallée de Joux et fonda en 1811 la maison L.s Audemars, au Brassus, qui a introduit à la Vallée la fabrication complète de la montre. — 3. LOUIS, * en 1815, † à Lausanne en 1906, consacré en 1838, pasteur de l'église suisse de Londres 1830-1846, puis à Lausanne 1848-1891. Adhérent convaincu et militant du christianisme libéral, il collabora à l'alliance libérale de Genève. [M. R., G.-A. B., et H. Vr.]

AUDÉOUD. Famille originaire de Saint-Laurent du Cros en Champsaur (Dauphiné), dont deux membres, Pierre [illegible] et son frère Charles vinrent en Suisse en 1685 à la révocation de l'Édit de Nantes. Ils séjournèrent d'abord à Lausanne, à Moudon puis à Payerne, dont ils furent bourgeois le 12 mars 1701. — *Armoiries* : d'azur à l'ancre d'or accompagnée de deux besants du même. — 1. PIERRE-FRÉDÉRIC, * 1664 à Saint-Bonnet, devint bourgeois de Cudrefin le 22 mars 1701, puis bourgeois de Genève le 13 février 1704. — 2. MICHEL, * à Genève le [illegible] décembre 1732, membre du Conseil des Deux-Cents 1782-1784, auditeur dès 1787. Agent de change puis banquier et aussi quelque temps de Necker, il passa pour avoir été l'inventeur du système des *billets solidaires* qui causèrent tant de ruines à Genève à la [illegible]. En 1788, étant auditeur, il obtint du gouvernement l'expulsion d'une actrice, Mlle Dulac, qui avait une liaison avec son fils, et devint ainsi la cause des troubles de cette année-là au théâtre, qui furent le prélude de la révolution de 1792. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 9 août 1794. — 3. LOUIS, fils du no 2, * 1771. Il s'établit en France, retourna au catholicisme, et fit une carrière comme inspecteur général des contributions indirectes dans le Département du Gers et à Strasbourg. — 4. THÉODORE, frère du no 3, * 1779, fut successivement officier de l'état-major du comte d'Artois, membre du Conseil de préfecture du Bas-Rhin et employé à diverses missions par les princes émigrés jusqu'au moment où il fut arrêté et détenu au Temple, à Paris, puis déporté en Hollande par ordre de Bonaparte. — 5. JEAN-FRANÇOIS, plus connu sous le nom de JAMES, * à Genève le 3 octobre 1793, † le 12 mars 1857, peintre sur émail. Il est l'auteur d'un *Traité de la peinture sur émail* qui ne fut pas publié parce qu'il contenait une description détaillée des procédés de l'émaillerie genevoise. Il s'occupa longtemps de l'administration du Musée Rath, des expositions et concours de peinture, présida la classe des Beaux-Arts de la Société des Arts, et passe pour avoir exercé une certaine influence sur le mouvement artistique de son époque. — 6. THÉODORE, * le 25 février 1824, † le 18 février 1892, avocat de 1847 à 1857, puis notaire. Il fut l'exécuteur testamentaire du prince Napoléon. On lui doit un certain nombre de brochures sur des questions morales, politiques ou religieuses, entre autres la liberté de conscience et la séparation de l'Église et de l'État. — 7. *Alfred*, * le 16 août 1853, † le 1er novembre 1917. Après avoir fait des études de droit, il entra dans l'armée. Lieutenant en 1876, il était chef d'état-major de la IIe division et instructeur en chef de la Ire en 1896. Trois ans plus tard, il succédait au colonel E. de la Rive comme directeur des Écoles centrales de Thoune. En 1908, il devint commandant de la Ire division, puis de la IVe en 1912, et la même année, était placé à la tête du 1er corps d'armée. Dans la guerre russo-japonaise de 1904-1905, il fut délégué pour suivre les opérations de l'armée russe en Mandchourie. Audéoud fut également professeur à la section des sciences militaires de l'École polytechnique fédérale. Il collabora à la *Revue militaire suisse*, publia *Notre armée*, et traduisit l'ouvrage de [illegible] : *L'Armée suisse*. Le colonel Audéoud a laissé le souvenir d'un conducteur d'hommes, au caractère ferme et bienveillant, en même temps que d'un excellent tacticien et d'un grand professeur militaire. — Voir Galiffe : *Not. gén.* IV. — Cornuaud : *Mémoires*. — Thourel : *Hist. de Genève*. — H. Fazy : *Genève de 1788 à 17*[illegible]. *SKL*. — *JG* 25 février 1892, 2 novembre 1917. — *RMS* 1917. [H. Bovier.]



Le colonel Alfred Audéoud.

AUDÉTAT. Famille originaire des Verrières (Neuchâtel). Le 30 juillet 1[illegible]57, Louis, comte de Neuchâtel, [illegible] de la taille plusieurs de ses sujets des Verrières, parmi lesquels [illegible] fils Perrin Audétat [illegible] Motiers. [L. M.]

AUDIBERT, d', JEAN-PIERRE, de Montpellier, réfugié à Vevey, * 1[illegible], † 10 octobre 17[illegible]. [illegible] de [illegible], travailla à l'établissement des fortifications en Piémont, devint lieutenant-général dans l'armée sarde en 17[illegible]. Se retira [illegible] à Vevey, [illegible] à Berne, où il avait acquis des droits seigneuriaux. Voir de Montet : *D*[illegible]. [M. R.]

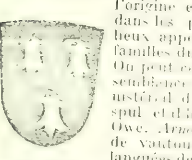
AUDIENCES, [illegible] *Plaids de mai*, *Grand Etat*, *Grands jours* ou *Trois Etats*, [illegible] tribunal Sou-

verain et Corps législatif du Comté de Neuchâtel. Elles étaient formées de représentants, en nombre varié, de chanoines, de vassaux et de bourgeois. Après la Réformation, les représentants du clergé furent remplacés par des officiers civils. Les Audiences comprenaient alors de 15 à 16 nobles pour le premier État, de 4 à 7 officiers pour le deuxième État et de 4 conseillers de Neuchâtel, auxquels se joignirent pendant quelques années les bannerets des quatre bourgeoisies, pour le tiers État. En 1565, les 4 bannerets furent éliminés des Audiences. Dans la Seigneurie de Valangin, il y eut aussi des Audiences, calquées sur celles de Neuchâtel. A partir de 1618, les Audiences cessèrent d'être convoquées. — Voir G.-A. Matile : *Travaux législatifs des Plaits de mai, États et Audiences*. — Le même : *Hist. des Institutions judiciaires*. [A. P.]

AUDIENCES GÉNÉRALES. On désigne sous ce nom le Corps législatif institué en 1814 dans la Principauté de Neuchâtel. Elles étaient formées de 48 membres (10 conseillers d'État, 14 notables et 24 chefs de juridiction) nommés par le Prince, et de 30 députés nommés par les districts. La composition des Audiences générales donna naissance de 1814 à 1816 à un conflit aigu entre le Conseil d'État et les Quatre bourgeoisies, ces dernières estimant que le peuple neuchâtelois n'était pas suffisamment représenté dans ce « Conseil de la nation ». *Les Procès-verbaux des Audiences générales* (1816-1830) ont été publiés en 1904 dans les *Inventaires et Documents publiés par les archives de l'État de Neuchâtel*. — Voir A. Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâteloise* II, p. 18-44. [A. P.]

AUDOIN. Évêque de Constance de 708 (?) à 736. Il est connu par des renseignements sur sa mort. — Voir *Regesta episcoporum Constantiensium* I, n° 22-23. [F. H.]

AUE, *Hartmann* von. Poète du moyen âge dont l'origine est encore discutée parce que dans les pays de langue allemande les lieux appelés *Aue*, *Owe*, ainsi que les familles du même nom sont nombreux. On peut cependant rattacher avec vraisemblance Hartmann, qui se disait ministérial d'Owe, à la famille Wespersbühl et d'Au près d'Eglisau, autrefois Owe. *Armoiries* : de sable à trois têtes de vautour d'argent, posées 2 et 1, languées de gueules. La vie d'Hartmann est peu connue. On peut conclure de ses œuvres qu'il fréquenta l'école d'un couvent vers 1180, et que par des études personnelles, il atteignit une culture rare pour son temps. Il connaissait le droit et était familiarisé avec les littératures latine, française et allemande. Il fut créé chevalier vers 1195. Son œuvre principale *Der arme Heinrich*, fut écrite entre 1194 et 1197. Cette dernière année, il partit en croisade. Auparavant il avait écrit *Erec* (1190), puis *Gregorius*, et termina, en 1202, *Iwein*. Ces quatre poèmes narratifs sont plus ou moins des remaniements libres d'originaux étrangers : *Erec*, *Gregorius* et *Iwein* du français ; *Der arme Heinrich*, d'un modèle latin disparu. *Erec* et *Iwein* sont des romans du cycle d'Artus d'après le roman de Chrétien de Troyes. Hartmann a débuté par quelques lieder et un petit livre, sorte de lettre d'amour rimée à une dame, rédigée sous forme de dialogue entre le corps et le cœur. Hartmann a été célébré par ses contemporains pour la beauté de sa langue, et déclaré un modèle insurpassable. Toute l'époque qui lui succéda fut sous son influence directe ou indirecte. — Voir Schönbach : *Ueber Hartmann von Aue*. — Piguet : *Étude sur Hartmann d'Aue*. — *ZT* 1897. — *Zeitschr. für deutsches Altertum* 41, p. 261, et 44, p. 303. — *GHS* III, 174. — Dictionnaires spéciaux de *Iwein* par Benecke, nouv. éd. par Borchling, et de *Armer Heinrich*, par Riemer. [[illegible]]



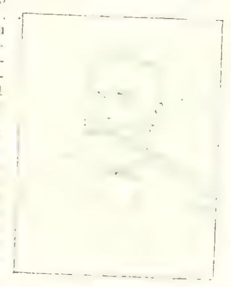
AUENSTEIN, anciennement **GAUENSTEIN** (C. Argovie, D. Brugg. V. *DGS*). Vge paroissial : 1212-1226 et 1301 *Gouwenstein*, 1317-1327 *Gowenstein*. *Armoiries* (à l'enquerre) : d'argent à un mont de sinople sommé d'un sapin du même. Auenstein donna son nom à sa propre noblesse dont les armoiries étaient : parti de gueules à deux roses d'argent, et d'argent. En 1400 le château avec la contrée environnante, y compris tous les droits sauf la juridiction criminelle, était l'alleu des nobles von Rinach. Après la guerre de Sempach, en 1389, les Bernois assiégèrent et détruisirent le château. Il ne fut jamais rebâti, mais les ruines ainsi que les droits de juridiction restèrent aux Rinach. Après avoir passé entre diverses mains, Auenstein fut acquis en 1491 par les von Mülinen et en 1644, avec Wildenstein et Kastelen, par Hans-Ludwig von Erlach. Ses héritiers vendirent en 1732 toute la seigneurie de Kastelen à Berne qui en fit un baillage avec Auenstein. En 1803, Auenstein passa au nouveau canton d'Argovie. Le château devint propriété privée et fut rendu habitable. L'église, du XIII[e] siècle, a un chœur gothique. La nef fut refaite en 1676. Registres paroissiaux depuis 1636. — Voir W. Merz : *Burganlagen und Wehrbauten im Aargau*. — W. Merz : *Die Gemeindewappen des Kts Aargau*. — *Argovia* XXIII. [L. W.]



AUER. Familles des cantons d'Appenzell, Saint-Gall et Schaffhouse.

A. **Canton d'Appenzell.** Nom de famille répandu à Gais, Teufen et Herisau ; d'après Eugster, les Auer seraient originaires de Gais ; en 1409 existait aussi au Rietli, près de Gais, un KONRAD IN DER OW, d'où le nom d'Auer pourrait provenir. Un ULLIN DER AU, d'Appenzell, où la famille existe encore aujourd'hui, devint en 1379 bourgeois de Saint-Gall (voir plus bas). A Herisau, des Auer originaires de Gais ne sont bourgeois que depuis 1835 ; d'autres, de l'Allemagne du Sud, ont acquis la bourgeoisie de Teufen. — Voir A. Eugster : *Die Gemeinde Herisau*. — *Appenzeller Monatsblatt* 1840. — *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen*. [A. M.]

B. **Canton de Saint-Gall.** — 1. ULLIN DER OW, d'Appenzell, devint en 1379 bourgeois de Saint-Gall. — 2. JOSS, originaire du Sennwald, devint bourgeois en 1597. Les bourgeois actuels de cette famille à Saint-Gall viennent également du Sennwald et furent reçus en 1844. — 3. *Hans-Wilhelm*, * 1847 à Wädenswil, † à Constance le 29 août 1906, étudia à l'École polytechnique de Zurich de 1864 à 1867, et dès 1869 à l'Académie des Beaux-Arts de Vienne, où il fut élève de Théophile Hansen, 1874-1884 assistant de Hansen, 1884-1888 professeur d'architecture et de construction à la K. K. Staatsgewerbeschule. A Berne il construisit de 1882 à 1892 l'aile Est et de 1893 à 1901 le bâtiment central du Palais fédéral. En 1890, il devint professeur d'histoire de l'architecture et de la plastique à l'université de Berne et quitta définitivement en 1891 son poste en Autriche. Il fit les projets des hôtels des postes de Soleure et de [illegible], du bâtiment du chemin de fer du Gothard à Lucerne, et des constructions pour les fêtes de 1891. Dès 1890, il fut membre et président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, en 1891 vice-président de la [illegible] Gottfried Keller, en 1892 président du comité des Beaux-Arts de Berne, et président de l'école d'art de cette ville ; en 1877, titulaire de la croix d'or du mérite, en [illegible] [illegible], en 1901 docteur [illegible] de l'université de Berne et bourgeois d'honneur de la ville de Berne. — *SKL*. — *SB* 1902. — *ASG* III 1907, p. 218 avec bibliographie. — *PJ* [illegible]. [illegible]



Hans Auer, Professeur. D'après une photographie de [illegible].

[illegible] 1871 à Vienne, [illegible] toutes les écoles de cette ville puis l'université de Berne. Après un séjour de plusieurs années à Casablanca

elle épousa le Dr Bruno Güterbock à Berlin. Oeuvres : *Marokkanische Erzählungen* 1905 ; *Marokkanische Sittenbilder* 1906 ; *Djemschid*, poème dramatique 1906 ; *Bruchstücke aus den Memoiren des Chevalier von Roquemont*, roman 1907 ; *Marrakesch* 1910. Collaboratrice de divers journaux. [G. T.]

C. Canton de Schaffhouse. — 1. HANS, originaire de Schaffhouse, bourgeois de Bâle en 1440, puis messager de la ville de Lucerne. Il est l'auteur d'un lied sur la bataille de Ragaz du 6 mars 1446. — 2. EMIL, * 1860 à Unterhallau, † 25 février 1912, étudia à l'École polytechnique de Zurich, 1883-1885 ingénieur aux travaux de correction du Rhin près de Rheineck, 1885-1888 ingénieur-assistant au chemin de fer du Central, 1888-1889 ingénieur du chemin de fer du Nord-Est, 1889-1891 chef d'exploitation du chemin de fer de Waldenburg, 1891-1893 du chemin de fer de la vallée du Birsig ; 1893-1897 des chemins de fer du Sud-Est suisse et de la compagnie de navigation de Wädenswil, puis chef des services de l'exploitation de la compagnie franco-algérienne, 189[illegible] directeur des chemins de fer bernois et de la navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz. — *SB* 1912. — 3. *Johann-Konrad*, * le 19 mars 1863 à Hallau, † le 28 décembre 1911 à Schwanden, devint en 1885 maître secondaire à Schwanden, 1889-1911 président de la société pédagogique glaronnaise. Il fonda en 1895 la conférence des maîtres secondaires glaronnais et en 1900 la société cantonale des professeurs de gymnastique. En 1895, il fit le recensement des faibles d'esprit du canton de Glaris. Son rapport présenté en 1896 à Lucerne aux délégués de la société pédagogique suisse provoqua un dénombrement des enfants anormaux de la Suisse. Dès lors, il s'occupa inlassablement et avec succès des faibles d'esprit, et pendant de longues années présida la conférence suisse pour les anormaux. A sa demande, la société d'utilité publique du canton de Glaris ouvrit au « Haltli » à Mollis un Asile pour anormaux. — *Oberländisches Volksblatt* 1912, 33. — Bächtold. — *ASG* 1873, 279. — Tobler : *Schweizer Volkslieder* II, 36. — Liliencron : *Die historischen Volkslieder der Deutschen* I, 398. — *SKL* I, 64. — *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen*. — *Appenzeller Monatsblatt* 1840. — A. Lüscher : *Die Gemeinde Hallau*. — *SZG* 1912, 33-35. — *SPZ* 1913, 137-153. — *SL* 1912, 1. — F. Knobel : *Johann-Konrad Auer*. [L. E. et N. J.]



Johann-Konrad Auer. D'après une photographie de 1900 environ.

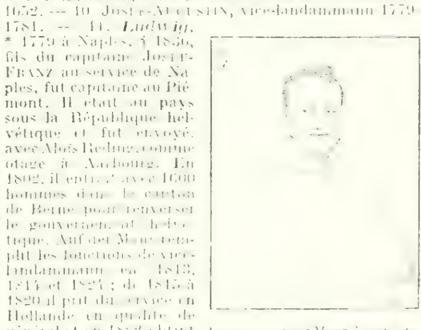
AUFDEREGGEN, uff der EGGEN, SUPRA CRISTAM. Famille mentionnée en 1322 à Obergesteln et à Biel (Valais). — ANSELM, de Biel, prit part à la bataille de la Planta en 1475 comme chef des gens de Conches. En sa qualité de grand bailli, il eut une part dans l'alliance entre l'évêque Walther Supersaxo et Berne le 7 septembre 1475 et reçut le 16 mars 1476 le serment de fidélité du Bas Valais conquis. En 1484 et 1485, il joua au même titre un rôle important dans les conflits entre l'évêque Jost de Silinen et le duc de Milan. Il fut député par l'évêque et le pays à la journée de Zurich de 1486 chargée de prononcer sur ces démêlés. Dans les années suivantes, jusqu'au 14 décembre 1490, il fut plusieurs fois député du pays ou du dizain de Conches au Landrat. — Voir Furrer : *BG* II et III. — *BWG*. [D. I.]

AUF DER MAUR, uf der MUR, AUFDERMAUR, super MURUM. Famille des cantons de Schwyz, Unterwald et Lucerne.

A. Canton de Schwyz. Ancienne famille bourgeoise que l'on rencontre déjà au XIIIe siècle à Oberschönenbuch, dans la commune de Schwyz. De là, elle s'est répandue à Schwyz, Unterschönenbuch, Feld, Ingenbohl et Brunnen. Oberschönenbuch se trouve encore le domaine de *Mur*. *Armoiries* : de sable à un mur crénelé d'argent. — 1. ULRICH, de Ingenbohl, bailli d'Uznach 1478-1480, landammann 1486-1490 et 1492-1494. En 1490, il conduisit 1300 Schwyzois au secours de l'abbé de Saint-Gall contre la ville de Saint-Gall et les Appenzellois. † vers 1511. — 2. MARTIN, bailli de Bellinzone en 1520, 1524-1526, vice-landammann en 1533. — 3. ULRICH, vice-landammann en 1543 et 1550. — 4. JOST, vice-landammann en 1569. — 5. ULRICH, de Ingenbohl, *Landeshauptmann* (capitaine commandant) à Wil 1584-1586, vice-landammann 1592-1594, landammann 1598-1600, † 1627. — 6. BALTHASAR, bailli d'Uznach en 1600 et du Freiamt en 1611 ; vice-landammann de 1613 à 1615. — 7. HANS-GILG, * vers 1585, fils du n° 5, secrétaire d'État 1612-1616, bailli de Baden 1623-1625, *landeshauptmann* de 1632 à 1644. Comme tel, il fut à la tête de 1200 Schwyzois en 1632, pour protéger les frontières contre les incursions des Suédois. — 8. GEORG, de Ingenbohl, * vers 1590, † 1673, fils du n° 6, bailli d'Uznach de 1630 à 1632 et de 1638 à 1640, vice-landammann 1646-1648. — 9. BALTHASAR, bailli de Baden 1623 et de Bellinzone 1652. — 10. JOST-[illegible], vice-landammann 1779-1781. — 11. *Ludwig*, * 1779 à Naples, † 1836, fils du capitaine JOSEF-FRANZ au service de Naples, fut capitaine au Piémont. Il était au pays sous la République helvétique et fut envoyé, avec Alois Reding, comme otage à Aarbourg. En 1802, il entra avec 1600 hommes dans le canton de Berne pour renverser le gouvernement helvétique. Auf der Maur remplit les fonctions de vice-landammann en 1813, 1814 et 1824 ; de 1815 à 1820 il prit du service en Hollande en qualité de général et en 1822 obtint de la landsgemeinde l'autorisation de lever deux compagnies pour le roi de Naples. Léon XII le fit [illegible] comte palatin. Auf der Maur avait acquis en 18[illegible] l'île de Schwanau dans le lac de Lowerz, se fit appeler chevalier de Schwanau et ajouta un [illegible] à ses armoiries. — 12. FRANZ, * 1807, [illegible] de Naples 1831-1851, professeur à Schwyz 18[illegible], [illegible] du 3e régiment suisse à Naples 18[illegible], [illegible] de Rheinfelden. — 13. *Xaver*, * 30 juin 1822, † 18 février 19[illegible], membre du Conseil de guerre des sept cantons en 1844, [illegible] en 18[illegible], membre du Conseil de guerre du Sonderbund, prit part au combat de Schindellegi ; lieutenant-colonel en 18[illegible], prit part à l'occupation des frontières de 18[illegible]-1857, [illegible] de [illegible]. Il fut [illegible] commune 18[illegible]-1848 et 1852-18[illegible] ; membre du Grand Conseil pendant [illegible] ans, conseiller d'État en 18[illegible] et



Ulrich Aufdermaur. D'après un portrait à l'huile de 1[illegible] environ.





Ludwig Auf der Maur. [illegible] portrait [illegible]

comme tel vice-landammann 1856-1858 et landammann 1858-1860, conseiller aux États 1854-1862. Il participa à la construction de la route de l'Axenstrasse, fut un des fondateurs de la filature de coton de Hinter-Ibach, et le promoteur de l'industrie des étrangers à Brunnen, propriétaire de l'Hôtel Adler dans cette localité. — 14. FRANZ, fils du n° 11, prit du service à Naples puis fut colonel schwyzois ; lors du Sonderbund, il commandait un bataillon de landsturm et fut assassiné dans la Marche en 1847. — 15. KARL, * 21 novembre 1845, † 1er juillet 1900, ingénieur, prit part à la construction du chemin de fer du Gothard et fut landammann de 1886 à 1888. — Voir F.-D. Kyd : *Genealogie der Familie Aufdermaur* (mns) — M. Dettling : *Schwyzerische Chronik*. — J.-B. Kälin : *Die Landammänner von Schwyz* (*Gfr.* 32 et *Mitteilungen des hist. Vereins des Kts Schwyz* 1918) — *SKL*. — Renseignements de P. Auf der Maur à Brunnen et de A. Auf der Maur à Bâle. [R-r.]

B. Canton d'Unterwald. UF DER MUR, MURER. Ancienne famille de l'Obwald, des communes de Kerns, Sarnen et Sachseln. Le berceau de la famille est le domaine de Mur dans le Melchtal. — 1. ULRICH, témoin en 1408, bailli de la Léventine 1415, député à la Diète, tomba à Arbedo en 1422. — 2. WOLFGANG, construisit à ses frais, en 1738, la chapelle de Schild dans le Melchtal. — Voir Kuchler : *Chronik von Kerns*. — R. Durrer : *Einheit Unterwaldens*. [R. D.]

C. Canton de Lucerne. A Lucerne, la famille AUF DER MAUR, SUPERMURO, UF DER MURE, est mentionnée de 1238 à 1344. Le droit de bourgeoisie de la famille actuelle de ce nom remonte à la République helvétique. [P.-X. W.]

AUFEGG. Voir ABEGG.

AUFERSTEHUNGSSEKTE. Secte religieuse fondée dans la Suisse allemande au XIXe s. par DOROTHEA BOLLER, voir ce nom.

AUFFENBERG, *Franz Xaver* **von.** Général autrichien, commandant des troupes autrichiennes dans les Grisons à la suite du traité du 17 octobre 1798, par lequel l'Autriche s'engageait à occuper les passages et frontières des Ligues et à protéger l'ancien gouvernement contre toute agression. Dès le lendemain, 3000 Autrichiens entrèrent par le Luziensteig et occupèrent Maienfeld et la région du Rhin. Le 13 octobre, Zschokke demanda à Lucerne, alors siège du gouvernement helvétique, l'intervention des Français dans les Grisons, en faveur des patriotes et amis de la réunion à la Suisse. Le 6 mars 1799, Masséna, qui avait remplacé Schauenbourg, fit sa célèbre attaque stratégique du Luziensteig, qui réussit pleinement. Auffenberg dut se retirer sur Coire où il fut pris avec toute son armée. Dans la campagne de 1799, Auffenberg combattit sous les ordres de l'archiduc Charles. — Voir *Bünd. Monatsblatt* 1913, p. 231. — Dierauer V, 1. [L. J.]

AUFGAU, UFGAU. Partie de la Suisse entre l'Aar et la Sarine. Voir OGOZ.

AUF IBERG. Famille de Schwyz. Voir AB YBERG.

AUFNAU. Voir UFENAU.

AUFRANC. Famille bourgeoise d'Orvin, mentionnée pour la première fois en 1447. Elle a donné les notaires PIERRE (1508), PETERMANN, 1666-1694, et JEAN-HENRI, reçu notaire en 1689. [M. M.]

AUFRITT. Cérémonie de l'entrée en fonctions des baillis en particulier, et aussi d'autres fonctionnaires temporels ou ecclésiastiques ; elle se faisait à cheval à l'origine, et plus tard en voiture, mais toujours avec une suite plus ou moins nombreuse et une fête de réception. L'installation des baillis dans les cantons et leurs bailliages était d'une importance particulière ; elle était accompagnée d'une revue de la milice et de toutes sortes de festivités. L'Aufritt prit fin avec l'ancien régime.

1. Canton de Zurich. Les élections des baillis avaient lieu à l'assemblée du printemps avant la Saint-Jean (24 juin) ; l'entrée en fonctions, dès 1506, dans la première moitié de l'année suivante, le plus souvent en mai. Un des trésoriers portait ... comme représentant du gouvernement et installait le nouveau bailli. A l'origine, celui-ci devait porter dans ... les frais de l'Aufritt, mais comme la suite devenait toujours plus nombreuse et les dépenses plus grandes, celles-ci furent mises à la charge du nouvel élu. L'Aufritt pouvait revenir fort cher ; Ludwig Meiss, de Zurich, ne paya pas moins de 1500 florins en 1784 pour son entrée à Kibourg. L'événement, qui se reproduisait tous les six ans, n'était pas non plus une petite charge pour les sujets à cause des diverses dépenses qu'il leur occasionnait, car partout on était tenu de recevoir le nouveau fonctionnaire en armes et de lui prêter ensuite le serment de fidélité. — Voir *LL*. — Pupikofer : *Gesch. der Stadt Frauenfeld*. — Stauber : *Schloss Widen*. [J. St. et Az.]

2. **Canton de Berne.** Les élections des baillis avaient lieu à la Saint-Jacques, c'est-à-dire dans les semaines autour du 25 juillet, jusqu'à ce que, le 28 mars 1690, le second jeudi de mai fût désigné à cet usage. L'Aufritt par contre n'avait lieu qu'en automne, le jour des saints Simon et Jude (28 octobre), et il fut déjà établi le 21 septembre 1512, que le magistrat entrant en fonctions devait être accompagné de deux conseillers aux frais du gouvernement, chargés de présider à la remise des affaires. Le nouveau titulaire avait le droit de prendre 2 à 4 hommes de ses amis avec lui, mais à ses propres frais. Les sujets étaient tenus de se présenter à l'Aufritt complètement armés et de prêter serment de fidélité. En 1561, la suite du nouveau bailli fut limitée à 16 personnes. En 1562, le trésorier allemand dut rembourser au bailli les frais du cortège, sur terre ou sur l'eau, d'après un tarif déterminé. La ville de Morat édicta en 1714 un règlement particulier, confirmé en 1735, pour la réception des baillis de Berne ou de Fribourg, d'après lequel un certain nombre de conseillers devaient chevaucher à sa rencontre, tandis que le reste de la bourgeoisie le recevait en armes près des portes et que trois salves étaient tirées.

Une particularité bernoise est l'Aufritt de l'*Aeusseren Stand* (État extérieur) (voir cet article). Un cortège des *jungen Gesellen* est déjà mentionné le 15 avril 1551, le nom d'Aufritt de l'*Usseren Regiments*, le 11 juin 1569. C'était un cortège plus ou moins pompeux à travers la ville de Berne suivi d'un simulacre de combat sur le Kirchenfeld ou d'une cavalcade jusqu'à un village voisin. Jusqu'en 1626, il se célébrait tous les deux ans avec l'autorisation du gouvernement et une subvention du trésor de la ville ; à l'origine, le plus souvent un dimanche, dès 1579, un jour de la semaine. Le 10 avril 1626, le Conseil défendit l'Aufritt, mais autorisa le cortège de l'État extérieur le lundi de Pâques. Le Conseil fit le dernier pas le 10 avril 1673 en déclarant obligatoire le cortège de l'État extérieur pour tous les hommes d'armes, et en décidant qu'il aurait lieu chaque année. Il se faisait d'habitude un mercredi, dès 1710 un jeudi d'avril ou de mai, et devint peu à peu une véritable fête populaire à laquelle participaient jeunes et vieux. 80 Soleurois y furent invités en 1683 ; en 1690, l'envoyé anglais Philibert Herwart, qui donna en souvenir deux coupes d'argent sur l'ordre de son souverain ; en 1695, 1776 hommes de toutes armes et 18 canons y prirent part, en 1711, 2400 hommes. A partir de 1716 apparaît la dénomination de *Schützenumzug* et le mercredi que l'Aufritt de 1758 fut appelé *Schwedentag* par les contemporains. En 1782, les autorités cherchèrent à former un corps-franc de l'État extérieur afin de ranimer un peu le zèle pour l'Aufritt. Mais les temps étaient peu favorables et l'orage de 1798 emporta l'État extérieur et son Aufritt. — Voir Haller et Müslin : *Chronik* [illegible] à la bibliothèque de la ville de Berne. — Manuels du Conseil et recettes de police aux archives d'État de Berne. — Archives des 13 abbayes. — K.-J. Durheim : *Beschreibung der Stadt Bern*, p. 104. — *BT* 1862, p. 3[illegible]. — B.-E. v. Rodt : *Kriegswesen* III, 293. — J.-R. Gruner : *Deliciae*, p. 482. [Az.]

3. **Canton de Lucerne.** Dans ce canton, des cortèges d'Aufritt [illegible] de Willisau, de [illegible] et de Sempach qui [illegible] dans leur [illegible] administratif, tandis que les autres habitaient à Lucerne et [illegible] tous les [illegible] ; [illegible] représentant [illegible] l'Aufritt [illegible] présenté

par le Conseil lucernois, faisait son entrée peu après son élection. Accompagné d'une nombreuse cavalcade, il entrait dans le district de Saint-Michel où il était reçu par les hommes en armes. Le 6 novembre 1611, 127 cavaliers de la ville prirent part à l'entrée du prévôt Ludwig Bircher ; les frais se montèrent à plus de 1250 florins (environ 10 000 francs de monnaie actuelle), à la charge du prévôt. Le Conseil lucernois diminua en 1707 le nombre des participants de la ville de 150 à 60 cavaliers. — Voir *Vaterland* 1911, 294. — Actes concernant Beromunster aux Arch. d'État Lucerne. — *LL.* [J. Tr.]

4. **Canton de Glaris.** Il n'avait de baillis, en dehors des bailliages communs, qu'à Werdenberg, et avec Schwyz à Uznach et Gaster. Le premier avait son installation tous les trois ans peu après son élection par la landsgemeinde de mai, le second tous les deux ans à la Saint-Antoine (17 janvier), le troisième aussi tous les deux ans à la Sainte-Véronique (1er septembre). L'expression Aufritt n'était pas en usage pour les autres fonctionnaires. — *LL.* [A. Nz.]

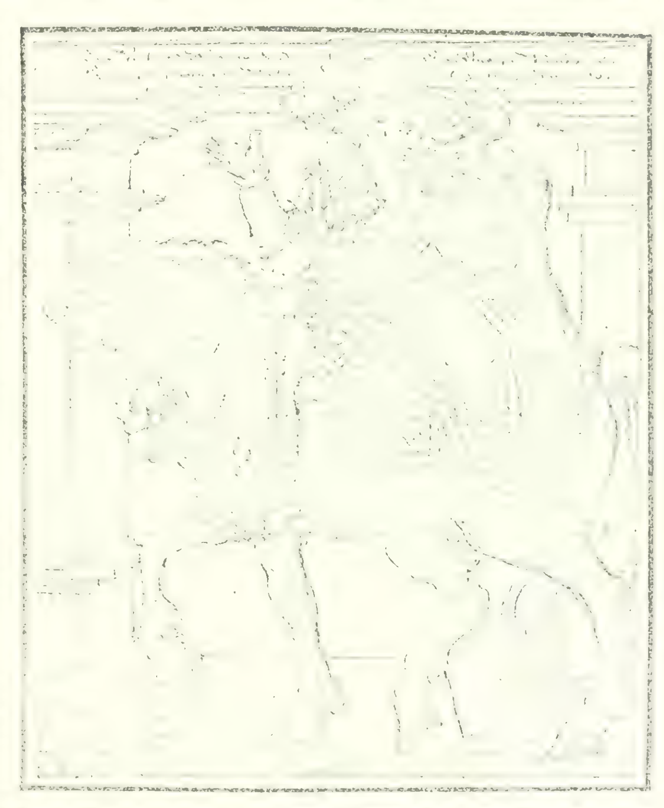
5. **Canton de Zoug.** L'expression Aufritt n'était usitée que pour les bailliages communs. (Voir plus bas.)

6. **Canton de Fribourg.** L'État de Fribourg nommait ses baillis à la Saint-Jean (24 juin) et la cérémonie d'installation avait lieu à la Saint-Michel (le 29 septembre).

7. **Canton d'Appenzell.** Les deux landsgemeinde élisaient l'unique bailli du Rheintal tous les 16 ans pour deux années, en mai, il entrait en fonctions immédiatement après. [R. B.]

8. **Canton de Soleure.** Les baillis des sept bailliages extérieurs étaient nommés de coutume tous les six ans, le 26 juin, et l'entrée en fonctions avait lieu en décembre. — *LL.* [Az.]

9. **Bailliages communs.** Les 16 bailliages communs, qui changeaient de baillis tous les deux ans, souffraient beaucoup de cérémonies si fréquentes de l'Aufritt qui avaient généralement lieu en juin. Pour les bailliages de Baden, du Freiamt et la Thurgovie, la Diète recevait le serment du nouveau bailli, de sorte qu'une installation officielle n'eût pas été nécessaire ; à Sargans, elle avait lieu huit jours après l'ouverture de la Diète par des envoyés spéciaux. Le bailli entrant en charge à Frauenfeld reçut encore en 15[illegible] et 1716 le droit de recevoir l'hospitalité pour lui, les conseillers de sa suite et 8 chevaux chez l'abbé de Wettingen. L'installation du bailli de Baden était une lourde charge pour les cantons aussi bien que pour leurs sujets et les baillis eux-mêmes, et provoquait de nombreuses plaintes. Aussi décida-t-on en 172[illegible], de le nommer pour sept ans au lieu de deux. Le 8 nov. 1579, un accord fut conclu entre les quatre cantons protecteurs Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris et le couvent de Saint-Gall, d'après lequel les premiers envoyaient tous les deux ans un Landeshauptmann à Wil, pour les représenter auprès de l'abbé et aider ce dernier dans le gouvernement temporel de son pays. Ce fonctionnaire était installé en mai, et à cette occasion, l'abbé lui prêtait serment de combourgeoisie, puis les sujets de l'*alte Landschaft* le serment de fidélité. Cette cérémonie fut appelée plus tard



Carton de vitrail de 1610 avec le bailli [illegible] arrivant [illegible] [illegible] Wyss [illegible]

la prestation du serment et avait lieu à [illegible] aux frais de l'abbé.

Le bailli du couvent d'Engelberg, nommé par les IV Waldstätten, protecteurs de ce dernier, eut son installation jusqu'à ce qu'en 1642 Schwyz et Unterwald [illegible] de le supprimer. L'abbaye fut [illegible] délivrée de cette obligation à partir de [illegible]. — *LL.* — [illegible]. — P. [illegible]. — [illegible]. Actes [illegible] archives [illegible]

AUGE. Voir [illegible].

AUGSBOURG (CONFESSION, INTÉRIM et PAIX D'). Les [illegible] dans l'empire par [illegible] trois actes importants, datés d'Augsbourg, qui inté-

ressent indirectement la Suisse. — I. CONFESSION D'AUGSBOURG. Rédigée par les théologiens luthériens Mélanchton, Agricola, Jonas et Spalatin, elle fut lue devant la Diète à Augsbourg le 25 juin 1530. La Confession d'Augsbourg n'a jamais été admise en Suisse ; Zwingli l'avait repoussée dans sa *Fidei ratio ad Carolum imperatorem*. — II. INTÉRIM D'AUGSBOURG. Il fut décrété à la Diète d'Augsbourg par l'empereur, en mai 1548, après la guerre de Smalkalde. Rédigé par les catholiques Pflug et Helding avec la collaboration du protestant Agricola, il représente la doctrine catholique sur la justification, l'église, les sacrements, la messe, le carême, les excommunications, et concède aux protestants l'usage de la coupe de communion et le mariage des pasteurs. Il fut vivement combattu par Bullinger et Calvin, mais, ayant été imposé aux villes de l'Allemagne du Sud, quantité d'ecclésiastiques et de laïques de ces régions se réfugièrent en Suisse. Dans le nombre nous trouvons Ambroise Blarer, Jakob Funkli, Wolfgang Musculus (Muslin), etc. — III. PAIX D'AUGSBOURG. La paix religieuse, conclue dans cette ville en septembre 1555 ne proclama pas la liberté religieuse moderne, mais donna aux souverains le droit d'embrasser l'une des deux confessions, et les populations devaient se conformer à la foi de leurs princes *(cujus regio ejus religio)*. Comme la paix d'Augsbourg ne comprenait pas les adhérents de *Zwingli*, elle contribua à relâcher les liens qui unissaient les églises protestantes de l'Allemagne aux églises réformées suisses. [E.B.]

AUGSBURGER. Famille patricienne de Berne. Voir OUGSPURGER.

AUGSBURGER, *Niklaus*, de Grosshochstetten, devint président de sa commune pendant la Révolution française, dont il partageait les idées. Le 17 décembre 1797 il réunit une assemblée de commune dans le but de demander au gouvernement pourquoi il levait des troupes. Aucune décision ne fut prise, mais Augsburger et quelques autres furent arrêtés le 22 janvier 1798 et condamnés à six ans de réclusion. Cette condamnation en fit un martyr, et Mengaud exigea son élargissement avec menaces. Relâché le 4 mars, il devint trois jours après président de la municipalité provisoire de Grosshöchstetten et le 24, député au Grand Conseil helvétique. Il appartint à ce corps jusqu'au 7 août 1800 sans y jouer un rôle important. Augsburger termina sa carrière comme hôtelier de l'Ours à Konolfingen. — Voir H. Türler : *Beiträge zur Berner Revolutionsgeschichte* dans *Helvetia (Monatschrift der Studentenverbindung Helvetia)* 1894, 240. — F. Bühlmann : *Das Landgericht Konolfingen zur Zeit des Ueberganges und der helvet. Republik*, dans *AHVB* 1919 et *JA* [H.T.]

AUGST. Voir AUGUSTA RAURICORUM, BASEL-AUGST et KAISERAUGST.

AUGSTGAU. La première mention concernant l'Augstgau date de 752. Il s'était formé autour de l'ancienne *Colonia Augusta Raurica* lorsque les Alamannes se furent définitivement établis vers 450 sur la rive gauche du Rhin après la ruine de l'empire romain. Nous ne possédons pas de témoignages contemporains de l'ancien Augstgau. A cause de l'importance que l'Aar eut de tout temps comme rivière frontière, entre autres entre la Rauracie et l'Helvétie, l'on peut être certain que l'Augstgau ne doit pas son existence à une séparation d'avec l'Aargau, comme on l'a cru, mais qu'il s'est formé d'une manière indépendante. Par contre, il s'est lui-même divisé avec le temps en *Gau* plus petits durant l'époque carolingienne. Les documents attestent en 835 l'existence du Sisgau, en 926 du Frickgau, en 1080 du Buchsgau. L'on a mis en doute que ce dernier ait fait partie de l'Augstgau ; à notre avis c'est à tort et cela en considération de sa dépendance du diocèse de Bâle et de l'habituelle coïncidence des frontières des diocèses avec celles des anciens *Gau*. L'étendue de l'Augstgau peut être déterminée grâce aux descriptions postérieures des *Gau* qui en résultèrent. Sa forme était celle d'un triangle limité à l'Ouest par la Birse, la Lucelle et le Sigern, au Sud-Est par l'Aar et au Nord par le Rhin. On ne peut admettre à notre avis que l'Augstgau se soit étendu à l'Ouest jusqu'au Birsig. Le document d'Henri II, de 1004, sur lequel repose cette hypothèse, concerne la Hardt d'Alsace *(in Alsatia saltus)*. Deux descriptions de la frontière, du XIVe s., font passer celle-ci par la Birse aussi bien pour le Sisgau que pour le landgraviat de



1. Augstgau au VIIIe siècle et ses subdivisions : le Sisgau, le Frickgau et le Buchsgau depuis l'an 1000 environ. (D'après Merz : *Burgen des Sisgaus*.)

Haute-Alsace. Quand les Francs eurent rejeté les Alamannes vers la fin du Ve s., ils introduisirent dans le pays conquis leur organisation en comtés, en plaçant à la tête de chaque *Gau* un comte, juge et administrateur royal, dont la charge devint avec le temps héréditaire. Il y a de fortes raisons de croire que les comtes de Homberg furent les successeurs des anciens comtes de l'Augstgau. La division de l'ancien *Gau* aurait eu pour conséquence celle de la première famille comtale en plusieurs branches. Celle qui avait son siège à Homberg aurait possédé le Sisgau et le Frickgau, celle de Froburg le Buchsgau. — Voir A. Heusler : *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*. — A. Burckhardt-Finsler : *Die Gauverhältnisse im alten Bistum Basel* dans *BVG Bas.* XI. — Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta Raurica*. — Le même : *Gaukarte* dans *QSG* III. — Merz : *Sisgau* IV. [Carl Roth.]

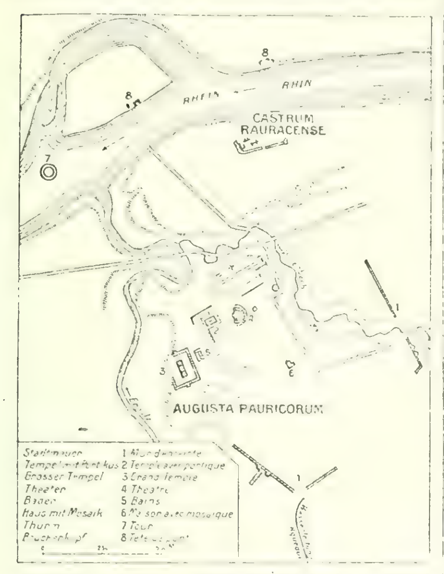
AUGST-WYHLEN, usine électrique de 15 à 20000 HP construite de 1908 à 1912 par Bâle-ville sur la rive gauche du Rhin en aval de l'embouchure de l'Ergolz. Elle utilise la chute du fleuve entre Baselaugst et Rheinfelden, en commun avec l'usine de Wyhlen établie à la même époque par les usines de transmissions de Rheinfelden et fournit l'énergie électrique à Bâle-ville et à Bâle-campagne. [C. Roth.]

AUGUSTA, de (D'AOSTA). Ces seigneurs étaient une branche des vicomtes d'Aoste (Italie) ; ils acquirent des biens importants notamment à Naters où ils sont mentionnés pour la première fois en 1239. Leur résidence était la tour près du cimetière actuel, elle passa plus tard par héritage aux d'Ornavas. Entre 1240 et 1275, ils ont possédé le vidomnat de Naters. — 1. GUILLAUME chevalier, 1239-1263. — 2. NORMAND, fils du n° 1, paraît du 15 janvier au 6 mai 1285 comme chancelier et chantre du chapitre cathédral de Sion. — 3. PIERRE Ier, fils du n° 1, 1257-1275, chevalier et vidomne de Naters. — 4. PIERRE II, fils du n° 3, vidomne de Naters. Pour raison d'inceste, puis de félonie envers son suzerain, l'évêque Boniface de Challant, il fut emprisonné et en 1312 privé de son fief. — Voir *BWG*, II — Imesch : *Gesch. von Naters*. [D.I.]

AUGUSTA RAURICORUM ou **RAURICA (COLONIA). I. Histoire.** En 44 avant notre ère, Munatius Plancus, nommé par César, quelque temps avant sa mort, au poste de gouverneur de la Gaule nouvellement conquise, fonda deux colonies : celle de *Lugdunum* (Lyon) et celle de *Raurica* (Basel-Augst). Cette dernière s'élevait sur le territoire d'un petit peuple celtique de Rauraques. Les *Rauraci* ou *Raurici* habitaient entre le Rhin et le Jura. Quelques années plus tard, la nouvelle colonie reçut d'Auguste le nom d'*Augusta Rauricorum*.

lors d'une réorganisation entreprise par ordre de l'empereur.

Nous ignorons tout de l'histoire de cette colonie : les inscriptions, rares et fragmentaires, ne nous fournissent



Plan de situation d'Augusta Rauricorum (Basel-Augst) et de Castrum Rauracense (Kaiseraugst).

que l'indication de quelques magistratures et fonctions religieuses. Il est probable que, comme ceux de *Lugdunum*, ses habitants jouirent du droit de cité romain; les nouveaux citoyens furent inscrits dans la tribu *Quirina*. Mais nous ne pouvons dire avec certitude si la colonie comprenait tout le territoire des Rauraci, ou seulement celui de la ville. Cette dernière hypothèse est cependant la plus vraisemblable.

Nous ignorons aussi si des troupes y furent cantonnées, tout ce que nous savons, c'est que, vers la fin du Ier s., sous Vespasien ou ses successeurs, quelques détachements des légions I *Adjutrix* et VII *Gemina Felix*, établies à Mayence, y séjournèrent, sans doute dans le but d'effectuer quelques grands travaux d'édilité.

Durant près de trois siècles, la ville se développa en paix. On admet qu'au temps de sa prospérité, elle devait compter 30 à 40 000 âmes ; mais ce chiffre est des plus hypothétiques, basé seulement sur le nombre de places que devait contenir le théâtre.

Augusta fut détruite une première fois lors de la grande invasion germanique de 260 ; elle se releva cependant de ses ruines sans retrouver toutefois son ancienne prospérité.

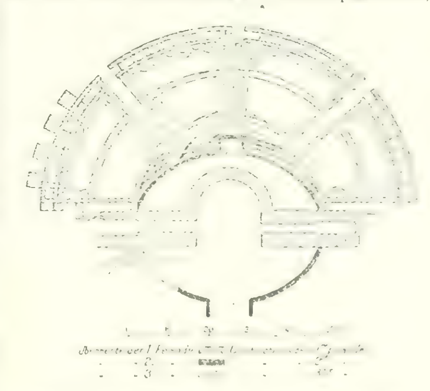
Vers 300, Dioclétien, ayant fortifié la ligne du Rhin, éleva une forteresse sur le bord du fleuve, le *Castrum Rauracense* (Kaiseraugst), destiné à protéger les habitants contre les hordes d'outre-Rhin, et en 370 Valentinien compléta ce système de fortifications. Néanmoins, au début du Ve s., les Romains furent contraints d'abandonner la région aux Alamannes. Une de leurs bandes s'établit dans les ruines de la colonie. Leur principal cimetière se trouvait sur un plateau à l'Est du castrum; il comptait plus de 1400 sépultures; la plupart sont construites avec des matériaux empruntés aux ruines de la ville voisine.

Très tôt déjà, les ruines d'Augusta attirèrent l'attention des savants, et en 1544, Sébastien Munster en donna la première description dans sa *Cosmographie*. Le chroniqueur et commerçant bâlois, Andreas Ryff, fit faire des fouilles au théâtre et au Castel de 1582 à 1586, et en 1590 Basilius Amerbach publia une dissertation illustrée sur Augst. Pour empêcher des fouilles clandestines, le gouvernement de Bâle interdit en 1700 de faire des recherches dans les ruines d'Augusta Raurica. Cet état de choses dura jusqu'à la reprise des travaux, en 1850. Depuis 1877 la Société des antiquaires de Bâle a entrepris de nouvelles fouilles, mais elle dispose de ressources insuffisantes pour les mener à chef.

Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta Raurica, ihre Verfassung u. ihr Territorium*, Basel 1910.

II. **Topographie**. Nous n'avons que des renseignements assez sommaires sur la topographie de la ville. La ville paraît avoir été entourée d'un mur d'enceinte dont on ne connaît pas encore exactement tout le tracé et qui peut-être même ne fut jamais construit en entier. Le plateau sur lequel s'élevait la colonie se termine au Nord près du confluent de l'Ergolz et du Violenbach par un promontoire élevé qui porte le nom de Castelen. On a voulu y voir la *citadelle* de la colonie, car suivant d'anciens rapports, il aurait été séparé de la ville par un double fossé aujourd'hui comblé. Il est possible que ce point, d'où l'on domine toute la vallée, ait été fortifié à l'origine, mais il est certain que de bonne heure il perdit son caractère militaire et se couvrit d'habitations ; on y a en effet trouvé les ruines de plusieurs demeures, entre autres d'une maison avec hypocaustes et planchers en mosaïques. En arrière du Castelen s'élevaient les deux plus importants monuments de la cité, ceux dont les ruines attirent plus spécialement l'attention des visiteurs.

Situé dans un pli de terrain, le *théâtre* étale la masse imposante de ses murailles sur un front de 102 m. et sur plus de 20 m. d'élévation. La partie réservée au public (la *cavea*), formait un demi-cercle soutenu par de puissants massifs de maçonnerie sur lesquels s'étageaient les gradins couronnés par une galerie couverte. Des bâtiments de la scène, il ne reste que deux couloirs latéraux, limités par des murs de 5 m. d'épaisseur. Ce théâtre n'est pas le premier élevé en ce lieu : les fouilles ont mis à découvert les restes d'un théâtre plus ancien,



Plan du théâtre romain d'Augst. D'après le Dr K. Stehlin.

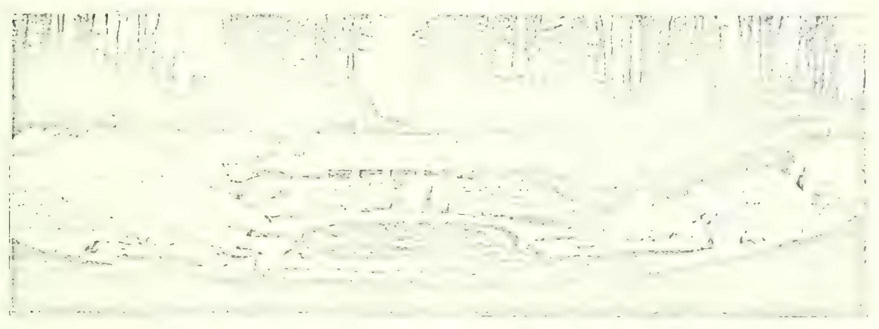
et de dimensions moins imposantes, qui avait lui-même cédé la place à un amphithéâtre dont une partie des gradins a dû être de bois. Le plan de ces deux édifices est encore très nettement reconnaissable sur le sol.

La face du théâtre, du côté ..., ne laisse voir que le soubassement recouvert de terre. Des fouille

partielles ont permis de se rendre compte des dispositions générales de cet édifice qui présentait 6 colonnes de face et 9 sur les côtés. Des fouilles récentes ont démontré que les ruines du Heidenloch sont celles d'un *temple* de mêmes dimensions que celui du Schönbühl, avec 6 colonnes de face.

Non loin de là, la muraille dominant le Violenbach est flanquée d'une grosse tour ronde à l'intérieur de laquelle on trouva, au niveau du sol de la ville, une construction dont l'usage est encore inexpliqué : le long des parois s'étagent en amphithéâtre quatre gradins revêtus de marbre blanc, en face desquels est placé un petit podium ; c'était évidemment une *salle de réunion* pour un corps de 80 à 100 personnes.

Tout le plateau au Nord du théâtre, jusqu'au mur d'enceinte, est couvert de constructions privées, formant des îlots rectangulaires entre lesquels courent des rues ; sous celles-ci sont établis des égouts fort soigneusement construits. Une maison située au bord du plateau, à côté de la tour ronde, communiquait avec la vallée par un escalier fort bien conservé, sur les parois



Théâtre romain d'Augst. D'après une photographie du *Guide* de F. Frey (1907).

duquel on a découvert une peinture murale représentant deux hommes portant, suspendue à une perche, une grande amphore ; cette peinture est aujourd'hui transportée au musée de Bâle.

Tous les grands édifices ne se trouvaient pas réunis sur le plateau. Au pied du temple, dans la plaine de l'Ergolz, les fouilles ont révélé de *grands thermes*. Cet imposant édifice comprend un vestibule, deux chambres de chauffe et cinq salles de bains, dont trois chauffables. Toutes ces pièces étaient recouvertes de voûtes faites de tubes de terre cuite emboîtés les uns dans les autres. Un système d'égouts fort bien compris servait à l'écoulement des eaux. A côté de ces thermes s'élève un édifice dont les ruines ont longtemps intrigué les archéologues. Des fouilles récentes ont démontré qu'il avait existé en cet endroit un *temple à trois cellae*, précédé d'une cour ornée de portiques, qui, sous les Flaviens, fut transformé en un château d'eau ou *nymphée* : au centre d'un bassin rectangulaire s'élevait une construction ornée de colonnes et de douze niches d'où jaillissaient des jets d'eau. Pour fournir de l'eau en abondance à une population nombreuse, les Romains avaient construit des aqueducs amenant de loin le précieux liquide. Un de ces aqueducs suivait la vallée de l'Ergolz sur plusieurs lieues jusqu'aux environs de Böckten.

La route venant du Hauenstein traversait la colonie et franchissait le Rhin sur un pont à l'île de Gewert, où l'on a découvert une tête de pont en maçonnerie.

Le *Castrum Rauracense*, dans les ruines duquel est blotti le village de Kaiser-Augst, s'élève au bord du Rhin. C'était un rectangle irrégulier de 234 m. sur 142 m. entouré de murs de 3 à 4 m. d'épaisseur, flanqué aux angles de grosses tours polygonales et défendu sur les faces par d'autres tours plus petites. La porte d'entrée de ce castrum se trouvait à l'endroit où, aujourd'hui, la rue du village franchit la muraille. — Voir : *Basler Zeitschrift*, II (1903), p. 81-105. — F. Frei : *Augusta Raurica*, Liestal 1907. — La bibliographie concernant Augst a été dressée par K. Stehlin *Basler Zeitschrift*, X (1911), p. 38-179. Sur les dernières fouilles, on consultera les rapports de la Soc. suisse de préhistoire, I-XI (1908-1918). — Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta Raurica*. [D. V.]

AUGUSTINI DE ANTON, *Maria-Félix*, * à Macugnaga (Piémont) le 4 août 1742, fut naturalisé Valaisan dans sa jeunesse et prit du service au régiment de Courten en France, puis au régiment Ehrler, en Espagne, comme commandant de la légion « Schleswig-Holstein ». Rentré au Valais, il devint notaire, avocat, puis major d'Ardon-Chamoson, et en 1786-1787 gouverneur de Monthey. Il brigua la charge de capitaine du dizain de Brigue, ce qui provoqua un véritable soulèvement à Naters à fin janvier 1793, et obligea Augustini à se cacher dans la sacristie de Morel. Pendant la période de l'occupation française, il joua un rôle politique important. Au printemps 1798, il faisait partie de la députation chargée de négocier avec le résident français Mangourit et le général Brune l'admission du Valais dans la République helvétique. Il appartenait également au Directoire valaisan provisoire et entra le 14 mai dans le Sénat helvétique comme représentant de son canton. Comme secrétaire, puis président de cette autorité, il acquit une grande influence, et plus d'une fois son nom fut mis en avant pour le Directoire helvétique. Augustini prit aussi une grande part aux négociations qui aboutirent à la proclamation de la république du Valais, le 30 août 1802. Le 5 septembre, il devint grand-bailli et en 1803 fut placé à la tête du nouvel État en qualité de général, charge qu'il occupa jusqu'en 1807. Pendant l'incorporation du Valais à la France, 1810-1813, il fut préfet à Sion et conseiller général du Département du Simplon. De 1817 à 1821, il fut premier représentant de son canton à la Diète, et travailla avec l'ancien grand bailli L. de Sepibus et A. de Courten à l'élaboration du code civil et du code pénal du Valais. Le 2 mai 1821, il fut élu de nouveau grand bailli pour deux ans, et mourut le 18 juin 1823 à Loèche. Son portrait est au Musée historique de Berne. — Voir Kämpfen : *Freiheitskämpfe der Walliser*. — Grenat : *Hist. du Valais*. — de Rivaz : *Mémoires historiques*. — *ASH*. [D. I.]

AUGUSTINS (AUX) (C. Fribourg, D. Glâne, Com. et paroisse Romont. V. *DGS*). Ce hameau doit son nom à l'acquisition qu'en avaient faite les Ermites de Saint-Augustin en 15[illegible]-15[illegible]. Cette propriété fut revendue par les religieux en 1629 ; elle passa en différentes mains et finalement fut acquise par la famille Maillardoz à qui elle appartient encore. Le château et la chapelle ont été construits par Jules de Maillardoz (1[illegible]-

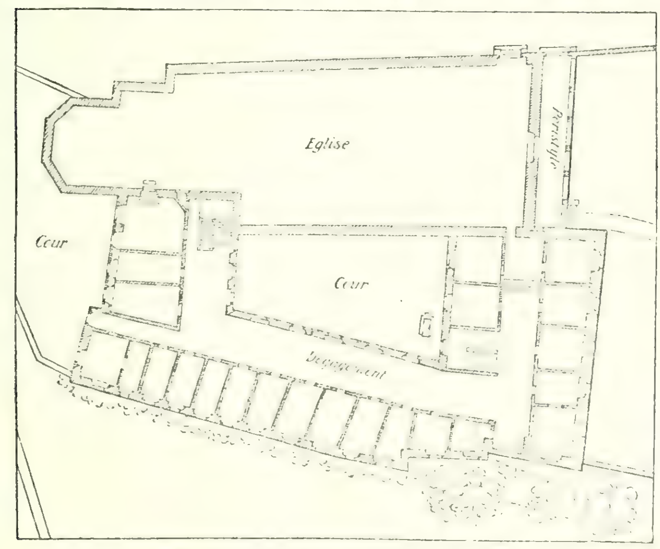
1909) et sa femme — Voir Arch. d'Etat Fribourg. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses* IX, 267. [Ramy.]

AUGUSTINS Ordre religieux des frères ermites de saint Augustin, un des quatre ordres mendiants.

La règle dite de saint Augustin, fut constamment employée au moyen âge par toutes sortes de groupements. C'est pourquoi il faut distinguer soigneusement cet ordre des *chanoines réguliers* de saint Augustin (v. au mot CHANOINE) et ne pas lui rattacher les nombreuses maisons d'*augustines* qui étaient soumises à l'évêque du diocèse dans lequel elles étaient situées. Les ermites de saint Augustin vécurent tout d'abord à l'état isolé, puis en groupements. Ils formèrent des congrégations érémitiques suivant, dans des couvents indépendants les uns des autres, la règle de saint Augustin. La diversité de leurs observances engendrait de la confusion. Pour y remédier, Alexandre IV, par bulle du 13 avril 1256, réunit définitivement la plupart de ces groupements en un seul ordre dépendant directement du Saint Siège et ayant à sa tête un général nommé par le chapitre général, assisté de quatre définiteurs et des représentants des provinces. Chaque établissement était dirigé par un prieur. Les religieux portaient un habit noir avec une ceinture de cuir. La Suisse appartenait à la Province rhénane-souabe de l'ordre.

A *Fribourg*, des frères ermites de saint Augustin s'établirent un peu avant 1255 dans le quartier de l'Auge. En 1274, ils commencèrent à construire une nouvelle église, placée, comme la première, sous le vocable de Saint Maurice. Ils prirent une grande part à la vie urbaine. Parmi les religieux de cette maison, il faut mentionner le P. Conrad Tornare qui intervint dans la dispute de Berne (1528). Le couvent fut supprimé en 1848.

Les Augustins arrivèrent à *Zurich* vers 1270. Ils construisirent leur couvent de 1274 à 1284, dans la rue conduisant au *Katzistorli*. Celui-ci fut supprimé lors de la Réformation.



Plan du couvent des Augustins à Fribourg vers 17[illegible].

A *Bâle*, les frères ermites s'établirent au centre de la ville, entre la cathédrale et l'église de saint Martin (1276). Leur couvent, agrandi au XIVe s. avait un caractère plus ou moins officiel. Dans le réfectoire se tenaient des séances du Grand Conseil. Il fut également supprimé lors de l'introduction de la Réforme.

Vers le milieu du XVe s., des Augustins furent appelés à *Bellinzone* et installés dans un hôpital dédié à saint Jean-Baptiste. Ce couvent fut supprimé en 1812.


Ermite Augustin. Gravure sur bois de Jost Amman en 1585 dans son *Recueil des costumes des ecclésiastiques catholiques*.

Un couvent d'Augustins aurait également existé à *Berne*; on ne possède sur son compte que deux documents de 1287 (*FRB* III, 435 et 438).

Un couvent fut fondé près de Genève en 1480 sur l'emplacement d'un ermitage mentionné en 1461, à l'extrémité de l'ancien faubourg de Saint-Léger, tout près du pont de l'Arve. Il paraît avoir joui de la faveur des princes de Savoie ; les libéralités du bâtard René permirent aux religieux d'élever dès 1498 une chapelle neuve dans laquelle ils placèrent un tableau de la Vierge qui acquit une grande renommée. On lui attribuait des guérisons miraculeuses. La démolition générale des faubourgs de Genève, entreprise dès 1530, et bientôt après la Réformation, portèrent le coup de mort au dernier couvent fondé à Genève. Le 9 août 1535 une troupe de citoyens se rendit à l'église du couvent, Notre-Dame de grâce, pour achever la destruction des images. La peinture de la Vierge fut livrée aux flammes, trois ans plus tard, la grande cloche fondue et les objets d'orfèvrerie sacrée vendus pour subvenir aux nécessités de la ville. — Voir *FG* III, 79. — *AF* 1917, 23. — Dändliker : *Gesch. Zürich* 1. — Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel* I et II, 1. — Borrani : *Il Ticino sacro*, 320. — L. Blondel : *Les faubourgs de Genève au XVe s.* — Hohn : *Chronologia provinciae Rheno-Suevicae ordinis FF. Eremitarum S. P. Augustini*. — Wetzer et Welte : *Kathol. Kirchenlexikon* I. — Buchberger : *Kirchl. Handlexikon* I, 4[illegible]. — Mülinen : *Helvetia sacra* II. — Büchi : *Die kathol. Kirche in der Schweiz*. [H. R. et V. v. B.]

AUGUSTINES. Religieuses suivant la règle de saint Augustin, vivant dans des couvents indépendants les

uns des autres et placées sous la juridiction de l'évêque du diocèse. Voir aux mots AARAU, FRAUENKAPPELEN, INTERLAKEN, LOCARNO, LUGANO, MONTE CARASSO, POSCHIAVO, SCHÄNNIS et FIESCH. [L. K.]

AUMONT (C. Fribourg, D. Broye. V. *DGS*). Primitivement, Aumont formait une seigneurie du ressort d'Estavayer ; en 1385 ses habitants durent participer aux frais occasionnés par l'entretien des fortifications de cette ville. Aumont appartenait aux sires d'Estavayer. En 1321, Conon d'Estavayer, coseigneur du dit lieu, vendit à l'église de Saint-Laurent d'Estavayer, pour le prix de 90 livres lausannoises, la moitié des terres d'Aumont et lieux circonvoisins. Dès la seconde moitié du XVIIe s., cette seigneurie passa, par héritages, en mains diverses. Rattaché anciennement à la paroisse de Cugy, le village d'Aumont en fut séparé en 1586 déjà, année où il fut lui-même érigé en paroisse. Registres paroissiaux depuis 1761. *Population :* 453 hab. en 1832 ; 496 en 1900 ; 462 en 1918. — Voir Dellion : *Dictionnaire des paroisses.* — Grangier : *Annales d'Estavayer.* [H. V.]

AURELIO. Voir ORELLI.

AURELIUS PROCULUS. Il ne nous est connu que par une inscription provenant de Vitodurum (Ober Winterthur), aujourd'hui à Constance, et disant que les Augustes Dioclétien et Maximien, ainsi que les Césars Constance (Chlore) et Galère, en l'an 294 ont fait construire, ou reconstruire, le mur de Vitodurum, sous la surveillance de Aurelius Proculus, lequel était alors *praeses* (gouverneur civil) de la province (probablement de Rhétie), avec le titre de *vir perfectissimus.* — Voir Mommsen : *Inscr. Helv.*, 239. [† William CART.]

AUREOLUS. Voir PARACELSUS.

AURESSIO (C. Tessin, D. Locarno. V. *DGS*). Com. et paroisse du décanat de l'Onsernone depuis le 25 juin 1803. Anciennes formes : *Auressium, Orès, Oresio, Oressio.* Auressio comprend aussi les deux hameaux de Giardino et de Baldogno. Dès le moyen âge, il formait avec Verscio, Cavigliano et jusqu'en 1451, avec Tegna, la commune de Pedemonte. Il avait cependant une certaine autonomie. Au XVIIIe s., Auressio envoyait tous les sept ans un représentant au Conseil de la *pieve* de Locarno. En septembre 1800, c'est d'Auressio que partit le signal du soulèvement de l'Onsernone contre le régime helvétique et contre les troupes françaises d'occupation au Tessin. Le préfet de Lugano, ordonna l'occupation militaire d'Auressio et la livraison de huit citoyens. Un détachement de 50 hommes, parti pour exécuter cet ordre, fut reçu par une pluie de grosses pierres que les villageois faisaient rouler de la montagne. Un deuxième échoua à cause des grandes pluies, et quand le premier occupa enfin le village, les auteurs de la révolte étaient en lieu sûr.

Auressio faisait partie de la paroisse de San Fedele di Pedemonte (Verscio). Nous en ignore quand il en a été détaché. L'église paroissiale a été consacrée en 1526 ; elle fut restaurée, et peut-être agrandie, dans le XVIIIe s. *Population :* 1801, 272 hab. ; 1900, 164 ; 1910, 139. — Voir *BStor.*, 1884, 1898, 1901, 1909, 1910, 1911. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Monti : *Atti.* — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera Italiana.* — Barofflo : *Dell'invasione francese in Svizzera.* — Buetti : *Note storiche religiose.* [C. TREZZINI.]

AURIGENO (C. Tessin, D. Locarno. V. *DGS*). Com. du cercle de Maggia et paroisse du décanat de Valmaggia. Anciennes formes du nom : *Auriegnum, Urigeno, Origeno, Aurigeno, Aurigano, Aurigam.* Au moyen âge, Aurigeno faisait partie de la commune de Lodano-Moghegno. La *vicinanza* est connue depuis 1431 : le 15 juin de cette année, elle envoyait un représentant au Conseil général de la vallée à Cevio. Au début du XVe s., Aurigeno prit une part active aux luttes qui déchirèrent le Val Maggia vers cette époque. Un traité de paix fut signé le 20 novembre 1407 entre Aurigeno et les communes de la vallée, et Cevio et Bosco. Sous la domination suisse, Aurigeno désignait le chancelier du bailliage lorsque l'intervalle nommait le bailli ; il envoyait trois députés au Conseil de la Vallée inférieure, et nommait à tour de rôle un des sept juges *conjudices*, élus par les communes et chargés d'assister le bailli dans l'administration de la justice criminelle. Les gens d'Aurigeno émigraient très volontiers à Rome, où ils fondèrent une confrérie le 1er février 1695, à laquelle l'église paroissiale doit ses plus beaux ornements, la chapelle du Rosaire et le maître-autel. Aurigeno faisait primitivement partie de la paroisse de Locarno. On ne sait quand il en fut séparé pour constituer, avec Lodano et Moghegno, la paroisse de Saint-Barthélemy ; cette dernière existait en 1591. La tradition fait remonter la construction de l'église au XIIe s. Elle fut transformée et agrandie au XVIIe s., et Pancaldi-Mola, d'Ascona, y exécuta la fresque représentant la gloire de Saint-Barthélemy ; les autres peintures sont de Jean-Antoine Vanoni. Registres de paroisse depuis 1691. *Population :* 1591, environ 325 hab. ; 1900, 219 ; 1910, 211. — Voir *BStor.* 1880 et 1911. — Monti : *Atti.* — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Buetti : *Note storiche religiose.* — Pometta : *Come il Ticino...* [C. TREZZINI.]

AURIOL, d'. Famille originaire du Languedoc établie à Genève (1738) en la personne de Jean-Louis. — PIERRE-ÉLIZÉE, écuyer, colonel au service de Sardaigne, bourgeois de Genève en 1770. Son fils, CHARLES-JOSEPH, 1778-1834, fut un peintre de talent. *Armoiries :* d'argent au figuier planté, de sinople, chargé en chef d'un lornet d'or, deux lacs d'or suspendus. — Voir Arch. d'État Genève. — *SKL.* — Galiffe : *Not. gen.*, t. IV, 2e éd., p. 436-443. [H. d'A.]

AUSBUND. Recueil de chants des anabaptistes suisses, imprimé avant 1571 ; deuxième édition en 1583, d'autres suivirent. Certains chants sont d'origine suisse et spécialement zuricoise. — Voir R. Wolkan : *Die Lieder der Wiedertäufer.* — *NZZ* 1911, n° 33. — C. Bergmann : *Die Täuferbewegung im Kt. Zürich bis 1660.* [F. H.]

AUSLIKON (C. Zurich, D. et Com. Pfäffikon. V. *DGS*). Vge, com. civile et scolaire. En 1310 : *Auslinkon.* L'abbaye de Saint-Gall y possédait des biens en 1392, Einsiedeln parait aussi y avoir eu des serfs. Le bailliage appartenait aux seigneurs von Landenberg et fut vendu en 1369 aux comtes de Toggenbourg. Sous la domination de Zurich, Auslikon faisait partie de la seigneurie de Greifensee et sous la République Helvétique, du district de Fehraltorf. La maison d'école date de 1811. — Voir *UZ* VIII. — Hoppeler : *Zürcher Offnungen* II. — *Habsburger Urbar.* — *Memorabilia Tig.* I, III-IV. [F. H.]

AUSICENSIS PAGUS. Voir OGOZ.

AUSSAYS (C. Valais, D. Saint-Maurice. V. *DGS*). Vge principal de la com. et paroisse de Vérossaz, où le roi Sigismond de Bourgogne se serait retiré vers 523, fuyant les soldats vainqueurs du franc Clodomir. Aussays relevait sans doute primitivement de l'abbaye de Saint-Maurice, puis au XIe s. des de Cor, possessionnés à la Tête du Lac. Pierre de Lutry, chanoine d'Agaune, racheta en 1285 de Rodolphe de Cor tous ses droits à Vérossaz, au Haut (Aussays) et au Plan, tant sur les hommes que sur les terres. Au XIVe s., la Savoie éleva des prétentions sur Aussays, mais une sentence du juge du Chablais l'adjugea définitivement à l'abbaye, ainsi que Bassays et Mièville. Aussays resta dès lors à l'abbaye jusqu'en 1798. Pour administrer la justice sur le mont de Vérossaz, le prince-abbé nommait un châtelain amovible à volonté. Quand 1798 eut supprimé les titres et droits seigneuriaux, Aussays fit partie de Saint-Maurice jusqu'en 1822, où tout le mont s'en détacha pour former la commune de Vérossaz. Au spirituel, ce village releva d'abord de l'église de Saint-Maurice, et il n'y eut longtemps à Aussays que la chapelle de Saint-Sigismond, qui fut reconstruite en 1470 en l'honneur de saint Sigismond et de sainte Marguerite. Après 1840, Vérossaz fut érigé en paroisse, avec un chanoine de Saint-Maurice pour la desservir. — Voir de Rivaz : *Hist. du Valais.* — Grenat : *Hist. du Valais.* — Gremaud I. — Hoppeler. — Archives locales. [Ta.]

AUSSERAMT. Nom du district d'Andelfingen. Voir cet article.

AUSSERRHODEN. Voir APPENZELL.

AUSSERSIHL. Voir ZURICH.

AUSSET. Nom de plusieurs familles vaudoises, de

Vevey et d'Yverdon, mentionnées dès le XVIIIe s. — Voir Henrioud : *Livre d'Or.* [M. R.]

AUTAFOND (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). En 1236 déjà, l'église de Lausanne possédait la dîme d'Autafond qui, plus tard, fut détenue par la Grande Confrérie de Fribourg ; cette dernière la vendit en 1678 à François Carrel contre un cens annuel. La juridiction d'Autafond fut donnée, le 24 septembre 1453, au couvent de Payerne qui la posséda jusqu'en 1538, année où elle fut définitivement adjugée à l'Etat de Fribourg. De tout temps Autafond fit partie de la paroisse catholique de Belfaux. *Population* : 1870, 98 hab. ; 1888, 92 ; 1900, 98 ; 1918, 112. — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du C. de Fribourg.* [H. V.]

AUTAN (C. Valais, D. Martigny). Autan *(Octanis, Autanis)* situé au-dessous de Martigny, est mentionné pour la première fois en 515 dans la donation du roi Sigismond en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice. Ce village servit dès le Xe s. de limite entre le comté du Valais, cédé à l'évêque de Sion par Rodolphe III en 999, et le comté du Vieux-Chablais, possédé d'abord par les princes-abbés de Saint-Maurice. C'était à la croix d'Autan que commençaient les droits régaliens de l'évêché sur la route d'Italie jusqu'au Simplon. Autan appartint primitivement à l'abbaye, puis, sous le régime savoyard, fit partie de la châtellenie de Saint-Maurice. Les d'Arbignon y avaient plusieurs fiefs que Henri et Pierre d'Arbignon cédèrent, en 1200, aux de Martigny pour 1050 sols. Au XVIe s., Autan fut détruit par une inondation. Voir Gremaud I et V. — Rameau : *Le Vallais historique*, 20. — Hoppeler, 2, 43. — Grenat : *Hist. du Valais.* — Bonard, Cibrario et Promis : *Documenti*, 48. [Ta.]

AUTANELLE (PETIT AUTAN) (C. Valais, D. Martigny). Cette localité, qui était située à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui Vernayaz et Miéville, est mentionnée en 515 dans la donation du roi Sigismond en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice. L'abbaye semble en avoir conservé la possession jusqu'à ce que, dans le cours du XIIe s., les d'Allinges s'en emparèrent à la suite d'un démêlé. Il fallut l'arbitrage des évêques de Tarentaise, de Sion et d'Aoste, et toute l'autorité de la Savoie pour faire restituer cet ancien domaine à l'abbaye, 1138. — Voir Gremaud I et V. — Rameau : *Le Vallais historique*, 20. — Grenat : *Hist. du Valais.* [Ta.]

AUTAVAUX (C. Fribourg, D. Broye. V. *DGS*). Village cité pour la première fois en 1350 dans les franchises d'Estavayer, dont il dépendait. Au début du XVIe s., la dîme appartenait à la famille de Treytorrens, d'Estavayer. Le 3 mars 1505, François de Treytorrens la vendit au clergé d'Estavayer pour 473 fl. et un cens annuel, sous réserve du droit de rachat. Les deux tiers des communiers d'Autavaux relevaient de la paroisse d'Estavayer ; l'autre tiers de celle de Morens. En 1711, une supplique d'une partie des habitants d'Autavaux à l'évêque de Lausanne demandant de rattacher le village à la paroisse d'Estavayer échoua devant l'opposition des paroissiens de Morens. Une nouvelle supplique, en 1716, eut plus de succès. La séparation se fit le 7 septembre 1719 : une indemnité de 80 écus fut versée à la paroisse de Morens par les paroissiens qu'on lui enlevait. En 1907, Autavaux fut rattaché à la paroisse de Montbrelloz. *Population* : 1711, 26 hab. ; 1852, 93 ; 1900, 167 ; 1918, 139. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer.* — Kuenlin : *Dictionnaire du C. de Fribourg.* — Dellion : *Dictionnaire des paroisses.* — *La Liberté*, numéros des 10 au 27 avril 1909. [H. V.]

AUTIER, HAUTIER, AUTHIER. Famille vaudoise originaire de l'Abbaye (Vallée de Joux) au XVIe s., dont un rameau se fixa à Saint-Livres au XVIIIe s. [M. R.]

AUTIER, JOSEPH. Pseudonyme de Louise Cornaz, femme de lettres. Voir cette famille.

AUTIGNY (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). Ce nom dérive probablement d'un ancien *fundus Altiniacus* ; anciennes formes du nom : au XIIe s. : *Altenei, Altinie, Altignei* ; du XIIIe au XVIIe s. : *Autenin, Autinie* ; formes allemandes : *Auttenachen, Ottenachen, Autenach.* La contrée d'Autigny est très riche en ruines romaines, tumuli, etc., et certains lieux dits sont d'origine romaine : *Montjovin, Sami*, etc. D'après les constitutions synodales de 1665, l'église aurait été bâtie ou consacrée déjà en 510, mais il n'existe aucune preuve authentique de ce fait. Par contre, la paroisse existait en 1228 et appartenait au décanat d'Ogo. En 1545, un incendie détruisit une partie du village ; l'église souffrit aussi probablement du désastre, car en 1555 on en construisit une nouvelle qui fut remplacée au XIXe s. par l'église actuelle, bâtie de 1816 à 1831. En 1437, le droit de collature fut revendiqué par le chevalier Guillaume d'Avenches et d'autres, mais dans la suite les droits de l'évêque ne furent plus contestés jusqu'en 1513, où la cure d'Autigny fut incorporée au Chapitre de Saint-Nicolas de Fribourg. Registres paroissiaux depuis 1659. — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du canton de Fribourg.* — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. — Stadelmann : *Etude de toponymie romande.* — *ASHF* XII. [Aug. Sch.]

AUTIGNY. Famille des seigneurs du village de ce nom, connue en 1171 par Uldricus de Altinei. Elle était probablement une branche de la maison de Bennenwil. — Voir *Etrennes fribourgeoises*, 1806. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. [Aug. Sch.]

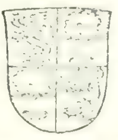
AUTMARUS. Voir OTHMAR.

AUTOMOBILISME. Le moteur à benzine, inventé par Lenoir, de Paris, en 1863, trouva son application en Suisse quelques années plus tard. Deux jeunes mécaniciens de Genève, R. Thury et J. Nussberger, construisirent en 1878-1879 un tricycle à vapeur, qui circula pendant plusieurs années. Il a été exposé à Berne en 1914, puis déposé au musée de Genève. Lors de l'exposition de Genève, 1896, la Société Helvétia, de Genève, exposa trois voitures automobiles ; l'année suivante, la Société Martini présenta au public sa première voiture automobile. Puis les frères H. et A. Dufaux créent la bicyclette à moteur, dénommée par la suite motosacoche ; la fabrique Saurer, d'Arbon, se spécialise dans la construction des camions, suivie de près par la maison Orion, de Zurich, par Dufour et Tissot, à Nyon, et la maison Picker-Moccand, à Genève. Le premier « salon suisse de l'automobile » est ouvert à Genève en 1905 ; le deuxième a lieu aussi dans cette ville en 1906 et le troisième à Zurich. L'exposition nationale de Berne en 1914 accorda à l'industrie de l'automobile un bâtiment entier.

L'Automobile Club de Suisse, fondé en novembre 1898, compte en 1920 15 sections et 2350 membres. Son organe officiel est le *Journal ACS*. On lui doit la création en 1907 du Corps des automobilistes volontaires de l'armée, qui rendit de grands services pendant la période de mobilisation 1914-1918. Fin 1920 il circule en Suisse 9050 voitures, 3430 camions, et 8346 motos, soit un véhicule à moteur par 180 habitants. La Chambre syndicale suisse de l'automobile, du cycle, etc., a été fondée en 1904 à Genève. Elle groupe tous les fabricants d'automobiles, de motosacoches et de pièces détachées. [M. a ver.]

AUTOUR ou **AUTORT**, ETIENNE, seigneur de Beauregard en Bourbonnais et natif de Saint-Fiaul' en la Haute-Marche (Saint-Fiel, Creuse), fut reçu habitant de Genève le 2 décembre 1550. En 1565, il fut chargé d'une mission par la Seigneurie de Genève auprès de l'amiral de Coligny. Il obtint de lui et de la reine de Navarre l'assurance de secours en argent pour la défense de la ville. Il apporta également une lettre de la reine à Théodore de Bèze remplie de plaintes contre Jacques Spifame. — Voir *France protestante*, 2e éd., t. I. — Gautier : *Hist. de Genève*, IV, p. 517, 547, 550. [P.-E. M.]

AUTRAN. Nom de plusieurs familles du Dauphiné venues à Genève aux XVIIe et XVIIIe s.



Armoiries : écartelé, aux 1 et 4, d'argent au lion de gueules, aux 2 et 3, coupé d'azur et de gueules à l'arbre arraché d'argent, brochant. — A la plus ancienne se rattachent : AVI-JEU... GUILLAUME, sont WILLIAM-LOUIS, ingénieur et architecte, * le 23 janvier 1863 à Naples, ... Petit-Saconnex le 21 mars 18... A Naples, il s'occupa de travaux ... Rentré à Genève, il se consacra à des œuvres de philan-

thropie et d'économie sociale, fut entre autres un des fondateurs de la Société coopérative suisse de consommation. Il appartint au Grand Conseil de 1854 à 1856. — GEORGES, son fils, * à Genève le 19 juin 1857, ingénieur. Sorti de l'Ecole polytechnique de Zurich en 1880, il se partagea entre les travaux géodésiques, la construction des ponts et celle des usines. Il est un des initiateurs du mouvement en faveur de la navigation fluviale en Suisse, et à ce titre, a été nommé en 1909 directeur du syndicat suisse pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin. Il fit partie du Grand Conseil de Genève de 1916 à 1919, et a siégé au Conseil municipal de cette ville de 1898 à 1902. — EUGÈNE-JOHN-HENRI-BENJAMIN, frère aîné du précédent, 1855-1912, s'est fait un nom comme botaniste. — Aux autres appartiennent : ABRAHAM, dit CAPALLE, horloger, * à Genève le 27 février 1763, † le 23 mars 1808. En 1793, il faisait partie du Club des Marseillais et fut mêlé à tous les troubles provoqués par cette association remuante. Pendant l'insurrection de 1794, il fut membre du premier tribunal révolutionnaire genevois. — DANIEL-EUGÈNE, * à Genève le 19 avril 1838, peintre sur émail, élève de Menn et de Glardon. Il a obtenu des récompenses à divers salons de Paris, aux expositions universelles de 1878, 1889 et 1900 et à l'Exposition nationale de Genève en 1896. Le Musée des Arts décoratifs de Genève possède quatre émaux de lui, entre autres un portrait de James Fazy. — Voir *JG* 23 mars 1882. — *Procès-verbaux de la Soc. des Arts*, 1882. — *SKL*. — J. Lupold : *Le problème de la navigation intérieure en Suisse*. — Rapports du Syndicat pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin, et du Comité franco-suisse du Haut-Rhône. [E.-L. BURNET.]

AUTRICHE. Seules les relations de la Suisse avec le duché, depuis 1804 empire d'Autriche, sont étudiées dans cet article ; celles avec la maison de Habsbourg et avec l'Empire se trouveront sous HABSBOURG et EMPIRE GERMANIQUE.

Relations politiques. Elles commencèrent en 1278 et 1282 lorsque le roi Rodolphe de Habsbourg eut donné en fief héréditaire à ses fils, Albert et Rodolphe, l'Autriche qu'il avait obtenue après la bataille du Marchfeld. Les tentatives incessantes des Habsbourg d'étendre leurs possessions dans l'Argovie et la Thurgovie d'alors devaient les mettre aux prises avec la confédération naissante dès qu'ils chercheraient à faire valoir leurs droits dans les trois cantons. La lutte commença en 1291, à la mort de Rodolphe ; elle eut son apogée à la bataille de Morgarten et pour conséquence l'entrée de Lucerne dans la Confédération en 1332. Cette première défaite de l'Autriche suscita de nouveaux combats lorsque la réunion de la puissance autrichienne en une seule main, en 1339, eut donné une nouvelle impulsion aux visées expansionnistes des Habsbourg. Un contrepoids à ces tentatives fut l'accession de Zurich, Glaris, Zoug et Berne, 1351-1353, dans la Confédération. Celle-ci fut reconnue, non par les paix de Brandenbourg 1352 ou de Ratisbonne 1355, mais par celle de Torberg 1368. Le partage de l'Autriche de 1379 n'aurait pas intéressé les Confédérés, si précisément l'ambitieux duc Léopold III n'avait obtenu pour sa part le territoire de l'Autriche dans la Suisse actuelle. Il reprit immédiatement les anciens plans d'expansion territoriale. La décision intervint à Sempach 1386 et à Naefels 1388 ; ces batailles furent suivies d'un armistice maintes fois prolongé et l'existence des VIII cantons fut reconnue. Dès lors la situation des Confédérés changea complètement : ils devinrent agresseurs. En 1415, malgré l'armistice renouvelé en 1412, ils conquirent l'Argovie, et, en 1460, la Thurgovie, la ville de Rapperswil et le Rheintal. Entre temps, dans les journées de Saint-Jacques sur la Sihl et sur la Birse et de Ragaz, 1443-1446, ils avaient rompu l'alliance conclue en 1442 entre Zurich et l'Autriche et obligé le duc à une reconnaissance tacite de la situation. Les deux pays ne vivaient pas sur un pied de paix parfaite, mais continuèrent le régime des armistices temporaires ; encore en 1461, ils en renouvelèrent un dans lequel entrèrent non seulement les VIII cantons, mais aussi les alliés : Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Fribourg et Appenzell.

Mais sept ans plus tard déjà, les deux contractants se retrouvaient en présence dans la guerre de Waldshut. En 1474 seulement, la diplomatie française parvint, après de longues négociations, à faire aboutir entre l'Autriche et les Suisses la *Paix perpétuelle*, arrêtée le 30 mars à Constance et sanctionnée le 11 juin à Senlis par le roi de France Louis XI en sa qualité de médiateur. Cette première paix, dans le sens actuel du mot, apportait la reconnaissance réciproque et complète des territoires des deux parties contractantes ; le duc Sigismond renonçait pour lui et ses successeurs à reconquérir les territoires appartenant autrefois à *l'Autriche antérieure* situés au Sud du Rhin, et les Confédérés promettaient de ne pas conclure de nouvelles combourgeoisies avec des sujets autrichiens. Schaffhouse et Mulhouse conservaient leurs relations avec la Confédération ; en outre les sujets autrichiens de la Forêt-Noire devaient jurer le traité de paix, et les quatre villes de Waldshut, Laufenbourg, Säckingen et Rheinfelden rester en tout temps ouvertes aux Confédérés.

Un obstacle se dressait cependant entre les deux signataires de la paix perpétuelle : l'Empire germanique ou la maison d'Autriche revêtit de nouveau en 1436 et en 1496 la dignité royale. Cette réunion de deux pouvoirs sur la même tête fut pour la Confédération le germe de nouveaux conflits tant que, contre son gré, elle fut considérée comme partie intégrante de l'Empire. La difficulté ne pouvait être tranchée que par l'épée, car les deux parties prétendaient avoir le droit et la force pour elles. La guerre de Souabe de 1499 fut la conséquence immédiate des efforts du roi Maximilien, de la maison d'Autriche, pour obliger les Suisses à lui obéir comme ressortissant à l'empire. Cette campagne apporta en même temps une décision au sujet des derniers territoires en contestation : la Ligue grise et celle de la Maison-Dieu dans les Grisons, alliées des confédérés depuis 1497 et 1498. La guerre éclata lorsque le gouvernement d'Innsbruck, en janvier 1499, eut fait occuper le couvent de Munster. Après les défaites de la Hard, de Schwaderloo, de Frastenz, de Calven et enfin de Dornach, Maximilien dut admettre tacitement, dans la paix de Bâle du 22 septembre 1499, la séparation de la Suisse d'avec l'Empire. Il dut également reconnaître l'alliance des Grisons avec les confédérés et se contenter de certains droits dans la Ligue des Dix-Juridictions. Deux ans plus tard, il ne put empêcher l'entrée de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération.

Le 7 février 1511 fut conclue l'*Alliance héréditaire*, qui stipulait la reconnaissance des territoires des parties contractantes et l'obligation pour elles de se porter secours réciproquement. Cette stipulation, étendue à la Bourgogne, fut importante par les droits qu'elle donnait aux Suisses sur cette région, et la possibilité qu'elle accordait à l'Autriche de pouvoir compter sur le secours des cantons pour défendre une contrée menacée par la France. Jusqu'en 1557, l'Alliance héréditaire fut confirmée quatre fois expressément par l'Autriche, puis elle passa à l'arrière-plan, remplacée par les alliances séparées des cantons catholiques, les *capitulations de Milan*. Après la Réformation, la Paix perpétuelle resta la seule alliance de l'Autriche avec tous les confédérés, et conserva son importance jusqu'en 1678, où la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV lui enleva toute valeur pratique.

A la Réformation, la maison d'Autriche devint la principale puissance catholique de l'Empire ; aussi les cantons catholiques cherchèrent-ils du secours auprès d'elle, quoique depuis 1499, la Suisse prétendît ne plus appartenir à l'Empire. Le 22 avril 1529, les V cantons conclurent avec Ferdinand d'Autriche, en opposition à la « Combourgeoisie chrétienne », l'« Alliance chrétienne » qui fut à la vérité déjà rompue par la *Paix nationale* du 26 juin suivant. Mais c'était néanmoins le début de relations étroites avec la maison de Habsbourg, d'un caractère particulièrement confessionnel et politique, dans lesquelles l'Autriche traitait seulement avec les cantons catholiques favorables à l'Empire, soit les cinq cantons, l'abbé de Saint-Gall et un peu avec le Valais, cependant que l'Alliance héréditaire avec tous les cantons était encore ell-

ciellement en vigueur. Avec la crise religieuse, l'intérêt de l'Autriche et de l'Espagne fut de pousser de plus en plus à une rupture entre protestants et catholiques, tandis que celui de la France, à cause des besoins de son recrutement, demandait le maintien de la Confédération. La Suisse fut ainsi, pendant le XVIme siècle, un théâtre des plus importants de la lutte diplomatique conduite par la France contre la puissance des Habsbourg, dans laquelle la première triompha par l'alliance de 1602.

La situation la plus critique était dans les Grisons, où, depuis 1499, l'Autriche avait gardé la suzeraineté dans les huit juridictions des vallées du Prätigau, de Davos, Alvaneu, Churwalden et Schanfigg, de la Ligue des Dix-Juridictions, et dans celles de la Basse-Engadine et de Münster, de la Ligue de la Maison-Dieu. Depuis que Milan avait passé à l'Espagne, en 1535, la Valteline grisonne formait le seul passage neutre entre les possessions espagnoles et autrichiennes. Au Sud, la *Terra ferma* de la République de Venise avec son territoire bergamasque formait un obstacle qu'il n'était pas facile d'écarter. Lorsque commença en 1618, en Allemagne, la lutte décisive sur la question religieuse, l'Autriche, d'accord avec l'Espagne, mit tout en œuvre pour s'emparer des passages grisons. Le massacre des protestants dans la Valteline en juillet 1620 en fut le premier acte, suivi des articles de Milan et du traité de Lindau en 1622. Le résultat fut la séparation des huit juridictions de Seewis, Schiers, Kastels, Klosters, Davos, Belfort, Churwalden et Schanfigg d'avec la Ligue des Dix-Juridictions, et de celles de la Basse-Engadine et de Munster d'avec la Ligue de la Maison-Dieu, et leur incorporation au Tyrol autrichien. Pendant les troubles des années 1622-1639, les Grisons appartinrent tantôt à l'Autriche et à l'Espagne, tantôt à la France, ou bien restèrent autonomes. En 1639 eut lieu l'accord avec l'Espagne, suivi de celui avec l'Autriche en 1649 et 1652. Ce dernier fut rendu possible par le besoin d'argent de la cour d'Innsbruck, qui préféra la vente de ses droits sur les Dix-Juridictions et la Maison-Dieu à une solution par les armes. Le 27 juin 1652, l'Autriche renonça pour 100 000 fl. à ses droits sur les Dix-Juridictions ; peu après, à ceux qu'elle avait sur la Basse-Engadine pour 26 000 fl. en faveur des juridictions intéressées ; pour la vallée de Munster, elle ne prétendit à aucune indemnité. De toutes les possessions de l'Autriche en 1499, seul Tarasp dans la Basse-Engadine et le Fricktal lui restèrent jusqu'à la paix de Lunéville du 9 février 1801, qui les donna à la France, puis à la République Helvétique. La seigneurie de Räzüns, désignée souvent comme autrichienne, appartenait de droit à la Ligue grise, mais fut jusqu'en 1815 propriété privée de la maison de Habsbourg.

D'une façon générale on peut dire que les relations des Confédérés avec l'Autriche ont été bonnes à partir de 1650. A la vérité, il y eut encore des frottements ; ainsi pendant les guerres contre Louis XIV à cause des troupes suisses au service de France. Les ministres et envoyés autrichiens firent à ce propos le reproche à la Diète d'avoir rompu les conditions de la capitulation. Mais ce reproche cessa, quand les XIII cantons et l'abbé de Saint-Gall accordèrent en 1691 à l'empereur, pour protéger ses pays de la Forêt-Noire, le régiment Bürkli, qui resta à son service jusqu'en 1698. De 1702 à 1717 il y eut même deux régiments capitulés au service de l'Autriche : le régiment protestant d'Erlach, plus tard Tillier, et le régiment catholique Niederost, plus tard de Diesbach. En outre, de nombreux Suisses des deux confessions prirent du service en Autriche à titre de capitaines libres ou occupèrent de hautes charges. On ne peut cependant pas ignorer que sous le comte von Trauttmansdorff, envoyé autrichien de 1701 à 1715, les relations furent plusieurs fois tendues, parce que celui-ci [illegible] toutes sortes de prétextes [illegible]. L'alliance néfaste avec l'abbé de Saint-Gall, du 28 juillet 1702, les prétentions des années 1702, sur Rapperswil, et 1709, sur la Thurgovie, et en outre sa très importante intervention dans la deuxième guerre de Villmergen en faveur de l'abbé de Saint-Gall [illegible], furent autant de facteurs diplomatiques pour l'Autriche. Les relations s'améliorèrent avec le rappel de Trauttmansdorff et ne furent plus troublées jusqu'à la fin de l'ancienne Confédération. En 1802, la République Helvétique saisit avec plaisir l'occasion d'acquérir le Fricktal, et en 1815, la nouvelle Confédération celle d'incorporer la seigneurie de Räzüns. C'était une consolation de la perte de la Valteline, Bormio et Chiavenna, rattachés en 1797 à la République Lombarde, et dont l'Autriche s'empara en 1814.

La République Helvétique ayant violé sa neutralité par son alliance avec la France, la guerre fut portée en 1799 sur son territoire. La première bataille de Zurich, gagnée par l'archiduc Charles sur Masséna, détacha pour un moment la Suisse orientale de la République Helvétique. Mais la séparation fut courte, puisque, la même année, la seconde bataille de Zurich donnait la victoire à la France.

A la chute de Napoléon, et pendant toute la première moitié du XIXe siècle, la Suisse aura à lutter contre la tutelle des puissances étrangères, de l'Autriche en particulier. Déjà sous la République Helvétique et pendant la période de médiation, l'Autriche soutint de sa diplomatie les partisans du retour à l'ancien régime. Vienne fut le séjour, en 1798 comme en 1848, de nombreux réactionnaires suisses. Après la bataille de Leipzig, 1813, la Suisse dut en bonne partie à Metternich de voir passer sur son territoire 130 000 Autrichiens. En 1815 encore, ayant adhéré au «système» des alliés, elle devra accéder à une demande de l'Autriche de laisser passer de nouvelles troupes. Le 18 juin 1815, 60 000 hommes pénétrèrent dans le Valais, et huit jours plus tard, 100 000 Autrichiens passaient par Rheinfelden et Bâle. Metternich travailla de tout son pouvoir à abolir l'Acte de médiation et à restaurer l'ancien régime. Pendant le Congrès de Vienne, 1815, la politique autrichienne réactionnaire ne fut pas modifiée. Le manque de cohésion entre les diverses députations, de la Diète et des cantons, obligea le Congrès à prononcer sur des questions territoriales. L'Autriche en profita pour s'assurer de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna. Au mois d'août 1815, les troupes suisses coopérèrent au siège et à la prise d'Huningue sous les ordres de l'archiduc Jean. Au mois d'octobre suivant, l'empereur François visita Bâle, la Habsbourg, Zurich et Saint-Gall. Pendant le long parlement de Zurich, 1815, le manque d'entente entre confédérés les fit tomber sous la tutelle des puissances. L'Autriche était représentée en Suisse par le baron de Schraut, mais toute la politique réactionnaire de l'Europe jusqu'en 1848 était inspirée par Metternich. Metternich, qui reprochait à la Suisse de protéger les éléments révolutionnaires auxquels elle donnait asile, chercha constamment, à l'aide de nombreux espions et agents provocateurs, à s'ingérer dans les affaires du pays ; entre autres lors des tentatives de révision du pacte fédéral et dans l'affaire des réfugiés politiques, allemands ou italiens, 1830-1831. Pendant le Sonderbund, l'Autriche favorisa les cantons catholiques, et leur promit même du secours armé. Cependant, la Suisse resta neutre dans la lutte du Piémont contre l'Autriche en 1848, malgré la demande du roi Charles-Albert de coopérer par l'envoi de 30 000 hommes à la libération de l'Italie. Les menées des réfugiés politiques faillirent amener une rupture en 1853 entre la Suisse et l'Autriche. Mazzini ayant cherché à provoquer, du Tessin, le soulèvement de la garnison de Milan, l'Autriche répliqua en expulsant 5000 Tessinois de la Lombardie. La situation fut un moment très tendue, puis en 1855, les Tessinois furent de nouveau autorisés à rentrer en Lombardie. En 1859, la position que prit l'Autriche dans le conflit avec la France lui valut [illegible] des sympathies en Suisse ; cependant elle ne joua pas le rôle prépondérant qu'on lui a quelquefois attribué. En 1859, la délimitation de la frontière du Stelvio [illegible], vallée de Munster, put être menée à chef. Cette même année, le 10 novembre, la paix entre l'Autriche et la Sardaigne et la France était signée à Zurich. Pendant la guerre que terminait la paix de Zurich et pendant celle de 1866, la Suisse observa la plus stricte neutralité et [illegible] que renforcer les dispositions amicales du gouvernement

de François-Joseph. Les bonnes relations des deux pays ne furent pas rompues par l'assassinat de l'impératrice Elisabeth, à Genève, le 10 septembre 1898. Le 31 août 1909, François-Joseph vint rendre visite au Conseil fédéral à Rorschach. Après la chute des Habsbourg, en novembre 1918, rien ne fut changé dans les relations avec les États de la couronne. La légation de Vienne, installée en 1802, continua à subsister sous la république de l'Autriche allemande. L'empereur Charles Ier vint chercher un asile en Suisse.

Empereurs d'Autriche : FRANÇOIS Ier, * 12 février 1768, † 2 mars 1835, empereur germanique 5 juillet 1792, empereur d'Autriche, 11 août 1804, renonce à l'Empire germanique, 6 août 1806. — FERDINAND, * 19 avril 1793, † 29 juin 1875 ; empereur 2 mars 1835-2 décembre 1848. — FRANÇOIS-JOSEPH Ier, * 18 août 1830, † 21 novembre 1916, empereur dès le 2 décembre 1848. — CHARLES Ier, * 17 août 1887, empereur 21 novembre 1916-20 novembre 1918 (Proclamation de la République).

Services autrichiens. Les premiers mercenaires au service des Habsbourg durent être ceux qu'enrôla l'empereur Maximilien pour les campagnes de Bourgogne, des Pays-Bas et d'Italie. En 1620 fut constitué un grand contingent suisse que les Suédois anéantirent en 1631. Pendant les années 1690-1750, les catholiques comme les protestants conclurent diverses capitulations pour la formation de huit régiments. En 1704 commença le recrutement de troupes grisonnes pour le service d'Autriche. Un bataillon de chasseurs volontaires était au XIXe s. le seul corps de troupes suisses au service de l'Autriche.

Relations commerciales. Les routes militaires et commerciales reliant la Suisse à l'Autriche étaient déjà fréquentées du temps des Romains. Au moyen âge on rencontre souvent des commerçants suisses dans l'Arlberg. En 1773, le gouvernement de Vienne s'occupait d'une grande route commerciale dans l'Engadine, pour le trafic direct avec la Lombardie. Le trafic de montagne comprenait surtout un commerce de frontière, tandis que le gros trafic passait par Lindau et Bregenz. A Lindau se trouvait aussi le dépôt des salines de Hall qui fournissaient la Suisse de sel depuis le moyen âge. Des mines du Tyrol la Suisse tirait le minerai, du Tyrol du Sud, la pierre. L'importation de cette dernière prit une certaine importance avec l'ouverture du chemin de fer de l'Arlberg. Au XVIIIe s., la Suisse exporta du vin par le Vorarlberg, et plus tard de la soie, de la toile et des montres. A cette époque, de nombreux Tyroliens étaient occupés dans l'industrie textile à Saint-Gall et à Glaris. Les prescriptions douanières ne furent pas rares. En 1561, 1587, 1654, la « paix perpétuelle » fut complétée par des dispositions concernant la douane. Au début du XIXe s., le trafic subit un arrêt, conséquence de la guerre, qui fit sentir ses effets pendant toute la première moitié du siècle. Le commerce suisse avec l'Autriche souffrit alors des nouvelles prohibitions du système douanier. Le premier traité de commerce avec l'Autriche fut conclu en 1868. D'autres suivirent en 1891 et 1906. Ces traités avaient un avantage restreint pour notre pays par suite des tendances protectionnistes du gouvernement de Vienne. Les relations commerciales entre les deux pays se développèrent beaucoup à la suite de l'Exposition de Vienne 1873, et de l'ouverture du chemin de fer de l'Arlberg 1884. Dans ces dernières années, la Suisse a engagé de gros capitaux en Autriche : banque, industrie du bois, chemins de fer.

Relations littéraires et artistiques. Les relations littéraires durent débuter avec la belle période du couvent de Saint-Gall. Plus tard on trouve des troubadours de même que des chroniqueurs suisses en relations avec l'Autriche : Albert de Bonstetten, l'auteur de l'*Historia domus Austriae*, et le chanoine zuricois Félix Hemmerli. Depuis un certain nombre d'années, il se fait un échange de professeurs entre les Universités autrichiennes et suisses, entre autres avec l'École polytechnique de Zurich et l'Université de Fribourg.

Les relations artistiques remontent au XVIIIe s., au temps de l'épanouissement du style baroque. De nombreux artistes ont exercé leurs talents dans le pays voisin. C'est au Tessinois Gian-Battista Bucci que les Autrichiens doivent le château de Schönbrunn ; par contre, maints Tyroliens et Vorarlbergeois, architectes ou stucateurs, ont construit ou orné chez nous des églises et des couvents : Saint-Gall, Einsiedeln, Pfäfers, etc.

Enfin, rappelons que le peintre Segantini, natif d'Arco en Tyrol, a trouvé dans les Grisons une seconde patrie. [A. ZESIGER.]

Relations diplomatiques. — A. *Envoyés et chargés d'affaires suisses à Vienne.* Dans les siècles passés, la Suisse envoyait à la cour de Vienne des agents particuliers. Les principaux sont : 1566, B. von Cham, bourgmestre, et Christoph Schorno, landammann ; 1650, Johann-Rudolf Wettstein, bourgmestre, et Seb. Peregrin Zwyer von Evibach ; 1700, Johann Ludwig-Werdmüller et Johann Anton Puntiner ; 1712, Johann-Heinrich Hirzel, bourgmestre, et Christof von Steiger.

Une légation permanente fut installée en 1802 : Bernhard G.-J. von Diesbach, ministre, 1802, dont les lettres de créance ne furent pas acceptées. — Ferd. von Müller-Mühlegg, chargé d'affaires, 1802-1824. — Johann-Heinrich von Geymüller, chargé d'affaires, 1824-1826. — Alb. von Effinger-Wildegg, chargé d'affaires, 1826-1848. — Johann-Konrad Kern, chargé d'affaires, 1848. — J.-Edouard Steiger, chargé d'affaires, 1848-1866. — Arnold-Otto Aepli, ministre plénipotentiaire, 1866 et 1883-1893. — Johann-Jakob von Tschudi, ministre plénipotentiaire, 1866-1883. — Alfred de Claparède, ministre plénipotentiaire, 1894-1904. — Ferdinand Du Martheray, ministre plénipotentiaire, 1904-1910. — Joseph Choffat, ministre plénipotentiaire, 1910-1915. — Charles-D. Bourcart, ministre depuis 1915.

B. *Envoyés, ministres plénipotentiaires et chargés d'affaires autrichiens.* L'Autriche a également envoyé autrefois des missions spéciales auprès de la Diète ou des cantons, tantôt en son nom propre, tantôt au nom de l'empire. (Voir aussi EMPIRE GERMANIQUE pour les envoyés qui ne se trouvent pas dans la liste ci-dessous). Une représentation permanente, qui résida d'abord à Baden, puis à Bâle et depuis 1848 à Berne, servait presque exclusivement les intérêts autrichiens. Outre ces missions auprès de la Diète ou des cantons, l'Autriche eut des envoyés spéciaux dans les Ligues Grises jusqu'à leur entrée dans la Confédération. La plupart d'entre eux appartenaient à la famille Salis.

Johann-Melchior Heggenzer, 1557-1584. — Gall Hager, janvier 1584. — Hans-Christoph Schnabel et Georg von Altmannshausen, 11 mars 1584. — Hans-Rudolf von Schönau, 1619. — Christian Schmidlin, 1619, 1620, 1623, 1624. — Johann-Christoph von Stadion, 1620. — Johann Bernhard von Schauenburg, 1620, 1621, 1622, 1627. — Johann Locher, 1627. — Isaak Volmar, 1630-1640. — Ulrich von Ramschwag, envoyé de l'archiduchesse Claudia aux Grisons, 30 mars 1641. — Leo Marquard Schiller, plénipotentiaire 1642, envoyé 1643. — Humprecht von Wolkenburg, accrédité 2 janvier 1653 et 1er septembre 1654. — J.-Theobald Zeller, 2 janvier 1653 et 1er septembre 1654. — Rempert Thurner, 2 janvier 1653. — Johann-Gaudenz von Rost, 18 juin 1658. — Georg-Wilhelm von Goëlin, 1666. — Johann-Philipp Sommervogel, 1678, 1681. — Johann Franz von Landsee, 1688-1691. — Franz-Josef Heinmann, chargé d'affaires, 1710-1725. — Blasius Bender, abbé de Saint-Blaise, chargé d'affaires, 1725-1727. — Paul von Reichenstein, 1727-1732. — Jean Antoine Tunnelli, marquis de Prié, 1733-1740. — Karl von Marschall, ministre résident, 1736-1767. — Josef von Nagel, 1767-1783. — Emmanuel von Tassara, 1783-1791. — Karl von Buol-Schauenstein, 1792-1794. — Ignaz von Degelmann, 1794-1797. — Hermann von Greifenegg, chargé d'affaires, 1797-1798. — Innozenz von Stubenrauch, chargé d'affaires, 1798-1799. — Heinrich von Crumpipen, 1803-1806. — Franz Alban von Schraut, 1806-1825. — Franz Binder von Kriegelstein, 1826-1837. — Ludwig von Bombelles, 1837-1843. — Eug. von Philippsberg, chargé d'affaires, 1843-1846. — Max von Kaiserfeld, 1846-1849. — Ludwig B. von Thom, 1849-1852. — Ludwig Kuhn, chargé d'affaires, 1852-1853. — Alois von Kubeck, 1853-1856. — Ferdinand von Menshengen, 1856-1867. — Niklaus Zeh...

ux tombeau
e Colombier.
rchéologique



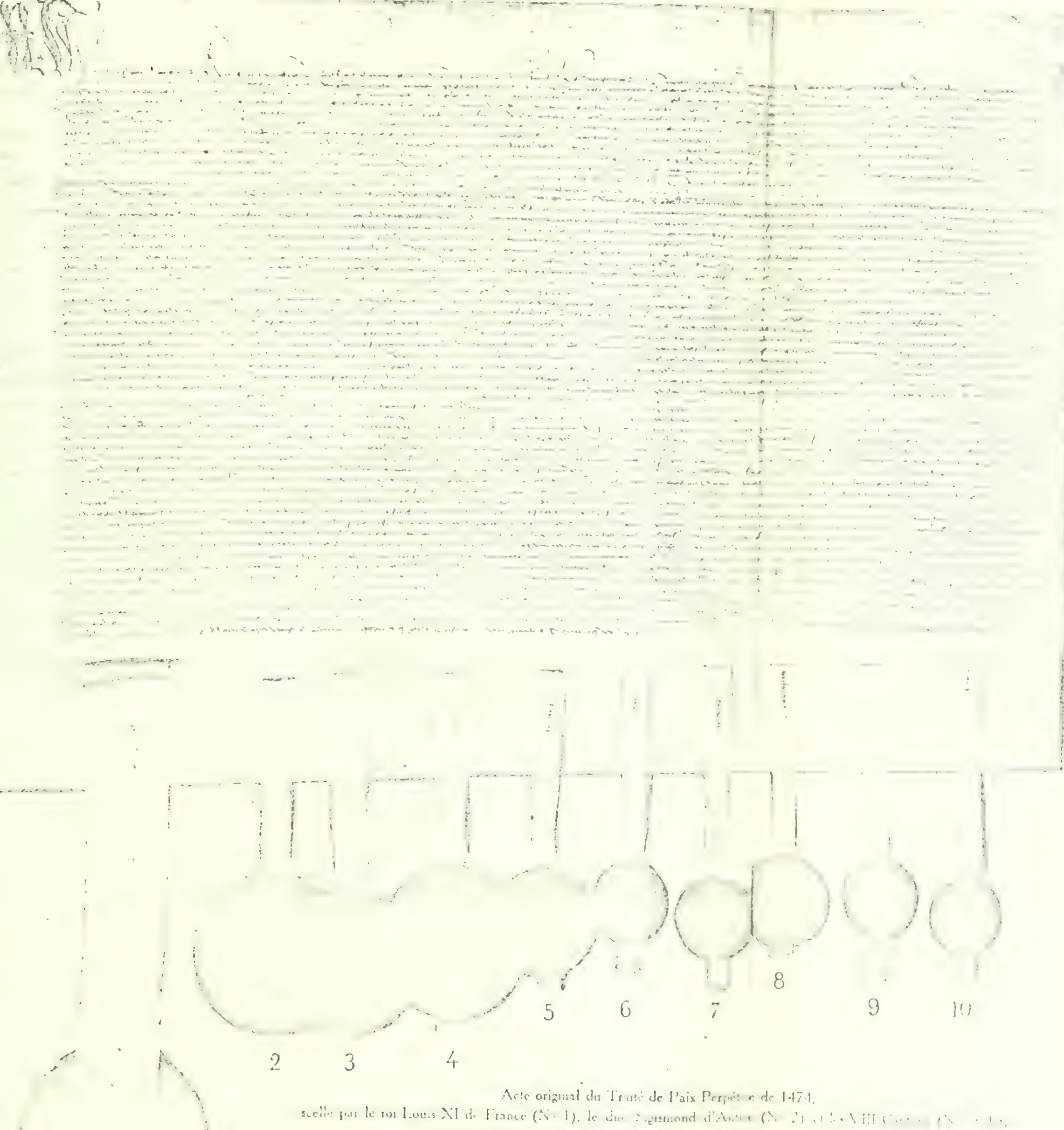
e faite au

ruction, des
et du mo-
de pierre
'une grande
Bretagne. Le
significatif
de l'époque
qu'Edouard
ure des po-
semble plus
déposait des
ont dans les
5tel. P. V.
ernier date
de Bourgo-
hâtel, Acer-



ntre 1620 et
e Lausanne
de Peseux,
l'en 1585 la
[illegible]
Colombier.

TRAITÉ DE PAIX PERPÉTUELLE AVEC L'AUTRICHE EN 1474



Acte original du Traité de Paix Perpét[uell]e de 1474,
scellé par le roi Louis XI de France (N° 1), le duc Sigismond d'Autr[iche] (N° 2) et les VIII Cantons (N° [illegible]),
Réduction au [illegible]

von Pottenburg, chargé d'affaires, 1867-1868. — Moritz von Ottenfels, 1868-1887. — Konstantin von Trauttenberg, 1887-1888. — Alois von Seiller, 1888-1895. — Karl von Kuefstein, 1895-1903. — Karl von Heidler, 1903-1909. — Max von Gagern, 1909-1917. — Alex. Musulin von Gomirje, 1917-1918. — Stefan von Haupt Buchenrode, chargé d'affaires, 1918. — Léon de Vaux, chargé d'affaires, 1919. République d'Autriche : Jean de Seidler, chargé d'affaires 1920. [Benziger.]

AUVERGNE. Famille originaire de Ravel (Drôme), devenue genevoise par Claude (1776-1852), le 25 avril 1823. — Lina, peintre sur émail, * à Genève le 29 novembre 1871. Elle a exposé et obtenu des récompenses au concours Galland en 1895 et 1896, aux expositions de Genève 1896, de Bruxelles 1898 (médaille d'or) et à celle de Paris (1900) où elle fut déléguée par l'État de Genève : le compte-rendu de sa mission a été publié dans les *Rapports professionnels* sur la dite exposition. — Voir *SKL*. [R. B.]

Sépultures préhistoriques découvertes à Auvernier, d'après une photographie faite au moment de l'exhumation, le 21 janvier 1876.

AUVERNIER (all. Avernach) (C. Neuchâtel, D. Boudry. V. *DGS*). *Armoiries* : d'azur à un poisson (perche) d'argent posé en fasce.

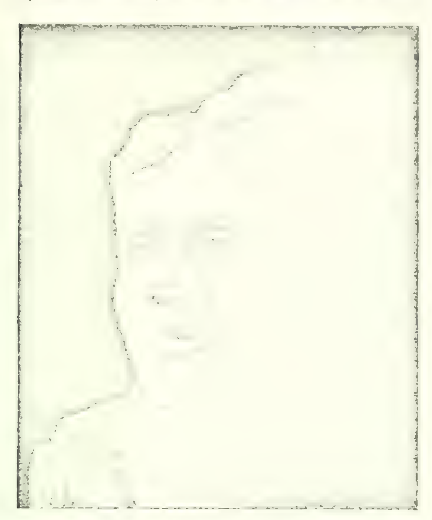
Préhistoire. La baie d'Auvernier, où abondent les stations lacustres, a été occupée dès le début de la période néolithique et jusqu'aux dernières phases de l'âge du bronze. Les fouilles, opérées dès 1860 d'abord par Édouard Desor puis par de nombreux particuliers, ont livré quantité d'objets que se disputent les musées de l'Europe. Exondée par les travaux de correction des eaux du Jura, la station d'Auvernier est en partie couverte par une ligne de tramway et des jardins. Depuis 1919, de nouvelles fouilles y ont été entreprises systématiquement par la Commission neuchâteloise d'archéologie. Elles ont permis de constater quatre occupations successives du même emplacement, caractérisées chacune par un mobilier typique qui permettra peut-être de distinguer quatre phases de la civilisation lacustre néolithique. C'est immédiatement après la plus récente de ces phases que se place le fameux tombeau découvert le 21 janvier 1876 près des bains de Colombier. Éd. Desor avait signalé alors l'intérêt archéologique qu'il présentait au point de vue de la construction, des caractères anthropologiques des squelettes et du mobilier qu'il renfermait. C'est un coffre de pierre formé de dalles verticales recouvertes d'une grande pierre plate, à l'instar des dolmens de la Bretagne. Le mobilier funéraire est peu abondant mais significatif par le fait qu'il compte à la fois des objets de l'époque néolithique et de l'âge du bronze. Tandis qu'Édouard Desor voyait dans ce monument la sépulture des populations habitant sur les pilotis voisins, il semble plus juste d'y reconnaître un ossuaire où l'on déposait des os décharnés. Ce tombeau a été reconstruit dans les jardins du Musée des Beaux-Arts à Neuchâtel. [P. V.]



La station lacustre d'Auvernier en 187., d'après un dessin de Maurice Borel.

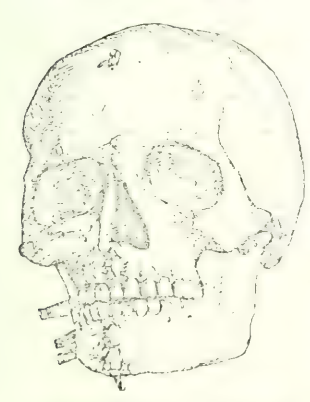
Histoire. La première mention d'Auvernier date de 1011. Cette année-là, Rodolphe III, roi de Bourgogne, donne à sa fiancée Irmengarde Neuchâtel, *Auernier* et d'autres localités. Peu après, entre 1093 et 1103, Auvernier est donné par l'évêque de Lausanne au chapitre de ce lieu. Avec les villages de Peseux, Corcelles et Cormondrèche, il forme jusqu'en 1848 la mairie de la Côte, compétente en matière civile tandis que les causes criminelles se jugeaient à Colombier

Au point de vue spirituel, Auvernier se rattachait à la paroisse de Colombier et cela jusqu'en 1878 ; il avait cependant une chapelle, érigée en 1477, et transformée



Reconstitution d'un buste de femme lacustre par le prof. Kollmann d'après le crâne d'Auvernier en 1898. L'original se trouve au Musée d'histoire naturelle de Berne, une copie au Musée historique de Neuchâtel.

en temple en 1709. Depuis la République, Auvernier formait une Justice de paix et un Collège électoral pour le Grand Conseil ; la première fut supprimée en 1910 et le second deux ans plus tard, fusionnés tous deux avec les autres Justices de paix et Collèges électoraux du district. Auvernier compte comme bâtiments intéressants: La maison de Soleure, appartenant autrefois à l'hôpital de cette ville, et le château, construit au XVI[e] s. par Blaise Junod, commissaire de la seigneurie de Valangin. — Matile, *Monuments*. — *MHN* I, p. 78. — Quartier-la-Tente : *Le Canton de Neuchâtel*, 2[e] série. [L. M.]



Crâne de femme lacustre d'Auvernier avec les repères établis par le prof. Kollmann indiquant l'épaisseur des parties molles.

AUW (C. Argovie, D. Muri. V. *DGS*). En 893 *Ouwa*, *Hounca*. En 1300, *Owe* appartenait au bailliage de Meienberg ; conquis par les Confédérés en 1415, il fut incorporé au Freiamt supérieur, bailliage de Meienberg, paroisse de Sins. Le couvent de Muri y possédait déjà des propriétés en 1064. La chapelle de Saint-Nicolas est mentionnée en 1331. En 1637, Auw, ainsi que Rüstenschwil se sépara de la paroisse de Sins, et, avec l'assentiment de l'abbé d'Engelberg, construisit son église qui fut remplacée en 1705 par une nouvelle construction. Pendant le combat de Sins, 20 juillet 1712, 800 Neuchâtelois bivouaquèrent à Auw sous les ordres du colonel Petitpierre et se retirèrent ensuite sur Wohlen. Le 24 juillet se réunit à Auw un conseil de guerre des catholiques qui décida d'attaquer les Bernois le 25. En 1715, un incendie détruisit 43 bâtiments. Auw forme une commune politique, et depuis 1908 une commune civile avec Rüstenschwil. La commune n'a pas d'armoiries. Les registres de paroisse datent de 1638. — Voir P.-M. Kiem: *Gesch. des Klosters Muri*, I, 28, 148. — *UZ* I, 71. — *Gfr.*, 26, 287. — A. Nüscheler: *Die Aarg. Gotteshäuser*, 13. — G. Wiederkehr : *Denkwürdigkeiten aus der Gesch. des Freiamtes*, 88, 91. — F. X. Bronner : *Der Kant. Aargau*, I, 234. [G. W.]

AUW, Johann-Konrad von, * 21 septembre 1796, † 12 janvier 1854, étudia à Lucerne, Landshut, Heidelberg et Coire. Chapelain à Birmensdorf et Sarmensdorf, puis en 1834 curé de Wohlenschwil ; inspecteur des écoles du district de Baden, membre du Conseil d'église catholique argovien. Son ouvrage principal est *Christliche Philosophie*. — Voir A. Keller: *Joh. Konr. von Auw*. [G. W.]

AUX, d'. Famille lausannoise. Voir Daux.

AUZIÈRE, *Georges*, d'une famille de Saint-Laurent en Languedoc, reçue habitante à Genève en 1697, * le 4 février 1735, † à une date et un lieu encore inconnus. Il joua un rôle très marqué dans la lutte des Natifs dont il fut un des principaux chefs. C'est lui qui rédigea la requête demandant l'entrée de son groupe dans le Conseil général. Il fut arrêté à cette occasion en avril 1766, puis de nouveau lors de la prise d'armes du 15 février 1770, et banni à perpétuité. Après l'édit de 1781, il revint à Genève et fut reçu bourgeois le 10 juin 1783, gratuitement. Membre dès 1790 du cercle du Tiers-État, cercle d'égaliseurs, il fut emprisonné le 4 avril 1791 sous l'accusation d'avoir excité à la révolte les habitants du mandement de Peney et condamné à la perte de la bourgeoisie et à un bannissement de vingt ans. Il était monteur de boîtes de son métier. Très actif, très intelligent, il fut en relation avec Voltaire et travailla avec Grenus qui, dans une brochure, a écrit son histoire. — Voir *Gfr.*, vol. 80, 82, 162. — Arch. d'État Genève, *R. C.*, *P. C.* — Sordet, mns. — Rivoire : *Bibliographie*, I, n[os] 1226, 1232, 2313, 3622 ; II, 3831, 4099, 4157, 4167. — *Mémoires d'Isaac Cornuaud*. — Fazy : *Genève de 1788 à 1792*. [C. R.]

AVANZINI, de VANZINO, de AVANZINO, de AVANZINIS. Famille de Curio connue dès le XV[e] s. Ses armoiries portent une tour de alaisser sous une croix pattée. Une famille du même nom est fixée à Mende depuis le XVIII[e] s. — 1. Adam, de Lugano, maître maçon à Milan de 1453 à 1480. — 2. Pietro, médecin, * à Curio le 25 juin 1807, † le 21 février 1881, étudia à Côme et à Pavie. Il fut député au Grand Conseil de 1839 à 1875, de 1880 à 1867 et de 1887 à 1881 ; lors des élections de 1855 il fut [illegible] par ses adversaires politiques. Catholique convaincu, il fut un des [illegible] du *Credente cattolico* et de la Société Pie X. Protecteur zélé de l'instruction publique, Avanzini fut un des [illegible] du Tessin, institué à Curio en 1850, il contribua aussi à la fondation du



[illegible]

collège Saint-Joseph à Locarno et aida beaucoup d'ecclésiastiques dans leurs études. — 3. ACHILLE, * à Bombinasco en 1843, † à Astano le 12 septembre 1890. Il fut élève de Don Bosco à Turin, de 1869 à 1877, directeur de l'école normale de Pollegio et de Locarno, puis professeur de belles-lettres italiennes et latines au lycée de Lugano jusqu'en 1889. Correspondant de revues italiennes, il publia entre autres *Francesco Soave e la sua scuola*, qui obtint en 1881 la médaille d'or de la Société pédagogique italienne. — 4. JOSEPH, fils du n° 2, * à Curio le 16 mars 1848, † le 15 mai 1896, avocat et notaire 1878, député au Grand Conseil 1891-1895, président de ce corps 1891, membre de la Constituante de 1891. — Voir *BStor.* 1889, 1890, 1891. — Maspoli : *La Pieve d'Agno.* — Galli-Tamburini : *Guida Malcantonese.* — *Educatore* 1890. — Dotta : *I Ticinesi...* — Mondada : *Il D^re^ Pietro Avanzini di Curio.* — *Il Dovere*, 1898 n° 41. [C. TREZZINI.]

AVARAY, CLAUDE-THÉOPHILE DE BÉZIADE, marquis d'. Fut nommé en 1714 par Louis XIV comme ambassadeur et successeur de du Luc auprès des cantons suisses. La mort du roi, 1er septembre 1715, retarda son départ et après que le régent eut ratifié sa nomination, le nouvel ambassadeur arriva enfin à Soleure le 5 novembre 1716. Il y resta jusqu'au 30 octobre 1726 et fut remplacé en 1727 par le marquis de Bonnac. — Voir Saint-Simon : *Mém.* VII, chap. XVI, XI, chap. XXV, XIV, chap. II. — Dörfliger : *Franz. Politik in Solothurn zur Zeit des Schanzenbaues*, p. 311. [H. D.]

AVEGNO (C. Tessin, D. Valle Maggia. V. *DGS*). Vge et Com. Anciennes formes : *Avenno*, *Vegnio*, *Avigno vallis Madie.* Au moyen âge les *capitanei*, ou nobles de Locarno, y jouissaient de droits féodaux, ainsi que l'évêque de Côme. Le 1er janvier 1284, Avegno et Tegna achetaient de la bourgeoisie de Locarno des terrains et des moulins dans le voisinage de Ponte Brolla. Au début du XVe s., le village devait une redevance annuelle au célèbre sanctuaire de la *Madonna del Monte*, audessus de Varese. En janvier 1412, Avegno fut une des communes qui prêtèrent serment de fidélité au capitaine savoyard Pierre de Chevron, après la descente des Suisses dans le val d'Ossola. En 1484, il envoya aussi des hommes à la défense des passages conduisant dans le val d'Ossola, contre une éventuelle incursion des gens de l'évêque de Sion descendus pour combattre les comtes d'Arona. Sous la domination suisse, Avegno nommait le chancelier du bailliage lorsque le bailli était désigné par Zoug ; il élisait à tour de rôle un des sept juges qui, dans le Val Maggia inférieur, devaient assister le bailli dans l'administration de la justice criminelle ; il envoyait aussi trois députés au Conseil général de la vallée inférieure. En 1747 le village fut presque entièrement enseveli et détruit par l'inondation de la Maggia. Au spirituel Avegno dépendit primitivement de Locarno, mais il dut s'en détacher assez tôt pour former une paroisse avec Gordevio. Ces deux villages se séparèrent à leur tour, mais en conservant un même curé jusqu'au milieu du XVIIe s., à cause de leur pauvreté et du peu de distance des deux églises. En 1353, l'évêque Benedetto degli Asinari octroya à Avegno et Gordevio le droit d'élire leur recteur. L'église existait déjà au XIIe s. D'abord à une seule nef à plafond de bois, on lui ajouta deux nefs latérales voûtées en 1591, et en 1857, on rehaussa la nef centrale et remplaça le plafond par une voûte. L'ancien édifice fut consacré le 27 novembre 1516 sous le patronage de Saint-Mont..., auquel on ajouta peu après celui de Saint-Luc. L'église renferme une croix de procession du XVe s. et un tabernacle à face et bas-reliefs en pierre, qui peut remonter, suivant Buetti, à l'époque de la construction de l'église primitive. Le clocher est daté de 1527 et fut rehaussé en 1852. La paroisse a encore deux chapelles : celle de la Trinité, construite en 1727, et Notre-Dame du Rosaire, bâtie dans la seconde moitié du XVIIIe. — *Population* : 1591, env. 400 hab. ; 1801, 400 ; 1900, 322 ; 1910, 273. — Voir *BStor.* 1880, 1885, 1886, 1911. — Monti : *Atti...* — Buetti : *Note storiche religiose.* — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — Meyer, dans *Hist. militaire suisse* III. — Pometta : *Come il Ticino...* [C. TREZZINI.]

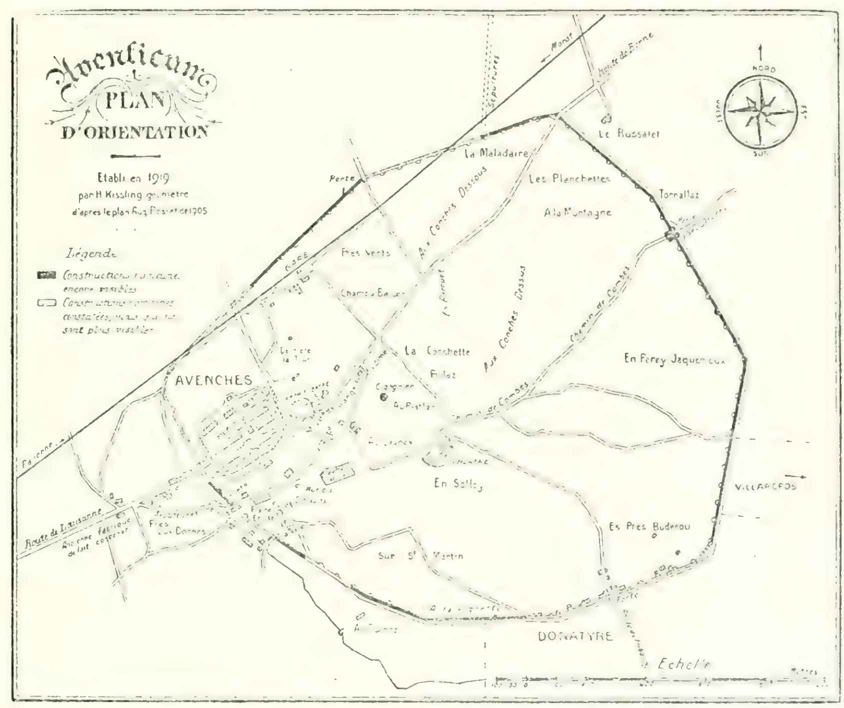
AVENARIUS, RICHARD-HEINRICH-LUDWIG, allemand, * à Paris le 19 novembre 1843, † le 18 août 1896, professeur de philosophie inductive à l'Université de Zurich, de 1877 jusqu'à sa mort. — *ADB* XLVI. — *Avenarische Chronik*, édit. par Ludwig Avenarius 1912. [F. H.]

AVENCHES (all. WIFLISBURG) (C. Vaud, D. Avenches. V. *DGS*).

I. Période helvète et romaine. Le nom Aventicum est celtique, dérivé de celui d'*Aventia*, probablement déesse protectrice d'une source. Le premier historien qui mentionne Aventicum est Tacite, dans son récit des événements de l'an 69 ap. J.-C. Strabon, qui emprunte la plupart de ses récits à Posidonius († 51 av. J.-C.) parle des Helvètes à plusieurs reprises, mais sans nommer leur chef-lieu. De même César. Comme Tacite qualifie Aventicum de *gentis caput* ou capitale de tribu, on peut être sûr qu'elle était du nombre des 18 villes que les Helvètes incendièrent lors de leur départ pour la Gaule et qu'ils furent obligés de reconstruire après leur retour. Nous savons en outre que Aventicum était la capitale des Tigurins, dont le *pagus* comprenait en tout cas les vallées de la Broye et de l'Aar moyen et Aventicum en était la ville principale. Mais de la cité gauloise d'Aventicum, rien ne subsiste ; on n'en connaît pas même la situation exacte. Le Musée d'Avenches possède en grande quantité des poteries de provenance locale aisément reconnaissables à leur couleur grisâtre ou noirâtre, dont quelques unes remontent à l'époque de l'indépendance celtique. Le même Musée possède une pièce datant sans conteste de cette période et bien autrement rare ; c'est le fameux coin monétaire qui se compose d'un disque de fer dans lequel est incrustée une rondelle de bronze. A Avenches même, on n'a pas retrouvé de monnaies frappées sur ce coin, mais il en existe ailleurs notamment à Zurich. Le revers présente un char attelé de deux chevaux. Des premiers temps de l'Aventicum romain, il nous reste, entre de nombreuses monnaies, quelques inscriptions. La plus ancienne est certainement celle qui mentionne un esclave d'Auguste, collecteur des impôts. Avenches courut un grave danger au moment des troubles de l'an 69. Les Helvètes, ignorant la mort de Galba, lui restaient fidèles et refusaient de reconnaître Vitellius. Ils arrêtèrent des soldats qui portaient un message des légions de Germanie à celles de Pannonie ; Cécina, le principal lieutenant de Vitellius, se vengea en pillant la ville florissante de Baden et, secouru par les Rhétiens, battit complètement les Helvètes, dont des milliers furent égorgés ou vendus comme esclaves. Le vainqueur marcha droit sur Aventicum qui capitula pour éviter les horreurs d'un assaut. Cécina se contenta de faire mettre à mort Julius Alpinus comme principal auteur de la révolte et abandonna la cité à la merci de Vitellius. Celui-ci se laissa fléchir par l'éloquence de Claudius Cossus, l'un des délégués d'Aventicum, et accorda à ses prières le salut et l'impunité de sa ville. Avec l'avènement de T. Flavius Vespasianus, la situation d'Aventicum changea complètement : dorénavant elle ne sera plus une *civitas* pérégrine plus ou moins alliée ou sujette, elle deviendra une *colonie*. Le nouvel empereur avait de bonnes raisons pour porter un intérêt spécial à la cité des Helvètes : son père y avait exercé la profession de banquier et y était mort ; lui-même doit y avoir passé une partie de son jeune âge ; [illegible] répète souvent : Suétone nous dit expressément que Vespasien naquit dans un petit bourg du pays Sabin et fut élevé chez son aïeule dans son domaine en Étrurie. Mais le futur souverain doit avoir vécu dans son enfance à Aventicum, car une inscription [illegible] trouvée dans les fouilles de la [illegible] *Pro* [illegible], et qui ne peut se rapporter qu'à lui, mentionne les éducatrices de notre Auguste. En récompense de ces services, et sans doute aussi pour dédommager les Helvètes des souffrances que leur avaient infligées les troupes de Cécina, Vespasien donna à la capitale des Helvètes le rang de colonie. Elle est donc considérablement agrandie comme [illegible] sur toute l'étendue de l'Empire.

INSTITUTIONS. L'autorité appartenait à l'ordo decu-

rionum, correspondant à peu près à ce que le Sénat était à Rome. A la tête de ce conseil fonctionnaient les *duumviri*, préposés à la direction de l'administration et spécialement à la justice. Comme les inscriptions nous font connaître des personnages *omnibus honoribus functi*, il est évident que d'autres magistratures devaient mener au grade suprême du duumvirat. Mais quelles étaient ces magistratures ? Contrairement à ce qui était l'habitude, Aventicum n'eut pas d'édiles. Leurs fonctions étaient remplies par le *praefectus operum publicorum* que mentionnent les inscriptions, lequel était inférieur en



Plan d'Avenches d'après le [illegible] Secretan 19[illegible]

rang aux *duumviri (iuri dicundo)* et en revanche supérieur aux questeurs. Il est vrai qu'aucun document ne mentionne ces derniers ; mais il est plus que probable qu'ils n'ont pas fait défaut. Ces trois fonctions étaient donc les honneurs auxquels pouvaient aspirer ceux d'entre les décurions qui présidaient à l'administration de la colonie. Les décurions étaient une sorte d'aristocratie régionale héréditaire qui se recrutait parmi les grands propriétaires. Au-dessous de ces riches, nous voyons, comme intermédiaire entre eux et les petites gens, les *seviri Augustales*, voués spécialement au culte des empereurs et souvent d'origine affranchie. Une fois devenue colonie, la ville eut son *flamen*, son prêtre [illegible] *flaminica*; auparavant, ce grand prêtre d'Auguste portait simplement le titre de *sacerdos*. Mais il se peut que ces deux désignations, de même que celle de *magister*, aient été employées indifféremment. En outre, la colonie a eu, mais non pas d'une manière constante, des *patroni*. Ce titre était en général porté par de hauts dignitaires, re-vêtus des plus hautes fonctions impériales, qui évidemment durent représenter les intérêts d'Aventicum auprès du souverain. Le premier de ces illustres *patrons* fut, comme de juste, le fondateur de la colonie : Vespasien. La longue nomenclature qui désigne la colonie est caractéristique ; elle s'appelle officiellement *Colonia pia Flavia constans emerita Helvetiorum foederata* ; *Flavia*, puisqu'elle doit son élévation à Flavius Vespasianus ; *pia constans* à cause de sa fidélité envers Galba ; *emerita* parce qu'elle reçut comme colons d'anciens soldats. Le dernier des noms, *foederata*, est plus difficile à expliquer ; on s'accorde à y voir un souvenir de l'ancienne alliance imposée aux Helvètes après la victoire par César. Depuis qu'Aventicum est devenu colonie, il n'est plus fait mention des *pagi*, on ne trouve plus que des *cives*. Les habitants s'appellent *Aventicenses* ou *Helvetii*. Ceux d'entre eux qui devinrent citoyens romains après l'érection en colonie, furent inscrits dans la tribu Quirina, qui était celle de Vespasien. C'est à son élévation au rang de colonie que la ville d'Aventicum dut d'avoir gardé son nom individuel au lieu de prendre celui du peuple dont elle était le chef-lieu. Si Aventicum n'était pas devenu colonie, elle aurait certainement pris le nom d'Helvetii ou d'*Helvetia*. Aventicum a-t-il été colonie romaine ou colonie latine ? Est-ce tout le territoire des Helvètes qui est devenu colonie ou seulement la ville d'Aventicum ? Ces deux problèmes sont connexes et ont été résolus de façons bien [illegible] Mommsen se prononce [illegible] pour la colonie latine comprenant tout le territoire de

Helvètes; Pomot, au contraire, après Kornemann, admet qu'Aventicum a été colonie romaine et restreint cette application à la ville seule. Charles Morel plaide pour la latinité de la colonie, mais ne l'applique qu'à la ville et non à tout le territoire. C'est aussi à peu près l'opinion de Holder qui admet le droit latin pour la ville seule d'Aventicum, laquelle devenant colonie, cessa de faire partie de la *civitas*. Pour nous, nous voyons les *duumviri* de la colonie exercer leurs fonctions en dehors d'Aventicum, c'est un *duumvir* de la colonie des Helvètes qui a dirigé les travaux du fameux tunnel de la Pierre Pertuis; le nom du même Dunius Paternus se retrouve sur des tuiles à Niedergösgen (entre Olten et Aarau). Puis nous voyons les *vicani* d'Yverdon, élever un monument en récompense de services rendus, à un *duumvir* de la colonie. Nous ne comprenons guère ce nom de *coloni* désigne les nouveaux venus à Aventicum, celui d'*incolæ* les anciens habitants; Mommsen identifie les deux catégories.

La SITUATION GÉOGRAPHIQUE d'Aventicum en fit une place importante à tous égards. Il était sur la grande voie militaire qui, venant d'Italie par le Grand Saint-Bernard, le bas Valais, Vevey, les collines au-dessus de la vallée de la Broye, conduisait par Soleure à Vindonissa, ainsi qu'à Augst et de là descendait le Rhin; deux routes partant de Genève, l'une par le pied du Jura, l'autre par le bord du Léman et Lousonium, la rejoignaient à Aventicum même. Une autre voie menait à Yverdon et franchissait le Jura pour aller chez les Séquanais à Vesontio, devenu également colonie. Les itinéraires et la table de Peutinger mentionnent quelques-unes de ces voies, mais pas toutes, dont les plus im-



Le th[illegible] romain d'Aven[illegible], d'après [illegible]

que les magistrats d'Aventicum auraient eu à voir à Yverdon et à Pierre Pertuis si ces régions n'avaient pas fait partie de la colonie. D'autre part, nous rencontrons plusieurs fois des [illegible] de *Curatores civium Romanorum* [illegible] *Helvet*[illegible]. Si la colonie avait possédé le droit romain [illegible], il est [illegible] de comprendre pourquoi des citoyens romains [illegible] son territoire, auraient eu besoin de [illegible], alors que les magistrats de la colonie auraient certainement suffi. Il est à remarquer qu'[illegible] n'est Helvète. Nous arrivons [illegible] que tout le territoire des Helvètes formait la colonie et que celle-ci était de droit latin et [illegible] sont naturellement citoyens romains, [illegible] n'ajoutent pas toujours à leurs [illegible] de leur tribu; juristes et historiens sont d'accord pour dire qu'en pays de droit latin quiconque [illegible] une magistrature devenait par le fait même citoyen romain. D'autres problèmes encore se posent. Que sont le [illegible] qui n'apparaissent qu'à Avenches? [illegible] ces curateurs auraient été, non pas des magistrats municipaux, mais les anciens curateurs du groupe des citoyens Romains domiciliés à Aventicum et transformés en [illegible] sous Vespasien. Entre les [illegible] et les *coloni* sont-ils identiques? Et s'ils sont différents, en quoi consiste cette différence? Ch. Morel admet que le

portantes étaient desservies par les postes impériales. Les communications par eau, c'est-à-dire par [illegible] et par les lacs de Morat, de Neuchâtel et de [illegible] que par l'A[illegible], avaient une importance considérable, si bien que les bateliers de la [illegible] en corporation puissante et avaient un centre de réunion, une *schola*, à eux au chef-lieu.

Depuis Vespasien jusqu'au milieu du III[illegible] Aventicum a joui d'une paix profonde et d'une [illegible] rité. C'est certainement pendant cette [illegible] que furent construits les monuments dont [illegible] [illegible]

[illegible]

mento et plurima parte Galliarum in Aetalia transierunt. Aventicum doit avoir cruellement souffert de cette première invasion barbare, car les monuments subsistant encore portent généralement les traces d'une destruction voulue. Cette destruction fut suivie d'une réparation qui a dû commencer déjà sous Dioclétien et continuer sous Constantin. Sous Dioclétien le territoire helvète fut réuni avec celui des Séquanais (Franche-Comté) et forma la province appelée d'abord *Sequania* puis *Maxima Sequanorum*, avec Vesontio comme chef-lieu. Ainsi s'explique le fait qu'au moyen âge le diocèse épiscopal d'Avenches-Lausanne relevait de l'archevêché de Besançon. Le nom même des Helvètes disparaît alors. Sous Constantin et ses premiers successeurs, Aventicum dut, à juger d'après les nombreuses monnaies de cette époque, avoir joui d'un moment de nouvelle vie. Mais une seconde invasion, vers 354, vint mettre fin à cette renaissance éphémère. Pour la première fois, après une longue interruption, le nom d'Aventicum revient sous la plume d'un historien, Ammien Marcellin qui, vers 355, traversa notre pays : *Aventicum, desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant.* Avec le Ve s. vient la débâcle définitive; les Alemannes, les Burgondes occupent tout le pays des Helvètes. C'est alors qu'Aventicum est détruit, consciencieusement et systématiquement, avec une fureur telle qu'il ne reste pas un seul monument entier au-dessus du sol et qu'il est rare qu'on trouve aujourd'hui un objet qui ne soit pas brisé. Les dernières monnaies romaines qui se trouvent à Avenches sont de Magnus Maxime, l'usurpateur d'Occident, de Théodose I et de son fils Arcadius. Il y a bien encore au Musée un *triens* d'or de Justinien; mais il n'est pas du grand Empereur d'Orient; c'est une de ces pièces que frappèrent les rois francs, alors qu'ils n'osaient pas encore mettre leur propre effigie sur leurs monnaies.

MONUMENTS. Il n'en reste plus que quatre au-dessus du sol : le mur d'enceinte, avec ses portes et ses tours; le Cigognier, le Théâtre et l'Amphithéâtre.

LE MUR D'ENCEINTE. En transformant la cité des Helvètes en colonie, Vespasien a dû évidemment la fortifier. Le mur d'enceinte dont il la munit existe encore aujourd'hui sur presque tout son pourtour. Ce rempart forme un polygone irrégulier de 6 à 7 kilomètres de tour, englobant un espace dont la ville actuelle n'occupe qu'environ un dixième. Le mur d'enceinte d'Aventicum est un des mieux conservés de toutes les Gaules, et offre de ce chef un intérêt tout particulier. Du côté de la plaine marécageuse, il est par places construit sur pilotis de chêne; ailleurs il est fondé sur un épais lit de pierrailles. Son épaisseur devait être d'environ 3 mètres. L'intérieur est un blocage consistant en pierres de toutes espèces et de toutes formes, noyées dans ce fameux ciment, dont la réputation ne date pas d'aujourd'hui. Sur les deux faces, du côté de la ville comme à l'extérieur, on constate au contraire un parement des plus soignés, composé de moellons régulièrement taillés, [illegible] de même grandeur, et soigneusement jointoyés. Aujourd'hui l'épaisseur n'est plus guère que de 2 mètres. Sa hauteur primitive a été de 5.60 m. D'après M. Næf, archéologue cantonal, et M. Bosset, architecte à Payerne, on a dû le commencer un peu partout à la fois, jusqu'à ce qu'il eut atteint une certaine hauteur, la même sur toute la ligne. Puis on a repris de la même façon une seconde et une troisième fois. C'est ce que montrent les couches horizontales qui se sont succédé, encore aujourd'hui différentes d'aspect et de matériaux. Quant à l'époque de la construction, une découverte précieuse est venue donner un renseignement aussi précis qu'on pût l'attendre : dans les fondations d'une tour, entre la Tornallaz et la Porte de l'Est, on a trouvé une monnaie de bronze de Vespasien presque à fleur de coin. C'est donc, sinon sous le règne de cet empereur [illegible], en tout cas sous celui d'un de ses successeurs immédiats, qu'a eu lieu la construction. Un chemin de ronde, auquel donnaient accès des escaliers de bois, régnait sur tout le parcours du mur. A l'extérieur, le rempart [illegible] couronné de puissants merlons [illegible] dans de gros blocs de grès et derrière lesquels les défenseurs pouvaient s'abriter. Ces merlons étaient recouverts de dalles bombées. Les fortifications du bois de Châtel sont venues, probablement du temps de Dioclétien, compléter l'ensemble de la défense.

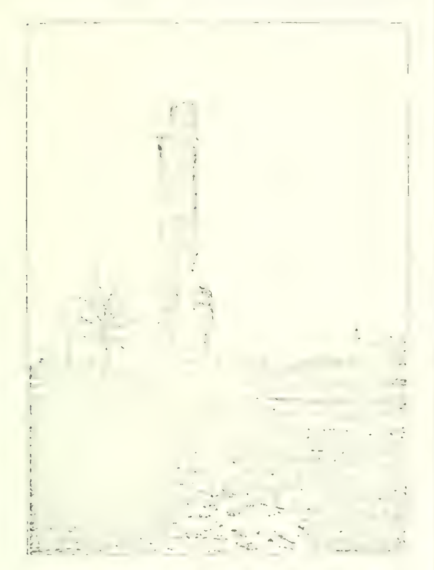
LES PORTES. Sur toute cette immense enceinte, on n'a pu reconnaître que peu de portes : une dans le village de Donatyre, une seconde un peu au Sud de l'entrée de la ville moderne, une ou peut-être deux dans la direction des marais; les routes sortant de ces trois dernières étaient, suivant l'habitude romaine, bordées de sépultures. La porte la plus importante est celle de l'Est, appelée Porte des Conches ou simplement Porte de l'Est. Si un assaillant avait réussi à forcer la herse ou la porte extérieure, il se trouvait engagé dans une sorte de cour circulaire fermée, mais non couverte, qui formait un véritable *propugnaculum* ; il pouvait y être pris comme dans un piège, criblé de projectiles lancés du haut des galeries qui entouraient cette cour. A droite et à gauche des larges voies, il y a des couloirs pour les piétons. En dehors de la porte, de chaque côté, s'élève une tour polygonale à l'extérieur, circulaire à l'intérieur, en fortes saillies sur le rempart. Selon M. Næf ces deux tours, semblables à celles du palais de Dioclétien à Spalato, auraient été ajoutées à l'époque de cet empereur au plan primitif. Le long de la route aboutissant à cette porte, on a découvert en 1905 des tombes renfermant des squelettes de grandeur au-dessus de la normale, probablement des Barbares, avec quelques débris de boucles de ceinturons.

LES TOURS. Le rempart était flanqué sur tout son parcours d'épaisses tourelles, disposées à distance inégale les unes des autres. On a calculé qu'il y a dû en avoir au moins 80, mais il s'en faut de beaucoup qu'elles aient été toutes dûment constatées. Ce qui est certain, c'est que beaucoup ont disparu depuis le commencement du XVIIIe s. Ces tours sont [illegible] en plan semi-circulaire, et font saillie sur le rempart du côté [illegible]. [illegible] La mieux [illegible] conservée, la Tornallaz, a environ 15 m. au Nord de



[illegible]

la Porte de l'Est, et visible de loin, dominant tout le paysage. Elle s'élève d'environ 12 m. et dépasse ainsi considérablement le rempart. Toute la partie qui dépasse le



Le Cigognier à Avenches. D'après une photographie.

rempart date du moyen âge, ainsi que la porte et la fenêtre qui ont été percées. Le crénelage actuel date d'une restauration exécutée vers 1855 ; il a cependant remplacé un crénelage médiéval attesté par les anciennes gravures. Le contrefort qui se voit extérieurement à la base de la tour, dissimulant l'angle du rempart, est également du moyen âge. Quant à l'intérieur, on n'y voit pas trace d'escaliers, la maçonnerie romaine ne présentant aucun vestige de jointoyage, tandis que tous les murs d'Avenches destinés à être vus sont régulièrement jointoyés. La conclusion s'impose que cette maçonnerie ne devait pas être vue et que par conséquent l'intérieur de la tour devait être rempli de terre jusqu'à la hauteur du rempart que la tour ne dépassait pas. C'était ainsi un emplacement, une plateforme pour les machines de guerre.

Il y a quelques années déjà un consortium, présidé par M. Næf, a entrepris, avec des subsides de la Confédération, du canton et de la commune, de reconstituer une partie du rempart entre la Porte de l'Est et la Tornallaz. Ce travail est bien près d'être terminé.

Le Cigognier. De tous les monuments d'Avenches, le plus célèbre, le plus souvent reproduit par la gravure, est le Cigognier. Ce nom populaire lui a été donné parce que pendant des siècles, des cigognes y avaient établi leur nid ; il doit être extrêmement ancien, car en 1336, il y avait à Avenches deux ou trois familles s'appelant du Cigognier. C'est un puissant pilier, d'environ 12 m. de haut, composé de plusieurs tambours de calcaire du Jura. En 1919, l'Etat de Vaud et l'Association *Pro Aventico* ont pu commencer des fouilles qui ont déjà donné d'importants résultats. D'abord le Cigognier n'a fait partie ni d'un arc de triomphe, ni d'un temple, comme on l'avait imaginé. Nous avons devant nous, selon toute vraisemblance, un portique ou cryptoportique dont le Cigognier est un des piliers d'angle ; de là ses énormes dimensions. L'entrée se trouvait au Nord et se voit encore bien. La façade méridionale regardait le Forum que l'on s'accorde sans preuves positives à placer dans la dépression qui s'étend dans la direction du théâtre. On y descendait par un escalier monumental de trois marches, qui règne sur toute la longueur du mur, bien conservé, sauf que son dallage a disparu. De nombreux fragments sculptés et les morceaux de marbre rouge foncé et vert attestent la richesse de la décoration architecturale dans laquelle la polychromie devait avoir un rôle important.

Le Théâtre. En partie enfoui sous des amas de terre, en partie exploité comme carrière, il a été longtemps lamentablement traité. Dès sa fondation, l'Association *Pro Aventico* a eu à cœur de remettre en honneur cet infortuné monument ; elle a pu acheter la partie centrale, et la commune lui a fait don des deux pourtours. L'ensemble du théâtre a la forme d'un hémicycle, de 106 m. de diamètre total, y compris les murs extérieurs. Notre théâtre est au-dessus de la moyenne ; on estime à 10 ou 12000 le nombre des spectateurs qui pouvaient y trouver place ; mais ces chiffres n'ont rien de certain. La scène est large de 15 m. ; quatre bornes en marquent aujourd'hui la place. L'*orchestra* mesure un diamètre de 20.60 m. Au centre de la large *proedrie* réfectionnée sur presque toute son étendue s'ouvre une niche voûtée (profondeur 3 m. largeur 2.50 m.) ouverte et accessible servant de support à la loge des magistrats.

L'Amphithéâtre. Situé à l'entrée même de la ville, à côté de la route de Morat, il a été aussi maltraité que le théâtre ; son exploration systématique n'a commencé que tout récemment. La première chose qu'on y voit, c'est un enfoncement gazonné, en forme d'ellipse (103 m. sur 93), à l'extrémité duquel se dresse la tour du Musée. La tour même passa jusqu'à nos jours pour être un grenier élevé par les Bernois au milieu du XVIIe s. Mais en mars 1907, on découvrit *in situ*, reposant sur un dallage bien authentiquement romain, un piédestal formé de trois rangées de blocs, qu'on reconnut d'emblée comme ayant fait partie d'une entrée monumentale des arènes. Dès octobre 1911, on constata que jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, la tour était de l'époque romane, peut-être du temps de l'évêque Bourcard d'Oltingen vers 1070, le reste de l'époque ogivale, comme le prouve la différence de maçonnerie et encore mieux la jolie porte près de l'angle Sud-Est. Le percement de



Musée d'Avenches, état [illegible] [illegible] [illegible] de Musée [illegible]
D'après une photographie [illegible]
Pro Aventico [illegible] XII

quelques fenêtres, l'aménagement intérieur, la toiture, c'est tout ce qui peut être attribué aux baillis bernois. [illegible] sont presque partout [illegible] bien connus, [illegible] à des [illegible] [illegible] tournés au Nord du « caveau de la propriété [illegible]

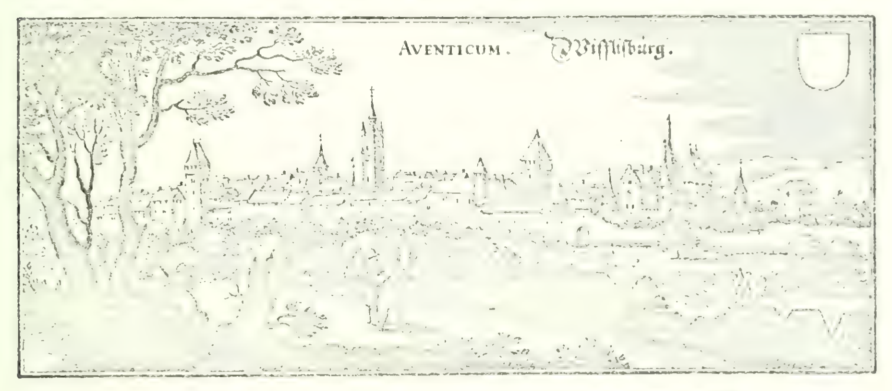
sous la tour ont mis au jour une seconde arcade, puis non loin une troisième arcade, et enfin la grande entrée orientale de l'amphithéâtre à trois portes. Un examen attentif a permis de conclure que l'amphithéâtre a subi des transformations considérables dès les temps anciens. A un moment qu'on ne peut que supposer, peut-être lors de la première invasion de 260, les arènes ont dû être fortement endommagées. Quand on a voulu les réparer, peut-être sous Dioclétien, peut-être aussi seulement sous Constantin, les abords de l'édifice à l'Est avaient changé; les trois portails étaient détruits, les gros blocs qui les avaient formés étaient entassés pêle-mêle devant les entrées, et ces débris avaient notablement exhaussé tout le terrain. C'est alors probablement que fut établie, en guise de contrefort, la rangée d'hémicycles dont la fondation est à un niveau bien supérieur au dallage primitif et peut-être aussi le mur d'appui de maçonnerie irrégulière, qui a été découvert entre la tour et le piédestal monumental. Les portes primitives étant obstruées l'entrée principale fut reportée à un emplacement moins endommagé, probablement au Sud en face de l'endroit où débouche le chemin de Saint-Étienne. L'amphithéâtre a passé par une dernière tribulation quand, vers le milieu du XVIIIe s., a été construite la route actuelle de Morat. Toute la partie méridionale fut alors cruellement écornée.

Dans l'hiver 1905-1906, des fouilles opérées en face de la Grange du Dîme, sur la route de Morat, un peu au-dessous du Rafour, ont amené la découverte d'un temple, présentant un intérêt spécial, puisque, au lieu du plan ordinaire allongé usité chez les Romains, il est élevé sur plan carré, le sanctuaire lui-même, la *cella*, étant entourée d'un mur d'enceinte également carré. A quelle divinité était-il dédié ? Était-ce à Aventia, la déesse éponyme de la ville ? C'est possible, car il y a une source non loin de là; il est toutefois plus prudent de ne rien affirmer. C'est sur les ruines de ce temple gallo-romain, et en partie avec ses matériaux, qu'a été érigée la chapelle de Saint-Symphorien. On peut admettre sans autre qu'Aventicum a possédé des Thermes. Mais jusqu'ici on n'en a pas retrouvé. On a bien reconnu des bains dans des maisons particulières, peut-être même de simples bains publics, mais non pas de Thermes proprement dits. Les habitants d'Aventicum semblent avoir eu un goût spécial pour les *scholæ*, sorte de maisons de confréries ou de casinos, élevées par une corporation (ainsi celle des bateliers) ou par des particuliers, ou en l'honneur de [illegible] de la colonie. Les inscriptions attestent la présence de plusieurs de ces *scholæ*, groupées dans la même région.

dite en Perruet et près de Prilaz. Enfin, des fouilles exécutées non loin de là, en Prilaz, dans les hivers de 1913 à 1917, ont amené la découverte d'un ensemble considérable de bâtiments trop vastes et trop dépourvus de moyen de chauffage pour qu'ils aient pu être des maisons particulières. Cet édifice est orné de colonnes, de balustrades sculptées, d'un piédestal maçonné, portant ou une colonne milliaire monumentale ou une statue d'empereur; en effet, tout près de là, a été extraite une inscription, portant le nom de Septime Sévère, accompagnant un monument élevé par les Helvètes en l'honneur de ce souverain, ainsi que plusieurs fragments où reviennent les noms des princes de sa famille.

LE MUSÉE. Le Musée a été installé en 1838 dans la tour qui domine les Arènes; il est propriété cantonale. Le commandant de Dompierre, aux méritoires instances duquel est due cette création, en fut le premier conservateur. En 1844, il eut pour successeur Em. Doleyres. Mais à la mort de celui-ci, en 1852, le Musée resta sans direction, soi-disant surveillé par un concierge; ce fut une triste déchéance. Heureusement en 1862 le Conseil d'État appela comme conservateur Auguste Caspari auquel succédèrent Louis Martin (1880), François Jomini ([illegible]) et E. Grau ([illegible]). Un inventaire sommaire du Musée a été publié par L. Martin dans les Bulletins *Pro Aventico*; un *Guide illustré* par [illegible] ([illegible]). [Wilhelm Cart.]

II. **Période moderne**. L'assertion d'Ammien Marcellin disant qu'Avenches était déserte, et que seules ses ruines attestaient sa splendeur passée, doit être comprise dans un sens large, celui d'une grande diminution de l'activité d'autrefois, puisque l'on a retrouvé dans cette ville des monnaies de presque tous les empereurs romains du Ve s. et même du VIe. C'est de cette époque approximativement que date le vase avec l'inscription *Vivas in Deo*, trouvé en [illegible] dans la tombe d'une jeune fille, vase qui est le seul témoin matériel de l'ancienneté du culte chrétien à Avenches. La question a été souvent discutée de savoir s'il y a eu un évêché à Avenches et dans quelles conditions il a fonctionné. Son existence est formellement attestée par des textes du VIe s. Grammatius est qualifié évêque d'Avenches en 535; Marius l'est de même en 585. Entre ces deux dates il semble que le siège ait été transporté à Windisch [illegible]; c'est à cette dernière solution que s'arrête Mgr Besson. Mais Grammatius n'est probablement pas le premier évêque d'Avenches. Il y avait des évêques à Besançon et à Augst en 346, à Octodure en 381, à Genève en 400. Il est donc vraisemblable qu'il y en avait aussi à Avenches à cette



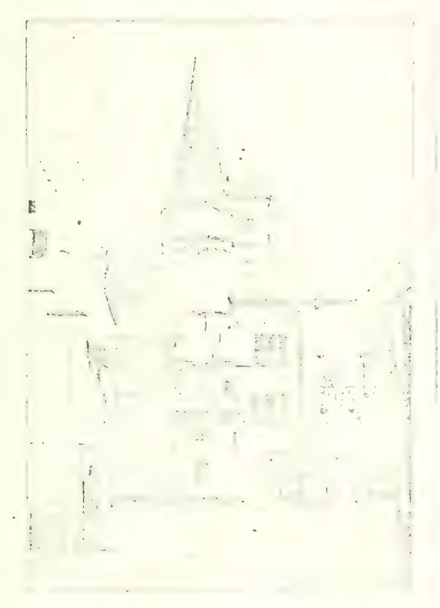
Vue d'Avenches vers 1640. (Gravure sur cuivre de la Topographie de Merian, de 1642.)



[illegible]

1 et 2. Statue de Silène en bronze trouvée en [illegible] Minerve en bronze, trouvée en [illegible] en bronze, trouvée en [illegible] d'après une photographie [illegible] pierre calcaire trouvé en [illegible] d'après une photographie [illegible]

époque, malgré l'état de délabrement de la ville. Après les invasions du IVe s., les habitants d'Avenches paraissent s'être concentrés au pied de la colline où se trouve la ville actuelle, sur l'Etraz autour de l'église Saint-Martin qui devint paroissiale et plus au Sud, autour de l'église Saint-Symphorien sous la tour du Musée. Au moyen âge, cette église jouissait de privilèges particuliers, et la tradition rapporte que là furent enterrés de nombreux évêques, vingt-deux au dire du vieillard Matthieu dont on rapporte le témoignage en 1228, sept suivant une supplique au pape de 1417. Ces évêques étaient-ils antérieurs ou postérieurs à Grammatius et à Marius ? On n'en sait rien. Toute trace de leurs



Château d'Avenches, relevé en [illegible]. (D'après [illegible].)

tombeaux avait déjà disparu en 1228, et les documents écrits font totalement défaut. Il n'y a cependant pas de raison suffisante pour mettre en doute le principe même de l'inhumation d'évêques dans l'église Saint-Symphorien. Cette église a reçu son nom de l'évêque Marius qui venait d'Autun et probablement du monastère de Saint-Symphorien de cette ville. Mais les fouilles opérées de 1905 à 1908 sur son emplacement (la grange du Dîme) ont permis d'établir que ce n'était qu'un temple gallo-romain carré et à double enceinte qui avait été transformé en sanctuaire chrétien. Cette transformation est sûrement postérieure au milieu du IVe s. soit au triomphe définitif du christianisme. Date-t-elle de ce siècle et Marius n'aurait-il fait que donner un nouveau vocable à une église existante ou la transformation date-t-elle de lui-même ? C'est ce que ni l'état des ruines ni les documents ne permettent de discerner.

L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE SEIGNEUR D'AVENCHES. — La ville même d'Avenches paraît être demeurée la propriété personnelle de l'évêque après que celui-ci eut transféré sa résidence à Lausanne, car il semble bien qu'Avenches avec Bulle et [illegible] compte parmi les biens primitifs de l'évêché. C'est ce qui ressort des franchises de Lausanne qui, quoique datées du temps de l'évêque Amédée au milieu du XIIe s., sont vraisemblablement d'un siècle plus anciennes. L'évêque Bourcard d'Oltingen de Lausanne agit vers 1070 comme souverain d'Avenches, lorsqu'il déplaça la ville jusqu'alors massée autour des églises Saint-Martin et Saint-Symphorien pour la transférer sur la colline qu'il ceignit d'un rempart. Comme souverain temporel, l'évêque avait à Avenches la haute juridiction. Il percevait le cens, les corvées, le péage, le fenestrage et le fourrage. Il percevait en outre toute la dîme de la ville et du territoire d'Avenches, y compris celle de l'église paroissiale, sauf celle de la chapelle Saint-Symphorien. L'évêque gouvernait Avenches au moyen d'un mayor dont l'office, devenu héréditaire, fut racheté en 1270 et 1330, puis par l'intermédiaire d'un châtelain amovible. Il accorda de très bonne heure des libertés aux bourgeois puisque l'on voit ceux-ci s'allier en 1239 à ceux de Fribourg. Le plus ancien texte connu des franchises particulières d'Avenches est du 6 octobre 1259 et il s'inspire visiblement des franchises de Lausanne. Il se termine par ces mots : « Et sous ces droits et conditions nous (évêque) avons fermé et faite la ville d'Avenches ». Cette phrase peut se rapporter à la reconstruction d'Avenches par Bourcard d'Oltingen et l'on peut se demander si les franchises primitives ne datent pas de cette époque, soit de la seconde moitié du XIe s. Un nouveau texte de franchises, complètement remanié et développé fut donné à la ville d'Avenches par l'évêque Jean de Rossillon le 20 mars 1338. Elles furent reconnues par les évêques postérieurs jusqu'à Sébastien de Montfalcon le 24 juillet 1524. En 1349 les habitants d'Avenches se soulevèrent contre l'autorité de l'évêque se plaignant de l'inobservation des franchises par ce dernier et se donnant de nouveaux statuts. Ils furent traduits devant le tribunal séculier de l'évêque qui condamna quelques mutins à mort, d'autres à la confiscation de leurs biens et à l'interdit. Cependant les dames de Vaud (princesses de Savoie) et les villes de Berne et de Fribourg intervinrent, et rendirent le 12 mars 1351 une sentence arbitrale suivant laquelle les bourgeois se soumettaient et voyaient d'autre part leurs privilèges reconnus. Les gens d'Avenches demeurèrent dès lors de fidèles sujets de l'évêque. Cependant en 1517, lorsqu'il fut question de renouveler le traité de combourgeoisie entre Avenches et Fribourg, Aymon de Montfalcon s'inquiéta. Mais le conseil de Fribourg lui répondit que cette alliance ne lui était point hostile, qu'elle avait pour but « dans les dangereux cours qui sont à présent de lui conserver des fidèles sujets ».

AVENCHES AU MOYEN ÂGE. — La construction de la ville haute au XIe s. modifia profondément la physionomie de la région. La [illegible] romaine et le vieux bourg [illegible] à peu près complètement abandonnés, ainsi que le montrent les textes du XIVe s. Les monuments antiques [illegible] déjà aux [illegible]. De nombreuses pierres servirent à élever de nouveaux édifices au loin jusqu'à Payerne et Yverdon ; d'autres [illegible] à faire de la chaux. Les deux églises, un [illegible] l'hôpital avec deux recluses et le [illegible].

La ville haute était dominée par trois monuments : l'église Sainte-Marie [illegible], la tour et le château [illegible]. D'après M. [illegible], construit au XVe s. [illegible] l'évêque en [illegible]. La tour du Musée [illegible] de l'évêque [illegible] sur les [illegible] de l'amphithéâtre [illegible]. Quant à l'église, [illegible] au XIe s. [illegible] au XVe s. et au XVIIe [illegible] qui fut transfor[illegible] XVIIIe s. [illegible]

nenwyl subsistent. Un hôpital neuf fut construit en 1323 près des remparts. On signale l'existence d'écoles à Avenches dès 1336.

La population d'Avenches paraît avoir été au surplus assez belliqueuse. Nous la voyons assez souvent en guerre avec les voisins immédiats. En 13[illegible], Berne et Fribourg avaient déjà eu à apaiser un conflit entre elle et les gens de Bienne. En 1381, à la suite d'hostilités entre la ville d'Avenches et le seigneur de Montagny, des arbitres l'obligèrent à payer [illegible] de dommages-intérêts à ce dernier. Avenches paraît avoir eu ses édiles propres dès le début du XIVe s. ce qui diminua d'autant les compétences des fonctionnaires de l'évêque et spécialement du mayor, dont l'office fut d'ailleurs aboli à cette époque. En 1363 l'évêque Aymon de Cossonay établit à Avenches quatorze conseillers qui siégeaient sous la présidence du châtelain. En [illegible] il leur concéda le droit, qu'il s'était réservé jusqu'alors, de nommer les 12 membres de la cour séculière. Le doyen d'Avenches jugeait au nom de l'évêque les causes ecclésiastiques du ressort de l'officialité, entre autres les causes matrimoniales. Une disposition intéressante des franchises de 1259, est que les gens d'Avenches devaient aider à défrayer l'évêque s'il se rendait outre-mer, à Rome, ou en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle ou aux Trois-Rois de Cologne.

La Réforme. — Avenches ne paraît pas avoir souffert en 1476 au cours de la guerre de Bourgogne. En 1536, elle se soumit sans difficulté à l'armée bernoise. Elle avait réservé sa fidélité à la foi catholique et malgré les prédications de Farel en 1531 deux bourgeois seulement étaient protestants, mais Berne ne l'entendait pas ainsi et invita les autorités à laisser prêcher librement la réforme. Au mois de novembre suivant le culte catholique fut complètement aboli. Une partie des biens du clergé furent cédés à la ville en 1539; la majeure partie demeura aux mains de Leurs Excellences qui en tiraient en 1540 un revenu de 322 livres. Le premier prédicant fut Georges Grivat, d'Orbe, qui mourut de la peste en 1550. L'église paroissiale de Saint-Martin fut démolie de 1658 à 1659, et l'église Sainte-Marie-Madeleine, à l'intérieur de la ville, demeura seule affectée au culte.

L'intérêt aux recherches historiques. — La première personne qui se soit intéressée aux anciens monuments d'Avenches est le chroniqueur Tschudi qui a relevé nombre d'inscriptions; Stumpf vient ensuite; Sébastien Munster dans la *Cosmographia* (1559, p. 382) mentionne le cigognier. A la fin du XVIIe s. (1697) un jésuite bourguignon, le P. Dunod, ayant prétendu qu'Aventicum était la ville d'Antre en Franche-Comté, la réplique lui fut victorieusement donnée par un [illegible] David Aubert, en 1709, puis par [illegible] 1710. Leurs écrits attirèrent l'attention sur les antiquités d'Avenches, qui furent dès lors étudiées par de nombreux auteurs : Schmidt de Rossens 17[illegible], [illegible] 17[illegible], etc.

Les armoiries d'Avenches. — Les armoiries d'Avenches, une tête de Maure à bandeau blanc, sur fond de gueules, ont beaucoup intrigué [illegible].



Le plus ancien sceau, du XV[illegible] s., représente, au centre d'un trilobe, une tête aux traits angéleux, ceinte d'un bandeau; au bas du cou se distingue [illegible] d'un vêtement. Cette figure [illegible] rappelle les bulles de Charles [illegible] celle du sceau de [illegible]. Le buste de nègre apparaît pour la première fois sur un sceau de [illegible]. L'opinion de M. A. Kohler est qu'il s'agit d'une déformation d'un sceau primitif, représentant non pas l'empereur Vespasien, comme on l'a dit, mais [illegible] de Lausanne.

Association Pro Aventico. [illegible] 1885 à Fribourg sous [illegible] de la Suisse romande, cette association [illegible] de déterminer par des fouilles la topographie de la ville romaine d'Avenches, et de [illegible] les vestiges d'[illegible] rigée dès sa fondation jusqu'en 1915 par [illegible] tan, avec le concours du professeur Wilhelm [illegible]. L'association a publié le résultat de ses fouilles dans treize *Bulletins*, de 1886 à 1918; elle a publié en 1888 un plan d'*Aventicum* et republié le *Guide d'Avenches*, de Eug. Secretan (3 éditions), le *Guide du Musée*, d'Emile Dunant, le *Catalogue du Médaillier*, de L. Martin. — Voir DHV (avec bibliographie). [M. R.]

AVENCHES, d'. Famille issue des mayors d'Avenches. *Armoiries* : de gueules à un sanglier passant d'or, ou d'or à un sanglier de sable.



— Sonthecus, Nantelmus chevalier et Conon sont cités vers 1158, le dernier est l'ancêtre des branches qui suivent. — Pierre, mayor, 128[illegible]-13[illegible]8, souche des Mayor, qui s'éteignit avec Nicod Mayor, seigneur de Donatyre, au XIV[illegible] s. — Otton, frère du n° 1, chanoine de Lausanne en 12[illegible] et de Verdun, vicaire général de Bâle en 1314, archidiacre puis prévôt de Bâle de 1320 à 1325. — Bérengar, mayor, 1329-1357, tige des Bocard. — Jean, frère du n° 3, 13[illegible]-136[illegible], tige des Chastellain. — Pierre, d'une ligne collatérale des Chastellain, châtelain de Lucens et de Villarzel; 1379-1403, acquit par mariage la seigneurie de Combremont-le-Grand. — Guillaume, d'une branche cadette des Chastellain, reçu à la bourgeoisie de Fribourg au XIVe s., membre du Conseil de cette ville en 1432, fit un pèlerinage à Jérusalem de 1437 à 1438, où il fut créé chevalier du Saint-Sépulcre. Du 16 avril au 11 mai 14[illegible] il commanda les 400 Fribourgeois qui marchèrent contre les Armagnacs en Bresse. Avoyer de Fribourg, 24 juin 1445-[illegible] avril 144[illegible], vassal et conseiller du duc de Savoie, il fut l'un des plus opulents bourgeois de Fribourg. Déposé et emprisonné pour concussion et oubli des devoirs de sa charge, il fut remis en liberté après six jours de détention et se retira auprès du duc de Savoie qui le nomma châtelain d'Yverdon. Avec son aide et celle de bourgeois et de seigneurs, Guillaume d'Avenches entreprit une guerre de partisans acharnée contre Fribourg de 1449 à 1450. Grâce à la médiation de l'évêque de Lausanne, il se réconcilia avec cette ville après l'arbitrage du 2 décembre 14[illegible], en vertu duquel ses biens confisqués lui furent rendus avec une indemnité de [illegible] florins. De son côté, il s'engageait par écrit à cesser les hostilités. Il mourut à Fribourg en 14[illegible]. — Antoine, gendre de Guillaume, 14[illegible]-1475, seigneur de Villarepos, lieutenant-général du pays de Vaud et trésorier pour le comte de Romont 14[illegible]-1475. La famille s'est éteinte au début du XVII[illegible] s. — Conrad d'Avenches, avoyer de Fribourg de 12[illegible] à 1[illegible], appartenait à une famille bourgeoise [illegible]. — Voir [illegible] *[illegible]* [illegible] — *[illegible]* [illegible] ASG 1[illegible], [illegible] XVIII et *FGB* X. — [illegible] *[illegible]* — *DHV* I, [illegible] — Arch. d'Etat Lausanne — *Généalogie* [illegible] dressée par M. R. [A. [illegible]]

AVENIÈRES, des. Nom d'une famille [illegible] au XV[illegible] s. [illegible] *Armes* : de [illegible] d'argent [illegible] de [illegible]. — Daniel Avenière [illegible] Pierre [illegible], bourgeois de [illegible], châtelain [illegible] XV[illegible] s., [illegible] possesseur de [illegible] et juridiction [illegible]. En 1[illegible], il [illegible] de [illegible] de tout [illegible] terre et [illegible] de [illegible] lors du [illegible] bord, il [illegible] Lombard [illegible] des [illegible] dans les [illegible] Voir Arch. d'Etat [illegible] Galiffe. Mss. — Galiffe : *Not. gén.* I, [illegible] [illegible]

AVENNIER, [illegible] de [illegible] à Lausanne où il dirigea l'École Ferrer [illegible]

AVENT [illegible] dans l'église

Mars 1921

catholique, les quatre dimanches et les quatre semaines qui précèdent Noël. Il est connu depuis l'an 580 et commence chez nous à la *Saint-André*, 30 novembre. Pendant cette période religieuse, certains jours comme la *Sainte-Barbe*, 4 décembre ; *Nicolas*, 6 décembre ; *Conception* de N.-D., 8 décembre ; *Thomas*, 21 décembre, et le *Jeûne des Quatre-Temps*, ont un caractère populaire. Parmi les coutumes caractéristiques de l'Avent, surtout pendant les trois jeudis précédant Noël, il faut citer les cortèges bruyants et burlesques, les charivaris, les claquements de fouets pour chasser les démons de l'hiver, le frappement aux portes, les cortèges d'hommes ou d'animaux travestis en démons. A l'Avent se rattache aussi la croyance superstitieuse que durant cette période, de même qu'après Noël, les démons sauvages parcourent la terre et hantent les hommes. Enfin, selon un usage religieux, des enfants et des adultes se promènent en exécutant des chants. — Voir *SV* I, 89. [A. W. et E. H.-K.]

AVENTIA, déesse gauloise, probablement protectrice d'une source, qui a donné son nom à Aventicum. On ignore la forme celtique du nom *Aventia* ou si les Romains l'ont emprunté aux Helvètes sans le modifier. Le culte de cette déesse est attesté à Avenches par trois inscriptions lapidaires au musée de cette ville. En outre, une quatrième a été découverte le 30 novembre 1920 dans les fondations de l'église abbatiale de Payerne. C'est une pierre votive élevé à la *Dea Aventia* par Gnaeus Julius Marcellinus, chevalier. — Voir Dunant : *Guide du Musée d'Avenches*, n° 41, 45-46. — Renseignements de M. A. Burmeister. [L. M.]

AVENTICENSIS PAGUS. Après la chute de l'empire romain, l'unité administrative de la cité des Helvètes fut rompue par l'établissement des Alémannes dans la partie orientale du pays. La *civitas aventici* devint le *pagus Aventicensis* (ou *Ultrajuranus*), avec des limites plus restreintes : au Nord, à l'Ouest et au Sud, l'établissement des diocèses de Bâle, Besançon, Nyon (?), Octodure montre que les limites ne varièrent pas. Il en fut autrement dans l'Est, du côté de l'Alémannie. On peut inférer de la présence de l'évêque de Windisch-Avenches, Bubulcus, au concile d'Epaone en 517, et de Grammatius au concile d'Orléans en 549, que Vindonissa faisait encore partie de la Burgondie et par là même que le *pagus Aventicensis* s'étendait jusqu'à la Reuss, comprenant ainsi une partie des cantons actuels d'Argovie et de Lucerne. Plus tard, en 610-611, d'après Frédégaire, les Alémannes envahirent ce *pagus* et le ravagèrent. Les comtes Abdelenus et Herpinus tentèrent de les arrêter à Wangas, mais ils furent battus. Les Alémannes dévastèrent la majeure partie du territoire d'Avenches, l'incendièrent et se retirèrent librement chargés de captifs et de butin. Wangas est Wangen, la localité soleuroise de ce nom, ou l'une des localités bernoises. Elle est en tout cas sur la rive droite de l'Aar, et P.-E. Martin en tire la conclusion que cette rive était restée rattachée au pays d'Avenches ; il croit que ce n'est qu'après cette déprédation qu'un évêché nouveau fut constitué à Constance ; toutefois, le texte de Frédégaire n'indique pas nécessairement que Wangen fût en Burgondie. Les comtes susnommés auraient tenté d'arrêter l'envahissement à la frontière du pays. On pourrait alors maintenir que la séparation de l'évêché de Constance de celui d'Avenches eut lieu au lendemain de l'avènement du roi Gontran. Au surplus, il est fort possible que pendant toute cette période tourmentée le territoire entre l'Aar et la Reuss soit devenu un champ clos entre les deux races qui se le disputaient. Les Alémannes finirent par triompher, et les textes de 762 et de 778, qui mentionnent pour la première fois l'Argovie (*Argauue*), prouvent que le recul de la Burgondie à l'Ouest de l'Aar était alors devenu définitif. L'expression de *pagus Aventicensis* ne se trouve d'ailleurs plus dans les textes ; elle est remplacée par celle de *pagus Lausannensis* ou de *pagus Waldensis*, et le territoire plus restreint encore ainsi dénommé ne s'oriente plus vers Avenches, mais vers Lausanne. [M. R.]

AVENTICUM. Voir AVENCHES.

AVERS (C. Grisons, D. Hinterrhein. V. *DGS*). En 1372 *vallis Avers* (du romanche *aua* = eau). Cette vallée comprend dans sa partie inférieure les villages d'Ausser- et Innerferrera (Canicül), Campsut et Cresta. La vallée proprement dite d'Avers forme une commune de dix hameaux dont Cresta est le centre politique. Juf ou Giuf à 2133 m. est l'endroit des Alpes le plus élevé qui soit habité toute l'année. On sait peu de chose sur l'histoire de la vallée pendant le moyen âge. La vallée fut colonisée par des Walser au XIVe ou au XVe s. à l'exception de Ferrera. Les von Marmels dans l'Oberhalbstein, et les Salis du Val Bregaglia



Sceau de la commune d'Avers de 1640 environ.

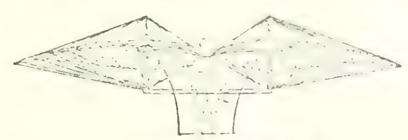
y avaient des biens ; les premiers tenaient en fief de l'évêque le bailliage de cette vallée. L'hospice de St. Peter en avait à Ausser- et Inner-Cresta et à Juf. Comme ce fut le cas ailleurs, les Walser conservèrent leurs usages et leur organisation juridique. Ils nommaient librement leur ammann et leurs juges ; peu à peu la haute justice devint aussi une compétence de l'ammann. Ce dernier était choisi parmi les délégués des communautés et de la famille von Marmels. Le bailli épiscopal était nommé sur une triple présentation. En 1[illegible], Avers avait déjà son propre sceau. En 1525, il passa à la réforme, à l'instigation de son curé Joh.-Rudolf Salis. En 1607, les habitants d'Avers furent condamnés par le tribunal de Coire et Ilanz à payer trente couronnes d'amende parce qu'ils avaient, avec quelques autres juridictions, signé la convention de Milan à l'insu et sans l'autorisation des trois Ligues.

La landsgemeinde se réunissait à l'origine le premier dimanche de septembre. Elle élisait un landammann, un vice-landammann, dix jurés et douze suppléants, qui étaient appelés les vingt-quatre lesquels fonctionnaient comme tribunal (*Appelaz*). Pour les affaires criminelles, le tribunal ne se composait que du landammann et de douze jurés. Après la conquête de la Valteline, Avers et Stalla furent rattachés à la juridiction de Remus, mais seulement en matière de vote, d'impôts et d'émoluments. Depuis la loi du 1er avril 1851, Avers forme un cercle autonome. — Voir Camenzind : *Landschaft Avers*. — *Neuer Sammler* 1872, p. 1[illegible] — Planta : *Herrschaften*, p. 370. — Muoth : *Ämterbücher*. — *JSAC* XXXIV — Sprecher : *Chronik*. — Nüscheler : *Gotteshäuser*, p. 115-116. [illegible] p. 43. — Mohr : *Cod.* III, n° [illegible] — [illegible] *etymologische Forschungen* — [illegible] — Porta : *HR* I, p. 77. — Branger : [illegible] — *JHGG* 1914, p. [illegible] — [illegible] — *[illegible] von Avers* — *Der freie Rätier* 1914, n° 100-1[illegible] [illegible]

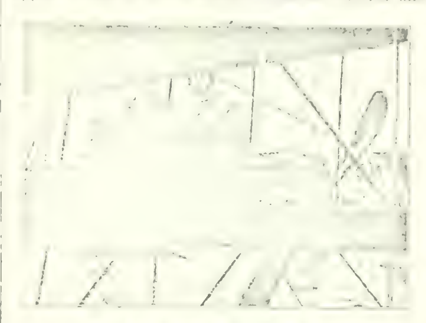
AVIANO, P. *Marc*, * à Aviano (Frioul), le 17 novembre 1631, † à Vienne le 13 août 1699, capucin, prédicateur d'une très grande renommée. En 1681 il traversa la Suisse, visita l'abbaye de Muri et passa trois jours à Lucerne. Il revint en Suisse en 1686, visita Lucerne et se rendit à [illegible] [illegible], le 28 octobre, prit les [illegible] ment. La bibliothèque cantonale de [illegible] deux portraits et [illegible] vers d'Aviano. Le couvent des capucins d'Altdorf [illegible] — Voir *AI* 1916. — [illegible] *P. M* [illegible] *des St. Fidelis Glöcklein*, 1917-1916. — [illegible] : *P. M von A.* — [illegible] VIII. — *ASI* VI, 2 — *ZSK* 1914, p. [illegible] [illegible] 1[illegible], p. [illegible] 761. — [illegible] [illegible]

AVIATION. A. Avant le 1er août 1914. [illegible] [illegible] [illegible] à Paris, et [illegible] le monde par ses tentatives de vol, serait originaire

d'Oberwil (Bâle-Campagne). Il serait ainsi le premier Suisse qui se soit occupé pratiquement du problème de l'aviation. Après lui, nous trouvons notamment les peintres Böcklin et Steiger, l'architecte Chiodera et les frères Dufaux qui ont cherché la solution du problème. Ces derniers en particulier exposèrent en 1904 à l'Aéro-club de France un modèle d'appareil à hélice qui doit avoir donné à Santos-Dumont l'idée de ses essais. Les fameux vols libres de 60 et 220 m. exécutés par Santos-Dumont les 23 octobre et 12 novembre 1906 ne rencontrèrent aucune confiance dans notre pays. Seuls les succès de W. Wright, en août 1908, éveillèrent un intérêt général pour l'aviation et, le 22 novembre, fut fondée une *Association suisse pour la navigation aérienne*. En janvier 1909 Auf'm Ort fit en vain des essais de vol sur le lac gelé de Saint-Moritz avec un monoplan monté sur des skis au lieu de roues. En mars, [illegible] et Döpfner cherchèrent à installer à Lucerne des aéroplanes pour la saison des étrangers. Du 1er au 3 octobre 1909, Jaboulin exposa un biplan français d'une surface portante de 55 m² avec moteur Gnôme de 35 HP, mais ne vola pas. Le 14 octobre 1909, dans le but de développer l'aviation, il se fonda un *Club suisse d'aviation* qui n'obtint cependant pas plus de succès que l'Association fondée l'année précédente, car l'argent manqua aux deux sociétés. Le sport de l'aviation resta à l'initiative privée, car l'Etat ne fit à peu près rien pour le soutenir. A la vérité, Affolter à l'Ecole polytechnique de Zurich et Liwentaal à l'Université de Lausanne firent un cours sur la théorie de la navigation aérienne. Du 9 au 11 janvier 1910 eut lieu, à Planeyse près de Colombier, le premier meeting d'aviation suisse; trois machines y furent détruites, mais aucun aviateur ne réussit à s'élever. Par contre le Suisse Audemars fit parler de lui avec ses vols en France sur son appareil « Demoiselle ». Pour stimuler les constructeurs suisses, le Genevois Eynard fonda la « Coupe Eynard » de 10000 fr., en faveur du premier qui survolerait le Léman dans le sens de la longueur sur une machine entièrement suisse. Deux ans après, René Grandjean gagna le prix. Le premier vol réussi dans notre pays était effectué à Saint-Moritz le 25 fév. 1910 par le capitaine Engelhardt qui avait utilisé une sorte de skis au lieu des roues ordinaires. De même en février 1910 se fonda à Lucerne la *Société Aéro* qui ouvrit le 21 juillet suivant la première station suisse d'aviation et de navigation aérienne. Le 28 août 1910 A. Dufaux survola le Léman et gagna ainsi le prix de 5000 fr. des industriels Perrot et Duval. Dès lors, les meetings d'aviation rencontrèrent plus de succès. Dans celui du 8 au 10 octobre 1910, près de Berne, Failloubaz obtint le premier brevet suisse d'aviateur. On créa aussi des places d'aviation. Ainsi l'aérodrome de [illegible] fut inauguré fin octobre 1910 par une grande semaine d'aviation, mais déjà à fin décembre 1911 eut lieu la liquidation de cette place d'aviation sur laquelle on avait fondé tant d'espérances. Le terrain de [illegible] près de Genève n'eut pas plus de succès. Une école de navigation aérienne, que Schaeck projetait de fonder à Fribourg, n'éveilla aucun intérêt et manqua également d'argent; les premières délibérations restèrent sans lendemain. L'Etat, qui jusqu'alors n'avait rien fait pour l'aviation, accorda exceptionnellement de modestes subventions à des officiers qui se rendaient à l'étranger pour leur instruction ou qui allaient s'y spécialiser [illegible]. C'est ainsi que le premier-lieutenant de cavalerie Réal étudia l'aviation à Darmstadt et le lieutenant du génie Santschi la navigation aérienne l'année suivante également en Allemagne. Le 9 mai 1911, Réal entreprit un vol de Darmstadt à Berne par Bâle; près de Läufelfingen, dans un atterrissage forcé, il brisa son appareil mais s'en tira indemne. L'année 1912 fut une période de stagnation. Cependant grâce à l'initiative de l'Aéro-Club suisse, la Société suisse des Officiers et l'Association de la presse suisse proposèrent au Département militaire fédéral d'instituer une collecte nationale à l'instar de ce qui s'était fait dans les Etats voisins. Parmi les records de 1912 mentionnons : *Hauteur*, 1200 m. par Maffei à Lugano; *durée*, 1 h. 7' par Blanc à Dubendorf; *distance*, 110 km. par Durafour, trajet Avenches-Genève; *distance et durée avec un passager*, 80 km. en 48' par Burri à Bienne.



L'avion de [illegible] en [illegible].



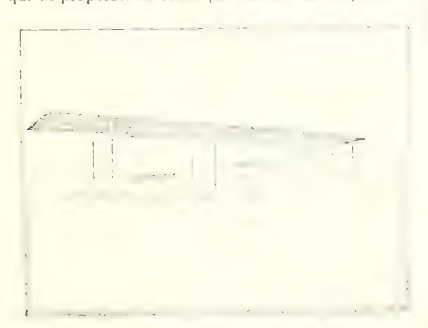
Type d'avion utilisé en Suisse en 1911.

L'année 1913 devait être celle de la Collecte nationale, aussi les aviateurs rivalisèrent-ils à l'envi. Les principales performances furent celles d'Oscar Bider, breveté le 8 décembre 1912 à Pau. Il acquit une célébrité universelle par sa traversée des Pyrénées et des Alpes. Ses records sont : *Hauteur*, 3050 m. le 13 juillet; *durée*, 3 h. 9' le 26 juillet; *distance*, 250 km., Milan-Liestal. La collecte produisit vers la fin de l'année plus d'un million et demi de francs, somme qui fut portée le 30 juin 1914, clôture de la collecte, à un million sept cent mille francs.

B. **Du 1er août 1914 à la fin de 1918.** Au moment où éclata la guerre européenne, le capitaine Réal, qui peu de jours auparavant avait été chargé d'organiser un corps d'aviateurs militaires, [illegible] tout le matériel privé d'aviation se trouvant dans le pays; ainsi toute activité civile dut cesser [illegible] l'Ecole [illegible] aéronautique de [illegible], ouverte à la suite d'une [illegible] au printemps 1916, et dont l'activité fut très modeste. Notre aviation militaire profita heureusement du fait que plusieurs [illegible] étrangers avaient envoyé leurs produits à notre Exposition nationale ouverte en mai 1914. L'école des aviateurs militaires comprenait les noms de Bider, Audemars, [illegible], [illegible], Parmelin, Durafour, pendant que les [illegible] aérostiers [illegible] comprenaient [illegible], Santschi et [illegible]. [illegible] tion. Avec beaucoup de peine cependant on se mit en- [illegible]

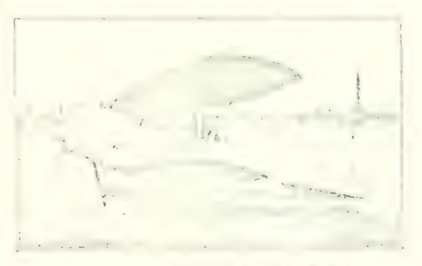
contrecarrées de toute manière par les établissements de l'Etat. Ceux-ci durent mettre hors de service en juin 1918 une série de 30 appareils sortis des ateliers de Thoune, des vices de construction tout à fait inattendus ayant été constatés, de sorte que les aviateurs refusèrent de s'en servir. Malgré d'énormes efforts et la dépense de nombreux millions, on ne disposait, le 1er novembre 1918, que de 20 avions d'école et d'entraînement nullement équipés pour la guerre. Comme appareils de guerre, nous possédions 5 avions d'observation de construction suisse et 5 Nieuport de chasse achetés en France et considérés depuis longtemps comme vieillis dans les armées belligérantes. Le reste de notre parc d'aviation, en tout 36 machines, était en réparation dans les ateliers fédéraux. Les capitaux engagés à ce moment-là dans l'aviation militaire s'élevaient à plus de 7 millions de francs.

C. **Du commencement de 1919 au milieu de 1920.** Le 1er janvier 1919 on institua, pour remplacer le commandement militaire de la place de Dubendorf, une direction fédérale avec un caractère plus civil. Par raison d'économie, on avait déjà licencié vers la fin de 1918 trente-deux aviateurs militaires sur les 62 dont on disposait. Les trente qui restaient formèrent dès lors, avec un certain nombre d'auxiliaires, en tout 128 hommes, le personnel subordonné à la nouvelle direction. Le corps des officiers observateurs comptait alors à peine une douzaine d'hommes. Ils restèrent attachés à la division d'aviation et se virent astreints à exécuter huit heures de vol par mois pour lesquelles ils recevaient une indemnité de 50 fr. par heure. Pour susciter un trafic aérien civil, on institua à Dubendorf la poste aérienne entre cette place et Berne. Elle ne fit pas ses frais, le trajet étant trop court; prolongé jusqu'à Lausanne, il ne produisit pas de meilleurs résultats, de sorte que la poste aérienne fut supprimée le 1er novembre 1919; le déficit mensuel s'élevait à environ 5000 fr. Le licenciement de tous ces aviateurs militaires eut pour conséquence immédiate la fondation d'une série de petites et de grandes sociétés d'aviation. Citons entre autres : l'*Aéro S.-A.*, fondée à Zurich en janvier 1919 au capital de 200 000 fr.; elle se proposait comme but de créer des communications aériennes entre l'Engadine et les plus grandes villes du pays et la vente de vues photographiques aériennes. Le 15 décembre 1919 la société aérienne *Ad Astra S.-A.*, au capital de 300 000 fr., avec siège à Zurich, vit le jour. Elle fusionna le 24 février 1920, avec l'*Avion tourisme*, fondée à Genève, qui se proposait de relier par les airs au moyen d'hy-



Biplan Wild de 1915 [illegible] de [illegible]

dravions toutes les grandes villes suisses situées au bord de l'eau. Le 1er mars 1919 une commission fut nommée et sur la base de ses travaux on décida, au cours de cette année-là, de réglementer quelque peu la circulation aérienne. [illegible] ordonnances du Département militaire des 18 juillet et 1[illegible] août 1919 furent abrogées par une *Réglementation de la circulation aérienne en Suisse*, du 27 janvier 1920. Par les conventions provisoires des 6 novembre et 9 décembre 1919, les relations aériennes entre la Suisse, l'Angle-



Type d'avion utilisé en Suisse en 1920.

terre et la France furent réglées. Le 1er avril 1920, on institua un Office aérien fédéral adjoint au Département fédéral des Postes et Chemins de fer; le major Isler, de Dubendorf, fut appelé à le diriger. Le 20 septembre 1920 une convention aérienne entre la Suisse et l'Allemagne entra aussi en vigueur. A la suite des critiques publiques qui s'étaient fait jour lors de la mise hors de service d'une série d'appareils fabriqués à Thoune, la fabrique de wagons de Schlieren entreprit à titre d'essai la construction des avions en automne 1918. Le premier appareil sortit des ateliers au milieu de mars 1919. Malheureusement il arrivait trop tard; la cessation des hostilités fit supprimer la fabrication des avions en série par la fabrique de Schlieren; on n'en avait plus besoin et les crédits accordés furent attribués aux ateliers fédéraux pour la construction de nouveaux aéroplanes. Par contre la fabrique suisse de locomotives à Winterthour et la fabrique de moteurs Saurer à Arbon, à la demande de la division de l'aviation, entreprirent dès 1915 la construction de moteurs d'aéroplanes. Parmi les prouesses accomplies après la guerre, il faut mentionner surtout le vol de Bider qui, le 27 juin 1919, fit une double traversée des Alpes. Cette performance est la plus belle qui ait été accomplie dans notre pays jusqu'au milieu de 1920. Le 7 juillet 1919, Bider fit une chute mortelle à Dubendorf. [illegible]

AVICULA MONS. Voir SAINT-BERNARDIN.

AVIOLAT. Famille vaudoise [illegible] d'Aigle [illegible] elle est [illegible]. Elle [illegible] [illegible] [illegible] fleurs de violette au naturel, tiges et feuilles de sinople, mouvant d'un mont à trois coupeaux de [illegible]. Voir [illegible] [illegible]

AVISE. Famille originaire d'Aoste, dont plusieurs membres s'établirent dans le Valais, alliée aux familles [illegible] de Mex, de Leytron, [illegible] chanoine de Sion 1290 [illegible] seigneur de la Motte, notaire, stipula en 1348 un arrangement entre l'évêque [illegible] de Sion. Voir [illegible] I-IV. [illegible]

AVITUS, *Alcimus-Ecdicius*, [illegible] de la Province romaine, évêque de Vienne [illegible] Il [illegible] Il laissa [illegible]

lettres se rapportent sûrement ou vraisemblablement à Genève ou à ses environs. — Voir *MDG* XV, 265-284 ; XVI, 1-64. — H. Fazy : *Revue archéologique* 1867, 377. — *MIG* XII, 60. — *ASA* II, 369. — *ASG* IX, 275-287. — Egli : *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen*, p. 15-17. [C. B.]

AVOCAT (du latin ADVOCATUS). Le terme d'*advocatus* a donné naissance à : I. AVOYER, qui désignait le premier magistrat de certains cantons suisses, et, dans le droit coutumier, le tuteur, le curateur, celui qui détenait la puissance paternelle ; II. à AVOUÉ ; III. à AVOCAT.

Dans le droit germanique, comme chez les Romains, l'on ne connaissait pas à l'origine l'avocat, soit le représentant d'une des parties devant le tribunal. Au contraire, les parties devant se présenter elles-mêmes devant la cour de justice, elles choisissaient un *avantparlier* ou *pourparlier* parmi les juges ; celui-ci, après avoir pris connaissance de la cause, portait la parole, puis reprenait sa place au tribunal et participait à l'élaboration du verdict. Toutefois le discours de l'*avantparlier* n'avait de valeur que pour autant que la partie le reconnaissait pour sien ; elle pouvait toujours refuser son assentiment à ce qu'il avait dit et même demander un autre porte-parole. Cette procédure, contenue dans le *Miroir de Souabe*, était également appliquée en Suisse, où l'institution du porte-parole se maintint longtemps encore. Aujourd'hui, dans les cantons de Berne, Soleure, Argovie et Uri, l'expression *Fursprecher* obtient encore la préférence sur celle d'avocat. A Zurich, les assesseurs au tribunal baillival portèrent le titre de *Fursprecher* jusqu'à la fin du XVIIIe s. Schaffhouse, par la loi du 1er décembre 1849, enleva aux parties en matière civile le droit de se choisir un porte-parole parmi les juges. Cette mission de porte-parole devint par la suite une profession. Dans les villes commencèrent à paraître au XVe s. les « orateurs du conseil » qui faisaient métier de représenter des tiers devant les conseils, alors la plus haute autorité judiciaire. A Lucerne on en trouve en 1431, à Zurich en 1495, à Berne à partir de la Réforme. Aucune étude ni connaissance spéciale n'était exigée en Suisse pour pouvoir être juge ou avocat. Afin de réprimer les abus, en particulier les honoraires exagérés des avocats, l'on prit des mesures protectrices. Lucerne ordonna, en 1431, que quatre personnes honorables de la ville seraient seules chargées de porter la parole, moyennant un salaire modeste. A Zurich, les « orateurs du conseil » devaient subir un examen et prêter serment ; leur nombre était limité de 5 à 7, et en 1514 ils furent soumis à un règlement et leurs honoraires fixés. Avec l'introduction du droit romain en Suisse, vers la fin du XVIIe s., les termes de procureur et d'avocat devinrent toujours plus usuels. Ce dernier parait pour la première fois dans le *Miroir de Souabe*. Dans les statuts de Bellinzone, des XIVe et XVe s., le procureur a déjà les attributions de son confrère moderne. En 1697 Berne édicta une loi sur les avocats réglant leur situation, leurs droits et leurs devoirs. Les procureurs furent soumis à un examen par ordonnance de 1711. Dans le canton de Vaud les avocats sont mentionnés au XIIIe s. dans les statuts de Pierre de Savoie. On possède les statuts de la corporation des avocats de la curie de Lausanne en 1375. Sous le régime bernois diverses mesures furent prises à leur égard par les ordonnances de 1613, 1615, 1645, 1665, 1673, 1703, 1706. Pendant la République helvétique l'ordonnance du 24 septembre 1798 prescrivit un examen pour les avocats en matière civile. Le 21 décembre suivant le Sénat prit même la résolution de ne plus admettre d'avocat pour les causes civiles, ce que le Grand Conseil n'accepta pas.

Sous l'Acte de Médiation, les cantons tentèrent de faire dépendre la profession d'avocat de la réussite d'un examen (Zurich et Argovie 1804, Lucerne 1814). La nature de leur activité et le tarif des honoraires furent de même définis dans les trois cantons précités, et dans celui de Saint-Gall en 1813. A [illegible] cat, Zurich, Argovie et Lucerne séparèrent les avocats, qui pouvaient plaider devant tous les tribunaux, des procureurs, limités aux tribunaux de première instance. Zurich limita les avocats à 6 et les procureurs à 20.

L'introduction de la liberté de commerce dans la Constitution de 1848 fit tomber la plupart des restrictions. Toutefois presque tous les cantons firent de la profession d'avocat une profession soumise à un examen de capacité. La liberté du barreau n'existe que pour la Confédération et pour les cantons de Glaris, Zoug, Soleure, Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Extérieures et Grisons. Le brevet d'avocat est accordé dans la règle par l'autorité judiciaire supérieure (Haute Cour, tribunal cantonal, cour d'appel) ou par le Conseil d'État ; dans Uri par la landsgemeinde. La principale restriction imposée aux avocats concerne le tarif, qui ne peut être dépassé sous peine de sanction par l'autorité surveillante à Zurich, Berne, Lucerne, Bâle-Ville, Appenzell Rhodes-Intérieures, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie. La loi, les statuts du barreau, la coutume condamnent les mêmes abus que le droit romain, soit le *quota litis*, ou honoraires fixés en proportion de l'objet en litige, et le *palmarium*, prime en sus des honoraires. Les moyens disciplinaires sont le blâme, l'amende, et la suspension momentanée ou la révocation. Le barreau exerce en outre une surveillance sur ses membres. Les détails sur l'organisation actuelle se trouveront dans les travaux ci-dessous mentionnés d'Ott, Wäber et Zürcher.

Bibliographie : J.-C. Bluntschli : *Staats- und Rechtsgeschichte der Stadt und Landschaft Zürich* I, 201, 392. — J.-J. Blumer : *Staats- und Rechtsgeschichte der schweizerischen Demokratien* I, 293, 377, 399, 543, 549, 593. — H. Brunner : *Deutsche Rechtsgeschichte* II, 349. — T. Lindegger : *Die Anwaltschaft im Gebiete des Kts. Aargau*. — G.-A. Matile : *De l'autorité du Droit romain dans la Principauté de Neuchâtel* 43, 65. — F. Ott [illegible] : *Die Rechtsverfolgung in der Schweiz*. — Cas. Pfyffer : *Kurze historische Darstellung des Advokatenstandes* dans *Zeitschrift der juristischen Gesellschaft des Kts. Luzern* 1860. — A.-Ph. Segesser : *Rechtsgeschichte der Stadt und Republik Luzern* I, 76, II, 206. — A. Tillier : *Gesch. Bern* II, 496, IV, 418. — P. Wäber : *Advokatur*, dans *Handwörterbuch der schweizerischen Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung*. — A. Weissler : *Gesch. der Rechtsanwaltschaft*. — E. Zürcher dans *Festgabe der Universität Zürich für den Schweizerischen Juristenverein* 1908. — *DHV*. — L. Zürcher : *Grundriss zu Vorlesungen über das schweizerische Anwaltsrecht*. — Le même : *Schweizerisches Anwaltsrecht*. [L. M. d'après des notes de H. Weisser.]

AVOCATS (PROCÈS DES). Procès intenté en 1839-1840 à C. Siegwart-Müller, à Lucerne, qui avait adressé différents reproches aux avocats insérés dans la *Schweizer. Bundeszeitung* de 1839, n° 30. Acquitté sur un des chefs d'accusation, mais condamné pour diffamation, Siegwart-Müller publia en 1840 : *Der Advokaten-Prozess, ein Beitrag zur Gesch. der Pressfreiheit*. [P. X. W.]

AVOGADRO, AVVOCATO, ADVOCATUS. Avocat spécial aux trois vallées ambrosiennes, et qui ne se rencontrait pas dans la partie du Tessin dépendant de Côme. Il y avait deux sortes d'avogadri, ceux [illegible] des premiers Habsbourg [illegible], et ceux des chanoines de Milan. Les premiers ne différaient pas des [illegible] du Nord des Alpes, tandis que les derniers avaient des compétences beaucoup plus étendues. [illegible] des chanoines n'avait pas, au début [illegible] dans les vallées ambrosiennes, le droit de rendre la justice [illegible] servé aux [illegible] [illegible] que l'avogadro [illegible] [illegible] [illegible] les chanoines perdirent la [illegible] des trois vallées, la charge de l'avogadro [illegible] dit de son importance. Son [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que les chanoines [illegible] cun des vallées [illegible] [illegible] avogadri connus : [illegible] de Giornico, env. 1162-1167 ; [illegible], 1165-1168, le premier des

avogadri des chanoines ; Carnelevarius de [illegible], près Quinto, 1198-1223 ; Werner I de Chiggiogna, 1223-1262 ; Jacques, son fils, 1262-1270 ; Albert Cerro, probablement 1270-1290 ; Werner II de Chiggiogna, [illegible]-1331 ; Johannes, son fils, † av. 1371 ; Werner III, fils de Johannes. — BLENIO : Alcherius de Torre, avant et sous les Hohenstaufen ; Guifred Orello, vers 1190 ; Guido, son fils, 1205-1210 ; Henri, fils de Guido, 1214-1237 ; Matteo, fils probable d'Henri 1250-127[illegible] ; Guido, fils du précédent, 1282-1313 ; Gruo, fils de Guido, 1316-1325 ; Matteo II, neveu de Guido, 1329-1342 ; Giovanni Visconti d'Oleg, 1343. L'avogadria passa ensuite aux Pepoli, de Bologne, et resta dans cette famille jusqu'en 1402. — BIASCA. Sont connus seulement : Stramadenus de Magistro, 1292-1300 ; Petracius de Florio, 1317-1326 ; Zifredus, 1365. — Aucun avogadro n'est connu ni pour la Riviera ni pour Claro. — Voir Meyer : *Blenio und Leventina*. — Le même : *Die Capitanei von Locarno*. [C. TREZZINI.]

AVOUERIE (latin *advocatia*, all. Vogtei). L'avouerie désigne en Allemagne le droit de domination qui, dès le début du IX[e] s., appartenait au roi sur les évêchés, les couvents, les églises et les territoires relevant de l'empire. Ce droit était fondé sur le *mundiburdium*, c. à. d. la tutelle qu'exerçait autrefois le roi sur ces territoires et ces institutions, et qui faisait de lui leur seigneur. A ce droit était liée l'obligation pour le roi de leur accorder sa protection. Mais comme le roi ne pouvait exercer lui-même son autorité, il désignait des comtes pour le remplacer ; chacun de ceux-ci avait la faculté de désigner un sous-avoué. Les droits royaux furent très tôt contestés par la papauté et dinasties, notamment à la suite de la querelle des Investitures ; de même les évêques en guerre avec les avoués l'emportèrent peu à peu. — Le droit d'avouerie appartenait aussi au propriétaire ou fondateur d'un couvent ou d'une église. Il se composait à l'origine de l'autorité complète sur l'établissement, du droit de justice dans les propriétés de celui-ci et de la représentation devant les tribunaux. Dès le XII[e] s., les couvents arrivèrent peu à peu à s'émanciper dans une [illegible] de la tutelle de leurs avoués et les propriétaires d'[illegible] ne furent plus par la suite que les patrons de celles-ci, avec quelques droits seulement. Le roi plaça également des avoués pour le représenter dans les territoires de l'empire comme le Oberhasle et la vallée d'Urseren. Dans le Sud de la France, le droit d'avouerie procède des *defensores* et du patronat romains. — Voir Ad. Waas : *Vogtei und Bede in der deutschen Kaiserzeit*, dans *Arbeiten zur deutschen Rechts- und Verfassungsgesch.* de Haller, Heck et Schmidt, 1919. — [illegible] : *Manuel des institutions françaises*. *Période des Capétiens directs*, p. 285. — F. Senn : *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France*, 1903. — *Arch. SG.* XX, 3 et XVI, 37. [H. T.]

AVOUSON. Le village d'Avouson, situé à [illegible] km. au Sud de Gex, ainsi que les terres voisines, appartenait à l'église de Genève, déjà au XII[e] s. Le prieuré de Saint-Victor y possédait aussi des droits. Un accord de 1258 entre Simon de Joinville, seigneur de Gex et le prieuré de Saint-Victor indique que chaque partie possédait une moitié de ce village, mais que la haute juridiction en appartenait au sire de Gex qui le tenait en fief de l'évêque de Genève. — Voir *Regeste genevois*. — Galiffe : *Genève H et A*, supp. — Arch. d'État, Genève, *T et D*. [L. B.]

AVOYER (du latin *advocatus* ; en allemand *Schultheiss*, latinisé en *scultetus*). Titre de fonctions politiques employé exclusivement en Suisse [illegible] par le premier magistrat de l'État ou de la ville à Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, le président du Grand Conseil à Zoug, le président des villes [illegible] de Winterthour (Zurich), Aarau, Brugg, Lenzbourg, Zofingue, Payerne, Hutwil, [illegible] (Grisons), Sempach, Sursee, Willisau (Lucerne), [illegible], Baden, Bremgarten, Mellingen, Kaiserstuhl, Waldshut, Sargans, Frauenfeld, D[illegible] Wil (Saint-Gall), et [illegible] des cantons), les baillis de Büren, [illegible], Unterseen (Berne), Estavayer (Fribourg), Olten (Soleure) et Morat (Berne et Fribourg), Wil (abbé de Saint-Gall), enfin le président du tribunal de ville ou du tribunal de poursuites à Zurich, Kibourg, Bulach, Regensberg, Stein et Bâle. Le terme de Schultheiss, que l'on rencontre dans tous les dialectes germaniques (vieil haut allemand : *scultheizo*, ancien saxon : *sculthecto*, ancien anglais : [illegible]*heta*, lombard : *sculdhaisus*), désigne selon son étymologie celui qui impose une obligation ; *Schuld*, dans son sens primitif, est une obligation, *heizo*, celui qui commande. Les fonctions les plus anciennes de l'avoyer étaient d'ordre exécutif et judiciaire, la première qualité ayant probablement la priorité. L'avoyer est aussi [illegible] le fonctionnaire appelé (d'où *advocatus*) à veiller aux intérêts du fisc, celui qui perçoit les amendes et redevances ; c'était une charge se rapprochant apparemment de celle d'intendant seigneurial (*villicus, meier*). C'est en cette qualité du moins que l'avoyer de Winterthour apparaît dans le terrier des Habsbourg vers 1305 : « Les intérêts et revenus qui sont désignés ici sont perçus par l'avoyer. » Dans le droit municipal de Bulach de 1483 il est dit également : « L'avoyer va de maison en maison pour toucher les redevances ». D'autre part, des fonctions judiciaires sont déjà attribuées au XIII[e] s. à l'avoyer de l'évêque de Bâle dans le manuel des charges des ministériaux de Bâle : « L'avoyer prononce sur les créances, les dettes et les torts ».

Le titre d'avoyer est particulier aux villes à constitution aristocratique jusqu'en 1798, c'est-à-dire aux quatre premières des villes précitées où les Grand et Petit Conseils étaient élus par toute la bourgeoisie et n'étaient pas composés de députés des corporations comme à Bâle, Zurich, Schaffhouse, Saint-Gall ou Coire. A l'origine, l'avoyer, ainsi que l'appellation latine *advocatus* = avoué l'indique, était nommé par le seigneur de la ville : empire ou une dynastie comme l'Autriche et la Savoie. Après que les communautés se furent constituées, il en resta le premier magistrat, comme le landammann dans les petits cantons. Des fonctions primitives, il ne conserva que la présidence du Conseil et du Tribunal de ville et fut toujours soumis à la réélection par le Grand Conseil. Dès 1500 environ il porta le sceptre [illegible] et eut la garde du sceau [illegible]. Jusqu'à une époque récente, il fut aussi le chef militaire en temps de guerre et représenta en tout temps l'État à l'extérieur. Dans les cantons aristocratiques le nom de consul lui fut aussi donné, et, à cause de sa charge, le titre d'Excellence (*Ihro Gnaden*). Dès le XVI[e] s., la durée de ses fonctions fut limitée dans les villes à un ou deux ans ; en fait, elle était à vie, car il alternait simplement avec l'ancien avoyer jusqu'à sa mort.

Supprimé en 1798, le titre d'avoyer, [illegible] d'État, reparut sous [illegible] en 1803 [illegible] supprimé à [illegible] 18[illegible], à Fribourg en 18[illegible], à Soleure en 18[illegible] [illegible].

Le titre d'avoyer [illegible] ainsi que [illegible] de ville disparut [illegible]. — Voir Grimm : *DWB* IX [illegible] — *SI* II, [illegible] — Hoops : *Reallexikon der germanischen Altertumskunde* IV, 1[illegible]. — Du Cange I, 103. [illegible]

AVRY-DEVANT-PONT ([illegible]. V. *DGS*). Avry [illegible] de Pont. [illegible] XV[illegible] de Pont, [illegible] Fribourg [illegible] partie de [illegible] Avry [illegible] jusqu'en 1[illegible]. Il fut revendiqué cette année-là par le

chapitre de Saint-Nicolas, de Fribourg, soutenu par le gouvernement. Les difficultés avec le Saint-Bernard durèrent jusqu'en 1602 et se terminèrent à l'avantage du chapitre. Registres des baptêmes depuis 1761, des mariages depuis 1705 et des décès depuis 1703. — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du canton de Fribourg*. — *Mémorial de Fribourg*, I (article PONT EN OGOZ). — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. [G. C.]

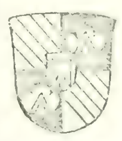
AVRY-SUR-MATRAN (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). Com. politique dans la paroisse de Matran. — *Armoiries* : celles de la famille d'Affry, chevronné d'argent et de sable de six pièces. 1150 *Avri* ; 1173 *Aprilis* ; 1177 *Abril* ; vers 1200 *Avriei*, *Avril* ; 1202 *Avrie* ; 1228 *April* ; 1425 *Avryez*. Le nom dérive de *fundus Apriacus*, domaine d'Aprius, gentilice romain. D'après Kuenlin on a trouvé dans les tourbières d'Avry des antiquités romaines. Ce village est le berceau de la famille d'Affry, qui s'établit à Fribourg vers 1300 et deux siècles plus tard changea son nom Avry en Affry. Le couvent d'Hauterive possédait des biens à Avry qui lui avaient été donnés par différents membres de la famille d'Avry : en 1293 et 1294 par Jean d'Avry et en 1320 par Mariola d'Avry. Une chapelle, dédiée à sainte Anne y fut érigée. — Voir Jaccard : *Essai de toponymie*. — *ASHF* VII, X. — Kuenlin : *Dict. du canton de Fribourg*. [L. M.]



AVULLY (C. Genève, Rive gauche. V. *DGS*). Com. et paroisse mentionné pour la première fois en 1220. Anciennes formes du nom : *Avulie* 1220, *Avuilie* 1302, *Awvyllic* 1326 : — *(fundus) Apuliacus* « domaine d'Apulius ». Avully et les villages environnants de la Champagne furent cédés dès avant le XIIIe s. au prieuré de Saint-Victor de Genève, par les comtes de Genevois qui se réservèrent le droit de haute justice. A l'avènement de la Réforme, Avully prêta serment de fidélité à la seigneurie de Genève, 26 février 1539. Aux XVIe et XVIIe s., ce village changea plusieurs fois de maître. De genevois il devint bernois et fut incorporé au bailliage de Ternier ; en 1567, ce dernier passa au roi de Sardaigne, qui le céda, en 1601, par le traité de Lyon, à la France. Avully fut alors incorporé au bailliage français de Gex. Trois ans plus tard Henri IV le céda, avec deux autres villages à Genève, mais le parlement de Dijon refusa d'entériner l'acte de donation. Ce dernier ne fut confirmé que 145 ans plus tard. Avully redevint terre genevoise en 1749, et cinquante plus tard la Savoie reconnut l'entière souveraineté de Genève sur ce village. A la Révolution, il forma une commune avec les hameaux d'Epeisses et Eaux-Mortes. Pendant le temps où Avully fut terre [illegible], Genève continua à y percevoir les dîmes, et il y eut de nombreux conflits à propos de religion. La Réformation y fut introduite en 1536. [illegible] forme du bailliage de Ternier, Avully conserva le culte réformé et se rattacha à la paroisse de Cartigny ; il en fut détaché en 1738 et constitué en paroisse autonome. L'église a été bâtie en 1716. *Population* : 1910, 389 hab. — Voir Arch. d'Etat, Genève : *P.H.* n° 4070 ; *RC*. — Gautier : *Traité historique des Terres de Saint-Victor et Chapitre* (mns). — Duval : *Ternier et Saint-Julien*. [A. C.]

AVUSY (C. Genève, Rive gauche. V. *DGS*). Vge composé de deux agglomérations distinctes, l'une sur la route d'Athenaz, l'autre près de [illegible] route de Chancy, appelée Champlong. Il est cité pour la première fois en 1302, comme terre de Saint-Victor. Le comte de Genevois n'y avait que le droit de haute justice. A la fin du XIVe s., les familles d'Avusy, de la Grave et Mestral y avaient des biens. En 17[illegible], Joseph-Alexis de la Grave obtint [illegible] et érection d'Avusy et Sézegnin en baronnie. Le château a été en partie détruit par les habitants de Cartigny en 1564 et par les Bernois en 1590. Après la [illegible], Avusy suivit les mêmes destinées qu'Athenaz, Sézegnin et Laconnex [illegible] Saint-Victor. La république genevoise y avait des droits de juridiction importants, mais les ducs de Savoie se [illegible]vaient encore l'exécution des criminels. De là une multitude de difficultés qui ne prirent fin qu'en 1754 par le Traité de Turin, qui remit Avusy en toute souveraineté à la Savoie. En 1816, Avusy redevint une commune genevoise avec les villages de Laconnex et Soral, qui en furent détachés en 1847. Au moyen âge, Avusy avait une chapelle sous le vocable de Saint-André, filiale de Chancy. La paroisse, catholique, fut fondée en 1754 et l'église consacrée en 1758. Registres de paroisse depuis 1759. — Voir Arch. d'Etat Genève : *T* et *D* ; *Saint-Victor* ; *Visites épiscopales* ; *P. H.* — Foras : *Armorial*. [Louis BLONDEL.]

AVY, *Giov. Federigo* DI MADRUZZO, comte d'Avy, marquis de Soriana et d'Ammeville, seigneur piémontais, neveu du cardinal Madruzzo. *Armoiries* : écartelé, au premier et quatrième bandé d'argent et d'azur de six pièces ; aux deuxième et troisième, de sable à un mont à trois coupeaux d'argent chargé d'un chevron de gueules ; sur le tout d'or à un gonfanon de gueules. Avy épousa à Milan, en 1557, Isabelle, fille cadette de René de Challant, seigneur de Valangin ; il était alors gouverneur de Pavie. Par ce mariage, il fut mêlé aux prétentions de sa femme et de sa belle-sœur, Philiberte, femme du comte de Tornielli sur Valangin (voir art. VALANGIN). Il eut trois fils, dont Ferdinand d'Arberg de Madruz, comte d'Avy, qui émit des prétentions sur Valangin à la fin du XVIe s. et au commencement du suivant. Sa fille Christine épousa Marc-Claude de Rye, marquis d'Ogliani, dont le fils fut aussi prétendant à la souveraineté de Valangin au XVIIe s. Avy mourut le 11 avril 1586 à Rome. — Voir Matile : *Hist. de la Seigneurie de Valangin*. — Chambrier : *Hist. de Neuchâtel et Valangin*. — *MN* 1901, p. 54, et 1904, p. 243. — Arch. d'Etat Neuchâtel. [L. M.]



AYCARDIS ou **AYCARD**, JEAN-BAPTISTE de. Prêtre du diocèse de Gênes, fut choisi par l'évêque de Lausanne, Benoît de Montferrand pour son official et vicaire général en 1477. Il conserva ce dernier poste sous les épiscopats suivants d'Aimon et de Sébastien de Montfalcon, jusqu'à sa mort, causée par la peste, le 8 août 1517. Official de 1477 à 1491 et de 1508 à 1517. Chanoine de Lausanne, de Berne et de Fribourg, curé de Saint-Laurent à Lausanne, de Crissier et de Penev, Vuitebœuf. Personnage fort considéré à son époque. — Voir Reymond : *Dignitaires de Lausanne*, 264. — Dupraz : *Cathédrale de Lausanne*. — Wirz : *Regesten* IV à VI. [M. R.]

AYENT (C. Valais, D. Hérens. V. *DGS*). Vge et ancienne seigneurie comprenant Arbaz et peut-être Grimisuat. Aux Places, on a découvert des tombeaux de l'âge du bronze et peut-être de premier âge du fer. Anciennes formes : *Aent*, *Ayent*, [illegible]. Les comtes de Granges y possédaient une seigneurie, dont une partie était encore en leur main vers 1200. Le reste avait passé par alliance aux comtes de Lenzbourg, puis aux comtes de Savoie. Ulrich, comte de Lenzbourg, donna sa part d'Ayent à son neveu Aymon de Savoie, évêque de Sion, qui à son tour en fit don à son chapitre cathédral en 1052, avec la part apportée à sa [illegible] par sa mère, comtesse de Lenzbourg. A la fin du XIIe s., la seigneurie d'Ayent, [illegible] semble revenir Hérens, était divisée en deux parts. L'une appartenait aux [illegible] d'Ayent, l'autre à la Savoie et [illegible]. Par alliance, [illegible] passa à la famille de la Tour. En 1260, [illegible] d'Ayent [illegible] [illegible]. En 1296, [illegible] d'Ayent à l'évêque Boniface de Challant. Ayent appartint alors à la [illegible], qui y possédait [illegible] de la Tour, [illegible] appelé la maison de Bex. Il y avait deux châteaux : celui de l'évêque, près de [illegible], et celui des de la Tour, [illegible] de la Place, construit après 1[illegible] 1[illegible], après la [illegible] de l'évêque Guichard Tavel[illegible].

perpétré, disait-on, à l'instigation d'Antoine de la Tour. Les biens des de la Tour ayant passé à Édouard de Savoie, successeur de Guichard Tavelli au siège de Sion, Ayent se trouva entièrement réuni à la mense épiscopale. Mais, lors de la nouvelle intervention de la Savoie dans les affaires du Valais à l'expulsion de l'évêque Édouard, le château de l'évêque à Ayent fut pris et démantelé par Amédée VII, le Comte Rouge, en 1384. Après la suppression des prérogatives seigneuriales, en 1798, les habitants d'Ayent rachetèrent les dîmes et les fiefs de l'évêque en 1806, et plus tard, les propriétés du chapitre. Ayent formait une commune avec Arbaz dans laquelle ce dernier village comptait pour un tiers. Des conflits ayant éclaté à propos de pâturages et de juridiction, une première division du territoire eut lieu en 1780, mais sans réussir à calmer les esprits. L'on revint à l'ancien état de choses en 1753, et, en 1877, eut lieu la séparation définitive. Au spirituel, la chapelle d'Arnion dut desservir primitivement Ayent, Arbaz et Grimisuat. Au XI[e] s. fut fondé le prieuré bénédictin de Saint-Romain, dépendant de l'abbaye d'Ainay près de Lyon. Ce prieuré fut réuni en 1378 à celui de Granges et vendu en 1620 au chapitre de Sion. L'église, située au Sud du clocher actuel, dont la partie inférieure, avec la date de 1143, lui servait de tour, était du commencement du XII[e] s. Elle fut reconstruite en 1514 et en 1862 ; cette dernière fois au Nord du clocher. Outre celle d'Arnion, il existait des chapelles dans les villages ; celle de la Place, vouée à saint Michel, semble n'être que l'ancienne chapelle du château mentionnée en 1268. — Voir Gremaud II, III, IV. — *MDR* XVIII. — *Chartes sédunoises.* — van Berchem : *Jean de la Tour*, 50, 59. — Rameau : *Les châteaux du Vallais* 66 — *Gallia Christiana.* — Arch. locales. [Ta.]

AYENT, d'. Famille des seigneurs de ce village, dont elle a pris le nom ; elle apparaît au début du XII[e] s. *Armoiries* : d'azur au lion d'or et de gueules, la patte de gueules, tenant un sabre d'or. — 1. GUILLAUME, fils d'Amédée vassal des de la Tour, convertit en 1224 son alleu d'Ayent en fief de l'évêché, moyennant 100 sols de redevance. — 2. PIERRE, chevalier, fonda en 1268 la chapelle de Saint-Michel dans le château d'Ayent. — 3. RODOLPHE, remit en 1294 tous ses droits sur Ayent à l'évêque Boniface de Challant. — 4. JACQUES, prince abbé de Saint-Maurice de 1292 à 1313, vendit au chapitre de Sion ses possessions du Val d'Hérens. — 5. PIERRE, chevalier, était au milieu du XIII[e] s. vassal du comte de Savoie pour plusieurs fiefs dans la vallée de Bagnes, au Levron, à Vollège, à Étier, à Vernayaz. — La famille d'Ayent qui a compté aussi des chanoines du Grand Saint-Bernard et de Sion, s'est éteinte vers le milieu du XIV[e] s. Elle avait des biens à Granges, Bramois, Saxon, [illegible], etc., et possédait la majorie d'Ayent vers 1260 et la souste de Loèche depuis 1299. — Voir Gremaud I-V. — Rameau : *Le Vallais historique.* — Hoppeler : *Beiträge.* — *Chartes sédunoises.* — V. van Berchem : *J. de la Tour.* [Ta.]

AYER (C. Valais, D. Sierre. V. *DGS*). Com. politique composée des hameaux de Zinal, Mission, Quartier et Combaz. Monuments mégalithiques : *[illegible]*. Anciennes formes : *Ayer*, 1243 ; *Ayent*, 1267 ; *Ayers*, 1301 ; *Ayeir*, 1303. Les deux premières formes sont identiques avec l'ancienne orthographe d'Ayent et font supposer que ces deux noms ont la même origine ; ils auraient désigné des colonies d'une tribu [illegible]. Ayer avait une cour de justice au XIII[e] s. et portait le nom de Quartier de la vallée. En 1[illegible], la chapelle fut agrandie et un rectorat institué. Ayer est le lieu d'origine de la famille de Torrenté. *Population* : 1[illegible], [illegible] hab. ; 1850, 700 ; 1910, 550. — Gremaud II. — [illegible] de Sed. [L. Mr.]

AYER, Nicolas-Louis-*Cyprien*, * 182[illegible] à [illegible] dans la Basse-Gruyère, [illegible] à Fribourg [illegible] des [illegible] auxquelles il était [illegible] à l'enseignement. Il fut d'abord précepteur à [illegible], puis maître de français à l'Institution Keller, à Zurich. Après un séjour en Allemagne, consacré presque exclusivement à l'étude du vieux français et de la littérature du moyen âge, Ayer revint en Suisse en 18[illegible], comme rédacteur du *Patriote genevois*, de [illegible], et l'année suivante, dès la chute du gouvernement sonderbundien, il est à Fribourg, à la fois rédacteur du journal radical *Le Confédéré* et professeur à l'École cantonale. Il collabore à *L'Émulation*. Radical fervent et militant, Ayer perd sa place de professeur lors de la restauration conservatrice de 1857 ; il s'occupe alors surtout de politique et de polémique. En 18[illegible], il est appelé à la rédaction du journal *L'Union démocratique* de Neuchâtel, et vient se fixer dans cette ville où il reprend l'enseignement au Gymnase. En 1866, il est nommé professeur de géographie, de français, et d'économie politique à l'Académie de Neuchâtel ; il a revêtu la charge de recteur de cette Académie en 187[illegible] et en 1878 et meurt à Neuchâtel le 8 septembre 1884. Comme géographe et comme grammairien, Ayer a laissé des travaux de valeur qui jouissent d'une grande considération : *Grammaire française.* — *Manuel de géographie statistique.* — *Cours gradué de langue française*, II[e] partie. — *Phonologie de la langue française.* — *Grammaire comparée de la langue française.* — *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand.* [Aug. Sch.]

AYMON. Voir AIMON.

AYMON IV, abbé de Saint-Maurice 1204-23. Il renoua les relations de l'abbaye avec Notre-Dame de Châtillon de [illegible] et fit un arrangement avec le comte Thomas I de Savoie au sujet de [illegible] en 12[illegible]. Le prélat fut reconnu comme seigneur en temps ordinaire, mais si le comte se trouve entre le lac et le Saint-Bernard, les droits de juridiction lui sont réservés. — Voir Aubert : *Trésor de Saint-Maurice.* — Cibrario : *Documenti.* — Gremaud. — Hoppeler : *Beiträge.* [Ta.]

AYMON, JEAN, 1661-1720, prêtre et protonotaire apostolique originaire du Dauphiné, se rendit à Genève et à Berne, en 1[illegible], et embrassa le protestantisme. À Berne, il [illegible] [illegible] [illegible] *[illegible]*, qui parut en 1[illegible] à La Haye, où Aymon s'était établi. Aymon est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'Église catholique grecque, le concile de Trente, etc. — Voir *France protestante*, 2[e] éd. [E. B.]

AYMONIER, JEAN-CHARLES, * 18[illegible], † 1892, d'une famille originaire de Bollet (Vaud), et fixée à Genève depuis 17[illegible]. Élève de la classe de dessin de la Société des Arts, il obtint une bourse pour visiter l'Italie. De retour à Genève, il fit surtout de [illegible] et collabora [illegible] [illegible] [illegible] de l'Administration [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] Saint-Pierre [illegible] Bourg de Four. — Voir *SKL.* [illegible] [illegible]. — Arch. d'État de Genève. [illegible]

AYMONOD. Famille noble [illegible] [illegible] qui disparaît à la fin du XVI[e] s. [illegible]

AZELINE. Voir [illegible].

AZEMAR. [illegible]

AZENHOLZ (AZENHOLZER). [illegible]

cellérier d'Engishofen. — 2. JOHANN, est en 1420 bourgeois de Saint-Gall. — 3. KONRAD, fils de Jakob bourgmestre de Constance, commerçant, reçut la bourgeoisie en 1569 et devint en 1578 trésorier du Notenstein. Il possédait le castel de Dottenwil ; fort riche, il fit don en 1600 au Gymnase de Saint-Gall, fondé en 1598, de 2000 fl. — 4. JOHANN, possédait la juridiction de Dottenwil et était bourgeois de Saint-Gall et Zurich. — Voir W. Hartmann : *Stadt-St. gall. Burgergeschlechter* (mns. à la bibliothèque de Saint-Gall). — Nüf : *Chronik*, p. 847. — Kinder von Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch* sous *Atzenholz*. [Bt.]

AZMOOS (C. Saint-Gall, D. Werdenberg, Com. Wartau. V. *DGS*). Vge et paroisse situé autrefois dans la seigneurie de Wartau. En 1466 : *Azmaos* (ou [illegible]) = marais d'*Atzo*. Une armée des Confédérés y campa en 1499 pendant la guerre de Souabe, dans sa marche contre les troupes allemandes installées dans le château de Gutenberg ; elle franchit alors le Rhin, le 11 février, près de Triesen. Par suite de l'éloignement de l'église paroissiale de Gretschins, Azmoos chercha plusieurs fois inutilement (1670 et 1715) à obtenir du gouvernement glaronnais et de la Diète l'autorisation de remettre en état la chapelle délabrée de Saint-Nicolas afin d'y célébrer le culte évangélique. Azmoos ne construisit son église qu'en 1734-1736 et conclut en 1743 un accord avec Glaris, d'après lequel le pasteur devait être Glaronnais, mais nommé par Azmoos. L'entrée des Français en Suisse en février 1798 fut saluée avec allégresse, et les arbres de liberté dressés jusqu'au moment où Hotze passa avec les Autrichiens le 8 mai 1799. Deux grands incendies sévirent le [illegible] mars 1819 et le 22 décembre 1831. Azmoos forma en 1803 avec Wartau, Malans, Oberschan, Fontnas, Trubbach, Gretschins, Murris, Weite et Matug la commune politique, civile et scolaire de Wartau. Il existe par contre deux paroisses depuis 1736 : Azmoos-Trubbach et Wartau-Gretschins. Registres de paroisse depuis 1736. [Chr. Enrson et P. Bt.]

B

BAADER. Voir BADER.

BAAGUE, P. CHARLES, Jésuite, * à Berne 5 août 1809, prêtre en 1840, enseigna de 1836 à 1847 dans les classes inférieures des collèges d'Estavayer, Brigue, Notre-Dame d'Ay (province de Lyon), Sion et Fribourg (Coll. Saint-Michel et pensionnat) ; chassé de Fribourg en novembre 1847, missionnaire à Cincinnati, † à Washington, le 24 sept. 1877. — Voir [illegible] *Super.* — *Livre d'or* [illegible], p. 141. [illegible]

BAAL, J.-J. Chancelier épiscopal à Coire, [illegible] 1754 à Tschappina. Ordonné prêtre le 19 septembre 1778, il entra à la chancellerie épiscopale le 3 janvier 1780 d'abord comme registrateur, puis comme [illegible] chancelier de 1802 à fin 1838 ; conseiller ecclésiastique de 1839 à sa mort, le 3 janvier 18[illegible]. [J. J.]

BAALI (BALI, PALI). [illegible] famille de l'Unterwald. [illegible] 1567 [illegible] par le tribunal [illegible] Nidwald [illegible] fin du XVI[illegible] s. [illegible] 1675, [illegible] 1698. Son fils [illegible] membre du Conseil [illegible] du Blenio en 1725, mais se noya par accident dans le lac [illegible] charge le 15 octobre 1725. — *Armoiries* : de [illegible] à une équerre d'argent à dextre enveloppant un croissant d'or surmonté d'une étoile du même. [R. Durrer.]

BAAR (C. Zoug. V. *DGS*). Une des trois communes du bailliage extérieur qui, en 1352, entra avec la ville de Zoug dans la Confédération. Anciennement *Bar*, nom répandu dans le territoire souabe-alémanique dès le VIII[e] siècle et qui paraît signifier *Gau* ([illegible] III, 258-259). *Armoiries* : d'argent à une fasce d'azur portant un B d'argent. Des pièces de monnaie et [illegible] trouvailles prouvent que la contrée était déjà habitée à l'époque romaine. Sous la domination autrichienne, Baar possédait un siège de justice. Une tradition attribue à Charles le Chauve la construction de la première [illegible] [illegible] de saint Martin [illegible] certifiant le fait ; toutefois, pour [illegible] on a gravé sur le portail de l'église paroissiale, probablement vers 1500, la date de 876. La tour est plus ancienne et remonte, à en juger par ses formes romanes, au XIII[e] s., tandis que la nef a subi des transformations en 1666, 1760, 1771 et 1904. La première mention certaine de Baar se trouve dans un document du 30 janvier 1045.



[illegible]

Avec l'église, [illegible] [illegible]

trations, politique et corporative, furent séparées et devinrent des communes distinctes. En 1873, la séparation fut encore accentuée ; la paroisse réunissant les catholiques et la commune d'habitants englobant tous les habitants de Baar. Le pacte d'admission dans la Confédération, de 1352, avait placé la ville de Zoug et le bailliage extérieur sur un pied d'égalité réciproque. Cependant, des différends devaient naître entre la campagne démocratique et la ville aux tendances aristocratiques ; ils devinrent si vifs, qu'en 1404 la première guerre civile entre Confédérés ne fut évitée qu'à grand'peine grâce à la condescendance du bailliage extérieur. Baar qui avait été occupé, ainsi que les deux autres communes rurales, par les troupes confédérées, renonça à ses prétentions et se soumit d'avance au verdict des six cantons. Ceux-ci tranchèrent le différend en donnant en somme raison à la ville, puisqu'ils lui laissèrent la garde de la bannière et du sceau et n'accordèrent aux communes extérieures que le droit de participer à la charge d'ammann. Dans l'histoire locale, mentionnons que les relations entre Baar et le territoire zuricois voisin furent de tout temps les meilleures. La différence même des confessions ne les troubla point. La fameuse « soupe au lait » de Cappel fut mangée sur le territoire de Baar près de la frontière zuricoise ; et, après Cappel et le Gubel, ce fut aussi sur le terrain de Baar que fut conclue la paix de 1531. L'ammann fut choisi, depuis la seconde moitié du XVI[e] s. jusqu'en 1815, alternativement dans les différentes communes suivant un ordre établi ; en 1549 apparaît comme premier ammann de Baar un certain Hartmann [illegible]. Baar envoyait aussi siéger au conseil et au tribunal un nombre déterminé d'assesseurs. Les prérogatives des trois communes extérieures disparurent avec la promulgation de la constitution cantonale de Zoug. La paroisse de Baar embrassait au début plusieurs communes zuricoises voisines, de même que nombre de communes et de localités zougoises. Toutes se détachèrent avec le temps de l'église mère. A côté de l'antique église paroissiale s'élevèrent en 1666 la chapelle de l'Ange gardien et en 17[illegible] celle de la Sainte Croix ; depuis 1[illegible] Baar possède un temple protestant. Les écoles latines fondées en 17[illegible] furent transformées en 18[illegible] en écoles secondaires de l'État. Les écoles moyennes de Baar se sont aussi développées depuis lors par l'adjonction de classes professionnelles.

Depuis les temps les plus anciens, Baar participa au trafic qui empruntait le chemin muletier entre le lac de Zurich (pont de la Sihl) et le lac des Quatre-Cantons en passant par Baar où il bifurquait ; un chemin menait directement à Lucerne pendant que l'autre s'arrêtait d'abord à la souste de Zoug. Les plus anciennes traces d'activité industrielle à Baar remontent au commencement du XVII[e] s. En 16[illegible], il y avait un moulin à papier qui existe encore aujourd'hui, mais transformé en une fabrique de carton. Le couvent de Cappel possédait à Baar déjà en 1[illegible] un moulin ; c'est l'Obermühle actuelle. En 18[illegible] fut fondée la grande filature de coton au bord de la Lorze. Toutefois, la majeure partie de la population s'adonne encore à l'agriculture. *Population* : 1798 : 1757 hab. ; 1817 : 18[illegible] ; 18[illegible] : 2[illegible] ; 18[illegible] : 2339 ; 1870 : 3[illegible] ; 1910 : 5[illegible]. — Voir Stadlin : *Gesch. v. Zug*, III. — Staub : *Kt. Zug Baar*. — [illegible] Widmer : *Gesch. d. Pfarrei Baar*. — A. Andermatt : *Patronatsrecht der Kirche Baar*. — Ch. Schumacher : *Das geistliche Baar*. — Ph. Andermatt : *Korp. B[illegible] von Baar*. — Ruttimann : *Zur Korporationen*. — A. Weber : *Hungenerund Sihlstrasse*. — *ZNBl* 1[illegible] [A. W.]

BABAULT. Famille de l'Orléanais dont un membre vint se fixer à Genève et fut admis à la bourgeoisie en 1728 ; elle s'est éteinte à la fin du même siècle. *Armoiries* : un chevron chargé sur chaque bras d'une moucheture d'hermine, accompagné en chef, à dextre, d'un croissant, à senestre d'une étoile et en pointe d'une tour de [illegible]. — [illegible], fixé à Genève dès 1690, est l'auteur d'un journal manuscrit relatant les circonstances de son départ de France, publié par Louis Dufour dans *Étrennes religieuses*, 1889, p. 1[illegible]-196. — Voir Covelle : *LB*. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. — *France protestante*. [H. D.]

BABEL. Famille établie à Bardonnex (Genève) dès le XV[e] s., et encore fortement représentée dans ce village. Plusieurs de ses membres vinrent s'établir à Genève, où ils acquirent la bourgeoisie dès le XV[illegible] s. — 1. PIERRE, fils de Claude, * 1819, député au Grand Conseil de 1858 à 1867, date de sa mort. — 2. Jean-ADRIEN, 1857-1907, conseiller administratif de 1[illegible] à 1907. — 3. ANTONY, * 1888, auteur de l'*Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes*. [C. R.]

BABEL ou **BABLE,** JOHANN-BAPTIST. Probablement d'origine française, il vint à Einsiedeln dans les années 1760 et fit seize statues en stuc pour le chœur, puis les sculptures de molasse de la Kramgasse. Il travailla de 1772 à 1775 à la décoration intérieure de l'église Saint-Ours à Soleure. — *SKL*. [V. V.]

BABENBERG. Famille éteinte de la ville de Soleure. *Armoiries* : une marque de maison (un pal croisé d'un bâton posé en barre) à une épée en fasce, la poignée à dextre, brochante, le tout sur trois monts en pointe, émaux inconnus. — 1. HEINRICH Burkhardt von Babenberg, bourgeois de Soleure en 1[illegible], du Conseil en 1[illegible] sous le nom d'Heinrich BABENBERG. — 2. DANIEL, son fils, du Conseil en 1[illegible], bailli de Gösgen en 1497, trésorier en 1498, chef des Soleurois le 22 mars 1499 au Bruderholz, avoyer de 1500 à 1504 et de 1512 à 1517, † 1517, dernier de sa famille. — Voir *LL*, XVII, 3[illegible]. — *Bestallungsbuch*. — Franz Haffner : *Chronik*. — Leu[illegible] : *[illegible]* — Amiet : *St. Ursus Pfarrstift*, 384-385. — Tatarinoff : *Schlacht bei Dornach*. [V. V.]

BABENWAGE. Voir SIHLBRUGG.

BABINCHOVA. Voir B[illegible].

BABST. Famille fribourgeoise. Voir BAPST.

BACCÆ, BACIUM, BACTIACUM. Voir B[illegible].

BACCIARINI, *Aurelio*, évêque titulaire de Daulia et administrateur apostolique du Tessin, * à Lavertezzo (Tessin), le 9 novembre 1873. Il étudia à Pollegio, Côme, Lugano et Milan, docteur en théologie à Milan 1897, et fut ordonné prêtre le 12 juin de la même année ; curé de Arzo 1897-1903, directeur spirituel du séminaire de Pollegio 1903-1906. En 190[illegible], il entra dans la nouvelle Congrégation des Serviteurs de la charité fondée par Don Luigi Guanella, à Côme, dont il devint le bras droit, et remplit pendant quelques années les fonctions de curé de l'importante paroisse de Saint-Joseph à Rome. Lors du tremblement de terre des Abruzzes 1915, il se prodigua en faveur des sinistrés, au péril de sa propre vie. A la mort de Don Luigi Guanella, 24 octobre 1915, il fut nommé supérieur général de la Congrégation des Serviteurs de la charité. Le 12 janvier 1917, fut appelé au diocèse de Lugano pour remplacer Mgr. Peri-Morosini. Il fut consacré à Rome le 21 [illegible]



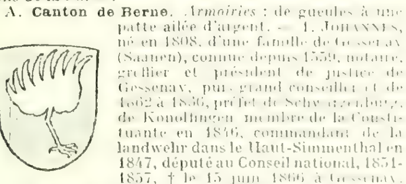
[illegible] les de la [illegible] Serviteurs de la charité [illegible]

BACCUET, BAGGUET. [illegible]

1652. — 2 PAUL, frère du précédent, 1594-1669, pasteur à Besse (Dauphiné) 1617, à Divonne 1622-1626, pasteur à Genève et professeur de philosophie 1632-1641, pasteur à Lyon 1653-1654, puis à Delft. Il publia plusieurs opuscules de métaphysique : *Disputatio logica de causis* — *Disputatio physica de mundo*. — 3. OSÉE, 1636-1676, apothicaire, pharmacien de l'Hôpital, 1673, publia un petit traité intitulé : *Hoseas ou l'apothicaire charitable*. — Voir *France protestante*. — Gautier : *Médecine*. — Montet : *Dict. des Vaudois et des Genevois*. — Heyer : *Hist. de l'église de Genève*. [H. D.]

BACH, nom de famille répandu dans plusieurs cantons de la Suisse.

A. **Canton de Berne**. *Armoiries* : de gueules à une patte ailée d'argent. — 1. JOHANNES, né en 1808, d'une famille de Gessenay (Saanen), connue depuis 1559, notaire, greffier et président de justice de Gessenay, puis grand conseiller et de 1862 à 1836, préfet de Schwarzenburg, de Konolfingen, membre de la Constituante en 1846, commandant de la landwehr dans le Haut-Simmenthal en 1847, député au Conseil national, 1851-1857, † le 15 juin 1866 à Gessenay.



— Voir *Berner Zeitung*, 1866, 147. — 2. MARIE-LOUISE-HENRIETTE, * le 26 juin 1836, † le 25 août 1904, fille du professeur de théologie bernois Gelpke ; elle épousa en 1860 Karl-Heinrich-Andreas Bach, vécut dès 1871 à Bâle, dès 1886 à Berne où elle fonda une école privée et se voua aux lettres. — Voir Brümmer : *Lex. der deutsch. Dichter des 19. Jahrh.* [R. M. W.]

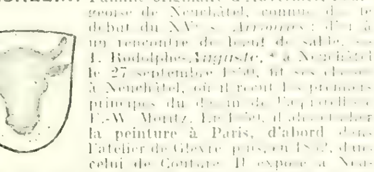
B. **Canton de Zurich**. — 1. CHRISTOPH-ERNST, médecin à Zurich, * le 15 mars 1810 à Schweinfurt (Bavière), depuis 1859 bourgeois de Zurich, auparavant de Pfungen. Il étudia à Wurzbourg, Heidelberg et Zurich où il obtint son doctorat en 1834. Il s'établit à Zurich où après plusieurs années d'activité dans la division des aliénés de l'ancien hôpital, il mourut le 11 décembre 1873. — Voir aussi art. ZUMBACH. [G. W.]

BACH, vom (DE RIVO, DE RIVA). Famille de ministériaux de la seigneurie d'Unspunnen. — GERHARD, chanoine et *magister* d'Amsoldingen de 1296 à 1310, patron de l'église de Balm en 1306, prévôt d'Amsoldingen de 1310 à 1318 ; il légua en 1306 ses biens au couvent d'Interlaken. — Voir *FRB*. — v. Mülinen : *Helvetia sacra* I, 30. — Le même : *Beiträge* III, 270. — Lohner : *Kirchen*, 125-181. — Stettler : *Genealogien*, Bibliothèque de la ville de Berne. [B. M.-W. et H. T.]

BACH, Zum. Voir ZUMBACH.

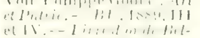
BACHELARD. Nom de plusieurs familles genevoises. L'une, des XIVe et XVe s., a donné un syndic de Genève en 1389 ; les autres ont été reçues bourgeoises aux XVIe et XVIIe s. La famille actuelle était originaire de Pampigny (Vaud) et a été admise à la bourgeoisie en 1821. — Voir Arch. d'État Genève. — Covelle : *LB*. [C. R.]

BACHELIN. Famille originaire d'Auvernier, bourgeoise de Neuchâtel, connue dès le début du XVe s. *Armoiries* : d'or à un rencontre de bœuf de sable. — 1. Rodolphe-*Auguste*, * à Neuchâtel le 27 septembre 1830, fit ses classes à Neuchâtel, où il reçut les premiers principes du dessin de l'aquarelliste F.-W. Moritz. En 1850, il alla étudier la peinture à Paris, d'abord dans l'atelier de Gleyre puis, en 1852, dans celui de Couture. Il exposa à Neuchâtel dès 1851, à Paris dès 1857. Il partagea sa vie quelques années entre Paris et Marin près Saint-Blaise, où ses parents lui ont fait construire un atelier. Il peint de nombreux paysages ainsi que des tableaux militaires inspirés par les événements (*La Suisse au bord du Rhin*, 1858 ; *L'Attaque du convoi de Magenta*, 1861, etc.). Rattaché plus étroitement avec les années au pays natal il fut de la Société d'histoire et le M[illegible] trente ans le plus actif [illegible] ; il participe à toutes les manifestations artistiques ou patriotiques dont



il est l'âme et la cheville ouvrière. La guerre de 1870 fait de lui le peintre de la neutralité suisse. Il publie ses albums de croquis autographiés, expose d'importantes compositions militaires. Fixé complètement à Marin, il remplit les vingt dernières années de sa vie par les travaux les plus divers, iconographiques, historiques, littéraires ; il devient romancier, écrit *Jean-Louis*, donne diverses nouvelles villageoises à la *Bibliothèque Universelle* et au *Magasin pittoresque*, et un dernier roman, *Sarah Wemyss*, posthume. Il mourut à Berne le 3 août 1890, à la suite d'une grave opération. Voir Philippe Godet : *Art et Patrie*. — *BI*, 1889, III et IV. — *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel*. — [Ph. G.] — 2. CH.-A.-LAURENT, * à Neuchâtel le 17 décembre 1857, professeur de latin et de grec au gymnase cantonal 1883-1888, de littérature française de langue et de littérature grecque à l'Académie de Neuchâtel pendant la même période, bibliothécaire du roi de Roumanie à Bucarest 1888-1893, professeur à Bucarest. Il est l'auteur de plusieurs poèmes et de publications d'art et d'histoire, dont *Hans Makart et les cinq sens*. — Voir *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel*. [L. M.]





Auguste Bachelin, d'après une photographie.

BACHENBÜLACH (C. Zurich, D. Bulach. V. *DGS*). Com. politique dont la première mention remonte à 1150 environ : *Bahchenbuolache* ; 1248 : *Bachenbulach*, probablement = Bulach de *Bacho*. Quelques tombes de la période de Hallstatt, découvertes sur le Hohragen, prouvent que la contrée était habitée à l'époque préhistorique. Parmi les propriétaires fonciers au moyen âge l'on trouve vers 1150, la prévôté de Zurich ; au XIIIe s. et plus tard, les barons de Regensberg et d'autres seigneurs ; les dominicaines d'Oetenbach et de Töss obtinrent de ces derniers, en partie comme fief héréditaire, certains fonds de terre. En 1396 le chevalier Wilhelm im Thurn possédait la dîme qui fut partagée plus tard entre Zurich et Schaffhouse. Dès 1442 et jusqu'en 1798, Bachenbulach fut compris, avec Bulach et Nussbaumen dans le haut bailliage de Kybourg. [illegible] Il porta le titre de commune [illegible] extérieure [illegible] [illegible] sur Bachenbulach et Nussbaumen [illegible] [illegible] sentées dans l'administration [illegible] [illegible] avoir part à la construction [illegible] Bulach. Les Alliances [illegible] Bachenbulach, Bühl, Winkel et Oberwil [illegible] par Bulach, [illegible] Nussbaumen, Ober-, Niederglatt [illegible] [illegible] Bulach [illegible] [illegible] Bachenbulach [illegible] [illegible] Bachenbulach fut [illegible] [illegible] 1834 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 1713 [illegible] [illegible] [illegible] *Bulach*, Kant. Zürich, p. [illegible] [illegible] [illegible]

BACHER, BACH, vor, ZUMBACH, BACHMANN. [illegible]

membres de cette famille acquièrent la bourgeoisie de Stans ; en 1591 celle de Sachseln où ils portèrent dans la suite et jusqu'à leur extinction vers 1755 le nom de BACHMANN. A Lungern, ils existent encore sous le nom de Bacher. [R. Durrer.]

BACHER, Jacques-Augustin-*Théobald*, baron de, * à Thann (Alsace), le 17 juin 1748, † le 15 novembre 1813 à Mayence. Secrétaire de l'ambassade de France à Soleure (avril 1777 mars 1792) puis agent de la République à Bâle jusqu'en janv. 1798. Cédant à la pression des émigrés, le gouvernement de Soleure prit contre lui un décret d'expulsion le 21 mars 1792, décret qui fut rapporté, avec l'appui d'autres cantons, en novembre de la même année, comme mal fondé. Un arrêté du Comité de salut public en date du 4 août 1795 le nomma commissaire pour négocier à Bâle l'échange des prisonniers de guerre autrichiens et français et celui de Madame Royale, fille de Louis XVI, contre les conventionnels retenus par l'Autriche. Fonctionnaire aux capacités étendues, Bacher sut se faire apprécier aussi bien de l'ambassadeur Barthélemy que des Suisses avec lesquels il avait à traiter. Chargé d'affaires à Ratisbonne en l'an VI, il s'enfuit lors de la retraite de l'armée française (1813) et mourut de fatigue dans un fossé entre Francfort et Strasbourg. — Voir *Papiers de Barthélemy* I et VI. — H. Strehlin : *La mission de Barthélemy en Suisse.* — Francis de Crue : *Barthélemy, ambassadeur en Suisse* dans *Pages d'histoire* (Mélanges Pierre Vaucher). [Ed. Cu.]

BACHERACHT, Basil von, * 13 avril 1851, † 18 octobre 1916, chambellan du tzar Nicolas II. De 1894 à 1897 secrétaire de la légation russe à Berne, il fut nommé le 2 août 1906 envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Russie près de la Confédération suisse, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Voir *Patrie suisse*, 1916. — *Bund*, 1916. [E. Meyer.]

BACHIE, Rolet, d'Ependes, notaire impérial 1400-1421, secrétaire de Guillaume d'Aarberg, seigneur de Valangin, a dressé les reconnaissances du Val-de-Ruz en 1401 et du Locle en 1416. [L. M.]

BACHMANN. Nom de famille répandu dans presque tous les cantons de langue allemande, mais plus spécialement dans Argovie, Berne, Glaris, Lucerne, Thurgovie et Zurich.

A. **Canton d'Argovie.** — 1. Christof, originaire de Schneisingen, fut abbé de Wettingen de 1633 à 1641 où il établit une discipline sévère et fit refondre les cloches ; il était connu pour sa bienfaisance. Sous sa direction le couvent reçut en donation les derniers vitraux du cloître. — 2. Simon, * à Muri vers 1600, vécut à l'étranger jusque peu avant 1650, rentra au pays et fut au service des trois abbés de Muri, Dominik Tschudi, Bonaventure Honegger et Aegidius von Waldkirch, pour lesquels il construisit en 1650 et [illegible] dans l'église du couvent les magnifiques stalles du chœur ornées jusqu'en 1665 de 26 statues de bois. Parmi ses autres œuvres, on ne connaît que deux petites statues à Sarmenstorf. En 1662, il fit don de 1500 fl. au couvent où il mourut, à une date inconnue. — Voir *LL*. — *SKL*. — *ASA*, 1880. [Az. et H. W.]

B. **Canton de Berne.** *Armoiries* : de sable à une rivière d'azur accompagnée de deux croissants d'or. La famille était représentée au Grand Conseil de 1[illegible] à 1790 et existe encore. Auteur : 1. Samuel, pasteur à Lotzwil 1662, à Berthoud 1664, vicaire 1673, en 1691 pasteur et en 1699 doyen de la collégiale de Berne. — 2. Franz Ludwig, frère du n° 1, pasteur à Schwarzenburg 1663, à Seeberg 1671, à Sumiswald en 1686 et la même année doyen du chapitre de Thoune. Il se fit un renom littéraire en traduisant des auteurs anciens. † 1704. — Isidor, * 4 avril 1837 à Wimmis (Lucerne), étudia à Bâle et à Zurich, devint en 1863 maître de sciences naturelles à l'école cantonale à Berne, en 1867 privat-docent et en 1873 prof. ord. de géologie à l'université. Il se noya dans l'Aar le 4 avril 1884. Bachmann a publié différents travaux géologiques. — *Berner Schulblatt*, 1873. [H. T.]

C. **Canton de Glaris.** Famille catholique [illegible] de Benken (Gaster) à Näfels en 1650 où elle s'éteignit en 1831 ; il en existe encore aujourd'hui un rameau à Paris sous le nom français de Bachmann, élevé à la dignité comtale en 1713. *Armoiries* : d'argent à une rivière d'azur en bande, accompagnée en chef d'un croissant renversé d'or surmonté d'une étoile du même à six rais et accompagné de deux autres du même également à six rais et trois coupeaux de sinople en pointe. — 1. Jacob, * le 21 oct. 1621 à Benken, † 1703 à Näfels, acquit le 15 mai 1651 la bourgeoisie réglementaire et fut affranchi de la mainmorte le 5 déc. 1651 par le chapitre de Schänis. Il quitta en 165[illegible] Wesen pour Näfels, où il devint la même année vice-capitaine, puis banneret du pays, en 1672 bailli de Sargans, puis vice-landammann, et landammann de 16[illegible] à 16[illegible]. — 2. *Karl-Leonhard*, fils du n° 1, * le 25 févr. 1662, † le 15 oct. 1749. Il entra le 19 déc. 1701 au service de la France comme capitaine et monta dans les IIe et IVe régiments et dans le régiment de la Garde jusqu'au grade de maréchal des camps. Il possédait l'ordre de Saint-Louis depuis 1719 et depuis 1743 n'avait pas moins de quatre compagnies, dans les IIe, IVe, VIIe régiments et dans le régiment de la Garde. Le 11 avril 17[illegible] il reçut comme lieutenant-colonel le grade de maréchal des camps et une pension de 1000 livres à son départ. Il se retira à Näfels où il fut encore élu au *Landrat* catholique. Il avait pris part aux deux grandes batailles de Ramillies 1706 et de Denain 1712, ainsi qu'à six sièges. — Voir May : *Histoire militaire*, VI. — *LL*. — Heer : *Gesch. des Landes Glarus*. — *Glarner Volksblatt*, 1915, 159. — 3. *Karl-Joseph-Anton-Leodegar*, fils du n° 2, * le 12 mars 1734, † le 3 septembre 1792, entra en 1749 au service de France. Major au IVe régiment suisse en 1764, au régiment de la Garde en 1766, il reçut le 2 mai 1778 la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Louis et devint le 1er mai 1780 maréchal des camps. Il commandait aux Tuileries le 10 août 1792 et fut arrêté après la prise du château ; malgré les capitulations qui garantissaient à chaque régiment suisse son propre droit de juridiction, il fut peu après traduit devant un tribunal révolutionnaire et condamné à mort pour atteinte à la majesté du peuple. Le 3 septembre 1792, il gravit l'échafaud sur la place du Carrousel. — 4. *Niklaus* Franz, fils du n° 2, * le 27 mars 1740, † le 11 février 1831, entra en 1758 au service de France, commanda une compagnie [illegible] 177[illegible] [illegible] général de [illegible] ; [illegible] 1779, il commanda [illegible] [illegible]. Après l'attaque des Tuileries, l'Assemblée Nationale [illegible] ; son régiment fut [illegible] et [illegible] même part [illegible] la Suisse. [illegible] 179[illegible] [illegible] un régiment [illegible] service de la Sardaigne et devint le 11 avril 179[illegible] [illegible]. Mais en 179[illegible] [illegible] [illegible] et Bachmann fut [illegible] [illegible] de guerre [illegible] Bâle [illegible] helvétique à Lucerne [illegible] sa petite [illegible] [illegible] les Autrichiens [illegible] 17[illegible] [illegible] de Glaris. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] jusqu'à [illegible] Napo-





[illegible] Bachmann. [illegible]

léon. Il s'enfuit à Constance, et refusa décidément l'offre du landammann d'Affry et du général Ney d'organiser les régiments suisses au service de la France. En 1803, il retourna à Näfels où il vécut tranquille jusqu'à la chute de Napoléon. Louis XVIII lui fit offrir le commandement des nouvelles gardes suisses ainsi que de toutes les troupes au service de la France. Le 1er juillet 1814, il fut fait général-lieutenant. Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, la Diète fédérale leva des troupes pour couvrir la frontière et nomma Bachmann général en chef le 20 mars 1815, avec pleins pouvoirs pour franchir au besoin la frontière. Après que le général Barbanègre eut bombardé Bâle, Bachmann fit envahir la Franche-Comté par les troupes fédérales le 3 juil. 1815. Les difficultés d'approvisionnement, des émeutes et des désordres dans l'armée lui firent bientôt retirer ses troupes sur le sol suisse, d'autant plus que la Diète s'était prononcée contre une offensive en France. A la suite de désaccords avec elle, il abandonna le commandement suprême le 26 juillet. Dans son rapport de clôture, il insistait sur les défauts de l'armement et sur le manque de compétences du commandement de l'armée. La Diète lui décerna le 12 juillet 1816 une lettre de remerciements et une épée d'or. Il se retira à Näfels, où il mourut âgé de 91 ans, dernier de sa famille. — Voir : *Grabesblumen von General N. v. B.* — E.-F. Fischer : *Zum Andenken des Freiherrn N. Fr. v. B.* — *JHVG*, 10 et 14. — Heer : *Geschichte des Landes Glarus*, II, 174. — J. Hefti : *Gesch. des Kts. Glarus*, 1770-1798. — Oechsli : *Geschichte der Schweiz*, I, 256, 401. — Dierauer, V, p. 75, 141, 374. — Dändliker : *Schweiz. Gesch.* III, p. 445, 542. — *Glarner Volksblatt*, 1915, 112. — Blumer et Heer : *Gem. Kt. Glarus*, 342. — Bürkli : *Nbl. der Zürcher Feuerwerker*, 1882. [Nabholz.]

D. Canton de Lucerne. — A Münster : Famille mentionnée dès le commencement du XVIe s. *Armoiries* : d'azur à une rivière d'argent accompagnée de deux étoiles à six rais. — 1. JAKOB, ancêtre de la famille, était en 1544 ammann du chapitre. — 2. JOSEF, 1838-1902, capucin depuis 1866, fut le dernier rejeton mâle de sa famille. — Voir *Münsterer Zeitung*, 1912, n° [illegible]. — A Ruswil : 1. JAKOB, juge cantonal 1798, membre de la Chambre d'administration 1801, grand conseiller 1814. — 2. JOHANN, de Hunkeln, fut un des chefs des insurgés en 1799 dans le *Käferkrieg* ; membre du Conseil de guerre de Ruswil, condamné à mort et fusillé le 16 mai sur la Sentimatte à Lucerne. — Voir *Gfr.* 26, p. 155. — A Winikon : 1. JOHANN, de Sackhusen, peintre à Beromunster dans les années 1608, 1622 et 1633 ; il orna de peintures quelques parties de l'église. — 2. EDOUARD, 1834-1907, premier directeur de l'établissement de relèvement pour garçons catholiques, fondé par la Société suisse d'utilité publique sur le Sonnenberg près de Lucerne, vice-président du *Schweiz. Armenerzieherverein* de 1892 à 1907. — 3. HANS, frère du précédent, 1852-1917, étudia à l'Académie de peinture de Dusseldorf, obtint la médaille d'or aux expositions internationales des beaux-arts de Londres 1887, Berlin 1896, Anvers 1894, fut professeur à l'École d'art industriel à Zurich. [F.-X. W.]

E. Canton de Thurgovie. Famille répandue dans les districts de Münchwilen, Frauenfeld et Steckborn. *Armoiries* : celles de la famille lucernoise. — 1. JOHANN-ULRICH, de Stettfurt, membre du Comité d'indépendance 1798, suppléant à la Chambre d'administration 1802, grand conseiller 1803, † 1807. — 2. JOHANN-JAKOB, fils du n° 1, 1833 capitaine et grand conseiller, 1846 juge criminel, 1850 juge cantonal. — 3. JOHANN-HULDREICH, fils du n° 2, * 1843, docteur en droit 1872, président de tribunal de district et grand conseiller, conseiller national 1881, juge fédéral 1895-19[illegible], † 1915. Il a publié : *Grundzüge eines Betreibungs- und Konkursgesetzes.* — [F. Schu.] — 4. ALBERT, de Hüttwilen, * 1863, germaniste. Professeur extraordinaire 1896 et 1900 professeur ordinaire de langue allemande à l'université de Zurich ; collaborateur dès 1886 du *Schweiz. Idiotikon* ; éditeur dès 1910 des *Beiträge zur schweizerdeutschen Grammatik*. Il a publié entre autres : *Die Volksbücher* (avec S. Singer) ; *Margaret der Here* ; *Die Haimonskinder* ; *Mitteldeutsches Lesebuch.* [C. B.]

F. Canton de Zoug. Famille connue depuis 1473 à Menzingen, où, jusqu'en 1650, elle remplit les fonctions d'ammann pour le couvent d'Einsiedeln. *Armoiries* : de gueules à une rivière d'argent en barre accompagnée en chef et en pointe d'un croissant d'or. — 1. ADAM, dit le *Rouge*, secrétaire d'État à Zoug 1581, 1582-1584 bailli de Locarno, où la reddition de ses comptes traîna tant qu'il reçut un avertissement des cantons. De retour dans son canton, il sollicita la place de secrétaire de ville, et fut nommé par le Conseil. Cette nomination provoqua du tumulte dans la bourgeoisie qui prétendait que le droit d'élection lui appartenait. Cette « affaire Bachmann » souleva l'opinion publique à un tel point que la médiation des confédérés fut demandée. Les confédérés donnèrent raison à la bourgeoisie qui, aussitôt, nomma Adam secrétaire de ville. Il remplit cette fonction jusqu'à sa mort, 1588.



— 2. ADAM, peut-être fils du n° 1, connu dès 1602 comme premier peintre verrier zougois ; sous-secrétaire en 1611. — 3. HANS GEORG, * 23 novembre 1628, maître d'école 1679, s'intéressa beaucoup à l'enseignement du chant, mais fut destitué en 1687 parce qu'à côté de son école il faisait le métier de boucher. — 4. FRANZ-GEORG, * 1er septembre 1685, † 24 août 1737, orfèvre. — 5. KLEMENS-OSWALD, * 1731, trésorier de Menzingen, du Conseil 1764, à plusieurs reprises député de Zoug à la Diète, dernier ammann pour Einsiedeln 1779-1798. — 6. JOHANN-PETER-JOSEF, * 27 avril 1807, étudia à Einsiedeln et Soleure, 1830 vicaire, puis curé de Risch, chanoine et camérier jusqu'à sa mort, le 28 septembre 1895. — 7. JOACHIM (nom de baptême JOHANN-KASPAR), frère du n° 6, * 27 octobre 1810, enseigna l'histoire de l'église à Einsiedeln 1842-1846, curé de Freienbach 1846-1871, 1871-1879 confesseur au couvent de femmes de Seedorf, † le 16 mai 1896 doyen des conventuels d'Einsiedeln. — Voir W.-J. Meyer : *Zuger Biographien.* — *SKL.* — R. Henggeler : *Zuger Konventualen in Einsiedeln.* — A. Weber : *Die Eigenleute des Gotteshausgerichts am Menzingerberge.* [W.-J. Meyer.]

G. Canton de Zurich. — I. Ancienne famille de Hinwil, mentionnée déjà avant 1400 ; elle est actuellement représentée dans la plupart des communes du district de Hinwil. — II. Famille de Richterswil, connue dès le milieu du XVe s. — III. Famille de Wiesendangen, originaire de Thurgovie ; elle est connue à Wiesendangen depuis le milieu du XVe s. et est encore assez répandue dans la région. — Leurs armoiries portent une rivière. [J. F.]

— 1. KASPAR, * le 1er janvier 1800 à Zurich, apprit la peinture, et se voua finalement à la gravure sur bois. Il travailla spécialement aux calendriers de ce temps-là (de Disteli, Zürcher et d'autres) ; ses œuvres firent longtemps concurrence à la lithographie naissante. Il occupait une certaine importance comme illustrateur de livres et dessinateur politique dans les années 1840. — *SKL.* — 2. GOTTLIEB, * [illegible] 1874, étudia à Zurich, Strasbourg, Berlin, Leipzig et Paris de 1893 à 1901. Docteur en droit 1899, professeur extraordinaire en 1909 et en 1910 professeur ordinaire à l'université de Zurich, de 1912 à 1919 membre du Conseil général de Winterthour, qu'il présida de 1915 à 1916, membre du Comité et président de la Chambre du commerce de Winterthour. En 1918, il entra à la direction de la Banque nationale suisse, dont il est entre autres membre de la Cour de cassation fédérale depuis 1909, et il fut commissaire de la [illegible] depuis 1913 et de la Commission d'étude fédérale. [H. M.]

BACHMÜHLE (C. Berne, D. Seftigen, Com. Obermühlern. V. *DGS*). Moulin qui faisait partie des domaines de saint Michel de [illegible], que le roi Othon III, [illegible] l'abbaye des bénédictins de Selz en Alsace 1000 ; racheté par la ville de Berne, avec [illegible] de ses domaines en 1479 et 1481. [illegible] Wattenwyl, [illegible] du XVIe s., plus tard [illegible] des [illegible].

Les droits féodaux du moulin furent rachetés en vertu de la Constitution bernoise du 31 juillet 1846. [R. G.]

BACHOFEN, BACHOFNER. Familles des cantons de Zurich, de Bâle, de Genève et de Lucerne.

A. Canton de Zurich. Famille mentionnée à Freudwil avant 1400, répandue dès le XVIe s. dans les districts d'Uster, Pfäffikon et Hinwil. Elle tenait en fief du conseil de Zurich, dès 1514 et en partie jusqu'en 1769, le baillage de Freudwil. On distingue trois branches de la famille Bachofen à Zurich. *Armoiries des bourgeois de Zurich* : tiercé en bande, au 1 de gueules, au 2 d'azur à trois fours de sable flammés d'or, au 3 de gueules à deux cotices d'or.

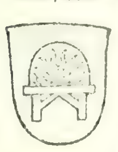
I. — 1. KONRAD, de Greifensee, cordonnier, bourgeois de Zurich 1472, prévôt des cordonniers 1490, député à la Diète 1493, capitaine pour les cantons protecteurs à Saint-Gall 1505, du Petit Conseil 1507, intendant de Pfäfferbach, † 1517. — Voir *AS* I 3, 1 et 2 — *US* n° 3741 — *Nova-Turic.* 156, 163. — 2. NIKLAUS, chanoine du Grossmünster 1519, partisan zélé de la Réformation, † 19 juillet 1530. — Voir Egli : *Aktensammlung.* — Le même : *Reformationsgesch.* I. — Bullinger : *Reformationsgesch.*

II. (Branche éteinte en 1767). — 1. FELIX, de Wermatswil, bourgeois de Zurich en 1556. — 2. HANS-KASPAR, 1697-1755, V. D. M. chantre du Grossmunster, compositeur de musique religieuse, important au point de vue du chant figuré. — Voir *Biographisch-Bibliograph. Quellen Lexikon der Musiker* I. — Hunziker : *Gesch. der schweiz. Volksschule* I, 278.

III. (Branche éteinte à la fin du XIXe s.). — 1. BEAT, de Wermatswil, bourgeois de Zurich 1525, prévôt de la corporation du Chameau, 1532-1536 et 1550, amman d'Ötenbach 1536-1540, bailli d'Eglisau 1542, député à la Diète 1536, 1541 et 1552. † 1557. — Voir Bullinger : *Reformationsgesch.* III. — *AS* I, 4, 1. — 2. MATTHIAS, 1543-1598, pasteur de Steckborn 1568, Glaris 1574, Hérisau 1580, Dielsdorf 1592. En 1589 il écrivit une histoire des troubles d'Appenzell de 1588, imprimée dans l'*Helvetische Bibliothek* IV, et en 1590 une chronique d'Appenzell. — Voir Haller : *Bibl. der Schweiz. Gesch.* IV, V. — Wirz : *Etat.* — 3. JOHANN-ULRICH, 1595-1670, fabricant de tables et ingénieur, construisit en 1627 un remarquable cadran solaire et publia la même année : *Beschreibung eines neuen Instruments durch welches man ... [illegible] Uhren [illegible] 12 Himmelischen Zeichen auffliessen kan.* — Voir Wolf : *Biographien zur Kulturgesch. der Schweiz* IV. — *SKL.* — 4. JOHANN-ULRICH, 1643-1700, V. D. M., membre de la *Deutschgesinnte Gesellschaft* de Philipp von Zesen, poète lauréat en 1669, pasteur à Burg près Stein 1674, Bischofszell 1678, Rickenbach 1691. Il publia des poésies, des sermons et autres écrits religieux. — Voir Wirz : *Etat.* — Bächtold : *Gesch. der Deutsch. Lit. in der Schweiz.* — 5. HEINRICH, construisit vers 17[illegible] la grande horloge de la tour du Fraumünster [illegible].

IV. (Autre B.) — JOHANN-HEINRICH, de [illegible], * 1821, collabora en 1840 à la carte d'Argovie de [illegible] Michaelis, puis travailla à Genève au bureau Dufour, publia en 1848 une carte de [illegible] et en 1849 une du pays de Genève. Il mourut dans cette ville comme entrepreneur. — HERMANN, * le [illegible] 1828 à [illegible], instituteur à Lausanne 1847, à l'orphelinat de Zurich en 1848, en 1850 à l'école secondaire de Fehraltorf, en 1862 à celle de Zurich ; de 1[illegible] à 18[illegible], directeur de l'école normale évangélique d'Unterstrass, † le 15 juin 1897 à Zoug. — Voir *ZT* 1900. [C. B. et Az.]

B. Canton de Bâle. Famille originaire du canton de Zurich, dont HEINRICH BACHOFNER, tailleur, fut reçu bourgeois de Bâle en 1586. *Armoiries* : de gueules à un four [illegible] flammé de gueules. — 1. JOHANN, * 1587, [illegible] 1614 [illegible] — 2. JOHANN-JAKOB, [illegible] fils du n° 1 ; [illegible] à entrer au Grand Conseil [illegible] 1669 ; [illegible] 1687. — 3. JOHANN-JAKOB, 1701-1784, associé dans le commerce de son beau-père Martin Stroh, devint



chef de la plus importante fabrique de [illegible] à Bâle. Celle-ci prit fin en 1904 après deux siècles d'existence. — 4. MARTIN, 1727-1814, fut le créateur de la célèbre collection de tableaux Bachofen. — 5. JOHANN-JAKOB, * vers 1720, devint instituteur en 1741, directeur (*Gymnasiarch*) du gymnase en 1759, pasteur à Pratteln en 1767, † 1780. — 6. HANS-JAKOB, fils du n° 5, * vers 1745, précepteur au Gymnase en 1768, pasteur à Reigoldswil [illegible]. — 7. MATTHIAS, * 1776 à Reigoldswil, peintre à Paris en 1803, puis professeur de dessin et paysagiste à Bâle, où il mourut en 1829. — 8. JOHANN-JAKOB, * le 22 déc. 1815, étudia le droit à Bâle, Berlin et Göttingue, devint en 1841 professeur de droit romain et en 1842 juge d'appel à Bâle. Historien du droit, il inaugura les recherches sur le droit comparé (1861 *Mutterrecht*) ; historien, il écrivit une *Gesch. der Römer* (1851) et des études archéologiques (*Römische Grablampen*) ; † le 25 nov. 1887. — Voir *LL.* — *LLH.* — *SKL*, I et IV. — *ADB.* — *Chronik der Familie Bachofen.* [A. B et Az.]

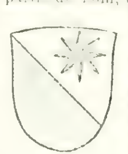


Johann Jakob Bachofen d'après un dessin de Paul [illegible] de 1[illegible]

C. Canton de Genève. Famille originaire de Nänikon (Zurich), devenue bourgeoise de Genève. — CHARLES, * 1865, a été successivement pasteur à Chêne[illegible], au Grand-Saconnex, à Livourne, puis secrétaire-adjoint du Consistoire ; enfin depuis 1906, pasteur à Cartigny. — Voir Heyer : *Hist. de l'église de Genève.* [A. G.]

D. Canton de Lucerne. Elle est répandue à Beromünster, [illegible], Neudorf et Sempach. Elle descend de HANS, venu en 1551 et [illegible] à Neudorf. — Voir *Monat[illegible] Zeitung*, 1912, n° 26. [illegible]

BACHS (C. Zurich, D. Dielsdorf. V. *DGS*). Com. politique et village. Le village de Bachs est séparé par le Fisibach en deux parties, l'une au Sud, [illegible] ou Altbachs, et l'autre au Nord. Dans les plus anciens documents toujours appelé *Fisi* ou *Fisibach*, par exemple en 1100 [illegible]. L'adjonction de [illegible], comme à Niederflachs [illegible] (1[illegible]21 : [illegible] *Niderun Flach*) n'est pas très compréhensible ; la première partie du nom, qui est tombée [illegible]



[illegible] Le lieu dit de [illegible] au Sud de Bachs [illegible] aval, [illegible]

Regensberg ; depuis 1871 du district de Dielsdorf. Bachs possède un rôle coutumier de 1509. Il dépendit jusqu'en 1730 de la paroisse de Steinmaur, et remplaça en 1715 l'ancienne chapelle par une église. La collation de la paroisse, attribuée au chapitre d'Eglisau, dépendait du Petit Conseil de Zurich. Registres de paroisse depuis 1714. L'école était à la cure encore sous la République helvétique, et n'eut son propre local qu'en 1821. Il existe actuellement deux communes scolaires primaires, Bachs et Thal (avec Hägeln et Waldhausen ; le bâtiment d'école date de 1833). En 1634 : 143 habitants ; à la fin du XVIIIe s., 357 ; en 1836 : 596 ; en 1850 : 617 ; en 1910 : 491. — Voir *UZ*. — *SSR* I, 338. — *QSG* 14, 239. — *Urkundenregister für den Kt. Schaffhausen*. — Vogel et Escher : *Memorabilia Tigurina*. — Klinke : *Das Volksschulwesen des Kts Zürich zur Zeit der Helvetik*. [C. Brun.]

BACHSCHMID, FERDINAND, * 21 mars 1848, à Kempten (Bavière), † 12 mars 1911, fabricant d'horlogerie à Bienne. Élève d'Ingold, de La Chaux-de-Fonds, il s'adonna, vers 1880, à la fabrication de la montre Roskopf. Il s'occupa également de la construction de chemins de fer de montagne et de diverses industries. Il est l'auteur d'une notice sur Bienne et ses chemins de fer funiculaires. Reçu bourgeois de Bienne en 1895. [A. K.]

BACHTAL, von. Famille éteinte de Sachseln (Unterwald). *Armoiries* : un ruisseau ondé posé en barre. Le berceau de la famille est certainement la propriété de Bachtal qui doit être cherchée aujourd'hui dans le voisinage des propriétés de Dorni et de Hochfluh près Melchtal au pied du Sachslerberg. — 1. HANS, bailli de la Leventine ; c'est lui, ou son fils du même nom, qui paraît seul jusqu'en 1444 comme conseiller. — 2. PETER, 1442-1462, représentant des paroissiens de Sachseln et conseiller. — 3. PETER, probablement fils du n° 2 ; 1487, premier chapelain de la prébende fondée par Nicolas de Flüe au Ranft ; il paraît encore comme témoin en 1488 dans le premier procès de canonisation. Avant 1491, il avait échangé sa chapellenie contre la paroisse de Meiringen. — Le dernier du nom — 4. HANS, paraît encore en 1529 et 1547. — Voir Kuchler : *Gesch. von Sachseln*. — R. Durrer : *Bruder Klaus*. [R. DURRER.]

BACHTEL (C. Zurich. V. *DGS*). Montagne dans la commune d'Hinwil. La carte de Gyger en 1667 donne : *Bachtalberg* : *Bach-tal* = ravin. L'ancien nom de *Bachtal*, a été attribué à tort au Bachtel. Il y avait un signal à Orn sur la pente Sud ; un restaurant existe au sommet depuis 1853 avec une tour d'orientation rebâtie en fer en 1893. La section Bachtel du C. A. S., fondée en 1876 dans l'Oberland zuricois, tire son nom de cette montagne, ainsi que le *Volksblatt vom Bachtel*, journal démocratique fondé en 1860. — Voir J. Herzog : *Der Bachtel*. — Näf : *Gesch. der Kirchgemeinde Hinwil*, p. 89-96. — Hegi : *Tösstal*, p. 204. — Strickler : *Das Zürcher Oberland*, p. 32-36. [E. Hsr.]

BACHTELEN (BAINS DE) (C. Soleure, D. Lebern, Com. Granges. V. *DGS*). Établissement fondé en 1800 qui acquit un certain renom en 1834-1836 par le séjour de Joseph Mazzini et des frères Ruffini. Il fut transformé en pensionnat de 1861 à 1884, puis rouvert jusqu'en 1904. Depuis 1916, les bâtiments abritent l'orphelinat Saint-Joseph de Granges. — Voir *Beschreibung des Bachtelen- oder Allerheiligenbades*. — Prospectus et rapports annuels. [E. N.]

BACHTOBEL (C. Thurgovie, Com. et D. Weinfelden. V. *DGS*). Propriété et château sur la pente Sud de l'Ottenberg, qui fut autrefois le siège des nobles de Boltshausen. L'ancien château fut remplacé au XVIIe s. par une maison seigneuriale appartenant à un Gallati von Tiefenau, de Lucerne, avec droit de juridiction sur la contrée entre le Schellenbergertobel et le Bachtobel. Elle fut plus tard en possession de la famille von Ulm, et vendue en 1783 pour 33 000 fl. à la famille Kesselring à qui elle appartient encore. [Leisi.]

BACILIERI. Famille de Cassina [illegible] établie à Locarno au XVIe s. et bourgeoise de Bellinzone le 27 avril 1681. *Armoiries* : d'azur au [illegible] becqué, langué, ailé et armé de gueules, [illegible] jumelle d'or. En 1430, BARTOLOMEO [illegible] capitaine et commissaire du duc de Milan à Bellinzone, mais il n'est pas l'ancêtre de la famille Bacilieri. — THOMAS, * 16 nov. 1770, fit partie, en février 1798, de la délégation des Locarnais chargée de communiquer aux représentants des cantons à Lugano la déclaration d'indépendance du peuple de Locarno. — Un membre de la famille Bacilieri de Locarno s'établit à Vienne, et de lui descend le cardinal Bacilieri, évêque de Vérone. Au début du XVIe s., des Bacilieri, des environs de Varese, s'établirent à Lugano. — Voir *BStor*. 1879, 1889, 1901, 1903. — Motta : *Nel primo centenario della indipendenza del Ticino*. — *AHS*. [C. TREZZINI.]

BACIOCCHI ou **BACCIOCCHI, BAGIOCCHI, BERGIOCHO.** Ancienne et puissante famille de Brissago venue de Cannobio (Italie) au XIVe s. *Armoiries* : d'azur à un château à deux tours de gueules ouvert du champ, à une rivière sortant de la porte et s'écoulant en trois ramifications ; le château surmonté d'une cloche avec battant d'argent ; au chef d'azur chargé de trois lys d'or rangés en fasce. — ANGELO, acquit des dîmes dans la plaine de Magadino le 25 janvier 1538, et le 15 février 1547 céda son droit de dîme sur le territoire de Tegna aux gens de ce village. — Le 29 janvier 1567, ANTONIO et GOFFREDO devinrent bourgeois de Milan. — Vers la fin du XVIe s., les Baciocchi formèrent une faction rivale des Rainaldi ou Reraldi, aussi de Milan et Brissago. Aux deux familles s'étaient joints de nombreux bandits milanais, qui rendaient même dangereuse la navigation sur le lac Majeur. Il y eut des luttes longues et sanglantes qui amenèrent même l'intervention de l'ambassadeur espagnol du gouverneur de Milan à la Diète de Baden le 9 novembre 1597. À la suite de conflits entre la faction et Locarno, les cantons envoyèrent des commissaires et même une compagnie de 120 hommes. Pour payer les frais, la Diète de Baden du 15 novembre 1598 imposa une taille de 3000 couronnes à Lugano, une de 1500 à Locarno, de 300 à Mendrisio et de 200 au Val Maggia. Bien que les pertes aient été considérables, il est exagéré de dire qu'elles ont coûté 400 morts à Brissago et 100 000 écus à Locarno. Les principaux membres de la famille Baciocchi impliqués dans ces luttes furent JEAN, CÉSAR, JEAN-BAPTISTE, JEAN-PIERRE et OLIVIER. Ce dernier était depuis longtemps greffier de justice du bailli de Locarno et démissionna en 1598. En 1591, il fut créé chevalier de l'éperon d'or par Grégoire XIV et mourut en 1600. Chassées de Locarno, les deux familles Baciocchi et Rainaldi s'établissent en 1598 à Bellinzone et en 1599 dans la vallée de Misox. La puissance des Baciocchi aurait été détruite par César Rainaldi aidé du chancelier de Milan, Diego de Salazar. — Voir *BStor*. 1880, 1894, 1902, 1908 et 1911. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Weiss : *Die tess. Landvogteien*. — *ASI*. — Borrani : *Memorie*. — *AHS* 1914, p. 17. [C. TREZZINI.]

BACLE, BACLE, BASCLE, BACLOZ. Famille genevoise originaire de Frontenex. *Armoiries* : une épée en pal la pointe en chef, accompagnée de trois étoiles, une en chef, une à dextre, une à senestre. — 1. JOSEPH, reçu habitant de Genève en janvier 1699, chirurgien à Jussy, puis à Genève ; [illegible] 172[illegible]. Un de ses fils fut ami de J.-J. Rousseau pendant l'apprentissage de ce dernier (de 1725 à 1728) et à Turin (1729). Voir *Confessions*. — Ritter : *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*. — *MDG* XX, 293, 502. — 2. *Jean*, petit-fils du n° 1, * le 13 janv. 1732, soutint avec ardeur la cause des Natifs, dont il était, dès le [illegible]. Il fut l'auteur de [illegible] contre les représentants ; [illegible] ; il refusa de se reconnaître Natif [illegible] clama le [illegible] de Genève. Le Conseil le condamna, le 13 mai 1768, au [illegible] pour avoir [illegible]. Cette [illegible] de *La [illegible]*, exercèrent une certaine influence [illegible] les troubles politiques [illegible] à Genève et [illegible] par deux fois [illegible] 1[illegible] et 1770 [illegible]. — [illegible] *Mémoires* [illegible] des [illegible] 1911 [illegible]. — 3. JACQUES, frère du n° 2, [illegible] de Saint-[illegible]

* à Genève le 20 janvier 1733, reçu bourgeois le 20 mai 1771, maître horloger et marchand. Il acquit en 1776 le château et le domaine de Saint-Loup sur Versoix, prit, le 1er juin 1780, du service dans le régiment de Meuron de la compagnie hollandaise des Indes orientales ; capitaine 1785-1786, major 1790, † le 4 février 1814 à Champel. — *Régiment suisse de Meuron. État nominatif des officiers*, 1781-1816. — 4. César-Hippolyte, fils du nº 3, * à Versoix le 16 février 1794, établi à Buenos-Ayres, y publia en 1833 : *Relation du naufrage de la ... Vigilance*. — Sa femme, Antoinette-Pauline, née Macaire, 1796-1855, peintre miniaturiste. — *SKL* I. — 5. Étienne-Auguste-Isaac-Charles, fils du nº 4, * à Genève le 24 février 1817, avocat du Sultan, † à Constantinople le 16 décembre 1873. — Notes mss. de M. Eug. Ritter. — Arch. d'État Genève. [P. E. M.]

BACON, Humbert, serrurier, originaire de Delémont. Vers 1714, il confectionna la magnifique grille en fer forgé qui séparait le chœur du reste de l'église de Bellelay. Aujourd'hui, cette grille se voit à l'entrée du jardin de l'ancienne propriété Wildermett à Bienne. Voir Schwab : *L'art et les artistes du Jura bernois*. — *SKL* I. [G. A.]

BACTOCHI. Voir Bacciochi.

BADE. Voir Badius.

BADE. I. Bade-Durlach. Vers 1530 le margraviat de Bade se divisa en deux : Bade-Bade, qui resta catholique, et Bade-Durlach, où le margrave Karl II introduisit la Réforme. Bade-Durlach touchait à la Suisse au Sud par les seigneuries de Rotheln, Badenweiler et Sausenberg. Lors de la guerre des paysans en 1525, Bâle servit de médiatrice entre le margrave Ernst, le fondateur de la branche Bade-Durlach, et ses sujets révoltés. En 1531, c'est le margrave qui était parmi les médiateurs dans la deuxième guerre de Cappel. Le 29 août 1612, Berne et Zurich conclurent avec le margrave Georg-Friedrich une alliance défensive pour douze ans. Elle n'eut jamais à déployer ses effets. En 1667, une proposition du margrave Friedrich VI de renouer et d'étendre l'alliance aux autres cantons évangéliques fut repoussée. Dès 1677, pendant la guerre des Pays-Bas, les margraves s'efforcèrent de neutraliser leur territoire [illegible] de la Suisse, soit [illegible], et le placer [illegible] protection des Confédérés. Ce projet donna lieu à des discussions entre Bade-Durlach, les Confédérés, la France et l'Autriche en 1678 ; pendant la guerre de succession du Palatinat en [illegible] et 1691 ; avant et pendant la guerre de succession d'Espagne, où on aboutit à la nomination d'un « Représentant » des Confédérés, et à décider une « Salvegarde » d'un ou deux députés de chacun des XIII cantons. Elle fut reconnue par le général des impériaux et l'ambassadeur de France, ce qui n'empêcha pas Villars de dévaster le margraviat en 1702. Les négociations furent reprises vers 1720 et pendant la guerre de succession de Pologne. Un des [illegible] des margraves pour demander cette neutralisation était de libérer ces territoires de la dépendance de Bâle. Les margraves possédèrent des propriétés dans cette ville, entre autres, de 1698 au XIXe s., les hôtels [illegible] et Eptingen. A plusieurs reprises les villes et cantons suisses servirent de [illegible] de la famille Bade-Durlach en 1688, en 1675, en 1701 et en 17[illegible].

En 1771, Bade-Durlach et Bade-Bade formèrent un seul État sous Karl-Friedrich. Ce dernier eut quelques mésintelligences avec la Suisse [illegible] République helvétique ; ainsi en 17[illegible] [illegible] des [illegible] parties de Bade. [illegible] Suisses qui [illegible] avec Karl-Friedrich de Bade [illegible].

II. Electorat. Par décret [illegible] du [illegible], une série de territoires d'empire furent [illegible] à Bade et le margrave prit le titre d'Électeur. Parmi ces territoires se trouvait l'évêché de Constance. Par [illegible] signé le 6 février 18[illegible] à Schaffhouse entre la Confédération et l'Électeur, le canton [illegible] les possessions et les droits que l'évêque [illegible] en Suisse. Le 28 avril suivant, l'Électeur [illegible] ment aux propriétés du prince-évêque de Bâle situées en Suisse. Par la paix de Presbourg, du 26 décembre 1805, le Brisgau fut [illegible] [illegible] furent continuées les négociations de la part des Confédérés au sujet de leurs prétentions sur les biens [illegible] en Brisgau, entre autres sur le couvent de Saint-[illegible]. Quelques cantons continuèrent de leurs côtés les pourparlers. En 1806, le gouvernement badois pensa sérieusement à s'agrandir aux dépens de la Suisse. Après que l'Électeur Karl eut épousé Stéphanie Beauharnais, la fille adoptive de Napoléon, il demanda à ce dernier la Suisse entière à titre de « Royaume d'Helvétie ».

III. Grand Duché. Créé en 1806, le grand-duché de Bade fut en 1810 parmi les États auxquels Napoléon ordonna le blocus commercial contre la Suisse. En 1815 survint un différend sérieux entre la Confédération et Bade au sujet des prétentions de ce dernier dans le Fricktal, qui avait été incorporé à l'Argovie, et du séquestre mis sur les biens des cantons dans le grand-duché. La députation particulière de l'ancien bourgmestre Escher, de Zurich, ne parvint pas à obtenir la levée du séquestre, qui fut, cependant, accordée beaucoup plus tard. Un autre différend fut soulevé par une loi douanière badoise en 1825 ; elle était contraire aux traités, et fut remplacée l'année suivante par un traité provisoire, défavorable à la Suisse. Les 5 et 6 avril 1832, les troupes bâloises violèrent le territoire badois ; l'incident fut liquidé à la suite des regrets exprimés par la Confédération. Après l'expédition de Savoie de 1834, Bade se joignit à la campagne diplomatique menée contre la Suisse pour exiger l'expulsion des fugitifs, et interdit aux ouvriers de se rendre en Suisse. En outre, il fit border de troupes sa frontière Sud. Les soulèvements badois de 1848 et 1849 obligèrent la Suisse à faire occuper la frontière. De nombreux insurgés trouvèrent asile en Suisse, ce qui provoqua un échange de notes avec le gouvernement badois au sujet des dépenses que lui causaient ces réfugiés. Bade fit partie de la Confédération germanique de 1815 à 1866 et de l'empire allemand dès 1871. A la suite de la révolution allemande de novembre 1918, la république fut proclamée dans le grand-duché, et le souverain abdiqua formellement le 22 novembre. — Vergl. Fr. von Weech : *Badische Gesch.* — Obser : *Die Reise einer bad. Gesandtsch. nach Zürich und Strassburg 1612* dans *ZGO* nouv. série XXIX. — Vierordt : *[illegible] Karl Friedrich von Baden [illegible]* dans *ZGO* nouv. série XXXIII-XXXV. — [illegible] — Fr. von Weech : *Leben des [illegible]* [illegible] — Carl Roth : *Der [illegible] Basler Besitz der Markgrafen von Baden*, dans *BJ* 1912. — Funk : *Die Schweizerreise des Markgrafen K. F. von Baden im Jahre 17[illegible]*, dans *ZGO* nouv. série 29. — Gustav Steiner : *Rheinbund. — Königreich Helvetien*, dans *BZ* XVIII. [F. E.]

BADEL. Famille des cantons de Genève et Vaud.

A. Canton de Genève. Famille originaire de [illegible], connue dès le XV[illegible] s. — 1. D[illegible], [illegible] 1[illegible], conseiller en 17[illegible] [illegible]. [illegible] député au Grand Conseil de 18[illegible] à 18[illegible] et de 18[illegible] à 1881. — 3. Fr[illegible], 18[illegible]-18[illegible], député au Grand Conseil de 18[illegible] [illegible]. — Voir : Arch. d'État Genève. — *Recueil des Lois Genève*. [illegible]

B. Canton de Vaud. Famille originaire de [illegible] où elle est [illegible] dès [illegible] XVIe s. [illegible] XVIIe s. [illegible]. Cette famille [illegible] à Genève et en France. — Voir : [illegible] Gran : *Les familles* [illegible].

BADEN. [illegible] (C. Argovie, D. Baden. V. DGS [illegible]) [illegible] *Baden* [illegible] Baden [illegible] XIII [illegible] l'ancien [illegible] [illegible] Arch. [illegible]

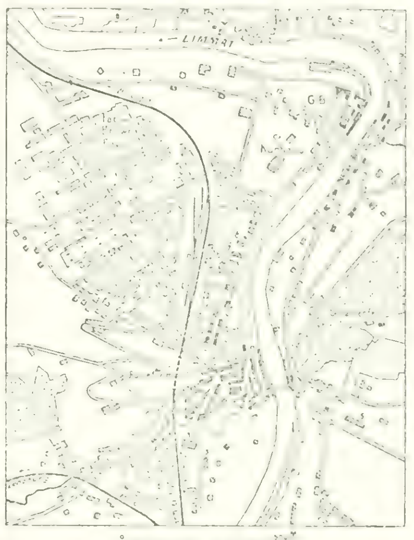


cement du XVIᵉ s., celles attribuées aux comtes de Baden, d'argent au chef de gueules soutenu d'un pal de sable.

Histoire jusqu'en 400. Baden et ses environs furent sans doute l'une des premières contrées colonisées de la Suisse; partout aux environs se trouvent des tumulus et des débris d'ustensiles et d'armes. Nous ne pouvons savoir si les sources thermales étaient déjà connues dans la période préromaine. Tacite (*Histoire*, I, chap 67), dit qu'Aquae est comparable à une ville et très fréquentée pour ses bains. Baden prit une grande importance par suite de sa proximité de Vindonissa, dont elle devint le faubourg. Un grand pont de bois traversa [illegible] la Limmat près des grands bains. Des petits bains, une route conduisait par Wettingen, Wurenlos et Kloten à Winterthour. Différentes routes secondaires s'en détachaient encore. La participation des Helvètes au soulèvement contre Vitellius (69 après J.-C.) leur fut fatal ainsi qu'à Baden.

VIᵉ-XIIᵉ s. — Durant les invasions Baden disparut complètement de l'histoire, et c'est seulement sous les carolingiens que ce nom réapparaît. Après d'assez pér péties, sous les empereurs saxons, les Zæringen administraient l'Argau et les Nellenburg le Zurichgau. En 1077, ces derniers perdirent leurs droits de gaugraves du Zurichgau par suite de la querelle des investitures, ces droits passèrent aux Lenzbourg. A l'extinction de cette famille et de la branche collatérale, les comtes de Baden, la ville passa aux Kibourg qui y envoyèrent leurs avoués (procurateur). Ceux-ci habitaient au *Niderhus*. Les avoués connus sont Ulrich († 1244), représentant des deux comtes Hartmann de Kibourg, et son successeur Rudolf de Hettingen; ils portaient les titres de *minister*, *procurator*, *officialis*. A l'extinction de l'ancienne branche des Kibourg par la mort de Hartmann l'Ancien (1264), les terres de sa maison passèrent à son neveu Rodolphe de Habsbourg. Par suite de l'extension des propriétés des Habsbourg vers l'Est, la Reuss cessa d'être la frontière entre l'Argau et le Zurichgau et [illegible] l'Argovie habsbourgeoise. De cette époque, milieu du XIIIᵉ s., date la dénomination de *Baden im Aargau*. La ville de Baden jouit constamment de la faveur du futur roi. Quand Rodolphe alla habiter Vienne, ses fils administrèrent les « hauts pays », mais lui-même s'arrêta souvent encore à Baden; ainsi en mai 1285, lorsqu'il conclut la paix avec Berne.

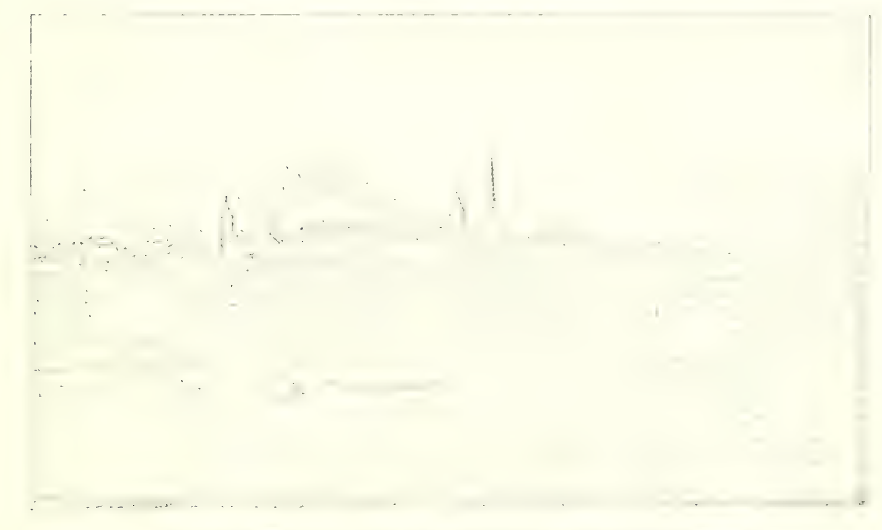
Baden sous la domination autrichienne (1291-1415). — Mentionnée [illegible] un rôle du roi Rodolphe en 1291, Baden est [illegible] *nouvelle ville* dans un acte du [illegible] [illegible] Mellingen, ou peu après [illegible] près les mêmes franchises que Winterthour [illegible] de Rodolphe, le roi Albert [illegible] Argoviens et les bourgeois de Baden [illegible] contre Adolphe de Nassau s'y arrêta souvent [illegible] actes encore le 25 avril [illegible] 1er mai 1308. Le [illegible] la maison d'Autriche [illegible]. Baden la première [illegible] jeune duc Léopold à Baden [illegible] fut motivée par les luttes [illegible] ratifs contre les Waldstätten [illegible] une si malheureuse [illegible] vent à l'aide [illegible] Zurich, la ville fut la place d'armes et [illegible] de l'armée autrichienne [illegible] çois sous une étroite servitude [illegible] Rodolphe Brun [illegible] jusqu'à l'Aar; les Zurichois [illegible] mais furent [illegible] près de Dättwil [illegible] devant la porte de [illegible] soleil; Baden [illegible] un incendie détruisit [illegible] chartes et de [illegible] anciens droits de Baden dans [illegible]. La ville eut, ainsi que Wettingen, beaucoup à souffrir de l'invasion des Gugler en 1375 et 1376. En 1386, le duc Léopold y réunit sa puissante armée qui fut défaite près de Sempach le 9 juin 1386. La chanson d'Albert Sutor parle aussi « de ceux de Baden »; la ville avait de nouveau à regretter la mort de quelques-uns des siens, comme [illegible] mais sa bannière put être sauvée à Sempach. Après la trahison de Weesen, la guerre prit un caractère sauvage. Les incursions des Schwyzois et des Zurichois causèrent de grands dommages à Baden; les grands et les petits bains furent incendiés en grande partie et les deux corps de bâtiment complètement [illegible]



Plan de la ville de Baden.

[illegible]

La ville de Bade vers 1640 (D'après une gravure sur cuivre de M. Merian)



[illegible]

tre de gage d'empire. Celui-ci ne pouvait être racheté par l'empereur qu'avec l'assentiment de Zurich et moyennant 10 500 fl. La ville de Baden fut l'objet d'un acte spécial qui punissait d'une amende de 20 marcs d'argent celui qui la molesterait dans ses droits et libertés. Le 2 décembre 1421, l'Autriche remit formellement aux Confédérés, à Aarau, les territoires qu'ils occupaient, Aarau, Baden, Mellingen, etc.

Baden sous la domination des Confédérés (1415-1798). — Le passage de Baden aux VIII cantons (Berne eut part à son administration en 1426 et Uri [illegible] en 1445) valut à la ville des avantages et des [illegible]. En 1424, les Confédérés décidèrent de tenir toutes les années à Baden, le jour de Pentecôte, une Diète pour la

en 1529, les cantons catholiques surveillèrent attentivement Baden. Les gardes de la ville furent renforcées, car on craignait une attaque de la part des Zurichois. Une demande de Berne et Zurich de leur accorder un prédicant, à leurs frais, pendant la Diète de Baden, fut repoussée par le conseil. Après la deuxième paix nationale, 1531, la politique de Baden fut dirigée par les V cantons. Baden prit peu de part à la guerre des paysans ; dans ses murs siégeait la Diète d'une façon presque ininterrompue ; 40 hommes accoururent au secours de Mellingen menacée par les paysans. Baden se tint également aux côtés des catholiques pendant la première guerre de Villmergen, et, malgré la protestation de Zurich, accepta une garnison de 300 hommes. C'est



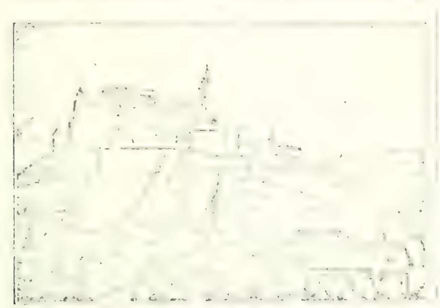
Baden, vue prise [illegible]

reddition des comptes. Les droits de la ville [illegible] Baden fut [illegible] en 14[illegible] [illegible] tribunaux arbitraux [illegible] des cantons [illegible] Appenzell [illegible] Pendant la guerre de Zurich [illegible] et devint une place [illegible] Baden et [illegible] de places [illegible]

Les [illegible] Baden [illegible] Après [illegible]

[illegible] Baden [illegible] Berne et de Zurich [illegible] Après [illegible]

à Baden, la Diète fut transférée à Frauenfeld, ce qui causa un grand tort à la ville. Le 16-19 mars 1798, la souveraineté des cantons prit fin, Zurich, Berne et Glaris y



Le Stein de Baden d'après une [illegible] en[illegible]viron. D'après W. Merz, [illegible]

ayant renoncé formellement. Baden cessa ainsi d'être pays sujet et devint, tôt après, la capitale du nouveau canton, qui exista jusqu'en 1803. L'Acte de médiation créa le canton d'Argovie dans ses limites actuelles. Baden, après qu'on lui eut enlevé les communes protestantes de Schlieren, Dietikon, Œtwil, devint le chef-lieu du district du même nom, et il l'est resté jusqu'à présent.

Divers. Le plus ancien document concernant l'église date de 1300 ; elle appartenait alors à l'archidiaconat de Zurich, décanat de Rapperswil. En 1363, elle fut donnée par l'Autriche aux von Hewen ; en 1408, le couvent de Wettingen en obtint la collation. La cure date de 1[illegible], et en 1624 fut décidée la construction d'une église collégiale, agréée par l'évêque en 16[illegible]. La paroisse fut détachée du chapitre de R[illegible]berg, [illegible] veau en 1875. Cinq chapelles existent encore : la chapelle Saint-Nicolas, primitivement chapelle du château des Habsbourg, celles de Maria de Wyl, de Saint-Sébastien (autrefois ossuaire), des Trois Rois et de Sainte-Anne. Le couvent des capucins fut érigé en 1593, reconstruit en 1654 et supprimé en 1841, il fut démoli peu après. Jusqu'en 1612 exista un couvent de femmes ; en 1618 fut construit dans le faubourg une petite église et couvent du couronnement de [illegible], agrandi en 16[illegible], supprimé en 1841, [illegible] suivante et définitivement supprimé en 18[illegible]. C'est aujourd'hui un [illegible] catholique [illegible] cessiteux. L'église réformée a été bâtie en 1713 avec les matériaux du *Stein*, et la cure [illegible] en 1[illegible]. L'hôpital fut fondé par la reine Agnès, la fille du roi Albert, et en 13[illegible] [illegible]. [illegible] possédait toutes les [illegible] de la [illegible] fortune dépassait [illegible] en 1810 ; en 1819, [illegible] de la séparation de Baden et d'Ennetbaden, [illegible] leva près d'un demi-million en faveur de [illegible] fonds. Un maître d'école est mentionné en 14[illegible] ; en 16[illegible] trois ecclésiastiques [illegible]. [illegible] nouvelle maison d'école fut construite en 1[illegible]57 sur l'emplacement de l'ancien couvent des capucins ; le [illegible] collège primaire date de 1[illegible]. Les registres [illegible] datent pour les catholiques : [illegible] 15[illegible], [illegible] 1586, décès 15[illegible] ; pour les protestants : [illegible], mariages 1792, décès 1716.

INSTITUTIONS. La ville de Baden [illegible] franchises sous la domination autrichienne. [illegible] tion privilégiée lui fut [illegible] par Zurich et Berne qui déclarèrent qu'elle conserverait [illegible] juridiction civile et [illegible] tion. Les [illegible] Baden. L'organisation [illegible] le temps un [illegible] ville il y avait un Petit Conseil de 12 membres et un Grand Conseil de [illegible] membres, chacun avec [illegible] à la tête. Les fonctions de conseiller étaient à vie au XVIII[e] s. ; le Petit Conseil se recrutait lui-même. L'avoyer du Petit Conseil était confirmé chaque année ; cette confirmation, ou éventuellement nomination, avait lieu par le Grand Conseil et 60 représentants de la bourgeoisie. L'avoyer du Grand Conseil, dit avoyer des Quarante, était désigné par le Grand Conseil lui-même. Le Petit Conseil détenait la plus grande partie des pouvoirs, c'est parmi ses membres que les deux conseils choisissaient les principaux fonctionnaires de Baden.

TRIBUNAUX. Baden avait trois sortes de tribunaux. 1. Le tribunal pour dettes (6 membres du Grand Conseil et 2 représentants de la bourgeoisie). 2. Le tribunal pénal, sous la présidence de l'avoyer. Les instances de recours étaient le Petit et le Grand Conseil, puis le « Syndicat » et enfin les cantons. 3. Le tribunal criminel, composé des deux conseils réunis. Dès 1712, la ville dut prêter serment tous les dix ans, le plus souvent avec Bremgarten et Mellingen, à Baden même. Dès cette époque aussi, les cantons exercèrent une certaine surveillance sur la ville, le bailli possédait un double de la clef de la tour et devait assister à toutes les séances du Grand et du Petit Conseil.

Le [illegible] château du bas (appelé aussi Stein), plus tard château du bailli, était à l'origine un petit château sur la rive droite de la Limmat. Il commandait le passage du fleuve et fut le siège des baillis des Lenzbourg, des Kibourg et des Habsbourg. Il fut construit de 1363 à 1486, agrandi en 1579, et servit de bâtiment de l'école secondaire de 18[illegible] à 18[illegible]. Il abrite aujourd'hui le musée historique. Sur l'emplacement du Stein, forteresse du haut ou ancien château, les Romains avaient déjà une tour d'observation. Le Stein fut brûlé le lundi de Pentecôte 1415, reconstruit de 165[illegible] à 16[illegible] et définitivement démantelé en 1712. La porte supérieure (*Obertor*), fut démolie en 1874 ; la porte inférieure, appelée aussi porte de Brugg, aujourd'hui Stadtturm, fut manifestement reconstruite en 1[illegible]40 avec d'anciens matériaux, et rénovée en 15[illegible], 1572, 1755, 1823 et 1899.



[illegible]

[illegible]

depuis 1819 et a été remplacé en 1879 par un autre tablier métallique. La Limmat était autrefois une route commerciale très fréquentée à cause des foires de Zurzach et des bains de Baden. Dans les années 1830 encore, le bateau des bains faisait tous les jours le trajet jusqu'à Zurich. En 1847, la ligne Baden-Zurich, la *Spanisch-Brötli-Bahn*, la première ligne de chemin de fer de Suisse, fut ouverte. Baden comptait en 1920 9600 habitants.

Voir Welti et Merz : *Die Stadtrechte von Baden und Brugg.* — J.-J. Hoechle : *Gesch. der Reformation und Gegenreformation in... Baden.* — H.-K. Kreis : *Die Grafschaft Baden im 18. Jahrh.* — K. Landolt : *Der Wiederaufbau des Steins zu Baden.* — J.-G. Guggenbühl : *Zürichs Anteil am zweiten Villmergerkrieg.* — A. Meyer : *Der Freiämtersturm, 1830-1831.* — *Festschrift zur Eröffnung des neuen Krankenhauses... Baden.* — W. Merz, pasteur : *1714-1914. Zur Gesch. der reformierten Kirche.* — W. Merz, Oberrichter : *Burganlagen und Wehrbauten des Aargaus.* — Le même : *Wappenbuch der Stadt Baden.* — Fricker : *Gesch. der Stadt und der Bäder zu Baden.* — Le même : *Gesch. der Badener Stadtschulen.* — Gebistorfer : *Chronik.* III — Fritz Albrecht : *Rechtsgesch. der Bäder zu Baden im Aargau.* — David Hess : *Die Badenfahrt*, Zurich 1817. — *Badener Kalender*, 1916, 1918. — *Argovia* V, XIX. — *KSB* IV et 1898. — *AHS* 1889, 1895, 1900, 1902. [O. Z.]

BADEN, von. I. Famille de Baden qui remonte à l'amtmann Ulrich mentionné en 1244 au *Niederhus* ou château inférieur de Baden et s'éteint avant le XIVe s. Ses membres ne se rattachaient pas du tout aux « comtes » de Baden, mais étaient des ministériaux des Kibourg. L'avoué WERNHER VON BADEN, dont le sceau de 1293 porte une tête de taureau, appartenait à la famille de Wolen, selon Merz, tandis que son successeur l'avoué Heinrich (1304) s'appelait Henricus Villicus (maire). [Az.]

II. Famille de ministériaux des Zähringen, puis des comtes de Fribourg, qui tirait son nom du château de Badenweiler. *Armoiries* : échiqueté de sable et d'argent. Elle posséda pendant quelques années, avant 1384, le château de Wildenstein ; à la fin du XIVe ou au début du XVe s., elle devint bourgeoise de Bâle et le resta jusqu'en 1499. Elle s'éteignit en 1830 à Fribourg en Brisgau. — Voir Tableau généalogique dans Merz : *Sisgauer Burgen* IV, sous Wildenstein. [H. T.]

III. A Mellingen, Thoune et aussi ailleurs l'on trouve des familles bourgeoises VON BADEN ; leur nom est une désignation d'origine et n'a pas de rapport avec la famille des ministériaux. Il est possible que la forme BADER dérive de von Baden, mais elle signifie [illegible] tenancier de bains. — Voir Merz : *Burganlagen.* — *Wappenbuch der Stadt Baden.* — [illegible]

BADEN (ARTICLES DE). [illegible] GALLUS-JAKOB BAUMGARTNER, de Saint-Gall, et de EDOUARD PFYFFER, de Lucerne, les cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall se réunirent à Baden, du 20 au 27 janvier 1834, pour régler en commun les rapports de l'État et de l'Église. Le résultat de la conférence fut les 14 articles dits de Baden. Ils réclamaient : la transformation de l'évêché de Bâle en archevêché ; éventuellement, le rattachement des évêchés suisses à un archevêché étranger ; des réunions synodales [illegible] l'État peut [illegible] affaires d'Église ; la protection des évêques dans leurs droits pastoraux contre la papauté, le placet de l'État pour les mandements de l'Église ; le contrôle de l'État sur les séminaires de prêtres et sur les ordres religieux ; l'imposition des couvents ; la [illegible] de la juridiction ecclésiastique en matière de mariages ; l'établissement de faibles taxes de dispense [illegible] ; la garantie des mariages mixtes et la [illegible] des jours de fête.

Les articles furent d'abord ratifiés par les Grands Conseils de Lucerne, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Argovie et Thurgovie. Mais l'on ne parvint pas à les introduire dans les législations cantonales. [illegible] dans le camp [illegible] liberté contre le despotisme de l'Église ». Le clergé catholique libéral avait pris une grande part à l'établissement des Articles de Baden, mais lorsque l'encyclique papale du 17 mai 1835 prononça leur condamnation, une tempête générale s'éleva contre eux dans le camp catholique, et des associations catholiques dé-



[illegible]

formées se constituèrent. [illegible]

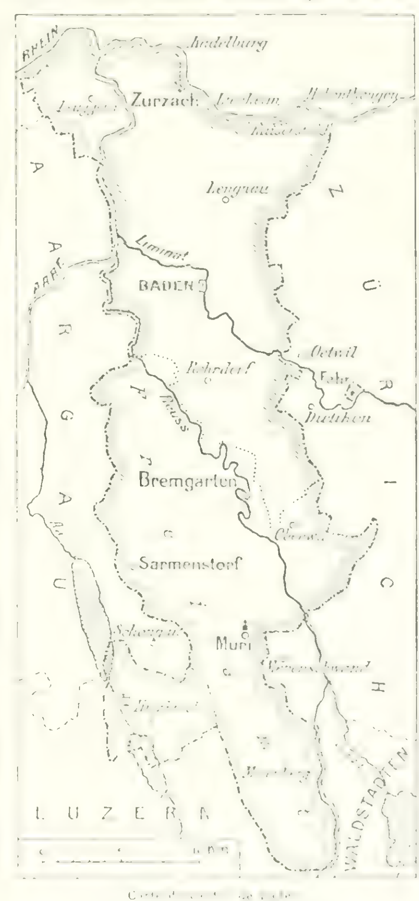
konferenzartikel. — Baumgartner : *Die Schweiz in ihren Kämpfen* II, 55-57. — E. Zschokke : *Gesch. des Aargaus*, p. 249. — *Katholische Schweizer-Blätter* 1871, 1896, 1898. [illegible]

BADEN (BAILLIAGE COMMUN DE). Lors de la conquête de l'Argovie par les Confédérés, Baden fut la dernière place forte autrichienne qui tomba entre leurs mains. Le 22 juillet 1415, l'empereur Sigismond hypothéquait Baden et les terres conquises en commun aux Zuricois pour la somme de 4500 fl. en leur permettant de s'adjoindre comme créanciers hypothécaires les autres cantons intéressés. Cette participation des Confédérés fut décidée le 18 décembre 1415. Ainsi fut institué pour la première fois un bailliage commun, c'est-à-dire un territoire gouverné en commun par des baillis pris tous les deux ans dans l'un des VIII anciens cantons dans l'ordre suivant : Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Glaris et Berne. Uri, qui refusa en 1415 de prendre part au gouvernement, revint plus tard à d'autres sentiments et envoya en 1445 son premier bailli à Baden ; pendant la première guerre de Zurich, le tour de ce canton fut omis en 1443 ; à part cela, l'ordre fut exactement observé de 1415 à 1712. La quatrième paix publique, de 1712, exclut les cantons catholiques du gouvernement commun et le bailliage ne fut plus dès lors soumis qu'à Zurich, Berne et Glaris, et même de telle façon que le tour de Glaris ne revenait que tous les 16 ans comme auparavant et pour deux ans. Berne et Zurich, par contre, se partagèrent les quatorze années restantes en périodes de 2 [illegible] ans jusqu'en 172[illegible], puis de 3-4 ans et dès 17[illegible] en deux périodes de sept ans. Cette sujétion prit fin le [illegible] mars 1798 par la proclamation des anciens cantons [illegible] qui déclarèrent Baden libre et affranchi de leur souveraineté.

Le bailliage de Baden se composait de la ville de ce nom et de onze districts, 8 intérieurs : Birmenstorf, Dietikon, Ehrendingen, Gebistorf, Leuggern, Rohrdorf, Siggental et Wettingen, et 3 extérieurs : Kaiserstuhl, Klingnau et Zurzach. Dans les districts intérieurs, le bailli avait la haute et la basse juridiction ; dans les districts extérieurs, il n'avait que la haute juridiction, la basse revenant à l'évêque de Constance. [illegible] la division territoriale actuelle le bailliage de Baden comprenait les districts de Baden et de Zurzach, les paroisses zuricoises de Dietikon, Urdorf, Schlieren et Uitikon, et sur la rive droite du Rhin les paroisses badoises de Hohentengen, Kadelburg et Lienheim. — Voir Dierauer. — *LL.* — *LLH.* [illegible]

BADEN (BAINS DE). Les sources de presque [illegible] qui jaillissent au coude de la Limmat à Baden étaient déjà connues des Romains comme le prouve le nom d'*Aquae Helveticae* ou de bains helvétiques. Ces sources étaient si proches du grand camp de Vindonissa que la visite en était facile, d'autant plus que la [illegible] route militaire du lac de Constance à Vindonissa [illegible] la Limmat à cet endroit. Les [illegible] Baden pour la première fois en [illegible]. Ils disparaissent de l'histoire avec les Romains en [illegible], sans qu'ils aient été pour autant tout à fait oubliés. Grâce à la proximité des deux châteaux, le Stein et le Niederhaus, et peut-être plus encore de Zurich, les bains prirent dès le XIIIe s. un nouvel essor ainsi qu'en témoigne la décision de 1346 qui autorise les chanoines du Grossmünster de Zurich à y faire deux cures par an. Le [illegible] Francesco Poggio, au Concile de Constance [illegible], parle déjà du train très luxueux de la vie des bains. Le véritable développement ne date cependant que de l'année 1426, à partir de laquelle les Diètes [illegible] la reddition des comptes annuels se tinrent régulièrement à Baden. L'image que nous en donnent les [illegible] est toujours la même : la ville d'eaux était le [illegible] le lieu de réunion de la meilleure société de toute la Suisse, et partant était connue [illegible] légères. C'étaient [illegible] comme au temps des Romains [illegible] de bon ton pour les personnes en santé et le remède universel des malades. Toute la ville vivait de ses hôtes qui rapportaient aux [illegible] nels, *Badenfahrt* [illegible] *densckenken* de la maison ou de leurs amis [illegible]

cure ; il en résultait un trafic constant qui ne diminuait un peu que pendant l'hiver. La décision prise en 17[illegible] par les cantons catholiques de ne plus assister aux Diètes de Baden parce qu'ils n'avaient plus part à l'administration de ce bailliage, sembla devoir mettre fin à cette vie brillante. Mais l'usage était trop bien enraciné



Carte [illegible] de Baden

[illegible] comme [illegible] Baden [illegible] en 18[illegible]. [illegible] au siècle passé et Baden compte encore aujourd'hui, en Suisse [illegible] [illegible]

BADEN (CANTON DE). [illegible]

helvétique du 12 avril 1798 prévoyait à la vérité la fusion de ce nouvel État avec Zoug en un seul canton, mais le jour précédent déjà, le commissaire du gouvernement, Lecarlier, avait confirmé la première décision, Zoug s'étant joint aux cantons opposés à la République helvétique. Les choses en restèrent là et les 19 et 20 avril, les électeurs réunis à Mellingen nommèrent leurs députés au Grand Conseil helvétique, au Sénat et à la Cour suprême. Le 27 mai, sous la pression des baïonnettes françaises, le Fricktal [illegible] avec le

1139-1169, est appelé une fois en 1155 [illegible] du *marchio* ou *comes Werner de Baden*. — 4. ARNOLD IV, 11[illegible]-1172, paraît en 1130 sous le nom de *Arnold de Baden* et en 1169 de *comes de Baden*. Dernier des comtes de Baden, il eut pour héritier le comte Hartmann III de Kibourg. Sur leurs sceaux, les quatre frères portaient le château des Lenzbourg, mais la tradition, vieille du XV[e] s., leur attribua les armoiries actuelles de la ville.

Un comté de Baden n'a jamais existé ; ce nom a été donné dès 11[illegible]3 sous les Kibourg et plus tard sous la



Le Congrès de Baden, [illegible] de [illegible] au Musée de Versailles.

1. Maréchal de Villars. — 2. [illegible] — 4. Secrétaire [illegible] — 6. Le comte de [illegible] — 7. Le comte de [illegible] — 8. [illegible]

canton de Baden qui se trouva définitivement constitué en cinq districts : Baden, Bremgarten, M[illegible], [illegible] et Zurzach, avec Baden comme chef-lieu. Il comprenait l'ancien bailliage de Baden moins le [illegible] de la rive droite du Rhin : Kaiserstuhl, [illegible] et [illegible]thengen, auxquels on [illegible] ; [illegible] conservait l'ancienne frontière [illegible] et [illegible] district de l'ancien Fricktal, comme avant 1798. Le canton de Baden partagea le sort de la République helvétique jusqu'à sa transformation. L'Acte de Médiation le réunit le 19 février 1803 au canton d'Argovie dont il fait partie depuis. [Az

BADEN (COMTES DE). Cette famille était une branche collatérale de la puissante famille des comtes de Lenzbourg ; elle a possédé [illegible] supérieur de Baden, le *Stein*. Ce sont les enfants [illegible] landgrave Arnold II du Zürichgau qui ont porté le titre de comtes de [illegible] Baden, soit : 1. [illegible] 1127-1133, *comes de Baden* [illegible] — 2. W[illegible] vers 1165, *comes de Baden* 112[illegible] *Baden* 1155, et en 1155 *Werner de Baden* [illegible]

désignation autrefois donnée à l'ancien bailliage de Baden. Depuis la conquête de 1415 par les Confédérés, l'expression comté a été [illegible] — Voir *Merz*: *Burganlagen* [illegible] — *ZUB*. [illegible]

BADEN (CONGRÈS DE). Lors de la guerre de la succession d'Espagne, [illegible] XIV et [illegible] après [illegible] 11 avril 1714 [illegible] Charles, [illegible] les [illegible] les Pays-Bas, le [illegible], la Savoie et le [illegible] [illegible] 1714 [illegible]

sieur de Saint-Contest, la France. La paix qu'ils signèrent le 7 sept. 1714 ne fit que confirmer les résultats de la guerre, et remplaça par l'équilibre européen la domination devenue insupportable de Louis XIV. Pendant trois mois Baden fut un petit Paris ; les fêtes succédaient aux fêtes et les envoyés, du Duc en particulier avec sa suite de 300 personnes, dépensaient l'argent à pleines mains.

La paix de Baden a une certaine importance pour la Suisse, car les négociateurs s'entendirent pour reconnaître sa neutralité, comme ils l'avaient fait à Utrecht. Une seule difficulté surgit : à Utrecht, Louis XIV avait reconnu Neuchâtel parmi les pays alliés de la Suisse ; à Baden, il se refusa absolument à une déclaration explicite et s'en tint à l'expression générale *d'alliés et coalliés du Corps Helvétique*. Il se vengea à Utrecht et à Baden de la défaite diplomatique de 1707, mais n'en retira rien sinon que l'Angleterre reconnut expressément, déjà avant les négociations de Baden, dans une déclaration particulière du 20 août 1713, que la principauté de Neuchâtel faisait partie de la Suisse. — Voir Dierauer, IV. — Henry Mercier : *Le Congrès de Baden et la Suisse* dans *ASG*, 1917. [Az.]

BADEN (DÉFENSIONAL DE). Organisation militaire fédérale. Voir DÉFENSIONAL.

BADEN (DISPUTE DE). Dispute religieuse organisée par les adhérents à l'ancienne confession pour endiguer les progrès croissants de la nouvelle foi dans la Confédération et pour réduire Zwingli au silence au moyen de la scolastique et de la théologie. L'initiative de cette réunion vint de Johann Faber, vicaire général de l'évêché de Constance, qui se présenta dans ce but à la Diète et se mit en Allemagne en relations avec le Dr Eck, d'Ingolstadt, le célèbre champion de la papauté en Allemagne. Elle devait avoir lieu à Bâle qui déclina cet honneur ; Baden fut alors proposé. Tous les cantons et leurs alliés devaient y assister, les évêques suisses et les universités des environs furent invités. La dispute ne devait pas s'occuper d'innovations ni de modifications, mais soumettre des vœux éventuels au prochain concile. Il ne fut pas possible d'obtenir la participation de Zurich et de Zwingli. [illegible] Diète qui avait exclu Zurich des débats, et Zwingli, malgré un sauf-conduit, se refusa à paraître à Baden, où les V cantons catholiques étaient en force. La réunion perdit ainsi d'avance de son importance pour les deux partis.

Le lundi de Pentecôte, le 21 mai 1526, les débats furent ouverts ; ils se prolongèrent jusqu'au 8 juin. Les adhérents de la nouvelle confession, peu nombreux, étaient naturellement dans une position difficile. Seul Œcolampade de Bâle, qui disputa sept jours durant sans résultat avec le Dr Eck au sujet de la première thèse de ce dernier, concernant la Sainte-Cène, [illegible] considération des catholiques. La dispute [illegible] des sept thèses d'Eck, sur la Sainte-Cène, l'intercession des saints, l'adoration des images, le purgatoire ; les deux dernières thèses d'Eck sur le péché originel et le baptême ne furent pas discutées. Par contre, on ne permit pas à Œcolampade de présenter une thèse, tandis que le [illegible] Thomas Murner put le faire et clore la dispute par un discours injurieux pour Zwingli. Celui-ci était renseigné journellement à Zurich sur le cours des débats par de jeunes amis. Environ 90 auditeurs se prononcèrent en faveur des thèses d'Eck et 11 seulement, quelques-uns encore avec des restrictions, en faveur d'Œcolampade.

Le parti catholique croyait avoir définitivement vaincu ; des [illegible] en Allemagne sur la défaite de la nouvelle foi à Baden. La dispute excita pendant un certain temps le plus vif intérêt chez les Confédérés. Les cantons catholiques, [illegible] de leur victoire, allèrent trop loin : Zurich [illegible] nouvelle foi, Berne et Bâle, [illegible] [illegible] permis et les rapports [illegible] pendant la durée des débats. Berne [illegible] ses propres discussions religieuses, qui [illegible] par la suite de la plus grande importance. — [illegible] IV, [illegible] — Wiedemann : *Joh. Eck* [illegible] p. 200-[illegible] — Hein-lin : *Schweiz. Ref. Gesch.* III, 599-601. — Stähelin : *Zwingli* II. — Dierauer III. [L. Fz.]

BADEN (TRAITÉS DE PAIX DE). Trois traités de paix ont été signés dans cette ville et en portent le nom. Ce sont :

1. La PAIX DE BADEN, ou troisième paix nationale signée entre les deux cantons réformés de Zurich et Berne d'une part, et les cinq cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zoug, d'autre part, après la première guerre de Villmergen, le 26 février, 7 mars 1656. Voir PAIX NATIONALE, TROISIÈME.

2. La PAIX DE BADEN, du 7 septembre 1714, conclue entre la France et l'empire allemand après la guerre de la succession d'Espagne. Voir BADEN, CONGRÈS DE.

3. La PAIX DE BADEN, du 15 juin 1718, conclue entre Zurich, Berne et l'abbé de Saint-Gall, dernière conséquence de la deuxième guerre de Villmergen ou guerre du Toggenbourg de 1712. Cet important traité, dû surtout aux efforts de l'avoyer bernois Johann Friedrich Willading, réglait avant tout les rapports entre l'abbé et le Toggenbourg, accordant au premier la souveraineté sur ce pays, mais reconnaissant d'autre part au second la constitution de 1707 qui lui donnait une autonomie presque complète avec son propre landrat et son propre tribunal. En outre, ce traité appliquait le principe de la parité confessionnelle prévu dans la quatrième paix nationale, non seulement au Toggenbourg mais aussi à toutes les possessions de l'abbé en Thurgovie et dans le Rheintal, à l'exception de l'Alte Landschaft. Finalement les difficultés éventuelles entre l'abbé et les gens du Toggenbourg devaient être soumises à un tribunal arbitral formé de trois cantons protestants et de trois cantons catholiques. Cette paix abrogea l'ancien *Landrecht* entre le Toggenbourg et les cantons de Schwyz et Glaris. Zurich et Berne remplacèrent dès lors ces deux derniers cantons dans leur rôle de protecteurs du Toggenbourg, jusqu'en 1795. — Voir Dierauer. — *AS* VII, 1381. [Az.]

BADEN-HOCHBERG (COMTES DE). Voir HOCHBERG.

BADER, BAADER. Familles répandues dans les cantons de Bâle, Lucerne, Soleure et Zurich, encore actuellement [illegible]

A. **Canton de Bâle** (Bader, Baader). La famille Bader est mentionnée à Gelterkinden dès 1515, à Liestal vers 1690. — 1. SAMUEL, * 1721, était chirurgien de campagne au service de la Hollande et rapporta quelques connaissances chirurgicales et médicales à Gelterkinden, où il acquit un certain renom de praticien. — 2. SAMUEL, 1758-18[illegible], [illegible] [illegible] Hollande, [illegible] [illegible] s'établit à Gelterkinden en 1800 où il acquit bientôt une grande pratique. Son fils — 3. *Johann-Jakob*, [illegible] étudia la médecine à Bâle, Fribourg et [illegible], fit son doctorat à Zurich et pratiqua longtemps dans son village avec [illegible] dévouement [illegible] de la société de [illegible] à Bâle [illegible], il proposa le 27 [illegible] la fondation d'une Société suisse de [illegible] *blatt für* [illegible]

[illegible]

[illegible] — 4. [illegible], 18[illegible]-18[illegible], [illegible]



doctorat en médecine à Berne et dès 1872 rédigea avec Albert Burckhardt le *Correspondenzblatt*. Il cessa de pratiquer à la campagne en 1879 pour raison de santé, et s'établit à Bâle, où il fonda avec Albert Burckhardt la caisse de secours pour les médecins suisses. [Werner Naef.]

B. Canton de Lucerne. Familles de Knutwil, Lucerne, Reiden, Ruswil, Willisau, etc. La branche lucernoise est mentionnée dès 1319. De 1396 à 1509 sept membres de la famille firent partie du Grand Conseil, dont NIKLAUS, excommunié le 25 septembre 1392 avec 25 autres Lucernois, pour avoir pris le parti des [illegible] mis à l'interdit pour leurs démêlés avec le Fraumünster de Zurich. — Le peintre JOHANN, mentionné en 1713 à Beromunster, est d'origine bavaroise — *SKL*. — Actes aux Archives d'État de Lucerne. [P.-X. W.]

C. Canton de Soleure (Baader et Bader). Famille encore existante. — 1. HUGO, de Winterthour, chanoine du chapitre de Schönenwerd dès 1365, et prévôt dès 1388 ; il rebâtit en 1386 l'église incendiée du chapitre. L'année de sa mort est inconnue. — 2. JOSEF, père, et — 3. JOSEF, fils, achevèrent avant 1770 le [illegible] en bois de l'église de Saint-Urs dont ils avaient été chargés par le constructeur Pisoni. Tous deux habitaient à Büttnau près de Soleure. — 4. URS-JOSEPH, de Holderbank, * le 18 mai 1797 à Soleure, devint le [illegible] 1819 professeur de français au collège de la ville, prêtre en 1821 et plus tard professeur au gymnase, puis à l'École cantonale du 8 juillet 1833 à sa mort, le 25 février 1861. Il écrivit des livres scolaires de français, de latin et d'histoire, ainsi que des brochures d'édification. — Voir Ferdinand von Arx : *Gesch. der höhern Lehranstalt in Solothurn*, 1911, 107. — *SB*, 1861, p. 458. — P. Strohmeier : *Der Kt. Solothurn*. [J. M.]

D. Canton de Zurich. I. Famille mentionnée à Affoltern près Zurich vers 1430, mais originaire de Oerlikon. Elle tenait du couvent d'Oetenbach une grande ferme à Affoltern. — II. Famille bourgeoise d'Eglisau, mentionnée dès 1560 ; elle a compté des bouchers et des conseillers de ville. [J. F.]

BADI, BADDI, de BADIS, BADIO. Famille éteinte de Locarno. *Armoiries* : de gueules à une branche de sinople accompagnée de deux lys d'or. — 1. GIOVANNI-PIETRO, dit Pietro de Badis, maître verrier. En 1568, il tenta, avec un Vénitien, d'introduire à Locarno l'industrie du verre ainsi que les procédés des fameuses verreries de Murano. Le 13 septembre 1568, il obtint du gouvernement d'Unterwald le privilège exclusif de la fabrication du verre dans le bailliage de Locarno pendant 15 à 20 ans. — 2. GIOVANNI-BATTISTA, chef de la députation de Locarno au [illegible] des bailliages des XII cantons, à Bironico en [illegible] devait décider de l'aide en hommes et en argent des bailliages tessinois pour la [illegible] — Voir *BStor.* [illegible] — *SKL*. — Verzasca : *L*[illegible] *storica*. — *AHS* 1914, p. 14. [C. Trezzini.]

BADIUS (BADE), CONRAD, * à Paris en 1510, imprimeur comme son père Josse Badius. Ayant embrassé la foi réformée, il se retira à Genève où il fut reçu habitant en 1549 et bourgeois en 1555. Il fut collaborateur de Jean Crespin et de Robert Estienne et travailla aussi pour son propre compte. Il fut un des imprimeurs de Calvin dont il traduisit du latin et imprima en 1555 le *Chant de victoire*. Polémiste religieux très ardent et parfois violent, il a traduit du latin et imprimé *L'Alcoran des Cordeliers* et *Les* [illegible] *évesques et papes de Rome*. Il serait aussi l'auteur de la *Comédie du pape malade* [illegible], publiée en 1561 sous le pseudonyme de Thrasybule Phenice, et dont le Conseil de Genève [illegible] cette année là. En mars 1562, Badius quitta Genève pour se rendre à Orléans où il mourut de la peste quelques mois plus tard. — Voir [illegible] — Maittaire : *Annales typographici*, III, 137. — Senebier : *Hist. littéraire*, II, 30. [illegible]

BADOLLET. Famille originaire de Sonnaz (Haute-Savoie) admise à la bourgeoisie de Genève en 1755, existant actuellement à Genève, Paris, [illegible] aux États-Unis. Elle a donné dès 1755 toute une dynastie d'horlogers. *Armoiries* : [illegible] tenant une badelaire de [illegible] — 1. JEAN, 1647-1718, ministre 1663, régent au collège de Genève 1678-1718. Il publia : *La Harangue de Frédéric Spanheim* ; *Geneva restituta* ; *De l'excellence de l'horlogerie*, etc. — 2. JÉRÉMIE, 1746-1809, ministre de l'Hôpital 1769, pasteur de l'église française de Francfort s. M. 1779-1809. — 3. JEAN-LOUIS, émigra aux États-Unis en 1785. Il fonda avec son ami Albert Gallatin, sur le Potomac, une ville qu'ils nommèrent *New Geneva*. — 4. JEAN-MARC, * 1811, créateur en 1837 de la manufacture J.-M. Badollet et Cie, président du Grand Conseil en 1860. — Voir Galiffe : *Not. gen.* III, 20. — *AGS* IV, 363. — Senebier : *Hist. litt.* — *France protestante*. — Heyer : *L'église de Genève*, 421. — *BIG* IX. — Montet : *Dictionnaire*. — *Journal suisse d'horlogerie*, 1914. — Babel : *Les métiers dans l'ancienne Genève*. [H. D.]

BADOUD. Famille bourgeoise de Fribourg, Romont, Prévondavaux, Siviriez, et d'autres localités des districts de la Broye et de la Glâne. — 1. P. MAXIMILIEN, capucin, supérieur à Romont 1745, † à Fribourg 1769. Prédicateur réputé, il séjourna plusieurs années en France. Il fit établir l'église des Capucins de Romont, en 1755, les deux belles châsses qu'on y voit encore, et publia en 1741 une vie de saint François d'Assise, en vers latins, composée par un Père Apollinaire. — 2. GEORGES, avocat, député de Fribourg au Sénat helvétique 1798-1800, membre du Conseil législatif de la République helvétique 1801, 1802, membre du tribunal du canton ; 24 août 1802, préfet national du canton de Fribourg. — [Raemy.] — 3. ALBERT, * 1837 à Romont, directeur de l'École secondaire d'Estavayer 1863-1866, professeur et préfet de discipline au collège de Schwyz pendant vingt-cinq ans, chapelain, puis curé de Tavel 1893-1899, chanoine à Saint-Nicolas de Fribourg, grand chantre 1902-1911, doyen de Fribourg 1911 à sa mort, 18 nov. 1916. — 4. ALFRED, * à Romont 1er nov. 1842, prêtre 1867, vicaire à Siviriez et à Broc, prieur de Broc 1868, inaugura les pèlerinages à Notre-Dame des Marches, auteur d'une notice sur cette chapelle et d'une autre sur Saint-Othmar. † 27 janv. 1887. — 5. EMILE, médecin, étudia à Fribourg-en-Brisgau, Wurzbourg et Heidelberg, s'établit à Romont, † 10 avril 1896. — Voir *Étrennes fribourgeoises*, 1917. — *Liberté*, 18 nov. 1916. — Dellion : *Dictionnaire*. — *Almanach catholique*, 1918. [J. N.]

BADOUX, HENRI, forestier, * 22 mai 1871 à Cremin (Vaud), étudia à Zurich et Munich, inspecteur forestier à Montreux 1896-1915, professeur 1915, puis principal de l'École forestière de l'École polytechnique de Zurich 1919. Il a publié : *Les beaux arbres du canton de Vaud*, et rédige le *Journal forestier suisse* depuis 1915. [C. B.]

BADRUTT. Famille [illegible] de Pagig [illegible] à Saint-Moritz [illegible] BADRUTT, dérivé du prénom [illegible] Pierre. — 1. JOHANNES [illegible] architecte et père de la famille [illegible] Saint-Moritz. Ses fils [illegible] l'École polytechnique de Paris et [illegible] [illegible] et Silser [illegible] gèrent plus tard [illegible] — 2. JOHANN, [illegible] à Saint-Moritz, * le 2 avril 1819, [illegible] Saint-Moritz en 1858, le [illegible] cours des [illegible] Saint-Moritz-Dorf [illegible] 1889. — 3. CASPAR, [illegible] 1878 [illegible] (1881) [illegible] [illegible] directeur de

l'hôtel Kulm. Président de commune, grand conseiller, il travailla en faveur d'une ligne de chemin de fer à voie normale dans l'Engadine. En 1896 il s'établit en Autriche; revenu en Suisse, il mourut à Coire en 1905. [G. CAMENISCH.]

BADUEL, CLAUDE, * à Nîmes vers 1505, † à Genève en 1561, humaniste et pédagogue. Après avoir été professeur de philosophie à Paris en 1539 et professeur à Nîmes en 1540, il fut obligé de quitter la France à cause de ses tendances protestantes. Il se réfugia à Genève en 1553, fut reçu bourgeois en 1555 et devint professeur à l'Académie. Il publia de nombreux ouvrages de philosophie, de pédagogie et d'édification. — Voir *France protestante* I. — Herminjard : *Correspondance des réformateurs.* [L. I.]

BÆBLER. Ancienne famille glaronnaise du Sernftal. — 1. JOHANN-JAKOB, * le 7 avril 1807 à Schwanden, † le 25 mai 1874 à Glaris, dirigea de 1829 à 1843 l'école réale de Schwanden, puis fut maître secondaire à Glaris 1843-1868. D'idées libérales, il prit une grande part à la régénération de son canton vers 1830; il était aussi poète et compositeur et écrivit une série de brochures historiques et pédagogiques. — Voir *Neue Glarner Zeitung*, 26 mai 1874. — Nabholz : *Gesch. der Höhern Stadtschule Glarus*, p. 31. — [Nz.] — 2. JOHANN-JAKOB, * le 3 mai 1836 à Schwanden, fils du n° 1, fit son doctorat à Bâle, fut instituteur à Brugg, où il fonda la bibliothèque de la ville en 1861 avec le Dr Bohr et le juge Wildy. A partir de 1866, maître au collège cantonal de Berne et à l'établissement de Bachtelen et privat-docent à l'université de Berne. En 1876, il entra au collège d'Aarau, fut de 1879 à 1882 inspecteur scolaire; il fut également bibliothécaire de la ville et du canton, à Aarau. † à Baden, le 14 juillet 1900. — Voir : *Programm der Aargauer Kantonsschule*, 1900-1901. — [F. W.] — 3. JOHANN, * le 13 février 1845 à Matt, administrateur 1869 et président communal de Matt de 1872 à 1878 et de 1879 à 1917, et dès 1908 membre du tribunal cantonal. — Voir : *Staatskalender des Kts. Glarus*, 1887 ss. [Nz.]

BÆCH. Voir SALLEN.

BÆCH (C. Schwyz, D. Höfe, Com. Freienbach. V. *DGS*). *Bachun*, [illegible] du ruisseau dans un document d'Otto I, en 972. Dépendances [illegible] existent, autrefois propriété de la ville de Zurich. Une fabrique de papier s'y trouvait avant 1780, transférée plus tard à Wollerau. Une filature de laine existe depuis 1858, une fabrique de soieries 1852, une brasserie 1870 et une fabrique d'objets en ciment 1906. Le lieu situé à la frontière de Schwyz et de Zurich, avait autrefois une certaine importance. Une famille de chevaliers VON BAECH y est mentionnée au milieu du XIIIe s. [R-r.]

BÆCH, von (BECHE). I. Famille de ministériaux des comtes de Rapperswil, originaire de Bäch, Haut-Lac de Zurich. — ULRICH, devint en 1240 vassal du couvent d'Einsiedeln. — II. Famille bourgeoise de Zurich du XIVe s., peut-être originaire de Schwyz. — ULRICH, domicilié à Dorf, prévôt de la corporation des bateliers, 1336-1366. En 1358 le bateau qu'il conduisait à Bâle eut un accident et deux cents personnes y perdirent la vie. — La famille s'éteignit en 14[illegible]. — Voir *UZ*. — *Zürcher Steuerbücher* I. — Dürsteler : *Geschlechterbuch* (avec deux armoiries). [F. H.]

BÆCHI (CHARTREUSE) (C. Berne, D. Thoune, Com. Hilterfingen. V. *DGS*). Propriété avec château et parc dont les premiers possesseurs connus sont les barons de Strättligen. Elle fut léguée par Anna von Velschen aux chartreux de Thorberg et lors de la Réformation passa à l'Etat de Berne, qui la vendit en 1547 à l'avoyer Niklaus-Friedrich von Mülinen. Ce dernier fit construire une maison de campagne [illegible] qu'il appela *la Chartreuse*, dans la forêt de Bächi, il fit élever un banc de pierre à la mémoire du minnesänger Heinrich von Strättligen. La Chartreuse fut acquise en 1831 par le [illegible] Denis de Rougemont, et en 1891 elle passa au baron prussien von Zedwitz, qui la démolit et fit construire à la place un [illegible]. Le nom de Bächi, répandu dans toute la Suisse, vient du ald. *bachin*, [illegible] Bach, [illegible] du ruisseau. — Voir J.-G. Schmidt : *Chronik der Stadt und Kirchgemeinde Thun* (mns. 1837). — Egbert Fr. von Mülinen : *Beiträge zur Heimathkunde des Kts. Bern* I (avec bibliographie). — W.-F. von Mülinen : *Die Chartreuse bei Thun*, dans *Die Schweiz* 1903. [P. Hofer.]

BÆCHLE, JAKOB, de Buchs près d'Aarau, * le 30 mai 1844, † le 12 novembre 1899, géomètre. Il travailla au bureau topographique fédéral sous les ordres du colonel Siegfried, fut chef de bureau de la société internationale pour les chemins de fer de montagne, et fit à ce titre les projets des lignes : Arth-Rigi, Schynige Platte, Monte Generoso. Après la dissolution de la société, il s'occupa surtout de constructions hydrauliques à Rupperswil [illegible] et Rheinfelden, et fut membre du Grand Conseil, du tribunal de commerce cantonal et président de la société des architectes et ingénieurs argoviens. — *Schweizerische Bauzeitung* 1899. [F. W.]

BÆCHLER. Familles des cantons de Fribourg, de Lucerne et de Thurgovie.

A. **Canton de Fribourg** (franç. DUBIAUX). Ancienne famille bourgeoise de nombreuses communes des districts de la Sarine, Singine et de la Broye; elle a fourni plusieurs religieux capucins, des prêtres et des agronomes distingués. A citer LOUIS, député, † 1919. [F. D.]

B. **Canton de Lucerne.** Familles de Littau (135[illegible]), Berghof (145[illegible]), Ruswil et Malters (dès 1400), Neudorf, Oberkirch, etc. — 1. JENNI, et — 2. HANS, son fils, tombèrent au Buttisholz le 19 décembre 1375. — 3. SEBASTIAN, * 15[illegible], juge ecclésiastique à Ruswil en 1580. — 4. Père Ignace, de Ruswil, * 1790, supérieur du [illegible] Klösterli en 18[illegible]. [P.-X. W.]

C. **Canton de Thurgovie.** — *Emil*, naturaliste, * le 10 février 1868 à Frauenfeld. Instituteur primaire de 1886 à 1893, il étudia les sciences naturelles à Neuchâtel et Zurich de 1894 à 1897, fut de 1897 à 1902 assistant au musée d'histoire naturelle de Saint-Gall, puis conservateur et directeur scientifique dès 1902. Il publia de nombreux travaux zoologiques, minéralogiques, géologiques et botaniques, surtout en préhistoire paléolithique. Il découvrit en 1904 la station moustérienne du Wildkirchli, et en 1918 la station préhistorique de l'*Ursus spelaeus*, au Drachenloch sur Vättis. Il fit beaucoup pour populariser les sciences naturelles et pour la protection de la nature. Il reçut en 1917 le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Zurich. [Bt.]

BÆCHLI, HERMANN, * le 4 février 1850 à Buchs (Argovie), fut instituteur à Zoug, puis à l'école réale de Schaffhouse en 1875 et maître de gymnastique dans cette ville. Devenu inspecteur cantonal de gymnastique, membre du Comité et président, 1901-1903, de la Société fédérale de gymnastique, il écrivit une *Geschichte des Schülerturnens*. — Voir Wechsler : *Festschrift des Stadtturnvereins*. — *Katalog der Stadtbibliothek Schaffhausen* II. [WANNER-KELLER.]

BÆCHLI, PROCÈS. Voir BACHMANN, KASPAR.

BÆCHTELEN (C. et D. Berne. V. *DGS*). Domaine dans la Com. de Köniz. Jusqu'en 1841 propriété de Friedrich Leonhard Jenner, [illegible], il fut transformé à cette date en établissement privé d'éducation pour garçons [illegible] par l'Etat, puis repris par [illegible] en 18[illegible], et transféré dans l'ancien couvent de Frienisberg. La Société suisse d'Utilité publique racheta le domaine en 18[illegible] et y fonda le 1er avril un asile pour garçons qui existe encore. On y a trouvé en 18[illegible] [illegible]. — Voir Durheim : *Beschreibung*, p. [illegible]. — Rapports annuels de l'établissement. [illegible]

BÆCHTIGER. Famille saint-galloise, originaire des communes d'Oberbüren et [illegible], [illegible] de Bichwil, commune de Mosnang. En 1460 HANS et HEINI [illegible] sont mentionnés dans l'accord conclu à [illegible] au sujet de l'usage du bois. Dans la branche de [illegible], mentionnons : — 1. JOHANN-JOSEF, * [illegible] 18[illegible], † [illegible] 18[illegible]. [illegible] à l'école réale de [illegible], curé à Bichwil en 18[illegible], à [illegible] 18[illegible], membre du [illegible] de Saint-Gall en 18[illegible]. [illegible] — 2. JOSEF, * [illegible]

heid en 1895, rédacteur du *Fürstenländer* en 1904, du *Wiler Bote* en 1919, de l'*Ostschweiz* en 1921 et homme de lettres. — 3. AUGUSTE-MEINRAD, * 12 mai 1888, artiste-peintre et dessinateur. — Voir S. Gmür : *Rechtsquellen des Kts. St. Gallen* II, 286. — *St. Gall. Nbl.* 1919, p. 100. — *SKL* IV, p. 18. [J. M.]

BÆCHTOLD. Familles des cantons de Schaffhouse et de Zurich.

A. **Canton de Schaffhouse.** Famille de Schleitheim connue dès le XV[e] s. De l'ancien prénom *Bercht-olt* (*bercht* = rayonnant, *olt* pour *walt* = celui qui gouverne). L'ancêtre de la famille actuelle est — 1. NIKLAUS, préposé au péage vers 1650, à la frontière du Fürstenberg. — 2. JOHANNES, * le 27 sept. 1778 à Schleitheim, étudia à Zurich et s'établit comme médecin dans son village. Membre du Grand Conseil et juge, il travailla avec succès au progrès de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi qu'au développement de l'instruction populaire. Membre de la Constituante en 1831, plus tard président du tribunal de district de Schleitheim et membre de la Commission [illegible] cantonale. Il mourut en 1860 à Merishausen. — 3. JOHANN-CASPAR, fils du n° 2, * 1807 à Schleitheim, † 1896 à Schaffhouse, fut élevé chez les frères Moraves de Königsfeld (Baden) et de Niesky, fréquenta les universités de Erlangen, Bonn et Tubingue, administra la petite paroisse de Neuhausen 1832-1837, celle de Merishausen-Bargen 1837-188[illegible], 1834-1847 membre de la Commission scolaire cantonale, de 1847 à 1872 inspecteur d'école des districts de Schaffhouse et de Hegau, prit une part prépondérante à l'élaboration de la loi scolaire de 1851. — 4. *Karl-August*, fils du n° 3, * 1838 à Merishausen, étudia à Bâle, Tubingue et Zurich. Pasteur de Gachlingen 1862, de la *Steigqemeinde* à Schaffhouse 1869-1912 ; [illegible] temps [illegible] d'une [illegible] maître de religion et [illegible] à l'école des garçons de la ville ; membre de la Commission scolaire pendant plusieurs années. En 1876, il devint bibliothécaire de la bibliothèque des pasteurs, plus tard de celle de la ville et [illegible]. Il se retira de toutes ses fonctions en 1916 pour cause de maladie. Parmi ses nombreux travaux d'histoire locale, citons : *Schaffhauser [illegible]* [illegible]. Il reçut en 191[illegible] le titre de docteur *honoris causa* de la Faculté de philosophie de l'Université de Zurich. † 5. févr. 1921. — Voir *Familienchronik* (manus.). — Catalogue de la bibliothèque de la ville. — Wanner-Keller : *Pfarrer Dr Bächtold*, *Intell. Blatt* 7 fév. 1921. — [illegible] — 5. *Jakob*, * 27 janv. 1848 à Schleitheim, † 8 août 1897, étudia à Heidelberg, Munich et Tubingue. Pendant la guerre franco-allemande il fut correspondant de guerre de la *Neue Zürcher Zeitung*, et après un séjour à Paris et en Angleterre, devint en 1872 maître de langue allemande au gymnase de Soleure. En 1878 professeur d'allemand et d'histoire à l'école supérieure des jeunes filles de Zurich ; 1879-1887 rédacteur du feuilleton de la *Neue Zürcher Zeitung*. En 1880 il se fit agréger à l'université de Zurich, y devint en 1887 professeur extraordinaire et en 18[illegible] [illegible] d'histoire de la littérature allemande. Bächtold est surtout connu pour son histoire de la littérature dans la Suisse allemande. [illegible] *ADB*, [illegible] quelle il écrivit [illegible] articles. [illegible] sont : *Deutsche Handschriften aus dem Britischen Museum*, 1873 ; *Bergpredigt und Aussprüche des Hrn. [illegible]*, 1876 ; dans la *Bibliothek älterer Schriftwerke der deutschen Schweiz* : *Stretlinger Chronik* [illegible] et *N[illegible] Manuel* (1878) ; *Briefwechsel Moritz [illegible] Hermann Kurz*, *Moritz von Schwind und Storm*, 1885, 1890, 18[illegible] ; *Gesch. der deutschen Literatur in der Schweiz*, 1892 ; *Gottfried Kellers nachgelassene Schriften und Dichtungen*, 1893 ; *Gottfried Kellers Leben*, 1894-1896. — Voir *NZZ* 1897, n° 226-230. — *ADB* 47. [C. B.]



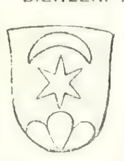
Karl-August Bæchtold, d'après une photographie.

B. **Canton de Zurich.** I. Ancienne famille d'Uster, mentionnée vers 1450. Pendant trois siècles au moins elle resta fixée à Wil près Uster. — II. Famille de Wil sur le Rafzerfeld, encore existante. [J. F.]

BÆCHTOLD, HERMANN, * 2 février 1882, étudia à Neuchâtel, Bâle, Fribourg en Brisgau et Berlin, Dr phil. 1903-1912 maître secondaire, 1912-1915 administrateur des Archives économiques à Bâle, 1912-1915 privat-docent, 1915-1920 professeur extraordinaire et dès 1920 professeur ordinaire d'histoire à l'université de Bâle. — Voir *Dictionnaire suisse des contemporains*.

BÆCK, [illegible], d'Ueberlingen, 1[illegible]-16[illegible], jésuite, maître de rhétorique au collège de Lucerne, du 5 janvier 1633 au 23 janvier 1636. [P.-X. W.]

BÆHLER. Famille bourgeoise des communes de Blumenstein, Wattenwyl, Lauperswil, Uebeschi, Thoune, Buchholterberg, Wimmis. — *Armoiries* : d'azur à une étoile à six rais d'or surmontée d'un croissant renversé de même et trois monts de sinople en pointe. — 1. BEN[illegible], [illegible], à Interlaken, fut pasteur à [illegible] en 152[illegible], signa les actes de la dispute de 1528, † en 1558. Il est probablement identique à celui que mentionne en 1549 la correspondance de Bullinger. — 2. DAVID, fils du n° 1, [illegible] à [illegible] en 1547 et pasteur à [illegible], en [illegible] à [illegible] en 1558 à Thoune, † 1573. — Une branche des Bähler de Blumenstein devint bourgeoise de Thoune en 16[illegible]. — 3. DAVID, 1766-1842, membre de la municipalité en 1800, du Petit Conseil en 1802, administrateur de l'hôpital en 1803. — 4. NIKLAUS, de Wimmis, président de commune, membre du Grand Conseil et préfet du Bas-Simmenthal, [illegible] en 181[illegible] une chronique du Simmenthal. — 5. JAKOB [illegible], 175[illegible]-183[illegible], de [illegible], [illegible] Blumenstein, [illegible] 181[illegible] à 183[illegible]. — Voir *BT* [illegible]. — 6. RUDOLF-ALBRECHT, * le 3 mai 1795 à Blumenstein, † le 27 novembre 1857 à Neuenegg, fils du n° 5, consacré en 1818, pasteur à Lauenen 1820, à Neuenegg 1827, d'où il prit soin des protestants disséminés dans le district fribourgeois de la Singine ; on lui doit la fondation d'écoles protestantes dans le canton de Fribourg et celle de la paroisse protestante de [illegible]. Il [illegible] en 1831 et de 1836, et publia divers écrits. — Voir *SBB* III, 33-[illegible]. — 7. [illegible], * le 8 [illegible] à Neuenegg, † le 2[illegible] janvier 1891 à Oberhofen, [illegible] consacré en 18[illegible], pasteur de Morat en 18[illegible] [illegible] et [illegible]. Il s'occupa de l'œuvre [illegible] protestants disséminés, et fut depuis 18[illegible] président [illegible] de secours [illegible] [illegible] [illegible] des écoles de [illegible]. [illegible] 1880 [illegible] paroisse de [illegible], en 188[illegible] premier président de la société de [illegible] religieuse nouvellement fondée, [illegible] d'assistance publique, [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible]. — Voir *Zur Erinnerung an Pfarrer [illegible]*, 1891. — [illegible]. — *SBB* [illegible] [illegible], * [illegible] 18[illegible] à [illegible], † le 2[illegible] janvier [illegible], [illegible] [illegible], principal [illegible].





[illegible]

depuis 1856 à Laupen, depuis 1866 à Bienne lieutenant du préfet 1867-1872, président de la ville 1869-1872, président du Conseil d'administration du progymnase 1869-1888 et membre du Conseil du technicum 1890-1905, député au Grand Conseil 1872-1879, membre de la Constituante 1883, du Conseil national 1887-1908, orateur populaire connu, collaborateur au *Seeländerbote* auteur de nombreuses monographies historiques dont la liste se trouve dans *Eduard Bähler, Lebenserinnerungen.* — 9. ARNOLD, * le 6 avril 1859 à Laupen, † le 1er déc. 1918 à Bienne, fils du n° 8, pharmacien en 1887 à Bienne, professeur de chimie au technicum de cette ville, membre des autorités, administrateur de l'hôpital des enfants, conservateur du musée Schwab, président de la section biennoise du C. A. S. de 1892-1910, auteur d'études de préhistoire, d'alpinisme et d'histoire de Bienne et de ses environs. — Voir *JSAC.* — *SAGA* — *Biel vor 100 Jahren.* — 10. Albert-*Edouard,* * le 14 juin 1870 à Bienne, fils du n° 8, étudia la théologie et l'histoire à Genève, Berne, Jena et Paris, fut consacré en 189[illegible], pasteur à Thierachern en 1895, à Champion depuis 1914, reçut en 1893 la médaille de Haller, en 1911 le doctorat *honoris causa* de l'université de Lausanne ; 1909 privat-docent et 1912 professeur extraordinaire d'histoire de l'Église à l'université de Berne. — Voir la liste de ses œuvres jusqu'en 1904 dans G. Grunau : *Die Hallermedaille.* Il a publié depuis : *Niklaus Zurkinden* (*JSG* 36, 37) ; *Der Freischarenzug nach Savoyen 1698 und sein Anführer J.-J. Bourgeois* (*JSG*, 42) ; *Eduard Bähler (1832-1910), Lebenserinnerungen* ; *Das Tagebuch Johann Hallers 1548-1561* (*AHVB* 23) ; il a collaboré à *SBB, BT* II, *BBG, JSAC, Nbl. des historischen Vereins Bern* 1906 ; *Bernisches Kunstdenkmäler,* *DGS, DHBS.* — 11. RODOLPHE, * 19 janvier 1851 à Thoune, † 17 septembre 1918 à Berne, petit-fils du n° 6, chef d'une maison de commerce et membre de commissions administratives, scolaires et ecclésiastiques de la ville de Berne. [E. B.]

BÆHNI, JEAN, * 11 janvier 1863 à La Chaux-de-Fonds, fabricant d'horlogerie à Bienne dès 1883. Député au Grand Conseil dès 1902 et la même année membre du Conseil municipal de Bienne où il siégea jusqu'en 1913 ; il mourut le 13 juillet 1915. [E. K.]

BÆLDI (BELDI). Ancienne famille glaronnaise éteinte en 1768. Ce nom vient d'un prénom abr. formé du préfixe Bald = téméraire, comme *Baldheri, Bald-win* etc. — 1. FRIDOLIN, greffier et chroniqueur, † avant 1560. Il participa au *Glückhafen* du tir de Zurich en 1504 et se rendit dans les États du pape en 1521 comme capitaine de mercenaires suisses. Il est l'auteur d'une chronique du pays de Glaris, de 1488 à juin 1529 (publ. dans *ZSK* 1907). — 2. JOACHIM, passé au protestantisme en 1529, devint en 1539 secrétaire d'État [illegible] d'aubergiste. Il [illegible] de 1542 à 1544. Il défendit énergiquement [illegible] acheté par Mülinen [illegible] de 1544 [illegible] complètement. Après avoir répandu [illegible] bibles dans les bailliages tessinois, il [illegible] mouvement en faveur de la Réforme. Il [illegible] de 1548 à 1555, et mourut en 15[illegible]. — 3. MICHAEL, fils du n° 2, fut souvent député glaronais à la Diète et devint en 1582 bailli de la Valle Maggia. Il entra [illegible] au service de France et devint capitaine au régiment Wichser. Quand Henri IV monta sur le trône, la plupart des officiers suisses se déclarèrent en sa faveur et envoyèrent Bäldi à Berne, à la Diète d'[illegible] 1589, pour en informer leurs supérieurs. Le roi l'envoya en 1597 à Berne et Zurich pour obtenir de l'argent et des hommes. Après son retour dans sa patrie, il fut landammann de 1601 à 1604 et de 1609 à 1611. En 1611, il fut l'un des quatre arbitres dans l'affaire de [illegible] ; il mourut la même année. — Voir Trümpi : *Glarner-Chronik.* — J.-H. Tschudi : *Chronik.* — *JHVG* XXI, p. 33. — Rott : *Inventaire.* — J.-J. M[illegible] *Genealogische Sammlung.* — de Vallière : *Honneur et Fidélité.* [N.]

BÆLI, JOHANNES, * à Berne vers 1410, fréquenta en 1433 l'université d'Heidelberg où il devint bachelier en 1435 et *magister* en 1437 ; [illegible] (Argovie) en 1439, en même temps que greffier de la ville et maître d'école ; il reçut les ordres mineurs et devint notaire impérial. Il s'établit à Thoune le 21 [illegible] 1444 en qualité de greffier de la ville et maître d'école, puis alla comme étudiant à Bâle en 1460. De là, il se rendit pour le compte des Bernois à Cologne, où il déroba la tête de saint Vincent, puis deux [illegible] à Rome pour obtenir l'indulgence nécessaire, ce qu'il [illegible]. Sa situation ne fut cependant jamais brillante et il mourut le 14 mars 1465 dans le [illegible]. — Voir *Nbl. der Literarischen Gesellschaft Bern* 1892. [Az.]

BÆLZINGER. Voir [illegible].

BÆNDLIKON. Voir [illegible].

BÆNNINGER, BENNINGER. Famille d'Embrach, mentionnée déjà au XIIIe s., répandue actuellement dans plusieurs communes du district de Bülach. Elle tire son nom de la ferme Bänikon à Ober-Embrach. — Voir *UZ* VII, 121. — *QSG* XIV, XV. — 1. MICHAEL, premier pasteur de Niederhasli, participa au premier synode zuricois de 1528, † 1544. — Voir Egli : *Actensammlung.* — 2. JOHANN-JAKOB, instituteur, publia vers 1800-1830 plusieurs ouvrages pédagogiques, entre autres : *Der Schulreformator Pfarrer Thomas Scherr.* — 3. KONRAD, écrivain, * 1890 à Zurich, publia trois petits volumes de poésies. — Voir *Dict. suisse des contemporains.* [J. F. et C. B.]

BÆNZIGER. Famille. Voir BENZIGER.

BÆPPLER. Famille bernoise. Voir B[illegible].

BÆR, BEER. Nom de famille répandu en [illegible] dans toute la Suisse aujourd'hui encore. Il faut mentionner particulièrement les familles des cantons d'Argovie, Bâle, Thurgovie et Zurich, ainsi qu'une famille d'artistes venue du Vorarlberg qui travailla dans diverses régions de la Suisse.

A. **Canton d'Argovie.** Famille de fondeurs à Aarau. — 1. FRIEDRICH-JAKOB, * le 4 avril 1741, fondit en 1770 à Berthoud, avec Samuel Imhof, la grande cloche de l'église ; en 1783, il installa une fonderie de canons d'Aarau sous la raison sociale *Bär und Gouts,* en 1785 *Bär, Gouts und Sutermeister.* † vers 17[illegible]. — 2. FRIEDRICH-JAKOB, fils du n° 1, * le 7 août 17[illegible], fondit des cloches et en 1793 des canons pour Berne sous la raison sociale *Gebrüder Bär und Sutermeister,* † le 2[illegible] mars 1845. — 3. JOHANN-HEINRICH, fils du n° 1, * le 11 octobre 1773, fondeur de cloches et de canons, † le 9 février 1826. — 4. THEODOR, * le 9 [illegible] 18[illegible], [illegible] Kandlach en 1871 et peintre à Paris de 1864 [illegible] mort, le 29 janvier 1895. — Voir *SKL* I et IV. — v. Rodt : *Gesch. des bernischen Kriegswesens* III, 104. — Manuels du Conseil de guerre aux Arch. d'État Berne. [illegible] — A Zofingue, la famille Bär [illegible] (1459) et a son [illegible] a donné des [illegible] d'établissement de [illegible] *ries* : d'or à [illegible] — 1. SAMUEL, 1[illegible] la Corporation des [illegible] du Conseil de [illegible] — 2. SAMUEL, fils du n° 1, 1781-18[illegible] fier du Conseil de guerre et [illegible] — 3. [illegible] 1792-1860. — 4. SAMUEL, [illegible] — 5. JAMES, 1820-1910 [illegible] — 6. [illegible] 1852, furent tous [illegible] — Voir [illegible] de la ville de Zofingue. — *SKL* I. — *LLH* [Th. [illegible]]

B. **Canton de Bâle.** [illegible] — 1. HANS, [illegible] Gérard, [illegible] gerberhans, il [illegible] famille ; [illegible] Mathis. [illegible] mourut en [illegible] — 2. HANS, fils du n° 1, [illegible] drapier, [illegible] et se [illegible] Meyer [illegible] du parti catholique, avec lequel il se retira en 1529 [illegible] — 3. HANS, fils du n° 1, [illegible] la bataille de Marignan, 1515, [illegible] — 4. [illegible] fils du n° 1, [illegible] professeur de théologie à l'université, [illegible]

scolastique à Bâle. † 1554 à Fribourg-en-Brisgau. — 5. FRANZ, petit-fils du n° 2, † 1611 comme évêque suffragant de Bâle. — Voir A. Burckhardt : *Basler Biographien* I. — W. Stæhelin : *Basler Wappenbuch* I, 1. [A. B.]

C. Canton de Zoug. BAER (BER, BERO). Famille éteinte de la ville de Zoug. — 1. HANS, de Merenschwanden, renouvelle la combourgeoisie en 1542. — 2. SEBASTIAN, d'Ipikon, est reçu habitant en 1657 pour 100 fl. Ses descendants quittèrent la ville vers 1768 et s'établirent à Cham. Parmi ceux-ci, mentionnons : — 3. FRANZ-MICHAEL, 4 février 1800-10 juin 1880, bon graveur de portraits. — Voir *Gfr.* XXIII, p. 297. — *SKL* I, 71. [W.-J. MEYER.]

D. Canton de Thurgovie. — FRIEDRICH, * le 12 novembre 1852, pasteur d'Avers et de Castiel, en 1904 maître à l'institut de Schiers, fut aussi historien, † le 17 août 1912. — Voir *Jahresbericht Schiers*, 1912. [Sch.]

E. Canton de Zurich. — KASIMIR-HERMANN, * 1870, rédacteur de la *Schweizer Bauzeitung* 1902-1908, éditeur du *Schweizer Kunstkalender* 1905 et 1907, depuis 1908 à Stuttgart. — JOHANN-JAKOB, écrivain populaire et poète, maître secondaire à Männedorf, † 1841. Il publia entre autres des calendriers et une biographie populaire de Pestalozzi. — Voir Meyer von Knonau : *Der K. Zurich*, 2e éd., II, 72, 105 et 427. — J.-P. Aebli : *Leichenrede bei der Beerdigung... Bar.* — AUGUST, * 1853, † 1 janvier 1920, vétérinaire du district de Winterthour, lieutenant-colonel, vétérinaire de corps d'armée et officier de la remonte. — Voir *Oberst A. Bär Bezirks-Tierarzt* (suppl. au *Zürcher Bauer* n° 4, 1920). — *NZZ* 1920, n° 4. [C. B.]

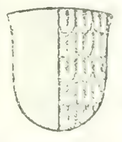
F. Famille d'artistes issue du **Vorarlberg** (Bregenzerwald) et dont divers membres travaillèrent en Suisse. — Le plus important est — 1. FRANZ, souvent nommé VON BEZAU d'après le lieu de sa naissance, * vers 1680, mentionné en Suisse de 1691 à 1719, construisit l'église de Rheinau, terminée en 1707, celles de St. Urban 1715, de Katharinental près de Diessenhofen 1719, les couvents de Münsterlingen 1716 et de Rheinau 1717 ; il fit les plans du grand grenier (bâti de 1711-1716) et de l'hôpital de l'Ile (1718-1724) à Berne ; dès 1717 conseiller à Constance, anobli en 1722 sous le nom de BÆR VON BLEICHTEN, † le 20 janv. 1725 à Bezau. Il fut l'un des plus grands architectes en style baroque en Suisse. — 2. JOHANN-MICHAEL, * vers 1696 à Au (Vorarlberg), peut-être neveu du n° 1, construisit de 1726 à 1753 divers bâtiments pour le couvent de Rheinau (bâtiment du Mühlesaal, hôtel pour femmes, église de Felix et Régula) ; travailla de 1760 à 1769 à l'église du couvent de Saint-Gall (chœur et façade Ouest), bâtit en 1765 l'église de Nieder-Buron, célébra en 1767 le cinquantenaire de son compagnonnage et mourut en 1780 à Bildstein (Vorarlberg). Il a donné à l'église de Saint-Gall sa façade à deux tours si caractéristique. — 3. JOHANN-FERDINAND, frère du n° 2, * 1731, rejoignit en 1763 son frère à Saint-Gall où il construisit vers 1770 la *Pfalz*, aujourd'hui bâtiment du gouvernement, chef-d'œuvre de décoration intérieure. Il construisit en outre 13 églises de campagne dans les terres de l'abbé, parmi lesquelles celles de St. Fiden (1776) et de Bernhardzell (1778) sont particulièrement réussies. — 4. JAKOB, originaire de Bregenzerwald, fut stucateur à Einsiedeln de 1741 à 1751, le dernier de sa famille en Suisse. — Voir *SKL* I et IV. [A. J.]

BÆR. OSWALD, 1482-1567, originaire de Brixen, apothicaire. Il vint à Bâle en cette qualité avant 1507 ; 1512 docteur en médecine, 1523 professeur de médecine et quelques années plus tard médecin de la ville. Recteur de l'université 1530 et 1542. L'on ne sait rien de son activité scientifique, mais il était un praticien très estimé ; il donna le premier cours public d'anatomie à Bâle. — Voir A. Burckhardt : *Gesch. der med. Fakultät.* — W. Stæhelin : *Basler Wappenbuch* I. [A. B.]

BÆR ou **Z'BÆREN.** Famille éteinte de l'Unterwald, qui paraît être originaire de Dallenwil et s'être fixée à Sachseln. En 1509 paraissent dans les rôles d'impôts de Dallenwil UELI ... et HEINI BÆR. Jakob était domicilié en 15.. ... Son fils ... ANDREAS Z'BÆREN ... curé de Sachseln de 1559-1587, de Stans le 15 février 1587, où à cause d'une cécité progressive, il résigne ses fonctions en 1593. † 13 décembre 1613. Il est l'auteur d'une légende de Bruder Klaus, presque sans valeur. Son fils HANS devint en 1595 bourgeois de Sachseln où ses descendants vécurent jusque dans la seconde moitié du XVIIe s. — La famille Bar, de Schwendi, avait peut-être une autre origine ; elle compta, aux XVIe et XVIIe s., plusieurs de ses membres dans le Conseil. MELCHIOR fut reçu en 1600 membre de la corporation du village à Sarnen. La famille paraît s'être éteinte vers la fin du XVIIe s. — Voir Durrer : *Bruder Klaus.* — *Kollektaneen von Kaplan Odermatt.* — Kuchler : *Chroniken von Kerns und Sarnen* et *Gesch. von Sachseln.* [R. DURRER.]

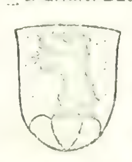
BÆRENBURG (C. Grisons, D. Hinterrhein, Cercle Schams, Com. Andeer. V. *DGS*). En 1257 *Berenburch*, 1258 *Bernburc*, 1275 *Berenburc*, 1277 *Berenburg*, 1320 *Bernburch*. Ce nom doit venir de ce que l'endroit commande l'entrée de la route du Barenberg-Usler, nom que portait au moyen âge le passage du Splügen. L'origine du château est inconnue ; il fut détruit en 1451. Sous les barons de Vaz et les comtes de Werdenberg-Sargans, Bärenburg était le centre de l'administration et aussi le siège de la justice pour les deux parties de la vallée. Les cens pour les biens des Werdenberg dans le Rheinwald, avant 1472 et après la destruction du château et la séparation de Bärenburg d'avec Schams, furent payés à Bärenburg où le comte Jörg von Werdenberg-Sargans possédait encore une ferme en 1492. La juridiction de Bärenburg comprenait surtout le fond de la vallée de Schams. Un ammann de Bärenburg est nommé en 1322. — Voir Moor : *Regesten* I. — Thommen : *Regesten* I, 276. [J. C.]

BÆRENBURG, von. Famille de ministériaux des Grisons. *Armoiries* : parti de gueules et d'hermine. — 1. BARTHOLOMÆUS, mentionné en 1257 et 1277 dans la suite des Sax et des Vaz, et — 2. KONRAD, son frère, témoin en 1257, sont les premiers membres connus de la famille. Celle-ci s'éteint ou s'expatrie avec — 3. SIMON, le troisième du nom, mentionné encore en 1424. Leur château fut détruit en 1451 et jamais rebâti. — Voir Th. Moor : *Codex Diplomaticus.* — R. Thommen : *Regesten zur Schweizergeschichte* I. [J. C.]



BÆRENFALLER, BÆRNFALLER, BERENFALLER. Ancien nom de famille du Binnenthal. Un ANSELMUS Berenfaller est aussi mentionné à Saas en 1461. Dans la commune de Saas-Fee se trouve encore un lieu dit portant le nom de Bärentalle. La famille tire son nom de l'alpe Bärenfall dans le Gantertal. — Voir *BWG.* — *Wall. Sagen.* [D. I.]

BÆRENFELS, von. Famille bâloise de ministériaux dont l'ancêtre est *Albert... ... rus ...* (... Grand-duché de Bade), mentionné de 1259 à 12.. *Armoiries* : d'or à un ours rampant de sable lampassé de gueules sur trois monts de sinople. — 1. WERNER, paraît de 1257 ... avoyer du Petit Bâle. Dès lors la famille remplit d'une façon presque ininterrompue pendant ... siècles ... — 2. JOHANNES, 1... fils du n° 1, fut également avoyer ; chevalier et procureur épiscopal pour les affaires temporelles. Il fut le premier à porter le nom de Bärenfels, que portait un petit château au-dessus d'Efeb ; un deuxième château du même nom fut élevé au XIVe s. ... dans la vallée de la Wiesen (Grand-duché de Bade). — A la place de ... d'avoyer, ... la dignité de ... cathédrale de Bâle, et ... conservèrent jusqu'à la Révolution française. Ses ... de la famille ... — 3. ... — 4. WERNER, 1... — 5. AR-



NOLD, 1371, † 1414. — 6. LUTOLD, 1364-1386, tombe à Sempach. — 7. ARNOLD, fils du n° 5, 1414-1451, fut d'abord chanoine, mais sans doute parce que la famille menaçait de s'éteindre il quitta les ordres. Il fut l'ancêtre de tous les Bærenfels qui suivirent. — 8. JOHANNES, 1453-1495. — 9. LUTOLD, 1453-1512, fils du n° 7, lieutenant de l'archiduc Sigismond et seigneur d'Arisdorf, Hegenheim et Grenzach. Au début du XVIIe s. la famille se sépara en deux branches, d'Hegenheim et de Grenzach, tandis que la branche d'Arisdorf avait cédé ses biens à Bâle avant le milieu du XVIe s. La famille ne joua plus aucun rôle à Bâle où elle s'éteignit dans le premier tiers du XIXe s. — Voir Merz : *Sisgauer Burgenbuch*, tableau généalogique 7. [A. B.]

BÆRENHOLD. Voir KUHN, Johannes.

BÆRENORDEN. Voir [illegible] (ORDRE DE L'[illegible]).

BÆRENSTOSS, von. Famille d'écuyers des barons von Wolhusen, mentionnée de 1273 à 1426 et connue par ses riches donations aux couvents du voisinage. *Armoiries* : d'argent à un demi-ours de sable. — Voir *AHS* [illegible] *FFP* [illegible] *Gfr.* [P.-X. W.]

BÆRETSWIL (C. Zurich, D. Hinwil. V. *DGS*). Com. et paroisse comprenant plus de 80 villages, hameaux et fermes isolées. *Armoiries* : d'or à un ours rampant de sable lampassé de gueules. 741 *Peraldeswilari* et *Peraldeswilare*, 1259 *Beroldswiler*, 12[illegible] *Ber*[illegible], 1[illegible] *Beretswile*, 1348 *Bæretswil* ; la forme primitive *Beroltes wilare* ou *Beroltesw ilare* signifie hameau de *Berolt*. En 741, Beata, propriétaire à Bæretswil, [illegible] est [illegible] serf au couvent de Lützelau sur le lac de Zurich. Son fils Landbert remit en 745 ses propriétés du village à l'abbaye de Saint-Gall. A côté de cette dernière, paraît également, comme propriétaire, plus tard, l'abbaye des prémontrés de Rüti. La plus grande partie de la paroisse appartenait à la seigneurie et bailliage de Grüningen. Adetswil et quelques [illegible] la basse justice sur la commune [illegible] [illegible]. Au XIIIe s. les comtes de Rapperswil le tenaient en fief de l'abbaye de Saint-Gall. Il passa ensuite en différentes mains jusqu'à sa suppression en 1798. De 1798 à 1803, Bæretswil appartint au district de Wald, en 1803 à celui d'Uster, 1815 à Grüningen, 1831 à Hinwil. Jusqu'au milieu du XIXe s., la commune politique de Bæretswil comprenait sept communes civiles : Bæretswil, Adetswil, Bettswil, [illegible], [illegible], Wappenswil [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] Wappenswil [illegible] les Anabaptistes. En 1799, les Français [illegible] [illegible] souleve[illegible] de 1804.

[illegible]

[illegible]

USG. — *UZ.* — *SSR* I, 1, 1. — Studer : *Gesch. der Kirchgemeinde Bäretswil.* — Meyer : *Die Ortsnamen des Kts Zürich*, n° 1637. — *Mem. Tigur.* [L. Forrer.]

BÆRFISCHEN. Voir BARBERÈCHE.

BÆRI, DOKTER. Pseudonyme de Wilhelm König, journaliste et écrivain satirique à Berne, 1834-1891. Voir KŒNIG, famille bernoise.

BÆRISWIL (C. Berne, D. Berthoud). Com. et paroisse Hindelbank. V. *DGS*. En 861 *Perolteswilare* dans la Haute-Argovie ; en 894 dans le comté d'*Haberlandus* ; en 1348 *Bæretswyl* — ferme de *Berolt*. Bäriswil était déjà habité aux temps préhistoriques, comme le prouvent quatre tombes de l'époque de Hallstatt, avec bûchers, découvertes en 1908. En 861, il faisait partie des possessions saint-galloises de la Haute-Argovie. Vers 1400, c'était une seigneurie de la famille bernoise Metzer et ensuite des von Erguël, par elle passa en 1531 aux von Erlach d'Hindelbank qui la transmirent par héritage en ligne féminine. En 1720, Bäriswil fut acquis par Hieronymus von Erlach, et réuni à Hindelbank ; les droits seigneuriaux s'éteignirent en 1798. Avant 1850 existait à Bäriswil une véritable dynastie de potiers qui produisirent de nombreuses pièces de vaisselle artistique. En 1827, 120 habitants ; en 1850 : 402 ; en 1910, 405. — Voir Jahn : *Chronik.* — *JHMB* 1908. — *ASGA* 1909. [O. T. et A.]

BÆRISWIL. Famille fribourgeoise, probablement originaire du petit hameau de ce nom dans la paroisse de Guin. — XAVIER, * à Fribourg le 11 juil. 1861, entra à 16 ans au Crédit gruérien à Bulle, dont il devint directeur en 1895. Il fit de cet établissement l'une des meilleures banques du pays. Il fut l'un des promoteurs des chemins de fer électriques gruériens, et pendant plusieurs années fit partie du Conseil de direction. † 18 janv. 1911. — Voir *Fribourgeois*, 20 janv. 1911. — *Liberté*, 19 janv. 1911. [F. D.]

BÆRLOCHER. Famille des cantons d'Appenzell et de Saint-Gall, probablement originaire des trois hameaux de Barloch, Barlochen [illegible] dans le Vorderland d'Appenzell d'où elle s'est répandue à Thal (C. Saint-Gall), et à Rheineck. *Armoiries* : d'[illegible] [illegible] [illegible].

A. **Branches catholiques de Thal.** — 1. [illegible], † 1656, capitaine, de Buchen, s'occupa de politique. — 2. JAKOB, capitaine, de Buchen, fils du n° 1, [illegible] entre 1660 et 1670. — 3. JAKOB, fils du n° 2, greffier du tribunal 1664, et dès 1666 ammann du tribunal, [illegible] d'église et [illegible], † 1697. — 4. SAMUEL-EMANUEL, à Buchen, petit-fils du n° 2, * 1695, fut en son temps l'homme le plus [illegible] de Thal, [illegible] capitaine 1752, [illegible] et administrateur du territoire de [illegible] de 1758 à 1768, [illegible] mourut en 1785 capitaine au service de l'[illegible].

[illegible]

B. **Branches réformées de Thal** [illegible]

[illegible]

† 1888 — 13. SEBASTIAN, 1838-1903, fut successivement membre du Conseil communal, remplaçant de l'ammann du district, membre de la Commission de l'école du district, en 1880 membre du Grand Conseil. Par son mariage, il entra en possession de la belle propriété du Löwenhof à Rheinegg.

C. Branche réformée de Rheinegg. — 14. LORENZ, secrétaire de la ville de 1641 à 1660. — 15. HANS-JAKOB, ammann de Rheinegg de 1717 à 1732, † en 1732. Il n'y a plus aujourd'hui de membres de cette famille établis à Rheinegg. Les Barlocher de Rheinegg sont devenus bourgeois de Saint-Gall.

D. Branche de Saint-Gall. — 16. BARTHOLOMÆUS, 1738-1812, fils du chirurgien Georg-Niklaus à Rheinegg, grand commerçant. Il vint en 1784 à Saint-Gall, fut reçu bourgeois et devint l'ancêtre d'une nombreuse lignée. Il fut bientôt conseiller municipal et communal et l'un des 21 membres du gouvernement intérimaire nommé en 1799 par la bourgeoisie réunie. Il demeurait dans la maison *zur Flasche* à la Speisergasse où il reçut pendant quelques jours le feld-maréchal Friedrich von Hotze en mai 1799 et vers la fin de la même année le général français Loison. — 17. JOHANN-KONRAD, fils du n° 16, 1784-1856, fit partie des autorités de la ville de 1820 à 1839, membre, puis président du Directoire commercial. — 18. JOHANN-KONRAD, fils du n° 17, 1807-1877, fut aussi membre, puis président du Directoire commercial, conseiller scolaire et communal. Il dirigea le commerce paternel avec son frère — 19. BARTHOLOMÄ, 1813-1897. Quand ce dernier se retira des affaires, de nombreuses fonctions communales lui furent attribuées. — 20. *Bartholomä-Friedrich-Albert*, * le 28 mai 1831, † le 12 janvier 1903, Dr jur. Il étudia le droit en Allemagne et à Paris, revint à Saint-Gall en 1853, fut avocat, [illegible] 1867 ammann de sa commune de 1867 à 1873, membre du tribunal cantonal de 1873 à 1901, qu'il présida de 1883 à 1901, membre du Grand Conseil de 1873 à 1891 et président en 1885, plusieurs fois arbitre dans des questions de droit suisse. Il déploya [illegible] activité [illegible]



Bartholomä-Friedrich-Albert Barlocher
d'après une photographie.

des civil et pénal du canton [illegible] tations, fut arbitre entre le chemin de fer du Nord-Est et du Centre dans la question [illegible] de Bâle et entre le chemin de fer du Nord-Est [illegible] de Zurich. Il élabora de 1877 à 1881 un projet [illegible] les poursuites et les faillites, travail dont le Conseil fédéral [illegible] et publia : *Vorlesungen [illegible] schweizerische Eisenbahn[illegible] der Noten* ; *Referat über die Zentral[illegible] Eisenbahnen des schweizerischen [illegible] in Basel*, 1879. — 21. BARTHOLOMÄ-KONRAD-[illegible], † 21.1891, fut l'un des fondateurs et président de 1879 à 1891 de la Société d'assurance Helvetia, de 1[illegible] à 18[illegible] membre et quelque fois vice-président du directoire commercial. [illegible]

BÆRSCHIS, BERSCHIS (C. Saint-Gall, D. Sargans, Com. Walenstadt. V. *DGS*). [illegible] Ancienne forme [illegible] *Berse* [illegible] *Bersis* 1273. On y a trouvé des tumuli [illegible] qui laissent supposer l'existence d'un poste d'observation. Au *hl. Kreuz* [illegible] 1917 plusieurs tombeaux de l'époque [illegible] que. Le village est mentionné pour la première fois en 766 dans le testament de Tello, évêque de Coire comme [illegible] ou était l'église [illegible] 1273, et un chapelain de la chapelle Saint-Georges est mentionné en 1491. Cette chapelle, à deux nefs, qui existe encore, dut être élevée sur le Saint-Georgenberg au XIIe s. A l'origine, elle était destinée aux sœurs forestières (*Waldschwestern*) qui se rendirent plus tard à Walenstadt. Bærschis eut plus tard sa propre église et deux chapelles. Il dépendait politiquement de Flums et eut à plusieurs reprises des différends avec cette localité et avec Tscherlach au sujet des biens de l'allmend, de la forêt de St. Georg et des obligations à l'endiguement de la Seez et du Schilzbach, etc. La Réforme pénétra aussi à Berschis ; les images et la messe furent supprimées le 21 juillet 1529, mais on revint en 1532 à l'ancienne foi. De nombreux petits démêlés éclatèrent par la suite avec les communes voisines ainsi qu'avec les propriétaires des mines de fer du Gonzen, au sujet de leurs droits sur les bois de ban. La séparation d'avec la paroisse de Flums eut lieu en 1702, une double paroisse Berschis-Tscherlach fut créée avec un seul prêtre desservant. Berschis et Tscherlach furent réunis en 1803 à la commune de Walenstadt. L'ancienne église [illegible] démolie en 1870 et rebâtie en 1880. La chapelle de Saint-Georg fut restaurée en 1900 sous la direction de la Société suisse des monuments historiques. — D'après le ms. du Dr A. Hardegger. [illegible]

BÆRSCHWIL (C. Soleure, D. Dorneck-Thierstein. V. *DGS*). En 1275 *Bernswile*, *Bernsweiler* (français *Bernevillier*). On a découvert près du [illegible] des traces d'une exploitation préhistorique du fer. En 1441, Bærschwil était un bénéfice du décanat de Leimental et appartint jusqu'en 1527 à l'évêque de Bâle, puis fut attribué à Soleure. Le Conseil de cette ville nomma un curé en 1528, mais de 1533 à 1649, la paroisse fut rattachée à Breitenbach par suite du manque de prêtres. Une fabrique de chaux et de gypse, à force hydraulique, est exploitée depuis 1887. Sur le territoire communal se trouve encore la nouvelle fabrique de ciment de la vallée de la Birse, fondée en 1908 et rachetée en 1918 par la Société des forces motrices bernoises. Personnages marquants : Amanz Gressly, géologue (1814-1865) ; Urs-Jos. Stegmüller, juriste, procureur général (1846-1888). — Registres de paroisse dès 1731. [illegible]

BÆRTISWIL (C. Lucerne). Voir B[illegible].

BÆRTSCH. Famille de l'Oberland saint-gallois. Voir BERTSCH.

BÆRTSCHI. Familles de divers cantons. Voir BERTSCHI.

BÆRWART ou **BERWART.** Ancienne famille de Schwendi dans l'Obwald. En 1484, KLAUS est propriétaire de la « Gwand ». Dans le tribunal des Quinze siègent : en 1578, HEINI ; 1590, BALZ ; 1605, KLAUS ; 1685 et 1694, BASCHI ; 1710 et 1[illegible], JOS. ; 1721, KLAUS. — Jos., maître de poste à Schwendi, est élu en 1882 au Conseil communal et au Grand Conseil et en 1893 au tribunal cantonal. — [illegible] : 1. JOHANN-FRANZ [illegible] 1776, [illegible] Kerns. — 2. NIKLAUS, curé à Alpnach 1[illegible]. — Voir Küchler : *Chronik von Sarnen* ; *Geschichte von Sachseln* ; — Mem[illegible] *Luftschiff des Kanonikus Kaiser*. — *Geschichte und Bild*[illegible] *Obwalden*. — Durrer : *Die Kunstdenkmäler* [illegible]. [illegible]

BÆRWEGER ou **BERWEGER.** Nom de famille répandu dans les deux Appenzell, mentionné [illegible] Appenzell en 1[illegible] [illegible] Herisau, Hundwil et Stein. [illegible] Appenzell [illegible] des papes [illegible] Leon X [illegible] et participa à la bataille de Novare 1513. [illegible] [illegible] Walser : *Appenzeller Chronik*. [illegible] Schäfer [illegible] *App. Monatsblatt* [illegible].

BÆSCHLIN. [illegible] de Schaffhouse [illegible]

membre du Grand Conseil 1672, juge baillival 1684, prévôt de corporation 1687, † 1689. — 4. MARTIN, fondeur de cloches, * en 1665, vivait encore en 1708. — 5. EMANUEL, * 1687, fut capitaine au service de Venise, ammann de Paradis en 1718. — 6. JOHANN-CONRAD, marchand, * 1727, conseiller 1754, juge baillival 1758, prévôt de corporation 1760, haut-bailli du Reiat 1762, juge matrimonial 1777, délégué dans les bailliages tessinois 1785, directeur de la chasse, directeur des signaux et du poids public, membre du Conseil de guerre, lieutenant-colonel 1786, † 1794. — 7. JOHANN-JAKOB, * vers 1720, juge 1757, architecte de la ville et commissaire des guerres 1773, bailli impérial 1790, prévôt de corporation et membre du directoire commercial 1794, † 1800. — 8. ADAM, * 1734, fit la généalogie de diverses familles de Schaffhouse ainsi qu'une chronique de la ville, † 1814. — 9. JOHANN, * 1738, juge 1772, recteur de l'hôpital 1777, conseiller 1783, † 1819. — 10. JOHANN-JAKOB, peintre et graveur, * 1745; il travailla quelque temps à Nuremberg, Augsbourg et finalement à Lyon. De là, il retourna dans sa patrie et mourut en 1789 à l'hôpital. — 11. JOHANN-HEINRICH, * en 1840 à Bâle, 1859 maître d'école à Yverdon, en 1860 à Horgen, 1863-1908 à Schaffhouse, auteur de nombreuses études historiques et collectionneur de notices sur des familles de Schaffhouse; il tint les registres de la commune bourgeoise. — 12. LORENZ, * 1851, vint en 1871 à Zurich comme peintre verrier, travailla de 1872 à 1875 à Vienne et dès 1876 à Paris. — 13. JOHANN, devint bourgeois de Berne en 1889 et transplanta sa famille dans cette ville, où elle subsiste encore. — Voir SKL. — Mägis: *Schaffhauser Schriftsteller.* — Catalogue de la collection de la Société des antiquaires. — R. Harder: *Gesch. der geneal. Forschung in Schaffhausen* (mns.). — J.-H. Bäschlin: *Selbstbiographie* (mns.). — Bartenschlager: *Genealogisches Register der Stadt Schaffhausen* (mns.). — H. Wanner: *J.-H. Bäschlin als Geschlechtsforscher* (mns.). — A. Zesiger: *Mitteilungen*, p. 126. [H. W. et A. Z.]



BÆTSCHI, JOHANN, * le 25 mai 1864 à Davos, sa patrie. Il étudia à Leipzig, Berlin et Zurich, devint avocat à Davos, membre du Grand Conseil de 1895 à 1899 et dès 1901; président en 1905. — Voir J. Robbi: ***Die Standes- u. Vizepräsidenten des Kts. Graubünden.*** [L. J.]

BÆTTERKINDEN (C. Berne, D. Fraubrunnen. V. *DGS*). Com. et paroisse. En 1261: *Beturchingen*; 1275: *Beterchingen*; 1335: *Betterkinden* près des gens de *Batarich* (*Batu-rich*), du nom de personne alld. des VIIIe et IXe s., de *badu* = combat et *rich* = puissant, voir Förstemann I, 220. Bätterkinden [illegible] formation du XVIIIe s. [illegible] Campagne). Bätterkinden faisait partie en 1261 comme propriété des comtes de Kibourg du district [illegible] d'Utzenstorf. En 1300 Heinrich von Ringoltingen [illegible] la seigneurie de Bätterkinden, [illegible] par les comtes de Kibourg à Mathias Bogkes. Son fils Rudolf la réunit à Utzenstorf, acheté en 1315 et 1317, et en forma la seigneurie de Landshut, qui passa en 1379 au petit-fils Thüring et en 1479 par achat au gendre de celui-ci, Louis de Diesbach. Ce dernier vendit Bätterkinden en 1514 à la ville de Berne, qui, en 1514, acquit aussi Landshut et Utzenstorf, et les réunit de nouveau. De 1514 à 1798, Bätterkinden fit partie du bailliage de Landshut et dès 1803 du district [illegible], puis du district actuel de Fraubrunnen. L'église est mentionnée pour la première fois en 1275; le droit de collature [illegible] domaine de Gachliwil dans le [illegible]; il fut hypothéqué en 1366 par Burkart Senn, seigneur de Buchegg, au couvent de Fraubrunnen. [illegible] vendit le dit domaine, en 1[illegible], avec celui de Bätterkinden, Christoph [illegible], et [illegible] le droit de [illegible] tion. Petroit [illegible] Berne qui se libéra vis-à-vis de Fraubrunnen. En 17[illegible] le gouvernement [illegible] le droit de collation au bailli de Landshut; la dîme [illegible] dîmes, en 1657 et 1658, et [illegible]

L'église fut reconstruite en 1509 et par Abraham Dünz en 1664, la cure en 1728, et le clocher rénové en 1919. Bätterkinden était relié avec Utzenstorf dès 1550 environ par une passerelle jetée sur l'Emme; elle fut remplacée en 1747 par un pont que les hautes eaux emportèrent en 1831 et en 1910. En 1779, l'Urtenenbach fut dérivé à son embouchure dans l'Emme et, pour l'utilité des habitants, conduit par le village dans le Limpbach. Dans la nuit du 21 au 22 août 1882, un incendie détruisit dix-huit maisons, parmi lesquelles les auberges de la Couronne et de la Croix. *Population*: 1838, paroisse, 1064 hab.; 1850, 1216; 1888, village, 629; commune 1293; 1910, 1432. — Voir *FRB*. — v. Mülinen: *Heimatkunde* V. — Jahn: *Chronik*. — *LL*. — Lehmer: *Kirchen*. — *GHS*. — *BBG* XIV, 262. — *BT* II, 1920, p. 272. — *SBB* II, 174. — Haller: *Bern. Ratsmanuale.* [Az. et H. T.]

BÆTTIG ou **BETTING.** Famille lucernoise du district de Willisau et des environs de Rotenbourg, qui paraît pour la première fois en 1370. Nom du alld. *Bettinga* descendant de *Batto* (nom de personne formé de *Badu* = combat). — 1. HANS, péager de la porte inférieure, reçut la bourgeoisie de Lucerne en 1454. — 2. PETER, de Willisau, membre du Conseil 1518, avoyer de Willisau 1526. — 3. ROSA, d'Ohmstal, 19 décembre 1825-24 septembre 1855, fit son noviciat au couvent de Wonnenstein le 15 août 1849, fit bâtir de 1851 à 1853 l'église et le petit cloître « Leiden Christi » près Gonten (Appenzell), dont elle rédigea la règle et la constitution; professe sous le nom de sœur JOHANNA le 21 novembre 1853. — 4. NIKOLAUS, de Reiden, 1854-1903, curé de Vitznau depuis 1899, relata ses pèlerinages en Terre-Sainte. — 5. JOHANN, d'Ohmstal, * 1869, bibliothécaire cantonal à Lucerne depuis 1901; critique littéraire. [P. X.W.]

BÆUMLER aussi **BEUMLER** et **BŒUMLER.** Famille zuricoise de Volketswil, mentionnée déjà en 1417; en 1611, un rameau s'établit à Æsch près de Birmensdorf. — MARKUS (Marx), * 1555, recteur de l'école de Neuhausen dans le Palatinat 1587, 1592 pasteur de Alzey; en 1594, il fut appelé comme deuxième pasteur (archidiacre) au Grossmünster à Zurich. Il occupa plusieurs places de professeur à Zurich: de langue latine, théologie, du Nouveau Testament, langue grecque. En 1609, il renouvela le catéchisme zuricois de Leo Jud. Il publia de nombreux ouvrages de philologie et de théologie et mourut de la peste le 30 juillet 1611. — Voir *LL* et *LLH*. — Hottinger: *Schola Tigur.* 70. — Sal. Hess: *Gesch. des Zürcher-Catechismus*, 84. — Wirz: *Etat des Zürcher Ministeriums*, 72. — Arch. d'État Zurich. [C. B. et J. F.]

BÆUMLI, HEINRICH, fut nommé par le Conseil de Schwyz curé le 4 novembre 1519. Il était docteur en théologie et doyen du chapitre des quatre Waldstätten. Il resta fidèle à l'ancienne foi. En 1524, il fut député à une conférence religieuse des quatre cantons à Lucerne et prit part l'année suivante à la dispute de Baden, avec Gilg Reichmuth, comme député de Schwyz. † vers 1542. [R-r.]

BAGGE, SELMAR, * 30 juin 1823 à Cobourg, étudia à Prague et à Vienne. En 1868, il fut appelé à Bâle à la nouvelle École de musique de Bâle, où il déploya une activité [illegible] jusqu'à sa mort le 16 juillet 1896. Dès 1868, il donna un cours sur la musique à l'Université de Bâle, et devint professeur extraordinaire en 1876 [illegible]. — Voir Rapport de l'école de musique de Bâle 1897. — *SM* 1896. — Riemann: *Musik-Lexikon.* — W. Merian: *Gedenkschrift [illegible] Musik [illegible]* [M.]

BAGGENSTOSS. Ancienne famille de Gersau (Schwyz). Armoiries: de gueules à trois monts de sinople surmontés d'une [illegible] au naturel accompagnée de deux étoiles d'or. — MARTIN, fut cinq fois landammann de la république de Gersau de 1[illegible] à 17[illegible]. [illegible] — MARZELL fut [illegible] [R-r.]

BAGGENSTOS, ADALBERT, peintre, * à Stans le 31 [illegible] 1[illegible]7. [illegible] à Florence s'établit à Stans. — Voir *SKL*. [R. S.]

BAGGESEN, JENS, poète danois, * le 15 février 1764 à Korsor, † le 2 octobre 1826 à Hambourg. Il vint à plusieurs reprises en Suisse où il épousa en 1790 Sophie de Haller, petite-fille d'Albert de Haller, et en 1799 Fanny Reybaz. Une course dans les Alpes lui fournit le sujet de *Parthenais*. — Voir Richard Petersen : *Jens Baggesen und Sophie von Haller*, traduit du danois par Elisabeth Rohr pour le feuilleton du *Bund*, 1906, nᵒˢ 75-107. — *Die Berner Woche*, 1917, nᵒˢ 47 et 48. — [A. LECHNER.] — KARL-ALBRECHT-REINHOLD, fils du précédent, * 27 septembre 1793 à Berne, où il mourut le 10 mars 1873, étudia la théologie à Berne et à Gottingue. Consacré 1815, diacre 1825, pasteur à la Collégiale de Berne 1860. Pendant sa jeunesse, il fut un représentant du modernisme en matière religieuse ; plus tard, il s'occupa des protestants disséminés, de philanthropie et de la formation de la jeunesse chrétienne. Il devint peu à peu le porte-parole du parti évangélique dans les luttes religieuses de 1850, 1860 et 1870. Il édita les œuvres de son père et publia quelques brochures de circonstance et des sermons. — Voir D.-A. Jytz : *K. A. R. Baggesen*. [L. B.]

BAGGI ou **BAGGIO.** Famille de Malvaglia (Tessin) que l'on prétend originaire de Baggio près Milan, village qu'elle aurait eu en fief dès l'époque des Longobards. Vers 1412, les Baggio se seraient dispersés en Italie et une branche s'établit à Malvaglia. De cette dernière, un rameau se fixa en France vers 1750. *Armoiries* : de ... à un lion rampant d'or tenant un bâton, à une fasce d'azur brochant chargée de trois étoiles de... — 1. ANTONIO, fut chef de l'inquisition dans le val Blenio en 1750. — 2. GIACOMO-ANTONIO, nommé en 1798 au Grand Conseil helvétique comme représentant du canton de Bellinzone ; du Grand Conseil tessinois de 1807 à 1814, un des députés qui, le 30 juillet 1811 votèrent la cession, demandée par Napoléon, du Sud du Tessin au royaume d'Italie. † le 21 juin 1814. [C. TREZZINI.]

BAGGWIL (C. Berne, D. Aarberg, Com. Seedorf. V. *DGS*). Village mentionné déjà en 1180. Dans le voisinage, on a découvert des traces d'établissement préhistorique, ainsi des palafittes néolithiques sur le lac de Lobsigen et une pointe de lance en bronze. Jahn présume, sans raisons, qu'il y avait là un castel romain qui devint au moyen âge un établissement burgonde. Baggwil appartint à l'abbaye de Frienisberg jusqu'à la réforme et fit ensuite partie du baillage de ce nom jusqu'en 1798 ; de 1798 à 1803 du district de Zollikofen et dès lors du district d'Aarberg. Le droit de justice fut vendu en 1380 par Frienisberg à la ville de Berne qui le fit exercer par le bailli d'Aarberg. — v. Mülinen : *Heimatkunde* VI. — Voir Jahn : *Kt. Bern*, 358. [O. T. et H. T.]

BAGNATO, GIOVANNI-GASPARO, architecte, * à Côme, † 1757 à l'île de Mainau. De 1735 à 1739, il construisit le bâtiment de [illegible] de l'Ordre teutonique à Hitzkirch pour [illegible], fut transformé en 17[illegible]-17[illegible] par son fils FRANZ-ANTON BAGNATO (1732-1810). En 1756, il fit les plans pour la nouvelle église de Saint-Gall, mais à l'exécution on s'en écarta beaucoup. Cependant, la façade Est peut être considérée comme son œuvre. — Voir *SKL*. [F. X. W.]

BAGNES (C. Valais, D. Entremont. V. *DGS*). Commune comprenant plusieurs localités disséminées dont le siège administratif et paroissial est au Châble. Aucune d'elles ne porte le nom de Bagnes. Au moyen âge, l'abbaye de Saint-Maurice, seigneur de la vallée, avait pour la représenter à Bagnes un vidomne et un métral. Chabert de [illegible] [illegible] de ces charges vers la fin du XIIᵉ s. Vers 1[illegible] [illegible] l'aurait apportée en dot à Aymon de la Tour, famille où elle resta jusqu'en [illegible] [illegible] la charge de vidomne : Chabert, [illegible], Guillaume, les frères Jean et Perrod de la Tour. Ce dernier étant mort sans postérité, sa veuve [illegible] [illegible] cet office à l'abbaye pour [illegible] fl. le [illegible] [illegible]. Les nobles de Bagnes détenaient dès le XIIᵉ [illegible] la métralie en fief de l'abbaye de Saint-Maurice. Cette charge [illegible] partie de leurs biens passèrent aux Montheolo, majors de Monthey ; en 15[illegible], une [illegible] [illegible] la vendit à Pierre Trollier, qui six ans plus tard la rétrocéda à l'abbaye. L'abbé de Saint-Maurice fit plusieurs concessions à ses sujets de Bagnes : en 1535, il les affranchit de la main-morte ; il consentit ensuite à la suppression des lods, et, le 17 juin 1665, renonça à ses droits féodaux contre payement de 8000 fl. et la livraison annuelle de 96 moutons gras. Au XVᵉ s. surgit un conflit entre Bagnes et Aoste à propos de la Montagne de Durand, appelée depuis Chermontana. Après diverses voies de fait et négociations, les Valaisans adjugèrent définitivement l'Alpe à Bagnes, avec charge d'indemniser les tenanciers déboutés et de défendre la frontière en temps de guerre (1551). La paroisse de Bagnes existait déjà au XIIᵉ s. L'édifice primitif au Châble fut remplacé vers 1500 par l'église actuelle en style gothique. Le clocher porte la date de 1488. L'abbé de Saint-Maurice nomme à trois bénéfices : à la cure, au vicariat, fondé en 1692, à la chapelle de la Vierge, érigée en 1258 par Nicolas de Bagnes, chanoine de Sion. Registres de paroisse depuis 1853. — Voir Cibrario et Promis : *Documenti, storia di Savoia*. — Guichenon : *Hist. de Savoie*. — Gremaud. — Charrière : *Les sires de la Tour*. — Hoppeler : *Beiträge*. — Rameau : *Le Vallais historique*. — Wirz : *Regesten* IV, 50. — Rivaz : *Topographie*. — Histoires du Valais par Boccard, Gay, Furrer et Grenat. — Arch. Bagnes. — Arch. locales. [Ta.]

BAGNES (VALLÉE DE) (C. Valais, D. Entremont. V. *DGS*). *Banies* 1150, *Banies* 1177, *Bagnii* 1177, *Bagnes* 1177 et 1208, *Banes* 1252, provenant du latin *balnea* = bains. Ce nom proviendrait d'une source sulfureuse très fréquentée au moyen âge et détruite au XVIᵉ s. par un éboulement. *Armoiries* : d'azur à la baignoire d'argent de laquelle émergent deux baigneurs de carnation, homme et femme, surmontés d'un soleil d'or, deux étoiles du même en chef.



La vallée de Bagnes est extraordinairement riche en pierres à écuelle (Châble, Villette, Cotter, Paquier, Verbier et Lourtier). A Brusch on a trouvé des tombes de l'âge du fer avec de lourdes boucles de fer. En 1149, Humbert III de Savoie rendit à plusieurs reprises à l'abbaye de Saint-Maurice divers avantages dans la vallée de Bagnes en reconnaissance d'une somme empruntée par son père, Amédée III, pour participer à la croisade. Ces cessions donnèrent lieu à des difficultés, tranchées en 1198 et 1219. Les droits de l'abbaye furent confirmés, mais le comte de Savoie conserva la juridiction seigneuriale quand il se trouvait entre le pont de Brest et le Saint-Bernard, ainsi que la cavalcade et des prestations y relatives. La vallée de Bagnes proprement dite commence au pont de Sembrancher et s'étend au Mont jusqu'aux frontières de l'Italie. Elle comprenait au moyen âge la seigneurie d'Étiez, le vidomnat de Vollèges, Lourtier et la communauté de Bagnes avec la petite seigneurie de Montagnier dont le dernier détenteur, François de la Tour de Châtillon, fut [illegible] vit en 1[illegible] comme [illegible] [illegible]. Actuellement, elle renferme deux communes : Vollèges et Bagnes, où l'abbaye de Saint-Maurice se faisait autrefois représenter par un vidomne et un métral.

La vallée de Bagnes était défendue au moyen âge par le château de Verbier, construit sur les crêts de Saint-Christophe, près duquel aurait existé un village qui fut enlevé par un éboulement. Après la conquête du Bas-Valais par les [illegible], Bagnes, [illegible] à la Savoie, [illegible] [illegible] [illegible] contre le [illegible] abbatiale. L'abbé [illegible] [illegible] dizains [illegible] et les [illegible] [illegible] [illegible], 1476. Mais l'abbé [illegible] [illegible] ses droits entre les Hauts Valaisans [illegible] [illegible] d'un arrangement [illegible] par l'évêque Walther Supersaxo, dont [illegible] principales : l'évêque jouit des droits régaliens, avec la cavalcade, et dispose des [illegible] [illegible] ; l'abbé [illegible] qu'il peut faire exercer par ses officiers [illegible] [illegible] [illegible] de la Meiss. L'évêque et les dizains [illegible] la vallée de Bagnes à 1798. Avec [illegible] [illegible] [illegible] l'[illegible] du Bas-Valais et supprima les prérogatives seigneuriales. En

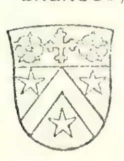
1807, une convention intervint entre la vallée et l'abbaye au sujet du rachat des fiefs et des dîmes. Dès lors, Saint-Maurice ne conserva que la nomination aux cures de Bagnes et de Vollèges. La vallée fut incorporée au district d'Entremont.

Des gisements d'or, d'argent, de fer et de plomb existent à Vollèges et à la forêt de Peloz. Au XIVe siècle ces mines furent exploitées par un de Monthéolo ; vers 1490, elles furent données en fief par l'abbé de Saint-Maurice aux Bernois Peter Steiger et Werner Loubli. Vers 1497 l'évêque, en tant que suzerain, les leur enleva, ce qui provoqua une très vive dispute avec Berne au sujet des dédommagements. Assignés en 1499 aux dizains, ils furent inféodés à Georges Supersaxo, capitaine général. Plus tard, Matthieu Schinner, moyennant une indemnité de 1000 fl. servis annuellement à chaque dizain assura à sa famille l'exploitation de ces mines pendant quelques années. Mais, à l'instigation de Georges Supersaxo, qui prit et brûla la Bâtiaz, on enleva cette entreprise au châtelain Pierre Schinner. Depuis, les mines mal dirigées rapportèrent peu à l'État, qui les abandonna au XVIIIe s. La vallée de Bagnes subit plusieurs catastrophes : en 1545, un éboulement de montagne aurait détruit les bains ; le 25 mai 1595, un glissement du glacier de Giétroz provoqua une inondation faisant 70 victimes ; en 1818, nouvelle descente du même glacier, qui aurait occasionné la destruction de 500 habitations et la mort de 40 personnes. — Voir Gibrario et Promis : *Documenti*. — Gremaud. — Hoppeler : *Beiträge*. — *BWG* V. — Rameau : *Le Vallais historique*. — *BHV* 1886. — Grenat : *Hist. du Valais*. — Boccard : *Hist. du Valais*. — Gay : *Hist. du Valais*. — *SBB* I 55. — Anshelm II. — Archives locales. [Ta.]

BAGNES, de. Famille noble, connue à Bagnes dès le XIIe s., où elle tenait la métralie en fief de l'abbaye de Saint-Maurice. — 1. ODON, témoin en 1150. — 2. NICOLAS, chanoine de Sion, testa en 1278 en faveur du chapitre de Sion. Il fit un legs pour envoyer en Palestine trois habiles arbalétriers. Une branche de la famille s'établit avec Conon et Jaques, à Saint-Maurice, où elle acquit le droit de bourgeoisie en 127[illegible]. — 3. ÉTIENNE, écuyer, servit sous le comte de Savoie en Picardie. La famille s'éteignit dans la seconde partie du XIVe s. [Ta.]

BAGNETTI, LEONARDO, de Renco, stucateur en Italie. Le 5 février 1592, il est à Rieti, où il s'engage avec le vénitien Andrea Toretto à faire pour 25 écus les stucs de la chapelle de Saint-François. — Voir *BStor*. 1885. — *SKL*. [C. T.]

BAGNOUD, BAGNODA, BAGNYO, BAGNIOD. Famille du village valaisan d'Icogne [illegible] Bagnoda se trouvait [illegible] Ayent [illegible] en 1[illegible]. Elle se répandit ensuite à Lens et dans les mandements de Sion et de Monthey au XVe s. *Armoiries* : d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même, au chef de gueules chargé d'une croix tréflée accostée de deux roses d'argent. — 1. GUILLAUME, représentant du châtelain de Sierre à Lens en 1[illegible]. — 2. JEAN-CHRÉTIEN, colonel au service de l'Espagne, † 1822 à Lens. — 3. ÉTIENNE, * à Icogne le 8 janvier 1803, chanoine de Saint-Maurice 1826, professeur au collège 1829, élu en 1834 abbé [illegible] de Saint-Maurice, avec le titre de comte [illegible] SS. Maurice et Lazare, [illegible] évêque titulaire de Bethléem le 26 juil. 1840. Il célébra son jubilé d'abbé en 1884 et mourut le 2 nov. 1888. — 4. ANTOINE, cousin du no 3, * à Lens le 18 oct. 1847, étudia à Sion, Besançon et Innsbruck. Nommé curé de M[illegible], il construisit l'église actuelle en 1877 ; curé de [illegible] 18[illegible], chanoine de Sion et procureur du chapitre 18[illegible], [illegible] et directeur du séminaire épiscopal 18[illegible], grand doyen 1902, † le 24 mars 1918. [Ta.]



BAGNYON, BAIGNON, *Jean*, bachelier en droit, citoyen de Lausanne et de Genève, [illegible] de Prétonnières (Vaud), notaire à Lausanne dès 1465. Pendant quinze ans il n'y joua qu'un rôle effacé. En 147[illegible], il se mit à la tête du mouvement ayant pour but de réunir la Cité de Lausanne à la Ville inférieure (Bourg, Palud) et de secouer l'autorité de l'évêque. Il fut nommé en 1481 syndic de Lausanne et parvint à obtenir l'union des deux villes. Pendant deux ans, il exerça à Lausanne les pouvoirs d'un véritable dictateur. Mais il avait chargé la ville de dettes et d'impôts et son étoile pâlit vite. Il quitta Lausanne en mai ou juin 1484, et alla se fixer à Genève, où en 1487, il écrivit, à la demande du Conseil de Genève : *Tractatus potestatum dominorum et libertatum subditorum* (imprimé en 1493), qui lui valut, le Gavril, le bourgeoisie gratuite. L'auteur s'attache à démontrer dans cet écrit que Genève est une ville libre qui n'est soumise ni au duc de Savoie, ni même à l'empereur. Bagnyon est également le compilateur du roman de *Fierabras le geant*. — Voir *Catalogue de la Bibl. Stroehlin*, 253-254. — H. Bordier : *Jean Bagnyon*, dans *MDG* XVII. — *GL* 19-20 mai 1881. — Covelle : *LB*. — Montet : *Dictionnaire*. — E. Chavannes : *Manuaux du conseil de Lausanne*. — Reymond : *Lausanne*. [J. Tr. et M. R.]

BAGRATION, PIERRE-IWANOWITCH, Général russe, 1765-1812. En septembre 1799 il commanda l'avant-garde de l'armée de Souvaroff dans sa campagne de Suisse. Lors de la retraite par le Panix il était à la tête de l'arrière-garde et rejoignit le gros de l'armée russe à Ilanz le 10 octobre. — Voir R. von Reding-Biberegg : *Der Zug Suworoffs durch die Schweiz*. — E. Gachot : *La campagne d'Helvétie*. [N. Z.]

BAGUERET. Famille originaire de Fontenay en Vosges, reçue à la bourgeoisie genevoise (1627) en la personne de PIERRE. Éteinte vers la fin du XVIIIe s., elle compta plusieurs membres du Conseil des Deux-Cents. — 1. JEAN-PIERRE, 1630-1686, qui contribua à faire fleurir à Genève l'industrie de la soie. — 2. ISAAC, fils du précédent, qui développa cette industrie. *Armoiries* : d'or au treillis de gueules, au chef d'azur chargé de trois grenades d'or. — Voir Galiffe : *Not. gén.* III, 24. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. — Arch. d'État, Genève : *R. C.* ; analyses des actes notariés. — Manuscrits Rivet à la Société d'Histoire. [H. Da.]

BAGUTTI. Famille de Rovio et de Melegina (Tessin). *Armoiries* : chape à trois étoiles posées 2 et 1 ; au chef chargé d'une aigle ; d'après un sceau du XVIIe s. — 1. BERNARDO, de Medeglia, fut un des syndics et procureurs de la commune d'Isone, qui signèrent l'acte d'annexion d'Isone à la ville et au comté de Bellinzone, le 14 avril 1500. — 2. GIOVAN BATTISTA, de Rovio, peintre, * en 1742, † le 28 nov. 18[illegible]. On a de lui plusieurs tableaux d'église à Mendrisio et à Riva San Vitale. Il travailla aussi à la cour de Wurtemberg et reçut, le 26 juin 1768, le prix de l'Académie de Parme. En 17[illegible], il devint membre du gouvernement provisoire de la république de la Pieve de Riva San Vitale. — 3. PAOLO, de Rovio, médecin. Il fut impliqué dans les affaires de l'indépendance tessinoise en 1798 et l'un des deux délégués de la république de Riva San Vitale auprès du Directoire de la Cisalpine à Milan pour traiter de l'annexion de la petite république à la Cisalpine. A la restauration de 1799 il [illegible] à la tête des [illegible] ; [illegible]. Député au Grand Conseil 18[illegible].



[illegible]

1815, 1821-1830. — 4. GIUSEPPE, fils du nº 2, * 15 décembre 1776, † 23 août 1837 à Rovio, prêtre et éducateur. Il fonda une école populaire à Cassano d'Adda, puis devint archiviste de la congrégation de la charité à Milan ; ami du P. Girard de Fribourg, il publia en 1820 divers travaux de pédagogie, entre autres le *Saggio sulle scuole di mutuo insegnamento*, qui jouit d'une grande autorité en Italie. Bagutti fut le fondateur et le premier directeur de l'institut de sourds-muets à Milan. Il avait été ordonné prêtre en 1799. — 5. ABONDIO, fils du nº 2, * 1788, † 4 octobre 1850, élève de son père et de l'Académie de Milan. Il a peint plusieurs fresques dans les églises de Mendrisio et de Rovio ; à l'Académie de Milan, il a laissé un tableau représentant le héros Pietro Micca qui lui valut la médaille d'or. En 1830-1832, il décora la salle du Grand Conseil dans l'ancien palais du gouvernement à Locarno. — 6. GAETANO, ingénieur, fils du nº 2, * 1791, † 1855, un des fondateurs de la typographie helvétique de Capolago. Ingénieur cantonal jusqu'en 1837, il prit une part très active à la construction des routes ; premier auteur du projet de chemin de fer reliant le lac Majeur à celui de Constance par le Lukmanier, en 1845 ; fit en 1847 le projet de chemin de fer de la Camerlata (Côme) à Lugano. Il fut mêlé à la révolution tessinoise de 1839 et aux troubles qui suivirent, dont il eut beaucoup à souffrir. — 7. GIOVANNI, fils du nº 2, chirurgien dans l'armée de Napoléon, mourut à Vienne en 1805. — Voir *BStor.* 1886, 1893, 1898, 1909. — *SKL.* — *ALBK.* — Bianchi : *Artisti ticinesi.* — Pometta : *Come il Ticino...* — Baroffio : *Storia del C. Ticino.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Curti : *Racconti ticinesi.* — Gubler : *Gesch. des Kts. Tessin.* — Dotta : *I Ticinesi.* — *AHS* 1914, p. 14. [C. TREZZINI.]

BAHNMAIER, *Joh.-Christoph.* Fils d'un libraire wurtembergeois, * le 23 octobre 1834 à Bâle, fréquenta de 1852 à 1856 l'École polytechnique de Karlsruhe et de 1857 à 1858 l'Académie des arts de Munich. Il travailla ensuite comme architecte à la construction de la ligne ferrée Wallenstadt-Coire. De 1859 à 1862, il fit un voyage d'étude en Italie et s'établit ensuite comme architecte à Schaffhouse. En 1865, il fut nommé architecte cantonal, charge qu'il occupa pendant 53 ans. Pendant plusieurs décades il fut président de la Société des Arts, de la Société d'Histoire et des antiquaires, de l'*Imthurneum*, membre zélé du Club alpin suisse, enfin membre fondateur et pendant plusieurs années président de la section Randen. Il mourut le 17 novembre 1918. — Voir : Nécrologie dans le *Tagblatt für den Kt. Schaffhausen* 1918, nº 271, et *Schaffhauser Intelligenzblatt* 1918, nº 271. — *SKL.* [WANNER-KELLER.]

BAILLETS (LES) (C. Genève, Rive droite, Com. Russin). Hameau appelé quelquefois Desbaillets, faisant partie au XVe s. du village de Malval, ce plus tard, rattaché à Russin. C'est là que s'élevait le ci-devant château de Malval dit le château de la Motte. — Voir Arch. d'État Genève : *T* et *D* : *Fiefs*, *Dardagny* et *Château vieux de Lugnin.* — *EHG*, IV. [L. B.]

BAILLI, BAILLIAGE. Sous le titre de bailli, on désignait sous l'ancien régime le représentant du souverain, au nom duquel il agissait et gouvernait. Le bailliage était le territoire dans lequel il exerçait ses fonctions.

I. BAILLI, en allemand *Vogt.* Tandis que *Vogt* dérive du latin *(ad)-vocatus*, bailli vient probablement du vieux français *baillir*, forme du verbe *bailler*, administrer. Le bailli était avant tout le gouverneur placé par la Ville ou le canton souverain ; il avait ainsi toute l'administration sous ses ordres. Il nommait les fonctionnaires, pour autant que les franchises locales ne s'y opposaient pas, percevait les redevances et les amendes, et en rendait compte aux cantons intéressés. Il était également le juge en première et même en dernière instance dans la mesure de [illegible] ; dans les *Landgerichte* (plaids [illegible]) il prononçait les peines capitales avec le concours de jurés, c'est-à-dire d'assesseurs assermentés, et comme juge unique sur les délits de peu d'importance. Il avait [illegible] la charge de [illegible] sentences judiciaires. Cette dernière attribution lui valait la plus grande partie de ses revenus, qui, dans bien des endroits, se composaient surtout du produit des amendes et pour une petite partie seulement de taxes, taxes foncières ou de métiers. L'on ne connaissait en général pas de traitement fixe pour les baillis, qui étaient ainsi laissés à eux-mêmes pour tirer de la répartition des impôts un salaire plus ou moins élevé. A ce point de vue, les baillis les plus mauvais furent ceux des Bailliages communs. Dans les deux années de leurs fonctions, ils prétendaient vouloir s'enrichir, lorsqu'une surveillance étroite, comme celle qui était exercée par les bourgeois des cantons-villes, ne les en empêchait pas. Cependant les postes de baillis, même ceux des cantons-villes, passaient pour rémunérateurs et étaient réservés aux familles patriciennes. Les quelques exceptions où les sujets pouvaient élire eux-mêmes leurs baillis concernaient les villes dites municipales et quelques territoires privilégiés, comme le Oberhasli bernois ou le Hunenberg zougois.

Avec le temps, l'office de bailli acquit une réputation d'arbitraire et de mauvaise administration, de sorte qu'en 1798, on s'empressa de le supprimer. Lorsqu'on restaura l'ancien état de choses dans les années 1803-1815, l'on n'osa pas reprendre le terme de bailli. Il a donc disparu avec l'ancien régime, et sert aujourd'hui à caractériser l'époque où Leurs Excellences régnaient en Suisse. A titre de curiosité, notons encore que les Confédérés désignaient au XVe s. le bailli de Vaud sous le nom de *E [illegible].* — Voir *LL.* — Dierauer.

II. BAILLIAGE. On appelait bailliage le district administré par un bailli. En opposition au district actuel, le bailliage n'était pas toujours une expression géographique. Outre un certain territoire, déterminé par des frontières politiques, il comprenait plusieurs autres droits situés parfois en dehors du territoire. D'autre part, les compétences du bailli étaient également limitées dans son propre district. L'on avait ainsi des bailliages « incomplets » portant des noms divers : à Zurich, bailliage ; à Berne, bailliage sans juridiction ; Lucerne avait une *Schlossvogtei* (Wikon) et une *Seevogtei* (Sempach) ; Fribourg, les bailliages extérieurs (libres, sans territoire) ; Soleure, le bailliage intérieur du Buchegberg, où la haute juridiction, soit la souveraineté en propre, appartenait à Berne ; enfin l'évêque de Bâle était le seigneur nominal de Bienne, et ses droits sur le Val de Moutier étaient limités.

Dans son district, le bailli devait tenir compte non seulement des droits de l'État, mais aussi des droits privés. Au premier rang de ceux-ci, il faut citer les couvents dans les cantons catholiques, et les barons, qui tous deux ne reconnaissaient que le suzerain au-dessus d'eux ; ils possédaient la juridiction criminelle, le droit de lever les impôts et même l'armée. [illegible] les détenteurs de droits judiciaires, qui avaient la basse justice et quelquefois la moyenne, et des droits de chasse et de pêche, la perception de petites redevances et amendes, etc. Sur tous ces droits, seuls les *Urbare* (*Urbar*) ou les *Rödel* (du latin *rotulus*) tels que les dressaient autrefois tous les baillis, peuvent donner des renseignements exacts. Parmi les urbaires, les deux plus importants à nommer sont le *Kiburger Urbar*, de 1260 environ, et le *Habsburger Urbar*, de 1305 environ. Les rôles, par contre, sont très nombreux et remontent très haut, en particulier ceux des couvents. — Pour les *Bailliages [illegible]*, voir les articles des cantons. [A. [illegible]]

BAILLI DE VAUD. Les comtes de Savoie conquirent la plus grande partie du pays de Vaud de 1240 à 1282. Ils placèrent tout d'abord à la tête de l'administration des châtelains établis dans différentes villes. Puis, au milieu du XIIIe s., Pierre de Savoie ayant réorganisé l'administration du comté sur le modèle anglais, institua à Moudon un bailli de Vaud pour l'ensemble du pays. Le plus ancien, Hugues de Palézieux, apparaît en 1260. Vevey et la région à l'est de cette ville, jusqu'à Villeneuve et Bex, ne furent pas rattachés à ce bailliage, mais à celui du Chablais dont le titulaire s'installa au château de Chillon. Le premier bailli du Chablais connu est Gaucher de Sextenes en 1256. En outre, Lausanne, ville ecclésiastique sous la souveraineté de l'évêque, eut dès 1314 un bailli épiscopal spé-

cial ; le premier fut Pierre d'Estavayer. En 1475, les Bernois et les Fribourgeois enlevèrent à la Savoie Morat, Grandson, Orbe et Echallens, puis Aigle et Cerlier furent pris par les Bernois seuls.

Au premier moment de la conquête bernoise, en 1536, les nouveaux souverains désignèrent à leur tour un bailli de Vaud dans la personne de Claude de Glâne. Mais quelques mois plus tard, ils divisèrent le pays en cinq bailliages : Moudon, Lausanne, Chillon, Avenches et Yverdon, auxquels ils ajoutèrent en 1537 ceux de Romainmôtier, de Morges et de Nyon. Un bailli fut institué à Oron en 1555, et un autre à Aubonne en 1701 à la suite du rachat de seigneuries particulières. Les baillis de Payerne, d'Aigle et de Bonmont portèrent le titre de gouverneur. Fribourg forma avec les territoires conquis par lui les bailliages de Saint-Aubin, Bossonens, Bulle, Châtel-Saint-Denis, Cheyres, Estavayer, Romont, Rue, Surpierre et Vaulruz.

Les baillis avaient la haute direction militaire, administrative et judiciaire du pays, sous réserve d'appel au Conseil de Chambéry (pendant le régime savoyard), plus tard au Conseil de Berne (sous le régime bernois). Les titulaires des bailliages furent choisis exclusivement dans le patriciat bernois, et l'on évalue à 50 000 francs par an les revenus que tiraient, à la veille de la révolution, les baillis de Lausanne et de Romainmôtier. En 1798, au moment de la proclamation de l'indépendance du pays de Vaud, aucun bailli ne résista par la force à l'installation du régime nouveau. La plupart se retirèrent gardant pour leur personne les sympathies de leurs ex-sujets. — Voir *DHV* 152-157. [M. R.]

BAILLI IMPÉRIAL. Au moyen âge, l'empereur était représenté dans les territoires immédiats de l'empire par des fonctionnaires spéciaux, avoués ou baillis. Ils avaient, en général, pour mission d'administrer les villes, châteaux et domaines impériaux, avec pleins pouvoirs de nommer et destituer les fonctionnaires subalternes et d'exercer toutes les fonctions que le souverain, à cause de son absence, ne pouvait remplir lui-même : exercice de la haute justice, perception des impôts d'empire, levée des hommes astreints au service impérial. En Suisse, on trouve des baillis impériaux dans les petits cantons, les villes d'empire et dans la Suisse romande. A **Zurich**, les fonctions du bailli impérial furent réunies vers 881 à celles des avoués des maisons religieuses. Ce fut l'origine de l'avouerie de Zurich, qui fit de cette ville une ville d'empire, et dont les terres s'étendaient jusque dans les petits cantons. D'abord remplies, à titre héréditaire, par des nobles, les Lenzbourg, les Zaringen, les fonctions de bailli impérial devinrent temporaires et furent attribuées à des bourgeois de Zurich. Ses compétences furent alors bien réduites ; aux XIIIe et XIVe s., il n'était plus qu'un simple membre du Conseil auquel était confiée la haute justice. En 1400, le roi Wenceslas vendit à la ville de Zurich le droit de faire nommer le bailli impérial par le Conseil. Celui-ci devint un fonctionnaire de la ville, qui conserva son titre jusqu'en 1798.

Dans la Suisse centrale, les baillis impériaux ne paraissent pas avoir joué un rôle important. Uri devenu terre immédiate de l'empire, en 1231, eut pour bailli Arnold von Aquis (von Aa). Avant 1173, il avait eu des baillis de la famille de Lenzbourg. En même temps qu'Uri, Henri VI fit de la vallée du **Hasli** un bailliage impérial. Pendant la lutte des guelfes et des gibelins, la politique impériale tendit à placer sous son influence immédiate les terres au Nord et au Sud des passages des Alpes. **Schwyz** eut probablement, de 1241 à la mort de Frédéric II, 1250, le comte Hartmann de Kibourg comme bailli impérial.

Les trois Waldstätten furent réunis en 1309 par le roi Henri VII en un bailliage d'empire sous le comte Werner von Homberg. Après lui, vinrent comme baillis Jean d'Aarberg, 1323, et le comte Albert von Werdenberg, 1331-1352. Les trois cantons prêtèrent le serment de fidélité à ce dernier. Le bailli impérial disparut des cantons primitifs en 1352 ; dès lors, ils furent laissés à eux-mêmes, Louis de Bavière ayant formellement renoncé à eux dans son traité d'alliance avec l'Autriche.

A **Berne**, la puissance royale fut exercée pendant tout le XIIIe s. par le bailli impérial de Bourgogne. En 1358 Rodolphe IV d'Autriche obtint sa nomination comme bailli de Berne, de Zurich et de Soleure, mais cette nomination ne fut pas maintenue. Avec lui disparurent le bailli et le tribut d'empire. La ville de Berne eut, en outre, son propre bailli impérial jusqu'en 1218. Cette année-là, les fonctions de bailli et d'avoyer furent réunies sur une même tête, celle de l'avoyer Kuno Munzer.

Soleure était aussi soumis au bailli de Bourgogne. Pendant que Berne s'en émancipait, Charles IV nommait en 1373 un bailli ou ammann spécial pour Soleure en la personne du chevalier Bourcard Münch von Landskron. La charge consistait seulement dans la perception du tribut d'empire. A Bourcard Münch succéda en 13[illegible] son fils du même nom. En 1409, Soleure se racheta de cette sujétion.

A **Bâle**, Rodolphe de Habsbourg substitua, peu après son avènement au trône, un bailli impérial au bailli de l'évêque. Cette nouvelle charge subsista jusqu'en 1386, où, après la bataille de Sempach, les Bâlois achetèrent du roi Wenceslas le droit de faire nommer le bailli impérial par leur Conseil.

Dans la Suisse romande, le roi Henri IV créa, en faveur de son beau-frère, Rodolphe de Rheinfelden, les fonctions de recteur de Bourgogne (plus tard bailli impérial, *procurator Burgundiae*). Cette charge prit fin en 1090, puis fut confiée aux Zaringen de 1156 à 1218. Au XIVe s., le comte de Savoie obtint, de 1356 à 1376, d'être le représentant de l'empereur dans ses États avec le titre de vicaire impérial. A cette occasion, il entra en conflit avec l'évêque de Lausanne, comme l'avaient été déjà plus tôt les ducs de Zaringen. — Voir aussi l'art. Avouerie et les art. des cantons cités ici. — Voir Œchsli : *Die Beziehungen der schweiz. Eidgenossenschaft zum Reiche*, dans *PJ* V. — Le même : *Les origines de la Confédération suisse*, 127. — Dändliker : *Gesch. der Stadt... Zürich.* — *Zürcher Stadtbücher* I. — K. Geiser : *Gesch. der bernischen Verfassung*, dans *Festschrift zur VII. Säkularfeier*. — R. Durrer, dans *Hist. militaire suisse* I. [H. Tr.]

BAILLIAGES COMMUNS. On entend sous ce nom les bailliages administrés en commun par les cantons, par opposition aux bailliages possédés par un canton seulement. Ils se distinguent des bailliages ordinaires en ce qu'ils ont plusieurs souverains qui, à tour de rôle, désignent le bailli. Les premiers bailliages communs furent créés le 18 décembre 1415 dans le Freiamt et à Baden (ci-devant possessions autrichiennes) ; les derniers en 1512 à Locarno, Lugano et Mendrisio et Val Maggia. Mendrisio ne devint définitivement bailliage qu'en 1521. Les premières tentatives d'administrer en commun certains territoires ne furent pas de longue durée et n'entrent pas en ligne de compte : la Léventine de 1403 à 1422 ; le val d'Ossola de 1410 à 141[illegible]. Neuchâtel fut également occupé et administré en commun de 1512 à 1529 par les douze cantons.

D'après le nombre des cantons souverains, les bailliages communs se divisent en bailliages appartenant à la majorité des cantons et en bailliages appartenant à quelques cantons seulement.

I. **Bailliages communs appartenant à la majorité des cantons :** Locarno, Lugano, Mendrisio, Val Maggia (aux XIII cantons, sauf Appenzell) ; Baden (aux VIII anciens cantons) ; Rheintal (aux VII cantons orientaux et Appenzell) ; Thurgovie (aux VII cantons orientaux, et pour la ville de Diessenhofen, aussi à Schaffhouse) ; Freiamt et Sargans (aux VII cantons orientaux).

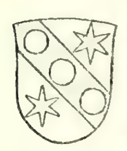
II. **Bailliages communs appartenant à quelques cantons :** Bellinzone, Riviera, Val Blenio (aux 3 cantons et 1 demi-canton d'Uri, Schwyz et Nidwald), Echallens, Orbe, Grandson, Morat (Schwarzenbourg) (à Berne et Fribourg), Uznach, Gaster, Hombrechtikon (Schwyz et Glaris).

La paix d'Aarau (paix nationale du 11 août 1712) changea la situation en ce sens que Berne eut part à l'administration du Rheintal, de Sargans et de la Thurgovie ; que Baden appartint désormais aux seuls cantons de Zurich, Berne et Glaris, et que le Freiamt fut divisé : la partie supérieure devint un bailliage des VIII anciens

cantons, la partie inférieure resta à Zurich, Berne et Glaris. Comme curiosité, il faut encore mentionner que Zurich et Berne avaient fait du petit village de Hurden près de Rapperswil une sorte de bailliage commun administré par le bailli zuricois de Wädenswil.

Les baillis étaient changés tous les deux ans, à l'exception de ceux des bailliages bernois-fribourgeois, dont la durée des fonctions était de cinq ans. Ils n'étaient pas élus par la Diète, mais par les cantons à tour de rôle. Le chapitre de l'administration des bailliages communs n'est malheureusement pas une des pages les plus glorieuses de l'histoire suisse ; particulièrement pour les petits cantons, où la charge de bailli était adjugée au plus offrant. La situation resta sans changement jusqu'en 1798, où les cantons souverains donnèrent « volontairement » la liberté à leurs sujets. — Voir *LL.* — Dierauer. [A. Zesiger.]

BAILLIFARD. Famille de Bruson (Bagnes) ; elle existe encore nombreuse dans la commune et surtout dans ce village ; une branche s'établit à Sion dont elle devint bourgeoise le 26 janvier 1641. *Armoiries* : d'argent à la bande de gueules chargée de trois besants d'argent, accompagnée de deux étoiles à six rais d'or. — 1. ÉTIENNE, notaire et trésorier de la ville, † 1695. — 2. JEAN-CHRISTIEN, fils du n° 1, notaire, syndic de Sion, châtelain de Granges 1725. — 3. JOSEPH, fils du n° 1, abbé, professeur au collège, † 13 janvier 1742. — 4. JOSEPH-ARNOLD, fils du n° 2, curé-doyen d'Ardon 1733, chanoine de Sion en 1743. — Cette branche s'éteignit au début du XIX° s. ; une autre, venue également de Bagnes, existe à Troistorrents. — Voir H. Furrer : *Statistique*. — Rivaz : *Hist. du Valais.* [Ta.]



BAILLOD, BAILLODS, BAILLOT. Nom de trois familles neuchâteloises originaires de Travers, Bôle et Saint-Aubin. C'est à Travers que l'on trouve la plus ancienne mention de ce nom : WUILLEMET, fils de BAILLET, [illegible] en commun [illegible] par Louis de Neuchâtel en 1351. Cette famille, fixée à Môtiers au XV° s., s'est éteinte au XIX° s. Un rameau illégitime existe encore à Couvet. *Armoiries* : de gueules aux deux chevrons entrelacés d'argent, dont l'un renversé. La tradition a enrichi la famille Baillod d'un personnage légendaire : un nommé Baillod, ou Baillodz, aurait défendu seul en 1476 le pont de Saint-Jean au Landeron contre une bande de pillards du comte de Romont. Créé chevalier après cet exploit, Baillod aurait reçu une médaille portant son portrait avec cette devise : *Vires agminis unus habet.* Un tableau, dans la salle du Grand Conseil neuchâtelois, illustre cet exploit. A citer dans la famille de Môtiers : — 1. PIERRE, * vers 1410 à Travers, receveur et châtelain du Val-de-Travers de 1458 à sa mort 1475. — 2. ANTOINE, fils du n° 1, notaire impérial et receveur de Neuchâtel 1466, notaire de l'officialité de Lausanne 1467, commissaire de Rodolphe de Hochberg 1475, succède à son père comme châtelain du Val-de-Travers en 1478. Secrétaire des comtes Rodolphe et Philippe de Hochberg, Baillod fut encore receveur de Neuchâtel jusqu'en [illegible] et maire de cette ville de [illegible] à 1501. [illegible] encore châtelain du Val-de-Travers [illegible], il avait fondé la chapelle Baillod dans l'église de Môtiers. Antoine Baillod n'avait qu'une fille, tandis que sa sœur Jeanne, femme de Girard Petitpierre, laissait un fils Claude, auquel son oncle laissa sa fortune et son nom. — 3. CLAUDE, neveu du n° 2, notaire dès 1519, secrétaire d'État pendant l'occupation de Neuchâtel par les Confédérés, châtelain du Val-de-Travers [illegible] dès 1530, anobli en 1538, † 1558. — 4. JACQUES, fils du n° 3, maire de la Côte de 1545 à 1558, année de sa mort. Il est peut-être identique au chanoine de même nom cité en 1537, et qui [illegible] l'auteur des Mémoires attribués au chancelier de Montmollin, un manuscrit sur l'histoire de Neuchâtel. — 5. BALTHASARD, fils du n° 3, notaire 1559, du Petit Conseil de Neuchâtel 1593, lieutenant de cette ville 1601, maître bourgeois 1605, maire 1607, conseiller d'État 1611, † 1621. — 6. JEAN, fils du n° 3, notaire 1557, greffier de la justice de Neuchâtel, capitaine au service de France, † avant 1598. — 7. JONAS, fils du n° 5, notaire, maire et greffier de Bevaix en 1595, † avant 1615. — 8. DAVID, * vers 1570, fils du n° 6, notaire 1587, greffier de Neuchâtel, du Petit Conseil 1601, maître bourgeois 1610, 1615, 1619, 1623, 1627, lieutenant 1630, † 16 avril 1632. Baillod est l'auteur d'un coutumier conservé à la Bibliothèque des pasteurs. On attribue en outre à un David Baillod, mais sans raison apparente, la chronique dite les *Entreprises du duc de Bourgogne*. — 9. ABRAM, du Conseil des Quarante 1623, du Petit Conseil 1635, maître bourgeois de Neuchâtel 1642, 1650, † 1er mai 1661. — 10. JEAN, maire de Lignières 1638-1645, procureur général de Valangin 1643, maire de Valangin 1655 à sa mort 1660. — 11. CLAUDE, major de la milice neuchâteloise, maire des Verrières 1671-1680 et 1682-1691, destitué. — 12. DANIEL, maire de Travers 1704-1731. — 13. HENRI, fils du n° 12, succède à son père comme maire de Travers le 13 août 1731, démissionne 1742. — 14. CHARLES-HENRI, maire de Travers de 1742 à sa mort 1755. — Dans la famille de Bôle : 15. CHARLES-PHILIPPE, * 17 juillet 1821, † 18 avril 1897, notaire à Boudry dès 1845. — 16. Charles-EMILE, fils du n° 15, * 1er juin 1850, † 28 août 1891, étudia à Heidelberg, notaire à Boudry, député au Grand Conseil 1877-1883, membre de la Cour de cassation pénale 1879-1886, juge de paix de Boudry 1886-1891. Il appartint également au Conseil municipal puis communal de Boudry de 1876 à sa mort. — Voir *Biographie neuchâteloise.* — Quartier-la-Tente : *Les familles bourgeoises de Neuchâtel.* — Arch. d'État Neuchâtel. [L. M.]



BAILLOD, JEAN. Chapelain 1379, chanoine de Lausanne 1387, chanoine de Sion 1394, curé de Gressy 1419, † le 20 septembre 1419. — Voir Reymond : *Dignitaires de Lausanne.* [M. R.]

BAINS. La Suisse doit à sa configuration géologique de posséder de nombreuses sources thermales. Les plus anciennement connues paraissent devoir être celles de Saint-Moritz en Engadine ; des transformations faites en ce lieu en 1853 et 1907, amenèrent au jour de nombreux objets de l'âge du bronze. Des trouvailles préhistoriques ont été faites aussi à Loèche, Baden et Yverdon. Les Romains développèrent beaucoup les bains et en firent un usage méthodique ; leurs principales stations Baden, Loèche, Yverdon, [illegible] et Stabio, disparurent presque complètement lors des invasions, à tel point que certaines sources durent être redécouvertes plus tard (Baden et Ragaz). Les premiers documents du moyen âge datent de l'époque de Charlemagne. Le couvent de Saint-Gall possède dans ses archives le dessin d'une installation balnéaire avec [illegible]. Les bains étaient employés dans le traitement de la lèpre et des épidémies. Leur usage se développa au point que l'Église dut interdire les bains à titre de punition ecclésiastique. La description que Le Pogge donne des bains de Baden en 1417 montre la place qu'ils tenaient dans la vie de la société du temps. On trouve la première mention de Pfäfers en 1038 et [illegible], Loèche 1315, Yverdon 1385, Lostorf 1412, Fideris 1464, Alvaneu 1474, Tarasp, [illegible] et Le Prese avant 1500, [illegible] 1563, Bex source saline 1554, source [illegible] 1717, Gurnigel 1561, Tenigerbad 1580, [illegible] 1604, Schwefelbad [illegible] 1658, Rheinfelden, source naturelle 1664, Meltingen 1600, Eptingen 1643, [illegible] 1714, San-Bernardino 1717. Certains établissements autrefois célèbres ont disparu, tels celui d'Urdorf près de Dietikon et celui de Brugg. Le développement des sciences, de l'analyse physique et chimique des eaux, eut la plus heureuse influence sur la balnéologie. La découverte du climat et la beauté des sites eurent aussi leur part dans le renom qui s'attacha aux bains suisses dans toute l'Europe au XIX° s. De nouvelles stations furent découvertes : Lavey 1810, Bex eaux-mères et Rheinfelden 1850, [illegible], devenues [illegible] au XX° s. ; Passugg [illegible] en 1863, Saxon 1872, Churwalden 1898, Andeer 1911. Des

sources gypseuses furent découvertes lors du percement du Simplon et en 1914 près de Zurzach. La source de Rheinfelden décrite en 1664 a été utilisée à nouveau depuis 1918 sous le nom de « Source des Capucins ».

Les principales sources « indifférentes » sont [illegible], Bex, Pfäfers et Ragaz ; Passugg, Tarasp et Henniez ont des eaux alcalines ; Montreux, Loèche et Weissenbourg des eaux sulfatées ; celles de Bex, Rheinfelden, Schweizerhall, sont chlorurées sodiques ; celles de Champéry, Gurnigel, Heustrich, La Lenk, Baden, Schinznach et Yverdon sont sulfureuses ; celles d'Acquarossa, Blumenstein, Gimel, Rothbad, Rotenbrunnen, Saint Moritz, Schuls et Tarasp sont ferrugineuses. Les détails intéressants au point de vue historique seront donnés aux différents noms que nous venons de rappeler. — Voir H. Keller : *Zur Gesch. der schweizer. Heilquellen*. — Le même : *La Suisse balnéaire*. [L. S.]

BAISSEY ou **BESSEY**, *Antoine* **de**, sieur de Longecourt, baron de Thil-Châtel, * au milieu du XV[e] s. † 1508. Écuyer de Charles-le-Téméraire, il passa, à la mort de celui-ci, au service de la couronne de France, devint bailli de Dijon, capitaine général des Suisses, gouverneur de Côme. A plusieurs reprises, il fut ambassadeur extraordinaire auprès de la Confédération, et prit part aux négociations qui aboutirent à l'alliance du 1[er] novembre 1495. Il revint en Suisse en 1498 et en 1499, où il recruta une armée de 12 000 Confédérés qu'il conduisit par le Gothard pour conquérir la Valteline. En 1500, il conclut avec les dizains du Valais le traité de Lyon (9-20 mai) et conduisit par le Saint-Bernard une nouvelle armée suisse à Novare. Il négocia en 1503, à Arona, avec les représentants des Confédérés, la cession de Bellinzone à Uri, Schwyz et Unterwald. Mécontents de ses enrôlements clandestins, les Suisses l'arrêtèrent peu après à Altdorf et lui interdirent formellement en 1507 l'entrée de la Confédération. — JEAN, baron de Beaumont, sieur de [illegible], gouverneur de Côme, frère du précédent, * au milieu du XV[e] s. † 1516. Il fut également chargé de plusieurs missions diplomatiques auprès des Confédérés. D'août à octobre 1510, il assista à la Diète de Lucerne, où sa proposition d'alliance fut écartée ; de même en janvier 1511. En [illegible] 1513, il retourna en Suisse pour [illegible] son maître et les Confédérés, mais [illegible]. Après la campagne de Dijon, lorsque les Confédérés contraignirent Louis de la Trémoille, lieutenant-général du roi, au traité du 13 décembre, Baissey eut pour mission d'obtenir des conditions plus douces, mais il échoua dans ses négociations. — Voir *AS* I, III, 2. — Rott : *Représentation diplomatique* [illegible]. — [illegible] : *Der* [illegible] *der Schweizer* [illegible]. [illegible]

BAITER. [illegible] de [illegible] (Wurtemberg), bourgeoise de [illegible] (Zurich), et [illegible] de la ville de Zurich en [illegible]. — JOHANN-GEORG, philologue, * 31 mars 1801, † [illegible] 1877 à Zurich, étudia à Tubingue, Munich, Göttingue et Königsberg. [illegible] au *Collegium Humanitatis* à Zurich en 18[illegible], [illegible] professeur de [illegible] à l'école cantonale, 18[illegible] professeur extraordinaire à l'université de Zurich. [illegible] critique de textes distingué qui publia de nombreuses éditions de classiques anciens. — Voir *ADB* [illegible] p. 190. [illegible]

BAJOIRE. Terme de numismatique donné à des monnaies et médailles portant deux têtes accolées, c'est-à-dire deux têtes superposées, celle de dessous ne profilant seul [illegible]. Ce mot [illegible] de l'ancien français *besoire*, corruption de *baisoire* et signifiant baiser. Il a été employé pour désigner des monnaies hollandaises, françaises et savoyardes. En [illegible], il a été donné à des écus de Genève d'une valeur de 15 fl. [illegible]. Dans les *AS* I on trouve la mention de [illegible] de [illegible], [illegible] quelques cantons [illegible]. — Voir Schweizer. *Handwörterbuch*. — [illegible] : [illegible]. — [illegible] : *La* [illegible]. — *AS* I, VI, 2 [illegible]. [illegible]

BAJOL. Ancienne famille de Delémont. — 1. JEAN-HENRY, châtelain de Saint-Ursanne, † 1650. — 2. JACQUES-CHRISTOPHE, chanoine et prévôt du chapitre de Moutier-Grandval à Delémont de 1660 à sa mort 1662. — 3. [illegible], [illegible] ment Eptingen au service de France. — [illegible]

1726-1822, continuateur de la *Basilea sacra*. — 5. JEAN-GEORGES-JOSEPH, bourgmestre de Delémont 17[illegible]. — 6. JOSEPH, grand bailli de Moutier-Grandval 1763. — Un Bajol du XVIII[e] s. est l'auteur d'une carte de l'évêché de Bâle. — Voir Chèvre : *Hist. de Saint-Ursanne*. — Folletête : *Régiment de l'évêché de Bâle au service de France*. [G. A.]

BAKOUNINE, MICHEL, 1814-1876, d'une famille noble russe. Il vint en Suisse vers 1840 et dans les années 1860-1870 il fut à la tête de la propagande anarchiste en Suisse. Il séjournait le plus souvent à Genève et à Locarno. — Voir art. ANARCHISME. — Voir Langhard : *Die anarchistische Bewegung in der Schweiz*. [B. W.]

BALANDRET, CHARLES, jésuite, * à [illegible] s/ Creuse (Doubs) le 17 décembre 1782, professeur à Pétrograde et à Polotsch, enseigna la philosophie, les mathématiques, la théologie et le droit canonique à Fribourg de 1828 à 1840. † à Lyon le 7 juillet 1861. — Voir Sommervogel I, 790. [F. D.]

BALARD. Famille reçue à la bourgeoisie de Genève en 15[illegible]. — 1. JEAN, * à Genève vers 1490, marchand de fer, du Conseil des Cinquante de 1515 à sa mort en 1555 ; il entra au Petit Conseil et fut syndic en 1525 et 1530. En 1527, il fut nommé trésorier ou contrôleur et en 1529 auditeur des comptes et assesseur du lieutenant destiné à remplacer le vidomne. Balard écrivit un *Journal* qui offre un intérêt historique de premier ordre, en particulier pour la période d'avril à juillet 1526. Ce journal, qui comprend les années 1525 à 1531, a été publié par J.-J. Chaponnière. — 2. JEAN, fils du n° 1, marchand de fer ; auditeur en 1543, il fut chargé d'intimer dans le Dauphiné des lettres du roi de France supprimant la traite foraine. Élu au Conseil des Deux-Cents en 1549, nommé chapelain du chapitre, il devint en 15[illegible] juge aux procès criminels et procureur de l'Hôpital. Il mourut peu de temps après son père. — 3. JEAN, fils du n° 2, périt en 1582 sur l'échafaud, accusé d'avoir participé à un complot tendant à faire rentrer le duc de Savoie dans Genève. — 4. BALTHASARD, fils du n° 2, prit part à la prise du château d'Étrembières, 15[illegible], et se fixa dans le pays de Gex. Ses descendants restèrent en France. — Voir *Journal du syndic J. Balard*, publ. par J.-J. Chaponnière. — *MDG* X. [Paul CHAPONNIÈRE.]

BALASTER, GIAN-P. Poète rhéto-romanche, 18[illegible]-19[illegible]. * à Zuoz, sa commune d'origine, il partit pour l'Italie dès l'âge de 16 ans, fut employé, puis directeur dans plusieurs commerces jusqu'en 1879, puis revint à Zuoz. Il se fit connaître comme poète lyrique et épique et a publié entre autres : [illegible] ; *O* [illegible] ; [illegible]. [L. J.]

BALBANI. Famille [illegible] de Lucques, [illegible] au XVI[e] s., réfugiée à Genève, éteinte au XVIII[e] s. — NICOLAS, 1523-1587, réfugié à Genève en 1557, reçu à la bourgeoisie en 1560 ; pasteur de l'église italienne à Genève de 1561 à 1587. Il est l'auteur d'une [illegible] [illegible], dont le Petit Conseil [illegible] en 1587. Plusieurs membres de cette famille prirent part aux affaires publiques comme officiers, membres du Conseil des Deux-Cents, [illegible], etc. *Armoiries* : d'argent à trois bandes d'azur chargées chacune de trois [illegible] d'or. — Voir Galiffe : *Not. gén.* III, 26. — Heyer : *L'Église de Genève*, 421. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. — Gautier : *Hist. de Genève*. [H. Da.]

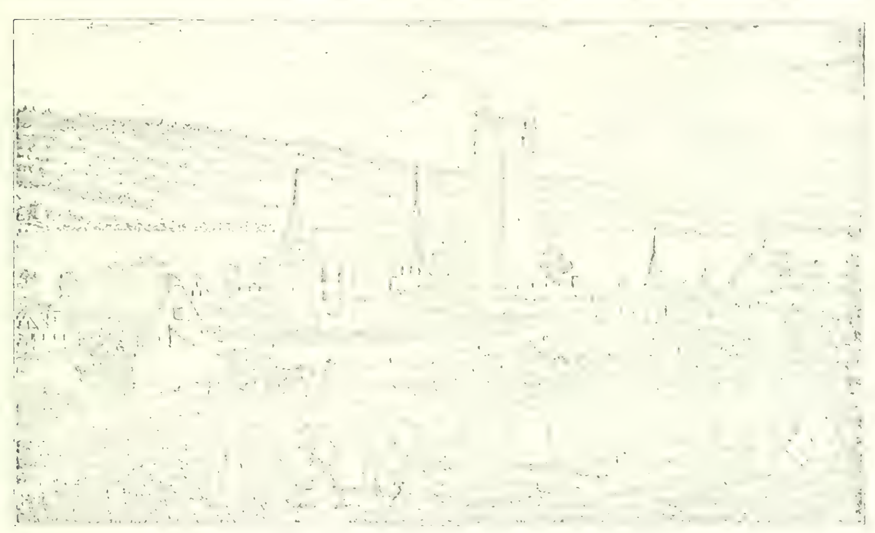
BALBER, ancienne famille de la ville de Zurich, éteinte en 18[illegible]. *Armoiries* : [illegible] [illegible]. La famille [illegible] de [illegible], dont quelques-uns [illegible] *der* [illegible] de Zurich [illegible] [illegible] devint [illegible] de Zurich en 1[illegible]. — 1. HEINRICH, [illegible] 16[illegible]-1614, [illegible] des couvents 1621-1629. — 2. HANS HEINRICH, [illegible] du n° 1, [illegible] 1650, [illegible] 1652. La famille [illegible] [illegible]. — Voir *LL*. — Keller-Escher : [illegible]. [H. Br.]

BALCONUM ALTUM. Voir [illegible].

BALCUS. [illegible] [illegible] de [illegible] à 150[illegible] [illegible] de Milan, [illegible] du Sénat et devint chancelier [illegible]

1504 ; il descendait vraisemblablement de la famille des Calci. Sa *Descriptio Helvetiae* suit de très près celle d'Albrecht von Bonstetten, qui porte le même titre, et avait visiblement pour but de renseigner son roi et son pays sur le caractère et la puissance des Confédérés en s'appuyant sur ses observations personnelles et les rapports des ambassadeurs milanais en Suisse. — Voir *QSG* VI, 73. [A. Bruni.]

BALDAMUS, Gustav. Musicien, * le 15 novembre 1862 à Brunswick, fréquenta le Conservatoire de Leipzig et devint en 1886 maître de piano et de théorie musicale à l'école de musique de Winterthour, et en 1889 à l'École cantonale de St.-Gall. Il est connu pour ses compositions chorales. Membre de la Commission fédérale de



Baldegg en [illegible] d'après un dessin de J. Schwegler.

musique, il est depuis 1895 bourgeois de St.-Gall. [P. Bt.]

BALDAMUS, Karl, Dr en droit, * 1784 à Rossla dans le Harz, vint en novembre 1834 à Berne après avoir été employé d'administration et écrivain à Kassel, Hambourg, Leipzig, Vienne, Stuttgart et Munich. Il sollicita la place de professeur d'histoire à la nouvelle université de Berne, mais sans succès. En juin suivant, il dut quitter Berne et se vengea en publiant immédiatement après, à Leipzig, sous le pseudonyme de Eugen von St. Alban, un pamphlet intitulé *Bern, wie es ist*, qui souleva l'indignation des cercles gouvernementaux. Le nom véritable de l'auteur fut découvert immédiatement par le professeur Kortüm. — Voir *ADB* I, 780. — Arch. d'État Berne. [H. T.]

BALDASSARE ou **BALDESSARE.** Nom de différents personnages tessinois, dont on ignore la famille. — 1. Baldassare, de Riva San Vitale, notaire et chancelier de l'évêque Luchino de Côme ; en 1337 il rédigea l'acte d'investiture aux Muralti des fiefs que l'évêque avait à Locarno et dans les alentours. — 2. Baldassare, de Bellinzone, fit partie de la conjuration qui aboutit à l'assassinat du duc Galeazzo-Maria Sforza dans l'église de Saint-Étienne à Milan, le 26 décembre 1476. — 3. Un Baldassare, peintre du XV[e] s., nous a laissé, avec Thomas, les fresques de l'[illegible] de l'église de [illegible]. Les deux artistes finirent leur œuvre le 24 juillet 1440. — 4. Baldassare, de Carona, sculpteur ; on le trouve à Venise en 1463-1464 travaillant à l'église de Saint-Zacharie ; en 1480, il achève, avec son compatriote Alberto di Pietro, la façade de l'église de Saint-Venance à Camerino ; en 1492, il travaille à la basilique de Loreto avec son frère Bernardino et un Gasparino de Carona. — 5. Baldassare, de Lugano, stucateur. Il travailla à la chapelle de Saint Grégoire dans Saint-Pierre de Rome ; pour ses travaux, il est payé le 23 juil. 1580. — Voir *BStor.* 1885. — Karl Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — Borrani : *Memorie.* — Simona : *Note di arte antica.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* [C. Trezzini.]

BALDEGG (C. Lucerne, D. Hochdorf. V. *DGS*). *Eck* = arête, crête depuis le XII[e] s. environ s'emploie comme nom de château, *bald* = téméraire. Le château, mentionné pour la première fois en 1256 sous le nom de *Baldeke*, était le berceau des nobles de Baldegg. En [illegible], Rudolf von Hunenberg possédait le château principal, auquel il donna son nom ; le Vorburg, par contre, était en mains des Markwart von Baldegg. Les deux bâtiments furent détruits cette année-là. Les Baldegg vendirent probablement alors leurs biens à Hans von Wikiberg, qui reconstruisit le château et la chapelle. En 1491, Balthasar von Hertenstein était propriétaire du château, puis ce fut l'avoyer Peter Feer[illegible]. Il passa dès lors en différentes mains jusqu'à ce qu'en 17[illegible], Johann-Rudolf Meyer von Baldegg le vendit au duc Leopold I de Lorraine, qui le donna en 1720 au capitaine de sa garde, Johann K. [illegible] an der Allmend. Un institut y fut [illegible] en 1865, le reste des ruines fit place à de nouveaux bâtiments. La chapelle qui avait été bâtie en 1[illegible] fut démolie en 1552, reconstruite en 1701 et 1711, [illegible] en 1686. — Voir Th. von Liebenau : *Die [illegible] der Ritter von B.* — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf.* — *Gfr.* [illegible]. [v. V.]

BALDEGG. Institut d'éducation et école normale d'institutrices, fondé en 1830 dans l'ancien château de Baldegg par les sœurs de Saint-Joseph, du tiers ordre de Saint-François. Cet établissement, reconnu par le Petit Conseil de Lucerne en 1838 et par l'évêque de Bâle en 1841, fut supprimé en 1848 [illegible] et transféré

en 1853 à Cham. Il revint à Baldegg en 1864. En 1894, un asile pour la vieillesse fut fondé. Les nouveaux statuts de la congrégation furent agréés en 1877 par l'évêque de Bâle et en 1901 par le pape. — Voir Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf.* — *Gfr.* 67, 123. — Prospectus de l'institut de Baldegg, 1916. [v. V.]

BALDEGG-VOM SEE, von. Famille de ministériaux des Habsbourg, éteinte vers 1513, habitant le château du même nom à l'extrémité Sud du lac de Baldegg. Elle apparaît en 1199 avec HARTMANN MILES DE LACU. Son fils probable, HARTMANN VON BALDEGG, vivait en 1236; son sceau portait HARTMANN VOM SEE. Le château familial fut détruit pendant la guerre de Sempach en 1386 et ne fut plus habité. *Armoiries* : de gueules à deux demi-vols d'argent. — 1. HARTMANN, 1236-1256, fils de l'ancêtre sus-nommé, chevalier en 1238. — 2. MARKWART, 1238-1265, frère probable du nº 1, chanoine de Beromunster 1257, custode 1265, dut mourir au couvent de Wettingen. — 3. HARTMANN, 1256-1292, fils du nº 1, chevalier 1256, fut au service des comtes de Kibourg et de Habsbourg, bailli d'Empire à Bâle, burgrave de Rheinfelden et administrateur des Pays supérieurs 1275-1289, bailli en Bourgogne 1282, dirigea en 1287 le siège de Rappoldstein et la guerre contre l'abbé de Saint-Gall, † 1295. — 4. MARKWART, 1256, † 1287, frère du nº 3, chanoine de Munster 1257, quitta l'église en 1264 et devint chevalier en 1271. — 5. HARTMANN, 1264-1329, fils du nº 3 ; par son mariage avec Gepa von Elgg, il reçut le château d'Elgg qu'il tint en fief de l'Autriche en 1289, chevalier avant 1294, arbitre à Zurich en 1310, député du duc Léopold auprès du pape en 1324, en 1330 ou 1331. — 6. JOHANN, 1323-1360, chanoine de Beromunster 1323, curé de Neudorf et de Kirchberg, doyen du chapitre du Frickgau. — 7. MARKWART, 1338, † 1386, survivancier à Beromunster 1338, capitaine des *Sterner* en 1371, chevalier, tomba à Sempach. — 8. MARKWART, 1430-1474, fils de Rudolf, créancier hypothécaire de Thann en 1445, prisonnier de Pierre de Hagenbach 1448, chevalier et seigneur de Schenkenberg en 1451, conseiller autrichien en 1453, créancier hypothécaire du château et du bailliage de Rheinfelden en 1455, de la ville de Rheinfelden et de la Farnsburg en 1457, † en 1476. — 9. HARTMANN, mentionné dès 1431, † 1462, frère du nº 8, professeur de droit canon et de droit impérial en 1452, chanoine de Constance en 1453, de Coire en 1454, de Bâle en 1462. — 10. JOHANN, 1457-1513, fils du nº 8, capitaine à Thiengen pendant la guerre de Souabe, dernier de sa famille. — 11. JOHANN, fils de Johann, chanoine de Bâle en 14[illegible] et de Beromunster en 14[illegible]. — Voir von Liebenau : *Urkundliche Geschichte der Ritter von Baldegg.* — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf.* — *GHS* III, 293. — Merz : *Hartmann von Baldegg.* [v. V.]

BALDEGGER. Famille uranaise éteinte, établie à Altdorf et à [illegible] du XVe au XVIIe s. — 1. JACOB, grand-sautier dès 15[illegible], bailli de la Léventine en 15[illegible]. — 2. SEBASTIAN, fils du nº 1, prit part à l'expédition de Rome en 1557, bailli de la Léventine 1567-1568, puis grand-sautier, bailli de Locarno 158[illegible]-1582 où il eut à lutter contre des bandits, fut membre du Conseil de guerre, député à la Diète dès 1583. — 3. WALTHER, son fils, capitaine, bailli de Bellinzone 16[illegible]-1640, député à la Diète, banneret du pays, vice-landammann 16[illegible] ; député au Valais en 16[illegible], il fit un rapport aux cantons catholiques en 16[illegible] sur les troubles religieux de ce pays. † 1654. — Voir Archives paroissiales d'Altdorf : *Necrologium der Gesellen- und Stauffachergesellschaft.* — Obituaire d'Altdorf. — *ASI.* — Wymann : *Die Schlachtjahrzeit von Uri.* — *Historisches Nbl. von Uri*, 1910, 149 ; 1918, 10-11. Joseph Müller.

BALDENSTEIN (C. Grisons, D. Heinzenberg, Cercle Sils. V. *DGS*). Château près de Sils à l'entrée de l'Albula et du Rhin postérieur, il commandait les routes du Splügen et du Septimer. On ne sait rien de précis sur la date de sa construction ni sur celui qui le fit bâtir. Le nom permet de croire qu'il date de la fin du moyen âge : *stein* = château ne remonte pas au-delà du XIe s. *bald* (comme dans Baldegg) = hardi. EBO VON BALDENSTAIN paraît en 1246 dans un contrat entre l'évêque Volkard von Nuwinburch (près d'Untervaz) et Walter



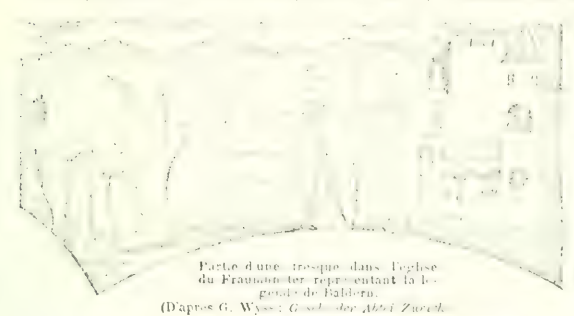
Le château de Baldenstein, d'après une photographie.

von Vaz ; en 1252, il remplaça l'évêque Hugo von Montfort dans ses négociations de paix avec Egon von Matsch. Baldenstein fut en 1289 en possession du chevalier Hartwig von Luvenstain, et en 1349 de Wilhelm von Uebercastels qui doit l'avoir hérité du précédent. La haute juridiction de Baldenstein, qui faisait partie du comté de Schams, appartenait aux Werdenberg-Sargans, tandis que les UeberCastels dépendaient de l'évêque. Cette situation fit, le 10 juillet 1349, l'objet d'une convention entre Wilhelm et le vicaire épiscopal Ulrich von Montfort, qui fit de Baldenstein une maison ouverte de l'évêché. Le château passa ensuite par mariage ou par vente, dans les familles von Stein ou de Petra, Juvalt (14[illegible]), Buol (1[illegible]), Rosenroll (1[illegible]), Salis-Sils (1[illegible]), Conrado (17[illegible]). Il est encore en possession de la famille Conrado. Un violent incendie détruisit à peu près tout en 1877, bâtiment, meubles et documents. — Voir Mohr : *Urbar des Domcapitels.* — Thommen : *Urk. aus österreich. Archiven.* — *QSG* X. — *LL.* — *LLH.* — Arch. épiscopales de Coire. [F.-C. B.]

BALDENSTEIN, Thomas-*Conrad* von. * 2[illegible] janvier 178[illegible] à Chiavenna, † à Baldenstein le 14 septembre 1878. Il étudia à Reichenau et Lahr[illegible], prit du service au régiment [illegible] de Chur[illegible] et y resta jusqu'au licenciement en 18[illegible]. A la mort de son père, il s'établit au château de Baldenstein [illegible] des oiseaux des Alpes, il en réunit une riche collection et publia sur eux, entre autres dans la *Neue Alpina*, une série de mémoires [illegible] deux volumes manuscrits de [illegible]. — Voir *Jahresbericht der Naturforsch. Ges. Graubünden*, XXII, 13. [L. J.]

BALDERN (C. Zurich, D. Affoltern, Com. Stallikon. V. *DGS*). Ruines de château et commune civile Medikon-Baldern. Suivant la tradition, rapportée par la chronique de Brennwald, [illegible] aurait résidé au château de Baldern ; un cerf portant des cierges allumés [illegible] devant ses deux filles. Cette légende est illustrée par un tableau du [illegible], et le cerf portant des cierges figure sur le [illegible] du chapitre dès 1316. [illegible] impérial de Zurich [illegible] Baden, est appelé dans l'obituaire de la prévôté, le [illegible] 1268-1269, *comes* [illegible] *de Baldern.* Les *Zürcher Geschlechterbuch* [illegible] armoiries : d'azur à deux [illegible] sur l'histoire ultérieure du château. Le *castellum* [illegible] *monte* [illegible] de l'Uetliberg [illegible] 1267 ou 1268 [illegible] par [illegible] de l'Uetliberg [illegible], le château de Baldern. — Voir [illegible] : *[illegible]* *Hirsch* [illegible]. — [illegible] Kaufmann : *Baldern-Medikon.* —

A. Boissier : *Le culte de Diane en Suisse et l'origine du Fraumunster à Zurich.* — *MAGZ* XXV. — *SAV* 1913. — *Mon. germ. Necr.* I. — *ASG* 1887, 3 et 43. — *UZ* I, n° 301. — W. Merz : *Die Lenzburg.* — Le même : *Burgen des Aargaus.* [F. Hegi.]


Partie d'une fresque dans l'église du Fraumunster représentant la légende de Baldern.
(D'après G. Wyss : *Gesch. der Abtei Zürich.*)

BALDESCHI, Frédéric, Archevêque de Césarée, nonce auprès de la Confédération du 15 juillet 1665 au 30 janvier 1668. Il intervint en 1666 pour éviter un conflit entre les Confédérés et le gouvernement milanais au sujet des bailliages ultramontains. Il représenta et assista en 1669 les députés des cantons catholiques à Rome à la béatification de Nicolas de Flue. Il devint cardinal en 1674. — Von Balthasar : *Helvetia* VIII, 150. — *AS* I. [P.-X. W.]

BALDINGEN (C. Argovie, D. Zurzach. V. *DGS*). En 972 *Baldinga* = près des gens de *Baldo* (diminutif formé de *bald* = audacieux). La haute justice appartenait aux landgraves du Zurichgau, c'est-à-dire aux comtes de Kibourg puis aux Habsbourg, et dès 1415 aux Confédérés. Baldingen fit partie du bailliage commun de Baden, district Ehrendingen. Les Habsbourg inféodèrent l'avouerie de Baldingen à leurs ministériaux, les seigneurs de Liebegg, qui en devinrent propriétaires par la suite ; en 1390 Hemmann von Liebegg remit Baldingen à titre de fief masculin à Claus Eschlin, de Kaiserstuhl. En 1407, le fief était tenu par Hans et Kasper Eschlin, de Klingnau, en 1418 par Hans Huser, de Klingnau. L'avouerie passa en 1480 à Ulrich von Sonnenberg et en 1500 au couvent Sion de Klingnau. Ce dernier l'acquit en 1600 pour 600 fl. du successeur des von Liebegg, Augustin von Luternau, et l'inféoda au haut bailli Zwyer de Kaiserstuhl. A sa mort, elle passa à des personnes de Bâle. L'église appartenait en 1275 au décanat de Kloten, évêché de Constance ; en 1365, elle était en possession du couvent de Rheinau qui la vendit cette année-là, avec les terres, le cimetière et le droit de patronat, au chapitre de Sainte-Vérène à Zurzach pour 172 fl. d'or. Elle fut incorporée à la chapellenie des S. Martyrs. Depuis 1828, elle fait partie de l'évêché de Bâle et forme une paroisse depuis 1883. — Voir Merz : *Die Gemeindewappen des Kts. Aargau.* — Huber : *Die Urkunden des Stiftes Zurzach.* [L. W.]

BALDINGEN, Alwin von. Voir Meier, P. Gabriel.

BALDINGER. I. Famille éteinte de la ville de Zurich, de laquelle Hans von Baldinger s'est distingué dans la guerre de Zurich. *LL.* — II. Famille de la ville de Baden (Argovie), dont Dietrich, chirurgien barbier, de Lengnau (Lengnau) acquit la bourgeoisie en 1580. *Armoiries* : d'or à 3 feuilles de tilleul de sinople, 2 et 1. — 1. Bernhard, 1604-1672, docteur en théologie, chanoine et curé à Baden. Il est l'auteur de *Fides tam Catholica tam Acatholica resoluta* (1644). — 2. Carl, 1646-1698, frère du n° 1, docteur en théologie, curé, puis prévôt de Baden, protonotaire apostolique. Auteur de deux disputations latines. — 3. Johann Ludwig, 1661-1727, fondateur de la bourse et fidéicommis Baldinger en 1727. Le seul ayant droit à cette bourse est Joseph Baldinger, à Hambourg, * 1840, qui en 1889 renonça à la bourgeoisie de Baden. A sa mort, le fidéicommis prendra fin. — 4. Carl, auteur de la fondation *Carl Baldinger*, destinée à faciliter les études aux membres de la famille. Elle subsista jusqu'en 1866. — 5. Hans Ludwig, 1769, — 6. Franz-Joseph, 1772, et — 7. Jos.-Dom. (1788), furent tous trois avoyers de la ville de Baden. — 8. Johann-Ludwig-Aloys, 1769-1860, juge à la Cour d'appel, membre du Sénat helvétique ; il fut envoyé en missions diplomatiques en Hollande et à Paris. — 9. Carl-Ludwig, 1800-1881, fut pendant 55 ans juge cantonal et conseiller national pendant quelques années. — 10. Wilhelm, 1810-1881, avocat et conseiller national. — 11. Emil-Albert, 1838-1907, ingénieur, puis forestier, chef forestier du canton d'Argovie dès 1887 et rédacteur du *Praktischer Schweiz. Forstwirt.* Vers 1880, le canton du Tessin fit appel à lui pour résoudre la question de la protection de ses forêts. Il déclina un appel de maître général des forêts royales à Athènes. En 1876 Baldinger succéda à Welti au Conseil national, auquel il appartint jusqu'à sa mort. En 1880, il devint colonel d'infanterie. — Voir Merz : *Wappenbuch der Stadt Baden.* — *Vaterland* 14-15 janv. 1907. [O. Z.]

BALDIRON, *Aloïs*, général autrichien. A la tête d'une forte armée, il envahit la Basse-Engadine le 26 octobre 1621 pendant que le colonel Brion attaquait Klosters et que les Espagnols sous les ordres du duc de Féria marchaient sur Chiavenna et le val Bregaglia. De l'Engadine, Baldiron traversa la Flüela et contraignit les gens de Davos et du Prätigau à livrer leurs armes. En avril 1622, ces derniers se soulevèrent et lui infligèrent une défaite le 26 mai, à la Molinara près Trimmis. Le 17 juin, Baldiron fut obligé de capituler avec ses troupes à Coire, mais obtint de pouvoir se retirer librement dans la Basse-Engadine. Le 8 juillet, les gens de Davos infligèrent encore une défaite à Baldiron à Süs, de sorte qu'il fut contraint de se retirer par l'Ofen dans la vallée de Munster ; mais il reçut là un renfort de vingt compagnies, et le 31 août il reprit l'offensive. La Basse-Engadine, Davos et le Prätigau furent reconquis, tous les villages pillés et réduits en cendres ; les vieillards, les femmes et les enfants même ne furent pas épargnés. Le traité de Lindau, du 30 septembre 1622, arrêta pour quelque temps les hostilités et mit un terme à l'activité de Baldiron. — Voir P.-C. Planta : *Gesch. von Graubünden*, 3e éd., p. 238. — Dierauer III. [L. J.]

BALDUFF, BALDAUF, BALELOF, *Michael*, fondeur de cloches de 1551 à 1587. Originaire de Berne, il était cependant domicilié à Lucerne vers 1555, mais peu après, il revint dans sa ville natale. En 1571, il fondit des cloches pour Gessenay et Rougemont, et en 1579 pour Auvernier ; en 1577, il entra au Grand Conseil. Le Conseil de Berne le recommanda en 1580 au gouvernement de Fribourg. En 1587, il fut chargé de livrer les deux petites cloches de l'église de Thoune. Ce fut probablement son dernier travail, car depuis l'on ne sait plus rien de son activité ni de sa vie. — Voir *SKL.* — *MN* 1917, p. 103. [J. K.-R.]

BALDUIN. Famille bourgeoise éteinte de Zofingue, venue probablement de Hollande. A citer les personnages suivants : Peter, l'aîné, † vers 1602. — Bernhard, 1578. — Josias, vers 1585 ; était mort en 1625. — Peter, le jeune, 1601-1662. — Jakob, 1603. — Hans, 1702, membre du Petit Conseil de Zofingue, † 1713. — Heinrich est mentionné en 1712 dans le livre de la corporation d'Aarbourg. [Gr.-Stoeckli.]

BALDUIN, Franz. Voir Baldwin.

BALDUNG, Hieronymus, Docteur ès arts et en médecine

cine. Mentionné comme médecin zuricois par Conrad Gessner et Leu, il vécut à la fin du XV[e] s. Il était probablement originaire de Gmünd en Souabe et frère aîné du peintre Hans Baldung, dit Grien. Immatriculé en 1473 à Heidelberg, il séjourna aussi à Strasbourg et fut appelé à Berne en 1497 comme médecin de la ville. Il aurait composé de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Aphorismi compunctionis theologicales* et *De Podagra*, parus tous deux en 1497 à Strasbourg. — Voir C. Gessner : *Biblioth. universalis*, p. 328. — LL. — *Diction. des sciences médicales*, Paris 1820, p. 526. — F.-A. Flückiger : *Beitrag zur älteren Geschichte der Pharmacie in Bern*, 15. — Meyer-Ahrens, dans *Arch. für path. Anatom.* XXIV (2[e] série, IV), p. 477. — *Oberbad. Geschlechterbuch* I, p. 38. — A. Tillier : *Gesch. des eidgen. Freistaates Bern* II, 579. [G. W.]

BALDWIL. Voir BALLWIL.

BALE. CANTON ET VILLE (V. *DGS*). Onzième canton de la Confédération depuis 1501, Bâle se réduisait primitivement à la ville et à son territoire immédiat qui, sous Charlemagne, s'étendait jusqu'à Blotzheim et Hagental (Alsace). A partir du XIV[e] s., elle s'étendit aux dépens de l'évêque de Bâle, mais le territoire du canton ne fut définitivement constitué qu'en 1815. A ce moment, la réunion de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne lui valut l'incorporation, par le congrès de Vienne, de neuf communes des anciennes seigneuries de Birseck et de Pfeffingen. En 1833, la campagne se sépara de la ville, et dès lors existent les deux demi-cantons actuels.

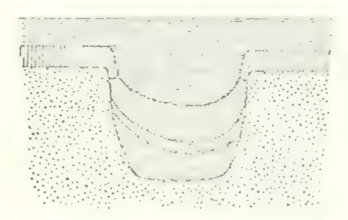
§ I. **Epoques préhistorique et romaine.** Bâle est situé sur une très ancienne voie de communication. Le Rhin qui fait ici un coude vers le Nord, a perdu son caractère sauvage et une coupure naturelle dans ses rives escarpées permet de le traverser facilement. Dès les temps les plus reculés un service de bac a dû exister pour relier les différentes routes du Jura, de la Bourgogne et de l'Alsace à celles de la Forêt-Noire. Le long d'une de ces anciennes routes commerciales, hors de ce qui sera plus tard la rue Saint-Jean, on découvrit en 1838, lors de la démolition du Hirtenturm, un dépôt d'objets de l'âge du bronze, outils, armes, objets de parure (au Musée historique de Bâle).

La concentration du trafic qui provoqua le passage du bac (à l'endroit où se trouve aujourd'hui le pont central du Rhin), ainsi que les conditions naturelles de la contrée devaient inviter très tôt à habiter près de l'embarcadère. Une vallée flanquée de deux collines, et dans laquelle coule le Birsig, débouche ici sur le Rhin. C'est dans l'espace entre le Birsig et la colline à droite (sur laquelle s'élève aujourd'hui la cathédrale) qu'il faut chercher les premières habitations des passeurs, des charretiers, des pêcheurs et des bateliers. Ce n'est certainement pas un hasard, si précisément dans le fond de cette vallée l'on a trouvé une inscription gallo-romaine dédiée à Epona, la déesse protectrice des chevaux et du trafic (au Musée historique de Bâle).

Un deuxième établissement se trouvait du II[e] au I[er] s. av. J.-C. plus en aval, près de la frontière d'Alsace. Les découvertes faites depuis 1911 sur l'emplacement de l'usine à gaz et des fabriques voisines ont fourni de précieux renseignements sur cette bourgade galloraurique. Cet établissement, placé près du Rhin, se composait d'habitations creusées dans le sol de graviers et recouvertes de toits. Tout autour courait une forte palissade de pilotis entourée d'un fossé. Près du village de vastes enclos contenaient le bétail : bœufs, porcs, brebis, chèvres et chevaux, tandis que les poules et les oies couraient autour des huttes. Les habitants s'adonnaient à l'agriculture, à la chasse et principalement à la pêche. L'importance de la localité résidait dans le fait qu'elle servait de lieu de transbordement aux vins rouges que la Gaule centrale expédiait dans des amphores ; celles-ci étaient chargées sur des bateaux et conduites à destination du Rhin moyen et inférieur. Parmi les industries, la poterie venait en première ligne. Un gisement argileux exploitable fournissait la matière première pour la grossière vaisselle de cuisine confectionnée à la main comme pour la poterie polie faite au tour. Ces vases des plus divers, de l'époque de La Tène III, témoignent d'une richesse de forme surpassée à peine par l'abondance de l'ornementation, obtenue cependant par des procédés les plus simples. A côté de la poterie indigène, on trouve les vases peints importés de Séquanie, dont les rinceaux et dessins géométriques sont inconnus ailleurs en Suisse. De nombreux objets de parure, retirés en partie des habitations, en partie, en 1917, du cimetière au Nord de l'établissement : bracelets et anneaux en verre de couleurs, bracelets, bagues, boucles d'oreilles, fibules et pendants en bronze, ainsi qu'un joli couteau recourbé en bronze, dont la poignée est terminée par une tête de bélier, attestent la richesse de la population. Comme toutes ces trouvailles appartiennent à l'époque de La Tène III, sans aucun mélange d'objets romains, et que diverses circonstances témoignent d'un abandon volontaire de l'établissement détruit par les flammes, après enlèvement de tout ce qui était utilisable, il est permis de supposer que ces habitants étaient une tribu des Rauraques qui en 58 av. J.-C. se joignirent aux Helvètes pour pénétrer en Gaule.

Lorsque les habitants revinrent après la bataille de Bibracte, diminués en hommes et en biens, ils ne s'établirent plus sur ce terrain ouvert près de l'usine à gaz ; par contre, l'établissement qu'ils avaient précédemment fondé eux-mêmes et Bâle, sur la rive droite du Rhin, à Kleinbasel (Petit Bâle), subsista jusque vers l'an 30 av.





Coupe et schéma d'habitations souterraines découvertes à Bâle dans le gravier près de l'usine à gaz. (D'après ASA, 1916.)

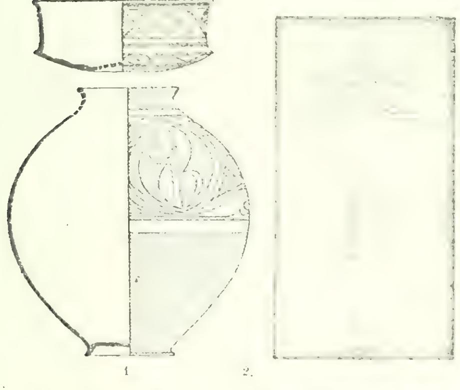
J.-C. Mais comme leur nouvel emplacement devait leur offrir les mêmes conditions d'existence que le précédent, on est tenté d'admettre qu'ils se réunirent avec les restes de leurs compagnons d'armes fixés entre le

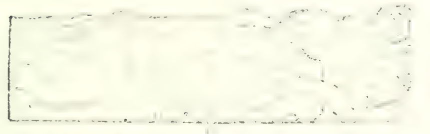


Couteau gaulois en bronze, trouvé près de l'usine à gaz de Bâle. (Musée historique de Bâle.)

Birsig et la colline de la cathédrale. Là ils pouvaient se livrer à la pêche non seulement dans le Rhin, mais aussi dans le Birsig, ils trouvaient l'eau nécessaire à leur subsistance et à leur industrie, et, à la place nommée plus tard « Schifflände » (débarcadère), un excellent endroit pour amarrer leurs bateaux.

La pénétration continue des Romains ne manqua pas de faire naître une nouvelle colonie dans la vallée du Birsig. La grande route militaire menant d'*Augusta Raurica* à *Argentoratum* (Strasbourg), longeant le pied de la colline de la cathédrale, franchissait le Birsig non loin du Rhin, grimpait sur la colline à gauche et continuait droit son chemin par *Cambete* (Kembs). Bientôt la rive droite du Birsig se couvrit le long de la route de maisons romaines qui ne tardèrent pas à former une bourgade ; celle-ci s'étendit au pied de la colline de la cathédrale et peu à peu se mélangea avec l'ancien établissement gaulois. La route militaire devint l'artère vivifiante de la florissante cité gallo-romaine *Basilia*.





1. Vase gaulois peint de [illegible] trouvé près de l'usine à gaz de Bâle. — 2. [illegible] argent du IVe s. ap. J.-C. trouvé dans [illegible] sépultures du Gotterbarmweg au Petit-Bâle. — 3. [illegible] romain [illegible] du IIe s. ap. J.-C. (Musée historique de Bâle.)

Pour se protéger contre les irruptions des ennemis, la population gauloise avait établi en son temps un [illegible] fortifié sur le sommet de la colline de la cathédrale. Dans la suite [illegible] huttes subsistèrent jusqu'à l'époque romaine ; la poterie qui y fut trouvée et les types des fibules appartiennent aux dernières manifestations de la Tène III telles qu'elles apparaissent encore à côté des types romains pendant les premiers temps de l'époque impériale.

Cette fortification gauloise protégée au Sud-Est par un large fossé devint à l'époque gallo-romaine la résidence des magistrats, l'acropole de la nouvelle ville, et fut ornée de bâtiments publics dont quelques fragments nous sont parvenus. Cet établissement eut pour couronnement le castel de *Robur* que l'empereur Valentinien fit construire en 374 ap. J.-C. et qu'il habita temporairement. Rectangulaire comme les castels romains en général, celui-ci était bordé sur un côté par un mur longeant le sommet de la colline escarpée vers le Rhin ; du côté opposé deux portes s'ouvraient vers la bourgade, et les deux côtés étroits avaient chacun une porte par où passait le chemin traversant la colline.

Ce fort, dominant le passage du Rhin et servant de refuge à la population de *Basilia*, était très à sa place alors que, de l'autre côté du fleuve, une riche tribu alémannique, exercée à la guerre, avait fixé sa résidence, ainsi qu'on en peut juger par les magnifiques objets de parure en argent doré et les armes garnies d'argent et de pierres trouvées en 1916 dans les sépultures du Gotterbarmweg (Petit-Bâle). A ce moment, les Romains pouvaient encore braver les attaques des Germains. De plus en plus l'ancien établissement raurique se transformait en ville romaine, de sorte que vers 400 la *civitas Basiliensium* pouvait rivaliser avec *Aventicum*, *Noviodunum* et *Vesontio*.

Lorsque la domination romaine prit fin et que les Alémannes de la rive droite du Rhin et de l'Alsace eurent conquis le pays, les Rauraques romanisés de Basilia se mélangèrent aux conquérants, dans lesquels ils se fondirent lentement. De cette époque date le cimetière romain-alémannique qui s'étend sur la hauteur entre le faubourg d'Æsch et l'Elisabethenstrasse.

Bibliographie : K. Stehlin : *Bibliographie von Augusta Raurica und Basilia*, dans BZ X. — R. Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel* I. — *Die gallische (u. röm.) Ansiedelung d. Gasfabrik Basel* dans ASA XVI, XIX, XX, XXI, XXIII. — [illegible] Major : *Basel*, dans *Stätten der Kultur* n° 28. — Le même : *Die Gasfabrik Basel* dans *Die Schweiz* 1918, p. 137. — Le même : *Auf den ältesten Spuren von Basel*, dans *Anz. f. Schweiz. G.* [illegible], p. 144. — K. Schumacher dans *Prähistorische Zeitschrift* VI, p. [illegible]. [E. Major.]

II. **Histoire de 374-1501**. Bâle est mentionnée pour la première fois en 374, sous le nom de *Basilia*, à l'occasion d'un séjour qu'y faisait l'empereur Valentinien I. *Basilea* signifie probablement ville au bord de l'eau (Wasserstadt), de même que Wesel. Le transfert du siège de l'évêché, au VIIe s., d'Augst, détruit par les Alémannes, à Bâle, fut important et décisif pour le développement ultérieur de la ville. Dès lors, celle-ci prit le rang et l'aspect d'une cité. [illegible] Bâle comptait une population chrétienne ; la plus ancienne église, l'église paroissiale, dédiée à saint Martin, était située sur la colline vers le Rhin, on fit également placé [illegible] épiscopal. Au pied de la colline se trouvait la ville, le tout fut entouré d'un mur et appelé *Burg*. De profonds troubles [illegible] les siècles suivants. Nous savons [illegible] 917 Bâle fut victime d'une invasion des Hongrois. La ville fut détruite et l'évêque, avec une grande partie de la population, fut tué. C'est à l'empereur Henri II que l'on doit la reconstruction de l'église de Bâle. De même, c'est par [illegible] fut sinon [illegible] ses principaux

droits. Dès lors, l'évêque apparaît comme le seigneur de la ville ; il nomme les juges : l'avoué pour la justice criminelle, l'avoyer pour la justice civile. Les ressources nécessaires à l'administration de la ville, il les tire du droit de monnayage et du produit des péages ; il perçoit l'impôt d'empire sur ceux des bourgeois qui ne sont plus astreints au service militaire de l'empire.

Le XIe s., particulièrement la deuxième moitié, fut une période d'agrandissements pour la ville. Dans tout l'empire, la guerre faisait rage entre l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII au sujet de la querelle des Investitures. L'évêque d'alors, Bourcard, prit le parti de l'empereur, attitude qui valut à la bourgeoisie de gros avantages. La ville s'était considérablement accrue à cette époque ; sous les murs du bourg, une nouvelle ville de négociants et de marchands avait surgi dans la vallée du Birsig. Elle fut entourée d'un mur par l'évêque Bourcard. Peu après cette grosse entreprise, il fonda en 1083 le couvent de Saint-Alban, le premier de Bâle. Ce monastère, destiné à favoriser la vie spirituelle de la cité, devait en outre lui apporter de nouvelles forces au point de vue économique. En 1118 eut lieu la construction de l'église Saint-Léonard, avec maison de chanoines dans le voisinage, comme cela avait été le cas pour Saint-Alban. Ainsi se constitua un nouveau quartier de la ville, soumis tout d'abord à l'autorité du couvent, et habité primitivement par des artisans non libres.

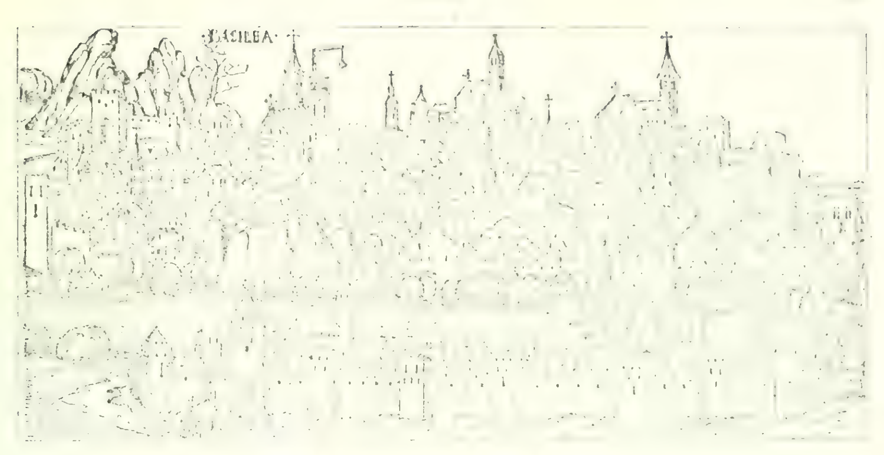
A côté des négociants et marchands, d'une part, et des artisans de l'autre, la population de la ville comprenait encore deux catégories d'habitants, d'un côté le clergé ayant à sa tête le chapitre de la cathédrale, et de l'autre les ministériaux de l'évêque. Ce dernier groupe se mélangea très tôt aux riches et puissants commerçants, surtout depuis que ces derniers eurent obtenu du roi, en 1227, le privilège d'acquérir des terres en alleu. Bâle fut entraîné par ses évêques dans la vie politique allemande et appelé ainsi à jouer un rôle politique. Parmi les évêques du XIIe s., deux sont importants, Adalbero et Ortlieb, 1137-1164, de la puissante maison des comtes de Frobourg. Ils acquirent une place en vue dans l'histoire politique de l'empire et jouirent d'une haute considération auprès du souverain à titre de conseillers fidèles et éprouvés.

Une conséquence de cet élargissement de l'horizon politique fut la création d'un conseil de ville et sa transformation lente en organe de l'administration bourgeoise autonome. Les origines de ce conseil sont entourées d'obscurité ; il n'est mentionné qu'occasionnellement. Le Conseil du XIIe s. était un Conseil de l'évêque ; il était nommé par lui et consulté, à côté des chanoines et de la noblesse, sur les affaires du chapitre et de la ville. Et, au début du XIIIe s., lorsque le Conseil voulut étendre ses compétences et gouverner par lui-même, il fut maîtrisé par l'évêque aidé de l'empereur et de l'empire. En 1218, l'évêque Henri de Thoune obtint de l'empereur Frédéric II et du tribunal des princes à la Diète d'Ulm, que le privilège accordé par ce même souverain six ans auparavant à la ville de Bâle d'avoir un Conseil indépendant de l'évêque, fût cassé. Il en fut de même de l'impôt, appelé *Ungelt*, que la ville, en vertu de ce privilège, avait nouvellement levé à son usage exclusif. L'évêque laissa subsister le Conseil, mais comme Conseil épiscopal placé sous les fonctionnaires du chapitre et présidé par l'avoué du chapitre et l'avoyer, qui tenaient tous deux leurs fonctions de l'évêque. Son activité était en conséquence limitée aux intérêts de l'évêque. Bâle doit à Henri de Thoune la construction du premier pont sur le Rhin et l'extension des murs de la ville englobant les faubourgs. Cet évêque enrichit encore la ville par la fondation d'une maison de chanoines à l'église de Saint-Pierre, par l'établissement des ordres de pénitentes au couvent de Marie-Madeleine, des cordeliers et des dominicains. C'est par lui également que furent créées les premières corporations.

Un an après sa mort, 1239, éclata la lutte entre l'empereur et le pape. A Bâle, l'évêque Lutold de Rotheln prit le parti du pape ; la bourgeoisie, imitant celles d'autres villes, tenait pour l'empereur. Elle fut constamment menacée de ban et d'interdit et à l'occasion entra en campagne contre les nobles du voisinage. En 1247, les bourgeois attaquèrent même l'hôtel de l'évêque et le détruisirent. L'année suivante, la cause de l'empereur était perdue et la bourgeoisie, matée par un interdit, dut se soumettre. Le chapitre de son côté avait beaucoup souffert. C'est dans ces circonstances difficiles que, en 1262, Henri de Neuchâtel fut élevé à la dignité d'évêque. Il acquit au chapitre la seigneurie de Rheinfelden ainsi que de nombreuses possessions et droits, ce qui le fit entrer en conflit avec le comte de Habsbourg. La guerre qui s'alluma entre eux prit dès le début une mauvaise tournure pour l'épiscopat, car dans la ville même une scission se produisit parmi la noblesse, paralysant ainsi l'action de l'évêque. Ce fut la lutte entre les deux clans de *l'étoile* et du *perroquet*. Le premier, qui avait à sa tête les seigneurs von Eptingen, comprenait d'anciens nobles devenus ministériaux de l'évêque ; dans le second se rencontraient les familles des anciens fonctionnaires de la cour épiscopale, élevés à la noblesse. Les Schaler et les Münch étaient à leur tête. Les « *Perroquets* » vainquirent leurs adversaires et les chassèrent de la ville ; ces derniers se réunirent à l'armée avec laquelle Rodolphe de Habsbourg menaçait l'évêque et la ville. Pendant le siège de la ville, Rodolphe de Habsbourg fut élu roi, sur quoi Bâle conclut immédiatement un armistice. Les proscrits rentrèrent en ville et dès lors, des représentants des deux partis revêtirent alternativement la charge de bourgmestre.

Bâle fit alors retour à l'empire, et le roi fit du bailli de l'évêque un bailli d'empire. Le règne de Rodolphe de Habsbourg fut pour la ville une période heureuse et brillante. Cependant, la bonne entente avec l'Autriche prit fin sous l'évêque Pierre d'Aspelt à l'occasion d'un différend avec le duc au sujet de la seigneurie de Frobourg-Homberg dans le Sisgau, c'est-à-dire de Liestal et Homburg. Le roi Albert les convoitait pour relier ses terres d'Argovie à ses bailliages du Sundgau, mais l'évêque le prévint et les acquit d'Ita, la dernière des Homberg, pour 2100 marks. Là-dessus, Albert acheta aussi des Homberg la seigneurie de Wartenberg avec Muttenz et le Hardwald. La ville ne voyait pas sans appréhension l'Autriche s'établir dans son voisinage immédiat ; aussi se tint-elle délibérément aux côtés de l'évêque dans cette lutte. La nomination de l'évêque Pierre au siège archiépiscopal de Mayence et son remplacement par Otton de Grandson, nommé par le pape, envenima le conflit. Les choses allèrent si loin que l'évêque, à qui le roi refusait l'investiture des droits régaliens, forma le projet d'assassiner Albert ; son interprète, grâce à sa présence d'esprit, l'empêcha d'en arriver aux actes. Après l'assassinat du roi Albert par son neveu, dans les environs de Brugg, la lutte continua de plus belle entre les partisans de l'évêque et la noblesse du parti de l'empereur. Dans les années suivantes, la ville commença à s'émanciper de la domination de l'évêque ; le mouvement fut encore accéléré par le fait qu'elle ne prit pas le même parti que celui-ci dans la lutte entre Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière pour la couronne royale. Finalement la ville qui avait pris le parti du duc de Bavière fut mise en interdit. Mais précisément ces temps troublés rassemblèrent la bourgeoisie et lui valurent une grande prospérité, qui ne fut interrompue que par deux effroyables catastrophes très rapprochées : la peste et le grand tremblement de terre du 18 octobre 1356 qui anéantit une grande partie de la ville.

Quelques années plus tard, la ville acquit les principaux droits souverains de l'évêque, soit le droit de péage et de monnayage, l'office d'avoyer, à l'exception de la charge de bailli qui, depuis Rodolphe de Habsbourg, dépendait de l'empire. En 1375, l'Autriche s'établit aux portes de la ville, l'évêque ayant dû hypothéquer Petit-Bâle au duc Léopold pour payer des dettes de guerre. La tension entre la bourgeoisie et la noblesse favorable à l'Autriche s'accrut encore, de sorte que le plus petit incident pouvait servir de prétexte aux deux partis pour en venir aux mains. Cette occasion se trouva la veille du mercredi des cendres de l'année suivante, lorsque des nobles donnèrent un tournoi sur la place de la Cathédrale, après le



Bâle en [illegible] d'après Hartmann Schedel, *Weltchronik*.

Vue de Bâle [illegible]

tournois, ils se tournèrent, par plaisanterie, contre les spectateurs, lance en avant, dans le but de les effrayer. La bourgeoisie crut à une attaque sérieuse, courut aux armes et sonna le tocsin. Dans la mêlée, quelques nobles autrichiens furent tués. Le duc exigea des peines sévères pour les coupables et de lourdes satisfactions ; douze des principaux coupables furent exécutés, le Conseil dut s'humilier et s'obliger à le servir, lui payer l'impôt et en outre 10 000 fl. à titre d'amende et de dédommagements.

La ville devenue sujette de l'Autriche, les nobles expulsés y rentrèrent avec leurs anciens privilèges et usèrent de tout leur pouvoir pour faire exécuter et poursuivre les chefs du peuple. La noblesse gouverna de nouveau dans la ville, et se lia d'une étroite amitié avec les seigneurs autrichiens du voisinage.

Cependant, la bourgeoisie regagnait peu à peu la confiance et en 1382, les prévôts des corporations furent admis dans le Conseil. Celui-ci se composa dès lors de quatre chevaliers, huit bourgeois, d'où l'expression *Achtburger*, 15 membres et 15 prévôts de corporations. Le président du Collège des prévôts, appelé *Oberzunftmeister*, était à côté du bourgmestre la deuxième tête de la ville. A la mort de Jean de Vienne, survenue à cette époque, le chapitre de la Cathédrale procéda à son remplacement. Une scission se produisit. Les partisans de l'Autriche choisirent l'archiprêtre Werner Schaler, tandis que leurs adversaires élisaient Imer de Ramstein, qui, après une lutte passionnée, obtint l'appui du pape et de la ville. Les conséquences de cette élection furent la reprise des relations avec les villes du Rhin ; en 1384 une alliance fut conclue avec la ligue des villes de Souabe et la même année encore avec celles du Rhin et la Confédération. La réaction contre l'Autriche et la noblesse relevait la tête. Le bourgmestre ayant essuyé le reproche de trahir les décisions du Conseil et de violer la correspondance que d'autres villes adressaient à l'Autriche, on voulut soumettre son activité publique à un contrôle sévère. Le Conseil créa donc en 1385 la charge d'*Ammeister*, en présence de qui le bourgmestre devait ouvrir toutes les lettres. Tandis que ce dernier était très souvent un vassal de l'Autriche, l'*Ammeister* ne devait être vassal ni de cette puissance, ni de l'évêque, ni d'aucun autre noble. Il était nommé pour une année par le Conseil et choisi soit dans le Conseil soit parmi les bourgeois ou les corporations ; il avait la milice à sa disposition. Le premier *Ammeister* fut Heinrich Rosegg.

En juillet 1386, le duc Léopold d'Autriche rassembla au Petit-Bâle une brillante armée de chevaliers, venus du Brisgau, d'Alsace ou de Bourgogne, qui devait succomber à Sempach. Le Conseil de Bâle s'empressa de profiter de cette défaite. Au 1er août suivant, il obtint la concession de la charge de bailli impérial de Bâle, devenue vacante par la mort du duc, et en 1392 il acquit le Petit-Bâle.

Le Petit-Bâle appartenait à l'évêque de Bâle qui en était le seigneur foncier et le souverain avec droits de justice et de péages. Il les avait probablement reçus du roi. Après la fondation du couvent de Saint-Alban, l'évêque Bourcard céda à ce dernier ses droits fonciers sur le Petit-Bâle. Ceux-ci se composaient des cens et des prestations dus par les habitants. L'évêque était le maître de la ville ; il lui donnait un avoyer pour l'exercice de la justice et l'administration locale. Un conseil issu du tribunal de l'avoyer, s'empara peu à peu de l'administration et eut son propre sceau, au nom de *Minren Basel*. Après la mort de Léopold d'Autriche, à qui l'évêque avait hypothéqué le Petit-Bâle, le Conseil de Bâle racheta cette hypothèque des héritiers du duc pour 7000 fl. (13 octobre 1386). Cette transaction fut un sujet de regrets pour l'Autriche, qui, en 1386, fit valoir encore des prétentions au sujet du carnaval de Bâle et obtint du Conseil 10 000 fl. En 1392, l'évêque renonça à tous ses droits sur le Petit-Bâle moyennant une indemnité de 7300 fl. que lui paya la ville de Bâle. Les deux localités ne formèrent plus qu'une commune ; le Conseil du Petit-Bâle cessa d'exister, mais non le tribunal de l'avoyer.

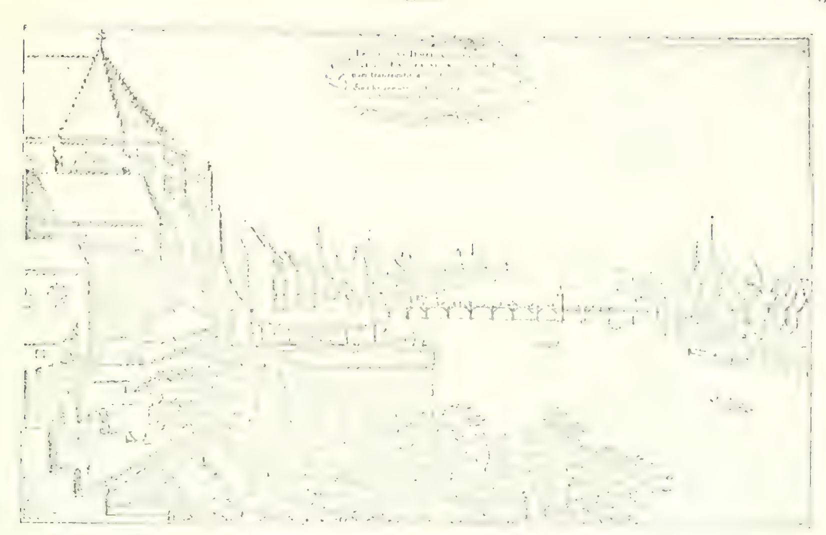
Quelques années plus tard, Bâle jeta les fondements de son extension [illegible] que Humbert, à titre d'hypothèque et pour 22 000 fl., la ville et le château de Waldenburg, la forteresse de Homburg et la ville de Liestal. Depuis Jean de Vienne, les évêques de Bâle, écrasés de dettes, marchaient à la banqueroute. La ville chercha à sauver du naufrage tout ce qui était possible, en faisant des prêts à l'évêque ; en 1407, elle dégagea Olten de l'hypothèque du duc Frédéric d'Autriche, et reçut le serment et l'hommage de ses habitants ; la même année, elle admit au nombre de ses bourgeois externes les habitants de la ville et de la vallée de Delémont et du val de Moutier.

Le début du XVe s. fut une époque de conflits intérieurs. La noblesse et quelques riches familles bourgeoises étaient non seulement autrichiennes de cœur, mais encore entretenaient des relations secrètes avec l'ennemi. Les corporations étaient inquiètes et mécontentes ; elles prétendaient que la noblesse estimait trop bas les impôts, tandis que les artisans les trouvaient trop élevés ; qu'elle soutenait le duc d'Autriche par des prêts d'argent, que le bourgmestre et l'Oberzunftmeister terrorisaient le Conseil, etc. Une émeute s'ensuivit, dont le Conseil fut maître à grand'peine. Mais la situation devenait toujours plus tendue sous le régime autocratique du bourgmestre et de l'Oberzunftmeister, qui s'étaient rendus odieux. En 1410, la charge d'*Ammeister* fut rétablie par les prévôts de corporation ; immédiatement après, le tribunal prononça l'expulsion du bourgmestre et de l'Oberzunftmeister.

Le rétablissement de la charge d'*Ammeister* provoqua le départ pour Rheinfelden de la noblesse et d'une partie de la bourgeoisie, qui renoncèrent à leur qualité de bourgeois jusqu'au rétablissement de leurs anciens droits. Sur la médiation de Strasbourg et de Rodolphe de Hochberg, un accord intervint et les exilés rentrèrent à Bâle. La charge d'*Ammeister* fut supprimée par l'empereur et disparut pour toujours en 1417.

En 1422, Jean de Fleckenstein fut nommé évêque par le pape Martin V ; il devait être le restaurateur du chapitre de Bâle. Son premier soin fut de dégager les parties de l'évêché qui avaient été hypothéquées par Jean de Vienne. Parmi les créanciers se trouvait le comte Thiébaud de Neuchâtel en Bourgogne, qui détenait Saint-Ursanne et les Franches-Montagnes. Sur son refus d'accepter le rachat de sa créance, l'évêque lui fit la guerre, aidé de la ville de Bâle qui lui fournit des troupes et de l'artillerie de siège. Héricourt fut pris et le château détruit, ainsi que les villages voisins (1423). Dans la paix qui suivit, Bâle n'obtint rien. Au contraire, en 1434 une sentence de la cour impériale annula sa combourgeoisie avec Delémont.

En 1431 s'ouvrit à Bâle un concile qui devait durer jusqu'en 1447. En 1439, il élut à la papauté Amédée, duc de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Le 24 juin de l'année suivante, ce dernier fut couronné en grande pompe dans la cathédrale de Bâle. Pendant ce temps, une armée de mercenaires français, les Armagnacs, avaient pénétré en Alsace et la dévastaient. Bâle menacée fit alliance avec Berne en 1440 ; l'année suivante, l'alliance fut étendue à Soleure et renouvelée pour vingt ans. En 1444, les Armagnacs s'approchèrent de Bâle, et le 26 août eut lieu la bataille de Saint-Jacques sur la Birse. Les Français victorieux renoncèrent à poursuivre leur campagne contre les Confédérés, mais [illegible] à leurs visées sur Bâle. Le Conseil envoya au dauphin une députation à laquelle s'étaient joints les membres les plus influents du concile, mais les généraux français avaient des exigences que la ville ne pouvait admettre. Dans une deuxième conférence à Bâle même, ils parlèrent de soumettre la ville par la force ; ils voulaient qu'elle rendît hommage au dauphin parce qu'elle avait toujours appartenu à la France. Les négociations furent reprises à [illegible], on s'était retiré le dauphin. Les députés de Bâle étaient entourés de ceux du concile, des ambassadeurs de Berne et de Soleure, et de l'évêque [illegible]. Leur attitude résolue, l'intervention du duc de Savoie et du seigneur de [illegible], et le fait que le roi [illegible] ordonna au dauphin de quitter le pays, finirent par déterminer ce dernier à céder. Un armistice fut conclu [illegible], puis la paix fut conclue le 21 oct. à Zofingue, mais acceptée par Bâle le 17 nov. seulement.



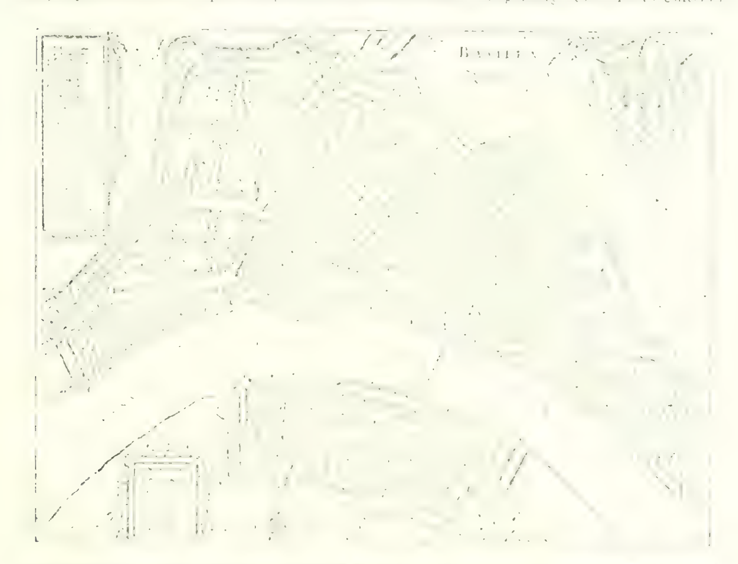
Bâle. Vue du pont avec la terrasse de la cathédrale, d'après la Topographie de M. Merian (1642).

BASILEA.

Bâle. Vue perspective [illegible] d'après la Topographie de Merian.



Vue perspective en 15[illegible]7, d'après une gravure sur [illegible] Braun et Hogenberg [illegible].



Vue de Bâle du Nord-Est [illegible] de la Topographie de M. Merian.

La lutte de la noblesse autrichienne contre Bâle reprit alors, plus violente que jamais. Une puissante coalition se forma, ayant à sa tête le duc Albert d'Autriche, et la guerre fut déclarée en 1445. Ce fut une guerre de razzia et de dévastations. Le seul fait d'armes important fut la prise du château de Rheinfelden, le *Stein*, par Bâle, Soleure et Berne. Mais les deux adversaires épuisés convinrent de se soumettre à un arbitrage. L'Autriche estimait ses pertes à [illegible] fl. et Bâle à un million de florins. Pendant que le tribunal arbitral siégeait à Colmar, le baron de Grünenberg s'empara de Rheinfelden par la violence. Ce fut le signal de la reprise des hostilités, pendant lesquelles Bâle détruisit le château de Blochmont appartenant à Hermann von Eptingen. La paix put être définitivement conclue le 14 mai 1449 à Brisach et fut complétée par une alliance de dix ans entre Bâle et le duc d'Autriche.

La présence du concile à Bâle avait éveillé chez beaucoup d'habitants des besoins intellectuels et le goût des études supérieures. C'est alors que surgit la première idée de l'université de Bâle qui allait être inaugurée le 4 avril 1460, grâce à la persévérance et à l'énergie de quelques bourgeois et prélats. En même temps qu'il s'occupait de l'université, le conseil poursuivait une autre affaire politique, vitale pour la ville : l'acquisition de la seigneurie de Farnsbourg avec le comté du Sisgau. Ce comté avait été donné à l'évêque de Bâle en 1041 par l'empereur Henri III avec tous les droits souverains. L'évêque avait fait exercer ses droits par les comtes de Homberg, de la branche aînée, aux mains desquels le comté était devenu un fief héréditaire ; celui-ci passa aux comtes de Thierstein qui avaient formé la seigneurie de Farnsbourg de terres héritées des Homberg et des Frobourg, et construit le château. Farnsbourg avait été un solide point d'appui pour toutes les attaques autrichiennes parties de Rheinfelden contre Bâle, aussi la ville désirait-elle en faire l'acquisition. Son propriétaire était en 1461 Thomas von Falkenstein qui, très endetté, vendit la seigneurie de Farnsbourg et le comté à Bâle, le 13 août, pour 10 000 florins.

Dans les années suivantes, Bâle acquit encore Zunzgen, Sissach, Böckten et Itingen pour 6670 fl., et en 1470 et 1479, Münchenstein ; mais il hésitait à se rendre possesseur du village et château de Dornach qui passa à Soleure.

Le milieu du XV[e] s. marque pour la ville de Bâle une époque de transition. De ville industrielle et commerçante qu'elle était, elle tendait à devenir aussi un centre intellectuel. Le Concile n'y avait pas séjourné impunément 17 ans et l'Université allait être créée. Dans son organisation intérieure, des changements profonds s'étaient introduits peu à peu. Au milieu du XV[e] s. la noblesse et les bourgeois [illegible] étaient prépondérants dans le Conseil. Mais les guerres que Bâle eut à soutenir contre l'Autriche nécessitèrent de [illegible] sacrifices financiers ; la ville commença alors à lever des impôts auxquels la noblesse, en vertu de ses privilèges, prétendait ne pas se soumettre. Les corporations répondirent que quiconque habitait la ville et jouissait de sa protection devait en supporter les charges. Le [illegible] s'éleva entre les deux parties de la population, d'autant plus que les nobles [illegible] de l'Autriche. Les nobles quittèrent peu à peu Bâle et [illegible] leur bourgeoisie, de sorte que, vers 1500, la plupart de leurs sièges étaient vacants au Conseil. À ce moment-là, on peut dire que Bâle était devenue une ville à régime corporatif. Dans le domaine politique, la guerre contre l'Autriche eut encore pour conséquences une nouvelle orientation de Bâle dans ses relations [illegible]. Jusqu'alors tournée vers les villes d'Alsace et du Rhin, elle se rapprocha [illegible] des Suisses, de Soleure et de Berne surtout, [illegible] depuis la conquête de l'Argovie. [illegible] l'évêque, la ville avait une tendance de plus en plus marquée à l'indépendance. La charge d'avoyer lui avait été cédée, le tribunal de l'évêque [illegible] de la ville ; dès lors un conflit [illegible] celui de l'official, au sujet de leurs compétences respec-

tives. En 1462 il entra à l'état aigu, et en 1466 fut soumis à un arbitrage. Entre autres motifs de [illegible], l'évêque voulait contester à Bâle le droit de lever des impôts. Mais les guerres de Bourgogne [illegible] toutes ces petites querelles à l'arrière-plan. [illegible] les deux adversaires, la ville de Bâle [illegible] elle ne devait pas jouer un rôle en vue dans [illegible] mais son sort était lié à l'issue de la guerre.

Par le traité de Saint-Omer, 9 mai 1469, le [illegible] mond d'Autriche hypothéquait à Charles-le-[illegible] le Sud de la Forêt-Noire, Laufenbourg, [illegible], Säckingen et Brisach, le landgraviat de la Haute-[illegible] et le comté de Ferrette pour 50 000 fl. Le [illegible] médiat de la Bourgogne suscita des difficultés [illegible] peu après l'occupation de l'Alsace par le [illegible] bourguignon, Pierre de Hagenbach. En vertu du [illegible] Brisach, Bâle devait avancer à l'Autriche [illegible] dont 4000 étaient déjà payés. Le duc d'Autriche [illegible] alors à Bâle la ville de Rheinfelden en hypothèque pour le solde de 22 000 fl., mais à condition de [illegible] ser encore 14 000 fl. à Marquard von Baldegg pour sa créance sur Rheinfelden.

Bâle déclina l'offre. L'Autriche offrit alors les villes de Säckingen, Laufenbourg, Waldshut et Hornstein avec la Forêt-Noire. La ville fut très désireuse, un moment, de s'agrandir par l'acquisition de ces territoires importants, mais au dernier moment elle y renonça. L'Autriche hypothéqua alors à la Bourgogne ces pays, ainsi que des droits sur Rheinfelden. Il fallut discuter à ce sujet avec Bâle, ce qui provoqua un conflit et, de la part de Pierre de Hagenbach, des menaces contre la ville.

Dans ces circonstances, le Conseil de Bâle projeta une grande coalition des villes d'Alsace, de l'Autriche et des Confédérés dans le but de libérer les territoires aliénés à la Bourgogne. Le 4 avril 1474 fut ainsi constituée la *Basse-Ligue* par opposition à la *Haute-Ligue* des Confédérés. Le 6 avril, le traité de Saint-Omer était dénoncé, et le duc de Bourgogne informé que le [illegible] nécessaire au rachat de sa créance était déposé à Bâle. Cependant cette ville s'était préparée à la guerre. Pendant toute l'année 1473, elle avait fait de [illegible] approvisionnements, remis en état son artillerie et ses murailles. Le 3 septembre, elle avait reçu l'empereur qui se rendait à Trèves pour une entrevue avec Charles-le-Téméraire ; elle lui avait fait une magnifique réception, quoiqu'il eût hésité à venir et exigé que Bâle lui prêtât serment. La ville ne s'y était pas soumise, disant qu'elle était libre sous la suzeraineté de l'évêque. Pendant son séjour à Bâle, l'empereur eut une entrevue avec le duc d'Autriche et les députés des Confédérés. La paix [illegible] pas encore signée, mais la bonne entente [illegible] les deux adversaires fut sans doute le [illegible] paix perpétuelle signée un an plus tard.

Quelques jours après la dénonciation du traité de Saint-Omer, la population de Brisach se [illegible] Pierre de Hagenbach et le faisait [illegible] 1474. Sitôt la nouvelle connue à Bâle, le Conseil [illegible] au comité des [illegible] les pleins pouvoirs [illegible] Conseil de guerre. Le 26 avril, le duc Sigismond avec 400 Confédérés à sa solde entrait à Bâle [illegible] possession de ses biens engagés à la [illegible] présence entraîna la décision du Conseil, [illegible] avril déclara la guerre au duc de Bourgogne en qualité [illegible] du duc Sigismond.

Les Confédérés [illegible] le [illegible] octobre 1474 et entrèrent [illegible] toutes les troupes [illegible] celles de Berne et Soleure qui [illegible] se réunirent à Bâle [illegible] villes du Rhin et de la Forêt-Noire [illegible] mes, dont environ 2000 Bâlois. Quelques [illegible] eut lieu l'expédition d'Héricourt qui [illegible] [illegible]

Le 11 avril 14[illegible], Bâle envoya [illegible] qui se préparait à [illegible] plus tard, environ 500 Bâlois [illegible] les Confédérés [illegible] [illegible] contre Bourgogne [illegible]

hommes et l'artillerie de Bâle. Cette ville se rendit le 9 août, laissant un riche butin aux assiégeants qui la détruisirent. Le 6 octobre suivant, les Bâlois étaient de nouveau sur pied, 600 fantassins et 50 cavaliers, pour aller au secours de René de Lorraine.

Pendant les années 1476 et 1477, qui devaient être fatales au duc de Bourgogne, les troupes de Bâle se rencontrèrent dans toutes les batailles aux côtés des Confédérés. A Grandson, 800 Bâlois se trouvaient dans l'arrière-garde ; à Morat, ils étaient 1500 fantassins et 100 cavaliers, et enfin à Nancy au nombre de 500.

Pendant les guerres de Bourgogne, le Conseil et la bourgeoisie de Bâle avaient montré beaucoup de décision à consentir les sacrifices en hommes et en argent qu'exigeaient les circonstances. Dans les années qui suivirent, ce bel entrain tomba, en même temps que disparaissaient les circonstances qui l'avaient fait naître. La grande coalition : villes du Rhin, Autriche et Confédération suisse, se disloqua et Bâle se retrouva isolée entre les villes du Rhin, avec lesquelles elle désirait rester en étroites relations, les Suisses qui étaient sur le point de se diviser, et l'Autriche. A la fin de 1478 mourut l'évêque Johann von Venningen qui fut remplacé par Gaspar zu Rhein. Celui-ci reprit immédiatement le procès que son prédécesseur avait engagé contre la ville et prétendit entre autres vouloir racheter la charge d'avoyer qui avait été aliénée pour 2000 fl. La question devenait importante pour Bâle qui non seulement aurait dû renoncer à nommer son avoyer, mais encore à légiférer en matière de basse justice. La ville refusa l'offre de l'évêque qui porta l'affaire devant l'empereur. Elle fit de même et accusa l'évêque d'avoir voulu la détourner de son devoir envers l'empire.

Bâle était une des sept villes libres qui ne payaient point de tribut et ne devaient point de service à l'empire, excepté pour le couronnement du souverain et la guerre contre les infidèles. En 1488, l'empereur Frédéric III décréta une levée générale pour punir la ville de Bruges qui détenait son fils Maximilien prisonnier. Bâle refusa d'abord parce que ville libre, puis, se ravisant, envoya 150 hommes sous les ordres de Peter Offenburg. Celui-ci reçut pour instruction d'obtenir de l'empereur qu'il garantît à la ville le droit d'imposer tous les habitants, et que le tribunal de l'avoyer ne fût plus soumis à l'appel de la Cour impériale. L'empereur se rendit aux désirs de la ville et lui accorda ce qu'elle demandait le 19 août 1488. A cette époque, Bâle, ainsi que la basse Ligue d'Alsace, s'éloignait de plus en plus des Confédérés. La cause de la séparation résidait dans leurs vues opposées sur les affaires de Bourgogne et leur situation à l'égard de la France. La ville souffrait d'un malaise général dû en partie aux forts contingents en hommes et en argent que réclamait l'empereur au nom de l'empire à toute occasion, à sa situation tendue à l'égard des villes du haut Rhin et à son procès avec l'évêque. Il en résulta du mécontentement contre la direction des affaires politiques et contre le régime oligarchique de quelques membres du Conseil. Un parti se forma qui, par opposition à ces derniers, était hostile à l'empire et poursuivait le renouvellement de bonnes relations avec les Confédérés. La guerre de Souabe (1499) mit les deux partis en présence. Bâle reçut l'ordre de se rallier à l'empire, et les Confédérés, après le combat du Bruderholz, lui offrirent l'entrée dans la Confédération avec des droits égaux à ceux des VIII anciens cantons. Entre les partisans de l'empire et ceux de la Confédération, un grand nombre de bourgeois restaient neutres et attendaient de voir comment les choses tourneraient. Ils l'emportèrent, et le Conseil proclama la neutralité de la ville. Ses raisons furent les suivantes : à l'empereur, elle déclara que si elle prenait le parti de l'empire son territoire serait la proie des Confédérés qui auraient ainsi une porte ouverte sur le Sundgau ; aux Suisses, que son honneur l'empêchait de prendre les armes contre l'empire dont la ville était membre, pour un parti envers qui elle n'avait aucune obligation. Après la victoire de Dornach, les Confédérés demandèrent encore à Bâle de prendre part à une expédition projetée dans le Sundgau, mais la ville conserva [illegible] neutralité. [illegible] de septembre commencèrent à Bâle les pourparlers de paix, et celle-ci fut signée le 22 septembre. Bâle y était compris, mais les hostilités contre la ville et son territoire ne cessèrent pas cependant. La garnison autrichienne de Rheinfelden continuait ses déprédations aux environs de Bâle ; de nouveaux péages, très élevés, étaient prélevés aux frontières, la navigation sur le Rhin et l'importation des produits alimentaires entravées. La campagne [illegible], à l'instigation de Soleure, inclinait pendant la guerre à se séparer de la ville et à s'affranchir de son autorité.

Grâce à ces circonstances et au sentiment d'isolement où se trouvait alors la ville, le parti suisse gagna du terrain. Les deux nobles qui siégeaient encore au Conseil furent éloignés ou s'en allèrent volontairement. Le bourgmestre Hans Imer von Gilgenberg, suspect de relations secrètes avec l'Autriche, fut déposé, et son collègue Hartung von Andlau résigna ses fonctions. Leurs charges furent remplies dès lors par des lieutenants : Leonhard Grieb et Ludwig Kilchmann. Ces deux hommes avec Peter Offenburg (*Oberstzunftmeister*) menèrent à bien les négociations pour l'entrée de Bâle dans la Confédération. Le 14 février 1501, les Confédérés entendirent en diète extraordinaire, les députés de Bâle leur exposer la situation critique de leur ville ; ils ne parlaient pas d'entrer dans la Confédération, mais de conclure une alliance avec elle. A la Diète du 9 mars, la plupart des députés des cantons apportaient une réponse favorable à l'inclusion de Bâle, et le 17 mars une nouvelle Diète discuta des conditions de cette admission. Les Bâlois ne voulaient pas, en effet, entrer sans autre dans la Confédération ; ils demandaient à être mis sur le même pied que les anciens cantons, ce qui souleva de l'opposition de la part de Soleure et de Fribourg qui ne jouissaient pas de pareils avantages. Les négociations se poursuivirent jusqu'en été, et le 13 juillet 1501 fut jurée l'entrée de Bâle dans la Confédération. [A. B.]

III. Histoire de 1501 à 1921. — 1. XVI[e] SIÈCLE. L'entrée de Bâle dans la Confédération marque une date importante de son histoire. Dès lors la ville, limitée dans sa politique extérieure, par suite de sa nouvelle alliance, concentra son activité sur le développement de sa vie intérieure. Celle-ci, à la vérité, avait atteint au milieu du XV[e] s. un degré que la ville ne devait plus guère connaître dans la suite. La profonde influence du Concile et de la fondation de l'Université a déjà été mentionnée. Elle valut à la ville le renom d'une cité intellectuelle et d'un centre de haute civilisation, et fit de Bâle le rendez-vous des savants et des représentants des arts industriels, surtout de l'imprimerie. Tôt après la mort de Gutenberg, si ce n'est auparavant déjà, des adeptes du nouvel art s'établirent à Bâle et dans l'espace de quelques années leurs produits atteignirent un degré de perfection [illegible] avec ceux des plus célèbres imprimeries. Bâle subit fortement l'influence de l'humanisme. Un grand nombre de savants remarquables, porteurs des idées nouvelles, s'y rencontrèrent dans des séjours plus ou moins longs : l'helléniste Johannes Reuchlin, le réorganisateur de la faculté des Arts de Bâle et futur recteur de l'Université de Paris Johannes Heynlin, le Strasbourgeois Sébastien Brant, le poète de la *Nef des fous*, et le plus illustre de tous, Érasme de Rotterdam, autour de qui s'était formé tout un cercle d'admirateurs parmi la bourgeoisie de Bâle. Au premier rang de ces derniers figuraient Johannes Amerbach, [illegible] Froben et [illegible].

Le culte des beaux-arts, les arts industriels et l'architecture reçurent également une impulsion féconde de cette riche vie intellectuelle.

Par suite de son entrée dans la Confédération, Bâle put s'occuper de la question la plus urgente du règlement de ses affaires intérieures. Les bases de la constitution de la ville étaient depuis longtemps [illegible] de son droit de souveraineté [illegible] d'abord de leur [illegible] avec l'évêque Christoph von Utenheim, élu en 1502, aboutirent en 1506 à la confirmation [illegible] des franchises. [illegible] famille des [illegible], pour

la nomination des fonctionnaires. En 1521, la ville s'affranchit de l'obligation de prêter serment à l'évêque et lui enleva toute participation dans la nomination du Conseil. Ce fut en vain que l'évêque s'opposa à ces mesures. La Réformation qui s'annonçait allait bientôt reléguer à l'arrière-plan ces questions litigieuses, en présence d'un danger autrement plus grand. Lors des discussions soulevées par la Réforme, le Conseil agit avec prudence et circonspection, car il n'y avait pas que des intérêts spirituels en jeu, mais aussi beaucoup d'intérêts matériels, entre autres la liquidation des biens des couvents et des chapitres. Le parti des modérés eut d'abord la haute main, et obtint une déclaration de tolérance dans les deux mandements des 21 octobre 1527 et 28 février 1528. Mais les partisans de la Réforme l'emportèrent. Un mandement du 5 janvier 1529 remit la décision sur l'introduction de la nouvelle foi à une dispute publique et à un vote des corporations. Mais le 8 février déjà, une assemblée des bourgeois au couvent des Cordeliers imposa la Réformation par des menaces et voies de fait ; la foule se livra à une sauvage destruction d'images à la cathédrale et dans les églises de Saint-Ulrich et de Saint-Alban, puis dans toute la ville. Une quantité d'œuvres d'art, bâloises ou du haut-Rhin, d'une valeur inestimable, furent ainsi anéanties. Le chapitre de la Cathédrale se transporta à Fribourg-en-Brisgau, où Érasme et quelques professeurs de l'Université le rejoignirent. L'ordonnance de [illegible] Œcolampade du 1[er] avril 1529 fixa la forme et l'organisation de la nouvelle église. A la demande de Zurich, Bâle fournit un contingent de 500 hommes lors des luttes religieuses entre Confédérés ; 14 jours après la bataille de Cappel, il perdit le 24 octobre 1531 sur le Zugerberg 140 hommes et 4 pièces d'artillerie.

Par suite du départ de la plus grande partie des professeurs, restés attachés à l'ancienne foi, une réorganisation de l'Université s'imposait. Elle fut dirigée par Boniface Amerbach. Le 15 septembre 1532, l'Université reçut de nouveaux statuts et son corps enseignant fut complété par des hommes comme Sebastian Münster, Simon Grynaeus, Oswald Myconius. Dans la seconde moitié du XVI[e] s. l'Université posséda encore le célèbre juriste français François Hotman, le Piémontais Cœlius Secundus Curio, le chroniqueur Wurstisen, le médecin Félix Platter, ainsi que les premiers représentants des célèbres familles de savants Bauhin et Zwinger.

Cependant les rapports avec l'évêque ne s'étaient pas éclaircis. De nouveaux griefs s'étaient ajoutés aux anciens. Le grand soulèvement des paysans allemands eut aussi sa répercussion sur le territoire bâlois, mais le Conseil de Bâle s'entendit aussitôt avec ses sujets. Il chercha aussi à conclure un traité de combourgeoisie avec les bailliages épiscopaux de [illegible] et de la vallée de la Birse, favorables à la Réforme, et obtint d'eux, le 27 septembre 1525, malgré les protestations de l'évêque, un serment de fidélité, qui fut immédiatement suivi du passage à la nouvelle foi. Les négociations avec l'évêque, occasionnées par cette affaire, traînèrent jusqu'au 15 août 1547 où fut conclu un accord appelé nouvelle chute. Ce dernier cependant ne dura pas. L'évêque, Jakob Christoph Blarer von Wartensee, ordonna à ses sujets réformés de retourner à l'ancienne foi. A ce propos et au sujet d'autres exigences démesurées de la part de l'évêque, un tribunal arbitral composé de six arbitres désignés moitié par Bâle et moitié par l'évêque fut convoqué sur l'ordre de la Diète. La sentence, sévère et humiliante, rendue le 11 avril 1585, fut acceptée par le Grand Conseil de Bâle dans le sentiment que la continuation de la lutte serait sans profit. La ville dut rompre sa combourgeoisie avec les communes du Birseck, et partant abandonner entièrement leur administration à l'évêque. L'évêque promit de laisser les habitants dans la foi réformée, et dès lors toutes les tentatives de la ville pour modifier cette situation demeurèrent infructueuses.

Le payement des indemnités dues à l'évêque pour le rachat de ses droits, imposé par la sentence, obligea la ville à élever ses impôts. L'ohm [illegible] cette mesure, qui concernait les seuls intérêts de la ville, les campagnards s'y refusèrent. Une émeute, le *Rappenkrieg*, eut lieu lorsqu'on leur augmenta de un rappen l'ancien ohmgeld du vin (1594). Ce n'est que grâce à la sage intervention d'Andreas Ryff que le danger d'un soulèvement général put être écarté.

Le long différend entre le Conseil et l'évêque exerçait de fâcheux contre-coups sur la politique de la ville et sa position dans la Confédération. La faiblesse de Bâle se manifesta particulièrement dans ses relations avec la France et à propos du traité d'enrôlement conclu avec cette puissance. La ville n'osa pas, à l'exemple de Zurich, rompre ce traité, de peur des cantons catholiques qui pouvaient devenir un danger pour elle dans son différend avec l'évêque. Elle oscilla ainsi constamment entre des permissions et des défenses d'enrôler et renouvela finalement le traité, en 1564, avec la réserve que ses soldats ne pouvaient être astreints par le roi à servir contre les huguenots. Le passage constant de troupes que les princes allemands envoyaient au secours des huguenots par la Haute-Alsace obligeait Bâle d'être constamment sous les armes. Puis après la Saint-Barthélemy (24 août 1572) de nombreux réfugiés huguenots, parmi lesquels le prince Henri de Condé, affluèrent à Bâle. Par leurs menées et leur conduite, ils mirent la ville dans une situation désagréable ; mais à d'autres égards, ces réfugiés furent un bienfait pour Bâle. Des représentants de la haute culture et d'habiles artisans s'établirent ainsi dans la ville et l'enrichirent au point de vue intellectuel et économique. Il est vrai que les corporations, à qui la concurrence d'éléments étrangers était très désagréable, commencèrent à se fermer et qu'elles avaient obtenu du Conseil, en 1546, que seules les personnes riches ou exerçant un art seraient reçues à la bourgeoisie. Aux pauvres gens on n'accordait qu'un séjour de courte durée. Mais après les atrocités de la Saint-Barthélemy, la bourgeoisie fit bon accueil aux réfugiés. Elle leur accorda l'exercice du culte dans leur langue maternelle et leur céda en 1614 l'église des Prêcheurs. Les réfugiés n'étaient pas tous Français ; il y avait parmi eux des Hollandais, des Italiens, des Locarnais. Ils donnèrent à l'industrie de la soie un grand essor.

2. XVII[e] siècle. L'histoire de Bâle au XVII[e] s. est dominée par la guerre de Trente Ans. La ville même ne connut pas les horreurs de la guerre, mais sa campagne eut à souffrir du passage et des irruptions des différentes armées. C'est pourquoi Bâle, dont la situation exposée aux confins de la Confédération, vécut dans le souci constant de maintenir sincèrement sa neutralité entre ses voisins en guerre. De la Confédération divisée par la religion, elle ne pouvait guère espérer de secours.

L'intérêt propre de Bâle, en même temps que son devoir de confédéré, était de ne pas pousser à la division entre cantons protestants et catholiques. C'est dans ce sens que travaillèrent à la Diète entre autres le conseiller Johann Rudolf [illegible] et le commandant de l'arsenal Johann Rudolf Wettstein, qui commençait à prendre une grande influence comme homme d'État. Afin d'augmenter la sécurité, les fortifications de la ville furent renforcées et étendues, mais on renonça à la reconstruction projetée des fortifications, par manque d'argent et aussi parce que des experts mettaient en doute son utilité. Lorsque dans la deuxième partie de la guerre, le théâtre des opérations se rapprocha et que les belligérants se disputèrent [illegible] et Rheinfelden, le voisinage de Bâle courut un très grand danger. Il est vrai qu'il a [illegible] échappé au pillage, mais les souffrances et les privations, [illegible] des réquisitions opérées dans le voisinage, [illegible] la bourgeoisie. En outre, après la défaite des Suédois à Nördlingen, [illegible] nombreux fugitifs [illegible] dans Bâle des épidémies qui [illegible] avec la cherté de grands [illegible] parmi la population. La ville, qui avait [illegible] son devoir d'hospitalité, se vit alors dans la nécessité d'expulser [illegible] les étrangers.

Lorsque les pourparlers de paix commencèrent à Münster et à Osnabrück, Bâle [illegible] la [illegible] [illegible] députation à Münster afin de [illegible] vis-à-vis de l'empire et de [illegible]

Bâle et les Confédérés devaient se considérer comme partie de l'empire, suivant la réserve expresse du pacte de 1501. Pour la Suisse primitive, cette dépendance de l'empire n'avait, en pratique, qu'une importance minime ; pour Bâle, au contraire, elle était la source de maintes difficultés. La ville et la bourgeoisie entretenaient avec l'Alsace et le Brisgau des relations économiques très suivies, d'où résultaient des assignations devant la Chambre et le Conseil impérial et devant le tribunal royal de Rottweil.

Le Conseil de Bâle fondait sa demande sur la nécessité d'obtenir dans le traité de paix la séparation de la Suisse d'avec l'empire et particulièrement la Chambre impériale. Les cantons évangéliques consentirent à l'envoi d'une députation et laissèrent à la ville de Bâle le soin de désigner le délégué. Celle-ci choisit son bourgmestre, Johann-Rudolf Wettstein, dont les efforts furent couronnés d'un plein succès. Même la Chambre impériale, récalcitrante au premier abord, dut finalement cesser son opposition.

Le malaise économique continuant après la guerre et même augmentant par suite de l'élévation des impôts, un soulèvement des paysans suisses se produisit en 1653. La campagne bâloise fut entraînée dans le mouvement, mais il n'y eut pas à regretter de rencontres entre gouvernement et paysans, ces derniers s'étant soumis volontairement après la défaite des Lucernois et des Bernois. Le gouvernement, cependant, estima qu'il ne fallait pas user de clémence envers les chefs du mouvement et confirma sept condamnations à mort.

Depuis la Réformation, l'organisation du Conseil reposait uniquement sur les corporations. En fait, mais non légalement, il se renouvelait par moitié chaque année, par simple confirmation. Il comptait en tout 30 conseillers (*Ratsherren*) et 30 prévôts de corporations, et nommait quatre magistrats, les deux bourgmestres et les deux Oberstzunftmeister. Chaque corporation avait à sa tête des *Sechser*, nommés non par elle, mais par les deux conseillers et les deux prévôts qui la représentaient au Conseil, et par douze *Sechser* (six anciens et six nouveaux). Les *Sechser* formaient le Grand Conseil, qui, à cause de son effectif de 180 membres, était très rarement convoqué. Le Petit Conseil avec ses 64 membres était déjà lui-même trop nombreux pour l'expédition des affaires journalières ; c'est pourquoi les branches les plus importantes de l'administration étaient confiées à des commissions et des collèges. Le plus important de ceux-ci était au XVII[e] s. celui qu'on appelait les *Treize* ou Conseil secret, le véritable gouvernement, sous la présidence des quatre magistrats. Il possédait un pouvoir presque autocratique. Le Petit Conseil avait, à ses côtés, peu d'importance, et le Grand Conseil, [illegible] à son [illegible] d'élection, manquait trop d'indépendance pour avoir [illegible] opinion. Dans les nominations des [illegible], le choix des magistrats et des Treize, les quatre corporations de la Clef (grands négociants), de l'[illegible] (négociants en vins) et du Safran (grands commerçants en denrées alimentaires) acquirent peu à peu une influence prépondérante. Sur les 73 magistrats nommés de 1529 à 1798, plus des deux tiers appartenaient à ces quatre corporations, et sur ces deux tiers, presque la moitié à la seule corporation de la Clef.

Ces tendances oligarchiques devinrent un danger lorsque, au milieu du XVII[e] s., le pouvoir [illegible] fut concentré en mains de quelques familles, entre autres les Burckhardt et les Socin. L'on en était arrivé, en effet, à considérer toute élection et toute nomination à une fonction [illegible] du point de vue de l'intérêt des [illegible], ce qui conduisait à la corruption et autres [illegible].

Le clergé ne manquait pas de [illegible] ce système, et contribua par là à provoquer les troubles de 1691 qui avaient pour but d'y mettre fin. Des [illegible] particuliers de *Sechser*, sous la direction de [illegible] Petri et de Johann Fatio, [illegible] de modifications à la Constitution, mais encore l'exclusion d'un grand nombre de conseillers impopulaires. Ils [illegible] le Conseil [illegible] ce qu'il eut fait droit à leurs demandes. Mais [illegible] les comités mêmes se produisit une scission ; on trouva que les nouveaux conseillers n'étaient pas meilleurs que les anciens. La désillusion provoqua un revirement de l'opinion ; Fatio, son beau-frère Johann-Konrad Mosis, et le meunier Johann Müller, furent exécutés, d'autres condamnés à des amendes, au bannissement ou aux travaux forcés. Le résultat de tout ce mouvement fut pitoyable. Le Compromis du 23 juillet 1691 apporta, il est vrai, quelques améliorations à la Constitution ; il prévoyait que dans les affaires de grande importance, les alliances, les traités avec d'autres Etats, les lois nouvelles, le Grand Conseil devait être l'autorité suprême. Mais ces concessions, attachées pendant la période de trouble, furent bientôt limitées et même retirées. D'une manière générale, tout resta sur l'ancien pied.

On chercha à remédier au scandale des corruptions par l'ordonnance des ballotages de 1718, renforcée en 1740, qui rendait les nominations dépendantes du sort. On obtint un certain succès qui fut considéré comme une amélioration sur la situation antérieure.

Si la bourgeoisie n'offre à ce moment qu'un spectacle peu réjouissant, il n'en est pas de même de l'immigration des familles de réfugiés qui donnèrent à la vie économique et intellectuelle de la cité une nouvelle impulsion. Parmi les étrangers reçus au XVII[e] s. se trouvent les fondateurs de nombreuses familles encore existantes de commerçants, d'industriels ou de savants : les Miville, Sarasin, Vischer, de Bary, Bernoulli, Buxtorf.

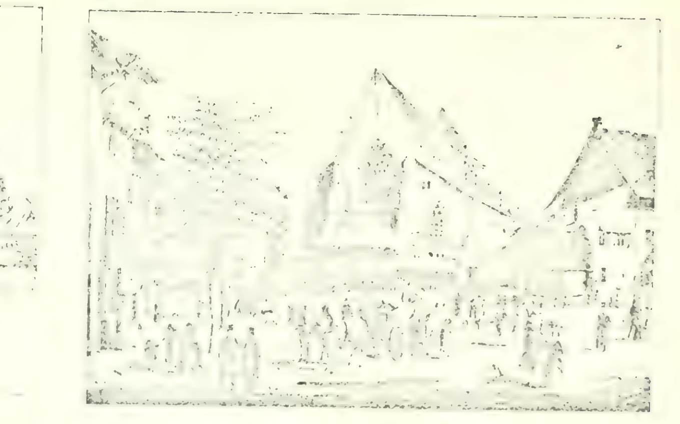
3. XVIII[e] SIÈCLE. L'issue des troubles de 1691 paraît avoir complètement paralysé les derniers ressorts de la bourgeoisie. La vie publique, et même la vie privée, présentera peu d'intérêt au XVIII[e] s. ; il est vrai que la situation extérieure y contribuera beaucoup. La guerre de succession d'Espagne se déroula aux environs de Bâle et interrompit complètement, au début du siècle, les relations que la ville entretenait avec le Sundgau. Celles-ci d'ailleurs avaient déjà passablement souffert de l'incorporation de l'Alsace à la France. A l'intérieur de la Confédération, la tension entre catholiques et protestants, même après la paix d'Aarau conclue sur la médiation de Bâle, offrait un spectacle peu réjouissant. Bâle ne pouvait trouver un grand [illegible] dans la Confédération, et ne pouvait d'autre part en qualité de canton poursuivre une politique propre. L'intérêt pour la chose publique et les grandes questions disparut de plus en plus pour faire place à un esprit corporatif très étroit, qui cherchait à conserver leur situation aux bourgeois de la ville, en éloignant non seulement les étrangers mais aussi les bourgeois de la campagne ou en ne leur accordant aucun droit. Les tribunaux, l'Université et l'Église témoignent également de l'influence de cette baisse de l'esprit public.

Dans quelques petits cercles cependant, riches et [illegible], subsistaient, encore vivaces, des [illegible] supérieurs. Ils trouvèrent leur expression dans un [illegible] essor de l'architecture. Dans les autres [illegible], le [illegible] avait la préférence, mais la poésie et la littérature n'étaient pas complètement négligées. Elles avaient trouvé dans la maison de Jakob Sarasin, au [illegible], un centre de ralliement. Le représentant le plus remarquable de cet état d'esprit fut au XVIII[e] s. Isaac Iselin. Par son exposé sincère des défauts de la vie publique et de l'absence d'esprit civique, par ses propositions d'améliorer les institutions publiques et son attitude en faveur d'une bourgeoisie rendue plus accessible, mais surtout par la fondation de la Société d'utilité publique et sa participation à celle de la Société helvétique, il a été l'instigateur d'une nouvelle vie [illegible] de Bâle.

4. RÉVOLUTION FRANÇAISE ET RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE. Des le début, la Révolution française [illegible] les esprits. Grâce à l'influence qu'avait exercée [illegible] au XVIII[e] s., les nouvelles idées [illegible] de ce [illegible] [illegible] Bâle un [illegible] ; [illegible] la campagne [illegible], le [illegible] proclama le 20 décembre 1790, la [illegible] de la [illegible]. Comme le [illegible] ne [illegible] plus, il fallut attendre que les [illegible] de [illegible] [illegible] dans un autre [illegible].



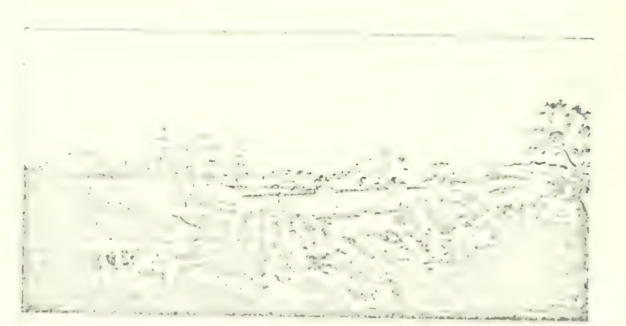
La place de Saint-Pierre à Bâle, d'après un dessin de Em. Büchel, 1761



L'Église des Cordeliers à Bâle, d'après une lithographie d'un dessin de Guise de 1845 environ



Le « Rheintor » à Bâle [illegible] d'après un dessin de P. Toussaint, [illegible]



Bâle. Le « Steinenthor » et ses environs en 18[illegible] d'après une copie d'une aquarelle de Winterlin.

de droits entre sujets et bourgeois de la ville il n'était pas encore question. A la tête des hommes qui cherchèrent à réaliser à Bâle les idées de la révolution, il faut citer Pierre Ochs que les pourparlers avec la France à propos d'anciennes réclamations de Bâle et en 1794-1795 les préliminaires de la paix de Bâle entre la France et la Prusse avaient mis en vedette. Le long séjour à Bâle de diplomates français pendant les préparatifs de cette paix, et en 1795 lors de l'échange de la duchesse d'Angoulême contre des conventionnels contribua beaucoup à renforcer l'influence française dans la ville. A la vérité, le Directoire français n'était pas bien disposé en sa faveur ; il lui faisait de violents reproches pour son accueil aux émigrés et pour la violation de frontières commise par les Autrichiens, de sorte que son autonomie même courut un grand danger. Le passage de Bonaparte en novembre 1797 fut important pour Bâle ; il fut reçu dans la campagne avec un grand enthousiasme et en ville par la bourgeoisie avec les honneurs militaires. Sur une allusion de Bonaparte qui, avec le Directoire, paraissait disposé à négocier pour Bâle l'acquisition du Fricktal, le gouvernement députa Pierre Ochs à Paris. Dans une entrevue qui eut lieu le 8 décembre entre Ochs, Reubell et Bonaparte, ce dernier exigea que les patriotes de Suisse fissent une révolution. Après avoir d'abord refusé, Ochs promit de tenter une révolution par des moyens pacifiques. Il entraîna son beau-frère, le conseiller Peter Vischer, à faire au Grand Conseil la proposition d'accorder aux sujets les mêmes droits qu'aux bourgeois de la ville. Le Grand Conseil refusa avec indignation de discuter cette proposition.

Les amis de la liberté ne se calmèrent toutefois pas. Ils formèrent le club du Rheineck, et trouvèrent en ville et à la campagne de nombreux partisans, entre autres Hans-Georg Stehlin, de Benken, qui fut le chef prudent et avisé du mouvement. Liestal érigea un arbre de liberté ; dans la crainte que Berne et Soleure n'occupassent les châteaux des baillis pour protéger la ville, les paysans brûlèrent Waldenbourg, Farnsbourg et Hombourg. Le 20 janvier 1798 le Grand Conseil adopta une nouvelle constitution tenant compte des vœux des paysans. Cet événement fut célébré par une grande fête. Pour mettre à exécution les principes généraux de la Constitution, une Commission composée de 15 citadins et 15 campagnards fut chargée d'établir un projet. Elle fut remplacée par une assemblée populaire de 60 membres de la ville et de la campagne. Mais avant que cette assemblée nationale eût commencé son activité l'ancienne Confédération tombait sous les coups des Français et la nouvelle Constitution helvétique mettait fin à l'autonomie du canton. Bâle devint un district administratif de la République une et indivisible et eut l'honneur d'être représenté au Directoire en la personne de Johannes Lukas Legrand. Pierre Ochs, qui se considérait avec raison comme le créateur de la nouvelle république, entra plus tard, avec Laharpe, dans le Directoire.

Bâle devait avoir sa part des maux que la République Helvétique apporta au pays. De petits soulèvements dans le territoire bâlois, dus à une fausse interprétation des nouvelles libertés et égalités, furent promptement étouffés. Mais les plus gros désagréments étaient provoqués par les passages répétés des troupes françaises, surtout depuis la conclusion de l'alliance offensive et défensive avec la France en été 1798. En octobre suivant Bâle reçut une garnison française. Au printemps 1799 la ville fut mise en état de siège après la bataille de Stockach et les fortifications de la rive droite du Rhin augmentées de nouvelles installations. Une importante armée française fut nourrie dans Bâle et quantité de blessés y furent transportés pour être soignés. De nombreux Bâlois eurent aussi à souffrir des mesures de rigueur que crut devoir prendre le Directoire pour assurer le maintien du nouvel état de choses. Lorsque le général Masséna exigea des villes commerçantes de Suisse des sommes importantes pour son armée épuisée, Bâle dut payer 1 400 000 fr. sous menace de déportation de ses plus riches bourgeois. Puis la crainte que la ville ne fût incorporée à la France pesa lourdement sur les esprits jusqu'à la paix de Lunéville, février 1801. Les troubles constitutionnels et les coups d'État qui remplirent les dernières années de la République Helvétique eurent également leur contre-coup à Bâle, jusqu'à ce qu'enfin Napoléon imposât son Acte de Médiation par lequel le canton de Bâle fut aussi rétabli.

5. Sous l'Acte de Médiation. Le canton de Bâle, divisé en trois districts : la ville, Waldenbourg et Liestal, fut doté d'un Grand Conseil de 135 membres nommés suivant un système mixte de vote direct et indirect. Ce Conseil nommait à son tour un Petit Conseil, le gouvernement, et deux bourgmestres alternant chaque année comme présidents du Grand et du Petit Conseil. Suivant les prescriptions de l'Acte de Médiation, une fortune particulière de la ville fut constituée sur la fortune de l'État ; elle se composait : des bâtiments nécessaires à l'administration de la ville, de certains revenus du montant de 60 000 fr., et des fondations de l'hôpital, de l'assistance publique et de l'orphelinat. La période de médiation fut pour Bâle comme pour la Suisse une époque de tranquillité et de rétablissement pendant laquelle le commerce et l'industrie recommencèrent à fleurir. Mais l'ancienne indépendance était passée et la main de Napoléon, qui levait toujours de nouveaux soldats, pesait lourdement sur le pays, particulièrement sur les villes commerçantes, comme Bâle, dont le florissant trafic avec l'Angleterre eut beaucoup à souffrir du blocus continental.

La chute de Napoléon entraîna celle de l'Acte de Médiation. Lorsque à la fin de 1813 les Alliés se présentèrent devant Bâle et exigèrent le passage sur territoire suisse, la résistance était impossible. Le 21 décembre, les Alliés passèrent le pont du Rhin et 20 000 hommes prirent leurs quartiers en ville. Le 13 janvier 1814, les souverains alliés, les empereurs Alexandre de Russie et François d'Autriche, et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, entrèrent dans Bâle ; Alexandre se logea au Segerhof, François à la Maison Bleue, et Frédéric-Guillaume à la Maison de l'Ordre Teutonique. De lourdes réquisitions accompagnèrent ces événements, puis une épidémie de typhus, apportée par les troupes, régna dans la ville. Cependant le Congrès de Vienne remaniait la carte de l'Europe et décidait du sort de la Suisse. Les intérêts de Bâle y étaient défendus par le bourgmestre Johann-Heinrich Wieland. L'espoir, caressé par les Bâlois, qu'à cette occasion l'évêché de Bâle serait réuni au canton ne fut pas réalisé. Seules neuf communes du Birseck échurent à la ville.

Les efforts faits en faveur de la cause libérale rencontrèrent également l'opposition de la France et de l'Autriche qui avaient pris le parti des aristocrates. Au milieu des négociations de paix se répandit tout à coup la nouvelle de la rentrée en scène de Napoléon. Pour Bâle ce fut le signal d'une nouvelle période agitée. En vertu du traité d'alliance, la ville était tenue de participer au siège de la forteresse française de Huningue située à ses portes. A titre de représailles, celle-ci fit pleuvoir sur la ville des bombes et des grenades, mais dut capituler le 24 août 1815 après une vaillante défense. La deuxième paix de Paris apporta à Bâle la nouvelle rassurante que Huningue serait rasé et qu'aucune autre forteresse ne devait être élevée dans un rayon de trois heures de la ville.

6. De 1814 à 1833. Avant que l'Acte de Médiation eût été remplacé par un pacte fédéral, qui rencontra de grosses difficultés et ne fut adopté que le 7 août 1815 sous la pression des puissances étrangères, Bâle avait déjà mis la main à une constitution cantonale qu'elle acheva assez rapidement. Afin de prévenir une forte réaction, le chef du mouvement libéral de la campagne, Hans-Georg Stehlin, avait proposé lui-même de maintenir la revision dans des limites très précises. Ainsi la nouvelle constitution, du 4 mars 1814, modifia la composition du Grand Conseil en fixant le nombre des représentants de la ville à 90 et ceux de la campagne à 60. De ces députés, 30 de la ville et 30 de la campagne étaient élus directement, les 90 autres par cooptation et nommés par le Grand Conseil sur une liste triple de candidats présentés par une commission. La campagne

accepta la constitution sans conteste ; en ville, elle souleva une opposition, qui fut bientôt apaisée, et Bâle put alors passer pour un des cantons libéraux, comme il le demeura par opposition aux anciens cantons aristocratiques, Berne en particulier.

Dans la période tranquille, qui débutait alors, toute une génération de jeunes hommes capables chercha à ranimer la vie publique dans tous les domaines. Il faut citer en particulier le bourgmestre Johann-Heinrich Wieland, qui eut tant à cœur la réorganisation de l'école et de l'Université. Cette dernière, qui avait fait appel à des savants étrangers comme le théologien Lebrecht De Wette, le germaniste Wilhelm Wackernagel, le philologue classique Franz-Dorotheus Gerlach et d'autres, et qui avait su attirer les forces du pays, le théologien Karl-Rudolf Hagenbach, le juriste Andreas Heusler, le naturaliste Peter Merian, connut une nouvelle ère de prospérité. Le président du tribunal civil et futur bourgmestre, Karl Burckhardt, réforma l'administration de la justice, et la vie spirituelle reçut une nouvelle impulsion de la Société chrétienne du Wurtemberg. Ainsi s'affermit peu à peu la situation intérieure et se fortifia le civisme des habitants qui purent s'opposer avec succès aux exigences insupportables de l'étranger, entre autres de la Prusse qui demandait l'expulsion, soi-disant pour cause de menées démagogiques, des deux professeurs allemands Wilhelm Snell et Karl Follen. Il est vrai que, d'autre part, en matière d'industrie, les corporations manifestaient de nouveau une étroitesse d'esprit qui provoqua toutes sortes de plaintes de la part des habitants de la campagne et de nombreux bourgeois de la ville. Il se forma ainsi, vers 1820, une opposition libérale qui tendit à obtenir une réforme du droit de suffrage dans le sens de l'égalité entre la ville et la campagne, plus d'autonomie du Grand Conseil vis-à-vis du Petit Conseil, la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif, une plus grande publicité des finances de l'État et la liberté de la presse. La discussion parut tout d'abord rester sur un terrain pacifique, mais, sous l'influence de la révolution française de juillet 1830, la situation devint rapidement critique. Une proposition de la campagne, d'octobre 1830, d'accorder l'égalité de droit fut rejetée par une constituante, composée par moitié de bourgeois de la ville et de la campagne. Cette dernière s'insurgea en janvier 1831 et nomma un gouvernement provisoire ayant à sa tête Stephan Gutzwiller. Le mouvement fut cependant rapidement étouffé et la nouvelle Constitution acceptée le 28 février, à l'unanimité dans la ville et à une majorité des deux tiers dans le reste du pays. Mais le refus d'accorder une amnistie aux chefs de la révolution provoqua de nouveaux conflits. L'idée de la séparation fut lancée, mais elle fut repoussée dans une votation populaire de la ville et de la campagne. Toutefois les troubles continuèrent, et lorsque, le 15 mars 1832, le Grand Conseil suspendit l'administration de 46 communes des districts inférieurs et moyens pour les obliger à céder, celles-ci se constituèrent en canton autonome, tandis que le territoire supérieur tenait encore pour la ville. Elle obtint à la Diète, où l'on n'était pas plus favorable à la ville que dans la presse libérale de la Suisse, la reconnaissance de leur décision. La ville protesta vainement et chercha par une alliance avec les trois cantons primitifs, Valais et Neuchâtel, conclue dans la conférence dite de Sarnen, à faire triompher son point de vue. La tension entre les communes séparatistes et les communes fidèles ne fit qu'augmenter, de sorte que la ville tenta finalement de trancher la question par les armes. Le 3 août 1833 ses troupes subirent une défaite lamentable. La Diète intervint alors. Le canton fut occupé par 10000 hommes de troupes fédérales ; la séparation définitive de Bâle en deux demi-cantons fut prononcée. La ville ne conserva que les trois communes de Petit-Huningue, Riehen et Bettingen sur la rive droite du Rhin. La fortune de l'État fut partagée et le 64 % attribué à Bâle-Campagne.

7. De 1833 à 1848. Après la lutte lamentable [illegible] avec la campagne, la question se posa pour la ville de savoir si elle aurait la force morale nécessaire pour surmonter son malheur. Tout d'abord, en butte aux moqueries de la plupart des cantons, elle se replia sur elle-même dans le sentiment d'avoir subi une injustice. Mais les événements ayant eu pour conséquence de grouper la bourgeoisie, les circonstances vinrent encore favoriser Bâle. Dans les conseils entra une nouvelle génération d'hommes aux aspirations libérales comme Karl Burckhardt, Peter et Rudolf Merian, H.-G. Fürstenberger, Felix Sarasin, Andreas Heusler, et d'autres, dont les efforts en vue d'affermir l'esprit public et d'améliorer les institutions de la ville purent être soutenus financièrement grâce à la prospérité du commerce et de l'industrie.

Leur programme était le suivant : avec Bâle-Campagne, relations empreintes de dignité, exemptes de toutes tracasseries ; dans les affaires fédérales, respect constant du droit. A la Diète, leur attitude inflexible était peu goûtée. Dans la bourgeoisie, l'accomplissement de ce programme était rendu très difficile par la haine que nourrissaient certains cercles de population à l'égard de la campagne victorieuse. Quelques années après la séparation, quelques communes, auparavant favorables à la ville, formulèrent le vœu d'une nouvelle réunion à celle-ci, mais elles ne trouvèrent pas d'écho à Bâle. Dans la question importante de la révision du pacte fédéral de 1815, Bâle fut adversaire des idées nouvelles. Il voulait tout au plus consentir à une révision partielle, mais lorsqu'en 1836, on perdit l'espoir d'aboutir à une réforme légale, il proposa de renoncer entièrement à la révision. Il s'opposa aussi carrément à la publicité des délibérations de la Diète, à laquelle s'était ralliée la majorité des cantons en 1834. Bâle prit par contre une part active aux affaires non politiques comme le concordat sur les monnaies et les délibérations sur l'ordonnance concernant les poids et mesures. A l'intérieur, la séparation avait rendu nécessaire une révision de la constitution de Bâle-Ville. Celle du 3 octobre 1833 donnait à l'État la forme d'une démocratie représentative avec égalité des droits politiques pour tous les citoyens, la liberté de la presse (avec de sévères dispositions pénales contre les abus) et le droit de pétition. Les droits électoraux n'étaient accordés toutefois qu'aux bourgeois âgés de plus de 24 ans et inscrits dans les corporations, mais non aux domestiques, aux condamnés, aux faillis et aux indigents. Seuls les protestants pouvaient devenir bourgeois ; on tolérait l'établissement des catholiques, mais, à quelques exceptions près, on le refusa aux Juifs jusqu'en 1864, où, à la suite du traité d'établissement avec la France, ce droit dut leur être concédé. Les élections n'étaient directes que partiellement : les 119 membres du Grand Conseil étaient élus en partie dans les corporations, en partie dans six cercles électoraux. Un cens électoral privait du droit de vote environ un sixième des bourgeois. Le Petit Conseil, autorité issue du Grand Conseil, était composé de 15 membres qui touchaient un traitement dérisoire ; ils revêtaient plutôt des fonctions honorifiques. A la tête se trouvaient deux bourgmestres, dont l'un, en charge pour une année, présidait les deux conseils. Une grande influence du Petit sur le Grand Conseil était assurée par le fait que beaucoup de conseillers faisaient en même temps partie des collèges gouvernementaux. Une séparation nette des pouvoirs judiciaire et exécutif n'existait pas encore. Les partis politiques n'étaient pas encore constitués vers 1840 et les luttes électorales ne datent que de 18[illegible].

Une opposition libérale était latente, fondée sur le mécontentement de beaucoup de bourgeois, des artisans et des employés entre autres, à cause de leur dépendance politique des « Messieurs ». On était mécontent aussi du népotisme qui régnait dans les nominations aux emplois, de l'influence des *[illegible]*, membres de la ligue de la Vertu, des [illegible] et des pétistes. En 1840 on entendit pour la première fois au Grand Conseil un discours d'allure radicale prononcé par Karl Brenner, le futur rédacteur de la *Nationalzeitung*. De leur côté, les conseillers Oswald et Minder travaillèrent à rapprocher leur ville des cantons libéraux. Minder conduisit, tout en [illegible] 1840 [illegible] lège de 200 au tir fédéral de Soleure. Ils furent re-

çus avec enthousiasme et une joie sincère. A cette occasion une tentative de réconciliation avec la campagne fut esquissée, et continuée en 1844 lors du tir fédéral qui eut lieu à Bâle à l'occasion des fêtes du quatrième centenaire de la bataille de Saint-Jacques.

Durant toute cette période le gouvernement bâlois conserva le caractère d'une aristocratie modérée, cultivée et riche. Lorsque par la suite la proportion des bourgeois et des habitants se fut déplacée au désavantage des premiers, ceux-ci conservèrent néanmoins une prédominance importante dans les relations politiques et sociales. Les habitants étaient presque exclusivement des ouvriers de fabrique, des employés de commerce, des domestiques, des journaliers et des ouvrières. Ils ne pouvaient exercer aucune industrie ; les métiers étaient réservés aux seuls bourgeois, et c'est avec un soin jaloux que les membres des corporations veillaient au maintien de leurs privilèges. Ils ne trouvèrent pas de meilleur moyen pour y arriver que d'établir un blocus industriel contre l'étranger et contre Bâle-Campagne. Cette tracasserie douanière, et l'interdiction d'importer et d'exporter rallumèrent la haine entre la ville et la campagne. Après de longues négociations qui ne purent aboutir à un accord, Bâle-Campagne prit des mesures de représailles. La contrebande qui en résulta eut pour conséquence la fondation de Birsfelden aux portes de Bâle et son rapide développement. A partir de 1840 régnait chez les jeunes artisans une opposition toujours plus forte contre l'obligation d'entrer dans les corporations. La révision de la Constitution, en 1846-1847, donna lieu à une lutte violente, dans laquelle, cependant, l'on osa à peine demander dans la presse, et encore moins au Grand Conseil, la liberté complète d'industrie. Cette dernière fut écartée définitivement en 1847. Mais les principes de la Constitution fédérale de 1848 concernant le commerce et le droit d'établissement préparèrent l'opinion à la décision du Grand Conseil de 1854 qui facilitait l'obtention de la maîtrise et supprimait entre autres la limitation du nombre des compagnons.

La diminution du crédit de la ville, prédite par les pessimistes, ne se produisit pas. Il est vrai que pour l'amortissement des frais provoqués par la séparation et l'occupation fédérale, elle dut contracter des emprunts qui, à la fin des années 1830, s'élevaient à 1 600 000 fr. Avant 1830, le canton n'avait point de dettes. Mais à partir de 1835, les recettes excédèrent les dépenses et la situation s'améliora d'année en année. En 1840 furent introduits l'impôt progressif sur les revenus et l'impôt sur les successions.

Dans le domaine de la justice et de la police d'importantes réformes furent opérées. Les anciens mandements sur les mœurs restèrent encore en vigueur sur plusieurs points, notamment en ce qui concernait l'observation du dimanche. Le repos de ce jour-là n'était pas envisagé comme un bienfait social, mais comme une occasion de faire une profession de foi extérieure ; les portes de la ville étaient en conséquence fermées le dimanche. Ces dispositions et le fait que la plupart des bourgeois de Bâle affichaient une plus grande piété qu'ailleurs, contribua à donner à la ville la réputation d'être la plus dévote des villes de la Suisse allemande. Cependant la tradition et les formes extérieures y étaient pour beaucoup. Dès 1830 la société des Missions prit un grand essor sous l'inspecteur Wilhelm Hoffmann.

L'Université parut un moment menacée par la sentence de séparation du canton, qui prévoyait aussi le partage de sa fortune. Mais un arrangement financier eut lieu qui exigea cependant des sacrifices considérables. Le découragement fut surmonté et en 1835 l'Université réorganisée. Une société académique, fondée par Andreas Heusler, permit à l'Université d'enrichir ses collections et lui facilita le recrutement de son corps professoral (voir ACADÉMIQUES, SOCIÉTÉS). L'Université avait toutefois à lutter constamment contre deux adversaires : un esprit public étroit qui ne voyait aucune utilité pratique immédiate dans cette institution, et le parti d'opposition auquel les opinions conservatrices de la plupart des professeurs déplaisaient. En 1850, un radical osa même proposer au Grand Conseil la suppression de l'Université.

Les changements les plus remarquables de ces années-là se produisirent dans le domaine de l'industrie, du commerce et des moyens de transport. En 1832 arrivait le premier bateau à vapeur au débarcadère de Bâle ; le 1[er] septembre 1838, baptême de deux nouveaux vapeurs ; en 1840 la société *Adler des Oberrheins* vint faire concurrence à la Société de Navigation, mais toutes deux cessèrent d'exister en 1843. Entre temps un nouveau concurrent s'était présenté dans une ligne de chemin de fer français, qui, au début, se terminait à Saint-Louis. Bâle, grâce à sa situation exceptionnelle, devait bientôt devenir un nœud de voies ferrées des plus importants. En 1845 se constitua à Bâle la Société du chemin de fer du Central qui, par le tunnel du Hauenstein, devait relier la ville à Olten et au centre de la Suisse. Mais la crise économique et les événements politiques ne permirent pas d'exécuter le projet. Une nouvelle société du Central fut fondée, et le 19 décembre 1854 circula le premier train régulier de Bâle à Liestal ; deux mois après, le tronçon Haltingen-Bâle permettant le raccordement avec la ligne badoise du Rhin, fut ouvert à la circulation. Le moment avait sonné pour Bâle de sortir de son isolement. Dans le mouvement social il faut mentionner la fondation de l'*Allgemeine Arbeitergesellschaft* en 1847, qui paraît avoir été la première société coopérative de consommation de Bâle, et le premier emploi de la grève et du boycottage comme moyen de combat entre passementiers et fabricants en 1848.

Dans les conflits confessionnels qui aboutirent au Sonderbund et à la guerre civile, Bâle chercha en vain à défendre le point de vue du droit vis-à-vis des intérêts politiques. Lorsqu'il renonça à son attitude pour tenter un rapprochement entre des adversaires irréconciliables, sa position en Diète n'en fut pas renforcée. Lorsque la guerre fut devenue inévitable, Bâle obtint que seule sa batterie d'artillerie y prendrait une part active — elle n'eut pas à tirer un seul coup de feu — et que le contingent d'infanterie resterait dans la ville pour la garde de la frontière. Bâle chercha à alléger le sort des vaincus en s'opposant à ce qu'on leur imposât les frais de guerre de la Confédération. Il ne fut pas suivi, mais en 1852 l'Assemblée fédérale fit abandon du reste des frais aux cantons du Sonderbund, quoique la moitié n'eût pas encore été payée.

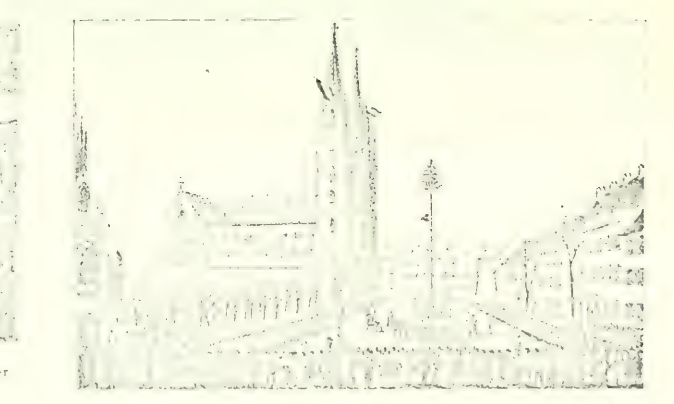
Lorsque la révolution de 1848 ébranla l'Europe, de nombreux proscrits se réfugièrent en Suisse et notamment à Bâle ; ils causèrent de graves soucis aux autorités fédérales et cantonales. Puis des soulèvements dans le grand-duché de Bade avec des combats dans le voisinage de la ville et des violations de frontières provoquèrent beaucoup d'inquiétude à Bâle.

Le projet de constitution fédérale fut accepté par le Grand Conseil le 7 août 1848 en l'absence de presque la moitié de ses membres par 65 voix contre 5, et par le peuple le 17 août par 1364 voix contre 165. Que la nouvelle constitution n'ait pas plu aux conservateurs bâlois, il n'y a rien de surprenant, les radicaux eux-mêmes n'en étaient pas enthousiastes. Ils auraient voulu une plus grande centralisation, un droit et une armée unique, et que l'instruction fut remise à la Confédération. A première vue, la position de Bâle dans la nouvelle Confédération, avec sa députation composée d'un conseiller national et d'un conseiller aux États, n'était pas des plus imposantes. Mais si l'on considère le rôle qu'ont joué plusieurs Bâlois dans le domaine fédéral, l'opinion se modifie. Il faut citer entre autres : B. La Roche-Stähelin et Achille Bischoff dans la réorganisation des douanes fédérales ; Geigy, Aug. Stähelin et Speiser pour les constructions de chemins de fer ; Speiser a rendu de grands services en matière de finances fédérales et lors de la réforme monétaire ; Hans Wieland à l'instruction militaire fédérale.

8. De 1848 à 1875. Avec la Constitution fédérale de 1848 commence une nouvelle période de l'histoire de Bâle. L'assimilation des Suisses aux bourgeois de Bâle dans les affaires cantonales provoqua une immigration favorisée par la situation de la ville au centre du réseau de chemins de fer. La population, trop à l'étroit dans



Le marché aux grains à Bâle, d'après une gravure sur cuivre de Jakob Meyer de 1651.



Cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté sur la place de la cathédrale à Bâle le 22 janvier 1798, d'après une gravure coloriée de F. Kaiser de 1798.

Bâle. Vue prise hors de la porte Saint-Alban, d'après un dessin de Em. [illegible], [illegible]



Bâle. Vue prise hors de la porte Saint-Jean, publiée par Ch. de Mechel dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

ses murs du XVIIe s., augmenta rapidement. Afin de pouvoir donner plus facilement satisfaction aux besoins les plus urgents de la ville, le Grand Conseil décida, le 24 janvier 1859, de charger l'Etat des travaux publics qui incombaient encore à la ville, à l'exception des fontaines, moyennant une subvention annuelle de la ville de 150 000 fr. Une loi sur l'extension de la ville, du 27 juin 1859, autorisa le remplissage des fossés, l'aménagement de nouvelles voies d'accès, et la démolition totale ou partielle des murs et des remparts. La démolition des murs commença en 1861 entre la porte Saint-Alban et le Fröschenbollwerk (Schützenmattstrasse) ; les autres murailles disparurent dans les années suivantes. Il ne subsista que trois portes : celles de Saint-Alban, de Saint-Jean et du Spalen. Les remparts et les fossés firent place à de belles promenades. Bâle-Campagne, se basant sur le traité de séparation, émit des prétentions sur le produit de la vente des terrains des fortifications. La ville n'admettant pas cette réclamation, il s'ensuivit un long procès, le *Schanzenprozess*, qui prit fin par un accord ratifié les 2 mars-20 avril 1863.

D'autres institutions désuètes furent également supprimées. Déjà en 1833, la milice de Bâle dut être licenciée sur un ordre de la Confédération. Mais tôt après une nouvelle milice, la *Standestruppe*, forte de 201 hommes, fut reconstituée avec une partie de l'ancienne et placée sous les ordres du lieutenant-colonel Jon Burckhardt. Elle avait en particulier à faire le service de police. Elle jouissait de peu de considération dans la population et fut supprimée en 1856 ; ses attributions furent remises à un corps de police mieux organisé.

Le brillant essor du commerce et de l'industrie et partant l'accroissement et l'extension de la ville furent interrompus quelquefois par des événements extérieurs. En 1855 une épidémie de choléra fit de nombreuses victimes. Puis vint l'affaire de Neuchâtel : la ville fut occupée par les troupes fédérales du 26 décembre 1856 au 2 février 1857. Un chômage prolongé dans l'industrie bâloise de la soie, causé par la guerre de sécession en Amérique, provoqua l'émigration de nombreux rubanniers. Mais la plus grande perturbation fut apportée par la guerre franco-allemande de 1870-1871. Les fréquents arrêts du trafic sur les lignes de chemins de fer, françaises ou allemandes, débouchant à Bâle, ne faisaient pas seulement obstacle au commerce en général, mais rendaient plus difficile le ravitaillement de la ville en denrées alimentaires et en combustible. Le passage de nombreux Allemands chassés du midi et du centre de la France, l'immigration en masse des habitants de Strasbourg, l'arrivée de milliers de blessés français à peine guéris et enfin l'internement à Bâle d'une partie de l'armée de Bourbaki, tout cela causa une pénurie de logements très sensible. Mais le commerce et l'industrie [illegible] de la [illegible] de Saint-Etienne, [illegible] à la frontière [illegible] tôt. La conclusion de la paix fut suivie d'une nouvelle immigration assez importante, composée surtout d'Alsaciens fortunés.

Les modifications qui se produisirent peu à peu dans la composition de la population eurent pour résultat de renforcer le parti radical. Dès 1850 il eut pour chef, à côté de Karl Brenner, Wilhelm Klein, qui en 1863 fut élu au Conseil national et en 1867, avec Nikolaus Halter et Samuel Bachofen, au Petit Conseil. Le premier grand succès du parti radical fut obtenu sur le terrain religieux. Le point de départ du mouvement de réforme de l'église fut l'entrée en scène de [illegible] Wilhelm Rumpf, dont le nom fut biffé, le 26 mai 1857, de la liste des pasteurs candidats à cause de ses opinions anticléricales. Le conflit provoqua la fondation d'une Société pour la réforme de l'église qui, en 1873, obtint une modification de la liturgie du baptême. La loi du 5 janvier 1874 sur l'organisation de l'église nationale évangélique fut conçue [illegible] des radicaux.

9. De 1875 à 1921. Le parti radical arriva à ses fins politiques par suite de [illegible] en vigueur de la Constitution fédérale du 29 mai 1874 : elle accordait l'égalité des droits aux habitants suisses [illegible] aux ressortissants du canton, non seulement en matière cantonale, mais aussi en matière communale, à l'exception des affaires purement bourgeoises ; elle accordait également la liberté complète d'industrie. La Constitution bâloise de 1847, révisée en 1858, dut être mise en harmonie avec la nouvelle Constitution fédérale. De profondes modifications y furent apportées touchant le système électoral, la formation du gouvernement et la participation du peuple à la direction des affaires de l'Etat. Pour l'élection du Grand Conseil, on adopta le vote direct et secret, par quartiers, et au lieu du renouvellement partiel un renouvellement total. Les deux bourgmestres, le Petit Conseil de 15 membres et les divers collèges gouvernementaux furent remplacés par un Conseil d'Etat de sept membres, responsables de leurs départements. Les droits populaires furent étendus par l'introduction du referendum et du droit d'initiative. La nouvelle constitution fut adoptée par le peuple le 9 mai 1875. En vertu de celle-ci, ce qui subsistait de l'administration communale passa, le 1er octobre 1876 à l'Etat ; seules les trois communes rurales conservèrent encore provisoirement leur propre administration. La commune d'habitants prévue par la Constitution fédérale ne fut pas instituée, mais les autorités de la ville remirent leurs compétences en matière municipale à l'Etat pour ne plus conserver que les attributions d'une commune bourgeoise. En conséquence, un Grand Conseil de bourgeoisie fut institué le 9 octobre 1876. La séparation de la fortune de la bourgeoisie d'avec celle de l'Etat fut réglée par un accord le 6 juin 1876.

L'élection du Grand Conseil, le 30 mai 1875, faite sur les bases de la nouvelle constitution, donna pour la première fois une majorité radicale et une représentation correspondante au Conseil d'Etat. Le parti radical conserva dès lors la majorité sauf dans la période 1878-1881. Avec l'appui des conservateurs, il a apporté d'importantes réformes et améliorations : gratuité de l'enseignement et du matériel scolaire, corrections de rues et canalisations d'eau, installations de bains publics, d'une policlinique générale, d'une caisse cantonale de maladie, réforme de l'impôt progressif. La loi du 19 juin 1902 ouvrit largement les portes de la bourgeoisie, mais elle eut peu de succès auprès des étrangers domiciliés à Bâle ; jusqu'en 1914, un petit nombre d'entre eux seulement avait profité des nouvelles facilités d'acquérir la bourgeoisie.

Vers 1870, le parti socialiste recruté uniquement dans la classe ouvrière, entra en scène aux côtés du parti radical ; il commença à prendre un peu d'importance dans les années 1880. En 1885, un candidat socialiste fut admis pour la première fois sur la liste radicale lors de l'élection du Grand Conseil, mais sans succès. L'année suivante, une élection partielle permit à un représentant ouvrier de prendre place dans cette autorité. L'Union ouvrière, fondée le [illegible] avril 1886, eut tout d'abord un programme [illegible] à former des syndicats [illegible]. Dans la suite, le parti socialiste [illegible] principalement de mettre fin au régime dit patriarcal, en enlevant à l'initiative privée et à la bonne volonté des patrons, pour le remettre aux mains de l'Etat et des grandes associations ouvrières, le soin de pourvoir aux besoins intellectuels et matériels des ouvriers. Son programme portait encore : extension de la protection légale à toutes les catégories de travailleurs, lutte contre le chômage, plus grande considération des intérêts des ouvriers dans les soumissions ; création d'un office permanent de conciliation ; institution de cours d'employés et d'ouvriers ; création d'asiles de vieillards ; augmentation de la propriété foncière de l'Etat afin de lutter contre la spéculation sur les terrains ; construction de logements à bon marché.

Les droits populaires furent encore étendus : la loi du 3 mars 1889 remit au peuple la nomination directe du Conseil d'Etat et du député au Conseil des Etats, jusqu'alors élus par le Grand Conseil. Le 10 mai 1891 une initiative demandant l'élection des juges par le peuple fut acceptée. Une dernière initiative concernant l'introduction du système proportionnel pour la nomination du Grand Conseil fut re-

poussée les 22-23 novembre 1890 ; une deuxième aboutit les 25-26 février 1905. Le système proportionnel n'a pas encore été appliqué à l'élection du Conseil d'État.

A la suite de la forte augmentation de la population catholique, un parti catholique populaire put être créé. Les catholiques se plaignaient avec raison du traitement dont leur école avait été l'objet dans les années 1883-1884. Sur la proposition de la majorité du gouvernement, le Grand Conseil avait décidé, le 22 janvier 1883, la suppression de cette école ; le 5 février 1884, il adopta par 66 voix contre 50 une loi excluant de l'enseignement tout membre d'un ordre religieux ou d'une congrégation, c'est-à-dire la presque totalité du corps enseignant de l'école catholique. Cette loi fut confirmée par le peuple le 24 février suivant. La loi d'organisation de l'église catholique nationale ne s'appliquait qu'aux catholiques-chrétiens ; les catholiques romains, n'ayant pas voulu se soumettre à ses dispositions, avaient préféré se constituer en communauté libre. L'État subvenait aux frais des cultes protestant et catholique-chrétien, tandis que l'église catholique romaine n'avait que les contributions de ses adhérents. En 1906 le Conseil d'État fut invité par le parti socialiste à présenter un rapport sur la question de la séparation de l'Église et de l'État. La votation eut lieu le 5-6 mars 1910 ; la séparation fut acceptée par 7313 voix contre 1036. Une loi, du 9 février 1911, règle la haute surveillance de l'État sur les églises officielles. Les églises protestante et catholique chrétienne reçurent chacune une nouvelle constitution, adoptées en votations populaires en décembre 1910 et février 1911. La communauté catholique romaine reste une institution privée.

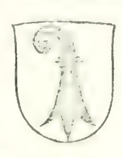
L'introduction de la représentation proportionnelle et la réduction des circonscriptions électorales de 9 à 3 (loi du 27 novembre 1913) modifièrent toujours davantage la composition du Grand Conseil. Le parti socialiste progressa tout particulièrement ; de 43 représentants en 1908, il passa à 67 (avec les Grutléens) sur 130 sièges, en 1920. Les radicaux et les libéraux perdirent du terrain au profit des partis catholique et bourgeois-progressiste ; les premiers tombèrent de 40 (1908) à 18 (1920), et les seconds de 25 (1908) à 17 (1920). En vue de défendre l'organisation sociale actuelle, les partis non socialistes se sont groupés, à l'occasion des grèves de novembre 1918 et août 1919, en un bloc national. En 1921 une divergence d'opinions au sujet de la révolution russe s'est manifestée dans le parti socialiste, aboutissant à une scission entre socialistes démocrates et communistes.

De grandes simplifications furent apportées dans l'administration de l'État ; les territoires des communes de Riehen et de Bettingen furent incorporés au domaine de l'État (11 mai 1891) ; l'administration de la municipalité de Petit-Huningue fut remise à l'administration du canton (21 avril 1892). Cette localité fusionna avec la ville de Bâle le 1er octobre 1908. Bâle n'a pas pu, comme d'autres grandes villes, absorber les localités voisines, parce qu'elles appartiennent soit à Bâle-Campagne, soit à l'Allemagne ou à la France. Les difficultés résultant de cet état de choses ont persisté et ne feront que grandir à l'avenir. Elles ont, entre autres, ramené sur le tapis l'idée d'une fusion avec Bâle-Campagne. En attendant, des conventions sur quelques points spéciaux ont été passées avec ces communes. Ainsi Binningen est alimenté d'eau par la ville depuis 1896, et dès 1902 rattaché à son réseau de canalisation ; en 1910 Birsfelden, Allschwil, Bottmingen et Oberwil furent reliés au service du gaz de Bâle. L'énergie électrique nécessaire à la ville est fournie par une usine construite sur le Rhin près d'Augst. Les tramways de Aesch, de la vallée du Birsig, de Dornach et Muttenz, utilisent les lignes et les installations appartenant à la ville. Les tramways bâlois passent la frontière jusqu'à Saint-Louis et Huningue en Alsace, et Lörrach dans le pays de Bade.

L'accroissement de la ville repose sur la prospérité du commerce et de l'industrie [illegible] des atteintes sensibles pendant la guerre européenne. La ville eut à souffrir plus qu'en 1870 [illegible] suisse. Les mois de 1870 [illegible] répétèrent, tous considérablement grossis. Il est vrai que quelques industries bénéficièrent de l'absence de concurrence, mais cela ne compensa pas les pertes occasionnées par le ralentissement des affaires et la dépréciation des valeurs allemandes. La navigation naissante sur le Rhin reçut un coup sensible du fait de l'interruption du trafic pendant la guerre et le traité de Versailles a remis son avenir en question. Mais Bâle ne s'est pas découragée et pendant la guerre encore, elle a su donner une forte impulsion à la vie économique en instituant la foire annuelle d'échantillons. — *Population* : Canton : 1779, 17 537 (ville 15 720, com. rurales 1817) ; 1815 : 18 357 (ville 16 674, com. 1683) ; 1850, 29 555 (ville 27 170, com. 2385) ; 1880, 64 207 (ville 60 500, com. 3707) ; 1900, 112 227 (ville 109 161, com. 3066) ; 1910, 135 918, (ville 132 276, com. 3642) ; 1920, 140 708 (ville 135 980, com. 4728), dont 102 200 Suisses et 38 344 étrangers. — Voir pour l'époque depuis 1779, les publications sur les recensements.

Bibliographie : Rud. Hotz : *Basels Lage und ihr Einfluss auf die Entwicklung der Stadt* (progr. du gymnase de Bâle 1894). — Alb. Burckhardt : *Gesch. der Stadt Basel*, dans *Die Stadt Basel und ihre Umgebung*. — R. Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel*. — A. Heusler : *Gesch. der Stadt Basel*. — *Festschrift z. 400. Jahrestage des ewigen Bundes zwischen Basel und den Eidgenossen*. — *Neujahrsblatt*, (publ. par la Soc. d'utilité publique, spécialement : W. Vischer : *Basel in der Zeit der Restauration 1814-1830*. — Aug. Bernoulli : *Basel in den Dreissigerwirren*. — Paul Burckhardt : *Gesch. der Stadt Basel von der Trennung... 1833-1848*.) Karl Weber : *Die Revolution im Kanton Basel 1830-1833*. — Alfred Wieland : *Die militärischen Massnahmen von Basel-Stadt in den Dreissigerwirren des 19. Jahrh.* — Karl Meyer : *Die Stadt Basel von 1848-1858*, dans BJ 1906 et 1908. — R. Wackernagel : *Denkschrift z. Feier der Enthüllung des Strassb. Denkmals*. — Fritz Baur : *Vor 25 Jahren (1870-1871)*, dans BJ 1896. — Adolf Im Hof : *Verfassung und Verwaltung der Stadt Basel*, dans *Schriften des Vereins f. Sozialpolitik* 121. — Eugen Wullschleger : *Die Stadt Basel*. — Eug. Wullschleger : *Aus der Geschichte der Arbeiterbewegung in Basel*. — Fried. Speiser : *Staatl. Neuordnung des Verhältnisses von Kirche und Staat in Genf und Basel*, dans *Archiv für Kath. Kirchenrecht* 93. — Heinr. Reese : *Die bauliche Entwicklung Basels 1851-1897*. — *Beiträge zur vaterländischen Geschichte 1839-1901*. — *Basler Zeitschr. f. Gesch. u. Altertumskunde*. — BJ 1879 ss. — *Ratschläge der Regierung an den Grossen Rat*. — O.-H. Jenny : *Die Bevölkerung des Kts. Basel-Stadt am 1. XII. 1910* (*Mitt. des Statist. Amtes*). — Alb. Burckhardt : *Demographie und Epidemiologie der Stadt Basel*. [illegible]

IV. Armoiries. L'évêque de Bâle portait d'argent à la crosse de gueules ; la ville adopta cette armoirie au XIVe s., mais avec la crosse de sable. En 1512 le pape Jules II concéda à Bâle une crosse d'or qui fut portée jusqu'à la Réformation. Le sceau de la ville paraît dès 1225 ; il représentait la façade de la cathédrale avec les deux tours quadrangulaires s'élevant d'un mont de terre. En 1798, le graveur Samson exécuta un sceau de la ville, sous la République helvétique, le sceau portant Tell et son fils. En 1803 un nouveau sceau fut gravé aux armes de la ville. Le sceau secret représentait dès 1357 le couronnement de la Vierge Marie. [illegible]



V. Bourgmestre et Oberstzunftmeister. Dès que l'évêque de Bâle eut, comme seigneur de la ville, vers le milieu du XIIIe s., concédé à la bourgeoisie, par le choix de treize conseillers, le droit de former des corporations, on vit apparaître à leur tête un bourgmestre. Jusqu'au premier tiers du XVIe s., il fut désigné par l'évêque [illegible] (chevalier), il devait avoir rang de chevalier. Il était choisi presque exclusivement parmi les ministériaux de l'évêché. Le premier bourgmestre, choisi au sein des corporations et qui n'était donc pas chevalier, fut Jacob Meyer zum Hasen, [illegible]

l'évêque qui le nomma. Son successeur, Adalbert Meyer zum Pfeil, fut élu par les corporations elles-mêmes. Comme ailleurs, on distinguait aussi à Bâle entre le bourgmestre en charge et son prédécesseur l'ancien bourgmestre, tous deux alternant dans cette charge. Quant aux Oberstzunftmeister, que l'on voit apparaître pour la première fois au commencement du XIVe s., et qui au début étaient choisis parmi les *Achtburger*, ils étaient les magistrats de la Ville. Nous donnons ci-après la liste des bourgmestres et des Oberstzunftmeister; cette dernière charge fut supprimée en 1798 tandis que la dignité de bourgmestre se maintint, sauf une interruption de 1798 à 1803, jusqu'en 1875 où l'on nomma un Conseil d'Etat.

A. *Bourgmestres* :

1252 et 1257 : Heinrich Steinlin.
1254 : Peter Schaler.
1256 et 1258 : Heinrich Reich.
1260 : Rudolf von Kornmerkte.
1262 et 1265 : Rudolf Reich.
1263 : Werner von Strassburg.
1267 et 1268-1280, 1281 et 1282 : Heinrich Münch.
1269, 1273-1278, 1281, 1288, 1298, 1304 et 1307 : Peter Schaler le Jeune.
1270 et 1272 : Jakob Marschalk.
1271, 1273 et 1297 : Konrad Münch.
1274-1275 : Matthias von Eptingen.
1276 et 1289 : Günther Marschalk.
1277 : Burkhard von Strassburg.
1279, 1293 et 1295 : Burkhard Vitztum.
1285, 1306, 1308 et 1310 : Matthias Reich.
1286, 1290, 1292 et 1299 : Johannes ze Rhein.
1291 et 1297 : Hugo von Lörrach.
1300 et 1302 : Konrad Schaler, surnommé Rommelher.
1301 : Johannes Macerel.
1305 : Konrad Schaler de Benken.
1309 et 1321 : Thüring Marschalk.
1313 et 1325 : Burkhard Münch.
1314, 1318, 1320, 1324, 1326, 1328, 1330 et 1332 : Burkhard Werner von Ramstein.
1315 : Konrad Münch von Münchsberg.
1316 et 1317 : Konrad Münch von Landskron.
1319 et 1323 : Götzmann Münch.
1322 : Ulrich von Ramstein.
1327 : Konrad Münch dit Schlegel.
1329 et 1331 : Hartmann Münch.
1334 et 1338-1364, dans les années paires : Konrad von Bärenfels.
1335, 1337, 1355, 1359 et 1368 : Peter Schaler.
1336 : Peter Reich.
1339-1349, dans les années impaires : Konrad Münch.
1357, 1361 et 1363 : Burkhard Münch.
1365 et 1367 : Ottmann Schaler.
1366, 1370, 1372 et 1384 : Henman von Ramstein.
1369, 1373 et 1381 : Henman von Rotberg.
1374 : Hartmann Rot.
1375, 1379, 1383, 1385 et 1389-1397, dans les années impaires : Joh. Puliant von Eptingen.
1376, 1378 et 1382 : Werner von Bärenfels.
1380 : Luthold von Bärenfels.
1386, 1390 et 1392 : Heinrich Reich.
1387 : Konrad zer Sunnen.
1388 : Burkhard Zibol.
1394-1408, 1411 et 1413 : Arnold von Bärenfels.
1399 et 1401, 1410 et 1412 : Günther Marschalk.
1403-1411, 1418 et 1420 : Hans Ludmann von Rotberg.
1414 et 1416, 1422-1432 : Burkhard ze Rhein.
1415-1419 : Cunzmann von Ramstein.
1421-1425, 1429 et 1433 : Hans Reich.
1427 et 1431 : Henman von Ramstein.
1434-1442, 1445 et 1447 : Arnold von Rotberg.
1444-1450 : Hans Rot.
1449-1453 : Bernhard von Rotberg.
1452 : Jakob ze Rhein.
1454-1462 : Hans von Flachslanden.
1457-1493 : Hans von Bärenfels.
1464-1486 : Peter Rot.
1488-1495 et 1497-1499 : Hartung von Andlau.
1496 et 1498 : Hans Imer von Gilgenberg.
1500 : Ludwig Kilchmann.
1501, 1502-1514 : Peter Offenburg.
1503-1519 : Wilhelm Zeigler.
1516-1520 : Jakob Meyer zum Hasen.
1521-1547 : Adelberg Meyer zum Pfeil.
1522-1528 : Heinrich Meltinger.
1530-1542 : Jakob Meyer zem Hirzen.
1542-1545 : Henman Offenburg.
1544-1558 : Theodor Brand.
1549-1558 : Bernhard Meyer zum Pfeil.
1559-1579 : Kaspar Krug.
1560-1562 : Franz Oberriet.
1563-1570 : Sebastian Doppenstein.
1570-1591 : Bonaventura von Brunn.
1579-1599 : Ulrich Schultheiss.
1592-1593 : Lukas Gebhard.
1594-1601 : Hans-Rudolf Huber.
1601-1608 : Jakob Oberriet.
1602-1610 : Remigius Faesch.
1609-1619 : Melchior Hornlocher.
1612-1614 : Jakob Götz.
1615-1630 : Joh.-Wernhard Bruder.
1620-1644 : Sebastian Spörlin.
1630-1634 : Johann-Friedrich Ryhiner.
1635-1655 : Johann-Rudolf Faesch.
1657-1666 : Joh.-Rudolf Wettstein.
1660-1666 : Niklaus Rippel.
1666-1684 : Joh.-Rudolf Burckhardt.
1667 : Andreas Burckhardt.
1668-1683 : Johann-Ludwig Krug.
1683-1717 : Emanuel Socin.
1684-1690 : Joh.-Jakob Burckhardt.
1690 : Franz-Robert Brandmüller.
1691-1705 : Leo Burckhardt.
1705-1722 : Joh.-Balthasar Burckhardt.
1717-1724 : Joh.-Jakob Merian.
1722-1731 : Andreas Burckhardt.
1724-1734 : Johann-Rudolf Wettstein.
1731-1760 : Samuel Merian.
1734-1760 : Emanuel Falkner.
1760-1767 : Felix Battier.
1760-1762 : Joh.-Rudolf Faesch.
1762-1777 : Isaak Hagenbach.
1767-1796 : Johannes De Bary.
1777-1789 : Daniel Mitz.
1789 : Johannes Ryhiner.
1790-1798 et 1811-1815 : Peter Burckhardt.
1796-1798 : Andreas Buxtorf.
1803-1811 : Andreas Merian.
1803-1812 : Bernhard Sarasin.
1812-1832 : Joh.-Heinrich Wieland.
1815-1818 : Christoph Ehinger.
1818-1830 : Martin Wenk.
1830-1849 : Johann-Rudolf Frey.
1832-1847 : Karl Burckhardt.
1847-1862 : Felix Sarasin.
1849-1858 : Joh.-Jakob Burckhardt.
1858-1868 : Joh.-Jakob Stehlin.
1862-1875 : Karl-Felix Burckhardt.
1868-1875 : Karl Burckhardt.

Voir *Bas. C.* VI, 554 ; VII, 475. — Schönberg, p. 774, et les différents registres officiels.

B. *Oberstzunftmeister*.

1305 : Conrad zer Sunnen.
1331 : Kuno zer Sunnen.
1359 : Conrad von Efringen.
1365 : Henman Rot.
1366 et 1374 : Hartmann Froweler.
1367, 1369, 1371, 1373, 1383 et 1385 : Werner Ermann.
1368 : Jakob Froweler.
1372, 1394 et 1396 : Konrad zer Sunnen (plus tard bourgmestre).
1375, 1391-1401, dans les années impaires : Jakob Zibol.
1380, 1382 et 1384 : Peter von Laufen.
1386 : Heinrich Rosegg, ancien *Ammeister*.
1388 : Burkhard zem Haupte.
1389 : Dietrich Sürlin.
1398 et 1406-1408 : Henman von Erenfels.
1402 : Cunzlin von Laufen.
1403-1409 : Peter zem Angen.
1410 : Volmar von Lörrach.
1411 : Oswald Wartenberg (en 1412 *Ammeister*).
1412 : Henman Spitz.
1413, 1415, 1417 et 1421 : Henman Offenburg.
1414 et 1416 : Klaus Murer.
1418 et 1424 : Werner Murnhart.
1419, 1425 et 1427 : Hug zer Sunnen.
1422 : Götzmann Rot.
1426 : Johann Wiler, ancien *Ammeister*.
1427 et 1429 : Burkhardt Zibol.
1428, 1430 et 1432 : Henman von Tunsel.
1431-1443, dans les années impaires et en 1447 : Hans Sürlin.
1434 et 1438 : Peter von Hegenheim.
1436 et 1440, 1442 et 1444 : Andreas Ospernell.
1445 : Eberhard von Hiltalingen.
1446-1450, dans les années paires : Werner Erzinger.
1449, 1451-1453 : Heinrich Zeigler.
1455 : Friedrich Trittler.
[illegible] 1458, [illegible] : [illegible] Schilling.

1457, 1459, 1461 : Hans Bremenstein.
1462 : Bernhard von Laufen.
1463, 1465 et 1467 : Kaspar von Regesheim.
1466-1474, dans les années paires : Heinrich Iselin.
1469, 1471 et 1473 : Hans Zscheggenbürlin.
1475, 1477 et 1479, 1485-1493 : Heinrich Richer.
1476 et 1478, 1488 et 1490 : Thomas Sürlin.
1480 : Anton von Laufen.
1481 : Oswald Holzach.
1482 : Bernhard Schilling.
1484 et 1486 : Leonhard Grieb.
1492 et 1494 : Jakob Iselin.
1495 : Hans Jungermann.
1496, 1498 et 1500 : Peter Offenburg (plus tard bourgmestre).
1497, 1499, 1503 et 1505 : Niklaus Rüsch.
1501 : Friedrich Hartmann.
1502 : Lorenz Surlin.
1504-1514 : Leonhard Grieb, le jeune.
1507-1517 : Hans Trutmann.
1516-1520 : Heinrich Meltinger (plus tard bourgmestre).
1519 et 1521 : Ulrich Falkner.
1522-1528 : Jakob Meyer zum Hirzen (plus tard bourgmestre).
1525-1527 : Lux Zeigler.
1529-1533 et 1545-1553 : Marx Heidelin.
1530-1533 : Balthasar Hiltprand.
1533-1544 : Theodor Brand (plus tard bourgmestre).
1545-1555 : Blasi Schölli.
1554-1558 : Andreas Keller.
1556-1560 : Franz Oberried (plus tard bourgmestre).
1557-1559 : Kaspar Krug (plus tard bourgmestre).
1559-1573 : Jakob Rüdin.
1560-1564 : Sebastian Doppenstein (plus tard bourgmestre).
1564-1570 : Bonaventura von Brunn (plus tard bourgmestre).
1570-1577 et 1591-1594 : Bernhard Brand.
1575-1579 : Ulrich Schultheiss (plus tard bourgmestre).
1578-1592 : Lukas Gebhard (plus tard bourgmestre).
1579-1589 : Franz Rechburger.
1592-1595 : Hans-Rudolf Huber (plus tard bourgmestre).
1594-1602 : Remigius Faesch (plus tard bourgmestre).
1595-1601 : Jakob Oberried (plus tard bourgmestre).
1601-1609 : Melchior Hornlocher (plus tard bourgmestre).
1602 : Christian Fürfelder.
1605-1612 : Jakob Götz (plus tard bourgmestre).
1609-1611 : Sebastian Beck.
1611-1616 : Hieronymus Mentelin.
1612-1616 : Joh.-Wernhard Ringler (plus tard bourgmestre).
1616-1628 : Johann Heer.
1617-1618 : Bonaventura von Brunn.
1619-1621 : Sebastian Spörlin (plus tard bourgmestre).
1621-1624 : Hans-Heinrich Steiger.
1625-1629 : Joh.-Jakob Burckhardt.
1628-1630 : Joh.-Friedrich Ryhiner (plus tard bourgmestre).
1630-1636 : Joh.-Rudolf Faesch (plus tard bourgmestre).
1631-1634 : Leonhard Lützelmann.
1635-1645 : Joh.-Rudolf Wettstein (plus tard bourgmestre).
1636-1643 : Joseph Socin.
1644-1659 : Bernhard Brand.
1645-1654 : Joh.-Jakob Hummel.
1650-1660 : Leonhard Wentz.
1655-1661 : Hans-Heinrich Falkner.
1656-1662 : Joh.-Rudolf Burckhardt (plus tard bourgmestre).
1659-1660 : Niklaus Rippel (plus tard bourgmestre).
1660-1664 : Benedikt Socin.
1663-1667 : Andreas Burckhardt (plus tard bourgmestre).
1666-1684 : Joh.-Jakob Burckhardt (plus tard bourgmestre).
1667-1669 : Joh.-Ludwig [illegible] (plus tard bourgmestre).
1669-1683 : Emanuel [illegible] (plus tard bourgmestre).
1683-1691 et 1691-17[illegible] : [illegible] Burckhardt.
1684-1690 : Franz Robert [illegible] (plus tard bourgmestre).
1690-1691 et [illegible] : Balthasar Burckhardt (plus tard bourgmestre).
1691 : Hans-Heinrich Zäslin.
1691 : Martin Stachelin.
1705-1722 : Andreas [illegible].
1705-1717 : Joh.-Jakob Merian (plus tard bourgmestre).
1717-1724 : Joh.-Rudolf [illegible] (plus tard bourgmestre).
1722-1730 : Niklaus Harder.
1724-1734 : Emanuel Falkner (plus tard bourgmestre).
1730-1751 : Samuel Merian (plus tard bourgmestre).
1731-1740 : Dietrich Forcart.
1734-1735 : Joh.-Heinrich Beck.
1735-1760 : Joh.-Rudolf Faesch (plus tard bourgmestre).
1740-1760 : Felix Battier (plus tard bourgmestre).
1760-1767 : Johannes De Bary (plus tard bourgmestre).
1760-1762 : Isaak Hagenbach (plus tard bourgmestre).
1762-1777 : Johannes Faesch.
1767-1784 : Achilles Leissler.
1777 : Daniel Mitz (plus tard bourgmestre).
1777-1789 : Johannes Ryhiner (plus tard bourgmestre).
1784-1796 : Andreas Buxtorf (plus tard bourgmestre).
1789-1790 : Peter Burckhardt (plus tard bourgmestre).
1790-1798 : Andreas Merian (plus tard bourgmestre).
1796-1798 : Peter Ochs.

Voir *Bas. C.* VI, 534 ; VII, [illegible] Schönberg p. 774, et les registres officiels. [A. B.]

VI. Développement de la civilisation. — 1. COMMERCE, INDUSTRIE ET TRAFIC. Le point où le Rhin abandonnait sa direction vers le centre de la France pour aller vers le Nord, [illegible] la ville de Bâle, devint rapidement un carrefour important des routes de l'Europe centrale. [illegible] hèrement de l'importance avec la conquête romaine. Deux routes militaires y passaient : l'une venant de Vindonissa par le Bötzberg, l'autre d'Aventicum et Soleure à Argentoratum (Strasbourg) se rencontrant à Augusta Raurica. La politique [illegible] des évêques contribua beaucoup au développement de la ville de Bâle : Henri de Thoune construisit dans le premier quart du XIIIe s. l'un des plus anciens ponts du Rhin ; de Constance à [illegible] il n'y avait alors aucun autre pont fixe sur le fleuve. Cette circonstance donna à Bâle le monopole du trafic [illegible].

Le même évêque créa [illegible] en jetant un pont sur la Birse [illegible] che furent le trait d'union [illegible] entre le Brisgau riche en vins, et le Sundgau [illegible]. Bâle devint ainsi un entrepôt de transport sur le Rhin, une étape importante sur la route des Alpes. Vers la fin du moyen âge [illegible] le trafic de Bâle avec [illegible] les Flandres et le Brabant [illegible] merce de l'Allemagne du Sud avec la France et l'Espagne. Le [illegible] naître une activité [illegible] duisirent par un [illegible]

développement dans la construction. L'industrie [illegible] père avec Heinrich Halbisen introduisit la fabrication du papier, afin de répondre aux besoins [illegible] nattes du concile. Une [illegible] de Haldysen, suivit la [illegible] l'inauguration de l'Université, après [illegible] Pie II, et l'introduction de l'imprimerie [illegible] L'imprimerie fut probablement [illegible] et, dès 1470, Bâle devenait [illegible] premier [illegible] l'Allemagne [illegible] au delà. Ces deux industries, [illegible] tion corporative, donnèrent à la ville [illegible] une culture plus raffinée. Le [illegible] penceal commerce de l'[illegible] XVI[illegible] lorsque les [illegible] de la [illegible] quittèrent [illegible], Locarno, [illegible] et même l'Angleterre [illegible] [illegible] bestres, [illegible] grand [illegible] de [illegible] patricat de la ville. [illegible] tenant [illegible] marchands et [illegible] [illegible] pratiques [illegible] durent [illegible] XVIIe et XVIIIe s. [illegible] [illegible] à [illegible]

cation de l'Edit de Nantes, en 1685, provoqua l'émigration d'un certain nombre d'industriels français en pays allemands, ne parvint pas à ôter à la ville sa suprématie.

Outre les soieries, d'autres industries prospérèrent à Bâle aux XVIIe et XVIIIe s., tissage de la laine, teinturerie, tannerie et impression des indiennes. Cette dernière industrie s'étendit après la révocation de l'Edit de Nantes à Genève, Neuchâtel, dans le Nord et l'Est de la Suisse, dans les cantons de Zurich, Argovie et Bâle ; entre 1740 et 1745 aussi à Mulhouse. Bâle y joua un rôle prépondérant et ce ne fut point un hasard si l'ouvrage publié en 1766 sur les procédés de cette fabrication eut pour auteur un représentant de la principale famille bâloise d'imprimeurs d'indiennes, Jean Ryhiner.

Ces grandes industries d'exportation ont créé en grande partie la base solide de la richesse actuelle de Bâle. Lors de la chute du système corporatif, elles assurèrent l'existence et le développement des petites industries telles que la joaillerie et la poterie d'étain. Certaines de ces industries ont complètement disparu ; ainsi la bonneterie, le tissage de la laine et les toiles peintes. Il en est de même pour le tissage des soieries et des velours, branche où la maison bâloise Bischoff tenait le premier rang dans l'exportation aux Etats-Unis au milieu du XIXe s. Seule la rubanerie est restée prospère à Bâle.

Une série d'industries nouvelles sont nées au XIXe s. ; dans l'industrie textile : la filature de la schappe, la fabrication du crêpe ; pendant un certain temps aussi la filature et le tissage du coton. La première, fondée vers 1820, a pris un tel essor que Bâle tient le premier rang en Europe avec Lyon et Novare. La construction des machines s'est développée parallèlement à l'industrie textile et s'est maintenue active malgré quelques crises. L'électrotechnique prit une grande importance dès son origine par l'invention de la dynamo Burgin en 1875 et la fondation de la société d'électricité Burgin & Alioth en 1881, aujourd'hui fusionnée avec Brown Boveri & Cie à Baden. En outre une série de fabriques spéciales et de maisons d'installation ont été créées. La chimie des colorants, elle aussi en rapport étroit avec l'industrie textile, s'est développée beaucoup depuis 1859 et a atteint son épanouissement depuis la guerre européenne qui a supprimé la concurrence allemande chez les Alliés. Elle doit son origine à la transformation de la droguerie Geigy & Cie en établissement pour la préparation de l'indigo et l'extraction des couleurs de bois, en 1856. En 1859-1860, un an après la première fabrique anglaise de couleurs d'aniline, il en fut installé une à Bâle. Une conséquence de cette industrie fut la fabrication de produits pharmaceutiques, tels que les remèdes contre la fièvre dès 1889 (phénacétine, antipyrine, antifébrine), les calmants, anesthésiques, antiseptiques (salol, lysol, airol, etc.), de la saccharine et de la vanilline. La plus grande entreprise de Suisse pour la préparation des alcaloïdes purs de plantes se trouve à Bâle. La guerre européenne a créé de nombreux produits antiseptiques et galéniques : sels d'argent, préparations à l'ichtyol, sels de quinine et autres remèdes contre la fièvre, reconstituants, toniques ou antituberculeux. Les salines de Schweizerhalle, fondées en 1836, ont fait naître la fabrique de soude de Zurzach et celle d'acide de Schweizerhalle.

La Suisse n'a besoin que de 5 à 10 % de la production de ces industries. L'exportation, qui absorbe le reste, a produit en millions de francs :

	Rubans de soie	Schappe	Couleurs d'aniline	Indigo	Produits pharmaceut.	Saccharine	Alcaloïdes
1912	41.47	27.7	25.75	1.51	4.83	0.7	1.—
1913	42.06	28.3	27.84	3.91	5.08	0.8	1.—
1914	47.55	22.92	29.5[illegible]	5.0[illegible]	4.66	0.9	1.59
1915	60.02	29.—	2[illegible]	2.25	8.82	1.5	1.52
1916	73.11	61.—	52.—	5.82	13.27	1.1	1.4[illegible]
1917	54.78	52.72	85.67	10.43	18.56	2.1	1.75
1918	52.88	28.74	91.1[illegible]	6.8[illegible]	13.28	3.5	1.11
1919	104.06	55.36	123.66	12.18	11.1	3.1	4.8[illegible]
1920	135.14	57.4	195.52	15.29	11.1	1.65	11.55

Ces chiffres concernent l'exportation de toute la Suisse, non de Bâle seule ; excepté pour les produits pharmaceutiques et la schappe, la production du reste du pays est insignifiante. L'indigo ne se fabrique qu'à Monthey, par la Société bâloise d'industrie chimique. L'exportation du ruban est aussi très réduite dans le reste du pays. Les couleurs d'aniline et la saccharine se fabriquent uniquement et entièrement à Bâle. Pour juger des chiffres, il faut tenir compte de l'augmentation des prix durant la guerre ; les quantités de marchandises exportées n'ont que peu ou pas augmenté. Quoi qu'il en soit, ces chiffres témoignent de l'intensité de la vie industrielle et commerciale de Bâle.

Les industries d'exportation dans lesquelles la ville n'occupe pas la place prépondérante sont la fabrication du crêpe, la construction des machines, certaines branches de l'électrotechnique moderne : la fabrication des dynamos, compteurs, interrupteurs, bobinages, isolateurs, lampes à incandescence, etc. D'autres industries produisent uniquement pour le pays : tuilerie, poterie, confection de blouses et tabliers, meunerie, manufacture du tabac. La brasserie a ses principaux centres en Suisse à Bâle et à Rheinfelden. La guerre a développé un grand nombre d'industries et en a fait naître beaucoup ; toutes ne sont pas destinées à durer.

La situation de Bâle au point de vue du transit s'affermit au XIXe s. par la construction de grandes routes alpines et celles du Hauenstein supérieur et inférieur. Le chemin de fer les remplaça bientôt et fit de Bâle un des centres du trafic avec l'Europe centrale. La guerre mondiale lui fit beaucoup de tort à cause de sa proximité de la frontière et de sa situation excentrique par rapport au commerce intérieur. Le trafic international reprit un peu depuis l'armistice ; la gare alsacienne fut rouverte aux voyageurs le 3 mars 1919 et la gare badoise le 14 septembre de la même année. Le transfert des douanes françaises de Saint-Louis à la gare des C. F. F. et allemandes à la gare badoise, le 1er juin 1921, fut un nouveau progrès important.

La situation actuelle de la ville sur la frontière de trois pays, recouvrée après une interruption de cinquante ans, est pleine de promesses pour l'avenir. Les maisons internationales d'expédition et de transport ont augmenté ; deux banques de commerce importantes, une de Suisse romande, l'autre de Suisse allemande, se sont établies. Toutes les grandes banques du pays y sont représentées, sauf la maison Leu & Cie de Zurich.

La navigation sur le Rhin fut arrêtée entièrement durant la guerre européenne, jusqu'à fin avril 1919, date à laquelle elle fut de nouveau libre. Elle ne put, depuis, se développer que peu et passe actuellement par un moment critique, la France désirant accaparer le fleuve en vue d'en utiliser l'énergie. La construction du nouveau port, sur la rive droite, entre l'embouchure de la Wiese et la frontière près du Petit-Huningue, progresse rapidement et doit être terminée en 1921. Seule la régularisation du Rhin entre Strasbourg et Bâle permettra le développement de la navigation fluviale suisse, en reliant directement le pays à la mer. [illegible]

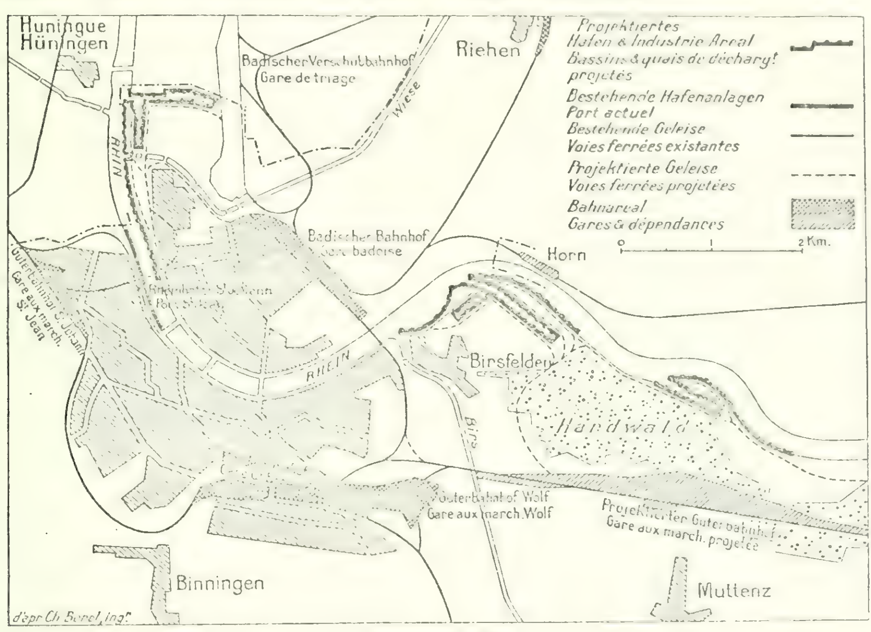
Le réseau des tramways bâlois, construit par l'Etat, a été inauguré le 6 mai 1895. Il mesure [illegible] km et a franchi la frontière en plusieurs endroits : Saint-Louis 1900, Allschwil 1904, Riehen 1907-1908, Grand-Huningue 1910, Binningen 1915, Lörrach 1919, Muttenz 1921. [illegible]

2. Ecoles. Nous sommes peu renseignés sur les écoles de la ville de Bâle au moyen âge. D'après ce que l'on sait, elles ne devaient que peu différer de celles d'ailleurs. Il existait des écoles de chapitre, de couvent et de paroisse dans la Cathédrale, à St. Pierre, St. Léonard, chez les cordeliers, les dominicains, à St. Martin, St. Théodore et peut-être aussi à St. Alban. Elles préparaient au service de l'église, mais recevaient aussi des élèves laïques externes. Plus tard, ce fut la ville qui s'occupa de ces dernières. Au XVe s., il y eut des écoles allemandes privées à côté des écoles latines ; elles recevaient les enfants d'ouvriers et de bourgeois, garçons et filles, [illegible] un écolage fixe. Les recteurs étrangers, ou bacheliers, doivent parfois avoir été très nombreux, surtout quand ils trouvaient des tuteurs capables, comme Gl[illegible] et M[illegible].

La situation changea après la Réforme, quand la direction des écoles, des églises et de l'assistance échut

à l'Etat. Trois membres du Petit Conseil et le secrétaire de la ville furent désignés en 1529 pour exercer la haute surveillance des églises et des écoles de la ville et de la campagne ; ils étaient dénommés députés *(Deputaten)*. Au XVIIIe s., ils eurent à leur tête le nouveau ou l'ancien bourgmestre comme haut inspecteur. Des commissions ou des conseils scolaires furent en outre institués pour l'étude des questions d'école ; la surveillance des diverses écoles fut confiée à des inspecteurs.

Les *écoles latines* furent à l'origine celles de la cathédrale, de Saint-Pierre et de Saint-Théodore. Ces deux dernières devinrent en 1589 des écoles communales allemandes, de Saint-Théodore, et les écoles de filles de Saint-Martin (transférées en 1604 aux cordeliers) et du Lindenberg dans le Petit Bâle. Les écoles de garçons et l'école de filles du Grand-Bâle étaient desservies par un précepteur et un proviseur travaillant dans la même salle ; l'école de filles du Petit-Bâle n'avait qu'un maître. Pendant la troisième heure de classe du matin, les enfants d'ouvriers, qui ne payaient pas d'écolage recevaient un enseignement gratuit (école des pauvres ou école libre). Dans les deux classes, l'enseignement comprenait la lecture, l'écriture et la religion. L'âge d'entrée et de sortie n'était pas fixé.



Projet du port de Bâle.

et seule la *Schule auf Burg* ou gymnase, comme elle s'appela dès lors, resta une école latine sans cesser de donner l'enseignement élémentaire aux enfants de la paroisse de la Cathédrale. Les élèves de latin furent séparés des autres en 1690 et une école allemande ou école d'arithmétique fut instituée et confiée au calligraphe J.-J. Spreng. Dans le gymnase proprement dit, on enseignait le latin, le grec, la dialectique, la rhétorique, la religion et le chant ; l'histoire, la géographie et les mathématiques s'y ajoutèrent en 1715, l'allemand, le français et les sciences naturelles en 1796. Au XVIe s., il n'y avait que 19 heures obligatoires par semaine, de 7 à 9 heures ou de 8 à 10 heures le matin et de 1 à 3 heures l'après-midi, avec jeudi et samedi après-midi libre. La loi scolaire de 1796 fut la première à prévoir 32 à 34 heures de leçons par semaine. Les meilleurs pédagogues de ce temps furent : l'ex-recteur de l'école de la Cathédrale, Thomas Platter, † 1582, Erasme Hehrs, † 1620, Johannes Bernoulli, inspecteur en 1725 et en 1726 enfin, promoteurs d'une nouvelle tendance, Isaac Iselin et Pierre Ochs.

En dehors de l'école de la Cathédrale qui se composait du gymnase et de l'école primaire, il exista jusqu'en 1817 les écoles de garçons de St. Pierre, des cordeliers,

A l'origine, au temps de la Réforme, la jeunesse de la campagne était réunie par les pasteurs trois ou quatre fois l'an, puis une fois par mois à l'église. Les écoles officielles succédèrent à ces leçons, puis les écoles de second ordre (*Nebenschulen*) instituées et soutenues par les gens de la campagne. Quand, en 1799, Stapfer, ministre de l'instruction publique, fit une enquête générale sur les écoles, Riehen n'avait pour instituteur qu'un ex-vicaire ; Binningen n'avait qu'un ancien soldat qui tenait la classe dans une chambre à coucher, et Petit-Huningue qu'un marchand d'indiennes.

La législation scolaire du XIXe s. connut des écoles de garçons, de filles, et de campagne. Par la loi de 1817, celle de la Cathédrale conserva ses deux classes, celles des paroisses en reçurent trois et deux divisions, seulement six années de fréquentation obligatoire. Le *pædagogium* fut rattaché au gymnase, et en 1831, l'obligation d'apprendre le latin fut supprimée. L'école réale devint une section réale, puis en 1841 une école autonome nommée, dès 1880, école secondaire de garçons.

En 1852 fut créé le gymnase réal, l'école réale actuelle, continuée en 1855 par l'école des arts et mé-

tiers, aujourd'hui école réale supérieure, divisée en sections réale et commerciale. Cette dernière porte depuis 1908 le titre d'école de commerce cantonale.

Le développement des écoles de jeunes filles se fit plus lentement. Les deux établissements de la ville reçurent chacun en 1822 une division élémentaire et une division réale, chacune de trois années d'études. La loi de 1840 prévoyait quatre écoles communales chacune de quatre ans, auxquelles s'ajoutait une école réale de deux ans. Cette dernière forma en 1870 l'école secondaire des jeunes filles avec trois ans d'études. Pour la population des fabriques exista de 1838 à 1861 l'école de Klingental, école municipale de répétition pour garçons et filles. Elle fut remplacée en 1862 par une école des pauvres ou école libre, au Silberberg, complète, destinée aux enfants des deux sexes. Ils ne payaient pas d'écolage et recevaient en outre du pain le soir, des habits, et, de janvier à mars, la soupe à midi. En 1869, ces enfants furent transférés dans les écoles publiques.

L'école des jeunes filles, fondée par la Société d'utilité publique, fut ouverte en 1813 après quelques essais malheureux au cours du XVIII[e] s., pour les classes aisées qui n'envoyaient ordinairement pas leurs enfants à l'école publique ; elle fut reprise par l'État en 1818. Elle fut constituée en 1825 en cinq classes faisant suite aux quatre années primaires.

Les trois écoles de campagne étaient en 1817, comme celles du district inférieur, sous l'inspectorat du pasteur Bischoff à Muttenz. Dès 1839, elles comprenaient toutes trois une division élémentaire de six ans, une classe de répétition durant jusqu'à l'instruction religieuse, une école d'ouvrages féminins et une section facultative de perfectionnement. La classe de répétition dura deux ans dès 1860, les leçons ne durant qu'une demi-journée. Le village de Riehen la remplaça partiellement en 1875, par une école secondaire. Bettingen n'eut son école secondaire qu'en 1896. Depuis la fusion du Petit-Huningue avec Bâle en 1893, les écoles de la campagne sont soumises à un inspectorat spécial. Les caisses scolaires créées en 1860 pour les communes rurales existent encore comme fonds scolaire.

Depuis la loi de [illegible], trois autres institutions privées furent reprises par l'État : l'école enfantine, l'école des arts et métiers et l'école de travaux féminins ; en outre, des cours spéciaux furent institués pour la formation de maîtres primaires.

La loi du 18 avril 1895 règle l'organisation et la conduite des classes enfantines officielles et le contrôle des écoles privées. En 1919, il y en avait 104 de la première catégorie et 10 de la seconde.

Le 27 juin 1884 parut le décret fédéral sur l'enseignement professionnel et en décembre 18[illegible], le Grand Conseil créa une école des arts et métiers. Elle se subdivise depuis 1918 en cinq sections : 1. classes générales de dessin et de peinture ; 2. construction ; 3. arts industriels ; 4. mécanique et technique ; 5. alimentation et vêtement. Des 520 classes de 1919, 362 étaient des cours d'apprentis. Cette institution continue l'école de dessin fondée en 1796 par la Société d'utilité publique et à laquelle était attachée depuis 1851 une école de modelage, que la Société céda en 1887 à l'État.

Par la loi du 11 octobre 189[illegible], l'État acquit aussi l'École de travaux féminins fondée par la même Société en 1878. Elle comprenait en 1919 317 classes avec 5127 élèves. Les cours spéciaux pour le perfectionnement des maîtres primaires commencèrent en automne 1892 ; ils comprennent trois semestres. Toute la formation des instituteurs doit être réglée par une loi spéciale.

Depuis la publication de la loi scolaire actuelle, des classes complémentaires ont été ajoutées à l'école secondaire ; elles sont libres et gratuites, et subventionnées par la Confédération pour le développement de l'enseignement commercial et [illegible] ; c'est ainsi que l'école supérieure des jeunes filles possède une section générale de commerce de quatre [illegible], une section pédagogique et de gymnase de cinq années, enfin un cours [illegible]. Les écoles [illegible] de filles ont une cinquième et une sixième classe, qui dans l'école des filles sont divisées en classes de commerce, de ménage et de vendeuses.

La loi scolaire de 1839 recommandait déjà les écoles complémentaires libres, qui acquirent une grande importance avec l'introduction des examens de recrues. Il fut décidé en 1882 d'organiser ces écoles, facultatives en ville et, à titre d'essai, obligatoires dans la campagne. Toutefois, un enseignement complémentaire obligatoire n'a pas encore pu être créé. D'ailleurs, des cours commerciaux populaires doivent être institués par la ville en faveur des jeunes gens ayant quitté les écoles. La plupart de ceux qui existent déjà sont soutenus par la Société d'utilité publique.

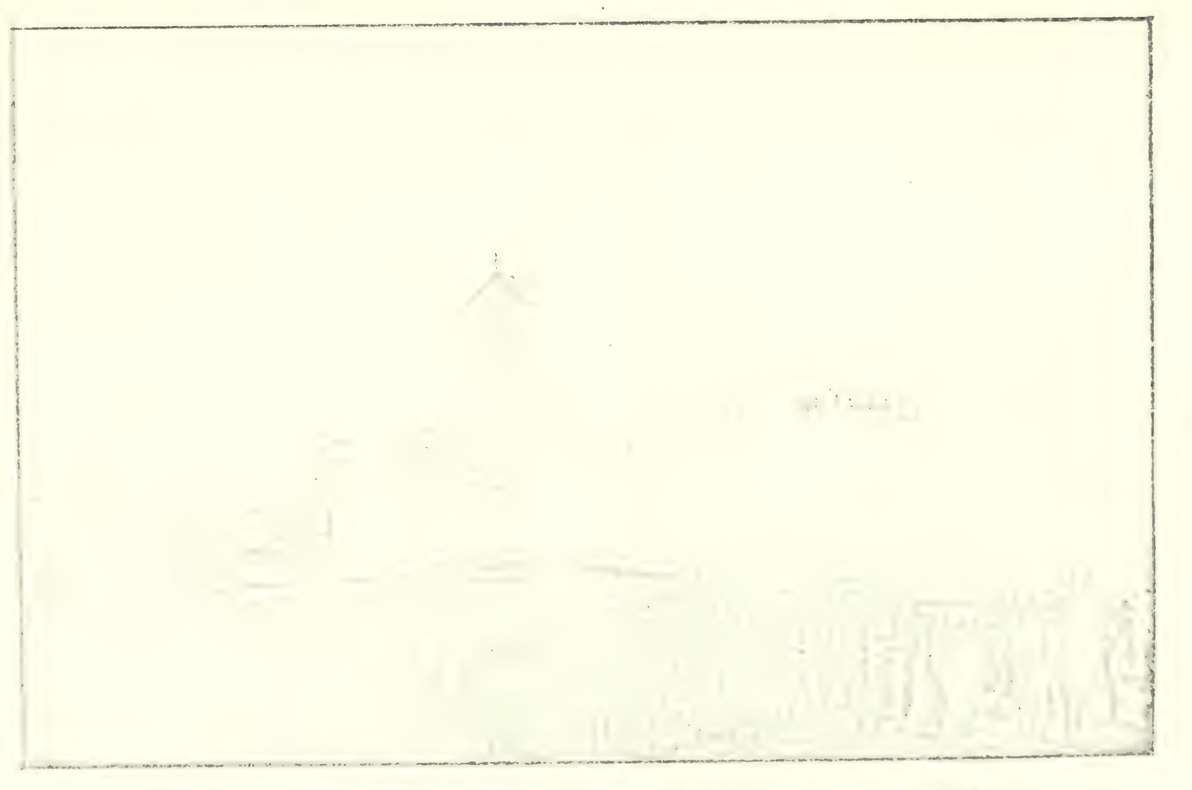
L'écolage a été supprimé partout, sauf à l'Université. Dans les classes inférieures et moyennes, le matériel de dessin et d'écriture a été distribué gratuitement depuis 1881 et les manuels imprimés depuis 1888. Un administrateur du matériel scolaire fonctionne depuis 1913.

Tout ce qui concerne l'éducation fut confié de 17[illegible] à 1832 à un Conseil d'éducation, de 1832 à 1874 à un Collège d'éducation et depuis, à un département auquel est adjoint un Conseil d'éducation de 9 membres. A la tête de chaque établissement se trouve une commission d'inspection et un directeur d'école nommé aussi recteur, inspecteur ou préposé. Les organes du personnel enseignant sont les conférences officielles et les synodes scolaires libres. Les maîtres ont droit à une pension et sont tenus depuis 1918 de faire partie de la Caisse des veuves et des orphelins des employés de l'État bâlois. Une caisse centrale de remplacement existe depuis 1920.

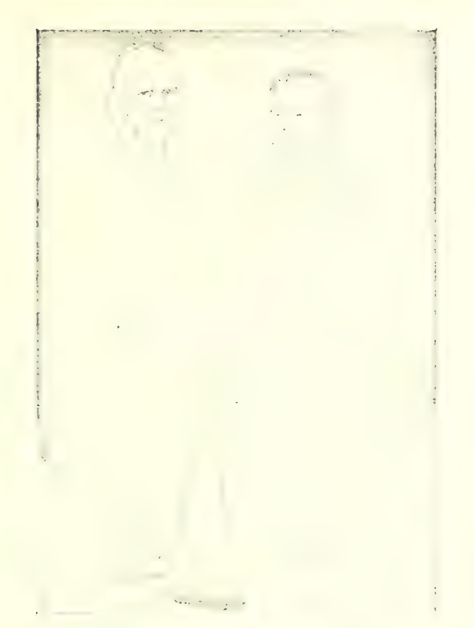
La nouvelle loi scolaire, qui va être présentée sous peu au Grand Conseil (1921), prévoit les modifications suivantes : l'école primaire, de quatre années, est suivie d'une école générale moyenne de deux ans, puis le gymnase classique et moderne, les écoles réales, de jeunes filles, de jeunes gens, l'école secondaire des filles, l'école primaire prolongée et les classes de perfectionnement. Une école de commerce cantonale, inférieure et supérieure, réunira tous les jeunes gens des deux sexes étudiant actuellement cette branche dans les écoles réales de filles, et à l'école secondaire des garçons et des jeunes filles. Alors que les deux gymnases, l'école réale, celle des jeunes filles et l'école de commerce auront leurs inspectorats particuliers, les classes populaires de garçons et de filles, les degrés primaire, moyen et secondaire des trois cercles de Grand Bâle Est, Grand-Bâle Ouest et Petit-Bâle dépendront d'inspectorats locaux ; la direction des écoles de ces cercles sera confiée à six recteurs dont [illegible], en outre, la responsabilité des écoles de la campagne. Des délégués du personnel enseignant siégeront à l'inspectorat avec le droit de vote, les compétences des conférences seront augmentées, le synode scolaire deviendra institution officielle. De grandes sommes sont dépensées chaque année pour la création (plus de 6 millions et demi de francs en 1919).

La bienfaisance en faveur des écoliers indigents consacre chaque année des sommes importantes pour des distributions de soupe, de pain, de lait, de chaussures, de drap scolaire, pour des séjours de vacances, etc.

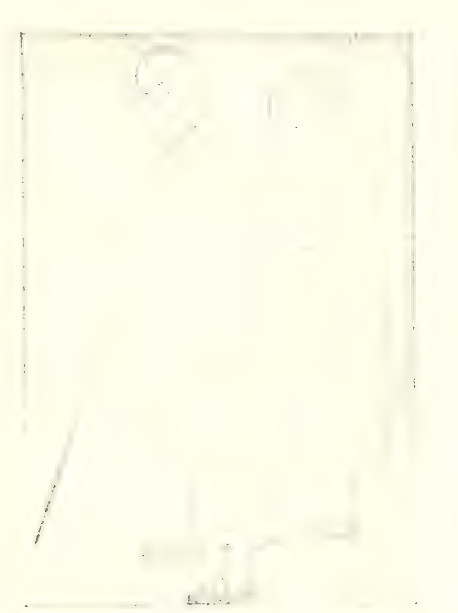
Voir Fechter : *Gesch. des Schulwesens in Basel*. — Hess : *Gesch. des Schulwesens der Landschaft Basel bis 1830*, dans *BVG Bas.* 1890. — Burckhardt-Biedermann : *Gesch. des Gymnasiums zu Basel*. — Zingg : *Das Schulwesen auf der Landschaft Basel nach den amtlichen Berichten an die Helvetische Regierung im März 1798*. — Le même : *Das Schulwesen der Stadt Basel bis Ende des 18. Jahrhunderts*, dans *Basler Jahrbuch* [illegible] Basel 1899. — F. Burckhardt : *Gesch. der Töchterschule in Basel*, annexe au *Bericht der Töchterschule* 1905. — *Gesch. der obern Realschule in Basel*, dans *Schularchiv* 1906. — H. Hess : *Die Kaufmännische [illegible] in Basel*. — K. Schneider : [illegible] — [illegible] *der Frobel'schen Kindergarten*, dans *Gesellschaft* [illegible]. — [illegible] — [illegible] *Das Schulwesen* [illegible] — X. Wetterwald : *Die* [illegible] — Markowitz : *Die Gesell-*



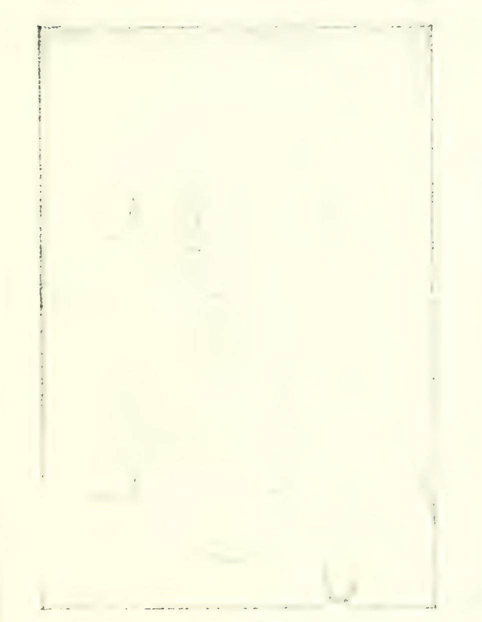
[illegible] du Général [illegible] dans la ville de Bâle, le 24 novembre 1797, arrivant d'Italie pour se rendre au [illegible]
[illegible] par Chr. de Mechel, à Bâle.



Costumes de Bâle-Campagne.
J.-C. [illegible] et Marie [illegible]



Costumes de Bâle-Camp[illegible]
[illegible]



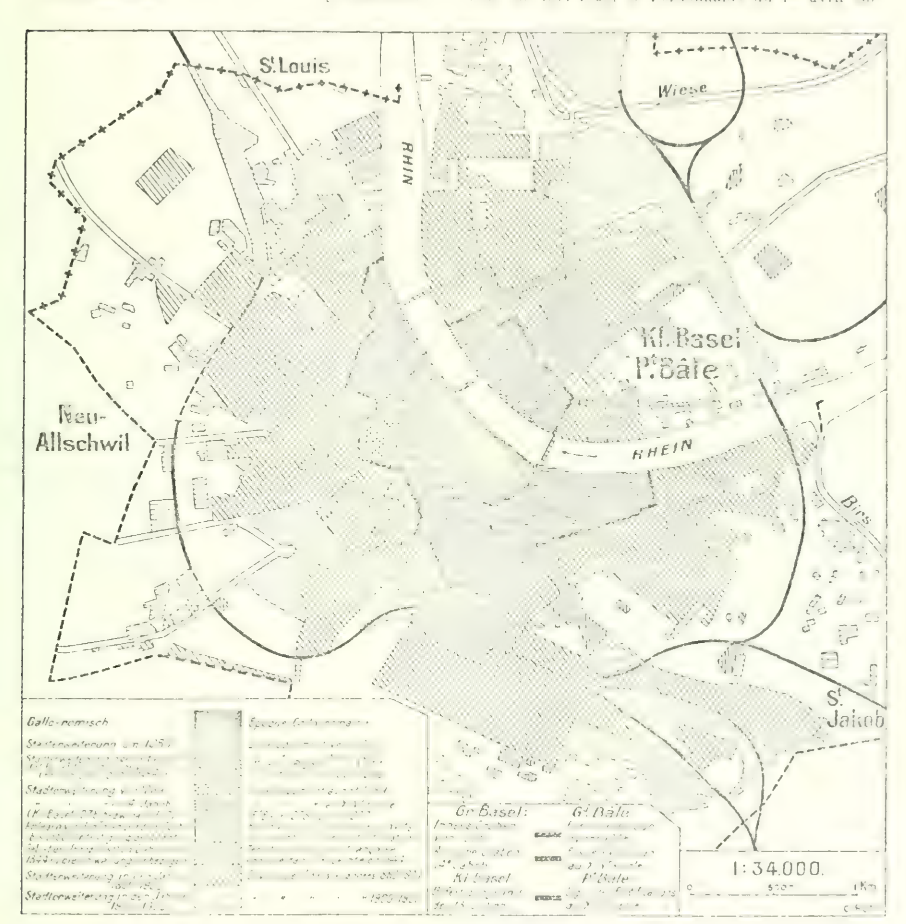
Costumes de Bâle-Camp[illegible]
J. [illegible] et [illegible]
[illegible]



Unifo[illegible]
[illegible]

schaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen. — *Bericht über die Tätigkeit des Schutzaufsichtsvereins im Jahre 1920.* — *Livre bleu* de la Société d'utilité publique. Rapports du Département de l'Instruction publique. — Arch. d'État Bâle. [L. Freivogel.]

Martin et professeur à l'Université, déploya une activité considérable. Le triomphe de la Réformation à Berne donna l'impulsion décisive à Bâle. La forme nouvelle fut proclamée à la suite du soulèvement populaire de fév. 1529, et l'ordonnance du 1er avril sui-



Plan historique de la ville de Bâle.

3. ÉGLISES. 1. *Église protestante.* [illegible] XVIe s. Bâle [illegible] de bonne heure en [illegible]. Déjà pendant l'été de 1515, [illegible] de la cathédrale, [illegible] avec le réformateur de Wittenberg, et [illegible] Le mouvement réformateur ne prit [illegible] de la consistance qu'avec l'arrivée de Jean Œcolampade en nov. 1522. Œcolampade se mit [illegible] en relations avec Zwingli, et [illegible]

vant fonda l'Église réformée de Bâle. La ville fut divisée en quatre paroisses : celles de la cathédrale, de Saint-Pierre, de Saint-Léonard et de Saint-Théodore ; [illegible] les [illegible] confessionnelles. Bâle [illegible] Jean Calvin [illegible] en 1535 son *Institution* [illegible]; Pierre Ramus [illegible] à Bâle [illegible]

stein de Karlstadt, y mourut en 1541 comme pasteur et professeur ; c'est de là que Sébastien Castellion adressa à l'humanité cette question : *De haereticis, an sint persequendi*. Après le massacre de la Saint-Barthélemy eut lieu la fondation de la paroisse française de Bâle.

Pendant que ces hommes et d'autres comme Sébastien Franck, Jakob Acontius, Fausto Sozzini et David Joris jouissaient de l'hospitalité de Bâle, l'Église avait à subir une violente tourmente. Le troisième antistès, Simon Sulzer, qui était en même temps surintendant de la partie supérieure du margraviat de Bade, chercha à rapprocher Bâle des luthériens. Il fit échouer l'adhésion de Bâle à la deuxième confession helvétique, mais travailla en faveur du concordat de Wittenberg. Le successeur de Sulzer, Grynäus, fit rentrer l'Église dans sa tradition réformée et la consolida définitivement en rééditant, en 1590, la confession de Bâle.

b) Période orthodoxe. Dans les cent vingt années suivantes, on s'efforça de conserver rigoureusement les fruits de la Réformation. En 1610 Amandus Polanus de Polansdorf, écrivit son célèbre *Syntagma theologiae christianae* et prit la défense de l'orthodoxie de la Faculté de théologie. En 1618-1619, Wolfgang Meyer et Sébastien Beck contribuèrent à préciser le dogme calviniste au synode de Dordrecht. L'antistès Gernler lutta avec le professeur Johannes Buxtorf contre l'universalisme de Saumur et de Sedan. Le premier dota l'Église de Bâle d'une liturgie qui fut employée jusqu'en 1826 ; il prit en outre part aux travaux préparatoires de la *Formula consensus*. Avant et après la révocation de l'Édit de Nantes, Bâle s'efforça de venir en aide de toutes manières aux coreligionnaires de France. A l'intérieur, l'Église s'efforça de dénoncer la corruption du haut de la chaire, ce qui provoqua le soulèvement de 1691.

c) Piétisme et influence philosophique. Dès 1686, l'Église de Bâle n'exigea plus l'adhésion à la *Formula consensus*. Un esprit nouveau se faisait jour parmi les théologiens à l'instar de ce qui se passait à Neuchâtel et à Genève. Les efforts des piétistes, qui voulaient pour eux la plus grande part des biens célestes, conquirent les Bâlois, de sorte que Joh.-Friedrich [illegible], qui se disait inspiré, trouva en 1739 un groupe d'adhérents prédisposés. Dans la suite, le mouvement s'accentua sous l'influence de deux hommes, le comte de Zinzendorf, le fondateur des Frères moraves en 1740, et Hieronymus Annoni, pasteur à Muttenz en 1749. Dans leur entourage, Joh. Aug. Urlsperger trouva des partisans, de sorte que Bâle, après la fondation de la *Deutsche Christentumsgesellschaft*, en 1780, devint le véritable centre piétiste du continent. Mais la ville d'Isaac Iselin, le fondateur de la société d'utilité publique, ne pouvait se fermer à l'influence de l'esprit philosophique. Cette tendance [illegible] atteignit son point culminant au moment de la République Helvétique.

d) 1798-1921. Les XIXe et XXe s. sont dominés par la lutte entre les tendances de [illegible] et de destruction qui avaient pris naissance dans les [illegible] des précédentes. A Bâle, on se libère de l'étroitesse dogmatique et rompt les liens qui unissaient l'Église et l'État en même temps que se manifeste une vie et une foi chrétienne plus intense.

La confession de foi fut battue en brèche par Joh. Wilhelm Rumpf et Franz Hörler, et malgré de puissants défenseurs tels que le professeur Christoph-Johann Riggenbach, l'antistès Immanuel Stockmeyer, les pasteurs S. Preiswerk, E. Stähelin et Jacob Riggenbach, elle cessa d'être obligatoire en 1873. L'année suivante, le premier pasteur réformiste fut [illegible]. Trente ans plus tard, la question de la séparation de l'Église et de l'État fut posée à l'occasion d'une demande de subvention annuelle par les catholiques romains. Après sept ans de luttes [illegible], la séparation fut acceptée. Elle n'est pas complète [illegible], en vertu de la constitution de 1910, l'État conserve la haute surveillance sur l'Église qui s'administre elle-même. La nouvelle organisation est entrée en vigueur le 1er avril 1911.

La vie religieuse prit un grand essor pendant le XIXe s. En 1804 fut fondée la Société biblique de Bâle ; en 1815, la Société des Missions de Bâle. Différents instituts furent également créés : celui de Beuggen en 1820 ; de Riehen, pour sourds-muets, 1830 ; de Chrischona, 1840 ; la maison des diaconesses de Riehen, 1852 ; la Société évangélique de la ville, 1859 ; l'école de prédicateurs, 1876.

De nombreuses sectes ont fait leur apparition à Bâle : les Nazaréens, à la suite des révélations de Johann Jakob Wirz ; les Mennonites en 1847, successeurs des anabaptistes du temps de la Réforme ; les Darbystes, les Fröhlichianer, les Baptistes, les Adventistes, les Sabbatistes et d'autres. Le séjour à Bâle de William Caird en 1849 donna naissance à la communauté catholique-apostolique des Irvingiens, actuellement existe encore à côté de cette dernière une communauté néo-apostolique ; puis on trouve encore l'Église des saints des derniers jours, l'Église méthodiste, fondée en 1860, l'Armée du salut, les Scientistes, 1911, et les Étudiants de la Bible. — Voir : Ed. Bloesch : *Gesch. der Schweiz. reformierten Kirchen*. — Wilh. Hadorn : *Kirchengesch. der reformierten Schweiz*. — Herm. Henrici : *Die Entstehung der Basler Kirchenverfassung*, dans *STZ* 1918. [illegible]

2. *Église catholique romaine* (après la Réformation). La paroisse catholique romaine compte dans la ville de Bâle environ 41 000 membres dépendant de l'évêché de Bâle-Lugano (siège épiscopal à Soleure). Le libre établissement dans la ville fut interdit aux catholiques depuis la Réformation jusqu'en 1798 et le droit de bourgeoisie leur fut refusé jusqu'en 1850 s'ils ne s'engageaient pas à faire baptiser leurs enfants protestants. Un culte catholique eut lieu pour la première fois de nouveau en 1766 dans la chapelle particulière du résident impérial. On toléra par la suite tacitement que les 400 catholiques établis en ville y assistassent. Les sacrements pouvaient également y être administrés ; le premier baptême eut lieu en 1768, le premier mariage en 1784, le premier enterrement en 1798. Le Conseil céda en 1792 l'église de Saint-Martin au culte catholique ; le service était fait par les capucins de Dornach. La petite communauté s'augmenta de nombreux [illegible] de la Révolution française, et parmi les troupes qui complétaient la garnison se trouvaient aussi nombre de catholiques des petits cantons. En 1798, le nouveau gouvernement assigna comme lieu de culte le magasin du Clarahof, local contenant environ cent personnes. La même année encore, les catholiques eurent part à l'église de Sainte-Claire (*Clarakirche*) qui leur fut définitivement abandonnée en 1817. Les protestants y firent cependant leurs cultes [illegible] jusqu'en 1853. De 1813 à 1817, cette église ayant servi de magasin militaire, les catholiques durent retourner à l'église de Saint-Martin. A la suite de deux agrandissements, il devint possible en 1858 d'[illegible] Sainte-Claire, après avoir utilisé [illegible] *[illegible]*. La paroisse s'[illegible] en 1795, avec [illegible] Hess, comme premier curé. Elle a construit [illegible] églises avec leurs cures : Sainte-Marie, à la Holbeinstrasse, 1885 ; Saint-Joseph, dans l'Amerbachstrasse, 1901 ; l'église du Saint-Esprit, dans la [illegible], 1912.

La paroisse avait décidé en 1850 de demeurer libre et indépendante de l'État. Elle a constitué [illegible] société privée au sens de l'article 2 du Code fédéral des obligations, sous le nom de [illegible] de Bâle. Les [illegible] de 1856, 1907, 1910. Le conseil est formé de 12 à 20 membres élus et nombre à peu près égal par les diverses paroisses.

La paroisse [illegible]. [illegible] (J. A. H.)

3. *[illegible]*. [illegible] du Vatican de [illegible] 1870 [illegible] la paroisse catholique de Bâle, comme [illegible]

lieux, une forte opposition. Les opposants se groupèrent en Union des catholiques libéraux ; ils organisèrent des conférences et entrèrent en relations avec leurs coreligionnaires du reste de la Suisse. Ils crurent tout d'abord pouvoir s'opposer au nouveau dogme avec l'appui de l'État. Quand cet espoir dut être abandonné, ils émirent des prétentions sur l'église et la fortune de la paroisse catholique afin de célébrer un culte régulier. Mais exclus des services religieux et des sacrements, ils se décidèrent à s'organiser pour leur propre compte. 350 signatures des deux sexes ayant été réunies, la paroisse fut constituée le 18 octobre 1873, et le 1er mars 1874 eut lieu le premier culte, à l'église de Saint-Martin, cédée dans ce but par le gouvernement pour trois ans. Le 14 octobre de la même année, le Dr Watterich en fut élu curé. Quelques réformes furent introduites dans le service et dans la vie religieuse ; la langue allemande fut employée pour la messe et toutes les cérémonies cultuelles, la confession obligatoire remplacée par une contrition commune, le célibat des prêtres supprimé. La paroisse prit une part très active à la constitution de l'église catholique-chrétienne suisse et se rattacha à l'évêché constitué par cette église. En 1877, la paroisse obtint son propre lieu de culte : la *Predigerkirche* restaurée par l'État. Elle fut inaugurée le 23 décembre par un service solennel célébré par l'évêque E. Herzog. La loi du 24 juillet 1878 reconnut officiellement à la paroisse la qualité d'église nationale-catholique. L'État se chargea des frais du culte. De 1879, le curé Otto Hassler s'occupa avec tant de zèle de l'extension de la paroisse que bientôt un second curé devint nécessaire ; à sa mort, en 1896, Karl Weckerle lui succéda, puis Adolf Küry. La réorganisation des relations entre l'Église et l'État bâlois, en 1911, fut d'une importance capitale. La suppression du budget des cultes fut compensée par la munificence de l'État qui paya 150 000 francs à la paroisse. L'église et la cure devinrent sa propriété. Les quelque 3000 membres de la paroisse payent en 1920, 18 394 francs de contributions et la fortune, non compris l'église et la cure, se montait à 209 910 francs. [A. K.]

4. *Juifs. Communauté israélite.* La présence des Juifs à Bâle est signalée dans la première moitié du XIIIe s. Il est cependant probable qu'ils s'établirent dès la fin du XIIe s., lors des émigrations qui conduisirent les Juifs vers le haut Rhin après les premières croisades.

L'histoire des Juifs à Bâle se divise en quatre périodes nettement délimitées : — I. Des origines aux persécutions de 1348-1349. — II. De 1362 à 1397. — III. Période de séjours temporaires, 1397-1800. — IV. De 1800 à nos jours.

I. Les Juifs habitaient presque tous des maisons dépendant du chapitre de Saint-Léonard, au *[illegible]* (actuellement *[illegible]*) ; quelques-uns étaient établis au Petit-Bâle. Il n'existait pas de quartier juif. [illegible] se trouvait dans la maison *[illegible]*, au *Kornmarktlaube*, au *[illegible]*. Le cimetière était situé hors de la ville : *Judengarten zu Spalon*, sur une partie du futur *Werkhof*, près de la place de Saint-Pierre. Les Juifs étaient alors prêteurs d'argent, mais s'occupaient aussi du trafic des terres. En droit public, ils étaient sous la protection, non de l'évêque, mais de l'empire. La communauté fut victime des persécutions suscitées par l'accusation d'avoir empoisonné les fontaines lors de l'épidémie de peste qui ravagea l'Europe en 1348 et 1349. Le 16 janvier 1349 les Juifs furent livrés au feu sur une île du Rhin près de l'embouchure du Birsig.

II. Quoique les bourgeois et le Conseil eussent juré de ne plus recevoir de Juifs durant deux siècles, ceux-ci furent admis à nouveau dès 1362 et on ne s'opposa pas à leur établissement jusqu'à la fin du XIVe s. Ainsi se constitua la seconde communauté. Ses membres habitaient les mêmes lieux que précédemment et leur situation sociale et juridique resta la même. La synagogue était dans la maison qui s'appelle encore [illegible] *Judenschule*, au *Grünpfahlgasse*, [illegible] se trouve actuellement la Banque populaire suisse. La communauté [illegible] [illegible] ; on enterra probablement dans une autre ville ; dans la dernière décade du XIVe s., un nouveau cimetière fut créé hors des murs, à *Spitalscheuren*, entre *Eschemergraben* et *Sternengasse*. Plusieurs Juifs furent médecins, ainsi maître Gutleben qui devint médecin de la ville. En 1397, accusés à nouveau d'avoir empoisonné les fontaines, les Juifs quittèrent spontanément la ville.

III. De 1397 au commencement du XIXe s., il n'y eut plus de Juifs établis à Bâle. Des textes qui semblaient affirmer le contraire ont été reconnus inexacts. Quelques personnes furent parfois tolérées temporairement ; mais il n'est pas fait mention d'établissements durables. Au XVIIe s., de nouvelles colonies juives se formèrent dans le Sundgau, probablement comme conséquence de la guerre de Trente ans. Par la suite, Bâle entra avec elles en relations étroites qui durèrent sans interruption pour

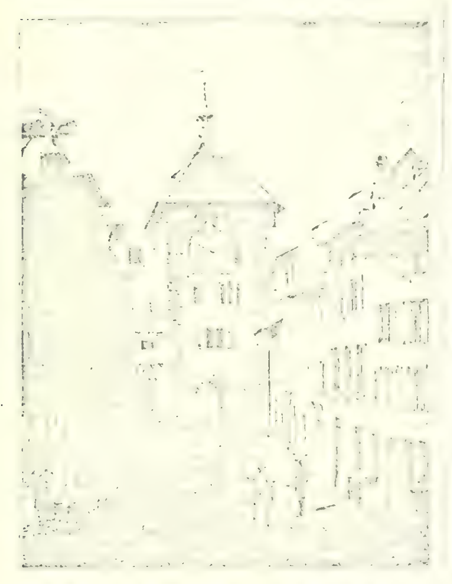


Le Spalentor, à Bâle.
D'après une lithographie de A. [illegible]

ainsi dire jusqu'à la dissolution de ces communautés. La ville leur servit en quelque sorte de centre commercial et plus tard aussi d'asile, surtout en 1789, lors des persécutions en Alsace. La Révolution française provoqua de grands changements : le péage personnel, en particulier, imposé aux Juifs, fut supprimé en 1797.

IV. Le droit de libre établissement reconnu aux Juifs par la constitution helvétique ne provoqua d'abord à Bâle que l'arrivée de quelques personnes isolées. Les arrivées devinrent plus nombreuses sous l'Acte de Médiation, qui ne connaissait pourtant plus ce droit, mais on n'osait s'y opposer en vertu des accords conclus avec la France. 11 familles s'établirent ainsi dans la ville jusqu'en 1814, et la troisième communauté se fonda en 1803 ou 1804. Le culte eut lieu successivement dans la maison *Zum [illegible]*, aux *[illegible]* et à la *[illegible]* ; puis dans une maison de l'*Unterer Heuberg*, et enfin, dans [illegible] de la même rue. [illegible] la lutte des Juifs contre [illegible] ; elle fut menacée d'expulsion totale ou d'extinction. Même sous les gouvernements réactionnaires de Louis XVIII et Charles X, la France intervint en sa faveur et exigea que les Juifs [illegible] fussent tolérés ; mais elle renonça pour le moment à exiger l'ad-

mission de nouveaux établissements. Dans ces circonstances, la communauté diminua sans cesse. Elle ne comptait plus, en 1847, que 14 familles et 104 personnes. Les tentatives faites pour faciliter l'émancipation des Juifs demeurèrent d'abord sans résultat visible et ne trouvèrent aucun appui dans la Constitution fédérale de 1848. La France, et après elle l'Amérique du Nord et l'Angleterre, intervinrent activement en leur faveur. En 1864, lors de la conclusion du traité de commerce avec la France, la liberté d'établissement fut accordée aux Juifs Alsaciens-Français, et en 1865, lors de la révision partielle de la Constitution fédérale, également à ceux d'Argovie. Depuis lors, la population israélite a constamment augmenté.



Le *Spalentor* [illegible] à Bâle [illegible] dessin de [illegible]

Après la paix de 1871, la communauté composée jusqu'alors d'éléments exclusivement alsaciens augmenta par l'arrivée d'émigrants argoviens et allemands. En 1872, les Juifs furent pour la première fois reçus bourgeois. La communauté occupa en 1868 une synagogue nouvellement construite, au coin des rues Euler et de Leimen ; elle fut notablement agrandie en 1893. L'élément russo-polonais qui a augmenté beaucoup dans la dernière décade, forma des communautés religieuses séparées. Le rabbin de Hegenheim en Alsace fonctionna à Bâle jusqu'en 1886 ; un rabbinat fut institué en 1886. Actuellement la communauté israélite de Bâle forme une association au sens du Code civil suisse. — Voir M. Ginsburger : *Die Juden in Basel*, dans *BZ* VIII, 315. — A. Nordmann : *Geschichte der Juden in Basel 1397-1875*, dans *BZ* XIII, 1. [A. Nordmann.]

4. ARTS ET ARCHITECTURE. — C'est avec la reconstruction de la cathédrale, de 1006 à 1019, par l'empereur Henri II qui la dota d'un trésor magnifique, que commence l'histoire artistique de Bâle. Les principales œuvres de cette époque sont la base de la tour de Saint-Georges, le « retable d'or », un devant d'autel avec figures en lames d'or et décorations de filigrane (aujourd'hui au musée de Cluny à Paris) ; une superbe croix d'autel (au musée des arts industriels de Berlin), ainsi que deux intéressantes plaques sculptées provenant de la décoration des XI[e]-XII[e] s. Après l'incendie de 1185, l'aménagement intérieur dura jusque vers 1220 ; de cette époque, datent le chœur avec la crypte et la galerie (la partie supérieure a été reconstruite en style gothique après le tremblement de terre de 1356) ; du début du XIV[e] s. les chapelles des nefs latérales, le jubé, aujourd'hui galerie de l'orgue, de 1381, la voûte de la nef centrale du commencement du XV[e] s. Celle-ci, avec ses lourds faisceaux de piliers et ses tribunes, rappelle les constructions lombardes. L'ancien portail principal, la porte de Saint-Gall, d'influence lombarde et française méridionale est avec la porte d'or de Freiberg (Saxe) le plus important portail d'église romane de l'Allemagne. Il faut encore signaler parmi les parties intéressantes : les figures d'une Roue de la Fortune ornant une fenêtre ronde, les reliefs des chapiteaux et des frises, les portraits en ronde bosse de deux architectes, et quelques figures fantaisistes d'animaux destinées primitivement dans l'art de la haute Italie, à supporter les colonnades d'un portail (Musée historique).

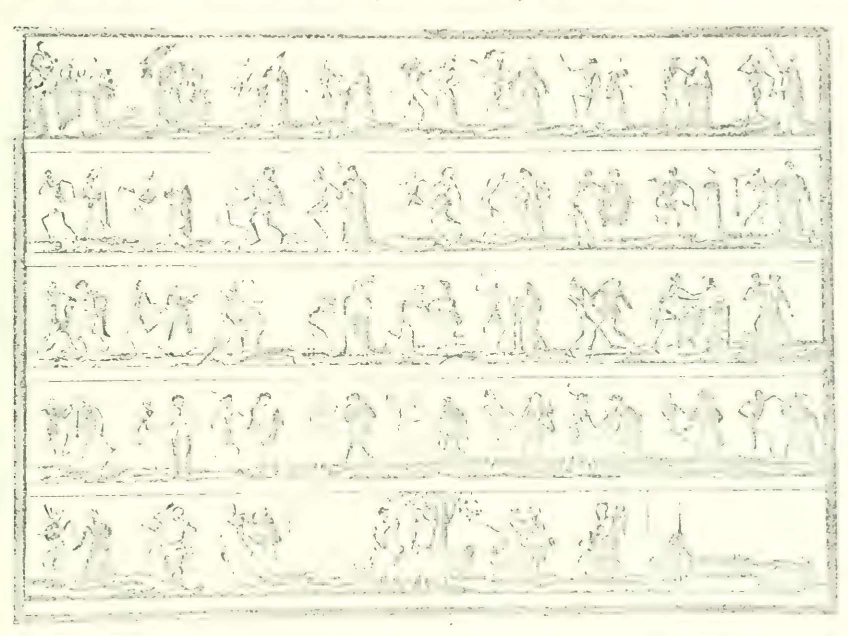
De la première période gothique, vers 1200-1280, datent notamment les deux églises des ordres mendiants ; celle des cordeliers possède un chœur d'une hauteur insolite. Un des plus beaux morceaux de sculpture de l'époque, la pierre tombale de la reine Anna à la cathédrale, est postérieure à 1281 ; peu après apparurent les quatre statues du portail et les chevaliers de la façade (le Saint-Georges a été restauré au XIV[e] s.), ainsi que de nombreuses pierres tombales et autres sculptures du XIV[e] s.), à la cathédrale et à Saint-Léonard.

L'architecture et la sculpture ont connu au XV[e] s., particulièrement pendant le concile, de 1433 à 1447, et au début du siècle suivant, un magnifique épanouissement. A citer notamment : les églises de Saint-Théodore (1420) ; de Saint-Léonard (1489 par Hans Niesenberger) ; l'achèvement de la cathédrale : élévation de la voûte de la nef centrale, construction des tours de Saint-Georges (1420-1440), de Saint-Martin (1488-1500) par Hans von Nussdorf, transformation du cloître roman (1430-1460) et de la petite cour à côté (1470-1480) ; en outre, comme travaux décoratifs, signalons les stalles du chœur (vers 1430), les fonts baptismaux (1465) et la chaire en pierre (1486). Jacob Sarbach construisit la jolie fontaine du marché aux poissons (1468) et l'avant-cour du Spalentor (1473, la tour elle-même date de 1400 environ). Parmi les maisons d'habitation ont été conservés, au moins en grande partie : l'hôtel de l'évêque (1450-1460) et celui de la corporation de la Clef (1480-1488) par Ramon Fasch.

Le début du XVI[e] s. est marqué par la construction de l'Hôtel de ville de 1504 à 1512, le hall ouvert du rez-de-chaussée est d'un type qui ne se rencontre ailleurs qu'en Italie. La décoration, commencée en gothique tardif fut terminée après 1530 en Renaissance allemande. Deux portails et en outre quelques fontaines de cette époque et un peu postérieures, notamment celle dite de Holbein, furent les premières applications du style nouveau à des monuments de pierre. Un superbe spécimen de gothique tardif est la chambre dite *Zscheckenbürlin* de l'ancien couvent des Chartreux (1509). La « destruction des images » par les réformés a laissé subsister peu de sculptures : des statues de la fontaine du marché aux poissons (1390 environ), au Spalentor (1410 environ) et quelques bonnes sculptures en bois aujourd'hui au Musée historique. Dans le domaine de la peinture, les peintures murales du XV[e] s. [illegible] sont connues que par des mentions dans les documents ou de petites copies. Ainsi les célèbres Danses des morts ; l'une se trouvait au couvent de Klingental [illegible] du XIV[e] s., l'autre, la plus connue, était peinte sur les murs du cimetière des dominicains (1440 environ). [illegible] l'un des premiers de la peinture [illegible] Konrad Witz qui devint Bâlois pendant le Concile, plusieurs tableaux [illegible] importants de décoration d'autel ; des spécimens [illegible] de cette [illegible] un centre important de production au XV[e] s. est tenté

ment représentée au musée historique de cette ville. Signalons enfin parmi les illustrations de livres imprimés à Bâle la gravure d'un saint Jérôme, premier travail de ce genre qu'on connaisse d'Albert Dürer, qui vint à Bâle en 1491, dans son voyage d'apprentissage. Vingt-cinq ans plus tard arrivait dans la même ville le jeune Augsbourgeois Hans Holbein, qui devait y passer la partie la plus fructueuse de sa vie de 1515 à 1531. Il y déploya une activité artistique des plus variées et des plus intenses, dont on peut se rendre compte encore aujourd'hui grâce au zèle collectionneur de quelques bâlois du XVIe s. Gravures sur bois au nombre de plus de 1200, cartons pour vitraux à sujets profanes et religieux, projets de pièces d'orfèvrerie et peinture, portraits de tous les genres, depuis l'enseigne d'un maître d'école jusqu'aux portraits d'un Erasme, d'un Boniface Amerbach, un retable de la passion et de la madone pour le bourgmestre Meyer zum Hasen, aux peintures murales (malheureusement détruites) de la salle du [illegible] de l'Hôtel de Ville et de la façade de la maison *zum Tanz*, et aux battants d'orgue de la cathédrale. Après la Réformation les commandes se firent plus rares, de sorte que Holbein, après un premier séjour en Angleterre, se fixa définitivement dans ce pays. Son départ paralysa longtemps le développement de la vie artistique de Bâle d'autant plus que le seul artiste de valeur parmi ses contemporains, l'orfèvre et dessinateur Urs Graf, était mort en [illegible]. Ce n'est que vers la fin du siècle que se firent des travaux importants d'architecture : les façades de la maison de la *Geltenzunft* (1578) et du Spiesshof qui sont des modèles intéressants de la haute Renaissance. De la même époque et du même style sont quelques [illegible] travaux en bois (chambre au musée historique, encadrements de portes à l'Hôtel de Ville), ainsi que les peintures de Hans Bock qui travailla de 1572 à [illegible], entre autres la décoration de la façade de l'Hôtel de Ville. Au XVIIe s., Bâle produisit deux graveurs de grande renommée : Matthæus Merian et [illegible].

Le XVIIIe s. fut une époque particulièrement intéressante pour l'architecture bâloise. On lui doit entre autres l'Hôtel du Margrave, l'Hôpital bourgeois, de nombreuses maisons patriciennes et des maisons de campagne. [illegible] en style rococo, dont les plus importantes sont l'Hôtel Ramstein (17[illegible]), le [illegible], la Maison Blanche et la Maison Bleue et l'Hôtel Hess sur la place Saint-Pierre (vers 1765), succédèrent en style Louis XVI, la maison « zum Kirschgarten » (1782) et peu après le « Sommerkasino » en pur style classique. Parmi les peintres du XVIIIe s., citons : R. Huber, [illegible], J.-R. Keller, M. Neustück, et Emanuel Büchel. Peter Birmann et son fils Samuel, [illegible] et [illegible] Hess [illegible] furent leurs successeurs au XIXe s. Bâle a produit en même temps que son meilleur critique d'art, Jacob Burckhardt, un des plus grands peintres de l'époque moderne, Arnold Böcklin. Quoique celui-ci n'ait passé, pendant l'âge mûr, que quelques années à Bâle, la ville peut se flatter de posséder ses peintures murales du musée et du pavillon Sarasin et d'avoir rassemblé au musée une collection de ses tableaux qui, comme celle de Holbein, n'a sa pareille nulle part. Deux artistes plus jeunes que Böcklin, H. Sandreuter et E. Stückelberg, ont également obtenu une renommée au delà des frontières de Bâle. L'on peut dire d'eux et du très grand nombre des artistes bâlois actuels que malgré leur dépendance inévitable des grands centres artistiques, de Paris notamment, ils ont su se créer un art bien à eux qui donne la note du pays. [M. W.]



La Danse des Morts, [illegible]

5. LITTÉRATURE. Le goût de la poésie parait avoir existé à Bâle très anciennement. Les noms des héros et les reproductions de scènes tirées des légendes héroïques, qui se trouvent dans le chœur et dans la crypte de la cathédrale, en font foi. A l'époque des Minnesänger on rencontre entre autres *Walther von Klingen*, le fondateur du couvent de Klingenthal. Le premier poète important est *Konrad von Würzburg*, † 1287 ; parmi ses œuvres, les légendes d'*Alexius*, de *Sylvester* et de *Pantaleon* ont été composées à l'instigation de mécènes bâlois haut placés. Il a habité longtemps la Spiegelgasse, actuellement Augustinergasse. Le coloris et le ton de ses brillants tableaux de la vie des chevaliers ont probablement été empruntés à la vie de Bâle au temps de l'empereur Rodolphe. Jusqu'à la Réformation on ne voit plus à Bâle de poète de quelque importance. Le premier littérateur de renom au début des temps nouveaux est *Sébastian Brant*, † 1521 ; son *Narrenschiff* parut à Bâle en 1494. Cet auteur satirique, venu de Strasbourg, avait vécu près de 30 ans à Bâle où il entretint des relations avec les humanistes les plus célèbres. On peut citer après lui *Pamphile Gengenbach*, imprimeur et auteur dramatique de l'époque de la Réformation ; il était originaire de Nuremberg et fut le seul lien entre Bâle et les *Meistersinger*. L'auteur satirique *Valentin Boltz*, † 1560, de Rufach (Alsace), était prédicateur à l'église de l'Hôpital et à celle des Cordeliers. Ses pièces nous font connaître la civilisation de Bâle à cette époque. Le *Glückhaft Schiff* de *Joh. Fischart* est rempli d'allusions à la région des environs de Bâle et à des faits locaux. La guerre de Trente ans inaugure une époque de [illegible] et de stérilité qui dura presque sans interruption jusqu'au XVIIIe s. où l'on peut citer le professeur *J. Spreng* (1699-1768) qui fut couronné comme poète par l'empereur Charles VI pour ses brillantes traductions des psaumes. Son *Idiotikon Rauracum* est son œuvre maîtresse. Le jeune *Pierre Ochs* (1752-1821) fit bientôt oublier ses poésies de jeunesse par son histoire de *Bâle*. Ce n'est qu'au XIXe s. que Bâle eut ses propres poètes. *J.-P. Hebel* traça une nouvelle voie en faisant usage du dialecte indigène. Le développement intellectuel fut favorisé bientôt par une [illegible] de la vie scolaire et universitaire, par le [illegible] d'Allemagne, par la création d'un théâtre permanent et surtout par les travaux de *Wilhelm Wackernagel*, germaniste et premier professeur de littérature moderne. *Philippe Hindermann*, instituteur primaire, se fit le poète chroniqueur plein d'humour de son lieu d'origine, le Petit-Bâle. Le poète lyrique *K.-R. Hagenbach* occupe un rang plus élevé [illegible] *Bâle* [illegible] de tableaux historiques. Avec Wackernagel, qui appartient à la littérature de l'Allemagne, [illegible] une véritable [illegible] de poètes [illegible] [illegible] Jones [illegible] premier [illegible] historien et [illegible] petits volumes de poésies [illegible] *Mähly* publié des ouvrages en dialecte et en haut allemand [illegible] ouvrages de *[illegible] Meyer-Merian* ([illegible]-1857) [illegible] tout dans [illegible] peintre [illegible] de la vie bâloise. *[illegible]stein*, pasteur à [illegible], est [illegible] poètes bâlois, celui qui a le plus [illegible] dont quinze ans [illegible] pasteur-chansonnier, le poète de [illegible] teurs de [illegible] tes. A côté de [illegible] matiques *[illegible]*, *Jacob [illegible]* *von Salis*. Un [illegible] rature bâloise [illegible] donyme d'une [illegible] *Ernst [illegible]* et *Elis. Hetzel-H[illegible]* qui cultive le roman historique local. Tous ces auteurs [illegible] Hebel. C'est le [illegible] *R. [illegible]* des pièces [illegible] de [illegible] Cette prédilection pour la poésie [illegible] le caractère bâlois qui [illegible] a tenté de donner un aperçu de la [illegible] des poètes bâlois dans une collection de poésies lyriques, la *Basilea poetica* (parue pour la première fois en 1874).

Le développement général de la ville donna naissance à un nouvel essor littéraire favorisé par les représentations théâtrales, la vie scientifique, un commerce de librairie florissant et de fécondes relations avec l'étranger. Dans le cours des vingt ou trente dernières années, nous voyons surgir un grand nombre de poètes de talent. *Rudolf Wackernagel*, l'historien de la ville, * en 1855, montre qu'il a hérité du talent de son père en composant des festivals. *C.-A. Bernoulli*, * 1868, ouvre la série des écrivains plus jeunes ; il cultive à la fois les genres dramatique et épique et le roman. *Jacob Schaffner*, * 1875, *Hermann Kurz*, * 1880 et *Felix Moeschlin*, * 1882, ont écrit des romans locaux. Parmi les contemporains, on peut encore citer : *Albert Gessler*, *Emile Beurmann*, le peintre, *Alfred Sarasin*, *Emanuel Stickelberger*, *Rud. Schwarz*, *Ruth Waldstetter*, *Paul Kaegi*, *Fritz Liebrich*, *Theobald Baerwart*, *Willy Schaich*, *Franziska Stöcklin*, *Paul Siegfried* et avant tout *Dominik Müller*, l'écrivain satirique bâlois par excellence. La Société d'utilité publique et la Société *Quodlibet* travaillent activement à répandre la culture littéraire. — Voir pour plus de détails les articles consacrés aux noms ci-dessus. [Ernst JENNY.]

6. MUSIQUE. Les plus anciens renseignements sur la musique à Bâle concernent l'exercice du chant sacré par le clergé, les œuvres chorales du couvent des dominicains et des chartreux, l'introduction de l'orgue à la cathédrale (Pentecôte 1303). Plus tard sont mentionnés des constructeurs d'orgues, ainsi Hans Tugi ; puis les fifres de la ville, petit orchestre d'instruments à vent subventionné par le Conseil, chargé de fournir les hérauts, de jouer à ses banquets et de donner des sérénades, l'été, sur le pont du Rhin. Ces [illegible] furent dans la suite des musiciens employés comme *Trumbläser* jusque dans le XVIIIe s. — Au XVIe s., la musique fit son apparition dans les grands spectacles populaires et dans des réunions privées, chez Félix Platter, Bon. Amerbach, Ludwig Iselin (Partitions à la bibliothèque publique.) Le chant protestant se développa ; Samuel Marschall, organiste de la cathédrale, publia un recueil de cantiques. Au XVIIIe s. apparurent les concerts privés. Un *Collegium musicum* organisa des concerts pour ses membres et ses invités, dans lesquels chantaient des cantatrices italiennes ; un orchestre d'amateurs et de professionnels y jouait les nouvelles symphonies. Les directeurs furent Pfaff, Domenelin, Kachel, etc. La musique instrumentale était aussi appréciée dans la vie privée. Lukas Sarasin, à la Maison Bleue, possédait des collections d'instruments et d'œuvres musicales et donnait des concerts dans sa salle de concert. Au XIXe s. les amateurs furent peu à peu remplacés dans l'orchestre par des professionnels. La société de concerts, plus tard *Allgemeine Musikgesellschaft*, donna [illegible], et dès 1876 [illegible] d'abonnement, [illegible] à chacune. Les directeurs furent : Tollmann, [illegible], Reiter, Volkland, Suter. Les trois derniers [illegible] le *Gesangverein*, fondé en 1824 et la *Liedertafel* fondée en 1852 [illegible] [illegible] de chorale [illegible] et des chœurs [illegible] ; le plus ancien est le *[illegible] Männerchor* (1826). Les exécutions des œuvres de Bach et Beethoven à la cathédrale sont [illegible] ([illegible] exécution de la Passion selon saint Jean 1861 ; [illegible] de Beethoven [illegible]). Il faut mentionner encore [illegible] populaire de la Société d'utilité publique [illegible], ainsi que le *[illegible]* qui exécute des cantates à la cathédrale. De [illegible] [illegible] en 18[illegible], 18[illegible], 18[illegible] [illegible] de musique 1[illegible], 18[illegible], 18[illegible] [illegible] de chant [illegible] [illegible] 1917 [illegible].

L'opéra [illegible] que tardivement [illegible] la fin du XIXe s. [illegible]. Sous la direction du maître de chapelle [illegible] Becker, les exécutions sont devenues [illegible].

L'école de musique, fondée en 1867 par [illegible], et le conservatoire (1905), [illegible] dirigé par S. Bagge, ont surtout été développés par Hans Huber,

directeur de 1896 à 1918 ; puis par son successeur, Hermann Suter et depuis l'automne 1921, par Willy Rehberg. L'école comptait 1256 élèves en 1920. elle réunit tout l'enseignement musical et théâtral. Il existe, en outre, nombre d'écoles de musique privées.

L'Université possède une chaire de musique (prof. Nef) ; cette branche figure aussi au programme de l'université populaire.

Les principaux compositeurs bâlois sont Hans Huber et Hermann Suter ; au XIX[e] s. Auguste Walter. — Voir K. Nef : *Die Musik in Basel*. — W. Merian : *Basels Musikleben im 19. Jahrh.* ; *Geschichte der Allgemeinen Musikschule*. — Bernoulli, dans *Schweizerische Musikzeitung*, 1905. — Roggenbach et Wölfflin, dans *Basler Beiträge*, vol. 7 et 9. — Meyer, Probst, Refardt, dans *BJ* 1884, 1890, 1905, 1920, 1921. — Publications jubilaires du Männerchor, de la Liedertafel et du Gesangverein. [E. REFARDT.]

7. ORGANISATION MILITAIRE. A Bâle, comme dans d'autres villes, le service militaire reposait au moyen âge essentiellement sur la bourgeoisie. Les unités de troupes étaient formées par les quinze corporations et la Chambre haute *(Hohe Stube)*, collège des chevaliers et Achtburger, auxquelles vinrent s'ajouter en 1392 les trois sociétés du Petit-Bâle. Jusqu'à la suppression de la Chambre haute en 1515, celle-ci fournissait la cavalerie tandis que l'infanterie était recrutée dans les corporations, auxquelles incombait aussi le service de garde dans la ville. L'obligation de porter les armes commençait à 14 ans révolus ; au XVI[e] siècle à 16 ans. Dans les expéditions, les quinze corporations étaient divisées en quatre corps, bannières, auxquels s'ajoutèrent dès 1392 les trois bannières de la bourgeoisie du Petit-Bâle. Dans chacun de ces corps, les corporations et sociétés conservaient leurs emblèmes particuliers tandis que l'emblème général était la bannière de la ville. Dans le service impérial, celle-ci était accompagnée de la bannière d'empire. Pour la défense de la ville, les corporations étaient également divisées en quatre corps, dès 1411 en cinq corps, qui avaient chacun la garde d'un secteur de murailles. Le lieu de rassemblement de toute la milice était le marché aux grains. Dès 1400, par suite de l'accroissement territorial de Bâle, les contingents des bailliages vinrent s'ajouter à ceux de la ville. Vers 1460, les troupes bâloises comptaient environ 2000 h. de pied fournis par les corporations (dont environ 200 arbalétriers et 50 coulevriniers) et 80 cavaliers ; en outre 600 h. d'infanterie pris dans les quatre bailliages. Peu à peu on fit appel à des mercenaires, notamment des archers et des cavaliers. Chaque bourgeois devait s'équiper à ses frais. L'artillerie de défense de la ville se composait à l'origine de *Springolfe* (arbalètes montées sur roues), [illegible] de siège, de balistes. Le premier canon [illegible] fut fondu en 1376 ; les pièces de campagne, *Feldschlangen*, firent leur apparition dans l'expédition de 1425. Le soin de l'artillerie incombait [illegible]. La direction des affaires militaires était en mains du Conseil, dès 1373 d'une commission du Conseil. Toutes les affaires importantes de la ville étaient confiées à une sorte de Conseil secret, appelé d'abord *Heimliche*, puis dès 1405 les *Neuf* et à partir de 15.. les *Treize*.

Tandis qu'à l'origine chaque bourgeois, à l'exception des conseillers, devait personnellement accomplir ses devoirs militaires, l'usage s'implanta peu à peu dans la suite de se faire remplacer par des remplaçants rétribués. Ce qui était exception d'abord devint la règle au XVII[e] s. pour tous les bourgeois aisés. On s'habituait ainsi de plus en plus à la troupe soldée, lorsque la guerre de Trente ans fournit l'occasion d'enrôler sur une plus grande échelle. Cette troupe soldée atteignit en 1622 le chiffre de 400 h. divisés en quatre compagnies de 100 h. ; à la conclusion de la paix son effectif fut considérablement diminué. De cette troupe sortit la première garnison de la ville de Bâle, qui avait pour principal service la garde des portes. La caserne était au *Klingental*, un bâtiment de l'ancien couvent de Steinen. Les soldats ne devaient pas être bâlois ; seules les places de sergents et d'officiers étaient confiées à des bourgeois. La garnison subsista jusqu'à la fin du XVIII[e] s. L'entrée d'une garnison française, en octobre 1798, qui prit immédiatement le service de garde des portes, dépouilla la garnison de la ville de ses principales fonctions. Un an après elle fut dissoute. Pendant la République Helvétique Bâle fut ainsi sans garnison. En 1804, la garnison fut rétablie sous une autre forme et sous le nom de *Standeskompagnie*. Son effectif légal était de 200 h., et son principal devoir était de monter la garde sous les portes de la ville. La caserne était également au Klingental. La compagnie était sous les ordres d'un commandant qui était en même temps commandant de place. Elle prit part aux actions militaires de 1831 à 1833 et dans la journée du 3 août 1833 elle couvrit, comme arrière-garde, la retraite de la milice bâloise. La conséquence de cette défaite fut l'occupation du canton par les troupes fédérales et la dissolution de la Standeskompagnie. Après la constitution du canton de Bâle-Ville, les autorités militaires s'occupèrent à fin 1834 de reconstituer une nouvelle garnison. Elle reçut le nom de *Standestruppe*. Elle fut bientôt cependant au-dessous de sa tâche. Les désertions ne faisaient que se multiplier, provoquées surtout par le bureau d'enrôlement français de Saint-Louis. Le service de place devenait plus difficile d'année en année. La mauvaise discipline obligea même en 1848 à un licenciement partiel de la troupe. On pensait de plus en plus à la supprimer, lorsque, après maintes désertions, toute la garde de la porte Saint-Jean abandonna son poste dans une nuit de décembre 1855 pour aller s'enrôler pour la guerre de Crimée au bureau anglais de Huningue. En conséquence le Grand Conseil, dans une séance extraordinaire de janvier 1856, supprima la garnison de Bâle. Avec elle disparaissait aussi la dernière troupe permanente de Suisse.

Dans la campagne les hommes étaient aussi astreints au service de 16 à 60 ans ; les rôles étaient tenus par le bailli. Chacun avait à se procurer les armes et l'équipement ; on en faisait même une condition pour l'autorisation de mariage. Dès 1619, on fit annuellement des inspections. Jusqu'en 1700 environ, la troupe se composa de deux divisions ; [illegible], l'élite, devaient se tenir toujours prêts ; les autres seulement en cas de besoin. Toutefois une organisation militaire plus complète fit défaut jusqu'à la conclusion du défensional de 1668. Tous les hommes des XIII cantons astreints au service, furent divisés en trois contingents et chaque canton eut à fournir un nombre d'hommes déterminé. Pour le premier contingent, Bâle dut fournir 400 hommes et une pièce de six livres ; pour le second et le troisième, le double. De cette manière, Bâle fut aussi forcé d'introduire une discipline plus sévère. La division en compagnies date de 1688 ; ensuite on partagea la campagne en huit districts militaires, chacun de deux compagnies. Le recrutement et la répartition étaient faits par le bailli. En 1712 et en 1714, on forma deux régiments d'infanterie, chacun de huit compagnies. En 1755, on ajouta une compagnie de grenadiers par régiment. Ce n'est qu'en 1765 environ qu'on adjoignit à chaque régiment une compagnie de chasseurs. Chaque régiment était commandé par un colonel, un lieutenant-colonel et un major ; chaque compagnie avait trois officiers ; on les choisissait tous sans exception parmi les bourgeois de la ville. Dès le début, l'artillerie fut complètement négligée ; ce n'est qu'en 1761 qu'on créa un parc d'artillerie de deux compagnies de [illegible] et deux canons. L'effectif d'un régiment d'infanterie était peut-être de 2100 à 2400 hommes environ. Comme instructeurs, on employait des soldats [illegible] qui avaient servi. Un officier, le *Landmajor*, était commandant en chef. On faisait l'exercice le dimanche après le service divin, ce qui occasionna des conflits avec le clergé. Deux inspections avaient lieu annuellement, sur [illegible] les baillis.

Pour terminer, citons encore la Compagnie de volontaires de la ville de Bâle, créée par le major Nicolas Miville et composée de 50 jeunes gens. En 1796 on porta l'effectif à 250 hommes [illegible] de former une section d'artillerie et une de cavalerie. Dès 1798 la compagnie porta l'uniforme. Dans la suite, sa

tâche consista surtout à fonctionner lorsqu'il y avait des fêtes ou des revues. Elle survécut à la Révolution et ne fut dissoute que lorsque tous les bourgeois furent astreints au service militaire en vertu de l'organisation militaire adoptée sous l'Acte de Médiation. — Voir Auguste Bernoulli dans *BZ* 1918. — Paul Kölner dans *BZ* 1907 et 1909. — Carl Wieland : *Ueber das baslerische Militärwesen*. — L.-A. Burckhardt : *Gemälde der Schweiz* XI : *Der Kanton Basel*. — A. Heusler : *Mitteilungen aus den Basler Ratsbüchern z. Z. des 30jäh. Krieges* dans *BVG, Bas.* VIII. — Le même : *Der Bauernkrieg*. — Hans Wieland : *Einiges über die... Militärgesellschaft von Basel*, dans *Schweiz. Militärzeitschrift*, 1854. — Barth. — Rud. Wackernagel : *Geschichte der Stadt Basel* II, 1, p. [illegible]-313. C. Roth [illegible].

8. ORGANISATION JUDICIAIRE. Deux faits sont particulièrement importants dans l'histoire de l'organisation judiciaire de la ville de Bâle : 1° Que la ville comme place de marché formait un district judiciaire spécial. 2° Que dès le XII[e] s. la juridiction sur la ville n'était pas remise à l'avoué de l'évêque, mais à un bailli épiscopal spécial. Cette fonction était exercée par des ministériaux de l'évêque. Le tribunal du bailli de Bâle était en concurrence avec celui de l'évêque, dont il dépendait et à qui revenait une part des amendes qu'il infligeait. Cependant le tribunal de l'évêque a rarement fonctionné à côté de celui du bailli. Ce dernier, sous la présidence du bailli, prononçait sur les crimes graves, particulièrement sur ceux qui demandaient des peines sévères, et sur les procès en matière immobilière. Quelquefois des contrats de vente d'immeubles étaient passés devant le bailli.

En 1273, Rodolphe de Habsbourg transforma, contre tout droit, le bailliage de la ville en un bailliage impérial, c'est-à-dire que dès lors le bailli fut nommé par lui, avec l'arrière-pensée de pouvoir un jour incorporer la ville aux biens que sa maison possédait en Alsace et en Argovie. Mais en 1386, c'est la ville elle-même qui acquit, à titre d'hypothèque, la charge de bailli. Le tribunal du bailli perdit de plus en plus d'importance ; comme tribunal criminel il ne siégeait plus que rarement, en [illegible] par exemple. Il était devenu surtout un tribunal de police sous la présidence d'un sous-bailli.

A côté du tribunal du bailli existait celui de l'avoyer, dont la charge dépendait de l'évêque. L'avoyer, à l'origine probablement l'administrateur des biens d'empire remis à l'évêque à Bâle et autour de la ville, siégeant d'abord au tribunal du bailli et présida ensuite celui qui portait son nom. Il prononçait sur les causes civiles, particulièrement sur les conflits [illegible] des transactions du marché, et, dans les premiers temps, aussi sur les délits de peu d'importance. [illegible] la fin du XIII[e] s. les contrats de vente d'immeubles étaient passés devant lui. En [illegible] la ville acquit la charge d'avoyer, qui devint ainsi le centre de son administration judiciaire. Tous les jours l'avoyer tenait séance avec ses dix juges à l'hôtel de ville, et quatre fonctionnaires spéciaux qui avaient seuls le droit de parler pour les parties devant le tribunal. Ceux-ci étaient instruits avant la séance des affaires de leurs clients. La procédure se réduisait à une plainte et réponse ; dans les cas compliqués avec réplique et duplique. Les juges pouvaient [illegible] et poser des questions. Puis le tribunal délibérait et le jugement était prononcé, après un court exposé de l'affaire, mais sans considérants.

A côté des tribunaux de l'avoyer et du bailli, le conseil de ville obtint aussi un droit de justice. Le conseil n'était d'abord qu'une délégation de la communauté, mais ses membres eurent à fonctionner dans les deux tribunaux précités. De la sorte, il entra très tôt déjà en contact avec l'administration judiciaire. Vers 1270 il obtint que les contrats immobiliers seraient passés seulement devant lui à l'exclusion du tribunal du bailli ou de celui de l'avoyer. En 1286 Rodolphe de Habsbourg accorda le conseil un tribunal [illegible] pour juger des délits contre la tranquillité publique. Ces compétences furent étendues lors du deuxième *Stadtfriede*, du milieu du XIV[e] s. Une nouveauté était introduite, c'est que le conseil pouvait poursuivre d'office les délits soumis à sa compétence. La juridiction du conseil entra naturellement en conflit avec celle du bailli, mais un arrangement de 1[illegible] régla leurs compétences respectives. Il y avait en outre l'*Einunger Gericht*, choisi parmi les membres du tribunal du conseil, qui, dès le milieu du XIV[e] s., prononçait sur les délits de police. Les droits de juridiction de la ville furent complétés, surtout dans la deuxième moitié du XIV[e] s., par divers privilèges qui interdisaient de recourir à des tribunaux étrangers.

Le Petit Bâle, incorporé à la ville en 1392, avait son organisation judiciaire particulière. Les causes importantes étaient jugées par le tribunal de l'avoyer, qui subsista après 1392. La communauté des sujets du couvent de Saint-Alban, comprise dans les murs de Bâle dès la deuxième moitié du XIII[e] s., restait soumise à la juridiction particulière du prieur de ce monastère jusqu'en 1383. Il faut encore mentionner le tribunal de l'official de l'évêque, qui punissait les délits ecclésiastiques (parjure, usure), et prononçait sur les conflits matrimoniaux et les testaments ; après la Réformation, ce tribunal fut remplacé en partie par une Cour matrimoniale. On lui soumettait parfois des poursuites pour dettes pour obtenir plus facilement satisfaction, ce qui n'était pas sans porter préjudice aux compétences de l'avoyer ; les compétences judiciaires et disciplinaires des organes des corporations sur leurs membres, en particulier en matière professionnelle ; les tribunaux du doyen de la cathédrale et de l'archiprêtre ; la cour féodale des vassaux de l'évêque, présidée par le comte palatin bâlois ; le tribunal dit de *Kohlenberg* des gens sans aveu, et le tribunal rural appelé *Geschaid*.

Dans la suite, différentes instances judiciaires furent créées, correspondant aux diverses branches du trafic, entre autres, pour les négociants et les marchands de céréales, les marchés au bois, aux poissons, aux légumes et aux fruits. Tout cela témoigne d'une grande activité dans le domaine judiciaire. [illegible], l'exercice de la justice tomba dans l'engourdissement dès le XVII[e] s. On ne soutenait plus un procès civil jusqu'au bout, la coutume plus commode s'étant introduite d'amener les parties à conclure un compromis, sans quoi le défendeur avait toujours l'occasion, par le renvoi de délai en délai, de faire traîner le procès en longueur. Une nouvelle ordonnance judiciaire de 1719 n'apporta pas de grandes améliorations, tout bien celle de 1[illegible], après que de sérieuses modifications eurent été introduites à la fin du XVIII[e] s.

En matière pénale, l'introduction successive de l'ordonnance criminelle de Charles-Quint, la Caroline, [illegible] [illegible] de la torture dès [illegible] la présentation de la preuve. Dès lors une pratique consistait à recevoir des juristes au conseil, notamment de la Faculté de droit. La [illegible] de la République [illegible] de la période de Médiation [illegible] des changements. La torture ayant été supprimée par le Code pénal fédéral de 1[illegible], la procédure criminelle fut rendue plus humaine et reçut une forme nouvelle dans le Code de procédure pénale de 1[illegible]. L'organisation des tribunaux fut également modernisée au début du XIX[e] s. [illegible]

J. W.

VII. Corporations. La population laïque de Bâle se divisait au moyen âge en trois groupes : les chevaliers, les bourgeois et les [illegible]. Si les chevaliers et les artisans étaient sous la dépendance de l'évêque, les [illegible] [illegible]

[illegible]

tuaient la Chambre haute (Hohe Stube). Les artisans, de leur côté, en leur qualité de sujets, furent groupés à l'origine en corporations féodales, mais se réunirent dans la suite en corporations de métiers. L'activité des artisans bâlois s'exerça d'abord dans le cercle étroit des services journaliers de la seigneurie, ainsi que ce fut le cas partout, mais il en fut autrement dès le XII[e] s., lorsque par suite du développement de la ville et de l'accroissement du nombre des artisans venus en grand nombre, la production commença à dépasser les besoins de la cour épiscopale. A la suite de cette évolution, les artisans se virent obligés de chercher des débouchés à leurs produits, et ils se présentèrent ainsi au marché dont le maître était l'évêque. Tous deux, évêque et artisans, avaient intérêt à organiser les transactions au marché. Le premier veilla au bon ordre au moyen de la police du marché, pendant que les artisans prirent leurs mesures pour former des corporations de métiers dont les statuts, sanctionnés par l'évêque, réglaient leur travail, les achats et les ventes. C'est ainsi que naquirent les corporations dans la période de 1100 à 1260. Elles avaient d'abord pour but l'organisation du métier, et, en outre, aussi le caractère de confréries religieuses pratiquant la solidarité chrétienne. D'autre part, quoiqu'elles se fussent complètement séparées des anciens groupements féodaux, elles conservèrent cependant diverses obligations seigneuriales. Comme dans les associations primitives, les nouvelles corporations, dans les premiers temps de leur existence, eurent à leur tête un prévôt choisi parmi les ministériaux. La ville comptait quinze corporations : celle de la *Clef* (marchands), de l'*Ours* (monnayeurs, changeurs, orfèvres, potiers d'étain), de la *Cigogne* (marchands de vin), du *Safran* (épiciers), des *Vignerons* (laboureurs et vignerons) ; les *Boulangers*, les *Forgerons*, les *Cordonniers*, les *Tanneurs*, les *Tailleurs*, les *Fourreurs*, les *Jardiniers* (jardiniers, aubergistes, revendeurs, charretiers, cordiers), les *Bouchers* ; celles du *Spinnwetter* (constructeurs et ouvriers du bois), de l'*Étoile* (tondeurs), du *Ciel* (peintres), les *Tisserands*, les *Pêcheurs*, les *Bateliers*. A la tête de chaque corporation se trouvaient le prévôt et le comité, appelé les « Six » (*Sechser*). Au XIV[e] s., chaque corporation élisait encore son prévôt. En 1401, elles perdirent ce droit par décret du Conseil qui remettait cette nomination exclusivement aux Six. Dès 1521, ces derniers firent les nominations avec les deux représentants de la corporation au Conseil. Les Six eux-mêmes, élus à l'origine par la corporation entière, le furent depuis le XV[e] s. par le collège des Six ; les Six sortant de charge désignaient les nouveaux ; ainsi, en définitive, ils se nommaient alternativement les uns les autres. Les représentants au Conseil, élus aux XIV[e] et XV[e] s. par la corporation, et dès 1521 par le Conseil lui-même [illegible]

A l'origine, les [illegible] chevaliers et bourgeois, étaient seuls représentés dans le Conseil de ville. Après la formation des corporations et leur accroissement, on appela les prévôts à prendre part aux délibérations dans des cas importants. Les corporations en profitèrent pour revendiquer toujours plus vivement le droit d'avoir une représentation permanente dans le Conseil ; ce mouvement dura jusqu'à la révolution de Brun à Zurich. En 1337, entrèrent définitivement au Conseil, à côté des quatre chevaliers et des huit bourgeois, quinze représentants des corporations, auxquels s'ajoutèrent en 1382 encore les quinze prévôts. Avec l'entrée des prévôts des corporations au Conseil, le président des prévôts, l'Oberstzunftmeister, fut le second magistrat de la ville après le bourgmestre. A côté du Petit Conseil, on institua, dans la seconde moitié du XIV[e] s., un Grand Conseil à la suite du [illegible] appel, d'abord purement accidentel, des chefs de corporation (Sechser) au Conseil, devint à la fin une institution permanente. Les quatre corporations de [illegible] des commerçants, les *Herrenzünfte*, s'élevèrent bientôt au-dessus des corps d'artisans, de telle sorte qu'elles prirent une position intermédiaire entre les corporations et la Chambre Haute. [illegible] de s'élever de sa condition à celles du patriciat et de la chevalerie ; car, devenu riche, il pouvait se livrer au commerce ou, après avoir réussi, il entrait dans la Chambre Haute comme rentier. De là, suivant les circonstances, il pouvait être créé chevalier. Cependant, même après l'entrée des corporations dans le Conseil, les chevaliers et les bourgeois conservèrent la prépondérance dans l'administration de la ville. Une transformation se produisit toutefois dans la seconde moitié du XIV[e] s., lorsque la lutte ayant éclaté entre la ville et l'Autriche, les chevaliers et le patriciat entrèrent en conflit avec les corporations, conflit qui fut aggravé par le fait que les membres des classes aristocratiques détenaient pour la plupart des fiefs de l'Autriche. La conséquence fut que, durant le XV[e] s., les familles dirigeantes quittèrent Bâle en nombre toujours croissant. En 1480, la Chambre Haute était presque déserte et ceux qui restaient encore furent totalement écartés du gouvernement par la Réformation en 1529. Déjà en 1516, Jacob Meyer zum Hasen, fut le premier bourgmestre choisi parmi les corporations, mais élu encore par l'évêque ; puis en 1521, d'après la nouvelle constitution du Conseil, l'élection du bourgmestre et de l'Oberstzunftmeister fut de la compétence du Conseil. Le premier bourgmestre élu selon le nouveau principe fut Adalberg Meyer zum Pfeil. Les Oberstzunftmeister n'étaient déjà plus choisis au XV[e] s., exclusivement dans la Chambre Haute.

La Constitution de 1521 servit de base pour l'élection du Conseil jusqu'à la Révolution de 1798. Les corporations furent aussi victimes des troubles de la Confédération. Elles se reconstituèrent avec la restauration du canton de Bâle en 1803, en vertu de l'Acte de Médiation, mais n'eurent plus aucun privilège politique ; il leur resta toutefois l'administration de leurs biens, la tutelle des veuves et des orphelins de confrères décédés, la protection des intérêts professionnels, en leur qualité de Corps de métiers régulièrement organisés. Enfin, on leur laissa la surveillance de la conduite morale et économique de leurs membres, domaine dans lequel à la vérité l'ancienne juridiction des maîtrises et des jurandes n'a plus à intervenir, les différends étant aujourd'hui tranchés par les autorités judiciaires ordinaires.

Tous les bourgeois qui avaient vingt-quatre ans révolus, qui étaient mariés ou exerçaient un métier, devaient entrer dans une corporation. Au point de vue politique, les corporations constituaient des corps électoraux. C'est pour cette raison qu'en vertu de la Constitution de 1803 on vit naître à côté des quinze anciennes corporations de la ville, quinze nouvelles corporations électorales dans les deux districts de la campagne. Ces dernières n'avaient aucun caractère professionnel. La Constitution de 1814 conserva ce mode d'élection, avec la différence que les corporations d'électeurs se divisaient dans la campagne en quatre districts. La séparation de 1833 supprima les électeurs de la campagne, et la nouvelle Constitution établit, comme Corps électoraux, pour la ville, seize corporations et pour la banlieue, deux. La seizième corporation était composée des bourgeois appartenant aux professions libérales et reçut son organisation par la loi de 1836.

Abstraction faite de modifications apportées en 1847, 1847 et 1858 en vertu de la Constitution fédérale de 1848, les corporations conservèrent à Bâle leur importance comme Corps de métiers et Corps électoraux jusqu'en 1874. La nouvelle Constitution cantonale de cette année la supprima [illegible] de faire partie de ces associations qui cessèrent aussi de fonctionner comme Corps électoraux. Dès lors, les électeurs se font par quartiers et par communes. [illegible] aux corporations la tutelle des veuves et des orphelins de confrères [illegible] attribution leur fut [illegible] retirée par la loi de 1880 à la Chambre des orphelins.

Les corporations de Bâle subsistent toutefois comme [illegible] pour les traditions de la [illegible]. Leur activité s'est bornée depuis 1880 à l'administration de leur importante fortune, dont les revenus sont destinés [illegible] assistance et à des institutions de la Ville. En outre, les confrères s'assemblent chaque année pour le repas tradi-

tionnel de la corporation, puis pour les élections trisannuelles des autorités de l'association, ainsi que pour les grandes festivités où elles paraissent en corps. L'organisation actuelle des corporations repose sur un décret du Conseil de la bourgeoisie de 1881, autorité à laquelle elles sont soumises.

Il ne faut pas confondre avec les corporations les sociétés des faubourgs du Grand-Bâle et les trois *Ehrengesellschaften* du Petit-Bâle. Les premières remontent à l'époque où les faubourgs n'étaient pas encore compris dans l'enceinte des fortifications, donc avant le XIVe s. Ils avaient, par rapport à la ville, une situation spéciale que l'on entrevoit bien dans les mesures prises par le Conseil en temps de guerre et d'incendie. Les habitants des faubourgs n'étaient pas astreints au service de garde générale, mais devaient veiller à leur propre sécurité. Telle est la raison de la fondation de ces sociétés des faubourgs, qui n'avaient donc qu'un caractère militaire et de police, pendant que pour tout ce qui concernait les métiers, les faubouriens devaient entrer dans les corporations. Lorsque les faubourgs furent compris dans l'enceinte des fortifications, on laissa aux sociétés de ces quartiers, chacune sous sa bannière, le soin de veiller à la sécurité de son faubourg. Ces associations subsistent encore, chacune avec son immeuble sis dans les faubourgs : à Saint-Alban la société *zum Hohen Dolder*, dans l'Eschen celle *zum Rupf*, dans les Steinen celle *zu den drei Eidgenossen*, dans le Spalen celle *zur Krähe*, à Saint-Jean celle *zur Mägd*.

Les trois *Ehrengesellschaften* du Petit-Bâle eurent une plus grande importance et remontent probablement à 1300 environ. Leur origine est une conséquence de la transformation du Petit-Bâle en ville au XIIIe s. Si elles ne furent pas essentiellement des corporations de métier, elles formaient cependant au début des associations d'intérêts des bourgeois du Petit-Bâle. La société *zum Hären* (tenant de l'écu : un sauvage) groupait les propriétaires fonciers, les chasseurs et les pêcheurs, celle *zum Rebhaus* (tenant : un lion) réunissait les vignerons, celle *zum Greifen* (tenant : un griffon), les anciens artisans des couvents du Petit-Bâle : meuniers, tanneurs et tisserands. A l'instar des corporations, ces associations avaient aussi leur [illegible] et on [illegible] à un [illegible] et à un prévôt. La réunion du Petit-Bâle à la ville de Bâle, en 1392, plaça, au point de vue politique, ces sociétés sur le même pied que les corporations. Les habitants du Petit-Bâle prêtaient serment de bourgeois à leurs sociétés qui, comme les corporations, agissaient en qualité d'autorités tutélaires. Elles marchaient en guerre sous leur propre bannière ; au point de vue militaire, elles jouaient au Petit-Bâle le même rôle que les sociétés des faubourgs à Bâle. Cependant comme elles ne formaient pas de véritables corporations, tout artisan du Petit-Bâle devait entrer dans une corporation de la ville de Bâle. Elles furent supprimées aussi par la République helvétique en 1798, mais se reconstituèrent en 1803. En [illegible] les trois *Ehrengesellschaften* acquirent collectivement de l'État l'ancienne maison du tribunal du Petit-Bâle et la transformèrent en maison de société, laquelle fut encore agrandie en 1877. Les anciennes maisons corporatives *zum Rebhaus*, *zum Greifen* et *zum Hären* furent vendues. Une loi de [illegible] enleva aux trois sociétés leurs droits en matière de tutelle. Actuellement encore un repas, combiné avec un cortège, où sont portés les trois insignes d'honneur, les tenants de l'écu des trois sociétés, réunit chaque année en janvier les membres de ces confréries. De même que les corporations de métier et les [illegible] des faubourgs, les trois sociétés du Petit-Bâle disposent d'une fortune importante dont les intérêts annuels servent à faire des dons à des institutions d'utilité publique de la ville. — Von Andreas Heusler : *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*. — Traugott Geering : *Handel und Industrie der Stadt Basel*. — [illegible] : *Die Umzüge der Klein-Basler Ehrenzeichen*. — *Basler Gesetzessammlung*, [illegible]. (Carl Roth.)

VIII. Monnayage. A Bâle neuf souverains ou États différents ont frappé monnaie.

1. Les monnayeurs des [illegible] y ont frappé des triens d'or.

2. Les roi et empereur Louis le Pieux et Conrad II, des deniers d'argent.

3. Le roi de Bourgogne Conrad, des deniers d'argent.

4. Le roi de Bourgogne et l'évêché au Xe siècle, des deniers d'argent.

5. Les évêques de Bâle, du XIe au XIVe s. : Adalbero III, Udalrich, Théodoric, Berenger, Rodolphe de Hombourg, Lutold de Rothelin, Henri de Thoune, Henri de Neuchâtel, Henri d'Isny, Pierre Reich de Reichenstein ou Pierre d'Aspelt, Gérard de Vuippens, Jean de Chalon, Jean Senn de Münsingen, ou Jean de Vienne, des demi-bractéates et des bractéates d'argent.

6. La ville de Bâle de 1373 à 1826, argent, or, billon.

7. Le pape Félix V, 1440 : or et argent.

8. Les empereurs Sigismond, Albert II, Frédéric III et Maximilien I, or.

9. La République Helvétique de 1798 à 1803.

Durant cinq siècles et demi, la ville n'a pas émis moins de 45 sortes de monnaie, dont 16 étaient encore en circulation en 1851. On y relève les types suivants : la crosse de Bâle, l'écu seul ou supporté par un ou deux basilics ; la patronne de la cathédrale, la madone ; une vue de la ville, avec le Rhin ; l'aigle impériale ; l'aigle à deux têtes ; plus rarement l'écu entouré des armoiries des huit bailliages. Du XIVe au XVIIe s. la ville a frappé des bractéates, carrées d'abord, puis rondes. Dès le XVe s. l'écu de Bâle est entouré d'un cordon perlé ; ce type existe à une centaine de variétés au moins. — Voir A. de Belfort : *Description générale des monnaies mérovingiennes*. — Coraggioni : *Münzgesch. der Schweiz*. (E.-A. St.)

IX. Historiographie. Bâle n'a pas eu, comme Berne et Strasbourg, de chronique racontant toute l'histoire de la ville dans la période de transition du moyen âge aux temps modernes. Ce qui concerne les XIVe et XVe s. se réduit à des récits partiels, à la narration de faits personnels. Des rudiments d'histoire officielle sont disséminés dans les livres du Conseil : Rotes Buch, Leistungsbuch, Kleines Weissbuch, Rufbuch, etc. Les registres des corporations contiennent aussi des notices historiques ; dans celui des boulangers Hans Brüglinger a raconté la guerre de Saint-Jacques, 1444-1446. Sur le XIVe s., Bâle possède deux chroniques, [illegible], on appelle les grandes annales de Bâle, [illegible]-1412, et les petites annales de Bâle, 1369-1388. Seuls parmi les religieux de Bâle, les chartreux ont décrit certains événements de leur temps. A côté des chroniques du couvent par le prieur Heinrich Arnoldi von Alveld et Georg Carpentarii, on possède de ce dernier un récit des événements locaux à l'époque de la Réformation. Les plus importantes chroniques sont des récits privés de laïques ou d'ecclésiastiques contenant des renseignements précieux en raison de la situation de leurs auteurs. Le chapelain Erhard Appenwiler a laissé une chronique comprenant la période de 1439 à 1471 ; la chronique de Heinrich von Beinheim se rapporte également à la guerre de Zurich et aux années suivantes. D'Hermann Offenburg, l'on possède un récit de 1413 à 1445. Le chanoine Hans Knebel est l'auteur d'un journal (*Diarium*) comprenant les années 1473 à 1479 et constituant une source importante de l'histoire des guerres de Bourgogne. Pour la période de la Réformation, il existe une chronique anonyme de 1519 à 1541, attribuée par erreur au conseiller Fridolin Ryff. Un pendant à cette chronique est celle du peintre et prévôt de la corporation *zum Himmel*, Konrad Schnitt. Elle comprend les années [illegible] à 1533 ; après la mort de son auteur, le Conseil la fit déposer aux archives de la ville. Le soulèvement des paysans de 1525 dans le territoire bâlois a été décrit par le secrétaire de ville Heinrich Ryhiner. Parmi les sources de l'histoire de la Réformation, il faut encore citer le journal du pasteur Johann Gast, le commentaire d'Œcolampade, dont l'original n'existe plus, mais seulement les extraits dus au pasteur Tryphius, [illegible]. Avec les autobiographies de Thomas Platter, 1499-1582, et de son fils Félix Platter, 1536-1614, les mémoires de caractère personnel font leur entrée dans l'historiographie. Elles sont toutes deux précieuses pour l'étude des mœurs du XVIe s. Le conseiller et maître tireur Andreas Ryff a également laissé un commencement d'autobiographie et un récit de

« Rappenkrieg », mais son œuvre principale est le *Circel der Eidgenossenschaft*, histoire illustrée des XIII cantons, bailliages et alliés, de 1597. Ce n'est qu'à la suite de l'impulsion donnée aux études historiques par l'humanisme et la Réformation, qu'un historien entreprit d'écrire une histoire de Bâle depuis les origines ; ce fut Christian Wurstisen. Sa *Basler Chronik*, richement documentée, parut en 1580 ; elle avait été précédée en 1577 d'une petite chronique en latin *Epitome historiae Basiliensis*. En 1624, parut encore la *Kurtze Basler Chronik* de Johannes Gross, mais pendant le reste du XVII[e] s. l'on ne trouve plus à Bâle que des annales de moindre importance, sans grande valeur historique, présentant surtout de l'intérêt pour l'histoire des mœurs. Ce sont de petites peintures de la vie du temps. L'on peut citer entre autres, celles de Matthias Rippel († 1610), de Friedrich Lander (* 1657) ; pour la période de la guerre de Trente ans celles de Nikolaus Brombach, de Rudolf Hotz et de son fils Johann Caspar. Du XVII[e] au XVIII[e] s. nous avons les chroniques de l'épicier Rudolf S[illegible] et de Samuel Von Brunn, [illegible] de l'Université ; pour le premier tiers du XVIII[e] s. celle de Daniel Bachofen fabricant de chapeaux bâlois ; pour les années 1761 à 1770, celle du bourgmestre Johann Rhyner ; pour tout le XVIII[e] s. une chronique de J.-J. Müller, secrétaire du Consistoire. La fin du XVIII[e] s. et le début du XIX[e] s. ont été racontés dans la *Haus-Chronik* de Johann Heinrich Munzinger († 1829) et dans la *Pack'sche Chronik*, du maître charpentier Jacob Christoph Pack († 1841). La création d'une chaire d'histoire à l'Université, en 16[illegible] eut peu d'influence sur l'historiographie ; la fondation de la *Deutsche Gesellschaft*, au milieu du XVIII[e] s. en eut davantage. Elle avait pour programme de répandre le bon goût et entre autres de cultiver la langue allemande par la publication d'anciennes œuvres nationales. Dans cette intention Spreng publia en 1752 la chronique du Lucernois Petermann Etterlin ; la même année parurent aussi les *Scriptores rerum Basiliensium minores* de Johann-Heinrich Brucker. Jacob Christoph Beck [illegible] à la *Deutsche Gesellschaft* en 175[illegible] [illegible] *Basels*, traduction allemande de l'*Epitome historiae Basiliensis* de Wurstisen, tandis que la grande chronique de cet auteur était rééditée en 17[illegible] par Daniel Bruckner. En 1734-1736 déjà, J.-R. Iselin avait, dans un but analogue, édité la chronique d'Aegidius Tschudi. A Daniel Bruckner l'on doit aussi un *Versuch einer Beschreibung historischer und natürlicher Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel*, 17[illegible] [illegible] Jacob Christoph Iselin publiait en 1[illegible] à 17[illegible] l'encyclopédique *Historisch- und geographisches allgemeines Lexikon*, complété par [illegible] Johann Buxtorf en 1[illegible] [illegible] par l'apparition [illegible] *der Stadt und Landschaft Basel*, 178[illegible] de [illegible] Ochs, qui mettait en œuvre [illegible] d'archives jusque-là [illegible]. Au début du XIX[e] s., l'historien le plus [illegible] Markus Lutz, [illegible] à côté de diverses [illegible] de Bâle : *Neue Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel*, 18[illegible] ; *Chronik von Basel*, 18[illegible] ; *Baslerisches Bürgerbuch*, 1819 et les *Mémoires* [illegible], 182[illegible]. En 18[illegible] fut fondée la société d'histoire de Bâle, qui fusionna en 1875 avec celle des antiquaires. C'est sous les auspices de cette société que furent faites la plupart [illegible] des études et des recherches historiques du XIX[e] s. En 1839, elle entreprit la publication des *Beiträge zur vaterländischen Geschichte* et en fait celle de la *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*. La société des antiquaires a publié des *Mitteilungen* de 18[illegible] à 1882. La société zur *Beförderung des Guten und Gemeinnützigen* donne chaque année, depuis 1821, un *Neujahrsblatt*. [illegible] plupart des fois, il convient de ne citer que les principaux recueils de sources : *Basler Chroniken*, dès 1872, 7 vol. ; *Urkundenbuch der Stadt Basel*, dès 1890, 11 vol. ; *Concilium Basiliense*, dès 1896, [illegible] vol. ; [illegible] *Rectoratus*, publié par [illegible] de 18[illegible] à 18[illegible], [illegible] celui le *Basler Taschenbuch*, 18[illegible] et 18[illegible]-18[illegible], et le *Basler Jahrbuch* dès 1881 ; enfin trois ouvrages capitaux : la *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*, d'Andreas Heusler (1860), *Handel und Industrie der Stadt Basel bis zum Ende des 17. Jahrh.*, par Traugott Geering, et la monumentale *Geschichte der Stadt Basel*, publiée dès 1907, par Rudolf Wackernagel, [illegible] des recherches historiques bâloises au XIX[e] s. — Voir Barth. [Carl Roth.]

BALE (CONCILES DE). En octobre 1061 se réunit à Bâle un concile ou synode, en présence du roi Henri IV et de sa mère, afin de désigner un successeur au pape Nicolas II († 27 juillet 1061). L'évêque de Parme, Cadalous, fut élu et prit le nom d'Honorius II ; mais l'année suivante, il fut condamné au concile d'Osbor par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie. Le deuxième concile de Bâle fut provoqué par le célèbre décret *Frequens* du concile de Constance, suivant lequel la prochaine réunion devait avoir lieu dans l'espace de cinq ans et la suivante dans l'espace de sept après ce concile. Le concile de Sienne prit fin sous de futiles prétextes, mais le vœu fut émis d'en réunir un autre hors d'Italie afin de résoudre une série de problèmes relatifs à l'Église. Le pape Martin IV accéda à la demande générale et convoqua un concile à Bâle. Il mourut en 1431, et son successeur, Eugène IV, dut confirmer cette décision dès son élection. Il adressa la bulle de convocation à Julien Cesarini, cardinal de Sant' Angelo ; celui-ci donna pleins pouvoirs aux prélats Jean Palomar et Jean de Raguse, qui ouvrirent le concile le 23 août 1431. Les princes de l'Église ne parurent qu'avec Cesarini lui-même et l'empereur Sigismond envoya son protecteur à Bâle en promettant des sauf-conduits aux participants à l'assemblée. L'état des esprits fit d'abord entrevoir les plus belles espérances, mais à peine le pape Eugène, ennemi des réformes, connut-il les succès du concile, qu'il envoya une bulle de dissolution au cardinal Cesarini. La lutte éclata entre Rome et l'assemblée, dont le principal but devint la défense de ses droits. Malgré l'ordre reçu, elle ne songea d'abord pas à se dissoudre. L'organisation du travail était très [illegible]. A l'encontre de ce qui avait été [illegible] on vota le vote par nationalité. Les [illegible] furent réunis à quatre départements chargés respectivement des questions de foi, de la paix [illegible], de réforme dans l'Église, et des questions générales. L'assentiment unanime était nécessaire pour valider les décisions et décrets. Mais dans sa lutte contre le pape, le concile épuisa ses meilleures forces. Eugène IV ne reconnut ses édits qu'en 1433 ; le procès ouvert contre lui eût dû alors aboutir à sa destitution si l'empereur Sigismond en personne ne fût intervenu à Bâle en sa faveur.

[illegible] tout d'abord de faire la paix avec les Hussites. Procope et Jean Rokyzana, [illegible] le 4 janvier 14[illegible]. Après [illegible] de disputes, les [illegible] qui [illegible] quelques-unes de leurs prétentions et la [illegible] qu'ils [illegible] dans le [illegible] de l'Église. Ce ne fut qu'une paix apparente, car aucune des deux parties ne [illegible] cependant considérée comme le plus beau résultat du concile.

Les décisions prises au sujet de la réforme de l'Église ne répondirent pas à l'attente du monde catholique car elles étaient inspirées par la haine et la lutte contre Rome. Elles visaient surtout à diminuer la puissance temporelle du pape, à [illegible] et ses bénéfices, elles [illegible] [illegible] à Rome. Des décrets [illegible] de toutes sortes contre les désordres des moines et des prêtres furent [illegible] comme [illegible], ce qui n'augmenta pas la popularité de l'assemblée. [illegible] au Concile. Les [illegible] devant [illegible] fut [illegible] la question de l'union des Églises d'Orient et d'Occident.

L'empereur [illegible] Paléologue, [illegible] par les Turcs, [illegible] concile et du pape. [illegible] aboutir à la fusion des églises, mais le concile se [illegible]

sur la question de savoir où seraient reçus les délégués byzantins, à Bâle, ou, comme le désirait le parti du pape, dans une ville de France ou d'Italie. Après bien des intrigues et des négociations, les séances devinrent si orageuses en mars 1437 que les bourgeois de la ville s'interposèrent afin d'éviter une effusion de sang. Des deux côtés, on avait amené des tiers aux assemblées afin d'augmenter le nombre des voix. Le schisme était complet. Cesarini et son groupe quittèrent le concile dans lequel les éléments radicaux purent poursuivre contre Rome toutes les mesures qu'ils voulaient. Ludovic, archevêque d'Arles, était à leur tête.

Le procès contre Eugène IV fut repris en 1437 et 1438 et sa suspension et destitution décidées. Mais, plus ces décisions du concile contre Rome étaient énergiques et [illegible], plus elles lui enlevaient de partisans et d'autorité chez les chrétiens d'Occident. L'empereur Sigismond mourut et ses tentatives de rapprochement cessèrent. Eugène IV [illegible] le concile de bande de Satan et convoqua un contre-concile à Ferrare, transféré bientôt à Florence où le pape [illegible] devant les Romains soulevés. La [illegible] et l'accord des délégués byzantins avec l'Église d'Occident [illegible] fut aussi peu apparente, comme celle avec les Hussites.

Pendant ce temps, on procéda à Bâle à l'élection d'un nouveau pape, malgré l'opposition des députés de divers pays, et le duc Amédée de Savoie fut choisi. Il fut nommé par un conclave de 39 pères du concile, réunis dans la maison *Zur Mücke* à Bâle, et prit le nom de Félix V. Il éleva ses principaux électeurs au rang de cardinaux, mais n'ouvrit pas ses riches trésors comme on l'espérait. Il ne fut pas connu ni reconnu d'aucun pays, même de l'Allemagne. Le trouble et l'incertitude régnaient partout. Aucune combinaison politique du concile n'aboutit. Eugène IV avait depuis longtemps soumis la ville de Rome et il reçut encore sur son lit de mort en 1447 le serment d'obéissance des princes allemands et du roi.

Le sauf-conduit fut retiré au concile en 1448; il décida de se transporter à Lausanne où Félix V se retirait. L'année précédente déjà, le roi [illegible] avait obligé les cardinaux créés par Félix V à se désister de leurs fonctions, et détermina ce dernier à en faire autant. Lassé de ces luttes éternelles, le concile de Bâle donna enfin à Eugène IV un successeur en la personne de Martin V, d'accord avec les cardinaux romains. Il vota sa propre dissolution le 25 avril 1449. L. S.

Carte du diocèse de Bâle [illegible]

BALE (CONFESSION DE FOI DE). Elle fut rédigée en 1534 par Oswald Myconius, chef de l'Église de cette ville après la mort de Jean Œcolampade. On pensait autrefois que ce dernier en était l'auteur. [illegible] Kirchliche [illegible] Zürich 1834). Le contenu de la confession de Bâle touchant surtout ce qui concerne le credo de l'Église [illegible] des [illegible] du catéchisme, [illegible]. L'acte fut publié le 21 janvier au nom du Conseil et proposé à l'adoption de la bourgeoisie de la ville et de la campagne.

La confession [illegible] fut [illegible] sans difficultés. Le point de vue [illegible] et [illegible] [illegible] de la Sainte-Cène [illegible] [illegible] Bucer [illegible] [illegible]. Les [illegible] [illegible], cependant, malgré l'opposition [illegible]

confession, qui parut en plusieurs éditions accompagnées de gloses et de citations de la Bible. Jusqu'en 1826, elle fut lue chaque année du haut de la chaire, le mercredi avant Pâques ; dès cette époque, elle ne fut imposée qu'au seul clergé. Le parti de la Réforme de l'église, né vers 1860, réussit en 1873 à obtenir du Grand Conseil la suppression définitive de la confession. Un fort parti, adversaire d'une église sans confession, existe cependant encore. — Voir Hagenbach : *Kritische Gesch. der ersten Basler Confession.* — Le même : *Johannes Oecolampad und Oswald Myconius.* — Niemeyer : *Coll. Conf. in eccles. reform.* — Burckhardt-Biedermann : *Bonifacius Amerbach und die Basler Reformation.* — Le même : *Zur Publikation des ersten Basler Glaubensbekenntnisses,* dans ASG, 1896, 1899. — E.-F.-K. Müller : *Symbolik.* — Pour la polémique des années 1860 et 1870 voir Brandstetter et Barth.

BALE (DIOCÈSE DE). Le siège épiscopal de Bâle remonte à l'époque romaine ; il paraît avoir alterné entre cette ville et Augst. Augusta Raurica fut probablement la résidence primitive, mais Bâle est cependant mentionnée la première comme résidence vers l'an 400. Le castrum d'Augst (Kaiseraugst) abrita l'évêque au commencement du VIIe s., pour peu de temps ; dès 618 au plus tard, ce dernier s'établit de nouveau et définitivement à Bâle. L'ancien diocèse, relevant de l'archevêché de Besançon, comprenait avant la Réforme onze chapitres ruraux, dont six en Haute-Alsace, les autres dans les cantons actuels de Berne, Soleure et Bâle, et dans le Fricktal (v. DGS) ; il est à remarquer que l'Erguel, Bienne et La Neuveville faisaient partie non pas du diocèse de Bâle, mais de celui de Lausanne ; il faut donc corriger dans ce sens la carte de la page 556. Après la Réforme, introduite à Bâle en 1529, Porrentruy devint la résidence permanente de l'évêque, tandis que le chapitre s'établit à Neuenburg sur le Rhin, puis à fin 1529 à Fribourg-en-Brisgau et enfin en 1679 à Arlesheim. Altkirch devint le siège de l'officialité. La Réforme s'était étendue de Bâle au Birseck et au val de Laufon, mais l'évêque Christophe Blarer von Wartensee réussit à y rétablir le catholicisme, de sorte que le diocèse ne fut diminué que des terres protestantes bâloises et bernoises. La résidence de Porrentruy et [illegible] les limites des terres du prince-évêque, mais hors de son diocèse, de sorte qu'il n'y jouissait que du pouvoir temporel. La ville et l'Ajoie environnante relevant de l'archevêché de Besançon. Pour faire cesser cet état de choses, les deux prélats convinrent d'échanger en 1779 les paroisses des districts de Delle et Belfort, relevant de l'évêché de Bâle, contre Porrentruy et l'Ajoie où le prince-évêque acquit ainsi le pouvoir spirituel. L'ancien diocèse prit fin avec la Révolution [illegible]. Le prince-évêque perdit une partie de ses possessions temporelles en 1792 et le reste en 1797. Joseph-Sigismond de Roggenbach, prince-évêque, s'enfuit en 1792 à Bienne, puis à Constance sous la protection de l'empereur. A sa mort, le chapitre de la cathédrale, [illegible] en 1794 à Fribourg-en-Brisgau, choisit pour son successeur François-Xavier de Neveu, dernier prince-évêque. Privé de tout pouvoir temporel et de la [illegible] partie de son pouvoir spirituel, celui-ci vécut successivement à Constance, Saint-Urban, Passau, [illegible] et enfin dès 1801 à Offenburg, résidence de sa famille. En vertu de la Constitution civile du clergé, de 1790, un évêché du Haut-Rhin fut créé ; il comprenait toutes les paroisses du diocèse de Bâle situées dans ce département, de sorte qu'après l'annexion complète de la principauté de Bâle à la France en 1797 il ne resta au diocèse de Bâle que les paroisses situées dans le Birseck, au Sisgau et le Fricktal. Le diocèse de Bâle perdit définitivement la Haute-Alsace lorsque celle-ci fut rattachée au diocèse de Strasbourg par le concordat de 1801. Dès lors, l'évêché de Bâle fut définitivement supprimé. Les tentatives de rétablir l'ancien état de choses, en 1814 et 1815, ayant échoué, de Neveu se décidait en 1827 à renoncer à l'épiscopat. Durant l'Acte de Médiation déjà, il avait été question de créer un archevêché suisse réunissant aux régions catholiques les dicastères suisses de l'évêché de Bâle. Le projet n'ayant pas réussi, Lucerne entra en pourparlers d'abord avec Berne, puis avec Soleure et Argovie en vue de la création d'un nouvel évêché de Bâle. Les bases d'un accord furent signées les 1-3 mars 1820. L'entente avec Rome ne s'établit que le 26 mars 1828 (Zoug avait remplacé Argovie). Après la publication de la bulle papale du [illegible], Argovie en décembre 1828, Bâle en 1829, Thurgovie en 1830 et Schaffhouse entrèrent dans le concordat. Ses principales dispositions étaient : transfert de la résidence épiscopale et du chapitre à Soleure ; élévation de l'église Saint-Ours au rang de cathédrale. Le nouveau chapitre se composera de 12 chanoines résidents et 5 non résidents. Berne et Lucerne fourniront chacun trois chanoines et Zoug un. Avec le prévôt de la cathédrale et deux chanoines soleurois, ils formeront le sénat épiscopal ayant le droit d'élire l'évêque. Les cantons diocésains se chargeront des dépenses et des honoraires de l'évêque à raison de leur population.

Le premier évêque du nouveau diocèse fut Joseph-Antoine Salzmann, prévôt de Saint-Léodegar à Lucerne. Une crise éclata de 1872 à 1873 sous l'évêque Eugène Lachat, un grand nombre de catholiques s'étant rattachés à l'église catholique-chrétienne. Le 29 janvier 1873, l'évêque lui-même fut déposé par tous les cantons de son diocèse sauf Lucerne et Zoug. Le chapitre fut dissous le 21 décembre 1874. Une période d'intérim [illegible] ; elle dura jusqu'à la retraite de Lachat, [illegible] devint vicaire apostolique au Tessin. Le Dr Fiala, prévôt de la cathédrale, lui succéda en 1885, mais mourut déjà en 1888.

Le Tessin s'étant détaché de son alliance diocésaine avec Côme et Milan, un évêché de Lugano fut créé par la bulle de circonscription du 7 septembre 1888, et rattaché à celui de Bâle. Ce lien n'est qu'apparent. L'évêque porte le titre d'évêque de Bâle et de Lugano, mais ne possède aucun droit de juridiction dans le Tessin. Ce droit est exercé par un administrateur apostolique nommé par le pape d'entente avec l'évêque. [illegible] fut le premier évêque du nouveau diocèse, [illegible] 1888.

Le chapitre est formé actuellement [illegible] résidents et [illegible] non résidents ayant à leur tête un prévôt élu par le gouvernement soleurois et un doyen nommé par le pape. Le diocèse bâlois se divise en 24 chapitres ruraux : 6 dans le canton de Berne, [illegible] dans celui de Soleure, [illegible] dans Lucerne, [illegible] et [illegible] dans Argovie, 2 dans Thurgovie, 1 dans Zoug et 1 dans Bâle-Campagne. L'évêché est de tous ceux de la Suisse celui qui a la plus grande superficie et comprend le plus grand nombre de catholiques, environ le moitié.

Liste des évêques de Bâle :

[Justinien, 346 ?]
Ragnachaire, vers 615-620.
Walaus, 741-744.
Baldebertus, 761-778.
Hatto, 802-823, † 836.
Udalric I, 823-835.
Wieland I, 847.
Fridebert, 858-860.
Adalwin, vers 870.
Hartwig.
Rodolphe I, 872.
Iringue, 884-895.
Adalbéron I, 900-915.
Rodolphe II, [illegible] 917 (?).
Wichard II, [illegible] 948.
Landelous, 961.
Adalbéron II, 999, † 1025.
Udalric II, élu 1025, † 1040.
Thierry, élu 1040 († 1055 ?).
Béranger, élu 1057, † 1072.
Bourcard de Fenis (Neuchâtel), vers 1072, † 1107.
Rodolphe III de Homberg, élu 1107, † 1122.
Berthold de Neuchâtel, élu 1122, résigne 1133, † 1134.
Henri I, élu 1133, déposé 1137.
Adalbéron III, élu 1137, † 1137.
Ortlieb de Frobourg, vers 1137, résigne 1164, † 1164.
Louis de Frobourg, élu 1164, suspendu 1179.
Hugues d'Asuel, élu 1179, † 1180.
Henri II de Horbourg, élu 1180, † 1190.
Lutold I d'Arbourg, vers 1192, † 1213.
Walter de Rotteln, vers 1213, déposé 1215.
Henri III de Thoune, élu 1216, † 1238.

Lütold II de Roteln, élu 1238, † 1249.
Berthold II de Ferrette, élu 1249, † 1262.
Henri III de Neuchâtel, élu 1262, † 1274.
Henri IV d'Isny, élu 1275, nommé archevêque de Mayence 1286, † 1288.
Pierre I Reich de Reichenstein, élu 1286, † 1296.
Pierre II d'Aspelt, élu 1297, archevêque de Mayence 1306, † 1320.
Othon de Grandson, élu 1306, † 1309.
Lütold de Roteln, nommé par les chanoines, élu 1309, se retire 1311, † 1316.
Gérard de Vuippens, nommé par Avignon, élu 1309, † 1325.
Hartung Munch von Landskron, nommé par les chanoines, élu 1325, se retire 1326, † 1332.
Jean I de Chalon-Arlay, nommé par Avignon, élu 1325, † 1335.
Jean II Senn de Munsingen, élu 1335, † 1365.
Jean III de Vienne, élu 1365, † 1382.
Wolfhard von Erenfels, nommé par Rome, élu 1381, se retire 1385.
Wernher Schaler, nommé par les chanoines, confirmé par Avignon, élu 1382, † 1391.
Imier de Ramstein, nommé par les chanoines, confirmé par Rome, élu 1382, se retire 1391, † 1395.
Frédéric I de Blankenheim, élu 1391, nommé évêque d'Utrecht 1393, † 1423.
Conrad Munch von Landskron, nommé par les chanoines, élu 1393, se retire 1395, † 1402.
Guillaume de Froidemont, nommé par Rome, élu 1393, élu évêque de Tournay en 1399.
Humbert de Neuchâtel-Bourgogne, élu 1395, † 1417.
Hartmann Munch von Munchenstein, nommé par le chanoine, élu 1417, se retire 1422, † 1424.
Konrad Helt, nommé par Rome élu 1417, se retire 1418, † 1423.
Jean IV de Fleckenstein, élu 1423, † 1436.
Frédéric II ze Rin, élu 1437, † 1451.
Bernhard von Ratsamhausen, élu 1437, se retire 1440, † 1450.
Arnold von Rotberg, élu 1451, † 1458.
Jean V de Venningen, élu 1458, † 1478.
Gaspard ze Rin, élu 1479, † 1502.
Christophe von Utenheim, élu 1502, † 1527.
Jacques-Philippe von Gundelsheim, élu 1527, † 1553.
Melchior de Lichtenfels, élu 1554, † 1575.
Jaques-Christophe Blarer de Wartensee, élu 1575, † 1608.
Guillaume Rinck de Baldenstein, élu 1608, † 1628.
Jean-Henri d'Ostein, élu 1628, † 1646.
Béat-Albert de Ramstein, élu 1646, † 1651.
Jean-François de Schönau, élu 1651, † 1656.
Jean-Conrad I de Roggenbach, élu 1656, † 1693.
Guillaume-Jacques Rinck de Baldenstein, élu 1693, † 1705.
Jean-Conrad II de Reinach-Hirtzbach, élu 1705, † 1737.
Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunn, élu 1737, † 1743.
Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein, élu 1743, † 1762.
Simon-Nicolas de Montjoie, élu 1762, † 1775.
Frédéric de Wangen de Géroldseck, élu 1775, † 1782.
Joseph-Sigismond de Roggenbach, élu 1782, † 1794.
François-Xavier de Neveu, élu 1794, se retire 1827, † 1828.

Nouveau diocèse de Bâle réorganisé

Joseph-Antoine Salzmann, élu 1828, † 1854.
Charles Arnold, élu 1854, † 1862.
Eugène Lachat, élu 1863, déposé 1873, † 1884.
Frédéric Fiala, élu 1885, † 1888.

Diocèse de Bâle-Lugano

Léonard Haas, élu 1888, † 1906.
Dr Jacques Stammler, élu 1906.

Voir August Bernoulli : *Verzeichnis der Basler Bischöfe bis Ende 16. Jahrh.* dans *Bas. C.* VII, p. 463 ff. — E.-F. v. Mülinen : *Helvetia sacra* I, p. 1. — Besson : *Les premiers évêques de Bâle* dans *ZSK* 12. — Trouillat. — A. Büchi : *Die katholische Kirche in der Schweiz.* — Vautrey : *Histoire des évêques de Bâle.* — Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta-Raurica.* [C. R. et H. Tr.]

BALE (ÉVÊCHÉ DE). La principauté temporelle des évêques de Bâle commence en fait en 999 par le don de l'abbaye de Moutier-Grandval que fit le roi de Bourgogne Rodolphe III à l'évêque Adalbert II. Elle prit fin en 1815, quand le congrès de Vienne attribua le territoire de l'évêché au canton de Berne. Cette période seule est étudiée ici. Tout ce qui précède l'an 999, périodes préhistorique, romaine et burgonde, se trouve sous RAURACIE ; l'époque moderne, dès 1815, sous BERNE.

I. Formation du territoire et constitution de l'évêché. L'évêque de Bâle était le seigneur de la ville du même nom ; il nommait au début le conseil, ainsi que tous les fonctionnaires civils. La donation de 999, confirmée en 1032, jeta les bases d'une principauté temporelle qui s'accrut rapidement dans les siècles suivants, soit par dons, soit par achats. L'évêque devint un prince relevant de l'empire, mais les territoires soumis à son autorité ne l'étaient pas tous au même titre. Dans certains cas il possédait tous les droits, souverains et seigneuriaux, dans d'autres une partie d'entre eux était exercés par des seigneurs auxquels il les avait remis en fiefs.

Les possessions des évêques de Bâle s'étendaient, aux XIIIe et XIVe s., dans les cantons actuels de Bâle-Campagne, Soleure et Berne, ainsi qu'en Alsace et dans le Grand-Duché de Bade. Des domaines situés sur la rive droite du Rhin, seule la seigneurie de Schliengen (comprenant le bourg de ce nom, les villages de Mauchen, Steinenstadt, Istein, Huttingen) et des droits de juridiction à Binzen ne fut séparée de l'église de Bâle qu'en 1803. Ceux d'Alsace, par contre, furent perdus beaucoup plus tôt, lors de l'incorporation de cette province à la France en 1648. Dans le territoire suisse, les évêques durent hypothéquer successivement à la ville de Bâle plusieurs de ses domaines qui forment actuellement le canton de Bâle-Campagne. Les principaux agrandissements territoriaux de la principauté furent les suivants :

A. EN SUISSE. I. *L'abbaye de Moutier-Grandval*, donnée en 999, avait de grandes possessions et territoires. Avec elle passèrent à l'évêque : Le Sornegau, dans lequel se trouvait ladite abbaye, la Courtine de Bellelay, comprenant quelques fermes et hameaux autour de l'abbaye du même nom, la Prévôté de Saint-Ursanne. Dépendante primitivement de l'archevêché de Besançon, cette dernière passa sous la juridiction spirituelle de l'évêque de Bâle en 1139. L'Erguel et Orvin, et enfin quelques localités au bord du lac de Bienne. Ces territoires forment les districts actuels de Moutier, des Franches-Montagnes, de Courtelary, de La Neuveville et une partie du district de Porrentruy.

II. *Le château de Pfeffingen*, donné probablement dans le cours du XIIe s. à l'église de Bâle par l'empereur Henri II.

III. *Le comté d'Augstgau*, donné en 1041 par le roi Henri III. Ce fut l'origine du droit de suzeraineté des évêques sur le Sisgau, comprenant les seigneuries de Homburg, Liestal et Waldenburg. En 1400, celles-ci furent hypothéquées à la ville de Bâle pour 22 000 fl.

IV. *Le Buchsgau (comté d'Härkingen)*, fut donné en 1080 par l'empereur Henri IV à l'église de Bâle.

V. *La ville de Bienne*, dont le droit d'avouerie parvint à la même église, sans doute au XIIe s., par l'évêque Bourcard de la maison de Fenis-Neuchâtel.

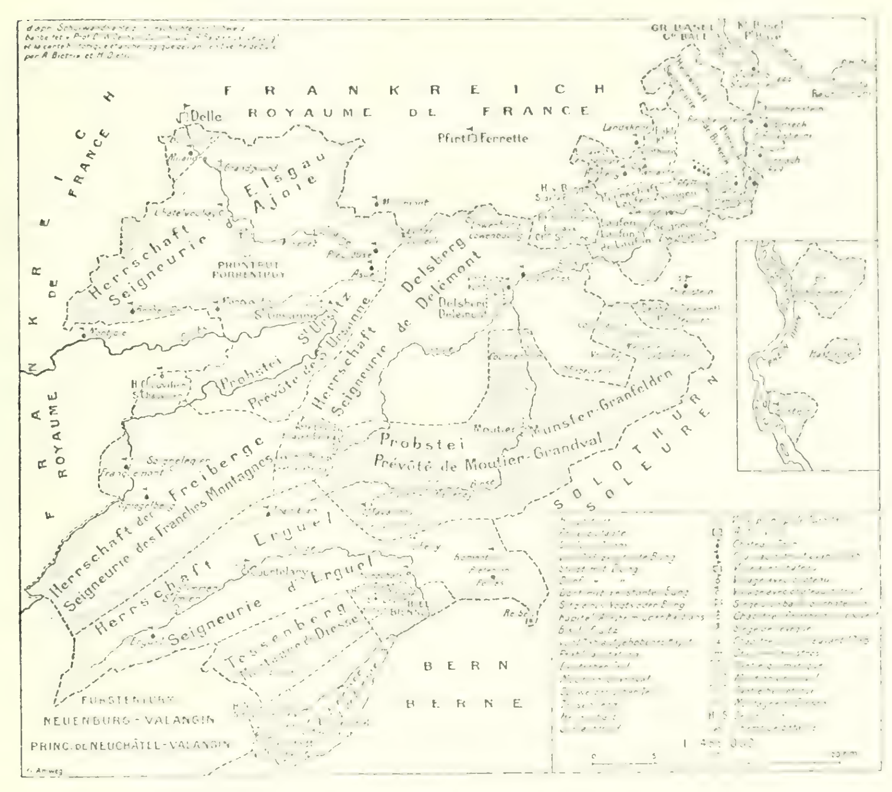
VI. *La Montagne de Diesse*, où les droits souverains étaient partagés entre l'évêque et les comtes de Neuchâtel. Ceux de Neuchâtel passèrent à la branche de Nidau et plus tard à Berne.

VII. *La [illegible] de [illegible]*. Le 13 avril 1141, l'évêque Ortlieb de Frobourg renonça à ses prétentions sur l'abbaye de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, dont l'avouerie appartenait à l'église de Bâle depuis le XIe s. Innocent II l'en avait déchargé en 1130. L'évêque reçut en retour de celle-ci les domaines de [illegible] Olsberg et [illegible].

VIII. *Le [illegible] de Birseck*. En 1239, la courtine d'Arlesheim fut acquise par Lutold d'Arbourg pour 30 marcs d'argent. Les [illegible] de Birseck [illegible] furent [illegible] à l'évêque en 12[illegible].

IX. *La seigneurie d'Asuel*, acquise en 1241.

X. *La seigneurie d'Ajoie.* Les prévôtés de Moutier-Grandval et de Saint-Ursanne possédaient plusieurs domaines dans l'Ajoie, qui passèrent avec elles aux évêques de Bâle, en 999. A la suite de contestations



Carte de l'ancien évêché de Bâle

entre les maisons de Ferrette et de Montbéliard, et les évêques, une sentence de 1241 attribua l'avouerie de cette région à ces derniers ; une autre sentence, en 1283, leur adjugea définitivement la possession de l'Ajoie et de [illegible].

XI. *La seigneurie de [illegible]*, reçue vers 1200.

XII. *La seigneurie de Franquemont*, conquise par l'évêque Jean de Venningen le [illegible] novembre 1475.

XIII. *La seigneurie de Valangin.* En [illegible] et 1296, l'évêque Pierre [illegible] en [illegible] des seigneurs de Valangin [illegible]. Valangin et le Val-de-Ruz, [illegible] n'entrèrent jamais en possession de cette seigneurie. Il reçurent toutefois l'hommage de quelques-uns des titulaires de la famille d'[illegible] Valangin et en 1525, de René de Challant.

B. En Alsace. I. *La seigneurie de Ribeaupierre*, donnée en 1084 à l'évêque Bourcard. Elle fut échangée avec l'empereur en 1114 contre l'abbaye de Pfäfers.

II. *L'abbaye de Masmünster et celle de Munster au Val Saint-Grégoire.* La première était une possession de l'église de Bâle en 1146 déjà [illegible] d'un des protégés de l'empereur Frédéric Ier. Elle fut réunie à la France en 1648. La possession de la seconde fut confirmée à l'évêque en 1267.

III. *[illegible] et [illegible]*, don de [illegible] II, comte de Ferrette, en 1267 à l'évêque de Bâle. Ces villages furent [illegible] à l'Autriche au XIVe s. et passèrent à la France en 1648.

IV. *Les seigneuries [illegible] et de [illegible]*, acquises en 1269 par Henri de Neuchâtel.

V. *[illegible].* En 1271, Ulric, comte de Ferrette, vendit à Henri de Neuchâtel, pour 850 marcs d'argent, [illegible] les châteaux de [illegible], de [illegible], de [illegible], [illegible]. [illegible] tous ces biens en fief de l'église de Bâle [illegible]

passa à la Maison d'Autriche et y resta jusqu'à l'annexion du Sundgau à la France en 1648.

VI. *La seigneurie de Florimont.* Elle parvint à l'église de Bâle en 1309 et fut incorporée à la France en 1648.

C. SUR LA RIVE DROITE DU RHIN. I. *Brisach.* Les évêques de Bâle exerçaient un droit de propriété sur cette ville en 1139 déjà, mais la souveraineté ne leur fut dévolue qu'en 1185, de moitié avec l'empire. Brisach retourna à l'empire au XIVe s.

II. *Le Petit-Bâle*, donné aux évêques au XIe s., fut vendu à la bourgeoisie de Bâle en 1392 pour 29 800 fl.

III. *La seigneurie de Schliengen*, appartint à l'évêché dès le XIe s.

Avant la Réformation, la principauté épiscopale n'a dans son ensemble d'autre histoire que celle de ses évêques. Ceux-ci, préoccupés tout d'abord du soin d'étendre leurs possessions, eurent ensuite à lutter contre la bourgeoisie de Bâle et contre des difficultés financières toujours croissantes. Diminué avec les siècles de la presque totalité de ses domaines sis hors de la Suisse, l'évêché formait une mosaïque d'États, aux constitutions et aux franchises très diverses, dont l'histoire sera étudiée sous le nom de chacun d'eux. Il se divisait en deux parties, l'une relevant de l'empire et l'autre rattachée à la Suisse par des traités de combourgeoisie avec l'un ou l'autre des cantons.

A. *Partie germanique*, comprenant : 1. L'Ajoie (Elsgau), 29 communes. 2. La seigneurie de Delémont (Salsgau), avec 13 francs villages et 10 mairies. 3. La Prévôté et seigneurie de Saint-Ursanne, 7 communes. 4. Les Franches-Montagnes, 5 paroisses. 5. L'abbaye de Bellelay et sa Courtine, combourgeoise de Soleure, 4 com. 6. Les bailliages allemands de Zwingen, 10 communes, de Pfeffingen, 5 com., de Birseck, 7 com., et les enclaves de Schliengen etc., sur la rive droite du Rhin, 6 com. 7. La Prévôté de Moutier-Grandval divisée en prévôté Sur-les-Roches, protestante et Sous-les-Roches, catholique, combourgeoise de Berne, 22 mairies. Elle était dans une situation politique singulière, relevant de la neutralité helvétique, mais tenue à payer une contribution à l'empire.

B. *Partie helvétique.* 8. La seigneurie d'Erguel, sur laquelle Bienne possédait le droit de bannière, 8 mairies. 9. La mairie de Bienne, combourgeoise de Berne et de Soleure, sur laquelle les évêques n'avaient qu'une faible autorité (nomination du maire), 5 com. 10. La seigneurie de La Neuveville, combourgeoise de Berne, dont l'évêque nommait le châtelain, 2 com. 11. La Montagne de Diesse, 3 com. 12. La seigneurie d'Orvin, où les Bernois possédaient la justice criminelle et ecclésiastique, tandis que l'évêque n'avait que la juridiction civile et quelques revenus, 1 com. 13. Les petites seigneuries de Franquemont, de Chauvilier et de La Bourg.

II. Histoire. De la Réformation à 1792. La Réforme ayant été introduite à Bâle, l'évêque Philippe de Gundelsheim se retira le 10 juillet 1528 à Porrentruy, qui devint ainsi la capitale de la principauté. Son prédécesseur, Christophe d'Utenheim, avait déjà quitté sa antique résidence pour aller mourir à Delémont (16 mars 1527). Quant au chapitre, il s'établit d'abord à Neuchâtel-sur-le-Rhin, puis à Fribourg-en-Brisgau (8 novembre 1529) et revint en 1678 à Arlesheim. L'officialité alla habiter Altkirch qui appartenait alors à l'évêché. Bienne fut évangélisée par Thomas Wyttenbach et adopta la Réforme en 1528 ; en 1530, ce fut le tour de la vallée de Laufon, combourgeoise de Bâle. Guillaume Farel prêcha la nouvelle doctrine dans la prévôté de Moutier-Grandval, Sur-les-Roches (1530-1531), en Erguel et à La Neuveville en 1530. Le chapitre de Moutier se retira à Delémont en 1534. A Porrentruy, aux Franches-Montagnes, à Delémont eurent lieu en vain diverses tentatives de conversion. Ces disputes religieuses ajoutèrent des difficultés financières. A la mort de Ph. de Gundelsheim, 1553, une vacance d'une année se produisit. Melchior de Lichtenfels lui succéda, mais il ne fut sacré évêque qu'en 1559. En 1554, il confirma les franchises de Porrentruy. La vallée de Delémont et les Franches-Montagnes demandèrent à être reçues dans la Confédération [illegible]

Bâle et l'évêque ne put l'empêcher. Le chapitre de Bâle avait hypothéqué la seigneurie d'Erguel aux Biennois pour 7000 couronnes d'or, parce que les Erguéliens avaient formé, l'année précédente, une alliance de combourgeoisie avec Soleure. En 1554, l'évêque dégagea l'Erguel et signa en 1556, avec les habitants de ce pays, sous la médiation de Soleure, un traité dénommé *Franchises d'Erguel.* A la mort de Melchior de Lichtenfels, 17 mai 1575, la principauté était dans une situation très critique : divisions entre catholiques et protestants, revenus de l'État absorbés par les dettes, indécision du peuple devant les nouvelles doctrines, éloignement du chapitre, ruine de la résidence épiscopale, placée sous la juridiction spirituelle de l'archevêque de Besançon.

C'est dans ces conjonctures que fut élu, le 22 juin 1575, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, le restaurateur de l'évêché. A peine nommé, il se mit à l'œuvre avec ardeur ; en 1579 déjà, il conclut, à Lucerne, une alliance avec les VII cantons catholiques, afin de s'assurer un appui dans la lutte qu'il allait entreprendre contre la Réforme. En 1581, il publia les décrets du concile de Trente et les nouveaux statuts diocésains qui lui donnaient l'autorité nécessaire pour combattre le protestantisme. Il s'attaqua d'abord aux Réformés de sa capitale et, après quelque tergiversation, il les expulsa. Puis il s'occupa de faire rompre les alliances particulières de Delémont, des Franches-Montagnes et des bailliages allemands avec Bâle, ainsi que de l'Erguel, de la Neuveville et de Moutier-Grandval avec Berne. Au traité de Baden, en 1585, il obtint une indemnité de 200 000 fl. en dédommagement des droits qu'il possédait encore sur la ville de Bâle, ainsi que la suppression des traités de combourgeoisie de cette ville avec les diverses contrées de ses États. Puis il réussit, à force d'énergie et de ténacité, grâce aussi aux missionnaires jésuites, à ramener au catholicisme les habitants du Laufonnais (1589). Il fit les mêmes tentatives dans les vallées de Moutier et de Tavannes et proposa à Berne d'abandonner ses droits sur Bienne, si l'État bernois renonçait à sa combourgeoisie. Un traité d'échange connu sous le nom de *Bieler Tauschhandel* fut signé en 1598.

Mais Bienne n'l'entendait pas ainsi, car elle aurait été privée de son droit de députation à la Diète. Elle s'adressa donc à ses combourgeois, Fribourg et Soleure, qui intervinrent et le traité d'échange resta sans effet. Pour assurer plus solidement encore la religion catholique dans ses États, Christophe Blarer installa un couvent de jésuites à Porrentruy en 1591 et construisit un collège [illegible] en 1604. Puis il fit rebâtir et fortifier son château. En 1592, une imprimerie fut établie à Porrentruy [illegible] contre le protestantisme [illegible] Le château [illegible] [illegible] sa constitution de la ville de Porrentruy [illegible] [illegible] [illegible] l'évêché [illegible] [illegible] il fut [illegible] [illegible] de l'évêché [illegible] [illegible] [illegible] de Bâle [illegible] [illegible] Berne [illegible] [illegible] de Porrentruy [illegible] (1609) [illegible] [illegible]

[illegible]

une contribution de guerre de 30 000 fl. et une conscription de 3000 hommes (1629). Les impositions accablèrent la principauté : 4000 fl. durent être versés chaque mois. Réunis en 1629 et en 1630, les États du pays procédèrent à la répartition de ces charges énormes pour l'époque et surtout pour une contrée si pauvre. La famine et d'autres calamités s'ajoutèrent à la guerre ; l'Évêché lui-même devint le théâtre des opérations et le Rhingrave Othon-Louis, venant de Belfort, assiégea Porrentruy. Le 29 mars 1634 il réclama la reddition de la ville. Grâce à l'intervention de la France, l'armée se retira enfin, non sans avoir mis le feu à quelques villages : Alle, Fontenais et Courtedoux.

Le marquis de Bourbonne [illegible] le prince-évêque d'être favorable aux Espagnols et il l'obligea à entretenir une garnison française. Enfin des bandes pillardes de Hongrois, de Lorrains, de Croates, d'Écossais et d'Allemands ravagèrent le pays. En 1635, le marquis de la Force, général des armées françaises du Rhin, assiégea Porrentruy avec 20 000 hommes. La ville se rendit au bout de deux jours. On évalua les frais de l'occupation qui s'ensuivit à plus de 80 000 ll. bâloises. Les habitants des Franches-Montagnes et de la vallée de Delémont souffrirent aussi de cette guerre. Quant à ceux de la partie helvétique, ils furent moins atteints. Bernard de Saxe-Weimar avait établi son quartier général au château d'Angenstein. En 1646, le prince Henri d'Ostein, qui avait erré de Dornach à Birseck et à Delémont, mourut ; il avait assisté impuissant à la ruine de ses États. Son successeur Beat-Albert de Ramstein ne put prendre possession de sa résidence qu'en 1650, après que le capitaine de Vignancourt eut abandonné Porrentruy, conformément au traité de paix ; cette ville avait été occupée par l'ennemi pendant seize ans.

Le prince de Ramstein ne régna que deux ans et il fut remplacé par Jean-François de Schonau, à qui incomba le soin de relever l'Évêché. Le château de Porrentruy fut restauré et un couvent de capucins construit en 1655 à Porrentruy. Delémont en possédait un depuis 1628, et, non sans difficultés, [illegible] pour les sœurs Annonciades en [illegible]. Pour couvrir les dettes de l'Évêché provenant de la guerre de Trente ans, une assemblée des États décida, en [illegible], d'instituer un impôt extraordinaire, *l'accise*, perçu sur certaines denrées, qui fut supprimé déjà en 1668, grâce à l'administration sage et prévoyante du prince Jean-Conrad de Roggenbach, élu en 1659. Un autre impôt, celui des *petits mois*, fut aussi établi ; il devait servir à l'entretien de la garnison suisse du prince. La conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, en [illegible] et 1675, ramena les Français dans l'Évêché. Ils traversèrent le pays en y faisant de nouvelles réquisitions et en commettant des déprédations de toutes sortes. Lors de la révocation de l'Édit de Nantes, de nombreux réfugiés traversèrent le Sud de la principauté et une [illegible] s'établit à la Neuveville, à Bienne, dans l'Erguel et la Prévôté.

Pour renouveler l'alliance avec les VII cantons catholiques, le prince Guillaume-Jacques Rinck de Baldenstein, élu en 1693, fit verser [illegible] fl. et des fêtes brillantes furent célébrées à Porrentruy en l'honneur des délégués suisses. L'évêque envoya deux délégués à la paix de Ryswick (1697), afin d'obtenir la restitution des fiefs de Ribeaupierre et de Ferrette, retenus illégalement par Louis XIV. Le premier seulement lui fut rendu. Une contestation s'éleva en 1705 entre l'évêque et ses sujets de Moutier-Grandval. Le banneret Wisard ayant [illegible] de Berne lors de la prestation du serment de fidélité au nouvel évêque Jean-Conrad de Reinach, [illegible] accepter le serment et Wisard fut révoqué ; il se retira alors à Berne [illegible]. On négocia à Nidau [illegible] reconnu et le banneret [illegible] devant le prince. Peu de temps après [illegible] qui sépara la prévôté en deux [illegible] pour éviter tout [illegible] celle de Sous-les-Roches fut attribuée aux catholiques et celle de Sur-les-Roches aux protestants.

L'évêque Jacques-Sigismond de Reinach fit construire à Porrentruy (1716) le séminaire diocésain avec une pension pour les jeunes nobles. Il fit aussi rebâtir le vieux château de Delémont (1716-1721), dont les plans sont dus à l'architecte Racine, de Berne. C'est ce prince qui édicta l'ordonnance de 1726, cause des troubles de l'Évêché (1730-1740) (voir AJOIE). L'agitation commencée en Ajoie s'étendit partout, dans la vallée de Delémont, aux Franches-Montagnes, à Laufon et dans l'Erguel. Les habitants de l'Ajoie furent soutenus par ceux des bourgeois de Delémont et de Zwingen, par les abbés de Saint-Ursanne et de Bellelay. Le dénouement de cette lutte de dix ans eut lieu le 29 octobre 1740 ; les *commis* d'Ajoie furent décapités et écartelés et de nombreuses condamnations prononcées. C'est ainsi que les fils de Pierre Péquignat, Étienne et Laurent, furent condamnés à quinze et cinq ans de galère ; Jean-Georges Bonat, secrétaire de la ville, eut le poing coupé et la tête tranchée ; le maître bourgeois Pierre-[illegible] Chouffat, convaincu d'avoir été favorable aux rebelles, ne dut la vie sauve qu'à de nombreuses interventions, entre autres à celle de l'archevêque de Besançon. Le clergé ne fut pas plus épargné : dix-huit prêtres de l'Ajoie subirent différentes peines. L'abbé de Bellelay, Semon, fut destitué de sa charge de président des États de l'Évêché. Ces condamnations impitoyables ont fait sur le peuple une impression profonde et qui n'est pas étrangère au mauvais souvenir laissé dans le pays par les princes-évêques en général. A ces châtiments s'ajouta le payement des frais de l'occupation française ; 230 000 ll. bâloises furent mises à la charge des États plaignants. L'accise fut rétablie et il fallut près d'un quart de siècle pour rembourser cette dette.

Le règne de Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein fit oublier le précédent. Prince doux et pacifique, il établit à Porrentruy une manufacture de coton et une de fer à Bellefontaine et rendit d'excellentes ordonnances de police et d'administration, fit construire des routes, rebâtit l'hôtel de ville et l'hôpital de Porrentruy. Simon-Nicolas de Montjoie fut un homme lettré et ami des arts ; il fit construire l'Hôtel des halles à Porrentruy, et c'est à cette époque que fut institué le régiment de l'évêque de Bâle au service de la France (1758-1792). En 1770, la principauté comptait 55 235 hab., 87 paroisses, 335 villes, villages et hameaux. Devenu vieux, l'évêque de Montjoie se choisit comme coadjuteur J.-B. Gobel qui devait jouer un si grand rôle dans la suite. Le prince Frédéric de Wangen de Geroldseck le remplaça et sut se faire aimer comme lui. Mais une grande disette causa d'innombrables misères en Ajoie, de 1770 à 1775. En 1775, Fréd. de Wangen fit une tournée triomphale dans ses États et il fut accueilli avec enthousiasme. A cette époque, la cour de Porrentruy reçut à diverses reprises la visite de la princesse Christine de Saxe, sœur de la dauphine de France, mère de Louis XVI. C'est à Fréd. de Wangen qu'on doit l'échange des paroisses dépendant de l'archevêché de Besançon contre celles d'Alsace (voir AJOIE). Le prince Joseph-Sigismond de Roggenbach lui succéda [illegible]. Il promulgua de très bonnes ordonnances concernant les [illegible], les écoles, la vente du blé et il établit un gymnase à Delémont, mais ces mesures n'apaisèrent pas le mécontentement du peuple. En 1790 [illegible] de réquisitions [illegible] les syndics et députés des États de l'Évêché rédigèrent [illegible] exposant les griefs et réclamations du pays [illegible] fut transmis aux États [illegible] le 19 avril 1791. Le mouvement [illegible] tête se trouva [illegible] Gobel [illegible] [illegible] Rengguer [illegible] La France déclara la guerre à l'Autriche et fit occuper

la partie germanique de l'évêché par 2000 soldats, sous les ordres du général Custine. Les Autrichiens se retirèrent et le prince évêque s'enfuit à Bienne (nuit du 28 au 29 avril 1792), après avoir institué un Conseil de régence pour expédier les affaires. Rengguer qui s'était sauvé en France, revint aussitôt à Porrentruy, protégé par les soldats français. Il tenta vainement de s'emparer du château (17 mai) et se retira de nouveau en France d'où il lança une proclamation au peuple d'Ajoie. Des arbres de liberté furent plantés partout (21 octobre). Le 25 octobre arrivèrent trois commissaires de la Convention qui déclarèrent que la troupe appuierait le vœu des habitants, libres de se donner une constitution. Le lieutenant colonel Delmas, appelé à Porrentruy, y arriva le 27 et se fit le complice des intrigues de Rengguer et de Gobel devenu archevêque constitutionnel de Paris.

III. **La République rauracienne** (27 novembre 1792-23 mars 1793). Ne se sentant plus en sûreté à Bienne, l'évêque Roggenbach alla se fixer le 3 décembre à Constance où il mourut en 1794. Le 27 novembre, Rengguer et les anciens députés s'érigèrent en assemblée constituante au château de Porrentruy. Le 9 décembre, proclamation du général Biron, annonçant au peuple qu'il pouvait destituer ses anciens maîtres et se choisir telle forme de gouvernement qu'il lui plairait. Des simulacres d'élections eurent lieu le 16 décembre et l'assemblée des États se réunit pour la première fois le lendemain. Le 18, on proclama définitivement la République rauracienne qui comprenait l'Ajoie, Saint-Ursanne, la vallée de Delémont et Laufon. On vota une constitution copiée sur celle de la France. Mais des rivalités mesquines et des jalousies provoquèrent des dissensions au sein de la jeune république. On en voulait surtout au Triumvirat qui exerçait sa tyrannie, soit à Rengguer, Gobel et Demars. Une députation de leurs amis fut envoyée à Paris, soi-disant pour remercier la république de sa protection, en réalité pour lui demander une alliance et des subsides. Dès lors, on organisa la république ; on imita toutes les institutions de la grande sœur voisine, on réduisit à 48 les membres de l'assemblée nationale devenue la Convention [illegible]. Rengguer et Gobel régnaient en maîtres. Mais, le 7 janvier 1793, Gobel fut rappelé à Paris. Les luttes continuèrent à Porrentruy et bientôt un club des patriotes soutenu par les volontaires nationaux, mit les triumvirs en accusation. Demars proclama alors l'état de siège dans le pays et faussa les nouvelles élections qui eurent lieu, en privant du droit de vote les trois quarts des citoyens. Ses excès le firent rappeler [illegible] remplacé par le général Desprez-Crassier et plus tard par [illegible]kowski. Le 7 février, trois commissaires de la Convention française arrivèrent en Ajoie pour [illegible] au sujet de la réunion de Porrentruy à la France. Un vote fut organisé, [illegible] 77 [illegible] seulement admis à voter [illegible] à la France. [illegible] Le [illegible] la Convention rendit un décret acceptant le vœu librement émis par le peuple souverain de Porrentruy [illegible].

IV. **Le Département du Mont-Terrible** (23 mars 1793-17 février 1800). Le pays forma le 84e département français sous le nom de Département du Mont-Terrible. L'Ajoie, réunie à la prévôté de Saint-Ursanne et aux Franches-Montagnes, forma le district de Porrentruy avec 8 cantons : Porrentruy, Cornol, Chevenez, Coeuve, Saint-Ursanne, Epauvillers, Saint-Brais et Saignelégier, tandis que la vallée de Delémont et celle de la Birse formèrent le district de Delémont comprenant 5 cantons : Delémont, Vicques, Glovelier, Laufon et Reinach. Le nouveau département fut occupé par des volontaires de la Drôme sous les ordres du général Ferrières et la Convention envoya [illegible] commissaires : Laurent Monnot et Ritter, qui [illegible] proclamation [illegible] en assemblées primaires, des autorités municipales, administratives et judiciaires et [illegible] pays les lois de la république française. Les élections eurent lieu le [illegible] partisans de Rengguer qui devait [illegible] syndic. Des fêtes furent organisées pour attiser le zèle des patriotes ; un Comité de salut public et un club jacobin furent créés à Porrentruy ; enfin, la guillotine arriva elle aussi. Mais la disette des vivres et [illegible] du commerce causèrent un grand mécontentement. Bientôt la lutte éclata entre le Directoire départemental et la municipalité de Porrentruy ; Demont appuya les jacobins [illegible].

Dans la vallée de Laufon éclata une insurrection, de même qu'à Delémont ; elles furent durement réprimées. La Constitution de 1793 fut acceptée par 1597 oui contre 1097 non. Ignace Rougemont et Antoine Lemane furent élus députés à la Convention. Un bataillon de 1000 volontaires devait être constitué, mais les Rauraciens préférèrent déserter et l'on n'arriva pas à trouver un nombre suffisant de soldats. De nombreux émigrés complotaient un coup d'état à la frontière pour rétablir le prince évêque, mais celui-ci refusa d'y prêter la main. Bientôt Rengguer et Lemane, suspects aux commissaires français furent mis en accusation. Ils triomphèrent cependant et Rengguer obtint une indemnité. De nouveaux événements se produisirent ; c'est d'abord la Terreur avec son cortège de persécutions, d'intrigue et de condamnations à mort. Le culte de la déesse Raison est introduit partout, les biens du clergé et les objets du culte sont confisqués et vendus comme biens de la nation. Mais Gobel tomba à son tour entraînant [illegible] lui : il fut exécuté à Paris le 13 avril 1794. Le représentant Bernard crée le tribunal révolutionnaire qui juge sans pitié les gens prévenus de «délit public». Rengguer veut imposer sa domination au Comité de surveillance. Il ne réussit pas et se fait nommer commissaire des grains. Comme il avait touché 133 000 lb. sans rendre aucun compte, il prit le parti de s'enfuir. Il mourut dans la misère en 1818.

L'évêque Xavier de Neveu, successeur de J.-S. de Roggenbach dès le 2 juin 1794, reçut une indemnité pour la perte de ses États. Le rôle politique des évêques de Bâle était fini ! Le 9 thermidor marque aussi la fin du Comité de Porrentruy. Le Directoire réussit à rétablir l'ordre et la paix religieuse, puis il [illegible]. Les [illegible] amnistiés, les églises rouvertes, les prêtres [illegible]. Enfin, le 23 mars 1795, le bataillon du Mont-Terrible fut dissous. Le département s'accrut, le 23 février 1797, du pays de Montbéliard avec trois arrondissements : Montbéliard, Audincourt et Dessandans, au total 47 communes.

Jusqu'à cette époque, le reste de l'ancien évêché était resté dans une situation politique assez incertaine ; compris dans la neutralité helvétique, ses différentes régions formaient des républiques assez indépendantes. Le traité de Campo-Formio (17 oct. 1797) fut pour ces contrées le prélude de leur réunion au Mont-Terrible : Erguel, La Neuveville, Bienne, Moutier-Grandval, [illegible] la Montagne de Diesse formèrent cinq cantons : Moutier, Malleray, Courtelary, Bienne et Neuveville, en tout 22 communes et 27 000 âmes. Le département entier comprenait 240 communes, [illegible] et 7[illegible] 000 hab. Une nouvelle ère [illegible] ; on supprima les droits féodaux, on accorda la liberté civile, la liberté du commerce et de l'industrie, on abolit les corporations d'artisans, on réforma l'enseignement, le pays fut couvert de [illegible] entre les [illegible]. A Porrentruy [illegible] central [illegible] jardin botanique [illegible] le peuple [illegible] de 1799, le département [illegible] peu chargé. Les commissaires [illegible] à Porrentruy en 1799 [illegible] supprimèrent le département par une loi du 17 février 1800 et le réunit au département du Haut-Rhin.

V. **Le Département du Haut-Rhin** (17 février 1800-[illegible]). [illegible] devenu [illegible] forma [illegible] arrondissement [illegible] cantons : Ajoie, Saint-Ursanne, Franches-Montagnes [illegible]

Montbéliard) et Delémont le 4e arrondissement (5 cantons : Delémont, Laufon, Moutier, Courtelary et Bienne). L'histoire de cette période comporte peu d'événements politiques et se réduit à des conscriptions et à des réquisitions. Le pays donna à Napoléon les généraux et officiers : Voirol, de Tavannes, Comman, de Courgenay, Hoffmeyer, de Bassecourt, Gressot, Thiebet et Jaquet, de Porrentruy, Samuel Gottlieb Gross, de la Neuveville qui servit aussi en Prusse et à Naples. En 1813-1814, il connut le passage des Alliés. Napoléon tombé, une nouvelle destinée attendait l'ancien évêché : le 27 janvier 1814, le baron d'Andlau-Birseck en prit possession au nom des puissances alliées, en attendant que le sort en fût fixé.

VI. Gouvernement du baron d'Andlau-Birseck. (27 janvier 1814-23 août 1815). L'évêque Xavier de Neveu crut pouvoir à ce moment reprendre possession de l'ancien évêché, appelé le plus souvent pendant cette période Principauté de Porrentruy. Il envoya un mémoire aux puissances alliées pour revendiquer ses droits sur les bailliages protestants, mais on ne l'écouta point. On a attribué au baron d'Andlau l'ambition de garder ce pays pour lui. Quoi qu'il en soit, il en transforma complètement l'administration, bouleversa la législation civile et pénale et fit rentrer les impôts avec une grande dureté. Dans la partie catholique, son gouvernement fut accepté sans trop de récriminations, mais dans la Prévôté, dans l'Erguel, à Bienne et à La Neuveville, il fut très combattu. Du reste, Bienne cherchait à rétablir ses droits sur ses anciennes combourgeoisies. Dans le pays même, de grosses divergences existaient au sujet du sort futur de l'ancien évêché : les uns demandaient à rester unis à la France, d'autres voulaient former un nouveau canton suisse ; d'autres enfin demandaient sa réunion à Berne ou à Bâle. Sans consulter la population, le Congrès de Vienne décida, le 23 mars 1815, de réunir la plus grande partie de l'ancienne principauté épiscopale au canton de Berne. Un petit territoire à Lignières fut donné à Neuchâtel et un district d'environ trois lieues à Bâle (Birseck). Le 23 août 1815, le commissaire fédéral [illegible], de Zurich, en prit possession au nom de la Diète [illegible]. L'acte de réunion fut discuté et signé à Bienne, le 14 novembre et le 21 décembre de la même année, à Delémont, Berne prenait possession de son nouveau territoire.

VII. Institutions. Les institutions de ce pays étaient aussi compliquées que ses États étaient bizarres. Les princes-évêques possédaient le droit de souveraineté sur toute la principauté, mais les coutumes et franchises de chaque région y apportaient [illegible] des restrictions. L'évêché relevant de l'empire, le nouvel élu [illegible] l'évêque devait être agréé par l'empereur [illegible] le prince relevait de l'empereur [illegible] pour les [illegible] ecclésiastiques [illegible] pays, les gens, bourgs, châteaux [illegible], haute et basse justice, le [illegible] dans le cas de peine capitale, les droits de chasse et de pêche [illegible], etc. Il s'engageait à respecter les droits, statuts, privilèges, libertés, de même que les [illegible] et les [illegible]. Du reste, de tout temps, mais surtout depuis Christophe Blarer, les évêques cherchèrent à [illegible] le pouvoir entre leurs mains et à se détacher le plus possible de l'empire. Ils avaient le droit de faire la paix, de déclarer la guerre, de conclure [illegible] de lever des troupes, de décréter les [illegible], de s'attribuer la [illegible], de battre monnaie, du [illegible]. Les lois, ordonnances [illegible] de police administrative [illegible], ou des conseils [illegible] étaient préparées en collaboration avec [illegible] l'État, [illegible] devaient respecter les [illegible] de chaque région. Les lois [illegible] sur le droit romain ; [illegible] manque, il [illegible] la cour d'empire à Wetzlar ou celle de l'empereur à Vienne. Les bailliages avaient à leur tête des baillis, des châtelains ou des maires. Quant à l'administration même du pays, elle [illegible] 24 membres [illegible]. Les titulaires en étaient nommés par le pape lorsque la vacance se produisait dans les mois impairs et par le chapitre lui-même dans les autres cas. L'évêque était choisi parmi les chanoines en présence d'un commissaire impérial. Les candidats devaient faire preuve de seize quartiers de noblesse. Le haut Chapitre formait la cour du prince ; les dignitaires en étaient le prévôt, le doyen, le chantre, le custode et l'archidiacre. Sans l'assentiment du Chapitre, l'évêque ne pouvait aliéner les domaines et les droits de l'Église par vente ou engagement hypothécaire. Après le haut Chapitre venaient les grands officiers héréditaires ; c'étaient des nobles qui remplissaient dans la maison du prince les fonctions d'écuyers-tranchants, chambellans, échansons. La principauté avait en outre quatre conseils : 1° *Le Conseil intime* ou Conseil des ministres de 4 ou 5 membres ecclésiastiques ou séculiers, choisis parmi les trente-deux familles nobles encore vassales de l'évêché et dont l'un présidait le Conseil ecclésiastique, un autre le Consistoire et un troisième le Conseil d'État ; 2° *La Cour épiscopale* ou Tribunal consistorial, composé de 19 membres dont le président était le suffragant de l'évêque ; 3° *Le Conseil aulique* ou Conseil de justice, de 18 membres, dont le nombre fut réduit plus tard à 7, et formé d'hommes de loi, bourgeois pour la plupart ; 4° *Le Conseil de la Chambre des comptes* ou des finances. Le président ou le secrétaire de ces conseils ainsi que les autres fonctionnaires étaient nommés et retribués par le prince. De nombreuses commissions étaient rattachées à ces conseils (par ex. celles des fiefs, du commerce et des péages, des limites territoriales, des tabellions et des notaires, des eaux et forêts, de la chasse, de la pêche, des forges, de police, etc.). Le siège de ces différents conseils ou commissions était à Porrentruy.

ÉTATS DE L'ÉVÊCHÉ. L'origine de cette Assemblée n'est pas connue ; les États de l'Évêché datent probablement de la fin de la féodalité et ils se sont constitués à travers les siècles. La présidence en revenait d'habitude à l'abbé de Bellelay. Ils furent réunis assez régulièrement pour discuter des affaires importantes de l'Évêché, en particulier pour voter les impôts et autres charges. À la suite de conflits [illegible] le prince et les États, la cour impériale de Vienne décida le 18 janvier 1756 que ceux-ci ne pouvaient s'assembler ni formuler aucune proposition sans l'autorisation du souverain, que l'évêque avait seul le droit de convoquer les États et de fixer les objets à traiter. Des statuts furent élaborés de 1744 à 1752 pour en régler l'organisation intérieure. En voici quelques dispositions : le prince nomme le président, choisi dans le haut clergé, mais il est libre dans son choix ; il peut ratifier ou rejeter les décisions de l'assemblée ; les États ecclésiastiques, ceux de la noblesse et du tiers état, les villes et les bailliages ne peuvent nommer chacun qu'un ou deux députés. Les États de l'Évêché furent réunis pour la dernière fois le 25 avril 1791.

COMPOSITION ET ORDRE DE PRÉSÉANCE. — I. *États ecclésiastiques* : 1° Chapitre de Moutier-Grandval, un député occupant la première place ; 2° Chapitre de Saint-Ursanne ; 3° Chapitre de Saint-Imier (avant la Réformation) ; 4° Abbaye de Bellelay ; 5° Chapitre ou Collégiale de saint Michel à Porrentruy ; 6° Prévôté d'Istein ; 7° Chapitre de Schœnen, district du Val de Delémont. — II. *Noblesse* : Toutes les familles nobles possédant des terres dans la principauté, y envoyaient un député qui ne devait pas être un des officiers ou ministres du prince. — III. *Tiers État* : 1° Ville de Bienne ; 2° La Neuveville ; 3° Ville de Delémont, son député votait indépendamment de celui des trois ordres [illegible] ; 4° Porrentruy ; 5° Saint-Ursanne qui a droit de [illegible] la Prévôté [illegible] de Zwingen ; 7° [illegible] de Birseck ; 8° Châtellenie et seigneurie de [illegible] ; 9° Châtellenie et seigneurie d'Erguel ; 10° [illegible] ; 11° Vallée de Delémont ; 12° Prévôté de Moutier-Grandval (sur les Roches et Sous-les-Roches) ; 13° Franches-Montagnes ou Montagne des Bois ; 14° Bailliage de Schliengen ; 15° Montagne de Diesse ; 16° petite seigneurie d'Orvin. L'ensemble [illegible] ; la noblesse [illegible] composée pour la partie [illegible], ne comptait seulement 18 députés.

Impôts. Les parties du pays dépendant de l'empire devaient payer au souverain un impôt spécial ; les États alliés aux divers cantons suisses en furent exonérés par le traité de Westphalie, sauf la Prévôté de Moutier-Grandval qui ne réussit pas à s'en affranchir. Un impôt spécial, l'*accise*, fut institué à certaines époques sur les denrées, mais dans la partie [illegible] seulement. Les *mois romains* ou *états* [illegible] étaient une contribution d'empire servant en partie à l'entretien de la garde du prince, au payement des frais d'investiture de l'empire, des bulles de confirmation d'élection de la cour de Rome, des traitements des ministres accrédités près des cours étrangères, etc. L'*angal* était un impôt sur les boissons. Le total des impôts et des redevances féodales procurait à l'évêque un revenu d'environ 300 000 [illegible].

Militaire. Les États suivants seulement avaient une bannière, avec leurs propres armoiries : 1. Ville de Porrentruy ; 2. Pays d'Ajoie (Bailliage de Porrentruy) ; 3. Ville de Delémont ; 4. Vallée de Moutier ; 5. Ville de Saint-Ursanne et les Franches-Montagnes ; 6. La Neuveville ; 7. Ville de Laufon ; 8. District ou bailliage de Zwingen ; 9. District ou bailliage de Pfeffingen ; 10. Ville de Bienne et l'Erguel ; 11. Bailliage de Birseck. Le prince-évêque avait le droit de lever des troupes seulement dans les bailliages catholiques. Dans les bailliages protestants, il ne pouvait exiger des troupes que pour la défense de l'évêché. Enfin, les cantons alliés pouvaient y recruter des soldats, sauf lorsqu'ils étaient en guerre avec la principauté. Les troupes de Moutier-Grandval marchaient sous leur propre bannière ; celles de l'Erguel sous la bannière de Bienne ; celles de la Montagne de Diesse, sous la bannière de La Neuveville. Il y avait un arsenal au château de Porrentruy. Cette résidence avait une garde de 32 hommes, dont 28 recrutés dans les VII cantons catholiques. Plus tard, elle fut portée à 60 hommes, originaires de l'évêché. Les princes-évêques conclurent des capitulations avec les rois de France : en 1744, pour la levée d'une compagnie des États de l'évêché, à incorporer dans un régiment suisse. En 1758, un traité autorisa la France à recruter dans la principauté un régiment qui porta successivement le nom de régiment d'Eptingen, de Schönau et de Reinach, et qui se distingua à Corbach, en 1760, et dans l'île de Corse en 1768 et 1769. Le traité fut renouvelé en 1768 et le régiment licencié le 25 septembre 1792.

VIII. Alliances et combourgeoisies. Les princes-évêques de Bâle conclurent, à partir du XV[e] s., diverses alliances avec les Suisses. C'est ainsi qu'au début des guerres de Bourgogne, le 31 mars 1474, fut fondée, à l'instigation de [illegible] Sigismond d'Autriche, une ligue entre les évêques de Bâle et de Strasbourg, les villes de Colmar, de Schlestadt, de Bâle, de Strasbourg et les Confédérés. Cette ligue fut renouvelée [illegible] en 1493.

A partir de la Réforme, les évêques de Bâle cherchèrent à se rapprocher des VII cantons catholiques, et le 28 septembre 1579, Jacques-Christophe Blarer signa avec ces derniers une alliance à Lucerne. Dès lors, une garde suisse de 28 hommes fut installée au château de Porrentruy. Le traité de 1579 fut renouvelé le 5 [illegible] 1610 à Porrentruy, sous le prince Guillaume Rinck de Baldenstein, le [illegible] septembre 1652 à Delémont sous Jean-Henri d'Ostein, le 18 octobre 1671 à Porrentruy sous Jean-Conrad de Roggenbach, le 11 [illegible] bre 1695 à Porrentruy sous Guillaume-Jacques Rinck de Baldenstein. Le dernier renouvellement [illegible] 1715 pour une durée de 50 ans, sous Jean-Conrad de Reinach. Quoique alliée des cantons catholiques, l'évêché de Bâle fut [illegible] de la *Défension* de Wyl [illegible] en 1647 et [illegible]. Les [illegible] suisses n'avaient pas [illegible] les résultats qu'ils en attendaient, ils se tournèrent [illegible] vers la France [illegible] d'Ajoie, en 1739. [illegible] de Reinach conclut avec Louis XV un traité [illegible] En outre, Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein [illegible], en 1733, avec Louis XV, [illegible] renouvelée en 1780.

De leur côté, quelques États de l'évêché conclurent des traités de combourgeoisie avec des cantons [illegible]. En 1279, la ville de Bienne avec Berne ; le 11 [illegible] tembre 1388, La Neuveville avec Berne ; en 14[illegible], l'abbaye de Bellelay avec Berne et Soleure ; en [illegible] 1486, Moutier-Grandval avec Berne ; en 15[illegible] la [illegible] de Laufon avec Bâle ; en 1[illegible] la ville [illegible] franc [illegible] du Val de [illegible] et les Franches-Montagnes avec Bâle ; en 1610 [illegible] de Bâle [illegible] droit de l'évêque sur Bienne et l'Erguel furent [illegible] de [illegible]. Enfin, en 1706, une convention fut signée à Nidau entre les Bernois et l'évêque Jean-Conrad de Reinach au sujet de la combourgeoisie de Moutier-Grandval ; en 1711, à Aarberg, un nouveau traité divisa cette contrée en Prévôté Sur les Roches, protestante, et Prévôté Sous les Roches, catholique.

Bibliographie. Trouillat : [illegible] — A. Rossel : *Hist. du Jura bernois.* — Vautrey : *Hist. des év. de Bâle.* — Morel : *Abrégé de l'hist. du ci-devant Évêché de Bâle.* — Quiquerez : *Hist. des Institutions.* — [illegible] : *Hist. abrégée du Jura bernois.* — Gautherot : *La Révolution rauracienne.* — Le même : *Le Département du Mont-Terrible.* — Junod : *L'ancien Évêché de Bâle et l'époque napoléonienne.* — Bouchat : *L'év. de Bâle sous le gouvernement général du baron d'Andlau.* — Vautrey : *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Évêché de Bâle.* — Folletête : *Le régiment de l'év. de Bâle.* — Stouff : *Pouvoir temporel des évêques de Bâle.* — H. Rohr : *Die Entstehung der weltl. — Landesherrschaft [illegible]* — Gerold : *Das Bistum Basel*, 1915. [G. A.]

IX. Monnayage des princes-évêques de Bâle. Le droit de battre monnaie fut une des plus anciennes prérogatives des évêques de Bâle. Le premier acte qui en fasse mention date de 1146 ; mais bien antérieurement ils avaient déjà obtenu ce droit ou l'avaient plutôt usurpé, ainsi que beaucoup de seigneurs laïques ou ecclésiastiques, lesquels avaient profité soit pendant la vieillesse de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, soit pendant le désarroi qui accompagna le partage des États de Charlemagne, de s'arroger certains droits régaliens. M. Eug. Demole : *Les débuts probables du monnayage épiscopal bâlois*, [illegible] frappé à Bâle au nom de Conrad le Pacifique (937-993), avec un temple accompagné des lettres S. S. (*sancta sedes* ?) comme le point de départ du monnayage épiscopal bâlois. Peu après, l'évêque Adalbero II (999-1025) frappa des pièces à son nom et inaugura les *denar bracteati* sur lesquels nous relevons encore les noms d'Adelric ou Udalric II (1025-1040), Thierry (1041-1055), Béranger (1057-1072) et Rodolphe de Homburg (1107-1122).

A partir du XII[e] s. apparurent les bractéates unifaces qui caractérisent la seconde période monétaire. Ces petites pièces portent la tête mitrée de l'évêque accompagnée de différents [illegible]. Les [illegible] sont presque toutes anépigraphes ; quelques-unes portent des lettres, initiales du nom de l'évêque ou du siège : P-L (Petrus) [illegible] O (Ortlieb ?), H S (Henricus), [illegible] (Basilea) ou B B (Basel-Bischof). [illegible] nom figure en toutes lettres, celui de Lütold [illegible] [illegible] de *Moneta* [illegible] de la tête mitrée. [illegible] frappa [illegible] vers la fin du XIV[e] s. [illegible] possible de [illegible].

Les évêques de Bâle, dans leurs embarras [illegible] durent à [illegible] céder [illegible] de leurs revenus [illegible]. En 1373, [illegible] [illegible] Mais en 15[illegible] l'évêque Imer de Ramstein [illegible] nouveau [illegible] de la XV[e] [illegible] coin [illegible].

[illegible] Porrentruy, l'évêque [illegible] Bienne [illegible] Delémont [illegible]

datées de cette troisième période sont des groschen de 1595. Après lui frappèrent encore monnaies, Guillaume Rinck de Baldenstein, Jean-François de Schönau, Jean-Conrad de Roggenbach, Jean-Conrad de Reinach et Joseph-Sigismond de Roggenbach, dont les dernières pièces furent frappées à Soleure et à Porrentruy en 1786 et 1788. — *Bibliographie* : Trouillat, [illegible] *Institutions*. — H. Meyer : *Die Denare und Brakteaten der Schweiz*. — Berstett : *Münzgesch. des Zähringen-Badischen Fürstenhauses*. — H. Dannenberg : *Die Münzen der deutschen Schweiz zur Zeit der sächs. und fränk. Kaiser*. — A. Michaud : *Les monnaies des princes-évêques de Bâle*. — [illegible] : *Les débuts probables du monnayage épiscopal* [illegible], dans *RSN* XXII. [illegible]

BALE (HEURE DE). Du moyen âge à la fin du XVIIIe s., l'heure de Bâle avançait de 60 minutes sur l'heure généralement employée. Sur les causes de cette singularité, Stumpf et Wurstisen jusqu'à Pierre Ochs et Jean de Muller entre autres, ont émis deux hypothèses. Les uns faisaient remonter l'origine de l'heure de Bâle à une mesure prise autrefois pour déjouer une attaque de l'ennemi ; les autres l'attribuaient à un événement du Concile de Bâle. Elles ne sont pas plus soutenables l'une que l'autre. L'explication des savants du XVIIIe s., de Jacob Christoph Beck et Daniel Bernoulli notamment, est plus fondée quoique également fausse : le premier cadran solaire avançait d'une heure, avance qui se répercuta sur les autres cadrans, puis sur les horloges calculées d'après ceux-ci. En réalité l'heure de Bâle procède de la façon de compter et de frapper les heures au moyen âge.

Au début de l'année 1779 on tenta vainement de supprimer l'heure bâloise, mais elle subsista jusqu'à la Révolution. Lorsque, le 5 février 1798, le Grand Conseil de l'ancien Bâle se réunit pour la dernière fois, il décida l'introduction de l'heure générale dans la ville. — Voir M. Fallet-Scheurer : *Die Zeitmessung im alten Basel*, dans *BZ* XV. [C. Ro.]

BALE (MISSIONS DE). (*Société évangélique des missions de Bâle*.) La Société évangélique des missions fut fondée le 25 septembre 1815 à la cure de Saint-Martin, à Bâle, par [illegible] sous la direction du pasteur von Brunn et à l'instigation de Christian Friedrich Spittler, [illegible] de la *deutsche Christentumsgesellschaft*. On songea d'abord à instituer seulement une école missionnaire, destinée à former des missionnaires pour d'autres sociétés. Elle fut ouverte le 26 août 1816, avec sept élèves sous la direction de l'inspecteur Blumhardt. Les premiers qui en sortirent furent envoyés à la société néerlandaise des missions, à Rotterdam, [illegible] mission anglicane à [illegible]. [illegible] la mission de Bâle envoya [illegible] missionnaires chez les Arméniens et [illegible], puis en Perse jusqu'à ce que [illegible] interdit, en 1835. [illegible] république de *Libéria* [illegible] 1827 [illegible]. Malgré des pertes importantes, la mission de [illegible] eut de meilleurs résultats, commencée en 1828 sur les territoires alors danois, elle [illegible] en 1843 presque sans interruption. [illegible] dans l'intérieur du pays jusque chez les [illegible] ; de grandes communautés [illegible], des écoles s'ouvrirent, [illegible] études, ceux d'Akra et des Achanti [illegible] missionnaires Zimmermann et Christaller traduisirent la Bible et publièrent [illegible] religieux. L'enseignement [illegible] depuis l'école primaire [illegible] instituteurs et évangélistes [illegible] indigène fut ainsi constitué [illegible] l'agriculture, l'élevage [illegible] liers de menuisiers, [illegible] côte, et dirigés par des [illegible] de former une [illegible] mie s'étendit [illegible]. Les centres commerciaux [illegible] entre la côte et l'intérieur [illegible] contre le [illegible] moralité païenne, [illegible] nique du pays. Pendant plusieurs dizaines d'années, avant que le gouvernement anglais n'introduisit une administration régulière, elle fut ainsi le seul élément de civilisation de la Côte-d'Or. En 1885 fut encore ajoutée une mission médicale. Lorsque éclata la guerre européenne l'église missionnaire bâloise de la Côte-d'Or comptait plus de 25 000 fidèles répartis en 11 stations principales et 180 stations annexes. Les écoles et établissements d'éducation étaient fréquentés par 7800 élèves. Les 55 membres européens de la mission étaient secondés par 290 indigènes dont 21 évangélistes. La mission, malgré la reconnaissance officielle du gouvernement anglais, vit en 1918 à la suite de la guerre européenne, ses missionnaires purement et simplement chassés du pays, et son œuvre eut ainsi une fin lamentable.

Dès 1834, la mission de Bâle ouvrit un champ d'activité sur les côtes Sud-Ouest de l'*Inde*, où elle occupa avec les années les territoires de *Malabar*, *Canara*, les *Mahrattes du Sud*, *Coorg* et les *Montagnes Bleues*. Parmi les nombreux ouvriers de la mission, il faut citer le prédicateur Hebich, les linguistes Gundert, Weigle et Mögling. En 1914 existaient 26 stations principales et 128 stations secondaires ; le nombre des chrétiens était de 20 000. La mission bâloise s'intéressa aussi beaucoup aux écoles. La même année, 211 établissements d'instruction étaient fréquentés par plus de 21 000 élèves. A côté des écoles élémentaires, il y avait 6 instituts pour jeunes filles, 6 pour jeunes gens, 4 écoles supérieures, 3 écoles normales d'instituteurs et 2 pour évangélistes. Le Collège de Calicut était fréquenté par environ 300 élèves. La mission bâloise en Inde est caractérisée par ses grandes entreprises industrielles qui ont fourni du travail et une existence assurée aux Hindous chrétiens exclus de leurs castes et de leurs familles. Il faut mentionner d'importantes tuileries, une fabrique de tuyaux, des filatures, un atelier de mécanique, une imprimerie et une teinturerie. Les produits de ces industries sont connus et recherchés dans l'Inde entière ; les tuiles ont même été utilisées pour la couverture des bâtiments du chemin de fer de l'Ouganda en Afrique orientale. La mission a encore atteint de beaux résultats par ses publications en langue indigène. Des vocabulaires, grammaires, traductions de la Bible, livres d'école et de poésie ont été publiés en dialectes canara, malayalam et en tulu ; la publication et la diffusion en sont assurées par une librairie missionnaire. Deux hôpitaux missionnaires sont en rapport avec la mission de Bâle, et desservis généralement chacun par un de ses médecins. Au commencement de 1914, 53 missionnaires consacrés, 2 instituteurs, 1 médecin missionnaire, 33 ouvriers de la mission, 53 dames missionnaires, 15 sœurs pour la mission parmi les femmes, en tout 157 européens travaillaient dans l'Inde. Ils étaient secondés par 111 collaborateurs indigènes. Quand éclata la guerre européenne, tous les ouvriers de la mission de nationalité allemande furent faits prisonniers de guerre ; les Suisses purent continuer le travail, mais non plus sous la direction de la mission bâloise, pour laquelle ce champ d'activité est dès lors resté fermé.

La mission de Bâle [illegible] en *Chine* en 1846, dans la province de Canton, parmi les Hakka. L'île de Hong-Kong forma la base et le point de départ des postes de l'intérieur et sur la côte Nord-Est. 19 stations principales furent fondées au cours des années, et 115 stations annexes. Le nombre des fidèles [illegible] 1er janvier 1920, 15 [illegible]. Les écoles [illegible] [illegible] compte [illegible]. [illegible] 5 [illegible] Il [illegible] pour jeunes [illegible] et [illegible] pour jeunes filles [illegible] [illegible] instruction [illegible] [illegible] et peu de [illegible]. Deux [illegible] [illegible] un hôpital [illegible]. [illegible] [illegible] la Bible [illegible] [illegible] par [illegible] 1910. La mission comptait en Chine au début de la [illegible], 2 [illegible] [illegible] médecins missionnaires, [illegible]

consacré et 3 sœurs ; en outre 348 indigènes dont 11 pasteurs. La décision prise pendant la guerre par le gouvernement chinois d'expulser les missionnaires allemands et suisses ne fut pas exécutée à la suite des protestations qu'elle souleva dans le peuple.

En relation avec son œuvre en Chine, la mission bâloise exerça son activité dans le *Bornéo britannique* du Nord, où 2 missionnaires allèrent s'installer à Kudat parmi les Hakkas chrétiens qui y avaient émigré. Cette œuvre fut supprimée par la guerre européenne ; elle comptait le 1er janvier 1918 une station principale, 9 annexes, avec en tout 1631 chrétiens.

En 1886, la mission de Bâle s'établit au *Cameroun*. Du port de Duala, elle étendit rapidement son champ d'activité sur les côtes et à l'intérieur jusqu'au haut plateau. La statistique mentionne du 1er janvier 1914 à l'origine de la guerre 16 stations principales, 388 annexes avec plus de 15 000 chrétiens réunis en communautés plus ou moins grandes. Les 384 écoles étaient suivies par 23 000 élèves environ. Tout en travaillant à l'évangélisation des peuplades païennes, la mission cherchait à introduire la civilisation. Elle installa des ateliers et développa les plantations. Un hôpital pour les indigènes fut bâti à Duala. Les bases d'une littérature indigène furent posées et le Nouveau Testament fut traduit en langue duala. Une grammaire était en préparation. Le personnel européen, qui fut fait prisonnier par les Français et les Anglais et conduit hors du pays peu après le commencement de la guerre, comptait au 1er janvier 1914 : 61 missionnaires consacrés, 8 non consacrés et 10 sœurs. Ils étaient aidés par 370 collaborateurs indigènes. Ce champ d'activité est aussi perdu pour la mission de Bâle.

Une nouvelle œuvre fut fondée en 1912 dans le *Togo* du Nord, et deux missionnaires s'y rendirent. Durant leur séjour à la station de *Yendi*, à 21 jours de la côte, ils apprirent la langue du pays et rendirent des services médicaux aux indigènes. Le gouvernement anglais les fit interner en Angleterre en août 1916.

Pour remplacer la perte de tous ses anciens champs d'activité en Inde et en Afrique, la mission de Bâle entreprit en 1921 une nouvelle œuvre parmi les Dajaks dans le Sud-Est de *Bornéo*.

La direction de la mission de Bâle appartient à un comité qui se recrute lui-même. L'institut missionnaire est desservi par un personnel enseignant sous les ordres d'un directeur. Parmi les anciens directeurs, tous théologiens wurtembergeois, Josenhans, qui fonctionna de 1849 à 1879, eut une grande influence par la solide organisation qu'il donna à la mission tant à Bâle que sur les champs d'activité. Le président du comité directeur, formé en partie de théologiens, en partie de laïques, est toujours un Suisse, actuellement le pasteur W. Burckhardt, de et à Bâle. Parmi les anciens présidents, il faut mentionner le conseiller bâlois Adolf Christ. Les cercles missionnaires soutenant la mission de Bâle ne se recrutent pas seulement en Suisse, mais encore dans l'Allemagne du Sud et en Alsace, en Hesse et en Thuringe, car la mission est depuis son origine une fédération suisse et allemande pour l'évangélisation parmi les païens. Au point de vue religieux, elle réalise une union pratique entre réformés et luthériens. Parmi les journaux périodiques servant à la propagande, il faut citer le *Evangelischer Heidenbote* et le *Evang. Missions Magazin*. [P. St.]

BALE (PAIX DE). La ville de Bâle a donné son nom à trois traités de paix, les 22 septembre 1499, 5 avril 1795 et 22 juillet 1795.

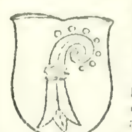
I. La paix de 1499 mit fin au sanglant conflit entre l'empereur Maximilien et la Confédération des X cantons, dénommé guerre de Souabe. Les Suisses luttaient pour obtenir de fait leur indépendance vis-à-vis de l'empire, qu'aucun acte ne reconnaissait encore. Ludovic-le-More, duc de Milan, fut un des grands artisans de la paix, car il devait obtenir l'appui militaire des Suisses [illegible] Maximilien, contre le roi de France Louis XII. Les efforts du duc commencèrent en mars, peu après l'ouverture des hostilités, et augmentèrent [illegible] la France devenait plus menaçante [illegible]. Les premiers pourparlers à Schaffhouse au commencement d'août demeurèrent sans résultat à cause des propositions inacceptables de l'empereur. Les Suisses, quoique aussi lassés de la guerre que leurs ennemis, se préparèrent à continuer la lutte dans l'espoir [illegible] jusqu'alors été vainqueurs. Galeazzo Visconti, l'envoyé milanais, sut provoquer de nouvelles conversations à Bâle et comme les préliminaires de paix ne lui suffisaient pas, il parvint par son habileté à mener les choses à bonne fin. La guerre de Souabe n'avait été pour la Suisse qu'une lutte défensive ; aussi la paix ne leur apporta-t-elle aucun gain territorial, mais par contre la juridiction de la Thurgovie et la reconnaissance tacite de leur complète indépendance de l'empire et de l'empereur. — Voir Dierauer II. — Le traité de paix est reproduit dans ASI, 3, 1, 758. [R. Thommen.]

II. La deuxième paix de Bâle, conclue le 5 avril 1795, entre la Prusse et la France, mit fin pour la Prusse à la première guerre de la Révolution, commencée en 1792.

III. Le 22 juillet suivant une troisième paix de Bâle fut signée entre l'Espagne et la France. [A. B.]

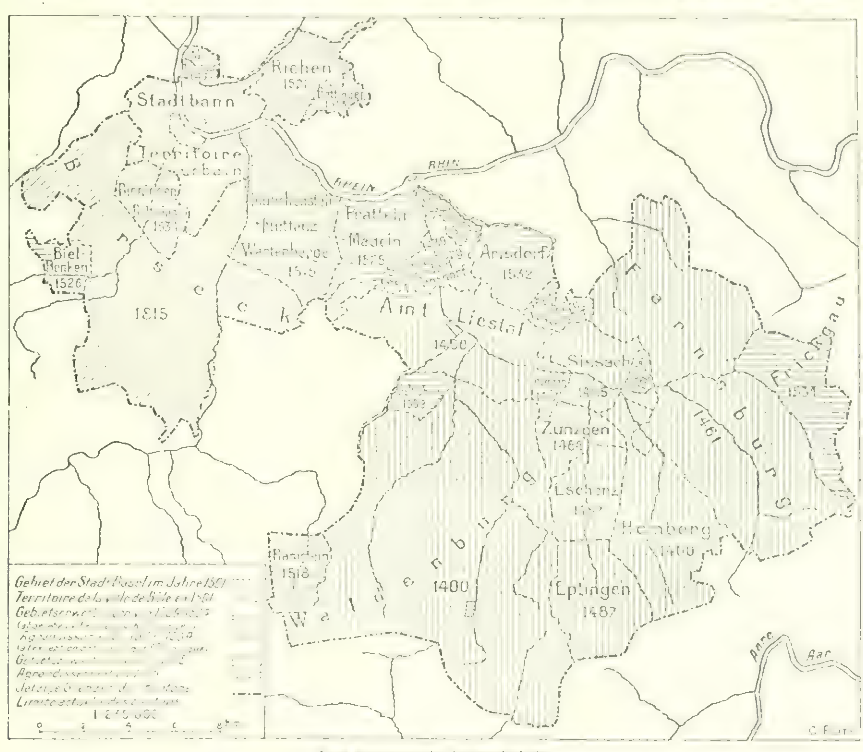
BALE-CAMPAGNE. Demi-canton de la Confédération dès 1833.

I. **Armoiries :** d'argent à une crosse d'évêque de gueules, la volute tournée à gauche et entourée de sept [illegible] du même. Pour le peuple, ces [illegible] rappellent les anciens bailliages bâlois ou même les sept [illegible] de la guerre des paysans de 1653. En réalité, ce n'étaient à l'origine que les ornements de la courbure, telles qu'on les voit sur le sceau de Liestal en [illegible] et 1569. Bâle-Campagne a adopté pour armoiries celles de Liestal.



II. **Histoire depuis 1798.** Le canton de Bâle-Campagne est né de la division du canton de Bâle en ville et campagne. Ce canton, comme plusieurs autres États suisses avant 1798, connut les luttes entre la ville et la campagne, celle-ci gouvernée par celle-là. Une révolution sans effusion de sang suivit immédiatement la chute de l'ancien régime en 1798. Sous l'influence de la Révolution française, le peuple bâlois demanda la liberté, l'égalité et une constitution accordant au peuple une représentation. La ville s'y étant montrée favorable, la tension disparut ; le 20 janvier, le Grand Conseil décréta de rédiger une charte de liberté. L'assemblée nationale qui succéda au Grand Conseil cessa ses travaux peu après, à la suite de la fondation de la République Helvétique. L'année 1815 ramena pour Bâle aussi la restauration de l'ancien état de choses. La situation des sujets ne fut pas rétablie, mais les droits politiques accordés à la population de la campagne ne répondaient pas à son attente [illegible] de révolution. La constitution de 1814 [illegible] Conseil [illegible] de la ville [illegible] de la campagne. Cette [illegible] la liberté d'industrie [illegible] de la ville. L'ordonnance forestière de 1818 lui retira [illegible] le droit d'utiliser les forêts [illegible] elle était en outre mécontente de divers impôts. Le mécontentement grandit peu à peu et il suffit de la révolution de juillet 1830 en France pour mettre le feu aux poudres. Les assemblées populaires [illegible] 18 octobre et [illegible] demandèrent une revision de la constitution. Le Grand Conseil la prépara déjà, mais son projet ne fut pas [illegible] qu'il [illegible] le principe de la représentation basée sur le chiffre de population [illegible] tenirent pas [illegible]

et sans songer d'abord à une séparation, fonda à Liestal un gouvernement provisoire de 15 personnes soutenu par la majorité des communes de la campagne. Reigoldswil et la vallée de Gelterkinden, dépendant des fabricants de rubans de la ville par l'industrie de la passementerie, firent exception. La Diète envoya des commissaires, la ville de Bâle prit des mesures militaires. Après l'occupation des localités proches de la ville, les opérations militaires commencèrent. Le 16 jan- [illegible] gouvernement provisoire en étaient exclus [illegible] Gutzwiller fut condamné à 6 ans de prison. Le peuple de la campagne, n'étant soutenu moralement par les radicaux suisses [illegible] 32 grands conseillers de la campagne démissionnèrent et le soulèvement reprit en août sous la conduite de Emile Frey, de Münchenstein. Une propagande fut faite en faveur de la séparation de la ville et de la campagne ; un projet de constitution imprimé à Mulhouse [illegible] la Diète [illegible]



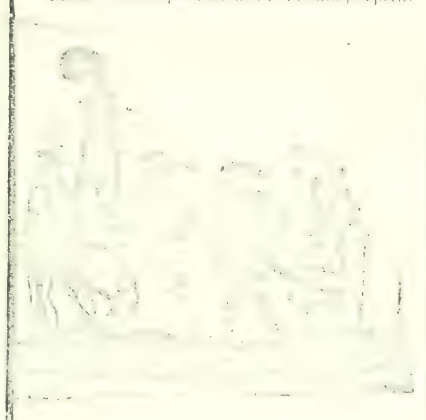
Carte [illegible]

vier les troupes de la ville, commandées par le colonel Wieland, entrèrent à Liestal. La tranquillité et l'ordre furent rétablis, mais les chefs du soulèvement ne purent être saisis.

La revision de la constitution [illegible] Le projet du Grand Conseil [illegible] représentation [illegible] ; il fixait le nombre des représentants de la ville à [illegible] et ceux de la campagne à [illegible]. Le droit de vote était subordonné à un certain chiffre de fortune. Le projet [illegible] de sorte que toute revision constitutionnelle devait être demandée par [illegible] de la ville aussi bien que de la campagne. Cette constitution fut adoptée par [illegible] voix contre [illegible] de la campagne votèrent pour [illegible]. Les élections qui suivirent furent assez mouvementées, elles ne ramenèrent cependant pas de troubles. Ceux-ci reprirent lors de l'exécution [illegible] concernant [illegible]. Les membres du [illegible]

les prétentions de la campagne : complète égalité de droits, transfert des autorités au centre du canton, c'est-à-dire dans la campagne, démolition des murs et remparts de la ville, [illegible]. On ne voulut pas laisser à la ville le moyen d'entreprendre des opérations militaires [illegible] ses dépenses [illegible] colonel Wieland [illegible] et 27 blessés. [illegible] Les troupes de la ville se retirèrent tôt après avoir [illegible] l'ordre. Les chefs de la campagne [illegible] 23 novembre, le gouvernement [illegible] une votation générale sur la séparation. [illegible] votèrent pour [illegible] contre [illegible]

la désiraient s'abstinrent. Les autorités cantonales et fédérales ne savaient que faire. Le Grand Conseil décida le 22 février 1832 que dans toutes les communes où la majorité des votants ne s'était pas prononcée contre la séparation, l'administration publique serait supprimée provisoirement au 15 mars. A cette date, les communes séparatistes s'administrèrent elles-mêmes et s'unirent sous le nom de canton de Bâle-Campagne. Le 4 mai, elles adoptèrent une constitution comportant : liberté de la presse, de conscience, d'enseignement et d'établissement, et remettant le pouvoir législatif à un *landrat*, composé d'un député pour 500 habitants. Ce canton ne formait pas encore un tout géographique et dans les mois suivants les deux partis, ville et campagne, travaillèrent activement à augmenter le nombre de leurs adhérents et à les protéger. La vallée de Gelterkinden formait une enclave favorable à la ville, aussi celle-ci voulut-elle, au début d'avril, lui porter secours. Faisant le tour par Baden et le Fricktal, sa petite



Bannière peinte de 1526 des paysans de Liestal.

armée descendit de la Schafmatt sur Gelterkinden. Les troupes d'intervention fédérales étaient au repos et ne purent s'opposer à la fusillade autour du village, qui coûta la vie à [illegible] hommes de la ville [illegible]. Quand les citadins furent repartis [illegible] les campagnards se [illegible] et [illegible] des attaques sur Gelterkinden, ce qui augmenta la haine réciproque.

Au 14 septembre, la Diète prononça la séparation partielle tout en réservant la possibilité d'une nouvelle fusion des deux parties du canton. Dans 12 localités dont l'opinion était douteuse, une votation populaire fut ordonnée. La fortune de l'État devait être partagée et les contingents en hommes et en argent prévus par le pacte de 1815 répartis entre les deux parties. Une demi-voix fut attribuée [illegible] à chacune d'entre elles.

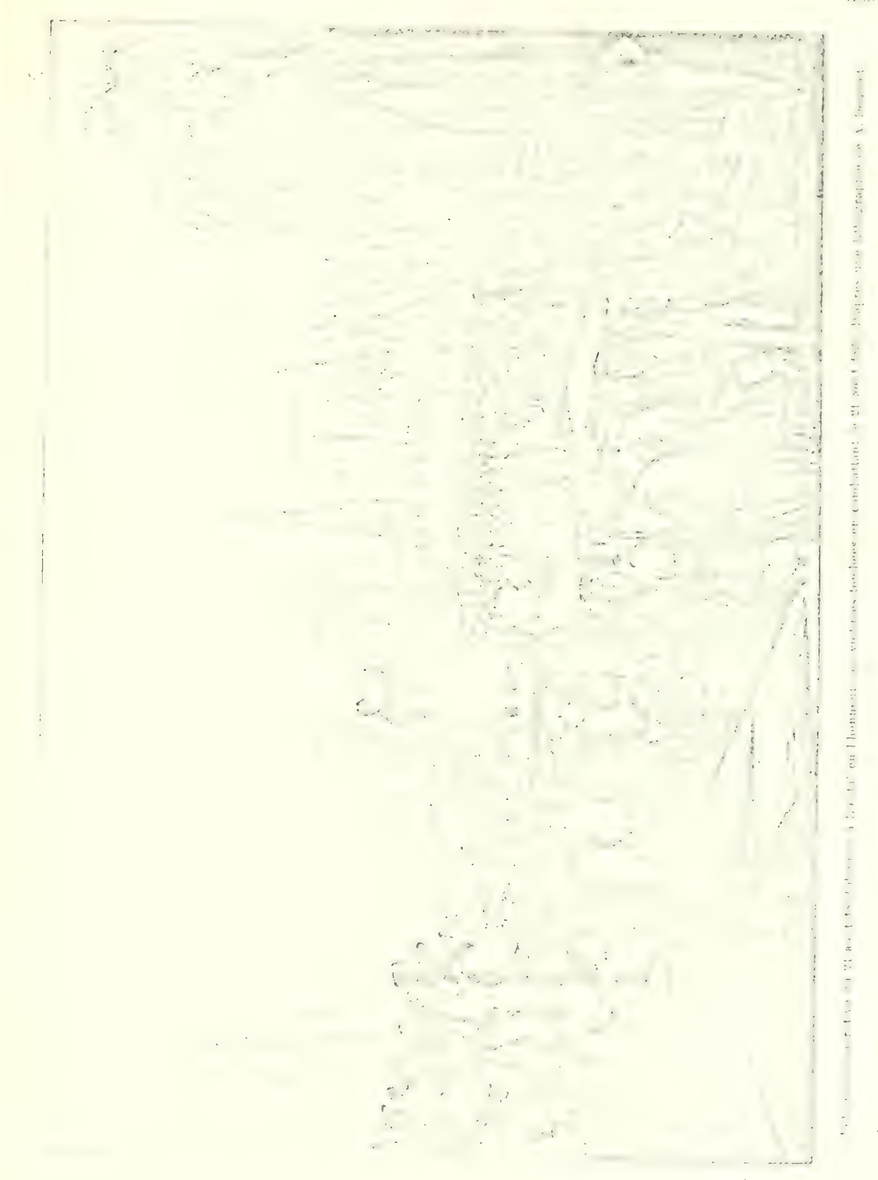
Bâle-Ville déclara ne [illegible] gravement lésé [illegible] par ces décisions. Les cantons conservateurs l'appuyaient, étant eux-mêmes adversaires d'une révision de la constitution fédérale [illegible] Bâle-Campagne en revanche [illegible] la séparation complète. Durant l'hiver 1832-1833 les sentiments s'exaspérèrent ; des deux côtés [illegible]. La situation en Suisse en [illegible] d'autant plus tendue que les cantons qui avaient formé la Sarnerbund [illegible] plus de députés à la Diète et tenaient des conférences séparées.

Le gouvernement cantonal chercha à s'entremettre entre la ville et la campagne [illegible] provoqua une conférence pour le 5 août 1833. Les gouvernements des deux partis étaient prêts à y envoyer des délégués quand [illegible] se produisit peu avant le jour fixé. Les troubles et les chicanes tournèrent subitement en guerre ouverte. Le canton de Schwyz, en proie aux mêmes difficultés, avait fait occuper militairement [illegible] le 31 juillet par le colonel Abyberg et cette nouvelle fit craindre à Bâle-Campagne une tentative pareille de la ville. Chaque parti craignait une agression de la part de l'autre. La situation très tendue dans la vallée de Reigoldswil poussa le Petit Conseil de Bâle à accorder aux communes restées fidèles la protection qu'elles demandèrent. Au matin du 3 août 1833, environ [illegible] hommes, et [illegible] canons, sous les ordres du colonel Benedikt Vischer, marchèrent par Muttenz et Pratteln sur Liestal. Un combat s'engagea près de la saline entre Pratteln et Frenkendorf. Il se termina par la retraite des troupes de la ville dans la forêt de la Hard, poursuivies par les gens de la campagne. Alors que ceux-ci n'avaient que 4 morts, les premiers en laissaient [illegible], dont plusieurs officiers. A la suite de cette défaite, les communes jusqu'alors fidèles, se voyant sans protection, se rallièrent à Bâle-Campagne. La Diète prononça le 26 août la séparation complète sous la réserve d'une réunion volontaire. La Ville et la campagne eurent à nommer une Commission pour opérer le partage des biens de l'État. L'arbitrage en attribua les deux tiers à la seconde et le tiers à la première.

Bâle-Campagne eut encore bien des difficultés à vaincre. Il manquait d'hommes capables pour le gouvernement, l'administration et l'école. La bourgeoisie n'avait aucune expérience politique ; pourtant ce canton parvint à faire un excellent usage de ses droits démocratiques nouvellement acquis. Quelques chefs du pays comme Stefan Gutzwiller et Emil Frey, ainsi que des réfugiés politiques exercèrent une grande influence. Les troubles révolutionnaires auxquels le pays devait son existence exercèrent leur influence encore bien des années sur la vie publique. Les libéraux et les radicaux se livrèrent à de violentes polémiques, mais il s'agissait au fond plutôt de personnalités que d'opinions.

Une première révision constitutionnelle en 1838 se [illegible] Peu après, quelques [illegible], [illegible] par le [illegible] de 1838 [illegible] par des [illegible] personnel, provoquèrent un mouvement populaire qui obligea le Landrat à faire occuper militairement, en avril 1840, le village de Gelterkinden. Quelques meneurs insignifiants parmi lesquels l'ancien greffier de district Martin et Jakob Frei-Vogel, de Gelterkinden, appelé *[illegible]*, dont le [illegible] du putsch, se [illegible] des [illegible] de l'administration cantonale, de sentiments hostiles aux étrangers, et de quelques tendances à une réunion avec la ville, [illegible] Schwyz [illegible].

Dans les années suivantes [illegible] les troubles [illegible] le canton [illegible] et le Sonderbund [illegible] de la Confédération en 1847. Après une période calme de 1850 à 1860 [illegible] la vie politique [illegible] au sujet de la révision de la constitution qui donna au canton le premier en Suisse, le référendum obligatoire. Ce mouvement fut dirigé par Christoph Rolle, [illegible] Le résultat en fut négatif, car ceux qui la désiraient, [illegible]



entièrement selon les vœux des revisionnistes. Un second projet fut adopté le 24 mars 1863 ; il stipulait le referendum obligatoire et l'élection du gouvernement par le peuple. Les élections au Landrat et au gouvernement eurent lieu peu après. Les anciens conseillers d'État furent tous remplacés par des partisans de Rolle qui prit lui-même la direction de l'exécutif.

Le régime de Rolle ne dura qu'une période législative. Dès 1866 la réaction se fit ; les revisionnistes et Rolle surtout ayant abusé de leur situation. Plusieurs fois les autorités fédérales avaient dû intervenir dans ces années agitées, tant le peuple était excité. Le referendum obligatoire et le referendum financier survécurent à Rolle, sous le régime duquel avait été fondée la banque cantonale.

Vers 1890, les luttes pour la revision de la constitution ranimèrent les passions. Une constitution fut adoptée en 1892, instituant l'impôt direct comme ressource principale de l'État. L'administration resta sur ces bases jusqu'à la guerre européenne.

Les principales occupations des habitants de Bâle-Campagne sont [illegible] et la fabrication des rubans de soie [illegible]. Diverses industries s'introduisirent avec les années dans les grandes localités de la partie basse du canton et l'horlogerie dans la vallée de Waldenburg. Cette orientation économique modifia l'organisation politique. Les élections du printemps 1920, basées pour la première fois sur la représentation proportionnelle en témoignent. Le Landrat fut composé de 55 représentants du parti démocratique progressiste (radicaux), 7 conservateurs catholiques, 24 socialistes, 7 [illegible] et 2 communistes. [illegible]

II. Développement de la civilisation. — 1. AGRICULTURE, [illegible]. Dans la partie plate du canton, on pratiquait depuis un millier d'années l'assolement triennal et cela jusqu'au plein XIX[e] s., ainsi du reste que dans toute la Suisse du Nord-Ouest. Les céréales constituaient le produit principal. Dans les régions montagneuses, par contre, les prés et les pâturages dominèrent de tout temps. Le tiers de la surface du canton était couvert de forêts, et cette proportion s'est peu modifiée depuis les défrichements du moyen âge. [illegible] l'exploitation [illegible] XVIII[e] s. par [illegible] de la culture de la pomme de terre, du trèfle et de la luzerne, qui [illegible]. En 1795, une Société économique fut fondée à Bâle dans le but de développer l'agriculture, mais elle disparut bientôt au milieu des troubles de la Révolution. La transformation des conditions politiques depuis 1798 et l'émancipation de [illegible] redevances [illegible] culture. En 1852, [illegible] de Bâle fut fondée [illegible] l'agriculture [illegible] c'est la culture [illegible]. L'élevage du bétail [illegible] et la production [illegible] place. De tout temps, la vigne fut [illegible] cultivée dans les districts d'Arlesheim, Liestal et Sissach ; en 1868 le vignoble [illegible], mais depuis lors il s'est considérablement réduit. La culture des fruits notamment [illegible] a toujours eu une grande importance [illegible].

L'État favorise [illegible] l'élevage du bétail, [illegible] ration du sol, en subventionnant [illegible] et en développant l'instruction professionnelle ; pour atteindre ce dernier but, il a [illegible] d'agriculture ouverte l'hiver seulement. Voici les lois les plus importantes [illegible] 1895, [illegible] 1895, et [illegible].

La chasse et la pêche [illegible] par les communes ; la [illegible] par l'ordonnance d'exécution du 23 avril 1895 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des oiseaux. La pêche [illegible]

1888 et au règlement cantonal d'exécution de [illegible] 1889. M. H[illegible]

2. ÉGLISES. La Réformation fut le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'Église de Bâle-Campagne, mais non une rupture complète avec le passé. Les anciens usages furent adaptés simplement aux circonstances nouvelles. L'organisation du chapitre du Sisgau servit de base à la nouvelle. Les paroisses [illegible] de Bâle, Sissach, Waldenburg et [illegible] ainsi que celles de la seigneurie de Rheinfelden (Rheinfelden, Magden, Möhlin, Zeiningen) sortirent du chapitre du Sisgau. D'autres y entrèrent : Rotenfluh, du chapitre du Frickgau, Oltingen [illegible] chapitre de Bâle, Münchenstein, Muttenz et Pratteln qui avaient autrefois fait partie de celui du Sisgau, Benken [illegible] celui du Leimental, Riehen du diocèse de Constance. En 1529, toute l'église de la campagne fut de nouveau placée sous l'autorité d'un doyen et [illegible] divisée en trois chapitres : Liestal-Münchenstein, Waldenburg-Homburg et Farnsburg, dirigés chacun par un superintendant. Le décanat fut vacant de 1531 à 1562. De 1562 à 1582 le doyen du chapitre de Waldenburg fut aussi premier doyen. La direction fut transférée en 1588 à l'antistès de Bâle qui s'appela aussi doyen du pays. Les doyens [illegible] leurs chapitres. Cette organisation dura jusqu'à la séparation en 1833. Le Conseil de Bâle succéda à l'évêque dans ses droits. Il s'adjugea les collations qui dépendaient de ce dernier (Arisdorf, Buus, Binningen, Bubendorf [illegible] moitié de Laufelfingen et de Liestal, Münchenstein, Oltingen, la seconde moitié de Pratteln, Reigoldswil, la moitié de Rotenfluh). Il acquit aussi les anciens [illegible], les patronages [illegible] Ziefen (1533), la seconde moitié de Rotenfluh (1530), et Munzach, [illegible] Kilchberg et Frenkendorf [illegible] XVII[e] s. six [illegible] conservèrent des collateurs catholiques : Sankt Blasien, de Läufelfingen [illegible] le couvent d'Olsberg ; Kilchberg, le chapitre des chanoinesses de Rheinfelden ; Wintersingen, [illegible] et Gelterkinden, la maison de l'Ordre teutonique de Beuggen [illegible] Wintersingen, [illegible] de plus tard [illegible] Bretzwil et Reigoldswil de 1755 à 1765. Les paroisses suivantes devinrent indépendantes : Binningen [illegible] d'avec Sankt [illegible] 1836. [illegible]

[illegible]

l'église de la campagne, au milieu du XVI[e] s., vers le [illegible]

de longues interruptions, servaient au même but.

La séparation de la ville et de la campagne abrogea l'ancienne ordonnance. La Constitution de 18[illegible] en prévoyait une nouvelle. Malgré divers projets (18[illegible]-1858), elle ne vit pas le jour. Encore actuellement, l'église de Bâle-Campagne n'est régie par aucune constitution ou ordonnance. Seule, la Constitution cantonale de 1892 confère à l'État le droit d'exercer la haute surveillance sur les églises d[illegible] [illegible] que précédemment. L'église de Bâle-Campagne ne possède pas non plus de confession de foi. La formule [illegible]

[illegible] von Wartensee [illegible] Arlesheim en 1[illegible], Pfeffingen en 1[illegible], [illegible] et Ettingen en 1[illegible], Oberwil en 1[illegible], Reinach en 1[illegible]. [illegible] suivit en 162[illegible], sous l'évêque [illegible] de [illegible]. L'annexe d'[illegible] 1[illegible] une paroisse autonome. De[illegible] paroisses catholiques ont encore été créées à [illegible] 18[illegible], [illegible] 1890, [illegible] 1898 et [illegible]. [illegible] depuis [illegible] 1918 [illegible]. L'ensemble des curés du canton forme le chapitre du Birseck.



[illegible]

[illegible] des pasteurs [illegible] de 18[illegible] [illegible] est contenu dans [illegible] des pasteurs [illegible] le 21 septembre 18[illegible] [illegible] la révolution, [illegible] [illegible] nouvelles [illegible] 18[illegible] [illegible] 18[illegible] [illegible]

[illegible] Arlesheim, Pfeffingen, [illegible], Oberwil, [illegible], Ettingen et Reinach [illegible]

[illegible] Arlesheim [illegible] dans le Birsetal [illegible] [illegible] de Sainte [illegible]

[illegible]

BALE-CAMPAGNE

ne fut cependant d'abord suivie que par les garçons [illegible] elle fut ouverte aux filles [illegible] XVIe s. L'idée qu'on se [illegible] de l'éducation [illegible] aussi. Jerg Haas, ancien moine dominicain de Bâle, fut envoyé en 1527 à Muttenz pour y instruire la jeunesse des choses chrétiennes, de l'écriture et de la lecture. L'école de Riehen naquit peu après ; celles de [illegible] en 1583 et 1623, Waldenburg 1589, Sissach 1589 et 1624, Bubendorf 162[illegible] ; elles sont dites *Deputaten-schulen* parce que [illegible] depuis [illegible] dans leur création et leur entretien. Puis vinrent les écoles de Benken 1627, Münchenstein 1659, où un maître avait fonctionné dès 1600 sans traitement fixe, et celle d'Arisdorf. D'autres communes organisèrent elles-mêmes leurs écoles, recevant une contribution du fonds d'église pour payer le maître : [illegible] en 1583, Buus 1607, [illegible]dorf et Pratteln 1619, Oltingen 1621, [illegible] avant 16[illegible], [illegible] 1629, Anwil 1633, Kilchberg 1635, Diegten, Rothenfluh et Ormalingen 1637. La première école du [illegible] fut fondée à Therwil par testament de [illegible] Stöcklin, en 1572, et ouverte en 15[illegible]9. A la même époque, une autre naquit à Pfeffingen ; [illegible] elle fut rouverte en 1645. [illegible] en 160[illegible], Allschwil en 1613. Toutes avaient pour but d'affermir la jeunesse dans la foi catholique [illegible] nouveau.

L'organisation scolaire était fort diverse, les maîtres étant très inégalement préparés. A Liestal, où l'école dépendait administrativement de la [illegible] des religieux étaient chargés de l'enseignement, ailleurs, c'étaient partout de simples [illegible]. Dans certains endroits, la salle était louée, ailleurs l'école possédait sa propre maison. Les [illegible] ils n'avaient [illegible] ; même le maître d'école de Liestal devait [illegible] aller demander du pain [illegible]. Liestal édicta en 1613 la première ordonnance scolaire, fixant [illegible] le programme d'études. [illegible] du maître d'école nécessita une nouvelle organisation, promulguée en 1622.

Après la guerre [illegible], en 165[illegible], le Conseil de Bâle sentit le besoin de [illegible] [illegible] de l'église. Sa seule tâche était de procurer à la jeunesse le moyen de connaître Dieu. Le maître était serviteur de l'église, c'est pourquoi les fonctions de sacristain lui étaient dévolues [illegible]

[illegible]

La [illegible] une importance [illegible] Maximilien Meyer [illegible] scolaire fut [illegible] la salle d'école [illegible] virent cet exemple.

L'ordonnance scolaire de 17[illegible] progrès [illegible] aussi des hommes honnêtes et de fidèles sujets ; elle fixait aussi du [illegible]

La République [illegible]

[illegible]

la [illegible] Pestalozzi [illegible] le 18 avril 18[illegible] à Sissach [illegible] de Pestalozzi [illegible] fermé en 180[illegible] [illegible]

L'institut de Sissach s'étant fermé après la mort de Spittler et la retraite de Schneider [illegible] 182[illegible] à Muttenz pour maîtres d'école de campagne, dirigé par le pasteur J.-J. Bischof. Deux ans après fut édictée une nouvelle loi scolaire pour la campagne, à laquelle collabora le père Girard de Fribourg. [illegible] catholique avait [illegible] le 15 avril 18[illegible]. Elle posait en principe [illegible] [illegible] de 6 à 12 ans, s'occupait de la formation professionnelle des maîtres, et [illegible] l'inspectorat. L'inspecteur [illegible] aucun canton [illegible] l'organisation moderne de l'école.

Après le [illegible] 183[illegible], le jeune État dut s'occuper [illegible] de ses affaires scolaires. La loi sur l'organisation des écoles dans le canton de Bâle-Campagne, du [illegible] avril 18[illegible], fut un pas vers la [illegible] de l'école, le maître [illegible] la [illegible] l'inspectorat [illegible] devait comprendre les principes du christianisme. La constitution [illegible] et d'entretenir des écoles publiques et des écoles [illegible]. Des écoles de district furent ouvertes à Liestal, Waldenburg, [illegible] et Therwil. [illegible]

[illegible]

secondaires, organisa [illegible]

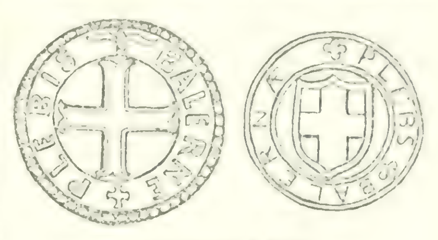
[illegible]

BALEN (C. Valais, D. Viège. V. *DGS*). En 1304 *Bal...*, forme dialectale suisse allemande dérivée de *Balm*. Balen était vers 1250 une commune bourgeoise ou un quartier de la vallée de Saas. Au XVIe s., une petite chapelle de l'Assomption y fut érigée ; elle fut remplacée en 1710-1712 par une église, ornée en 1734 d'autels très riches. Gravement endommagée par des chutes de pierres, elle était presque totalement en ruine en 1,[illegible] et fut démolie en 18[illegible]. On construisit alors sur un emplacement mieux protégé, [illegible] l'église actuelle, dont les travaux furent dirigés par [illegible] de Balen, [illegible] et architecte [illegible] consacré le 13 septembre 18[illegible]. [illegible] Balen devint paroisse en 1[illegible]. Population : 17[illegible] hab. ; 1850 : 162 ; 1910, 280. — Voir Saas ; *[illegible] des Thales Saas* [illegible] Archives de l'État à Sion. [illegible]

BALERNA (C. Tessin, D. Mendrisio. V. *DGS*). Vge et paroisse. Anciennes formes : *Barerna* et *Barerna*. Les premières mentions sont de 7[illegible] et 8[illegible]. Au IXe s., Balerna était une possession du monastère de Saint-Ambroise de Milan. Les *decumani* (probablement une classe du clergé de Côme) y avaient des terres et des cens fonciers en 1190 et 1275, de même que le couvent de Sant'Abondio de Côme en 1115. Balerna eut un château à Castellazzo, près de Ponte [illegible] il reste les traces d'une tour. Ce château, que [illegible] les Gaulois, fut probablement restauré par Boniface, évêque de Côme 1340-1352. D'après [illegible] il existait encore en 1403. L'église collégiale actuelle remonte au XVIIe s., mais considérablement [illegible] du XIIIe s. Elle contient des fresques attribuées à Morazzone ; la façade date de 17[illegible] d'après le projet de Agostino Silva ; le clocher est de 1658-1661. Le palais épiscopal fut construit par l'évêque Francesco Bonesana († 1709), d'après le plan de Carlo Silva. De 1893 à 1905 il abrita un collège de garçons et dès 1919 une école professionnelle de jeunes filles. C'est dans le bâtiment de la nonciature que les nonces étaient reçus par les autorités suisses. La paroisse est administrée par un archiprêtre nommé directement par le pape. Le chapitre comptait déjà 8 chanoines en 1[illegible]. En 18[illegible] [illegible] syndics et curés [illegible] la suppression ou la [illegible] du chapitre. La Confrérie du Saint-Sacrement remonte à 1[illegible]. *Population* : 1675, 766 hab. ; 1801, 515 ; 1850, 762 ; 1870, 972 ; 1900, 1612 ; 1910, 1906 ; 1920, 2067. — *Bibliographie* des art. *pieve* et vge : *BStor.* 1879, 188[illegible], 1888, 1889, 1893, 1895, 1917. — Wirz : *Regesten* [illegible] — Pometta : *Come il Ticino*... — Pometta : *Santo di Storia Ticinese.* — C. Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Baroffio : *Memorie*. — Baroffio : *Dell'Invasione francese*... — Weiss : *Die tess. Landvogteien*... — Franscini : *Storia della Svizzera italiana*. — Cantù : *Storia della città e della diocesi di Como*. — Franscini : *La Svizzera italiana*. — [illegible] — Monti : *Atti* [illegible] — Borrani : *Ticino Sacro*. [illegible]

BALERNA (PIEVE DI) (C. Tessin, D. Mendrisio). Elle embrassait [illegible] tout le district actuel de Mendrisio, à l'exception de [illegible] qui n'en fit partie que depuis [illegible] en diocèse, et des paroisses de [illegible] Besazio, Arzo, Meride et Tremona qui appartenaient à la *pieve* de Riva San Vitale. [illegible] Balerna [illegible] Chiasso, Caneggio, [illegible] lora, Pedrinate, Novazzano, [illegible] Vacallo, Castel San Pietro, la vallée de Muggio [illegible] Monte, Sagno, Morbio Inferiore [illegible] Vacallo et Stabio. [illegible] cription de Mendrisio [illegible] Balerna dès le XIVe s. [illegible] se sont formées [illegible] dans le district de Mendrisio [illegible] *pieve* de Riva San Vitale [illegible] au XIIe s. [illegible] appartint dès le IXe s. [illegible] elle dépendait de Côme. [illegible]

le cours de ce siècle Balerna [illegible] Mendrisio [illegible] reconnaître l'immédiateté impériale, et elle fut libérée des gabelles et des [illegible] par le pouvoir de l'empereur. [illegible]



Sceaux de la pieve de Balerna.

pieve devint un fief des évêques de Côme, qui le fut confirmé en 1311 par Henri VII de Luxembourg. En 13[illegible], tout le territoire de Côme, avec Balerna, tomba au pouvoir des Visconti, mais deux ans plus tard Franchino Rusca, seigneur de Côme, [illegible] ses droits sur la pieve qui, en 1512, retomba sous la domination des ducs de Milan. Balerna fut alors gouvernée par un podestat résidant à Mendrisio, mais tenait une cour de justice à Balerna. La séparation d'avec Mendrisio eut lieu en 1477. De 1412 à la domination suisse, Balerna eut toute une série de seigneurs : les Rusca, de 1416 à 1432 ; les Sanseverino, de Lugano, de 14[illegible] à 1447 ; en 1447 la république ambrosienne qui, le 25 août, céda Balerna à Côme, puis de nouveau les Rusca. Le 5 octobre 14[illegible], Franchino Rusca, pour se rendre indépendant de Milan, se fit donner Balerna et d'autres territoires en fief par l'empereur Frédéric III. Ce furent ensuite les Sanseverino, les Balerna, de Locarno, en 1[illegible] ; les Sanseverino en 1[illegible] ; Ottaviano Sforza en 1[illegible] ; les Sanseverino en 14[illegible] ; Ascanio Sforza en 1482 ; les Sanseverino en 1[illegible]. Ils furent dépossédés le [illegible] l'année suivante par Ludovic Sforza, qui, le 5 août 14[illegible], investit le comte Bartolomeo Crivelli de Balerna. La même année, la *pieve* est occupée par l'armée française, et en 1512 par les Suisses. En 1521, Balerna est constituée en bailliage avec Mendrisio.

Sous la domination suisse, Balerna conserva ses [illegible] statuts qui furent confirmés en 1[illegible], 1653, 16[illegible], 17[illegible] et 1[illegible]. Le bailli tint Cour de justice à Balerna jusqu'en 15[illegible]. Balerna [illegible] et Mendrisio [illegible] les charges [illegible] Balerna et Mendrisio [illegible] l'élection [illegible] une requête [illegible] le bailli à Milan le [illegible] 17[illegible] servit [illegible] décret d'Assetto du [illegible] mai 1798, incorpora Balerna et Mendrisio à la [illegible] Suisse. [illegible]



BALESTRA. [illegible] dit [illegible] ses [illegible] à Bruxelles [illegible] Lugano [illegible] tre en 18[illegible] [illegible]

au collège Gallio à Côme, puis au séminaire de Sant' Abondio à Côme. Archéologue, on lui doit, entre autres, la découverte d'un autel romain à [illegible], la restauration de la basilique de Sant'Abondio [illegible] de l'église de San Fedele à Côme. Il était membre de plusieurs sociétés d'archéologie d'Italie et d'autres pays, et reçut la grande médaille d'or de la Soc. d'archéologie de France et une médaille spéciale de Napoléon III. Dès 1871, il collabora à la *Rivista archeologica della provincia di Como* [illegible]. Sa plus grande gloire fut d'avoir été l'apôtre de la méthode phonétique dans l'éducation des sourds-muets. Après de longs voyages d'études, il fonda en 1865 un institut pour sourdes-muettes à Côme et un autre pour sourds-muets à Bergame. Il fit accepter sa méthode par l'Institut national de Milan en 18[illegible], puis par les instituts de Rome, [illegible], Gênes, etc. Il voyagea ensuite en France, en Angleterre, en Amérique, en Espagne et en Autriche, et partout sa méthode fut acceptée. C'est sur son initiative que furent tenus les congrès de Chartres, Châlons, Poitiers et Paris. Au Congrès international de Milan en faveur des sourds-muets, en 1880, elle fut universellement admise. En 188[illegible], Balestra fut appelé par le gouvernement argentin, et fonda l'Institut argentin des sourds-muets à Buenos-Ayres où il mourut. Balestra avait été fait chevalier des SS. Maurice et Lazare, et en 1882, il avait reçu la croix de la Légion d'honneur. — 3. [illegible], neveu du n° 2, * [illegible] juillet 1873, avocat, membre dès 1897 du Grand Conseil, qu'il présida en 1920 ; conseiller national dep. [illegible]. Il fut un des promoteurs du chemin de fer Lugano-Ponte-Tresa et de l'assainissement de la plaine du Vedeggio, président de ces deux administrations. — Voir *SKL*. — *BStor.* 1886, 1887, 1890, 1893, [illegible]. — Simona : *Note d'Arte antica*. — [illegible] : *L'Apostolo della parola Can. D. Serafino Balestra*. — [illegible] : *Ticino Sacro*. — Dotta : *I Ticinesi*. [illegible] C. Trezzini.

BALET, BALLET, BAULET. Familles des cantons du Valais et de Genève.

A. Canton du Valais. [illegible] XIV[illegible] à Sion et à Loèche, [illegible]



[illegible] comte de Savoie en 1393. — 2. [illegible], bourgeois et châtelain de Sion, [illegible] de [illegible] 1426. — 3. Jean, de [illegible], chanoine de Sion en 1607, curé d'[illegible] [illegible]. — 4. Barthélemy, [illegible] de Sion 1715, curé de [illegible]. — 5. Jean-Baptiste, [illegible] à 1738. — 6. [illegible] de Loèche, [illegible] de Loèche en 17[illegible]. — 7. [illegible], de [illegible], curé de Saint-Léonard 17[illegible]. — 8. [illegible] de Conthey [illegible], † 17[illegible] [illegible] de Sion. — Voir Gremaud. — *LL*. [illegible]

B. Canton de Genève. [illegible] XV[illegible] et XVI[illegible] s., dont [illegible], reçu bourgeois le 27 [illegible] 1464, conseiller de 14[illegible]-15[illegible]. — Voir Galiffe : *Not. Gén.* II, [illegible]. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises* (ms.). [illegible]

BALEXERT. Famille originaire du Pays de Gex, [illegible]



[illegible] 1651 [illegible] XVIII[illegible] [illegible] Pierre, 1[illegible] ; Guillaume [illegible] ; François [illegible] ; Pierre [illegible] ; David [illegible] prison avec Jacques [illegible] qu'ils avaient [illegible]

nouveaux règlements [illegible] de prêter serment. [illegible] le peuple [illegible] Conseil [illegible] Du Conseil des Deux-Cents en 1[illegible]. [illegible] 17[illegible], † à Paris 177[illegible] [illegible] *Confessions* [illegible] *Histoire de Genève* III, [illegible]. — Rousseau : *Confessions*, part. II, livre IX. — [illegible] II, [illegible]. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises* (ms.). — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [illegible]

BALFREI. Voir [illegible].

BALGACH (C. Saint-Gall, D. Unter Rheintal. V. DGS). Village, paroisse et commune. [illegible]. En 190[illegible], on découvrit près de Balgach une [illegible] et des monnaies romaines, de [illegible]. Le domaine royal y possédait des forêts et le couvent de Saint-Gall des droits de possession. [illegible] et en 1[illegible] un [illegible] von Balgach sont mentionnés. [illegible] ces personnages descendent peut-être les nobles von [illegible], qui [illegible] avant 12[illegible]. Balgach devint, on ne sait comment, propriété du couvent de [illegible] et l'avouerie passa aux barons de Sax qui toutefois la rendirent en 1[illegible] à cette maison religieuse. L'abbesse [illegible] à Balgach un cellérier, appelé plus tard ammann. En 1[illegible], Balgach entra dans la [illegible] Ligue au-dessus du lac [illegible] ; il fit en 14[illegible], avec les von [illegible], auxquels l'abbesse avait remis l'avouerie de Balgach, un traité de combourgeoisie avec la ville de Saint-Gall et en 1[illegible] se plaça sous la protection du pays d'Appenzell. En 1[illegible] [illegible] au couvent de Saint-Gall [illegible] Balgach était compris dans la paroisse de Marbach [illegible] en 1[illegible], et un chapelain en 1[illegible] ; paroisse autonome en 1521. En 1527, Balgach embrassa la Réforme, mais après la bataille de Cappel [illegible] de la population retourna à l'ancienne foi. En 1[illegible] les catholiques y sont [illegible] majorité ; l'église paroissiale servit alors aux deux cultes jusqu'en 182[illegible] [illegible]. En 18[illegible], [illegible] Saint-Gall [illegible]

BALISTARIUS, [illegible]. Voir [illegible].

BALISTERII ou **BALISTIER.** [illegible]. Voir [illegible].

BALL, [illegible] à Zurich [illegible]

BALLAIGUES (C. Vaud. D. Orbe. V. DGS). [illegible]

Il y avait en outre à Ballaigues, sur la route des Clées en France, un péage de quelque importance qu'en 135[illegible] l'empereur Charles IV inféoda au comte de Neuchâtel et qui devint plus tard la propriété des Aspelin. Le château de Ballaigues fut vendu en 1[illegible] ; c'est aujourd'hui l'auberge de la Croix-d'Or. L'église actuelle date de 1711. — Voir *DHV*. [M. R.]

BALLAMAN. Famille fribourgeoise, originaire de Vallon et de Wallenried, répandue surtout dans la Broye, à Estavayer, Gletterens, etc. [F. D.]

BALLANCHE. Famille neuchâteloise, mentionnée en 1425, originaire d'Auvernier et Peseux, bourgeoise de Neuchâtel au XVI[e] s. — 1. ANTOINE, maître maçon. Il fut appelé à Avenches où il entreprit la reconstruction partielle du château de 156[illegible] à 1[illegible]. Son œuvre peut être considérée parmi les plus remarquables monuments suisses de cette époque. Son buste, sculpté en ronde bosse, a été conservé sur la façade, ainsi que celui de son frère JACQUES Ballanche. Fut chargé de la réfection du vieux moulin de Colombier en 15[illegible] ; en 1579, il travaillait encore pour la ville de Neuchâtel, mais était mort en 1[illegible]. — 2. SIMON, probablement fils du n° 1, capitaine au service de France, acquit le fief de Bellevaux en 15[illegible] et fut anobli l'année suivante. † 1596. Ses *armoiries* étaient : d'azur au chevron (ou à la fasce) d'argent accompagné en chef d'une molette d'or, en pointe d'un croissant du second. — Voir A. Næf : *Le château d'Avenches* [illegible] *MN* 19[illegible], p. 120. — *Biographie neuchâteloise* I. — *MN* 1[illegible], p. 16. [L. M.]

BALLARINI, BALLARINO ou **BALLERINI.** Ancienne famille de Côme. — 1. GIOVAN BATTISTA, avocat, gouverneur de la vallée de Lugano en 1577 pour le comte Pietro Rusca. — 2. GIOVAN BATTISTA, petit-fils du précédent, * 1580 et † 15[illegible] ; participa avec les Français à la prise de Lugano, à la prise du château de Capolago et défendit le château de Locarno attaqué par les Suisses. — 3. FRANCESCO, petit-fils du n° 2, * 1568 ou 1569 à Côme, † à Locarno 16[illegible] ; doyen et l'un des plus illustres archiprêtres de Locarno, docteur en droit, dès 26 mars 1611 protonotaire apostolique, comte palatin, abbé commendataire de S. Maria de [illegible], vicaire général de [illegible] [illegible] *Compendio delle cronache* [illegible]. — Voir Ballarini : *Compendio*. — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como*. — Borrani : *Ticino Sacro*. — *BStor*. 18[illegible], 1901 et 1911. [C. TREZZINI.]

BALLEI. Voir OBERE TEUTONIQUE.

BALLENHERREN. Voir LUCERNE.

BALLENS (C. Vaud, D. Aubonne. V. *DGS*). *Ballens* en 1139 ; [illegible] de Berlens [illegible]. On [illegible] à Ballens des ruines romaines [illegible] âge. Le village [illegible]. Son église, [illegible] de l'église de [illegible] 1592, mais de 17[illegible]. Une partie du village [illegible] d'Aubonne d'où elle [illegible], en 1[illegible] Monod se qualifiait de [illegible] Ballens forme un des [illegible] d'Aubonne et comprend les communes de Ballens, Apples, Bière, Berolle et Mollens. Les registres de paroisse datent de 1834. — Voir *DHV*. [M. R.]

BALLET. Famille. Voir BALLY.

BALLETTA. Ancienne famille originaire du village de Brigels (Breil) [illegible]. Auteur de nombreuses poésies en romanche, dont le satirique [illegible]. — [illegible] * 17[illegible], 1779, docteur en [illegible] 1783-1800, à [illegible]. Il composa un [illegible] *cumonicad[illegible]*. — [illegible] au service de France [illegible]. Il est l'auteur d'[illegible] plusieurs [illegible] de France [illegible] tion de [illegible] ; elles ont été publiées dans [illegible] Alexandre [illegible]. — 4. ALEXANDRE, * le 19 [illegible] ; son père était en garnison, † [illegible] 1857 à Coire.

Il étudia le droit à Lausanne, Munich, Heidelberg et Zurich. Il sympathisa avec le mouvement [illegible], qui s'était produit dans l'Oberland grison et entra en conflit avec la population. Il s'établit alors à Coire où il revêtit diverses fonctions cantonales et communales et collabora à plusieurs journaux allemands et romanches et rédigea de 18[illegible] à 1871 le journal *[illegible]*, à Glaris. Ses *Novellas und Artgitgs* ont été recueillies par J. B. [illegible]. On trouve une collection notable de ses publications en romanche dans les *Annalas*. — Voir : *[illegible] Ansle[illegible] in den [illegible] Unterlanden[illegible]* dans *JHGG*. 1890. — Ch.-M. Tuor : *Reihenfolge der residierenden Domherren* dans *JHGG* 1904. — *Fr. Rätier* 1857, n° 131. [L. J.]

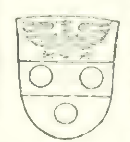


[illegible]

BALLEXERT. Famille. Voir BALEXERT.

BALLEYS, BASILE, [illegible] mars 1770-[illegible]. Né à Bourg-Saint-Pierre, docteur en théologie, curé à Liddes de 17[illegible] à 1811, à Ardon de 1811 à 18[illegible], chanoine titulaire de Sion le 13 décembre 18[illegible], et chanoine résident le 26 novembre 18[illegible], grand chantre le [illegible] et doyen de Valère le [illegible] décembre 18[illegible]. Il légua en 18[illegible] 20 000 fr. pour un fonds en faveur des pauvres de sa commune d'origine et pour faciliter les études aux membres de sa famille. — Voir Archives de Valère. — Registres de paroisse de Bourg-Saint-Pierre, Liddes et Ardon. — GASPARD, 5 mars 1837-avril 19[illegible], [illegible] à Bourg-Saint-Pierre, étudia à Lyon, Strasbourg et Munich, puis s'établit dans son village et fut député au Grand Conseil. Il fit aussi de l'alpinisme et servit de guide à de nombreux touristes. — DENIER et [illegible]. [D. I.]

BALLI. Famille de Cavergno, peut-être originaire de la Toscane ; une tradition trouve la famille Balli à Brissago ; elle s'est établie dans la suite à Locarno où elle jouissait avec la famille Rusca du patronage de l'église de l'Assomption (*Madonna* [illegible]), droit qui lui venait de la famille Orelli. [illegible] Cavergno, on trouve au XVI[e] s. [illegible] Balli qui se rattachent probablement à celle de Locarno. [illegible] plusieurs architectes, entre autres [illegible]



[illegible] XVII[e] s. [illegible] de Cavergno [illegible] 18[illegible] 1811 [illegible] C. F. F. 1909-1917 ; [illegible]

député au Grand Conseil 1879-1889, président 1883. Il a écrit entre autres : *Le valli Maggia e della Lavizzara. Valle Baroni* ; *L'uno Antonio Zanini*. — 7. EMILIO, fils du n° 4, * 27 avril 18[illegible], député au Grand Conseil 1883-1890, 189[illegible], membre de la première Constituante tessinoise de 1891 ; un des fondateurs de la Société cantonale d'agriculture, dont il fut président pendant douze ans ; [illegible] — 8. ARTURO, de Locarno, * 18[illegible], ingénieur, député au Grand Conseil 18[illegible], [illegible] mouvement des [illegible] à Locarno. — 9. [illegible], fils du n° 8, * 1882, professeur de droit à [illegible], secrétaire de la [illegible] suisse à Bruxelles. — Voir *BStor* 1890. — [illegible] — *Montrosen*. 24. — *AHS*, 1914. [illegible]

BALLIF. Famille de La Neuveville [illegible] de Berne, qui compte du XVII[illegible] s. au XIX[illegible] s. [illegible], médecins, pasteurs et [illegible] — [illegible], 18[illegible], grand conseiller et fabricant à Bolligen. — [illegible] *Neuveville*. [H. T.]

BALLIF, JEAN-FRANÇOIS-LOUIS, de Laufon, * en 1729, recteur du collège de Lausanne en 17[illegible], professeur de grec et de morale à l'Académie 178[illegible]. Partisan zélé du mysticisme de Mme Guyon, il se lia avec Dutoit-Membrini et fut avec lui l'un des chefs de la petite congrégation des âmes intérieures [illegible]. C'est dans sa maison à la Cité que se trouvait la chaire de Dutoit qui servit longtemps d'oratoire aux mystiques. Après sa mort, en 1790, on a publié de lui : *La théosophie [illegible]* [illegible]. — [illegible] FRANÇOIS-[illegible] Bègue (1775-1843), fut secrétaire du duc de [illegible] et du gouvernement de la [illegible]. [illegible]



Jean-François-Louis Ballif d'après une miniature [illegible]

BALLOUFF, HANS, peintre du Conseil de Bâle, 1451, † 1492. Il venait probablement d'[illegible] et reçut bourgeois de Bâle en 14[illegible]. — Voir W. [illegible] *Basler Wappenbuch* I, 44. [illegible]

BALLWIL (C. Lucerne, D. Hochdorf. V. DGS). En 893 *Palliswilare* [illegible] *Ballwil*. [illegible] possédait un château [illegible]. A l'extinction de [illegible], le château [illegible] passé au XV[illegible] s. [illegible] aujourd'hui complètement disparu. La paroisse remonte au XIII[illegible] s. [illegible]. En 1453, elle était [illegible] Croix à Hochdorf [illegible] 1671. La collation appartenait à [illegible] de Beromünster [illegible] 1658 à [illegible] Sonnenberg. Une nouvelle église fut bâtie en 1711. L'actuelle date de 1857. [illegible] — Voir *Gfr.* 57, 110. — [illegible] *Pfarrei Hochdorf*. [illegible]

BALLWIL, BALDWILE, von. Famille de ministériaux des [illegible] dans le village [illegible] HARTMANN en 1210 [illegible] *Armoiries* : d'azur [illegible] — 1. HARTMANN, 1210-1250, [illegible] — 2. WALTHER, 1258-1271, fils du n° 1 [illegible] — 3. HARTMANN, 1258-1281 [illegible] 1271. — 4. [illegible] n° 2, clerc 1255, [illegible] de Beromünster, † en 1290. — 5. [illegible] du n° 2, chevalier [illegible] XIII[illegible] de Hochdorf [illegible] de l'Ordre teutonique [illegible]

[illegible] de Fribourg en 1323, [illegible] en 1[illegible] — 7. [illegible] Beromünster en 1371 [illegible] — 8. PETER, [illegible] de Beromünster en 1[illegible], chapelain de Ste Katharina et [illegible] d'Emmen, [illegible] de chapelain des quatre Waldstätten en 1[illegible]. — Voir *Gfr.* 111. — [illegible] *Urkundenbuch* [illegible] *Beromünster*. [v. V.]

BALLY. Famille [illegible] à [illegible] Montbéliard [illegible] de la [illegible] — Voir [illegible]

BALLY. Famille d'industriels [illegible] à Schönenwerd (Soleure), venue du Vorarlberg au XVIII[illegible] s. — 1. FRANZ-ULRICH, * en 1736 à [illegible], [illegible] à [illegible] à [illegible] Il y fit [illegible]. Il entreprit la vente de rubans et d'articles de mercerie [illegible] dernier et s'établit à Schönenwerd où il mourut en 1810. — 2. PETER, fils du précédent, 17[illegible]-18[illegible], [illegible] d'abord dans la fabrique [illegible], [illegible] en 18[illegible] la fabrication des rubans à Schönenwerd et y [illegible] en 1851 celle des bretelles élastiques. Lors de la construction du Zollverein, en 1836, il fonda une succursale à Säckingen, devenue plus tard une grande manufacture de rubans de soie. Il s'intéressa beaucoup aux affaires scolaires de Schönenwerd. — 3. *Carl Franz*, * le 24 octobre 1821, † le 5 août 1899, fils du n° 2. Il reprit en 18[illegible] [illegible] de son père avec son frère [illegible] en 1851, [illegible] ; [illegible] dont les débuts furent difficiles. Il parvint [illegible] produire les tissus élastiques [illegible] et donna une grande extension à ses affaires. Il fut grand conseiller et conseiller national et joua un rôle important lors du Kulturkampf, vers 1870. Il contribua à fonder l'Église catholique-chrétienne, dont il fut membre du synode [illegible]. [illegible] Il [illegible] *Eduard*, * le 11 avril 18[illegible] à Schönenwerd, [illegible] Angleterre et aux États-Unis [illegible] Il [illegible] de méthodes de travail [illegible] Conseil d'administration [illegible] président de la Commission [illegible] Conseil [illegible] [illegible] Il [illegible]



Carl Franz Bally d'après une photographie.

publique d'Olten-Gosgen, contribua à la lutte contre la tuberculose et à la construction du sanatorium d'Allerheiligen. Il laissa par testament au Musée [illegible] une riche collection de monnaies et un million de francs pour des buts d'utilité publique et pour l'assurance-invalidité de sa fabrique. — 6. [illegible], * le 1[illegible] octobre 1858 à Aarau, † le 30 mars 1913 à Bâle. Il travailla quelque temps dans la [illegible] de son frère à Presburg près de Vienne, se [illegible] à Bâle pour terminer ses études, et fut médecin à Bâle de 1891 à 1911. — Voir A. [illegible] : *Historische [illegible] blätter der Familie Bally*. — *50 Jahre der Firma C. F. Bally Söhne*. — *Worte der Erinnerung*, 1894 et 1912. — *BJN* 4. — *Fils de leurs œuvres*. — *SZG*. 191[illegible], 52, p. 56. — H. Keller : *Annalen der schweiz. [illegible] gischen Gesellschaft* 10, 1913. [illegible]

BALM (C. Berne, D. Oberhasli. Com. Meiringen. V. *DGS*). Ancien village dans le voisinage du groupe de maisons de ce nom à 300 m. au N. de Meiringen. Il fut emporté par une avalanche le 5 avril 1[illegible] avec le village voisin de Falcheren. — Voir Andr. Willi : *Verschwundene Ortsch. im Oberhasli*. [H. [illegible]]

BALM (C. Berne, D. Thoune, Com. Oberhofen [illegible]). Ruines de château-fort près [illegible] Il appartint aux XIIIe et XIVe s., avec Oberhofen, Unterseen et Unspunnen, aux seigneurs d'Eschenbach, puis aux ducs d'Autriche, et fut successivement par hypothèque, aux seigneurs de Weissenburg, au couvent d'Interlaken, au comte Hartmann von Kiburg, à sa fille, femme de Thüring von Brandis, à la nièce de cette dernière, la comtesse [illegible] von Zollern. La ville de Berne ayant obtenu la souveraineté [illegible] par la paix de 1389, racheta l'hypothèque en 15[illegible]. Dès lors, ce château, situé dans l'évêché de Constance, tomba complètement en ruines. — Voir [illegible] : *Chronik* [illegible]

BALM (C. Soleure, D. Bucheggberg-Kriegstetten. V. *DGS*). Anciennes formes : *Balmen*, [illegible]. [illegible]

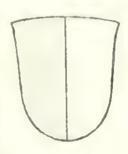


Chapelle de B[illegible] d'après [illegible]

[illegible]

et Bucheggberg furent vendus à Soleure. [illegible] — Voir [illegible] : *Die territoriale Entwicklung des Kt. Solothurn* [illegible]

BALM (C. Soleure, D. Soleure-Lebern. V. *DGS*). [illegible]



[illegible] d'Albert [illegible] seigneurie [illegible] en 1[illegible] à Rodolphe de [illegible] Soleure, et [illegible] en 1411 à la ville de Soleure. La haute juridiction [illegible] von Bucheggberg, avoyer de Soleure, qui la remit en 14[illegible] avec sa charge à la ville. Le bailliage de Balm subsista jusqu'en 1487, puis fit partie de celui de Flumental jusqu'en 1798. [illegible] était à Flumenthal. [illegible] entre le comté de Buchegg et le Buchsgau, entre les évêchés de Lausanne et de Bâle. — Voir [illegible] : *Die territoriale Entwicklung des Kt. Solothurn*. [illegible]

BALM, von. Nom de trois familles des cantons de Berne, Schaffhouse et Soleure.

A. Canton de Berne. Famille éteinte d'Oberbalm dans l'ancienne juridiction de Sternenberg. *Armoiries* : d'argent à une branche de houx de sinople fruitée de gueules. — PETER, était en 13[illegible] du Grand Conseil de Berne [illegible]



[illegible] avec Philipp von Kien dans l'arbitrage entre cette ville et le duc Albert d'Autriche, avoyer du couvent d'Interlaken en 1356, bailli d'Aarberg 1359 et 1362. Il est encore arbitre dans l'alliance de [illegible] de Berne avec l'Autriche en 1363. Il était seigneur d'[illegible] Walkern [illegible] — Voir [illegible] *et Besatzungsbücher*. [E. M[illegible]]

B. Canton de Schaffhouse. [illegible] von. [illegible] XIIIe [illegible]

— 2. OTTO, 1285-1331, [illegible]

[illegible]

LUTOLD, 1286, appelé aussi von Regensberg, vend en 129[illegible] [illegible]

C. Canton de Soleure. [illegible]

[illegible]

de Buchsiten et fit de grands dons à Saint-Urban. — 2. ULRICH, chevalier, 1266-1299, et — 3. RUDOLF, tous deux petits-fils du n° 1, fondèrent en 1274 le couvent d'Ebersecken dans la paroisse d'Altishofen; leur sœur MECHTILD en fut la première abbesse. — 4. RUDOLF, participa à l'assassinat d'Albert I[er] à Windisch en 1308. Il s'enfuit à Altbüron, [illegible] puis à Bâle, où il mourut dans un couvent en 1314. — Les seigneurs de Balm avaient construit au XII[e] s. leur château près de la Balmfluh et une demeure [illegible] dans une grotte [illegible] accessible de [illegible]; cette dernière était, croit-on, un poste de refuge. Plus tard, ils quittèrent leur château pour de nouvelles résidences à Altbüron et Altishofen, où ils possédaient de grandes terres et forêts, le droit de pêche dans les eaux de la vallée de la Wigger, des cens [illegible] de nombreuses communes, ainsi que la basse justice. Ils furent les bienfaiteurs des couvents et églises de Saint-Urban, Interlaken et Ebersecken. — Voir F. Eggenschwiler: *Die territoriale Entwicklung des Kts Solothurn.* [H. T.]

BALM (LA) (C. Berne, D. Interlaken), à Rotenfluh, château mentionné aux XIII[e] et XIV[e] s., près de Wilderswil (Interlaken), mais dont toute trace a disparu. [H. T.]

BALMAT. Famille fribourgeoise établie à Fribourg, La Tour, Semsales. [F. D.]

BALMBERG. Voir BALM (D. Soleure-Lebern).

BALME, BAULMES, BALMAZ (allem. BALM). Nom de lieu répandu dans la Suisse centrale et occidentale, dérivé d'une racine celtique *balm* = rocher, abri sous roche. [E. St.]

BALMER. Nom de famille répandu à Abtwil (Argovie) ainsi que dans les cantons de Bâle, Berne et Lucerne.

A. **Canton de Bâle.** — Famille mentionnée depuis 1542 à Lausen (Bâle-Campagne). — 1. J.-J. BALMER-RINCK, mathématicien et physicien, * 1[er] mai 1825 à Lausen, † 12 mars 1898 à Bâle. Il étudia à Bâle, Carlsruhe et Berlin, et fut reçu docteur à Bâle; maître à l'école des filles et privat docent à l'université. Il est l'auteur de recherches et de découvertes dans les domaines de la physique et des mathématiques (calculs de nouvelles formules d'analyse spectrale). Membre du Grand Conseil et du synode de l'Église, auteur d'écrits apologétiques. Bourgeois d'honneur de Bâle. — 2. CHRISTOPH, constructeur de routes et de ponts, * 13 janvier 1830 à Lausen, † 6 février 1911 à Liestal; conseiller d'État de Bâle-Campagne 1874-1876, directeur des travaux publics. — 3. WILHELM, maître de dessin à Bâle, * 12 mai 1837 à Lausen. — 4. EMANUEL, fils du n° 1, pasteur, * 2 juin 1853 à Bâle, † 14 décembre 1898. Pasteur à Waldenburg [illegible], à Bäretswil (Zurich) 1884-[illegible], deuxième pasteur de la maison des diaconesses de Riehen 1890-18[illegible]. Il a publié les cours du professeur Steffensen sur l'histoire de la philosophie. — 5. Paul-Friedrich *Wilhelm*, peintre portraitiste, * 18 juin 1865 à Bâle, étudia à Munich, puis voyagea à Paris, en Angleterre, en Hollande et en Italie, vécut à Munich 1890-1902, à Florence 1902-1908 et dès cette date à Rörswil (Berne). Auteur de nombreux portraits, on lui doit la restauration des peintures de la façade de l'hôtel de ville de Bâle 1900-1901 et de l'hôtel de ville de Liestal en 1901. Il travailla également à la décoration de la salle du Conseil des États à Berne, où il exécuta notamment la Landsgemeinde de Wald. Il est aussi un graveur [illegible] à l'eau-forte. Vice-président de la commission fédérale des Beaux-Arts. — 6. WALTER, maître de dessin et céramiste, * 5 mai 1877 à Lausen (Bâle-Campagne). Il a exposé dans diverses expositions des œuvres d'art et d'art industriel, entre autres aux expositions bâloises de Noël 1909, 1910, 1911 et 1912. — Voir *SKL* I et IV. — *Dict. suisse des contemporains*. [C. R.]

B. **Canton de Berne.** — [illegible] famille éteinte de la ville de Berne, représentée au Conseil en 1458. — 1. PETER, premier bailli de [illegible] en [illegible]. — 2. BERNHARD, du Petit Conseil 1517, trésorier 1528. Il avait pris part [illegible] [illegible] de Morlaberg et de [illegible]. — Voir *LL*. [H. S.]

C. **Canton de Lucerne.** — 1. JOSEF, [illegible], 18[illegible] — 21 janvier 1918, peintre d'histoire. [illegible] et Düsseldorf 1[illegible]-1853, travailla alternativement à Stans et à Kriens [illegible] jusqu'en 18[illegible], s'établit à Lucerne en 18[illegible]. En 1878, il obtint le deuxième prix pour la décoration de la chapelle de Tell et du fut [illegible] exposition de peinture [illegible]. Il fit également des [illegible] sur bois pour la *Schweizergeschichte in Bildern*, 1872. En 1914, il devint bourgeois d'honneur de Lucerne. — Voir la liste de ses œuvres dans *SKL*. — *Gfr.* 73. — 2. JOSEF-ANTON, * 25 avril 1859 à Schüpfheim, négociant, député au Grand Conseil 1887, président de ce corps 1902, 1907, conseiller national, président du tribunal de district de l'Entlebuch 18[illegible]-1[illegible] et de la Commission cantonale des comptes 1[illegible]-1911. — 3. ALOIS, fils du n° 1, * le 2[illegible] novembre 18[illegible] à Lucerne, peintre héraldiste. Il étudia à Munich et Paris, vécut à Florence, puis à Munich et dès 1914 à Lucerne. — Voir *SKL*. [P.-X. W.]



Josef Balmer, d'après une photographie.

BALMES, Des. Famille noble ayant donné plusieurs magistrats à Genève dont un syndic, HUMBERT DES BALMES (1391-1399). — Voir Galiffe, mss. [C. R.]

BALMFLUH (GROTTE DE LA) (C. Berne, D. Interlaken). Elle est située au-dessus des grottes de Saint-Beat au bord du lac de Thoune. Lorsqu'on la rendit accessible, en 1911, on trouva un [illegible] qui doit être de l'époque [illegible] de tombes de l'époque [illegible]. — Voir G. Buchmüller: *St. Beatenberg, Geschichte einer Berggemeinde*, 26, 366. — [illegible] 1911, n° 112. [illegible]

BALMOOS, BANMOOS, von. [illegible] du comté de Kiburg; plus tard bourgeois de [illegible], de Soleure, de Berne et de Thoune. Ils tiraient leur nom du hameau de Ballmoos (Berne). Armoiries, voir art. ATTINGHAUSEN, VON. — 1. HEINRICH, 1250-12[illegible]. — 2. ULRICH, châtelain de Wangen 1300, maître de la commune de Wangen [illegible] 1[illegible], il porte les armoiries de sa [illegible] de Schwanden [illegible] — HEINRICH, fils du n° 2, gentilhomme [illegible] du Conseil de Berne 13[illegible]-1378, [illegible] de Wangen [illegible]. Il fut [illegible] seigneur de W[illegible], [illegible] bailli d'Aarberg [illegible] 1[illegible] Il [illegible] de la famille [illegible], ce [illegible] son nom du [illegible]. Voir l'art. ATTINGHAUSEN-SCHWEINSBERG. — Voir [illegible] *Heraldik* [illegible], p. [illegible] — *AHVB* [illegible] — *SKL* IV, p. 19. [E. S.]

BALP. Château [illegible] dans la commune de Küsnacht (Zurich) [illegible] le château de W[illegible] [illegible] Zurich 1[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] — J.-J. Rethard [illegible] *Schweiz*, p. 49. [D. F.]

BALSAMO, [illegible] Voir CAGLIOSTRO.

BALSIGER, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] — Voir la liste de ses œuvres dans [illegible] [illegible] [illegible] Zurich, [illegible] des travaux publics de la ville de Zurich 18[illegible].

1910, avocat 1910-1917, depuis 1917 président du tribunal. Député socialiste au Grand Conseil 1909-1918 et au Conseil de la ville de Zurich. [illegible]

BALSTHAL (C. Soleure, D. Balsthal. V. DGS). Com. politique avec Klus et St. Wolfgang. *Armoiries* : d'azur à deux serpents entrelacés et affrontés d'argent. On a trouvé à Balsthal des objets des âges de la pierre et du bronze, des monnaies gauloises, des tuiles, des briques et des monnaies romaines, des tombeaux alémaniques. La route militaire pour Augusta Rauricorum y passait. Balsthal était le siège du tribunal de la seigneurie et de 1420 à 1798 bailliage de Falkenstein. C'est là que fut conclue en 1368 la paix entre Berne et l'évêque de Bâle, et en 1531 entre Soleure et Bâle (Galgenkrieg). Des assemblées populaires s'y tenaient aussi ; le 3 août 1513 pour demander la punition des [illegible], pensionnaires de la France, et l'affranchissement des mainmortables ; le 22 décembre 1830 eut lieu une Landsgemeinde sous la présidence de Josef Munzinger, d'Olten, une des plus importantes assises du libéralisme suisse. La paroisse de Balsthal est une fondation des comtes de Bechburg ; en 1502 le patronat passa par Hans von Blauenstein à Soleure. Un vicariat y est établi depuis 1901, et le culte réformé a été introduit en 1869. Balsthal eut à souffrir d'un gros incendie en 1501, et d'inondations en 1830, 1831 et 1910. Deux marchés lui furent concédés en 1588. [illegible] 1330, fut remise en exploitation au début du XIXe s. après une longue interruption. Le minerai était conduit au haut fourneau de la Klus, créé en 1812. Une fabrique de cellulose et de papier fut fondée en 1870. La ligne Œnsingen-Balsthal fut ouverte le 16 juillet 1899. [illegible]

BALTENSBERGER. Ancienne famille de la commune zuricoise de Brütten, qui apparaît déjà vers 1550 ; aujourd'hui elle est répandue dans diverses communes du canton de Zurich. [illegible] JOHANN JAKOB, de Schwamendingen, et de Zurich depuis 1876, * 10 avril 1831, † 15 janvier 1904. Député au Grand Conseil 1862-1868 et 1874-1893, [illegible] 1881-1893 ; 1874-1892 Conseiller communal de Zurich où il remplit les fonctions de président de la chambre populaire. Il entra en 1892 au Conseil général de Zurich, mais l'année suivante un accident l'obligea à renoncer à toutes fonctions publiques. Président de la paroisse réformée de St. Peter 1877-1893. — [illegible], de Schwamendingen, * 18 février 1869. Il fut d'abord peintre, puis vers 1900 il [illegible] à Coire, actuellement à Malans. [illegible] Stradivarius [illegible]

BALTENSCHWEILER. Famille bourgeoise de la ville de Zurich depuis [illegible], originaire de [illegible] (Argovie), éteinte au XIXe s. Elle a donné toute une série de pasteurs. — 1. [illegible], pasteur de Brütten près Winterthour, † 1544. Son fils RUDOLF, † 1560, lui succéda [illegible], † 1590. — 2. HANS [illegible], pasteur à Hundwil 1590, à [illegible] 1601, à [illegible] 1611, † 1626. — 3. [illegible] 1600-1676, pasteur à Basadingen 1621, à [illegible] 1639, [illegible] 1668. — Voir [illegible] *Reformation.* — *LL.* — Wirz : *Etat.* — H. G. Sulzberger : *Biogr. Verzeichnis der Geistlichen des Kt. Thurgau.* [illegible]

BALTHASAR. Une des familles autrefois dirigeantes de la ville de Lucerne, et qui [illegible] [illegible] [illegible] bourgeois en 1547. *Armoiries* : d'azur à un triangle d'or chargé de quatre petits triangles [illegible] à une étoile [illegible]. — 1. WERNER, * 1520, [illegible] du Grand Conseil 1580, du Petit Conseil et bailli de Habsbourg 1582, de [illegible] 1588, capitaine de la garde papale à Avignon. — 2. JOHANN KARL, 1603-1671, du Grand Conseil 1626, greffier [illegible] 1634, sous-secrétaire 1633, secrétaire de la ville 1643, fut envoyé des [illegible] en 1651, membre du Petit Conseil 1656, intendant des bâtiments en 1666, avoyer 1670. Il rédigea des mémoires au sujet des rapports d'État en 1650, des troubles [illegible] et des alliances avec l'Espagne, la France et Neuchâtel. — 3. JAKOB, 1658-1733, du Grand Conseil 1682, greffier baillival 1685, bailli de [illegible] 1689, du Petit Conseil 1703, général [illegible] dans le [illegible] de Villmergen 1712, avoyer [illegible] de Bruch, Saint-Urbain, [illegible] directeur du sel 1714, [illegible] et avoyer 1719, se retira en 1731. Il fut d'abord partisan de la France, puis de Rome et de l'empereur. — 4. ANNA MARIA SIBILLA, 1660-1737, sœur du n° 3, religieuse à [illegible] sous le nom de S. MARIA BARBARA [illegible], abbesse en 1712. — 5. BEAT FRANZ, 1673-1736, du Grand Conseil 1692, du Petit Conseil 1702, receveur du péage 1714, député à Soleure pour l'alliance avec la France en 1715, intendant du grenier, [illegible], recteur de l'hôpital de St. Jacob 1725. — 6. [illegible], 1654-1751, en religion P. ROBERT, bénédictin, [illegible] de Saint-Urbain, curé de Knutwil 1695, vicaire à Herdern en 1718, abbé en 1726, reconstruisit l'abbaye et enrichit la bibliothèque et le cabinet de monnaies. — 7. FRANZ URS, 1689-1763, études à Lucerne et en Italie, du Grand Conseil 1713, greffier de Willisau 1718, de Lucerne 1723, prit part à l'affaire d'Udligenschwil en 1725, du Petit Conseil 1734, [illegible] 1736, avoyer du couvent de Bruch 1743, député à Bâle, recteur de l'hôpital 1755, fondateur en 1761 et président en



[illegible] d'après une lithographie de Robert Weibel [illegible]

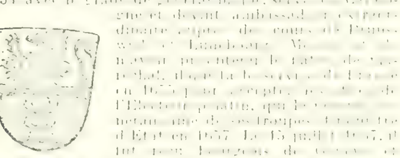
1762 de la Société Helvétique ; auteur de *Patriotische Träume eines Eidgenossen* et de divers écrits sur le droit public et sur le service mercenaire. — 8. JOHANN ANTON, 1692, † 1763 à [illegible], frère du n° 7, jésuite, missionnaire en 1720, puis recteur à [illegible], [illegible] de la [illegible]. — 9. FRANZ LEONZ NIKLAUS, 1701-17[illegible], fils du n° 5, du Grand Conseil 1720, bailli de Kriens, du Petit Conseil, bailli de [illegible] 1729, [illegible] intendant des bâtiments 1750, intendant du grenier 1758, [illegible] de la ville 1762, bailli 1767, [illegible] de [illegible] et Weggis. — 10. [illegible] 1730 [illegible] [illegible] — 11. [illegible] [illegible] 1750, à Zurich [illegible] [illegible] [illegible] 1766 [illegible] et à la bibliothèque de Saint-Gall de 1753 [illegible] des ordres de Saint [illegible] et notaire apostolique [illegible] [illegible] [illegible] Il fut [illegible] 1754 et de 1764 à 1778 secrétaire de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] — Schweiz. [illegible] [illegible] — [illegible] [illegible] Saint-Urbain ; son fils [illegible]

Herderen, prieur 1777, abbé 1781, se retira en 1787. — 14. Josef-Anton-Felix, 1736-1810, fils du n° 7, étudia à Lyon; du Grand Conseil 1755, bailli de Buren 1759, du Petit Conseil 1763, recteur de l'hôpital 1765, administrateur de Hergiswald 1765, de Werthenstein 1770, juge du Conseil 1770 et 1773, bailli de l'Entlebuch 1771, trésorier 1775, président du Conseil de la ville en 1798, se retira en 1807. Historien, il donna sa bibliothèque à la ville; elle forma le noyau de la bibliothèque bourgeoise actuelle. — 15. Josef-Anton, 1761-1837, fils du n° 14, étudia à Londres, Paris et Rome, greffier du Conseil, chef de bureau du Grand Conseil helvétique, bibliothécaire cantonal à Aarau, puis de la Bibliothèque bourgeoise à Lucerne, du Grand Conseil 1824, du Petit Conseil 1826. Il a fondé en 1823 une revue historique intitulée *Helvetia*, qui a paru jusqu'en 1833. Sa bibliothèque, cédée en 1832 au canton de Lucerne, fut l'origine de la bibliothèque cantonale. — 16. Robert-Alois, 1832-1910, étudia à Fribourg et Lucerne, lieutenant au premier régiment suisse au service de la Sicile 1852, co-rédacteur à l'*Eidgenössische Zeitung* à Berne 1859, chancelier de la nonciature à Lucerne, collectionneur d'antiquités. — Voir *LL*. — *LLH*. — *Gfr*. — von Vivis, dans *AHS* 1908. — *SGB* 1907. — *ADB*. — Riedweg: *Gesch. des Kollegiatstiftes Beromünster*. — *Besatzungsbuch*. — von Mülinen: *Helvetia sacra*. — *SKL*. — *Familienschriften*. — *Zürcher Nachr.* 1852. — A. Saxer: *J. A. F. Balthasar als Staatsmann und Geschichtschreiber*. — [illegible]

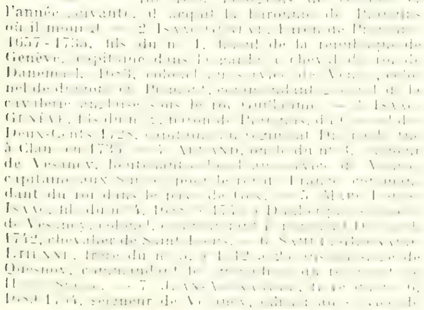


Josef Anton Felix von Balthazar, 1736-1810, d'après un tableau à l'huile.

BALTHAZAR, de. Famille [illegible] à Genève et dans le Pays de Vaud dès le milieu du XVIIe s.; elle se continue actuellement en France. *Armoiries*: coupé d'or à un lion naissant de gueules et d'azur à deux guivres entrelacées et adossées d'argent. — 1. Jean, 1601-1688, major dans l'armée suédoise 1625, puis colonel, il passa au service de France 1634 avec le grade de [illegible]



[illegible]



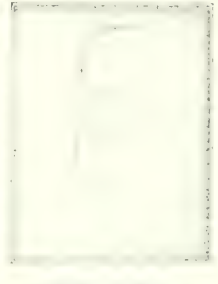
[illegible]

France; capitaine 1711, colonel 1742, brigadier 17[illegible], se couvrit de gloire à la bataille de Plaisance (16 juin 1746), maréchal de camp 1748, la même année propriétaire du régiment de Grandvillars. — Voir [illegible] suisse II, 10. — May: *Hist. militaire de la Suisse*. — Zurlauben: *Hist. militaire des Suisses*. — *Armorial genevois et vaudois*. [H. D.]

BALTISCHWEILER, Wilhelm, de Laufenburg (Argovie), depuis 1889 bourgeois de Zurich, * en 1856 à Saint-Gall. Commissaire des guerres du canton de Zurich de 1876 à 1917 et colonel dès 1900 à 1918. Voir *ZWChr.* 1918. [F. St.]

BALTRAM, duc de Lenzbourg. D'après une légende rapportée pour la première fois par le chroniqueur [illegible], il aurait fondé [illegible] avec son frère Sintram, à l'endroit où tous deux auraient tué un dragon. Johann-Léopold Cysat donne une variante de cette légende vers 1655, d'après Jac. Man [illegible], dans son *Hist. [illegible]*. — Voir Singer, *Schweizer Märchen*, nouv. série, p. 159. [illegible]

BALTZER, *Richard-Armin*, géologue, * le 16 janvier 1842 à Zwochau (Prusse), † le 4 novembre 1913 à Berne, étudia à Bonn et à Zurich. De 1869 à 1884 il fut successivement assistant, professeur, puis recteur de la section industrielle à l'école cantonale de Zurich, dès 1873 privat-docent de géologie à l'Université. Bourgeois de Zurich en 1880. De 1884 à sa mort, il fut professeur de géologie et de minéralogie à l'Université de Berne. Il publia un grand nombre de travaux scientifiques, entre autres dans les *Matériaux pour la carte géologique de la Suisse*, livr. 20, 24, 30 et dans le t. 33 des *Nouveaux Mémoires de la Soc. helvétique des sciences naturelles*. — Son fils [illegible], professeur extraordinaire à Fribourg en Brisgau, fut nommé professeur ordinaire de zoologie à Berne en février 1921. [illegible]



Richard Armin Baltzer d'après une photographie.

BALZAR ou BALTZAR. Voir [illegible]

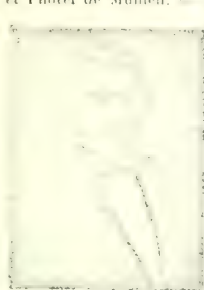
BALZENWIL (C. Argovie, D. Zofingue, Com. [illegible]. V. *DGS*). Hameau. *Armoiries*: [illegible] et d'azur. [illegible]

BALZER. Famille [illegible]



[illegible] 1868. A la mort de ses frères, il reprit les [illegible]

de Solis, transforma en 1866 et 1867 les bains d'Alvaneu et l'hôtel de Muhlen. — 3. JOHANN, hôtelier, émigra à Buenos-Ayres. — 4. PETER, médecin, frère du n° 3, 1856-1911, pratiqua à Alvaneu, Engelberg, Pallanza et Ajaccio; grand connaisseur de l'histoire des Figues. — Voir *Freier Ratier* 1911, 305. — [L. J.] — 5. PAUL, d'Alvaneu, * à Coire 1874, jésuite, prêtre 1907, chassé du Portugal par la révolution, il se rendit en Colombie comme professeur de sciences et mathématiques. — 6. JAKOB MATHIAS, d'Alvaneu, * 21 novembre 1854, prêtre 1878, chapelain d'Ems 1879-1882, chapelain de la cour épiscopale 1882-1888, curé de Brienz 1888-1903, vicaire épiscopal 1900-1909, doyen du chapitre de Schyn, rédacteur du calendrier religieux, le *Directorium*, depuis 30 ans, chanoine 1907, secrétaire épiscopal en 1909, censeur. — [illegible] — 7. SIMON, d'Alvaschein, * 1812, prêtre 1837, professeur au séminaire de St. Luzi à Coire, trois ans et demi vicaire à Bendern, curé de Triesenberg 1843, chapelain de la cour à Vaduz 1852, curé de Triesen 1864, où il mourut le 2 mai 1887. Il fut l'un des premiers champions de l'apiculture rationnelle, et publia en 1859 et 1860, avec les célèbres apiculteurs H.-C. Hermann et le curé Bant, de Ravensburg, le *Rätisch-schwäbischer Bienenfreund*. Il inventa les ruches qui portent son nom. — Voir *Schweizerische Bienenzeitung* 1911, p. 457-458. [L. J.]



Jos.-Anton Balzer
D'après un portrait à l'huile de J. Rizzi de 1860 environ.

BAMATTER, BANTMATTER. Voir JOSSEN.

BAMBERGER, EUGEN, chimiste, * 19 juillet 1857 à Berlin, professeur de chimie à l'École polytechnique fédérale de 1893 à 1905, auteur de nombreuses publications scientifiques. — Voir Poggendorff : *Biographisch-literar. Handwörterbuch* IV. — *Festschrift eidg. Polytechn.* I, 354. [C. B.

BAMERT, BAMMERT, BANNWART. Ancienne famille de Tuggen (Schwyz) où elle est encore très répandue. Elle se divise en deux branches, les Weingarten, dont les *armoiries* sont une grappe de raisin et le Holleneich, dont les *armoiries* sont [illegible]. Forme primitive du nom *Bannwart*. [illegible] — 1. HANS BANNWART, 1577 greffier de la Marche. — 2. SEBASTIAN, 1657 [illegible] — [illegible] de la Marche. — [illegible]

BAN, BANNISSEMENT [illegible]. Voir, Ächtung. Aussi longtemps que [illegible] fut membre de l'Empire germanique, [illegible] de conséquence, du ban de l'empire [illegible]. Mettre quelqu'un au ban de l'empire, c'était le placer hors de la protection [illegible] tout le territoire impérial. Il en résultait [illegible] pour le banni la privation de tout droit, [illegible] totale de la personnalité juridique et la perte du corps et des biens. Parfois cependant la perte de la protection légale se produisait au début [illegible]; mais lorsque le banni persistait dans [illegible], après un laps de temps déterminé, [illegible] complète [illegible] était notifiée et il tombait sous le ban [illegible]. De tout temps, le roi s'est servi de [illegible] et de contrainte; cependant [illegible] ban de l'empire ne fut régulièrement appliqué qu'à partir de la seconde moitié du XII[e] s. L'expression [illegible] est *proscriptio regia* ou *proscriptio* [illegible] le mot *bannum*. [illegible] *bannire*. [illegible] de l'empereur, [illegible] de l'empire, et quelques tribunaux [illegible] avaient [illegible] le droit de bannir, ainsi [illegible] celle de Nuremberg. En 1[illegible] l'empereur Charles IV institua à Zurich [illegible] une cour royale de justice [illegible] Rudolf von Aarburg. De nombreux verdicts de ce tribunal se trouvent dans les recueils de jugements, *Achtbücher*, aux Arch. d'État de Zurich. Ce tribunal fut supprimé au début du XV[e] s., mais la ville se fit confirmer son privilège impérial encore par l'empereur Charles-Quint en 1521.

Après l'assassinat d'Albert I[er], le roi Henri décréta, le 18 septembre 1309, le ban de l'empire contre Jean de Souabe, Rodolphe de Wart, Rodolphe de Balm, Walter d'Eschenbach, le chevalier Conrad de Tegerfeld, ainsi que contre tous ceux qui logeraient ou héberger aient les meurtriers. De même, pour lèse-majesté, les conseillers de l'archiduc Sigismond d'Autriche furent bannis le 1[er] octobre 1487; quelques-uns étaient en relations de droits avec les Confédérés ou entrèrent en relation avec eux par suite de leur opposition à l'empire; ainsi le comte Jörg von Werdenberg-Sargans, le bailli Gaudenz von Matsch, seigneur du Prättigau, le comte Oswald von Thierstein. Leur protection par les Confédérés et les Grisons a été une des causes de la guerre de Souabe et de la séparation effective de la Suisse d'avec l'empire. Plus tard encore, la Suisse a accueilli souvent des bannis, ainsi les paysans révoltés et proscrits du « pauvre Conrad » en 1514, et en 1517, le duc Ulrich de Wurtemberg.

Il ne faut pas confondre la mise au ban de l'empire avec le bannissement que prononçaient de simples tribunaux, et qui n'avait d'effet que sur le territoire de leur juridiction. Ainsi en 1318 à Tafferswil, dans le Thurgovie, un verdict semblable fut prononcé. Après le moyen âge, il n'y eut plus que le tribunal thurgovien qui fit usage de ces méthodes judiciaires et le recueil de ses jugements, de 1503-1[illegible], est conservé aux archives de la ville de Constance. Le privilège de recevoir des bannis, tel qu'il fut concédé en grand nombre aux XIV[e] et XV[e] s. par les empereurs luxembourgeois à des villes et à des seigneuries ecclésiastiques de Suisse, ne créa nullement un droit d'asile sans restriction. — Voir Eberh. v. Künssberg : *Acht. Eine Studie zur älteren deutschen Rechtssprache*. — Joseph Poetsch : *Die Reichsacht im Mittelalter* (*Untersuchungen z. Deutschen Staats- und Rechtsgeschichte*, von Gierke, 105, 1911). — A. Meier : *Die Geltung der [illegible] Gerichtsordnung Kaiser Karls V. in der Schweiz*, 2[illegible] — F. Hegi : *Die geächteten Räte des Erzherzogs S. von Österreich*. [F. Hegi.]

BAN, BAAN et PAN. Famille de peintres et de peintres verriers, d'origine inconnue. — 1. ULRICH, reçu bourgeois de Zurich 1513, travailla comme peintre-verrier pour le gouvernement zuricois. — 2. ULRICH, fils du n° 1, * vers 1510, livra plus de 100 vitraux dès 1532; en 1566, il travailla pour l'abbé de Wettingen. Du Grand Conseil 1571, † avant 1576. — 3. HEINRICH, * avant 1525, se rendit jeune à Berne; bourgeois et peintre-verrier de la ville de Fribourg en 1541, retourna à Zurich vers 1550 où il [illegible] des vitraux et fut [illegible] Du Conseil 1576, [illegible] 1590. — 4. HANS HEINRICH, * 15[illegible], livra 18 vitraux au gouvernement zuricois de 1581 à 1582, † après 1583. — 5. CHRISTOPH, * 17 décembre 1574, peintre et graveur sur bois, à Francfort-sur-le-Main en 1595. — Voir *SKL*. [C. B.]

BANALITÉ. La banalité était le droit qu'avait un seigneur d'astreindre à ses sujets, en sa faveur, l'exercice de certaines industries dans un territoire déterminé. Les moulins, les fours à pain, ainsi que les boucheries pouvaient être soumis à la banalité.

La banalité des moulins avait pour effet : 1. de contraindre les habitants d'un certain district de venir moudre leur grain au moulin du seigneur, appelé moulin banal; 2. d'interdire à toutes personnes de construire des moulins particuliers dans l'enclave de la banalité; 3. d'empêcher l'entrée de la farine étrangère, autrement qu'en tramant, dans ce même territoire.

La banalité des fours comportait également interdiction de cuire le pain ailleurs qu'au four banal. Des concessions permettant la cuisson de leurs pains chez eux furent peu à peu accordées et dans bien des endroits la banalité des fours fut remplacée par un droit de *fournage*. Les boucheries banales étaient [illegible] des [illegible] qui les affermaient périodiquement [illegible] conditions.

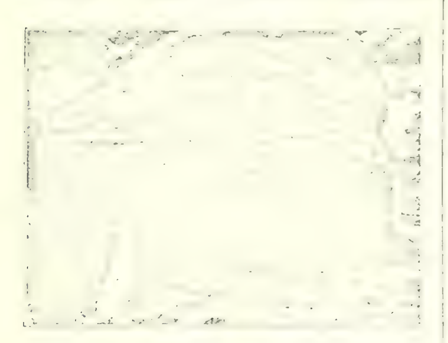
Indépendamment de ces trois banalités, la vente du vin était aussi soumise, dans certains endroits, à des restrictions : le seigneur pouvait interdire aux aubergistes la vente de vins autres que le sien pendant un laps de temps déterminé, ordinairement un mois, ou six semaines. C'était ce que l'on appelait le *banvin*. Il était appliqué dans les évêchés de Coire et de Bâle, et à la fin du moyen âge par les comtes de Neuchâtel.

L'origine de la banalité est controversée. Des uns l'attribuent aux seigneurs fonciers qui, étant maîtres du sol, ont obligé leurs paysans à se servir uniquement du moulin ou du four domanial moyennant un droit à payer en argent ou en nature. D'autres, par contre, font du four et du moulin des établissements créés par les communautés d'habitants sur lesquels les seigneurs auraient mis la main.

En Suisse les seules banalités qui subsistaient encore, celles du four et du moulin, furent supprimées avec les autres droits féodaux en 1798. Mais quelques années plus tard, elles réapparurent dans les cantons de Berne et de Soleure où elles se maintinrent jusqu'en 1834. A Neuchâtel, un arrêt du 30 juin 1828 abolit la banalité des moulins tandis que la redevance du fournage n'était supprimée qu'en 1831. — Voir E. Eichholzer : *Ueber Zwangs- und Bannrecht*. — A. Ribeaud : *Le moulin féodal*. — H.-F. Calame : *Droit privé d'après la coutume neuchâteloise*. — *DHV*. [L. M.]

BANCHINI. Famille de Curio et Neggio. *Armoiries* : coupé, au premier d'argent à une aigle de gueules ; au deuxième d'azur à un banc d'or. — FRANCESCO, de Neggio, ingénieur, * 1823, † 26 juillet 1893. Etudia au collège des Bénédictins à Bellinzone et aux universités de Pise et Pavie ; député au Grand Conseil de 1863 à 1867 ; travailla aux études préparatoires de la ligne du Gothard ; de 1877 à sa mort, ingénieur cantonal. — Voir *BStor*. 1908. — *SKL*. — *AHS* 1918. [C. T.]

BANCO (C. Tessin, D. Lugano, Com. Bedigliora.



La pierre de Banco avec l'inscription étrusque, d'après une photographie.

V. *DGS*). Anciennes formes : *Bancho* 1416, *Banco* 1421. En 1852 et 1886, on y découvrit des tombes préhistoriques (époque du fer) avec une inscription nord-étrusque, et en 1912 une hache de l'âge de la pierre. Banco fut le chef-lieu de la circonscription ecclésiastique (plus tard paroisse de Bedigliora) jusqu'en 1590. Suivant Tamburini, le village fut ravagé par la peste en 1595. L'ancienne église a disparu et l'église actuelle remonte au XVI[e] s. ; elle a été restaurée en 1775 et 1841. Banco faisait partie avec Bedigliora, Curio et Novaggio de la *castellanza*, c'est-à-dire commune ou *vicinanza* générale du même nom. *Population* : 1900, 17[?] hab. — Voir : *Rivista archeologica della provincia e antica diocesi di Como*, 1916. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. — Tamburini-Galli : *Guida del Malcantone*. [C. T.]

BANCO, ALBERTUS de, prêtre, connu plus tard sous le nom de ALBERTUS de Leguanis de Pura. Le 11 mai 1479, Sixte IV ordonna de lui conférer les églises de Vezio, Aranno, Miglieglia, Novaggio, Saint-Sauveur de Bedigliora, Caslano, Curio, Pura et Mugena. En 1[?], il était titulaire de l'église de Saint-Martin de Sessa. — Voir Wirz : *Regesten*. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. [C. T.]

BAND dit **BANDINELLI,** *François*, professeur des arts et du dessin à l'École centrale de Porrentruy de 1795 à 1802. C'est en 1792 qu'il changea son nom en Bandinelli. A la fermeture de l'École centrale, 1802, il fut occupé à la restauration de l'église Saint-Pierre à Porrentruy ; c'est lui qui reconstruisit les deux autels latéraux et remit en état plusieurs peintures abîmées pendant la révolution. Bandinelli fut le premier maître de Negelen et de Léopold Robert, dont il a laissé un portrait. On lui doit en outre une remarquable galerie d'oiseaux peints, à Porrentruy, et la reproduction par le dessin des châteaux et ruines du Jura bernois ainsi que des anciens costumes de la contrée. Il mourut en 1813. — Voir *SKL*. [L. K.]

BANDELIER, famille de Sornetan (Berne). — 1. SIMON-PIERRE-ALPHONSE, * 1800, † 20 juin 1866 à Berne. Il fut pasteur à Gênes de 1823 à 1831, à Bienne (diacre) de 1831 à 1834, à Saint-Imier de 1834 à 1848, à Corgémont de 1848 à 1853. En 1853 et 1854 il était membre du Conseil d'État de Berne et plus du conseil communal de Berne. — 2. ADOLPHE-EUGÈNE, * 1813, † 10 févr. 1897. Conseiller d'État du canton de Berne de 1844 à 1846, puis consul suisse à Highland aux États-Unis, où il fonda un institut de crédit. — [H. T.] — 3. ADOLPHE-FRANÇOIS-ALPHONSE, son fils, ethnologue et archéologue, * 6 août 1840 à Berne, † 7 mars 1914 à Séville (Espagne). Il fut emmené encore jeune en Amérique où il fit une brillante carrière scientifique. En 1877, il se rendit à Mexico et dans l'Amérique centrale pour l'étude des indigènes et de l'archéologie du Vieux-Mexique ; de 1881 à 1883, il fit partie de l'expédition Lorillard dans les mêmes contrées. En 1892, il se rendit avec l'expédition Villard au Pérou et en Bolivie, et en 1913, il fut chargé par l'Institution Carnégie des études préliminaires d'une *Spanish documentary history of the Pueblo Indians*. — Voir sa biographie, par Hodge, dans *American Anthropologist* 16, n° 2, 1914. [B. Z.]

BANDERA, ANTONIO, prêtre. D'abord curé dans la Léventine, probablement à Airolo ou à Quinto, puis banni de la vallée pour avoir travaillé à la réforme des mœurs du peuple et du clergé, il dut se retirer à Altdorf. En 1567, on le trouve à Bellinzone. En 1572, il est à Giornico comme visiteur, c'est-à-dire vicaire général de Saint-Charles Borromée pour les trois vallées ambrosiennes. — D'Alessandri : *Atti di San Carlo*. [C. T.]

BANDERET. Familles des cantons de Fribourg et Neuchâtel.

A. **Canton de Fribourg.** A Fribourg, une branche, originaire de Montrevux, a été reçue bourgeoise en 1[?], une autre, originaire de Vaulruz, en 1[?]. [[?]]

B. **Canton de Neuchâtel.** Famille de Fresens (Neuchâtel), issue de Abraham Gerson dit Banderet, reçu à Saint-Aubin en 1[?]. — 1. PIERRE, notaire 16[?], † 1708, greffier de Vaumarcus. — 2. JEAN-JACQUES, fils du n° 1, notaire 1709-1762, lieutenant de Vaumarcus. [L. M.]

BANDIÈRES. Famille originaire de Corly en Faucigny, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1[?] en la personne d'Étienne. Elle s'éteignit au début du XVII[e] s. — 1. JEAN. En 1525, à la tête d'une centaine de citoyens, il protesta devant le Conseil de Genève en faveur des exilés Eidguenots et le força à reconnaître leur innocence. Il protesta aussi contre le Conseil des Hallebardes tenu la même année. Conseiller 1527-1528. — 2. AMI, fils du n° 1, Eidguenot zélé, il travailla contre les intérêts du duc de Savoie en [?] de l'évêque de Genève ; trésorier [?] et fut obligé de quitter Genève. Il se réfugia à Fribourg avec ses compagnons d'exil, et travailla à renouveler l'alliance entre Fribourg et Genève. Rentré dans sa patrie, il fut envoyé à la Diète de Berne les [?] et [?] août 1527 à l'occasion des bannis mamelus. Il fut envoyé encore deux fois en mission à Berne en 15[?]. En 1[?], il fut blessé lors de l'arrestation de M. de Fontvent, chef des gentilshommes de la Cuiller. Capitaine de quartier [?], conseiller [?], syndic [?], capitaine général 1540 à 1544. — 3. HUGUES, ou

Conseil des Deux-Cents 1552, auditeur 1573, devint bourgeois de Strasbourg, † 1589. — 4. ÉTIENNE, du Conseil des Deux-Cents 1555, auditeur 1570, † 1572. 5. LOUIS, fils du n° 3, * 1556, du Conseil des Deux-Cents 1590, auditeur 1597. Il fut tué à l'Escalade le 12 décembre 1602. — Voir Galiffe : *Not. gen.* — *MDG* I. — Sordet : *Dict. des familles genevoises* (mns.). — Galiffe et Gautier : *Armorial.* [M. L. G.]

BANDIÈRES GRISONNES. Dans le territoire des III Ligues grisonnes, les hautes juridictions, et çà et là aussi les juridictions inférieures, avaient chacune un drapeau autour duquel se rassemblaient les hommes en état de porter les armes, lors des mobilisations. Elles donnèrent lieu à la cérémonie du *Fähnlilupf*. Les hommes groupés autour de leurs bannières se rendaient en cortège à Coire ou ailleurs ; un tribunal populaire était constitué et prononçait des sentences sur les chefs politiques dont on était mécontent dans le pays. Des tribunaux de ce genre siégèrent en 1572 et en 1607 à Coire, en 1618 à Thusis, en 1621 à Ilanz, etc. La landsgemeinde nommait le banneret dont la charge était inamovible. La dernière expédition avec les drapeaux de l'Oberland eut lieu lors du soulèvement de 1799 contre les Français et se porta jusqu'à Reichenau. Une relation sur le tribunal qui siégea à Coire en 1607 énumère 22 drapeaux et donne une description de la plupart d'entre eux. — Voir C. Muoth : *Banner u. Bannerherren im Lugnez*, dans *JHGG* 1888, p. 57. — M. Valer : *Die Bestrafung von Staatsverbrechen in der Republik der drei Bünde*, 7. [L. J.]

BANDINELLI. Voir BAND.

BANDLIN, *Johann-Baptist*, écrivain et pédagogue, * 1801 à Untervaz, son village d'origine, † 1871. Il étudia le droit à Heidelberg, y fit son doctorat et se fixa à Coire comme avocat. De concert avec Ludwig Christ, il publia en 1825 les *Gedichte aus Rhætien*. Après avoir abandonné la pratique du droit, il devint professeur à l'institut de Niederer à Yverdon. Il fonda ensuite lui-même un institut à Schoren près de Langenthal et le transféra en 1849 à Wettingen. Sous le pseudonyme de JOH. BALDINO, il publia un recueil de nouvelles peignant la nature et le peuple des Grisons. A 50 ans il quitta son institut et vécut à Zurich et à Glaris. Bandlin a publié seul ou en collaboration avec Vogel de nombreux ouvrages, entre autres : *Pestalozzi u. seine Zeit*, et *Der Genius von Vater Pestalozzi*. Il collabora aux *Allg. schweiz. Schulblätter* et à l'*Helvetia* où parut en 1863 : *Pestalozzi und Fellenberg*. Le nom doit être dérivé de Pantaleon, peu probablement du nom ahd. *Banto*. — Voir *JHGG* 1917, 233-245. [L. J.]

BANDOL. Famille originaire de Veynes en Provence, bourgeoise de Genève en 1711, éteinte au commencement du XIX[e] s. *Armoiries* : d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles d'argent. — 1. JACQUES, pasteur à la Mure en Dauphiné, professeur d'hébreu à l'Académie de Die, vint à Genève où il fut reçu habitant et mourut en 1715. — 2. JEAN-JACQUES, 1685-1770, fils du précédent, reçu gratuitement à la bourgeoisie en considération de son emploi en 1711, ministre 1708, pasteur à l'hôpital 1710, de Céligny 1713, de Saconnex 1718-1725. — 3. CHARLES, fils du n° 2, * 1718, du Conseil des Deux-Cents en 1758, auditeur en 1770. — Voir *France prot.* I, 23. — Heyer : *Église de Genève*, 321, 422. — Sordet : *Dict. des familles genevoises* (mns.). [H. Da.]

BANEA VALLIS. Voir BAGNES.

BANETI. Voir BENNEN, GEMMI.

BANGA. — Famille de Mönchenstein dont l'ancêtre JAKOB vint de Rickenbach en 1681. — 1. BENEDIKT, étudia le dessin et la peinture à Genève ; lors de la révolution bâloise de 1830-1833 se rangea du côté de Bâle-Campagne et fonda en 1832 pour ce canton la première imprimerie à Liestal. Le 1[er] juillet, il fit paraître le premier journal cantonal *Der unerschrockene Rauracher*. Secrétaire d'État 1832, puis premier secrétaire d'État de Bâle-Campagne 1833, conseiller d'État 1855, directeur de l'instruction publique. Après la révision de 1863, il redevint secrétaire d'État ; † 5 juillet 1865. Il fut un des fondateurs de la bibliothèque cantonale, du musée et de l'*Armenerziehungsverein* et de l'école secondaire des jeunes filles. — Voir *BJ* 1919, p. 65. — *Landschäftler* 1865, n° 81. — *Baselland. Zeitung* 1865, n° 80. — K. Gauss : *Schulgesch. der Stadt Liestal*, 110. — 2. HEINRICH, médecin, fils du n° 1, * 14 février 1848 à Liestal, étudia à Prague et à Heidelberg, médecin-assistant dans la guerre franco-allemande. En 1879, il prit la direction du grand *Michael Reese Hospital* de Chicago. † 25 décembre 1913. Il a légué 100 000 francs à l'hôpital cantonal de Liestal. — Voir *Basellànd. Zeitung* 1914, n° 8. — *Landschäftler* 1914, n° 11. [K. GAUSS.]



Benedikt Banga, d'après une lithographie

BANGERTEN (C. Berne, D. Fraubrunnen, S. *GLS*). Village. En 1840 environ, on y trouva des bractéates provenant des évêques de Bâle. — AHVB 3, page 56. [E. W.]

BANKHAUW (PANKAUW). Famille de la ville de Berne, éteinte vers 1700. — KONRAD, de Danzig, reçut en 1616 la bourgeoisie à titre de premier maître d'armes. *Armoiries* : écartelé de gueules, d'or, d'azur et d'argent ; aux 1 et 2 à deux mains unies tenant une flèche ; aux 3 et 4 à deux épées ailées passées en sautoir. [H. T.]

BANKVEREIN SUISSE (SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE). La Banque fut fondée sous le nom de *Basler Bankverein* à Bâle le 12 février 1872. Des maisons suisses (Bâle, Zurich, Genève, etc.) et étrangères participèrent à sa fondation. Au début, la durée de la Société était limitée à 50 ans. Depuis 1893, cette durée est indéterminée.

DÉVELOPPEMENT. Jusqu'en 1896, le Basler Bankverein limita son activité à son siège de Bâle. Il fusionna, en 1896, avec le Zürcher Bankverein sous le nom de *Basler und Zürcher Bankverein*. En 1897, nouvelle fusion avec la *Banque de Dépôts* de Bâle et avec la *Banque suisse de l'Union* de Saint-Gall. C'est de cette série de fusions que sortit, le 5 février 1897, le *Bankverein suisse*. En 1898, le siège de Londres fut érigé en vue surtout de favoriser les relations économiques entre l'Angleterre et la Suisse. Le 1[er] janvier 1901, la maison *Blake, Boisserain & Co* fut absorbée. En 1906, érection du siège de Genève, la maison *d'Espine, Fatio & Co* étant absorbée à cet effet. La Banque de Bâle (*Bank in Basel*), ancienne banque d'émission, entrant en liquidation en 1907, le Bankverein Suisse reprit la succession de ses affaires commerciales, en tant qu'elles ne rentraient pas dans le cadre d'activité de la Banque nationale suisse.

Voici les principaux développements enregistrés dans la suite : En 1907, création de l'agence de Rorschach ; 1908, agence de Chiasso ; 1909, la *Banque d'Appenzell Rhodes-Extérieures* à Herisau devient une agence du Bankverein. En 1911, ce dernier prend pied dans le canton de Berne (succursale de Bienne). En 1912, l'ancienne maison *de Speyr & Co*, de Bâle dont la fondation remontait à 1825 et qui avait été transformée en société anonyme en 1904, fut absorbée. La même année, un siège est créé à Lausanne, la *Banque d'Escompte et de Dépôts de Lausanne* disparaissant à son tour. En 1917, succursale de Nyon (absorption de la *Banque de Nyon*, ci-devant *Émp & Co*) ; 1918, érection du siège de La Chaux-de-Fonds, la banque *Reutter & Co* étant reprise à cet effet ; 1919, succursale du Locle, la Banque du Locle fusionnant. Deux autres sièges ont été créés en 1920, savoir à Neuchâtel (absorption de la maison *Perrot & Co*, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) et à Schaffhouse (fusion avec la *Banque de Schaffhouse*).

En juin 1921, la Société de Banque Suisse disposait donc de neuf sièges, de cinq succursales et de six agences.

La Société s'est intéressée à plusieurs trusts financiers, etc. : *Société Fiduciaire Suisse* (1910). *Société Suisse pour Valeurs de Placement* (1917). *Banque Suisse de Chemins de fer*, Bâle, et *Société d'Applications Industrielles*, Paris, *Crédit Foncier de Bâle* (1909), *Société Suisse pour Valeurs de Métaux* (1910). *Société Suisse pour Valeurs de l'Amérique du Nord* (1912).

CAPITAL-ACTIONS. Parallèlement au développement des affaires, la Société accrut ses moyens d'action en portant graduellement son capital social de 6 à 120 millions de francs. [Stocker.]

BANMOOS ou **BANNMOOS.** Voir BALMOOS.

BANNERET. Le terme de banneret, ou banderet (en all. *Venner*), désignait à l'origine le porte-drapeau dans la milice (*Fähnrich*). A cette charge d'honneur était attaché très souvent le contrôle des affaires militaires et de la troupe, ainsi qu'un siège au conseil de guerre. Dans la suite les compétences du banneret furent étendues, et ses fonctions devinrent parmi les plus importantes de l'administration civile.

A **Berne**, les quatre bannerets furent probablement introduits lors de la revision de la constitution en 1295. Chacun d'eux avait dans l'un des quatre quartiers de la ville ayant bannière, le contrôle de la milice, la perception de l'impôt et la direction de la police du feu. Ils formaient jusqu'au XVI[e] siècle une sorte de commission militaire permanente. Au conseil ils prenaient place immédiatement après l'avoyer, plus tard après les trésoriers et jouissaient dans les anciens temps de compétences en matière de finances et de construction. Les bannerets étaient nommés pour quatre ans ; chaque année, le lundi de Pentecôte, ils devaient toutefois être reconfirmés comme les autres hauts fonctionnaires. Plus tard ils furent choisis exclusivement dans les quatre corporations des boulangers, des bouchers, des forgerons et des tanneurs. Après la conquête du pays de Vaud les compétences financières des bannerets furent augmentées. Avec les trésoriers des pays allemands et français ils formaient la chambre des bannerets (*Vennerkammer*), une commission financière permanente. Enfin les bannerets étaient chargés chacun de l'administration d'un des quatre *Landgerichte* de Konolfingen, Seftigen, Sternenberg et Zollikofen. — Voir *LL*. — *Festschrift zur VII. Säkularfeier Berns.* [H. Tr.]

Dans l'ancien ÉVÊCHÉ DE BÂLE, Porrentruy, Delémont, Saint-Ursanne et La Neuveville avaient des bannerets dont les fonctions étaient purement militaires. Dans la Prévôté de MOUTIER-GRANDVAL, par contre, le bandelier était le chef militaire du pays. C'est lui qui levait les troupes, convoquait et présidait l'assemblée des députés du pays où l'on traitait des intérêts généraux de la Prévôté. Mais il était surtout chargé de veiller à la conservation des droits du peuple, de ses [illegible], franchises et libertés, de faire respecter les traités et [illegible] de la [illegible] des fonctionnaires de l'évêque. Dans l'exercice de ses fonctions, il était indépendant du prince-évêque. Il était nommé à vie.

A BIENNE, le banneret, nommé par la bourgeoisie réunie, était le commandant des milices de la ville et de celles de l'Erguel. Il était le gardien des clefs de l'arsenal, recevait le serment des milices et prêtait, de son côté, celui de défendre les droits du peuple dont il était le tribun. — Voir Quiquerez : *Institutions.* — Bridel : *Course de Bâle à Bienne.* [E. A.]

Fribourg avait également quatre bannerets placés à la tête de chacun des quartiers du Bourg, de l'Auge, des Hôpitaux et de la Neuveville. Ils furent nommés dès 1347 par la communauté, dès 1553 par le Grand Conseil et choisis parmi les membres du Petit Conseil, puis dès 1566 parmi les Soixante. Ils assistaient aux séances du Petit Conseil, exerçaient la police de la ville et présidaient la chambre secrète ; mais un seul d'entre eux siégeait au conseil de guerre. — Voir *AF* 1919 et 1920.

ESTAVAYER-LE-LAC avait trois bannerets, institués par Fribourg en 1576. Ils étaient les représentants de la Communauté au sein des Conseils et de la Justice ; ils devaient faire serment d'avoir égard et soin [illegible] les revenus, finances et affaires de la ditte Ville et Communité, procurer le bonheur et le profit d'icelle, et ne permettre rien être au dit Conseil passé, ny [illegible] à son desavantage et sans son consentement ». Les bannerets devaient être choisis dans la Grande Bourgeoisie et étaient nommés pour trois ans et rééligibles. [H. V.]

Glaris. La charge de banneret, mentionnée pour la première fois en 1456, était à vie ; dès le traité de 1623 elle dut être occupée alternativement par un protestant et un catholique. Chez les protestants depuis 1638 et chez les catholiques depuis 1646, ce fut le sort qui décida entre les concurrents. Le nouvel élu devait acquitter diverses taxes envers l'arsenal et envers chacun des habitants. La bannière lui était remise en une fête particulière appelée *Pannertag*. Le banneret venait le troisième en rang des fonctionnaires, immédiatement après le landammann et le vice-landammann, et siégeait au Conseil ainsi que dans le comité appelé *Schranken*. La charge de banneret fut supprimée par la constitution de 1837. — Voir *JHVG*, cahier [illegible] [Nz.]

Grisons. Voir l'art. BANDIERAS.

Lucerne avait deux bannerets, dont les attributions étaient purement militaires. [H. Tr.]

A **Neuchâtel**, le banneret était le chef de la milice et le chef des bourgeois. *Homme du peuple*, il exerçait un droit de veto lorsque les droits des bourgeois étaient attaqués ou menacés dans les conseils. Il faisait partie des Quatre-Ministraux et présidait le Petit Conseil dans certains cas ; c'était également un des juges aux audiences. La durée de ses fonctions, de trois ans au XVI[e] s., fut fixée à six ans dès 1660. Le banneret présidait encore la chambre des orphelins. — Voir Chambrier : *Mairie de Neuchâtel.* [L. M.]

Schwyz. Le banneret était toujours le landammann en charge ou un ancien landammann. Il avait la garde de la bannière du pays et la portait au combat. — Voir A. v. Reding-Biberegg : *Die Landesamter Schwyz.* [R-r.]

Soleure avait un banneret de la ville qui prenait rang immédiatement après l'avoyer. Il siégeait au conseil de guerre, présidait le conseil de l'orphelinat, la direction du sel et la chambre des [illegible]. Il exerçait la surveillance des [illegible], de l'hôpital, du Thüringerhaus et avec le secrétaire de ville, celle des écoles. En temps de guerre, il portait la bannière de la ville. — Voir *LL*. [H. Tr.]

Valais. Chaque dizain avait son banneret, qui siégeait au conseil et au tribunal du dizain.

Vaud. LAUSANNE était aussi divisé en cinq quartiers ayant un banneret à la tête de chacun d'eux. Ceux-ci, désignés en 1383 sous le nom de *vexillifer*, devaient porter la bannière de leur quartier et tenir un contrôle des habitants. En 1529, ils obtinrent de siéger au conseil des 24 avec voix consultative, et en 1592 ils firent partie de la Cour de Soixante pour les extrêmes appellations. Pendant la première partie du XVIII[e] s., les bannerets étaient nommés à vie, dès 1774 pour douze ans.

A PAYERNE le banneret était à la tête du Conseil de ville et fonctionnait comme syndic, tandis que l'avoyer, nommé par le gouvernement bernois, représentait celui-ci.

A VEVEY, le banneret, jusqu'alors simple chef militaire, devint au XVI[e] siècle le chef de l'administration communale. De même à Nyon et dans plusieurs autres villes du Pays de Vaud. — Voir *DHV*. [M. R.]

A Zurich, le banneret, sorte de chef d'état-major, avait siège au conseil de guerre. Il ne devait porter la bannière que dans les cas très importants. [E. H.]

BANNERHANDEL. Voir PANNERHANDEL.

BANNEVILLE, GASTON-ROBERT MORIN, marquis de [illegible] • 26 avril 1818 † 13 juin 1881. Il prit part, [illegible] ministre plénipotentiaire aux [illegible] de Zurich en 1859, entre la France, la Sardaigne et l'Autriche, et fut ambassadeur de France en Suisse du [illegible] 18[illegible] au 16 septembre 18[illegible]. [A. B.]

BANNHOLZER. Vincenz [illegible] de l'Oberwald, [illegible] de Langenau et [illegible] dans les documents du XV[e] au milieu du XVIII[e] s. — Voir

Kuchler : Manuscrit. — *Gerichts- und Rathsprotokolle von Obwalden.* [Al. T.]

BANNWART. Ancienne famille bourgeoise établie dans plusieurs cantons de la Suisse allemande et dont diverses branches sont éteintes. Ce nom signifie forestier.

A. **Canton de Lucerne.** Cette famille fut répandue aux XIVe et XVe s. à Lucerne, Willisau, Sursee, Reiden et dans les villages voisins.

B. **Canton de Soleure.** Famille bourgeoise de Soleure depuis 1688. *Armoiries* : d'or à trois monts de sinople surmontés de trois sapins du même, à une fasce d'argent brochant. — 1. PETER, 1798-1871, étudia à Soleure et Fribourg, prêtre et professeur à Zoug 1824, Lucerne 1841, chapelain dans le Muottatal 1848, professeur à Baar 1851, chapelain de l'hôpital de Soleure, auteur de *Die St. Oswald Kirche in Zug*, *Gfr.* 1845 ; *Geschichte der Schweiz*, 1837 ; *Maria zum Schnee auf dem Rigiberg*, *Gfr.* 1859 ; en collaboration avec Fiala et Scherrer-Boccard : *Salats Chronik*, dans *Archiv für schweiz. Reform. Gesch.* 1868 ; membre fondateur de l'*Historischer Verein der V Orte.* — 2. HEINRICH, 1827-1881, conseiller communal 1864, du Grand Conseil 1866, major à l'état-major du commissariat helvétique, fabricant de blouses. — Voir P. Protas Wirz : *Bürgergeschlechter.* — P. Alex. Schmid et L. Schmidlin : *Kirchensätze* 1857 et 1908. — *Gfr.* [illegible] [v. V.]

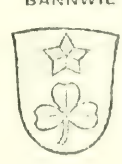
C. **Canton de Schwyz.** Ancienne famille éteinte de Kussnach. — HANS, ammann de Kussnach 1473 ; il conclut le 20 déc. 1473 le rachat de toutes les redevances et dîmes dues au couvent de Lucerne pour 820 fl. — Voir *Kamerantsrodel St. Leodegar*, à Lucerne. — Rôle d'impôts de la ville de Lucerne. — Archives du district de Kussnach. — Berglade Kussnach. — *Gfr.* 21, 35. [Al. T.]

D. **Canton d'Unterwald.** Famille de l'Obwald, à Schwändi. La famille a donné jusqu'à nos jours six conseillers et trois religieux. — JOHANN, prieur de Klingnau 1622-1631, puis maître d'école et sacristain à Sarnen, curé de ce lieu 1637-1658, † 1664. — Voir Kuchler : *Chronik von Sarnen.* — Obituaire de Sarnen. — *Gerichts- und Ratsprotokolle Obwalden.* — Durrer : *Die Einheit Unterwaldens.* [Al. T.]

E. **Cantons de Thurgovie et de Saint-Gall.** Diverses familles, les unes de Kirchberg en Toggenbourg, les autres de Bichelsee en Thurgovie. Les Bannwart sont mentionnés au XIVe s. comme sujets saint-gallois à Rohrbach (Berne) et à Schwendetere (Com. Hérisau) ; nombreux dans le Toggenbourg, au XVe s., dans l'Alte Landschaft, surtout à Uzwil, ainsi qu'à Arbzell (Heiligkreuz, C. Thurgovie). — JOSEPH-SEBASTIAN, * 20 janvier 1840, † 6 août 1916, avocat en 1866 à Wil, [illegible] ammann de cette ville, membre du tribunal du district, qu'il présida de 1891 à 1899, membre du collège catholique. — Voir *St. Galler Nbl.* 1917, [illegible] [Bt.]

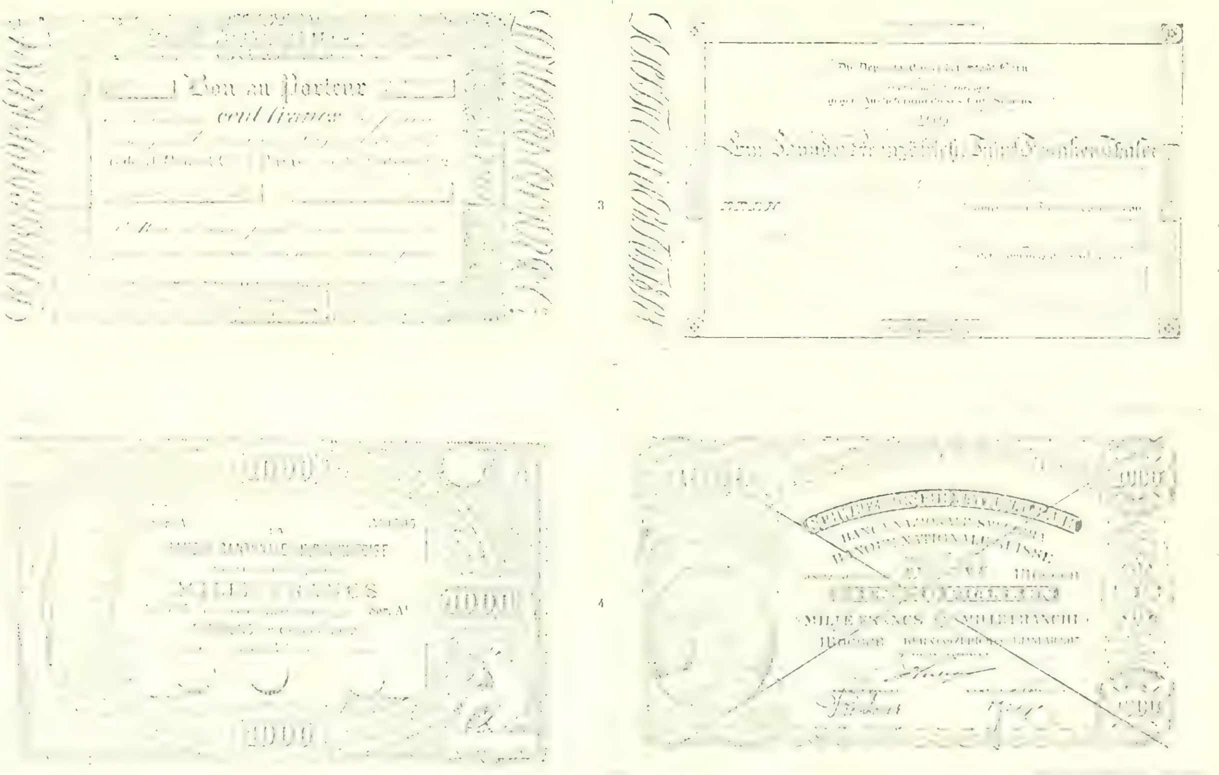
BANNWART (AFFAIRE). [illegible] en 1803 à Aarwangen parce que le *bannwart* ou garde-champêtre ou forestier, nommé par cette commune ne fut pas confirmé par le nouveau grand bailli Samuel Hartmann. La commune [illegible] refus et le serment de fidélité. Le gouvernement envoya immédiatement le conseiller réactionnaire [illegible] en qualité de commissaire investi de pleins pouvoirs. Les chefs du mouvement furent arrêtés et conduits à Berne ; ils durent faire une rétractation publique et furent exilés. — Voir Paul Kasser : *Gesch. des Amtes und des Schlosses Aarwangen*, dans *AB* 1909, p. 337-[illegible] — Emil Gerber : *Die Kirche von Aarwangen*, dans *BBG* 1916, p. 231-233. [E. Fr.]

BANNWIL (C. Berne, D. Aarwangen. V. *DGS*). Vge et com. politique. *Armoiries* : de gueules à une étoile d'or surmontant une feuille de trèfle de sinople. Ruchhubel, Moosberg et Bannwaldwald sont [illegible] de la période de Hallstatt. Vers 1850, Albert Jahn et G. de Bonstetten y avaient déjà entrepris des fouilles, poursuivies en 1843 et 1899 par Edmund de Fellenberg. Les tumuli renfermaient des foyers d'incinération et des objets typiques de l'époque de Hallstatt, tels des urnes, bracelets de bronze et quelques épées et poignards en fer. La juridiction de Bannwil passa par succession de Johann von Aarwangen aux Grünenberg, et, par suite de l'achat de la seigneurie d'Aarwangen, à Berne en 1432. Le patronage de l'église, donné en 1319 par les comtes Johann et Hermann von Froburg au couvent de Schöntal, passa, probablement peu avant la Réformation, à Berne, qui avait déjà des droits sur elle. Bannwil devint en 1577 une annexe d'Aarwangen ; l'église fut reconstruite en 1494, 1528 et 1678-1679. Le maître d'école Ulrich Motz, à Bannwil, a laissé une petite chronique des années 1659 à 1707. *Population* : 1653, 25 ménages ; 1764, 333 hab. ; 1800, 402 ; 1818, 485 ; 1850, 686 ; 1880, 643 ; 1920, 593. — Voir A. Jahn : *Grabhügel bei Langenthal und Bannwil*, dans *AHVB* I. — *Bericht aus Museum Bern* 1893. — *Jahresbericht Historisches Museum Bern* 1900. — *BBG* XI. — v. Mülinen : *Heimatkunde* V. — Jahn : *Chronik.* — Lohner : *Kirchen.* — *AHVB* XI. — *BBG* XI (*Chronik Motz*). [O. T. et H. M.]



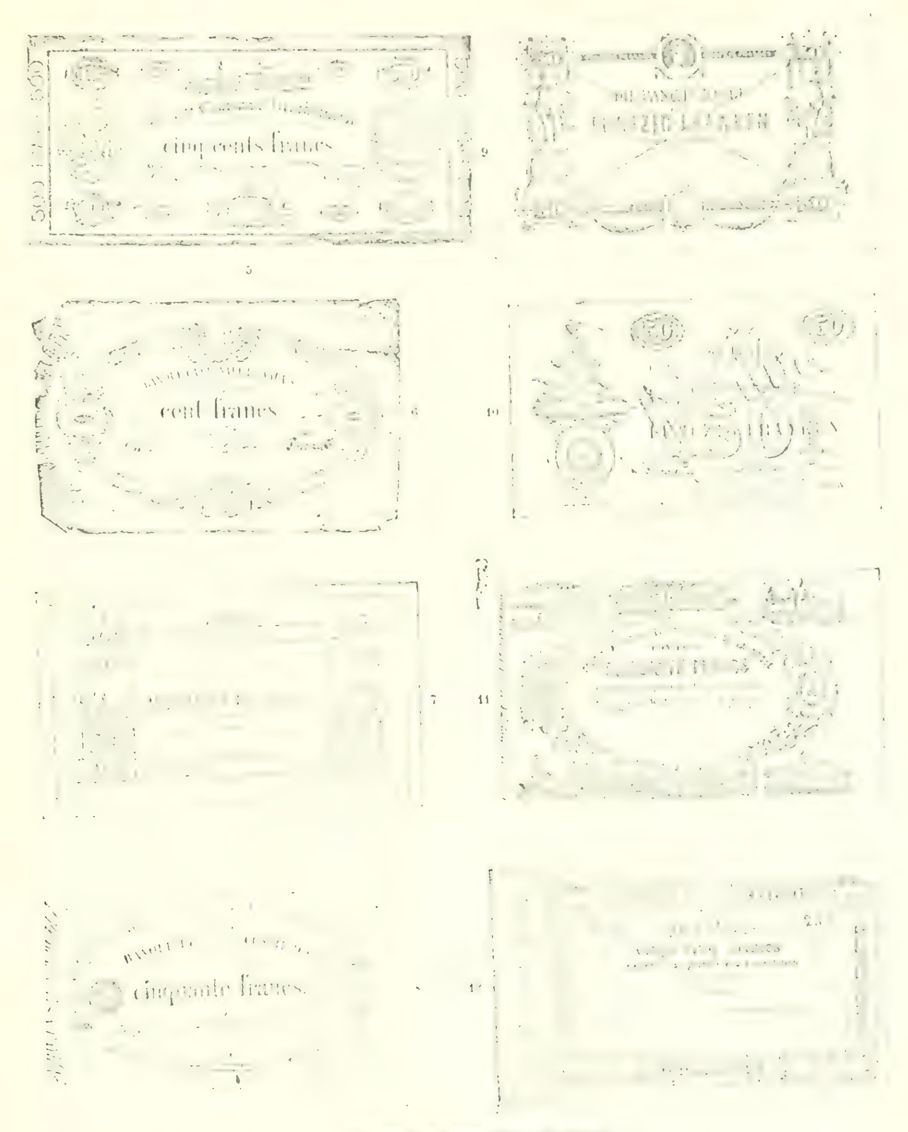
BANQUE (MONOPOLE DES BILLETS DE). Provoquée par un mouvement économique déjà intense, l'apparition des billets de banque en Suisse remonte à la 3e et à la 4e décade du XIXe s. Le premier billet de banque suisse fut émis en 1826 par la *Depositokasse* de la ville de Berne. Dans la suite, à côté de quelques banques officielles nouvellement fondées, des banquiers privés émirent également des billets (bons au porteur). Alors que la *Depositokasse* cherchait à faciliter la circulation de l'argent sur la place grâce à son émission, les banquiers privés, avec leurs billets, visaient plutôt la facilité des paiements d'une place à l'autre. Les émissions de billets furent au début des essais timides qui se limitaient à de petites coupures et à des sommes tout à fait modestes. Ces billets jouissaient du reste d'un crédit également fort restreint, d'une circulation toute locale et d'une durée très courte. Les premières banques d'émission (*Zettelbanken*) donnèrent quelque essor à l'émission des billets. La Banque Cantonale de Berne, fondée en 1834, fut en Suisse le premier établissement public qui émit des billets. En 1836 l'exemple fut suivi par la Banque de Zurich, 1837 par la Banque de Saint-Gall, 1844 par la Banque de Bâle, etc. Malgré l'apparition de ces institutions, la circulation fiduciaire resta relativement faible ; il faut en rechercher la raison surtout dans la confusion monétaire de cette époque. En 1850, avec huit banques d'émission, la circulation du papier ne dépassait pas encore le montant de 7 ½ millions de francs. On ne vit pas encore une amélioration après l'unification des monnaies 1851-1852, quoique la Suisse économique fût déjà régie par la Constitution de 1848 et travaillât vigoureusement au développement de son réseau de voies ferrées. En 1864, vingt banques avaient une circulation fiduciaire de 15,7 millions seulement. Mais avec l'essor du commerce et de l'industrie qui suivit la guerre franco-allemande, la circulation du papier s'accentua en Suisse. Elle était en 1870, avec 24 banques, de 18,1 millions (soit 6 fr. 90 par tête de population), en 1881, avec 36 banques, de 99,4 millions (34 fr. 85 par tête).

Depuis l'apparition des billets de banque en Suisse jusqu'en 1881, date de la promulgation de la loi fédérale sur l'émission et le remboursement des billets de banque, l'émission ne fut soumise à aucune prescription spéciale de la part de l'État. Au reste, les cantons n'y voyaient qu'un intérêt fiscal. Et quand ils prirent des dispositions légales en la matière, elles étaient généralement diverses et insuffisantes. Elles visaient la limitation de l'émission, la qualité et la nature de la couverture métallique, le non remboursement des billets, les impôts sur ceux-ci, la participation de l'État aux bénéfices de la banque, etc. Jusqu'en 1881, dans aucun canton l'émission des billets ne dépendait de l'agrément de l'État. En raison d'une telle diversité dans les dispositions légales, les prescriptions sur les billets étaient aussi diverses que le format et le texte de ces papiers de valeur. Avant l'unification monétaire, on voyait circuler en Suisse des billets représentant toutes les mon-



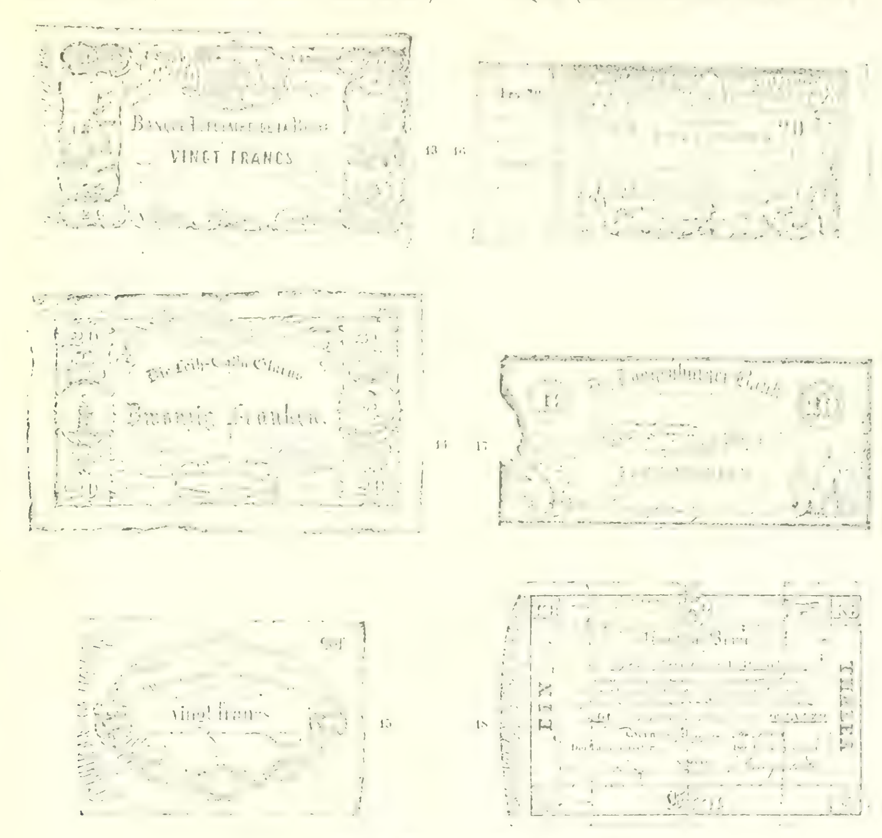
Spécimens de billets de banque suisses.

1. Billet de 100 fr. de la Banque Lombard, Odier & Cie, Genève. — 2. Billet de 1000 fr. de la Banque Cantonale Fribourgeoise. — 3. Billet de 100 écus (500 fr.) de la « Dépôts-Cassa » de la Ville de Berne. — 4. Billet de 1000 fr. de la Banque Nationale Suisse.



Spécimens d'anciens billets de banque.

5. Billet de 500 fr. de la Banque [illegible] — 12. Billet de 25 fr. [illegible]



Spécimens de billets de banque suisses.

13. Billet de 20 fr. de la Banque Populaire de la Broye. — 14. Billet de 20 fr. de la Caisse de Prêt de Glaris. — 15. Billet de 20 fr. de la Banque Cantonale Neuchâteloise. — 16. Billet de 20 fr. de la Banque populaire de la Gruyère. — 17. Billet de 10 fr. de la Banque du Toggenbourg. — 18. Billet de 1 Thaler de la Banque Cantonale Bernoise.

naies ayant cours. On voit d'ici la difficulté de leur remboursement. Aussi presque dès l'origine des voix s'élevèrent pour demander une transformation systématique de cet état de choses bizarre.

A la Diète de mai, an 1848, la députation du canton de Fribourg proposa d'introduire dans la nouvelle Constitution fédérale l'article suivant : « La Confédération est autorisée à fonder une Banque nationale. » La proposition n'obtint pas la majorité. Vers 1850 et 1860 l'idée d'une réforme fut vivement discutée, car on s'efforçait de donner en Suisse au billet de banque sa véritable fonction économique. La discussion porta sur les trois points suivants : 1. la réforme que les banques d'émission elles-mêmes cherchaient à réaliser en écartant toute intervention de l'État ; 2. la demande d'une surveillance de l'État sur les billets de banque ; 3. la création d'une banque centrale d'émission. Au sein des Conseils de la Confédération, c'est en 1865 que fut discutée pour la première fois la question d'une législation fédérale sur les billets de banque ; mais la proposition fut rejetée par le Conseil des États en 1869. Il fallut la crise de 1870 pour faire voir aux cercles jusqu'alors indifférents l'insuffisance de la loi suisse en matière de banque et de monnaie. Depuis lors, la question des billets de banque forma constamment l'objet de discussions dans les autorités et les partis politiques. Le projet de constitution fédérale revisée, rejeté par le peuple en 1872, permettait à la Confédération d'édicter des prescriptions générales sur l'émission et la circulation des billets de banque. Ces dispositions ont été acceptées en 1874 avec la nouvelle Constitution, dont elles forment l'art. 39. La Confédération ne devait toutefois créer aucun monopole d'émission, ni assumer aucune obligation légale touchant l'acceptation des billets. En 1876, la première loi sur les billets de banque fut rejetée par le vote populaire. Aussitôt les banques d'émission se rallièrent à un premier concordat proprement dit qui cherchait à réaliser les progrès visés par certaines dispositions de la loi récemment repoussée. Ce concordat, fondé en 1876, amélioré en 1879, dura jusqu'en 1881. De

banques d'émission, 11 n'étaient pas entrées dans le concordat, qui ne pouvait ainsi apporter une amélioration fondamentale à la situation. En 1879, le Département fédéral des finances prépara un second projet de loi. En même temps, une nouvelle offensive des partisans du monopole, menée par Joos et Th. Curti, aboutit à une initiative populaire tendant à reviser l'art. 39 de la C. F., mais elle fut repoussée à fin octobre 1880 lorsque le peuple se prononça contre une revision de la Constitution. En 1881 entra en vigueur la loi fédérale du 8 mars 1881, sur l'émission et le remboursement des billets de banque. Cette loi n'apportait pas une solution radicale, mais elle mit fin à l'autonomie des cantons en matière de billets de banques, plaça l'émission sous la surveillance fédérale, unifia le formulaire des billets, imposa aux banques d'émission le remboursement réciproque de leurs billets, augmentant ainsi leur facilité de circulation, supprima les coupures inférieures à 50 fr. et posa des règles uniformes sur l'imposition des billets de banque. Toutefois la nouvelle loi ne diminua pas le nombre des banques d'émission. Cet état de choses dura jusqu'en 1900, moment où les banques d'émission dans leur ensemble comprirent qu'en face de la circulation monétaire du pays, elles devaient admettre une certaine solidarité de leurs obligations. Cette conception s'affirma dans les nouveaux concordats. Cependant, après comme avant, la circulation fiduciaire des anciennes banques d'émission présentait deux côtés angoissants : le manque d'élasticité et la faiblesse de la couverture métallique moyenne. D'autre part, une politique uniforme en matière d'escompte et de change dans l'intérêt du pays faisait complètement défaut. A la fin de 1906, 36 banques d'émission avaient lancé dans la circulation des billets pour un total de 242 millions de francs.

Aussitôt après l'entrée en vigueur de la loi de 1881 la campagne contre la multiplicité des billets de banque recommença. La crise de 1887 donna un argument nouveau aux partisans d'une banque centrale, car l'on vit clairement que les conditions de la circulation fiduciaire en Suisse [illegible] 1880, surtout en ce qui concernait le [illegible] des billets. Deux propositions faites à l'Assemblée fédérale, motions Cramer-Frey, 1885, et Keller, 1888, n'eurent aucun succès jusqu'au moment où, sous la forte pression d'un mouvement populaire provoqué par Joos, l'article 39 de la Constitution fédérale fut revisé à la suite de la votation populaire du 18 octobre 1891. Le nouvel article concédait à la Confédération le droit exclusif de l'émission des billets de banque. [illegible] exercer ce droit au moyen d'une banque d'État placée sous une administration [illegible] banque centrale [illegible] bénéfice net [illegible] ration ne pouvait [illegible] l'acceptation des billets [illegible] en temps de guerre [illegible] être soumise [illegible] cution de l'art. 39 ne se fit pas [illegible] Le 28 février 1897, la loi [illegible] d'une banque d'État pure fut rejetée par le peuple. Le 23 [illegible] 1899, le Conseil fédéral présenta un projet de loi [illegible] banque nationale [illegible] banque d'État et une banque privée [illegible] n'ayant pu s'entendre [illegible] blissement, le projet [illegible] 1904, le Conseil fédéral présenta à l'Assemblée fédérale un nouveau projet de loi [illegible] banque nationale. La question du siège [illegible] cantons obtinrent [illegible] Il n'y eut pas de [illegible] la *Loi fédérale* [illegible] 1905, fut promulguée.

La *Banque nationale suisse* [illegible] au capital de 50 millions de francs [illegible] versés [illegible] tion du [illegible] 2/5 par les [illegible] banques [illegible] les particuliers. Le privilège d'émission est de 20 ans et

devra être renouvelé par une loi fédérale. La Confédération peut reprendre la banque à l'expiration du privilège. En compensation de l'abandon à la Banque nationale du monopole de leurs billets, les cantons reçoivent la plus grosse part du bénéfice net.

La Banque nationale ouvrit ses guichets le 20 juin 1907. Les trois premières années constituèrent la période transitoire vers le monopole des billets, durant laquelle les anciennes banques d'émission renoncèrent successivement à leur droit d'émission en faveur de la Banque nationale. La circulation fiduciaire moyenne annuelle de notre établissement central s'élevait en 1907 à 89 millions de francs sur un total général de 241 millions ; en 1911 (première année du monopole complet), à 254 millions ; en 1915 (premier exercice complet de la guerre) à 410 millions ; en 1919 (première année transitoire) à 906 millions. Durant ces mêmes années, la couverture, constituée par l'encaisse métallique légale, l'or en lingots et les monnaies d'or étrangères, était en moyenne de 65,74 ; 68,35 ; 70,57 et 57 %. Durant toute son existence, de 1907 à fin 1920, la banque réalisa un bénéfice net de 64 millions de francs ; de cette somme, 4,94 millions furent versés au fonds de réserve, 13,8 millions aux actionnaires, et 45,68 à la Confédération. De ce dernier montant, conformément aux dispositions de la loi sur la banque, 40,06 millions ont été remis aux cantons.

Le nouveau régime fiduciaire fut incontestablement un bienfait pour le pays. Durant les années 1910-1914 où, à la suite d'une série de faillites bancaires, un profond mécontentement s'était manifesté contre les banques, la Banque nationale contribua puissamment à sauver les finances et le crédit du pays d'une panique financière. Son utilité s'affirma tout spécialement au moment où éclata la guerre européenne et pendant toute sa durée. Il est impossible de se représenter comment le pays aurait pu traverser cette période sous le régime fiduciaire ancien, car la Banque nationale se trouva en face des problèmes les plus ardus qui soient.

Abstraction faite des mesures particulières de politique [illegible] par notre établissement central [illegible] guerre et encore durant la conflagration, il a été démontré au cours de son activité qu'il était nécessaire de reviser la loi sur la banque. En 1911, son cercle d'opérations fut quelque peu élargi et les sévères prescriptions concernant sa couverture métallique adoucies ; ces dernières subirent en 1918 une nouvelle transformation. Durant les années 1920-1921, les Chambres fédérales ont procédé à une revision totale de la loi sur la Banque nationale. — *Bibliographie* : Messages du Conseil fédéral. — Procès-verbaux et rapports des Commissions des Chambres fédérales. — *Bulletin sténographique de l'Assemblée fédérale.* — *Lois fédérales.* — [illegible] : *Banknotenwesen* [illegible], dans Reichesberg, *Handwörterbuch der schweiz. Volksw.* — Landmann : *Das schweizerische Banknotengesetz.* — Jöhr : *Die schweiz. Notenbanken 1826-1913* (avec bibliographie plus complète, les monographies sur quelques banques d'émission et quelques travaux sur la Banque nationale).

Année	*Banques d'émission autorisées depuis 1881*
1834	Kantonalbank von Bern, Berne
1836	Bank in Zürich, Zurich
1837	Bank in St. Gallen, Saint-Gall
1837	Ersparniskasse des Kantons Uri, Altdorf
1844	Bank in Basel, Bâle
1845	Banque du commerce de Genève, Genève
1845	Banque cantonale vaudoise, Lausanne
1848	Banque de Genève, Genève
1850	Kantonale Spar- und Leihkasse Luzern (Kantonalbank) [illegible], Lucerne
1850	Banque cantonale fribourgeoise, Fribourg
1851	[illegible]
1853	Banque populaire de la Gruyère, Bulle
1855	Aargauische Bank, Aarau
1856	Bank in Luzern, Lucerne
1857	[illegible] Solothurnische Kantonalbank, Soleure
1858	Banca cantonale ticinese, Bellinzone

1862 Bank in Schaffhausen, Schaffhouse
1863 Toggenburger Bank, Lichtensteig
1864 Basellandschaftliche Kantonalbank, Liestal.
1866 Créd. agric. et indust. de la Broye, Estavayer.
1867 St. Gallische Kantonalbank, Saint-Gall
1867 Caisse d'amortissement de la dette publique, Fribourg (depuis 1893 Banque de l'État de Fribourg).
1870 Thurgauische Kantonalbank, Weinfelden.
1870 Graubündner Kantonalbank, Coire.
1870 Zürcher Kantonalbank, Zurich
1873 Banca della Svizzera italiana, Lugano.
1873 Crédit gruyérien, Bulle.
1876 Appenzell A.-Rh. Kantonalbank, Hérisau.
1879 Kantonale Spar- und Leihkasse von Nidwalden, Stans.
1883 Banque cantonale neuchâteloise, Neuchâtel
1883 Banque commerciale neuchâteloise, Neuchâtel.
1883 Schaffhauser Kantonalbank.
1884 Glarner Kantonalbank, Glaris.
1887 Obwaldner Kantonalbank, Sarnen.
1888 Banca popolare di Lugano, Lugano.
1889 Kantonalbank Schwyz, Schwyz.
1890 Credito ticinese, Locarno.
1892 Zuger Kantonalbank, Zoug
1899 Basler Kantonalbank, Bâle.
1900 Appenzell I.-Rh. Kantonalbank, Appenzell.

Banques dont l'émission a été supprimée en 1881-1882 :

Bank für Graubünden, Coire.
Caisse hypothécaire du canton de Fribourg, Fribourg.
Banque cantonale neuchâteloise (ancienne), Neuchâtel
Bank in Glarus, Glaris.
Banque populaire de la Broye, Payerne.
Banque fédérale, Berne.
Leihkasse Glarus, Glaris. [H. SCHNEEBELI.]

BANQUES EN SUISSE (LES). Les banques suisses ont cela de caractéristique qu'elles se sont développées relativement tard. La cause en est que l'industrie et les autres branches de l'économie nationale n'ont commencé à fleurir et à prendre de l'essor qu'au milieu du XIXe s. Ce n'est que depuis la constitution de la Confédération, en 1848, que le commerce et l'industrie furent affranchis des innombrables péages et octrois. A partir de 1850 les principales voies ferrées furent construites dans notre pays, qui de cette manière s'unit plus étroitement au trafic mondial. Il est vrai qu'en Suisse on connaissait déjà au moyen âge le commerce d'exportation, surtout dans les soieries ; les transactions en argent et en billets de change s'effectuaient au XVe et au XVIe s. par ce qu'on appelait « les banques de change » (à Zurich et à Bâle) ; elles disparurent au XVIIIe s., parce que le commerce privé n'en voulait pas. On les remplaça par des banques de prêts, établies par les villes, lesquelles accordaient du crédit à l'industrie et au commerce, ou bien par des banques [illegible] par l'État, telle que la maison Leu & Cie à Zurich, qui s'occupait spécialement de prêter l'argent des particuliers soit à des souverains, soit à des États étrangers. Les capitalistes se [illegible] une telle [illegible] que le taux des placements ordinaires sur hypothèques du pays avait considérablement baissé et n'était plus profitable. Au XVIIIe s. et au commencement du XIXe, des *banques privées* s'établirent en grand nombre dans toutes les villes commerçantes ; dans la plupart des cas, elles avaient leur origine dans des maisons de commerce, d'expédition ou même des fabriques. Le commerce d'exportation nécessitait une section de banque, qui devenait peu à peu une institution indépendante de l'entreprise. Jusqu'à la fin des années 1830, ces banques privées effectuèrent pour la Suisse toutes les transactions relatives aux paiements et aux crédits.

Au début du XIXe s., furent fondées des *caisses d'épargne* dans un grand nombre de localités situées souvent dans des contrées industrielles. La transition de l'agriculture à l'industrie avait fait naître un prolétariat auquel on voulut fournir l'occasion d'économiser un petit pécule pour les temps difficiles ; la plupart des caisses d'épargne fondées dans cette période sont dues à un but philanthropique. Dans bien des cas, la fondation eut lieu par des sociétés d'utilité publique et dans les commencements, les fonctions d'administrateurs étaient des postes honorifiques. Avec le temps, la plupart des caisses d'épargne se transformèrent en établissements à but lucratif.

Cependant, l'origine de la banque moderne en Suisse doit être cherchée dans la création des banques d'émission. Abstraction faite de quelques émissions de billets par des banques privées, la première banque d'émission fut la Banque Cantonale de Berne, fondée en 1834. En 1836 fut créée la banque de Zurich, société par actions au capital d'un million de florins, s'occupant d'émission et de virements. Un an plus tard eut lieu l'ouverture de la banque de Saint-Gall, et en 1844 celle de la banque de Bâle. A partir du milieu du siècle passé, le commerce et l'industrie prirent en Suisse un essor inattendu auquel les banques existantes ne purent plus suffire. Il manquait le type du crédit mobilier, qui a pour but de créer de nouvelles entreprises et de les soutenir dans leur développement en leur accordant des crédits à découvert plus ou moins considérables. Cette lacune fut comblée par l'établissement des grandes *banques de crédit* dont la fondation fut en partie favorisée par des groupes de banques allemandes et françaises. Le premier établissement de ce genre fut l'Institut de Crédit suisse ; viennent ensuite la Banque de Winterthour, la Banque Commerciale à Bâle, la Banque Fédérale et beaucoup d'autres. Tout cela ne se passa pas sans une certaine fièvre de spéculation, sans crises et réorganisations.

L'agriculture vint aussi réclamer des conditions de crédit plus favorables, parce que les hypothèques, comme placement de capital, avaient perdu beaucoup de terrain en raison des emprunts considérables émis par les États, les chemins de fer et l'industrie. En créant des *banques cantonales*, on s'efforça de parer aux difficultés du crédit agricole. Ces établissements devaient aussi fonctionner comme caisses d'épargne garanties par l'État, en offrant une sécurité plus grande à la petite épargne. Au début, les banques cantonales furent des sociétés par actions avec participation et même garantie de l'État. Dès 1860 environ, on tendit à faire des banques cantonales des banques d'État pures, ce qui est actuellement le cas pour toutes, à l'exception de deux d'entre elles. Dans tous les cantons, sauf à Genève, existent des banques cantonales. Quoique les banques cantonales s'occupassent aussi de crédit sur hypothèques, on fonda cependant des *banques hypothécaires*, dont plusieurs précédèrent les banques cantonales. A peu d'exceptions près, comme par exemple les Caisses hypothécaires de Berne et de Genève, ce sont des établissements privés. Leur champ d'activité consiste principalement en prêts sur des immeubles urbains. On fonda aussi des établissements spéciaux destinés à fournir des crédits aux artisans et aux petits commerçants, soit des caisses de prêt. Lors des crises des années 1860 et 1870, elles poussèrent comme des champignons. De 1861 à 1870, on fonda 71 *caisses d'épargne et de prêts*, les unes dans un but d'utilité publique, en connexion avec les caisses d'épargne ; d'autres par des sociétés coopératives d'artisans ou d'industriels, ou enfin comme sociétés par actions à but lucratif ; ce dernier genre a prévalu de plus en plus, et les coopératives ne sont plus qu'en nombre très restreint. Les petites banques locales, de même que celles de moyenne importance, ont de la peine à soutenir de nos jours la concurrence des grandes banques. C'est pourquoi il y en a beaucoup qui cherchent à s'affilier à une grande banque, soit en mettant leurs intérêts en commun, soit en fusionnant entièrement avec elle. C'est surtout dans ces dernières années qu'un grand nombre d'établissements locaux ont été transformés en succursales de grandes banques. Le dernier [illegible] de banque en Suisse sont les *banques* [illegible] [illegible] ont été fondées pour soutenir d'importantes entreprises industrielles situées en grande partie à l'étranger. Depuis le commencement du siècle, [illegible]

La grande concurrence que se faisaient les grandes banques commerciales les a engagées à se coaliser. [illegible]

premiers essais de ce genre datent des années 1860, mais ce n'est qu'à partir du XXe s. que surgit le *cartel des Banques Suisses*. En 1907, les banques cantonales se coalisèrent de même en *Association des Banques Cantonales Suisses*, et en 1911 les deux associations en vinrent à une union. Le cartel a pour but, tout en stipulant un tarif minimum pour commissions et taxes, de placer les grands emprunts de la Confédération, des cantons, des villes et des grandes entreprises privées. Jusqu'à présent, on a tenté sans succès de fonder un *Syndicat de Banques Suisses* des petites et moyennes banques, destiné à servir de bureau de renseignements et à négocier des émissions.

Quoiqu'il existe différents types de banques, la division du travail parmi les banques suisses est relativement peu développée. Outre l'émission de billets, laquelle, en vertu de la loi fédérale de 1905, est un monopole de la Banque Nationale, fondée en 1907, et le prêt sur hypothèques, qui est surtout du ressort des banques cantonales et des banques hypothécaires, les grandes banques commerciales font tous les genres d'affaires de banque. La table suivante fournit des renseignements sur le développement actuel des banques suisses (d'après la statistique de la Banque Nationale Suisse) :

BANQUET. Famille originaire de Bourg d'Angles près Castres (Tarn) éteinte à la fin du XVIIIe s., reçue à la bourgeoisie genevoise en 1710. *Armoiries* : d'azur à une banquette d'argent. — 1. ÉTIENNE, 1661-1732, reçu bourgeois en 1710, du Conseil des Deux-Cents 1721. En 1743, il acquit le château construit par Michel Roset entre Sécheron et les Pâquis. — 2. JACQUES, fils du n° 1, 1715-1787, lieutenant-colonel au régiment de Diesbach, du Conseil des Deux-Cents 1764. — Voir Galiffe : *Not. gén.*, IV, 30. — Armorial genevois. [H. Da.]

BANQUETTE ou **BANQUETTAZ**, famille bourgeoise de Payerne citée en 1437, éteinte en 1759. Elle a fourni deux bannerets de Payerne, dont l'un, CLAUDE, en 1572, légua à la ville en 1579 une somme de 3000 fl., dont l'intérêt annuel devait être partagé entre trois descendants mâles de sa famille, ou à leur défaut, entre trois jeunes bourgeois de Payerne, étudiants à l'Académie de Lausanne ou dans d'autres écoles supérieures. Ces dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui. Une fontaine de Payerne porte une statue qui serait celle de Claude Banquette. [B.]

BANSI, *Heinrich* (nom. ANDRY), * le 19 mars 1754 à Camogask, succéda en 1776 à son père comme pasteur de Flaeh. En 1778, il entra en relation avec les Zuricois Lavater, Pestalozzi, Salomon Gessner, Füssli, etc. En 1782 il écrivit une notice contre Schiller, qui avait touché aux Grisons dans les Brigands. Pasteur à Haldenstein en 1786. Ayant combattu l'influence et la domination de la famille Salis, il fut [illegible] Haldenstein, [illegible] question de l'émigration des protestants de la Valteline lui rendit impossible l'exercice du pastorat dans les Grisons. Lorsque les Autrichiens occupèrent les Grisons en 1799, il [illegible] avec 400 [illegible] et entra au service [illegible] France. Il a publié *Die [illegible] der [illegible]* [illegible]. Il [illegible] une collection d'actes d'État de 1618 à 17[illegible], qui se trouve dans les archives de [illegible]. Il est également l'auteur de [illegible]. Il collabora à la fondation de la Société [illegible] et [illegible] des Grisons. — Voir [illegible] [M. S.]

Henri Bansi
d'après un portrait [illegible]

ÉTAT DES BANQUES SUISSES A FIN 1919 (SANS LA BANQUE NATIONALE)

	Établissements [illegible]	Sociétés par actions	Banques coopératives	Autres établissements	Total	Capital nominal de chaque groupe en milliers de francs
1. Banques cantonales	22	2	—	—	24	337 500
2. Grandes banques	—	8	1	—	9	539 184
3. Banques locales et moyennes	—	76	8	—	48	196 563
4. Caisses d'épargne et de prêts	—	52	6	9	67	24 236
5. Banques Raiffeisen	—	—	1	—	1	1 251
6. Banques hypothécaires	3	14	—	—	17	174 500
7. Caisses d'épargne	1	23	77	14	115	22 054
8. Banques financières	—	24	—	—	24	424 850
9. Banques transatlantiques	—	1	—	—	1	10 000
Totaux	26	200	93	23	342	1 730 138

Voir Jöhr : *Die schweiz. Notenbanken*. — Stampfli : *Die schweiz. Kantonalbanken*. — Weber-Schurter : *Die schweiz. Hypothekenbanken*. — Wetter : *Die Lokal- und Mittelbanken der Schweiz*. — [illegible] : *Die Spar- und Leihkassen der Schweiz*. — [illegible] : *Zur Geschichte der Privatbanken* [illegible]

BANQUES SUISSES (UNION DES) [illegible] ZURICH [illegible] la banque du [illegible] le nom de Union des Banques [illegible] à cinquante millions [illegible] absorbée par cette [illegible] la maison *Ch. Masson & Cie*, à Lausanne, [illegible] *Credit-Anstalt*, [illegible] S. A., à Vevey et Montreux, [illegible] *Comptoir d'escompte du Val-de-Travers* [illegible] Fleurier, 1919 ; la banque [illegible] La Chaux-de-Fonds, 1919 ; [illegible] Genève, 1919. En 1920 l'Union fonda [illegible] sièges à Lugano et Locarno [illegible] *Banca Svizzera Americana*. [illegible] capital [illegible] de 70 millions de francs [illegible] succursales à Zurich, Winterthour, St-Gall, Aarau, Lichtensteig ; les [illegible] à Bâle, Baden, La Chaux-de-Fonds, [illegible], Genève, [illegible], Lausanne, Liestal, Montreux, [illegible], Vevey, Wil, [illegible], Couvet, Gossau, St [illegible], [illegible] et Zurich. — Voir [illegible] *1912*. — [illegible] *1912*. — [illegible] Rapports [illegible] Union des Banques suisses. [KERN.]

BANTLI. [illegible]

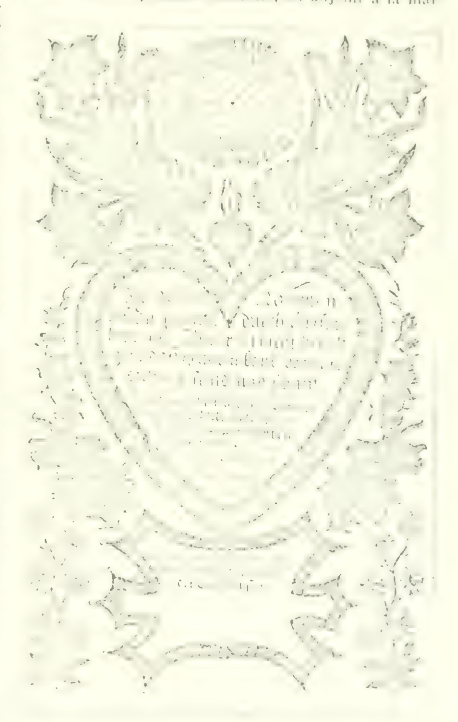
de Uster et Hinwil. Elle portait à l'origine le nom de STADMANN. En 1470 PANTALEON Stadmann reçut en fief du couvent de Rüti le moulin d'Aathal. Sa descendance porta le nom de BANTLI. [J. F.]

BANVIN. Voir BANALITÉ.

BANZ. Famille lucernoise établie dans diverses communes de l'Entlebuch et du centre, mentionnée dès 1583 à Russwil dont elle est ressortissante depuis 1636. Ce nom dérive du ahd. *Banzo*, apparenté *Banto*. — 1. JOSEPH [illegible], de Russwil, 1784-1838, curé à Hildisrieden dès 1824. — Voir *Erinnerungen an J. E. Banz, Sextar und Pfarrer in Hildisrieden*. — 2. JOHANN-BAPTIST, de Russwil, 1804-1857, curé à Hildisrieden depuis 1839. — 3. PETER, de Hasle, 1847-1914, conventuel d'Einsiedeln depuis 1870 (P. PLACIDUS), vicaire à Willerzell 1874-1888, puis curé à Schnifis (Vorarlberg) jusqu'à sa mort. — 4. VIKTOR, d'Entlebuch, 1863, avocat 1888, procureur général du canton de Lucerne depuis 1904. — 5. ROMUALD, de Russwil, * 26 juin 1866, Dr phil., conventuel d'Einsiedeln, où il est recteur du gymnase depuis 1916. [F.-X. W.]

BAPST. Famille de Pont-la-Ville (Fribourg). — 1. JOSEPH, * à La Roche le 11 février 1813, jésuite le le 29 sept. 1836, professeur au collège Saint-Michel à Fribourg 1841-1847. Expulsé par le gouvernement radical en 1847, il se rendit à Lyon où il fut précepteur et professeur. Rappelé en 1856 par le gouvernement conservateur, Bapst fut nommé professeur de philosophie et de littérature comparée, et, en septembre 1859, recteur du collège Saint-Michel. Il donna sa démission de recteur en 1873 et de professeur en 1878. † 6 avril 1879. — Voir Jaccoud : *Notice sur le collège Saint-Michel*, p. 97. — *Ami du peuple*. — *Liberté*. — *Chroniqueur*, 9-18 avril 1879. — 2. P. JEAN, frère du no 1, * à La Roche le 7 décembre 1815, jésuite, professeur à Fribourg. Expulsé en 1847 par le gouvernement radical, il reçoit de ses supérieurs l'ordre de se rendre aux États-Unis. Il est placé à Oldtown à la tête d'une mission d'Indiens Abanakies, dont il se met à étudier la langue. En 1854 il passe à Ellsworth où il subit le cruel supplice du *tarring and feathering* : on lui enduit [illegible] d'une couche de goudron [illegible] pour le rouler [illegible] sur un tas de plumes ; il est promené ainsi, à cheval sur un poteau, à travers la ville jusqu'à une mare dans laquelle il est jeté. Le P. Bapst est à Boston en 1859 et sept ans plus tard à la tête des missions de l'ordre, à New-York et au Canada. † 2 novembre 1877. — Voir *Liberté*, 30 déc. 1887. — Shea : *Hist. des missions indiennes* (avec portrait de Bapst). — Sommervogel : *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* I, 875. — *Livre d'or du pensionnat de Fribourg*, 1827-1847, 2e éd., p. 411. — 3. PIERRE-LOUIS, * 11 décembre 1828, prêtre 1853, [illegible], Genève 1853, à [illegible] 1861-18[illegible], curé de Rriz [illegible] 1880, aumônier du collège Saint-Michel 1880-1882, curé de [illegible] 1882 [illegible] 7 novembre 18[illegible]. [illegible]

BAPTÊME. Le baptême a lieu, encore dans plusieurs cantons, si possible peu de temps après la naissance, soit le lendemain, soit au moins le dimanche suivant ; la raison en est la croyance très répandue que l'enfant non-baptisé est exposé aux influences de démons malfaisants. D'après l'opinion générale, les enfants morts avant le baptême n'entrent pas dans la béatitude complète ; il[illegible] dans un lieu où il n'y a ni joie ni peine, et sont appelés enfants [illegible]. Selon la tradition populaire du canton de Schwyz, ces [illegible] enfants sont [illegible] par [illegible] Z[illegible], [illegible] bienfaisant ; d'après celle de [illegible], ils sont [illegible] en feux follets. Dans [illegible] d'endroits, ces [illegible] sont enterrés de nuit [illegible]. [illegible] de ces enfants possèdent un pouvoir [illegible]. Le parrain et la marraine [illegible] sont [illegible] choisis parmi les proches parents ; pour les premiers-nés, ce [illegible]. Souvent les parrains et les marraines [illegible] que l'on [illegible] ; les pauvres, pour des raisons matérielles, s'adressent [illegible] pour remplir cet office. Le nombre des parrains et marraines [illegible]. [illegible] ainsi à Oberhalbstein il s'élevait jusqu'à 10 ; et aujourd'hui encore dans le canton de Vaud le nombre en est illimité. Le minimum est une marraine, cas très rare que l'on rencontre seulement dans la Suisse romande ; le plus souvent l'on a un parrain et une marraine, mais l'on trouve aussi fréquemment pour un garçon, deux parrains et une marraine ; pour une fille, deux marraines et un parrain ; parfois même, ces proportions sont renversées. Dans plusieurs endroits, on adjoint à la mar-



Certificat de baptême de 1856 d'après un [illegible] de la Collection des traditions populaires [illegible].

[illegible] on lui fait remplacer par une suppléante [illegible]. — Les vœux de baptême sont généralement [illegible] par le père dans un de [illegible] ordinairement par l'instituteur. Les parrains et marraines doivent donner à l'enfant un [illegible] [illegible] remplit [illegible] manque jamais du-

rant sa vie. En plusieurs endroits pendant que le cortège se rend à l'église, on tire avec des armes à feu et l'on sonne les cloches de l'église ; souvent des cloches différentes désignent le sexe du nouveau-né. Dans le canton de Zoug, la route est balayée avant le passage du cortège ; dans le [illegible], on se découvre devant le parrain. Quelquefois le baptême ne se fait pas dans [illegible], mais devant l'église [illegible] le prêtre asperge l'enfant d'eau bénite avant [illegible] dans l'[illegible] cortège



[illegible] tableau de [illegible] (1755-1832)

baptismal a donné lieu [illegible]. On marche d'un pas [illegible] pas paresseux [illegible] chemin de traverse, sans [illegible] retourne, l'enfant [illegible] faudra tenir le [illegible] baptismaux, [illegible] chantera ou [illegible] fant, si elle [illegible] pas, en plusieurs [illegible] est interdit de [illegible] sou avant le baptême [illegible] préservé du [illegible] [illegible] ne point de [illegible] [illegible] l'auberge, le repas [illegible] être servi [illegible]

fortunés font présenter l'enfant baptisé à leurs parents et amis, lesquels offrent des cadeaux à la garde. — Voir L. Hoffmann-Krayer : *Feste und Bräuche*. — Gauchat, dans *Bulletin du Glossaire*, 9, 7. [L. H.-K.]

BAPTISTA, de. Famille originaire de Messine en Sicile, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1537, éteinte à la fin du XVII[e] s. *Armoiries* : un cœur en abîme accompagné de deux étoiles en chef et d'une rose en pointe (émaux inconnus). — 1. Abel, 1554-1590, libraire, du Conseil des Deux-Cents, 1576, 1582, auditeur 158[illegible]; il périt d'un coup d'arquebuse à la prise du fort de l'Écluse par les Genevois. — 2. Abraham, 15[illegible]-160[illegible], neveu du précédent [illegible] des Genevois à la prise [illegible] par la [illegible] [illegible] du précédent [illegible] d'un coup d'arquebuse au combat de [illegible]. — Voir Galiffe et Gautier : *Armorial*. [H. Da.]

BAPTISTES. [illegible] discipline et admettant le baptême [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] — Voir [illegible] [L. F.]

BARA, Jérome **de**, peintre et vitrier, * à Paris vers 1540, réfugié à Genève dès 1569. Il a publié à Lyon, en 1579, un *Blason des armoiries* qui a eu au moins six éditions. Il a collaboré à la peinture de monuments destinés à célébrer l'alliance de Genève avec Zurich et Berne. — Voir *SKL* I et IV. [A. Ch.]

BARABAN. Famille originaire d'Aubusson reçue à la bourgeoisie genevoise en 1636, éteinte au XIXe s. *Armoiries* : d'azur à la barre d'or, chargée de deux compons de sinople, accompagnée de deux étoiles d'argent. — 1. François, du Conseil des Deux-Cents 1677. — 2. Louis, fils du n° 1, des Deux-Cents 1704. — 3. André-Jacques, fils du n° 2, des Deux-Cents 1752, syndic 1774, 1778, 1782, 1786, grand forestier de la République, chargé de l'entretien des plantations et des boulevards. — Voir Galiffe : *Not. gén.* III, 30. — *Armorial genevois*. — Sordet : *Dict. des familles genevoises* (mns.). [H. Da.]

BARAGIOLA. Famille établie au Tessin depuis 1852. — 1. Joseph, professeur de langue italienne au gymnase de Mendrisio 1852 ; de 1863 à 1877 il dirigea cet établissement en même temps qu'un collège à Côme. — 2. Emilio, 1852-6 août 1916, fils du n° 1, professeur à Mendrisio jusqu'en 1877 ; il fonda ensuite, avec son frère Paul, le collège international pour garçons qui porte son nom à Riva San Vitale. Il fut un des fondateurs de l'Association Dante Alighieri. — Voir *BStor.* 1902. — *NZZ*, 11 août 1916. [C. T.]

BARAGIOLA, Wilhelm-Italo, Chimiste, * 23 juillet 1879 à Strasbourg d'un père italien, bourgeois de Zurich en 1912. Dès 1908 directeur de la division de chimie à la station d'essais viticoles et horticoles à Wädenswil, 1917 secrétaire de l'Association suisse des marchands de vin, 1919 chimiste cantonal zuricois. [C. B.]

BARANDUN, Johannes, * en 1787 à Feldis, pasteur en 1847 à Ortenstein am Berg. Il écrivit *La giuventegna digl J. Barandun*, contenant des souvenirs de jeunesse ; il a aussi écrit sur Guillaume Tell dans la *Chrestomathie* de Decurtins, vol. I. [P.]

BARAZETTI, César, * à Mannheim 1844 d'une famille italienne, avocat à Mannheim, professeur à Heidelberg, puis professeur de droit romain à l'Université de Fribourg dès 1898, † à Fribourg le 5 juillet 1907. Il avait acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie de Nierlet-les-Bois (Fribourg). — Voir *Biographisches Jahrbuch* XII, 230. [F. D.]

BARBANÈGRE, Joseph, général français, * à Pontacq (Basses-Pyrénées) le 22 août 1772, † à Paris le 9 novembre 1830. Pendant les Cent-Jours, il reçut de Napoléon le commandement de la forteresse d'Huningue aux portes de Bâle. Le 28 juin 1815 ce fort fut investi par les Autrichiens sous les ordres de l'archiduc Jean ; Barbanègre répondit en bombardant Bâle. Il lança de nouveau 40 à 50 projectiles sur la ville le 26 juillet, et le 30, il somma les autorités de Bâle de lui remettre 30 000 fr., s'engageant à ce prix à cesser le bombardement. Le 24 août Huningue capitula et le 27 Barbanègre en sortit avec les honneurs de la guerre. — Voir Dierauer V. — Muret et Cérenville : *La Suisse en 1815*. [L. M.]

BARBARIGO, Gregorio, diplomate vénitien, * 27 mars 1579, † 1616. Après avoir représenté Venise à Turin, de 1608 à 1612, il fut chargé, d'octobre 1613 au 17 août 1615, d'une mission diplomatique près des Ligues Grises et de la Confédération. Il chercha à renouer l'alliance de 1603 avec les III Ligues, qui avait été dénoncée par elles en 1612, mais celles-ci lui interdirent toute activité. De retour en Suisse, Barbarigo réussit à conclure une alliance avec Zurich et Berne, mais ses efforts pour y faire entrer Glaris échouèrent. Les Grisons, de leur côté, refusèrent d'accorder le passage aux troupes de Zurich et de Berne. — Voir *LL*. — Cérésole : *La République de Venise et les Suisses*. — *ASI*. — Rott : *Représentation diplomatique* III. [A. B.]

BARBARIN, *Thomas* [illegible] dit Barbarin. Pasteur et réformateur, natif de la Coste, en Dauphiné, † à Boudry (Neuchâtel) après le mois de mai 1551. Il fit ses études à Paris et à Bâle, puis devint le premier pasteur de Boudry, en 1530, après avoir prêché la réforme dans le Chablais et dans les bailliages de Ternier et de Gex. En 1539, il fut élu doyen de la Compagnie des pasteurs du Comté de Neuchâtel, et présida la conférence qui eut lieu à la Neuveville, en cette année, entre Farel, Viret et d'autres et Pierre Caroli. Il fut sans doute réélu doyen en 1543. Ses tentatives d'introduire la réforme à Cressier (Neuchâtel) échouèrent, et l'on raconte même qu'il mourut des suites de blessures qu'il avait reçues dans cette localité en [illegible]. — Daniel, son fils, pasteur à Engollon et Boudevilliers 1561-1563, à Valangin 1563-1574 et à Fontaines 1574-1587, année de sa mort. Des descendants de Thomas Barbarin ont subsisté à Boudry jusqu'à la fin du XVIIIe s. — Voir Herminjard : *Correspondance des réformateurs*. — Piaget : *Documents inédits sur la Réformation*. — *MN*, 1875, p. 123 ; 1880, p. 285 ; 1881, p. 15 et 33. [L. T.]

BARBARO, Giacomo, fut en 1517 nonce du pape en Suisse et aux Grisons, séjourna quelque temps auprès de l'évêque Paul Ziegler à Coire. — J.-G. Mayer : *Gesch. des Bistums Chur* II, p. 14. [L. J.]

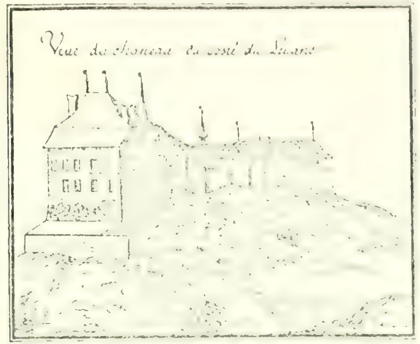
BARBE, BARBA, BARBAZ. Nom porté par des familles bourgeoises de Genève originaires de pays différents. 1° du Pays de Gex : c'est des Barbe gessiens que descend la lignée d'orfèvres cités dans le *SKL* et à laquelle il faut ajouter Abraham orfèvre, au milieu du XVIIe s. ; 2° de Provence ; 3° d'Italie : les Barbe dit Caillati (voir ce nom). — Joseph-Marie, 1835-1910, qui fit une carrière de dessinateur et de peintre aux États-Unis, était originaire de Presinges. — Voir *SKL* I et IV. [C. R.]

BARBEN. Famille éteinte de Gessenay, mentionnée en 1574. Au commencement du XVIIIe s. Niklaus était *Obmann* à Aigle et Johannes notaire et chapelain à Orbe. [R. M.-W.]

BARBENGO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et sous-paroisse du décanat de Lugano. Ancienne forme : *Barbengho* 1591. Au début du XXe s., on a découvert des tombes romaines à Casoro et Cernesio, deux hameaux de Barbengo. La chapelle de Saint Ambroise est mentionnée au XVe s. En 1572, Barbengo qui dépendait au spirituel de Lugano, en fut détaché avec San Pietro Pambio pour former une paroisse autonome ; on ne sait pas quand il se sépara de ce dernier village. En 1591, Barbengo était une sous-paroisse comprise dans la paroisse actuelle de Agra. *Population* : 1591, environ 120 hab. ; 1643, 302 (avec Agra) ; 1801, 425 ; 1870, 475 ; 1900, 481 ; 1910, 496. Registres de paroisse dès 1749. — Voir Magni : *Notizie archeologiche della Provincia di Como*. — Monti : *Atti*... — *BStor.* 1896. [C. T.]

BARBERÊCHE (allem. Bärfischen) (C. Fribourg, D. Lac. V. *DGS*). Commune et paroisse. Anciennes formes : *Barberesche*, *Barbaresche*, [illegible] (XIIe s.), [illegible] (XIIIe s.), [illegible] (XIVe s.), [illegible] (XIIIe s.), [illegible] (XIVe s.), [illegible] (XVe s.), *Barfeschen* (XVIe s.). *Armoiries* : Barberêche avait pour emblème au XVe s. une tour rouge ; les armoiries, adoptées en [illegible], portent : de gueules à la fasce ondée d'argent, chargée d'un poisson au naturel et abaissée sous une croix de Saint Maurice du second. On a trouvé à Barberêche des tombeaux de l'époque de Hallstatt et de la Tène. A l'époque romaine, c'était une villa gallo-romaine dont le nom paraît dériver, avec le suffixe locatif gaulois *isca*, du gentilice *Barbarius* ou du cognomen *barbarus* (Jaccard : *Toponymie*). Au XIIIe s., le village appartenait à une famille de Barberêche ; il passa à la famille de Mettlen, puis, au milieu du XIVe s., à Aymon de [illegible]. Vers 1352, Barberêche était pour les trois quarts terre allodiale et pour un quart fief des comtes de Thierstein. La propriété passa ensuite successivement à [illegible], aux Mossu, Diesbach, Affry, Fall et Praroman. De [illegible] à la fin du XVIIIe s. elle appartint à la famille d'Estavayer-Mollondin ; en 17[illegible], elle fut vendue à David et [illegible] Bernard, puis acquise en [illegible] par Emmanuel-Arnold [illegible], de Berne, qui la revendit, le [illegible] 18[illegible] à [illegible] de Zurich dont les descendants la possèdent actuellement. Le château, construit entre 15[illegible]-1528 par Petermann de Praroman, et restauré au début du XIXe s., remplaça un château-fort mentionné en [illegible] et [illegible]. Après

avoir été compris dans les « Anciennes Terres », Barberêche fut incorporé dans le district allemand de Fribourg, et à partir de 1848 dans celui du Lac. La commune ne date que du début du XIXe s. La paroisse est

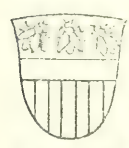


Le château de Barberêche d'après un ancien plan de 1745 (propriété de M. P. de Zurich).

mentionnée pour la première fois en 1228 dans le décanat de Fribourg, mais l'existence d'un curé est prouvée dès la seconde moitié du XIIe s. L'église, placée sous le vocable de saint Maurice, date des XI-XIIe s. ; elle possède une abside romane et de beaux vitraux aux armes de Fribourg, Arsent, Falk, Praroman, Gleresse, Diesbach et Techtermann. La collation, au début un fief des comtes de Tierstein, fut vendue en 1506 à l'État de Fribourg par Oddet de Trey. Fribourg fut collateur jusqu'en 1865, moment où ce droit passa à l'évêque de Lausanne. Registres de baptêmes dès 1597, de mariages 1626, de décès 1761. — Voir Dellion : *Dictionnaire des paroisses* II, 94. — Haesler : *Conférence sur Barberêche.* — Kuenlin : *Dictionnaire.* — *ASHF* IX, 261. — *FA* 1914, XII. — *AF* 1914. — Pierre de Zurich : *Les fiefs Tierstein et le Terrier de 1442* (*ASHF* XII, 1). — P. de Zurich : *Barberêche, histoire d'une terre et de ses propriétaires* (en préparation). [illegible]

BARBERINI. Famille des cantons du Tessin et du Valais.

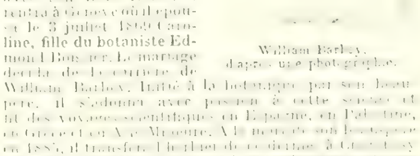
A. Canton du Tessin. [illegible] Barberino, famille de Mendrisio [illegible] XVIe s., [illegible] s'est fixée à [illegible]. [illegible] les Barberini ont [illegible] pendant plusieurs siècles, et jusqu'en 1827, [illegible] des [illegible] et [illegible]. *Armoiries :* d'or à trois pals de gueules, à une fasce d'argent [illegible] sous un chef d'azur chargé



de trois abeilles d'or. — 1. ANTONIO, * vers 1561, docteur en théologie, religieux des Servites de Marie au couvent de Mendrisio [illegible] 1601, prieur jusqu'en 1631. Sa mort [illegible] vers 1641 [illegible] et du nonce apostolique. — 2. [illegible], de Mendrisio, [illegible] du n° 1, sculpteur et stucateur, [illegible] 1625. Il travailla à Mantoue au palais des [illegible], à Bologne à l'église de San Petronio et à [illegible] de Sant'Agostino. — Voir *AHS* 1915. — *ASA* [illegible] — *ZSK* 1917. — *BStor.* [illegible] — *SKL.* [illegible]

B. Canton du Valais. [illegible] BARBERINI, BAR-BELLINI. Famille [illegible] dans la vallée de Salvan au XIVe s. ; elle tire [illegible] du hameau de Barberine [illegible] peut être, est originaire de [illegible] répandue à Vouvry (XVIe s.), à Sion (XVIIe s.), à Bramois (XIXe s.) et à Brigue. A citer dans la famille de Vionnaz : — 1 et 2. ÉTIENNE et JACQUES, successivement curés de Saxon de 1531 à 1548. — 3. PIERRE I, adjoint du châtelain de Vionnaz et Bouveret en 1630. — 4. PIERRE II, fils du n° 3, s'établit à Sion où il acquit la bourgeoisie en 1643. — 5. PIERRE III, fils du n° 4, fut grand-châtelain de Sion en 1672, de même que PIERRE IV, † 1704, et PIERRE V, † 1780. — 6. JACQUES-EMMANUEL, grand châtelain 1786, fut souche [illegible] mois. — Voir Furrer : *Statistique.* — Rivaz : *États de service du clergé.* — A. de Rivaz : *Topographie.* — *Généalogie* (aux Arch. de Sion). [illegible]

BARBEY. Nom de famille répandu dans les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, ainsi qu'à l'étranger.



A. Canton de Vaud. Famille mentionnée à Vuarrens en 1465 et un siècle plus tard à Chexbres. Elle se subdivise en de nombreuses branches établies notamment à Vuarrens, Chexbres, Chardonne et Valleyres-sous-Rances. Une autre s'est fixée à Neuchâtel en 1825. *Armoiries :* écartelé aux 1 et 4 d'azur, aux 2 et 3 d'or, à la croix ondée d'argent. Variante : coupé, de gueules au barbeau denté et ailé d'argent, et d'argent aux quatre cours d'eau ondoyants d'azur. — 1. GEORGES, 1750-1822, pasteur à Begnins et à Rolle. — 2. **William**, petit fils du n° 1, * à Genthod 14 juillet 1842, † à Chambésy 18 novembre 1914, fit des études d'ingénieur à Genève et Paris. Après avoir séjourné de 1862 à 1868 à New-York et travaillé avec son frère Henri, il rentra à Genève où il épousa le 3 juillet 1869 Caroline, fille du botaniste Edmond Boissier. Le mariage décida de la carrière de William Barbey. Initié à la botanique par son beau-père, il s'adonna avec passion à cette science et fit des voyages scientifiques en Espagne, en Palestine, en Grèce et en Asie Mineure. A la mort de son beau-père en 1885, il transféra l'herbier de ce dernier à Chambésy et en fit un centre d'études et de consultation [illegible] pour les botanistes du monde entier. A Valleyres-sous-Rances, il cultiva et développa le jardin botanique fondé en 1850 par Edmond Boissier. Barbey fonda et publia à ses frais le *Bulletin de l'Herbier Boissier*, 1893-1905, dont la collection forme 16 gros volumes. L'herbier Barbey-Boissier, complété par une importante bibliothèque, fut donné par les héritiers de William Barbey à l'Institut botanique de l'Université de Genève. Membre zélé de l'[illegible] vaudoise, il [illegible] une grande collection [illegible] de [illegible] et des [illegible]. [illegible] en 1902, la construction du chemin de fer Yverdon-Sainte-Croix, dont le tracé fut complètement [illegible] le di-



William Barbey, d'après une photographie.

[illegible] d'après une photographie.

manche pendant les 25 premières années d'exploitation. Barbey représenta Ballaigues au Grand Conseil vaudois de 1885 à 1909; il fut nommé bourgeois d'honneur de Valeyres-sous-Rances et de Sainte-Croix. Il a publié de nombreux et importants ouvrages botaniques, entre autres : *Herborisation au Levant*, 1882 ; *Florae Sardoae compendium*, 1884 ; *Lydie, Lycie, Carie*, 1890 ; *Samos*, 1892. — Voir R. Chodat : *William Barbey-Boissier*. — *JG* 19 nov. 1914. — *GL* 19 nov. 1914. — *Bull. Soc. botanique Genève*, 1914. — *Bull. Soc. Helv. sc. nat.*, 1915. — *Semaine Religieuse de Genève*, 20 fév. 1915. — 3. CAROLINE, née Boissier, femme du n° 2, * 4 août 1847 à Genève, † à Chambésy 18 janvier 1918. Élevée par sa tante, la comtesse Agénor de Gasparin, elle a écrit ou traduit divers ouvrages littéraires et scientifiques, notamment : *La comtesse A. de Gasparin et sa famille*. Elle collabora aux travaux botaniques et philanthropiques de son mari et s'intéressa spécialement à l'œuvre de l'Amie de la jeune fille. — 4. CAMILLE-Adrien, fils du n° 2, * à Chambésy 21 septembre 1870, ingénieur, fut directeur de la compagnie Yverdon-Sainte-Croix. — 5. AUGUSTE-Arnold, fils du n° 2, * à Chambésy 11 mars 1872, docteur ès sciences, expert forestier. Il s'est spécialisé dans les études d'entomologie forestière et a publié : *Les scolytides de l'Europe centrale*, et un *Manuel d'entomologie forestière*. — 6. MAURICE-Isaac, fils du n° 2, * 21 juin 1874 à Chambésy, avocat, président de l'Union des chemins de fer secondaires suisses 1917-1919. — 7. FRÉDÉRIC-William, fils du n° 2, * 18 juin 1879 à Chambésy, archiviste-paléographe, depuis 1918 chargé d'affaires de Suisse à Bruxelles, ministre plénipotentiaire depuis le 18 décembre 1920. Il a publié divers travaux historiques, dont : *Essai sur Louis de Chalon, prince d'Orange*, 1903 ; *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France*, 1916. [M.B. et L.B.]

B. Canton de Fribourg. Famille très répandue dans les districts de la Gruyère et de la Glâne, mentionnée à Bulle au XIVe s. — 1. JEAN, curé de Gruyères 1402. — 2. PIERRE, recteur de la chapelle Saint-Jacques à Bulle 1514. — 3. PIERRE, curé de Vaulruz 1550. — 4. CLAUDE, curé de Bulle 1560. — 5. BEAT [illegible], maître ès arts, doyen de Bulle 1590.

C. Canton de Neuchâtel. — 1. JACQUES, * à Lausanne le 3 juin 1786, † 11 avril 1866, se fixa à Neuchâtel en 1825, souche de la branche neuchâteloise. — 2. LOUIS, fils du n° 1, * à Neuchâtel le 20 mai 1839, † 6 février 1913, membre du Grand Conseil et du Conseil général de Neuchâtel pendant plusieurs années. — 3. ALBERT, fils du n° 1, * à Neuchâtel le 16 mars 1852, se fixa à Lausanne en 1878. Président puis membre d'honneur de la section des Diablerets du C.A.S., il publia en 1895 la carte de la chaîne du Mont-Blanc, avec la collaboration de X. Imfeld et de Louis Kurz. Membre fondateur et président de la [illegible] suisse d'aérostation, fondée à Lausanne en 1900, président de la commission sportive de l'Aéro-Club suisse et de la section romande de cette association ; membre d'honneur de l'Aéro-Club suisse 1921. Il obtint le premier brevet civil de pilote-aéronaute de l'A.C.S. et fit de nombreuses ascensions en ballon libre avec passagers. [J. H.]

D. A l'étranger. — JACQUES-HENRI, * à Lausanne le 31 décembre 1891, se rendit vers 1825 en Russie où il fonda à Kazan une fabrique de couleurs ; † 20 juin 1865. Sa descendance a acquis la nationalité russe. — TIMOTHÉE-LOUIS, * à Lausanne en 1801, † 18[illegible], fonda une filature de laine à Mazamet (Tarn). Son fils, LÉOCADE, * à Mazamet le 28 août 1831, officier de marine, puis sénateur 1882 et ministre de la marine 1887 et 1889-1891. [L. H.]

BARBEYRAC, *Jean*, 1674-1744, d'une famille noble de Saint-Martin de Castillon (Languedoc), réfugié à Lausanne à la révocation de l'édit de Nantes. Né à Béziers, étudia à Lausanne, Genève, Francfort-sur-l'Oder, professeur au Collège de Berlin [illegible]. Se voua à la jurisprudence et s'acquit une réputation européenne. Professeur de droit à l'Académie de Lausanne dès 1711, recteur en 1714. Refusa de signer le Consensus et accepta en 1717 une chaire de droit public à Groningue. Publia de nombreux ouvrages qui traitent

surtout du droit de la nature et des gens et font preuve d'une grande érudition ; traduisit Puffendorf. Son *Traité du jeu*, paru à Amsterdam en 1709, et sa *Préface du droit de la nature et des gens*, 1712, sont ses ouvrages les plus remarquables. — Voir *France protestante*. — A. Gindroz : *Hist. de l'instruct. publ. dans le pays de Vaud*. [A. de M. et G.-A. B.]

BARBEZAT. Famille des Bayards (Neuchâtel), mentionnée en 1357. *Armoiries* : d'azur à une brebis d'argent passante et paissante sur une terrasse de sinople, surmontée en chef de trois quintefeuilles d'or rangées en fasce. — 1. CHARLES-HENRI, 1809-1889, notaire 1830, juge de paix des Verrières, 1850-1860, secrétaire de commune du Grand Bayard 1840-1878. — 2. PAUL-ÉMILE, 1824-1905, directeur des écoles du Locle 1858-1878, de celles de Neuchâtel 1878-1896, professeur à l'école supérieure des jeunes filles 1896-1905. — Voir Quartier-la-Tente : *Le Val-de-Travers*, 251. — *Mes Esbats de Neuchâtel*, 1907. [L. M.]



BARBIER. Famille de Genève et de Neuchâtel.

A. Canton de Genève. Dès le XIVe s., il y eut des réceptions à la bourgeoisie genevoise de nombreuses personnes du nom de BARBIER, BARBERET, venant de Savoie, du Pays de Gex, du Pays de Vaud, de France. On compte au moins vingt-deux familles créées ainsi. Parmi les Barbier réfugiés à Genève au XVIe s. : JEAN, de Baillecourt en Artois, fut reçu bourgeois « gratis » le 23 janvier 1561 parce qu'il était régent principal du collège. Parmi les familles autochtones, celle de Vernier a donné un député au Grand Conseil : ANTOINE-ÉTIENNE, * 1826, grand conseiller de 1871 à 1874, et celle de Soral un député aussi dans la personne de PIERRE-LOUIS, * 1835, grand-conseiller de 1884 à 1889. — Voir Covelle : *LB*. — Rec. fois, Genève. [C. R.]

B. Canton de Neuchâtel. Famille bourgeoise de Peseux, mentionnée au XVe s. *Armoiries* : de gueules à la fasce d'or accompagnée de trois croisettes du même. — ABRAM, maître-bourgeois de Boudry, s'enrichit dans le commerce à Paris et fut anobli par le roi de Prusse en 1727. — Voir *AHS* 1891, 439. — *Biographie neuchâteloise* I. [L. M.]

BARBIERI. Famille des Grisons et du Tessin.

A. Canton des Grisons. Famille de Roveredo dans le Misox. — 1. MARTIN, architecte, construisit à partir de 1624, avec son frère Albrecht le chœur de l'église du couvent de Weissenau en Wurtemberg. — 2. ALBRECHT, frère du n° 1. D'après un acte de 1632 il construisit l'église du couvent de Neu-St. Johann dans le Toggenbourg. — 3. JEAN, frère du n° 1, dirigea à partir de [illegible] avec ses deux frères la reconstruction de l'église du couvent d'Isny, avec J. Albertal. — 4. PIETRO, 1855-1920, prêtre en 1879, puis curé en divers lieux du Calanca. — Voir *SKL*. [L. J.]

B. Canton du Tessin. Famille de Morcote. *Armoiries* : coupé, d'argent à un lion passant de gueules, et d'azur à un [illegible] de [illegible] vert, [illegible] et tenant un [illegible] ouvert [illegible], accompagné en chef à dextre d'une étoile d'or. — [illegible] VINCENZO, sculpteur, travailla dans la [illegible] de la Loggia de Brescia, qui remonte à la première moitié du XVIe s. — Voir *AHS*, 1916. — Vegezzi : *Esposizione Storica*. [C. T.]

BARBISCH, J.-GEORGES, premier régent [illegible] [illegible] en [illegible] 1675. Il a [illegible] le chroniqueur [illegible] [illegible] en 16[illegible]. — Voir J.-A. Sprecher : *Gesch. der Republik der 3 Bünde* II, 501. [L. J.]

BARBLAN. Ancienne famille de Mans-Remüs dans l'Engadine, [illegible] bourgeoise de Zernez et de Sils-Maria, [illegible] Schuls et à Celerina [illegible]. — 1. [illegible], * 1838, † 1878, Mans-pasteur dans le Prättigau, à Zillis, à Münsterthal et à Schuls de 1874 à 1877. — 2. [illegible], * [illegible] 1, instituteur et forestier à Scuol, puis [illegible] des écoles. [illegible] 1901 de [illegible] de 31 [illegible] à trois [illegible] [illegible] [illegible]. — 3

DOMENIC, fils du n° 1, * 1815 à Hinterrhein, consacré en 1840 à Ilanz, pasteur à Pontresina et en dernier lieu à Santa Maria dans la vallée de Munster. Il publia en 1855 un ouvrage pour catéchisme : *Succint intraguida maint nella religiun cristiana per il povel ladin.* † en 1865 à Santa Maria. — 4. *Otto*, fils du n° 2, organiste et directeur de musique, * 22 mars 1860 à Scanfs. Il fit des études d'instituteur à Coire puis de musique à Stuttgart de 1878 à 1884 ; professeur de musique à Coire 1885-1887. En 1887, il fut nommé organiste de la Cathédrale de Saint-Pierre à Genève et professeur au Conservatoire de cette ville ; directeur de la Société de chant sacré dès 1892. Il a composé notamment la cantate d'ouverture de l'Exposition de Genève en 1896, la musique pour les Fêtes de Calven, 1899, la cantate *Post tenebras lux* pour le Jubilé de la Réformation à Genève en 1909. [L. J.] — 5. GAUDENZ, 1860-1916, instituteur à Sent et à l'école d'agriculture de Plantahof. Il collabora au *Bündner Bauernblatt*, et aux *Annalas*, et en 1908 publia des *Poesias ladinas*. — Voir *BM* 1916, p. 400. [C. B.]



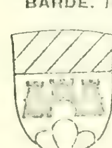
Otto Barblan, d'après une photographie (coll. Maillart).

BARBLETTA, JEAN-SIMON, de Lavin, un des 36 otages que les impériaux emmenèrent à Meran après l'expédition des incendiaires, de mars 1499, en garantie d'une indemnité d'incendie de 2000 florins (fr. 46 000). Il y périt avec tous les autres otages qui furent mis à mort par les Tyroliens, furieux de leur défaite de Calven (22 mai 1499). — Voir *LL*. — Campell : *Zwei Bücher rätischer Geschichte* II, p. 187, 188. [L. J.]

BARCA ou **BARCHI**. Famille d'Arogno, Giubiasco et Breggia. — 1. GIOV.-ANTONIO, d'Arosio, archiprêtre de Montrovio (Valteline), fonda le bénéfice de la Madonna di Cimatonico (Arosio) par testament du 16 octobre 1636. — 2. GIACOMO, de Breggia, prit une part active à l'expédition des Cisalpins, le 15 février 1798, contre Lugano et Mendrisio. Il dut se réfugier à Milan où il entra au service du gouvernement français. Lors du soulèvement du district de Lugano contre la République Helvétique et de la constitution du gouvernement provisoire, 29 septembre 1802, il fut nommé commandant de la garde nationale ; comme tel, il se rendit avec le commandant de place Corde à la reddition de la ville et en prit possession le 5 octobre. — Voir Monitore di Lugano 19... — Maspoli : *La pieve d'Agno*. — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Baroffio : *Dei Rivoluzione francese*. [C. TREZZINI.]

BARCHETTA, GIOV. BATTISTA, de Bosco (Tessin), maître constructeur, * vers 17.., † à Milan le 15 avril 1807 ; bienfaiteur du grand hôpital de Milan, auquel il légua la moitié de sa fortune. — *BStor.* 1900. [C. T.]

BARDE. Famille genevoise originaire de Valence en Dauphiné. Le premier du nom établi à Genève est Pierre, * 1646 à Valence, † 1734. Il avait quitté Valence en 1685 pour cause de religion et s'établit dans le pays de Vaud. *Armoiries* : d'argent au château de trois tours crénelées de sable, accompagné en pointe de trois coupeaux de sinople, au chef bandé d'or et d'azur. Bourgeoisie genevoise le 22 août 1734 par François, fils de Pierre, son frère... — 1. JEAN, 1.3.-1819, l'un des vingt-quatre citoyens élus le 14 avril 1766 par les citoyens et bourgeois pour les représenter auprès des plénipotentiaires des puissances médiatrices, l'un des Représentants, membre du Conseil des Deux-Cents de 1782. — 2. JEAN-FRANÇOIS, dit Barde-Jeanet, 17.1-1852, avocat, secrétaire de la



Chambre des appellations en 1798, greffier du tribunal de commerce, membre du Conseil Représentatif 1814, conseiller d'État 1824, juge puis président de la Cour suprême. — 3. FRANÇOIS, dit Barde-Bordier, 1775-1845, fils du n° 1, membre du Conseil Représentatif 1814, conseiller d'État 1831-1841. — 4. CHARLES-PIERRE, dit Barde-Viollier, 1777-1862, fils du n° 1, membre du Conseil Représentatif 1814, maire de Vernier 1824-1839. — 5. PIERRE-AUGUSTE, 1800-1880, fils du n° 3, employé de commerce à Livourne 1819, rentra au pays en 1830. Il fut successivement secrétaire de la Chambre des comptes 1832, membre du tribunal de commerce, conseiller municipal de Genève 1833, du Conseil Représentatif 1833, député à l'Assemblée constituante 1841, conseiller d'État 1842 et chargé des finances jusqu'en 1846. Deux fois syndic en 1844 et 1846, il déploya une grande activité. La révolution de 1846 l'éloigna des affaires publiques. De 1832 à 1839 il rédigea le journal le *Fédéral*. — Voir *JG* du 11 septembre 1860. — 6. JEAN-CHARLES, 1803-1878, frère du n° 5, ministre du saint Evangile, consacré en juillet 1827. Après divers séjours et suffragances en France et en Angleterre, il accepta en décembre 1831 la direction de la paroisse de la Fusterie. Démissionnaire en 1852, il reprit au bout de quelques mois un ministère non officiel non moins important qui dura plus d'un quart de siècle. Il se consacra plus spécialement à l'instruction religieuse de la jeunesse, au comité des Missions, qu'il présida pendant plus de 40 ans, à l'Alliance et à l'Union évangéliques, à l'Union chrétienne de jeunes gens, et à un grand nombre d'autres institutions religieuses. — Voir *Une jeunesse d'autrefois*. — F. Chaponnière : *Pasteurs et laïques de l'Eglise de Genève au XIXe s.* — 7. JEAN-ALPHONSE, dit Barde-Vernet, 1804-1848, fils du n° 4, du Conseil Représentatif 1839, maire de Vernier 1840-1847, député à l'Assemblée constituante en 1841 et au Grand Conseil, auteur d'un manuel à l'usage des maires, adjoints et conseillers municipaux (1845). — 8. HÉLÈNE, 1834-1907, fille du n° 6, s'est consacrée entièrement à l'école du dimanche de l'Église libre. Elle a publié : *Le culte du dimanche pour les enfants*. — 9. *Jean-Edouard*, 1836-1907, fils du n° 6, pasteur et professeur. Il étudia la théologie à Genève, Berlin et Tubingue, et fut successivement rédacteur de la *Semaine religieuse*, de Genève, 1863-1865 et pasteur à Vandœuvres 1865-1879. En 1869, il prit une grande part à la défense du christianisme évangélique et soutint contre Ferdinand Buisson une discussion publique et contradictoire restée fameuse. Dès juin 1879, il professa l'exégèse du Nouveau Testament à l'École libre de théologie, et reprit en même temps le service d'études bibliques ou catéchisme supérieur de l'Union nationale évangélique. De 1881, membre du comité central international des Unions chrétiennes de jeunes gens, vice-président puis président de 1890 à sa mort. Rédacteur du *Missionnaire*, organe du comité bâlois des Missions, président du comité des Missions de Genève. Barde a publié une foule de sermons, traités, brochures de circonstance, ainsi que des études bibliques. Son œuvre principal est son *Commentaire sur les Actes des Apôtres* (1880). — Voir F. Chaponnière : *Le pasteur Barde*, ... — *Journal de Genève*, 25 novembre 1907. — Le *Missionnaire*, octobre 1908. — 10. AUGUSTE-ALPHONSE, 1841-1914, fils du n° 6, médecin. Il étudia à Berlin et Paris et ouvrit à Genève la première clinique ophtalmologique par ... de l'Hôpital ophtalmique Rothschild à Genève, Privat-docent à l'Université, président de la Société médicale en 1882. Il fut



Jean-Charles Barde, d'après une photographie (coll. Maillart).

président du Comité des « Concerts classiques » qui devinrent les « Concerts d'abonnement », de 1879 à 1884, puis de 1889 à sa mort. — Voir *JG* 28 novembre 1914. — *Revue médicale de la Suisse romande.* — 11. CHARLES, * 1848, fils du n° 6, architecte et hygiéniste, député au Grand Conseil 1892-1895. Il a mené de vigoureuses campagnes pour la salubrité publique et l'amélioration des logements ; a publié : *La salubrité des habitations et l'hygiène des villes.* — 12. PAUL-HENRI, * 1866, fils du n° 9, étudia la théologie à Neuchâtel et Montauban. Pasteur suffragant à Aubenas (Ardèche) 1891-1892, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), puis à Sin-le-Noble (Nord), dès 1901 directeur-adjoint puis directeur de la Société centrale d'évangélisation en France. — 13. CHARLES-LOUIS EDMOND, * 1874, fils du n° 10, avocat, rédacteur au *Journal de Genève* dès 1899. — Voir Galiffe : *Not. gén.* VI. [F. Be.]

BARDE DE RIVA. Voir BERNOLD, F.-J.-B.

BARDET. Nom de famille répandu dans les cantons de Fribourg, Genève et Vaud.

A. **Canton de Fribourg.** Famille d'origine bourguignonne, reçue bourgeoise d'Estavayer-le-Lac en la personne de JACQUES, le 1er août 16[illegible], pour le prix de 50 écus ; éteinte au XIXe s. — 1. JACQUES, prêtre, desservant de la cure de Carignan 1676-1677, membre du clergé d'Estavayer 1689. — 2. JACQUES, grand sautier, puis gouverneur d'Estavayer 174[illegible]. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer.* — Dellion : *Dictionnaire.* [H. V.]

B. **Canton de Genève.** Nom porté par des familles genevoises autochtones ou réfugiées. — 1. JEAN, originaire des environs de Genève, membre du Conseil des Cinquante en 1512. — 2. CLAUDE (ou GÉRARD ?), orfèvre, de Lyon, bourgeois de Genève 1572, † 1627. — 3. ISAAC, orfèvre, * 26 février 16[illegible], † 16 janvier 16[illegible]. — Voir Covelle : *LB.* — *SKL.* [C. R.]

C. **Canton de Vaud.** Familles de Villars-le-Grand et de Villeneuve, mentionnées en 1420, de Lausanne au XIXe s. [H. S.]

BARDIN. Famille originaire de Puisieux en Gâtinois (France), reçue à la bourgeoisie de Genève en 1583, éteinte au milieu du XIXe s. Elle s'est presque exclusivement vouée au commerce de la librairie. *Armoiries :* d'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de daims d'or. Variante : d'azur au daim d'argent à la barre d'or brochant. A cette famille appartiennent parmi les libraires : 1. NOËL I, 1508-1588. — 2. NOËL II, son fils, 1556-1595. — 3. NOËL III, fils du précédent, 1590-1618. — 4. JACQUES, † 1659, frère du précédent. — 5. FRANÇOIS, 1607-1678, fils de Jaques. — 6. JAQUES-FRANÇOIS, 1653-1730, petit-fils de Jaques. — 7. ISAAC MARC, 1688-1762, fils du précédent. Il édita une gazette, paraissant deux fois par semaine, dont le résident d'Angleterre à Genève se plaignit en 1748. — 8. [illegible], frère du précédent, docteur en médecine à Reims 1721, agrégé 1725, médecin de l'Hôpital de Genève 1730. Il collabora avec Manget à la *Bibliotheca medico-practica* et publia plusieurs poésies dans le *Mercure de France* et dans le *Journal helvétique* de 1735.

Une autre famille Bardin, venue de [illegible], fut reçue à la bourgeoisie de Genève en 1487 et 1500 ; elle s'éteignit après deux générations. — Voir Galiffe : *Not. gén.* V, 2[illegible]. — de Montet : *Dictionnaire.* — Gautier : *Médecine*, 323, 330, 435, 507. — *Journal helvétique*, [illegible] 1747, p. 498. — Gardy et Gautier : *Imprimerie.* [H. F.]



[illegible] Bardola, d'après une photographie.

BARDOLA. [illegible] CASPAR, poète populaire romanche, * [illegible] 1841, † 16 juin [illegible] à Martina (Basse-Engadine). Il fut 30 ans instituteur dans son village natal et 10 ans à [illegible], en outre [illegible], juge, président du cercle et député au Grand Conseil pour le cercle de Remüs. Il a publié des poésies épiques et dramatiques, des drames, des pièces de circonstances, des sonnets, des légendes, des contes, des morceaux en prose, etc. Quelques-unes se trouvent dans la *Rætorom. Chrestomathie* de Decurtins, vol. XI. — 2. CHRISTOFFEL, fils du n° 1, * le 28 déc. 1867 à Martina, instituteur à Sus, à Anacapri près de Naples, et à l'Institut de Schiers, à Davos-Platz et depuis 1909 à Samaden. Il publia dans les *Annalas*, vol. XXVII, un recueil de poésies et de chants ladins sous le titre de *Das per la via* ; en outre des narrations et les biographies de Andrea Vital et de Gaudenz Barblan, ainsi qu'une étude historique sur la *Refuormaziun in Engiadina.* [Ch. BARDOLA.]

BARDONNEX (C. Genève, Rive gauche. V. *DGS*). Com. et Vge. Sa chapelle, qui dépendait du couvent de Saint-Jean près Genève est mentionnée en 115[illegible] et 1250 ; elle était dans le décanat de Vuillonnex. A la fin du XVe s., l'église de Bardonnex possédait comme annexe une chapelle fondée par les nobles de Vevrier. Les restes en sont encore visibles au premier étage de la maison forte de Bardonnex. Celle-ci, construite au XVe s., fut vendue avec le cimetière par les Bernois au bailli de Ternier lors de la conquête du pays en 1536. Au XVIIIe s., la maison forte appartenait aux nobles de Brune. Bardonnex, dès son retour à la Savoie, 1564, fit partie de la paroisse de Compesières. Au XVIIIe s., ses habitants s'efforcèrent de rassembler des fonds pour reconstruire une église, en ayant obtenu l'autorisation de l'évêque d'Annecy. En 1816, Bardonnex était compris dans la commune de Compesières, réunie à Genève à cette date, mais s'en sépara en 1851. Registres de naissances depuis 1754, de mariage depuis 1755, de décès depuis 1754. — Voir Arch. d'État Genève : *Grosse de Peney* I ; *Tabellion de St. Julien.* [F. Fossé.]

BARENGO, MICHELE, de Milan, nommé archiprêtre de la collégiale de Bellinzone en 1460. En 1476, il fut accusé d'avoir trempé dans l'assassinat du duc Galeazzo-Maria Sforza à Milan, le 26 décembre. Emprisonné à Milan, il est probable qu'il réussit à se laver de cette accusation puisqu'on le trouve encore comme archiprêtre à Bellinzone jusqu'en 148[illegible]. — Voir *BStor.* 18[illegible], [illegible] 1915. — Borrani : *Bellinzona e i suoi arcipreti.* — Weiss : *Regesten.* [C. T.]

BARETTLITOCHTER. La barette était la coiffure officielle des membres du Conseil des Deux Cents à Berne, dont il était indispensable de faire partie pour arriver aux hautes fonctions publiques. Tous les dix ans on procédait à des élections pour combler les vides, et cela sur présentation du Petit Conseil et des Seize. Ceux-ci nommaient naturellement leurs fils ou leurs proches parents ; mais lorsqu'il n'y avait pas de fils, leurs filles, les Barettlitöchter, étaient [illegible] par les jeunes gens de familles patriciennes. Les mariages avec les filles de membres du Petit Conseil ou des Seize n'étaient pas rares avant les élections. Une Barettlitochter représentait une fortune [illegible] livres de dot. — Voir J. Bosshart : *Die Barettlitöchter.* — [illegible] [W. J. M.]

BARGEN (C. Berne, D. Aarberg. V. *DGS*). Village, a donné son nom à l'ancien comté de B[illegible]. Il est fait mention de l'église en 1228. Le droit de patronage appartenait au XIVe s. aux von der Flüh (de la Roche) ; en 1[illegible] il passa à Frienisberg et, lors de la Réformation, à Berne. La paroisse de Bargen fut réunie à celle d'Aarberg de 18[illegible] à 1832 et de 1839 à 18[illegible]. On y a trouvé [illegible] et dans la [illegible] des haches de l'âge du bronze moyen. [illegible] de Bargen, sur la rive droite de l'Aar, on a découvert des sépultures d'un [illegible] indéterminé. A l'époque romaine, la route d'Aventicum à Petinesca passait sur le Bargenfeld [illegible]. [illegible] de Notre-Dame. [illegible] se trouvent à [illegible]. Registres de baptêmes depuis 1[illegible], de mariages 1[illegible], de décès 1[illegible]. On y voit encore des vestiges des trois retranchements qui y furent construits en 1[illegible] et 1[illegible]. [illegible] 1[illegible] : [illegible] maisons, 488 hab. ; 18[illegible] : [illegible] hab. ; 1920 : 6[illegible] hab. — Voir A. Jahn : *Kt. Bern*, p. [illegible].

— v. Mulinen : *Heimatkunde* VI, 69. [L. W. et O. T.]

BARGEN (C. et D. Schaffhouse. V. *DGS*). Ce nom, comme le précédent, est d'origine romane (rhéto-roman *bargia*, dialecte français *barge* = loges à foin) et pourrait signifier cabane, abri (voir *SI* IV 1559 ; — Meyer-Lübke : *Etymol.-roman. WB* p. 66, n° 958). Bargen était primitivement propriété du couvent de Saint-Gall, qui en 884 échangea avec le comte Peringer ses propriétés à *Peragen* contre d'autres situées à Merishausen, ancien passage du Randen. Aux XIVe et XVe s., les Roten von Randenburg, les Wiechser, Imthurn, Lulrich et Winkelheim furent également possessionnés à Bargen. C'est d'eux que l'Hôpital du Saint-Esprit à Schaffhouse acheta peu à peu la localité tout entière avec prairies, forêts, revenus et dîmes. De la fin du moyen âge et jusque dans le cours du XIXe s., l'hôpital fut le seigneur foncier de Oberbargen et Niederbargen. Il y possède encore aujourd'hui de grandes propriétés, entre autres 300 hectares de forêts. L'avouerie du petit district d'Oberbargen et d'Unterbargen passa peu à peu en 1375, 1378 et 1510, à l'hôpital, et après la Réformation aux mains du Conseil de Schaffhouse. Jusqu'en 1798, Bargen fit partie du haut bailliage de Merishausen. Primitivement Bargen faisait partie du comté du Hegau, puis landgraviat de Nellenburg ; après la fondation du couvent de Allerheiligen à Schaffhouse, il fut compris dans le territoire de son immunité qui, au XVe s., passa à la ville de Schaffhouse. Au XIIIe s., Bargen était une paroisse indépendante. Le patronage en fut donné à l'hôpital en 1373 par les Roten von Randenburg, en même temps l'évêque de Constance incorpora l'église à l'hôpital. Après la Réformation, la chapelle de Bargen fut délaissée et dès lors le village dépendit de Merishausen au spirituel. Des questions de frontière concernant le « district en litige », au Nord et à l'Est de Bargen, furent réglées en 1839 par une convention avec le Grand Duché de Bade. On a trouvé à Bargen [illegible] exploitation du fer. [illegible] niveau de maçon [illegible] helvétique. — Voir Bäschlin : [illegible] 387. — *USG* II. — Rüeger : *Chronik*. — *Schaffhauser Festschriften* 1901. — Bächtold : *Schaffh. [illegible]*. — *Schaffh. Bauer* 1919, n° 74-76. — *Schaffh. Intelligenzblatt* 1902, 197-201. [H. Wanner.]

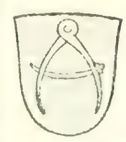
BARGEN (COMTÉ DE). Il s'étendait depuis le Jura moyen jusqu'au Stockhorn. En 965, Rodolphe II de Bourgogne confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval la possession de terres dans le comté de [illegible], Neuenstadt, Illingen, Sonceboz, [illegible], Saint-Imier, Courtelary, Péry, Reconvilier. En 1016, [illegible] est mentionné dans le comté de Bargen et en 1076 [illegible] de Rueggisberg, dans un acte de confirmation [illegible] contesté. — Voir *FRB*. — v. Mulinen : *Heimatkunde* VI, 69. — Poupardin : *Royaume de Bourgogne*. [L. W.]

BARGEN, von. † Famille de [illegible] mentionnée dès 1218. — Voir *FRB*. — v. Mulinen : *Heimatkunde* VI, 73. [L. W.]

BARGENBRÜCK. Prieuré clunisien fondé à Bargen, près d'Aarberg, par Conrad de [illegible], qui le remit en 1139 au Saint-Siège [illegible] en 1150 [illegible] de Cluny. Dans la suite, l'hôpital, de même que [illegible] Lenzigen, fut réuni au prieuré de [illegible]. Voir art. AARBERG. — v. Mulinen : *Helvetia sacra* I. — *BT* 1921, p. 171. — *ASG* 8, p. 325. [L. W.]

BARGETZI, OSWALD, ingénieur, * [illegible] 1856, † 27 mai 1914 à Soleure, étudia à l'École polytechnique de Zurich 1875-1879, travailla à la construction de la ligne du Gothard jusqu'en 1882, [illegible] 1890, à Aarau 1890-1905. Dès 1905 [illegible] Soleure et conseiller de [illegible]. — Voir [illegible], p. 351 (avec portrait). [H. Tr.]

BARILLIER, BARELLIER. Famille bourgeoise de Neuchâtel, mentionnée au XVe s. [illegible] au [illegible]. [illegible] 1. PIERRE [illegible] du maire de Neuchâtel 1521-1522. — 2. [illegible] receveur de Neuchâtel 1530, châtelain du Landeron 15[illegible], † aux Verrières le 24 mai 1537 au retour d'un voyage auprès de Jeanne de Hochberg. —



3. JEAN, frère du n° 2, notaire 1525, assiste aux Audiences générales de 1532 en qualité de commissaire général du comté, secrétaire d'État 1529-1553, receveur 1544 et châtelain de Boudry 1546-1550, conseiller d'État avant 1548, † 1553. Il fut anobli en 1550. — 4. LOUIS, fils du n° 3, maire de La Côte 1579, receveur de Colombier 1582, conseiller d'État 1583, † 1599. — 5. JONAS, fils du n° 4, notaire 1588, des Quatre-Ministraux de Neuchâtel 1599, maire de Cortaillod la même année, maire de La Côte 1601, maître bourgeois de Neuchâtel 1610, conseiller d'État 1611, † 1620. Il a laissé un manuscrit sur les *Monuments parlans de Neuchâtel*, dont on ne possède que quelques fragments qui ont été publiés dans *MHN* I-II, et dans *MN* 1899-1900. — 6. LOUIS, fils du n° 5, maire de Lignières 1648-1684. La famille Barillier s'est éteinte au XVIIIe s. — Voir *Biographie neuchâteloise*. — Quartier-la-Tente : *Les familles bourgeoises*. — *MN* 1904, p. 120. — Piaget : *Documents sur la Réformation*. [L. M.]

BARINE, ARVÈDE. Pseudonyme de Mme Ch. VINCENT. Voir ce nom.

BARISCOURT, de. Famille noble qui tirait son nom du village de Bariscourt, ancien nom de Bassecourt. Elle porta aussi le nom de VON ALTDORF. *Armoiries* : d'or emmanché de sable à trois pièces mouvantes de dextre. — MANGOLD et CONO sont mentionnés en 1181. — HENRI, prieur puis abbé de Bellelay de 1337 à sa mort 1350. — JEAN, abbé de Bellelay 13[illegible]-1365. — JEAN-HENRI, châtelain du Schlossberg 13[illegible]. La famille s'éteignit en 1535. Une branche de la famille, les BLAYER DE BARISCOURT, a joué un certain rôle dans le comté de Neuchâtel au XVe s. V. Art. BLAYER. — Trouillat. — Notes de A. Daucourt, archiviste à Delémont. [L. M.]

BARLATAY, BARLATHAY. Famille d'Outre-Vièze dans la Châtellenie de Monthey (Valais). — CYPRIEN, * 1827 à Monthey, juge de sa commune, président du tribunal de district, député au Grand Conseil, conseiller aux États, juge, puis président de la Cour d'appel du canton du Valais. Il prit part en qualité de capitaine à la campagne du Rhin en 1856. Dans l'industrie hôtelière, il contribua à faire connaître le vallon de Morgins, où il construisit le grand hôtel. † le 22 fév. 1[illegible]. [Ta.]



Cyprien Barlatay,
d'après une photographie.

BARMAN. Famille de Saint-Maurice (Valais), Daviaz (Massongex) et Vérossaz, qui a compté plusieurs officiers au service étranger. — 1. MAURICE, châtelain de Saint-Maurice, * à Saint-Maurice le 26 juil. [illegible], [illegible] de Berne [illegible], [illegible] de Chessex où il [illegible] en 18[illegible]. — *Joseph-Hyacinthe*, * [illegible] docteur en droit à Turin, président du tribunal du district de Saint-Maurice, député au Grand Conseil. Après les événements de 1839-1840,

[illegible]
d'après une photographie.

il présida le nouveau corps législatif élu selon le système proportionnel. Mais après la défaite du Trient, de 1844, il fut forcé de s'exiler et se retira à Vevey puis à Lausanne, où il ouvrit un cours à l'académie. Il se rendit ensuite à Paris où il entra en relations avec Lamartine et Thiers. Le 22 mai 1848, la Confédération suisse le nomma chargé d'affaires auprès de la République française et le désigna comme commissaire à l'Exposition universelle de 1855. Promu colonel fédéral le 31 janvier 1852; auteur d'un opuscule : *Les chemins de fer à bon marché*. En 1856, il publia un rapport sur l'affaire de Neuchâtel. Le 26 juin 1856 il devint ministre de la Confédération à Paris, mais fut rappelé le 23 septembre 1857 et remplacé par Kern. Il quitta Paris à la veille du siège de 1870. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur. — 3. LOUIS-GASPARD, frère du n° 2, 1805-1890, s'engagea au service papal puis entra dans l'armée fédérale dont il devint colonel. Conseiller national de 1864 à 1872, commissaire de la Confédération à Genève lors des troubles du 22 août 1864. — 4. AMBROISE, frère du n° 1, chanoine de Saint-Maurice, où il naquit en 1807, prieur de Vétroz 1836, procureur-général 1849, puis curé d'Evionnaz, † au couvent de Saint-Maurice le 15 mars 1890. — 5. ***Maurice***, * 1808, frère des n°s 2 et 3. **Président de Saillon**, député au Grand Conseil, il joua un rôle en vue dans les événements de 1840 en conduisant les Bas-Valaisans jusqu'à Sierre après le combat de Saint-Léonard, ce qui entraîna la chute du gouvernement sécessionniste haut-valaisan de 1839 à 1840. Devenu avec Joris, l'âme du soulèvement de 1844, il dut quitter le pays après la défaite du Trient et se retira à Vevey où il écrivit *La contre-révolution en Valais*. Rentré dans son canton en 1847, après la chute du Sonderbund, il ouvrit l'Assemblée populaire du 2 décembre 1847, fit partie du nouveau Conseil d'État dont il fut le chef autorisé jusqu'à 1853. Conseiller national de 1848 à 1857, colonel en 1851. Il mourut le 5 août 1878 à Saillon. [L. C.]



Maurice Barman, d'après une photographie.

BARMES, BARMAZ. Famille genevoise originaire de la région de [illegible] (Haute-Savoie) ayant donné un membre du Conseil de [illegible] en 1535, reçu à la bourgeoisie en 1557 et un membre du Conseil des CC en 1528, reçu à la bourgeoisie en 1727, tous deux nommés GAUTIER. — Voir Covelle : *LB*. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [C. R.]

BARMETTLER, (an BARMETTLEN, an PARMETTLEN). Famille du Nidwald, citoyenne à Engelberg, originaire de [illegible] propriété dans la vallée d'Engelberg. La famille se répandit déjà au XVe s. dans le Nidwald ; avant 1598 à Ennetmoos, dès 1537 à Stans, 1575 et 1580, Wolfenschiessen, 1630 à Buochs. *Armoiries* : d'or au chevreuil rampant sur trois monts de sinople. — 1. HEINRICH, du Nidwald, représenta en 1495 Ennetmoos dans un différend avec le gouvernement ; il est probablement l'ancêtre de la branche d'Ennetmoos. — 2. PIERRE, représentant de la vallée d'Engelberg, est nommé administrateur du couvent d'Engelberg en 1558 par les cantons protecteurs. — 3. [illegible], de Wolfenschiessen, trésorier du pays 1615-1623, bailli de Baden 1625, † de la peste le 14 décembre 1629. — 4. MATHIAS, d'Ennetmoos, chapelain à Stans 1605, curé à [illegible] 1607-1613, [illegible] (Valais) 1615, vicaire 1620, puis curé à Stans 1626. Il entra en conflit avec les capucins pour avoir osé s'élever contre les nombreuses persécutions infligées aux sorciers. Il dut résigner ses fonctions en 1632, retira dans la vie privée en devenant le confesseur du [illegible] couvent de femmes de Santa Klara et fonda de ses deniers la prébende du chapelain de cette maison en 1654. † le 8 janvier 1658. (Voir *Nidwaldner Kalender* 1882.) — 5. KASPAR, prêtre et chapelain à Buochs, [illegible] 1661-1684, construisit la chapelle de [illegible] et [illegible] propres ressources l'église du couvent de Seedorf où il fut enterré ; † le 19 juillet 1703. Son portrait est au couvent de Seedorf. — Voir Collection du chapelain A. Odermatt (au Musée hist. de Stans). — *Stammbuch von Nidwalden*. [R. D.]

BARMIS von, de BALMIS, de BAUMES, PETER, d'abord moine à Rueggisberg, puis de [illegible] env. à 1429 prieur du prieuré clunisien de Hettiswil. — Voir *AHVB* XI, 356. — *BT* — *KF* II, 195. [H. T.]

BARNAUD, BARTHÉLEMY, 1692-1747, de La Mure en Dauphiné, d'une famille réfugiée pour cause de religion à Lausanne. Pasteur à Rossinières 1725, à la Tour 1728-1747, il refusa de signer la formule du *Consensus*. Il a écrit des *Mémoires pour servir à l'Histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, 1726, puis des commentaires sur le Nouv. Test. — BARTHÉLEMY-ABRAM-LOUIS, 1732-1775, neveu du précédent, chirurgien à Lausanne. Dans la descendance de ce [illegible] se trouvent trois pasteurs : SAMUEL-LOUIS, 1765-18[illegible], past. à Bière, Commugny et Etoy ; CH.-FRANÇOIS-LOUIS, 1808-1864, past. à Apples et EUGÈNE, 18[illegible]-1915, past. de l'Église libre à Coppet, Moudon, Yverdon; auteur de diverses brochures de circonstance. [G. A. B.]

BARNI, *Jules*-Romain, * à Lille le 30 mai 1818, fut nommé le 25 juin 1861 prof. d'histoire générale à l'Académie de Genève. L'année suivante il souleva de violentes protestations pour avoir attaqué Calvin et fait l'apologie de Servet. Il démissionna de ses fonctions et fut nommé professeur honoraire le 2 juin 1868, il continua cependant ses conférences publiques très fréquentées, faites à l'Hôtel de Ville. En 1867, Barni fonda la *Ligue internationale de la paix et de la liberté*, et du 9 au 12 septembre 1868 il présida à Genève le Congrès international de la paix. Après la chute de Napoléon III il retourna en France, devint inspecteur général de l'instruction publique et député. † le 4 juillet 1878 à Mers (Somme). De ses œuvres écrites à Genève, les principales sont : *Les martyrs de la libre pensée* ; *Napoléon et son historien, M. Thiers* ; *Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe s.* ; *La morale dans la démocratie*. — Voir A. Dide : *Jules Barni*. — Otto Karmin : *Jules Barni und seine Verdienste um die Ausbreitung der deutschen Philosophie in Frankreich*, avec bibliographie. [F. O. K.]

BARNI, JEAN-BAPTISTE de, de Lodi, archevêque d'Édesse, nonce du pape près la Confédération du 25 avril 1731 au 2 mai 1739. Il commença d'abord les [illegible] de la nonciature à Altdorf à Lucerne, siège qu'avait été abandonné par son prédécesseur le [illegible] octobre 1725 à la suite de l'affaire de Udligenswil. Le 5 octobre 1731 il obtint du Conseil de Lucerne la levée du bannissement prononcé contre le curé d'Udligenswil six ans auparavant. En 1732, il prit part à la [illegible] des reliques de Nicolas de Flüe à Sachseln. Il devint cardinal en 1743 et mourut à Ferrare le 2[illegible] janvier 175[illegible]. — Voir Balthasar : *Helvetia*. — Steimer : *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz*. — *ASI*. [J. N. W.]

BARO ou BARRO. Voir TORRENTÉ.

BAROCHE ou BARME, D. [illegible] Rosset comprenait le village de Chatonnaille, qui en était autrefois le chef-lieu, ainsi que ceux de [illegible], Frégnières, Plaigoise et Vesal. Sous les évêques de Lausanne, elle formait une seule paroisse. Il est possible que ce fut l'évêque Bourcard de Fenis qui, en acquérant des sires [illegible] cette partie de l'Ajoie, en fit don à l'église de Bâle. Elle était la seule paroisse de l'Ajoie [illegible] 1[illegible] et ne fut donc pas comprise dans [illegible] 17[illegible]. — Voir art. AJOIE et CHAMOILLE. — Vautrey. *Notices* I. [G. A.]

FIN DU TOME PREMIER.